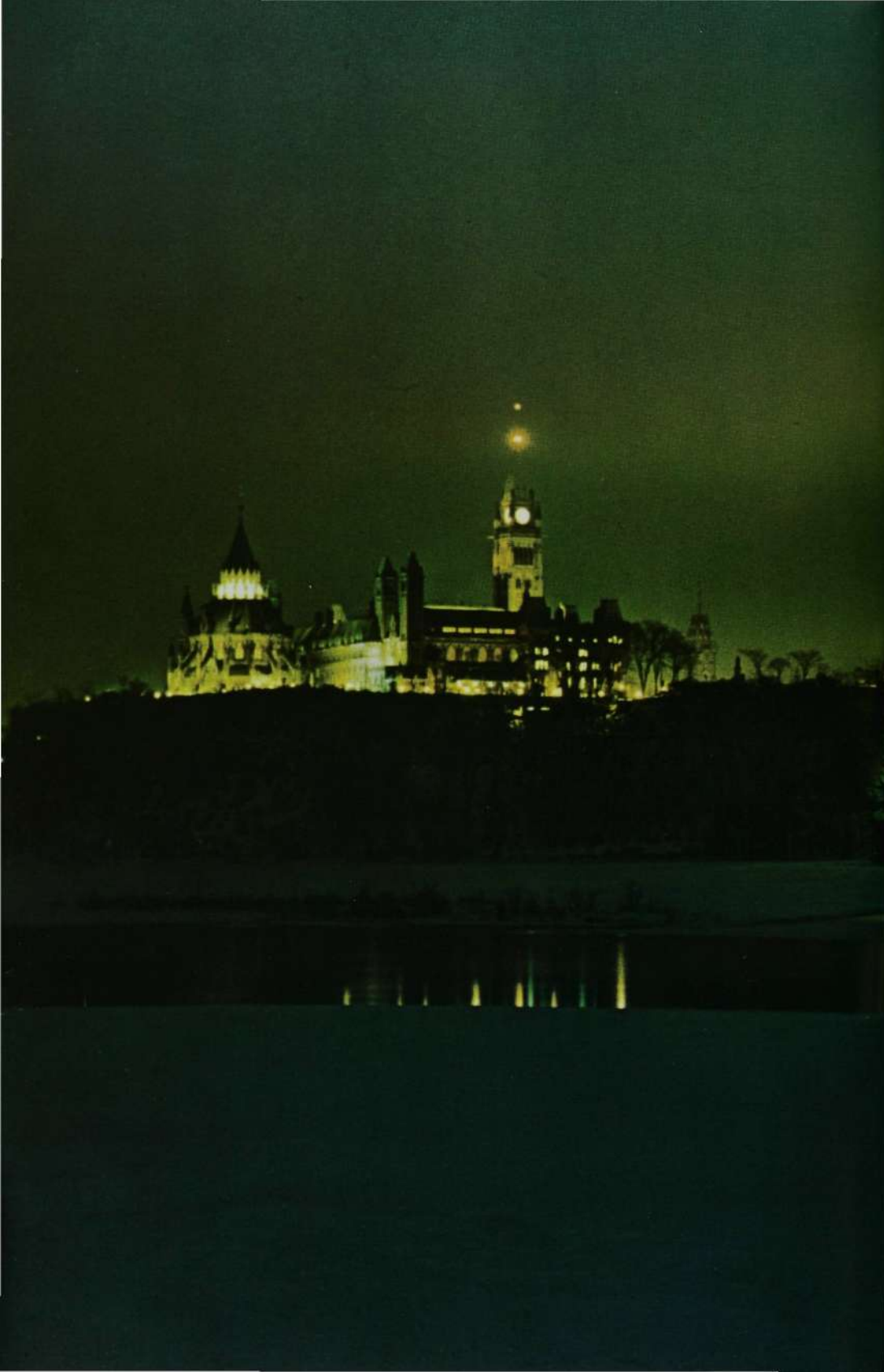


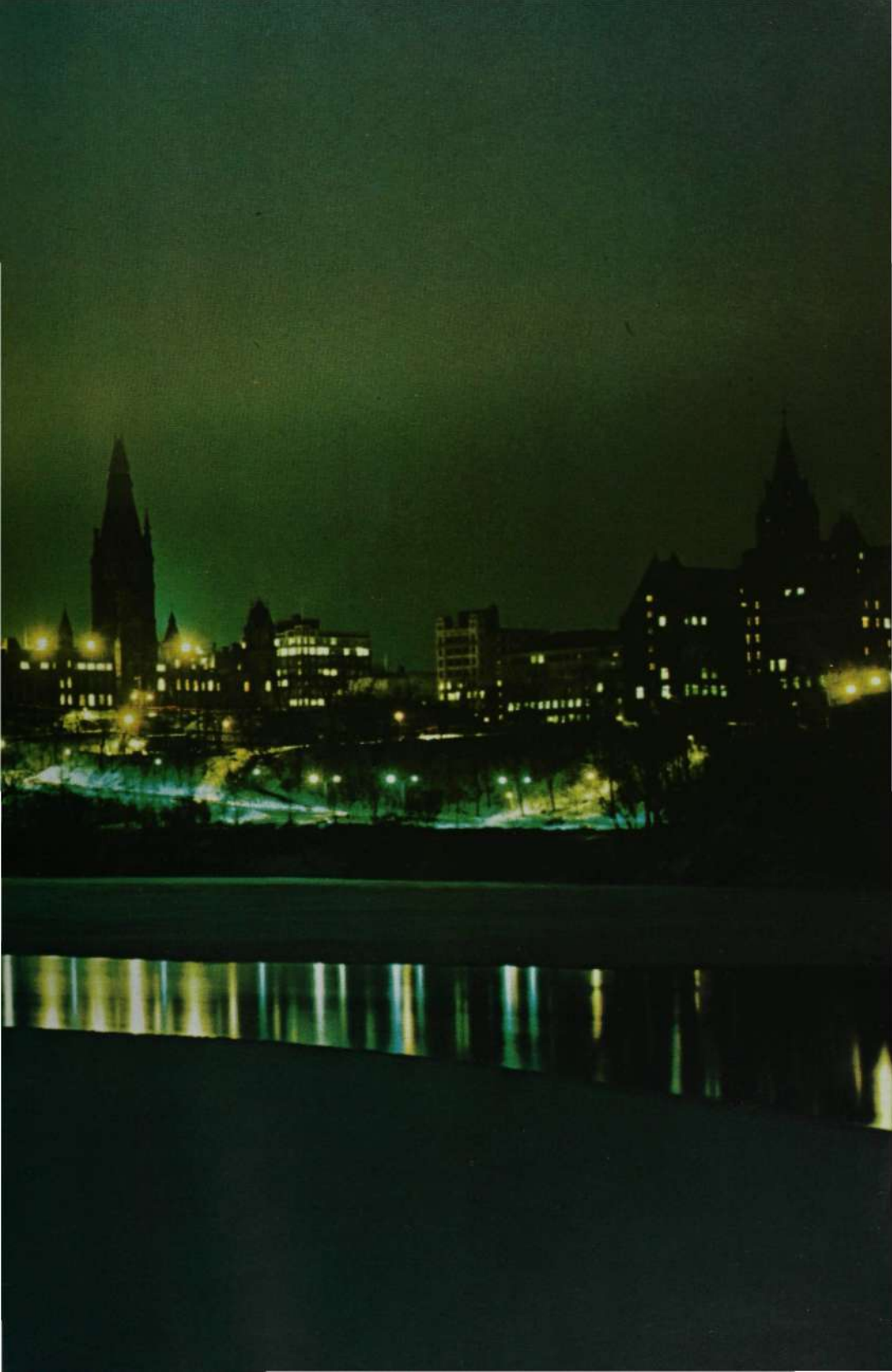
CS11-202F

ANNUAIRE
DU
CANADA

1967







ANNUAIRE DU CANADA 1967

RESSOURCES, HISTOIRE,
INSTITUTIONS ET SITUATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DU CANADA

Publication autorisée par
L'HONORABLE ROBERT H. WINTERS
ministre du Commerce

BUREAU FÉDÉRAL
DE LA STATISTIQUE
DIVISION DE
L'ANNUAIRE DU CANADA,
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE



© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses :

HALIFAX: 1737, rue Barrington

OTTAWA: Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO: 221, rue Yonge

MONTRÉAL: Édifice *Æterna-Vie*, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

WINNIPEG: Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER: 657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix: (relié toile) \$5.00
(broché) \$3.00

N° de catalogue CS 11-202F/1967
N° de catalogue CS 11-205F/1967

Roger Duhamel, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada

1967

PRÉFACE

L'année 1967 marque le centenaire de la Confédération canadienne. Depuis un siècle, l'histoire de l'évolution économique, sociale et législative du pays est consignée dans l'*Annuaire du Canada*. Cet ouvrage, depuis ses modestes débuts, en 1867, époque où les sources officielles de renseignements statistiques et autres étaient plutôt maigres, a grandi d'année en année pour atteindre sa forme actuelle. Il embrasse aujourd'hui, en résumé ou en détail, la masse énorme de renseignements statistiques puisés au Bureau fédéral de la statistique, auxquels viennent s'ajouter des données d'ordre social et législatif provenant d'autres ministères fédéraux et des provinces. L'*Annuaire du Canada* s'efforce, malgré la difficulté de la tâche, d'évoluer aussi rapidement que la vie économique du pays. La série complète des *Annuaire*s devient donc les annales officielles de cent ans de progrès.

En raison de la somme considérable de renseignements courants qu'elle doit contenir, l'édition de 1967 n'est pas une édition «historique». Elle n'en suit pas moins la pratique établie qui consiste à inclure dans chaque chapitre les renseignements le plus à jour au moment de l'impression, et à en ajouter d'autres le cas échéant, l'accent variant suivant les progrès et les développements propres au domaine observé. La présente édition renferme des articles spéciaux ou de certains ajoutés aux chapitres, qui traitent des sujets suivants: Accroissement des connaissances géographiques au sujet du Canada, pp. 1-7; Géologie et minéraux économiques du Canada, pp. 20-35; Le climat de l'Arctique canadien, pp. 59-79; Mesures d'aide fédérale à l'amélioration du bétail, pp. 484-490; La fabrication et les changements de la composition industrielle de l'économie canadienne 1946-1965, pp. 718-732; Historique du syndicalisme au Canada, pp. 835-844; Évolution du transport aérien civil au Canada, pp. 904-909; L'expansion des télécommunications au Canada, pp. 931-939; Le rôle du Canada dans l'évolution du commerce mondial, 1953-1966, pp. 1025-1040. On trouve à la page 3 de la couverture une pochette contenant une carte politique du Canada de 140 milles au pouce.

La présente édition a été établie à la Division de l'*Annuaire du Canada*, du *Canada* et de la bibliothèque par M^{lle} Margaret Pink, rédactrice adjointe, et le personnel de l'*Annuaire*, sous la direction de M. C. C. Lingard, rédacteur en chef et directeur de la Division. Le Bureau des traductions du Secrétariat d'État et le Service de la traduction du Bureau fédéral de la statistique ont traduit le texte en français sous la direction de M. Émile Boucher. M^{lle} F. L. O'Malley, de la Division de l'*Annuaire du Canada*, a pris soin de la mise au point de l'édition française. Les diagrammes et les cartes, sauf indication contraire, ont été établis par M. L. Tessier, de la Sous-section du dessin. Le frontispice est une photographie par Malak tirée de l'ouvrage publié par l'Office national du film à l'occasion du Centenaire et intitulé *Témoin d'un siècle—Le Palais du Parlement canadien*. Paraissent à la page iv des remerciements quant aux autres illustrations photographiques de l'ouvrage.

La Rédaction remercie les nombreux fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que ceux du Bureau qui ont collaboré à la confection de l'*Annuaire*. Là où c'est possible, des renvois font mention des personnes ou des services intéressés.

LE STATISTICIEN DU DOMINION,

Walter E. Duffett.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES CARTES ET DIAGRAMMES.....	v
PHOTOS.....	iv
POIDS ET MESURES ET AUTRES DONNÉES INTERPRÉTATIVES.....	vii
SIGNES CONVENTIONNELS.....	viii
 CHAPITRE	
I PHYSIOGRAPHIE ET SCIENCES CONNEXES	1
II CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT	83
III POPULATION	191
IV IMMIGRATION ET CITOYENNETÉ	225
V STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL	247
VI SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PUBLICS ET SÉCURITÉ SOCIALE	289
VII ÉDUCATION	358
VIII RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES	407
IX CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE	441
X UTILISATION DES TERRES ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES RENOUVELABLES	468
XI AGRICULTURE	479
XII FORÊTS	544
XIII MINES ET MINÉRAUX	574
XIV PÊCHES ET FOURRURES	643
XV ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	683
XVI FABRICATION	718
XVII INVESTISSEMENTS, CONSTRUCTION ET HABITATION	762
XVIII TRAVAIL	789
XIX TRANSPORTS	848
XX COMMUNICATIONS	930
XXI COMMERCE INTÉRIEUR ET PRIX	967
XXII COMMERCE EXTÉRIEUR	1025
XXIII FINANCES PUBLIQUES	1091
XXIV TENDANCES DES AGRÉGATS ÉCONOMIQUES	1146
XXV BANQUE, AUTRES FINANCES COMMERCIALES ET ASSURANCES	1201
XXVI DÉFENSE	1250
XXVII SOURCES OFFICIELLES DE RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES	1270
Ouvrages sur le Canada.....	1270
Répertoire des sources officielles de renseignements.....	1289
Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de <i>l'Annuaire du Canada</i>	1330
Liste des nominations officielles.....	1334
Législation fédérale, 1966-1967.....	1341
Chronologie canadienne.....	1348
APPENDICE I.....	1358
APPENDICE II.....	1359
INDEX.....	1361

PHOTOS

Frontispice.....	Office national du film
Page titre.....	Malak, Ottawa
Face à la p. 1.....	George Hunter, Toronto
p. 6.....	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
p. 80.....	<i>The Globe and Mail</i> , Toronto
Face à la p. 86.....	Malak, Ottawa
	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
	Conseil national de recherches du Canada
	Ministère de l'Agriculture du Canada
Face à la p. 190.....	George Hunter, Toronto
p. 245.....	<i>The Gazette</i> , Montréal
p. 360.....	Office national du film
p. 391.....	<i>The Globe and Mail</i> , Toronto
p. 406.....	Conseil national de recherches du Canada
p. 504.....	Office national du film
p. 516.....	Office national du film
p. 524.....	Malak, Ottawa
p. 571.....	<i>Bus and Truck Transport</i> , Toronto
p. 642.....	Fisheries Association of British Columbia, Vancouver
p. 684.....	Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario, Toronto
p. 716.....	Office national du film
p. 741.....	Dominion Engineering Works, Ltd., Montréal
Face à la p. 740.....	Canadian Westinghouse Company Limited, Hamilton
	Outboard Marine Corporation of Canada Ltd., Peterborough, Ont.
	Canada Packers, Toronto
p. 752.....	Vulvan Containers (Canada) Ltd., Rexdale, Ont.
p. 788.....	<i>The Globe and Mail</i> , Toronto
	Compagnie de Téléphone Bell du Canada
p. 852.....	Chemins de fer Nationaux du Canada
Face à la p. 906.....	Air Canada
	Musée national de l'aviation
	Archives du Canada
	Office national du film
	<i>Canadian Aviation</i> , Ottawa
	Northern Helicopters Ltd., Vancouver
	Pacific Western Airlines Ltd., Vancouver
p. 936.....	Compagnie de Téléphone Bell du Canada
p. 945.....	Office national du film
p. 1075.....	Ministère de l'Agriculture du Canada

CARTES ET DIAGRAMMES

		PAGE
Carte:	Carte politique du Canada..... à l'intérieur de la couverture arrière	
Cartes:	Accroissement des connaissances géologiques du Bouclier canadien (Carte supérieure 1940, carte inférieure 1966)..... face à la page	8
Carte:	Bassins hydrographiques du Canada.....	11
Diagramme:	Tableau des temps géologiques..... face à la page	22
Cartes:	Principales régions géologiques du Canada.....	} face à la page 23
	Provinces structurales du Bouclier canadien.....	
Diagramme:	Couches déposées lors de la fonte d'une calotte glaciaire..... face à la page	34
Diagramme:	Compilation aéromagnétique..... face à la page	35
Carte:	Température quotidienne moyenne de janvier au Canada septentrional....	78
Carte:	Température quotidienne moyenne de juillet au Canada septentrional....	79
Carte:	Fuseaux d'heure légale du Canada.....	82
Organigramme:	Le gouvernement du Canada..... face à la page	136
Diagramme:	Taux démographiques, 1925-1964.....	253
Diagramme:	Mortalité par âge, 1964.....	264
Diagramme:	Principales causes de décès, 1931 à 1964.....	267
Diagramme:	Causes de mortalité infantile et néonatale, 1964.....	272
Diagramme:	Mortalité puerpérale.....	276
Diagramme:	Dépenses au titre de la santé et du bien-être social aux trois échelons de l'administration, années closes le 31 mars, 1946-1965.....	344
Diagramme:	Dépenses au titre de la santé et du bien-être social à tous les échelons de l'administration et pourcentages des dépenses publiques totales, du revenu national net et du produit national brut, années closes le 31 mars, 1951-1965.....	346
Diagramme:	Estimation de la rétention des étudiants jusqu'à certains niveaux d'instruction, 1960 et 1965.....	360
Diagramme:	Recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole 1956-1965.....	504
Diagramme:	Consommation de viande par habitant 1946 et 1965.....	516
Diagramme:	Consommation de produits laitiers par habitant 1946 et 1965.....	524
Cartes:	Références minérales de Terre-Neuve.....	583
	des Provinces Maritimes.....	584
	du Québec.....	585
	de l'Ontario.....	586
	des Provinces des Prairies.....	587
	de la Colombie-Britannique.....	588
	du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.....	589
Diagramme:	Expansion de la capacité génératrice d'électricité au Canada, 1917-1970.....	684
Diagramme:	Utilisation de l'énergie.....	687
Diagramme:	Emploi dans les industries manufacturières, 1946-1964.....	720
Diagramme:	Expéditions, exportations et importations de produits manufacturés, 1946-1964.....	756
Cartes:	Routes aériennes régulières..... face à la page	906
Diagramme:	Approvisionnements et utilisation du blé canadien campagnes agricoles closes le 31 juillet, 1956-1965.....	982
Diagramme:	Tendances du commerce canadien, 1953-1966.....	1027
Diagramme:	Tendances des importations mondiales par principal marché, 1953-1965.....	1028
Diagramme:	Tendances du commerce mondial par groupe de marchandises, 1953-1965.....	1031
Diagramme:	Orientation du commerce mondial 1953-1965.....	1033
Diagramme:	Part du Canada sur le marché mondial 1953-1965.....	1035
Diagramme:	Part du Canada sur certains marchés, 1953-1965.....	1038

POIDS ET MESURES ET AUTRES DONNÉES INTERPRÉTATIVES

Au Canada, en général, c'est le système impérial de poids et mesures qui a cours. La tonne, cependant, fait exception; sauf indication contraire, la tonne courte de 2,000 livres est employée.

Poids et mesures relatifs, unités impériales et américaines

On peut utiliser la liste ci-dessous de coefficients pour la conversion de quantités exprimées en une unité et leur équivalent en l'autre unité. Il faut retenir que l'équivalent en onces de la chopine, de la pinte et du gallon impériaux dans la liste ci-dessous est aussi exprimé en mesures impériales; de même, les désignations américaines de ces quantités sont exprimées en leur équivalent en onces américaines. L'once liquide impériale (ou anglaise) et l'once liquide américaine sont deux mesures différentes: 1 once liquide impériale équivalent à 0.96 once liquide américaine; de même, 1 gallon impérial équivaut à 1.2 gallon américain.

<p>1 chopine impériale = 20 onces liquides 1 chopine américaine = 16 onces liquides 1 pinte impériale = 40 onces liquides 1 pinte américaine = 32 onces liquides 1 gallon impérial = 160 onces liquides 1 gallon américain = 128 onces liquides 1 gallon de preuve impérial = 1.36 gallon de preuve américain</p>	<p>1 tonne courte = 2,000 livres 1 tonne forte = 2,240 livres 1 baril de pétrole brut = 35 gallons impériaux 1 once avoir du poids = 0.91146 once troy 1 mille terrestre = 5,280 pieds 1 mille marin = 6,080 pieds</p>
---	---

Voici les poids et mesures utilisés au Canada pour les principales grandes cultures et les fruits; il faut 2.3 boisseaux de blé pour 100 livres de farine.

	<i>Livres par boisseau</i>		<i>Livres par boisseau</i>
Céréales		Fruits (conversions normales)	
Blé.....	60	Pommes.....	45
Avoine.....	34	Poires, prunes, cerises, pêches, raisins et abricots.....	50
Orge et sarrasin.....	48	Fraises et framboises, par pinte.....	1.25
Seigle, graine de lin et maïs.....	56		
Graine de colza et céréales mélangées	50		
Toutes autres.....	60		

Années financières des gouvernements fédéral et provinciaux

L'année financière du gouvernement fédéral et de chacun des dix gouvernements provinciaux se termine le 31 mars. Dans tout l'*Annuaire du Canada*, les chiffres sont ceux des années civiles, sauf indication contraire dans le texte ou le titre du tableau.

Divers

- Provinces Maritimes = L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick
- Les provinces de l'Atlantique = Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick
- Le Canada central = Le Québec et l'Ontario
- Les provinces des Prairies = Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta
- B. th. U. (Btu) = *British thermal unit* (charbon)
- M pi. cu. = mille pieds cubes (gaz)
- n.d.a. = non donné ailleurs
- psi. (recherche atomique) = livre-force au pouce carré
- D.H.P. (forêts) = diamètre à hauteur de poitrine.

SIGNES CONVENTIONNELS

Voici la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

- . . Nombre indisponible
- ... N'ayant pas lieu de figurer
- Néant ou zéro
- - Nombre infime
- ▷ Nombre provisoire
- ◁ Nombre rectifié



L'immensité du territoire canadien fut la pierre de touche des premiers arpenteurs. Le quadrillage des Prairies, point de départ des arpenteurs-géomètres du Dominion, s'inspirait de la méthode mise au point en 1871; il s'agissait de faire le tracé de townships ou cantons de six milles carrés, subdivisés respectivement en 36 sections de 640 acres. Le 49^e parallèle délimita, au sud, cet échiquier géant, qui s'étendit bientôt à l'est et à l'ouest du premier méridien établi cette année-là dans le voisinage d'Emerson, au Manitoba. Vers 1910, le tracé de près d'un tiers de la bande située entre les 49^e et 60^e parallèles, était achevé, sur toute la largeur des Prairies. A quelques retouches près, cet ancien tracé subsiste de nos jours. Du seuil supérieur de la grande plaine de Regina, on distingue sans peine, jusqu'à perte de vue, les lignes de sectionnement qui bornent les cantons à l'est comme à l'ouest.

CHAPITRE PREMIER.—PHYSIOGRAPHIE ET SCIENCES CONNEXES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Géographie et géologie	1	SECTION 1. TERRES PUBLIQUES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	37
ARTICLE SPÉCIAL: Accroissement des connaissances géographiques au sujet du Canada	1	Sous-section 1. Parcs nationaux.....	38
SECTION 1. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE	7	Sous-section 2. Parcs provinciaux.....	44
Sous-section 1. Eaux intérieures.....	10	Sous-section 3. Ottawa, la capitale nationale du Canada.....	50
Sous-section 2. Eaux côtières.....	15	SECTION 2. LA FAUNE ET SA CONSERVATION	53
Sous-section 3. Îles.....	17	Partie III.—Climat et fuseaux horaires ...	56
Sous-section 4. Montagnes et autres élévations.....	18	SECTION 1. CLIMAT	56
SECTION 2. GÉOLOGIE ET MINÉRAUX ÉCONOMIQUES DU CANADA	20	ARTICLE SPÉCIAL: Le climat de l'Arctique canadien	59
SECTION 3. SERVICES FÉDÉRAUX DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE	35	SECTION 2. STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ...	80
Partie II.—Terres publiques, faune et flore	37	SECTION 3. HEURE LÉGALE ET FUSEAUX HORAIRES	81

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—GÉOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

ACCROISSEMENT DES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES AU SUJET DU CANADA*

Le Canada est l'un des premiers pays du monde en étendue car, bien qu'inférieur à la moitié de la superficie de l'U.R.S.S., il est plus grand que la Chine, les États-Unis (y compris l'Alaska et Hawaii) ou le Brésil. Cependant, sa population de quelque 20,000,000 d'habitants est relativement faible. On peut se demander dans quelle mesure ce vaste territoire a été cartographié, ses caractéristiques physiographiques ont été localisées et décrites, et quelle proportion de sa superficie est connue et à la disposition de ses habitants. On obtiendra une réponse préliminaire à ces questions en retraçant l'accroissement des connaissances géographiques du Canada depuis 1867. Bien qu'il soit aujourd'hui possible de parler d'un pays « qui s'étend d'un océan à l'autre et du pôle Nord à la frontière des États-Unis », cette image du Canada est loin de ressembler à celle de ses débuts. Créé en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada était alors formé de la vallée du Saint-Laurent, jusqu'aux rives nord des Grands lacs (les limites exactes de l'arrière-pays n'étant pas précisées), du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le nouveau Canada avait une superficie de 384,598 milles carrés et une population d'environ 3,300,000 habitants. C'était, à proprement parler, un pays centré sur le golfe Saint-Laurent, ne s'étendant à l'intérieur des terres que jusqu'au cours supérieur de ses eaux. Toutefois, cet agencement bien ordonné et essentiellement maritime fut bien vite rompu, et commença alors l'énorme tâche de fonder un nouveau pays sur la moitié septentrionale du continent nord-américain.

* Rédigé par M. Trevor Lloyd, de l'Université McGill, Montréal.

Le premier territoire à venir accroître cette union fut le Manitoba, minuscule province de 14,350 milles carrés ayant pour noyau la colonie de la rivière Rouge. Le transfert des titres de propriété des vastes territoires concédés à la Compagnie de la Baie d'Hudson deux siècles plus tôt, fut en définitive d'une bien plus grande portée. Cette transaction plaça sous la souveraineté canadienne les régions de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, dont la majeure partie restait à découvrir. Un an plus tard, l'entrée de la Colombie-Britannique dans l'Union fixait pour la première fois la frontière septentrionale d'une province sur le 60° parallèle; cette ligne devait devenir éventuellement l'une des principales caractéristiques de la carte du Canada, et être délimitée au sol avec grande précision, de l'océan Pacifique à la baie d'Hudson. En 1873, l'Île-du-Prince-Édouard vient grossir les rangs des provinces maritimes, mais ce n'est qu'en 1949 que Terre-Neuve, y compris le Labrador, adhère à la Confédération. Ainsi, la configuration bien connue des frontières territoriales et provinciales s'est agencée assez rapidement, si l'on considère que toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, ont maintenant plus d'un demi siècle d'existence. L'Alberta et la Saskatchewan ont été formées en 1905, et le Manitoba, l'Ontario et le Québec ont été dotées en 1912 de leurs frontières actuelles. Quant à la partie restante des anciens Territoires du Nord-Ouest située au-delà du 60° parallèle, le doute qui subsistait au sujet de l'étendue septentrionale du Canada fut effacé en 1880, lors de la cession par la Grande-Bretagne des îles situées au nord du continent. A l'ouest du bassin du Mackenzie se trouvait le Yukon, dont les frontières ont été tracées tout d'abord en 1895. En 1912, les Territoires du Nord-Ouest étaient figés dans leurs limites actuelles. Sauf le changement d'allégeance de Terre-Neuve, la carte politique du Canada se trouvait stabilisée 45 années après la Confédération. Il n'est ici question naturellement, que de limites tracées sur les cartes ou de descriptions consignées dans les documents juridiques, car la situation sur le terrain était bien plus confuse, étant donné que de vastes territoires étaient encore inexplorés, non seulement dans le Grand-Nord, mais aussi bien à l'intérieur des provinces elles-mêmes.

En ce qui concerne la configuration territoriale, le Canada est rapidement devenu un pays vaste et compact s'étendant, sur des latitudes plus élevées, de l'Atlantique au Pacifique et borné au nord par l'océan Arctique. Deux détails géographiques devraient cependant être mentionnés: à l'ouest, le Yukon et le nord de la Colombie-Britannique sont privés d'un débouché sur l'océan par le prolongement méridional de l'Alaska, communément appelé la «presqu'enclave»; quant aux frontières maritimes du Canada dans le Grand-Nord, elles n'ont jamais été définies avec précision. Il est d'usage pour les cartographes canadiens de représenter des lignes rejoignant les confins est et ouest du pays, entre le 60° degré et le 141° degré de longitude, jusqu'au pôle Nord, dans le but déclaré de revendiquer tout territoire qui pourrait être découvert en deçà de ces limites. Toutefois, en raison des progrès réalisés dans le domaine de la géographie de l'Arctique, ces limites ne sont probablement plus importantes.

L'inscription des détails topographiques sur la carte du Canada a exigé de longs et pénibles efforts qui sont loin d'être terminés. Si l'on omet les voyages accomplis par les Indiens et les Esquimaux, l'exploration du pays a débuté il y a près de mille ans avec l'arrivée des Vikings du Groenland. Il ne reste plus de détails de leurs découvertes ni de celles qui ont suivi jusqu'au XV^e siècle mais les chroniques de voyages accomplis plus tard comprennent quelques-uns des plus célèbres navigateurs et explorateurs de l'histoire. Le Canada a été particulièrement comblé par le nombre et la qualité de ses explorateurs géographes: les Cabot, Cartier, Frobisher, Davis, Hudson, Baffin, Cook, Thompson, Ross, Franklin, Sverdrup, Amundsen, Stefansson, et bien d'autres.

Le cours de l'exploration a été influencé par le fait que les expéditions avaient l'Europe comme point de départ et par la configuration du littoral de l'Atlantique. L'estuaire du Saint-Laurent invitait l'exploration, tout d'abord vers les Grands lacs et l'intérieur du continent, puis, en suivant les cours d'eau en direction nord-ouest, vers l'Arctique et le Pacifique. Au nord, la recherche d'une mer occidentale et d'une route vers l'Asie entraîna la découverte du détroit et de la baie d'Hudson, mais l'impossibilité d'y trouver un passage

porta les recherches plus au nord, à travers le détroit de Davis et la baie Baffin, où elles demeurèrent longtemps stationnaires en raison des myriades d'îles, des chenaux étroits et des glaces d'été.

Au sud, l'ère du chemin de fer permit de prolonger la vieille route de l'Ouest, à partir du Saint-Laurent, lorsque le Pacifique-Canadien contourna les Grands lacs jusqu'à la rivière Rouge, pour s'élançer ensuite à travers les Prairies et jusqu'aux montagnes Rocheuses, où des vallées riveraines permirent éventuellement d'atteindre la côte. C'est donc dans ces latitudes inférieures que fut concentrée l'exploration géographique au lendemain de la Confédération. Peu après 1870, des levés de reconnaissance étaient entrepris par des équipes d'arpentage fédérales et, en 1880, la Commission géologique du Canada, qui était alors un organisme d'études scientifiques générales, procédait à l'exploration et à la cartographie de la région située entre Edmonton et la côte. Ces premières cartes étaient alors composées de cheminements établis sur le terrain par des arpenteurs, de détails relevés un siècle plus tôt par Alexander Mackenzie et de renseignements recueillis chez les Indiens. C'est à cette époque que furent cartographiés pour la première fois, avec quelque précision, certains accidents géographiques comme la rivière de la Paix, et que fut décrit systématiquement le cañon de cette rivière qui est devenu, 80 années plus tard, l'emplacement d'un vaste complexe hydro-électrique.

La progression extrêmement rapide des travaux de reconnaissance cartographique de la région située entre le lac Supérieur et les Rocheuses est due aux exigences d'un arpentage précis des emprises de chemins de fer et de la subdivision des terres arables des Prairies. Lorsque les voyageurs modernes survolent les Prairies, en quelques heures, ils peuvent discerner au-dessous d'eux l'une des marques les plus caractéristiques de la main de l'homme sur la surface terrestre: un réseau uniforme de quadrilatères et de méridiens, de lignes de base et de limites cadastrales, établis par des arpenteurs vers la fin du XIX^e siècle. Ces anciens repères, établis avec précision, ont permis de dresser toute une série de cartes topographiques et autres, dont la compilation se poursuit, selon des techniques de plus en plus perfectionnées.

Dans les autres régions du pays, ce qu'on pourrait appeler l'ère «préscientifique» de l'exploration géographique a duré plus longtemps. Grâce aux travaux des premiers géologues et arpenteurs fédéraux (Ogilvie dans les régions du Yukon et du Mackenzie, Low dans l'Ungava, Bell, les Tyrrell et d'autres au sud et à l'ouest de la baie d'Hudson) sans compter leurs prédécesseurs, les principaux accidents géographiques au sud du Cercle polaire figuraient sur les cartes dès le tournant du présent siècle. A cette époque, on prévoyait déjà la nécessité de levés plus complets et plus systématiques ainsi que d'études scientifiques de plus en plus approfondies du pays tout entier, sous l'initiative du gouvernement.

Plus au nord, les travaux scientifiques entrepris dans les régions éloignées ont été plus longuement retardés, certains d'entre eux jusqu'au milieu des années 1940. Auparavant, certains étrangers ont apporté de sérieuses contributions à l'exploration des îles de l'Arctique, notamment Nares, de l'amirauté britannique (1875); le Norvégien Sverdrup (1898-1902) dont l'étendue et l'exactitude de ses travaux d'exploration dans les îles plus à l'est sont commémorées par le grand nombre de noms norvégiens; Peary et d'autres ont exploré l'île Ellesmere en 1906 et en 1909. Au cours de son voyage (1903-1906), effectué de l'Atlantique au Pacifique en empruntant la route de l'Arctique, Amundsen ouvre définitivement le passage du Nord-Ouest. Son arrivée dans l'Arctique occidentale coïncide avec le premier voyage de Stefansson, qui y poursuit ses explorations jusqu'en 1918. C'est à celui-ci que l'on doit la dernière des grandes découvertes portées sur la carte de l'Arctique canadien; il fut également à l'origine de la principale participation canadienne aux explorations polaires. Il alliait de grandes qualités d'explorateur aux avantages d'une formation scientifique. Vers la même époque, un navigateur canadien compétent et résolu, le capitaine J.-É. Bernier, entreprend le premier une longue série de voyages d'exploration dans l'Arctique oriental.

L'ère des grandes expéditions polaires dans le Nord canadien prit fin avec la Première Guerre mondiale et, à partir de 1920, on entreprit des études moins vastes et plus systéma-

tiques, portant sur la topographie, la géologie, la biologie, le magnétisme et d'autres disciplines; ces travaux furent grandement facilités par la technologie perfectionnée, y compris l'emploi d'avions et de la radio. La participation officielle du gouvernement devint par la suite de plus en plus courante, surtout dans les études de grande envergure, tandis que des amateurs de talent entreprenaient des travaux détaillés dans des secteurs restreints.

Bien qu'éphémère, la flambée d'activité gouvernementale dans le Grand-Nord au cours des années 1920 y a conduit un groupe de scientifiques itinérants, peu nombreux mais de la plus haute compétence, au-delà même du territoire continental. Bien qu'ils n'aient pas tenté de dresser une carte de toute la région, ils établirent astronomiquement la position de quelques points et déterminèrent avec plus de précision la disposition générale des principales masses terrestres. On peut juger du peu d'exactitude des levés obtenus à cette époque par la description suivante, tirée d'un rapport de 1930: «Le point le plus oriental de l'île Baffin se situe approximativement par 62° de longitude ouest et sur le Cercle arctique ou près de celui-ci». Quelques années auparavant, une expédition américaine déplaçait de quelque 60 milles au sud le cap Dorchester, l'un des accidents principaux de la côte ouest de cette île, et inscrivait sur la carte une grande nouvelle baie. A cette époque, à de rares exceptions près, la carte du Nord canadien avait tout à gagner de ce genre d'expédition estivale, car nombre de lacs, d'îles et de caps restaient à découvrir et à nommer. Dans l'ensemble, la représentation géographique du Nord canadien demeurait sans unité, assemblée au hasard des expéditions datant parfois de plusieurs siècles. Toutefois, vers les années 1920, on pouvait amorcer avec une certaine précision la coordination des données obtenues. Les expéditions maritimes organisées par le gouvernement fédéral entre 1922 et 1929 semblaient constituer un début très prometteur pour un programme d'exploration et de cartographie de tous les territoires du Nord, mais un changement de politique coupait à tout progrès pendant plus de dix ans.

Devant l'énorme tâche consistant à dresser avec précision la carte du Canada, tous les moyens disponibles furent évidemment dirigés vers la partie sud. Le réseau géodésique de base, qui est à l'origine de toute carte vraiment précise et qui fixe un certain nombre de points de repère disséminés dans tout le pays, progressait encore lentement, en 1927, dans la partie méridionale des provinces. Il faudra attendre plusieurs décennies avant qu'une telle initiative puisse atteindre l'Arctique. Toutefois, ces cartes étaient nécessaires, même pour les régions fort éloignées; elles furent donc dressées, à l'aide des meilleures données disponibles. Au début des années 1940, la cartographie topographique à l'échelle de huit milles au pouce atteint enfin le littoral de la mer polaire. Quand bien même les renseignements provenaient en grande partie de travaux d'anciens explorateurs, parfois solitaires, et que ces données étaient souvent loin d'être précises, il importait davantage de mettre ces cartes en circulation. Le Canada était enfin délimité tant bien que mal. Même si des lignes pointillées indiquaient des côtes mal définies, et de grands espaces blancs témoignaient de l'ignorance topographique, ces cartes ouvraient la voie à l'important programme de levés et de cartographie qui devait suivre peu de temps après.

Les premiers levés systématiques de reconnaissance entrepris dans le Grand-Nord par le gouvernement fédéral eurent lieu après la Première Guerre mondiale. Les techniques employées sous ces hautes latitudes étaient identiques à celles qui avaient été éprouvées dans les Prairies, la Cordillère occidentale et la partie sud du Bouclier canadien. Se déplaçant vers le Nord, la recherche de minéraux nécessitait de nouvelles cartes pour la gouverne des géologues et des prospecteurs; il était également urgent d'apporter certaines améliorations à l'administration de ces territoires, ainsi qu'aux moyens de transport.

Ne serait-ce que pour des raisons pratiques, la vallée du Mackenzie fut la première à bénéficier de cette initiative. Bien que peu éloignée, elle avait été décrite en 1921 par Charles Camsell comme une région pratiquement inconnue. Cette année-là, les travaux furent dirigés vers le Nord à partir de l'Alberta, en suivant le cours du fleuve jusqu'à l'Océan Arctique. Il s'agissait d'une opération combinée réunissant arpenteurs, géologues, hydrographes et géodésiens. A la suite de ces levés, la vallée du Mackenzie fut solidement reliée au sud du Canada, et on jeta les bases d'un programme plus détaillé d'exploration et de cartographie. Pour la première fois, on disposait de cartes du fleuve

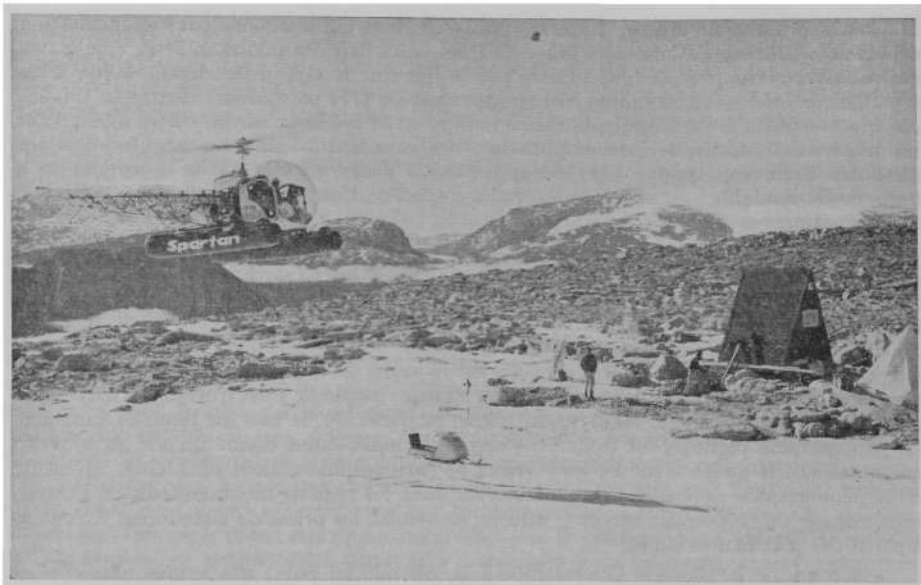
Mackenzie proprement dit, sur lequel les bateaux à aubes qui le sillonnaient s'en remettaient depuis de nombreuses années à la grâce de Dieu et au flair des pilotes indiens. Le travail qui restait à accomplir est bien illustré par le fait que le Grand lac des Esclaves, d'une superficie de près de 11,000 milles carrés, découvert en 1771 par Samuel Hearne et traversé par Mackenzie en 1789, n'était pas même indiqué avec précision sur les cartes avant 1924. La principale tentative de cartographie du Nord canadien à l'aide des moyens classiques démontra clairement qu'une telle entreprise serait vouée à l'échec sans le secours de la technologie moderne. L'avion et la radiocommunication redressèrent éventuellement cette situation.

Pendant les années 1930, de nouvelles techniques de levés et de cartographie furent éprouvées, puis perfectionnées, permettant ainsi de terminer en quelques années la première carte complète du Canada. Cela fut rendu possible par la photographie aérienne, et la majeure partie des essais initiaux fut assujettie au pressant besoin d'une carte du Nord canadien. Au début, les détails obtenus au moyen de photographies aériennes obliques, qui comprenaient l'horizon, étaient reportés sur le papier à l'aide d'un ingénieux quadrillage perspectif gravé sur une plaque de verre. Cette méthode s'est révélée extrêmement pratique sur la topographie relativement plane et parsemée de lacs du Bouclier canadien. La photographie verticale fut également employée mais, étant donné qu'elle ne couvrait qu'une superficie moins étendue, les travaux de cartographie étaient plus lents. L'utilité de la photographie s'est également manifestée dans les régions montagneuses de l'Ouest, mais, comme on ne pouvait encore y utiliser les avions, les prises de vues furent exécutées à partir des plus hautes cimes.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on mit au point des avions plus sûrs et disposant d'un plus long rayon d'action ainsi que des appareils photographiques et restitu-teurs plus perfectionnés, ce qui permit de compléter rapidement la cartographie du Nord canadien. On employa tout d'abord le principe trimérogonique qui comportait trois appareils aéroportés à haute altitude photographiant simultanément vers l'avant et sur les côtés de l'axe de vol. Au sol, des points de repère précis étaient toujours nécessaires, et l'avion fut encore d'une aide précieuse en transportant rapidement d'un point à un autre les équipes de techniciens; en éliminant le transport maritime, on prolongeait sensiblement la saison des travaux sur le terrain. Pour sa part, l'hélicoptère fut utilisé à partir de 1948. A la suite de ces progrès technologiques, la majeure partie du Canada, y compris l'Archipel Arctique, était photographiée à la verticale dès la fin des années 1950, permettant ainsi d'en faire la cartographie à petite échelle. A la même époque, la technique des levés atteint une rapidité encore inégale grâce à l'introduction d'appareils électroniques de mesure des distances du genre «Shoran» et du telluromètre.

Dans le domaine des levés géologiques, les résultats les plus marquants ont peut-être été obtenus à l'aide de l'hélicoptère et de l'instrumentation connexe. On a calculé qu'entre 1842 et 1951, la Commission géologique a cartographié quelque 1,000,000 milles carrés du territoire canadien; au cours des sept années qui ont suivi, 500,000 milles carrés environ ont fait l'objet de levés cartographiques dont la réalisation est due en grande partie à l'emploi des hélicoptères. Ces rapides progrès ont été particulièrement évidents dans les îles de l'Arctique, dont l'accès est difficile et le climat souvent rigoureux, et où les bases de ravitaillement sont rares. Pour remplacer les méthodes classiques de transport, soit les attelages de chiens, les canots et la marche, la Commission géologique a adopté en 1955 un programme soigneusement étudié de transport du personnel et matériel et de ravitaillement par hélicoptères. Quant aux détails topographiques, ils furent fixés au moyen de la photographie aérienne. Efficace, sûre et économique, cette expérience ouvrit la voie à tous les travaux effectués ultérieurement dans le Grand-Nord. Les travaux plus approfondis sur l'étude du plateau continental polaire, portant en réalité sur la partie la plus septentrionale de l'Archipel Arctique et touchant à tous les domaines de la science, dépendent largement de ce moyen de transport et d'observation.

Même une comparaison rapide entre les cartes publiées il y a 25 ans et celles qui sont actuellement disponibles révèle un accroissement marqué des connaissances sur le Nord du pays. Le Bouclier canadien paraît aujourd'hui comme un labyrinthe de lacs, grands et



Un hélicoptère chargé arrive au camp de base des géographes sur la côte Est de l'île Baffin. L'usage de l'hélicoptère a permis de connaître plus à fond la géographie physique du Grand-Nord canadien, car cet appareil facilite le transport du personnel, des instruments et du matériel vers les régions éloignées ou inaccessibles par tout autre moyen.

petits, et de cours d'eau tortueux, alors qu'il était représenté jadis comme une plaine plus ou moins vide, clairsemée de quelques masses d'eau importantes, et dotée de certains détails complémentaires le long des voies de navigation empruntées par les explorateurs. Les formes des masses terrestres ont été modifiées, et certaines îles apparaissent pour la première fois sur les cartes. Repérée du haut des airs, en 1948, dans une région pourtant assez bien connue, l'île Prince-Charles, située dans le bassin Foxe, a été reportée sur les cartes. Les photographies aériennes de l'île Borden, découverte il y a 50 ans par Stefansson, ont permis de préciser qu'il s'agit réellement de deux îles; on donna alors à la seconde le nom de Mackenzie King. L'île Bathurst s'est révélée comme un véritable archipel et la côte septentrionale de l'île Melville a subi une transformation radicale. Des détails topographiques ont été ajoutés aux cartes, qui sont maintenant dotées de courbes de niveau précises remplaçant le genre de remarques rencontrées par exemple sur la carte de l'île Baffin: «montagnes d'une altitude possible de 6,000 pieds». Au lieu de cartes géologiques basées sur un échantillonnage effectué au hasard le long des côtes, les détails cartographiques sont maintenant uniformément répartis sur toute la région. Des levés hydrographiques ont permis de dresser la carte intégrale de toutes les routes d'été empruntées par les navires de ravitaillement, et des observations faites à partir de la surface plate de la banquise polaire ont fourni la topographie sous-marine là où les navires eux-mêmes ne peuvent pas pénétrer. Ainsi, les travaux de recherche s'étendent jusqu'aux profondeurs sous-marines du bassin arctique.

Les régions les plus éloignées du Nord canadien font maintenant l'objet d'études plus complètes, et d'un genre nouveau. Jusqu'à une époque assez récente, il suffisait de posséder une connaissance élémentaire des terres et des mers environnantes, c'est-à-dire leur position et leurs caractéristiques générales. La première évaluation sérieuse des connaissances géographiques fut terminée au cours des années 1950, suivie par des travaux de levés et de cartographie plus détaillés, à plus grande échelle. Cette tâche essentielle se poursuit mais

elle a cédé le pas à une étude scientifique complète et soigneusement organisée, semblable en envergure, sinon en importance, aux levés officiels entrepris dans le sud du Canada.

Plus clairement que des paroles, le vaste *Atlas du Canada* publié en 1958 montre les progrès incroyables réalisés dans le domaine des connaissances géographiques du pays, depuis le milieu du XIX^e siècle. Ses 110 planches choisies touchent les sujets les plus divers, depuis les itinéraires empruntés par les premiers explorateurs jusqu'aux relations du pays avec l'extérieur; elles révèlent non seulement la mesure des connaissances acquises, mais aussi les moyens de plus en plus complexes mis en œuvre pour les recueillir. Bien que certains des renseignements utilisés aient visiblement été recueillis au cours du XIX^e siècle, la comparaison du présent Atlas au précédent, publié en 1906, révèle l'importance des progrès réalisés durant le siècle actuel. On y remarque aussi une évolution quant à la nature des connaissances géographiques, en tant qu'elles signifient les renseignements coordonnés qui peuvent être portés sur une carte régionale. Aux détails contenus dans les anciennes cartes topographiques, on a ajouté des données détaillées portant sur la géologie, la végétation, les climats, les sols et un grand nombre de phénomènes géophysiques. En plus de ces données physiques, il existe un besoin sans cesse croissant de renseignements sur toute l'étendue de l'activité humaine, y compris les conditions économiques. Avec une grande précision, on peut maintenant indiquer sur les cartes la répartition démographique (même celle des Esquimaux), l'emplacement des diverses industries, des voies de communication, des centres d'enseignement et d'assistance sociale et d'un grand nombre d'autres services nécessaires à la vie de tous les jours, depuis les garages jusqu'aux postes émetteurs de télévision. Il est maintenant possible d'illustrer la façon dont les terres du Canada sont utilisées, qu'il s'agisse de forêts, de pâturages, de villes, de réservoirs, de parcs, etc.; on peut même dans une certaine mesure, indiquer les endroits où une utilisation peu judicieuse des terrains a eu des effets néfastes. Ces cartes peuvent tout aussi bien signaler les zones pauvres, rurales et urbaines, que les richesses naturelles connues ou potentielles.

En d'autres termes, l'ensemble des connaissances géographiques au sujet du Canada atteint un stade où il est possible de considérer le pays comme «connu», à l'exemple des plus anciennes régions de l'Europe. Ce résultat a été obtenu par des programmes bien étudiés, mis en œuvre par un réseau complexe de ministères fédéraux et provinciaux, chargés de recueillir des renseignements de tous genres, auxquels est venue s'ajouter l'importante contribution des chercheurs universitaires.

Près de mille ans après le premier débarquement des Vikings sur la côte est du pays et un siècle après la Confédération, l'inventaire national est presque achevé. Naturellement, de nouvelles données viendront sans cesse enrichir ces connaissances mais elles s'inséreront sur une ossature géographique qui n'accusera probablement plus de changement radical*.

Section 1.—Géographie physique†

Le Canada occupe la moitié septentrionale du continent nord-américain, à l'exception de l'Alaska et du Groenland. Il s'étend du cap Spear (Terre-Neuve), à 52°37' de longitude ouest, au mont Saint-Élie (Yukon), à 141°, soit un intervalle de 88°23' ou 3,223 milles, et de l'île du Milieu, dans le lac Érié, à 41°41' de latitude nord, jusqu'au pôle. Son point de terre le plus au nord est le cap Columbia, dans l'île Ellesmere, à 83°07' de latitude nord, et la distance en ligne droite, de l'île du Milieu au cap Columbia est de 2,875 milles.

La configuration du Canada est celle d'un parallélogramme déformé dont les quatre angles font saillie. Au nord, le saillant formé par l'archipel qui pénètre profondément dans le bassin Arctique s'interpose entre les abords nordiques du continent de l'Europe et l'Asie et fait du Canada le voisin de l'U.R.S.S. Au sud, la péninsule ontarienne s'enfonce au cœur des États-Unis. À l'est, le Labrador et l'île de Terre-Neuve y assurent le passage le plus court de l'Atlantique nord et relient géographiquement le Canada à la

* On trouvera aux pages 35-37 une description du service des levés et de la cartographie du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

† Revu à la Direction de la géographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Ottawa).

Grande-Bretagne et à la France. A l'ouest, le grand arc de terre qui unit Vancouver, dans le sud de la Colombie-Britannique, et Whitehorse, dans le Yukon, assure la plus courte traversée du Pacifique nord entre l'Amérique du Nord continentale et l'Extrême-Orient. Le Canada se trouve donc au carrefour des principales puissances et de certaines des régions les plus peuplées du monde.

1.—Superficie approximative en terre et en eau douce, par province ou territoire

NOTE.—La répartition des terres agricoles, forestières, etc., figure au chapitre X: Utilisation des terres et mise en valeur des ressources renouvelables.

Province ou territoire	Terre	Eau douce	Total	% de la superficie du pays
	(milles carrés)			
Terre-Neuve.....	143,045	13,140	156,185	4.1
Terre-Neuve (île).....	41,124	2,195	43,319	1.1
Labrador.....	101,381	10,945	112,326	3.0
Île-du-Prince-Édouard.....	2,184	—	2,184	0.1
Nouvelle-Écosse.....	20,402	1,023	21,425	0.6
Nouveau-Brunswick.....	27,835	519	28,354	0.7
Québec.....	523,860	71,000	594,860	15.4
Ontario.....	344,092	68,490	412,582	10.7
Manitoba.....	211,775	39,225	251,000	6.5
Saskatchewan.....	220,182	31,518	251,700	6.5
Alberta.....	248,800	6,485	255,285	6.6
Colombie-Britannique.....	359,279	6,976	366,255	9.5
Yukon.....	205,346	1,730	207,076	5.4
Territoires du Nord-Ouest.....	1,253,488	51,465	1,304,953	33.9
Franklin.....	541,755	7,500	549,253	14.3
Keewatin.....	218,460	9,700	228,160	5.9
Mackenzie.....	493,285	34,265	527,490	13.7
Canada.....	3,566,235	291,571	3,851,809	100.0

En étendue, le Canada est le premier pays de l'hémisphère occidentale et le deuxième du monde. Sa superficie (3,851,809 milles carrés) se compare à celle de l'U.R.S.S. (8,649,539*), de la Chine, y compris Taïwan et les Pescadores (3,705,408*), des États-Unis d'Amérique, y compris l'Alaska et Hawaii (3,615,211*), et du Brésil (3,286,488*). Le Canada est au-delà de 40 fois plus grand que la Grande-Bretagne et 18 fois plus grand que la France. Son immense territoire, tout en renfermant de nombreuses ressources et en offrant, à première vue, de grandes possibilités de colonisation, comporte des difficultés et des restrictions particulières, surtout parce que le terrain est en bonne partie montagneux et rocaillieux ou se trouve en climat arctique. Les régions exploitées ne constituent probablement pas plus du tiers de l'ensemble, les terres agricoles occupées, moins de 8 p. 100, et les forêts actuellement accessibles, 19 p. 100. La population du Canada était évaluée à 19,919,000 habitants le 1^{er} juin 1966, contre une population de 192,119,000† aux États-Unis (Alaska et Hawaii compris) (1964) et de 78,809,000† au Brésil (1964).

Les longueurs en milles signalées au tableau 2 sont une autre indication de l'étendue du Canada. Le tableau donne les distances en ligne droite entre les principaux centres et la longueur des voies de communication nécessaires entre les grandes villes, entre les agglomérations industrielles établies autour des exploitations minières ou des fonderies éloignées et les villes les plus rapprochées, et entre les postes du Nord et les villes qui les ravitaillent. Le nombre de milles indiqué est celui des voies des grands moyens de transport qui relient les points mentionnés; des longueurs en milles aériens sont fournies pour la plupart des distances transcontinentales.

La longueur de la frontière sud du Canada adjacente aux États-Unis est de 3,986.8 milles, et celle de la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique, adjacente à l'Alaska, de 1,539.8.

* Annuaire statistique des Nations Unies, 1965.

† Population and Vital Statistics Report des Nations Unies, 1^{er} janvier 1966.



L'accroissement des connaissances en géographie durant le dernier quart de siècle est illustré par les détails indiqués sur ces cartes de la même partie du Bouclier canadien dans le nord de l'Ontario; la carte supérieure a été dessinée en 1940 et l'autre en 1966.





POSITION GÉOGRAPHIQUE
DU CANADA DANS
L'HÉMISPHÈRE SEPTENTRIONAL

ÉTABLI PAR LA DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE,
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES, 1967

2.—Longueur des voies de communication entre certains centres et autres points intéressants du Canada

NOTE.—Le tiret utilisé dans le présent tableau indique que la distance ne présente pas d'intérêt particulier. Dans chaque cas, le trajet en milles indiqué concerne le genre de locomotion le plus généralement employé,—route (R), chemin de fer (C), avion (A) ou eau (E); les distances transcontinentales sont indiquées en milles aériens. Les routes fluviales sont indiquées en milles marins.

De	A	Halifax	Montréal	Québec	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Edmonton	Vancouver
		milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles
St-Jean (T.-N.)	R	531	E 1,043	E 904	—	E 1,336	—	—	A 3,955
Charlottetown (I.-P.-E.)	R	151	—	—	—	—	—	—	—
Halifax (N.-E.)	—	—	R 824	R 657	—	R 1,164	—	—	A 3,232
Fredericton (N.-B.)	R	298	R 526	R 359	—	—	—	—	—
Saint-Jean (N.-B.)	R	276	R 593	R 426	R 719	R 933	—	—	—
Chibougamau (P.-Q.)	—	—	—	C 608	—	—	—	—	—
Montréal (P.-Q.)	C	840	R 167	R 167	R 126	R 340	A 1,419	A 2,225	A 2,668
Québec (P.-Q.)	—	—	R 167	R 167	R 293	R 507	A 1,436	—	A 2,814
Schefferville (P.-Q.)	—	—	C 357	C 357	—	—	—	—	—
Sept-Îles (P.-Q.)	—	—	E 430	E 291	—	—	—	—	—
Fort William (Ont.)	—	—	E 430	E 291	—	—	—	—	—
Hamilton (Ont.)	—	—	E 1,055	E 1,104	C 878	E 762	C 419	C 1,219	C 1,892
Ottawa (Ont.)	—	—	R 382	R 549	R 290	R 42	—	—	—
Sudbury (Ont.)	—	—	R 126	R 293	—	R 248	A 1,325	A 2,131	A 2,574
Toronto (Ont.)	E 1,188 ¹	R 340	—	—	R 311	R 244	C 945	—	—
Churchill (Man.)	—	—	—	—	—	—	A 957	A 1,748	A 2,360
Lynn Lake (Man.)	—	—	—	—	—	—	C 992	—	—
Winnipeg (Man.)	—	—	—	—	—	—	C 723	—	—
Regina (Sask.)	—	—	—	—	—	A 957	—	C 800	C 1,473
Saskatoon (Sask.)	—	—	C 1,764	—	C 1,653	C 1,587	C 356	C 512	C 1,117
Uranium City (Sask.)	—	—	—	—	—	—	C 470	C 330	C 1,095
Calgary (Alb.)	—	—	—	—	—	—	A 456	A 992	—
Edmonton (Alb.)	—	—	—	—	—	—	C 194	C 641	—
Fort St. John (C.-B.)	—	—	C 2,159	—	C 2,041	C 2,007	C 800	—	C 785
Kitimat (C.-B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	C 728
Prince-Rupert (C.-B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	E 420
Vancouver (C.-B.)	A 3,232	A 2,668	C 3,042	—	C 2,770	A 2,360	A 1,403	C 956	E 477
Victoria (C.-B.)	A 3,279	—	—	—	—	—	—	C 785	—
Dawson (Yukon)	—	—	—	—	—	—	A 1,058	A 316	A 615
Whitehorse (Yukon)	—	—	—	—	—	—	R 1,283	R 1,283	A 1,056
Frobisher (T. N.-O.)	—	A 1,297	—	—	—	—	A 3,522	A 3,522	A 3,965
Inuvik (T. N.-O.)	—	A 3,543	—	—	—	—	A 2,140	A 1,318	A 1,854
Yellowknife (T. N.-O.)	—	—	—	—	—	—	A 1,398	A 656	A 1,192

¹ Via détroit de Canso.

Du point de vue politique, le Canada comprend dix provinces et deux territoires. Chacune des provinces est souveraine dans sa propre sphère et gère ses ressources naturelles. Ce sont ces ressources qui, en fonction de leur topographie, de leur situation et de leur climat, sont la fondation de l'économie des provinces. Celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à cause de leur éloignement, de leur vaste étendue et de leur population clairsemée, sont administrées par le gouvernement fédéral.

Les principales caractéristiques physiques et économiques de chaque province et de chaque territoire sont décrites assez en détail dans un article de l'*Annuaire* de 1963-1964. Aussi, y a-t-il lieu de mentionner que le développement économique du pays en général fut au début fondé sur les caractéristiques physiques; les autres éléments ne sont intervenus que plus tard. Il s'est ainsi créé des régions tout à fait distinctes des divisions politiques. Ces régions économiques ont été décrites dans un article spécial de l'*Annuaire* de 1962 (pp. 18-25).

La Direction de la géographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'emploie à fournir, au sujet de la géographie canadienne, toute donnée pouvant servir à accroître le bien-être économique, commercial et social de la nation. Cette Direction a pour tâche de réunir des renseignements géographiques d'intérêt national et d'effectuer des levés sur le terrain. L'état de la surface du sol, l'utilisation des terres, les types de

végétation et la structure des villes et cités figurent parmi ses sujets de recherches. Le Comité canadien permanent des noms géographiques, qui relève de la Direction, s'occupe de toutes les questions de nomenclature géographique intéressant le Canada et fait des recherches et enquêtes sur l'origine et l'usage des noms géographiques. Le Comité se compose de représentants des services fédéraux de la cartographie et autres organismes fédéraux intéressés à la nomenclature, ainsi que de représentants désignés par les provinces (soit un par province).

Sous-section 1.—Eaux intérieures

Les eaux intérieures du Canada (abstraction faite des eaux salées présentes dans les limites du pays) sont très étendues et forment environ 7.6 p. 100 de sa superficie. Outre leur apport indispensable au soutien de la vie, les cours d'eau turbulents et les chaînes de lacs du Canada ont fort influé sur le développement du pays et sur son bien-être socio-économique. Aux temps lointains de l'exploration et de la colonisation, les cours d'eau intérieurs servaient de voies de transport et offraient souvent un moyen de subsistance. Ces fonctions perdent maintenant de leur importance. Sauf le Saint-Laurent et certaines voies navigables de l'intérieur et du Grand-Nord, les cours d'eau et lacs jouent un rôle différent dans la vie domestique, industrielle et agricole et les divertissements de la population. Ils transportent toujours efficacement le bois à pâte des forêts aux moulins, et leurs forces sont captées afin de fournir de l'énergie à l'industrie ou sont retenues et détournées pour irriguer des terres qui autrement seraient arides.

Le mieux pour étudier les eaux intérieures du Canada est d'isoler les principaux bassins hydrographiques. Le bassin hydrographique de l'Atlantique est le plus important; il est dominé par le réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent qui baigne une superficie d'environ 678,000 milles carrés et assure une voie navigable intérieure sans égal dans une région riche en ressources naturelles et industrielles. De Duluth (Minn.), à la tête du lac Supérieur, jusqu'à Belle-Isle, à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, la distance est de 2,280 milles. Toute la superficie drainée au nord du Saint-Laurent et des Grands lacs est la bordure méridionale du Bouclier canadien, plateau rocheux et accidenté d'où maints tributaires tombent en cascades. Ces cours d'eau, tout comme le Saint-Laurent, fournissent de l'énergie électrique aux grandes industries de la région. Au sud du Saint-Laurent, les petits cours d'eau ont une importance locale. Le Saint-Jean, par exemple, draine une étendue fertile et fournit presque toute l'électricité d'origine hydraulique du Nouveau-Brunswick.

Le bassin de la baie d'Hudson, bien que le plus étendu, est le moins important du point de vue économique. Seuls le Nelson et la Churchill renferment un potentiel énergétique situé à distance économique des régions habitées. Les branches principales de la rivière Saskatchewan, tributaire du Nelson, drainent une des régions agricoles les plus vastes du Canada et sont le pivot d'importants programmes d'irrigation.

Le bassin de l'Arctique est dominé par le Mackenzie, un des cours d'eau les plus longs du monde, qui parcourt 2,635 milles depuis l'embouchure de la rivière Finlay jusqu'à l'océan Arctique. Il draine une superficie d'environ 700,000 milles carrés des trois provinces les plus occidentales. Sauf un portage de 16 milles en Alberta, les chalands peuvent le naviguer de la fin du rail à Waterways, sur la rivière Athabaska, jusqu'à son embouchure (1,700 milles).

Les cours d'eau du bassin du Pacifique prennent leur source dans la Cordillère et s'écoulent dans le Pacifique par des voies tortueuses et abruptes, des gorges profondes et des cascades rapides et innombrables. Ils sont la base des grandes installations hydro-électriques et, en saison, abondent de saumons qui remontent vers les frayères. Les principaux cours d'eau du bassin sont le Fraser, qui a sa source dans les Rocheuses et qui arrose une vaste région agricole dans sa course vers son déversoir, et le Columbia, cours d'eau international qui, grâce à sa dénivellation de 2,650 pieds, renferme une énergie potentielle énorme. Le Yukon est également un fleuve international mais, tout en étant le plus long à couler vers le Pacifique, il ne compte guère dans l'économie.



Le tableau 3 énumère les principales rivières du Canada et leurs tributaires. Les cours d'eau tributaires et leurs affluents sont placés en retrait; ainsi, l'Otaouais et d'autres rivières sont indiquées comme tributaires du fleuve Saint-Laurent et la Gatineau et d'autres cours d'eau, comme tributaires de l'Otaouais.

3.—Longueur des principaux cours d'eau et de leurs tributaires

Bassin hydrographique et cours d'eau	Longueur milles	Bassin hydrographique et cours d'eau	Longueur milles
Se déversant dans l'Atlantique		Se déversant dans l'Atlantique (suite)	
Saint-Laurent (depuis la source du Saint-Louis, au Minnesota).....	1,900	Ashuapmouchouan.....	165
Otaouais.....	696	Saint-Maurice.....	325
Gatineau.....	240	Mattawin.....	100
Lièvre.....	205	Manicouagan (depuis la source de la Racine-de-Bouleau).....	310
Coulonge.....	135	Outardes.....	270
Madawaska.....	130	Bersimis.....	240
Rouge.....	115	Richelieu.....	210
Mississippi.....	105	Saint-François.....	165
Petawawa.....	95	Chaudière.....	120
Nation-du-Sud.....	90	Vie les Grands lacs	
Dumoine.....	80	aux Français (depuis la source de l'Esturgeon).....	180
Nord.....	70	Esturgeon.....	110
Nation-du-Nord.....	60	Grand.....	165
Saguenay (depuis la source de la Péribonca).....	475	Thames.....	163
Péribonca.....	280	Spanish.....	153
Mistassini.....	185		

3.—Longueur des principaux cours d'eau et de leurs tributaires (fin)

Bassin hydrographique et cours d'eau	Long- ueur	Bassin hydrographique et cours d'eau	Long- ueur
	milles		milles
Se déversant dans l'Atlantique (fin)		Se déversant dans la baie d'Hudson (fin)	
Trent.....	150	Harricanaw.....	260
Mississagi.....	140	Grande rivière de la Baleine.....	230
Nipigon (depuis la source de l'Ombabika).....	130	Rivière aux Feuilles.....	165
Moira.....	60		
Thessalon.....	40	Se déversant dans le Pacifique	
Saint-Jean.....	418	Yukon (de l'embouchure au lac Tagish).....	1,667
Romaine.....	270	Yukon (de la frontière à la source de la Nisu- tlin).....	714
Nataashquan.....	241	Porecupine.....	448
Moisie.....	210	Pelly.....	330
Churchill.....	206	Stewart.....	331
Exploits.....	153	Teslin.....	215
Naskaupi.....	152	White.....	161
Canairiktok.....	139	Columbia (en entier).....	1,150
Eagle.....	132	Columbia (au Canada).....	459
Miramichi.....	135	Kootenay (en entier).....	407
Marguerite.....	130	Kootenay (au Canada).....	276
Gander.....	102	Fraser.....	850
Se déversant dans la baie d'Hudson		Thompson (depuis la source de la Thompson- du-Nord).....	304
Nelson (depuis la source de la Bow).....	1,600	Thompson-du-Nord.....	210
Saskatchewan (depuis la source de la Bow).....	1,205	Thompson-du-Sud (depuis la source de la Shuswap).....	206
Saskatchewan-Sud.....	865	Neechako.....	237
Red Deer.....	385	Stuart (depuis la source de la Driftwood).....	258
Bow.....	315	Chilcotin.....	146
Belly.....	180	West Road (Blackwater).....	141
Saskatchewan-Nord.....	760	Skeena.....	360
Rouge (depuis la source de la Shyenne).....	545	Bulkley (depuis la tête du ruisseau de Maxam).....	160
Assiniboine.....	690	Stikine.....	335
Souris.....	450	Alsek.....	260
Qu'Appelle.....	270	Nass.....	236
Winnipeg (depuis la source de la Firesteel) des Anglais.....	475		
Churchill.....	330	Se déversant dans l'Arctique	
Beaver.....	1,000	Mackenzie (depuis la source de la Finlay).....	2,635
Koksoak (depuis la source de la Kaniapiskau).....	305	de la Paix (depuis la source de la Finlay).....	1,195
Kaniapiskau.....	660	Finlay.....	250
Severn (depuis la source de la riv. Bouleau).....	575	Smoky.....	245
Albany (depuis la source de la riv. du Chat).....	610	Little Smoky.....	135
Dubawnt.....	810	Parnip.....	145
Eastmain.....	580	Athabasca.....	765
Fort George (depuis le lac Nichicum).....	510	Pembina.....	210
Attanapiskat.....	480	Liard.....	755
Kazan.....	465	Nahanni-du-Sud.....	350
Nottaway (depuis la source de la Waswamipi).....	455	Petitot.....	295
Waswamipi.....	400	Port Nelson.....	260
Nelson (depuis la tête du lac Winnipeg).....	400	Hay.....	530
Rupert.....	380	Peel (depuis la source de l'Ogilvie).....	425
Rouge (depuis la tête du lac Traverse).....	355	Arctic Red.....	310
George (depuis le lac Hubbard).....	345	des Esclaves.....	259
Orignal (depuis la source de la Mattagami).....	340	Toutiya.....	200
Abitibi.....	340	Baek.....	605
Mattagami.....	275	Coppermine.....	625
Misissabi.....	265	Anderson.....	430
Hayes.....	300	Horton.....	275
Winisk.....	295		
Baleine.....	270		

Les lacs les plus remarquables du Canada sont sans doute les Grands lacs, même s'ils ne sont que partiellement en territoire canadien. La frontière canado-américaine traverse les lacs Supérieur, Huron, Sainte-Claire, Érié et Ontario. Le détail de ces lacs est donné au tableau 4.

Les Grands lacs n'ont pas de marée, mais parfois les grands vents y font varier sensiblement le niveau de l'eau.

4.—Altitude, superficie et profondeur des Grands lacs

Lac	Altitude	Longueur	Largeur	Profondeur maximum	Superficie totale	Superficie en territoire canadien
	pieds	milles	milles	pieds	milles carrés	milles carrés
Supérieur.....	602.23	383	160	1,301	32,483	11,524
Michigan (États-Unis).....	580.77	321	118	923	22,400	—
Huron.....	680.77	247	101	748	23,560	15,353
Sainte-Claire.....	575.30	26	24	21	432	270
Érié.....	572.40	241	57	209	9,889	4,912
Ontario.....	245.88	193	53	775	7,313	3,849

Les autres lacs de grandes dimensions, allant de 9,500 à 12,300 milles carrés, sont le lac Winnipeg, le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours. Une multitude d'autres, d'une étendue remarquable, sont éparpillés dans la majeure partie du territoire national formé par le Bouclier canadien. Une étendue de 6,094 milles carrés, cartographiée avec précision au sud et à l'est du lac Winnipeg, en compte 3,000, et une autre de 5,294 milles carrés, au sud-ouest de Reindeer Lake (Sask.), 7,500.

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province

NOTA.—Les superficies sont calculées au niveau moyen de l'eau. Là où deux altitudes sont données pour certains réservoirs et lacs, EH signifie à l'eau haute, EB à l'eau basse. Toutes les altitudes sont en pieds, au-dessus du niveau de la mer. «Total» signifie la superficie du lac tout entier. «Partie» signifie l'étendue à l'intérieur de la province ou du territoire donné.

Province et lac	Altitude	Superficie milles carrés	Province et lac	Altitude	Superficie milles carrés
	pieds			pieds	
Terre-Neuve			Québec (fin)		
Deer.....	12	24	Mattagami.....	765	88
Gander.....	86	49	Minto.....	460	485
Grand.....	275	205	Mistassini.....	1,220	840
Melville.....	(mer)	1,133	Nichikun.....	1,737	150
Michikamau.....	1,521	566	Olga.....	785	50
Red Indian.....	506	70	Payne.....	430	230
Victoria.....	700	15	Pipmuacan (réservoir).....	EH 1,305 EB 1,275	90
Nouvelle-Écosse			Plétipti.....	1,660	138
Bras-d'Or.....	(à marée)	360	Quinze, des.....	EH 867 EB 857	55
Neuveau-Brunswick			Saint-François, fleuve Saint-Laurent (total, 88), partie.....	160	63
Grand.....	(à marée)	65	Saint-Jean.....	321	414
Québec			Saint-Louis.....	69	57
Abitibi (total 369), partie.....	868	56	Saint-Pierre.....	11	142
Albanel.....	1,289	172	Simard.....	859	73
Baakstong (réservoir).....	EH 732 EB 677	109	Témiscamingue (total, 121), partie.....	EH 589 EB 675	66
Bienville.....	1,400	392	Wasouanipi.....	830	75
Brûlé.....	1,590	56	Ontario		
Cabonga (réservoir) (Kakabonga).....	EH 1,185 EB 1,169	66	Abitibi (total, 369), partie.....	868	313
ChAMPLAIN (total, 360), partie.....	18	18	Big Trout.....	770	204
Chibougamau.....	1,253	88	Bois, des (réservoir) (total, 1,695), partie.....	1,050	953
Daux-Montagnes.....	73	63	Dog.....	1,378	61
d'Iberville.....	790	260	Eagle.....	1,192	140
Eau-Claire.....	790	635	Érié (total, 9,889), partie.....	572	4,912
Evans.....	760	180	Huron, y compris la baie Georgienne (total, 23,860), partie.....	580	15,353
Goéland.....	810	125	La Croix (total, 55), partie.....	1,186	25
Indian House.....	890	125	Long.....	1,025	75
Kaniapiakau.....	1,850	210	Lower Manitou.....	1,215	60
Kempt.....	1,372	75	Mille Lacs, des.....	1,496	103
Kipawa.....	884	125	Minuitaki.....	1,177	72
Lower Seal.....	860	130	Nipigon.....	855	1,870
Manicouagan.....	645	110			
Manouane.....	1,340	100			

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province (suite)

Province et lac	Altitude	Superficie	Province ou territoire et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés		pieds	milles carrés
Ontario (fin)			Saskatchewan (fin)		
Nipissing.....	640	350	Canoe.....	1,415	78
Ontario (total, 7,313), partie.....	245	3,849	Churchill.....	1,382	213
Rainy (réservoir) (total, 360), partie.....	EH 1,103 EB 1,103	201	Cold (total, 138), partie.....	1,756	46
Red.....	1,157	71	Cree.....	1,570	446
Sainte-Claire (total, 432), partie.....	575	270	Cumberland.....	871	98
Saint-François, fleuve Saint-Laurent (total, 88), partie.....	154	25	Deschambault.....	1,072	209
Saint-Joseph.....	1,226	187	Doré.....	1,505	248
Sandy.....	906	270	Île à-la-Croix.....	1,380	168
Seul (réservoir).....	1,170	539	Kamouchaouie (total, 57), partie.....	1,157	26
Simcoe.....	718	283	Kipahigan (total, 60), partie.....	966	31
Stout, riv. Berens.....	1,039	50	La Plonge.....	1,476	90
Sturgeon, riv. des Anglais.....	1,342	110	La Ronge.....	1,198	552
Surgéon (total, 32,483), partie.....	602	11,524	Last Mountain.....	1,606	89
Témiscamingue (total, 121), partie.....	EH 589 EB 575	55	Loche, la.....	1,460	78
Tinagami.....	965	91	Montréal.....	1,608	162
Trout (riv. des Anglais).....	1,294	156	Nomev (total, 80), partie.....	872	72
			Nemeiben.....	1,259	63
			Peter Pond.....	1,582	302
			Pinehouse.....	1,262	159
			Primrose (total, 188), partie.....	1,904	180
			Quill.....	1,703	236
			Reindeer (total, 2,467), partie.....	1,150	2,096
			Saskatchewan.....	1,827	171
			Sisipuk (total, 103), partie.....	919	32
			Smoothstone.....	1,573	110
			Tazin.....	1,130	156
			Wollaston.....	1,300	796
Manitoba			Alberta		
Athapapoukow.....	956	104	Athabasca (total, 3,120), partie.....	699	940
Atikameg.....	855	112	Beaverhill.....	2,202	80
Beaverhill.....	661	70	Buffalo.....	2,566	56
Bois, des (réservoir) (total, 1,685), partie.....	1,060	69	Calling.....	1,949	55
Cedar.....	830	517	Claire.....	699	545
Cormorant.....	840	174	Cold (total, 138), partie.....	1,756	92
Cross, fleuve Nelson.....	679	274	La Biche.....	1,794	94
Dauphin.....	853	200	Mamaoui.....	695	64
Dog.....	811	64	Peerless.....	2,269	75
Gods.....	585	319	Petit lac des Esclaves.....	1,892	461
Goose.....	923	53	Primrose (total, 188), partie.....	1,964	8
Granville.....	850	181	Sullivan (variable).....	2,651	62
Island.....	744	550	Utikuma.....	2,115	85
Kamouchaouie (total, 57), partie.....	1,187	31			
Kipahigan (total, 60), partie.....	698	29	Colombie-Britannique		
Kiskitito.....	696	65	Adams.....	1,334	52
Kiskittigisou.....	708	99	Atlin (total, 299), partie.....	2,192	298
Kisissing.....	920	138	Babine.....	2,332	194
Manitoba.....	814	1,817	Chilko.....	3,842	75
Moose.....	838	525	Eutsuk.....	2,817	96
Nomev (total, 80), partie.....	873	8	François.....	2,345	91
Northern Indian.....	760	150	Harrison.....	30	87
Nueltin (total, 850), partie.....	875	270	Kootenay.....	1,745	168
Oxford.....	612	155	Kotcho.....	1,970	31
Paint.....	615	54	Lower Arrow.....	1,370	59
Pelican, à l'ouest du lac Winnipegosis.....	838	80	Okanagan.....	1,128	136
Playgreen.....	711	257	Ootsa.....	2,686	50
Red Deer, à l'ouest du lac Winnipegosis.....	875	100	Quesnel.....	2,350	100
Reed.....	915	78	Shuswap.....	1,142	120
Reindeer (total, 2,467), partie.....	1,150	371	Stuart.....	2,230	139
Saint-Martin.....	901	125	Tagish (total, 130), partie.....	2,152	78
Setting.....	737	49	Takla.....	2,290	102
Sipiouesk.....	601	201	Teslin (total, 142), partie.....	2,250	58
Sisipuk (total, 103), partie.....	919	71	Upper Arrow.....	1,401	88
Southern Indian.....	835	1,060			
Swan.....	850	118	Yukon		
Talbot.....	845	72	Aishihik.....	3,001	107
Walker.....	679	62	Atlin (total, 299), partie.....	2,192	1
Waterhen.....	829	90	Kluane.....	2,525	184
Wekusko.....	944	64	Kousawa.....	2,209	56
Winnipeg.....	713	9,465	Lalberge.....	2,100	87
Winnipegosis.....	833	2,103	Tagish (total, 130), partie.....	2,152	52
			Teslin (total, 142), partie.....	2,239	84
Saskatchewan					
Amisk.....	964	168			
Athabasca (total, 3,120), partie.....	699	2,180			
Beauard.....	1,278	72			
Black Birch.....	1,517	54			
Candle.....	1,621	56			

5.—Altitude et superficie des principaux lacs, par province (fin)

Territoire et lac	Altitude	Superficie	Territoire et lac	Altitude	Superficie
	pieds	milles carrés		pieds	milles carrés
Territoires du Nord-Ouest			Territoires du Nord-Ouest (fin)		
Aberdeen.....	261	475	Kaminuriak.....	320	380
Artillery.....	1,190	153	La Martre.....	870	685
Aylmer.....	1,230	340	Mac Kay.....	1,415	250
Baker.....	30	975	Maguse.....	..	540
Clinton-Colden.....	1,226	253	Marian.....	513	60
Dubawnt.....	764	1,600	Nuelin (total, 850), partie.....	875	580
Faber.....	753	163	Nutaraout.....	..	351
Franklin.....	49	175	Pelly.....	501	350
Grand lac de l'Ours.....	390	12,275	Point.....	1,229	265
Grand lac des Esclaves.....	512	10,990	Rae.....	692	74
Gras, de.....	1,365	345	Schultz.....	250	110
Hardisty.....	643	167	Thaolintoa.....	496	160
Hottah.....	640	377	Yathkyed.....	461	860

Sous-section 2.—Eaux côtières

Le littoral du Canada, l'un des plus longs du monde, se répartit comme il suit:

Terre ferme:

Atlantique, 6,110 milles; Pacifique, 1,580; détroit d'Hudson, 1,245; baie d'Hudson, 3,155; Arctique, 5,770; total, 17,860.

Des:

Atlantique, 8,680 milles; Pacifique, 3,980; détroit d'Hudson, 60; baie d'Hudson, 2,305; Arctique, 26,785; total 41,810.

Pour décrire sous tous les angles les eaux côtières du Canada, il faudrait recourir à l'océanographie, à la biologie marine, et à la météorologie. Mais l'élément fondamental de toute étude de la lisière océano-continentale étant le relief du fond de la mer, les renseignements ci-après se limiteront à cet aspect ainsi qu'à quelques traits saillants des mers bordières: Atlantique, Arctique et Pacifique.

Atlantique.—Le long du littoral, la mer a inondé les vallées et les parties basses tant des Appalaches que du Bouclier canadien. C'est la plate-forme continentale submergée qui, s'avancant vers le large, marque la transition entre le continent et l'océan. Elle se caractérise par la diversité de son relief et sa grande largeur: en bordure de la Nouvelle-Écosse, elle varie entre 60 et 100 milles; de Terre-Neuve, entre 120 et 50 (à l'entrée du détroit d'Hudson); vers le nord, elle se confond avec la plate-forme de l'océan Arctique. Le bord extérieur, appelé épaulement continental, varie en profondeur de 100 à 200 brasses avant que la plate-forme ne le cède soudainement à la déclivité rapide qui conduit aux profondeurs abyssales. Dans l'ensemble, la pente de la plate-forme continentale de l'Atlantique est faible, mais toute la région est parsemée de hauts-fonds, de plateaux, de bancs, de crêtes et d'îles, et les côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sont accidentées et bordées d'îlots et de hauts-fonds. Au large de la Nouvelle-Écosse, la ligne d'alerte pour la navigation côtière (40 brasses) s'étend en moyenne à 12 milles du rivage. Tout le fond de la mer bordière semble traversé de passes et de ravins qui pénètrent fort avant dans la plate-forme.

Les principaux traits topographiques du fond bordier de l'Atlantique sont d'origine glaciaire, mais l'érosion y joue aussi un rôle important. Les cours d'eau, la glace et le vent charrient vers la mer les matériaux érodés, tandis que les vagues qui battent les falaises et les rives arrachent des masses énormes qui se déposent sur le fond avoisinant. C'est dire que la configuration du fond sous-marin continental se modifie sans cesse et qu'il faut constamment remettre à jour les cartes de navigation du littoral oriental.

La baie et le détroit d'Hudson entament profondément le continent. La baie d'Hudson est une mer intérieure de 250,000 milles carrés et d'une profondeur moyenne de quelque 70 brasses; au centre, le maximum connu est de 141 brasses.

Le détroit d'Hudson sépare l'île Baffin de la côte continentale et relie la baie d'Hudson à l'Atlantique. Long de 430 milles et large de 37 à 120 milles, sa plus grande profondeur connue (481 brasses) se trouve à l'entrée de l'Atlantique. Le fond présente de grandes irrégularités mais, sauf dans les eaux du rivage, peu de dangers pour la navigation ont été repérés.

Arctique.—Le plateau submergé faisant saillie du littoral septentrional de l'Amérique du Nord est une partie importante de la grande plate-forme continentale qui entoure l'Océan Arctique et porte toutes les îles arctiques du Canada et du Groenland et la plupart de celles de l'Europe et de l'Asie. La plate-forme est le plus uniformément étendue au nord de la Sibérie où elle mesure près de 500 milles de largeur; au nord de l'Amérique du Nord, elle circonscrit les îles occidentales de l'Archipel et s'étend sur 50 à 300 milles à partir des îles les plus avancées.

La topographie du fond de la partie submergée de la marge continentale n'est qu'en partie explorée, mais les données hydrographiques suffisent pour indiquer la présence au bord océanique d'une cassure abrupte, commune à toutes les plates-formes continentales du globe, dans la déclivité plutôt raide du talus continental. Du talus, qui borde le côté occidental des îles Reine-Élisabeth, des fonds pénètrent entre les groupes d'îles. Des filons-couches coupent le réseau de fonds dans les détroits de Davis et de Barrow et autres chenaux, où la profondeur atteint 200 brasses, et séparent le bassin de l'Arctique de l'Océan Atlantique.

La partie de la plate-forme continentale située en bordure de l'Océan Arctique, près des îles Reine-Élisabeth (voir ci-après) fait l'objet d'une étude très poussée. Depuis 1959, une équipe établie à la station météorologique canado-américaine d'Isachsen sur l'île Ellef Ringnes explore l'océanographie, l'hydrographie, la géologie sous-marine, la gravité, les traits géomagnétiques et la sismographie de la région de la plate-forme, étudie la physiographie, l'hydrologie, le pergélisol et la glaciologie des îles, note la nature, la répartition et le mouvement des glaces maritimes et établit des canevas topographiques de base. Ces travaux se continuent de mars à septembre chaque année et doivent, éventuellement, couvrir toutes les étendues non encore cartographiées de la plate-forme entre le Groenland et l'Alaska. Les recherches devraient fournir des renseignements détaillés et précis sur la composition physique et chimique et sur les caractères dynamiques des eaux de l'Océan Arctique, sur la bathymétrie de la plate-forme et du talus continentaux ainsi que des détroits et des bras de mer de l'Archipel, sur la topographie et la structure de la plate-forme et sur la nature de ses sédiments, de ses roches sous-jacentes et de ses ressources minérales, sur la structure et l'aspect physique du bord septentrional de la plate-forme continentale de l'Amérique du Nord et son contact avec le bassin de l'Océan Arctique, sur les éléments auxquels tiennent le paysage arctique et l'évolution des îles, et aux modifications apportées au niveau de la mer aux glaciers, aux glaces maritimes et au climat dans le passé géologique récent.

Pacifique.—La mer bordière du Pacifique diffère de façon marquée des autres zones marines du Canada. L'hydrographie de la Colombie-Britannique se caractérise par un relief accusé, abrupt, répétition du paysage montagneux. Nombreuses sont les anses qui pénètrent la côte montagneuse jusqu'à 50 à 75 milles. Elles sont habituellement larges d'un mille ou deux et très profondes, leurs parois escarpées rappelant celles des canyons. De la côte parsemée d'îlets, la plate-forme continentale s'étend sur une distance de 50 à 100 milles marins à l'extrémité de laquelle on trouve des profondeurs d'environ 200 brasses. Puis, le fond sous-marin s'abaisse rapidement aux profondeurs du Pacifique. Partiellement, les pentes occidentales des îles Vancouver et Reine-Charlotte ne sont, respectivement,

qu'à quatre milles et un mille de cette déclivité. Ces grandes masses de terre détachées sont les traits dominants de la mer bordière du Pacifique. Comme il faut s'y attendre dans une région au relief si irrégulier, les aiguilles et les hauts-fonds y sont nombreux et compliquent la navigation.

Sous-section 3.—Îles

Les plus grandes îles du Canada sont situées dans le Nord et sous le climat arctique. Elles s'étendent des îles situées dans la baie James à l'île Ellesmere qui atteint 83°07' de latitude nord. Les îles situées dans le district de Franklin se trouvent au nord de la terre ferme canadienne et forment ce qu'on appelle communément l'Archipel Arctique canadien. Cependant, les îles de l'extrême Nord situées au nord de la voie fluviale composée des détroits M'Clure, Vicomte-Melville, Barrow et Lancaster sont appelées îles Reine-Élisabeth.

À l'ouest, l'île Vancouver et les îles Reine-Charlotte sont les plus vastes et les plus importantes, mais le littoral est parsemé de petites îles rocheuses.

Les plus grandes îles de la côte orientale sont l'île de Terre-Neuve, partie de la province de Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard, qui forme une province, l'île du Cap-Breton, partie de la Nouvelle-Écosse, les îles Grand-Manan et Campobello, parties du Nouveau-Brunswick, l'île d'Anticosti et le groupe des îles de la Madeleine, parties de la province de Québec.

Parmi les plus remarquables de l'intérieur figurent l'île Manitoulin (1,068 milles carrés) dans le lac Huron, les Trente-Mille-Îles de la baie Georgienne et les Mille-Îles, dans le Saint-Laurent à la sortie du lac Ontario.

6.—Superficie des principales îles, par région

Région et île	Superficie	Région et île	Superficie
	milles carrés		milles carrés
Archipel Arctique		Archipel Arctique (fin)	
Région du Nord (îles Reine-Élisabeth)		Région du Sud (fin)	
Ellesmere.....	82, 119	De l'Aviation.....	596
Devon.....	20, 861	De Galles.....	439
Melville.....	16, 369	Rowley.....	436
Axel Heiberg.....	15, 779	Vansittart.....	386
Bathurst.....	7, 609	Russell.....	349
Prince Patrick.....	6, 081	Jens Munk.....	330
Ellef Ringnes.....	5, 139	White.....	301
Cornwallis.....	2, 670	Bray.....	281
Amund Ringnes.....	2, 515	Foley.....	261
Mackenzie King.....	1, 922	Koch.....	183
Borden.....	1, 344	Matty.....	173
Cornwall.....	1, 292	Royal Geographical Society (la plus grande des deux).....	173
Eglinton.....	551	Jenny Lind.....	170
Roi-Christian.....	448	Kronprinz-Frédéric.....	170
Loughheed.....	413	Prescott.....	167
Brock.....	396	Loks Land.....	164
Cameron.....	396	Melbourne.....	149
Byam Martin.....	376	Tennent.....	118
Meighen.....	293	Gateshead.....	86
Graham.....	293		
Kent-Nord.....	258	Baie et détroit d'Hudson	
Emerald.....	251	Southampton.....	15, 700
Coburg.....	141	Coats.....	2, 206
Little Cornwallis.....	139	Mansel.....	1, 285
Baillie-Hamilton.....	114	Akimiski (baie James).....	1, 137
Région du Sud		Belcher (total du groupe).....	1, 118
Esfin.....	183, 810	Nottingham.....	543
Victoria.....	81, 930	Resolution.....	387
Banks.....	23, 230	Salisbury.....	312
Prince-de-Galles.....	12, 830	Big.....	310
Comerset.....	9, 370	Akpatok (baie d'Ungava).....	296
Roi-Guillaume.....	4, 955	Charlton (baie James).....	119
Bylot.....	4, 200	Edgell.....	106
Prince-Charles.....	3, 639	Killinek.....	104
Stefansson.....	2, 890		

6.—Superficie des principales îles, par région (fin)

Région et île	Superficie	Région et île	Superficie
	milles carrés		milles carrés
Pacifique		Atlantique	
Vancouver.....	12,408	Terre-Neuve	
Reine-Charlotte.....	3,705	Labrador	
Graham.....	2,497	Aulatsivik-Sud.....	167
Moresby.....	397	Okak (total des deux).....	113
Louise.....	103	Tunngayualok.....	72
Lyell.....	63	Aulatsivik-Nord.....	53
Kunghit.....	58		
Princesse-Royale.....	870	Île	
Pitt.....	537	Terre-Neuve.....	43,359
Banks.....	400	Fogo.....	95
King.....	324	New World.....	73
Porcher.....	199		
Nootka.....	198	Golfe Saint-Laurent	
Aristazabal.....	167	Cap-Breton.....	3,970
Gilford.....	151	Anticosti.....	3,043
Hawkesbury.....	143	Prince-Édouard.....	2,184
Hunter.....	136	Madeleine, de la (total du groupe).....	88
Calbert.....	118	Shippegan.....	59
Texada.....	117		
Swindle.....	109	Baie de Fundy	
Quadra.....	103	Grand-Manan.....	55
McCaulley.....	102		
Gil.....	94		
Roderick.....	88		
Gribbell.....	86		

Sous-section 4.—Montagnes et autres élévations

Le grand système de la Cordillère, dont plusieurs pics dépassent 10,000 pieds, constitue le caractère orographique prédominant du Canada. Le mont Logan, de la chaîne Saint-Élie, au Yukon, est le plus élevé (19,850 pieds d'altitude). Le tableau 7 donne les principales élévations du Canada.

7.—Principales élévations dans chaque province ou territoire

NOTA.—Certains pics marqués d'un astérisque (*) font partie de la ligne de démarcation entre les subdivisions politiques. Bien que leur base repose en pratique dans les deux régions, ils sont inscrits une seule fois afin d'éviter le double emploi. Les élévations sont en pieds au-dessus du niveau moyen de la mer.

Province et élévation	Altitude	Province et élévation	Altitude
	pieds		pieds
Terre-Neuve		Terre-Neuve (fin)	
Long Range.....		Torngats (fin)	
Lewis Hills.....	2,672	Quartzite.....	3,930
Gros-Morne.....	2,644	Blomidon.....	3,580
Saint-Grégoire.....	2,251	Kaumajets	
Gros-Pâté.....	2,152	Mitre-d'Évêque.....	4,060
Montagne Bleue.....	2,128	Finger Hill.....	3,390
Table.....	1,900-1,950		
Collines bienes de Coteau		Nouvelle-Écosse	
Peter Snout.....	1,600-1,650	(Point coté) (Cap-Breton).....	1,747
Hautes terres centrales		Nutby (Cobequid).....	1,204
Main Topsail.....	1,822	Dalhousie (Cobequid).....	1,115
Mizzen Topsail.....	1,761	Mont du Nord (à 4 milles au nord-est de West Bay Road).....	875
Torngats		Sporting.....	675
Cirque.....	5,160		
Cladonia.....	4,725		
Eliot.....	4,650		
Tetragona.....	4,500		

7.—Principales élévations dans chaque province ou territoire (suite)

Province et élévation	Altitude	Province et élévation	Altitude
	pieds		pieds
Nouveau-Brunswick		Alberta (fin)	
Carleton.....	2,690	Rocheuses (fin)	
Moose.....	1,490	*Lyell.....	11,495 ²
Québec		*Hungabee.....	11,457 ²
Appalaches		Athabaska.....	11,452
Jacques-Cartier (Shicksbocks).....	4,160	*King Edward.....	11,409 ²
Richardson.....	3,887	Brazeau.....	11,386
Albert		*Victoria.....	11,365 ²
Albert Nord.....	3,554	*Snow Dome.....	11,340 ²
Albert Sud.....	3,775	Stutfield.....	11,320
Logan.....	3,700	*Joffre.....	11,316 ²
Mégantic.....	3,550	*Deltaform.....	11,235 ²
Mattawa.....	3,500	*Lefroy.....	11,230 ²
Bayfield.....	3,470	*Alexandra.....	11,214 ²
Roundtop (monts Sutton).....	3,175	*Sir Douglas.....	11,174 ²
Hereford.....	2,775	Woolley.....	11,170
Barn.....	2,750	*Lunette.....	11,150 ²
Orford.....	2,750	Hector.....	11,148
Pinnacle.....	2,200	Diadem.....	11,060
Brome.....	1,750	Edith Cavell.....	11,033
Shefford.....	1,725	Fryatt.....	11,026
Bouclier canadien		Chown.....	10,930
Tremblant.....	2,900	Wilson.....	10,700
Sainte-Anne.....	2,625	Clearwater.....	10,420
Sir Wilfrid.....	2,569	Coleman.....	10,286
Hauteurs montréalaises		Eiffel.....	10,101
Saint-Hilaire.....	1,350	Pinnacle.....	10,062
Yamaaks.....	1,350	Rundle.....	9,838
Rougemont.....	1,200	Trois-Sœurs.....	9,744
Royal.....	763	Eisenhower.....	9,030
Saint-Grégoire.....	750	Edith.....	8,380
Ontario		Colombie-Britannique	
Ojibaki.....	2,183	Chaîne de l'île Vancouver	
Batehaouana.....	2,142	Albert Edward.....	6,868
Tip Top Hill.....	2,099	Arrowsmith.....	5,962
Escarpement de Niagara		Côtières	
Osler Bluff.....	1,675	Waddington.....	13,260
Montagnes Bleues.....	1,650	Saint-Élie	
Caledon.....	1,400	*Fairweather.....	15,300 ²
High Hill.....	1,183	*Root.....	12,860 ²
Nemo.....	1,000	Colombiennes	
Manitoba		Monashee	
Porcupine.....	2,700	Begbie.....	8,956
Duck.....	2,375	Storm Hill.....	5,300
Riding.....	2,000	Selkirks	
Saskatchewan		Dawson.....	11,023
Cypress Hills.....	4,567	Adamant.....	10,980
Wood.....	3,275	Grand.....	10,842
Vermilion Hills.....	2,500	Iconoclast.....	10,646
Alberta		Rogers.....	10,546
Rocheuses		Rocheuses	
*Columbia.....	12,294 ²	Robson.....	12,972
Les Jumelles.....	12,085	Clemenceau.....	12,001
Alberta.....	11,874	Goodsir.....	11,686
*Assiniboine.....	11,870 ²	Bryce.....	11,607
Forbes.....	11,652	Resplendent.....	11,240
Temple.....	11,626	King George.....	11,226
Kitchener.....	11,500	Consolation.....	11,200
		The Helmet.....	11,160
		Whitehorn.....	11,130
		Huber.....	11,051
		Freshfield.....	10,945
		Mummary.....	10,918
		Vaux.....	10,891
		*Ball.....	10,865 ²
		Geikia.....	10,843
		Bush.....	10,770
		Sir Alexander.....	10,740

Renvois à la fin du tableau, p. 20.

7.—Principales élévations dans chaque province ou territoire (fin)

Province ou territoire et élévation	Altitude	Territoire et élévation	Altitude
	pieds		pieds
Colombie-Britannique (fin)		Territoires du Nord-Ouest	
Rochesuses (fin)		Iles de l'Arctique	
Churchill.....	10,500	Baffin	
Stephen.....	10,495	Peony (Calotte glaciaire).....	8,200-8,500
Cathedral.....	10,464	Thule.....	5,800*
Gordon.....	10,346	Cockcomb.....	5,300*
President.....	10,297	Barnes (Calotte glaciaire).....	3,700*
Odaray.....	10,175	Knife Edge.....	2,493*
Laussedat.....	10,035	Ellesmere	
Burgess.....	8,473	Chaîne américaine.....	9,600*
		Commonwealth.....	7,500*
		Townsend.....	7,200*
Yukon		Jeffers.....	6,800*
Saint-Élie		Wood.....	5,900*
Lozan.....	19,850	Cheops.....	5,200*
Saint-Élie.....	18,008	Devon	
Lucania.....	17,147	Calotte glaciaire.....	6,190
King.....	17,130	Mackenzie King	
Steele.....	16,644	Leffingwell Crags.....	1,500
Wood.....	15,885	Banks	
Vancouver.....	15,700	Durham.....	2,213
Hubbard.....	15,013	Victoria	
Waleh.....	14,780	Shaler.....	2,000
Alverstone.....	14,500	Bumps.....	1,700
McArthur.....	14,253	Terre ferme	
Augusta.....	14,100	Sir James MacBrien.....	9,062
Kennedy.....	13,905	Franklin	
Strickland.....	13,818	Cap.....	5,175
Newton.....	13,811	Clark.....	4,798
Cook.....	13,760	Pointue.....	4,610
Craig.....	13,250	Nahanni Butte.....	4,579
Badham.....	12,625	Richardson	
Malaspina.....	12,150	Goodenough.....	3,210
Seattle.....	10,082		

¹ Cypress Hills, 4,810 pieds, s'élève en Alberta. ² Partie de la limite qui sépare l'Alberta et la Colombie-Britannique. ³ Partie de la limite qui sépare la Colombie-Britannique et l'Alaska. ⁴ Partie de la limite qui sépare le Yukon et l'Alaska. ⁵ Approximatif.

Section 2.—Géologie et minéraux économiques du Canada*

A première vue, la fondation rocheuse du Canada et ses plateaux continentaux voisins semblent être solidement en place et immuables; cependant, dans le contexte des temps géologiques, ces roches et les minéraux qu'elles contiennent ne représentent qu'un stade de l'évolution du continent, qui a débuté il y a plus de quatre milliards d'années. L'étude géologique de la majeure partie de la surface actuelle du Canada montre que dans diverses régions, à certaines époques, s'est produit à partir de grandes profondeurs une montée de roches sombres en fusion; des éruptions volcaniques ont bouleversé l'ancienne masse terrestre et les fonds marins; d'épaisses couches de sédiments se sont accumulées; des granits se sont formés, soit par intrusion de magma en fusion, soit par métamorphisme de roches plus anciennes au cours de puissants plissements et de mouvements orogéniques; les anciennes chaînes montagneuses ont été usées ou réduites par l'érosion; les mers peu profondes ont poursuivi sans arrêt leur mouvement d'avance et de recul sur le continent actuel; les glaciers continentaux ont recouvert la majeure partie du Canada et, grâce en partie à l'action de ces phénomènes géologiques, des conditions exceptionnellement favorables y ont permis la concentration de précieux minéraux et combustibles. Ces mêmes

* Rédigé par M. W. D. McCartney. Les sections portant sur Grenville et les Plaines intérieures sont tirées d'un rapport antérieur de M. A. H. Lang, et la section traitant de la région de la Cordillère a été révisée par M. D. J. T. Carson, de la Commission géologique du Canada.

phénomènes étroitement reliés ont façonné la croûte ensevelie et le relief actuel du Canada. Ils régissent la répartition de ses gîtes minéraux, sa physiographie et, dans une large mesure, l'utilisation actuelle et éventuelle de ses terres.

Dans le but de présenter quelques explications relativement simples, faisons un retour en arrière dans les temps géologiques et choisissons un certain nombre d'exemples où l'érosion de la terre, le dépôt de détritiques qui en a résulté et une succession de circonstances favorables ont engendré la concentration de précieux minéraux, au profit du genre humain. Il est toujours plus facile de comprendre les phénomènes géologiques lorsqu'on peut en observer le déroulement à la surface de la terre ou dans des lacs et océans relativement peu profonds. En ce moment même, les vagues de l'Atlantique, qui viennent frapper à coups répétés les falaises des Maritimes, précipitent le rythme de l'érosion. Sur les plages de galets, les blocs détachés sont arrondis et érodés, tandis que le sable et les matériaux triturés sont apportés sur les plages et les épis de sable par les vagues et les courants, ou sont transportés vers la mer où ils viendront s'ajouter lentement aux couches sédimentaires du plateau continental. Cette action naturelle d'érosion et de broyage libère également de précieux minéraux de leur prison rocheuse. Presque invariablement, ces minéraux sont dispersés ou faiblement concentrés mais, sous une rare action combinée de l'érosion et des courants favorables, alliée à une densité relativement forte et à la stabilité physique et chimique de certains de ces minéraux précieux, ils peuvent dans certains cas ne pas suivre le mouvement des autres minéraux de même volume mais plus légers, et se déposer sous forme de gisements alluviaux offrant des possibilités d'exploitation. De faibles quantités d'or ont été recueillies dans les sables de la plage de Cunard Cove (N.-É.) et les falaises avoisinantes en libèrent sans cesse. Plus souvent, cependant, les gisements placériens sont le résultat de l'érosion des régions intérieures et du transport subséquent des cours d'eau. Les célèbres placers aurifères du Yukon se sont formés il y a plus d'un million d'années dans les lits de rivières, à une époque où les mastodontes et les machérodés rôdaient dans les environs. A Gay's River, en Nouvelle-Écosse, l'or était concentré de la même façon, mais en moins grande quantité dans le gros gravier, durant l'ère des reptiles géants qui vivaient sur la terre il y a quelque 350 millions d'années. Ces graviers furent ensuite recouverts de plusieurs milliers de pieds de sable et de boue provenant des monts Appalaches nouvellement formés.

Bien qu'elle ait commencé voici plus de 1,600 millions d'années, l'histoire probable des gîtes d'uranium d'Elliot Lake (Ont.) a été reconstituée par les géologues. Des études entreprises à la fois en surface, sous terre et en laboratoire ont démontré qu'une masse granitique d'un léger relief avait existé au nord du district actuel d'Elliot Lake. Durant une longue période stable, ces roches furent profondément altérées et, mis à part les minéraux chimiquement inertes comme le quartz, elles furent toutes réduites à l'état d'argile et de matériaux désintégrés. Au début de l'ère Aphébiennienne, ces terres altérées furent soulevées ou basculées, produisant une érosion marquée d'origine mécanique plutôt que chimique. Les couches supérieures de roche décomposée furent entraînées vers le sud-est par les cours d'eau. Les grains de quartz étaient également transportés, puis s'arrondissaient dans le lit des cours d'eau et, étant donné qu'ils étaient les plus volumineux des matériaux restants, ils ont formé des tapis de gravier et ont rempli les chenaux lorsque le pendage et le courant des rivières ont diminué. Aux mêmes endroits, les sables fins et les argiles étaient toujours emportés vers la mer; cependant, même les petits grains de minéraux anormalement lourds qui avaient également résisté à la décomposition chimique antérieure, soit par exemple l'uranine, le zircon et la monazite, ne pouvaient pas être transportés aussi facilement par les courants affaiblis et ils sont venus se déposer entre les interstices des cailloux de quartz arrondis. Après ce premier balayage de la masse terrestre profondément altérée, l'érosion et le transport se sont poursuivis et des milliers de pieds de sédiments huroniens ont recouvert le gravier de quartz uranifère. La pétrification, les plissements, les transformations minéralogiques et de nouvelles périodes d'érosion au cours des 1,500 millions d'années suivantes ont produit les couches plissées de conglomérats de quartz qui affleurent ou sont sous-jacentes à la surface terrestre actuelle. Ces roches affleurantes ont servi à préparer la carte géologique de la région, publiée en 1925


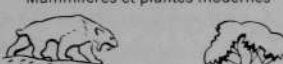


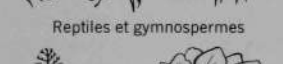


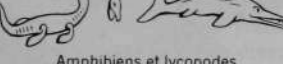


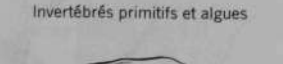
par la Commission géologique du Canada. En 1952, après que les géologues eurent décidé la teneur en uranium de ces conglomérats, cette carte qui indiquait la répartition sinueuse des formations potentiellement riches en minerais s'est affirmée d'une valeur inestimable, en permettant d'accélérer la mise en valeur de cet important centre minier.

Ces exemples ne reflètent que l'un des aspects des nombreux processus géologiques. Si l'on veut établir avec précision l'inventaire du potentiel minéral à long terme des gisements placériens inconnus du Canada, en ce qui a trait aux minéraux mentionnés précédemment, il est nécessaire de développer à la fois la cartographie géologique et les connaissances dans le domaine de la géographie ancienne, de la direction du courant des anciens cours d'eau, comme aussi de la nature et du degré d'altération des anciennes masses terrestres. Presque toute la production minérale, à l'exception de celle de l'uranium, provient d'une grande variété de gîtes différents. Certains minéraux, comme l'amiante, sont le résultat de l'altération de roches particulières à forte teneur en fer et en magnésium. Dans d'autres cas, moyennant des conditions favorables, il est possible d'extraire une majeure partie de la roche elle-même de la mine ou carrière, comme par exemple le calcaire, la syénite néphélinique, le sel gemme, le gypse et la potasse. L'espace ne permet pas ici d'établir la corrélation entre les gîtes de minéraux et leur disposition géologique et, dans bien des cas, il reste de nombreuses questions à résoudre quant à l'origine de plusieurs types de minerais communs ou précieux. Cependant, les gisements de minéraux ne sont pas de simples caprices de la nature répartis au hasard, mais bien de rares concentrations de matériaux, formées dans des conditions géologiques particulièrement favorables pendant la formation du continent. L'exploration systématique poursuivie par les sociétés minières et l'inventaire des réserves minérales du pays sont subordonnés aux connaissances et aux données géologiques, ainsi qu'aux techniques de la géophysique et de la géochimie. Les cartes géologiques publiées jusqu'en 1966 représentaient environ 75 p. 100 de la surface du Canada; d'autre part, 38 p. 100 du territoire et certaines parties du plateau continental étaient représentés sur des cartes géophysiques indiquant les déclinaisons magnétiques provoquées par divers genres de roches, publiées par des organismes fédéraux et provinciaux (voir aussi pp. 35-37).

Les sections suivantes traitent des principales régions géologiques du Canada. Le Bouclier canadien forme l'ancien noyau continental; en plus d'englober les vastes régions exposées du Centre et du Nord du Canada, le Bouclier s'étend sous le placage ces sédiments marins relativement jeunes qui sont actuellement exposés en surface dans la région de la baie d'Hudson, de certaines îles de l'Arctique, des Basses terres du Saint-Laurent et des Plaines intérieures. A l'Ouest des Plaines intérieures, ainsi qu'au nord et au sud-est du Bouclier canadien, des auges profondes et allongées (géosynclinaux) se sont formées. Ces fosses ont reçu des sédiments et des roches volcaniques qui, par plissement, ont été transformés et sont devenus les zones montagneuses de la Cordillère, de la région Inuitienne et des Appalaches.

Le Bouclier canadien.—L'évolution précambrienne du Bouclier canadien actuel s'est étagée sur plus des cinq sixièmes des temps géologiques connus. Au cours de cette longue période, un grand nombre de cycles se sont complétés: volcanisme, sédimentation, intrusion, métamorphisme, mouvements orogéniques, érosion, et formation des minéraux. La complexité de cette évolution a livré de plus en plus de secrets en raison de l'emploi accru, depuis 1952, des hélicoptères dans les opérations de reconnaissance géologique, et grâce à la détermination de l'âge géologique, par la méthode des rapports isotopiques, de près de 1,500 échantillons de minéraux prélevés sur l'ensemble du Bouclier canadien. Nombre de ces âges géologiques englobent la durée de quatre principales phases orogéniques, comme il est indiqué sur le tableau des temps géologiques face à la page 22. Les huit provinces géologiques actuellement reconnues dans le Bouclier canadien sont indiquées sur la carte opposée. Chacune de ces provinces est définie par les âges isotopiques équivalents de ses orogénèses terminales, tout en étant caractérisée par des variations dans les genres de roches, les degrés de métamorphisme et les types dominants de gîtes de minéraux. Par suite d'une ou de plusieurs orogénèses d'importance dans une région, la zone touchée

TABLEAU DES TEMPS GÉOLOGIQUES

ÈRE	PÉRIODE	FORMES CARACTÉRISTIQUES	OROGÉNÈSES CANADIENNES	NOMBRE ESTIMATIF D'ANNÉES	
CÉNOZOÏQUE	RÉCENTE	Homme 			
	PLÉISTOCÈNE	Mammifères et plantes modernes		1,200,000	
	TERTIAIRE	PLIOCÈNE			
		MIOCÈNE			
		OLIGOCÈNE			
ÉOCÈNE					
	PALÉOCÈNE	Reptiles et gymnospermes	Laramide	65,000,000	
MÉSOZOÏQUE	CRÉTACÉ		Colombienne		
	JURASSIQUE		Nassienne Inklinienne		
	TRIAS		Tahltanienne	225,000,000	
PALÉOZOÏQUE	CARBONIFÈRE	PERMIEN	des Appalaches		
		PENNSYLVANIEN			
		MISSISSIPPIEN			
	DÉVONIEN	Poissons	du Caribou Ellesmérienne	345,000,000	
	SILURIEN		Acadienne		
	ORDOVICIEN	Invertébrés supérieurs	Taconique	440,000,000	
	CAMBRIEN				
PRÉCAMBRIEN	HADRYNIEN	Invertébrés primitifs et algues		570,000,000	
	HÉLIKIEN		Grenville	945,000,000	
	APHÉBIEN	Stromatolithes	Elsonienne	1,370,000,000	
	ARCHÉEN PROTÉROZOÏQUE	Algues et autres formes?	Hudsonienne	1,735,000,000	
		?	Kénoréenne	2,490,000,000	
				3,200,000,000 ou plus	

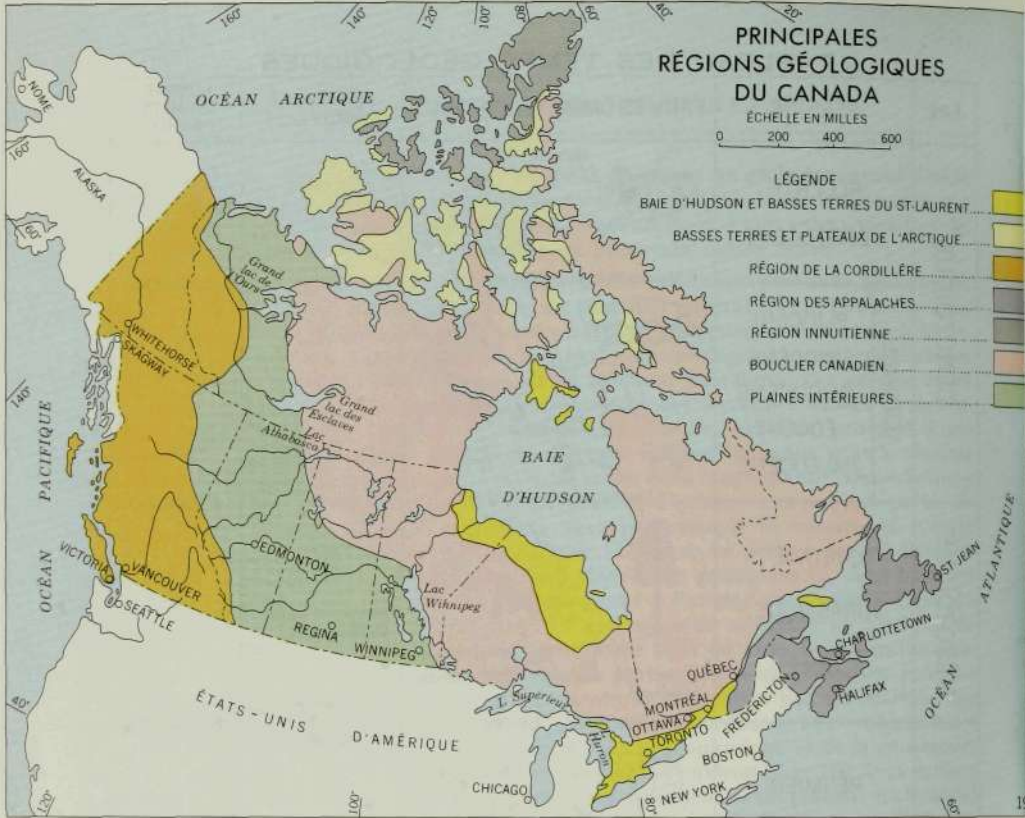
PRINCIPALES RÉGIONS GÉOLOGIQUES DU CANADA

ÉCHELLE EN MILLES

0 200 400 600

LÉGENDE

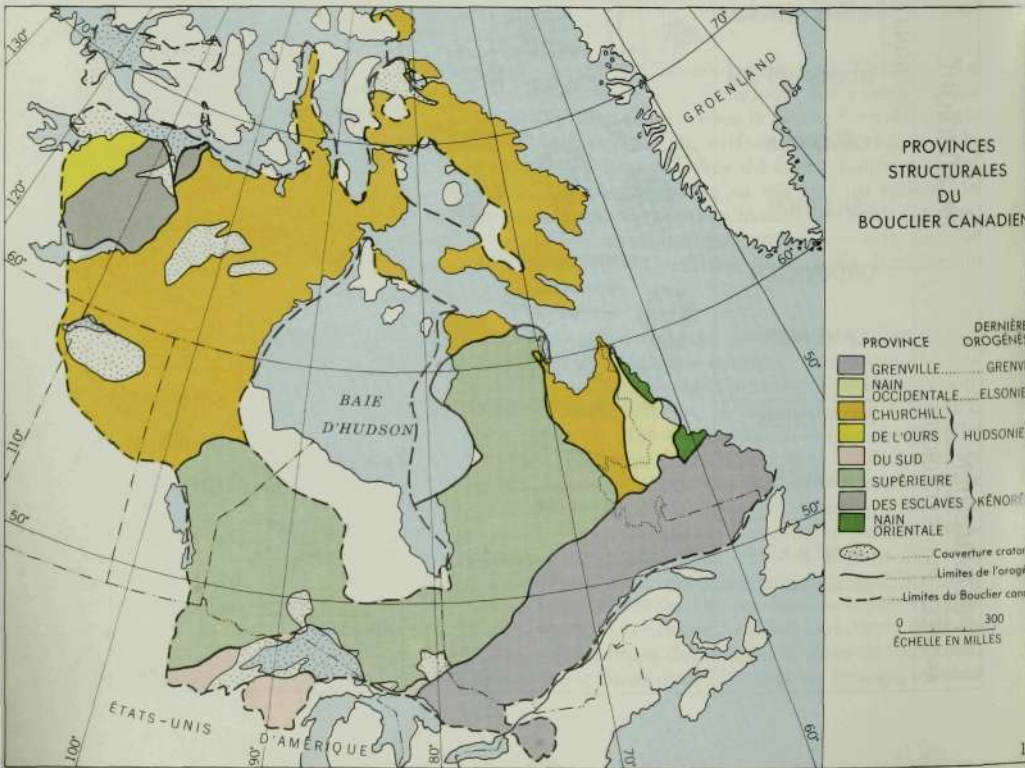
- BAIE D'HUDSON ET BASSES TERRES DU ST-LAURENT
- BASSES TERRES ET PLATEAUX DE L'ARCTIQUE
- RÉGION DE LA CORDILLÈRE
- RÉGION DES APPALACHES
- RÉGION INNUITIENNE
- BOULIER CANADIEN
- PLAINES INTÉRIEURES



PROVINCES STRUCTURALES DU BOULIER CANADIEN

- | PROVINCE | DERNIÈRE OROGÈNE |
|------------------|------------------|
| GRENVILLE | GRENVILLE |
| NAIN OCCIDENTALE | ELSONIÈRE |
| CHURCHILL | HUDSONIÈRE |
| DE L'OURS | |
| DU SUD | KÉNOZOÏQUE |
| SUPÉRIEURE | |
| DES ESCLAVES | KÉNOZOÏQUE |
| NAIN ORIENTALE | |

- Couverture craton
 - Limites de l'orogène
 - Limites du Bouclier can.
- 0 300
ÉCHELLE EN MILLES



s'est stabilisée, et des produits d'érosion précambrienne relativement jeunes et non déformés ont été déposés pour former des bassins de roches cratoniques superficielles, dont la plupart sont illustrés sur la carte du Bouclier. Ces bassins relativement peu déformés de la fin de l'ère précambrienne et les vestiges de sédiments du début de l'ère paléozoïque indiquent la remarquable stabilité du Bouclier canadien depuis la fin de l'ère précambrienne, mis à part l'empiètement de mers plus jeunes et des soulèvements de degrés variés.

La glaciation pléistocène, accompagnée de décapage de la roche en place et du dépôt de matériaux clastiques, a profondément modifié le drainage et la physiographie qui caractérisent actuellement cette région.

Les roches de la province Supérieure et des provinces, beaucoup plus petites, des Esclaves et de Nain-Est ont été plissées et recoupées d'intrusions granitiques pendant la période d'orogénèse de Kenora il y a quelque 2,500 millions d'années. Dans son état actuel, la province Supérieure est formée d'une série de faisceaux de plis de roches volcaniques et sédimentaires qui s'étendent en direction est-ouest, séparés par des zones beaucoup plus considérables de gneiss et de roches granitiques. Les vestiges allongés de pierre verte en faisceaux de plis, enchassés dans le terrain granitique, atteignent des longueurs de 300 milles. Certaines parties de ces faisceaux contiennent principalement des grauwackes et des ardoises sédimentaires dans lesquelles se trouvent des formations ferrugineuses, mais qui ne renferment apparemment aucun gîte important de minerai sulfureux. Certaines autres parties contiennent principalement des roches volcaniques ferro-magnésiennes quelque peu altérées (roches vertes), des roches volcaniques rhyolitiques, en moindre quantité mais d'une plus grande portée économique, divers genres de gisements ferrugineux qui présentent dans certains cas un intérêt économique et dont au moins quatre sont exploités, une certaine quantité de grauwacke, d'ardoise et d'ardoise graphiteuse et, de pair avec ces genres de roches, des gisements massifs de minerai pyriteux contenant du zinc, du cuivre, de l'argent et de l'or. Les gisements du même genre situés à Noranda, Timmins, Manitouswadge, Mattagami et Chibougamau comptent parmi les plus grands gîtes de métaux communs du monde. Des gîtes bien connus de quartz aurifère filonien sont exploités dans les zones de pierres vertes de Timmins, Kirkland Lake et Noranda-Val d'Or. Dans la province des Esclaves, la direction des couches est plus irrégulière que dans la province Supérieure, mais les importants filons aurifères du district de Yellowknife et les gîtes aurifères en cours d'évaluation au sud de Bathurst Inlet sont également situés dans des zones de roches volcaniques. Des gisements associés aux pegmatites des granites plus récents du Kenora contiennent du lithium, du molybdène, du glucinium et du césium.

A la suite de l'orogénèse de Kenora survenue dans la province Supérieure, d'épaisses couches sédimentaires d'âge protérozoïque ont été formées par l'érosion des roches archéennes déformées au nord du lac Huron; les conglomérats des couches huroniennes d'Elliot Lake renferment environ le tiers des réserves mondiales connues d'uranium. A une centaine de milles au nord-est du lac Huron, des couches non déformées d'origine encore plus récente et des filons-couches de diabase forment des roches cratoniques superficielles, vieilles d'environ 2,100 millions d'années, qui renferment les filons d'argent et de cobalt bien connus des exploitations minières de Cobalt. Dans la même région, les intrusions gabbroïques des environs de Sudbury, mises en place plus tard au cours de l'orogénèse hudsonienne, renferment les gisements de nickel, de cuivre et de platine du bassin de Sudbury, connus dans le monde entier. Par suite de ces phénomènes géologiques des plus divers, survenus tout au long du précambrien, une zone d'environ 150 milles de largeur s'étend en direction nord-est à partir du lac Huron, au nord-ouest de la province de Grenville. Jusqu'à l'heure actuelle, cette zone a alimenté en grande partie la production canadienne d'or et de métaux communs.

La province de Churchill se présente comme un arc immense, qui s'étend sous la partie septentrionale du Manitoba et de la Saskatchewan, une bonne partie des Territoires du Nord-Ouest, l'extrémité nord du Québec et le géosynclinal du Labrador. Les roches de la province de Churchill et des provinces, beaucoup plus petites, de l'Ours et du Sud, ont été plissées, métamorphosées à divers degrés et recoupées d'intrusions de roches grani-

tiques au cours de l'orogénèse hudsonienne, il y a quelque 1,700 millions d'années. Dans l'ensemble, les roches de ces provinces sont semblables à celles de la province Supérieure. Dans le sud-ouest de la province de Churchill au Manitoba septentrional, d'importants gîtes de nickel cuprifère sont exploités à partir des gneiss et des intrusions ferro-magnésiennes métamorphisées qui longent la frontière de la province Supérieure. On extrait également du minerai de nickel-cuivre des gneiss déformés de Lynn Lake, et on a exploité un grand nombre de gîtes massifs de sulfures contenant des métaux communs dans les pierres vertes du district de Flin Flon. Plus au nord, à partir de la région uranifère de Beaverlodge sur la rive nord du lac Athabasca, une zone de pierres vertes, de sédiments et de leurs équivalents métamorphisés s'étend en direction nord-est jusqu'à la baie d'Hudson. A l'extrémité orientale exposée de cette zone qui demeure en partie inconnue se trouve Rankin Inlet, ancien centre d'exploitation de mines de nickel. Bien qu'elles semblent propices à l'existence de gîtes de minéraux, les zones de ce genre, relativement inaccessibles, n'ont pas fait l'objet d'une prospection aussi poussée que les régions géologiques semblables situées dans des milieux plus peuplés. Les roches déformées de la province de Churchill se retrouvent sous la majeure partie de l'île Baffin. La récente découverte et l'évaluation sérieuse d'un gisement de fer d'une teneur exceptionnelle dans la partie nord-ouest de cette île revêt un intérêt tout particulier. Dans le sud de l'île, des formations de marbre à plissements intriqués éveillent également l'intérêt des géologues, étant donné qu'il s'agit là d'un genre de roche plutôt rare dans les parties du Bouclier canadien qui sont antérieures à la série Grenville. A la pointe nord du Québec et s'étendant vers l'est à partir de Cape Smith, dans la baie d'Hudson, la province de Churchill présente une zone de pierres vertes qui renferme des venues de nickel et d'amiante susceptibles d'être exploitées économiquement. D'importance primordiale est le prolongement de la province de Churchill sous la forme du géosynclinal du Labrador, qui s'étend en direction sud à partir de la baie d'Ungava jusqu'à sa fusion et son association métamorphique avec la province de Grenville. Les roches du géosynclinal du Labrador, à proximité et à l'est de la province Supérieure plus ancienne, ne sont pas profondément métamorphisées mais elles se transforment en schistes et en gneiss plus à l'est. Relativement exempte de métamorphisme, la zone occidentale se compose d'ardoise, de quartzite, de dolomie et de formations de fer siliceux; plus à l'est, elle abonde en roches volcaniques ferro-magnésiennes. Dans plusieurs parties du géosynclinal occidental, la formation ferreuse a été étroitement plissée et une bonne partie de la silice a disparu. Avec leurs équivalents métamorphisés qui se prolongent dans la province de Grenville, ces zones enrichies fournissent actuellement la majeure partie de la production canadienne de minerai de fer.

Une grande partie du Bouclier, s'étendant depuis la baie Georgienne jusqu'au détroit de Belle-Isle, est depuis longtemps reconnue comme formant un segment distinct, du nom de «Grenville». Cette province a reçu son nom de la série Grenville, caractérisée par des calcaires cristallins, des couches calcaires impures et d'importantes zones de gneiss sédimentaires à divers degrés de transformation en granite. La partie orientale de la province renferme d'importantes intrusions ignées d'anorthosite. Le rapport d'ancienneté entre la stratification de Grenville et celle de la province Supérieure voisine est difficile à établir. Aux environs de Sudbury, tout comme à l'extrémité sud du géosynclinal du Labrador, on peut suivre les couches au-delà de la ligne de démarcation jusqu'aux roches du type Grenville, d'un métamorphisme plus marqué. On croit donc que les caractéristiques de la série Grenville peuvent être mieux apparentées à la durée et au degré du métamorphisme qu'aux distinctions dans l'âge original du dépôt des couches. Bien qu'elle renferme une variété peu commune de venues minérales, la province de Grenville n'a pas atteint une production comparable à celle de la province Supérieure. Plusieurs gisements assez importants y sont exploités, y compris ceux de syénite néphélinique aux environs de Peterborough, de fer oxydulé à Bristol et Marmora, de zinc et de plomb dans la vallée de l'Outaouais, ainsi que de fer et de titane près du Havre St-Pierre. D'importants gîtes de fer sont exploités dans le prolongement méridional du géosynclinal du Labrador.

Les zones de roches superficielles cratoniques non déformées, indiquées sur la carte face à la page 23, représentent des débris principalement clastiques des roches consolidées

plus anciennes du voisinage, entraînés par les eaux dans des bassins. A certaines époques, l'incursion de la mer dans ces bassins y a déposé du calcaire et de la dolomie, tandis que d'autres ont reçu des roches volcaniques. Ce milieu géologique pourrait renfermer des gîtes de cuivre semblables à ceux de la péninsule Keweenaw, au Michigan, des grès porteurs de cuivre-uranium-vanadium et des métaux communs dans certains calcaires des roches superficielles; toutefois, on n'a encore découvert aucun gisement rentable de ce genre.

La région des Appalaches.— Cette région, qui comprend les provinces Maritimes et le sud-est du Québec, est formée par le prolongement septentrional d'un long faisceau de stratifications plissées qui s'étend le long de la partie est des États-Unis. Elle se situe à l'endroit où existait, à l'époque paléozoïque, un long fossé linéaire ou géosynclinal dans lequel furent déposées, sur d'énormes épaisseurs, des couches sédimentaires et volcaniques. La limite nord-ouest de la région est adjacente au Bouclier canadien et aux Basses-terres du Saint-Laurent. La stratification des Appalaches a été plissée et faillée sur des axes nord-est, à l'exception de certaines régions comme la péninsule de Gaspé où les couches s'orientent vers l'est. Ainsi, des stratifications de genre et d'âge différents et quelques faisceaux de roches intrusives forment généralement des bandes à direction nord-est, dont plusieurs sont à l'origine de la formation et de l'orientation des péninsules, baies et crêtes de la région. On a distingué deux principales périodes d'orogénèse, soit les périodes taconique et acadienne. La période taconique se situe vers la fin de l'ordovicien, et la période acadienne approximativement au dévonien moyen. Au Canada, les perturbations taconiques ont été assez répandues et les perturbations acadiennes l'ont été encore plus, touchant des régions qui avaient déjà été atteintes au cours de la période taconique et des régions qui ne l'avaient pas été; l'orogénèse des Appalaches, qui a causé des déformations importantes dans certaines parties des États-Unis, a été peu considérable et très localisée au Canada.

Des roches précambriennes métamorphisées, du type Grenville, forment en s'exposant les monts Long Range, dans l'ouest de Terre-Neuve et de petites régions du Cap-Breton et du Nouveau-Brunswick. Sur le versant est du géosynclinal des Appalaches, où elles sont exposées dans le sud-est de Terre-Neuve, les roches volcaniques et sédimentaires du précambrien, plus jeunes, sont relativement inaltérées et ont subi, il y a quelque 580 millions d'années, des intrusions de petites masses de granit. Bien qu'elles soient probablement sous-jacentes à la majeure partie du centre des Appalaches, les roches précambriennes sont enfouies sous les épaisses couches de l'âge paléozoïque. La pyrophyllite du sud-est de Terre-Neuve est le seul produit extrait des roches précambriennes des Appalaches canadiens.

Au-dessus et au voisinage des roches précambriennes, on retrouve des ardoises cambriennes, une certaine quantité de calcaires et des zones disséminées de roches volcaniques. On extrayait autrefois du sulfure des gîtes massifs trouvés dans les schistes provenant des roches volcaniques précambriennes du sud du Cap-Breton et du sud-est du Québec. Les couches ordoviciennes supérieures ont été formées au début de l'évolution du géosynclinal des Appalaches. De l'ouest à l'est, et selon leur position dans le géosynclinal, les épaisses coupes ordoviciennes renferment du calcaire et parfois de l'ardoise dans l'ouest de Terre-Neuve et au voisinage des Basses-terres du Saint-Laurent, dans le sud-est du Québec. On évalue actuellement l'importance de venues de zinc et de zinc-plomb rencontrées dans les calcaires dolomitiques. Les roches volcaniques sous-marines de l'ordovicien et leurs équivalents métamorphiques du nord central de Terre-Neuve, du district de Bathurst dans le nord du Nouveau-Brunswick et des cantons de l'Est dans le sud-est du Québec, sont d'une grande importance économique. C'est dans ces roches qu'on retrouve tous les gîtes massifs de métaux communs pyriteux extraits et exploités dans les Appalaches canadiens. La région minière de Bathurst, en particulier, et son nouveau complexe de fonderies s'annoncent comme l'un des principaux facteurs économiques de la région pour de nombreuses années à venir, tandis que la mine Buchans, au centre de Terre-Neuve, exploite depuis 1928 des gisements qui contenaient plus de 15 millions de tonnes de minerai. A l'est de cette bande volcanique ordovicienne, d'épais gisements d'ardoises et de grès se sont formés lors du dépôt des roches volcaniques minéralisées.

Les gîtes de minéraux formés pendant la sédimentation comprennent la mine de fer de Wabana, dans le sud-est de Terre-Neuve, qui a fermé ses portes au début de 1966 après quelque 70 années d'exploitation ininterrompue. Il y a environ 490 millions d'années, des roches fortement ferro-magnésiennes en fusion ont surgi de grandes profondeurs et ont formé de minces éléments tabulaires, principalement dans les régions volcaniques de l'ordovicien. L'altération subséquente de certaines parties de ces éléments plissés et allongés a créé les vastes gîtes d'amiante des Cantons de l'Est, au Québec, ainsi qu'un gîte actuellement en exploitation dans le nord-est de Terre-Neuve. Des venues de nickel et de chromite associées aux roches fortement ferro-magnésiennes ne semblent pas offrir beaucoup d'avantages économiques pour le moment, bien qu'on ait atteint une certaine production. Les strates siluriennes ressemblent assez aux roches de l'ordovicien mais on n'a pas encore trouvé de grands gisements minéraux. Contrairement aux roches volcaniques sous-marines de l'ordovicien, une partie, sinon la majorité, des roches volcaniques du silurien ont été formées sur la terre ferme. C'est peut-être un facteur qui explique la différence prononcée dans le contenu minéral connu des deux assemblages volcaniques.

Durant le dévonien, des batholites de granite ont été mis en place dans les Maritimes et des massifs plus petits et du même âge ont fait intrusion dans la région de Gaspé et le sud-est du Québec. A cette époque, les couches plus anciennes ont été soumises à des degrés différents aux plissements et au métamorphisme, surtout à la limite des granites. Un gisement important, actuellement en exploitation et qui alimente une fonderie à Murdochville, au centre de la péninsule de Gaspé, fournira des dizaines de millions de tonnes de minerai de cuivre à faible teneur provenant de schistes calcaires altérés qui recouvrent un massif granitique enfoui remontant au dévonien. On poursuit activement l'exploration de gisements semblables dans la région. Dans des sédiments ordoviciens à proximité des granites de la Nouvelle-Écosse, un bon nombre de veines de quartz aurifère ont été exploitées entre 1862 et 1957, mais les veines individuelles ne sauraient être exploitées dans les conditions actuelles. On extrait depuis 1933 de la fluorine de veines qui se trouvent dans des roches granitiques du dévonien à St. Lawrence (T.-N.) et qui fournissent à l'heure actuelle toute la production canadienne. Les gisements de tungstène et de molybdène associés à des granites dans le centre du Nouveau-Brunswick, le sud-est du Québec et le sud de Terre-Neuve font l'objet d'évaluations périodiques mais on en n'a pas encore entrepris l'exploitation.

A la suite des plissements et des intrusions de granite qui ont donné naissance aux Appalaches, les bassins adjacents se sont rapidement remplis de débris, d'abord grossiers et ensuite plus fins, provenant de l'érosion des montagnes voisines. Quelques régions comprenaient des couches marines, comme les schistes pétrolifères Albert de l'est du Nouveau-Brunswick qui livrent du pétrole et du gaz. D'autres régions ont été le théâtre de volcanisme rhyolitique dès le début du mississipien, et les roches de l'un de ces centres dans le sud du Nouveau-Brunswick renferment un gisement d'étain, de plomb, de zinc et de molybdène qui a fait l'objet de recherches approfondies. Après le premier remplissage des bassins, les mers plates du mississipien ont envahi les vallées et y ont déposé des calcaires. Quand la vitesse d'évaporation était supérieure au flux d'eau salée dans ces bassins marins, il y a eu précipitation d'évaporites qui ont formé des gisements commerciaux de sel gemme et de gypse et des gisements connus de minéraux potassiques. Dans le centre de la Nouvelle-Écosse, le soufre natif est associé en quantité inconnue aux évaporites. A Walton, en Nouvelle-Écosse, on exploite un grand gisement de barytine associé à du minerai de plomb-zinc-argent dans les roches métasomatées de Windsor, et on connaît l'existence de beaucoup d'autres venues similaires dans les calcaires de Windsor. Plusieurs milliers de pieds de sédiments clastiques se sont déposés après le retrait des mers de Windsor. C'est dans ces couches d'âge pennsylvanien qu'on retrouve les gîtes commerciaux de houille de la Nouvelle-Écosse. Au cours du trias, des coulées de basalte, particulièrement bien conservées aux environs de la baie de Fundy et sous celle-ci, ont achevé le procédé de formation des roches dans les Appalaches. L'érosion subséquente a donné le relief actuel assez peu prononcé de cette ancienne chaîne de montagnes.

La région de la Cordillère.—La Cordillère de l'ouest du Canada est formée de trois systèmes géologiques et topographiques parallèles à direction nord-ouest. Le système oriental de l'ouest de l'Alberta, l'est de la Colombie-Britannique, l'est du Yukon et l'ouest des Territoires du Nord-Ouest comprend les montagnes Rocheuses, le chaînon Richardson, les monts Franklin et Mackenzie, les contreforts des Rocheuses et plusieurs plateaux intercalaires. Le système occidental comprend la chaîne Côtière le long de la côte de la Colombie-Britannique, le massif Saint-Élie dans le sud-ouest du Yukon, les îles Reine-Charlotte et l'île Vancouver. Le système intérieur se trouve entre les systèmes oriental et occidental. Il est formé de plateaux, de plaines et de chaînes de montagnes peu prononcées à l'intérieur de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Des strates sédimentaires non métamorphisées s'échelonnant du précambrien au crétacé forment la majeure partie du système oriental. Ces strates sédimentaires, qui ont été soulevées de plusieurs milliers de pieds par des mouvements de failles, sont bien exposées dans les Rocheuses. Le système intérieur est composé en grande partie de roches métamorphiques, sédimentaires et volcaniques qui s'échelonnent du précambrien au mésozoïque, dans lesquelles ont fait intrusion de nombreux massifs et batholites granitiques, la plupart sans liens entre eux. Ces roches sont recouvertes par endroits d'une énorme épaisseur de strates volcaniques et sédimentaires du crétacé et du tertiaire. Des coulées de basaltes du tertiaire reposant à plat forment plusieurs des plateaux. Dans le système occidental, la chaîne Côtière fortement accidentée présente presque continuellement des affleurements de roches granitiques très érodées et abruptes du mésozoïque et du tertiaire, et elle est flanquée de chaque côté par des roches volcaniques du paléozoïque supérieur et du mésozoïque, par des bassins formés de roches sédimentaires du crétacé et du tertiaire.

Au cours du précambrien supérieur, des couches de quartzite, d'argillite et de dolomie et d'autres roches sédimentaires maintenant comprises dans les couches Purcell et Windermere ont été déposées dans le géosynclinal de la Cordillère de l'est, vaste mer plate qui s'étendait du sud de la frontière actuelle du Canada et des États-Unis jusqu'à l'océan Arctique. A partir du cambrien jusqu'au dévonien moyen, des strates sédimentaires composées de schiste, de quartzite et de calcaire ont continué à être déposées dans la région où se trouve maintenant les systèmes oriental et intérieur. Dans le sud-est de la Colombie-Britannique, le gisement universellement connu de plomb-zinc Sullivan repose dans les couches Purcell et il aurait été formé au cours du précambrien supérieur.

Le système occidental et la majeure partie du système intérieur ont été formés à partir du dévonien moyen jusqu'au jurassique ancien; ils consistaient en un géosynclinal océanique profond où se sont accumulés des basaltes sous-marins et de fins sédiments argilleux et cherteux comme ceux de la série permienne et carbonifère de Cache Creek et de la série Takla du trias. Pendant ce temps, des strates sédimentaires se formaient dans les eaux moins profondes du système oriental, à l'est de la tranchée actuelle des Rocheuses. Ainsi, dans les Rocheuses, des calcaires, de la dolomie, du quartzite et des schistes du paléozoïque sont recouverts en plusieurs endroits par des roches semblables du mésozoïque.

Les premiers grands massifs granitiques ont fait intrusion dans les roches des systèmes intérieur et occidental au cours du jurassique ancien. Ils étaient composés surtout de granodiorite et de diorite à quartz qui s'échelonnaient du gabbro au granite. Ces intrusions étaient accompagnées de plissements, de failles et de métamorphisme. Bien que cette orogénèse ait probablement été très intense durant la période qui s'étend du jurassique récent au crétacé ancien, les intrusions se sont poursuivies jusqu'au début du tertiaire. Plusieurs mines de la Cordillère doivent leur existence à ces intrusions du mésozoïque et du tertiaire. Le soulèvement des roches qui s'est alors produit a donné naissance à des chaînes de montagnes et, dès le début du crétacé, des rhyolites, des andésites, des basaltes et des sédiments se déposaient dans les bassins intermédiaires largement séparés par les régions soulevées. Les montagnes se sont ensuite érodées et, au cours du crétacé récent, des grès, des conglomérats, des schistes et de vastes couches de charbon se sont

accumulés dans de grands bassins isolés comme celui qu'occupe maintenant la série Nanaimo sur l'île Vancouver. Le soulèvement progressif s'est poursuivi de sorte qu'au tertiaire les bassins étaient très localisés et complètement continentaux. Les grès et les autres sédiments provenant des régions élevées ont continué à se déposer dans les vallées inférieures.

Les soulèvements et l'exhaussement montagneux du système oriental n'ont débuté qu'avec l'orogénèse Laramide du début du tertiaire. Contrairement aux orogénèses plus récentes de l'ouest, aucun massif granitique important n'a fait intrusion dans le système oriental. En plusieurs endroits des Rocheuses et surtout le long de leur limite est, des strates du précambrien et du paléozoïque ont été poussées sur plusieurs milles en direction est le long de plans de faille à faible déclivité vers l'ouest. Ainsi ces roches plus anciennes qui ont été déplacées sont venues se superposer à des couches plus jeunes. En même temps et encore au cours du tertiaire récent, les roches érodées des systèmes occidental et intérieur, aussi bien que celles du système oriental, ont de nouveau été soulevées. L'érosion, y compris le décapage glaciaire, qui par endroits s'est poursuivie jusqu'à ce jour, a formé des vallées profondes dans les roches élevées et a donné à la chaîne Côtière, aux Rocheuses et aux chaînes intermédiaires leur relief actuel.

Dans le système intérieur, de grandes quantités de lave ont été déposées sur les plateaux à diverses périodes durant le tertiaire, surtout aux environs du miocène. Les laves sont surtout basaltiques et semblent être issues de grandes fractures plutôt que de volcans individuels. Des grès, des schistes et des cendres volcaniques ont été déposés dans des bassins d'eau douce locaux dans le même faisceau de plis.

À la fin du tertiaire et durant le pléistocène, quelques soulèvements et de légers dépôts de matières volcaniques se sont produits dans les systèmes occidental et intérieur. Une activité volcanique très récente, post-glaciaire, est représentée par plusieurs cônes de scories bien conservés dans le nord, le sud-ouest et le centre de la Colombie-Britannique.

La glaciation, comme dans d'autres parties du pays, a été très étendue dans la Cordillère au cours du pléistocène et il existe encore aujourd'hui des glaciers dans plusieurs des systèmes, surtout dans les monts Saint-Élie et la chaîne Côtière et dans le champ de glace Columbia dans les Rocheuses. Une grande partie du Yukon cependant a échappé à la glaciation au cours du pléistocène, parce que les monts Saint-Élie bloquaient les vents humides du Pacifique à un tel point que la glace n'a pu s'accumuler à l'intérieur des terres, même si les températures étaient très basses à cette époque. C'est à cette absence de glaciation qu'est due en grande partie la conservation des gisements d'or placérien du Klondike.

La région de la Cordillère est depuis longtemps une importante source de minéraux économiques. L'extraction du charbon se pratiquait il y a plus de cent ans à Nanaimo, sur l'île Vancouver, et les ruées vers l'or du Klondike et des régions du Fraser et de la Cariboo ont favorisé le développement économique du Yukon et de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Les minéraux que l'on tire actuellement de la Cordillère constituent le dixième environ de la production canadienne.

Toutes les parties des systèmes occidental et intérieur, sauf celles qui sont couvertes par les plateaux de laves et de sédiments du tertiaire, sont susceptibles de renfermer des métaux. Les venues sont de peu d'importance dans le système oriental mais on y trouve des quantités notables de pétrole et de gaz naturel, surtout dans les contreforts.

De nombreux gisements métallifères sont apparentés aux intrusions granitiques du cycle intrusif qui s'étend du jurassique au tertiaire, alors que d'autres peuvent avoir existé avant le cycle et certains d'entre eux ont probablement été métamorphisés par les intrusions. Le cuivre, l'or, le molybdène et le fer sont les principaux métaux que livrent le système occidental et la partie ouest du système intérieur, tandis que la partie est de ce système fournit surtout du plomb, du zinc et de l'argent. De façon générale, les minerais sont complexes et la même mine peut donner de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb et du zinc.

Les mines de plomb-zinc-argent de la partie est du système intérieur dans les districts de Kootenay et de Slocan, au sud-est de la Colombie-Britannique, se trouvent dans des roches sédimentaires du précambrien et du paléozoïque inférieur. Le gisement précambrien Sullivan du district de Kootenay est l'un des plus grands gisements de plomb-zinc-argent au monde. Une autre région productrice importante est celle de Mayo au Yukon. Plusieurs minerais de plomb-zinc-argent livrent aussi du cadmium, de l'antimoine et du bismuth.

La plupart des minerais de cuivre de la région proviennent de vastes gisements à faible teneur en sulfure qui sont apparentés aux massifs granitiques du mésozoïque ou du tertiaire. On compte parmi eux les gisements Bethlehem de Highland Valley (C.-B.), la mine Britannia près de Vancouver et plusieurs gisements qui seront bientôt en exploitation dans les régions de Smithers, Stewart et Stikine dans le nord de la province. Plusieurs de ces mines renferment du molybdène en quantité récupérable. Il existe à Merritt, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, et sur l'île Vancouver des gisements de cuivre de skarns à haute teneur.

Par suite d'intenses travaux d'exploration au cours des dernières années, la Colombie-Britannique est devenue un important producteur de molybdène. De vastes gisements à Endako et un gisement plus petit mais à haute teneur à Boss Mountain sont actuellement en exploitation. Ils sont associés à des batholites du mésozoïque. On poursuit l'exploration ou l'aménagement d'autres grands gisements prometteurs.

Les filons de quartz aurifère de la Colombie-Britannique semblent provenir des batholites du mésozoïque et du tertiaire. Deux gisements de ce genre seulement sont en exploitation à l'heure actuelle et la majeure partie de l'or tiré de la Cordillère est récupérée comme sous-produit des exploitations de cuivre, de fer et de plomb-zinc. Les riches dépôts placériens qui ont donné naissance à l'industrie minière dans la Cordillère sont maintenant de peu d'importance.

On exploite des gisements de magnétite sur l'île Vancouver, dans les îles Reine-Charlotte et sur l'île Texada. Ils se trouvent dans des zones de skarns le long des contacts entre des intrusions granitiques et des calcaires du trias. Les formations ferrifères sédimentaires du précambrien au Yukon pourraient un jour être exploitées.

Durant la Seconde Guerre mondiale on a extrait du mercure surtout à Pinchi Lake en Colombie-Britannique. On est à réexaminer ces venues. Des mines de nickel sont en activité près de Hope, en Colombie-Britannique, et on récupère du tungstène d'un gisement dans les Territoires du Nord-Ouest à proximité du Yukon. A Cassiar, dans le nord de la Colombie-Britannique, on extrait de l'amianté de haute qualité et à longues fibres d'un massif de péridotite.

On trouve à plusieurs endroits dans la Cordillère des gîtes houillers dans des bassins sédimentaires du crétacé inférieur et supérieur et du tertiaire. La production de houille a été beaucoup plus forte dans le passé qu'elle ne l'est maintenant mais la perspective d'une demande accrue pourrait entraîner la réouverture de plusieurs mines. Parmi les principales régions productrices, on compte celle de Comox sur l'île Vancouver, les champs houillers de Crownstern dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, et Luscar dans les contreforts en Alberta.

Bien que la majeure partie des champs pétrolifères et gazifères de l'Alberta et de la Colombie-Britannique se trouvent à l'est de la Cordillère dans les plaines intérieures de l'Alberta, on a découvert plusieurs champs importants dans les contreforts. Le grand champ de Turner Valley, découvert en 1913 et exploité depuis 1936, renferme de vastes réserves de pétrole et de gaz dans un anticlinal faillé au sein des strates mississippiennes. A Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, le pétrole s'est accumulé dans des récifs de calcaire du dévonien. Plusieurs des champs qui renferment du gaz naturel fournissent un sous-produit important, le soufre.

La région Innuïtienne.—Au nord des plaines et plateaux arctiques où des calcaires du paléozoïque recouvrent des roches cristallines, généralement stables, du précambrien, de profondes dépressions de l'écorce se sont amorcées vers la fin du protérozoïque et d'épais dépôts de carbonates et de schistes (genre miogéosynclinal) s'y sont accumulés, tandis que dans le nord de l'île Ellesmere il y a eu dépôt de roches volcaniques et de grauwackes (genre eugéosynclinal). Dans les bassins du sud, les sédiments du protérozoïque sont composés surtout de carbonates et de sédiments clastiques de grains fins à grossiers. Sur ces sédiments reposent en concordance des couches profondes de carbonates du paléozoïque inférieur qui s'épaissent vers le nord et renferment davantage de schistes noirs. Par endroits, des couches de gypse de l'ordovicien moyen s'avancent en travers des bassins du sud. Dans certaines parties des couches du silurien supérieur et du dévonien moyen, les carbonates sont mêlés à des boues et à des sables et la présence de ces matières clastiques dénote probablement des orogénèses mineurs et des soulèvements périodiques comme on en trouve localement dans l'arc de Boothia. Le plissement des roches volcaniques eugéosynclinales du nord de l'île Ellesmere a produit des régions dont les sables ont été enlevés vers le sud pour former des grès non marins du dévonien supérieur dans les bassins miogéosynclinaux. Dans certaines régions, l'assemblage sédimentaire a plus de 35,000 pieds de puissance. Le plissement principal du géosynclinal franklinien, appelé orogénèse ellesmerienne, s'est produit vers la fin du dévonien supérieur. Sauf le faisceau de plis Cornwallis dont il sera question plus bas, les plis résultants de la région Innuïtienne courent en direction sud-ouest à partir du nord de l'île Ellesmere et s'incurvent vers l'ouest en passant par les îles Parry. Le faisceau de plis Cornwallis coupe les précédents à angle droit parce qu'il se trouve le long d'un rameau enfoui de roches précambriennes à direction nord qui s'étendent à partir des affleurements de la péninsule de Boothia. Ce socle précambrien allongé s'est soulevé périodiquement au moins six fois, ce qui a causé des failles et des plis à direction nord dans les couches paléozoïques sus-jacentes du faisceau de plis Cornwallis, tandis que le géosynclinal franklinien a été déformé par des forces de compression de l'écorce un peu plus récentes.

A la suite de l'orogénèse ellesmerienne, une vaste région comprenant les îles Sverdrup actuelles et la majeure partie de l'ouest de l'île Ellesmere s'est enfoncée et a reçu des dépôts d'une puissance de 60,000 pieds de roches volcaniques, de schistes, de grès et d'un peu de gypse s'échelonnant du pennsylvanien au tertiaire, et à la partie supérieure, un épais assemblage de sédiments clastiques non marins. Les roches du bassin Sverdrup ont été déformées vers la fin du mésozoïque par l'orogénèse Laramide. Des couches de gypse du paléozoïque supérieur qui ont tendance à couler lorsque soumises à de fortes pressions, ont été exhausées et ont fait intrusion dans les couches sus-jacentes du mésozoïque. Des dômes diapirs de gypse ont par la suite pénétré les couches du tertiaire. On n'a pas encore rencontré de minéraux potassiques ou sodiques associés au gypse, bien qu'on ait trouvé quelques venues mineures de soufre natif. Un gisement de plomb-zinc en voie d'évaluation et qui est contenu dans du calcaire ou de la dolomie sur la Petite île Cornwallis, est unique au pays parce qu'une bonne partie du zinc s'y retrouve sous forme de smithsonite carbonatée plutôt que de sphalérite, qui est son sulfure habituel. On trouve du charbon un peu partout dans la région Innuïtienne, surtout dans les couches du dévonien supérieur du miogéosynclinal de Franklin et dans trois formations à l'intérieur du bassin Sverdrup. Comme pour les Basses-terres et les plateaux de l'Arctique, les conditions géologiques sont favorables à l'existence de pétrole en quantités exploitables mais les travaux d'exploration sérieux fondés sur la connaissance de la géologie régionale ne font que commencer dans cette vaste région. D'après les conditions géologiques, on peut s'attendre à trouver des gisements de plomb et de zinc dans des calcaires dolomitiques et coralliens. Les régions où les dolomies coralliennes longent des roches calcareuses où elles se transforment en schistes noirs seraient les plus favorables selon certaines hypothèses de formation. Des gisements de sulfures de métaux communs, pyritiques et massifs, pourraient très probablement exister dans les roches volcaniques de la zone eugéosynclinale septentrionale du géosynclinal franklinien.

Basses-terres et plateaux de l'Arctique.—Ces divisions géologiques et physiographiques occupent de grands bassins qui sont séparés par des arcs et des bandes de roches cristallines exposées du précambrien. Des sédiments plats ou légèrement inclinés sous-jacents aux bassins forment d'ordinaire de minces couches de grès et de calcaires près du contact inférieur avec les roches métamorphisées du précambrien. Cependant, les calcaires et les dolomies de l'ordovicien moyen au dévonien inférieur constituent les types principaux de roches, et par endroits leur épaisseur peut atteindre 18,000 pieds. Les schistes, les grès et les zones restreintes de conglomérats qui s'échelonnent du dévonien moyen au dévonien supérieur sont normalement les roches les plus jeunes qui aient été conservées.

Les dolomies géodiques et coralliennes de l'ordovicien moyen au silurien moyen renferment communément des résidus bitumineux où elles affleurent; il y existe probablement des champs structuraux et stratigraphiques et l'on connaît de minces coupes qui seraient des sources possibles de pétrole et de gaz. On n'a pas rapporté de suintements de pétrole. La recherche du pétrole à l'aide des données géologiques antérieures et des cartes publiées a commencé vers le milieu des années 1950.

Des couches de gypse mêlées à un peu de schiste, d'une puissance de 970 pieds, affleurent à plusieurs endroits dans les strates de l'ordovicien moyen. Si des évaporites plus solubles comme le sel gemme et la potasse avaient été formées avec le gypse, elles auraient été lavées des affleurements mais des forages pourraient en déceler l'existence. Le bassin Sverdrup possède des dômes diapirs de gypse et, par endroits, des venues de soufre natif. La houille est rare dans le bassin mais abondante dans la région Innuïtienne.

La Plaine côtière de l'Arctique.—Cette plaine comporte des sables et des graviers du tertiaire supérieur ou du pléistocène à pendage léger vers la mer et qui longent la limite nord exposée de la région Innuïtienne. Les couches très jeunes recouvrent les prolongements des faisceaux de plis érodés ainsi que le bassin Sverdrup. Quoique de peu d'étendue à la surface, ces couches ou leurs équivalents se prolongent profondément dans le plateau continental arctique.

Les Plaines intérieures.—Les Plaines intérieures reposent sur des strates sédimentaires non perturbées ou légèrement ondulées ou inclinées, qui chevauchent la limite occidentale du Bouclier canadien et se retrouvent dans les contreforts à l'est de la Cordillère. Le Bouclier s'enfonce au rythme de 15 pieds au mille sous les Grandes plaines, et dans leur partie ouest les strates sus-jacentes atteignent une épaisseur de 10,000 pieds. Les couches sus-jacentes plus anciennes ont été biseautées par l'érosion le long du Bouclier, laissant affleurer dans le centre du Manitoba des couches marines de calcaire, de grès et de schiste de l'ordovicien, du silurien et du dévonien. Plus au nord, les strates paléozoïques qui affleurent appartiennent surtout au dévonien. Les formations du paléozoïque sont recouvertes par des strates du mésozoïque inférieur d'origine marine, et ces dernières sont sous-jacentes à des formations marines et d'eau douce du crétacé qui forment les strates de surface dans la majeure partie de la Saskatchewan et de l'Alberta. Par endroits cependant, comme à Turtle Mountain au Manitoba et à Cypress Hills en Saskatchewan, ces strates sont recouvertes par des vestiges de formations du tertiaire inférieur.

Les sols riches des Grandes plaines, surtout dans la plaine du Manitoba, proviennent des strates sous-jacentes altérées par les intempéries et des dépôts non consolidés dûs à la glaciation. La majeure partie du pétrole et du gaz produit au Canada provient des strates du paléozoïque et du mésozoïque sous-jacentes aux Grandes plaines, principalement en Alberta mais aussi en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord-est de la Colombie-Britannique. L'âge des couches productrices s'échelonne du dévonien au crétacé, et les roches-réservoirs comprennent en grande partie des récifs dotés d'ouvertures, bien que des champs stratigraphiques, du genre de sédiments poreux lenticulaires recouverts de sédiments non poreux, soient également nombreux. La recherche du pétrole et du gaz a été récemment étendue à la majeure partie des plaines, y compris celles de l'Archipel Arctique. Les sables pétrolifères de l'Athabasca, qui longent pendant plus de 100 milles la rivière Athabasca dans le nord de l'Alberta, sont formés d'accumulations de pétrole lourd et de

sable du crétacé inférieur. On estime qu'ils renferment entre 100 et 300 milliards de barils de pétrole soit plus que toutes les autres réserves mondiales connues. Dans le sud de la Saskatchewan, la production de potasse, tant actuelle que prévue, représente l'une des principales sources mondiales de ce minéral. On estime que ces évaporites du dévonien moyen renferment plus de 100 milliards de tonnes de potasse. La houille est actuellement extraite, ou l'a déjà été, dans de nombreux endroits des Grandes plaines qui produisent également du sel, du gypse, de la pierre à chaux et d'autres produits non métallifères. D'importants gîtes de zinc et de plomb sont en voie d'exploitation dans les calcaires dévoniens de Pine Point à proximité du Grand lac des Esclaves.

Basses-terres du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson.—Les Basses-terres du Saint-Laurent reposent sur des couches de sédiments marins déposés durant la plus grande partie de l'ère paléozoïque. Des couches généralement semblables, datant de l'ordovicien supérieur au dévonien, sont exposées dans les Basses-terres de la baie d'Hudson. De petites zones de couches paléozoïques sont conservées à divers endroits du Bouclier canadien entre ces deux basses-terres, ce qui porte à croire que des bras de mer ou des détroits peu profonds du paléozoïque ont peut-être relié la baie d'Hudson actuelle aux Basses-terres du Saint-Laurent. De Québec à Windsor, les Basses-terres du Saint-Laurent sont habitées par la moitié environ de la population du Canada, supportées par des étendues considérables de terres arables et d'importantes concentrations industrielles. Ces Basses-terres sont séparées par un prolongement du Bouclier canadien en direction sud-est, appelé l'axe Frontenac, qui pénètre aux États-Unis au nord-est du lac Ontario. Au sud-ouest de l'axe Frontenac, des roches sédimentaires marines datant du cambrien au mississippien reposent sur des roches du précambrien enfouies. Les formations connues ont ici une épaisseur totale de près de 6,000 pieds. Les roches sont surtout des calcaires, des schistes et des grès qui ont été déposés dans des mers généralement plates. Au cours du silurien, le taux d'évaporation a dépassé le régime d'apport d'eau de mer dans certaines régions, et les couches de sel et de gypse se sont déposées dans la Formation saline. Sa proximité des centres industriels fait que 80 p. 100 du sel produit au Canada provient de l'évaporation des saumures et de deux mines voisines de la rive sud-est du lac Huron. On extrait également du gypse de la Formation saline. Les couches du dévonien fournissent la majeure partie du pétrole qui en a été extrait sans interruption depuis 1859, tandis que la production de gaz naturel, provenant en grande partie des couches du silurien, remonte à 1889. L'exploitation des veines de calcaire de l'ordovicien, près de Madoc en Ontario, a permis d'obtenir pendant un certain temps de la fluorite en tonnages modestes.

De l'axe Frontenac à Québec, en direction nord-est, on ne rencontre que des couches du paléozoïque inférieur. Des grès du cambrien et d'épaisses couches de calcaire et de schiste de l'ordovicien y atteignent parfois une puissance de 10,000 pieds. Des traces de pétrole et de gaz naturel ont été observées dans certains des 185 puits forés, sans toutefois atteindre l'étape de la production. On exploite près de Montréal (P.Q.) des carrières de grès à forte teneur en silice. La densité de la population et la concentration des industries dans ces deux régions des Basses-terres du Saint-Laurent permettent l'extraction à ciel ouvert de fortes quantités de pierre à chaux, de schiste et de grès destinées à la fabrication de matériaux de construction, de ciment et de produits chimiques. Ces produits, d'une valeur intrinsèque peu élevée, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation profitable que s'ils sont extraits à proximité des marchés de consommation.

L'île d'Anticosti est une section isolée du nord-est des Basses-terres du Saint-Laurent. Des forages d'essai de sociétés pétrolières ont permis de constater l'existence, sous l'île, de sédiments du silurien et du paléozoïque inférieur d'une épaisseur atteignant jusqu'à 6,146 pieds et, à de plus grandes profondeurs, de roches cristallines du précambrien. On a jugé que des venues de pétrole et de gaz obtenues dans l'un des cinq puits n'avaient aucune valeur commerciale.

Les Basses-terres de la baie d'Hudson reposent sur des couches plates datant de l'ordovicien au dévonien et sur de la lignite, du sable et de l'argile réfractaire du crétacé supérieur. Les couches atteignent une épaisseur variable d'au moins 1,536 pieds dans le sud de la baie

James. Un levé sismique effectué par la Commission géologique du Canada a révélé que les couches du post-précambrien situées près du centre de la baie d'Hudson peuvent atteindre 5,905 pieds d'épaisseur. On connaît l'existence de gisements de gypse et de lignite, mais ils ne sont pas exploités.

Dépôts superficiels

La glaciation continentale de la majeure partie du Canada a fait disparaître la roche en place altérée et les sols résiduels, et a presque certainement enlevé certains types de minerais, comme les gisements d'or placérien du pré-pléistocène, les latérites et les parties supérieures des gîtes métallifères et manganésifères, qui avaient été précédemment enrichis sous des conditions stables, près de la surface. Les matériaux déposés comprennent principalement des sédiments clastiques, tels que l'argile à glocaux, les graviers d'eskers, les graviers et les sables pro-glaciaires, ou des roches finement triturées qui ont été déposées dans les lacs et les mers plates sous forme de couches multiples d'argile feuilletée ou de lits d'argile massive. Les organismes fédéraux publient des cartes de la répartition de ces matériaux en surface, qui indiquent également certaines caractéristiques physiographiques ainsi que l'utilisation présente et éventuelle des terrains.

Une bonne partie de la roche en place et des gîtes de minerai du Canada est recouverte de ce genre de dépôts superficiels dérivés de l'époque glaciaire. Les graviers, les sables et les argiles font l'objet d'un usage intensif dans l'industrie et la construction de barrages en terre, et les matériaux à grains grossiers sont employés dans la construction des routes. D'autres lits ou chenaux d'anciennes rivières, renfermant des graviers et du sable grossier, constituent d'importantes sources d'eau souterraine. La réalisation des travaux de fondation de grands édifices, de barrages et autres ouvrages exige une connaissance approfondie de la nature et des propriétés mécaniques des dépôts glaciaires. Les masses de minerais présentement recouvertes de matériaux glaciaires ont apporté des blocs ou des grains de minerai aux débris pendant la glaciation. Ces blocs et ces lourds grains de minéraux peuvent être trouvés, et parfois même retracés jusqu'à leur endroit d'origine, s'il est possible de déduire les directions du transport glaciaire, et si son évolution n'est pas trop difficile à résoudre. Les eaux souterraines circulant au travers du minerai et sur les matériaux de surface peuvent charrier des métaux en suspension qui viennent enrichir les sols ou les sédiments fluviaux voisins. Étant donné qu'une si grande superficie de la roche en place du Canada est dissimulée sous des dépôts superficiels, les levés géochimiques en vue de détecter les anomalies en surface ont été à l'origine de la découverte de certains gisements de minerai. On sait que d'autres anomalies sont dérivées d'une minéralisation sans valeur économique tandis que, dans le cas d'un cheminement compliqué de l'eau souterraine à partir du minerai jusqu'à la surface, l'origine de certaines anomalies superficielles demeure inconnue. Les géologues fédéraux et certains géologues provinciaux effectuent des levés géochimiques et des recherches complémentaires à l'échelle régionale, et des sociétés d'exploration minérale font un usage intense et plus poussé des techniques de la prospection géochimique.

La géophysique au Canada

Les savants canadiens ont joué un rôle de premier plan dans la mise au point et l'application des appareils et des techniques d'exploration géophysique, tant au sol que dans les airs, destinées à sonder le sous-sol, les lacs et les plate-formes continentales. Des levés aériens régionaux en vue d'enregistrer les déclinaisons du champ magnétique de la terre sont entrepris par des organismes fédéraux, parfois en collaboration avec les provinces, et les résultats sont publiés sous forme de cartes aéromagnétiques. A l'aide de méthodes sismiques, les scientifiques fédéraux ont sondé les couches du paléozoïque et la surface de leur soubassement enfoui dans la baie d'Hudson et dans certaines parties de la plate-forme continentale; dans les stations d'un réseau canadien, ils mesurent avec précision la force de la pesanteur, enregistrent les secousses sismiques et calculent leur épicentre. Dans ses efforts pour choisir des emplacements propices au forage, l'industrie pétrolière effectue couramment sur une grande échelle des levés sismiques et géologiques. Les sociétés

d'exploration minérale choisissent généralement un district jugé favorable du point de vue géologique, font du haut des airs des levés électromagnétiques et magnétométriques avant d'étudier sur le terrain les anomalies ainsi décelées, à l'aide de levés électromagnétiques, magnétométriques et gravimétriques plus détaillés. A la suite de l'examen géologique et d'études géochimiques, les données recueillies permettent de choisir les endroits de forage initial qui semblent offrir des chances de succès.

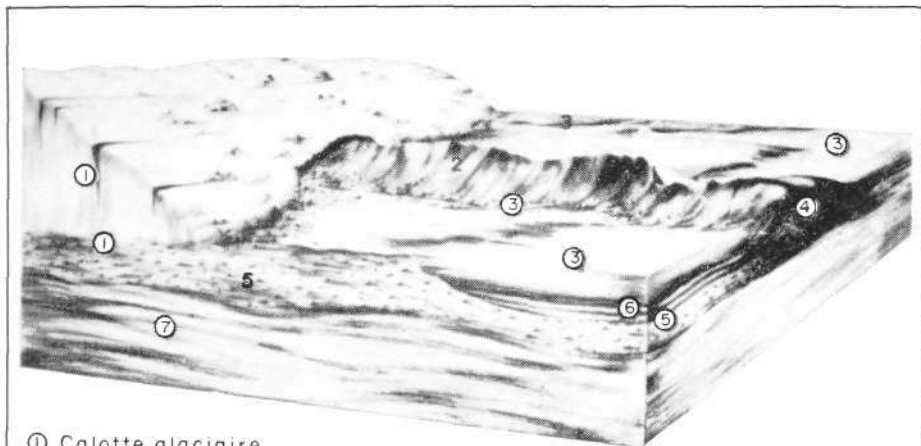
Les levés aéromagnétiques mesurent les déclinaisons du champ magnétique terrestre causées par des anomalies des propriétés magnétiques de la roche en place près de la surface et, à un degré moins marqué, de la roche de fond. Énergiquement menés, ces levés ont permis d'établir les cartes aéromagnétiques de 38 p. 100 de la superficie du Canada, ainsi que d'une partie des plate-formes continentales au large de la Nouvelle-Écosse, de la baie d'Hudson et d'autres eaux de l'Arctique. A l'échelle régionale, ces cartes apportent une aide précieuse à la préparation des cartes géologiques, surtout dans les régions caractérisées par une dense couverture végétale, et sont également utiles aux prospecteurs en indiquant la direction des massifs rocheux jugés favorables à la découverte de minerai. En 1949, l'un des premiers levés aéromagnétiques effectués par la Commission géologique du Canada a clairement établi la position et a permis la découverte, par une société de prospection, de la mine de fer de Marmoraton, bien que le minerai fût recouvert par près de 125 pieds de calcaire en couches plates. La compilation et la réduction à petite échelle de plusieurs cartes aéromagnétiques individuelles, à l'exemple de l'illustration ci-jointe, indiquent d'importants courants structuraux dans le Bouclier canadien, sur une superficie de 71,000 milles carrés. La ligne grasse en direction nord-est marque la ligne de démarcation entre la province Supérieure au sud-est, et la province Churchill au nord-ouest. Au nord-est de la ligne pointillée, bien que les roches du précambrien soient entièrement recouvertes de couches plates de calcaire des Basses-terres de la baie d'Hudson, on a pu déceler aisément les courants tectoniques du soubassement rocheux.

Les levés sismiques sous-marins et aéromagnétiques de certaines parties des plate-formes continentales de l'Atlantique et de l'Arctique sont terminés ou en cours; ils ont pour but d'évaluer les séquences et les structures profondément enfouies sous ces eaux relativement peu profondes et de permettre aux sociétés d'explorer le fond marin en plus grand détail en vue d'y découvrir du pétrole et du gaz.

Les techniques électromagnétiques sont surtout utilisées par les sociétés d'exploration pour détecter des masses enfouies comportant une conductivité électrique anormale en comparaison du socle rocheux ordinaire. Il s'avère que la plupart de ces corps conducteurs sont composés de graphites ou de zones pyriteuses stériles et n'ont aucune valeur commerciale, mais une faible proportion est formée de minéraux, à l'instar de la remarquable découverte aux environs de Timmins (Ont.), annoncée en 1964*. Avant de procéder au forage, il n'est généralement pas possible de distinguer ces conducteurs en détail. Les recherches courantes de la Commission géologique du Canada sont orientées en partie vers l'emploi des courants magnétotelluriques dans la détection des gisements enfouis de sulfures, mais portent principalement sur l'application des méthodes électromagnétiques à l'étude de la stratigraphie et de la nature des sables, graviers, argiles et tills non consolidés. Combinées aux levés sismiques peu profonds, ces études ont été particulièrement efficaces en déterminant les cours de rivières enfouies qui renferment d'abondantes eaux souterraines.

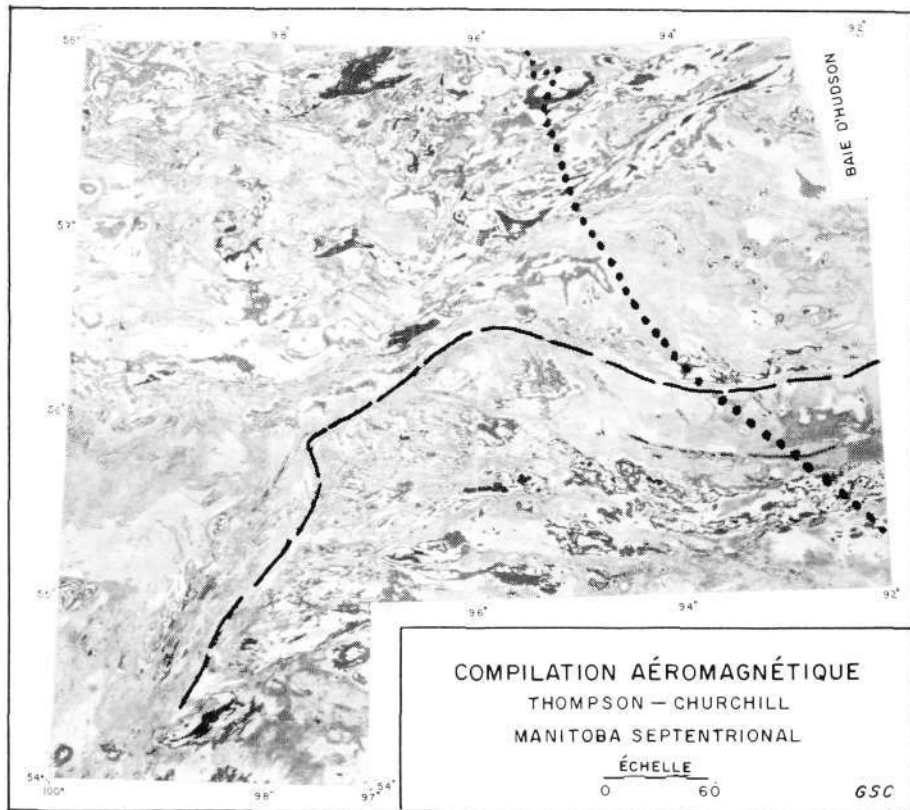
Des levés sismiques atteignant des profondeurs d'environ 180 pieds sont aisément entrepris en envoyant, à l'aide d'une massue, des ondes de choc dans le sol pour en enregistrer le réfléchissement. Une des applications de cette méthode consiste à repérer les réserves d'eau souterraine et les nappes superficielles, tant dans les matériaux de surface que dans la roche en place; on peut de même calculer, à un coût relativement modique, la profondeur du socle rocheux aux fins de la construction lourde ou de la localisation de gîtes minéraux. Le sondage à de grandes profondeurs est accompli en faisant exploser des charges terrestres ou sous-marines, pour en enregistrer ensuite les ondes réverbérées par les

* Ce gisement a été découvert grâce à l'étude géologique minutieuse d'une région étendue, suivie de levés géophysiques aériens et terrestres et complétée par le forage. Aucun gisement massif de sulfure d'une telle importance n'avait été découvert précédemment dans ce district, connu depuis longtemps pour ses mines d'or.



- ① Calotte glaciaire
- ② Esker
- ③ Lac de glacier
- ④ Gravier d'esker
- ⑤ Moraine inférieure
- ⑥ Argile varvée
- ⑦ Roche de fond

COUCHES DÉPOSÉES
LORS DE LA FONTE
D'UNE CALOTTE GLACIAIRE



strates profondément enfouies, plissées ou horizontales, ou pour déceler les anomalies que renferment les strates, telles que les récifs pétrolifères. Cette méthode a permis récemment à la Commission géologique du Canada de déterminer l'épaisseur de strates pétrolifères possibles sous les eaux de la baie d'Hudson.

Les recherches se poursuivent en vue de mettre au point de nouvelles méthodes de détection rapide des anomalies physiques virtuellement utiles, situées à la surface ou près de la surface de la terre. A titre d'exemple, des détecteurs aéroportés à l'infrarouge permettent de déceler de légères variations de la température superficielle apparente. Plusieurs applications sont à l'étude, entre autres la détection des eaux souterraines froides ou des sources chaudes qui se déversent dans les lacs et les rivières, la détection des points de déversement des eaux industrielles tièdes, ou encore la détection de surfaces terrestres légèrement plus chaudes qui peuvent indiquer la présence de sources d'énergie géothermique ou certains genres de gisements minéraux. Le compteur Geiger et le scintillomètre apportent toujours une aide précieuse aux prospecteurs d'uranium. De nature plus complexe, le spectromètre à rayons gamma fait actuellement l'objet d'essais visant à permettre l'évaluation quantitative sur le terrain, de la teneur des roches en uranium, en thorium et en potassium.

Ce qui précède ne fait qu'esquisser les sujets traités. On trouvera de plus amples renseignements dans l'ouvrage *Géologie et minéraux économiques du Canada* (y compris la carte 1045A), et *La prospection au Canada*; ce dernier ouvrage contient aussi des chapitres sur les principes de la géologie et sur les minéraux et les roches. On recommande également la *Carte géologique du Canada* (1045A, 50 cents) et la carte des *Principales régions minières du Canada* (900A). La carte 900A est révisée annuellement; toute personne résidant au Canada peut s'en procurer un exemplaire gratuit (les cartes supplémentaires coûtent 25 cents la pièce). En s'adressant au directeur de la Commission géologique du Canada, Ottawa, on peut obtenir ces publications ainsi que des listes de rapports et de cartes publiés par la Commission géologique du Canada sur des régions ou des sujets particuliers, pour chaque province. Les services des mines des diverses provinces fournissent également d'autres publications.

Section 3.—Services fédéraux des levés et de la cartographie*

Au Canada, c'est surtout le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui répond à la demande de cartes et de levés techniques. Bien que cette tâche n'incombe pas à toutes les directions du ministère, bon nombre d'entre elles y participent à des degrés variables. Elles dressent des cartes topographiques, géologiques, aéromagnétiques, aéronautiques et hydrographiques, ainsi que d'autres cartes spéciales indiquant les limites des circonscriptions électorales, l'utilisation des terres et d'autres particularités. Dans l'exécution de ces tâches, le ministère s'inspire en partie de projets à longue portée motivés par les besoins du pays en général, et en partie de requêtes de l'industrie privée et d'autres organismes de l'État. Quelques catégories de cartes et de levés sont également le fait d'organismes provinciaux et d'agences privées et, pour éviter le double emploi, le ministère se tient en contact étroit avec ces groupes. Le ministère est le seul, cependant, à dresser des cartes hydrographiques et aéronautiques.

Le personnel du ministère compte quelque 4,000 membres, dont 1,000 scientifiques et ingénieurs et 1,300 techniciens. Chaque année, le ministère envoie 1,500 hommes environ sur le terrain pour y exécuter des levés ou poursuivre des recherches. Les directions et divisions qui s'occupent plus particulièrement de levés et de cartographie sont: la Direction des levés et de la cartographie (levés géodésiques et topographiques, cartes électorales, cartes aéronautiques); la Direction des sciences de la mer (cartes hydrographiques des côtes maritimes et des eaux navigables intérieures); la Commission géologique du Canada (particularités géologiques); la Direction des observatoires (cartes géophysiques) et la Direction de la géographie (utilisation des terres, configuration des terres et autres cartes spéciales).

* Rédigé par M. H. G. Classen, Section des entreprises spéciales, Division de la rédaction et de l'information, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Ottawa).

Genres de levés.—Dans le domaine de la géodésie, la Division des levés géodésiques entretient et étend un canevas planimétrique et altimétrique de points directeurs dans tout le pays. A l'heure actuelle, la plus grande partie du travail d'extension s'effectue dans les régions septentrionales du pays, alors que dans le sud on s'attache surtout à réduire l'espace-ment des points directeurs et à combler les vides. On vise éventuellement à créer un réseau de points directeurs, dans le canevas planimétrique et altimétrique, espacés de pas plus de 20 milles. La Division des levés topographiques s'occupe à établir des points directeurs plus rapprochés et à cartographier le pays aux échelles les plus en vogue, soit au 25,000^e, au 50,000^e et au 250,000^e. On espère achever pour 1967 la cartographie du Canada au 250,000^e, soit à l'échelle approximative de quatre milles au pouce. Des 925 cartes nécessaires à cette fin, plus de 800 étaient terminées au début de 1966. Il est intéressant de noter, tant au point de vue géodésique que topographique, l'établissement de points directeurs marqués par des bornes-repères dans les limites de certaines municipalités et aux limites de leurs territoires; cette tâche, depuis longtemps négligée, est réclamée avec instance.

Le ministère effectue aussi des levés officiels, ou cadastraux, sur les terres de la Couronne, tels que les deux territoires septentrionaux, les parcs nationaux et les réserves indiennes; il collabore au levé et à la démarcation des frontières interprovinciales et territoriales; il lui incombe de préparer des descriptions et des diagrammes relatifs aux circonscriptions électorales fédérales et il est le seul organisme au Canada à préparer des cartes aéronautiques, montrant les aéroports, les voies aériennes, les aides à la navigation aérienne radiophoniques et autres. La majeure partie du travail dans ce genre de cartographie découle de la nécessité de tenir à jour les nouvelles informations aéronautiques et de les présenter sous une forme qui puisse être facilement interprétée par les pilotes. A l'intention des cartographes et d'autres personnes que ce domaine intéresse, le ministère conserve à la Photothèque nationale de l'air toutes les photographies aériennes prises par le gouvernement fédéral ou pour son compte.

Des levés hydrographiques et océanographiques sont effectués par une flotte de navires et de vedettes dans les eaux limitrophes du Canada et dans les lacs et rivières intérieurs. L'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth (N.-É.), est le centre des opérations pour la côte de l'Atlantique et l'est de l'Arctique, tandis que le port d'attache de la flotte du Pacifique est Victoria (C.-B). La rédaction finale des cartes marines se fait à Ottawa.

Les levés géologiques sont destinés principalement à fournir un inventaire des ressources minérales possibles du Canada, à faciliter la découverte de gîtes minéraux et à favoriser d'autres aspects de l'économie nationale qui sont influencés par les facteurs géologiques. Chaque année, une centaine d'équipes partent en campagne, dont la moitié environ pour faire de la cartographie de reconnaissance. Le premier levé de reconnaissance méthodique de la géologie du Canada est sur le point d'être terminé et l'on se tourne de plus en plus vers des recherches plus fondamentales. La Commission géologique et la Direction des observatoires exécutent tous deux des levés géophysiques produisant des cartes qui montrent diverses particularités comme les variations du magnétisme terrestre, la gravité et la sismicité. Les géophysiciens de la Commission géologique s'intéressent surtout à noter les traits géologiques, et ceux des observatoires visent à obtenir une meilleure connaissance générale de la Terre. Ils entretiennent un réseau de 22 stations séismologiques de premier ordre à travers le Canada et publient des cartes de probabilités séismiques.

La Direction de la géographie dresse des cartes spéciales indiquant l'utilisation réelle des terres ce qui est très utile pour la planification économique; elle fait le levé et la cartographie des terres de l'Arctique, où la glaciation provoque des dislocations superficielles peu communes; elle exécute aussi des travaux pratiques pour le Comité permanent canadien des noms géographiques.

Le dessin et l'impression des cartes font l'objet de techniques d'avant-garde, combinant le report automatique des accidents topographiques sur les feuilles à dessin, à partir des photographies aériennes, avec une lithographie précise, ce qui assure un traitement rapide des données relevées sur le terrain et la production de cartes attrayantes, faciles à interpréter et relativement bon marché, qui sont à la disposition de tous les genres d'usagers, du vacan-

cier à l'urbaniste et du prospecteur au pilote. Le ministère dispose d'une vaste installation moderne pour l'impression des cartes dressées par ses diverses directions ainsi que par d'autres ministères et organismes gouvernementaux. La Direction des levés et de la cartographie maintient un stock de près de 12 millions de cartes qu'elle distribue à raison de plus de 1 million par année. La Commission géologique distribue chaque année quelque 350,000 cartes et rapports; la Direction des sciences de la mer, près de 250,000 cartes et d'autres directions font aussi une large distribution de leurs propres cartes.

PARTIE II.—TERRES PUBLIQUES, FAUNE ET FLORE*

Section 1.—Terres publiques, fédérales et provinciales

Au tableau 1, qui classe les terres du Canada selon le régime foncier, les articles 2, 3, 4 et 5 viennent de sources fédérales et les articles 1, 6, 7 et 8, de sources provinciales.

* La présente édition ne renferme aucun renseignement sur la flore canadienne mais le lecteur doit consulter l'article spécial à ce sujet rédigé par M. Homer J. Sooggan du Musée national du Canada qui paraît aux pp. 37-71 de l'Annuaire du Canada, édition de 1966.

1.—Superficie totale répartie selon le régime foncier, vers 1965

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
(milles carrés)						
1. Terres privées ou terres de la Couronne en voie d'aliénation.....	6,803	2,054	16,107	15,510	43,500	45,659
2. Terres fédérales, sans les terres cédées à bail, les parcs nationaux, les réserves indiennes ni les stations forestières expérimentales.....	163	70	132	601	416 ¹	1,113
3. Parcs nationaux.....	153	7	517	79	2	12
4. Réserves indiennes.....	—	4	40	59	294	2,406
5. Stations forestières expérimentales fédérales.....	—	—	—	35	7	41
6. Terres provinciales, sans les parcs provinciaux ni les réserves forestières provinciales.....	148,871	42	4,618	10,650	491,084	357,498 ²
7. Parcs provinciaux.....	78	1	11	4	53,081	5,853
8. Réserves forestières provinciales.....	117	6	—	1,407	6,478	3
Total.....	156,185	2,184	21,425	28,354	594,860	412,682
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O.	Canada
(milles carrés)						
1. Terres privées ou terres de la Couronne en voie d'aliénation.....	53,318	104,887	98,149	19,991	85	406,063
2. Terres fédérales, sans les terres cédées à bail, les parcs nationaux, les réserves indiennes ni les stations forestières expérimentales.....	1,113	4,972	2,842	502	1,508,246 ⁴	1,520,170
3. Parcs nationaux.....	1,148	1,496	20,717 ⁵	1,671	3,625 ⁶	29,425
4. Réserves indiennes.....	816	1,913	2,541	1,282	11	9,366
5. Stations forestières expérimentales fédérales.....	25 ⁷	—	23	—	12	143
6. Terres provinciales, sans les parcs provinciaux ni les réserves forestières provinciales.....	188,281	16,681	119,427	285,791	—	1,622,952
7. Parcs provinciaux.....	2,854 ⁸	1,803	2,319	10,018	—	76,922
8. Réserves forestières provinciales.....	5,415 ⁹	119,948	9,267	47,000	—	189,638
Total.....	251,009	251,700	255,285	366,255	1,511,979	3,851,909

¹ Comprend le parc de la Gatineau (97 milles carrés) et le parc des Champs de Bataille de Québec (0.36 mille carré), qui relèvent du pouvoir fédéral sans être au sens strict des «parcs nationaux». ² Moins d'un mille carré.

³ L'article 46 de la loi dite *Crown Timber Act*, qui autorisait la création de réserves forestières dans la province a été abrogé le 25 mars 1964; toutes ces terres sont comprises dans l'article 6. ⁴ Comprend 952,849 milles carrés constitués, par décret du conseil, en réserves de gibier ou seuls les Indiens et les Esquimaux peuvent chasser, mais qui cependant ne sont pas considérées comme parcs nationaux. ⁵ Y compris la partie du parc Wood Buffalo située en Alberta (13,675 milles carrés); le parc, bien que constitué en réserve par le gouvernement fédéral, est administré par la Direction des régions septentrionales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

⁶ La partie du parc Wood Buffalo située dans les Territoires du Nord-Ouest. ⁷ Cette étendue de 25 milles carrés exploitée par les stations forestières expérimentales est également comprise dans «Parcs nationaux». ⁸ Comprend 1,945 milles carrés de parcs provinciaux au sein des réserves forestières provinciales.

⁹ Les chiffres ne s'additionnent en raison du double emploi; voir les renvois pertinentes.

Terres fédérales.—Les terres publiques qui relèvent de l'administration fédérale comprennent celles des Territoires du Nord-Ouest, avec l'Archipel Arctique et les îles de la baie et du détroit d'Hudson et de la baie James, celles du Yukon, celles de l'Artillerie et de l'Amirauté, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, les stations forestières expérimentales, les fermes expérimentales, les réserves indiennes et, en général, toutes les terres détenues par les ministères fédéraux pour diverses fins administratives (voir tableau 1). Ces terres sont administrées en vertu de la loi sur les terres territoriales (S.R.C. 1952, chap. 263) et la loi sur les concessions de terres publiques (S.R.C. 1952, chap. 224), entrées en vigueur le 1^{er} juin 1950 en remplacement de lois antérieures.

Les plus grandes terres fédérales se trouvent dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, où seulement 85 milles carrés sur une superficie globale de 1,511,979 milles carrés sont des terres privées. Cette contrée, entièrement au nord du 60^e parallèle, à l'exclusion des îles de la baie d'Hudson et de la baie James, représente environ 40 p. 100 de la superficie du Canada. Elle est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Terres provinciales.—En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (sauf la Zone ferroviaire et le Bloc de la rivière La Paix), ce sont les gouvernements provinciaux qui, depuis la confédération, administrent les terres publiques. En 1930, l'État a cédé aux provinces intéressées la partie inaliénée des ressources naturelles du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de certaines régions de la Colombie-Britannique; toutes les terres inaliénées de Terre-Neuve, sauf celles qui sont administrées par le gouvernement fédéral, sont devenues terres publiques provinciales aux termes de l'union réalisée le 31 mars 1949. Toutes les terres de l'Île-du-Prince-Édouard, sauf 130 milles carrés que les gouvernements fédéral et provincial administrent, ont été aliénées.

On peut obtenir de chacune des provinces des renseignements sur leurs terres publiques. (Voir «Terres et Colonisation», Répertoire des sources officielles de renseignements, chapitre XXVII.)

Sous-section 1.—Parcs nationaux

Les parcs nationaux du Canada résultent des efforts du gouvernement fédéral pour conserver dans leur état naturel, au bénéfice du grand public, des régions qui présentent un intérêt exceptionnel au point de vue scénique et biologique. L'idée des parcs nationaux, qui a pris naissance avec la création de celui de Yellowstone aux États-Unis en 1872, n'a pas tardé à être reprise au Canada. En 1885, le gouvernement canadien réservait au domaine public les sources chaudes d'eau minérale du mont Sulphur, où se trouve maintenant le parc national de Banff. Deux ans plus tard, cette réserve de 10 milles carrés était agrandie à 200 milles carrés et nommée parc des Rocheuses, le premier parc fédéral du Canada. La même année, le gouvernement de l'Ontario créait le premier parc provincial, celui de la Reine Victoria à Niagara Falls, en vue de protéger le droit du public d'admirer la grande merveille naturelle des chutes Niagara. Deux réserves de terres dans le sud de la Colombie-Britannique, Yoho et Glacier, furent établies par le gouvernement fédéral en 1886; celui-ci créait une autre réserve dans la région des lacs Waterton (sud de l'Alberta) en 1895 et réservait une superficie de 4,200 milles carrés dans le voisinage de Jasper (Alberta) en 1907. Ces quatre réserves, toutes dans les chaînes de montagnes de l'Ouest, formaient avec Banff le réseau original de parcs nationaux lorsque la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux fut promulguée par le Parlement en 1911. La loi prévoyait également la création d'une direction distincte dans le gouvernement fédéral, celle des parcs nationaux, pour assurer la conservation, l'administration et l'aménagement des parcs.

En 1935, neuf autres parcs nationaux avaient été créés. Trois d'entre eux le furent en Ontario sur des terres fédérales de la Couronne; un en Saskatchewan et un au Manitoba ont été aménagés dans d'anciennes réserves forestières. Le parc national de Wood Buffalo, chevauchant la frontière de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et couvrant une superficie de 17,300 milles carrés, ce qui en fait le plus grand parc national du monde, est

devenu le refuge du plus grand troupeau de bisons survivant en Amérique du Nord. Le parc national d'Elk Island, près d'Edmonton, a été constitué lui aussi en refuge pour le bison. Les parcs nationaux de Mount Revelstoke et de Kootenay, régions scéniques dans le sud de la Colombie-Britannique furent créés en vertu d'une entente entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique.

Depuis 1935, de nouveaux parcs ont été créés de concert avec les gouvernements provinciaux qui ont mis des terres à la disposition du gouvernement fédéral. Toutes les terres propres à être constituées en parcs nationaux sont maintenant administrées par les gouvernements provinciaux et territoriaux; un nouveau parc national ne peut être constitué, par acte du Parlement, que lorsque le terrain en question a été acquis par le gouvernement provincial et cédé, avec tous ses droits miniers et autres, à l'administration du gouvernement fédéral.

Les parcs nationaux tombent maintenant sous l'empire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Direction des ressources naturelles et historiques; ils sont administrés en vertu de la loi des parcs nationaux (S.R.C. 1952, chap. 189), adoptée en 1930, et de plusieurs règlements concernant les parcs. La raison d'être de ces parcs et les buts de leur gestion sont définis dans la loi qui dédie les parcs au peuple canadien «pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance» et prescrit qu'ils doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour l'agrément des générations futures.

L'administration des parcs nationaux a atteint une étape importante de son évolution quand toutes les politiques à leur sujet ont été révisées et refondues dans une déclaration de principes qui fut approuvée par le gouvernement et énoncée à la Chambre des communes le 18 septembre 1964. Voici les principaux points de cette déclaration qui guidera l'administration des parcs et fixera des objectifs en vue de leur création et de leur aménagement:

- 1° Les parcs nationaux sont institués en vue de préserver pour toujours les plus remarquables et incomparables beautés naturelles du Canada pour le bénéfice, l'instruction et la jouissance des Canadiens et comme faisant partie de leur patrimoine héréditaire. Ils sont dédiés à jamais à une seule fin: servir comme temples de la nature pour le repos, la détente et la jouissance. On n'y permet l'exploitation des ressources pour aucun autre but. Toute mise en valeur doit contribuer à la jouissance du public et à la conservation de l'état naturel des parcs.
- 2° On respectera un zonage pour diriger la mise en valeur et préserver les avantages des parcs. Les services de visiteurs seront généralement associés aux centres de service de visiteurs, définition qui s'applique aux sites désignés pour les villes.
- 3° Les parcs nationaux ne peuvent satisfaire à toutes les demandes récréatives; les usages les plus appropriés sont ceux qui comportent la jouissance de la nature, et les occupations et expériences qui se rattachent au paysage naturel.
- 4° Le gouvernement fédéral se charge du coût de l'administration et de la protection dans les parcs et fournit les aménagements essentiels à l'usage du public, tels que: routes, pistes, terrains de camping, lieux de pique-niques, services d'interprétation de la nature et autres services utilitaires. Les autres aménagements qui dépassent les exigences essentielles, tels que: hôtels, motels, restaurants, postes d'essence, magasins et autres services spéciaux sont fournis par l'entreprise privée.
- 5° Les résidents des parcs et les fonds de commerce devraient se trouver dans la même situation économique que leurs homologues en dehors des parcs nationaux, et ce principe directeur s'applique aux tarifs, loyers et honoraires. Les usagers des services spéciaux tels que: piscines, ports de plaisance, terrains de golf et terrains de camping à services complets devraient payer les frais d'exploitation et d'entretien de ces aménagements publics. De façon générale, les résidents permanents et saisonniers devraient être restreints aux personnes qui fournissent des services essentiels aux visiteurs des parcs et à leur population permanente.
- 6° Toutes les décisions qui touchent l'exploitation publique et les activités de l'entreprise privée doivent s'inspirer de l'intérêt national tel qu'énoncé dans la loi des parcs nationaux.

En plus des parcs nationaux qui préservent les beautés naturelles du pays, les parcs et lieux historiques nationaux conservent la mémoire et établissent l'identité des endroits importants dans l'histoire du Canada. Les parcs historiques nationaux sont constitués de forts militaires ou de postes de la traite des fourrures qui ont été préservés, ou encore de bâtiments historiques conservés ou reconstruits, souvent avec un musée contigu. Des centaines de monuments ou de plaques commémorant des personnages ou des événements

ont été érigés à travers le pays. Un site est proclamé lieu d'importance historique nationale sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme consultatif composé d'historiens de toutes les provinces.

Les parcs nationaux, ainsi que les parcs et lieux historiques nationaux, sont administrés par un directeur général et trois directeurs régionaux qui ont la charge, respectivement de la région de l'Ouest, de la région centrale (Ontario et Québec) et de la région de l'Atlantique. Chaque directeur est conseillé par des représentants de cinq divisions: finances et administration, service des parcs nationaux, lieux historiques du Canada, génie et architecture, et planification. Un surintendant résident gère chacun des parcs et dirige un personnel de gardes qui veillent à la protection des lieux et de leurs beautés naturelles, appliquent les règlements du parc, de naturalistes qui expliquent les particularités du parc aux visiteurs et leur offrent divers services éducatifs, ainsi que d'autres employés de l'administration, de l'entretien et du service des visiteurs.

Chaque parc est aménagé de façon à bien exploiter son potentiel récréatif; les visites touristiques en commun, le camping, la pêche, la photographie, les excursions à pied et l'étude de la nature sont les divertissements les plus en vogue dans les 18 parcs auxquels le public a accès. Chaque parc comporte des terrains de camping; on y exige un tarif quotidien dans ceux qui offrent des services complets, mais l'entrée est gratuite dans les autres terrains. Un tarif d'admission pour les véhicules, variant de 25 cents pour une seule entrée à \$2.00 pour un permis annuel, valide pour tous les parcs, est payable à l'entrée de tous les parcs nationaux de l'Ouest du Canada et de celui de Pointe-Pelée, en Ontario; il n'y a pas de prix d'entrée pour les voitures dans les parcs des provinces de l'Atlantique.

2.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux et parcs historiques nationaux

Parc	Situation	Date de création	Superficie milles carrés	Caractéristiques
Nationaux				
Terra-Nova.....	Sur la baie Bonavista (T.-N.), à 205 milles au nord de St-Jean.	1957	153.0	Caps rocheux, régions intérieures boisées, pêche intérieure et hauturière. Terrains de camping avec commodités et cabines.
Île-du-Prince-Édouard..	Versant nord de l'Île-du-Prince-Édouard.	1937	7.0	Lisière de 25 milles en bordure du golfe Saint-Laurent. Magnifiques plages de sable. Hôtels et cabines. Terrains de camping avec commodités.
Hautes-Terres-du-Cap-Breton.	Partie nord de l'Île du Cap-Breton (N.-E.).	1936	367.0	Côte hérissée sur fond montagneux. Vues magnifiques sur l'Atlantique. Hôtels et cabines. Terrains de camping avec commodités.
Kejimikujik.....	Sud-ouest intérieur de la Nouvelle-Écosse près de Maitland Bridge.	1	150.0	Parc national le plus récent. Encore au début de son aménagement.
Fundy.....	Sur la baie de Fundy, entre Moncton et Saint-Jean (N.-B.).	1948	79.5	Intéressantes formations rocheuses sur la côte et collines ondulées à l'intérieur. Motel et cabines et terrains de camping.
Îles-de-la-Baie-Georgienne.	Dans la baie Georgienne à trois milles de Honey Harbour (Ont.) par eau.	1929	5.4	Camping, canotage, excursions à pied ou en bateau, natation, pêche. Formations géologiques inusitées dans l'île Flowerpot, au large de Tobermory (péninsule de Midland). Accessible par bateau seulement.
Pointe-Pelée.....	Sur le lac Érié, dans le sud-ouest de l'Ontario, près de Leamington.	1918	6.0	La partie la plus méridionale de la terre ferme canadienne. Magnifiques plages pour bains. Flore peu commune. Lieu de halte pour les oiseaux migrateurs. Terrains de camping.

¹ Le parc n'est pas encore officiellement inauguré.

2.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux et parcs historiques nationaux (suite)

Parc	Situation	Date de création	Superficie milles carrés	Caractéristiques
Nationaux (suite)				
les-du-Saint-Laurent...	Dans le Saint-Laurent, entre Brockville et Kingston (Ont.).	1914	260.0 (acres)	Étendue de terre ferme et 14 îles avec quais, terrains de camping et terrains de pique-niques. Groupe très représentatif des Mille-Îles. Les îles sont accessibles par bateau seulement.
Riding Mountain.....	Sud-ouest du Manitoba, à l'ouest du lac Winnipeg.	1929	1,148.0	Escarpement boisé et parsemé d'admirables lacs. Pêche, natation, équitation, excursions à pied et golf. Commodités pour visiteurs à Wasagaming. Terrains de camping.
Prince-Albert.....	Centre de la Saskatchewan, au nord de Prince-Albert.	1927	1,496.0	Région forestière parsemée de lacs et sillonnée de cours d'eau. Pêche, natation, canotage et golf. Aménagements nautiques. Services pour visiteurs à Waakesiu.
Banff.....	Ouest de l'Alberta, versant est des Rocheuses, à 65 milles de Calgary.	1885	2,564.0	Le plus connu et le plus populaire des parcs naturels. Panoramas magnifiques. Sources thermales. Villégiatures de Banff et Lac-Louise. Aménagements pour le ski à Mount Norquay, Mount Whitehorn, Sunshine, Skoki et Temple. Sur la Route transcanadienne.
Elk Island.....	Centre de l'Alberta, près d'Edmonton.	1913	75.0	Réserve clôturée renfermant un grand troupeau de bisons, ainsi que des chevreuils, des élan et des orignaux. Lieu de pique-nique très fréquenté durant le jour. Cabines et terrains de camping avec commodités.
Jasper.....	Ouest de l'Alberta, versant est des Rocheuses, à 235 milles d'Edmonton.	1907	4,200.0	Terrain montagneux et fameux refuge d'animaux sauvages. Pics majestueux, champs de glace, lacs magnifiques et célèbre villégiature (Jasper). Sources thermales. Relié à Banff par la route panoramique Banff-Jasper. Accessible aussi par rail. Hôtels, cabines et terrains de camping.
Lacs Waterton.....	Sud de l'Alberta, voisin du parc Glacier du Montana (E.-U.).	1895	203.0	Section canadienne du Parc international de la Paix Waterton-Glacier. Terrain montagneux, pics majestueux et fort beaux lacs. Hôtels, motels et cabines. Terrains de camping avec ou sans commodités.
Glacier.....	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le sommet de la chaîne Selkirk.	1886	321.0	Superbe région alpestre, pics très élevés, glaciers et forêts. Alpinisme, excursions à pied et camping. Sur la Route transcanadienne. Services pour visiteurs à Rogers Pass.
Kootenay.....	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le versant ouest des Rocheuses	1920	543.0	Comprend le tronçon Vermilion-Sinclair de la route Banff-Windermere. Grandes vallées, gorges profondes, sources thermales. Hôtels et cabines. Terrains de camping avec ou sans commodités.
Mount Revelstoke.....	Sud-est de la Colombie-Britannique, sur le versant ouest des Selkirks.	1914	100.0	Plateau sur le sommet du mont; prairies alpines ondulées et petits lacs de montagne pittoresques. Sommet non accessible au public par véhicule tant que la réfection de la route ne sera pas achevée.
Yoho.....	Est de la Colombie-Britannique, versant ouest des Rocheuses.	1886	507.0	Pics altiers, chutes magnifiques et lacs pittoresques. Vallées de Yoho et du Cheval-qui-rue. Hôtels et cabines. Terrains de camping avec ou sans commodités.

2.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux et parcs historiques nationaux (suite)

Parc	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
Nationaux (fin)				
Wood Buffalo.....	Partie en Alberta et partie dans les T. N.-O., entre les rivières Athabasca et des Esclaves.	1922	milles carrés 17,800.0	Le plus vaste parc national du monde. Habitat du plus vaste troupeau restant de bisons de plaines et de bois et aire de reproduction de la grue blanche d'Amérique. Accessible par bateau et par avion de Fort Smith (T. N.-O.), où l'on peut loger.
Parcs historiques nationaux				
Signal Hill.....	St-Jean (T.-N.).....	1968	acres 243.4	Lieu où se déroula la bataille entre les Français et les Anglais en 1762 et où se trouvent encore de nombreuses fortifications. C'est là, qu'en 1901, Marconi réalisa la première transmission transatlantique par T.S.F.
Fort Amherst.....	Île-du-Prince-Édouard, près de Rocky Point.	1	222.0	Vestiges de fortifications britanniques en terre, construites après 1758.
Fort-Anne.....	Nouvelle-Écosse, à Annapolis Royal.	1917	31.0	Emplacement d'un fort français, construit vers 1635, pris et occupé par les Anglais en 1710. Musée et fortifications en terre bien conservées.
Forteresse de Louisbourg.	Île du Cap-Breton (N.-É.), à 25 milles de Sydney.	1940	13,000.0	Ville emmurée érigée par les Français (1713 à 1758) et démolie par les Anglais en 1759. En voie de reconstruction partielle. Recherches archéologiques en cours.
Citadelle d'Halifax.....	Halifax (N.-É.).....	1951	20.0	Forteresse construite durant les années 1820 et les années 1850. Musée.
Port-Royal.....	Port-Royal (N.-É.), à 8 milles d'Annapolis Royal	1940	20.5	Restauration de l'habitation, premier fort bâti en 1605 par Champlain et DeMonta.
Alexander Graham Bell.	Baddeck (N.-É.).....	1	21.0	Musée renfermant des pièces mécaniques et documentaires des recherches faites par l'inventeur.
Grand-Pré.....	Grand-Pré (N.-É.).....	1957	20.0	Rappelle l'histoire des Acadiens et des planteurs de la Nouvelle-Angleterre. Musée.
Fort-Beauséjour.....	Nouveau-Brunswick, près de Sackville.	1926	93.0	Emplacement d'un fort français érigé au milieu des années 1700. Musée.
Fort-Chambly.....	Chambly (P.Q.).....	1940	2.5	Fort érigé par les Anglais en 1709-1711. Musée.
Fort Lennox.....	Île-aux-Noix (P.Q.), près de Saint-Paul.	1940	210.0	Fort érigé par les Anglais en 1820.
Fort Malden.....	Amherstburg (Ont.).....	1940	10.0	Emplacement d'un poste de défense construit en 1797-1799. Musée.
Fort Wellington.....	Prescott (Ont.).....	1940	12.0	Garnison (1812-1866).
Woodside.....	Kitchener (Ont.).....	1954	12.0	Endroit où le très hon. William Lyon Mackenzie King, ancien premier ministre du Canada, a passé son enfance.
Fort-du-Prince-de Galles.	Nord du Manitoba, près de Churchill.	1940	50.0	Ruines d'un fort bâti en 1733-1771 pour assurer à l'Angleterre la maîtrise de la baie d'Hudson.
Lower Fort Garry.....	Manitoba, 20 milles au nord de Winnipeg.	1951	13.0	Fort emmuré de pierre, construit par la Compagnie de la Baie d'Hudson entre 1831 et 1839.

1 Date non encore officiellement déterminée.

2.—Situation, date de création, superficie et caractéristiques des parcs nationaux et parcs historiques nationaux (fin)

Parc	Situation	Date de création	Superficie	Caractéristiques
			acres	
Parcs historiques nationaux (fin)				
Fort Battleford.....	Saskatchewan, 4 milles au sud de North Battleford.	1951	36.7	Poste de la Police montée du Nord-Ouest construit en 1876. Musée.
Fort Langley.....	Fort Langley (C.-B.).....	1	11.0	Poste commercial partiellement restauré et dont la fondation remonte à 1827. C'est là que la colonie de la Colombie-Britannique fut proclamée en 1858.
Fort Rodd Hill.....	Esquimalt (C.-B.).....	1962	44.4	Vastes fortifications côtières du XIX ^e siècle en pierre et béton armé.
Principaux lieux historiques nationaux				
George Island.....	Halifax (N.-É.).....	1	12.5	Fortifications portuaires érigées durant les années 1870.
York Redoubt.....	Halifax (N.-É.).....	1	187.5	Défense périmétrique du port 1778-1945.
Fort Gaspereau.....	Près de Port Elgin (N.-É.)	1	2.0	Emplacement d'un fort français de 1751.
St. Andrews Blockhouse	St. Andrews (N.-B.).....	1938	2.5	Construit pendant la Guerre de 1812.
Tour Martello.....	Lancaster (N.-B.).....	1924	0.8	Fortifications portuaires construites pendant la Guerre de 1812.
Maison natale de sir Wilfrid Laurier.	Saint-Lin (P.Q.).....	1941	0.5	Reconstitution des lieux où le célèbre premier ministre passa les premières années de sa vie.
Parc Cartier-Brébeuf...	Québec (P.Q.).....	1	5.0	Parc, quartier d'hivernage possible de Jacques Cartier, 1535-1536.
Les remparts de Québec	Québec (P.Q.).....	Anciennes fortifications de la ville de Québec.
Fort Coteau.....	Coteau-du-Lac (P.Q.).....	1	9.5	Emplacement d'un fort érigé en 1779.
Bellevue.....	Kingston (Ont.).....	1964	1.2	Maison habitée par sir John A. Macdonald vers 1848.
Fort Saint-Joseph.....	Île Saint-Joseph, près de Sault-Ste-Marie (Ont.)..	1	47.0	Fort britannique le plus occidental, érigé en 1796.
Batoche Rectory.....	Près de Duck Lake (Sask.)	1954	7.0	Sur le champ de la dernière bataille du soulèvement du Nord-Ouest en 1885. Le seul édifice restant de l'époque.
Parc Fish Creek Memorial.	Près de Rosthern (Sask.)	..	39.0	Rappelle la bataille du soulèvement du Nord-Ouest en 1885.
Palace Grand Theatre..	Dawson (Yukon).....	1959	--	Reconstitution d'un théâtre du temps de la Ruée vers l'or.
S. S. Keno.....	Dawson (Yukon).....	1959	--	Vieux bateau du Yukon.
Yukon Sternwheeler....	Whitehorse (Yukon).....	1959	--	Bateau fluvial datant des dernières années 1930.

¹ Date non encore officiellement déterminée.

L'attrait des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux se révèle par le nombre croissant des visiteurs (tableau 3).

3.—Visiteurs des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux, années terminées le 31 mars 1963-1966

Parc	1963	1964	1965	1966
Parcs nationaux				
Terra-Nova.....	29,915	55,926	66,190	108,738
Ile-du-Prince-Edouard.....	1,006,021	1,019,101	1,112,536	967,372
Hautes-Terres-du-Cap-Breton.....	451,911	615,133	824,942	729,443
Fundy.....	302,340	494,157	566,443	679,406
Iles-de-la-Baie-Georgienne.....	19,126	18,052	8,371	8,361
Pointe-Pelée.....	667,554	730,795	661,166	697,328
Iles-du-Saint-Laurent.....	75,239	77,368	67,109	60,330
Riding Mountain.....	654,251	693,316	681,313	687,959
Prince-Albert.....	137,484	137,494	140,521	152,256
Banff.....	1,374,576	1,650,257	1,605,784	1,803,490
Elk Island.....	176,040	207,914	175,195	197,728
Jasper.....	392,987	468,579	480,102	522,658
Laes Waterton.....	444,752	441,893	371,258	393,426
Glacier.....	345,981	752,512	705,150	767,206
Kootenay.....	541,485	567,291	548,515	638,812
Mount Revelstoke.....	428,572	768,417	706,015	741,457
Yoho.....	375,189	678,739	658,518	689,313
Wood Buffalo.....
Total, parcs nationaux.....	7,426,403	9,426,857	9,179,028	9,845,263
Parcs et lieux historiques nationaux¹				
Signal Hill.....	238,538	195,208	241,242	275,209
Fort Amherst.....	1,764	3,851	9,513	22,576
Fort-Anne.....	83,103	77,201	64,551	66,534
Forteresse de Louisbourg.....	32,347	40,153	113,148	148,072
Citadelle d'Halifax.....	243,609	192,286	213,212	213,878
Habitation de Port-Royal.....	31,579	35,947	39,265	42,699
Alexander Graham Bell.....	79,659	91,392	106,228	110,158
Grand-Pré.....	47,871	63,395	64,194	62,848
Fort-Beauséjour.....	51,454	43,346	49,427	49,087
Tour Martello.....	38,893	40,993
Fort-Chambly.....	71,053	85,569	91,493	101,236
Fort Lennox.....	24,959	27,943	20,423	36,161
Maison natale de sir Wilfrid Laurier.....	8,186	7,592	7,180	7,562
Fort Malden.....	42,254	41,023	38,916	52,070
Fort Wellington.....	46,866	51,530	52,167	40,917
Woodside.....	10,738	12,564	11,699	13,554
Fort-du-Prince-de-Galles.....	362	256	424	311
Lower Fort Garry.....	59,544	85,391	86,620	92,208
Fort Battleford.....	30,895	34,907	38,825	42,878
Batoche Rectory.....	15,350	7,069	7,855	8,869
Fort Langley.....	98,560	105,139	116,723	111,941
Fort Rodd Hill.....	42,533	39,759	32,922	36,614
Palace Grand Theatre.....	5,525
S.S. Keno.....	6,857
Total, parcs et lieux historiques nationaux.....	1,261,024	1,241,421	1,444,930	1,579,437
Total général.....	8,687,427	10,668,278	10,623,958	11,424,720

¹ Lieux où le nombre des visiteurs est connu.

Sous-section 2.—Parcs provinciaux

La plupart des gouvernements provinciaux du Canada ont aménagé des parcs sur leur territoire; quelques-uns, surtout au Québec et en Ontario, sont de vastes régions sauvages conservées telles quelles afin que quelques endroits du pays demeurent dans leur état naturel et ne soient pas transformés par la main de l'homme. Toutefois, la plupart sont de plus petites étendues, remarquables par leur pittoresque ou à un autre point de vue et facilement accessibles; ce sont des terrains de divertissement qui sont déjà ou seront éventuellement dotés de commodités de camping et de pique-nique. Les parcs les plus importants de chaque province sont décrits ci-dessous.

Terre-Neuve.—Terre-Neuve a 78.5 milles carrés de parcs provinciaux, dont 26 milles carrés servent présentement de lieux de délassement pour le public; le reste, soit 52.5 milles carrés n'a pas encore été aménagé. Les parcs en usage comprennent trois parcs régionaux ayant chacun une superficie de 8 milles carrés et 18 parcs en bordure de route pour le camping et les pique-niques, d'une superficie d'environ 100 acres chacun.

Au début de 1966, on a pris des dispositions en vertu du programme fédéral de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) pour créer 12 nouveaux parcs provinciaux à Terre-Neuve au cours des deux prochaines années. Ils seront situés dans diverses régions de la province et chacun d'eux comportera 25 terrains de camping, 25 terrains de pique-nique et des aménagements de natation, en plus des chemins, pistes, clairières et ponts requis.

Île-du-Prince-Édouard.—La province a aménagé 20 régions totalisant 900 acres en parcs provinciaux: le parc Strathgartney qui consiste en une bande de terre de 40 acres à Churchill en bordure de la Route transcanadienne entre Charlottetown et Borden est un excellent terrain de pique-nique et de camping qui renferme de jolis bouquets de feuillus, des eaux de source fraîches et une magnifique vue de West River et des environs; le parc Lord Selkirk (30 acres) à Eldon revêt un caractère historique parce qu'il renferme un vieux cimetière français et marque l'endroit où débarqua lord Selkirk; le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée; le parc Jacques-Cartier (13 acres) à Kildare Beach, à quatre milles d'Alberton, revêt aussi un caractère historique puisque c'est à cet endroit de l'Île-du-Prince-Édouard que Jacques Cartier est débarqué pour la première fois; Green Park (27 acres sur la Trout) un parc pittoresque par ses terrains, ses arbres et son plan d'eau, est l'emplacement d'un chantier historique de construction navale. Il y a aussi le parc Cabot de Malpèque, nommé en l'honneur du fameux explorateur Jean Cabot; c'est une région de 16 acres pourvue de belles plages sablonneuses et d'un musée intéressant. L'aménagement de plusieurs petits parcs est terminé et celui d'autres se poursuit. Les parcs sont entretenus par le ministère du Tourisme et il en coûte \$1 la nuit pour y stationner sa roulotte ou 75c. pour y dresser sa tente.

Nouvelle-Écosse.—On accomplit des progrès constants dans l'établissement d'un système de parcs provinciaux en Nouvelle-Écosse; le but ultime est d'aménager des commodités dans 15 à 20 parcs de camping et de pique-nique, et dans quelque 40 à 60 parcs de pique-nique. Au cours de l'été de 1966, il y avait en service 10 parcs de camping et de pique-nique, 35 parcs de pique-nique et 12 haltes en bordure de la route dotées de tables. On procédait à l'aménagement de cinq autres parcs de camping et de pique-nique et à l'achat d'emplacements appropriés pour d'autres terrains de pique-nique.

Les municipalités peuvent recevoir de l'aide de la province pour l'aménagement de parcs locaux qui complémenteraient le réseau de parcs provinciaux. On effectue présentement un inventaire des ressources récréatives de la province dans le cadre du programme de l'Inventaire des terres du Canada. Ceci comprend un levé de la côte qui servira, entre autres choses, à choisir des endroits convenables pour de bonnes plages publiques.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère des Terres et des Mines a charge du réseau de parcs de la province, qui comprend 15 parcs régionaux dont l'étendue varie de 25 à 200 acres, 19 terrains de camping et de pique-nique et 30 terrains de pique-nique en bordure de route. Tous les terrains de pique-nique et de camping sont dotés de tables, d'installations d'aisances rudimentaires et d'eau potable, tandis que les grands parcs sont pourvus de commodités plus complètes. La plupart des emplacements de parc longent les routes principales ou y sont reliés par de bonnes voies d'accès. L'entrée est gratuite, mais dans 16 des principaux parcs et terrains de camping un droit de \$1.00 à \$1.50 par jour est exigé pour le camping.

En 1965, les visiteurs aux parcs provinciaux ont dépassé le million, dont 113,000 campeurs. Chez les campeurs dans les parcs, 75 p. 100 viennent d'en dehors de la province

tandis que 40 p. 100 des visiteurs pendant le jour sont des non-résidents. La plupart des parcs aménagés se trouvent dans les régions rurales et sont assez bien répartis dans toute la province. Dans les cadres du programme ARDA, un plan quinquennal est en voie de réalisation visant l'expansion et l'amélioration des parcs et des installations de camping, dont l'aménagement de quelque 1,000 emplacements de tentes et roulottes, des installations pour l'usage diurne de plages, des terrains boisés et refuges fauniques destinés à la récréation, des belvédères, etc., l'achat des terres et l'aménagement des installations spéciales là où l'usage le justifie, telles que les embarcations, rampes, quais, cantines et terrains de jeu.

Le ministère dirige, à Magnetic Hill, près de Moncton, une ferme à gibier où l'on trouve diverses espèces d'animaux sauvages.

Québec.—Le Québec a créé six parcs provinciaux et 12 réserves de poisson et gibier. Quatre des parcs sont très vastes. Le parc de La Vérendrye, à 140 milles au nord-ouest de Montréal, a 4,953 milles carrés; le parc des Laurentides, à 30 milles au nord de la ville de Québec, 3,613; le parc du Mont-Tremblant, à 80 milles au nord de Montréal, 920; et le parc de la Gaspésie, dans la péninsule de Gaspé, 514. Le parc du Mont-Orford, à 15 milles à l'ouest de Sherbrooke, s'étend sur 16 milles carrés et le parc provincial d'Oka sur 1.5.

La superficie globale des réserves de poisson et de gibier dépasse 43,000 milles carrés. Les réserves de Chibougamau, de Mistassini et d'Assinica, toutes trois au nord-ouest du Lac Saint-Jean, comptent respectivement 3,400, 5,200 et 3,850 milles carrés; plus au nord, se trouve la réserve de la baie James (25,000 milles carrés). La réserve d'Aiguebelle dans le comté d'Abitibi englobe 100 milles carrés; celles de Baie-Comeau et de Chicoutimi, dans la région du Lac Saint-Jean, 480 et 678; celle de Kipawa, dans le comté de Témiscamingue, 3,090. Tout près du parc de la Gaspésie, les réserves de Chic-Chocs et de Matane ont respectivement 325 et 500 milles carrés et, dans le comté de Rimouski, la réserve Horton, d'une superficie de 310 milles carrés, est le seul établissement consacré tant à la chasse qu'à la pêche. Les sportifs trouveront la pêche au saumon excellente dans la péninsule gaspésienne, où le gouvernement entretient des installations pour les pêcheurs sportifs le long des rivières Port-Daniel, Saint-Jean et Petite-Cascapédia. Il en est de même pour l'estuaire de la rivière Moisie, sur la côte nord du Saint-Laurent, à environ 15 milles à l'est de Sept-Îles.

Parcs et réserves, où abonde la faune, sont situés dans de merveilleuses contrées sauvages, en majeure partie montagneuses, sillonnées de cours d'eau et parsemées de lacs. Sauf au Mont-Orford et dans le parc provincial d'Oka, la pêche est excellente; sportifs et touristes peuvent y loger dans des camps, chalets ou pavillons. Le parc du Mont-Tremblant, situé près d'une station de villégiature ouverte toute l'année, est facilement accessible de Montréal par la route; aussi, campeurs sous tente ou en roulotte, baigneurs et pique-niqueurs le fréquentent-ils en grand nombre. Le parc du Mont-Orford est doté d'un golf de 18 trous; en hiver, il se transforme en un rendez-vous des skieurs canadiens et américains, et c'est sur ses pentes que se dispute le championnat canadien du ski alpin. Il est interdit de chasser dans les parcs et réserves de la province, sauf dans ceux de Horton, Joffre, Kipawa et Baie James. Au cours des dernières années, on a permis une chasse contrôlée de l'original dans les parcs des Laurentides, de la Vérendrye et de Matane afin de diminuer l'excédent du cheptel.

La popularité croissante du camping au Québec a amené la Direction des parcs du ministère à établir des installations de camping. Quatre régions sont maintenant bien aménagées: Val-Jalbert, à un mille à l'est de Roberval, dans le comté du Lac-Saint-Jean; Grand-Métis, à six milles de Mont-Joli et Cap-Bon-Ami, tous deux dans la péninsule de Gaspé; et Batiscan, sur la route n° 2, 25 milles à l'est de Trois-Rivières. Continuant son programme d'expansion, le ministère a fait l'acquisition de la réserve de St-Maurice, une région de 131 milles carrés au nord de Shawinigan, dans le comté de Champlain.

Ontario.—La province d'Ontario continue d'aménager des parcs à une cadence rapide. En 1954, elle ne comptait que huit parcs provinciaux tandis qu'elle en compte aujourd'hui 92 à l'usage du public. Plusieurs autres sont en voie d'aménagement et 54 autres terrains, comprenant presque 800 milles carrés, sont réservés pour la création de parcs à l'avenir. La superficie totale des parcs provinciaux de l'Ontario est d'environ 5,850 milles carrés.

Les quatre principaux parcs (Algonquin, Québécois, Lac Supérieur et Sibley) ont une superficie totale de quelque 5,200 milles carrés. Le parc Algonquin, le plus grand de ceux-ci, est une très belle région de 2,910 milles carrés située à 180 milles au nord de Toronto et 105 milles à l'ouest d'Ottawa; il compte 14 terrains de camping et de pique-nique accessibles par la route 60 et ses nombreux cours d'eau se prêtent au canotage. On accède au parc Québécois, d'une superficie de 1,750 milles carrés, par la route 11 au terrain de camping Dawson Trail sur le lac French, et aussi par eau en passant par le lac Basswood au sud. La route 17 au nord de Sault-Sainte-Marie donne accès au parc du lac Supérieur; quant au parc Sibley, on s'y rend par un chemin partant de la route 17, à l'est de Port Arthur.

La *Wilderness Areas Act*, entrée en vigueur en 1959, a permis la création de 42 de ces régions sauvages qui sont réparties un peu partout à travers la province et qui varient en superficie, en caractère et en importance; chacune cependant est importante au point de vue historique, scientifique, esthétique ou culturel. La plus grande mesure 938 milles carrés et comprend la région de Pukaskwa sur la rive nord du lac Supérieur; la deuxième en superficie mesure 225 milles carrés de toundra située à la pointe nord-est de la province où le cap Henrietta-Maria s'avance dans la baie d'Hudson. C'est la toundra arctique la plus méridionale du monde. On essaie de préserver ainsi ses paysages primitifs vierges puis sa faune particulière à l'Arctique pour fins d'études scientifiques et en qualité d'accident géographique unique dans la province. Toutes les autres régions sauvages ont moins d'un mille carré de superficie.

L'Ontario a fait un autre progrès en vue de répondre à la demande croissante de terrains de récréation, en appliquant le concept de la réserve récréative. La nouvelle réserve récréative de la baie Georgienne Nord englobe 4,500 milles carrés de pays intéressant. Elle se situe de façon générale entre Algoma et Parry Sound sur la rive nord de la baie Georgienne y compris le chenal entre l'île Manitoulin et la terre ferme, les 30,000 îles, la fameuse route des voyageurs par la rivière des Français, le reste de la rive du lac Nipissing et les monts LaCloche. La réserve n'est ni parc ni région sauvage, mais une région en voie d'aménagement normal qui est déjà utilisée pour fins de récréation. En dirigeant l'évolution de la région, on veut bénéficier le plus possible de son potentiel comme paradis récréatif répondant à tous les genres de besoins tout en étant bien intégré dans un cadre d'activités courantes.

A cause de ses vastes étendues parsemées de lacs, l'Ontario est un véritable paradis pour les vacanciers et le nombre de personnes qui visitent ses parcs s'accroît d'année en année. En 1965, le nombre des visiteurs a atteint 8,875,668, et celui des campeurs, 902,472. Le prix d'entrée par véhicule est de \$1 par jour ou \$5 par année et celui du camping, \$1.50 par nuit ou \$9 par semaine. Les terrains de camping surveillés pour tentes et remorques sont pourvus de tables à pique-nique, d'âtres, de toilettes et d'eau potable. Les terrains de camping, dont le nombre s'accroît de 500 à 1,000 par année, se chiffraient par environ 16,000 en 1965.

La province continue d'améliorer des services de naturalistes et des programmes dits d'explication, qui comprennent des musées naturels, des étalages en plein air, des excursions organisées, des conférences avec projections et des pistes jalonnées de placards explicatifs; 19 parcs offraient ces avantages en 1965.

Les parcs de l'Ontario sont administrés par la Direction des parcs du ministère des Terres et Forêts. Des renseignements détaillés sont contenus dans diverses brochures et cartes que l'on peut se procurer en s'adressant au ministère des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Toronto.

Manitoba.—Le système de parcs provinciaux du Manitoba, administré par la Direction des parcs du ministère des Mines et des Ressources naturelles, comprend quatre catégories principales d'aménagements récréatifs en plein air: les parcs provinciaux qui sont de grande étendue et possèdent une variété d'attractions naturelles propres à plusieurs activités en plein air; les parcs récréatifs dont les attractions naturelles sont modifiées pour permettre une activité récréative intense; les haltes en bordure de la route qui rehaussent l'apparence du trajet et offrent aux voyageurs des occasions agréables de se reposer, et les régions patrimoniales qui sont pourvues de paysages magnifiques ou d'accidents géographiques d'un intérêt particulier pour la province.

Au Manitoba, le programme de parcs pour le Centenaire, évalué à cinq millions de dollars, comprend l'aménagement de trois nouveaux parcs provinciaux, la remise en état et l'agrandissement des parcs récréatifs existants en vue de créer de nouveaux terrains de camping et d'améliorer les terrains destinés à être utilisés pendant le jour, ainsi que la mise en branle du programme des régions patrimoniales afin de préserver et d'expliquer les endroits grands et petits qui illustrent l'histoire humaine et naturelle de la province. On a effectué une étude afin d'établir une politique d'aménagement pour les haltes en bordure de la route, alors qu'une étude des possibilités offertes par les rivages des lacs Winnipeg et Manitoba servira de guide pour l'aménagement futur de la région Interlake.

Le Manitoba compte à l'heure actuelle neuf parcs provinciaux d'une superficie totale de 2,854 milles carrés, dont 1,945 milles carrés se trouvent dans des réserves forestières. La province possède aussi 40 parcs récréatifs qui varient en étendue entre 2.5 acres et 2,000 acres, ainsi que plusieurs terrains de pique-nique, de camping et parcs à roulettes. Les chalets de chasse et de pêche sont assez nombreux et les commodités dans certains parcs comprennent des pensions modernes, des motels, des hôtels et des cabines. On peut y pratiquer le golf, le tennis, la natation et le canotage et il y a aussi des terrains de jeu pour enfants. Environ 115 établissements commerciaux dans les parcs offrent divers services dont restaurants, écuries d'équitation et quais pour petites embarcations. Le nombre de visiteurs augmente considérablement chaque année: en 1964, ils se chiffraient par près de 1,500,000 alors que les groupes de campeurs (tentes, remorques et roulettes) se chiffraient par 31,000. Le droit d'accès aux parcs provinciaux coûte 50 cents par jour par voiture ou \$3 la saison.

Saskatchewan.—Les 14 parcs de la Saskatchewan ont une superficie globale de 1,803 milles carrés. Cypress Hills, Duck Mountain, Greenwater Lake et Moose Mountain sont pourvus de chalets, de pavillons, de cabines et de terrains à remorques ainsi que des aménagements pour camping et pour pique-niques; les autres parcs offrent des commodités pour les remorques, le camping et les pique-niques, le canotage et la natation. On peut y pratiquer: pêche, canotage, natation, golf, tennis, danse, baseball, excursions à pied, étude de la nature, équitation, etc.; tous les parcs comptent des plages et terrains de jeu bien aménagés pour enfants. Dans le parc Cypress Hills, l'élan, l'antilope, le chevreuil, la gélinoite à queue aiguë et le castor abondent, et lacs et cours d'eau regorgent de truites de ruisseau et autres. La forêt régionale se compose de pins de Murray et d'épinettes blanches qui poussent en peuplements serrés. A Duck Mountain, Moose Mountain et Greenwater Lake, l'original, l'élan, le chevreuil, l'ours et le castor abondent, de même que plusieurs variétés de tétras, plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques et autres. L'épinette, le peuplier et le bouleau blanc offrent un excellent habitat à la faune. La plupart des lacs renferment du doré, du brochet et de la perche. Les pêcheurs recherchent avec beaucoup d'ardeur la truite grise des lacs du Nord. Trois parcs établis dans les «solitudes» (La Ronge, Nipawin et Meadow Lake) permettent le canotage à l'aventure et sont dotés de camps commerciaux de chasse et de pêche pour les sportifs qui s'y rendent par avion. Plusieurs terrains de pique-nique bordent les routes de la province et plusieurs excellents endroits de camping le long de la Route transcanadienne sont déjà fréquentés.

Des lieux historiques sont aménagés partout à travers la province, dont le Poste de la Baie d'Hudson, à Touchwood Hills, et les parcs historiques Cannington Manor et Wood Mountain, où l'on peut pique-niquer.

Alberta.—L'Alberta a créé 44 parcs provinciaux dont la superficie globale est d'environ 170 milles carrés; 41 de ces parcs sont déjà ouverts et en cours d'aménagement. Le plus vaste, celui de Cypress Hills, s'étend sur 78 milles carrés, dans le sud-est de la province. Parmi les autres sont les parcs Aspen Beach, Beauvais Lake, Big Hill Springs, Big Knife, Bow Valley, Bragg Creek, Crimson Lake, Cross Lake, Dillberry Lake, Dinosaur, Entrance, Garner Lake, Gooseberry Lake, Hommy, Jarvis Bay, Kinbrook Island, Lac Cardinal, Little Bow, Little Fish Lake, Long Lake, Ma-Me-O Beach, Miquelon Lake, Moonshine Lake, O'Brien, Park Lake, Pembina River, Red Lodge, Rochon Sands, Saskatoon Island, Sir Winston Churchill, Taber, Thunder Lake, The Vermilion, parc de la Route transcanadienne Tillebrook, Wabamun Lake, Williamson, Willow Creek, Winagami Lake, Woolford et Writing-on-Stone. Ces parcs, pourvus de terrains de jeu, de pique-nique et de camping, relèvent du ministère des Terres et Forêts et sont destinés avant tout à servir de lieux de délasserment aux habitants de l'Alberta. Il y a un parc facile d'accès dans le voisinage de chaque ville. Le plus septentrional est le Lac Cardinal, à 28 milles environ au sud-ouest de Peace River, et le plus méridional est le parc Writing-on-Stone adjacent à la frontière de l'Alberta et du Montana. En 1965, 2,757,500 touristes et vacanciers ont visité les parcs provinciaux de l'Alberta.

En plus de ces lieux de délasserment, la province a aménagé 23 parcs historiques. Ce sont: Athabasca Landing, Buckingham House, Bugnet Plantation, Coronation Boundary Marker, Early Man Site, Fort DeL'Isle, Fort George, Fort Vermilion, Fort Victoria, Fort White Earth, Frog Lake Massacre, Hay Lakes Telegraph Station, Massacre Butte, Ribstones, Fort Rocky Mountain House, Standoff, Stephansson, Twelve Foot Davis, Shaw Woolen Mill, Rev. George McDougall's Death Site, Fort McLeod, Indian Stone Pile et l'école industrielle St-Joseph.

A l'intention des Albertains également sont le parc provincial Wilderness, contigu au parc national Jasper, dans le nord, et qui s'étend le long de la frontière de la Colombie-Britannique, et deux régions sauvages établies en vertu de la loi de 1961 sur les réserves forestières. Le parc provincial Wilderness a 2,149 milles carrés, le Siffleur Wilderness, 159, et le White Goat Wilderness, 489. Ces étendues ont été réservées en vue de la conservation des beautés naturelles; elles ne sont pas aménagées et il n'y a pas de routes.

Colombie-Britannique.—La Colombie-Britannique compte 239 parcs provinciaux (170 aménagés) dont la superficie globale est d'environ 10,018 milles carrés. Ces parcs se répartissent en catégories A, B et C et Régions de conservation de la nature. Les parcs de la catégorie A sont destinés à la préservation, pour fins de divertissement, d'accidents géographiques remarquables à cause de leur caractère naturel, historique ou de leurs paysages; la législation les protège contre l'exploitation et l'aliénation. Les parcs de la catégorie B sont destinés d'abord à la protection de beautés naturelles mais les règlements permettent l'exploitation d'autres ressources naturelles si elle n'entrave pas la récréation. Ceux de la catégorie C sont destinés surtout à l'usage des citoyens de la région et sont administrés par des commissions locales de parcs. Les régions de conservation de la nature dans les parcs sont pleinement protégées contre l'exploitation des ressources et elles sont consacrées à une variété d'usages récréatifs. Il y a d'immenses solitudes comme les parcs Tweedsmuir et Wells Gray; d'autres, comme les parcs Garibaldi, Mount Robson, Manning et Bowron Lakes, sont des lieux exceptionnels de paysages montagneux. Les jardins du parc Peace Arch témoignent de la bonne entente qui existe entre le Canada et les États-Unis. Dans l'île Vancouver, une série de petits parcs boisés est très fréquentée des touristes, entre autres les parcs Little Qualicum Falls, Miracle Beach et Goldstream. Barkerville, célèbre ville de l'or, a été reconstruite et est devenue le premier parc provincial historique. On reconstruit aussi Fort Steele, dans la région des Kootenay est, un des établissements des pionniers de la Colombie-Britannique. Neuf parcs marins avec commodités d'amarrage et terrains de camping ont été aménagés dans les îles du détroit de George à l'intention des vacanciers navigateurs.

La popularité des parcs provinciaux, avec leurs aménagements pour camping et pique-niques, est attestée par le fait qu'environ 4,800,000 personnes les ont visités en 1965, dont

le quart au moins étaient des campeurs et les autres de simples visiteurs. Les chiffres révèlent que les plus en vogue parmi ces parcs ont été ceux du Mount Seymour, de Cultus Lake et d'Alouette Lake.

Sous-section 3.—Ottawa, la capitale nationale du Canada*

La capitale nationale du Canada repose dans un magnifique décor naturel; son centre domine les escarpements de pierre calcaire en bordure de la rivière Outaouais, à l'endroit où cette dernière se précipite par-dessus les chutes des Chaudières et où, un peu plus loin, la nonchalante rivière Rideau tombe en deux minces nappes des falaises de la rive sud où la rejoint, du côté nord, la rivière Gatineau, autrefois tumultueuse. Ici, Champlain s'est arrêté et a fait un portage en gagnant l'Ouest en 1613. Les prêtres, soldats et commerçants qui l'ont suivi ont vu ces falaises et contourné ces rapides. La plupart des grands explorateurs ont passé par ici. Champlain appela cette rivière «la grande rivière des Algoumequins» et les premiers commerçants anglais l'ont appelée la «grande» rivière. «Ottawa» est la forme anglicisée de Outaouac ou Outaouais, le nom d'une tribu d'Indiens du lac Huron qui commerçait avec les Français au XVII^e siècle. Ils transportaient leurs fourrures en empruntant la rivière qui porte maintenant leur nom. On associe le premier établissement de cette région au nom d'un Américain du Massachusetts, Philémon Wright, qui en 1800 s'est établi sur la rive nord de la rivière, à l'endroit où Hull est aujourd'hui situé, amenant avec lui des familles et des commerçants qui formèrent le noyau d'une communauté active. Profitant du fait que la Grande-Bretagne avait besoin de bois équarri, Philémon Wright conduisit à Québec en 1806 le premier radeau chargé de pin blanc et mit en branle le commerce de bois équarri de la rivière Outaouais qui fut bientôt favorisé de concessions tarifaires par la Grande-Bretagne. Ce fut le commencement d'une grande industrie qui est demeurée l'âme de la communauté pendant un demi-siècle.

On n'a commencé qu'une génération plus tard à s'établir sérieusement sur la rive sud. Pendant la guerre de 1812, les communications par le Saint-Laurent, la route principale menant aux régions peuplées du Haut-Canada, était menacée par les Américains et l'on ressentait le besoin futur d'une route plus sûre entre Montréal et les Grands lacs. Pendant dix ans, on étudia sporadiquement la possibilité d'une route qui emprunterait les rivières Rideau et Cataract; finalement, en 1826, le lieutenant-colonel John By, des Ingénieurs royaux, fut mandé aux Chaudières pour construire un canal entre ce point et Kingston. L'année suivante, deux compagnies du Corps royal des sapeurs et mineurs, comptant 162 hommes, en commencèrent la construction. On attribue aussi au colonel By la conception originale de la ville qui fut appelée Bytown en son honneur en 1827. A l'endroit où se trouve aujourd'hui le cœur d'Ottawa, le comte de Dalhousie, alors gouverneur en chef, avait assuré à la Couronne en 1823 un terrain de choix près duquel le colonel By érigea deux établissements, qu'il appela Haute ville et Basse ville; ces deux collectivités étaient séparées par une partie des terrains du gouvernement qui s'appelaient Barrack Hill. On a terminé la construction du canal Rideau en 1832 et la ville qui a surgi autour du camp militaire du colonel By a commencé à croître et à prospérer. On y érigea banques et magasins, écoles et églises; on établit aussi un petit centre manufacturier à New Edinburgh, près des chutes Rideau.

Bytown était devenu le centre intérieur du commerce du bois équarri et, en 1850, la ville pouvait se vanter de posséder d'imposants édifices de pierre dont la résidence de Thomas MacKay qui constitue aujourd'hui la partie centrale de la résidence du gouverneur général du Canada. Il s'est alors produit un changement dans l'industrie du bois: le système britannique de tarif préférentiel sur les importations de billots équarris de pin rouge et blanc a été abandonné et le commerce a commencé à fléchir. A cette époque, cependant, les régions boisées accessibles de l'est des États-Unis étaient épuisées et il fallait du bois de construction pour abriter la population croissante. De plus, le réseau de chemins de fer et de canaux américains s'était étendu jusqu'à la frontière canadienne, ce qui facilitait le transport. Un groupe d'Américains et d'autres marchands de bois encouragés par ces conditions favorables et par la disponibilité maintenant reconnue d'é-

* Rédigé par le Service d'information et d'histoire, Commission de la capitale nationale, Ottawa.

nergie hydro-électrique est venu à Bytown à partir de 1853 et a établi des scieries tout près des chutes Chaudières. Bientôt, les îles près des chutes et les terrains bas sur les deux rives étaient recouverts d'amas de bois et des chalands chargés se dirigeaient vers le marché américain. L'industrie du bois de construction commençait à prendre une importance primordiale.

Au début de 1855, Bytown devint une ville et prit le nom d'Ottawa, juste à temps pour recevoir un grand honneur et accepter une grande responsabilité. Depuis sa formation en 1841, la province unie du Canada avait transporté sa capitale entre Kingston, Toronto, Montréal et Québec et cherchait à s'entendre sur un emplacement permanent. La reine Victoria régla le problème en 1857 en choisissant Ottawa. On dressa les plans des édifices gouvernementaux de la nouvelle capitale et on octroya les contrats pour leur construction en 1859. Les travaux s'avèrent difficiles et le coût beaucoup plus élevé que prévu, si bien que le gouvernement de la province du Canada dut attendre jusqu'en 1866 avant de s'établir à Ottawa. L'année suivante, le premier Parlement du nouveau Dominion du Canada se réunissait dans un édifice du parlement dont la construction n'était pas terminée, situé sur l'ancienne Barrack Hill.

Le pays connut une brève période de prospérité au cours de la décennie suivante. Ottawa grandit et le gouvernement aussi, à mesure que l'autorité du Dominion s'étendait sur une partie de plus en plus grande de l'Amérique du Nord britannique. En 1871, peu après la Confédération, la ville comptait quelque 22,000 habitants. On y construisit nombre de belles maisons et de magasins en pierre et en brique. On agrandit les édifices ministériels qui flanquaient l'édifice du parlement sur la colline. Un vieil hôtel de ville de bois, près du canal, fut remplacé en 1876 par un bel immeuble en pierre et un imposant bureau de poste fut érigé au centre de la ville. A la fin du XIX^e siècle, Ottawa était devenue un centre industriel prospère avec une population de 59,000. Elle est demeurée le centre de l'industrie du bois dans l'est du Canada; elle possédait les usines de papier les plus importantes du pays ainsi que la plus grande fabrique d'allumettes au monde. On s'était peu soucié, cependant, de conserver ou de relever sa beauté naturelle jusqu'à ce que la Commission d'aménagement de la ville d'Ottawa soit instituée en 1899 et que le Driveway le long du canal Rideau soit commencé. Même alors, les choses allèrent lentement et ce n'est que pendant les années qui ont précédé la Première Guerre mondiale que le cœur de la ville a commencé à se transformer. On érigea plusieurs nouveaux édifices gouvernementaux: des laboratoires, l'Observatoire fédéral, l'édifice de la géodésie à la Ferme expérimentale, l'édifice des Archives, le musée Victoria, la Monnaie royale canadienne et l'édifice Connaught. En 1912, la société de chemins de fer du Grand-Tronc terminait la construction de la gare Union et du Château Laurier, de style Renaissance, dont les tourelles continuent d'embellir le profil d'Ottawa. On fit plusieurs études et recommanda plusieurs projets au cours de cette période pour améliorer la capitale nationale mais tout fut remis à plus tard à cause de la guerre et pour d'autres raisons. Un incendie détruisit l'édifice du parlement en 1916, n'épargnant que la bibliothèque octogonale qui fait maintenant partie du magnifique édifice de style gothique moderne qui l'a remplacé dix ans plus tard. La Commission d'aménagement de la ville d'Ottawa poursuivit le programme d'embellissement, à l'aide d'un budget un peu plus élevé, jusqu'en 1927 lorsqu'elle fut reconstituée sous le nom de Commission du district fédéral et put accélérer les travaux. La Commission de la capitale nationale a succédé à cette dernière en 1959.

La ville d'Ottawa compte aujourd'hui près de 300,000 habitants et est en voie de devenir une capitale nationale d'une beauté permanente. C'est une municipalité à gouvernement autonome, administrée par un conseil élu, mais certaines caractéristiques la distinguent de tous les autres centres canadiens importants. Historiquement, elle a toujours été le lieu de rencontre des deux peuples fondateurs. Elle est le siège du gouvernement national et, au cours des années, les autorités fédérales ont reconnu le besoin de créer, au sein et autour de la capitale nationale, une région dont non seulement les habitants de la ville et des environs, mais aussi tous les Canadiens peuvent être fiers.

Une grande partie du travail de la Commission de la capitale nationale repose sur la mise en œuvre d'un plan directeur à longue échéance, mis au point par feu Jacques Gréber,

urbaniste français bien connu. Le plan Gréber a été déposé à la Chambre des communes en 1951; même s'il n'est pas reconnu officiellement par les provinces d'Ontario et de Québec, il est à la base d'une bonne partie des travaux accomplis jusqu'ici. En fait, dix ans après sa publication, toutes ses recommandations principales étaient en voie de réalisation.

La réussite présente et future de ce plan exige la collaboration du gouvernement fédéral, des gouvernements de l'Ontario et du Québec, des villes d'Ottawa, de Hull et d'Eastview et d'environ 65 autres municipalités autonomes de la région de la capitale nationale. Le plan a été dédié à la mémoire de tous les Canadiens qui ont donné leur vie pour défendre leur pays durant la Seconde Guerre mondiale; il doit s'échelonner sur une période de cinquante ans. Il réclamait tout d'abord l'établissement d'une région de la capitale nationale englobant quelque 900 milles carrés mais plus tard, en 1959, ceci a été porté à 1,800 milles carrés dont la moitié au Québec et l'autre en Ontario. Conformément aux recommandations du plan, la Commission réserve de grands espaces libres dans la région d'Ottawa-Hull dont une partie comprend la restauration des rives des cours d'eau. On a effectué des restaurations majeures aux chutes Rideau, en face de l'hôtel de ville d'Ottawa, au parc Jacques-Cartier de Hull et au parc Vincent Massey qui occupe 75 acres dans le cœur d'Ottawa; ce dernier est relié au parc de 50 acres de Hog's Back qui entoure le chasme creusé dans le calcaire par les chutes Prince-de-Galles sur la rivière Rideau. La Commission détient 40 milles de terrains en bordure des rivières et met à la disposition du public une multitude d'endroits charmants. La région d'Ottawa compte à l'heure actuelle 50 milles de larges promenades paysagées qui seront allongées de 30 milles de plus dans les années à venir. En outre, la Commission maintient 13 parcs municipaux à Ottawa, dont ceux de Strathcona et de Rockcliffe. La ville d'Ottawa est actuellement dotée de 4,000 acres d'espace libre.

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement poursuit un programme de décentralisation des édifices fédéraux en les répartissant entre divers secteurs de la ville. Le premier complexe gouvernemental, qui compte maintenant douze immeubles, a été construit à Tunney's Pasture, sur les bords de la rivière Outaouais, dans le centre-ouest de la ville. Confederation Heights, dans le centre-sud attenant au parc Hog's Back, compte plusieurs édifices attrayants et fonctionnels où logent des ministères du gouvernement; l'imprimerie nationale est établie à Hull. En tout, la Commission entretient les terrains de plus de 140 édifices gouvernementaux.

Deux des objectifs principaux du plan directeur qui influenceront pendant longtemps l'avenir d'Ottawa sont la création de la ceinture de verdure et l'enlèvement des voies ferrées du centre de la ville. La ceinture de verdure, destinée à freiner l'expansion des banlieues et à fournir des terrains pour la construction d'édifices gouvernementaux, industriels et de recherche, est une mesure de planification unique en Amérique du Nord. La Commission encourage l'agriculture, l'aménagement de terrains publics de récréation et le reboisement au sein des 41,500 acres de cette ceinture.

Le réaménagement des voies ferrées, qui est probablement l'élément le plus important du plan de la capitale nationale sera terminé en majeure partie en 1967. Il comprend l'enlèvement de 32 milles de voies, dont une grande partie se trouve dans la zone centrale de la ville, et la suppression de 72 passages à niveau, la plupart dans les secteurs fortement urbanisés; ceci permettra à la Commission de remettre en valeur le quartier LeBreton, le secteur de l'ancienne gare Union au centre de la ville, qui n'est plus en service, et certaines sections de la promenade Sussex aux abords du nouveau pont Macdonald-Cartier qui traverse la rivière Outaouais.

Dans la province de Québec, au nord d'Ottawa et de Hull, la Commission a aménagé une vaste région récréative de 88,000 acres connue sous le nom de parc de la Gatineau. C'est une région sauvage qui s'étend au nord de Hull sur une distance de 35 milles. Avec ses 25 milles de promenades, ses magnifiques belvédères, ses lacs, et ses cours d'eau aménagés pour la pêche sportive, ses plages, ses terrains de camping et de pique-nique et ses pistes d'excursions, le parc constitue l'une des meilleures régions de loisirs au Canada que visitent chaque année des dizaines de milliers de personnes.

En plus de ses propres programmes, la Commission de la capitale nationale met ses services de planification et ses conseils à la disposition des municipalités de la région de la capitale nationale, mais seulement sur demande; elle ne cherche jamais à imposer ses idées aux gouvernements autonomes de la région. Elle accordera cependant des subventions aux gouvernements municipaux dans des circonstances spéciales.

La Commission est composée de 20 membres, dont un président, et emploie entre 600 et 800 personnes, suivant la saison, pour effectuer ses travaux d'entretien et d'aménagement. Elle est responsable au Parlement par l'entremise du ministre des Travaux publics.

Section 2.—La faune et sa conservation*

La faune, au Canada, constitue une importante richesse naturelle renouvelable. Autrefois, et aujourd'hui encore dans les régions reculées, elle nourrissait les gens de l'arrière-pays, et la traite des fourrures a déterminé l'orientation de l'exploration et de la colonisation. Dans les débuts du pays, plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux ont été décimées ou éteintes. Le pigeon voyageur, le grand pingouin et le canard du Labrador ont été exterminés; le bison a disparu des Prairies et l'élan, l'antilope d'Amérique et le bœuf musqué ne forment plus qu'une fraction de leur effectif d'autrefois. L'habitat de la faune a été rapetissé par l'abattage et l'incendie des forêts, la pollution des cours d'eau, l'expansion industrielle et urbaine, le drainage des terrains marécageux, la construction de barrages et d'autres transformations apportées à la physionomie du pays.

La faune a évolué dans la mesure où l'homme a changé et influencé le milieu. La toundra arctique et alpine, l'une des principales régions du Canada du point de vue végétal, n'a guère changé; la forêt pré-arctique et subalpine adjacente, sans valeur commerciale, a été modifiée surtout à cause des déplacements plus nombreux de l'homme qui y a causé plus d'incendies; plus au sud, la vaste forêt n'a pas perdu son vrai caractère par suite de son exploitation commerciale; les terres arables, à l'origine forestières ou herbageuses, ont changé complètement mais, souvent, ces terres et la forêt aménagée sont plus propices à certaines espèces d'animaux qu'auparavant. Il y a plus d'origaux, de chevreuils, de perdrix et probablement plus de coyotes aujourd'hui que du temps des Peaux-Rouges. Les animaux à fourrure comme le castor et le rat musqué s'adaptent facilement et plusieurs petits oiseaux et mammifères s'accoutument mieux aux champs et aux boisés qu'à la forêt vierge, à condition qu'ils ne soient pas empoisonnés par les pesticides. A l'heure actuelle, l'excédent récoltable de gibier à plumes et à poil à travers le pays est rarement utilisé à plein et il est bien certain que la faune restera abondante partout où elle trouvera un habitat approprié et une exploitation clairvoyante.

Le Canada jouit donc aujourd'hui d'une renommée mondiale à cause de la richesse et de la variété de sa faune. Il possède tous ou presque tous les peuplements de caribous des bois, de mouflons, de loups, d'ours gris et de gloutons, pour n'en mentionner que quelques-uns, et ces animaux subsistent, non seulement à cause de l'immensité de leur habitat, mais aussi grâce aux efforts de l'homme pour les préserver. Nous tenons la preuve que les anciens Canadiens s'intéressaient à la conservation de la faune; des lois sur la chasse étaient déjà en vigueur dans les provinces originales, alors que toutes les terres, sauf quelques milliers d'acres, étaient encore le patrimoine des Peaux-Rouges. En 1835, les premiers conservateurs ont réussi à faire établir le parc de Banff en Alberta et, en 1887, on a créé le premier refuge d'oiseaux du continent à Last Mountain Lake, en Saskatchewan. Ce souci de protéger l'héritage faunique du Canada a amené la protection totale du bison des bois, en 1893, ainsi que l'achat et l'établissement d'un troupeau original de bisons des plaines à Wainwright (Alb.) en 1907. C'est ainsi que les efforts de conservation de la faune ont débuté; ils se sont manifestés pendant longtemps sous la forme d'une protection complète de certaines espèces contre la destruction soit par l'homme soit par les rapaces. Une meilleure connaissance du travail de la nature et la notion que plusieurs facteurs con-

* Une série d'articles spéciaux sur les ressources fauniques du Canada a paru dans les éditions précédentes de l'Annuaire. Voir la liste des articles spéciaux au chapitre XXVII, Partie II, sous la rubrique «Faune et flore».

courent à la variation de la population faunique se reflètent maintenant dans la fixation, sur une base scientifique, des saisons et des limites de chasse. La science de la propagation des animaux est neuve et va parfois à l'encontre des préjugés populaires, mais il est bien entendu que toute région donnée ne peut nourrir qu'un certain nombre d'animaux et que les espèces qui se reproduisent abondamment doivent avoir un cycle de vie rapide. Il ne faut jamais étudier la faune indépendamment de son habitat et, lorsque ce dernier est bien peuplé, l'accroissement annuel ne fait que compenser les pertes. Tout le reste est excédentaire dont seulement une partie est détruite par les rapaces et une autre, s'il s'agit du gibier, par l'homme.

En tant que ressource naturelle, la faune de chaque province relève de l'administration du gouvernement provincial en cause; celle des terres fédérales et certains problèmes d'intérêt national ou international relèvent du gouvernement fédéral.

Service canadien de la faune.—Le Service canadien de la faune se penche sur la plupart des questions relatives à la faune qui relèvent de la juridiction du gouvernement fédéral. Il a été organisé en 1947 pour répondre au besoin grandissant de recherches scientifiques sur la gestion de la faune et est devenu une direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1966. Le Service fait des recherches scientifiques sur les problèmes de la faune des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et des parcs nationaux. Le Service offre ses conseils et sa collaboration aux services administratifs qui s'occupent de la gestion de la faune; il applique la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, fait œuvre de coordonnateur et de conseiller pour l'application, dans les provinces, de la loi sur l'exportation du gibier. Il s'occupe des problèmes d'ordre national et international relatifs aux ressources fauniques et collabore avec les organismes canadiens et étrangers qui partagent les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

La loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs a été adoptée en 1917 pour assurer l'exécution du traité signé à Washington en 1916. Le Service canadien de la faune fait des recommandations pour la révision annuelle du Règlement concernant les oiseaux migrateurs qui régit diverses questions, comme les saisons de chasse des oiseaux migrateurs et d'autres détails concernant cette chasse, la capture et la possession d'oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques ou de propagation, cueillette de l'édredon, etc. L'application de la loi et des règlements qui en découlent relève de la Gendarmerie royale du Canada qui reçoit la collaboration des provinces en matières d'administration et d'application de la loi. Le Canada compte 106 refuges pour oiseaux migrateurs d'une superficie totale de 43,887 milles carrés. Le baguage permet de recueillir des renseignements utiles sur la migration et l'écologie des oiseaux, particulièrement en ce qui concerne la conservation des oiseaux aquatiques. Les bagues numérotées en séries, fournies par le *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife* des États-Unis sont employées tant au Canada qu'aux États-Unis.

Une politique nationale de la faune et un programme correspondant ont été déposés à la Chambre des communes en 1966, à la suite de pourparlers sérieux avec les provinces et des groupes de citoyens intéressés à la conservation. La nouvelle politique vise à accroître les programmes de recherche en vue de reconstituer les ressources fauniques en déperissement, à mieux renseigner tous ceux qui s'intéressent à la faune et à fournir un plus grand nombre de biologistes formés spécialement pour la conservation de la faune. Plusieurs travaux de recherches déjà amorcés ont été poursuivis en 1966, dont l'étude, de concert avec les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan et le conseil des Territoires du Nord-Ouest, du caribou des terres stériles et des loups qui en font leur proie. La chasse demeure l'élément principal dans la diminution des troupeaux de caribous, mais d'autres facteurs importants comprennent, de temps à autre, les effets des incendies de forêt dans l'habitat hivernal, la rapacité, les accidents et le faible taux de survie des jeunes caribous. Le Service a poursuivi ses études sur le vison, le rat musqué et le castor dans le district de Mackenzie, ainsi que sur l'ours polaire dans les districts de Keewatin et de Franklin. Le gros gibier des parcs nationaux a aussi fait l'objet d'une étude continue, en particulier le mouflon et l'élan dans les parcs montagneux de l'Alberta

où leur grand nombre facilite la recherche. Dans le parc *Wood Buffalo*, on a poursuivi des enquêtes sur les problèmes que posent la maladie et la faible reproduction des bisons, dans l'espoir d'y apporter quelque remède efficace. Un petit troupeau de bisons des bois, capturés et déclarés exempt de maladie, a été transporté au parc national d'Elk Island pour propagation de l'espèce et remise éventuelle en liberté dans leur habitat original. Le Service a amorcé au Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural, une série d'études sur les relations entre les forêts et la faune.

Les dommages causés aux récoltes de céréales par les canards sauvages et les grues de dunes ont encore fait l'objet de recherches intenses et on a consacré beaucoup de temps à d'autres espèces très réduites en nombre ou menacées d'extinction comme le cygne trompette et la grue blanche. Le gibier aquatique migrateur a fait l'objet d'études plus poussées. Les relevés des oiseaux tués, antérieurement effectués dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario, ont été remplacés par une seule enquête à l'échelle nationale fondée sur les ventes du Permis canadien de chasse aux oiseaux migrateurs, employé pour la première fois en 1966. Chaque année, dans les provinces des Prairies, on fait enquête sur les dommages causés aux récoltes. Les programmes de baguage des oiseaux de l'Arctique se sont poursuivis, tout comme les programmes-pilotes de location des terres marécageuses. La perte de ces terres par suite des travaux de drainage et de remplissage à des fins agricoles et autres constitue un sérieux danger pour le gibier aquatique. Un important programme de préservation des terres marécageuses par location et acquisition sera mis en œuvre en 1967.

Le Service a inauguré, en 1966, un nouveau Centre de recherches sur le gibier aquatique des Prairies sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. Il a également établi un registre national des résidus de pesticides décelés dans la faune. Les recherches limnologiques sont orientées vers le maintien de peuplements suffisants de poisson. Elles portent sur la productivité des eaux des parcs nationaux, la biologie des poissons et de la faune aquatique. On assure et maintient des réserves suffisantes de poissons pour la pêche sportive au moyen des méthodes modernes d'exploitation, là où elles peuvent être appliquées sans nuire aux valeurs esthétiques des régions en cause.

Le personnel du Service affecté aux recherches se chiffre par 59. Les spécialistes en mammalogie, limnologie, populations et habitat des oiseaux migrateurs, ARDA, pesticides, pathologie et biométrie sont attachés au bureau central à Ottawa. Il y a des bureaux à Fort Smith et à Inuvik (T. N.-O.), Whitehorse (Yukon), Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Saskatoon (Sask.), Winnipeg (Man.), Ottawa et à Aurora (Ont.), Québec (P.Q.), Sackville (N.-B.) et St-Jean (T.-N.).

Le siège de la région occidentale est à Edmonton et celui de la région orientale à Ottawa. En été, le Service emploie un certain nombre de diplômés d'universités et d'étudiants pour aider aux travaux sur le terrain. Dans le cadre du programme ARDA, 16 fonctionnaires s'occupent de la préparation d'un inventaire des possibilités fauniques des terres, l'Inventaire des terres du Canada couvrira 1,000,000 de milles carrés, principalement dans les régions méridionales du pays, et se terminera d'ici quatre ans. Le programme d'octroi de bourses d'études de \$1,200 aux diplômés en science faunique et en d'autres domaines connexes était dans sa troisième année en 1966 lorsqu'on a décerné dix bourses d'études.

Mesures prises par les provinces pour la conservation de la faune.—La faune, comme on l'a vu, ressortit à la juridiction provinciale. Les mesures prises par les gouvernements provinciaux pour la conservation de cette ressource naturelle sont exposées dans l'*Annuaire* de 1963-1964 aux pages 47-54. La conservation des animaux à fourrure sauvages dans les diverses provinces est étudiée au chapitre sur les pêcheries et les fourrures, Partie II, et des renseignements sur la conservation provinciale des ressources en poisson se trouvent à la Partie I du même chapitre de même que des données sur l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et sur la conservation des pêcheries internationales (voir l'Index).

PARTIE III.—CLIMAT ET FUSEAUX HORAIRE*^{*}

Section 1.—Climat

Tout comme il existe de grandes différences entre les conditions atmosphériques sur l'étendue du Canada à un moment précis, il existe également de nombreux climats. Ces climats ne sont pas uniques, mais semblables à ceux que l'on rencontre en Europe et en Asie, depuis la région de l'Arctique jusqu'à la moitié de l'hémisphère nord. Comme le Canada est situé dans la moitié septentrionale de l'hémisphère, la majeure partie de son territoire perd plus de chaleur par année qu'elle n'en reçoit du soleil. La circulation atmosphérique générale compense cette perte et produit en même temps un mouvement général de l'air d'ouest en est. Des zones de basse pression «migratrices» se déplacent à travers le pays dans cette «zone ouest», produisant des tempêtes et du mauvais temps. Les intervalles entre les tempêtes sont marqués par le beau temps qui règne normalement dans les zones de haute pression.

Bien que le déplacement des systèmes de haute et de basse pression dans la zone des vents d'ouest constitue l'une des influences les plus importantes sur le climat du Canada, la géographie physique de l'Amérique du Nord joue un grand rôle dans la composition générale de celui-ci. Sur la côte de l'Ouest, la Cordillère occidentale limite l'air doux du Pacifique à une étroite lisière le long de la côte, tandis que les Prairies à l'est des montagnes sont arides et soumises à des extrêmes de température parce qu'elles sont abritées de l'océan Pacifique et sont à l'intérieur d'une grande masse terrestre. En outre, les Prairies font partie d'un large corridor nord-sud exposé aux déplacements rapides de l'air venant soit du nord, soit du sud, et qui amènent souvent des variations atmosphériques subites et violentes dans cette région intérieure. D'autre part, les grandes étendues d'eau de l'est du Canada modifient sensiblement le climat. Dans le sud-ouest de l'Ontario, les hivers sont plus doux et plus enneigés, tandis qu'en été les lacs ont un effet rafraîchissant, comme on peut le constater par le nombre des centres de villégiature établis le long de leurs rives. Sur la côte de l'Est, l'océan Atlantique influe considérablement sur la région côtière immédiate où la température se modifie et l'air devient plus humide lorsque le vent souffle de l'océan.

Le tableau qui suit donne les caractéristiques de la température et des précipitations observées à certaines stations de diverses régions du pays. La température indiquée au tableau est celle prise sous abri à quatre pieds au-dessus du sol, à un endroit représentatif. La température moyenne de janvier et de juillet se fonde sur les observations de trente années (1931-1960), sauf dans le cas des stations établies dans l'extrême Nord où la période est plus courte. Après avoir calculé la température moyenne de chaque jour en janvier au cours de trente années, on peut obtenir la température moyenne de janvier en établissant la moyenne des 930 valeurs quotidiennes. On peut calculer de même façon la température moyenne de juillet. Les températures minima et maxima sont les extrêmes absolus de toute la période d'observation à chaque station. Le tableau donne la date moyenne de la dernière température de 32°F ou moins au printemps et la date moyenne de la première température de congélation à l'automne, à quatre pieds au-dessus du sol sous abri.

Le pluviomètre canadien officiel est un petit cylindre dans lequel la pluie est reçue et ensuite mesurée au centième de pouce au moyen d'un simple dispositif. La neige fraîchement tombée est mesurée au sol et enregistrée au dixième de pouce. Les précipitations totales indiquées au tableau sont la somme des chutes de pluies et du dixième des chutes de neige. Pour les fins du tableau, un jour de précipitation est un jour où il est tombé au moins un centième de pouce de pluie ou un dixième de pouce de neige.

* Les sections 1 et 2 de la présente Partie ont été rédigées par la Direction de la météorologie du ministère fédéral des Transports, à Toronto. Une étude complète sur le climat du Canada, rédigée également par la Direction de la météorologie, a paru dans l'Annuaire de 1959 (pp. 23-63). Comme complément à ce texte, des tableaux détaillés des facteurs climatiques s'appliquant à 45 stations météorologiques particulières d'un océan à l'autre figurent aux pp. 34-78 de l'Annuaire de 1960. On peut, en s'adressant à la source précitée, se procurer un tiré à part renfermant le texte de l'étude ainsi que les tableaux.

Température et précipitations à certaines stations représentatives dans diverses régions

Région et station	TEMPÉRATURE (Fahrenheit)						PRÉCIPITATIONS		
	Moyenne, janvier	Moyenne, juillet	Maximum	Minimum	Gelée (32°F ou moins), Date moyenne		Totales (toutes formes) ¹	Neige	Moyenne de jours (toutes formes)
					Dernière au printemps	Première à l'automne			
Terre-Neuve							pouces	pouces	
Île de Terre-Neuve									
Belle-Ile.....	13.5	49.1	73	-31	20 juin	27 sept.	33.56	92.0	152
Gander.....	20.8	62.3	96	-17	3 juin	6 oct.	40.35	127.1	194
St. Andrews.....	24.6	59.3	81	-11	4 juin	27 sept.	42.66	64.6	156
St-Jean.....	24.3	59.7	93	-21	6 juin	9 oct.	60.98	149.7	201
Labrador									
Cartwright.....	7.5	55.7	97	-36	24 juin	6 sept.	38.15	183.1	165
Goose.....	2.2	61.4	100	-38	5 juin	16 sept.	32.93	157.6	164
Provinces Maritimes									
Île-du-Prince-Édouard									
Charlottetown.....	19.6	65.6	98	-27	13 mai	17 oct.	43.49	105.0	156
Nouvelle-Écosse									
Annapolis Royal.....	25.5	65.3	91	-13	17 mai	8 oct.	45.61	75.8	144
Halifax.....	26.0	65.3	99	-21	10 mai	15 oct.	54.39	70.9	159
Sydney.....	24.3	64.9	98	-25	21 mai	16 oct.	51.37	95.5	169
Yarmouth.....	27.7	61.9	86	-12	3 mai	25 oct.	80.00	81.7	151
Nouveau-Brunswick									
Chatham.....	14.8	66.7	102	-43	22 mai	21 sept.	41.29	114.2	162
Grand Falls.....	10.6	65.0	98	-46	27 mai	21 sept.	40.50	108.1	161
Moncton.....	17.8	65.6	98	-36	22 mai	23 sept.	40.96	108.6	130
Saint-Jean.....	19.5	63.0	94	-28	17 mai	30 sept.	53.57	97.7	170
Québec									
Nord									
Port Chimo.....	-11.0	53.3	90	-51	28 juin	3 sept.	16.47	69.5	157
Knob Lake.....	-9.4	55.1	88	-59	19 juin	2 sept.	29.40	134.5	193
Nitchequon.....	-9.1	56.7	90	-57	11 juin	13 sept.	29.64	108.4	193
Port Harrison.....	-13.0	48.0	86	-57	2 juillet	25 août	15.51	64.5	134
Sud									
Esqoville.....	3.5	64.2	96	-46	27 mai	19 sept.	37.67	127.0	160
Pointe-au-Père.....	10.8	68.4	99	-33	22 mai	26 sept.	32.73	119.7	147
Montréal.....	16.3	70.8	97	-29	27 avril	18 oct.	41.19	98.6	160
Québec.....	11.3	66.7	97	-34	11 mai	6 oct.	41.67	171	171
Sept-Îles.....	7.1	59.6	90	-46	1er juin	15 sept.	42.39	164.3	149
Sherbrooke.....	15.2	68.2	98	-42	16 mai	25 sept.	39.15	95.0	176
Ontario									
Nord									
Kapuskasing.....	-0.1	63.2	101	-53	10 juin	5 sept.	33.78	123.1	142
Port Arthur-Fort William.....	7.2	63.5	104	-42	1er juin	9 sept.	29.40	84.6	137
Sixes Lookout.....	-0.4	65.7	103	-51	28 mai	19 sept.	27.59	85.5	157
Trout Lake.....	-11.0	60.7	96	-54	11 juin	15 sept.	23.89	77.0	146
Sud									
London.....	22.9	69.6	106	-27	8 mai	6 oct.	37.19	72.5	160
Ottawa.....	12.6	69.2	102	-38	12 mai	28 sept.	33.55	86.1	145
Ferry Sound.....	16.3	67.5	100	-39	15 mai	1er oct.	39.12	111.7	162
Toronto.....	25.0	71.5	105	-27	30 avril	17 oct.	30.56	84.9	143
Windsor.....	25.5	71.8	101	-27	30 avril	19 oct.	32.61	35.0	139
Provinces des Prairies									
Manitoba									
Churchill.....	-17.5	53.6	96	-57	24 juin	14 sept.	15.99	69.1	102
Le Pas.....	-7.0	64.8	100	-54	30 mai	21 sept.	17.76	54.7	102
Winnipeg.....	0.1	68.3	108	-54	26 mai	19 sept.	20.35	51.3	119
Saskatchewan									
Regina.....	1.6	66.7	111	-56	29 mai	15 sept.	15.53	43.0	113
Saskatoon.....	1.0	66.6	104	-55	27 mai	14 sept.	13.86	43.2	104
Swift Current.....	8.9	66.9	107	-54	30 mai	22 sept.	15.27	44.4	112

Renvoi à la fin du tableau, p. 58.

Température et précipitations à certaines stations représentatives dans diverses régions (fin)

Région et station	TEMPÉRATURE (Fahrenheit)						PRÉCIPITATIONS		
	Moyenne, janvier	Moyenne, juillet	Maximum	Minimum	Gelée (32° F ou moins), Date moyenne		Totales (toutes formes) ¹	Neige	Moyenne de jours (toutes formes)
					Dernière au printemps	Première à l'automne			
							pouces	pouces	
Provinces des Prairies (fin)									
Alberta									
Beaverlodge.....	7.4	60.2	98	-54	28 mai	2 sept.	17.91	68.1	127
Calgary.....	14.2	62.0	97	-49	27 mai	11 sept.	17.44	58.5	105
Edmonton.....	6.6	63.1	99	-57	18 mai	19 sept.	18.64	53.8	126
Medicine Hat.....	12.1	69.1	108	-51	16 mai	21 sept.	14.29	48.7	98
Colombie-Britannique									
Côte du Pacifique et vallées côtières									
Estevan Point.....	40.4	56.6	84	7	4 avril	15 nov.	115.39	10.7	203
Langara.....	37.1	54.4	78	6	1 ^{er} avril	28 nov.	66.39	24.3	255
Prince-Rupert.....	35.2	56.2	90	-6	19 avril	3 nov.	94.41	32.7	229
Vancouver.....	37.2	63.8	92	0	3 avril	28 oct.	41.12	17.8	179
Victoria.....	39.4	60.1	95	6	1 ^{er} mars	6 déc.	27.41	11.5	149
Sud intérieur									
Glacier.....	13.5	57.9	98	-32	9 juin	8 sept.	57.10	37.2	192
Kamloops.....	21.4	69.6	107	-37	3 mai	28 sept.	9.71	32.6	83
Penticton.....	27.4	68.4	105	-16	10 mai	29 sept.	12.08	25.5	109
Princeton.....	17.9	63.4	107	-49	4 juin	13 sept.	14.17	58.5	108
Centre intérieur									
Barkerville.....	15.4	54.4	96	-52	25 juin	16 août	45.25	226.1	187
McBride.....	16.0	60.5	100	-50	17 juin	23 août	21.31	84.3	125
Prince George.....	11.6	58.9	102	-53	13 juin	25 août	24.67	79.6	166
Smithers.....	14.9	57.5	93	-47	23 juin	15 août	20.27	73.3	147
Nord intérieur									
Atlin.....	8.6	53.5	87	-54	11 juin	4 sept.	10.95	43.4	70
Dease Lake.....	-2.3	55.1	93	-60	2 juillet	16 août	15.25	65.8	144
Fort Nelson.....	-8.4	62.2	98	-61	27 mai	4 sept.	17.13	67.7	115
Fort St. John.....	4.2	61.1	92	-53	29 mai	5 sept.	17.42	76.0	122
Smith River.....	-11.4	57.3	92	-74	24 juin	11 août	18.28	79.9	151
Yukon									
Dawson.....	-17.6	59.8	95	-73	3 juin	22 août	12.67	49.9	119
Snag.....	-18.5	57.0	89	-81	15 juin	9 août	14.07	53.2	109
Watson Lake.....	-11.5	59.1	93	-74	29 mai	1 ^{er} sept.	16.98	52.5	141
Whitehorse.....	-0.6	57.5	91	-62	5 juin	31 août	10.05	45.6	92
Territoires du Nord-Ouest²									
Bassin du Mackenzie									
Fort Good Hope.....	-22.0	60.5	95	-69	14 juin	7 août	10.52	46.3	110
Fort Simpson.....	-15.8	62.0	97	-69	4 juin	25 août	12.92	47.9	97
Hay River.....	-12.2	59.8	96	-62	10 juin	8 sept.	12.59	53.3	99
Régions désertiques									
Baker Lake.....	-27.2	51.3	82	-58	27 juin	28 août	8.21	22.9	71
Chesterfield.....	-24.8	47.9	86	-60	29 juin	6 sept.	10.96	46.5	96
Coppermine.....	-19.4	48.7	90	-58	27 juin	20 août	9.57	46.6	105
Archipel Arctique									
Clyde River.....	-16.6	40.6	71	-50	3	3	8.19	58.7	89
Eureka.....	-31.0	42.4	67	-63	25 juin	5 août	2.40	14.0	50
Frobisher Bay.....	-15.7	46.2	76	-49	28 juin	3 sept.	14.99	80.5	104
Mould Bay.....	-28.4	38.8	60	-63	3	3	3.17	18.7	74
Resolute.....	-20.3	40.3	65	-61	3	3	5.30	28.8	93

¹ Chute totale de pluie et un dixième de la chute totale de neige. ² Toute divergence entre les données comprises dans le présent tableau pour certaines stations de l'Arctique et celle pour les mêmes stations qui paraissent dans les tableaux aux pages 69-77 résulte des périodes différentes de calcul. ³ Aucune période appréciable libre de gel.

LE CLIMAT DE L'ARCTIQUE CANADIEN*

La première exploration de l'Arctique canadien n'a fourni que peu de renseignements sur le climat de cette région. Bien que certaines observations météorologiques aient été faites par des équipes scientifiques bien outillées, les descriptions climatologiques trop souvent publiées provenaient d'explorateurs qui avaient tendance à ne souligner que les aspects sombres et rigoureux du milieu. Il en résulta que, durant les premières décennies du siècle actuel, le concept populaire de l'Arctique était celui d'une terre perpétuellement couverte de neige, aux tempêtes fréquentes et toujours très froid. On a souvent prétendu que les phénomènes atmosphériques qui régissent son climat sont particuliers à cette région et indépendants de ceux qui influencent les autres parties de l'hémisphère.

Ce n'est qu'aux environs de 1930 que furent jetées les bases d'une meilleure compréhension du climat de l'Arctique canadien, alors que plusieurs postes d'observation météorologique furent implantés sur les bords de la baie d'Hudson, sur l'île Baffin et le long de la côte continentale de l'Arctique. La plupart de ces postes sont considérés comme étant situés dans l'Arctique puisqu'ils sont généralement au nord de la limite de la végétation arborescente, fréquemment employée pour fixer la frontière de l'Arctique. Au nord de cette frontière naturelle bien définie, qui court en direction sud-est du delta du Mackenzie au littoral de la baie d'Hudson près de Churchill, puis vers l'est à travers la partie nord de l'Ungava-Labrador, la saison de végétation est trop courte et trop froide pour permettre la croissance des arbres.

Les rapports émanant de ces postes de l'Arctique méridional ont fait ressortir dans quelle mesure le climat des latitudes moyennes dépend des conditions atmosphériques de l'Arctique. Ce rapport, cependant, n'a pu être étudié à fond qu'à la fin des années 1940, alors que des stations météorologiques faisant des observations à la surface du sol et dans la haute atmosphère ont été établies dans le bassin polaire sur cinq des îles Reine-Élisabeth. Le tableau météorologique se précisait davantage après 1955 alors que des rapports parvenaient régulièrement de deux ou trois stations scientifiques sur des îles de glace situées dans l'océan Arctique, et des postes de radar de la ligne avancée de pré-alerte qui s'échelonnent le long du littoral arctique à partir de l'Alaska jusqu'à l'île Baffin. Les observations continues émanant de ce réseau grandissant de postes ont accru considérablement les connaissances du climat de l'Arctique et des phénomènes atmosphériques qui les régissent. Les plus importantes caractéristiques sont discutées ci-dessous et on a dressé des tableaux climatologiques pour plusieurs de ces postes individuels afin de faciliter la comparaison sur une période type de dix ans (1951-1960). Pour fins de comparaison des climats, il serait avantageux de diviser l'Arctique canadien en un certain nombre de régions présentant des traits climatiques homogènes, mais l'espacement des stations météorologiques et leur situation côtière habituelle empêchent, pour le moment, l'usage de cette méthode.

Facteurs climatologiques

Pour comprendre le climat de l'Arctique canadien, il faut considérer jusqu'à quel point les éléments fondamentaux du climat de la zone tempérée (distance de l'équateur, caractéristiques importantes des courants atmosphériques, influences du continent et de la mer et nature de la surface terrestre), s'appliquent aux régions de l'Arctique. Parmi ceux-ci, la latitude septentrionale est de la première importance étant donné qu'elle détermine non seulement l'extrême variation annuelle de la lumière du jour mais aussi l'angle réduit sous lequel les rayons solaires frappent la terre. L'absence de radiation solaire durant la longue nuit polaire entraîne le refroidissement prolongé de la neige et de la glace qui recouvrent la région. Après une période de deux ou trois mois au cours de laquelle le soleil se lève et se couche en un cycle normal de 24 heures, il y a une période de

* Rédigé par M. H. A. Thompson, Direction de la météorologie, ministère des Transports, Toronto.

jour perpétuel où la quantité de radiation solaire atteignant l'atmosphère au-dessus de la toundra arctique et de la banquise polaire est plus grande que celle des latitudes méridionales mais, à cause de la haute réflectivité de la surface, un léger pourcentage seulement de l'énergie calorifique parvient à réchauffer la terre et l'atmosphère de l'Arctique. Les surfaces de neige et de glace et les couches de nuages, par exemple, réfléchissent plus de 50 p. 100 des rayons solaires. Ainsi, non seulement la variation annuelle de la radiation solaire est-elle extrêmement grande, mais l'énergie solaire reçue au cours de l'année est de beaucoup moindre que dans les latitudes inférieures. En fait, les régions de l'Arctique perdent plus de chaleur dans l'espace qu'elles n'en reçoivent du soleil.

Pour suppléer au déficit annuel, il faut qu'il y ait transport de chaleur dans la région, et ceci s'accomplit d'ordinaire dans les couches supérieures de l'atmosphère de l'Arctique. Contrairement à ce transport peu connu d'air chaud dans l'Arctique, les rares échappées compensatrices d'air froid excédentaire provenant des régions polaires sont bien connues, surtout des personnes qui habitent la zone tempérée. La pénétration des masses d'air froid dans le sud du continent varie, bien entendu, avec la saison. La poussée ne se fait pas sur un front continental mais il se produit plutôt des renflements, à la manière de vagues, le long du bord d'attaque, si bien que l'air froid envahit le sud en un endroit alors qu'il retraite vers le nord en un autre. Des zones profondes de basse pression atmosphérique se développent fréquemment à partir de ces vagues, répandant des nuages et des précipitations devant elles alors qu'elles se déplacent à travers le pays.

Durant quelque huit mois de l'année, l'air froid en provenance de l'Arctique couvre tout le nord du Canada et de grandes superficies du centre. Des zones de basse pression qui se forment à la limite méridionale de l'Arctique se déplacent au-dessus du continent sous l'influence des vents prédominants de l'Ouest, dans la zone des latitudes moyennes, et demeurent généralement bien en dehors des limites de l'Arctique. Les forts contrastes de température entre la terre et l'eau dans la région de la baie Baffin y causent fréquemment de l'activité cyclonique. Quoique des zones de basse pression pénètrent l'Arctique de temps à autre, le courant atmosphérique ordinaire durant la période de novembre à mai est anticyclonique. Une zone de haute pression persiste normalement, durant le mois de janvier, au-dessus du bassin du fleuve Mackenzie et des îles occidentales de l'Archipel Arctique canadien, puis se déplace vers l'est en avril et couvre les îles de l'Arctique et les terres stériles à l'ouest de la baie d'Hudson. À l'est de cette zone de haute pression, la dépression islandaise bien connue et son prolongement nord-américain, le talweg de la baie Baffin, entretiennent un ensemble de courants atmosphériques de direction générale nord-ouest à sud-est. Les variations dans la force de ces vents du nord-ouest ont un effet significatif sur le climat de l'est de l'Arctique au cours de cette période.

Bien que le mois de mai soit une période de jour perpétuel dans la plupart des régions de l'Arctique, l'ensemble des courants atmosphériques est toujours celui de la nuit arctique au point de vue climatique. Le mois de juin marque d'ordinaire le commencement d'un régime météorologique entièrement différent qui se prolonge jusqu'au retour du régime climatique froid et rigoureux de l'hiver dans la région en septembre. Les principales caractéristiques des courants atmosphériques moyens entre juin et août sont la faible zone de basse pression atmosphérique au-dessus de l'océan Arctique, reflétant les influences alternantes des zones de basse et de haute pression, et la dépression plus prononcée à l'extrémité sud de l'île Baffin, région reconnue pour la fréquence de son activité cyclonique. Même durant cette période, la plupart des dépressions se déplacent à travers le Canada en passant au sud des limites de l'Arctique, mais leurs effets se font souvent sentir dans la région de l'Arctique, particulièrement dans celle du détroit de Davis et de la baie Baffin. Quelques zones de basse pression se déplacent aussi à travers l'Arctique, soit le long de la côte continentale du Canada soit en provenance des mers Arctiques.

Alors que l'ensemble des courants atmosphériques est principalement responsable des variations annuelles du climat de l'Arctique, la répartition de la terre et de l'eau ainsi que

le relief terrestre servent à créer des différences caractéristiques de climat d'un endroit à un autre. Les mers arctiques, y compris les chenaux innombrables qui entourent toutes les îles au nord de la côte continentale du Canada et de la baie d'Hudson, forment plus de la moitié de la région de l'Arctique et exercent une influence dominante sur le climat des terres avoisinantes. Cette influence est particulièrement marquée durant la période de juillet à novembre alors qu'il y a beaucoup d'eau libre dans les passes navigables de l'Arctique, mais elle est à peine perceptible durant le reste de l'année où, à l'exception de quelques régions bien connues d'eau libre, les surfaces sont complètement recouvertes de glace et de neige. Durant la saison d'eau libre, les influences maritimes sont naturellement beaucoup plus grandes le long des côtes et au-dessus des îles plus petites que dans les terres intérieures de grandes régions terrestres comme les îles Baffin, Ellesmere et Victoria, ou sur la partie continentale de l'Arctique.

Seules les îles orientales de l'Archipel Arctique canadien sont fortement montagneuses. Les chaînes de hautes montagnes coiffées de glace qui bordent la côte est des îles Baffin, Devon et Ellesmere empêchent l'entrée d'air doux et humide en provenance de l'Atlantique nord. Le relief anfractueux de ces îles y cause des précipitations plus abondantes, surtout le long de leurs côtes orientales. Par exemple, la plus forte chute de neige de l'Arctique canadien se produit à l'extrémité sud de l'île Baffin, où des vents fréquents du sud-est laissent échapper leur humidité dès qu'ils sont forcés de s'élever au-dessus des falaises littorales. Dans toutes les autres régions de l'Arctique, où les collines et les plaines onduleuses atteignent généralement moins de 1,500 pieds d'altitude, le relief exerce une influence locale importante sur les vents et les températures, mais il n'a que peu d'effet sur le climat régional.

Climat général

Durant plus de la moitié de l'année, la région de l'Arctique recouverte de neige et de glace est soumise à un climat du genre «continental» qui est altéré quelque peu par les eaux relativement chaudes sous la glace. Les températures moyennes de -20°F dans les parties sud et de -30°F dans le nord, durant les trois mois les plus froids, demeurent généralement au-dessous de zéro durant toute cette période et s'élèvent rarement au-dessus du point de congélation entre octobre et mai. Les températures extrêmes de -55°F à -60°F enregistrées à la plupart des stations de l'Arctique n'atteignent pas le record nord-américain de -81°F établi à Snag, au Yukon, ni même les températures de -70°F à -75°F qui ont été notées à quelques endroits dans le nord des provinces de l'Ouest et de l'Ontario. Alors que les parties est de l'Arctique, en particulier, peuvent être témoins de changements importants de température d'une année à l'autre, de vastes et soudaines fluctuations de température au cours d'une saison ou d'un mois particulier y sont peu fréquentes. Durant la saison où les mers et chenaux sont constamment recouverts de glace, l'Arctique est relativement libre de nuages. Bien que des zones de basse pression traversent parfois la région, l'air froid est trop sec pour permettre la formation efficace de nuages producteurs de neige et, en conséquence, les chutes de neige de l'Arctique sont très légères en comparaison du total annuel enregistré dans les villes du sud du pays. Aux stations arctiques d'Isachsen, Resolute, Cambridge Bay et Baker Lake, par exemple, la chute annuelle de neige est de moins de 30 pouces, et ce chiffre représente la précipitation totale durant neuf mois de l'année, alors que les villes d'Edmonton, Calgary, Winnipeg et Toronto reçoivent près de 60 pouces de neige en moins de six mois. Bien que le climat hivernal de l'Arctique soit caractérisé par un froid persistant et de faibles chutes de neige, ce n'est que lorsque ceux-ci se combinent avec des vents puissants que les voyages deviennent hasardeux ou, dans le cas de violents chasse-neige, tout à fait impossibles. La région la plus désagréable, où les tempêtes de neige sont les plus fréquentes, n'est pas le haut Arctique mais bien les sections côtières de l'Arctique oriental et les terres stériles qui entourent la baie d'Hudson, où l'activité cyclonique est plus grande et les vents violents plus fréquents que n'importe où ailleurs dans l'Arctique.

Durant les mois de juin, juillet et août, les stratus bas et les brumes côtières sont des traits notoires du climat. Pendant ces mois, toutes les régions terrestres sont libres de neige, à l'exception des montagnes coiffées de glaces éternelles qui forment la limite orientale de l'Archipel Arctique canadien, et les chenaux navigables perdent une grande partie de leur couverture de glace. La plupart des régions terrestres sont des marécages gelés qui fondent à faible profondeur durant cette période, donnant l'impression que l'Arctique est une région très humide. Les chiffres de précipitations, d'ailleurs, ne justifient pas cette impression. Les chutes de pluie constituent moins de la moitié des précipitations annuelles et s'établissent à une moyenne de un ou deux pouces au-dessus des îles septentrionales, à trois pouces le long de la côte continentale et à sept pouces à l'extrémité sud de l'île Baffin. La chute de pluie dans l'Arctique dépend principalement de l'importance de l'activité cyclonique durant cette période de trois mois et, comme cette activité varie grandement d'une année à l'autre, il en va de même pour la chute de pluie. Les terres imbibées d'eau et les chenaux froids et partiellement recouverts de glace influencent le climat en y ajoutant assez d'humidité pour donner naissance à des nuages bas et à de vastes bancs de brume, tout en gardant la température de l'air à quelques degrés du point de congélation. Ces mois, les plus doux de l'année, se caractérisent par des températures uniformes le long des côtes, généralement au-dessous de 45°F et ne dépassant que rarement 65°F au cours de brefs intermèdes de temps ensoleillé.

Il faut reconnaître que le concept des quatre saisons (hiver, printemps, été et automne), si familier aux habitants des latitudes méridionales du Canada, ne s'applique pas facilement aux climats de l'Arctique. Si, par exemple, on considère que le printemps commence au point vernal, une partie du temps le plus froid de l'année se situe alors au printemps. Si, d'autre part, on le fixe au début de la fonte des neiges, le printemps n'arrive qu'à la fin de mai ou au début de juin et alors trois saisons, le printemps, l'été et l'automne, doivent se tasser dans une période de trois ou quatre mois se terminant avec le retour de l'hiver, en septembre. En vue de fournir une image plus détaillée du climat de l'Arctique pour toute une année, sans recourir à des classifications saisonnières plutôt défectueuses, on a divisé l'année, pour fins de discussion, en quatre périodes, chacune caractérisée par ses propres traits climatiques.

Le climat de décembre à avril.—Vers le mois de décembre, le haut Arctique est enveloppé d'obscurité; les îles méridionales ne reçoivent que quelques heures de demi-jour tout au plus et, même dans la région de la baie d'Hudson, quatre ou cinq heures de soleil au haut du jour ne parviennent pas à compenser la chaleur perdue durant les longues heures d'obscurité. Ceci ne veut pas dire, naturellement, qu'il y a obscurité complète durant la nuit arctique, puisqu'une bonne quantité de lumière utile provient du clair de lune et de sa réflexion sur le paysage enneigé. Un autre fait important pour le climat de la région est celui que les baies dégagées et les chenaux navigables qui fournissaient tant d'humidité à l'air durant les quatre ou cinq mois précédents se sont, en grande partie, recouverts de glace. La banquise atteint normalement son maximum en mars, alors que les seules nappes importantes d'eau libre se trouvent dans le détroit d'Hudson, le nord de la baie Baffin, le détroit de Lancaster et les étroites passes côtières le long des îles extérieures de l'Archipel.

Température de l'air.—Le refroidissement constant dû au rayonnement des surfaces enneigées cause une chute lente de la température jusque vers la fin de février, alors que les rayons solaires produisent assez de chaleur pour renverser le cours de la température. Bien que le mois de février soit le plus rigoureux dans les postes de l'Arctique et que mars, plutôt que janvier, soit bon second, les rayons du soleil se font sentir plus tôt sur les îles méridionales et sur la côte continentale de l'Arctique, où janvier est d'ordinaire le mois le plus froid.

Les températures moyennes de l'Arctique sont bien au-dessous de zéro durant les mois de décembre à mars, de même qu'en avril au-dessus des îles du groupe Reine-Élisabeth. Le temps le plus froid de l'année peut survenir n'importe quand au cours de ces mois. Il est évident que la région de l'Arctique ne mérite pas sa réputation d'être la plus froide au Canada d'après les plus basses températures enregistrées à ses postes. Si l'on ne considère que les basses températures extrêmes, plusieurs régions du Canada bien au sud des limites de l'Arctique sont plus froides. La moitié seulement des postes de l'Arctique ont des records de basse température dépassant -60°F , et plusieurs n'ont jamais rapporté de températures aussi basses que -50°F . Ces températures extrêmes reflètent les influences modératrices de l'eau relativement chaude sous la glace des chenaux. A l'intérieur des plus grandes îles, loin des mers libres ou recouvertes de glace, on s'attendrait à des températures plus basses.

Sur une base mensuelle ou annuelle, les régions de l'Arctique sont les plus froides du Canada. Pour bien illustrer ce fait, on n'a qu'à consulter le tableau de la température quotidienne moyenne de janvier qui, d'une manière générale, donne une excellente idée des températures de décembre, février et, dans le haut Arctique, de mars. Dans le sud de l'Arctique, les températures moyennes de mars sont d'environ 10°F plus élevées que celles de février. Les caractéristiques importantes de ce tableau sont les températures moyennes très froides (-30°F à -35°F) au-dessus du nord de l'île Ellesmere et des îles voisines plus petites, et les températures un peu plus élevées (-25°F) dans toutes les autres régions envahies par la banquise polaire. Tandis que les températures de 10°F à 15°F plus élevées le long des bordures orientales de l'Arctique reflètent les influences modératrices de l'eau libre dans le détroit de Lancaster et le nord de la baie Baffin, les températures moyennes les plus élevées (0°F à -5°F) se retrouvent à l'entrée du détroit d'Hudson. Cette région relativement petite à l'extrémité sud de l'île Baffin, subit l'influence de l'eau libre et d'une activité cyclonique fréquente durant cette période et son climat diffère grandement de celui qu'on retrouve au-dessus du reste de la région arctique. La rigueur du climat de l'Arctique est bien évidente quand on compare les températures moyennes de janvier de -33°F à Eureka, -25°F à Resolute et de -27°F à Baker Lake, avec la température moyenne de -19°F à Snag, le poste du Yukon qui se réclame de la température la plus basse jamais enregistrée au Canada. La moyenne quotidienne des températures pour mars, de -36°F à Eureka, -25°F à Resolute et -15°F à Baker Lake, en dit beaucoup sur la longueur de la période de froid rigoureux aux stations de l'Arctique.

La fréquence des basses températures à ces stations offrent de plus amples preuves du froid de l'Arctique. Au cours des quatre mois les plus froids, soit décembre, janvier, février et mars, il faut s'attendre à voir les températures tomber aussi bas que -10°F pendant 85 à 100 p. 100 des jours, -20°F pendant 70 à 95 p. 100 des jours et -30°F pendant 30 à 90 p. 100 des jours (les fréquences minimums s'appliquent aux sections méridionales de l'Arctique et les fréquences maximums aux îles septentrionales de l'Archipel). Des températures de -50°F sont presque aussi fréquentes aux postes du haut Arctique qu'aux endroits reconnus comme froids dans le Yukon en décembre et en janvier, mais elles sont beaucoup plus fréquentes en février et en mars. Aux postes d'Eureka et d'Isachsen dans le Grand-Nord, les coups de froid les plus tenaces, avec des températures de -50°F ou moins, au cours de la décennie 1951-1960 ont duré quatre et cinq jours respectivement. Une fois, les températures à Eureka se sont maintenues au dessous de -40°F durant dix jours consécutifs. Plusieurs stations du haut Arctique ont enregistré des périodes allant jusqu'à 22 jours où la température n'a pas monté au-dessus de -30°F .

Les endroits abrités à l'intérieur des îles plus considérables sont plus froids que les sites côtiers des stations météorologiques. Ceci est corroboré par les rapports de températures provenant du poste intérieur de Lake Hazen, à l'extrémité nord de l'île Ellesmere. Durant le seul hiver pour lequel des données sont disponibles, les températures ont été uniformément plus basses à cet endroit qu'aux autres stations avoisinantes d'Eureka et Alert.

Ces statistiques laissent croire qu'il est peu probable que le temps se réchauffe, même brièvement, durant cette période. Bien que les températures ne s'élèvent que rarement au-dessus du point de congélation au nord du Cercle polaire, un alignement favorable de régions de basse pression au large de la côte est peut, à l'occasion, permettre à l'air tempéré de l'Atlantique de pénétrer dans les sections orientales de la région.

Les fluctuations bien connues de températures entre le jour et la nuit dans le sud du Canada sont des plus marquées au cours du mois d'avril dans l'Arctique. Pour le reste de la période, les variations durant le jour normal sont causées par la nébulosité ou la force du vent. Les températures s'élèvent quand les nuages envahissent le ciel de l'Arctique ou quand les vents s'élèvent, et elles baissent quand les vents s'apaisent et que le firmament s'éclaircit. De telles variations au cours de 24 heures sont de l'ordre de 8 à 12 degrés aux postes du haut Arctique et de 15 à 20 degrés plus au sud.

Jours-degrés.—Les totaux mensuels et annuels de jours-degrés au-dessous de 65°F (jours-degrés de chauffage) sont souvent employés dans le sud du Canada pour prévoir les besoins de combustible pour le chauffage des maisons, alors que les jours-degrés au-dessous de 32°F (jours-degrés de gelée) permettent d'estimer le degré de pénétration du gel dans le sol et l'épaisseur de la glace dans les lacs et la mer. Étant donné que les valeurs cumulatives de jours-degrés donnent une indication de la rigueur du climat, ainsi que de la durée du temps froid, on peut également s'en servir pour comparer les régimes de températures de l'Arctique et du Canada méridional. Les tableaux climatiques (pp. 69 - 77) révèlent que les totaux annuels de jours-degrés de chauffage à la plupart des postes de l'Arctique, à l'exception de ceux qui sont situés à l'extrémité sud de l'île Baffin, font une moyenne de 20,000, soit plus de deux fois les 10,000 jours-degrés de chauffage à Edmonton et à Winnipeg et près de quatre fois les 5,500 jours-degrés de chauffage durant une année à Vancouver. Les jours-degrés de gelée vont de 12,000 dans les îles Reine-Élisabeth à 6,000 le long des côtes du détroit d'Hudson, en contraste frappant avec les 500 jours-degrés de gelée au cours d'un hiver à Toronto et les 1,500 à Montréal.

Chute de neige.—Pendant toute la période de décembre à avril, l'atmosphère glaciale de l'Arctique contient si peu d'humidité que les rares perturbations qui s'aventurent aussi loin au nord ne produisent que des nuages légers et diffus et, par conséquent, très peu de neige. La nébulosité moyenne au nord du Cercle polaire atteint à peine 40 p. 100 alors que plus au sud, en particulier à l'entrée de la baie d'Hudson, elle dépasse de beaucoup 70 p. 100. Les jours nuageux sont plus fréquents dans les régions de l'est de l'Arctique qui subissent l'influence des chenaux libres dans les passages recouverts de glace. Les stations de l'Archipel Arctique rapportent moins de 10 pouces de neige au cours de cette période. Il y a accroissement général du nord au sud dans la chute de neige mensuelle, de un à deux pouces sur les îles septentrionales à quatre pouces le long de la côte continentale et presque dix pouces à l'extrémité sud-est de l'île Baffin qui est battue par les tempêtes.

Les vents de surface.—Dans un des paragraphes précédents, on a signalé la prédominance des vents du nord-ouest, durant la période de décembre à avril, dans tout l'Archipel sauf les sections tout à fait à l'ouest. Bien que la moyenne des courants atmosphériques soit en direction nord-ouest, avec 40 à 70 p. 100 des vents en provenance de ce quadrant, ceux-ci sont si influencés par la topographie locale qu'il y existe des variations considérables, souvent entre des endroits espacés de quelques milles seulement. Les endroits abrités à l'intérieur des terres éprouvent des vents légers et variables tandis que, dans la vallée et les langues accidentées de la côte, les vents les plus fréquents et les plus forts suivent la vallée ou le littoral.

Une caractéristique surprenante de l'incidence des vents au-dessus de l'Archipel au cours de cette période, c'est que la plupart des stations ont rapporté un important pourcentage d'accalmies. Le calme règne pendant près de 30 p. 100 du temps à Isachsen, Mould Bay, Eureka, Resolute et Frobisher Bay, et pendant 45 p. 100 du temps à Alert.

A ces stations, les vents sont légers (moins de 10 milles à l'heure) plus de la moitié du temps. A Sachs Harbour et aux endroits exposés des terres stériles à l'ouest de la baie d'Hudson, le tiers environ de tous les vents tombent dans cette catégorie. Moins de 20 p. 100 des vents sont de 20 à 29 milles à l'heure à la plupart des stations, et moins de 10 p. 100 sont des vents forts (30 milles à l'heure ou plus). Au-dessus des îles de l'Arctique, la vitesse moyenne du vent est d'environ 10 milles à l'heure, bien qu'on ait rapporté des vitesses moyennes beaucoup plus élevées (13-19 milles à l'heure) dans le voisinage de la baie et du détroit d'Hudson. Le vent a atteint des vitesses horaires de 60 à 70 milles à la plupart des stations et plusieurs d'entre elles, le long du flanc oriental exposé de l'île Baffin, ont rapporté des vents de 100 milles à l'heure.

Indice de confort.—A l'exception de la région de la baie et du détroit d'Hudson, les vents à la plupart des postes de l'Arctique ne sont pas plus forts que ceux des villes du sud du pays. Cependant, à cause des basses températures qui les accompagnent, leurs effets refroidissants additionnels sont considérables. On emploie souvent l'expression «indice de confort» pour indiquer la rigueur relative du temps, ou le malaise que cause à l'homme la combinaison du vent et de la basse température. D'après cet indice, les régions les plus rudes durant le mois le plus froid sont les terres stériles au nord-ouest de la baie d'Hudson.

Tempêtes de neige.—La vitesse du vent est redoutable parce que les vents, en plus d'intensifier la sensation de froid, soulèvent des chasse-neige qui rendent les voyages très difficiles durant cette période. Les résidents des provinces des Prairies savent bien que ces blizzards ou tempêtes de neige ne se limitent pas aux régions de l'Arctique. Cependant, étant donné que la neige de l'Arctique est si fine et poudreuse et que les plaines sans arbres ne dressent aucun obstacle à la force du vent, il suffit de vents assez légers pour soulever la neige dans l'Arctique, et les tempêtes constituent un problème bien plus grand que sur les prairies. Dans l'Arctique, l'ampleur du blizzard diffère selon que le vent est rattaché à la topographie locale ou fait partie d'un ensemble de courants atmosphériques sur une grande échelle. Dans ce dernier cas, les tempêtes de neige où la visibilité est souvent réduite à quelques verges peuvent souffler sur de vastes étendues de l'Arctique pendant trois ou quatre jours.

La visibilité au cours d'un blizzard varie d'une station à l'autre mais, dans la plupart des cas, elle est en relation directe avec la vitesse du vent. Bien que des vents de 10 à 19 milles à l'heure puissent suffire à soulever la neige, moins de 5 p. 100 des vents de cette force produisent des chasse-neige au cours de la période de décembre à avril. La moitié des vents de 20 à 29 milles à l'heure sont susceptibles de causer des chasse-neige et près de 90 p. 100 des vents forts (de 30 milles à l'heure) sont accompagnés de chasse-neige. Dans le cas des vents forts, plus de 50 p. 100 des indices de visibilité rapportés sont de moins d'un demi-mille, et plus de 80 p. 100 sont de moins de trois milles.

Bien que la visibilité à la plupart des stations de l'Arctique soit réduite à six milles pendant près du tiers du temps au cours de cette période, on rapporte pendant moins de 25 p. 100 du temps des valeurs assez basses pour restreindre la circulation aérienne. Le chasse-neige est, dans plus de la moitié des cas, la cause de la visibilité réduite.

Le brouillard.—«Brouillard d'évaporation» ou «fumée de la mer Arctique» sont les noms donnés au genre de brume qui se forme quand de l'air très froid passe au-dessus d'une étendue d'eau libre. Dans l'Arctique, on observe souvent le brouillard d'évaporation durant la période d'octobre à avril, mais il est généralement de peu d'étendue et n'est entraîné par le vent qu'à quelques milles des passes ou étendues d'eau libre où il prend son origine. Les brouillards glacés se produisent plutôt rarement dans l'Arctique canadien à cause du manque d'humidité dans l'air très froid. Cependant, à mesure que les agglomérations s'agrandissent et que la circulation véhiculaire et aérienne augmente, il se peut que les vapeurs de combustion ajouteront assez d'humidité à l'air pour causer des brouillards glacés à ces endroits.

Le climat en mai et juin.—Avec le retour du soleil au firmament de l'Arctique en février, les jours allongent rapidement jusqu'à ce que, vers le mois de mai, le soleil ne se couche plus dans la plupart des secteurs de l'Arctique. Les températures commencent à monter, lentement d'abord en mars, puis un peu plus rapidement en avril, mais ce n'est qu'à la fin de mai ou au début de juin qu'elles passent au-dessus du point de congélation. Même à ces dates avancées, des chutes subites de températures jusqu'à près de zéro sont possibles.

A la plupart des stations, mai est un mois de nébulosité et de chutes de neige croissantes dues, en partie, à de plus nombreuses passes d'eau libre dans la baie d'Hudson et dans quelques détroits de l'Arctique oriental, et à l'arrivée d'air humide du sud du Canada. On note également des brouillards plus fréquents, surtout dans les sections méridionales, mais au point de vue de la visibilité, ils sont compensés par un nombre moins élevé de jours de chasse-neige.

Les températures dépassent d'ordinaire de quelques degrés le point de congélation durant la majeure partie du mois de juin et, avec le jour perpétuel à ce temps de l'année, la neige accumulée au cours des neuf mois précédents disparaît rapidement de toutes les régions de terres basses. A cette époque, cependant, la glace est encore ferme dans la plupart des baies et chenaux. L'air tempéré du sud se refroidit en passant au-dessus des grandes étendues de glace, causant ainsi des augmentations sensibles dans la fréquence de nuages bas et de brouillards le long des littoraux. Les brouillards sont peu fréquents à l'intérieur des masses plus considérables de terre où les jours ensoleillés sont à peu près aussi fréquents que les jours nuageux.

Le climat en juillet et août.—Au cours de juillet et août, l'influence maritime des mers et des chenaux qui entourent les îles de l'Arctique s'affirme comme un facteur important du climat. Vers le mois de juillet, la débâcle tire à sa fin dans la baie d'Hudson et, le plus souvent, la saison de navigation commence peu après le milieu du mois. La navigation est retardée de deux à trois semaines de plus dans les chenaux qui séparent les îles méridionales de l'Archipel et, dans le nord, la plupart des passages demeurent pratiquement fermés par les glaces. Ainsi, dans tout l'Arctique, même les masses d'air chaud du sud du pays qui pénètrent dans la région sont soumises aux effets refroidissants des grandes surfaces d'eau glacée. L'évaporation provenant des eaux exposées et des terrains saturés d'eau aide à refroidir encore les masses d'air. En même temps, l'humidité additionnelle absorbée par l'air permet la formation de couches considérables de nuages bas qui, à leur tour, réfléchissent dans l'espace une bonne partie de la radiation solaire.

Les températures moyennes quotidiennes se maintiennent aux environs de 40°F à toutes les latitudes de la zone arctique, et ne dépassent ce niveau que sur les îles méridionales et la côte continentale de l'Arctique. Les valeurs comparables pour le mois de juillet dans certaines villes du sud sont: Vancouver 64°F, Winnipeg 68°F et Montréal 71°F. Aux stations côtières, on peut s'attendre que les températures tombent jusqu'à quelques degrés du point de congélation chaque fois que le vent souffle vers la rive; lorsque, au contraire, les vents soufflent vers le large, des lectures de 45°F à 50°F sont plus probables. On a enregistré des températures atteignant 90°F à certaines stations continentales comme Aklavik, Coppermine et Fort Chimo. Sur les îles de l'Archipel, cependant, les températures extrêmes ne sont pas aussi élevées et varient entre 75°F au sud et 65°F au nord.

A l'exception de la région du sud-est de l'île Baffin et du détroit d'Hudson, où de petites quantités de pluie et de neige surfondue peuvent tomber durant presque tous les mois de l'année, les chutes de pluie dans l'Arctique canadien se limitent généralement à la période de juin à septembre. Juillet et août sont d'ordinaire les mois les plus pluvieux de l'année alors qu'il tombe deux pouces de pluie par mois dans les sections méridionales et des quantités moindres plus au nord, soit moins d'un pouce sur les îles Reine-Élisabeth. Il peut neiger au cours de n'importe lequel de ces mois, mais les chutes sont légères dans la plupart des régions de terres basses. Bien que les précipitations soient étroitement reliées à l'acti-

vité cyclonique, la topographie a une importance particulière dans l'Arctique oriental. Les talus exposés au vent présentent beaucoup plus de nébulosité et de précipitations que les régions abritées. On trouve des cumulus à l'intérieur des terres mais ils atteignent rarement l'état d'orage.

Bien que la hauteur moyenne des chutes de pluie soit minime, on a rapporté de fortes pluies en plusieurs endroits de l'Arctique. En août 1960, plusieurs stations ont mesuré des chutes de pluie de plus d'un pouce en une seule journée. Dans les régions nues de l'Arctique, gelées en permanence, une chute de pluie de cette intensité peut produire un écoulement local considérable, surtout en terrain accidenté ou montagneux.

Vu que l'aviation joue un rôle si important dans la mise en valeur de l'Arctique, les bancs de nuages bas et de brouillards qui hantent les littoraux et menacent les aéroports revêtent une importance particulière. Les stations en bordure du détroit d'Hudson accusent le plus grand nombre de jours brumeux à cette époque de l'année, et l'île Résolution rapporte de la brume un jour sur deux. À la plupart des stations de l'Arctique, sauf celles qui se trouvent sur le continent ou sur les îles abritées, on observe des brouillards six jours sur huit en juillet et août. À Resolute, Mould Bay et Isachsen et à la plupart des stations côtières, le plafond des nuages est au-dessous de 1,000 pieds et/ou la visibilité de moins de trois milles pendant 30 p. 100 du temps environ au cours de cette période.

Le climat de septembre à novembre.—Les journées plus courtes de septembre annoncent le retour imminent du temps froid à l'Arctique. Sur les îles Reine-Élisabeth, les températures moyennes sont au-dessous de 32°F au début de septembre et, vers la fin du mois, elles se maintiennent au-dessous du point de congélation d'un bout à l'autre de l'Arctique. Des températures au-dessous de zéro règnent généralement dans les sections septentrionales vers la mi-octobre et elles envahissent toutes les régions, sauf les côtes du détroit d'Hudson, vers la mi-novembre. On a enregistré des températures minimales de -15°F en septembre aux stations du haut Arctique d'Alert, d'Isachsen et de Mould Bay. Plus au sud, ces températures ne surviennent qu'au mois d'octobre.

Cette période est la plus tempétueuse de l'année dans l'Arctique. Des zones de basse pression atmosphérique continuent à pénétrer dans la région mais chacune d'elles est suivie d'une vague d'air de plus en plus froid provenant des mers polaires. La plus grande partie de la chute annuelle de neige, qui est de 20 à 50 pouces, survient au cours de ces mois. Les avions qui volent à travers les nuages bas éprouvent de la turbulence et s'engrèvent sévèrement. Bien que les brouillards soient moins fréquents qu'en juillet et août, la visibilité est réduite considérablement dans les tempêtes de neige. À mesure que la glace envahit les mers et les baies et que l'eau libre n'est plus un facteur important dans la production des nuages, la région acquiert le climat très froid et relativement clair qu'on associe généralement à la nuit polaire. La banquise envahit d'ordinaire la plupart des chenaux du nord en novembre mais, dans le sud de l'Arctique, l'eau libre exerce une influence considérable jusqu'en décembre.

Durant cette période, la navigation aérienne et, à un moindre degré, les voyages terrestres, sont fréquemment gênés par «l'estompage blanc de l'Arctique», une condition qui se présente lorsque les nuages blancs diffus se confondent, sans horizon perceptible, avec un paysage sans ombre et recouvert de neige. Quand aucun point de repère ne se détache nettement à l'horizon, il est très difficile d'estimer les distances. L'estompage blanc, toutefois, n'est pas restreint à cette période car il se produit souvent en avril ou même en mai.

En résumé, l'Arctique canadien connaît un climat continental durant plus de sept mois, tandis que l'influence maritime prédomine dans la plupart des régions durant le reste de l'année. Les hivers sont longs et très froids et, même durant les mois les plus chauds de l'année, les températures moyennes n'atteignent pas 50°F. Sur une base annuelle, la région est beaucoup plus froide que toute autre partie du Canada et les précipitations totales y sont très basses.

Tableaux climatologiques

Les tableaux qui suivent contiennent des statistiques climatologiques pour les stations de l'Arctique canadien qui étaient en activité durant l'entière décennie 1951-1960. Ils comportent principalement des renseignements sur les températures mensuelles, les précipitations et les vents* Ils ne comprennent pas de statistiques pour les postes d'observations de la ligne avancée de pré-alerte puisque ceux-ci ne possèdent qu'une courte période d'enregistrements au cours de la décennie 1951-1960. Pour la même raison, les données climatiques obtenues pour de courtes périodes par de récentes expéditions de recherches sur la calotte glaciaire Barnes de l'île Baffin, au lac Hazen et sur le glacier Gilman de l'île Ellesmere, l'île Devon, l'île Axel Heiberg, l'île Meighen et l'île Ward Hunt en sont exclues.

TEMPÉRATURE DE L'AIR

Toutes les températures sont données en degrés Fahrenheit. Afin d'obtenir des observations représentatives et comparables, toutes les stations sont pourvues d'abris à jalousies normalisés dans lesquels on a installé des thermomètres enregistreurs au mercure pour les hautes températures, et à l'alcool pour les basses températures. Les données sur la température moyenne de l'air ont été tirées surtout des registres de la décennie 1951-1960. Les températures maximales et minimales sont les extrêmes de température enregistrées durant toute la période d'observation à chaque station.

LES PRÉCIPITATIONS

Les moyennes des chutes de pluie et des précipitations sont données en centièmes de pouce; les chutes moyennes de neige sont inscrites en dixièmes de pouce; les précipitations sont la somme des chutes de pluie plus l'équivalent en eau (le dixième) des chutes de neige.

LES VENTS

Les données sur les vents ont été recueillies au moyen d'anémomètres reliés à des anémographes permanents. Les directions prédominantes et les vitesses moyennes des vents ont été calculées à partir des données horaires.

FACTEUR CALORIFIQUE (JOURS-DEGRÉS)

Au-dessous de 65°F; on calcule un jour-degré pour chaque degré dont la température moyenne quotidienne est inférieure à 65°F.

Bibliographie et sources de renseignements

La Direction de la météorologie, ministère des Transports, Toronto, prépare et distribue la série régulière de publications sur les données climatologiques courantes, énumérées ci-dessous. La liste comprend aussi des publications contenant des renseignements détaillés sur les climats régionaux du Grand-Nord canadien.

Publications courantes de la Direction de la météorologie; *Revue du temps au Canada* (mensuelle); *Arctic Summary* (semestrielle); *Monthly Record of Meteorological Observations in Canada*.

BOUGHNER, C. C. et THOMAS, M. K. *Le climat du Canada*. Annuaire du Canada, 1959 et 1960. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1960. 77 p.

KENDREW, W. G. et CURRIE, B. W. *Le climat du Canada central*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1955. 194 p.

KENDREW, W. G. et KERR, D. *Le climat de la Colombie-Britannique et du Territoire du Yukon*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1955. 222 p.

RAE, R. W. *Le climat de l'Archipel Arctique canadien*. Toronto, ministère des Transports du Canada, Direction de la météorologie, 1951. 90 p.

THOMAS, M. K. *Atlas climatologique du Canada*. Conseil national de recherches, Division des recherches en bâtiment et ministère des Transports du Canada, Direction de la météorologie, Ottawa, 1953. 253 p.

* Un tiré à part de cet article, qu'on peut obtenir à la Direction de la météorologie, ministère des Transports, 315 ouest, rue Bloor, Toronto-5^e (Ont.), donne des renseignements additionnels dans les tableaux climatologiques, y compris les maximums et minimums mensuels de température, la fréquence procentuelle des jours avec températures minimums de -10°F à -50°F ou moins, les quantités de nuages, etc.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

AKLAVIK Latitude 68°14'N, longitude 135°00'O—30 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv...	-21.7	-14.7	-28.6	44	-59	0	4.3	0.43	0.43	S	6.0	2,632
Fév...	-18.9	-11.7	-26.1	49	-62	0	2.8	0.28	0.34	S	5.8	2,336
Mars...	-9.1	-0.1	-18.0	49	-56	0	4.1	0.41	0.25	NO	6.5	2,282
Avril...	9.2	18.7	-0.3	57	-44	1	2.6	0.26	0.18	N	7.4	1,674
Mai...	30.0	37.8	22.1	77	-14	0.03	1.5	0.18	0.21	N	7.3	1,063
Juin...	48.6	56.9	40.3	86	20	0.43	0.5	0.48	0.38	N	7.8	483
Juillet...	56.6	64.4	48.8	93	30	1.04	3	1.04	0.97	NO	7.0	273
Août...	52.4	59.3	45.5	88	25	1.10	0.1	1.11	0.82	NO	7.0	459
Sept...	38.9	43.8	33.9	76	12	0.76	4.6	1.22	0.58	NO	7.0	807
Oct...	18.9	23.8	14.0	55	-22	0.01	11.3	1.14	0.54	NO	6.2	1,414
Nov...	-4.4	1.5	-10.3	44	-50	0	6.1	0.61	0.36	NO	5.2	2,064
Déc...	-17.7	-11.0	-24.4	46	-54	0	5.1	0.51	0.22	NO	5.7	2,530
Année...	15.2	22.4	8.1	93	-62	3.37	43.0	7.67	8.97		6.6	18,917
Période	1951-1960			1926-1960		1951-1960				1951-1960		1930-1960

† Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

‡ Moyenne inférieure à 0.05 pouce.

ALEUT Latitude 82°30'N, longitude 62°20'O—205 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv...	-25.5	-18.2	-32.7	32	-54	†	2.2	0.22	0.11	O	5.0	2,806
Fév...	-27.4	-20.0	-34.8	30	-53	0	2.3	0.23	0.20	O	5.1	2,610
Mars...	-27.3	-19.9	-34.6	28	-54	0	2.5	0.25	0.21	O	4.8	2,861
Avril...	-11.1	-3.5	-18.7	30	-50	0	2.3	0.23	0.13	O	4.9	2,283
Mai...	11.7	17.6	5.8	47	-17	‡	3.6	0.36	0.45	O, NO	5.1	1,652
Juin...	31.8	36.3	27.3	63	10	0.22	2.4	0.46	0.73	NE	6.5	996
Juillet...	39.1	44.7	33.5	68	22	0.30	2.8	0.58	0.54	NE	7.6	803
Août...	33.4	37.6	29.1	59	5	0.40	7.2	1.12	0.72	NE	6.0	980
Sept...	14.9	20.0	9.8	42	-15	0.01	11.6	1.17	0.55	O	6.4	1,503
Oct...	-3.7	2.7	-10.0	33	-32	†	6.3	0.63	0.80	O	6.9	1,900
Nov...	-14.5	-7.8	-21.1	31	-40	0	2.4	0.24	0.18	O	5.8	2,385
Déc...	-22.4	-15.3	-29.4	17	-51	0	2.8	0.28	0.25	O	4.6	2,709
Année...	-8.1	6.2	-6.3	68	-54	0.32	48.4	5.77	8.80		5.7	23,488
Période	1951-1960			1950-1960		1951-1960				1951-1960		1951-1960

† Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

ARCTIC BAY

Latitude 73°00'N, longitude 85°18'O—36 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.	°F	m.p.h.	nombre
Janv....	-21.9	-15.0	-28.7	40	-52	1	2.4	0.24	0.20	2,678
Fév....	-25.2	-18.2	-32.1	36	-57	0	2.0	0.20	0.18	2,562
Mars....	-19.7	-11.4	-27.9	34	-49	0	2.1	0.21	0.29	2,564
Avril....	-2.2	7.1	-11.4	36	-37	0	1.6	0.16	0.32	2,058
Mai....	18.6	26.1	11.0	51	-15	1	2.9	0.29	0.22	1,426
Juin....	36.1	41.8	30.3	63	11	0.23	1.6	0.39	1.03	870
Juillet....	42.4	49.5	35.3	75	22	0.78	0.1	0.79	0.62	682
Août....	40.7	46.4	35.0	65	24	0.70	0.2	0.72	0.54	744
Sept....	29.8	33.8	25.7	56	5	0.38	5.1	0.89	0.94	1,062
Oct....	11.8	17.0	6.5	44	-26	1	6.0	0.60	0.73	1,606
Nov....	-9.2	-3.0	-15.4	36	-42	0	2.4	0.24	0.15	2,142
Déc....	-18.8	-12.1	-25.5	34	-50	0	1.8	0.18	0.12	2,542
Année.	6.3	13.5	0.2	75	-57	2.09	23.2	4.91	1.83	29,933
Période	1951-1960			1937-1960		1951-1960						1937-1960

¹ Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

BAKER LAKE

Latitude 64°18'N, longitude 96°00'O—41 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.	°F	m.p.h.	nombre
Janv....	-27.2	-20.9	-33.5	12	-57	0	1.9	0.19	0.10	NO	14.6	2,858
Fév....	-27.0	-20.6	-33.3	16	-58	0	1.7	0.17	0.13	NO	14.1	2,599
Mars....	-15.4	-8.1	-22.6	30	-58	0	2.2	0.22	0.18	N	13.5	2,492
Avril....	2.5	10.7	-5.7	39	-33	1	3.7	0.37	0.18	N	14.1	1,875
Mai....	21.5	27.5	15.5	49	-15	0.15	1.8	0.33	0.42	N	14.2	1,449
Juin....	39.0	45.6	32.3	74	8	0.79	0.3	0.82	0.56	N	12.0	780
Juillet....	51.3	60.2	42.4	80	29	1.58	0	1.58	1.41	N	11.3	425
Août....	50.0	57.4	42.6	82	28	1.77	0	1.77	0.83	N	12.7	465
Sept....	37.1	42.1	32.0	68	16	1.26	0.9	1.35	1.01	NO	13.6	837
Oct....	18.5	23.9	13.0	49	-19	0.37	4.1	0.78	1.26	N	15.0	1,442
Nov....	-4.0	2.7	-10.7	36	-40	0	3.5	0.35	0.34	N	14.6	2,070
Déc....	-18.8	-12.3	-25.3	24	-50	0	2.8	0.28	0.19	N	14.8	2,598
Année.	16.6	17.3	3.9	82	-58	5.92	22.9	8.21	1.41	..	13.7	19,799
Période	1951-1960			1946-1960		1951-1960				1951-1960		1951-1960

¹ Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

CAMBRIDGE BAY

Latitude 69°07'N, longitude 105°01'O—47 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Jan.	-27.4	-20.8	-33.9	21	-63	0	2.8	0.28	0.23	O	12.3	2,846
Fév.	-31.4	-26.5	-36.3	11	-60	0	1.7	0.17	0.22	O	10.7	2,684
Mars	-23.9	-17.1	-30.6	21	-62	0	2.2	0.22	0.23	O	10.6	2,675
Avril	-6.2	2.0	-14.4	43	-42	1	1.8	0.18	0.12	N, NO	12.3	2,157
Mai	15.2	21.7	8.7	45	-31	0.02	2.4	0.26	0.21	NO	12.7	1,541
Juin	34.9	40.0	29.8	72	6	0.41	2.6	0.67	0.61	N	12.9	897
Juillet	46.2	53.4	39.0	75	30	0.20	0.1	0.31	0.80	N	12.9	861
Août	44.8	50.6	38.9	76	26	0.93	2	0.93	0.97	E	12.8	842
Sept.	32.0	35.8	28.1	60	7	0.32	2.9	0.61	0.41	E, NO	13.4	999
Oct.	11.8	17.6	5.9	39	-25	0.03	4.2	0.45	0.37	NO	14.0	1,652
Nov.	-12.0	-5.7	-18.3	27	-44	1	3.3	0.33	0.17	O	12.0	2,277
Déc.	-22.2	-16.1	-28.3	18	-57	0	2.4	0.24	0.16	O	10.8	2,697
Année.	5.2	11.2	-9.9	76	-63	2.51	26.4	5.15	9.97		12.3	21,628
Période	1951-1960			1935-1960		1951-1960				1951-1960		1935-1960

1 Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

2 Moyenne inférieure à 0.05 pouce.

CHESTERFIELD

Latitude 63°20'N, longitude 90°43'O—21 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv.	-24.4	-17.5	-31.3	31	-60	0	2.9	0.29	0.40	N	15.3	2,784
Fév.	-25.0	-18.4	-31.6	31	-57	0	1.9	0.19	0.15	N	14.2	2,559
Mars	-12.1	-4.2	-19.9	30	-62	0	2.9	0.29	0.33	N	12.9	2,440
Avril	3.5	12.4	-5.5	42	-38	0	4.2	0.42	0.30	N	13.2	1,878
Mai	22.3	27.8	16.7	45	-17	0.13	2.8	0.41	0.44	N	14.9	1,361
Juin	37.2	42.9	31.5	81	5	0.93	0.8	0.96	0.76	N	11.8	849
Juillet	47.7	55.4	39.9	84	26	1.64	0	1.64	0.85	N	11.7	530
Août	47.8	53.8	41.7	86	27	1.70	0	1.70	1.19	N	13.0	549
Sept.	37.1	40.9	33.2	67	9	1.53	1.3	1.66	1.33	N	15.2	840
Oct.	21.7	26.7	16.6	49	-22	0.43	5.4	0.97	0.61	N	17.1	1,345
Nov.	1.2	8.0	-5.6	49	-33	0.01	5.1	0.32	0.34	NO	14.9	1,941
Déc.	-15.5	-8.0	-23.0	24	-54	0	4.7	0.47	1.10	N	15.6	2,492
Année.	11.3	18.3	5.2	66	-60	6.32	32.0	9.52	1.33		14.2	19,568
Période	1951-1960			1921-1960		1951-1960				1951-1960		1931-1960

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

CLYDE

Latitude 70°27'N, longitude 68°33'O—10 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-17.0	-10.1	-23.8	32	-49	1	4.3	0.43	0.73	NO	4.6	2,590
Fév....	-20.1	-12.7	-27.5	38	-48	0	2.6	0.26	0.41	NO	7.4	2,390
Mars...	-15.7	-7.2	-24.1	28	-45	1	2.0	0.20	0.21	NO	4.9	2,468
Avril...	1.0	10.7	-8.8	38	-42	0	4.9	0.49	0.95	NO	4.7	1,965
Mai....	20.9	28.8	13.0	48	-14	1	5.4	0.64	0.30	NO	6.4	1,389
Jun....	34.6	40.5	28.6	59	10	0.08	3.2	0.40	0.30	NO	8.0	924
Juillet...	40.5	47.3	33.6	71	22	0.52	3.6	0.88	1.28	NO	8.5	796
Août....	39.3	44.7	33.8	66	22	1.16	1.5	1.31	1.47	NO	6.4	754
Sept....	32.3	36.7	27.9	55	12	0.58	10.9	1.67	2.00	NO	8.1	984
Oct....	20.2	25.0	15.3	42	-13	1	12.4	1.24	0.84	NO	10.3	1,383
Nov....	-0.4	5.9	-6.7	44	-31	1	5.5	0.55	0.55	NO	7.0	1,902
Déc....	-14.1	-7.9	-20.2	25	-47	1	1.7	0.17	0.37	NO	3.8	2,366
Année.	10.1	16.8	3.4	71	-49	2.34	58.0	8.14	2.00		6.7	19,891
Période	1951-1960			1942-1960		1951-1960				1955-1956		1942-1960

1 Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

COPPERMINE

Latitude 67°49'N, longitude 115°05'O—28 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-20.3	-13.3	-27.2	27	-51	0	2.8	0.28	0.13	SO	12.2	2,616
Fév....	-24.8	-17.9	-31.7	34	-58	0	1.6	0.16	0.17	O	10.5	2,461
Mars...	-15.9	-8.6	-23.1	29	-56	0	3.4	0.34	0.50	SO	9.2	2,465
Avril...	1.1	9.9	-7.8	46	-47	0	2.7	0.27	0.30	O	8.7	1,920
Mai....	22.1	28.7	15.4	74	-24	0.05	2.2	0.27	0.50	O	8.5	1,336
Jun....	37.4	43.2	31.6	82	5	0.44	1.4	0.58	0.39	N	8.5	807
Juillet...	48.0	55.0	41.0	87	31	0.94	0.6	1.00	0.64	NE	9.6	505
Août....	48.0	54.4	41.6	83	27	1.76	1	1.76	1.42	NE	10.0	555
Sept....	36.9	41.4	32.3	79	7	0.77	1.4	0.91	0.72	N	11.0	852
Oct....	19.9	25.1	14.7	57	-28	0.11	6.6	0.77	0.42	SO	12.0	1,411
Nov....	-4.0	2.6	-10.6	36	-42	0	5.2	0.52	0.27	O	11.0	2,067
Déc....	-15.0	-7.8	-22.1	31	-49	0	3.7	0.37	0.33	SO	10.3	2,489
Année.	11.1	17.7	4.5	87	-53	4.07	31.6	7.23	1.42		10.1	19,484
Période	1951-1960			1930-1960		1951-1960				1951-1960		1931-1960

1 Moyenne inférieure à 0.05 pouce.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

CORAL HARBOUR

Latitude 64°12'N, longitude 83°22'O—193 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-21.3	-13.9	-28.6	31	-61	0	3.4	0.34	0.25	NO	12.1	2,719
Fév....	-20.2	-12.3	-28.1	30	-55	0	3.9	0.39	0.31	N	12.3	2,428
Mars....	-9.5	-0.1	-18.8	31	-51	0	3.9	0.39	0.46	N	10.5	2,356
Avril....	5.7	14.7	-3.4	40	-39	0	4.9	0.49	0.24	N	13.1	1,839
Mai....	22.4	29.6	15.2	48	-19	0.10	7.5	0.85	0.89	NO	13.2	1,864
Juin....	36.6	42.4	30.8	67	11	0.72	3.2	1.04	0.68	N	12.3	867
Juillet....	47.6	55.3	39.8	77	30	1.27	0.5	1.32	0.84	N	12.2	558
Août....	45.9	52.8	39.0	79	26	1.59	1	1.59	1.08	N	12.9	598
Sept....	31.3	39.0	29.6	68	8	1.12	3.6	1.48	0.90	N	13.3	939
Oct....	17.2	23.8	10.5	41	-20	0.21	10.7	1.28	0.70	NO	13.3	1,469
Nov....	-0.2	7.5	-7.8	36	-34	0.02	6.7	0.69	0.26	N	13.2	1,899
Déc....	-14.5	-7.1	-21.8	27	-53	0	4.8	0.48	0.34	N	13.3	2,406
Année.	12.0	19.3	4.7	79	-61	5.63	53.1	10.34	1.68		12.6	19,452
Période	1951-1960			1944-1960		1951-1960				1951-1960		1944-1960

1 Moyenne inférieure à 0.05 pouce.

EURKA

Latitude 80°00'N, longitude 85°56'O—8 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-32.7	-26.3	-39.0	30	-60	0	1.2	0.12	0.12	E	7.2	3,069
Fév....	-35.2	-29.0	-41.4	10	-62	0	0.7	0.07	0.14	E	6.6	2,856
Mars....	-35.6	-29.7	-41.4	8	-63	0	0.6	0.06	0.20	E	5.4	3,081
Avril....	-16.2	-8.5	-23.9	26	-50	0	0.7	0.07	0.15	E	5.8	2,466
Mai....	14.6	26.8	8.3	42	-24	0	1.1	0.11	0.22	NO	8.4	1,575
Juin....	36.8	41.5	32.0	64	8	0.10	0.3	0.13	0.57	NO	10.9	837
Juillet....	42.2	47.7	36.7	67	28	0.58	0.3	0.61	0.51	NO	11.3	701
Août....	38.8	43.2	34.4	59	17	0.47	0.6	0.53	1.64	NO	9.6	818
Sept....	19.9	24.2	15.6	42	-15	0.01	4.2	0.43	0.54	NE	7.8	1,359
Oct....	-6.8	-0.3	-13.3	39	-43	0	3.5	0.35	0.53	E	6.6	1,807
Nov....	-23.1	-16.6	-29.6	29	-48	0	0.8	0.08	0.06	E	6.2	2,625
Déc....	-31.3	-25.0	-36.9	13	-57	0	0.8	0.08	0.10	E	5.4	3,026
Année.	-2.4	3.5	-8.2	67	-63	1.16	14.8	2.64	1.64		7.6	24,220
Période	1951-1960			1947-1960		1951-1960				1951-1960		1947-1960

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

FROBISHER BAY

Latitude 63°45'N, longitude 68°33'O—68 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-14.9	-7.7	-22.1	39	-49	0.03	12.4	1.27	1.60	NO	9.1	2,502
Fév....	-12.7	-4.7	-20.6	38	-49	1	13.8	1.38	0.99	NO	9.5	2,229
Mars....	-6.1	2.5	-14.7	39	-43	1	9.4	0.94	0.94	NO	9.7	2,323
Avril....	8.3	16.9	-0.3	41	-29	0.14	8.8	1.02	0.71	NO	11.0	1,728
Mai....	28.0	33.7	22.3	56	-15	0.15	6.8	0.83	0.54	NO	13.4	1,197
Juin....	39.0	44.6	33.4	71	17	1.39	2.6	1.65	1.01	SE	11.7	795
Juillet....	46.6	53.4	39.7	76	30	2.76	0	2.76	1.54	SE	9.7	583
Août....	44.6	50.7	38.5	74	30	2.28	0.2	2.30	1.33	SE	8.9	639
Sept....	36.8	41.4	32.1	58	5	1.10	3.9	1.49	0.87	NO	11.5	870
Oct....	23.0	28.1	17.8	45	-6	0.19	15.0	1.69	0.74	NO	14.6	1,287
Nov....	7.2	14.1	0.3	42	-32	0.06	15.0	1.56	1.10	NO	12.3	1,556
Déc....	-7.0	0.8	-14.7	36	-44	1	11.0	1.10	0.86	NO	11.0	2,167
Année.	16.1	22.8	9.3	76	-49	8.10	98.9	17.99	1.60		11.0	17,876
Période	1951-1960			1942-1960		1951-1960				1951-1960		1942-1960

¹ Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

HOLMAN

Latitude 70°30'N, longitude 117°38'O—30 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessous de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-20.0	-14.0	-25.9	20	-45	0	2.9	0.29	0.15	E	9.1	2,610
Fév....	-25.7	-19.4	-32.0	28	-60	0	1.2	0.12	0.10	E	7.9	2,506
Mars....	-16.4	-9.8	-23.0	24	-48	0	2.1	0.21	0.25	E	9.5	2,474
Avril....	1.3	8.9	-6.3	40	-35	0	3.6	0.36	0.62	E	11.5	1,635
Mai....	20.9	26.5	15.3	54	-13	0.06	1.5	0.21	0.19	E	10.3	1,358
Juin....	39.0	44.9	33.1	71	13	0.26	0.6	0.32	0.56	E	9.5	789
Juillet....	45.5	52.4	38.5	78	27	0.87	0.2	0.89	0.99	O	8.7	611
Août....	44.8	50.8	38.8	75	24	0.80	0.4	0.84	0.70	E	8.9	660
Sept....	33.3	37.2	29.3	63	8	0.44	3.8	0.82	0.40	E	11.7	966
Oct....	15.8	20.5	11.0	42	-13	0.06	6.0	0.66	0.32	E	13.1	1,516
Nov....	-5.0	-0.1	-9.9	28	-38	0	3.0	0.30	0.23	E	11.6	2,067
Déc....	-15.2	-9.9	-20.4	19	-48	0	2.4	0.24	0.23	E	11.2	2,434
Année.	9.9	15.7	4.0	78	-50	2.49	27.7	5.26	0.99		10.3	19,926
Période	1951-1960			1941-1960		1951-1960				1951-1960		1941-1960

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

ISACSEN

Latitude 73°47'N, longitude 103°32'O—83 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique	
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.		Degrés-jours au-dessus de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.		nombre
Janv....	-30.2	-23.7	-26.7	25	-63	0	0.6	0.06	0.05	N	10.6	2,988	
Fév....	-33.9	-27.8	-40.0	-5	-60	0	0.6	0.06	0.08	N	7.9	2,791	
Mars....	-31.1	-24.9	-37.2	17	-65	0	0.4	0.04	0.05	N	7.0	2,948	
Avril....	-11.6	-4.8	-18.4	30	-44	0	1.7	0.17	0.18	N	7.5	2,340	
Mai....	11.3	16.5	6.1	36	-21	1	3.0	0.30	0.19	N	10.3	1,671	
Juin....	31.6	35.4	27.7	62	6	0.01	1.2	0.13	0.10	N	9.9	1,011	
Juillet....	35.6	43.0	34.2	66	26	0.71	1.6	0.27	0.60	NO	10.9	822	
Août....	34.6	38.6	30.5	58	8	0.73	1.8	0.91	0.80	N, SO	10.0	952	
Sept....	18.9	21.5	12.2	37	-17	0.10	6.1	0.71	0.78	N	9.9	1,449	
Oct....	-1.9	4.5	-8.3	29	-35	0	4.0	0.40	0.39	N	11.0	1,934	
Nov....	-18.8	-12.4	-25.2	25	-50	0	1.4	0.14	0.25	N	9.0	2,517	
Déc....	-26.1	-19.9	-32.2	15	-60	0	0.6	0.06	0.08	N, NO	9.7	2,846	
Année.	-1.7	3.3	-7.3	66	-45	1.55	23.0	3.85	0.80		9.5	24,269	
Période	1951-1960					1948-1960					1951-1960	1948-1960	

1 Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

MOULD BAY

Latitude 76°14'N, longitude 119°20'O—50 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique	
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.		Degrés-jours au-dessus de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.		nombre
Janv....	-27.5	-20.4	-34.6	15	-55	0	1.4	0.14	0.23	NO	10.5	2,895	
Fév....	-31.7	-25.3	-38.1	13	-58	0	0.7	0.07	0.09	NO	8.6	2,735	
Mars....	-26.9	-20.2	-33.6	13	-56	0	1.2	0.12	0.22	N	7.9	2,821	
Avril....	-8.8	-1.1	-16.4	29	-43	0	1.3	0.13	0.15	N, NO	8.4	2,229	
Mai....	12.6	18.0	7.2	35	-20	1	2.7	0.27	0.28	NO	11.7	1,628	
Juin....	32.3	36.3	28.3	56	8	0.07	0.8	0.15	0.31	NO	13.0	1,002	
Juillet....	39.2	43.7	34.6	60	25	0.54	1.3	0.67	0.58	NO	12.2	812	
Août....	35.2	39.1	31.2	57	14	0.63	2.1	0.84	1.88	S, NE	11.2	933	
Sept....	21.2	25.4	17.0	46	-13	0.13	2.9	0.42	0.45	NO	11.6	1,332	
Oct....	1.3	7.4	-4.8	32	-33	1	3.0	0.30	0.20	NO	11.3	1,996	
Nov....	-16.0	-9.5	-22.5	19	-46	0	1.0	0.10	0.06	NO	9.9	2,327	
Déc....	-24.2	-18.1	-30.3	15	-63	0	1.3	0.13	0.08	NO	8.5	2,784	
Année.	6.6	6.3	-5.2	66	-63	1.37	19.7	3.34	1.88		12.5	23,594	
Période	1951-1960					1948-1960					1951-1960	1948-1960	

1 Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

NOTTINGHAM ISLAND

Latitude 63°07' N, longitude 77°56' O—54 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessus de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-11.9	-5.8	-18.0	32	-38	0	4.7	0.47	0.43	NO	10.9	2,412
Fév....	-10.5	-3.9	-17.1	32	-42	0	3.1	0.31	0.31	NO	11.5	2,291
Mars....	-2.3	5.4	-10.0	34	-40	0	2.5	0.25	0.30	NO	9.9	2,130
Avril....	11.3	19.0	3.6	43	-26	0	4.5	0.45	0.25	NE	11.5	1,653
Mai....	26.0	31.3	20.7	47	-8	0.13	4.7	0.60	0.44	NE	11.2	1,237
Juin....	36.4	42.1	30.6	65	10	0.93	2.8	1.21	1.59	NE	10.7	685
Juillet....	43.3	50.2	36.4	73	25	1.59	0.1	1.60	1.35	O	9.8	688
Août....	43.2	49.2	37.1	69	22	1.92	0	1.92	1.15	NE	11.1	698
Sept....	35.2	39.5	30.9	61	13	1.37	5.4	1.91	2.17	NO	10.9	900
Oct....	25.0	29.1	20.9	52	2	0.38	11.3	1.51	1.24	NO	14.6	1,218
Nov....	12.0	17.6	6.3	40	-21	0.03	9.8	1.01	0.70	N	13.0	1,687
Déc....	-3.3	3.2	-9.7	31	-36	0	5.5	0.55	0.60	N	11.6	2,096
Année.	17.0	23.1	11.0	73	-42	6.35	54.4	11.79	2.17		11.4	17,795
Période	1951-1960			1928-1960		1951-1960				1951-1960		1931-1960

RESOLUTE

Latitude 74°43' N, longitude 94°59' O—209 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	Degrés-jours au-dessus de 65°F
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-25.3	-18.7	-31.8	23	-53	0	1.0	0.10	0.06	NO	11.9	2,830
Fév....	-28.6	-22.2	-35.0	7	-57	0	1.1	0.11	0.07	E	11.5	2,673
Mars....	-24.6	-18.2	-31.0	20	-61	0	1.0	0.10	0.09	NO	10.4	2,768
Avril....	-7.7	-0.4	-15.0	30	-40	1	2.4	0.24	0.20	NO	10.9	2,217
Mai....	13.6	19.1	8.1	40	-20	1	2.9	0.29	0.10	NO	11.6	1,597
Juin....	33.0	37.2	28.8	57	8	0.30	1.5	0.45	0.77	NO	12.6	980
Juillet....	40.3	45.1	35.4	61	28	0.80	0.4	0.84	0.66	NO	12.1	766
Août....	37.3	41.4	33.2	59	17	1.22	1.1	1.33	0.99	NO	12.3	856
Sept....	24.1	27.6	20.6	48	0	0.13	4.8	0.61	0.25	NO	12.5	1,233
Oct....	5.7	11.2	0.1	32	-30	1	6.4	0.64	0.37	NO	12.5	1,835
Nov....	-12.9	-6.8	-19.0	27	-43	0	2.2	0.22	0.14	NO	11.0	2,292
Déc....	-20.8	-14.5	-27.0	17	-51	0	3.0	0.20	0.08	NO	10.4	2,641
Année.	2.8	8.4	-2.7	61	-61	2.45	26.8	5.13	0.99		11.6	22,673
Période	1951-1960			1948-1960		1951-1960				1951-1960		1947-1960

) Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

Données climatiques, stations de l'Arctique canadien

RESOLUTION ISLAND

Latitude 61°18'N, longitude 64°53'O—127 pieds au-dessus du N.M.M.

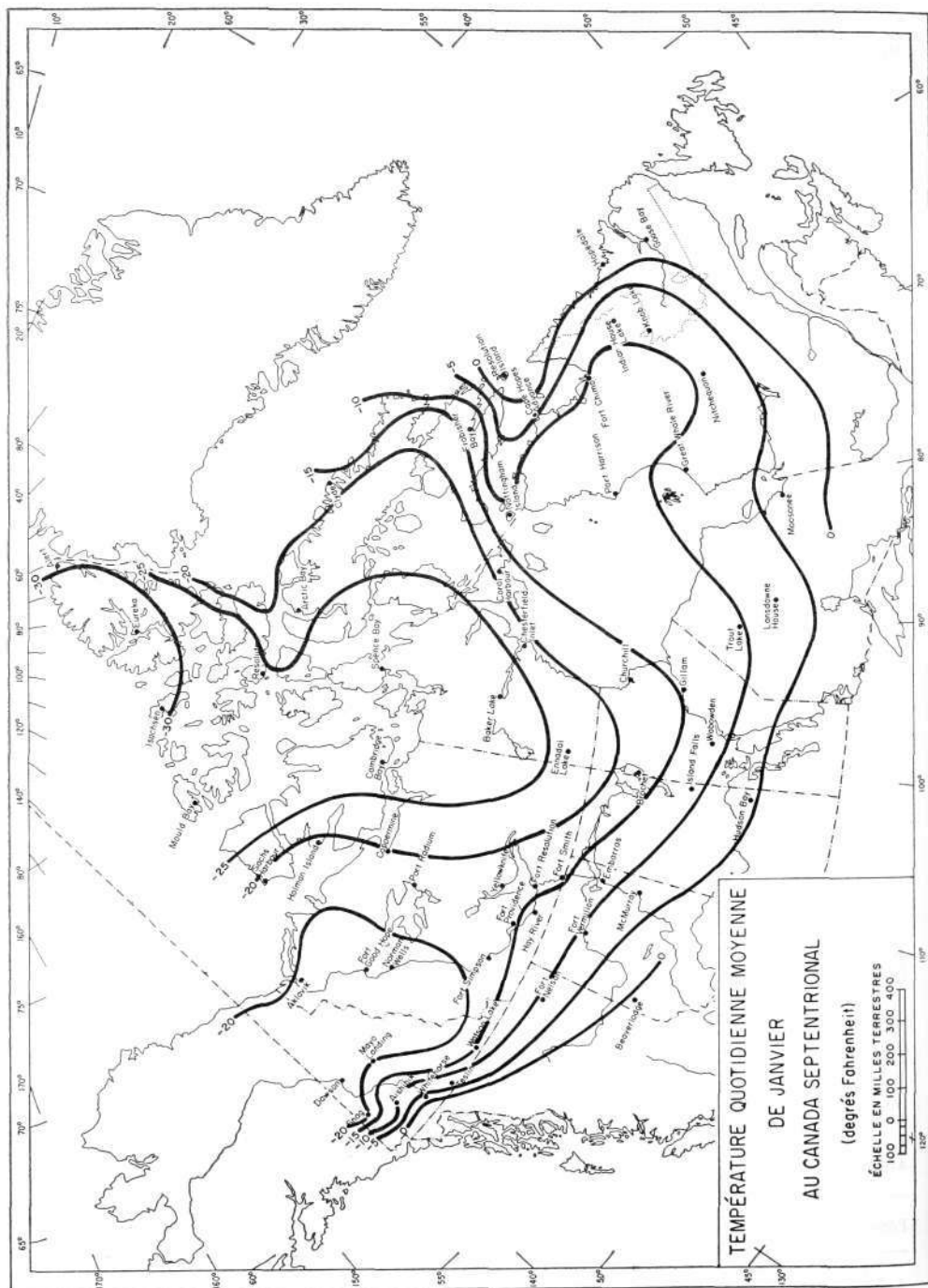
Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-0.4	4.7	-5.5	35	-36	0.03	5.6	0.59	0.52	O	20.5	2,021
Fév....	1.1	6.4	-4.2	35	-32	0.01	4.0	0.41	0.20	SO	20.5	1,850
Mars....	7.0	11.6	2.3	37	-22	0.02	3.9	0.41	0.16	O	16.1	1,817
Avril....	16.0	20.3	11.6	39	-20	0.07	2.9	0.36	0.18	NE	16.2	1,488
Mai....	27.8	31.0	24.6	45	-2	0.22	3.5	0.57	0.79	O	14.4	1,181
Juin....	33.7	36.9	30.4	58	16	0.92	1.0	1.02	0.82	NE	18.2	942
Juillet....	37.9	42.0	33.8	59	26	1.48	0	1.48	1.51	E	12.5	843
Août....	37.9	41.4	34.3	61	26	1.67	0	1.67	0.86	E	13.5	831
Sept....	35.0	37.8	32.1	60	14	1.56	2.0	1.76	1.00	O	13.9	900
Oct....	28.9	31.8	25.9	45	-1	0.43	7.8	1.21	0.80	O	18.2	1,113
Nov....	21.2	24.7	17.6	39	-10	0.06	10.6	1.12	0.90	O	17.9	1,311
Déc....	9.4	13.7	5.0	35	-22	0.01	8.5	0.86	0.50	O	20.4	1,724
Année..	21.3	25.2	17.3	61	-36	6.48	49.8	11.46	1.51		16.4	16,021
Période	1951-1960		1929-1960		1951-1960				1951-1960		1951-1960	

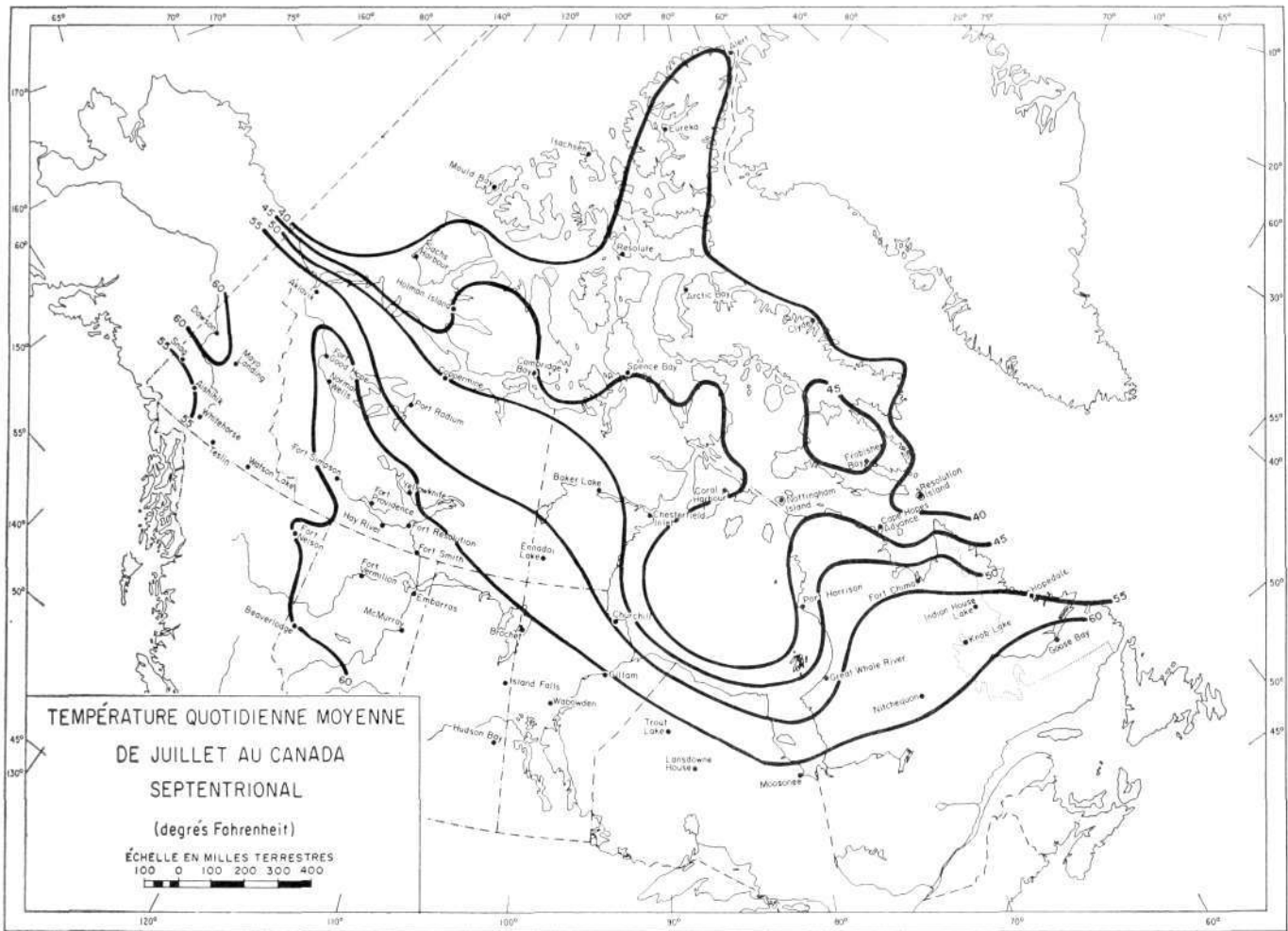
SACRA HARBOUR

Latitude 71°57'N, longitude 124°44'O—277 pieds au-dessus du N.M.M.

Mois	Température de l'air					Précipitations				Vent		Facteur calorifique
	Moy. journalière	Moy. maximum journalière	Moy. minimum journalière	Maximum enregistré	Minimum enregistré	Pluie	Neige	Total (eau)	Maximum en 24 heures	Prédominant, direction	Vitesse moy.	
	°F	°F	°F	°F	°F	po.	po.	po.	po.		m.p.h.	nombre
Janv....	-21.8	-14.0	-29.5	23	-50	0	0.9	0.09	0.04	N	13.2	..
Fév....	-24.7	-17.9	-31.4	21	-54	0	0.9	0.09	0.05	E	11.6	..
Mars....	-18.8	-12.0	-25.6	14	-47	0	1.4	0.14	0.18	SE	10.7	..
Avril....	-3.9	2.7	-10.5	36	-38	0	1.0	0.10	0.04	E, SE	13.2	..
Mai....	16.3	21.8	10.8	45	-16	1	2.2	0.22	0.21	E	12.8	..
Juin....	35.2	40.3	30.0	64	7	0.14	0.4	0.18	0.27	N, E	12.8	..
Juillet....	42.0	47.3	36.7	62	26	0.94	0.6	1.00	0.86	NO	13.1	..
Août....	40.2	45.0	35.4	60	21	0.56	1.1	0.67	0.60	SE	13.6	..
Sept....	29.2	32.7	25.7	60	7	0.31	3.4	0.65	0.49	E	14.7	..
Oct....	9.5	15.2	3.8	33	-21	0.01	4.4	0.45	0.15	E	15.2	..
Nov....	-11.8	-5.7	-17.8	18	-34	0	1.8	0.18	0.13	E	13.0	..
Déc....	-18.3	-11.9	-24.6	13	-50	0	1.6	0.15	0.10	E	12.0	..
Année..	6.1	12.0	0.2	64	-54	1.96	19.6	3.92	0.86		13.0	..
Période	1955-1960		1955-1960		1955-1960				1955-1960		1955-1960	

1 Moyenne inférieure à 0.005 pouce.

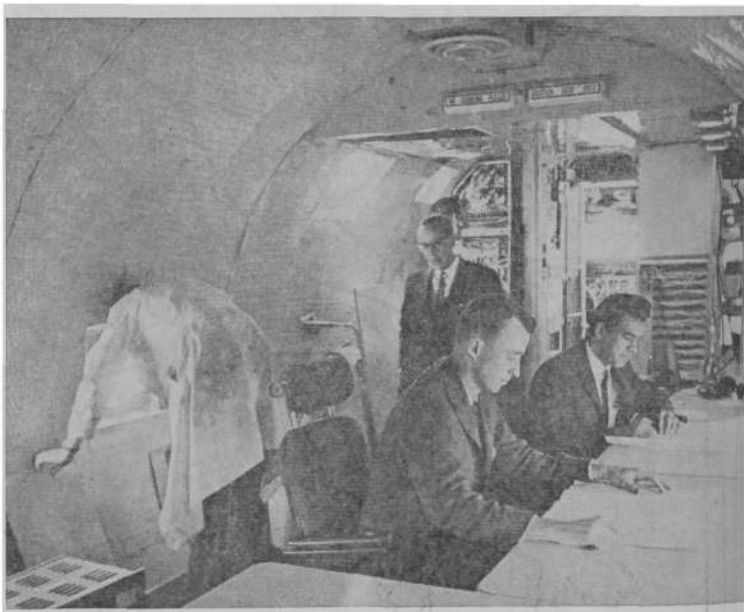




Section 2.—Stations météorologiques

En janvier 1966, des observations météorologiques officielles ont été prises et enregistrées à 2,313 stations au Canada. Il existe plusieurs catégories de postes, depuis les stations de premier ordre aux aéroports, où des observations sont enregistrées toutes les heures sur les diverses conditions atmosphériques, jusqu'aux stations coopératives où un observateur bénévole fait des observations chaque jour sur la quantité de pluie ou de neige qui tombe. Bien que dans de vastes étendues du Canada les stations météorologiques soient éloignées les unes des autres de plusieurs centaines de milles, la plupart des régions habitées du pays ont à leur service des stations de premier ordre qui font rapport à toutes les heures et qui ne sont éloignées les unes des autres que d'une centaine de milles, ainsi que des postes coopératifs d'observations climatiques situés à tous les 25 milles au moins.

Dans la plupart des 274 stations synoptiques de premier ordre, des observations complètes sur les conditions météorologiques sont faites toutes les six heures et, dans plusieurs de ces stations, des observations presque aussi complètes sont faites à toutes les heures pour les prévisions atmosphériques destinées à l'aviation. Ces données renferment des renseignements relatifs à la température, à la précipitation, à la pression atmosphérique, au vent, à l'humidité, aux nuages et à la visibilité; elles sont d'abord envoyées par radio et télétype aux différents bureaux météorologiques d'un bout à l'autre du continent afin de servir aux prévisions atmosphériques; à la fin du mois, les rapports manuscrits sont expédiés par la poste au siège de la Direction de la météorologie et servent ainsi à établir la statistique du climat. Dans environ 101 des postes d'observation, le personnel de la Direction des télécommunications du ministère des Transports prend des observations sur les conditions météorologiques dans le cadre même de son travail régulier, et 28 stations fonctionnent de la même façon sous la direction des différentes forces armées; 93 stations sont dirigées par le personnel de la Direction de la météorologie; les autres stations fonctionnent en vertu de contrats accordés principalement à diverses sociétés de transport et de communications.



Un avion de transport spécialement conçu, qui est entré récemment en service à la Division des études météorologiques fondamentales, Direction de la météorologie, ministère fédéral des Transports, ouvre de nouvelles voies en ce qui concerne la reconnaissance aérienne des glaces dans l'Arctique. Cet avion, et un deuxième qui entrera en service plus tard, mettront le Canada à l'avant-garde dans ce domaine. Le programme canadien vise à

améliorer les conditions de la navigation dans l'Arctique, en été, la navigation en hiver dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, ainsi que la navigation sur les Grands lacs pendant la saison des glaces.

Deux fois par jour, 34 postes au Canada observent la haute atmosphère jusqu'à des altitudes de 100,000 pieds. Aéroportées par ballon, des radiosondes diffusent aux stations terrestres des données sur la pression atmosphérique, la température et l'humidité; la direction des vents est établie en observant la dérive des ballons au moyen du radar ou d'appareils de radiogoniométrie. A 30 autres endroits, on détermine la direction des vents des couches inférieures de l'atmosphère en observant la dérive de ballons libres au moyen de théodolites ou d'appareils de radar. Comme dans le cas des stations synoptiques de premier ordre, ces observations atmosphériques des régions supérieures sont immédiatement mises à la disposition des stations météorologiques pour servir aux prévisions atmosphériques et les rapports manuscrits sont recueillis au siège de la Direction de la météorologie en vue de la compilation de la statistique du climat.

Au Canada, 1,366 stations météorologiques sont classées comme stations climatologiques: les observateurs y enregistrent les températures maxima et minima de même que la précipitation, une ou deux fois par jour, et ils envoient des rapports mensuels renfermant ces données. La plupart de ces observateurs climatologiques sont des auxiliaires bénévoles qui consacrent plusieurs heures chaque mois à ce passe-temps. En outre, plusieurs organismes gouvernementaux et industriels, notamment les fermes expérimentales et les sociétés d'énergie électrique, ont ajouté de petites besognes d'ordre climatologique aux travaux de certains de leurs employés. Ces stations climatologiques ont fourni des renseignements très utiles sur la température et la précipitation aux fins des publications de la Direction de la météorologie.

Il existe 574 postes où les observations et les enregistrements portent uniquement sur la pluie et la neige. Comme la précipitation varie plus rapidement que la température sur de plus courtes distances, on a besoin d'un réseau serré de ces stations, surtout dans les grandes zones métropolitaines. Enfin, il y a environ 99 stations diverses qui prennent des observations sur le vent, les heures de soleil et la température à certaines fins spéciales. En somme, le nombre des stations météorologiques du Canada a augmenté à un taux moyen de plus de 100 par année depuis dix ans. C'est ainsi qu'une compréhension toujours plus grande des conditions climatiques du pays aide les Canadiens dans leurs diverses entreprises économiques.

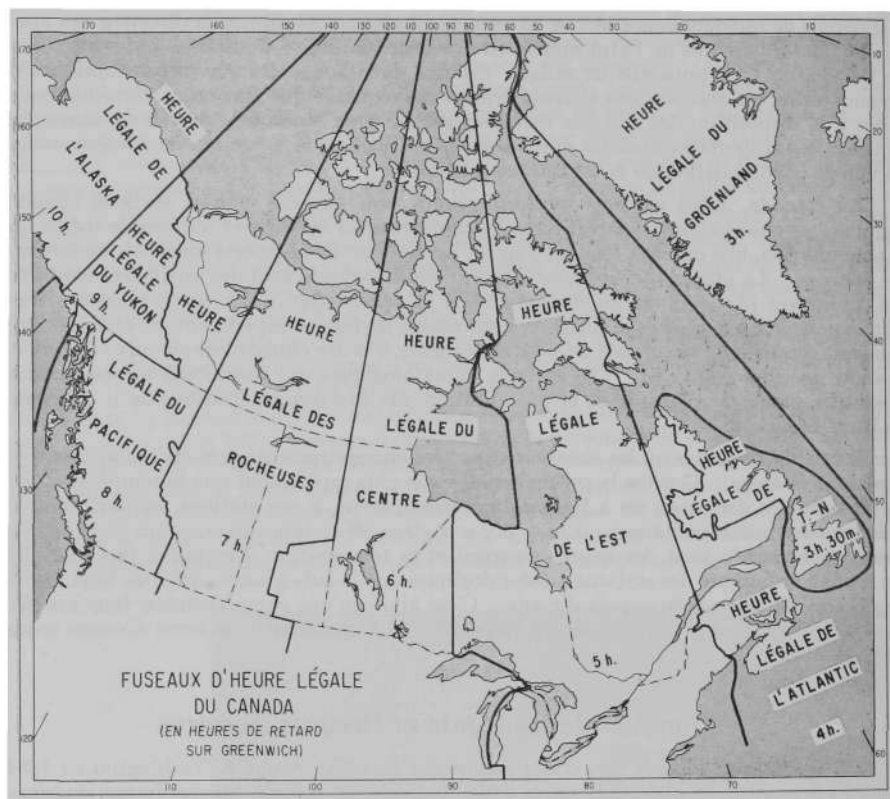
Section 3.—Heure légale et fuseaux horaires

L'heure légale, adoptée lors d'une conférence mondiale tenue à Washington en 1884, fixe à 24 le nombre de fuseaux horaires dans le monde; en théorie, chaque fuseau embrasse $\frac{1}{24}$ de la surface de la terre et couvre tout le territoire entre deux méridiens espacés de quinze degrés de longitude. En pratique, les limites des fuseaux horaires sont irrégulières pour des raisons tant politiques que géographiques. Le temps universel est celui du fuseau axé sur le méridien origine qui passe par Greenwich. Le temps de tous les autres fuseaux suit ou devance d'un nombre d'heures défini (jusqu'à 12) le temps universel, limite à laquelle la ligne de changement de date traverse le Pacifique central en direction nord-sud.

Il y a sept fuseaux horaires au Canada dont le plus à l'Est est celui de Terre-Neuve, où l'heure légale retarde de trois heures et trente minutes sur le temps universel. Dans l'Ouest, l'heure légale du Yukon, qui vaut pour tout le territoire du Yukon, retarde de neuf heures sur le temps universel. Entre ces deux fuseaux de l'Est à l'Ouest, les autres fuseaux s'appellent: heure légale de l'Atlantique, de l'Est, du Centre, des Rocheuses et du Pacifique.

Législation concernant les fuseaux horaires.—L'heure au Canada relève de la compétence provinciale et non de la compétence fédérale. Chacune des législatures provinciales et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest ont adopté des lois qui réglementent l'heure légale dans leurs propres limites. La législation fixe les limites des fuseaux horaires. Cependant, il arrive parfois que certaines collectivités frontalières adoptent l'heure du fuseau adjacent à cause des lignes de communications; la plupart de ces changements sont reconnus par des modifications à la loi provinciale en cause. Pendant les deux guerres

mondiales, le gouvernement fédéral a adopté des lois régissant l'heure légale, mais ces lois n'étaient que temporaires. En 1941, l'heure légale de l'Observatoire fédéral a été déclarée l'heure officielle du Canada.



Heure avancée.—Bien que l'heure avancée ait fait l'objet d'une propagande active avant la Première Guerre mondiale, elle est devenue officielle au Canada pour la première fois en 1918, comme mesure de guerre. Aujourd'hui, la plupart des provinces ont des lois régissant l'adoption ou l'interdiction de l'heure avancée à l'échelle provinciale ou municipale. Dans les autres provinces, il faut s'adresser aux municipalités individuelles afin de se renseigner si, et entre quelles dates, on a adopté l'heure avancée dans une année donnée.

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La Constitution du Canada . . .	83	Partie III.—Fonctions de l'administration fédérale	131
Partie II.—Rouages du gouvernement . . .	88	SECTION 1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE . . .	131
SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	88	SECTION 2. MINISTÈRES, OFFICES, COMMISSIONS, ETC.	136
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif	89	SECTION 3. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	149
Sous-section 2. Le pouvoir législatif	95	SECTION 4. LOIS APPLIQUÉES PAR LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX	158
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire	109		
SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	111	Partie IV.—L'emploi dans les gouvernements fédéral et provinciaux	164
Sous-section 1. Terre-Neuve	112	Partie V.—Relations extérieures	171
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard	113	SECTION 1. REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE, 30 JUIN 1966	172
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse	114	SECTION 2. ACTIVITÉ INTERNATIONALE, 1965-1966	177
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick	115	Sous-section 1. Le Canada et le Commonwealth	177
Sous-section 5. Québec	116	Sous-section 2. Le Canada et les Nations Unies	179
Sous-section 6. Ontario	118	Sous-section 3. Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	185
Sous-section 7. Manitoba	119	Sous-section 4. Les programmes d'aide du Canada à l'étranger	186
Sous-section 8. Saskatchewan	121	Sous-section 5. Organisation de co-opération et de développement économiques	190
Sous-section 9. Alberta	122		
Sous-section 10. Colombie-Britannique	123		
Sous-section 11. Yukon et Territoires du Nord-Ouest	124		
SECTION 3. GOUVERNEMENT MUNICIPAL	125		
SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	130		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a cent ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

Bien que la nouvelle nation qui prit naissance le 1^{er} juillet 1867 formât une fédération composée de quatre provinces: (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), l'article 146 de la loi prévoyait l'entrée dans l'Union des colonies de la Couronne de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sur l'Atlantique et de la colonie unie (1866)

* Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans le présent chapitre ont été mis à jour jusqu'au 1^{er} octobre 1966. Certains changements intervenus entre cette date et celle de la mise sous presse seront indiqués dans un Appendice du présent volume. De même, les nominations officielles annoncées jus qu'à cette dernière date se trouveront au chapitre XXVII (voir l'Index).

de l'île et de la terre ferme de la Colombie-Britannique sur le Pacifique, ainsi que de l'immense étendue de territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest connue sous le nom de «Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest». A la suite de la négociation d'un accord prévoyant la cession à la Couronne, à certaines conditions, de l'autorité et des territoires de la Compagnie (qui devait les céder immédiatement au Canada) et la conservation par celle-ci de la vingtième partie des terrains de la zone fertile (les territoires du Sud), ainsi que d'une étendue désignée de terre autour de ses postes de traite et le versement au comptant par le Canada d'une somme de 300,000 livres sterling, la nouvelle nation canadienne, animée d'un enthousiasme sans pareil, était prête à s'étendre vers l'ouest à travers le continent jusqu'au Pacifique.

L'acquisition par le Canada de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest permit à l'établissement de la Rivière Rouge de recevoir en 1870, après quelques mois de troubles, le statut, sous certaines réserves, de province et de porter le nom de «Manitoba». Cet achat mettait aussi à la disposition du gouvernement fédéral les terres dont il avait besoin pour lui aider à subventionner l'aménagement d'un chemin de fer transcontinental destiné à relier le Pacifique à l'Est canadien, et pour acquitter par là l'engagement contracté lors de l'Union envers la Colombie-Britannique, lequel prévoyait le début de l'établissement du Pacifique-Canadien en moins de deux ans et l'achèvement dans le délai de dix ans à la suite de l'entrée dans l'Union le 20 juillet 1871. Grâce aux millions d'acres de terres publiques dont il est devenu propriétaire, le gouvernement fédéral pouvait poser les bases économiques et foncières d'un programme de libre exploitation rurale à l'intention des Prairies canadiennes, programme qui, joint à l'achèvement du Pacifique-Canadien et au lancement d'autres entreprises ferroviaires, attira dans les Territoires du Nord-Ouest une affluence de colons telle qu'il s'imposait de créer en 1905 les deux provinces de Saskatchewan et d'Alberta à même les Territoires du Nord-Ouest situés au sud du 60° parallèle de latitude nord. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 en prévoyait l'admission, mais l'Île-du-Prince-Édouard n'entra pas dans l'Union avant 1873 et Terre-Neuve devenait la dixième province du Canada le 31 mars 1949.

La constitution du Canada, qui prenait naissance officiellement en 1867, réunit, dans une série de règles qui déterminent la création et le fonctionnement du mécanisme ou des institutions du gouvernement, le régime du gouvernement responsable exercé par l'entremise d'un Cabinet (hérité de l'Angleterre) à une adaptation canadienne du fédéralisme (tel qu'il se pratiquait alors aux États-Unis depuis quatre-vingts ans). Un document écrit, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, renferme une partie considérable de la constitution canadienne: cette loi, accompagnée de ses diverses modifications, passe communément pour la constitution canadienne*. Toutefois, il en existe une autre partie peut-être plus importante qui apparaît, par suite de l'évolution historique, sous diverses formes, notamment sous forme d'usages et de conventions bien établis qui se trouvent dans les dispositions non écrites de la constitution.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne présentant qu'un exposé limitatif des lois et règles fondamentales qui servent à gouverner le Canada, n'est donc pas un document constitutionnel qui se suffise. Dans son sens le plus large, la constitution du Canada comprend d'autres lois du Royaume-Uni (telles que le Statut de Westminster de 1931) et des décrets du conseil (notamment ceux qui avaient pour objet d'admettre diverses provinces et divers territoires dans la fédération), des lois du Parlement du Canada relatives à des questions telles que la succession au trône, les titres royaux, le gouverneur général, le Sénat, la Chambre des communes, la création des tribunaux, l'établissement de ministères de l'État, le droit de voté, les élections, et aussi des lois des législatures provinciales qui se rapportent à des institutions constitutionnelles et à des questions officielles d'ordre provincial. Les décrets du conseil fédéraux ou provinciaux, qui jouissent

* Voir *A Consolidation of The British North America Acts, 1867 to 1980*, mis à jour (1^{er} janvier 1964), par Elmer A. Driedger, disponible chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 75c. n^o de catalogue YX1-164. En 1964, l'Acte a subi une nouvelle modification au sujet des pensions de la vieillesse (voir p. 96).

de la sanction légale en vertu de lois pertinentes, fournissent d'autres éléments de la Constitution de même que les décisions des tribunaux qui interprètent l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et toutes les lois ordinaires et qui de fait possèdent le pouvoir d'écarter toute loi qu'ils tiennent pour anticonstitutionnelle ou hors de la compétence des organes législatifs qui les adoptent, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux. En outre, la constitution canadienne comprend, en plus du droit statutaire et de son interprétation judiciaire, des parties importantes du droit coutumier, c'est-à-dire des usages et conventions constitutionnels non écrits ainsi que les principes du gouvernement démocratique transplantés du Royaume-Uni au cours de deux siècles pour prospérer et évoluer dans leur nouveau milieu canadien. Par exemple, le mode du gouvernement responsable exercé par l'entremise d'un cabinet (voir pp. 90-91), et son fonctionnement grâce à l'association intime du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif (c'est-à-dire du Cabinet et de la Chambre des communes) ne font l'objet d'aucune mention dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique mais découlent d'une convention non écrite de la constitution.

Les principes essentiels du gouvernement exercé par l'intermédiaire d'un Cabinet se fondent sur la coutume ou l'usage constitutionnel, mais la structure fédérale du gouvernement canadien repose sur des dispositions écrites et explicites de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. A part la création de l'union fédérale, la particularité dominante de l'Acte et même de la fédération canadienne se trouve dans la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral ou central d'une part et, de l'autre, les gouvernements des provinces constituantes. En un mot comme en cent, on se proposait d'abord de conférer au Parlement du Canada la compétence législative à l'égard de toutes les questions d'intérêt général ou commun, tout en accordant aux législatures provinciales la compétence sur toutes les questions d'intérêt régional ou particulier (voir pp. 95-96 et pp. 111-112).

Contrairement aux constitutions écrites de plusieurs pays, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne comprend pas d'articles d'une vaste portée sur «les droits de l'homme», bien qu'il accorde une protection constitutionnelle bien définie à l'emploi des langues anglaise et française (article 133) et des garanties particulières à l'égard des écoles confessionnelles. Des droits fondamentaux, tels que la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté de religion, la liberté de la presse, le procès devant jury et d'autres libertés semblables dont jouit l'individu, ne font pas l'objet de mentions dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique: ils découlent plutôt du droit statutaire et du patrimoine du droit coutumier. La sécurité de ces droits a été consolidée par l'adoption de la Déclaration canadienne des droits de l'homme. (Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme, S.C. 1960, chap. 44, sanctionnée le 10 août 1960.) (Voir aussi le chapitre IX, Section 1: Droit et procédure criminels au Canada.)

Le pouvoir de conclure des traités*.—Le gouvernement fédéral est seul responsable de la direction des affaires extérieures qui constitue partie intégrante de la politique nationale intéressant tous les Canadiens. La politique du gouvernement fédéral, dans l'exercice de cette compétence, s'applique à promouvoir les intérêts de l'ensemble du pays, et de tous les Canadiens des diverses provinces dans le contexte général de la politique nationale.

Pour ce qui est des questions qui intéressent particulièrement les provinces du Canada, le gouvernement canadien a pour politique, dans un esprit de fédéralisme coopératif, de faire tout en son pouvoir pour les aider à réaliser leurs aspirations propres et à atteindre les buts qu'elles se sont fixés. Cette attitude du gouvernement fédéral a été illustrée récemment lors de la signature d'une entente dans le domaine de l'éducation entre les représentants du Québec et de la France, en février 1965. Les autorités québécoises et les autorités fédérales ont coopéré activement à l'établissement d'une procédure

* Extrait de: «Les provinces et le pouvoir de conclure des traités». Appendice aux *Procès-verbaux de la Chambre des communes*, n° 8. 26 avril 1965.

qui a permis au Québec, en accord avec le cadre constitutionnel et la politique nationale, de participer à des arrangements internationaux dans un domaine intéressant cette province d'une façon particulière.

Ainsi, d'après la procédure en vigueur, une fois qu'il est décidé que ce qu'une province veut accomplir en concluant un accord avec un pays étranger en matière d'éducation ou en toute autre sphère de compétence provinciale, est compatible avec la politique étrangère canadienne, les autorités provinciales peuvent en discuter les modalités directement avec les autorités compétentes du pays en cause. Toutefois, lorsqu'il s'agit de conclure formellement un accord international, les pouvoirs fédéraux relatifs à la signature des traités et à la conduite générale de la politique étrangère doivent nécessairement entrer en jeu.

La manière dont le gouvernement canadien conçoit la représentation du pays dans les organisations internationales de caractère social, culturel ou humanitaire reflète le même esprit positif. On reconnaît qu'il convient d'assurer que la représentation canadienne au sein de ces organismes et conférences reflète d'une manière juste et équitable les intérêts provinciaux et autres dans ces domaines.

Modification de la Constitution.—L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ne comprenait aucune disposition en vue de la modification de cet Acte par une autorité législative du Canada, mais le Parlement du Canada et les assemblées délibérantes des provinces recevaient la compétence législative à l'égard de certaines questions relatives au gouvernement. Par exemple, le Parlement du Canada recevait la compétence à l'égard de l'établissement de circonscriptions électorales, des lois électorales, des privilèges et immunités des membres de la Chambre des communes et du Sénat; d'autre part, chaque assemblée législative provinciale était autorisée à modifier la constitution de la province sauf à l'égard du poste de lieutenant-gouverneur. Par suite d'une modification apportée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1949, l'autorité du Parlement du Canada en vue de légiférer à l'égard des questions constitutionnelles se trouvait considérablement élargie. Le Parlement peut maintenant modifier la constitution du Canada sauf à l'égard de l'autorité législative des provinces, des droits et privilèges des assemblées délibérantes, des gouvernements des provinces, des écoles, de l'emploi de la langue anglaise et de la langue française, de la durée du Parlement sauf en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelle ou appréhendée.

Les gouvernements et les assemblées délibérantes, à l'échelon fédéral et à l'échelon provincial, examinent toujours la possibilité d'élaborer une méthode de modification au Canada même qui répondrait au besoin de sauvegarder ou d'affermir les droits fondamentaux déjà mentionnés des provinces et des minorités, tout en gardant assez de souplesse pour qu'on puisse modifier la constitution selon les exigences des circonstances nouvelles. La publication officielle autorisée par le ministre de la Justice, en février 1965*, sous le titre: *Modification de la Constitution du Canada*, met en relief les sujets ci-après: une esquisse des facteurs inhérents au problème de la constitution, une liste annotée des quatorze occasions au cours desquelles, depuis 1867, le Parlement du Royaume-Uni a apporté des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, une étude concise des efforts prolongés qui furent déployés en vue d'élaborer une formule de modification satisfaisante pour le Canada,—sujet examiné à maintes reprises au sein du Parlement du Canada et au cours d'une série de conférences et réunions officielles à l'échelon fédéral-provincial en 1927, 1935-1936, 1950, 1960-1961 et 1964,—et, plus précisément, le texte d'un avant-projet de loi «prévoyant la modification au Canada de la Constitution du Canada» (accompagné de notes explicatives y afférentes) qui incorpore la procédure ou formule de modification recommandée à l'unanimité par la Conférence des procureurs généraux et acceptée à l'unanimité par la Conférence des premiers ministres (octobre 1964).

* En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, \$2 (n° de catalogue J2-1665F).



Rue Wellington, au centre d'Ottawa. Au nord on peut distinguer la nouvelle Bibliothèque nationale, la Cour suprême, les édifices de la Justice et de la Confédération, et le Parlement, du côté opposé se trouvent les édifices des ministères du Commerce et des Affaires des anciens combattants et celui de la Banque du Canada.

Le siège du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se trouve dans l'édifice le plus en vue de Tunney's Pasture, au centre d'Ottawa-Ouest, où se groupent présentement dix-huit bâtiments de diverses dimensions.



Une partie des édifices du grand complexe du Conseil national de recherches, à l'est d'Ottawa.



Le nouveau bâtiment administratif du ministère de l'Agriculture à la Ferme expérimentale, au centre d'Ottawa-Sud.



Confederation Heights, au sud d'Ottawa, se compose de six immeubles abritant la section administrative de la Société Radio-Canada, les ministères des Pêcheries et des Postes, le département des Assurances, les bureaux administratifs des Travaux publics, la direction des Communications du Conseil national de recherches et d'autres services.



LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À OTTAWA s'inspirent de plans très variés. Les premiers bâtiments du centre de la capitale sont une copie, plus ou moins fidèle, de l'architecture du Parlement. La plupart des ministères ont, toutefois, changé de locaux durant les quinze dernières années et les nouveaux immeubles qu'ils occupent sont presque entièrement de caractère fonctionnel. L'expansion de la ville et les difficultés croissantes de la circulation n'étaient pas favorables à la centralisation des ministères. C'est pourquoi les nouvelles constructions se disséminent aujourd'hui dans toute la ville et même en banlieue.

Photographies de:

Malak, Ottawa (en couleurs)

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Conseil national de recherches

Ministère de l'Agriculture

1.—Provinces et territoires du Canada, date de l'entrée dans la Confédération, mesures législatives qui l'ont déterminée, superficie actuelle, et siège du gouvernement

Province, territoire ou district	Date de la création ou de l'entrée	Mesure législative	Superficie actuelle (milles carrés)	Siège du gouvernement provincial ou territorial
Ontario ¹	1 ^{er} juillet 1867	Loi du Parlement impérial—Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (S.R.-U. 1867, chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 22 mai 1867.....	412,582	Toronto
Québec ²	1 ^{er} juillet 1867		594,860	Québec
Nouvelle-Écosse.....	1 ^{er} juillet 1867		21,425	Halifax
Nouveau-Brunswick..	1 ^{er} juillet 1867		28,354	Fredericton
Manitoba ³	15 juillet 1870	Acte du Manitoba de 1870 (S.C. 1870, chap. 3) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870.....	251,000	Winnipeg
Colombie-Britannique	20 juillet 1871	Arrêté en conseil impérial du 16 mai 1871....	366,255	Victoria
Île-du-Prince-Édouard	1 ^{er} juillet 1873	Arrêté en conseil impérial du 26 juin 1873....	2,184	Charlottetown
Saskatchewan ⁴	1 ^{er} sept. 1905	Acte de la Saskatchewan, 1905 (S.C. 1905, chap. 42).....	251,700	Regina
Alberta ⁴	1 ^{er} sept. 1905	Acte de l'Alberta, 1905 (S.C. 1905, chap. 3).	255,285	Edmonton
Terre-Neuve.....	31 mars 1949	Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1949 (S.R.-U. 1949, chap. 22).....	156,185	St-Jean
Territoires du Nord-Ouest ⁵	15 juillet 1870	Loi du Parlement impérial—Acte de la Terre de Rupert de 1868 (S.R.-U. 1868, chap. 105) et arrêté en conseil impérial du 23 juin 1870.....	1,304,903	Ottawa ⁷
Mackenzie ⁶	1 ^{er} janv. 1920	Arrêté en conseil du 16 mars 1918.....	527,480	
Keewatin ⁶	1 ^{er} janv. 1920		228,760	
Franklin ⁶	1 ^{er} janv. 1920		549,355	
Territoire du Yukon ⁸	13 juin 1898	Acte du territoire du Yukon de 1898 (S.C. 1898, chap. 6).....	207,076	Whitehorse
Canada.....			3,851,809	

¹ Superficie augmentée par la loi de l'extension des frontières de l'Ontario de 1912 (S.C. 1912, chap. 40).² Augmentée par la loi de l'extension des frontières de Québec de 1912 (S.C. 1912, chap. 45) et diminuée à la suite de la décision du Comité judiciaire du Conseil privé britannique (1^{er} mars 1927), transférant à Terre-Neuve 112,000 milles carrés environ de territoire autrefois considéré comme appartenant au Québec.³ Augmentée par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1881 et par la loi de l'extension des frontières du Manitoba de 1912 (S.C. 1912, chap. 32).⁴ L'Alberta et la Saskatchewan constituées en provinces en 1905, couvrent approximativement l'étendue qui constituait autrefois les districts d'Assiniboia, d'Athabasca, d'Alberta et de Saskatchewan, créés le 17 mai 1882, par décision du conseil privé du Canada, ratifiée par le Parlement du Dominion et par un arrêté en conseil du 2 octobre 1885.⁵ Par un arrêté en conseil impérial adopté le 23 juin 1870 conformément à la loi de 1868 sur la Terre de Rupert (S.R.-U. 1868, chap. 105), les anciens territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson connus sous le nom de Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest ont été cédés au Canada à compter du 15 juillet 1870. Ces territoires ont été dénommés Territoires du Nord-Ouest par la loi des S.C. 1869, chap. 3 et par celle des S.R.C. 1906, chap. 62. Par un arrêté en conseil impérial du 31 juillet 1880 (en vigueur le 1^{er} septembre 1880), tous les territoires et possessions britanniques en Amérique du Nord ne faisant pas déjà partie du Canada et toutes les îles y adjacentes (sauf la colonie de Terre-Neuve et ses dépendances) ont été annexés au Canada, et ces territoires ont été officiellement inclus dans les Territoires du Nord-Ouest par la loi des S.C. 1905, chap. 27. La province de Manitoba a été formée d'une portion des territoires en vertu de l'Acte du Manitoba de 1870 (S.C. 1870, chap. 3); une autre partie y a été ajoutée en 1881 (S.C. 1881, chap. 14). Les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont été formées de parties des territoires en 1905 et, en 1912, d'autres portions ont été ajoutées au Manitoba, à l'Ontario et au Québec.⁶ En vertu des S.C. 1876, chap. 21, un district distinct connu sous le nom de district de Keewatin a été établi et un gouvernement local y a été assuré. La loi devait entrer en vigueur lors de sa proclamation. Elle portait que des parties de ce district pourraient être rattachées aux Territoires du Nord-Ouest sur proclamation; une partie du district de Keewatin a en effet été annexée en 1886 et, en 1905, le district tout entier a été réannexé. La loi de 1876 n'a jamais été proclamée. En vertu d'un arrêté en conseil du 8 mai 1882, les districts provisoires d'Assiniboia, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Athabasca ont été établis pour la commodité des colons et pour des fins postales. Les districts provisoires d'Ungava, de Franklin, de Mackenzie et de Yukon ont été établis en vertu d'un arrêté en conseil du 2 octobre 1895, mais un autre arrêté en conseil du 18 décembre 1897 en a modifié les limites. Par la suite, on a formé le territoire du Yukon, créé les provinces d'Alberta et de Saskatchewan et annexé d'autres parties des territoires au Québec, à l'Ontario et au Manitoba. Un arrêté en conseil du 16 mars 1918 (en vigueur le 1^{er} janvier 1920), a partagé les autres parties des Territoires du Nord-Ouest en trois districts provisoires dénommés Mackenzie, Keewatin et Franklin.⁷ Voir p. 125.⁸ Le district provisoire de Yukon, établi en 1895, est devenu district judiciaire des Territoires du Nord-Ouest par suite d'une proclamation publiée en conformité de l'article 51 de la loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.R.C. 1896, chap. 50) le 16 août 1897; la loi sur le territoire du Yukon (S.C. 1898, chap. 6) l'a déclaré territoire distinct.

PARTIE II.—ROUAGES DU GOUVERNEMENT

Section 1.—Gouvernement fédéral

Les rouages ou les institutions du gouvernement canadien fonctionnent par l'application de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ses modifications et les autres principes et perfectionnements constitutionnels, «écrits et non écrits» qui sont issus de la combinaison de la loi et des traditions britanniques avec l'adhésion du Québec à la langue et à la mentalité françaises le tout dans l'ambiance transcontinentale du Nouveau-Monde. Ces rouages se divisent en trois pouvoirs: exécutif, législatif et judiciaire qui se retrouvent aux trois niveaux du gouvernement au Canada (fédéral, provincial et municipal), fonctionnant dans leurs juridictions respectives suivant les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de leurs statuts d'origine.

Malgré cette *division* du gouvernement du Canada en trois pouvoirs distincts, le système canadien de gouvernement responsable est issu depuis longtemps de la pratique britannique de l'*Union* des pouvoirs exécutif et législatif, qui est l'antithèse du système des États-Unis car celui-ci incorpore le principe opposé de la *division* ou de la *séparation* l'un de l'autre des pouvoirs ou services exécutif, législatif et judiciaire. Comme on le décrit sous la rubrique «Le Cabinet» (pp. 90-91), il y a une identification étroite des pouvoirs canadiens législatif et exécutif du gouvernement, dont la direction et l'autorité finales proviennent du premier. Le premier ministre et son cabinet, qui élaborent et exécutent tout le pouvoir exécutif, ont des sièges au Parlement et assument la responsabilité de celui-ci en tout temps devant la Chambre des communes et c'est ici que le principe de l'*Union* des pouvoirs trouve sa pleine signification. D'autre part, la garantie de l'indépendance du pouvoir judiciaire dont les juges de la cour supérieure sont nommés par le gouverneur général (en réalité, par le premier ministre), est assurée par la disposition constitutionnelle portant qu'ils restent en fonction durant bonne conduite et qu'ils ne peuvent être démis par le gouverneur général qu'après une adresse conjointe des deux Chambres du Parlement; dans cette garantie, on trouve une acceptation limitée du principe de la séparation des pouvoirs, car les juges ne peuvent pas être destitués simplement parce que leurs décisions n'ont pas plu au Cabinet, au Parlement et au peuple; ils peuvent remplir consciencieusement leurs fonctions juridiques sans crainte ou intimidation.

En plus des institutions politiques qui comprennent les pouvoirs exécutif et législatif, les rouages du gouvernement au niveau fédéral incluent le service public, non politique, des employés de l'État organisés en 24 ministères, quelque deux douzaines de conseils et commissions spéciaux, et environ 45 sociétés de la Couronne ou autres organismes engagés dans l'administration de différents services publics sous leurs statuts respectifs et finalement responsables envers le Parlement par l'intermédiaire d'un ministre. La Partie III du présent chapitre décrit brièvement, en quatre sections, les fonctions administratives du gouvernement fédéral. Les trois premières décrivent l'administration financière du gouvernement du Canada, les fonctions de chaque ministère, conseil, commission et de chaque société de la Couronne (qu'elle soit classée comme Corporation de département de mandataire ou de propriétaire, aux termes de la loi sur l'administration financière) et la quatrième énumère les principales lois du Parlement groupées selon le ministère qui est chargé de leur application.

Les exigences changeantes du gouvernement en cette époque technique au sujet de la planification économique, de l'ajustement social et du bien-être individuel, se sont reflétées récemment dans une réorganisation de grande envergure des responsabilités administratives du gouvernement du Canada. Quoique bien des caractéristiques de cette réorganisation aient été annoncées tout d'abord dans la déclaration fondamentale du premier ministre le 17 décembre 1965, et que certains des objectifs immédiats concernant le passage de tâches et responsabilités d'un ministre à l'autre aient été réalisés par des décrets du conseil (publiés dans la *Gazette du Canada* du 12 janvier 1966) en vertu de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, l'établissement

de nouveaux ministères et la modification des noms des autres ministères ont exigé un acte législatif. A cette fin, le Bill sur l'organisation du gouvernement (n° C-178) a été adopté par la Chambre des communes le 6 juin 1966 et a reçu la sanction royale le 16 juin 1966. La loi (S.C. 1966, chap. 25), qui entrerait en vigueur le 1^{er} octobre 1966, autorise la création des ministères du Solliciteur général du Canada, du Registraire général du Canada; des Affaires indiennes et du Nord canadien; de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; de l'Énergie, des Mines et des Ressources; des Forêts et du Développement rural; et la charge du président du Conseil du Trésor, ainsi que de l'établissement de la charge des ministres de ces ministères et la désignation de leurs pouvoirs, tâches et fonctions respectifs; et la nomination des sous-ministres des nouveaux ministères et d'autres fonctionnaires, employés, etc. Ces nombreux changements dans l'organisation du gouvernement et la délimitation des programmes et des fonctions administratives propres des ministres et de leurs ministères sont décrits aux pages 136-148 et présentés dans l'organigramme ci-joint sur l'organisation du gouvernement.

Sous-section 1.—Le pouvoir exécutif

La Couronne.—L'article 9 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) porte que «le gouvernement et le pouvoir exécutif, au Canada, seront attribués à la reine». Les fonctions de la Couronne, qui sont en substance les mêmes que celles qu'exerce la reine auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne, sont exercées au Canada par le gouverneur général conformément aux principes établis de gouvernement responsable.

La Reine.—La participation personnelle de la Reine aux attributions de la Couronne au Canada se borne à certaines fonctions, telles que l'octroi des honneurs et des décorations, la sanction des changements dans les préséances, la création de nouvelles décorations militaires et la nomination périodique du gouverneur général. A l'occasion d'une visite royale, la Reine peut prendre sa place dans les cérémonies où elle est représentée en son absence, comme par exemple à l'ouverture ou à la dissolution du Parlement, la ratification des bills ou la concession d'une amnistie générale.

En plus de son rôle constitutionnel dans les divers gouvernements des pays du Commonwealth, la Reine est Chef du Commonwealth et le symbole de l'association des États membres. Jusqu'en 1953, le titre de la Reine était le même partout dans le Commonwealth, mais l'évolution constitutionnelle l'a mis un peu en désaccord avec les exigences des fonctions et, en décembre 1952, les premiers ministres des pays du Commonwealth, réunis à Londres, sont convenus de la création de formes nouvelles pour chaque pays. Le titre de la Reine pour le Canada adopté par le Parlement et établi par proclamation royale le 28 mai 1953 est maintenant:

«Élisabeth Deux, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi».

1.—Souverains du Canada depuis la confédération, 1867

Nom	Dynastie	Naissance	Avènement
Victoria.....	Maison de Hanovre.....	1819	20 juin 1837
Édouard VII.....	Maison de Saxe-Cobourg et Gotha.....	1841	22 janv. 1901
Georges V.....	Maison de Windsor.....	1865	6 mai 1910
Édouard VIII.....	Maison de Windsor.....	1894	20 janv. 1936
Georges VI.....	Maison de Windsor.....	1895	11 déc. 1936
Élisabeth II.....	Maison de Windsor.....	1926	6 fév. 1952

Le gouverneur général.—Le gouverneur général est le représentant de la Reine au Canada. Il est nommé par la Reine sur l'avis du premier ministre du Canada et il est de tradition que son mandat dure cinq ans. Il exerce le pouvoir exécutif de la Reine quant au gouvernement du Canada en vertu de lettres patentes revêtues du grand sceau du Canada.

(de nouvelles lettres patentes sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1947), et des dispositions des Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867-1964). Agissant au nom de la Reine et selon l'avis de ses ministres responsables, il convoque, proroge et dissout le Parlement, sanctionne les lois et exerce d'autres fonctions du pouvoir exécutif.

Le Parlement du Canada accorde au gouverneur général un traitement annuel de \$48,666, ainsi que \$72,000 de frais de représentation par an. Les dépenses de bureau et certaines autres dépenses sont prévues dans les crédits du Secrétariat du gouverneur général.

Le gouverneur général actuel s'appelle Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, D.S.O., M.C., C.D.

2.—Gouverneurs généraux du Canada depuis la confédération, 1867

Nom	Date de nomination	Date d'entrée en fonction
LE VICOMTE MONCK DE BALLYTRAMMON.....	1 ^{er} juin 1867	1 ^{er} juillet 1867
LE BARON LISGAR DE LISGAR ET BAILESBOROUGH.....	29 déc. 1868	2 fév. 1869
LE COMTE DE DUFFERIN.....	22 mai 1872	25 juin 1872
LE MARQUIS DE LORNE.....	5 oct. 1878	25 nov. 1878
LE MARQUIS DE LANSDOWNE.....	13 août 1883	23 oct. 1883
LE BARON STANLEY DE PRESTON.....	1 ^{er} mai 1888	11 juin 1888
LE COMTE D'ABERDEEN.....	22 mai 1893	18 sept. 1893
LE COMTE DE MINTO.....	30 juillet 1898	12 nov. 1898
LE COMTE GREY.....	26 sept. 1904	10 déc. 1904
S.A.R. LE MARÉCHAL DUC DE CONNAUGHT.....	21 mars 1911	13 oct. 1911
LE DUC DE DEVONSHIRE.....	19 août 1916	11 nov. 1916
LE GÉNÉRAL BARON BYNG DE VIMY.....	2 août 1921	11 août 1921
LE VICOMTE WILLINGDON DE RATON.....	5 août 1926	2 oct. 1926
LE COMTE DE BESSBOROUGH.....	9 fév. 1931	4 avril 1931
LE BARON TWEEDESMUIR D'ELSFIELD.....	10 août 1935	2 nov. 1935
LE MAJOR-GÉNÉRAL COMTE D'ATHLONE.....	3 avril 1940	21 juin 1940
LE MARÉCHAL VICOMTE ALEXANDER DE TUNIS.....	21 mars 1946	12 avril 1946
LE TRÈS HONORABLE VINCENT MASSEY.....	24 janv. 1962	28 fév. 1962
LE GÉNÉRAL LE TRÈS HONORABLE GEORGES-P. VANIER.....	1 ^{er} août 1959	15 sept. 1959

Le Cabinet.—Le Cabinet est un comité composé des ministres que le premier ministre (chef du parti politique formant le Gouvernement de l'heure) choisit en général parmi les membres du Parlement. Il est de tradition que chaque membre du Cabinet ait son siège au Parlement ou se procure un siège dans un bref délai; la tradition veut aussi qu'un ministre qui a la charge d'un ministère du gouvernement soit membre de la Chambre des communes bien que rien dans la constitution n'empêche un ministre sans portefeuille d'avoir son siège au Sénat*. En général les ministres préfèrent siéger à la Chambre des communes où, suivant la tradition, sont présentées toutes les mesures législatives importantes et où ils peuvent fournir les explications nécessaires pour faire adopter leurs crédits ou les mesures législatives qui les intéressent profondément. Les ministres sans portefeuille (n'ayant aucun ministère à diriger) peuvent avoir leur siège, soit à la Chambre des communes, soit au Sénat. Souvent le Cabinet compte un ministre sans portefeuille,—c'est ordinairement le leader du Gouvernement au Sénat,—et peut-être un ou deux autres qui sont choisis pour diverses raisons, tel l'à-propos d'inciter dans le Cabinet des représentants de telle province ou région qui autrement n'y serait pas représentée.

Les membres du Cabinet sont choisis par le premier ministre de façon à assurer, dans la mesure du possible, la représentation des différentes régions géographiques et politiques du pays, ainsi que des principaux intérêts ethniques, religieux et sociaux. Chaque membre du Cabinet est habituellement chargé d'un ministère; il peut également détenir plus d'un portefeuille à la fois, c'est-à-dire être titulaire d'un ou de plusieurs portefeuilles ou détenir

* L'honorable sénateur Gideon Decker Robertson a détenu le portefeuille du Travail du 7 novembre 1918 au 29 décembre 1921 et du 7 août 1930 au 2 février 1933; l'honorable sénateur Malcolm Wallace McCutcheon a été ministre du Commerce du 12 février au 22 avril 1963.

un ou plusieurs portefeuilles par intérim, ou même un ministre sans portefeuille peut détenir un ou plusieurs portefeuilles par intérim. En sa qualité de ministre par intérim, il exerce les mêmes pouvoirs que le ministre attitré.

Le poste de premier ministre, pierre angulaire du Cabinet, est revêtu d'une autorité exceptionnelle. Seul le premier ministre recommande la dissolution ou la convocation du Parlement, la nomination des membres du conseil privé, des membres du Cabinet, des lieutenants-gouverneurs, des juges en chef, des sénateurs, des présidents ou orateurs du Sénat et de la Chambre des communes et des sous-ministres des divers ministères. Sous sa conduite, le Cabinet dirige le travail de la Chambre des communes, présente presque tous les bills publics au Parlement et a l'entière responsabilité de proposer le budget des impôts et des dépenses. D'après l'usage et le précédent établi, le Cabinet est toujours responsable à la Chambre des communes. Dans le cas où le Cabinet (le Gouvernement) subit une défaite à la Chambre, lorsque celle-ci rejette un bill du gouvernement ou adopte une motion de censure ou de méfiance, il doit (le Gouvernement ou Cabinet) démissionner ou demander au gouverneur général de dissoudre le Parlement. Si le Cabinet démissionne, le gouverneur général peut demander au chef de l'opposition à la Chambre des communes de former un nouveau gouvernement. D'autre part, si le Gouvernement qui a subi la défaite à la Chambre demande et obtient la dissolution et, s'il est défait aux élections générales qui s'ensuivent, il peut, s'il n'y a pas de majorité absolue, décider, soit 1° de demeurer au pouvoir et demander un vote de confiance à la Chambre, soit 2° de démissionner aussitôt afin que le gouverneur général demande au chef du parti qui compte le plus grand nombre de députés à la Chambre de former un nouveau gouvernement. Cette alternative peut également se présenter à la suite d'élections générales après la dissolution normale du Parlement, à la fin ou vers la fin de son mandat.

Dans chacun de ces cas, la responsabilité première du gouverneur général est d'assurer au pays les services d'un cabinet ou ministère capable de diriger le gouvernement de Sa Majesté avec l'appui de la Chambre des communes.

La liste des premiers ministres depuis la confédération figure au tableau 3 et celle des ministres, à la date du 1^{er} octobre 1966, au tableau 4. Les indemnités de session et autres touchées par les membres du Cabinet sont indiquées aux pp. 106-107.

3.—Premiers ministres depuis la confédération, 1867

Ministère	Premier ministre	Durée du gouvernement
1	Le très hon. sir JOHN ALEXANDER MACDONALD.....	1 ^{er} juillet 1867 — 5 nov. 1873
2	L'hon. ALEXANDER MACKENZIE.....	7 nov. 1873 — 16 oct. 1878
3	Le très hon. sir JOHN ALEXANDER MACDONALD.....	17 oct. 1878 — 6 juin 1891
4	L'hon. sir JOHN JOSEPH CALDWELL ABBOTT.....	16 juin 1891 — 24 nov. 1892
5	Le très hon. sir JOHN SPARROW DAVID THOMPSON.....	5 déc. 1892 — 12 déc. 1894
6	L'hon. sir MACKENZIE BOWELL.....	21 déc. 1894 — 27 avril 1896
7	Le très hon. sir CHARLES TUPPER.....	1 ^{er} mai 1896 — 8 juillet 1896
8	Le très hon. sir WILFRID LAURIER.....	11 juillet 1896 — 6 oct. 1911
9	Le très hon. sir ROBERT LAIRD BORDEN.....	10 oct. 1911 — 12 oct. 1917
10	Le très hon. sir ROBERT LAIRD BORDEN.....	12 oct. 1917 — 10 juillet 1920 (Administration conservatrice)
11	Le très hon. ARTHUR MEIGHEN.....	10 juillet 1920 — 29 déc. 1921 (Administration unioniste) (Unioniste—parti national libéral et conservateur)
12	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING.....	29 déc. 1921 — 28 juin 1926
13	Le très hon. ARTHUR MEIGHEN.....	29 juin 1926 — 25 sept. 1926
14	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING.....	25 sept. 1926 — 6 août 1930
15	Le très hon. RICHARD BEDFORD BENNETT.....	7 août 1930 — 23 oct. 1935
16	Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING.....	23 oct. 1935 — 15 nov. 1948
17	Le très hon. LOUIS-STÉPHEN ST-LAURENT.....	15 nov. 1948 — 21 juin 1957
18	Le très hon. JOHN GEORGE DIFENBAKER.....	21 juin 1957 — 22 avril 1963
19	Le très hon. LESTER BOWLES PEARSON.....	22 avril 1963 —

4.—Membres du dix-neuvième Cabinet, 1^{er} octobre 1966¹

(Par ordre de préséance des ministres)

NOTA.— Une liste complète des membres des Cabinets fédéraux depuis la confédération jusqu'en 1913 figure aux pp. 423-430 de l'Annuaire de 1912. Les ministères subséquents figurent aux tableaux correspondants des éditions ultérieures.

Ministère	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre.....	Le très hon. LESTER BOWLES PEARSON	22 avril 1963	22 avril 1963
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	L'hon. PAUL JOSEPH JAMES MARTIN...	22 avril 1963	22 avril 1963
Ministre du Commerce.....	L'hon. ROBERT H. WINTERS.....	4 janv. 1966	4 janv. 1966
Ministre des Transports.....	L'hon. JOHN WHITNEY PICKERSGILL...	22 avril 1963	3 fév. 1964
Ministre de la Défense nationale.....	L'hon. PAUL THEODORE HELLYER...	22 avril 1963	22 avril 1963
Ministre des Finances et receveur général du Canada.....	L'hon. MITCHELL SHARP.....	22 avril 1963	22 avril 1963
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. GEORGE JAMES McILRAITH...	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	L'hon. ARTHUR LAING.....	22 avril 1963	22 avril 1963
Ministre de la Justice et procureur général	L'hon. LUCIEN CARDIN.....	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.....	L'hon. ALLAN JOSEPH MACEachEN...	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre des Pêcheries.....	L'hon. HÉDARD ROBICHAUD.....	22 avril 1963	22 avril 1963
Ministre des Affaires des anciens combattants.....	L'hon. ROGER TEILLET.....	22 avril 1963	29 avril 1963
Secrétaire d'État du Canada.....	L'hon. JUDY V. LAMARSH.....	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre de l'Industrie et ministre de la Production de défense.....	L'hon. CHARLES MILLS DRURY.....	22 avril 1963	25 juillet 1963 22 avril 1963
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et registraire général...	L'hon. GUY FAVREAU.....	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre du Travail.....	L'hon. JOHN ROBERT NICHOLSON.....	22 avril 1963	17 déc. 1965
Ministre d'État et leader du Sénat.....	L'hon. JOHN JOSEPH CONNOLLY.....	3 fév. 1964	3 fév. 1964
Ministre des Forêts et du Développement rural.....	L'hon. MAURICE SAUVÉ.....	3 fév. 1964	3 fév. 1964
Ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor.....	L'hon. EDGAR JOHN BENSON.....	29 juin 1964	29 juin 1964
Ministre associé de la Défense nationale.	L'hon. LÉO ALPHONSE JOSEPH CADREUX	15 fév. 1965	15 fév. 1965
Solliciteur général.....	L'hon. LAWRENCE T. PENNEIL.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.....	L'hon. JEAN-LUC PÉPIN.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965
Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.....	L'hon. JEAN MARCHAND.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. JOHN JAMES GREENE.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965
Ministre des Postes.....	L'hon. JOSEPH JULIEN JEAN-PIERRE CÔTÉ.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965
Ministre d'État.....	L'hon. JOHN NAPIER TURNER.....	17 déc. 1965	17 déc. 1965

¹ Tout changement entre le 1^{er} octobre 1966 et la mise sous presse paraîtra dans un Appendice au présent volume.

Secrétaires parlementaires.—En vertu de la loi sur les secrétaires parlementaires (S.C. 1959, chap. 15), sanctionnée le 4 juin 1959, 16 secrétaires parlementaires ont été nommés parmi les députés pour aider leur ministre respectif suivant ses directives. Le gouvernement rétablit ainsi le régime des adjoints parlementaires en vigueur durant les années de guerre et d'après-guerre subséquentes à 1943, sous lequel les ministres du Cabinet pouvaient recevoir de l'aide dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires, tandis que des députés qui promettaient avaient l'occasion de faire un certain apprentissage d'un rôle supérieur. Les secrétaires parlementaires sont nommés pour une période de 12 mois.

Le 1^{er} octobre 1966, les secrétaires parlementaires dont les noms suivent étaient en fonction:

<u>Secrétaire</u>	<u>Ministre</u>
JOHN MATHESON.....	} Premier ministre
PIERRE ELLIOT TRUDRAU.....	
BRUCE S. BEEB.....	Agriculture
JOHN C. MUNRO.....	Main-d'œuvre et Immigration
DONALD S. MACDONALD.....	Affaires extérieures
J.-J. JEAN CHRÉTIEN.....	Finances et receveur général
RICHARD CABEIN.....	Pêcheries
BRYCE S. MACKASEY.....	Travail
JACK DAVIS.....	Énergie, Mines et Ressources
MARGARET RIDEOUT.....	Santé nationale et Bien-être social
JAMES E. WALKER.....	Revenu national et président du Conseil du Trésor
STANLEY HAIDASE.....	Affaires indiennes et Nord canadien
JOHN B. STEWART.....	Travaux publics
ALBERT BÉCHARD.....	Secrétaire d'État
JEAN-CHARLES CANTIN.....	Commerce
JAMES A. BYRNE.....	Transports

Le conseil privé.—L'article 11 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 porte qu'il y aura «pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé conseil privé de la Reine pour le Canada...». A l'heure actuelle le conseil se compose de quelque 115 membres assermentés comme tel par le gouverneur général, sur l'avis du premier ministre. Ces membres sont nommés à vie, de sorte que le conseil comprend les anciens ministres de la Couronne et les ministres en fonction, ainsi qu'un certain nombre de personnes assermentées, à titre honorifique, comme Conseillers privés, dont des membres de la famille royale, d'anciens et d'actuels premiers ministres du Commonwealth, ainsi que d'anciens présidents du Sénat et de la Chambre des communes du Canada. Le Conseil se réunit rarement en tant que tel, ses responsabilités constitutionnelles de conseiller de la Couronne, en ce qui concerne le Canada, sont assumées exclusivement par un Comité dont les membres, à quelques exceptions près dans l'histoire, sont ceux du Cabinet du jour. On fait peu souvent de distinction précise entre les fonctions du Comité du conseil privé et celles du Cabinet et, dans la pratique, les expressions «Conseil» et «Cabinet» sont couramment employées comme synonymes.

5.—Membres du conseil privé de la Reine pour le Canada, selon l'ancienneté, au 1^{er} octobre 1966

Président du conseil privé..... L'hon. GUY FAVEREAU

Greffier du conseil privé et secrétaire du Cabinet..... R. G. ROBERTSON

NOTA.—Dans la présente liste, le préfixe «très hon.» indique les membres du conseil privé du Royaume-Uni.

Nom ¹	Assermentation	Nom ¹	Assermentation
L'hon. THOMAS ALEXANDER CREKAR...	12 oct. 1917	S.A.R. le prince PHILIP, duc d'EDIMBOURG.....	14 oct. 1957
L'hon. HENRY HERBERT STEVENS.....	21 sept. 1921	L'hon. RAYMOND JOSEPH MICHAEL	12 mai 1958
L'hon. EDWARD JAMES McMURRAY.....	14 nov. 1923	O'HURLEY.....	12 mai 1958
Le très hon. CHARLES VINCENT MASSEY, S.A.R. le duc de WINDSOR.....	16 sept. 1925	L'hon. HENRI COURTEMANCHE.....	20 août 1959
L'hon. DONALD MATHESON SUTHERLAND	2 août 1927	L'hon. DAVID JAMES WALKER.....	
L'hon. THOMAS GEROW MURPHY.....	7 août 1930	L'hon. JOSEPH-PIERRE-ALBERT SÉVICNY.....	20 août 1959
L'hon. WILLIAM EARL ROWE.....	30 août 1935	L'hon. HUGH JOHN FLEMING.....	11 oct. 1960
L'hon. CHARLES GAVAN POWER.....	23 oct. 1935	L'hon. NOËL DORON.....	11 oct. 1960
Le très hon. JAMES LORIMER ILSLEY.....	23 oct. 1935	L'hon. WALTER DINSDALE.....	11 oct. 1960
L'hon. JOSEPH-ENOÏL MICHAUD.....	23 oct. 1935	L'hon. GEORGE ERNEST HALPENNY.....	11 oct. 1960
L'hon. COLIN WILLIAM GEORGE GIBSON.....	8 juillet 1940	L'hon. ROBERT HENRY MCGREGOR.....	21 déc. 1960
L'hon. JOSEPH THORARINN THORSON.....	11 juin 1941	L'hon. WALTER MORLEY ASETTINE.....	28 déc. 1961
L'hon. WILLIAM-FERDINAND-ALPHONSE TURGEON.....	8 oct. 1941	L'hon. LESLIE MISCAMPBELL FROST.....	28 déc. 1961
Le très hon. LOUIS-STÉPHEN ST-LAURENT	10 déc. 1941	L'hon. JACQUES FLYNN.....	28 déc. 1961
L'hon. JOSEPH-ARTHUR JEAN.....	18 avril 1945	L'hon. JOHN BRACKEN.....	4 mai 1962
L'hon. LONEL CHEVRIER.....	18 avril 1945	L'hon. PAUL MARTINEAU.....	9 août 1962
L'hon. PAUL JOSEPH JAMES MARTIN ²	18 avril 1945	L'hon. RICHARD ALBERT BELL.....	9 août 1962
L'hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT.....	18 avril 1945	L'hon. MALCOLM WALLACE MCCUTCHEON	9 août 1962
L'hon. THOMAS VIEN.....	19 juillet 1945	L'hon. ROLAND MICHENER.....	15 oct. 1962
L'hon. WISHART McLEA ROBERTSON.....	4 sept. 1945	L'hon. MARCEL LAMBERT.....	12 fév. 1963
L'hon. MILTON FOWLER GREGG.....	2 sept. 1947	L'hon. THÉOGÈNE RICARD.....	18 mars 1963
L'hon. ROBERT WELLINGTON MAYHEW.....	11 juin 1948	L'hon. FRANK CHARLES MCGEE.....	18 mars 1963
Le très hon. LESTER BOWLES PEARSON ³	10 sept. 1948	L'hon. MARTIAL ASSELIN.....	18 mars 1963
L'hon. STUART SINCLAIR GARSON.....	15 nov. 1948	L'hon. WALTER LOCKHART GORDON.....	22 avril 1963
L'hon. ROBERT HENRY WINTERS.....	15 nov. 1948	L'hon. MITCHELL SHARP ²	22 avril 1963
L'hon. CHARLES JOST BURCHELL.....	1 ^{er} avril 1949	L'hon. ABELIUS DENIS.....	22 avril 1963
L'hon. HUGUES LAPOINTE.....	25 août 1949	L'hon. GEORGE JAMES McILRAITH ¹	22 avril 1963
L'hon. GABRIEL-ÉDOUARD RINERET.....	25 août 1949	L'hon. WILLIAM MOORE BENEDICKSON.....	22 avril 1963
L'hon. WALTER EDWARD HARRIS.....	18 janv. 1950	L'hon. ARTHUR LAING ²	22 avril 1963
L'hon. GEORGE PRUDHAM.....	13 déc. 1950	L'hon. MAURICE LAMONTAGNE.....	22 avril 1963
Le comte ALEXANDER DE TUNIS.....	29 janv. 1952	L'hon. LUCIEN CARDIN ²	22 avril 1963
L'hon. JAMES SINCLAIR.....	15 oct. 1952	L'hon. ALLAN JOSEPH MACEachern ²	22 avril 1963
L'hon. RALPH OSBORNE CAMPBELL.....	15 oct. 1952	L'hon. JEAN-PAUL DESCHATELERS.....	22 avril 1963
L'hon. WILLIAM ROSS MACDONALD.....	12 mai 1953	L'hon. HÉDARD ROBIGNAUD ²	22 avril 1963
L'hon. GEORGE ALEXANDER DREW.....	12 mai 1953	L'hon. J. WATSON MACNAUGHT.....	22 avril 1963
L'hon. JOHN WHITNEY PICKERSGILL ²	12 juin 1953	L'hon. ROGER TEILLET ²	22 avril 1963
L'hon. JEAN LESAGE.....	17 sept. 1953	L'hon. JUDY LAMARSH ²	22 avril 1963
L'hon. GEORGE CARLYLE MARLER.....	1 ^{er} juillet 1954	L'hon. CHARLES MILLS DRURY ²	22 avril 1963
L'hon. ROCH PINARD.....	1 ^{er} juillet 1954	L'hon. GUY FAVEREAU ²	22 avril 1963
L'hon. LOUIS-René BEAUDOIN.....	15 avril 1957	L'hon. JOHN ROBERT NICHOLSON ²	22 avril 1963
L'hon. PAUL THÉODORE HELLYER ²	26 avril 1957	L'hon. HARRY HAYS.....	22 avril 1963
Le très hon. JOHN GEORGE DIEFENBAKER	21 juin 1957	L'hon. RENÉ TREMBLAY.....	22 avril 1963
L'hon. HOWARD CHARLES GREEN.....	21 juin 1957	L'hon. ROBERT TASHCHEREAU.....	26 avril 1963
L'hon. DONALD METHUEN FLEMING.....	21 juin 1957	L'hon. JOHN JOSEPH CONNOLLY ²	3 fév. 1964
L'hon. ALFRED JOHNSON BROOKS.....	21 juin 1957	L'hon. MAURICE SAUVÉ ²	3 fév. 1964
L'hon. GEORGE HIES.....	21 juin 1957	L'hon. YVON DUPOIS.....	3 fév. 1964
L'hon. LÉON BALZER.....	21 juin 1957	L'hon. GEORGE STANLEY WHITE.....	25 juin 1964
L'hon. GEORGE RANDOLPH PEAREES.....	21 juin 1957	L'hon. MAJOR JAMES WILLIAM COLDWELL	25 juin 1964
L'hon. GORDON CHURCHILL.....	21 juin 1957	L'hon. EDGAR JOHN BENSON ²	29 juin 1964
L'hon. EDMUND DAVIE FULTON.....	21 juin 1957	L'hon. LÉO ALPHONSE JOSEPH CADIEUX ¹	15 fév. 1965
L'hon. DOUGLAS SCOTT HARKNESS.....	21 juin 1957	L'hon. LAWRENCE T. PENNELL ¹	7 juillet 1965
L'hon. ELLEN LOUKS FAIRCLOUGH.....	21 juin 1957	L'hon. JEAN-LUC PÉPIN ¹	7 juillet 1965
L'hon. J. ANGUS MACLEAN.....	21 juin 1957	L'hon. ALAN ATLESWORTH MAGNAUGHTON.....	25 oct. 1965
L'hon. MICHAEL STARR.....	21 juin 1957	L'hon. JEAN MARCHAND ²	18 déc. 1965
L'hon. WILLIAM McLEAN HAMILTON.....	21 juin 1957	L'hon. JOHN JAMES GREENE ²	18 déc. 1965
L'hon. JAMES MACKEERAS MACDONNELL	21 juin 1957	L'hon. JOSEPH JULIEN JEAN-PIERRE CÔTÉ ²	18 déc. 1965
L'hon. WILLIAM J. BROWNE.....	21 juin 1957	L'hon. JOHN NAPIER TURNER ²	18 déc. 1965
L'hon. JAY WALDO MONTEITH.....	22 août 1957	L'hon. MAURICE BOURGET.....	22 fév. 1966
L'hon. FRANCIS ALVIN GEORGE HAMILTON.....	22 août 1957		

¹ Les membres du conseil privé de Sa Majesté pour le Canada prennent rang *inter se* d'après la date de leur assermentation. ² Présence comme membre du Cabinet. ³ Présence comme premier ministre du Canada.

6.—Durée et sessions des Législatures, 1953-1966

NOTA.—Des renseignements semblables sur les douze premières Législatures, depuis la confédération jusqu'à 1917, figurent à la p. 47 de l'Annuaire de 1940; les renseignements relatifs aux cinq suivantes figurent à la p. 57 de l'édition de 1945; les renseignements relatifs aux 15^e et 19^e Législatures, à la p. 46 de l'édition de 1957-1958; et pour les 20^e et 21^e Législatures, à la p. 68 de l'édition de 1965.

Législature	Session	Date d'ouverture	Date de prorogation	Durée de la session		Séances de la Chambre des communes	Élections, brefs rapportables, dissolution et durées des Législatures ^{1,2}
				jours	jours		
22 ^e Législature.....	1 ^{re}	12 nov. 1953	26 juin 1954	227	139	10 août 1953 ³ 8 oct. 1953 ⁴ 12 avril 1957 ⁵ 3 ans, 6 mois, 5 jours	
	2 ^e	7 janv. 1955	28 juillet 1955	203	140		
	3 ^e	10 janv. 1956	14 août 1956	218	152		
	4 ^e	26 nov. 1956	8 janv. 1957	4 ^{1/2}	5		
	5 ^e	8 janv. 1957	12 avril 1957	95	71		
23 ^e Législature.....	1 ^{re}	14 oct. 1957	1 ^{re} fév. 1958	111	78	10 juin 1957 ² 8 août 1957 ² 1 ^{re} fév. 1958 ² 5 mois, 25 jours	
	1 ^{re}	12 mai 1958	6 sept. 1958	117	93	31 mars 1958 ⁶ 30 avril 1959 ⁶ 19 avril 1962 ⁶ 3 ans, 11 mois, 20 jours	
24 ^e Législature.....	2 ^e	15 janv. 1959	18 juillet 1959	185	127		
	3 ^e	14 janv. 1960	10 août 1960	210	146		
	4 ^e	17 nov. 1960	28 sept. 1961	316 ⁷	174		
	5 ^e	18 janv. 1962	18 avril 1962	91	65		
25 ^e Législature.....	1 ^{re}	27 sept. 1962	5 fév. 1963 ⁸	132	72	13 juin 1962 ⁹ 18 juillet 1962 ⁹ 6 fév. 1963 ⁹ 6 mois, 20 jours	
	1 ^{re}	16 mai 1963	21 déc. 1963	220 ⁴	117	8 avril 1963 ⁹ 8 mai 1963 ⁹ 8 sept. 1965 ⁹ 1 an, 5 mois, 1 jour	
26 ^e Législature.....	2 ^e	18 fév. 1964	3 avril 1965	411 ¹⁰	248		
	3 ^e	5 avril 1965	8 sept. 1965 ¹¹	157 ¹²	53		
27 ^e Législature.....	1 ^{re}	19 janv. 1966	8 nov. 1965 ⁹ 9 déc. 1965 ⁹	

¹ La durée légale d'une Législature est ordinairement limitée à cinq ans. ² Durée de la Législature en années, mois et jours. La durée d'une Législature se compte depuis la date du retour des brefs d'élection jusqu'à la date de la dissolution, ces deux jours compris (article 50 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique). ³ Date des élections générales. ⁴ Brefs rapportables. ⁵ Dissolution de la Législature. ⁶ Comprend l'ajournement prolongé du 29 nov. 1956 au 8 janv. 1957. ⁷ Y compris la longue suspension du 13 juillet au 7 septembre 1961. ⁸ Défaite du gouvernement sur vote de méfiance à la Chambre des communes. ⁹ Y compris la longue suspension du 2 août au 30 septembre 1963. ¹⁰ Y compris la longue suspension du 18 décembre 1964 au 16 février 1965. ¹¹ La Législature a été ajournée du 30 juin jusqu'au 27 septembre, mais a été dissoute le 8 septembre 1965. ¹² Comprend la longue suspension du 30 juin au 27 septembre, annulée par la dissolution le 8 septembre 1965.

Sous-section 2.—Le pouvoir législatif

Le pouvoir législatif fédéral est attribué au Parlement du Canada, lequel se compose de la Reine, d'une Chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes. Les bills peuvent émaner du Sénat ou de la Chambre des communes, sous réserves des dispositions de l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) qui porte que seule la Chambre des communes peut présenter des bills visant à affecter une partie du revenu public à quelque service ou d'établir une taxe ou un impôt. Les bills doivent être adoptés par les deux Chambres et recevoir la sanction royale avant de devenir lois. Dans la pratique, la plupart des bills publics sont présentés à la Chambre des communes. Cependant, ces dernières années, à la demande du gouvernement, un nombre grandissant de bills a été présenté au Sénat, qui a pu ainsi en délibérer alors que la Chambre était saisie d'autres questions: par exemple, le discours du trône. Les bills privés sont ordinairement présentés au Sénat, qui a le pouvoir de retarder, de modifier et même de repousser un bill venant de la Chambre, quoique en général les désaccords se tranchent sans grand conflit. (La législation récente figure au chapitre XXVII.)

En vertu de l'article 91 des Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867-1964), l'autorité législative du Parlement du Canada a trait aux matières suivantes: la modification de la Constitution du Canada, sauf certaines exceptions (voir p. 86), la dette publique et la propriété publique, la réglementation du trafic et du commerce, l'assurance-chômage, le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation, l'emprunt de deniers sur le crédit public, l'administration des postes, les recensements et la statistique, la milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays, l'établissement des traitements et des allocations des fonctionnaires, civils ou autres, du gouvernement du Canada, ainsi que les dispositions à prendre pour en assurer le paiement, les balises, les bouées, les phares, et l'île au Sable, la navigation, la quarantaine, ainsi que l'établissement et l'entretien d'hôpitaux de marine, les pêcheries côtières et intérieures, le transport par eau entre une province et un pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces, le numéraire et la frappe de monnaie, la banque, la constitution des banques et l'émission du papier-monnaie, les caisses d'épargne, les poids et les mesures, les lettres de change et les billets à ordre, l'intérêt de l'argent, le cours légal, la faillite, les brevets d'invention, les droits d'auteur, les Indiens et les terres réservées aux Indiens, la naturalisation et les aubains, le mariage et le divorce, le droit criminel, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle, l'établissement, l'entretien et l'administration des pénitenciers, les catégories de sujets expressément exceptées dans l'énumération des catégories de sujets que les présentes lois attribuent exclusivement aux législatures des provinces.

En outre, conformément à l'article 95, le Parlement du Canada peut légiférer sur l'immigration et l'agriculture concurremment avec les législatures provinciales, la législation fédérale l'emportant en cas de conflit. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique 1951 (S.R.-U. 1950-1951, chap. 32) dit que le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse au Canada, mais qu'aucune loi ainsi édictée ne doit atteindre l'application de quelque loi provinciale relative aux pensions de vieillesse. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1964), sanctionné le 31 juillet 1964, la portée de cette modification a été élargie à la demande du Parlement canadien (19 juin 1964), afin de permettre le paiement de prestations supplémentaires, y compris les allocations aux survivants et aux invalides à n'importe quel âge, en vertu d'un régime de pension à participation.

Le Sénat.—Par suite de l'addition de nouvelles provinces et de l'accroissement démographique, le Sénat, qui comptait 72 membres lors de la confédération, en a maintenant 102. C'est à l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949 que la représentation a subi son dernier changement. L'augmentation de la représentation au Sénat est résumée, par province, au tableau 7.

Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre par un acte revêtu du grand sceau du Canada. Dans la pratique, d'après la coutume constitutionnelle, c'est le premier ministre qui a le pouvoir de nommer les sénateurs et ses avis sont agréés du gouverneur général. Antérieurement à l'adoption d'une «loi instituant la retraite des membres du Sénat» (S.C. 1965, chap. 4), qui reçut la sanction royale le 2 juin 1965, les sénateurs étaient nommés à vie. Cette loi fixe à 75 ans l'âge auquel toute personne nommée au Sénat après l'entrée en vigueur de ladite loi doit cesser de siéger au Sénat.

Dans chacune des quatre principales divisions du pays, à l'exception du Québec, les sénateurs représentent l'ensemble de la province pour laquelle on les nomme; au Québec, un sénateur est nommé pour chacune des 24 divisions électorales de l'ancien Bas-Canada. Les séances du Sénat sont dirigées par un président nommé par le gouverneur général en conseil (en fait, par le gouvernement), les projets de loi y sont présentés par le leader du gouvernement au Sénat.

Le Sénat ne fait point concurrence aux Communes dans le domaine de la législation. Son rôle habituel, au contraire, est celui d'une seconde chambre où les bills émanant des

Communes sont davantage examinés. La constitution veut que seules les Communes puissent présenter des bills visant à affecter une partie du revenu public à quelque service ou à établir une taxe ou un impôt. Hormis cela, puisque l'assentiment des deux Chambres est essentiel à tout acte législatif, le Sénat et les Communes ont voix égale.

7.—Représentation au Sénat, depuis la confédération, 1867

Province	1867	1870	1871	1873	1882	1887	1892	1903	1905	1915-1948	1949-1966
Ontario.....	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Québec.....	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Provinces de l'Atlantique.....	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	30
Nouvelle-Écosse.....	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10	10
Nouveau-Brunswick.....	12	12	12	10	10	10	10	10	10	10	10
Île-du-Prince-Édouard.....	4	4	4	4	4	4	4	4
Terre-Neuve.....	6
Provinces de l'Ouest.....	...	2	5	5	6	8	9	11	15	24	24
Manitoba.....	...	2	2	2	3	3	4	4	4	6	6
Colombie-Britannique.....	3	3	3	3	3	3	3	6	6
Saskatchewan.....	2	2	4	4	6	6
Alberta.....	2	2	4	4	6	6
Total.....	78	74	77	77	78	80	81	83	87	96	102

8.—Membres du Sénat, par province, le 1^{er} octobre 1966¹

Président.....	L'hon. SYDNEY JOHN SMITH
Leader du Gouvernement.....	L'hon. JOHN J. CONNOLLY
Chef de l'opposition.....	L'hon. ALFRED J. BROOKS
Greffier du Sénat et greffier des Parlements.....	JOHN FORBES MACNEILL

(Énumération selon l'ancienneté, par province. Tous les sénateurs ont droit au titre de «l'honorable».)

Province et nom du sénateur	Adresse postale	Province et nom du sénateur	Adresse postale
Terre-Neuve (6 sénateurs)		Nouveau-Brunswick (9 sénateurs, 1 vacance)	
BAIRD, ALEXANDER BOYD.....	St-Jean	McLEAN, ALEXANDER NEIL.....	Saint-Jean
BASHA, MICHAEL G.....	Curling	BURCHILL, GEORGE PERCIVAL.....	South Nelson
HOLLETT, MALCOLM.....	St-Jean	FERGUSON, MURIEL McQUEEN.....	Fredericton
COOK, ERIC.....	St-Jean	MCGRAND, FRED A.....	Fredericton Jct.
CARTER, CHESELY WILLIAM.....	St-Jean	SAVOIE, CALIXTE-F.....	Moncton
DUGGAN, JAMES.....	St-Jean	BROOKS, ALFRED JOHNSON.....	Fussey
		FOURNIER, EDGAR.....	Triquois
		RATTENBURY, NELSON.....	Saint-Jean
		McELMAN, CHARLES ROBERT.....	Fredericton
Île-du-Prince-Édouard (4 sénateurs)		Québec (24 sénateurs)	
INMAN, FLORENCE ELSIE.....	Montague	HUGESSEN, ADRIAN K.....	Montréal
MACDONALD, JOHN JOSEPH.....	Charlottetown	GOUIN, LÉON-MERCIER.....	Montréal
PHILLIPS, ORVILLE HOWARD.....	Alberton	VIEN, THOMAS.....	Outremont
KICKHAM, THOMAS JOSEPH.....	Souris	VAILLANCOURT, CYRILLE.....	Lévis
		DUPUIS, VINCENT.....	Montréal
Nouvelle-Écosse (9 sénateurs, 1 vacance)		DESSUREAULT, JEAN-MARIE.....	Québec
KINLEY, JOHN JAMES.....	Lunenburg	FOURNIER, SARTO.....	Montréal
INOR, GORDON B.....	Halifax	MOLSON, HARTLAND DE.....	
SMITH, DONALD.....	Liverpool	MONTARVILLE.....	Montréal
CONNOLLY, HAROLD.....	Halifax	POWER, CHARLES GAVAN.....	St-Pacôme
BLAIS, FREDERICK MURRAY.....	Truro	POULIOT, JEAN-FRAN OIS.....	Rivière-du-Loup
MACDONALD, JOHN MICHAEL.....	North Sydney	LEFRAN, OIS, J. EUGÈNE.....	Montréal
O'LEARY, CLEMENT AUGUSTINE.....	Antigonish	MÉTIVIER, LÉON.....	Trois-Rivières
WELCH, FRANK C.....	Wolfville		
URQUHART, EARL WALLACE.....	West Bay		

¹ Tout changement entre le 1^{er} octobre 1966 et la date de la mise sous presse paraîtra dans un Appendice au présent volume.

8.—Membre du Sénat, par province, le 1^{er} octobre 1946 (fin)

Province et nom du sénateur	Adresse postale	Province et nom du sénateur	Adresse postale
Québec (fin)		Manitoba	
MONETTE, GUSTAVE.....	Montréal	(5 sénateurs, 1 vacance)	
QUART, JOSIE ALICE DINAN.....	Québec	BEAURIEN, ARTHUR-L.....	Saint-Jean-Baptiste
BEAUBIEN, LOUIS-PHILIPPE.....	Montréal	THORVALDSON, GUNNAR S.....	Winnipeg
FLYNN, JACQUES.....	Québec	IRVINE, OLIVE LILLIAN.....	Winnipeg
BOURGET, MAURICE.....	Lévis	HAG, J. CAMPBELL.....	Winnipeg
GÉLINAS, LOUIS-P.....	Montréal	YUZYK, PAUL.....	Winnipeg
BOURQUE, ROMUALD.....	Outremont		
DENIS, AZELLUS.....	Montréal	Saskatchewan	
DECHATELETS, JEAN-PAUL.....	Montréal	(6 sénateurs)	
MACNAUGHTON, ALAN.....		ASELTINE, WALTER M.....	Rosetown
AYLESWORTH.....	Westmount	BOUCHER, WILLIAM ALBERT.....	Prince-Albert
LANGLOIS, J. G. LEOPOLD.....	Québec	PEARSON, ARTHUR M.....	Lumsden
DESROUSSEAUX, PAUL.....	Sherbrooke	HNATYSHYN, JOHN.....	Saskatoon
		MCDONALD, ALEXANDER.....	
		HAMILTON.....	Regina
		ARGUE, HAZEN ROBERT.....	Kayville
Ontario		Alberta	
(21 sénateurs, 3 vacances)		(6 sénateurs)	
HAYDEN, SALTER ADRIAN.....	Toronto	GERSHAW, FRED WILLIAM.....	Medicine Hat
PATERSON, NORMAN MCLEOD.....	Fort William	CAMERON, DONALD.....	Edmonton
DAVIES, WILLIAM RUFERT.....	Toronto	GLADSTONE, JAMES.....	Cardston
ROEBUCK, ARTHUR WENTWORTH.....	Toronto	HASTINGS, EARL A DAM.....	Calgary
MACDONALD, WILLIAM ROSS.....	Brantford	HAYS, HARRY WILLIAM.....	Calgary
CONNOLLY, JOHN J.....	Ottawa	PROWSE, JAMES HARPER.....	Edmonton
CROLL, DAVID A.....	Toronto		
LEONARD, THOMAS D'ARCY.....	Toronto	Colombie-Britannique	
WHITE, GEORGE STANLEY.....	Madoc	(6 sénateurs)	
SULLIVAN, JOSEPH A.....	Toronto	FARRIS, JOHN WALLACE DE B.....	Vancouver
CHOQUETTE, LIONEL.....	Ottawa	MCKEEN, STANLEY STEWART.....	New Westminster
WILLIS, HARRY A.....	Toronto	REID, THOMAS.....	New Westminster
MCCUTCHEON, M. WALLACE.....	Toronto	SMITH, SYDNEY JOHN.....	Kamloops
O'LEARY, M. GRATAN.....	Ottawa	MACKENZIE, NORMAN ARCHIBALD.....	
GROSBART, ALLISTER.....	Ottawa	McRAE.....	Vancouver
WALKER, DAVID JAMES.....	Toronto	NICHOL, JOHN LANG.....	Vancouver
BÉLISLE, RÉHÉAL.....	Sudbury		
LANG, DANIEL AIKEN.....	Sudbury		
AIRD, JOHN BLACK.....	Toronto		
BENDICKSON, WILLIAM MOORE.....	Toronto		
DAVEY, DOUGLAS KEITH.....	Kencora		
	Toronto		

La Chambre des communes.—L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 portait, en ce qui concerne la représentation aux Communes, que la province de Québec devait avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés et que le nombre des députés attribué à chacune des autres provinces devait avoir avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population du Québec. L'Acte portait également qu'après le recensement de 1871 et chaque recensement décennal subséquent la représentation des provinces devait être ajustée, à condition que la représentation proportionnée des provinces, établie par l'Acte, ne s'en trouvât pas modifiée.

A la session de 1946, les Communes ont adopté une résolution portant que l'effet des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique concernant la représentation n'avait pas été satisfaisante, puisque la représentation proportionnée des provinces selon la population n'avait pas été maintenue, et qu'il devait être possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si les rajustements étaient fondés sur l'ensemble de la population de toutes les provinces. En conséquence, l'Acte a été modifié en 1946 en vue d'établir une nouvelle règle servant à régir la représentation aux Communes. Voici, en général, comment la représentation a été fixée:

Il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu.

Cette règle, qui a servi au remaniement de la représentation en 1947, s'est appliquée aux élections générales de 1949.

Après le recensement de 1951, il était manifeste qu'en raison des mouvements de population survenus durant la guerre, une réduction sensible de la représentation de la Saskatchewan découlerait de l'application des règles qui régissaient alors la représentation. Pour prévenir toute réduction excessive de la représentation provinciale d'un recensement à l'autre, on a donc modifié de nouveau l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (S.R.C. 1952, chap. 304, art. 51) (voir l'*Annuaire du Canada* 1963-1964, p. 78) afin de s'assurer que la représentation d'aucune province ne soit réduite de plus de 15 p. 100 lors d'une révision quelconque, sous réserve cependant que la règle ne jouerait pas de manière que la représentation d'une province à population moins nombreuse dépasse celle d'une province ayant une plus grande population.

Par la suite, soit en 1952, le Parlement a adopté le chapitre 334 des S.R.C. de 1952, en vigueur aux élections générales de 1953 et à chacune des élections générales subséquentes jusqu'à celles de la vingt-septième Législature (8 novembre 1965); ce chapitre prévoyait que la représentation aux Communes reposerait sur la base suivante:

«Art. 2.—Sont élus quatre-vingt-cinq membres de la Chambre des communes pour la province d'Ontario, soixante-quinze pour la province de Québec, douze pour la province de la Nouvelle-Écosse, dix pour la province du Nouveau-Brunswick, quatorze pour la province du Manitoba, vingt-deux pour la province de la Colombie-Britannique, quatre pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard, dix-sept pour la province de la Saskatchewan, dix-sept pour la province d'Alberta, sept pour la province de Terre-Neuve, un pour le territoire du Yukon, un pour le district de Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest, soit un total de deux cent soixante-cinq députés.»

Le tableau 9 indique le nombre de représentants de chaque province élus à chacune des 27 élections générales depuis la confédération.

9.—Représentation aux Communes aux élections fédérales générales, 1867-1965

Province ou territoire	1867	1872	1874 1878	1882	1887 1891	1896 1900	1904	1908 1911	1917 1921	1925 1926 1930	1935 1940 1945	1949	1953 1957 1958 1962 1963 1965
Ontario.....	82	88	88	92	92	92	86	86	82	82	82	83	85
Québec.....	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	73	76
Nouvelle-Écosse.....	19	21	21	21	21	20	18	18	16	14	12	13	12
Nouveau-Brunswick.....	15	16	16	16	16	14	13	13	11	11	10	10	10
Manitoba.....	...	4	4	5	5	7	10	10	15	17	17	16	14
Colombie-Britannique.....	...	6	6	6	6	6	7	7	13	14	16	18	22
Île-du-Prince-Édouard.....	6	6	6	5	4	4	4	4	4	4	4
Saskatchewan.....	10	16	21	21	21	20	17
Alberta.....	4	4	10	7	12	16	17	17	17
Yukon.....	1
Mackenzie River T.N.-O. ¹	1	1	1	1	1	1	1
Terre-Neuve.....	7	7
Total.....	181	200	206	211	215	213	214	221	235	245	245	262	265

¹ Territoires du Nord-Ouest en 1963 et 1965.

La loi sur le commissaire à la représentation établissant la charge et les fonctions du commissaire à la représentation a reçu la sanction royale le 21 décembre 1963. La loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales prévoyant l'établissement de Commissions de délimitation des circonscriptions électorales pour en rendre compte et pour prévoir le rajustement de la représentation des provinces à la Chambre des communes, selon le recensement de la population de 1951, a reçu la sanction royale le 20 novembre 1964.

Conformément à l'article 11 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, le Statisticien du Dominion a envoyé au Commissaire à la représentation une statistique certifiée indiquant la population du Canada et de chacune des provinces et la population du Canada répartie par circonscriptions électorales comme l'établissait le recensement de 1961. Le Commissaire à la représentation a calculé le nombre de membres de la Chambre des communes à assigner à chacune des provinces selon les dispositions de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et des règles qui y sont prévues. Puis il a fait publier une déclaration dans la *Gazette du Canada* du 28 novembre 1964, exposant les résultats suivants:

«Quatre-vingt-huit membres de la Chambre des communes doivent être élus pour la province d'Ontario, 74 pour la province de Québec, 11 pour la province de la Nouvelle-Écosse, 10 pour la province du Nouveau-Brunswick, 13 pour la province du Manitoba, 23 pour la province de la Colombie-Britannique, 4 pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard, 13 pour la province de la Saskatchewan, 19 pour la province de l'Alberta, et 7 pour la province de Terre-Neuve.»

Le gouverneur général, dans une proclamation parue dans la *Gazette du Canada*, établissait une Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour chaque province. Il incombait à chaque Commission de préparer, aussi rapidement que possible, un rapport exposant ses recommandations au sujet de la division de sa propre province en circonscriptions électorales et les recommandations concernant la description des limites de chaque circonscription, la représentation et le nom à donner à chacune. Un exemplaire statistique du recensement de 1961 a été envoyé au président de chaque Commission immédiatement après la nomination de ses membres.

En vertu de l'article 8 de la loi sur le commissaire à la représentation, on avait préparé des cartes géographiques dans le bureau de celui-ci, montrant la répartition de la population de chaque province et exposant diverses propositions au sujet des limites des circonscriptions électorales de chaque province; on a ensuite distribué ces cartes aux Commissions respectives. Les Commissions ont suivi la procédure de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales et ont rédigé leurs rapports dans le délai prescrit, c'est-à-dire une année. Le Commissaire à la représentation a reçu deux exemplaires certifiés de chaque rapport; comme le paragraphe (1) de l'article 9 de la loi le prévoit, un de ces exemplaires fut transmis à l'Orateur de la Chambre des communes, qui à son tour l'a déposé devant la Chambre.

Puis a suivi une période de trente jours pendant laquelle les objections écrites signées par non moins de dix membres de la Chambre des communes, ont été envoyées à l'Orateur, dans lesquelles étaient spécifiées les dispositions du rapport auxquelles on s'opposait et les raisons de l'opposition. Une autre période de 15 jours a été réservée pour permettre à la Chambre des communes d'étudier les objections; cette période a été prolongée à 45 jours de séance par une loi sanctionnée le 23 février 1966 (la loi ayant pour objet la prolongation du délai prévu pour l'examen des oppositions formulées en conformité de l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, relativement aux rapports des commissions établies pour le recensement décennal tenu en l'année 1961).

Plusieurs objections ont été envoyées à l'Orateur, les motions ont été recueillies et étudiées et les rapports remis au Commissaire à la représentation par l'Orateur, puis aux Commissions. Après le délai de 30 jours prévu, les Commissions ont remis leurs rapports avec ou sans modification à l'Orateur par l'intermédiaire du Commissaire à la représentation. Alors un projet d'ordonnance sur la représentation rédigé par le Commissaire à la représentation a été transmis au Secrétaire d'État. Cette ordonnance a spécifié le nombre de députés à la Chambre des communes qui seront élus pour chaque province suivant le calcul du Commissaire à la représentation et, en divisant chacune des provinces en circonscriptions électorales, elle a décrit les limites de chaque circonscription et spécifié la représentation et le nom à lui donner selon les recommandations dans les rapports. Le 16 juin 1966, le gouverneur en conseil a proclamé l'entrée en vigueur du projet d'ordonnance sur la représentation à compter de la dissolution de la Législature existante.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966

Orateur.....	L'hon. LUCIEN LAMOUREUX
Premier ministre.....	Le très hon. LESTER B. PEARSON
Chef de l'opposition.....	Le très hon. JOHN G. DIEFENBAKER
Greffier de la Chambre des communes.....	LÉON-J. RAYMOND

Nota.—Le scrutin est résumé par province au tableau 12 p. 108. Les chefs de parti sont marqués d'un astérisque (*). Pour les secrétaires parlementaires, voir p. 93. Ces renseignements, exception faite de la population des circonscriptions, proviennent du directeur général des élections. L'affiliation au parti n'est pas officielle. Lib. = Libéral; C.P. = Conservateur-progressiste; C.S. = Crédit social; N.P.D. = Nouveau parti démocratique; R.C. = Ralliement créditiste; Ind. = Indépendant. Position des partis aux élections générales le 8 novembre 1965: Libéral, 131; conservateur-progressiste, 97; Nouveau parti démocratique, 21; ralliement créditiste, 9; crédit social, 5; et indépendant, 2.

Province et district électoral	Population, recensement de 1961	Électeurs inscrits	Total des votes déposés	Total obtenu par le député	Nom du député	Adresse postale	Affiliation politique
	nombre	nombre	nombre	nombre			
Terre-Neuve (7 députés)							
Bonavista-Willington	50,527	24,819	13,966	10,113	L'hon. J. W. PICKERSGILL	Ottawa (Ont.)	Lib.
Burin-Burgeo	48,673	23,499	15,253	11,350	C. W. CARTER ¹	St-Jean	Lib.
Grand Falls-White Bay-Labrador	82,433	44,208	25,543	17,933	C. R. GRANGER ²	Ottawa (Ont.)	Lib.
Humber-St. George's	74,015	32,439	22,275	13,855	H. M. BATTEN	Corner Brook	Lib.
St-Jean-Est	77,070	39,362	29,259	16,182	J. P. O'KEEFE	St-Jean	Lib.
St-Jean-Ouest	68,979	33,024	25,503	14,481	R. CASHIN	St-Jean	Lib.
Trinité-Conception	56,166	28,731	16,993	10,377	J. R. TUCKER	St-Jean	Lib.
Île-du-Prince-Édouard (4 députés)							
Kings	17,893	10,074	0,216	4,591	M. J. McQUAID	Souris	C.P.
Prince	40,894	20,160	17,895	9,082	D. MACDONALD	Alberton	C.P.
Queens	45,942	26,250	44,895	12,538	L'hon. J. A. MACLEAN	Beaton's Mills	C.P.
				12,305	H. MACQUARIE	Victoria	C.P.
Nouvelle-Écosse (12 députés)							
Antigonish-Guyborough	27,634	14,750	12,697	6,210	J. B. STEWART	Bayfield	Lib.
Cap-Breton-Nord et Victoria	50,957	25,531	21,469	11,258	R. MUIR	Sydney Mines	C.P.
Cap-Breton-Sud	85,001	42,100	37,221	13,670	D. MACINNIS	Glace Bay	C.P.
Colechester-Haute	60,751	34,611	29,824	18,250	C. F. KENNEDY	Treure	C.P.
Cumberland	37,767	20,818	18,100	9,560	R. C. COATES	Amherst	C.P.
Digby-Annapolis-Kings	76,073	39,527	33,708	17,845	J. P. NOWLAN	Wolfville	C.P.
Halifax	225,723	124,633	184,153	46,007	R. McCLEAVE	Halifax	C.P.
				40,983	J. M. FORRESTALL	Waverley	C.P.
Inverness-Richmond	33,907	18,609	15,466	8,137	L'hon. A. J. MACEachern	Inverness	Lib.
Pictou	43,908	24,703	21,466	11,289	R. MACLEAN	New Glasgow	C.P.
Queens-Lunenburg	48,153	29,772	23,899	13,556	L. R. CROUSE	Lunenburg	C.P.
Shelburne-Yarmouth-Clare	47,133	26,377	22,353	10,744	J. O. BOWER	Shelburne	C.P.
Nouveau-Brunswick (10 députés)							
Charlotte	23,285	13,550	11,725	5,879	A. McLEAN	Black's Harbour	Lib.
Gloucester	66,343	30,365	23,560	14,121	L'hon. H.-J. ROUSCHAUD	Caraqueet	Lib.
Kent	26,667	11,916	9,682	5,713	G. F. CROSSMAN	Buctouche	Lib.
Northumberland-Miramichi	50,035	23,222	18,780	9,584	G. R. McWILLIAM	Newcastle	Lib.
Restigouche-Madawaska	79,956	35,680	27,855	15,211	J.-F. DUBÉ	Campbellton	Lib.
Royal	37,548	22,228	17,937	9,965	G. FAIRWEATHER	East Riverside	C.P.
Saint-Jean-Albert	101,736	56,786	42,940	21,909	T. M. BELL	Saint-Jean	C.P.
Victoria-Carleton	43,219	21,579	16,710	9,462	L'hon. H. J. FLEMING	Juniper	C.P.
Westmorland	93,879	50,055	42,143	20,768	MARGARET RIDGOUT	Moncton	Lib.
York-Sunbury	75,468	39,363	32,860	15,813	J. C. MACRAE	Silverwood	C.P.

¹Nommé sénateur le 8 juillet 1966; voir le tableau 11 pour ce qui est de l'élection complémentaire. ²A démissionné le 1^{er} août 1966; voir le tableau 11 pour ce qui est de l'élection complémentaire.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966 (suite)

Province et district électoral	Popu- lation, recen- sement de 1961	élec- teurs inscrits	Total des votes dépo- sés	Total obten- u par le député	Nom du député	Adresse postale	Affilia- tion poli- tique
	nom- bre	nom- bre	nom- bre	nom- bre			
Québec							
(75 députés)							
Argenteuil-Deux-Montagnes.....	64,667	36,774	29,994	14,035	R.-E. RÉGIMBAL.....	Lachute.....	C.P.
Beauce.....	61,332	30,977	25,799	10,530	J.-P. RACINE.....	Saint-Honoré-de-Shenley.....	Lib.
Beaubarnois-Salaberry.....	70,191	42,254	32,780	16,145	G. LANIEL.....	Salaberry-de-Valleyfield.....	Lib.
Bellechasse.....	32,513	15,902	11,772	4,783	H. LAVERDIÈRE.....	Saint-Lazare.....	Lib.
Berthier-Maskinongé-Delanaudière.....	48,749	26,189	18,127	7,868	A. YANAKIS.....	Saint-Gabriel-de-Brandon.....	Lib.
Bonaventure.....	42,962	20,971	16,441	8,955	A. BÉCHARD.....	Carleton-sur-Mer.....	Lib.
Brome-Missisquoi.....	43,217	25,095	19,562	9,662	H. GRAFFTEY.....	Knowlton.....	C.P.
Chambly-Rouville.....	60,959	37,198	24,839	14,377	B. PTLON.....	Belœil.....	Lib.
Champlain.....	63,096	33,452	28,170	12,334	J.-P. MATTE.....	Saint-Tite.....	Lib.
Chapleau.....	71,394	35,897	26,000	15,402	G. LAPRISE.....	La Sarre.....	R.C.
Charlevoix.....	48,906	24,486	19,876	6,844	L'hon. M. ASSELIN.....	La Malbaie.....	C.P.
Châteauguay-Huntingdon-Laprairie.....	61,729	38,707	23,268	14,222	I. WATSON.....	Howick.....	Lib.
Chicoutimi.....	83,635	39,042	29,975	11,092	P. LANGLOIS.....	Chicoutimi.....	Lib.
Compton-Frontenac.....	42,366	19,790	15,140	7,240	H. LATULIPE.....	Lac Mégantic.....	R.C.
Dorchester.....	38,953	18,911	12,872	4,602	G. COTÉ.....	Sainte-Claire.....	Lib.
Drummond-Arthabaska.....	89,851	48,784	39,191	15,179	L'hon. J.-L. PÉPIN.....	Drummondville.....	Lib.
Gaspé.....	65,300	28,654	22,901	11,645	J.-R. KEAYS.....	Gaspé.....	C.P.
Gatineau.....	58,771	33,735	24,818	13,088	G. ISABELLE.....	Aylmer-Est.....	Lib.
Huil.....	86,563	44,316	32,988	17,832	A. CARON ¹	Huil.....	Lib.
Îles-de-la-Madeleine.....	12,479	5,782	5,430	2,850	L'hon. M. SAUVÉ.....	Outremont.....	Lib.
Joliette-L'Assomption-Montcalm.....	102,717	59,084	38,815	15,221	J.-R. COMTOIS.....	Repentigny.....	Lib.
Kamouraska.....	35,312	17,694	12,197	8,127	C.-E. DIONNE.....	Saint-Pascal.....	R.C.
Labellé.....	45,761	22,103	15,815	6,554	G. CIERMONT.....	Tluroso.....	Lib.
Lac-Saint-Jean.....	48,149	21,547	17,906	5,842	A. SMARD.....	Alma.....	R.C.
Lapointe.....	74,408	33,704	26,999	13,210	G. GRÉGOIRE.....	Jonquière.....	R.C.
Lévis.....	49,047	29,479	24,407	10,895	R. GUAY.....	Lauzon.....	Lib.
Longueuil.....	107,318	63,467	39,430	21,578	L'hon. J.-P. COTÉ.....	Longueuil.....	Lib.
Lotbinière.....	35,529	17,847	15,072	6,238	A. CHOQUETTE.....	Laurier Station.....	Lib.
Matapédia-Matane.....	67,226	27,557	20,394	10,435	L'hon. R. TREMBLAY.....	Québec.....	Lib.
Mégantic.....	70,064	32,844	25,231	11,195	R. LANGLOIS.....	Thetford Mines.....	R.C.
Montmagny-L'Islet.....	40,987	20,773	14,815	6,389	J. BERGER.....	L'Islet.....	Lib.
Nicolet-Yamaska.....	45,192	24,195	18,825	11,734	C. VINCENT ²	Sainte-Perpétue.....	C.P.
Pontiac-Témiscamingue.....	41,069	20,863	16,981	6,593	T. LEFÈVRE.....	Témiscamingue.....	Lib.
Portneuf.....	49,137	25,834	19,650	8,579	R. GÖPIN.....	Les Écureuils.....	R.C.
Québec-Est.....	92,170	54,124	41,866	18,900	G. DUQUET.....	Québec.....	Lib.
Québec-Sud.....	54,535	34,323	26,933	16,141	J.-C. CANTIN.....	Québec.....	Lib.
Québec-Ouest.....	57,763	33,043	26,032	10,669	L'hon. J. MARCHAND.....	Québec.....	Lib.
Québec-Montmorency.....	139,030	90,056	68,942	30,084	O. IANFLAMME.....	Sainte-Foy.....	Lib.
Richelieu-Verchères.....	60,832	38,224	28,514	15,697	L'hon. L.-J.-L. CARDIN.....	Sainte-Anne-de-Sorel.....	Lib.
Richmond-Wolfé.....	60,534	28,315	21,557	8,685	P.-T. ASSELIN.....	Bromptonville.....	Lib.
Rimouski.....	75,076	36,982	27,177	11,372	G. LEBLANC.....	Rimouski.....	Lib.
Rivière-du-Loup-Témiscouata.....	58,909	26,641	20,829	11,028	R. GENDRON.....	Rivière-du-Loup.....	Lib.
Roberval.....	56,234	24,574	19,794	8,736	C.-A. GAUTHIER.....	Mistassini.....	R.C.
Saint-Hyacinthe-Bagot.....	63,942	37,133	28,811	15,127	L'hon. J.-H.-T. RICARD.....	Saint-Hyacinthe.....	C.P.
Saint-Jean-Iberville-Napierville.....	65,464	35,528	29,113	12,510	P. BEAULIEU.....	Saint-Jean.....	Lib.
Saint-Maurice-Laflèche.....	68,296	44,121	32,870	14,395	J. CHRÉTIEN.....	Shawinigan.....	Lib.
Saguenay.....	81,097	56,824	33,424	15,062	G. BLOUIN.....	Sept-Îles.....	Lib.
Shefford.....	67,962	36,900	29,350	9,494	L.-P. NEVEU.....	Grandy.....	Lib.
Sherbrooke.....	73,417	44,432	33,584	11,808	M. ALLARD.....	Sherbrooke.....	C.P.

¹ Décédé le 31 août 1966; voir l'Appendice pour ce qui est de l'élection complémentaire. Anné le 4 mai 1966; voir le tableau 11 pour ce qui est de l'élection complémentaire.

² A démissionné.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966 (suite)

Province et district électoral	Population, recensement de 1961	Électeurs inscrits	Total des votes déposés	Total obtenu par le député	Nom du député	Adresse postale	Affiliation politique
	nombre	nombre	nombre	nombre			
Québec (Ga)							
Stanstead.....	43,309	34,122	18,360	7,625	Y. FOREST.....	Magog.....	Lib.
Terrebonne.....	102,450	61,662	38,641	16,806	L'hon. L. CADIEUX.....	Saint-Antoine-Saint-Laurentides	Lib.
Trois-Rivières.....	68,854	40,700	32,137	12,927	J.-A. MONGRAIN.....	Trois-Rivières.....	Ind.
Vaudreuil-Soulanges.....	38,756	23,319	17,551	8,958	R. EMARD.....	Île-Perrot.....	Lib.
Villeuve.....	79,675	36,584	28,972	19,839	R. CAQUETTE*.....	Rouyn.....	R.C.
Île de Montréal et Île Jésus							
Cartier.....	51,819	18,261	11,067	5,389	M. L. KLEIN.....	Montréal.....	Lib.
Dollard.....	107,394	60,919	42,200	22,496	J.-P. GOYER.....	Saint-Laurent.....	Lib.
Hochelaga.....	79,912	45,314	25,639	11,929	G. PELLETIER.....	Westmount.....	Lib.
Jacques-Cartier-Lasalle	163,148	109,535	79,490	44,251	R. ROCK.....	Lachine.....	Lib.
Lafontaine.....	50,325	29,703	19,331	9,101	G.-C. LACHANCE.....	Montréal.....	Lib.
Laurier.....	45,552	25,155	13,356	7,032	F.-E. LESLAGE.....	Montréal.....	Lib.
Laval.....	193,437	137,190	90,057	44,533	J.-L. ROCHON.....	Montréal.....	Lib.
Maisonneuve-Rosemont	105,923	86,709	39,772	17,662	J.-A. THOMAS.....	Montréal.....	Lib.
Mercier.....	233,964	146,201	86,346	39,205	F. BOULANGER.....	Montréal.....	Lib.
Mont-Royal.....	128,324	76,942	51,237	28,064	P.-E. TROBEAU.....	Montréal.....	Lib.
Notre-Dame-de-Grâce	100,719	59,776	33,816	17,796	W. ALLMEND.....	Montréal.....	Lib.
Outremont-Saint-Jean	63,288	32,957	20,515	11,555	L'hon. M. LAMONTAGNE.....	Montréal.....	Lib.
Papineau.....	37,588	47,504	27,036	13,920	L'hon. G. FAVREAU.....	Montréal.....	Lib.
Sainte-Anne.....	38,173	16,515	10,573	6,150	G. LONSELLE.....	Montréal.....	Lib.
Saint-Antoine-Westmount	59,609	35,560	23,906	13,378	L'hon. C. M. DRURY.....	Westmount.....	Lib.
Saint-Denis.....	65,090	35,024	21,734	11,000	M. PRUD'HOMME.....	Montréal.....	Lib.
Saint-Henri.....	71,691	37,718	24,924	12,316	H.-P. LESSARD.....	Montréal.....	Lib.
Saint-Jacques.....	54,679	28,328	16,429	7,023	M. RINFRET.....	Montréal.....	Lib.
Saint-Laurent-Saint-Georges	34,020	19,255	11,603	6,920	L'hon. J. N. TURNER.....	Montréal.....	Lib.
Sainte-Marie.....	58,455	29,973	17,941	9,672	G.-J. VALADE.....	Montréal.....	C.P.
Verdun.....	78,317	45,593	31,148	18,072	B. S. MACKAY.....	Verdun.....	Lib.
Ontario							
(85 députés)							
Algoma-Est.....	54,868	22,807	17,307	9,268	Le très hon. L. B. PEARSON*.....	Ottawa.....	Lib.
Algoma-Ouest.....	80,542	43,564	33,817	12,034	G. E. NIXON.....	Sault-Saint-Marie.....	Lib.
Brantford.....	54,392	31,231	24,356	9,948	I. E. BROWN.....	Brantford.....	Lib.
Brant-Haldimand.....	57,944	34,140	26,065	13,179	L'hon. L. T. PENNELL.....	Brantford.....	Lib.
Bruce.....	29,334	17,075	13,818	6,846	J. LONEY.....	Tiverton.....	C.P.
Carleton.....	130,497	89,318	74,342	32,456	L'hon. R. A. BELL.....	Bells Corners.....	C.P.
Cochrane.....	47,854	24,535	18,511	7,505	J.-A. HABEL.....	Kapuskasing.....	Lib.
Dufferin-Simcoe.....	53,226	27,109	20,712	9,701	J. E. MADILL.....	Orangeville.....	C.P.
Durham.....	39,916	23,099	19,037	8,017	R. C. HONEY.....	Port Hope.....	Lib.
Elgin.....	62,862	33,952	27,965	13,343	H. E. STAFFORD.....	St. Thomas.....	Lib.
Essex-Est.....	99,432	56,353	41,589	25,094	L'hon. P. MARTIN.....	Windsor.....	Lib.
Essex-Sud.....	58,816	30,896	24,537	12,887	E. F. WHELAN.....	Amherstburg.....	Lib.
Essex-Ouest.....	101,526	57,425	38,969	21,525	H. GRAY.....	Windsor.....	Lib.
Fort William.....	57,942	31,978	26,334	12,432	H. BADANAI.....	Fort William.....	Lib.
Glenora-Prescott.....	46,443	24,335	19,471	10,339	V. ETHIER.....	Glen Robertson.....	Lib.
Greenville-Dundas.....	40,926	22,980	17,549	9,845	JEAN WADDE.....	Prescott.....	C.P.
Grey-Bruce.....	36,883	21,807	17,631	10,138	E. A. WINKLER.....	Hanover.....	C.P.
Grey-Nord.....	38,824	22,812	18,806	9,222	P. V. NOBLE.....	Shallow Lake.....	C.P.
Halton.....	107,285	67,263	53,120	25,213	H. C. HARLEY.....	Oakville.....	Lib.
Hamilton-Est.....	65,287	35,053	26,118	12,682	J. C. MUNRO.....	Hamilton.....	Lib.
Hamilton-Sud.....	121,161	70,492	54,632	22,736	W. D. HOWE.....	Hamilton.....	N.P.D.
Hamilton-Ouest.....	72,131	41,997	30,839	13,247	J. MACALUSO.....	Hamilton.....	Lib.
Hastings-Frontenac.....	48,217	25,305	17,744	11,290	R. WEBB.....	Norwood.....	C.P.
Hastings-Sud.....	70,806	36,943	30,978	14,824	L. GRILLS.....	Belleville.....	C.P.
Huron.....	48,355	25,551	21,080	10,670	J. M. MCKINLEY.....	Zurich.....	C.P.
Kencora-Rainy River.....	72,775	36,558	26,194	11,488	R. E. REID.....	Kencora.....	Lib.
Kent.....	71,285	40,090	30,712	15,472	H. W. DANFORTH.....	Blenheim.....	C.P.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966 (suite)

Province et district électoral	Popu- lation, recense- ment de 1961	Élec- teurs inscrits	Total des votes déposés	Total obtenu par le député	Nom du député	Adresse postale	Affilia- tion poli- tique
	nom- bre	nom- bre	nom- bre	nom- bre			
Ontario (fin)							
Kingston.....	76,485	42,993	32,563	16,022	L'hon. E. J. BENSON.....	Kingston.....	Lib.
Lambton-Kent.....	43,235	24,523	19,914	10,303	M. T. McCUTCHEON.....	Florence.....	C.P.
Lambton-Ouest.....	78,482	42,976	32,643	12,805	W. F. FOY.....	Sarnia.....	Lib.
Lanark.....	40,081	22,511	17,886	9,784	D. M. CODE.....	Smiths Falls.....	C.P.
Leeds.....	47,121	27,466	21,580	10,365	J. MATHESON.....	Brockville.....	Lib.
Lincoln.....	126,674	75,678	55,957	25,820	J. C. McNULTY.....	St Catharines.....	Lib.
London.....	73,970	41,756	30,439	13,763	J. IRVINE.....	London.....	C.P.
Middlesex-Est.....	101,721	63,281	47,510	17,675	J. LIND.....	London.....	Lib.
Middlesex-Ouest.....	45,781	26,725	21,425	9,768	W. H. A. THOMAS.....	Strathroy.....	C.P.
Niagara Falls.....	78,010	43,487	30,078	17,794	L'hon. JUDY LAMARSH.....	Niagara Falls.....	Lib.
Nickel Belt.....	76,307	35,766	25,555	10,863	N. LAWRETT.....	Capreol.....	N. P. D.
Nipissing.....	68,173	35,179	24,579	14,025	C. FERGUSON.....	Sturgeon Falls.....	Lib.
Norfolk.....	50,475	27,278	21,669	9,833	J. M. ROXBURGH.....	Simcoe.....	Lib.
Northumberland.....	42,768	25,314	22,095	10,876	L'hon G. HEES.....	Cobourg.....	C.P.
Ontario.....	125,784	78,795	61,195	22,752	L'hon. M. STARR.....	Oshawa.....	C.P.
Ottawa-Est.....	51,828	29,289	21,975	15,107	J. T. RICHARD.....	Ottawa.....	Lib.
Ottawa-Ouest.....	67,131	35,635	26,444	14,945	L'hon. G. McLLRAITH.....	Ottawa.....	Lib.
Oxford.....	70,499	39,687	32,015	17,657	W. NESBITT.....	Woodstock.....	C.P.
Parry Sound-Muskoka.....	56,898	31,769	22,562	11,777	G. AIKEN.....	Gravenhurst.....	C.P.
Peel.....	111,575	80,614	61,636	29,037	B. S. BEER.....	Brampton.....	Lib.
Perth.....	55,816	33,280	24,837	13,558	L'hon. J. W. MONTETH.....	Stratford.....	C.P.
Peterborough.....	67,963	39,989	33,540	12,355	H. FAULKNER.....	Lakefield.....	Lib.
Port Arthur.....	87,977	44,998	35,349	14,706	R. ANDRAS.....	Port Arthur.....	Lib.
Prince Edward-Lennox.....	37,758	21,878	16,591	9,064	D. ALKENBRACK.....	Napanee.....	C.P.
Renfrew-Nord.....	55,616	28,871	21,717	10,882	L. D. HOPEKINS.....	Petaawawa.....	Lib.
Renfrew-Sud.....	53,929	19,837	17,140	8,992	L'hon. J. GREENE.....	Arnprior.....	Lib.
Russell.....	124,368	65,869	52,375	23,997	P. TARDIF.....	Ottawa.....	Lib.
Simcoe-Est.....	58,773	31,373	24,697	11,649	F. B. RYHARD.....	Orillia.....	C.P.
Simcoe-Nord.....	46,377	27,602	21,039	9,513	H. SMITH.....	Barrie.....	C.P.
Stormont.....	57,867	31,025	24,404	13,530	L'hon. L. LAMOUREUX.....	Cornwall.....	Lib.
Sudbury.....	73,945	39,163	29,898	13,247	R. MITCHELL.....	Sudbury.....	Lib.
Timiskaming.....	50,554	25,142	19,821	9,936	A. PETERS.....	New Liskeard.....	N. P. D.
Timmins.....	48,956	24,584	19,491	10,071	M. MARTIN.....	Timmins.....	N. P. D.
Victoria.....	48,789	29,024	23,529	11,252	W. C. SCOTT.....	Kimnount.....	C.P.
Waterloo-Nord.....	115,579	74,097	53,970	24,733	K. R. HYMSEN.....	Kitchener.....	Lib.
Waterloo-Sud.....	61,175	37,292	29,138	13,337	M. SALTSMAN.....	Galt.....	N. P. D.
Welland.....	96,731	49,138	36,027	17,869	D. R. TOLMIE.....	Welland.....	Lib.
Wellington-Huron.....	32,638	18,718	14,610	7,792	M. HOWE.....	Arthur.....	C.P.
Wellington-Sud.....	59,150	35,102	29,323	11,264	A. D. HALES.....	Guelph.....	C.P.
Wentworth.....	99,940	61,530	48,249	17,746	J. MORISON.....	Dundas.....	Lib.
York Centre.....	190,405	122,055	90,578	41,553	J. E. WALKER.....	Downsview.....	Lib.
York-Est.....	89,709	62,596	47,840	18,840	S. OTTO.....	Toronto.....	Lib.
York-Humber.....	90,618	56,043	41,984	17,172	R. B. COWAN.....	Toronto.....	Lib.
York-Nord.....	100,874	59,708	45,516	18,207	J. ADDISON.....	King.....	Lib.
York-Scarborough.....	267,522	160,868	148,608	58,501	R. STANBURY.....	Willowdale.....	Lib.
York-Fud.....	114,867	61,883	46,776	21,693	D. LEWIS.....	Toronto.....	N. P. D.
York-Ouest.....	162,604	117,925	92,489	43,807	L'hon R. H. WINTERS.....	Toronto.....	Lib.
Ville de Toronto							
Broadview.....	56,982	29,256	20,973	8,232	J. GILBERT.....	Toronto.....	N. P. D.
Danforth.....	88,958	61,709	39,913	19,320	R. SCOTT.....	Scarborough.....	N. P. D.
Davenport.....	64,520	23,987	17,256	9,887	L'hon. W. L. GORDON.....	Toronto.....	Lib.
Eglinton.....	70,470	50,224	41,519	18,719	L'hon. M. SHARP.....	Toronto.....	Lib.
Greenwood.....	58,548	29,853	22,344	10,590	A. BREWIN.....	Toronto.....	N. P. D.
High Park.....	60,630	30,450	22,819	11,171	A. J. P. CAMERON.....	Toronto.....	Lib.
Parkdale.....	59,145	33,876	23,613	11,974	S. HAIDAZ.....	Toronto.....	Lib.
Rosedale.....	56,015	30,835	22,117	9,757	D. S. MACDONALD.....	Toronto.....	Lib.
St. Paul's.....	53,155	36,648	25,521	12,251	I. G. WAHN.....	Toronto.....	Lib.
Spadina.....	83,424	34,583	23,532	12,403	P. RYAN.....	Toronto.....	Lib.
Trinity.....	64,992	24,152	17,349	9,897	L'hon. F. HELLYER.....	Toronto.....	Lib.
Manitoba							
(14 députés)							
Brandon-Souris.....	65,036	37,233	28,717	15,554	L'hon. W. G. DINDALE.....	Brandon.....	C.P.
Churchill.....	54,952	29,339	21,320	10,773	R. SIMPSON.....	Flin Flon.....	C.P.
Dauphin.....	40,179	22,003	16,535	6,545	R. E. FORBES.....	Dauphin.....	C.P.
Lisgar.....	46,397	24,474	17,572	8,988	G. MUIR.....	Roland.....	C.P.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966 (suite)

Province et district électoral	Popu- lation, recen- sement de 1961	Élec- teurs inscrits	Total des votes déposés	Total obtenu par le député	Nom du député	Adresse postale	Affilia- tion poli- tique
	nom- bre	nom- bre	nom- bre	nom- bre			
Manitoba (fin)							
Marquette	47,865	24,536	20,509	10,613	N. MANDELUK	Oakburn	C.P.
Portage-Neepawa	57,958	35,093	25,410	13,013	S. J. ENNS	Portage-la-Prairie	C.P.
Provencher	40,314	20,565	13,545	6,470	W. H. JORGENSEN	Morris	C.P.
Saint-Boniface	76,524	48,120	33,584	13,941	L'hon. R. TAILLET	Saint-Boniface	Lib.
Selkirk	50,320	26,195	18,597	8,573	E. STEFANSON	Gimli	C.P.
Springfield	48,343	27,379	20,509	8,001	E. SCHREYER	St. Paul-Est.	N.P.D.
Winnipeg-Nord	116,266	66,548	48,672	22,930	D. ORLIKOW	West Kildonan	N.P.D.
Winnipeg-Nord-Centre	78,615	39,517	25,821	14,076	S. H. KNOWLES	Winnipeg	N.P.D.
Winnipeg-Sud	113,629	68,738	54,669	23,576	L. R. SHERMAN	Winnipeg	C.P.
Winnipeg-Sud-Centre	85,258	50,186	36,832	15,295	L'hon. G. CHURCHILL	Winnipeg	C.P.
Saskatchewan (17 députés)							
Assiniboia	45,553	23,836	20,567	7,913	L. WATSON	Avonlea	C.P.
Humboldt-Melfort							
Tisdale	48,243	25,510	20,665	11,256	R. RAFF	Spalding	C.P.
Kindersley	47,960	24,359	20,609	9,227	R. W. CANTELON	Unity	C.P.
Mackenzie	44,479	22,880	17,184	9,760	J. J. KORCHINSKI	Rama	C.P.
Meadow Lake	37,937	17,601	12,893	6,919	S. C. CADIEU	Spiritwood	C.P.
Melville	40,255	24,672	19,103	8,843	J. N. ORMISTON	Cupar	C.P.
Moose Jaw-Lake Centre	81,960	51,060	40,107	18,037	J. E. PASCOE	Moose Jaw	C.P.
Moose Mountain	44,404	23,560	19,170	8,781	R. R. SOUTHAM	Gainsborough	C.P.
Prince-Albert	58,493	31,329	24,183	15,635	Le très hon. J. G. DIFENSBAKER*	Prince-Albert	C.P.
Qu'Appelle	39,362	21,041	16,767	9,579	L'hon. A. HAMILTON	Indian Head	C.P.
Regina City	89,293	48,936	38,517	15,437	K. MORE	Regina	C.P.
Rosetown-Biggar	47,208	24,888	20,645	8,658	R. D. McLELLAND	Loreburn	C.P.
Rothern	46,954	23,785	18,170	10,042	E. NASSERDEN	Saskatoon	C.P.
Saskatoon	95,575	60,689	47,447	21,036	L. BRAND	Saskatoon	C.P.
Swift Current-Maple Creek	56,528	31,157	25,245	11,227	J. McINTOSH	Swift Current	C.P.
The Battlefords	51,613	26,394	21,025	10,297	A. HORNER	Blaine Lake	C.P.
Yorkton	49,364	28,376	22,334	10,561	G. D. CLANCY	Raymore	C.P.
Alberta (17 députés)							
Acadia	47,724	24,130	18,979	10,813	J. HORNER	Follockville	C.P.
Atabasca	59,184	28,622	21,690	11,652	J. BIGG	Westlock	C.P.
Battle River-Camrose	88,055	31,508	24,283	14,015	C. S. SMALLWOOD	Irma	C.P.
Bow River	62,806	33,453	25,885	12,611	E. M. WOOLGATE	Calgary	C.P.
Calgary-Nord	134,783	77,284	55,335	25,810	Hon. D. S. HARKNESS	Calgary	C.P.
Calgary-Sud	124,248	74,469	53,274	20,940	H. R. BALLARD	Calgary	C.P.
Edmonton-Est	82,246	45,609	30,509	13,596	W. SKOBYTKO	Edmonton	C.P.
Edmonton-Strathcona	121,124	71,989	55,646	21,004	T. NUGENT	Edmonton	C.P.
Edmonton-Ouest	150,257	85,373	62,457	30,545	L'hon. M. LAMBERT	Edmonton	C.P.
Jasper-Edson	70,088	36,127	25,492	14,909	H. M. HORNER	Barrhead	C.P.
Lethbridge	69,175	32,522	24,877	10,147	D. R. GUNDLOCK	Lethbridge	C.P.
Macleod	50,966	25,291	19,722	8,706	L. E. KING	Nanton	C.P.
Medicine Hat	63,450	33,109	25,336	12,997	H. A. OLSON	Medicine Hat	C.S.
Peace River	75,811	40,610	27,874	14,960	G. BALDWIN	Peace River	C.P.
Red Deer	63,205	34,511	26,370	12,383	R. N. THOMPSON*	Red Deer	C.S.
Vegreville	42,798	23,109	17,524	12,163	F. J. W. FANE	Vegreville	C.P.
Wetaskiwin	55,424	28,751	21,607	10,754	H. A. MOORE	Wetaskiwin	C.P.
Colombie-Britannique (23 députés)							
Burnaby-Coquitlam	90,941	55,653	42,974	22,553	T. C. DOUGLAS*	Burnaby	N.P.D.
Burnaby-Richmond	96,845	56,709	44,451	19,758	R. W. PRITTE	Burnaby	N.P.D.
Cariboo	82,173	48,986	33,087	12,344	B. R. LESOE	Prince George	C.S.
Coast-Capilano	113,734	71,890	54,721	26,472	J. DAVIS	Vancouver-Ouest	Lib.
Comox-Alberni	71,886	41,616	29,937	13,393	T. S. BARNETT	Alberni	N.P.D.
Esquimalt-Saanich	74,979	48,209	38,514	14,787	G. L. CHATTERTON	Saanich	C.P.
Fraser Valley	88,518	46,956	36,341	12,611	A. B. PATTERSON	Abbotsford	C.S.
Kamloops	73,446	42,240	31,559	11,731	L'hon. E. D. FULTON	Kamloops	C.P.
Kootenay-Est	41,449	22,473	17,723	8,574	J. BYRNE	Kimberley	Lib.

10.—Districts électoraux, électeurs inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes à la vingt-septième élection générale, le 8 novembre 1965, chiffres au 1^{er} octobre 1966 (fin)

Province ou territoire et district électoral	Popu- lation, recen- sement de 1961	Élec- teurs inscrits	Total des votes dépo- sés	Total obtenu par le député	Nom du député	Adresse postale	Affilia- tion poli- tique
	nom- bre	nom- bre	nom- bre	nom- bre			
Colombie-Britannique							
<i>(fin)</i>							
Kootenay-Ouest.....	57,136	31,675	21,870	8,481	H. W. HERRIDGE.....	Nakusp.....	N.P.D.
Nanaimo-Cowichan- Les Iles.....	59,786	36,349	27,371	12,337	C. CAMERON.....	Lantzville.....	N.P.D.
New Westminster.....	142,803	84,183	63,661	27,574	B. MATHER.....	Ladner.....	N.P.D.
Okanagan Boundary.....	66,180	39,767	30,971	9,499	D. V. PUGH.....	Oliver.....	C.P.
Okanagan-Revelstoke.....	36,009	20,677	15,758	4,294	H. JOHNSTON.....	Salmon Arm.....	C.S.
Skeena.....	58,740	29,925	21,592	11,477	F. HOWARD.....	Terrace.....	N.P.D.
Vancouver-Burrard.....	60,347	40,005	28,186	10,807	R. BARFORD.....	Vancouver.....	Lib.
Vancouver-Centre.....	44,920	34,615	22,793	9,008	L'hon. J. R. NICHOLSON	Vancouver.....	Lib.
Vancouver-Est.....	59,496	31,080	21,078	11,854	H. E. WINCH.....	Vancouver.....	N.P.D.
Vancouver-Kingsway.....	67,228	38,224	23,245	12,730	GRACE MACINNIS.....	Vancouver.....	N.P.D.
Vancouver-Quadra.....	69,981	41,068	33,414	12,895	G. DRACHMAN.....	Vancouver.....	Lib.
Vancouver-Sud.....	86,089	55,548	43,163	18,669	HON. A. LAING.....	Vancouver.....	Lib.
Victoria.....	86,426	54,215	44,049	13,930	D. W. GROOS.....	Victoria.....	Lib.
Yukon							
<i>(1 député)</i>							
Yukon.....	14,628	6,660	5,760	3,134	ERIK NIELSEN.....	Whitehorse.....	C.P.
Territoires du Nord-Ouest							
<i>(1 député)</i>							
Territoires du Nord- Ouest.....	22,998	12,326	9,403	5,194	R. J. ORANGE.....	Yellowknife.....	Lib.

11.—Élections complémentaires depuis les vingt-septième élection générale, du 8 novembre 1965 au 1^{er} octobre 1966¹

District électoral et province	Date de l'élection	Nom du nouveau député	Adresse postale	Parti
Burin-Burgeo (T.-N.).....	19 sept. 1966	DON JAMESON.....	Swift Current.....	Lib.
Grand Falls-White Bay-Labrador (T.-N.).....	19 sept. 1966	ANDREW CHATWOOD.....	Wabush.....	Lib.
Nicolet-Yamaska (P.Q.).....	19 sept. 1966	FLORIAN CÔTÉ.....	Sainte-Brigitte-des-Saults..	Lib.

¹ Toute élection complémentaire entre le 1^{er} octobre 1966 et la mise sous presse paraîtra dans un Appendice au présent volume.

Indemnités et allocations.—Les sénateurs et les députés reçoivent une indemnité de session de \$12,000 par année. En outre, pour chaque session du Parlement, on peut leur accorder des frais de déplacement entre le lieu de leur domicile ou circonscription et Ottawa, suivant les exigences de leurs fonctions de sénateur ou de député. Les sénateurs reçoivent une indemnité de dépenses de \$3,000, et les députés, une indemnité de \$6,000 (non imposables) qui leur sont versées tous les trois mois. Le sénateur qui occupe la charge reconnue de leader du Gouvernement au Sénat reçoit, en plus de son indemnité de session, une indemnité annuelle de \$10,000 et le sénateur qui occupe la charge reconnue de chef de l'opposition au Sénat reçoit, en plus de son indemnité de session, une indemnité annuelle de \$6,000; cependant, si le leader du Gouvernement reçoit un traitement en vertu de la loi sur les traitements, l'indemnité annuelle ne lui est pas versée. La rémunération

annuelle du premier ministre est de \$25,000 et celle des ministres du cabinet et du chef de l'opposition de \$15,000 en sus de l'indemnité de session et de l'indemnité de dépenses qu'ils touchent en tant que députés. La rémunération annuelle d'un ministre sans portefeuille est de \$7,500 en sus des indemnités de session et de dépenses, ces dernières n'étant pas imposables. Une indemnité annuelle supplémentaire de \$4,000 (en sus de l'indemnité de session mentionnée ci-dessus) est prévue pour chaque chef de parti dont le nombre de membres reconnu est de douze personnes ou plus aux Communes, autres que le premier ministre et le membre qui occupe la charge reconnue de chef de l'opposition à la Chambre des communes; cette indemnité est aussi versée au chef de file (whip) du Gouvernement, ainsi qu'au whip de l'opposition à la Chambre des communes. Le président du Sénat et l'Orateur des Communes reçoivent, à part leurs indemnités de session et de dépenses, un traitement annuel de \$9,000. L'Orateur suppléant des Communes reçoit un traitement annuel de \$6,000. Le président du Sénat et l'Orateur des Communes ont droit aussi à une indemnité de logement de \$3,000 et l'Orateur suppléant de la Chambre des communes, à une indemnité de logement de \$1,500, qui ne sont pas imposables. Le président adjoint des comités reçoit une indemnité annuelle de \$4,000. Les secrétaires parlementaires aux ministres de la Couronne reçoivent une indemnité de \$4,000 par année en sus de leurs indemnités de session et de dépenses. Une indemnité d'automobile de \$2,000 est versée à chaque ministre de la Couronne ainsi qu'au chef reconnu de l'opposition aux Communes, et une indemnité d'automobile de \$1,000 est versée au président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre des communes; ces indemnités ne sont pas imposables.

Un député contribue, au moyen d'une retenue de 6 p. 100 sur sa pleine indemnité de session à l'égard de son allocation de retraite, qui est fondée sur les cinq douzièmes des contributions globales qu'il a payées ou choisi de payer; la veuve d'un ancien député reçoit les trois cinquièmes de l'allocation payée ou payable à l'ancien député au moment de son décès. L'allocation maximum payable à un ancien député est \$9,000 par année et le maximum payable à la veuve d'un ancien député est \$5,400 par année.

En vertu de la loi sur la retraite des sénateurs (S.C. 1965, chap. 4) tout sénateur nommé après le 2 juin 1965 contribue à la caisse de retraite selon les dispositions de la loi sur les allocations de retraite des députés. Les sénateurs nommés avant la date susmentionnée et n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans peuvent également contribuer à la caisse des pensions sous le régime de cette loi. Ainsi, le sénateur contribue, au moyen de retenues, pour 6 p. 100 de son indemnité sessionnelle au Fonds du revenu consolidé. S'il arrive qu'un sénateur nommé avant le 2 juin 1965 a) démissionne du Sénat un an avant d'atteindre 75 ans ou b) démissionne à cause d'une infirmité permanente qui l'empêche de remplir ses fonctions au Sénat, il a droit à une rente à vie égale aux deux tiers de son indemnité sessionnelle. Les veuves de sénateurs bénéficiant d'une rente annuelle touchent une pension égale au tiers de la rente annuelle que recevait leur mari.

Tout ancien premier ministre qui a occupé ce poste pendant quatre ans reçoit, à même le Fonds du revenu consolidé, une allocation égale au deux tiers du traitement annuel prévu pour les premiers ministres selon la loi sur les traitements; le versement de l'allocation doit commencer au moment où l'ancien premier ministre cesse d'occuper ce poste, ou le jour où il atteint l'âge de 70 ans, selon celui de ces deux événements qui est postérieur à l'autre, et doit être maintenu jusqu'à son décès. La veuve d'un premier ministre reçoit un versement annuel égal au tiers de l'allocation que son époux recevait ou qu'il aurait reçue, lorsqu'il meurt sans recevoir l'allocation, et ladite allocation doit commencer immédiatement après le décès de son époux et doit être maintenue jusqu'à son décès ou son remariage. Aucune de ces allocations n'est payable pendant que le bénéficiaire est membre du Sénat ou de la Chambre des communes.

Électorat fédéral.—La législation électorale fédérale actuelle est contenue dans la loi électorale du Canada (S.C. 1960, chap. 39). Le droit de vote s'étend à tout citoyen canadien ou sujet britannique, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 21 ans et qui

résidait ordinairement dans le district électoral à la date de l'émission du bref de l'élection, ou qui, dans le cas des sujets britanniques qui ne sont pas citoyens canadiens, a résidé ordinairement au Canada pendant les douze mois précédant le jour du scrutin. N'ont pas le droit de vote:

- 1^o le directeur général et le directeur général adjoint des élections;
- 2^o les juges nommés par le gouverneur général en conseil;
- 3^o le directeur du scrutin de chaque district électoral;
- 4^o les individus purgeant une peine et gardés dans une maison de détention pour avoir commis quelque infraction;
- 5^o les personnes restreintes dans leur liberté de mouvement ou privées de la gestion de leurs biens pour cause de maladie mentale;
- 6^o les personnes inhabiles à voter en vertu d'une loi relative à la privation du droit de vote pour manœuvres frauduleuses ou actes illicites.

Jusqu'au 1^{er} juillet 1960, la liste des personnes qui n'avaient pas le droit de vote comprenait «les Indiens qui résident ordinairement dans une réserve, qui n'étaient pas membres des forces de Sa Majesté pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale, ou qui n'ont pas souscrit en vertu de la loi sur les Indiens une renonciation aux exemptions d'impôts sur les biens personnels et à l'égard de ces biens». Une loi promulguée alors par le Parlement a conféré à tous les Indiens le droit de voter aux élections fédérales sans leur enlever aucun des droits et privilèges que leur accorde la loi sur les Indiens. Les Esquimaux à citoyenneté canadienne ont le droit de voter aux élections fédérales. A mesure que le gouvernement crée des circonscriptions fédérales et fournit les installations nécessaires à la votation dans les collectivités dispersées du Grand-Nord canadien, ces Esquimaux se prévalent de plus en plus de leur droit de vote.

Les règlements électoraux concernant les forces canadiennes, établis par l'annexe II de la loi électorale du Canada, déterminent la procédure à suivre pour la prise des votes des électeurs de forces canadiennes ainsi que des anciens combattants qui reçoivent un traitement ou des soins d'entretien dans certaines institutions.

12.—Électeurs inscrits et votes recueillis aux élections générales de 1962, 1963 et 1965

NOTE.—La statistique correspondante pour les élections générales de 1911, 1917, 1921 et 1925 figure à la page 84 de l'Annuaire de 1926; celle de 1926, à la page 71 de l'édition de 1945; celle de 1930 et 1935, à la page 101 de l'édition de 1948-1949; celle de 1940, à la page 84 de l'édition de 1956; celle de 1945, à la page 57 de l'édition de 1957-1958; celle de 1948, 1953 et 1957, à la page 75 de l'édition de 1962; et celle de 1958, à la page 101 de l'édition de 1966.

Province ou territoire	Électeurs inscrits			Votes recueillis		
	1962	1963	1965	1962	1963	1965
Terre-Neuve.....	215,565	221,321	226,082	155,263	152,175	148,392
Île-du-Prince-Édouard.....	56,512	57,029	56,484	73,509 ¹	69,486 ¹	72,006 ¹
Nouvelle-Écosse.....	398,161	401,874	401,521	423,556 ²	419,352 ²	420,146 ²
Nouveau-Brunswick.....	302,313	304,732	304,734	252,053	245,557	244,184
Québec.....	2,728,191	2,807,634	2,933,031	2,117,614	2,143,246	2,073,314
Ontario.....	3,397,647	3,455,363	3,609,895	2,719,020	2,799,870	2,770,222
Manitoba.....	508,320	516,525	517,928	393,023	401,870	382,362
Saskatchewan.....	502,495	505,551	508,733	426,426	419,973	401,631
Alberta.....	680,253	700,920	725,447	505,752	552,193	534,870
Colombie-Britannique.....	891,686	921,071	972,063	691,930	740,229	731,438
Yukon ³	6,762	6,878	6,669	5,978	6,051	5,760
Territoires du Nord-Ouest ⁴	11,790	11,856	12,326	8,502	8,603	0,403
Total.....	9,704,323	9,910,757	10,274,901	7,772,656	7,958,636	7,796,728

¹ Dans la division de Queens (I.-P.-É.), le scrutin est binominal; en 1965, 26,250 électeurs ont déposé 44,985 votes.
² Dans la division d'Halifax (N.-É.), le scrutin est binominal; en 1965, 124,833 électeurs ont déposé 181,153 votes.
³ District électoral du Yukon.
⁴ District électoral de Mackenzie River en 1962 et district électoral des Territoires du Nord-Ouest en 1963 et 1965.

Sous-section 3.—Le pouvoir judiciaire

Pouvoir judiciaire fédéral

L'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue au Parlement du Canada le pouvoir d'instituer, maintenir et organiser au besoin une cour générale d'appel pour le Canada ainsi que d'établir tout tribunal supplémentaire en vue d'améliorer l'application de lois. Le Parlement a institué la Cour suprême du Canada, la Cour de l'Échiquier et certains autres tribunaux.

Cour suprême du Canada.—La Cour, instituée d'abord en 1875 et régie maintenant par la loi sur la Cour suprême (S.R.C. 1952, chap. 259), se compose d'un juge en chef, appelé Juge en chef du Canada, et de huit juges puînés. Nommés par le gouverneur en conseil, les juges restent en fonction durant bonne conduite, mais peuvent être démis par le gouverneur général à la requête du Sénat et des Communes et cessent d'occuper leur charge à l'âge de 75 ans. La Cour siège à Ottawa et a juridiction générale d'appel partout au Canada en matière civile et criminelle. La Cour doit aussi étudier les questions qui lui sont déferées par le gouverneur en conseil et se prononcer sur celles-ci; elle peut aussi prêter conseil au Sénat et aux Communes sur les propositions de loi qui lui sont renvoyées en vertu d'une ordonnance du Sénat ou des Communes.

On peut en appeler de tout jugement définitif de la plus haute cour de dernier ressort d'une province dans toute cause où la somme ou la valeur de l'affaire en litige dépasse \$10,000. On peut y en appeler de tout autre jugement définitif avec la permission de la plus haute cour de dernier ressort de la province; si cette cour la refuse, la Cour suprême du Canada peut l'accorder. La Cour suprême du Canada peut accorder la permission d'en appeler de tout jugement, définitif ou non. Les appels en matière criminelle sont régis par le Code criminel. Les appels des jugements rendus par des cours fédérales sont régis par la loi constituante de chacune de ces cours. Le jugement de la Cour suprême du Canada est définitif et sans appel.

13.—Juges de la Cour suprême du Canada, le 1^{er} octobre 1966

(Par ordre d'ancienneté)

Nom	Date de nomination
L'hon. ROBERT TASCHEREAU, juge en chef.....	22 avril 1963 ¹
L'hon. JOHN R. CARTWRIGHT.....	23 déc. 1949
L'hon. J.-H. GÉRALD FAUTEUX.....	23 déc. 1949
L'hon. DOUGLAS CHARLES ABBOTT.....	1 ^{er} juillet 1954
L'hon. RONALD MARTLAND.....	15 janv. 1958
L'hon. WILFRED JUDSON.....	8 fév. 1958
L'hon. ROLAND A. RITCHIE.....	5 mai 1959
L'hon. EMMETT M. HALL.....	23 nov. 1962
L'hon. WISHART FLETT SPENCE.....	30 mai 1963

¹ Nommé juge de la Cour suprême le 9 février 1940.

Cour de l'Échiquier du Canada.—La Cour de l'Échiquier, instituée d'abord en 1875, comme partie de la Cour suprême du Canada, est maintenant une cour distincte, régie par la loi sur la Cour de l'Échiquier (S.R.C. 1952, chap. 98). Elle se compose d'un président et de six juges puînés, nommés par le gouverneur en conseil, qui restent en fonction durant bonne conduite; toutefois, ils peuvent être démis par le gouverneur général à la requête du Sénat et des Communes et cessent d'occuper leur charge à l'âge de 75 ans. La Cour siège à Ottawa ainsi qu'à tout autre endroit au Canada où elle décide de siéger. La juridiction de la Cour s'étend aux réclamations par ou contre la Couronne du chef du Canada. Les poursuites contre la Couronne sont intentées au moyen d'une pétition de droit en vertu de la loi sur les pétitions des droits (S.R.C. 1952, chap. 210).

Si le montant en litige dépasse \$500, appel de tout jugement définitif de la Cour de l'Échiquier peut être fait à la Cour suprême du Canada; dans certains cas où le montant en litige n'exède pas \$500 ou lorsque le jugement n'est pas définitif, appel peut aussi être fait à la Cour suprême moyennant sa permission.

La Cour de l'Échiquier exerce aussi juridiction d'amirauté au Canada. La juridiction d'amirauté lui fut d'abord conférée en 1891 par la loi sur l'amirauté (S.C. 1891, chap. 29); elle relève maintenant de la loi sur l'amirauté (S.R.C. 1952, chap. 1), qui maintient la Cour de l'Échiquier Cour d'amirauté. Le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier exercent la juridiction d'amirauté partout au Canada. En outre, le Canada est réparti en divers districts d'amirauté, un juge local en amirauté est nommé pour chaque district. Les appels à la Cour suprême du Canada de jugements rendus par le président ou les juges puînés sont régis par les dispositions générales d'appel de la loi sur la Cour de l'Échiquier. Appel de jugements définitifs d'un juge local en amirauté peut être fait soit à la Cour de l'Échiquier, soit directement à la Cour suprême du Canada.

Cours divers.—*Loi sur les chemins de fer.*—La loi de 1903 sur les chemins de fer (S.R.C. 1952, chap. 234) a institué la Commission des chemins de fer du Canada comme cour d'archives; en vertu de la loi de 1938 sur les transports (S.R.C. 1952, chap. 271), le nom a été changé en Commission des transports du Canada. Cette cour exerce juridiction en matière ferroviaire. Le gouverneur général en conseil est autorisé à changer toute ordonnance de la Commission, et appel relatif à un point de juridiction ou de droit peut être fait à la Cour suprême du Canada.

Loi sur la faillite.—En vertu de l'article 91 (21), de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le Parlement a compétence législative exclusive en matière de banqueroute et faillite. En vertu de la loi sur la faillite (S.R.C. 1952, chap. 14), les cours supérieures provinciales sont des cours de faillite; la juridiction initiale est conférée aux tribunaux de première instance et la juridiction d'appel, aux cours d'appel provinciales.

Loi de l'impôt sur le revenu et loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.—La loi de l'impôt sur le revenu (S.R.C. 1952, chap. 148) a établi une commission d'appel, composée d'un président et d'au moins deux et d'au plus quatre autres membres, pour entendre les appels en matière de cotisations d'impôt sur le revenu. Appel de ces décisions peut être fait à la Cour de l'Échiquier. En vertu de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès (S.C. 1958, chap. 29), la commission peut également entendre les appels en matière de cotisations établies aux termes de la loi.

Loi sur la Défense nationale.—Le Tribunal d'appel des cours martiales a été institué en 1959 par une modification à la loi sur la Défense nationale (S.C. 1959, chap. 5). Les cadres de la Cour se composent d'au moins quatre juges de la Cour de l'Échiquier du Canada nommés par le gouverneur en conseil et d'un certain nombre de juges d'une cour supérieure de juridiction criminelle également nommés par le gouverneur en conseil. Ce dernier désigne un des juges à la présidence du Tribunal, qui entend les appels interjetés au sujet de la légalité des jugements rendus par des cours martiales selon lesquels les inculpés ont été trouvés coupables d'une infraction et au sujet de la légalité d'une condamnation prononcée par un tel tribunal. C'est seulement sur des questions de droit que l'on peut en appeler à la Cour suprême du Canada d'un jugement rendu par le Tribunal d'appel des cours martiales.

Pouvoir judiciaire provincial et territorial*

Les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique régissent, dans une certaine mesure, le pouvoir judiciaire provincial. En vertu de l'article 92 (14), la législature de chaque province peut exclusivement faire des lois relatives à l'administration judiciaire

* De plus amples détails sur le pouvoir judiciaire provincial figurent dans l'Annuaire de 1954, pp. 49-57. La Cour supérieure de la Nouvelle-Écosse a été réorganisée à compter du 1^{er} août 1966.

dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux provinciaux tant civils que criminels. L'article 96 décrète que le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. L'article 100 décrète que les traitements, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf des cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick) sont fixés et payés par le Parlement du Canada; ces rémunérations sont établies dans la loi sur les juges (S.R.C. 1952, chap. 159, modifié). D'après l'article 99, les juges des cours supérieures restent en fonction durant bonne conduite, mais peuvent être démis par le gouverneur général à la requête du Sénat et des Communes. Leur mandat cesse quand ils atteignent l'âge de 75 ans. La durée du mandat des juges de cour de district et de cour de comté est déterminée par la loi sur les juges; tout juge occupe sa charge durant bonne conduite et tant qu'il réside dans la région qui forme le ressort de la cour.

Toutes les provinces ont des tribunaux secondaires à juridiction civile et criminelle limitée, et dont les présidents, tels par exemple les juges de paix, les magistrats et les juges des cours de jeunes délinquants, sont nommés par les autorités provinciales. Sauf le Québec, chaque province a ses cours de comté ou de district dont la compétence est limitée aux litiges de \$500 à \$2,500. Il existe dans chaque province une cour supérieure de compétence presque illimitée, désignée sous des appellations diverses telles que Cour du Banc de la Reine, Cour suprême, Cour supérieure, etc., de même qu'une Cour d'appel.

L'acte du Territoire du Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest ont chacun établi, dans et pour le territoire, une cour supérieure d'archives, appelée cour territoriale, qui se compose d'un ou de plusieurs juges nommés par le gouverneur en conseil. Les juges de la cour territoriale du Yukon sont juges *ex officio* de la cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest et *vice versa*. Il existe également une cour d'appel dans chacun des territoires. Les magistrats de police et les juges de paix ont pouvoir juridique en matières civiles et criminelles d'ordre secondaire.

Section 2.—Gouvernements provinciaux et territoriaux*

Dans chacune des provinces, un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général en conseil, représente la Reine et gouverne sur l'avis et avec l'aide de son ministère ou conseil exécutif, lequel est responsable devant la législature et démissionne dans des circonstances analogues à celles qui sont décrites à la page 91 en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

A l'exception du Québec, qui possède un Conseil législatif et une Assemblée législative, les provinces n'ont qu'une seule chambre, formée du lieutenant-gouverneur et de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative est élue par le peuple pour un mandat statutaire de cinq ans, mais en deçà de cette période, le lieutenant-gouverneur peut la dissoudre sur recommandation du premier ministre de la province.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (S.R.-U. 1867, chap. 3 et modifications) est la source des pouvoirs des législatures provinciales. En vertu de l'article 92 de l'Acte, dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières suivantes: modification de la constitution de la province, sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur, taxation directe dans les limites de la province, emprunt de deniers sur le crédit de la province, création et exercice de fonctions provinciales ainsi que nomination et paiement des fonctionnaires provinciaux, administration et vente des terres publiques appartenant à la province ainsi que du bois et des forêts qui y poussent, éta-

* Sauf indication contraire, les renseignements fournis dans la présente Section sont en date du 30 juin 1966. Tout changement majeur pouvant survenir entre cette date et la mise sous presse paraîtra dans un Appendice au présent volume.

blissement, entretien et administration des prisons publiques et des maisons de correction dans les limites et pour la population de la province, établissement, entretien et administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province, sauf les hôpitaux de marine, institutions municipales dans la province, licences de boutiques, de débits de boissons, de tavernes, d'encanteurs et autres établies en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales ou municipales, travaux et ouvrages d'une nature locale, autres que les lignes interprovinciales ou internationales de bateaux, de chemins de fer, canaux, télégraphes, etc., ou les ouvrages, qui, bien qu'entièrement situés dans la province, sont déclarés par le Parlement fédéral utiles au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces, constitution de compagnies pour des objets provinciaux, célébration des mariages dans la province, propriété et droits civils dans la province, administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le maintien et l'organisation de tribunaux provinciaux de juridiction tant civile que criminelle ainsi que la procédure en matière civile devant ces tribunaux, infliction de punitions par voie d'amendes, de peines ou d'emprisonnement en vue de faire respecter toute loi provinciale visant les matières susmentionnées, enfin, de façon générale, toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

En outre, dans les limites et pour la population de la province, la législature a, en vertu de l'article 93, le droit exclusif de légiférer en matière d'enseignement, sous réserve de certaines dispositions relatives à l'établissement d'écoles par les minorités religieuses. Les provinces admises plus récemment comme membres de la Fédération jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumises aux mêmes restrictions.

Les législatures provinciales sont également autorisées, en vertu de l'article 95, à légiférer en matière d'agriculture et d'immigration, en conformité, toutefois, des lois du Parlement canadien à ce sujet.

Électorat provincial.—La loi sur les élections de chaque province renferme les dispositions relatives à l'habilité et à l'inhabilité à voter. En général, toute personne, homme ou femme, âgée de 18 à 21 ans qui est citoyen canadien ou autre sujet britannique et qui satisfait à certaines exigences relatives à la résidence dans la province et le district électoral où a lieu l'élection, et qui n'est pas frappée d'incapacité statutaire, a droit de vote. Au Québec et en Saskatchewan les citoyens ont le droit de voter à 18 ans, à Terre-Neuve, en Alberta et en Colombie-Britannique à 19 ans et dans les autres provinces à 21 ans.

Sous-section 1.—Terre-Neuve

Le gouvernement de Terre-Neuve se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Cette dernière compte 42 membres élus pour cinq ans. La Législature élue le 8 septembre 1966 est la 34^e de Terre-Neuve et la sixième depuis la confédération.

Depuis cette union, le 31 mars 1949, la province a compté quatre lieutenants-gouverneurs: l'hon. sir Albert Joseph Walsh, nommé le 1^{er} avril 1949, l'hon. lieutenant-col. sir Leonard Outerbridge, nommé le 5 septembre 1949, l'hon. Campbell Macpherson, nommé le 16 décembre 1957, et l'hon. Fabian O'Dea, nommé le 1^{er} mars 1963. Le premier ministère formé le 13 juillet 1949 sous la direction de l'hon. Joseph R. Smallwood était encore en fonctions le 1^{er} octobre 1966.

Le premier ministre et les autres membres du Cabinet touchent respectivement \$10,000 et \$9,000, en plus d'une indemnité de session de \$4,333.33 et d'une indemnité de déplacement et de dépenses de \$2,166.66. Chaque membre de l'Assemblée législative reçoit une indemnité de session de \$4,333.33 et une indemnité de déplacement et de dépenses de \$2,166.66. Le chef de l'opposition reçoit un supplément de \$3,000.

14.—Premier ministre de Terre-Neuve, le 1^{er} octobre 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 8 septembre 1966: libéral, 39; et conservateur-progressiste, 3.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre et ministre du Développement économique.....	L'hon. J. R. SMALLWOOD.....	1 ^{er} avril 1949	1 ^{er} avril 1949
Président du Conseil.....	L'hon. L. R. CURTIS.....	1 ^{er} avril 1949	8 sept. 1966
Ministre des Mines, de l'Agriculture et des Ressources.....	L'hon. W. J. KEOUGH.....	29 juillet 1949	1 ^{er} mai 1967
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. J. R. CHALKER.....	4 avril 1950	1 ^{er} mai 1957
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. P. J. LEWIS.....	15 déc. 1951	15 déc. 1951
Ministre des Finances.....	L'hon. F. W. ROWE.....	21 mai 1952	7 déc. 1964
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. B. J. ABBOTT.....	1 ^{er} mai 1957	8 sept. 1966
Ministre de la Santé.....	L'hon. J. M. MCGRATH.....	5 juillet 1956	7 août 1956
Ministre des Affaires provinciales.....	L'hon. G. A. FRISCKER.....	26 août 1959	7 déc. 1964
Ministre des Pêcheries.....	L'hon. C. M. LANE.....	12 juin 1961	15 fév. 1963
Ministre de la Voie.....	L'hon. E. S. JONES.....	7 déc. 1964	7 déc. 1964
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. H. R. V. EARLE.....	7 déc. 1964	7 déc. 1964
Ministre des Affaires municipales et des Approvisionnements.....	L'hon. J. C. CROSSIE.....	19 juillet 1966	8 sept. 1966
Ministre de la Justice.....	L'hon. T. A. HICKMAN.....	25 juillet 1966	8 sept. 1966
Ministre des Affaires du Labrador.....	L'hon. C. R. GRANGER.....	1 ^{er} août 1966	8 sept. 1966
Ministre du Bien-être public.....	L'hon. AIDAN MALONEY.....	8 août 1966	8 sept. 1966
Ministre du Travail.....	L'hon. CLYDE WELLS.....	15 août 1966	8 sept. 1966

Sous-section 2.—Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1873) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 107 de l'Annuaire de 1960; depuis cette date, l'hon. F. W. Hyndman a détenu ce poste à compter du 31 mars 1958, auquel a succédé l'hon. W. J. MacDonald, nommé le 1^{er} août 1963.

L'Assemblée législative élue le 30 mai 1936 est la 51^e de la province et la 23^e depuis la confédération. Elle se compose de 32 membres (16 districts électoraux) élus pour un mandat statutaire de cinq ans. Chaque district élit un conseiller et un membre de l'Assemblée. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'Annuaire de 1960, p. 107.

Le premier ministre touche \$8,000 par année et chaque ministre du Cabinet \$5,000. Tout membre de l'Assemblée touche \$2,000 pour chaque session à laquelle il assiste et un supplément de \$1,000, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses et de déplacement. Le président de l'Assemblée bénéficie d'un supplément de \$366.60 et d'un autre \$333.40, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses et de déplacement. Le chef de l'opposition touche un supplément de \$1,000 et un autre de \$500, libre d'impôt, pour dépenses et déplacement.

15.—Législatures de l'Île-du-Prince-Édouard, 1915-1966, le 1^{er} octobre 1966

NOTA.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 79 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1935, à la page 115 de l'édition de 1938; et celles de 1936-1943, à la page 86 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
15 sept. 1943	20 ^e	4	15 fév. 1944	27 oct. 1947
11 déc. 1947	21 ^e	5	24 fév. 1948	30 mars 1951
26 avril 1951	22 ^e	6	23 oct. 1951	27 avril 1955
25 mai 1955	23 ^e	4	2 fév. 1956	3 août 1959
1 ^{er} sept. 1959	24 ^e	4	1 ^{er} mars 1960	8 nov. 1962
10 déc. 1962	25 ^e	4	14 mars 1963	14 avril 1966
30 mai 1966	26 ^e	1		

¹ La Législature n'était pas encore en session le 1^{er} octobre 1966.

16.—Vingt-sixième ministère de l'Île-du-Prince-Édouard, le 1^{er} octobre 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 30 mai et le 11 juillet 1966: libéral, 17; et conservateur-progressiste, 15.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre, procureur et avocat général	L'hon. ALEX B. CAMPBELL.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Ministre des Travaux publics et ministre de la Voirie.....	L'hon. GEORGE J. FERGUSON.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Ministre de l'Éducation et président du Conseil exécutif.....	L'hon. GORDON L. BENNETT.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Secrétaire et trésorier provincial.....	L'hon. T. EARLE HICKEY.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Ministre de la Santé et ministre des Affaires municipales.....	L'hon. KEIR CLARK.....	11 juin 1953	28 juillet 1966
Ministre de l'Industrie et des Ressources naturelles et ministre des Pêcheries.....	L'hon. CEPIL A. MILLER.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Ministre du Bien-être et ministre du Tourisme	L'hon. M. LORNE BONNELL.....	16 juin 1955	28 juillet 1966
Ministre du Travail.....	L'hon. J. ELMER BLANCHARD.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. DANIEL J. MACDONALD.....	28 juillet 1966	28 juillet 1966

Sous-section 3.—Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 108 de l'*Annuaire* de 1960; depuis cette date, la fonction a été remplie par le major-général, l'honorable E. C. Plow, nommé le 1^{er} septembre 1958, suivi par l'honorable H. P. MacKeen, nommé le 1^{er} mars 1963.

La Législature compte 43 membres élus pour cinq ans, durée maximum du mandat. La Législature élue le 8 octobre 1963 est la 48^e de la Nouvelle-Écosse et la 25^e depuis la confédération. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 109; le présent premier ministre est entré en fonction en 1956.

Le premier ministre de la province reçoit un traitement annuel de \$12,000 et chacun des ministres du Cabinet, de \$10,000 et de \$800 pour dépenses de représentation. Les membres de la Chambre d'assemblée reçoivent une indemnité de session de \$4,000 et une indemnité de \$2,000 pour dépenses se rattachant à l'exercice de leurs fonctions. Le chef de l'opposition bénéficie d'une allocation de \$7,200 et de \$800 pour une allocation de représentation, outre son indemnité de session.

17.—Législatures de la Nouvelle-Écosse, 1945-1966, le 30 juin 1966

NOTE.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 80 de l'*Annuaire* de 1924; celles de 1924-1933, à la page 116 de l'édition de 1938; et celles de 1939-1944, à la page 88 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
23 oct. 1945	20 ^e	4	14 mars 1946	27 avril 1949
9 juin 1949	21 ^e	4	21 mars 1950	14 avril 1953
28 mai 1953	22 ^e	3	24 fév. 1954	20 sept. 1956
30 oct. 1956	23 ^e	3	27 fév. 1957	26 avril 1960
7 juin 1960	24 ^e	3	8 fév. 1961	29 août 1963
8 oct. 1963	25 ^e	1	6 fév. 1964	

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 juin 1966.

18.—Dix-septième ministère de la Nouvelle-Écosse, le 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 8 octobre 1963: conservateur-progressiste, 39; et libéral, 4.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre et ministre de l'Éducation.	L'hon. R. L. STANFIELD.....	20 nov. 1956	20 nov. 1956
Ministre des Finances et des Affaires économiques et président de la Commission hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse.	L'hon. G. I. SMITH.....	20 nov. 1956	{ 2 mai 1962 20 nov. 1956
Procureur général et ministre de la Santé....	L'hon. R. A. DONAHOE.....	20 nov. 1956	20 nov. 1956
Ministre des Travaux publics et ministre de la Voirie.....	L'hon. S. T. PYKE.....	20 nov. 1956	{ 20 nov. 1956 2 mai 1962
Ministre des Terres et Forêts et ministre des Pêcheries.....	L'hon. E. D. HALIBURTON.....	20 nov. 1956	{ 27 juillet 1959 6 juillet 1959
Ministre du Travail.....	L'hon. N. L. FERGUSSON.....	20 nov. 1956	2 mai 1962
Ministre du Commerce et de l'Industrie.....	L'hon. W. S. KENNEDY JONES....	21 avril 1960	{ 6 juillet 1964 2 mai 1962
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. G. A. BURRIDGE.....	13 oct. 1960	13 oct. 1960
Ministre des Mines et ministre chargé de l'application de la loi sur la régie des alcools..	L'hon. D. M. SMITH.....	13 oct. 1960	{ 12 déc. 1961 13 oct. 1960
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. D. R. MACLEOD.....	6 juillet 1964	6 juillet 1964
Ministre du Bien-être public.....	L'hon. J. M. HARDING.....	6 juillet 1964	6 juillet 1964
Ministre des Affaires municipales.....	L'hon. T. J. MCKEUGH.....	6 juillet 1964	6 juillet 1964
Ministre de l'Agriculture et des Marchés et ministre sous le régime de la loi sur les cours d'eau.....	L'hon. I. W. AKERLEY.....	6 juillet 1964	6 juillet 1964
Secrétaire provincial et ministre chargé de la protection civile.....	L'hon. G. J. DOUCET.....	6 juillet 1964	6 juillet 1964

Sous-section 4.—Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 110 de l'*Annuaire* de 1960; depuis cette date, la fonction a été remplie par l'honorable J. Leonard O'Brien, nommé le 6 juin 1958, suivi par l'honorable John B. McNair, nommé le 9 juin 1965.

La Législature élue le 22 avril 1963 est la 45^e du Nouveau-Brunswick et la 18^e depuis la confédération. Elle compte 52 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 110; le premier ministre actuel est entré en fonction en 1960.

Le premier ministre touche un traitement annuel de \$7,500 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du Cabinet reçoivent \$10,000, les députés une indemnité de \$3,400 plus une allocation supplémentaire pour dépenses de \$1,700. Le chef de l'opposition touche un supplément de \$6,000. L'Orateur bénéficie d'une allocation de \$4,000 en plus de son indemnité normale.

19.—Législatures du Nouveau-Brunswick, 1945-1966, le 30 juin 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 81 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1935, à la page 117 de l'édition de 1938; et celles de 1936-1944, à la page 87 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
28 août 1944	13 ^e	4	20 fév. 1945	18 mai 1948
28 juin 1948	14 ^e	4	8 mars 1949	16 juillet 1952
22 sept. 1952	15 ^e	4	12 fév. 1953	17 avril 1956
18 juin 1956	16 ^e	4	21 fév. 1957	19 mai 1960
27 juin 1960	17 ^e	3	17 nov. 1960	12 mars 1963
22 avril 1963	18 ^e	1	28 mai 1963	1

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 juin 1966.

20.—Vingt-troisième ministère du Nouveau-Brunswick, le 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 22 avril 1963: libéral, 31; et conservateur-progressiste, 21.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre.....	L'hon. LOUIS-J. ROUCHAUD.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Procureur général.....	L'hon. BERNARD A. JEAN.....	6 avril 1966	6 avril 1966
Ministre des Finances et de l'Industrie.....	L'hon. L.-G. DESBRISAY.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Secrétaire provincial.....	L'hon. JOSEPH E. LEBLANC.....	12 juillet 1960	18 mai 1965
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. ANDRÉ F. RICHARD.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Ministre des Terres et des Mines.....	L'hon. WILLIAM R. DUFFIE.....	12 juillet 1960	22 mars 1966
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. J.-ADRIEN LÉVESQUE.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Ministre de la Santé.....	L'hon. GEORGES L. DUMONT.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Ministre du Travail.....	L'hon. KENNETH J. WEBBER.....	12 juillet 1960	12 juillet 1960
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. W. W. MELDRUM.....	18 mai 1965	6 avril 1966
Ministre des Affaires municipales.....	L'hon. L. NORBERT THÉRIAULT.....	18 mai 1965	18 mai 1965
Ministre des Pêcheries.....	L'hon. R. ERNEST RICHARD.....	28 mai 1963	8 juillet 1963
Ministre de la Jeunesse et du Bien-être.....	L'hon. JOHN D. MACCALLUM.....	22 mars 1966	22 mars 1966
Président de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick.....	L'hon. H. GRAHAM CROCKER.....	12 juillet 1960	18 mai 1965

Sous-section 5.—Québec

Le gouvernement du Québec se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et d'une législature bicamérale, le Conseil législatif et l'Assemblée législative. Les lieutenants-gouverneurs, depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959, sont indiqués à la page 111 de l'Annuaire de 1960; depuis cette date, l'honorable Onésime Gagnon a détenu ce poste à compter du 14 février 1958, auquel a succédé l'honorable Paul Comtois, nommé le 6 octobre 1931, et l'honorable Hugues Lapointe, nommé le 22 février 1966.

Le Conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'Assemblée législative compte 108 membres élus et, comme le Conseil législatif, a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et administratif et de modifier ou d'abroger les lois déjà existantes. Pour recevoir la sanction du lieutenant-gouverneur, un projet de loi doit être adopté par les deux chambres. Seule l'Assemblée législative a le pouvoir de présenter un projet de loi comportant la dépense de deniers publics. La durée maximum d'une législature est de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'Annuaire de 1930, p. 112; l'honorable Jean Lesage est devenu premier ministre en 1961 et l'honorable Daniel Johnson en 1966.

Chaque membre du Conseil législatif et de l'Assemblée législative touche une indemnité de session de \$10,000 et un supplément de \$2,000 et \$6,000, respectivement, à titre

d'allocation pour dépenses. Outre cette indemnité et cette allocation, le premier ministre reçoit un traitement annuel de \$16,000, une allocation pour dépenses de \$4,000 et une allocation de logement de \$2,000; les ministres du Cabinet reçoivent une indemnité annuelle de \$12,000 plus un supplément de \$3,000 à titre d'allocation pour dépenses, les ministres d'État, une indemnité de \$8,000 et une allocation pour dépenses de \$3,000; l'Orateur de l'Assemblée législative touche une indemnité de \$10,000, une allocation de \$2,000 pour dépenses et une autre de \$1,000 pour fins de logement et l'Orateur suppléant, une indemnité de \$5,000 et une allocation de \$1,000 pour dépenses. Le chef de l'opposition à l'Assemblée législative reçoit une indemnité de \$10,000, une allocation pour dépenses de \$3,000 et une allocation supplémentaire de \$2,000 pour fins de logement. Le leader du Gouvernement et le leader de l'opposition reçoivent chacun une indemnité de session de \$2,000 et un supplément de \$3,000 à titre d'allocation pour dépenses.

21.—Législatures du Québec, 1945-1966, le 30 juin 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 82 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1935, à la page 118 de l'édition de 1938; et celles de 1936-1944, à la page 83 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
8 août 1944	22 ^e	4	7 fév. 1945	9 juin 1948
28 juillet 1948	23 ^e	4	19 janv. 1949	28 mai 1952
16 juillet 1952	24 ^e	4	12 nov. 1952	25 avril 1956
20 juin 1956	25 ^e	4	14 nov. 1956	27 avril 1960
22 juin 1960	26 ^e	3	20 sept. 1960	19 sept. 1962
15 nov. 1962	27 ^e	5	15 janv. 1963	18 avril 1966
8 juin 1966	28 ^e	1		

1 La Législature n'était pas encore en session le 30 juin 1966.

22.—Vingt-quatrième ministère du Québec, le 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 5 juin 1966: Union nationale, 56; libéral, 50; et indépendant, 2.)

Portefeuille	Titulaire	Date de la nomination
Premier ministre, président du Conseil exécutif, ministre des Affaires fédérales-provinciales, et ministre des Ressources naturelles.....	L'hon. DANIEL JOHNSON.....	16 juin 1966
Ministre de l'Éducation et ministre de la Justice.....	L'hon. JEAN-JACQUES BERTRAND.....	16 juin 1966
Ministre des Finances et ministre des Affaires municipales	L'hon. PAUL DOZOIS.....	16 juin 1966
Ministre du Travail et ministre de l'Industrie et du Commerce.....	L'hon. MAURICE BELLEMARE.....	16 juin 1966
Ministre du Revenu.....	L'hon. RAYMOND JOHNSTON.....	14 juin 1966
Ministre des Transports et des Communications.....	L'hon. FERNAND LIOTTE.....	16 juin 1966
Ministre des Terres et Forêts.....	L'hon. CLAUDE GOSSELIN.....	16 juin 1966
Ministre de la Voirie et ministre des Travaux publics.....	L'hon. FERNAND LAFONTAINE.....	16 juin 1966
Secrétaire provincial.....	L'hon. YVES GABRIAS.....	16 juin 1966
Ministre de la Santé et ministre du Bien-être familial et social.....	L'hon. JEAN-PAUL CLOUTIER.....	16 juin 1966
Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.....	L'hon. GABRIEL LOUBIER.....	16 juin 1966
Ministre des Affaires culturelles.....	L'hon. JEAN-NOËL TREMBLAY.....	16 juin 1966
Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.....	L'hon. CLÉMENT VINCENT.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Affaires municipales).....	L'hon. FRANCIS BOUDREAU.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Industrie et Commerce).....	L'hon. EDGARDE CHARBONNEAU.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Travaux publics).....	L'hon. ARMAND RUSSELL.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Justice).....	L'hon. ARMAND MALTAJIS.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Santé).....	L'hon. DR. ROCH BOIVIN.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Éducation).....	L'hon. MARCEL MASSE.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Bien-être familial et social).....	L'hon. FRANÇOIS-EUGÈNE MATHIEU.....	16 juin 1966
Ministre d'État (Voirie).....	L'hon. PAUL ALLARD.....	16 juin 1966

23.—**Conseil législatif du Québec, le 30 juin 1964**

(selon l'ancienneté)

Nom	Division	Date de la nomination
R.-O. GROTHÉ	De Salaberry	20 déc. 1927
HÉCTOR LAFERTÉ (Orateur)	Shadacoona	25 juillet 1934
J.-L. BARIBEAU	Shawinigan	14 janv. 1938
PHILIPPE BRAIS	Grandville	16 fév. 1940
JULES BRILLANT	Golfe	14 janv. 1942
FÉLIX MESSIER	De Lanaudière	12 fév. 1942
ÉDOUARD ASSELIN	Wellington	23 janv. 1946
GEO. B. FOSTER	Victoria	22 août 1946
GÉRALD MARTINEAU	Lauzon	22 août 1946
J.-OLMER RENAUD	Airma	22 août 1946
PATRICE TARDIF	De la Vallière	20 juillet 1952
ÉDOUARD MASSON	Repentigny	12 mars 1953
ALBERT BOUCHARD	La Salle	24 nov. 1954
JEAN BARRETTE	Sorel	19 oct. 1955
ALBINY PAQUETTE	Rougemont	29 oct. 1958
JOHN P. ROWAT	De Lorimier	29 oct. 1958
ERNEST BENOÎT	Kennebec	8 avril 1959
ANTONIO AUGER	Les Laurentides	30 sept. 1959
OSCAR GILBERT	Bedford	30 mars 1960
JEAN RAYMOND	Rigaud	27 avril 1960
GEORGE C. MARLER (leader)	Inkerman	8 oct. 1960
ARTHUR DUPRÉ	Montarville	21 août 1963
GEORGE O'KEILLY	La Durantaye	12 août 1964
LIONEL BERTRAND	Mille Isles	25 nov. 1964

Sous-section 6.—Ontario

Le gouvernement de l'Ontario comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et la Chambre d'assemblée. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1867) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 114 de l'*Annuaire* de 1960; depuis cette date, l'honorable juge John Keiller Mackay a détenu ce poste à compter du 30 décembre 1957, auquel a succédé l'honorable William Earl Rowe, nommé le 1^{er} mars 1963.

La Chambre d'assemblée, chambre unique de la Législature provinciale, se compose de 108 membres élus pour un mandat statutaire de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 114; l'honorable John Parmenter Robarts est devenu premier ministre le 8 novembre 1961 lorsque l'honorable Leslie M. Frost, qui était premier ministre depuis le 4 mai 1949, a démissionné.

Outre les ministères réguliers, les commissions suivantes ont été créées: la Commission des parcs de Niagara, la Commission des municipalités de l'Ontario, la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, la Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Commission de régie des boissons alcooliques et la Commission des débits de boissons alcooliques, la Commission des services des hôpitaux et la Commission des ressources hydrauliques.

Selon les dispositions de la loi sur l'Assemblée législative (S.R.O. 1960, chap. 208 modifié) les membres de l'Assemblée touchent une indemnité annuelle de \$8,000 plus une allocation pour dépenses de \$3,000 pour ceux qui représentent une circonscription située dans la municipalité de Toronto et de \$4,000 pour toute autre circonscription. De plus, l'Orateur reçoit une indemnité spéciale annuelle de \$3,000 et une allocation de \$2,000 pour dépenses, le président du comité plénier, une indemnité spéciale annuelle de \$2,000 et le chef de l'opposition, un traitement de \$12,000 par année en plus de son indemnité comme membre. Chaque ministre du Cabinet reçoit l'indemnité ordinaire à titre de membre de la législature en plus de son indemnité comme ministre de la Couronne. La loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de \$16,000 pour le premier ministre et de \$12,000 pour les ministres du Cabinet. En vertu de la modification apportée en 1956, chaque ministre

de la Couronne chargé d'un ministère, le ministre de la Couronne qui est membre de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario et le chef de l'opposition reçoivent une allocation de représentation de \$2,000. Chaque ministre sans portefeuille, sauf le ministre qui est membre de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, reçoit un traitement de \$2,500 et une allocation de représentation de \$1,000 par année.

24.—Législatures de l'Ontario, 1945-1966, le 30 juin 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 83 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1934, à la page 119 de l'édition de 1938; et celles de 1935-1945, à la page 90 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
4 juin 1945	22 ^e	4	16 juillet 1945	27 avril 1948
7 juin 1948	23 ^e	4	10 fév. 1949	6 oct. 1951
22 nov. 1951	24 ^e	5	21 fév. 1952	2 mai 1955
9 juin 1955	25 ^e	5	8 sept. 1955	4 mai 1959
11 juin 1959	26 ^e	4	26 janv. 1960	16 août 1963
25 sept. 1963	27 ^e	1	29 oct. 1963	1

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 juin 1966.

25.—Dix-septième ministère de l'Ontario, 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 25 septembre 1963: conservateur-progressiste, 77; libéral, 24; et Nouveau parti démocratique, 7.)

Nota.—Les ministres figurent avec la date de leur nomination initiale et avec celle de leur nomination au portefeuille actuel, malgré la formation d'un nouveau ministère à la suite de la nomination d'un nouveau premier ministre.

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre et président du Conseil	L'hon. JOHN PARMENTER ROBERTS	22 déc. 1958	8 nov. 1961
Ministre des Terres et Forêts	L'hon. ARCHIBALD KILSO ROBERTS	17 août 1955	25 oct. 1962
Ministre du Bien-être public	L'hon. LOUIS-PIERRE CÉCILE	17 sept. 1948	17 août 1955
Trésorier provincial	L'hon. JAMES NOBLE ALLAN	5 janv. 1955	28 avril 1958
Ministre des Travaux publics	L'hon. THOMAS RAY CONNELL	1 ^{er} nov. 1956	22 déc. 1958
Ministre de la Santé	L'hon. MATTHEW BULLOCH DYMOND	18 juillet 1957	22 déc. 1958
Ministre des Affaires municipales	L'hon. JOSEPH WILFRID SPOONER	18 juillet 1957	25 oct. 1962
Secrétaire provincial et ministre de la Citoyenneté	L'hon. JOHN YAREMCO	28 avril 1958	8 nov. 1961
Ministre des Mines	L'hon. GEORGE CALVIN WARDROPE	22 déc. 1958	8 nov. 1961
Ministre du Travail	L'hon. HENRY LESLIE ROWNTREE	21 nov. 1960	25 oct. 1962
Ministre des Établissements de redressement	L'hon. ALLAN GROSSMAN	21 nov. 1960	14 août 1963
Ministre de l'Agriculture et des aliments	L'hon. WILLIAM ATCHESON STEWART	21 nov. 1960	8 nov. 1961
Ministre de la Voirie	L'hon. CHARLES STEEL MACNAUGHTON	8 nov. 1961	25 oct. 1962
Ministre des Transports	L'hon. IRWIN HASSETT	8 nov. 1961	14 août 1963
Ministre du Tourisme et de l'Information	L'hon. JAMES ALEXANDER CHARLES AULD	25 oct. 1962	14 août 1963
Ministre de l'Éducation	L'hon. WILLIAM GRENVILLE DAVIS	25 oct. 1962	25 oct. 1962
Ministre de l'Administration de l'énergie et des ressources	L'hon. JOHN RICHARD SIMONETT	25 oct. 1962	16 oct. 1963
Ministre de l'Économie et du Développement	L'hon. STANLEY JOHN RANDALL	8 nov. 1963	8 nov. 1963
Procureur général	L'hon. ARTHUR ALLISON WISHART	26 mars 1964	26 mars 1964
Ministre sans portefeuille	L'hon. GEORGE ELLIS GOMME	12 janv. 1965	12 janv. 1965

Sous-section 7.—Manitoba

Le gouvernement du Manitoba se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif (14 membres) et de l'Assemblée législative (57 membres élus pour cinq ans). Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1870) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 115 de l'Annuaire de 1960; depuis cette date, la fonction a été remplie par l'honorable

Errick F. Willis, assermenté le 15 janvier 1960, suivi par l'honorable Richard S. Bowles, nommé le 2 juillet 1935. Les noms des premiers ministres depuis la confédération paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 116.

Le premier ministre touche un traitement annuel de \$18,000 et chacun des autres ministres, \$15,000. Les membres de la Législature reçoivent une indemnité de \$3,200, une allocation libre d'impôt de \$1,600 pour dépenses, et une allocation de \$10 par jour pour une période de 60 jours de séances ininterrompues, y compris le samedi et le dimanche pour les membres hors de Winnipeg métropolitain qui sont obligés de trouver logement et nourriture à Winnipeg pendant les sessions de la Législature. Les ministres chargés d'un ministère reçoivent chacun une allocation «de représentation» supplémentaire de \$3,000. Le chef de l'opposition touche un supplément de \$6,000 et l'Orateur de la Législature reçoit \$9,600, soit le double de l'indemnité et de l'allocation de dépenses d'un membre de la Législature.

26.—Législatures du Manitoba, 1945-1966, le 1^{er} octobre 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 84 de l'*Annuaire* de 1924; celles de 1924-1936, à la page 120 de l'édition de 1938; et celles de 1937-1945, à la page 91 de l'édition 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
15 oct. 1945	22 ^e	4	19 fév. 1946	29 sept. 1949
10 nov. 1949	23 ^e	7	14 fév. 1950	23 avril 1953
8 juin 1953	24 ^e	5	2 fév. 1954	30 avril 1958
16 juin 1958	25 ^e	2	23 oct. 1958	31 mars 1959
14 mai 1959	26 ^e	5	9 juin 1959	9 nov. 1962
14 déc. 1962	27 ^e	5	23 fév. 1963	18 mai 1966
23 juin 1966	28 ^e	1		

¹ La Législature n'était pas encore en session le 1^{er} octobre 1966.

27.—Quinzième ministère du Manitoba, le 1^{er} octobre 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 23 juin 1966: conservateur-progressiste, 31; libéral, 14; Nouveau parti démocratique, 11; et crédit social, 1.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil, ministre des Affaires fédérales provinciales et ministre chargé de la loi sur le <i>Manitoba Development Authority</i>	L'hon. DUFFERIN ROBLIN.....	30 juin 1958	30 juin 1958
Trésorier provincial, ministre chargé de l'application de la loi sur les assurances et ministre des Mines et des Ressources naturelles.....	L'hon. EDWARD GURNEY VAUX EVANS.....	30 juin 1958	22 juillet 1966
Secrétaire provincial, ministre des Travaux publics, ministre des services d'utilité publique et ministre chargé de toute autre fonction, et aux termes de tout statut en vertu duquel il a été nommé ministre.....	L'hon. STEWART E. MCLEAN.....	30 juin 1958	22 juillet 1966
Procureur général et ministre du Tourisme et des Loisirs.....	L'hon. STEERING RUFUS LYON.....	30 juin 1958	22 juillet 1966
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. GEORGE JOHNSON.....	30 juin 1958	9 déc. 1963
Ministre du Bien-être.....	L'hon. JOHN B. CARROLL.....	30 juin 1958	27 fév. 1963
Ministre de la Santé.....	L'hon. CHARLES H. WITNEY.....	7 août 1959	9 déc. 1963
Ministre de la Voirie.....	L'hon. WALTER WEIR.....	31 oct. 1961	22 juillet 1966
Ministre du Travail.....	L'hon. OSIE BAIZLEY.....	27 fév. 1963	27 fév. 1963
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. ROBERT C. SMELLIE.....	27 fév. 1963	22 juillet 1966
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. MATTLAND BERNARD STEINKOPF.....	12 juin 1963	22 juillet 1966
Ministre d'aménagement urbain des Affaires municipales.....	L'hon. THELMA FORBES.....	22 juillet 1966	22 juillet 1966
Ministre de l'Industrie et du Commerce.....	L'hon. SIDNEY SPIVAK.....	22 juillet 1966	22 juillet 1966
Ministre de l'Agriculture et de la Conservation.....	L'hon. HARRY ENNS.....	22 juillet 1966	22 juillet 1966

Sous-section 8.—Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1905) jusqu'à 1959 sont indiqués à la page 117 de l'*Annuaire* de 1960; depuis cette date, la fonction a été remplie par l'honorable F. L. Bastedo, nommé le 27 janvier 1958, suivi par l'honorable Robert L. Hanbidge, nommé le 1^{er} mars 1963.

L'Assemblée législative comprend un nombre statutaire de 59 membres élus pour un mandat maximum de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 117; l'honorable W. S. Lloyd est devenu premier ministre en 1961 et l'honorable W. R. Thatcher en 1964.

Le premier ministre touche \$13,000 par année et chacun des ministres, \$10,000 outre leur indemnité de session. Le chef de l'opposition touche \$10,000 et une indemnité de bureau de \$12,000, l'Orateur, \$3,000 et l'Orateur suppléant, \$2,000. Chaque député touche une indemnité de session de \$4,000, outre une allocation de \$2,000 pour dépenses. Les députés des trois circonscriptions situées le plus au nord, soit Cumberland, Athabasca et Meadow Lake, touchent chacun une indemnité de session de \$4,335 et une allocation de \$2,165 pour dépenses.

28.—Législatures de la Saskatchewan, 1945-1966, le 30 juin 1966

NOTA.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 85 de l'*Annuaire* de 1924; celles de 1924-1934, à la page 121 de l'édition de 1938; et celles de 1935-1944, à la page 92 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
15 juin 1944	10 ^e	5	19 oct. 1944	19 mai 1948
24 juin 1948	11 ^e	5	16 fév. 1949	7 mai 1952
11 juin 1952	12 ^e	4	12 fév. 1953	25 avril 1956
20 juin 1956	13 ^e	4	14 fév. 1957	4 mai 1960
8 juin 1960	14 ^e	6	11 oct. 1960	18 mars 1964
22 avril 1964	15 ^e	1	4 fév. 1965	1

1 Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 juin 1966.

29.—Dixième ministère de la Saskatchewan, le 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 22 avril 1964: libéral, 33; C.C.F., 25; et conservateur-progressiste, 1.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination
Premier ministre, président du Conseil et trésorier provincial.....	L'hon. W. R. THATCHER.....	22 mai 1964
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. D. T. MCFARLANE.....	5 juillet 1965
Ministre de la Santé publique.....	L'hon. D. G. STEUART.....	22 mai 1964
Procureur général et Secrétaire provincial.....	L'hon. D. V. HEALD.....	22 mai 1964
Ministre des Ressources minérales.....	L'hon. A. C. CAMERON.....	22 mai 1964
Ministre intérimaire de l'Industrie et du Commerce.....	L'hon. G. B. GRANT.....	...
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. G. J. TRAPP.....	22 mai 1964
Ministre de la Voirie et des Transports et ministre des Téléphones.....	L'hon. G. B. GRANT.....	22 mai 1964 29 mai 1964
Ministre du Bien-être.....	L'hon. D. BOLDT.....	22 mai 1964
Ministre des Affaires municipales.....	L'hon. J. C. McISAAC.....	5 juillet 1965
Ministre du Travail et ministre de la Coopération et du Développement coopératif.....	L'hon. L. P. CODERRE.....	22 mai 1964
Ministre des Travaux Publics.....	L'hon. J. W. GARDINER.....	22 mai 1964
Ministre des Ressources naturelles.....	L'hon. J. M. CUELENARRE.....	22 mai 1964

Sous-section 9.—Alberta

Le gouvernement de l'Alberta se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1905) jusqu'à 1959 sont indiqués dans l'*Annuaire* de 1960, p. 118; depuis cette date, la fonction a été remplie par l'honorable J. Percy Page, nommé le 19 décembre 1959, suivi par l'honorable J. W. Grant MacEwan, nommé en janvier 1966.

L'Assemblée législative comprend 63 membres élus pour au plus cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération paraissent dans l'*Annuaire* de 1960, p. 119; le premier ministre actuel est entré en fonction en 1943.

L'indemnité de session de chaque membre de l'Assemblée (sauf l'Orateur, l'Orateur suppléant et le chef de l'opposition) est de \$3,600, outre une allocation de dépenses de \$1,800 et \$15 pour chaque jour d'absence obligatoire de son lieu de résidence pendant la session; ces deux allocations sont exemptes d'impôt. L'indemnité de session de l'Orateur est de \$5,000 et son allocation de dépenses, de \$3,000; celle de l'Orateur suppléant est de \$4,800 et son allocation de dépenses est de \$2,400. Le chef de l'opposition reçoit une indemnité de session de \$7,600 et une allocation de dépenses de \$3,800. Chacun reçoit aussi \$15 par jour de session quand il est démontré qu'il doit s'absenter de son lieu de résidence. Le premier ministre, en plus de l'indemnité de session, reçoit \$16,000, et chacun des ministres, \$12,500.

30.—Législatures de l'Alberta, 1945-1966, le 30 juin 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 86 de l'*Annuaire* de 1924; celles de 1924-1934, à la page 122 de l'édition de 1938; et celles de 1935-1944, à la page 93 de l'édition de 1963-1964.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
8 août 1944	10 ^e	5	22 fév. 1945	16 juillet 1948
17 août 1948	11 ^e	5	17 fév. 1949	28 juin 1952
5 août 1952	12 ^e	3	19 fév. 1953	12 mai 1955
29 juin 1955	13 ^e	5	17 août 1955	9 mai 1959
18 juin 1959	14 ^e	5	11 fév. 1960	9 mai 1963
17 juin 1963	15 ^e	1	13 fév. 1964	

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 30 juin 1966.

31.—Huitième ministère de l'Alberta, le 30 juin 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 17 juin 1963: crédit social, 60; libéral, 2; et coalition, 1.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil, et procureur général.....	L'hon. ERNEST C. MANNING.....	3 sept. 1935	{ 31 mai 1943 2 août 1955
Ministre des Affaires municipales.....	L'hon. ALFRED J. HOOKE.....	20 avril 1945	2 août 1955
Ministre de la Voirie.....	L'hon. GORDON E. TAYLOR.....	27 déc. 1950	1 ^{er} mai 1951
Ministre de l'Éducation.....	L'hon. RANDOLPH H. MCKINNON.....	31 juillet 1964	31 juillet 1964
Ministre du Bien-être public.....	L'hon. LEONARD C. HALMRAST.....	3 janv. 1953	15 oct. 1962
Ministre des Terres et Forêts.....	L'hon. HENRY A. RUSTE.....	16 fév. 1965	16 fév. 1965
Trésoyer provincial.....	L'hon. ANDERS O. AALBORG.....	9 sept. 1952	29 juillet 1964
Ministre des Travaux publics.....	L'hon. FRED. C. COLBORNE.....	2 août 1955	30 nov. 1962
Ministre de l'Industrie et du Développement et ministre des Mines et Minéraux.....	L'hon. A. RUSSELL PATRICK.....	2 août 1955	{ 1 ^{er} sept. 1959 15 oct. 1962
Ministre du Travail et ministre des Téléphones.....	L'hon. RAYMOND REIERSON.....	2 août 1955	22 sept. 1959
Ministre de la Santé.....	L'hon. J. DONOVAN ROSS.....	18 sept. 1957	18 sept. 1957
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. HARRY E. STROM.....	15 oct. 1962	15 oct. 1962
Secrétaire provincial.....	L'hon. AMEROSE HOLOWACH.....	15 oct. 1962	15 oct. 1962
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. IRA McLAUGHLIN.....	30 nov. 1962	30 nov. 1962
Ministre sans portefeuille.....	L'hon. ETHEL S. WILSON.....	30 nov. 1962	30 nov. 1962

Sous-section 10.—Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Le major-général, l'honorable George Randolph Pearkes, lieutenant-gouverneur le 30 avril 1965, a été nommé le 12 octobre 1960. Les lieutenants-gouverneurs, depuis la confédération (1871) jusqu'à 1959, sont indiqués à la page 120 de l'Annuaire de 1960.

L'Assemblée législative compte 55 membres élus pour un terme statutaire de cinq ans. Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'Annuaire de 1960, p. 120; le premier ministre actuel est entré en fonction en 1952.

Les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative touchent une indemnité de session de \$5,000 et une allocation pour dépenses de \$1,500. Chaque membre reçoit également une allocation de subsistance de \$1,000 et aussi la somme de 25c. par mille de distance entre leur lieu de résidence et la ville de Victoria, cette distance étant calculée, pour l'aller et le retour, d'après la route postale la plus rapprochée. Chaque membre reçoit aussi une allocation de \$500 pour frais de télégraphe et de téléphone. De plus, le premier ministre touche \$20,000 et chaque membre du Conseil, \$17,500. Le chef de l'opposition reçoit une allocation spéciale de \$7,500 pour dépenses; l'Orateur et l'Orateur suppléant touchent une allocation spéciale de \$7,500 et de \$2,500, respectivement.

32.—Législatures de la Colombie-Britannique, 1945-1966, le 21 octobre 1966

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 87 de l'Annuaire de 1924; celles de 1924-1937, à la page 123 de l'édition de 1938; et celles de 1938-1945, à la page 94 de l'édition de 1963-1964.

Élections		Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
25 oct.	1945	21 ^e	5	21 fév. 1946	16 avril 1949
15 juin	1949	22 ^e	4	14 fév. 1950	10 avril 1952
12 juin	1952	23 ^e	1	3 fév. 1953	27 mars 1953
9 juin	1953	24 ^e	4	15 sept. 1953	13 août 1956
19 sept.	1956	25 ^e	4	7 fév. 1957	3 août 1960
13 sept.	1960	26 ^e	4	26 janv. 1961	21 août 1963
30 sept.	1963	27 ^e	3	23 janv. 1964	5 août 1966
12 sept.	1966	28 ^e	1		

¹ La Législature n'était pas encore en session le 21 octobre 1966.

33.—Vingt-huitième ministre de la Colombie-Britannique, le 21 octobre 1966

(Position des partis aux dernières élections générales, le 12 septembre 1966: crédit social, 33; Nouveau parti démocratique, 16; et libéral, 6.)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Premier ministre, président du Conseil et ministre des Finances.....	L'hon. WILLIAM ANDREW CECIL BENNETT.....	1 ^{er} août 1952	{1 ^{er} août 1952 15 fév. 1954
Secrétaire provincial et ministre du Bien-être social.....	L'hon. WESLEY DREWETT BLACK..	1 ^{er} août 1952	{1 ^{er} août 1952 20 mars 1959
Procureur général et ministre des Transports commerciaux.....	L'hon. ROBERT WILLIAM BONNER.	1 ^{er} août 1952	{1 ^{er} août 1952 20 mars 1964
Ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques.....	L'hon. RAY GILIS WILLISTON....	14 avril 1954	30 mars 1962
Ministre de l'Agriculture.....	L'hon. FRANCIS XAVIER RICHTER.	28 nov. 1960	28 nov. 1960
Ministre des Mines et des Ressources pétrolières.....	L'hon. DONALD LESLIE BROTHERS	20 mars 1964	20 mars 1964
Ministre de la Voirie.....	L'hon. PHILIP ARTHUR GAGLARDI	1 ^{er} août 1952	15 mars 1955
Ministre du Travail et ministre de l'Éducation.....	L'hon. LESLIE RAYMOND PETERSON.....	27 sept. 1956	28 nov. 1960

33.—Vingt-huitième ministère de la Co'ombie-Britannique, le 21 octobre 1966 (fin)

Portefeuille	Titulaire	Date de nomination initiale	Date de nomination au poste actuel
Ministre du Développement industriel et du Commerce.....	L'HON. RALPH RAYMOND LOFFMARK.....	20 mars 1964	20 mars 1964
Ministre des Affaires municipales.....	L'HON. DANIEL ROBERT JOHN CAMPBELL.....	20 mars 1964	20 mars 1964
Ministre des Services sanitaires et des Assurances hospitalières.....	L'HON. ERIC CHARLES FITZGERALD MARTIN.....	1 ^{er} août 1952	20 mars 1960
Ministre des Travaux publics.....	L'HON. WILLIAM NEELANDS CHANT	15 mars 1955	15 mars 1955
Ministre des Loisirs et de la Conservation.....	L'HON. WILLIAM KENNETH KIERNAN.....	1 ^{er} août 1952	20 mars 1964

Sous-section 11.—Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Yukon.—Le Yukon, érigé en territoire distinct le 13 juin 1898 (voir p. 87) est pourvu d'un gouvernement local dirigé par un commissaire nommé par le gouverneur en conseil, ainsi que d'un conseil électif de sept membres (1961) qui se réunit deux fois par année à Whitehorse, siège du gouvernement local; ce conseil élit lui-même son président. Le commissaire administre le territoire conformément aux instructions du gouverneur en conseil ou du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le commissaire en conseil a le pouvoir de rendre des ordonnances relatives à l'imposition de taxes locales, la vente de spiritueux, la conservation du gibier, la création d'emplois territoriaux, l'entretien d'institutions municipales, la délivrance de permis, la constitution de sociétés, la célébration du mariage, la propriété, les droits civils et, en général, toute matière d'ordre local. Le commissaire et le conseil en fonction le 30 juin 1966 ont été élus en 1964. Leur mandat est de trois ans.

CONSEIL TERRITORIAL DU YUKON

(30 juin 1966)

Commissaire	G. R. CAMERON
Membres	
Carmacks-Kluane.....	ROBERT D. MAC KINNON
Dawson.....	GEORGE O. SHAW (Orateur)
Mayo.....	FRANK G. FOUTHAM
Watson Lake.....	DONALD G. TAYLOR
Whitehorse-Est.....	HERBERT F. BOYD
Whitehorse-Nord.....	JOHN KENNETH THOMPSON
Whitehorse-Sud.....	J. WATT
Fonctionnaires	
Secrétaire territorial et greffier du Conseil.....	H. J. TAYLOR
Trésorier territorial.....	K. MCKENZIE
Conseiller juridique.....	C. P. HUGHES

La Direction des régions septentrionales, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est chargée de l'administration générale des ressources naturelles du Yukon, sauf le gibier. Le ministère maintient des bureaux des terres et des mines en quatre endroits du Territoire. D'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral maintiennent des bureaux dans le Yukon, dont le ministère de la Justice, la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère du Revenu national, le ministère des Transports, les Postes, le ministère de l'Agriculture, le ministère des Travaux publics, le ministère des Pêcheries et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration*.

* Pour de plus amples renseignements sur les fonctionnaires des différents ministères du gouvernement fédéral desservant le Yukon, on pourra s'adresser à la Direction des régions septentrionales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

Territoires du Nord-Ouest.—Les Territoires du Nord-Ouest, reconstitués le 1^{er} septembre 1905, comprennent: 1° toute la partie du Canada au nord du soixantième parallèle de latitude nord, sauf les portions situées dans les limites du territoire du Yukon et des provinces de Québec et de Terre-Neuve, et 2° les îles de la baie d'Hudson, de la baie James et de la baie Ungava, sauf celles situées dans les provinces de Manitoba, d'Ontario et de Québec.

La loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.R.C. 1952, chap. 331) prévoit la nomination d'un commissaire chargé de gouverner les Territoires conformément aux directives reçues périodiquement du gouverneur en conseil et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La loi sur les Territoires du Nord-Ouest (modifiée) prévoit également un Conseil composé de neuf membres dont quatre élus dans le district de Mackenzie et cinq désignés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en conseil peut légiférer sur les matières suivantes: impôts directs, institutions et exercice d'emplois territoriaux, institutions municipales, élections contestées, permis, constitution de sociétés, propriété et droits civils, administration de la justice, gibier, éducation, hôpitaux et, en général, toute matière d'ordre local ou privé. Le Conseil se réunit une fois l'an dans les Territoires, et au moins une fois par année à Ottawa, siège du gouvernement. Les ressources, excepté le gibier, relèvent du gouvernement fédéral. Par ailleurs, l'application de la législation adoptée par le commissaire en conseil, de même que l'administration des ressources en conformité de la loi fédérale, relèvent de la Direction des régions septentrionales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans les Territoires, il existe des bureaux d'administration dans un certain nombre de centres, dont Fort Smith, Yellowknife, Hay River, Inuvik et Frobisher Bay.

CONSEIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

(30 juin 1966)

Commissaire.....	B. G. SIVERTZ
Sous-commissaire.....	STUART M. HODGSON
Membres	
Désignés.....	STUART M. HODGSON HUGH CAMPBELL ROBERT N. HARVEY D ^r FRANK VALLÉE ABRAHAM OKPIK
Élus	
Mackenzie-Nord.....	PETER BAKER
Mackenzie-Sud.....	ROBERT FORRITT
Fleuve Mackenzie.....	J. W. GOODALL
Delta du Mackenzie.....	LYLE R. TRIMBLE
Fonctionnaires	
Secrétaire.....	F. H. MURPHY
Conseiller juridique.....	D ^r HUGO FISCHER

Au mois de mai 1965, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien annonçait l'établissement d'une Commission consultative sur le développement du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest afin d'en étudier les problèmes, de demander avis aux résidents du Nord et de recommander au gouvernement fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires pour doter les Territoires du Nord-Ouest d'un gouvernement plus autonome. La Commission est un groupe impartial d'enquête, car ses trois membres sont tirés de domaines extérieurs au gouvernement. La Commission était censée présenter son rapport au gouvernement à l'automne de 1966.

Section 3.—Gouvernement municipal*

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), les gouvernements municipaux relèvent des législatures provinciales. Les pouvoirs et responsabilités des municipalités sont donc ceux que leur attribuent les lois provinciales, dont certaines s'ap-

* Revu (le 1^{er} janvier 1966) à la Division des gouvernements, Direction de la statistique financière, Bureau fédéral de la statistique.

pliquent à toutes les municipalités de la province, d'autres à un certain genre ou groupe de municipalités et plusieurs à une seule municipalité. Les différents genres d'organisation municipale et la nature des services assurés varient beaucoup d'une région à l'autre et sont adaptés de temps en temps aux conditions et aux besoins nouveaux.

En plus des genres d'organisation municipale bien connus (cité, ville, village, comté etc.), il en existe aussi divers autres. Certains corps municipaux comprennent un certain nombre de municipalités ou parties de municipalité. Par exemple, il existe des organismes régionaux spéciaux qui assurent certains services à plusieurs municipalités (eau, égout et drainage, irrigation et hygiène publique) et des corps métropolitains qui en assurent aux municipalités de leur territoire. Les régions peu habitées de certaines provinces n'ont pas de municipalités constituées. Elles sont plutôt divisées en districts d'amélioration locale, districts d'administration locale ou régions spéciales où les services d'ordre local sont administrés par des fonctionnaires nommés par le ministère des Affaires municipales.

L'impôt foncier est la grande source de revenu accessible aux municipalités. A cet impôt s'ajoutent à un degré plus ou moins marqué l'impôt sur les biens personnels, la taxe d'affaires, la capitation et l'impôt sur les locataires. Dans deux provinces, les municipalités peuvent percevoir une taxe sur les divertissements; dans trois autres elles peuvent imposer une taxe de vente sur certains articles. Les licences, permis, loyers, concessions, privilèges et amendes fournissent des revenus divers d'ordre général. Un grand nombre de municipalités exploitent des services qui fournissent l'eau et, dans bien des cas, l'électricité, le gaz, les transports, le téléphone, etc. Ces services accusent souvent un excédent financier qui peut être affecté à d'autres services municipaux. D'autre part, le budget des municipalités est souvent appelé à combler le déficit de leurs services et entreprises.

Les municipalités sont plus ou moins responsables des services suivants et bénéficient à cette fin d'une aide provinciale plus ou moins importante: protection des personnes et de la propriété par le moyen de services de police et d'incendie, de tribunaux et de prisons locales et de services d'inspection, voirie, salubrité publique, certains services de santé et de bien-être, et certains services récréatifs et autres communautaires. Dans la plupart des provinces, les municipalités sont chargées d'imposer et de percevoir des taxes pour le compte des écoles locales et souvent aussi d'emprunter des fonds pour la construction d'écoles. Des commissions scolaires, distinctes des conseils municipaux (sauf dans l'Alberta, voir p. 128), sont chargées de l'administration des écoles municipales.

Toutes les provinces accordent une aide financière aux municipalités: subventions que la municipalité peut dépenser à sa guise ou contributions à certains services qui relèvent de la municipalité. Les provinces peuvent aussi prêter aux municipalités pour fins d'immobilisations ou garantir leurs obligations. La reprise de responsabilités déléguées aux municipalités et l'attribution de pouvoirs d'imposition dans un domaine communément considéré comme provincial sont d'autres formes d'aide indirecte. Les provinces assurent aussi divers services d'ordre technique ou consultatif aux municipalités.

Les paragraphes qui suivent renferment un exposé de l'organisation municipale dans chaque province et dans les territoires au 1^{er} janvier 1966. Au tableau 34 (nombre de municipalités de chaque genre dans chaque province), les cités, villes et villages pleinement constitués sont considérés comme municipalités «urbaines».

Terre-Neuve.—Terre-Neuve compte deux cités: St-Jean et Corner Brook. Une partie des nombreux établissements de la province sont diversement organisés, de sorte qu'il y existe 54 villes, quatre circonscriptions rurales, huit districts d'aménagements publics et 60 localités autonomes. Les villes, circonscriptions rurales, et districts d'aménagements publics relèvent de la loi sur les gouvernements municipaux; les villes et circonscriptions rurales sont dotées d'un conseil élu tandis que les districts d'aménagements publics sont administrés par des commissaires nommés. Dans les petits établissements, les localités autonomes établies en vertu de la loi sur les *Community Councils* ont des pouvoirs et des attributions limités. Il n'existe pas de municipalités rurales au sens ordinaire du mot. Seulement $\frac{1}{2}$ p. 100 de toute la province est municipalisé. Les municipalités relèvent du ministère des Affaires municipales et des Approvisionnement.

Île-du-Prince-Édouard.—La province compte une cité et sept villes constituées en vertu de lois spéciales et 21 villages établis en vertu de la loi sur les *Village Services*. Le reste de la province est sans organisation municipale, mais il est divisé en sections scolaires dotées chacune d'une commission scolaire élue.

Nouvelle-Écosse.—L'organisation municipale s'étend à tout le territoire. Les trois cités ont chacune une charte spéciale et relèvent d'une loi particulière. Les villes, au nombre de 39, sont soumises à la loi dite *Town Incorporation Act*. Aucune municipalité n'est érigée en village. Cités et villes sont indépendantes des comtés. Le territoire rural se divise en 18 comtés, mais ceux-ci ne constituent pas en eux-mêmes des divisions du gouvernement local. Toutefois, 12 d'entre eux comptent chacun une municipalité et les six autres, deux chacun, soit un total de 24 municipalités rurales. Les municipalités relèvent du ministère des Affaires municipales.

Nouveau-Brunswick.—La province se divise en 15 comtés érigés en municipalités qui jouissent des pouvoirs directs de gouvernement local en tant que municipalités rurales, bien que certains de leurs pouvoirs s'appliquent à la fois aux municipalités rurales et urbaines. Les six cités ont une charte spéciale et les 21 villes relèvent de la loi dite *Towns Incorporation Act*. La province compte aussi un village. Soixante districts d'aménagements publics et 10 commissions, constitués au sein des comtés mais hors des cités, villes et villages, assurent certains services municipaux. Les municipalités relèvent du ministère des Affaires municipales.

Québec.—Les divisions municipales du Québec embrassent les régions les plus peuplées, soit environ le tiers de la province, le reste, réparti en «territoires», est administré par la province. La partie organisée se divise en 74 municipalités de comté, elles-mêmes subdivisées en municipalités locales appelées municipalités de village, de canton ou de paroisse ou, simplement, municipalités. Les comtés, comme tels, n'ont aucun pouvoir d'imposition direct. Le financement des services qui sont de leur ressort est assuré par les municipalités qui en font partie. Des parties reculées ou peu peuplées de certains comtés ne sont pas encore constituées en divisions de gouvernement local. On compte 316 villages et 1,102 cantons et paroisses. Un petit nombre de ces municipalités sont indépendantes du comté où elles sont situées. Le Code municipal régit les municipalités locales tandis que les 62 cités et les 178 villes ont chacune leur charte. Le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec s'occupent de surveiller et d'aider les municipalités. C'est le Bureau de la statistique du Québec qui réunit la statistique municipale.

Les fonctions officielles de la Corporation métropolitaine de Montréal sont réduites du fait que les municipalités avoisinantes peuvent faire face à leurs propres obligations. La Corporation s'occupe des emprunts contractés avant le 1^{er} avril 1961, lorsque le Boulevard métropolitain de Montréal a été pris en charge par la province; elle répartit aussi le fardeau des frais subis dans les municipalités environnantes pour la construction de rues de chaque côté du Boulevard.

Ontario.—Un peu plus du dixième de l'Ontario est organisé en municipalités, le reste est entièrement administré par la province. La vieille partie se divise en 43 comtés, dont cinq unis à d'autres pour fins d'administration. Bien que constitué en municipalité, chaque comté se compose des villes, villages et townships compris dans ses limites, et ce sont eux qui alimentent sa caisse. On compte 33 cités, 155 villes, 158 villages, 571 townships et 18 districts d'amélioration dans la province. Il en existe de chaque catégorie dans le Nord qui n'est pas encore organisé en comtés. La surveillance des municipalités relève, en vertu de la loi municipale et d'autres lois d'intérêt municipal, du ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale de l'Ontario.

La Municipalité du Grand-Toronto, érigée le 1^{er} janvier 1954, comprend une cité, quatre villes, trois villages et cinq townships. Le conseil métropolitain se compose du maire, de deux commissaires seniors et d'un échevin senior de chacun des neuf quartiers de la cité de Toronto et du chef du conseil de chacune des douze autres municipalités de banlieue.

Le président est élu par les conseillers sans nécessairement être conseiller d'une municipalité de la région. La compétence du conseil s'étend aux cotisations, aux services d'eau et d'égout, au réseau routier et aux transports métropolitains, aux entreprises d'habitation municipales, à l'urbanisme, aux parcs et aux terrains de divertissement, au palais de justice et à certains services de santé et de bien-être et à la corrélation des services d'enseignement dans la zone métropolitaine. Il régit aussi un service de police métropolitain unifié et une commission d'émission de permis métropolitaine. Une cotisation répartie entre les municipalités acquitte les dépenses. La Municipalité du Grand-Toronto fait tous les emprunts des municipalités pour fins d'immobilisations.

Manitoba.—Il existe au Manitoba neuf cités qui tiennent leurs pouvoirs de lois spéciales et qui ne relèvent pas du ministère des Affaires municipales. Le ministère surveille 36 villes, 41 villages et 110 municipalités rurales en vertu de la loi municipale. Il existe des districts de gouvernement local dans les régions habitées hors des limites des municipalités rurales; un administrateur provincial y exerce les fonctions d'un conseil municipal. Les régions non municipalisées relèvent directement du gouvernement provincial.

La Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg date du 1^{er} novembre 1930. Son conseil est un corps indépendant des conseils des 16 municipalités de la région. Les conseillers sont élus comme particuliers dans dix nouveaux districts qui comptent chacun à peu près le même nombre d'électeurs. Le conseil est compétent en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de cotisations, de grandes voies routières, de services d'eau et d'égout, de transports, etc. Il emprunte pour ses propres fins seulement et laisse aux municipalités le soin des services de bien-être, de police, d'incendie, etc. Le financement des dépenses est effectué par une partie des taxes d'affaires et autres perçues par les diverses municipalités des établissements industriels et commerciaux et par une cotisation uniforme fondée sur l'évaluation péréquée de tous les biens immobiliers imposables des municipalités.

Saskatchewan.—Toutes les municipalités tiennent leurs pouvoirs de lois générales désignées d'après le genre de municipalités. On y compte 11 cités, 123 villes, 363 villages et 294 municipalités rurales. Le territoire ainsi organisé comprend la majeure partie des deux cinquièmes méridionaux de la province, le reste, administré sur le plan local par la province, se divise en districts d'amélioration locale non constitués. Quant aux trois cinquièmes qui forment le Nord, ils sont peu habités et sont sans gouvernement local, bien que la province y assure certains services municipaux par l'entremise de la Division administrative septentrionale. La surveillance des municipalités relève du ministère des Affaires municipales.

Alberta.—Tout le territoire de la province est municipalisé. Il existe une loi particulière à chaque genre de municipalité. Le ministère des Affaires municipales surveille en vertu de ces lois neuf cités, 93 villes, 167 villages, 21 districts municipaux et 28 comtés. Les comtés administrent les écoles et les services municipaux. Le ministère des Affaires municipales assure l'administration municipale de 51 districts d'aménagements publics et de trois régions spéciales.

Colombie-Britannique.—Moins de $\frac{1}{2}$ p. 100 de la Colombie-Britannique est organisé en municipalités. D'autres petites régions sont assez peuplées pour que le gouvernement provincial s'y occupe d'administration locale. La province compte 32 cités, 10 villes, 58 villages et 36 districts. Ces districts sont surtout des municipalités rurales, bien que certains districts de la banlieue de Victoria et de Vancouver aient un caractère plutôt urbain. A noter, cependant, que le sens du mot «cité» diffère un peu ici de l'acception générale. En effet, plusieurs des cités comptent moins de 3,000 personnes, la moitié ne seraient peut-être pas constituées en cités dans une autre province. Le ministère des Affaires municipales surveille les municipalités.

Outre les genres de municipalités déjà mentionnés, on compte des districts d'aménagements publics non constitués, établis afin d'assurer certains services municipaux (protection, eau, irrigation, etc.). La surveillance de ces districts relève du ministère des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Le Yukon compte deux cités (Whitehorse et Dawson) et une ville non constituée (Mayo) et les Territoires du Nord-Ouest comptent deux villes (Yellowknife et Hay River), qui assurent tous certains services municipaux. Ces collectivités ne figurent pas au tableau 34.

34.—Municipalités, selon la désignation officielle et le classement statistique, par province, 1^{er} janvier 1965

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
	DÉSIGNATION OFFICIELLE ¹										
Municipalités locales.....	128	29	66	103 ²	1,659	936	197	791	318	136	4,363
<i>Corporations</i>											
<i>métropolitaines</i>	2	14	1 ³	1 ³	3
<i>Cités</i>	1	3	6	62	53	9	11	9	32	168
<i>Villes</i>	667	7	39	21	173	155	36	125	35	10	723
<i>Villages</i>	60 ⁴	21	...	1	316	153	41	363	167	58	1,185
<i>Municipalités rurales</i> ⁵	24	75 ²	1,102	589 ¹⁰	110 ¹¹	294 ¹²	49 ¹³	36 ¹⁴	2,279
Comtés (Québec et Ontario)	74	38	112
Total, municipalités constituées	128	29	66	103	1,733	974	197	791	318	136	4,475
	CLASSEMENT STATISTIQUE ¹										
Dans les zones métropolitaines.....	2	...	3	5	109	71	17	...	7	20	234
<i>Urbaines</i> ¹⁵	2	...	2	3	90	43	10	...	3	8	161
<i>Rurales</i>	1	2	19	28	7	...	4	12	73
Autres urbaines.....	126	29	40	25	467	304	77	497	266	92	1,923
Autres rurales.....	23	73	1,083	561	103	294	45	24	2,206
<i>Semi-urbaines</i>	57 ¹⁶	57
<i>Autres</i>	23	73	1,026	504	103	294	45	24	2,149
Comtés (Québec et Ontario)	74	38	112
Total, municipalités constituées	128	29	66	103	1,733	974	197	791	318	136	4,475

¹ Municipalités groupées suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 9). ² Municipalités groupées suivant la classification établie par les Conférences fédérales-provinciales au sujet de la statistique municipale et destinée à ranger les municipalités dans des groupes comparables pour fins statistiques. ³ Y compris les 60 districts d'aménagements publics; sans les commissions. ⁴ La Corporation métropolitaine de Montréal. ⁵ La municipalité du Grand-Toronto. ⁶ La Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. ⁷ Désignées par la province comme villes (64), districts ruraux (4) et districts d'aménagements publics (8); toutes relèvent de la même loi. ⁸ Classées par la province «conseils communautaires». ⁹ La désignation varie selon la province. ¹⁰ Y compris les 18 districts d'aménagement. ¹¹ Y compris les trois circonscriptions autonomes appelées «municipalités suburbaines»; sans les districts de gouvernement local non constitués. ¹² Sans les 12 districts d'aménagements publics non constitués. ¹³ Y compris les 28 municipalités de comté; sans les districts d'aménagement non constitués ni les régions spéciales. ¹⁴ Sans les districts d'aménagement publics non constitués, les districts de gouvernement local, ni les nouveaux districts régionaux. ¹⁵ Y compris les municipalités que le recensement de 1961 incluait en tout ou en partie dans les zones métropolitaines et dont les chiffres sont révisés pour tenir compte des annexions, etc. ¹⁶ Sont comprises dans les «zones urbaines» la Corporation métropolitaine de Montréal, la Municipalité du Grand-Toronto et la Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. ¹⁷ Classées suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.

Section 4.—Commissions royales fédérales et provinciales

Commissions royales fédérales.—Les Commissions royales établies du 1^{er} mai 1965 au 30 juin 1966 en vertu de la Partie I de la loi fédérale sur les enquêtes sont indiquées dans la liste ci-dessous qui continue celles qui figurent dans les *Annuaire*s précédents depuis l'édition de 1940 (pp. 1137-1146). Les Commissions établies entre le 30 juin 1966 et la mise sous presse sont indiquées dans la liste des nominations officielles, chapitre XXVII, Partie III.

<u>Nature de la Commission</u>	<u>Commissaire en chef</u>	<u>Date d'établissement</u>
Faire enquête sur les problèmes commerciaux de l'industrie du poisson d'eau douce dans les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, d'Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.	GEORGE H. McIVOR.....	9 juillet 1965
Faire enquête sur les augmentations des taux de paie des fonctionnaires du groupe D annoncées par le gouvernement le 16 juillet 1965.	Juge JACOB CARROLL ANDERSON	23 juillet 1965
Faire enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes.	L'hon. juge ANDRÉ MONTPETIT.	1 ^{er} sept. 1965
Faire enquête sur les rapports de M. le juge Léo A. Landreville avec la <i>Northern Ontario Natural Gas Limited</i> .	L'hon. I. C. RAND.....	19 janv. 1966
Faire enquête sur les doléances de M. George Victor Spencer.	L'hon. juge D. C. WELLS.....	7 mars 1966
Faire enquête sur des questions concernant une certaine Gerda Munsinger.	L'hon. juge W. F. SEENCE.....	14 mars 1965

Rapports des Commissions royales fédérales.—Les rapports des Commissions royales d'enquêtes fédérales qui ont été publiés depuis le 1^{er} mai 1965 jusqu'au 30 juin 1966, sont les suivants:

Rapport de la Commission d'enquête sur les accusations d'influence induite et de pressions exercées sur un avocat qui occupait dans la cause l'extradition de Lucien Rivard, établi le 25 novembre 1964. Ottawa, juin 1965. 149 p. \$1 (n° de catalogue ZI-1964/2F).

Rapport de la Commission d'enquête sur les circonstances qui ont entouré l'écrasement du Douglas DC-8F, avion CF-TJN, à Sainte-Thérèse-de-Blainville (P.Q.) le 29 novembre 1963, établi le 8 octobre 1964. Ottawa, 1965, 41 p. 50c. (n° de catalogue ZI-1964/3F).

Rapport intérimaire de la Commission d'enquête sur les augmentations des taux de paie des fonctionnaires du groupe D, établi le 23 juillet 1965. Ottawa, août 1965. 6 p. 15c. (n° de catalogue ZI-1965/1-1F).

Rapport intérimaire de la Commission d'enquête sur le sort de la base d'entretien des avions dirigés par Air Canada à l'aéroport international de Winnipeg, établi le 11 juin 1964. Ottawa, 1965. 175 pages. Gratuit. (n° de catalogue ZI-1964/4F).

Commissions royales d'enquêtes provinciales.—Voici les Commissions royales d'enquêtes provinciales établies pendant la période du 1^{er} mai 1965 au 30 juin 1966:

<u>Province et nature de la Commission</u>	<u>Commissaire en chef ou président</u>	<u>Date d'établissement</u>
TERRE-NEUVE		
*Faire enquête sur les perspectives économiques de Terre-Neuve.	GORDON PUSHIE.....	11 déc. 1964
Faire enquête sur la loi régissant la pratique de la comptabilité et de la vérification dans toute la province.	Sir BRIAN DUNFIELD.....	6 janv. 1966
Faire enquête sur les taux de salaire minimum.	..	3 fév. 1966
Faire enquête sur le régime fiscal de la ville de St-Jean.	J. D. FRASER.....	21 fév. 1966
Faire enquête sur le prix des aliments et des produits pharmaceutiques.	W. G. ADAMS.....	3 mars 1966
Faire enquête sur les régimes de pension s'appliquant aux employés du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, au Collège des pêcheries et aux professeurs.	G. T. DYER.....	22 avril 1966

* Nommée avant le 1^{er} mai 1965, mais omise de la liste publiée dans l'*Annuaire* de 1966.

<u>Province et nature de la Commission</u>	<u>Commissaire en chef ou président</u>	<u>Date d'établissement</u>
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Faire enquête sur l'industrie du lait	R. L. MACDOUGALL.....	9 mai 1966
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Comité sur le financement de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick.	JOHN J. DEUTSCH.....	9 fév. 1966
Faire enquête sur toutes les négociations et transactions entre Sa Majesté la Reine, du chef de la Province, et la <i>Coastal Industries Limited</i> et la <i>St. Regis Paper Company (Canada) Ltd.</i> , du 1 ^{er} janvier 1964 au 31 décembre 1965.	M. le juge RALPH V. LAMBRICK.....	16 fév. 1966
ONTARIO		
Faire enquête et donner avis au sujet de l' <i>Atlantic Acceptance Corporation Limited</i> qui n'a pas fait honneur à ses obligations.	M. le juge H. S. HUGHES.....	12 août 1965
MANITOBA		
La Commission <i>Totogan Farms Limited</i> devra enquêter sur les circonstances entourant l'acquisition par la Couronne d'une certaine propriété.	M. le juge R. G. B. DICKSON.....	2 fév. 1966
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
Faire enquête sur la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales.	H. F. ANGUS.....	5 août 1965
Faire enquête sur les taux d'assurance automobile.	M. le juge R. A. B. WOOTTON.....	25 janv. 1966

PARTIE III.—FONCTIONS DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Section 1.—Administration financière*

Les opérations financières du gouvernement du Canada sont basées sur les principes fondamentaux que nul impôt ne sera perçu, ni nulle dépense ne sera faite sans l'approbation du Parlement et que nulle dépense de deniers publics ne soit faite qu'aux fins autorisées par le Parlement. Les dispositions constitutionnelles les plus importantes, en ce qui concerne le droit de regard dont est investi le Parlement en matière de finances, se trouvent dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Celui-ci prévoit, en effet, que c'est d'abord à la Chambre des communes qu'il appartient de se prononcer sur toutes les mesures fiscales ou d'engagement de crédits, les demandes en ce sens, présentées par la Couronne par l'entremise du ministre compétent, engageant la responsabilité du seul gouvernement. Dans la pratique, la domination financière s'exerce dans le cadre d'un régime budgétaire lui-même inspiré du principe selon lequel il importe d'examiner, en une seule fois, en regard de l'exercice considéré, l'ensemble des charges financières de l'État de façon que soit nettement mise en évidence la situation actuelle et future du trésor public.

Prévisions et crédits.—La coordination des prévisions budgétaires incombe au Conseil du Trésor. Le Conseil a le statut d'un ministère distinct du gouvernement dont le ministre responsable se nomme président du Conseil du Trésor. Outre le président, le Conseil comprend cinq autres membres du conseil privé de la Reine pour le Canada ainsi que le ministre des Finances qui est membre *ex officio*. Aux termes de la loi sur l'administration financière, il est prescrit au Conseil du Trésor de conseiller le gouverneur en conseil relativement à toutes les questions de finance, prévisions, dépenses, engagements financiers,

* Rédigé sous la direction de M. H. R. Balls, contrôleur du Trésor, Ottawa.

cadres, recettes, comptes, conditions d'engagement des fonctionnaires ou autres personnes au service de l'État et, enfin, à tout ce qui touche l'ensemble des principes régissant l'administration de la fonction publique (voir aussi page 148).

Les prévisions budgétaires de chaque année financière sont déterminées par un examen en deux phases que le Conseil du Trésor fait de l'exposé budgétaire ministériel. Au printemps de chaque année, à la demande du secrétaire du Conseil du Trésor, chaque ministère soumet au Conseil du Trésor ses prévisions budgétaires pour l'année financière courante et les quatre années suivantes. Dans le cours de l'été, un examen des programmes qui donnent lieu aux prévisions budgétaires est effectué par le Conseil du Trésor, après quoi on détermine un exposé budgétaire provisoire pour chaque ministère pour la future année financière. Le Conseil étudie les demandes de chaque ministère en tenant compte des probabilités de recettes, et de la ligne de conduite générale du gouvernement. Normalement, on consulte à cet égard le ministre et les fonctionnaires compétents. Chaque ministère, en utilisant ces chiffres comme critères, établit en détail les exigences de sa main-d'œuvre et d'autres ressources et les soumet au Conseil du Trésor vers la fin d'octobre sous forme de budget général pour l'année financière commençant le 1^{er} avril. Les prévisions sont analysées par le personnel du Conseil du Trésor et comparées aux critères déterminés pendant l'examen printanier des programmes. Le Conseil examine les demandes de chaque ministère à la lumière de la perspective budgétaire courante. Les prévisions peuvent être rejetées ou diminuées et les divergences de vues peuvent être soumises à la décision du Cabinet. Lorsque le Conseil est satisfait du fond et de la forme, ce budget général est soumis au Cabinet, plus tard au gouverneur en conseil et enfin à la Chambre des communes pour fins d'approbation.

Le ministre des Finances en propose alors le renvoi au comité dit «des subsides», comité plénier de la Chambre des communes. Il arrive cependant que les prévisions de certains ministères soient préalablement transmises, pour étude, à certains comités parlementaires spéciaux. Une fois revenues à la Chambre, elles sont derechef déferées au comité des subsides. L'examen du budget des dépenses par la Chambre est généralement l'affaire de plusieurs mois. Tous les postes font l'objet d'une résolution distincte. S'il est loisible à un député d'interroger le ministre au sujet de chacun d'entre eux, il est interdit, par contre, à tout député ou ministre, de proposer, *motu proprio*, de nouvelles dépenses, ou de modifier aucun poste de façon telle que celles-ci puissent en être accrues. Une fois terminé l'examen du budget des dépenses, celui-ci est soumis au comité des voies et moyens (c'est également un comité plénier), celui-ci étant prié de se saisir d'une résolution introductive d'un projet de loi ayant pour objet l'engagement de certains crédits au titre des dépenses préalablement approuvées par le comité des subsides. L'adoption de la résolution est suivi du dépôt d'un projet de loi des subsides qui, lorsque la Chambre des communes et le Sénat l'ont adopté, reçoit la sanction royale et devient loi. Les crédits votés dans les lois sur les subsides étant accordés à la Couronne, ils ne peuvent être mis en dépense qu'après que les subsides accordés par le Parlement à la Couronne ont été mis à la disposition de celle-ci au moyen d'un mandat établi en conformité d'une ordonnance du gouverneur en conseil et signé par le gouverneur général.

Il peut s'écouler quelques semaines, même quelques mois, après l'ouverture de l'année financière avant que la principale loi des subsides soit adoptée par le Parlement. Afin d'assurer la disponibilité de fonds pour la bonne administration du gouvernement, il est d'usage d'adopter une loi des subsides provisoire accordant un sixième du total de chaque crédit, correspondant aux besoins de deux mois. Pour pourvoir aux besoins nouveaux et imprévus, qui pourraient survenir au cours de l'année, on dépose habituellement, après que quelques mois de l'année financière se sont écoulés, des crédits supplémentaires, puis, juste avant la clôture de l'année financière, un nouveau budget supplémentaire. Le Parlement statue sur ces crédits supplémentaires de la même manière que sur le budget principal.

En plus des articles de dépenses compris dans les lois annuelles des subsides, certains postes, tels l'intérêt de la dette publique et les versements d'allocations familiales et d'assistance-vieillesse, ont été autorisés par le Parlement en vertu de dispositions d'autres lois. Bien que le Parlement ne soit pas appelé à examiner ces postes chaque année, les paiements estimatifs qu'ils comportent figurent dans le budget principal à titre documentaire. Il existe, en outre, une disposition législative régissant les dépenses de fonds publics dans les cas d'urgence auxquels le Parlement n'a pas prévu de crédit. Sur l'avis du ministre des Finances qu'il n'existe aucun crédit applicable à la dépense envisagée et du ministre intéressé que la dépense est instamment requise, le gouverneur général peut ordonner, en vertu de la loi sur l'administration financière, la préparation d'un mandat spécial autorisant la dépense du montant nécessaire. Toutefois, ces mandats ne peuvent intervenir que lorsque le Parlement n'est pas en session et chaque mandat est publié dans la *Gazette du Canada* dans les trente jours qui suivent la date de son émission. La loi sur le compte de remplacement de biens endommagés par l'incendie pourvoit également aux dépenses d'urgence pour la réparation ou le remplacement immédiat des biens détruits ou endommagés par l'incendie, lorsque les crédits dont dispose le service sinistré sont insuffisants. Toutes sommes dépensées en vertu de cette loi doivent être ultérieurement imputées sur un crédit ou doivent être incluses dans les prévisions budgétaires du service ou de l'organisme intéressé.

Il y a aussi les décaissements faits pour des objets qui ne reflètent pas les comptes budgétaires, mais qui figurent dans l'état de l'actif et du passif de l'État, tels que les prêts et apports de capitaux aux sociétés de la Couronne, les prêts aux organismes internationaux et aux gouvernements nationaux, provinciaux et municipaux, ainsi que les prêts aux anciens combattants. Il s'effectue, en outre, nombre de décaissements relatifs aux divers comptes de dépôt et de fiducie, d'assurances et de pensions, que le gouvernement tient ou administre, y compris la Caisse de sécurité de la vieillesse qui fonctionne à titre d'entité distincte. Bien qu'exclus du calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel, tous ces décaissements sont soumis à affectations par le Parlement, soit dans les lois annuelles de subsides, soit dans d'autres lois.

L'exposé budgétaire.—Quelque temps après la présentation du budget principal, le ministre des Finances présente son exposé budgétaire annuel à la Chambre des communes. Des documents budgétaires, déposés pour l'information du Parlement au moins une journée avant la présentation du budget, comprennent un examen général de la situation économique et une revue préliminaire des comptes de l'État pour l'année financière venant à expiration. L'exposé budgétaire fait la revue de la situation économique nationale et des opérations financières du gouvernement pour l'année financière précédente, et annonce les besoins financiers probables pour l'année qui commence, en tenant compte du Budget principal des dépenses, des crédits supplémentaires et des autres crédits supplémentaires ainsi que des annulations envisagées. À la fin de son exposé, le ministre dépose les résolutions officielles qui proposent la modification des impôts existants et du tarif des douanes, résolutions qui, d'après les règles de la procédure parlementaire, doivent précéder la présentation de toute mesure législative financière. Par ces résolutions, le gouvernement met le Parlement au courant des modifications qu'il lui demandera d'apporter aux lois fiscales. Cependant, si l'on projette de modifier un impôt sur les denrées, par exemple la taxe de vente ou d'accise à l'égard d'un article en particulier, d'habitude le changement entre en vigueur immédiatement; la mesure législative, quand elle est adoptée, est rétroactive à la date de l'exposé budgétaire.

L'exposé budgétaire est présenté à l'appui d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens et, règle générale, le débat dure plusieurs semaines. Une fois la motion adoptée, la voie est ouverte à l'examen des résolutions budgétaires. Quand elles ont été approuvées par le comité, il en est fait rapport à la Chambre; les lois fiscales sont alors présentées et passent, par la suite, par les mêmes étapes que toutes les autres mesures législatives financières du gouvernement.

Recettes et dépenses.—Dans la plupart des cas, c'est la loi sur l'administration financière qui détermine les procédures administratives afférentes à la perception des revenus et au paiement des dépenses.

Pour ce qui est des recettes, le principe fondamental veut que tous les fonds publics soient versés au Fonds du revenu consolidé qu'on définit comme la somme de tous les fonds publics portés au crédit du Receveur général. Le Conseil du Trésor a édicté des règlements détaillés concernant la perception et le dépôt de ces sommes. Pour ce qui est de la garde des fonds publics, elle est confiée à la Banque du Canada et aux banques à charte. Les soldes sont attribués aux diverses banques à charte d'après une formule proportionnelle de répartition convenue entre toutes les banques et dont le ministère des Finances est informé par l'Association des banquiers canadiens. Un compte des opérations quotidiennes est ouvert à la Banque du Canada et la répartition des fonds entre ce compte et les banques à charte est conditionné par les besoins liquides immédiats du gouvernement et par la politique monétaire. Le ministre des Finances peut acheter et détenir des titres du Canada, ou garantis par le Canada, et les payer à même le Fonds du revenu consolidé ou il peut vendre ces titres et en verser le produit dans le Fonds. Ainsi, si le solde en espèces du Fonds dépasse les besoins de l'avenir immédiat, on peut l'affecter à l'achat de valeurs portant intérêt. De plus, le ministre des Finances a établi une caisse d'achat pour faciliter le rachat méthodique de la dette publique.

Les principaux organismes de contrôle sur les dépenses sont le Conseil du Trésor (dont il a déjà été question) et le contrôleur du Trésor, qui a rang de sous-ministre mais est un fonctionnaire du ministère des Finances, dont les représentants, qu'on retrouve dans tous les principaux ministères, font fonction d'agents de comptabilité et de paiement.

Le Conseil du Trésor exerce un contrôle détaillé sur le budget, le programme et l'effectif des ministères et les questions financières et administratives en général. Bien que la plus importante partie de cette fonction de contrôle s'exerce durant l'examen des prévisions budgétaires, le Conseil du Trésor maintient une surveillance constante sur certains genres de dépenses pour s'assurer que l'étendue des entreprises et engagements ne dépasse pas les programmes approuvés, que les ministères suivent des méthodes uniformes, rationnelles et économiques et que le gouvernement connaît et approuve toute importante modification de programme ou initiative susceptible de provoquer des critiques aux Chambres ou dans le public.

Afin d'assurer l'exécution des décisions du Parlement, du gouvernement et des ministres en matière de dépense, il existe un système centralisé de comptabilité et de paiement. La loi sur l'administration financière interdit tout paiement sur le Fonds du revenu consolidé sans l'autorisation du Parlement et toute imputation sur un crédit, sauf sur la réquisition du ministre du département pour lequel le crédit a été voté ou par une personne qu'il a autorisée à cette fin par écrit. Ces réquisitions, accompagnées d'attestations que les travaux ont été accomplis, les matériaux fournis ou les services rendus, et que le prix exigé est raisonnable ou conforme au contrat, ainsi que tous documents qui peuvent être exigés, sont présentés au contrôleur du Trésor. Si le paiement constitue une imputation régulière sur le crédit, n'entraîne pas une dépense supérieure au montant du crédit, ne réduit pas le montant disponible au crédit au-dessous du montant nécessaire pour faire face à d'autres engagements et ne contrevient à aucune exigence législative ou exécutive applicable, le contrôleur procédera au paiement. Toutefois, s'il refuse de faire un paiement, s'il rejette un article d'un compte ou s'abstient de donner un certificat, le ministre intéressé peut signaler les circonstances au Conseil du Trésor qui pourra confirmer ou informer l'action du contrôleur. Le contrôleur peut transmettre au Conseil du Trésor toute réquisition au sujet de laquelle il désire obtenir les instructions du Conseil et celui-ci peut ordonner que le paiement se fasse ou ne se fasse pas.

Au commencement de chaque année financière, chaque ministère soumet au Conseil du Trésor, par l'intermédiaire du contrôleur, une répartition ou affectation de chaque poste de son budget. Lorsque ces affectations ont été agréées par le Conseil, elles ne peuvent pas être modifiées sans l'agrément de celui-ci et les dépenses imputées sur les crédits sont

restreintes aux affectations agréées. Afin d'éviter qu'on ne dépense plus que les sommes prévues pour un exercice financier, le contrôleur inscrit et vérifie les engagements qui doivent être exécutés durant l'année et pour lesquels le Parlement a voté des crédits ou a été prié de le faire. Le gouvernement, par l'entremise du Conseil et du contrôleur du Trésor, surveille aussi de près les engagements pris aux termes de contrats dont les échéances arriveront au cours d'années subséquentes, étant donné qu'il doit être prêt, en temps opportun, à demander des crédits au Parlement pour faire honneur à ces engagements. Tout crédit annuel non épuisé devient périmé à la fin de l'exercice pour lequel il a été voté, sauf que, pendant les 30 jours qui suivent le 31 mars, des paiements peuvent être effectués et imputés sur les crédits de l'exercice précédent pour des dettes contractées avant la fin de cet exercice financier.

Aux termes de la loi sur l'administration financière, tout paiement fait en conformité d'un crédit l'est sous la surveillance et la direction du contrôleur, sous forme de chèque tiré sur le compte du Receveur général ou de quelque autre instrument défini par le Conseil du Trésor. Dans la pratique, les banques à charte font chaque jour le virement des chèques encaissés du contrôleur, par l'entremise de la Banque du Canada, vers la Section du contrôle des chèques du Bureau du contrôleur, et remboursement est fait à la Banque du Canada sous forme de chèque tiré sur le compte du receveur général.

Dette publique.—Outre la perception et la dépense de deniers publics à des fins budgétaires et non budgétaires, le Gouvernement reçoit et dépense des sommes considérables relativement à la gestion de la dette publique. Le ministre des Finances est autorisé à emprunter de l'argent par émission et vente d'obligations au taux d'intérêt et aux conditions approuvés par le gouverneur en conseil. Bien sûr, il faut une autorisation précise du Parlement pour de nouveaux emprunts, mais la loi sur l'administration financière autorise le gouverneur en conseil à approuver l'emprunt des sommes nécessaires au rachat d'obligations échues ou rappelées; en outre, afin d'assurer au Fonds du revenu consolidé une encaisse suffisante pour faire les déboursés autorisés en vertu de la loi, le gouverneur en conseil peut aussi approuver l'emprunt provisoire de sommes jugées nécessaires, pour des périodes ne dépassant pas six mois. Dans la gestion de la dette publique, la Banque du Canada exerce les fonctions d'agent financier du gouvernement.

Comptes et états financiers.—La loi sur l'administration financière prescrit la tenue de comptes indiquant le revenu du Canada, les dépenses faites sous l'empire de chaque crédit et les engagements imputables sur chaque crédit, les autres paiements portés au débit et au crédit du Fonds du revenu consolidé, ainsi que l'actif et le passif direct et éventuel que le ministre des Finances juge nécessaires pour donner une idée véridique et juste de la situation financière du Canada. L'état de l'actif et du passif vise à révéler le montant de la dette nette, qu'on détermine en soustrayant de l'ensemble des obligations seules les dettes actives que l'on considère sur le moment comme facilement réalisables ou rapportant intérêt ou revenu. Les capitaux fixes, tels les immeubles et les ouvrages publics, sont portés au compte des dépenses budgétaires au moment de l'acquisition ou de la construction et sont indiqués dans l'état de l'actif et du passif d'une valeur nominale d'un dollar.

Chaque année, le ou avant le 31 décembre, ou si le Parlement n'est pas alors en session, dans les 15 jours de l'ouverture de la session qui suit, le ministre des Finances dépose les *Comptes publics* à la Chambre des communes. Les *Comptes publics* comprennent un relevé des transactions financières de l'exercice visé, l'état des recettes et des dépenses de l'année, l'état de l'actif et le passif direct et éventuel à la fin de l'année, de même que les autres comptes et renseignements jugés nécessaires pour révéler les transactions financières et la situation financière du Canada ou dont la loi prescrit la publication dans les *Comptes publics*. Un état financier mensuel paraît aussi dans la *Gazette du Canada*.

L'auditeur général.—Les comptes du gouvernement sont assujettis à une vérification indépendante de la part de l'auditeur général, qui est un fonctionnaire du Parlement.

En ce qui concerne les dépenses, cet examen est une vérification postérieure ayant pour objet de déterminer si les comptes ont été tenus d'une façon exacte et régulière et si l'argent a été dépensé aux fins auxquelles il a été voté par le Parlement et les dépenses effectuées suivant l'autorisation donnée. Toute vérification antérieure au paiement relève du contrôleur du Trésor. Quant aux recettes, l'auditeur général est tenu de s'assurer qu'il a été rendu compte de tous les deniers publics et que les règles et modalités appliquées suffisent à assurer un contrôle efficace de la répartition, la perception et l'affectation régulières des recettes. Pour ce qui est des biens publics, il lui incombe de s'assurer que les registres essentiels ont été tenus et que les règles et modalités appliquées suffisent à en assurer la sécurité et le contrôle. L'auditeur général rend compte au Parlement des résultats de son examen, signalant tout cas qu'il juge opportun de signaler à la Chambre des communes. Il rend compte aussi aux ministres, au Conseil du Trésor ou au gouvernement de tout ce qu'il lui semble avoir lieu de porter à leur connaissance afin qu'il puisse y être remédié promptement.

Le Comité des comptes publics.—Il est d'usage courant de déferer les *Comptes publics* et le *Rapport de l'auditeur général* au comité des comptes publics de la Chambre des communes, qui peut les examiner en détail et faire rapport de ses constatations et de ses vœux à la Chambre des communes.

Section 2.—Ministères, offices, commissions, etc.*

Ci-dessous sont indiquées les fonctions de divers ministères ainsi que des commissions et offices spéciaux du gouvernement fédéral.

Il est impossible, faute d'espace, de donner le détail de chaque service, ainsi que les divisions ou sections de tous les ministères, mais on donne les principales divisions de même que les services dont l'objet diffère sous certains rapports de l'objet général du ministère dont ils dépendent. Plus loin, d'autres chapitres étudient en détail les attributions de plusieurs de ces ministères et commissions. Le lecteur est renvoyé à l'Index.

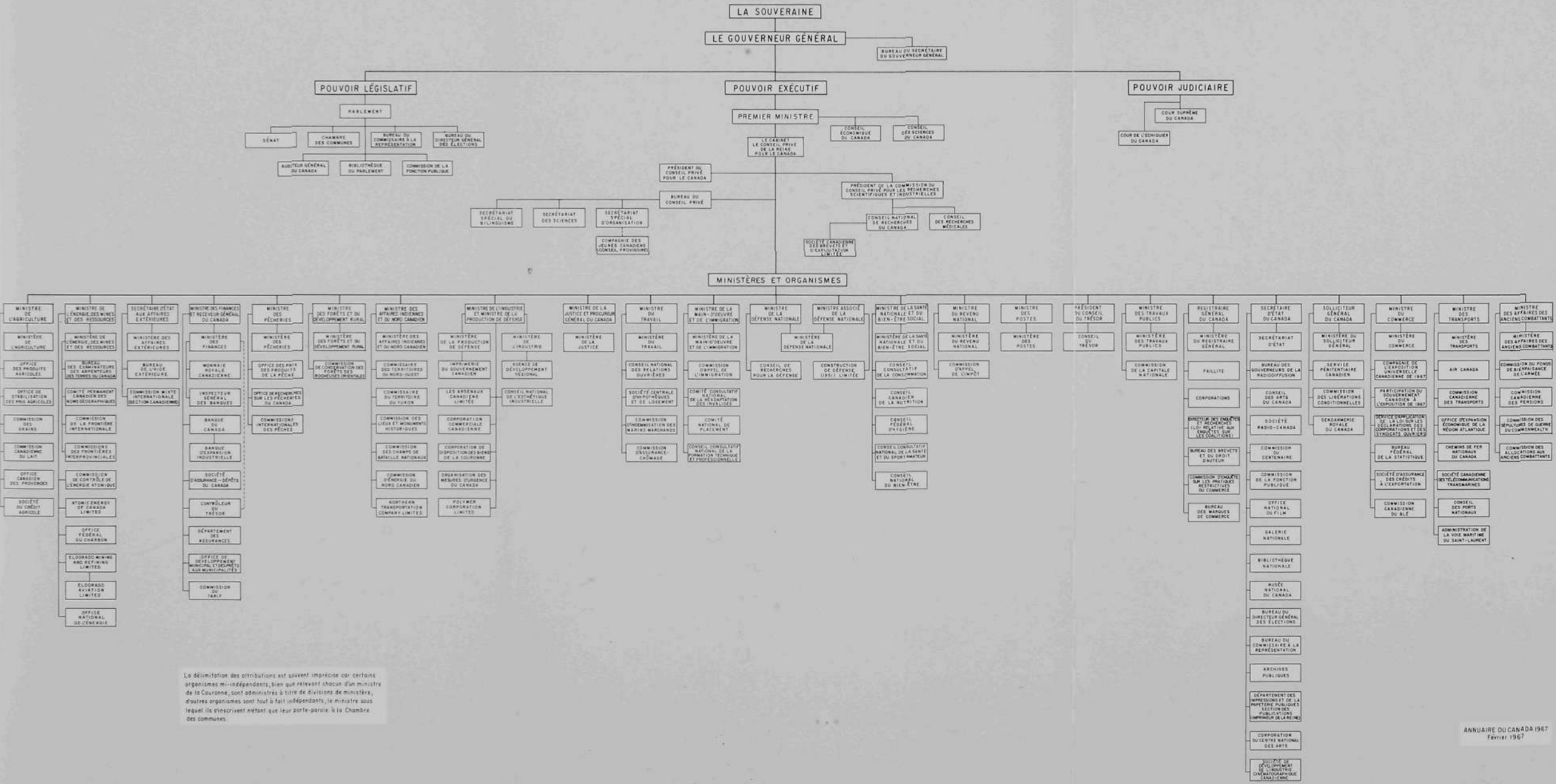
Ministère des Affaires extérieures.—Le ministère a été établi en 1909 par une loi sur l'établissement d'un ministère des Affaires extérieures (S.R.C. 1952, chap. 63). Sa principale attribution est de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Il est dirigé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Son directeur permanent (sous-ministre) est le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est aidé d'un sous-secrétaire suppléant, et de quatre sous-secrétaires adjoints, et il est renseigné par les chefs des diverses divisions, chacun étant chargé d'une partie du travail du ministère. Les chefs de division sont aidés par les agents du service extérieur, les agents d'administration et un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement appelés hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers, deuxième, troisième secrétaires et attachés dans les missions diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans les postes consulaires. Le ministère dirige 85 missions diplomatiques, consulaires et autres à l'étranger. D'autre part, des ambassadeurs ou hauts-commissaires non résidents représentent le Canada dans 39 autres pays.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par 26 divisions et trois sections. Les divisions peuvent se répartir en trois catégories: géographique, organique et administrative. Les six divisions géographiques sont: Afrique et Moyen-Orient, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient, Amérique latine et États-Unis. Quant aux 14 divisions organiques, ce sont: la Division des communications, la Division consulaire, la Division des affaires culturelles, les Divisions n^{os} 1 et 2 de liaison avec la défense, la Division du désarmement, la Division économique, la Division historique, la Division de l'information, la Division juridique et celles des passeports, de la presse et de liaison, du protocole et des Nations Unies. De leur côté, les six divisions administratives comprennent: Services administratifs, Finances, Activités du personnel, Service du personnel, Dossiers ainsi que Biens et fournitures. Le ministère compte aussi un Service d'inspection, un Service de l'organisation et des méthodes et un Service des améliorations administratives.

La Commission mixte internationale fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait rapport au Parlement pour le Bureau de l'aide extérieure.

* Au 1^{er} octobre 1966; tout changement d'ordre majeur qui aura lieu entre cette date et la mise sous presse paraîtra dans un appendice au présent volume. De même, l'organigramme accompagnant le texte a été mis à jour à la date qui se rapprochait le plus possible de la mise sous presse (voir angle inférieur de droite).

LE GOUVERNEMENT DU CANADA



La délimitation des attributions est souvent imprécise car certains organismes mi-indépendants, bien que relevant chacun d'un ministre de la Couronne, sont administrés à titre de divisions de ministère, d'autres organismes sont tout à fait indépendants, le ministre sous lequel ils s'inscrivent n'étant que leur porte-parole à la Chambre des communes.

Ministère des Affaires des anciens combattants.—Établi en 1944 (S.R.C. 1952, chap. 80), le ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes à la charge des anciens combattants et des militaires morts en activité. Le ministère fournit des services de traitement (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services de bien-être, une aide scolaire, des assurances sur la vie et une assistance à l'établissement sur les terres et à la construction domiciliaire. Le Bureau des vétérans les aide à établir et à présenter leur demande de pension.

La Commission canadienne des pensions, établie par la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, chap. 207), et la Commission des allocations aux anciens combattants, établie par la loi sur les allocations aux anciens combattants (S.R.C. 1952, chap. 340), relèvent aussi du Parlement par le canal du ministre des Affaires des anciens combattants.

Le ministère compte des établissements et des services de traitement dans un certain nombre de centres urbains. De plus, il maintient, dans les grandes villes du Canada, des bureaux partagés par la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants, ainsi qu'un bureau à Londres.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.—Ce ministère a été créé en juin 1966 en vertu des dispositions de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Outre les services financier et administratif, il compte quatre directions: la Direction des ressources naturelles et historiques, qui administre les parcs nationaux, les parcs historiques du Canada et les lieux historiques nationaux qui sont de compétence fédérale; la Direction des régions septentrionales, qui est chargée de l'application de diverses lois fédérales et d'ordonnances et règlements territoriaux intéressant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de certaines affaires afférentes à l'administration générale du Territoire du Yukon, de l'administration des ressources naturelles de ces territoires, et des affaires des Esquimaux; la Direction des affaires indiennes, qui a la responsabilité d'aider les Indiens, grâce à des programmes d'éducation, de développement économique, de bien-être social et d'aménagement communautaire, à participer en tant que citoyens à part entière, avec des chances égales, à tous les domaines de la vie canadienne; et le Service canadien de la faune, qui effectue des recherches sur la faune du Canada et maintient des liens étroits avec les autres organismes et organisations internationales, nationales, provinciales et privées qui s'occupent des questions relatives à la faune.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord canadien, de la Commission des champs de bataille nationaux, de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, formée d'un groupe d'éminents historiens représentant les diverses provinces, et de la *Northern Transportation Company Limited*. Le Comité consultatif sur la mise en valeur du Nord canadien conseille le ministre. Le sous-ministre est président de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère, créé en 1867 (S.C. 1868, chap. 53), embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relèvent de la Direction des recherches, tandis que le maintien des normes et la protection des produits ressortissent à la Direction de la production et des marchés, ainsi qu'à la Direction de l'hygiène vétérinaire. En ce qu'elle a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, la loi sur les grains du Canada relève de la Commission des grains; de son côté, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'occupe de la récupération et de la mise en valeur des terres. Diverses lois (assurance-récolte, assistance à l'agriculture des Prairies, stabilisation des prix agricoles et l'Office des produits agricoles) tendent à la sécurité économique du cultivateur et à la stabilité des prix agricoles. La Société du crédit agricole et la Commission des grains font rapport au Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Commission des allocations aux anciens combattants.—La Commission a été établie en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants de 1930 (S.R.C. 1952, chap. 340 et ses modifications). Cet organisme statutaire est comptable au ministre des Affaires des anciens combattants de l'application de cette loi ainsi que de la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, concernant certains groupes de civils qui ont servi avec mérite pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale. Il se compose de trois à dix membres (trois à cinq permanents, jusqu'à trois temporaires, et au plus deux supplémentaires sans rémunération) nommés par le gouverneur en conseil. Ses fonctions consistent à voir à ce que les 19 administrations régionales établies dans les diverses régions du pays interprètent la loi d'une façon juste, raisonnable et équitable. La Commission est aussi un organisme d'appel et peut entendre un appel interjeté par un requérant contre la décision d'une administration régionale.

Archives publiques.—Les Archives publiques, fondées en 1872, sont administrées en vertu de la loi sur les archives publiques (S.R.C. 1952, chap. 222), par le conservateur des Archives, qui a rang de sous-ministre et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État. Elles ont pour objet de réunir et de rendre accessible au public une vaste collection de pièces relatives à l'histoire du Canada. Les dossiers officiels de l'État ainsi que les documents personnels des chefs politiques et d'autres figures éminentes y ont une grande importance. S'y ajoutent des reproductions de maintes pièces des archives britanniques et françaises intéressant le Canada, une magnifique collection de cartes géographiques, une bibliothèque historique et de nombreuses gravures, pein-

tures et photographies. Les Archives exploitent un grand Dépôt où sont conservés les dossiers ministériels qui servent peu souvent et servent aussi de centre de triage où les pièces qui offrent un intérêt à long terme sont extraites des filières déuétées et où sont marquées les pièces inutiles qui seront détruites.

Conformément aux dispositions de la loi sur la maison Laurier (S.R.C. 1952, chap. 163), l'administration de la maison Laurier comme musée et centre d'études relève des Archives publiques. Le service central du microfilm du gouvernement se situe au Dépôt des archives.

Département des Assurances.—Le Département des Assurances, constitué en 1875 comme division du ministère des Finances, relève du ministre des Finances; il a été érigé en département indépendant en 1910. Il est autorisé et régi par la loi sur le Département des Assurances (S.R.C. 1952, chap. 70). Sous la direction du surintendant des assurances, qui est le sous-ministre, le Département applique les lois du Canada régissant les compagnies d'assurance, de prêt et de fiducie, constituées par le Parlement du Canada, les compagnies provinciales d'assurance enregistrées au Département, les compagnies d'assurance britanniques et étrangères en activité au Canada, les compagnies de petits prêts, les prêteurs d'argent, les coopératives de crédit enregistrées conformément à la loi sur les associations coopératives de crédit et enfin l'assurance du personnel des services publics.

En conformité de lois provinciales pertinentes, les inspecteurs du Département contrôlent les compagnies provinciales de fiducie au Manitoba et au Nouveau-Brunswick et les compagnies de prêt et de fiducie en Nouvelle-Écosse.

Bureau de l'auditeur général.—Ce bureau date de 1878 (S.C. 1878, chap. 7) et fonctionne maintenant en vertu de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). L'auditeur général est responsable de la vérification des comptes du Fonds du revenu consolidé et des biens nationaux et fait rapport annuellement à la Chambre des communes. Il vérifie aussi les comptes des sociétés et organismes divers de la Couronne.

Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale a été constituée officiellement le 1^{er} janvier 1953 lors de l'adoption de la loi sur la bibliothèque nationale (S.R.C. 1952, chap. 330). Elle publie *Canadiana*, catalogue mensuel de nouvelles publications intéressant le pays et dont une refonte est faite chaque année. La Bibliothèque publie aussi d'autres bibliographies. Sa Division des références s'occupe du Catalogue collectif national, qui réunit les catalogues, par nom d'auteur, des principales bibliothèques des dix provinces et qui est ainsi la clef des collections de livres existant au pays. Sa collection de livres augmente sans cesse et comptait plus de 300,000 volumes à la fin de 1965. Le bibliothécaire national fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État.

Bibliothèque du Parlement.—La Bibliothèque du Parlement comme telle a été établie en 1871 (S.C. 1871, chap. 21), mais elle existait déjà. Elle dépend actuellement des S.R.C. 1952, chap. 166, et des S.C. 1955, chap. 35. La Bibliothèque conserve tous les livres, cartes et autres articles qui appartiennent conjointement au Sénat et aux Communes. La salle de lecture des Communes relève aussi du bibliothécaire parlementaire. Sont autorisés à emprunter des livres de la Bibliothèque le gouverneur général, les membres du conseil privé, les membres du Sénat et des Communes, les fonctionnaires des deux Chambres, les juges de la Cour suprême du Canada et de la Cour de l'Échiquier du Canada et les membres de la Tribune de la presse. En outre, la Bibliothèque prête des livres aux autres bibliothèques et aux organismes gouvernementaux, et offre un service de consultation aux chercheurs. Une division spéciale de la recherche est au service exclusif des membres du Parlement. Le bibliothécaire parlementaire a le rang de sous-ministre et il est chargé de la surveillance et de l'administration de la Bibliothèque sous la direction du président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des communes, lesquels sont assistés par un comité mixte nommé par les deux Chambres.

Ministère du Commerce.—Ce ministère n'a jamais cessé d'élargir le champ d'action de ses services d'année en année depuis son entrée en fonctions en 1892, près de cinq ans après l'adoption par le Parlement d'une loi à cette fin. Le personnel du ministère compte aujourd'hui 202 délégués commerciaux en fonctions au siège à Ottawa et à 66 postes dans 46 autres pays; ces chiffres comprennent les délégués commerciaux adjoints en formation, de même que les spécialistes en agriculture, en pêche commerciale, en publicité et en bois de sciage. S'ils sont membres d'une mission maintenue par le ministère des Affaires extérieures, les délégués commerciaux jouissent du rang diplomatique de ministre (commerce), de conseiller commercial ou de secrétaire du commerce.

Le ministère se compose de trois services principaux: Politique commerciale, qui régit les relations commerciales; Stimulation du commerce extérieur, de qui relèvent l'Office du tourisme du gouvernement canadien, la Commission des expositions du gouvernement canadien, le Service des délégués commerciaux, la Direction de la publicité commerciale et la Direction des Foires et missions commerciales; les Services des produits et industries comprennent les directions ci-après: agriculture et pêche, matériaux commerciaux, industries et génie, transports et services commerciaux.

Les sociétés de la Couronne et les organismes ci-après relèvent du Parlement par l'entremise du ministre du Commerce: le Bureau fédéral de la statistique, la Société d'assurance des crédits à l'exportation, la Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967, la Participation du gouvernement canadien à l'exposition de 1967, et la Commission canadienne du blé.

Bureau du conseil privé.—Pour fins d'administration, le Bureau du conseil privé est considéré comme un ministère du gouvernement relevant du premier ministre. Le greffier du conseil privé, sous la direction duquel le Bureau exerce son activité, est réputé sous-ministre et a préséance sur les autres hauts fonctionnaires du Service public. L'autorité du Bureau du conseil privé se trouve sanctionnée par les articles 11 et 130 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), qui a institué un conseil pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, qui serait dénommé conseil privé de la Reine pour le Canada. En 1940, soit au moment de la création de comités du Cabinet durant la guerre et par suite de la nécessité qui en est découlée d'établir des méthodes systématiques de travail, telles que la mise au point d'ordres du jour, la rédaction des mémoires explicatifs et des procès-verbaux, le secrétaire principal du Bureau du premier ministre fut nommé greffier du conseil privé et premier secrétaire du Cabinet. Depuis 1946, le Bureau du conseil privé a été réorganisé de nouveau et élargi; ainsi, certaines fonctions administratives du Bureau du conseil privé et du Bureau du premier ministre ont été étroitement intégrées pour fins d'efficacité et d'économie.

À l'heure actuelle, le Bureau du conseil privé se compose principalement: de la Section du conseil privé qui s'occupe de l'examen des questions soumises au gouverneur en conseil, de la rédaction des projets de décrets et ordonnances, de la publication et du classement des ordonnances approuvées, ainsi que de la rédaction, de l'enregistrement et de la publication des règlements statutaires qui figurent dans la Partie II de la *Gazette du Canada*; de la Section du Cabinet qui s'occupe du travail de secrétariat pour le Cabinet, les comités du Cabinet et les comités interministériels (rédaction et transmission d'ordres du jour et de documents pertinents aux ministres, enregistrement et publication de décisions, service de liaison avec les ministères et organismes du gouvernement et rédaction de documents à l'intention du premier ministre; du Secrétariat des sciences, établi en 1964 pour recueillir et analyser des renseignements au sujet des programmes scientifiques du gouvernement et de leur relation avec les autres activités scientifiques au Canada; et le Secrétariat des plans spéciaux établi en 1965 pour évaluer la nature et l'étendue des problèmes causés par la pauvreté et l'inégalité des chances d'emploi au Canada, et pour analyser les mesures actuelles prises par le gouvernement fédéral en ces domaines et élaborer de nouveaux programmes fédéraux destinés à améliorer les conditions sociales et économiques.

Le Bureau du premier ministre est organisé en secrétariat associé au Conseil privé et comprend les fonctionnaires affectés au service personnel du premier ministre et remplissant des tâches générales de secrétariat (rédaction de projets de lettres, préparation d'entrevues avec le premier ministre, mise au point des dispositions nécessaires lorsque ce dernier doit paraître en public, communications de ses exposés sur des questions d'intérêt public et assistance au premier ministre dans l'exercice de ses fonctions parlementaires).

Bureau du contrôleur du Trésor.—Le contrôleur du Trésor est un fonctionnaire du ministère des Finances nommé par le gouverneur en conseil. En vertu de la loi sur l'administration financière, il possède l'autorité statutaire pour s'assurer que tous les paiements effectués à même le Fonds du revenu consolidé l'ont été pour des motifs approuvés par le Parlement et que ces déboursés n'excèdent pas les sommes votées à cette fin, et que tous les règlements pertinents sont respectés. Dans ce but, il effectue une vérification préalable de tous les déboursés, excepté ceux qui sont faits en vertu des règlements de voyage. Il fournit à tous les ministères un service d'émission de chèques et d'examen des comptes, en plus d'être responsable de la préparation des *Comptes publics* et des autres exposés financiers du gouvernement.

Ministère de la Défense nationale.—Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes fonctionnent en vertu de la loi sur la défense nationale (S.R.C. 1952, chap. 184). Les Forces canadiennes relèvent du ministre et du ministre associé de la Défense nationale. Depuis août 1964, mois de la nomination d'un seul chef d'état-major de la Défense, la réorganisation des quartiers-généraux des Forces canadiennes, la restructuration du commandement et la consolidation des bases des Forces canadiennes se poursuivent. On a rendu public en juin 1965 un projet de réduction à six des sections du commandement au Canada: maritime, troupes mobiles, transports aériens, défense aérienne, formation et matériel. Ces changements constituaient les dernières étapes avant l'unification des Forces du Canada.

Le Conseil de recherches pour la défense, créé en 1947 pour effectuer des recherches touchant la défense nationale et pour conseiller le ministre au sujet de toute question scientifique ou technique, relève de la loi sur la défense nationale. La Construction de défense (1951) Limitée, société de la Couronne, relève du Parlement par l'entremise du ministre associé de la Défense nationale.

Bureau du directeur général des élections.—Créé en 1920 en vertu de la loi électorale du Canada (S.R.C. 1960, chap. 39, modifié), le Bureau est chargé de la direction de toutes les élections fédérales et des élections des membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et du Conseil du Territoire du Yukon. En outre, le Bureau régit tout scrutin tenu en vertu de la loi de la tempérance au Canada. Le directeur général des élections relève du Parlement et le secrétaire d'État agit en qualité de son porte-parole auprès du Cabinet et de la Chambre des communes.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.—En vertu des dispositions de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources remplace le ministère des Mines et des Relevés techniques et embrasse certaines fonctions dévolues autrefois à d'autres ministères et organismes. En dehors de ses services administratifs, le ministère comprend quatre groupes: le Groupe de la recherche qui comprend la Commission géologique du Canada, la Direction des mines, la Direction des levés et de la cartographie, la Direction des observatoires et la Direction de la géographie, toutes s'occupant de recherches et de fournir des renseignements dans leurs domaines respectifs; le Groupe des exploitations minières qui comprend la Direction de l'économie de l'industrie minière qui recueille les données économiques à l'intention du gouvernement, de l'industrie et du public et assume des fonctions administratives au titre de l'administration des ressources, et la Division des explosifs qui, en vertu des dispositions de la loi sur les explosifs, régit la production et la manipulation des explosifs; le Groupe des ressources hydrauliques qui s'occupe de toutes les questions relatives à l'hydrologie, y compris les eaux souterraines et les études et levés océanographiques, la pollution des eaux, l'énergie hydraulique, la conservation et la régulation des eaux, et les études et règlements fédéraux-provinciaux et internationaux; le Groupe de l'énergie recommande et conseille en matière de politique énergétique dans le contexte global de toutes les sources d'énergie et des besoins futurs en énergie.

Les sociétés de la Couronne suivantes font rapport au Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: l'Office national de l'énergie, l'Office fédéral du charbon, *Atomic Energy of Canada Limited*, *Eldorado Mining and Refining Limited*, *Eldorado Aviation Limited*, et la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Office national de l'énergie.—L'Office, établi en vertu de la loi sur l'Office national de l'énergie (1959), est chargé d'assurer l'utilisation la meilleure possible des ressources énergétiques du Canada. Composé de cinq membres, l'Office est chargé de régler l'aménagement et l'exploitation des canalisations de pétrole et de gaz relevant du Parlement canadien, les tarifs de transport par canalisations, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation de l'électricité et l'aménagement des lignes de transport de l'électricité exportée. L'Office est aussi tenu d'étudier constamment les questions énergétiques relevant du Parlement canadien et de proposer les mesures qui lui semblent nécessaires et opportunes. L'Office relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Office national du film.—L'Office a été établi en 1939 en vertu de la loi nationale sur le film (S.R.C. 1952, chap. 185) qui pourvoit à la nomination d'un conseil d'administration composé de neuf membres; un commissaire du gouvernement à la cinématographie, désigné par le gouverneur en conseil, qui est le président de l'Office, trois membres du service public du Canada et cinq membres qui ne font pas partie du service public. L'Office fait rapport au Parlement par le canal du Secrétaire d'État. L'Office est chargé de conseiller le gouverneur en conseil en matière de cinématographie et est autorisé à produire et à distribuer des films servant l'intérêt national, notamment des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations.

Ministère des Finances.—Le ministère a été créé en 1869 par un acte du Parlement et relève actuellement de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). Il est chargé de l'administration financière du Canada, y compris le prélèvement, au moyen d'impôts et d'emprunts, des fonds dont l'État a besoin. Le contrôleur du Trésor, fonctionnaire du ministère, est comptable de toutes les dépenses du gouvernement. La répartition du travail du ministère se fait de la façon que voici: Politique fiscale, relations fédérales-provinciales-municipales, sécurité sociale et pensions, études économiques, finances fédérales et fonds garantis du gouvernement, tarif douanier, relations économiques internationales, ressources et expansion, programmes internationaux. La Monnaie royale canadienne et l'Inspecteur général des banques font partie du ministère. La Commission du tarif, l'Office de développement municipal et des prêts aux municipalités, la Banque du Canada et sa filiale, la Banque du développement industriel, ainsi que le Département des Assurances font rapport au Parlement par le canal du ministre des Finances qui agit également en qualité de porte-parole auprès du Cabinet et de la Chambre des communes pour le Bureau de l'auditeur général.

Commission de la fonction publique.—Au moment de la rédaction (novembre 1966) le Parlement est saisi d'un projet de loi qui, adopté* remplacera la loi de 1961 sur le service civil, aux termes de laquelle fonctionne la Commission du service civil, organisme central de la fonction publique fédérale. La Commission est la gardienne du principe du mérite en matière d'emploi et de promotion dans la fonction publique et s'occupe de la plupart des autres aspects de l'administration du personnel. La loi proposée sur l'emploi dans la fonction publique modifiera plusieurs fonctions de la Commission (de la fonction publique) (voir l'*Annuaire* de 1966, pp. 155-158). Elle réaffirme le principe du mérite et pourvoit à son application à certains groupes d'employés qui échappent actuellement aux dispositions de la loi sur le service civil; bien qu'elle permette la délégation aux sous-ministres et leurs fonctionnaires du pouvoir de faire les nominations dans la fonction publique, la Commission maintiendra un service central du personnel à l'intention de groupes dont les emplois sont communs à tous les ministères et de certaines classes spécialisées; la Commission conservera la responsabilité de toutes les nominations et en répondra annuellement au Parlement par le canal du

*Voir Chap. XXVII, Partie IV.

secrétaire d'État. La Commission sera soulagée de la tâche de recommander les taux des traitements et de certaines conditions de l'emploi, de même que de toutes les questions qui, directement ou indirectement, intéresseraient les négociations.

Ministère des Forêts et du Développement rural.—Ce ministère a été établi en octobre 1960 afin de mettre sous la juridiction d'un même ministère la réalisation de programmes de recherches relatives à la gestion des forêts, à la sylviculture, à la protection contre les incendies, les insectes et les maladies, à l'amélioration des normes régissant l'utilisation du bois et au développement des produits de la forêt. Un décret du conseil élargissait, le 5 mars 1964, le champ de compétence du ministre des Forêts, et ce dernier remplit maintenant des fonctions qui appartenaient autrefois au ministre de l'Agriculture concernant certains programmes d'aménagement rural en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) et de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, et l'administration du programme d'aide au transport et des frais d'entreposage des fourrages de l'Ouest. On a changé en 1966 (S.C. 1966, chap. 11) le nom de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles en celui de loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, et le nom du ministère des Forêts en celui de ministère des Forêts et du Développement rural en vertu de la loi sur l'organisation du gouvernement de 1966 (S.C. 1966, chap. 25).

La Direction des forêts du ministère, en plus de remplir les fonctions susmentionnées, effectue des études économiques sur les ressources forestières et les industries de la forêt. On fournit aussi aux provinces une aide financière pour leur permettre de répondre à des besoins spécifiques dans le domaine forestier. Le ministère dresse l'inventaire des forêts et fournit une assistance technique aux autres organismes du gouvernement fédéral chargés de l'administration des terres boisées, en plus de collaborer avec les organisations forestières internationales dont le Canada est membre. Le ministère coordonne les travaux des sept organismes qui constituent le Comité technique de recherche sur le partage des eaux de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales.

Le programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA) s'unit aux autres programmes publics de gestion des ressources et de développement économique qui ont pour but d'aider les régions rurales à régler leurs problèmes d'adaptation d'ordre physique, économique et social. Le programme ARDA s'occupe aussi de la conservation du sol et de l'eau dans le but d'accroître la productivité des ressources rurales de base. Par l'entremise d'un programme central d'information en voie de développement, le ministère désire faire comprendre au public la valeur des ressources forestières et, en collaboration avec les provinces, faire connaître les buts et les réalisations du programme ARDA.

Le ministère applique la loi sur le Fonds de développement économique et rural de 1966 (S.C. 1966, chap. 41) qui prescrit la création d'un fonds de 50 millions de dollars au plus destiné au développement socio-économique de certaines régions de développement rurales. En vertu de la loi, le ministre des Forêts et du Développement rural peut, sur la recommandation du Conseil consultatif et avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure des ententes avec toute province dans le but de réaliser conjointement avec elle un programme de développement dans une région spéciale de développement rural, ou de contribuer à la réalisation d'un tel programme entrepris par la province. Le Conseil consultatif comprend au maximum dix hauts fonctionnaires des ministères ou organismes fédéraux nommés par le gouverneur en conseil.

Le ministre des Forêts et du Développement rural est responsable devant le Parlement du Conseil de la conservation des forêts des Rocheuses orientales.

Gendarmerie royale du Canada.—La Gendarmerie royale du Canada est une gendarmerie civile maintenue par le gouvernement fédéral. Organisée en 1873, elle s'appelait alors Police montée du Nord-Ouest. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada (1959) et est chargée de l'application des lois fédérales dans tout le pays. En vertu d'une convention conclue avec certaines provinces, elle est aussi chargée de l'application des lois provinciales dans ces provinces et du service de la police dans plusieurs municipalités de district, ainsi que dans les cités et villes. Un Commissaire, nommé par le gouverneur en conseil, dirige et administre la Gendarmerie et toutes les questions connexes; il relève du solliciteur général du Canada.

Commission des grains.—Constituée en 1912 sous l'empire de la loi sur les grains du Canada (S.R.C. 1952, chap. 25), la Commission des grains surveille la manutention du grain au pays, octroie des permis aux exploitants d'éleveurs, effectue des travaux d'inspection et de pesage du grain qui arrive aux éleveurs terminaux ou qui en part, et fournit d'autres services. La Commission, composée d'un commissaire en chef et de deux commissaires, a le pouvoir d'enquêter sur toute question relative au classement et au pesage des grains, aux déductions pour déchets ou coulage, à la détérioration des grains au cours de l'entreposage ou de la manutention, à l'exploitation injuste ou partielle d'un éleveur, etc. Elle publie ses règlements dans la *Gazette du Canada* et relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Commission d'appel de l'impôt.—La Commission d'appel de l'impôt (établie en 1946 en tant que Commission d'appel de l'impôt sur le revenu) fonctionne maintenant en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu (S.R.C. 1952, chap. 148, modifiée). La loi confère à la Commission le statut de cour d'archives autorisée à entendre et juger les appels des contribuables en matière de cotisations éta-

blies aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que les appels ayant trait à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. On peut en appeler de décisions de la Commission à la Cour de l'Échiquier du Canada puis, de là, à la Cour suprême du Canada. La Commission se compose d'un président, d'un président adjoint et de quatre membres. Ses bureaux se trouvent à Ottawa; toutefois, elle entend des appels dans les principaux centres du Canada environ deux fois par année et, dans les grands centres tels que Toronto et Montréal, six fois par année. La Commission relève du ministre du Revenu national, mais elle est indépendante du ministère du Revenu national.

Imprimerie du gouvernement canadien.—Conformément au décret du Conseil C.P. 1963—1254 du 21 août 1963, les fonctions que remplissait le Département des Impressions et de la Papeterie publiques en matière d'imprimerie ont été dévolues au ministère de la Production de défense qui, le 1^{er} avril 1964, a autorisé l'organisation de l'Imprimerie du gouvernement canadien en tant qu'organe distinct dudit ministère et séparé de l'ancienne Direction des publications et de l'ancienne Direction des achats de papeterie et des magasins du Département des Impressions et de la Papeterie publiques.

Sous la gouverne d'un directeur général, l'Imprimerie du gouvernement canadien assure divers services de tirage tels que l'impression des Débats de la Chambre des communes, des Procès-verbaux, de l'Ordre du jour et d'autres documents parlementaires pour les deux chambres du Parlement; il doit, en outre, répondre aux besoins des autres ministères et organismes du gouvernement en fait d'impressions. L'établissement principal, situé à Hull (P.Q.), s'assortit d'établissements auxiliaires installés dans la région d'Ottawa et dans d'autres centres importants pour répondre aux demandes des divers ministères et agences du gouvernement en matière de reproduction de documents.

Ministère de l'Industrie.—De par la loi sur le ministère de l'Industrie, (S.C. 1963, chap. 3), le ministre de l'Industrie doit stimuler l'établissement, l'expansion, l'efficacité et le rendement des industries manufacturières au Canada et, par la mise en œuvre de programmes nécessaires, faciliter l'adaptation des industries manufacturières aux conditions nouvelles des marchés, les aider à diversifier leur production et trouver de nouveaux marchés, et encourager une recherche industrielle intensifiée et l'utilisation de la technologie industrielle moderne au Canada.

Le ministère de l'Industrie a aussi pour mission de chercher de nouveaux moyens d'accroître l'emploi et le revenu dans des régions désignées et de mettre au point et d'appliquer les programmes nécessaires à cette fin. Comme partie intégrante de ces programmes, on applique les diverses mesures d'encouragement adoptées par le gouvernement fédéral en vue de stimuler l'expansion économique des régions désignées.

Le ministère est divisé en dix sections industrielles: Aéronefs, produits chimiques, vêtements et tissus, matériel électrique et électronique, produits alimentaires, machines, matériaux, transport mécanique, construction navale et matériel lourd et produits du bois (voir aussi ministère de la Production de défense, p. 144). L'Agence de développement régional accomplit le travail que comportent les programmes régionaux, et la Division nationale de l'esthétique industrielle, en collaboration avec le Conseil national de l'esthétique industrielle, entreprend la réalisation de programmes pour promouvoir et encourager une bonne esthétique industrielle au Canada.

Le groupe consultatif des programmes est composé d'un petit nombre de fonctionnaires expérimentés en économie, en politique commerciale et en recherche et développement industriels. Leur rôle est de conseiller le ministère dans ces domaines et de coordonner les programmes ministériels qui y ont trait.

Commission mixte internationale.—La Commission a été établie en vertu d'un traité (11 janvier 1909) anglo-américain. Le Canada a ratifié le traité en 1911. La Commission, composée de six membres (trois sont nommés par le président des États-Unis et les trois autres par le gouvernement canadien), est régie par cinq articles particuliers du traité des eaux limitrophes internationales (1909). Toute utilisation, obstruction ou dérivation des eaux limitrophes susceptible d'en changer le niveau ou le cours naturel dans l'autre pays requiert l'autorisation de la Commission; il en va de même de tout ouvrage (sur des cours d'eau provenant des eaux limitrophes ou encore outre-frontière sur des cours d'eau qui traversent la frontière) qui élèverait le niveau naturel des eaux de l'autre côté de la frontière.

Chaque pays confie aussi à la Commission le soin d'étudier les problèmes tenant à la frontière commune et de formuler des conclusions et des avis appropriés. De plus, si les deux pays y consentent, les questions ou les points opposant les deux pays peuvent être déferés à la Commission.

La Commission fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et au secrétaire d'État des États-Unis.

Ministère de la Justice.—Le ministère, créé en 1868 (S.C. 1868, chap. 39), fonctionne maintenant en vertu de la loi sur le ministère de la Justice (S.R.C. 1952, chap. 71, modifié par S.C. 1960, chap. 4 et S.C. 1966, chap. 25). Le ministre de la Justice est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le membre juridique du conseil privé de la Reine pour le Canada. Il est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques s'effectue conformément à la loi, de surveiller l'administration de la justice au Canada dans la mesure qu'elle ne relève pas de la compétence des gouvernements provinciaux, de conseiller le gouvernement fédéral sur les lois et procédures des législatures provinciales et, en général, de conseiller la Couronne en toutes matières légales qu'elle

lui soumet. Le ministre de la Justice est d'office procureur général du Canada. En qualité de procureur général, il a le devoir de conseiller les chefs des divers ministères du gouvernement du Canada sur toutes les questions légales qui concernent leurs ministères respectifs, de rédiger et d'approuver les documents émis sous le grand sceau du Canada, et de s'occuper de tout litige pour ou contre la Couronne du chef du Canada.

Commission nationale de la libération conditionnelle.—La Commission a été établie en janvier 1959 en vertu de la loi sur la libération conditionnelle de détenus (S.C. 1958, chap. 38) qui lui confère pleins pouvoirs en cette matière. Elle se compose d'un président et de quatre membres nommés par décret du conseil pour une période de dix ans, et relève du Parlement par le canal du solliciteur général du Canada.

Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.—Ce ministère a été créé en juin 1966 en vertu de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), et est entré en fonctions le 1^{er} octobre 1966 sous la direction du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministère se compose de deux services principaux et de quatre services auxiliaires. Le Service canadien de l'immigration applique la loi et les règlements sur l'immigration, et est chargé du choix, de l'examen et du déplacement des immigrants ainsi que de l'exclusion ou de l'expulsion des indésirables. Le Service de la main-d'œuvre se charge de l'exécution du programme fédéral de déplacement de la main-d'œuvre; de l'aide à l'embauche et au placement de travailleurs pour répondre aux besoins de l'industrie; de l'adaptation sociale des migrants et des immigrés; de la classification et de la description des emplois, des techniques de sélection; des méthodes d'examen; de la formation technique et professionnelle et de la réadaptation fonctionnelle des inaptes au travail; des programmes municipaux d'encouragement des travaux d'hiver et campagnes d'emplois d'hiver. Un autre des services du ministère est responsable de l'élaboration et de l'évaluation des programmes ministériels, des recherches; de l'exécution de projets-pilotes dans les domaines de la formation et autres, de la législation et des services juridiques, et de la planification d'urgence visant la main-d'œuvre, à l'échelle nationale. Les autres services auxiliaires sont les finances et la gestion, le service du personnel et le service d'information.

Le Service canadien de l'immigration relevait, jusqu'au 1^{er} octobre 1966, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qui porte maintenant le nom de ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; la majorité des autres services du ministère relevaient, avant cette même date, du ministère du Travail.

La Commission d'appel de l'immigration, qui étudie les appels contre les ordres d'expulsion, relève du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le Conseil consultatif national de la réadaptation des invalides et le Conseil consultatif national de la formation technique et professionnelle conseillent le ministre.

Organisation des mesures d'urgence du Canada.—Cette organisation a été établie en juin 1957 pour coordonner la planification civile d'urgence au niveau fédéral. Un décret du conseil, entré en vigueur le 1^{er} septembre 1959, a complètement révisé la répartition des tâches dans le domaine de la planification d'urgence civile, au niveau fédéral, chargeant l'Organisation des mesures d'urgence de coordonner, sous la direction du premier ministre, les activités des 15 ministères ou organismes gouvernementaux intéressés. Par le décret du conseil C.P. 1963—993, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du premier ministre concernant la défense civile et le contrôle de l'Organisation des mesures d'urgence ont été transférés au ministre de la Production de défense. En juin 1965, les décrets antérieurs ont été révoqués et remplacés par le décret C.P. 1965—1041 de la planification des mesures civiles d'urgence qui répartit les pouvoirs, les tâches et les fonctions civils d'urgence entre 12 ministères et 4 organismes fédéraux. Le décret de planification ordonne que le ministre de l'Industrie, par l'entremise de l'Organisation des mesures d'urgence, établisse des principes et un programme afin d'assurer la continuité du gouvernement en cas d'urgence; coordonne les plans de mesures d'urgence et la formation du personnel approprié des ministères et des organismes du gouvernement du Canada; prépare, de concert avec les autorités provinciales, un plan d'ensemble pour régir l'utilisation des ressources routières; projette des mesures civiles d'urgence qui ne relèvent d'aucun ministère, organisme ou aucune société de la Couronne; fournit aide et conseils aux provinces et aux municipalités en ce qui a trait aux questions touchant la planification d'urgence dans le domaine civil; établit une liaison générale avec les autres pays et avec l'OTAN en ce qui a trait aux mesures d'urgence civiles; et se charge de la direction et de l'administration du Collège canadien de la défense civile. En juin 1965, on a changé le nom de l'Organisation en celui d'Organisation des mesures d'urgence du Canada et le nom du collège est devenu Collège des mesures d'urgence du Canada.

Ministère des Pêcheries.—Avant d'être organisés sous la direction d'un ministre des Pêcheries en 1930, les services fédéraux de la pêche relevaient de l'ancien ministère de la Marine et des Pêcheries, créé en 1868. Si, en vertu de diverses ententes, les provinces assument certaines responsabilités administratives, seul le ministère fédéral peut légiférer sur les pêcheries côtières et intérieures.

Le ministère est chargé des fonctions suivantes: conservation et mise en valeur des pêcheries par l'application de règlements, exploitation de stations piscicoles, administration et perfectionnement des frayères et destruction des animaux de proie; inspection des produits de la pêche et en-

couragement à l'expansion de l'industrie, et d'accroître l'utilisation du poisson et renseigner le public sur les ressources et l'industrie de la pêche. Le ministère administre le Plan d'indemnités aux pêcheurs en cas d'avaries graves ou de perte de bateaux ou de casiers à homards.

Sont associés au ministère l'Office des prix des produits de la pêche et l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. Le ministère est représenté aux commissions internationales suivantes: pêcheries de saumon du Pacifique, pêcheries de flétan du Pacifique, pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique, du Pacifique-Nord, des Grands lacs, chasse à la baleine, et prise du phoque dans le Pacifique-Nord.

Office des recherches sur les pêcheries du Canada.—L'Office fonctionne en vertu de la loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries de 1937 (modifiée en 1947 et en 1952-1953). Il s'est occupé de recherches depuis 1898, d'abord à titre de Conseil d'administration de la Station canadienne de biologie marine et, plus tard (1912), de Conseil de biologie du Canada. L'Office relève du ministre des Pêcheries et se compose d'un président à service continu et d'au plus 18 autres membres, dont la plupart des chercheurs scientifiques universitaires; les autres représentent l'industrie de la pêche et le ministère des Pêcheries.

L'Office, dont le siège est à Ottawa, dirige des établissements de recherches à St-Jean (T.-N.), à Halifax et Dartmouth (N.-É.), à St. Andrews (N.-B.), à Ellerslie (I.-P.-É.), à Grande-Rivière et Sainte-Anne de Bellevue (P.-Q.), à Winnipeg (Man.), à Vancouver et Nanaïmo (C.-B.). Les spécialistes de l'Office font des recherches sur la distribution des poissons, sur la biologie et le cycle évolutif des poissons, mammifères marins et autres animaux et plantes aquatiques, sur l'océanographie, les techniques de pêche, la qualité et la valeur nutritive des produits de pêche, avec l'objectif principal d'accroître l'étendue et la valeur de la pêche canadienne.

Commission canadienne des pensions.—La Commission, établie en 1933 par des modifications apportées à la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, chap. 207), a remplacé la Commission des pensions du Canada, premier organisme institué pour s'occuper uniquement des pensions de guerre pour les ex-militaires. La principale fonction de la Commission est l'application de la loi sur les pensions en vertu de laquelle elle statue sur toutes les demandes de pension dans le cas d'invalidité ou de décès résultant du service dans les forces armées canadiennes, de même que l'application des Parties I à X incluses de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui prévoit le versement de pensions à l'égard de décès ou d'invalidité attribuable à l'exercice de fonctions civiles qui se rattachaient directement à la conduite de la Seconde Guerre mondiale. En outre, la Commission règle les demandes de pension présentées sous l'empire de diverses autres mesures, y compris le décret sur le paiement d'indemnités dans les cas d'accidents d'aviation et les lois sur la pension de retraite et la continuation des pensions de la G. R. C.; elle autorise et verse des sommes d'argent afférentes à certaines récompenses pour bravoure dévolues à des militaires et administre des caisses de fiducie constituées par des particuliers pour le bénéfice d'anciens combattants et des personnes à leur charge. La Commission se compose de huit à douze membres et d'au plus cinq commissaires *ad hoc* nommés par le gouverneur en conseil. Le président a le rang et les pouvoirs d'un sous-chef de ministère et la Commission fait rapport au Parlement par le canal du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Postes.—L'administration et le fonctionnement du service postal, en vertu de la loi sur les Postes (S.R.C. 1952, chap. 212) et sous la direction du ministre des Postes, appellent la surveillance de tous les aspects de l'activité postale: personnel, manutention des matières postales, transport du courrier par terre, par eau, par rail et par air et direction et contrôle des services financiers, y compris le service des mandats postaux et la Caisse d'épargne postale.

Ministère de la Production de défense.—Ce ministère a été créé en avril 1951 par la loi sur la production de défense (S.C. 1951, chap. 4,—devenue la loi sur la production de défense, S.R.C. 1952 chap. 62, modifié par S.C. 1955, chap. 52). Il a l'autorité exclusive d'acheter ou d'acquérir de toute autre façon les biens et services requis par le ministère de la Défense nationale, et de plus, il est chargé de veiller à ce que le Canada dispose de la capacité de production et du matériel nécessaires pour étayer le programme de la production de défense. Les mesures dont le ministère est chargé comprennent l'exportation du matériel de défense, la conclusion d'accords avec les États-Unis et d'autres pays alliés visant les initiatives coopératives en matière de recherche, de perfectionnement et de production industriels de la défense ainsi que la direction de la participation canadienne aux efforts coopératifs du Comité de l'OTAN sur les armements.

Le 4 septembre 1963, le gouvernement a confié au ministère la responsabilité de mettre en œuvre certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement visant la création d'une agence centrale d'achat et d'approvisionnement. En bref, il faut pour cela que la structure du ministère soit modifiée graduellement afin d'englober le service d'achat pour tous les ministères et organismes civils autres que les sociétés de la Couronne ayant un caractère commercial, et le service d'approvisionnement civil. Pour s'acquitter de cette responsabilité, on a organisé au sein du ministère le Service d'achat du gouvernement canadien, le Service d'approvisionnement du gouvernement canadien et le Service de réparations du gouvernement canadien, qui sont tous en voie de développement dans le but d'ériger, à l'avenir, un ministère des Approvisionnements.

Le Service d'achat du gouvernement canadien comprend cinq directions opérationnelles: avions, matériel électrique et électronique, machinerie, construction navale et matériel lourd, et achats en général. Le Service d'approvisionnement du gouvernement canadien se compose de six directions de bureau central, d'un centre régional d'approvisionnement fonctionnant comme centre d'essai à Ottawa, d'un réseau de bureaux régionaux d'achats au Canada, aux États-Unis et en Europe, et de la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Les six directions de bureau central sont: achats, entreposage et distribution régionaux; devis et normes; gestion du transport, catalogue et contrôle de la qualité. Le Service des réparations du gouvernement canadien assure les services d'entretien et de réparations et dispense des avis techniques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral pour toutes les machines, tout le matériel et tous les autres produits non militaires situés au Canada.

Le service et les fonctions consultatives du ministère sont exécutés par diverses sections, dont approbation des contrats, groupe de la politique en matière de contrats, contentieux et les directions suivantes: contrôleur, contrats, services généraux, contrôle administratif, services consultatifs en administration et personnel.

La direction du plan des approvisionnements d'urgence est chargée d'établir un organisme d'approvisionnements de guerre qui, advenant un conflit nucléaire, exercerait un contrôle sur la production, la distribution et les prix des approvisionnements civils et militaires.

Voici les sociétés et les organismes de la Couronne qui font rapport au Parlement par le canal de ministre de la Production de défense: *Canadian Arsenal Limited*, la Corporation de disposition des biens de la Couronne, la *Polymer Corporation Limited*, l'Organisation des mesures d'urgence du Canada, et la Corporation commerciale canadienne. L'Imprimerie du gouvernement canadien relève aussi du ministère de la Production de défense.

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.—Le Bureau, établi en vertu de la loi sur la radiodiffusion sanctionnée le 6 septembre 1958, est autorisé à réglementer la radiodiffusion sonore et visuelle au Canada. Il a le pouvoir de régir l'établissement et l'exploitation des stations et des réseaux de stations de radiodiffusion publiques et privées. Le ministre des Transports doit recevoir l'avis du Bureau avant d'étudier toute demande de licence concernant l'établissement d'une nouvelle station, la modification d'installations existantes ou le changement de propriétaire du capital-actions d'un détenteur de licence ou, encore, le changement de composition de pareil capital. Le Bureau est composé de trois membres à plein temps et de douze membres à temps partiel. Le secrétaire d'État agit en qualité de porte-parole du Bureau auprès du Cabinet et de la Chambre des communes.

Ministère du Registraire général.—Ce ministère fut créé en 1966 en vertu de la loi sur la réorganisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25) qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1966. Il est dirigé par le registraire général du Canada qui est chargé de toutes les questions qui relèvent de la compétence du Parlement du Canada dans les domaines des coalitions, des fusions, des monopoles et des pratiques restrictives du commerce; des brevets, des droits d'auteur et des marques de commerce; des faillites et de l'insolvabilité; et des affaires des sociétés. C'est aussi lui qui doit enregistrer tous les documents émis sous le grand sceau du Canada.

Bureau du commissaire à la représentation.—Créé en 1963 en vertu de la loi sur le commissaire à la représentation (S.C. 1963, chap. 40), ce Bureau a pour tâche de dresser des cartes indiquant, dans chaque province, la répartition de la population et proposant de nouvelles délimitations des circonscriptions électorales de chacune des provinces. En outre, il est tenu d'examiner et d'étudier les méthodes d'inscription des électeurs, ainsi que les façons de procéder dans le cas des absents, lors des élections, dans les autres pays. Le secrétaire d'État agit en qualité de porte-parole du Bureau auprès du Cabinet et de la Chambre des communes.

Ministère du Revenu national.—Depuis la confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts appliquèrent les lois sur les douanes et les lois du revenu de l'intérieur. En 1918, ils furent fusionnés dans un ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur et placés sous la direction d'un seul ministre. Puis, en 1921, ce ministère devint le ministère des Douanes et de l'Accise. La perception de l'impôt sur le revenu fut confiée en avril 1924 au ministre des Douanes et de l'Accise. En vertu de la loi de 1927 sur le ministère du Revenu national, le ministère devint le ministère du Revenu national.

La Division des douanes et de l'accise est chargée de l'évaluation et de la perception des droits de douane et d'accise, ainsi que des taxes de vente et d'accise. La Division de l'impôt s'occupe de l'évaluation et de la perception de l'impôt sur le revenu et sur les dons, des impôts crédités à la sécurité de la vieillesse, de la 1^{re} Partie du Régime de pensions du Canada, et des impôts sur les biens transmis par décès, pour le Canada et les provinces, sauf le Québec, par l'entremise de ses 29 bureaux régionaux et de son Centre des données fiscales.

Le ministre du Revenu national est comptable au Parlement de la Commission d'appel de l'impôt.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—Le ministère a été établi en octobre 1944 en vertu de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (S.R.C. 1952,

chap. 74). Constitué à l'origine ministère de la Santé (1919), il est devenu plus tard ministère des Pensions et de la Santé nationale et a été remplacé en 1944 par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires des anciens combattants.

Le ministère, qui est dirigé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, se compose de trois directions (Services administratifs, Santé et Bien-être social) et est administré par deux sous-ministres.

Le ministère s'occupe de toutes les questions intéressant l'amélioration et la conservation de la santé, la sécurité sociale et le bien-être social des Canadiens, et relevant du Parlement fédéral. Il applique les lois mentionnées à la section 4, page 182, et il est aussi chargé des responsabilités suivantes: administration du Programme d'hygiène national qui vaut aux provinces des subventions destinées à aider au perfectionnement et à l'expansion des services de santé; aspects fédéraux des services d'urgence de santé et de bien-être; hygiène et sécurité dans les usages pacifiques de l'énergie atomique et d'autres sources de radiations dangereuses pour la population; fourniture de services d'ordre sanitaire, médical et hospitalier aux Indiens et Esquimaux ainsi qu'à d'autres éléments de la population au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; fourniture aux provinces, sur demande, de services d'aide et de consultation en matière de lutte contre la cécité, d'hygiène infantile et maternelle, d'hygiène du milieu, d'hygiène mentale, d'hygiène dentaire, de service infirmier, de réadaptation médicale, de bactériologie, de virologie, de parasitologie et de chimie clinique, de zoonoses, d'hygiène alimentaire et d'architecture hospitalière; examen et traitement médical des immigrants et des marins, et administration des hôpitaux pour marins; surveillance des installations sanitaires des transports par chemins de fer, par eau, etc.; application des règlements de la Commission mixte internationale relatifs à la santé publique; amélioration et protection de la santé des employés de l'Etat; prélèvement, publication et diffusion, sous réserve des dispositions de la loi sur la statistique, de renseignements sur la santé publique, sur la salubrité et sur les conditions sociales et industrielles qui influent sur la santé des Canadiens. Le ministère coordonne et aide les initiatives internationales du Canada dans le domaine du bien-être social et administre un programme de subventions versées aux provinces pour la formation et la recherche en matière de bien-être, ainsi que pour les services de bien-être en général.

Ministère du Solliciteur général.—Avant 1936, la charge de solliciteur général était soit un poste du Cabinet, soit un poste ministériel à l'extérieur du Cabinet. De 1936 à 1945, le poste de solliciteur général disparaît alors que ses fonctions sont dévolues au procureur général du Canada. La loi sur le solliciteur général de 1945 (S.R.C. 1952, chap. 253) a rétabli le solliciteur général comme membre du Cabinet et stipulé que «le solliciteur général du Canada aide le ministre de la Justice dans les travaux de consultation du ministère de la Justice. Il est chargé de remplir les autres fonctions que lui assigne à l'occasion le gouverneur en conseil». Cette loi a été abrogée par la loi sur la réorganisation du gouvernement de 1966 (S.C. 1966, chap. 25) qui créait un ministère du Solliciteur général et confiait au solliciteur général du Canada, la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada, du Service pénitentiaire du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles. En vertu de cette nouvelle législation, le solliciteur général du Canada devient le ministre responsable de la répression du crime et de la correction des délinquants.

Secrétariat d'Etat.—Les attributions, pouvoirs et fonctions du Secrétariat d'Etat du Canada embrassent toutes questions qui relèvent de la juridiction du Parlement et qui ne sont pas attribuées par une loi à aucun autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada, notamment: la citoyenneté; les élections, le cérémonial d'Etat; la correspondance d'Etat et la garde des archives et documents de l'Etat; l'encouragement des arts littéraires, visuels et du spectacle; les initiatives en matière de savoir et d'ordre culturel; les bibliothèques, les archives, les ressources historiques, les musées, les galeries d'art, les théâtres, les films et la radiodiffusion.

Les attributions du Secrétariat d'Etat sont celles qui intéressent l'administration des directions suivantes: citoyenneté et enregistrement; aide financière à l'enseignement supérieur; Musée national du Canada; Secrétariat et rapports parlementaire et Bureau des traductions.

Le Secrétariat d'Etat fait rapport au Parlement sur la Commission du Centenaire, le Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, la Galerie nationale, et le bureau de l'Imprimeur de la Reine (éditeur). Il est aussi le porte-parole du Cabinet à la Chambre des communes, du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, du Conseil des Arts du Canada, de la Société Radio-Canada, de la Commission de la fonction publique, du Bureau du directeur général des élections et de l'Office du commissaire à la représentation.

Service canadien des pénitenciers.—Le service des pénitenciers fonctionne en vertu de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53) et relève du solliciteur général du Canada. Le service est responsable de toutes les institutions pénitentiaires fédérales et du soin et de la formation des personnes qui y sont condamnées ou envoyées. Le commissaire des pénitenciers, sous la direction du solliciteur général, assume le contrôle et la direction du service et de toutes les questions qui s'y rapportent.

Bureau fédéral de la statistique.—Une loi de 1918 (S.C. 1918, chap. 43) établit le Bureau fédéral de la statistique comme organisme central de statistique du Canada. Codifiée sous le titre de loi sur la statistique (S.R.C. 1927, chap. 190), la loi fut abrogée en 1948 et remplacée par la loi sur la statistique (S.R.C. 1952, chap. 257); celle-ci a été modifiée par une autre (S.C. 1952-1953, chap. 18), sanctionnée le 31 mars 1953.

Le Bureau est chargé de recueillir, analyser et publier des statistiques sur la situation commerciale, industrielle, financière, sociale et générale de la nation et de faire régulièrement, comme le demande la loi, un recensement de la population et de l'agriculture.

Le Bureau, dont les publications embrassent tous les aspects de l'économie nationale, est un grand service d'édition de l'administration fédérale. Le directeur général du Bureau est le statisticien du Dominion qui occupe le rang de sous-ministre et relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Commission du tarif.—Établie en 1931, la Commission tient ses responsabilités et ses pouvoirs de trois lois: loi sur la Commission du tarif (S.R.C. 1952, chap. 261 et ses modifications), loi sur les douanes (S.R.C. 1952, chap. 58 et ses modifications) et loi sur l'accise (S.R.C. 1952, chap. 100 et ses modifications).

En vertu de la loi sur la Commission du tarif, la Commission fait enquête et rapport sur toute question relative à des marchandises qui, si elles sont introduites au Canada, sont passibles ou exemptes de droits de douane ou de taxes d'accise. Les rapports de la Commission sont déposés au Parlement par le ministre des Finances. Il incombe aussi à la Commission de faire les enquêtes prévues par l'article 14 du Tarif des douanes et de faire enquête sur toute autre question intéressant le commerce et renvoyée à la Commission par le gouverneur en conseil.

En vertu de la loi sur les douanes et de la loi sur l'accise, la Commission fait fonction de tribunal d'appel des décisions du ministère du Revenu national (Douanes et Accise) en matière de taxes d'accise, de classement tarifaire, d'évaluation douanière et de *drawback*. Les jugements de la Commission sur des questions de fait sont définitifs et décisifs, mais la loi autorise à en appeler sur des points de droit à la Cour de l'Échiquier.

Commission des transports aériens.—La Commission des transports aériens a été établie en 1944 par une modification de la loi sur l'aéronautique. La Commission s'occupe de la réglementation économique des services aériens commerciaux du Canada et conseille le ministre dans l'exercice des fonctions et pouvoirs que lui confère la loi, à l'égard de toute question se rapportant à l'aviation civile. Cette réglementation se rapporte aux services aériens au Canada et à l'étranger et aux services étrangers exploités au Canada et à l'étranger. Elle comprend la remise de permis pour ces services et le contrôle des détenteurs de permis pour ce qui regarde leurs opérations financières et les services qu'ils assurent au public. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Commission des transports du Canada.—Les attributions de la Commission, qui a été organisée comme Commission de chemins de fer du Canada en 1904, ont été multipliées de temps à autre, et, aujourd'hui, ses fonctions régulatrices et juridiques touchent presque tous les aspects de l'activité ferroviaire, y compris l'emplacement, l'aménagement et l'exploitation des lignes, ainsi que les tarifs et les taxes. On lui confie aussi la réglementation d'autres moyens de transport et de communication, y compris les sociétés de messagerie et de télégraphe, les compagnies de téléphone qui ne relèvent pas des autorités provinciales ou municipales, les ponts et les tunnels internationaux et la navigation intérieure. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Ministère des Transports.—Le ministère fut créé le 2 novembre 1936, par la fusion des anciens ministères de la Marine et des Chemins de fer et Canaux et de la Division de l'aviation civile du ministère de la Défense nationale (S.R.C. 1952, chap. 79).

Ses fonctions se partagent entre deux grandes sections: Marine et Air. Les Services de la marine comprennent l'aide à la navigation, les services nautiques et le pilotage, les agences maritimes, les canaux secondaires, l'inspection des navires, la Garde côtière canadienne, ainsi que la surveillance immédiate de 300 ports publics; il autres, tout en relevant du ministère sont administrés par des commissions. Les Services de l'air comprennent les Directions des télécommunications et de l'électronique, de l'aviation civile et de la météorologie. La première de ces Directions s'occupe de l'application des lois, conventions et règlements nationaux et internationaux sur la radio; aussi de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de stations de radiocommunications aéronautiques, maritimes et météorologiques et d'aides radio et électroniques à la navigation maritime et aérienne.

Le ministre est comptable au Parlement des organismes suivants: Air Canada, Commission des transports aériens, Commission des transports, Commission maritime canadienne, Conseil des ports nationaux, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Société canadienne des télécommunications transmarines, Chemins de fer Nationaux du Canada et Office d'expansion économique de la région atlantique.

Ministère du Travail.—Le ministère du Travail, créé en 1900 par une loi du Parlement (S.C. 1900, chap. 24), fonctionne maintenant en vertu de la loi sur le ministère du Travail (S.R.C. 1952, chap. 72). Il est chargé, sous la direction du ministre du Travail, de l'application des lois sur les matières suivantes: relations industrielles, enquêtes visant les différends de travail, justes méthodes d'emploi, justes salaires et heures de travail, égalité de salaire pour les femmes, rentes sur l'État, indemnisation des employés de l'État, indemnisation des marins marchands, et heures de travail, salaire minimum, vacances annuelles et congés payés. Il encourage la collaboration ouvrière-patronale par la création de comités consultatifs mixtes, et dirige un Bureau de la main-d'œuvre

fémisine. Le ministère publie la *Gazette du Travail* et d'autres publications, ainsi que des renseignements d'ordre général sur les relations ouvrières-patronales, l'emploi, la main-d'œuvre et autres sujets connexes.

La Commission d'indemnisation des marins marchands rend compte de son activité au ministre du Travail. Le ministère est l'agent de liaison officiel entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail. La Commission d'assurance-chômage, le Président du Conseil de direction des syndicats de transport maritime, de même que la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Conseil canadien des relations ouvrières font rapport au Parlement par le canal du ministre du Travail. Le Conseil canadien des relations ouvrières applique certaines dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Ministère des Travaux publics.—Institué en 1867, le ministère est gouverné par la loi sur les travaux publics et autres lois du Parlement. Il est chargé de l'administration et de la direction des travaux publics du Canada et, sauf dispositions statutaires contraires contenues dans d'autres lois, voit à la construction et à l'entretien des édifices publics, quais, jetées, ponts et chaussées, ainsi qu'au dragage et à des ouvrages de protection des eaux navigables. Le ministère s'occupe aussi des intérêts de l'administration fédérale en ce qui concerne la Route transcanadienne et le réseau routier du Nord-Ouest. Le ministère a ouvert des bureaux régionaux à différents endroits du pays. Les principaux services du ministère sont: Génie (ports et rivières), Construction des édifices, Génie (aménagement), Gestion des immeubles, Services administratifs, Études économiques, Services financiers, Prévention des incendies, Services de l'information, Juridique et Personnel.

Le ministre des Travaux publics est responsable devant le Parlement de la Commission de la capitale nationale.

Conseil du Trésor.—Le Conseil du Trésor fut d'abord établi par décret du Conseil (C.P. 3) le 2 juillet 1867, puis confirmé par la loi en 1869, comme Comité du conseil privé de la Reine pour le Canada. Il se compose du ministre des Finances comme président, et du personnel administratif, y compris le secrétaire du Conseil, fourni par le ministère des Finances, et s'occupe, depuis sa fondation, de surveiller, au nom du gouverneur en conseil, toutes les mesures financières des divers ministères et organismes du gouvernement.

La loi sur l'organisation du gouvernement de 1966 (S.C. 1966, chap. 25) a modifié sous plusieurs importants aspects les rapports qui existaient entre le ministre et le ministère des Finances, et le Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor a été établi comme ministère du gouvernement qui sera régi par un ministre, le président du Conseil du Trésor. Le nombre des membres du Conseil a été porté de six à sept; le ministre des Finances en est membre d'office en compagnie de cinq autres conseillers du conseil privé nommés par le gouverneur en conseil. Le président du Conseil, en plus d'assumer les responsabilités détenues autrefois par le ministre des Finances en tant que président du Conseil, a été nommé ministre de ce nouveau ministère et, en tant que tel, s'est vu pour la première fois accorder l'autorité d'agir au nom du Conseil entre les réunions de ce dernier. Ce fait constitue une étape importante dans le passage de l'ancien comité ministériel au stade de ministère du gouvernement nanti de certaines responsabilités administratives qui lui soient propres.

Ses pouvoirs et ses attributions continuent d'être régis par la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116), dont certains aspects importants ont été modifiés en 1966. Ces modifications avaient pour but de spécifier encore plus clairement que le Conseil du Trésor était l'organisme gouvernemental à qui il incombait en grande partie d'élaborer une politique centrale d'administration, d'établir des directives et des normes, et de superviser les réalisations des divers ministères dans une foule de domaines, y compris la plupart des fonctions d'administration financière (prévision des dépenses à court terme, analyse des programmes, préparation de budgets, supervision et le contrôle des dépenses, des baux, des contrats, des engagements financiers, etc.). On a aussi pour la première fois précisé la responsabilité d'encourager, par son exemple l'amélioration de la gestion des affaires et la mise en pratique de méthodes administratives modernes et efficaces dans chacun des ministères ou organismes.

L'un des plus importants changements peut-être dans les attributions du Conseil se situe dans le domaine de l'administration du personnel. Ce changement résulte en partie des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, et en partie du fait que la loi sur les relations du travail dans la fonction publique de 1966 ait désigné le Conseil comme principal agent négociateur pour l'employeur. La Commission a confié au Conseil, en plus de ses attributions relatives au contrôle de l'organisation et des cadres, la responsabilité exclusive de la classification, des barèmes de rémunération et des conditions d'embauche, attribution qu'il partageait autrefois avec la Commission du service civil (devenue depuis la Commission du service public), et de l'élaboration de la base de la politique du gouvernement régissant l'administration du personnel dans le service public. La législation qui confie ces nouvelles attributions au Conseil prévoit que ledit Conseil pourra déléguer ses pouvoirs aux différents ministères responsables, selon les dispositions et les conditions qu'il aura posées.

Les nouvelles fonctions que remplira le Conseil du Trésor dans les domaines de l'administration financière, de l'administration du personnel, et de l'amélioration des méthodes administratives, en feront l'organisme central d'administration du gouvernement que préconisait dans son premier rapport en 1962 la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glasco).

Section 3.—Sociétés de la Couronne

L'entreprise publique sous forme de sociétés de la Couronne ne constitue pas un mode nouveau d'organisation au Canada. Cependant, l'activité de l'État devenant plus complexe, le pays y a recours davantage depuis quelques années pour administrer et diriger maints services où doivent s'allier l'entreprise commerciale et la responsabilité publique.

Le recours à cet instrument afin de concilier, d'une part, la responsabilité publique à l'égard de la mise en valeur des ressources économiques et de l'établissement de services publics et, d'autre part, la poursuite d'objectifs commerciaux et industriels, a donné lieu à l'adoption de diverses formes et formules de gestion. Le plus souvent, une société était constituée par une loi spéciale du Parlement qui en définissait le but, les pouvoirs et les responsabilités. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, toutefois, le ministre des Munitions et des Approvisionnements fut autorisé à faire constituer des sociétés aux termes de la loi fédérale de 1934 sur les compagnies, ou de toute loi provinciale analogue, sociétés auxquelles il pouvait déléguer tout pouvoir à lui conféré par la loi sur le ministère des Munitions et des Approvisionnements ou par décret du conseil. Quelque 28 sociétés furent ainsi créées, et à des fins fort variées; la plupart ont été liquidées depuis.

Cette manière de procéder s'étant révélée efficace durant la guerre, de semblables pouvoirs constitutifs furent accordés par une modification de la loi sur le Conseil de recherches et incorporés aussi dans la loi sur le contrôle de l'énergie atomique et dans la loi sur la production de défense.

En 1946, la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État fut adoptée en vue de régler le fonctionnement des sociétés constituées en vertu de la loi sur les compagnies. Elle ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre relativement restreint de sociétés et, en vue d'établir un système plus uniforme de contrôle financier et budgétaire et de comptabilité, de vérification et de présentation pour les sociétés de la Couronne en général, la Partie VIII de la loi sur l'administration financière fut édictée en 1951 et mise en vigueur par proclamation le 1^{er} octobre 1952. Lorsque la nouvelle loi fut adoptée, les dispositions financières de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État furent supprimées.

La nouvelle loi offre un intérêt particulier en ce qu'elle tente de définir et de classer les sociétés de la Couronne*. Celles-ci, qui en dernier lieu doivent rendre compte au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre, de la conduite de leurs affaires, se partagent en trois catégories: corporations de département, de mandataire et de propriétaire.

Corporations de département.—Une corporation de département, aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est préposée ou mandataire de Sa Majesté ou chef du Canada et chargée de services d'administration, de surveillance ou de réglementation d'un caractère gouvernemental. Douze corporations figurent à l'annexe B de la loi:

- Commission d'assurance-chômage,
- Commission de contrôle de l'énergie atomique,
- Commission maritime canadienne,
- Conseil économique du Canada,
- Conseil national de recherches,
- Directeur de l'établissement de soldats,
- Directeur des terres destinées aux anciens combattants,
- Galerie nationale du Canada,
- Office de développement municipal et des prêts aux municipalités,
- Office de la stabilisation des prix agricoles (autrefois Office de soutien des prix agricoles),
- Office des prix des produits de la pêche,
- Office fédéral du charbon.

* Toutes les sociétés de la Couronne ne sont pas assujetties à la loi sur l'administration financière. Ainsi, la Commission canadienne du blé, la Banque du Canada et sa filiale, la Banque d'expansion industrielle, vu la nature spéciale de leurs fonctions, n'y sont pas visées, étant régies plutôt par leur loi constitutive propre tout comme la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales, entreprise fédérale-provinciale et la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. Le Conseil des Arts du Canada, créé en vertu d'une loi sanctionnée le 28 mars 1957, est une société de la Couronne sans en être mandataire; il n'est donc pas indiqué aux annexes de la loi sur l'administration financière; il en va de même de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, établi en vertu de la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, sanctionnée le 20 décembre 1962, le Secrétariat des sciences (sanctionné le 12 mai 1966), la Compagnie des jeunes Canadiens (sanctionnée le 11 juillet 1966), et le Centre national des Arts (sanctionné le 15 juillet 1966).

Corporations de mandataire.—Une corporation de mandataire, aux termes de la loi, est une société de la Couronne qui est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et responsable de la conduite d'opérations de commerce ou de services sur une base quasi commerciale, ou de la conduite d'activités en matière d'obtention, de construction ou de disposition pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. Les corporations suivantes sont énumérées à l'annexe C de la loi sur l'administration financière ou y ont été subséquemment ajoutées par le gouverneur en conseil,

Arsenaux canadiens Limitée,
Atomic Energy of Canada Limited,
 Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée,
 Commission de la capitale nationale (autrefois Commission du district fédéral),
 Commission des champs de bataille nationaux,
 Commission d'énergie du Nord canadien (autrefois Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest),
 Commission du Centenaire,
 Conseil des ports nationaux,
 Construction de défense (1951) Limitée,
 Corporation commerciale canadienne,
 Corporation de disposition des biens de la Couronne,
 Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles),
Park Steamship Company Limited.

La Corporation canadienne de la stabilisation du sucre (limitée) et la Corporation de la stabilisation des prix des denrées (limitée) figurant à l'annexe C lorsque la loi sur l'administration financière a été proclamée ont cessé depuis leur activité et rendu leurs chartes. En vertu d'un décret du conseil du 15 juin 1955, le nom de la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (maintenant la Commission d'énergie du Nord canadien) a été rayé de l'annexe D et ajouté à l'annexe C à compter du 1^{er} avril 1954. De plus, les Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles) ainsi que le *Park Steamship Company Limited*, sont, à toutes fins pratiques, inactifs.

Corporations de propriétaire.—Une corporation de propriétaire est une corporation de la Couronne qui 1^o est responsable de la conduite d'opérations de prêt ou de finance ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles comportant la production ou le commerce de marchandises et la fourniture de services au public, et 2^o est ordinairement tenue de conduire ses opérations sans crédits budgétaires. Les corporations suivantes sont énumérées à l'annexe D de la loi ou y ont été subséquemment ajoutées par le gouverneur en conseil:

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent,
 Air Canada (autrefois Lignes aériennes Trans-Canada),
 Chemins de fer nationaux, selon la définition qu'en donne la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, 1933,
Eldorado Aviation Limited,
Eldorado Mining and Refining Limited,
Northern Transportation Company Limited,
Polymer Corporation Limited,
Seaway International Bridge Corporation Limited (autrefois *Cornwall International Bridge Company Limited*), filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent,
 Société canadienne des télécommunications transmarines,
 Société centrale d'hypothèques et de logement,
 Société d'assurance des crédits à l'exportation,
 Société du crédit agricole (autrefois Commission du prêt agricole canadien),
 Société Radio-Canada.

Les corporations de département sont régies par les dispositions de la loi sur l'administration financière qui s'appliquent aux ministères en général. Les corporations de mandataire et les corporations de propriétaire, toutefois, sont soumises à la partie de la loi portant sur les sociétés de la Couronne, bien que, en cas d'incompatibilité entre cette partie et toute autre loi visant une corporation, la loi décrète que les dispositions de cette dernière l'emportent. Cette partie pourvoit au contrôle et à la réglementation de certaines affaires comme les budgets et les comptes en banque des corporations, le versement au receveur général de l'excédent de fonds, la limite de prêts pour le capital d'exploitation, l'adjudication

de contrats et l'établissement de réserves, la tenue des livres de comptabilité et leur vérification et l'établissement d'états financiers et de rapports et leur soumission au Parlement par l'intermédiaire du ministre compétent.

Le Parlement exerce une autre forme de réglementation par le pouvoir qu'il a de voter une aide financière. Cette aide peut revêtir différentes formes. Dans le cas de certaines sociétés, les capitaux leur sont fournis au moyen de subventions, de prêts ou d'avances parlementaires qui peuvent subséquemment être convertis en capital-actions ou en obligations; pour certaines autres, ce peut être au moyen de l'émission de capital-actions devant être souscrit et payé par le gouvernement ou au moyen de la vente d'obligations au gouvernement ou au public. Dans quelques cas, les sociétés se sont financées en tout ou en partie avec leurs propres ressources ou bénévoles.

Avant 1952, les sociétés de la Couronne ne payaient pas l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutefois, la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée en sorte que les corporations de propriétaire paient l'impôt sur le revenu gagné à l'égard des années financières commençant après le 1^{er} janvier 1952 de la même manière que toute société privée. Cette modification a pour résultat de rendre les états financiers de ces sociétés de la Couronne plus comparables avec ceux de l'industrie privée avec laquelle, dans certains cas, elles viennent en concurrence et de permettre de mieux apprécier leur rendement.

Les paragraphes suivants exposent brièvement les fonctions des diverses sociétés de la Couronne. Dans certains cas, de plus amples détails sont donnés dans les chapitres traitant les sujets en cause (voir l'Index).

Air Canada.—Constituée en 1937 sous l'ancien nom «Lignes aériennes Trans-Canada», la Société a pour rôle d'assurer, pour le compte de l'État, un service aérien d'un océan à l'autre du Canada et hors du Canada. La Société assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises, sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, la Suisse, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, les Bermudes, les îles Bahamas, la Jamaïque, Antigua, la Barbade et la Trinité. Air Canada relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Conseil des Arts du Canada.—Créé en vertu d'un décret du conseil (15 avril 1957), le Conseil, comprenant un président, un vice-président, un directeur, un directeur associé, et 19 autres membres, relève de la loi sur le Conseil des Arts du Canada sanctionnée le 28 mars 1957. Son but principal est d'encourager les arts, les humanités et les sciences sociales au Canada. Son œuvre est financée principalement au moyen de deux caisses auxquelles le Parlement a versé 50 millions de dollars chacune lors de la création du Conseil: la caisse de subventions de capitaux aux universités, presque épuisée maintenant, et la caisse de dotation dont seul le revenu est utilisable. De plus, le Parlement du Canada a approuvé, le 3 avril 1966, des subsides spéciaux de 10 millions pour permettre au Conseil de faire face aux besoins minimums prévus pour les prochaines années concernant la réalisation des objectifs spécifiés à l'article 8 de la loi. Le Conseil bénéficie, pour effectuer, gérer et modifier ses placements en vertu de la loi, des avis d'un comité de placement composé de cinq membres, dont le président et un autre membre du Conseil. Le Conseil fait rapport chaque année au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État. (Voir le renvoi, page 149.)

Arsenaux canadiens Limitée.—Établie en vertu de la loi des compagnies par lettres patentes datées du 20 septembre 1945, la Société est régie par la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État (S.R.C. 1952, chap. 133) et certaines dispositions de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). La Société a été créée pour prendre en charge des installations et du matériel de la Couronne. Elle fabrique des armes portatives et toute une gamme de munitions et de pièces constitutives; elle dispose de moyens étendus pour le chargement ou l'assemblage de pièces d'artillerie, de munitions, de mines, de bombes, de grenades, de fusées et d'autres articles spéciaux, y compris des cônes de choc pour torpilles. Voici les divisions de la Société et l'emplacement de ses installations: Division des arsenaux fédéraux, Québec et Val-Rose (P.Q.); Division des armes portatives, Long Branch (Ont.); Division de chargement, Saint-Paul l'Ermitte (P.Q.). La Société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Production de défense.

Commission d'assurance-chômage.—Établie le 24 septembre 1940, en vertu des dispositions de la loi de 1940 sur l'assurance-chômage (S.R.C. 1952, chap. 273), la Commission se compose de trois commissaires, nommés par le gouverneur en conseil, dont l'un est commissaire en chef. L'un des deux autres est nommé d'accord avec les organismes représentant les ouvriers et l'autre, d'accord avec les organismes représentant les employeurs. Le commissaire en chef exerce sa charge pendant dix ans et chacun des autres commissaires, pendant au plus dix ans. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre du Travail.

Atomic Energy of Canada Limited.—Constituée en février 1952 en vertu de la loi de 1946 sur le contrôle de l'énergie atomique (S.R.C. 1952, chap. 11), la Société a remplacé, le 1^{er} avril 1952, le Conseil national de recherches dans l'exploitation de l'entreprise de Chalk River. Les attributions principales de la société sont: a) l'aménagement économique de l'énergie nucléaire, b) la recherche scientifique et le développement des travaux relatifs à l'énergie atomique, c) l'exploitation de réacteurs nucléaires et d) la production de radio-isotopes et de matières similaires comme les appareils de thérapie au cobalt 60 pour le traitement du cancer. La Société relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Banque du Canada.—La loi de 1934 (S.R.C. 1952, chap. 13) prévoit la création d'une banque centrale au Canada dont les fonctions consistent à régler le crédit et la monnaie, à contrôler et protéger la valeur extérieure du dollar canadien et à stabiliser la production, le commerce, les prix et l'emploi autant qu'il lui est possible dans le cadre de l'action monétaire. La Banque remplit les fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada, gère la dette publique et a seule le droit de mettre des billets en circulation au Canada. Elle est gérée par un conseil d'administration nommé par le gouvernement et composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs; le sous-ministre des Finances est membre du conseil. La Banque relève du Parlement par le canal du ministre des Finances et est régie par sa loi constituante. (Voir le renvoi, p. 149.)

Banque d'expansion industrielle.—Cette banque, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 pour assurer des prêts aux entreprises industrielles qui ne peuvent s'adresser aux institutions de prêts autorisées. (Voir le renvoi, p. 149.)

Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée.—Créée en 1947 en vertu d'une modification à la loi sur le Conseil de recherches (1946), la Société, en tant que filiale du Conseil national de recherches, a pour attribution principale de mettre à la disposition de l'industrie, au moyen de permis de fabrication, les inventions commerciales réalisées dans les laboratoires du Conseil. Elle s'occupe aussi des inventions qui lui parviennent des établissements de recherches des ministères et autres organismes du gouvernement fédéral, des universités canadiennes et des conseils provinciaux de recherches. Tous les bénéfices que valent à la société ses permis de fabrication servent à pousser la recherche et le perfectionnement. Le Conseil d'administration se compose de représentants du Conseil national de recherches, des ministères et organismes du gouvernement, de l'industrie et des universités. La Société relève du Parlement par le canal du ministre de l'Industrie en qualité de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Chemins de fer Nationaux du Canada.—La Société des chemins de fer Nationaux du Canada (National-Canadien) (S.C. 1919, chap. 13) a été constituée pour exploiter et diriger un réseau national de chemins de fer, comprenant la *Canadian Northern Railway*, les chemins de fer du gouvernement canadien et toutes les lignes qui lui seraient confiées par décret du conseil. En 1923, le *Grand Trunk Railway Company of Canada* a fusionné avec le National-Canadien. Depuis 1923, un certain nombre de lignes ferroviaires ont été acquises par l'État (dont le *Newfoundland Railway* et ses services maritimes en 1949, le *Temiscouata Railway* en 1950 et le Chemin de fer de la baie d'Hudson et le *Northwest Communication System* en 1958), et l'exploitation et la direction en ont été confiées au National-Canadien. La loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (S.C. 1955, chap. 29) a remplacé celle de 1919.

Le National-Canadien est dirigé par un président et un conseil d'administration nommés par le gouverneur en conseil et il relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Commission canadienne du blé.—Constituée en 1935 en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé pour assurer la commercialisation ordonnée sur les marchés interprovincial et extérieur des grains cultivés au Canada, la Commission a le pouvoir d'acheter, de prendre livraison, d'emmagasiner, de transférer, de vendre, d'expédier des grains ou d'en disposer autrement. Sauf sur instructions du gouverneur en conseil, elle ne devait pas, à l'origine, acheter d'autres grains que le blé; mais, depuis le 1^{er} août 1949, elle peut acheter également de l'avoine et de l'orge si un règlement ratifié par le gouverneur en conseil l'y autorise. Elle ne doit acheter que les grains produits dans la région désignée, soit les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ainsi que certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. La Commission contrôle la livraison du grain aux éleveurs et aux wagons de chemin de fer dans la région ainsi que le mouvement interprovincial et l'exportation du blé, de l'avoine et de l'orge en général. La Commission est régie par sa propre constitution (voir le renvoi, p. 149). Elle relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Commission de la capitale nationale.—La Commission est une agence de la Couronne créée par la loi sur la capitale nationale (S.C. 1958, chap. 37), promulguée le 6 février 1959. La Commission est la descendante en ligne directe de la Commission du district fédéral. Elle est dirigée par un président à plein temps et comprend en tout 20 membres représentant les dix provinces du Canada. Son effectif varie de 600 à 850 employés, suivant la saison.

La Commission coordonne l'aménagement des terrains publics de la région de la capitale nationale en agissant directement dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, en collaborant avec les municipalités, en aidant en matière d'urbanisme et de financement à la réalisation des travaux municipaux, en conseillant le ministère des Travaux publics au sujet de la localisation et

de l'aspect extérieur de tous les édifices fédéraux dans les 1,800 milles carrés de la région de la capitale nationale. La Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Travaux publics.

Commission du Centenaire.—Créée par le Parlement (S.C. 1960-1961, chap. 60, modifié), la Commission du Centenaire est une société de la Couronne en charge de la coordination et de la mise en œuvre de projets qui ont trait au Centenaire de la Confédération canadienne. Elle se compose d'un commissaire, d'un commissaire associé et d'au plus 12 directeurs, nommé chacun par le gouverneur en conseil. La Commission relève du Parlement par le canal du Secrétaire d'État.

Office fédéral du charbon.—Créé en 1947 en vertu de la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86), l'Office est chargé de formuler à l'intention du gouvernement des avis sur la ligne de conduite à suivre en matière de production, d'importation, de distribution et d'emploi du charbon au Canada. Le président a rang de sous-ministre et l'Office relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il administre les subventions au transport et d'autres subventions sur le charbon et il administre aussi les prêts en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon (S.R.C. 1952, chap. 173, modifié).

Conseil économique du Canada.—La société, établie en vertu d'une loi adoptée le 2 août 1963 (S.C. 1963, chap. 11), se compose d'un président à plein temps et de deux directeurs à plein temps nommés pour au plus sept ans, ainsi que de 25 autres membres au plus travaillant à temps partiel et sans rémunération. Elle doit être aussi représentative que possible du travail, de l'agriculture et des industries primaires, des industries secondaires et du commerce, et du grand public. Il lui incombe, entre autres, de renseigner les autorités compétentes et de leur faire des recommandations sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production efficace, afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie; de poursuivre les efforts de l'ancien Conseil national de la productivité qui avaient pour objet de favoriser et d'accélérer l'amélioration constante de la productivité dans les différents secteurs de l'activité économique du Canada; et, enfin, de publier un rapport annuel sur les perspectives et problèmes économiques à long et à moyen terme. Le Conseil relève du Parlement par le canal du premier ministre.

Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales.—Établie en 1947 en vertu de la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales qui autorise une convention entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'Alberta relativement à la protection et à la conservation des forêts de la région du versant oriental des Rocheuses, région qui donne naissance aux principaux tributaires de la rivière Saskatchewan. Les attributions de la Commission sont d'établir la politique nécessaire à assurer le plus grand débit d'eau possible dans le système de la rivière Saskatchewan. L'établissement de programmes pour l'utilisation et la conservation des forêts relève de la Commission et du Service forestier provincial. L'administration du programme de conservation relève de la province. En avril 1962, on a établi un Comité coordonnateur technique pour les recherches sur la ligne de partage des eaux, dont la tâche consiste à étudier les besoins signalés par la Commission en ce domaine. Un agent du ministère fédéral des Forêts et du Développement rural coordonne les programmes de ce comité,—programmes mis en œuvre conjointement par sept organismes relevant du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Alberta.

Durant les sept premières années de la convention, le gouvernement fédéral a fourni les fonds destinés aux immobilisations et l'Alberta a payé les frais d'entretien. En 1955, la province a décidé de tout financer. Actuellement, un des trois membres de la Commission est nommé par le gouvernement fédéral et la province a le droit de nommer les deux autres. C'est à la province qu'incombe aussi de nommer le président parmi les trois membres. La Commission relève du Parlement par l'entremise du ministre des Forêts et du Développement rural. (Voir le renvoi, page 149.)

Corporation du Centre national des arts.—La loi établissant cette corporation (S.C. 1966, chap. 48) a été sanctionnée le 15 juillet 1966. La Corporation consiste en un conseil d'administration comprenant un président, un vice-président, les maires d'Ottawa et de Hull, le directeur du Conseil des arts du Canada, le président de Radio-Canada, le commissaire du gouvernement à la cinématographie et neuf autres membres nommés par le gouverneur en conseil pour une période d'au plus trois ans, sauf les premiers nommés dont le mandat est de deux à quatre ans. La Corporation a pour objet de diriger et de maintenir le Centre national des arts, de développer les arts du spectacle dans la région de la Capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts à développer les arts du spectacle ailleurs au Canada. La Corporation relève du Parlement par l'entremise du secrétaire d'État.

Commission des champs de bataille nationaux.—Établie en 1908, en vertu d'une loi du Parlement afin de s'occuper de la conservation des champs de bataille historiques de la ville de Québec, la Commission se compose de neuf membres dont sept nommés par le gouvernement fédéral, un par l'Ontario et un par le Québec. La Commission est entretenue par une subvention statutaire annuelle du gouvernement fédéral; elle relève du Parlement par le canal du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Commission maritime canadienne.—Créée en 1947 (S.R.C. 1952, chap. 38) pour étudier et recommander les programmes et mesures nécessaires à la mise en service, à l'entretien, à l'équipement en hommes et au développement d'une marine marchande et d'une industrie de construction

et de réparation de navires. La Commission applique la loi aidant à la construction de navires au Canada (S.R.C. 1952, chap. 43), et administre les subventions votées par le Parlement aux services de navires à vapeur. Elle a en outre pour fonction de se consulter avec le ministère du Revenu national pour l'application des lois régissant le cabotage canadien et de coordonner le transport outre-mer d'hommes et de matériel pour le ministère de la Défense nationale. Ses responsabilités s'étendent aux matières internationales intéressant la marine marchande et concernant l'OTAN, l'O.I.C.N.M. et autres organismes internationaux. Le président a le rang de sous-ministre et la Commission relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Construction de défense (1951) Limitée.—Cette société est entrée en activité en novembre 1950 comme organisme de la Couronne chargé de l'adjudication et de la surveillance des travaux de construction de défense. Établie le 12 juillet 1951, en vertu de la loi sur la production de défense, sous le nom de *Defence Construction (1951) Limited*, cette société a pris en charge les responsabilités de l'ancien organisme. Dès le début, la Société relève du ministre du Commerce, jusqu'au 1^{er} avril 1951, date à laquelle elle relève du ministère de la Production de défense, puis du ministre de l'Industrie le 22 juillet 1963 après attribution à ce dernier des pouvoirs du ministre de la Production de défense. La direction et la surveillance de la société est ensuite transmise, le 22 avril 1965, au ministre de la Défense nationale.

La construction de travaux de défense est la première responsabilité de la Société, notamment les appels d'offres et l'examen de toutes les soumissions, l'adjudication subséquente des contrats, la surveillance sur place des travaux de construction et, depuis le bureau central d'Ottawa, l'administration de tous les projets. Pour plus de précision, l'activité de la Société englobe cinq catégories distinctes: constructions au Canada en matière de défense pour le ministère de la Défense nationale; tous les travaux de défense en Europe pour le ministère de la Défense nationale aux termes des accords de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; contrats d'entretien et de réparation des établissements du ministère de la Défense nationale par tout le Canada; travaux de construction en matière de défense au Canada pour le compte du gouvernement des États-Unis; et avis et aide sur les questions de construction propres à certains projets comme celui de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

Corporation commerciale canadienne.—La Corporation a été créée le 1^{er} mai 1946 par la loi sur la Corporation commerciale canadienne (S.R.C. 1952, chap. 35). Sa principale fonction est d'aider à l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays en assurant la liaison entre le gouvernement canadien et les pays étrangers qui désirent acheter, de gouvernement à gouvernement, des approvisionnements de défense ou autres et des services. La Corporation peut conclure des marchés conformément aux dispositions de la loi, au nom de tout ministère ou organisme canadien.

Dirigée par le ministère de la Production de défense, qui lui fournit son personnel, la Corporation fait rapport au Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Corporation de disposition des biens de la Couronne.—Constituée en vertu de la loi sur les biens de surplus de la Couronne (S.R.C. 1952, chap. 260), la société relève de la loi sur l'Administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). En juin 1944, la loi remplaçait la Corporation des biens de guerre, limitée, constituée en 1943, par la Corporation des biens de guerre. En 1949, le nom en a été changé en celui de Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ses attributions consistent à disposer des biens de surplus de la Couronne. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Production de défense.

Société du crédit agricole.—La Société a été créée le 5 octobre 1959 (S.C. 1959, chap. 43) pour s'occuper de l'octroi de crédits hypothécaires à long terme aux cultivateurs. La Société applique aussi la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles et relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—En fonctionnement depuis 1945 en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation de 1944 (S.R.C. 1952, chap. 105, modifié). La Société est dirigée par un conseil d'administration (comprenant le sous-ministre du Commerce et le sous-ministre des Finances) selon les avis d'un Conseil consultatif. Son rôle consiste à assurer les exportateurs canadiens contre les risques de non-paiement de la part des acheteurs étrangers. Les aléas financiers et politiques du commerce extérieur les exposent à de tels risques. La Société est aussi autorisée à financer une transaction d'exportation qui comporte des conditions de paiement échelonnées. Elle relève du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Office de développement municipal et des prêts aux municipalités.—La loi par laquelle cet Office a été établi (S.C. 1963, chap. 13) a reçu la sanction royale le 2 août 1963. L'Office se compose d'un président et de quatre autres membres, tous hauts fonctionnaires du gouvernement nommés par le gouverneur en conseil, et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. L'Office a été créé pour prêter aux municipalités un montant ne dépassant pas 400 millions de dollars afin de leur permettre d'entreprendre de nouveaux travaux de construction et d'assurer plus d'emplois pendant la période de 1963-1966. Au 31 mars 1966, dernier jour où un prêt pouvait être consenti, presque tout le fonds avait été engagé, bien que des paiements effectifs de prêts continuaient à être versés après ce jour à mesure que les projets se complétaient.

Directeur de l'établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants. Le directeur de l'Établissement des soldats (en vertu de la loi de 1919) est également directeur de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants. Dans l'exercice de l'une ou l'autre fonction, il constitue une personne juridique. Pour fins administratives, toutefois, les programmes mis à exécution en vertu des deux lois font partie intégrante des services fournis par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Eldorado Aviation Limited.—Constituée le 23 avril 1953 pour effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et de sa pleine filiale, la *Northern Transportation Company Limited*, la Société relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Eldorado Mining and Refining Limited.—Créée en 1944 sous le nom de *Eldorado Mining and Refining (1944) Limited* (le nom a été changé en juin 1952), la Société a pour rôle d'extraire et d'affiner les minerais d'uranium et de produire des combustibles nucléaires au Canada. La Société a également passé des contrats pour l'achat de concentrés d'uranium produits au Canada. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Commission de contrôle de l'énergie atomique.—En octobre 1946, en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 11), les questions relatives à l'énergie atomique au Canada ont été confiées à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui relève du Parlement par le canal du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Commission d'énergie du Nord canadien.—Cette Commission a été établie par une loi du Parlement en 1948 (S.R.C. 1952, chap. 196) afin de fournir de l'énergie électrique à des endroits des Territoires du Nord-Ouest qui en avaient besoin et où le service pouvait faire ses frais. La loi a été modifiée en 1950 pour accorder à la Commission le pouvoir de fournir le même service dans le Yukon. Le nom de la Commission (autrefois Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest) a été changé en 1956. Elle se compose d'un président, et de deux membres nommés par le gouverneur en conseil, et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La Commission exploite trois usines hydro-électriques dans les Territoires du Nord-Ouest (deux sur la rivière Snare, près de Yellowknife, et une sur la rivière Taltson, près de Fort Smith) et deux usines hydro-électriques dans le Yukon (une sur le fleuve Yukon, à Whitehorse, et l'autre sur la rivière Mayo près de Mayo). Elle exploite des usines diesel-électriques à Fort Smith, Fort Simpson, Fort Resolution, Frobisher Bay (T.N.-O.) et à Field (C.-B.); des usines d'énergie diesel-électriques et des chaufferies centrales à Inuvik et à Frobisher Bay (T.N.-O.) et à Moose Factory (Ont.); et des réseaux d'eau et d'égout à Inuvik et à Moose Factory. La Commission exploite aussi pour le compte du ministère, dans les Territoires du Nord-Ouest, des usines diesel-électriques à Fort McPherson et Aklavik, des installations de chauffage à Fort McPherson, Fort Simpson et Frobisher Bay et des réseaux d'eau ménagère et d'égout à Fort McPherson, Fort Simpson et Frobisher Bay.

Office d'expansion économique de la région atlantique.—La loi qui a créé cet Office (S.C. 1962-1963, chap. 10) a été sanctionnée le 20 décembre 1962. L'Office se compose d'un président et de quatre autres membres nommés par décret du conseil, et relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Il a pour tâche de faire enquête et rapport sur des mesures et des entreprises propres à favoriser l'essor économique de la région atlantique et d'étudier les projets particuliers pouvant lui être renvoyés par le ministre, puis de formuler des recommandations à leur égard.

Exposition 1967, participation du gouvernement canadien.—Après quelques mois d'études et de travaux préparatoires, le gouvernement a officiellement mis sur pied la Compagnie de l'exposition universelle canadienne, le 24 octobre 1963. La Compagnie n'est pas une société de la Couronne, néanmoins elle ne relève d'aucun ministère fédéral. Son commissaire général, qui a rang de sous-ministre, fait rapport directement au ministre du Commerce et a charge des plans, de la construction et de l'exploitation des immeubles et étalages qui dépeindront le Canada, les Canadiens et les réalisations canadiennes de manière à mieux faire comprendre le pays aux visiteurs venus de toutes les parties du monde à l'EXPO 67, qui se tiendra à Montréal du 28 avril au 27 octobre 1967.

Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967.—La Compagnie a été établie par une loi du Parlement (S.C. 1962-1963, chap. 12) pour assurer la conception, l'organisation, la réalisation et l'administration de l'exposition universelle et internationale canadienne, à Montréal, en 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne. Il s'agit d'une exposition de la première catégorie et le Canada est le premier pays d'Amérique à tenir une telle exposition, conformément à une concession octroyée par le Bureau international des expositions.

L'Exposition, ou EXPO 67, se tiendra à Montréal, du 28 avril au 27 octobre 1967, sur un emplacement aménagé par la Cité en trois sections principales groupées autour de la célèbre île Sainte-Hélène, au milieu du fleuve Saint-Laurent. Le thème de l'exposition, «Terre des hommes», montrera comment à travers les âges l'homme a su conquérir son milieu.

La Compagnie est dirigée par un commissaire général et président, un sous-commissaire général et vice-président, et un gérant général. Elle fait rapport au Parlement par le canal du ministre du Commerce. Son adresse actuelle est Place Ville-Marie, Montréal; son numéro de téléphone est EXPosition 1967 et son adresse télégraphique, Montexpo.

Galerie nationale du Canada.—Les origines de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale des Arts du Canada en 1880. Le marquis de Lorne, alors gouverneur général, qui avait proposé la fondation de l'Académie et y avait participé, lui assigna la tâche d'établir une Galerie nationale au siège du gouvernement. En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie en 1951, la Galerie nationale a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Galerie nationale (S.R.C. 1952, chap. 186). Elle est responsable devant le Parlement par l'entremise du secrétaire d'État.

La première fonction de la Galerie nationale est d'assurer l'enrichissement, la garde, et l'exposition des collections nationales. Les services qu'elle rend au public comprennent une importante bibliothèque de référence sur l'histoire de l'art et d'autres sujets connexes; une Direction d'extension des expositions qui organise des expositions ambulantes, des conférences, des projections cinématographiques sur l'art et les visites accompagnées à la Galerie (Ottawa); l'édition de publications sur l'art et de reproductions de tableaux, et un Laboratoire national de restauration et de recherche scientifique.

Compagnie des Jeunes Canadiens.—La loi établissant cette corporation (S.C. 1966, chap. 36) a été sanctionnée le 11 juillet 1966. La corporation se compose d'un Conseil de la Compagnie et de personnes qui sont membres-volontaires. Le Conseil comprend 15 membres dont 10 élus par les membres-volontaires et 5 nommés par le gouverneur en conseil. La durée des fonctions des membres tant élus que nommés est de trois ans. La loi prévoit l'établissement d'un Conseil provisoire d'au plus 20 membres qui resteront en fonctions jusqu'à l'élection ou la nomination des membres du Conseil. La Compagnie a pour but d'appuyer, d'encourager et de perfectionner les programmes de développement social, économique et communautaire au Canada ou à l'étranger par un service volontaire. La corporation relève du Parlement par l'entremise du premier ministre.

Northern Transportation Company Limited.—Constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited*; la date a été omise de ce nom en 1952. La Société avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Filiale appartenant entièrement à l'*Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voiturier public dans le bassin hydrographique du Mackenzie et dans l'ouest de l'Arctique. La Société relève du Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Polymer Corporation Limited.—Établie par lettres patentes en 1942, cette société relève de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État (S.R.C. 1952, chap. 133) et de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). Son siège social et son usine se trouvent à Sarnia (Ont.), où elle produit les caoutchoucs, les latex, et les résines synthétiques et des produits connexes. Ses usines auxiliaires pour la production du butyle et de caoutchoucs spéciaux sont situées en Belgique et en France respectivement, et une filiale internationale d'écoulement se trouve en Suisse. La Corporation relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Production de défense.

Conseil des ports nationaux.—Établi en vertu d'une loi du Parlement en 1936, le Conseil est chargé de l'administration des installations des ports de St-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.); Saint-Jean (N.-B.); Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières et Montréal (P.Q.); Vancouver (C.-B.) et Churchill (Man.). Il s'occupe aussi des ponts Jacques-Cartier et Champlain dans le port de Montréal et des élévateurs à grain à Prescott et Port Colborne (Ont.). Le Conseil relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Office des prix des produits de la pêche.—Créé en juillet 1947 (S.R.C. 1952, chap. 120), l'Office est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix viennent à trop fléchir. Il fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président qui est un haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et de cinq membres choisis au sein d'entreprises privées et de coopératives s'occupant de la pêche. L'Office a le pouvoir d'acheter des produits de la pêche et de les vendre ou de les écouler autrement ou de verser aux producteurs la différence entre le prix prescrit par lui et le prix moyen du marché.

Société Radio-Canada.—Radio-Canada fonctionne en vertu de la loi de 1958 sur la radiodiffusion, qui prévoit que la Société Radio-Canada, organisme de la Couronne, doit continuer d'assurer un service national de radiodiffusion. La Société est autorisée à entretenir et à exploiter des stations et des réseaux de diffusion et à réaliser des émissions et en obtenir de sources canadiennes et étrangères. Ce service national de radio et de télévision est financé par des subventions parlementaires et par les recettes commerciales.

La Société se compose d'un conseil de 11 administrateurs désignés par le gouverneur en conseil et choisis de façon à représenter les principales régions géographiques du pays. Elle répond au

Parlement par l'intermédiaire d'un ministre de la Couronne (actuellement le secrétaire d'État). Le président et le vice-président sont des administrateurs de plein temps nommés pour une période de sept ans; les neuf autres administrateurs sont nommés pour des périodes de trois ans et peuvent remplir deux mandats de suite. Le président est le principal fonctionnaire exécutif de la Société; avec le vice-président, il rend compte de la direction des affaires de Radio-Canada au conseil d'administration. En sa qualité d'agent exécutif, le président interprète et applique les principes et directives qu'il reçoit des administrateurs de la Société et il établit des lignes de conduite visant la gestion et l'exploitation des diverses branches,—réseaux anglais, réseaux français, radiodiffusion régionale et Service international,—ainsi que la gestion et l'exploitation des services internes,—Programmation, Planification, Services techniques et Services des finances.

Dans la pratique, le président se charge surtout des grandes lignes de conduite visant la régie interne, la planification et le financement à long terme. Il fait rapport aux administrateurs de la Société et entretient des relations avec le Parlement, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et le public. De son côté, le vice-président seconde le président dans son rôle de principal agent exécutif en assumant la responsabilité primordiale des opérations courantes de la Société.

Le siège de la Société est à Ottawa. Le bureau principal des réseaux anglais se trouve à Toronto et celui des réseaux français, à Montréal. Les bureaux régionaux sont à St-Jean (Terre-Neuve), à Halifax (Maritimes), à Winnipeg (Prairies) et à Vancouver (Colombie-Britannique). Les bureaux du service du Nord et des Forces armées sont à Ottawa et ceux du service international, à Montréal.

Conseil national de recherches.—Établi en 1916 pour favoriser les recherches scientifiques et industrielles, le Conseil est un organisme du gouvernement canadien. Il exploite des laboratoires dans le domaine de la science et du génie à Ottawa, Halifax et Saskatoon; fournit une aide financière directe à la recherche dans les universités et industries canadiennes; patronne des comités associés qui se chargent de coordonner l'étude de certains problèmes d'intérêt national et met au point et maintient les étalons de base du pays. En outre, il fournit, à titre gratuit, des renseignements d'ordre technique aux fabricants, publie des journaux scientifiques et représente le Canada au sein d'organismes scientifiques internationaux. Une autre de ses tâches consiste à renseigner le Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles au sujet des méthodes scientifiques et technologiques concernant l'essor des industries canadiennes ou l'utilisation des ressources naturelles du pays. Les découvertes brevetables faites dans les laboratoires du Conseil sont mises à la disposition des fabricants par l'entremise de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée (voir page 152). Le Conseil national de recherches se compose d'un président, de trois vice-présidents et de 17 membres qui représentent les universités, l'industrie et le monde du travail. Le Conseil a été constitué en vertu de la loi sur le Conseil national de recherches (S.R.C. 1952, chap. 239, modifié) et relève du Parlement par le canal du ministre de l'Industrie, en sa qualité de président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Conseil des recherches médicales.—Établi en novembre 1960, ce Conseil fonctionne comme une unité pour ainsi dire autonome dans le cadre administratif du Conseil national de recherches. Il se compose d'un président, d'un secrétaire et de 15 membres qui demeurent en fonctions pendant une période de trois ans, renouvelable une seule fois. L'objectif principal du Conseil est l'intensification des recherches médicales et l'appui des préposés aux recherches médicales dans les centres universitaires du Canada. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie en sa qualité de président du Comité du conseil privé des recherches scientifiques et industrielles.

Conseil des sciences du Canada.—La loi qui a créé le Conseil des sciences du Canada (S.C. 1966, chap. 19) a reçu la sanction royale le 12 mai 1966. Il doit comprendre au plus 25 membres, chacun spécialisé dans un domaine de la science ou de la technologie, puis quatre membres associés choisis parmi les hauts fonctionnaires ou autres employés du gouvernement fédéral. Les membres exercent leurs fonctions pendant trois ans au plus, tandis que le mandat des membres associés est amovible. Ils sont tous nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil des sciences est chargé d'étudier à fond et d'évaluer l'ensemble des ressources, des besoins et des possibilités du Canada sur les plans scientifique et technologique et de formuler les recommandations pertinentes. Le Conseil fait rapport au Parlement par le canal du premier ministre.

Société centrale d'hypothèques et de logement.—Cette société a été constituée par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 46), en décembre 1945, pour appliquer les lois nationales sur l'habitation. Aux termes de la loi nationale de 1954 sur l'habitation (S.C. 1953-1954, chap. 23, modifié), la Société assure les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés; prête directement aux nouveaux propriétaires de maisons, pour les logements à loyer et les habitations existant dans les zones de rénovation urbaine; garantit des prêts consentis par les banques pour l'amélioration des maisons; entreprend, en vertu d'ententes fédérales-provinciales, des projets de construction de logements à loyer et d'aménagements de terrains, subventionnés par l'État; offre des prêts et des subventions pour la construction de logements publics; consent des prêts pour l'aménagement de terrains à utiliser pour des habitations publiques; consent des prêts pour la construction de logements à loyer modique par des entreprises à dividende limité ou à but non lucratif; consent des prêts aux universités pour la construction de maisons d'étudiants, et aux provinces et municipalités pour la construction d'usines d'épuration en vue d'enrayer la pollution de l'eau et du sol; offre des sommes et consent des prêts aux provinces et aux municipalités pour des travaux de rénovation urbaine; entreprend des recherches sur l'habitation; encourage l'urbanisme et administre les logements à loyer qu'elle

possède, y compris ceux qu'elle a construits pour les travailleurs de guerre et les anciens combattants. Pour le compte du ministère de la Défense nationale et autres services et agences gouvernementaux, elle prend les dispositions nécessaires à la réalisation de projets de logements et en surveille l'exécution. La Société relève du Parlement par le canal du ministre du Travail.

Office de la stabilisation des prix agricoles.—L'Office a été créé en 1958 (S.C. 1957-1958, chap. 22) pour appliquer les dispositions de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. L'Office relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture qui se charge des affaires ordinaires d'ordre administratif.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—Cette société de la Couronne a été créée le 10 décembre 1949 par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 42) en vue de faire l'acquisition, pour l'exploitation publique, des moyens de télécommunication avec l'extérieur existant au Canada, en conformité de l'Accord du Commonwealth sur le télégraphe conclu le 11 mai 1948. L'accord a pour objet de permettre de consolider et de raffermir les réseaux de communication par radio et câble du Commonwealth. La Société relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.—L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a été établie en vertu d'une loi du Parlement en 1951 (S.R.C. 1952, chap. 242) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1954. L'Administration a été chargée de construire, d'entretenir et d'exploiter les installations jugées nécessaires pour assurer et maintenir, soit à elle seule au Canada, soit de concert avec les travaux entrepris aux États-Unis par l'autorité compétente, une voie d'eau profonde, entre le port de Montréal et le lac Érié. L'Administration se compose d'un président, d'un vice-président et d'un membre. Elle relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Section 4.—Lois appliquées par les ministères fédéraux*

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux

NOTA.—On peut se procurer le texte des lois du Parlement en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, au prix de 10c. à \$1.50 selon le nombre de pages. Lorsqu'il y a répétition de certaines lois sur la liste, une partie en est appliquée par le ministère indiqué.

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Affaires des anciens combattants		Affaires des anciens combattants (fin)	
1929 54	Assurance des soldats de retour au pays (modifiée).	S.R.C. 1952 280	Terres destinées aux anciens combattants (modifiée 1953-1954, chap. 66; 1959, chap. 37; 1962, chap. 29; 1965, chap. 19).
S.R.C. 1927 188	Établissement de soldats (modifiée).	281	Réadaptation des anciens combattants (modifiée 1959, chap. 17).
S.R.C. 1952 8	Prestations aux anciens combattants alliés.	289	Indemnités de service de guerre (modifiée 1953-1954, chap. 46; 1959, chap. 18; 1962, chap. 7).
51, 312	Pensions et allocations de guerre pour les civils (modifiée 1962, chap. 11) (art. I à X, Commission canadienne des pensions); (art. XI, Commission des allocations aux anciens combattants).	297	Corps féminin de la Marine royale et le <i>South African Military Nursing Service</i> (Service sud-africain d'infirmières militaires). (Prestations).
80	Ministère des Affaires des anciens combattants.	340	Allocations aux anciens combattants (modifiée 1955, chap. 13; 1957-1958, chap. 7; 1960, chap. 38; 1960-1961, chap. 39; 1964-1965, chap. 34; 1965, chap. 20). (Commission des allocations aux anciens combattants).
117	Prestations de service de guerre pour les pompiers.	1952-1953 27	Aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) (modifiée 1953-1954, chap. 2; 1958, chap. 25; 1962, chap. 10; 1965, chap. 16).
207, 332	Pensions (modifiée 1953-1954, chap. 62; 1957-1958, chap. 19; 1960-1961, chap. 10; 1964-1965, chap. 34). (Commission canadienne des pensions).	1953-1954 65	Avantages destinés aux anciens combattants (modifiée 1955, chap. 43).
256	Prestations de service de guerre aux agents spéciaux.		
258	Prestations de service de guerre pour les surveillants.		
279, 338	Assurance des anciens combattants (modifiée 1958, chap. 43; 1962, chap. 6).		

* Liste dressée d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux (suite)

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Affaires extérieures		Agriculture (fin)	
1911 28	Loi relative au traité des eaux limitrophes internationales et à l'existence de la Commission conjointe internationale (modifiée, 1914, chap. 5 et 1922, chap. 43).	S.R.C. 1952 22, 305 25, 308 47	Produits laitiers du Canada. Grains du Canada. Amélioration du fromage et des fromageries.
1948 71	Loi pourvoyant à l'exécution des traités de paix entre le Canada et l'Italie, la Roumanie, la Hongrie et la Finlande.	52, 313 66 81	Installations frigorifiques. Ministère de l'Agriculture. Insectes destructeurs et ennemis des plantes.
1952 50	Loi pourvoyant à l'exécution du traité de paix entre le Canada et le Japon.	101 126 141 155	Stations agronomiques. Fruits, légumes et miel. Inspection du foin et de la paille. Inspection et vente.
S.R.C. 1952 68	Ministère des Affaires extérieures.	167 168 172 177 180 209 213	Animaux de ferme et leurs produits. Généalogie des animaux. Industrie des produits de l'écrabe. Viandes et conserves alimentaires. Essai du lait. Produits antiparasitaires. Assistance à l'agriculture des Prairies.
122	Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies.	214	Rétablissement agricole des Prairies (modifiée 1955, chap. 39).
142	Haut-commissaire du Canada à la Grande-Bretagne.	294	Vente coopérative du blé.
218	Privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.	1955 27	Normes des produits agricoles du Canada.
219	Privilèges et immunités des Nations Unies. (Organisation internationale) (modifiée, 1965, chap. 47).	36 27 22 35 42	Inspection des viandes. Engrais chimiques. Stabilisation des prix agricoles. Semences. Assurance-récolte.
275	Nations Unies.	43	Crédit agricole (modifiée 1960-1961 chap. 36, 1962-1963, chap. 7, et 1964 chap. 12).
1953-1954 54	Immunités diplomatiques (pays du Commonwealth).	44 1960 14 1964-1965 29 1966 34	Abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation. Aliments du bétail. Crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Commission canadienne du lait.
1964-1965 19	Commission du parc international Roosevelt de Campobello.	Archives publiques	
22	Mer territoriale et zones de pêche du Canada.	S.R.C. 1952 163 222	Maison Laurier. Archives publiques.
Affaires indiennes et Nord canadien		Assurances	
1908 57, 58	Champs de bataille nationaux de Québec.	S.R.C. 1952 31	Compagnies d'assurances canadiennes et britanniques.
S.R.C. 1927 87	Grains de semence.	49	Assurance du service civil.
88	Cautions des graines de semence.	70	Département des Assurances.
1932 55	Parc international Waterton-Glacier de la paix.	100 125	Taxe d'accise (Partie I). Compagnies d'assurances étrangères.
S.R.C. 1952 26	Arpentage des terres du Canada (Partie III).	170 251 272 296	Compagnies de prêts. Petits prêts. Compagnies fiduciaires. Liquidations (Partie III).
128	Exportation du gibier.	1952-1953 28	Associations coopératives de crédit.
149	Indiens.	Auditeur général	
162	Titres de biens-fonds.	S.R.C. 1952 116	Administration financière.
179	Convention concernant les oiseaux migrateurs.	Bibliothèque nationale	
189	Parcs nationaux.	S.R.C. 1952 330	Bibliothèque nationale.
192	Semaine de la conservation de la faune.	Commerce	
196	Commission d'énergie du Nord canadien.	S.R.C. 1952 78 94 103	Ministère du Commerce. Inspection de l'électricité. Exportations.
224	Concession de terres publiques.		
263	Terres territoriales.		
300	Extraction de l'or dans le Yukon.		
301	Extraction du quartz dans le Yukon.		
331	Territoires du Nord-Ouest.		
1952-1953 39	Lieux et monuments historiques.		
53	Yukon.		
1953-1954 4	Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.		
Agriculture			
S.R.C. 1952 4	Office des produits agricoles.		
5	Vente coopérative des produits agricoles.		
6	Organisation du marché des produits agricoles.		
9	Épizooties.		

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux (suite)

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Commerce (fin)		Finances (fin)	
S.R.C. 1952 105	Assurance des crédits à l'exportation.	S.R.C. 1952 221	Subventions aux provinces.
129	Inspection du gaz.	232	Banque d'épargne de Québec.
191	Marque de commerce nationale et étiquetage exact.	245	Libération des garanties.
215	Poinçonnage des métaux précieux.	261, 336	Commission du tarif.
257	Statistique.	278	Prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.
292	Poids et mesures.	296	Liquidations.
1953-1954 27	Permis d'exportation et d'importation.	314	Monnaie, l'Hôtel des monnaies et fonds des changes.
1962 26	Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.	1952-1953 47	Pension du service public.
1962-1963 12	Compagnie de l'exposition universelle canadienne.	1953-1954 28	Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie.
Défense nationale		1955 12	Allocations de retraite des députés.
S.R.C. 1952 184	Défense nationale.	31	Remboursement d'obligations des chemins de fer Nationaux du Canada.
283	Forces de la communauté britannique présentes au Canada.	46	Prêts aidant aux opérations de pêche.
284	Forces présentes au Canada. (Traité de l'Atlantique Nord).	1956 1	Financement provisoire des producteurs de grains.
1959 21	Pension de retraite des forces canadiennes.	2	Réserves provisoires de blé.
Énergie, Mines et Ressources		29	Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux.
S.R.C. 1952 11	Contrôle de l'énergie atomique.	1957-1958 26	Entreprise de force motrice de Beechwood.
26	Arpentage des terres du Canada (sauf la Partie III).	1959 32	Mise au point des pensions du service public.
34	Mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée.	1960 1	Prêts relatifs au grain des Prairies.
73	Ressources et Relevés techniques.	32	Association internationale de développement.
86	Office fédéral du charbon.	1960-1961 5	Prêts aux petites entreprises.
95	Urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.	58	Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.
102	Explosifs.	1963 13	Le développement et les prêts municipaux.
173	Aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes.	1964-1965 24	Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.
1952-1953 21	Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux.	Forêts et Développement rural	
1955 47	Ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.	1947 59	Conservation des forêts des Rocheuses orientales.
1956 10	Société de la Couronne (Northern Ontario Pipe Line).	1952 175	Utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes.
1957-1958 25	Mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.	1960 41	Développement des forêts et la recherche sylvicole.
1959 46	Office national de l'énergie.	1961 30	Aménagement rural et développement agricole (ARDA).
Finances		1966 41	Fonds de développement des régions agricoles.
S.R.C. 1952 12	Crédits (annuelle).	Industrie	
13	Financement et garantie des chemins de fer Nationaux du Canada (annuelle).	1960-1961 24	Conseil national de l'esthétique industrielle.
15	Banques	1963 3	Ministère de l'Industrie.
19	Banque du Canada.	1965 12	Loi stimulant le développement de certaines régions.
44	Lettres de change.		
62	Accords de Bretton-Woods.	Justice	
82	Commission canadienne du blé.	1940 43	Trahison.
110	Pension spéciale du service diplomatique.	S.R.C. 1952 28	Amirauté.
116	Prêts destinés aux améliorations agricoles.	71	Prises.
131	Administration financière.	98	Ministère de la Justice.
151, 326	Exportation de l'or.	106	Cour de l'Échiquier.
156	Banque d'expansion industrielle.	116	Expropriation.
182	Intérêt.	127	Administration financière.
183	Subventions aux municipalités.	144	Criminels fugitifs.
204	Aide aux améliorations municipales.	154	Identification des criminels.
	Prêteurs sur gages.	158	Enquêtes.
			Interprétation.

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux (suite)

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Justice (6a) S.R.C. 1952	159 Juges. 160 Jeunes délinquants. 171 Dimanche. 198 Secrets officiels. 210 Pétitions de droit. 234 Chemins de fer. 259, 335 Cour suprême. 299 Administration de la Justice dans le Yukon. 307 Preuve au Canada. 322 Extradition. 1952-1953 30 Responsabilité de la Couronne. 1953-1954 51 Code criminel. 1960 44 Déclaration canadienne des droits. 1960-1961 35 Stupéfiants.	Registraire général du Canada 1947 24 S.R.C. 1952 14 18 53 55 111 150 203 208 265 296 314 1952-1953 49	Commerces avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires). Faillite. Chambres de commerce. Compagnies. Droit d'auteur. Arrangements entre cultivateurs et créanciers. Dessins industriels et étiquettes syndicales. Brevets. Sociétés de caisse de retraite. Marquage des bois. Liquidations (Partie I). Enquêtes sur les coalitions. Marques de commerce.
Main-d'œuvre et Immigration S.R.C. 1952	146 Sociétés auxiliaires de l'immigration. 236 Réintégration dans les emplois civils. 325 Immigration. 1955 50 Assurance-chômage (Section 2, Partie II). 1960-1961 6 Assistance à la formation technique et professionnelle. 26 Réadaptation professionnelle des invalides. 1956 27 Allocations de formation.	Revenu national <i>Taxation</i> 1940 32 1940-1941 15 1942-1943 26 1943-1944 13 1944-1945 38 1945 19 1946 47 1947 32 1943-1944 21 1950 27 1951 5 1956 35 1944-1945 31 1950 27 1946 39 1948 34 1950-1951 40 1952 18 1950-1951 41 42 S.R.C. 1952 89 317 1956-1957 22 1958 29 1960 29 1962-1963 5 1964 8 S.R.C. 1952 148 1952-1953 40 1953-1954 57 1955 54 55 1956 39 1957 29 1957-1958 17 1958 32 1959 45 1960 43 1960-1961 17 49 1962 8 1963 21 1964 13 1955 10	Taxation des surplus de bénéfices. Canada-États-Unis (convention fiscale relative à l'impôt sur le revenu). Canada-États-Unis (convention fiscale relative aux droits successoraux). Canada-Royaume-Uni (accord en matière de droits successoraux). Canada-Nouvelle-Zélande (accord en matière d'impôt sur le revenu). Canada-France (convention en matière d'impôt sur le revenu). Canada-France (convention en matière de droits successoraux). Canada-Suède (accord en matière d'impôt sur le revenu). Droits successoraux. Impôt sur les biens transmis par décès. Impôt sur le revenu.
Pêcheries S.R.C. 1927 S.R.C. 1952	72 Inspection du poisson. 61 Pêches maritimes. 69 Ministère des Pêcheries. 119 Pêcheries. 120 Soutien des prix des produits de la pêche. 121 Conseil de recherches sur les pêcheries. 177 Viandes et conserves alimentaires. 194 Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional. 244 Office du poisson de conserve. 293 Convention concernant la chasse à la baleine. 1952-1953 15 Protection des pêcheries côtières. 44 Convention concernant les pêcheries du Pacifique Nord. 1953-1954 18 Convention concernant les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. 1955 34 Convention relative aux pêcheries des Grands lacs. 1957 11 Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique. 31 Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique. 1966 18 Développement des pêcheries.	Postes S.R.C. 1952 212	Postes.
Production de défense S.R.C. 1952	35 Corporation commerciale canadienne. 62 Production de défense. 260 Biens de surplus de la Couronne.		

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux (suite)

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Revenu national (suite)		Revenu national (fin)	
<i>Taxation (fin)</i>		<i>Administration partielle (fin)</i>	
11	Canada-Irlande (accord en matière de droits successoraux).	S.R.C. 1952	194 Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional.
1956	5 Canada-Danemark (accord en matière d'impôt sur le revenu).		209 Produits antiparasitaires.
	33 Canada-Allemagne (accord en matière d'impôt sur le revenu).		212 Postes.
1956-1957	17 Canada-Afrique du Sud (accord en matière de droits successoraux).		215 Poinçonnage des métaux précieux.
	18 Canada-Afrique du Sud (accord en matière d'impôt sur le revenu).		220 Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.
1957	16 Canada-Pays-Bas (accord en matière d'impôt sur le revenu) (modifiée 1960, chap. 13).		231 Quarantaine.
			233 Radio.
1957-1958	27 Canada-Australie (convention en matière d'impôt sur le revenu).		248 Semences.
			371 Transports.
1959	20 Canada-Finlande (accord en matière d'impôt sur le revenu).		292 Poids et mesures.
			295 Allumettes à phosphore blanc.
1960-1961	19 Canada-États-Unis (convention en matière d'impôt sur les biens transmis par décès).	1952-1963	15 Protection des pêcheries côtières.
			38 Aliments et drogues.
1965	37 Canada-Japon (convention en matière d'impôt sur le revenu).	1953-1954	27 Permis d'exportation et d'importation.
			51 Code criminel.
1966	14 Canada-Royaume-Uni (accord en matière d'impôt sur le revenu).	1955	27 Normes des produits agricoles du Canada.
	43 Transfert d'impôt sur les services d'utilité publique.		38 Inspection des viandes.
		1957	31 Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique.
<i>Douane et accise</i>			1960-1961
S.R.C. 1952	58 Douanes.	1965	51 Stupéfiants.
	60 Tarif des douanes (modifiées par 316).		51 Régime de pensions du Canada.
	75 Ministère du Revenu national.	Santé nationale et Bien-être social	
	99 Accise (modifiée par 319).	S.R.C. 1952	17 Aveugles.
	100 Taxe d'accise (modifiée par 320).		29 Marine marchande du Canada (Partie V, marins malades et hôpitaux de marine).
<i>Administration partielle</i>			74 Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
1925	54 États-Unis d'Amérique (traité pour la suppression de la contrebande).		109 Allocations familiales.
			165 Lépre.
S.R.C. 1952	2 Aéronautique (modifiée par 302).		199 Assistance-vieillesse.
	9 Epizooties.		200 Sécurité de la vieillesse.
	11 Contrôle de l'énergie atomique.		220 Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.
	22 Produits laitiers du Canada (modifiée par 305).		229 Hygiène sur les travaux publics.
	29 Marine marchande du Canada.		231 Quarantaine.
	30 Tempérance.		1952-1953
	44 Commission canadienne du blé.	1953-1954	38 Aliments et drogues.
	56 Droits d'auteur.	1956	26 Invalides.
	81 Insectes destructeurs et ennemis des plantes.	1957	28 Assistance-chômage.
	102 Explosifs.		Assurance-hospitalisation et services diagnostiques.
	103 Exportations.	1958	30 Taxe d'accise (art. 47).
	113 Aliments du bétail.	1960-1961	35 Stupéfiants.
	114 Passages d'eau.		59 Santé et sport amateur.
	115 Engrais chimiques.	1964-1965	23 Allocations aux jeunes.
	118 Inspection du poisson.		51 Régime de pensions du Canada.
	119 Pêcheries.		54 Les programmes établis (Arrangements provisoires).
	126 Fruits, légumes et miel.		1966
	128 Exportation du gibier.		42 Caisse de ressources en matière de santé.
	131 Exportation de l'or.		45 Programme d'assistance général du Canada.
	135 Ports et jetées de l'État.		
	145 Immigration (modifiée par 325).	Secrétariat d'État	
	147 Importation des boissons enivrantes.	S.R.C. 1952	30 Tempérance.
	155 Inspection et vente.		33 Citoyenneté canadienne (modifiée 1952-1953, chap. 23; 1953-1954, chap. 34; 1956, chap. 6; et 1958, chap. 24).
	167 Animaux de ferme et leurs produits.		77 Secrétariat d'État (modifiée 1965, chap. 25).
	168 Généalogie des animaux.		270 Bureau des traductions.
	169 Expédition du bétail.		25 Musée national.
	172 Industrie des produits de l'érable.		
	177 Viandes et conserves alimentaires.		
	187 Conseil des ports nationaux.	1966	
	193 Protection des eaux navigables.		

Liste des principales lois du Parlement appliquées par les ministères fédéraux (fin)

Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi	Ministère, année et chapitre du statut	Titre de la loi
Solliciteur général du Canada		Transports (fin)	
S.R.C. 1952 217	Prisons et maisons de correction.	S.R.C. 1952 262	Télégraphes.
241	Suite de la pension de la Gendarmerie royale du Canada.	268	Lignes aériennes Trans-Canada, («Air Canada») en vertu du S.C. 1964, chap. 2).
1958 38	Libération conditionnelle de détenus.	271	Transports (Commissaires des Transports).
1959 34	Pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.	276	Bateaux sauveteurs des États-Unis.
54	Gendarmerie royale du Canada.	291	Transport des marchandises par eau.
1960-1961 53	Les pénitenciers.	311	Revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada.
Transports		1955 15	Domages causés aux tiers par des aéronefs étrangers.
	Vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux (annuelle).	29	Chemins de fer Nationaux du Canada.
	Financement et garantie des chemins de fer Nationaux du Canada (annuelle).	31	Remboursement d'obligations des chemins de fer Nationaux du Canada.
1907 22	Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer Intercolonial et de l'Île-du-Prince-Édouard.	1957 38	Commissaires du port de Windsor.
1908 46	Port de Meaford.	1959 27	Réduction des taux de transport de marchandises.
1911 26	Commissaires du havre de Toronto.	1960 21	Commissaires du port d'Oshawa.
1912 55	Commissaires du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface.	26	Les terminus des chemins de fer Nationaux à Toronto.
98	Commissaires du havre de Hamilton.	1962 10	Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique.
1913 162	Commissaires du havre de North Fraser.	1963 39	Convention relative aux ports de l'Ontario.
1922 50	Port de Trenton.	1964 6	Administration du pont Blue Water.
1927 29	Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).	32	Commissions de port.
1929 12	Chemins de fer Nationaux du Canada, terminus de Montréal.	Travail	
48	Chemins de fer de l'Alberta septentrional.	S.R.C. 1927 110	Conciliation et travail.
1931 19, 20	<i>Beauharnois Light, Heat and Power.</i>	S.R.C. 1952 72	Ministère du Travail.
1940 20	<i>Beauharnois Light, Heat and Power.</i>	108	Justes salaires et heures de travail.
1947 26	<i>Beauharnois Light, Heat and Power.</i>	132	Rentes sur l'État.
42	Commissaires du havre de Port Alberni.	134, 323	Indemnisation des employés de l'État.
1952 34	Commissaires du havre de Belleville.	152	Relations industrielles et enquêtes visant les différends du travail.
S.R.C. 1952 2, 302	Aéronautique.	178	Indemnisation des marins marchands.
16	Coincassements.	295	Alumettes à phosphore blanc.
20	Ponts.	1952-1953 19	Justes méthodes d'emploi.
29	Marine marchande du Canada.	1955 50	Assurance-chômage.
38	Commission maritime canadienne.	1956 38	Égalité de salaire pour les femmes.
39	National-Canadien et Pacifique-Canadien.	1957-1958 24	Vacances annuelles.
42	Société canadienne des télécommunications transmarines.	1963 17	Syndicats des gens de la mer (tutelle).
43	Loi aidant à la construction de navires au Canada.	1964-1965 38	Code canadien du travail (Normes).
45	Transport aérien.	Travaux publics	
79	Ministère des Transports.	S.R.C. 1952 91	Subventions aux bassins de radoub.
135	Ports et jetées de l'État.	114	Passages d'eau.
136	Chemins de fer de l'État.	135	Ports et jetées de l'État (art. 5).
137	Discipline à bord des bâtiments de l'État.	138	Droits de passage dans les ouvrages de l'État.
157	Aménagement de l'énergie des rapides internationaux.	161	Parc Kingsmere (en partie).
169	Expédition du bétail.	163	Maison Laurier.
174	Taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.	187	Conseil des ports nationaux (art. 38, en partie).
187	Conseil des ports nationaux.	193	Protection des eaux navigables, (Partie I).
193	Protection des eaux navigables.	216	Résidence du premier ministre.
202	Billets de transport.	228	Travaux publics.
233	Radio.	234	Chemins de fer (art. 251).
234	Chemins de fer.	269	Route transcanadienne.
242	Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.	324	Circulation sur les terrains du gouvernement (en partie).
		1959 46	Office national de l'énergie (art. 76).

PARTIE IV.—L'EMPLOI DANS LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

L'emploi dans le gouvernement fédéral

La majeure partie de l'emploi dans la fonction publique et les fonctions connexes d'administration du personnel relevaient de la Commission du service civil, organisme indépendant qui doit rendre compte au Parlement; le Conseil du Trésor avait pour fonction d'approuver les taux de paie et les conditions d'emploi. La Commission du service civil a été instituée en 1908 et la législation qui l'a d'abord régie a été remplacée par une nouvelle loi en 1918 laquelle, à son tour, a été abrogée en 1962. Les fonctions de la Commission, en vertu de la législation de 1962, en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, le classement à des postes, les traitements, la formation du personnel et les relations avec les fonctionnaires, sont décrites dans l'*Annuaire* de 1966, aux pages 155-157. Toutefois, au moment de la rédaction, (en novembre 1966), trois projets de loi susceptibles de changer cette façon de procéder étaient à l'étude. La législation proposée réaffirmerait que la Commission (du service public) continuerait de veiller à l'application du système de l'avancement au mérite et veillerait à étendre à certains groupes d'employés antérieurement exempts des dispositions de la loi sur le Service civil; permettrait une plus grande décentralisation géographique des activités de la Commission et une plus grande délégation de son autorité relative à l'embauchage dans les ministères qui décentralisent leur administration; établirait le Conseil du Trésor (voir p. 148) comme autorité centrale pour l'application des lignes de conduite concernant le personnel (sauf pour ces aspects assignés à la Commission de par la loi), pour le classement et la rémunération et pour les conditions d'emploi; introduirait un régime de négociation collective (administré par une commission spéciale des relations du personnel) à l'égard de la paie et des conditions d'emploi, basé sur un nouveau système simplifié de classement. Si cette mesure législative est approuvée avant la fin de l'année, elle sera décrite brièvement à la Partie IV du chapitre XXVII.

Statistique de l'emploi au gouvernement fédéral*.—L'enquête mensuelle sur l'emploi dans l'administration fédérale, commencée en 1952, englobe tous les fonctionnaires fédéraux (sauf le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs, les ministres de la Couronne et les députés, les juges, les personnes engagées à forfait et les militaires, mais y compris les membres de la Gendarmerie royale du Canada). L'enquête comprend deux groupes principaux: 1° les services et corporations ministériels, et 2° les corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes gouvernementaux.

Le tableau 1 réunit les deux groupes, les tableaux 2 à 5 comprennent les employés du premier groupe et le tableau 6 indique ceux du deuxième groupe.

* Rédigé à la Division des gouvernements. Direction de la statistique financière, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Nombre total de fonctionnaires fédéraux par province, le 31 mars 1965 et leur rémunération durant l'année terminée le 31 mars 1965

Province ou territoire et détail	Ministères	Corporations ministérielles	Corporations de mandataire	Corporations de propriétaire	Autres organismes	Total
Fonctionnaires						
Terre-Neuve.....	3,891	212	—	6,611	12	10,526
Île-du-Prince-Édouard.....	1,209	50	—	914	—	2,173
Nouvelle-Écosse.....	12,969	387	339	5,068	48	18,711
Nouveau-Brunswick.....	6,353	580	102	7,183	37	14,257
Québec.....	29,822	2,990	2,796	30,171	826	66,605
Ontario.....	82,603	7,413	4,573	33,850	1,092	129,231
Manitoba.....	9,450	627	54	13,528	583	21,240
Saskatchewan.....	6,050	399	45	4,145	48	10,657
Alberta.....	12,121	552	50	6,542	94	19,389
Colombie-Britannique	19,168	1,136	199	6,006	85	26,654
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	2,603	7	205 ¹	25 ¹	—	2,840
A l'étranger.....	3,210	15	5	8,695	8	11,933
Total, fonctionnaires..	189,151	14,368	8,368	122,496	2,833	337,216
Total, rémunération..	897,099	70,535	(milliers de dollars)		14,996	1,718,228
			48,318	688,281		

¹ En outre, environ 220 employés de corporations de mandataire ou de propriétaire et d'autres organismes sont compris avec ceux des autres provinces.

Services et corporations ministériels.—Les traitements des fonctionnaires de ce groupe sont payés sur le Fonds du revenu consolidé. Ce groupe réunit les catégories qui suivent. Les employés «à traitement» annuel, sauf les officiers de navires qui, bien que rémunérés à l'année, sont soumis à un régime particulier en vertu de la loi sur l'administration financière. Le personnel à traitement est employé par les services et corporations ministériels qui sont soumis aux règlements du Trésor et dont les postes sont mentionnés dans le *Budget des dépenses* ou établis par arrêté supplémentaire du Trésor. Ce groupe embrasse donc les employés assujettis aux dispositions de la loi sur le Service civil et les employés à traitement qui font partie du personnel des ministres du cabinet et qui sont nommés en vertu d'une loi ou d'un décret du conseil ainsi que les employés à traitement de certains services administratifs non assujettis à la loi sur le Service civil.

Les employés «aux taux courants» occupent un emploi constant assujetti aux règlements concernant les taux courants et reçoivent le salaire normal payé pour un emploi similaire dans la région où ils travaillent. Les règlements édictés sous l'empire de la loi sur l'administration financière régissent le troisième groupe, celui des «officiers et équipages de navires».

Ces trois groupes forment ce qu'on pourrait appeler les employés constants de l'État. Il existe un autre groupe, celui des «employés intermittents et autres», qui occupe des emplois non constants.

**2.—Employés des services et organismes fédéraux, par province et sexe,
le 31 mars 1965**

Province ou territoire	Employés à traitement	Employés aux taux courants ¹	Officiers et équipages de navires	Total ¹	Employés intermittents et autres ¹
Terre-Neuve.....	T. 2,793	401	258	3,452	451
	H. 2,484	324	253	3,061	271
	F. 309	64	—	373	51
Île-du-Prince-Édouard.....	T. 767	208	103	1,078	181
	H. 646	156	108	864	174
	F. 121	52	—	145	7
Nouvelle-Écosse.....	T. 8,066	2,457	1,194	11,717	1,539
	H. 6,226	2,072	1,194	9,492	1,244
	F. 1,840	385	—	2,095	71
Nouveau-Brunswick.....	T. 5,385	868	144	6,397	538
	H. 4,301	689	144	5,114	305
	F. 1,084	171	—	1,255	113
Québec.....	T. 26,563	3,636	659	30,858	1,954
	H. 20,948	2,861	659	24,468	1,377
	F. 5,615	775	—	6,348	574
Ontario.....	T. 77,783	6,306	208	84,297	5,719
	H. 54,109	4,144	208	58,458	2,350
	F. 23,674	2,162	3	25,808	3,367
Manitoba.....	T. 8,035	1,376	14	9,425	652
	H. 6,041	912	14	6,967	415
	F. 1,994	363	—	2,392	236
Saskatchewan.....	T. 5,816	526	—	6,042	407
	H. 4,603	363	—	4,871	259
	F. 1,213	163	—	1,129	147
Alberta.....	T. 9,883	1,794	9	11,686	967
	H. 7,448	1,048	9	8,508	424
	F. 2,435	357	—	2,774	268
Colombie-Britannique.....	T. 15,201	2,352	855	18,408	1,896
	H. 11,482	1,681	855	14,018	1,633
	F. 3,719	558	—	4,277	148
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	T. 1,526	729	20	2,275	335
	H. 1,134	592	20	1,646	128
	F. 392	79	—	471	45
À l'étranger.....	T. 3,036	—	—	3,036	189
	H. 1,689	—	—	1,689	107
	F. 1,347	—	—	1,347	82
Canada.....	T. 164,554	20,653	3,464	188,671	14,848
	H. 121,903	14,606	2,461	138,970	8,747
	F. 42,551	4,821	3	48,378	5,866

¹ Certains totaux provinciaux comprennent des employés non répartis selon le sexe.

3.—Rémunération des employés des ministères, services et organismes fédéraux, par mois, avril 1964 à mars 1965

Nota.—Sans les corporations de mandataire et de propriétaire ni autres organismes dont les chiffres paraissent au tableau 6.

Mois	Employés à traitement	Employés aux taux courants	Officiers et équipages de navires	Total	Employés intermittents et autres
EMPLOYÉS A LA FIN DE CHAQUE MOIS					
Avril 1964.....	165,251	21,866	3,397	190,514	12,368
Mai.....	164,998	22,528	3,519	191,035	13,632
Juin.....	164,170	23,874	3,563	191,606	15,043
Juillet.....	164,436	24,726	3,547	192,709	16,594
Août.....	164,588	23,812	3,546	191,946	16,088
Septembre.....	163,490	21,856	3,520	188,866	14,193
Octobre.....	164,536	21,402	3,723	189,661	13,158
Novembre.....	165,150	21,204	3,673	190,117	13,270
Décembre.....	184,373	21,206	3,524	189,108	13,035
Janvier 1965.....	164,993	20,881	3,442	189,316	13,642
Février.....	164,735	20,677	3,427	185,839	13,868
Mars.....	164,554	20,653	3,464	188,671	14,848
RÉMUNÉRATION RÉGULIÈRE					
(milliers de dollars)					
Avril 1964.....	65,334	6,742	1,444	73,520	3,365
Mai.....	65,294	6,877	1,180	73,350	3,628
Juin.....	65,064	7,287	1,218	73,570	4,216
Juillet.....	65,285	7,845	1,213	74,343	4,802
Août.....	65,448	7,338	1,233	74,019	4,562
Septembre.....	66,571	6,870	1,209	74,651	4,203
Octobre.....	66,665	6,841	1,267	74,773	5,910
Novembre.....	66,882	6,504	1,254	74,641	3,860
Décembre.....	66,550	6,968	1,221	74,739	3,738
Janvier 1965.....	67,176	6,552	1,174	74,902	3,518
Février.....	67,025	6,209	1,176	74,411	3,520
Mars.....	67,297	6,889	1,428	75,614	4,215
RÉMUNÉRATION POUR SURTEMPS DÉCLARÉ					
(milliers de dollars)					
Avril 1964.....	1,663	259	239	2,161	20
Mai.....	527	226	125	878	57
Juin.....	781	295	187	1,193	77
Juillet.....	617	299	143	1,059	122
Août.....	584	321	148	1,053	190
Septembre.....	345	245	203	792	119
Octobre.....	982	270	204	1,405	92
Novembre.....	784	281	224	1,269	59
Décembre.....	1,488	288	158	1,935	37
Janvier 1965.....	993	346	109	1,448	32
Février.....	1,659	275	94	2,027	30
Mars.....	428	206	129	824	36
PAIEMENTS RÉTROACTIFS DÉCLARÉS					
(milliers de dollars)					
Avril 1964.....	192	14	281	487	29
Mai.....	3	20	6	29	17
Juin.....	7	20	2	30	3
Juillet.....	13	21	27	61	2
Août.....	—	6	1	7	2
Septembre.....	9,605 ¹	33	2	9,645	110
Octobre.....	1	20	4	26	11
Novembre.....	4	29	28	62	7
Décembre.....	166	52	1	219	18
Janvier 1965.....	—	75	1	77	9
Février.....	—	19	32	51	9
Mars.....	3	51	33	87	17

¹ Comprend certains paiements rétroactifs au 1^{er} octobre 1963 ainsi que d'autres rétroactifs au 1^{er} janvier 1964.

Le tableau 4 donne la statistique du personnel des services et corporations ministériels dans les zones métropolitaines. Les 17 zones métropolitaines indiquées sont celles qui ont

été établies pour les fins du recensement de la population de 1961 y compris les modifications subséquentes (annexions, etc.). Sont inclus les employés qui travaillent dans les limites des zones métropolitaines, ceux qui résident dans ces zones mais travaillent en dehors sont exclus.

4.—Employés fédéraux dans les zones métropolitaines et totaux pour les régions non métropolitaines, suivant le sexe, au 30 septembre 1965, et feuille de paie régulière en septembre 1965

Région	Personnes employées au 30 septembre 1965					Feuille de paie régulière, septembre 1965	
	Hommes	Femmes	Non réparties	Total	Pourcentage du total général	Total	Pourcentage du total général
						milliers de dollars	
Zones métropolitaines	36,872	41,328	100	140,300	66.5	58,695	68.4
Ottawa (Ont.)—Hull (P.Q.).....	31,941	18,329	3	50,273	23.8	23,259	27.1
Montréal (P.Q.).....	15,439	4,551	—	19,990	9.6	7,748	9.0
Toronto (Ont.).....	11,808	4,878	—	16,681	7.9	6,430	7.5
Halifax (N.-E.).....	7,634	1,800	86	9,500	4.5	3,655	4.3
Vancouver (C.-B.).....	6,605	2,377	1	8,983	4.3	3,749	4.4
Winnipeg (Man.).....	4,631	1,958	—	6,589	3.1	2,650	3.1
Edmonton (Alb.).....	3,582	1,627	—	5,209	2.5	2,062	2.4
Victoria (C.-B.).....	4,007	1,136	2	5,145	2.4	2,132	2.5
London (Ont.).....	2,623	1,276	—	3,899	1.8	1,444	1.7
Québec (P.Q.).....	2,729	933	1	3,663	1.7	1,404	1.6
Calgary (Alb.).....	2,151	808	5	2,964	1.4	1,187	1.4
St-Jean (T.-N.).....	1,677	249	20	1,946	0.9	747	0.9
Saint-Jean (N.-B.).....	1,154	517	—	1,671	0.8	617	0.8
Hamilton (Ont.).....	1,149	412	—	1,561	0.7	612	0.7
Windsor (Ont.).....	991	229	—	1,220	0.6	507	0.6
Kitchener—Waterloo (Ont.).....	529	133	2	664	0.3	283	0.3
Sudbury (Ont.).....	227	115	—	342	0.2	147	0.2
Régions non métropolitaines	55,660	12,415	3,102	70,777	33.5	27,040	31.6
Au Canada.....	53,750	10,513	3,102	67,365	31.9	25,704	30.0
En dehors du Canada.....	1,910	1,502	—	3,412	1.6	1,336	1.6
Total général	154,533	53,343	3,202	211,077	100.0	85,735	100.0
	%	%	%	%	%	%	%
Proportions							
Zones métropolitaines.....	64.0	77.5	3.1	66.5	...	68.4	...
Régions non métropolitaines.....	36.0	22.5	96.9	33.5	...	31.6	...
Au Canada.....	34.8	19.7	96.9	31.9	...	30.0	...
En dehors du Canada.....	1.2	2.8	—	1.6	...	1.6	...

Le tableau 5 présente la statistique des services et corporations ministériels, par fonction. La classification fonctionnelle permet d'étudier l'action de l'État indépendamment de l'évolution des cadres administratifs et, par suite, 1° de construire une statistique de l'emploi au gouvernement fédéral qui soit uniforme, sauf légères exceptions, durant un laps de temps assez long, 2° d'établir des comparaisons valables entre les frais de rémunération et de l'État fédéral et des autres échelons de gouvernement, et 3° de déterminer le rapport entre la rémunération et les dépenses globales intéressant chaque fonction.

Cette section comprend ordinairement un tableau présentant les données sur les employés et la feuille de paie par direction, service et corporation ministériels suivant l'organisation qu'ils avaient à la fin de la dernière année financière. Les données de la fin de mars 1964 sont présentées dans l'Annuaire de 1966 aux pages 164-167. Cependant, par suite des grands changements opérés dans l'organisation d'un certain nombre de ministères en 1965-1966, cette classification n'est pas incluse dans la présente édition; les chiffres mensuels sur les fonctions et les ministères sont publiés dans la brochure du B.F.S. *Federal Government Employment* (n° de catalogue 72-004).

5.—Employés du gouvernement fédéral, par fonction, au 31 mars 1965, et feuille de paie régulière, année terminée le 31 mars 1965

NOTA.—Sans les corporations de mandataire et de propriétaire ni autres organismes dont les chiffres sommaires paraissent au tableau 6.

Fonctions	Employés à traitement		Employés aux taux courants		Officiers et équipages de navires		Total		Employés intermittents et autres	
	Employés	Feuille de paie	Employés	Feuille de paie	Employés	Feuille de paie	Employés	Feuille de paie	Employés	Feuille de paie
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Défense nationale (sans les Forces armées).....	36,040	134,210,116	11,313	46,094,657	567	2,391,396	41,920	182,696,769	4,650	20,431,269
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants.....	10,889	47,686,355	1,995	5,425,463	—	—	12,884	53,111,817	—	—
Administration générale.....	29,823	141,819,724	2,758	9,985,456	9	32,362	31,590	151,837,542	2,645	2,315,441
Gouvernement.....	25,548	126,894,189	2,753	9,879,089	9	32,362	28,310	138,906,620	2,539	1,989,899
Législation.....	1,121	4,499,115	5	6,367	—	—	1,126	4,505,482	—	24,908
Recherches, planification et statistiques.....	2,154	10,426,440	—	—	—	—	2,154	10,426,440	106	200,636
Protection de la personne et de la propriété.....	13,263	66,323,908	111	370,282	—	—	13,374	66,694,190	17	86,198
Application de la loi.....	231	1,431,281	—	—	—	—	231	1,431,281	—	—
Correction.....	3,018	14,465,536	—	—	—	—	3,018	14,465,536	10	40,023
Police.....	8,766	43,054,674	111	370,282	—	—	8,877	43,424,956	—	—
Autres.....	1,248	7,372,437	—	—	—	—	1,248	7,372,437	7	46,175
Transports et communications.....	10,303	55,602,185	1,445	7,390,090	2,475	10,643,041	14,223	73,625,316	1,182	6,947,418
Routes aériennes.....	3,823	22,306,002	723	3,159,740	—	—	4,546	25,465,742	418	2,183,172
Ponts et chaussées.....	454	2,350,176	347	2,421,062	—	—	801	4,771,238	99	1,364,852
Chemins de fer.....	163	1,193,098	—	—	—	—	163	1,193,098	—	—
Téléphone, télégraphe et sans-fils.....	2,599	13,941,570	21	82,195	—	—	2,620	14,023,765	46	343,946
Routes fluviales.....	2,678	12,866,247	355	1,717,093	2,475	10,643,041	5,508	25,256,381	619	3,065,648
Autres.....	586	2,915,092	—	—	—	—	586	2,915,092	—	—
Santé.....	3,437	17,300,324	502	1,015,682	—	—	3,939	18,306,006	293	906,269
Services généraux.....	412	2,185,528	4	59,017	—	—	416	2,224,545	4	25,343
Santé publique.....	878	5,068,345	50	128,771	—	—	928	5,194,116	4	58,631
Soins hospitaliers.....	2,147	10,056,451	448	830,894	—	—	2,595	10,887,345	285	912,295
Bien-être social.....	11,327	52,613,941	13	48,801	5	21,420	11,345	52,684,171	2,033	3,352,791
Assistance-vieillesse.....	31	194,351	—	—	—	—	31	194,351	—	736
Allocations familiales.....	722	2,700,600	—	—	—	—	722	2,700,600	41	112,288
Travail.....	449	2,448,445	—	—	—	—	449	2,448,445	30	78,926
Service national de placement et assistance-chômage.....	9,061	41,714,124	4	12,249	—	—	9,065	41,726,373	1,184	2,789,374
Autres.....	1,064	5,556,421	9	36,552	5	21,420	1,078	5,614,402	778	371,467
Services récréatifs et culturels.....	1,843	10,179,836	925	4,968,440	—	—	2,768	15,148,276	999	2,629,514
Archives, galeries des beaux-arts, musées et bibliothèques.....	420	2,011,878	11	42,921	—	—	431	2,054,799	30	88,056

Parcs, plages, etc.....	644	3,323,495	914	4,925,510	—	—	1,558	8,249,014	834	2,191,508
Culture physique.....	11	63,801	—	—	—	—	11	63,801	—	—
Autres.....	768	4,780,662	—	—	—	—	768	4,780,662	135	349,960
Éducation.....	1,558	9,118,253	21	42,724	—	—	1,607	9,160,977	474	341,061
Écoles pour Indiens et Esquimaux et écoles des Territoires du Nord-Ouest.....	1,533	8,803,604	21	42,724	—	—	1,554	8,846,328	474	341,061
Universités, collèges et autres écoles.....	25	314,649	—	—	—	—	53	314,649	—	—
Ressources naturelles et industries primaires...	13,612	77,975,116	1,464	7,145,671	483	1,929,068	15,484	87,049,875	532	2,692,195
Pêche et chasse.....	1,776	10,096,646	25	241,974	408	1,929,068	2,209	12,267,708	75	902,551
Forêts.....	990	6,018,224	58	337,965	—	—	1,048	6,356,189	74	268,678
Terres, colonisation et agriculture.....	7,958	43,623,754	1,004	4,586,037	—	—	8,062	48,209,791	156	1,075,949
Minéraux et mines.....	1,236	8,783,347	66	333,924	—	—	1,302	9,117,271	39	327,287
Ressources hydrauliques.....	245	1,383,075	5	11,822	—	—	250	1,394,897	9	41,797
Autres.....	1,407	8,070,070	306	1,633,949	—	—	1,713	9,794,019	178	1,075,905
Industrie et commerce.....	1,725	9,640,367	—	—	—	—	1,725	9,640,367	119	567,050
Services publics et entreprises commerciales.....	139	609,060	—	—	—	—	139	609,060	71	171,232
Autres.....	37,567	171,522,344	105	440,317	—	—	37,672	171,943,221	1,530	5,850,916
Protection civile.....	226	1,370,937	32	88,627	—	—	258	1,459,604	—	704
Coopération et aide internationale.....	160	893,131	—	—	—	—	160	893,131	6	11,167
Immigration et citoyenneté.....	2,019	9,811,991	28	82,124	—	—	2,047	9,894,116	38	48,014
Affaires étrangères.....	2,303	10,907,325	—	—	—	—	2,303	10,907,325	250	302,141
Monnaies et matières.....	322	1,411,823	—	—	—	—	322	1,411,823	—	—
Postes.....	27,546 ¹	116,930,931 ¹	24	166,346	—	—	27,670	117,097,277	913 ²	1,766,415 ²
Autres.....	4,991	30,396,166	21	103,820	—	—	5,012	30,499,986	623	3,722,479 ²
Total général.....	164,554	794,591,449	26,653	82,922,411	3,464	15,017,918	188,671	892,531,776	14,848	47,236,794

¹ Sans 10,748 maîtres de poste (bureaux à commission), et 3,300 adjoints rémunérés sur les recettes postales (\$29,729,225).
de Noël (\$3,390,170).

² Sans les 556,817 versés à des observateurs météorologistes intermittents.

³ Sans les 52,248 surnuméraires de l'époque

gouvernement (\$230,664); des 364 juges (\$7,012,584), ni des 24 ministres de la Couronne (\$360,084).

⁴ Sans les traitements du gouvernement général et des lieutenants-

gouvernement (\$578,044) et 80 officiers de navires (\$512,609) du ministère des Mines et des Relevés techniques d'alors. ⁵ Sans les équipes d'études sur place des 65 employés aux taux courants (\$578,044) et 80 officiers de navires (\$512,609) du ministère des Mines et des Relevés techniques d'alors. Les équipes d'études sur le littoral est sont comprises. Afin d'éviter de révéler des chiffres touchant des particuliers, les versements de \$4,229 aux employés à taux courants et de \$15,446 aux employés intermittents sont exclus du détail des fonctions mais sont inclus dans le total.

Corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes.—Les organismes suivants appartenant au gouvernement fédéral le 31 mars 1965. Le tableau 6 en donne les employés et leur rémunération par mois; la répartition provinciale des employés et la rémunération globale dans chacun de ces trois groupes sont données au tableau 1, p. 164.

Corporations de mandataire

Arsenaux canadiens Limitée	Conseil des ports nationaux
Atomic Energy of Canada Limited	Construction de défense (1951) Limitée
Commission de la capitale nationale	Corporation commerciale canadienne
Commission du Centenaire	Corporation de disposition des biens de la Couronne
Commission des champs de bataille nationaux	Société canadienne des brevets et d'exploitation
Commission d'énergie du Nord canadien	Limitée*

Corporations de propriétaire

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	Société d'assurance des crédits à l'exportation
Air Canada	Société canadienne des télécommunications transmarines
Chemins de fer Nationaux du Canada	Société centrale d'hypothèques et de logement
Eldorado Aviation Limited	Société du crédit agricole
Eldorado Mining and Refining Limited	Société Radio-Canada
Northern Transportation Company Limited	The Seaway International Bridge Corporation Limited
Polymer Corporation Limited	

Autres organismes

Banque du Canada	Commission canadienne du blé
Banque d'expansion industrielle	Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967
Bureau du séquestre	Office d'expansion économique de la région atlantique

6.—Employés et rémunération des corporations de mandataire et de propriétaire et autres organismes fédéraux, par mois, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Mois	1963-1964		1964-1965	
	Employés	Rémunération	Employés	Rémunération
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Avril.....	131,137	55,476	132,670	58,185
Mai.....	135,155	57,998	135,686	59,808
Juin.....	138,463	56,861	140,226	63,427
Juillet.....	141,611	63,160	143,717	64,829
Août.....	141,921	60,081	144,232	63,675
Septembre.....	139,550	58,276	143,455	68,589
Octobre.....	135,991	59,689	138,281	62,906
Novembre.....	134,608	56,859	136,336	62,602
Décembre.....	132,020	60,179	135,800	63,839
Janvier.....	130,974	57,218	133,842	61,740
Février.....	130,755	55,064	133,841	59,248
Mars.....	130,760	57,855	133,697	62,946

L'emploi dans les gouvernements provinciaux

Le tableau 7 indique les rémunérations brutes (y compris paiements rétroactifs, salaires, rajustements et rétribution des heures supplémentaires) des employés des gouvernements provinciaux, à l'exception de ceux de la Colombie-Britannique, pour le mois de mars 1966. Les versements des gouvernements provinciaux pour l'année close le 31 mars 1966 s'élevaient à \$1,210,255,000; les traitements dans les services ministériels atteignaient \$723,432,000 (59.8 p. 100 du total); le personnel des institutions d'enseignement supérieur a reçu \$134,571,000 (11.1 p. 100); celui des entreprises provinciales, \$336,297,000 (27.8 p. 100), tandis que les indemnités versées par les Commissions des accidents du travail s'élevaient à \$15,955,000 (1.3 p. 100).

Les seules données disponibles pour la Colombie-Britannique comprises dans le tableau concernent les employés des institutions d'enseignement supérieur.

* Personnel composé d'employés du Conseil national de recherches.

7.—Emploi et feuille de paie dans les gouvernements provinciaux, mars 1966

Province ou territoire et détail	Services ministériels	Institutions provinciales d'enseignement supérieur	Entreprises provinciales	Commissions des accidents du travail	Total
Terre-Neuve					
Employés.....	8,260	329	358	52	8,999
Rémunération brute.....\$	2,343,553	163,968	121,172	17,321	2,646,513
Île-du-Prince-Édouard					
Employés.....	1,648	—	60	8	1,716
Rémunération brute.....\$	378,056	—	15,069	2,928	396,073
Nouvelle-Écosse					
Employés.....	10,710	—	1,444	73	12,227
Rémunération brute.....\$	2,597,008	—	487,646	28,690	3,113,344
Nouveau-Brunswick					
Employés.....	7,171	892	2,309	60	10,433
Rémunération brute.....\$	2,332,299	306,388	891,885	24,433	3,555,005
Québec					
Employés.....	42,721	—	14,356	1,195	58,272
Rémunération brute.....\$	14,467,220	—	6,047,297	368,698	20,883,215
Ontario					
Employés.....	55,814	8,917	19,470	1,418	85,619
Rémunération brute.....\$	23,192,778	3,759,258	10,237,688	624,071	37,813,795
Manitoba					
Employés.....	8,847	3,690	6,787	115	19,429
Rémunération brute.....\$	3,265,039	1,094,755	3,144,975	43,345	7,548,114
Saskatchewan					
Employés.....	9,595	3,881	6,656	113	20,245
Rémunération brute.....\$	4,308,347	1,648,696	2,860,665	49,870	8,867,777
Alberta					
Employés.....	17,956	7,768	7,884	438	34,046
Rémunération brute.....\$	7,112,947	2,766,159	2,878,272	180,232	12,937,610
Colombie-Britannique					
Employés.....	..	5,584	5,584
Rémunération brute.....\$..	2,161,172	2,161,172
Yukon et Territoires du Nord-Ouest¹					
Employés.....	637	—	58	—	595
Rémunération brute.....\$	253,430	—	20,298	—	273,728
Total, provinces et territoires					
Employés.....	163,259	31,962	59,382	3,472	257,175
Feuille de paie brute.....\$	69,250,576	11,399,535	26,704,987	1,349,688	109,196,346

¹ Le personnel des services ministériels des Territoires du Nord-Ouest est fourni par le gouvernement canadien, et les données sont comprises dans la section «Emploi dans le gouvernement fédéral».

PARTIE V.—RELATIONS EXTÉRIEURES*

Le statut du Canada au sein du Commonwealth.—La Conférence impériale qui se tenait à Londres en 1926 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Empire britannique de cette époque et constituait une phase importante de l'évolution de l'Empire au Commonwealth. A cette conférence de 1926, les pays autonomes, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et les Dominions, faisaient l'objet de cette définition: «collectivités autonomes au sein de l'Empire britannique, d'un statut égal, aucune n'étant subordonnée à l'autre, sous aucun aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures tout en étant unies par une allégeance commune à la Couronne et librement associées à titre de membres de la Communauté des nations britanniques». On reconnaissait aux gouverneurs généraux des Dominions, à tout égard essentiel, le même statut constitutionnel que la Couronne en

* Rédigé au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, en juin 1966.

Grande-Bretagne. La Conférence déclarait en outre: «le gouvernement de chaque Dominion a le droit de conseiller la Couronne sur toutes questions qui touchent à l'administration de ses affaires». A la suite de cette réunion importante, la stature et le statut du Canada au sein de la communauté internationale ont continué de grandir. Depuis la Conférence impériale antérieure (1923), le Canada concluait ses propres traités et avait établi ses propres missions diplomatiques à l'étranger. Le Statut de Westminster (1931) reconnaissait plus explicitement le principe de l'égalité de statut en abolissant les dernières restrictions à l'autonomie législative des pays du Commonwealth. Une autre évolution a découlé de la situation indépendante du Canada: aucune cause juridique inscrite au Canada après le 23 décembre 1949 ne pourrait faire l'objet d'un appel au Conseil privé de Londres et la Cour suprême du Canada est devenue le tribunal d'appel de dernière instance à l'égard de toutes les causes juridiques canadiennes.

Statut international du Canada.—L'évolution du statut international du Canada se traduit par l'expansion du ministère des Affaires extérieures. Un exposé de l'organisation et du développement de ce ministère paraît dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 105-108; un bref résumé en est donné à la page 136 du présent volume.

La section 1 qui suit porte sur la représentation diplomatique du Canada à l'extérieur et la représentation des autres pays au Canada. La section 2 traite de l'activité du Canada sur le plan international en 1965 et au début de 1966, plus précisément dans le cadre de sa participation au Commonwealth, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Les programmes internationaux d'aide économique font l'objet d'une sous-section. Bien que ces domaines soient considérés comme les plus importants aux fins de la présente publication, il convient de noter que l'activité du Canada dans d'autres domaines revêt aussi de l'importance. Le bulletin mensuel *Affaires Extérieures** présente un rapport de toute l'activité du ministère.

* En vente chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa. Abonnement, \$2 par année.

Section 1.—Représentation diplomatique, 30 juin 1966

NOTE.—Pour les changements apportés à cette liste après le 30 juin 1966 et les noms des représentants actuels, voir *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*, publication trimestrielle qu'on peut obtenir de l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa (prix 60c.).

1.—Représentation du Canada à l'extérieur

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Afrique du Sud.....1940	Ambassadeur.....	Standard General Bldg., 238, rue Vermeulen, Pretoria
Algérie.....1965	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Proliterskih Brigada 60, Belgrade, Yougoslavie
Allemagne.....1950	Ambassadeur.....	Zitelmannstrasse 22, Bonn
Argentine.....1941	Ambassadeur.....	Bartolomé Mitre 478, Buenos Aires
Australie.....1939	Haut-commissaire.....	Av. du Commonwealth, Canberra
Autriche.....1952	Ambassadeur.....	49-51 Obere Donaustrasse, Vienne
Belgique.....1939	Ambassadeur.....	35, rue de la Science, Bruxelles
Birmanie.....1958	*Ambassadeur.....	a/s Haut-commissariat du Canada, Ampang Rd., Kuala Lumpur, Malaisie
Bolivie.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio El Pacifico-Washington, 7 Piso, Plaza Washington, Lima (Pérou)
Brésil.....1941	Ambassadeur.....	Avenida Presidente Wilson, 165, Rio de Janeiro
Cameroun.....1962	Ambassadeur.....	Immeuble Soppo Priso, rue Joseph-Clerc, Yaoundé
Ceylan.....1953	Haut-commissaire.....	6, Gregory's Road, Cinnamon Gardens, Colombo
Chili.....1942	Ambassadeur.....	Augustinas 1225, Santiago
Chypre.....1961	*Haut-commissaire.....	15A, rue des Héros, Nicosie
Colombie.....1953	Ambassadeur.....	Carrera 10, 16-92, Bogota

* Double accréditation; le représentant ne réside pas dans le pays.

1.—Représentation du Canada à l'extérieur (suite)

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Congo—(Brassaville).....1962	*Ambassadeur	Immeuble Soppo Priso, rue Joseph-Clerc, Yaoundé, Cameroun
Congo—(Léopoldville).....1962	Ambassadeur	Édifice C.C.C.I., Boulevard du 30 juin, Léopoldville
Corée.....1964	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, 18 Omote-Machi, 3-Chome, Akasaka Minato-Ku, Tokyo (Japon)
Costa Rica.....1961	Ambassadeur	Edificio Banco Anglo Costarricense, Avenida 2 y Calle 3, San José
Côte-d'Ivoire.....1962	*Ambassadeur	a/s Haut-commissariat du Canada, 115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra, Ghana
Cuba.....1945	Ambassadeur	Calle 30, 518, Esquina A7A, Miramar, Havane
Dahomey.....1962	*Ambassadeur	a/s Haut-commissariat du Canada, New Barclays Bank Bldg., 40, Marina Drive, Lagos, Nigéria
Danemark.....1946	Ambassadeur	Prinsesse Maries Allé 2, Copenhague
Équateur.....1961	Ambassadeur	Edificio I.C.S.A., 120 Diagonal Seminario Menor y Avenida 10 de Agosto, Quito
Espagne.....1953	Ambassadeur	Edificio España, Plaza de España 2, Madrid
États-Unis d'Amérique.....1927	Ambassadeur	1746 nord-ouest, avenue Massachusetts, Washington 6 (D.C.)
Éthiopie.....1966	Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Case postale 1130, Addis-Abéba, Éthiopie
Finlande.....1949	Ambassadeur	Pohjois Esplanadikatu 25B, Helsinki
France.....1928	Ambassadeur	35, avenue Montaigne, Paris VIII ^e
Gabon.....1962	*Ambassadeur	Immeuble Soppo Priso, rue Joseph-Clerc, Yaoundé, Cameroun
Ghana.....1957	Haut-commissaire	115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra
Grande-Bretagne.....1890	Haut-commissaire	Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1
Grèce.....1943	Ambassadeur	31, avenue Vassilissis Sofias, Athènes, 138
Guatemala.....1961	*Ambassadeur	5a Avenida 11-70, Zona 1, Guatemala City
Guyane.....1962	*Ambassadeur	a/s Haut-commissariat du Canada, 115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra, Ghana
Guyane.....1964	Haut-commissaire	91B, rue Middle, Georgetown
Haiti.....1954	Ambassadeur	Route du Canapé Vert, Saint-Louis-de-Turqueau, Port-au-Prince
Haute-Volta.....1962	*Ambassadeur	a/s Haut-commissariat du Canada 115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra, Ghana
Honduras.....1961	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Edificio Banco Anglo Costarricense, Avenida 2 y Calle 3, San José (Costa Rica)
Hongrie.....1965	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Mickiewiczova 6, Prague 6, Tchécoslovaquie
Inde.....1947	Haut-commissaire	4, Aurangzeb Road, New Delhi
Indonésie.....1953	Ambassadeur	Djalan Budi Kemuliaan n° 6, Djakarta
Irak.....1961	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Case postale 1610, Téhéran, Iran
Iran.....1958	Ambassadeur	Bezrouke House, angle de l'avenue Takhte Djamchid et de la rue Forsat, Téhéran
Irlande.....1940	Ambassadeur	10, Clyde Rd., Balls-Bridge, Dublin
Islande.....1949	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Fridtjof Nansens Plass 5, Oslo (Norvège)
Israël.....1953	Ambassadeur	84, rue Elhashimonaïm, Tel-Aviv
Italie.....1947	Ambassadeur	Via G. B. de Rossi 27, Rome
Jamaïque.....1962	Haut-commissaire	32, rue Duke, Kingston
Japon.....1929	Ambassadeur	15 Omote-Machi, 3-Chome, Akasaka Minato-Ku, Tokyo
Jordanie.....1965	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Immeuble Alpha, rue Clemenceau, Beyrouth (Liban)
Kenya.....1965	*Haut-commissaire	a/s Haut-commissariat du Canada, Immeuble Gailey et Roberts, av. de l'Indépendance, Dar-es-Salaam, (République Unie de Tanzanie)
Koweït.....1965	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, Bezrouke House, angle de l'avenue Takhte Djamchid et de la rue Forsat, Téhéran, Iran
Liban.....1954	Ambassadeur	Immeuble Alpha, rue Clemenceau, Beyrouth
Luxembourg.....1945	*Ambassadeur	a/s Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, Bruxelles (Belgique)

* Double accréditation; le représentant ne réside pas dans le pays.

1.—Représentation du Canada à l'extérieur (suite)

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Malaisie.....1958	Haut-commissaire.....	Édifice American International Assurance, Ampang Rd., Kuala Lumpur
Malte.....1964	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, via G.B. de Rossi 27, Rome (Italie)
Maroc.....1962	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio España, Plaza de España 2, Madrid (Espagne)
Mexique.....1944	Ambassadeur.....	Melchor Ocampo 463-7, Mexico 5. D.F.
Népal.....1965	*Haut-commissaire.....	a/s Haut-commissariat du Canada, 4, Aurangzeb Road, New Delhi (Inde)
Nicaragua.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio Banco Anglo Costarricense Avenida 2 y, Calle 3, San José (Costa Rica)
Niger.....1962	*Ambassadeur.....	a/s Haut-commissariat du Canada, New Barclays Bank Bldg., 40, Marina Drive, Lagos (Nigéria)
Nigéria.....1960	Haut-commissaire.....	New Barclays Bank Bldg., 40, Marina Drive, Lagos
Norvège.....1943	Ambassadeur.....	Fridtjof Nansens Plass 5, Oslo
Nouvelle-Zélande.....1940	Haut-commissaire.....	Édifice I.C.I., rue Molesworth, N.I., Wellington
Ouganda.....1962	*Haut-commissaire.....	a/s Haut-commissariat du Canada, Édifice Gailey et Roberts, avenue de l'Indépendance, Dar-es-Salaam (République Unie de Tanzanie)
Pakistan.....1950	Haut-commissaire.....	17A, rue Harley, Rawalpindi
Panama.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio Banco Anglo Costarricense Avenida 2 y, Calle 3, San José (Costa Rica)
Paraguay.....1962	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Bartolomé Mitre 478, Buenos Aires (Argentine)
Pays-Bas.....1939	Ambassadeur.....	5-7 Sophialaan, La Haye
Pérou.....1944	Ambassadeur.....	Edificio El Pacifico-Washington, 7 Piso, Plaza Washington, Lima
Pologne.....1943	Ambassadeur.....	31, Ulica Katowicka, Saska Kępa, Varsovie
Portugal.....1952	Ambassadeur.....	Rua Marques da Fronteira n° 8, Lisbonne
République Arabe Syrienne.....1965	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Immeuble Alpha, rue Clemenceau, Beyrouth (Liban)
République Arabe Unie.....1954	Ambassadeur.....	6, Sharia Roustom Pasha, Garden City, Caïre
République centrafricaine.....1962	*Ambassadeur.....	Immeuble Soppo Priso, rue Joseph-Clerc, Yaoundé (Cameroun)
République Dominicaine.....1954	Ambassadeur.....	Edificio Copello, 79 Calle El Conde, Santa Domingo
République Unie de Tanzanie.....1962 (1964)	Haut-commissaire.....	Immeuble Gailey et Roberts, av. de l'Indépendance, Dar-es-Salaam
République de Zambie.....1966	*Haut-commissaire.....	a/s Ambassade du Canada, Édifice C.C. C.I., Boulevard du 30 juin, Léopoldville
Salvador.....1962	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, Edificio Banco Anglo Costarricense, Avenida 2 y, Calle 3, San José (Costa Rica)
Sénégal.....1962	Ambassadeur.....	4, Avenue de la République, Immeuble Daniel Sorono, Dakar
Sierra Leone.....1961	*Haut-commissaire.....	a/s Haut-commissariat du Canada, New Barclays Bank Bldg., 40, Marina Drive, Lagos (Nigéria)
Singapour.....1966	Haut-commissaire.....	American International Bldg., Robinson Road and Telegraph St.
Soudan.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, 6, Sharia Roustom Pasha, Garden City, Caïre (R.A.U.)
Suède.....1947	Ambassadeur.....	Strandvägen 7-C, Stockholm
Suisse.....1947	Ambassadeur.....	88, Kirchenfeldstrasse, Berne
Tchad.....1962	*Ambassadeur.....	Immeuble Soppo Priso, rue Joseph-Clerc, Yaoundé (Cameroun)
Tchécoslovaquie.....1943	Ambassadeur.....	Mickiewiczova 6, Prague 6
Thaïlande.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Haut-commissariat du Canada, Édifice American International Assurance, Ampang Rd., Kuala Lumpur (Malaisie)
Togo.....1962	*Ambassadeur.....	a/s Haut-commissariat du Canada, 115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra (Ghana)
Trinité et Tobago.....1962	Haut-commissaire.....	72, South Quay, Port of Spain, Trinité
Tunisie.....1961	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, 88 Kirchenfeldstrasse, Berne (Suisse)

* Double accréditation; le représentant ne réside pas dans le pays.

1.—Représentation du Canada à l'extérieur (fin)

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Turquie.....1947	Ambassadeur.....	Ahmet Agsoğlu Sokagi, n° 32, Cankaya, Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques.....1943	Ambassadeur.....	23, Starokonyushenny Pereulok, Moscou
Uruguay.....1952	Ambassadeur.....	1409, Avenida Agraciada, Montevideo
Venezuela.....1952	Ambassadeur.....	Avenida La Estancia n° 10, Ciudad Comercial Tamanaco, Caracas
Yougoslavie.....1943	Ambassadeur.....	Proheterskih Brigada 69, Belgrade
Autres missions		
Mission militaire canadienne.1946	Chef de mission.....	Perthshire Block, Olympic Stadium, Quartier général Berlin (Secteur britannique)
Délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Cambodge.....1954	Commissaire <i>interim</i> aire.....	224 Kéo Chéa, Phnom Penh
Délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos.....1954	Commissaire.....	Rue Tat Luang, Vientiane
Délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Viet-Nam.....1954	Commissaire.....	Camp Vo Thanh, Case postale 220, Saigon
Délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord...1952	Représentant permanent et ambassadeur.....	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris XVI ^e (France)
Organisation pour la Coopération et le Développement économique.....1961	Représentant permanent.....	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris XVI ^e (France)
Mission du Canada auprès de la Communauté européenne.1960	Chef de mission et ambassadeur.....	35, rue de la Science, Bruxelles 4
Mission permanente du Canada aux Nations Unies.....1948	Représentant permanent et ambassadeur.....	750, 3 ^e Avenue, New York (N.Y.)
Mission permanente du Canada à l'Office des Nations Unies à Genève.....1948	Représentant permanent et ambassadeur.....	16, Parc du Château Banquet, Genève
Délégation du Canada à la Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement.....1962	Ambassadeur et conseiller sur le désarmement auprès du gouvernement.....	2, Parc du Château Banquet, Genève
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.1960	Délégué permanent.....	1, rue Chanez, Paris XVI (France)
Consulats		
Allemagne.....1956	Consul général.....	Ferdinandstrasse 69, Hambourg
.....1961	Consul.....	4 Düsseldorf 1, Koenigsallee 52, Düsseldorf
Brazil.....1947	Consul.....	Rua 7 de Abril 252, São Paulo
Etats-Unis d'Amérique.....1948	Consul général.....	607, rue Boylston, Boston 16 (Mass.)
.....1947	Consul général.....	310, av. South Michigan, Chicago (Ill.)
.....1964	Consul.....	Illuminating Bldg., 55 Public Square, Cleveland, Ohio
.....1948	Consul.....	1139 Penobscot Bldg., Detroit 26 (Mich.)
.....1953	Consul général.....	510 ouest, 6 ^e Rue, Los Angeles 14 (Cal.)
.....1953	Consul général.....	Suite 1710, 225, rue Baronne, Nouvelle-Orléans 12 (Louisiane)
.....1943	Consul général.....	680, 5 ^e Avenue, New York (N.Y.)
.....1961	Consul.....	3, Penn Center Plaza, Philadelphie (Pa.)
.....1948	Consul général.....	333, rue Montgomery, San Francisco 4 (Cal.)
.....1953	Consul général.....	1407 Tower Bldg., 7 ^e Avenue et Olive Way, Seattle 1 (Wash.)
France.....1965	Consul général.....	Hôtel Grand Montréal, Bordeaux
.....1965	Consul général.....	24 avenue du Prado, Marseille, Bouche-du-Rhône
Italie.....1963	Consul général.....	Via Pirelli 19, Milan
Philippines (République des).1949	Consul général.....	L & S Bldg., 1414, boul. Dewey, Manille

2.—Représentation des autres pays au Canada

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Afrique du Sud.....1938	Ambassadeur.....	15, Promenade Sussex, Ottawa
Algérie.....1964	Ambassadeur.....	2200 nord-ouest, rue R, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Allemagne.....1951	Ambassadeur.....	1, rue Waverley, Ottawa
Argentine.....1941	Ambassadeur.....	211, rue Stewart, Ottawa
Australie.....1940	Haut-commissaire.....	90, rue Sparks, Ottawa
Autriche.....1952	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
Belgique.....1937	Ambassadeur.....	188 est, avenue Laurier, Ottawa
Birmanie.....1958	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	116, rue Albert, Ottawa
Brsil.....1941	Ambassadeur.....	490, rue Wilbrod, Ottawa
Cameroun.....1962	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
Ceylan.....1957	Haut-commissaire.....	85, Range Road, Ottawa
Chili.....1942	Ambassadeur.....	56, rue Sparks, Ottawa
Chine.....1942	Ambassadeur.....	201, rue Wurtemberg, Ottawa
Chypre.....1984	Haut-commissaire.....	a/s Ambassade de Chypre, 2211 nord-ouest, rue R, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Colombie.....1953	Ambassadeur.....	140, rue Wellington, Ottawa
Congo (Léopoldville).....1965	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	54, Range Road, Ottawa
Corée.....1963	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	77, rue Metcalfe, Ottawa
Costa Rica.....1963	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Costa Rica, 2112 nord-ouest, rue S, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Côte-d'Ivoire.....1964	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la Côte-d'Ivoire, 2424 nord-ouest, av. Massachusetts, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Cuba.....1945	Ambassadeur.....	330, rue Chapel, Ottawa
Dahomey.....1964	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Dahomey, 6600 nord-ouest, 16 ^e Rue, Washington D.C. 20012, (E.-U.)
Danemark.....1946	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
Equateur.....1961	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	56, rue Sparks, Ottawa
Espagne.....1953	Ambassadeur.....	124, Springfield Road, Ottawa
Etats-Unis d'Amérique.....1927	Ambassadeur.....	100, rue Wellington, Ottawa
Finlande.....1948	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
France.....1928	Ambassadeur.....	42, Promenade Sussex, Ottawa
Gabon.....1962	Ambassadeur.....	4900 nord-ouest, 16 ^e Rue, Washington D.C. 20011, (E.-U.)
Ghana.....1961	Haut-commissaire.....	75, rue Albert, Ottawa
Grande-Bretagne.....1928	Haut-commissaire.....	80, rue Elgin, Ottawa
Grèce.....1942	Ambassadeur.....	Château Laurier, Ottawa
Guatemala.....1961	Ambassadeur.....	2230 nord-ouest, rue R, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Guinée.....1962	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la Guinée, 2112 nord-ouest, Place Leroy, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Haïti.....1954	Ambassadeur.....	150, Driveway, Ottawa
Haute-Volta.....1966	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la République de la Haute-Volta, 5500, nord-ouest, 16 ^e Rue, Washington D.C. 20011, (E.-U.)
Hongrie.....1944	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	7, avenue Delaware, Ottawa
Inde.....1947	Haut-commissaire.....	200, rue MacLaren, Ottawa
Indonésie.....1953	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
Irak.....1961	Ambassadeur.....	1801 nord-ouest, rue P, Washington D.C. 20036, (E.-U.)
Iran.....1956	Ambassadeur.....	85, Range Road, Ottawa
Irlande.....1939	Ambassadeur.....	170, rue Metcalfe, Ottawa
Islande.....1948	Ambassadeur.....	a/s Ambassade d'Islande, 1906 nord-ouest, 23 ^e Rue, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Israël.....1953	Ambassadeur.....	45, avenue Powell, Ottawa
Italie.....1947	Ambassadeur.....	172, rue MacLaren, Ottawa
Jamaïque.....1962	Haut-commissaire.....	90, rue Sparks, Ottawa
Japon.....1928	Ambassadeur.....	75, rue Albert, Ottawa
Koweït.....1966	Ambassadeur.....	2940 nord-ouest, rue Tilden, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Liban.....1955	Ambassadeur.....	401, rue Albert, Ottawa
Luxembourg.....1950	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Luxembourg, 2210 nord-ouest, avenue Massachusetts, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Madagascar.....1965	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la République Malgache, 2374 nord-ouest, avenue Massachusetts, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Mali.....1963	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Mali, 2130 nord-ouest, rue R, Washington D.C. 20008, (E.-U.)
Maroc.....1962	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Maroc, 1601 nord-ouest, 21 ^e Rue, Washington D.C. 20009, (E.-U.)
Mexique.....1944	Ambassadeur.....	88, rue Metcalfe, Ottawa

2.—Représentation des autres pays au Canada (fin)

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Népal.....1966	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Népal, 2131 nord-ouest, Place Leroy, Washington D.C. 20008, (É.-U.)
Nicaragua.....1963	Ambassadeur.....	1627 nord-ouest, avenue New Hampshire, Washington D.C. 20009, (É.-U.)
Niger.....1963	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Niger, 2013 nord-ouest, rue Q, Washington D.C. 20009, (É.-U.)
Nigeria.....1966	Haut-commissaire.....	Ottawa
Norvège.....1942	Ambassadeur.....	140, rue Wellington, Ottawa
Nouvelle-Zélande.....1942	Haut-commissaire.....	77, rue Metcalfe, Ottawa
Ouganda.....1964	Haut-commissaire.....	a/s Mission permanente de l'Ouganda auprès des Nations Unies, 801, Second Ave. New York 17 (N.Y.) (É.-U.)
Pakistan.....1949	Haut-commissaire.....	505, rue Wilbrod, Ottawa
Panama.....1962	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Panama, 2601 nord-ouest, 29 ^e Rue, Washington D.C. 20008, (É.-U.)
Pays-Bas.....1939	Ambassadeur.....	12, avenue Marlborough, Ottawa
Pérou.....1944	Ambassadeur.....	538, Island Park Drive, Ottawa
Pologne.....1942	Ambassadeur.....	10, Range Road, Ottawa
Portugal.....1952	Ambassadeur.....	285, avenue Harmer, Ottawa
République Arabe Unie.....1954	Ambassadeur.....	454 est, avenue Laurier, Ottawa
République Dominicaine.....1954	Ambassadeur.....	200, Rideau Terrace, Ottawa
République Unie de Tanzanie.....1965	Haut-commissaire.....	230, rue Gloucester, Ottawa
Rwanda.....1965	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la République de Rwanda, 5308 nord-ouest, avenue Colorado, Washington D.C. 20011, (É.-U.)
Salvador.....1962	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de Salvador, 2308 nord-ouest, rue California, Washington D.C. 20008, (É.-U.)
Sénégal.....1963	Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Sénégal, 2112 nord-ouest, avenue Wyoming, Washington D.C. 20008, (É.-U.)
Soudan.....1966	Ambassadeur.....	a/s Mission permanente du Soudan auprès des Nations Unies, 757, Troisième Avenue, New York 17 (N.Y.) (É.-U.)
Suède.....1943	Ambassadeur.....	140, rue Wellington, Ottawa
Suisse.....1946	Ambassadeur.....	5, avenue Marlborough, Ottawa
Tchécoslovaquie.....1942	Ambassadeur.....	171, avenue Clew, Ottawa
Thaïlande.....1962	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	119, Range Road, Ottawa
Togo.....1966	Ambassadeur.....	a/s Ambassade de la République du Togo, 2208 nord-ouest, av. Massachusetts, Washington D.C. 20008, (É.-U.)
Trinité et Tobago.....1962	Haut-commissaire.....	75, rue Albert, Ottawa
Tunisie.....1957	Ambassadeur.....	a/s Mission permanente de la Tunisie auprès des Nations Unies, 40 est, 71 ^e Rue, New York 21 (N.Y.) (É.-U.)
Turquie.....1944	Ambassadeur.....	197, rue Wurtemberg, Ottawa
Union des républiques socialistes soviétiques.....1942	Ambassadeur.....	285, rue Charlotte, Ottawa
Uruguay.....1948	Chargé d'affaires <i>interimaire</i>	124, Springfield Road, Ottawa
Venezuela.....1953	Ambassadeur.....	140, rue Wellington, Ottawa
Yougoslavie.....1942	Ambassadeur.....	17, avenue Blackburn, Ottawa

Section 2.—Activité internationale 1965-1966

Sous-section 1.—Le Canada et le Commonwealth

Le Commonwealth d'aujourd'hui diffère fondamentalement du groupe de nations à mentalité homogène et, pour la plupart, d'ascendance européenne, qui l'a constitué depuis la mise en application du Statut de Westminster jusqu'à 1947. Avec ses 23 États souverains, qui couvrent une superficie globale équivalant au quart de la surface terrestre du globe et qui comptent des populations de couleurs, de croyances et de langues diverses s'élevant à plus de 750 millions d'habitants, dont les uns vivent dans des pays économiquement prospères et les autres dans des pays sous-développés, sous le régime de gouvernements engagés ou non engagés dans des groupements de puissances internationales, le Commonwealth actuel est une image plus fidèle du vaste monde au sein duquel il s'étend. Les

intérêts de ses membres portent sur tous les continents, et la diversité des problèmes qui requièrent leur attention a considérablement augmenté ces quelque dix dernières années.

Voici l'énumération des pays du Commonwealth, dans l'ordre chronologique de leur adhésion (avec mention de la date entre parenthèses lorsqu'elle est postérieure à 1931): Grande-Bretagne; Canada; Australie, Nouvelle-Zélande; Inde (1947); Pakistan (1947); Ceylan (1948); Ghana (1957); Malaisie (1957); Nigéria (1960); Chypre (1961); Sierra Leone (1961); Tanganyika (1961); Jamaïque (1962); Trinidad et Tobago (1962); Ouganda (1962); Kenya (1963); Malawi (1964); Malte (1964); Zambie (1964); Gambie (1965); Singapour (1965); Guyane (1966). Au début de 1964, le Tanganyika s'est uni à Zanzibar pour former la république de Tanzanie. Lorsque Singapour, Sarawak et Sabah se sont joints à la Fédération de Malaisie en septembre 1963, celle-ci est devenue la Grande Malaisie; Singapour s'est retiré de la Grande Malaisie en août 1965.

L'adhésion au Commonwealth représente un des fondements sur lesquels repose la politique étrangère du Canada, qui favorise l'expansion d'une forte communauté de nations britanniques, capable d'exercer une importante influence sur la paix et le progrès internationaux. L'adhésion du Canada au Commonwealth lui assure des relations particulièrement étroites avec un groupe de nations qui, malgré la diversité de leurs origines, partagent de grands idéaux et de grandes traditions. Les liens qui unissent les pays du Commonwealth se caractérisent surtout par l'esprit de collaboration qui découle de leurs consultations en commun et de leurs échanges d'idées. Ces échanges se poursuivent constamment, non seulement dans les capitales des pays du Commonwealth mais dans d'autres capitales, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres groupements internationaux.

A part ces entretiens continus à divers échelons, des réunions spéciales du Commonwealth ont lieu afin d'étudier et de coordonner l'ensemble toujours croissant des projets et entreprises du Commonwealth dans certains domaines spéciaux et pour examiner les événements internationaux à la lumière des concepts adoptés par le Commonwealth. En 1966, la plus importante de ces conférences a été la réunion des chefs d'État (premiers ministres et présidents) qui s'est ouverte à Lagos, Nigéria, les 11 et 12 janvier pour discuter la situation de la Rhodésie. C'était la première réunion de ce genre tenue en Afrique, la première depuis la création du secrétariat du Commonwealth et la première réunion convoquée pour traiter d'une seule question politique.

L'aide extérieure que le Canada accorde aux pays en voie de développement, continue d'être principalement orientée vers les nations du Commonwealth dans le cadre du Plan de Colombo, du Programme d'aide aux Antilles du Commonwealth et du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth (SCAAP). La contribution globale du Canada au Plan de Colombo depuis le début de celui-ci dépasse 670 millions de dollars. L'assistance que le Canada a fournie aux pays africains du Commonwealth par l'intermédiaire du SCAAP se chiffre par 38 millions pour la période allant de 1960 à la fin de mars 1966. Environ 31 millions ont été mis à la disposition des Antilles du Commonwealth pour leur procurer une aide technique entre 1958 et la fin de mars 1966. En 1965, le Canada a aussi apporté une aide accrue à la formation militaire destinée à améliorer la puissance défensive de certains pays du Commonwealth.

Le Canada participe activement au Programme des bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth (voir page 188) et pendant l'année scolaire 1965-1966 il a reçu 222 étudiants en vertu de ce Programme dont 80 p. 100 provenaient de pays en voie de développement; 77 étudiants canadiens ont continué leurs études supérieures en d'autres pays du Commonwealth. Le Canada joue un rôle important dans la formation et l'envoi de professeurs qui enseigneront dans les pays du Commonwealth, ainsi que dans la préparation des programmes de collaboration dans l'enseignement technique. Pendant l'année scolaire 1965-1966, 533 professeurs d'école ou d'université canadiens enseignaient en vertu des programmes d'aide du gouvernement canadien dans les pays en voie de développement du sud-est de l'Asie, de l'Afrique et des Antilles, dont une très grande proportion dans les pays du Commonwealth.

Sous-section 2.—Le Canada et les Nations Unies

Le désaccord constitutionnel au sujet du financement des opérations pour le maintien de la paix, qui a causé l'ajournement prématuré de la 19^e session de l'Assemblée générale, n'a pas été résolu pendant la 20^e session en 1965, mais au moins on en est arrivé à un compromis qui a permis à l'Organisation de reprendre ses fonctions. Ce compromis a pris la forme d'un consensus du Comité spécial des opérations pour le maintien de la paix, suivant lequel les difficultés financières devraient trouver une solution dans des contributions volontaires des États membres, et suivant lequel l'Assemblée ne devrait pas appliquer la sanction de la perte du droit de vote prévue à l'article 19 de la Charte pour l'abstention de payer les quotes-parts dans le but de maintenir la paix au Congo et au Moyen-Orient. En décembre 1965, l'Assemblée a accepté la proposition canadienne de prolonger le mandat du Comité spécial et de renouveler l'appel pour les contributions volontaires.

La Force d'urgence des Nations Unies (UNEF) est restée au Moyen-Orient pendant toute l'année 1965, tout comme la Force des Nations Unies à Chypre, et le Canada a participé aux deux. Dans le but d'améliorer la situation financière de la Force d'urgence des Nations Unies, le Canada a présenté une résolution, adoptée ensuite par l'Assemblée, qui combinait le principe des quotes-parts avec une disposition pour combler le déficit de fonds sans recourir aux contributions volontaires. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan, qui compte 18 ans d'existence, a été renforcé en septembre 1965 par la Mission d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan pour résoudre le différend indo-pakistanaï au sujet du Cachemire. Le Canada a fourni le commandant à la Mission d'observation ainsi que le transport aérien et des observateurs.

En septembre, le Canada était heureux d'appuyer l'admission aux Nations Unies de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour, tous membres du Commonwealth. Par contre, le Canada a regretté le retrait de l'Indonésie des Nations Unies en janvier 1965, car il a toujours appuyé le principe de l'universalité des Nations Unies. Cependant, le Canada s'abstenait du vote en faveur de la représentation de la république populaire de Chine aux Nations Unies parce qu'il ne pouvait pas accepter plusieurs des conditions que possédait cette république pour devenir membre, dont l'expulsion de la république de Chine, membre fondateur des Nations Unies. En ce qui concerne la crise rhodésienne, le Canada a appuyé deux résolutions des Nations Unies condamnant la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie du sud, mais n'a pas pu appuyer une autre résolution qui enjoignait à la Grande-Bretagne de mettre tout en œuvre, même la force militaire, pour abattre le régime Smith.

Dans le domaine économique, le Canada a appuyé la fusion du Programme élargi d'assistance technique (EPTA) et le Fonds spécial dans le Programme de développement des Nations Unies (UNDP), l'établissement d'une nouvelle organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNOID), et une résolution destinée à étendre et établir d'une façon permanente le Programme d'alimentation mondiale, accord expérimental coopératif entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Nations Unies, qui a commencé en 1961 par suite d'une initiative canadienne.

Dans le secteur social, les institutions spécialisées ont continué leurs efforts destinés à encourager l'éducation, supprimer la faim et améliorer la santé publique. Le représentant canadien au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été élu président du Comité du programme, et le public canadien a démontré son intérêt à l'UNICEF en dépassant le million contribué par le gouvernement dans les campagnes de la veille de la Toussaint et de cartes de Noël qui ont rapporté \$1,100,000. Le Canada a continué de soutenir les initiatives internationales visant le soulagement et la réadaptation des réfugiés; en 1965, il a accru ses contributions au Programme du Haut-Commissariat pour les réfugiés (UNHCR) et à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés (UNRWA) en même temps, et un Canadien est devenu président du Comité exécutif de l'UNHCR.

Les Nations Unies ont désigné 1965 comme l'Année de la coopération internationale (ACI). Les États membres des Nations Unies, en collaboration avec les organisations intéressées non gouvernementales, ont organisé des activités destinées à souligner la nature

permanente, même sans publicité, de la coopération internationale dans plusieurs domaines. Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a été président du Comité de l'Année de la coopération internationale des Nations Unies pendant la plus grande partie de 1965. Les projets coopératifs dans les domaines de l'enseignement, des arts, des sciences et des sports, l'émission des timbres postaux de l'ACI, et des émissions spéciales à la radio et à la télévision destinées à la diffusion nationale et internationale, ont caractérisé le programme canadien de l'Année de la coopération internationale.

Contributions financières du Canada aux Nations Unies.—En 1965, le Canada a versé les contributions suivantes à l'Organisation des Nations Unies:

<i>Organisme</i>	<i>Quote-part</i>	<i>Contribution (en dollars canadiens)</i>
Nations Unies		
Budget courant.....	3.17	3,016,439
Comptes spéciaux		
Opérations au Moyen-Orient (UNEF).....	..	784,304
Force de Chypre (UNFICYP) ¹	3,516,000
Caisse pour les civils du Congo.....	..	500,000
Office de secours et de travaux (UNRWA)		
Comptant.....	..	500,000
Alimentation.....	..	699,969
Programme mondial d'aide alimentaire		
Comptant.....	..	400,000
Denrées.....	..	1,462,685
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).....	..	290,000
Programme élargi d'assistance technique (EPTA).....	..	2,325,000
Fonds spécial.....	..	5,000,000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).....	..	1,000,000
Institut de formation et de recherches (UNITAR).....	..	80,000
Contribution volontaire ²	4,000,000
Institutions spécialisées et Agence internationale de l'énergie atomique		
Organisation internationale du Travail (OIT).....	3.36	674,682
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....		
Budget courant.....	4.15	791,849
Initiatives bénévoles.....	..	5,000
Organisation mondiale de la santé (OMS).....	2.83	1,198,161
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	2.98	151,436
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).....	4.51	239,541
Union internationale des télécommunications (ITU).....	3.26	149,850
Organisation météorologique mondiale (OMM).....	2.63	47,885
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO).....	1.60	13,256
Union postale universelle (UPU).....	2.69	29,267
Fonds monétaire international (FMI).....		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (IBRD).....	*	*
Société financière internationale (IFC).....		
Association pour le développement international.....	..	15,027,012
Agence internationale de l'énergie atomique		
Budget courant.....	2.87	226,547
Budget de fonctionnement.....	..	61,992
Autres		
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (ICEM).....	*	60,000
Comité international de la Croix Rouge.....	..	15,000
Association canadienne pour les Nations Unies.....	..	17,000

¹ Estimation. Depuis le début de UNFICYP le 4 mars 1964, jusqu'au 26 décembre 1965, le coût net de la participation du Canada à la Force se chiffrait par \$7,002,000. Le Canada paie tous les frais de son contingent de Chypre, mais est indemnisé par les Nations Unies pour les débours du personnel canadien du quartier général de UNFICYP. Le chiffre cité n'inclut pas les traitements et autres frais analogues qui incomberaient au gouvernement du Canada si le personnel était resté au pays.

² A la demande du secrétaire général, le Canada a consenti le 27 juin 1965 de faire une contribution volontaire de quatre millions de dollars aux Nations Unies pour l'aider dans ses difficultés financières courantes.

³ Le Canada a payé le montant intégral de ses souscriptions aux organisations précitées et, de ce fait, aucun paiement ne lui a été réclamé en 1965; par suite de la révision des quotes-parts on s'attend que d'autres cotisations seront versées aux IBRD et FMI en 1966.

⁴ Du montant de \$15,027,012, qui représente le premier versement de la contribution supplémentaire du Canada à l'IDA, on a prélevé \$13,274,518 en 1965 et \$2,500,000 en janvier 1966.

⁵ Le Canada s'est retiré de ICEM en 1962, mais il a continué à verser une subvention annuelle pour le transport des réfugiés.

Institutions spécialisées.—Le Canada est membre de chacune des 13 institutions spécialisées des Nations Unies. Il fait aussi partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Ces divers organismes, chargés d'importantes fonctions internationales et établies par suite d'accords intervenus entre les gouvernements, agissent de concert avec l'ONU pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Charte. Une Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, s'efforce d'agencer les travaux des institutions spécialisées. Cette Commission se compose du secrétaire général des Nations Unies, des administrateurs des institutions spécialisées, du directeur général de l'AIEA et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU. Elle examine les questions administratives communes à toutes, la coordination inter-institutionnelle des programmes et projets ainsi que la coordination des projets très urgents que doivent entreprendre ensemble plusieurs institutions. Les institutions font rapport chaque année de leurs activités au Conseil économique et social des Nations Unies.

Organisation internationale du Travail.—L'Organisation internationale du Travail (OIT) se rattachait au début (1919) à la Société des Nations; elle est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Elle réunit des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 114 États membres qui s'efforcent de faire régner la justice sociale et d'améliorer les conditions de travail et d'existence dans toutes les parties du monde. L'OIT est chargée de l'exécution d'un certain nombre de programmes techniques qui financent le Programme de développement des Nations Unies ainsi que les autres programmes de formation qui émergent à son budget ordinaire. L'OIT tient de nombreuses réunions au cours de l'année pour avancer ses travaux, notamment la Conférence internationale du Travail dont les assises se déroulent habituellement à Genève, tous les ans, en juin. Les délibérations principales de la 49^e session de la Conférence, en juin 1965, ont porté principalement, comme par les années précédentes, sur les méthodes à appliquer pour moderniser et simplifier les programmes et structures de l'Organisation.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.—L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a pris naissance en 1945, et sa première conférence a eu lieu cette année-là à Québec. Elle a pour objet de relever les niveaux d'alimentation et de vie de ses membres, et d'améliorer les techniques de la production et de la distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. A cette fin, le Secrétariat de l'OAA réunit, analyse et diffuse des renseignements d'ordre économique et technique, et appuie toute action appropriée d'ordre national et international. Le Conseil se réunit deux fois par année en vue de donner des directives et des conseils au Secrétariat sur la politique à suivre; la Conférence, qui constitue le conseil d'administration de l'Organisation, se réunit tous les deux ans. L'Organisation a son siège à Rome.

Le Canada participe activement aux travaux de l'OAA. Il est membre du Conseil, de la Commission des produits (CCP), de la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, du Groupement céréaliier de l'OAA, de la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière et d'autres organes de l'OAA. Un certain nombre de Canadiens font partie du personnel au siège de Rome et plusieurs Canadiens ont accompli des missions techniques pour l'OAA. Le Canada fait partie de cette organisation en vertu d'une loi adoptée par le Parlement canadien en 1945. Un comité de fonctionnaires canadiens (c'est-à-dire le Comité interministériel du Canada pour l'OAA) a été formé pour maintenir la liaison entre le Secrétariat de l'OAA et le gouvernement canadien.

L'Organisation est chargée, avec l'ONU, du Programme mondial de l'alimentation, projet expérimental de trois ans mis en œuvre au début de 1963. Ce Programme pourvoit à l'aide alimentaire sur un plan multilatéral pour fins de secours d'urgence et d'expansion économique, y compris l'alimentation des enfants. Lors d'une réunion de l'OAA tenue à New York en janvier 1966, on a reçu des engagements totalisant 208 millions de dollars pour un deuxième programme triennal (1966-1968). S'engageant pour une contribution de \$27,500,000, le Canada vient au deuxième rang des pays qui financent ce Programme.

Organisation mondiale de la santé.—L'Organisation (OMS), créée en 1948, est l'une des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Elle compte 121 membres. Fonctionnant par l'intermédiaire de l'Assemblée mondiale de la santé (organisation composée d'un conseil exécutif, d'un secrétariat et de six commissions régionales), l'OMS agit en qualité d'autorité directrice et coordonnatrice en matière de santé internationale. En outre, elle assure des services consultatifs et techniques aux pays qui veulent développer et améliorer leurs services de santé. La 18^e session de l'Assemblée mondiale de la santé a eu lieu à Genève en mai 1965. (Voir aussi l'article «Santé internationale» à la sous-section 7, section I, Partie I du chapitre «Santé et bien-être publics et sécurité sociale» du présent volume.)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.—L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1946 en vue de «contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par le moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales». L'Organisation a son siège à Paris, et, à la fin de 1965, elle comptait 121 États membres.

L'Organisation se compose de trois organes principaux: la Conférence générale, qui établit les lignes de conduite, le Conseil exécutif et le Secrétariat. Les représentants des États membres composent la Conférence générale qui se réunit tous les deux ans afin d'examiner les demandes d'admission, d'élire le Conseil exécutif, de tracer le programme et d'adopter le budget des deux années suivantes. La dernière Conférence générale a eu lieu à Paris, en octobre et novembre 1964. Elle a approuvé un budget de \$48,900,000, donnant priorité à l'enseignement dans les pays en voie de développement et aux travaux scientifiques, notamment l'application de la science à la mise en valeur. La quote-part du Canada est de 2.98 p. 100. La prochaine Conférence générale aura lieu à Paris en octobre 1966. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'Organisation en s'adressant à la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, à Ottawa.

Organisation de l'aviation civile internationale.—L'Organisation (OACI), qui a son siège à Montréal, est la seule institution spécialisée des Nations Unies dont l'administration centrale se trouve au Canada. Le Canada fait partie du Conseil, composé de 27 nations, qui est l'organe administratif de l'OACI, depuis sa création en 1947. La 15^e session de l'Assemblée de l'OACI, qui comprend tous les États membres, a eu lieu à Montréal, du 22 juin au 19 juillet 1965. C'est un Canadien qui a été élu président de l'Assemblée. En février 1966, une réunion spéciale de l'OACI s'est tenue à Montréal pour étudier la question de la responsabilité des compagnies aériennes dans les tragédies aériennes.

Union internationale des télécommunications.—Le Canada fait partie de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.), institution spécialisée des Nations Unies, qui est issue de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906. La Conférence plénipotentiaire, autorité suprême de l'U.I.T., a siégé à Montreux (Suisse), du 14 septembre au 12 novembre 1965 et a révisé la Convention internationale des télécommunications qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1967. Le Canada fait partie du Conseil administratif de 29 membres, organe exécutif de l'Union.

Organisation météorologique mondiale.—Le Canada fait partie de l'O.M.M., institution spécialisée des Nations Unies depuis 1951, mais née de l'Organisation internationale de la météorologie fondée en 1878. En 1965, le Canada a été représenté aux réunions ordinaires de nombreux organes subsidiaires de l'O.M.M.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO).— Cette institution a été établie en 1959 pour susciter la collaboration internationale en ce

qui concerne les problèmes techniques que posent les transports maritimes et pour encourager l'adoption des meilleures normes possibles en matière de sécurité et de navigation. Le Canada a participé à la Conférence qui s'est tenue sous les auspices de l'IMCO en Jordanie, du 24 mars au 9 avril 1965 et qui a élaboré la Convention pour l'amélioration des facilités de voyage et de transport maritimes. Le Canada a été réélu membre du Conseil d'administration et du Comité sur la sécurité de la navigation maritime lors des réunions régulières de ces organismes à Paris en septembre 1965.

Union postale universelle.—L'U.P.U., l'une des plus anciennes et des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies, avec 126 États membres, a été fondée à Berne, en 1874, en vue principalement d'améliorer les services postaux dans toutes les parties du monde et d'accentuer la collaboration internationale. Le Congrès postal universel, organe suprême de l'U.P.U., se réunit tous les cinq ans afin de réviser la Convention postale universelle et les accords qui s'y rattachent. Entre-temps, la Commission exécutive dont le Canada fait partie, la Commission consultative des études postales et un Bureau international assurent la continuité des travaux de l'U.P.U. Le 15^e congrès s'est tenu à Vienne en mai et juillet 1964.

Fonds monétaire international.—Le Fonds, établi à la suite de la Conférence de Bretton Woods en 1944, a commencé à fonctionner en 1945. Il fournit les rouages nécessaires à la consultation et à la collaboration internationales pour tout ce qui a trait aux problèmes de la monnaie, des paiements et du change. Il poursuit, entre autres choses, la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un régime multilatéral de paiements courants, ainsi que l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international. Sous réserve de certaines conditions, les États membres peuvent puiser dans les ressources du Fonds qui s'élèvent maintenant à quelque \$19,200 millions de dollars (dont l'équivalent de quelque 13,600 millions en or et en devises convertibles), ou bien dans les ressources supplémentaires de 6 milliards devenus disponibles en 1962 en vertu de l'Accord général des emprunts. Le Fonds comptait 103 membres le 31 mars 1966. Le Canada est représenté au Conseil exécutif du Fonds depuis l'établissement de celui-ci.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement.—La Banque (BIRD), ou «Banque mondiale», a été formée en même temps que le Fonds monétaire international, lors de la Conférence de Bretton Woods en 1944, en vue de favoriser la mise en valeur des ressources productives dans les États membres, en consentant des prêts lorsque les capitaux privés ne s'offrent pas à des conditions raisonnables, et en accordant une aide technique. Les prêts proviennent des cotisations des États membres, des excédents accumulés de la Banque et d'emprunts obtenus sur les marchés des États membres. Au 31 décembre 1965, le capital souscrit était de 21,606 millions de dollars américains. Les premiers prêts consentis par la Banque ont été destinés à la reconstruction d'après-guerre en Europe, mais en 1948 la Banque a commencé à prêter à des fins de développement économique, et une partie de plus en plus grande de son avoir a été mise à la disposition des régions peu développées. Au 31 décembre 1965, la Banque avait consenti 446 prêts pour un total de près de 9,500 millions de dollars américains depuis sa création en 1946. Jusqu'au 31 décembre 1965, la Banque avait utilisé ou avait pu affecter environ 1,779 millions à même le capital versé, y compris le plein montant de 75 millions de la quote-part du Canada.

Contrairement à 1964, où il n'y avait pas d'offre sur le marché public, l'année 1965 a été marquée d'une campagne intensive de mise en marché dont l'offre des obligations de la Banque sur les marchés mondiaux. L'agrégat des valeurs offertes atteignait près de 300 millions, y compris les obligations de la Banque offertes sur le marché canadien pour la première fois depuis près de 10 ans; l'émission canadienne, offerte en février, était de 25 millions.

Société financière internationale.—La Société, affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a pour fonction de favoriser le développement de l'entreprise privée de production en appuyant, de ses propres fonds, le capital privé. Elle joue le rôle de bureau central en coordonnant les occasions de placement et les offres de capital privé et en facilitant le recrutement d'administrateurs compétents, quand on ne peut en trouver sur place pour la réalisation d'un projet donné. Le Canada a versé \$3,600,000 au capital de la Société, qui est de 99 millions de dollars américains.

Association internationale de développement.—L'Association (AID), elle aussi affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a été fondée en septembre 1960 afin de faire face à la situation créée par le nombre croissant de nations peu développées dont les besoins en capitaux étrangers dépassent leurs moyens de défrayer le service des emprunts classiques. A cette fin, l'Association consent aux pays en cause des prêts à des conditions plus faciles et moins onéreuses pour leur balance des paiements que celles des prêts ordinaires. Dans chaque cas, les crédits accordés jusqu'ici sont pour une période de 50 ans et ne portent pas d'intérêt. A la fin de 1965, les ressources effectives et virtuelles de l'AID atteignaient \$1,676,300,000 (É.-U.). Les cotisations prévues de 1965 à 1968 (sous réserve d'une autorisation législative) s'élèveront à \$740,745,000 (É.-U.), dont \$41,700,000 (É.-U.) seront fournis par le Canada. L'AID, qui a commencé à fonctionner en novembre 1960, a consenti ses premiers crédits destinés au développement en mai 1961. Au 31 décembre 1965, elle avait consenti 79 prêts de développement d'une valeur globale de \$1,192,300,000 à 30 pays de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'hémisphère occidental.

Agence internationale de l'énergie atomique.—Formée en 1957, l'Agence est un organisme international autonome fondé sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour tâche de chercher à accélérer et à amplifier, de diverses façons, l'apport de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Parce que le Canada est considéré comme un des cinq membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire, y compris la production de matières premières, un représentant canadien fait partie du Conseil d'administration de l'AIÉA depuis sa création.

En juin 1966, l'AIÉA comptait 96 États membres. Les méthodes utilisées par l'Agence pour remplir sa tâche comprennent l'organisation de conférences et de colloques d'experts, la diffusion de renseignements et l'apport d'une assistance technique. Étant donné l'expansion rapide de l'énergie nucléaire, l'Agence consacre une bonne part de ses efforts à ce domaine, de même qu'à l'étude de nouveaux champs d'application pour les isotopes en agriculture et en médecine. Un secteur de l'activité de l'Agence qui prend de plus en plus d'importance est celui qui s'occupe de l'élaboration et de l'application de mesures sécuritaires pour garantir que les matières fissibles fournies à des fins pacifiques ne soient pas détournées vers des fins militaires.

Commission du droit international.—En vertu de l'article 13(1) de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale de l'ONU a notamment pour fonction de favoriser le développement progressif du droit international et de sa codification. Afin de contribuer à l'exécution de cette tâche, l'Assemblée générale créait une Commission du droit international au moyen d'une résolution en date du 21 novembre 1947. Elle comprend 25 membres élus à titre personnel. Leur mandat dure cinq années et, en général, ils représentent les principales formes de civilisation et les principaux régimes juridiques du monde. Le 28 novembre 1961, le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures du Canada était élu membre de cette Commission. A l'heure actuelle, la Commission du droit international se compose de nationaux des 25 pays suivants: Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Irak, Israël, Italie, Japon, Nigéria, Pologne, République Arabe Unie, Sénégal, Union des républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Yougoslavie.

Sous-section 3.—Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*

Il y a eu deux sessions ministérielles en 1965, et toute l'année se sont poursuivies à Paris les réunions des représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord.

C'est à Londres que s'est tenue, les 11 et 12 mai, la session printanière annuelle, à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères du Pacte atlantique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à la tête de la délégation canadienne. En faisant le point sur la situation internationale, les ministres ont noté peu de changements en ce qui concerne l'Europe. Il ne s'est pas produit de crise majeure ou de confrontation entre l'Est et l'Ouest et la tendance à la collaboration s'est pour sa part accentuée. D'autre part, les causes fondamentales de tension continuent d'exister, et on a fait peu ou pas de progrès pour les éliminer. Les discussions ont particulièrement porté sur les tensions et les conflits comme ceux de la Malaisie, du Vietnam, de Chypre, de la République Dominicaine et de certains États africains, où se sont élevées des menaces à la sécurité internationale et à la paix.

Les ministres se sont réjouis des progrès continus réalisés dans le domaine des consultations politiques au sein de l'Alliance, ont noté avec satisfaction la présence plus fréquente des ministres et des hauts fonctionnaires des capitales aux réunions régulières du Conseil en session permanente, et ont noté que le Conseil avait entrepris l'étude sur l'état de l'Alliance, dont il avait été chargé à la réunion ministérielle précédente. On a exprimé l'espoir que, sans préjuger l'attitude juridique et politique de tout État membre, une solution hâtive serait trouvée aux difficultés qui confrontent l'ONU afin que cette organisation puisse jouer pleinement son rôle dans la conservation de la paix et de la sécurité internationales.

Une délégation canadienne, dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, assistait à la session ministérielle annuelle, tenue à Paris du 13 au 16 décembre. Les ministres ont remarqué que les contacts et les échanges entre les États membres de l'OTAN et l'U.R.S.S. et les pays de l'Europe orientale s'étaient améliorés et multipliés, et ont affirmé qu'ils continueraient à chercher les moyens d'améliorer les relations avec ces pays. On pouvait tirer une certaine satisfaction du fait que les tentatives à cet égard avaient provoqué au moins une certaine réponse surtout dans le domaine des relations bilatérales. Les ministres ont toutefois constaté que la Russie continuait à s'opposer au règlement des divergences les plus importantes entre l'Est et l'Ouest, et ont donc renouvelé leur détermination de maintenir l'unité de l'Alliance et d'assurer collectivement sa défense.

Les ministres ont noté les progrès réalisés dans les études sur les questions intimement liées de la stratégie, des forces nécessaires et des ressources, études initiées lors de la session tenue à Ottawa en mai 1963. On calculait les objectifs pour la période 1966-1970 comme la première d'une série d'étapes destinées à assurer une meilleure coordination entre les besoins militaires de l'OTAN et les programmes militaires nationaux dans le cadre de l'accord déjà conclu au regard du concept agréé de la stratégie défensive. Les ministres ont accepté en principe l'application de nouvelles méthodes destinées à améliorer la révision annuelle des efforts de défense des États membres et à déterminer les contributions respectives en effectifs. Ces nouvelles méthodes, prévoyant chaque année les besoins en effectifs militaires et les programmes de défense des divers pays pour les cinq années suivantes, ont pour but de permettre à l'Alliance d'adapter plus facilement ses plans de défense aux changements qui surviennent autant dans la technologie militaire que dans la situation internationale. Les ministres ont confié au Conseil des représentants permanents la révision de l'organisation et de la structure financière du Commandement des forces alliées mobiles en Europe.

Pour ce qui est des relations gréco-turques, les ministres ont pris connaissance d'un rapport du secrétaire général sur le «rôle d'observateur» confié à son prédécesseur à La

* On trouvera dans l'Annuaire de 1964, pp. 115-119, le texte du Traité et un exposé de l'organisation du Conseil et de ses comités. L'Annuaire de 1960 relate brièvement les événements qui conduisirent à la création de l'OTAN et à son extension ultérieure à d'autres pays (p. 168).

Haye en mai 1964. Ils ont reconnu qu'il y a lieu de poursuivre l'exécution d'un tel rôle, et ont réitéré leur appui aux efforts de l'ONU pour réduire la tension à Chypre. Le Conseil a appuyé la demande du secrétaire général pour une reprise au plus tôt des pourparlers entre la Grèce et la Turquie, et souligné l'importance de trouver une solution le plus rapidement possible aux difficultés financières et aux autres problèmes qui risquent d'empêcher l'ONU de poursuivre sa mission de maintien de la paix.

Contributions du Canada à l'OTAN.—L'adhésion à l'OTAN a continué en 1965 d'être l'une des pierres d'assise de la politique étrangère du Canada. La contribution du Canada à la puissance militaire du Pacte comprend le maintien en Europe d'une brigade d'armée et d'une division aérienne et des éléments de soutien au Canada, y compris un bataillon affecté à la Réserve mobile du Commandement allié en Europe. Une importante force navale a été mise à la disposition du Commandant suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT) en vue de la défense du continent nord-américain dans le cadre du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Depuis 1950, le Canada a fourni de l'aide mutuelle d'une valeur d'environ 1,800 millions de dollars aux membres européens de l'OTAN. L'exécution de ce programme, qui comporte des contributions à l'infrastructure et aux frais militaires, des cessions de matériel à d'autres pays membres et la formation au Canada d'équipages aériens pour les forces de l'OTAN, s'est poursuivie pendant toute l'année 1965. L'ampleur du programme, toutefois, a diminué, du fait de la transformation des conditions et des moyens croissants dont disposent les pays européens pour répondre eux-mêmes aux besoins de leur défense.

Sous-section 4.—Les programmes d'aide du Canada à l'étranger

Le Plan de Colombo.—L'idée du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie était lancée à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth tenue à Colombo (Ceylan) en janvier 1950. Initiative des gouvernements du Commonwealth, le Plan n'est pas exclusivement réservé, cependant, aux pays de cette collectivité. Il a pour objet de favoriser le développement économique et la hausse des niveaux de vie de tous les pays et territoires du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Voici quels pays adhèrent présentement au Plan de Colombo: Afghanistan, Australie, Bhoutan, Birmanie, Brunéi, Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Indonésie, Japon, Corée, Laos, Grande-Bretagne, Grande Malaisie, Îles Maldives, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Viet-Nam et États-Unis. Ces derniers mettent aussi en œuvre dans la même région un vaste programme d'aide économique. L'Afghanistan et les Îles Maldives sont les plus récents adhérents au Plan de Colombo; leur admission date de 1963.

Le Plan de Colombo est dirigé par une Commission consultative, formée de ministres des pays membres, qui se réunit tous les ans pour étudier les projets, et échanger des vues sur les questions de programme. Il s'agit d'un organisme consultatif qui, en matière de politique collective, ne prend aucune décision qui lie les membres. Un Conseil de collaboration technique, dont le Canada fait partie, se réunit régulièrement à Colombo pour mettre en œuvre la partie du Plan relative à l'assistance technique. Les réunions de la Commission consultative se sont tenues à Karachi en 1952, à New Delhi en 1953, à Ottawa en 1954, à Singapour en 1955, à Wellington en 1956, à Saigon en 1957, à Seattle en 1958, à Djjakakarta en 1959, à Tokyo en 1960, à Kuala-Lumpur en 1961, à Melbourne en 1962, à Bangkok en 1963 et à Londres en 1964. A la réunion de Djjakakarta, la Commission a décidé de prolonger de cinq ans la durée du Plan, à compter de juin 1961; une autre prolongation de cinq ans a été de même approuvée, en 1964, à la réunion de Londres. Après chacune de ses réunions annuelles, la Commission publie un rapport sur les progrès accomplis et les projets futurs; chaque rapport renferme aussi un exposé de l'activité des pays participants.

Depuis l'adoption du Plan en 1950 jusqu'à la fin de mars 1966, le Canada a fourni \$670,619,000 à des fins d'immobilisations et d'assistance technique au Sud et au Sud-Est asiatique. Bien que neuf pays bénéficient actuellement de l'aide en immobilisations du

Canada, les plus fortes contributions sont allées jusqu'ici à Ceylan, à l'Inde, à la Grande Malaisie et au Pakistan. L'apport du Canada consiste surtout en aide directe à diverses entreprises de mise en valeur, notamment du matériel destiné à des aménagements d'irrigation et de production d'électricité, des centrales d'énergie, des entreprises de construction et de pêche et des relevés des ressources, du matériel d'hôpital et des appareils de cobaltothérapie, ainsi que du matériel didactique et de laboratoire, et des livres. Cet apport comprend également des dons de matières premières, de denrées et d'aliments (métaux industriels, amiante, engrais, blé, farine de blé et beurre) que les gouvernements bénéficiaires ont pu vendre pour se procurer les sommes nécessaires aux dépenses locales afférentes aux programmes de mise en valeur économique.

Jusqu'en mars 1966, le Canada avait accueilli, dans le cadre du Programme d'assistance technique, plus de 3,500 ressortissants de divers pays de la région du Plan pour leur donner une formation dans une grande variété de domaines dont les principaux sont les suivants: administration publique et finances, agriculture, coopératives, génie, mines et géologie, statistique, enseignement de l'hygiène et bien-être social. Plus de 375 spécialistes canadiens avaient été envoyés dans les pays du Plan de Colombo pour y travailler dans divers domaines (pêcheries, agriculture, génie, mines et prospection, coopératives, administration publique, enseignement, formation professionnelle et santé publique). D'autres spécialistes canadiens avaient fait partie d'équipes chargées de procéder aux relevés aériens des ressources naturelles ainsi qu'à l'installation et à l'exploitation du matériel de production.

Programme des Antilles du Commonwealth.—En 1958, au moment de la formation de la Fédération des Antilles, le Canada s'est engagé à lui fournir pendant cinq ans de l'aide économique et de l'assistance technique pour une valeur de 10 millions de dollars. Après la dissolution de la Fédération en 1962, on a décidé de continuer l'aide financière aux pays constitutifs de la Fédération (c.-à-d. Jamaïque, Trinité et Tobago, Barbade, îles Sous-le-Vent et îles du Vent, Guyane britannique et Honduras britannique). Depuis lors le Canada a mis à la disposition de la région une somme totale de \$21,180,000 en prêts et en subventions, y compris 10 millions en vertu du programme de 1965-1966.

En vertu de ce programme, le Canada a fourni deux navires mixtes, pour le transport entre les îles, un quai en eau profonde à Saint-Vincent, une résidence à l'Université des Antilles à la Trinité, des installations de manutention dans cinq ports, et, à diverses petites îles, des écoles, des entrepôts et des installations d'eau douce. Les projets en voie de réalisation comprennent un levé aérien de la Trinité, un plan pour accroître et améliorer les troupeaux laitiers de cette île, l'aménagement d'écoles rurales, de résidences pour le personnel enseignant et d'un réseau d'égout à la Jamaïque, une conserverie de poisson préfabriquée, et la construction d'un pont au Honduras britannique.

Une assistance technique appréciable a également été fournie. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, des cours de formation avaient été organisés et offerts, au Canada, à 431 étudiants des Antilles du Commonwealth, dans les domaines de l'agriculture, du génie, des pêcheries, de la sylviculture, de la médecine et de l'administration publique. En outre, 130 Canadiens, dont des enseignants, des pédologues et des conseillers en statistique, rédaction de lois, logement, cinéma, radiodiffusion, service postal, affaires indiennes, enseignement technique et administration portuaire, ont été envoyés aux Antilles du Commonwealth.

Programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth.—A l'automne de 1960, le gouvernement canadien s'est engagé, sous réserve d'approbation du Parlement, à contribuer pour \$10,500,000 à un programme spécial d'aide à l'Afrique du Commonwealth, pendant une période triennale à compter du 1^{er} avril 1961. Le programme, connu sous le sigle SCAAP, a été lancé à la suite des débats qui ont eu lieu lors de la réunion des premiers ministres du Commonwealth en 1960. Le SCAAP est, à peu de chose près, la contrepartie pour l'Afrique de ce qu'est pour l'Asie le Plan de Colombo, bien qu'il soit strictement une institution du Commonwealth. Les principaux contributeurs sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; parmi les plus récents membres du Common-

wealth, l'Inde et le Pakistan, notamment, ont été à même de fournir une certaine assistance technique dans les domaines dont la connaissance leur est familière et où ils ont acquis de l'expérience. Tous les pays africains du Commonwealth, indépendants ou non, peuvent recevoir une aide en vertu de ce programme.

Comme c'était le cas dans le cadre de tous les programmes élargis d'assistance du Canada, les subventions au SCAAP ont été portées de \$6,500,000 en 1964-1965 à \$9,500,000 en 1965-1966; l'aide affectée aux prêts de développement a augmenté de \$4,500,000 à \$5,000,000. En 1965, le premier prêt canadien à l'Afrique, au titre du développement, au montant de \$3,500,000, a été consenti au Nigéria; au début de 1966, deux prêts totalisant \$2,450,000 ont été consentis à la Tanzanie. Une subvention alimentaire de farine de blé, d'une valeur de deux millions, a été accordée au Ghana.

Les programmes d'assistance technique reçoivent toujours une attention particulière. Au cours de 1965-1966, 436 instituteurs, professeurs et conseillers techniques canadiens étaient en poste en Afrique, tandis que 526 étudiants africains recevaient une formation scolaire ou technique au Canada. Ceci représente une importante augmentation sur l'année précédente du Programme d'assistance technique.

L'assistance-capital fournie par le Canada se concentre sur les projets auxquels le pays bénéficiaire accorde une forte priorité et dans lesquels le Canada a acquis de fortes connaissances techniques. Les projets comprennent la cartographie et les levés aériens, l'inventaire des forêts, les relevés dans le domaine des pâtes et papiers et de la mise en valeur des produits forestiers, l'irrigation et la remise en valeur des terres, la formation médicale et les recherches sur le blé, les levés géologiques et la prospection, ainsi que la fourniture du matériel destiné aux écoles ou aux parcs nationaux. Une importante réalisation conjointe canado-ghanaienne a été l'aménagement du Centre de formation professionnelle à Accra (y compris la construction, l'équipement et les effectifs) dont la part estimative du Canada s'est élevée à \$1,155,000. Le Centre a été inauguré officiellement en juillet 1966. Un établissement analogue est prévu pour Benin City au Nigéria.

Programme des bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. A la Conférence commerciale et économique du Commonwealth, tenue à Montréal en septembre 1958, on a proposé le Programme des bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. La Conférence avait projeté la création de 1,000 bourses, dont la moitié à la charge de la Grande-Bretagne et le quart, à la charge du Canada. Les modalités du projet furent établies à la Conférence de l'enseignement du Commonwealth, tenue à Oxford en 1959. Le but recherché était d'enrichir la vie intellectuelle de chaque pays du Commonwealth en permettant à ses étudiants les plus brillants de profiter de toutes les ressources éducatives que le Commonwealth met à leur disposition de manière à faciliter l'égalité d'accès aux hautes sphères du savoir. Dans l'année académique 1965-1966, 222 boursiers du Commonwealth se trouvaient au Canada et depuis le début du programme au cours de l'année scolaire 1960-1961, 563 boursiers sont venus au Canada pour y poursuivre des études avancées.

Des mesures ont été prises en 1965 pour que la participation canadienne au programme comporte la création de bourses de recherches et de bourses de tournées. Il est question d'accorder chaque année trois bourses de recherches pour une année scolaire entière et cinq bourses de tournées pour des périodes plus courtes. Ces dernières bourses sont destinées à des éducateurs venant d'autres pays du Commonwealth afin qu'ils puissent visiter les universités et autres institutions d'enseignement canadiennes pour y poursuivre des investigations, des études ou des recherches dans leurs domaines propres. Au cours de l'année académique 1965-1966, on a décerné quatre bourses de tournées et trois bourses de recherches.

Aide à l'enseignement dans les États africains d'expression française.—En avril 1961, le gouvernement canadien faisait connaître qu'il se proposait d'offrir aux États francophones d'Afrique de l'aide dans le domaine de l'enseignement, et en conséquence,

affectait à cette fin \$300,000 pour chacune des années se terminant le 31 mars 1962, 1963 et 1964. On a décidé, dès la mise en œuvre du programme, que le Canada s'efforcera surtout de fournir à l'Afrique des professeurs canadiens. Dans l'année terminée le 31 mars 1965, l'aide a été sensiblement accrue et une allocation de quatre millions de dollars a été prévue pour la mise au point d'un programme d'assistance-capital de même que pour l'expansion de l'aide technique. Au cours de cette année-là, 67 instituteurs ont enseigné dans l'Afrique francophone et 54 étudiants recevaient une formation au Canada. Des études préliminaires ont été entreprises en vue de la construction de ponts et d'aménagements hydro-électriques et une enquête sur l'enseignement agricole en six pays est en marche. Des mesures ont été prises pour aider la République de Guinée à réaliser son programme d'amélioration de routes en lui fournissant du matériel lourd. Une série de films éducatifs a été offerte au Cameroun, à la République centrafricaine, au Tchad, au Congo, au Dahomey, au Maroc, au Niger, au Togo et à la Haute-Volta. Une contribution de \$500,000 a été versée au Fonds des Nations Unies pour les civils du Congo (Léopoldville).

Au cours de l'année financière 1965-1966, le Canada a affecté \$7,500,000 à cette aide, dont \$5,500,000 en subventions et \$2,000,000 en prêts pour le développement. Dans le domaine de l'enseignement, il y avait 155 professeurs en service dans 16 États africains d'expression française et 97 stagiaires africains au Canada. On a fourni de l'assistance-capital et de l'aide technique à l'Université du Rwanda, du papier pour l'impression de manuels scolaires au Cameroun, au Congo (Léopoldville) et à la Guinée, des unités mobiles de cinématographie et des films à la Guinée et au Gabon; et on a pris des mesures pour participer à un programme d'amélioration du bétail au Cameroun et à un levé cadastral au Maroc. Comme par le passé, on a accordé une subvention de \$500,000 au Fonds des Nations Unies pour les civils du Congo (Léopoldville).

Programme d'aide à l'Amérique latine.—Un programme canadien bilatéral d'aide à l'Amérique latine a pris naissance en décembre 1964, lorsque le gouvernement canadien a conclu une entente avec la Banque interaméricaine pour le développement (BID) en vertu de laquelle le Canada affectait \$10,000,000 à des caisses de prêts pour le développement, destinés surtout à la réalisation de projets hautement prioritaires dans les domaines de l'économie, de la technique et de l'éducation. Cette première affectation de fonds a été augmentée d'un autre \$10,000,000 en septembre 1965, également à titre de prêts de développement.

Selon les termes de l'accord, la Banque étudie les demandes de prêts pour des projets et choisit celles qu'elle croit que le gouvernement canadien devrait approuver. Au milieu de 1966, deux prêts canadiens pour le développement totalisant \$4,500,000 avaient été consentis. La commission portuaire d'Acajutla, l'un des ports les plus importants de la République centraméricaine de Salvador, sur la côte du Pacifique, a reçu un prêt de développement sans intérêt de \$3,240,000 afin d'améliorer et d'agrandir les installations portuaires, et des prêts canadiens pour le développement totalisant \$1,260,000 ont été accordés à la République de l'Équateur pour un relevé des ressources d'une superficie de 13,000 milles carrés de terres arables et de forêts de la vallée de la rivière Guayas dans ce pays.

Collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et participation à d'autres programmes internationaux d'assistance.—En plus d'une contribution annuelle au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, le Canada organise aussi des programmes de formation à l'intention des particuliers qui viennent étudier sous les auspices des différentes institutions spécialisées. Il offre aussi le même service à l'Administration de collaboration internationale des États-Unis dans le cadre de son programme d'assistance technique, ainsi qu'à d'autres organismes internationaux d'assistance. Jusqu'au 31 mars 1965, plus de 2,000 personnes, de plus de 100 pays, sont venues au Canada sous les auspices de ces diverses institutions. Le Canada aide aussi en recrutant des Canadiens pour servir les institutions spécialisées dans le cadre de projets déterminés d'assistance technique dans les pays sous-développés.

Bureau de l'aide extérieure.—Depuis le 9 novembre 1960, l'administration des programmes d'assistance extérieure du Canada relève du Bureau de l'aide extérieure, établi par décret du conseil rendu à cette date et confié à un Directeur général.

Ainsi qu'on le mentionne sous les rubriques précédentes, des fonds supplémentaires ont été mis en disponibilité à des fins d'assistance en 1964-1965. Le Canada aussi a lancé un programme de prêts de mise en valeur pour lequel le Parlement a voté un crédit de 50 millions de dollars non sujet à déchéance. Les conditions des prêts sont semblables à celles qu'impose l'Association internationale de développement: échéance pouvant aller jusqu'à 50 ans, aucun intérêt, période de grâce de dix ans et frais de service de 0.75 p. 100.

En 1964-1965 aussi, le Parlement approuvait pour la première fois la mise sur pied d'un programme distinct d'aide à l'alimentation qui permet au Bureau de l'aide extérieure d'acheter des denrées alimentaires à l'acquit des contributions du Canada au Programme mondial d'alimentation de l'OAA et pour venir en aide aux pays ayant besoin de cette forme d'aide canadienne.

Sous-section 5.—Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), établie en octobre 1961, a succédé à l'OCÉE, et le Canada et les États-Unis se sont joints aux pays de l'Europe de l'Ouest comme membres à part entière du nouvel organisme. Le Japon, qui faisait auparavant partie du Comité d'assistance au développement, est devenu en mai 1964 membre à part entière de l'OCDE; c'était le premier pays en dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord à être ainsi admis.

Le principal objet de l'OCDE est de favoriser chez les gouvernements membres la coopération dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'aide aux pays en voie d'expansion, mais c'est un organisme qui constitue aussi une tribune où peuvent se poursuivre de fort utiles discussions sur des problèmes communs en matières d'agriculture, d'industrie, de finance, de technologie et de politique relative aux effectifs humains. En 1963, les ministres ont approuvé pour les sept prochaines années un objectif de croissance annuelle s'établissant pour les pays membres à 4 p. 100 du produit national brut réel. Parce qu'elle était le développement de l'ancienne OCÉE, l'Organisation s'est occupée au début de questions intéressant l'Europe en tout premier lieu, mais, comme le cercle des adhérents s'agrandissait, l'Organisation est peu à peu devenue une tribune où un plus grand nombre de pays hautement industrialisés pouvaient se consulter par exemple sur des questions de politique économique et financière et sur les problèmes des pays en voie d'expansion. À ce dernier égard, l'OCDE est la principale tribune de consultation pour les pays avancés au sujet des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de ses comités.

L'OCDE réunit les hauts fonctionnaires de gouvernements, de même que les représentants de l'entreprise privée, des syndicats ouvriers, des universités et autres organismes non gouvernementaux, à titre de voix délibérantes ou consultatives, et assure la liaison des divers groupes ainsi formés. Au Canada, cette liaison a été assurée dans le monde des affaires par le Comité consultatif des hommes d'affaires et industriels canadiens, dont la création remonte à 1962 et qui se compose de représentants de la Chambre de commerce canadienne, du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale et de l'Association des manufacturiers canadiens. Il existe des dispositions parallèles pour la consultation des syndicats ouvriers canadiens.



Aujourd'hui Vancouver compte une population de près d'un million d'habitants.



Le site de Vancouver, en 1867, n'était qu'un lieu de débarquement pour les marchands de fourrures et les aventuriers. Vers 1888 sa population s'élevait à 10,000 habitants et elle avait déjà obtenu le statut de ville.



Fort Edmonton, sur la rivière Saskatchewan-Nord, vers 1870.



Montréal, fondée en 1642, devint une ville en 1832. Sa population, forte de 100,000 personnes en 1867, s'est depuis accrue de plus de 2,300,000 habitants.



Edmonton, avec une population de 5,000 habitants environ, devint une ville en 1904. Aujourd'hui elle compte près de 400,000 habitants.



Rue Saint-Jacques, Montréal, un après-midi d'hiver en 1875.

CENT ANS, d'histoire c'est relativement peu, mais la perspective change du tout au tout si l'on songe aux changements extraordinaires qu'ils ont apportés aux terres immenses et jadis vierges du Canada: absorption des distances et des foyers isolés, métamorphose des conditions de vie, éclosion et expansion des grandes villes, recul des frontières, conquêtes verticales de l'architecture futuriste, cités prospères et bourdonnantes d'activité . . . Dans le dernier quart de siècle, le Canada, toujours à la pointe du progrès, a fait un essor vertigineux dans tous les secteurs, industriel, social et culturel, et, profitant des grandes inventions de l'homme moderne, continue de progresser à un rythme accéléré. Il est difficile désormais de s'imaginer qu'il y a cent ans à peine quelques rares édifices longeaient une baie éloignée de l'Ouest, là où se dresse maintenant la grande métropole de Vancouver; qu'un fort en rondins dominant la rivière Saskatchewan-Nord marquait l'emplacement de la ville naissante d'Edmonton, centre pétrolier des provinces des Prairies; que Montréal, avec ses deux siècles d'histoire et sa population de 100,000 habitants, était la plus grande ville du Canada, destinée à prendre rang parmi les plus importantes places commerciales et industrielles du monde entier, avec près de deux millions et demi de personnes qui vivent au rythme trépidant du XX^e siècle et que d'autres établissements mineurs ou lieux déserts deviendraient à leur tour les maillons d'une chaîne de villes florissantes et d'agglomérations industrielles à travers ce vaste territoire.

CHAPITRE III.—POPULATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. RECENSEMENT DE LA POPULATION.	191	Sous-section 6. État matrimonial.....	205
Sous-section 1. Accroissement et mouvements de la population.....	191	Sous-section 7. Groupes ethniques et lieux de naissance.....	205
Sous-section 2. Densité de la population...	194	Sous-section 8. Confessions religieuses.....	207
Sous-section 3. Population rurale et population urbaine.....	195	Sous-section 9. Langues officielles et langues maternelles.....	208
Sous-section 4. Population des cités, villes et villages constitués et des zones métropolitaines.....	196	Sous-section 10. Ménages et familles.....	209
Sous-section 5. Répartition selon le sexe et l'âge.....	202	SECTION 2. ENQUÊTES INTERCENSALES.	211
		SECTION 3. LES INDIGÈNES DU CANADA.	211
		SECTION 4. POPULATION DU MONDE.	219

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Recensement de la population

La présente section ne fournit qu'un bref résumé de la masse des données sur la population recueillies lors du recensement de 1961 au Canada. Il retient certains chiffres des recensements antérieurs pour fins de comparaison. Les données recueillies lors du recensement partiel du 1^{er} juin 1966 ne sont pas encore disponibles, mais les chiffres de 1966 pour les tableaux des sous-sections 1 à 6 et de la sous-section 10 paraîtront dans la mesure du possible, à l'Appendice II. Comme le recensement de 1966 ne comprenait pas de questions sur l'origine ethnique, le lieu de naissance, la confession religieuse et la langue officielle ou la langue maternelle, les données recueillies lors du recensement de 1961 et contenues dans les sous-sections 7 à 9 resteront les plus récentes qui seront disponibles jusqu'au recensement décennal complet de 1971.

Des renseignements plus détaillés paraissent dans une série de rapports distribuée par l'Imprimeur de la Reine et par le Bureau fédéral de la statistique. On peut se procurer un répertoire de ces publications en s'adressant à la Division de l'information du Bureau fédéral de la statistique.

Sous-section 1.—Accroissement et mouvements de la population†

Accroissement de la population.—En 1961, la population du Canada s'établissait à 18,238,000 au regard de 10,377,000 en 1931 et de 5,371,000 en 1901. Durant la première décennie du siècle, l'augmentation de 34 p. 100 a été plus forte qu'au cours de toutes les autres périodes intercensales, et cela jusqu'en 1961. Cet accroissement est lié à la colonisation de l'Ouest et à l'immigration massive d'outre-mer. Au cours de la période de

* Voir aussi l'Appendice II.

† Voir le renvoi, page 192.

1901-1911, environ, 1,760,000 immigrants sont entrés au pays et l'accroissement naturel s'est établi à environ 1 million. Comme l'accroissement total était de 1,835,328, il va de soi que l'émigration a été très forte durant cette période. De 1911 à 1921, l'accroissement de la population a baissé à 22 p. 100. Les pertes militaires subies durant la Première Guerre mondiale et celles qu'a occasionnées l'épidémie de grippe, soit quelque 120,000 en tout, ont contribué à cette diminution. Même si l'affluence d'immigrants a été restreinte durant les années de guerre, elle avait été très forte durant les années précédentes, de sorte que le nombre total pour cette période (1,612,000) a approché de très près celui de la décennie précédente. Néanmoins, l'émigration a elle-même été extrêmement forte et l'accroissement de la population a atteint 1,581,306, soit 2 p. 100 par année comparative-ment à 3 p. 100 durant la période 1901-1911.

De 1921 à 1931, le taux d'accroissement est tombé à 18 p. 100. L'immigration a descendu à 1,200,000 et l'émigration a été évaluée à 1 million. Ainsi, l'accroissement de la population (1,588,837) l'emportait seulement de 229,000 sur l'accroissement naturel. Un fait remarquable de cette période a été l'accroissement rapide de la population de l'Ouest canadien, résultat, à la fois, de l'immigration et de l'afflux de gens de l'Est canadien. Au cours de 1931 à 1941, l'accroissement de la population était juste au-dessous de 11 p. 100: Durant la crise des années 1930, les taux de mariages et de naissances ont fortement baissé et seulement 150,000 immigrants sont entrés au Canada; en plus, 75,000 Canadiens sont revenus des États-Unis. L'émigration a elle-même été bien moindre qu'au cours des décennies antérieures et a totalisé 250,000. L'accroissement naturel n'a été que de 1,220,000, le taux brut de natalité tombant de 27 pour 1,000 habitants durant la période de 1921-1925 à 24 pour 1,000 durant les cinq années subséquentes et à 20 pour 1,000 durant la décennie 1931-1941. Au cours de 1941-1951, l'accroissement de la population est revenu au niveau d'avant-dépression; sans Terre-Neuve, qui s'est jointe au Canada en 1949, il s'est établi à 19 p. 100 et, avec Terre-Neuve, à 22. Une bonne part de l'accroissement est survenue durant la seconde moitié de la décennie, résultat de la forte immigration d'après-guerre ainsi que de la hausse des mariages et des naissances.

Durant la période 1951-1961, le taux d'accroissement de la population (30 p. 100) est venu bien près d'atteindre le taux extrêmement élevé de la première décennie du siècle. Néanmoins, les deux périodes diffèrent à bien des points de vue. Dans la première période, l'accroissement de la population s'est fait sur une plus vaste échelle, des régions entières du continent s'ouvrant alors à la colonisation; dans la période récente, l'accroissement s'est surtout produit dans les agglomérations urbaines, bien qu'une certaine expansion eût lieu dans les régions septentrionales nouvellement développées. L'accroissement naturel a figuré pour environ 75 p. 100 de l'accroissement total. Quoique les taux de la mortalité aient quelque peu baissé, la courbe de l'accroissement naturel suit de très près celle du taux brut de la natalité qui a commencé à monter durant la guerre pour rester élevé durant toute la période. L'immigration nette rend compte du reste de l'accroissement; durant la décennie, 1,542,853 immigrants sont venus au pays, soit plus que le double de l'émigration estimative. Quoique le chiffre de la population ait augmenté dans toutes les provinces de 1951 à 1961, les taux d'accroissement diffèrent beaucoup. Les plus fortes augmentations résultent à la fois de l'accroissement naturel et de la migration nette qui, dans les deux plus grandes provinces du Canada central et les deux provinces les plus occidentales, ont répondu pour 87 p. 100 de tout l'accroissement réel. Par contre, les augmentations dans les autres provinces sont entièrement attribuables à l'accroissement naturel*.

* Une rétrospective sur l'accroissement démographique au cours de la période 1961-1966, fondée sur les données du recensement de 1966, paraît dans l'Appendice II. Une rétrospective sur l'accroissement démographique au Canada depuis le début du XVII^e siècle a paru dans le 1^{er} volume du recensement de 1931. D'autres renseignements sur le même sujet avant le siècle actuel ont paru dans le 1^{er} volume du recensement de 1941 et dans le volume X de celui de 1951.

1.—Répartition numérique de la population par province et changement procentuel sur le recensement précédent, recensements décennaux de 1901 à 1961

NOTA.—La population aux recensements de 1871, 1881 et 1891 figure dans l'Annuaire de 1956, p. 153. La population des Prairies en 1906, 1916, 1926, 1936 et 1946 est donnée dans l'Annuaire de 1951, p. 139, et la population au recensement de 1956, dans l'édition de 1961, p. 161.

Province ou territoire	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
RÉPARTITION NUMÉRIQUE							
T.-N.						361,416	457,853
I.-P.-E.	103,259	93,728	88,615	88,038	95,047	88,429	104,629
N.-E.	459,574	492,338	523,837	512,846	577,962	642,534	737,007
N.-B.	331,120	351,889	367,876	408,219	457,401	515,697	597,936
Qué.	1,648,898	2,005,776	2,360,510	2,874,662	3,331,882	4,055,681	5,269,211
Ont.	2,182,947	2,527,292	2,933,662	3,431,683	3,787,655	4,597,542	6,236,092
Man.	255,211	461,394	610,118	700,139	729,744	776,541	921,686
Sask.	91,279	492,432	757,510	921,785	895,992	831,728	925,181
Alb.	73,022	374,295	588,454	731,605	796,169	939,501	1,331,944
C.-B.	178,657	392,480	524,582	694,263	817,861	1,165,210	1,629,082
Yukon.	27,219	8,512	4,157	4,230	4,914	9,098	14,628
T. N.-O.	20,129	6,507	8,143	9,316	12,028	16,004	22,998
Canada	5,371,315	7,206,643	8,787,949¹	10,376,786	11,506,655	14,069,429	18,238,247
CHANGEMENT PROCENTUEL SUR LE RECENSEMENT PRÉCÉDENT							
T.-N.							26.7
I.-P.-E.	-5.3	-9.2	-5.5	-0.7	8.0	3.6	6.3
N.-E.	2.0	7.1	6.4	-2.1	12.7	11.2	14.7
N.-B.	3.1	6.3	10.2	5.2	12.0	12.7	15.9
Qué.	10.8	21.6	17.7	21.8	15.9	21.7	29.7
Ont.	3.2	15.8	16.1	17.0	10.4	21.4	35.6
Man.	67.3	80.8	32.2	14.6	4.2	6.4	18.7
Sask.	—	439.5	53.8	21.7	-2.8	-7.2	11.2
Alb.	—	412.6	57.2	24.8	8.8	18.0	41.8
C.-B.	82.0	119.7	33.7	32.3	17.8	42.5	39.8
Yukon.	—	-68.7	-51.2	1.8	16.2	85.1	60.8
T. N.-O.	-79.7	-67.7	25.1	14.4	29.1	33.1	43.7
Canada	11.1	34.2	21.9	18.1	10.9	21.8	30.2

¹ La population de Terre-Neuve (qui ne fait partie du Canada que depuis 1949) s'établissait ainsi: 1901, 220,984; 1911, 242,619; 1921, 263,033; 1931, 281,500 (estimation); 1941, 303,300 (estimation); et 1945, 321,819. ² Comprend 465 membres de la Marine royale du Canada recensés séparément en 1921.

2.—Facteurs d'accroissement de la population, 1951-1961

Province ou territoire	Popula- tion au recensement de 1951	Nais- sances	Décès	Accroisse- ment naturel	Immigra- tion	Accroisse- ment réel	Migra- tion nette	Popula- tion au recensement de 1961
T.-N.	361,416	141,165	30,169	110,996	4,260	96,437	-14,559	457,853
I.-P.-E.	93,429	26,990	9,369	17,621	1,451	8,200	-11,421	104,629
N.-E.	642,584	187,571	59,278	128,293	19,148	94,423	-33,870	737,007
N.-B.	515,697	165,299	45,838	119,461	9,718	82,239	-37,222	597,936
Qué.	4,055,681	1,348,440	350,140	998,300	325,329	1,203,530	205,230	5,269,211
Ont.	4,597,542	1,426,211	472,718	953,493	817,292	1,638,560	685,087	6,236,092
Man.	776,541	220,016	70,326	149,690	60,344	145,145	-4,545	921,686
Sask.	831,728	238,998	66,674	172,324	30,715	93,463	-78,871	925,181
Alb.	939,501	345,025	79,830	265,195	112,620	392,443	127,248	1,331,944
C.-B.	1,165,210	355,736	131,945	223,791	155,052	463,872	240,091	1,629,082
Yukon et T. N.-O.	25,100	12,839	3,855	9,034	1,084	12,626	3,492	37,626
Canada	14,069,429	4,468,340	1,320,142	3,148,198	1,542,853	4,228,816	1,690,620	18,238,247

Le tableau 3 indique l'accroissement naturel et l'augmentation totale de la population du Canada et des provinces durant les périodes 1941-1951, 1951-1956 et 1956-1961.

L'excédent de l'accroissement total de la population sur l'accroissement naturel durant une période représente la différence entre les entrées et les sorties, c'est-à-dire la migration nette. Les données de la migration nette indiquées pour les provinces montrent le mouvement net de la population, attribuable en partie aux migrations interprovinciales et en partie au nombre de personnes qui sont entrées au pays ou qui en sont sorties.

3.—Changements apportés à la population des provinces par l'accroissement naturel et les migrations, 1941-1951, 1951-1956 et 1956-1961

Province	Accroissement naturel			Accroissement total d'après le recensement			Solde migratoire		
	1941-1951	1951-1956	1956-1961	1941-1951	1951-1956	1956-1961	1941-1951	1951-1956	1956-1961
T.-N.	...	51,851	50,145	...	53,658	42,779	...	+1,807	-16,366
I.-P.-É.	15,802	8,959	8,662	3,382	3,356	5,344	-12,420	-8,103	-3,318
N.-É.	103,512	63,133	65,160	64,622	52,133	42,290	-38,890	-11,000	-22,870
N.-B.	99,904	59,774	59,887	58,296	38,919	43,320	-41,608	-29,855	-16,367
Qué.	736,058	476,627	521,673	733,799	672,667	630,833	-12,259	+96,070	+109,160
Ont.	805,034	430,386	523,107	809,887	807,391	831,159	+304,853	+377,005	+308,052
Man.	107,510	73,684	76,006	46,797	73,499	71,646	-60,713	-185	-4,360
Sask.	135,106	86,030	86,294	-64,264	48,937	44,516	-199,370	-37,093	-41,778
Alb.	150,303	120,961	144,234	143,332	183,815	208,828	-6,971	+62,654	+64,594
C.-B.	110,527	98,206	135,585	347,349	233,254	230,618	+230,822	+135,648	+105,033
Canada ¹ ...	1,972,394	1,473,211	1,674,367	2,141,358	2,071,362	2,157,454	+168,964	+598,151	+432,469

¹ Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Le déplacement antérieur de la population canadienne de l'Est à l'Ouest n'a pas été sensible depuis les années 1920. Bien que la Colombie-Britannique ait continué à accuser un accroissement démographique attribuable à la migration depuis 1931, une grande partie de ces gains s'est faite au détriment des provinces des Prairies. Tandis que ces dernières ont perdu, par la migration, environ 267,000 habitants de 1941 à 1951, elles en ont gagné 25,000 durant la période 1951-1956 et 18,000 de 1956 à 1961. Le Manitoba a perdu plus de 61,000 habitants de 1941 à 1951, mais seulement 5,000 depuis. La Saskatchewan a continuellement perdu de sa population depuis 1941, soit en moyenne près de 20,000 par année durant les années 1940 et environ 8,000 par année durant les années 1950. L'Alberta n'a perdu qu'environ 7,000 habitants durant la décennie 1941-1951 et en a gagné près de 65,000 à chacune des périodes quinquennales 1951-1956 et 1956-1961. Grâce à la migration, la population de la Colombie-Britannique s'est accrue au taux d'environ 23,000 par année durant les années 1940, d'environ 27,000 par année durant la première moitié des années 1950 et de 21,000 annuellement durant la période 1956-1961. En termes absolus, l'Ontario a accueilli plus de personnes par migration que la Colombie-Britannique, mais par rapport à sa population plus grande, le gain n'a été que d'environ un tiers. Le gros du gain de l'Ontario par migration est attribuable à l'immigration plutôt qu'aux déplacements interprovinciaux. Le Québec a accusé une perte légère entre 1941 et 1951 et a marqué un gain important durant les dix années suivantes, attribuable aussi à l'immigration. Les provinces Maritimes ont perdu 175,000 personnes durant le quart de siècle.

Sous-section 2.—Densité de la population

Le tableau 4 indique la densité de la population dans les différentes provinces et territoires du Canada durant les années de recensement 1951, 1956 et 1961. A l'exception du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, où la densité de la population est très faible, on comptait 8.66 personnes par mille carré au Canada en 1961, au regard de 6.65 en 1951. L'augmentation la plus forte durant les dix ans a été celle de l'Ontario qui comptait 4.76 personnes de plus par mille carré, suivie de la Nouvelle-Écosse (+4.62). A noter cependant que toutes les provinces, à l'exception des Maritimes, ont de grandes superficies à peu près dépeuplées et que les concentrations dans les autres régions sont très fortes.

4.—Superficie des terres et densité de la population par province, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Province ou territoire	Superficie des terres, milles carrés	Population, 1951		Population, 1956		Population, 1961	
		Totale	Par mille carré	Totale	Par mille carré	Totale	Par mille carré
Terre-Neuve (Labrador compris)...	143,045	361,416	2.53	415,074	2.90	457,853	3.20
Île-du-Prince-Édouard.....	2,184	93,429	43.07	99,285	45.46	104,629	47.91
Nouvelle-Écosse.....	20,402	642,584	31.50	694,717	34.05	737,007	36.12
Nouveau-Brunswick.....	27,835	515,697	18.53	554,616	19.93	597,936	21.48
Québec.....	523,860	4,056,681	7.74	4,628,378	8.84	5,259,211	10.04
Ontario.....	344,082	4,597,542	13.36	5,401,933	15.71	6,236,092	18.12
Manitoba.....	211,775	776,541	3.67	850,040	4.01	921,686	4.35
Saskatchewan.....	220,182	831,725	3.78	880,665	4.00	925,181	4.20
Alberta.....	248,800	939,501	3.78	1,123,116	4.51	1,331,944	5.35
Colombie-Britannique.....	359,279	1,165,219	3.24	1,398,464	3.89	1,629,082	4.53
Canada (sans les territoires)....	2,101,454	13,984,329	6.65	16,049,288	7.64	18,209,621	8.66
Yukon.....	205,346	9,096	0.04	12,190	0.06	14,628	0.07
Territoires du Nord-Ouest.....	1,253,438	16,001	0.01	19,313	0.02	22,998	0.02
Canada.....	3,560,238	14,009,429	3.93	16,068,791	4.52	18,228,247	5.13

La densité de chaque comté et division de recensement est indiquée dans le Rapport de recensement n° 1.1-11 du B.F.S. (n° de catalogue 92-540); l'état suivant indique la densité de chacune des cinq plus grandes zones métropolitaines en 1951 et 1961.

Zone métropolitaine	1951		1961	
	Population	Densité (par mille carré)	Population	Densité (par mille carré)
Montréal				
Ville proprement dite.....	1,021,520	20,268	1,191,062	25,256
Banlieue.....	450,331	2,754	918,447	2,957
Toronto				
Ville proprement dite.....	675,754	19,374	672,407	19,234
Banlieue.....	534,599	2,583	1,152,074	1,493
Vancouver				
Ville proprement dite.....	344,833	7,891	384,522	8,298
Banlieue.....	217,127	767	405,643	872
Winnipeg				
Ville proprement dite.....	235,710	9,428	265,429	10,803
Banlieue.....	121,103	645	210,560	879
Ottawa				
Ville proprement dite.....	202,045	4,446	288,206	5,902
Banlieue.....	90,431	2,475	161,544	558

Sous-section 3.—Population rurale et population urbaine

Au recensement de 1961, les cités, villes et villages de 1,000 habitants ou plus, constitués ou non, ont été classés comme urbains; il en a été de même des banlieues urbanisées des zones métropolitaines et autres grandes régions urbaines, ainsi que des banlieues urbanisées de certaines cités plus petites lorsque la cité et sa banlieue totalisaient 10,000 habitants ou plus. Le reste de la population a été classé comme rurale.

Le tableau 5 classe la population rurale de 1961 selon que le lieu de résidence était agricole ou non agricole, et la population urbaine par groupes quantitatifs; dans ce dernier classement, chaque municipalité (ou partie) dans une région urbanisée est attribuée au même groupe quantitatif que toute la région urbanisée dont elle fait partie. Les chiffres indiquent qu'en 1961, près de 70 p. 100 de la population canadienne habitaient des villes et 53 p. 100 vivaient dans les villes et leurs banlieues comptant 30,000 habitants ou plus. Environ 12 p. 100 seulement vivaient dans des fermes.

5.—Population rurale, agricole et non agricole, et population urbaine par groupes quantitatifs, par province, recensement de 1961

Province ou territoire	Rurale			Urbaine				
	Agricole ¹	Non Agricole	Total	1,000 à 9,999	10,000 à 29,999	30,000 à 99,999	100,000 et plus	Total
Terre-Neuve.....	9,077	218,756	225,833	98,614	48,214	85,192	—	232,020
Île-du-Prince-Édouard.....	34,514	36,206	70,720	15,591	18,818	—	—	33,909
Nouvelle-Écosse.....	56,832	279,663	336,495	75,163	49,965	—	276,284	400,512
Nouveau-Brunswick.....	62,265	257,656	319,923	80,287	61,815	135,911	—	278,013
Québec.....	594,828	787,981	1,382,807	606,385	277,649	384,628	2,637,872	3,906,404
Ontario.....	565,699	906,864	1,472,563	631,870	297,834	984,870	2,958,955	4,823,529
Manitoba.....	171,472	161,407	332,879	71,995	51,100	—	465,712	588,867
Saskatchewan.....	304,672	222,418	527,090	109,076	48,142	128,732	112,141	398,091
Alberta.....	285,323	202,910	488,233	158,319	44,096	85,454	605,342	343,211
Colombie-Britannique.....	77,540	369,617	447,157	161,256	152,978	—	867,691	1,181,925
Yukon.....	47	9,550	9,597	5,031	—	—	—	5,031
Territoires du Nord-Ouest.....	18	14,042	14,060	8,938	—	—	—	8,938
Canada.....	2,672,785	3,465,672	5,537,857	2,022,495	1,049,111	1,794,787	7,923,997	12,796,396

¹ Ne comprend pas 55,615 personnes qui habitent des fermes dans des localités classées «urbaines».

Sous-section 4.—Population des cités, villes et villages constitués et des zones métropolitaines

Le tableau 6 classe la population de tous les cités, villes et villages constitués par groupes quantitatifs pour les années de recensement 1951, 1956 et 1961. Durant la décennie, le nombre de ces agglomérations urbaines a augmenté de 178 et la proportion de la population totale qui y habite a avancé de 56.7 à 60.7 p. 100. Bien que le nombre des agglomérations comptant moins de 1,000 habitants ait un peu fléchi, le nombre de celles qui en comptent plus de 50,000 a augmenté de 19 à 29 et la proportion de la population totale dans ces grands centres est passée de 27.5 à 29 p. 100; la proportion dans les agglomérations comptant de 1,000 à 50,000 habitants a augmenté de 26.1 à 29.3 p. 100 au cours de la même période.

6.—Population des cités, villes et villages constitués, par groupes quantitatifs, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Groupe quantitatif	1951			1956			1961		
	Agglomérations constituées	Population	% de la population totale	Agglomérations constituées	Population	% de la population totale	Agglomérations constituées	Population	% de la population totale
Plus de 500,000 habitants.....	2	1,697,274	12.1	2	1,777,145	11.1	2	1,863,469	10.2
400,000 à 500,000.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
300,000 à 400,000.....	1	344,833	2.5	1	366,844	2.3	1	384,522	2.1
200,000 à 300,000.....	3	646,076	4.6	4	942,849	5.9	5	1,338,294	7.3
100,000 à 200,000.....	4	672,756	4.1	4	876,156	3.6	4	668,056	3.1
50,000 à 100,000.....	9	688,436	4.2	12	769,323	4.8	17	1,134,214	6.2
25,000 à 50,000.....	24	802,380	5.7	27	929,624	5.8	41	1,431,909	7.9
15,000 à 25,000.....	34	636,713	4.5	43	853,341	5.3	43	862,101	4.7
10,000 à 15,000.....	29	347,410	2.5	44	527,802	3.3	61	743,474	4.1
5,000 à 10,000.....	100	720,977	5.1	117	830,289	5.2	132	932,936	5.1
3,000 à 5,000.....	119	457,492	3.3	130	497,818	3.1	151	579,201	3.2
1,000 à 3,000.....	409	698,092	5.0	450	772,013	4.8	465	793,465	4.4
Moins de 1,000.....	1,049	428,683	3.1	1,039	443,922	2.8	1,039	437,207	2.4
Total.....	1,783	7,941,323	56.7	1,873	9,286,136	57.7	1,961	11,068,345	60.7

Les cités canadiennes comptant plus de 50,000 habitants en 1961 sont énumérées au tableau 7, où paraissent aussi l'année de leur constitution et les chiffres comparables de 1951 et 1956, selon les limites urbaines en vigueur à ces dates.

**7.—Cités constituées de plus de 50,000 habitants au recensement de 1961,
et chiffres comparables de 1951 et 1956**

NOTA.—L'astérisque (*) indique que les limites ont changé depuis le recensement précédent. Le chiffre de la population se fonde sur la superficie constituée à chacune de ces dates.

Cité et province	Année de constitution	1951	1956	1961
Brantford (Ont.).....	1877	36,727	51,866*	55,201*
Calgary (Alb.).....	1898	129,080	181,780*	249,641*
Edmonton (Alb.).....	1904	159,631	226,002*	281,027*
Halifax (N.-E.).....	1841	85,589	93,301	92,511
Hamilton (Ont.).....	1846	208,321	239,625*	273,981*
Hull (P.Q.).....	1875	43,483	49,243*	56,929*
Kingston (Ont.).....	1846	33,459	48,618*	53,526
Kitchener (Ont.).....	1912	44,367	59,562*	74,485*
London (Ont.).....	1855	95,343	101,693*	169,569*
Montréal (P.Q.).....	1832	1,021,520	1,109,439*	1,191,062*
Oshawa (Ont.).....	1924	41,545	50,412	62,415
Ottawa (Ont.).....	1855	202,045	222,129	268,206
Québec (P.Q.).....	1832	164,016	170,703	171,979
Regina (Sask.).....	1903	71,319	89,755*	112,141*
Saint-John (N.-B.).....	1785	50,779	52,491	55,153
St. Catharines (Ont.).....	1876	37,984	39,703*	84,472*
St-Jean (T.-N.).....	1888	32,873	37,078	63,633
Saint-Michel (P.Q.).....	1952	10,539	24,706	35,978
Sarnia (Ont.).....	1914	34,697	43,447	50,976
Saskatoon (Sask.).....	1906	53,268	72,858*	95,526*
Sherbrooke (P.Q.).....	1875	50,543	68,668*	86,554
Sudbury (Ont.).....	1930	42,410	46,482	80,120*
Toronto (Ont.).....	1834	675,754	687,708*	672,407
Trois-Rivières (P.Q.).....	1887	46,074	50,483*	53,477*
Vancouver (C.-B.).....	1886	344,833	365,844*	384,522
Verdun (P.Q.).....	1912	77,391	78,262*	78,317
Victoria (C.-B.).....	1862	51,331	54,584	54,941
Windsor (Ont.).....	1892	120,049	121,980	114,367*
Winnipeg (Man.).....	1873	235,710	255,092*	265,429

Les zones métropolitaines de recensement ont été établies pour les agglomérations urbaines étroitement reliées sur le plan économique, géographique et social. Le tableau 8 montre la population de chaque zone en 1961 ainsi que les chiffres de 1951 et 1956 ayant trait à la même superficie. Comme l'indique la dernière colonne, la population a augmenté de façon remarquable, depuis dix ans, dans la plupart des zones métropolitaines. En 1961, elles représentaient 44.8 p. 100 de la population entière au regard de 40.2 p. 100 en 1951.

8.—Population des zones métropolitaines de recensement, 1951, 1956 et 1961

(Zones de 1961)

Zone métropolitaine de recensement	1951	1956	1961	Accroissement (pourcentage) 1951-1961
Calgary (Alb.).....	152,315	204,022	279,062	96.1
Edmonton (Alb.).....	178,782	254,800	337,568	91.0
Halifax (N.-E.).....	133,931	164,200	183,946	37.3
Hamilton (Ont.).....	280,293	338,294	395,189	41.0
Kitchener (Ont.).....	107,474	128,722	154,864	44.1
London (Ont.).....	128,977	154,453	181,283	40.6
Montréal (P.Q.).....	1,471,851	1,745,091	2,109,509	43.3
Ottawa (Ont.).....	292,476	345,460	429,750	46.9
Québec (P.Q.).....	278,242	311,604	367,568	29.4
Saint-Jean (N.-B.).....	78,337	86,015	95,563	22.0
St-Jean (T.-N.).....	68,620	79,153	90,838	32.4
Sudbury (Ont.).....	73,826	97,945	110,694	49.9
Toronto (Ont.).....	1,219,353	1,609,253	1,824,481	50.7
Vancouver (C.-B.).....	361,960	665,017	790,165	40.6
Victoria (C.-B.).....	113,207	132,829	154,152	36.2
Windsor (Ont.).....	163,618	185,865	193,365	18.2
Winnipeg (Man.).....	356,813	412,248	475,989	33.4

Les 922 agglomérations urbaines constituées au Canada comptant 1,000 habitants ou plus à la date du recensement de 1961 sont énumérées dans leur ordre alphabétique, par province, au tableau 9, et leur population est indiquée pour cette année.

9.—Cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus en 1961, par province, recensement de 1961

NOTA.—Les agglomérations urbaines sont désignées dans le tableau par ces abréviations: c. = cité, v. = ville, vil. = village.

Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961
Terre-Neuve		Nouvelle-Écosse (fin)		Québec (suite)	
Bay Roberts, v.	1,328	New Glasgow, v.	9,782	Baie St-Paul, vil.	4,674
Botwood, v.	3,680	New Waterford, v.	10,592	Barrute, vil.	1,199
Burgeo, v.	1,454	North Sydney, v.	8,657	Beaconsfield, v.	10,064
Burin, v.	1,144	Oxford, v.	1,471	Beauceville, v.	1,645
Carbonear, v.	4,234	Parrsboro, v.	1,834	Beauceville-E., v.	1,920
Catalina, v.	1,110	Pictou, v.	4,534	Beauharnois, c.	8,704
Channei-Port-aux-Basques, v.	4,141	Port Hawkesbury, v.	1,346	Beauport, v.	9,182
Clarenceville, v.	1,541	Shelburne, v.	2,408	Beaupré, vil.	2,587
Corner Brook, c.	25,185	Springhill, v.	5,836	Bedford, v.	2,655
Deer Lake, v.	3,998	Stellarton, v.	5,327	Beebe Plain, vil.	1,363
Fozo, v.	1,152	Stewiacke, v.	1,042	Belœil, v.	6,283
Fortune, v.	1,360	Sydney, c.	33,617	Bernierville, vil.	2,706
Freshwater, v.	1,396	Sydney Mines, v.	9,122	Berthierville, v.	3,796
Gander, v.	5,725	Trenton, v.	3,140	Bio, vil.	1,177
Glovertown, v.	1,197	Truro, v.	12,421	Black Lake, v.	4,180
Grand Bank, v.	2,703	Westville, v.	4,159	Bois-des-Filion, vil.	2,499
Havre Breton, v.	1,076	Windsor, v.	3,823	Boucherville, vil.	7,403
Havre-de-Grâce, v.	2,680	Wolfville, v.	2,413	Bourlamaque, v.	3,344
Lewisporte, v.	2,702	Yarmouth, v.	8,636	Bromptonville, v.	2,726
Marystown, v.	1,891			Brossard, v.	3,778
Mount Pearl, v.	2,785	Nouveau-Brunswick		Brownsburg, vil.	3,617
Placentia, v.	1,710	Bathurst, v.	5,494	Buckingham, v.	7,421
St. Anthony, v.	1,820	Campbellton, c.	9,873	Cabano, vil.	2,695
St. Jean, c.	63,633	Chatham, v.	7,109	Cadillac, v.	1,077
St. Lawrence, v.	2,095	Dalhousie, v.	5,856	Campbell's Bay, vil.	1,024
Stephenville, v.	6,043	Dieppe, v.	4,032	Candiac, v.	1,050
Stephenville Crossing, v.	2,209	Edmundston, c.	12,791	Cap-Chat, vil.	2,035
Wabana, v.	8,026	Fredericton, c.	19,663	Cap-de-la-Madeleine, c.	26,925
Wesleyville, v.	1,285	Grand Falls, v.	3,963	Causapcal, vil.	3,463
Windsor, v.	5,506	Hartland, v.	1,025	Chambly, v.	3,737
		Lancaster, c.	13,818	Chambord, vil.	1,188
		Marysville, v.	3,233	Chandler, v.	3,406
		Milltown, v.	1,892	Chapais, v.	2,363
		Moncton, c.	43,840	Charlemagne, vil.	3,068
		Newcastle, v.	5,236	Charlesbourg, c.	14,305
		Oromocto, v.	12,170	Charny, vil.	4,189
		St. Andrews, v.	1,531	Château-d'Eau, v.	1,057
		St. George, v.	1,133	Châteauguay, v.	7,570
		Saint-Jean, c.	55,153	Châteauguay-Centre, v.	7,759
		St. Leonard, v.	1,686	Châteauguay Heights, v.	1,231
		St. Stephen, v.	3,380	Chibougamau, v.	4,785
		Sackville, v.	3,038	Chicoutimi, c.	31,657
		Shediac, v.	2,159	Chicoutimi-N., c.	11,229
		Shippegan, v.	1,631	Chomedey, c.	30,445
		Sussex, v.	3,457	Chute-aux-Outardes, vil.	1,336
		Woodstock, v.	4,305	Clermont, vil.	3,114
				Costicook, v.	6,906
				Contrecoeur, vil.	2,007
				Cookshire, v.	1,412
				Côte-Saint-Luc, c.	13,266
				Courville, v.	4,670
				Covansville, v.	7,050
				Crabtree, vil.	1,313
				Crabville, v.	2,562
				Delson, v.	2,075
				Desbiens, v.	1,970
				Deschambault-sur-Saint-Laurent, vil.	1,283
				Deschambault, vil.	1,656
				Deschênes, vil.	2,499
				Disraeli, vil.	3,079
				Dolbeau, v.	6,052
				Dollard-des-Ormeaux, v.	1,248
				Donnacona, v.	4,812
				Dorion, v.	4,996
Nouvelle-Écosse		Québec			
Amherst, v.	10,788	Acton Vale, v.	3,957		
Antigonish, v.	4,344	Alma, c.	13,309		
Berwick, v.	1,282	Amos, v.	6,080		
Bridgetown, v.	1,043	Amqui, vil.	3,659		
Bridgewater, v.	4,497	Anjou, v.	9,511		
Canso, v.	1,151	Arthabaska, v.	2,977		
Dartmouth, c.	46,966	Arvida, c.	14,460		
Digby, v.	2,308	Asbestos, v.	11,083		
Dominion, v.	2,999	Auteuil, v.	2,693		
Glace Bay, v.	24,186	Ayersville, vil.	2,957		
Halifax, c.	92,511	Aylmer, v.	6,286		
Hantsport, v.	1,381	Bagotville, v.	5,629		
Inverness, v.	2,109	Baie-Comeau, v.	7,858		
Kentville, v.	4,612	Baie-de-Shawinigan, vil.	1,035		
Liverpool, v.	3,712	Baie-d'Urfe	3,519		
Lockeport, v.	1,231				
Louisbourg, v.	1,417				
Lunenburg, v.	3,056				
Mahone Bay, v.	1,103				
Middleton, v.	1,921				
Mulgrave, v.	1,145				

9.—Cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus en 1961, par province, recensement de 1961 (suite)

Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961
Québec (suite)		Québec (suite)		Québec (suite)	
Dorval, c.	18,592	Loretteville, v.	6,522	Rosemère, v.	6,158
Drummondville, c.	27,909	Louiseville, v.	4,138	Rouyn, c.	18,716
Drummondville-O., vil.	2,067	Luceville, vil.	1,419	Roxboro, v.	6,298
Duvernoy, v.	10,939	Maccanic, v.	1,614	Ste-Adèle, vil.	1,331
East Angus, v.	4,756	Magog, c.	13,139	Ste-Agatheville, vil.	1,117
East Broughton Station, vil.	1,136	Malartic, v.	6,998	Ste-Agathe-des-Monts, v.	5,725
Fabreville, v.	5,213	Maniwaki, v.	6,349	St-Ambroise, vil.	1,576
Farnham, c.	6,354	Maple Grove, v.	1,412	St-André-Avelin, vil.	1,068
Ferme-Neuve, vil.	1,971	Marieville, v.	3,809	St-André-E., vil.	1,183
Forestville, v.	1,529	Masson, vil.	1,933	Ste-Anne-de-Beaupré, vil.	1,878
Fort-Chambly, v.	1,987	Matane, v.	9,190	Ste-Anne-de-Bellevue, v.	4,044
Fort-Coulonge, vil.	1,323	McMasterville, vil.	2,075	Ste-Anne-de-la-Pocatière, vil.	3,066
Gagnon, v.	1,900	Mélocheville, vil.	1,666	St-Anselme, vil.	1,131
Gaspé, v.	2,603	Mistassin, v.	3,461	St-Antoine-des-Laurentides, vil.	3,005
Gatineau, v.	13,022	Montbello, vil.	1,496	St-Basile-S., vil.	1,709
Giffard, c.	10,129	Mont-Joli, v.	6,178	St-Bruno, vil.	1,153
Granby, c.	31,463	Mont-Laurier, v.	5,859	St-Bruno-de-Montarville, v.	6,780
Grande-Rivière, vil.	1,176	Montmagny, v.	6,950	St-Casimir, vil.	1,336
Grand-Mère, c.	15,806	Montmorency, v.	6,985	St-Césaire, vil.	2,097
Greenfield Park, v.	7,807	Montréal, c.	1,191,062	St-Cœur-de-Marie, vil.	1,302
Grenville, vil.	1,330	Montréal-E., v.	5,884	St-Croix, vil.	1,363
Hamstead, v.	4,587	Montréal-N., c.	48,483	St-Cyrille, vil.	1,138
Hauterive, v.	5,950	Montréal-O., v.	6,446	St-Denis, vil.	1,063
Hébertville-Station, vil.	1,257	Mont-Royal, v.	21,182	Ste-Dorothée, v.	5,297
Hudson, vil.	1,671	Murdochville, v.	2,951	St-Émile, vil.	1,806
Hudson Heights, vil.	1,540	Napierville, vil.	1,812	St-Eustache, v.	5,463
Hull, c.	56,929	Naudville, v.	4,475	St-Eustache-sur-le-Lac, v.	7,274
Huntingdon, v.	3,134	Nicotel, v.	4,441	St-Félicien, v.	5,133
Iberville, v.	7,588	Noranda, c.	11,477	St-Félix, vil.	1,057
Ile-Perrot, v.	3,106	Normand, vil.	1,838	St-Félix-de-Valois, vil.	1,399
Ile-Maligne, v.	2,970	Notre-Dame-de-Lorette, vil.	3,961	St-Foy, c.	23,716
Jacques-Cartier, c.	40,807	Notre-Dame-d'Hébertville, vil.	1,604	St-François, v.	5,122
Joliette, c.	18,088	Notre-Dame-de-Portneuf, vil.	1,380	St-Fulgence, vil.	1,094
Jonquière, c.	28,588	Notre-Dame-du-Lac, vil.	1,695	St-Gabriel-de-Brandon, vil.	3,425
Kénogami, c.	11,816	Omerville, vil.	1,094	Ste-Geneviève, v.	2,397
Knowlton, vil.	1,396	Ormstown, vil.	1,527	St-Georges (comté de Beauce), v.	4,082
Labelle, vil.	1,224	Orsainville, v.	4,236	St-Georges (comté de Champlain), vil.	1,775
Lac-au-Saumon, vil.	1,548	Outremont, c.	30,753	St-Georges-O., v.	4,755
Lac-Etchemin, vil.	2,297	Papineauville, vil.	1,300	St-Germain-de-Grantham, vil.	1,015
Lachine, c.	38,630	Parent, vil.	1,298	St-Hilaire, vil.	2,911
Lachute, v.	7,560	Pierrefonds, v.	12,171	St-Honoré, vil.	1,009
Lac-Mégantic, v.	7,015	Pierreville, vil.	1,559	St-Hubert, v.	14,380
Lacolle, vil.	1,187	Pincourt, v.	2,685	St-Hyacinthe, c.	22,354
Lafèche, c.	10,984	Plessisville, v.	6,570	St-Jacques, vil.	2,088
Lafontaine, vil.	1,556	Pointe-au-Pic, vil.	1,333	Saint-Jean, c.	26,988
La Guadeloupe, vil.	1,728	Pointe-au-Tremblis, c.	21,926	St-Jean-de-Boischatel, vil.	1,576
La Malbaie, v.	2,580	Pointe-Clair, c.	22,709	St-Jean-Eudes, vil.	2,873
L'Annonciation, vil.	1,042	Pointe-Gatineau, v.	8,584	St-Jérôme (comté de Lac-St-Jean), vil.	1,962
La Pérade, vil.	1,184	Pont-Rouge, v.	2,985	St-Jérôme (comté de Terrebonne), c.	24,546
La Petite-Rivière, v.	4,707	Pont-Viau, c.	16,077	St-Joseph (comté de Beauce), vil.	2,494
La Prairie, v.	7,328	Port-Alfred, v.	9,066	St-Joseph (comté de St-Hyacinthe), vil.	3,799
La Providence, vil.	4,251	Port-Cartier, v.	3,453	St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, vil.	1,540
LaSalle, c.	30,904	Prévile, v.	1,001	St-Joseph-de-Sorel, v.	3,588
La Sarre, v.	3,944	Prie, vil.	3,094	St-Jovite, vil.	2,692
L'Assomption, v.	4,448	Princeville, vil.	3,174	St-Lambert, c.	14,531
La Station-du-Coteau, vil.	1,032	Québec, c.	171,979	St-Laurent, c.	49,805
La Tuque, v.	13,023	Québec O., v.	87,873	St-Léonard-de-Port-Maurice, v.	4,893
Laurentides, v.	1,698	Rawdon, vil.	2,388		
Lauzon, c.	11,533	Repentigny, v.	9,139		
Laval-des-Rapides, v.	19,227	Richelieu, vil.	1,612		
Laval-O., v.	5,440	Richmond, v.	4,072		
Lavaltrie, vil.	1,034	Rigaud, v.	1,980		
LeMoine, v.	8,057	Rimouski, v.	17,739		
Lennoxville, v.	3,899	Rimouski-E., vil.	1,561		
L'Épiphanie, vil.	2,663	Rivière-des-Prairies, v.	10,054		
Léry, v.	1,957	Rivière-du-Loup, c.	10,835		
Les Saules, v.	4,098	Rivière-du-Moulin, vil.	4,386		
Lévis, c.	15,112	Robertsonville, vil.	1,156		
Limière, vil.	1,269	Roberval, c.	7,739		
L'Isletville, vil.	1,184	Rock Island, v.	1,606		
L'Isle-Verte, vil.	1,617				
Longueuil, c.	24,131				

9.—Cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus en 1961, par province, recensement de 1961 (suite)

Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961
Québec (fin)		Ontario		Ontario (suite)	
St-Marco-des-Carières, vil.	2,622	Acton, v.	4,144	Essex, v.	3,428
Ste-Marie, v.	3,662	Ajax, v.	7,755	Exeter, v.	3,047
St-Michel, c.	55,978	Alexandria, v.	2,597	Fenelon Falls, vil.	1,359
St-Noël, vil.	1,124	Alfred, vil.	1,195	Fergus, v.	3,831
St-Pascale, vil.	1,242	Alliston, v.	2,884	Fontbill, vil.	2,324
St-Pascal, vil.	2,144	Almonte, v.	3,267	Forest, v.	2,185
St-Pie, vil.	1,434	Amherstburg, v.	4,452	Forest Hill, vil.	20,459
St-Pierre, v.	6,795	Arnyprior, v.	5,474	Fort-Erie, v.	9,027
St-Raphaël, vil.	1,131	Arthur, vil.	1,200	Fort Frances, v.	9,481
St-Raymond, v.	3,931	Athens, vil.	1,015	Fort William, c.	45,214
St-Rédempteur, vil.	1,035	Aurora, v.	8,791	Frankford, vil.	1,642
St-Rémi, v.	2,276	Aylmer, v.	4,705	Galt, c.	27,830
Ste-Rosalie, vil.	1,255	Ayr, vil.	4,016	Gananoque, v.	5,096
Ste-Rose, v.	7,571	Bancroft, vil.	2,615	Georgetown, v.	10,298
St-Sauveur-des-Monts, vil.	1,702	Barrie, c.	21,169	Geraldton, v.	3,375
St-Siméon, vil.	1,197	Barry's Bay, vil.	1,439	Glencoe, vil.	1,156
Ste-Thécle, vil.	2,009	Peasantsville, vil.	2,537	Goderich, v.	6,411
Ste-Thérèse, c.	11,771	Beaverton, vil.	1,217	Gravenhurst, v.	3,077
St-Timothée, vil.	1,093	Belle-Rivière, vil.	1,851	Grimshy, v.	5,148
St-Tite, v.	3,250	Belleville, c.	30,855	Guelph, c.	39,838
St-Uric, vil.	1,021	Blenheim, v.	3,151	Hagersville, vil.	2,075
St-Vincent-de-Paul, v.	11,214	Blind River, v.	4,993	Halleybury, v.	2,638
St-Zacharie, vil.	1,361	Bobcaygeon, vil.	1,210	Hamilton, c.	273,991
Sacré-Coeur-de-Jésus, vil.	1,108	Bolton, vil.	2,104	Hanover, v.	4,401
Sayabec, vil.	2,314	Bowmanville, v.	7,937	Harrison, v.	1,631
Schefferville, v.	3,178	Bracebridge, v.	2,927	Harrow, v.	1,787
Scotstown, v.	1,038	Bradford, v.	2,342	Havelock, vil.	1,260
Senneterre, v.	3,246	Brampton, v.	18,467	Hawkesbury, v.	8,661
Sennerville, vil.	1,262	Brantford, c.	55,201	Hearst, v.	2,373
Sept-Îles, c.	14,196	Bridgeport, vil.	1,672	Hespeler, v.	4,519
Shawbridge, vil.	1,034	Brighton, v.	2,403	Huntsville, v.	3,189
Shawinigan, c.	32,169	Brockville, v.	17,744	Ingersoll, v.	6,874
Shawinigan-S., vil.	12,683	Burlington, v.	47,008	Iroquois, vil.	1,136
Shawville, vil.	1,534	Caledonia, v.	2,198	Iroquois Falls, v.	1,681
Sherbrooke, c.	66,584	Campbellford, v.	3,478	Kapuskasing, v.	6,870
Sillery, c.	14,109	Cannington, vil.	1,024	Keewatin, v.	2,187
Sorel, c.	17,147	Capreol, v.	3,003	Kemptville, vil.	1,950
Stanstead Plain, vil.	1,116	Cardinal, vil.	1,944	Kenora, v.	10,904
Sutton, vil.	1,755	Carleton Place, v.	4,796	Kincardine, v.	2,841
Tadoussac, vil.	1,083	Casselman, vil.	1,277	Kingston, c.	53,526
Temiscaming, v.	2,517	Chalk River, vil.	1,135	Kingsville, v.	3,041
Templeton, vil.	2,965	Chatham, c.	29,826	Kitchener, c.	74,485
Terrebonne, v.	6,207	Chelmsford, v.	2,859	Lakefield, vil.	2,167
Theftord Mines, c.	21,618	Chesley, v.	1,697	Leamington, v.	9,030
Thurso, v.	3,310	Chesterville, vil.	1,248	Leaside, v.	18,579
Tracy, v.	8,171	Chippawa, vil.	3,256	Levack, v.	3,178
Tring-Jonction, vil.	1,214	Clinton, v.	3,491	Lindsay, v.	11,399
Trois-Pistoles, v.	4,849	Cobalt, v.	2,209	Listowel, v.	4,002
Trois-Rivières, c.	53,477	Cobourg, v.	10,646	Little Current, v.	1,527
Val-David, vil.	1,118	Cochrane, v.	4,521	Lively, v.	3,211
Val-d'Or, v.	10,983	Colborne, vil.	1,356	London, c.	189,569
Valleé-Jonction, vil.	1,405	Collingwood, v.	8,385	Long Branch, vil.	11,039
Valleyfield (Salaberry de), c.	27,297	Coniston, v.	2,692	L'Orignal, vil.	1,189
Val-St-Michel, v.	1,290	Copper Cliff, v.	3,600	Lucknow, vil.	1,031
Varenes, vil.	2,240	Cornwall, c.	43,689	Madoc, vil.	1,347
Verchères, vil.	1,768	Crystal Beach, vil.	1,586	Markdale, vil.	1,090
Verdun, c.	78,317	Deep River, v.	5,377	Markham, vil.	4,294
Victoriaville, v.	18,720	Delhi, v.	3,427	Marmora, vil.	1,381
Ville-Marie, vil.	1,710	Deseronto, v.	1,797	Massey, v.	1,324
Villeneuve, v.	1,934	Dresden, v.	2,346	Mattawa, v.	3,314
Warwick, v.	2,487	Dryden, v.	5,728	Meaford, v.	3,834
Waterloo, v.	4,543	Dundas, v.	12,112	Midland, v.	8,668
Waterville, vil.	1,330	Dunville, v.	5,181	Milton, v.	5,629
Weedon-Centre, vil.	1,426	Durham, v.	2,180	Milverton, vil.	1,111
Westmount, c.	25,012	Eastview, v.	24,555	Mimico, v.	18,212
Windsor, v.	6,589	Eganville, vil.	1,549	Mitchell, v.	2,247
Yamachiche, vil.	1,186	Elmira, v.	3,337	Morrisburg, vil.	1,820
		Englehart, v.	1,486	Mount Forest, v.	2,623
		Erin, vil.	1,786	Napanee, v.	4,500
		Espanola, v.	1,005	Newcastle, vil.	1,272
			5,353	New Hamburg, vil.	2,181

3.—Cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus en 1961, par province, recensement de 1961 (suite)

Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961
Ontario (suite)		Ontario (fin)		Manitoba (fin)	
New Liskeard, v.	4,896	Sudbury, c.	80,120	Tuvedo, v.	1,627
Newmarket, v.	8,932	Sutton, vil.	1,470	Virren, v.	2,708
New Toronto, v.	13,394	Swansea, vil.	9,828	West Kildonan, c.	20,077
Niagara, v.	2,712	Tavistock, vil.	1,232	Winkler, v.	2,529
Niagara Falls, c.	22,351	Tecumseh, v.	4,476	Winnipeg, c.	265,429
North Bay, c.	23,781	Thamesville, vil.	1,054		
Norwich, vil.	1,703	Thessalon, v.	1,725		
Norwood, vil.	1,060	Thornbury, v.	1,097	Saskatchewan	
Oakville, v.	10,366	Thorold, v.	8,633	Assiniboia, v.	2,491
Orangeville, v.	4,593	Tilbury, v.	3,030	Battleford, v.	1,627
Orillia, v.	15,345	Tilsonburg, v.	6,600	Biggar, v.	2,702
Oshawa, c.	62,415	Timmins, v.	29,270	Broadview, v.	1,008
Ottawa, c.	268,206	Toronto, c.	672,407	Canora, v.	2,117
Owen Sound, c.	17,421	Trenton, v.	13,183	Creighton, v.	1,729
Palmerston, v.	1,554	Twedd, vil.	1,791	Esterhazy, v.	1,114
Paris, v.	5,820	Uxbridge, v.	2,316	Estevan, c.	7,728
Parkhill, v.	1,169	Yankiesk Hill, v.	1,735	Eston, v.	1,696
Parry Sound, v.	6,004	Victoria Harbour, vil.	1,066	Fin Flon, v.	4
Pembroke, v.	16,791	Walkerton, v.	2,351	Fort-Qu'Appelle, v.	1,621
Penetanguishene, v.	5,340	Wallaceburg, v.	7,881	Gravelbourg, v.	1,499
Perth, v.	5,360	Waterdown, vil.	1,544	Grenfell, v.	1,256
Petawawa, vil.	4,509	Waterford, v.	2,221	Gull Lake, v.	1,038
Peterborough, c.	47,185	Waterloo, c.	21,366	Herbert, v.	1,008
Petrolia, v.	3,708	Watford, vil.	1,293	Hudson Bay, v.	1,601
Pickering, vil.	1,785	Welland, c.	36,079	Humboldt, v.	3,245
Pictou, v.	4,862	Wellington, vil.	1,064	Indian Head, v.	1,802
Point Edward, vil.	3,744	West Lorne, vil.	1,070	Kamsack, v.	2,968
Port Arthur, c.	45,276	Weston, v.	9,715	Kerrobert, v.	1,320
Port Colborne, v.	14,880	Wheatley, vil.	1,362	Kindersley, v.	2,990
Port Credit, v.	7,203	Whitby, v.	14,685	Leader, v.	1,211
Port Dover, v.	3,064	Wiarion, v.	2,138	Lloydminster, c. (Sask. et Alb.)	5,667
Port Egan, v.	1,632	Winchester, vil.	1,429	Maple Creek, v.	2,291
Port Hope, v.	8,091	Windsor, c.	114,267	Meadow Lake, v.	2,803
Port McNicoll, vil.	1,053	Wingham, v.	2,922	Melfort, v.	4,039
Port Perry, vil.	2,262	Woodbridge, vil.	2,315	Melville, c.	5,191
Port Stanley, vil.	1,480	Woodstock, c.	20,486	Moose Jaw, c.	33,206
Powassan, v.	1,064			Moosomin, v.	1,781
Preecott, v.	5,366	Manitoba		Nipawin, v.	3,836
Preston, v.	11,577	Altona, v.	2,026	North Battleford, c.	11,230
Rainy River, v.	1,168	Beauséjour, v.	2,770	Outlook, v.	1,340
Renfrew, v.	8,935	Boissevain, v.	1,303	Orbow, v.	1,359
Richmond, vil.	1,215	Brandon, c.	28,166	Prince-Albert, c.	24,168
Richmond Hill, v.	16,446	Brooklands, vil.	4,369	Radville, v.	1,067
Ridgetown, v.	2,603	Carberry, v.	1,113	Regina, c.	112,141
Riverside, v.	18,089	Carman, v.	1,930	Rosetown, v.	2,450
Rockcliffe Park, vil.	2,084	Dauphin, v.	7,374	Rosthern, v.	1,264
Rockland, v.	3,037	East Kildonan, c.	27,305	Saskatoon, c.	95,526
Rodney, vil.	1,041	Fin Flon, v. (Man. et Sask.)	11,104	Schaunavon, v.	2,154
St. Catharines, c.	84,472	Gimli, v.	1,841	Shellbrook, v.	1,042
St. Clair Beach, vil.	1,460	Grandview, v.	1,057	Swift Current, c.	12,186
St. Mary's, v.	4,482	Killarney, v.	1,729	Tisdale, v.	2,402
St. Thomas, c.	22,469	Le Pas, v.	4,671	Unity, v.	1,902
Sarnia, c.	50,976	Melita, v.	1,038	Wadena, v.	1,311
Sault-Sainte-Marie, c.	48,088	Minnedosa, v.	2,211	Watrous, v.	1,461
Seaforth, v.	2,255	Morden, v.	2,793	Weyburn, c.	9,101
Selburne, vil.	1,239	Morris, v.	1,370	Wilkie, v.	1,612
Simcoe, v.	8,754	Neepawa, v.	3,197	Wolseley, v.	1,031
Sioux Lookout, v.	2,453	Portage-la-Prairie, c.	12,338	Wynyard, v.	1,686
Smiths Falls, v.	9,603	Rivers, v.	1,574	Yorkton, c.	9,996
Smooth Rock Falls, v.	1,131	Roblin, vil.	1,368		
Southampton, v.	1,818	Russell, v.	1,283	Alberta	
South River, vil.	1,044	Saint-Boniface, c.	37,600	Athabasca, v.	1,487
Stayner, v.	1,671	St. James, c.	33,977	Barrhead, v.	2,286
Stirling, vil.	1,315	Selkirk, v.	8,576	Bellevue, vil.	1,323
Stittville, vil.	1,608	Souris, v.	1,841	Beverly, v.	9,041
Stoney Creek, v.	6,043	Steinbach, v.	3,739	Black Diamond, v.	1,043
Stouffville, vil.	3,188	Stonewall, v.	1,420	Blainmore, v.	1,960
Stratford, c.	20,487	Swan River, v.	3,163	Bonnyville, v.	1,736
Strathroy, v.	5,160	Transcona, v.	14,248	Bow Island, v.	1,122
Streetville, vil.	5,058				
Sturgeon Falls, v.	6,288				

9.—Cités, villes et villages constitués comptant 1,000 habitants ou plus
en 1961, par province, recensement de 1961 (fin)

Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961	Province et agglomération constituée	1961
Alberta (suite)		Alberta (fin)		Colombie-Britannique	
Bowness, v.	9,184	Redcliff, v.	2,221	(fin)	
Brooks, v.	2,827	Red Deer, c.	19,612	Kelowna, c.	13,188
Calgary, c.	249,641	Redwater, v.	1,135	Kimberley, c.	6,913
Camrose, c.	6,939	Rimbey, v.	1,266	Kinnaird, vil.	2,123
Cardston, v.	2,801	Rocky Mountain House, v.	2,800	Ladysmith, vil.	2,173
Castor, v.	1,025	Saint-Albert, v.	4,059	Lake Cowichan, vil.	2,149
Claresholm, v.	2,143	Saint-Paul, v.	2,823	Langley, c.	2,365
Cosldale, v.	2,592	Stettler, v.	3,638	Lillooet, vil.	1,304
Cold Lake, v.	1,307	Stony Plain, v.	1,311	Marysville, vil.	1,057
Coleman, v.	1,713	Sylvan Lake, v.	1,381	Merrit, vil.	3,039
Devon, v.	1,418	Taber, v.	3,951	Mission City, v.	3,251
Didsbury, v.	1,254	Three Hills, v.	1,491	Nanaimo, c.	14,185
Drayton Valley, v.	3,854	Valleyview, v.	1,077	Nelson, c.	7,074
Drumheller, c.	2,931	Vegeville, v.	2,908	New Westminster, c.	33,654
Edmonton, c.	281,027	Vermilion, v.	2,449	North Kamloops, vil.	6,456
Edson, v.	3,198	Viking, v.	1,043	North Vancouver, c.	23,656
Fairview, v.	1,566	Vulcan, v.	1,310	Oliver, vil.	1,774
Forest Lawn, v.	12,283	Wainwright, v.	3,351	Osoyoos, vil.	1,022
Fort Macleod, v.	2,480	Westlock, v.	1,838	Parksville, vil.	1,183
Fort Saskatchewan, v.	2,972	Westaskiwin, c.	5,300	Penticton, c.	13,659
Grand Centre, v.	1,493	Whitecourt, vil.	1,064	Port Alberni, c.	11,560
Grande Prairie, c.	8,352			Port Coquitlam, c.	8,111
Grimshaw, v.	1,095			Port Moody, c.	4,789
Hanna, v.	2,645	Colombie-Britannique		Prince George, c.	13,877
High Prairie, v.	1,756	Alberni, c.	4,816	Prince-Rupert, c.	11,987
High River, v.	2,276	Armstrong, c.	1,288	Princeton, vil.	2,163
Hinton, v.	3,520	Burns Lake, vil.	1,041	Queenel, v.	4,673
Innisfail, v.	2,270	Campbell River, vil.	3,737	Revelstoke, c.	3,624
Jasper Place, v.	30,530	Castlegar, vil.	2,253	Rosland, c.	4,354
Lac La Biche, v.	1,314	Chilliwack, c.	8,259	Salmon Arm, vil.	1,506
Lacombe, v.	3,029	Comox, vil.	1,756	Sidney, vil.	1,558
Leduc, v.	2,856	Courtenay, c.	3,485	Smithers, vil.	2,487
Lethbridge, c.	35,454	Cranbrook, c.	5,549	Squamish, vil.	1,557
Lloydminster, c.	1	Creston, vil.	2,460	Trail, c.	11,580
Magrath, v.	1,338	Cumberland, vil.	1,303	Vancouver, c.	384,522
McLennan, v.	1,078	Dawson Creek, c.	10,946	Vanderhoof, vil.	1,460
McMurray, v.	1,186	Duncan, c.	3,726	Vernon, c.	10,250
Medicine Hat, c.	24,484	Enderby, c.	1,075	Victoria, c.	54,941
Montgomery, v.	5,077	Fernie, c.	2,661	Warfield, vil.	2,212
Nanton, v.	1,054	Fort St. James, vil.	1,081	White Rock, c.	6,453
Okotoks, v.	1,043	Fort St. John, v.	3,619	Williams Lake, vil.	2,120
Olds, v.	2,433	Fruitvale, vil.	1,032		
Peace River, v.	2,543	Gibson's Landing, vil.	1,091		
Pincher Creek, v.	2,961	Golden, vil.	1,776	Yukon	
Ponoka, v.	3,938	Grand Forks, c.	2,347	Whitehorse, c.	5,031
Provost, v.	1,022	Hope, vil.	2,751		
Raymond, v.	2,362	Kamloops, c.	10,076		

¹ La cité de Brockville a été érigée le 1^{er} avril 1962.
1963.

² La cité d'Eastview a été érigée le 1^{er} janvier 1963.

³ La ville de Kemptville a été érigée le 1^{er} janvier 1963.

⁴ Voir Manitoba.

⁵ Voir Sas-

katchewan.

Sous-section 5.—Répartition selon le sexe et l'âge

La répartition de la population selon le sexe et l'âge forme la base de la plupart des autres analyses, sinon de toutes, car elle influe sur l'emploi, le mariage, la natalité et la mortalité et sur une multitude d'autres facteurs qui jouent un grand rôle dans la vie nationale.

Sexe.—La population du Canada se caractérise depuis toujours par une prédominance d'hommes, bien que, ces dernières années, la situation se soit fort modifiée. Depuis la confédération, le rapport de masculinité le plus élevé pour l'ensemble du Canada a été

de 113, atteint en 1911, année de recensement qui a tombé dans une période de forte immigration; le rapport de 1961 était de 102. Dans les vieilles provinces à l'est du Manitoba, le rapport a varié de 104 en 1911 à 101 en 1961, mais dans les provinces de l'Ouest qui s'ouvraient au défrichement au début du siècle, il a varié d'un sommet de 146 en 1911 à 105 en 1961.

Le tableau 10 donne la répartition selon le sexe et les variations du rapport de masculinité dans les provinces pour les années de recensement 1951, 1956 et 1961.

10.—Répartition de la population selon le sexe et rapport de masculinité, par province, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Provinces ou territoire	1951			1956			1961		
	Hommes	Femmes	Hommes par cen- taine de femmes	Hommes	Femmes	Hommes par cen- taine de femmes	Hommes	Femmes	Hommes par cen- taine de femmes
T.-N.....	185,143	176,273	105	213,905	201,169	106	234,921	222,929	105
Î.-P.-É.....	60,218	48,211	104	50,510	48,775	104	53,357	51,272	104
N.-É.....	324,955	317,629	102	353,132	341,635	103	374,244	362,763	103
N.-B.....	259,211	256,486	101	279,590	275,026	102	302,440	295,496	102
Qué.....	2,022,127	2,033,554	99	2,317,677	2,310,701	100	2,631,856	2,627,345	100
Ont.....	2,314,170	2,283,372	131	2,721,519	2,683,414	101	3,134,528	3,101,564	101
Man.....	394,819	381,723	103	432,478	417,562	104	468,503	453,183	103
Sask.....	434,568	397,180	109	458,428	422,237	109	479,564	445,617	108
Alb.....	492,192	447,309	110	585,921	537,195	109	689,383	642,561	107
C.-B.....	596,961	568,219	105	720,516	677,948	106	829,004	799,088	104
Yukon.....	5,457	3,639	150	6,924	5,266	131	8,178	6,450	127
T. N.-O.....	9,053	6,951	130	11,229	8,064	139	12,822	10,176	126
Canada....	7,663,872	6,929,556	102	8,151,879	7,923,912	103	9,218,893	9,019,354	102

Âge.—Les récentes tendances de l'état civil et de l'immigration ont exercé une forte influence sur la répartition du peuple canadien selon l'âge. Grâce à une forte natalité et à une faible mortalité chez les enfants, les personnes âgées de moins de 15 ans ont augmenté de près de 2 millions (46 p. 100) de 1951 à 1961. La proportion de ce groupe à la population globale s'est accrue de 30.3 à 34 p. 100 durant la décennie. La population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a augmenté plus lentement (22.9 p. 100) durant les dix ans, et la proportion de ce groupe par rapport à la population totale a baissé de 61.9 à 58.4 p. 100. Sans l'influence de l'immigration au cours de la période 1951-1961, la proportion de ce groupe aurait été beaucoup plus faible, étant donné qu'une grande partie consistait en personnes nées durant les années 1930, période de faible natalité. En 1961, la proportion des personnes de 65 ans et plus s'est établie à 7.6 p. 100, au regard de 7.8 en 1951.

Le tableau 11 répartit la population du Canada par groupes d'âge de cinq ans et selon le sexe, pour les années de recensement 1951, 1956 et 1961. La répartition provinciale et selon l'âge, en 1961, paraît au tableau 12.

11.—Répartition de la population selon le sexe, par groupe d'âge, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Groupe d'âge	1951		1956		1961	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 à 4 ans.....	879,063	848,046	1,011,835	971,728	1,154,091	1,102,310
5 à 9	713,878	683,952	919,962	887,101	1,063,840	1,015,682
10 à 14	575,122	555,661	732,032	702,562	948,160	907,839
15 à 19	532,190	525,792	596,635	575,666	729,035	703,524
20 à 24	537,535	551,106	567,179	561,931	587,139	596,507
25 à 29	552,812	578,403	605,836	592,301	613,897	595,400
30 à 34	512,557	530,177	602,535	613,750	644,407	627,403
35 à 39	503,571	495,562	555,763	558,622	631,072	639,852
40 à 44	445,800	422,767	522,615	502,784	556,996	558,965
45 à 49	387,708	356,971	455,827	422,988	515,516	499,806
50 à 54	340,461	322,185	381,835	351,215	442,909	420,279
55 à 59	292,564	278,126	321,973	307,271	362,145	343,690
60 à 64	264,324	241,828	265,652	259,265	292,569	291,066
65 à 69	228,076	205,421	237,561	226,562	239,685	247,417
70 à 74	160,388	154,674	187,490	183,218	196,076	206,099
75 à 79	94,130	94,281	113,550	113,948	134,186	140,051
80 à 84	45,963	50,828	55,636	61,460	69,046	77,771
85 à 89	17,539	22,060	21,688	26,670	27,178	33,606
90 ans et plus.....	6,197	7,726	6,295	9,870	7,946	12,093
Total.....	7,068,873	6,920,556	8,151,879	7,923,912	9,218,893	9,019,354

12.—Répartition de la population selon l'âge, par province, recensement de 1961

Province ou territoire	0 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 34 ans
Terre-Neuve.....	67,606	64,404	59,461	43,829	30,238	52,290
Île-du-Prince-Édouard.....	13,221	12,216	12,264	8,375	6,344	11,019
Nouvelle-Écosse.....	91,239	84,760	80,329	64,239	49,311	87,316
Nouveau-Brunswick.....	78,560	75,882	72,745	53,514	37,419	67,477
Québec.....	671,256	624,074	568,065	467,426	369,633	735,825
Ontario.....	740,108	674,519	593,037	436,883	336,966	882,476
Manitoba.....	107,574	101,382	91,150	70,808	50,007	117,317
Saskatchewan.....	113,755	106,886	94,273	73,864	56,996	118,556
Alberta.....	179,888	159,053	130,383	99,004	89,154	192,571
Colombie-Britannique.....	188,793	171,661	150,689	112,653	95,230	214,269
Yukon.....	2,337	1,781	1,187	765	1,109	2,956
Territoires du Nord-Ouest.....	3,890	2,934	2,413	1,699	2,239	4,005
Canada.....	2,256,401	2,079,522	1,855,999	1,432,559	1,183,646	2,481,107
	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus	Total
Terre-Neuve.....	48,964	39,343	24,731	9,684	17,211	457,853
Île-du-Prince-Édouard.....	11,407	10,501	7,822	3,582	7,348	104,629
Nouvelle-Écosse.....	89,618	75,881	50,897	21,341	42,076	737,007
Nouveau-Brunswick.....	69,869	56,676	38,937	16,216	30,701	597,936
Québec.....	665,734	511,334	339,563	116,923	189,378	5,259,211
Ontario.....	866,563	670,544	476,838	190,063	328,010	6,236,092
Manitoba.....	120,774	100,500	69,850	28,169	55,119	921,686
Saskatchewan.....	115,833	97,430	63,018	28,208	57,362	928,181
Alberta.....	172,623	128,547	87,643	31,724	61,354	1,331,944
Colombie-Britannique.....	223,813	184,823	123,535	69,752	114,864	1,629,082
Yukon.....	2,118	1,243	677	180	295	14,628
Territoires du Nord-Ouest.....	2,629	1,682	923	260	334	22,998
Canada.....	2,339,885	1,878,544	1,289,470	487,102	804,052	19,235,247

Sous-section 6.—État matrimonial

Après la répartition de la population selon le sexe et l'âge, sa répartition selon l'état matrimonial est probablement la plus importante, du point de vue de l'état civil, économique et social. En effet, le nombre de femmes de 15 à 45 ans est un facteur primordial dans la fécondité d'une population. Si la proportion de femmes de ce groupe est faible, la natalité prévue le sera également. En 1961, 62.9 p. 100 de toutes les femmes mariées appartenaient au groupe d'âge de 15 à 44 ans, au regard de 64 en 1951, de 61.2 en 1941 et de 63.5 en 1931.

La forte natalité de la période 1951-1961, en plus d'exercer une grande influence sur la croissance de la population en général et sur la répartition selon l'âge, a aussi influé sur l'accroissement de 32.7 p. 100 du nombre de célibataires. Au cours de la même période, le nombre des mariés a augmenté de 28.2 p. 100 et celui des veufs ou veuves, de 21 p. 100. D'autres caractéristiques sont l'excédent d'hommes mariés par rapport aux femmes mariées (surtout des immigrants dont les épouses ne sont pas encore arrivées) et la grande prédominance des veuves au regard des veufs.

Le tableau 13 présente la répartition de la population en 1961 selon l'état matrimonial.

13.—État matrimonial de la population, par groupe d'âge et selon le sexe, recensement de 1961

Groupe d'âge et sexe		Célibataires	Mariés	Veufs ou veuves	Divorcés	Total
Moins de 15 ans.....	H.	3,166,091	—	—	—	3,166,091
	F.	3,025,831	—	—	—	3,025,831
	T.	6,191,922	—	—	—	6,191,922
15 à 19 ans.....	H.	719,727	9,198	88	22	729,035
	F.	642,007	61,187	262	58	703,524
	T.	1,361,734	70,385	350	80	1,432,559
20 à 24 ".....	H.	408,005	178,618	233	283	587,139
	F.	241,435	353,215	931	926	596,507
	T.	649,440	531,833	1,164	1,209	1,183,646
25 à 34 ".....	H.	293,298	959,702	1,864	3,440	1,258,304
	F.	158,119	1,051,198	7,407	6,079	1,222,803
	T.	451,417	2,010,900	9,271	9,519	2,481,107
35 à 44 ".....	H.	143,174	1,034,645	7,527	5,722	1,191,068
	F.	108,573	1,052,760	28,258	9,226	1,198,817
	T.	251,747	2,087,405	35,785	14,948	2,389,885
45 à 54 ".....	H.	100,426	834,787	17,128	6,084	958,425
	F.	91,012	751,129	69,415	8,523	920,079
	T.	191,438	1,585,916	86,543	14,607	1,878,504
55 à 64 ".....	H.	74,357	540,934	35,390	4,033	654,714
	F.	65,897	439,436	125,540	4,083	634,756
	T.	140,054	980,370	160,930	8,116	1,289,470
65 à 69 ".....	H.	26,251	185,739	26,616	1,179	239,685
	F.	25,019	138,933	84,579	886	247,417
	T.	51,270	322,672	111,095	2,065	487,102
70 ans et plus.....	H.	48,235	276,102	110,761	1,334	434,432
	F.	47,871	158,711	262,324	714	469,620
	T.	94,106	434,813	373,085	2,048	904,052
Tous âges.....	H.	4,977,564	4,019,725	199,507	22,097	9,218,893
	F.	4,465,564	4,061,579	578,716	38,495	9,019,354
	T.	9,443,128	8,081,304	778,223	60,592	18,238,247

Sous-section 7.—Groupes ethniques et lieux de naissance

Groupes ethniques.—La diversité des origines ethniques d'une population suscite des problèmes politiques, économiques et sociaux fort différents de ceux que pourrait poser une population plus homogène. Cependant, ces problèmes sont atténués dans la mesure

où certains groupes ethniques s'assimilent mieux que d'autres. Il est vrai aussi que la diversité de la formation d'une population hétérogène apporte de la variété à la vie nationale.

Les deux groupes ethniques fondamentaux de la population canadienne sont les Français et les Britanniques. Aux yeux de l'histoire, les Français sont beaucoup plus anciens et sauf au recensement de 1921, ils ont toujours été plus nombreux que tout groupe ethnique britannique.

En 1961, on a demandé à chaque personne: «A quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique?». La langue parlée par la personne, ou par son ascendant paternel, a aidé à déterminer son groupe ethnique. Le tableau 14 donne la classification de 1961, avec chiffres comparatifs de 1951 et 1941. Aucun renseignement sur les groupes ethniques n'a été recueilli au recensement de 1956.

14.—Répartition de la population selon le groupe ethnique, années de recensement 1941, 1951 et 1961

Groupe ethnique	1941 ¹	1951	1961	
				%
Britannique.....	5,715,994	6,769,683	7,396,669	43.8
Anglais.....	2,968,402	3,639,344	4,195,175	23.0
Irlandais.....	1,267,702	1,439,635	1,753,351	9.6
Ecossais.....	1,408,974	1,547,470	1,992,302	10.4
Autres.....	75,826	92,236	145,841	0.8
Autres, Européens.....	5,526,964	6,872,589	9,657,195	53.0
Français.....	3,483,083	4,319,167	5,540,346	30.4
Autrichien.....	37,715	32,231	106,535	0.6
Belge.....	29,711	35,148	61,382	0.3
Tchèque ou Slovaque.....	42,912	63,959	73,061	0.4
Danois.....	37,439	42,671	85,473	0.5
Finlandais.....	41,633	43,745	59,436	0.3
Allemand.....	464,682	619,995	1,049,599	5.8
Grec.....	11,692	13,968	56,475	0.3
Hongrois.....	54,598	60,460	126,220	0.7
Islandais.....	21,050	23,307	30,623	0.2
Italien.....	112,625	152,245	460,351	2.5
Juif.....	170,241	181,670	173,344	1.0
Lituanien.....	7,789	16,224	27,629	0.2
Néerlandais.....	212,863	264,267	429,679	2.4
Norvégien.....	100,718	119,266	146,681	0.8
Polonais.....	167,485	219,845	323,517	1.8
Roumain.....	24,689	23,601	43,805	0.2
Russe.....	83,798	91,279	119,168	0.7
Suédois.....	85,396	97,780	121,757	0.7
Ukrainien.....	305,929	395,043	473,327	2.6
Yougoslave.....	21,214	21,404	68,567	0.4
Autres.....	9,787	35,616	88,190	0.5
Asiatique.....	74,064	72,327	121,753	0.7
Chinois.....	34,627	32,528	58,197	0.3
Japonais.....	23,149	21,663	29,157	0.2
Autres.....	16,288	18,636	34,399	0.2
Autres origines.....	189,223	354,029	462,639	2.5
Indienne et esquimaude.....	125,621	165,607	220,121	1.2
Nègre.....	22,174	18,020	32,127	0.2
Autres et non données.....	42,028 ²	170,401	210,382	1.2

¹ Sans Terre-Neuve.

² Comprend 35,416 Métis.

Lieux de naissance.—Le tableau 15 donne le total de la population au Canada classée par pays de naissance pour les années de recensement 1941, 1951 et 1961, et le tableau 16 indique la province de naissance des Canadiens de naissance pour ces mêmes années. Le pays de naissance des immigrants a été classé suivant les frontières telles qu'elles étaient délimitées lors du recensement. La statistique relative aux lieux de naissance n'a pas été recueillie au recensement de 1956.

15.—Pays de naissance de la population, années de recensement 1941, 1951 et 1961

Pays de naissance	1941 ¹	1951	1961	
				%
Canada.....	9,487,808	11,949,518	15,393,984	84.4
Iles Britanniques.....	960,125 ²	912,482	969,715	5.3
Autres pays du Commonwealth.....	43,644	20,567	47,887	0.3
Europe.....	653,705	801,618	1,468,068	8.0
Autriche.....	50,713	37,598	70,192	0.4
Tchécoslovaquie.....	25,564	29,546	35,743	0.2
France.....	13,795	15,650	36,168	0.2
Allemagne.....	28,479	42,693	189,131	1.0
Grèce.....	5,871	8,694	38,017	0.2
Hongrie.....	31,813	32,929	72,900	0.4
Italie.....	40,432	57,789	268,071	1.4
Pays-Bas.....	9,923	41,457	135,033	0.7
Pologne.....	155,400	164,474	171,467	0.9
Pays scandinaves ³	72,473	61,522	74,616	0.4
Union des républiques socialistes soviétiques.....	124,402	188,292	186,653	1.0
Yougoslavie.....	17,416	20,912	50,826	0.3
Autres pays européens.....	77,424	97,162	149,306	0.8
Asie.....	44,443	37,145	57,761	0.3
Chine.....	29,095	24,166	36,724	0.2
Autres pays d'Asie.....	15,348	12,979	21,037	0.1
États-Unis.....	312,473	282,010	283,908	1.6
Autres pays.....	3,512	6,089	16,934	0.1
Total.....	11,506,655⁴	14,009,429	18,238,247	100.0

¹ Sans Terre-Neuve, la Norvège et la Suède.

² Comprend la République d'Irlande.

³ Comprend le Danemark, l'Islande,

⁴ Comprend le « lieu de naissance non donné ».

16.—Province de naissance des Canadiens de naissance, années de recensement 1941, 1951 et 1961

Province	1941	1951	1961	Province ou territoire	1941	1951	1961
T.-N.		397,833	497,591	Sask.....	667,532	817,404	1,030,755
I.-P.-É.	108,423	117,310	130,123	Alb.....	479,098	649,594	965,425
N.-É.	668,797	680,150	783,818	C.-B.	335,554	514,661	843,596
N.-B.	463,127	549,984	655,066	Yukon et			
Qué.	3,155,549	3,281,467	4,916,024	T. N.-O.	12,267	16,654	26,028
Ont.	3,123,810	3,645,074	4,667,159	Canada.....	9,487,808¹	11,949,518	15,393,984
Man.	570,349	609,567	678,369				

¹ Comprend les Canadiens dont la province de naissance n'est pas donnée.

Sous-section 8.—Confessions religieuses

Au recensement de 1961, les agents recenseurs devaient chercher à obtenir la religion, dénomination, secte ou confession précise, en réponse à la question: «Quelle est votre religion?». On observera donc que la statistique du recensement ne dénombre pas l'affiliation religieuse non plus qu'elle indique le degré d'adhérence à tout groupement religieux. Ainsi que le montre le tableau 17, près de huit personnes sur dix au Canada ont déclaré qu'elles appartenaient à l'une ou l'autre des trois dénominations numériquement les plus importantes, soit l'Église catholique romaine, l'Église unie et l'Église anglicane du Canada, en 1961. Le tableau donne la statistique comparative pour les années de recensement 1941 et 1951; cette statistique n'a pas été réunie lors du recensement de 1956.

17.—Principales confessions religieuses de la population, années de recensement 1941, 1951 et 1961

Confession religieuse	1941		1951		1961	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Adventiste.....	18,485		21,398		25,999	0.1
Eglise anglicane du Canada.....	1,754,368		2,060,720		2,409,068	13.2
Baptiste.....	484,465		519,585		593,553	3.3
Grecque orthodoxe.....	139,845		172,271		239,766	1.3
Témoins de Jéhovah.....	7,097		34,596		68,018	0.4
Judaïque.....	168,585		204,836		254,368	1.4
Luthérienne.....	401,826		444,823		662,744	3.6
Mennonite.....	111,554		125,938		152,452	0.8
Mormone.....	25,328		32,888		50,016	0.3
Pentecostale.....	57,742		95,131		143,877	0.8
Presbytérienne.....	830,597		781,747		815,568	4.5
Catholique romaine.....	4,806,481		6,069,496		8,342,826	45.7
Armée du Salut.....	33,609		70,275		92,051	0.5
Ukrainienne (grecque) catholique ²	185,943		191,051		189,653	1.0
Eglise Unie du Canada.....	2,208,658		2,867,271		3,664,008	20.1
Autres.....	272,197		317,303		531,287	2.9
Total.....	11,506,655¹		14,009,429		18,238,247	100.0

¹ Comprend les «Huttérites».² Comprend «autre grecque catholique».³ Sans Terre-Neuve.

Sous-section 9.—Langues officielles et langues maternelles

L'expression «langue officielle» utilisée au recensement n'a trait qu'à la langue anglaise et à la langue française*. La «langue maternelle» est celle que la personne a d'abord apprise au cours de son enfance et qu'elle comprend encore. On doit observer que les personnes qui déclarent parler «anglais seulement» ou «français seulement» comme langue officielle peuvent également parler d'autres langues, et leur langue maternelle peut être une autre langue que l'anglais ou le français. Un article spécial, qui paraît aux pages 186-190 de l'Annuaire de 1965, renseigne sur l'usage du français et de l'anglais au Canada lors du recensement de 1961. Le tableau 18 montre la répartition de la langue maternelle, par province.

* L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) prévoit, comme il suit, l'usage du français et de l'anglais:

«Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du Parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.»

18.—Distribution numérique et procentuelle de la population parlant une, deux ou aucune des langues officielles, par sexe et province, d'après le recensement de 1961

NOTA.—Voir le texte et le renvoi ci-dessus au sujet de «langue officielle».

Province ou territoire	Anglais seulement		Français seulement		Anglais et français		Aucune	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Terre-Neuve.....	450,945	98.5	522	0.1	5,290	1.2	1,087	0.2
Île-du-Prince-Édouard.....	95,296	91.1	1,219	1.2	7,938	7.6	176	0.2
Nouvelle-Écosse.....	684,805	92.9	5,938	0.8	44,987	6.1	1,277	0.2
Nouveau-Brunswick.....	370,922	62.0	112,054	18.7	118,498	19.0	1,465	0.2
Québec.....	608,635	11.6	3,254,850	61.9	1,338,975	25.5	56,848	1.1
Ontario.....	5,548,766	89.0	95,236	1.5	493,270	7.9	98,820	1.6
Manitoba.....	825,955	89.6	7,954	0.9	68,368	7.4	19,409	2.1
Saskatchewan.....	865,821	93.6	3,853	0.4	42,074	4.5	13,433	1.5
Alberta.....	1,253,824	94.1	5,534	0.4	56,920	4.3	15,666	1.2
Colombie-Britannique.....	1,552,660	95.3	2,559	0.2	57,504	3.5	16,469	1.0
Yukon.....	13,679	93.5	38	0.3	825	5.6	86	0.6
Territoires du Nord-Ouest.....	13,554	58.9	109	0.5	1,614	7.0	7,721	33.6
Canada.....	12,284,763	67.4	3,489,866	19.1	2,231,172	12.2	332,447	1.3

Le tableau 19 donne la répartition de la population selon la langue maternelle. La proportion de la population qui déclare l'anglais comme langue maternelle en 1961 est de 58.5 p. 100 (59.1 en 1951), et le français, de 28.1 p. 100 (29 p. 100 en 1951); le pourcentage pour toutes les autres langues est de 13.5 p. 100 (11.8 en 1951).

19.—Langue maternelle de la population, recensement de 1961

Langue maternelle	Nombre	Pourcentage du total	Langue maternelle	Nombre	Pourcentage du total
Anglais.....	10,660,534	58.45	Danois.....	35,035	0.19
Français.....	5,123,151	28.09	Suédois.....	32,632	0.18
Allemand.....	563,713	3.09	Serbo-croate.....	28,866	0.16
Ukrainien.....	361,496	1.98	Japonais.....	17,856	0.10
Italien.....	339,626	1.86	Lithuanien.....	14,997	0.08
Hollandais.....	170,177	0.93	Flandrais.....	14,304	0.08
Indien et esquimaux.....	166,551	0.91	Letton.....	14,062	0.08
Ponais.....	161,720	0.89	Estonien.....	13,830	0.08
Magyar.....	85,939	0.47	Syrien-arabe.....	12,999	0.07
Yiddish.....	82,448	0.45	Roumain.....	10,165	0.06
Chinois.....	49,099	0.27	Islandais.....	8,983	0.05
Finois.....	44,785	0.25	Gaélique.....	7,533	0.04
Russe.....	42,903	0.24	Gallois.....	3,040	0.02
Slovaque.....	42,546	0.23	Autres.....	48,758	0.27
Grec.....	40,435	0.22			
Norvégien.....	40,054	0.22	Canada.....	18,235,247	100.00

Sous-section 10.—Ménages et familles

La présente sous-section renferme un sommaire des principales statistiques sur les ménages et les familles dénombrés au recensement de 1961; des statistiques plus complètes se trouvent dans les rapports du recensement de 1961 sur les ménages et les familles (voir aussi p. 191)

Le ménage, tel qu'il est défini par le recensement, se compose d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement*. Il comprend d'habitude une famille avec ou sans chambreurs, employés ou autres. Toutefois, le ménage peut se composer de personnes non parentes, de deux ou plusieurs familles partageant un logement, ou d'une personne vivant seule. Chaque personne fait partie d'un ménage et le nombre de ménages égale le nombre de logements occupés.

Le tableau 20 donne le nombre total selon la taille moyenne des ménages, par province, pour les années de recensement 1951, 1956 et 1961. La moyenne plutôt stable du nombre de personnes par ménage indique un taux à peu près égal d'accroissement des habitations, par rapport à la population.

* On entend par logement un ensemble de locaux d'habitation distinct quant à la structure, avec entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un endroit commun à l'intérieur (corridor, vestibule ou escalier). L'entrée doit donner accès au logement sans obliger à passer par les locaux d'habitation d'une autre personne.

20.—Ménages et personnes par ménage, par province, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Province ou territoire	Ménages			Moyenne de personnes par ménage		
	1951	1956	1961	1951	1956	1961
Terre-Neuve.....	70,980	78,808	87,940	5.0	5.1	5.0
Île-du-Prince-Édouard.....	22,454	22,682	23,942	4.3	4.2	4.2
Nouvelle-Écosse.....	149,555	162,854	175,311	4.2	4.1	4.0
Nouveau-Brunswick.....	114,007	120,475	132,715	4.4	4.5	4.4
Québec.....	858,784	1,001,264	1,191,469	4.6	4.4	4.2
Ontario.....	1,181,126	1,392,491	1,640,881	3.8	3.8	3.7
Manitoba.....	202,398	217,964	239,754	3.7	3.7	3.7
Saskatchewan.....	221,456	223,664	245,424	3.7	3.6	3.6
Alberta.....	250,747	294,047	349,816	3.6	3.7	3.7
Colombie-Britannique.....	337,777	392,403	459,534	3.3	3.4	3.4
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....		6,994	7,920		3.8	4.2
Canada.....	3,409,284¹	3,923,546	4,564,736	4.0¹	3.9	3.9

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

La taille moyenne de la famille* canadienne a encore grossi de 1956 à 1961, tout comme de 1951 à 1956. Toutes les provinces, sauf le Québec et la Saskatchewan, ont contribué à l'avance comme l'indique le tableau 21.

21.—Familles, et personnes par famille, suivant la province, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Province ou territoire	Familles			Moyenne de personnes par famille		
	1951	1956	1961	1951	1956	1961
Terre-Neuve.....	74,858	82,128	89,267	4.4	4.6	4.7
Île-du-Prince-Édouard.....	21,381	21,153	21,969	4.0	4.1	4.2
Nouvelle-France.....	145,127	154,243	161,894	3.9	3.9	4.0
Nouveau-Brunswick.....	111,639	116,623	124,653	4.1	4.2	4.3
Québec.....	856,041	970,414	1,103,222	4.2	4.2	4.2
Ontario.....	1,162,772	1,312,572	1,511,478	3.4	3.5	3.6
Manitoba.....	191,268	201,414	216,331	3.6	3.6	3.7
Saskatchewan.....	196,188	205,135	211,776	3.7	3.8	3.8
Alberta.....	223,326	262,922	305,671	3.7	3.7	3.8
Colombie-Britannique.....	290,845	346,003	394,923	3.3	3.4	3.6
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	4,989	5,893	7,060	3.9	4.1	4.3
Canada.....	3,287,384	3,711,500	4,147,444	3.7	3.8	3.9

Le type constitue une autre caractéristique de la famille qui est en rapport étroit avec le nombre de familles par ménage. Il est aussi un indicateur des conditions de vie. En 1961, 94.3 p. 100 de toutes les familles du Canada tenaient ménage, au regard de 92.3 p. 100 en 1956 et de 90.2 en 1951, d'où une amélioration constante des conditions de vie. Les familles ne tenant pas ménage tombaient dans deux sous-catégories principales: les familles parentes du chef du ménage et les familles chambreuses non parentes. Les quelques familles qui ne s'inscrivent dans aucune de ces sous-catégories étaient surtout des familles d'employés faisant partie du ménage de l'employeur.

En 1961 il y avait 7,777,137 enfants dans les familles, soit les enfants non encore mariés de moins de 25 ans vivant avec leurs parents ou leurs tuteurs lors du recensement. Au tableau 22, le nombre d'enfants est réparti de façon à donner le nombre d'enfants dans chacun des quatre groupes particuliers d'âge (enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, ayant l'âge de l'école élémentaire, de l'école secondaire, de l'université ou de la vie active).

* La famille, aux fins du recensement, se compose du mari et de la femme (avec ou sans enfants non encore mariés) ou de l'un des deux avec un ou plusieurs enfants non encore mariés et demeurant ensemble dans le même logement. Les enfants adoptifs et les beaux-fils et belles-filles sont considérés comme les enfants propres, et, de fait, aux termes du recensement, une famille peut se composer d'un homme ou d'une femme demeurant avec un enfant en tutelle ou pupille de moins de 21 ans.

22.—Enfants au foyer, par groupe d'âge et province, recensement de 1961

Province ou territoire	Moins de 6 ans	6 à 14 ans	15 à 18 ans		19 à 24 ans		Total des enfants au foyer
			Total	A l'école	Total	A l'école	
Terre-Neuve.....	80,245	109,020	32,582	21,004	16,827	1,522	238,674
Île-du-Prince-Édouard.....	15,550	21,563	6,626	4,465	3,606	600	47,345
Nouvelle-France.....	107,627	144,850	45,611	32,907	23,000	4,036	321,188
Nouveau-Brunswick.....	93,231	131,102	39,668	27,329	19,746	3,490	263,747
Québec.....	789,382	1,042,937	353,784	209,975	240,275	34,464	2,426,358
Ontario.....	674,318	1,114,981	321,482	245,421	179,022	45,625	2,487,403
Manitoba.....	127,250	169,016	51,530	39,156	26,775	5,853	371,571
Saskatchewan.....	134,502	176,645	53,033	41,991	23,396	5,736	387,576
Alberta.....	212,114	250,672	70,686	57,259	32,882	8,351	566,354
Colombie-Britannique.....	220,347	281,698	83,272	68,346	42,081	11,714	627,398
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	7,158	6,985	1,551	861	826	91	16,523
Canada.....	2,661,724	3,446,569	1,059,808	748,714	609,036	121,632	7,777,137

Deux nouvelles classifications familiales sont données dans l'*Annuaire* de 1963-1964, aux pp. 187-188: familles classées selon l'âge du chef, et familles classées selon l'état matrimonial et le sexe du chef; l'*Annuaire* de 1965 (pp. 191 et 192) renferme les détails de deux catégories additionnelles: ménages classés suivant le nombre de familles et le nombre de chambreurs, et familles classées suivant le type, par province.

Section 2.—Enquêtes intercensales

Les estimations intercensales de la population du Canada et des provinces, classées selon le sexe et l'âge, ainsi que des principales cités et régions métropolitaines sont établies le 1^{er} juin de chaque année. Ces estimations se fondent sur les données du recensement précédent, et tiennent compte des naissances, des décès et des chiffres de l'immigration en plus des données pertinentes sur l'émigration et les migrations interprovinciales. Les nouvelles données obtenues lors d'un recensement décennal servent à reviser les estimations annuelles de la période intercensale précédente.

Comme les données recueillies lors du recensement de 1966 seront bientôt disponibles et permettront ainsi de reviser les estimations démographiques de 1962-1965, les données intercensales ne sont pas incluses dans le présent *Annuaire*. Les données du recensement de 1966 qui seront disponibles au moment de mettre sous presse figureront à l'Appendice II.

Section 3.—Les indigènes du Canada

Les Indiens*

Plus de 217,000 Canadiens sont inscrits comme Indiens à la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces personnes comprennent toutes celles qui descendent en ligne masculine d'un ancêtre d'identité indienne et qui ont décidé de demeurer soumises à la législation concernant les Indiens. Dans l'ensemble, les Indiens sont groupés en 551 bandes et vivent dans 2,269 réserves ou villages, d'une superficie globale de 5,976,317 acres, ou y ont accès.

23.—Réserves, villages et bandes indiens, par province, le 31 mars 1966

Province ou territoire	Bandes	Villages		Réserves		Superficie totale acres
		nombre	nombre	acres	nombre	
Île-du-Prince-Édouard.....	1	—	—	4	2,741	2,741
Nouvelle-Écosse.....	11	—	—	38	25,571	25,571
Nouveau-Brunswick.....	15	—	—	23	37,655	37,655
Québec.....	35	13	7,241	26	190,937	188,178
Ontario.....	112	4	378	168	1,539,473	1,539,851
Manitoba.....	51	—	—	101	522,199	522,199
Saskatchewan.....	67	—	—	123	1,225,080	1,225,080
Alberta.....	41	4	217	92	1,007,480	1,007,697
Colombie-Britannique.....	168	—	—	1,620	620,348	620,348
Yukon.....	15	26	4,844	—	—	4,844
Territoires du Nord-Ouest.....	15	29	2,143	—	—	2,143
Total.....	551	76	14,823	2,193	5,961,494	5,976,317

Le ministère fait un recensement quinquennal de la population indienne. Ce sont les chiffres ainsi recueillis en 1949, 1954 et 1959 que donne le tableau 24; les chiffres de 1961, 1963 et 1965 sont tirés de données qui servent aux fins administratives à la Direction des affaires indiennes.

* Revu à la Direction des affaires indiennes, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

24.—Population indienne, par province, recensements du ministère, 1949, 1954, 1959, et chiffres estimatifs, 1961, 1963 et 1965

Province ou territoire	1949	1954	1959 ¹	1961 ¹	1963 ¹	1965 ¹
Île-du-Prince-Édouard.....	273	272	341	348	374	394
Nouvelle-Écosse.....	2,641	3,002	3,561	3,746	3,835	4,102
Nouveau-Brunswick.....	2,139	2,629	3,183	3,397	3,829	3,808
Québec.....	15,970	17,574	20,453	21,793	23,043	24,448
Ontario.....	34,571	37,255	42,668	44,942	47,260	49,458
Manitoba.....	17,549	19,684	23,658	25,681	27,778	29,957
Saskatchewan.....	16,308	18,750	23,280	25,334	27,672	29,996
Alberta.....	13,805	15,715	19,287	20,931	22,738	24,506
Colombie-Britannique.....	27,936	31,086	36,229	38,616	40,990	43,250
Yukon.....	1,443	1,568	1,868	2,006	2,142	2,352
Territoires du Nord-Ouest.....	3,772	4,023	4,598	4,915	5,235	5,503
Total.....	136,407	151,558	179,126	191,708	204,796	217,864

¹ Chiffres du 31 décembre.

Administration.—Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la gestion des affaires indiennes, qui relevait des diverses provinces, est passée sous la juridiction fédérale en 1867. De janvier 1950 à décembre 1965, cette gestion a été confiée à une Direction du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. En juin 1966 (S.C. 1966, chap. 25) on a créé le nouveau ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, par la fusion de la Direction des affaires indiennes et d'une partie du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

La Direction des affaires indiennes comprend un bureau principal situé à Ottawa, huit bureaux régionaux et 84 agences extérieures. Des spécialistes en divers domaines (enseignement, développement économique, aménagement communautaire, gestion des ressources, bien-être social, génie et construction) sont attachés au personnel du siège social et des bureaux régionaux. On maintient des relations étroites avec la Direction des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'organisme fédéral chargé des soins médicaux aux Indiens.

La Direction des affaires indiennes a pour première fonction d'administrer les affaires des Indiens de façon à rendre ceux-ci aptes à participer pleinement à la vie sociale et économique du pays. Les fonctions administratives de la Direction comprennent l'administration des réserves et des terres cédées, la gestion des fonds des bandes et des successions, l'émancipation des Indiens et l'administration des traités.

Cinq programmes d'envergure visent à aider l'Indien à s'adapter au rythme de l'évolution socio-économique du pays. 1° Un programme accéléré d'éducation porte principalement sur la formation professionnelle, la rééducation des travailleurs, les services de placement, l'éducation permanente, les écoles maternelles et une plus grande utilisation des écoles provinciales. 2° Le programme de développement industriel et des ressources naturelles a été élargi; il ne se limite pas comme par le passé aux ressources traditionnelles de la fourrure, du poisson, de l'industrie forestière et de l'agriculture, mais comporte un système de prêts et d'autres formes d'assistance en vue de favoriser l'établissement de

petites industries sur les réserves et de faciliter le déplacement des familles aux régions qui offrent des occasions d'emploi à plein temps. 3° Un programme quinquennal de 112 millions de dollars destiné à améliorer le logement, les systèmes d'aqueduc et d'égouts, l'électrification et le réseau routier a été inauguré. 4° Afin de favoriser l'autonomie locale, les bandes indiennes sont encouragées à se gouverner dans la mesure du possible, de la même façon que les municipalités et elles reçoivent des subventions lorsque c'est nécessaire dans le but de combler les besoins financiers de la communauté indienne. 5° Les services provinciaux s'étendent de plus en plus aux Indiens. Certains services sont déjà fournis et lorsqu'une bande le veut, on peut faire les arrangements nécessaires en vue d'autres services.

Huit conseils consultatifs régionaux des Indiens ont été créés par le ministère pour établir des rouages efficaces de consultation avec les représentants de la population indienne. Chaque Conseil comprend de 8 à 12 Indiens, élus par les bandes d'une région, ainsi que des représentants des associations indiennes. Ces consultations fournissent l'occasion d'expliquer la politique fédérale et permettent aux Indiens d'exprimer leur opinion sur la politique du gouvernement, les lois à l'étude, les accords fédéraux-provinciaux, les nouveaux programmes et les projets qui visent à modifier les programmes déjà en marche. Un Conseil consultatif national des Indiens a aussi été créé en vue de réunir les représentants indiens de toutes les régions. Les 18 membres sont désignés par les Conseils régionaux proportionnellement à la population des régions et son rôle est de conseiller le ministère en matière d'importance nationale intéressant toutes les tribus indiennes plutôt que les bandes d'une seule région. De plus, on a créé des Comités de coordination fédéraux-provinciaux qui fonctionnent déjà dans la plupart des provinces. Ils se réunissent assez régulièrement, quelques-uns à tous les mois, et jouent un rôle important dans l'orientation des programmes et intéressent les Indiens dans l'établissement de liens de collaboration avec ces gouvernements et en favorisant une meilleure connaissance de leurs buts et de leurs programmes respectifs.

Éducation.—L'éducation, clé de voûte du progrès des Indiens, reçoit un appui toujours croissant des parents indiens, de leurs comités scolaires, des gouvernements provinciaux et des groupements professionnels qui s'intéressent tout particulièrement à l'instruction des jeunes Indiens. La Direction des affaires indiennes entretient et exploite un certain nombre d'écoles pour les Indiens, mais 29,355 des 61,395 Indiens qui constituent la clientèle scolaire des écoles primaires et secondaires sont inscrits dans les écoles qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. La fréquentation des écoles non fédérales est garantie, la plupart du temps, en vertu des accords entre la Direction des affaires indiennes et diverses commissions scolaires. Toutefois, en 1964, on a conclu un accord avec la province du Manitoba qui établit un droit de scolarité uniforme que la Direction versera pour l'instruction des élèves indiens inscrits dans les écoles de cette province. La législature du Manitoba a aussi adopté une loi qui donne droit aux jeunes Indiens de fréquenter des écoles non fédérales.

Il y a trois genres d'écoles dont l'administration et le financement relèvent entièrement du gouvernement fédéral. Dans bien des réserves, il y a des externats qui dispensent l'enseignement aux enfants qui vivent chez eux. Des pensionnats s'occupent des orphelins, des enfants abandonnés et des autres enfants qui, à cause de l'éloignement ou pour d'autres raisons, ne peuvent fréquenter les externats. Le troisième genre d'école est destiné aux enfants hospitalisés. Dans les écoles fédérales, on suit généralement le programme d'études de la province où elles sont situées, et se sert des fournitures ordinaires de classes et des manuels autorisés. L'aide fournie aux élèves fréquentant les écoles non fédérales varie depuis l'acquittement des frais de scolarité jusqu'à l'entretien complet. Les finissants prometteurs reçoivent des bourses qui leur permettent de fréquenter une université ou une école de formation professionnelle; des bourses sont également octroyées à ceux dont les talents artistiques sont prometteurs.

25.—Inscriptions des élèves indiens aux écoles primaires et secondaires suivant le genre d'école et le cours, années scolaires terminées 1962-1966

Année et genre d'école	Année				Cours spéciaux	Élèves absents de la réserve	Total
	Pré-scolaire	1 à 6	7 à 8	9 à 13			
1961-1962.....	3,560	32,746	5,698	3,381	739	1,616	47,740
Fédérale.....	5,403	24,256	3,361	596	739	—	32,355
Non fédérale.....	157	8,490	2,337	2,785	—	1,616	15,385
1962-1963.....	3,759	34,035	5,772	3,530	590	1,924	49,910
Fédérale.....	3,407	24,262	3,004	757	590	—	32,060
Non fédérale.....	352	9,773	2,768	3,098	—	1,924	17,910
1963-1964.....	3,897	35,453	6,161	4,065	770	4,575	54,921
Fédérale.....	3,476	24,791	3,089	750	506	—	32,711
Non fédérale.....	322	10,662	3,072	3,315	264	4,575	22,210
1964-1965.....	4,027	36,229	6,758	4,761	804	4,686	57,265
Fédérale.....	3,423	24,097	3,492	768	509	—	32,668
Non fédérale.....	605	12,132	3,466	3,993	295	4,686	24,607
1965-1966.....	3,660	38,929	7,107	5,220	1,013	5,466	61,395
Fédérale.....	3,093	24,566	3,203	716	432	—	32,040
Non fédérale.....	567	14,363	3,904	4,664	581	5,466	29,355

¹ Les élèves (et les parents) qui vivent à l'extérieur des réserves dans des agglomérations dotées de maisons d'enseignement fréquentent ordinairement des écoles non fédérales, mais la Direction des affaires indiennes ne tient pas compte de leurs dossiers scolaires.

26.—Inscriptions des élèves indiens aux cours primaires et secondaires dans les écoles non fédérales¹, suivant le cours et la province, année scolaire 1965-1966

Cours	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Pré-scolaire.....	—	28	—	73	128	17	26	40	133	—	122	567
Année												
1.....	—	38	19	182	442	359	561	507	593	118	203	3,022
2.....	—	30	14	177	457	265	414	397	493	59	178	2,484
3.....	—	30	22	157	453	311	352	357	445	82	123	2,312
4.....	1	35	41	144	445	288	292	297	451	46	154	2,174
5.....	—	25	48	180	454	276	267	308	483	77	120	2,238
6.....	1	26	37	261	434	208	274	289	451	59	93	2,133
7.....	—	26	45	197	453	198	258	324	427	50	75	2,053
8.....	—	41	31	276	398	112	157	260	488	43	45	1,851
9.....	4	54	44	176	637	163	216	331	402	26	38	2,091
10.....	1	21	18	105	392	96	111	132	295	18	31	1,220
11.....	—	13	12	69	208	61	61	84	158	6	13	665
12.....	—	1	7	8	137	32	66	83	114	2	11	461
13.....	—	—	—	—	31	—	—	—	16	—	—	47
Cours spéciaux.....	—	1	—	5	64	15	59	37	290	27	53	551
Absent de la réserve.....	30	50	102	485	2,000	449	737	300	1,300	13	—	5,466
Total.....	37	419	440	2,495	7,133	2,830	3,851	3,746	6,539	606	1,239	29,355

¹ Écoles provinciales, privées et territoriales.

27.—Étudiants indiens dans les écoles post-secondaires et de formation professionnelle, 1965-1966

Cours d'étude	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Total
Université.....	—	14	3	39	18	4	9	11	32	1	—	131
Pédagogie.....	—	—	1	10	7	—	—	—	—	—	—	19
Infirmeries.....	—	1	1	3	10	—	3	2	4	—	—	24
Formation professionnelle.....	1	25	15	181	359	135	114	49	294	40	1	1,244
Cours de rattrapage.....	2	—	12	2	352	144	52	10	135	17	—	726
Total.....	3	40	32	235	776	293	178	72	463	58	1	2,143

Mise en valeur des ressources et expansion industrielle.—Dans le domaine des programmes de mise en valeur des ressources renouvelables intéressant les Indiens, la collaboration officielle et officieuse entre les provinces et la Direction des affaires indiennes a continué en 1965-1966. La demande accrue de fourrures sauvages du Canada, surtout en Europe, ainsi que le plus vif intérêt envers les espèces à poil long, comme le renard et le lynx, ont entraîné une augmentation marquée des prix et les trappeurs indiens en ont, par conséquent, tiré des recettes plus élevées, ce qui les a incités à accroître le nombre de leurs captures. La pêche commerciale a apporté aux Indiens environ deux millions de livres de poisson et ils ont reçu des prix plus élevés pour certaines espèces, notamment le doré. Les forêts des réserves ont produit environ 90 millions de pieds de planche, 65,000 cordes de bois à pâte, 1 million de poteaux de clôture et 900,000 arbres de Noël. Au cours de l'année, des accords ont été conclus avec les provinces pour assurer à ces précieuses ressources forestières une meilleure protection contre les incendies. On doit aussi rappeler que les Indiens qui travaillent dans la forêt reçoivent la formation professionnelle requise pour participer davantage aux opérations forestières mécanisées en dehors des réserves. Les réserves indiennes ont produit pour environ \$10,500,000 de pétrole et de gaz naturel en 1965-1966; les bandes indiennes en ont tiré un revenu de \$4,567,000 provenant de droits, d'allocations et de locations de concessions pétrolifères. Il est reconnu que de nombreuses réserves indiennes ont un potentiel minier considérable qui commence seulement à être exploité.

Avec le consentement et la participation des bandes concernées, on fait des relevés pour établir l'utilisation actuelle et possible des terres de la réserve. Au besoin, les Indiens reçoivent la formation nécessaire à l'exploitation et à la gestion de leurs terres et on leur aide à se procurer l'équipement dont ils ont besoin. De nombreuses bandes font preuve d'un intérêt accru quant à l'utilisation commerciale et industrielle des terres de leur réserve, et la mise en valeur des ressources sur les réserves, ou à proximité de celles-ci, entraîne l'aménagement des installations de traitement coopératives et autres, même dans les réserves plus éloignées. On aide le peuple indien à s'adapter à la vie commerciale et industrielle du Canada en l'aidant financièrement et au moyen d'une formation appropriée à entreprendre la gestion de petites entreprises dans les limites des réserves.

Selon un programme d'aménagement communautaire, on fournit aux Indiens l'occasion d'acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir les devoirs que comporte l'autonomie; de perfectionner leurs aptitudes à développer les ressources naturelles et améliorer les terres inaliénées de leurs réserves, ainsi que de s'orienter vers des emplois rémunérés. Au cours de 1965-1966, on a financé, en vertu de ce programme, 491 projets dont le coût total s'est élevé à \$1,277,010.

Des agents de placement se chargent du placement des Indiens et de l'organisation des programmes de formation professionnelle dans une vaste gamme d'emplois. Le programme comprend la formation sur place en vue de préparer les Indiens à occuper des emplois dans des domaines spécialisés et semi-spécialisés, dans des postes administratifs et dans des bureaux, ainsi que de l'aide financière pour défrayer leurs dépenses initiales telles que les outils, l'habillement, le logement et la nourriture.

En 1965-1966, les Indiens ont confectionné pour environ \$1,200,000 d'articles d'artisanat pour la vente et pour leur propre usage. L'intérêt accru envers l'artisanat traditionnel et l'expansion des débouchés contribuent à la croissance continue de cette importante industrie. Dans le but de favoriser cette source de revenus, la Direction des affaires indiennes maintient un service de consultation et de mise sur le marché, dirige des programmes de publicité à l'échelle nationale et fournit de l'aide technique et financière. Bon nombre d'Indiens ont organisé des entreprises fondées sur la production et la vente d'objets d'artisanat qui ont été couronnées de succès.

Aménagement communautaire.—Au cours de 1965-1966, en vertu du programme d'aménagement communautaire de la Direction des affaires indiennes, les efforts des communautés indiennes ont été coordonnés avec ceux du gouvernement, au bénéfice du peuple indien. Au cours de l'année, des fonctionnaires de la Direction ont reçu une certaine

formation dans les techniques et pratiques de l'aménagement communautaire; au 31 mars 1966, ils étaient au nombre de 57. Plusieurs provinces ont participé à ce programme sur une base de projets individuels auxquels le gouvernement fédéral a contribué \$226,634. Des subventions ont été mises à la disposition des bandes indiennes qui manquaient de fonds, pour pouvoir de leur propre chef dresser les plans de projets d'aménagement, gérer les fonds nécessaires et effectuer des améliorations sociales, économiques et physiques sur leurs réserves. La majeure partie des subventions servira à l'engagement, à la formation et à l'emploi de fonctionnaires tirés des bandes. On en a engagé 19 en 1965-1966 dont des gérants, secrétaires, cantonniers, agents de police spéciaux et travailleurs sociaux.

En 1965, on a établi un programme visant à développer et préserver la culture indienne en encourageant les travaux d'artisanat et autres œuvres artistiques, la littérature, la danse, les chansons de folklore et toute activité connexe. Pour les encourager à développer leurs talents de créateur et d'interprète, on accorde des subventions et des bourses d'étude à des particuliers, à des groupes et des associations culturelles.

Aménagement matériel des réserves.—Au début de 1966, le gouvernement fédéral a annoncé un programme de 112 millions de dollars, réparti sur cinq ans, pour améliorer les conditions de vie dans les réserves indiennes. Le programme prévoit de l'aide à la construction domiciliaire, l'établissement de réserves d'eau potable et d'installations sanitaires, électrification des habitations et l'amélioration des routes dans les agglomérations indiennes. Après une étude de la situation domiciliaire dans les réserves, terminée en février 1965, on a signalé un besoin de 12,000 nouveaux logements. Le programme vise à construire des maisons avec quelque 75 millions des deniers publics et des contributions provenant de bandes indiennes et de particuliers; on en construira 1,500 en 1966-1967. Environ 10 millions seront affectés à l'approvisionnement en eau potable et à l'installation des systèmes d'égout convenables. Le programme d'électrification rurale utilisera les services publics dans la mesure du possible et le coût prévu est de sept millions. Le solde sera affecté à la construction de nouvelles routes. En 1966-1967, ces projets entraîneront des dépenses de \$13,276,545.

Bien-être.—Les services d'assistance générale de bien-être et les services aux nécessiteux sont essentiels si l'on veut aider l'Indien à relever son niveau social et économique. Le programme de bien-être administré par la Direction des affaires indiennes comprend l'assistance publique (nourriture, habillement et logement) à l'égard des Indiens nécessiteux ainsi que de certaines personnes non indiennes qui habitent les réserves; le soin et l'entretien des enfants et des adultes, et des services de réadaptation fonctionnelle destinés aux Indiens désavantagés physiquement ou socialement. Depuis janvier 1965, la Direction a adopté les mêmes taux d'assistance et les mêmes conditions d'admissibilité que ceux qui s'appliquent aux non-Indiens qui reçoivent de l'assistance publique dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Les normes d'aide alimentaire établies par la Direction sont toujours en vigueur au Québec et dans les provinces Maritimes.

Parce qu'il n'existe pas de législation fédérale de bien-être qui s'applique spécialement aux Indiens, la Direction des affaires indiennes compte sur la législation provinciale et sur les organismes de bien-être social agréés de chaque province pour son application. Dans le domaine de l'aide à l'enfance, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec 25 sociétés de l'aide à l'enfance en Ontario, grâce auxquelles les enfants indiens pourront recevoir les mêmes services que les non-Indiens en vertu des lois provinciales relatives à l'aide à l'enfance. Des ententes semblables existent avec le gouvernement du Manitoba et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La Direction des affaires indiennes assume la responsabilité des frais d'administration et d'entretien des enfants indiens à la charge de ces sociétés. Certaines provinces fournissent des services à titre gracieux et le gouvernement fédéral, grâce à des ententes officieuses, défraie l'entretien des enfants dans des foyers nourriciers ou dans des institutions. Quand de tels services ne sont pas disponibles, le personnel de la Direction des affaires indiennes, avec le consentement des parents ou des

tuteurs en cause, prend les dispositions voulues pour que les enfants abandonnés soient placés dans des foyers nourriciers ou dans des institutions. La Direction pourvoit à l'entretien, dans les maisons de vieillards ou autres institutions, des adultes physiquement ou socialement désavantagés qui n'ont pas besoin des soins médicaux généraux.

En général, les Indiens handicapés bénéficient des mêmes programmes provinciaux de réadaptation que les non-Indiens. En vertu d'ententes distinctes avec l'*Alberta Tuberculosis Association*, la *Saskatchewan Society of Crippled Children and Adults*, et le *Manitoba Sanatorium Board*, le gouvernement fédéral assume la responsabilité financière complète de l'entretien et l'instruction des étudiants indiens qui participent aux programmes de récupération scolaire et d'orientation sociale de ces provinces. Le gouvernement fédéral négocie actuellement avec les provinces des programmes à frais partagés visant à assurer aux Indiens de toutes les provinces tous les avantages des programmes de bien-être établis par les divers gouvernements provinciaux. Une entente entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral pourvoit à l'admissibilité des Indiens au programme de bien-être de cette province.

En plus du vaste programme de bien-être pour les Indiens financé et administré par la Direction des affaires indiennes, les services de bien-être et les avantages sociaux dont bénéficient les Indiens comprennent: (1) des programmes en vertu desquels des Indiens sont admissibles aux prestations statutaires administrées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: allocations familiales, allocations aux jeunes et allocations de la sécurité de la vieillesse; (2) des programmes fédéraux-provinciaux, financés conjointement et administrés par les gouvernements provinciaux, comme l'assistance-vieillesse et les allocations aux invalides et aux aveugles; (3) des programmes spécifiques élaborés par les gouvernements provinciaux: en Ontario, les Indiennes peuvent recevoir les allocations aux mères nécessiteuses, l'aide aux veuves et aux mères non mariées; au Québec, les Indiennes sont admissibles aux allocations aux mères nécessiteuses et, en Nouvelle-Écosse les enfants abandonnés ainsi que les adultes indiens touchent, sur demande, certaines allocations aux termes de la *Nova Scotia Social Assistance Act*.

Les Esquimaux*

Le Canada compte environ 13,000 Esquimaux répartis entre les Territoires du Nord-Ouest, le Nord du Québec et le Labrador. Bien que bon nombre d'entre eux tirent encore la plus grande partie de leur subsistance de la chasse et de la pêche, leur situation s'est améliorée considérablement au cours des dix dernières années. De nomade qu'il a toujours été, l'Esquimaux devient peu à peu un salarié. En effet, les Esquimaux s'établissent dans les collectivités fixes où les occasions sont plus favorables du point de vue de l'éducation, des services de santé et du travail. En plus de ceux qui travaillent à leur propre compte comme chasseurs et trappeurs, dont plusieurs sont membres de coopératives, les Esquimaux occupent des emplois dans divers domaines. Ils sont fonctionnaires, ministres du culte, pilotes d'aviation, mineurs, charpentiers, mécaniciens, conducteurs de locomotives diesel et de tracteurs ainsi que foreurs de puits de pétrole. C'est un Esquimaux qui dirige la station de Radio-Canada à Inuvik, tandis qu'un autre réalise les émissions en langue esquimaude pour le Service du Nord de Radio-Canada. Certaines Esquimaudes travaillent comme interprètes, serveuses, aides-infirmières, secrétaires et commis, tant dans les localités du sud que du nord du Canada. Les salariés sont, cependant, en nombre encore assez restreint; du reste, il appartient au gouvernement fédéral de préparer, par l'enseignement et en aussi grand nombre que possible, les Esquimaux qui le désirent à embrasser une profession rémunérée en vue d'établir dans le Nord canadien des conditions économiques et une réserve de main-d'œuvre qui inciteront l'entreprise privée à investir dans l'exploitation des vastes ressources naturelles de la région. Divers programmes de construction de routes, de voies secondaires et de pistes d'atterrissage, de préparation d'inventaires des ressources naturelles, d'aménagement des vastes réservoirs de pétrole et des services d'électricité à bon marché visent ce même but.

* Revu à la Division de la rédaction et des renseignements, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

En s'efforçant de répondre au besoin primordial de l'Esquimau,—soit la sauvegarde de sa vie,—le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entretient assez régulièrement des rapports avec la plupart d'entre eux, même si un grand nombre ont gardé leurs habitudes de vie nomade. Toute la gamme des services sociaux dont bénéficient tous les Canadiens est également offerte aux Esquimaux. Les soins médicaux mis à leur disposition par le passé se reflètent dans le taux annuel d'accroissement naturel qui est de 3 à 4 p. 100. Ainsi, on prévoit que, d'ici à 20 ans environ, la population esquimaude aura doublé. La taille grandissante de la famille et la tendance générale à s'établir dans des localités fixes dans plusieurs régions ont créé une demande de logements permanents. En vertu d'un programme de prêts et de subventions établi en 1959, on encourage l'Esquimau à devenir propriétaire de sa maison. Une subvention variant de \$1,000 à \$2,000, suivant les dimensions de la maison, couvre une partie du coût de la construction et le propriétaire peut emprunter le solde de la Caisse de prêts aux Esquimaux et le rembourser à des conditions proportionnées à son revenu. Le coût global de la maison se trouve réduit s'il participe à sa construction. Grâce à ce programme, on a pourvu aux nécessités du logement pour plus de 1,000 familles esquimaudes; mais, pour remédier à une situation toujours aussi urgente, on a établi, vers la fin de 1965, un nouveau programme de quatre ans visant la construction de logements à location. Le nouveau programme prévoit la construction au cours des cinq prochaines années de 1,600 maisons au coût de 12 millions de dollars. Ces maisons auront jusqu'à trois chambres à coucher et la location comprendra les meubles essentiels, le chauffage, et l'électricité, ainsi que les services d'eau, d'égout et de disposition des ordures ménagères. Le loyer variera suivant les moyens de chaque famille et le solde sera absorbé par le gouvernement. Les locataires seront crédités pour le travail de construction ainsi que pour l'entretien et l'amélioration de la maison. En outre, pour permettre à la famille de devenir propriétaire de sa maison, le tiers du loyer déjà versé peut s'appliquer au prix d'achat de la maison.

En deuxième lieu, l'Esquimau a besoin d'instruction et de formation, afin de pouvoir faire concurrence sur le marché du travail, et pour que les intéressés et les doués puissent occuper leur place comme chefs de file dans leur localité ou ailleurs, ou encore afin de rendre plus satisfaisante et plus agréable la vie de ceux qui s'en tiennent à la tradition. Le nombre d'écoles dans le Nord a passé de 11 en 1952 à 64 à la fin de 1965 et un programme de construction scolaire (écoles primaires, secondaires, professionnelles et maternelles) est en voie d'exécution. D'ici à 1971, on prévoit la construction de 132 nouvelles classes, 64 salles auxiliaires, et 54 classes de remplacement, ainsi que des aménagements destinés au logement de 1,550 étudiants pensionnaires et quelque 200 membres du personnel attaché aux écoles. Plus de 3,000 jeunes Esquimaux fréquentent les 64 écoles actuelles qu'ils partagent avec tous les autres enfants qui habitent le Nord. Plus de 85 p. 100 de la population d'âge scolaire des Territoires du Nord-Ouest fréquentent actuellement l'école. Des comités d'enseignants expérimentés du Nord ont modifié les programmes scolaires provinciaux afin de les adapter aux besoins et aux connaissances des élèves de cette région. Un nombre considérable de manuels et de cours de formation générale ont été adaptés aux conditions de vie des régions septentrionales et, de plus, on a inventé une orthographe uniforme en caractères romains pour la langue esquimaude. Des étudiants esquimaux se trouvent dans toutes les années du secondaire dans le district de Mackenzie et quelques-uns au niveau du secondaire dans la partie est de l'Arctique. Le conseil des Territoires du Nord-Ouest a approuvé, en 1963, un programme de subventions et de prêts pour l'enseignement universitaire destiné à des étudiants esquimaux, indiens ou blancs qui ont les aptitudes requises, dans le but de leur assurer une instruction avancée. Les cours de formation professionnelle de n'importe quel niveau, avec l'aide financière complète, sont à la disposition des Esquimaux soit dans les institutions situées dans les Territoires du Nord-Ouest ou, en vertu d'ententes, dans les différents instituts techniques provinciaux. A l'heure actuelle, 400 Esquimaux profitent de ce plan. Afin de fournir plus d'ouvriers spécialisés et d'élever le niveau de l'effectif ouvrier dans les régions septentrionales, on a mis sur pied, en 1964, un programme d'apprentissage; une trentaine d'Esquimaux apprennent de cette façon des métiers spécialisés. Des agents de sélection et de placement travaillent dans les cinq

principaux centres du Nord, en étroite collaboration avec la Direction de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration du Canada. Ils choisissent des candidats à l'apprentissage qui répondent aux exigences des employeurs, orientent les travailleurs vers les emplois disponibles et agissent comme conseillers auprès des nouveaux employés.

Afin d'aider les Esquimaux qui continuent à tirer leur subsistance des ressources de la terre, soit volontairement ou par nécessité, des études économiques des différentes régions sont entreprises dans le but de déterminer les richesses exploitables; ensuite des programmes de mise en valeur sont mis en œuvre. Ainsi, on a pu orienter les travailleurs vers les professions suivantes: pêche commerciale, abattage, confection de vêtements en fourrure, préparation des aliments spéciaux et artisanat.

Les coopératives esquimaudes se sont développées très rapidement. Vingt-deux s'occupent actuellement de pêche commerciale, artisanat, arts graphiques et sculpture, exploitation de magasins de détail, abattage du bois, construction d'embarcations et même, à Frobisher Bay et à Inuvik, construction domiciliaire. Les articles produits par ces coopératives maintiennent la réputation d'artistes accomplis et d'artisans habiles déjà acquise par les Esquimaux. Au Cap Dorset, la *West Baffin Eskimo Co-operative*, qui se spécialise dans les arts graphiques, a créé un centre d'art remarquable et, à Povungnituk, à Holman Island et à Baker Lake, on produit des gravures admirables. Les sculptures sur pierre de Povungnituk, Grise Fiord et Igloolik sont bien reconnues et les artisans esquimaux de Baker Lake, de Rankin Inlet, de Coppermine, de Resolute et de Great Whale River fabriquent une foule d'articles originaux et intéressants. Les coopératives de pêche de George River, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont trouvé des débouchés actifs et profitables pour l'omble de l'Arctique. L'*Ookpik*, petit hibou en peau de phoque, créé par M^{me} Jeannie Snowball de la coopérative de Fort Chimo en 1963, a été choisi comme emblème de la Semaine du Canada par le ministère du Commerce lors de la foire de Philadelphie. Il a fait sensation et l'objet d'une grande publicité. On l'a enregistré, aux termes de la loi sur les marques de commerce et les brevets d'invention, afin de protéger M^{me} Snowball et les coopératives, et des contrats accordés à certains fabricants du Canada méridional ont apporté un important revenu à cette coopérative.

Section 4.—Population du monde

Les chiffres du tableau 28 sur la population du monde sont tirés de *Population and Vital Statistics Report* des Nations Unies de janvier 1966 et, sauf indication contraire, sont les estimations officielles de mi-année pour 1964. Les superficies sont extraites de l'*Annuaire statistique* des Nations Unies de 1965.

Population du monde évaluée par continent.—L'état suivant donne l'estimation rectifiée de la population du monde (mi-année 1964) par continent. Le total de chaque continent n'égale pas toujours la somme des populations de chaque pays, parce qu'il comprend des rectifications qui tiennent compte du sur-dénombrement ou du sous-dénombrement, de la surestimation, de catégories de population non comprises d'habitude dans les chiffres officiels, ainsi que des approximations à l'égard des pays qui n'ont pas fourni de statistiques officielles pour 1964. Les estimations sont les suivantes:

<i>Division continentale</i>	<i>Population</i>
	milliers
Afrique.....	304,000
Amérique du Nord.....	286,000
Amérique du Sud.....	162,000
Asie.....	1,780,000
Europe.....	443,000
Océanie.....	17,000
Union des républiques socialistes soviétiques.....	228,000
TOTAL MONDIAL.....	3,220,000
Pays du Commonwealth (30 juin 1966).....	802,896

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde

NOTA.—Statut d'indépendance ou de dépendance, 30 juin 1966. Les pays du Commonwealth et les pays qui relèvent de l'administration de la Grande-Bretagne ou des pays du Commonwealth (30 juin 1966) sont indiqués par un astérisque (*).

Continent et pays	Superficie milles carrés	Population milliers
Afrique		
ÉTATS SOUVERAINS		
Algérie.....	919,595	10,975
Burundi.....	16,747	2,500
Cameroun.....	183,569	5,103
Congo (Brazzaville).....	132,047	826
Congo, République démocratique.....	905,568	15,300
Côte-d'Ivoire.....	124,504	3,750
Dahomey.....	43,484	2,300 ²
Ethiopie.....	471,778	22,200
Gabon.....	103,347	459
*Gambie.....	4,361	324
*Ghana.....	92,109	7,537
Guinée.....	94,926	3,420
Haute-Volta.....	105,869	4,750
*Kenya.....	224,960	9,104
Libéria.....	43,000	1,041
Libye.....	679,362	1,559
Madagascar.....	230,036	6,180
*Malawi.....	46,066	3,900
Mali.....	463,950	4,485
Maroc.....	171,835	12,959
Mauritanie.....	419,232	900 ²
Niger.....	489,191	3,250
*Nigéria.....	356,669	50,400
*Ouganda.....	91,134	7,367
République Arabe Unie.....	386,102	28,000
République centrafricaine.....	240,535	1,320
*République Unie de Tanzanie		
Tanganyika.....	361,800	9,000
Zanzibar.....	1,020	335
Rwanda.....	10,169	3,013 ²
Sénégal.....	75,750	3,400
*Sierra Leone.....	27,699	2,200
Somalie.....	246,202	2,350
Soudan.....	967,500	13,180
Tchad.....	495,755	3,300 ¹
Togo.....	21,853	1,603
Tunisie.....	63,379	4,565
Union sud-africaine, sans Walvis Bay.....	471,445	17,474
*Zambie.....	290,586	3,600
ÉTATS NON SOUVERAINS		
Angola (Port.).....	481,354	5,084
*Basutoland (R.-U.).....	11,716	733
*Bechuanaland (R.-U.).....	219,916	543
Cap-Vert (Iles du) (Port.).....	1,657	220
Comores (Fr.).....	338	210
Guinée équatoriale (Esp.).....	10,531	263
Fernando Poo.....	735	70
Rio Muni.....	10,045	193
Guinée portugaise (Port.).....	13,948	525
Ini (Esp.).....	579	52
*Maurice (Ile) et dépendances (R.-U.).....	809	742
Mozambique (Port.).....	302,330	6,872
Possessions de l'Afrique du Nord (Esp.).....	12	157
Réunion (Fr.).....	969	382
*Rhodésie (R.-U.).....	150,333	4,140
*Sainte-Hélène (Ile), sans les dépendances (R.-U.)		
Ascension.....	47	5
Tristan de Cunha.....	34	3
Saint-Thomas et Ile-du-Prince (Port.).....	372	56
Sahara espagnol (Esp.).....	102,703	48
*Seychelles (Iles) (R.-U.).....	156	46

28.— Superficie et population des pays ou régions du monde (suite)

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Afrique (fin)		
ÉTATS NON SOUVERAINS (fin)		
Somalie française (Fr.).....	8,494	81
Sud-Ouest africain, y compris Walvis Bay (U. S.-A.).....	318,261	564
Swaziland.....	6,704	285
Territoires français méridionaux et antarctiques (Fr.).....	2,918	1
Amérique du Nord		
ÉTATS SOUVERAINS		
*Canada.....	3,851,809	19,271
Costa Rica.....	19,675	1,387
Cuba.....	44,218	7,434
États-Unis d'Amérique.....	3,615,211	192,119
Guatemala.....	42,042	4,305
Haïti.....	10,714	4,551
Honduras.....	48,377	2,082
*Jamaïque.....	4,232	1,739
Mexique.....	761,604	39,643
Nicaragua.....	53,938	1,597
Panama, sans la Zone du Canal.....	29,209	1,210
Zone du Canal.....	553	54
République Dominicaine.....	18,816	3,452
Salvador.....	8,260	2,824
*Trinité et Tobago.....	1,980	949
ÉTATS NON SOUVERAINS		
*Antigua (R.-U.).....	171	60
Antilles néerlandaises (P.-B.).....	371	205
*Bahamas (Îles) (R.-U.).....	4,403	134
*Barbade (R.-U.).....	166	242
*Bermudes (R.-U.).....	20	48
*Cayman (Îles) (R.-U.).....	160	9
Groenland (Dane.).....	840,001	37
Guedeloupe (Fr.).....	687	306
*Honduras britannique (R.-U.).....	8,867	103
Des-Vierges (E.-U.).....	133	41
Des-Vierges (R.-U.).....	59	8
*La Dominique (R.-U.).....	290	64
*La Grenade (R.-U.).....	133	93
Martinique (Fr.).....	425	310
*Montserrat (R.-U.).....	38	13
Porto Rico (E.-U.).....	3,435	2,584
*Saint-Christophe-Nevis et Anguilla (R.-U.).....	138	59
*Sainte-Lucie (R.-U.).....	238	92
Saint-Pierre-et-Miquelon (Fr.).....	93	5
*Saint-Vincent (R.-U.).....	150	85
*Turques et Caïcos (Îles) (R.-U.).....	166	6
Amérique du Sud		
ÉTATS SOUVERAINS		
Argentine.....	1,072,073	22,022
Bolivie.....	424,165	3,653
Bésil.....	3,286,488	78,809*
Chili.....	286,398	8,492
Colombie.....	439,515	17,482
Équateur.....	109,484	4,881*
*Guyane (auparavant Guyane britannique).....	83,000	629
Paraguay.....	157,048	1,968
Pérou.....	496,224	11,298*
Uruguay.....	72,173	2,682
Venezuela.....	352,145	8,427*

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde (suite)

Continent et pays	Superficie milles carrés	Population milliers
Amerique du Sud (fin)		
ÉTATS NON SOUVERAINS		
* Falkland (Îles), sans les dépendances (R.-U.).....	4, 618	2
Guyane française (Fr.).....	35, 135	36
Surinam (P.-B.).....	55, 144	325*
Asie		
ÉTATS SOUVERAINS		
Afghanistan.....	250, 000	15, 227
Arabie Saoudite.....	870, 004	6, 630
Bahrein (Îles).....	231	175
Birmanie.....	261, 790	24, 229
* Bouthan.....	18, 147	750
Cambodge.....	69, 893	6, 200
* Ceylan.....	25, 332	10, 985
Chine continentale.....	3, 691, 523	636, 000
Chine (Taiwan et Pescadores).....	13, 886	12, 070
* Chypre.....	3, 572	587
Corée.....	85, 032*	39, 433
Corée du Nord.....	46, 540	11, 800
République de Corée.....	38, 004	27, 655
* Inde.....	1, 176, 157	471, 624
Indonésie (sans Irian occidental).....	575, 896	102, 200
Irian occidental.....	189, 376	800
Irak.....	173, 260	7, 004
Iran.....	636, 296	22, 860
Israël.....	7, 992	2, 476
Japon.....	142, 727	96, 906
Jordanie.....	37, 738	1, 828
Katar.....	8, 500	60
Koweït.....	6, 178	426
Laos.....	91, 429	1, 960
Liban.....	4, 015	2, 250
* Malaisie.....	50, 700	7, 310
Malaya.....	29, 358	567
Sabah.....	48, 342	820
Sarawak.....	115	95
Maldives (Îles).....	82, 060	565
Mascate et Oman.....	592, 667	1, 050
Mongolie.....	64, 362	9, 920
Népal.....	32, 378	111
Oman sous régime de traité.....	365, 529	100, 762
* Pakistan.....	115, 831	31, 270
Philippines.....	2, 744	173
* Sikkim.....	224	1, 820
* Singapour.....	71, 498	5, 399
Syrie.....	198, 457	29, 700
Thaïlande.....	301, 382	30, 677
Turquie.....	232, 261	28, 155
Turquie d'Asie.....	8, 121	2, 688
Turquie d'Europe.....	65, 940	15, 715
Viet-Nam.....	61, 294	17, 900
République du Viet-Nam.....	75, 290	5, 000
Viet-Nam du Nord.....		
Yémen.....		
ÉTATS NON SOUVERAINS		
* Aden et le Protectorat d'Arabie du Sud (R.-U.).....	75	231
Aden (R.-U.).....	111, 001	868
Protectorat d'Arabie du Sud (R.-U.).....	40	
Bonin (Îles) (E.-U. [militaire]).....	2, 226	97
* Brunéi (R.-U.).....	398	3, 692
* Hongkong (R.-U.).....	8	174
Macao (Port.).....		

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde (suite)

Continent et pays	Superficie	Population
	milles carrés	milliers
Asie (fin)		
ÉTATS NON SOUVERAINS (fin)		
Palestine (auparavant sous mandat du Royaume-Uni).....	10,460	1,912*
Gaza.....	73	410
Ryû-Kyû (Îles) (É.-U. [militaire]).....	348	927
Timor portugais (Port.).....	5,763	543
Europe		
ÉTATS SOUVERAINS		
Albanie.....	11,100	1,814
Allemagne.....		
Allemagne orientale.....	41,659	16,000
Berlin (Est).....	156	1,068
Berlin (Ouest).....	186	2,193
République fédérale d'Allemagne.....	95,743	56,097
Andorre.....	175	11
Autriche.....	32,374	7,215
Belgique.....	11,781	9,378
Bulgarie.....	42,730	8,144
Danemark.....	16,619	4,720
Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries).....	194,884	31,339
Finlande.....	130,120	4,580
France (métropolitaine).....	211,208	48,417
Grèce.....	50,944	8,510
Hongrie.....	35,919	10,130
Irlande.....	27,135	2,849
Islande.....	39,769	189
Italie.....	116,301	51,090
Liechtenstein.....	61	18
Luxembourg.....	998	328
*Malte.....	122	324
Mousoo.....	"	23
Norvège.....	125,182	3,694
Pays-Bas.....	12,978	12,127
Pologne.....	120,665	31,161
Portugal (y compris les Açores et Madère).....	35,510	9,106
Roumanie.....	91,699	18,927
*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	94,221	54,066
Angleterre et pays de Galles.....	58,548	47,401
Écosse.....	30,411	5,206
Irlande du Nord.....	5,462	1,458
Saint-Marin.....	21	17
Suède.....	173,666	7,661
Suisse.....	15,941	5,874
Tchécoslovaquie.....	49,371	14,068
Vatican.....	"	1
Yougoslavie.....	98,766	19,278
ÉTATS NON SOUVERAINS		
Féroé (Îles) (Dane.).....	540	36
*Gibraltar (R.-U.).....	2	24
*Man (Île de) (R.-U.).....	227	48
*Normandes (Îles) (R.-U.).....	75	110
Svalbard et Terre Jan Mayen (Norv.).....	24,101	14
Océanie		
ÉTATS SOUVERAINS		
*Australie (sans les aborigènes).....	2,967,894	11,136
*Nouvelle-Zélande.....	103,736	2,594
*Samoa occidentales.....	1,097	122

28.—Superficie et population des pays ou régions du monde (fin)

Continent et pays	Superficie	Population
	millés carrés	milliers
Océanie (fin)		
ÉTATS NON SOUVERAINS		
*Canton et Enderbury (R.-U. et É.-U.).....	27	2
*Cocos-Keeling (Iles) (Aust.).....	5	1
*Cook (Iles) (N.-Z.).....	90	20
*Fidji (Iles) (R.-U.).....	7,015	449
*Gilbert et Ellice (Iles) (G.-B.).....	342	52
*Guam (R.-U.).....	212	72
*Iles Christmas (Aust.).....	52	3
*Iles du Pacifique (É.-U.).....	687	88
*Nauru (Aust., N.-Z. et R.-U.).....	8	5
*Niue (N.-Z.).....	100	5
*Norfolk (Ile) (Aust.).....	14	1
*Nouvelle-Calédonie (Fr.).....	7,202	89
*Nouvelle-Guinée (Aust.).....	92,160	1,539
*Nouvelles-Hébrides (R.-U. et Fr.).....	5,700	66
*Papua (Aust.).....	86,100	562
*Pitcairn (R.-U.).....	2	2
*Polynésie française (Fr.).....	1,544	82
*Salomon (Iles britanniques) (R.-U.).....	11,500	133
*Samoa américaines (É.-U.).....	76	23
*Tokélaou (Iles) (N.-Z.).....	4	2
*Tonga (R.-U.).....	270	71
Union des républiques socialistes soviétiques		
Union des républiques socialistes soviétiques.....	8,649,539	227,687

¹ Population africaine d'après un relevé par sondages.

² Population africaine seulement.

³ Moins

de 500 personnes.

⁴ Sans les Indiens de la jungle.

⁵ Sans les tribus indiennes nomades.

⁶ Sans

les tribus indiennes et noires.

⁷ Sans la population du Cachemire et de Djanmou, dont la situation n'a pas

été établie de façon définitive.

⁸ Comprend 487 milles carrés de zone démilitarisée.

⁹ Dernière estimation officielle.

¹⁰ Moins d'un mille carré.

¹¹ Dernière estimation officielle; habitées l'hiver seule-

ment; population norvégienne seulement.

CHAPITRE IV.—IMMIGRATION ET CITOYENNETÉ

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Immigration et émigration....	225	Partie II.—Citoyenneté canadienne.....	239
SECTION 1. POLITIQUE ET ADMINISTRATION DE L'IMMIGRATION	225	SECTION 1. LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE.....	239
SECTION 2. STATISTIQUE DE L'IMMIGRATION.	228	SECTION 2. STATISTIQUE DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE.....	241
SECTION 3. STATISTIQUE DE L'ÉMIGRATION..	238		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—IMMIGRATION ET ÉMIGRATION*

Section 1.—Politique et administration de l'immigration

Politique.—Le Canada a toujours cherché à accroître sa population au moyen de l'immigration, en vue d'élargir son marché domestique, de réduire ses frais d'administration par habitant, de stimuler son activité économique par un nouvel apport de talents, d'idées et d'enthousiasme, et de maintenir à un niveau plus élevé son indépendance culturelle et sa puissance créatrice. L'expérience a démontré qu'une affluence substantielle d'immigrants est très avantageuse pour le Canada.

On ne peut pas ajouter au hasard de nouveaux éléments à la population et sans tenir compte de leurs moyens de subsistance ni de l'effet qu'ils auront sur la vie canadienne. A cause du changement technologique et de la complexité que présente actuellement la société canadienne par suite de son développement, le nouvel arrivant doit être capable, pour pouvoir s'établir d'une façon satisfaisante, de soutenir la concurrence économique en fonction de l'éducation, de la formation, des talents et des qualités personnelles. Depuis de nombreuses années, le Canada s'efforce d'obtenir des immigrants capables de s'adapter à la vie canadienne. Ces personnes, du fait qu'elles trouvent ici des institutions qui leur sont familières, se sentent mieux chez elles et s'habituent plus facilement à leur nouvelle vie. Le Canada favorise autant qu'il peut le mouvement migratoire en provenance des pays ayant des caractères économiques, sociaux et politiques semblables aux siens. Cependant, les ressortissants d'autres pays qui possèdent les qualités requises peuvent aussi s'intégrer avec succès dans la société canadienne, et le règlement actuel sur l'immigration tient compte de ce principe. Les gens de partout au monde peuvent immigrer au Canada pourvu qu'ils fassent preuve de pouvoir s'adapter à la vie canadienne et qu'ils offrent la probabilité de pouvoir s'établir sans peine et sans causer de désordre dans les collectivités où ils choisiront de se fixer.

Le Règlement sur l'immigration, qui est entré en application le 1^{er} février 1962, contient en substance la politique d'immigration du Canada†. On y spécifie les catégories

* Les sections 1 et 2 de la présente Partie ont été revues sous la direction du sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration, Ottawa. L'historique de l'immigration et la loi et le règlement relatifs à l'immigration font l'objet d'un article spécial (*Evolution de l'immigration au Canada*) paru dans l'*Annuaire* de 1957-1958, pp. 154-178. L'édition de 1959 renferme un autre article «*L'intégration des immigrants d'après-guerre*» (pp. 182-184) qui complète ces renseignements.

† Au moment de la rédaction (octobre 1966).

de personnes qui peuvent demander l'admission permanente au Canada. Ces catégories comprennent toute personne, sans égard à son origine, sa citoyenneté, son pays de résidence ou ses croyances religieuses, capable personnellement, en raison de son instruction, de sa formation, de ses talents ou autres qualités, de s'établir d'une façon satisfaisante au Canada. En pratique, les qualités et attributs personnels du candidat à l'admission sont mis en rapport avec les besoins et les intérêts de la société canadienne sous ses divers aspects économiques, sociaux ou culturels.

D'autres dispositions du Règlement actuel permettent aux familles des personnes dont l'admission a été approuvée selon ces termes, de les accompagner. Une fois rendu au Canada, un résident permanent peut y faire venir son épouse et ses enfants à charge, ainsi que certains autres membres de sa proche parenté. Sauf dans certaines circonstances, au moment de la rédaction, aucun critère spécial ne s'applique dans le cas de ces personnes. Tout immigrant doit être en bonne santé, de bonne vie et mœurs et en possession des documents prescrits par le Règlement. Les garants doivent être capables de prendre à leur charge les frais d'entretien des personnes dont ils demandent l'admission. Le Livre blanc sur l'immigration mentionné ci-dessous prévoit une révision du Règlement.

Le Canada a autorisé à plusieurs reprises, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'entrée au pays de milliers de réfugiés. C'est là un geste humanitaire et une preuve tangible que le Canada reconnaît ses responsabilités au sein de la communauté internationale. On donne le chiffre de 300,000 comme une évaluation prudente du nombre des réfugiés qui ont été admis au Canada depuis 1945.

Administration.—La Direction de l'immigration, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, applique les dispositions de la loi et du Règlement sur l'immigration. Le Livre blanc sur l'immigration dont le premier ministre avait annoncé, en décembre 1964, la préparation et la présentation au Parlement, a été déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1966. Il fournit un exposé des points de vue du gouvernement en matière de politique et de méthodes d'immigration, par rapport aux problèmes nationaux et aux intérêts du pays. Il est à prévoir que les discussions sur le Livre blanc, tant au Parlement que par le public, réuniront les opinions sur la nature des changements qu'il y a lieu d'apporter à la politique, aux méthodes et à la législation actuelles, en matière d'immigration.

Pour que l'activité de la Direction de l'immigration soit plus en accord avec son objectif essentiel, qui est d'attirer au Canada autant de travailleurs expérimentés que l'économie peut en absorber, et pour mettre la Direction en mesure de faire face aux défis que présenteront les prochaines années, on l'a réorganisée, au cours de 1964 et de 1965, dans une optique fonctionnelle, qui vise à donner un meilleur service aux immigrants et au public canadien. Il s'agissait surtout de décentraliser davantage l'autorité, de stimuler l'activité des services de publicité outre-mer, d'ouvrir d'autres bureaux et de recruter du nouveau personnel de haute compétence.

En janvier 1966, le gouvernement fédéral a annoncé le projet de conversion du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en un nouveau ministère: celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le nouveau ministère est devenu une réalité à compter du 1^{er} octobre 1966 à la suite de la promulgation officielle mais, vue que certains arrangements administratifs ne soient pas encore réglés au moment de la rédaction, il faut considérer la réorganisation de la Division de l'immigration uniquement comme une tentative, même si elle a été mise partiellement en application le 1^{er} août 1966. Selon le projet conçu, la Division de l'immigration comprendra trois directions principales: 1^o la *Direction de la planification*, qui est chargée d'élaborer le programme d'immigration, d'évaluer et de coordonner les éléments qui l'influencent, et d'analyser les résultats obtenus; 2^o la *Direction de l'extérieur*, qui est chargée de la sélection des immigrants et de la plupart des autres activités de la Division en dehors du Canada; 3^o la *Direction de l'intérieur*, qui est chargée de l'admission, de l'accueil et de l'orientation des immigrants à leur arrivée au Canada, ainsi que de l'application de la loi et du Règlement sur l'immigration, et de l'aide aux immigrants dans les cas exceptionnels qui posent des problèmes. Auparavant, une part

importante de l'activité de la Division de l'immigration consistait dans le placement en emploi des nouveaux arrivants. Ces fonctions sont maintenant dévolues à la Division de la main-d'œuvre du Canada, qui relève du ministère et à laquelle sont rattachés aujourd'hui les fonctionnaires de l'immigration spécialisés dans ce domaine.

En juin 1964, le gouvernement fédéral chargeait M^e Joseph Sedgwick, c.r., de faire enquête sur des allégations faites à la Chambre des communes et ailleurs, voulant que certains étrangers aient été détenus illégalement et privés du droit de consulter un avocat. M. Sedgwick avait en outre été prié d'enquêter sur les méthodes employées dans les cas d'arrestation, d'expulsion et de poursuites intentées contre des personnes qui se trouvent illégalement au Canada. En avril 1965, M. Sedgwick déposait la première partie de son rapport, portant uniquement sur les allégations concernant les détenus. Bref, le rapport approuvait les mesures prises par la Division de l'immigration, jugeant les allégations mal fondées ou exagérées et les mesures aboutissant à des ordonnances d'expulsion, irréfutables dans la majorité des cas. En quelques rares cas, il déplorait des retards administratifs mais exprimait l'avis que la faute ne tenait pas à une intention de mal agir. Au mois de février 1965, le mandat de M. Sedgwick a été étendu de façon à inclure une étude de la portée et de l'exercice des pouvoirs discrétionnaires que la loi sur l'immigration confère au ministre responsable de l'Immigration, ainsi qu'une étude de la composition et du fonctionnement de la Commission d'appel de l'immigration. La Partie II du Rapport Sedgwick a été déposée à la Chambre des communes le 17 mars 1966, et les recommandations qu'elle renferme ont été mises à l'étude. Le 20 octobre 1966, on a décidé d'établir un Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui étudiera le Livre blanc et les deux rapports de M^e Sedgwick et donnera ses recommandations.

Le 6 juillet 1966, le ministre a déposé à la Chambre des communes un projet de loi visant à «prévoir des appels à une Commission d'appel de l'immigration à l'égard de certaines questions relatives à l'immigration». Il est à prévoir que le projet de loi sera étudié par le Parlement avant la fin de 1966.

Le 8 juillet 1966, le ministre a fait part au Parlement d'une nouvelle politique à l'égard des personnes qui entrent au Canada à titre de visiteurs et qui essaient par la suite d'y demeurer en qualité d'immigrants, se soustrayant ainsi aux formalités normales de l'immigration. Le ministre a énoncé clairement et nettement les conditions auxquelles doivent satisfaire de telles personnes qui sont déjà au Canada pour obtenir l'autorisation d'y demeurer, et prévu des critères distincts et plus exigeants à l'égard des futurs visiteurs qui tenteront de demeurer au Canada sans avoir passé par les procédures d'examen et de sélection à l'étranger.

A la même occasion, le ministre a annoncé l'intention du gouvernement d'apporter des changements au Règlement sur l'immigration en ce qui concerne l'admission de personnes parrainées par des parents établis au Canada. Les changements visent des normes uniformes d'admission, quels que soient la nationalité ou le pays de résidence du candidat à l'immigration. Les dispositions modifiées quant au parrainage s'appliqueront universellement, grâce à la suppression de certaines restrictions, qui avaient été établies dans un but de sécurité, à l'égard de l'admission de parents habitant l'Europe orientale ou certains autres pays où ces restrictions s'appliquaient. Les modifications proposées sont énoncées dans le Livre blanc sur l'immigration.

En mars 1966, trois modifications ont été apportées au Règlement sur l'immigration. Deux visaient à supprimer les retards et les ennuis suscités par les moyens de documentation impliquant les compagnies de transport. La troisième modification abolissait la disposition du règlement prévoyant que les personnes qui résidaient en permanence et de façon légale aux États-Unis, mais qui n'étaient pas citoyens américains, devaient obtenir un passeport du pays dont elles étaient citoyennes pour être admises au Canada.

Les 33 bureaux des visas à l'étranger sont situés dans les villes suivantes: Londres, Liverpool, Leeds, Bristol, Glasgow, Belfast, Dublin, Paris, Bordeaux, Marseille, Bruxelles, Berne, La Haye, Copenhague, Cologne, Berlin, Hambourg, Munich, Stuttgart, Vienne, Oslo, Stockholm, Helsinki, Lisbonne, Madrid, Rome, Milan, Athènes, Le Caire, Tel-Aviv,

New Delhi, Tokyo et Hongkong. Le bureau central de l'immigration pour la région de l'Europe continentale, à Genève, est un centre administratif qui ne délivre pas de visas. Quatre bureaux aux États-Unis (New York, Chicago, San Francisco et Denver) fournissent des renseignements et des avis mais ne délivrent pas de visas. On étudie actuellement la possibilité d'ouvrir des bureaux de visas à Birmingham et à Manille, ainsi qu'un nouveau bureau au Moyen-Orient. Le personnel de tous les bureaux se tient au fait de la conjoncture économique au Canada et peut ainsi éclairer les immigrants sur leurs chances de s'y établir avec succès. L'examen des immigrants et des visiteurs se fait à 552 ports d'entrée, situés sur les côtes canadiennes, le long de la frontière internationale, à certains aéroports et à certains bureaux à l'intérieur du pays.

Section 2.—Statistique de l'immigration

Le tableau 1 montre le nombre des immigrants qui sont arrivés au Canada chaque année depuis 1913, qui a été l'année culminante de l'immigration. Le tableau 2 indique le nombre et la répartition des immigrants au sein de la population du Canada à la date du dernier recensement décennal, le 1^{er} juin 1961, selon la période d'arrivée.

1.—Immigrants arrivés au Canada, 1913-1965

NOTA.—La statistique de 1852-1933 figure à la page 155 de l'Annuaire de 1942 et celle de 1894-1912, à la page 185 de l'édition de 1948-1949.

Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants	Année	Immigrants
1913.....	400,870	1924.....	124,164	1935.....	11,277	1946.....	71,719	1957.....	282,164
1914.....	150,484	1925.....	84,907	1936.....	11,643	1947.....	69,127	1958.....	124,851
1915.....	36,665	1926.....	135,982	1937.....	15,101	1948.....	125,414	1959.....	106,928
1916.....	55,914	1927.....	158,886	1938.....	17,244	1949.....	95,217	1960.....	104,111
1917.....	72,910	1928.....	186,783	1939.....	16,994	1950.....	73,912	1961.....	71,689
1918.....	41,845	1929.....	164,993	1940.....	11,324	1951.....	194,391	1962.....	74,586
1919.....	107,698	1930.....	104,806	1941.....	9,329	1952.....	164,408	1963.....	93,151
1920.....	138,824	1931.....	27,530	1942.....	7,576	1953.....	168,868	1964.....	112,606
1921.....	91,728	1932.....	20,591	1943.....	8,501	1954.....	154,227	1965.....	146,758
1922.....	64,224	1933.....	14,382	1944.....	12,801	1955.....	109,946		
1923.....	133,729	1934.....	12,476	1945.....	22,722	1956.....	161,857		

Le tableau 2 montre que, d'après le recensement, 1,507,116 personnes ont déclaré être arrivées au Canada entre le 1^{er} janvier 1946 et le 1^{er} juin 1961. Ces immigrants constituent environ 75 p. 100 de tous les immigrants arrivés au Canada durant cette période. D'après les dossiers du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 2,033,598 immigrants ont été admis au Canada pendant la période 1946-1961. La différence entre ce total et les 1,507,116 immigrants d'après-guerre dénombrés au recensement de 1961, soit 526,482 personnes, représente les pertes dues aux décès et à l'émigration des immigrants arrivés après la guerre jusqu'en juin 1961. Comme on obtient cette différence en comparant les statistiques provenant de deux sources différentes, il faut la considérer comme une simple mesure approximative de ces pertes. On estime que les décès d'immigrants arrivés depuis 1946 ne dépasseraient pas 86,000 en date du mois de juin 1961. Il semble donc qu'environ 440,000 ont émigré au cours de la période de janvier 1946 à juin 1961, soit un peu plus du cinquième de toutes les arrivées durant la période.

Les 440,000 immigrants d'après-guerre qui semblent avoir émigré du Canada jusqu'en juin 1961 constitueraient donc un peu plus de 50 p. 100 du total de l'émigration estimative du Canada depuis 1946, d'après les données sur l'émigration ayant servi à préparer les estimations démographiques annuelles. À cet égard, il convient de mentionner qu'un élément capital de l'émigration canadienne globale réside dans le déplacement vers les États-Unis des personnes nées au Canada dont 387,000 sont entrées aux États-Unis comme immigrants de juillet 1946 à juillet 1961, selon les données du Service d'immigration des États-Unis (voir pp. 238-239).

2.—Immigrants, selon la période d'immigration et par province, recensement de 1961

Province ou territoire	Avant 1930	1931-1940	1941-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1961 ¹	1946-1961 ¹	Total
Terre-Neuve.....	1,366	339	338	1,317	1,230	1,689	4,236	6,269
Île-du-Prince-Édouard.....	1,170	217	117	439	452	597	1,488	2,992
Nouvelle-Écosse.....	14,752	2,165	1,979	4,434	5,281	6,457	16,172	34,168
Nouveau-Brunswick.....	10,496	1,451	886	3,184	2,857	4,379	10,450	23,283
Québec.....	121,164	14,202	5,321	38,452	87,878	121,457	247,762	388,449
Ontario.....	462,706	41,959	15,190	169,044	323,528	340,731	833,303	1,353,157
Manitoba.....	101,758	4,259	1,483	15,925	21,134	25,439	62,498	169,998
Saskatchewan.....	116,192	3,170	1,034	8,124	9,497	11,372	28,903	149,389
Alberta.....	156,324	8,446	2,420	25,326	48,263	47,970	121,559	238,749
Colombie-Britannique.....	229,790	11,300	4,498	37,396	65,947	74,301	177,544	423,132
Yukon.....	867	81	42	265	626	833	1,724	2,714
Territoires du Nord-Ouest.....	425	114	37	178	472	737	1,387	1,963
Canada.....	1,216,899	87,763	32,445	303,984	567,199	635,942	1,507,116	2,844,263

¹ Jusqu'à la date du recensement, le 1^{er} juin 1961.

Immigration récente.—La situation économique, tant à l'étranger qu'au pays, influence toujours l'immigration. Néanmoins, il est rare que ces influences agissent d'une façon immédiate. La nouvelle de la prospérité économique du Canada prédispose les étrangers en sa faveur, mais comme les formalités requises pour l'immigration prennent ordinairement plusieurs mois, le mouvement migratoire proprement dit ne coïncide pas toujours avec la situation économique du moment, ce qui explique que l'immigration est parfois peu considérable dans les bonnes années alors qu'elle peut sembler exagérée durant certaines périodes moins prospères. Le délai causé par le choix et l'examen médical des aspirants-immigrants, ainsi que par l'obtention de la documentation nécessaire, est inévitable. Le transport est un autre facteur de retard, et à ces causes il faut ajouter le chômage saisonnier qui existe au Canada et tend à décourager l'immigration de novembre à avril.

Par rapport au niveau relativement élevé de l'immigration pendant les trois années qui ont suivi le début (1951) des hostilités en Corée, l'immigration a légèrement diminué de 168,868 en 1953 à 154,227 en 1954. Par suite du léger recul de l'économie canadienne en 1954, il s'est produit une très forte diminution de quelque 44,000 dans le nombre d'immigrants en 1955. Néanmoins, avec la reprise des affaires en Amérique du Nord et l'aggravation de la situation politique en Europe, l'immigration accusait une hausse de quelque 55,000 en 1956. La révolution hongroise et la crise de Suez, en 1956, ont eu un effet marqué sur l'immigration de 1957, alors que 282,164 immigrants, soit 31,643 Hongrois et 108,989 Britanniques, ont été admis au Canada. C'était le nombre le plus considérable d'immigrants à être admis au Canada depuis 1913.

Le règlement de l'affaire de Suez et la suppression de la révolte hongroise ont contribué à rétablir quelque peu le calme en Europe. Comme l'économie canadienne subissait une régression en 1956 et 1957, tandis que la situation s'améliorait en Europe, 124,851 immigrants seulement sont venus au Canada en 1958. La Grande-Bretagne se remettait à ce moment-là de la guerre et de ses répercussions, et le relèvement s'est reflété dans le fait que, pour la première fois depuis la fin des hostilités, les îles Britanniques n'ont pas fourni le groupe le plus considérable d'immigrants. Leur nombre a été de 24,777, alors que celui des Italiens était de 27,043. Le total des arrivées est tombé de 106,928 en 1959 à 104,111 en 1960 et à 71,689 en 1961; durant ces années, le nombre des arrivées d'Italie est demeuré le plus considérable. Les principaux facteurs qui ont contribué à la diminution du nombre d'immigrants arrivés au cours de la période 1958-1961 sont: 1° le redressement de l'économie dans les pays d'Europe d'où sont venus la plupart des immigrants admis au Canada; 2° la tendance plus prononcée à choisir l'immigrant qui dispose de fonds suffisants et qui est pourvu de connaissances nécessaires pour s'établir à son propre compte dans le commerce ou l'industrie, ou l'immigrant possédant un métier ou une spécialité lui permettant de s'intégrer rapidement à la main-d'œuvre canadienne.

Depuis 1962, année où les immigrants en provenance des îles Britanniques étaient de nouveau le groupe le plus important, le nombre d'immigrants ne cesse d'augmenter. Cet accroissement découle de l'activité poussée dans les domaines de la publicité et du recrutement dans les principaux pays d'émigration ainsi que de l'expansion des services de l'immigration dans les autres régions du monde qui, jusqu'à maintenant, n'ont guère fourni d'immigrants au Canada. En 1965, le Canada a accueilli 146,758 immigrants, soit 30,3 p. 100 de plus que l'année précédente. Il y avait un plus grand nombre d'immigrants en provenance de presque tous les pays. Par ordre d'importance décroissante, les principaux pays d'origine étaient les suivants: Grande-Bretagne, Italie, États-Unis, Allemagne, France et Portugal. Le nombre des immigrants en provenance des États-Unis s'est accru de 20,5 p. 100 par rapport à 1964; c'était la plus forte augmentation annuelle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Comme d'habitude, l'Ontario et le Québec ont accueilli la plus grande partie des immigrants. L'Ontario en a reçu 54,3 p. 100, le Québec 20,7 p. 100, la Colombie-Britannique 12,6 p. 100, les trois provinces des Prairies 10 p. 100 et les provinces Maritimes 2,4 p. 100. Il y avait à peu près autant de travailleurs que de non-travailleurs, 74,195 étant classés comme travailleurs et 72,563 comme personnes à charge ou non actives. Il est également significatif que 67 p. 100 des immigrants qui sont entrés dans l'effectif des travailleurs appartenaient aux catégories de main-d'œuvre spécialisée alors qu'en 1964 il n'y en avait que 59 p. 100.

Analyse de l'immigration, 1963-1965.—Des analyses de ce qui constitue le mouvement d'immigration au cours des années 1963, 1964 et 1965 sont fournies aux tableaux 3 à 10, et le nombre de personnes expulsées pour diverses raisons durant les mêmes années, au tableau 11.

Le tableau 3 classe les immigrants suivant le dernier pays de résidence permanente. Pendant les trois années considérées, 27,2 p. 100 de l'immigration provenaient de la Grande-Bretagne et de la République d'Irlande; 45,5 p. 100 de l'Europe continentale; 11,2 p. 100 des États-Unis et 16,1 p. 100 des autres pays.

3.—Immigrants arrivés, selon l'ex-pays de résidence, 1963-1965

Nota.—Les chiffres comparables de 1946 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1951 et les chiffres moins détaillés de 1939-1945 dans celle de 1950, p. 195.

Pays	1963	1964	1965	Pays	1963	1964	1965
Commonwealth				République d'Irlande	590	680	861
Îles Britanniques				Afrique	688	1,598	1,613
Angleterre.....	16,562	20,481	28,920	Asie	629	760	2,157
Écosse.....	6,074	6,698	8,363	Europe ¹			
Irlande du Nord.....	1,743	1,847	1,934	Allemagne.....	6,744	5,992	8,927
Pays de Galles.....	201	236	682	Autriche.....	799	1,009	1,472
Petites Îles.....	23	17	58	Belgique.....	935	969	977
Total, Îles Britanniques	24,603	29,279	39,857	Espagne.....	436	674	804
Antilles.....	2,227	3,072	2,926	Finlande.....	251	353	504
Australie.....	1,376	1,855	2,150	France.....	3,568	4,542	5,225
Hongkong.....	1,008	2,490	4,155	Grèce.....	4,759	4,391	5,642
Inde.....	737	1,154	2,211	Hongrie.....	565	424	453
Malte.....	869	1,162	1,055	Italie.....	14,427	19,297	26,396
Nouvelle-Zélande.....	316	448	561	Pays-Bas.....	1,728	2,029	2,619
Autres Commonwealth....	1,289	1,866	2,134	Autres scandinaves			
Total, tout le Commonwealth ...	32,425	49,226	55,979	Danemark.....	573	717	859
				Autres.....	568	604	692
				Pologne.....	1,482	1,944	1,975
				Portugal.....	4,000	5,309	5,734
				Suisse.....	999	1,446	2,169

3.—Immigrants arrivés, selon l'ex-pays de résidence, 1963-1965 (fin)

Pays	1963	1964	1965	Pays	1963	1964	1965
Europe¹ (fin)				Moyen-Orient¹			
Yougoslavie.....	781	1,187	1,230	Égypte.....	1,476	1,855	1,378
Autres.....	227	275	330	Israël.....	688	871	832
Amérique du Nord¹				Liban.....	456	347	602
États-Unis.....	11,736	12,565	15,143	Autres.....	225	379	826
Mexique.....	117	136	147	Autres pays.....	9	—	5
Autres.....	176	174	221				
Amérique du Sud¹	1,103	1,643	1,862	Total, tous pays.....	93,151	112,606	146,758

¹ Sans les pays du Commonwealth, 417 de la République sud-africaine.

² Comprend 296 de la République sud-africaine.

³ Comprend

⁴ Comprend 545 de la République sud-africaine.

Des immigrants arrivés en 1965, 36.1 p. 100 étaient nés dans des pays du Commonwealth ou dans la République d'Irlande, au regard de 35.6 p. 100 en 1964 et 35.2 p. 100 en 1963; 23.2 p. 100 étaient nés en Italie ou en Grèce, 8.6 p. 100 en Allemagne, en France ou dans les Pays-Bas, 8.2 p. 100 aux États-Unis, 5.4 p. 100 en Espagne ou au Portugal, et 3.9 p. 100 en Pologne ou en Yougoslavie.

4.—Lieu de naissance des immigrants, 1963-1965

Nota.—Les chiffres depuis 1942 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1948-1949.

Pays de naissance	1963	1964	1965	Pays de naissance	1963	1964	1965
Commonwealth				Europe¹ (fin)			
Iles Britanniques				Espagne.....	1,053	1,147	1,419
Angleterre.....	14,268	17,383	24,233	Finlande.....	287	408	584
Écosse.....	6,340	7,145	8,838	France.....	2,452	3,143	3,396
Irlande du Nord.....	1,851	1,993	2,143	Grèce.....	5,188	4,631	5,972
Pays de Galles.....	551	750	1,127	Hongrie.....	952	973	1,144
Petites îles.....	26	48	64	Italie.....	15,474	20,578	28,118
Total, îles Britanniques	23,036	27,319	36,405	Norvège.....	290	282	324
Antilles.....	2,576	2,578	3,844	Pays-Bas.....	1,696	1,693	2,327
Australie.....	1,256	1,656	2,039	Pologne.....	2,004	2,371	2,477
Canada.....	906	958	1,043	Portugal.....	4,255	6,700	6,506
Inde.....	1,146	1,642	3,040	Roumanie.....	388	425	424
Malte.....	907	1,184	1,124	Suisse.....	612	795	1,231
Nouvelle-Zélande.....	399	456	620	Tchécoslovaquie.....	234	268	386
Autres Commonwealth.....	1,668	3,303	3,399	Union des républiques socialistes soviétiques ²	416	413	543
Total, tout le Commonwealth	31,894	39,696	51,514	Yougoslavie.....	2,534	3,116	3,259
République d'Irlande	905	1,048	1,443	Autres.....	491	474	548
Afrique¹	1,303	1,608	1,442	Moyen-Orient¹			
Asie¹				Égypte.....	1,583	1,946	1,653
Chine.....	971	2,168	4,552	Israël.....	306	439	490
Japon.....	184	151	221	Liban.....	367	299	482
Autres.....	585	647	2,052	Turquie.....	587	619	915
Europe¹				Autres.....	124	153	561
Allemagne.....	4,518	4,771	6,964	Amérique du Nord¹			
Autriche.....	565	650	803	États-Unis.....	8,762	9,810	12,017
Belgique.....	603	719	606	Mexique.....	106	127	147
Danemark.....	610	723	873	Autres.....	240	240	279
				Amérique du Sud¹	515	736	977
				Autres	96	9	11
				Total général	93,151	112,606	146,758

¹ Sans les pays du Commonwealth.

² En Europe et en Asie.

Les immigrants originaires de l'Europe continentale constituaient 54.9 p. 100 du total en 1965 et ceux d'origine britannique, 32.2 p. 100. Les proportions d'Européens du continent en 1964 et en 1963 étaient respectivement de 57.6 p. 100 et 57.4 p. 100, et ceux d'origine britannique, de 32.1 p. 100 et 33.4 p. 100, pour les mêmes années.

5.—Origine des immigrants, 1963-1965

NOTA.—Les chiffres depuis 1926 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1939.

Origine	1963	1964	1965	Origine	1963	1964	1965
Britannique				Europe continentale (fin)			
Anglaise.....	17,868	21,336	28,810	Scandinave			
Ecossaise.....	7,784	8,637	10,692	Danoise.....	743	832	1,057
Galloise.....	731	997	1,482	Islandaise.....	18	17	9
Irlandaise.....	4,767	5,229	6,237	Norvégienne.....	502	480	619
Total, britannique..	31,100	36,199	47,221	Suédoise.....	895	452	545
Europe continentale				Tsiste ²	661	833	1,194
Albanaise.....	51	29	31	Tchèque et slovaque.....	160	237	306
Allemande.....	6,550	7,091	9,832	Ukrainienne.....	215	202	283
Autrichienne.....	588	751	819	Yougoslave ¹	2,449	3,116	3,320
Belge.....	539	723	675	Total, Europe continentale.....	52,477	64,836	80,643
Bulgare.....	23	35	75	Autres			
Espagnole ¹	1,468	1,642	1,909	Américainne.....	1,386	2,077	3,491
Estonienne.....	69	57	65	Arabe.....	154	214	263
Finlandaise.....	325	478	658	Arménienne.....	932	855	887
Française.....	3,291	4,044	4,408	Chinoise.....	1,571	3,210	5,234
Grecque.....	5,647	8,200	6,730	Hindoue (américaine).....	21	28	32
Hongroise.....	965	1,054	1,323	Japonaise.....	199	163	219
Italienne.....	16,194	21,508	29,360	Libanaise.....	591	635	763
Juive.....	2,180	3,113	2,816	Mexicaine.....	24	27	55
Lettonne.....	92	67	97	Nègre.....	2,453	2,627	4,065
Lituanienne.....	73	84	95	Syrienne.....	108	178	241
Luxembourgeoise.....	21	13	11	Turque.....	310	341	527
Maltaise.....	906	1,200	1,133	Non précisée.....	825	1,216	3,117
Néerlandaise.....	2,181	2,464	2,999	Total, autres.....	8,574	11,571	18,994
Polonaise.....	2,069	2,621	2,862	Total général.....	93,151	112,606	146,758
Portugaise.....	4,732	6,109	7,069				
Roumaine.....	163	165	155				
Russe.....	177	201	260				

¹ Y compris un petit nombre de groupes mineurs, races constituantes: allemande, française, italienne, etc.

² Déclarés «Suisse» mais appartenant à l'une des

Parmi chaque centaine d'immigrants admis au Canada de 1963 à 1965 inclusivement, 29 étaient sujets britanniques, 18 citoyens de l'Italie, 10 des États-Unis, 5 d'Allemagne, 5 de la Grèce, et 5 du Portugal; les 28 qui restaient se partageaient diverses autres nationalités.

6.—Nationalité des immigrants, 1963-1965

NOTA.—Les chiffres depuis 1930 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1936.

Nationalité	1963	1964	1965	Nationalité	1963	1964	1965
Allemande.....	4,740	4,868	7,081	Cingalaise.....	25	78	141
Américaine (E.-U.).....	10,313	11,350	13,857	Chinoise.....	911	2,127	2,375
Américaine centrale.....	27	21	25	Danoise.....	593	716	874
Autrichienne.....	1,440	1,896	2,322	Egyptienne.....	1,187	1,532	1,270
Autrichienne.....	529	658	770	Espagnole.....	1,043	1,123	1,414
Belge.....	528	675	645	Finlandaise.....	281	401	568
Britannique (colonies comprises).....	28,961	32,772	42,785	Française.....	2,772	3,417	3,691
				Grecque.....	5,385	4,819	6,131

6.—Nationalité des immigrants, 1963-1965 (fin)

Nationalité	1963	1964	1965	Nationalité	1963	1964	1965
Honroise.....	551	460	592	Sud-africaine.....	339	455	581
Indienne.....	860	1,309	2,386	Sud-américaine.....	594	732	928
Irlandaise (république).....	759	908	1,311	Sud-rhodésienne.....	120	93	56
Israélienne.....	746	929	837	Suédoise.....	183	217	240
Italienne.....	15,589	20,720	28,397	Suisse.....	603	760	1,144
Japonaise.....	171	140	188	Tchécoslovaque.....	25	92	80
Libanaise.....	488	385	637	Turque.....	327	395	662
Luxembourgeoise.....	21	12	11	Yougoslave.....	978	1,519	1,886
Marocaine.....	287	986	775	Autres, africaines.....	46	134	90
Mexicaine.....	100	114	130	Autres, asiatiques.....	253	622	2,441
Néerlandaise.....	1,773	1,989	2,525	Autres, européennes.....	64	76	712
Néo-zélandaise.....	377	457	642	Apatriotes.....	2,394	2,661	2,526
Norvégienne.....	285	268	317	Autres.....	431	1,624	2,486
Pakistanaise.....	137	307	470	Total.....	93,151	112,696	146,758
Polonaise.....	1,539	1,985	2,027				
Portugaise.....	4,281	5,721	6,593				
Russe.....	75	80	159				

La répartition, selon le sexe, des immigrants arrivés récemment figure au tableau 7. Durant les trois années 1963-1965, les hommes constituaient 35.5 p. 100 des immigrants, les femmes, 36.5 p. 100 et les enfants de moins de 18 ans, 28 p. 100. Sans égard à l'âge, 50.2 p. 100 des nouveaux arrivés étaient du sexe féminin.

7.—Répartition des immigrants, adultes et enfants, selon le sexe, 1963-1965

NOTE.—Les chiffres depuis 1930 figurent dans le tableau correspondant des éditions précédentes, à partir de celle de 1946.

Détail	1963	1964	1965
Hommes.....	45,163	55,825	74,707
Moins de 18 ans.....	18,418	16,321	21,761
Adultes.....	32,745	39,504	52,946
Femmes.....	47,988	56,781	72,051
Moins de 19 ans.....	18,094	16,344	20,561
Adultes.....	35,594	41,437	51,490
Total, immigrants.....	93,151	112,606	146,758

Chaque année, de 1957 à 1964, le nombre d'immigrantes arrivant au Canada a dépassé celui des immigrants. Toutefois, en 1965, les hommes ont été de 2,656 plus nombreux, sauf dans les groupes d'âge de 15 à 19 ans, de 20 à 24 ans et au-delà de 50 ans. Dans la catégorie des célibataires, les hommes étaient plus nombreux que les femmes dans tous les groupes d'âge jusqu'à 40 ans, mais dans la catégorie des personnes mariées, les femmes dépassaient de 2,409 le nombre des hommes; chez les veufs et veuves ces dernières étaient de 2,794 plus nombreuses et chez les personnes divorcées ou séparées, les femmes l'emportaient par 534. De toutes les personnes arrivées en 1965 et âgées de 15 ans ou plus, 54.5 p. 100 étaient mariées, 40.2 étaient célibataires et 5.3 p. 100 en veuvage, divorcées ou séparées.

8.—État matrimonial selon le sexe et le groupe d'âge des immigrants arrivés en 1965

Sexe et groupe d'âge	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Séparés	Total
Hommes						
0 à 14 ans.....	18,977	—	—	—	—	18,977
15 à 19 ".....	5,813	76	—	—	—	5,889
20 à 24 ".....	9,738	2,614	3	12	10	12,377
25 à 29 ".....	6,689	6,561	7	85	33	13,375
30 à 39 ".....	2,928	11,025	24	194	72	14,241
40 à 49 ".....	379	4,732	28	97	48	5,284
50 à 59 ".....	90	2,223	191	38	12	2,464
60 ans et plus.....	65	1,522	440	45	28	2,100
Total, hommes.....	44,677	28,753	603	471	203	74,707
Femmes						
0 à 14 ans.....	17,845	3	—	—	—	17,848
15 à 19 ".....	4,665	1,482	—	3	2	6,152
20 à 24 ".....	6,838	6,554	11	39	24	13,466
25 à 29 ".....	3,967	7,164	22	95	38	11,286
30 à 39 ".....	2,116	9,075	82	235	77	11,585
40 à 49 ".....	457	3,668	277	213	75	4,690
50 à 59 ".....	194	2,004	934	157	75	3,364
60 ans et plus.....	202	1,212	2,071	104	71	3,660
Total, femmes.....	36,284	31,162	3,397	846	362	72,051

Destinations et professions.—En arrivant au Canada les immigrants doivent déclarer leur destination. D'après les archives tenues à cet égard, l'Ontario a absorbé la proportion la plus importante d'immigrants arrivés durant la période 1963-1965, soit 53.6 p. 100 de tous les hommes et 54.4 p. 100 de toutes les femmes. Le Québec vient au second rang, puisqu'il a reçu 23.4 p. 100 des hommes et 21.8 p. 100 des femmes; vient ensuite la Colombie-Britannique, 11 p. 100 des hommes et 11.7 p. 100 des femmes. Les proportions correspondantes pour les provinces des Prairies ont été de 9.5 p. 100 et 9.7 p. 100, et pour les provinces de l'Atlantique, de 2.4 p. 100 et 2.3 p. 100. La répartition provinciale a peu varié d'une année à l'autre durant toute la période d'après-guerre.

9.—Province de destination projetée des immigrants des deux sexes admis au Canada, 1963-1965

Province ou territoire	1963			1964			1965		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Terre-Neuve.....	184	165	349	224	221	445	303	301	604
Île-du-Prince-Édouard.....	33	45	78	33	46	79	63	74	137
Nouvelle-Écosse.....	604	594	1,198	601	588	1,189	867	745	1,612
Nouveau-Brunswick.....	409	360	769	320	376	696	573	501	1,074
Québec.....	11,759	11,505	23,264	13,400	12,573	25,973	15,942	14,404	30,346
Ontario.....	23,515	25,701	49,216	30,358	31,110	61,468	40,357	39,345	79,702
Manitoba.....	1,431	1,361	2,792	1,581	1,425	3,006	2,053	1,895	3,948
Saskatchewan.....	695	743	1,438	873	922	1,795	1,238	1,411	2,649
Alberta.....	2,283	2,478	4,761	2,594	2,927	5,521	3,975	4,074	8,049
Colombie-Britannique.....	4,251	5,003	9,254	5,790	6,534	12,324	9,269	9,233	18,502
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	29	33	62	51	59	110	67	68	135
Canada.....	45,163	47,988	93,151	55,825	56,781	112,606	74,797	72,051	146,758

De la même manière, les immigrants doivent également déclarer la profession qu'ils comptent exercer au Canada. Environ 50.6 p. 100 des personnes admises en 1965 ont déclaré vouloir faire partie de la main-d'œuvre. Les autres 49.4 p. 100 étaient les épouses, les enfants et autres personnes à charge ou à la retraite. Des travailleurs du sexe masculin,

23.7 p. 100 se classaient dans les professions libérales, administratives et techniques, 5.8 p. 100 dans les emplois de bureau, 5 p. 100 dans les services, 41.3 p. 100 dans la fabrication, la mécanique et la construction, 12.9 p. 100 comme manœuvres et 4.5 p. 100 comme cultivateurs. Environ 22 p. 100 des immigrantes désireuses de faire partie de la main-d'œuvre se proposaient d'entrer dans le secteur des services. Le tableau 10 en présente les détails.

10.—Profession projetée des immigrants des deux sexes admis au Canada en 1964 et 1965

Profession projetée	1964			1965		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Travailleurs						
Administration (propriétaires, directeurs et employés supérieurs).....	1,159	53	1,212	1,649	79	1,728
Professions libérales et techniques.....	7,325	4,640	11,965	10,527	6,127	16,654
Ingénieurs professionnels						
Génie civil.....	263	—	263	530	3	533
Génie mécanique.....	576	—	576	691	1	692
Génie industriel.....	38	1	39	79	1	80
Génie électrique.....	308	—	308	485	1	486
Génie minier.....	66	—	66	117	—	117
Génie chimique.....	164	—	164	238	4	242
Autres.....	58	2	60	99	5	104
Spécialistes en sciences physiques						
Chimistes.....	276	29	305	370	48	418
Géologues.....	96	4	100	163	3	166
Physiciens.....	53	4	56	101	7	108
Autres.....	27	2	29	46	4	50
Biologistes et spécialistes agricoles						
Biologistes.....	55	11	66	84	30	114
Vétérinaires.....	32	—	32	23	—	23
Autres.....	50	2	52	59	7	66
Personnel enseignant						
Professeurs d'université, directeurs d'école..	590	82	672	943	141	1,084
Instituteurs.....	708	1,135	1,843	976	1,432	2,408
Autres.....	19	20	39	46	85	131
Spécialistes de la santé						
Médecins, chirurgiens.....	561	107	668	679	113	792
Dentistes.....	43	2	55	51	9	60
Infirmières diplômées.....	81	1,888	1,967	115	2,714	2,829
Infirmières stagiaires.....	—	—	—	8	27	35
Thérapeutes.....	29	169	198	29	190	219
Optométristes.....	4	1	5	8	2	10
Praticiens en ostéopathie, chiropracteurs.....	7	6	13	11	3	14
Pharmaciens.....	41	22	63	46	41	87
Techniciens médicaux et dentaires.....	84	109	193	136	173	309
Autres.....	86	363	449	28	106	134
Juristes.....	36	3	39	42	7	49
Clergé et ministres du culte.....	344	92	436	340	116	456
Artistes, écrivains et musiciens						
Artistes commerciaux.....	120	51	171	114	23	137
Professeurs d'art.....	10	6	16	17	8	25
Auteurs, directeurs de journaux, journalistes..	127	27	154	178	65	233
Musiciens, professeurs de musique.....	51	13	64	70	26	96
Autres professions libérales						
Architectes.....	89	5	94	195	15	210
Dominoteurs.....	898	59	957	1,499	90	1,589
Arpenteurs.....	55	—	55	83	2	85
Actuaires, statisticiens.....	27	4	31	31	8	39

10.—Profession projetée des immigrants des deux sexes admis au Canada en 1964 et 1965 (suite)

Profession projetée	1964			1965		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Travailleurs (suite)						
Professions libérales et techniques (fin)						
Autres professions libérales (fin)						
Economistes.....	52	5	57	74	7	81
Programmateurs.....	2	—	2	—	1	1
Comptables et vérificateurs.....	294	17	311	306	46	412
Dietéticiens.....	1	34	35	—	44	44
Travailleurs sociaux.....	18	54	72	49	107	156
Bibliothécaires.....	18	39	57	28	73	101
Décorateurs d'intérieur.....	36	11	47	76	33	108
Photographes.....	80	13	93	109	17	126
Techniciens scientifiques.....	515	159	674	830	214	1,044
Divers.....	228	91	319	265	86	351
Emplois de bureau.....	2,522	5,409	7,931	2,989	6,830	9,819
Comptables, caissiers.....	459	569	1,028	542	803	1,345
Magasiniers, expéditionnaires.....	169	15	184	350	53	403
Sténographes, dactylographes.....	74	3,466	3,540	70	4,343	4,413
Autres.....	1,820	1,359	3,179	2,027	1,781	3,768
Transports.....	547	2	549	931	5	936
Personnel d'aviation.....	18	—	18	36	—	36
Personnel de chemin de fer.....	12	—	12	13	1	14
Transports par voie d'eau.....	121	1	122	227	1	228
Transports routiers.....	379	1	380	625	3	628
Autres.....	17	—	17	30	—	30
Communications.....	102	117	219	109	158	267
Commerce.....	1,276	610	1,916	1,624	861	2,485
Vendeurs à l'enchère, solliciteurs.....	7	1	8	9	—	9
Colporteurs, voyageurs de commerce.....	54	2	56	113	3	116
Commiss de magasin, vendeurs.....	1,178	629	1,807	1,478	840	2,318
Autres.....	37	8	45	24	18	42
Finances.....	80	3	83	165	10	175
Services récréatifs et autres.....	2,108	4,312	6,420	2,575	5,012	7,587
Services de protection.....	130	4	134	166	6	172
Cuisiniers.....	456	99	555	611	128	739
Domestiques.....	60	2,754	2,814	51	3,043	3,094
Aides-infirmières.....	—	29	29	33	292	325
Garçons de table, portiers.....	641	822	1,463	812	786	1,608
Athlètes, comédiens.....	80	34	114	102	44	146
Autres.....	741	570	1,311	800	743	1,543
Cultivateurs.....	2,197	37	2,234	2,291	71	2,362
Bûcherons et métiers connexes.....	61	—	61	153	1	154
Pêcheurs, chasseurs, piégeurs.....	12	—	12	33	—	33
Mineurs, foreurs de puits.....	114	—	114	230	—	230
Bâtiment.....	4,792	7	4,799	6,599	2	6,601
Menuisiers.....	1,336	—	1,336	1,728	1	1,729
Plombiers.....	348	—	348	505	—	505
Electriciens.....	747	—	747	1,030	—	1,030
Peintres, vitriers.....	699	6	705	736	—	736
Briqueleurs, maçons.....	1,176	—	1,176	1,829	—	1,829
Travailleurs du béton et du ciment.....	59	1	60	99	—	99
Pâtisseries et latteurs.....	98	—	98	136	—	136
Tôleurs.....	230	—	230	370	1	371
Autres (sauf manœuvres).....	99	—	99	166	—	166
Fabrication et mécanique.....	10,358	2,319	12,677	14,635	2,361	17,566
Produits alimentaires.....	940	19	959	1,133	37	1,170
Articles en caoutchouc.....	26	—	26	42	—	42
Articles en cuir.....	283	11	294	332	23	355

10.—Profession projetée des immigrants des deux sexes admis au Canada en 1964 et 1965 (fin)

Profession projetée	1964			1965		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Travailleurs (fin)						
Fabrication et mécanique (fin)						
Textiles.....	194	91	285	222	162	374
Tailleurs, fourreurs.....	756	1,745	2,501	888	2,231	3,119
Ouvriers du bois.....	569	4	573	977	1	978
Pâtes et papiers.....	68	9	77	64	7	71
Imprimeurs, relieurs.....	315	31	346	455	50	505
Conducteurs de fours, mouleurs.....	223	—	223	372	—	372
Bijoutiers, horlogers.....	161	12	173	175	4	179
Mécaniciens.....	3,538	45	3,583	5,036	36	5,072
Mécaniciens, réparateurs.....	1,360	6	1,866	2,029	2	2,631
Electriciens, électriciens.....	748	20	766	1,115	42	1,157
Peintres (sauf bâtiment).....	63	—	63	254	1	255
Argile, verre, pierre.....	177	12	189	204	13	217
Mécaniciens de machines fixes.....	214	—	214	372	1	373
Manutentionnaires.....	14	—	14	56	—	56
Autres.....	211	314	625	309	331	640
Manœuvres.....	5,559	178	5,737	6,648	464	7,112
Non déclarés.....	182	79	261	257	129	386
Total, travailleurs.....	35,394	17,796	56,190	51,415	22,796	74,195
Non-travailleurs						
Femmes.....	—	21,023	21,023	—	25,800	25,809
Enfants.....	15,480	14,339	29,819	20,907	19,408	40,315
Autres.....	1,951	3,623	5,574	2,385	4,054	6,439
Total, non-travailleurs.....	17,431	38,985	56,416	23,292	49,271	72,563
Total, immigrants.....	55,825	56,781	112,606	74,707	72,051	146,758

Expulsions.—Les expulsions, par cause et nationalité, pour les années de 1963 à 1965, figurent au tableau 11. Les personnes qui n'ont pas encore acquis le domicile canadien (cinq années de résidence au Canada) peuvent être expulsées si elles sont membres de quelque catégorie interdite au moment de leur entrée au Canada ou si elles le deviennent au cours des cinq ans qui suivent leur entrée au Canada, si elles exploitent le vice commercialisé, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été enfermées dans une prison ou un hôpital d'aliénés, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion deviennent plus limitées, lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas un citoyen canadien peut être expulsée, sans égard à la durée de sa résidence au Canada, si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle est engagée dans une activité subversive quelconque, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant manque de fidélité à la Reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à toute activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut pas être expulsé.

11.—Expulsions¹, par cause et nationalité, 1963-1965NOTA.—Les chiffres depuis 1963 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents.

Cause et nationalité	1963	1964	1965
Cause			
Maladies mentales et physiques.....	29	32	39
Fardeau public.....	7	6	6
Criminalité.....	152	174*	189
Fausse représentation ² et entrée clandestine.....	251	347	502
Autres causes.....	108	163*	105
Nombre total des expulsions.....	547	722	841
Nationalité			
Britannique.....	64	76	80
États-Unis.....	185	194	222
Autres.....	298	452	539

¹ Sans les personnes rejetées ou auxquelles on a refusé l'admission. déserteurs.² Comprend les expulsions de marins

Section 3.—Statistique de l'émigration

L'émigration du Canada est un facteur important qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les résultats de l'immigration passée et de celle d'aujourd'hui. Le mouvement d'émigration le plus considérable a toujours été, naturellement, celui vers les États-Unis et cette émigration de Canadiens de naissance, et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada, a atteint des proportions considérables à certaines époques. On ne dispose pas de données statistiques canadiennes sur l'émigration, mais les chiffres contenus au tableau 12, qui proviennent des rapports annuels du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis, montrent combien de personnes ont quitté le Canada pour les États-Unis au cours des années terminées le 30 juin 1956 à 1965 avec l'intention déclarée de s'y établir en permanence. Ils ne comprennent pas les personnes qui vont aux États-Unis pour les voyages d'agrément et qui y séjournent même assez longtemps, les détenteurs de cartes pour le passage de la frontière, lesquelles sont délivrées normalement aux personnes vivant dans les localités canadiennes voisines de la frontière et travaillant aux États-Unis, ou les touristes qui traversent occasionnellement la frontière à ces mêmes endroits.

Sur les 38,327 Canadiens de naissance entrés aux États-Unis au cours de l'année terminée le 30 juin 1965 avec l'intention d'y demeurer en permanence, 18,760 étaient des hommes et 19,567, des femmes. De ce nombre, environ le quart (10,595) étaient des hommes appartenant au groupe d'âge de 20 à 59 ans, soit dans la période de productivité. Quant à l'occupation, le groupe le plus important des 38,327 personnes nées au Canada a été celui des 4,629 personnes appartenant aux classes professionnelles ou techniques; 3,979 étaient des employés de bureau ou occupaient des emplois analogues; 2,320 étaient des artisans ou des chefs d'équipe. Par ailleurs, 20,539 personnes, soit 53.6 p. 100 du nombre total, étaient des ménagères, des enfants ou des personnes qui n'exerçaient aucun emploi. En tout, 40.9 p. 100 du chiffre total étaient des personnes âgées de moins de 20 ans.

Sur les 50,035 personnes qui sont passées du Canada aux États-Unis et qui ont déclaré le Canada comme leur ex-pays de résidence (personnes nées au pays ou dans d'autres pays mais ayant résidé au Canada), le Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis en inscrit 6,579 dans les professions libérales,

techniques et connexes, 5,200 comme employés de bureau et assimilés, et 4,039 comme artisans, contremaîtres et assimilés. Les ménagères, les enfants et autres personnes sans emploi déclaré se chiffrent par 24,790, soit 49.5 p. 100 du nombre total.

12.—Canadiens de naissance entrés aux États-Unis du Canada, et de l'étranger, et toutes personnes entrées aux États-Unis du Canada, années terminées le 30 juin 1954-1965

NOTE.—Ces chiffres ne comprennent que les personnes qui ont déclaré leur intention de demeurer aux États-Unis en permanence, lorsqu'elles ont présenté leur demande de visa (voir texte, pp. 233-238).

SOURCE: Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

Année	Émigrés du Canada aux États-Unis		Canadiens de naissance entrés aux États-Unis de l'étranger	Année	Émigrés du Canada aux États-Unis		Canadiens de naissance entrés aux États-Unis de l'étranger
	Canadiens de naissance	Toutes personnes			Canadiens de naissance	Toutes personnes	
1956.....	..	42,363	..	1961.....	31,312	47,470	726
1957.....	32,354	46,354	849	1962.....	29,569	44,272	808
1958.....	29,245	45,143	810	1963.....	35,320	50,509	683
1959.....	22,325	34,599	757	1964.....	37,351	51,114	723
1960.....	30,312	46,668	678	1965.....	37,519	50,035	808

PARTIE II.—CITOYENNETÉ CANADIENNE*

Section 1.—La loi sur la citoyenneté canadienne

La loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947. Elle a pour objet de donner une définition claire de la citoyenneté canadienne et d'attribuer à tous les habitants du Canada un statut fondamental commun. L'application de la loi sur la citoyenneté relevait du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de 1950 jusqu'au 1^{er} octobre 1966, lorsque, à la suite de la proclamation de la loi sur l'organisation gouvernementale (S.C. 1966, chap. 25), la responsabilité en a été transférée au Secrétariat d'État.

Les formalités relatives à la naturalisation et les événements qui ont amené la loi sur la citoyenneté canadienne sont résumés dans l'*Annuaire* de 1951, pp. 161-163. Les dispositions de la loi, et les diverses modifications y apportées, sont exposées de façon assez détaillée dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 181-184. Les paragraphes qui suivent en donnent un bref aperçu.

Citoyens canadiens de naissance, nés avant le 1^{er} janvier 1947.—La loi conférait le statut de citoyen de naissance à deux catégories de personnes nées avant le 1^{er} janvier 1947: 1^o celles qui étaient nées au Canada, ou dans un navire ou un avion canadiens, et qui n'étaient pas des étrangères le 1^{er} janvier 1947; 2^o celles qui, nées de pères canadiens en dehors du Canada, étaient mineures à cette date ou qui étaient déjà entrées au Canada pour fins de résidence permanente.

Toute personne née à l'étranger et qui était mineure le 1^{er} janvier 1947 perd automatiquement la citoyenneté canadienne lorsqu'elle atteint 24 ans, ou le 1^{er} janvier 1954, selon la dernière de ces deux dates, à moins qu'à cette date elle n'ait son domicile au Canada ou qu'elle n'ait, avant cette date et après avoir atteint 21 ans, déposé une déclaration de rétention de la citoyenneté canadienne.

* Rédigé à la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté, sous la direction du sous-secrétaire d'État, Ottawa.

Citoyens canadiens de naissance, nés après le 31 décembre 1946.—Tout enfant né hors du Canada après cette date, dont le parent responsable est considéré comme un citoyen canadien d'après la loi sur la citoyenneté canadienne, est canadien si sa naissance est signalée au registraire de la citoyenneté canadienne dans les deux ans qui suivent ou avant l'expiration du délai que le ministre peut autoriser dans certains cas spéciaux.

L'enfant qui devient citoyen canadien de naissance de cette façon cesse automatiquement de l'être s'il néglige de déposer une déclaration de rétention de citoyenneté, avant son 24^e anniversaire de naissance, ou n'a pas son domicile au Canada à cette date.

Citoyens canadiens autres que de naissance.—Avant les modifications apportées en 1953 à la loi sur la citoyenneté les seules personnes qui pouvaient acquérir la citoyenneté canadienne le 1^{er} janvier 1947, aux termes des dispositions transitoires de l'article 9, étaient celles qui avaient été naturalisées au Canada avant cette date, les sujets britanniques qui avaient leur domicile au Canada à la date de la mise en vigueur de la loi et les femmes licitement admises au Canada et mariées avant le 1^{er} janvier 1947, dont le mari eût été admissible à la citoyenneté canadienne si la loi était entrée en vigueur avant la date de leur mariage. Le 1^{er} juin 1953, l'article 9 a été modifié de manière qu'un sujet britannique qui avait son domicile au Canada depuis au moins 20 ans immédiatement avant le 1^{er} janvier 1947 ne soit pas obligé de répondre aux exigences relatives au domicile canadien, à condition qu'il ne fût pas passible d'expulsion le 1^{er} janvier 1947.

Acquisition de la citoyenneté canadienne par un étranger ou un sujet britannique.—La loi prévoit un moyen d'acquérir la citoyenneté canadienne. Tout étranger qui désire devenir citoyen canadien doit en faire la demande par l'entremise du tribunal de l'endroit, ou d'une des cours spéciales de la citoyenneté qui existent maintenant. Il doit se présenter devant le juge et, si sa demande de citoyenneté est approuvée par le juge et par le ministre, la citoyenneté canadienne lui sera octroyée en temps opportun. Un sujet britannique peut présenter sa demande de citoyenneté directement au ministre. Il faut ajouter qu'un enfant mineur n'acquiert pas automatiquement la citoyenneté canadienne du fait qu'elle a été accordée au parent responsable.

Statut des femmes mariées.—La loi sur la citoyenneté canadienne ne frappe pas d'incapacité la femme mariée qui n'acquiert ni ne perd sa citoyenneté canadienne par son mariage. Si elle veut obtenir la citoyenneté canadienne, elle doit en faire la demande tout comme le fait un homme. Elle jouit cependant d'un avantage, si elle est mariée avec un citoyen canadien, celui de pouvoir présenter une demande de citoyenneté après une année seulement de résidence au Canada.

La loi sur la citoyenneté canadienne permet aussi à la femme qui épouse un étranger, dont elle acquiert la nationalité par son mariage, de renoncer à la citoyenneté canadienne, en présentant une déclaration de renonciation. Elle prévoit, enfin, le moyen pour une femme, qui est devenue citoyenne d'un autre pays par son mariage, avant le 1^{er} janvier 1947, d'acquérir le statut de citoyenne canadienne qu'elle aurait autrement assumé à cette date.

Statut des mineurs.—L'enfant mineur d'un citoyen canadien autre que de naissance peut obtenir un certificat de citoyenneté canadienne, à la demande du parent responsable, du tuteur *de facto*, ou de la mère, si celle-ci a la garde de l'enfant. La loi sur la citoyenneté prévoit également l'octroi d'un certificat de citoyenneté à un enfant mineur dans certaines circonstances.

Perte de la citoyenneté canadienne.—Toute personne peut perdre sa citoyenneté canadienne pour les raisons suivantes:

- 1° Un citoyen canadien qui, se trouvant hors du Canada et n'étant pas frappé d'incapacité, acquiert la nationalité ou citoyenneté d'un pays autre que le Canada par un acte volontaire et formel, autre que le mariage. Cela ne s'applique pas si le pays en cause est alors en guerre avec le Canada, mais, en pareil cas, le ministre peut ordonner que l'intéressé cesse d'être citoyen canadien, ce qui permet, au besoin, d'obliger l'intéressé à tenir ses obligations en tant que Canadien.
- 2° Un citoyen canadien de naissance qui a une double nationalité par naissance ou naturalisation, et tout citoyen canadien lors de son mariage, peut cesser d'être citoyen canadien après avoir atteint l'âge de 21 ans, en faisant une déclaration de renonciation à la citoyenneté canadienne.
- 3° Un citoyen canadien qui, en vertu de la législation d'un autre pays, est ressortissant ou citoyen de ce pays et qui sert dans les forces armées dudit pays lorsque celui-ci est en guerre avec le Canada. Cela ne s'applique pas si le citoyen canadien est devenu ressortissant ou citoyen d'un tel pays lorsque celui-ci était en guerre avec le Canada.
- 4° Un citoyen canadien, autre qu'un Canadien de naissance, à moins qu'il n'ait servi dans les forces armées du Canada, en dehors du Canada, en temps de guerre ou dans d'autres circonstances connexes, ou à moins qu'il n'en soit autrement exempté, perd automatiquement sa citoyenneté canadienne s'il réside hors du Canada pendant dix années consécutives. Toutefois, la période d'absence peut être prolongée, pourvu que la demande en soit présentée et acceptée avant que se produise la perte de la citoyenneté, et que les raisons en soient valables et suffisantes.

Perte de la citoyenneté par révocation (ne s'applique qu'aux personnes naturalisées).—La loi sur la citoyenneté canadienne a été modifiée en 1958, réduisant les dispositions relatives à la perte de la citoyenneté aux suivantes: la qualité de citoyen canadien acquise autrement que par naissance peut être révoquée par le gouverneur en conseil si, sur un rapport du ministre, il est convaincu que la personne en cause, ayant été accusée du crime de trahison aux termes du Code criminel ou d'une infraction visée par la loi sur les secrets officiels, a omis ou refusé de rentrer au Canada volontairement dans le délai que peut prescrire un avis envoyé par le ministre à cette personne, à sa dernière adresse connue, et n'a pas comparu à l'enquête préliminaire sur ledit crime ou ladite infraction ni au procès de ce crime ou de cette infraction, ni aux deux, selon le cas; ou a obtenu un certificat de naturalisation ou de citoyenneté canadienne par fausse déclaration, fraude, ou dissimulation de faits importants.

Doute sur la perte de la citoyenneté.—Lorsque, de l'avis du ministre, il existe un doute sur la question de savoir si une personne a cessé d'être citoyen canadien, le ministre peut soumettre la question à la décision de la commission mentionnée au paragraphe 4 de l'article 19, et la décision de la commission ou de la cour, selon le cas, est définitive.

Perte de la citoyenneté par révocation (citoyens de naissance et personnes naturalisées).—Le gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, ordonner qu'une personne cesse d'être un citoyen canadien si, sur un rapport du ministre responsable de l'immigration, il est convaincu que cette personne, n'étant frappée d'aucune incapacité, premièrement, a acquis volontairement, étant au Canada, la citoyenneté d'un autre pays (autrement que par le mariage), deuxièmement, a souscrit ou fait un serment, une affirmation ou une autre déclaration d'allégeance à un pays étranger, ou, troisièmement, a fait une déclaration pour renoncer à sa citoyenneté canadienne.

Section 2.—Statistique de la citoyenneté canadienne

D'après le recensement de 1961, dans lequel on a exigé que chaque personne déclare le pays d'allégeance dont elle détenait ses droits de citoyenneté le 1^{er} juin 1961, moins de 6 p. 100 de la population du Canada se sont déclarés citoyens d'un autre pays que le Canada. Le tableau 1 donne la citoyenneté de la population par province.

1.—Citoyenneté de la population, par province, recensement de 1961

Province ou territoire	Canada	Autres pays du Commonwealth	États-Unis	Europe	Asie	Autres	Total
Terre-Neuve.....	455,282	1,186	499	763	95	28	457,853
Île-du-Prince-Édouard.....	103,618	337	283	364	16	11	104,629
Nouvelle-Écosse.....	725,686	4,568	2,254	4,122	237	140	737,007
Nouveau-Brunswick.....	590,662	2,003	2,573	2,448	112	143	597,936
Québec.....	5,078,082	31,491	16,585	121,278	4,808	7,167	5,259,211
Ontario.....	5,673,098	184,429	36,327	317,216	7,309	17,711	6,236,092
Manitoba.....	879,187	10,059	3,242	26,347	688	2,163	921,685
Saskatchewan.....	902,106	5,946	3,656	11,664	969	840	925,181
Alberta.....	1,240,895	21,353	11,674	53,129	1,982	2,911	1,331,944
Colombie-Britannique.....	1,498,498	44,647	10,908	64,641	6,973	3,415	1,629,062
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	35,316	671	309	1,228	44	59	37,626
Canada.....	17,183,429	306,699	88,312	603,195	23,033	34,588	18,233,247

Certificats de citoyenneté délivrés et octroyés.—Les certificats de citoyenneté «délivrés» (tableau 2) comprennent les certificats octroyés aux nouveaux citoyens et les certificats émis, pour diverses raisons, à des personnes ayant déjà le statut de citoyen canadien. Les certificats «octroyés» indiquent que les détenteurs ont été admis à la citoyenneté lors de l'octroi du certificat.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés et octroyés, d'après le statut du bénéficiaire, 1964 et 1965

Certificats	1964	1965	Certificats	1964	1965
Délivrés			Octroyés (fin)		
A des canadiens pour raison de naissance.....	1,439	1,775	A des étrangers.....	52,940	51,775
Naturalisation.....	1,586	1,683	Adultes.....	40,942	39,641
Mariage.....	375	296	Mineurs.....	11,190	11,610
Domicile.....	1,603	1,626	Adoptifs ou légitimés.....	565	569
Pour lever tout doute.....	12	18	Réacquisition du statut de citoyen canadien.....	443	355
Recouvrement du statut de citoyen canadien.....	98	285	Total, octroyés.....	64,334	63,344
Certificats remplacés.....	2,881	4,843	Total, délivrés et octroyés.....	119,712	123,940
Certificats petit format.....	47,334	49,570			
Total, délivrés.....	55,378	60,096	Divers		
Octroyés			Rétention.....	195	324
A des sujets britanniques.....	11,394	12,069	Inscription des naissances survenues à l'étranger.....	6,565	6,842
Adultes.....	9,001	9,442	Pro'nazation ¹	138	153
Mineurs.....	2,286	2,511	Perte de citoyenneté ¹	—	—
Adoptifs ou légitimés.....	98	116	Aliénation.....	700	767
			Révocation.....	—	1

¹ Représente seulement les cas signalés à la Direction de la citoyenneté par les missions du ministère à l'étranger.

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1965.—La statistique détaillée et comparable qui donne les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes. Le nombre de postulants varie d'une année à l'autre, mais il est reconnu que 40 p. 100 environ des immigrants arrivés au pays depuis dix ans et qui sont admissibles à la citoyenneté canadienne sont devenus des Canadiens.

Des 63,844 personnes admises à la citoyenneté en 1965, moins de 1 p. 100 avaient immigré au Canada avant 1921, 2 p. 100 durant la période 1921-1940, 7 p. 100 de 1941 à

1950 et 91 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 2 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 18 p. 100 au Québec, 54 p. 100 en Ontario, 14 p. 100 dans les provinces des Prairies et 12 p. 100 en Colombie-Britannique. Près de 87 p. 100 résidaient dans les centres urbains.

Environ 18 p. 100 des personnes naturalisées en 1965 étaient des ressortissants des pays du Commonwealth, 17 p. 100 de l'Italie, 13 p. 100 de l'Allemagne, 9 p. 100 des Pays-Bas, 5 p. 100 de la Hongrie, 5 p. 100 de la Grèce et 5 p. 100 de la Yougoslavie. La majorité des personnes qui se sont déclarées «apatrides» étaient nées en Pologne, en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Hongrie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Roumanie.

Parmi les hommes ayant obtenu leur certificat de citoyenneté en 1965, 44 p. 100 travaillaient à la fabrication et à la mécanique, 12 p. 100 occupaient un emploi dans les services et amusements, 12 p. 100 exerçaient des professions libérales ou de la technologie, 8 p. 100 étaient manœuvres, 6 p. 100 administrateurs ou assimilés; les employés de bureau (4 p. 100) et les cultivateurs et employés agricoles en comptaient 4 p. 100 chacun. Chez les femmes, 46 p. 100 étaient ménagères et, parmi celles qui travaillaient en dehors du foyer, 31 p. 100 étaient occupées à la fabrication et emplois connexes, 26 p. 100 dans les services et amusements et 24 p. 100 dans les bureaux.

2.—Personnes admises à la citoyenneté en 1964 et 1965, suivant la province de résidence et la période d'immigration au Canada

Année et résidence	Période d'immigration						Nées au Canada ¹	Total
	Avant 1921	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1960	1961-1965		
1964								
Domiciliées au Canada.....	533	794	263	4,579	56,245	1,618	173	64,201
Terre-Neuve.....	1	1	—	19	119	5	—	145
Île-du-Prince-Édouard.....	—	3	2	8	31	3	—	47
Nouvelle-Écosse.....	5	7	7	59	434	29	4	545
Nouveau-Brunswick.....	1	9	—	33	242	20	1	303
Québec.....	67	115	29	492	10,549	309	26	11,587
Ontario.....	119	277	104	2,287	31,060	862	99	34,798
Manitoba.....	46	68	20	275	2,106	62	9	2,586
Saskatchewan.....	63	68	18	126	800	19	15	1,108
Alberta.....	88	133	50	595	4,417	107	24	5,414
Colombie-Britannique.....	148	113	33	669	6,314	197	24	7,498
Yukon et T. N.-O.....	—	3	—	8	153	5	1	170
Domiciliées hors du Canada.....	1	2	1	12	94	12	11	133
Total, naturalisées.....	539	796	264	4,582	56,339	1,630	184	64,334
1965								
Domiciliées au Canada.....	446	759	293	4,162	55,168	2,763	126	63,696
Terre-Neuve.....	—	—	1	9	66	7	—	83
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	1	6	39	8	1	55
Nouvelle-Écosse.....	6	7	—	43	409	19	1	485
Nouveau-Brunswick.....	3	1	—	23	216	26	1	270
Québec.....	61	107	38	434	10,347	504	18	11,509
Ontario.....	86	275	105	2,263	30,522	1,493	37	34,801
Manitoba.....	36	63	26	198	2,241	98	9	2,671
Saskatchewan.....	63	78	23	93	637	50	16	960
Alberta.....	73	111	47	453	4,333	196	20	5,233
Colombie-Britannique.....	117	105	41	613	6,311	360	23	7,47
Yukon et T. N.-O.....	1	3	1	7	147	2	—	161
Domiciliées hors du Canada.....	1	—	3	12	92	25	13	146
Total, naturalisées.....	447	759	296	4,174	55,260	2,788	139	63,844

¹ Ne comprend que des femmes, Canadiennes de naissance, qui ont perdu leur citoyenneté par mariage.

4.—Admissions à la citoyenneté en 1964 et 1965, suivant le groupe d'âge, le sexe et la profession

Groupe d'âge et profession	1964			1965		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Groupe d'âge						
0 à 14 ans.....	3,924	3,931	7,555	3,895	3,550	7,445
15 à 19 ".....	3,088	2,671	5,759	3,346	3,051	6,397
20 à 29 ".....	8,590	6,563	15,153	7,926	6,832	14,758
30 à 39 ".....	10,604	7,827	18,521	9,996	7,820	17,816
40 à 49 ".....	5,366	4,345	9,711	5,307	4,403	9,710
50 à 59 ".....	2,398	2,312	4,710	2,473	2,352	4,824
60 à 69 ".....	1,107	1,203	2,310	1,065	1,304	2,369
70 ans et plus.....	323	298	615	275	250	525
Total.....	35,499	28,845	64,334	34,282	29,562	63,844
Profession						
Administrateurs.....	1,549	151	1,700	1,661	173	1,834
Professions libérales et techniques.....	3,112	1,014	4,126	3,093	1,129	4,222
Employés de bureau.....	1,329	2,252	3,581	1,043	2,297	3,340
Transports et communications.....	958	47	1,035	846	60	906
Vendeurs.....	865	366	1,231	902	347	1,249
Services et activités récréatives.....	3,411	2,488	5,899	3,205	2,480	5,685
Agriculteurs et travailleurs agricoles.....	1,120	44	1,164	1,099	40	1,139
Pêcheurs, trappeurs et bûcherons.....	174	—	174	251	—	251
Mineurs, carriers et travailleurs assimilés.....	360	1	361	347	—	347
Ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés.....	12,444	3,035	15,479	11,668	3,022	14,690
Manœuvres, n.d.a.....	2,518	19	2,537	2,146	25	2,171
Ménagères.....	—	13,425	13,425	—	13,610	13,610
Sans profession (étudiants, pensionnés, etc.).....	4,040	2,701	6,741	3,844	2,596	6,434
Enfants de moins de 14 ans.....	3,281	3,073	6,354	3,299	3,040	6,339
Non déclarée ¹	298	229	527	878	749	1,627

¹ La plupart sont des enfants âgés de plus de 14 ans.

5.—Personnes admises à la citoyenneté en 1964 et 1965, suivant le pays de naissance

Pays de naissance	1964	1965	Pays de naissance		
			1964	1965	
Afrique du Sud.....	161	174	Japon.....	72	95
Algérie.....	39	59	Liban.....	281	332
Allemagne.....	7,647	7,139	Malte.....	226	235
Argentine.....	95	74	Moroc.....	206	122
Australie.....	108	104	Norvège.....	228	185
Autriche.....	1,143	977	Pays-Bas.....	5,951	5,809
Belgique.....	849	737	Pologne.....	3,692	3,795
Canada.....	347	274	Portugal.....	1,195	1,464
Chine.....	1,920	1,914	Roumanie.....	593	746
Danemark.....	990	801	Suède.....	138	138
Égypte.....	227	167	Suisse.....	309	337
Espagne.....	210	215	Turquie.....	198	180
Etats-Unis.....	783	878	Tchécoslovaquie.....	480	433
Finlande.....	661	718	Union des républiques socialistes soviétiques ¹	2,069	1,959
France.....	852	851	Yougoslavie.....	3,324	3,359
Grande-Bretagne.....	8,149	8,429	Autres.....	898	973
Grèce.....	3,216	3,339			
Guyane britannique (maintenant Guyane).....	128	130	Total, tous pays.....	64,334	63,844
Hongkong.....	179	281			
Hongrie.....	4,455	3,632	Commonwealth.....	10,679	11,254
Inde.....	473	609	Autres pays d'Asie.....	3,033	3,150
Indes orientales néerlandaises.....	612	722	Autres pays d'Europe.....	48,896	47,719
Indonésie.....	127	99	Amérique du Sud.....	293	337
Irlande (République).....	543	548	Etats-Unis.....	783	878
Israël.....	301	355	Autres.....	660	506
Italie.....	10,259	10,453			

¹ Comprend les Pays Baltes.

6.—Personnes admises à la citoyenneté en 1964 et 1965, suivant le pays d'ancienne allégeance

Pays d'ancienne allégeance	1964	1965	Pays d'ancienne allégeance	1964	1965
Pays du Commonwealth.....	11,405	12,069	Liban.....	310	354
Allemagne.....	8,566	8,054	Lithuanie.....	180	135
Autriche.....	1,039	926	Norvège.....	246	184
Belgique.....	779	656	Pays-Bas.....	6,146	5,960
Belgique.....	28	29	Pologne.....	3,329	3,212
Chine.....	1,022	1,886	Portugal.....	1,198	1,466
Danemark.....	1,021	815	Roumanie.....	234	271
Espagne.....	211	214	Suède.....	126	123
Estonie.....	214	198	Suisse.....	315	339
Etats-Unis.....	995	1,056	Turquie.....	155	141
Finlande.....	658	723	Tchécoslovaquie.....	248	235
France.....	957	925	Union des républiques socialistes soviétiques.....	1,065	1,082
Grèce.....	3,275	3,394	Yougoslavie.....	3,125	3,167
Hongrie.....	4,362	3,456	Autres.....	679	579
Israël.....	948	1,351			
Italie.....	10,333	10,549			
Japon.....	76	96			
Lettonie.....	261	198			
			Total, tous pays.....	64,334	63,844



La population canadienne, dont l'origine ethnique est fondamentalement britannique ou française, est vraiment une mosaïque des peuples qui sont venus, eux-mêmes ou leurs aïeux, de plusieurs pays. Plus de 42 p. 100 de la population globale sont âgés de moins de 20 ans.

CHAPITRE V.—ÉTAT CIVIL*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. EXPOSÉ SOMMAIRE.....	247	SECTION 4. ACCROISSEMENT NATUREL.....	277
SECTION 2. NAISSANCES.....	253	SECTION 5. MARIAGES ET DIVORCES.....	279
SECTION 3. DÉCÈS.....	263	Sous-section 1. Mariages.....	279
Sous-section 1. Mortalité générale.....	263	Sous-section 2. Divorces.....	283
Sous-section 2. Mortalité infantile.....	271	SECTION 6. TABLES CANADIENNES DE SURVIE.....	283
Sous-section 3. Mortalité puerpérale.....	275	SECTION 7. COMPARAISONS INTERNATIONALES.....	287

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La statistique de l'état civil est l'instrument qui permet d'interpréter l'évolution démographique (rythme de l'accroissement de la population, taux de nuptialité et de fécondité des femmes, effet de ces facteurs sur la répartition démographique selon l'âge et le sexe, et importance relative annuelle des maladies mortelles). La statistique de l'état civil fournit le chiffre des naissances, décès, mariages (et divorces) enregistrés dans les diverses provinces et les territoires du Canada. La continuité de ces données constitue un guide permanent pour l'organisation, la direction et l'évaluation de maintes activités nationales, particulièrement dans les domaines de la santé publique, de l'éducation et de l'urbanisme, ainsi qu'à l'égard de diverses catégories d'entreprises commerciales.

Le présent chapitre fournit de façon assez détaillée la statistique disponible sur l'état civil ainsi que des tables de survie tant pour les hommes que pour les femmes et établit la comparaison des taux principaux de la statistique canadienne avec ceux d'autres pays. Dans les comparaisons internationales et interprovinciales de la natalité, de la mortalité et de la nuptialité, il est important de noter qu'une partie des différences observées durant une certaine période, entre les pays, les provinces ou les régions locales, peuvent tenir aux différences de la répartition de la population selon le sexe et selon l'âge. De même, les taux d'une région peuvent se ressentir des changements de la répartition. La statistique de la population sur laquelle se fonde la statistique de l'état civil est donnée au chapitre III du présent volume. Les naissances et les décès sont classés selon le lieu de résidence (naissances selon le lieu de résidence de la mère) et les mariages, selon le lieu d'enregistrement.

L'historique de la statistique de l'état civil au Canada est fait aux pp. 195-199 de l'*Annuaire de 1948-1949*. Outre les renseignements détaillés fournis dans *Statistique de l'état civil, rapport préliminaire* (n° de catalogue 84-201), *Statistique de l'état civil au Canada* (n° de catalogue 84-202) et autres rapports réguliers et spéciaux du B.F.S., on peut obtenir sur demande certaines statistiques non publiées.

Section 1.—Exposé sommaire

Le tableau 1 résume, à titre de référence, les principales statistiques de l'état civil des provinces et territoires canadiens pour les périodes quinquennales de 1941 à 1960 et pour chacune des années 1962 à 1964. Le tableau 2 fournit des données analogues pour 1964 sur les agglomérations urbaines d'au moins 20,000 habitants à la date du recensement de 1961, avec les moyennes pour les années 1956 à 1960.

* Revu à la Section de l'état civil, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Principales statistiques de l'état civil, par province, 1941-1964

NOTA.—Les chiffres de 1921 (première année de la statistique nationale) se trouvent dans les éditions antérieures de l'Annuaire. La statistique de la mortalité néonatale (dans les quatre premières semaines qui suivent la naissance) est donnée à la p. 274 et celle des divorces à la p. 283.

Province et année	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel ¹		Mortalité infantile ²		Mortalité puerpérale		Mariages	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁵	Nombre	Taux ⁶
Terre-Neuve												
Moy., 1941-1945	9,292	29.8	3,681	11.8	5,611	18.0	852	91.7	39	41.8	2,967	9.5
" 1946-1950	12,352	36.2	3,179	9.3	9,173	26.9	754	61.1	25	19.9	2,711	8.0
" 1951-1955	13,101	34.1	2,926	7.6	10,175	26.5	598	45.6	24	15.3	2,836	7.4
" 1956-1960	14,934	34.6	3,114	7.2	11,820	27.4	585	39.2	17	11.4	3,032	7.0
1962.....	15,064	32.1	3,198	6.8	11,866	25.3	597	39.6	5	3.3	3,274	7.0
1963.....	15,443	32.1	3,183	6.6	12,260	25.5	592	38.8	7	4.5	3,280	6.8
1964.....	14,680	29.9	3,063	6.2	11,617	23.7	456	31.1	6	4.1	3,385	6.9
Î.-du-P.-Édouard												
Moy., 1941-1945	2,180	23.7	964	10.5	1,216	13.2	114	52.4	9	39.4	686	7.5
" 1946-1950	2,869	30.5	922	9.8	1,947	20.7	114	39.7	4	13.2	677	7.2
" 1951-1955	2,720	27.2	923	9.2	1,797	18.0	88	32.4	2	8.1	623	6.2
" 1956-1960	2,674	26.6	953	9.5	1,721	17.1	87	32.7	1	3.0	645	6.4
1962.....	2,805	26.5	1,056	10.0	1,749	16.5	87	31.0	—	—	677	6.4
1963.....	2,949	27.6	970	9.1	1,979	18.5	63	21.4	3	10.2	684	6.4
1964.....	2,727	25.5	981	9.2	1,746	16.3	72	26.4	—	—	662	6.2
Nouvelle-Écosse												
Moy., 1941-1945	15,146	25.2	6,326	10.5	8,820	14.7	870	57.5	41	26.9	6,302	10.6
" 1946-1950	17,994	28.9	6,042	9.7	11,952	19.2	760	42.2	22	12.0	5,525	8.9
" 1951-1955	18,246	27.5	5,902	8.8	12,444	18.7	586	32.1	13	6.9	5,283	8.0
" 1956-1960	19,097	26.9	6,062	8.5	13,035	18.4	559	29.3	9	4.7	5,289	7.4
1962.....	19,432	26.0	6,342	8.5	13,090	17.5	614	31.6	9	4.6	5,266	7.0
1963.....	18,676	25.1	6,367	8.4	12,609	16.7	513	27.0	2	1.1	5,127	6.8
1964.....	18,314	24.1	6,384	8.4	11,930	15.7	464	25.3	9	4.9	5,339	7.0
N.-Brunswick												
Moy., 1941-1945	13,037	28.2	5,050	10.9	7,987	17.3	960	73.7	42	32.1	4,433	9.6
" 1946-1950	16,878	34.0	4,586	9.8	11,992	24.2	1,015	60.1	23	13.6	4,564	9.8
" 1951-1955	16,496	31.0	4,576	8.6	11,920	22.4	717	43.5	16	9.5	4,306	8.1
" 1956-1960	16,567	29.0	4,640	8.1	11,927	20.9	567	34.2	8	4.6	4,357	7.6
1962.....	16,467	27.1	4,788	7.9	11,679	19.2	498	30.2	7	4.3	4,382	7.2
1963.....	15,771	25.7	4,815	7.8	10,956	17.9	435	27.6	6	3.8	4,391	7.2
1964.....	15,338	24.9	4,736	7.7	10,602	17.2	400	26.1	10	6.5	4,611	7.5
Québec												
Moy., 1941-1945	97,906	28.4	34,273	9.9	63,633	18.5	6,690	68.8	318	32.5	33,126	9.6
" 1946-1950	115,496	30.4	33,723	8.9	81,773	21.5	6,205	53.7	227	19.7	34,874	9.2
" 1951-1955	128,523	30.0	34,269	8.0	94,254	22.0	5,662	44.1	149	11.6	35,564	8.3
" 1956-1960	139,844	28.6	35,714	7.3	104,130	21.3	5,000	35.8	105	7.5	36,798	7.5
1962.....	135,000	25.2	37,142	6.9	97,858	18.3	4,294	31.8	69	5.1	37,038	6.9
1963.....	133,640	24.4	38,217	7.0	95,423	17.4	4,012	30.0	61	4.6	37,358	6.8
1964.....	130,845	23.5	37,552	6.8	93,293	16.7	3,887	27.4	50	3.8	39,400	7.1
Ontario												
Moy., 1941-1945	77,738	19.9	39,738	10.2	38,000	9.7	3,276	42.1	197	25.8	38,042	9.7
" 1946-1950	105,161	24.6	42,214	9.9	62,947	14.7	3,795	36.1	129	12.3	44,084	10.3
" 1951-1955	128,861	20.1	44,715	9.0	84,146	17.1	3,634	28.2	83	6.5	45,213	9.1
" 1956-1960	152,688	26.4	49,431	8.5	103,257	17.9	3,741	24.5	65	4.2	46,482	8.0
1962.....	156,053	24.6	52,156	8.2	103,897	16.4	3,621	23.2	51	3.5	44,454	7.0
1963.....	155,089	24.1	53,617	8.3	101,472	15.8	3,832	22.8	46	3.0	45,306	7.0
1964.....	152,729	23.2	52,204	7.9	100,525	15.3	3,255	21.3	43	2.8	48,501	7.4
Manitoba												
Moy., 1941-1945	15,831	21.8	6,633	9.1	9,198	12.7	814	51.4	41	26.0	7,295	10.0
" 1946-1950	19,325	25.9	6,702	9.0	12,623	16.9	810	41.9	24	12.6	7,605	10.2
" 1951-1955	21,321	26.4	6,775	8.4	14,546	18.0	675	31.7	15	7.0	7,104	8.8
" 1956-1960	22,408	25.6	7,293	8.3	15,115	17.3	671	30.0	10	4.6	6,600	7.5

1.—Principales statistiques de l'état civil, par province, 1941-1964 (fin)

Province ou territoire et année	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel ¹		Mortalité infantile ²		Mortalité puerpérale		Mariages	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴
Manitoba (fin)												
1962.....	22,918	24.5	7,453	8.0	15,465	16.5	600	26.2	7	3.1	6,354	6.8
1963.....	22,751	23.9	7,928	8.3	14,823	15.6	561	24.7	10	4.4	6,694	7.0
1964.....	21,754	22.7	7,721	8.1	14,033	14.6	555	25.5	4	1.8	6,796	7.1
Saskatchewan												
Moy., 1941-1945.....	18,444	21.7	6,437	7.6	12,007	14.1	858	46.5	52	28.1	6,541	7.7
" 1946-1950.....	21,907	26.3	6,473	7.8	15,434	18.5	383	40.3	29	13.1	7,413	8.9
" 1951-1955.....	23,564	27.6	6,547	7.6	17,007	19.9	743	31.5	16	6.9	6,876	8.0
" 1956-1960.....	24,046	26.9	6,753	7.5	17,293	19.4	634	26.3	9	3.8	6,395	7.1
1962.....	23,341	25.1	7,004	7.5	16,337	17.6	805	25.9	5	2.1	6,044	6.5
1963.....	23,543	25.2	7,441	8.0	16,102	17.2	638	27.1	7	3.0	6,127	6.6
1964.....	22,682	24.1	7,373	7.8	15,309	16.3	589	26.0	5	2.2	6,382	6.8
Alberta												
Moy., 1941-1945.....	18,845	23.7	6,355	8.0	12,490	15.7	827	43.9	46	24.2	7,977	10.0
" 1946-1950.....	24,290	28.4	6,814	8.0	17,476	20.4	589	36.6	25	10.5	9,090	10.6
" 1951-1955.....	31,037	30.6	7,527	7.4	23,560	23.2	894	28.7	16	5.0	9,760	9.6
" 1956-1960.....	36,920	30.6	8,329	6.9	28,591	23.7	940	25.5	13	3.5	10,230	8.5
1962.....	38,804	28.3	9,264	6.8	29,540	21.5	984	25.4	16	4.1	10,423	7.6
1963.....	38,467	27.4	9,444	6.7	29,023	20.7	908	23.6	11	2.9	10,163	7.2
1964.....	36,169	25.3	9,482	6.6	26,687	18.7	865	23.9	8	2.2	10,634	7.4
Col.-Britannique												
Moy., 1941-1945.....	17,705	19.8	9,368	10.5	8,337	9.3	684	36.6	46	26.2	9,535	10.7
" 1946-1950.....	25,859	24.0	10,992	10.2	14,867	13.9	368	33.6	31	11.9	11,564	10.7
" 1951-1955.....	31,347	25.1	12,233	9.8	19,114	15.3	856	27.3	17	5.4	11,131	8.9
" 1956-1960.....	38,930	25.7	13,980	9.2	24,950	16.5	1,011	26.0	16	4.1	11,955	7.9
1962.....	38,128	23.0	14,912	9.0	23,216	14.0	878	23.0	17	4.5	11,196	6.7
1963.....	37,478	22.1	15,029	8.9	22,449	13.2	879	23.5	11	2.9	11,677	6.9
1964.....	35,897	20.7	16,051	9.2	19,846	11.5	818	22.8	2	0.6	12,158	7.0
Yukon												
Moy., 1941-1945.....	105	21.0	96	19.3	9	1.7	11	100.8	1	57.0	60	12.1
" 1946-1950.....	254	31.7	91	11.4	163	20.3	16	63.0	--	15.8	73	9.1
" 1951-1955.....	413	43.0	90	9.4	323	33.6	22	52.8	--	4.8	94	9.5
" 1956-1960.....	505	39.4	91	7.1	414	32.3	22	43.6	--	4.0	109	8.8
1962.....	547	36.5	75	5.0	472	31.5	27	49.4	1	18.3	109	7.3
1963.....	499	33.3	81	5.4	418	27.9	16	32.1	--	--	95	6.3
1964.....	514	32.1	87	5.4	427	26.7	20	38.9	--	--	94	5.9
Terr. du N.-Ouest												
Moy., 1941-1945.....	383	31.9	332	27.7	51	4.2	72	188.5	2	47.0	95	7.9
" 1946-1950.....	626	39.1	372	23.2	254	15.9	87	138.7	3	54.3	139	8.7
" 1951-1955.....	660	40.1	284	17.1	382	23.0	78	117.1	2	26.0	115	6.9
" 1956-1960.....	913	46.7	310	15.3	633	31.4	135	143.2	3	29.7	155	7.7
1962.....	1,134	47.3	309	12.9	825	34.4	136	119.9	1	8.8	174	7.3
1963.....	1,161	48.4	286	11.1	895	37.3	121	104.2	1	8.6	139	5.8
1964.....	1,266	50.6	216	8.6	1,050	42.0	88	69.5	--	--	173	6.9
Canada⁵												
Moy., 1941-1945.....	277,320	23.5	115,572	9.8	161,748	13.7	15,176	54.7	793	29.0	114,091	9.7
" 1946-1950.....	355,748	27.4	129,438	9.2	226,310	18.1	15,723	44.3	627	14.9	126,898	9.8
" 1951-1955.....	416,234	28.0	126,666	8.5	289,568	19.5	14,552	35.0	353	8.5	128,915	8.7
" 1956-1960.....	469,533	27.6	136,663	8.0	332,866	19.6	13,953	29.7	255	5.4	132,047	7.8
1962.....	469,632	25.2	143,699	7.7	325,934	17.6	12,941	27.6	191	4.1	126,381	7.0
1963.....	465,767	24.6	147,367	7.8	318,400	16.8	12,279	26.3	165	3.5	131,111	6.8
1964.....	452,915	23.5	145,850	7.6	307,065	15.9	11,169	24.7	137	3.0	138,135	7.2

¹ Excédent des naissances sur les décès. ² Décès après moins d'un an de vie; les décès dans les quatre semaines qui suivent la naissance sont énumérés à la page 274. ³ Pour 1,000 habitants. ⁴ Pour 1,000 naissances vivantes. ⁵ Pour 10,000 naissances vivantes. ⁶ La statistique de Terre-Neuve est comprise depuis 1949.

2.—Principales statistiques de l'état civil, agglomérations urbaines constituées de 20,000 habitants et plus¹ (domiciliés seulement), moyennes de 1956 à 1960, et 1964

NOTA.—La natalité, la mortalité et l'accroissement naturel ne peuvent être calculés pour 1964 ou 1956-1960 car la population intercensale des agglomérations urbaines n'est pas connue. Les centres urbains sont identifiés dans le tableau par les abréviations suivantes: c. = cité; v. = ville; vil. = village; m.b. = municipalité de district.

Province et agglomération urbaine	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel ²		Mortalité infantile ³		Mortalité néonatale ⁴		Mariages ⁵			
	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964		
							Taux ⁶	Taux ⁶	Taux ⁶	Taux ⁶				
Terre-Neuve														
Corner Brook, c.	840	784	127	118	813	666	36.4	26	33.2	21.6	18	23.0	210	235
St-Jean, c.	2,010	2,186	321	369	1,489	1,619	28.2	47	21.6	21.8	31	14.2	689	723
Île-du-Prince-Édouard														
Charlottetown, c.7	456	384	210	229	246	155	36.0	15	39.1	24.6	10	26.0	172	152
Nouvelle-Écosse														
Dartmouth, c.	881	1,719	136	248	745	1,471	24.1	36	20.9	16.3	27	15.7	177	280
Glace Bay, v.	623	598	219	217	404	381	44.3	20	33.4	26.0	11	18.4	181	178
Halifax, c.	2,441	1,976	762	735	1,679	1,241	27.6	49	24.8	17.0	40	20.2	1,112	1,083
Sydney, c.	950	818	259	282	691	536	13.7	19	23.2	8.4	12	14.7	276	281
Nouveau-Brunswick														
Moncton, c.	1,060	1,008	274	313	776	695	22.5	16	15.9	14.5	12	11.0	348	406
Saint-Jean, c.	1,499	1,462	589	563	910	890	27.0	31	21.2	17.9	23	15.7	532	502
Québec														
Cap-de-la-Madeleine, c.	723	618	152	161	571	457	32.4	12	19.4	22.1	10	16.2	204	209
Chicoutimi, c.	1,004	794	188	190	816	604	46.4	33	41.6	29.7	23	29.0	223	237
Chomedey, c.	752	1,108	96	156	656	953	23.0	19	17.1	15.6	14	12.6	82	166
Drummondville, c.	746	687	187	227	559	460	43.2	54	78.6	25.5	24	34.9	242	283
Granby, c.	877	915	180	228	697	637	27.8	30	32.8	18.7	22	24.0	253	272
Hull, c.	1,742	1,644	385	429	1,357	1,215	39.2	65	33.5	24.2	39	23.7	429	451
Jacques-Cartier, c.	1,233	1,309	202	226	1,031	1,083	36.0	27	20.6	21.4	18	13.8	193	253
Jonquière, c.	992	714	138	153	854	561	34.9	21	29.4	20.8	12	16.8	201	206
Lachine, c.	886	834	274	299	612	535	21.7	22	26.4	12.9	17	20.4	264	283
LaSalle, c.	858	1,182	185	203	703	979	18.2	28	23.7	12.4	20	16.9	95	129
Longueuil, c.	682	619	136	219	546	400	22.9	14	22.6	15.8	12	19.4	171	195
Montréal, c.	29,478	28,031	10,241	9,931	19,237	16,100	28.1	585	22.9	19.4	444	17.1	11,163	10,527
Montréal-Nord, c.	1,128	1,514	192	359	936	1,155	28.0	44	29.1	19.0	32	21.1	132	222
Mont-Royal, v.	276	245	96	114	180	131	21.0	3	12.2	14.5	1	4.1	160	181
Outremont, c.	337	343	294	280	43	93	24.9	8	23.3	17.8	6	17.5	273	183
Pointe-aux-Trembles, c.	510	630	120	209	390	421	35.7	11	17.5	21.2	9	14.3	82	120

Pointe-Claire, c.	448	400	111	131	337	269	18.8	6	15.0	11.6	2	5.0	89	126
Québec, c.	4,345	3,650	1,569	1,619	2,776	1,931	39.1	101	28.5	22.9	78	22.0	1,656	1,612
Ste-Foy, c.	729	1,161	88	186	641	976	21.1	24	20.7	15.6	21	18.1	59	142
St-Hyacinthe, c.	490	476	236	271	254	205	46.9	11	23.1	19.6	5	10.6	208	226
Saint-Jean, c.	777	658	162	167	615	491	26.6	16	21.3	16.0	13	19.8	207	206
St-Jérôme, c.	661	686	180	198	511	488	34.6	17	24.8	24.5	13	19.0	219	257
St-Laurent, c.	1,132	1,029	232	266	699	793	19.3	21	20.4	13.2	14	13.6	212	316
St-Michel, c.	1,533	2,133	158	262	1,375	1,871	25.6	47	22.0	16.8	40	18.8	128	262
Shawinigan, c.	882	616	186	201	696	415	43.1	20	32.5	32.9	13	21.1	239	263
Sherbrooke, c.	1,771	1,893	482	608	1,288	1,285	29.5	65	29.1	16.3	40	21.1	615	613
Thetford Mines, c.	668	462	138	126	530	336	35.4	12	26.0	19.3	8	17.3	148	155
Trois-Rivières, c.	1,512	1,362	405	431	1,107	921	34.6	43	31.8	22.0	28	20.7	459	469
Valleyfield, c.	791	688	196	186	695	592	34.9	25	36.3	21.7	22	32.0	239	237
Verdun, c.	1,623	1,511	617	626	1,208	885	22.7	31	20.5	16.0	23	15.2	620	566
Westmount, c.	252	207	275	228	-23	-21	23.0	7	33.8	16.7	6	24.2	379	314
Ontario														
Barrie, c.	572	522	158	204	414	318	28.3	10	19.2	21.0	8	15.3	197	222
Belleville, c.	645	742	229	273	416	469	23.3	19	25.6	17.1	17	22.9	246	260
Brantford, c.	1,213	1,218	498	565	715	653	22.3	28	23.0	16.3	20	16.4	464	632
Burlington, v.	719	1,271	149	284	670	987	15.6	24	18.9	12.0	17	13.4	148	267
Chatham, c.	649	821	251	318	398	503	27.1	20	24.4	21.9	12	14.6	272	290
Cornwall, c.	1,162	1,045	310	326	852	719	32.7	27	25.3	23.1	21	20.1	361	395
Eastview, v.	975	955	119	136	856	819	22.1	23	24.1	16.8	18	18.8	167	177
Forest Hill, vil.	234	277	151	195	83	82	16.2	—	—	10.2	—	—	18	9
Fort William, c.	1,063	989	343	388	720	581	23.7	13	13.4	18.6	10	10.3	354	357
Galt, c.	594	740	235	282	359	478	18.9	16	21.6	14.1	7	9.5	221	265
Geolph, c.	987	1,057	332	335	655	722	24.1	19	18.0	17.8	17	16.1	343	366
Hamilton, c.	6,544	6,455	2,240	2,391	4,304	4,074	21.4	132	20.4	15.2	99	15.3	2,413	2,346
Kingston, c.	1,358	1,393	487	469	871	924	25.0	37	26.6	17.5	29	20.8	485	542
Kitchener, c.	1,783	2,129	513	565	1,270	1,564	20.8	43	20.2	16.8	39	18.3	591	686
London, c.	2,573	4,095	1,090	1,408	1,483	2,687	27.7	66	21.0	19.0	68	16.6	1,248	1,376
Niagara Falls, c.	1,296	1,110	400	420	896	690	28.4	23	20.7	17.7	21	18.9	485	416
North Bay, c.	723	596	188	200	535	396	23.8	12	20.1	14.9	10	16.8	280	285
Oakville, c.	263	1,092	80	217	183	875	23.5	31	28.4	18.2	27	24.7	128	281
Oshawa, c.	1,692	1,883	361	484	1,231	1,399	24.4	50	26.6	18.3	40	21.2	471	590
Ottawa, c.	5,938	5,992	2,170	2,255	3,768	3,737	24.6	151	25.2	17.7	102	17.0	2,139	2,223
Peterborough, c.	1,138	1,009	414	441	724	567	26.0	12	11.9	20.4	11	10.9	399	389
Port Arthur, c.	1,054	899	394	470	660	429	23.3	18	20.0	16.1	13	14.5	390	406
St. Catharines, c.	2,091	1,958	640	791	1,451	1,265	22.3	29	14.8	19.1	26	13.2	638	732
St. Thomas, c.	428	467	244	266	184	201	21.0	6	12.8	15.9	4	8.6	203	250
Sarnia, c.	1,406	1,075	339	370	1,067	705	22.9	24	22.3	17.1	19	17.7	353	395
Sault-Sainte-Marie, c.	1,163	1,129	309	317	854	812	21.8	21	18.6	16.5	17	15.1	511	550
Stratford, c.	438	437	231	232	207	205	18.7	7	16.0	14.1	5	11.4	166	186
Sudbury, c.	1,821	2,126	363	523	1,458	1,603	27.6	46	21.6	20.8	34	16.0	684	653
Timmins, v.	801	753	241	569	612	612	34.5	15	19.9	22.5	12	15.9	240	226
Toronto, c.	15,963	14,951	7,396	6,870	8,567	8,081	23.0	364	23.7	17.3	259	17.3	11,800	10,590
Waterloo, c.	492	664	133	163	359	403	23.2	10	17.7	16.3	8	14.2	126	191
Welland, c.	390	803	161	293	229	510	22.5	16	19.9	15.4	14	17.4	268	320
Windsor, c.	2,825	2,480	1,158	1,325	1,667	1,165	26.9	68	27.4	20.5	50	20.2	1,319	1,301
Woodstock, c.	487	454	188	213	299	241	22.6	10	22.0	15.2	7	15.4	175	216

Renvois à la fin du tableau, p. 252.

2.—Principales statistiques de l'état civil, agglomérations urbaines constituées de 20,000 habitants et plus¹ (domiciliés seulement), moyennes de 1956 à 1960, et 1964 (fin)

Province et agglomération urbaine	Naissances vivantes		Décès		Accroissement naturel ²		Mortalité infantile ³			Mortalité néonatale ⁴		Mariages ⁵		
	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964		Moy. 1956-1960	1964	Moy. 1956-1960	1964	
							Taux ⁶		Taux ⁶	Taux ⁶		Taux ⁶		
Manitoba														
Brandon, c.	680	639	228	307	452	332	22.1	12	18.8	16.8	9	14.1	248	235
Kildonan-Est, c.	600	527	126	160	474	367	21.3	8	15.2	16.7	8	15.2	106	175
Kildonan-Ouest, c.	386	328	99	134	287	194	13.0	6	18.3	10.4	4	12.2	50	90
Saint-Boniface, c.	962	1,026	305	301	657	725	23.3	15	14.6	16.6	12	11.7	280	326
St. James, c.	715	601	210	281	505	370	21.7	9	15.0	16.4	7	11.6	214	217
Saint-Vital, c.	618	651	156	173	462	478	23.1	14	21.5	16.2	10	15.4	110	138
Winnipeg, c.	8,169	5,568	2,633	2,644	3,536	2,944	26.2	130	23.3	10.5	98	17.5	2,347	2,588
Saskatchewan														
Moose Jaw, c.	909	757	323	333	586	424	20.7	17	22.3	15.8	11	14.5	296	294
Prince-Albert, c.	642	699	173	167	469	532	29.6	15	21.5	20.6	13	18.6	273	250
Regina, c.	2,922	3,329	681	908	2,241	2,421	23.3	75	22.5	17.5	63	18.9	1,004	1,062
Saskatoon, c.	2,504	2,684	650	760	1,854	1,924	20.8	59	22.0	16.2	45	16.8	876	963
Alberta														
Calgary, c.	6,937	7,651	1,569	2,088	5,368	6,563	22.4	178	23.3	16.4	133	17.4	2,205	2,470
Edmonton, c.	8,807	8,397	1,670	1,834	7,137	6,513	22.3	178	21.2	16.3	121	14.4	3,136	3,136
Jasper Place, v.	899	1,147	77	142	822	1,005	17.6	22	19.2	12.5	18	15.7	21	49
Lethbridge, c.	897	768	249	287	648	481	21.9	19	24.7	18.3	14	13.2	382	367
Medicine Hat, c.	586	541	211	255	375	286	22.9	9	16.6	14.7	7	12.9	271	265
Colombie-Britannique														
Burnaby, m.d.	2,477	1,974	719	821	1,758	1,153	20.1	47	23.8	14.4	35	17.7	498	552
Coquitlam, m.d.	642	742	110	168	532	574	19.6	12	16.2	14.0	10	13.5	59	126
New Westminster, c.	640	549	326	374	314	175	17.8	13	23.7	12.5	10	11.2	651	547
North Vancouver, c.	626	541	195	237	431	304	20.4	9	16.6	14.0	7	12.9	160	148
North Vancouver, m.d.	920	864	188	240	732	624	17.0	12	13.9	10.4	8	9.3	94	166
Richmond, m.d.	1,955	1,013	178	262	877	751	18.4	21	20.7	12.5	15	14.8	116	155
Saanich, m.d.	1,026	1,013	384	434	642	579	18.5	17	16.8	13.6	12	11.8	130	222
Surrey, m.d.	1,709	1,665	455	593	1,254	1,066	18.4	27	16.2	13.0	18	10.8	209	276
Vancouver, c.	8,211	6,408	4,630	4,921	3,681	1,987	21.0	110	17.2	15.1	85	13.3	4,568	3,825
Victoria, c.	1,236	933	352	946	384	-12	23.8	24	25.7	16.2	20	21.4	698	699
West Vancouver, m.d.	404	386	183	212	221	174	22.8	3	7.8	16.3	2	5.2	121	204

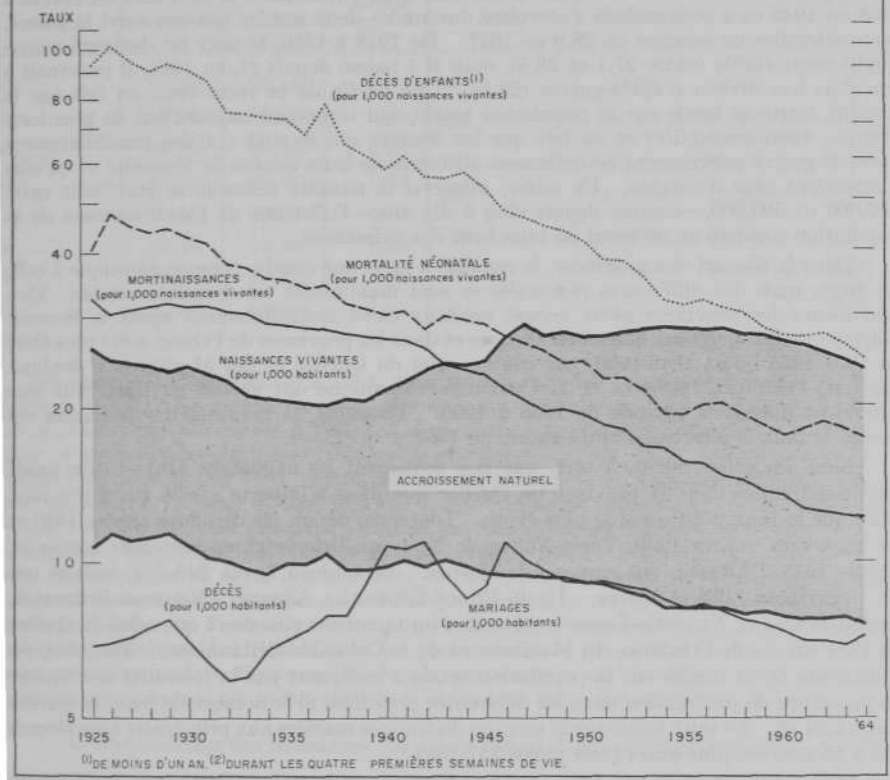
¹ Au recensement de 1961; résidents seulement.
² Selon le lieu.

³ Evénement des naissances sur les décès.
⁴ Pour 1,000 naissances vivantes.

⁵ Décès dans la première année de vie.
⁶ Population inférieure à 20,000 lors du recensement de 1961; agglomération incluse comme la plus importante de l'Île-du-Prince-Édouard.

⁷ Décès après moins de 28 jours de vie.

TAUX DÉMOGRAPHIQUES, 1925-1964



Section 2.—Naissances*

On ne dispose pas de données exactes sur la natalité brute canadienne avant 1921, année où le rassemblement annuel des chiffres nationaux officiels a débuté. Toutefois, les études relatives aux premiers recensements du Canada permettent d'estimer comme il suit la moyenne de la natalité brute annuelle pour chaque décennie intercensale de 1851 à 1921:

Période intercensale	Moyenne estimative annuelle de la natalité (pour 1,000 habitants)	Période intercensale	Moyenne estimative annuelle de la natalité (pour 1,000 habitants)
1851-1861.....	45	1891-1901.....	30
1861-1871.....	40	1901-1911.....	31
1871-1881.....	37	1911-1921.....	29
1881-1891.....	34		

* Sauf indication contraire, les «naissances» dans cette section sont les naissances vivantes; la mortinatalité est traitée à part à la page 261 et dans le cadre des naissances multiples à la page 256. Les comparaisons internationales sont données à la Section 7, pp. 287-288.

† Le taux brut est celui qui se fonde sur la population totale.

La tendance générale de la natalité nationale depuis 1925 est indiquée au graphique à la page 253 et, depuis 1941, au tableau 1. Les taux annuels ont diminué graduellement mais d'une façon constante de 29.3 en 1921 à 20.1 en 1937, pour remonter brusquement vers la fin des années 1930 et durant la Seconde Guerre mondiale; la natalité s'est établie à 24.3 en 1945 et a continué de s'accroître durant les deux années qui ont suivi la guerre, pour atteindre un sommet de 28.9 en 1947. De 1948 à 1959, le taux est demeuré remarquablement stable (entre 27.1 et 28.5), mais il a baissé depuis et, en 1964, il parvenait à son plus bas niveau d'après-guerre (23.5). Une partie de ce recul tient au fait que la natalité brute se fonde sur la population totale, qui comprend aujourd'hui de plus forts groupes «non-productifs» et au fait que les femmes qui se sont mariées immédiatement après la guerre parviennent actuellement au terme de leurs années de fécondité et qu'elles n'attendent plus d'enfants. En outre, même si la natalité annuelle se stabilisait entre 450,000 et 500,000,—comme depuis cinq à dix ans,—l'effet net de l'accroissement de la population consiste en un recul du taux brut des naissances.

Dans la plupart des provinces, la natalité a suivi une courbe presque identique à celle du pays, mais des différences régionales se sont manifestées ces dernières années. Bien que toutes les provinces aient accusé un taux élevé immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, le taux moyen en Ontario et dans les provinces de l'Ouest a été plus élevé en 1951-1955 qu'en 1946-1950; par contre, celui du Québec et des Maritimes a diminué. De fait, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont accusé un taux brut sans précédent durant la période de 1956 à 1959. Toutefois, la majorité des provinces ont accusé le taux le plus bas d'après-guerre en 1964.

Bien des gens croient, à tort, que non seulement les naissances sont chaque année plus nombreuses dans la province de Québec que dans n'importe quelle autre province, mais que le taux y est aussi le plus élevé. Toutefois, depuis les dernières années 1930 ou les premières années 1940, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick en certaines années et, depuis 1953, l'Alberta, ont surpassé le Québec. Le tableau 1, pp. 248-249, indique que six provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Alberta, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan et Nouvelle-Écosse) ont accusé un taux brut plus élevé que celui du Québec en 1964 suivies de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Toutefois, ces taux bruts étant fondés sur la population totale n'indiquent pas la fécondité des femmes en puissance de procréation dans les différentes provinces ni le nombre de femmes mariées d'âge fécond. Le taux fondé sur le nombre de femmes mariées aux principaux âges féconds (15 à 45 ans) est plus exact (voir pages 257-258).

De plus, contrairement à ce que l'on pense en général, il naît plus d'enfants en Ontario qu'au Québec depuis 1953; en 1964, 152,729 enfants sont nés en Ontario contre 130,845 au Québec. Dans tout le Canada, il est né 452,915 enfants en 1964, soit 26,360 de moins que le chiffre record de 479,275 atteint en 1959 et 12,852 de moins qu'en 1963.

Sexe des naissances vivantes.—Sauf de rares exceptions, partout où elle est recueillie, la statistique des naissances accuse un excédent de garçons. Aucune explication concluante n'en a encore été fournie; néanmoins, le fait est si bien accepté en statistique qu'une juste proportion entre garçons et filles constitue l'un des critères de l'enregistrement intégral des naissances. Le nombre de garçons, par millier de filles, nés au Canada s'est maintenu en moyenne autour de 1,057 depuis le milieu des années 1930. Les taux provinciaux varient beaucoup plus à cause du nombre relativement faible des naissances. Plus le nombre des naissances est bas, plus la variation peut être grande d'une année à l'autre. Un autre fait généralement reconnu dans plusieurs pays,—bien qu'il n'ait aucune explication satisfaisante,—est que la proportion de garçons semble s'élever durant ou peu après les grandes guerres, ce qui, apparemment, s'est produit au Canada de 1942 à 1945, alors que la proportion s'est élevée à la moyenne de 1,064 durant ces quatre années au regard de 1,054 de 1931 à 1941 et de 1,057 depuis 1946. En 1964, 1,056 garçons sont nés pour 1,000 filles.

3.—Proportion selon le sexe des naissances vivantes, 1941-1964

NOTA.—Y compris Terre-Neuve depuis 1949 et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest depuis 1950.

Année	Garçons	Filles	Garçons pour 1,000 filles	Année	Garçons	Filles	Garçons pour 1,000 filles
1941.....	131,175	124,142	1,057	1958.....	241,675	228,443	1,058
1951.....	195,918	185,174	1,058	1959.....	246,073	233,202	1,055
1952.....	208,070	195,489	1,064	1960.....	246,029	232,522	1,058
1953.....	214,423	203,461	1,054	1961.....	244,403	231,297	1,057
1954.....	224,168	212,030	1,057	1962.....	240,870	228,823	1,053
1955.....	227,382	215,555	1,055	1963.....	238,865	226,902	1,053
1956.....	231,697	219,042	1,058	1964.....	232,657	220,258	1,056
1957.....	241,073	228,020	1,057				

Naissances à l'hôpital.—En 1964, plus de 98 p. 100 des naissances canadiennes ont eu lieu à l'hôpital, au regard de 88 p. 100 huit ans auparavant. Le tableau 4 indique l'accroissement des naissances à l'hôpital dans chaque province depuis 1941. Avant le régime d'assurance-hospitalisation fédéral-provincial établi en 1958, auquel toutes les provinces participaient en 1961, le pourcentage des naissances à l'hôpital variait beaucoup d'une province à l'autre. L'existence des caisses de soins hospitaliers, obstétricaux et médicaux privées ou publiques dans certaines provinces, l'absence dans d'autres provinces des moyens d'hospitalisation, surtout dans les régions rurales éloignées, et la préférence pour l'accouchement au foyer que montrent certaines localités, sont parmi les facteurs qui expliquent les variations provinciales. Bien qu'une certaine variation existe toujours, les services hospitaliers et l'usage qui en est fait, expliquent sans doute l'accroissement remarquable des naissances à l'hôpital dans les provinces où les proportions étaient les plus faibles précédemment: le Nouveau-Brunswick, par exemple, où l'assurance-hospitalisation a été mise en vigueur le 1^{er} juillet 1959 et le Québec où elle a été adoptée en 1961.

4.—Pourcentage des naissances vivantes à l'hôpital, par province, 1941-1964

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada ¹
1941....	32.7	50.4	30.8	17.6	67.5	73.6	63.2	77.1	37.3	48.9
1951....	38.3	57.2	70.7	53.0	93.1	93.1	95.2	93.6	97.3	67.4	32.8	79.1
1956....	95.2	93.9	84.7	71.2	97.3	95.8	97.6	96.6	98.3	87.7	44.6	88.4
1957....	96.7	95.1	86.6	75.6	97.9	96.4	98.3	97.5	98.5	91.3	38.6	90.2
1958....	99.0	96.2	88.5	79.3	98.0	96.8	98.5	97.7	98.5	92.6	42.1	91.7
1959....	99.2	98.0	93.5	82.3	98.6	97.4	98.5	98.0	98.6	88.6	45.7	93.1
1960....	99.4	98.6	97.7	85.2	99.0	98.0	99.0	98.5	98.8	93.3	51.7	94.6
1961....	99.3	98.9	99.0	92.3	99.3	98.2	98.8	98.6	98.9	92.8	57.1	96.9
1962....	99.6	99.2	99.4	95.0	99.4	98.5	98.8	98.7	98.9	95.4	55.9	97.8
1963....	99.8	99.3	99.4	96.5	99.6	98.2	99.1	98.9	99.1	93.0	64.3	98.3
1964....	99.5	99.4	99.7	97.6	99.6	98.7	98.9	99.0	99.0	94.4	61.3	98.7

¹ Sans Terre-Neuve dont les données ne sont pas connues.

Naissances dans les agglomérations urbaines.—Le tableau 2, pp. 250-252, donne le nombre de naissances en 1964, au regard de la moyenne de 1956-1960, chez les mères domiciliées dans les agglomérations urbaines de 20,000 habitants ou plus. Étant donné que le chiffre de la population des centres urbains n'est pas connu pour les années intercensales, il est impossible de calculer les taux correspondants pour la période 1956-1960 ni pour les années 1962-1964.

Illégitimité*.—En 1964, près de 6 p. 100 des naissances vivantes au Canada étaient illégitimes. C'est un chiffre faible comparé à celui de plusieurs autres pays mais il tend à augmenter récemment, comme l'indique le tableau 5.

5.—Naissances vivantes illégitimes et pourcentage par rapport aux naissances vivantes totales, par province, 1941-1964

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada ¹
NAISSANCES VIVANTES ILLÉGITIMES													
Moy., 1941-1945..	406	107	1,074	591	3,003	3,751	597	673	852	889	11,536
" 1946-1950..	441	152	1,244	754	3,382	4,256	766	914	1,202	1,516	14,375
" 1951-1955..	426	139	1,082	659	3,086	4,065	969	1,044	1,481	1,898	15,951
" 1956-1960..	587	139	1,201	687	4,675	4,891	1,166	1,194	1,941	2,505	53	50	19,160
1962.....	625	133	1,394	739	5,195	5,813	1,558	1,384	2,572	2,804	91	135	22,443
1963.....	761	131	1,455	812	5,644	6,351	1,683	1,580	2,741	3,079	78	143	24,468
1964.....	753	114	1,481	887	5,981	7,188	1,846	1,671	2,991	3,393	90	161	26,556
POURCENTAGE PAR RAPPORT AUX NAISSANCES VIVANTES TOTALES													
Moy., 1941-1945..	4.4	4.9	7.1	4.5	3.1	4.8	3.8	3.6	4.5	5.0	4.2
" 1946-1950..	3.6	5.3	6.9	4.5	2.9	4.0	4.0	4.2	4.9	5.9	4.1
" 1951-1955..	3.2	5.1	5.9	4.0	3.2	3.2	4.5	4.4	4.8	6.1	12.9	7.5	3.8
" 1956-1960..	3.9	5.2	6.3	4.1	3.3	3.2	5.2	5.0	5.3	6.4	14.2	10.8	4.1
1962.....	4.1	4.7	7.2	4.5	3.8	3.7	6.8	5.9	6.6	7.4	16.6	11.9	4.8
1963.....	4.9	4.4	7.7	5.1	4.2	4.1	7.4	6.7	7.1	8.2	15.6	12.3	5.3
1964.....	5.1	4.2	8.1	5.8	4.6	4.7	8.6	7.4	8.3	9.5	17.5	12.7	5.9

¹ Ne comprend Terre-Neuve que depuis 1949 ni le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest que depuis 1951.

Naissances multiples.—Un accouchement environ sur 90 au Canada donne naissance à plus d'un enfant, au regard de 85 il y a plusieurs années; les chances de naissances multiples d'un accouchement sont donc moindres aujourd'hui qu'autrefois. Il y a une chance sur 90 qu'une mère accouche de deux jumeaux, une chance sur environ 10,000 qu'elle accouche de trois jumeaux, une chance sur 750,000 ou plus qu'elle donne naissance à des quadruplés. Deux naissances de quadruplés sont survenues au Canada en 1960,—les premières depuis 1957; une a été enregistrée en 1962, une en 1963 et une autre en 1964. En 1964, un total de 453,614 mères ont donné naissance à 458,464 enfants dont 452,915 ou près de 99 pour 100 nés vivants.

Le tableau 6 fait aussi ressortir que la proportion de mort-nés est plus forte parmi les naissances multiples que parmi les naissances uniques, deux fois plus élevée pour les naissances doubles, et de trois à cinq fois plus élevée pour les naissances triples.

* Le terme «illégitime» employé ici ne s'applique pas à toutes les naissances conçues hors du mariage, mais à celles que les parents eux-mêmes ont déclaré survenues alors qu'ils n'étaient pas mariés l'un à l'autre lors de la naissance ou de l'enregistrement de la naissance et, en Ontario, à celles dont la mère est déclarée «célibataire» lors de la naissance ou de l'enregistrement.

6.—Naissances uniques et multiples, vivantes et mortes¹, 1962-1964

Accouchements et naissances	Nombre			Pourcentage		
	1962 ²	1963 ²	1964 ²	1962	1963	1964
Accouchements.....	470,345	466,537	452,614	100.0	100.0	100.0
Uniques.....	465,136	461,589	448,814	98.9	98.9	98.9
Doubles.....	5,159	4,930	4,751	1.1	1.1	1.0
Triples.....	49	37	45	--	--	--
Quadruples.....	1	1	1	--	--	--
Naissances.....	475,665	471,544	458,464	100.0	100.0	100.0
Uniques						
Vivantes.....	459,539	456,109	443,602	96.8	96.8	96.8
Mortes.....	5,597	5,460	5,212	1.2	1.2	1.2
Doubles						
Vivantes.....	10,006	9,553	9,174	97.0	96.9	96.5
Mortes.....	312	307	328	3.0	3.1	3.5
Triples						
Vivantes.....	144	104	136	98.0	93.7	94.4
Mortes.....	3	7	8	2.0	6.3	5.6
Quadruples						
Vivantes.....	4	1	3	100.0	25.0	75.0
Mortes.....	—	3	1	—	75.0	25.0
Total, naissances vivantes.....	469,693	465,767	452,915	96.8	96.8	96.8
Total, mort-nés.....	5,972	5,777	5,549	1.2	1.2	1.2

¹ Sauf indication contraire, ne comprend que les fœtus de 28 semaines ou plus de gestation. ² Comprend 30 mort-nés de 20 à 27 semaines de gestation. ³ Comprend 45 mort-nés 20 à 27 semaines de gestation. ⁴ Comprend 29 mort-nés de 20 à 27 semaines de gestation.

Taux de fécondité.—La répartition de la population selon le sexe et l'âge est un élément important qui sert à déterminer la natalité, la mortalité et la nuptialité brutes. Comme la plupart des enfants naissent chaque année de femmes âgées de 15 à 45 ans, les variations de la proportion de femmes de ces âges par rapport à la population en général seront cause de variations de la natalité brute dans différents pays ou différentes régions d'un pays, même si le taux réel de reproduction ou *fécondité* chez les femmes de ces groupes d'âge est le même dans chaque pays ou région.

Une mesure plus exacte de la fécondité d'une population se fonderait sur le nombre de femmes en puissance de procréation (en âge d'avoir des enfants) et une mesure plus exacte encore se fonderait sur le nombre de femmes mariées parmi ce groupe (c'est-à-dire de femmes «admissibles» à la maternité). Chacun de ces taux à son utilité, suivant les comparaisons requises, et les deux, généralement appelés *taux bruts de fécondité*, sont comparés au tableau 7, avec indications des variations entre provinces et des tendances provinciales pour la période 1962-1964.

Le nombre d'enfants nés par millier de femmes âgées de 15 à 45 ans diminue depuis quelques années de 124 en 1962 à 115 environ en 1964. Toutefois, les taux ont varié d'une province à l'autre de 104 à 171 durant cette période; en 1964, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse ont eu les taux les plus élevés et, dans l'ordre, la Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario, et le Manitoba, les taux les plus bas. D'autre part, le nombre annuel moyen d'enfants nés pour chaque 1,000 femmes mariées a baissé de 176 à 165 durant la même période. D'après cette mesure, les cinq provinces de l'Est et la Saskatchewan ont accusé, en général, les taux les plus élevés.

7.—Taux bruts de fécondité, par province, 1962-1964

Province ou territoire	Pour 1,000 femmes âgées de 15 à 44 ans ¹ (nombre total)			Pour 1,000 femmes mariées âgées de 15 à 44 ans ¹		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Terre-Neuve.....	171.4	169.9	156.7	262.1	262.2	246.5
Île-du-Prince-Édouard.....	150.0	156.2	142.0	228.4	246.0	229.2
Nouvelle-Écosse.....	134.5	129.4	124.7	191.1	185.0	180.4
Nouveau-Brunswick.....	142.2	134.0	128.9	213.4	203.2	198.0
Québec.....	117.3	113.6	109.0	187.6	182.5	175.6
Ontario.....	120.7	118.3	113.7	161.6	159.3	163.6
Manitoba.....	124.7	121.9	116.8	170.3	167.2	158.1
Saskatchewan.....	133.3	135.4	129.4	183.4	187.7	180.8
Alberta.....	140.0	135.9	125.9	181.5	176.7	163.4
Colombie-Britannique.....	117.6	113.1	104.7	153.1	147.8	136.9
Yukon.....	182.3	173.1	165.8
Territoires du Nord-Ouest.....	252.0	263.9	275.2
Canada².....	124.1	121.0	115.2	176.1	172.6	165.0

¹ Comme le nombre de naissances chez les femmes âgées de plus de 44 ans est minime, les taux sont limités aux femmes âgées de moins de 45 ans. ² Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

Les chiffres du tableau 7 sont des taux bruts, en ce sens qu'ils ne tiennent pas compte des différences de fécondité qui peuvent se produire dans les divers groupes d'âge de la période féconde de la femme, non plus que des proportions de femmes mariées dans chacun de ces groupes d'âge. Il est donc courant de calculer les *taux de fécondité à certains âges*, c'est-à-dire le nombre d'enfants nés chaque année par millier de femmes dans *chaque* groupe d'âge fécond, au regard de toutes les femmes d'une part, et des femmes mariées, d'autre part. Le tableau 8 contient ces deux séries de taux, la première pour les années 1941 et 1951, ainsi que pour la période 1956-1964 et la seconde pour 1962-1964 en plus des années de recensement de 1941 à 1961.

Une autre mesure de la fécondité dans un pays peut être tirée de ce qu'on appelle communément le *taux brut de reproduction*. Les taux bruts de reproduction donnés au tableau 8 indiquent le nombre moyen de filles nées chaque année pour chaque femme d'un âge fécond. Autrement dit, ce chiffre représente le nombre moyen de filles qui *naîtraient* de chaque femme ayant vécu jusqu'à l'âge de 50 ans si les taux de fécondité de l'année en cause demeuraient inchangés durant toute sa période de fécondité. Un taux brut de reproduction de 1.000 indique que, si l'on se fonde sur la fécondité actuelle et abstraction faite de la mortalité chez les mères d'âge fécond, la génération actuelle des femmes en puissance de procréation se maintiendrait exactement au même chiffre. Le Canada a toujours eu un des taux de reproduction les plus élevés parmi les pays industrialisés. Même aux époques de basse natalité des années 1930, le taux a varié de 1.300 à 1.500 et, depuis la Seconde Guerre mondiale, de 1.640 au sommet de 1.915 en 1959; en 1964 le taux s'est établi à 1.720, encore presque de 72 p. 100 au-dessus du niveau requis pour assurer le renouvellement de la population. Sauf quelques exceptions peu importantes, les taux de reproduction provinciaux se maintiennent également bien au-dessus du niveau de renouvellement.

Le tableau 8 indique qu'en 1964, compte tenu de toutes les femmes, mariées ou non, celles dans la vingtaine étaient les plus fécondes; en moyenne, pour chaque millier de femmes de 20 à 25 ans, 216 enfants sont nés durant l'année. Autrement dit, près d'une femme sur quatre de ce groupe d'âge a donné naissance à un enfant vivant. Ces chiffres se comparent au taux de 206 pour les femmes du groupe d'âge 25-29, et à une proportion se rapprochant d'un à cinq. Cependant, parmi les femmes mariées, les mères adolescentes ont régulièrement eu le plus haut degré de fécondité, une sur deux donnant naissance, en moyenne, à un enfant chaque année, alors que 34 sur 100 des femmes mariées et au début de la vingtaine avaient un enfant chaque année, comparativement à environ une sur quatre pour les femmes approchant de la trentaine.

8.—Taux de fécondité pour 1,000 femmes, par groupe d'âge, 1941-1964

(Sans Terre-Neuve pour toutes les années et sans les Territoires du Nord-Ouest pour 1941)

Année	Groupe d'âge						Taux brut de reproduction	
	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44		45 à 49
TOTAL DES FEMMES								
1941.....	80.7	138.4	159.8	122.3	80.0	31.6	3.7	1.377
1951.....	48.1	158.7	198.8	144.5	86.5	30.9	3.1	1.701
1956.....	55.9	222.2	220.1	150.3	89.6	30.8	2.9	1.374
1957.....	60.2	227.1	224.1	149.4	90.7	30.7	2.8	1.907
1958.....	59.2	226.5	223.3	147.9	87.6	28.9	2.7	1.886
1959.....	60.4	233.8	226.7	147.7	87.3	28.5	2.7	1.915
1960.....	59.8	233.5	224.4	146.2	84.2	28.5	2.4	1.893
1961.....	58.2	233.6	219.2	144.9	81.1	28.5	2.4	1.868
1962.....	56.3	232.4	215.6	143.4	77.0	27.5	2.1	1.836
1963.....	53.5	228.2	213.5	140.9	75.7	25.9	2.1	1.800
1964.....	50.6	216.2	206.0	136.0	72.1	25.0	2.1	1.720
FEMMES MARIÉES								
1941.....	453.1	340.2	237.8	158.3	99.1	38.9	4.5	...
1951.....	498.5	350.4	248.1	168.7	100.6	36.6	3.7	...
1956.....	551.5	381.7	265.5	169.8	101.0	35.6	3.4	...
1961.....	541.2	374.4	255.6	161.4	89.9	32.1	2.8	...
1962.....	544.7	367.8	253.2	159.1	84.9	30.8	2.6	...
1963.....	547.4	356.8	251.9	155.8	83.1	28.8	2.4	...
1964.....	473.0	344.2	243.8	149.8	78.6	27.6	2.4	...

Âge des parents.—L'âge des parents est une variable importante pour l'analyse de la statistique des naissances. La répartition des naissances vivantes légitimes et illégitimes selon l'âge des parents est donnée au tableau 9.

Plus de 7 p. 100 des enfants légitimes nés en 1964, naissent de mères de moins de 20 ans, plus du tiers naissent de mères de moins de 25 ans et près des deux tiers environ, de mères de moins de 30 ans; le père d'un sur cinq des enfants est âgé de moins de 25 ans et le père de plus de 49 p. 100 de tous les enfants qui naissent est âgé de moins de 30 ans. D'autre part, près de 38 p. 100 des enfants illégitimes naissent de mères de moins de 20 ans et un autre 34 p. 100 de mères de moins de 25 ans. L'âge moyen des mères mariées ayant donné naissance à un enfant en 1964 a été de 27.9 et celui des pères, 31.1; il y a une dizaine d'années, l'âge moyen était de 28.4 et 31.9 respectivement et, il y a trente ans, de 29.3 et 33.7.

L'âge médian des mères non mariées qui ont donné naissance à un enfant vivant en 1964 s'établit à 21.2; c'est-à-dire que 50 p. 100 des mères des 25,803 enfants «illégitimes» nés en 1964 n'avaient pas atteint 21.3 ans.

9.—Naissances vivantes selon l'âge des parents, 1964

(Sans Terre-Neuve)

Groupe d'âge	Légitimes				Illégitimes	
	Pères		Mères		Mères	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Moins de 20 ans.....	4,717	1.1	30,781	7.5	9,786	38.8
Moins de 15 ans.....	—	—	27	—	182	0.7
15 ans.....	—	—	265	0.1	531	2.1
16 ".....	23	—	1,533	0.4	1,341	5.3
17 ".....	270	0.1	4,980	1.2	2,339	9.3
18 ".....	1,173	0.3	9,224	2.3	2,743	10.9
19 ".....	3,251	0.8	14,752	3.6	2,656	10.5
20 à 24 ".....	76,833	18.7	128,368	31.1	8,759	34.7
25 à 29 ".....	120,757	29.3	114,715	27.8	3,397	13.5
30 à 34 ".....	100,917	24.5	78,778	19.1	1,880	7.4
35 à 39 ".....	62,723	15.2	44,079	10.7	1,018	4.0
40 à 44 ".....	30,522	7.4	14,578	3.5	364	1.4
45 à 49 ".....	10,761	2.6	1,044	0.3	32	0.1
50 ans et plus.....	4,552	1.1	10	—	—	—
Total, âge déclaré.....	411,782	100.0	412,353	100.0	25,235	100.0
Âge non donné.....	650	...	79	...	567	...
Total, tous âges.....	412,432	100.0	412,432	100.0	25,803	100.0
Âge moyen..... ans	31.1		27.9		23.4	
Âge médian..... "	30.2		26.9		21.2	

¹ Âge au-dessus et au-dessous duquel la moitié des naissances se produit.

Rang des naissances.—Le tableau 10 donne le rang de toutes les naissances vivantes en 1964 selon l'âge de la mère. Comme on pouvait le prévoir, 30,710 (soit presque trois sur quatre) des 40,567 enfants nés de mères de moins de 20 ans étaient des premiers-nés, tandis que près de six sur dix de ceux qui sont nés de mères de 20 à 24 ans étaient des deuxièmes ou autres enfants. En 1964, 209 enfants sont nés de mères âgées de moins de 15 ans.

10.—Rang des naissances vivantes, selon l'âge de la mère, 1964

(Sans Terre-Neuve)

Rang de la naissance	Âge de la mère									Pourcentage du total	
	Moins de 15 ans	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 ans et plus	Âge non donné		Tous âges
1 ^{er} enfant.....	207	30,503	58,376	21,223	7,154	2,680	651	37	552	121,383	27.7
2 ^e ".....	2	8,191	44,475	31,742	12,982	4,772	998	41	34	103,237	23.6
3 ^e ".....	—	1,462	21,918	28,410	17,471	6,754	1,596	83	12	77,706	17.7
4 ^e ".....	—	177	8,363	17,790	14,884	7,538	1,857	105	12	50,756	11.6
5 ^e ".....	—	15	2,863	9,673	10,443	6,400	2,048	106	6	31,554	7.2
6 ^e ".....	—	—	831	5,065	6,753	4,867	1,562	111	3	19,193	4.4
7 ^e ".....	—	—	223	2,432	4,370	3,497	1,313	92	3	11,930	2.7
8 ^e ".....	—	—	49	1,122	2,778	2,511	1,124	109	4	7,697	1.8
9 ^e ".....	—	—	11	419	1,695	1,878	860	67	—	4,930	1.1
10 ^e ".....	—	—	3	157	1,032	1,385	714	74	—	3,365	0.8
11 ^e ".....	—	—	2	47	602	1,022	577	67	—	2,317	0.6
12 ^e ".....	—	—	—	12	286	766	479	55	—	1,598	0.4
13 ^e ".....	—	—	—	3	127	467	340	38	—	975	0.2
14 ^e ".....	—	—	—	2	49	289	203	36	—	669	0.2
15 ^e ".....	—	—	—	—	2	18	150	23	—	410	0.1
16 ^e ".....	—	—	—	—	—	7	62	15	—	214	—
17 ^e ".....	—	—	—	—	—	—	30	7	—	112	—
18 ^e ".....	—	—	—	—	—	—	12	39	—	58	—
19 ^e ".....	—	—	—	—	—	—	7	20	—	34	—
20 ^e et plus.....	—	—	—	—	—	—	4	20	—	25	—
Non donné.....	—	9	13	13	7	6	1	—	20	69	—
Total.....	209	40,358	137,127	118,112	86,458	45,097	14,942	1,086	646	438,235	100.0

Le tableau 11 résume l'évolution de formation des familles depuis 1941.

11.—Répartition procentuelle des naissances légitimes selon le rang de la naissance, 1941-1964

(Sans Terre-Neuve)

Année	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant et suivants	Total
1941.....	32.7	21.8	13.5	32.0	100.0
1951.....	20.7	25.8	17.6	29.9	100.0
1956.....	25.2	24.3	18.3	32.2	100.0
1957.....	25.6	23.9	18.3	32.2	100.0
1958.....	25.4	23.8	18.2	32.6	100.0
1959.....	24.8	24.0	18.2	32.9	100.0
1960.....	24.5	23.8	18.5	33.1	100.0
1961.....	24.1	23.6	18.5	33.8	100.0
1962.....	24.0	23.7	18.4	33.9	100.0
1963.....	24.3	23.6	18.5	33.6	100.0
1964.....	25.0	23.8	18.3	32.9	100.0

Le poids à la naissance.—A l'exclusion de Terre-Neuve, les registres provinciaux renseignent récemment sur le poids des bébés à la naissance. En plus de servir au calcul du poids moyen des nouveau-nés, ces données sont importantes au point de vue de la santé publique et au point de vue médical, car elles fournissent des indications sur le nombre de fœtus insuffisamment développés qui naissent vivants. D'après les normes de l'Organisation mondiale de la santé, les bébés pesant cinq livres ou moins à la naissance sont considérés comme insuffisamment développés, de sorte qu'ils sont plus exposés à mourir que les enfants qui dépassent ce poids. Le poids à la naissance dépend de multiples facteurs maternels, dont la plupart ne figurent pas dans les registres des naissances; toutefois on dispose de certains détails concernant l'âge de la mère et la durée de la grossesse avant la délivrance*. L'analyse de cette statistique indique ce qui suit: 1° le poids moyen varie selon l'âge de la mère; 2° les femmes âgées de moins de 20 ans et celles âgées de plus de 35 ans tendent à avoir un nombre plus considérable d'enfants insuffisamment développés, de sorte que la fin de la vingtaine et le début de la trentaine seraient les âges idéals pour la maternité, et 3° la presque totalité des fœtus qui subissent moins de 28 semaines de gestation sont «insuffisamment développés», selon la définition. Le poids moyen de l'enfant mâle qui naît à terme est de 7½ livres à la naissance, tandis que l'enfant femelle pèse environ quatre onces de moins.

Mortinatalité†.—Les 5,520 mort-nés enregistrés en 1964 représentaient une proportion de 12.2 pour 1,000 fœtus nés vivants. Comme l'indique le tableau 12, la mortinatalité diminue régulièrement et a baissé d'au-delà de 50 p. 100 au cours du dernier quart de siècle. Bien que les écarts d'une province à l'autre n'aient jamais été considérables, les taux ont plus diminué dans certaines provinces que dans d'autres. La mortinatalité chez les mères non mariées a toujours été plus élevée que chez les mères mariées, mais l'écart se rétrécit.

* On peut se procurer ces détails en s'adressant à la Section de la statistique de l'état civil, B.F.S.

† La statistique de la mortinatalité donnée ici n'a trait qu'aux fœtus de 28 semaines ou plus de gestation et ne donnant aucun signe de vie. Jusqu'à la fin de 1963, seuls les fœtus délivrés après au moins 28 semaines de gestation et ne donnant aucun signe de vie devraient être enregistrés auprès des autorités provinciales; à compter du 1^{er} janvier 1964, toutes les provinces (sauf Terre-Neuve) exigent l'enregistrement de tous les mort-nés de 20 semaines ou plus de gestation, le «mort-né» se définissant comme il suit: «la complète expulsion ou extraction de la mère, après au moins 20 semaines de gestation, du produit de la conception dans le cas duquel il n'est observé ni respiration, ni battement du cœur, ni pulsation du cordon ombilical, ni mouvement incontestable d'un muscle volontaire» après l'expulsion ou l'extraction. Les données disponibles relatives à la mortinatalité de 20 à 27 semaines de gestation ne sont pas présentées ici, mais on peut se les procurer en s'adressant à la Section de l'état civil, B.F.S.

12.—Mort-nés et taux pour 1,000 naissances vivantes, par province, 1941-1964

Année	Nés de toutes les mères													Nés de mères non mariées ¹	
	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada ²	Nombre	% du total
NOMBRE (25 SEMAINES OU PLUS DE GESTATION)															
Moyenne															
1941-1945	191	50	388	295	2,786	1,988	345	348	327	309	1	6	6,845	355	5.20
1946-1950	215	54	358	320	2,898	2,020	349	350	385	352	2	8	7,187	343	4.85
1951-1955	222	52	337	291	2,705	2,017	336	313	425	374	6	11	7,088	316	4.60
1956-1960	274	46	304	267	2,446	1,992	301	262	388	418	5	12	6,714	291	4.51
1962	249	58	377	238	1,824	1,925	276	248	388	377	3	19	5,882	315	5.59
1963	265	52	240	236	1,800	1,873	269	243	367	365	5	17	5,732	323	5.91
1964	255	46	260	216	1,644	1,790	285	248	373	373	7	23	5,520	346	6.57
TAUX															
Moyenne															
1941-1945	20.5	22.8	25.6	22.6	28.5	25.6	21.8	18.9	17.4	17.5	11.4	15.7	24.7	30.8	
1946-1950	17.4	18.9	19.9	19.0	25.1	19.2	18.1	16.0	15.9	13.6	8.7	12.5	20.2	24.2	
1951-1955	17.0	19.0	18.4	17.7	21.0	15.6	15.7	13.3	13.7	11.9	14.1	16.5	17.0	20.3	
1956-1960	18.3	17.1	15.9	16.1	17.5	13.0	13.4	10.9	10.5	10.7	10.7	12.3	14.3	15.6	
1962	16.5	20.7	14.3	14.5	13.5	12.3	12.0	10.6	10.0	9.9	5.5	16.8	12.5	14.4	
1963	17.2	17.6	12.6	15.0	13.5	12.1	11.8	10.3	9.5	9.7	10.0	14.6	12.3	13.6	
1964	17.4	16.9	14.2	14.1	12.6	11.7	13.1	10.9	10.3	10.4	13.6	18.2	12.2	13.4	

¹ Sans Terre-Neuve pour toutes les années et sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest de 1941 à 1950. Terre-Neuve n'est comprise que depuis 1949.

Le tableau 13 montre que le risque de mortinatalité augmente avec l'âge de la mère. Bien que la mortinatalité diminue chez les mères de tous les âges, elle demeure trois ou quatre fois aussi élevée chez les mères de 40 ans ou plus que chez celles de moins de 30 ans. L'âge moyen des mères qui ont donné naissance à des enfants sans vie en 1964 était de 29.9 ans; l'âge médian s'est établi à 29.3 ans. L'âge moyen des mères ayant donné naissance à des enfants légitimes vivants se fixe à 27.9 et celui des mères qui ont eu des enfants illégitimes vivants, à 23.4. Les causes de mortinatalité en 1964 sont données au tableau 14.

13.—Mort-nés et taux pour 1,000 naissances vivantes, selon l'âge de la mère, 1964

(Sans Terre-Neuve)

Groupe d'âge de la mère	Naissances vivantes	Mort-nés	Mort-nés pour 1,000 naissances vivantes
Moins de 20 ans	40,567	366	9.0
20 à 24 ans	137,127	1,198	8.7
25 à 29 "	118,112	1,234	10.4
30 à 34 "	89,658	1,008	13.2
35 à 39 "	45,097	874	19.4
40 à 44 "	14,942	449	30.0
45 à 49 "	1,076	53	49.3
50 ans et plus	10	—	—
Âge non donné	646	25	—
Total, tous âges	438,235	5,265	12.0
Âge moyen des mères	27.6	29.9	—
Âge médian des mères ¹	26.6	29.3	—

¹ Âge au-dessus et au-dessous duquel la moitié des mortinaissances se produisent.

14.—Mortinatalité, par cause, 1964

N ^o de la Liste internationale	Cause	Garçons	Filles	Total
Y 30	Maladie chronique de la mère.....	87	61	148
Y 31	Maladie aiguë de la mère.....	12	14	26
Y 32	Maladies et affections de la grossesse et de l'accouchement.....	240	201	441
Y 33	Absorption de substances toniques provenant de la mère.....	1	—	1
Y 34	Dystopies.....	132	120	252
Y 35	Autres causes provenant de la mère.....	41	34	75
Y 36	Anomalies du placenta et du cordon.....	1,137	958	2,095
Y 37	Traumatismes obstétricaux.....	40	25	65
Y 38	Malformation congénitale du fœtus.....	276	385	674
Y 39	Maladies du fœtus et causes mal définies.....	882	861	1,743
	Toutes causes.....	2,848	2,672	5,520

Section 3.—Décès*

On ne dispose pas de chiffres officiels concernant la mortalité brute† pour la période antérieure à 1921, mais les études relatives aux premiers recensements fournissent les indications suivantes:

Période intercensale	Moyenne estimative de mortalité brute annuelle (pour 1,000 habitants)	Période intercensale	Moyenne estimative de mortalité brute annuelle (pour 1,000 habitants)
1851-1861.....	22	1891-1901.....	16
1861-1871.....	21	1901-1911.....	13
1871-1881.....	19	1911-1921.....	13
1881-1891.....	18		

Comme toute population de pionniers, le Canada a connu une forte mortalité au milieu des années 1850, alors que le pays était en pleine colonisation. On estime que la mortalité brute durant cette période s'est établie entre 22 et 25. Bien qu'aucun chiffre ne soit disponible, il reste à supposer que la mortalité à tous les âges ayant été élevée, celle chez les nourrissons, les enfants et les jeunes adultes doit l'avoir été tout particulièrement, puisque même durant les années 1920 la mortalité à ces âges était encore très forte. Avec l'accroissement graduel de la densité démographique, de l'urbanisation et de l'amélioration de l'hygiène et des services médicaux, le taux brut a diminué d'environ 22 à 11 au cours des 80 années 1851-1930. Par la suite, il n'a pas cessé de baisser, jusqu'à presque 8 à la fin des années 1950, et a atteint son plus bas niveau de 7.6 en 1964. C'est là un des taux bruts les plus faibles du monde.

Le tableau 1, pp. 248-249, montre les tendances provinciales et territoriales depuis 1941. Le taux généralement bas des provinces des Prairies tient en partie à ce que leur population est, en moyenne, plus jeune qu'ailleurs, tandis que le taux uniformément plus élevé en Colombie-Britannique est surtout attribuable à la présence d'une proportion considérable de personnes âgées.

Sous-section 1.—Mortalité générale

Répartition de la mortalité selon l'âge et le sexe.—Depuis qu'on dresse une statistique nationale de l'état civil au Canada (1921), la mortalité à tous les âges n'a pas cessé de diminuer considérablement. La baisse de la mortalité chez les bébés, les enfants et les jeunes adultes contribue pour beaucoup à faire reculer le taux global des décès. En 1931, plus de 19 p. 100 de tous les décès masculins sont survenus chez des personnes âgées de 5 à 45 ans; en 1964, à peine plus de 10 p. 100 des décès frappaient ce groupe d'âge. Chez les femmes du même groupe d'âge, la proportion a diminué d'un peu moins de 22 p. 100 à 7.4 p. 100.

* Comparaisons internationales à la Section 7, pp. 287-288.

† Le taux brut est celui qui se fonde sur la population totale.

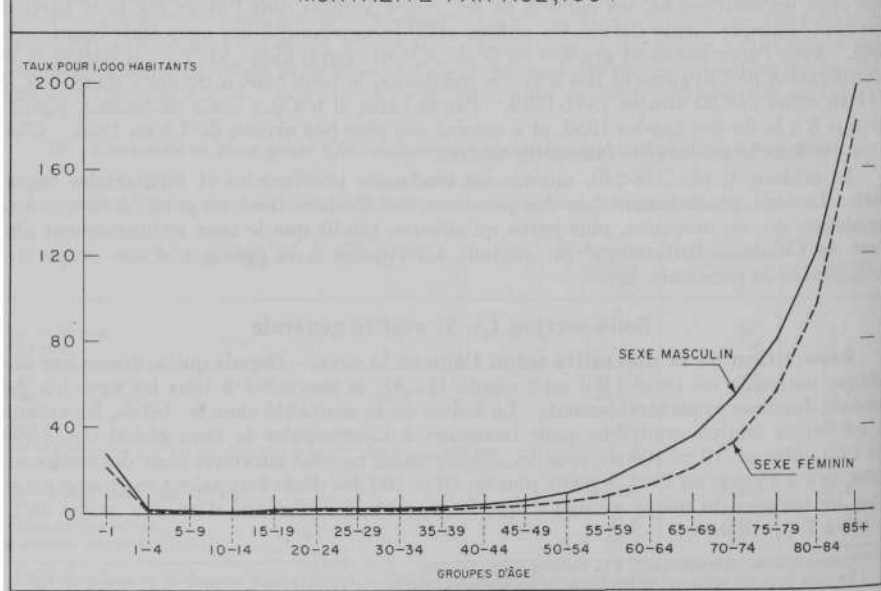
Les tableaux 15 et 16 démontrent la réduction considérable des taux de décès survenue depuis 1931 pour chaque groupe d'âge de la population. La réduction la plus importante de loin se trouve chez les jeunes des deux sexes. Toutefois, bien que la mortalité chez les femmes à tous les âges ait toujours été plus basse que chez les hommes, les taux féminins ont baissé plus vite et les écarts s'élargissent graduellement. Entre 1931 et 1964, les taux féminins ont diminué de 34 p. 100 contre 16 p. 100 seulement pour les taux masculins.

15.—Variation procentuelle de la mortalité pour chaque groupe d'âge, 1931-1964

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Groupe d'âge	Hommes	Femmes
Moins d'un an.....	-70.6	-71.2	50 à 54 ans.....	-11.2	-43.3
1 à 4 ans.....	-83.8	-85.2	55 à 59 ".....	-2.6	-42.5
5 à 9 ".....	-72.7	-76.5	60 à 64 ".....	+ 9.2	-38.2
10 à 14 ".....	-66.7	-80.0	65 à 69 ".....	+ 0.9	-33.0
15 à 19 ".....	-52.0	-77.3	70 à 74 ".....	- 1.6	-33.2
20 à 24 ".....	-43.7	-81.2	75 à 79 ".....	- 8.4	-32.8
25 à 29 ".....	-55.9	-84.2	80 à 84 ".....	- 9.5	-23.8
30 à 34 ".....	-51.4	-78.6	85 ans et plus.....	-12.8	-14.3
35 à 39 ".....	-47.6	-72.9			
40 à 44 ".....	-33.3	-60.0			
45 à 49 ".....	-20.8	-51.5			
			Tous âges.....	-16.2	-34.4

En dépit de la réduction considérable de la mortalité infantile, les décès sont encore plus nombreux durant la première année de vie qu'à toute autre année d'âge. De tous les décès enregistrés en 1931, près du quart ont été des décès d'enfants de moins de cinq ans et plus des trois quarts, des décès d'enfants de moins d'un an; en 1964, presque 9 p. 100 des décès sont survenus chez les enfants de moins de cinq ans et, sur ce groupe, 86 p. 100 se sont produits chez des enfants de moins d'un an. La majeure partie de la réduction a été notée chez les enfants âgés de plus d'un mois, mais une réduction notable a été observée également à tous les âges de l'enfance jusqu'à cinq ans.

MORTALITÉ PAR ÂGE, 1964



La baisse de la mortalité chez les jeunes et chez les personnes d'âge moyen a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes d'âge avancé et d'élever la moyenne d'âge au décès. En 1931, la moyenne d'âge au décès était de 43.1 chez les hommes et de 44.8 chez les femmes; en 1964, ces âges avaient avancé à 60.8 et 64.5 respectivement. D'autre part, l'âge médian a avancé durant la même période de 50.8 à 68.1 pour les hommes et de 52.1 à 72.9 pour les femmes, ce qui signifie que 50 p. 100 de toutes les femmes mortes en 1964 étaient âgées d'au moins 73 ans et 50 p. 100 des hommes, d'au moins 68 ans. Depuis 1931, les avances de l'âge médian ont été de 17.3 pour les hommes et 20.8 pour les femmes.

16.—Répartition des décès par âge et sexe, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1964

Groupe d'âge	1931 ¹		1941 ¹		1951		1961		1964	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
NOMBRE										
Moins d'un an...	11,667	8,693	8,788	6,448	8,375	6,298	7,447	5,493	6,466	4,703
1 à 4 ans.....	2,844	2,833	1,878	1,566	1,421	1,151	1,154	844	1,066	820
5 à 9 ".....	1,241	963	888	670	711	466	672	405	715	420
10 à 14 ".....	821	806	787	530	461	284	527	278	475	290
15 à 19 ".....	1,311	1,132	1,118	823	721	457	840	322	1,009	416
20 à 24 ".....	1,502	1,453	1,332	1,039	1,009	549	969	342	1,180	386
25 à 29 ".....	1,388	1,414	1,317	1,173	988	860	895	418	869	373
30 à 34 ".....	1,301	1,432	1,211	1,148	1,070	778	1,041	562	1,073	650
35 à 39 ".....	1,512	1,574	1,497	1,242	1,281	1,015	1,422	880	1,400	807
40 à 44 ".....	1,888	1,493	1,744	1,464	1,756	1,266	1,916	1,099	2,184	1,231
45 à 49 ".....	2,314	1,738	2,416	1,817	2,463	1,607	2,993	1,617	3,044	1,679
50 à 54 ".....	2,855	1,993	3,355	2,227	3,625	2,093	4,242	2,237	4,534	2,366
55 à 59 ".....	3,067	2,246	4,394	2,851	4,741	2,832	5,494	2,749	5,909	2,942
60 à 64 ".....	3,583	2,855	5,288	3,463	6,465	3,902	7,028	3,725	7,797	3,988
65 à 69 ".....	4,249	3,348	6,057	4,412	8,007	5,119	8,545	5,304	8,731	5,268
70 à 74 ".....	4,867	4,073	6,495	4,981	8,748	6,439	10,582	7,058	10,427	6,985
75 à 79 ".....	4,368	4,029	6,421	5,461	8,254	6,904	10,970	8,290	11,219	8,729
80 à 84 ".....	3,206	3,215	5,020	4,906	6,232	6,130	8,635	7,871	9,471	8,545
85 ans et plus...	2,555	2,998	3,846	4,540	5,336	6,319	7,337	8,782	8,210	9,673
Total, tous âges..	56,529	47,988	63,852	50,787	71,564	54,259	82,769	58,376	85,779	60,071
POURCENTAGE										
Moins d'un an...	20.6	18.1	13.8	12.7	11.7	11.6	9.0	9.4	7.5	7.8
1 à 4 ans.....	5.0	5.3	2.9	3.1	2.0	2.1	1.4	1.4	1.2	1.4
5 à 9 ".....	2.2	2.0	1.4	1.3	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7
10 à 14 ".....	1.5	1.7	1.2	1.1	0.6	0.5	0.6	0.5	0.6	0.5
15 à 19 ".....	2.3	2.4	1.8	1.6	1.0	0.8	1.0	0.8	1.2	0.7
20 à 24 ".....	2.7	3.0	2.1	2.0	1.4	1.0	1.2	0.6	1.4	0.6
25 à 29 ".....	2.5	2.9	2.1	2.3	1.4	1.2	1.1	0.7	1.0	0.6
30 à 34 ".....	2.3	3.0	1.9	2.3	1.5	1.4	1.3	1.0	1.3	0.9
35 à 39 ".....	2.7	3.3	2.3	2.4	1.8	1.9	1.7	1.5	1.6	1.3
40 à 44 ".....	3.3	3.1	2.7	2.9	2.5	2.3	2.3	1.9	2.5	2.0
45 à 49 ".....	4.1	3.6	3.6	3.6	3.4	3.0	3.6	2.8	3.5	2.8
50 à 54 ".....	5.0	4.2	5.3	4.4	4.9	3.8	5.1	3.8	5.3	3.9
55 à 59 ".....	5.4	4.7	6.9	5.6	6.6	5.2	6.6	4.7	6.9	4.9
60 à 64 ".....	6.3	5.9	8.3	6.9	9.0	7.2	8.5	6.4	9.1	6.6
65 à 69 ".....	7.5	7.0	9.5	8.7	11.2	9.4	10.3	9.1	10.2	8.8
70 à 74 ".....	8.6	8.5	10.2	9.8	12.2	11.9	12.8	12.1	12.2	11.6
75 à 79 ".....	7.7	8.4	10.1	10.7	11.5	12.7	13.3	14.2	13.1	14.5
80 à 84 ".....	6.7	6.7	7.9	9.7	8.7	11.3	10.4	13.5	11.0	14.2
85 ans et plus...	4.5	6.2	6.0	8.9	7.5	11.6	8.9	15.1	9.6	15.9
Total, tous âges..	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

16.—Répartition des décès par âge et sexe, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1964 (fin)

Groupe d'âge	1931 ¹		1941 ¹		1951		1961		1964	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TAUX POUR 1,000 HABITANTS										
Moins d'un an..	94.4	74.4	67.0	51.9	42.7	34.0	30.5	23.7	27.8	21.4
1 à 4 ans.....	6.8	6.1	4.7	4.0	2.1	1.8	1.3	1.0	1.1	0.9
5 à 9 ".....	2.2	1.7	1.7	1.3	1.0	0.7	0.6	0.4	0.6	0.4
10 à 14 ".....	1.5	1.5	1.4	1.0	0.8	0.5	0.6	0.3	0.5	0.3
15 à 19 ".....	2.5	2.2	2.0	1.5	1.4	0.9	1.2	0.5	1.2	0.5
20 à 24 ".....	3.2	3.2	2.6	2.0	1.9	1.0	1.7	0.6	1.8	0.6
25 à 29 ".....	3.4	3.8	2.7	2.5	1.8	1.1	1.5	0.7	1.5	0.6
30 à 34 ".....	3.5	4.2	2.8	2.8	2.1	1.5	1.6	0.9	1.7	0.9
35 à 39 ".....	4.2	4.8	3.8	3.4	2.5	2.0	2.3	1.4	2.2	1.3
40 à 44 ".....	5.4	5.0	5.0	4.5	3.9	3.0	3.4	2.0	3.6	2.0
45 à 49 ".....	7.2	6.6	7.3	6.0	6.4	4.5	5.8	3.2	5.7	3.2
50 à 54 ".....	10.7	9.0	10.6	8.1	10.4	6.5	9.6	5.3	9.5	5.1
55 à 59 ".....	15.4	13.4	16.0	12.3	16.2	10.2	15.2	8.0	15.0	7.7
60 à 64 ".....	22.0	20.7	24.2	18.5	24.6	16.1	24.0	12.8	25.0	12.8
65 à 69 ".....	35.2	30.3	37.3	30.4	35.1	24.9	35.7	21.4	35.5	20.3
70 à 74 ".....	55.0	49.1	58.5	47.0	54.5	41.6	54.0	34.2	54.1	32.8
75 à 79 ".....	87.4	82.9	95.7	79.7	87.6	73.3	81.8	59.2	80.1	55.7
80 à 84 ".....	124.1	127.1	147.6	131.2	135.5	120.7	125.1	101.3	121.3	96.9
85 ans et plus...	228.1	212.6	241.9	229.3	235.1	212.0	208.9	192.2	198.8	182.3
Total, tous âges..	10.5	9.6	10.8	9.1	10.1	7.8	9.0	6.5	8.8	6.3
Âge moyen au décès... ans	43.1	44.8	51.5	53.4	56.3	58.7	59.7	63.1	60.8	64.5
Âge médian au décès... ans	50.8	52.1	61.2	63.6	65.5	68.8	67.9	72.2	68.1	72.9

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

² L'âge au-dessus et au-dessous duquel la moitié des décès surviennent.

Le tableau 17 indique les variations d'une province à l'autre des âges moyens et médians au décès qui, eux-mêmes, dépendent pour beaucoup de la répartition d'âge de la population et de la variation des taux de décès à chaque âge. A Terre-Neuve, par exemple, la mortalité élevée chez les nouveau-nés et les jeunes enfants réduit l'âge moyen et médian, mais le contraire s'observe en Colombie-Britannique et dans plusieurs autres provinces où la population est, en général, plus âgée.

17.—Âges moyens et médians au décès, par sexe et province, 1964

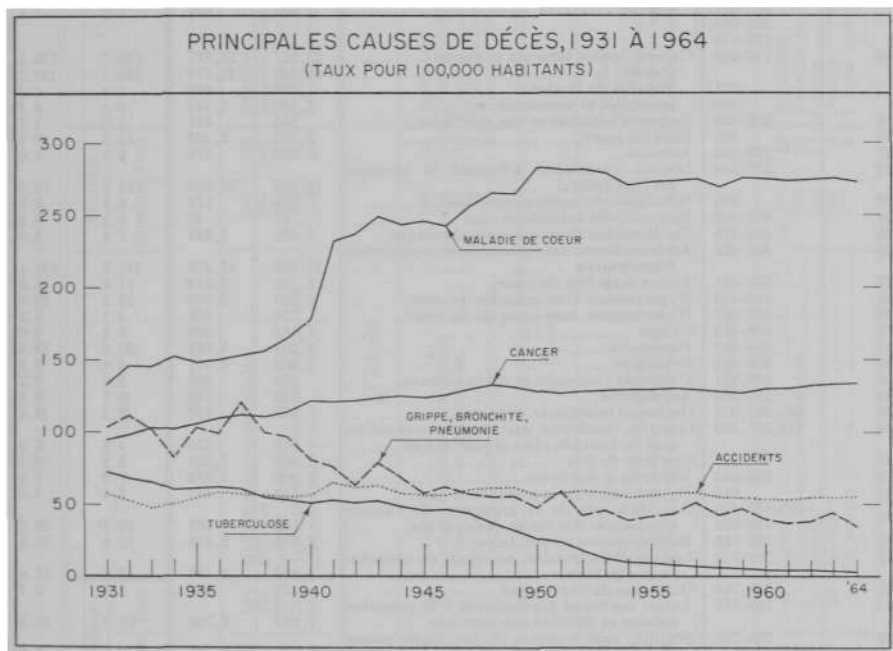
Province ou territoire	Âge moyen au décès		Âge médian au décès ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	ans	ans	ans	ans
Terre-Neuve.....	54.5	56.5	64.6	69.0
Île-du-Prince-Édouard.....	61.4	63.6	71.1	76.3
Nouvelle-Écosse.....	62.4	66.2	69.2	74.4
Nouveau-Brunswick.....	60.6	64.2	69.0	73.7
Québec.....	56.8	60.8	64.2	69.6
Ontario.....	61.9	67.0	68.0	73.9
Manitoba.....	63.4	65.0	71.1	73.5
Saskatchewan.....	64.1	64.5	72.8	74.0
Alberta.....	60.2	61.2	68.6	71.6
Colombie-Britannique.....	65.2	67.8	72.3	75.4
Yukon.....	48.9	31.8
Territoires du Nord-Ouest.....	23.6	22.6
Canada.....	60.8	64.5	68.1	72.9

¹ L'âge au-dessus et au-dessous duquel la moitié des décès surviennent.

Décès dans les agglomérations urbaines.—Le tableau 2, pp. 250-252, donne le nombre de décès en 1964 dans les agglomérations urbaines de 20,000 habitants ou plus et

la moyenne des décès de 1956 à 1960; la mortalité dans les agglomérations urbaines ne peut être calculée pour ces années, car le chiffre de leur population des périodes intercensales n'est pas connu.

Causes de décès.—Le tableau 18 récapitule la statistique la plus récente des décès et taux de décès au Canada, groupés selon la Liste abrégée internationale de 50 causes. Plus de 80 p. 100 des décès résultent de maladies cardio-vasculaires, du cancer, d'accidents, de maladies de la première enfance, de maladies de l'appareil respiratoire et de néphrites. En raison de l'avance de l'âge moyen au décès depuis une trentaine d'années, la proportion des décès attribuables à des causes intéressant les personnes âgées s'est accrue. Le cancer et les maladies cardio-vasculaires-rénales figurent pour une proportion plus considérable de tous les décès. Partant, les décès dus à des maladies qui frappent surtout les enfants et les jeunes adultes ont diminué.



18.—Décès et mortalité pour 100,000 habitants, selon la Liste abrégée internationale de 50 causes, 1963 et 1964

N° de la Liste internationale		Cause de décès	Décès		Taux pour 100,000 habitants	
Liste abrégée	Liste détaillée		1963	1964	1963	1964
B 1	001-008	Tuberculose de l'appareil respiratoire.....	674	598	3.6	3.1
B 2	010-019	Autres formes de tuberculose.....	82	72	0.4	0.4
B 3	020-029	Syphilis et séquelles.....	117	91	0.6	0.5
B 4	040	Fièvre typhoïde.....	1	2	--	--
B 5	043	Choléra.....	--	--	--	--
B 6	045-048	Dysenteries de toutes formes.....	5	15	--	0.1
B 7	050, 051	Scarlatine et angine à streptocoques.....	5	9	--	--
B 8	055	Diphthérie.....	7	5	--	--
B 9	056	Coqueluche.....	28	26	0.1	0.1
B10	057	Infections à méningocoques.....	37	38	0.2	0.2
B11	058	Peste.....	--	--	--	--
B12	080	Poliomyélite aiguë.....	16	5	0.1	--

18. — Décès et mortalité pour 100.000 habitants, selon la Liste abrégée internationale de 59 causes, 1963 et 1964 (fin)

N° de la Liste internationale		Cause de décès	Décès		Taux pour 100.000 habitants	
Liste abrégée	Liste détaillée		1963	1964	1963	1964
B13	084	Variole.....	—	—	—	—
B14	085	Rougeole.....	73	58	0.4	0.3
B15	100-108	Typhus et autres maladies à rickettsia.....	—	1	—	—
B16	110-117 030-039, 041, 042, 044, 049, 052-054, 059-074, 081-083, 086-096, 120-138 140-205	Paludisme..... Toutes autres maladies infectieuses et parasitaires.....	1	1	—	—
B17	059-074, 081-083, 086-096, 120-138 140-205	Toutes autres maladies infectieuses et parasitaires.....	363	325	1.9	1.7
B18	140-205	Cancer (toutes tumeurs malignes).....	25,077	25,637	132.7	133.3
		Cancer.....	23,637	24,177	125.1	126.7
	(201)	Maladie de Hodgkin.....	280	276	1.5	1.4
	(204)	Leucémie et leucémie.....	1,160	1,184	6.1	6.2
B19	210-239	Tumeurs bénignes et non spécifiées.....	355	321	1.9	1.7
B20	260	Diabète sucré.....	2,302	2,488	12.2	12.9
B21	290-293	Anémies.....	352	316	1.9	1.6
B22	330-334	Lésions vasculaires affectant le système nerveux central.....	15,410	15,030	81.6	78.1
B23	340	Méningite non méningococcique.....	178	179	0.9	0.9
B24	400-402	Rhumatisme articulaire aigu.....	39	42	0.2	0.2
B25	410-416	Cardiopathie rhumatismale chronique.....	1,403	1,323	7.4	6.9
B26	420-422	Artériosclérose des coronaires et myocardite dégénérative.....	45,627	46,378	241.5	241.1
B27	430-434	Autres maladies du cœur.....	2,184	2,219	11.6	11.5
B28	440-443	Hypertension avec maladie du cœur.....	2,868	2,656	15.1	13.8
B29	444-447	Hypertension, sans mention du cœur.....	770	806	4.1	4.2
B30	480-483	Grippe.....	1,183	300	6.3	1.6
B31	490-493	Pneumonie.....	5,782	4,962	30.6	25.8
B32	500-502	Bronchite.....	1,066	1,017	5.6	5.3
B33	510, 541	Ulcère de l'estomac et du duodénum.....	952	992	5.0	5.2
B34	550-553	Appendicite.....	139	162	0.7	0.8
B35	560, 561, 570	Oclusion intestinale et hernie.....	975	917	5.2	4.8
B36	543, 571, 572	Gastrite, duodénite, gastro-entérite et colite, sauf la diarrhée chez le nouveau-né.....	916	750	4.8	3.9
B37	581	Cirrhose du foie.....	1,093	1,328	5.8	6.4
B38	590-594	Néphrite et néphrose.....	1,369	1,279	7.2	6.6
B39	610	Hypertrophie de la prostate.....	512	447	5.4 ¹	4.6 ¹
B40	640-652, 660, 670-689	Complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites des couches.....	165	137	35.4 ²	30.2 ²
B41	750-759	Malformations congénitales.....	2,699	2,589	14.3	13.5
B42	780-782	Lésions obstétricales, asphyxie et atelectasie postnatales.....	2,600	2,426	13.8	12.6
B43	763-768	Infections du nouveau-né.....	477	405	2.5	2.1
B44	769-776	Autres maladies particulières à la première enfance et débilite non spécifiées.....	3,963	3,708	21.0	19.3
B45	780-795	Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies ou inconnues.....	1,229	1,101	6.5	5.7
B46	Reliquat	Toutes autres maladies.....	12,345	12,393	65.3	64.4
BE47	E810-E835	Accidents d'automobiles.....	4,451	4,862	23.6	25.3
BE48	E800-E802 E840-E962	Tous autres accidents.....	5,804	5,702	30.7	29.6
BE49	E863, E970- E979	Suicide.....	1,436	1,586	7.6	8.2
BE50	E964, E965 E980-E999	Homicide et faits de guerre.....	247	246	1.3	1.3
Total, toutes causes.....			147,367	145,850	779.9	758.3

¹ Pour 100.000 hommes.² Pour 100.000 naissances vivantes.

Les accidents ont remplacé les maladies infectieuses comme un des grands ravageurs depuis quelques années. Le tableau 19 montre clairement que les accidents sont, de beaucoup, la principale cause de décès chez les mâles de 1 à 45 ans et une des cinq principales causes après cet âge. Quoique moins fréquents chez les femmes, les accidents n'en restent pas moins une des principales causes de décès chez l'élément féminin après la première année de vie.

19.—Principales causes de décès, selon le sexe et par groupe d'âge, 1944

(Taux pour 100,000 habitants)

Cause	Hommes		Cause	Femmes		Cause	Total	
	Nombre	Taux		Nombre	Taux		Nombre	Taux
MOINS DE 1 AN ¹								
Débilité.....	1,265	544	Malformations congénitales.....	947	430	Débilité.....	2,159	477
Malformations congénitales.....	1,022	439	Débilité.....	694	406	Malformations congénitales.....	1,969	435
Grippe, bronchite, pneumonie.....	785	357	Grippe, bronchite, pneumonie.....	579	263	Grippe, bronchite, pneumonie.....	1,364	301
Asphyxie et atelectasie postnatales.....	770	331	Asphyxie et atelectasie postnatales.....	486	221	Asphyxie et atelectasie postnatales.....	1,256	277
Lésions obstétricales.....	698	300	Lésions obstétricales.....	472	214	Lésions obstétricales.....	1,170	258
1 À 4 ANS								
Accidents.....	429	46	Accidents.....	293	33	Accidents.....	722	39
Grippe, bronchite, pneumonie.....	135	13	Grippe, bronchite, pneumonie.....	114	13	Grippe, bronchite, pneumonie.....	239	13
Cancer.....	122	13	Malformations congénitales.....	92	10	Cancer.....	200	11
Malformations congénitales.....	101	11	Cancer.....	78	9	Malformations congénitales.....	193	11
Gastrite, duodénite, entérite, colite.....	32	3	Gastrite, duodénite, entérite, colite.....	20	2	Gastrite, duodénite, entérite, colite.....	62	3
5 À 19 ANS								
Accidents.....	1,463	49	Accidents.....	517	18	Accidents.....	1,980	34
Cancer.....	232	8	Cancer.....	172	6	Cancer.....	404	7
Malformations congénitales.....	89	3	Malformations congénitales.....	70	2	Malformations congénitales.....	159	3
Suicide.....	58	2	Grippe, bronchite, pneumonie.....	47	2	Grippe, bronchite, pneumonie.....	87	1
Grippe, bronchite, pneumonie.....	40	1	Maladies cardio-vasculaires.....	39	1	Maladies cardio-vasculaires.....	78	1
20 À 44 ANS								
Accidents.....	2,792	90	Cancer.....	1,068	35	Accidents.....	3,324	54
Maladies cardio-vasculaires.....	1,430	46	Maladies cardio-vasculaires.....	675	19	Maladies cardio-vasculaires.....	2,005	32
Cancer.....	801	26	Accidents.....	532	17	Cancer.....	1,869	30
Suicide.....	498	16	Suicide.....	183	6	Suicide.....	681	11
Grippe, bronchite, pneumonie.....	117	4	Causes puerpérales.....	134	4	Grippe, bronchite, pneumonie.....	203	3

¹ Pour 100,000 naissances vivantes.

19.—Principales causes de décès, selon le sexe et par groupe d'âge, 1964 (fin)

Cause	Hommes		Cause	Femmes		Cause	Total	
	Nombre	Taux		Nombre	Taux		Nombre	Taux
45 à 64 ANS								
Maladies cardio-vasculaires.....	11,325	661	Maladies cardio-vasculaires.....	4,203	250	Maladies cardio-vasculaires.....	15,528	457
Cancer.....	4,543	265	Cancer.....	4,113	244	Cancer.....	8,656	255
Accidents.....	1,437	84	Accidents.....	439	26	Accidents.....	1,876	55
Grippe, bronchite, pneumonie.....	501	29	Diabète sucré.....	299	18	Grippe, bronchite, pneumonie.....	709	21
Suicide.....	476	28	Grippe, bronchite, pneumonie.....	208	12	Suicide.....	630	19
65 ANS ET PLUS								
Maladies cardio-vasculaires.....	29,528	4,232	Maladies cardio-vasculaires.....	25,592	3,323	Maladies cardio-vasculaires.....	55,120	3,755
Cancer.....	8,354	1,201	Cancer.....	6,095	791	Cancer.....	14,479	980
Grippe, bronchite, pneumonie.....	2,413	346	Grippe, bronchite, pneumonie.....	1,571	204	Grippe, bronchite, pneumonie.....	3,984	271
Accidents.....	1,182	169	Diabète sucré.....	1,018	132	Accidents.....	2,135	145
Diabète sucré.....	771	110	Accidents.....	953	124	Diabète sucré.....	1,784	122
Tous ÂGES								
Maladies cardio-vasculaires.....	42,358	437	Maladies cardio-vasculaires.....	30,428	319	Maladies cardio-vasculaires.....	72,786	378
Cancer.....	14,096	145	Cancer.....	11,541	121	Cancer.....	25,637	133
Accidents et traumatismes.....	7,614	79	Accidents et traumatismes.....	2,950	31	Accidents et traumatismes.....	10,564	55
Maladies de la première enfance.....	3,900	40	Maladies de la première enfance.....	2,639	28	Maladies de la première enfance.....	6,539	34
Grippe, bronchite, pneumonie.....	3,800	39	Grippe, bronchite, pneumonie.....	2,479	26	Grippe, bronchite, pneumonie.....	6,279	33

Sous-section 2.—Mortalité infantile

Le tableau 1, pp. 248-249, et le tableau 20 révèlent l'amélioration frappante du taux de la mortalité infantile depuis vingt ans. Bien que 62,397 des 2,342,626 enfants nés au cours des cinq années de 1960 à 1964 soient décédés avant leur premier anniversaire, 157,576 autres ont vécu *qui seraient morts* au taux de mortalité infantile qui existait entre 1926 et 1930. Cette amélioration est attribuable à plusieurs facteurs: proportion plus élevée des naissances à l'hôpital ou meilleurs soins prénataux et postnataux; surveillance plus compétente des approvisionnements d'eau; services sanitaires perfectionnés; pasteurisation du lait; usage d'antibiotiques; milieu familial supérieur découlant de conditions de vie améliorées et, depuis quelques années, âge généralement inférieur des mères.

Les variations qui existent entre les taux de mortalité infantile d'une province à l'autre et de localité en localité s'expliquent peut-être du fait de la portée différente de ces facteurs au niveau provincial ou local. En 1964, les taux de mortalité chez les garçons variaient entre les provinces de 24 à 35 par rapport à la moyenne nationale de 28,—moyenne qui comprenait le taux élevé des indigènes des Territoires du Nord-Ouest. Les taux féminins variaient de 17 à 27 contre 21 pour le taux national. Bien que les taux national et provinciaux aient baissé régulièrement pour les deux sexes depuis plusieurs années, il s'est produit récemment, pour quelque raison inconnue, certains renversements de taux provinciaux.

Le tableau 20 montre que la mortalité infantile est de 25 à 30 p. 100 plus élevée chez les garçons que chez les filles pour le Canada et que les variations entre provinces sont encore plus prononcées. Dans l'ensemble du pays, pour 1,000 garçons nés vivants en 1964, 28 sont morts avant d'avoir un an, alors que pour 1,000 filles nées vivantes, 21 seulement sont mortes au cours de leur première année. Comme on l'a déjà signalé, il naît en moyenne 1,057 garçons pour 1,000 filles mais, à cause de la mortalité supérieure chez les garçons, l'excédent de garçons est considérablement réduit vers la fin de la première année. Par exemple, en 1961-1964, on comptait 956,795 garçons nés contre 907,280 filles, soit un excédent de 49,515 ou 5.5 p. 100; au cours de la même période, 28,371 garçons sont morts au cours de leur première année contre 20,949 filles, de façon que l'excédent des garçons d'un an a été réduit à 42,093 (4.7 p. 100).

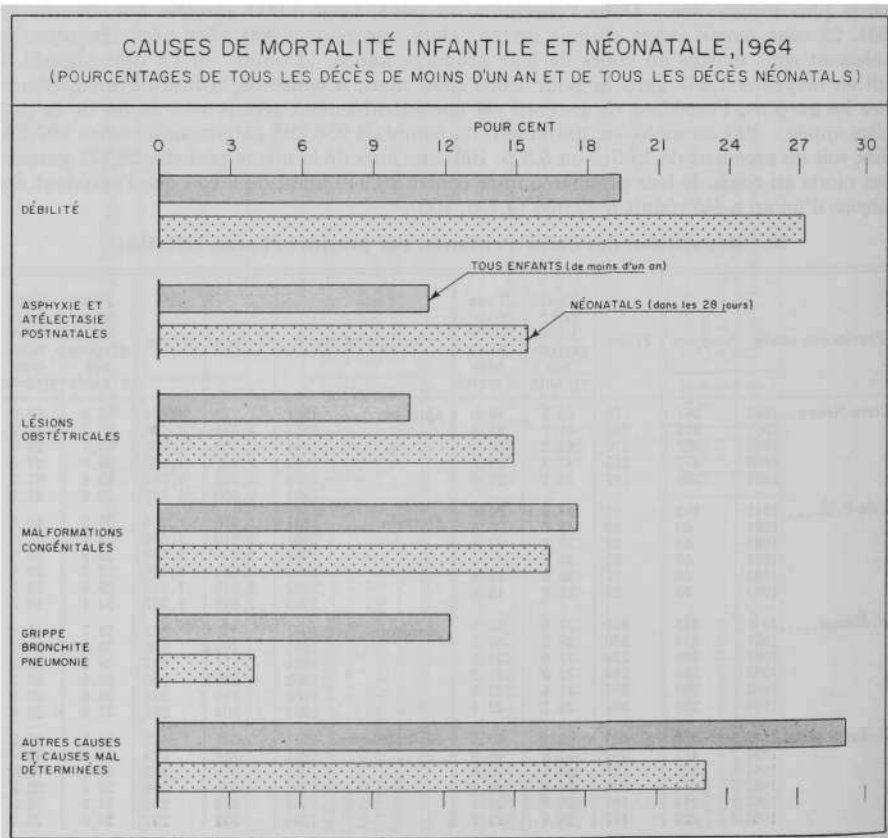
20.—Répartition des décès d'enfants, par province et sexe, 1941-1964

Province et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes	Province et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes
Terre-Neuve...1951	361	276	60.3	48.0	Québec.....1941	3,916	2,854	85.3	65.9
1961	335	253	41.7	33.5	1951	3,336	2,486	53.7	42.3
1962	327	270	42.2	36.9	1961	2,464	1,855	34.7	28.0
1963	377	215	47.3	28.7	1962	2,491	1,803	35.9	27.5
1964	259	197	35.1	27.0	1963	2,228	1,784	32.6	27.3
					1964	2,060	1,527	30.6	24.1
Î.-du-P.-É....1941	102	61	94.6	62.8	Ontario.....1941	1,910	1,384	51.3	39.5
1951	60	30	43.7	23.5	1951	2,010	1,535	33.9	27.6
1961	55	38	37.4	27.8	1961	2,090	1,536	25.9	20.0
1962	50	37	33.2	28.4	1962	2,054	1,567	25.7	20.6
1963	46	17	30.6	11.8	1963	2,013	1,489	25.6	19.7
1964	50	22	35.2	16.8	1964	1,898	1,357	24.1	18.3
N.-Écosse.....1941	545	363	77.0	53.2	Manitoba.....1941	447	311	58.7	47.4
1951	344	250	38.9	30.2	1951	369	289	35.6	30.2
1961	309	229	31.0	24.3	1961	341	247	28.6	21.7
1962	320	294	32.0	31.2	1962	350	250	29.9	22.3
1963	306	207	31.4	22.5	1963	310	251	26.8	23.5
1964	263	201	28.1	22.4	1964	304	251	27.2	23.8
N.-Brunswick..1941	515	421	83.1	69.3	Saskatchewan.1941	531	415	56.1	46.2
1951	473	363	57.6	46.0	1951	353	323	31.8	30.4
1961	248	186	29.1	23.0	1961	373	245	30.3	21.0
1962	272	226	31.9	28.5	1962	339	266	28.5	23.3
1963	244	191	29.9	25.1	1963	355	253	31.9	22.0
1964	223	177	28.4	23.7	1964	332	257	28.6	23.2

20.—Répartition des décès d'enfants, par province et sexe, 1941-1964 (fin)

Province ou territoire et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes	Province ou territoire et année	Garçons	Filles	Taux pour 1,000 garçons nés vivants	Taux pour 1,000 filles nées vivantes
Alberta.....1941	506	373	57.0	44.3	T. N.-O..... 1951	43	27	135.6	81.3
1951	531	358	38.6	27.0	1961	73	51	128.1	93.2
1961	612	432	30.8	22.7	1962	77	59	131.8	107.3
1962	565	419	28.6	22.0	1963	75	46	124.4	82.4
1963	535	373	27.1	19.9	1964	52	36	79.3	59.0
1964	518	347	28.0	19.7					
Colombie-Britannique.1941	316	236	41.1	32.1	Canada1941 ¹	8,788	6,448	67.0	51.9
1951	487	352	33.8	25.8	1951	8,375	6,298	42.7	34.0
1961	534	411	27.1	21.8	1961	7,447	5,493	30.5	23.7
1962	520	358	26.8	19.1	1962	7,379	5,562	30.6	24.3
1963	522	357	27.3	19.5	1963	7,079	5,191	29.6	22.9
1964	497	321	27.0	18.3	1964	6,466	4,703	27.8	21.4
Yukon.....1951	10	9	57.8	53.3					
1961	13	10	45.8	36.5					
1962	14	13	47.1	52.0					
1963	8	8	32.9	31.3					
1964	10	10	37.2	40.8					

¹ Sans Terre-Neuve et sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.



Mortalité infantile dans les agglomérations urbaines.—La mortalité infantile varie ordinairement beaucoup d'une année à l'autre, dans les différentes cités et villes, à cause du nombre relativement peu élevé des décès d'enfants qui y surviennent. Comme le montre le tableau 2 (pp. 250-252), plusieurs villes, toutefois, conservent constamment une mortalité infantile très faible en comparaison de celle du pays ou de la province.

Causes de décès d'enfants.—En 1964, près de 70 p. 100 des décès d'enfants ont résulté de la débilité, des malformations congénitales, de la pneumonie, de l'asphyxie et de l'atélectasie postnatales et de lésions obstétricales. La débilité fut la cause fondamentale de 2,159 décès et la cause secondaire de 2,828 autres. Les malformations congénitales ont provoqué 1,969 décès d'enfants; la pneumonie, 1,255; l'asphyxie postnatale, 1,256 et les lésions obstétricales, 1,170. Les taux de toutes ces causes ont diminué en 1964.

21.—Décès d'enfants et taux pour 100,000 naissances vivantes, par cause, 1962-1964

No de la Liste internationale	Cause de décès	Nombre de décès			Taux pour 100,000 naissances vivantes		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
001-019	Tuberculose.....	6	5	3	1	1	1
020-029	Syphilis.....	3	3	—	1	1	—
045-048	Dysenterie.....	7	1	1	1	—	—
050	Scarlatine.....	1	—	—	—	—	—
056	Coqueluche.....	19	24	15	4	5	3
057	Infections à méningocoques.....	19	16	18	4	3	4
085	Rougeole.....	34	24	23	7	5	5
140-239	Tumeurs.....	37	48	45	8	10	10
273	Maladies du thymus.....	19	5	12	4	1	3
325	Déficience mentale.....	85	97	58	14	14	13
340	Méningite (non méningococcique).....	94	77	86	20	17	19
391, 392	Otite moyenne.....	66	49	63	14	11	14
470-475	Infections aiguës des voies respiratoires.....	45	46	30	10	10	7
480-483	Grippe.....	97	100	37	21	21	8
490-493	Pneumonie (4 semaines et plus).....	1,232	1,146	948	262	246	209
500-502	Bronchite.....	84	45	72	18	10	16
543	Gastrite et duodénite.....	2	3	2	—	1	—
560-570	Hernie et occlusion intestinale.....	97	108	96	21	23	21
571	Gastro-entérite et colite.....	373	372	208	79	80	46
572	Entérite chronique et colite ulcéreuse.....	4	2	3	1	—	1
750-759	Malformations congénitales.....	2,230	2,068	1,969	475	444	435
760, 761	Lésions obstétricales.....	1,338	1,232	1,170	285	265	258
762	Asphyxie et atélectasie postnatales.....	1,475	1,358	1,256	314	294	277
763	Pneumonie du nouveau-né (moins de 4 semaines).....	408	360	307	87	77	68
764	Diarrhée du nouveau-né (moins de 4 semaines).....	73	67	57	16	14	13
765-768	Autres infections du nouveau-né.....	45	50	41	10	11	9
769	Toxémie prénatale.....	107	37	91	23	19	20
770	Érythroblastose.....	336	289	251	72	62	55
771	Maladie hémorragique du nouveau-né.....	84	83	93	18	18	21
772	Déséquilibre alimentaire.....	48	35	36	10	8	8
773	Maladies mal définies particulières à la naissance.....	1,095	1,118	1,077	233	240	238
774-776	Débilité.....	2,304	2,348	2,159	491	504	477
795	Causes mal définies ou inconnues.....	46	51	27	10	11	6
E810-E825	Accidents de la circulation dus à des véhicules automobiles.....	17	19	32	4	4	7
E900-E904	Chutes accidentelles.....	16	13	9	3	3	2
E916	Accidents causés par le feu.....	31	22	18	7	5	4
E921, E922	Pénétration accidentelle de substances alimentaires ou de corps étrangers dans les voies respiratoires.....	313	290	276	67	62	61
E924, E925	Suffocation mécanique accidentelle.....	147	162	158	31	35	35
	Autres morts accidentelles et violentes.....	51	50	43	11	11	9
	Autres causes déterminées.....	473	417	379	101	90	84
	Total, toutes causes.....	12,341	12,270	11,169	2,755	2,634	2,466

Âge au décès.—Des 11,169 nouveau-nés décédés au cours de leur première année de vie, 7,831 ou plus de 70 p. 100 n'avaient pas un mois; 4,724 sont décédés le jour de leur naissance, 2,295 entre le second et le septième jour, et 812 au cours des trois semaines qui ont suivi la naissance.

22.—Mortalité infantile, par âge, 1964

Temps du décès	Nombre	Pourcentage	Nombre		Temps du décès	Nombre	Pourcentage	Nombre	
			cumulatifs					cumulatifs	
1 ^{er} jour.....	4,724	42.3	4,724	42.3	1 ^{er} mois.....	7,831	70.1	7,831	70.1
2 ^e ".....	903	8.1	5,627	50.4	2 ^e ".....	784	7.0	8,615	77.1
3 ^e ".....	690	6.2	6,317	56.6	3 ^e ".....	590	5.3	9,205	82.4
4 ^e ".....	282	2.5	6,599	59.1	4 ^e ".....	552	4.9	9,757	87.4
5 ^e ".....	190	1.7	6,789	60.8	5 ^e ".....	349	3.1	10,106	90.5
6 ^e ".....	124	1.1	6,913	61.9	6 ^e ".....	247	2.2	10,353	92.7
7 ^e ".....	106	0.9	7,019	63.8	7 ^e ".....	202	1.8	10,555	94.5
					8 ^e ".....	158	1.4	10,713	95.9
1 ^{re} semaine.....	7,019	62.8	7,019	62.8	9 ^e ".....	143	1.3	10,856	97.2
2 ^e ".....	388	3.5	7,407	66.3	10 ^e ".....	107	1.0	10,963	98.2
3 ^e ".....	234	2.1	7,641	68.4	11 ^e ".....	111	1.0	11,074	99.1
4 ^e ".....	190	1.7	7,831	70.1	12 ^e ".....	95	0.9	11,169	100.0

Mortalité néonatale.—Les décès survenus au cours des quatre premières semaines après la naissance sont communément désignés comme «néonataux». Le tableau 22 montre qu'environ 70 p. 100 de tous les décès de nouveau-nés se produisent au cours de la période périlleuse néonatale et, comme on doit le prévoir, résultent surtout des conditions qui accompagnent la grossesse ou l'accouchement. Le tableau 23 donne le nombre de décès ainsi que la mortalité néonatale de 1941 à 1964, et le graphique à la page 272 compare les principales causes de ces décès à l'ensemble des décès attribuables à ces mêmes causes dans le cas des enfants.

23.—Mortalité néonatale¹, par province, 1941-1964

Année	T.-N.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Moy., 1941-1945	344	58	418	453	3,329	2,061	425	469	463	400	8,076
" 1946-1950	346	62	403	527	3,395	2,511	442	505	553	533	9,052
" 1951-1955	294	45	342	391	3,241	2,476	335	426	552	535	8	30	8,736
" 1956-1960	324	54	334	322	3,137	2,652	402	414	622	648	8	54	8,970
1962.....	329	55	380	302	2,948	2,682	381	413	635	601	15	42	8,783
1963.....	312	37	316	276	2,513	2,619	347	401	643	587	7	53	8,411
1964.....	278	43	305	270	2,558	2,402	367	402	616	550	9	31	7,831
TAUX POUR 1,000 NAISSANCES VIVANTES													
Moy., 1941-1945	27.0	26.5	27.6	34.7	34.0	26.5	26.8	25.4	24.6	22.6	29.2
" 1946-1950	28.0	18.2	22.4	31.2	29.4	23.9	22.9	23.1	22.8	20.6	25.5
" 1951-1955	22.4	16.5	18.7	23.7	25.2	19.2	18.5	18.1	17.8	17.1	19.9	45.0	21.0
" 1956-1960	21.7	20.1	17.5	19.4	22.4	17.4	18.0	17.2	16.8	16.6	15.5	57.1	19.1
1962.....	21.8	19.6	19.6	18.3	21.8	17.2	16.6	17.7	16.4	15.8	27.4	37.0	16.7
1963.....	20.2	12.5	16.7	17.5	21.0	16.9	15.3	17.0	16.7	15.7	14.0	45.7	18.1
1964.....	18.9	15.8	16.7	17.6	19.5	15.7	16.9	17.7	17.0	15.3	17.5	24.5	17.3

¹ Avant 1951, comprend les décès d'enfants âgés de moins d'un mois civil; depuis 1951, comprend les décès d'enfants âgés de moins de 28 jours.

Mortalité périnatale.—La mortalité «périnatale»,—le total des mort-nés et des décès de nouveau-nés vivants survenus «vers» la période natale,—est un concept de l'état civil relativement nouveau. Comme ces décès résultent souvent des mêmes causes latentes, associées à la grossesse ou à l'accouchement, peu importe qu'ils se produisent avant ou après l'accouchement, les décès périnatals sont généralement considérés comme comprenant le total des mort-nés qui ont cessé de vivre après au moins 28 semaines de gestation et les décès de nouveau-nés qui ne survivent pas à leur première semaine d'existence.

En 1964, il y a eu 12,539 décès périnatals, dont 5,520 mort-nés et 7,019 nouveau-nés qui n'ont pas survécu une semaine, et le taux national de ces décès s'est établi à 27.4 pour 1,000 accouchements. Le taux des décès périnatals a diminué lentement mais régulièrement de 65.2 en 1921 à 27.4 en 1964.

Sous-section 3.—Mortalité puerpérale

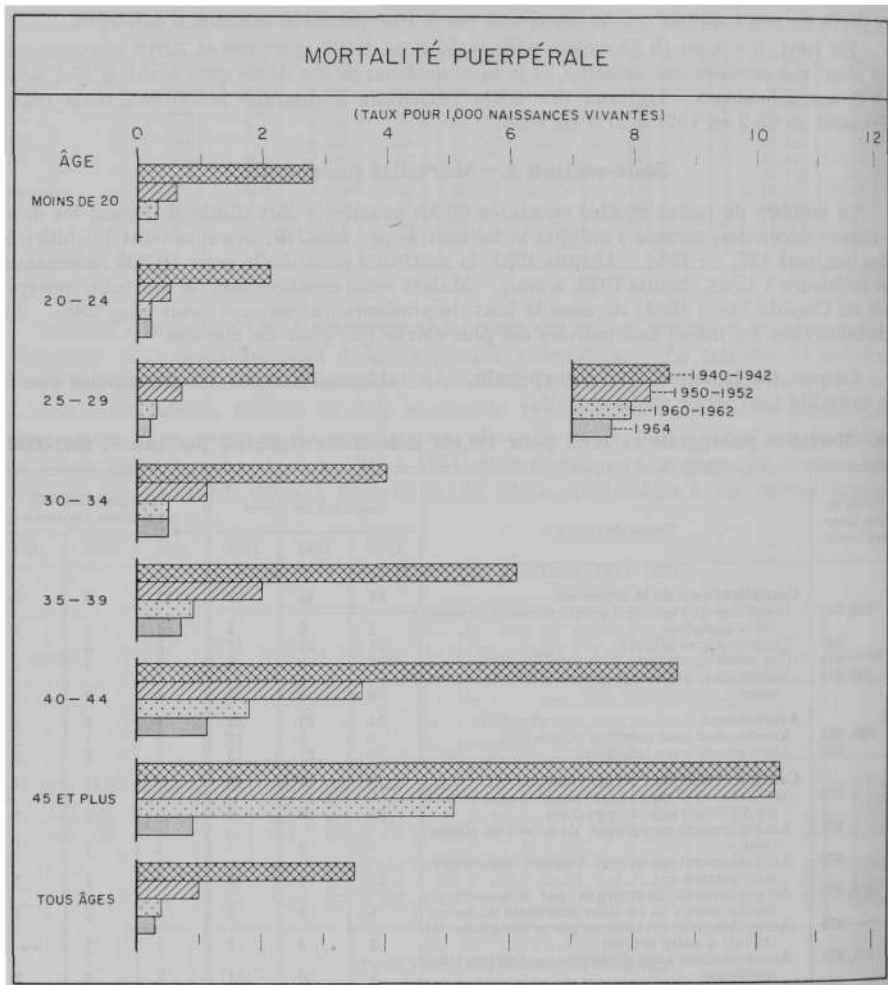
Le nombre de mères mortes enceintes ou en couches a fort diminué durant les deux dernières décennies, comme l'indique le tableau 1, pp. 248-249, ayant atteint le chiffre le plus bas, soit 137, en 1964. Depuis 1951, la mortalité puerpérale pour 10,000 naissances, est inférieure à 10 et, depuis 1959, à cinq. Malgré cette amélioration, la mortalité puerpérale au Canada (3 en 1964) dépasse le taux de plusieurs autres pays (voir page 288). La mortalité chez les mères non mariées est plus élevée que chez les mariées.

Causes de la mortalité puerpérale.—Le tableau 24 donne les principales causes de mortalité puerpérale en 1962-1964.

24.—Mortalité puerpérale et taux pour 100,000 naissances vivantes, par cause, 1962-1964

No de la Liste internationale	Cause de décès	Nombre de décès			Taux pour 100,000 naissances vivantes		
		1962	1963	1964	1962	1963	1964
	Complications de la grossesse.	52	43	35	11	9	8
640, 641	Infections de l'appareil génito-urinaire au cours de la gestation.	3	6	3	1	1	1
642	Toxémies gravidiques.	23	21	17	5	5	4
645	Grossesse ectopique.	6	8	6	1	2	1
646-649	Autres états pathologiques résultant de la grossesse.	20	8	9	4	2	2
	Avortement.	24	27	22	5	6	5
650, 652	Avortement sans mention d'infection.	9	6	10	2	1	2
651	Avortement avec infection.	15	21	12	3	5	3
	Complications de l'accouchement.	78	67	48	17	14	11
670	Accouchement compliqué de placenta prævia ou d'hémorragie ante-partum.	21	20	6	4	4	1
671	Accouchement compliqué de rétention placentaire.	3	5	4	1	1	1
672	Accouchement compliqué d'autres hémorragies post-partum.	21	6	15	4	1	3
673, 674	Accouchement dystocique par anomalie du bassin osseux ou position anormale du fœtus.	6	8	5	1	2	1
675	Accouchement dystocique par prolongation du travail d'autre origine.	5	4	1	1	1	--
676, 677	Accouchement avec déchirure ou d'autres traumatismes.	8	10	11	2	2	2
678	Accouchement avec d'autres complications.	14	14	6	3	3	1
	Complications des suites des couches.	37	28	32	8	6	7
680	Infection urinaire post-partum, sans autre infection.	--	--	1	--	--	--
681	Infection pendant l'accouchement ou les suites de couches.	13	4	5	3	1	1
682-684	Phlébite et thrombo-phlébite post-partum, pyrexie, embolie pulmonaire.	12	9	13	3	2	3
685, 686	Éclampsie et toxémie post-partum.	1	5	1	--	1	--
687-689	Complications des suites des couches, autres ou sans précisions.	11	10	12	2	2	3
	Total, toutes causes puerpérales.	191	165	137	41	35	30

Sur les 137 décès puerpéraux de la dernière année, 35 ont été causés par des complications de la grossesse, environ la moitié de ces derniers par des toxémies gravidiques; 48 sont dus à des complications de l'accouchement; 32 à des complications postérieures aux couches et 22 à l'avortement. Les décès puerpéraux résultant de toxémies gravidiques ont diminué de façon encourageante depuis trois ou quatre ans.



Âge au décès.—Le tableau 25 répartit la mortalité puerpérale par groupe d'âge; l'âge moyen des mères au décès dépasse d'un peu plus de quatre ans l'âge moyen de toutes les mères au moment de l'accouchement. Bien que le taux des décès de l'ensemble des groupes d'âge diminue depuis quelque temps, il y a eu des changements assez marqués. La mortalité pour les mères de 30-34 ans était autrefois deux ou trois fois aussi élevée que celle du groupe de 20-24, mais depuis quelques années les taux des quatre groupes d'âge des mères de moins de 35 ans ne différaient que très peu, bien qu'il augmentât vivement au-delà de 35 ans.

**25.—Mortalité puerpérale et taux pour 10,000 naissances vivantes,
par groupe d'âge, 1962-1964**

(Sans Terre-Neuve)

Groupe d'âge	Mortalité puerpérale						Taux pour 10,000 naissances vivantes		
	1962		1963		1964		1962	1963	1964
	nombre	%	nombre	%	nombre	%			
Moins de 20 ans.....	10	5.4	5	3.2	2	1.5	2.5	1.2	0.5
20 à 24 ans.....	22	11.8	23	14.6	21	16.0	1.6	1.6	1.6
25 à 29	37	19.9	33	20.9	21	16.0	3.0	2.7	1.8
30 à 34	45	24.2	34	21.5	39	29.8	5.2	4.0	4.8
35 à 39	41	22.0	42	26.6	30	22.9	8.4	8.8	6.6
40 à 44	27	14.5	20	12.7	17	13.0	17.5	13.4	11.4
45 à 49	4	2.2	—	—	1	0.8	38.6	—	9.3
50 ans et plus.....	—	—	1	0.6	—	—	—	—	—
Total, tous âges.....	184	100.0	153	100.0	131	100.0	4.1	3.5	3.0
Âge moyen au décès.....	32.5		32.3		32.4	
Âge médian au décès ¹	32.7		32.6		32.8	

¹ L'âge au-dessus et au-dessous duquel la mortalité puerpérale est observée.

Section 4.—Accroissement naturel*

L'excédent des naissances sur les décès, ordinairement appelé accroissement naturel, est un facteur primordial de croissance démographique. Bien que la statistique canadienne sur la natalité et la mortalité ne remonte qu'à 1921, on pourra se faire une idée du taux d'accroissement naturel de la population d'après les estimations fournies au début des sections 2 et 3, sur lesquelles se fondent les taux d'accroissement naturel ci-dessous:

<i>Période intercensale</i>	<i>Taux estimatif d'accroissement naturel (moyenne annuelle) pour 1,000 habitants</i>	<i>Période intercensale</i>	<i>Taux estimatif d'accroissement naturel (moyenne annuelle) pour 1,000 habitants</i>
1851-1861.....	23	1891-1901.....	14
1861-1871.....	19	1901-1911.....	13
1871-1881.....	18	1911-1921.....	16
1881-1891.....	16		

Par suite des taux élevés de natalité et des taux régressifs de mortalité,—bien que les taux de décès soient demeurés relativement élevés,—le taux annuel d'accroissement naturel à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e a varié de 14 à 23; autrement dit, la population a augmenté au rythme de 1.5 à 2.5 p. 100 chaque année par le seul accroissement naturel, indépendamment de toute augmentation attribuable à l'immigration. Au cours des années 1920 et des premières années 1930, la natalité a diminué plus que la mortalité et le taux d'accroissement naturel est tombé à 9.7 en 1937. Mais la natalité accrue durant et après la Seconde Guerre mondiale et le taux déclinant de mortalité ont fait monter le taux d'accroissement naturel régulièrement de 10.9 en 1939 à 20.3 en 1954. Malgré la baisse régulière qui s'est produite après 1954 à cause de la régression de la natalité, le taux d'accroissement naturel demeurait très élevé à 15.9 en 1964.

Le tableau 1 (pp. 248-249) donne les taux moyens d'accroissement naturel, par province, pour les périodes quinquennales 1941-1960, et le tableau 26 en donne la répartition provinciale selon le sexe pour 1941, 1951 et 1961-1964. Le taux élevé des naissances, de même que la baisse du taux de décès, assurée à Terre-Neuve, à l'Alberta, au Nouveau-Brunswick et au Québec les taux les plus élevés d'accroissement naturel au Canada depuis quelques années (sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest).

* Comparaisons internationales à la section 7, pp. 287-288.

**26.—Accroissement naturel et taux pour 1,000 habitants, par province
et par sexe, 1941, 1951 et 1961-1964**

Province ou territoire et année	Excédent des naissances sur les décès	Taux pour 1,000 habitants	Hommes		Femmes		
			Nombre	Taux pour 1,000 hommes	Nombre	Taux pour 1,000 femmes	
Terre-Neuve	1951	8,734	24.2	4,369	23.6	4,365	24.8
	1961	12,553	27.5	6,350	27.0	6,203	27.8
	1962	11,886	25.3	5,945	24.7	5,921	25.9
	1963	12,260	25.5	6,130	24.9	6,130	26.2
	1964	11,617	23.7	5,577	22.1	6,040	25.3
Île-du-Prince-Édouard.....	1941	915	9.6	483	9.8	432	9.4
	1951	1,747	17.9	872	17.4	875	18.2
	1961	1,860	17.8	925	17.3	935	18.2
	1962	1,749	16.5	930	17.2	819	15.8
	1963	1,970	18.5	933	17.1	1,037	19.8
1964	1,746	16.3	832	15.2	914	17.5	
Nouvelle-Écosse.....	1941	6,989	12.1	3,335	11.3	3,654	13.0
	1951	11,313	17.6	5,596	17.2	5,717	18.0
	1961	13,247	18.0	6,425	17.2	6,812	18.8
	1962	13,090	17.5	6,417	16.9	6,673	18.2
	1963	12,609	16.7	6,109	15.9	6,500	17.5
1964	11,930	15.7	5,670	14.7	6,260	16.7	
Nouveau-Brunswick.....	1941	7,088	15.5	3,396	14.5	3,692	16.5
	1951	11,202	21.8	5,522	21.3	5,680	22.1
	1961	11,895	19.8	5,844	19.3	6,051	20.5
	1962	11,679	19.2	5,802	18.9	5,877	19.6
	1963	10,956	17.9	5,346	17.2	5,610	18.5
1964	10,602	17.2	5,125	16.4	5,477	18.0	
Québec.....	1941	54,871	16.5	27,561	16.5	27,310	16.5
	1951	86,090	21.2	42,961	21.2	43,069	21.2
	1961	100,130	19.1	49,741	18.9	50,389	19.2
	1962	97,858	18.3	48,060	17.9	49,798	18.6
	1963	95,423	17.4	46,675	17.1	48,748	17.8
1964	93,293	16.7	45,649	16.4	47,644	17.1	
Ontario.....	1941	33,036	8.7	15,705	8.2	17,331	9.3
	1951	70,846	15.4	31,737	15.0	36,109	15.8
	1961	106,686	17.1	51,538	16.4	55,128	17.8
	1962	103,897	16.4	50,366	15.8	53,531	17.0
	1963	101,472	15.8	48,927	15.1	52,545	16.4
1964	100,525	15.3	48,610	14.7	51,915	15.8	
Manitoba.....	1941	8,317	11.4	3,834	10.1	4,483	12.7
	1951	13,207	17.0	6,358	16.2	6,819	17.9
	1961	15,919	17.3	7,445	15.9	8,474	18.7
	1962	15,465	16.5	7,216	15.2	8,249	17.9
	1963	14,823	15.6	6,929	14.4	7,894	16.8
1964	14,033	14.6	6,601	13.6	7,432	15.7	
Saskatchewan.....	1941	12,006	13.4	5,651	11.8	6,355	15.2
	1951	15,293	18.4	7,192	16.6	8,101	20.4
	1961	16,887	18.2	7,766	16.2	9,121	20.5
	1962	16,337	17.6	7,500	15.6	8,837	19.7
	1963	16,102	17.2	7,408	15.4	8,694	19.3
1964	15,309	16.3	7,024	14.5	8,285	18.1	
Alberta.....	1941	10,923	13.7	5,016	11.8	5,907	16.0
	1951	19,836	21.2	9,331	19.0	10,505	23.5
	1961	30,051	22.5	14,194	20.6	15,857	24.7
	1962	29,540	21.5	13,920	19.7	15,620	23.6
	1963	29,023	20.7	13,834	19.1	15,189	22.3
1964	26,687	18.7	12,466	16.9	14,221	20.5	
Colombie-Britannique.....	1941	6,533	8.0	2,342	5.4	4,191	10.9
	1951	16,439	14.1	7,107	11.9	9,332	16.4
	1961	24,188	14.9	10,829	13.1	13,359	16.7
	1962	23,216	14.0	10,205	12.1	13,011	15.9
	1963	22,449	13.2	10,042	11.7	12,407	14.9
1964	19,846	11.5	8,585	9.8	11,261	13.1	
Yukon.....	1951	257	28.6	115	20.9	142	39.4
	1961	464	31.7	218	26.7	246	38.1
	1962	472	31.5	247	29.4	225	34.1

**26.—Accroissement naturel et taux pour 1,000 habitants, par province
et par sexe, 1941, 1951 et 1961-1964 (fin)**

Province ou territoire et année	Excédent des naissances sur les décès	Taux pour 1,000 habitants	Hommes		Femmes	
			Nombre	Taux pour 1,000 hommes	Nombre	Taux pour 1,000 femmes
Yukon (fin).....1963	418	27.9	190	22.6	228	34.5
.....1964	427	26.7	210	23.9	217	30.1
Territoires du Nord-Ouest.....1951	365	22.8	164	18.2	201	28.7
.....1961	855	37.2	409	31.9	446	43.8
.....1962	825	34.4	403	30.3	422	39.4
.....1963	895	37.3	441	33.2	454	42.4
.....1964	1,050	42.0	529	38.6	521	46.1
Canada.....1941 ¹	140,678	12.2	67,222	11.4	73,355	12.1
.....1951	255,269	18.2	124,354	17.5	130,915	18.9
.....1961	234,715	18.4	161,684	17.5	173,021	19.2
.....1962	325,994	17.6	157,011	16.7	168,983	18.4
.....1963	318,400	16.8	152,364	16.0	166,036	17.7
.....1964	307,065	15.9	146,878	15.1	160,187	16.8

¹ Sans Terre-Neuve et sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

Le taux d'accroissement naturel est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans toutes les provinces, à cause du taux de décès plus élevé chez les hommes. Dans les provinces de l'Ouest particulièrement, la proportion d'hommes par rapport aux femmes parmi la population entière est plus élevée qu'ailleurs au Canada, ce qui tend en soi à diminuer le taux d'accroissement naturel. Au Canada, pays dont la population est plutôt jeune et où l'immigration a eu lieu sur une très haute échelle, un excédent d'hommes est à prévoir; cependant, le taux d'accroissement naturel plus élevé chez les femmes peut réduire peu à peu cet excédent. La population totale comptera éventuellement un excédent de femmes,—comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Europe,—à moins que l'immigration n'élève de nouveau la proportion d'hommes ou que la mortalité masculine ne diminue considérablement.

Accroissement naturel dans les agglomérations urbaines.—Le classement des naissances et des décès selon la résidence permet de calculer l'accroissement naturel des agglomérations urbaines; les chiffres des agglomérations de 20,000 habitants et plus paraissent au tableau 2, pp. 250-252.

Section 5.—Mariages et divorces

Sous-section 1.—Mariages*

En 1964, la nuptialité brute au Canada s'est établie à 7.2 pour 1,000 habitants, soit un accroissement sur le taux de 6.9 enregistré en 1963, (le taux le moins élevé depuis 1934). Les taux provinciaux en 1964 ont varié de 6.2 pour 1,000 habitants en Île-du-Prince-Édouard à 7.5 au Nouveau-Brunswick.

Le tableau 27 donne le nombre de mariages et la nuptialité au Canada et par province pour 1941, 1951 et les quatre années consécutives 1961 à 1964, ainsi que les pourcentages d'épouses et d'époux selon le lieu de naissance. Au Canada en général, plus de 83 p. 100 des époux en 1964 étaient nés au Canada et plus de 69 p. 100 dans la province du mariage; près de 87 p. 100 des épouses étaient nées au Canada et 74 p. 100 dans la province où elles se sont mariées. Pendant les années d'après-guerre jusqu'en 1959, un nombre grandissant de mariages étaient entre personnes nées à l'étranger, à cause de l'immigration intense de jeunes personnes. Toutefois, depuis 1959, la proportion d'époux de naissance étrangère a diminué de 19.6 à 16.8 p. 100 en 1964, et la proportion d'épouses étrangères, de 15.9 à 13.6 p. 100. Des variations considérables sont observées dans la modalité des mariages mixtes

* Voir les comparaisons internationales à la section 7, pp. 287-288.

d'étrangers et Canadiens de naissance entre provinces; dans les provinces plus anciennes de l'Atlantique et au Québec, il existe une tendance plus grande que dans d'autres provinces au mariage entre Canadiens de naissance et, dans ces régions, les deux conjoints sont souvent nés dans la même province.

27.—Mariages et nuptialité par millier d'habitants, par province, et répartition procentuelle de nouveaux mariés selon le lieu de naissance, 1941, 1951 et 1961-1964

Province et année	Total des mariages	Taux pour 1,000 habitants	Nés dans la province du mariage		Nés dans une autre province		Nés hors du Canada		
			Époux	Épouses	Époux	Épouses	Époux	Épouses	
			%	%	%	%	%	%	
Terre-Neuve.....	1951	2,517	7.0	85.2	96.7	2.4	1.9	12.4	1.4
	1961	3,306	7.2	88.0	97.2	3.8	1.6	8.2	1.2
	1962	8,274	7.0	89.4	96.9	3.8	1.5	6.8	1.7
	1963	3,280	6.8	88.5	96.5	3.7	1.5	7.9	2.0
	1964	3,385	6.9	87.6	96.0	3.8	1.8	8.7	2.2
Île-du-Prince-Édouard.....	1941	673	7.1	78.8	86.6	15.0	9.4	6.2	4.0
	1951	583	5.9	82.3	91.1	12.9	6.0	4.8	2.9
	1961	624	6.0	81.7	89.6	15.4	7.2	2.9	3.2
	1962	677	6.4	76.1	91.0	20.8	6.8	3.1	2.2
	1963	684	6.4	73.2	87.3	22.7	11.1	4.1	1.6
1964	662	6.2	76.9	90.0	18.4	7.7	4.7	2.3	
Nouvelle-Écosse.....	1941	6,596	11.4	73.2	83.8	16.8	9.5	10.0	6.7
	1951	5,094	7.9	78.2	86.7	15.9	9.0	6.0	4.3
	1961	5,292	7.2	75.2	87.8	18.8	8.8	6.0	3.4
	1962	5,256	7.0	75.9	88.0	18.9	9.0	5.2	3.0
	1963	5,127	6.8	78.3	87.5	17.6	9.0	6.1	3.5
1964	5,339	7.0	76.2	88.0	17.9	9.0	6.0	3.0	
Nouveau-Brunswick.....	1941	4,941	10.8	78.5	84.4	13.3	9.7	8.2	5.9
	1951	4,386	8.5	80.0	86.9	10.1	6.7	9.8	6.4
	1961	4,504	7.5	75.4	86.3	14.9	7.9	9.7	5.8
	1962	4,382	7.2	75.5	85.8	14.7	8.3	9.9	5.9
	1963	4,391	7.2	75.7	85.9	14.0	8.2	10.3	5.9
1964	4,611	7.5	74.1	85.4	15.0	8.4	10.9	6.3	
Québec.....	1941	32,782	9.8	86.1	89.3	6.7	5.9	7.2	4.8
	1951	25,704	8.8	85.7	89.5	6.1	5.5	7.2	5.0
	1961	35,943	6.8	88.6	87.4	5.7	4.8	10.7	7.8
	1962	37,038	6.9	85.1	88.4	5.5	4.9	9.4	6.8
	1963	37,358	6.8	85.4	88.6	5.6	4.8	9.0	6.5
1964	38,400	7.1	84.4	87.6	5.6	4.9	10.0	7.5	
Ontario.....	1941	43,270	11.4	89.2	89.0	4.2	4.5	6.7	6.5
	1951	45,198	9.8	65.9	72.4	14.6	12.2	19.5	15.4
	1961	44,434	7.1	61.5	67.2	12.9	11.0	25.6	21.8
	1962	44,454	7.0	62.8	67.7	12.8	11.5	24.4	20.8
	1963	45,306	7.0	62.4	67.8	13.5	11.6	24.1	20.7
1964	48,501	7.4	61.6	66.7	13.8	11.9	24.6	21.4	
Manitoba.....	1941	8,305	11.4	63.0	73.7	17.4	15.0	19.6	11.4
	1951	7,366	9.5	67.9	75.1	15.4	13.3	16.8	11.6
	1961	6,512	7.1	66.6	74.5	18.5	14.5	14.8	11.0
	1962	6,354	6.8	66.9	75.9	18.0	13.0	15.1	11.1
	1963	6,694	7.0	67.2	75.7	18.4	13.8	14.4	10.5
1964	6,796	7.1	67.5	75.2	18.1	14.1	14.4	10.7	
Saskatchewan.....	1941	7,036	7.9	64.7	79.1	16.1	10.0	19.1	10.9
	1951	6,305	8.2	78.3	86.4	10.7	6.4	11.1	7.2
	1961	6,149	6.6	79.3	85.8	11.9	8.7	8.8	5.5
	1962	6,044	6.5	80.8	85.3	11.7	8.7	8.3	5.6
	1963	6,197	6.6	78.4	85.3	13.4	9.1	8.2	5.7
1964	6,382	6.8	78.8	85.1	13.5	9.4	7.8	5.5	
Alberta.....	1941	8,470	10.6	50.0	63.4	23.9	19.9	26.2	16.8
	1951	9,305	9.9	56.0	67.4	25.7	19.6	18.3	13.0
	1961	10,474	7.9	54.4	62.3	25.8	21.8	19.8	15.9
	1962	10,423	7.6	64.4	62.0	25.9	22.8	19.7	15.2
	1963	10,163	7.2	55.4	62.5	26.0	23.1	18.6	14.4
1964	10,634	7.4	66.2	62.9	26.2	22.9	17.6	14.2	

27.—Mariages et nuptialité par millier d'habitants, par province, et répartition
procentuelle de nouveaux mariés selon le lieu de naissance, 1941, 1951 et 1961-1964 (fin)

Province ou territoire et année	Total des mariages	Taux pour 1,000 habi- tants	Nés dans la province du mariage		Nés dans une autre province		Nés hors du Canada		
			Époux	Épouses	Époux	Épouses	Époux	Épouses	
			%	%	%	%	%	%	
Colombie-Britannique.....	1941	9,769	11.9	35.9	43.5	35.6	37.1	28.5	19.4
	1951	11,272	9.7	35.5	41.6	43.1	43.0	21.3	15.5
	1961	10,964	6.7	36.4	45.9	35.9	32.4	27.7	21.8
	1962	11,196	6.7	39.8	48.0	34.8	31.9	25.4	20.1
	1963	11,677	6.9	39.7	48.8	35.4	31.3	24.9	19.8
1964	12,158	7.0	42.1	50.3	34.4	30.1	23.5	19.6	
Yukon.....	1961	128	8.8	12.5	24.2	63.3	52.3	24.2	23.4
	1962	109	7.3	10.1	26.6	67.0	53.2	22.9	20.2
	1963	95	6.3	11.6	25.3	65.3	60.0	23.2	14.7
	1964	94	5.9	11.7	19.1	64.9	62.8	23.4	18.1
Territoires du Nord-Ouest.....	1961	145	6.3	54.5	61.4	35.9	31.7	9.7	6.9
	1962	174	7.3	60.9	66.7	27.6	26.4	11.5	6.9
	1963	139	5.8	69.1	74.1	20.1	20.1	10.8	5.3
	1964	173	6.9	56.1	67.1	37.0	30.1	6.9	2.9
Canada ¹	1941	121,842	10.6	76.8	81.5	11.4	10.1	11.7	8.4
	1951	128,228	9.2	70.5	74.5	15.1	12.8	14.5	10.6
	1961	128,475	7.0	67.9	74.2	14.2	11.7	17.9	14.1
	1962	129,351	7.0	69.2	75.9	14.1	11.8	16.7	12.2
	1963	131,111	6.9	69.1	75.9	14.5	11.9	16.5	13.1
	1964	138,135	7.2	68.7	74.4	14.5	1.9	16.8	13.6

¹ Comprend Terre-Neuve depuis 1951 et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest depuis 1961.

Âge et état matrimonial antérieur des conjoints.—Le tableau 28 montre que 91.1 p. 100 des épouses et 91.4 p. 100 des époux, en 1964, étaient des personnes mariées pour la première fois, tandis que 4.8 p. 100 des épouses et 4.2 p. 100 des époux étaient veufs. L'âge moyen au mariage des hommes célibataires était moins de 25.4 ans et celui des femmes célibataires de 22.7 ans. L'âge moyen des veufs et veuves dépassait légèrement le double de celui des hommes et femmes célibataires.

28.—Épouses et époux, selon l'âge et l'état matrimonial antérieur, 1964

Groupe d'âge	Épouses							
	Nombre				Pourcentage			
	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total	Célibataires	Veuves	Divorcées	Total
12 à 14 ans.....	90	—	—	90	0.1	—	—	0.1
15 à 19 ".....	42,011	19	17	42,047	33.4	0.3	0.3	30.4
20 à 24 ".....	63,055	188	740	63,963	50.1	2.8	13.1	46.3
25 à 29 ".....	12,633	333	1,317	14,283	10.0	5.0	23.3	10.3
30 à 34 ".....	3,809	393	1,118	5,320	3.0	5.9	19.8	3.9
35 à 39 ".....	1,820	534	907	3,261	1.4	8.0	16.1	2.4
40 à 44 ".....	1,029	799	703	2,531	0.8	12.0	12.5	1.8
45 à 49 ".....	569	937	455	1,961	0.5	14.1	5.1	1.4
50 à 54 ".....	434	944	227	1,605	0.3	14.2	4.0	1.2
55 à 59 ".....	215	825	97	1,137	0.2	12.4	1.7	0.8
60 à 64 ".....	118	704	39	861	0.1	10.6	0.7	0.6
65 ans et plus.....	70	980	24	1,074	0.1	14.7	0.4	0.8
Total, âge déclaré.....	125,833	6,456	5,644	138,133	100.0	100.0	100.0	100.0
Âge non déclaré.....	1	1	—	2
Total, tous âges.....	125,834	6,457	5,644	138,135	91.1	4.8	4.1	100.0
Âge moyen..... ans	22.7	50.3	34.8	24.5
Âge médian..... ".....	21.2	50.6	33.3	21.5

Renvoi à la fin du tableau, p. 282.

28.—Épouses et époux, selon l'âge et l'état matrimonial antérieur, 1964 (fin)

Groupe d'âge	Époux							
	Nombre				Pourcentage			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Veufs	Divorcés	Total
15 à 19 ans.....	9,073	1	1	9,075	7.2	--	--	6.6
20 à 24 ".....	69,759	36	246	70,041	55.2	0.6	4.1	59.7
25 à 29 ".....	30,519	129	1,054	31,702	24.2	2.2	17.4	23.0
30 à 34 ".....	9,328	234	1,326	10,888	7.4	4.0	21.9	7.9
35 à 39 ".....	3,742	314	1,044	5,100	3.0	5.4	17.3	3.7
40 à 44 ".....	1,706	432	910	3,048	1.4	7.4	15.1	2.3
45 à 49 ".....	865	544	656	2,065	0.7	9.4	10.9	1.5
50 à 54 ".....	546	728	399	1,673	0.4	12.5	6.8	1.2
55 à 59 ".....	351	825	218	1,394	0.3	14.2	3.6	1.0
60 à 64 ".....	200	791	137	1,118	0.2	13.8	2.1	0.8
65 ans et plus.....	181	1,783	64	2,028	0.1	30.7	1.1	1.5
Total, âge déclaré.....	126,270	5,817	6,045	138,132	100.0	100.0	100.0	100.0
Âge non déclaré.....	2	1	—	3
Total, tous âges.....	126,272	5,818	6,045	138,135	91.4	4.2	4.4	100.0
Âge moyen.....ans	25.4	56.4	38.5	27.3
Âge médian ¹"	23.8	58.0	36.9	24.2

¹ L'âge au-dessus et au-dessous duquel la moitié des mariages sont enregistrés.

Religion des conjoints.—La répartition de nouveaux mariés selon la religion est à peu près la même que celle de l'ensemble de la population. Le tableau 29 révèle l'empire qu'exercent les croyances religieuses sur le mariage. Presque 70 p. 100 de tous les mariages sont contractés entre coreligionnaires. Chez les Juifs, la proportion était d'environ 90 p. 100 en 1964; chez les catholiques, près de 87 p. 100; chez les membres de l'Église-Unie, près de 59 p. 100; et chez ceux de l'Église orthodoxe orientale, près de 70 p. 100.

29.—Mariages selon la religion des conjoints, 1964

Religion de l'époux	Religion de l'épouse										Total des mariages	Pourcentage des époux	
	Anglicane	Baptiste	Orthodoxe orientale	Judaïque	Luthérienne	Presbytérienne	Catholique ¹	Église-Unie	Autres	Non déclarée			
Anglicane.....	7,776	588	100	22	404	588	2,302	3,528	640	—	2	15,930	11.5
Baptiste.....	634	2,066	22	2	106	171	504	912	283	—	—	4,700	3.4
Orthodoxe orientale.....	129	35	1,946	4	89	31	411	237	66	—	—	2,938	2.1
Judaïque.....	31	5	8	1,362	7	7	63	29	34	1	—	1,547	1.1
Luthérienne.....	552	126	77	7	1,902	160	908	1,035	336	1	—	5,102	3.7
Presbytérienne.....	2,779	199	19	8	130	1,601	655	1,143	206	—	—	4,740	3.4
Catholique ¹	2,284	457	212	25	713	576	57,343	2,949	1,072	6	—	66,837	47.7
Église-Unie.....	3,514	865	161	15	828	974	2,978	15,341	1,070	6	—	25,752	18.6
Autres sectes.....	844	344	76	18	352	228	1,269	1,482	6,928	2	—	11,543	8.4
Non déclarée.....	5	3	—	—	3	2	8	10	7	8	—	46	...
Total.....	16,548	4,668	2,621	1,463	4,534	4,338	66,641	26,654	10,642	26	—	138,135	100.0
Pourcentage des épouses.....	12.0	3.4	1.9	1.1	3.3	3.1	48.2	19.3	7.7	100.0	69.5 ²

¹ Grecque catholique comprise.

² Pourcentage de mariages contractés entre coreligionnaires.

Sous-section 2.—Divorces

Avant la Première Guerre mondiale, le nombre de divorces accordés au Canada représentait moins d'un pour 1,000 du nombre de mariages dans l'année. Après la guerre, toutefois, la tendance s'est accrue, le nombre ayant passé à 8,213 en 1947 pour ensuite diminuer graduellement au minimum d'après-guerre de 5,270 en 1951. Depuis lors, le nombre s'est accru de nouveau et le chiffre provisoire de 8,941 divorces en 1965 est le plus haut jamais enregistré jusqu'ici.

34.—Dissolutions de mariages (divorces), par province, 1941-1965

Nota.—Les chiffres de chaque année de 1900 à 1953 figurent à la page 234 de l'Annuaire de 1956; et ceux des années 1954-1961 à la page 271 de l'édition de 1965.

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
NOMBRE											
Moy., 1941-1945.	..	2	92	104	99	1,398	305	207	432	937	3,576
" 1946-1950.	..	21	186	245	303	2,839	500	383	724	1,676	6,877
" 1951-1955.	5	10	212	167	327	2,430	356	231	612	1,461	5,811
" 1956-1960.	6	4	227	194	403	2,801	315	247	788	1,514	6,498
1962.....	—	5	229	181	—	3,140	339	281	1,064	1,490	6,768 ¹
1963.....	8	8	271	172	491	3,237	369	331	1,268	1,516	7,686 ²
1964.....	7 ³	5	315	210	834 ⁴	3,508	418	315	1,389	1,596	8,623 ⁵
1965 ⁶	3	16	323	237	226	4,064	443	312	1,348	1,961	8,941 ⁷
TAUX POUR 100,000 HABITANTS											
Moy., 1941-1945.	..	2.2	15.4	22.4	2.9	35.8	42.0	24.4	54.3	101.8	30.3
" 1946-1950.	..	22.1	29.7	49.3	8.0	65.4	66.8	45.9	81.6	155.8	53.0
" 1951-1955.	1.3	9.8	32.0	31.4	7.6	49.2	44.0	26.9	60.3	116.8	39.1
" 1956-1960.	1.2	4.0	32.0	33.9	8.2	48.4	35.9	27.6	65.3	99.8	38.2
1962.....	—	4.7	30.7	29.8	—	49.5	36.3	30.2	79.1	89.8	36.4 ¹
1963.....	1.7	7.5	35.8	25.0	9.0	50.2	38.8	35.5	90.2	89.4	40.7 ²
1964.....	1.4 ⁴	4.7	41.4	34.0	15.0 ⁴	53.3	43.6	33.4	97.0	91.8	44.8 ⁵
1965 ⁶	0.6	14.8	42.4	38.0	4.0	60.2	46.0	32.8	92.9	109.6	45.7 ⁷

¹ Y compris 14 au Yukon et cinq dans les Territoires du Nord-Ouest. ² Y compris 13 au Yukon et deux dans les Territoires du Nord-Ouest. ³ Y compris 24 au Yukon et deux dans les Territoires du Nord-Ouest. ⁴ Comprend les bills de dissolution de mariage approuvés par la Chambre des communes au cours de la session 1964-1965 de la Législature. ⁵ Y compris 12 au Yukon et six dans les Territoires du Nord-Ouest.

Section 6.—Tables canadiennes de survie

Jusqu'ici, cinq tables officielles de survie ont été publiées pour le Canada entier, ainsi que pour les provinces et les régions; ces tables se fondent sur les décès survenus au cours de la période triennale accompagnant chacun des recensements de 1931, 1941, 1951, 1956 et 1961. Les chiffres de la table de survie de 1961 sont présentés sous une forme abrégée au tableau 31.

Les tables de survie donnent, sous une forme classique et normale, un aperçu de l'état de santé et des conditions générales de survie d'une population «artificielle». Un nombre hypothétique de naissances (100,000) de chaque sexe est adopté comme point de départ. Les tables de survie indiquent comment, d'après la mortalité de chaque âge dans les années en cause, les décès réduisent ce nombre de 100,000 personnes de chaque sexe. Par exemple, sur 100,000 garçons nés en 1961, 3,058 seraient morts avant leur premier anniversaire, d'après les taux de mortalité établis pour la période 1960-1962, de sorte que 96,942 auraient survécu à leur première année; 179 seraient décédés dans leur deuxième année de vie et 96,763 auraient survécu à cet âge, etc. À l'âge de 100 ans, 105 seulement des 100,000 primitifs auraient survécu. La probabilité de mort à chaque âge est le rapport entre le nombre de décès et la population à chaque âge. En dernier lieu, l'espérance de vie est la moyenne d'années qu'une personne pourrait compter vivre si la mortalité des années indiquées restait généralement constante durant sa vie.

La mortalité masculine à tous les âges a presque toujours été plus élevée que la mortalité féminine. Comparés aux femmes, les hommes risquent beaucoup plus de mourir dans leur première année, de l'adolescence aux premières années de la trentaine, et de leur cinquantaine à leur soixante-cinquième année. Chez les garçons aussi bien que chez les filles, le risque de mort baisse rapidement durant l'enfance et est le plus bas à l'âge de dix ans environ, augmentant graduellement jusqu'à l'âge de 40 ans environ chez les hommes et 50 ans environ chez les femmes, pour s'intensifier durant les années suivantes. Comme exemple des données que peuvent fournir les tables de survie, on peut voir que, aux taux des décès figurant dans la table de survie de 1961 (voir tableau 31), environ 12,100 hommes seraient morts avant d'atteindre 50 ans au regard de 7,600 chez les femmes; seulement 57,517 du groupe initial de 100,000 hommes auraient survécu à l'âge de 70 ans par rapport à 72,746 femmes.

31.—Table canadienne de survie, 1961

Âge	Hommes				Femmes			
	Nombre vivant à chaque âge	Décès entre chaque âge et le suivant	Probabilité de mort avant l'âge suivant	Espérance de vie	Nombre vivant à chaque âge	Décès entre chaque âge et le suivant	Probabilité de mort avant l'âge suivant	Espérance de vie
				années				années
A la naissance.....	100,000		.03058	68.35	100,000		.02387	74.17
1 an.....	96,942	3,058	.00185	69.50	97,613	2,387	.00164	74.98
2 ans.....	96,763	179	.00114	68.63	97,453	160	.00096	74.11
3 ".....	96,653	110	.00099	67.71	97,359	94	.00071	73.16
4 ".....	96,557	96	.00083	66.78	97,290	69	.00061	72.23
5 ".....	96,477	80	.00073	65.83	97,231	59	.00053	71.27
10 ".....	96,185	292	.00050	61.02	97,035	196	.00029	66.41
15 ".....	95,903	282	.00089	56.20	96,883	147	.00040	61.51
20 ".....	95,348	555	.00153	51.51	96,659	229	.00055	56.65
25 ".....	94,577	771	.00157	46.91	96,378	281	.00064	51.80
30 ".....	93,867	710	.00150	42.24	96,045	333	.00079	46.98
35 ".....	93,109	758	.00193	37.56	95,612	433	.00115	42.18
40 ".....	92,061	1,048	.00282	32.96	94,958	654	.00174	37.45
45 ".....	90,486	1,575	.00465	28.49	93,966	992	.00277	32.82
50 ".....	87,896	2,590	.00772	24.25	92,394	1,572	.00436	28.33
55 ".....	83,797	4,099	.01265	20.30	90,000	2,394	.00875	24.01
60 ".....	77,546	6,251	.01999	16.73	86,387	3,613	.01064	19.90
65 ".....	68,774	8,772	.02972	13.53	80,916	5,471	.01718	16.07
70 ".....	57,517	11,257	.04467	10.67	72,746	8,170	.02774	12.56
75 ".....	43,791	13,726	.06706	8.21	61,052	11,694	.04664	9.46
80 ".....	28,936	11,855	.10091	6.14	45,161	15,891	.07941	6.90
85 ".....	15,271	13,665	.15231	4.46	26,884	18,277	.13118	4.89
90 ".....	5,647	9,624	.22712	3.16	11,262	15,622	.26708	3.39
95 ".....	1,196	4,451	.33123	2.20	2,723	8,539	.31226	2.32
100 ".....	105	1,091	.47051	1.49	278	2,445	.45185	1.56

En 1961, l'espérance de vie à la naissance atteignait, au Canada, un nouveau sommet de 68.4 ans pour les hommes et près de 74.2 ans pour les femmes—chiffres qui se comparent à ceux des autres pays du monde ayant de bons programmes de soins médicaux et d'hygiène publique. Cependant, une fois passée sa première année de vie, les chances de survie de l'enfant s'accroissent de façon appréciable. A un an, le garçon, eu égard aux risques actuels de mortalité, peut, en moyenne, espérer vivre encore 69.5 ans et la fille, près de 75 ans, ce qui représente chez le garçon une avance de 1.2 an et, chez la fille, une avance de 0.8 an sur l'espérance de vie à la naissance. L'espérance de vie pour un garçon de 15 ans est de 56.2 ans et, pour une fille du même âge de 61.5 ans. A 25 ans, l'espérance de vie s'établit à environ 46.9 ans pour l'homme et 51.8 ans pour la femme et, à 70 ans, les chiffres sont 10.7 ans pour les hommes et 12.6 pour les femmes.

Le tableau 32 récapitule l'espérance de vie calculée d'après les tables de vie pour 1931, 1941, 1951, 1956 et 1961. Fondée sur ces chiffres, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes a augmenté d'environ trois quarts d'année de 1956 à 1961 et de 1.3 an de 1951 à 1956, au regard de 3.4 ans de 1941 à 1951 et 2.9 ans de 1931 à 1941; les femmes ont gagné une année et quart de 1956 à 1961 et 2.1 ans de 1951 à 1956, au regard de 4.5 et 4.2 ans respectivement au cours des décennies précédentes. Ainsi, de 1931 à 1961, un total de 8.4 années ont été ajoutées à l'espérance de vie d'un homme et 12.1 années à celle des femmes.

L'accroissement de la durée probable de la vie est plus marqué aux jeunes âges, particulièrement dans l'enfance; il diminue ensuite avec l'âge. Par exemple, entre 1931 et 1961, l'espérance de vie s'est prolongée de 3.5 années chez le garçon de cinq ans, de 2.5 années chez l'homme de 20 ans, d'environ un an chez celui de 40 ans et d'environ la moitié d'un an chez celui de 60 ans, par rapport à 8.4 ans pour le garçon nouveau-né. Au cours de cette période, l'espérance de vie d'une fille de cinq ans a été prolongée de 8.1 années; celle de 20 ans, de 6.9 années; celle de 40 ans, de 4.4 années, et celle de 60 ans, de deux années et trois quarts par rapport à 12.1 années pour les filles naissantes.

La longévité s'est accrue chez les deux sexes, mais davantage et à tous les âges chez les femmes, alors qu'il n'y a qu'une légère amélioration chez les hommes ayant dépassé l'âge mûr. En résumé, le fléchissement de la mortalité, rapide chez les enfants des deux sexes, persiste mais ralentit avec l'âge, de sorte qu'à partir d'environ 50 ans chez les hommes et d'environ 80 ans chez les femmes, les taux des décès sont devenus relativement stationnaires.

Il est important de tenir compte de l'existence de ces courbes de mortalité pour interpréter les résultats des tables de survie. La population hypothétique de 100,000 individus de chaque sexe des tables de 1956 par exemple répond aux taux de décès de 1960 à 1962, et l'espérance de vie de ces individus a été calculée comme si ces taux à chaque âge valaient durant toute leur vie. En fait, la longévité et l'espérance de vie du groupe théorique de 200,000 enfants nés de 1960 à 1962 seront tout probablement fort différentes de celles des présentes tables, car la plus grande partie de leur vie se déroulera dans des conditions sanitaires et médicales qui, selon toute apparence, seront supérieures à celles de 1960 à 1962.

L'espérance d'une vie plus longue, particulièrement chez les enfants et les adolescents, est due à une diminution importante, ces dernières années, de la mortalité par les maladies infectieuses; par ailleurs, il est moins aisé d'enrayer les maladies qui atteignent les âges mûrs et les âges avancés. Par conséquent, il est peu probable que le prolongement de la vie dans l'avenir soit comparable à celui des derniers 30 ans. Comme 9 p. 100 des décès en 1960-1962 frappent des enfants de moins d'un an et 77 p. 100 frappent des adultes âgés de plus de 50 ans, toute amélioration future résultera nécessairement d'un affaiblissement de la mortalité par suite des affections intervenant à la naissance et durant la première enfance, de la lutte contre les maladies contagieuses, de la protection contre les accidents, et des progrès de la lutte contre les maladies atteignant les âges mûrs et avancés, telles les affections cardio-vasculaires, rénales et le cancer.

32.—Espérance de vie, 1931, 1941, 1951, 1956 et 1961

Âge	1931		1941		1951		1956		1961	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(années)									
A la naissance..	60.00	62.10	62.96	66.30	66.33	70.83	67.61	72.92	68.35	74.17
1 an.....	64.69	65.71	66.14	68.73	68.33	72.33	69.04	73.99	69.50	74.98
2 ans.....	64.46	65.42	65.62	68.16	67.56	71.55	68.21	73.15	68.63	74.11
3 ".....	63.84	64.75	64.88	67.38	66.68	70.66	67.31	72.24	67.71	73.18
4 ".....	63.11	63.99	64.07	66.56	65.79	69.74	66.38	71.31	66.78	72.23
5 ".....	62.30	63.17	63.22	65.69	64.86	68.80	65.45	70.35	65.83	71.27
10 ".....	57.96	58.72	58.70	61.08	60.15	64.02	60.67	65.51	61.02	66.41
15 ".....	53.41	54.15	54.06	56.36	55.39	59.19	55.86	60.64	56.20	61.51
20 ".....	49.05	49.76	49.57	51.76	50.76	54.41	51.19	55.80	51.51	56.65
25 ".....	44.83	45.54	45.18	47.26	46.20	49.67	46.61	50.97	46.91	51.80
30 ".....	40.55	41.38	40.73	42.81	41.60	44.94	41.98	46.17	42.24	46.98
35 ".....	36.23	37.19	36.26	38.37	37.00	40.24	37.34	41.40	37.56	42.18
40 ".....	31.98	33.02	31.87	33.99	32.45	35.63	32.74	36.69	32.96	37.45
45 ".....	27.79	28.87	27.60	29.67	28.05	31.14	28.28	32.09	28.49	32.82
50 ".....	23.72	24.79	23.49	25.46	23.88	26.80	24.04	27.65	24.25	28.83
55 ".....	19.88	20.84	19.64	21.42	20.02	22.61	20.12	23.38	20.30	24.01
60 ".....	16.29	17.15	16.06	17.62	16.49	18.64	16.54	19.34	16.73	19.90
65 ".....	12.98	13.72	12.81	14.08	13.31	14.97	13.36	15.60	13.53	16.07
70 ".....	10.06	10.63	9.94	10.93	10.41	11.62	10.51	12.17	10.67	12.58
75 ".....	7.57	7.98	7.48	8.19	7.89	8.73	7.98	9.15	8.21	9.48
80 ".....	5.61	5.92	5.54	6.03	5.84	6.38	5.89	6.75	6.14	6.90
85 ".....	4.10	4.38	4.05	4.35	4.27	4.57	4.27	4.97	4.46	4.89
90 ".....	2.97	3.24	2.93	3.13	3.10	3.24	3.07	3.67	3.16	3.39
95 ".....	2.14	2.40	2.09	2.26	2.24	2.27	2.18	2.74	2.20	2.32
100 ".....	1.53	1.77	1.46	1.64	1.60	1.59	1.52	2.05	1.49	1.56

Le tableau 33 donne l'espérance de vie chez les hommes et les femmes aux échelons provincial et régional. D'après les chiffres de 1961, l'espérance de vie, à la naissance, chez les hommes demeure inférieure à 70 ans et chez les femmes, supérieure à 72 dans les cinq régions. De 1931 à 1961, elle s'est accrue, chez les hommes, de 8.35 ans, passant de 60.00 à 68.35 et la prolongation variant de 6.32 ans dans les provinces des Prairies à 11.09 ans au Québec; chez les femmes, elle a passé de 62.10 à 74.17 ans, augmentation de 12.07 ans, variant de 10.08 ans en Colombie-Britannique à 14.97 ans au Québec. Le Québec a marqué entre toutes les régions, l'amélioration la plus sensible parmi les jeunes hommes et les jeunes femmes, et parmi les femmes d'âge moyen, et la Colombie-Britannique, parmi les hommes d'âge moyen.

22.—Espérance de vie, certains âges, par province ou région, 1931, 1941, 1951, 1956 et 1961

Province ou région et âge	1931		1941		1951		1956		1961	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(années)									
Provinces de l'Atlantique¹										
A la naissance	60.20	61.91	61.69	64.63	66.57	70.50	67.91	72.89	68.58	73.92
1 an.....	64.76	65.44	65.68	67.78	69.08	72.41	69.68	74.23	70.06	75.10
20 ans.....	49.22	49.62	49.36	51.33	51.59	54.52	51.95	56.01	52.17	56.82
40 ".....	32.73	33.70	32.22	34.19	33.48	35.99	33.58	37.03	33.76	37.70
65 ".....	13.63	14.59	13.13	14.50	13.90	15.42	13.95	15.91	14.16	16.35
Québec										
A la naissance	56.19	57.80	60.18	63.07	64.42	68.58	66.13	71.02	67.28	72.77
1 an.....	62.45	62.62	64.45	66.28	67.19	70.71	68.11	72.56	68.71	73.80
20 ans.....	47.77	47.73	48.38	49.85	49.76	52.92	50.36	54.43	50.82	55.84
40 ".....	31.04	31.75	30.94	32.72	31.54	34.36	31.91	35.42	32.29	36.88
65 ".....	12.60	13.15	12.44	13.41	12.81	14.17	12.88	14.73	13.16	15.27
Ontario										
A la naissance	61.30	63.92	64.55	68.43	66.87	71.85	67.80	73.57	68.32	74.40
1 an.....	65.05	66.84	66.74	70.07	68.34	72.91	68.76	74.25	69.14	74.95
20 ans.....	48.79	50.13	49.57	52.40	50.58	54.76	50.81	55.95	51.03	56.53
40 ".....	31.56	32.90	31.54	34.11	32.03	35.75	32.24	36.74	32.35	37.27
65 ".....	12.67	13.47	12.63	14.03	13.07	14.92	12.97	15.56	13.05	15.90
Provinces des Prairies										
A la naissance	63.47	65.49	65.43	68.19	68.36	72.28	69.26	74.18	69.79	75.66
1 an.....	67.24	68.30	68.02	70.22	69.90	73.43	70.48	75.06	70.96	76.40
20 ans.....	50.98	51.68	51.28	53.08	52.24	55.53	52.55	56.88	52.90	58.08
40 ".....	33.34	34.35	33.32	34.96	33.86	36.63	34.12	37.71	34.37	38.83
65 ".....	13.60	14.40	13.35	14.62	13.88	15.51	14.01	16.20	14.22	17.00
Colombie-Britannique										
A la naissance	62.15	65.34	63.65	68.96	66.73	72.37	68.14	73.91	68.94	75.42
1 an.....	64.55	67.16	65.40	70.17	67.97	73.32	69.19	74.68	69.83	76.00
20 ans.....	48.68	51.18	48.99	53.09	50.41	55.51	51.32	56.52	51.85	57.61
40 ".....	32.17	34.27	31.70	35.14	32.45	36.72	33.11	37.49	33.56	38.46
65 ".....	13.36	14.00	12.96	14.83	13.50	15.86	13.72	16.15	13.98	16.94

¹ Les chiffres de 1931 et 1941 ne comprennent pas Terre-Neuve.

Section 7.—Comparaisons internationales

Le tableau 34 résume les taux démographiques nationaux et provinciaux et les compare avec ceux d'autres pays. Trois de ces pays (le Japon, l'Union des républiques socialistes soviétiques et le Venezuela) ont une mortalité brute plus faible que celle du Canada, et certaines provinces en ont une inférieure à celle de la majorité des autres pays. La natalité concourt aussi à valoir au Canada un des accroissements démographiques les plus rapides et à le placer au huitième rang des pays indiqués. Toutefois, 12 pays signalent une mortalité infantile plus basse et, dans certains cas, aussi basse que 15 par millier de naissances vivantes (la Suède et les Pays-Bas) au regard de 24.7 au Canada.

31.—Principaux taux démographiques de certains pays, 1964

NOTE.—Le rang des pays est établi suivant le taux le plus élevé pour les naissances, les mariages et l'accroissement naturel et suivant le taux le plus bas pour les décès.
SOURCE: Publications des Nations Unies.

Pays, province ou territoire	Naissances		Décès		Mortalité infantile		Mortalité néonatale ¹		Mortalité puerpérale		Mariages		Accroissement naturel	
	Taux ²	Rang	Taux ²	Rang	Taux ³	Rang	Taux ⁴	Rang	Taux ⁴	Rang	Taux ²	Rang	Taux ²	Rang
Allemagne, République fédérale.....	18.5	22	10.8	23	25.3	15	18.9	18	8.3 ⁵	20	8.6	6	7.7	24
Angleterre et pays de Galles.....	18.4	23	11.3	25	20.0	9	13.8	7	2.6	5	7.6	15	7.1	27
Australie.....	20.6	15	9.0	12	19.1	7	14.3 ⁶	8	2.7 ⁵	6	7.7	13	11.6	14
Autriche.....	18.6	21	12.3	30	20.9	21	20.2	21	6.0 ⁶	18	8.0	9	6.3	28
Belgique.....	17.1	29	12.1	29	27.2	18	17.6 ⁵	14	3.3 ⁶	9	7.2	24	5.0	30
Canada.....	23.5	8	7.6	4	24.7	13	17.3	13	2.0	8	7.2	21	15.3	5
Terre-Neuve.....	29.9	...	6.2	...	31.1	...	18.9	...	4.1	...	6.9	...	23.7	...
Ile-du-Prince-Edouard.....	25.5	...	9.2	...	26.4	...	15.8	...	—	...	6.2	...	18.3	...
Nouvelle-Ecosse.....	24.1	...	8.4	...	25.3	...	16.7	...	4.9	...	7.0	...	15.7	...
Nouveau-Brunswick.....	24.9	...	7.7	...	26.1	...	17.6	...	6.5	...	7.5	...	17.2	...
Québec.....	23.5	...	6.8	...	27.4	...	19.5	...	3.8	...	7.1	...	16.7	...
Ontario.....	23.2	...	7.9	...	21.3	...	15.7	...	2.8	...	7.4	...	15.3	...
Manitoba.....	22.7	...	8.1	...	25.5	...	16.9	...	1.8	...	7.1	...	14.6	...
Saskatchewan.....	24.1	...	7.8	...	26.0	...	17.7	...	2.2	...	6.8	...	16.3	...
Alberta.....	25.3	...	6.6	...	23.9	...	17.0	...	2.2	...	7.4	...	18.7	...
Colombie-Britannique.....	20.7	...	9.2	...	22.8	...	15.3	...	0.6	...	7.0	...	11.5	...
Yukon.....	32.1	...	5.4	...	38.9	...	17.5	...	—	...	5.9	...	26.7	...
Territoires du Nord-Ouest.....	50.6	...	8.6	...	69.5	...	24.5	...	—	...	6.9	...	42.0	...
Chili.....	38.7 ⁶	3	12.0 ⁶	28	111.0 ⁵	30	37.3 ⁷	28	29.1 ⁸	27	6.9 ⁶	24	21.7 ⁶	3
Danemark.....	17.6	27	9.9	18	18.7	8	14.8 ⁵	5	2.1 ⁵	3	8.4	8	7.7	24
Ecosse.....	20.0	17	11.7	27	24.0	12	16.4	12	2.3	4	7.7	13	8.3	21
Espagne.....	22.2	11	8.7	8	29.6 ¹¹	20	19.2 ^{10, 11}	20	5.4 ⁶	16	7.4	19	13.5	8
Etats-Unis.....	21.0	12	9.4	14	24.8	4	17.9	15	3.3	9	9.0	4	11.6	14
Finlande.....	17.6	27	9.3	13	16.9	14	13.7 ⁵	6	5.0 ⁵	15	7.5	16	8.3	21
France.....	18.1	24	10.8	23	23.4	11	16.0	10	3.5 ⁵	12	7.2	21	7.3	26
Inde ²	20.3 ³	16	8.6 ⁵	7	77.6 ⁵	28	11.7 ⁵	13
Irlande.....	22.5	10	11.4	26	26.8	17	18.1	16	4.4	14	5.6	27	11.1	17
Irlande du Nord.....	23.6	7	10.5	22	26.3	16	18.3	17	1.5	1	7.3	20	13.1	10
Italie.....	19.9	18	8.8	9	35.5	23	32.9 ⁶	23	9.8 ⁶	23	8.0	9	11.1	17
Japon.....	17.7	25	6.9	1	20.4	10	12.4	4	10.2 ⁶	24	9.9	2	10.8	19
Mexique.....	45.4	1	10.3	21	67.7 ³	26	26.8 ⁷	25	19.3 ⁸	26	7.1	23	35.1	2
Norvège.....	17.7	25	9.5	17	16.7	3	12.0 ⁶	2	2.0 ⁵	2	6.5	26	8.2	23
Nouvelle-Zélande.....	24.1	5	8.8	9	19.1	7	12.8 ⁵	5	4.0 ⁵	13	8.0	7	15.3	6
Pays-Bas.....	20.7	14	7.7	5	14.8	1	11.6	1	3.3 ⁵	9	8.5	7	13.0	11
Pérou.....	27.7 ⁴	4	8.3 ⁵	6	94.8 ⁵	29	35.3 ⁹	27	4.2 ⁷	29	4.2 ⁷	29	19.4 ⁴	4
Portugal.....	23.7	6	10.2	20	67.5	25	26.4 ⁵	24	8.8 ⁵	21	8.0	9	13.5	8
Suède.....	16.0	30	10.0	19	15.4 ⁵	2	12.3 ³	3	2.7 ⁵	6	7.5	16	6.0	29
Suisse.....	19.2	20	9.4	14	19.0	6	16.1 ⁶	11	5.7 ⁶	17	7.5	16	9.8	20
Union des républiques socialistes soviétiques.....	19.6	19	6.9	1	30.9 ⁵	22	10.0 ⁶	1	12.7	12
Union sud-africaine (Blanche).....	23.5 ⁶	8	8.9 ⁵	11	29.0 ⁵	19	18.9 ⁷	18	6.1 ⁷	19	9.1 ⁶	3	14.6 ⁶	7
Venezuela.....	43.4 ⁴	2	7.2 ⁵	3	47.9 ⁵	24	22.8 ⁵	22	9.5 ⁵	22	5.2 ⁵	28	36.2 ⁵	1
Yougoslavie.....	20.8	13	9.4	14	75.0	2.7	33.9 ⁶	26	16.0 ⁶	25	8.7	5	11.4	16

¹ Décédés de moins de 28 jours, sauf indication contraire. ² Pour 1,000 habitants. ³ Pour 1,000 naissances vivantes. ⁴ Pour 10,000 naissances vivantes.
⁵ 1963. ⁶ 1962. ⁷ 1961. ⁸ Territoire de l'enregistrement seulement. ⁹ 1960. ¹⁰ 1959. ¹¹ Sans les enfants nés vivants, mais décédés avant l'enregistrement de la naissance.

CHAPITRE VI.—SANTÉ ET BIEN-ÊTRE PUBLICS ET SÉCURITÉ SOCIALE*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Santé publique	291	SECTION 2. RÉGIMES FÉDÉRAUX-PROVIN-	
SECTION 1. SERVICES FÉDÉRAUX	291	CLIAUX	331
Sous-section 1. Assurance médicale et		Sous-section 1. Régime d'assistance pu-	
Caisse d'aide à la santé.....	292	blique du Canada.....	331
Sous-section 2. Programme national de		Sous-section 2. Assistance-vieillesse.....	332
subventions à l'hygiène.....	293	Sous-section 3. Allocations aux aveugles.....	333
Sous-section 3. Assurance-hospitalisation.....	293	Sous-section 4. Allocations aux invalides.....	334
Sous-section 4. Réglementation des ali-		Sous-section 5. Assistance-chômage.....	335
ments et des drogues.....	297	Sous-section 6. Programme relatif à la	
Sous-section 5. Services médicaux.....	299	santé et au sport amateur.....	335
Sous-section 6. Protection contre les ra-		Sous-section 7. Programme national des	
diations.....	300	subventions au bien-être social.....	336
Sous-section 7. Recherches médicales et		Sous-section 8. Réadaptation profession-	
santé internationale.....	301	nelle.....	337
Sous-section 8. Services consultatifs et		SECTION 3. SERVICES PROVINCIAUX DE	
techniques.....	303	BIEN-ÊTRE	338
SECTION 2. SERVICES PROVINCIAUX ET MUNI-		Sous-section 1. Assistance générale.....	339
CIPAUX	303	Sous-section 2. Allocations maternelles.....	340
Sous-section 1. Services préventifs provin-		Sous-section 3. Logement des vieillards.....	341
ciaux d'hygiène publique.....	303	Sous-section 4. Services de bien-être de	
Sous-section 2. Services préventifs muni-		l'enfance.....	341
cipaux d'hygiène publique.....	305	SECTION 4. BIEN-ÊTRE INTERNATIONAL	342
Sous-section 3. Services relatifs à certaines		Partie III.—Dépenses au titre de la santé	
maladies ou invalidités.....	306	publique et du bien-être social	343
Sous-section 4. Soins médicaux publics.....	308	SECTION 1. DÉPENSES GOUVERNEMENTALES	
Sous-section 5. Services aux invalides et		INTÉRESSANT LA SANTÉ PUBLIQUE ET LE	
aux personnes atteintes de maladie		BIEN-ÊTRE SOCIAL	343
chronique.....	310	SECTION 2. DÉPENSES EN SOINS DE SANTÉ	
SECTION 3. STATISTIQUE DES HÔPITAUX ET		PERSONNELS	346
DE LA SANTÉ	312	Partie IV.—Initiatives bénévoles de santé	
Sous-section 1. Statistique hospitalière.....	312	et de bien-être sur le plan national	347
Sous-section 2. Maladies à déclaration		Partie V.—Services intéressant les an-	
obligatoire et autres statistiques de la		ciens combattants	348
santé.....	321	SECTION 1. PENSIONS ET ALLOCATIONS	348
Sous-section 3. Nombre et revenus des		SECTION 2. SERVICES DU BIEN-ÊTRE	352
médecins en clientèle privée.....	323	SECTION 3. SERVICES DE TRAITEMENT	354
Partie II.—Bien-être public et sécurité		SECTION 4. ÉTABLISSEMENT AGRICOLE ET	
sociale	325	CONSTRUCTION DE MAISONS	355
SECTION 1. PROGRAMMES FÉDÉRAUX	325	SECTION 5. COMMISSION DES SÉPULTURES	
Sous-section 1. Régime de pensions du		DE GUERRE DU COMMONWEALTH	357
Canada.....	325		
Sous-section 2. Sécurité de la vieillesse.....	328		
Sous-section 3. Allocations familiales.....	329		
Sous-section 4. Allocations aux jeunes.....	330		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

L'essor que le Canada connaît depuis quelques années a intensifié certains problèmes qu'implique l'organisation des services de santé et de bien-être social et a mis l'accent sur de nouvelles méthodes et de nouveaux régimes. La prospérité générale, l'urbanisation et l'industrialisation grandissantes, l'accroissement du nombre d'enfants et de personnes

* Sauf indication contraire, le présent chapitre a été rédigé en juillet 1966 par la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.

âgées au sein de la population, ainsi que les nouveaux concepts et les nouvelles connaissances en matière de santé et de bien-être social ont accru le besoin de services supplémentaires.

Nombre de réalisations importantes se sont produites ou étaient à l'étude en ce domaine au cours de 1965-1966. Le discours du Trône d'avril 1965 a lancé à son tour le Canada dans la « guerre à la pauvreté » en annonçant un programme visant l'utilisation complète des ressources humaines et la suppression de la pauvreté. Ce programme projette l'élargissement du plan d'aménagement des régions (ADA), de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles (ARDA), des mesures destinées à faciliter la réaffectation, le déplacement et la réadaptation des travailleurs, des mesures de rénovation urbaine, la formation d'une Compagnie de jeunes Canadiens pour travailler à la réalisation de projets intéressant le progrès économique et social tant au Canada qu'à l'étranger et l'établissement d'un Régime d'assistance publique du Canada. Ces mesures et des questions connexes ont fait l'objet d'entretiens à la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté tenue à Ottawa en décembre 1965. Par la suite, plusieurs de ces mesures ont été mises en œuvre de façon officielle.

La première Conférence canadienne de gérontologie, Conférence tenue à Toronto en janvier 1966 sous l'égide du Conseil canadien du bien-être, a étudié les moyens d'améliorer le mode de vie des personnes âgées. Les délégués représentaient les milieux syndicaux et patronaux, des organismes professionnels, des associations bénévoles et les Églises. Le rapport du Comité sénatorial de gérontologie, publié en février 1966, recommande l'établissement d'un revenu garanti pour les vieillards, des améliorations en matière de logement, de soins médicaux et de soins dans les établissements, de services sociaux, de participation communautaire, de programmes de loisirs ainsi que l'établissement d'une commission nationale de gérontologie.

La loi instituant le Régime de pensions du Canada (S.C. 1964-1965, chap. 51), qui a reçu la sanction royale le 3 avril 1965 et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966, établissait, pour la première fois au Canada, un régime complet et contributif d'assurance sociale versant des pensions de vieillesse et d'invalidité, et des prestations aux survivants. La loi prévoit une pension de vieillesse versée en fonction du revenu et redresse la pension actuelle à taux fixe de sécurité de la vieillesse qui est financée par l'imposition générale en vue de l'intégration des deux régimes. Elle prévoit aussi un régime de pensions et de prestations supplémentaires payables aux cotisants invalides et aux enfants qui leur sont à charge ainsi qu'aux survivants des cotisants.

La province de Québec a établi le Régime des rentes du Québec, régime qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de pensions du Canada ne s'applique pas au Québec, car la loi prévoit que ce régime ne sera pas mis en œuvre dans les provinces qui mettent sur pied un régime semblable. Il est bon de noter que le Parlement du Canada et que la Législature du Québec ont adopté des lois presque identiques dans ce domaine. Les deux régimes sont coordonnés si étroitement qu'une personne peut verser ses cotisations à l'un ou à l'autre, ou aux deux alternativement, et recevoir les mêmes prestations que si elle n'avait participé qu'à un seul régime. La mise en œuvre du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec a signalé le besoin de mesures législatives uniformes sur les régimes de pensions privés pour tout le Canada. L'Ontario a modifié l'*Ontario Pension Benefits Act* avec rétroactivité au 30 juillet 1965 et, au Québec, la loi des régimes supplémentaires de rentes a reçu la sanction royale le 15 juillet 1965. Les deux lois régissent les régimes privés de pensions, assurent la transférabilité et la solvabilité des régimes privés et obligent ces derniers à fournir des renseignements à leurs membres.

Une modification apportée à la loi sur la sécurité de la vieillesse a diminué l'âge d'admissibilité, a prévu l'adaptation du montant de la pension selon les hausses de l'indice du coût de la vie et a mitigé les conditions de résidence.

La loi fédérale sur l'assistance publique, sanctionnée le 14 juillet 1966, porte sur l'établissement d'un régime complet de bien-être social afin de remplacer les régimes spéciaux, dits « par catégories » que sont l'assistance-vieillesse, les allocations aux aveugles et

aux invalides et l'assistance-chômage. Cette loi étend la couverture qu'offrent actuellement les régimes d'aide sociale et remplace l'évaluation des ressources par l'évaluation des besoins comme critère d'admissibilité à l'assistance. Les accords fédéraux-provinciaux sur le partage du coût financeront les régimes provinciaux destinés aux personnes nécessiteuses, y compris les services de soins médicaux.

Dans le domaine de la santé, la loi fédérale sur les soins médicaux, prévoyant la mise sur pied d'un régime général d'assurance médicale, a été votée en première lecture le 12 juillet 1966. Les débats en ont été reportés à octobre. Le 1^{er} septembre 1965 est la date de la mise en vigueur du régime d'assurance médicale de la Colombie-Britannique; le 1^{er} juillet 1966, l'*Ontario Medical Services Insurance Plan* et l'*Alberta Health Program* (une extension de l'ancien *Alberta Medical Plan*) ont commencé de verser des prestations. Ces trois régimes sont volontaires et prévoient le versement de subventions aux économiquement faibles qui ne sont pas en mesure de payer leurs cotisations.

Comme complément au projet fédéral de régime d'assurance médicale, la loi sur la Caisse d'aide à la santé (S.C. 1966, chap. 42), prévoit l'établissement d'une caisse de 500 millions de dollars, en vue d'assister les provinces à construire et à équiper les installations de recherche et de formation sanitaires.

PARTIE I.—SANTÉ PUBLIQUE

Les gouvernements provinciaux sont principalement responsables des services de santé au Canada, tandis que les municipalités assument souvent une autorité considérable dans les matières que lui délègue la loi provinciale. Dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral a compétence sur un grand nombre de matières de caractère national et il fournit une forte assistance financière aux services provinciaux de santé et d'hospitalisation. A tous les niveaux, le gouvernement est aidé et appuyé par un réseau d'organismes bénévoles qui travaillent dans différents domaines de la santé.

Section 1.—Services fédéraux

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme fédéral dans le domaine de la santé; d'autre part, d'importants programmes de traitements sont appliqués par le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère de la Défense nationale. Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, d'analyser et de publier la statistique de la santé nationale; le Conseil des recherches médicales et le Conseil de recherches pour la défense appliquent des programmes de recherches médicales; le ministère de l'Agriculture du Canada assume dans le domaine de la santé certaines responsabilités liées à la production des aliments.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social régit les aliments et les drogues, y compris les narcotiques, dirige des services de quarantaine et des services de santé pour les immigrants, s'acquitte d'obligations internationales en matière de santé et assure des services de santé aux Indiens, aux Esquimaux et à d'autres groupes particuliers. Il renseigne sur l'admissibilité des postulants d'allocations de cécité et, en collaboration avec les provinces, fait donner des traitements chirurgicaux ou curatifs aux bénéficiaires des allocations. En vertu de la loi relative à l'hygiène sur les travaux publics, une surveillance des conditions sanitaires est assurée aux personnes embauchées à la construction d'ouvrages publics. De leur côté, les fonctionnaires fédéraux bénéficient d'un service de surveillance médicale et de consultation en matière d'hygiène et de santé. En outre, le ministère a charge du programme médical concernant l'aviation civile, pour le compte du ministère des Transports.

Le ministère sert d'organisme de consultation et de coordination auprès des provinces et il gère les subventions accordées aux organismes provinciaux de santé et aux associations nationales bénévoles. L'administration, sur le plan fédéral, de l'assurance-hospitalisation

et du Programme national d'hygiène est une de ses principales fonctions. La coordination de l'activité fédérale et provinciale, en matière d'hygiène, se trouve facilitée par le Conseil fédéral d'hygiène, principal organisme consultatif auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En font partie le sous-ministre de la Santé nationale, qui en est le président, le chef des services de santé de chaque province et cinq autres membres, nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil se réunit deux fois l'an. Les comités fédéraux-provinciaux de consultation technique du Conseil s'occupent des domaines spécialisés de l'hygiène publique.

Sous-section 1.—Assurance médicale et Caisse d'aide à la santé

Assurance médicale.—Lors de la conférence fédérale-provinciale tenue en juillet 1965, le premier ministre a fait des propositions en vue de l'établissement d'un régime complet d'assurance médicale pour l'ensemble des Canadiens, régime qu'administreraient les provinces et auquel le gouvernement fédéral contribuerait financièrement. Pour avoir droit à la contribution fédérale, chaque régime provincial devra répondre à quatre conditions: 1° il devra au moins assurer «tous les services fournis par les médecins, qu'il s'agisse d'omnipraticiens ou de spécialistes», à l'exception des services prévus aux termes d'une autre loi et de certains services, comme, par exemple, la chirurgie plastique, qui ne sont pas nécessaires du point de vue médical; 2° il devra assurer tous les résidents, ou du moins viser à la «couverture universelle», sans en exclure pour des raisons d'âge ou de situation économique ou de déficiences existantes; 3° il devra être administré par l'État, c'est-à-dire, soit directement par le gouvernement provincial soit par un de ses organismes et 4° ses prestations devront être entièrement transférables d'une province à l'autre. La quote-part fédérale s'élèverait à la moitié du coût par habitant de tous les services assurés de toutes les provinces participantes multipliée par le nombre d'assurés de chacune de ces provinces. La loi sur les soins médicaux, qui exprime ces principes, a été votée en première lecture à la Chambre des communes le 12 juillet 1966 et doit être de nouveau présentée à la Chambre en octobre.

Caisse d'aide à la santé.—Comme complément au régime d'assurance médicale, le premier ministre a aussi proposé, à l'occasion de la conférence de juillet 1965, l'institution d'une Caisse d'aide à la santé afin «d'aider à la construction et à l'équipement des installations de recherche et de formation sanitaires». Par la suite, il a annoncé que ce projet de caisse s'élèverait à 500 millions de dollars dépensés au cours d'une période de 15 ans débutant en 1966. Par l'entremise de la caisse, des subventions fédérales de capital seront octroyées à la construction, à la rénovation et à l'équipement de base des établissements de recherche, des hôpitaux d'enseignement, des écoles de médecine et des établissements de formation pour les autres membres du personnel sanitaire. Ces subventions, cependant, ne serviront pas à supporter les frais d'exploitation de ces établissements. Les versements défraieront 50 p. 100 du coût de la construction et de l'équipement de base des projets subventionnés.

L'administration du projet de caisse a fait l'objet d'entretiens à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé tenue du 31 janvier au 1^{er} février 1966. Tous sont tombés d'accord sur le fait que 25 des 500 millions de dollars seraient affectés aux quatre provinces atlantiques, en plus de la quote-part ordinaire de 50 p. 100, à titre d'assistance spéciale, ainsi que pour affecter, par habitant, une plus grande portion de la caisse. L'étude de l'affectation du reste de la somme a été remise à plus tard. Une commission consultative se composant de représentants des ministres fédéral et provinciaux de la santé devait être formée en vue d'étudier l'ensemble des soumissions provinciales pour des projets particuliers, de fournir des conseils sur les déboursés sur la Caisse et de consulter des organismes professionnels sur des questions techniques. Deux conférences techniques ont eu lieu les 21 et 22 octobre 1965 et du 31 mars au 1^{er} avril 1966 en vue de prendre les dispositions provisoires pour la mise en œuvre du programme. Le 11 juillet 1966, la loi sur la Caisse d'aide à la santé (S.C. 1966, chap. 42) recevait la sanction royale.

Sous-section 2.—Programme national de subventions à l'hygiène

Le Programme national de subventions à l'hygiène, inauguré en 1948, offrait aux provinces des subventions fédérales aux fins de développer et de consolider leurs services publics d'hygiène et leurs services hospitaliers. Au cours des ans, on a apporté des changements à ce programme afin d'assurer des fonds supplémentaires et d'assouplir les modalités face aux circonstances changeantes. On a fusionné certaines rubriques de subventions et supprimé d'autres, tandis que de nouvelles rubriques étaient créées (voir tableau 1).

Le 31 mars 1966, le gouvernement fédéral avait approuvé l'octroi de subventions à la construction hospitalière pour 122,176 lits, 15,359 berceaux, 23,355 lits d'infirmière et 917 lits d'intérne. Environ 42,000 travailleurs sanitaires avaient été formés ou faisaient un stage de formation spéciale et plus de 7,000 avaient été embauchés sous le régime de l'aide fédérale. En 1965-1966, les paiements se sont élevés à \$45,477,968, soit 75.3 p. 100 du montant disponible, et la moyenne d'utilisation des subventions au cours des 18 années d'existence du programme s'est établie à 79 p. 100. Si, pour l'année 1965-1966, on soustrait du montant disponible les \$9,500,000 versés en compensation fiscale à la province de Québec, ce montant ne s'établirait qu'à \$50,880,280 et les dépenses effectuées relativement au reste du pays, à 89.1 p. 100 du montant disponible.

L.—Programme national de subventions à l'hygiène; sommes disponibles et sommes et pourcentages dépensés, période de 18 ans terminée le 31 mars 1966 et année terminée le 31 mars 1966.

Subventions	1948-1966			Année terminée le 31 mars 1966		
	Sommes disponibles ¹	Sommes dépensées	Pourcentage dépensé	Sommes disponibles ¹	Sommes dépensées	Pourcentage dépensé
	\$	\$		\$	\$	
Enfants infirmes ²	6,207,728	4,431,677	71	—	—	—
Formation professionnelle.....	17,191,644	15,644,845	91	1,923,700	1,280,025	66
Construction d'hôpitaux.....	262,419,132	233,945,344	93	20,367,320	17,622,038	86
Laitte antivénéérienne ³	5,968,336	5,146,209	86	—	—	—
Hygiène mentale.....	126,734,488	104,502,806	82	8,666,650	5,909,861	68
Laitte antituberculeuse.....	67,968,562	62,979,909	93	1,923,700	1,719,316	89
Recherches en hygiène publique.....	18,640,558	16,286,456	87	4,424,510	4,214,560	95
Enquêtes sur les services de santé ⁴	645,180	540,860	84	—	—	—
Hygiène publique en général.....	173,624,051	131,797,929	70	16,351,450	10,840,170	66
Laitte anticancéreuse.....	62,489,353	44,957,713	72	1,923,700	1,132,757	59
Services de laboratoire et de radiologie ⁵	47,404,300	14,450,881	30	—	—	—
Réadaptation fonctionnelle ⁶	6,500,000	3,016,750	46	—	—	—
Réadaptation fonctionnelle et enfants infirmes ⁷	16,410,550	10,512,555	64	2,885,550	1,839,477	64
Hygiène maternelle et infantile ⁸	22,173,700	15,076,033	68	1,923,700	919,784	48
Total.....	824,377,567	653,269,567	79	60,280,280⁹	45,477,968⁹	75

¹ Sommes décrétées par les arrêtés du conseil. ² Fusionnée avec la subvention à la réadaptation fonctionnelle le 1^{er} avril 1960. ³ Absorbée dans la subvention à l'hygiène publique en général le 1^{er} avril 1960. ⁴ Se sont terminées en 1953. ⁵ Établie en 1953 et absorbée dans la subvention à l'hygiène en général le 1^{er} avril 1960. ⁶ Établie en 1953 et fusionnée avec la subvention aux enfants infirmes le 1^{er} avril 1960. ⁷ Chiffres de 1960-1966 seulement; voir les renvois 2 et 6. ⁸ Établie en 1953. ⁹ Les «sommes disponibles» incluent, mais les «sommes dépensées» excluent, un montant estimatif de \$9,500,000 qui représente la quote-part du Québec en vertu de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).

Sous-section 3.—Assurance-hospitalisation

Le plan fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation, établi dans toutes les provinces et dans tous les territoires, englobe 98.7 p. 100 de la population totale du Canada. Ce plan a été établi en vertu de la loi fédérale de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, loi aux termes de laquelle le gouvernement fédéral partage avec

les provinces le coût de certains services hospitaliers rendus aux malades assurés. Les modes de financement et d'administration des régimes provinciaux, ainsi que les genres de services à offrir au-delà du minimum prescrit par la loi, incombent aux provinces.

La loi fédérale vise seulement les services des hôpitaux agréés pour traiter certaines affections (affections aiguës, maladies chroniques et convalescence). Les hôpitaux pour tuberculeux et pour malades mentaux et les établissements qui fournissent des soins de garde sont exclus du régime fédéral-provincial. Cependant les quartiers de psychiatrie et de phthisiologie des hôpitaux généraux sont compris.

Les prestations de base aux hospitalisés prescrites par la loi dans chaque province comprennent le logement et les repas dans les salles communes, les services infirmiers, les médicaments et produits biologiques, les fournitures chirurgicales, l'utilisation des salles d'opération et d'accouchement, le diagnostic (y compris les examens radiologiques et les tests de laboratoire), les interprétations médicales nécessaires et l'utilisation des installations de radiothérapie et de physiothérapie là où elles existent. Bien que la loi fédérale permette d'accorder une assistance semblable aux malades externes, elle n'y oblige pas les provinces. Toutes les provinces, sauf une, pourvoient sous le régime d'assurance à des services pour les malades externes. Les régimes varient d'une province à l'autre, mais les services offerts comprennent les soins d'urgence à la suite d'accidents, les services de diagnostic et les services thérapeutiques et certains petits traitements chirurgicaux et médicaux. Quelques provinces assurent certains services psychiatriques aux malades externes.

L'administration et le financement des programmes varient sensiblement d'une province à l'autre: recettes générales, taxes de vente provinciales et primes individuelles, séparément ou conjointement*. Le gouvernement fédéral verse à chaque province 25 p. 100 du coût par habitant des services internes pour l'ensemble du Canada, plus 25 p. 100 des frais des services internes au sein de la province, multipliés par la moyenne de personnes assurées, pour l'année, dans la province. A l'échelon national, la participation fédérale totale s'élève à 50 p. 100 environ des frais partageables. Toutefois, cette proportion varie d'une province à l'autre; elle est plus élevée dans le cas des régimes peu coûteux que dans celui des régimes plus coûteux. Les versements aux provinces en vertu du régime, du 1^{er} juillet 1958 au 31 décembre 1965, se sont chiffrés par presque 2,100 millions de dollars. En 1965, les subventions fédérales aux provinces† et territoires se sont élevées à 327 millions, ainsi réparties: Terre-Neuve, \$11,100,000; Île-du-Prince-Édouard, \$2,300,000; Nouvelle-Écosse, \$17,200,000; Nouveau-Brunswick, \$14,100,000; Ontario, \$162,200,000; Manitoba, \$22,100,000; Saskatchewan, \$24,500,000; Alberta, \$33,400,000; Colombie-Britannique, \$38,900,000; Yukon, \$322,000 et les Territoires du Nord-Ouest, \$675,000.

Les tableaux 2 et 3 donnent des renseignements sur les hôpitaux énumérés dans les accords relatifs à l'assurance-hospitalisation. La majorité des hôpitaux énumérés dans ces accords sont des hôpitaux «soumis à l'examen du budget» c'est-à-dire dont le budget doit être approuvé par la province. Cette catégorie comprend les hôpitaux généraux publics spécialisés dans le traitement des affections aiguës et dans les soins de courte durée, les hôpitaux spéciaux comme les hôpitaux spécialisés en pédiatrie, maternité, orthopédie et les hôpitaux pour maladies chroniques. Les accords énumèrent aussi les hôpitaux sous contrat et les hôpitaux fédéraux. Les hôpitaux sous contrat sont des hôpitaux privés qui fournissent aux assurés des soins hospitaliers moyennant un tarif quotidien, par patient, fixé par contrat.

A venir jusqu'à la fin de 1964, les 1,295 hôpitaux répondants (toutes catégories) déclaraient un total de 132,623 lits et berceaux dressés, soit une capacité de 6.9 lits pour

* Voici les différentes façons dont l'assurance-hospitalisation est financée: (1) recettes générales seulement—Québec, Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Yukon et le gouvernement fédéral; (2) recettes générales plus une rétribution quotidienne au moment où les services sont fournis—Colombie-Britannique, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest; (3) taxe de vente seulement—Nouvelle-Écosse; (4) primes, taxe de vente et autres recettes générales—Saskatchewan; et (5) primes augmentées des subsides provenant des recettes générales—Ontario et Manitoba.

† Depuis le 1^{er} janvier 1965, le gouvernement fédéral n'effectue plus de versements à la province de Québec aux termes du régime d'assurance-hospitalisation, un système d'abattement de l'impôt ayant remplacé cette première méthode.

1,000 habitants; à l'échelon provincial, la capacité correspondante variait de 5.2 à Terre-Neuve à 8.9 en Alberta et davantage dans les territoires. Le nombre de journées d'hospitalisation par millier d'habitants variait aussi considérablement d'une province à l'autre; le taux national s'établissait à 2,021, soit beaucoup moins que les moyennes de la Saskatchewan et de l'Alberta, mais beaucoup plus que la moyenne de Terre-Neuve. En 1964, 90.8 p. 100 de toutes les journées de soins à l'hôpital étaient assurés.

2.—Nombre de lits et de berceaux dans les hôpitaux conventionnés, et taux pour 1,000 habitants, par province, 31 décembre 1964

Province	Hôpitaux répondants	Lits et berceaux		Province ou territoire	Hôpitaux répondants	Lits et berceaux	
		Nombre	Taux ¹			Nombre	Taux ¹
Terre-Neuve.....	46	2,542	5.2	Saskatchewan.....	156	7,937	8.4
Île-du-Prince-Édouard.....	9	928	5.9	Alberta.....	180	12,804	8.9
Nouvelle-Écosse.....	48	4,537	6.0	Colombie-Britannique.....	111	11,555	6.6
Nouveau-Brunswick.....	42	4,131	6.7	Yukon.....	5	152	9.5
Québec.....	269	34,469	6.2	Territoires du Nord-Ouest.....	26	486	19.4
Ontario.....	319	46,390	7.0				
Manitoba.....	104	6,992	7.3	Canada.....	1,295	132,623	6.9

¹ Pour 1,000 habitants; chiffre fondé sur l'estimation intercensale de la population le 1^{er} juin 1964.

3.—Total des journées d'hospitalisation, nombre des journées d'hospitalisation assurées dans les hôpitaux conventionnés, et taux pour 1,000 habitants et 1,000 assurés, suivant les provinces, en 1964.

Province ou territoire	Hôpitaux répondants	Total des journées d'hospitalisation pendant l'année		Journées d'hospitalisation assurées pendant l'année	
		Nombre	Taux ¹	Nombre	Taux ²
Terre-Neuve.....	47	696,430	1,418.4	647,959	1,322.4
Île-du-Prince-Édouard.....	9	175,571	1,640.8	166,190	1,567.8
Nouvelle-Écosse.....	48	1,304,490	1,712.5	1,173,051	1,587.8
Nouveau-Brunswick.....	42	1,204,638	1,952.4	1,066,984	1,752.0
Québec.....	269	10,382,542	1,866.7	9,702,623	1,749.5
Ontario.....	319	13,966,164	2,120.6	12,542,986	1,935.0
Manitoba.....	104	2,008,904	2,097.0	1,794,648	1,938.7
Saskatchewan.....	157	2,250,575	2,386.6	2,135,463	2,297.0
Alberta.....	161	3,382,661	2,362.2	3,140,045	2,311.3
Colombie-Britannique.....	111	3,414,103	1,964.4	2,850,357	1,653.3
Yukon.....	5	22,520	1,407.5	18,334	1,222.3
Territoires du Nord-Ouest.....	26	67,844	2,713.8	41,676	1,667.0
Canada.....	1,295	38,873,442	2,021.0	35,290,306	1,855.7

¹ Par millier de la population globale; chiffre fondé sur l'estimation intercensale de la population le 1^{er} juin 1964.

² Par millier d'assurés en vertu des régimes provinciaux.

Toujours en 1964, le coût total d'exploitation, au Canada, des hôpitaux soumis à l'examen du budget, s'élevait à \$981,662,000 comme l'indique le tableau 4. Ce total comprenait les chefs de dépenses et le coût des services non prévus dans le régime d'assurance-hospitalisation. Les dépenses se répartissaient ainsi: traitements et salaires, 64.6 p. 100; fournitures médicales et chirurgicales, 3.1 p. 100; produits pharmaceutiques, 3.8 p. 100; vivres, 5.3 p. 100; autres dépenses et fournitures des services, 16 p. 100, et intérêts, amortissement, loyer, etc., pour les 7.1 p. 100 restants.

En 1964, le coût total d'exploitation des hôpitaux soumis à l'examen du budget a atteint \$51.04 par habitant, variant, à l'échelon provincial, de \$33.63 à Terre-Neuve à

\$55.07 en Ontario. Ces écarts entre les provinces s'expliquent par les différences dans le nombre de journées d'hospitalisation pour 1,000 habitants et dans la gamme des soins hospitaliers fournis.

4.—Dépenses d'exploitation des hôpitaux soumis à l'examen du budget, selon le genre de compte et par province, 1964

Province ou territoire	Dépenses et services						Total des dépenses d'exploitation ²
	Traitements et salaires	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Vivres	Autres fournitures et dépenses ¹	Total des dépenses des services	
DÉPENSES							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	8,704,484	605,700	958,177	1,657,897	3,523,300	15,449,558	16,510,131
Île-du-Prince-Édouard	2,238,847	130,697	155,816	296,665	793,087	3,615,112	3,976,124
Nouvelle-Écosse	19,810,026	1,072,918	1,277,491	2,187,866	7,253,490	31,601,791	34,270,153
Nouveau-Brunswick	18,147,838	1,023,480	1,231,975	1,934,837	5,675,755	28,913,985	31,220,584
Québec	187,282,519	8,803,422	11,269,092	14,492,751	42,028,798	263,876,582	285,304,571
Ontario	237,193,338	11,414,191	13,346,280	17,829,487	60,017,771	339,801,567	362,632,132
Manitoba	29,557,997	1,473,090	2,017,267	2,358,608	6,984,590	42,391,552	45,201,540
Saskatchewan	32,867,441	1,586,640	1,857,344	2,715,406	8,143,352	47,270,183	50,803,179
Alberta	45,270,776	2,190,115	2,539,604	4,551,309	10,485,406	65,037,210	72,389,591
Colombie-Britannique	53,208,465	2,540,105	2,906,883	3,932,918	11,685,014	74,273,385	78,878,007
Yukon	87,415	5,931	8,112	15,416	30,447	147,321	155,875
Territoires du Nord-Ouest	150,261	9,426	5,520	16,107	67,231	248,545	270,113
Canada	634,519,997	39,855,715	37,673,561	51,869,367	156,638,241	911,726,791	981,662,000
DÉPENSES PAR JOURNÉE D'HOSPITALISATION³							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	13.81	0.96	1.52	2.63	5.59	24.82	26.20
Île-du-Prince-Édouard	12.75	0.74	0.89	1.69	4.52	20.59	22.65
Nouvelle-Écosse	16.97	0.92	1.09	1.87	6.21	27.07	29.36
Nouveau-Brunswick	16.65	0.94	1.13	1.78	5.21	25.70	28.64
Québec	21.21	1.00	1.28	1.64	4.78	29.89	32.32
Ontario	19.50	0.94	1.10	1.47	4.03	27.94	29.82
Manitoba	16.66	0.83	1.14	1.33	3.94	23.89	25.47
Saskatchewan	16.72	0.81	1.00	1.38	4.14	24.04	25.84
Alberta	15.29	0.74	0.86	1.54	3.54	21.97	24.45
Colombie-Britannique	18.87	0.90	1.03	1.39	4.14	26.34	27.98
Yukon	28.18	1.91	2.62	4.97	9.82	47.49	50.25
Territoires du Nord-Ouest	18.84	1.18	0.69	2.02	8.43	31.17	33.87
Canada	18.89	0.92	1.12	1.55	4.67	27.15	29.23
DÉPENSES PAR TÊTE⁴							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve	17.73	1.23	1.95	3.38	7.18	31.47	33.63
Île-du-Prince-Édouard	20.52	1.22	1.46	2.77	7.41	33.79	37.16
Nouvelle-Écosse	26.07	1.41	1.68	2.88	9.54	41.58	45.09
Nouveau-Brunswick	29.41	1.66	2.00	3.14	9.20	45.40	50.60
Québec	33.67	1.58	2.03	2.61	7.56	47.44	51.30
Ontario	36.01	1.73	2.03	2.71	9.11	51.59	55.07
Manitoba	30.85	1.54	2.11	2.46	7.29	44.25	47.18
Saskatchewan	34.35	1.68	2.08	2.88	8.64	50.13	53.87
Alberta	31.61	1.53	1.77	3.18	7.32	45.42	50.55
Colombie-Britannique	30.61	1.46	1.67	2.26	6.72	42.73	45.38
Yukon	5.46	0.37	0.51	0.96	1.90	9.21	9.74
Territoires du Nord-Ouest	6.01	0.38	0.22	0.64	2.69	9.94	10.90
Canada	32.99	1.60	1.96	2.70	8.15	47.40	51.04

Renvois à la fin du tableau, p. 297.

4.—Dépenses d'exploitation des hôpitaux soumis à l'examen du budget, selon le genre de compte et par province, 1964 (fin)

Province ou territoire	Dépenses et services						Total des dépenses d'exploitation ²
	Traitements et salaires	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Vivres	Autres fournitures et dépenses ¹	Total des dépenses des services	
RÉPARTITION PROCENTUELLE DES DÉPENSES							
Terre-Neuve.....	52.7	3.7	5.8	10.0	21.3	93.6	100.0
Île-du-Prince-Édouard.....	56.3	3.3	3.9	7.5	19.9	90.9	100.0
Nouvelle-Écosse.....	57.8	3.1	3.7	6.4	21.2	92.2	100.0
Nouveau-Brunswick.....	58.1	3.3	3.9	6.2	18.2	89.7	100.0
Québec.....	65.6	3.1	3.9	5.1	14.7	92.5	100.0
Ontario.....	65.4	3.1	3.7	4.9	16.5	93.7	100.0
Manitoba.....	65.4	3.3	4.5	5.2	15.5	93.8	100.0
Saskatchewan.....	64.7	3.1	3.9	5.3	16.0	93.0	100.0
Alberta.....	62.5	3.0	3.5	6.3	14.5	89.8	100.0
Colombie-Britannique.....	67.5	3.2	3.7	5.0	14.8	94.2	100.0
Yukon.....	58.1	3.8	5.2	9.9	19.5	94.5	100.0
Territoires du Nord-Ouest.....	55.6	3.5	2.0	6.0	24.9	92.0	100.0
Canada.....	64.6	3.1	3.8	5.3	16.0	92.3	100.0

¹ Comprend le combustible, l'électricité, l'eau, l'assurance, les renouvellements de literie et lingerie, les fournitures de blanchissage et d'entretien, les réparations d'immeubles, d'ameublement et d'équipement, l'entretien des installations matérielles, ainsi que les fournitures et services de bureau.

² Comprend les autres dépenses

d'exploitation (telles que l'intérêt, l'amortissement et le revenu) qui ne sont pas imputables à divers services.

³ Fondées sur le nombre de journées d'hospitalisation d'adultes et enfants durant l'année à l'exclusion des nouveaunés.

⁴ Fondées sur l'estimation intercensale de la population le 1^{er} juin 1964.

Sous-section 4.—Réglementation des aliments et des drogues

Les dispositions de la loi sur les aliments et drogues, qu'administre la Direction générale des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, s'appliquent à la fabrication, à la réclame, à l'emballage et à la vente des aliments, des drogues, des cosmétiques et des instruments thérapeutiques partout au Canada. La loi confère des pouvoirs étendus qui régissent le maintien de la sûreté, de la pureté et de la qualité des aliments et des drogues, ainsi que l'exactitude de la désignation des aliments et des drogues sur l'étiquette et dans l'annonce. Par exemple, elle interdit la vente des aliments et des drogues qui ne sont pas conformes aux normes, qui sont nuisibles, falsifiés, malpropres, entreposés ou fabriqués dans des conditions non hygiéniques. La loi interdit d'annoncer au public quelque aliment, drogue, cosmétique ou instrument comme étant un curatif ou un préventif de certaines maladies, et elle renferme une liste des drogues qu'il est permis de vendre sur ordonnance seulement.

On peut maintenir les normes relatives à la sûreté et à la pureté des aliments et des drogues grâce à une surveillance constante et étendue et aux recherches de laboratoire. L'inspection des fabriques alimentaires joue un rôle important dans la fabrication d'aliments propres et sains, qui contiennent des ingrédients conformes aux normes reconnues. La technique en matière d'aliments progresse, en sorte qu'il est nécessaire de mettre au point des méthodes d'analyse de laboratoire qui assureront la sûreté des nouveaux genres d'ingrédients et d'emballages. Les règlements des aliments et drogues dressent la liste des additifs chimiques qui peuvent être employés dans les aliments, des quantités admissibles et des motifs des restrictions apportées. On met un accent considérable sur des études destinées à assurer que la teneur des aliments en résidus de pesticides ne constitue pas un danger pour la santé. L'effet des nouvelles techniques d'emballage et de transformation des aliments sur les bactéries associées à la contamination des aliments est d'un intérêt tout spécial. La loi sur les aliments et drogues a pour but de protéger le consom-

mateur; c'est pourquoi la Direction générale des aliments et drogues a créé une Division qui est chargée de recueillir les opinions du consommateur, de s'occuper des plaintes qu'il pourrait formuler et de fournir des renseignements sérieux sur lesquels le consommateur pourra fonder ses opinions.

On examine et vérifie sans cesse les normes des drogues. La Direction générale doit examiner tous les renseignements utiles au sujet des nouveaux médicaments avant que leur vente ne soit autorisée. Les règlements des drogues fixent des normes visant les fabriques de drogues et le contrôle qui leur est appliqué, et prescrivent les précautions supplémentaires à prendre pour la distribution des drogues nouvelles ou de recherche. Les conditions requises pour la fabrication des drogues ont trait à la salubrité des installations, à l'emploi d'un personnel compétent, aux épreuves tendant à assurer les normes de qualité et d'innocuité aux stades prévus du conditionnement, à la conservation de dossiers des épreuves, ainsi qu'à un système de contrôle qui permettra au besoin de rappeler rapidement tout lot de drogues déjà mis sur le marché. Le contrôle des essais cliniques et de la mise sur le marché de drogues nouvelles exige que des renseignements circonstanciés soient communiqués à la Direction générale au sujet des méthodes de fabrication, des épreuves appliquées en vue d'établir les normes d'innocuité et de qualité et des preuves matérielles de l'efficacité en clinique de la drogue nouvelle pour les fins déclarées. Il faut également présenter des échantillons du produit ouvré. Avant d'effectuer les épreuves cliniques, le fabricant doit également déposer des données complètes sur les expériences qu'il a tentées avec cette drogue, y compris toute indication d'effets secondaires nuisibles et la compétence des personnes qui en feront l'expérimentation. Le ministre peut refuser de permettre l'épreuve clinique projetée s'il estime, d'après ces preuves, qu'il y va de l'intérêt du public; le fabricant peut en appeler de la décision par laquelle sa présentation a été rejetée. Les drogues dont la vente est expressément interdite sont le thalidomide et le diéthylamide de l'acide lysergique. Les règlements prévoient cependant que le fabricant puisse, dans certaines conditions, vendre du diéthylamide de l'acide lysergique à un établissement approuvé par le ministre pour usage clinique ou recherches en laboratoire par des investigateurs compétents. De façon générale, tout médicament qui peut être classé comme sédatif, hypnotique ou tranquillisant, est automatiquement ajouté à la liste des médicaments qui ne peuvent être vendus que sur ordonnance. Les personnes qui font le commerce de certaines drogues classées comme barbiturates ou amphétamines doivent obtenir un permis et tenir des registres spéciaux; l'emploi de ces drogues est restreint à des fins médicales.

La Direction des aliments et drogues applique aussi la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, qui se rapporte à l'enregistrement de ces produits avant leur mise sur le marché et au permis que doit obtenir annuellement tout fabricant de médicaments vendus sous le nom de la spécialité pharmaceutique ou de la marque de commerce.

Au début de 1965, la Direction a inauguré, dans 16 hôpitaux-écoles du Canada, un régime de déclaration des réactions défavorables produites par les médicaments, qui permettra de reconnaître et d'étudier les réactions. La Direction a fait appel à la collaboration de médecins, dentistes, vétérinaires et pharmaciens pour que ces derniers la tiennent au courant des réactions de ce genre observées dans leur pratique privée. Des rapports étroits ont été établis avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organismes à l'étranger pour que de telles réactions soient signalées sans délai.

Les règlements visant la vente et l'emploi des stupéfiants sont prévus dans la loi sur les stupéfiants, modifiée en 1961. Cette loi impose une peine maximum de sept ans pour possession illégale, mais aucune peine minimum; une peine maximum d'emprisonnement à vie pour trafic de stupéfiants; des peines minimum et maximum de sept ans de détention et d'emprisonnement à vie, respectivement, pour l'exportation ou l'importation illégales. La Gendarmerie royale du Canada et d'autres organismes d'exécution de la loi continuent de faire tout en leur pouvoir pour réduire au minimum le trafic illicite des drogues.

Sous-section 5.—Services médicaux

Par l'intermédiaire de sa Direction générale des services médicaux, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit directement et indirectement divers genres de services médicaux qui sont décrits aux paragraphes suivants. Le ministère dispense des services «indirects» en faisant appel aux services locaux lorsque ceci est possible.

Indiens et Esquimaux.—Les Indiens inscrits et les Esquimaux qui ne bénéficient pas des régimes provinciaux et ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins reçoivent des soins médicaux et d'hygiène publique. Le ministère accomplit un important travail en matière de thérapeutique et d'hygiène dans 84 dispensaires ministériels pour malades externes dont le personnel se compose de médecins et d'autres effectifs du domaine de la santé publique. Dans les régions éloignées, souvent le principal service est le poste infirmier du ministère, qui est à la fois un centre de traitement d'urgence et un poste d'hygiène publique de deux à quatre lits, dont la direction est confiée à une ou deux infirmières; on en compte 43 au Canada.

Partout où cela est possible, on a cherché à intégrer de plus en plus les Indiens aux régimes de santé provinciaux et municipaux et le nombre des hôpitaux et des autres installations réservés aux Indiens en a été proportionnellement réduit. Le ministère dirige actuellement 16 hôpitaux situés à des endroits stratégiques et, ailleurs, il travaille en collaboration avec les hôpitaux locaux, missionnaires ou industriels. Les Indiens bénéficient de tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation et d'autres genres d'assurance médicale mais, dans la presque totalité des cas, les frais entiers des soins dispensés aux malades mentaux ou aux tuberculeux sont acquittés par le gouvernement fédéral. On apprend à des préposés indigènes comment donner des soins de santé et d'hygiène.

Santé dans le Nord.—Vu les problèmes particuliers que suscite la création d'organismes sanitaires dans le Grand-Nord, le ministère est chargé de coordonner les soins sanitaires fédéraux et territoriaux accordés à tous les résidents de la région. Ainsi, il fait fonction d'un département de santé pour le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et appuie le gouvernement territorial du Yukon dans ses efforts pour fournir certains services sanitaires. Il y a étroite collaboration avec les ministères fédéraux chargés directement de l'administration de ces régions géographiques.

Dans le Yukon, les services offerts à toute la population, que dirige le Commissaire du Yukon et dont une partie du coût est acquittée conjointement par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, comprennent le traitement complet de la tuberculose, le paiement des soins fournis par les cliniques anticancéreuses de l'Alberta, les soins hospitaliers pour maladies mentales aux termes d'accords conclus avec la Colombie-Britannique, et les soins médicaux accordés aux malades indigents. Les services infirmiers d'hygiène publique, les mesures de lutte contre les maladies contagieuses et l'administration du principal hôpital public relèvent particulièrement du ministère. Dans les Territoires du Nord-Ouest, on offre des services semblables, dont les frais sont partagés entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Les résidents indigents ont droit à des soins médicaux, dentaires, ophtalmologiques, antituberculeux et psychiatriques.

Services de santé pour les marins.—Le ministère fournit des services de santé payés d'avance aux équipages des long-courriers qui arrivent au Canada et des caboteurs canadiens du trafic interprovincial; les équipages des bateaux de pêche et des navires du gouvernement canadien peuvent y participer s'ils le désirent. (Les soins hospitaliers des marins domiciliés au Canada relèvent du Service de l'assurance-hospitalisation de leur province respective.)

Lèpre.—Depuis 1960, on a pris des dispositions pour l'isolement et le traitement à proximité de la demeure des personnes atteintes de la lèpre. Aux termes de la loi sur la lèpre, des aménagements destinés à diagnostiquer et à traiter cette maladie sont prévus dans une division de six lits à l'Hôtel-Dieu de Tracadie (N.-B.).

Quarantaine.—En application de la loi sur la quarantaine, tous les navires, avions et autres véhicules arrivant au Canada de l'étranger, ainsi que leurs équipages et passagers, sont examinés par les agents de la quarantaine qui sont chargés de déceler des maladies telles que la petite vérole, le choléra, la peste, la fièvre jaune, le typhus et la fièvre récurrente, et de prendre les mesures appropriées pour en empêcher la propagation au Canada. Il y a des postes de quarantaine bien organisés dans tous les grands ports de mer et aéroports.

Immigrants.—En vertu de la loi sur l'Immigration et de la loi constitutive du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Service médical de l'immigration fait subir, au Canada et à l'étranger, un examen médical aux candidats à l'immigration. Il fournit également des soins médicaux à certaines catégories de personnes après leur arrivée au Canada, y compris les immigrants qui tombent malades avant d'avoir atteint leur destination ou pendant qu'ils attendent un emploi.

Service consultatif d'hygiène du Service public.—Tous les employés du gouvernement fédéral peuvent bénéficier de ce service consultatif par l'intermédiaire de postes de services médicaux disséminés à travers le pays. Ce service est de nature diagnostique et consultative surtout, mais le traitement d'urgence peut être administré au besoin. La division du service consultatif d'hygiène du Service public examine le personnel de l'aviation civile et donne son avis sur les normes de santé physique auxquelles ce personnel doit satisfaire.

Médecine astronautique.—Le ministère effectue des recherches dans le domaine de la médecine astronautique civile en étroite collaboration avec le Conseil national des recherches, le Conseil des recherches pour la défense et l'Institut de médecine aéronautique de l'Aviation royale canadienne.

Réglementation des normes de salubrité.—Le ministère est chargé d'assurer les normes de salubrité dans les propriétés du gouvernement fédéral, dans les voitures publiques interprovinciales, dans les navires et dans les avions canadiens.

Service médical de la Garde côtière.—Le ministère a récemment accepté de fournir un service médical à l'intention du Service de la Garde côtière du Canada et en collaboration avec ce dernier.

Sous-section 6.—Protection contre les radiations

Par suite de l'utilisation croissante de substances radio-actives, d'appareils à rayons X et de réacteurs nucléaires dans le domaine de la médecine, de l'industrie et des recherches, et face à l'inquiétude accrue que suscitent les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, la radiographie médicale et même les radiations d'origine naturelle, on a élaboré un plan complet de protection contre les radiations.

Vu le besoin d'exercer une surveillance nationale sur la manutention de l'uranium et de ses sous-produits, le gouvernement fédéral a mis au point des méthodes d'utilisation sûre des substances radioactives, méthodes dont l'exécution fait appel à une collaboration étroite entre les services de santé fédéraux et provinciaux appuyés des comités consultatifs spéciaux. En vertu des règlements fédéraux sur le contrôle de l'énergie atomique, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine toutes les demandes de licence pour l'emploi des isotopes radioactifs et fait des recommandations appropriées en

matière de santé et de sécurité; il assure également des services de mesure et d'enregistrement de l'exposition aux radiations dans le cas des travailleurs qui manipulent des appareils de rayons bêta, gamma ou d'autres sources de neutrons. Des agents fédéraux ou provinciaux inspectent les établissements autorisés. Le ministère joue le rôle de coordonnateur entre les ministères et organismes fédéraux aptes à fournir des services spécialisés de protection contre les radiations surtout dans le cas d'accidents au cours desquels des membres du public ont pu être exposés aux rayonnements. Le ministère dispense également des services d'anthroporadiométrie et d'analyse biologique en vue de surveiller les personnes qui ont ingéré ou respiré des substances radioactives. Il offre des cours de formation de courte durée sur la protection contre les rayonnements aux personnes responsables, à divers degrés, des opérations quotidiennes de la radioprotection. Les comités de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui comprend des représentants fédéraux et provinciaux, accordent une attention spéciale aux questions de santé et de sécurité se rapportant à l'emplacement, aux plans, à la construction et à l'exploitation des réacteurs nucléaires et des accélérateurs à particules chargées.

Bien qu'aucune réglementation fédérale ne prévoit l'exercice d'une surveillance de l'emploi des rayons X, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a institué un comité ayant pour tâche d'établir des normes nationales de sécurité sanitaire uniformes concernant ces rayons. Cinq provinces (la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta) ont décrété des lois précises concernant les rayons X et deux provinces (la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan) ont promulgué des règlements exigeant l'inscription des opérateurs et du matériel. Le Service ministériel de dosimétrie du personnel est à la disposition des personnes travaillant en milieu de rayonnements et les services de santé provinciaux peuvent se procurer les rapports qu'il publie.

Un plan national complet a été dressé pour évaluer l'exposition du grand public aux retombées radioactives qu'engendrent les essais d'armes nucléaires. Les ministères des Transports et de l'Agriculture et les pathologistes des hôpitaux canadiens aident à recueillir d'une façon systématique des échantillons d'air, de précipitation, de terre, de blé, de lait et d'os humains. On publie des rapports mensuels sur la teneur en ⁹⁰strontium et en ¹³⁷césium de ces échantillons. En raison du système fermé que présente le cycle alimentaire dans le Grand-Nord, on a ajouté, au programme de contrôle national, une étude sur le ¹³⁷césium dans le Nord aux termes de laquelle on mesure la teneur en ¹³⁷césium de la viande de caribou et de renne et de l'urine humaine. De plus, des anthroporadiomètres portatifs ou fixes mesurent directement les concentrations de ¹³⁷césium dans l'organisme des personnes vivantes.

Sous-section 7.—Recherches médicales et santé internationale

Recherches médicales.—Au Canada, les recherches médicales se poursuivent dans les universités, les hôpitaux, les instituts de recherches et dans divers ministères de l'État. L'appui financier provient principalement des gouvernements, des organismes bénévoles, des fondations, des associations professionnelles et des sociétés commerciales.

Le gouvernement fédéral effectue de la recherche interne dans le domaine de la médecine et de l'art dentaire au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et au Conseil de recherches pour la défense. Le Conseil des recherches médicales, le Conseil national de recherches, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires des anciens combattants et le Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II appuient financièrement la recherche hors cadres qui s'effectue dans les universités, les hôpitaux et d'autres établissements.

Le Conseil des recherches médicales, formé en 1960 de l'ancienne Division de la recherche médicale du Conseil national de recherches (voir page 157), constitue le principal organisme consultatif et coordonnateur fédéral en matière de recherches médicales. Son principal objectif est d'appuyer la recherche fondamentale qui se fait dans les sciences médicales de base. Ce Conseil administre la plupart des subventions fédérales à la recherche médicale accordées aux enquêtes à plein temps effectuées par des chercheurs

scientifiques des écoles de médecine du Canada et des hôpitaux qui leur sont rattachés. Le Conseil national de recherches effectue nombre d'enquêtes ayant trait à la santé, dans le cadre de son vaste programme de recherches. Le Comité consultatif sur la recherche dentaire administre les subventions accordées à la recherche dentaire et à la formation du personnel spécialisé dans la recherche dentaire.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social appuie la recherche médicale interne et hors cadres, particulièrement la recherche appliquée. La Direction générale des aliments et drogues, la Direction générale des services médicaux, la Direction générale de l'assurance-santé et de l'aide à la santé, plusieurs divisions et laboratoires de la Direction générale des services d'hygiène, ainsi que la Division de la recherche et de la statistique exécutent des projets de recherche interne. Le programme de recherches hors cadres du ministère comprend la recherche, les enquêtes et les études en matière d'hygiène publique qui ont reçu l'approbation préalable des provinces afin de se voir accorder de l'aide en vertu du programme des subventions nationales à l'hygiène (voir p. 293). Les projets subventionnés se classent généralement dans l'un des domaines suivants: prévention des maladies et de l'invalidité, recherche globale ou administrative sur les programmes et services de santé, études sur l'épidémiologie ou sur l'hygiène du milieu, salubrité publique et génie sanitaire.

Le Conseil de recherches pour la défense patronne la recherche interne et hors cadres sur les problèmes médicaux ayant trait à la défense (voir le chapitre XXVI, section 1, sous-section 4). De plus, une section spéciale effectue des recherches en médecine aéronautique à l'Université McGill. Le ministère des Affaires des anciens combattants gère un programme de recherches médicales dans ses hôpitaux et ses dispensaires à travers le Canada; ce programme porte surtout sur les affections intéressant le vieillissement, comme, par exemple, l'arthrite et l'artériosclérose (voir p. 355). Le Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II, établi en 1959 par le gouvernement fédéral, octroie chaque année un montant fixe à la formation de chercheurs et d'hommes de science se spécialisant dans les maladies des enfants.

Santé internationale.—Le Canada apporte aide et concours à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies dont le programme comporte un élément important d'activité ou d'intérêt sanitaire. Il fournit de l'aide financière et technique aux pays en voie de développement par l'entremise du Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux. Une formation professionnelle en hygiène est dispensée à un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique (voir page 179 et pp. 186-190). Ainsi, en 1965, 112 stagiaires sont arrivés, ce qui porte à 282 le nombre des stagiaires au Canada. Ces personnes étudient dans toute une gamme de disciplines médicales en vertu du Programme d'aide extérieure, mais la majorité sont des étudiants en médecine au niveau du baccalauréat, en soins infirmiers d'hygiène publique et en diverses autres spécialités de soins infirmiers.

Des spécialistes canadiens des lois concernant l'hygiène et des techniques de salubrité publique ont entrepris des travaux spéciaux à l'étranger pendant l'année. De plus, le pays a fourni des professeurs et des experts de divers domaines cliniques pour répondre à des demandes faites par des pays en voie de développement. A titre d'aide en biens capitaux, on a continué de fournir des appareils de cobalthérapie aux centres de traitement du cancer qui se trouvent dans la région du Plan de Colombo.

En mai 1965, le mandat du Canada auprès du Comité exécutif de l'OMS a pris fin; toutefois, le mandat du Canada au sein du Comité exécutif de l'UNICEF a été renouvelé au début de l'année. Le sous-ministre fédéral de la Santé, représentant du Canada au sein du Comité, a été élu au poste de président pour la période de février 1966 à juillet 1968.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique

les règlements de quarantaine aux navires et avions arrivant au Canada et assure le logement et les soins médicaux nécessaires aux personnes soumises à la quarantaine lors de leur arrivée au Canada (voir page 300).

Le ministère est chargé de l'application des règlements sur la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'accord international sur les mollusques et crustacés conclu entre le Canada et les États-Unis et, à la demande de la Commission mixte internationale, il participe aux études sur la lutte contre la pollution des eaux limnitiques entre le Canada et les États-Unis et sur les problèmes que pose la pollution de l'air. D'autres responsabilités du ministère dans le domaine de la santé internationale comprennent la garde et la distribution, pour l'OMS, des étalons établis pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones; certaines fonctions relevant de la Convention sur les stupéfiants de 1961, et la représentation du Canada sur la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

Sous-section 8.—Services consultatifs et techniques

L'extension de l'assistance technique et consultative aux provinces relève de la Direction générale des services d'hygiène du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Divers services spécialisés fournissent leurs conseils et des renseignements, donnent des conseils sur des projets de soins médicaux, coordonnent l'activité et la planification et jouent un rôle déterminant dans l'établissement de normes élevées de services. Voici ces services: médecine et sécurité aérospatiales, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, santé d'urgence, épidémiologie, éducation sanitaire, laboratoire d'hygiène, réadaptation fonctionnelle, hygiène mentale, soins infirmiers, hygiène alimentaire, hygiène industrielle, planification et évaluation, génie sanitaire, organisation de la recherche, subventions à la santé, aide à la santé, assurance-hospitalisation et services de diagnostic, plans et devis des établissements sanitaires, assurance médicale et recherches et statistiques.

Section 2.—Services provinciaux et municipaux

On peut grouper les services de santé provinciaux et municipaux en plusieurs grandes catégories: services provinciaux d'hygiène publique préventifs, services locaux d'hygiène publique préventifs, services préventifs et thérapeutiques visant certaines maladies ou invalidités particulières, services des soins médicaux-hospitaliers en général et services de réadaptation des invalides et des malades d'affections chroniques.

Les autorités provinciales et municipales collaborent étroitement au maintien des services locaux d'hygiène publique. L'autonomie des provinces et la diversité de leur situation sociale, économique et géographique entraînent des différences assez marquées dans les lois provinciales, dans les arrangements financiers et dans la répartition des responsabilités entre les ministères provinciaux, les services municipaux et les organismes bénévoles. Cependant, toutes les provinces offrent une gamme fondamentale complète de services d'hygiène: hygiène du milieu, hygiène industrielle, lutte contre les maladies contagieuses, hygiène maternelle et infantile, hygiène dentaire, hygiène alimentaire, éducation sanitaire et laboratoires d'hygiène publique.

Sous-section 1.—Services préventifs provinciaux d'hygiène publique

Hygiène du milieu.—La lutte contre les éléments du milieu matériel qui nuisent à la santé physique est pour l'hygiène publique un champ d'action qui s'étend rapidement. Depuis longtemps le gros du travail accompli dans ce domaine consiste en inspections qui faisaient partie des attributions du service local de salubrité (la surveillance du lait, de l'eau et des produits alimentaires, des tuyauteries et des égouts et des conditions générales de salubrité dans les lieux publics). Cependant, l'industrialisation plus poussée a, à la fois, intensifié les problèmes existants et imposé d'autres responsabilités. La

la pollution de l'air, la pollution de l'eau, les radiations et les pesticides deviennent d'importants problèmes de salubrité publique qui réclament une action concertée des gouvernements et autres organismes en ce qui concerne les recherches et l'organisation d'une protection efficace.

Hygiène industrielle.—Les services qui ont pour but de parer aux accidents, de lutter contre les maladies professionnelles et de maintenir la santé des employés intéressent au même titre les ministères provinciaux de la Santé, les ministères du Travail, les Commissions des accidents du travail et les chefs d'industries. Les conditions de travail sont réglementées par des organismes provinciaux qui, d'autre part, offrent à l'industrie des services éducatifs et consultatifs. Les statuts de toutes les provinces comprennent des lois (lois sur le travail d'usine, lois sur les ateliers, lois sur les mines, lois sur les accidents du travail) qui fixent les normes de sécurité sanitaire que les employeurs doivent appliquer*.

Lutte contre les maladies contagieuses.—Six provinces ont des divisions distinctes d'épidémiologie ou de lutte contre les maladies contagieuses; dans les autres provinces, ces fonctions sont remplies par des médecins-consultants au service de la province. Les autorités sanitaires des municipalités se chargent, en collaboration avec les laboratoires d'hygiène publique, d'assurer des services de dépistage et de diagnostic, et de mener des enquêtes épidémiologiques; elles participent souvent à la lutte antituberculeuse et à la lutte antivénérienne. Tous les ministères provinciaux de la Santé organisent des programmes d'immunisation du public contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la variole. Grâce à un accord avec le gouvernement fédéral, le vaccin buccal fait de poliovirus vivants (Sabin) ainsi que le vaccin Salk sont mis en disponibilité par l'entremise des ministères provinciaux de la Santé en vue de l'immunisation contre la poliomyélite. D'autres substances telles que la gamma-globuline peuvent être fournies moyennant certaines conditions, pour protéger contre la rougeole et l'hépatite infectieuse.

Hygiène maternelle et infantile.—La plupart des ministères provinciaux de la Santé possèdent des divisions d'hygiène maternelle et infantile dont la direction est confiée à des médecins, ou ont pris d'autres dispositions en vue de fournir des services consultatifs dans ce domaine. En outre, six provinces ont des services consultatifs d'infirmières dans ces divisions. Les divisions provinciales mettent des services consultatifs à la disposition des départements municipaux d'hygiène et des hôpitaux, étudient les problèmes et les besoins de la municipalité, et aident à la formation du personnel proposé à l'hygiène.

Hygiène dentaire.—Tous les ministères provinciaux de la Santé ont une division d'hygiène dentaire chargée d'appliquer des programmes variant selon les besoins locaux mais qui portent principalement sur la formation de dentistes et d'hygiénistes dentaires dans le domaine de la santé publique, sur la gestion de dispensaires de prévention et de traitement à l'intention des enfants et sur l'éducation en hygiène dentaire. Des travaux de fluorisation intéressant 4,324,000 personnes sont en marche dans huit provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest. Quatre provinces (Alberta, Manitoba, Ontario et Nouvelle-Écosse) ont mis sur pied, de concert avec leurs écoles de chirurgie dentaire, des cours spéciaux pour hygiénistes dentaires. Dans les dix provinces, des soins cliniques sont donnés aux enfants des régions rurales éloignées. En Colombie-Britannique, plus de 90 municipalités ont un régime en vertu duquel la municipalité et le ministère provincial de la Santé assument chacun leur part du coût des services d'hygiène dentaire fournis aux enfants.

Hygiène alimentaire.—Il existe sous ce chapitre des services d'information technique, d'enseignement, de consultation et de recherches. Certaines provinces ont entrepris des programmes de goûters scolaires et distribuent des suppléments diététiques. Cinq

* Voir chapitre XVIII, section 1, sous-section 2, pour d'autres renseignements sur la législation ouvrière provinciale.

provinces ont une division de l'hygiène alimentaire; dans les autres provinces, des consultants en hygiène alimentaire font partie d'un plus vaste groupe de services relevant du ministère.

Enseignement de l'hygiène.—Un des premiers soucis des services de santé provinciaux est de stimuler l'intérêt à l'égard des exigences primordiales de l'hygiène publique. A cette fin, la plupart des services de santé provinciaux ont une division de l'enseignement de l'hygiène que dirige un «éducateur-hygiéniste» de profession employé à plein temps. Cette division peut aussi offrir des services consultatifs à la direction du ministère, aux organismes de santé locaux et aux associations bénévoles.

Laboratoires d'hygiène publique.—Le laboratoire d'hygiène publique a été l'un des premiers services que les provinces ont mis sur pied pour aider les départements de santé des villes à protéger la santé de leurs populations et à enrayer les maladies contagieuses. Les services publics des examens bactériologiques d'échantillons d'eau, de lait et d'aliments et les services cliniques de bactériologie et de pathologie spéciale, y compris les tests pour le compte des médecins et des hôpitaux, augmentent constamment. Les efforts qui se déploient pour coordonner les services de laboratoire d'hygiène publique et les services de laboratoire des hôpitaux et pour mettre des services de laboratoire à la disposition de la population rurale comptent parmi les initiatives récentes.

Sous-section 2.—Services préventifs municipaux d'hygiène publique

De façon générale, les autorités municipales d'hygiène publique sont chargées d'administrer et d'exécuter les règlements municipaux ayant trait à l'hygiène et de fournir directement divers services préventifs en matière de santé. Quoique la portée de ces services varie considérablement suivant les régions et les provinces, les programmes de base sont semblables et concernent l'hygiène du milieu, la suppression des maladies contagieuses, l'hygiène infantile, maternelle et scolaire, l'éducation sanitaire et les statistiques de l'état civil. Les municipalités font la collecte de la statistique de l'état civil qui sert à l'analyse et à l'établissement des programmes d'hygiène publique. Parmi les autres services de santé dispensés dans certaines municipalités on retrouve l'hygiène mentale, l'hygiène du travail, l'hygiène alimentaire de la collectivité et l'hygiène dentaire préventive. On met de plus en plus l'accent sur les mesures destinées à combattre les maladies chroniques, à allonger la période active de la vie humaine et à fournir une protection efficace en matière d'hygiène publique au secteur âgé de la population.

Services sanitaires.—Les services de santé municipaux, les services de santé municipaux-provinciaux, de même que les circonscriptions sanitaires des provinces ont participé à l'établissement de services d'hygiène publique locaux à plein temps dirigés par des médecins hygiénistes travaillant également à plein temps. La municipalité concernée administre et finance d'ordinaire, par l'entremise d'un Comité de santé municipal, les services locaux d'hygiène. Les services des circonscriptions sanitaires sont principalement destinés aux régions rurales; le personnel de ces services dessert les comtés ou d'autres groupements de municipalités et les responsabilités financières et administratives se partagent entre les autorités provinciales et locales. Quoique le partage des responsabilités varie suivant les provinces, les gouvernements provinciaux tendent à en assumer une part grandissante. Dans quelques provinces (surtout dans les provinces atlantiques), les districts locaux d'hygiène publique administrés par le gouvernement provincial dispensent des services sans que les citoyens des localités ne participent à leur gestion.

A la fin de 1965, 34 services de santé urbains et 190 services de santé ruraux fournissaient à plein temps des services d'hygiène publique à 6,400,000 et à 10,700,000 personnes respectivement. Le nombre total de services et de circonscriptions sanitaires à plein temps s'est élevé de 157 à 224 depuis 1948. Le personnel de base d'un service de santé urbain ou d'un service de santé rural se compose généralement d'un médecin-hygiéniste,

de quelques infirmières-hygiénistes et d'inspecteurs sanitaires. Dans une large mesure, le nombre des services dispensés est en fonction du nombre d'employés compétents dont dispose l'organisme. A la fin de 1965, l'ensemble du personnel à plein temps travaillant pour le compte d'organismes locaux s'élevait à 5,896, dont 2,674 à l'emploi des services de santé urbains et 3,222 des services ruraux. Bien que plusieurs régions qui ne nécessitent pas les services d'un personnel à plein temps n'emploient qu'un personnel à temps partiel, la plupart de ces services sont fournis directement à la région en question par le ministère provincial de la Santé. En outre, les provinces sont chargées de fournir des services de santé ruraux aux régions qui ne sont pas organisées en municipalités.

Sous-section 3.—Services relatifs à certaines maladies ou invalidités

Hygiène mentale.—Les programmes de traitement des malades mentaux reposent sur trois types d'installations: l'hôpital psychiatrique, le quartier psychiatrique de l'hôpital général et la clinique locale d'hygiène mentale. Ces installations n'ont toutefois plus de tâches séparées et distinctes. L'accent nouveau que l'on met sur le rôle du milieu et de ses ressources dans le traitement et la réadaptation des malades mentaux influence tout le programme de soins aux malades hospitalisés. Le plan communautaire prévoit l'utilisation des installations cliniques de base des hôpitaux généraux et des hôpitaux psychiatriques, mais sa portée et son utilité sont accrues grâce à la mise sur pied de centres de traitement diurnes, d'ateliers pour handicapés, de maisons d'accueil pour les libérés, de maisons de placement familial et de maisons de pension. La plupart des grands hôpitaux généraux du Canada ont aménagé des quartiers psychiatriques pour soins de courte durée. En ce qui touche les projets relatifs aux services communautaires on se propose d'aménager de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui formeront le noyau d'un programme intégré, dont l'hôpital de 150 lits de Yorkton (Sask.), l'hôpital psychiatrique de 68 lits de Selkirk (Man.) et les installations communautaires en voie de réalisation pour les malades hospitalisés, les malades externes, et les soins diurnes à plusieurs centres ontariens, dont Ottawa, Sudbury et Windsor. Les provinces de l'Atlantique, le Québec et les provinces de l'Ouest sont en train de mettre sur pied de nouveaux établissements et d'améliorer les services actuels.

Des centres spéciaux destinés au diagnostic et au classement des enfants arriérés sont aussi en voie de réalisation. Des écoles ou des classes diurnes de formation à l'intention des arriérés éducatifs, soutenues par des associations locales de parents formant l'Association canadienne pour les enfants arriérés, sont maintenant organisées par tout le pays. Des programmes de recherche conçus pour assurer une meilleure compréhension et une meilleure solution des problèmes intéressant l'arriération mentale sont en voie d'établissement et d'expansion dans toutes les provinces.

La plupart des institutions publiques pour maladies mentales donnent des soins et des traitements à tous les genres de malades mentaux. Les nouveaux programmes de ludothérapie et d'ergothérapie, ainsi que les installations cliniques et chirurgicales agrandies et modernisées sont des exemples de l'amélioration générale des soins que dispensent les hôpitaux pour maladies mentales, amélioration particulièrement avantageuse pour les malades en traitement actif. Tout dernièrement, on a fait des plans pour réévaluer la condition des malades chroniques. Depuis 1961, de nouvelles lois régissant l'admission et les soins pour malades mentaux ont été mises en vigueur dans six provinces (Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan, Alberta, Manitoba et Colombie-Britannique). Ces lois visent à établir des méthodes plus faciles et moins formalistes en ce qui a trait à l'admission et la sortie des malades, et des rouages plus efficaces pour assurer la revue périodique de la fiche médicale des malades chroniques.

Les gouvernements provinciaux absorbent une grande partie du coût des soins hospitaliers pour maladies mentales, mais, dans certaines provinces, on peut demander une contribution selon les moyens du malade ou de sa famille. A Terre-Neuve et en Saskat-

chewan, les soins sont entièrement gratuits; le Manitoba verse le coût minimum d'entretien de tous les malades; en Nouvelle-Écosse l'hôpital provincial offre des soins gratuits aux malades qui ont besoin d'un traitement actif et en Ontario les traitements en institutions pour malades mentaux sont compris dans le régime d'assurance-hospitalisation.

Tuberculose.—La lutte antituberculeuse constitue l'un des principaux articles du programme de tous les ministères de la Santé. On fournit gratuitement l'hospitalisation et les médicaments, soit à l'hôpital, soit au foyer. Dans deux provinces, le traitement au B.C.G. fait l'objet de vastes programmes et, dans les autres, cette mesure prophylactique s'applique aux groupes particulièrement exposés. Le dépistage sous forme d'épreuves collectives aux rayons X ou à la tuberculine, l'examen des groupes fortement exposés et la surveillance de tous les cas de tuberculose stationnaire sont devenus courants. Grâce à ces travaux, la mortalité due à la tuberculose est tombée de 85 p. 100 depuis 1951; en 1965, le taux s'établissait à 3,6 pour 100,000 de population. Le nombre de lits dans les sanatoriums publics a diminué de 18,977 en 1953 à 6,462 en 1965.

Cancer.—Les ministères de la Santé ainsi que les associations, professionnelles ou autres, qui prennent part à la lutte anticancéreuse concentrent leurs efforts sur quatre points principaux: le diagnostic, le traitement, la recherche et l'éducation du public. Le dépistage et le traitement du cancer se fondent sur une collaboration étroite entre la médecine spécialisée, les services hospitaliers et les services d'hygiène publique, dont le programme est en expansion. Les ministères de la Santé de quatre provinces mettent en œuvre un programme spécial de lutte anticancéreuse; dans quatre autres, ce rôle est rempli par des agences ou des commissions qui reçoivent l'appui de la province. Le travail de diagnostic et de traitement s'effectue dans des cliniques spécialisées, situées dans la plupart des cas au sein d'un grand hôpital général. Les prestations accordées au titre des régimes d'assurance-hospitalisation aux malades hospitalisés qui se font traiter contre le cancer sont essentiellement les mêmes dans les dix provinces et comprennent des services spéciaux comme la radiologie diagnostique, les épreuves de laboratoire et la radiothérapie. Les subventions fédérales-provinciales pour la lutte anticancéreuse ou l'assurance-hospitalisation assurent les services semblables aux malades externes. Des programmes complets de soins médicaux gratuits à l'intention des cancéreux fonctionnent en Saskatchewan et en Alberta, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick, à l'intention des cancéreux hospitalisés.

Maladies vénériennes.—Toutes les provinces offrent des services gratuits de diagnostic et de traitement, mais les soins donnés dans les cliniques du gouvernement sont de plus en plus remplacés par ceux des médecins de l'exercice privé qui reçoivent des médicaments gratuitement et sont rémunérés, dans le cas des indigents, à tant par traitement.

Alcoolisme.—L'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique mettent en œuvre des programmes de recherche et d'éducation et administrent des centres de traitement dont le fonctionnement est assuré surtout au moyen de deniers publics. Les provinces d'Ontario, de Saskatchewan et d'Alberta ont en outre des programmes de réadaptation qu'elles destinent aux alcooliques internés dans les maisons de correction. Des lois à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec autorisent l'établissement dans ces provinces d'agences semblables pour le lancement d'enquêtes en recherches et en éducation.

Autres maladies ou invalidités.—Ce sont surtout les organismes bénévoles qui, à l'aide de subventions fédérales et provinciales, établissent des services pour le traitement des maladies du cœur, de l'arthrite, du diabète, des défauts de la vue et de l'ouïe, de la paralysie et des autres infirmités chroniques. (Voir aussi pp. 310-311.)

Sous-section 4.—Soins médicaux publics

Malgré quelques différences dans le niveau et la portée de la couverture et dans les prestations accordées, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et Terre-Neuve dirigent chacun un régime provincial d'assurance médicale. En outre, la plupart des provinces disposent de régimes semblables pour les bénéficiaires d'assistance publique. Dans le contexte actuel, les régimes publics de soins médicaux des provinces se classent en quatre catégories générales: régimes universels d'assurance médicale, régimes d'assurance médicale patronnés ou aidés par le gouvernement provincial; régimes destinés aux bénéficiaires d'assistance publique et régimes réservés à d'autres groupes spéciaux.

Régimes universels d'assurance médicale.—La Saskatchewan est la seule province disposant d'un régime universel d'assurance médicale. Depuis juillet 1962, toute personne ayant habité la Saskatchewan depuis trois mois (et qui n'a pas droit aux services médicaux en vertu d'autres régimes publics) et ayant versé, ou au nom de laquelle on a versé, la prime exigée sous l'empire de la loi d'assurance médicale de la Saskatchewan, peut obtenir que soient effectués sur la Caisse d'assurance médicale des paiements pour soins médicaux, chirurgicaux et obstétricaux (y compris les honoraires du spécialiste consultant) donnés par le médecin de son choix à son cabinet, à domicile ou à l'hôpital, et ce, sans restriction. Des prestations sont également accordées pour soins en dehors de la province, à titre de remboursement au malade. Aucune restriction n'existe quant à l'âge ou à l'état préalable, ni quant à d'autres considérations. Les médecins dispensant des soins médicaux assurés peuvent se faire payer de diverses manières. En général, ils choisissent, soit de recevoir, à titre de paiement complet, le versement direct de la Commission d'assurance médicale à raison de 85 p. 100 du barème modifié des honoraires minimums établi en 1959 par le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan, soit de recevoir d'un organisme de santé, avec lequel le malade a conclu une entente, un montant égal à celui que la Commission a versé à cet organisme après examen de la note d'honoraires. En 1965, les primes annuelles de \$12 pour le célibataire et de \$24 pour la famille sont intervenues pour 25 p. 100, et les cotisations prélevées sur le revenu général pour 73 p. 100, de l'ensemble des recettes de la Commission. A la fin de juin 1965, 887,000 personnes (93 p. 100 de la population provinciale) tombaient sous le coup de la loi d'assurance médicale de la Saskatchewan. La majorité de ceux qui ne bénéficiaient pas de cette couverture étaient assurés aux termes d'autres régimes publics, fédéraux ou provinciaux.

Régimes d'assurance médicale patronnés ou aidés par la province.—Trois provinces (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario) ont établi des régimes facultatifs d'assurance médicale assistés par le gouvernement provincial.

Le régime d'assurance médicale de l'Alberta, entré en vigueur le 1^{er} octobre 1963, vise principalement à aider les résidents à faible revenu qui s'inscrivent, à titre volontaire, à un régime agréé d'assurance médicale d'un organisme avec ou sans but lucratif. Les sociétés agréées doivent mettre à la disposition de tous les résidents un régime d'assurance qui couvre les soins médicaux à domicile, au cabinet du médecin ou à l'hôpital, ainsi que les soins de chirurgien, de spécialiste et de diagnostic général. Les primes ne doivent pas dépasser les taux fixés par la province. Ce régime est entièrement financé par des primes personnelles, mais la loi prévoit une aide gouvernementale aux personnes à faible revenu qui est accordée à raison de 80 p. 100 pour les personnes dont le revenu n'est pas imposable, 50 p. 100 pour les personnes dont le revenu imposable va de \$1 à \$500 et 25 p. 100 pour les personnes dont le revenu imposable s'échelonne de \$501 à \$1,000. Tous les résidents peuvent s'assurer pour les soins médicaux par l'intermédiaire des *Medical Services (Alberta Incorporated)* ou d'organismes commerciaux agréés; la première association rembourse aux médecins 90 p. 100 des honoraires fixés et les autres organismes, 100 p. 100. En octobre 1965, le régime s'appliquait à environ 850,000 personnes, soit à 59 p. 100 de la province. Sur ce nombre, environ 187,000 (13 p. 100) étaient assurées par des contrats d'assurance médicale subventionnés.

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1966, le régime d'assurance-maladie de l'Alberta comprend le régime d'assurance médicale de l'Alberta et le nouveau régime *Extended Health Benefits Plan*. Ce dernier régime, par l'entremise de sociétés agréées et au moyen de primes subventionnées dont les taux sont les mêmes que ceux du régime d'assurance médicale de l'Alberta, offre une assurance couvrant de nombreux services supplémentaires, y compris les médicaments vendus en vertu d'ordonnances, les services optométriques, physiothérapeutiques, psychologiques et ambulanciers, les services ostéopathiques, de chiropractie, de chirurgie pédicure, de naturopathie, ainsi que diverses fournitures médicales et prothèses. La déduction d'un certain montant ainsi qu'un droit de coassurance ou de responsabilité limitée sont prévus pour certains services assurés en vertu du nouveau programme.

Le régime d'assurance médicale de la Colombie-Britannique est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1965. Ce régime, qu'administre un organisme géré par des représentants du gouvernement et du corps médical, offre à tous les résidents de la province une assurance qui couvre la plupart des soins dispensés par les médecins, de même que des services restreints de physiothérapie, de soins infirmiers spéciaux, de chiropractie et de naturopathie. A ceux qui résident dans la province depuis les derniers 12 mois, le gouvernement verse des subventions s'élevant à 90 p. 100 de la prime dans le cas des personnes ne disposant d'aucun revenu imposable et à 50 p. 100 dans le cas des personnes dont le revenu imposable varie de \$1 à \$1,000. Les primes annuelles se chiffrent par \$60 pour les célibataires, à \$120 pour une famille de deux et à \$150 pour une famille de trois ou plus. Chaque année, le gouvernement verse deux millions de dollars à un fonds de stabilisation des subventions (*Medical Grant Stabilization Fund*) afin de parer à tout déficit. En février 1966, plus de 198,000 personnes tombaient sous le coup du régime et 67 p. 100 de ces contrats étaient subventionnés.

Le régime d'assurance médicale de l'Ontario a commencé d'accorder des prestations le 1^{er} juillet 1966. Ce régime offre, à tous les Ontariens, une assurance qui couvre la plupart des soins dispensés par les médecins. Certaines personnes résidant dans la province depuis les derniers 12 mois sont admissibles à des subventions. Le gouvernement paie la prime entière des intéressés qui n'avaient aucun revenu imposable au cours de l'année précédente et des bénéficiaires d'assistance publique. Il supporte 50 p. 100 de la prime dans le cas des célibataires qui ne disposaient que d'un revenu imposable de \$500 ou moins au cours de l'année précédente, dans le cas des conjoints qui ont une personne à charge et dont le revenu imposable au cours de l'année précédente s'élevait à \$1,000, ou moins et dans le cas des conjoints qui ont deux personnes à charge ou plus et dont le revenu imposable était de \$1,300 ou moins. On a fixé le taux des primes à \$60 pour les célibataires, \$120 pour une famille de deux et \$150 pour une famille de trois ou plus. Le ministère de la Santé administre le régime. Un conseil d'assurance des services médicaux, représentant l'État et le corps médical, offre des services consultatifs sur la gestion du régime.

Régimes destinés aux bénéficiaires d'assistance publique.—Pendant de nombreuses années, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont exploité des régimes offrant à des catégories particulières de bénéficiaires d'assistance publique certains services personnels de soins médicaux. En 1966, le Québec a mis en vigueur un régime offrant aux personnes de cette catégorie la gamme complète des soins médicaux. Les prestations d'assurance médicale versées en Saskatchewan et en Ontario sont maintenant administrées par l'entremise de régimes publics d'assurance médicale établis dans ces provinces.

Au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, les régimes assurent presque tous les bénéficiaires de l'assistance provinciale, y compris les personnes qui, après évaluation des ressources, touchent des prestations supplémentaires de sécurité de la vieillesse (en Ontario, on utilise une évaluation spéciale des ressources en vue de l'admission à l'assurance médicale), les prestations d'assistance-vieillesse, les allocations aux mères nécessiteuses et les personnes à leur charge, les allocations d'invalidité,

les allocations aux aveugles, les prestations générales d'assistance au bien-être social et, dans certaines provinces, les enfants en tutelle, les bénéficiaires de la réadaptation fonctionnelle et les bénéficiaires temporaires d'assistance sociale. Le régime du Manitoba s'applique aux personnes âgées et infirmes qui ont besoin de soins de garde, aux bénéficiaires d'allocations aux aveugles et d'allocations maternelles, y compris les personnes qui leur sont à charge. Tous les régimes provinciaux fournissent des services médicaux complets, y compris les soins médicaux à la maison, au cabinet du médecin et à l'hôpital, la chirurgie, les services de diagnostic et les soins obstétriques. Le régime de la Nouvelle-Écosse impose des limites aux honoraires de médecins relativement à certains services, comme la chirurgie et les visites à l'hôpital.

Les soins dentaires et optiques sont également compris dans les quatre provinces de l'Ouest, parfois uniquement sur permission spéciale ou moyennant un maximum de frais. L'Ontario finance un régime dentaires pour les enfants des bénéficiaires d'allocations maternelles. Parmi les services dispensés dans quelques provinces, on trouve les appareils de prothèse, la physiothérapie, la chiropodie, la chiropractie, les soins infirmiers à domicile et le transport d'urgence.

Les bénéficiaires de l'assistance publique à Terre-Neuve peuvent recevoir des services à titre gratuit, dont les soins médicaux complets, les médicaments et pansements aux dispensaires pour malades externes, les appareils de prothèse, le transport aller-retour à l'hôpital, les soins dentaires où ils sont disponibles, l'examen de la vue et les lunettes, sur attestation particulière de leur administrateur régional qu'ils ne sont pas en mesure d'acquiescer de leur propre chef les frais de service médical.

Régimes réservés à d'autres groupes spéciaux.—En vertu du régime *Collage Hospital Plan*, Terre-Neuve acquitte les frais des assurés, dans 18 districts ruraux des petits hôpitaux, des soins médicaux dispensés à la maison, au cabinet du médecin et dans les dispensaires pour malades externes ou dans les petits hôpitaux, de même que les soins fournis par les spécialistes dont on ne dispose pas dans les régions, mais seulement à St-Jean, Grand Falls ou Corner Brook lorsque le médecin ou l'infirmière locaux les y adressent. Le montant de la prime varie, selon les districts, de \$6 à \$24 pour une famille et de \$3 à \$12 pour les célibataires. Les médecins des petits hôpitaux reçoivent un salaire à plein temps qui varie selon l'étendue du district, le niveau de responsabilité de leur poste, les années d'expérience et d'autres facteurs. En 1964, environ 205,000 personnes, soit 42 p. 100 de la population de la province, y étaient admissibles. Dans trois autres régions rurales, le gouvernement subventionne les organismes bénévoles qui emploient les médecins et fournissent des services complets aux résidents de ces régions moyennant une prime de \$10 pour les familles et de \$5 pour une personne seule. Ces régimes assurent 51,000 personnes, soit 10 p. 100 de la population.

Terre-Neuve dispose aussi d'un régime partiellement universel,—le Service de santé des enfants,—financé sur le revenu général, qui couvre automatiquement tous les enfants de moins de 16 ans hospitalisés qui bénéficient de soins médicaux et chirurgicaux, d'anesthésie et de consultations spéciales. Les médecins reçoivent environ 80 p. 100 des honoraires prescrits par la section de Terre-Neuve de l'Association médicale canadienne. Le Service de santé des enfants s'applique à 218,000 enfants mais environ 113,000 d'entre eux habitent des districts tombant sous le coup du régime des petits hôpitaux et d'autres régimes bénévoles dont il est question au paragraphe précédent.

Sous-section 5.—Services aux invalides et aux personnes atteintes de maladie chronique

La plupart des hôpitaux d'enseignement et des hôpitaux pour anciens combattants et pour enfants comptent des services de médecine physique et de réadaptation. De plus, il y a vait 48 centres de réadaptation indépendants comprenant 27 centres pour enfants et quatre pour les accidentés du travail. Les services hospitaliers à la disposition des malades

hospitalisés et des malades externes comprennent la médecine physique, la physiothérapie, l'ergothérapie et les services sociaux. La plupart des hôpitaux pour enfants et des hôpitaux-écoles ont aussi un service de logothérapie. Les centres de réadaptation fournissent des services intégrés d'ordre médical, psychosocial et professionnel aux personnes gravement atteintes qui ont besoin d'une thérapeutique poussée ou prolongée. De plus, les hôpitaux pour enfants et les centres dirigent des classes spéciales de formation. Les organismes locaux, comme ceux qui fournissent des services de réadaptation professionnelle ou de soins à domicile, collaborent à la réadaptation des enfants et des adultes handicapés.

La plupart des grands hôpitaux généraux exploitent des cliniques spéciales de malades externes pour le traitement de certaines maladies (arthrite et rhumatisme, diabète, glaucome, difficultés de la parole et de l'ouïe, maladies du cœur, troubles orthopédiques et neurologiques). Les organismes bénévoles qui s'occupent de groupes précis d'invalides (les arthritiques, les aveugles, les sourds, les enfants souffrant de fibrose kystique, d'hémophilie ou de dystrophie musculaire, les malades mentaux ou les arriérés ou les personnes frappées d'invalidité générale, ont aussi élargi leurs services de réadaptation. Ces organismes fournissent notamment des instruments et des appareils personnels, des services de placement et d'enseignement, des ateliers protégés et ils participent également à mettre leurs services à la disposition des invalides qui ne peuvent quitter leur domicile. En 1965, plus de 150 ateliers étaient au service de personnes souffrant d'infirmités de diverses natures. Des programmes de soins à domicile, dont se chargent les hôpitaux ou les autorités locales, sont établis dans les principales villes pour fournir des services d'infirmières, d'aide-ménagère, de physiothérapie et autres aux personnes invalides, aux malades chroniques et aux personnes âgées. Plusieurs services de santé provinciaux ont organisé des services d'infirmières-visiteuses à l'intention des résidents des secteurs éloignés.

Les ministères provinciaux de la santé, du bien-être social et de l'éducation et des organismes bénévoles sont en train d'établir des services spécialisés à l'intention des enfants physiquement ou mentalement désavantagés. La plupart des provinces dirigent, de concert avec les médecins, services de santé, hôpitaux et autres organismes, des bureaux d'inscription des enfants souffrant de diverses infirmités. Ces bureaux, qui sont des sources de plus en plus utiles de statistiques de la morbidité, y compris des anomalies congénitales, aident à l'organisation et à la coordination des services de réadaptation. De plus, les services de santé et les sociétés d'aide aux enfants infirmes dispensent des services d'orientation à la famille et des services de loisirs, de transport et de soins en foyers nourriciers; des dispensaires ambulants assurent les services dans les régions éloignées. Les commissions scolaires des grandes villes dirigent des écoles ou des classes spéciales à l'intention des enfants désavantagés mais, sur les dix pensionnats pour sourds et les six pensionnats pour aveugles, la plupart sont administrés par les ministères provinciaux de la santé.

Au moyen de son Programme national de subventions à l'hygiène (voir p. 293), le gouvernement fédéral aide les provinces à réaliser leurs programmes portant sur la mise sur pied de services et d'installations de réadaptation fonctionnelle, sur la formation des préposés à la réadaptation (grâce à des subventions aux universités et des bourses aux étudiants), sur la fourniture du matériel et sur le financement de la recherche. Les subventions nationales à l'hygiène financent trois services régionaux de recherche et de formation en matière de prothèse dans les centres de réadaptation situés à Montréal, à Toronto et à Winnipeg, ainsi que le *Bio-Engineering Institute* de l'Université du Nouveau-Brunswick. Ces trois centres et de nombreux dispensaires pour les jeunes amputés dans d'autres villes s'occupent de la rééducation des enfants infirmes ou amputés. Un programme fédéral-provincial aide à régler le coût très élevé des services de rééducation, d'entretien et d'orientation destinés aux enfants affligés d'anomalies dues à la thalidomide. Le transfert du service de prothèse pour anciens combattants au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le 1^{er} janvier 1966, permet aux provinces d'offrir ces services à ceux qui ne sont pas d'anciens combattants.

Section 3.—Statistique des hôpitaux et de la santé

Les renseignements statistiques actuels sur la santé des Canadiens se limitent aux séries bien établies et hautement uniformisées sur la mortalité, les maladies contagieuses et les institutions,—séries qui existent depuis longtemps,—ainsi qu'aux séries récemment établies sur l'application du programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation (pp. 293-297). Une bonne part des renseignements statistiques proviennent aussi des provinces ou d'autres sources intéressées à la santé.

La statistique des causes de mortalité paraît au chapitre sur la statistique de l'état civil (pp. 267-270), la statistique hospitalière à la sous-section 1 qui suit, et la statistique des maladies à déclaration obligatoire à la sous-section 2.

Sous-section 1.—Statistique hospitalière*

Aux fins de la statistique, les hôpitaux du Canada sont classés de deux façons: 1° suivant l'appartenance, soit les hôpitaux publics, privés ou fédéraux et 2° suivant l'affectation, soit les hôpitaux généraux, spéciaux divers (hôpitaux de maladies chroniques, de convalescence, de réadaptation, de maternité, de maladies contagieuses et d'orthopédie), les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums antituberculeux. Les hôpitaux généraux, qui comptent pour la majorité des lits, sont également classés selon leur capacité théorique (en lits).

Comme l'indique le tableau 5, les 1,452 hôpitaux de tous genres en activité au Canada au cours de 1965 atteignaient une capacité théorique de 210,367. Le quotient de lits pour 1,000 habitants était de 10.7, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 1964. Parmi ces établissements, les hôpitaux généraux disposaient de 54.1 p. 100 de l'ensemble de la capacité théorique, le rapport provincial variant de 4.9 au Québec à 7.2 en Saskatchewan; les hôpitaux psychiatriques disposaient de 32.5 p. 100 de la capacité théorique, les hôpitaux spéciaux divers de 10.2 et les sanatoriums antituberculeux de 3.2.

* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être (Bureau fédéral de la statistique). On trouvera des renseignements détaillés dans les publications suivantes du B.F.S.: *La statistique des hôpitaux*, vol. I-VII (nos 83-210—83-216); *La statistique de l'hygiène mentale*, vol. III (no 83-205); *La statistique de la tuberculose*, vol. II (no 83-207); et la *List of Canadian Hospitals and Related Institutions and Facilities* (no 83-201).

5.—Nombre et capacité en lits des hôpitaux (publics, privés et fédéraux) actifs au Canada, 1961-1965

Catégorie	1961	1962	1963	1964	1965
HÔPITAUX					
Généraux.....	1,018	937	943	942	976
Spéciaux divers.....	212	313	307	327	328
Pour maladies mentales ¹	89	87	92	100	103
Pour tuberculeux ²	56	48	42	45	45
Total	1,375	1,355	1,384	1,414	1,452
LITS					
Généraux.....	99,530	103,607	106,822	110,522	113,794
Spéciaux divers.....	16,350	19,454	21,184	20,802	21,421
Pour maladies mentales ¹	68,674	66,725	65,954	65,548	68,233
Pour tuberculeux ²	11,344	10,241	8,691	6,350	6,829
Total	195,898	200,027	202,651	203,222	210,367

¹ Hôpitaux pour maladies mentales seulement; sans les quartiers psychiatriques dans d'autres hôpitaux.

² Hôpitaux pour tuberculeux seulement; sans les quartiers pour tuberculeux dans d'autres hôpitaux.

4.—Nombre et capacité en lits des hôpitaux (publics, privés et fédéraux) actifs au Canada par province, 1945

Province ou territoire et catégorie d'hôpitaux	Généraux et spéciaux divers								
	Généraux			Hôpitaux spéciaux			Total, généraux et spéciaux		
	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹
	(nombre)								
Terre-Neuve									
Publics.....	32	2,472	5.0	14	188	0.4	46	2,660	5.3
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	1	35	0.1	—	—	—	1	35	0.1
Île-du-Prince-Édouard									
Publics.....	8	602	6.4	1	30	0.3	9	722	6.7
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	1	10	0.1	—	—	—	1	10	0.1
Nouvelle-Écosse									
Publics.....	44	4,089	5.4	3	185	0.2	47	4,274	5.6
Privés.....	1	5	—	—	—	—	1	5	—
Fédéraux.....	5	648	0.8	—	—	—	5	648	0.8
Nouveau-Brunswick									
Publics.....	35	3,493	5.6	3	184	0.3	38	3,677	5.9
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	3	360	0.6	—	—	—	3	360	0.6
Québec									
Publics.....	130	25,629	4.5	39	5,631	1.0	169	31,260	5.5
Privés.....	34	1,074	0.2	56	1,850	0.3	90	2,924	0.5
Fédéraux.....	7	1,145	0.2	7	1,130	0.2	14	2,275	0.4
Ontario									
Publics.....	178	35,954	5.3	41	5,500	0.8	219	41,454	6.2
Privés.....	18	742	0.1	71	1,759	0.3	89	2,501	0.4
Fédéraux.....	12	3,673	0.5	5	176	—	17	3,849	0.6
Manitoba									
Publics.....	77	5,119	5.3	4	972	1.0	81	6,091	6.3
Privés.....	5	72	0.1	1	50	0.1	6	122	0.1
Fédéraux.....	10	838	0.9	10	37	—	20	875	0.9
Saskatchewan									
Publics.....	145	6,703	7.0	7	580	0.6	152	7,283	7.7
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	3	156	0.2	1	4	—	4	160	0.2
Alberta									
Publics.....	106	8,233	5.7	29	2,522	1.7	135	10,755	7.4
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	8	1,059	0.7	3	12	—	11	1,071	0.7
Colombie-Britannique									
Publics.....	87	9,123	5.1	15	523	0.3	102	9,646	5.4
Privés.....	5	76	—	—	—	—	5	76	—
Fédéraux.....	7	1,880	1.1	1	10	—	8	1,890	1.1
Yukon et Territoires du Nord-Ouest									
Publics.....	10	268	6.7	—	—	—	10	268	6.7
Privés.....	1	13	0.3	—	—	—	1	13	0.3
Fédéraux.....	3	236	5.9	17	78	1.9	20	314	7.8
Canada									
Publics.....	852	101,775	5.2	154	16,315	0.8	1,006	118,090	6.0
Privés.....	64	1,962	0.1	128	2,459	0.2	192	5,411	0.3
Fédéraux.....	60	10,637	0.3	44	1,447	0.1	104	11,484	0.6

Renvois à la fin du tableau, p. 314.

6.—Nombre et capacité en lits des hôpitaux (publics, privés et fédéraux) actifs au Canada, par province, 1965 (fin)

Province ou territoire et catégorie d'hôpitaux	Pour maladies mentales ¹			Pour tuberculeux ²			Total, tous hôpitaux		
	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹	Hôpitaux	Lits	Pour 1,000 habitants ¹
	(nombre)								
Terre-Neuve									
Publics.....	1	826	1.7	1	278	0.6	48	3,764	7.6
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	35	0.1
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	1	—	—
Ile-du-Prince-Édouard									
Publics.....	3	398	3.7	1	90	0.8	12	1,210	11.2
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	10	0.1
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	1	—	—
Nouvelle-Écosse									
Publics.....	10	2,963	3.9	2	460	0.6	59	7,697	10.1
Privés.....	—	—	—	—	—	—	1	5	—
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	5	645	0.8
Nouveau-Brunswick									
Publics.....	4	2,018	3.2	3	399	0.6	45	6,094	9.8
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	3	360	0.6
Québec									
Publics.....	28	20,304	3.6	15	1,916	0.3	212	53,480	9.5
Privés.....	—	—	—	1	25	—	91	2,949	0.5
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	14	2,275	0.4
Ontario									
Publics.....	27	22,326	3.3	12	1,983	0.3	258	65,763	9.8
Privés.....	8	583	0.1	—	—	—	97	3,084	0.5
Fédéraux.....	—	—	—	1	155	—	18	4,004	0.6
Manitoba									
Publics.....	4	3,462	3.6	2	308	0.3	87	9,861	10.3
Privés.....	—	—	—	—	—	—	6	122	0.1
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	20	875	0.9
Saskatchewan									
Publics.....	4	3,529	3.7	2	303	0.3	158	11,115	11.7
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	160	0.2
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	4	—	—
Alberta									
Publics.....	8	5,495	3.8	2	562	0.4	145	16,812	11.6
Privés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	11	1,071	0.7
Colombie-Britannique									
Publics.....	6	6,348	3.5	2	163	0.1	110	16,155	9.0
Privés.....	1	73	—	—	—	—	6	149	0.1
Fédéraux.....	—	—	—	1	187	0.1	9	2,077	1.2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest									
Publics.....	—	—	—	—	—	—	10	268	6.7
Privés.....	—	—	—	—	—	—	1	13	0.3
Fédéraux.....	—	—	—	—	—	—	20	314	7.8
Canada									
Publics.....	94	67,667	3.5	42	5,462	0.3	1,144	192,319	9.8
Privés.....	9	656	—	1	25	—	292	6,322	0.3
Fédéraux.....	—	—	—	2	342	—	196	11,936	0.6

¹ Population évaluée au 1^{er} juin 1965, psychiatriques dans d'autres hôpitaux, tuberculeux dans d'autres hôpitaux.

² Hôpitaux pour maladies mentales seulement; sans les quartiers

³ Hôpitaux pour tuberculeux seulement; sans les quartiers pour

Quoique les chiffres de 1965 sur le genre des hôpitaux en activité et leurs capacités théoriques (tableaux 5 et 6) aient été disponibles lors de la rédaction de la présente sous-section, les données les plus récentes pour les tableaux 7 à 13 sont celles de 1964.

7.—Mouvement hospitalier¹ et journées d'hospitalisation.—hôpitaux publics, privés et fédéraux en activité, —1963 et 1964

NOTA.—Les chiffres contiennent les estimations relatives aux hôpitaux non déclarants.

Affectation et détail des services	1963	1964	Affectation et détail des services	1963	1964
HÔPITAUX PUBLICS			HÔPITAUX PRIVÉS (fin)		
Général			Spéciaux divers		
Capacité en lits au 31 décembre	96,297	99,649	Capacité en lits au 31 décembre	3,556	3,600
Admissions	2,771,403	2,868,015	Admissions	16,433	16,802
Pour 1,000 habitants ²	146.7	149.1	Pour 1,000 habitants ²	0.9	0.9
Journées d'hospitalisation	28,228,233	29,241,414	Journées d'hospitalisation	1,146,407	1,217,457
Pour 1,000 habitants ²	1,493.9	1,520.2	Pour 1,000 habitants ²	60.7	63.3
Moyenne de malades par jour	77,502.0	79,894.9	Moyenne de malades par jour	3,140.8	3,326.4
Pour 1,000 habitants ²	4.1	4.2	Pour 1,000 habitants ²	0.2	0.2
Pourcentage d'occupation ³	81.4	80.8	Pourcentage d'occupation ³	88.7	91.4
Spéciaux divers			Pour maladies mentales⁴		
Capacité en lits au 31 décembre	16,116	15,754	Capacité en lits au 31 décembre	648	706
Admissions	88,461	80,018	Admissions	3,958	4,213
Pour 1,000 habitants ²	4.7	4.2	Pour 1,000 habitants ²	0.2	0.2
Journées d'hospitalisation	4,967,046	4,754,277	Journées d'hospitalisation	215,006	246,095
Pour 1,000 habitants ²	262.9	247.2	Pour 1,000 habitants ²	11.4	12.8
Moyenne de malades par jour	13,608.3	12,989.8	Moyenne de malades par jour	589.1	672.4
Pour 1,000 habitants ²	0.7	0.7	Pour 1,000 habitants ²	—	—
Pourcentage d'occupation ³	84.3	82.6	Pourcentage d'occupation ³	97.4	106.1
Pour maladies mentales⁴			HÔPITAUX FÉDÉRAUX		
Capacité en lits au 31 décembre	69,822	71,027	Général		
Admissions	39,559	40,457	Capacité en lits au 31 décembre	9,598	9,517
Pour 1,000 habitants ²	2.1	2.1	Admissions	83,343	82,441
Journées d'hospitalisation	24,404,858	25,069,761	Pour 1,000 habitants ²	4.4	4.3
Pour 1,000 habitants ²	1,291.5	1,302.8	Journées d'hospitalisation	2,649,217	2,565,428
Moyenne de malades par jour	66,862.6	68,469.5	Pour 1,000 habitants ²	134.9	133.4
Pour 1,000 habitants ²	3.5	3.6	Moyenne de malades par jour	6,984.2	7,009.4
Pourcentage d'occupation ³	108.4	106.4	Pour 1,000 habitants ²	0.4	0.4
Pour tuberculeux⁵			Pourcentage d'occupation ³	72.1	72.5
Capacité en lits au 31 décembre	7,592	5,977	Spéciaux divers		
Admissions	10,603	9,607	Capacité en lits au 31 décembre	1,500	1,470
Pour 1,000 habitants ²	0.6	0.5	Admissions	3,359	2,962
Journées d'hospitalisation	1,963,849	1,588,211	Pour 1,000 habitants ²	0.2	0.2
Pour 1,000 habitants ²	103.9	82.6	Journées d'hospitalisation	422,631	421,160
Moyenne de malades par jour	5,390.4	4,339.4	Pour 1,000 habitants ²	22.4	21.9
Pour 1,000 habitants ²	0.3	0.2	Moyenne de malades par jour	1,157.9	1,150.7
Pourcentage d'occupation ³	67.0	72.3	Pour 1,000 habitants ²	0.1	0.1
HÔPITAUX PRIVÉS			Pourcentage d'occupation ³	77.3	79.5
Général			Pour tuberculeux⁵		
Capacité en lits au 31 décembre	2,100	2,038	Capacité en lits au 31 décembre	634	321
Admissions	72,372	69,614	Admissions	357	361
Pour 1,000 habitants ²	3.8	3.6	Pour 1,000 habitants ²	—	—
Journées d'hospitalisation	693,112	595,392	Journées d'hospitalisation	166,171	90,078
Pour 1,000 habitants ²	31.4	31.0	Pour 1,000 habitants ²	8.8	4.7
Moyenne de malades par jour	1,625.0	1,626.8	Moyenne de malades par jour	455.3	246.1
Pour 1,000 habitants ²	0.1	0.1	Pour 1,000 habitants ²	—	—
Pourcentage d'occupation ³	78.0	80.3	Pourcentage d'occupation ³	71.7	71.9

¹ Des adultes et enfants.

² Population évaluée au 1^{er} juin.

³ D'après la capacité théorique en lits.

⁴ Hôpitaux pour maladies mentales seulement; sans les quartiers psychiatriques des autres hôpitaux.

⁵ Hôpitaux pour tuberculeux seulement; sans les quartiers pour tuberculeux dans d'autres hôpitaux.

Le nombre d'adultes et d'enfants admis aux hôpitaux de tous genres en 1964 s'élevait à 3,174,000, soit 165 pour 1,000 habitants par rapport à 164 en 1963. Les admissions aux

hôpitaux généraux se sont chiffrées par 3,020,070, soit 157 pour 1,000. La moyenne quotidienne des hospitalisés s'est établie à 179,700 en 1964, par rapport à 177,300 en 1963, les hôpitaux généraux enregistrant 88,500 et les hôpitaux psychiatriques 69,100. Les taux d'occupation, qui ont varié suivant l'affectation de l'hôpital, se sont révélés les plus élevés dans les hôpitaux publics pour malades mentaux (soit 106.4 p. 100) et les plus bas dans les sanatoriums antituberculeux (72.2 p. 100 dans les sanatoriums publics et 71.9 dans les sanatoriums privés). Le taux d'occupation du groupe le plus vaste,—les hôpitaux généraux publics—a baissé de 1963 à 1964 (81.4 contre 80.8).

L'hospitalisation moyenne des adultes et des enfants, en 1964, s'est chiffrée par 11.5 jours, tout comme en 1963. Vu la nature des soins dispensés, l'hospitalisation moyenne dans les hôpitaux pour maladies chroniques, dans les hôpitaux de convalescence et dans les hôpitaux de réadaptation a été sensiblement plus longue (151 jours) que dans les hôpitaux généraux. Dans les hôpitaux généraux publics, la durée du séjour s'est établie à 10.2 jours (tout comme en 1963), pour passer de 7.2 journées dans les hôpitaux de 10-24 lits à 14.1 dans ceux de 1,000 lits ou plus. Les services de consultation et de traitement spécialisés dont disposent les grands hôpitaux tendent à prolonger le séjour moyen à l'hôpital.

8.—Durée moyenne du séjour des adultes et enfants dans les hôpitaux publics (généraux et spéciaux) par province, 1964

Genre	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(jours)												
Hôpitaux généraux	12.2	9.5	10.6	9.9	10.2	10.9	9.1	9.5	8.9	9.6	6.6	10.8	10.2
1- 9 lits....	—	—	10.0	7.0	9.9	—	7.9	7.5	5.1	6.0	—	—	7.5
10- 24 " ...	6.3	7.5	8.1	7.9	7.5	8.0	7.2	7.2	7.1	7.4	6.6	5.8	7.2
25- 49 " ...	7.7	7.6	8.7	7.3	7.4	9.4	7.2	7.6	6.7	7.4	—	11.1	7.7
50- 99 " ...	11.4	7.3	9.9	8.4	8.1	10.1	7.8	8.5	7.9	8.0	—	17.8	8.8
100-199 " ...	12.7	9.7	10.0	9.5	8.6	9.4	9.8	10.1	8.4	8.6	—	—	9.1
200-299 " ...	11.6	11.3	12.2	9.6	10.2	10.4	8.5	14.5	9.4	8.7	—	—	10.2
300-499 " ...	—	—	10.1	12.2	10.6	11.1	9.7	11.4	9.4	10.9	—	—	10.8
500-999 " ...	26.6	—	14.2	15.5	12.5	11.3	11.7	13.0	10.1	11.5	—	—	12.0
1,000 lits ou plus	—	—	—	—	13.3	14.3	—	—	15.2	14.2	—	—	14.1
Hôpitaux spéciaux													
Affections chroniques, convalescence et réadaptation....	115.6	63.8	41.2	46.2	170.0	178.9	85.9	254.5	195.5	51.0	—	—	151.0
Maternité.....	—	—	6.3	8.7	7.0	6.5	—	—	5.4	6.2	—	—	6.6
Autres.....	6.2	—	—	39.3	25.2	10.3	—	3.5	8.4	1.6	—	—	15.2
Tous hôpitaux publics.....	12.5	9.8	10.6	10.3	12.0	12.3	10.8	10.3	10.7	9.8	6.6	10.8	11.5

Le total des personnes employées à plein temps dans l'ensemble des hôpitaux canadiens, en 1964, a été estimé à 259,900, soit une augmentation de 4.6 p. 100 sur 1963. La proportion du personnel à plein temps, pour 100 lits (capacité théorique), s'est établie à 166.7 dans les hôpitaux généraux, à 55.2 dans les hôpitaux psychiatriques et à 82.1 dans les sanatoriums antituberculeux. L'analyse de données sur les hôpitaux généraux, effectuée sur une échelle provinciale, révèle que le nombre d'employés à plein temps pour 100 lits (capacité théorique), s'échelonnait de 131.1 en Île-du-Prince-Édouard à 210.6 au Québec.

8.—Personnes employées à plein temps dans les hôpitaux en activité
(publics, privés et fédéraux), par province, 1964

NOTE.—Les chiffres contiennent les estimations relatives aux hôpitaux non déclarants.

Province ou territoire	Généraux		Généraux et spéciaux divers		Pour maladies mentales ¹		Pour tuberculeux ²	
	Nombre	Par 100 lits théori- ques	Nombre	Par 100 lits théori- ques	Nombre	Par 100 lits théori- ques	Nombre	Par 100 lits théori- ques
Terre-Neuve.....	4,194	172.9	4,407	170.9	650	78.7	212	76.3
Île-du-Prince-Édouard.....	907	131.1	943	130.6	242	60.8	85	94.4
Nouvelle-Écosse.....	8,152	174.5	8,455	174.1	1,621	54.2	458	130.1
Nouveau-Brunswick.....	7,263	190.9	7,484	187.2	846	53.4	482	85.9
Québec.....	56,857	210.6	64,913	184.6	9,382	49.8	1,162	69.7
Ontario.....	70,303	181.7	77,250	167.8	13,658	61.7	1,266	78.2
Manitoba.....	9,714	170.1	11,101	163.9	1,628	46.9	347	75.4
Saskatchewan.....	10,660	155.3	11,006	147.7	1,905	54.0	321	102.9
Alberta.....	14,388	155.6	16,379	140.0	2,555	51.3	454	80.1
Colombie-Britannique.....	15,830	145.7	16,384	143.8	3,362	53.9	408	97.4
Yukon.....	147	100.7	153	95.0	—	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest.....	335	80.1	368	80.7	—	—	—	—
Canada.....	198,748	179.8	218,843	166.7	25,849	55.2	5,195	82.1

¹ Hôpitaux pour maladies mentales seulement; sans les quartiers psychiatriques des autres hôpitaux.

² Hôpitaux pour tuberculeux seulement; sans les quartiers pour tuberculeux des autres hôpitaux.

En 1964, le nombre d'heures de travail rémunérées dans les hôpitaux publics, par journée d'hospitalisation, s'est élevé à 12.7, à 6.3 dans les hôpitaux privés et à 9.5 dans les hôpitaux fédéraux. Les heures rémunérées du personnel des hôpitaux généraux publics, par journée d'hospitalisation, se sont chiffrées par 13.6, soit un chiffre légèrement supérieur aux 13.2 heures de 1963. Les hôpitaux de 1,000 lits ou plus ont compté une moyenne de 16 heures par journée d'hospitalisation, au regard de 9.2 heures pour les hôpitaux de 10 à 24 lits.

En 1964, les recettes totales des hôpitaux publics ont monté à 1,148 millions de dollars, soit une augmentation de 10.8 p. 100 sur l'année précédente. La plus grande partie des recettes provenait des hospitalisés et variait procentuellement de 74.7 dans les hôpitaux psychiatriques à 94.2 dans les maternités. Les dépenses totales en 1964 ont été évaluées à 1,194 millions de dollars, pour une hausse de 10.8 sur le chiffre de 1963. Les frais de la journée d'hospitalisation, dans les hôpitaux généraux, se sont élevés à \$31.00 soit 8.5 p. 100 de plus que l'année précédente. Ces frais sont en proportion directe de la taille de l'hôpital et varient de \$22.19 dans les hôpitaux de 10 à 24 lits à \$38.02 dans les grands hôpitaux. Au niveau interprovincial, les hôpitaux généraux de l'Île-du-Prince-Édouard ont enregistré le coût le plus bas par journée d'hospitalisation (\$22.76) et ceux du Québec, le plus haut (\$36.06).

10.— Recettes et dépenses des hôpitaux publics en activité, selon l'affectation de l'hôpital, 1964

NOTE.—Les chiffres contiennent les estimations relatives aux hôpitaux non déclarants.

Affectation de l'hôpital	Hôpitaux en activité	Recettes				Dépenses				
		Provenant des malades hospitalisés (net)	Provenant des malades externes (net)	Subventions et autres revenus	Total	Traitements et salaires (brut)	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Autres	Total
		%	%	%	milliers de dollars	%	%	%	%	milliers de dollars
Hôpitaux généraux..	845	88.4	5.3	6.3	868,226	64.3	3.3	3.9	28.5	906,984
1- 9 lits.....	37	85.8	8.1	6.1	1,979	62.8	3.3	3.7	30.2	2,071
10- 24 ".....	202	87.5	6.2	6.3	18,457	59.1	3.1	4.7	33.1	19,840
25- 49 ".....	194	89.5	5.3	5.2	39,431	60.0	2.8	4.3	32.9	41,365
50- 99 ".....	140	90.7	4.7	4.6	64,840	63.2	2.8	4.2	29.8	87,177
100-199 ".....	131	89.7	5.1	5.2	144,028	64.2	3.1	4.1	28.6	150,785
200-299 ".....	55	88.8	5.3	5.9	109,336	63.1	3.2	4.0	29.7	115,281
300-499 ".....	48	87.7	5.8	6.5	187,739	65.0	3.2	3.8	28.0	173,337
500-999 ".....	31	87.4	5.4	7.2	223,654	64.9	3.5	4.0	27.6	233,458
1,000 lits ou plus..	7	87.3	4.9	7.8	98,764	66.3	3.6	3.7	26.4	103,590
Hôpitaux spéciaux										
Maladies chroniques, convalescence et réadaptation.....	96	91.8	1.4	6.8	59,100	67.6	1.2	2.4	28.6	61,272
Maternité.....	8	94.2	1.1	4.7	6,285	67.9	3.6	2.3	26.2	6,794
Autres.....	47	71.7	8.3	20.0	12,099	64.0	1.6	2.4	32.0	13,001
Maladies mentales	91	74.7	0.4	24.9	177,374	68.7	0.7	2.7	27.9	179,645
Tuberculeux.....	42	86.3	1.9	11.8	24,472	65.8	1.1	1.9	31.2	26,477

11.— Recettes et dépenses des hôpitaux publics généraux en activité, par province, 1964

NOTE.—Les chiffres contiennent les estimations relatives aux hôpitaux non déclarants.

Province ou territoire	Hôpitaux en activité	Recettes totales	Dépenses				Total
			Traitements et salaires (brut)	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Autres	
			%	%	%	%	
Terre-Neuve.....	32	15,600	53.1	3.8	5.6	37.5	17,087
Île-du-Prince-Édouard.....	8	3,677	55.7	3.2	4.0	37.1	3,789
Nouvelle-Écosse.....	44	32,064	57.8	3.2	3.8	35.2	32,490
Nouveau-Brunswick.....	34	29,694	57.8	3.3	4.0	34.9	29,889
Québec.....	128	238,656	65.3	3.3	4.0	27.4	259,806
Ontario.....	175	328,572	65.1	3.3	3.8	27.8	332,299
Manitoba.....	77	39,337	64.7	3.4	4.8	27.1	39,376
Saskatchewan.....	145	48,349	64.3	3.1	3.9	28.7	50,888
Alberta.....	106	60,172	62.2	3.2	3.8	30.8	63,615
Colombie-Britannique.....	86	72,951	67.0	3.3	3.8	25.9	78,304
Yukon.....	2	156	55.7	3.8	5.2	35.3	156
Territoires du Nord-Ouest.....	8	998	55.5	2.0	2.2	40.3	1,128

12.—Recettes et dépenses des hôpitaux publics en activité, par journée d'hospitalisation (sans les nouveau-nés), 1964

Affectation de l'hôpital	Hôpitaux en activité	Recettes				Dépenses				
		Provenant des malades hospitalisés (net)	Provenant des malades externes (net)	Subventions et autres revenus	Total	Traitements et salaires (brut)	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Autres	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Hôpitaux généraux	845	26.23	1.58	1.87	29.68	19.92	1.01	1.23	8.84	31.00
1- 9 lits.....	37	19.70	1.86	1.40	22.96	15.06	0.78	0.90	7.24	23.98
10- 24 ".....	202	18.10	1.29	1.26	20.65	13.11	0.68	1.06	7.34	22.19
25- 49 ".....	194	19.27	1.16	1.11	21.54	13.56	0.64	0.98	7.41	22.59
50- 99 ".....	140	20.90	1.08	1.06	23.04	15.08	0.68	1.00	7.12	23.88
100-199 ".....	131	24.51	1.40	1.41	27.32	18.35	0.90	1.16	8.19	28.60
200-299 ".....	55	25.61	1.52	1.69	28.82	19.19	0.97	1.21	9.02	30.39
300-499 ".....	48	27.31	1.81	2.03	31.15	20.92	1.05	1.22	9.00	32.19
500-999 ".....	31	30.28	1.86	2.50	34.64	23.48	1.25	1.43	10.00	36.16
1,000 lits ou plus.....	7	31.66	1.77	2.84	36.27	25.23	1.37	1.39	10.03	38.02
Hôpitaux spéciaux										
Maladies chroniques, convalescence et réadaptation.....	96	13.10	0.46	0.71	14.27	10.02	0.17	0.35	4.23	14.77
Maternité.....	8	33.02	0.39	1.64	35.05	25.74	1.38	0.96	9.91	37.89
Autres.....	47	24.70	3.27	6.47	34.44	23.73	0.61	0.89	11.86	37.09
Maladies mentales	91	5.23	0.03	1.75	7.01	4.88	0.05	0.19	1.93	7.10
Tuberculeux	42	13.30	0.29	1.81	15.40	10.97	0.18	0.32	5.20	16.67

13.—Recettes et dépenses des hôpitaux publics en activité, par journée d'hospitalisation (sans les nouveau-nés), par province, 1964

Province et genre d'hôpital	Recettes totales	Dépenses				
		Traitements et salaires (brut)	Fournitures médicales et chirurgicales	Médicaments	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve						
Hôpitaux généraux.....	24.00	13.96	1.00	1.47	9.84	26.27
Maladies mentales.....	10.84	6.18	0.13	0.40	4.13	10.84
Tuberculeux.....	15.43	10.30	0.23	0.51	4.39	15.43
Île-du-Prince-Édouard						
Hôpitaux généraux.....	22.11	12.67	0.73	0.92	8.44	22.76
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réadaptation.....	20.39	14.23	0.97	0.29	5.93	21.42
Maladies mentales.....	7.84	4.83	0.05	0.32	2.64	7.84
Tuberculeux.....	19.12	11.75	0.20	0.40	6.77	19.12
Nouvelle-Écosse						
Hôpitaux généraux.....	28.68	16.79	0.93	1.11	10.23	29.06
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réadaptation.....	26.47	16.33	0.76	0.49	10.10	27.68
Maternité.....	41.94	24.08	1.11	1.11	17.51	43.81
Maladies mentales.....	6.48	4.07	0.12	0.06	2.34	6.59
Tuberculeux.....	25.73	17.30	0.75	—	7.69	25.74

13.— Recettes et dépenses des hôpitaux publics en activité, par journée d'hospitalisation (sans les nouveau-nés), par province, 1964 (fin)

Province ou territoire et genre d'hôpital	Recettes totales	Dépenses				Total
		Traitement et salaires (brut)	Fournitures médicales et chirurgicales	Médica- ments	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nouveau-Brunswick						
Hôpitaux généraux.....	28.94	16.82	0.97	1.16	10.18	29.13
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	19.61	12.57	0.32	0.67	6.26	19.82
Maternité.....	46.72	27.67	0.94	0.28	23.89	52.78
Autres.....	20.59	12.91	0.42	0.37	7.35	21.06
Maladies mentales.....	5.89	3.84	0.05	0.17	1.83	5.89
Tuberculeux.....	18.74	12.36	0.13	0.31	5.94	18.74
Québec						
Hôpitaux généraux.....	33.12	33.55	1.18	1.46	9.87	36.06
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	12.15	8.64	0.14	0.41	3.58	12.77
Maternité.....	35.27	27.62	1.16	1.06	9.82	39.66
Autres.....	26.37	19.83	0.43	0.82	7.69	28.77
Maladies mentales.....	5.59	3.76	0.02	0.23	1.86	5.87
Tuberculeux.....	9.38	7.87	0.11	0.43	4.27	12.68
Ontario						
Hôpitaux généraux.....	31.19	20.64	1.04	1.22	8.83	31.73
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	15.11	10.68	0.17	0.30	4.14	15.29
Maternité.....	36.05	26.23	2.80	—	7.99	37.02
Autres.....	75.71	45.80	1.35	1.53	33.08	81.78
Maladies mentales.....	7.97	5.90	0.06	0.17	1.84	7.97
Tuberculeux.....	17.49	11.79	0.19	0.16	5.87	18.01
Manitoba						
Hôpitaux généraux.....	27.18	17.60	0.93	1.30	7.38	27.21
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	18.55	13.00	0.29	0.53	4.76	18.58
Maladies mentales.....	6.39	4.58	0.07	0.18	1.55	6.38
Tuberculeux.....	11.47	7.05	0.13	0.18	4.66	12.02
Saskatchewan						
Hôpitaux généraux.....	24.34	16.48	0.80	0.99	7.35	25.62
Maladies mentales.....	7.74	5.58	0.03	0.18	1.95	7.74
Tuberculeux.....	16.65	11.76	0.16	0.37	4.85	17.14
Alberta						
Hôpitaux généraux.....	25.28	18.63	0.87	1.00	8.23	26.73
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	12.70	8.49	0.16	0.23	4.97	13.85
Maternité.....	26.73	20.30	1.39	0.75	5.84	28.28
Autres.....	23.39	17.17	0.64	0.56	4.71	23.08
Maladies mentales.....	7.27	4.89	0.05	0.13	2.20	7.37
Tuberculeux.....	24.50	17.22	0.15	0.57	6.56	24.60
Colombie-Britannique						
Hôpitaux généraux.....	26.49	18.57	0.91	1.04	7.19	27.71
Hôpitaux spéciaux						
Maladies chroniques, convalescence et réa- daptation.....	18.62	13.97	0.16	0.23	5.70	20.09
Maternité.....	30.70	23.44	0.94	0.87	6.66	31.91
Maladies mentales.....	79.2	5.03	0.06	0.25	2.58	7.92
Tuberculeux.....	21.76	17.24	0.23	0.34	3.95	21.76
Yukon						
Hôpitaux généraux.....	50.25	27.97	1.94	2.61	17.76	50.25
Territoires du Nord-Ouest						
Hôpitaux généraux.....	22.25	13.97	0.51	0.58	10.12	25.18

**Sous-section 2.—Maladies à déclaration obligatoire et autres
statistiques de la santé***

Maladies à déclaration obligatoire.—Trois groupes de maladies figurant à la liste des maladies à déclaration obligatoire établie par le Conseil fédéral d'hygiène ont continué de prédominer en 1964; il s'agit, notamment, des maladies vénériennes (23,401 cas) de la scarlatine et l'angine à streptocoques (10,605) et de l'hépatite infectieuse et sérique (8,218). L'ensemble de ces trois groupes a compté pour environ 73 p. 100 de tous les nouveaux cas déclarés.

Depuis 1959, alors que le taux a atteint le sommet de 133.9 cas pour 100,000 habitants, la fréquence de la scarlatine et l'angine à streptocoques diminue, quoique le taux soit légèrement plus élevé en 1964 qu'en 1963. En revanche, le taux des déclarations de maladies vénériennes a passé de 97.3 pour 100,000 en 1959 à 121.7 en 1964. Bien que la fréquence de l'hépatite infectieuse ait monté en flèche depuis le haut de 29.9 pour 100,000 dans les années 1950 pour atteindre 67.5 en 1961 et en 1962, elle a diminué, en 1964, à un niveau qui se situe entre ces deux extrêmes.

La fréquence de la poliomyélite a subi les effets des mesures de suppression, notamment l'utilisation du vaccin Salk qui a commencé en 1955 et du vaccin Sabin, en 1962. En 1953, année où la fréquence de cette maladie a atteint son plus haut point, on a signalé 3,912 cas de poliomyélite paralytique, dont 494 mortels, par rapport à 19 cas seulement en 1964.

Afin de signaler un taux brut de la mortalité due aux maladies contagieuses en général et le rapport qui existe entre les décès dus à ces maladies et la mortalité attribuable à toutes causes, on a groupé les maladies à déclaration obligatoire suivantes: diphtérie, malaria, rougeole, coqueluche, scarlatine et angine à streptocoques, variole, tuberculose, typhoïde, typhus et autres maladies à rickettsia. Depuis 1947, alors que la mortalité attribuable aux maladies à déclaration obligatoire s'établissait à 49.5 pour 100,000, ce taux a baissé constamment pour tomber à 21 en 1952, puis à 6.9 en 1958 et enfin à 4 en 1964.

* Rédigé à la Section de l'hygiène publique, Division de la santé et du bien-être (Bureau fédéral de la statistique).

**14.—Cas signalés de certaines maladies à déclaration obligatoire et taux pour
100,000 habitants, 1961-1964**

N ^o de la nomencl. internat.	Maladie	Cas				Taux pour 100,000 habitants			
		1961 ¹	1962 ²	1963	1964	1961 ¹	1962 ¹	1963	1964
044	Brucellose (fièvre ondulante)	109	98	57	54	0.6	0.5	0.3	0.3
764	Diarrhée épidémique du nouveau-né	81	82	98	114	0.7	0.7	0.9	1.0
055	Diphtérie	91	71	75	25	0.5	0.4	0.4	0.1
045, 046, 048	Dysenterie ²	3,280	2,910	4,166	3,891	17.8	15.7	22.0	20.2
046	ambienne	12	7	20	50	0.1	0.1	0.1	0.5
045	bacillaire	1,479	1,241	1,448	1,346	8.1	6.7	7.7	7.0
002.0	Encéphalite infectieuse	1	4	58	5	0.0	0.0	0.5	0.0
040.0, 042.1, 049.2	Intoxications alimentaires	1,288	1,412	1,116	1,582	10.7	11.6	9.0	12.5
002, N993.5	Hépatite infectieuse (sérique comprise)	12,314	12,538	10,080	8,218	67.5	67.5	53.3	42.7
080.2, 082.1	Méningite aseptique ou virale	412	279	298	163	3.5	2.3	2.3	1.3
067	Infections méningococciques	122	110	111	115	0.7	0.6	0.6	0.6
766	Pneumonies du nouveau-né								
056	(haspégo du nouveau-né)	13	13	3	11	0.1	0.1	0.0	0.1
080.0, 080.1	Coqueluche	5,476	8,076	6,134	4,944	30.0	43.5	32.5	25.2
050, 051	Poliomyélite paralytique	188	89	122	19	1.0	0.5	0.7	0.1
040, 041	Scarlatine et angine à streptocoques	13,060	10,241	9,922	10,605	71.6	55.1	52.5	55.1
030-034	Typhoïde et paratyphoïde	266	277	147	195	1.5	1.5	0.6	1.0
020-021, 3, 023, 024, 026-029	Maladies vénériennes ²	15,774	20,133	22,199	23,401	102.9	108.4	117.5	121.7
	Blennorrhagie	15,460	17,697	19,411	20,628	90.2	96.3	102.7	107.2
	Syphilis	2,314	2,436	2,788	2,773	12.7	12.1	14.7	14.4

¹ Comprend les maladies vénériennes seulement pour les Territoires du Nord-Ouest.
cas non précisés inclus.

² Moins de 0.05 pour 100,000 habitants.

³ Autres cas et

15.—Cas de certaines maladies à déclaration obligatoire et taux pour 100,000 habitants, par province, 1964

N ^o de la nomencl. internat.	Maladie	T.-N.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.
044	Brucellose (fièvre ondulante)	—	—	—	—	40	4	8	—	2	—	—	—
764	Diarrhée épidémique du nouveau-né	—	—	37	—	—	1	17	1	8	52	—	—
045, 046, 045	Diphthérie	3	2	—	1	5	3	2	8	—	—	—	—
046	Dysenterie ²	8	4	1,834	11	139	520	390	246	251	445	—	43
045	ambienne	—	—	—	—	—	1	—	45	—	4	—	—
045	bacillaire	8	—	60	8	129	519	44	201	295	191	—	1
049.0, 042.1, 049.2	Encéphalite infectieuse	1	1	—	1	—	1	1	1	1	—	—	—
049.0, 042.1, 049.2	Intoxications alimentaires	2	6	216	7	779	1	83	165	94	229	1	—
092, N998.5	Hépatite infectieuse (hépatite sérique comprise)	81	99	621	299	548	2,571	702	913	1,299	1,062	—	23
080.2, 082.1	Méningite à virus ou aseptique	1	1	7	17	21	1	33	10	35	37	—	2
057	Infections méningococciques	29	9	6	4	10	28	9	4	5	11	—	—
766	Pemphigus du nouveau-né (impétigo du nouveau-né)	—	1	3	2	—	1	—	—	—	5	—	1
056	Coqueluche	131	100	27	4	2,093	1,905	33	86	281	181	3	—
080.0, 080.1	Poliomyélite paralytique	—	—	—	3	11	2	—	—	1	1	1	—
050, 051	Scarlatine et angine à streptocoques	405	2,071	1,173	9	439	2,775	95	886	1,601	982	188	1
040, 041	Typhoïde et paratyphoïde	3	1	20	12	85	32	7	15	8	11	—	1
030-034	Maladies vénériennes	300	21	641	431	2,958	3,735	2,309	2,131	4,064	6,445	93	373
026-029	Blennorragie	238	19	491	409	2,528	3,654	2,141	2,601	5,954	5,883	87	575
036-038	Syphilis	12	2	50	22	630	1,081	163	128	110	662	6	—
036-038	Autres	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—
TAUX POUR 100,000 HABITANTS													
044	Brucellose (fièvre ondulante)	—	—	—	—	0.7	0.1	0.8	—	0.1	—	—	—
764	Diarrhée épidémique du nouveau-né	—	—	4.9	—	—	1	1.8	1	0.6	3.0	—	—
045, 046, 045	Diphthérie	0.6	1.9	—	0.2	0.1	3	0.2	0.8	0.1	—	—	—
046	Dysenterie ²	1.6	3.7	241.3	1.8	2.5	7.9	40.7	26.1	17.5	25.6	—	172.0
045	ambienne	—	—	—	—	—	3	—	4.3	—	0.2	—	—
045	bacillaire	1.6	—	7.9	1.3	2.5	7.9	4.6	21.3	16.4	7.6	—	4.0
082.0	Encéphalite infectieuse	0.2	1	—	0.2	—	1	0.1	0.1	0.1	—	—	—
049.0, 042.1, 049.2	Intoxications alimentaires	0.4	5.6	28.4	1.1	14.0	1	8.7	17.5	6.6	13.2	6.3	—
092, N998.5	Hépatite infectieuse (hépatite sérique comprise)	16.5	92.5	81.7	48.5	9.9	39.0	73.3	96.8	90.7	61.1	—	92.0
080.2, 082.1	Méningite à virus ou aseptique	0.2	1	0.9	2.8	0.4	1	3.4	1.1	2.4	2.1	—	8.0
057	Infections méningococciques	5.8	8.4	0.8	0.6	0.2	0.4	0.9	0.4	0.3	0.6	—	—
766	Pemphigus du nouveau-né (impétigo du nouveau-né)	—	1	0.4	0.3	—	1	—	—	—	0.3	—	4.0
056	Coqueluche	26.7	93.5	3.6	0.6	37.6	28.9	3.4	9.1	19.6	10.4	18.8	—
080.0, 080.1	Poliomyélite paralytique	—	—	—	0.5	0.2	2	—	—	0.1	0.1	6.3	—
050, 051	Scarlatine et angine à streptocoques	82.5	1,935.5	154.3	1.5	7.9	42.1	9.9	91.8	111.8	56.5	1,175.0	4.0
040, 041	Typhoïde et paratyphoïde	0.6	0.9	2.6	1.9	1.5	0.5	0.7	1.6	0.6	0.6	—	4.0
030-034	Maladies vénériennes	61.1	19.6	71.2	69.9	53.2	56.7	241.0	226.0	283.8	370.8	581.3	1,492.0
026-029	Blennorragie	58.7	17.8	64.6	68.3	41.9	40.3	223.6	212.2	276.1	538.6	643.8	1,496.0
020-021.3, 023, 024, 026-029, 036-038	Syphilis	2.4	1.9	6.6	3.6	11.3	16.4	17.6	13.6	7.7	32.3	37.5	—
036-038	Autres	—	1	—	—	—	—	—	0.2	—	—	—	—

¹ A déclaration non obligatoire.

² Autres cas non précisés compris.

³ Moins de 0.05 pour 100,000 habitants.

Sous-section 3.—Nombre et revenus des médecins en clientèle privée

Nombre.—D'après une enquête menée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y avait au Canada, en 1962, 21,011 médecins civils en activité; la proportion de 881 personnes par médecin témoigne de l'augmentation des effectifs médicaux depuis la guerre. Le tableau 16 montre la progression chronologique depuis 1901, ainsi que la répartition par province en 1962. La proportion établie en Colombie-Britannique (748 personnes par médecin) représente la proportion la plus favorable jamais atteinte dans une province canadienne.

16.—Médecins civils en activité et population par médecin, 1901-1962, et par province, 1962

Année	Médecins civils en activité		Province ou territoire	Médecins civils en activité	
	Nombre	Population par médecin		Nombre	Population par médecin
Données du Recensement			Terre-Neuve.....	304	1,539
1901.....	5,475	972	Île-du-Prince-Édouard.....	87	1,218
1911.....	7,411	970	Nouvelle-Écosse.....	735	1,012
1921.....	8,706	1,008	Nouveau-Brunswick.....	458	1,321
1931.....	10,020	1,034	Québec.....	5,932	802
1941.....	10,723	1,072	Ontario.....	7,826	808
			Manitoba.....	1,085	859
			Saskatchewan.....	919	1,010
			Alberta.....	1,367	998
			Colombie-Britannique.....	2,210	748
			Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	25	1,560
Registre des médecins			Canada.....	21,011¹	881
1961.....	14,163	989			
1954.....	15,651	977			
1959.....	19,300	906			
1962.....	21,011	881			

¹ Comprend 63 médecins non répartis par province.

Le tableau 17 laisse voir que, d'une façon générale, les médecins canadiens sont plus fortement concentrés dans les grands centres que la population elle-même et que cette concentration tend à s'accroître du côté de la population comme du côté des médecins. De plus, l'augmentation procentuelle de 1962 sur 1951 (5.8 p. 100) du nombre total de médecins établis dans les centres de moins de 10,000 habitants était inférieure à celle enregistrée entre 1951 et 1959 (11.9) pour les mêmes régions; cela indique que le nombre de médecins a diminué dans ces régions entre 1959 et 1962. Bien que les tendances que révèlent ces données soient légèrement exagérées à cause des modifications apportées aux zones métropolitaines d'un recensement à l'autre, il reste que l'écart traditionnel de la disponibilité des services médicaux entre les petites localités et les grands centres urbains s'accroît.

17.—Pourcentages de la population et des médecins civils en activité dans les centres de plus et de moins de 10,000 habitants, et augmentation procentuelle depuis 1951

Détail	Total procentuel			Augmentation procentuelle sur 1951		
	Centres de		Total	Centres de		Total
	10,000 habitants ou plus	Moins de 10,000 habitants		10,000 habitants ou plus ¹	Moins de 10,000 habitants	
Population						
1951.....	48.2	51.8	100.0
1961.....	57.7	42.3	100.0	55.9	6.3	30.2
Médecins						
1951.....	73.2 ²	26.8	100.0
1954.....	73.7 ²	26.3	100.0	12.3	9.3	11.5
1959.....	78.2 ²	21.8	100.0	46.8	11.9	37.4
1962.....	81.0 ²	19.0	100.0	64.6	5.8	48.8

¹ Comprend toutes les parties des zones métropolitaines du recensement, sans égard à la taille. ² Taille au recensement de 1951.

³ Taille au recensement de 1956.

⁴ Taille au recensement de 1961.

Ces dernières années, peu de changements réels se sont produits dans la proportion des médecins civils actifs qui se consacrent à la pratique privée; ils comptaient pour 72.3 p. 100 en 1954, pour 74 en 1959 et pour 73.4 en 1962. Les autres se consacraient à d'autres genres de travail ou comprenaient des internes, des résidents et des agréés. De 1959 à 1962, cependant, la proportion croissante de spécialistes se consacrant à la pratique privée (de 29.1 à 35.7 p. 100) et de spécialistes faisant un autre genre de travail (de 10.8 à 12.9 p. 100), laisse voir une tendance à la spécialisation. En revanche, la proportion d'omnipraticiens en clientèle privée a passé de 43.2 à 37.7 p. 100 et celle des omnipraticiens faisant un autre genre de travail a diminué de 8.5 à 4.7 p. 100. La hausse procentuelle des médecins internes, résidents ou agréés (de 8.3 à 9) illustre également la tendance vers une spécialisation accrue qui demande une plus longue période de formation.

Comme l'illustre le tableau 18, les revenus nets des médecins (déduction faite des dépenses inhérentes à la pratique de leur profession), correspondent à leur répartition géographique. Dans l'ensemble du Canada, les revenus nets atteignaient une moyenne de \$30,409 en 1964 et comprenait des honoraires, des traitements et des salaires, soit 7 p. 100 de plus qu'en 1963 et 38 p. 100 au-dessus du niveau de 1958. La moyenne des revenus bruts la plus élevée, en 1964, a été enregistrée par la Saskatchewan (\$36,484); en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, cette moyenne dépassait la moyenne canadienne. Dans les autres provinces, la moyenne des revenus bruts s'échelonnait de \$27,922 au Manitoba à \$23,088 à Terre-Neuve. Règle générale, de 1958 à 1964, l'Ontario et les provinces de l'Ouest ont enregistré régulièrement les moyennes les plus élevées.

Comme l'illustre le tableau 18, les revenus nets des médecins (déduction faite des dépenses inhérentes à la pratique de leur profession), correspondent à leur répartition géographique. Dans l'ensemble du Canada, les revenus nets atteignaient une moyenne de \$20,374 en 1964, soit 9.6 de plus qu'en 1963 et 48 p. 100 de plus qu'en 1958. La moyenne provinciale la plus élevée des revenus nets a été de \$23,879 en Saskatchewan, suivie de près par celle de l'Ontario (\$22,247). Le revenu net moyen le plus bas a été accusé par l'Île-du-Prince-Édouard.

18.—Moyenne des revenus professionnels bruts et nets des médecins et chirurgiens, par province, 1958-1964

Province	1958 ^r	1959 ^r	1960 ^r	1961 ^r	1962 ^r	1963 ^r	1964 ^r
	REVENUS PROFESSIONNELS BRUTS ¹						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve ^r	19,190	19,289	21,741	20,945	19,379	21,288	23,088
Île-du-Prince-Édouard.....	17,809	18,854	20,177	20,901	19,676	23,413	23,157
Nouvelle-Écosse.....	19,667	21,341	22,802	23,242	23,302	23,455	25,739
Nouveau-Brunswick.....	19,538	18,918	22,523	24,220	23,978	26,376	27,802
Québec.....	18,264	18,721	19,656	22,118	23,418	25,748	26,813
Ontario.....	23,415	24,153	25,534	27,208	27,779	30,641	33,201
Manitoba.....	24,106	26,436	24,751	27,897	27,774	27,509	27,922
Saskatchewan.....	23,511	23,699	27,102	27,103	23,238	35,657	36,484
Alberta.....	24,828	25,254	28,032	29,221	31,187	30,912	32,690
Colombie-Britannique.....	24,909	26,628	28,066	27,867	27,498	27,670	30,510
Moyenne, toutes provinces.....	22,014	22,811	24,174	25,733	26,180	28,523	30,409

18.—Moyenne des revenus professionnels bruts et nets des médecins et chirurgiens, par province, 1958-1964 (fin)

Province	1958 ^a	1959 ^a	1960 ^a	1961 ^a	1962 ^a	1963 ^a	1964 ^a
	REVENUS PROFESSIONNELS NETS ^b						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve ¹	14,012	13,970	15,961	15,120	14,753	15,653	16,981
Île-du-Prince-Édouard.....	10,237	11,427	12,589	13,119	15,448	15,777	16,478
Nouvelle-Écosse.....	12,862	14,820	16,074	16,070	15,925	15,839	17,561
Nouveau-Brunswick.....	12,409	12,372	15,535	16,288	16,418	17,701	19,255
Québec.....	11,136	11,795	12,870	14,454	15,173	16,696	18,534
Ontario.....	14,993	15,605	16,754	17,682	18,306	20,492	22,247
Manitoba.....	13,586	14,800	15,338	15,148	15,998	17,320	17,879
Saskatchewan.....	14,527	15,098	15,955	15,843	14,619	21,625	23,870
Alberta.....	14,815	15,941	17,754	17,925	18,612	19,111	21,117
Colombie-Britannique.....	15,488	16,953	17,600	17,067	17,284	17,464	19,560
Moyenne, toutes provinces.....	13,729	14,537	15,671	16,397	16,888	18,590	20,374

¹ Comprend traitements et salaires occasionnels.
² Revenus bruts moins dépenses inhérentes à la pratique de la profession.

³ Comprend les salaires des médecins du Régime des petits hôpitaux.

PARTIE II.—BIEN-ÊTRE PUBLIC ET SÉCURITÉ SOCIALE

Tous les échelons de gouvernement se partagent la responsabilité à l'égard du bien-être social. Le gouvernement fédéral dirige l'application de mesures complètes de soutien du revenu, comme le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales, les allocations aux jeunes et l'assurance-chômage, régimes pour lesquels il faut établir une coordination à travers tout le pays. Les provinces reçoivent du gouvernement fédéral une aide appréciable pour leur permettre de faire face aux frais d'assistance sociale. Le gouvernement fédéral assure également des services destinés à certains groupes spéciaux, tels que les anciens combattants, les Indiens, les Esquimaux et les immigrants. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est généralement responsable des questions fédérales de bien-être social; les ministères des Affaires des anciens combattants, des Affaires indiennes et du Nord canadien, et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dirigent les programmes spéciaux.

L'administration des services de bien-être social relève d'abord des provinces, mais les autorités locales se chargent souvent d'assurer ces services, généralement avec l'aide financière de la province.

Le Conseil national du bien-être, organisme consultatif du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, facilite la coordination des questions d'assistance sociale entre les divers paliers de gouvernement et entre l'administration publique et les sociétés bénévoles. Le Conseil se compose du sous-ministre fédéral du Bien-être social, qui remplit les fonctions de président, des sous-ministres provinciaux du Bien-être social, ainsi que de dix autres personnes nommées pour trois ans par le gouverneur en conseil.

Section 1.—Programmes fédéraux

Sous-section 1.—Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada, établi en vertu d'une loi adoptée en 1965, constitue un élément nouveau et très important de la sécurité sociale au pays. Le Régime prévoit, pour les travailleurs, un système grâce auquel chaque cotisant acquiert le droit à une

pension de retraite dont le montant est proportionnel à l'échelle de ses revenus antérieurs. En outre, le Régime prévoit des indemnités au cotisant invalide et à ses enfants à charge et, au décès du cotisant, une prestation de décès, ainsi que des indemnités mensuelles à la veuve et aux orphelins.

Grâce au Régime de pensions du Canada et au régime semblable du Québec, la protection couvrira environ 92 p. 100 des travailleurs canadiens. Pour une année civile donnée, les salariés qui gagnent moins de \$600 et les travailleurs indépendants qui gagnent moins de \$800 ne sont pas cotisables cette année-là. La perception des cotisations a commencé en janvier 1966.

Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec sont étroitement coordonnés et fonctionnent ensemble comme un seul et même régime. Si un employé bénéficie du Régime de pensions du Canada et prend de l'emploi au Québec, ou si une personne travaillant à son propre compte déménage dans cette même province, ses cotisations au Régime des rentes du Québec produiront les mêmes prestations que si elles étaient faites au Régime de pensions du Canada, et vice-versa.

Le financement du Régime de pensions du Canada se fait grâce aux cotisations des employés, des employeurs et des travailleurs autonomes, ainsi que par les intérêts sur le fonds. Pour chaque personne, les premiers \$600 de revenus annuels ne sont pas cotisables. Les cotisations du salarié sont fixées à 1.8 p. 100 des revenus excédant ce montant mais ne dépassant pas le plafond de \$5,000 par an. L'employeur verse une cotisation égale à celle de l'employé. Les travailleurs indépendants payent le taux combiné de 3.6 p. 100 des revenus annuels compris entre \$600 et \$5,000. Les limites des revenus ouvrant droit à une pension s'ajustent aux conditions changeantes de l'économie. Pour les deux premières années, les limites maximum et minimum de \$600 et de \$5,000 demeureront inchangées; durant les huit années suivantes, les limites seront rectifiées suivant un indice de pension qui reflétera les changements de l'indice des prix à la consommation. Après 1975, les limites cotisables seront ajustées suivant les changements de l'indice des revenus qui se fondera sur la moyenne mobile et à long terme du total canadien des traitements et salaires. En vertu du Régime, les pensions de retraite prendront effet selon les étapes suivantes: en 1967, les cotisants de 68 ans ou plus à la retraite pourront réclamer leur pension; en 1968, ceux de 67 ans ou plus pourront le faire; en 1969, l'âge d'admissibilité sera de 66 ans ou plus et, en 1970 et pour les années à venir, les cotisants de 65 ans ou plus seront admissibles.

La pension de retraite représentera 25 p. 100 des revenus moyens d'un cotisant qui ouvre droit à une pension, ce qui comprend les revenus cotisables et aussi le \$600 d'exemption. En calculant la pension d'un cotisant, on rectifiera ses revenus pour chaque année de façon qu'ils aient, avec le maximum des revenus ouvrant droit à pension au moment où la pension commence, le même rapport que ses revenus avaient avec le maximum en vigueur durant l'année au cours de laquelle ils ont été réellement reçus. La moyenne de l'ensemble de ses revenus rectifiés ouvrant droit à pension sera établie pour la période complète allant de l'entrée en vigueur du Régime, soit le premier janvier 1966, ou pour la période comprise entre l'âge de 18 ans, suivant, dans les deux cas, l'éventualité la plus récente, jusqu'à la date où le cotisant commence à recevoir sa pension. Mais, dans aucun cas, la moyenne des revenus ne sera établie pour une période inférieure à 120 mois, sauf si un cotisant a reçu entre-temps une pension d'invalidité. Au cours des dix premières années de la mise en vigueur du Régime, des pensions de retraite partielles peuvent être payées; le montant complet des pensions devient payable en 1976.

Après 1975, on pourra ne pas tenir compte de certaines périodes de revenu faible ou nul pour déterminer la moyenne des revenus à partir desquels se fait le calcul de la pension de retraite. Les cotisations sur les revenus, faites entre 65 et 70, pourront remplacer les périodes précédentes de revenu faible ou nul et de durée identique. En outre, on exclut 15 p. 100 de la période restante de cotisations au Régime, en autant que la période ainsi réduite ne soit pas inférieure à 120 mois. Grâce à ces dispositions d'exclusion, une personne peut recevoir une pension plus élevée que celle qu'elle recevrait normalement.

On peut retirer une pension de retraite en tout temps, entre 65 et 70 ans, en autant que le cotisant n'occupe plus un emploi régulier. Si le salaire du cotisant ne dépasse pas \$900 par an, on considère alors qu'il s'est retiré du travail dans le but de demander sa pension de retraite. Ceux qui, après avoir commencé à retirer une pension, prendront un nouvel emploi, devront subir une évaluation de leurs revenus. Pour les revenus annuels de \$900 à \$1,500 la pension sera réduite de la moitié de la différence entre les revenus actuels et le \$900, le maximum de la réduction étant de \$300. Lorsque les revenus dépassent \$1,500, la pension de retraite sera réduite de \$300, plus tous les revenus au-dessus de \$1,500. Toutefois, aucune réduction ne sera apportée à la pension mensuelle pour tout mois au cours duquel les revenus auront été de \$75 ou moins, quels qu'ils aient été pour l'année entière. Un cotisant reçoit sa pension de retraite en entier lorsqu'il atteint 70 ans, quels que soient ses revenus.

Les pensions des cotisants invalides* et de leurs enfants à charge deviendront payables, pour la première fois, au printemps de 1970. Au début de 1968, les prestations aux survivants, y compris les pensions aux veuves et aux veufs invalides*, les prestations d'orphelin et les prestations de décès seront payables.

Un cotisant, qui devient invalide après avoir contribué au Régime pour la période requise, sera admissible à une pension d'invalidité qui se compose d'un montant fixe de \$25 par mois, plus 75 p. 100 de sa pension de retraite, calculée comme s'il avait atteint 65 ans au moment où il est devenu invalide. Dans le calcul de cette pension, la moyenne des revenus s'établit depuis l'âge de 18 ans du cotisant ou depuis janvier 1966, selon le plus récent des deux, jusqu'au moment où la pension d'invalidité devient payable, la période minimum étant de 60 mois. De plus, des prestations seront versées aux enfants qui sont à la charge d'un pensionné invalide, c'est-à-dire les enfants de moins de 18 ans, ainsi que les enfants de moins de 25 ans qui fréquentent régulièrement les institutions d'enseignement. Le taux est de \$25 pour chacun des quatre premiers enfants admissibles et de \$12.50 pour chaque autre enfant.

Sera admissible à une pension de veuve, en autant que le cotisant décédé ait effectué le nombre requis de cotisations, toute veuve invalide* de moins de 65 ans, toute veuve d'un âge entre 45 et 64 ans à la mort du cotisant et toute veuve de moins de 65 ans avec enfants à charge. Cette pension comprend une somme fixe de \$25 par mois au début, plus une somme calculée sur les revenus de l'époux décédé, égale à 37.5 p. 100 de la pension de retraite à laquelle ce dernier aurait eu droit. Si le cotisant avait moins de 65 ans à son décès, la pension sera calculée comme s'il avait atteint cet âge au moment de sa mort. Une veuve non invalide et sans enfants à charge verra sa pension réduite, si elle est âgée de moins de 45 ans à la mort de son époux; si elle a moins de 35 ans, aucune pension ne lui sera versée avant l'âge de 65 à moins qu'elle ne devienne invalide entre-temps.

Les prestations payables aux enfants d'un cotisant décédé sont égales au montant des prestations prévues pour les enfants à charge d'un pensionné invalide.

Les femmes qui deviennent veuves à 65 ans ou plus, ainsi que les veuves atteignant 65 ans, recevront des pensions égales à 60 p. 100 de la pension de retraite de leurs époux. Si le cotisant avait moins de 65 ans au moment de son décès, la pension de retraite se calculera comme s'il avait atteint cet âge. Pour les veuves de 65 ans qui auront également droit à leurs propres pensions de retraite, deux formules facultatives sont prévues pour recalculer la pension de façon à assurer à la veuve le revenu à la retraite le plus avantageux.

Une pension est également prévue dans le cas d'un veuf invalide* dont l'invalidité est antérieure au décès de son épouse et qui était entièrement ou presque entièrement à la charge de cette dernière. Le taux de cette pension est le même que celui de la pension d'une veuve dont l'âge se situe entre 45 et 65 ans. Dans le cas d'un veuf invalide atteignant 65 ans ou qui devient veuf après l'âge de 65 ans, le taux de la pension est le même que celui qui s'applique à une veuve du même âge. Les veufs invalides ayant

* Un cotisant est considéré comme invalide s'il est atteint d'une invalidité physique ou mentale suffisamment grave et prolongée pour l'empêcher de gagner sa vie.

droit à leur propre pension de retraite auront le choix entre deux formules aux fins de calculer leur revenu total de retraite. Le veuf invalide sera obligé de fournir une preuve de son invalidité durant toute la durée de la pension.

Une somme globale est payable au décès, sous réserve des mêmes conditions d'admissibilité qui prévalent dans le cas des pensions des autres survivants. Le montant de la prestation est de six fois le montant de la pension mensuelle de retraite qui est (ou doit être) payée au cotisant durant le mois de son décès, mais ne devra pas dépasser 10 p. 100 du maximum des revenus cotisables de l'année. Si le cotisant compte moins de 65 ans à son décès, la pension de retraite sera calculée comme s'il avait atteint cet âge.

Toutes les prestations prévues par le Régime de pensions du Canada, lorsqu'elles auront commencé à être versées, seront rectifiées suivant les modifications apportées à l'indice de la pension. Les prestations sont payables, que le cotisant habite au Canada ou ailleurs.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se charge de l'application du Régime de pensions du Canada de son siège central à Ottawa et de ses bureaux régionaux situés dans différents centres à travers le pays. La perception des cotisations relève du ministère du Revenu national. Les employeurs sont tenus de prélever les cotisations sur les salaires de leurs employés et d'en faire remise au ministère du Revenu national tout en y joignant leurs propres cotisations. Les travailleurs indépendants doivent faire parvenir leurs paiements directement à l'époque où ils font ordinairement leur versement d'impôt sur le revenu. Toutes les personnes qui bénéficient du Régime doivent se procurer un numéro d'assurance sociale pour fins d'identification et d'entretien de leurs propres dossiers de revenus. Même si une personne ne se procure pas de numéro d'assistance sociale, elle doit quand même contribuer au Régime et tout revenu perçu avant l'obtention d'un numéro ne sera pas nécessairement pris en considération pour le calcul de la pension individuelle.

On peut en appeler au ministre du Revenu national de toutes questions relatives à la couverture et aux cotisations du Régime. Un cotisant qui n'obtient pas satisfaction peut en appeler à la Commission d'appel des pensions dont la décision est définitive. Un cotisant indépendant doit suivre les procédures d'appel de la loi de l'impôt sur le revenu. En ce qui regarde les prestations, la procédure d'appel se répartit en trois étapes: tout d'abord devant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; en deuxième lieu, si l'appelant n'est pas satisfait de la décision du ministre, devant le Comité de révision et, enfin, devant la Commission d'appel des pensions dont la décision est définitive et exécutoire.

Les cotisations au Régime, autres que celles qui sont nécessaires pour défrayer le coût de l'administration et le paiement des prestations, peuvent être empruntées par un gouvernement provincial sur la base du rapport des cotisations faites par les résidents de cette province à l'ensemble des cotisations, et à un taux d'intérêt déterminé selon la loi. On a prévu une disposition pour la création d'un comité consultatif pour réviser l'administration de la loi, l'état du fonds d'investissement ainsi que l'efficacité de la protection et des prestations fournies en vertu de la loi. La loi autorise les ententes mutuelles avec d'autres pays lorsque le transfert des pensions est à l'avantage commun et lorsqu'il y a possibilité d'en arriver à une entente mutuellement satisfaisante.

Sous-section 2.—Sécurité de la vieillesse

La loi de 1951 sur la sécurité de la vieillesse (modifiée) assure une pension de \$75 par mois payable par le gouvernement fédéral à toute personne qui remplit les conditions requises d'âge et de résidence. Jusqu'en 1965, la pension était payable aux personnes de 70 ans ou plus, mais en 1966, elle est payable aux personnes âgées de 69 ans ou plus; en 1967, elle sera aux personnes de 68 ans ou plus, et ainsi de suite jusqu'en 1970, alors qu'elle

deviendra payable à toutes les personnes de 65 ans ou plus. En 1968 et au cours des années subséquentes, la pension de vieillesse sera rectifiée proportionnellement à l'indice de la pension calculé aux fins du Régime de pensions du Canada (voir pp. 325-328).

La pension de sécurité de la vieillesse est payable à toute personne d'âge requis qui a résidé au Canada durant les 10 années précédant immédiatement sa demande de pension. Toute solution de continuité dans cette période peut être compensée si le requérant a résidé au Canada antérieurement pour des périodes égales, en tout, au double de la durée de ses absences; en pareil cas, toutefois, le requérant doit avoir également résidé au Canada pendant une année immédiatement avant la date où il présente sa demande. La pension est aussi payable aux personnes d'âge requis qui comptent 40 années de résidence au Canada depuis l'âge de 18 ans. Un pensionné peut s'absenter du Canada et continuer de recevoir sa pension. S'il a vécu au Canada pour une période de 25 ans depuis son 21^e anniversaire de naissance, le paiement à l'extérieur du Canada peut être maintenu indéfiniment; sinon, le paiement est maintenu pour six mois, en sus du mois de départ pour l'étranger, et la pension est alors suspendue et les versements ne reprennent que dans le mois durant lequel l'intéressé revient au Canada.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social administre le Régime par l'intermédiaire de bureaux régionaux situés dans la capitale de chaque province; c'est à ces bureaux qu'on doit présenter sa demande de pension. Le Régime se finance au moyen d'une taxe de vente de 3 p. 100, d'un impôt de 3 p. 100 sur le revenu des sociétés et d'un impôt de 4 p. 100 sur le revenu des particuliers (maximum de \$120 par an).

1.—Statistique de la sécurité de la vieillesse, par province, année terminée le 31 mars 1966 et totaux de 1964-1966

Province	Bénéficiaires en mars	Pensions servies durant l'année financière (net)	Province ou territoire	Bénéficiaires en mars	Pensions servies durant l'année financière (net)
Terre-Neuve.....	21,184	17,586,159	Alberta.....	74,514	62,793,976
Île-du-Prince-Édouard.....	8,809	7,447,170	Colombie-Britannique.....	135,556	115,292,890
Nouvelle-Écosse.....	49,801	42,048,599	Yukon.....	296	254,880
Nouveau-Brunswick.....	36,852	30,994,768	Territoires du Nord-Ouest.....	506	405,690
Québec.....	242,865	201,031,152			
Ontario.....	402,997	337,194,513	Canada..... 1966	1,165,776	927,299,487
Manitoba.....	65,758	55,494,509	1965	983,582	885,294,468
Saskatchewan.....	66,638	56,755,191	1964	971,801	806,391,300

Sous-section 3.—Allocations familiales

La loi de 1944 sur les allocations familiales a été conçue dans le but d'aider à fournir des avantages égaux à tous les enfants du Canada. Les allocations ne sont pas établies à la suite d'une évaluation des ressources et elles sont versées à même le Fonds du revenu consolidé. Elles ne constituent pas des revenus imposables, mais il y a une exemption d'impôt plus petite à l'égard des enfants ayant droit aux allocations.

Les allocations sont payables à l'égard de chaque enfant de moins de 16 ans né au Canada, ou qui est résident du pays depuis un an, ou dont le père ou la mère avait résidé au Canada depuis trois ans immédiatement avant la naissance de l'enfant. Le versement se fait chaque mois par chèque, habituellement à la mère, bien que toute personne qui contribue pour une grande part à l'entretien de l'enfant puisse toucher l'allocation en son nom. Les allocations sont versées mensuellement à raison de \$6 par enfant de moins de dix ans et de \$8 pour chaque enfant âgé de dix ans ou plus, mais qui n'a pas atteint 16 ans.

Si les allocations ne sont pas dépensées aux fins désignées dans la loi, les versements peuvent être suspendus ou faits à quelque autre personne ou agence, au nom de l'enfant. Les allocations ne sont payables pour aucun enfant qui néglige de se conformer aux règlements scolaires des provinces ou en faveur d'aucune fille de moins de 16 ans qui est mariée.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par l'intermédiaire de bureaux régionaux situés dans la capitale de chaque province, exécute le programme. Le directeur régional à Edmonton s'occupe également du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral fait des versements d'assistance familiale aux mêmes taux que les allocations familiales pour chaque enfant de moins de 16 ans établi au Canada dont l'entretien est aux frais d'un immigrant qui a élu domicile de façon permanente au Canada, ou d'un Canadien revenant au Canada pour y résider en permanence. Cette assistance, qui est versée sur une base mensuelle, pendant la première année que l'enfant demeure au Canada, est destinée à combler la brèche jusqu'à ce que l'enfant devienne admissible à l'allocation familiale.

2.—Statistique des allocations familiales, par province, année terminée le 31 mars 1966 et totaux de 1964-1966

Province ou territoire	Familles allocataires en mars	Enfants bénéficiaires en mars	Nombre moyen d'enfants par famille en mars	Moyenne des allocations ¹		Total net des allocations versées durant l'année financière
				par famille	par enfant	
				\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	69,346	210,512	3.04	20.40	6.71	16,945,059
Île-du-Prince-Édouard.....	14,054	39,632	2.82	19.03	6.75	3,231,716
Nouvelle-Écosse.....	104,856	297,689	2.55	17.18	6.74	21,636,528
Nouveau-Brunswick.....	82,851	233,724	2.82	19.05	6.76	18,982,908
Québec.....	792,955	2,043,428	2.57	17.38	6.76	164,972,052
Ontario.....	983,502	2,284,059	2.32	15.81	6.73	182,377,587
Manitoba.....	132,148	321,747	2.43	16.30	6.71	25,925,991
Saskatchewan.....	131,266	332,952	2.54	17.11	6.74	26,988,369
Alberta.....	213,489	525,859	2.46	16.58	6.74	42,345,742
Colombie-Britannique.....	254,871	586,041	2.31	15.80	6.75	47,006,572
Yukon.....	2,153	5,295	2.46	16.15	6.57	424,673
Territoires du Nord-Ouest.....	4,145	11,119	2.68	17.76	6.63	897,627
Canada.....	1966	2,785,636	2.46	16.59	6.74	551,734,324
	1965	2,746,549	2.48	16.68	6.72	545,775,231
	1964	2,711,272	2.48	16.67	6.71	538,312,324

¹ Fondée sur les versements bruts de mars.

Sous-section 4.—Allocations aux jeunes

La loi sur les allocations aux jeunes est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1964. Le gouvernement fédéral ne verse aucune allocation aux jeunes dans la province de Québec (qui dirige son propre régime) mais il indemnise cette province d'un montant égal à ce qu'il y dépenserait sous forme d'allocations directes.

En vertu du régime fédéral, des allocations mensuelles de \$10 sont payables à l'égard de toutes les personnes âgées de 16 et 17 ans qui fréquentent à plein temps une institution d'enseignement ou qui sont dans l'impossibilité de le faire en raison de débilité physique ou mentale. Le parent responsable ou le tuteur, ainsi que l'enfant lui-même, doivent être domiciliés dans l'une des provinces, sauf le Québec. Un parent qui ne réside pas dans l'une des neuf provinces, ne peut recevoir l'allocation, même si l'enfant fréquente l'école au Canada. Un jeune qui dépend de sa famille peut fréquenter l'école au Québec ou à l'étranger ou, dans un cas d'invalidité, recevoir soins et formation au Québec ou à l'étranger, et être considéré quand même admissible du fait qu'il réside dans une des neuf provinces, dont il se trouve temporairement absent.

L'allocation est habituellement versée le premier mois qui suit la cessation de l'allocation familiale et se continue jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au commencement de l'année scolaire suivante, le paiement est rétroactif pour les mois d'été. Dans le cas d'un enfant invalide, toutefois, l'allocation est versée sans interruption durant toute l'année. L'allocation cesse dès que l'enfant laisse l'école, quitte définitivement le pays, cesse d'être à charge, s'établit au Québec ou décède. En dehors de ces cas, l'allocation aux jeunes continue d'être versée jusqu'à la fin du mois durant lequel l'enfant atteint sa 18^e année. Aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu, les allocations aux jeunes ne sont pas considérées comme un revenu.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social dirige le régime. Le directeur national des allocations familiales et de la pension de sécurité de la vieillesse est également administrateur des allocations aux jeunes; il est assisté de directeurs régionaux dans la capitale de chacune des provinces, sauf à Québec. Les allocations aux jeunes sont tirées du Fonds du revenu consolidé.

3.—Statistique des allocations aux jeunes, par province, année terminée le 31 mars 1966 et totaux de 1965 et 1966

Province ou territoire	Bénéficiaires en mars			Allocations versées durant l'année terminée le 31 mars (total net)
	Fréquentant l'école à plein temps	Souffrant d'infirmités physiques ou mentales	Total des jeunes	
				\$
Terre-Neuve.....	14,970	151	15,121	1,591,901
Île-du-Prince-Édouard.....	3,553	40	3,593	395,465
Nouvelle-Écosse.....	22,972	176	23,148	2,691,768
Nouveau-Brunswick.....	19,868	204	20,072	2,311,244
Ontario.....	189,923	783	190,706	21,978,399
Manitoba.....	27,930	148	28,078	3,249,490
Saskatchewan.....	29,605	94	29,699	3,414,834
Alberta.....	41,877	181	42,058	4,836,771
Colombie-Britannique.....	51,556	214	51,770	5,934,292
Yukon.....	268	1	269	30,210
Territoires du Nord-Ouest.....	290	—	290	34,176
Canada.....	1966	1,992	404,794	46,468,550
	1965	1,756	398,633	26,869,815

¹ Sept mois; régime entré en vigueur le 1^{er} septembre 1964.

Section 2.—Régimes fédéraux-provinciaux

Sous-section 1.—Régime d'assistance publique du Canada

Le Régime d'assistance publique du Canada, une mesure complète d'assistance publique destinée à compléter les dispositions du Régime de pensions du Canada, a reçu la sanction royale le 15 juillet 1966 (S.C. 1966, chap. 45). Ce Régime fournira un cadre unique d'administration pour ce qui est des contributions fédérales dans le partage du coût des services d'assistance et de bien-être social avec les provinces. Le Régime est conçu de façon à remplacer les quatre régimes actuels de l'assurance-chômage, de l'assistance-vieillesse, de l'aide aux aveugles et des allocations aux invalides. Toutefois, les provinces auront le choix de maintenir une administration séparée de ces régimes et la disposition qui permet de se retirer des quatre régimes en vertu de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), s'appliquera aussi au Régime d'assistance publique du Canada.

Le Régime autorise le gouvernement fédéral à conclure une entente avec toute province pour partager, sur une base égale, le coût de l'aide aux personnes dans le besoin et celui qu'occasionnent l'amélioration et l'expansion des services de bien-être social. A partir du 1^{er} avril 1966, le Régime couvrira les dépenses partagées en vertu de la loi sur l'assistance-chômage (voir p. 335) et étendra la portée de l'aide fédérale aux frais des régimes suivants: aide aux mères nécessiteuses avec enfants à charge, entretien des enfants confiés à des organismes de bien-être social agréés, soins de santé des indigents et expansion des services de bien-être social afin de prévenir et d'enrayer les causes de la pauvreté, puis aide aux bénéficiaires de l'assistance publique afin de les aider à atteindre le plus haut niveau possible d'indépendance. Le besoin est la seule condition d'admissibilité, quelle que soit la cause de ce besoin et sans considération de l'état de l'emploi. Ce besoin sera déterminé par une évaluation des besoins. Le Programme ne prévoit aucune restriction quant à la résidence, et ainsi aucune province ne peut exiger une période antérieure de résidence comme condition d'admissibilité à recevoir de l'aide ou de l'aide continue. Il n'existe aucun maximum à l'égard de l'aide et les taux et conditions d'assistance sont fixés par les provinces. La souplesse de ce régime permettra aux provinces d'ajuster les taux en fonction des conditions locales et de considérer les besoins particuliers de certains groupes en offrant des prestations ou conditions d'admissibilité diverses.

Le coût de l'amélioration et de l'expansion des services de bien-être, aux fins de remboursement par le gouvernement fédéral, peut être calculé soit en fonction du montant par lequel les frais provinciaux ou municipaux des services de bien-être dépassent ceux de l'année de base qui s'est terminée le 31 mars 1965, soit en fonction du coût, à la province et aux municipalités, de l'emploi de personnes travaillant entièrement ou principalement aux services de bien-être social et qui occupent des postes remplis depuis le 31 mars 1965. Au choix des provinces, on peut conclure des ententes séparées pour ce qui est du partage du coût des projets d'activité pour préparer les indigents à entrer ou à retourner sur le marché du travail, ainsi que pour le partage du coût de l'expansion des services provinciaux de bien-être social aux Indiens habitant dans les réserves, sur les terres de la Couronne ou dans les territoires non organisés. Cette première entente implique le partage de la moitié du coût de certains aspects du fonctionnement et de l'entretien; la dernière entente peut impliquer une contribution du gouvernement fédéral dépassant 50 p. 100.

Sous-section 2.—Assistance-vieillesse

La loi de 1951 sur l'assistance-vieillesse, modifiée, prévoit que le gouvernement fédéral remboursera aux provinces les frais de l'assistance aux personnes âgées de 65 ans et plus qui sont dans le besoin et qui ont résidé au Canada durant dix ans au moins ou qui, si elles se sont absentes du Canada durant cette période, ont été présentes au Canada, avant le début de cette période de dix ans, durant le double de toute leur période d'absence. Lorsqu'un pensionné atteint ses 70 ans, il est admis au bénéfice de la sécurité de la vieillesse. La contribution fédérale ne peut dépasser 50 p. 100 de la somme mensuelle de \$75 ou de l'assistance versée, soit la somme la moins élevée. La province administre le programme et, dans le cadre de la loi fédérale, elle peut fixer la somme de l'assistance à verser, les revenus maximums autorisés et autres conditions relatives à l'admissibilité. A partir du 1^{er} avril 1965, la province de Québec a effectivement retiré sa participation à ce régime fédéral-provincial à la suite de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), qui accorde à cette province un abattement de l'impôt comme paiement de péréquation.

Dans le cas d'une personne non mariée, le revenu total permis, y compris l'assistance, ne doit pas dépasser \$1,260 par an. Lorsqu'il s'agit d'un couple marié, il ne doit pas dépasser \$2,220 par an ou, lorsqu'un des époux est aveugle au sens de la loi sur les aveugles,

\$2,580 par an. Les personnes qui reçoivent déjà une pension de sécurité de la vieillesse ou une allocation en vertu des lois sur les aveugles, sur les allocations aux anciens combattants ou sur les invalides n'ont pas droit à l'assistance-vieillesse.

Les bénéficiaires de l'assistance-vieillesse dénués d'autres ressources peuvent recevoir de l'aide supplémentaire en vertu de programmes d'assistance générale dans les provinces. Dans certaines conditions, le gouvernement fédéral peut verser une partie de la somme en vertu de la loi sur l'assistance-chômage (voir page 335).

4.—Statistique de l'assistance-vieillesse, par province, année terminée le 31 mars 1966 et totaux de 1964-1966

Province	Bénéficiaires en mars	Assistance mensuelle moyenne	Quote-part fédérale durant l'année	Province ou territoire	Bénéficiaires en mars	Assistance mensuelle moyenne	Quote-part fédérale durant l'année
		\$	\$			\$	\$
Terre-Neuve	4,080	72.14	2,121,068	Alberta	5,453	68.61	2,795,633
Île-du-Prince-Édouard	988	70.73	498,378	Colombie-Britannique	5,478	71.74	2,836,326
Nouvelle-Écosse	4,423	67.96	2,188,257	Yukon	26	75.00	13,553
Nouveau-Brunswick	4,200	69.72	2,161,779	Territoires du Nord-Ouest	133	73.64	73,722
Québec	1	1	1	Canada	1964	52,388 ¹	26,350,516 ²
Ontario	19,991	67.28	10,005,001		1965	167,354	44,990,355
Manitoba	4,241	69.02	2,188,141		1964	165,241	39,798,181
Saskatchewan	3,975	68.87	2,097,642			65.72	

¹ À partir du 1^{er} avril 1965, le gouvernement fédéral a effectivement cessé de partager le coût de l'assistance-vieillesse au Québec (voir page 332).

² Sans le Québec.

Sous-section 3.—Allocations aux aveugles

La loi de 1951 sur les aveugles, modifiée, prévoit le remboursement aux provinces par le gouvernement fédéral des allocations aux aveugles âgés de 18 ans ou plus qui sont dans le besoin. La quote-part fédérale ne doit pas dépasser 75 p. 100 de \$75 par mois ou de l'allocation versée, soit la somme la moins élevée. La province administre le programme et peut, dans le cadre de la loi fédérale, fixer le chiffre de l'allocation à verser et le maximum de revenu permis. À partir du 1^{er} avril 1965, le Québec ne participe plus à ce régime fédéral-provincial à la suite de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), qui accorde à cette province un abattement de l'impôt comme paiement de péréquation.

Pour avoir droit à l'allocation, une personne doit répondre à ce que comporte la définition de la cécité et avoir habité au Canada durant les 10 années précédant immédiatement la prise d'effet de l'allocation ou, si elle s'est absente du Canada durant cette période, elle doit avoir été présente au Canada avant la prise d'effet de l'allocation durant le double de toute période d'absence. Dans le cas d'une personne non mariée, le revenu total, y compris l'allocation, ne doit pas dépasser \$1,500 par année, dans le cas d'une personne sans conjoint mais ayant un ou plusieurs enfants à charge, \$1,980, et dans le cas d'un couple marié, \$2,580. Lorsque le conjoint est aveugle également, le revenu des époux ne doit pas dépasser \$2,700. N'ont pas droit aux allocations les personnes qui reçoivent de l'assistance aux termes des lois sur l'assistance-vieillesse, sur les invalides, sur les allocations aux anciens combattants et sur la sécurité de la vieillesse ou encore qui touchent une pension de cécité en vertu de la loi sur les pensions.

Les bénéficiaires d'allocations aux aveugles dénués d'autres ressources peuvent recevoir de l'aide supplémentaire en vertu de programmes d'assistance générale dans les provinces. Dans certaines conditions, le gouvernement fédéral peut verser une partie de la somme en vertu de la loi sur l'assistance-chômage (voir page 335).

**5.—Statistique des allocations aux aveugles, par province, année terminée
le 31 mars 1966 et totaux de 1964-1966**

Province	Bénéficiaires en mars	Moyenne de l'allocation mensuelle	Quote-part fédérale durant l'année	Province ou territoire	Bénéficiaires en mars	Moyenne de l'allocation mensuelle	Quote-part fédérale durant l'année
		\$	\$			\$	\$
Terre-Neuve.....	445	73.37	304,203	Alberta.....	448	72.38	307,676
Île-du-Prince-Édouard...	72	72.92	47,372	Colombie-Britannique....	532	73.30	358,287
Nouvelle-Écosse.....	714	72.72	487,504	Yukon.....	6	75.00	3,994
Nouveau-Brunswick.....	626	73.35	438,437	Territoires du Nord-Ouest	44	75.00	32,310
Québec.....	1	1	1				
Ontario.....	1,820	67.54	1,153,040	Canada..... 1966	5,437²	71.05²	3,632,212²
Manitoba.....	364	72.19	251,385	1965	8,586	72.10	5,624,702
Saskatchewan.....	366	71.74	248,004	1964	8,581	69.12	4,988,897

¹ A partir du 1^{er} avril 1965, le gouvernement fédéral a effectivement cessé de partager le coût de ce programme au Québec.

² Sans le Québec.

Sous-section 4.—Allocations aux invalides

En vertu de la loi de 1954 sur les invalides, modifiée, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces les allocations qu'elles versent aux personnes frappées d'invalidité totale et permanente, âgées de 18 ans ou plus, qui sont dans le besoin et qui ont habité au Canada durant au moins 10 ans immédiatement avant la prise d'effet de l'allocation ou qui, si elles se sont absentes du Canada durant cette période, ont été présentes au Canada avant cette prise d'effet durant le double de toute période d'absence. Pour être admissible à l'allocation, la personne doit répondre à la définition «d'invalidité permanente et totale». La contribution fédérale ne doit pas dépasser 50 p. 100 de \$75 par mois ou de l'allocation versée, soit le montant le moins élevé. La province administre le programme et peut, dans le cadre de la loi fédérale, fixer le montant de l'allocation payable, le maximum du revenu permis et les autres conditions d'admissibilité. A partir du 1^{er} avril 1965, le Québec a effectivement retiré sa participation au programme, à la suite de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), qui accorde à cette province un abatement de l'impôt comme paiement de péréquation.

Dans le cas d'une personne non mariée, le revenu total, y compris l'allocation, ne doit pas dépasser \$1,260 par an. Pour un couple marié, la limite est fixée à \$2,220, mais, si l'un des époux est aveugle aux termes de la loi sur les aveugles, le revenu des époux ne doit pas dépasser \$2,580 par an. N'ont pas droit à ces allocations, les personnes qui en reçoivent déjà une en vertu des lois sur les aveugles, sur les allocations aux anciens combattants, sur l'assistance-vieillesse, sur la sécurité de la vieillesse, ou sur les allocations aux mères nécessiteuses. L'allocation ne peut être versée à un malade dans une institution psychiatrique ou dans un sanatorium antituberculeux. Un bénéficiaire qui réside dans une maison de repos, une infirmerie, un hospice pour vieillards, une institution pour les soins aux incurables ou une institution privée, publique ou de bienfaisance n'a droit à l'allocation que si lui-même ou une autre personne paie la plus grande partie de ses frais de logement.

Les bénéficiaires d'allocations aux invalides dénués d'autres ressources peuvent recevoir de l'aide supplémentaire en vertu de programmes d'assistance générale dans les provinces. Dans certaines conditions, le gouvernement fédéral peut verser une partie de la somme en vertu de la loi sur l'assistance-chômage (voir page 335).

6.—Statistique des allocations aux invalides, par province, année terminée le 31 mars 1964 et totaux de 1964-1966

Province	Bénéficiaires en mars	Moyenne de l'allocation mensuelle	Quote-part fédérale durant l'année	Province ou territoire	Bénéficiaires en mars	Moyenne de l'allocation mensuelle	Quote-part fédérale durant l'année
Terre-Neuve.....	1,817	74.49	804,197	Alberta.....	1,933	73.18	851,833
Île-du-Prince-Édouard...	786	74.25	349,881	Colombie-Britannique....	2,385	73.86	1,061,500
Nouvelle-Écosse.....	3,474	73.92	1,524,103	Yukon.....	2	75.00	900
Nouveau-Brunswick.....	2,320	74.34	1,030,637	Territoires du Nord-Ouest.....	26	74.47	19,376
Québec.....	1	1	1	Canada..... 1964	34,588¹	73.51²	14,379,439²
Ontario.....	18,406	73.10	7,823,576	1965	53,103	73.86	23,365,493
Manitoba.....	1,866	73.80	658,650	1964	51,671	69.48	20,206,543
Saskatchewan.....	1,871	74.08	824,777				

¹ À partir du 1^{er} avril 1965, le gouvernement fédéral a effectivement cessé de partager le coût de ce programme au Québec. ² Sans le Québec.

Sous-section 5.—Assistance-chômage

Aux termes de la loi de 1956 sur l'assistance-chômage, modifiée, le gouvernement fédéral peut conclure avec toute province une entente prévoyant le remboursement de 50 p. 100 des dépenses d'assistance-chômage subies par la province visée et ses municipalités à l'égard des chômeurs, y compris les personnes à leur charge, qui se trouvent dans le besoin. Toutes les provinces ainsi que les territoires ont signé des ententes sous l'empire de cette loi. Les taux et les modalités de l'assistance sont déterminés par les provinces ou par leurs municipalités. Les paiements faits aux personnes aptes et inaptes au travail sont partagés en vertu des ententes, de même que les frais d'entretien des personnes logées dans les «foyers de soins spéciaux» (maisons de repos ou foyers de vieillards). Le gouvernement fédéral participe à l'assistance supplémentaire versée aux nécessiteux déjà bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse, de l'assistance-vieillesse, de l'allocation aux aveugles, de l'allocation aux invalides et de l'assurance-chômage, si le montant de l'allocation se règle sur les besoins et les ressources de l'allocataire. Cette loi sera remplacée par le Régime d'assistance publique du Canada (voir pp. 331-332).

7.—Assistance-chômage, par province, année terminée le 31 mars 1965 et totaux de 1963-1965

Province	Bénéficiaires ¹ en mars	Quote-part fédérale de l'assistance-chômage ²	Province ou territoire	Bénéficiaires ¹ en mars	Quote-part fédérale de l'assistance-chômage ²
Terre-Neuve.....	58,931	4,620,079	Alberta.....	60,653	9,707,440
Île-du-Prince-Édouard.....	2,628	306,525	Colombie-Britannique.....	92,192	17,177,860
Nouvelle-Écosse.....	26,991	1,875,679	Yukon.....	322	71,509
Nouveau-Brunswick.....	24,450	1,562,799	Territoires du Nord-Ouest.....	1,179	96,672
Québec.....	248,334	41,877,054	Canada..... 1965	723,073	112,889,898
Ontario.....	135,347	25,812,190	1964	735,489	106,497,374
Manitoba.....	31,446	5,293,784	1963	754,164	96,184,792
Saskatchewan.....	40,600	4,578,307			

¹ Personnes à charge comprises.

² Les chiffres se rapportent au mois de référence des demandes de remboursement au titre du programme et comprennent des sommes versées aux provinces par le gouvernement fédéral après la fin de l'année financière.

Sous-section 6.—Programme relatif à la santé et au sport amateur

La loi sur la santé et le sport amateur, qui a été votée en 1961 et dont l'administration relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, prévoit une affectation annuelle de cinq millions de dollars pour favoriser, promouvoir et mettre au point les

loisirs actifs chez tous les Canadiens. Bien que les fonds et les ressources proviennent des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, l'exécution des programmes est confiée presque entièrement à des organismes non gouvernementaux. En vertu de la loi, la participation des Canadiens aux divertissements actifs et au sport amateur à l'échelle internationale, nationale, provinciale et locale peut bénéficier d'assistance financière, de direction technique, de fourniture de matériel pour l'enseignement, ainsi que d'aide à la formation, à la recherche et à la construction d'installations. Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur conseille le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière de capacité physique et de sport amateur; ses 30 membres sont choisis en raison de leur intérêt et de leur expérience, et chaque province a au moins un représentant.

Le programme fédéral comporte cinq aspects. Les *subventions aux organismes nationaux*, qui dépassent un million de dollars par année, sont distribuées à quelque 50 organismes nationaux de la capacité physique et du sport, pour l'entraînement des moniteurs, pour l'amélioration des normes de formation, pour la participation effective aux sports, pour l'organisation de compétitions nationales et régionales, ainsi que pour aider les équipes athlétiques canadiennes qui participent aux compétitions internationales. Les *subventions aux manifestations sportives* à caractère national favorisent l'organisation des événements tels que les Jeux panaméricains de 1967 à Winnipeg et les Jeux d'hiver du Canada de 1967 dans la région de Québec. Les *subventions à la formation et à la recherche* sont destinées aux études postuniversitaires dans le domaine de la capacité physique et du sport amateur, aux bourses de recherche, ainsi qu'aux bourses de perfectionnement en éducation physique et en techniques des divertissements. Le comité de recherche du Conseil consultatif national, qui est composé d'éminents savants, examine les demandes d'aide et fait des recommandations au Conseil en ce qui concerne les lignes de conduite à suivre. Les *services du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social* fournissent les conseils techniques, le matériel de formation et la matière publicitaire. Ils fournissent également des aides visuelles pour l'entraînement, des livrets d'instructions sur certains sports et sur certaines activités récréatives, ainsi que des renseignements techniques sur la construction et sur l'utilisation des aménagements. Une documentation intitulée *Comment y arriver* illustre des activités sportives et récréatives typiquement canadiennes; cette documentation comporte un manuel illustré, un film destiné à éveiller l'intérêt et des films où sont démontrées les techniques; cette documentation, ainsi que d'autres films s'obtiennent de la cinémathèque du ministère. Des comités du Conseil consultatif se réunissent souvent avec les directeurs des organismes sportifs en vue de discuter des lignes de conduite à suivre, et un comité fédéral-provincial constitué de représentants gouvernementaux donne son avis sur les aspects officiels du programme et se charge de coordonner les initiatives afférentes. Le ministère coordonne également les travaux des autres organismes fédéraux en ce qui regarde la capacité physique et le sport amateur. Les *subventions aux provinces*, d'un million de dollars par an, sont versées aux provinces qui signent une entente relative au partage des frais des programmes provinciaux de la capacité physique et du sport amateur. Le gouvernement fédéral paie 60 p. 100 du coût des projets et acquitte la totalité des frais des bourses d'études. La demande de subventions à l'échelon provincial ou local se fait d'abord auprès du ministère provincial intéressé. La plupart des idées se rapportant aux projets et aux activités d'ordre récréatif trouvent leur origine à l'échelon municipal, parce que c'est à cet échelon qu'on connaît le mieux les besoins de la collectivité.

Sous-section 7.—Programme national des subventions au bien-être social

Le Programme national des subventions au bien-être social a été institué en 1962 et vise à aider au développement et au renforcement des services de bien-être social au Canada, grâce à une subvention au bien-être général et à la formation professionnelle, ainsi qu'à la recherche en matière de bien-être social. Pour l'année terminée le 31 mars 1967, deux millions de dollars ont été affectés au Programme. Aux termes d'une ou de plusieurs dispositions de ce dernier, les gouvernements provinciaux, les services municipaux

psux du bien-être social, les organismes non gouvernementaux du bien-être social ou de correction, les universités et les particuliers peuvent obtenir des subventions. Certaines subventions sont financées et administrées entièrement par le gouvernement fédéral; d'autres s'obtiennent en présentant des demandes par l'entremise du ministère provincial du bien-être social qui accorde la subvention sur une base dont le coût est partagé par le gouvernement fédéral.

Les subventions générales au bien-être social, de même que les subventions en bourses d'entretien et de formation du personnel, sont à frais partagés. Les subventions générales au bien-être social servent au financement de travaux destinés à améliorer l'administration du bien-être social, à mettre au point des services provinciaux de consultation et de coordination, ainsi qu'à renforcer et à accroître les services publics et bénévoles dans les domaines du bien-être de l'enfance et de la vieillesse, de l'assistance générale et dans d'autres secteurs du bien-être social. On accorde des bourses d'entretien en vue de la formation d'étudiants à plein temps dans les écoles canadiennes de service social et des subventions à la formation d'employés d'organismes gouvernementaux et bénévoles. Les subventions à la formation du personnel visent toute une gamme de programmes de formation d'effectifs employés ou sur le point de l'être dans des organismes publics et non gouvernementaux de bien-être social. Les autres éléments du programme sont administrés par le gouvernement fédéral. Des bourses de formation en bien-être social sont accordées en vue d'études supérieures dans une école canadienne de service social; on accorde de même des bourses de perfectionnement pour des études supérieures dans des universités canadiennes ou étrangères. Les subventions à l'enseignement et à l'instruction sur place aident les écoles canadiennes de service social à défrayer les traitements du personnel supplémentaire nécessaire à l'exécution du Programme.

Des subventions aux recherches en bien-être sont aussi accordées pour toutes sortes d'enquêtes, d'études et de travaux de recherches entrepris par les organismes publics et bénévoles de bien-être social et de correction, par les universités et par les instituts de recherches.

Le changement, en 1966, de certaines lignes de conduite a donné une plus grande souplesse au Programme. Les subventions de démonstration, qui sont destinées à vérifier de nouveaux et différents moyens de fournir des services et qui étaient accordées sur une base de partage de frais, ne sont plus à frais partagés. Les organismes bénévoles de bien-être social peuvent aussi désormais présenter au gouvernement fédéral des projets qui visent à renforcer et à mettre au point des services de bien-être social ne tombant pas sous la portée d'autres dispositions du Programme.

Les dépenses totales du Programme pour l'année terminée le 31 mars 1966 se sont chiffrées par \$1,131,749 et se répartissent comme il suit: recherches, \$112,023; bourses d'entretien, bourses de perfectionnement et bourses d'études, \$142,253; formation, \$111,250; enseignement et instruction sur place, \$233,287; formation du personnel, \$99,734; services de bien-être social et projets de démonstration, \$433,202.

Sous-section 8.—Réadaptation professionnelle

Le programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle, qui a débuté en 1952, a été consolidé et amplifié depuis l'adoption de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides en 1961. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux relatifs au partage égal des frais de coordination, d'évaluation et de service aux invalides, de formation du personnel et des recherches, les provinces ont élaboré de vastes programmes en collaboration avec les services déjà existants. Les services agréés comprennent des services d'évaluation de l'état de santé et des aptitudes sociales et professionnelles, des services de consultation et de rééducation physique, ainsi que des services de formation professionnelle et de placement. Un coordonnateur provincial de la réadaptation est chargé dans chaque province de la coordination et de l'administration des services de réadaptation professionnelle des invalides. Pour l'année terminée le 31 mars 1966, l'effectif provincial affecté à la réadaptation professionnelle a totalisé 323 personnes.

Le coordonnateur national de la Direction de la réadaptation civile du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration administre la partie fédérale du programme. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration reçoit les conseils du Comité consultatif national sur la réadaptation des invalides; ce Conseil se compose de représentants des provinces, des employeurs, de la main-d'œuvre, du corps médical, des organismes nationaux bénévoles et des universités. Au cours de l'année 1965-1966, les dépenses fédérales-provinciales, aux termes du programme, se sont élevées à \$1,714,623 (sans la formation professionnelle). Des rapports détaillés ont été reçus concernant 2,451 invalides réadaptés durant l'année; avant la réadaptation, la plupart de ces personnes et leurs ayants droit vivaient aux dépens de l'assistance privée ou publique au coût annuel de \$1,600,000, mais, après leur réadaptation, celles qui occupaient un emploi rémunérateur ont accusé des gains dont le total estimatif s'établissait à \$5,600,000.

La Direction de la réadaptation civile, par l'entremise de sa Section de formation du travailleur âgé, a comme fonction de créer un climat plus favorable à l'embauchage des travailleurs âgés par la mise au point d'un programme éducatif à long terme, la favorisation de la recherche, l'entretien de rapports entre les organismes d'employeurs, les syndicats ouvriers, et les organismes bénévoles au Canada et à l'étranger, ainsi que par la réception et la diffusion de renseignements.

Pour faire suite aux dispositions de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle qui stipulent un partage égal entre le gouvernement fédéral et provincial du coût des programmes approuvés de formation des invalides, environ 3,900 personnes ont été inscrites à divers cours en 1965-1966, et les dépenses du gouvernement fédéral sous ce rapport se sont élevées à \$799,894. Des demandes de placement sont transmises à 386 agents des services spéciaux dans 211 bureaux locaux de la main-d'œuvre et du placement. Les placements spéciaux de personnes désavantagées au cours de 1965-1966 (y compris les personnes recommandées par les autorités provinciales de la réadaptation) se sont chiffrés par 23,658.

Avec l'intégration du programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle aux nouveaux services de la main-d'œuvre du Canada*, les services de réadaptation professionnelle s'étendront de plus en plus aux inaptes au travail dont le désavantage est autre que déficience physique ou mentale.

Section 3.—Services provinciaux de bien-être

Les principaux programmes de bien-être social que régissent des lois provinciales comprennent: assistance générale, allocations sociales, allocations aux mères, services aux vieillards, et services de soin et protection de l'enfance. De plus, la province de Québec a établi et dirige le Régime des rentes du Québec, qui est analogue au Régime de pensions du Canada; les deux régimes qui impliquent une coordination étroite, sont entrés en vigueur en janvier 1966 (voir pp. 325-328). Dans la plupart des provinces, la responsabilité d'un certain nombre de programmes se partage entre la province et la municipalité. Chaque province confie à son ministère du bien-être public l'administration de ses services de bien-être social; plusieurs ministères ont établi des bureaux régionaux pour faciliter cette administration et fournir des services de consultation aux municipalités.

Les ministères provinciaux de bien-être public insistent de plus en plus sur l'établissement des normes administratives et sur l'expansion des services de réadaptation destinés aux bénéficiaires de l'assistance sociale; plusieurs provinces ont introduit récemment des lois qui prévoient un partage provincial-municipal des frais pour les services de prévention et de réadaptation dans le domaine du bien-être social. Pour ce qui est des soins et protection des enfants, l'effort principal se porte sur l'amélioration des normes; on s'occupe particulièrement des services de prévention à domicile, ainsi que du développement des établissements spécialisés et des foyers collectifs, et l'on s'efforce de trouver des foyers adoptifs pour les enfants qui en ont besoin.

* Voir le chapitre XVIII qui traite du Travail.

Le travail des services publics est complété par celui d'un nombre impressionnant d'organismes bénévoles qui offrent des services de bien-être familial, des enfants et des groupes qui ont des besoins spéciaux, comme les vieillards, les immigrants récemment arrivés, les adolescents et les prisonniers libérés. Des conseils de bien-être social et des conseils de planification sociale participent à l'organisation et à la coordination des services locaux de bien-être social. Les organismes et les établissements bénévoles locaux peuvent recevoir des subventions des gouvernements, selon la nature et les normes des services qu'ils rendent, bien que, à l'exception des sociétés semi-publiques d'aide à l'enfance, leurs revenus proviennent ordinairement des Caisses de bienfaisance, des Fédérations des œuvres, ou des organisations qui les patronnent.

Sous-section 1.—Assistance générale

Toutes les provinces ont des lois d'assistance générale fondées sur la justification des ressources de personnes nécessiteuses et de leurs personnes à charge qui n'ont pas droit à d'autres formes d'aide; certaines provinces incluent d'autres catégories, dont les prestations au titre d'autres programmes ne sont pas suffisantes. Au besoin, l'aide peut servir à défrayer le séjour dans les foyers qui dispensent des soins spéciaux. En plus d'une aide financière pour les besoins essentiels en fait de nourriture, vêtement, logement et services d'utilité publique, certaines provinces fournissent des allocations d'invalidité ou de réadaptation, des services de consultation et de ménagère et des soins de postcure et certaines fournissent leurs allocations aux personnes dont le besoin est censé être de longue durée: les personnes incapables de gagner leur vie à cause d'incapacité physique ou mentale ou à cause de leur âge; les mères nécessiteuses avec enfants à charge, et, dans deux provinces (Ontario et Québec) les veuves et les femmes célibataires nécessiteuses âgées d'au moins 60 ans. Cette assistance, à quelques exceptions près, est accordée par la municipalité, qui reçoit un important appui financier de la province, laquelle est à son tour remboursée par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur l'assistance-chômage, jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de l'assistance fournie par la province et la municipalité (voir p. 335).

Les ministères provinciaux du bien-être public ont le pouvoir de réglementer et de surveiller l'administration municipale d'assistance générale et peuvent aussi fixer les conditions d'obtention de l'aide provinciale. La durée de résidence ne fait l'objet d'une exigence dans aucune des provinces, mais la résidence du requérant, comme le précise la loi, détermine quelle municipalité est financièrement responsable de l'aide. Toutefois, trois provinces ont un régime différent: la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont égalisé les versements municipaux et le Québec n'oblige pas ses municipalités à contribuer aux frais de l'assistance générale. Les provinces assument la responsabilité de l'aide dans leurs régions non organisées. Sous l'empire de la loi fédérale sur l'assistance-chômage, toutes les provinces sont convenues de ne pas faire de la résidence une condition de l'aide aux requérants venant d'une autre province. Les personnes qui ne remplissent pas les conditions de résidence dans une province (d'habitude un an) peuvent recevoir de l'aide de la province ou de la municipalité, que cela soit ou ne soit pas porté au compte de la municipalité de résidence.

La province détermine elle-même la formule de partage provincial-municipal des frais. Une proportion importante des frais de secours accordés aux personnes dans le besoin relève de la province, soit au titre de l'aide accordée à certaines catégories de personnes, soit au titre de remboursements des dépenses faites par les municipalités variant, selon la province, de 40 à 100 p. 100. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, la province rembourse aussi aux municipalités 50 p. 100 des frais d'administration. En Colombie-Britannique, la province partage avec les municipalités les dépenses occasionnées par la rémunération des travailleurs sociaux. A Terre-Neuve, l'assistance entière relève de la province. En 1966, plusieurs provinces ont annoncé des projets de lois visant à étendre la responsabilité de la province en matière de financement des services de bien-être.

Sous-section 2.—Allocations maternelles

Dans toutes les provinces, des lois prévoient des allocations aux mères nécessiteuses. Certaines provinces font entrer les allocations maternelles dans un programme plus vaste d'allocations provinciales accordées à certaines catégories de personnes dont les besoins sont de nature prolongée. Il y a tendance à assimiler cette loi à celle de l'assistance générale à l'intérieur d'une seule loi, tandis qu'on continue de les mettre à exécution séparément. En Colombie-Britannique, d'autre part, l'assistance est accordée aux mères nécessiteuses en vertu du programme d'assistance générale et de la même manière qu'aux autres personnes nécessiteuses.

Sous réserve des conditions donnant droit aux allocations, conditions qui varient d'une province à l'autre, les allocations maternelles sont payables, à même les fonds provinciaux, aux requérantes qui sont veuves ou dont le mari est mentalement ou physiquement invalide et incapable de subvenir aux besoins de sa famille. Les allocations sont aussi payables aux épouses abandonnées qui répondent à certaines conditions particulières; dans plusieurs provinces, aux mères dont les maris sont dans des institutions pénitentiaires, aux mères qui ont obtenu un divorce ou une séparation judiciaire; dans quelques provinces, aux filles-mères et, dans l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Écosse, aux mères indiennes. Dans la plupart des provinces, les femmes chargées de foyers nourriciers peuvent aussi recevoir l'allocation dans des conditions particulières.

La limite d'âge pour les enfants est de 16 ans dans la plupart des provinces, alors qu'il y a des stipulations pour prolonger la durée des versements durant une période déterminée si l'enfant fréquente l'école ou s'il est désavantagé physiquement ou mentalement. Dans toutes les provinces, les requérantes sont tenues de remplir certaines conditions relatives aux ressources et à la résidence, mais le montant permis des autres revenus et ressources, ainsi que la durée de résidence avant la présentation de la demande, varient. L'exigence de séjour la plus courante est d'un an. Une province a des exigences en matière de citoyenneté.

8.—Allocations maternelles, par province, le 31 mars 1965 et totaux de 1963-1965

Province	Familles secourues	Enfants secourus	Allocations versées durant l'année terminée le 31 mars
			\$
Terre-Neuve.....	5,382	14,538	5,343,344
Île-du-Prince-Édouard.....	314	760	247,455
Nouvelle-Écosse.....	3,436	8,449	2,684,337
Nouveau-Brunswick.....	2,284	6,282	2,089,325
Québec.....	15,785	48,076	21,067,715
Ontario ¹	12,073	31,273	17,043,696
Manitoba.....	1,975	4,489	3,047,284
Saskatchewan.....	2,461	6,276	3,811,472
Alberta ²	679	1,246	741,105
Colombie-Britannique.....			
Canada³.....	1965	121,399	56,676,733
	1964	123,791	55,425,144
	1963	126,229	58,641,496

¹ Comprend les maris à charge recevant de l'aide en vertu de la loi sur l'assistance générale. ² 4,106 autres familles comprenant 12,540 enfants ont été secourues en vertu de la Partie III de la loi sur le bien-être public. Le coût des allocations à ce groupe est inclus dans le paiement total à tous les groupes, Partie III; les chiffres distincts ne sont pas disponibles. ³ Compris dans l'assistance sociale; les chiffres distincts ne sont pas connus. ⁴ Sans la Colombie-Britannique.

Sous-section 3.—Logement des vieillards

Des foyers pour les vieillards sous des auspices provinciaux, municipaux ou bénévoles sont offerts aux vieillards et infirmes dans toutes les provinces. Ces foyers sont tenus de se conformer aux lois provinciales relatives aux vieillards, aux institutions de bien-être ou à la santé publique. Généralement, les foyers bénévoles sont inspectés par la province conformément aux normes prescrites et, dans certaines provinces, ils doivent être munis de permis.

La plupart des provinces subventionnent la construction ou la restauration des foyers pour les vieillards, régis par des municipalités ou des organismes bénévoles, et soustraient ces foyers à l'imposition municipale. La plupart des provinces offrent aussi des subventions en capital aux municipalités, aux organismes bénévoles, ou à des sociétés à dividendes limités pour la construction de maisons à loyer modique pour les vieillards. Ces logements sont ordinairement construits sous l'empire de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, qui prévoit des prêts à long terme et à faible intérêt à des sociétés à dividendes limités visant la construction de logements indépendants à loyer modique ou de maisons de pension pour les vieillards. Des logements réservés aux vieillards peuvent aussi être inclus dans les entreprises d'habitations publiques pour familles, construits en vertu de l'article 35 de la loi. Trois provinces garantissent le remboursement des prêts destinés à la construction de logements à loyer modique, et une province accorde une subvention annuelle pour l'entretien de ces logements.

Dans quelques provinces, on s'applique à placer les vieillards en bonne santé dans de petites maisons de pension privées. Les vieillards souffrant de maladies chroniques peuvent être soignés dans des hôpitaux pour maladies chroniques ou pour convalescents, dans des maisons de repos publiques ou privées et dans quelques foyers pour vieillards. Toutes les provinces contribuent à l'entretien des personnes nécessiteuses dans des foyers pour vieillards ou dans d'autres établissements donnant des soins spéciaux; ces frais sont partagés avec le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur l'assistance-chômage (voir page 335). En vertu de sa loi sur les centres récréatifs et sociaux pour les vieillards (*Elderly Persons Social and Recreational Centres Act*), la province d'Ontario prévoit une subvention provinciale allant jusqu'à 30 p. 100 du coût de construction ou d'achat des bâtiments si la municipalité contribue pour 20 p. 100 des frais.

Sous-section 4.—Services de bien-être de l'enfance

Toutes les provinces, en vertu de lois qui leur sont particulières, disposent des services de bien-être de l'enfance qui comprennent la protection et le soin de l'enfance, des services pour les parents non mariés et des services d'adoption. L'autorité provinciale peut diriger elle-même le régime ou elle peut en déléguer la responsabilité aux sociétés locales d'aide à l'enfance, c'est-à-dire à des organismes bénévoles dont les conseils de direction fonctionnent à la faveur d'une charte et sous la surveillance générale des ministères provinciaux. A Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, l'administration des services de bien-être de l'enfance relève directement de la province; en Alberta, les services sont administrés principalement par la province, bien que, dans les grands centres urbains, l'administration en soit confiée dans une certaine mesure aux municipalités; au Québec, la direction incombe aux organismes et établissements bénévoles reconnus,—religieux ou laïques; en Ontario et au Nouveau-Brunswick, un réseau de sociétés d'aide à l'enfance se charge de ces services; en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Colombie-Britannique, les services sont administrés par les sociétés locales d'aide à l'enfance dans les grandes agglomérations et, dans les autres régions, par la province.

Les sociétés de l'aide à l'enfance et les agences reconnues au Québec reçoivent d'appréciables subventions provinciales et parfois des subventions municipales; dans de nombreuses régions, elles reçoivent aussi de l'appui de souscriptions privées, de caisses de

bienfaisance ou de fédérations. Les frais d'entretien des enfants au soin d'une agence bénévole ou publique peuvent être supportés entièrement par la province ou en partie par la municipalité de résidence et en partie par la province.

Les agences de bien-être de l'enfance, provinciales ou privées, sont autorisées de faire des enquêtes sur les cas de présumée négligence et, au besoin, de prendre l'enfant sous leur garde et de porter le cas devant un juge qui a la responsabilité de décider si en fait l'enfant est négligé. Lorsqu'il y a preuve de négligence, la cour peut ordonner que l'enfant soit remis à ses parents, ou à l'un d'entre eux, mis en surveillance, ou qu'il devienne pupille de la province ou d'une société d'aide à l'enfance, ou, dans Québec qu'il soit placé sous l'autorité d'une personne ou d'une agence appropriée. L'agence appropriée est ensuite chargée de prendre des dispositions pour répondre aux besoins de l'enfant dans la mesure où les ressources locales le permettent. Les services peuvent comprendre du travail social individualisé auprès des familles chez elles, des soins dans des foyers nourriciers ou des maisons d'adoption, ou, pour des enfants qui en ont besoin dans des institutions choisies. Les enfants placés en vue de l'adoption peuvent être des pupilles ou placés avec le consentement écrit de la mère ou du père. Les adoptions, y compris celles qui sont arrangées privément, se chiffrent par environ 14,000 par année.

Les agences de bien-être de l'enfance ont recours aux petites institutions réservées pour placer les enfants qui sont forcés de quitter leur propre famille pour une courte période de temps ou qui ont besoin de préparation pour être placés dans des foyers nourriciers, et on souligne de plus en plus l'importance des foyers de vie en groupes. Le développement de petites institutions hautement spécialisées qui agissent comme centres de traitement pour les enfants souffrant de troubles émotifs a pris une signification particulière. Les institutions d'enfants sont régies par des lois provinciales sur le bien-être de l'enfance et par des règlements provinciaux ou municipaux sur la santé publique. Elles sont généralement assujetties à l'inspection et, dans certaines provinces, à l'obtention d'un permis. Les sources de revenus peuvent comprendre des souscriptions particulières, des subventions provinciales et des versements d'entretien en faveur des enfants sous leurs soins, payables par les parents, l'agence de placement ou le service municipal ou provincial responsable de l'enfant.

Les services aux parents non mariés comprennent le travail social individualisé auprès de la mère, et peut-être du père, l'assistance légale dans l'obtention du support pour l'enfant auprès du père, et les soins d'un foyer nourricier ou de services d'adoption pour l'enfant. L'appui aux mères non mariées peut être obtenu en vertu des programmes généraux d'assistance. Dans de nombreux centres, des maisons pour les mères non mariées sont dirigées par des organismes privés ou religieux.

Il n'existe de garderies d'enfants au bénéfice des mères qui travaillent que dans les grands centres et elles sont dirigées pour la plupart par un organisme bénévole. Il leur faut un permis dans cinq provinces, mais l'Ontario est la seule province où il existe une loi sur les garderies de jour.

Section 4.—Bien-être international*

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est chargé de coordonner, dans le domaine du bien-être international, la participation du Canada à l'activité des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ainsi qu'à l'activité d'autres organismes internationaux.

Le Canada fait partie du Comité exécutif du Fonds de l'enfance des Nations Unies (UNICEF) depuis la création du Fonds en 1946, à l'exception d'une période de trois ans,

* Voir aussi pp. 179-184.

soit de 1959 à 1961. Le sous-ministre fédéral de la Santé, qui est le représentant du Canada au Comité exécutif de l'UNICEF, a été élu président de ce Comité en février 1966, après avoir été le président de son Comité du programme pour deux périodes consécutives. Quelque 224 projets de l'UNICEF fournissent présentement des soins de santé et de bien-être et une éducation aux enfants nécessitent de 84 pays et territoires en voie de développement. Le Canada est aussi représenté au Conseil social et économique des Nations Unies ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail.

Grâce à des programmes multilatéraux et bilatéraux, le Canada accorde de l'aide technique aux pays en voie de développement dans le domaine social et dans d'autres domaines. La formation scolaire ainsi que des tournées d'observation sont organisées pour les étudiants étrangers dans les universités et établissements du Canada, et on envoie à l'étranger des spécialistes canadiens en bien-être social afin d'aider au développement social des pays moins avancés. Outre les activités et contributions du gouvernement canadien, divers organismes bénévoles du Canada procurent de l'aide aux pays en voie de développement et participent à des réunions internationales portant sur des questions relatives au bien-être social.

PARTIE III.—DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

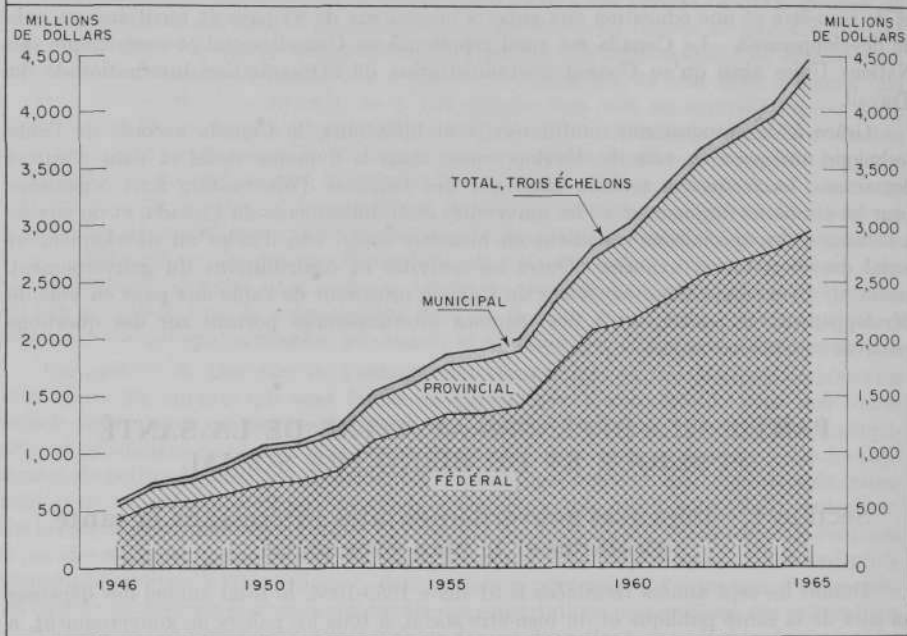
Section 1.—Dépenses gouvernementales intéressant la santé publique et le bien-être social

Durant les sept années terminées le 31 mars 1959-1965, le total annuel des dépenses au titre de la santé publique et du bien-être social, à tous les paliers de gouvernement, a passé de 2,821 millions à \$4,466,500,000, soit une augmentation de 58 p. 100. Si l'on tient compte de l'accroissement de la population, les dépenses correspondantes par habitant ont monté de \$164 à \$231, hausse approximative de 41 p. 100. Les dépenses publiques se calculent aussi en fonction des principaux indicateurs économiques; sur cette base, les dépenses annuelles intéressant la santé et le bien-être social, durant la période 1959-1965, ont passé de 11.1 à 12.5 p. 100 du revenu national net et de 8.4 à 9.3 p. 100 du produit national brut. La part fédérale des dépenses au titre de la santé publique et du bien-être social a baissé de 73.9 en 1958-1959 à 66.4 p. 100 en 1964-1965, alors que la part provinciale a augmenté de 22.2 à 30.7 et que la part des municipalités a diminué de 3.9 à 2.9 p. 100. A l'égard de l'année précédente (1963-1964), les dépenses au titre de la santé publique et du bien-être social, à tous les paliers du gouvernement, ont augmenté de 379 millions de dollars, soit de 9 p. 100. Bien que toutes les dépenses gouvernementales aient augmenté, les dépenses provinciales ont accusé la hausse la plus importante.

Un fait digne de remarque, c'est qu'une partie de plus en plus considérable des dépenses publiques en matière de santé et de bien-être social se consacre aux programmes de santé; en 1958-1959, les programmes ont figuré pour 624 millions de dollars (22 p. 100) et, en 1964-1965, pour 1,573 millions (35 p. 100).

L'examen des principaux postes de 1964-1965 révèle l'envergure des principaux programmes et services. Les allocations familiales se sont élevées à 546 millions de dollars; les pensions de sécurité de la vieillesse, à 885 millions, les prestations d'assurance-chômage, 335 millions; les pensions et les allocations aux anciens combattants, 180 millions et 93 millions respectivement et les versements de la Caisse de secours d'urgence à l'agriculture des Prairies à 11 millions de dollars. L'exécution de ces programmes de maintien

DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL AUX TROIS ÉCHELONS DE L'ADMINISTRATION, ANNÉES CLOSES LE 31 MARS, 1946-1965



du revenu relevait entièrement du gouvernement fédéral. En outre, les paiements, aux termes du régime des allocations aux jeunes qui a débuté en septembre 1964, ont atteint 27 millions de dollars. Le Québec avait institué son propre régime d'allocations scolaires trois ans avant l'introduction du programme fédéral; aussi cet événement a-t-il nécessité un arrangement spécial en vertu duquel cette province maintenait son régime tout en convenant, avec le Fédéral, de dispositions fiscales appropriées.

Les programmes fédéraux-provinciaux de maintien du revenu ont nécessité les dépenses suivantes: assistance-vieillesse, 90 millions de dollars; allocations aux aveugles, \$7,500,000; allocations aux invalides, près de 47 millions; et prestations d'assistance-chômage, 215 millions (y compris certaines dépenses municipales). Le 1^{er} avril 1965, le Québec a retiré sa participation à ces régimes fédéraux-provinciaux à la suite de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) qui accorde à cette province un abattement de l'impôt comme paiement de péréquation. Les Commissions des accidents du travail ont dépensé 120 millions en pensions et en indemnités. Les services de bien-être social destinés aux Indiens et aux anciens combattants, ainsi que le Service national de placement, ont figuré pour 50 millions de dollars au niveau fédéral, tandis que les gouvernements provinciaux, de leur côté, ont dépensé près de 60 millions pour le bien-être de l'enfance.

Dans le domaine de la santé, les subventions fédérales versées aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques ont atteint près de 434 millions, tandis que les sommes octroyées aux provinces et aux municipalités pour la construction hospitalière et les subventions générales à l'hygiène ont atteint 57 millions.

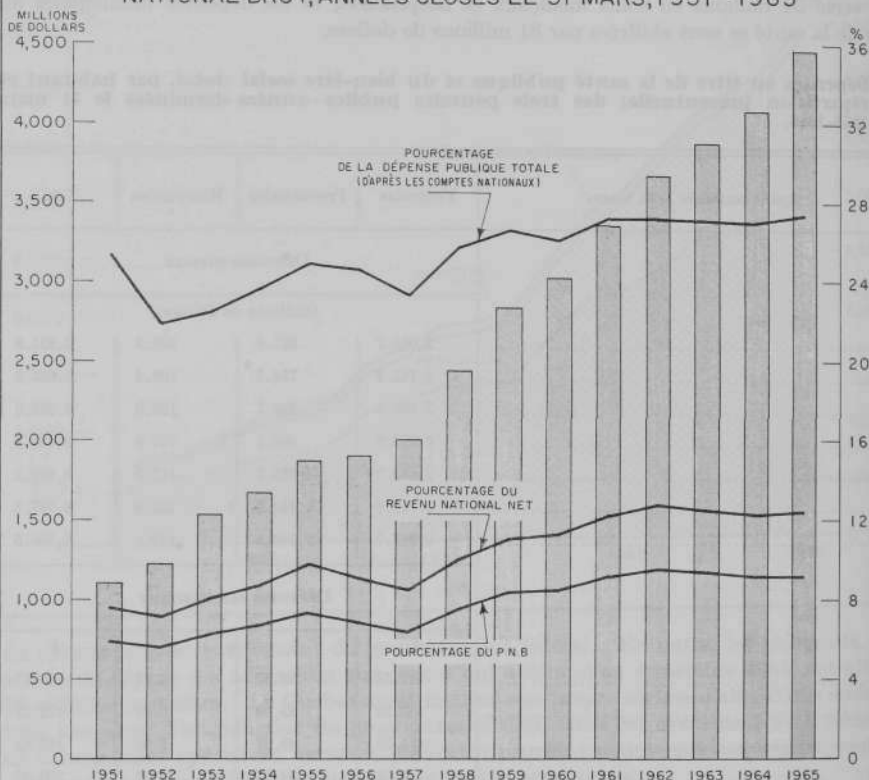
Le gouvernement fédéral a dépensé 31 millions au titre du Service de santé des Indiens et du Nord et 47 millions pour les services d'hospitalisation et de traitement des anciens combattants. Les dépenses provinciales en soins hospitaliers se sont établies à 740 millions et à 100 millions en autres soins de santé. Les Commissions des accidents du travail ont versé 54 millions en soins médicaux et hospitaliers, et les dépenses municipales au titre de la santé se sont chiffrées par 81 millions de dollars.

1.—Dépenses au titre de la santé publique et du bien-être social (total, par habitant et répartition procentuelle) des trois pouvoirs publics—années terminées le 31 mars 1959-1965.

Année terminée le 31 mars	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
DÉPENSES TOTALES				
(millions de dollars)				
1959.....	2,084.7	627.4	109.3	2,821.3
1960.....	2,162.2	754.7	106.4	3,023.3
1961.....	2,359.9	885.7	109.0	3,354.6
1962.....	2,575.8	998.1	107.8	3,681.8
1963.....	2,682.3	1,082.7	117.3	3,882.2
1964.....	2,799.7	1,164.4	123.0	4,087.1
1965 ¹	2,967.7	1,369.8	129.0	4,466.5
DÉPENSES PAR HABITANT				
	\$	\$	\$	\$
1959.....	121.53	36.57	6.37	164.47
1960.....	123.20	43.00	6.06	172.27
1961.....	131.28	49.27	6.06	186.62
1962.....	140.32	54.37	5.87	200.57
1963.....	143.57	57.95	6.28	207.79
1964.....	147.26	61.25	6.47	214.98
1965 ¹	153.28	70.75	6.66	230.69
RÉPARTITION PROCENTUELLE				
1959.....	73.9	22.2	3.9	100.0
1960.....	71.5	25.0	3.5	100.0
1961.....	70.4	26.4	3.2	100.0
1962.....	70.0	27.1	2.9	100.0
1963.....	69.1	27.9	3.0	100.0
1964.....	68.5	28.5	3.0	100.0
1965 ¹	66.4	30.7	2.9	100.0

¹ Chiffre estimatif.

DÉPENSES AU TITRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL À TOUS LES ÉCHELONS DE L'ADMINISTRATION ET POURCENTAGES DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES, DU REVENU NATIONAL NET ET DU PRODUIT NATIONAL BRUT, ANNÉES CLOSÉS LE 31 MARS, 1951-1965



Section 2.—Dépenses en soins de santé personnels

Aux fins de la présente section, les dépenses pour services de santé personnels comprennent les sommes dépensées par les hôpitaux et les sommes reçues par les médecins, les dentistes, les pharmaciens pour des ordonnances, ainsi que par les membres d'autres professions para-médicales qui donnent des soins de santé et des traitements directement aux particuliers. On ne tient pas compte des dépenses au titre de la santé publique, ni des dépenses en immobilisations, soit publiques, soit privées, affectées à la construction ou à l'agrandissement d'hôpitaux et autres institutions de santé. N'entrent pas en ligne de compte non plus les frais d'administration de programmes de santé publique et d'autres services techniques, ni les frais d'administration des régimes facultatifs d'assurance-santé à but lucratif ou non. Par contre, les dépenses des trois échelons de gouvernement pour le compte des particuliers sont comprises.

En 1964, les soins de santé personnels ont coûté aux Canadiens environ 2,194 millions, soit 2.5 fois de plus que les 870 millions dépensés en 1955. La moyenne du taux d'accrois-

sement a été de 10.8 p. 100 durant la période, ayant varié de 8 p. 100 en 1962 à 13.6 p. 100 en 1956. La dépense par habitant, qui était de \$55.40 en 1955, a atteint \$105.73 en 1963 et environ \$114.04 en 1964. L'accroissement de la population durant cette période a été de 22.5 p. 100.

La proportion du produit national brut représentée par les dépenses en soins de santé personnels a varié de 3.2 p. 100 en 1955 à 4.7 p. 100 en 1964. En d'autres termes, un dollar sur 21 de la production au Canada en 1964 a été dépensé pour l'achat d'articles et de services de santé personnels, comparativement à un dollar sur 31 neuf ans auparavant.

Les paiements aux physiciens et chirurgiens représentent environ 23 p. 100 de toutes les dépenses en soins de santé personnels; en 1964 ils se sont chiffrés par près de 494 millions de dollars.

2.—Dépenses pour les soins de santé personnels, 1955-1964

Nota.—Les chiffres ne comprennent pas les dépenses pour la santé publique, ni les immobilisations.

Année	Services hospitaliers				Services de médecins	Médicaments prescrits ⁴	Services de dentistes	Autres ⁵	Total	
	Pour traitements actifs ¹	Pour maladies mentales ²	Pour la tuberculose ²	Hôpitaux fédéraux ³						Tous les hôpitaux
	(millions de dollars)									
1955..	342.4	68.9	29.9	38.8	480.0	206.5	59.5	68.6	55.0	869.6
1956..	380.8	77.6	30.6	40.8	529.8	240.1	71.8	81.5	65.0	988.2
1957..	422.9	87.5	31.0	45.3	586.7	271.0	84.5	87.3	70.0	1,099.5
1958..	462.3	99.0	30.4	48.4	640.1	300.5	90.3	98.1	85.0	1,214.0
1959..	542.6	111.6	29.6	50.3	731.1	324.7	106.5	100.1	95.0	1,360.4
1960..	625.2	120.2	30.1	53.9	829.4	353.9	107.3	112.4	105.0	1,508.0
1961..	714.8	132.8	29.9	56.8	934.3	387.1	111.4	118.8	115.0	1,666.6
1962..	802.4	141.7	29.5	60.1	1,033.7	404.6	113.1	123.8	125.0	1,800.2
1963..	899.7	158.9	28.4	62.9	1,149.9	451.7	126.5	134.8	135.0	1,997.9
1964 ⁶	993.7	180.0	27.0	65.9	1,266.6	493.9	136.0	152.0 ⁷	145.0	2,193.5

¹ Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés pour maladies aiguës, chroniques et pour les convalescents en 1955-1957 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces non participantes; comprend aussi les dépenses brutes des hôpitaux soumis à l'examen du budget et des hôpitaux conventionnés de 1961 à 1964 et celles effectuées en 1958-1960 dans les provinces participantes; ne comprend pas toutefois les dépenses des hôpitaux pour maladies mentales, pour tuberculeux et celles des hôpitaux fédéraux. ² Comprend les dépenses brutes des hôpitaux publics et privés, mais non celles des hôpitaux fédéraux. ³ Comprend les hôpitaux pour maladies aiguës, chroniques, pour convalescents, tuberculeux et maladies mentales relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que ceux du ministère des Affaires des anciens combattants; mais ne comprend pas les hôpitaux du ministère de la Défense nationale. ⁴ Vendus par les pharmacies au détail seulement. ⁵ Chiffre estimatif.

⁶ Comprend les dépenses estimatives encourues pour les services d'infirmières particulières, de chiropracteurs, d'ostéopathes et d'optométristes; tous les employés d'hôpitaux sont exclus. ⁷ Chiffre estimatif calculé sur une nouvelle base; il n'est donc pas nécessairement comparable aux chiffres des années antérieures.

PARTIE IV.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

Un certain nombre d'organismes bénévoles nationaux contribuent pour beaucoup à assurer des services et à organiser la recherche et l'enseignement dans les domaines de la santé et du bien-être; ils complètent les services des autorités fédérales et provinciales en plusieurs domaines et jouent un rôle prépondérant en éveillant l'intérêt du public à l'égard des besoins relatifs à la santé et au bien-être et en instituant des mesures pour répondre à ces besoins. L'Annuaire de 1962 comprend (pp. 288-293) un résumé de l'activité d'une vingtaine de ces initiatives importantes.

Assurance médicale facultative.—A la fin de 1964, environ 11,700,000 Canadiens, ou 61 p. 100 de la population du Canada, détenaient une certaine assurance pour les frais de médecin. Leur protection était assurée par quelque 62 régimes à but non lucratif qui

comptaient 6,450,000 adhérents et au moins 79 sociétés privées fournissaient de l'assurance-chirurgicale à 5,260,000 personnes. Le total surpassait de 5,800,000 le chiffre de 1955 qui ne représentait que 40 p. 100 de la population.

Les régimes à but non lucratif ont, en 1964, perçu \$186,000,000 en primes et \$4,200,000 en autres recettes, et ils ont payé \$173,000,000 en prestations et \$13,400,000 en frais d'administration, ce qui donne un solde de \$3,800,000. Ainsi, pour chaque dollar de prime perçu, 93c. sont allés aux prestations, soit \$26.98 par assuré. En 1955, les prestations s'établissaient à \$41,400,000, soit 89c. par dollar de prime, mais seulement \$13.17 par assuré.

Les sociétés privées à but lucratif ont perçu \$119,700,000 en primes d'assurance médicale en 1964; elles ont versé des prestations totalisant \$92,000,000.

PARTIE V.—SERVICES INTÉRESSANT LES ANCIENS COMBATTANTS*

Le ministère des Affaires des anciens combattants est chargé de l'application de la plupart des lois qui forment la Charte des anciens combattants, et fournit des services administratifs à la Commission canadienne des pensions, de qui relève l'application de la loi sur les pensions et des Parties I à X de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils; à la Commission des allocations aux anciens combattants, qui est chargée de l'application de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, ainsi qu'au secrétaire général au Canada de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

Voici quels sont, à l'heure actuelle, les principaux avantages accessibles aux anciens combattants: soins médicaux à ceux qui y ont droit; établissement sur des terres et assistance à la construction d'habitations; aide visant l'instruction des enfants des morts de la guerre; assurance des anciens combattants; services généraux de bien-être; crédits de réadaptation non utilisés; pensions d'invalidité et pensions aux veuves; enfin, allocations aux anciens combattants. Le travail du ministère, sauf celui que nécessite l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, est réparti entre 17 bureaux de district et cinq bureaux de sous-district au Canada, ainsi qu'un bureau de district en Angleterre. Quant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, elle est appliquée par l'entremise de sept bureaux de district et de 25 bureaux régionaux.

Dans le cadre de l'action soutenue que le ministère exerce en vue de perpétuer le souvenir des Canadiens morts à la guerre, des cérémonies ont eu lieu en France en juin et juillet de 1966 pour commémorer le 50^e anniversaire de la participation des Canadiens aux batailles de la Somme, en 1916, et rendre hommage aux combattants tombés dans ces batailles ou dans d'autres. Pendant l'année du centenaire de la Confédération, la période du 11 au 17 juin a été choisie comme «Semaine des anciens combattants», durant laquelle le gouvernement et les associations d'anciens combattants, d'un littoral à l'autre du Canada, participeront à des manifestations destinées à mettre en valeur la contribution, les succès et les sacrifices des militaires citoyens canadiens.

Section 1.—Pensions et allocations

Pensions d'invalidité et pensions à l'égard des personnes à charge

Commission canadienne des pensions.—La Commission canadienne des pensions applique la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, chap. 207, modifié) et les Parties I à X de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils (S.R.C. 1952, chap. 51, modifié). C'est le gouverneur en conseil qui nomme les membres de la Commission; celle-ci fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. La

* Rédigé au ministère des Affaires des anciens combattants, Ottawa.

Commission possède des bureaux de district dans les principales villes du Canada, chacun dirigé par un médecin examinateur senior des pensions. La Commission est également représentée à Londres par un médecin examinateur senior des pensions, dont le bureau se trouve au bureau régional du ministère des Affaires des anciens combattants dans cette ville. (Voir aussi la page 144.)

Loi sur les pensions.—Le lecteur trouvera, aux éditions antérieures de l'*Annuaire*, des renseignements sur l'évolution des mesures législatives canadiennes en matière de pensions pour les ex-militaires, de même que les données statistiques annuelles ayant trait au nombre de pensionnés et aux dépenses relatives à leurs pensions.

La loi sur les pensions prévoit le versement de pensions en cas d'invalidité ou de décès attribuable à une blessure ou à une maladie survenue pendant le service dans les armées de mer, de terre ou de l'air du Canada, ou imputable audit service, en temps de guerre ou de paix. La loi prévoit aussi le versement d'un supplément qui porte au niveau canadien les pensions versées aux Canadiens ou au compte des Canadiens dont l'invalidité ou le décès est attribuable au service dans les Forces britanniques ou alliées au cours de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale, ou encore le paiement de pensions, aux taux canadiens, lorsque la réclamation a été refusée par le gouvernement du pays visé. Voici les taux annuels de la pension d'invalidité de 100 p. 100, pour tous les grades jusqu'à celui de colonel inclusivement, ainsi que pour les grades équivalents:

	\$
Pensionné.....	2,400
Épouse.....	768
Un enfant.....	360
Deux enfants.....	624
Chacun des autres enfants.....	216

Lorsque l'invalidité est évaluée à moins de 100 p. 100, la pension accordée est proportionnellement moindre. La pension personnelle est plus élevée si le grade du pensionné était supérieur à celui de colonel ou l'équivalent, au moment où son invalidité est survenue, mais la pension supplémentaire accordée à l'égard de l'épouse et des enfants est la même pour tous les grades. L'allocation payable à tout pensionné atteint d'une invalidité totale qui requiert des soins, allocation dont le taux varie de \$480 jusqu'à \$3,000, selon les soins requis, est versée en sus de la pension. Même si un pensionné doit être complètement invalide pour recevoir cette allocation, l'invalidité qui requiert des soins peut ne pas tomber sous le régime des pensions.

Voici le taux annuel des pensions versées à l'égard des veuves et des enfants, pour tous les grades jusqu'à celui de colonel inclusivement, ainsi que les grades équivalents:

	\$
Veuve.....	1,824
Un enfant.....	720
Deux enfants.....	1,248
Chacun des autres enfants.....	432

Le taux est plus élevé pour la veuve si l'ancien combattant décédé avait un grade supérieur à celui de colonel ou l'équivalent, mais les taux à l'égard des enfants sont les mêmes pour tous les grades.

La loi sur les allocations et pensions de guerre pour les civils, Parties I à X, prévoit le paiement de pensions à des personnes (ou à leur égard) ayant servi dans des groupes civils dont le service se rattachait étroitement à l'effort de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale, et qui ont été blessés ou tués par suite d'un tel service: matelots marchands, pêcheurs en eau salée, membres des services auxiliaires, pilotes du service transocéanique de la RAF, pompiers ayant servi en Grande-Bretagne, etc.

1.—Pensions en vigueur sous le régime de la loi sur les pensions, 31 décembre 1965

Service	Invalidité		Personnes à charge		Total, invalidité et personnes à charge	
	Pensions en vigueur	Montant	Pensions en vigueur	Montant	Pensions en vigueur	Montant
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Première Guerre mondiale.....	34,495	35,563,007	14,114	24,893,860	48,609	60,456,867
Seconde Guerre mondiale.....	106,396	93,892,522	15,934	24,196,215	122,330	117,888,737
En temps de paix.....	3,070	1,443,336	602	1,219,485	2,672	2,662,821
Contingent spécial.....	1,829	1,408,838	184	293,542	2,013	1,702,380
Total.....	144,790	132,107,703	30,834	50,603,102	175,624	182,710,805

Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils

Commission des allocations aux anciens combattants.—La Commission des allocations aux anciens combattants est un organisme quasi-judiciaire; à l'heure actuelle, elle se compose de neuf membres nommés par le gouverneur en conseil. La Commission applique la loi sur les allocations aux anciens combattants, ainsi que la Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils; elle fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. La Commission agit à titre de bureau d'appel pour le candidat à l'allocation ou l'allocataire qui se croit lésé par une décision de l'administration régionale et elle peut, de son propre chef, étudier et, selon le cas, modifier ou renverser toute décision de l'administration régionale. La Commission est également chargée de donner directives et conseils aux administrations régionales, quant à l'interprétation des lignes de conduite, et de conseiller le ministre à l'égard du règlement d'application de cette loi.

Administrations régionales des allocations aux anciens combattants.—En 1950, 18 administrations régionales furent établies dans les divisions régionales du ministère des Affaires des anciens combattants. Tout pouvoir leur fut accordé pour y juger toutes les questions relatives à la loi sur les allocations aux anciens combattants. En 1960, on a établi une administration distincte, dite Administration régionale des pays étrangers et dont le siège se situe à Ottawa, pour s'occuper des allocataires qui habitent à l'étranger. Les membres d'une Administration régionale sont des fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, nommés par le ministre avec la sanction du gouverneur en conseil.

Allocations aux anciens combattants.—La loi de 1930 sur les allocations aux anciens combattants vise à fournir une allocation aux anciens combattants qui sont par ailleurs admissibles à la recevoir et qui, en raison de l'âge ou d'une invalidité, ne sont plus capables de gagner leur vie, et à assurer que leur revenu ne sera pas inférieur au niveau indiqué à l'annexe de la loi. Les veuves et les orphelins des anciens combattants qui ont touché une allocation sont admissibles à certains avantages. Depuis son entrée en vigueur, la loi a été modifiée 13 fois, afin de satisfaire à de nouveaux besoins des anciens combattants et des personnes à leur charge. Les modifications les plus récentes, soit celles de 1965, incorporent à la loi l'augmentation des allocations mensuelles et des maximums de revenu annuel autorisés aux termes de la loi des subsides, à compter du 1^{er} septembre 1964; de plus, elles accordent l'admissibilité par suite du service aux anciens combattants alliés qui ont servi outre-mer dans les forces armées de Sa Majesté, ou dans celles d'un pays allié de Sa Majesté pendant la Première Guerre mondiale, en Grande-Bretagne seulement, à condition qu'ils aient habité au Canada au moment où ils se sont enrôlés. Cette admissibilité, fondée sur le service, est la même que celle dont jouissent maintenant les anciens

membres des forces canadiennes de Sa Majesté. Les modifications accordent des exemptions nouvelles en matière de biens et de revenus, et prévoient en outre des améliorations au point de vue administratif. Les anciens combattants des forces armées du Canada, des pays du Commonwealth ou des pays alliés, peuvent obtenir les avantages offerts en vertu de la présente loi s'ils remplissent les conditions prescrites relativement au service de guerre, à l'âge ou l'invalidité, à la résidence et à la situation financière. Le candidat à l'allocation, qui est admissible à la recevoir à quelque autre égard, ou l'allocataire lui-même, est autorisé à posséder des biens meubles d'une valeur d'au plus \$1,250, s'il est célibataire, et d'au plus \$2,500, s'il est marié; il peut également posséder un investissement de \$10,000 au plus dans sa maison. Les taux d'allocations mensuelles et les revenus annuels présentement autorisés sont les suivants:

Détail	Allocation	Revenu
	mensuelle	annuel autorisé ¹
	\$	\$
Célibataire.....	94	1,596
Marié.....	161	2,664
Un enfant orphelin.....	60	1,008
Deux enfants orphelins.....	105	1,608
Trois orphelins ou plus.....	141	2,016

¹ Dans le cas où un allocataire ou son conjoint est aveugle, le maximum de revenu permis est majoré de \$120.

Le 30 avril 1966, un total de 85,672 personnes, dont 665 à l'étranger (soit 55,771 anciens combattants, 29,585 veuves et 316 orphelins), recevaient des allocations d'anciens combattants. La dépense annuelle, à l'égard de tous ces bénéficiaires, s'établissait à \$95,587,683.

Pensions et allocations de guerre pour les civils.—La Partie XI de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils fournit à certains groupes de civils, ainsi qu'à leurs veuves et à leurs orphelins, des avantages analogues à ceux que l'on offre aux anciens combattants en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ces groupes, qui ont rendu un service méritoire pendant la Première ou la Seconde Guerre mondiale, sont les suivants: les Canadiens qui étaient membres de la marine marchande au cours de l'une ou l'autre de ces deux guerres; les non-Canadiens qui ont servi sur les navires canadiens de la marine marchande pendant l'une ou l'autre guerre; les Canadiens qui ont servi dans le détachement des auxiliaires volontaires durant la Première Guerre mondiale; les membres du Corps des pompiers (civils) canadiens de la Seconde Guerre mondiale; les Canadiens qui ont servi en qualité de préposés d'assistance sociale durant la Seconde Guerre mondiale; les Canadiens qui étaient membres des équipages navigants transatlantiques durant la Seconde Guerre mondiale et les membres du *Newfoundland Overseas Forestry Unit* durant la Seconde Guerre mondiale.

La principale condition qui régit l'admissibilité quant au service est au moins six mois de service, en mer ou outre-mer, dans l'un des groupes nommés ci-dessus. Les Canadiens qui ont servi dans le détachement des auxiliaires volontaires durant la Première Guerre mondiale doivent avoir servi en Europe continentale, ou durant au moins 365 jours en Grande-Bretagne avant l'armistice. Toute personne pensionnée aux termes des Parties I à X de la loi est également admissible. Les allocations mensuelles et les niveaux de revenu annuel autorisés sont identiques à ceux que fixe la loi sur les allocations aux anciens combattants. Le 30 avril 1966, il y avait 1,076 civils, ainsi que 247 veuves et 10 orphelins, qui touchaient l'allocation de guerre pour les civils, soit un total de 1,333 personnes, dont cinq vivaient à l'étranger. Pour l'année financière 1965-1966, toutes ces allocations représentent une dépense de \$1,799,960.

Le Bureau des vétérans

Le Bureau des vétérans, organe du ministère des Affaires des anciens combattants, aide les anciens membres des forces armées et les personnes à leur charge, ainsi que les ex-membres de divers organismes auxiliaires à établir et à soumettre leurs réclamations à la Commission canadienne des pensions; le Bureau existe depuis 35 ans. Il a comme directeur, à Ottawa, un fonctionnaire appelé l'Avocat en chef des pensions. Celui-ci a comme adjoints les avocats des pensions, dont la plupart sont des hommes de loi, qui exercent leurs fonctions dans tous les bureaux de district du ministère. Les avocats des pensions jouent également le rôle de procureurs des requérants auprès des bureaux d'appel de la Commission et ils informent les pensionnés ainsi que les postulants au sujet des dispositions de la loi sur les pensions ou des aspects de son application qui peuvent se rapporter aux demandes de pension. Les services du Bureau des vétérans sont gratuits.

En 1965, le Bureau des vétérans a présenté 6,795 réclamations à la Commission canadienne des pensions, dont 36 p. 100 admises en partie ou en entier. Elles comprenaient 1,218 réclamations présentées devant des bureaux d'appel de la Commission des pensions. Au cours de l'année, le Bureau a présenté à la Commission canadienne des pensions 1,365 demandes d'admission aux avantages de la loi sur les pensions fondées sur le service durant la Première Guerre mondiale et en temps de paix, dont 203 ont été admises partiellement ou en entier, ainsi que 3,183 réclamations relatives à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre de Corée dont 1,083 ont été admises en entier ou en partie; en outre, sur les 1,029 réclamations diverses qui furent présentées, 610 ont été admises en entier ou en partie.

Section 2.—Services du bien-être

C'est la Direction des services du bien-être qui s'occupe des services de bien-être que le gouvernement fournit aux anciens combattants. Ses fonctions comprennent l'application des lois pertinentes; elle s'occupe du travail sur place et enquête pour d'autres directions du ministère, la Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et les Fonds de bienfaisance des forces armées. Elle s'occupe aussi d'un programme consultatif de réadaptation et de bien-être qui comprend l'envoi à des organismes publics ou privés, à des organismes pour anciens combattants, etc.

Indemnités de service de guerre.—Aux termes de la loi sur les indemnités de service de guerre, les paiements aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée comprennent des gratifications de service de guerre payables seulement dans certains cas lorsque les retards des demandes sont acceptables, ainsi que des crédits de réadaptation que les anciens combattants admissibles peuvent demander jusqu'au 31 octobre 1968. Ce crédit, sauf pour les soldes de \$50 ou moins, n'est pas versé en espèces à l'ancien combattant, mais il est ouvert en son nom pour des fins déterminées. Jusqu'à la fin de 1965, \$315,220,832 avaient été payés et les soldes non utilisés totalisaient \$8,637,352. En 1965, le total versé s'est élevé à \$241,732 dont \$127,021 affectés à l'achat et à la réparation de maisons, et à l'ameublement; \$20,735 à l'achat d'entreprises commerciales, d'outils et de matériel; et, enfin, \$93,976, à divers titres, tels que les assurances, le matériel spécial relatif à la formation, les vêtements, etc.

Fonds de secours.—Les allocataires, sous le régime de la loi sur les allocations aux anciens combattants et sous celui de la Partie IX de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, peuvent recevoir une aide supplémentaire du Fonds de secours s'ils résident au Canada et si leur revenu est inférieur au maximum fixé. Cette aide peut être, soit une allocation mensuelle suivant une formule qui tient compte du coût du logement, du combustible, de la nourriture, de l'habillement, des soins personnels, ainsi que de certains frais médicaux, soit une somme globale destinée à répondre à un besoin inhabituel ou urgent. En 1965, on a aidé ainsi 21,050 personnes. De ce nombre, 15,736

personnes touchaient des suppléments mensuels à la fin de l'année; les dépenses du Fonds de secours pour l'année s'élevaient à \$5,489,826. Les chiffres établis en 1964 aux mêmes titres sont, respectivement, de 20,513 et 15,519 personnes, et de \$3,758,105.

Aide à l'éducation des enfants.—La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) a pour objet d'aider à payer les frais d'une éducation postsecondaire aux enfants de ceux dont le décès a été attribué au service militaire. L'aide financière permet de suivre des cours dans n'importe quel établissement d'enseignement au Canada qui exige un diplôme d'études secondaires, l'immatriculation ou quelque certificat équivalent comme condition d'admissibilité. Ces établissements comprennent non seulement les universités et collèges, mais aussi les écoles pour infirmières d'hôpitaux et les instituts technologiques provinciaux. Depuis l'inauguration de ce programme en juillet 1953 jusqu'à la fin de 1965 les dépenses consacrées à cette fin ont totalisé \$5,391,428, dont \$2,779,047 en allocations et \$2,612,381 en frais de scolarité. A la fin de 1965, 3,793 enfants de Canadiens morts de la guerre avaient obtenu de l'aide pour suivre des cours à l'université ou pour obtenir d'autres diplômes d'études supérieures. Sur ce nombre, 1,429 avaient terminé leurs études avec succès, 194 avaient obtenu un diplôme en lettres et sciences, 244 en pédagogie, 102 en génie et sciences appliquées, 29 en service social, 21 en médecine, 21 en droit, 99 dans d'autres facultés universitaires; il y avait 367 infirmières inscrites, 204 épouvantés et 148 diplômés en administration des affaires et en technologie. A la même époque, 647 étudiants d'université et 233 étudiants non universitaires recevaient de l'aide.

Assurance des anciens combattants.—La loi de l'assurance des soldats de retour (S.C. 1920, chap. 54, modifié) prévoit l'admissibilité à l'assurance-vie auprès du gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de \$5,000 pour un ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Aucune police n'a été délivrée depuis le 31 août 1933. Sur les 48,319 polices délivrées pour un montant de \$109,299,500, pendant les huit ans que l'assurance était disponible, 6,631, d'une valeur de \$14,245,209, étaient encore en vigueur au 31 décembre 1965.

La loi sur l'assurance des anciens combattants (S.R.C. 1952, chap. 279, modifié) permet aux anciens combattants libérés et aux veuves des victimes de la guerre d'assurer leur vie auprès du gouvernement fédéral jusqu'à concurrence de \$10,000. Les anciens combattants de la guerre de Corée sont également admissibles à cette assurance, en vertu de la loi de 1954 sur les bénéficiaires aux anciens combattants. La période d'admissibilité prend fin le 31 octobre 1968. Le 31 décembre 1965, 53,287 polices (\$173,722,000) avaient été délivrées dont 28,299 polices d'une valeur de \$90,054,148 étaient encore en vigueur.

Réadaptation et bien-être.—Les fonctionnaires du bien-être de l'administration régionale collaborent étroitement avec les autres directions du ministère, avec les autres agences du gouvernement à tous les paliers et avec les agences et organismes privés en vue d'aider les anciens combattants et les personnes à leur charge à régler les difficultés auxquelles ils doivent faire face dans le domaine de l'adaptation sociale, surtout les questions d'incapacité physique ou les ennuis du vieil âge. Ces derniers cas deviennent évidemment plus fréquents à mesure que l'âge des anciens combattants augmente. La réadaptation fonctionnelle bénéficie de l'appui des programmes de formation offerts aux pensionnés d'invalidité ainsi que de la collaboration étroite entre les fonctionnaires du Service national de placement et les services provinciaux de formation et de réadaptation. Il existe des ateliers protégés à Toronto et à Montréal, tandis que dans d'autres villes, on fournit du travail de montage à domicile, où sont produits les coquelicots, les couronnes et les croix commémoratives pour le Jour du Souvenir. Les produits finis sont vendus au Bureau national de la Légion royale canadienne.

Section 3.—Services de traitement

Activité.—La Direction des services des traitements du ministère des Affaires des anciens combattants met à la disposition de tous les anciens combattants du Canada qui y sont admissibles, des services médicaux, des services dentaires et des services de prothèse, selon les dispositions du règlement sur le traitement des anciens combattants. Ces services sont accordés aussi aux membres des forces armées, à ceux de la Gendarmerie royale du Canada et aux personnes qui sont sous la tutelle d'autres gouvernements ou d'autres ministères, à la demande et aux frais des autorités intéressées.

Le Service des traitements est chargé d'examiner et de traiter les titulaires des pensions d'invalidité à l'égard des affections qui leur donnent droit à pension, de traiter ceux qui touchent une allocation d'anciens combattants (mais non les personnes à leur charge), les anciens combattants qui sont admissibles à l'hébergement par suite de leur service et de leur besoin et, enfin, ceux à qui le service et la situation pécuniaire donnent droit à des traitements, soit gratuitement, soit à un coût proportionné à leurs ressources. Pourvu qu'un lit soit disponible, tout ancien combattant peut se faire traiter dans un hôpital du ministère, sous réserve d'une garantie de paiement des frais d'hospitalisation. Le pensionné reçoit des traitements à l'égard des affections qui lui ouvrent le droit à pension, quel que soit le lieu où il réside, mais les autres anciens combattants ne peuvent bénéficier de ces services qu'au Canada. Lorsque les installations du ministère ne sont pas faciles d'accès, l'ancien combattant peut recevoir, aux frais du ministère, des traitements dans un autre hôpital et de la part d'un médecin de son propre choix.

Sous le régime fédéral-provincial de l'assurance-hospitalisation, les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants sont reconnus comme établissements pouvant fournir des services assurés aux anciens combattants. Toutes les primes nécessaires sont payées à l'égard des anciens combattants qui reçoivent une allocation d'anciens combattants. Les Règlements sur le traitement des anciens combattants continuent de régir le traitement des anciens combattants (et d'autres personnes) dans les établissements du ministère des Affaires des anciens combattants et ailleurs, sous la responsabilité financière du ministère, peu importe que le paiement des frais d'hospitalisation soit prévu ou non par le régime d'assurance.

Établissements hospitaliers.—Le ministère dispense des traitements dans 11 hôpitaux de traitement actif situés à Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), la ville de Québec, Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue (P.Q.), Toronto et London (Ont.), Winnipeg (Man.) et Calgary (Alb.), ainsi qu'à Vancouver et Victoria (C.-B.); il les fournit aussi dans un centre d'hygiène et d'ergothérapie à Ottawa (Ont.) et dans deux foyers consacrés à l'hébergement des malades, qui se trouvent à Saskatoon (Sask.) et à Edmonton (Alb.). Le 31 décembre 1965, ces établissements disposaient théoriquement de 8,823 lits. A noter qu'à Ottawa, les patients souffrant de maladie aiguë ou de maladie chronique nécessitant des traitements définitifs sont admis au Centre médical du ministère de la Défense nationale. De plus, les pavillons des anciens combattants à St-Jean (T.-N.), Regina (Sask.) et à Edmonton (Alb.) disposent de 571 lits. Ces pavillons, qui appartiennent au ministère, sont dirigés par les hôpitaux dont ils dépendent, mais c'est le ministère qui fournit le personnel médical.

Le personnel médical et les programmes de formation.—Nombreux sont les membres des effectifs professionnels des hôpitaux de traitement actif du ministère qui sont employés à temps partiel; la plupart d'entre eux sont nommés à leurs fonctions à la suite d'une recommandation du doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Ils font partie en majorité de facultés de médecine où ils enseignent, tout en pratiquant aussi leur profession à leur propre compte. Dans les établissements

de traitement actif, on maintient des programmes d'enseignement médical qui sont considérés comme essentiels pour attirer les professionnels les mieux qualifiés, et assurer ainsi des soins médicaux de la plus haute qualité. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada a autorisé tous les hôpitaux de traitement actif du ministère à s'occuper de formation post-universitaire en médecine et en chirurgie, et la majorité d'entre eux sont également autorisés à mettre en œuvre des programmes de formation post-scolaire avancée intéressant les diverses spécialités. Il existe également un programme visant les internes et les médecins à demeure dans les spécialités médicales ainsi que dans les autres domaines suivants: la physiothérapie, l'ergothérapie, la diététique, la psychologie, les services de laboratoires et les services médico-sociaux. A l'hôpital Camp Hill, à Halifax, il existe un cours pour aides-infirmières. Cette école peut former, chaque année, 70 aides-infirmières, et celles qui obtiennent leur diplôme peuvent obtenir un emploi dans d'autres hôpitaux du ministère. A l'hôpital Westminster, de London (Ont.), se poursuit un programme continu de formation post-universitaire en pharmacie, organisé de concert avec l'école de pharmacie de l'Université de Toronto.

Recherches médicales.—En 1965, 92 projets de recherches cliniques étaient en cours. Le programme est varié mais il vise surtout les affections propres au vieillissement, pour lesquelles le ministère est particulièrement bien placé pour entreprendre des recherches. On a établi des unités autonomes de recherches cliniques dans les hôpitaux de traitement actif à Montréal, Toronto, London, Winnipeg et Vancouver.

Section 4.—Établissement agricole et construction de maisons

La loi sur les terres destinées aux anciens combattants, promulguée en 1942 et dont la portée et les dispositions financières ont été considérablement élargies depuis, prévoit une aide financière, technique et de surveillance, aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du Contingent spécial de Corée, afin de leur permettre de s'établir sur une ferme, soit à plein temps, soit à temps partiel; d'acquérir ou d'exploiter une entreprise de pêche commerciale; d'acquérir, de construire ou d'améliorer leur propre habitation, et de coloniser des terres provinciales, fédérales et des réserves indiennes. La modification la plus récente remonte à juin 1965. Les nouvelles dispositions ont haussé le maximum des prêts prévus par la loi, soit de \$20,000 à \$40,000, pour le cultivateur qui exploite à plein temps une ferme rentable; de \$12,000 à \$18,000 pour une petite ferme familiale; de \$10,800 à \$16,000 pour le cultivateur à temps partiel et de \$12,000 à \$18,000 pour l'ancien combattant qui veut se construire une maison. Ces nouveaux maximums rendent l'aide financière en vertu de la loi comparable à celle qui est offerte aux personnes qui n'entrent pas dans la catégorie des anciens combattants, en vertu de la loi sur le crédit agricole et la loi nationale sur l'habitation. Ils visent le financement d'entreprises secondaires (ateliers de réparation d'instruments aratoires, aménagements pour touristes, etc.) pour le propriétaire d'une petite ferme familiale; le remboursement de dettes «raisonnables» connexes; la réunion des prêts antérieurs en un seul et nouvel emprunt agricole; et, enfin, le pouvoir accordé au Directeur d'aider l'ancien combattant au financement initial d'une entreprise, grâce au remboursement des crédits de rétablissement ou des allocations de réadaptation.

Depuis la date d'entrée en vigueur de la loi jusqu'au 31 décembre 1965, 101,297 anciens combattants ont été établis sur des terres en vertu des dispositions de cette loi. De ce nombre, 30,463 consacrent tout leur temps à leur ferme; 58,091 sont cultivateurs à temps partiel; 5,559 sont établis sur des terres de la Couronne; 1,313 sont pêcheurs commerciaux; 1,674 sont anciens combattants indiens établis sur des réserves; d'autre part, 4,197 maisons ont été bâties sur des terrains de la superficie des lots de ville. A la suite de leur établissement, 11,836 cultivateurs à plein temps et 6,438 cultivateurs à temps

partiel ou propriétaires d'entreprises de pêche commerciale ont obtenu une aide financière supplémentaire. En 1965, des prêts totalisant plus de 37 millions de dollars ont été autorisés à l'égard de 5,373 anciens combattants. Depuis la mise en œuvre du programme jusqu'à la fin de l'année 1965, plus de 690 millions ont été consacrés aux prêts remboursables, avancés de fonds et allocations non remboursables. Au 31 décembre 1965, plus de 53,000 anciens combattants avaient mérité des allocations conditionnelles dont la valeur dépassait 97 millions. Depuis l'entrée en vigueur jusqu'à la fin de 1965, on a pu délivrer les titres de la propriété à 30,651 anciens combattants, soit 11,385 cultivateurs, 13,190 petits propriétaires, 414 pêcheurs commerciaux, 4,252 colons des terres de la Couronne et 1,410 anciens combattants indiens résidants dans les réserves.

Des services de consultation, de surveillance et d'évaluation sur place sont fournis par un personnel hautement spécialisé dans les domaines de l'agriculture, de l'évaluation et de la construction: conseillers en matière de crédit agricole, d'établissement, agents sur place et surveillants de la construction. En 1965, on a évalué 4,174 propriétés, dont 1,262 fermes, 2,852 petites propriétés et établissements de pêche commerciale, et 60 terres non cultivées. De plus, on a mis en chantier 1,046 nouvelles maisons, dont 968 sur des petites propriétés et 78 sur des lopins de terres urbaines; on a achevé la construction de 1,011 maisons. On a mis sur pied six écoles de construction et 187 anciens combattants y ont suivi des cours.

Les anciens combattants ont continué à s'intéresser au régime collectif d'assurance-vie de l'Office de l'établissement agricole. Au 31 décembre 1965, 7,130 anciens combattants étaient assurés pour un montant de plus de 51 millions de dollars. Depuis l'inauguration du régime, 23 anciens combattants assurés sont décédés et la somme de \$130,000 a été versée en assurance pour acquitter leurs dettes. Le montant total des primes versées à la fin de 1965 s'élevait à \$432,950.

Le compte de remboursement des anciens combattants continue d'être fort satisfaisant. Les échéances à la fin de 1965 s'élevaient à plus de 18 millions sans compter les versements effectués suivant les conventions de colonage partiaire. Pendant l'année, près de 97 p. 100 étaient remboursés et en outre, 1,240 anciens combattants établis suivant les conventions de colonage partiaire ont versé plus de \$1,400,000.

2.—Statistique sommaire des opérations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 31 décembre 1965

Détail	Fermes	Petits lopins	Pêche commerciale	Terres provinciales	Terres fédérales	Réserves indiennes	Terrains ayant la superficie des lots urbains	Total
Comptes remboursés..... nombre	30,463	58,091	1,313	5,005	554	1,674	4,197	101,297
Prêts supplémentaires accordés..... " "	11,836	6,438	48	—	—	—	—	18,322
Total, prêts accordés..... " "	42,299	64,529	1,361	5,005	554	1,674	4,197	119,619
Deniers publics déboursés..... milliers de dollars	240,105	391,666	6,322	11,009	1,200	3,741	37,641	691,684
Allocations conditionnelles méritées..... nombre milliers de dollars	21,931	25,133	798	3,970	282	1,410	—	53,524
Titres transférés aux anciens combattants..... nombre	11,385	18,190	414	3,970	282	1,410	—	30,651
Comptes ouverts..... " "	14,010	33,807	708	336	143	—	103	50,679 ¹
Maisons construites..... " "	2,408	25,691	315	1,460	131	—	4,124	34,129
Maisons en voie de construction..... " "	86	701	6	13	—	—	73	879

¹ Comprend 1,572 comptes d'acheteurs civils.

L'aide financière, technique et de surveillance fournie en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a permis à plus de 30,000 ex-militaires de réussir comme cultivateurs à plein temps.



Section 5.—Commission des sépultures de guerre du Commonwealth

Les chartes actuelles de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth consistent en deux documents, soit la charte originale constituant la Commission le 21 mai 1917 et la charte supplémentaire décernée le 8 juin 1964. Aux termes de ces chartes, il incombe à la Commission de marquer et d'entretenir à perpétuité les tombes des membres des forces armées de l'Empire britannique et du Commonwealth qui sont morts entre le 4 août 1914 et le 31 août 1921 et entre le 3 septembre 1939 et le 31 décembre 1947. La Commission érige aussi des monuments à la mémoire de ceux dont la tombe reste inconnue.

Le haut-commissaire du Canada à Londres est le représentant officiel du Canada au sein de la Commission, le ministre des Affaires des anciens combattants est le représentant officiel de la Commission au Canada tandis que le bureau du secrétaire général de la Division canadienne est situé dans l'édifice des Affaires des anciens combattants, à Ottawa.

CHAPITRE VII.—ÉDUCATION

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—L'enseignement scolaire	358	Sous-section 4. Éducation populaire	387
SECTION 1. LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT.....	358	Partie II.—Initiatives culturelles rattachées à l'enseignement	389
SECTION 2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.....	359	SECTION 1. LES ARTS ET L'ENSEIGNEMENT..	389
SECTION 3. STATISTIQUE DES ÉCOLES, UNIVERSITÉS ET COLLÈGES.....	373	SECTION 2. RÔLE ÉDUCATIF DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM.....	397
Sous-section 1. Écoles élémentaires et secondaires.....	378	SECTION 3. LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA.....	400
Sous-section 2. Universités et collèges....	381	SECTION 4. BIBLIOTHÈQUES.....	401
Sous-section 3. Enseignement professionnel.....	386		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE*

Section 1.—La situation actuelle de l'enseignement

La situation de l'enseignement au Canada, à la mi-décennie 1960-1970, continue à être dominée par le besoin sans cesse croissant de connaissances et de compétence. Il en découle que les jeunes doivent prendre conscience de cet état de choses afin de se préparer, individuellement et collectivement, aux difficultés qu'ils devront affronter dans l'avenir. Il est généralement admis que les exigences actuelles seront satisfaites non seulement en perfectionnant davantage l'élite de la classe cultivée, mais encore faut-il, à la base, rejoindre tous les jeunes gens, quels que soient leurs talents et leurs aptitudes, leur rang social ou leurs ressources pécuniaires.

Les résultats auxquels on est parvenu par la recherche systématique, ainsi que les expériences quelquefois cruelles des enseignants, ont fait comprendre qu'il y avait une grande mosaïque de talents parmi les jeunes. S'il s'impose que tous doivent recevoir une éducation afin qu'ils puissent faire valoir leurs qualités respectives, il ne s'ensuit pas moins que les programmes d'études ou de formation doivent être extrêmement variés. Étant donné que depuis si longtemps ceux qui sont portés à l'étude de matières d'ordre général ou scientifique sont en mesure de le faire, on a jugé récemment que des programmes convenant à ceux qui ont des goûts d'ordre plus pratique doivent être élaborés et que d'autres mesures s'imposent afin que les étudiants formés dans le cadre des régimes scolaires traditionnels prolongent leur scolarité et poursuivent des études de plus en plus poussées. Le graphique à la page 360 indique à quel degré ces mesures se sont avérées bienfaisantes. Le monde ouvrier d'aujourd'hui ne saurait que faire de jeunes gens non formés et peu instruits; par contre, il a grand besoin d'ouvriers spécialisés, de techniciens et de professionnels. C'est pourquoi la construction d'écoles professionnelles et d'écoles polyvalentes a connu un tel essor. On s'est aussi attaché à la création de collèges commu-

* Rédigé à la Division de l'éducation, Bureau fédéral de la statistique.

nautaires et à la mise en œuvre de programmes et de mesures propres à combler les lacunes de l'éducation sur le plan individuel, tels que les régimes sans division par classe, les programmes de promotion par matière et l'expansion des services d'orientation.

On s'efforce aussi d'aplanir les obstacles financiers à l'enseignement avancé. Les enquêtes effectuées par les démographes et les sociologues confirment et déterminent ce dont on se doutait depuis longtemps, c'est-à-dire que des problèmes d'ordre pécuniaire empêchent un bon nombre de Canadiens de recevoir l'éducation dont ils pourraient tirer avantage. On cherche divers moyens d'alléger le fardeau financier toujours croissant qui incombe aux particuliers et de le répartir plus également parmi les contribuables. Il est désormais manifeste que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle-clé dans ce cas-là, surtout en ce qui concerne la formation technique et professionnelle ainsi que l'éducation universitaire, deux questions d'importance capitale pour l'ensemble de la nation. L'activité débordante de la Direction de la formation technique et professionnelle du ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, la création d'un bureau fédéral traitant des questions relatives à l'enseignement supérieur, l'institution d'un service d'envergure nationale chargé de l'admission dans les collèges et les universités, la tenue d'une conférence interprovinciale des ministres portant sur l'éducation et la main-d'œuvre, ainsi que les efforts sans cesse renouvelés en vue d'uniformiser les méthodes de déclaration statistique,—voilà autant d'éléments qui confirment l'importance de ce rôle.

Il apparaît donc que des considérations d'ordre éthique en ce qui concerne les devoirs de la société face aux besoins de ses membres, ainsi que des considérations d'ordre économique au sujet des catégories d'individus requis pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de la société s'allient pour plaider en faveur de l'accroissement et de la répartition des moyens en matière d'éducation. Le coût croissant de cette entreprise entraîne une réévaluation des méthodes traditionnelles de financement de l'éducation, selon laquelle les paliers supérieurs de gouvernement assumeront une partie toujours plus grande des responsabilités financières. De pair avec l'évolution de la situation économique, sociale et culturelle de la société, il en résulte que le gouvernement fédéral devient un associé important dans le domaine de l'éducation.

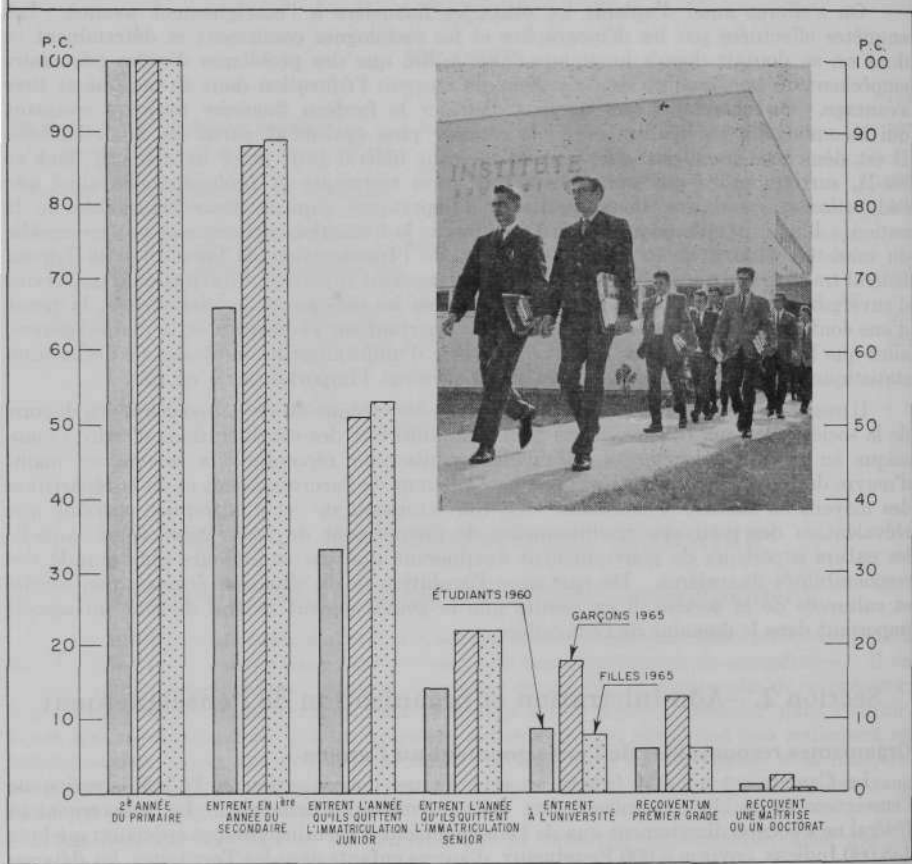
Section 2.—Administration et organisation de l'enseignement

Organismes responsables de l'enseignement au Canada

Le Canada est un état fédéral au sein duquel l'organisation et l'administration de l'enseignement public incombent aux gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral ne s'occupe directement que de l'enseignement à certains groupes spéciaux: quelque 138,000 Indiens, environ 6,000 Esquimaux, d'autres enfants dans les Territoires, les détenus des pénitenciers fédéraux et les familles des membres des forces armées dans les bases militaires (bien qu'il soit fait usage des établissements provinciaux dans la mesure du possible). En outre, le gouvernement fédéral accorde des subventions pour la formation professionnelle et des subventions par habitant à chaque province qui les répartit entre ses universités et collèges; il participe dans une large mesure à la formation non officielle et apporte une aide indirecte aux maisons d'enseignement par des subventions visant le personnel et le matériel de recherches.

Étant donné qu'il incombe à chacune des dix provinces d'organiser son régime scolaire selon ses normes, l'organisation des programmes et les méthodes varient d'une province à l'autre. Chacune d'elle a établi un ministère de l'Éducation relevant d'un ministre qui est membre du Cabinet. L'Ontario a, en outre, un Département des affaires universitaires qui relève du ministre de l'Éducation. Chaque ministère est géré par un sous-ministre ou directeur qui est fonctionnaire et pédagogue de profession. Il conseille le ministre, dirige l'administration du ministère et assure la stabilité de la politique en matière d'éducation et veille à son application; il est chargé de l'administration de la loi sur les écoles publiques. Le ministère de l'Éducation comprend habituellement: un

ESTIMATION DE LA RÉTENTION DES ÉTUDIANTS JUSQU'À CERTAINS NIVEAUX D'INSTRUCTION, 1960 ET 1965



inspecteur général des écoles ayant sous ses ordres des inspecteurs locaux; des directeurs ou des préposés aux programmes, à l'enseignement technique, à la formation des instituteurs, aux sciences ménagères, à l'orientation, à l'éducation physique, à l'enseignement audio-visuel, aux cours par correspondance et à l'éducation populaire; des directeurs ou surveillants d'autres sections (selon les besoins de chaque province); un personnel technique ainsi que des commis aux écritures. Le Québec est doté d'un double système comptant un sous-ministre associé pour chacun des secteurs catholique et protestant. Terre-Neuve dispose d'un régime scolaire confessionnel; il y a un surintendant pour chacune des cinq confessions reconnues par la loi scolaire.

D'autres ministères provinciaux sont, dans une certaine mesure, chargés de gérer les programmes scolaires: les ministères du Travail qui s'occupent des programmes d'apprentissage; les ministères de l'Agriculture qui dirigent des écoles d'agriculture; les ministères du procureur général ou du bien-être auxquels ressortissent les maisons de correction; et les ministères des terres et forêts, chargés des écoles de formation des gardes forestiers.

Dès le début, chaque ministère de l'Éducation a entrepris, entre autres choses, d'assurer: 1° des services d'inspection pour que les normes soient respectées; 2° la formation et l'accréditation du corps enseignant; 3° les programmes d'études, ainsi que l'établissement de listes de manuels scolaires prescrits ou approuvés; 4° une aide financière aux autorités locales pour la construction et le fonctionnement des écoles; et 5° des règlements pour la gouverne des commissaires et des enseignants. En revanche, chaque ministère requiert de la direction des écoles qu'elle fasse parvenir des rapports périodiques. Lorsque le gouvernement a commencé à accorder des subventions aux écoles, il se basait sur des facteurs tels que l'effectif du corps enseignant, le taux d'inscription, la durée de l'année scolaire et la fréquentation scolaire. Ultérieurement, des subventions spéciales ont été accordées dans la plupart des provinces pour faire face à une foule de dépenses particulières, telles que la construction de la première école, l'organisation de classes spéciales, le transport des élèves, les repas pris à l'école et bien d'autres obligations. Un certain nombre de provinces ont prévu des subventions de péréquation et maintenant, la majorité d'entre elles comptent une sorte de programme dit «de fondation» qui implique certaines subventions fondamentales.

Le rôle joué par les ministères de l'éducation a pris de plus en plus d'ampleur. Un bon nombre d'entre eux étendent leur activité aux domaines de la santé, des moyens audio-visuels, de l'art, de la musique, de l'agriculture, de l'enseignement spécial, des cours par correspondance, des cours d'initiation au travail et des cours de métiers. Les commissions scolaires et les enseignants assument aussi davantage des responsabilités; la réduction du nombre des examens de fin d'année du ministère (de l'extérieur) en est un exemple. Rares sont aujourd'hui les provinces qui imposent plus d'un ou deux examens à la fin de la dernière année scolaire et, dans certains cas, à la fin de l'avant-dernière année du cours secondaire. Il est significatif aussi qu'au lieu d'imposer des listes de manuels, on se serve de plus en plus de listes approuvées dont les commissions scolaires peuvent s'inspirer.

Actuellement, les programmes sont rarement élaborés par seulement un ou deux experts du ministère; ils sont l'aboutissement de conférences ou de groupes d'études réunissant enseignants et particuliers ou organismes intéressés. Dans la plupart des provinces, on considère que «l'élaboration des programmes» est une tâche permanente.

Circonscriptions administratives

Dans toutes les provinces, les pouvoirs locaux sont chargés d'établir et de veiller au fonctionnement des écoles en vertu des lois scolaires et ils répondent au gouvernement provincial et aux contribuables du fonctionnement effectif des écoles locales. Du fait de cette délégation de pouvoir, l'enseignement devient une association provinciale-locale et le degré de décentralisation fait l'objet d'un examen de temps à autre. L'attribution des fonctions entre les autorités provinciales et locales préoccupera probablement les Canadiens au cours de prochaines décennies, de même que l'optimum de dimensions des circonscriptions administratives, des écoles et des classes.

A une certaine époque, les ministères provinciaux déléguaient des pouvoirs à des commissions élues ou nommées qui fonctionnaient à titre de corporations en vertu des lois et des règlements scolaires. Ces commissions, composées de trois membres, étaient censées établir et entretenir une école, choisir un professeur compétent et préparer le budget pour le soumettre aux autorités municipales. Au fur et à mesure que les villes et les centres urbains ont pris de l'expansion, les commissions établies à l'origine ont continué à constituer des circonscriptions, mais la loi a prévu l'institution de commissions scolaires urbaines comptant plus de membres et en général (bien que ce ne soit pas toujours la règle) les écoles élémentaires ou secondaires entrent dans le cadre de leurs attributions.

En général, les districts scolaires ruraux étaient d'environ quatre milles carrés, leur importance dépendant de la distance que les élèves devaient parcourir pour se rendre à l'école. A la longue, on se rendit compte que le mode de vie évoluait, que les fermes s'agrandissaient et se mécanisaient, que la plupart des cultivateurs avaient des camions et des

automobiles et qu'il y avait de moins en moins d'enfants au mille carré, donc qu'il serait plus approprié et économique d'établir des écoles centrales et d'assurer le transport des élèves. Le mécontentement agitaient les rangs du corps enseignant, en raison de la sécurité toute relative de leurs postes avec les commissions scolaires composées de trois membres. En outre, la pénurie d'enseignants, le fait que le district était plus ou moins en mesure de défrayer le coût de l'éducation, ainsi que le besoin d'écoles secondaires dans les régions rurales contribuèrent à amener l'établissement de plus grandes circonscriptions administratives.

Aux termes des lois provinciales, de plus grandes circonscriptions sont désormais instaurées en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, et on encourage leur création à Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba. (Terre-Neuve constitue quelque peu un cas spécial puisque les districts scolaires confessionnels qui ont déjà une certaine importance commencent à opérer une sorte de fusion en vue de fournir des services conjoints.) L'Ontario a aboli les petits districts scolaires locaux pour adopter les districts centralisés et commence actuellement à promouvoir la réorganisation en commissions de comté chargées de l'enseignement élémentaire et secondaire. Au Québec, le système protestant est organisé en majeure partie en circonscriptions plus importantes et le système catholique a récemment opéré une réorganisation des structures administratives (en ce qui concerne l'enseignement secondaire) en 55 régions scolaires.

Dans certaines provinces, les commissions locales ont disparu alors que des circonscriptions plus grandes ont été établies; dans d'autres, on les a conservées tout en limitant leurs pouvoirs et leurs fonctions. Les commissions plus importantes se chargent de recruter le personnel nécessaire, de procurer les édifices, le matériel et les moyens de transport. Là où les commissions locales fonctionnent encore, elles n'agissent en général qu'à titre de conseillères et s'occupent des installations et des terrains scolaires.

Enseignement primaire et secondaire

Le nombre des inscriptions dans les écoles élémentaires et secondaires n'a pas cessé d'augmenter et, en 1964-1965, on comptait 4,972,000 élèves inscrits dans les écoles publiques, 200,000 dans les écoles privées et 70,000 dans diverses écoles et cours professionnels, tant privés que publics.

Tous les ans, au mois de septembre, la plupart des enfants canadiens âgés de six ans s'inscrivent à une école primaire comportant huit années de cours. Vers l'âge de 14 ans, près de 90 p. 100 de ceux qui se sont inscrits en première année entreprennent le cycle normal de quatre ou cinq ans d'études secondaires. Parmi les élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires, un nombre restreint, soit environ 13 p. 100 de ceux qui ont commencé l'école primaire, se dirigent vers les collèges ou les universités où, en général, plus de la moitié d'entre eux suivent un cours de trois ou quatre ans conduisant à un baccalauréat ès lettres ou ès sciences et les autres s'inscrivent à des cours de professions libérales (commerce, pédagogie, génie, droit, médecine, théologie, etc.).

Pendant de nombreuses années, le système de répartition des années de scolarité entre l'école primaire et l'université a été de 8-4, et c'est sur cette base qu'on organisait les programmes et gérait les écoles, le système catholique du Québec faisant exception. Ce système, bien qu'il soit encore suivi dans certaines écoles rurales ou urbaines, a été modifié de temps en temps dans certaines provinces, villes ou complexes scolaires lorsqu'il ne semblait plus répondre aux exigences nouvelles de l'enseignement. Au Canada, on constate actuellement un certain nombre de réformes telles que l'institution d'une ou même de deux années d'enseignement pré-scolaire; une année additionnelle au cycle secondaire, totalisant ainsi cinq années d'études secondaires au lieu de quatre; l'institution d'écoles moyennes, ramenant l'organisation à une répartition de 6-3-3 ou de 6-3-4 années; ou encore, la répartition des six premières années d'enseignement en deux cycles, chacun destiné à atteindre certains objectifs au cours d'une période de trois ans. L'institution de collèges moyens affiliés aux

universités est une innovation encore assez récente. Ces collèges réunissent la dernière ou les deux dernières années du cours secondaire et la première ou les deux premières années du cours collégial.

Les premières écoles secondaires dispensaient surtout un enseignement d'ordre général et préparaient les élèves à l'université. Jusqu'à récemment, les écoles professionnelles n'existaient que dans les grandes villes, bien que dans certains centres de moindre importance, des écoles enseignaient des matières commerciales et techniques à titre facultatif. Aujourd'hui, en plus des écoles commerciales et professionnelles, il y a un nombre croissant d'écoles polyvalentes et régionales qui dispensent des cours de sciences ménagères, d'agriculture, de travail en atelier et des cours commerciaux, en plus des matières régulières du cycle secondaire. Les matières et les options sont devenues beaucoup plus nombreuses, surtout dans certaines provinces, ce qui offre un meilleur choix aux élèves dont les aptitudes et les intérêts varient. On distingue couramment trois sortes de programmes: le cours de préparation à l'université, le cours général pour ceux qui souhaitent recevoir une formation générale avant d'occuper un emploi, et les cours professionnels pour ceux qui optent pour une profession spécialisée. Par conséquent, on s'intéresse à la minorité qui se dirigera vers les institutions d'enseignement supérieur, alors que la majorité qui cherchera un emploi est prête à occuper le poste de son choix. On insiste beaucoup sur la musique, l'art, l'éducation physique, l'orientation et les activités en groupe sans toutefois négliger les matières de base qui donnent une formation générale.

L'enseignement dans les écoles catholiques du Québec

Bien que le système d'enseignement catholique au Québec ait été jugé suffisamment différent pour justifier une description distincte, il s'apparente assez au système adopté dans les autres provinces. Toutes les écoles que les Canadiens connaissent dans les autres provinces se retrouvent au Québec, y compris les écoles primaires rurales, non divisées par année de cours, les écoles urbaines divisées, les écoles secondaires de formation générale, les écoles professionnelles, et, au sommet, les universités. Il en va de même pour les structures administratives des commissions scolaires, les fonctions des inspecteurs et des fonctionnaires du ministère central. Les différences que l'on peut noter sont d'origine historique et découlent de la conception traditionnelle de l'éducation chez les Canadiens français qui inclinent à croire que leur plus grand apport aux destinées de leur pays serait de conserver leur langue et leur culture; que la religion doit être une partie intégrante de l'éducation; que les garçons et les filles sont mieux instruits séparément; que l'éducation est un privilège et les étudiants qui envisagent d'embrasser une carrière doivent en décider à la fin de leurs études primaires. On considérerait l'éducation comme le moyen de former de bons citoyens en préparant les garçons à devenir des chefs de famille et les filles à devenir des maîtresses de maison.

Le système catholique du Québec est caractérisé par l'existence des *collèges classiques* dirigés par des ordres religieux et qui, par affiliation, font office de facultés des lettres des universités de langue française. Ces collèges acceptent des étudiants qui ont achevé leur 7^e année et comptent un cycle d'études de huit ans conduisant au *baccalauréat* et à l'admission à certaines facultés universitaires. Ce système traditionnel a donné naissance à l'élite culturelle et professionnelle du Canada français en matière de droit, de médecine, de théologie et de lettres.

L'éducation à l'heure actuelle reflète les problèmes politiques, sociaux et économiques qui agitent la présente époque et cela entraîne des changements rapides et complexes dans la structure de l'organisation et dans le contenu des programmes. Les responsabilités gouvernementales qui incombait jadis à plusieurs ministères ont été confiées à un seul ministère de l'Éducation créé en 1964. Le nouveau ministère entreprit de réorganiser le régime scolaire de la province de fond en comble, en introduisant une nouvelle ligne de conduite et de nouvelles mesures dont plusieurs résultent des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, établie en 1961 sous la présidence de Mgr Alphonse-Marie Parent. On s'attacha d'abord à évaluer les ressources requises pour faire

face aux besoins actuels et futurs; une direction de planification fut établie et les commissions scolaires régionales nouvellement créées furent chargées de certaines responsabilités en matière de planification. Il était évident que le Québec était en retard par rapport à la plupart des autres provinces sur le plan de l'éducation technique, par conséquent, on s'est préoccupé d'abord de l'expansion des aménagements nécessaires à établir une relation rationnelle entre l'enseignement et les exigences du monde du travail,—construction des installations scolaires, organisation de comités consultatifs en matière de métiers et de professions, et intensification des services d'orientation scolaire.

On a annoncé les règlements qui prévoient l'institution d'un programme élémentaire d'une durée de six ans, avec possibilité en général, d'accéder aux classes supérieures selon l'âge, et d'un programme du cycle secondaire de cinq ans comportant un programme très diversifié ainsi qu'un régime de promotion par matière. L'enseignement pré-universitaire et professionnel serait dispensé pendant une période supplémentaire de deux ans et quelquefois trois ans dans des instituts spéciaux qui seront créés à cet effet. D'autres changements importants interviendront dans le système d'examen du ministère et la formation pédagogique et incluront la création de bureaux régionaux du ministère, et plusieurs autres dispositions d'ordre financier, y compris des ententes avec les écoles privées pour le règlement des frais de scolarité et des bourses d'études de plus en plus nombreuses.

Terre-Neuve.—Les conditions topographiques et économiques de l'île ont influé sur le progrès de l'éducation, ainsi que les groupements de colons venus s'établir dans des avant-postes relativement autonomes. Grâce à l'intervention des Églises et à l'homogénéité des populations villageoises, les chevauchements ont été réduits à un minimum sur le plan confessionnel, à l'exception de quelques zones industrielles ou des grandes villes. Une commission royale d'enquête étudie présentement l'efficacité de l'organisation en vigueur, dans le dessein de relever le niveau d'instruction de la population de l'île.

Le présent régime est à prédominance confessionnelle bien qu'il existe des écoles fusionnées ou municipales, régies par le ministère de l'Éducation. Les écoles sont administrées principalement sur une base locale par les cinq plus grandes églises (catholique, anglicane, pentecostale, Église unie et Armée du Salut). Elles sont placées sous la direction de cinq surintendants, chargés chacun des écoles de sa confession religieuse, et d'un membre du ministère. Des commissions locales, comprenant les hommes d'église de l'endroit, choisissent les instituteurs, versent les traitements à même des subventions provinciales et s'occupent de l'entretien de l'école. Toutes les écoles suivent le programme d'études provincial; un comité inter-confessionnel, formé de représentants des principales confessions religieuses et du ministère de l'Éducation, établit les examens, décerne les diplômes et accorde les bourses.

Enseignement au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.—Dans le Yukon, l'administration du régime scolaire ressortit au gouvernement territorial par l'entremise d'un surintendant et de son personnel à Whitehorse, lesquels relèvent du Commissaire du Yukon. Ce dernier, à son tour, reçoit les instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Ottawa. La Division de l'éducation de la Direction des régions septentrionales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien conseille le ministre et les autorités territoriales en ce qui touche la politique éducationnelle. Toutes les écoles, tant publiques que séparées, à l'exception du Pensionnat indien de Carcross (dirigé par le ministère avec le concours du gouvernement territorial) et de l'école *St. Mary's* (école quasi privée sous la direction de l'Église catholique à Dawson), appartiennent en propre au gouvernement du Yukon, qui en assure aussi la gestion. Bien que trois sortes d'écoles soient prévues dans le Yukon (écoles publiques, séparées ou indiennes), les petits Indiens fréquentent les écoles publiques ou les écoles séparées. En 1965, la population s'élevait à 15,000 enfants, dont 2,400 Indiens. Les écoles du Yukon suivent volontairement les programmes d'enseignement en vigueur en Colombie-Britannique.

La Division de l'éducation de la Direction des régions septentrionales, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, dirige le régime scolaire des Territoires du Nord-Ouest (Districts de Mackenzie, Franklin et Keewatin) en vertu d'une entente avec le gouvernement territorial. En sa qualité d'organe de gestion, le gouvernement fédéral finance le fonctionnement des écoles, mais il est défrayé par le gouvernement du territoire au sujet des élèves qui ne sont ni des Indiens ni des Esquimaux. Pour l'année scolaire 1965-1966, le nombre total des inscriptions se chiffrait par 7,196 (pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Québec arctique), dont 2,987 Esquimaux, 1,285 Indiens et 2,924 autres. Les districts des écoles publiques et séparées de Yellowknife ainsi que le district des écoles séparées de Hay River sont en partie financés par les taxes locales et en partie par les subventions d'appoint versées par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. La Division de l'éducation fournit des services d'inspection et de surveillance. Ce sont les programmes d'études de l'Alberta, qui se modifient de plus en plus, que l'on suit dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest. On accomplit des progrès notables en ce qui concerne les aménagements scolaires; l'instruction de base est offerte, aux niveaux élémentaire et secondaire, à tous les enfants des Territoires et aux petits Esquimaux du nord du Québec, de même que la formation professionnelle, qui est également à la disposition des jeunes adultes qui manifestent de l'intérêt et des aptitudes particulières. Ce programme intégré, qui s'adresse aux enfants de toutes races vivant dans le Nord, comporte la construction d'écoles et de résidences d'étudiants, la préparation de programmes d'études adaptés aux régions septentrionales, l'octroi de bourses et d'autres formes d'aide aux étudiants, ainsi que la mise au point de programmes spéciaux de formation professionnelle et technique appropriés aux besoins locaux, dans des domaines tels que la construction, les transports et les mines.

Enseignement spécialisé

On s'intéresse de plus en plus à l'éducation des enfants exceptionnels, c'est-à-dire, ceux qui requièrent une attention toute particulière. De nouveaux types de classes spéciales sont parfois organisés par les parents dont les enfants souffrent d'un handicap commun et qui s'unissent pour apporter leur aide et montrer la nécessité d'un tel service; par la suite, ces classes sont prises en charge par des organismes publics. Le nombre des classes varie d'une province à l'autre. Ce sont surtout dans les centres urbains que les régimes scolaires comportent cet enseignement; dans les régions rurales, l'administration s'occupe très peu de l'enfant qui requiert une attention spéciale, à l'exception des enfants qui sont admis dans les pensionnats. Il y a six écoles pour les aveugles, treize pour les sourds et un certain nombre d'écoles de formation pour les enfants oligophrènes. Il existe des classes spéciales dans les sanatoriums, les hôpitaux psychiatriques et les maisons de correction. Dans un bon nombre de villes, il y a des classes pour les enfants qui ont l'ouïe ou la vue faibles, ceux qui sont physiquement et mentalement désavantagés et quelques classes pour les enfants très doués.

Le corps enseignant

Toutes les provinces exigent des candidats aux certificats d'enseignement élémentaire au moins un diplôme d'études secondaires et une année ou plus de formation professionnelle dans une faculté ou dans un collège de pédagogie. La formation consiste habituellement en des cours de formation professionnelle et générale et en des périodes de stage. Les instituteurs du niveau secondaire sont généralement des diplômés universitaires qui ont suivi une année supplémentaire de formation professionnelle dans un collège de pédagogie ou dont les études ont été sanctionnées par un diplôme en pédagogie. Les ministères de l'Éducation ont de plus en plus tendance à confier aux universités le soin de former les professeurs du niveau élémentaire aussi bien que ceux du niveau secondaire. A Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, toute formation pédagogique est confiée à l'université où trois ou quatre cours différents conduisant à un diplôme sont offerts. Environ trois quarts du programme sont consacrés

à des matières d'ordre général et scientifique et le reste à des cours professionnels. Dans quelques-unes des autres provinces on maintient une liaison très étroite entre le collège de pédagogie et l'université.

En 1964-1965, on comptait 122 écoles normales et collèges de formation pédagogique, ainsi que 26 facultés ou collèges d'éducation en activité où près de 38,000 étudiants étaient inscrits. Un effectif de 191,000 enseignants étaient employés à plein temps dans les écoles élémentaires et secondaires publiques des 10 provinces et 12,000 dans les écoles privées.

La plupart des enseignants employés dans ces écoles sont rémunérés selon l'échelle des traitements de l'endroit où ils travaillent, qui est fondé sur les années de formation et d'expérience; ces enseignants versent des contributions à un régime de pension de retraite provincial et font partie d'une organisation professionnelle à l'échelle de la province. En 1964-1965, les femmes, dont un peu plus de 50 p. 100 étaient mariées, représentaient environ 66 p. 100 de l'effectif. Le traitement médian de tous les enseignants et directeurs des neuf provinces en dehors de Québec était de \$4,954, soit une augmentation de 4.9 p. 100 par rapport à l'année précédente. A l'exception des enseignants employés au Québec et au sujet desquels on ne dispose pas de données suffisantes, environ 11 p. 100 des enseignants dans les écoles élémentaires et à peu près 72 p. 100 de ceux des écoles secondaires avaient un diplôme universitaire.

Enseignement supérieur

Les deux cultures distinctes sur lesquelles est fondée la nation canadienne ont donné naissance à deux régimes d'enseignement supérieur quelque peu différents. Le premier, calqué à l'origine sur le régime existant en France avant la sécularisation de l'enseignement supérieur (la majorité des institutions relevant d'ordres ou de groupes catholiques) s'adapte de plus en plus, depuis quelques années, aux traditions nord-américaines mais il conserve encore certaines caractéristiques typiquement françaises. Le second est conçu plutôt d'après les traditions anglaise, écossaise, et américaine; la langue d'instruction est l'anglais, et la gestion est polyvalente: confessions religieuses, gouvernements et organismes privés non confessionnels. Un troisième groupe restreint et dispensant l'enseignement tant aux étudiants d'expression anglaise qu'à ceux de langue française relève ordinairement des institutions religieuses (catholiques surtout) mais l'Université d'Ottawa, première institution bilingue du genre, a été réorganisée en 1965 sous la direction d'un conseil d'administration de caractère non confessionnel.

Les grandes universités aux multiples facultés, qui offrent en outre des cours post-universitaires dans maintes disciplines, sont des phénomènes assez récents. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'enseignement supérieur au Canada se résumait plus ou moins à l'étude des lettres et de la théologie. Depuis lors, les sciences et certaines disciplines professionnelles ont acquis peu à peu droit de cité. Si l'on en juge par le nombre de doctorats décernés, les études post-universitaires n'ont acquis quelque importance que depuis 1920; il n'y a guère plus de 20 ans que l'on accorde une centaine de doctorats tous les ans.

Les lois civiles relatives à l'établissement de nouvelles institutions ou aux modifications touchant celles qui existent déjà sont généralement édictées par les assemblées législatives provinciales, à l'exception des collèges militaires fédéraux et de quelques établissements fondés en vertu d'une loi du Parlement du Canada. Une fois en possession de sa charte, l'institution est gérée par son conseil d'administration, dont la composition est mentionnée dans la charte. La voie hiérarchique va du conseil d'administration, par l'entremise du président (ou *recteur*), au sénat de l'université et aux doyens, puis à l'ensemble de la faculté.

La composition du conseil d'administration varie selon le genre de l'institution. Normalement, le gouvernement est représenté au sein des universités provinciales; les hommes d'église, dans les institutions de caractère confessionnel. La plupart des conseils d'administration comptent parmi leurs membres des représentants du monde des affaires, des associations d'anciens élèves et d'autres organisations; ou, par le truchement de commissions ou comités consultatifs, ils bénéficient des conseils de ces groupes. Le nombre de membres

du conseil d'administration est variable: réduit à quelques personnes, il peut aussi bien atteindre la quarantaine. Cet organe, en définitive, régit l'université et se réserve normalement des pouvoirs financiers complets, y compris celui de nommer le président et la majorité de l'effectif. On trouve parfois un membre du corps enseignant au sein du conseil et, depuis quelque temps, des groupes de professeurs s'efforcent, dans nombre d'institutions, de se faire représenter en plus grand nombre au sein du conseil d'administration. C'est au sénat de l'université qu'il incombe habituellement de s'occuper des questions d'ordre académique. Le sénat se compose principalement du corps professoral, mais peut compter dans ses rangs des anciens de l'université et des représentants de groupes extra-universitaires; il s'occupe de l'admission des étudiants, des cours, des questions de discipline et de l'attribution des grades.

Malgré les différences existantes, la plupart des étudiants qui entrent à l'université ou qui s'inscrivent au cours collégial d'un collège classique doivent avoir terminé leur 11^e, 12^e ou 13^e année d'école secondaire. Il faut ensuite de trois à cinq ans pour obtenir un baccalauréat dans le domaine des lettres, des sciences pures, tout comme dans le secteur professionnel: génie, administration des affaires, agriculture et éducation. Les cours de droit, de théologie, d'art dentaire, de médecine et autres sont plus longs (il faut habituellement, pour y être admis, avoir terminé un cours du premier grade dans les lettres ou les sciences). Dans le domaine des études post-universitaires et de la recherche, la maîtrise ou la licence constituent normalement le second grade (au moins une année au-delà du premier grade); le doctorat, troisième grade, requiert normalement deux années postérieures au second.

Il y a environ 400 institutions d'enseignement supérieur au Canada dont à peu près 50 sont autorisées à décerner des diplômes (exception faite de celles qui ne confèrent que des diplômes en théologie). L'inscription à plein temps à l'automne de 1965 se chiffrait à 201,000 étudiants, soit une augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente. L'augmentation remarquable des demandes d'admission aux universités qui s'est produite au cours des dernières années a entraîné une crise qui s'est développée rapidement en fait de financement de l'enseignement supérieur. Une commission placée sous la présidence du doyen Vincent Bladen, de l'Université de Toronto, fut établie en 1963 par l'organisme appelé alors la Fondation des universités canadiennes et qui est devenu l'Association des universités et collèges du Canada, afin d'étudier le financement de l'enseignement supérieur au Canada. La Commission a présenté son rapport à l'automne de 1965 et, parmi ses recommandations, un grand nombre avaient trait à une aide accrue du gouvernement fédéral aux universités.

Outre l'inscription à plein temps aux cours universitaires, presque autant d'élèves suivent des cours à temps partiel, le soir, l'été ou par correspondance, en vue de l'immatriculation d'un diplôme universitaire. En 1964-1965, plus de 33,000 étudiants ont obtenu leurs premiers grades ou des diplômes équivalents; plus de 4,000 ont été diplômés au niveau de la maîtrise et 569 ont obtenu des doctorats.

Éducation populaire

De nombreuses possibilités s'offrent aux adultes qui désirent parfaire leurs connaissances générales, professionnelles et culturelles au-delà du cycle d'études régulier. Chaque province a mis au point ses propres programmes régis principalement par des commissions scolaires locales et des universités provinciales et dont se chargent aussi les universités indépendantes et des organismes privés. Le gouvernement fédéral appuie certains programmes d'éducation populaire et fournit des subventions à la province pour d'autres. Des associations bénévoles assurent la coordination de ces programmes à l'échelon provincial et national.

En 1964-1965, l'inscription totale aux cours d'éducation populaire (telle que l'a définie l'UNESCO) se chiffrait à beaucoup plus que trois millions d'étudiants. Les deux tiers étaient inscrits aux cours de formation professionnelle, y compris les cours de perfectionnement patronnés par les universités, des cours dans le domaine technique, industriel, agricole

et commercial, patronnés par divers organismes. On estime que 18 p. 100 ont suivi des cours d'hygiène et de formation sociale, y compris des cours de préparation au mariage, de civisme, de soins d'urgence, de sécurité nautique, de soins à donner aux enfants, de nutrition et des cours destinés à faciliter le traitement ou la prévention de certaines maladies. Près de 8 p. 100 des personnes inscrites suivaient des cours de formation générale en vue d'obtenir un diplôme d'école secondaire ou un diplôme universitaire, et les autres étudiants ont opté pour les beaux-arts et d'autres matières d'ordre culturel.

En 1960, une enquête sur les participants à une éducation supplémentaire, fondée sur un échantillon de 1 p. 100 de la population âgée de 15 ans ou plus, a indiqué que l'étudiant typique était du sexe masculin, marié et âgé d'environ 31 ans; il avait terminé ses études secondaires, avait travaillé en qualité de commis ou avait rempli des fonctions analogues.

Un grand nombre d'institutions et organismes publics et privés patronnent aussi des conférences publiques, des représentations cinématographiques, des visites accompagnées, des concerts et des représentations d'art dramatique, ainsi que d'autres activités d'ordre éducatif pour les adultes. Des groupes d'études, des conférences et des services de formation en éducation populaire, ainsi que des cours réguliers, servent à former ceux qui sont chargés de ces activités éducatives.

Acquittement des frais de l'éducation

En 1964, environ 8 p. 100 du revenu national global du Canada ont été consacrés à l'éducation régulière. Près de 19 p. 100 de l'ensemble du revenu municipal, provincial et fédéral ont servi à subventionner l'éducation et, sur ce montant, les municipalités ont fourni 32 p. 100 et les provinces 45 p. 100.

Comme on a mentionné aux pp. 362-363, le fonctionnement des écoles publiques élémentaires et secondaires incombe aux commissions scolaires locales, élues ou nommées, qui fixent les budgets et, par conséquent, le montant des taxes scolaires. Dans la plupart des cas, ces taxes sont imposées et perçues par les municipalités à l'intention des commissions; toutefois, dans les régions où il n'y a pas d'organisation municipale, les commissions scolaires sont autorisées à imposer et à percevoir les taxes scolaires. Actuellement, les gouvernements locaux défraient environ la moitié du coût du fonctionnement des écoles publiques, les subventions provinciales comptant pour plus de 46 p. 100 et le reste provenant de diverses sources. Sauf à Terre-Neuve, il n'existe guère de frais de scolarité. Quatre provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba et Nouvelle-Écosse) versent des subventions de roulement sur une base de péréquation et assurent ainsi un niveau minimal d'éducation dans les limites de leur territoire. La norme en est déterminée selon un taux fixe par élève ou d'après l'échelle de traitements des enseignants dont le nombre est établi par rapport à l'effectif scolaire, ou selon une formule mixte.

À Terre-Neuve, où il n'y a guère d'organisation municipale en dehors des grands centres, il existe trois régions (centres) de perception des taxes scolaires. En conséquence, environ 1.2 p. 100 seulement du revenu des écoles provient des impôts locaux; la province en fournit environ 87 p. 100, et le reste est défrayé par les parents sous forme de frais de scolarité. En Île-du-Prince-Édouard, qui ne compte aucune organisation municipale en dehors de Charlottetown et de Summerside, les commissions scolaires imposent et perçoivent des taxes foncières et de capitation, mais la province défraie environ les deux tiers du coût de gestion. L'Ontario et la Saskatchewan ont recours à diverses subventions de péréquation et d'encouragement et le Nouveau-Brunswick a adopté un régime qui réunit la subvention de base par élève aux subventions spéciales. La plupart des provinces accordent des subventions pour la construction et l'équipement des aménagements scolaires, créent des caisses d'emprunts et garantissent et participent à la vente des obligations.

En 1964, 62 p. 100 des fonds de roulement des universités et collèges provenaient des gouvernements fédéral et provinciaux, 25 p. 100 des frais de scolarité, 3 p. 100 des dons et 10 p. 100 de diverses autres sources. Les écoles et les collèges privés tirent généralement leur revenu des frais de scolarité et des dotations ainsi que des organismes qui les patronnent.

Enseignement et formation professionnels et techniques

La tendance de plus en plus poussée vers l'automatisation dans le commerce et l'industrie a pour résultat de diminuer la demande de travailleurs non spécialisés ou semi-spécialisés. Les jeunes gens qui quittent prématurément l'école constatent qu'il est de plus en plus difficile de trouver un emploi convenable et plusieurs essaient maintenant d'obtenir, comme adultes, l'instruction générale ou la formation professionnelle qu'ils ont ratée durant leur jeunesse. Ceux qui fréquentent encore régulièrement l'école ont tendance à y rester plus longtemps et à pousser leurs études plus loin, en partie à cause de l'attitude différente de la société vis-à-vis de l'éducation, mais aussi pour des raisons économiques.

De pair avec cette demande croissante de meilleurs aménagements scolaires, les éducateurs s'efforcent de fournir des programmes adaptés à tous les niveaux pour satisfaire non seulement le besoin des élèves destinés aux universités, mais aussi celui de la grande majorité qui a besoin d'une préparation adéquate pour entrer dans le monde du travail. On reconnaît à présent que la formation professionnelle des adultes aussi bien que celle des jeunes est une responsabilité publique dont il faut s'acquitter, au fur et à mesure des besoins, au courant de la vie active de l'homme. L'enseignement de ce genre est d'un intérêt national et a une répercussion directe sur la prospérité matérielle, l'économie nationale et le niveau de vie.

La formation professionnelle au Canada se présente sous des formes variées non seulement d'une province à l'autre mais à l'intérieur même des provinces. Cependant, il y a essentiellement trois genres d'instituts qui offrent une formation professionnelle: les écoles secondaires, les écoles d'arts et métiers et les instituts de technologie post-secondaires. Plusieurs commissions scolaires municipales organisent des cours de formation professionnelle dans le cadre du programme ordinaire du cours secondaire des écoles techniques ou des écoles polyvalentes. Dans ces écoles les élèves reçoivent une formation professionnelle générale ou une formation dans les domaines particuliers tels que la dactylographie ou la mécanique d'automobiles, joints à des sujets d'ordre général ou à des matières culturelles.

Par ailleurs, les écoles d'arts et métiers n'acceptent que les élèves qui ont dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et qui ont quitté le système scolaire régulier. Ces écoles offrent une formation spéciale et elles ont pour objet de former des hommes de métier qualifiés. Les cours d'arts et métiers n'exigent ordinairement pas de certificat d'école secondaire; le niveau exigé varie de la 8^e à la 12^e année selon la province et selon le genre de métier.

Les instituts de technologie, qui forment le troisième genre d'établissements, ont un niveau de formation plus élevé. L'inscription à ces instituts suppose que l'on a terminé avec succès le cours secondaire ou tout au moins que l'on a atteint le niveau du programme secondaire par rapport à certaines matières telles que les mathématiques et les sciences. Les diplômés des instituts de technologie reçoivent des diplômes d'arts appliqués ou des diplômes de technologie et constituent un lien essentiel entre les ingénieurs professionnels ou les directeurs d'une part, et, d'autre part, les artisans qualifiés. La plupart des instituts de technologie et des écoles d'arts et métiers au Canada relèvent des gouvernements provinciaux.

Outre l'enseignement et la formation professionnels fournis par ces trois genres d'établissements publics, plusieurs écoles commerciales ou d'arts et métiers privées offrent une grande variété de cours commerciaux et techniques, quelques-uns par correspondance. La formation professionnelle est aussi organisée au moyen d'un régime d'apprentissage. Dans ce cas, il s'agit surtout de formation donnée en cours d'emploi, en suivant des cours dans une école d'arts et métiers, soit le soir, soit durant le jour à plein temps pour des périodes qui varient de trois à 10 semaines par an.

Reconnaissant l'importance d'un niveau élevé de compétence professionnelle et technique pour l'expansion économique du pays, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Direction de la formation technique et professionnelle du ministère de la Main-

d'œuvre et de l'Immigration, aide les provinces à organiser des programmes d'enseignement technique à des niveaux différents, pour les jeunes gens qui se préparent à entrer dans le monde du travail, pour la formation professionnelle et la réadaptation pour les adultes (cours de pré-emploi et cours de rattrapage) et pour une formation technique avancée. A cette fin, la loi fédérale sur la formation technique et professionnelle, adoptée en 1961, prévoit une aide financière fédérale aux provinces pour la formation professionnelle. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont convenu des mesures suivantes: 1° un programme d'aide aux immobilisations; 2° neuf autres programmes comportant la formation technique et professionnelle dans les écoles secondaires, la formation de techniciens, la formation artisanale, l'entraînement organisé en collaboration avec l'industrie, la formation des chômeurs, la formation des invalides, la formation d'instructeurs techniques et professionnels, un autre programme à l'intention des ministères et organismes fédéraux et un programme d'aide aux étudiants; et 3° un accord sur la formation par l'apprentissage.

La nécessité de poursuivre les recherches en matière de besoin de main-d'œuvre a entraîné l'inauguration d'un dixième programme qui s'ajoute aux neuf mentionnés à la section 2 du paragraphe ci-dessus. Ce programme,—besoins et recherche en formation de la main-d'œuvre,—est destiné à stimuler et à encourager les projets de recherche entrepris dans les provinces pour rassembler les renseignements relatifs à la formation technique et professionnelle et les besoins en main-d'œuvre, y compris l'amélioration des programmes et des méthodes de formation, et le calcul des besoins en main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral contribue à raison de 50 p. 100 des frais encourus par les provinces.

Le programme d'aide financière aux immobilisations, en vertu duquel le gouvernement fédéral acquitte 75 p. 100 des dépenses d'immobilisations provinciales jusqu'à concurrence d'un montant déterminé pour chaque province, a donné un essor considérable aux institutions de formation. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 1961 au 31 mars 1966, la valeur des projets approuvés a dépassé 1,102 millions de dollars. Une fois terminées, ces constructions permettront d'accueillir 352,145 élèves additionnels, dont la plupart seront inscrits aux cours de deux ou trois ans. Sont compris: 455 nouvelles écoles secondaires pourvues d'aménagements pour la formation professionnelle, en plus de 116 rajouts majeurs à des écoles de ce genre; construction de 70 nouvelles écoles de métiers et agrandissement de 91 autres déjà existantes; et construction de 18 nouveaux instituts de technologie en plus d'aménagements importants à 20 instituts existants. En outre, on a entrepris 129 projets de moindre importance comportant l'agrandissement des écoles déjà construites. L'état suivant donne la répartition des aménagements, par province:

<i>Province ou territoire</i>	<i>Nouvelles écoles</i>	<i>Projets importants de rajouts aux écoles existantes</i>	<i>Projets moins importants de rajouts aux écoles existantes</i>	<i>Places additionnelles</i>
Terre-Neuve.....	13	1	2	3,570
Île-du-Prince-Édouard.....	2	—	6	1,486
Nouvelle-Écosse.....	7	8	1	2,838
Nouveau-Brunswick.....	6	3	32	2,645
Québec.....	122	67	7	73,214
Ontario.....	291	71	25	181,618
Manitoba.....	4	17	47	5,602
Saskatchewan.....	10	6	—	10,784
Alberta.....	46	16	4	34,242
Colombie-Britannique.....	41	26	5	35,634
Yukon.....	1	1	—	482
Territoires du Nord-Ouest.....	—	1	—	30
TOTAL.....	543	227	129	352,145

Outre l'aide financière destinée aux installations, le gouvernement fédéral partage les frais d'exploitation de divers programmes entrepris en vertu des accords sur la formation technique et professionnelle, y compris l'accord sur la formation des apprentis. Ces programmes sont étroitement reliés aux buts communs de la formation de la main-d'œuvre nationale à tous les niveaux pré-universitaires et dans tous les domaines.

On s'intéresse tout particulièrement à hausser le niveau de compétence de ceux qui font déjà partie de la main-d'œuvre et sur le plan d'instruction et sur le plan de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral se charge des dépenses encourues des employeurs dans la mise au point et l'exécution de programmes de formation approuvés destinés à leurs employés, surtout les programmes fondamentaux qui visent à hausser leurs compétences, les cours de rattrapage pour les personnes frappées par l'évolution technologique; et la formation par apprentissage. On favorise, également, des programmes de formation aux échelons supérieurs et autres. Un service de consultation sur la main-d'œuvre a été établi afin d'aider l'industrie dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre et l'embauchage, et de participer aux programmes de recherches sur la main-d'œuvre.

En 1963, le Bureau fédéral de la statistique a effectué, avec le concours de la Direction de l'économie et de la recherche du ministère du Travail, une enquête fragmentaire sur les programmes de formation organisés à l'intention des apprentis, des techniciens, des surveillants, et des ouvriers spécialisés dans des domaines tels que l'industrie manufacturière, les transports et communications, les mines, les carrières et puits de pétrole et les services d'utilité publique. Cette enquête a révélé que près de 17 p. 100 des entreprises observées dispensaient des cours de formation organisés; l'incidence était de 8 p. 100 dans le cas des établissements embauchant entre 15 et 50 personnes, et de 25 p. 100 dans le cas de ceux comptant 50 employés ou plus. En plus des établissements qui ont déclaré avoir un programme sous une certaine forme organisé pour leur personnel, plusieurs ont déclaré qu'ils encourageaient considérablement leurs employés individuellement au moyen de contributions à l'égard du paiement des droits d'inscription au cours, ou par d'autres moyens.

Contributions du gouvernement fédéral à l'enseignement

Quelque 24 ministères ou organismes du gouvernement fédéral apportent d'une manière ou de l'autre une contribution à l'enseignement. L'intérêt que le gouvernement fédéral accorde à l'enseignement dans les provinces est dû à sa reconnaissance de la contribution que l'enseignement apporte à la production, aux services et au commerce et des avantages de la recherche. Le principal apport revêt donc la forme de fonds ou de subventions pour aider les ministères provinciaux dans leurs programmes de formation professionnelle et des subventions aux universités. Le programme de subventions aux universités est administré par l'Association des universités et collèges du Canada et s'établit à raison de \$2 par habitant (augmentant à \$5 pour l'année 1966-1967), l'allocation provinciale à l'université étant fondée sur l'inscription globale à plein temps. Le programme des prêts aux étudiants est régi par la loi sur les prêts aux étudiants au Canada (S.C. 1964, chap. 24), sanctionnée le 28 juillet 1964, lorsqu'un montant de 40 millions de dollars fut affecté à l'octroi de prêts aux étudiants à plein temps, à concurrence de \$1,000 par an chacun, sans intérêt, pendant une période de cinq ans,—la somme de \$5,000 ou toute autre somme inférieure, devenant remboursable avec intérêt, six mois après que l'étudiant aura obtenu son diplôme. Le régime de prêts fonctionne par l'entremise des banques à charte, et les prêts des étudiants doivent être recommandés soit par l'université, soit par l'institut de technologie. Le gouvernement fédéral garantit les prêts et paie l'intérêt pendant que l'étudiant poursuit ses études. Le crédit affecté augmentera d'une année à l'autre en proportion avec l'augmentation du nombre d'habitants âgés de 18 à 24 ans. En 1965-1966 il a atteint 60 millions de dollars.

En vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle (S.C. 1960-1961, chap. 6), le gouvernement fédéral assumera, jusqu'en 1975, 75 p. 100 du total des dépenses subies par les provinces pour la construction et l'équipement de projets agréés prévus dans les conventions conclues par les gouvernements fédéral et provinciaux qui se rapportent à quelque 10 programmes. Ces programmes comportent des écoles secondaires

de formation professionnelle, des écoles d'arts et métiers, des instituts de technologie, la formation en cours d'emploi, l'apprentissage, la réadaptation, la formation de directeurs, etc. (voir aussi page 369). Comme on l'a déjà mentionné (page 370) les dépenses en immobilisations destinées à la formation professionnelle entre le 1^{er} avril 1961 et le 31 mars 1966 ont totalisé plus de 1,102 millions de dollars, dont plus de 620 millions provenant du Trésor fédéral.

En 1957, le gouvernement fédéral avait accordé, par l'entremise du Conseil des Arts, 100 millions de dollars, dont la moitié devait être distribuée parmi les universités à des fins de travaux de construction et d'équipement bien déterminés, de la même façon que l'octroi de subventions. L'intérêt provenant des 50 millions restant devait servir à favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales, notamment sous forme de bourses d'études (voir pp. 400-401).

D'autres contributions sont moins directes et comprennent des bourses d'études, des subventions aux recherches et des rapports ou des services qui sont d'une grande valeur pour les écoles. Les subventions pour les recherches sont accordées par le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que par d'autres organismes. Certains ministères, tels que celui de l'Agriculture, de la Santé nationale et du Bien-être social, etc., fournissent des publications et du matériel utiles aux programmes scolaires; enfin, le Musée national, le Galerie nationale, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires (voir pp. 389-401).

Au chapitre de l'aide directe, le gouvernement fédéral se charge de l'éducation des Esquimaux, des Indiens et des habitants des Territoires du Nord-Ouest (voir pp. 364-365), des Indiens dans les réserves, des détenus dans les pénitenciers et des membres des Forces armées et leurs charges de famille et de la formation, en cours du service, du personnel permanent. Il contribue également à la formation civique et à d'autres activités d'enseignement non officielles hors des écoles.

L'aide extérieure.—Tous les ans, quelque 11,000 étudiants d'université à plein temps, dont la majorité déjà diplômés, viennent d'un peu partout pour étudier au Canada. La plupart d'entre eux sont des États-Unis, bien que le nombre des ressortissants des pays du Commonwealth et autres s'accroisse très rapidement. En 1965, ces étudiants représentaient environ 5.5 p. 100 des inscriptions totales. A l'heure actuelle, le nombre de ces étudiants est à peu près le double de celui des Canadiens qui étudient à l'étranger. (Voir le tableau 9, page 382.)

Le Bureau de l'aide extérieure du Canada est chargé de l'exécution et de l'administration des programmes de l'aide à l'étranger, y compris les programmes intéressant l'aide à l'éducation dans les pays du Commonwealth et autres. Au cours de l'année scolaire 1965-1966, cette aide s'est traduite par l'envoi de 439 enseignants, dont des professeurs en pédagogie, de 101 membres du corps enseignant d'université en missions individuelles ou par équipes, et, au cours de l'année civile 1965, de 435 conseillers techniques en matière de formation professionnelle, de santé et de bien-être, d'administration publique et d'autres domaines; ainsi que par la fourniture de services tels que les installations de télévision, des unités de projection cinématographique, des programmes de radiodiffusion et de discussions publiques intéressant l'agriculture. Depuis 1950, plus de 5,000 personnes ont reçu une formation au Canada grâce aux programmes établis par des institutions des Nations Unies et aux bourses d'études du Commonwealth; en 1965-1966, le nombre des inscriptions a été de 2,538, soit presque le double des 1,412 enregistrées en 1964-1965. Ces programmes visent la formation des cadres indigènes dans les pays en voie de développement; les

personnes qui ont reçu une formation au Canada doivent retourner dans leur pays d'origine pour y faire bénéficier leurs compatriotes des connaissances acquises dans des institutions pédagogiques ou par d'autres moyens.

De 1960 à 1965, les dépenses du Canada à l'étranger au chapitre de l'assistance en capitaux visant l'éducation se sont élevées à environ 7 millions de dollars. L'assistance en capitaux comprend la construction et l'aménagement des établissements d'enseignement ainsi que l'envoi d'un personnel canadien pour un certain nombre d'années, ce personnel est remplacé par des indigènes au fur et à mesure que ceux-ci reçoivent la formation appropriée au Canada. La construction d'un centre de formation professionnelle au Ghana constitue un exemple de ce genre d'assistance. D'autres projets importants comprennent Canada Hall (résidence à l'Université des Antilles à Trinité), le matériel technique fourni aux écoles de Malaisie et du Tanganyika, puis le matériel audio-visuel, les fournitures pour l'artisanat et d'autre matériel didactique destinés à divers pays.

En 1965-1966, quelque 222 étudiants du Commonwealth sont venus au Canada en vertu du Programme de bourses d'études du Commonwealth, institué en 1960 (voir aussi p. 188).

Le Canada compte un certain nombre d'organismes bénévoles, dont plusieurs reçoivent l'aide du gouvernement fédéral, qui s'occupent d'aider les étudiants étrangers. Ce sont, notamment, le Service canadien des universités outre-mer, la Fondation des étudiants d'Afrique et le Service universitaire mondial du Canada.

Section 3.—Statistique des écoles, universités et collèges

On peut classer les écoles élémentaires et secondaires en deux catégories: les écoles publiques et les écoles privées. Les écoles sous contrôle public, de loin les plus nombreuses, comprennent les écoles publiques et les écoles séparées qui relèvent des commissions scolaires locales; les écoles provinciales, limitées principalement à ce niveau aux écoles d'arts et métiers, à celles qui organisent des cours par correspondance et aux écoles spéciales pour les aveugles et les sourds; et les écoles fédérales, qui comprennent celles pour les Indiens, celles pour les enfants des Territoires du Nord-Ouest et celles pour les enfants des membres des Forces armées outre-mer. Les écoles privées peuvent être soit des écoles régulières, commerciales, de métiers, ou techniques, soit celles qui organisent des cours par correspondance ou une combinaison de ces divers genres.

Les institutions d'enseignement supérieur peuvent être des universités ou des collèges provinciaux, confessionnels, ou institutions indépendantes, ou des collèges militaires fédéraux. Il existe, en outre, les instituts de technologie, les écoles normales, les séminaires de théologie, et les écoles de spécialisation telles que les écoles pour infirmières, les écoles d'agriculture, de fabrication du papier, de pêcheries, des arts graphiques et des beaux-arts, les écoles de langues, etc. Certaines de ces écoles sont provinciales, d'autres sont des écoles privées.

La plupart des classes organisées pour adultes fonctionnent sous les auspices d'universités, de collèges, de commissions scolaires locales, d'Églises et d'autres associations communautaires.

Le tableau 1 indique les inscriptions de plein temps à tous les niveaux, à chaque année de 1956-1957 à 1965-1966 et le tableau 2, le nombre d'écoles, d'instituteurs et d'inscriptions pour tous les genres d'institutions, selon la province, pour l'année scolaire 1964-1965. Tous les genres d'institutions ont vu les inscriptions augmenter. L'augmentation s'est d'abord fait sentir au niveau élémentaire, quelque six ans après l'avance marquée par la natalité durant les années de guerre. Environ huit ans plus tard encore

les enfants nés durant la guerre entraient à l'école secondaire et, après un autre quatre ans, à l'université. Le nombre des instituteurs est étroitement lié à celui des inscriptions, bien que la tendance soit aux classes plus nombreuses. D'autre part, le nombre d'écoles est demeuré presque constant, l'augmentation due à la construction d'écoles neuves et plus grandes dans les villes étant contrebalancée par la fermeture de plusieurs écoles rurales d'une seule classe.

1.—Inscriptions de plein temps aux écoles élémentaires et secondaires, universités et collèges, années scolaires 1956-1957 à 1965-1966

Année scolaire	Écoles élémentaires et secondaires ¹			Universités et collèges
	Cours élémentaire ²	Cours secondaire	Total	
	(nombre)			
1956-1957.....	2,842,501	653,938	3,496,439	78,504
1957-1958.....	2,959,467	646,360	3,605,827	86,754
1958-1959.....	3,084,346	748,098	3,832,444	94,094
1959-1960.....	3,208,269	802,690	4,010,959	101,834
1960-1961.....	3,319,450	882,247	4,201,697	113,864
1961-1962.....	3,404,654	1,002,723	4,407,377	128,894
1962-1963.....	3,400,093	1,099,304	4,589,487	141,388
1963-1964.....	3,595,631 ³	1,185,906 ³	4,781,537 ³	158,388
1964-1965.....	3,704,256 ³	1,266,177 ³	4,971,692 ³	178,238
1965-1966.....	3,794,000 ³	1,331,800 ³	5,125,800 ³	205,888

¹ Comprend les écoles publiques, privées et fédérales. ² Depuis le jardin d'enfants jusqu'à la 8^e année inclusivement dans toutes les provinces sauf au Québec; la 8^e année fait partie du cours secondaire au Québec. ³ Comprend les chiffres provisoires du Québec. ⁴ Comprend 1,259 élèves non classés selon le cours.

2.—Écoles, instituteurs et inscriptions, tous genres d'institutions, par province, année scolaire 1964-1965

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
Enseignement élémentaire et secondaire						
Enseignement public et confessionnel						
Écoles.....	1,266	432	1,025	1,113	5,108 ³	6,772
Instituteurs.....	5,351	1,166	7,638	6,577	59,010 ³	62,231
Inscriptions.....	144,129	27,787	197,496	164,124	1,311,728 ³	1,673,774
Outre-mer (Défense nationale)						
Écoles.....
Instituteurs.....
Inscriptions.....
Indiens ¹						
Écoles.....	—	1	8	9	25	100
Instituteurs.....	—	2	33	25	141	271
Inscriptions.....	—	43	818	696	2,532	7,266
Aveugles						
Écoles.....	—	—	1	—	3 ³	1
Instituteurs.....	—	—	26	—	53 ³	36
Inscriptions (province d'origine).....	33	7	83	40	284 ³	199

Renvois à la fin du tableau, p. 376.

2.—Écoles, instituteurs et inscriptions, tous genres d'institutions, par province, année scolaire 1964-1965 (suite)

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
Enseignement élémentaire et secondaire						
(En)						
Sourds						
Écoles	—	1	1	—	5 ^p	2
Instituteurs	—	3	40	—	166 ^p	105
Inscriptions (province d'origine)	50	13	155	115	1,025 ^p	727
Écoles privées						
Écoles	2	2	24	11	615 ^p	229
Instituteurs	4	22	300	135	6,840 ^p	2,817
Inscriptions	37	497	6,201	1,791	97,507 ^p	44,470
Enseignement supérieur						
Institutions	3	2	16	12	222	65
Inscriptions (de plein temps, échelon universitaire)	2,652	802	8,500	5,773	59,400	50,793
Enseignement pédagogique						
Collèges de formation pédagogique						
Écoles	—	1	1	1	107	11
Instituteurs	—	3	36	50	1,072	280
Inscriptions	—	79	599	1,054	12,920	6,475
Facultés de pédagogie						
Facultés	1	1	5	3	5	2
Instituteurs	22	2	16	16	141	84
Inscriptions	1,461	46	338	316	2,639	952
Formation professionnelle						
Inscriptions						
Cours de formation professionnelle publics	4,361	507	1,943	3,403	29,625	33,033
Cours d'arts et métiers (apprentis)	562	185	1,469	2,718		4,382
Cours secondaires professionnels	421	528	1,970	6,697	—	149,378
Cours post-secondaires	181	—	83	270	9,904	5,545
Écoles commerciales privées (1963-1964)	—	—	502	575	8,618	5,757
Écoles de métiers privées (1963-1964)	—	—	191	—	8,595	3,732
Éducation populaire						
Temps partiel						
Universités (1963-1964)	2,086	896	9,757	4,217	67,520	76,980
Gouvernements provinciaux (1963-1964)	3,515	1,590	21,298	22,129	378,976	196,775
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
Enseignement élémentaire et secondaire						
Enseignement public et confessionnel						
Écoles	1,661	1,537	1,219	1,368	26	21,547
Instituteurs	8,975	9,996	14,702	14,879	191	190,776
Inscriptions	218,770	233,213	350,906	399,944	3,842	4,725,713
Outre-mer (Défense nationale)						
Écoles	22
Instituteurs	396
Inscriptions	7,282
Indien						
Écoles	72	71	32	73	1	397
Instituteurs	233	221	178	228	5	1,337
Inscriptions	6,069	5,475	3,836	5,934	141	32,800

Renvois à la fin du tableau, p. 376.

**2.—Écoles, instituteurs et inscriptions, tous genres d'institutions,
par province, année scolaire 1964-1965 (fin)**

Détail	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
Enseignement élémentaire et secondaire (fin)						
Aveugles						
Écoles.....	—	—	—	1	—	6
Instituteurs.....	—	—	—	18	—	185
Inscriptions (province d'origine).....	18	26	25	93	2	815
Sourds						
Écoles.....	1	1	1	1	—	13
Instituteurs.....	14	26	23	27	—	404
Inscriptions (province d'origine).....	114	131	118	227	8	2,683
Écoles privées						
Écoles.....	54	25	37	136	—	1,135
Instituteurs.....	580	267	354	1,181	—	12,300
Inscriptions.....	11,335	4,316	6,292	25,469	—	197,916
Enseignement supérieur						
Institutions.....	11	17	12	10	—	370
Inscriptions (de plein temps, échelon uni- versitaire).....	9,172	9,603	12,977	18,557	—	178,238
Enseignement pédagogique						
Collèges de formation pédagogique						
Écoles.....	1	—	—	—	—	122
Instituteurs.....	22	—	—	—	—	1,463
Inscriptions.....	613	—	—	—	—	21,740
Facultés de pédagogie						
Facultés ²	2	2	2	3	—	26
Instituteurs.....	13	78	114	154	—	640
Inscriptions ²	362	2,347	3,658	3,799	—	15,918
Formation professionnelle						
Inscriptions						
Cours de formation professionnelle publics ³	6,542	4,512	5,595	9,907	397	121,583
Cours d'arts et métiers (apprentis) ⁴	1,089	1,282	5,595	4,476	—	19,610
Cours secondaires professionnels.....	5,130	5,077	12,652	8,479	77	190,400
Cours post-secondaires.....	517	465	2,116	528	—	19,610
Écoles commerciales privées (1963-1964).....	1,386	1,248	1,624	2,504	—	22,214
Écoles de métiers privées (1963-1964).....	931	392	1,256	859	—	15,956
Éducation populaire						
Temps partiel						
Universités (1963-1964).....	10,037	22,111	40,237	29,570	—	263,411
Gouvernements provinciaux (1963-1964).....	213,573	274,288	153,842	94,284	182	1,672,777 ⁵

¹ Externats, pensionnats et écoles d'hôpital régis par le gouvernement fédéral. ² Compris aussi dans «Enseignement supérieur». ³ En vertu des Programmes nos 3, 4, 5, 6 et 8 de l'Accord fédéral-provincial pour l'exercice financier 1963-1964. ⁴ Apprentis sous contrat suivant les cours à plein temps, à temps partiel, et par correspondance. ⁵ Compris dans la Nouvelle-Écosse. ⁶ Comprend les inscriptions aux cours patronnés par des bibliothèques publiques, les écoles commerciales, les institutions d'enseignement pédagogique et les ministères du gouvernement fédéral et dont la répartition provinciale n'est pas connue.

On a tenté de calculer les dépenses totales pour l'instruction (enseignement régulier à tous les échelons, formation professionnelle de tout genre et activités culturelles intéressant l'enseignement, comme les cours du soir pour les adultes, les cours de beaux-arts et d'artisanat, les bibliothèques, musées et galeries d'art). Le tableau 3 indique les dépenses de l'année 1962, selon la source. Le détail des revenus des commissions scolaires pour les écoles publiques élémentaires et secondaires, en 1961-1963, paraît aux pp. 380-381 et la statistique financière des universités et collèges, aux pp. 384-385.

2.—Dépenses totales de l'enseignement régulier, de la formation professionnelle et des activités culturelles connexes, selon la source des fonds, 1962

Genre d'enseignement	Taxes locales	Gouvernements provinciaux ¹	Gouvernement fédéral	Frais de scolarité	Autres sources	Dépenses totales
(milliers de dollars)						
Enseignement scolaire						
Élémentaire et secondaire						
Écoles publiques.....	738,524	753,352	153,251	4,146	36,610	1,685,883
Désavantages hors des écoles publiques.....	211	10,616	—	—	398	11,225
Enseignement public par correspondance.....	—	1,598	—	685	—	2,283
Écoles de correction.....	—	1,370	—	—	—	1,370
Enseignement des Indiens et Esquimaux.....	—	—	35,391	—	—	35,391
Écoles privées.....	—	—	—	44,769	11,629	56,398
Total, élémentaire et secondaire.....	738,735	766,836	188,642	49,600	48,637	1,792,450
Enseignement pédagogique extra-universitaire.....	—	17,920	—	789	118	18,827
Enseignement supérieur						
Dépenses courantes de gestion.....	563	93,048	27,646	62,397	24,437	208,091
Dépenses en bâtiments sur les recettes courantes.....	357	62,381	6,908	—	—	69,646
Recherches universitaires.....	—	1,100	18,640	—	10,886	30,625
Collèges militaires.....	—	—	5,781	—	—	5,781
Bourses d'études.....	—	7,860	6,206	1	5	14,072
Autres.....	—	648	317	—	—	965
Total, enseignement supérieur.....	920	165,037	65,478	62,398	35,327	329,160
Dépenses non répartissables.....	—	—	5,672	—	—	5,672
Total, enseignement scolaire.....	738,655	949,793	259,792	112,787	84,062	2,146,109
Formation professionnelle						
Institut de technologie.....	—	6,437	32,454	1,350	36	40,277
Apprentissage.....	—	2,936	2,642	59	396	6,034
Métiers.....	—	8,508	30,423	603	556	40,090
Industries primaires et arts ménagers.....	—	478	238	—	—	716
Formation des émigrants.....	—	2,653	7,756	1	—	10,390
Formation des désavantagés.....	—	374	799	—	—	1,673
Formation du personnel de l'hygiène et du bien-être.....	—	1,096	—	24	5	1,125
Formation des détenus des écoles de redressement.....	—	167	350	—	—	517
Formation des Indiens et des Esquimaux.....	—	—	146	—	—	146
Autres dépenses publiques consacrées à la formation professionnelle.....	—	5	5,397	—	—	5,402
Immobilisations provinciales.....	—	23,950	2	—	—	23,950
Collèges commerciaux privés.....	—	—	—	4,381	—	4,381
Total, formation professionnelle.....	—	47,664	80,206	6,415	993	134,761
Activités culturelles²						
Éducation populaire y compris écoles du soir.....	—	2,353	313	5	10	2,681
Beaux-arts.....	—	2,606	1,517	68	8	4,199
Artisanat.....	—	293	—	2	3	298
Bibliothèques.....	17,988	5,021	5,734	—	1,723	25,466
Archives, musées et galeries d'art.....	—	2,594	5,641	—	6	8,241
Productions de l'Office national du film.....	—	—	1,378	—	—	1,378
Sociétés culturelles—subventions.....	—	458	294	24	2	778
UNESCO—subventions.....	—	—	569	—	—	569
Total, activités culturelles.....	17,988	13,325	10,446	99	1,752	43,610

¹ Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.
² Les subventions d'immobilisation du gouvernement fédéral sont incluses dans les catégories appropriées ci-dessus.

³ Dépenses de deniers publics seulement.

⁴ Comprend les immobilisations provenant des fonds courants.

Sous-section 1.—Écoles élémentaires et secondaires

Direction.—Comme il en est fait état à la page 361, la surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques relèvent des commissions scolaires régies par les lois scolaires. Il peut s'agir de commissions de grandes circonscriptions, de commissions locales au sein des grandes circonscriptions ou de commissions indépendantes (écoles rurales et urbaines) dont les membres peuvent être tous élus, en partie élus et en partie nommés ou tous nommés; certaines écoles sont régies par des délégués de la province et non par une commission. Comme leur nom l'indique, les écoles privées et les écoles fédérales sont respectivement dirigées par des organismes privés et par les autorités fédérales.

Le tableau 4 indique le nombre de commissions scolaires en activité dans chaque province en janvier 1966, ainsi que le nombre de commissaires.

4.—Commissions scolaires et commissaires, par province, janvier 1966

Province ou district	Commissions des grandes circonscriptions	Commissions locales au sein des grandes circonscriptions	Commissions locales indépendantes	Total, commissions	Commissions scolaires formées de commissaires			Délégués scolaires
					Élus	Élus et nommés	Nommés	
Terre-Neuve.....	269	—	—	269	—	—	269	3,500
Île-du-Prince-Édouard.....	29	—	378	407	405	2	—	1,437
Nouvelle-Écosse.....	24	1,209	42	1,275	1,198	—	77	4,049
Nouveau-Brunswick.....	14	383	39	436	397	9	30	1,949
Québec								
Catholiques.....	55	1,291	109	1,455	1,453	—	2	7,457
Protestantes.....	9	53	341	202	141	—	61	1,014
Ontario.....	980	11 ¹	716	1,707	1,324	49	334	8,629
Manitoba.....	64	—	1,069	1,133	1,116	—	17	3,930
Saskatchewan.....	60	4,385	76	4,521	4,521	—	—	13,933
Alberta.....	59	—	138	197	197	—	—	830
Colombie-Britannique.....	83	—	4	87	87	—	—	557
District de Mackenzie.....	—	—	3	3	3	—	—	11
Total.....	1,446	7,331	2,715	11,592	10,842	60	790	47,336

¹ Commissions scolaires, toutes membres de la Commission métropolitaine de Toronto.

Inscriptions.—Le tableau 5 indique les inscriptions dans toutes les écoles élémentaires et secondaires au Canada et dans les écoles relevant du ministère de la Défense nationale outre-mer, selon la classe. Les écoles privées et les écoles pour Indiens et Esquimaux sont incluses dans ces chiffres. Les inscriptions dans les écoles privées ont répondu pour 4 p. 100 de toutes les inscriptions aux niveaux élémentaires et secondaires, en 1964-1965. Les écoles dirigées par les ministères fédéraux, c'est-à-dire les écoles pour les enfants indiens, les écoles des territoires et les écoles pour les enfants des militaires outre-mer, ont répondu pour environ 1 p. 100 du total.

Les inscriptions scolaires sont en augmentation ces dernières années et elles augmentent bien plus rapidement que la population en général. Les taux annuels d'accroissement des quatre plus récentes années ont varié de 4 à 4.2 p. 100, tandis que ceux de la population globale s'échelonnaient de 1.7 à 1.8 p. 100 au cours de la même période.

5.—Inscriptions aux écoles publiques, privées et fédérales, selon l'année, année scolaire 1964-1965

Année	Terre-Neuve	Ile-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Jardins d'enfants.....	7,446	54	18,422	89	33,253	121,347
1 ^{re} année.....	15,136	2,933	17,863	17,600	149,051	168,035
2 ^e ".....	15,198	2,854	18,438	17,154	146,866	156,179
3 ^e ".....	14,765	2,789	18,434	16,768	145,230	149,008
4 ^e ".....	14,842	2,753	18,701	16,496	146,969	140,450
5 ^e ".....	14,195	2,677	18,055	16,822	140,471	140,415
6 ^e ".....	13,733	2,528	17,761	16,557	126,510	134,827
7 ^e ".....	13,273	2,478	17,690	15,377	119,114	131,960
8 ^e ".....	11,139	2,488	15,710	13,022	123,451	120,355
9 ^e ".....	11,355	2,465	14,288	12,586	100,901	121,325
10 ^e ".....	7,310	1,908	11,859	10,170	83,961	106,365
11 ^e ".....	5,329	1,281	10,119	7,945	62,013	86,954
12 ^e ".....	68	949	5,282	6,131	11,352	72,649
13 ^e ".....	—	—	—	51	555	36,669
Auxiliaires.....	54	61	1,225	345	16,655	23,660
Spéciales.....	323	209	638	490	7,568	15,312
Total.....	144,166	28,537	204,515	166,601	1,413,860	1,725,510

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O. ¹	D.N. outre-mer	Canada
Jardins d'enfants.....	6,288	3,787	692	12,457	577	838	205,250
1 ^{re} année.....	23,755	24,386	38,220	44,133	1,780	1,102	503,994
2 ^e ".....	22,475	23,181	36,987	40,553	1,405	863	482,103
3 ^e ".....	21,572	22,409	34,322	39,066	1,245	780	466,386
4 ^e ".....	21,560	22,442	35,016	37,911	1,082	660	458,882
5 ^e ".....	21,433	22,461	33,512	36,843	858	583	448,315
6 ^e ".....	20,268	20,872	31,601	35,358	709	477	420,201
7 ^e ".....	20,320	20,500	30,708	33,807	519	451	406,197
8 ^e ".....	17,736	18,804	28,015	33,785	479	372	385,356
9 ^e ".....	17,785	18,530	26,426	32,026	373	359	368,419
10 ^e ".....	15,482	16,837	22,600	28,625	265	319	305,601
11 ^e ".....	14,472	14,155	20,786	25,554	194	213	249,049
12 ^e ".....	10,331	12,742	22,036	21,358	138	178	163,164
13 ^e ".....	—	—	—	3,764	11	87	41,137
Auxiliaires.....	1,538	1,435	—	6,034	16	—	51,023
Spéciales.....	—	473	113	73	217	—	25,356
Total.....	226,174²	245,004	361,034	431,347	8,872²	7,362	4,971,692²

¹ Comprend le district d'Ungava au Québec.
élèves non classés selon l'année.

² Total du Yukon, 3,142 élèves.

² Comprend 1,259

Personnel enseignant.—Entre les années scolaires terminées en 1945 et 1965, le personnel enseignant des écoles publiques des dix provinces a augmenté de 150 p. 100, soit de 75,892 à 189,705. Le nombre des instituteurs a augmenté de 313 p. 100 et celui des institutrices, de 108 p. 100.

En 1965, dans neuf provinces (Québec exclu), 85,1 p. 100 des instituteurs avaient au moins l'immatriculation senior et une année de formation pédagogique et 7,8 p. 100 comptaient une année d'étude de moins. La médiane des années d'expérience dans les huit provinces (hors de l'Ontario et du Québec) a lentement augmenté de 7 années en 1945 à 8,1 années en 1965, malgré le grand nombre de nouveaux instituteurs chaque année. Bon nombre de ces derniers ont trouvé un poste dans les villes où la médiane a diminué du sommet de 16,7 années en 1946 à 11,9 années en 1955 et à 8,6 années en 1965.

Entre 1945 et 1965, le traitement médian des instituteurs de neuf provinces (Québec exclu) a augmenté de 310 p. 100, soit de \$1,207 à \$4,954. Celui des instituteurs des écoles à une seule classe s'est accru de 234 p. 100, passant de \$1,019 à \$3,402. Naturellement, le taux d'augmentation a varié considérablement d'une année à l'autre, allant de 16,8 p. 100 de 1947 à 1948 à 2,4 p. 100 de 1962 à 1963. L'augmentation de 1964 à 1965 a été de 4,9 p. 100, au regard de 4,4 p. 100 de 1963 à 1964.

6.—Instituteurs et directeurs des écoles publiques élémentaires et secondaires, années scolaires 1964-1965

Province et sexe	Nombre	Traitement médian	Expérience médiane	Formation complète ¹	Diplômés d'université
ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE²					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 1,233	2,576	2.7	25.4	8.5
	F. 2,987	2,602	3.5	15.2	3.2
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 101	3,061	3.8	55.4	12.9
	F. 794	2,704	8.7	20.3	1.9
Nouvelle-Écosse.....	H. 548	3,875	4.9	88.5	32.5
	F. 4,758	3,430	11.3	69.5	11.4
Nouveau-Brunswick.....	H. 435	3,555	3.8	67.1	26.0
	F. 4,039	2,966	8.9	42.6	3.7
Québec.....
Ontario.....	H. 11,313	5,264	5.6	95.7	22.7
	F. 31,762	4,457	6.9	89.7	6.3
Manitoba.....	H. 1,487	3,889	5.1	88.1	14.4
	F. 4,546	3,803	7.5	84.2	8.5
Saskatchewan.....	H. 1,696	4,616	5.3	98.2	14.9
	F. 5,252	4,263	7.9	97.5	36.7
Alberta.....	H. 1,732	5,591	6.5	94.5	41.1
	F. 7,219	4,838	10.0	89.7	10.8
Colombie-Britannique.....	H. 2,256	5,794	7.6	96.0	36.4
	F. 6,136	5,117	7.2	92.3	12.6
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE³					
		\$	années	%	%
Terre-Neuve.....	H. 777	4,423	5.7	50.3	49.3
	F. 354	4,014	10.1	34.7	35.9
Île-du-Prince-Édouard.....	H. 127	4,275	4.2	59.1	53.5
	F. 144	3,756	10.0	38.9	29.9
Nouvelle-Écosse.....	H. 1,201	5,518	8.1	81.8	67.3
	F. 1,431	4,888	11.7	65.2	55.7
Nouveau-Brunswick.....	H. 1,151	5,226	6.7	59.9	53.0
	F. 952	4,432	10.3	43.2	37.1
Québec.....
Ontario.....	H. 13,010	7,473	5.8	69.1	80.6
	F. 6,206	6,567	4.7	71.3	85.2
Manitoba.....	H. 1,637	5,766	7.1	69.6	72.1
	F. 1,105	5,202	8.2	62.2	64.3
Saskatchewan.....	H. 2,046	7,038	11.0	68.1	66.5
	F. 1,002	5,839	12.2	47.5	47.2
Alberta.....	H. 3,575	7,082	8.5	71.9	73.5
	F. 2,176	5,886	10.6	52.8	53.6
Colombie-Britannique.....	H. 4,287	7,422	10.0	87.1	75.1
	F. 2,200	6,507	10.1	73.1	67.2

¹ Au niveau élémentaire, les instituteurs qui ont reçu une formation complète sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins deux ans de formation pédagogique ou l'immatriculation senior et une année ou plus de formation pédagogique. Au niveau secondaire, ce sont ceux qui ont l'immatriculation junior et au moins quatre autres années de scolarité ou l'immatriculation senior et au moins trois autres années de scolarité, dont un an de formation pédagogique.

² Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes élémentaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires dans les écoles rurales comptant au plus cinq classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme élémentaires selon le *Rapport du ministre (1964)*.

³ Comprend les instituteurs et directeurs enseignant ou surveillant les classes secondaires seulement et ceux qui enseignent ou surveillent les classes élémentaires et secondaires des villes et des écoles rurales d'au moins six classes. Les instituteurs et directeurs en Ontario sont classés comme secondaires selon le *Rapport du ministre (1964)*.

Soutien financier.—Le tableau 7 donne des renseignements relatifs au revenu des commissions scolaires publiques pendant les années 1961-1963. Dans la plupart des provinces, les impôts locaux constituent la principale source de revenu, suivis des subventions provinciales. En 1963, toutes les autres sources représentaient 3 p. 100 du revenu courant total (voir aussi page 368).

Les données sur la dette obligataire ne sont pas recueillies et publiées par toutes les provinces, bien que les commissions, dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, financent d'habitude leurs nouvelles constructions, au moins en partie, par l'émission d'obligations.

L'aide provinciale pour les dépenses en immobilisations se présente sous plusieurs formes soit un pourcentage du coût total, un montant fixe par classe ou encore une subvention destinée au service de la dette obligataire. Plusieurs provinces garantissent les obligations des commissions et d'autres collaborent à leur vente.

7.—Revenu des commissions des écoles élémentaires et secondaires publiques, années terminées le 31 mars 1961-1963

NOTA.—Les recettes ne comprennent aucune somme provenant de prêts ou de la vente d'obligations, vu que toutes les recettes de cette nature doivent être remboursées plus tard au moyen de taxes locales. Les chiffres à partir de 1914 figurent dans le tableau correspondant de l'Annuaire de 1936 et des années suivantes.

Province et année terminée	Sources de revenu			Revenu courant total déclaré	Dette obligataire ¹	
	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources			
(milliers de dollars)						
Terre-Neuve.....	1961	15,735	205	2,151	18,091	..
	1962	16,621	272	2,233	19,126	..
	1963	18,746	363	2,262	21,371	..
Île-du-Prince-Édouard.....	1961	2,478	1,412	97	3,987	..
	1962	2,937	1,566	99	4,602	..
	1963	3,502	2,149	46	5,697	..
Nouvelle-Écosse.....	1961	16,863	20,960	1,233	39,056	45,350
	1962	20,365	23,651	702	44,718	50,793
	1963	21,299	24,740	623	46,562	55,104
Nouveau-Brunswick.....	1961	9,360	19,567	825	29,742	31,736
	1962	10,330	22,482	321	33,133	25,377
	1963	11,388	25,015	442	36,845	28,423
Québec.....	1961	114,725	160,235	10,907	285,867	393,250
	1962	169,277	154,984	15,822	340,083	438,872
	1963	197,678	190,398	18,195	406,271	485,737
Ontario.....	1961	181,546	294,049	13,279	488,874	647,920
	1962	204,548	316,948	27,486	548,982	632,626
	1963	233,889	345,371	20,911	599,071	732,917
Manitoba.....	1961	25,186	35,974	58	61,213	60,806
	1962	27,301	39,104	126	65,531	63,292
	1963	28,527	41,389	44	69,960	71,252
Saskatchewan.....	1961	31,285	40,454	1,836	73,575	44,396
	1962	33,300	43,246	1,483	78,029	49,547
	1963	37,449	46,156	1,624	85,229	55,750
Alberta.....	1961	63,547	52,445	1,332	117,324	124,812
	1962	75,483	67,779	1,491	144,753	135,376
	1963	76,068	71,036	1,617	148,721	152,779
Colombie-Britannique.....	1961	58,934	64,102	2,560	125,596	..
	1962	62,600	69,092	2,655	134,347	..
	1963	68,698	77,692	2,720	149,116	..

¹ Chiffre net (déduction faite des fonds d'amortissement).

Sous-section 2.—Universités et collèges

Institutions.—Au Canada, une institution d'enseignement supérieur est généralement par définition un établissement où se donne une ou plusieurs années de cours après la fin du cycle secondaire dans la province où il se trouve, et la totalité ou une partie des études poursuivies conduit à un diplôme universitaire ou à un diplôme équivalent. Cette définition exclut donc les institutions offrant des cours techniques ou professionnels non accrédités au niveau post-secondaire.

En 1965-1966, le Canada comptait presque 400 institutions d'enseignement supérieur, dont une cinquantaine sont autorisées à décerner des diplômes (sans compter une vingtaine qui ne décernent que des diplômes en théologie).

Inscriptions.—Les inscriptions de plein temps aux universités augmentent d'année en année, et tout porte à croire que les 205,888 inscriptions enregistrées en 1965-1966 doubleront d'ici six ans. Le tableau 8 indique les inscriptions de plein temps, par province, pour les années scolaires terminées de 1963 à 1966. Outre les étudiants de plein temps, environ 74,000 étudiants à l'échelon universitaire (dont à peu près 7,700 diplômés) ont fréquenté les cours à temps partiel durant la session d'hiver régulière de 1963-1966 et près de 6,500 ont suivi des cours universitaires par correspondance. L'inscription aux cours d'été à l'échelon universitaire était de plus de 62,000 en 1964 et de plus de 70,000 en 1965.

8.—Inscriptions de plein temps aux universités (session régulière d'hiver), par provinces, années scolaires terminées en 1963-1966

Province	1962-1963		1963-1964		1964-1965		1965-1966	
	Total	Diplômés seulement	Total	Diplômés seulement	Total	Diplômés seulement	Total	Diplômés seulement
Terre-Neuve	1,998	34	2,244	47	2,652	51	3,168	62
Île-du-Prince-Édouard	705	—	738	—	802	—	924	—
Nouvelle-Écosse	7,034	242	7,722	269	8,509	400	9,457	460
Nouveau-Brunswick	4,896	181	5,153	199	5,773	305	6,371	383
Québec	47,324	2,813	53,605	3,868	59,400	4,641	67,316	5,810
Ontario	39,269	3,328	44,191	4,201	50,793	5,424	58,983	6,859
Manitoba	7,741	296	8,802	564	9,172	531	11,069	600
Saskatchewan	7,024	253	7,811	315	9,603	357	10,767	407
Alberta	9,837	656	11,079	825	12,977	1,048	14,749	1,304
Colombie-Britannique	15,560	633	17,043	845	18,557	1,090	23,144	1,311
Total	141,388	8,436	158,388	11,133	178,238	13,797	205,888	17,196

Les inscriptions d'étudiants étrangers ont fort augmenté au cours de la dernière décennie, la proportion des étudiants venant de pays autres que les États-Unis et la Grande-Bretagne est plus élevée, comme l'indique le tableau 9. En 1965-1966, environ un étudiant de plein temps sur 18 n'était pas un résident du Canada. Les États-Unis, Hongkong, Trinité et Tobago, l'Inde et la Grande-Bretagne répondaient chacun pour plus de 500 étudiants, et la France, le Pakistan, la Grande Malaisie, le Viet-Nam, le Nigéria, la Jamaïque, la République de Chine, le Japon, l'Allemagne, la Guyane et Haïti pour 100 à 400 étudiants chacun. Il y avait aussi au Canada des étudiants venus de plus de 150 autres pays ou territoires.

9.—Étudiants étrangers inscrits aux universités canadiennes et Canadiens étudiant aux États-Unis et en Grande-Bretagne, certaines années scolaires terminées—1931-1966

Année scolaire terminée	Total, étudiants de plein temps au Canada	Étudiants étrangers					Inscriptions de l'étranger au Canada		Étudiants canadiens	
		États-Unis	Grande-Bretagne	Antilles	Terre-Neuve ¹	Autres pays	Tous pays	Pays du Commonwealth seulement	Aux États-Unis ²	En Grande-Bretagne ²
1931	32,926	1,506	333	54	175	236	2,304	..	1,313	212
1941	36,319	1,478	41	74	174	289	2,056	..	1,458	..
1951	68,306	1,758	184	252	...	1,014	3,188	..	4,528	372
1961	113,864	2,362	582	1,210	...	3,097	7,251	3,294	6,058	502
1962	123,894	2,660	577	1,251	...	3,412	7,900	3,552	6,571	559
1963	141,388	2,845	650	1,153	...	3,870	8,518	3,763	7,004	657
1964	158,388	3,193	687	1,214	...	4,396	9,490	4,202	8,458	652
1965 ³	178,238	3,134	715	1,288	...	4,874	10,011	4,452	9,253	657
1966 ³	205,888	3,395	893	1,064	...	5,960	11,312	5,036

¹ Avant 1949, Terre-Neuve était considérée comme pays étranger.

² Chiffres de l'Institut of International Education de New York.

³ Chiffres fournis par l'Association des universités du Commonwealth, Londres. Terre-Neuve est comprise dans le Canada pour ce qui est de toutes les années.

Diplômés.—Le tableau 10 indique le nombre de diplômés pour la plupart des facultés durant les années scolaires terminées de 1963 à 1965. En 1964-1965, on a décerné 33,497 baccalauréats et premiers degrés professionnels ou diplômes équivalents. Sur ce nombre 10,416 étaient destinés à des femmes.

10.—Diplômés des universités et collèges, années scolaires terminées en 1963-1965

NOTA.—Les chiffres de 1920-1936 figurent aux pages 1030-1034 de l'Annuaire de 1938 et ceux de 1937-1962 au tableau correspondant des éditions subséquentes.

Discipline	1962-1963		1963-1964		1964-1965	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
Arts, sciences pures et commerce	12,955	3,939	16,517	4,784	18,984	5,727
Bacheliers ès arts ¹	10,532	3,560	12,438	4,308	14,246	5,168
Bacheliers ès sciences ¹	2,237	352	2,684	411	3,111	506
Bacheliers en commerce ²	1,186	47	1,395	65	1,627	53
Sciences appliquées	2,435	5	2,643	7	2,468	10
Bacheliers en génie et sciences appliquées.....	2,246	2	2,422	7	2,256	6
Bacheliers en architecture ³	96	3	113	—	118	3
Bacheliers en sylviculture.....	88	—	105	—	114	—
Bacheliers en pêcheerie.....	5	—	3	—	—	—
Agriculture, médecine vétérinaire et science ménagère	783	336	799	340	838	344
Bacheliers en science agricole.....	357	13	392	12	436	21
Premiers grades en médecine vétérinaire.....	85	2	83	6	81	4
Bacheliers en science ménagère.....	321	321	324	322	321	319
Pédagogie, bibliothéconomie et service social	4,369	1,845	5,117	2,151	6,454	2,940
Premiers grades en pédagogie.....	3,495	1,379	3,998	1,572	5,204	2,318
Diplômes et grades, bibliothéconomie.....	295	195	348	256	385	297
Diplômes et grades, culture physique.....	337	104	472	144	495	121
Diplômes et grades, service social.....	272	167	299	179	350	204
Médecine et sciences connexes	1,989	789	2,111	825	2,550	1,042
Docteurs en médecine.....	826	65	773	71	1,034 ⁴	94 ⁴
Dentistes.....	259	5	258	14	268	9
Pharmaciens.....	293	75	366	91	375	125
Premiers grades en nursing.....	386	386	407	407	563	560
Physiothérapie et thérapeutique professionnelle.....	173	173	249	247	249	247
Chiropratie.....	19	3	26	4	23	4
Optométrie.....	33	2	32	1	50	3
Droit et théologie	1,457	67	1,602	79	1,634	76
Premiers grades et diplômes équivalents en droit.....	588	24	701	32	767	38
Séminaires catholiques.....	545	—	560	—	575	—
Séminaires protestants ⁵	324	43	341	38	342	38
Autres premiers grades et diplômes équivalents	253	132	295	181	489	277
Bacheliers en beaux-arts et arts appliqués.....	13	8	21	11	21	14
Bacheliers en décoration intérieure.....	24	11	34	21	21	17
Journalisme.....	33	16	32	16	33	21
Bacheliers en musique.....	77	51	90	64	128	94
Astres.....	106	47	128	69	256	131
Grades supérieurs et honorifiques	3,827	698	4,215	722	4,922	905
Docteurs honorifiques.....	254	7	244	13	258	15
Docteurs.....	421	34	481	38	569	55
Maîtrises ès arts ⁶	1,705	402	1,947	464	2,242	546
Maîtrises ès sciences ⁶	843	73	980	62	1,172	103
Licences (excepté en théologie) ⁷	604	183	563	145	681	186

¹ Y compris les bacheliers ès lettres et en sciences sociales. ² Certaines institutions incluent les grades en sciences dans les arts. ³ Comprend le baccalauréat en comptabilité et en secrétariat. ⁴ Comprend les diplômes d'architecture de l'École d'architecture de Montréal. ⁵ Avant 1964-1965 l'Université de Montréal et l'Université Laval ont décerné le diplôme en médecine seulement après l'internat. En 1964-1965 elles ont décerné le diplôme avant l'année d'internat, or, il y avait deux classes de diplômés cette même année à chacune des deux universités. ⁶ Comprend tous les diplômes et grades, excepté le baccalauréat en théologie. ⁷ Comprend la maîtrise en commerce, la maîtrise en éducation, la maîtrise en pédagogie, la maîtrise en bien-être social ainsi que la maîtrise ès arts. A certaines institutions, les maîtrises ès sciences sont comprises dans les maîtrises ès arts. ⁸ Comprend la maîtrise ès arts (sciences), la maîtrise en science agricole, la maîtrise en science forestière, la maîtrise en architecture, la maîtrise en science vétérinaire, la maîtrise en art dentaire, la maîtrise en chirurgie (là où elle est conférée séparément) et la maîtrise ès sciences. ⁹ La licence dans les universités françaises est le grade qui suit le baccalauréat.

Personnel enseignant.—Le tableau 11 fait voir l'évolution du personnel enseignant des universités depuis 1957.

11.—Personnel enseignant de plein temps des universités et collèges, années scolaires terminées en 1957-1966

Note.—Les chiffres sont des estimations fondées sur les rapports d'institutions qui comptent environ 50 p. 100 des inscriptions totales et comprennent certains préposés aux recherches ainsi que des chargés de cours et des adjoints juniors et occasionnels.

Année scolaire terminée	Professeurs	Année scolaire terminée	Professeurs
1957.....	7,000	1962.....	10,540
1958.....	7,500	1963.....	11,670
1959.....	8,200	1964.....	12,940
1960.....	9,200	1965.....	14,300
1961.....	9,755	1966.....	15,900

Le tableau 12 indique, selon le rang et par région, la médiane des traitements versés au personnel de 17 grandes universités en 1965-1966.

12.—Traitement médian des professeurs de 17 universités, année scolaire 1965-1966

Note.—*Ouest:* Universités Manitoba, Saskatchewan, Alberta (Edmonton et Calgary), Colombie-Britannique; *Centre:* Universités Bishop's, McGill, Queen's, Toronto, Collège Victoria, Collège Trinity, Université McMaster, Université Western Ontario; *Atlantique:* Universités Acadia, Dalhousie, Saint-François-Xavier, Mount Allison et Nouveau-Brunswick.

Rang professoral	Région				Personnel nombre
	Provinces de l'Atlantique	Provinces centrales	Provinces de l'Ouest	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Doyens.....	15,000	19,150	19,036	18,556	134
Titulaires.....	12,531	15,102	15,210	14,981	1,476
Agrégés.....	9,779	11,050	1,995	11,435	1,851
Adjoints.....	8,050	8,715	9,345	8,957	2,367
Chargés de cours.....	6,449	7,079	7,423	7,157	1,210
Total.....	8,962	10,283	10,595	10,250	7,071

¹ Comprend 36 professeurs non classés et non répartis ci-dessus.

Finances.—Le tableau 13 donne la statistique chronologique des finances des universités canadiennes pour une période de dix ans. Depuis 1954, plus de la moitié de leurs revenus était sous forme de subventions gouvernementales et une très petite somme provenait des conseils municipaux. Depuis l'année scolaire 1951-1952, le gouvernement

fédéral verse aux universités des subventions de fonctionnement. Au début, ces subventions étaient de 50c. par habitant dans chaque province et la quote-part des institutions admissibles dépendait du nombre d'étudiants de plein exercice inscrits au baccalauréat et aux cours supérieurs. En 1956-1957, le paiement a été augmenté à \$1 par habitant, en 1958-1959 à \$1.50 et en 1962-1963, à \$2. Le Québec n'a pas accepté de subventions jusqu'en 1955-1956. Les subventions refusées de 1956-1957 à 1959-1960 ont été gardées en dépôt par la Fondation des universités canadiennes (maintenant l'Association des universités et collèges du Canada), qui administre la caisse. En 1960-1961, le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des impôts, en vertu de laquelle le Québec accorde ses propres subventions et est remboursé par un abattement des impôts sur le revenu des sociétés. Le tableau 14 donne le détail des subventions fédérales pour chacune des années scolaires terminées en 1964-1966.

En outre, le gouvernement fédéral fournit de l'aide aux universités à même la Caisse des subventions d'immobilisations universitaires dont l'administration relève du Conseil des Arts. La Caisse a reçu une dotation initiale de 50 millions de dollars (les intérêts et profits jusqu'au 31 mars 1966 ont fait croître ce montant à plus de 67 millions de dollars), pour subventionner des programmes particuliers de construction et d'immobilisations à concurrence de 50 p. 100, compte tenu de la population de chaque province. Jusqu'à la fin de mars 1966, on avait autorisé des subventions de près de 58 millions de dollars. L'octroi des subventions se fait en quatre versements égaux au cours de la période de construction, de sorte qu'il y a décalage entre l'approbation et le paiement.

Le Conseil des Arts du Canada a aussi été doté d'un fonds additionnel de 50 millions de dollars (augmenté de 10 millions de dollars le 3 avril 1965), dont l'intérêt est disponible pour l'octroi de bourses d'études ou autres formes d'assistance dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales (voir pp. 400-401).

**13.—Revenu et dépenses courants des universités et collèges,
années scolaires terminées en 1956-1966**

Année scolaire terminée	Revenu courant					Dépenses courantes, total
	Dotations et placements	Subventions gouvernementales	Frais de scolarité ¹	Divers	Total ¹	
	(milliers de dollars)					
1956.....	4,602	45,107	21,600	8,938	80,337	80,427
1957.....	5,014	49,911	25,105	10,733	90,763	86,521
1958.....	4,375	57,118	30,867	10,304	102,664	102,991
1959.....	4,668	70,843	33,546	11,373	120,430	121,113
1960.....	5,082	82,515	40,789	14,132	142,518	143,311
1961.....	5,332	110,183	45,991	14,396	175,902	175,970
1962 ²	7,834	121,461	56,249	25,062 ²	210,606 ²	211,330
1963 ²	8,191	142,806	62,397	27,107	240,301	244,015
1964.....	10,308	168,636	75,573	28,785	283,292	289,931
1965.....	7,986	200,413	89,738	44,632	342,768	345,222

¹ Sans la pension ni le logement.

² Comprend les Collèges des Forces armées.

14.—Subventions fédérales aux universités, par province, années scolaires terminées en 1964-1966

Province et année scolaire terminée	Institutions	Étudiants admissibles	Total des subventions	Subvention par étudiant admissible	
			\$	\$	
Terre-Neuve.....	1964	1	2,244	962,000	428.70
	1965	1	2,652	982,000	370.29
	1966	1	3,168	996,000	314.39
Île-du-Prince-Édouard.....	1964	2	734	214,000	291.55
	1965	2	802	213,000	266.83
	1966	2	924	216,000	233.77
Nouvelle-Écosse.....	1964	13	7,505	1,512,000	201.47
	1965	13	8,297	1,520,000	183.20
	1966	13	9,283	1,522,000	163.96
Nouveau-Brunswick.....	1964	4	5,148	1,228,000	238.77
	1965	4	5,759	1,234,000	214.27
	1966	4	6,344	1,246,000	195.41
Québec ¹
Ontario.....	1964	31	39,964	12,896,000	322.69
	1965	33	46,778	13,172,000	281.59
	1966	34	54,912	13,462,000	245.16
Manitoba.....	1964	8	8,516	1,900,000	223.11
	1965	8	8,892	1,916,000	215.47
	1966	8	10,756	1,924,000	178.88
Saskatchewan.....	1964	14	7,652	1,866,000	243.86
	1965	13	9,456	1,886,000	199.45
	1966	11	10,563	1,902,000	180.06
Alberta.....	1964	6	10,446	2,810,000	269.00
	1965	7	12,817	2,804,000	228.81
	1966	7	14,282	2,902,000	203.19
Colombie-Britannique.....	1964	5	16,516	3,390,000	205.26
	1965	5	17,968	3,476,000	193.56
	1966	6	21,645	3,378,000	165.30
Total¹.....	1964	84	96,720	26,778,000	271.25
	1965	86	113,111	27,264,000	241.84
	1966	86	131,877	27,748,000	210.41

¹ Au sujet du Québec, voir le texte, pp. 384-385.

Sous-section 3.—Enseignement professionnel

Le tableau 15 résume les statistiques sur les classes de formation professionnelle à plein temps. La durée de ces classes peut varier de trois semaines par année pour les apprentis sous contrat dans des écoles d'arts et métiers provinciales à trois ans de cours secondaires professionnels ou de cours post-secondaires dans des instituts de technologie provinciaux. Une vaste gamme de cours de spécialisation sont offerts, depuis les cours de courte durée en soudage ou en dactylographie jusqu'aux cours de longue durée pour des techniciens d'instruments ou des mécaniciens d'entretien d'aéronef. Les étudiants qui suivent des cours de formation professionnelle, de deux ou trois ans, dans des écoles publiques secondaires peuvent à la fin de leurs études se procurer un emploi ou poursuivre d'autres études professionnelles régulières dans une école d'arts et métiers ou dans un institut de technologie.

Outre ces cours de formation professionnelle à plein temps, une foule de cours différents à temps partiel sont offerts par des institutions privées ou publiques comme une variante à l'enseignement à plein temps ou comme moyen d'attirer les personnes qui désirent les suivre à titre de passe-temps.

15.—Inscriptions de plein temps aux cours de formation professionnelle, année scolaire 1963-1964

Cours	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
Publics¹						
Cours secondaires professionnels...	368	491	1,636	7,696	21,473	132,175
Cours post-secondaires techniques...	42	—	76	207	6,977 ²	4,743
Cours d'apprentissage...	278	84	592	268		3,650
Cours d'arts et métiers et autres cours professionnels ³	1,584	12	401	1,482	20,683	1,062
Formation en collaboration avec l'industrie ⁴	—	—	246	378	3,319	835
Formation des chômeurs ⁵	731	334	1,004	2,930	9,429	25,176
Formation des personnes handicapées ⁶	121	10	240	193	435	1,100
Formation des professeurs des écoles techniques et professionnelles ⁷	—	—	—	99 ⁴	325	228
Formation des employés des ministères et organismes fédéraux ⁸	114	—	509	—	394	226
Privés						
Cours d'école d'arts et métiers.....	—	—	110	81	8,595	3,732
Cours d'école commerciale.....	—	502	—	875	8,618	5,757
Total.....	3,234	6,247	13,909	13,909	89,248	173,684
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
Publics¹						
Cours secondaires professionnels...	4,801	9,014	11,471	12,412	—	201,535
Cours post-secondaires techniques...	294	316	1,687	150	—	14,492 ²
Cours d'apprentissage.....	868	925	4,565	1,831	—	13,061 ³
Cours d'arts et métiers et autres cours professionnels ⁴	575	1,490	2,588	4,586	150	34,593
Formation en collaboration avec l'industrie ⁵	34	188	1,744	1,060	—	7,814
Formation des chômeurs ⁶	3,103	1,465	1,779	2,844	128	48,923
Formation des personnes handicapées ⁷	472	177	28	87	—	2,863
Formation des professeurs des écoles techniques et professionnelles ⁸	8	—	60	19	10	749
Formation des employés des ministères et organismes fédéraux ⁹	—	—	—	—	—	1,243
Privés						
Cours d'école d'arts et métiers.....	931	392	1,256	859	—	15,956 ¹⁰
Cours d'école commerciale.....	1,336	1,248	1,624	2,501	—	22,214 ¹¹
Total.....	13,472	15,225	26,802	26,332	268	363,443

¹ Étudiants inscrits à plein temps en vertu des divers programmes prévus par les ententes fédérales-provinciales (voir page 369). ² Sans 2,473 étudiants à plein temps inscrits en année préparatoire aux instituts de technologie. ³ Le 31 mars 1964. ⁴ Comprend des étudiants de autres provinces Maritimes. ⁵ Sans 5,116 étudiants à temps partiel et 149 autres suivant des cours d'apprentissage par correspondance. ⁶ Sans 17,048 étudiants à temps partiel et étudiants suivant les cours par correspondance d'écoles d'arts et métiers et d'écoles commerciales privées. ⁷ Sans 21,000 étudiants à temps partiel et quelque 3,100 autres étudiants suivant des cours par correspondance.

Sous-section 4.—Éducation populaire

L'éducation populaire est assurée par un grand nombre d'organismes, du secteur public ou privé, mais elle relève surtout des ministères et organismes de l'État aux trois paliers. Bien que la participation du gouvernement fédéral soit importante, les ministères provinciaux de l'éducation jouent, bien entendu, le rôle le plus important puisque l'éducation est de leur ressort. D'autres ministères provinciaux, tels que les ministères de la Santé et de l'Agriculture, participent aussi à l'éducation populaire.

En 1964-1965, les cours patronnés par le gouvernement représentaient 79 p. 100 des 3,229,100 inscriptions enregistrées durant cette période. Comparativement à l'année

précédente, un plus grand nombre d'élèves s'est inscrit aux cours d'agriculture, mais les cours primaires ont enregistré une baisse. Les conférences, les représentations cinématographiques, les expositions, etc., organisés par le gouvernement ont représenté plus de 35 p. 100 de la participation totale. Sur les inscriptions globales, 73 universités et collèges ont répondu pour 7.8 p. 100. Les bibliothèques publiques, les musées et galeries, les institutions de formation pédagogique, les écoles d'arts et métiers, et les écoles commerciales privées, ainsi que des organismes bénévoles, ont aussi patronné l'éducation populaire. Ces institutions ont contribué dans une large mesure à l'augmentation du nombre des inscriptions.

16.—Éducation populaire, année scolaire 1963-1964

Province ou territoire et organisme	Inscriptions à temps partiel			Inscriptions totales	Assistance aux conférences publiques, etc.
	Sujets scolaires	Formation professionnelle	Cours réguliers		
Terre-Neuve					
Universités.....	814	204	1,068	2,086	7,660
Gouvernement ¹	1,763	1,752	—	3,515	—
Île-du-Prince-Édouard					
Universités.....	411	485	—	896	—
Gouvernement ¹	248	634	708	1,590	9,586
Nouvelle-Écosse					
Universités.....	2,716	5,224	1,617	9,757	33,312
Gouvernement ¹	3,771	14,846	2,681	21,298	13,600
Nouveau-Brunswick					
Universités.....	3,108	106	1,003	4,217	11,850
Gouvernement ¹	4,650	9,869	7,610	22,129	19,300
Québec					
Universités.....	32,297	21,103	14,120	67,520	122,064
Gouvernement ¹	31,815	288,836	58,325	378,976	396,268
Ontario					
Universités.....	30,105	19,992	28,883	76,980	80,270
Gouvernement ¹	43,990	85,197	67,568	196,755	150,550
Manitoba					
Universités.....	4,895	1,654	3,488	10,037	49,783
Gouvernement ¹	6,495	183,907	23,171	213,573	782,259
Saskatchewan					
Universités.....	7,703	10,674	3,784	22,111	2,790
Gouvernement ¹	11,307	257,113	5,868	274,288	4,254
Alberta					
Universités.....	6,750	13,330	20,157	40,237	75,400
Gouvernement ¹	9,028	117,747	27,067	153,842	1,300
Colombie-Britannique					
Universités.....	9,099	9,004	11,467	29,570	208,000
Gouvernement ¹	23,996	24,548	45,740	94,284	202,664
Yukon	15	76	91	182	—
Gouvernement fédéral.....	25,778	104,542	4,041	134,359	672,410
Bibliothèques publiques.....	—	—	5,115	5,115	581,866
Écoles commerciales.....	—	22,465	—	22,465	—
Institutions pédagogiques.....	—	40,869	—	40,869	—
Écoles de métiers.....	—	40,835	—	40,835	—
Formation dans l'industrie.....	—	61,080	—	61,080	—
Musées et galeries d'art.....	—	—	5,974	5,974	854,813
Coopératives des blés.....	—	12,078	—	12,078	—
Total, 1963-1964².....	269,252	1,338,239	337,716	1,936,188	4,279,879
Total, 1962-1963².....	291,686	582,673	292,826	1,977,185	2,972,062

¹ Activités dirigées et subventionnées par les ministères et organismes fédéraux et provinciaux.
² Sans double emploi des inscriptions.

³ Sans

PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES RATTACHÉES À L'ENSEIGNEMENT

Section 1.—Les arts et l'enseignement

Écoles de beaux-arts, galeries et organismes*.—Les beaux-arts (architecture, peinture et dessin, art commercial et décoratif, arts graphiques, céramiques et sculpture) sont des sujets facultatifs au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités; ils peuvent y être choisis entre cinq ou six matières ou plus, pour un an ou deux. Les cinq universités suivantes offrent un baccalauréat en beaux-arts:

- Université de l'Alberta, Edmonton (Alb.);
- Université du Manitoba, Winnipeg (Man.);
- Université Mount Allison, Sackville (N.-B.);
- Université Sir George Williams, Montréal (P.Q.);
- Université de Victoria, Victoria (C.-B.).

Dix universités offrent un baccalauréat ès arts avec spécialisation en beaux-arts; ce sont les suivantes:

- Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.);
- Université de Calgary, Calgary (Alb.);
- Université de Guelph, Guelph (Ont.);
- Université McGill, Montréal (P.Q.);
- Université McMaster, Hamilton (Ont.);
- Université Queen's, Kingston (Ont.);
- Université de la Saskatchewan, Saskatoon et Regina (Sask.);
- Université Sir George Williams, Montréal (P.Q.);
- Université de Toronto, Toronto (Ont.);
- Université de Windsor, Windsor (Ont.).

Il existe plusieurs écoles de beaux-arts qui n'ont pas de normes d'admission précises. Elles offrent des cours conduisant à un diplôme ou à un certificat et elles s'occupent surtout du développement technique de l'artiste. Les plus connues sont les suivantes:

- Nova Scotia College of Art*, Halifax (N.-É.);
- École des Beaux-Arts*, Québec (P.Q.);
- École des Beaux-Arts*, Montréal (P.Q.);
- School of Art and Design*, Musée des Beaux-Arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
- Ontario College of Art*, Toronto (Ont.);
- University of Manitoba School of Fine Arts*, Winnipeg (Man.);
- School of Art, Regina Campus*, Université de la Saskatchewan, Regina (Sask.);
- Alberta College of Art*, Calgary (Alb.);
- Institut des arts appliqués*, Montréal (P.Q.);
- Vancouver School of Art*, Vancouver (C.-B.);
- Koolenay School of Art*, Nelson (C.-B.);
- Université de Victoria, Victoria (C.-B.).

Dans ces écoles, les cours peuvent, selon les besoins de chaque élève, se prolonger jusqu'à quatre ans. Dans certaines d'entre elles, on enseigne aussi l'artisanat. Certaines des institutions énumérées ci-dessus, les universités et divers groupements indépendants dispensent des cours d'été dans les beaux-arts. L'un des plus importants de ces cours se donne à la *Banff School of Fine Arts*, affiliée à l'Université de Calgary. Le *Canadian Cultural Information Centre* fournit des détails sur les cours de beaux-arts dans deux brochures intitulées *Facilities for Study in the Arts in Canada* et *Some Summer Courses in the Arts in Canada**.

Les galeries d'art publiques des principales villes rendent de précieux services éducatifs aux adultes et aux enfants: classes du samedi pour enfants, visites dirigées pour écoliers et adultes, causeries radiophoniques, conférences et concerts. Bon nombre de ces institutions font circuler des expositions itinérantes dans leur voisinage, et même plus loin dans le cas de certaines d'entre elles. Plusieurs organismes, notamment la *Maritime*

* On peut obtenir de plus amples renseignements à ce sujet en s'adressant au *Canadian Cultural Information Centre*, 56, rue Sparks, Ottawa.

Art Association, l'Atlantic Provinces Art Circuit, le Western Canada Art Circuit, l'Art Institute of Ontario et le *Queen's Art Circuit* ont été fondés précisément pour exécuter un tel programme d'expositions itinérantes sur le plan régional. La Galerie nationale du Canada exécute un programme analogue à l'échelle nationale et elle occupe, en Amérique du Nord, le troisième rang parmi les grandes institutions organisant des expositions itinérantes. Plusieurs galeries ont un service de location ou de prêt d'œuvres d'art.

Parmi les principales galeries d'art publiques se trouvent les suivantes:

Beaverbrook Art Gallery, Fredericton (N.-B.);
Musée des Beaux-Arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
Galerie nationale du Canada, Ottawa (Ont.);
Public Library and Art Museum, London (Ont.);
Art Gallery of Ontario, Toronto (Ont.);
Art Gallery of Hamilton, Hamilton (Ont.);
Willistead Art Gallery, Windsor (Ont.);
Winnipeg Art Gallery, Winnipeg (Man.);
Kitchener-Waterloo Art Gallery, Kitchener (Ont.);
Mendel Art Gallery, Saskatoon (Sask.);
Edmonton Art Gallery, Edmonton (Alb.);
Vancouver Art Gallery, Vancouver (C.-B.);
Art Gallery of Greater Victoria, Victoria (C.-B.);
Fathers of Confederation Art Gallery and Museum, Charlottetown (Î.-P.-É.).

Les conseils des arts et les galeries des universités ont aussi d'importantes collections d'œuvres d'art. Parmi les galeries des universités, mentionnons les suivantes:

Fine Arts Gallery, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.);
Université de l'Alberta, Edmonton (Alb.);
Université de Calgary, Calgary (Alb.);
Norman Mackenzie Art Gallery, Université de la Saskatchewan, Regina (Sask.);
Agnes Etherington Art Centre, Université Queen's, Kingston (Ont.);
McIntosh Memorial Art Gallery, Université Western Ontario, London (Ont.);
Hart House et Sigmund Samuel Canadiana Gallery, Université de Toronto, Toronto (Ont.);
Owens Museum of Fine Arts, Université Mount Allison, Sackville (N.-B.);
St. John's Memorial University Art Gallery, St-Jean (T.-N.);
Creative Art Centre, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.);
Sir George Williams University Art Gallery, Montréal (P.Q.);
Dalhousie University Art Gallery, Halifax (N.-É.).

Trois des plus importantes galeries rattachées à des conseils des arts sont celles du *St. Catharines and District Arts Council, St. Catharines (Ont.)*, et du *Glenhyrst Arts Council, Brantford (Ont.)* ainsi que la Galerie d'art du *Calgary Allied Arts Centre, Calgary (Alb.)*.

Autres sociétés des beaux-arts.—Les principales organisations d'envergure nationale dans le domaine des beaux-arts, à l'exclusion des musées et des galeries d'art, comprennent:

L'Association canadienne des dessinateurs industriels
 Le Conseil national d'esthétique industrielle
 La Conférence canadienne des arts
 L'Association canadienne des artisans
 La Société canadienne d'éducation par les arts
 Le Groupe canadien des peintres
 La Corporation canadienne des potiers
 La Corporation canadienne de l'artisanat
 L'Association canadienne des musées
 La Société canadienne des arts graphiques
 La Société canadienne des aquarellistes et des graveurs
 La Société canadienne des aquarellistes
 La Société canadienne des jardinistes et urbanistes
 La Fédération des sculpteurs sur bois du Canada
 L'Académie royale des Arts du Canada
 L'Institut royal d'architecture du Canada
 La Société des sculpteurs du Canada
 Le *Town Planning Institute of Canada*
 Le Centre canadien des films sur l'art
 La *Community Planning Association of Canada*.

Les jeunes étudiants des classes du samedi au Art Gallery of Ontario préparent les panneaux destinés à servir de fond lors d'une exposition de jouets de conception canadienne, à Noël.



La Galerie nationale du Canada.—Les origines de la Galerie nationale du Canada remontent à la fondation de l'Académie royale des Arts du Canada en 1880. Le marquis de Lorne, alors gouverneur général, qui avait proposé la fondation de l'Académie et y avait participé, lui a assigné la tâche d'établir une Galerie nationale au siège du gouvernement. Jusqu'à 1907, la Galerie nationale relevait directement d'un ministre de la Couronne, mais cette année-là, se rendant au désir du public, le gouvernement a établi un Conseil consultatif des beaux-arts, composé de trois membres et chargé d'administrer les fonds octroyés à la Galerie nationale. Trois ans plus tard était nommé le premier conservateur professionnel.

En 1913, la Galerie nationale a été constituée en société par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 186) et placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs, nommé par le gouverneur général en conseil et chargé d'encourager le public à s'intéresser aux arts et de faire avancer les arts dans tout le pays. Ainsi dirigée, la Galerie a considérablement augmenté ses collections et est devenue une institution digne de renommée internationale. Aujourd'hui, l'administration de la Galerie relève du Secrétaire d'État. Le conseil d'administration, maintenant composé de neuf membres représentant toutes les parties du Canada, se réunit deux fois par an. L'année 1960 a marqué le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la Galerie. Toute la collection nationale ainsi que le personnel et le matériel sont entrés dans les locaux modernes du nouvel édifice Lorne, au centre d'Ottawa qui dispose d'espace suffisant et bien éclairé pour suspendre les tableaux de la collection permanente et exposer des collections itinérantes.

Les collections de la Galerie sont sans contredit de bon goût et d'excellente qualité. Elles se composent d'œuvres représentatives des origines d'où découlent les traditions canadiennes. La collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui soit, s'accroît continuellement par l'achat d'œuvres aux biennales d'art canadien ou à d'autres sources. Parmi les collections des grands maîtres figurent 12 œuvres importantes acquises de la collection Liechtenstein, de vastes collections relatives à la guerre, la collection Massey (présentée à la Galerie durant la période 1946-1950 par la Fondation Massey), une collection d'œuvres françaises, des estampes et des dessins, et des œuvres de finissants de l'Académie royale canadienne des Arts. La collection d'estampes et de dessins compte maintenant plus de 5,000 pièces. Les services de la Galerie comprennent une bibliothèque de référence, accessible au public et contenant plus de 10,000 volumes et périodiques sur l'histoire de l'art et sur des sujets connexes.

Le Laboratoire national de restauration et de recherche scientifique, établi en 1964, fournit des renseignements techniques sur les œuvres d'art provenant de collections publiques et privées du pays, et il est chargé de la conservation des collections d'art nationales. En outre, des spécialistes se livrent à des études sur l'influence qu'exerce le milieu sur les œuvres d'art et sur la durabilité des matériaux employés par les artistes.

La Galerie organise, à l'intention des visiteurs, des expositions, des conférences, des représentations cinématographiques et des visites accompagnées. Afin d'intéresser tous les Canadiens, le personnel de la Galerie nationale est chargé de préparer des expositions itinérantes, des conférences, des publications, de faire circuler des reproductions et des films fixes. Il incombe au Centre canadien des films sur l'art de distribuer des films dans le pays. En vue de faire connaître l'art canadien à l'étranger, la Galerie participe à des expositions internationales telles que les biennales de Venise, de São Paulo et de Paris; elle organise aussi des expositions importantes sur l'art canadien à destination d'autres pays. De même, de grandes expositions venant de l'étranger sont présentées au Canada sous ses auspices.

Écoles des arts d'interprétation.—La musique, le plus répandu des arts d'interprétation (qui comprend aussi l'opéra, l'art dramatique, le ballet et la danse), fait l'objet, dans plusieurs universités, d'un cours conduisant à un grade. Parmi ces universités, se trouvent les suivantes:

- Université Acadia, Wolfville (N.-É.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique et baccalauréat en musique;
- Université de l'Alberta, Edmonton (Alb.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique et baccalauréat en musique;
- Brandon Collège, Brandon (Man.)—baccalauréat en musique (éducation);
- Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique et baccalauréat en musique;
- Université de Calgary, Calgary (Alb.)—baccalauréat en musique;
- Université Laval, Québec (P.Q.)—baccalauréat en musique;
- Université du Manitoba, Winnipeg (Man.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique et baccalauréat en musique;
- Université de Montréal, Montréal (P.Q.)—baccalauréat et doctorat en musique;
- Université McGill, Montréal (P.Q.)—baccalauréat en musique;
- Université de Moncton (collège affilié Notre-Dame d'Acadie) Moncton (N.-B.)—baccalauréat en musique;
- Université Mount Allison, Sackville (N.-B.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique;
- Université Queen's, Kingston (Ont.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique;
- Université de Toronto, Toronto (Ont.)—baccalauréat, maîtrise et doctorat en musique;
- Université Western Ontario, London (Ont.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique;
- Université St-François-Xavier (collège affilié Mount St. Bernard) Antigonish (N.-É.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique;
- Université Saint-Louis, Edmundston (N.-B.)—baccalauréat en musique;
- Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Sask.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique, baccalauréat en musique (éducation);
- Université de Sherbrooke, Sherbrooke (P.Q.)—baccalauréat ès arts avec spécialisation en musique (collège affilié du Sacré-Cœur);
- Université de Victoria, Victoria (C.-B.)—baccalauréat en musique.

Des cours avancés en musique se donnent également aux Conservatoires de musique et d'art dramatique de Montréal et de Québec. On peut étudier l'opéra au *Royal Conservatory Opera School* de l'Université de Toronto; les élèves plus avancés travaillent en étroite collaboration avec la *Canadian Opera Company*. L'opéra s'enseigne également au Conservatoire de musique et d'art dramatique ainsi qu'à la *Banff School of Fine Arts* (cours d'été), Banff (Alb.).

L'Université Queen's et les Universités de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique décernent un baccalauréat avec spécialisation en art dramatique. Des cours avancés se donnent aussi pendant l'été à la *Banff School of Fine Arts*. L'Université de Toronto a récemment annoncé la création de sa première chaire d'art dramatique, bien qu'elle ne compte pas offrir de grades immédiatement. L'Université de la Colombie-

Britannique espère offrir aux diplômés un cours d'art dramatique conduisant à la maîtrise des arts. L'Université de la Saskatchewan offre certains cours à l'intention des diplômés et l'Université de l'Alberta a inauguré un cours complet conduisant à un grade en art dramatique. L'École nationale de Théâtre du Canada offre une formation pratique complète aux élèves doués. Cette école est bilingue et les cours se donnent à Montréal (P.Q.) pendant l'hiver et à Stratford (Ont.) pendant l'été. Le cours d'art dramatique dure trois ans tandis que celui de la technique et de la production dure deux ans. La *Manitoba Theatre School* de Winnipeg est aussi importante.

La *National Ballet School* de Toronto est le seul pensionnat-école de ballet du Canada. On y enseigne, outre les cours réguliers, la théorie et la pratique en matière de ballet. Deux autres importants corps de ballet canadiens offrent aussi des cours dans cet art; ce sont les Grands Ballets canadiens de Montréal et le *Royal Winnipeg Ballet* de Winnipeg. La *Canadian School of Ballet* se trouve à Kelowna (C.-B.), et des cours avancés de ballet se donnent durant l'été à la *Banff School of Fine Arts*.

Les musées

Au Canada comme ailleurs, les musées modernes ne sont plus comme autrefois de simples dépôts; leur rôle comme centres éducatifs et culturels est très important. Ils ont, sur les autres organismes d'enseignement, l'avantage de pouvoir fournir, pour fins d'études et d'expositions, des originaux aussi bien que des descriptions et des photographies de ces originaux. Les musées canadiens d'histoire et de science offrent de nombreux services éducatifs à la population comme des expositions, des visites dirigées, des conférences, des publications scientifiques et des textes de vulgarisation. Les musées suivants comptent un personnel qui s'occupe spécialement de mettre sur pied des programmes éducatifs et de fournir des services de vulgarisation:

- Nova Scotia Museum*, Halifax (N.-É.);
- Musées de l'Université McGill, Montréal (P.Q.);
- Musée national du Canada, Ottawa (Ont.);
- Royal Ontario Museum*, Toronto (Ont.);
- Saskatchewan Museum of Natural History*, Regina (Sask.).

Les autres musées qui font œuvre d'enseignement et de propagande par les soins de leur personnel régulier sont les suivants:

- The New Brunswick Museum*, Saint-Jean (N.-B.);
- Musée de la province de Québec, Québec (P.Q.);
- The Manitoba Museum*, Winnipeg (Man.);
- Musée provincial d'histoire naturelle et d'anthropologie, Victoria (C.-B.).

L'action directe exercée par les musées avec le concours des écoles prend la forme de cours donnés au musée même ou de conférences avec exposition données à l'école par des employés du musée. L'œuvre des musées comprend aussi des visites dirigées au bénéfice des élèves des écoles, des prêts de spécimens, de diapositives, de bandes d'images ou de films aux écoles et des leçons données aux futurs instituteurs sur l'utilisation éducative des musées. Un certain nombre de musées tiennent aussi pour les enfants des programmes spéciaux en dehors du cadre scolaire: conférences et projections du samedi, activités collectives, clubs de jeunes naturalistes et excursions.

Pour les adultes, les musées offrent des conférences, des projections, ainsi que des visites dirigées (service qui a habituellement cours à l'année longue). Des membres du personnel vont parfois donner des conférences aux clubs de bienfaisance, aux associations religieuses, aux associations de parents et instituteurs et aux clubs d'amateurs. Ces derniers (groupes de naturalistes, clubs de minéralogie, sociétés d'astronomie, etc.) peuvent se loger dans les musées. Des expositions itinérantes sont préparées pour des foires, fêtes commémoratives et congrès. Sept musées canadiens au moins ont présenté des émissions radiophoniques ou télévisées régulières et d'autres y ont contribué à l'occasion. Quelques musées historiques tiennent des journées annuelles où ils font connaître au public les arts, l'artisanat ou les industries représentés par les objets exposés.

Le Musée national du Canada*.—Le Musée national du Canada tire son origine de la Commission géologique du Canada, et son histoire est inséparable de celle de la Commission. Le premier Parlement des provinces unies du Haut- et du Bas-Canada commença à siéger à Montréal en 1841. En juillet de la même année, la Société d'histoire naturelle de Montréal et la Société littéraire et historique de Québec présentèrent au gouvernement une pétition tendant à la réalisation d'un relevé géologique. Par suite de cette initiative, le Gouvernement adoptait dans ses prévisions budgétaires, le 10 septembre, une résolution l'autorisant à acquitter les dépenses de la Commission géologique de la province du Canada.

Le premier directeur de la Commission géologique, M. William E. Logan, fut nommé en 1842. Avec son assistant, M. Alexander Murray, il entreprit en 1843 les premières expéditions sur le terrain, et ce que ces deux hommes recueillirent alors constitua les humbles débuts du Musée national. M. Logan était beaucoup plus qu'un simple géologue; il s'intéressait, en effet, à plusieurs autres branches des sciences naturelles. Son journal renferme des dessins précis de plantes désignées. Dans son rapport de l'année 1852-1853, il écrivait qu'un jeune pays comme le Canada, devrait tenir compte de l'importance d'un musée national pour l'avenir et construire, avant longtemps, un immeuble approprié.

Entre-temps, les membres de la Commission géologique continuèrent à recueillir des spécimens pour le musée géologique. En 1856, M. Elkanah Billings, paléontologue, devint membre du personnel et fut le premier de toute une série de spécialistes dont la Commission s'assura les services. La loi adoptée au cours de la même année aux fins de permettre à la Commission géologique de poursuivre son activité, prévoyait l'établissement d'un musée géologique ouvert au public et où seraient exposés spécimens, volumes et instruments.

En 1874, on commença à enregistrer le nombre de visiteurs au Musée; de mai 1874 à avril 1875, on en compta 1,017 et, au cours de l'année close en avril 1896, 31,595. Un don fait au Conseil des instituteurs d'Elora (Ont.) en 1874 marqua les débuts du service de distribution de minéraux, de roches et d'autres spécimens d'histoire naturelle aux écoles. Les programmes de conférence du Musée débutèrent en 1912 par une série de conférences pour écoliers après les heures de classe. En 1915, le Musée commença à offrir des conférences le samedi matin pour les enfants et, le soir, pour les adultes; ce genre de conférences fait encore partie de ses services réguliers.

Le champ d'action du Musée fut élargi par la loi adoptée le 28 avril 1877, qui prévoyait de meilleurs moyens pour subvenir aux besoins de la Commission géologique et d'histoire naturelle du Canada, ainsi qu'à l'entretien du Musée qui en faisait partie. D'après les dispositions de cette loi, la Commission devait étudier la flore et la faune du Dominion, faire rapport de ses travaux et continuer la collection de spécimens nécessaires à un musée national d'histoire naturelle, de minéralogie et de géologie. Dès l'adoption de la loi de 1856, la Commission géologique du Canada avait reçu l'autorisation de distribuer, de temps à autre, des publications concernant la Commission. Cette autorisation permit au Musée d'élaborer ses célèbres séries de bulletins scientifiques sur les recherches de son personnel.

La loi de 1877 établit la Commission géologique et le Musée en permanence et autorisa la nomination de spécialistes pour entreprendre des recherches en histoire naturelle. En 1882, M. John Macoun fut chargé de fonder la Division de biologie; ce botaniste de marque avait participé à l'expédition de M. Sanford Fleming dans l'Ouest canadien en 1871. Le rapport Macoun de 1874 a servi de base à l'instauration de l'agriculture dans l'Ouest canadien. En outre, M. Macoun publia une nomenclature des oiseaux du Canada. En 1895, le Musée entreprenait des recherches en anthropologie canadienne, sous la direction de M. George M. Dawson, troisième directeur de la Commission géologique.

Avant 1880, le Musée occupait divers édifices à Montréal mais, cette année-là, la Commission géologique fut déménagée à Ottawa dans l'ancien hôtel Clarendon, rue Sussex. On commença la construction du Victoria Memorial Museum en 1904 et la

* Rédigé par A. W. Banfield, chef de la Direction de l'histoire naturelle et par R. Glover, directeur du Musée de l'homme, Musée national du Canada, Ottawa.

Commission géologique s'y transporta en 1910. Sous la direction de R. W. Brock, alors directeur de la Commission, le Musée entreprit un programme accru de recherches et d'expositions, dont la réalisation fut, malheureusement, ralentie durant la Première Guerre mondiale, par l'incendie du Parlement (1916) qui obligea les Chambres à siéger dans l'édifice du Musée jusqu'en 1919. Plus tard, l'agrandissement des salles d'étalages se révéla difficile du fait que le Musée partageait son édifice avec la Galerie nationale et la Commission géologique du Canada. En 1927, toutefois, le gouverneur général en conseil autorisait le Musée du ministère des Mines à prendre le nom de «Musée national du Canada» qui relève maintenant du Secrétariat d'État. Au cours des 20 dernières années, surtout après la nomination de M. Frederick J. Alcock comme conservateur en chef, le Musée a augmenté son personnel de recherches, d'enseignement et d'exposition, en vue de jouer un rôle plus important dans la vie culturelle du Canada et d'exécuter les tâches qui lui sont spécialement assignées. Un nouvel édifice sera aménagé au cœur d'Ottawa au cours des prochaines années afin de loger le Musée national.

Les attributions d'un grand musée consistent à recueillir, conserver, entreposer et étudier des spécimens ou objets se rapportant aux diverses disciplines qui sont de sa compétence. Interviennent ensuite ses spécialistes, qui effectuent des recherches appropriées et en publient les résultats afin de permettre une connaissance plus complète des sujets envisagés. Dans le cadre de leur activité caractéristique, les musées exposent leurs collections, d'une part pour leur valeur esthétique propre et, d'autre part, pour leur valeur didactique. Cela conduit aux programmes éducatifs des musées qui, d'ordinaire, comprennent des conférences, des colloques, des visites dirigées pour enfants et groupes divers, des expositions itinérantes, des prêts d'objets, des services de bibliothèque et des émissions de radio et de télévision.

Le Musée national du Canada est maintenant organisé de façon à pouvoir offrir tous ces services tant pour le plaisir que pour la culture des Canadiens. Il comprend trois Directions: la Direction du musée de l'homme, celle de l'histoire naturelle et la Direction des sciences et de la technologie. La Direction du musée de l'homme comprend les Divisions suivantes: archéologie, ethnologie et folklore, et histoire, ainsi que celles du Musée de guerre du Canada et du Musée national de l'aviation. La Direction de l'histoire naturelle comprend la Division de la zoologie, l'Herbier national et les Divisions de la géologie et de la paléontologie. Les services communs à ces deux Directions s'occupent des expositions, de l'éducation, de la technique et de l'administration. En 1965-1966, le personnel comptait 226 membres, dont 56 dans le groupe administratif et professionnel, 85 dans le groupe de la technique, de l'exploitation et des services, 41 employés du bureau et 44 employés à service discontinu ou rémunérés aux taux courants.

En 1966, le programme de recherches sur place en histoire naturelle a comporté 11 expéditions dans diverses régions du pays aux fins d'étudier les invertébrés intercotidaux du détroit de Juan de Fuca et de l'île Vancouver, les poissons des littoraux de Terre-Neuve, la faune de l'île aux Sables, les poissons et les mollusques de la côte occidentale de la baie d'Hudson et les oiseaux des montagnes Rocheuses sur le versant albertain, et dans le nord de l'Ontario. Le Musée national a poursuivi l'étude des fossiles vertébrés des vallées des rivières Anderson et Horton (T.N.-O.) après l'intéressante découverte des premiers fossiles d'oiseaux armés de dents, ainsi que l'étude de la faune du Pléistocène dans le Territoire du Yukon. On a fait des études de la flore en Ontario septentrional dans le sud de la Colombie-Britannique, dans le nord-est du Québec et au Yukon.

En outre, le musée a patronné plusieurs études taxonomiques sur certains groupes d'invertébrés effectuées dans des universités canadiennes, ainsi que des études sur place entreprises par des universitaires et portant sur les poissons fossiles dans les Maritimes, les amphibiens en Alberta et les dinosaures dans le sud-est de l'Alberta. Le Musée national a aussi participé à un grand nombre d'expéditions océanographiques sous les auspices de l'Office des recherches sur les pêcheries et de l'Institut océanographique de Bedford, qui ont eu lieu dans l'est du Pacifique, aux Açores et aux Îles Falkland. Sous son patronage, des recherches sur les tourbières ont été effectuées dans l'archipel de la Reine-Charlotte et des écologues européens ont étudié l'écologie des lacs septentrionaux à niveau variable.

Comme par le passé, le programme éducatif a comporté des conférences hebdomadaires pour les adultes, des représentations cinématographiques le samedi pour les enfants, l'activité du Cercle des jeunes naturalistes, des prêts d'étalages aux écoles, des classes pour enfants, des visites dirigées et la Collection canadienne de photographies de la nature. En 1965, le Musée national a reçu 314,800 visiteurs, le Musée de guerre du Canada 188,020, le Musée national de l'aviation, 119,310 et la Collection aéronautique nationale de Rockcliffe, 68,792.

Au cours des cinq dernières années, il y a eu une augmentation marquée des recherches entreprises par la Direction du musée de l'homme. La majorité de ces recherches ont été exécutées à forfait par des savants dont le travail est entièrement ou partiellement financé par le Musée qui se réserve le droit de conserver leurs collections et de publier leurs rapports. Ce régime s'est révélé très efficace, car il a permis au Musée national de nouer des liens avec les universités ou d'autres musées, de donner de l'expansion à l'archéologie et à l'ethnologie au Canada et d'enrichir la collection nationale ainsi que les publications du Musée. En 1965, les spécialistes de la Division de l'archéologie ont effectué des recherches sur place en Nouvelle-Écosse, dans le sud-est de l'Ontario, près du lac South Indian au Manitoba, au Yukon et dans les îles Victoria et Banks (T.N.-O.). D'autres recherches sur place ont été effectuées à forfait à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ainsi que dans l'île Ellesmere (Archipel Arctique), près de la baie Wakeham et d'Igloolik. La Division de l'ethnologie a poursuivi son programme de recherches avec la collaboration de son personnel ou à forfait dans les domaines de la linguistique, l'ethnographie et l'ethnologie des Algonquins, des Athapaskans, des Indiens de la côte occidentale et du Plateau, et des Esquimaux. Une conférence sur l'organisation des tribus réunissant 14 ethnologues renommés du Canada et des États-Unis s'est tenue au Musée national vers la fin du mois d'août dernier. La spécialiste chargée de l'étude du folklore est retournée effectuer ses recherches dans la région de Gaspé et a surveillé les contrats relatifs aux recherches dans les Maritimes et dans les provinces des Prairies. La Division de l'histoire a passé quatre contrats de premières recherches, elle a effectué d'autres études pour la préparation des expositions et a avancé la préparation de catalogues.

Le programme des expositions de 1964-1965 comprenait la construction d'une nouvelle Salle des Indiens et des travaux dans la Salle des oiseaux. Comme par le passé, le programme éducatif a comporté des conférences hebdomadaires pour les adultes, des représentations cinématographiques le samedi pour les enfants, ainsi que l'activité du Cercle des jeunes naturalistes, des prêts de collections aux écoles, des classes pour enfants, des visites dirigées et la Collection canadienne de photographies de la nature.

En 1961, le gouvernement a fait part de son intention de créer une troisième direction au Musée national, soit un musée des sciences et de la technologie qui engloberait l'actuel Musée national de l'aviation. Dans ce but, des crédits ont été accordés au cours de l'année financière 1966-1967 et un directeur a été nommé pour organiser les expositions et les travaux de recherches de la nouvelle institution.

Statistique relative aux musées et aux galeries d'art

En raison de la demande de renseignements au sujet de l'existence et du fonctionnement des musées, des galeries d'art et d'autres institutions semblables au Canada, le Bureau fédéral de la statistique a effectué une étude en collaboration avec l'Association des musées canadiens, les ministères provinciaux chargés des musées et autres particuliers intéressés. La publication du B.F.S. intitulée *Museums and Art Galleries 1964* (n° de catalogue 81-519) en donne les résultats que résume le tableau I. Ces données ont été recueillies auprès d'un grand nombre d'institutions et d'organismes: galeries d'art et centres d'art; musées d'histoire, maisons historiques, archives; musées d'histoire naturelle, jardins botaniques, zoos, aquariums, planétariums, projets de conservation, bibliothèques publiques.

Sur les 385 institutions qui ont fourni des renseignements, 44 ont dirigé des programmes éducatifs pour les localités qu'elles desservent où l'inscription aux groupes d'études s'est

chiffre à 18,454 enfants et 5,974 adultes; 67 ont assuré des services de vulgarisation dans d'autres collectivités; 128 institutions ont consigné qu'elles organisaient des conférences des représentations cinématographiques, des visites accompagnées etc., réunissant un auditoire de près de 855,000 personnes, et 101 offraient des services de bibliothèque.

1.—Musées, galeries d'art et autres institutions semblables classés par catégorie, régie et province, 1964

Catégorie et régie	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
Art ¹	1	2	2	4	16	25
Histoire ²	1	3	17	5	30	113
Sciences ²	—	—	2	1	11	12
Total	2	5	21	10	57	150
Indépendante.....	—	3	6	5	27	46
Municipale.....	—	2	1	—	4	53
Provinciale.....	1	—	7	1	5	19
Institution d'enseignement.....	1	—	2	—	10	6
Fédérale.....	—	—	—	1	4	14
Direction conjointe.....	—	—	—	3	7	12
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Canada
Art ¹	4	5	7	5	—	71
Histoire ²	8	17	25	40	2	261
Sciences ²	4	5	7	11	—	53
Total	16	27	39	56	2	385
Indépendante.....	8	7	19	27	2	150
Municipale.....	2	6	8	10	—	86
Provinciale.....	—	5	2	9	—	49
Institution d'enseignement.....	2	3	2	4	—	30
Fédérale.....	3	4	3	3	—	37
Direction conjointe.....	1	2	5	3	—	33

¹ Comprend les galeries et les centres d'art.
² Comprend les musées d'histoire, les maisons historiques et les projets de conservation.
 Comprend les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques, les zoos, les aquariums et les planétariums.

Section 2.—Rôle éducatif de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film

Rôle éducatif de la Société Radio-Canada.—La Société Radio-Canada consacre une grande partie de ses émissions de radio et de télévision à des programmes éducatifs ou semi-éducatifs pour enfants et adultes, où, autant que possible, l'utile se mêle à l'agréable. Les émissions parlées sont des plus variées: leçons, causeries, discussions, programmes documentaires, pièces dramatiques ou morceaux choisis accompagnés de musique.

Des émissions spécialement conçues pour les jeunes, depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence, telles que les émissions de télévision *Through the Eyes of Tomorrow* et *Jeunesse Obligé* sont écoutées par tous. Parmi les émissions éducatives, il y a lieu de signaler *Cours universitaires*, (cours accréditifs), ainsi que les nombreuses émissions scolaires réalisées en collaboration avec les diverses autorités provinciales en matière d'éducation, outre les programmes éducatifs non officiels. Au cours de la saison 1965-1966, *University of the Air* a étudié le point de vue de l'écologie; les *Massey Lectures* ont traité de la politique de restriction, et *Project '68* de la pensée canadienne. En 1966-1967, *Sunshine Semester* présente un choix des meilleures émissions scolaires télévisées de la saison précédente.

Les réseaux anglais de Radio-Canada présentent souvent des émissions éducatives pour adultes réalisées en collaboration avec divers organismes éducatifs. La Société participe activement aux travaux de la Commission mixte d'organisation, corps établi par la *Canadian Association for Adult Education* aux fins d'échanger des renseignements et de coordonner les projets relatifs à l'éducation populaire au Canada. Parmi les émissions destinées aux groupes particuliers, on remarque que cinq cours éducatifs sur l'agriculture d'une durée d'une heure chacun ont été réalisés par le Service de l'agriculture et de la pêche de Radio-Canada en 1965-1966, en collaboration avec les ministères de l'Agriculture des trois provinces des Prairies. Le réseau français a réalisé quatre émissions spéciales sur la gestion agricole en collaboration avec le ministère de l'Agriculture du Québec, destinées à aider le cultivateur québécois à passer de la petite exploitation familiale à celle du genre plutôt industriel ou commercial. Les émissions religieuses varient depuis la transmission d'offices religieux jusqu'à l'étude du rôle de la religion au sein de la collectivité et du monde en voie d'évolution; durant la saison 1965-1966, l'émission *Ferment* avec Paul Tillich et l'évêque de Woolwich a particulièrement retenu l'attention du public, ainsi que *Bilan de Vatican II* qui a été suivie par un million de téléspectateurs lors de sa seconde présentation.

Un certain nombre d'émissions télévisées sur les affaires publiques ont pour but d'analyser les événements et les tendances du jour et d'exprimer des commentaires et des opinions; elles jouissent d'une très grande popularité auprès du public en raison des débats qu'elles suscitent et du fait que les sujets traités prêtent à controverse. C'est ainsi que pendant la saison 1965-1966, *The Public Eye* a traité du capitalisme moderne et *Défis Nouveaux* a étudié le problème du vieillissement au Canada. *The Sixties* a examiné la question de l'immigration au Canada et le problème des ressources d'eau potable en Amérique du Nord. *This Hour Has Seven Days* et *Le Sel de la semaine* ont exprimé des idées et des opinions sur les événements courants en ayant recours à la comédie, à la musique et à la satire. L'émission *CBC Newsmagazine* a présenté chaque semaine des entrevues et des documentaires. *Caméra 65*, émission française, renseigne au sujet des actualités nationales et internationales. Au cours de la saison 1966-1967, *Twenty Million Questions*, une nouvelle émission sur les affaires publiques, tiendra les 20 millions de Canadiens au courant des principales questions d'ordre politique et d'autres sur le plan national.

Des émissions spéciales portant sur la Conférence d'hiver de l'Institut canadien des affaires publiques sont radiodiffusées; la Conférence, qui dure trois jours, aborde diverses questions sociales au cours de séances générales ou de discussions en groupes. Des séances du soir de la Conférence de Couchiching qui se tient pendant une semaine au cours de l'été sont diffusées depuis plusieurs années. Cette Conférence, organisée en collaboration avec l'Institut canadien des affaires publiques, étudie des questions d'intérêt national et international en séances générales et en colloques.

La chaîne française de radio présente l'émission *Fémina* cinq fois par semaine à l'attention des auditrices et diffuse aussi, sous les auspices du Service des émissions éducatives et d'affaires publiques, des émissions hebdomadaires portant sur les beaux-arts, la musique, la littérature, le théâtre, les sciences, la religion et la philosophie. Au cours de l'été de 1966, le réseau anglais a présenté l'émission *The Feminine Touch*, une anthologie des ouvrages écrits par des femmes, romans et autres, vers et prose. *Take Thirty*, émission féminine présentée à la télévision durant la semaine a un «cachet» différent tous les jours, — divertissements et entrevues avec des artistes; entretiens sur le tourisme, les actualités nationales et internationales; conseils sur l'art culinaire, les soins à donner aux enfants et les sciences ménagères; entretiens sur les questions d'ordre social et entrevues avec des sportifs des deux sexes. Durant la saison 1966-1967, *Take Thirty* présentera des émissions réalisées sur place à Londres, à Paris, à New York, à Terre-Neuve et dans cinq pays africains. *Trans-Canada Matinee* en est la contrepartie à la radio.

Au programme de la saison 1966-1967 figurent des émissions favorites telles que l'importante série culturelle de Radio-Canada intitulée *Festival* qui présente des pièces dramatiques et des concerts pour la septième année consécutive et *Show of the Week* qui permet à un grand nombre d'artistes tels que Wayne et Shuster et Juliette de se produire.

A World of Music, nouvelle série de variétés à la télévision, présente des œuvres musicales de tous les pays qui sont interprétées par des artistes du monde entier, tandis que la série radiophonique *Anthology* permet aux nouveaux venus dans le monde des lettres et aux écrivains renommés de faire connaître leurs nouvelles, leurs poésies et leurs pièces inédites. Les émissions du Centenaire englobent *The Reluctant Nation* qui retrace les événements historiques marquants et fait le portrait des personnalités qui ont contribué à l'évolution du Canada de 1880 à 1900; *Chansons*, une émission télévisée musicale qui marque le centenaire de la Confédération, est consacrée à la musique folklorique authentique qu'interprètent les meilleurs artistes canadiens; ces émissions sont réalisées dans diverses localités pittoresques depuis St-Jean jusqu'à Victoria; les reportages complets sur les activités d'EXPO 67 et des Jeux pan-américains à Winnipeg; les documentaires de la série *Camera Canada*; puis *Canada 100*. William Ronald, l'un des meilleurs peintres canadiens, présentera de nouveau l'émission *The Umbrella* qui commence sa deuxième saison d'exploration des arts; le réseau anglais diffusera de nouveau *Life and the Land*, une émission d'une demi-heure portant sur la campagne et le jardinage et soulevant des questions d'intérêt national et régional.

Rôle éducatif de l'Office national du film.—L'Office national du film, organisme de l'État, a été établi par une loi du Parlement en 1939 et reconstitué en 1950 par la loi nationale sur le film. Depuis sa fondation, l'Office, organisme chargé de la surveillance relative à l'activité cinématographique du gouvernement du Canada, est devenu une société nationale de production et de distribution de documentaires dont les films ayant pour sujet le Canada sont montrés partout où les gens peuvent se rassembler librement. De plus, l'Office produit et distribue des bandes d'images et des photos portant sur le Canada, comme l'exige sa fonction principale que décrit ainsi la loi: «...pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national...». Les films sont produits surtout en anglais et en français. Lorsque c'est possible, des versions en langues étrangères sont établies afin d'accroître l'utilité des films de l'Office à l'étranger.

Le programme canadien de films communautaires de 16 mm s'appuie sur un réseau national de circuits, de conseils du film et de cinémathèques qui est puissamment soutenu par les organismes et les particuliers qui s'intéressent à l'action communautaire. On compte plus de 700 organismes nationaux, provinciaux et locaux de distribution où des milliers de films de 16 mm sont à la disposition du public. L'Office prête ou vend ses films.

Un grand nombre de spectateurs des 16 mm assistent à des projections dans des maisons d'enseignement, ce qui montre les progrès réalisés par les programmes d'enseignement audio-visuel dans les écoles et les universités du Canada. On constate aussi que les organismes et les groupes choisissent plus judicieusement leurs films. Cela est en partie attribuable à ce que l'on peut obtenir de l'Office des séries de films portant sur un thème principal et qu'il existe un grand choix de sujets dont certains répondent particulièrement bien aux buts et aux programmes de nombreux groupements.

Les films de l'Office sont aussi montrés dans les cinémas et à la télévision, tant au Canada qu'à l'étranger, et des reportages sur l'actualité sont aussi produits régulièrement pour les cinémas et la télévision. La distribution se fait généralement par contrat avec les agences de distribution.

Des séries de films originaux passent régulièrement aux chaînes française et anglaise du Canada. Des films spéciaux provenant de l'importante cinémathèque générale de l'Office sont mis à la disposition de Radio-Canada et des stations privées. A l'étranger, grâce aux progrès réalisés par la télévision, les films de l'Office sont vus par des auditoires qu'il serait impossible d'atteindre autrement.

A l'étranger, outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation des 16 mm s'effectue par l'entremise des missions des ministères des Affaires extérieures et du Commerce, des bureaux locaux de l'Office national du film à Londres

(Angleterre); à Paris (France); à New York, Chicago et San Francisco (États-Unis); à New Delhi (Inde); et à Buenos Aires (Argentine) ainsi que des bibliothèques de divers organismes culturels. Chaque année, l'Office vend à l'étranger des centaines de films. Des accords existent entre l'Office et les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers, ce qui signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, favorisant ainsi l'entente internationale.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 150,000 photos qui sont mises, à prix modique, à la disposition des revues, journaux et autres périodiques désireux de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 3.—Le Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts a été établi en 1957 par le gouvernement du Canada pour «encourager l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Il remplit ce rôle surtout en administrant un vaste programme de bourses et de subventions de divers types. Il est aussi chargé d'assurer les relations culturelles entre le Canada et les autres pays et régit, en tant qu'organisme distinct, la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Le Conseil est un organisme indépendant qui fait rapport au Parlement tous les ans par l'intermédiaire d'un membre du Cabinet, mais qui établit ses propres programmes et prend ses propres décisions aux termes de la loi sur le Conseil des Arts du Canada. Il se compose de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil. Le mandat du président et du vice-président ne dépasse pas cinq ans et les autres membres sont nommés pour trois ans. En principe, le Conseil se réunit au moins cinq fois l'an. L'administration courante est assurée par un personnel permanent à Ottawa ayant à sa tête un directeur et un directeur adjoint nommés par le gouverneur en conseil.

Revenu.—Les fonds dont dispose le Conseil proviennent surtout de deux caisses, totalisant à l'origine 50 millions de dollars chacune, et établies par le Parlement lors de la création du Conseil. La Caisse d'aide financière aux universités, qui est sur le point d'être épuisée, a permis au Conseil d'aider les universités à agrandir leurs établissements au moment critique par des subventions allant jusqu'à 50 p. 100 du coût des édifices admissibles. Le Conseil tire son principal revenu de la Caisse de dotation dont il ne peut retirer que l'intérêt. Cet intérêt se chiffre à quelque \$3,100,000 par an qui servent normalement à financer les divers programmes du Conseil et à défrayer ses dépenses administratives, ainsi que ceux de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Toutefois, étant donné que ses ressources étaient devenues insuffisantes pour répondre aux besoins de plus en plus impératifs dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales, le Conseil s'est vu accorder par le gouvernement canadien, en avril 1965, une subvention sans condition de 10 millions de dollars. Cette subvention et l'intérêt qu'elle rapporte s'ajouteront au revenu retiré de la Caisse de dotation pendant quelques années.

Aide aux arts, aux humanités et aux sciences sociales.—L'aide du Conseil des Arts du Canada s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux organismes. L'aide aux particuliers se traduit principalement par des bourses de perfectionnement, de bourses d'études et de bourses de recherches. Dans l'espace de huit ans, le Conseil a accordé près de 4,000 bourses d'études ou de perfectionnement dans les domaines des humanités et des sciences sociales aux niveaux de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat, ainsi que plus de 1,200 bourses d'études à des exécutants et à des artistes créateurs. L'aide aux organismes s'adresse surtout à ceux dont l'activité s'exerce dans le domaine des arts et représente une bonne partie du revenu retiré de la Caisse de dotation.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, le Conseil a consacré environ \$2,856,000 aux humanités et aux sciences sociales, dont \$1,606,000 affectés à 736 bourses d'études aux niveaux du doctorat et du post-doctorat, et \$1,250,000 destinés aux subventions à la recherche, aux bibliothèques universitaires, aux réunions des lettrés et des artistes, aux con-

férenciers invités, à la publication d'ouvrages savants et à d'autres formes d'aide. Dans le domaine des arts, le Conseil a dépensé \$3,441,000, dont \$425,000 ont servi à financer 135 bourses d'études et bourses de perfectionnement, et \$3,016,000 ont été consacrés aux subventions, y compris environ \$699,000 octroyés à des groupements musicaux, \$271,000 à des festivals, \$602,000 au théâtre, \$564,000 à la danse et à l'opéra, \$147,000 aux arts plastiques, \$234,000 à des organismes de service auxiliaires et de formation et \$84,000 à des publications.

En plus de son propre programme, le Conseil administre, au nom du gouvernement canadien, un programme de bourses d'études pour des étudiants, des lettrés et des artistes des pays francophones (comptant actuellement la France, la Belgique et la Suisse) qui désirent venir au Canada. En 1965-1966, les prix décernés par le Conseil en vertu de ce programme se sont chiffrés à \$613,000.

Dans le domaine du génie, de la médecine et des sciences, le Conseil a offert aux candidats canadiens réunissant les qualités requises, quelques bourses de perfectionnement intéressant des travaux de recherche au Canada. Ces bourses ont été financées grâce à une caisse spéciale constituée par un mécène. Au cours de l'année 1965-1966, elles se sont élevées à environ \$38,000.

En vertu de son pouvoir de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil décerne tous les ans sa propre médaille du Conseil des Arts du Canada et le prix Molson qui est attribué grâce à la Fondation Molson. Il finance aussi les prix littéraires annuels du gouverneur général qui sont décernés par un comité autonome.

UNESCO.—La loi sur le Conseil des Arts prescrit que cet organisme doit remplir certaines fonctions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En conséquence, le Conseil a établi une Commission nationale pour l'UNESCO et lui fournit des services de secrétariat et d'administration financière. En tant qu'agent du Conseil, la Commission nationale coordonne le programme de l'UNESCO à l'étranger et administre un programme de moindre importance en prévision des objectifs que vise l'UNESCO. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, le Conseil a dépensé à ces fins environ \$135,000 au titre de la Commission nationale.

Section 4.—Bibliothèques

La Bibliothèque nationale.—Sur promulgation de la loi sur la Bibliothèque nationale (S.R.C. 1952, chap. 330), la Bibliothèque nationale du Canada a été officiellement créée le 1^{er} janvier 1953, date où elle a absorbé le Centre bibliographique canadien qui s'occupait des travaux préliminaires et de l'organisation depuis 1950. La loi a établi un Conseil consultatif national, composé du bibliothécaire national qui fait office de président, du bibliothécaire du Parlement et de douze membres désignés, dont au moins un représentant de chacune des dix provinces.

En 1966, bien que la Bibliothèque fût encore logée dans des locaux temporaires et que les achats fussent encore restreints, sa collection comprenait plus de 300,000 volumes et plus de 100,000 ouvrages microfilmés. Conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'auteur et aux règlements concernant le dépôt des livres, la Bibliothèque a reçu 8,128 ouvrages durant l'année terminée le 31 mars 1966, dont 5,968 portaient directement sur le Canada de quelque façon.

Canadiana, répertoire mensuel des nouveaux livres et brochures ayant trait au Canada a présenté, en 1965, plus de 12,000 publications d'ordre commercial et général, ainsi que des publications officielles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. *Canadiana* paraît depuis 1950 suivant un régime d'accumulation annuelle; un index cumulatif qui couvre la période allant de 1950 à 1962 a été publié en 1965*.

* Une liste de 400 livres choisis «Ouvrages sur le Canada», rédigée par la Bibliothèque nationale, figure au chapitre XXVII du présent volume.

Le *Catalogue collectif national* mentionne 9,500,000 volumes répartis dans 224 bibliothèques gouvernementales, universitaires, publiques et spéciales dans toutes les provinces. Comme ces bibliothèques signalent régulièrement leurs nouvelles acquisitions, le *Catalogue* constitue une source de renseignements constamment à jour sur les ressources en livres du pays. En 1965-1966, le *Catalogue* a enregistré plus d'un demi-million d'acquisitions. Durant l'année terminée le 31 mars 1966, on a demandé à la Division des ouvrages de référence de localiser près de 40,000 ouvrages et il est intéressant de noter qu'elle en a repéré 80 p. 100 dans les bibliothèques canadiennes. Environ le tiers des demandes visent des livres de science et de technologie et 80 p. 100, des livres publiés depuis 1925.

La Bibliothèque nationale publie aussi des bibliographies et le cumul annuel du *Canadian Index to Periodicals*.

L'édifice permanent de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques sera situé sur la rue Wellington à l'ouest des édifices du Parlement, à Ottawa. L'édifice sera prêt vers la fin de 1966.

La Bibliothèque scientifique nationale.—La bibliothèque du Conseil national de recherches constitue à la fois la bibliothèque du Conseil et la Bibliothèque scientifique nationale du Canada. Dès 1924, le Conseil consultatif honoraire de la recherche scientifique et industrielle, fondé en 1916 (aujourd'hui le Conseil national de recherches), avait proposé la fondation d'une Bibliothèque scientifique centrale (voir pp. 409-417). La bibliothèque progressa lentement jusqu'en 1928, lors de l'installation des premiers laboratoires du Conseil. Depuis, son expansion a marché de pair avec celle des laboratoires, ainsi qu'avec les intérêts et les activités du Conseil, de sorte qu'en 1953, selon un accord avec la nouvelle Bibliothèque nationale, la bibliothèque du Conseil national de recherches assumait officiellement les fonctions de bibliothèque nationale dans le domaine de la science et de la technologie. En 1965, la collection de la Bibliothèque renfermait plus de 600,000 volumes et augmentait au taux de 150,000 ouvrages par année, y compris les revues et autres périodiques, volumes, brochures, rapports techniques et rapports de recherche. Le gros de ce stock se trouve à la bibliothèque centrale, les collections moins volumineuses et plus spécialisées étant réparties entre six succursales.

Les ressources de la Bibliothèque sont accessibles grâce à un vaste service de prêts interbibliothèques et de photocopie. En vue de fournir des renseignements à jour sur son stock, la Bibliothèque publie deux fois par mois la revue *Recent Additions to the Library*; une liste, *Serial Publications in the Library*, paraît aussi à des intervalles fréquents, grâce au service d'ordination des données. Les services de référence et de recherche portent sur les demandes de renseignements scientifiques, le dépouillement de la documentation, la rédaction de résumés ou de bibliographies et le dépistage de publications peu connues.

Le *Canadian Index of Scientific Translations*, fichier qui indique où trouver certaines traductions anglaises au Canada et ailleurs, est tenu à jour par la Bibliothèque. Les traductions de textes scientifiques, établies à la section des traductions de la Bibliothèque, sont inscrites et mises à la disposition du public canadien et étranger. En outre, cette section s'occupe de la traduction anglaise complète de la revue russe *Problemy Severa* (Problèmes du Nord).

L'*Union List of Scientific Serials in Canadian Libraries* et le *Directory of Canadian Scientific and Technical Periodicals* relèvent de la Bibliothèque scientifique nationale.

Bibliothèques publiques.—Les bibliothèques publiques ressortissent aux gouvernements provinciaux, mais sont généralement administrées et réglementées par les autorités municipales, sauf à Terre-Neuve et en Île-du-Prince-Édouard où les gouvernements provinciaux assurent les services de bibliothèque publique dans les limites de leur province. Les bibliothèques municipales desservent la population urbaine et les bibliothèques provinciales et régionales desservent la population plus éloignée. La statistique sommaire de l'enquête annuelle des bibliothèques publiques effectuée en 1964 ainsi que les totaux correspondants de 1963, figurent au tableau 2. Les prêts ont été de 4 volumes par habitant

au cours de 1964 contre 3.7 volumes par habitant en 1963; les frais de gestion se sont élevés à \$1.40 par habitant, (\$1.28 en 1963). Sur tout le personnel employé à plein temps en 1964, environ le quart se composait de bibliothécaires professionnels.

2.—Statistique sommaire de toutes les bibliothèques publiques, 1964 et totaux de 1963

Province ou territoire	Population desservie	Bibliothèques	Stock de volumes, revues et brochures	Prêts	Dépenses courantes de gestion	Personnel à plein temps
					\$	
Terre-Neuve	481,000	3	327,769	764,827	199,201	40
Île-du-Prince-Édouard	107,000	1	110,651	250,631	52,326	6
Nouvelle-Écosse	492,102	14	480,290	2,574,338	692,989	107
Nouveau-Brunswick	226,159	7	225,166	1,332,655	288,500	35
Québec	2,956,788	230	3,160,943	6,154,366	2,848,167	333
Ontario	5,820,577	314	9,220,859	41,723,022	14,717,813	1,667
Manitoba	829,998	19	656,300	3,367,536	1,146,269	142
Saskatchewan	425,176	63	848,840	2,892,328	1,320,723	173
Alberta	927,590	158	1,710,975	6,488,375	2,099,159	245
Colombie-Britannique	1,413,073	79	2,203,084	10,609,781	3,590,665	453
Yukon	12,000	1	38,600	..	48,507	3
Total, 1964	13,381,453	889	18,981,677	76,177,259	27,004,319	3,204
Total, 1963	13,236,806	884	16,469,264	70,418,478	24,187,650	3,116

Bibliothèques universitaires, collégiales et scolaires.—Au cours de l'année scolaire 1963-1964, le stock des bibliothèques de 77 universités et collèges comptant au moins 100 étudiants à plein temps, a dépassé 10 millions de volumes, soit 63.9 volumes par élève, comparativement à 62.9 volumes en 1962-1963. Ces bibliothèques ont dépensé \$90.71 par étudiant, soit une augmentation de \$20.88 par rapport à l'année précédente. Au cours de cette même période, le personnel employé à plein temps s'est accru de 338, mais la proportion des bibliothécaires professionnels (29.9 p. 100) avait légèrement diminué en 1963-1964.

3.—Bibliothèques universitaires et collégiales, par province, année scolaire 1963-1964, et totaux de 1962-1963

Province	Bibliothèques	Volumes	Étudiants desservis	Dépenses par étudiant à plein temps ¹
				\$
Terre-Neuve	1	113,597	2,447	67.78
Île-du-Prince-Édouard	2	30,805	841	23.19
Nouvelle-Écosse	9	665,182	8,290	66.24
Nouveau-Brunswick	4	301,901	5,149	63.40
Québec	15	2,658,874	40,878	76.23
Ontario	27	4,248,668	50,279	122.58
Manitoba	8	505,482	9,431	57.97
Saskatchewan	3	335,841	10,280	58.85
Alberta	4	505,304	12,366	112.75
Colombie-Britannique	4	862,237	19,111	83.63
Total, 1963-1964	77	10,225,931	166,072	90.71
Total, 1962-1963	73	9,065,068	144,512	69.83

¹ Plein temps et équivalent.

En 1963-1964, sur les 4,892 écoles élémentaires et secondaires dénombrées, seulement 53.2 p. 100 étaient pourvues de bibliothèques centrales, soit 58 p. 100 des écoles secondaires et 24 p. 100 des écoles élémentaires. Le stock de ces bibliothèques se chiffrait à 7,625,832

volumes, soit 5.2 volumes par élève, comparativement à 4.8 volumes en 1962-1963. Les montants consacrés à l'achat de livres et d'autres documents de bibliothèque s'échelonnaient de 95c. par élève au Nouveau-Brunswick à \$5.18 en Saskatchewan, la moyenne pour le Canada étant de \$2.63. Les bibliothécaires attirés au service des écoles étaient au nombre de 211, soit une augmentation de presque 18 p. 100 par rapport à l'année précédente, mais l'effectif est loin de suffire aux besoins. Afin de combler l'écart, certains bibliothécaires professionnels se sont chargés de plusieurs bibliothèques scolaires au lieu d'une seule.

4.—Bibliothèques scolaires centrales, par province, année scolaire 1963-1964, et totaux de 1962-1963

Province	Bibliothèques	Volumes	Étudiants desservis	Dépenses par élève (livres, etc.)
				\$
Terre-Neuve	4	3,812	1,611	1.45
Île-du-Prince-Édouard	7	11,982	3,759	1.39
Nouvelle-Écosse	59	121,691	33,097	0.97
Nouveau-Brunswick	38	109,784	25,368	0.95
Québec	944	2,298,269	426,584	2.16
Ontario	927	3,119,053	603,955	2.90
Manitoba	73	292,988	49,356	3.03
Saskatchewan	67	204,443	29,813	5.18
Alberta	268	677,876	127,429	2.66
Colombie Britannique	215	786,454	160,915	2.50
Total, 1963-1964	2,692	7,625,832	1,461,919	2.63
Total, 1962-1963	2,067	5,768,007	1,213,193	2.45

Le premier relevé des bibliothèques dans les institutions provinciales post-secondaires s'est effectué en 1963-1964 et portait sur 35 instituts techniques à travers le Canada, 68 des 107 écoles normales du Québec, 10 collèges de formation pédagogique en Ontario, un en Nouvelle-Écosse, un au Nouveau-Brunswick et un autre au Manitoba. Sur les 35 instituts techniques, 27 étaient dotés de bibliothèques centrales; le stock de volumes par élève se chiffrait à 14.2 et les frais de gestion s'élevaient à \$15.40 par élève. Les 68 écoles normales du Québec ont déclaré 9,200 étudiants, 65.5 volumes par étudiant et des frais de gestion de \$27.97.

5.—Bibliothèques dans les instituts techniques et les collèges pédagogiques, 1963-1964¹

Province	Inscription à plein temps	Volumes, revues et brochures	Personnel	Frais de gestion
				\$
Terre-Neuve	524	1,150	1	5,420
Nouvelle-Écosse	441	11,676	1	14,935
Nouveau-Brunswick	1,720	35,696	1	26,300
Québec	14,883	767,056	68	364,191
Ontario	10,308	135,386	13	132,214
Manitoba	600	8,359	1	10,600
Saskatchewan	1,055	13,004	6	49,089
Alberta	3,134	17,709	4	50,300
Colombie Britannique	1,399	10,595	—	1,980
Total	34,064	1,000,631	95	655,629

¹ Englobe les statistiques de 28 instituts techniques et 79 collèges pédagogiques.

Écoles de bibliothéconomie.—En 1965, les cinq écoles de bibliothéconomie au Canada ont conféré 318 baccalauréats en bibliothéconomie, soit une augmentation de 11.2 p. 100 par rapport à 1964. Malgré cet accroissement, il faut élargir les cadres de bibliothécaires professionnels afin de porter le niveau de service aux normes convenables, surtout dans les bibliothèques des écoles publiques et secondaires. Le tableau 6 fournit des données relativement à 78 p. 100 des diplômés, dont les trois quarts étaient des femmes. Les bibliothèques universitaires ont engagés 50 p. 100 de ces diplômés, 31 p. 100 ont trouvé des emplois dans les bibliothèques publiques et les autres occupent des emplois dans les bibliothèques gouvernementales et spéciales ou à l'étranger. Le Québec et l'Ontario ont employé environ 62 p. 100 d'entre eux. Le traitement initial médian variait de \$5,265 dans les provinces de l'Atlantique à \$5,700 dans les provinces des Prairies. Les bibliothécaires scolaires ont reçu près de \$1,500 de plus que les bibliothécaires publics, par année, étant donné qu'ils ont souvent une formation pédagogique en plus de l'expérience pratique de l'enseignement.



Voici l'un des neuf étages de la Bibliothèque scientifique nationale du Canada. Sa collection de plus d'un demi-million de volumes, revues, autres périodiques et rapports sur les sciences et la technologie s'accroît au rythme de quelque 500 à 700 ouvrages par jour.

6.—Diplômés des écoles de bibliothéconomie, 1965 et totaux de 1964

École de bibliothéconomie	Diplômés		Destination				Traite- ment initial médian
	Hommes	Femmes	Biblio- thèque publique	Biblio- thèque univer- sitaire	Biblio- thèque scolaire	Autres et inconnues	
Université McGill.....	6	56	10	33	3	9	\$ 5,325
Université de Montréal.....	28	20	12	25	4	3	5,400
Université d'Ottawa.....	9	4	1	5	2	5	5,550
Université de Toronto.....	7	70	39	35	13	11	5,507
Université de la Colombie-Britannique.....	12	37	16	22	4	3	5,672
Total, 1965¹.....	62	187	78	125	25	31	5,493
Total, 1964¹.....	68	172	61	143	18	58	5,247

¹ En outre, 69 diplômés en 1965 et 50 en 1964 n'ont pas donné de détails.

7.—Traitements médians des bibliothécaires professionnels, 1964

Poste	Bibliothèques publiques, centres de plus de 25,000 habitants	Bibliothèques publiques régionales et coopératives	Services provinciaux de bibliothèque	Bibliothèques universitaires et collégiales (1963-1964)
	\$	\$	\$	\$
Bibliothécaire en chef.....	7,889	7,036	8,875	8,875
Adjoint du bibliothécaire en chef.....	7,875	5,958	8,000	8,687
Chef de division, de service ou de succursale.....	7,022	5,208	6,250	6,981
Bibliothécaire.....	5,667	5,609	7,760	5,303

CHAPITRE VIII.—RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA.....	409	Sous-section 1. Organismes fédéraux.....	429
SECTION 2. RECHERCHES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE.....	417	Sous-section 2. Organismes provinciaux....	429
SECTION 3. RECHERCHES D'ORDRE SPATIAL....	424	Sous-section 3. Recherches dans les universités.....	432
SECTION 4. RECHERCHES EN GÉOPHYSIQUE ET EN ASTRONOMIE.....	426	Sous-section 4. Recherches industrielles....	434
SECTION 5. AUTRES ORGANISMES DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES..	428	SECTION 6. DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE DOMAINE DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE.....	438

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les problèmes caractéristiques du Canada, en particulier son étendue, sa faible population et sa structure industrielle unique, ont fait naître une organisation de recherches typiquement canadienne. Naturellement, les premières recherches concernaient l'industrie primaire. Jusqu'au début du siècle, la cartographie géologique et l'agriculture ont été pratiquement les seuls domaines de recherches. En 1898, on a confié les recherches dans le domaine de la pêche à un office honorifique indépendant qui est devenu l'Office des recherches sur les pêcheries. En 1916, le gouvernement fédéral a fondé le Conseil national de recherches, dont les premières fonctions ont été d'encourager et de stimuler les recherches dans les universités au moyen de subventions et de bourses d'études. Ce n'est que vers la fin des années 1920 et le début des années 1930 qu'il a entrepris lui-même des recherches quand il a établi son propre système de laboratoires. Les recherches scientifiques ont pris un grand essor au cours de la guerre alors que le Conseil national de recherches a assumé la responsabilité des recherches pour les trois services armés, y compris les applications de l'énergie atomique. A la fin de la guerre, le Conseil est revenu à son activité normale, soit l'encouragement des recherches dans les universités et les recherches pour l'industrie secondaire. En 1947, on a fondé, au sein du ministère de la Défense nationale, le Conseil de recherches pour la défense qui assume la responsabilité des recherches d'ordre militaire (voir le chapitre XXVI). En 1952, on a confié à l'*Atomic Energy of Canada Limited*, société de la Couronne, le soin de faire des recherches dans le domaine de l'énergie atomique au Canada. Certaines autres sociétés de la Couronne telles que l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et la *Polymer Corporation Limited*, ainsi que le plus grand service d'utilité publique du Canada, savoir les Chemins de fer nationaux du Canada, ont mis au point d'importants programmes de recherches.

Jusque dans les années 1960, la recherche industrielle a progressé lentement au Canada, bien que certaines grandes industries, notamment l'industrie chimique et l'industrie des pâtes et papiers, eussent déjà à leur actif maintes recherches fructueuses. Plusieurs provinces ont institué des Conseils ou des fondations de recherches afin d'amé-

* Une énumération intitulée *Certaines réalisations canadiennes en sciences et en technologie, 1800-1964*, préparée par M. John R. Kohr, Conseil national de recherches, Ottawa, paraît dans l'*Annuaire de 1965*, pp. 418-423; elle est également disponible comme tirage à part du Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

liorer la productivité industrielle (voir pages 428-429); parmi ces instituts de recherches, l'*Ontario Research Foundation* et le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, bien qu'établis en vertu des lois provinciales, sont des établissements autonomes sans but lucratif qui s'occupent de recherche et développement à forfait pour le compte de fabricants, de ministères gouvernementaux et pour leur propre compte; leurs revenus courants proviennent surtout de recherches commanditées. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada (voir le chapitre traitant des forêts) est l'unique association importante de recherches qui soit une initiative collective; les fonds d'exploitation de cet Institut proviennent de l'industrie et ses installations de recherche, du gouvernement fédéral et de l'Université McGill, tous trois intéressés au premier chef à permettre à cette industrie d'affronter la concurrence sur le marché mondial. Toutefois, pendant des années, la nature même de l'industrie en général, fondée sur les ressources primaires, n'était pas favorable à l'établissement de laboratoires de recherches. En outre, la prédominance des sociétés manufacturières d'obédience étrangère a exercé une influence considérable sur le progrès de la recherche industrielle. Les filiales canadiennes des sociétés étrangères avaient à leur disposition les résultats des recherches et des perfectionnements des sociétés-mères, et les sociétés canadiennes n'avaient que peu d'intérêt à instaurer leurs propres laboratoires ou à mettre au point des produits spécialement pour le marché canadien. Mais actuellement, l'industrie canadienne d'un bout à l'autre du pays multiplie ses services de recherches et prend de plus en plus conscience des avantages qu'elle peut en retirer. Désireuse de soutenir la concurrence que lui offrent les industries étrangères dans le domaine de la fabrication d'articles ultra-modernes, l'industrie canadienne intensifie d'une façon impressionnante ses recherches scientifiques et techniques. Le centre de recherches de l'Ontario à Sheridan Park dans le Toronto métropolitain offre une véritable innovation à l'industrie canadienne, tout comme le centre de recherches de Pointe-Claire dans le Montréal métropolitain. Grâce à de tels centres, l'industrie canadienne pourra continuer à affronter la concurrence et peut-être, ce qui importe plus encore, les diplômés canadiens trouveront-ils au pays un domaine qui les convie à l'action créatrice. La valeur des installations déjà construites ou en voie de construction à Sheridan Park s'élève à 27 millions de dollars et plusieurs emplacements sont encore libres. Ailleurs au pays on a déjà construit un certain nombre de nouveaux centres de recherches industrielles et on projette d'en ériger d'autres afin d'effectuer des recherches fondamentales et appliquées dans toute une gamme de disciplines scientifiques.

Il y a donc trois principaux secteurs de recherches au Canada: les recherches effectuées par les gouvernements, les recherches effectuées dans les universités et celles qui se font dans l'industrie. On étudie ces trois éléments en détail dans les sections et sous-sections qui suivent.

Mécanisme de la politique fédérale en matière de sciences.—Dans la sphère fédérale, c'est le Cabinet qui constitue la plus haute autorité du côté de la politique en matière de sciences. Pour exercer cette autorité on a établi par la loi sur le Conseil de recherches (S.R.C. 1952, chap. 239, modifié) un comité du Cabinet appelé Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Ce Comité se compose des ministres du Cabinet dont les ministères comportent certaines responsabilités d'ordre scientifique et de certains autres ministres que touchent indirectement les affaires scientifiques. Les ministères et organismes exécutifs informent le Comité du Conseil privé des aspects scientifiques de leurs propres responsabilités ainsi que de l'organisation et du soutien de la recherche nécessaires à cet égard. D'autre part, le Conseil national de recherches a donné avis au Comité pendant des années sur la politique générale à suivre en matière de sciences, particulièrement en ce qui concerne les recherches dans les universités et dans l'industrie ainsi que dans des domaines qui n'appartiennent pas strictement aux ministères et organismes exécutifs. Puis en 1949, le Comité du Conseil privé a élargi la structure de son régime consultatif en ajoutant un Comité consultatif de fonctionnaires supérieurs dont il pourrait demander l'avis sur la formulation et l'application de la politique du gouvernement en matière de sciences.

En 1964, le Canada s'est engagé dans l'intégration et la promotion de la recherche par la création d'un Secrétariat des sciences rattaché au Bureau du premier ministre. Le Secrétariat fait suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement et celles de M. C. J. Mackenzie, ex-président du Conseil national de recherches. La tâche du Secrétariat consiste à rassembler, classer et analyser les résultats à partir des réalisations du gouvernement en science et en technologie, y compris son rapport avec les universités, l'industrie et les établissements scientifiques provinciaux. En 1966, on a établi le Conseil des sciences du Canada dont le soutien administratif et professionnel lui vient du Secrétariat des sciences. Exclusivement consultatif, le Conseil réclamera la tenue d'enquêtes dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada; il servira de centre de renseignements et de consultation auquel pourra avoir recours le peuple du Canada dans l'élaboration de programmes et de projets pour l'avenir. Pour la première fois, il indiquera d'une façon générale les domaines scientifiques et technologiques qui contribueront vraisemblablement le plus à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du pays et montrera comment organiser et seconder le mieux possible les travaux dans ce domaine. Les membres sont choisis dans l'industrie, les universités et le gouvernement.

Section 1.—Le Conseil national de recherches du Canada*

L'organisation de la recherche à l'échelon national, au Canada, remonte à 1916, année de la création par le gouvernement canadien du Conseil national de recherches. Le Conseil, dont le premier budget avait été établi à \$91,600 (dont \$50,375 seulement ont de fait été dépensés) et qui dépense maintenant 74 millions de dollars s'est élargi et compte actuellement 45 comités associés chargés d'étudier toute une gamme de problèmes, appuie les travaux de recherches effectués par 2,500 hommes de science dans les universités et accorde 1,900 bourses d'études, d'entretien et des bourses post-doctorales.

De 1916 à 1924, le travail fondamental du Conseil a consisté à diriger et à coordonner les travaux de recherches, à organiser des études coopératives, à assurer la formation post-universitaire des chercheurs et à favoriser la poursuite des travaux de recherches en accordant des subventions aux professeurs des universités. Dès 1918, on s'était proposé de créer un institut central de recherches, qui serait chargé de faire des recherches dans le domaine des sciences pures relativement aux étalons de mesure, à la qualité et la composition des matières ainsi que dans le domaine des sciences appliquées aux industries canadiennes. Une commission spéciale du Parlement a appuyé la proposition. En 1925 on a aménagé des locaux temporaires, et les travaux de recherches sur les calcaires magnésiens réfractaires pour les fours sidérurgiques ont obtenu un tel succès qu'on a décidé de rétablir, sur une vaste échelle, une industrie de guerre qui avait été créée au cours de la Première Guerre mondiale. Après cette réussite, le gouvernement a affecté, en 1929-1930, des fonds en vue de l'installation de nouveaux laboratoires. L'immeuble du Conseil national de recherches, rue Sussex, à Ottawa, a été inauguré en 1932; en 1939, on a entrepris la construction de l'immeuble de l'aérodynamique, situé en bordure du Chemin de Montréal, juste à l'est de la ville. Des bâtiments s'échelonnent maintenant sur une superficie de près de 400 acres et le Conseil de recherches y a installé la plupart de ses laboratoires. Le Laboratoire régional des Prairies, érigé sur les terrains de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, a été inauguré en juin 1948; le Laboratoire régional de l'Atlantique, établi sur les terrains de l'Université Dalhousie, à Halifax, a ouvert ses portes en juin 1952.

Aux termes de la loi sur le Conseil de recherches, le Conseil a la direction de toutes matières visant les recherches scientifiques et industrielles au Canada qui peuvent lui être assignées par le Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut entreprendre des travaux de recherches, faciliter ou favoriser le travail dans le domaine de la recherche. Ses recherches ont pour objet, entre autres choses: l'utilisation des ressources naturelles du Canada; le perfectionne-

* Revu par Joan Powers, Bureau des relations extérieures, Conseil national de recherches, Ottawa.

ment des procédés et des méthodes employés dans l'industrie; la découverte des procédés et des méthodes qui peuvent activer l'expansion des industries existantes ou la création de nouvelles industries; l'utilisation des déchets industriels; l'étude et la détermination des étalons physiques et des modes de mesurage ainsi que des propriétés fondamentales de la matière; la normalisation et la certification des appareils scientifiques et techniques au service de l'État et de l'industrie; l'établissement des normes de qualité des matériaux employés dans les travaux publics et des fournitures utilisées par le gouvernement; à la demande de l'industrie, l'étude et la normalisation des matériaux ou des produits industriels. Comme service à la science canadienne, le Conseil possède des bureaux de liaison scientifique à Ottawa, Londres, Washington et Paris. Les fonctionnaires de liaison à l'étranger servent aussi d'attachés scientifiques auprès des missions diplomatiques canadiennes. La bibliothèque du Conseil national de recherches, qui compte plus de 600,000 volumes de sciences et de technologie (y compris 12,000 revues et autres périodiques), remplit les fonctions de Bibliothèque scientifique nationale du Canada (voir aussi page 402).

Les laboratoires du Conseil se répartissent en dix divisions et en deux laboratoires régionaux; il y a un directeur pour chacun des laboratoires. Six des divisions s'occupent d'études fondamentales et appliquées en sciences naturelles: biosciences, chimie pure et chimie appliquée, physique pure et physique appliquée et radiobiologie. Quatre autres divisions se consacrent surtout au génie: recherches en construction, en génie mécanique, en radiotechnique et génie électrotechnique, et recherches aéronautiques. Quant aux deux laboratoires régionaux, ils s'occupent surtout de recherches concernant les ressources de la région des Prairies et de la région de l'Atlantique. Le Conseil des recherches médicales, qui assume la responsabilité de l'appui accordé aux travaux de recherches dans le domaine de la médecine, mais qui relève de l'administration générale du Conseil national de recherches, a été institué au mois de novembre 1960 (voir pp. 301-302).

Le Conseil national de recherches se compose du président, de deux vice-présidents (section scientifique), d'un vice-président (section administrative) et de 17 autres membres; ces derniers, nommés pour une période de trois ans, représentent l'industrie, le travail et la recherche dans le domaine de la science et du génie. Un bon nombre de ces membres sont recrutés dans les universités canadiennes. Le Conseil fait rapport au Comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles par l'intermédiaire du ministre nommé par le gouverneur en conseil aux fins de la loi sur le Conseil de recherches.

Le budget ordinaire du Conseil pour 1966-1967 s'établit à quelque 74 millions de dollars, exclusion faite des dépenses du Conseil des recherches médicales. Environ 29 millions servent à des fins de subvention (bourses d'études et subventions à la recherche en sciences et en génie). Le reste est employé pour l'exploitation des laboratoires et pour la réalisation du Programme d'aide à la recherche industrielle établi par le Conseil. Sur les 2,760 personnes qu'emploie le Conseil, on compte 788 scientifiques et ingénieurs.

Liens avec l'industrie.—Le Conseil national de recherches s'est toujours intéressé au plus haut point aux applications de la science dans l'industrie canadienne. Depuis 1917, des représentants de l'industrie, du gouvernement et des universités s'efforcent, avec le concours des comités associés du Conseil, de résoudre les problèmes urgents qui se posent dans les domaines industriels et économiques. Un échange constant de personnel et de renseignements s'effectue entre les laboratoires du Conseil national de recherches et ceux de l'industrie et environ 70 p. 100 du travail du Conseil a trait aux recherches appliquées destinées à des usages industriels. Le Conseil entreprend à forfait des recherches relatives à des entreprises particulières et s'occupe de travaux d'essais et de normalisation de tous genres. Les découvertes faites dans les laboratoires du Conseil sont brevetées, puis mises à la disposition des fabricants par l'entremise de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée (voir page 152).

Le Service de renseignements techniques est un des grands domaines d'activité du Conseil. Son personnel se compose d'ingénieurs itinérants, qui visitent des établissements manufacturiers, et de chercheurs spécialisés qui, postés à Ottawa, peuvent consulter les

ouvrages techniques mis à leur disposition à la bibliothèque du Conseil. Bien que toutes les demandes soient étudiées, le Service est tout particulièrement désireux de venir en aide aux petits établissements où les facilités de renseignements ou de recherches font défaut. Le Service donne des conseils, à titre gracieux, sur tous les aspects concernant les matériaux et méthodes, l'outillage industriel, l'organisation de l'usine, l'emballage, les primes de rendement aux ouvriers et la vérification des stocks.

En 1962, le Conseil a commencé à accorder une aide financière directe aux industries canadiennes qui entreprennent des travaux de recherches. Il consent des subventions pour recherches appliquées et travaux de perfectionnement à long terme. L'aide est à frais partagés, l'industrie versant au moins la moitié des fonds nécessaires à chaque projet. Les sociétés de toute importance et représentant un vaste secteur de l'activité industrielle ont droit à cette aide, et elles conservent tous les droits découlant des travaux accomplis. En 1965-1966, le Conseil a versé \$3,300,000 en subventions à 90 maisons canadiennes pour 40 nouveaux projets et 104 projets continus de recherches. Ce travail a aussi créé plus de 700 nouveaux postes dans le domaine des recherches.

Biosciences.—Le programme de la Division des biosciences a trait aux problèmes d'ordre pratique relatifs à l'économie nationale et aux études fondamentales qui peuvent fournir des renseignements utiles dans des domaines comme l'agriculture, la médecine et l'industrie. Les appareils et les moyens techniques dont on fait usage dans la préparation, la conservation et l'entreposage des denrées alimentaires représentent une partie importante de son travail pratique; ces dernières années, on a accordé une attention toute particulière à la congélation des aliments, à l'entreposage frigorifique dans des chambres chemisées et au transport par installations frigorifiques. Des études récentes ont comporté de nouveaux essais d'une méthode inventée à la Division et que l'industrie emploie beaucoup aujourd'hui dans la congélation par immersion de volaille, de la détermination de la perte en qualité que subit la chair de volaille au cours de la congélation et de l'entreposage frigorifié, et du perfectionnement d'un meilleur mode de refroidissement des camions servant au transport des aliments congelés. On a également étudié les réactions physiques et chimiques qui influencent la coagulation du lait évaporé au cours de la stérilisation. On fait l'étude des micro-organismes que l'on rencontre dans la préparation et la conservation des aliments, en particulier de ceux qui se trouvent dans les aliments très salés et dans le fromage, et de ceux qui se développent à la faveur des basses températures. On dispose d'une collection nationale d'environ 3,000 levures, bactéries et champignons.

Un travail considérable se poursuit dans le domaine de la physiologie animale ou végétale. Des études sur la façon dont l'organisme des mammifères, des oiseaux et de l'homme s'adapte au froid ont permis de recueillir des données fondamentales sur l'activité cellulaire, musculaire et métabolique et servent aussi à expliquer des problèmes d'ordre pratique, comme la mortalité élevée chez les caribous nouveau-nés. On étudie les réactions fondamentales que subissent les plantes, comme au cours de leur transplantation, et l'on fait un examen approfondi de lignées de cyanophycées, qui, croit-on, causent la mort de certains bovins. Les fibres végétales comme la cellulose, qui provient de la membrane des cellules végétales, et la structure et la fonction des cellules végétales, font aussi l'objet d'études.

Diverses études portent également sur le mécanisme de la fermentation, l'enzymologie, la structure des protéines, des polysaccharides et de lipides. Un groupe de chercheurs s'occupe, entre autres choses, d'études statistiques de longue haleine sur la variabilité des protéines dans le blé, élément qui influe sur les ventes de blé outre-mer. A ce travail est venu s'ajouter dernièrement l'examen des effets des facteurs météorologiques sur la teneur en protéines.

Radiobiologie.—L'effet des radiations sur les organismes vivants, y compris l'homme, fera l'objet d'investigations dans la Division de radiobiologie, récemment organisée. La Division sera logée dans un nouvel immeuble que l'on construit actuellement à proxi-

mité des bâtiments abritant les principales divisions des recherches appliquées du Conseil. Divers types de radiations seront utilisés, y compris les rayons ultra-violet, les rayons gamma, les rayons X, les électrons et les neutrons rapides. Les recherches porteront sur les modifications physiques, chimiques, fonctionnelles et statistiques qui se manifestent dans les produits chimiques purs, dans les produits biochimiques (enzymes et macromolécules), dans les cellules, les tissus, les micro-organismes, les plantes, chez les animaux et dans les populations humaines ou animales soumises à des irradiations. Les études examineront aussi les radiations se produisant à l'intérieur des matières biologiques, ainsi que celles provenant de l'extérieur. Quand cela sera possible, on observera les effets produits par les radiations à diverses doses.

Chimie appliquée.—La Division de la chimie appliquée est chargée de fournir de nouvelles données scientifiques en vue de la mise en valeur des ressources naturelles et les industries chimiques du Canada. Au début, une bonne partie du travail de la Division consistait à résoudre des problèmes précis et urgents, mais la Division s'attache davantage aujourd'hui aux études plus fondamentales. Elle prévient de la sorte les conflits qui pourraient naître avec les laboratoires industriels et les spécialistes de l'industrie et, en plus d'apporter des renseignements d'ordre fondamental, elle obtient souvent des résultats pratiques. Ainsi, une étude approfondie portant sur la contraction des fluides et des solides, phénomène de première importance dans bon nombre de travaux relatifs au génie chimique, a permis de mettre au point une méthode pratique de séchage du grain. Cette méthode peut facilement s'appliquer dans le cas des réactions chimiques ou encore lorsqu'il s'agit d'extraire des liquides de certaines substances.

Le Conseil a entrepris un autre travail de longue haleine, qui laisse entrevoir des possibilités considérables dans le domaine industriel; il porte sur les facteurs qui concourent à la stabilité ou à la destruction des solides en suspension dans un liquide. On a découvert une méthode qui permet de séparer facilement à peu près n'importe quel solide du liquide qui l'entoure. Ce travail, qui a pris de l'ampleur, porte maintenant aussi sur la séparation des solides dissous. On a démontré que l'on pouvait extraire de l'eau à peu près tous les sels dissous, en recourant à une méthode de filtration appropriée; les essais se poursuivent actuellement avec d'autres substances. En outre, l'étude des réactions chimiques qui se produisent à des températures très élevées, étude qui se poursuit depuis plusieurs années, a abouti à la préparation d'un polymère stable qu'on ne pouvait obtenir en se servant des moyens habituels.

La Division compte onze sections: chimie analytique, génie chimique, chimie des colloïdes, chimie des hauts polymères, haute pression, cinétique et catalyses, corrosion et oxydation des métaux, chimie métallurgique, chimie organique physique, chimie des hydrocarbures, et chimie des textiles. Les travaux se groupent surtout sous les titres généraux de chimie du pétrole ou de chimie de corrosion, en ce sens que le travail d'un bon nombre de sections se rapporte à l'un ou l'autre de ces domaines.

Chimie pure.—La Division de la chimie pure compte un nombre restreint d'employés permanents qui collaborent avec 50 jeunes docteurs en chimie, bénéficiaires de bourses et venant de toutes les parties du monde. Les travaux consistent en recherches fondamentales de longue haleine en chimie organique et physique, propres à fournir de nouvelles connaissances fondamentales en chimie.

Le travail en chimie organique comporte des recherches sur les structures des alcoïdes, des études sur les spectres infrarouges des stéroïdes, la synthèse des porphyrines et des composés classifiés avec les isotopes. D'autres sections étudient la cinétique chimique et la photochimie, les potentiels d'ionisation des radicaux libres par la spectrométrie de masse, la spectroscopie vibratoire infrarouge et de Raman, les semi-conducteurs à cristaux organiques et l'application de techniques de résonance magnétique des protons de haute résolution à l'étude de la liaison de l'hydrogène et des autres interactions moléculaires. D'autres sections étudient certains aspects de la chimie des surfaces comme les propriétés thermiques des simples solides et les imperfections dans le volume et la surface des cristaux

halogènes des alcalis, les températures de micellisation par microcalorimétrie, les thermodynamiques et les relations tension-effort associées à l'absorption des fluides par les carbones actifs. Un petit groupe s'intéresse aussi à la chimie des matières grasses et des huiles.

Physique appliquée.—Le travail de la Division comprend les programmes de recherches censés donner des résultats d'ordre pratique pour l'économie canadienne ainsi que des recherches destinées à assurer la précision des étalons physiques de base sur lesquels toutes les mesures se fondent. La Division de la physique appliquée possède maintenant des étalons primaires avantageusement comparables à ceux de tout autre pays en ce qui concerne la masse, la longueur, le temps, l'électricité, la température, la photométrie et la radiation qu'il incombe de veiller sur tous les étalons physiques fondamentaux. La Division comprend les sections suivantes: acoustique, optique de la diffraction, électricité, physique de la chaleur et de l'état solide, optique des instruments, interférométrie, mécanique, recherches photogrammétriques, optique des radiations, rayons X et radiations nucléaires.

Les exemples suivants indiqueront le genre de travaux en cours: une étude du bruit physiologique et de sa relation avec le seuil de l'ouïe qui a mené à la création d'une nouvelle sonde microphonique qui devrait être très utile pour effectuer des mesures précises du son; une étude visant à obtenir des audiomètres plus précis et exacts d'une grande importance en ce qui concerne la perte de l'ouïe dans l'industrie et ailleurs; des recherches pour l'amélioration du pouvoir de définition des systèmes optiques, la mise au point d'un maser à hydrogène pouvant servir d'étalon de fréquence pour définir le temps, des mesures de différents métaux et matières céramiques pour élucider le processus du transfert de la chaleur aux températures élevées, l'établissement d'une source internationale étalonnée de neutrons, l'étude et l'application de la radiation très intense et très monochromatique émise par les lasers à gaz. Bon nombre de réalisations de la Division se trouvent dans le commerce: des protecteurs d'oreilles qui éliminent les bruits, un appareil de restitution analytique révolutionnaire qui permet de tracer des cartes d'après des photographies aériennes (disponibles en deux modèles: l'un pour usage militaire, l'autre pour usage civil), des potentiomètres à cinq et six chiffres et un pont thermométrique de précision à lecture directe; un instrument servant à mesurer la résistance à un millionième près ainsi qu'un nouvel instrument destiné à la mesure très rapide et précise de tensions électriques allant jusqu'à 3,000 volts.

Physique pure.—Les travaux en cours portent sur les rayons cosmiques, les particules à énergie intense, la physique de l'état solide, la physique des plasmas, la spectroscopie et la radiocristallographie. Ils touchent à divers problèmes fondamentaux qui n'ont pas d'application immédiate mais qui agrandissent le champ des connaissances et constituent la base de nouveaux progrès dans les sciences appliquées. L'étude des rayons cosmiques et des particules de forte énergie a beaucoup progressé grâce aux instruments spéciaux placés à bord du satellite canadien *Alouette II*. Ces instruments renvoient à la terre des données sur les ceintures de radiation Van Allen et sur les ceintures artificielles créées par les explosions atomiques.

La Section de l'état solide étudie les propriétés électriques, thermiques et mécaniques des métaux et des semi-conducteurs, en particulier à des températures très basses. Les spécialistes de la Section de la physique des plasmas, créée en 1962, ont déjà fait œuvre utile en observant la dispersion d'un faisceau rubis-maser causée par un plasma. Cette étude va permettre de déterminer la température et la concentration des électrons. La Section de la spectroscopie étudie la structure des atomes et des molécules au moyen de leurs spectres ultraviolets, visibles, et micro-hertziens et il a fait un travail considérable sur les masers optiques.

Le laboratoire de diffraction à rayons X entreprend, pour le compte des laboratoires de l'État, des recherches fondamentales sur la structure des molécules et des cristaux et sur les problèmes d'identification. Deux des grands projets portent sur les narcotiques et les minéraux vanadifères. Les méthodes de radiocristallographie sont extrêmement utiles dans le domaine de l'identification, car elles ne sont pas destructives et elles n'exigent que de très petites quantités de matière.

Recherches en bâtiment.—Cette Division a pour principale mission d'assurer un service de recherches le plus complet possible à l'industrie du bâtiment du Canada. Le programme de recherches s'attache donc à tous les aspects de la construction (plans, matériaux et éléments), aux recherches sur les incendies et aux études sur la mécanique du sol, de la neige et de la glace. Des centres régionaux de recherches et de renseignements sont situés à Halifax, à Saskatoon, à Vancouver et à Norman Wells. La Division sert de service de recherches techniques à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

La Division s'intéresse, entre autres choses, aux problèmes suivants: le comportement des agrégats de ciment et de bétons légers, les matériaux et les techniques des travaux de maçonnerie et de plâtrage, la corrosion atmosphérique des métaux, les recherches portant sur la peinture et l'acoustique, l'examen du comportement des murs, des fenêtres, des cheminées et des systèmes de chauffage domestiques. D'autres études portent sur l'humidité dans les immeubles, les données nécessaires à la mise au point d'un système de conditionnement de l'air, les effets de la neige et du vent sur les structures, les propriétés de diverses catégories de sols, y compris le pergélisol et les fondrières, et les effets que produisent sur les édifices les vibrations terrestres causées par les tremblements de terre. Un laboratoire spécial de recherches sur les incendies dispose de tous les instruments nécessaires pour étudier la résistance au feu de divers matériaux, la prévention des incendies et la lutte contre l'incendie.

Comme la Division concentre ses recherches sur les problèmes de construction particuliers au Canada, une grande partie des travaux ont pour objet le comportement des constructions et des matériaux de construction par temps froids. Dans ce domaine, on a examiné les fenêtres à double vitre ainsi que les parements en métal léger ou en verre, éléments qu'on emploie de plus en plus dans la construction moderne. On a fait des études spéciales pour améliorer les techniques de la construction en hiver et une section se consacre aux problèmes de la construction dans le Grand-Nord.

La Division vise, par un programme éducatif d'envergure à renseigner architectes et entrepreneurs en construction sur certains éléments à éviter dans le domaine du bâtiment. Elle collabore d'une façon semblable avec le ministère fédéral et les ministères provinciaux des Travaux publics et certains nouveaux bâtiments ont fait l'objet d'études importantes sur place.

Bon nombre de résultats des travaux de la Division sont formulés dans le Code national du bâtiment, document de consultation qui renferme les normes de construction appliquées maintenant par certaines municipalités où habitent les trois quarts de la population urbaine du Canada. La Division fournit aussi les services de secrétariat et une aide technique considérable au Comité associé qui rédige le Code.

Génie mécanique.—Les travaux de la Division de génie mécanique portent surtout sur la mécanique, l'hydrodynamique (génie hydraulique et architecture navale) et la thermodynamique. La Division entreprend de nombreux travaux d'essai et d'établissement de devis pour le compte de l'industrie et des ministères du gouvernement. Les travaux sont en grande partie des projets continus intéressant les transports par terre, par eau ou par air.

Dans la mécanique, les travaux comprennent l'analyse et les calculs mathématiques, le perfectionnement des instruments et des servo-mécanismes et la recherche portant sur certains dispositifs mécaniques tels que les engrenages. Un groupe de chercheurs qui travaillent dans le domaine du génie biomédical, en collaboration avec des chirurgiens, a inventé une aide mécanique pour le traitement des malades qui souffrent d'une déviation latérale de la colonne vertébrale; grâce au refroidisseur de sang qu'on a expérimenté sur des animaux, les chirurgiens pourront pratiquer une intervention chirurgicale au cerveau d'une durée d'une heure ou plus sans que le sang y circule.

En hydraulique, on a effectué certains travaux et construit divers modèles qui visent l'amélioration des ports canadiens. La construction du brise-lames perforé du type Jarlan et son heureuse application à Baie Comeau ont déclenché des enquêtes quant à son emploi éventuel dans d'autres ports du Canada. La Division reçoit de toutes les parties du monde,

des demandes de renseignements au sujet du brise-lames, ce qui ne manque pas d'accroître l'intérêt qu'on porte à cette question. Une réalisation prometteuse porte sur l'installation de brise-lames pour empêcher l'ensablement des ports en utilisant l'énergie des vagues. Le laboratoire de construction navale poursuit ses études sur le dessin et le fonctionnement des hélices, des gouvernails et des coques.

Les travaux de recherche dans le domaine du transport ferroviaire portent principalement sur les locomotives et sur les qualités de roulement ainsi que sur le comportement mécanique des wagons à marchandises. On a fait des recherches sur les systèmes améliorés de freinage et les combustibles meilleur marché. Les sociétés ferroviaires ont collaboré avec le Conseil national de recherches, dans une étude de la dynamique des longs trains et des moyens de diminuer les dommages. Une autre étude de longue haleine porte sur les possibilités d'utiliser des turbines à gaz dans les locomotives. On explore également la possibilité d'employer des turbines à gaz dans les aéronefs à décollage et à atterrissage vertical ainsi que les problèmes de thermodynamique, d'aérodynamique et de commande que pose ce genre d'avions. On poursuit aussi des recherches approfondies sur le comportement des lubrifiants sous de hautes pressions et celui des gaz à des températures extrêmement élevées.

Établissement aéronautique national.—En collaboration avec l'industrie aéronautique, l'Établissement aéronautique national effectue des recherches afin de répondre aux besoins de l'aviation militaire et civile; il exécute aussi son propre programme de recherches. En conséquence, ses travaux se concentrent sur les problèmes de l'aérodynamique, de la forme des aéronefs et des matériaux qui servent à les construire et sur la mécanique du vol. Il possède les seules souffleries de mise au point au Canada et il est équipé pour éprouver les innovations dans le domaine de l'aviation industrielle et militaire qui s'effectueront dans un avenir prévisible. La recherche en aérodynamique à partir des vitesses inférieures jusqu'à environ quatre fois et demie la vitesse du son s'effectue dans les souffleries. A l'heure actuelle on accorde beaucoup d'attention au problème de faible vitesse des avions de décollage vertical ou court. D'autres études portent sur les caractères aérodynamiques des hélices à grande poussée, sur les ailes à ventilateurs incrustés et sur les ailes situées dans le puissant sillage d'une hélice. La recherche sur la forme des aéronefs et les matériaux qui servent à les construire comporte des enquêtes sur les accidents de l'air, sur la théorie des structures, la fatigue et la rupture, la statistique des charges de vol et sur les systèmes hydrauliques des avions. Le programme de la mécanique du vol embrasse les recherches sur la sécurité du vol et la stabilité et la commande des aéronefs, sur la mise au point d'un indicateur de position d'écrasement destiné au repérage des avions tombés, sur la physique atmosphérique, sur la magnétométrie anti-sous-marine et l'évitement des collisions entre avions.

Un programme très diversifié d'aide à la petite industrie est en train de se développer. Le travail se rattache surtout à l'établissement, au perfectionnement et à l'essai des produits. En ce qui a trait à l'utilisation des aéronefs, les efforts de l'É.A.N. ont porté sur les domaines de l'activité nationale où le recours aux méthodes aériennes permettrait de réaliser des économies quant aux frais et d'améliorer l'efficacité dont les applications suivantes: agriculture, lutte contre les incendies de forêt, exploitation forestière du bois, levés magnétiques à haute sensibilité, physique de la précipitation et étude des turbulences atmosphériques.

Radiotechnique et génie électrique.—Le travail de la Division comprend d'une part l'étude des problèmes technologiques susceptibles de contribuer à l'industrie canadienne et d'autre part des recherches fondamentales en science électrique. La Division collabore avec les services armés et avec les industries connexes dans le dessin, la production et l'évaluation de nouveaux appareils.

Le programme technologique comprend des études au sujet des pertes par effet couronne et des perturbations radioélectriques provenant des lignes de transmission de courant continu à très haute tension, la télémétrie des fusées, la mise au point des antennes,

des instruments électro-médicaux, des aides électroniques à la navigation et des étalons de hautes fréquences. La Division a le laboratoire d'antenne le mieux équipé au Canada et aide beaucoup au perfectionnement et à la fabrication des antennes et radomes. Voici quelques-unes des récentes réalisations de la Division: un radar marin à transistors de faible encombrement, pour servir dans les embarcations de plaisance et dans les bateaux de pêche, un indicateur sous-marin de position d'écrasement pour le repérage des avions immergés, un électrocardiographe à tracé localisé montrant la variation de temps de la tension cardiaque entre 70 points du corps, et un enregistreur créateur à ruban très en demande dans les studios de musique électronique. Un radar antimortier extrêmement mobile, mis au point par la Division, est fabriqué commercialement depuis 1961.

Des études fondamentales se poursuivent dans les domaines de la radioastronomie, des recherches sur la haute atmosphère, de la physique des électrons et de la physique de l'état solide. A l'observatoire de radioastronomie de la Division, dans le parc Algonquin (Ont.), le radiotélescope à réflecteur parabolique de 150 pieds de diamètre est entré en service au milieu de 1966.

Installations de recherches spatiales.—En 1966, le Conseil national de recherches a succédé à l'Office de recherches spatiales de l'Aviation militaire des États-Unis, à la direction du Polygone de recherches de Churchill (Man.), qui relève de la Direction des installations de recherches spatiales, nouvellement instituée. Du polygone, mis en service au profit tant des savants canadiens que des savants américains et financé par des capitaux canadiens et américains, il est possible de lancer plusieurs sortes de fusées-sondes et de ballons-sondes portant des instruments scientifiques afin d'effectuer des recherches dans la haute atmosphère de la terre. Des instruments terrestres connexes sont conçus spécialement pour faire l'étude des aurores boréales par des méthodes photographiques et spectrophotométriques.

La Direction des installations de recherches spatiales a aussi pris en main la tâche qu'exécutait auparavant la Division de radiotechnique et d'électrotechnique et qui consiste à donner aux instruments scientifiques une forme et un volume convenables pour qu'ils puissent être placés à bord des fusées. Le travail technique, effectué pour le compte des scientifiques du Conseil national de recherches et des universités canadiennes, sera adjugé par contrat à des entreprises industrielles et comprendra le choix et l'acquisition de fusées appropriées. La Direction administre également la station Minitrack de repérage des satellites et de réception des données, située près de St-Jean (T.-N.), pour le compte du Conseil national de recherches et de la *National Aeronautics and Space Administration*, des États-Unis.

Laboratoire régional de l'Atlantique.—Le Laboratoire régional de l'Atlantique étudie les problèmes théoriques et pratiques se rapportant aux ressources et à l'industrie des provinces de l'Atlantique. Il offre conseils et aide aux industries locales et aux ministères du gouvernement et abrite, en outre, la station régionale de l'Atlantique de la Division des recherches en bâtiment du Conseil. Le programme de recherches comprend des études portant sur la biochimie et la physiologie des mycètes, des bactéries, des algues marines, des lichens, des mousses et des plantes plus évoluées; sur la chimie des composés inorganiques qui se forment naturellement; sur la chimie-physique des réactions inorganiques qui se produisent à de hautes températures. On y poursuit actuellement des recherches portant sur l'application des méthodes agricoles scientifiques à la culture des algues marines, et les études effectuées permettent d'espérer la découverte de nouvelles sources d'approvisionnement capables de répondre aux besoins futurs de cette industrie croissante. Une étude des substances extraites des espèces telles que le carrageen, le varech et le fucus a permis de trouver plus de 40 usages de ces plantes dans l'industrie des aliments, des produits pharmaceutiques et du textile ainsi que dans l'agriculture.

Une initiative de très grande portée a été l'établissement de relations plus étroites avec l'Université Dalhousie, à Halifax. Grâce à un nouvel accord, les étudiants admissibles à la Faculté des études supérieures de l'Université peuvent effectuer des travaux de re-

cherches au Laboratoire régional, sous la direction de l'un des chercheurs du Laboratoire qui enseignent sans rémunération à la Faculté. Le but immédiat de l'entente est de faciliter les études supérieures dans la région de l'Atlantique. Le but ultime est d'aider à la formation d'un bon personnel scientifique qui permettra à l'industrie de réaliser de grands progrès.

Laboratoire régional des Prairies.—L'un des objectifs du Laboratoire régional des Prairies est de trouver des usages plus nombreux pour les produits cultivés dans les Prairies en déterminant les emplois éventuels des produits que l'on cultive actuellement et en favorisant des cultures nouvelles capables de répondre à des besoins déterminés. Cinq sections s'occupent d'exécuter le programme du Laboratoire: physiologie et biochimie des mycètes; physiologie et biochimie des bactéries; biochimie des plantes; chimie des produits naturels, et génie et mises au point techniques. On poursuit donc des recherches sur les propriétés et réactions des éléments des plantes et sur les procédés biologiques, chimiques ou techniques qui peuvent transformer ces éléments en composés nouveaux. Le perfectionnement des graines oléagineuses comme variante à la culture des céréales a reçu beaucoup d'attention.

Depuis quelque temps déjà, le Laboratoire étudie les principaux éléments des plantes: carbohydrates, protéines, amidon, lignine et fibres. Ainsi, on a défini la structure chimique de plusieurs polysaccharides qui se trouvent dans les graines de céréales et qui ont de l'importance dans la technique de la boulangerie, de la meunerie et de la fermentation. On a aussi étudié les éléments secondaires des plantes: phénols, flavonoïdes et terpènes, qui sont reconnus comme ayant des propriétés fongicides ou germicides. Un laboratoire a été établi pour étudier systématiquement les éléments que l'on peut extraire des plantes et des arbrisseaux de la région.

Certains résultats obtenus au Laboratoire des Prairies offrent des possibilités commerciales, dont la production des compléments nutritifs à partir des micro-organismes et des amino-acides essentiels comme la lysine; des alcools polyhydroxylés comme le glycérol et l'arabitol; et des acides gras hydroxylés; ainsi que la production de certains glycérides au moyen d'enzymes et de micro-organismes. Le Laboratoire collabore avec le ministère de l'Agriculture du Canada afin de maintenir la situation du Canada en tant que premier exportateur de graine de colza employée dans la fabrication des huiles de friture, des vinaigrettes et de l'huile entrant dans la préparation de la margarine et du saindoux. Un groupe, qui travaille dans le domaine de la mycologie, s'intéresse à la production de nouveaux produits chimiques, d'antibiotiques, d'alcaloïdes et d'acides-amino.

Section 2.—Recherches dans le domaine de l'énergie atomique*

Développements récents et perspectives.—Les premiers résultats importants des recherches dans le domaine de l'énergie atomique au Canada semblent maintenant à portée de la main. La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario est à construire une centrale d'énergie nucléo-électrique à groupes multiples, à Pickering près de Toronto. Chaque groupe produira 500 mégawatts (1 mégawatt = 1,000 kilowatts) et il est prévu que les quatre premiers groupes commenceront à fonctionner chacun à un an d'intervalle à compter de 1970. Les estimations indiquent que le coût de l'énergie sera inférieur à 4 millièmes de dollar (0.4 cents le kilowattheure) et pourra ainsi concurrencer l'énergie provenant d'autres genres existants de centrales thermiques. La Commission hydro-électrique du Québec se lance également dans le domaine de l'énergie nucléaire en construisant un prototype central nucléaire de 250 mégawatts de modèle récent. Comme les anciens réacteurs CANDU (*Canadian Deuterium Uranium*), le modèle utilise l'uranium naturel comme combustible et l'eau lourde comme agent de refroidissement, mais la chaleur sera transportée du combustible par ébullition d'eau ordinaire au lieu d'eau lourde maintenue

* Rédigé (juin 1966) par M. W. B. Lewis, vice-président senior (Sciences), *Atomic Energy of Canada Limited*, Chalk River (Ont.).

à une pression suffisante pour empêcher l'ébullition. Le modèle est désigné sous le nom de CANDU-BLW-250 (*Canadian Deuterium Uranium-Boiling Light Water-250* mégawatts).

Le premier réacteur de démonstration d'énergie nucléaire (NPD), le CANDU-PHW-20 (à eau lourde sous pression, de 20 mégawatts), installé à Rolphont (Ont.), a prouvé clairement qu'avec ce type de centrale, il est possible d'obtenir des facteurs d'utilisation supérieure à 80 p. 100 pendant toute une année. Le chargement du combustible se poursuit régulièrement en cours de marche du réacteur et les pertes en eau lourde se maintiennent bien en deçà des limites économiques. Ce réacteur fournit maintenant des renseignements utiles au sujet du comportement à long terme de ses pièces composantes et assure un centre de formation à l'intention de ceux qui composeront le personnel des immenses réacteurs actuellement en voie de construction au Canada et à l'étranger. L'autre réacteur, la centrale de 200 mégawatts de Douglas Point, sera mis en service en 1966.

Des réacteurs canadiens à eau lourde sont aussi en voie de construction en Inde et au Pakistan. Pour répondre à la forte quantité d'eau lourde qu'exige le fonctionnement de ces deux réacteurs, on est en voie de terminer une usine d'une capacité annuelle de 200 tonnes, à Glace Bay (N.-É.); le choix de l'emplacement d'une deuxième usine qui produira 500 tonnes d'eau lourde annuellement n'est pas encore déterminé.

Bien qu'on s'attende que l'énergie nucléaire rétablisse le marché mondial de l'uranium, la principale restauration est prévue pour les années 1970. Le rendement élevé d'énergie obtenu de la fission de l'uranium est la clé d'une énergie nucléaire d'un rapport économique. Le rendement est si élevé que le coût de l'uranium brut ne représente qu'un élément infime du coût de l'énergie électrique. Il est d'environ 5 p. 100 du total contre les 50 p. 100 sinon plus versés pour le charbon dans certaines grandes centrales classiques. La construction du réacteur et de ses installations constitue l'élément le plus considérable de l'économie dans le domaine d'énergie nucléaire, et la fabrication du combustible ne représente qu'un élément secondaire (de 10 p. 100 à 15 p. 100).

Dans le passé, la principale activité dans le domaine de l'énergie atomique au Canada consistait dans l'extraction et l'affinage d'uranium aux fins d'exportation, pour usages militaires. Les circonstances ont tellement changé que le gouvernement a énoncé une politique d'interdiction des exportations d'uranium pour fins militaires, mais d'encouragement des exportations à des fins pacifiques telles que l'énergie nucléaire, sous réserve de garanties établies par voie de négociations. Il est aussi à remarquer que, étant donné le coût inférieur par unité d'énergie réalisé aux centrales plus grandes, les services d'utilité publique importants seront plus portés à exporter l'énergie provenant de leurs installations et de relier en réseaux d'interconnexion leurs centres de charge au moyen de transmission à haute tension, même sur de longues distances. Aussi tous les usagers de l'électricité bénéficient de la nouvelle tendance selon laquelle plus les taux sont bas, plus forte est la demande. Les modèles canadiens de réacteur d'énergie nucléaire paraissent capables de s'adapter aux puissances les plus considérables et de profiter des changements dans la valeur marchande de l'uranium naturel et du combustible retransformé pour que l'énergie atteigne des prix encore plus bas, à mesure qu'augmente le rythme des opérations.

Le premier irradiateur commercial d'aliments, muni d'une source de Cobalt-60, a été mis en service près de Montréal (P.Q.).

Un progrès important dans le domaine de l'instrumentation, celui de la gamma-spectrométrie de précision fondée sur des cristaux de germanium qui a été mis au point à Chalk River, révolutionne un grand nombre de techniques, notamment les analyses des isotopes et des éléments par la radioactivation provoquée par des neutrons.

Arrangements en vue de l'organisation.—Au Canada, l'énergie atomique relève de trois organismes fédéraux: 1° la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui régleme à tous les égards le travail accompli dans le domaine nucléaire; 2° l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, qui remplit à la fois la fonction de producteur d'uranium et celle d'agent de l'État pour l'achat d'uranium auprès des sociétés privées d'extraction; et 3° l'*Atomic Energy of Canada Limited*, dont l'activité comprend des travaux de recherches

et de perfectionnement, l'étude et la construction de génératrices nucléaires et la production d'isotopes radio-actifs et de matériel connexe, comme des appareils de radiothérapie au Cobalt-60 pour le traitement du cancer, ainsi que de grandes installations pour la stérilisation des fournitures médicales et autres usages.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique ne fait pas de recherches, mais elle accorde des subventions importantes aux universités afin d'encourager la recherche individuelle et de leur permettre d'acquérir le matériel sans lequel elles auraient de la difficulté à former les spécialistes nucléaires de demain. Le Conseil national de recherches a aussi consenti des subventions dans le domaine de l'énergie atomique. En 1965-1966, ces subventions ont totalisé \$1,600,000.

L'*Eldorado* dirige des laboratoires de recherches et de perfectionnement à Ottawa, qu'elle utilise en rapport avec l'extraction et le traitement de l'uranium à Beaverlodge, dans le nord de la Saskatchewan, ainsi qu'avec sa raffinerie de Port Hope (Ont.). L'*Eldorado* collabore avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui s'occupe des recherches préliminaires sur la production et l'utilisation de l'uranium.

Le conseil d'administration de l'*Atomic Energy of Canada Limited (AECL)* se compose de 11 membres, comprenant des représentants des sociétés d'énergie, de l'industrie privée et des universités. L'installation principale de la société, soit les Laboratoires nucléaires de Chalk River, est située près de Chalk River, (Ont.) et une deuxième installation, le Centre d'études nucléaires de Whiteshell, est située près de Pinawa (Man.). Le siège social de la société et la Division des produits commerciaux de l'*AECL* se trouvent à Ottawa. Le Groupe des projets nucléo-électriques de l'*AECL* et la Division d'étude du prototype, à Toronto, dirigent les travaux de génie relatifs aux réacteurs d'énergie électrique et aux centrales nucléaires, et agissent comme société d'ingénieurs-conseils en matière nucléaire. Le dessin et la construction du NPD, la centrale de démonstration, ont été réalisés avec le concours de l'*AECL*, de la *Canadian General Electric Company Limited* et de l'Hydro-Ontario. Le Groupe des projets nucléo-électriques, avec l'appui de l'Hydro-Ontario, a réalisé les plans et la construction de la centrale de Douglas Point. La Commission hydro-électrique de l'Ontario s'est engagée à acheter la centrale dès qu'elle fonctionnera de façon satisfaisante. L'*AECL* et l'Hydro-Québec concluront vraisemblablement une entente analogue relativement à la construction de la centrale CANDU-BLW-250. L'Hydro-Ontario, à laquelle le Groupe des projets nucléo-électriques sert d'ingénieurs-conseils en génie nucléaire, aménage actuellement de vastes installations à la centrale de Pickering. Un Comité consultatif de l'exploitation de l'énergie atomique tient tous les autres services d'utilité publique pleinement au courant des progrès accomplis. Institué en 1954 par le gouvernement fédéral, le Comité se réunit périodiquement pour évaluer les perspectives économiques du pays en fait d'énergie nucléaire.

Étant donné le rythme accéléré des progrès techniques réalisés dans le monde entier, dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'*AECL* collabore étroitement avec plusieurs organismes: sociétés industrielles, facultés de sciences et de génie de maintes universités canadiennes et, par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux étrangers et de plusieurs institutions internationales, avec divers groupes d'experts de l'étranger. Par exemple, la *Canadian General Electric Company* a préparé les plans et a construit, sous contrat à prix fixe, le WR-1, réacteur expérimental à refroidissement organique, pour l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell. La *Canadian General Electric* et la *Canadian Westinghouse* sont les principaux entrepreneurs retenus par l'*Atomic Energy of Canada Limited* pour la fabrication du combustible, et d'autres travaux qui se rattachent au programme d'énergie nucléaire du Canada se poursuivent en collaboration avec la *Shawinigan Engineering*, l'*Hawker Siddeley Canada Limited*, avec Dilworth, Secord, Meagher et associés, la *Montreal Engineering Company Limited*, et autres. En général, l'*Atomic Energy of Canada Limited* a pour principe de stimuler l'intérêt de l'industrie privée à l'égard de la production de l'énergie nucléaire, de sorte que les sociétés pourront, quand le temps en sera venu, se charger de la construction des usines et laisser l'*Atomic Energy of Canada Limited* libre de s'occuper exclusivement à des études fondamentales et à la mise au point de nouveaux réacteurs. L'*AECL* prévoit, pour quelques années encore, qu'elle continuera à jouer son

rôle d'ingénieur-conseil en matière de mise au point des centrales nucléaires. L'*Atomic Energy of Canada Limited* appuie aussi d'une façon générale les études nucléaires et les études auxiliaires que poursuivent les universités canadiennes et elle s'assure par contrat le concours des universités à l'égard de certains problèmes spécifiques.

Pour appuyer leur activité en ce domaine, l'industrie ainsi que les universités doivent pouvoir facilement avoir accès aux sources de documentation. Voilà une des raisons qui a poussé l'industrie à mettre sur pied la *Canadian Nuclear Association*, qui a organisé avec beaucoup de succès, une série de conférences annuelles au cours desquelles on a étudié tant les progrès que les perspectives. Une revue publiée sur un pied commercial, *Canadian Nuclear Technology*, canalise le courant de l'information générale et de l'opinion. Des renseignements détaillés d'ordre technique proviennent surtout de la bibliothèque des Laboratoires nucléaires de Chalk River, qui prête environ 500 ouvrages par mois tirés de sa vaste documentation du domaine nucléaire mondial. L'information est aussi diffusée à partir d'importantes collections en dépôt aux bibliothèques de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université McMaster et du Conseil national de recherches, et de sept collections moins importantes à divers endroits au Canada.

Sur le plan international, l'*Atomic Energy of Canada Limited* entretient des liens étroits avec la Commission d'énergie atomique des États-Unis (USAEC) et aussi la *United Kingdom Atomic Energy Authority*, ces deux organismes ayant des représentants en permanence à Chalk River. Une entente avec les États-Unis assure un travail de collaboration relativement aux réacteurs à ralentisseur à eau lourde. Cette entente comporte le libre-échange de toutes les données techniques dans ce domaine et, de la part de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis, l'engagement d'entreprendre les travaux de recherche et de perfectionnement intéressant les réacteurs de conception canadienne. La société collabore aussi avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation européenne de coopération économique et l'*Euratom*, ainsi qu'avec l'Australie, la République fédérale d'Allemagne, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Pakistan, l'Espagne, la Suède, la Suisse, l'U.R.S.S. et, de façon moins officielle, avec le Danemark, la France, et la Norvège. En Inde, on a construit un important réacteur expérimental, le réacteur canado-indien, semblable au NRX de Chalk River, et on l'a inauguré en janvier 1961.

Connue sous le nom de *Rajasthan Atomic Power Project* (RAPP) (projet Rajasthan de centrale nucléaire), une centrale d'une puissance de 200 MW semblable à celle de Douglas Point est aussi en voie de construction en Inde. L'Inde a fait connaître ses plans pour l'installation d'un second groupe semblable au même emplacement et de deux autres groupes à un autre emplacement près de Madras. Le Pakistan a conclu un accord pour acheter de la *Canadian General Electric Company* une centrale de 137 mégawatts pour la région de Karachi.

Recherches et installations de recherches.—Aux Laboratoires nucléaires de Chalk River, un personnel d'environ 200 ingénieurs et savants poursuit des recherches théoriques et pratiques, avec le concours de 300 techniciens spécialisés dans les domaines scientifiques suivants: physique et chimie nucléaires, radio-biologie, physique des réacteurs, chimie de la radiation, radio-activité du milieu, physique des solides et des liquides et autres domaines connexes. Ces chercheurs ont à leur disposition deux grands réacteurs (le NRX et le NRU), ainsi que des réacteurs secondaires (le ZEEP, le PTR et le ZED-2), l'accélérateur tandem Van de Graaff et des appareils d'analyse tels que le spectromètre de précision pour les rayons bêta, les spectromètres de masses, le microscope d'électrons, les analyseurs de pulsations à plusieurs canaux, les compteurs automatiques ainsi que des calculateurs analogiques et numériques.

Des recherches fondamentales se poursuivent dans bien des domaines, surtout celui de la structure des noyaux de l'atome et de l'interaction entre les neutrons et non seulement les noyaux individuels, mais aussi les liquides et les solides cristallins, particulièrement ceux qui comportent le transfert de l'énergie. Dans les études sur la structure du noyau, l'accélérateur tandem Van de Graaff a permis d'accomplir du travail d'avant-garde, et

fournissant des atomes multiples ionisés possédant des énergies et des directions parfaitement connues. On a réussi à produire, par étapes différentes, des noyaux à des niveaux énergétiques bien définis, à identifier et analyser ces niveaux, et à en déduire le spin et autres caractéristiques. On a découvert, par exemple, trois séries correspondantes d'états rotationnels dans le noyau du néon 20. Non seulement cette technique est-elle importante à la connaissance fondamentale de la structure nucléaire, mais elle permettra peut-être le déchiffrement du complexe de réactions nucléaires qui président à la genèse des noyaux à l'intérieur des étoiles.

Le puissant faisceau de neutrons produit par le réacteur NRU permet l'étude des interactions entre les neutrons et la matière. En mesurant systématiquement le flux des neutrons cosmiques, on a pu établir des corrélations entre l'intensité du flux et l'apparition des éruptions solaires et ajouter au fonds des connaissances sur les phénomènes des espaces interplanétaires. Les techniques isotopiques ont apporté certaines révisions aux théories fondamentales des réactions chimiques amorcées par les radiations. Ces recherches de base pourront avoir bientôt des applications utiles dans la technologie du refroidissement par liquides organiques des usines d'énergie atomique.

L'appareillage de recherches que constituent les réacteurs NRX et NRU a continué d'attirer les chercheurs, individus et groupes, d'universités et d'autres pays. L'étude internationale sur la dispersion et le ralentissement des neutrons au moyen de modérateurs et autres matériaux d'intérêt à de hautes et basses températures s'est achevée dernièrement avec des réussites. Des facilités pour étudier, dans des conditions étroitement contrôlées, les dommages causés par les radiations deviennent plus nombreuses. Ces facilités comprennent des appareils servant à mesurer le boursoufflement des métaux exposés aux tensions et au bombardement rapide des neutrons à des températures contrôlées.

La première installation de grande envergure à l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell (*WNRE*) est le réacteur expérimental *WR-1*, refroidi à liquide organique et ralenti à l'eau lourde, pour lequel une commande doit être passée en 1965. En vertu d'un accord spécial, l'*USAEC* et ses entrepreneurs partagent maintenant l'utilisation de ce réacteur. Ces installations conviennent particulièrement bien aux travaux de perfectionnement visant la construction de gros réacteurs du même genre que l'*USAEC* a jugé prometteurs pour son programme de dessalement de l'eau. Les installations du réacteur *WR-1* sont assez vastes et peuvent servir également à des travaux de perfectionnement avec d'autres refroidisseurs comme l'eau bouillante et la vapeur surchauffée. Les laboratoires à *WNRE* conviennent en particulier aux études sur les effets des radiations et on y prévoit un programme de grande envergure depuis la biologie moléculaire à la chimie des radiations et à l'étude et la réalisation des réacteurs. Un nouveau tandem Van de Graaff, d'une puissance théorique de 10,000,000 de volts sur la borne a remplacé l'ancienne machine à Chalk River, qui atteignait 7,000,000 volts. L'usage croissant des détecteurs au lithium-germanium pour mesurer avec précision l'énergie des rayons gamma a aussi intensifié l'emploi du traitement électronique des données numériques.

Mise en valeur de l'énergie nucléaire.—On peut attribuer une grande partie du succès obtenu par la série des réacteurs *CANDU* au procédé technique des épreuves du combustible en multiples irradiations expérimentales dans des conditions plus rigoureuses que pour le service ordinaire. Le combustible est du bioxyde d'uranium spécialement préparé au Canada à partir d'uranium naturel. Des tuyaux à pression à minces parois en alliage de zirconium sont chargés de séries de grains d'oxyde concrétionnés. Les tubes subissent une légère déformation en cours de service d'une façon déterminée que l'on a jugée satisfaisante. La migration des atomes provenant de la fission, surtout les gaz, a fait l'objet d'une étude poussée et l'on a établi de bonnes conditions de fonctionnement, qui permettent un rendement complet d'énergie de l'ordre d'au moins 9,000 mégawatts-jours par tonne d'uranium. Le rendement d'énergie est si grand qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la transformation du combustible utilisé, et le coût éventuel du combustible est inférieur à un millième de dollar (0.1 cent) le kilowattheure d'électricité, contre environ 3 millièmes pour le charbon acheté à \$8 la tonne. Le faible coût du combustible est très

important parce que le Canada possède une telle abondance de charbon, de pétrole et de gaz naturel que le niveau concurrentiel du coût de l'énergie thermo-électrique y est plus bas que dans bien d'autres pays.

Les détails de construction du réacteur choisi jouent un rôle aussi important que son mode de fonctionnement général dans la réduction du coût du combustible. Quelques-unes des caractéristiques de ce réacteur semblent dignes de mention. A Douglas Point, la première centrale pleine grandeur produira 220 MW, le rendement de la vapeur en circuit fermé étant de 33.3 p. 100; le réacteur devra donc fournir 660 mégawatts thermiques à l'usine qui fait monter la pression de la vapeur. Le réacteur se compose essentiellement d'un réservoir d'eau lourde, mesurant 20 pieds de diamètre et 16.5 pieds de longueur et disposé horizontalement. Trois cent six canaux de chargement parallèles à l'axe y pénètrent à travers un treillis carré de neuf pouces de côté. Les canaux sont des tuyaux à pression en alliage de zirconium mesurant 3.25 pouces de diamètre intérieur et ayant environ 0.16 pouce d'épaisseur. Des faisceaux de 19 barres, composées de minces tuyaux en alliage de zirconium remplies de bioxyde d'uranium dense et qui mesurent 0.6 pouce de diamètre et 19.5 pouces de longueur, constituent le combustible. La chaleur se transmet directement du combustible à l'eau lourde qui, à la température de 560° F, passe à la chaudière à vapeur; celle-ci contient de l'eau ordinaire qui est transformée en vapeur saturante à 483° F et à 38 atmosphères. Ces faits indiquent les progrès énormes qui ont été accomplis depuis la création du premier réacteur en 1956; il y a lieu d'espérer que les progrès futurs permettront d'abaisser le coût de l'énergie nucléaire à un niveau bien au-dessous du niveau requis pour que le procédé soit rentable. Pour ne citer que quelques exemples du progrès accompli, on peut dire que pour la production d'une puissance déterminée d'énergie, la chaleur totale du réacteur, qui était autrefois de 790 mégawatts, a été réduite à 700 mégawatts et que la longueur des barres, qui était de 86k, est maintenant de 30k, l'efficacité du cycle de vapeur en lui-même étant passée de 27.9 p. 100 à 33.3 p. 100. Le coût estimatif du combustible, qui était de 1.85 millièmes de dollar le kilowattheure, est tombé à 1 millième de dollar. D'autre part, on n'a pas réussi à réduire le coût estimatif général d'immobilisation, qui se situe entre \$300 et \$400 le kilowatt d'électricité pour l'ensemble de la centrale. Toutefois, on prévoit que les dépenses d'immobilisation pourront être réduites maintenant que l'expérience acquise peut être mise à profit dans la construction de nouvelles centrales. On prévoit de plus importantes réductions du coût unitaire de l'énergie à Pickering vu qu'on augmente la puissance du réacteur à 500 mégawatts d'électricité et qu'on rassemble plusieurs groupes analogues dans une grande centrale d'énergie.

En septembre 1964, lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique à Genève, on a présenté des estimations provisoires du coût de plusieurs conceptions préliminaires de grands réacteurs d'énergie qui utilisent l'eau lourde comme modérateur. Les modèles représentés sont ceux dont le dessin est déjà assez perfectionné. Les différences résident dans le choix du fluide transporteur de chaleur ou refroidisseur et dans le cycle de la vapeur. Il existe fondamentalement trois agents de refroidissement: l'eau lourde, l'eau ordinaire ou l'eau légère et un liquide organique. L'eau lourde peut être employée sous pression pour empêcher l'ébullition ou on peut la laisser bouillir quelque peu. Il faudrait que l'eau légère soit portée au point d'ébullition ou qu'elle soit sous forme de «brouillard» ou de «vapeur-humide». Le liquide organique ne doit pas bouillir. Tous ces genres sont très prometteurs du point de vue économique mais on a choisi de mettre au point le genre utilisant l'ébullition d'eau légère surtout pour deux raisons. En conduisant la vapeur directement à la turbine, on élimine la chaudière ou échangeur de chaleur et le rendement en est accru. Le second avantage provient d'un certain relâchement de la rigidité du contrôle des fuites qui s'impose dans l'utilisation de l'eau lourde chaude, en raison de son coût et aussi à cause de la toxicité du tritium qu'elle renferme. On continue d'apporter certains perfectionnements au système à liquide organique, aux termes d'une nouvelle entente avec les États-Unis pour appuyer leur programme visant la mise au point d'un tel système pour le dessalement de l'eau, ainsi que pour la production d'énergie.

RÉACTEURS NUCLÉAIRES CANADIENS EN ACTIVITÉ, EN VOIE DE CONSTRUCTION OU DONT LES DEVIS SONT EN VOIE DE PRÉPARATION

Nom	Localité	Mise en opération	Puissance	Combustible	Modérateur	Refroidisseur	Usage
<i>Zero Energy Experimental Pile (ZEEP)</i>	Chalk River Ont.	1945	100 W	Oxyde ou métal naturel d'uranium	Eau lourde	—	Expériences sur la disposition des barres de combustible
<i>National Research Experimental (NRX)</i> ¹	Chalk River Ont.	1947	42,000 kW	Oxyde d'uranium naturel et alliage d'uranium enrichi	Eau lourde	Eau ordinaire	Recherches, épreuves techniques et production d'isotopes
<i>National Research Universal (NRU)</i>	Chalk River Ont.	1957	90,000 kW à 120,000 kW	Alliage enrichi d'uranium	Eau lourde	Eau lourde	Recherches, épreuves techniques et production d'isotopes
<i>Pool Test Reactor (PTR)</i>	Chalk River Ont.	1957	100 W	Alliage enrichi d'uranium	Eau ordinaire	Eau ordinaire	Mesures d'absorption et de réactivité
Réacteur sous-critique de l'Université de Toronto.....	Toronto Ont.	1958	—	Uranium naturel (métal)	Eau lourde	—	Enseignement et recherches
Réacteur nucléaire de McMaster (MNR).....	Hamilton Ont.	1959	2,000 kW	Uranium enrichi (métal)	Eau ordinaire	Eau ordinaire	Recherches
ZED-2.....	Chalk River Ont.	1960	100 W	Oxyde ou métal naturel d'uranium	Eau lourde	—	Expériences sur la disposition des barres de combustible
<i>Nuclear Power Demonstration (NPD)</i>	Rolphton Ont.	1962	20,000 kW (électricité)	Oxyde d'uranium naturel	Eau lourde	Eau lourde	Démonstration de l'énergie nucléaire
Réacteur Whiteshell n° 1 (WR-1).....	Pinawa Man.	1966	40,000 kW (en premier)	Oxyde d'uranium enrichi	Eau lourde	Liquide organique	Recherches et épreuves techniques
CANDU-PHW-200 ^{2,3}	Douglas Point Ont.	1968	200,000 kW (électricité)	Oxyde d'uranium naturel	Eau lourde	Eau lourde	Énergie
Centrale nucléaire de Karachi (KANUPP).....	Karachi Pakietan	1970	137,000 kW (électricité)	Oxyde d'uranium naturel	Eau lourde	Eau lourde	Énergie
CANDU-PHW-600 (plusieurs réacteurs) ²	Pickering Ont.	1970	500,000 kW (électricité) chacun	Oxyde d'uranium naturel	Eau lourde	Eau lourde	Énergie
CANDU-BLW-260.....	Pointe-aux-Roches, P.Q.	1971 (projetée)	250,000 kW (électricité)	Oxyde d'uranium naturel	Eau lourde	Eau ordinaire bouillante	Énergie

¹ Le NRX est reproduit dans ses grandes lignes dans le réacteur Canado-Inde, près de Bombay en Inde, qui s'est mis en marche en 1960.

² L'expression CANDU-PHW signifie «Canadian Deuterium Uranium—Eau lourde sous pression».

³ Le plan du CANDU-PHW-200 est aussi employé dans la centrale d'énergie atomique de Rajasthan en Inde, dont la mise en marche est prévue pour 1969.

Presque tous ces travaux de recherches se concentrent sur l'établissement des caractéristiques des matériaux à employer dans ce rude milieu de températures élevées et d'effets d'irradiation atteignant les solides et les fluides. En génie ordinaire, les trois paramètres de la tension, de la température et du temps conduisent à des analyses complexes, surtout lorsque se rencontrent de la corrosion et de la diffusion atomique. Dans les réacteurs, l'irradiation constitue un quatrième et important paramètre. Le perfectionnement des matériaux nécessite donc encore un important programme d'études scientifiques et techniques.

Section 3.—Recherches d'ordre spatial au Canada*

Les scientifiques canadiens engagés dans la recherche spatiale continuent à s'intéresser surtout à l'aéronomie et mettent un accent particulier, mais non exclusif, sur les phénomènes atmosphériques et magnétosphériques des hautes latitudes qui, de l'avis général, ont un rapport quelconque avec les diverses perturbations qui ont lieu sur le soleil. Grâce à son immense territoire qui s'étend des deux côtés de la zone aurorale, le Canada occupe une position idéale qui favorise l'étude des phénomènes atmosphériques des hautes et moyennes latitudes et les scientifiques canadiens s'adonnent depuis longtemps à de telles études. Bien que plusieurs des anciens programmes d'observation terrestre soient encore très importants et qu'on les maintienne en vigueur, les nouvelles données obtenues au moyen de satellites et de fusées apportent une importante contribution à la connaissance des relations soleil-terre et, au cours des prochaines années, ces études, à l'aide de nouvelles techniques d'exploration spatiale, prendront de plus en plus d'importance.

Le programme de satellites du Conseil de recherches pour la défense, exécuté en collaboration avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis, constitue encore une part importante des études d'ordre spatial au Canada. Le satellite canadien de 1962 Bêta Alpha (*Alouette*), qui a été lancé le 29 septembre 1962, est encore en orbite. Ses instruments fonctionnent encore d'une façon satisfaisante et il semble bien qu'il continuera à fonctionner et à transmettre des données scientifiques pendant plusieurs mois. Le satellite sert à plusieurs expériences mais son but principal est le sondage de l'ionosphère par le dessus. L'ionosphère est une couche diffuse de gaz de grande conductivité, qui se trouve à une altitude variant de quelque 60 à 300 milles. Elle réfléchit les ondes radio sur une vaste bande de fréquences et est d'une grande importance pratique dans les communications. On a étudié la région inférieure de l'ionosphère pendant nombre d'années au moyen de la technique qui consiste à lancer du sol de brèves impulsions d'ondes radio et à examiner ces impulsions après qu'elles ont été réfléchies par les régions ionisées. Cependant le satellite *Alouette* a été le premier véhicule spatial à permettre aux scientifiques un sondage continu de l'ionosphère par le dessus.

D'autres instruments que transporte le satellite permettent d'étudier les ondes radio provenant de l'espace et les ondes électro-magnétiques à très basse fréquence dont la propagation est influencée par le champ magnétique de la terre. Le satellite transporte aussi un certain nombre de détecteurs pour l'étude des rayons cosmiques, des particules énergétiques des ceintures de radiation de Van Allen et des radiations artificielles créées par les explosions nucléaires à haute altitude. Les données sont transmises du satellite à des stations terrestres situées dans divers pays autour du monde et les données enregistrées sur bande magnétique sont envoyées à Ottawa pour fins d'analyse. Jusqu'ici les résultats scientifiques ont été des plus satisfaisants et les mesures prises par le satellite ont grandement élargi les connaissances sur la haute atmosphère.

Les plans d'ensemble et la construction du satellite ont été faits par l'Établissement de recherches sur les télécommunications pour la défense. L'industrie canadienne en a fait certaines parties constituantes et le Conseil national de recherches s'est chargé de fournir les instruments destinés à l'étude des rayons cosmiques. La NASA s'est chargée du coût du véhicule de lancement, du lancement lui-même et d'une grande part de la

* Rédigé (juin 1966) par C. Collins, Division de physique pure, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa.

récupération des données, dans le cadre de son programme de collaboration internationale. Ce programme conjoint Canada-États-Unis est encore en vigueur. Le 29 novembre 1965, le deuxième satellite canadien (*Alouette II*) qui a été lancé par la NASA du *Western Test Range* en Californie, a réussi. Le véhicule spatial transporte des instruments semblables mais plus perfectionnés qu'*Alouette I* n'en transporte. Son orbite elliptique parapolaire atteint 3,000 km, ce qui permet d'établir des mesures sur une gamme d'altitudes beaucoup plus étendue qu'auparavant. L'*Alouette II* est le premier des quatre satellites que le Canada doit construire dans le cadre du programme dit des Satellites internationaux destinés à l'étude de l'ionosphère (ISIS). Ces véhicules seront lancés à intervalles d'environ 2 ans au cours des cinq ou six prochaines années.

Le Polygone de recherches de Fort Churchill (Man.), situé presque au-dessous de la zone de la plus grande activité aurorale, a connu une grande activité. Depuis janvier 1964, on y a lancé 17 fusées canadiennes de même qu'un grand nombre de fusées américaines. L'installation comprend quatre appareils capables de lancer les fusées suivantes: *Arcas*, *Nike*, *Cajun*, *Nike Apache*, *Astrobee*, *Aerobee*, *Argo D-4* (*Javelin*) et la série canadienne des fusées *Black Brant*. Le 1^{er} janvier 1966, le Conseil national de recherches a pris en main la direction du polygone de recherches de Churchill. Aux termes de l'entente conclue entre les gouvernements du Canada et des États-Unis le 14 juin 1965, les deux pays financent et emploient conjointement le centre et le Conseil national de recherches et la *National Aeronautics and Space Administration* en sont les organismes compétents. Un entrepreneur civil s'occupe de ses opérations.

Les fusées ont un rôle spécial dans les programmes de recherches d'ordre spatial parce qu'il y a une importante région de la haute atmosphère qui est située à une trop faible altitude pour qu'on puisse y mettre des satellites en orbite et à une trop grande altitude pour être atteinte par ballons ou aéronefs. C'est la région comprise environ entre les altitudes de 25 et 200 milles. C'est là que se trouvent les couches absorbantes de l'ionosphère inférieure qui causent les pannes de radiocommunications et c'est là aussi que l'on détecte le processus atmosphérique complexe qui produit l'aurore visible. Parce que l'axe du champ magnétique de la terre est incliné, la zone boréale s'étend sur toute la largeur du Canada et Churchill se trouve presque au milieu de cette zone. Cette région de l'atmosphère est donc d'un grand intérêt et d'une grande importance pour les scientifiques canadiens. Pendant plusieurs années, les recherches ont été limitées à des mesures radio-électriques et optiques effectuées à l'aide d'appareils fixés au sol, mais aujourd'hui on utilise des fusées pour transporter des instruments au cœur même de l'aurore. Ces mesures, faites sur place, de la densité des électrons, de la température et des particules chargées conduiront finalement à une compréhension appropriée de l'aurore et des perturbations aux hautes latitudes.

Plusieurs des fusées lancées à Churchill ont été conçues et mises au point par des Canadiens. Ce sont les fusées *Black Brant*, qui ont été conçues par le Conseil de recherches pour la défense et qui sont maintenant fabriquées par voie commerciale à Winnipeg. La première de ces fusées, savoir la *Black Brant I*, a été utilisée à titre de véhicule expérimental et est maintenant désuète. La *Black Brant II*, fusée de 17 pouces de diamètre, est capable de transporter 150 livres de charge utile jusqu'à une hauteur de plus de 100 milles. La *Black Brant III*, fusée plus petite (10 pouces de diamètre), peut transporter 40 livres à une hauteur d'environ 100 milles. La *Black Brant IV* qui réunit les caractéristiques des fusées *Black Brant II* et *III*, atteindra l'altitude de 600 milles. La *Black Brant V* est un modèle très perfectionné de la *Black Brant II*. La plupart des lancements impliquaient les modèles de la *Black Brant II* mais les modèles *III* et *IV* ont été lancés avec succès et ils seront employés très prochainement au transport d'instruments scientifiques.

En même temps qu'augmentait l'activité canadienne en matière de recherches d'ordre spatial on s'intéressait de plus en plus à l'élargissement du champ d'action. Le Laboratoire des données transmises par les satellites météorologiques de la Direction de la météorologie du ministère des Transports (MDT) dirige un programme visant l'application des observations des satellites aux problèmes de la météorologie et des prévisions des glaces. Dans le domaine des satellites destinés aux communications le MDT a conclu un accord avec la NASA en vertu duquel le Canada participera aux essais de véhicules spatiaux tels que le

Telstar, le *Relay*, et le *Syncom* et la construction de deux stations terrestres expérimentales destinées à la mise au point et l'utilisation des réseaux de satellites de communications s'achève à Halifax et à Toronto.

Les universités canadiennes ont poursuivi très activement leurs recherches dans le domaine de l'espace extraterrestre. Neuf groupes universitaires ont des programmes qui portent sur l'appareillage de fusées, de ballons et de satellites destinés aux études sur l'atmosphère supérieure. L'Université McGill a réalisé avec beaucoup de succès à la Barbade son programme de lancement de véhicules au moyen d'un canon connu sous le nom de *HARP* (*High Altitude Research Program*) (Programme de recherches en haute altitude). Environ 100 lancements ont eu lieu en 1965. On a apporté des améliorations tant au canon qu'aux véhicules et on a réussi à mesurer les coups de vents et les éléments constituants de l'atmosphère dans la région à environ 100 km de la surface terrestre. Un canon et polygone d'essais ont été installés près de Highwater (P.Q.). Le programme est exécuté en collaboration avec l'Armée des États-Unis.

L'industrie canadienne partage une grande partie des travaux mentionnés. Des entrepreneurs civils fabriquent des instruments et des véhicules spatiaux pour des expérimentateurs canadiens ainsi qu'étrangers. Dans certains programmes, comme celui du satellite *Alouette* et la mise au point des fusées *Black Brant*, l'industrie joue un rôle primordial. D'autres travaux de grande importance se rapportant aux programmes spatiaux comme la recherche fondamentale sur les matériaux et la physique des plasmas se poursuivent aussi dans les laboratoires industriels.

Section 4.—Recherches en géophysique et en astronomie

Le premier chapitre de la présente édition de l'*Annuaire* traite, sous la rubrique «Géologie et minéraux économiques du Canada» (pages 20 à 35), des recherches qui s'effectuent dans le domaine de la géophysique. L'article suivant, qui porte sur le même sujet, renferme des données supplémentaires relativement aux travaux et services courants (1966). Un article spécial sur l'astronomie au Canada, qui paraît aux pages 50 à 58 de l'*Annuaire* de 1965, montre, plus en détail, les perfectionnements qui ont été réalisés dans le domaine des recherches en astronomie et des installations d'enseignement. L'article qui suit ne fait état que des points saillants.

Géophysique*.—La géophysique,—l'étude de la terre, y compris les océans et les atmosphères, à l'aide des méthodes de la physique,—englobe plusieurs domaines, dont chacun constitue une science importante en elle-même, dont la géodésie, la séismologie, le magnétisme terrestre, la météorologie, l'océanographie et l'hydrologie. Les travaux en géophysique au Canada sont l'œuvre de divers ministères fédéraux, de certains gouvernements provinciaux, de presque toutes les universités et de sociétés qui s'occupent de prospection géophysique pour découvrir du pétrole ou des minéraux.

En séismologie, 25 stations de séismographie que dirige l'Observatoire fédéral, dans certains cas en collaboration avec des universités, assurent l'enregistrement des tremblements de terre qui se produisent au pays: le Conseil de recherches pour la défense en construit actuellement une autre à Suffield (Alb.). Un ensemble spécial de détecteurs, situé à Yellowknife (T. N.-O.), qu'exploite l'Observatoire fédéral à titre de participation au réseau mondial de stations de détection à grande sensibilité des explosions nucléaires, sert de complément aux stations ordinaires.

En 1965-1966, les travaux de mensuration des champs de gravité et des champs magnétiques ont été poussés par l'Observatoire fédéral et la Commission géologique du Canada pour les surfaces terrestres, et par l'Institut océanographique de Bedford pour les mers. Les mensurations obtenues fournissent des renseignements extrêmement utiles dans l'étude des structures géologiques masquées. Les travaux effectués récemment

* Rédigé par M. G. D. Garland, Laboratoire de géophysique de l'Université de Toronto, Toronto.

comprennent une étude approfondie de la baie d'Hudson, qui pourrait bien renfermer une accumulation considérable de roches sédimentaires, et intéresseront donc la prospection pétrolière ainsi que la mensuration du champ magnétique au-dessus de l'Atlantique-Nord, effectuée au moyen du magnétomètre aéroporté. Vu que le pôle magnétique nord se trouve au Canada, les études des perturbations magnétiques et le rapport qui existe entre elles et les conditions de la haute atmosphère ont de l'importance dans la recherche géophysique au Canada. Le 1^{er} janvier 1966, le Conseil national de recherches a pris en charge le Polygone de recherches à Churchill (Man.), construit par des organismes des États-Unis (voir page 416). L'installation sert maintenant aux recherches gouvernementales et universitaires. L'Université McGill a élargi son programme de lancement des fusées expérimentales au moyen de canons. La découverte de la possibilité d'obtenir des renseignements importants par suite de travaux de mensuration exécutés simultanément à des «points conjugués», dont la situation par rapport aux pôles magnétiques nord et sud est analogue, est des plus intéressantes. Pour assurer ces travaux, le Conseil national de recherches a construit un laboratoire à Great Whale River (P.Q.), qui est conjugué à Byrd Station (Antarctique).

On a élaboré en détail le programme de participation du Canada à la Décennie hydrologique internationale, étude de dix années sur les ressources mondiales en eau douce. On a choisi des bassins d'expérimentation dans tout le pays afin d'y observer les effets que les changements qui s'opèrent sur les formes de la surface produisent sur la quantité et la qualité des eaux souterraines.

La météorologie comprend non seulement les prévisions courantes que prépare principalement la Direction de la météorologie du ministère des Transports (voir pp. 80-81), mais aussi des recherches sur des problèmes particuliers, entreprises par la Direction et au moins 12 groupes universitaires. Ces problèmes comprennent des expériences dirigées portant sur les variations des phénomènes atmosphériques, la mécanique de la formation de la grêle, et la micrométéorologie, qui est l'étude détaillée des conditions météorologiques dans des régions de petite étendue.

Pendant l'année 1965-1966, dans l'Ouest canadien et aussi au large des côtes du Pacifique de même que dans la région des Grands bancs de l'Atlantique, plusieurs sociétés industrielles ont effectué des explorations géophysiques visant la découverte du pétrole, surtout au moyen d'ondes sismiques provenant de petites explosions. La prospection de minéraux au moyen de mesurages magnétiques et électromagnétiques s'est poursuivie dans maintes régions et a permis de découvrir un nouveau gisement plombifère dans la région de Pine Point des Territoires du Nord-Ouest.

Astronomie*.—La recherche moderne en astronomie repose sur des observations faites à l'aide de modèles compliqués de télescopes optiques et de radiotélescopes. Les principaux centres de recherches de ce genre au Canada ont été mis sur pied au sein du gouvernement fédéral et dans quelques rares universités. Les recherches en astronomie optique ont débuté au commencement du siècle à l'Observatoire fédéral, à Ottawa, et se sont poursuivies par suite de la construction de télescopes plus puissants à l'Observatoire fédéral d'astrophysique, à Victoria, et à l'Observatoire David Dunlap de l'Université de Toronto. Les autres universités canadiennes qui enseignent l'astronomie comprennent l'Université Western, l'Université Queen's, l'Université Waterloo, l'Université de la Saskatchewan, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Victoria. Certaines de ces universités sont pourvues de leur propre petit observatoire. Un nouvel observatoire sera érigé sur le mont Kobau, dans le sud de la Colombie-Britannique, afin de commémorer la visite au Canada, en octobre 1964, de Sa Majesté la reine Élisabeth II. Il sera doté, en plus de petits télescopes, d'un grand télescope à réflecteur de 150 pouces de diamètre et constituera un observatoire national où tous les astronomes du pays auront accès. On prévoit que le grand télescope sera terminé vers 1973.

* Rédigé par M. Ian Halliday, Observatoire fédéral, Ottawa.

Le Canada s'est, en premier, intéressé en 1946 au domaine de la radio-astronomie, (l'étude des émissions de radio venant d'au-delà de la terre) lorsque le Conseil national de recherches entreprit l'étude des radio-ondes solaires. La radio-astronomie s'est développée rapidement et il existe maintenant des radiotélescopes à l'Université de Toronto, l'Université Queen's, l'Observatoire fédéral près de Penticton (C.-B.); le Conseil national de recherches a un vaste observatoire au parc Algonquin, en Ontario, où un immense radiotélescope orientable de 150 pieds de diamètre a été mis en service en 1966. Un télescope parabolique de 84 pieds et deux grands faisceaux d'antennes sont en usage à l'Observatoire de Penticton.

Des astronomes canadiens s'intéressent activement à divers domaines spécialisés de recherches. Pour l'étude du système solaire, on s'est servi pendant plusieurs années de techniques optiques et de radiotechniques en s'attachant en particulier aux *facules solaires* et autres phénomènes qui modifient l'ambiance de la terre. Chaque fois que cela était possible, on a observé les éclipses solaires dont le champ d'éclipse totale traverse le Canada. On n'a consacré qu'une attention secondaire à l'étude des planètes, mais la recherche sur les météores a fait l'objet de travaux importants. On se sert pour ce travail d'appareils photographiques et de radar et l'étude des spectres de météores et des échos de radar provenant des queues de météores ont constitué des spécialités particulières. Dans le domaine connexe des météorites, on a noté un intérêt croissant et le Canada a occupé un rang prééminent dans l'étude et l'explication de vieux cratères creusés par le choc d'énormes météorites.

L'astronomie stellaire constitue le domaine le plus important de l'astronomie au Canada. La détermination exacte de la position et des mouvements des étoiles dans le ciel en ont constitué un des aspects. L'Observatoire fédéral poursuit la réalisation de son programme sur l'astronomie de position à l'aide d'instruments nouveaux et hautement spécialisés. Les puissants télescopes de Victoria et de Toronto ont servi d'abord à la spectronomie, une des principales méthodes utilisées en astrophysique. On a terminé plusieurs programmes visant l'étude particulière des groupements d'étoiles, afin de déterminer leur luminosité réelle et leurs mouvements dans la ligne de mire. Les résultats ont alors servi aux recherches sur la structure de la galaxie de la Voie lactée. L'examen spectroscopique renseigne sur des caractéristiques de certains genres de doubles étoiles rapprochées (dimension, masse, densité et température des étoiles prises individuellement). On a étudié au moyen de la photographie, certaines étoiles dont la luminosité a varié au sein de multiples groupes d'étoiles et l'étude se poursuit au moyen d'appareils photo-électriques montés sur des télescopes à Victoria, Toronto et à l'Université *Western Ontario*.

Bien que les télescopes optiques au Canada n'aient pas servi à la recherche extragalactique, on sait maintenant que des sources beaucoup plus éloignées dans le domaine de la radio-astronomie sont des objets extrêmement plus éloignés que les étoiles de la galaxie propre de la Terre. Les radiotélescopes canadiens sont, et continueront d'être utilisés pour l'observation de ces sources. En même temps, ils servent aussi à l'étude des nuages de gaz entre les étoiles de la Voie lactée et ces travaux complètent les connaissances acquises en recherches spectroscopiques au moyen de télescopes optiques. Le télescope de grande dimension de l'Observatoire Reine Élisabeth II, que l'on projette d'installer sur le mont Kobau, assurera aux astronomes canadiens la possibilité de travailler dans tous les domaines de l'astronomie extragalactique. Il comportera des installations essentiellement complètes pour les recherches en astronomie au Canada.

Section 5.—Autres organismes de recherches scientifiques et industrielles

Il sera ici question, outre les moyens et services de recherches décrits aux sections 1 à 4, du rôle joué à cet égard par certains ministères du gouvernement fédéral, divers organismes fédéraux et provinciaux, les universités et les entreprises industrielles. Les institutions de caractère fédéral, provincial et universitaire se penchent également, comme

il faut s'y attendre, sur les problèmes qui ont une portée industrielle. Comme on l'a déjà mentionné, plusieurs industries au Canada disposent à l'heure actuelle d'installations nécessaires aux recherches,—installations très considérables dans certains cas,—mais il n'en demeure pas moins que jusqu'à ce jour la recherche industrielle a surtout été l'œuvre du gouvernement et de ses organismes.

Sous-section 1.—Organismes fédéraux

Divers ministères et organismes du gouvernement fédéral ont augmenté de façon très sensible leur participation à la recherche, tout d'abord en raison de la nécessité de pousser davantage la production des matières premières sur lesquelles, pendant de nombreuses années, s'est fondé le commerce extérieur du Canada, et, par la suite, à cause de l'importance accrue accordée à la transformation des matières premières, aux besoins de la défense nationale et au souci toujours plus grand de répondre à toutes sortes d'exigences d'ordre humain et matériel. Le Conseil national de recherches, l'*Atomic Energy of Canada Limited*, et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont il est question aux sections 1 à 4, ne sont pas les seuls organismes fédéraux qui font preuve d'activité dans le domaine de la recherche; parmi les autres qui se préoccupent aussi de ces questions se rangent les ministères de l'Agriculture, des Forêts et du développement rural, des Pêcheries, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres directions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le chapitre XI du présent volume traite de l'activité scientifique du ministère de l'Agriculture, le chapitre XXI, des enquêtes scientifiques confiées à la Commission des grains; le chapitre XII, des travaux spécialisés de recherches dans le domaine des forêts; les chapitres I et XIII, des services scientifiques assurés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'égard des ressources minérales du Canada; le chapitre XV, des travaux de recherches du ministère des Pêcheries; le chapitre I, des études scientifiques auxquelles se livre le Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; le chapitre VI, des travaux de recherches, intéressant la santé, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres organismes, et enfin, le chapitre XXVI, de l'activité du Conseil national de recherches pour la défense.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dirige un laboratoire permanent destiné à la recherche scientifique construit au nord du cercle polaire. Ce laboratoire, situé à Inuvik (T.N.-O.), est conçu de façon à permettre la poursuite, pendant toute l'année, des travaux de recherches sur l'Arctique; il sert de centre aux équipes chargées d'effectuer d'importantes études sur place dans la région occidentale de l'Arctique. Il abrite un personnel permanent de huit hommes de science représentant diverses disciplines, et jusqu'à 16 chercheurs invités. Le Centre de coordination et des recherches sur le Nord s'est chargé de la direction de ce laboratoire par l'entremise d'un administrateur.

Sous-section 2.—Organismes provinciaux

Cinq des provinces du Canada (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont créé des conseils de recherches ou des fondations, et deux autres (Ontario et Colombie-Britannique) ont apporté une contribution financière à l'établissement d'organismes de ce genre. En outre, le Québec a annoncé qu'il prévoit la constitution d'un Conseil de recherches provincial ainsi que l'établissement futur d'un centre de recherches industrielles. La plupart des gouvernements provinciaux sont à même de consulter les laboratoires des universités, surtout en ce qui a trait aux problèmes industriels ou agricoles de caractère local. De leur côté, bon nombre des ministères provinciaux disposent des moyens de recherches à l'égard des domaines qui leur sont propres, ou encore, accordent une assistance financière aux étudiants qui se livrent à des travaux de recherches portant sur les problèmes intéressant ces ministères, ou sur tous autres problèmes d'ordre scientifique. L'agriculture bénéficie de nombreux avantages à cet égard, en raison de sa grande valeur en tant qu'industrie d'exportation. Toutefois, les provinces

s'intéressent aussi très vivement à leurs autres ressources naturelles. Leurs initiatives à l'égard de l'agriculture, des forêts, des mines et des pêcheries font l'objet des chapitres consacrés à ces questions (voir l'Index).

Nova Scotia Research Foundation.—Cet organisme a été institué par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1946 afin d'aider les gens de la province, grâce à un supplément d'aide scientifique et technique, à trouver de nouveaux et meilleurs moyens d'utiliser les ressources forestières, marines, agricoles et minières et de développer les industries appelées à les transformer. D'ici trois ans, un nouveau laboratoire de \$1,250,000, dont le financement est assuré par l'Office d'expansion économique de la région atlantique, s'élèvera sur un emplacement de 10 acres à Dartmouth (N.-É.), et abritera un personnel d'environ 100 personnes dont 70 hommes de science et techniciens. La Fondation aide les universités, collèges, groupes de recherches, industries, ministères provinciaux et fédéraux et simples particuliers au moyen de prêts d'équipement, subventions, bourses d'études, adjoints de laboratoire et assistants engagés pour l'été, services de bibliothèque, de cartographie, de photogrammétrie et de traduction, et renseignements techniques. Elle a aidé ou collaboré à des travaux relatifs à la production de nouvelles variétés de plantes et de bactéries de nodules radicaux, aux antibiotiques, aux volailles, à la culture de bleuets, aux appareils de chauffage au charbon, à la constitution et à la gazéification du charbon, à la vérification non destructive de l'équipement minier, à l'utilisation de l'anhydrite, de la diatomite, des déchets de poisson, du gypse, des algues, des scories, des croûtes de bois et des matières fertilisantes. Elle a fait des relevés portant sur la géophysique, la géologie, la pollution de l'air, les algues, les aphidiens des forêts, l'écologie forestière et la génétique; elle a aidé à des études sur les cycles nutritifs des lacs, sur la cristallographie radiologique, sur les pressions qui s'exercent dans les couches souterraines et sur les dommages aux récoltes causés par les insectes nuisibles. Son service de géophysique possède l'appareillage nécessaire pour effectuer toutes sortes d'explorations intéressantes la magnétométrie, la gravimétrie, la sismologie, l'électromagnétisme et la résistivité et pour évaluer ainsi les possibilités d'existence de pétrole, de gaz, de potasse et d'autres gisements de minéraux en Nouvelle-Écosse et dans l'océan avoisinant. La Division des services techniques donne gratuitement des renseignements aux industries de la province et met à leur disposition des services de recherche et de perfectionnement dans les domaines de la physique, de la chimie, du génie, et de la recherche opérationnelle. La Division de recherches opérationnelles applique les techniques de recherches opérationnelles aux questions de la distribution et de l'utilisation des ressources naturelles de la province. Cet organisme publie de temps en temps un bulletin intitulé *Research Foundation Bulletin* afin de tenir l'industrie au courant de son activité et des découvertes importantes de caractère scientifique ou technologique. La *Research Record* fournit un compte rendu descriptif des projets de recherches déjà entrepris.

New Brunswick Research and Productivity Council.—Établi en 1962 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative provinciale, ce Conseil se préoccupe, entre autres choses, «de favoriser, d'encourager et de faciliter toutes initiatives de nature à assurer un plus haut degré d'efficacité à la production, et à donner plus d'envergure aux divers secteurs économiques du Nouveau-Brunswick». Ce Conseil bénéficie d'une subvention du gouvernement provincial destinée au financement de ses travaux, et reçoit en plus, du gouvernement fédéral, une aide dans certains domaines en particulier. Il entreprend, à forfait, des travaux de recherches que lui remboursent les industriels. Ses laboratoires occupent actuellement une superficie de 10,000 pieds carrés, sur un emplacement de sept acres, à Fredericton et on prévoit leur agrandissement à 50,000 pieds carrés, à l'aide d'une subvention d'immobilisation de \$1,250,000 provenant de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Au début de 1965, son effectif se chiffrait par 20 personnes et on prévoit un total de 35 au début de 1966. La tâche du Conseil consiste principalement à fournir, au monde de l'industrie, des services de technologie industrielle, de «dépannage» et d'information technique; des cours de formation en techniques de gestion; et des recherches appliquées en matière de génie mécanique et de génie chimique, de technologie alimentaire, de microbiologie et de technologie minérale. Les programmes sont établis par un Conseil

de 13 membres choisis dans le monde de l'industrie, du travail, du gouvernement et de l'éducation avec l'aide de comités consultatifs de spécialistes. L'administrateur surveille et dirige le travail du personnel, et il se charge de toute question relative à la gestion des affaires du Conseil. Le président du Conseil présente un rapport annuel au premier ministre de la province.

Conseil de recherches du Manitoba.—Le Conseil de recherches du Manitoba se compose de sept personnes choisies parmi les représentants des industries fondées sur les ressources naturelles, de l'industrie manufacturière, de l'Université du Manitoba et du monde ouvrier. Le Conseil est financé à même des crédits votés par la Législature provinciale, bien qu'il puisse exiger des droits et des frais de service de ceux qui lui font appel. Le Conseil a pour but de favoriser ou d'entreprendre des recherches et des investigations scientifiques dans les domaines de l'agriculture, des autres ressources naturelles, de l'industrie ou d'autres secteurs de l'économie de la province, et aussi de faire bénéficier l'économie du Manitoba du fruit des recherches et investigations scientifiques faites ailleurs. La prédominance des petites industries au Manitoba et l'aide qu'il leur faut pour s'assurer une productivité de nature plus scientifique et capable d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés intérieurs et extérieurs ont constitué la principale raison d'être du Conseil provincial de recherches. Les bureaux du Conseil sont situés dans l'édifice de l'Administration du gouvernement provincial (l'édifice Norquay), à Winnipeg mais le Conseil a annoncé les plans d'un important centre de recherches et de développement, qui depuis deux ans faisait l'objet d'une étude. Dans la partie centrale du Centre se trouveront des laboratoires de recherches appliquées, que dirigera le Conseil de recherches du Manitoba, auxquels seront annexés des secteurs d'essais et des modules de recherche des produits de la petite entreprise; une série de locaux d'usines pilotes; des établissements de recherche en matière de ressources et d'industries connexes et des services communs, tels qu'une bibliothèque technique; des services de traduction et de photocopie et des services de calcul. Ce Centre de recherches et de développement a pour but de rapprocher la recherche pure et la production industrielle et de permettre au Manitoba de mettre au point une technologie alliée à l'économie de la grande production.

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Ce Conseil a été créé en vertu d'une loi adoptée en 1947 par le gouvernement de la Saskatchewan. Il poursuit des recherches dans le domaine des sciences physiques, pures et appliquées, afin d'améliorer l'économie de la province. Son attention se porte donc surtout sur l'exploitation commerciale des ressources de la province et sur les côtés scientifiques du monde des affaires. Au début le Conseil ne disposait ni de personnel scientifique, ni de laboratoire. Son programme de recherches se poursuivait à l'Université de la Saskatchewan, grâce à des subventions accordées aux membres du personnel enseignant et à des bourses d'études remises à des diplômés. La loi de 1947, modifiée en 1954, accordait au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1957, les laboratoires étaient construits sur le terrain de l'université et ils ont été agrandis en 1963. Le présent programme de recherches s'intéresse davantage aux ressources hydrauliques et minérales, aux domaines de l'agriculture que n'étudient pas d'autres organismes, et à l'aide technique accordée à l'industrie. Un effectif permanent, qui compte présentement près de 60 personnes, exécute une grande partie du programme, mais quelques travaux de recherches du Conseil se font grâce à des subventions versées au personnel de l'Université. La Direction, —c'est-à-dire le Conseil lui-même,—se compose de représentants du gouvernement, de l'industrie et de l'Université nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Conseil de recherches de l'Alberta.—De concert avec l'Université de l'Alberta, la province d'Alberta instituait en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles dont la principale raison d'être résidait dans le désir de favoriser l'exploitation des ressources minérales de la province. Les travaux du Conseil, que régit une loi généralement analogue à celle du Conseil national de recherches, sont financés à même les crédits du gouvernement provincial. Le programme actuel se préoccupe de l'application des sciences à l'exploitation

des ressources naturelles de la province et à la création de nouvelles entreprises industrielles. Les recherches effectuées dans les laboratoires du Conseil et de son usine pilote relèvent de deux divisions: la Direction des sciences du sol, à laquelle on confie tous les travaux sur la géologie des nappes d'eau souterraines, les levés et les recherches géologiques, l'enrichissement des minerais, et les sols, et la Direction des combustibles, qui s'intéresse à la houille, au pétrole, au gaz naturel, à la mise au point de produits et de procédés chimiques, ainsi qu'aux essais relatifs à l'essence et à l'huile. En plus de ces Directions, d'autres groupes s'occupent des services de génie industriel, des recherches relatives aux routes, de la physique des nuages y compris la grêle (travaux exécutés en collaboration avec d'autres organismes), ainsi que de certaines études particulières.

La Direction de cet organisme est assurée par un Conseil composé de dix représentants du gouvernement, de l'université et de l'industrie. Des comités consultatifs réunissant des spécialistes en chaque matière surveillent l'exécution des divers programmes de recherches. Les spécialistes en question viennent, soit du gouvernement provincial, soit du monde industriel, soit encore de l'université.

Les principaux laboratoires du Conseil sont situés sur le terrain de l'Université de l'Alberta à Edmonton. Une nouvelle usine pilote dans le quartier Clover Bar à l'est de la ville a été achevée récemment.

Ontario Research Foundation*.—Établi en 1928, cet organisme fonctionne en tant que société indépendante qui tire ses pouvoirs d'une loi spéciale de la législature; il est dirigé par un Bureau des gouverneurs nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Au début, il a été financé par une dotation à laquelle ont souscrit des fabricants, des sociétés et des particuliers et par une subvention provinciale. Toutefois, la majeure partie de son revenu actuel provient de recherches exécutées à forfait pour le compte de l'industrie, bien que divers ministères lui fournissent aussi des fonds pour des recherches et pour d'autres travaux entrepris à forfait. La fondation vise surtout à mettre en valeur l'industrie et les ressources naturelles de l'Ontario par l'application de la recherche scientifique. Elle ne limite pas son activité à la province, cependant; elle fait couramment des recherches à forfait pour n'importe quel organisme de tout le pays. Étant avant tout une institution de recherches industrielles, ses principaux domaines scientifiques sont la chimie, la physique, la métallurgie, la microbiologie appliquée, les textiles et le génie. D'autres services fournissent gratuitement à l'industrie des renseignements techniques sous les auspices du ministère de l'Économique et du Développement de l'Ontario et du Conseil national de recherches. En 1967, l'*Ontario Research Foundation* a déménagé à Sheridan Park où elle forme le noyau du Centre de recherches de Sheridan Park.

Conseil de recherches de la Colombie-Britannique*.—Ce Conseil est un institut de recherches industrielles, sans but lucratif, dont les bureaux et les laboratoires sont situés sur le terrain de l'Université de la Colombie-Britannique. Il cherche à assurer aux sociétés, même les moins importantes, une place intéressante sur les marchés canadiens et étrangers, grâce à l'utilisation des connaissances scientifiques les plus modernes. De concert avec le Conseil national de recherches, il assure, à titre gracieux, un service de renseignements de caractère technique; il exécute des recherches à forfait, à titre confidentiel; enfin, il poursuit, pour son compte et dans ses locaux, des recherches visant l'exploitation et l'utilisation plus efficaces des ressources de la province. L'activité du Conseil s'étend au domaine de la biologie appliquée, de la chimie, du génie, de la physique, de la recherche opérationnelle, de l'étude des marchés industriels et des prévisions de rentabilité.

Sous-section 3.—Recherches dans les universités

Les recherches dans les universités se rangent dans trois catégories principales: travaux dirigés par des membres du corps enseignant en sus de leurs fonctions d'éduca-

* Voir aussi pp. 407-408.

teurs; investigations permettant à des étudiants, sous la conduite de professeurs, de satisfaire aux conditions requises pour l'obtention de grades supérieurs; et travaux ou programmes plus importants exécutés en commun par une faculté ou plusieurs facultés réunies dans de vastes laboratoires ou dans des instituts spécialisés rattachés à l'université.

Le corps enseignant.—On considère généralement la recherche comme partie importante du rôle de professeur d'université; on peut donc supposer que bon nombre des 15,000 membres à plein temps du corps enseignant des universités canadiennes se livrent à cette activité. Pour la plupart du personnel, la recherche ne peut se poursuivre qu'en dehors des heures prévues pour l'enseignement, mais pour les professeurs qui ne donnent pas les cours d'été, la saison estivale leur offre l'occasion de se lancer dans la recherche d'une façon plus ou moins continue. Vu la diversité des travaux entrepris, il serait impossible de ne donner ici qu'une brève classification, mais on peut se procurer des renseignements détaillés dans le rapport annuel du président ou recteur de telle ou telle université. Dans le seul domaine des humanités, la section intitulée *Bibliography of Scholarly Publications* du rapport «*The Humanities in Canada*» (rédigé par M. F. E. L. Priestly, pour le compte du *Humanities Research Council of Canada*, et publié par l'*University of Toronto Press* en 1964) est une source utile de renseignements sur la portée et la diversité des études canadiennes.

Les étudiants.—Au Canada, avant la Seconde Guerre mondiale, l'éducation supérieure se résumait presque exclusivement à la formation d'hommes de profession appelés à servir la collectivité en qualité de médecins, d'hommes de loi ou d'ingénieurs, etc., et seules trois universités avaient établi des écoles de hautes spécialisations. Par contre, en 1964-1965, 34 universités et collèges offraient des cours de niveau supérieur, dont 22 préparaient au doctorat. La rédaction d'une thèse de recherche occupe une place prépondérante dans les conditions requises pour l'obtention d'un grade supérieur où se destinent les étudiants inscrits à ces institutions d'enseignement. La répartition de cette clientèle scolaire selon le sexe, le cours, l'université, le grade visé et l'année prévue pour l'obtention du grade, se trouve dans la série annuelle publiée par le Conseil national de recherches: *Statistical Summary of Students Registered in the Graduate Schools of Canadian Universities in Physical and Earth Sciences, in Architecture and Engineering, and in Life Sciences*, et dans: *Graduate Students in the Humanities and Social Sciences Registered at Canadian Universities 1963-1964*, publication de l'Association des universités et collèges du Canada.

En 1964-1965, 13,797 étudiants (à plein temps et à temps partiel), dont 2,320 femmes, se sont inscrits aux écoles supérieures des universités et collèges canadiens. La même année, les universités ont décerné 569 doctorats en philosophie et 4,095 maîtrises et licences.

Ressources financières.—L'appui financier accordé aux recherches universitaires provient essentiellement de cinq sources: divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, qui subventionnent, à une échelle importante, les travaux dans le domaine des sciences naturelles et des sciences de la vie; l'industrie, qui soutient aussi bien la recherche pure que la recherche appliquée; diverses fondations privées, qui favorisent généreusement la recherche depuis maintes années, parfois dans certains domaines déterminés; les gouvernements provinciaux et le gouvernement des États-Unis. Parmi ces sources d'aide, le gouvernement fédéral est, de loin, la plus importante. En 1964-1965, il a répondu pour 57 p. 100 des fonds mis à la disposition des universités pour la recherche; les gouvernements provinciaux et l'industrie ont chacun fourni environ 15 p. 100 du montant total; les fondations privées, 10 p. 100, l'industrie un peu plus de 5 p. 100 et le reste provenait d'autres sources.

Bien que l'appui fédéral soit acheminé par l'intermédiaire d'une vingtaine de ministères et organismes, la plus grande partie de cette somme est déboursée par quatre d'entre eux: le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être

social, le Conseil des recherches médicales et le Conseil national de recherches. Cette aide revêt principalement la forme de subventions directes en faveur des travaux de recherche entrepris par le corps enseignant des universités, mais le soutien financier accordé aux étudiants diplômés désireux d'obtenir des grades supérieurs compte pour une bonne part du programme global. Des fonds sont également disponibles afin d'acquitter certaines dépenses connexes telles que la publication de revues de recherche et l'organisation de conférences.

Le Conseil de recherches pour la défense appuie la recherche universitaire principalement sous forme de subventions pour des travaux dans le domaine des sciences fondamentales relatives à la défense nationale. Les fonds administrés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil des recherches médicales sont affectés principalement aux recherches dans les sciences médicales et paramédicales. Le Conseil national de recherches accorde son appui financier uniquement aux sciences physiques et sciences de la terre, à l'architecture et au génie, et aux sciences de la vie. En 1964-1965, ces organismes et certains autres organismes du gouvernement fédéral ont versé plus de 25 millions de dollars, sans compter les huit millions accordés aux étudiants sous forme de bourses d'études et de perfectionnement.

Le Conseil des Arts du Canada (voir pp. 400-401) est la principale source des fonds destinés à l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, y compris la recherche afférente à ces domaines. Il est assez difficile de définir et de classer les divers aspects sous lesquels se manifeste l'aide que le Conseil accorde aux recherches universitaires. En général, on peut toutefois délimiter trois catégories principales: l'aide individuelle aux étudiants du niveau post-universitaire et aux bénéficiaires de bourses de recherches supérieures; les subventions aux travaux particuliers de recherches, et l'aide aux recherches secondaires (établissement d'index et de bibliographies, achats pour des bibliothèques, frais de publication et de déplacements). Le montant total déboursé aux deux premières fins en 1964-1965 atteignait environ \$270,000 répartis à peu près également*. Quant à la troisième, on peut dire qu'une partie importante des \$300,000 dépensés à l'égard des travaux spéciaux, et des subventions aux organismes est de l'aide accordée aux travaux de recherches effectués dans les universités dans le domaine des humanités et des sciences sociales.

En outre, certains organismes du gouvernement fédéral, comme le Conseil de recherches pour la défense et les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du Travail, et des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont des programmes de subventions aux universités et accordent des contrats de recherches dans les domaines de l'économie, l'anthropologie, la sociologie et les disciplines connexes; cependant, la somme globale versée en vertu de ces programmes est peu élevée.

Sous-section 4.—Recherches industrielles

La recherche industrielle évolue très rapidement au Canada. La transformation du pays en une société fortement industrialisée, la multiplication et l'extension de l'activité nationale dans le domaine de la production, l'expansion rapide de nombreuses industries d'une portée nationale, les exigences du marché domestique et la nécessité de faire face à la concurrence étrangère, ont amené les entreprises manufacturières du Canada à reconnaître l'importance primordiale de la recherche. Plusieurs des grandes industries canadiennes sont maintenant dotées d'organisations efficaces de recherche.

Le 29 novembre 1962, le Parlement canadien a adopté une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, d'après laquelle les sociétés soumises à l'impôt bénéficiaient à ce titre pour le calcul du revenu imposable, d'une défaction de 150 p. 100, dès 1962, à l'égard de leurs dépenses supplémentaires en recherches scientifiques. Cette modification témoigne du désir qu'a le gouvernement fédéral de favoriser la recherche industrielle.

* Quant aux bourses d'études et de perfectionnement, ne sont incluses que celles (environ 75) qui ont été attribuées aux étudiants inscrits dans les universités et collèges du Canada. Parmi la centaine de subventions accordées aux recherches, bon nombre ont servi à payer les voyages et les études à l'étranger, mais comme leurs bénéficiaires font généralement partie du personnel des universités canadiennes, ces montants sont compris dans le total.

Dépenses en travaux de recherche et de développement industriels.—La plus récente enquête biennale du B.F.S. au sujet des dépenses effectuées pour la recherche industrielle au Canada remonte à 1964. On y trouve la statistique se rapportant à l'année civile 1963 et les prévisions pour 1964. Les tableaux qui suivent résumant ces données, les détails apparaissant dans la publication du B.F.S. intitulée *Industrial Research and Development Expenditures in Canada, 1963* (n° de catalogue 13-524).

Les travaux de recherche et de développement auxquels s'intéressent ces enquêtes sont de tous genres, depuis la recherche pure, dont le but est d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences physiques et de la vie, jusqu'à la découverte et à l'élaboration de nouveaux produits et procédés ou encore la modification importante de ces produits et procédés et leur mise au point en vue de la production. Ne sont pas comprises, les activités telles que les recherches sur les marchés et la vente ni le contrôle des procédés et de la qualité. Les sociétés enquêtées devaient indiquer le coût des travaux exécutés par elles et par d'autres au Canada; elles devaient aussi fournir une estimation du coût des travaux faits par d'autres à l'étranger.

Les chiffres globaux révèlent d'importantes fluctuations dans les dépenses en recherches et développement au cours de la période de l'enquête. Toutefois, cette fluctuation résulte en grande partie du caractère variable des contrats fédéraux adjugés au secteur de l'aviation (industrie du matériel de transport). Abstraction faite des dépenses fédérales annuelles, on obtient une courbe régulière d'expansion. En 1963, 701 sociétés ont déclaré des dépenses en recherches; sur ce groupe, 16 sociétés ont répondu pour la moitié de toutes les dépenses faites au titre de la recherche *intra-muros*.

1.—Dépenses totales en travaux de recherche et de développement, 1955-1964

Année	Dépenses au Canada		Dépenses hors du pays	Total
	Par les sociétés répondantes	Par d'autres sociétés		
	(millions de dollars)			
1955.....	51.4	1.9	12.1	65.4
1957.....	124.5	4.2	19.8	148.5
1958 (estimation).....	132.5	1	27.0	159.5
1959.....	96.6	3.3	21.7	121.6
1960 (estimation).....	81.7	1	27.3	109.0
1961.....	114.0	4.3	31.2	149.5
1962 (estimation).....	124.5	1	35.4	159.9
1963.....	160.2	8.0	37.8	206.0 ²
1964 (estimation).....	190.0	1	38.5	228.5

¹ Comprises dans les dépenses hors du pays.

² Du fait que les paiements effectués pour des travaux exécutés en dehors des installations des sociétés en cause comprennent un certain nombre de paiements qui se transforment en déboursés pour des travaux exécutés dans les installations de la société à laquelle ils ont été faits, on en a tenu compte dans le total afin d'éviter toute double inscription.

Trois industries répondent pour plus de la moitié de tous les travaux de recherche et de développement exécutés chaque année au Canada depuis 1955: matériel de transport, matériel électrique, et produits chimiques. En 1961, pour la première fois, les dépenses en travaux de recherche et de développement de l'industrie du matériel de transport, dont l'activité porte surtout sur la mise au point d'avions, n'ont devancé aucune des autres industries. Cette année-là, le matériel électrique y compris le matériel électronique, a pris la première place dans le domaine de la recherche et du développement industriels. En 1963, l'industrie du matériel de transport, qui a affecté \$31,200,000 aux travaux de recherche et de développement, prenait encore le deuxième rang après l'industrie du matériel électrique. Toutefois, si l'on tient compte des dépenses en dehors du Canada, l'industrie du matériel de transport venait en première place avec \$39,300,000, suivie de l'industrie du matériel électrique, avec \$34,500,000.

2.—Dépenses en travaux de recherche et de développement exécutés au Canada, par principal groupe industriel, 1961 et 1963

Groupe	1961		1963	
	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total
	\$		\$	
Industrie du matériel de transport.....	17,373,450	15.0	31,202,042	19.1
Industries des appareils et du matériel électriques.....	28,199,659	24.3	33,435,679	20.5
Industrie chimique et produits connexes.....	20,292,535	17.5	25,021,027	15.3
Total.....	65,865,674	56.8	89,658,748	54.9
Autres industries.....	50,018,214	43.2	73,788,892	45.1
Total général.....	115,883,888	100.0	163,447,640	100.0

Le tableau 3 fait voir les dépenses en travaux de recherche et perfectionnement exécutés dans les installations mêmes des sociétés, de 1961 à 1964. L'industrie du matériel de transport figure à part en raison des fluctuations importantes des dépenses dans ce secteur. Au cours de cette même période, la plupart des autres industries ont augmenté leur effort à l'égard de la recherche et du perfectionnement. Les industries du matériel électrique et des produits chimiques ont enregistré les augmentations absolues les plus considérables, leurs dépenses réunies correspondant à plus de 45 p. 100 du total des dépenses effectuées depuis 1961 pour des travaux *intra-muros* (sans les dépenses de l'industrie du matériel de transport).

3.—Dépenses *intra-muros* en travaux de recherche et de développement, par industrie, 1961-1964

Industrie	1961	1962 ¹	1963	1964 ¹
	\$	\$	\$	\$
Mines, carrières et puits de pétrole.....	4,820,816	5,305,551	6,560,188	6,640,782
Fabrication				
Aliments et boissons.....	2,591,487	2,490,464	4,299,244	5,019,982
Articles en caoutchouc.....	1,425,003	1,576,587	1,873,549	1,890,900
Textiles.....	1,487,182	1,562,364	1,875,104	1,984,415
Articles en bois.....	98,050	148,136	171,703	204,700
Meubles et articles d'ameublement.....	113,140	123,952	117,821	105,500
Articles en papier.....	6,545,370	7,201,684	9,099,560	10,228,722
Métaux primaires.....	7,093,761	8,217,319	10,434,454	11,111,609
Produits métalliques.....	2,361,759	3,093,503	4,160,003	3,004,186
Machinerie.....	5,309,036	5,836,531	6,982,317	6,881,366
Appareils et fournitures électriques.....	28,179,519	28,425,263	33,288,516	37,241,774
Articles en minéraux non métalliques.....	1,488,330	1,502,460	1,852,092	1,907,074
Dérivés du pétrole et du charbon.....	5,529,202	6,450,932	7,583,466	8,875,000
Produits chimiques.....	19,573,959	21,321,895	24,449,969	22,620,425
Autres industries (dont tabacs, articles en cuir, vêtements, bonneterie et produits divers).....	3,863,690	6,018,869	7,625,466	9,021,108
Transport, entreposage, communications et autres services publics.....	3,185,165	3,642,448	4,029,545	9,338,000
Autres industries non manufacturières (dont bâtiment, services scientifiques et techniques et associations commerciales).....	2,990,862	3,279,228	4,635,726	5,781,930
Total (sans le matériel de transport).....	96,616,306	106,216,226	129,038,743	141,856,514
Matériel de transport.....	17,366,655	18,291,984	31,182,110	48,159,000
Total, toutes industries.....	113,982,961	124,508,210	160,220,853	190,015,514

¹ Estimations fondées sur les prévisions des sociétés.

Le groupe de produits qui a reçu la plus forte proportion des dépenses en travaux de recherche et de développement au cours de 1963 était celui des appareils et du matériel électriques, qui a répondu pour 22.9 p. 100 du total contre 18.9 p. 100 en 1961. Les produits chimiques, y compris les drogues et les médicaments, qui avaient prédominé en 1961 avec 20 p. 100, ont diminué à 10.6 p. 100 en 1963. Le matériel du transport dans son ensemble a répondu pour 18.8 p. 100 du total en 1963; sur ce montant, les avions et pièces ont répondu pour 16.7 p. 100 contre 15.7 p. 100 en 1961.

4.—Dépenses *intra-muros* en travaux de recherche et de développement, selon les produits, 1963

Produit	Montant	Pourcentage du total	Produit	Montant	Pourcentage du total
	\$			\$	
Avions et pièces.....	26,729,646	16.7	Machines (non électriques).....	8,271,375	5.2
Produits chimiques (sauf les drogues et médicaments).....	12,984,859	8.0	Véhicules automobiles et pièces.....	2,841,619	1.8
Drogues et médicaments.....	4,148,723	2.6	Pétrole et gaz naturel.....	6,480,509	4.1
Matériel électrique (sauf électronique).....	9,443,139	5.9	Métaux primaires.....	12,906,529	8.0
Électronique.....	27,232,687	17.0	Instruments professionnels et scientifiques.....	4,092,137	2.6
Métaux ouvrés.....	2,146,454	1.3	Autres.....	33,834,288	21.3
Produits forestiers					
Pâtes et papiers.....	7,509,970	4.6			
Autres.....	1,468,927	0.9	Total.....	160,170,353	100.0

Le tableau 5 laisse voir les sources des fonds affectés en 1963 aux travaux *intra-muros* de recherche et de développement selon l'industrie. Les chiffres ne sont pas comparables à ceux publiés antérieurement.

5.—Provenance des fonds consacrés aux travaux *intra-muros* de recherche et de développement, par industrie, 1963

Industrie	Société répoondante	Sociétés mères, affiliées et (ou) filiales	Fonds publics	Recherches forfaitaires pour d'autres sociétés	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mines, carrières et puits de pétrole.....	6,011,055	27,582	124,900	218,422	178,229	6,580,188
Fabrication						
Aliments et boissons.....	3,973,514	50,846	173,684	400	100,800	4,299,244
Articles en caoutchouc.....	1,507,637	347,912	18,000	—	—	1,873,549
Textiles.....	1,858,104	—	17,000	—	—	1,875,104
Articles en bois.....	113,043	—	—	—	58,660	171,703
Mobilier et articles d'ameublement.....	117,821	—	—	—	—	117,821
Papier et produits connexes.....	7,142,082	134,841	70,237	174,200	1,578,300	9,099,560
Métaux primaires.....	10,336,987	32,183	1,438	31,214	32,662	10,434,484
Métaux ouvrés.....	3,213,447	3,500	929,056	—	14,000	4,160,003
Machinerie.....	6,043,553	678,731	260,033	—	—	6,982,317
Matériel de transport.....	15,826,953	203,032	13,761,891	7,434	1,333,000	31,132,110
Appareils et matériel électriques.....	23,057,649	378,336	9,358,034	220,497	274,000	33,288,516
Articles en minéraux non métalliques.....	799,450	954,469	98,163	—	—	1,852,082
Dérivés du pétrole et du charbon.....	7,407,713	—	42,121	133,632	—	7,583,466
Industrie chimique.....	21,931,396	1,779,624	738,949	—	—	24,449,969
Autres industries (dont tabacs, articles en cuir, vêtements, bonneterie et produits divers).....	4,634,575	42,000	2,315,200	633,691	—	7,625,466
Transports, entreposage, communications et autres services publics.....	4,004,545	—	25,000	—	—	4,029,545
Autres industries non manufacturières (dont bâtiment, services scientifiques et techniques et associations commerciales).....	360,482	2,463,924	265,930	1,361,398	183,992	4,635,726
Total.....	118,240,000	7,696,980	28,190,436	2,790,888	3,753,543	160,170,863
Pourcentage du total des fonds.....	73.9	4.4	17.6	1.7	2.3	100.0

Section 6.—Dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de l'activité scientifique

Les renseignements sur les dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine de l'activité scientifique se trouvent dans des études que le B.F.S. effectue tous les deux ans depuis 1959. Chaque étude porte sur les dépenses réelles de l'année financière précédente, et sur les dépenses estimatives de l'année en cours, relatives aux programmes scientifiques des ministères et organismes répondants. Actuellement, seuls les travaux dans les sciences physiques et de la vie sont inclus, bien que les études porteront également sur les sciences sociales et les humanités. Aux fins des études en question, «l'activité scientifique» comprend les travaux de recherche et de développement, la réunion des données scientifiques, les renseignements scientifiques et des bourses d'études dans le domaine des sciences. On recueille également des données sur les investissements en établissements et outillage de recherche et sur le personnel affecté aux travaux de recherche et de développement.

Le tableau 6 indique que le coût total de l'activité scientifique a augmenté chaque année depuis 1962-1963, soit de 16 p. 100, 11 p. 100 et 19 p. 100 respectivement. Les dépenses réunies du Conseil national de recherches et du ministère de la Défense nationale représentent environ 42 p. 100 du montant global, la Défense nationale ayant fait les plus fortes dépenses. Le tableau 7 donne, d'une façon plus détaillée, les dépenses de chaque ministère et organisme pour les années 1964-1965 et 1965-1966.

6.—Statistique sommaire des dépenses fédérales dans le domaine scientifique, années terminées le 31 mars 1963-1966

Activité et ministère ou organisme	1962-1963 ¹	1963-1964 ²	1964-1965 ²	1965-1966 ¹
	(millions de dollars)			
Activité scientifique				
Recherches et perfectionnement.....	170.8	195.4	204.6	244.5
Subventions de recherches.....	20.9	26.8	36.1	49.6
Immobilisations pour fins scientifiques.....	28.9	37.2	50.2	56.8
Réunion des données scientifiques.....	24.1	25.6	24.4	25.3
Information scientifique.....	9.7	10.1	12.8	14.5
Bourses d'études et de recherche.....	2.6	2.8	3.8	5.5
Total, activité scientifique.....	257.0	297.9	331.8	396.2
Ministère ou organisme				
Agriculture.....	29.6	30.6	33.4	39.4
Énergie atomique (y compris la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'Atomic Energy of Canada Limited)...	39.4	46.5	54.3	57.0
Énergie, Mines et Ressources.....	42.4 ²	42.3 ²	43.6 ²	51.2 ²
Conseil national de recherches (y compris le Conseil des recherches médicales).....	44.7	52.5	60.8	79.0
Défense nationale				
Forces armées.....	27.6	31.7	30.7	43.3
Conseil de recherches pour la défense.....	31.8	38.5	39.2	42.6
Autres.....	41.5	55.8	69.8	83.7
Total, ministères et organismes.....	257.0	297.9	331.8	396.2

¹ Estimations. ² Chiffres révisés afin de comprendre la Direction des ressources hydrauliques, qui, jusqu'en 1966, faisait partie de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

7.—Dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine scientifique, selon le ministère ou l'organisme, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Ministère ou organisme	1964-1965 ^a				1965-1966 ^a			
	Dépenses courantes, recherche et perfectionnement	Dépenses courantes, autres activités scientifiques	Immobilisations	Total, sommes affectées	Dépenses courantes, recherche et perfectionnement	Dépenses courantes, Autres activités scientifiques	Immobilisations	Total, sommes affectées
	(milliers de dollars)							
Ministère de l'Agriculture.....	26,738	668	6,003	33,409	28,852	726	9,812	39,390
Énergie atomique (y compris la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'Atomic Energy of Canada Limited).....	36,946	47	17,327	54,320	42,694	55	14,227	56,976
Ministère des Pêcheries.....	9,277	25	1,647	10,949	11,597	23	3,416	15,036
Ministère des Forêts et du Développement rural.....	7,651	3,002	2,441	13,094	9,473	3,999	1,732	15,204
Ministère de l'Industrie.....	20,527	—	—	20,527	26,742	—	—	26,742
Conseil de la recherche médicale..	5,954	1,066	—	7,040	10,897	1,461	—	12,358
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.....	15,556	23,885	4,170	43,611	17,576 ²	24,720 ²	8,877 ²	51,173 ²
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être.....	6,527	925	2,622	10,074	6,741	1,251	1,101	9,093
Conseil national de recherches.....	44,435	4,489	4,830	53,754	54,368	6,084	6,200	66,652
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	368	552	144	1,064	1,154	855	323	2,332
Secrétariat d'État.....	235	3,189	5	3,429	254	3,637	5	3,896
Ministère des Transports.....	2,196	16	6,539	8,751	2,655	20	7,970	10,645
Ministère des Affaires des anciens combattants.....	429	—	—	429	438	—	—	438
Autres ministères ou organismes civils.....	372	4	21	397	406	4	4	414
Total, sans la Défense nationale	177,711	38,488	45,749	261,948	213,847	42,835	53,667	310,349
Ministère de la Défense nationale..	62,968	2,476	4,449	69,893	80,202	2,492	3,166	85,860
Forces armées.....	25,678	2,289	2,698 ³	30,665	39,997	2,132	1,157 ³	43,286
Conseil de recherches pour la défense.....	37,290	187	1,751	39,228	40,205	360	2,009	42,574
Total, tous ministères et organismes.....	240,679	40,964	50,198	331,841	294,049	45,327	56,833	396,209

¹ Estimations. ² Chiffres révisés afin de tenir compte de la Direction des ressources hydrauliques qui, jusqu'en 1966, faisait partie de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. ³ Plusieurs immobilisations des Forces armées ne sont pas disponibles.

Environ les trois quarts des dépenses fédérales dans le domaine des recherches scientifiques se rapportent aux frais d'exploitation dans le domaine de recherche et de développement. Le tableau 8 révèle un changement intéressant qui s'est opéré dans l'importance relative des organismes de recherche. Bien que le gouvernement continue d'effectuer la plus grande partie des travaux de recherche et de développement dans ses propres installations, l'appui qu'il accorde aux recherches faites à l'extérieur prend de plus en plus d'ampleur; les dépenses en recherches *intra-muros* représentaient presque 80 p. 100 du total en 1962-1963, mais elles se sont établies à seulement 62 p. 100 en 1965-1966. L'aide financière accordée aux travaux de recherche et de développement dans le domaine industriel a plus que triplé au cours des quatre dernières années et elle représente actuellement plus du cinquième du total dépensé par le gouvernement fédéral relativement à la recherche et au développement, comparativement au dixième environ en 1962-1963.

**8.—Dépenses fédérales courantes en travaux de recherche et de développement,
années terminées le 31 mars 1963-1964**

Organisme de recherche	1962-1963 ¹	1963-1964 ¹	1964-1965 ¹	1965-1966 ¹
	(millions de dollars)			
Groupe répondant.....	151.2	162.3	165.3	181.9
Industrie canadienne.....	20.2	35.9	45.0	69.7
Institutions d'enseignement et personnes rattachées à ces institutions.....	17.4	20.0	26.8	37.9
Autres (y compris les organismes sans but lucratif, autres gouvernements et bénéficiaires étrangers).....	3.0	4.0	3.6	4.4
Total, dépenses.....	191.7	222.2	240.7	291.0

¹ Estimations.

Comme l'indique le tableau 9, la plupart des travaux de recherche et de développement financés par le gouvernement fédéral ont été effectués dans le domaine des sciences physiques (plus de 70 p. 100). La technogénie reçoit à elle seule plus de 40 p. 100 du total des fonds disponibles. Dans le domaine des sciences de la vie, environ la moitié des dépenses du gouvernement fédéral représente l'aide à l'agriculture.

Les trois secteurs de recherche les plus importants sont la science militaire, à laquelle sont consacrés le tiers des fonds dépensés en travaux de recherche et de développement, la science nucléaire et enfin l'agriculture, la pêche et les forêts.

**9.—Dépenses courantes du gouvernement fédéral pour la recherche et le développement,
selon le domaine scientifique et le secteur étudié, années terminées le 31 mars 1965 et 1966**

Domaine scientifique	1964-1965 ¹	1965-1966 ¹	Domaine scientifique et secteur étudié	1964-1965 ¹	1965-1966 ¹
	(millions de dollars)			(millions de dollars)	
Domaine scientifique			Domaine scientifique (fin)		
Sciences physiques.....	173.8	215.1	Sciences de la vie (fin)		
Génie.....	101.6	129.6	Médecine.....	15.9	21.5
Aéronautique.....	23.1	23.5	Total, tous les domaines scientifiques.....	240.7	291.0
Chimique.....	3.0	3.0	Secteur étudié		
Civil.....	2.0	2.4	Sciences nucléaires.....	39.3	44.9
Électrique et électronique.....	21.9	30.5	Voyages et communications dans l'espace.....	4.7	9.4
Mécanique.....	15.5	30.2	Sciences militaires.....	81.0	100.3
Autres.....	36.1	40.0	Agriculture, pêche et forage.....	50.2	57.9
Chimie.....	15.6	18.2	Construction et bâtiment.....	2.9	3.1
Sciences de la terre.....	8.9	10.3	Transports.....	2.4	2.9
Métallurgie.....	3.8	4.2	Télécommunications.....	0.3	0.3
Météorologie.....	2.1	2.5	Santé et hygiène.....	15.3	21.0
Océanographie.....	4.4	4.7	Industrie (y compris les mines).....	14.5	18.8
Physique nucléaire.....	11.9	14.5	Autres.....	30.1	35.4
Physique non nucléaire.....	20.9	22.8			
Autres.....	4.6	8.5			
Sciences de la vie.....	66.9	79.0			
Agriculture.....	32.3	35.4			
Biologie.....	18.7	22.1			

¹ Estimations.

CHAPITRE IX.—CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. DROIT ET PROCÉDURE CRIMINELS AU CANADA.....	441	SECTION 3. JEUNES DÉLINQUANTS.....	454
SECTION 2. DÉLINQUANTS ADULTES ET CONDAMNATIONS.....	443	SECTION 4. INSTITUTIONS DE CORRECTION ET ÉCOLES DE FORMATION.....	457
Sous-section 1. Adultes déclarés coupables d'actes criminels.....	444	Sous-section 1. Statistique des institutions de correction et des écoles de formation..	457
Sous-section 2. Jeunes gens délinquants (10-24 ans) déclarés coupables d'actes criminels.....	450	Sous-section 2. Service pénitentiaire du Canada.....	458
Sous-section 3. Déclarations sommaires de culpabilité.....	452	Sous-section 3. Le régime de la libération conditionnelle au Canada.....	460
Sous-section 4. Appels.....	453	SECTION 5. LA POLICE ET LA STATISTIQUE DE LA CRIMINALITÉ.....	461

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Droit et procédure criminels au Canada†

Un pays ne saurait administrer la justice d'après un régime inflexible; ce ne serait ni opportun ni possible. Le régime judiciaire doit évoluer et s'adapter aux besoins de la population et il convient de statuer sans cesse sur la délimitation exacte des pouvoirs dont jouissent les divers corps législatifs.

Le droit criminel, au Canada, se fonde sur le droit criminel coutumier d'Angleterre, élaboré au cours des âges; il comprenait au début les us et coutumes et, plus tard, les principes énoncés par des générations de juges. Aucune déclaration statutaire n'a introduit le droit criminel anglais dans les régions du Canada qui forment aujourd'hui les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'y est implanté d'après un principe de la *common law* même en vertu duquel le droit anglais était déclaré en vigueur dans les territoires inhabités, découverts et colonisés par des sujets britanniques, sauf lorsque les conditions locales le rendaient inapplicable. La même chose s'applique à Terre-Neuve, bien que la colonie se soit occupée de ce sujet dans une loi de 1837. Au Québec, il a été introduit par une proclamation royale en 1763 et l'Acte de Québec en 1774. Dans chacune des autres provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, il a été introduit par un acte du Parlement.

Le régime judiciaire actuel des provinces se fonde sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. L'article 91 porte: «Le Parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur ... le droit criminel, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle». Aux termes de l'article 92 (paragraphe 14), l'Assemblée législative de chaque province a le droit exclusif de légiférer sur l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle, ainsi

* Revu, sauf indication contraire, à la Section de la statistique judiciaire, Division de la santé et du bien-être, Bureau fédéral de la statistique.

† Rédigé à la Section du droit criminel, ministère de la Justice, Ottawa.

que la procédure en matière civile devant ses tribunaux.» Le Parlement du Canada peut, cependant (article 101), établir d'autres tribunaux en vue d'assurer la bonne application des lois du Canada. Il est à noter que le Statut de Westminster, 1931, a apporté d'importants changements, surtout en abrogeant la loi sur la validité des lois coloniales, 1865 (R.-U.), et en confirmant le droit des dominions de légiférer en matière extraterritoriale. On trouvera d'autres détails sur les tribunaux fédéraux au chapitre II, pp. 109-110, et sur les tribunaux provinciaux, pp. 110-111.

Lors de la confédération, chacune des colonies intéressées avait sa propre législation touchant le droit pénal. En 1869, afin de les réunir en un système uniforme applicable dans tout le Canada, le Parlement a adopté une série de lois dont quelques-unes visaient certaines infractions particulières et d'autres, la procédure. La plus importante de ces dernières a été l'Acte de procédure criminelle, mais d'autres ont prévu l'instruction expéditive ou l'instruction sommaire des actes criminels, les pouvoirs et la compétence des juges de paix en matières de déclaration sommaire de culpabilité et autres, ainsi que la procédure touchant les jeunes délinquants.

Un bill concernant le Code criminel, fondé sur le projet de code anglais de 1878, le *Digest of Criminal Law* de Stephen, le *Digest of the Canadian Criminal Law* de Burbidge et les lois canadiennes pertinentes, a été présenté par sir John Thompson, ministre de la Justice en 1892. Le bill est devenu le Code criminel du Canada et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1893. Il faut cependant se rappeler que le Code criminel n'englobait pas tout le droit criminel. Il fallait encore se reporter au droit anglais pour certaines questions de procédure et il était encore possible de poursuivre certaines infractions selon la *common law*. De plus, le Parlement a établi actes criminels les infractions à certaines autres lois comme la loi sur les stupéfiants; il en a été de même en ce qui concerne les Règlements de la défense du Canada et les Règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre (qui ne sont plus en vigueur) édictés aux termes de la loi sur les mesures de guerre.

Il est souvent difficile de distinguer entre le «droit» et la «procédure». En un sens, la procédure se rattache simplement au travail organique des tribunaux; mais, dans un sens plus large, elle atteint aussi les droits ou modifie les relations juridiques découlant d'un ensemble de faits. Il est utile ici de noter que les juristes décrivent le droit comme renfermant et le droit positif et la procédure. «Le droit positif porte sur les fins que vise l'administration de la justice; la procédure porte sur les moyens d'arriver à ces fins*.» Relativement au droit criminel, on peut dire que le droit positif comprend les dispositions touchant la responsabilité criminelle, la définition d'«infractions» et la punition de ces infractions, et que la procédure comprend les dispositions relatives à l'application, par exemple le pouvoir de perquisitionner et d'arrêter, aux genres de procès et à la preuve des faits. En général, le Code criminel fait la distinction entre l'un et l'autre, bien qu'il puisse sembler que les dispositions touchant la détention préventive des repris de justice et des délinquants sexuels dangereux participent de l'un et de l'autre.

Un arrêté en conseil du 3 février 1949 a autorisé l'examen et l'étude du Code criminel et la Commission chargée de réviser le Code a soumis son rapport et un avant-projet de loi en février 1952. Après avoir été étudié à des sessions successives du Parlement, il a finalement été adopté le 15 juin 1954, et le nouveau Code criminel (S.C. 1953-1954, chap. 51) est entré en vigueur le 1^{er} avril 1955. Depuis son entrée en vigueur, le nouveau Code a subi plusieurs modifications, surtout en ce qui concerne la procédure. Voici les plus importantes, tant au point de vue de la procédure que du fond: modification (1956) établissant que les demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada en matière criminelle doivent être entendues par un quorum (au moins cinq) de juges de ladite Cour au lieu d'un seul; modifications (S.C. 1959, chap. 41) pourvoyant à l'élargissement juridique de la définition

* Salmood dans *Jurisprudence*, 7^e édition, p. 496.

du terme «obscène» et à la saisie et condamnation de la matière offensante sans qu'il soit nécessaire de formuler une accusation contre quiconque; nombreuses modifications quant au délai accordé pour le versement des amendes; modifications relatives aux actes commis à bord d'aéronefs pendant que ceux-ci sont en vol au-dessus de la mer; modification interdisant la publication dans un journal ou la radiodiffusion d'un rapport portant qu'un aveu ou une confession a été présenté en preuve à une enquête préliminaire, ou un rapport ayant le caractère de quelque semblable aveu ou confession, sauf si l'accusé a été libéré, ou, quand l'accusé a été renvoyé pour subir son procès, si celui-ci a pris fin.

La loi sur la libération conditionnelle de détenus (S.C. 1958, chap. 38), entrée en vigueur le 15 février 1959, revise le régime de la libération conditionnelle et prévoit l'établissement d'une Commission nationale des libérations conditionnelles. (Voir pp. 460-461.)

Il importe grandement de signaler qu'en 1960 (S.C. 1960, chap. 44) le Parlement a adopté la Déclaration canadienne des droits. Son objet général est énoncé à l'article 1 dont voici la teneur:

«1. Il est par les présentes, reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncées ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe:

- a) le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi;
- b) le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi;
- c) la liberté de religion;
- d) la liberté de parole;
- e) la liberté de réunion et d'association, et
- f) la liberté de la presse.»

Bien qu'on ait à diverses occasions invoqué la Déclaration canadienne des droits, les tribunaux n'ont pas jugé qu'elle modifie l'application du Code criminel.

En 1961 (S.C. 1960-1961, chap. 43-44), on a subdivisé les meurtres en meurtres qualifiés et meurtres non qualifiés, et on a aboli la peine de mort à l'égard des meurtres non qualifiés et l'on a aboli le terme *psychopathe sexuel criminel* pour lui substituer *délinquant sexuel dangereux*; en 1965, une modification du Code (S.C. 1964-1965, chap. 53) autorisait un droit d'appel en matière d'*habeas corpus*.

Section 2.—Délinquants adultes et condamnations

Les infractions peuvent se ranger sous deux rubriques générales, à savoir les «actes criminels» et les «infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité». Les actes criminels, qui englobent les délits graves, se groupent en deux grandes catégories: 1^o infractions au Code criminel et 2^o infractions aux lois fédérales. Les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité,—qui ne sont pas expressément criminelles,—comprennent les infractions au Code criminel, aux lois provinciales et aux règlements municipaux. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point certains délits faisant l'objet d'une déclaration sommaire de culpabilité sont de nature criminelle et si leur augmentation indique un accroissement de la criminalité. Nombre de ces délits sont des infractions aux règlements municipaux qui portent atteinte à la sécurité, à la santé et au bien-être de la population (infractions aux règles de stationnement, exercice de professions sans permis, etc.), mais elles peuvent comprendre des accusations de délits aussi graves que voies de fait et actes favorisant la délinquance juvénile.

La sous-section 1 porte sur les adultes déclarés coupables d'actes criminels, la sous-section 2 sur les jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, la sous-section 3 sur les déclarations sommaires de culpabilité et la sous-section 4 sur les appels.

Sous-section 1.—Adultes déclarés coupables d'actes criminels

La statistique des actes criminels est fondée sur les personnes, ce qui permet de déterminer le nombre de personnes qui s'adonnent à une activité interdite et d'aider à réformer tout comportement anti-social grâce à une action dirigée sur le sujet même. Selon le présent mode de comptage, même si une personne est accusée de plusieurs infractions, une seule figure à la statistique. Le choix se règle sur les critères suivants: 1° si le prévenu a comparu sous plusieurs inculpations, on retient celle dont l'audition a été menée au bout (jugement et condamnation); 2° si l'accusé est trouvé coupable sous plusieurs chefs d'accusation, c'est l'infraction la plus sévèrement punie qui est retenue; 3° si la sanction a été la même en ce qui concerne deux chefs d'accusation ou plus, l'infraction la plus grave (d'après la peine maximum prévue par la loi) est retenue; 4° si une personne est accusée d'une infraction et trouvée coupable d'une autre (par exemple, accusée de meurtre et trouvée coupable d'homicide involontaire), l'infraction dont elle a été reconnue coupable est retenue.

En 1964, 46,551 adultes ont été accusés de 84,546 actes criminels, et 42,097 d'entre eux ont été reconnus coupables de 76,310 infractions. En 1963, 47,616 adultes avaient été accusés de 86,674 actes criminels, et 42,914 déclarés coupables de 78,518 infractions.

1.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels et proportion pour 100,000 habitants de 16 ans et plus, par province, 1963 et 1964

Province ou territoire	Personnes accusées		Personnes condamnées					
	1963	1964	1963		1964		Personnes condamnées pour 100,000 habitants de 16 ans ou plus	
				%		%	1963	1964
Terre-Neuve.....	902	859	872	96.7	825	96.0	322	296
Île-du-Prince-Édouard.....	67	51	64	95.5	48	94.1	96	72
Nouvelle-Écosse.....	1,684	1,656	1,516	90.0	1,470	88.8	316	304
Nouveau-Brunswick.....	1,315	1,246	1,283	97.6	1,199	96.2	339	320
Québec.....	10,667	9,559	9,690	90.8	8,670	90.7	281	246
Ontario.....	17,079	16,122	14,785	86.6	14,063	87.2	348	324
Manitoba.....	2,344	2,903	2,231	95.2	2,757	95.0	358	438
Saskatchewan.....	1,986	2,210	1,869	94.1	2,099	95.0	314	349
Alberta.....	4,664	4,860	4,383	94.0	4,608	94.8	498	514
Colombie-Britannique.....	6,645	6,903	5,965	89.8	6,188	89.6	526	530
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	263	182	256	97.3	170	93.4	1,138	726
Canada.....	47,616	46,551	42,914	90.1	42,097	90.4	354	340

Le tableau 2 donne la répartition des délits selon le genre d'infraction pour 1964 comparativement à 1963. La classe I groupe les infractions contre la personne; en 1964, 6,009 hommes et 281 femmes ont été condamnés dans cette catégorie, principalement pour voies de fait de divers genres. Les classes II à IV traitent d'infractions contre la propriété. Les vols ordinaires viennent au premier rang, suivis des introductions par effraction et de vols qualifiés, délits graves s'accompagnant de violence. La classe V traite des infractions relatives à la monnaie, et la classe VI, de diverses infractions, dont les condamnations les plus nombreuses visent les infractions reliées aux jeux, paris et loteries. En 1964, 241 hommes et 115 femmes ont été condamnés en vertu de lois fédérales, dont 194 hommes et 106 femmes en vertu de la loi sur les stupéfiants.

2.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels, par classe d'infraction, 1963 et 1964

Classe et infraction	1963			1964			Augmentation ou diminution du nombre de condamnés
	Accusés	Condamnés		Accusés	Condamnés		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Code criminel							%
Classe I.—Infractions contre la personne							
Rapt et enlèvement.....	7,345	5,786	340	7,533	6,009	281	+ 4.4
Voies de fait simples, causant des lésions corporelles, contre un agent de la paix, et entraves.....	50	31	—	67	52	1	+71.0
Infractions contre femmes.....	4,854	3,918	169	5,178	4,201	193	+ 7.5
Mort: négligence criminelle, homicide involontaire et meurtre.....	1,069	825	27	1,000	748	19	-10.0
Tentative de meurtre, causant des lésions corporelles et mettant la vie en danger.....	244	142	9	206	131	6	- 9.3
Devoirs tendant à la conservation de la vie.....	204	141	13	208	131	26	—
Autres infractions contre la personne	24	21	—	20	12	—	-42.9
	800	705	22	854	734	36	+ 5.9
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec vie en jeu							
Introduction par effraction, extorsion et vol qualifiés.....	9,265	8,561	140	8,978	8,236	163	- 3.5
	9,265	8,561	140	8,978	8,236	163	- 3.5
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans vie en jeu							
Fraude et escroquerie.....	23,564	18,985	2,701	23,334	18,377	3,066	- 1.1
Possession de biens criminellement obtenus.....	2,943	2,340	287	2,849	2,241	274	- 4.3
Vol ordinaire.....	2,674	2,182	112	2,625	2,165	114	- 0.7
	17,947	14,463	2,302	17,860	13,971	2,678	- 0.7
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété							
Crimes d'incendie et autres incendies	1,119	944	43	1,104	925	44	- 1.8
Autres interventions concernant des biens.....	157	118	16	131	92	12	-22.4
	962	826	27	973	833	32	+ 1.4
Classe V.—Faux et autres actes relatifs à la monnaie							
Faux et usage de faux.....	1,304	1,111	131	1,315	1,097	151	- 0.3
Infractions relatives à la monnaie.....	1,220	1,045	131	1,269	1,049	151	+ 2.0
	84	66	—	46	38	—	-42.4
Classe VI.—Autres infractions							
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule automobile.....	4,623	3,503	359	3,841	3,052	350	-11.9
Capacité de conduire affaiblie.....	51	43	—	29	27	—	-37.2
Conduite d'automobile en état d'ivresse.....	696	616	12	422	347	6	-43.8
Jeux, paris et loteries.....	27	26	—	28	21	1	-15.4
Maison de débauche, tenanciers.....	774	617	64	690	550	50	-11.9
Diverses autres infractions.....	238	35	174	246	27	183	+ 5.3
	2,847	2,166	109	2,428	2,070	110	- 4.2
Total, Code criminel	47,120	38,890	3,614	46,105	37,696	4,955	- 1.8
Lois fédérales							
Loi sur les stupéfiants.....	376	191	105	376	194	106	+ 1.4
Autres lois.....	120	97	17	70	47	9	-50.9
Total, lois fédérales	496	288	122	446	241	115	-13.2
Total général	47,616	39,178	3,736	46,551	37,937	4,170	- 1.9

¹ Avortement, attentat à la pudeur d'une femme, commerce charnel et tentative, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol et séduction.

² Y compris mort causée dans la mise en service d'un véhicule automobile ou autrement.

Le tableau 3 montre qu'en 1964, 43.3 p. 100 des personnes déclarées coupables d'actes criminels n'avaient pas dépassé le niveau de l'école primaire, que 54 p. 100 avaient 24 ans ou moins et 32 p. 100 entre 25 et 44 ans, et que 77.7 p. 100 habitaient des centres urbains. Sur ces inculpés, 90.1 p. 100 étaient des hommes, 86 p. 100 étaient nés au Canada, 62.7 p. 100 étaient célibataires, 20.1 p. 100 étaient inscrits comme manœuvres et 12.1 p. 100 n'avaient pas d'emploi rémunéré.

3.—Personnes déclarées coupables d'actes criminels, selon la profession, l'état matrimonial, le sexe, le lieu de naissance, etc., 1963 et 1964

Détail	1963	1964	Détail	1963	1964
Personnes condamnées	42,914	42,097			
PROFESSION			SEXE		
Agriculture.....	1,637	1,518	Hommes.....	39,178	37,927
Chômeurs et retirés (y compris les maîtresses de maison).....	4,902	5,075	Femmes.....	3,736	4,170
Commerce et administration.....	2,591	2,247	DEGRÉ D'INSTRUCTION		
Construction.....	4,552	4,334	Illettré.....	402	334
Étudiants.....	3,375	3,895	Primaire.....	19,769	17,894
Fabrication et mécanique.....	4,097	3,873	Secondaire.....	16,637	16,965
Finances.....	108	53	Supérieur.....	501	615
Manœuvres.....	9,080	8,447	Non précisé.....	747	935
Militaires.....	315	300	Non déclaré.....	4,858	5,354
Mines.....	498	592	ÂGE		
Pêche, piégeage et abattage du bois.....	1,537	1,588	16 à 19 ans.....	13,456	13,657
Services			20 à 24 ans.....	9,297	9,087
Domestiques.....	1,075	1,069	25 à 44 ans.....	14,391	13,473
Personnels.....	1,363	1,349	45 ans et plus.....	3,878	3,601
Professionnels.....	399	399	Non déclaré.....	1,892	2,279
Publics et de protection.....	71	84	LIEU DE NAISSANCE		
Autres.....	135	129	Canada.....	37,485	36,207
Transports et communications.....	2,838	2,740	Îles Britanniques et Common- wealth.....	886	797
Travail de bureau.....	1,195	1,228	États-Unis.....	316	325
Non déclarés.....	3,146	3,177	Europe.....	1,929	1,940
ÉTAT MATRIMONIAL			Asie.....	91	72
Célibataire.....	26,715	26,395	Autres pays étrangers.....	17	23
Marié.....	11,555	10,769	Non déclaré.....	2,180	2,833
Veuf.....	442	443	DOMICILE		
Divorcé.....	386	426	Centre urbain.....	33,815	32,704
Séparé.....	1,787	1,722	District rural.....	7,299	7,311
Non déclaré.....	2,029	2,342	Indéterminé.....	718	841
			Non déclaré.....	1,082	1,241

Délinquantes.—En 1964, 4,170 femmes ont été déclarées coupables d'actes criminels, au regard de 3,736 en 1963. L'Ontario en compte 1,667, le Québec, 784, et la Colombie-Britannique, 647. Le rapport des délinquantes condamnées au total des condamnations a augmenté de 8.7 p. 100 en 1963 à 9.9 p. 100 en 1964, variant de 5.3 p. 100 au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest à 11.9 p. 100 en Ontario.

4.—Femmes déclarées coupables d'actes criminels, par province, 1963 et 1964

Province ou territoire	Condamnées		Condamnées par rapport aux condamnations totales	
	1963	1964	1963	1964
			%	%
Terre-Neuve.....	65	81	7.5	9.8
Île-du-Prince-Édouard.....	1	4	1.6	8.3
Nouvelle-Écosse.....	81	83	5.3	5.6
Nouveau-Brunswick.....	70	76	5.5	6.3
Québec.....	717	784	7.1	9.0
Ontario.....	1,470	1,667	9.9	11.9
Manitoba.....	288	269	10.7	9.8
Saskatchewan.....	139	172	7.0	8.2
Alberta.....	387	378	8.8	8.2
Colombie-Britannique.....	560	647	9.4	10.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	17	9	6.6	5.3
Canada.....	3,736	4,170	8.7	9.9

Condamnations multiples.—Le tableau 5 donne le nombre de personnes déclarées coupables de plus d'une infraction lors de la même comparution (1960 à 1964). Les condamnations multiples surviennent surtout dans les cas de faux et d'usage de faux, d'escroquerie, de vol ordinaire, de possession de biens criminellement obtenus, et d'introduction par effraction.

5.—Personnes déclarées coupables de plus d'une infraction à leur procès et personnes déclarées coupables d'une seule infraction, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Personnes coupables de:					
2 infractions.....	4,940	5,463	5,669	6,244	6,085
3 infractions.....	1,904	2,040	2,046	2,155	2,094
4 infractions.....	933	1,080	1,023	1,164	1,052
5 infractions.....	569	593	594	615	587
6 infractions.....	365	357	389	407	412
7 infractions.....	256	279	262	276	258
8 infractions.....	196	207	194	217	209
9 infractions.....	155	146	140	170	151
10 infractions.....	109	125	118	123	121
11 à 20 infractions.....	392	423	416	491	476
21 infractions et plus.....	119	144	151	169	151
Total, plus d'une infraction.....	9,338	10,857	11,002	12,031	11,596
Total, une infraction.....	25,505	27,822	27,661	30,883	30,501
Total général.....	35,443	38,679	38,663	42,914	42,097

Issue des causes et condamnations antérieures.—Comme l'indique le tableau 1, parmi les personnes accusées d'actes criminels, 90.4 p. 100 ont été déclarées coupables en 1964. Cependant, le pourcentage a fort varié avec les provinces, soit de 87.2 en Ontario à 96.2 au Nouveau-Brunswick.

Le tableau 6 laisse voir que sur les 42,097 personnes condamnées en 1964, 26.2 p. 100 en étaient à leur première infraction, 14.5 p. 100 à leur seconde et 33.4 p. 100 à leur troisième au moins. Le casier judiciaire des autres condamnés (25.9 p. 100) n'a pas été communiqué. Ces proportions ne varient guère d'une année à l'autre.

6.—Personnes accusées d'actes criminels, issue des causes et condamnations antérieures, 1963 et 1964

Détail	1963	1964	Détail	1963	1964
Accusées.....	47,616	46,551	Hommes condamnés.....	39,178	37,927
Acquittées.....	4,397	4,090	Femmes condamnées.....	3,736	4,170
Désaccords du jury.....	7	9	Première condamnation.....	11,222	11,047
Suspensions d'instances.....	195	255	Seconde condamnation.....	6,213	6,087
Accusations non fondées.....	47	34	Autres condamnations.....	14,691	14,041
Détenues pour folie.....	56	66	Non mentionné.....	10,788	10,922

Sentences, genre de procès et poursuites judiciaires.—Le tableau 7 renseigne sur les premières sentences imposées pour actes criminels, le tableau 8, sur le genre de procès et l'issue des causes, et le tableau 9, sur les personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels par le tribunal.

Deux genres de sentences maintiennent, pour une certaine période de temps, une relation entre la personne jugée par le tribunal et les institutions judiciaires d'une localité: liberté surveillée et placement dans une institution. Les institutions auxquelles une personne peut être envoyée sont diverses: pénitenciers, maisons de correction, prisons et fermes industrielles. En théorie, chaque institution a une fin propre dont on est censé tenir compte dans le jugement à rendre. Dans la pratique, toutefois, l'existence d'une institution dans la localité contribue à déterminer le jugement.

7.—Premières sentences imposées pour actes criminels, par province, 1964

Sentence	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
Substitution d'amende..	357	11	414	343	1,933	3,481	605	433	1,332	1,286	29	10,124
Prison												
Moins d'un an.....	190	14	330	354	2,623	2,868	652	799	1,373	1,956	97	11,306
Un an et plus.....	42	1	14	42	357	509	163	196	591	692	13	2,531
Maison de correction.....	1	—	4	6	77	1,816	75	—	—	93	—	2,072
Pénitencier												
Moins de deux ans.....	—	—	4	17	4	64	1	—	1	9	—	190
Deux à cinq ans.....	33	7	202	79	691	722	188	121	255	338	6	2,642
Cinq à dix ans.....	2	—	9	7	111	140	10	11	30	56	1	377
Dix à quatorze ans.....	—	—	2	3	37	31	1	3	1	8	—	86
Quatorze ans et plus.....	—	—	1	1	24	10	—	—	—	2	1	39
A perpétuité.....	—	—	1	1	10	17	1	2	2	1	—	35
Détention préventive.....	—	—	—	—	—	3	1	1	1	24	—	30
Peine capitale.....	—	—	—	2	1	—	—	—	1	1	—	5
Sursis, sans surveillance..	63	7	171	179	1,441	1,061	566	256	472	665	22	4,903
Sursis, avec surveillance..	237	8	268	165	1,861	3,350	494	287	540	1,107	1	7,827
Total.....	825	48	1,470	1,199	8,670	14,063	3,757	2,099	4,608	6,188	170	42,497

3.—Genre de procès subis par les personnes accusées d'actes criminels et issue des causes, selon le sexe et la province, 1964 (fin)

Genre de procès et sexe	T.-N.	L.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
Devant juge et jury												
Condamnés.....	H. 3	—	18	15	117	294	47	32	16	126	4	662
	F. —	—	2	1	—	19	1	2	2	3	—	30
Acquittés.....	H. 4	—	8	4	34	113	10	15	4	30	5	227
	F. —	—	—	—	3	9	1	1	2	8	—	24
Détenus pour folie.....	H. —	—	1	—	5	4	—	—	—	2	1	13
	F. —	—	—	—	—	1	—	—	—	2	—	3
Démecord du jury.....	H. —	—	1	—	1	3	—	—	—	2	1	8
	F. —	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Suspension d'instances	H. —	—	—	—	1	1	—	—	—	15	—	17
	F. —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Accusation non fondée	H. —	—	—	—	—	34	—	—	—	—	—	34
	F. —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Devant juge sans jury												
Condamnés.....	H. —	4	76	18	1,121	308	57	67	157	151	8	1,967
	F. —	—	1	—	40	19	2	2	7	10	—	81
Acquittés.....	H. 1	3	21	3	333	97	13	26	52	44	—	593
	F. —	—	—	—	18	14	2	3	2	2	—	41
Détenus pour folie.....	H. —	—	—	—	2	1	—	—	—	1	—	4
	F. —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suspension d'instances	H. —	—	—	—	—	4	3	4	9	4	—	34
	F. —	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	3
Devant magistrat (avec consentement)												
Condamnés.....	H. 420	19	697	499	3,367	7,008	1,066	1,001	2,174	2,430	76	18,757
	F. 27	—	27	22	158	467	67	57	111	207	5	1,148
Acquittés.....	H. 12	—	71	10	180	749	21	23	74	244	—	1,393
	F. 4	—	5	—	14	71	3	1	9	28	—	135
Détenus pour folie.....	H. —	—	4	—	3	8	4	1	3	7	—	30
	F. —	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Suspension d'instances	H. —	—	—	—	1	1	29	—	—	65	2	98
	F. —	—	—	—	—	—	4	—	—	22	—	26
Devant magistrat (juridiction absolue)												
Condamnés.....	H. 321	21	596	591	3,281	4,796	1,318	827	1,883	2,834	73	16,541
	F. 54	4	53	53	586	1,162	199	111	258	427	4	2,911
Acquittés.....	H. 11	—	65	28	244	815	8	34	85	166	3	1,459
	F. 1	—	6	1	35	133	—	3	10	29	—	218
Détenus pour folie.....	H. —	1	2	1	6	1	1	—	—	2	—	14
	F. —	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Suspension d'instances	H. —	—	—	—	—	—	40	—	—	32	—	72
	F. —	—	—	—	—	—	7	—	—	8	—	15
Total, accusés.....	859	51	1,656	1,746	9,559	16,122	2,302	2,210	4,600	6,303	182	46,551
Total, condamnés.....	825	48	1,470	1,199	8,676	14,063	2,757	2,099	4,603	6,138	179	42,097

9.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels, selon le tribunal et par province, 1963 et 1964

Province ou territoire et détail	1963					1964				
	Accusés et condamnés par					Accusés et condamnés par				
	Magistral de police et cour municipale	Cour des jeunes délinquants ou cour familiale	Cour de comté	Tribunal supérieur	Total	Magistral de police et cour municipale	Cour des jeunes délinquants ou cour familiale	Cour de comté	Tribunal supérieur	Total
Terre-Neuve										
Accusés.....	839	42	1	20	902	791	60	1	7	859
Condamnés.....	813	42	1	16	872	762	60	—	3	825
Île-du-Prince-Édouard										
Accusés.....	56	—	9	2	67	43	1	7	—	51
Condamnés.....	55	—	8	1	64	43	1	4	—	48
Nouvelle-Écosse										
Accusés.....	1,572	9	64	39	1,684	1,523	4	99	30	1,656
Condamnés.....	1,427	8	53	28	1,516	1,369	4	78	19	1,470
Nouveau-Brunswick										
Accusés.....	1,283	4	11	17	1,315	1,300	5	26	15	1,246
Condamnés.....	1,260	4	10	9	1,283	1,160	5	22	12	1,199
Québec										
Accusés.....	7,319	1,723	1,480	145	10,667	6,271	1,615	1,531	142	9,559
Condamnés.....	6,707	1,718	1,142	123	9,690	5,787	1,606	1,171	100	8,670
Ontario										
Accusés.....	16,117	81	707	174	17,079	15,103	103	748	163	16,122
Condamnés.....	14,133	74	472	106	14,785	13,333	100	519	111	14,063
Manitoba										
Accusés.....	2,006	256	34	48	2,344	2,338	429	76	60	2,903
Condamnés.....	1,916	285	26	34	2,231	2,227	423	59	48	2,757
Saskatchewan										
Accusés.....	1,828	2	106	50	1,986	2,053	5	101	51	2,210
Condamnés.....	1,754	2	77	36	1,869	1,991	5	68	35	2,099
Alberta										
Accusés.....	4,308	43	49	264	4,664	4,606	1	31	222	4,860
Condamnés.....	4,085	43	37	218	4,383	4,425	1	20	162	4,608
Colombie-Britannique										
Accusés.....	5,440	769	255	131	6,645	5,464	1,038	246	155	6,903
Condamnés.....	4,902	752	197	114	5,965	4,874	1,024	180	110	6,188
Yukon et T. N.-O.										
Accusés.....	255	—	2	6	263	163	—	8	11	182
Condamnés.....	252	—	1	3	256	158	—	8	4	170
Canada										
Accusés.....	41,023	2,929	2,718	946	47,616	39,555	3,266	2,874	856	46,551
Condamnés.....	37,364	2,398	2,624	688	42,914	36,129	3,229	2,129	610	42,097

**Sous-section 2.—Jeunes gens délinquants (16-24 ans)
déclarés coupables d'actes criminels**

On se penche, depuis quelques années, sur les besoins des jeunes gens délinquants de 16 à 24 ans qui offrent un champ d'action prometteur aux établissements modernes d'accueil et de diagnostics pourvus de moyens d'enseignement, d'apprentissage et d'autres moyens de formation. Bien qu'ils représentent moins de 18.7 p. 100 de la population de 16 ans et plus, les jeunes hommes et les jeunes femmes de ce groupe d'âge constituent plus de la moitié des délinquants. Ils englobent certains des délinquants les plus audacieux qui,

déjà, sont peut-être des criminels invétérés, ainsi que des délinquants primaires susceptibles d'être corrigés par un complément d'instruction et de formation. En 1964, il y a eu 22,744 jeunes gens délinquants, chiffre qui n'a guère changé depuis l'année précédente.

10.—Jeunes gens délinquants, par groupe d'âge, sexe et province, 1963 et 1964

Année, groupe d'âge et sexe	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.O.	Canada
1963												
16 et 17 ans.....	H. 173	21	307	192	1,999	2,372	292	297	609	890	18	7,170
	F. 9	—	10	10	79	166	18	22	44	54	—	412
18 et 19 ".....	H. 136	13	254	186	1,235	1,991	292	237	523	603	25	5,495
	F. 4	—	12	12	68	153	29	21	52	28	3	379
20 à 24 ".....	H. 203	8	326	298	2,126	2,748	435	409	923	1,038	56	8,570
	F. 8	—	12	12	159	260	45	15	78	131	7	727
Total, 1963.....	533	42	921	710	5,664	7,688	1,111	1,091	3,329	2,744	199	22,753
1964												
16 et 17 ans.....	H. 195	14	267	188	1,715	2,371	446	331	763	1,162	17	7,469
	F. 8	—	13	9	96	167	21	25	3	85	2	429
18 et 19 ".....	H. 113	3	262	195	1,019	1,781	364	318	604	670	13	5,342
	F. 8	—	14	11	65	152	39	23	49	55	1	417
20 à 24 ".....	H. 166	6	327	252	1,849	2,634	471	447	972	1,088	42	8,253
	F. 23	—	15	18	202	283	52	33	85	122	1	834
Total, 1964.....	513	22	898	673	4,946	7,338	1,393	1,177	2,476	3,182	76	22,744

11.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe, 1963 et 1964

Classe et infraction	1963		1964	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Code criminel				
Classe I.—Infractions contre la personne.....	2,279	63	2,447	63
Rapt et enlèvement.....	15	—	31	1
Voies de fait simples, causant des lésions corporelles, contre un agent de la paix et entraves.....	1,583	54	1,812	49
Infractions contre femmes.....	324	6	295	3
Mort: négligence criminelle, homicide involontaire et meurtre.....	55	—	40	—
Tentative de meurtre, causant des lésions corporelles et mettant la vie en danger.....	46	3	49	6
Devoirs tendant à la conservation de la vie.....	5	—	1	—
Autres infractions contre la personne.....	251	6	210	10
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec violence.....	6,074	94	5,947	118
Introduction par effraction, extorsion et vol qualifié.....	6,074	94	5,947	118
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans violence.....	16,496	1,164	16,367	1,194
Fraude et escroquerie.....	580	116	563	106
Possession de biens criminellement obtenus.....	1,128	52	1,184	48
Vol ordinaire.....	8,788	936	8,820	1,010
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété.....	591	14	603	21
Crimes d'incendie et autres incendies.....	57	3	43	4
Autres interventions concernant des biens.....	534	11	560	17

Renvois à la fin du tableau, p. 452.

11.—Jeunes gens déclarés coupables d'actes criminels, selon la classe de l'infraction et selon le sexe, 1963 et 1964 (fin)

Classe et infraction	1963		1964	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Code criminel (fin)				
Classe V.—Faux et autres actes relatifs à la monnaie	440	71	450	78
Faux et usage de faux.....	419	69	433	73
Infractions relatives à la monnaie.....	21	2	17	—
Classe VI.—Autres infractions	1,309	118	1,157	157
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule automobile.....	25	—	18	—
Capacité de conduire affaiblie.....	90	3	30	—
Conduite d'automobile en état d'ivresse.....	5	—	—	—
Jeux, paris et loteries.....	19	5	33	1
Maisons de débauche, tenanciers.....	7	61	5	92
Diverses autres infractions.....	1,163	49	1,102	64
Total, Code criminel	21,189	1,470	21,011	1,637
Lois fédérales				
Loi sur les stupéfiants.....	35	47	42	42
Autres lois.....	11	1	11	1
Total, lois fédérales	46	48	53	43
Total général	21,235	1,518	21,064	1,680

¹ Avortement, attentat à la pudeur d'une femme, commerce charnel et tentative, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol et séduction. ² Y compris mort causée dans la mise en service d'un véhicule automobile ou autrement.

12.—Suite donnée aux sentences pour actes criminels, suivant le sexe, 1963 et 1964

Sentence	1963				1964			
	16 à 24 ans		25 ans et plus		16 à 24 ans		25 ans et plus	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Sursis de peine.....	2,276	259	1,854	465	2,105	338	1,930	540
Liberté surveillée.....	5,669	400	1,283	256	5,787	491	1,253	296
Amende.....	3,741	361	5,012	984	3,918	434	4,603	1,154
Prison.....	6,650	311	7,363	411	6,398	310	6,735	414
Maison de correction.....	1,400	80	545	52	1,417	71	546	33
Pénitencier.....	1,496	17	1,878	50	1,348	26	1,887	48
Peine capitale.....	3	—	8	—	1	—	4	—

Sous-section 3.—Déclarations sommaires de culpabilité

Les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité sont instruites devant des magistrats ou des juges de paix, aux termes de la Partie XXIV du Code criminel (S.C. 1953-1954, chap. 51) ou des lois provinciales concernant les poursuites sommaires, selon le cas. La statistique de ces infractions se fonde sur les condamnations; il n'existe pas de chiffres sur le nombre de personnes en cause ni sur le nombre d'accusations. Dans les causes de ce genre, après arrestation ou sommation de comparaître en cour, l'accusé doit être jugé par un magistrat ou un juge de paix sans l'intervention d'un jury. Ces causes sont entendues en cour municipale, presque sans délai.

13.—Condamnations sommaires, selon le genre d'infraction, 1963 et 1964

Infraction	1963	1964	Infraction	1963	1964
Code criminel	99,892	95,216	Lois fédérales (fin)		
Armes offensives.....	1,288	1,134	Chemins de fer.....	1,084	1,053
Communiquer des maladies vénériennes.....	13	9	Conseils des ports nationaux et marine marchande.....	15,188	15,996
Corruption des mœurs.....	381	425	Défense nationale.....	101	97
Cruauté envers les animaux.....	80	104	Dimanche.....	83	214
Devoir de garder des endroits dangereux.....	16	37	Douanes.....	293	304
Devoir de fournir les choses nécessaires à l'existence.....	2,156	1,966	Immigration.....	23	125
Domages d'au plus \$50 et autre intervention concernant des biens.....	4,277	4,137	Impôt sur le revenu.....	5,992	7,152
Inconduite.....	16,277	15,842	Indiens		
Insobriété de l'engagement.....	1,680	1,914	Ivresse.....	3,539	3,519
Intimidation.....	674	707	Autres.....	1,495	1,868
Jeux, paris et loteries.....	2,954	2,131	Jeunes délinquants		
Maison de débauche.....	589	488	Culpabilité des adultes qui contribuent au délit.....	1,602	1,722
Mépris de cour.....	43	30	Immoralité sexuelle.....	191	611
Obtention frauduleuse de vivres et de logement.....	916	1,003	Incorrigibilité.....	1,245	1,090
Obtention frauduleuse en matière de prix de passage.....	149	149	Inclure un enfant à quitter la maison, etc.....	54	16
Prétendre faussement être un agent de la paix.....	84	116	Pêcheries.....	712	561
Tapage en étant ivre.....	3,787	2,715	Poids et mesures.....	114	146
Tentative de suicide.....	278	298	Autres lois fédérales.....	3,526	4,508
Tentatives, complots, complicité, incitation.....	266	181	Lois provinciales	1,628,408	1,181,362
Tuer ou blesser des oiseaux ou des animaux autres que le bétail.....	66	34	Chasse et pêche.....	7,285	6,950
Vagabondage.....	6,452	5,483	Enfants de parents non mariés.....	637	680
Véhicule à moteur			Hygiène publique.....	93	532
Capacité de conduire affaiblie.....	25,747	25,966	Lois scolaires.....	633	260
Conduite dangereuse.....	1,748	2,101	Maîtres et serveurs.....	1,179	1,208
Conduite en état d'ivresse.....	1,408	1,431	Maladies mentales.....	1,094	853
Conduite pendant interdiction.....	6,229	6,265	Médecine, dentisterie et pharmacopée.....	139	201
Conduite dangereuse d'un bateau, etc.....	189	163	Prévention des feux de prairie et de forêt.....	159	137
Négligence criminelle dans la mise en service.....	789	1,068	Protection des enfants.....	2,303	2,186
Omission d'arrêter sur le lieu d'un accident.....	5,626	5,217	Régie des alcools		
Prise d'un véhicule à moteur sans consentement.....	1,717	1,837	Ivresse.....	106,500	111,622
Véhicule à moteur muni d'un écran à fumée.....	47	44	Autres.....	78,807	87,078
Voies de fait simples.....	9,651	8,404	Scoutin des épouses et enfants abandonnés.....	6,326	7,270
Autre, Code criminel.....	4,317	3,867	Véhicules automobiles		
Lois fédérales	42,656	45,073	Conduite imprudente.....	48,547	48,913
Accise.....	1,221	1,609	Autre, circulation.....	749,169	862,868
Aliments et drogues.....	122	152	Autres lois provinciales.....	25,827	31,174
Assurance-chômage.....	6,071	4,330	Règlements municipaux	200,053	331,651
			Circulation.....	232,010	261,811
			Ivresse.....	16,021	16,983
			Autre.....	52,024	53,037
			Stationnement interdit	1,362,454	2,219,532
			Total, condamnations	3,453,665	3,853,464

Sous-section 4.—Appels

L'appel constitue une importante protection dans le système judiciaire canadien; on peut en appeler du verdict d'un jury ou d'un juge à la suite d'un jugement déraisonnable, d'une décision erronée sur un point de droit ou d'une erreur judiciaire. En 1964, 2,536 appels en matière d'actes criminels ont été entendus, dont 127 de la Couronne et 2,409 de l'accusé. Sur les appels de la Couronne, 46 visaient l'acquiescement et 81 la peine, tandis que sur les appels de l'accusé, 842 portaient sur la condamnation et 1,567 sur la peine. Les appels en matière de condamnations sommaires jugés par les tribunaux ont atteint 1,867 en 1964. Sur ce nombre, 159 venaient du dénonciateur et 1,708 de l'accusé. Les appels du dénonciateur en comprenaient 137 sur l'acquiescement et 22 sur la peine, et ceux de l'accusé, 1,471 sur la condamnation et 237 sur la peine.

Section 3.—Jeunes délinquants

Aux termes de la loi sur les jeunes délinquants, un *jeune délinquant* est un enfant qui commet une infraction à quelqu'une des dispositions du Code criminel, d'une loi fédérale ou provinciale, d'un règlement ou ordonnance d'une municipalité, ou qui est coupable d'immoralité sexuelle ou de toute forme semblable de vice, ou qui, en raison de toute autre infraction, est passible de détention dans une école industrielle ou une maison de correction pour les jeunes délinquants en vertu des dispositions d'une loi fédérale ou provinciale. La perpétration par un enfant d'un de ces actes constitue une infraction désignée sous le nom de délit.

La limite d'âge supérieure des enfants traduits devant les cours de jeunes délinquants varie d'une province à l'autre. Aux termes de la loi sur les jeunes délinquants, un enfant est un garçon ou une fille qui, apparemment ou effectivement, n'a pas atteint l'âge de 16 ans ou tel autre âge qui peut être prescrit dans une province. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan, l'âge officiel est moins de 16 ans; en Alberta, moins de 16 ans pour les garçons et moins de 18 ans pour les filles; à Terre-Neuve, moins de 17 ans. Dans le Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, moins de 18 ans. Pour fins d'uniformité, le Bureau fédéral de la statistique publie habituellement dans son rapport annuel sur la *Statistique de la criminalité* des chiffres relatifs aux enfants délinquants de 16 ans ou plus et dans un rapport distinct, intitulé *Jeunes délinquants*, des chiffres relatifs aux enfants de moins de 16 ans. En 1964, 3,528 jeunes de 16 et de 17 ans ont été jugés délinquants dans les provinces où la limite d'âge est de moins de 17 ou de 18 ans.

La statistique des jeunes délinquants comprend les cas de délinquance juvénile (présumés et jugés) dont les tribunaux ont été saisis et dont ils ont officiellement disposé. Chaque comparaison d'un enfant pour un ou plusieurs nouveaux délits constitue une cause. Quand le tribunal a disposé de plusieurs délits à une même comparaison, un seul de ces délits, le plus grave, est retenu. Ne sont pas comptés les cas officieusement entendus ni les cas d'enfants difficiles dont le tribunal n'a pas été saisi ou dont se sont occupés la police, les organismes sociaux, l'école ou les services d'assistance aux jeunes. Ainsi, les moyens dont on dispose localement pour aviser aux problèmes des enfants peuvent influer sur le nombre de cas portés devant le tribunal et, partant, sur la statistique de la délinquance juvénile.

14.—Jeunes délinquants inculpés, par province, et total acquittés et jugés délinquants, 1960-1964

Province ou territoire	1960	1961	1962	1963	1964	Variation pourcentuelle, 1963-1964
Terre-Neuve.....	421	413	494	523	556	+ 5.3
Île-du-Prince-Édouard.....	35	52	60	66	32	-51.5
Nouvelle-Écosse.....	792	637	941	928	883	- 4.9
Nouveau-Brunswick.....	481	511	450	472	573	+21.4
Québec.....	2,795	3,101	3,078	2,909	2,998	+ 3.1
Ontario.....	6,698	7,882	8,815	9,813	10,422	+ 5.2
Manitoba.....	1,212	983	1,014	909	976	+ 7.4
Saskatchewan.....	275	329	379	339	332	- 2.1
Alberta.....	1,189	1,307	1,269	1,357	1,718	+28.6
Colombie-Britannique.....	2,111	1,948	2,157	2,570	2,940	+14.4
Yukon.....	—	2	50	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	—	—	30	—
Canada.....	16,609	16,376	18,707	19,886	21,460	+ 7.9
Acquittements.....	517	570	843	776	612	-21.1
Ajournements <i>sine die</i>	1,527	1,191	1,256	1,554	1,483	- 4.6
Délinquants.....	13,965	15,215	16,608	17,556	19,365	+10.3

21.—Âge, sexe et scolarité des Jeunes délinquants, 1961

(G = Garçons; F = Filles)

Âge	Cours																Total					
	Élémentaire										Secondaire		Auxiliaire		Non déclaré							
	I-IV		V		VI		VII		VIII		G		F		G		F		G		F	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F		
7 ans.....	37	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	40	5	
8 ".....	194	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	203	11	
9 ".....	389	22	26	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	1	431	26	
10 ".....	476	27	167	13	40	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49	3	740	46	
11 ".....	343	11	362	23	281	23	49	2	8	—	—	—	—	—	—	—	—	55	6	1,108	66	
12 ".....	234	6	370	20	533	52	377	60	81	7	—	—	—	—	—	—	—	23	3	99	12	
13 ".....	122	7	300	21	539	66	824	123	603	100	104	26	24	2	198	32	2	198	32	2,714	377	
14 ".....	70	7	200	22	446	55	980	140	1,283	177	391	163	45	11	305	59	4	305	59	4,220	604	
15 ".....	68	9	133	18	315	43	723	88	1,395	190	2,566	393	59	8	625	117	5	625	117	5,884	866	
Non mentionnés..	6	—	2	1	3	—	1	—	3	1	—	—	—	—	—	—	—	94	21	116	24	
Total.....	1,939	104	1,500	121	2,157	241	2,957	383	3,373	475	3,575	584	165	76	1,453	252	17,179	2,186				

22.—Suite donnée aux jugements de délinquance, 1955-1964

Année	Réprimande		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Détenition indéfinie		École de formation		Sursis de peine		Châtiment corporel		Hôpital psychiatrique	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1955.....	181	2.6	3,067	43.7	365	5.2	1,064	15.1	50	0.7	1,180	16.8	1,118	15.9	—	—	—	—
1956.....	359	4.0	3,155	35.1	404	4.5	2,015	22.4	30	0.3	1,440	16.0	1,577	17.6	—	—	5	0.1
1957.....	460	4.7	3,822	39.5	300	3.1	2,261	23.4	63	0.7	1,563	16.1	1,202	12.4	1	—	7	0.1
1958.....	504	4.4	5,728	50.3	294	2.6	1,624	14.3	13	0.1	1,822	16.0	1,389	12.2	3	—	14	0.1
1959.....	236	2.0	6,151	52.6	412	3.5	1,810	15.5	9	0.1	1,678	14.4	1,381	11.8	—	—	9	0.1
1960.....	442	3.2	7,413	53.1	518	3.7	2,289	16.4	42	0.3	1,791	12.8	1,456	10.4	—	—	14	0.1
1961.....	544	3.8	7,341	48.2	644	4.2	2,148	14.1	89	0.6	1,974	13.0	2,486	16.2	—	—	9	0.1
1962.....	697	4.2	8,327	53.1	369	2.2	2,219	13.4	89	0.5	1,862	11.2	2,533	15.3	—	—	12	0.1
1963.....	977	5.6	8,292	47.2	462	2.6	2,460	14.0	99	0.6	2,043	11.6	3,180	18.1	—	—	43	0.3
1964.....	1,062	5.5	9,624	49.7	612	3.2	2,247	11.6	139	0.7	1,967	10.1	3,699	19.1	—	—	15	0.1

Section 4.—Institutions de correction et écoles de formation

Sous-section 1.—Statistique des institutions de correction et des écoles de formation

Les institutions de correction se divisent en quatre catégories: 1° pénitenciers,—administrés par le gouvernement fédéral et destinés aux délinquants adultes qui y purgent, en général, une peine de plus de deux ans; 2° maisons de correction,—administrées par les provinces et destinées aux délinquants adultes qui y purgent une sentence de deux ans au plus; 3° prisons ordinaires,—administrées par les provinces ou les comtés et destinées aux délinquants adultes qui peuvent y purger une sentence de deux ans au plus, mais qui n'y purgent en général qu'une sentence de courte durée; et 4° écoles de formation,—administrées par les provinces ou par des organismes privés, en vertu d'une charte provinciale, et destinées aux délinquants juvéniles qui y font un séjour d'une durée indéterminée jusqu'à l'âge légal des enfants dans chaque province particulière.

Il existe une certaine masse de renseignements statistiques sur ces institutions. Les «détenus» (tableau 23) dans les pénitenciers ne comprennent que ceux qui y purgent une peine, mais les «entrés» comprennent les condamnés envoyés par les tribunaux, transférés d'autres pénitenciers ou dont la libération conditionnelle est annulée. Les «élargis» com-

prennent les expirations de peine, les transferts entre pénitenciers, les libérations conditionnelles, les décès, les pardons et les libérations sur l'ordonnance judiciaire. Les détenus des institutions provinciales ou des comtés peuvent comprendre, en plus des détenus purgeant une peine, les personnes en instance de procès, de condamnation, d'examen psychiatrique, d'appel ou de déportation, toutes les autres personnes ne purgeant pas de peine et, dans le cas des écoles de formation, les jeunes délinquants qui sont placés à l'extérieur.

La population aux tableaux 23 et 24 se réfère au 31 mars, sauf pour les prisons du Québec où la population est celle du 31 décembre. Ces chiffres constituent, en fait, un recensement annuel des institutions de correction et, comme tels, n'indiquent pas la population moyenne quotidienne. Ainsi, si le nombre d'entrées dans une certaine institution, au jour ou à la veille du 31 mars, est anormal, le total de la population de l'institution ne sera pas représentatif du chiffre de l'année.

En ce qui concerne les variations qui ont pu se produire entre deux recensements, la population des institutions de correction est en augmentation depuis le 31 mars 1959. Le chiffre des écoles de formation et celui des institutions provinciales pour adultes tendent à se stabiliser ou à fléchir légèrement, mais la population pénitentiaire augmente sans cesse.

23.—Population pénitentiaire, années terminées le 31 mars 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Détenus au début de l'année.....	6,295	6,344	6,738	7,156	7,219
Entrés dans l'année.....	4,523	4,973	5,541	6,539	6,439
Elargis dans l'année.....	4,474	4,579	5,123	6,476	6,007
Détenus à la fin de l'année.....	6,344	6,738	7,156	7,219	7,651

24.—Population des maisons de correction, des prisons et des écoles de formation, 31 mars 1960-1964

Genre d'institution	1960	1961	1962	1963	1964
Maisons de correction et prisons					
Maisons de correction pour hommes.....	3,789	4,012	3,670	3,919	3,977
Maisons de correction pour femmes.....	144	180	171	171	171
Prisons ordinaires.....	6,953	7,829	8,225	8,665	8,411
Total.....	10,886	11,821	12,066	12,755	12,559
Écoles de formation					
Écoles pour garçons.....	2,423	2,382	2,435	2,468	2,662
Écoles pour filles.....	965	1,019	1,000	1,072	1,416
Total.....	3,388	3,401	3,525	3,538	4,078¹

¹ Huit écoles de formation additionnelles ont fait rapport en 1964.

Sous-section 2.—Service pénitentiaire du Canada*

Le Service pénitentiaire du Canada fonctionne en vertu de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53), et relève du solliciteur général du Canada. Le Service est chargé de toutes les institutions pénitentiaires fédérales, et du soin et de la formation des

* Rédigé sous la direction de A. J. MacLeod, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.

détenus de ces institutions. Le Commissaire des pénitenciers contrôle et régit, sous la direction du solliciteur général, le Service et tous les domaines connexes. Le régime pénitentiaire fédéral comprenait, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1966, six institutions à sûreté maximum, quatre à sûreté moyenne et quinze à sûreté minimum (institutions pour hommes); une prison pour les femmes; un camp de prisonniers à sûreté maximum pour hommes de la Secte des Fils de la liberté (Doukhobors); une institution à sûreté maximum pour récidivistes âgés; et trois écoles de formation des effectifs des pénitenciers.

Les six institutions à sûreté maximum reçoivent les détenus condamnés à une peine d'au moins deux ans. Elles sont situées à New Westminster (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony Mountain (Man.), Kingston (Ont.), Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) et Dorchester (N.-B.). A Terre-Neuve, les condamnés au pénitencier sont écroués dans l'institution provinciale de St-Jean en vertu des dispositions financières autorisées par l'article 14 de la loi sur les pénitenciers (S.C. 1960-1961, chap. 53).

Aux institutions à sûreté moyenne et à sûreté minimum et aux camps sont transférés les détenus des institutions à sûreté maximum qui sont aptes à certaines formations spéciales, notamment une formation professionnelle. Deux institutions à sûreté moyenne (le pénitencier de Collin's Bay et l'institution de Joyceville) sont situées à quelques milles de Kingston. Les deux autres (le Centre fédéral de formation et l'institution Leclerc) avoisinent le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Huit camps correctionnels à sûreté minimum font fonction d'annexes à l'institution principale de leur région. Ils sont situés à William Head et Agassiz (C.-B.), à Beaver Creek et Landry Crossing près de Bracebridge et de Petawawa (Ont.), à Gatineau (Parc de la Gatineau) et Valleyfield (P.Q.); à Blue Mountain près de Gagetown (N.-B.); et à Springhill (N.-É.). Six fermes pénitentiaires à sûreté minimum, situées à Dorchester, Saint-Vincent-de-Paul, Collin's Bay, Joyceville, Stony Mountain et Prince-Albert, font fonction d'annexes aux six pénitenciers locaux. Il y a aussi à Saint-Vincent-de-Paul une satellite industrielle à sûreté minimum.

La prison des femmes, à Kingston (Ont.), reçoit les femmes de tout le pays condamnées au pénitencier. Antérieurement au 1^{er} décembre 1960, elle constituait une partie distincte du pénitencier de Kingston.

Le camp de prisonniers à sûreté spéciale pour les Fils de la liberté (hommes et femmes) condamnés au pénitencier est situé près d'Agassiz (C.-B.) et se nomme Mountain Prison. Lorsque les femmes doukhobors eurent purgé leur sentence, une partie de la prison a été transformée en une institution pour récidivistes âgés.

La construction de six nouvelles institutions en était rendue à divers stades en 1965-1966. Il s'agit des institutions à sûreté moyenne situées à Springhill (N.-É.), Cowansville (P.Q.), Warkworth (Ont.) et Drumheller (Alb.); une institution spéciale de correction, à Saint-Vincent-de-Paul; et une institution pour narcomanes, à Matsqui (C.-B.).

Les trois écoles pénitentiaires (à Kingston, Saint-Vincent-de-Paul et New Westminster) assurent une formation supérieure aux fonctionnaires des pénitenciers et la formation des recrues. Celle de Kingston reçoit les fonctionnaires bilingues ou de langue anglaise, celle de Saint-Vincent-de-Paul, surtout les fonctionnaires de langue française de toutes les parties du Canada et celle de New Westminster forme les recrues pour les institutions de la région de l'Ouest. Ces écoles pénitentiaires fournissent d'excellentes installations pour les conférences des directeurs d'institutions et d'autres groupes particuliers de fonctionnaires.

Le bureau principal du Service est situé à Ottawa. Des directorats régionaux ont été établis à New Westminster (C.-B.), Kingston (Ont.) et à Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) pour les régions de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec respectivement.

Sous-section 3.—Le régime de la libération conditionnelle au Canada*

La libération conditionnelle est un moyen par lequel un détenu d'une institution correctionnelle au Canada peut être libéré s'il a manifestement l'intention de s'amender. La libération conditionnelle vise à protéger la société, grâce à la réadaptation du détenu. Il est essentiel que le public comprenne que le but véritable de la punition doit être la réforme du délinquant, et non seulement la vengeance ou le châtement; mais, comme la Commission des libérations conditionnelles s'intéresse autant à la protection de la société qu'à la réforme du détenu, et il ne faut pas laisser le bien-être d'un détenu venir compromettre le succès du régime des libérations conditionnelles ni la protection du public.

La Commission des libérations conditionnelles a pour fonction de choisir dans les différentes maisons pénales du Canada, les détenus qui manifestent le désir sincère de s'amender et les aider à le faire en leur accordant la libération conditionnelle. Le détenu peut ensuite purger le reste de sa peine dans la société, mais sous surveillance et subordonnement à des restrictions et à des conditions touchant sa conduite et son comportement, qui sont destinées à assurer son bien-être et à protéger la société. La Commission n'est pas un organisme de revision et ne s'occupe pas de la justesse des condamnations ni de la longueur des peines; elle ne fait que décider dans chaque cas s'il existe une possibilité raisonnable de réforme. La libération conditionnelle n'est pas une question de clémence et n'est pas accordée par compassion ou pour des motifs humanitaires, mais uniquement s'il semble y avoir une possibilité raisonnable que le détenu observera la loi. Le programme de traitement et de formation dans les institutions fait partie intégrante de la réhabilitation, et la libération conditionnelle permet de poursuivre cette formation à l'extérieur des institutions. Il n'est pas question de dorloter les détenus, mais plutôt de donner au plus grand nombre possible d'entre eux la chance de se réhabiliter.

La Commission nationale des libérations conditionnelles, établie en janvier 1959, se compose d'un président et de quatre membres (dont une femme). Elle a été constituée en vertu de la loi sur les libérations conditionnelles des détenus (S.C. 1958, chap. 38), entrée en vigueur le 15 février 1959 pour remplacer l'ancienne loi sur les libérations conditionnelles. Elle a juridiction sur tous les adultes détenus dans quelque prison du Canada par suite d'une condamnation pour infraction contre une loi du Parlement. Elle a aussi le pouvoir de révoquer ou de suspendre toute condamnation à la peine du fouet ou toute ordonnance rendue sous l'empire du Code criminel et interdisant à une personne de conduire un véhicule automobile.

La décision de la Commission s'appuie, en chaque cas, sur les rapports qu'elle reçoit de la police, du magistrat ou du juge d'instruction et de différentes personnes qui s'occupent des détenus dans les institutions. Elle obtient aussi des rapports du psychologue ou du psychiatre lorsque c'est possible. Au besoin, une enquête a lieu sur le milieu où a vécu le détenu afin d'obtenir autant de renseignements que possible sur sa famille, son passé, son travail et son rang social. On l'évalue d'après tous ces rapports afin de déterminer si son comportement a changé et s'il s'amendera.

Le détenu n'a pas à consulter un avocat pour demander sa libération conditionnelle; il en fait la demande par écrit et l'institution l'aide à rédiger sa lettre. Une autre personne peut aussi faire la demande en son nom, mais la Commission examine toutes les condamnations de plus de deux ans sans qu'on le lui demande. Dès qu'une demande de libération est faite, on crée un dossier et l'enquête commence; les résultats sont soumis aux décisions de la Commission. Le personnel de la Commission, à Ottawa, étudie toutes les demandes et tous les rapports mais les fonctionnaires des bureaux régionaux (55 dans 16 centres à travers le pays) accordent des entrevues aux détenus de leur secteur qui ont fait une demande de libération afin de leur permettre de présenter leur cause de vive voix au représentant de la Commission. Les fonctionnaires soumettent à la Commission, un rapport de chaque entrevue de même que leur avis quant à l'à-propos d'accorder la libération.

* Rédigé par T. G. Street, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Ottawa.

Un détenu qui a obtenu sa libération conditionnelle demeure soumis d'habitude à la surveillance d'un représentant d'un organisme postpénal ou d'un agent de surveillance qui fait rapport au fonctionnaire régional. Si le libéré viole ses engagements, commet une nouvelle infraction ou se conduit mal de quelque façon, la Commission peut révoquer sa liberté et le renvoyer à l'institution, où il purgera le reste de la peine qu'il lui restait à subir au moment de sa libération. Si un libéré commet un acte criminel durant sa libération conditionnelle, sa libération est automatiquement révoquée et il est renvoyé à l'institution pour purger le reste de sa peine en plus de la peine à laquelle il a été condamné pour sa nouvelle infraction. Les fonctionnaires des bureaux régionaux peuvent aussi émettre un mandat de suspension et détenir préventivement un libéré conditionnel, si cela est nécessaire pour que soient respectées toutes les conditions de la libération conditionnelle. Ces fonctionnaires peuvent ainsi exercer un contrôle approprié et efficace sur tous les libérés de leur région.

Depuis son établissement, il y a sept ans, la Commission des libérations conditionnelles a accordé des libérations conditionnelles à 14,169 détenus, dont 1,571 ont repris le chemin de la prison. Seulement 779 libérations, toutefois, ont été révoquées parce que les intéressés se sont rendus coupables de nouveaux actes criminels, les 792 autres libérations ont été révoquées pour inconduite ou délits mineurs. Au cours de la période de sept ans, 90 p. 100 des détenus, hommes et femmes, ont donc respecté les conditions de leur libération conditionnelle.

Section 5.—La police et la statistique de la criminalité

Organisation de la police.—La police au Canada comprend trois groupes: 1° la Sûreté fédérale, c'est-à-dire la Gendarmerie royale du Canada; 2° les Sûretés provinciales,—les provinces d'Ontario et de Québec ont leur propre police, mais les autres provinces recourent à la Gendarmerie royale pour assurer le service de police dans leur territoire respectif; et 3° les Sûretés municipales,—toute ville assez importante a son propre corps de police ou passe un contrat avec la sûreté provinciale pour qu'elle s'occupe du service de police dans ses limites. De plus, le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et le Conseil des ports nationaux ont leur propre corps policier.

La Gendarmerie royale du Canada.—La Gendarmerie royale du Canada est une gendarmerie civile maintenue par le gouvernement fédéral. Établie en 1873 sous le nom de Police montée du Nord-Ouest, son ressort s'étendait aux Territoires du Nord-Ouest de l'époque. En 1904, en reconnaissance de ses services, le qualificatif «royale» lui fut attribué par Sa Majesté le roi Édouard VII. En 1918, le ressort de la Police a été étendu à tout l'Ouest canadien, depuis Port Arthur et Fort William. En 1920, elle a absorbé la police fédérale, le quartier général en a été transféré de Regina à Ottawa et elle est devenue la Gendarmerie royale du Canada.

La Gendarmerie relève du ministre du Solliciteur général et est dirigée par un Commissaire qui occupe le rang de sous-ministre. Les officiers, nommés par la Couronne, sont choisis parmi les sous-officiers. La Gendarmerie a pleins pouvoirs dans l'application des lois fédérales. En vertu d'ententes conclues avec les gouvernements fédéral et provinciaux, elle applique les lois provinciales et le Code criminel dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, et, en vertu d'une entente spéciale, elle assure le service de police dans quelque 122 municipalités. Elle est la seule police du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest où elle exerce aussi diverses fonctions administratives pour le compte de certains ministères fédéraux. Elle compte des agents de liaison à Londres et à Washington et représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de la police criminelle, dont le siège se trouve à Paris.

Sur les 17 divisions de la Gendarmerie, 12 s'occupent principalement de l'application des lois de même que quelque 43 sous-divisions et 638 détachements. Les cinq autres divisions sont désignées « Quartier général », « Dépôts » et « N » qui servent de centres de formation, et « Marine » et « Aviation » qui appuient le travail des divisions terrestres. Un réseau de télétype relie le quartier général de chaque division au centre administratif, à Ottawa, et un réseau de postes de radio fixes et mobiles est établi dans chaque province. Le centre du travail d'identification criminelle de la Gendarmerie est la sous-direction de l'identification; ses services, ainsi que ceux des divisions et des sous-divisions et ceux des quatre laboratoires de détection du crime, sont à la disposition de tous les corps de police du Canada. La Gendarmerie maintient le Collège policier canadien où ses membres et des représentants d'autres corps policiers du Canada et de l'étranger peuvent se familiariser avec les derniers progrès de la prévention et de la détection du crime.

L'effectif de la Gendarmerie, au 31 mars 1966, s'établissait à 7,518, y compris les gendarmes de marine et les gendarmes spéciaux; elle possédait quelque 2,090 véhicules automobiles, 20 avions, 52 bateaux, 300 chiens de trait, 26 chiens policiers et 240 chevaux.

La Sûreté provinciale du Québec.—La Sûreté veille à l'ordre et à la sécurité publiques dans la province, elle s'occupe de prévenir et de rechercher les actes criminels et les infractions à toutes les lois de la province.

Aux fins de la Sûreté provinciale du Québec, la province se divise en deux parties presque égales: la division de Montréal et celle de Québec. La division de Montréal comprend trois subdivisions dont les quartiers généraux sont à Granby, Hull et Montréal. La division de Québec comporte aussi trois subdivisions avec quartiers généraux à Chicoutimi, Québec et Rimouski. Il y a 113 postes dans la province: 63 dans la division de Montréal et 50 dans celle de Québec. L'effectif de la Sûreté, à la fin de 1965, s'établissait à 2,311 membres dont des officiers, sous-officiers et agents.

La Sûreté provinciale fonctionne sous les ordres d'un directeur général, aidé d'un officier du grade de directeur général adjoint. Chaque division est confiée à un assistant directeur et chaque subdivision, à un officier breveté.

La Sûreté provinciale de l'Ontario.—La Sûreté provinciale de l'Ontario, dont l'effectif global autorisé dépasse 3,900 (en 1966), fait observer la loi fédérale et provinciale dans les régions qui n'ont pas leur propre service de police et sur toutes les grandes routes publiques. La Sûreté est administrée, des quartiers généraux à Toronto, par un Commissaire qui a le rang et le statut d'un sous-ministre relevant du procureur général. Les autres officiers supérieurs comptent deux sous-commissaires et cinq commissaires adjoints. La Sûreté compte deux principales divisions,—la Division des opérations et la Division des services,—administrées sous la surveillance du sous-commissaire aux opérations et du sous-commissaire aux services respectivement. Les cinq autres divisions sont administrées par les commissaires adjoints dont elles relèvent respectivement: commissaire adjoint, Division des services mobiles, commissaire adjoint, Division de la circulation; commissaire adjoint, Division de l'administration; commissaire adjoint, Division des services du personnel et commissaire adjoint, Division des services spéciaux. Cette dernière division groupe les sections spéciales des enquêtes criminelles, de la régie des alcools, de la lutte contre les vols de métaux précieux, de la lutte contre le jeu, de la lutte contre l'escroquerie, de la lutte contre les vols d'automobile, et des renseignements. Le dépôt central des dossiers, qui relève de la Division de l'administration, offre un service de 24 heures par jour, sept jours par semaine, à tous les services de sûreté de l'Ontario en ce qui a trait aux dossiers dactyloscopiques, aux casiers judiciaires, à l'identité des empreintes sur le nettoyage à sec et la buanderie, au service photographique, aux listes d'objets volés et recouverts.

En plus de maintenir l'ordre dans les régions de l'Ontario où il n'existe pas de sûretés municipales, la Sûreté provinciale de l'Ontario est chargée d'assurer des services aux sûretés

municipales dans des domaines techniques tels que les enquêtes sur les délits graves et, sur demande, elle fournit les effectifs suffisants pour assurer des services de protection adéquats aux municipalités en cas d'urgence.

La Sûreté comprend 217 détachements locaux sous l'autorité de 17 sièges de district situés respectivement à Chatham, London, Burlington, Niagara Falls, Toronto, Mount Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Long-Sault, North Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, South Porcupine, Port Arthur et Kenora. De plus, le service de police dans 38 municipalités est fourni par la Sûreté en vertu d'ententes.

La Sûreté dirige un des plus vastes réseaux de radio en modulation de fréquence au monde; il comprend 78 stations fixes et 950 unités mobiles munies de la radio, y compris des motocyclettes, des bateaux et des avions. La Sûreté exploite également un réseau interprovincial de télécommunications reliant les 17 districts ainsi que d'autres sûretés à l'échelle municipale, nationale ou internationale. A cause des difficultés de terrain, les districts septentrionaux augmentent leurs moyens de transport ordinaires en se servant d'auto-neige, d'hydroglisseurs, d'attelages de chiens et de divers modes de transport ferroviaire.

En plus du recrutement régulier d'agents, la Sûreté poursuit son programme de cadets, lequel permet aux jeunes gens qualifiés de se créer une carrière dans une sûreté établie depuis longtemps. L'adoption d'une mesure législative prévoyant que tous les officiers depuis le grade d'inspecteur jusqu'à celui de commissaire, ce dernier compris, recevront la commission de la reine de la même façon que les militaires a marqué une étape importante dans l'évolution de ce corps de police de la Couronne.

Les Sûretés municipales.—La loi provinciale exige que les cités et villes fournissent un service de police capable de maintenir la loi et l'ordre dans leurs communautés. De plus, tout village ou *township*, ou partie de *township*, qui compte une population assez dense et une évaluation foncière assez élevée pour motiver l'existence d'un service de police et qui a été ainsi désigné par un décret du conseil, est responsable du maintien de l'ordre dans la municipalité.

Déclaration uniforme de la criminalité.—Le 1^{er} janvier 1962, on a adopté un nouveau mode de déclaration de la statistique policière (administration de la police, criminalité, application des règlements de la circulation), appelé Système de déclaration uniforme de la criminalité. La méthode a été établie par le Bureau fédéral de la statistique en collaboration avec l'Association des chefs de police du Canada qui avait nommé un comité *ad hoc*. Historiquement, les services de police conservaient certaines statistiques qui répondaient à leurs propres besoins et étaient toujours prêts à rendre compte des infractions commises dans leur territoire. Toutefois, les définitions et les méthodes de collecte de ces statistiques n'étaient pas uniformes et les données ne pouvaient pas être établies uniformément au niveau national, provincial ou local. Depuis l'établissement du régime de Déclaration uniforme de la criminalité, il est possible d'obtenir des agrégats statistiques significatifs. On a fourni aux sûretés un manuel de directives qui contient les définitions types pour la déclaration de la statistique policière (administration de la police, criminalité et application des règlements de la circulation) sur des formules statistiques spéciales destinées au B.F.S.

Personnel des sûretés.—Ainsi que l'indique le tableau 25, l'effectif des sûretés au Canada atteignait, à la fin de 1965, 37,935 hommes, y compris 32,010 policiers assermentés, 5,551 autres employés à plein temps (commis, techniciens, artisans, commissionnaires, gardes, agents spéciaux, etc.), et 374 cadets. La proportion du personnel des sûretés par 1,000 habitants s'établissait à 1.9, et celle des policiers, à 1.6. La proportion du personnel policier par rapport à la population variait de 1 à 5 par 1,000 selon les provinces et celle des policiers, de 0.9 à 4.9 par 1,000. Dans 12 régions métropolitaines choisies, on comptait 13,929 employés du service de la police, dont 12,096 policiers, et 1,833 cadets et autres

employés à plein temps. Les sûretés municipales comptaient un effectif global de 22,112, dont 20,975 membres des services de police municipaux, 1,045 membres de la Gendarmerie royale du Canada et 92 policiers provinciaux engagés en vertu de contrats.

Deux policiers ont perdu la vie à cause d'un acte criminel en 1965 et trois autres ont perdu accidentellement la vie dans l'exercice de leurs fonctions. A la fin de l'année les services de transport des sûretés comprenaient 5,978 véhicules automobiles, 905 motoey-clettes, 584 autres véhicules automobiles, 363 bateaux, 20 avions, 319 chevaux et 82 chiens policiers.

25.—Personnel, par genre de sûreté, 1964 et 1965

Sûreté	1964				1965			
	Agents de police	Cadets	Autres employés à plein temps	Total	Agents de police	Cadets	Autres employés à plein temps	Total
Gendarmerie royale du Canada								
Effectif réel.....	7,103	—	1,950	9,053	7,398	—	2,064	9,462
Effectif autorisé.....	7,238	—	1,987	9,225	7,518	—	2,157	9,675
Embauchages.....	587	—	401	988	738	—	361	1,099
Mises à la retraite et autres départs.....	318	—	254	572	432	—	256	688
Police provinciale de l'Ontario								
Effectif réel.....	2,800	46	508	3,244	2,797	54	618	3,469
Effectif autorisé.....	2,690	46	508	3,244	2,797	54	658	3,509
Embauchages.....	401	36	162	599	260	30	230	520
Mises à la retraite et autres départs.....	130	3	112	245	153	22	120	295
Sûreté provinciale du Québec								
Effectif réel.....	1,954	—	553	2,507	2,163	—	612	2,775
Effectif autorisé.....	2,027	—	553	2,580	2,311	—	612	2,923
Embauchages.....	331	—	123	453	344	—	155	499
Mises à la retraite et autres départs.....	125	—	101	226	133	—	96	229
Sûretés municipales (sauf les services contractuels de la G.R.C. et de la P.P.O.)								
Effectif réel.....	17,673	338	2,090	20,096	18,448	320	2,207	20,975
Effectif autorisé.....	17,928	338	2,070	20,334	18,927	331	2,186	21,443
Embauchages.....	1,663	256	571	2,490	2,139	260	659	2,958
Mises à la retraite et autres départs.....	997	142	418	1,557	1,229	258	443	1,930
Police des Chemins de fer Nationaux du Canada								
Effectif réel.....	570	—	22	592	579	—	24	603
Effectif autorisé.....	581	—	22	603	586	—	24	610
Embauchages.....	66	—	5	71	59	—	3	62
Mises à la retraite et autres départs.....	43	—	6	49	50	—	1	51
Police du Chemin de fer Pacifique-Canadien								
Effectif réel.....	518	—	26	544	525	—	26	551
Effectif autorisé.....	534	—	26	560	540	—	26	566
Embauchages.....	97	—	9	106	84	—	4	88
Mises à la retraite et autres départs.....	94	—	6	100	77	—	4	81
Police du Conseil des ports nationaux								
Effectif réel.....	97	—	—	97	100	—	—	100
Effectif autorisé.....	97	—	—	97	102	—	—	103
Embauchages.....	6	—	—	6	16	—	—	16
Mises à la retraite et autres départs.....	11	—	—	11	13	—	—	13
Total, des sûretés								
Effectif réel.....	30,695	379	5,149	36,133	32,610	374	5,551	37,935
Effectif autorisé.....	31,095	382	5,249 ¹	36,726	32,782	385	5,662	38,829
Embauchages.....	3,151	292	1,270	4,713	3,640	290	1,312	5,242
Mises à la retraite et autres départs.....	1,718	145	887	2,760	2,887	280	920	3,287

¹ Y compris les employés civils payés par les municipalités.

26.—Personnel, par sexe et genre de sûreté, 1964 et 1965

(Effectif réel)

Sûreté	Agents de police		Cadets		Autres employés à plein temps		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1964								
Gendarmerie royale du Canada.....	7,103	—	—	—	708	1,244	7,809	1,244
Police provinciale de l'Ontario.....	2,590	—	46	—	242	266	2,978	266
Sûreté provinciale du Québec.....	1,944	10	—	—	334	219	2,278	229
Sûretés municipales (sauf les services contractuels de la G.R.C. et de la P.P.O.).....	17,498	175	316	17	1,361	729	19,175	921
Police des Chemins de fer Nationaux du Canada.....	564	6	—	—	10	12	574	18
Police du Chemin de fer Pacifique-Canadien.....	518	—	—	—	12	14	530	14
Police du Conseil des ports nationaux.....	97	—	—	—	—	—	97	—
1965								
Gendarmerie royale du Canada.....	7,398	—	—	—	752	1,312	8,160	1,312
Police provinciale de l'Ontario.....	2,797	—	54	—	298	320	3,149	320
Sûreté provinciale du Québec.....	2,162	11	—	—	343	269	2,495	280
Sûretés municipales (sauf les services contractuels de la G.R.C. et de la P.P.O.).....	18,262	186	307	13	1,415	792	19,984	991
Police des Chemins de fer Nationaux du Canada.....	574	5	—	—	10	14	584	19
Police du Chemin de fer Pacifique-Canadien.....	525	—	—	—	12	14	537	14
Police du Conseil des ports nationaux.....	100	—	—	—	—	—	100	—

Statistique de la criminalité.—Le tableau 27 indique le nombre des infractions dont les sûretés se sont occupées en 1965 y compris les infractions au Code criminel, aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux règlements municipaux; les infractions classées par mise en accusation et autrement; et le nombre des adultes ou jeunes délinquants inculpés. Les infractions connues de la police, mais qu'on laisse tomber parce que non fondées, ne sont pas comprises dans le tableau, mais elles se sont chiffrées par 43,438, dont 36,618 au titre du Code criminel, 1,782 au titre des statuts fédéraux, 3,860 au titre des statuts provinciaux et 1,178 au titre des règlements municipaux (infractions à la circulation exclues).

Au cours de 1965, les sûretés ont déclaré 53,204 infractions contre la personne, dont 243 meurtres, 7,443 viols ou autres infractions d'ordre sexuel, et 45,373 blessures ou autres voies de fait (sauf attentat à la pudeur); l'ensemble des infractions contre la personne ont amené l'inculpation de 22,933 personnes, dont 1,405 jeunes délinquants. Durant l'année, il y a eu 378,124 cas de vol qualifié, vol et autres infractions contre la propriété, avec ou sans violence, où 74,276 personnes ont été inculpées, dont 24,658 jeunes garçons et 2,062 jeunes filles; 32,401 cas de fraude, d'escroquerie, de faux etc.; 1,864 cas de prostitution; 2,156 cas de jeux et paris; 3,275 cas de port d'armes et 151,655 autres infractions au Code criminel. Des 29,614 infractions aux lois fédérales déclarées, 655 tombaient sous le coup de la loi sur les stupéfiants et 113 concernaient la partie de la loi sur les aliments et drogues intéressant les médicaments sur ordonnance. Ces deux classifications ont amené l'inculpation de 637 personnes.

Les prévôts et commissaires d'incendies des provinces et des territoires ont signalé 1,600 crimes d'incendie, présumés ou avérés, dont 176 se sont révélés non fondés; 399 crimes ont été classés par mise en accusation, qui ont entraîné l'inculpation de 342 adultes et 175 jeunes gens.

Le nombre de véhicules volés a été de 37,419 ou 558.3 par 100,000 véhicules enregistrés; 34,325 ou 91.7 p. 100 de ces véhicules ont été retrouvés. On a demandé aux sûretés de retrouver 17,570 adultes disparus et 27,313 jeunes gens disparus; 16,970 adultes et 27,124 jeunes gens ont été retrouvés. Le nombre des noyades signalées à la police s'est établi à 1,359.

27.—Statistique de la criminalité selon le genre d'infraction, 1964 et 1965

Année et genre d'infraction	Nombre réel d'infractions ¹	Infractions classées		Personnes inculpées			
		Par mise en accusation	Autrement	Adultes		Jeunes délinquants	
				Hommes	Femmes	Garçons	Filles
1964							
Code criminel	626,438	167,487	66,777	121,675	12,689	33,868	2,741
Meurtre qualifié	165	102	31	89	12	2	—
Meurtre non qualifié	53	52	2	47	6	1	—
Tentative de meurtre	121	105	8	95	8	4	1
Homicide involontaire coupable	35	32	4	28	4	2	—
Viol	745	354	136	474	1	16	—
Autres infractions d'ordre sexuel	6,687	2,956	885	2,637	31	380	17
Blessures	838	475	157	400	62	40	2
Voies de fait (sauf attentat à la pudeur)	40,459	16,724	14,149	15,711	801	701	47
Vol qualifié	5,696	1,851	228	2,097	95	387	9
Introduction par effraction	97,224	19,341	4,299	12,914	244	8,507	219
Vol (véhicule à moteur)	39,930	9,098	1,938	6,348	163	4,207	33
Vol de plus de \$50	66,934	8,763	3,576	6,776	606	1,906	99
Vol de \$50 ou moins	170,685	27,212	14,912	14,528	3,604	9,803	1,277
Avoir en sa possession des biens volés	6,011	5,648	191	3,633	275	822	42
Fraudes	33,264	18,977	3,398	9,199	938	245	51
Prostitution	2,054	1,884	36	647	1,321	7	16
Jeux et paris	2,656	2,143	230	2,584	163	4	—
Port d'armes	2,939	2,191	369	1,848	69	215	10
Autres infractions au Code criminel	149,572	49,579	24,228	43,619	4,296	6,619	913
Lois fédérales²	33,168	23,643	4,351	19,896	1,332	1,168	386
Loi sur les stupéfiants	520	321	65	297	171	3	1
Loi sur les aliments et les drogues	103	37	40	26	—	—	—
Lois provinciales¹	248,772	225,974	8,249	200,541	16,701	4,970	1,254
Règlements municipaux¹	52,316	34,208	8,680	30,650	2,828	1,808	71
1965							
Code criminel	628,418	161,757	73,141	120,460	12,863	34,284	3,308
Meurtre qualifié	179	118	35	100	5	7	1
Meurtre non qualifié	64	58	3	43	11	4	1
Tentative de meurtre	111	85	8	82	7	2	1
Homicide involontaire coupable	34	31	3	26	6	4	—
Viol	641	308	116	400	—	23	1
Autres infractions d'ordre sexuel	6,802	2,801	993	2,386	23	344	35
Blessures	822	494	134	402	69	50	3
Voies de fait (sauf attentat à la pudeur)	44,551	18,131	16,671	17,038	930	850	78
Vol qualifié	5,576	1,662	255	1,901	125	349	20
Introduction par effraction	96,530	18,328	4,401	12,582	303	8,375	204
Vol (véhicule à moteur)	38,107	8,415	2,027	6,592	141	3,590	60
Vol de plus de \$50	67,925	9,045	3,596	7,094	753	1,983	136
Vol de \$50 ou moins	169,986	26,890	14,934	14,198	3,857	10,261	1,642
Avoir en sa possession des biens volés	5,739	5,312	234	3,557	275	808	57
Fraudes	32,401	18,678	3,564	8,324	984	269	60
Prostitution	1,864	1,705	25	459	1,274	5	25
Jeux et paris	2,156	1,865	89	2,482	137	6	—
Port d'armes	3,275	2,500	386	2,140	82	223	3
Autres infractions au Code criminel	151,655	45,331	25,677	40,664	3,821	7,031	990
Lois fédérales²	29,614	22,504	3,339	19,142	1,296	954	494
Loi sur les stupéfiants	655	382	34	368	224	7	—
Loi sur les aliments et les drogues	113	48	20	31	7	—	—
Lois provinciales¹	271,857	250,157	9,598	221,438	18,975	7,175	1,651
Règlements municipaux¹	58,794	43,357	8,640	35,694	3,846	1,750	147

¹ Sauf infractions à la circulation, loi des aliments et drogues.² Sauf infractions à la circulation, à la loi sur les stupéfiants et à la

Le tableau 28 indique qu'au cours de 1965 les sûretés du Canada ont déclaré 84,726 infractions relevant du Code criminel et touchant l'application des lois de la circulation; ces infractions ont amené l'inculpation de 56,130 personnes, dont 1,188 femmes. L'ensemble des infractions signalées relatives à l'application des lois fédérales et provinciales et des règlements municipaux a atteint 1,850,508, sans compter les infractions aux règlements du stationnement qui ont atteint 4,083,595, signalées pour la plupart par les sûretés municipales. Les accidents de la circulation signalés se sont chiffrés par 617,452, dont 4,109 accidents mortels, 102,727 ont causé des blessures, 313,446 ont causé des dommages à la propriété de plus de \$100 et 197,170 des dommages à la propriété de \$100 ou moins. Les accidents de la circulation ont causé 4,869 décès, y compris 3,448 conducteurs et voyageurs, 1,254 piétons, 143 cyclistes et 24 autres personnes; 149,324 personnes ont été blessées.

28.—Statistique des infractions aux lois et règlements de la circulation selon le genre d'infraction, 1964 et 1965

Année et genre d'infraction	Nombre réel d'infractions	Infractions classées		Personnes inculpées	
		Par mise en accusation	Autrement	Hommes	Femmes
1964					
Code criminel	75,837	54,963	5,283	51,628	1,056
Négligence criminelle.....					
Causant la mort.....	185	173	1	171	6
Causant des lésions corporelles.....	64	51	2	51	—
Conduite d'un véhicule à moteur.....	383	309	8	287	3
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	28,685	8,990	4,749	7,626	250
Conduite dangereuse.....	4,065	3,838	215	3,423	61
Conduite en état d'ivresse.....	3,868	3,805	32	3,692	70
Capacité de conduite affaiblie.....	30,924	30,465	227	29,622	609
Conduite pendant l'interdiction.....	7,643	7,432	49	6,756	57
Lois fédérales (stationnement non compris)	6,066	1
Lois provinciales (stationnement non compris)	1,256,147	1
Règlements municipaux (stationnement non compris)	372,951	1
1965					
Code criminel	84,726	58,497	3,860	54,942	1,188
Négligence criminelle.....					
Causant la mort.....	197	190	—	187	5
Causant des lésions corporelles.....	71	61	2	56	4
Conduite d'un véhicule à moteur.....	357	350	2	314	2
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident.....	33,360	9,396	3,424	7,768	292
Conduite dangereuse.....	5,016	4,245	161	4,048	60
Conduite en état d'ivresse.....	3,701	3,914	39	3,530	69
Capacité de conduite affaiblie.....	33,878	32,707	200	31,823	635
Conduite pendant l'interdiction.....	8,116	7,934	32	7,226	71
Lois fédérales (stationnement non compris)	6,122	1
Lois provinciales (stationnement non compris)	1,447,309	1
Règlements municipaux (stationnement non compris)	337,677	1

¹ Chiffre non disponible, compris avec les hommes.

CHAPITRE X.—UTILISATION DES TERRES ET MISE EN VALEUR DE RESSOURCES RENOUVELABLES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. RESSOURCES TERRESTRES.....	471	SECTION 4. PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET FÉDÉ-	
SECTION 2. ORGANISMES FÉDÉRAUX S'OC-	471	RAUX-PROVINCIAUX DE MISE EN VALEUR	
PANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES..	473	DES RESSOURCES.....	474
SECTION 3. COMMISSIONS INTERNATIONALES..	473		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

L'époque de la colonisation, au Canada, a pris fin lorsque les régions septentrionales des provinces des Prairies ont été mises en culture, au cours des années 1930. Les politiques gouvernementales, jusque-là dirigées surtout vers l'utilisation à vaste échelle des ressources naturelles, ont fait place à un souci de l'utilisation des terres et des conditions socio-économiques des gens engagés dans des industries fondées sur les ressources renouvelables. Des lignes de conduite peu averties au sujet de la colonisation des terres, et des choix individuels mal avisés ont abouti à la colonisation de certaines terres peu rentables en diverses régions du Canada, mais plus particulièrement dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, d'où le besoin d'une réaffectation des terres, avant même que la colonisation fût terminée. La révolution technologique qui s'est produite dans l'agriculture au cours des trois dernières décennies, en même temps que les progrès des transports et une forte tendance à la concentration, dans les centres urbains, d'une population croissante, revêt toutefois une signification beaucoup plus importante.

Ces changements se sont accompagnés d'une modification du mode d'utilisation des terres, par suite des réactions particulières devant les facteurs économiques; néanmoins, le rythme de cette adaptation n'a pas été proportionnel à l'ampleur de la dislocation socio-économique qui a atteint les régions rurales. Étant donné cette situation et l'intérêt accru que l'on porte à la gestion des forêts, la répression de la pollution des eaux, la conservation des ressources d'ordre récréatif et la conservation de la faune, il s'est dessiné une nette tendance vers la prise de décisions par les pouvoirs publics en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources. Un tel état de choses a entraîné la nécessité d'une meilleure organisation législative et administrative à l'égard des ressources naturelles.

L'une des initiatives les plus importantes à cet égard a été la tenue, en 1961, de la Conférence sur les «ressources et notre avenir», en vue d'examiner les problèmes de l'utilisation des ressources et la création des cadres d'un organisme adapté aux exigences modernes pour aboutir à la planification coordonnée et complète de l'utilisation des ressources, afin de favoriser le relèvement économique et social. À la suite de cette conférence, a été établi le Conseil des ministres des ressources, qui se compose d'un représentant de chaque province et du gouvernement fédéral. Le Conseil avait pour fonction de continuer le même

* Rédigé par D. F. Symington, expert conseil attaché au Conseil canadien des ministres des ressources.

travail sur une base permanente, épaulé d'un personnel posté à Montréal. Entre autres travaux importants, le Conseil a organisé une autre grande Conférence sur «la pollution et notre milieu», qui a eu lieu à l'automne de 1966. Déjà, de vastes études fédérales portant sur la question générale de l'organisation en vue d'une utilisation efficace des ressources avaient été effectuées, soit celles du Comité spécial du Sénat du Canada sur l'utilisation des terres, établi en 1957, et qui est resté en fonction jusqu'en 1963; du Comité permanent de la Chambre des communes sur les mines, les forêts et les eaux; et de la Conférence mondiale sur la reconstruction, tenue en 1945. Les gouvernements provinciaux ont aussi pris des initiatives du même genre, parmi lesquelles il convient de signaler la Conférence annuelle sur les ressources de la Colombie-Britannique.

D'après la constitution, il est du ressort des gouvernements provinciaux d'administrer les ressources naturelles et d'en disposer. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral se charge des pêcheries, et les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent l'autorité législative en matière d'agriculture, d'eaux internationales et interprovinciales, etc., la législation fédérale l'emportant en cas de conflit. Toutefois, les interprétations juridiques subséquentes de l'Acte ont confié la régie des ressources, sous presque tous ses aspects, aux provinces. En outre, depuis la confédération, divers accords ont amené certaines provinces à se charger, à des degrés variables, de l'administration des lois fédérales sur les pêcheries, ainsi que d'autres lois fédérales intéressant les ressources. A l'intérieur de ces cadres généraux, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures pour établir un programme national des ressources, afin de coordonner l'activité des différents ministères fédéraux intéressés aux ressources et aux problèmes économiques ou sociaux qui s'y rattachent, d'effectuer, seuls ou en collaboration, des recherches, de susciter des initiatives et de fournir de l'assistance financière à l'exécution de programmes de réaffectation et de mise en valeur des ressources naturelles. Les gouvernements provinciaux ont déployé des efforts importants afin d'adapter les structures administratives qu'imposent la réaffectation et la mise en valeur des ressources selon un plan bien coordonné. Certains aspects de cette tendance vers l'adaptation de l'organisation législative et administrative aux besoins nouveaux se constatent dans les descriptions ci-après des programmes et des organismes soit fédéraux soit fédéraux-provinciaux. En outre, un grand nombre de programmes provinciaux ont été mis sur pied, afin d'accentuer davantage la tendance à la coordination des programmes concernant les ressources renouvelables.

La participation fédérale aux programmes destinés à favoriser la conservation des ressources a commencé avant le début du siècle, soit en 1877. Elle comprenait le travail de l'ancien ministère de l'Intérieur dans le domaine des levés techniques et de l'aménagement des ressources hydrauliques de l'Ouest canadien. Les programmes plus récents comprennent les travaux exécutés par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, instituée en 1935 en vue d'aider au relèvement économique des régions des Prairies atteintes par la sécheresse; les travaux exécutés sur la côte est, en vertu de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, adoptée en 1948; les travaux d'aménagement hydraulique entrepris en vertu de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux (1953); le vaste programme de mise en valeur et de réaffectation des ressources pour l'ensemble du pays, mis en œuvre en vertu de la loi de 1961 sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles; puis, les projets entrepris en vertu de la loi de 1962 sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Plusieurs programmes ont été entrepris, en vertu de la loi du Traité des eaux limitrophes internationales de 1911, par la Commission mixte internationale chargée d'appliquer les dispositions du traité et de la loi qui l'a constituée. Au cours de cette période, beaucoup de travaux de nature et de portée diverses ont été entrepris en vertu de mesures législatives comme celles qui sont mentionnées ci-haut, ainsi que sous l'initiative d'organismes fédéraux ou provinciaux intéressés à la mise en valeur des ressources, chacun visant le but fondamental de l'utilisation plus efficace des ressources terrestres et hydrauliques du Canada, ainsi que la réalisation d'un plus haut degré de stabilité économique et de juste prospérité dans les régions rurales du pays.

1.—Superficie des terres agricoles occupées et des terres boisées, par province

NOTE.—Les chiffres ayant trait aux terres agricoles occupées sont du recensement de 1961; les superficies des terres boisées ont été établies par le ministère des Forêts et du Développement rural d'après les estimations du Service des forêts de chaque province.

Description	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O.	Canada
	(milles carrés)											
Terres agricoles occupées												
Défrichées—Culture et jachères.....	21	615	518	763	8,218	12,868	17,061	64,223	36,038	1,360	1	141,696
Pâturages.....	6	263	199	312	3,614	5,149	1,125	2,179	2,610	554	1	16,012
Autres.....	5	28	60	72	456	785	508	970	865	121		3,870
Non défrichées—Forêt (terre à bois) ²	31	463	2,130	1,923	7,033	5,090	2,329	3,430	3,331	1,177	2	26,949
Autres.....	22	131	578	367	2,864	5,137	7,368	29,848	30,941	3,829	9	81,994
Total, occupées.....	85	1,500	3,485	3,437	22,185	29,629	28,391	100,650	73,795	7,041	13	249,611
Terres boisées												
Résineux— Bois marchand.....	24,422	78	7,270	6,297	75,687	44,110	14,669	14,621	14,483	80,330	35,290	317,167
Bois non marchand.....	5,835	396	789	2,889	40,922	35,925	20,366	3,413	14,042	87,786	10,000	222,363
Bois mixte— Bois marchand.....	403	133	5,250	7,298	47,500	24,533	5,450	12,736	12,636	—	19,800	135,748
Bois non marchand.....	269	145	458	2,042	26,281	34,289	6,514	5,046	11,308	—	3,500	89,852
Feuillus— Bois marchand.....	9	13	841	1,939	14,391	6,559	3,403	9,528	5,255	3,945	4,700	50,583
Bois non marchand.....	244	11	45	952	14,344	17,961	4,767	1,773	13,728	7,953	2,500	64,278
Terres non classées ³	2,680	37	427	2,470	1,500	1,191	3,011	3,122	45,120	28,397	—	87,956
Total, terres boisées productives.....	33,862	813	15,080	23,887	220,625	164,568	58,189	50,239	116,572	208,411	75,700	967,946
Terres boisées improductives ⁴	53,930	121	1,194	442	187,500	97,174	64,632	67,499	41,023	59,227	200,100	742,842
Total, terres boisées.....	87,792	934	16,274	24,329	378,125	261,742	122,821	117,738	157,595	267,638	275,800	1,710,788
Terres productives (net)⁵.....	33,916	1,850	16,435	25,401	235,777	188,567	84,251	147,459	187,626	214,275	75,711	1,210,696
Autres terres⁶.....	55,199	213	2,773	1,992	139,583	58,411	62,892	5,224	29,751	85,777	1,182,973	1,666,788
Total, superficie des terres⁷.....	143,045	2,184	29,492	27,835	623,890	344,092	211,775	229,152	248,896	359,279	1,458,784	3,599,238

¹ Moins d'un demi-mille carré.

² Compris dans *Terres boisées*; double emploi éliminé à l'article *Terres productives (net)*.

³ Comprend les régions récemment brûlées, déboisées ou ravagées par le vent et pas encore reboisées.

⁴ Régions incapables de produire du bois d'œuvre, à cause du régime climatique, pédologique et hydrographique défavorable, et les réserves forestières dont aucun inventaire n'est disponible.

⁵ Y compris seulement les terres agricoles occupées (moins la terre à bois des forêts) et les terres boisées productives.

⁶ Toutes les autres terres comme les terres urbaines, les tracés de route, les herbages, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, marais et terrains rocheux et terres non classées.

⁷ *Terres productives (net)* plus *terres boisées improductives* et *autres terres*.

Section 1.—Ressources terrestres

Le tableau 1 donne les renseignements disponibles sur les vastes ressources terrestres du Canada, et classe ces étendues en terres agricoles occupées, terres boisées et «autres» terres, ces dernières comprenant les superficies urbaines, les tracés de route, les herbages, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, marais et terrains rocheux. Le ministère des Forêts et du Développement rural estime que les terres boisées représentent environ 48 p. 100 de la superficie totale du Canada et, selon le recensement de 1961, moins de 8 p. 100 des terres sont des terres agricoles occupées. Une grande partie des 1,606,788 milles carrés des «autres terres» se trouve dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont la superficie terrestre globale atteint 1,458,784 milles carrés. Les terres agricoles occupées y sont pratiquement nulles, et l'on estime à 275,800 milles carrés la superficie des terres boisées.

D'après les renseignements disponibles, on estime que, en plus des terres actuellement arables à travers le pays, environ 40 millions d'acres de sol vierge pourraient être mises en culture si le besoin s'en faisait sentir. Toutefois, la plupart de ces réserves devraient être défrichées ou améliorées avant de pouvoir servir à des fins agricoles. En plus des superficies actuellement arables, ou pouvant le devenir, on compte de 55 à 60 millions d'acres qui pourraient servir de pâturages naturels.

Au fur et à mesure que progresse l'Inventaire des terres (voir page 477), on obtient des renseignements détaillés sur les ressources en sols du pays, leur utilisation actuelle et leurs possibilités.

Section 2.—Organismes fédéraux s'occupant de l'utilisation des ressources

De nombreux organismes fédéraux s'intéressent plus ou moins directement aux ressources renouvelables. Leurs fonctions varient depuis la recherche scientifique jusqu'à la manipulation directe des ressources, dans certaines régions géographiques. Ils n'exercent toutefois d'action directe que dans les domaines soumis à la juridiction fédérale, soit les Territoires du Nord-Ouest, les réserves indiennes, certaines réserves forestières peu étendues, les parcs nationaux, certains parcs et cours d'eau internationaux, certains aspects des pêcheries et certaines questions liées à la santé publique. Les accords fédéraux-provinciaux en vertu desquels le gouvernement fédéral partage les frais des programmes, constituent une pratique beaucoup plus courante que l'intervention directe du gouvernement fédéral. Cette aide n'est souvent accordée qu'à la condition que la province accepte d'exécuter le programme en conformité de critères établis par le gouvernement fédéral. L'habileté du gouvernement fédéral à instituer des programmes à frais partagés découle des vastes pouvoirs financiers qui lui sont dévolus, ainsi que des programmes de recherche et de rassemblement de données qu'il a mis en œuvre et qui servent de fondement à une étude plus vaste des problèmes et des solutions de rechange.

Les organismes fédéraux dont l'activité se rapporte assez directement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources renouvelables sont les suivants:

- LE MINISTÈRE D'AGRICULTURE DU CANADA—Direction de la recherche, Direction de l'économie, Administration du rétablissement agricole des Prairies et Division de l'information
- LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES—Service de la conservation et de la protection, Service d'expansion de la ressource, Service des renseignements et de la consommation, et Service de l'économie
- LE MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL—Direction de la coordination des programmes, Division des renseignements et des services techniques, Laboratoire des recherches sur les produits forestiers, Administration d'ARDA, Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes, Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales
- LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Conseil des Territoires du Nord-Ouest, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, Service canadien de la faune, Direction des régions septentrionales, Direction générale des affaires indiennes

- LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**—Direction du génie (ports et rivières), Direction du génie (aménagement) et Direction des études économiques
- LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**—Direction des travaux maritimes, Direction de l'hydraulique maritime et Direction de la météorologie
- LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**—Division de l'hygiène du travail et Division du génie sanitaire
- LE MINISTÈRE DES FINANCES**—Division de l'analyse économique et des finances d'État, Division des ressources et du développement, et une Division s'occupant de l'impôt, des relations fédérales-provinciales, des pensions et de l'assurance sociale
- LE MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**—Office de l'établissement agricole des anciens combattants
- LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES**—Actuellement en voie d'organisation en quatre groupes, qui s'occuperont de recherche, de la conservation des ressources hydrauliques, de la production d'énergie et de la mise en valeur des mines, et qui comprendront des organismes relevant autrefois du ministère des Mines et des Relevés techniques, à savoir: la Direction des levés et de la cartographie, la Commission géologique du Canada, la Direction de la géographie, la Direction des sciences de la mer, et qui englobera aussi des organismes intéressés aux eaux, ainsi qu'aux ressources et autrefois rattachés à l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales
- LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES**
- L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**
- LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA**
- L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE.**

Diverses sociétés de la Couronne, ainsi que des organismes de crédit, des commissions et conseils consultatifs et des organismes quasi gouvernementaux s'intéressent aussi à certains aspects de la mise en valeur des ressources, notamment:

- LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE**
- LE COMITÉ CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES PÊCHERIES D'EAU DOUCE**
- L'OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA**
- LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN**
- LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA MISE EN VALEUR DU NORD**
- LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'UTILISATION DES EAUX**
- LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**
- LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX**
- L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**
- L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS**
- LA NORTHERN TRANSPORTATION COMPANY LTD.**
- LE COMITÉ CONSULTATIF INTERMINISTÉRIEL SUR LES STATISTIQUES FORESTIÈRES**
- LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION À L'ÉGARD DE L'ARDA**
- LE COMITÉ NATIONAL POUR LA DÉCENNIE HYDROLOGIQUE INTERNATIONALE.**

Le Bureau fédéral de la statistique exerce, évidemment, des fonctions qui touchent à presque tous les aspects de la vie nationale, y compris les ressources. Les organismes mentionnés ci-haut ne sont pas rattachés à un ministère particulier, mais fonctionnent plus ou moins d'une façon autonome; toutefois, ils relèvent d'ordinaire d'un ministre de la Couronne, qui en est comptable au Parlement (voir pp. 149-158). Même si chacun de ces organismes exécute des programmes portant sur l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles, il est rare qu'ils agissent directement et d'une façon unilatérale, sauf en ce qui concerne les terres et les eaux qui relèvent du gouvernement fédéral. Toutefois, il existe certaines exceptions importantes, dont l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, ainsi que des programmes fédéraux d'envergure visant la conservation et la mise en valeur des diverses ressources piscicoles.

Les principales mesures législatives relatives aux ressources renouvelables sont les suivantes:

- La loi sur le ministère de l'Agriculture
- La loi sur le rétablissement agricole des Prairies
- La loi sur le crédit agricole

- La loi sur le ministère des Pêcheries
- La loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole
- La loi sur l'aménagement rural et le développement agricole
- La loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales
- La loi sur les parcs nationaux
- La loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs
- La loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
- La loi sur les forces hydrauliques du Canada
- La loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux
- La loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique
- La loi sur la protection des eaux navigables
- La loi sur les terres destinées aux anciens combattants
- La loi sur le Conseil économique du Canada
- La loi sur l'Office national de l'énergie
- La loi sur le Conseil des ports nationaux
- La loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent
- La loi sur le développement municipal et les prêts aux municipalités.

Section 3.—Commissions internationales

L'aménagement des ressources du Canada dans le cadre continental est une des fonctions implicites des commissions internationales au sein desquelles le Canada est représenté. Sur les 35 organismes de ce genre, environ 25 s'occupent des ressources hydrauliques et la plupart des autres, des pêcheries.

La COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE a été établie en vertu des dispositions du traité de 1909 sur les eaux limitrophes internationales, conclu entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Trois membres de la Commission sont nommés par le président des États-Unis, et les trois autres, par le gouvernement du Canada. La Commission s'occupe de l'utilisation, de la retenue et de la dérivation des eaux limitrophes et des cours d'eau qui traversent la frontière canado-américaine. Elle étudie les questions d'envergure internationale relatives à l'utilisation des eaux et elle fait part de ses conclusions et de ses avis aux deux gouvernements.

Les Commissions internationales de contrôle qui relèvent de la Commission mixte internationale sont: la Commission internationale de contrôle du Saint-Laurent (10 membres), qui s'occupe du niveau du lac Ontario et de la régularisation de son débit; la Commission de contrôle de la rivière Sainte-Croix (2 membres), chargée de la régularisation du niveau des eaux et de la surveillance des travaux de construction du barrage; les Commissions de contrôle du lac des Bois, du lac Supérieur, du lac à la Pluie et du lac Kootenay, qui s'occupent toutes du niveau d'eaux. La Commission de contrôle du Columbia (2 membres) s'occupe du barrage de Grand Coulee, la Commission de contrôle de la rivière Souris (4 membres), de l'affectation des eaux de cette rivière, et la Commission de contrôle du Niagara (5 membres), du niveau du bassin de l'île Grass et des allongues à glace du lac Érié. Deux fonctionnaires accrédités remplissent des fonctions analogues à celles des commissions de contrôle en ce qui regarde la mesure du débit et l'affectation des eaux des rivières St. Mary et Milk. Relèvent aussi de la Commission mixte internationale les cinq Commissions d'ingénieurs des rivières Saint-Jean, Sainte-Croix, Souris et Rouge, Pembina, et du fleuve Columbia. Une Commission technique consultative (7 membres) sur la pollution de l'air se penche sur la question de la pollution atmosphérique par les navires empruntant la rivière Détroit. Une Commission consultative de répression de la pollution des eaux limitrophes, qui relève aussi de la Commission mixte internationale, s'occupe des chenaux reliant les Grands lacs; les autres commissions qui s'occupent de la lutte contre la pollution des eaux sont: la Commission consultative de lutte contre la pollution des eaux de la rivière Sainte-Croix, la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux de la rivière Rouge, la Commission internationale de lutte contre la

pollution des eaux du lac Érié et la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent. La Commission internationale des Grands lacs (8 membres) s'occupe des enquêtes et des recherches relatives aux niveaux des eaux limitrophes; elle relève, elle aussi, de la Commission mixte internationale.

La COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES DU PACIFIQUE-NORD, qui comprend quatre Canadiens, quatre Américains et quatre Japonais, veille à l'application des dispositions de la Convention internationale pour la conservation des pêcheries hauturières du Pacifique-Nord, qui vise à assurer un maximum de rendement soutenu de la pêche dans les eaux internationales et la coordination des enquêtes nécessaires à l'application des dispositions du traité. La COMMISSION DES PÊCHERIES DES GRANDS LACS, qui comprend deux sections nationales de trois membres chacune, élabore et coordonne les programmes de recherche et propose les mesures propres à exterminer la lamproie de mer ou à l'empêcher de se multiplier. Le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario se partagent les obligations prises en vertu du traité. La COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST veille à l'application de la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, intervenue entre le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, le Danemark, le Portugal, l'Islande, la Norvège, l'Italie, l'Allemagne de l'Est et l'U.R.S.S. Tous les gouvernements signataires sont représentés au sein de la Commission, qui comprend des sous-comités chargés chacun de zones délimitées qui intéressent tout particulièrement certains des pays signataires. Bien que la Commission ne soit investie d'aucun pouvoir de réglementation, elle entreprend des recherches scientifiques et propose des mesures propres à assurer des réserves abondantes de poisson. La COMMISSION DE LA CHASSE PÉLAGIQUE DU PHOQUE (DU PACIFIQUE-NORD) fonctionne sous le régime de la Convention sur la chasse pélagique du phoque du Pacifique-Nord, signée par le Canada, les États-Unis, le Japon et l'U.R.S.S.; elle entreprend des recherches et propose les mesures propres à faire respecter l'interdiction de la chasse pélagique du phoque en haute mer et elle se charge du partage des peaux provenant des îles Pribilof, Commandeur et Robben. La COMMISSION INTERNATIONALE DE LA CHASSE À LA BALEINE, composée de représentants de l'Australie, du Brésil, de l'Argentine, de la France, de la République Sud-Africaine, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de l'Islande, du Japon, du Panama, du Mexique et du Danemark, est investie de pouvoirs de réglementation de la chasse à la baleine, sous le régime de la Convention internationale, et aussi du pouvoir de prendre des mesures propres à assurer la conservation des cétacés. La COMMISSION DU PARC INTERNATIONAL ROOSEVELT-CAMPBELLO est chargée des travaux d'administration et d'aménagement du parc international, ancienne propriété du regretté Franklin D. Roosevelt, dans l'île Campobello.

Section 4.—Programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux de mise en valeur des ressources

Mise en valeur des eaux

Depuis 1935, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) a accordé des services de génie et de l'aide financière pour l'aménagement de quelque 91,000 petits barrages et fosses-réservoirs (petits étangs collecteurs), pour l'approvisionnement d'eau d'abreuvement du bétail, d'irrigation et d'eau potable. En général, de tels ouvrages sont aménagés aux fins d'une seule et même ferme, bien que certains en approvisionnent plusieurs, voire même toute une localité. L'ARAP fournit tous les services de génie et participe aux frais de construction dans une proportion d'environ 50 p. 100, jusqu'à concurrence de près de \$24,650,000 pour la totalité des travaux.

Six petites entreprises d'irrigation en Saskatchewan et une plus grande en Alberta, alimentent 160,000 acres de terres au bénéfice d'environ un millier de cultivateurs. Des aménagements d'irrigation d'envergure comprennent celui de la rivière St. Mary, entrepris conjointement en 1946 par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta. Le

barrage de la St. Mary, terminé en 1951, retient les eaux des rivières Belly et Waterton et assure l'irrigation de quelque 500,000 acres de terres. Les travaux d'aménagement de la Saskatchewan-Sud, actuellement en cours, comprennent la construction d'un barrage principal de 210 pieds de haut sur 16,700 pieds de long, qui sera le plus grand barrage de terre roulée du Canada et l'un des plus grands du monde. Situé entre Outlook et Elbow, ce barrage formera un réservoir de 140 milles de longueur et aura une capacité globale de huit millions d'acre-pieds, soit une capacité utile de 2,700,000 acre-pieds. Une fois terminé, l'aménagement permettra d'irriguer 500,000 acres et auront un potentiel énergétique de 475,000 kW; en outre, le lac artificiel offrira de grandes possibilités d'ordre récréatif. Un autre barrage, plus petit et adjacent à la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan-Sud et de la Qu'Appelle, permettra d'alimenter le réseau Qu'Appelle-Assiniboine et d'assurer l'irrigation des terres et l'approvisionnement des localités du bassin, où il y a disette d'eau. L'aménagement du réservoir principal coûtera 100 millions, dont le gouvernement provincial versera le quart. Les deux barrages étaient presque terminés au printemps de 1966 et le gouvernement fédéral avait déjà versé 101 millions pour acquitter les seuls frais de construction.

L'Administration a entrepris de vastes travaux de remise en valeur des terres le long de la rivière Assiniboine, entre Portage-la-Prairie et Headingley, à divers endroits de la région Interlake et le long de l'escarpement nord-ouest. Les aménagements de l'Assiniboine comprennent notamment la construction d'un vaste réservoir près de Shellmouth et d'un canal de dérivation près de Portage-la-Prairie, lequel déversera dans le lac Manitoba les eaux des crues de la rivière Rouge. La construction du barrage principal a commencé en 1964.

L'ARAP a fourni de l'aide à 4,989 ouvrages d'irrigation et d'approvisionnement en eau de moindre envergure, dont la plupart desservent des fermes particulières, bien que certains intéressent plusieurs fermes contiguës ou même une petite collectivité; une soixantaine de ces aménagements assurent l'approvisionnement d'exploitations diverses. Depuis l'inauguration du programme, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a dépensé quelque \$8,213,000 à la réalisation de petites entreprises de ce genre.

La loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, adoptée en 1962 et modifiée en 1963, prévoyait la création d'une caisse de 100 millions de dollars destinée au financement d'entreprises devant contribuer à la prospérité et au développement économique de la région atlantique. Au cours des trois premières années de son activité, l'Office a lancé un certain nombre d'entreprises d'exploitation des ressources hydrauliques à des fins de production d'énergie électrique et à des fins industrielles, notamment, l'octroi de 20 millions de dollars à la construction de l'aménagement hydro-électrique de 113 millions à Mactaquac au Nouveau-Brunswick, qui aura une puissance installée de 600,000 kW, et d'une somme égale à la construction de l'aménagement hydro-électrique de la baie d'Espoir dont le coût global s'élèvera à 60 millions de dollars et la puissance installée, 224,000 kW. L'Office a aussi contribué à assurer l'approvisionnement en eau de certaines exploitations industrielles, surtout des conserveries de poisson, réparties dans une trentaine de localités, et a affecté deux millions à la suppression de la pollution des eaux intérieures par les effluents industriels, dans la région atlantique.

Le programme ARDA, mis sur pied en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, comprenait, à la fin des trois premières années d'activité, soit au 31 mars 1965, quelque 207 projets de conservation du sol et de l'eau, à la réalisation desquels le gouvernement fédéral a contribué \$12,394,000; ces entreprises consistent pour la plupart en travaux de drainage et d'endiguement de bonnes terres arables.

La loi sur l'aide à la conservation des eaux, adoptée en 1953, permet au gouvernement fédéral d'assurer jusqu'à concurrence de 37.5 p. 100 du coût de la construction de barrages et d'autres ouvrages hydrauliques d'envergure; en vertu de cette loi, trois programmes de conservation des eaux ont été mis en œuvre en Ontario. Il s'agit des programmes de la

rivière Ausable, du cours supérieur de la rivière Thames, ainsi que du Grand Toronto et de ses environs, au coût global estimatif de \$34,500,000, et le gouvernement fédéral s'est engagé à y contribuer pour \$13,000,000.

La conservation des eaux intéresse aussi d'autres organismes fédéraux et fait l'objet de programmes fédéraux ou fédéraux-provinciaux, soit: la Commission du fleuve Fraser, qui effectue, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, des recherches au sujet de la maîtrise des crues, de la mise en valeur des forces hydrauliques et d'autres domaines connexes; la Commission des ressources hydrauliques des provinces des Prairies, formée d'un représentant de chacune des provinces des Prairies et de deux représentants du gouvernement fédéral, et dont le rôle consiste à faire des recommandations au sujet des prélèvements à accorder à chacune des trois provinces sur les eaux interprovinciales; la Commission d'enquête sur la Nelson, créée en 1963 afin d'étudier les emplacements de forces hydrauliques de la rivière, ainsi que les moyens de réaliser leur mise en valeur; la Commission de planification de l'aménagement de la Nelson et le Conseil d'administration de cette Commission; le programme de dérivation des eaux des crues du Grand Winnipeg, mis sur pied en vue de construire un canal de dérivation contournant la ville de Winnipeg, au coût global de 63 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral fournira 37 millions; la Commission d'ingénieurs de la rivière des Outaouais, créée aux fins de faire des études hydrologiques de la rivière et formée de représentants des gouvernements fédéral, ontarien et québécois; et enfin bon nombre d'études hydrologiques et d'enquêtes sur la qualité des eaux, entreprises par le ministère des Pêcheries, le ministère de l'Agriculture du Canada, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Conseil national de recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Forêts et du Développement rural, ainsi que plusieurs autres organismes.

Terres, forêts et faune

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été adoptée en 1935 afin d'assurer le rétablissement des régions des Prairies sujettes à la sécheresse et à l'érosion éolienne; une modification y apportée en 1937 a permis d'étendre son activité aux domaines de l'utilisation des terres et du rétablissement agricole. Dans l'ensemble, les programmes de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies portent sur l'établissement de pâturages collectifs sur les terres ne convenant pas à la production céréalière: à ce jour, ils ont permis d'établir 84 pâturages collectifs d'une superficie globale de 2,325,000 acres, au coût de \$9,274,000. L'Administration dirige aussi l'exploitation des pépinières de Sutherland et d'Indian Head en Saskatchewan; au cours de l'exercice 1965-1966, elle a fourni 10 millions d'arbres aux cultivateurs.

La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles a été adoptée en 1961; le programme ARDA a été mis sur pied parce qu'on a reconnu qu'il était dans l'intérêt national d'assurer une meilleure utilisation des terres, d'améliorer la rentabilité des fermes présentement de faible rapport et de relever les revenus et les possibilités d'emploi dans les régions rurales. En maints endroits du Canada, le niveau de revenu et d'existence sont inadmissiblement bas et l'utilisation des terres est inefficace ou contre-indiquée. Dans une mesure assez importante, ces problèmes d'économie, de sociologie et de conservation résultent de la mécanisation de l'agriculture, qui met les exploitants de fermes de faible étendue et peu mécanisées dans une situation désavantageuse; cet état de choses fait que le nombre de fermes au Canada a diminué d'environ 750,000 qu'il était en 1931, à moins de 500,000 aujourd'hui, et cette tendance persiste.

La loi, qui a été modifiée en 1966 pour devenir la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, et complétée par la loi sur le fonds de développement économique rural, permet d'adopter des mesures d'appoint à la législation fédérale et provinciale visant les ressources renouvelables et le développement économique et social du milieu rural; elle permet aussi de coordonner et d'élargir les programmes en cours, ainsi que d'en combler les lacunes. Elle favorise aussi l'exécution des programmes visant la réaffectation des terres, la conservation des sols et des eaux, le relèvement du revenu et la multiplication des

occasions d'emploi dans les régions rurales, ainsi que les travaux de recherche. Le programme ARDA, dès sa mise en œuvre au 31 mars 1965, était administré en vertu d'un accord fédéral-provincial global; depuis, il est administré en vertu d'un accord sur l'aménagement rural, visant la période 1965-1970. En vertu du premier accord, l'ARDA avait approuvé des projets d'une part fédérale globale estimative de \$34,517,000, dont \$13,484,000 versés au cours de la période. Le gouvernement fédéral assume d'ordinaire la moitié du total des frais. L'accord sur l'aménagement rural prévoit des dépenses de l'ordre de 175 millions pour la période 1965-1970, dont 50 millions sont censés être affectés à des entreprises de grande envergure dans des régions rurales spécialement désignées. Au cours de l'exercice 1965-1966, le gouvernement a affecté \$18,427,000 pour la réalisation de 332 projets.

L'Inventaire des terres du Canada, dont l'exécution est coordonnée par l'Administration de l'ARDA, est rendu possible par les vastes travaux de classement des sols effectués au Canada au cours des cinquante dernières années. Les relevés effectués depuis 1935 sont l'œuvre conjointe de pédologues des gouvernements fédéral et provinciaux et des universités, qui jouissent de l'appui financier des paliers supérieurs de gouvernement. La plupart des terres arables ont été classées et cartographiées d'après les caractéristiques inhérentes des sols. La Direction de la géographie, de l'actuel ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a fait une nouvelle classification des terres d'après leur utilisation présente et divers organismes, tant fédéraux que provinciaux, ont fourni des renseignements au sujet des facteurs d'ordre socio-économique qui interviennent dans l'utilisation des terres. L'Inventaire des terres du Canada comprend un troisième genre de classification des terres, d'après leurs utilisations virtuelles, soit à des fins agricoles, forestières, récréatives ou fauniques, dans les régions colonisées et leurs environs. Les nombreuses données ainsi recueillies seront colligées et enregistrées sur bandes magnétiques, puis analysées à l'ordinateur et publiées soit sur cartes, soit autrement, de façon à en faire un outil de travail pour la mise à exécution des programmes d'utilisation des ressources et d'aménagement rural partout au Canada. Une centaine d'organismes relevant des 11 gouvernements supérieurs participent à l'exécution de l'Inventaire, ainsi que plusieurs universités, organismes indépendants, sociétés et des particuliers. À la fin de 1966, l'étude des virtualités agrologiques et forestières des terres était presque terminée, tandis que celle de leurs possibilités récréatives et fauniques allait bon train.

En outre, d'autres organismes fédéraux s'occupent d'études sur les terres et leurs ressources, seuls ou avec le concours des gouvernements provinciaux. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe entre autres de l'administration des parcs nationaux, des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de la gestion des ressources fauniques, et il dirige notamment un vaste programme de recherches sur la faune, ainsi que l'application de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Parmi les programmes dont le ministère a la charge, on compte notamment le programme d'inventaire de la faune, qui comprend des recherches conjointes non officielles telles que l'inventaire des oiseaux aquatiques, auquel collaborent le gouvernement fédéral, l'*United States Fish and Wildlife Service*, Terre-Neuve et les cinq provinces de l'Ouest: le relevé de la densité de population du caribou entrepris par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve; le programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-niques aux abords de la Route transcanadienne, établi en 1958 sans l'adhésion de l'Ontario et du Québec; un vaste programme d'achat de terres servant d'habitat aux oiseaux aquatiques; les accords sur la conservation des animaux à fourrure intervenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, relatifs à la construction d'ouvrages de régularisation des eaux en vue d'améliorer l'habitat des rats musqués et des oiseaux migrateurs. Le programme de Routes d'accès aux ressources, exécuté en vertu d'accords intervenus de 1958 à 1960 entre le gouvernement fédéral et les provinces, est un vaste programme fédéral-provincial de construction de routes d'accès à de nouvelles entreprises isolées. Le ministère des Forêts et du Développement rural administre les accords

forestiers globaux, qui prévoient des affectations annuelles du gouvernement fédéral de \$7,910,000 à répartir dans cinq domaines forestiers, à savoir: inventaire, reboisement, protection contre l'incendie, chemins et sentiers d'accès, amélioration des peuplements. D'autres programmes sont en cours, notamment le programme de recherches sur les produits forestiers, le programme conjoint fédéral-provincial-industriel de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, exécuté au Nouveau-Brunswick, ainsi que divers programmes de recherches forestières et d'amélioration des peuplements.

Il est à noter que, dans l'ensemble, les gouvernements provinciaux jouent, dans l'exécution des programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux, un rôle beaucoup plus grand que celui du gouvernement fédéral, et ce, en dépit du grand nombre d'organismes fédéraux qui s'occupent de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources du Canada.

CHAPITRE XI.—AGRICULTURE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. L'AGRICULTURE ET L'ÉTAT.....	480	Sous-section 2. Volume de la production agricole.....	508
Sous-section 1. Services du ministère de l'Agriculture du Canada.....	481	Sous-section 3. Grandes cultures.....	509
ARTICLE SPÉCIAL: Mesures d'aide fédérale à l'amélioration du bétail.....	484	Sous-section 4. Bétail et volaille.....	515
Sous-section 2. Programmes d'assistance à l'agriculture.....	490	Sous-section 5. Industrie laitière.....	519
SECTION 2. L'AGRICULTURE ET LES PROVINCES	496	Sous-section 6. Fruits, légumes et autres produits agricoles.....	525
Sous-section 1. Services agricoles.....	496	Sous-section 7. Mercuriale des produits agricoles.....	533
Sous-section 2. Écoles, collèges d'agriculture et universités.....	503	Sous-section 8. Consommation d'aliments..	535
SECTION 3. STATISTIQUE DE L'AGRICULTURE...	503	SECTION 4. STATISTIQUE AGRICOLE DU RECENSEMENT.....	539
Sous-section 1. Revenu provenant de l'exploitation agricole.....	504	SECTION 5. STATISTIQUE INTERNATIONALE DES CULTURES.....	541

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Depuis toujours, l'agriculture occupe une place de première importance dans l'économie canadienne. En 1965, les recettes monétaires provenant de la production agricole atteignaient 3,804 millions de dollars, mais ce chiffre impressionnant de la valeur de la production primaire de l'agriculture ne révèle qu'une partie de l'importance réelle de l'industrie. Pour compléter le tableau il faut ajouter le traitement, les transports et les maints autres groupes industriels connexes qui sont appelés à jouer un rôle dans le mouvement du produit brut de la ferme et de sa transformation en vivres destinés non seulement au Canada, mais au monde entier. Bien que l'agriculture ne constitue aujourd'hui que 10 p. 100 de la main-d'œuvre globale au Canada, contre 25 p. 100 au milieu des années 1940, la production agricole a néanmoins augmenté d'environ 40 p. 100 au cours de la même période. L'exploitation agricole, premier stade de la production, est devenue plus rentable; le cultivateur produit plus de vivres avec moins d'aide, et la productivité de l'industrie de transformation a avancé au même rythme.

On peut dire que les tendances les plus marquées de l'agriculture au Canada depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sont la forte diminution du nombre de fermes et de la main-d'œuvre agricole, changements qui se sont accompagnés d'un accroissement des investissements, de la spécialisation, de la mécanisation et de la production. Ces tendances persistent encore et il en découle des modifications constantes quant à l'organisation de l'agriculture au niveau de la ferme. En outre, l'écoulement, le traitement et la manutention des produits de la ferme accusent des progrès sensibles, tout comme l'adaptation de l'industrie manufacturière aux besoins de l'agriculture en fait de machines et d'autres fournitures de production.

Bien que bon nombre de fermes se soient transformées en grandes exploitations modernes bien rentables, nombreuses sont celles qui n'ont pas suivi cette évolution. Dans ces fermes traditionnelles, les recettes provenant de la production agricole sont peu élevées

et les exploitants doivent souvent chercher un emploi à temps partiel hors de la ferme. Même dans les fermes qui se sont transformées soit par l'accroissement de la superficie, soit par l'augmentation des investissements, il existe un grand écart au chapitre du revenu entre les grandes exploitations agricoles et les moins grandes. La productivité accrue de l'ensemble du groupe ne compense guère les frais plus élevés de l'agriculture moderne. Règle générale, les prix de vente des produits agricoles n'ont augmenté qu'à un rythme beaucoup plus lent que le coût des biens et services que doit acheter le cultivateur. Ce dernier est donc tenu d'accroître la rentabilité de son exploitation tout en exerçant la plus forte influence possible pour améliorer ses recettes.

Des groupements de cultivateurs s'intéressent, à un degré remarquable, à la commercialisation et au traitement des produits agricoles. Pour cela, ils organisent des coopératives ou participent aux *commissions de mise en marché*. Soutenus sur le plan législatif, plusieurs des offices de producteurs ont été organisés dans le but de stabiliser les prix de certains produits. L'aide directe des gouvernements prend la forme de lois sur la stabilisation des prix, l'assurance-récolte et le crédit agricole. Ainsi, le rôle des gouvernements et des sociétés régies par les cultivateurs dans la mise en marché prend-il de l'ampleur d'année en année. Par contre, l'industrie privée occupe une place importante (et continuera probablement de l'occuper) dans le domaine du traitement et de la vente. Des déplacements d'ordre géographique au chapitre de la production ont nécessité la construction de nouvelles usines, surtout des abattoirs, et, au cours des dernières années, un certain nombre de nouvelles fabriques destinées au traitement des fruits et légumes ont surgi. Les progrès que connaît l'agriculture ont également donné lieu à une demande accrue pour les biens et services d'origine industrielle (machines, électricité, engrais, antibiotiques, pesticides, etc.) qui, depuis quelques années, répondent pour une part toujours plus importante des dépenses des cultivateurs.

Bien que les améliorations récentes apportées aux méthodes d'exploitation ont certes contribué à la forte hausse de productivité agricole (et continueront de le faire) il faut se rappeler que les conditions météorologiques constituent toujours un facteur décisif. Elles peuvent susciter de grandes variations d'une année à l'autre au tableau général de l'agriculture ou dans une région particulière ou encore en ce qui concerne certaines cultures. En 1966, le temps était particulièrement favorable, de sorte que l'indice de la production des grandes cultures (1949=100) s'élevait à 204.1, soit le plus haut niveau jamais atteint.

Section 1.—L'agriculture et l'État*

Le ministère fédéral de l'Agriculture existe depuis la Confédération. Établi en 1867 il est le rejeton du Bureau de l'agriculture créé en 1852 en vertu d'une loi de la législature de la province du Canada. Le ministère tire son autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui porte que «la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province» et que «le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelque-une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada».

Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a donc été établi comme organe du gouvernement fédéral. Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a aussi été formé par chaque province, sauf Terre-Neuve qui confie les questions agricoles à la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. En ce qui concerne l'agriculture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral s'en remet au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

* Rédigé (juillet 1966), sous la direction de M. S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa.

Sous-section 1.—Services du ministère de l'Agriculture du Canada

Les activités du ministère de l'Agriculture du Canada peuvent se ramener à trois groupes principaux: recherches, services de vulgarisation et de réglementation, programmes d'aide. Les recherches visent à résoudre les problèmes agricoles d'ordre pratique en appliquant les découvertes de la science pure à tous les aspects de la gestion des sols, des cultures et des élevages. Les services de vulgarisation et de réglementation ont pour objet de prévenir ou de supprimer les ennemis des cultures et du bétail, de contrôler par l'enregistrement les préparations chimiques et autres qui servent à ces fins, ainsi que d'exécuter l'inspection et le classement des produits agricoles et de mettre en œuvre des plans directeurs rationnels visant l'amélioration des cultures et du bétail. Les programmes d'aide s'étendent à certains aspects de la conservation du sol et de l'eau, à la stabilité des prix agricoles, au crédit agricole, à la remise en valeur des terres et à l'aménagement rural, à l'assurance-récolte et à la sécurité du revenu en cas de mauvaise récolte.

Le ministère compte trois principales Directions: Recherche, Hygiène vétérinaire, Production et marchés. Font aussi partie de la structure du ministère plusieurs institutions de moindre importance: Office de stabilisation des prix agricoles (voir page 490), Office des produits agricoles et Administration du rétablissement agricole des Prairies (page 474), Assurance-récolte (page 491), Divisions de l'information et de l'administration générale. Se rattachent étroitement au ministère, la Société du crédit agricole (pp. 493-494) et la Commission des grains (voir la Partie II du chapitre XXI) dont répond le ministre de l'Agriculture.

Direction de la recherche.—Les travaux de recherches du ministère de l'Agriculture du Canada relèvent principalement de la Direction de la recherche, qui compte une soixantaine d'installations; toutefois, la Direction de l'économie, la Direction de l'hygiène vétérinaire et le Laboratoire de recherches sur les grains, lequel relève de la Commission des grains du Canada, apportent aussi une importante contribution. Le ministère emploie environ 1,000 chercheurs dont les spécialités couvrent toute la gamme de l'agriculture scientifique, depuis la génétique jusqu'au génie. L'administration centrale de la *Direction de la recherche* dirige le gros des travaux de recherches de son siège à la Ferme expérimentale centrale à Ottawa. Y sont situés aussi les services de recherches en statistique, en génie et en chimie analytique, ainsi que six des huit instituts de recherches sur la zootechnie, la technologie alimentaire, l'entomologie, la microbiologie, les végétaux, les sols, la répression biologique et les produits antiparasitaires. Répartis dans les dix provinces se trouvent 13 stations de recherches, 27 fermes expérimentales, un laboratoire et plusieurs sous-stations.

Au début, les principales attributions des fermes expérimentales consistaient à déterminer les possibilités qu'offraient les diverses combinaisons de sols et de climats quant aux cultures et aux élevages, à perfectionner et à essayer les variétés, les races et les façons appropriées à chaque région. Aujourd'hui, le programme fédéral de recherches comprend encore ces travaux mais il est orienté de manière à faire face à de nouveaux problèmes, dont celui de l'adaptation des produits agricoles aux besoins particuliers des marchés intérieur et étranger. L'accent porte sur l'encouragement d'une production plus rentable et de la diversification des pratiques dans le domaine des cultures.

Depuis des générations, la culture du blé occupe le premier rang au Canada. La production efficace de blé de haute qualité au pays résulte directement des services que la recherche a rendus aux producteurs. Sans les nouvelles variétés obtenues par hybridation, la culture ne serait pas rentable sur de grandes étendues de la zone du blé. Les améliorations comparables apportées à l'avoine et à l'orge permettent de continuer la culture de ces précieuses céréales malgré la menace des parasites et des maladies, les aléas de la sécheresse et la brièveté de la saison de culture. Les recherches ont de nouveau ajouté à l'apport des bestiaux au revenu agricole par le perfectionnement de graminées et de légumineuses mieux acclimatées aux conditions variées de climat et de sol des diverses régions du Canada. Les recherches qui ont porté sur d'autres cultures (notamment les oléagineux et les pommes de terre), ont donné d'heureux résultats: des variétés qui résistent mieux aux maladies, qui

possèdent des qualités améliorées, ou qui conviennent davantage à certains usages déterminés et qui s'adaptent mieux aux diverses régions productrices. Plus de 80 variétés de plantes cultivées ont été obtenues et mises en production commerciale au cours des cinq ou six dernières années. Il y a lieu de noter que les recherches ont été accélérées dernièrement en ce qui regarde l'entreposage et la transformation des récoltes; elles ont permis de mettre en pratique certaines innovations importantes dans le secteur des fruits et légumes et dans la protection des céréales en entrepôt.

Quant à l'élevage, la génétique et l'alimentation rationnelle sont les principales voies de progrès explorées, surtout dans les domaines des bovins laitiers et de boucherie, des porcs, des volailles et des moutons. Les avantages de l'élevage sélectif ont été mis en lumière par les aptitudes des animaux mis à l'épreuve durant plusieurs années (voir pp. 484-490). Le ministre de l'Agriculture du Canada a perfectionné une nouvelle race de porcs, le porc Lacombe, qui se révèle un apport précieux aux races exploitées de longue date. Le mouton Romnelet, type des grands pâturages libres, résulte aussi des programmes d'hybridation du gouvernement fédéral. Les croisements de diverses lignées de poulets, type de chair, pratiqués à diverses institutions fédérales ont permis d'atteindre des résultats supérieurs à ceux que donnent les lignées pures. On effectue des études approfondies sur les causes et la répression des maladies et parasites chez les bestiaux, les animaux à fourrure et la faune. Ainsi les épizooties sont rares et rapidement maîtrisées. Les animaux vivants et les viandes doivent répondre aux normes élevées exigées dans le commerce d'exportation.

Un sujet de souci constant est la protection des cultures contre les maladies et autres ennemis. Les produits chimiques offrent de puissants moyens de répression. Mais d'autres modes de répression font aussi l'objet de recherches incessantes. Il est possible de détruire beaucoup de mauvaises herbes par de bonnes méthodes de culture et d'assolement. Il y en a que les insectes détruisent en s'y attaquant exclusivement. Certaines maladies cryptogamiques sont tenues en échec par le perfectionnement de variétés résistantes. Au chapitre de la répression biologique, les chercheurs élèvent et mettent en liberté des parasites ou prédateurs qui s'attaquent à certains insectes et les détruisent. La stérilisation des insectes mâles au moyen de radiations ou de produits chimiques offre d'autres moyens susceptibles de diminuer le nombre d'insectes de plusieurs espèces.

Un domaine qui offre un intérêt particulier est celui de la mécanisation agricole, domaine dans lequel de prodigieux progrès ont été accomplis au cours des soixante dernières années. La Direction de la recherche prend les dispositions nécessaires pour multiplier les études sur la mécanisation au Service de recherches techniques à Ottawa et dans les provinces Maritimes et on encourage aussi les universités à s'y pencher davantage.

Des relevés pédologiques s'effectuent en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Agriculture et les universités, dans toutes les provinces du Canada. Cette étude classe les sols d'après leurs caractéristiques chimiques et physiques et leurs aptitudes. Les informations ainsi obtenues ont une valeur inestimable en ce qui regarde l'utilisation des terres en application de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA), qui relève du ministère des Forêts (voir pp. 474-476). La fertilité du sol demeure à l'étude à toutes les fermes expérimentales et à plusieurs stations de recherches. L'agrométéorologie, discipline relativement nouvelle, offre aux producteurs de nouvelles possibilités dans l'exploitation au maximum des conditions climatiques de chaque région agricole: chaleur, lumière et humidité.

Comme il est indiqué ci-dessus, le gros des recherches agricoles au Canada est effectué par le ministère fédéral de l'Agriculture mais les gouvernements provinciaux et les collèges d'agriculture exécutent aussi d'importants programmes dans ce domaine. Ces différents organismes collaborent étroitement pour éviter le double emploi et assurer que les services offerts par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire des agents provinciaux de vulgarisation répondent aux besoins réels des agriculteurs. Les établissements de recherches du gouvernement fédéral à travers le pays ont des représentants auprès des comités provinciaux qui s'occupent des variétés des grandes cultures, de l'usage des engrais, de la fertilité des

sols, des programmes de pulvérisation, de la gestion des cultures et des troupeaux, et de l'horticulture. Grâce à ces rapports, les nouvelles méthodes découvertes par les chercheurs reçoivent rapidement l'attention des vulgarisateurs qui les recommandent pour usage local.

Laboratoire de recherches sur les céréales.—Ce laboratoire rend aux autorités les services scientifiques qu'exige l'application de la loi sur les grains du Canada. On y effectue annuellement la vérification de la qualité des céréales de la nouvelle récolte et le contrôle de la qualité des grains à mesure qu'ils sont acheminés vers le commerce. Il joue un rôle de premier plan en éprouvant la qualité des diverses variétés de céréales obtenues préalablement à leur homologation. Enfin, le laboratoire compte parmi ses travaux de première importance la conduite d'un programme détaillé de recherches fondamentales et appliquées sur la qualité des céréales cultivées au Canada.

Direction de l'hygiène vétérinaire.—La Direction de l'hygiène vétérinaire applique les lois sur les épizooties, sur l'inspection des viandes et sur l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation humaine. Elle dirige aussi des laboratoires d'études vétérinaires. La lutte contre les maladies contagieuses du bétail fait appel aux mesures préventives d'inspection et de quarantaine des bestiaux d'importation et des denrées soumises à des dispositions restrictives comme la viande, les produits agricoles et autres sources possibles d'infection; à l'application de programmes d'éradication des maladies, principalement de la tuberculose bovine, de la brucellose, de la maladie de Johne; à la répression et à l'éradication des maladies graves du bétail dès qu'elles se manifestent, et à l'inspection et à la certification sanitaires des bestiaux d'exportation. La Division de la pathologie vétérinaire comprend l'Institut de recherches vétérinaires à Hull (P.Q.), l'Institut de recherches vétérinaires (de l'Ouest), à Lethbridge (Alb.), et sept laboratoires régionaux. Ces établissements effectuent des recherches et des enquêtes sur les épizooties et préparent les produits biologiques qu'exige leur répression. La Division offre aussi ses services de diagnostic des maladies du bétail et de la faune, et exécute un programme de formation à l'intention des agents du ministère et des vétérinaires des pays étrangers. La Division de l'inspection des viandes est chargée des services d'examen des bestiaux avant et après l'abattage dans les établissements qui vendent des produits carnés en dehors des limites de la province dans laquelle ils fonctionnent, ainsi que du maintien des normes sanitaires durant le conditionnement des produits, de l'exactitude de l'étiquetage, de l'utilisation correcte d'ingrédients et d'agents préservatifs appropriés. Elle s'assure aussi que l'abattage dans ces établissements se fait sans cruauté.

Direction de l'économie.—La Direction recueille, analyse et interprète les renseignements d'ordre économique nécessaires à l'établissement et à l'application des plans directeurs et des programmes du ministère, entreprend des recherches en vue d'augmenter la production et d'intensifier la commercialisation des produits agricoles et de guider les agriculteurs à l'égard des rajustements que nécessitent l'organisation et l'exploitation des fermes. Elle effectue des recherches économiques et statistiques pour le compte de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et d'autres organismes, et participe à toute entreprise d'ordre économique intéressant le ministère. La Direction travaille en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la Direction agricole de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques.

Direction de la production et des marchés.—La Direction de la production et des marchés exerce plusieurs des fonctions du ministère en matière de vulgarisation et de réglementation. Six divisions spécialisées appliquent les lois et les mesures relatives à la production et à la vente des bestiaux, des volailles, des fruits et légumes, des produits laitiers, des produits végétaux, ainsi que les mesures relatives à la répression des maladies des plantes. La Division des services généraux collabore avec les divisions spécialisées dans les questions d'intérêt commun.

La *Division des bestiaux* (voir aussi pp. 485-490) applique les lois sur le classement de la viande, de la laine et des fourrures, sur la généalogie des animaux de race, sur le contrôle de la production des bovins et des porcs et sur la surveillance des paris aux hippodromes. En outre, elle s'occupe de l'amélioration du bétail et de l'établissement de la statistique des marchés. La *Division de l'aviculture* exécute les programmes particuliers du plan directeur national d'amélioration des volailles, y compris le contrôle d'aptitudes et l'inspection des couvoirs; elle applique les règlements relatifs au classement des produits agricoles. La *Division des fruits et légumes* applique les lois qui visent le classement des fruits et légumes frais ou transformés, des produits de l'érable et du miel. La Division accorde les permis aux commerçants et courtiers interprovinciaux et internationaux qui s'occupent du commerce des fruits et des légumes. La *Division des produits laitiers* applique la loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries et les lois relatives au classement et aux normes des produits laitiers, y compris le beurre, le fromage, les produits concentrés du lait et la crème glacée. La *Division des produits végétaux* applique les lois et règlements relatifs aux semences, aux aliments du bétail, aux engrais et aux produits antiparasitaires, fait des inspections sur place et dirige des laboratoires d'essai régionaux. La *Division de la protection des végétaux*, en application de la loi sur les insectes destructeurs et les ennemis des plantes, est chargée de prévenir l'introduction ou la dissémination au Canada d'insectes ou de maladies qui s'attaquent aux plantes, de certifier exemptes de maladies ou de parasites les plantes exportées et de certifier les plants de pommes de terre.

La *Division des services généraux* poste des inspecteurs dans les principaux marchés pour effectuer des vérifications sur place chez les détaillants et voir à ce que les produits alimentaires répondent aux normes officielles de qualité et de classement. Des inspecteurs de cargaison surveillent, dans les principaux ports canadiens, la manutention des marchandises destinées à l'exportation. Elle dirige le versement des subventions accordées pour la construction d'installations publiques d'entreposage frigorifique et se charge de la compilation et de la diffusion de renseignements sur les marchés. En collaboration avec les divisions qui s'occupent des divers produits elle stimule le marché des produits alimentaires canadiens et interprète, à l'intention du grand public, les règlements sur le classement et l'inspection des denrées.

Division de l'information et administration générale.—La Division de l'information recueille et publie les informations qui découlent de la recherche et de la mise au point des programmes de réglementation du ministère. À ces fins, elle se sert de publications, de communiqués de presse et de radio, du cinéma, de la télévision et d'expositions. L'Administration générale est chargée de la gestion générale du ministère. La planification des mesures d'urgence et la gestion de la bibliothèque ministérielle relèvent aussi de l'Administration générale. La collection de la bibliothèque, il va de soi, porte surtout sur l'agriculture mais elle s'étend aussi aux sciences biologiques.

MESURES D'AIDE FÉDÉRALE À L'AMÉLIORATION DU BÉTAIL

Le ministère de l'Agriculture du Canada aide depuis toujours les agriculteurs à atteindre un haut degré d'efficacité dans l'élevage de bestiaux de haute qualité. Les programmes conçus et mis en route à cette fin concernent principalement les bestiaux producteurs de denrées alimentaires: bovins de boucherie, bovins laitiers, porcs et moutons.

Le Canada compte de nombreux bovins, porcs et moutons de race. L'objectif de tout programme d'amélioration est d'identifier les lignées sanguines les plus aptes à améliorer par croisement les troupeaux commerciaux. Dans le cas des animaux de boucherie, il s'agit de trouver les sujets reproducteurs aptes à donner des animaux de marché dans le minimum de temps et avec le minimum d'aliments; en ce qui regarde les bovins laitiers, le critère, il va de soi, est le rendement en lait; aux moutons on demande des agneaux de printemps et de la laine. Pour atteindre ces objectifs, les éleveurs comptent principalement sur l'application de la loi sur la généalogie des animaux, sur le contrôle

d'aptitudes (ROP), sur le classement des animaux abattus et sur les concours aux expositions agricoles, autant de mesures auxquelles le gouvernement fédéral s'intéresse grandement.

Loi sur la généalogie des animaux

La loi sur la généalogie des animaux (S.R.C. 1952, chap. 168) prévoit la surveillance, par le ministère de l'Agriculture, des registres des associations canadiennes d'éleveurs de bestiaux de race. Les associations autonomes déterminent librement les conditions et exigences de l'enregistrement sous la régie du gouvernement des données pertinentes relatives à l'ascendance et au droit de propriété qui figurent sur les certificats. Le certificat d'enregistrement au Canada a donc valeur de document juridique.

Le Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail n'est pas un organisme du gouvernement. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif dont les fonctions consistent à enregistrer le bétail de race en conformité des instructions des associations affiliées. Les modifications apportées aux constitutions et aux règlements des associations nationales d'éleveurs de bestiaux de race, et les certificats d'enregistrement que délivre le Bureau national canadien de l'enregistrement du bétail doivent avoir l'approbation du ministre de l'Agriculture. Le Bureau compte 31 associations affiliées et quatre associations constituées en vertu de la loi qui assurent elles-mêmes le travail de l'enregistrement. En 1965, 38 associations (dont trois relèvent du Conseil d'administration de l'enregistrement) comptaient 42,178 associés; les enregistrements se sont élevés à 279,910 et les transferts de propriété, à 207,867.

L'enregistrement des bestiaux de race au Canada constitue une activité indépendante. La reconnaissance accordée à travers le monde entier aux certificats de généalogie des bestiaux canadiens atteste du succès de la collaboration du gouvernement et des associations d'éleveurs en vue de l'établissement de certificats authentiqués.

Programmes de contrôle d'aptitudes

Bovins laitiers.—Les Programmes de contrôle d'aptitudes des bovins laitiers de race ont été mis en route en 1905; ils sont allés de pair avec les changements survenus dans les techniques de la production laitière de manière à offrir à cette spéculation les services et la direction dont elle a besoin. Le contrôle fait maintenant partie intégrante de la production laitière; il a relevé le prestige des sujets de reproduction du Canada sur le marché mondial. Les certificats du Programme de contrôle d'aptitudes des bovins laitiers de race sont les seuls relevés que reconnaissent officiellement les associations d'éleveurs; ils constituent les preuves de la production exigée pour l'enregistrement des veaux mâles de trois des quatre principales races laitières.

Environ 4,000 éleveurs sont inscrits au Programme; ils contrôlent annuellement quelque 110,000 vaches. Bien que ce nombre ne représente qu'environ 3¼ p. 100 de l'ensemble des vaches laitières au Canada, il permet d'éprouver en nombre suffisant les taureaux producteurs de sperme en quantité suffisante pour former le noyau du troupeau national de bovins de race à partir duquel sont constitués les troupeaux commerciaux. Vu que le régime d'insémination artificielle des vaches est très répandu au Canada tous les agriculteurs peuvent avoir recours à ce mode de fécondation au moyen de sperme provenant de sujets dont la valeur a été établie par le contrôle d'aptitudes. A l'heure actuelle, 60 p. 100 des veaux laitiers enregistrés proviennent de taureaux de race gardés dans les centres d'insémination artificielle. Le sperme de taureaux laitiers a servi à inséminer 607,000 vaches en 1964, et l'on établit qu'environ 20 p. 100 de toutes les vaches du Canada en 1965 provenaient de ce mode de fécondation.

Les centres d'insémination qui réunissent des lignées sanguines de valeur établie appartenant à plusieurs races, constituent autant de réserves de sperme qui exercent une action directe sur la qualité des troupeaux commerciaux. C'est pourquoi l'appréciation des taureaux laitiers, instituée comme complément du contrôle d'aptitudes et du rapport d'appréciation des taureaux, constitue une partie essentielle du Programme de contrôle.

Cette appréciation est établie sur la comparaison des autres vaches du troupeau. Aucun taureau n'est coté avant de compter au moins vingt filles «effectives» dans sa descendance. Les rapports d'appréciation des taureaux ont une grande valeur pour les centres d'insémination artificielle, et aussi pour les associations d'éleveurs de bovins de race. Ils cotent les taureaux de chaque race sur la moyenne du rendement de leurs filles, comparativement au rendement des vaches du même âge faisant partie du même troupeau mais issues d'autres taureaux. L'identification des taureaux qui engendrent des vaches dont la production s'établit au-dessus et au-dessous de la moyenne, permet de distinguer les taureaux de haute qualité des sujets médiocres.

Bovins de boucherie.—Le Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie ne remonte qu'à dix ans. Néanmoins, il a déjà établi sa valeur comme moyen de reconnaître les sujets qui possèdent les aptitudes de la plus grande importance pour les éleveurs. Le contrôle des bovins de boucherie fait l'objet d'un programme conjoint, fédéral-provincial, auquel la Division des bestiaux, Direction de la production et des marchés, ministère de l'Agriculture, assure la conduite et la coordination. Le contrôle vise à mesurer les aptitudes des sujets reproducteurs en ce qui regarde les propriétés d'importance économique fondamentale; dans le cas des bovins de boucherie, elles comprennent la fécondité, la longévité, l'accroissement pondéral, la valorisation des aliments et la valeur de la viande.

Les épreuves s'effectuent à trois niveaux: le Programme fédéral-provincial d'épreuve d'aptitudes des troupeaux; les essais aux Stations d'épreuve de taureaux individuels et de groupes de progéniture de taureaux, le contrôle des bouvillons issus de taureaux de boucherie au moyen de l'étude du rendement et de l'appréciation des sujets abattus. Les deux derniers modes d'épreuve se rattachent au plan directeur récemment arrêté, soit la Station canadienne d'épreuve des bovins de boucherie.

L'objectif fondamental du *programme d'essai des troupeaux* est d'identifier les taureaux et les vaches qui possèdent un haut degré d'efficacité reproductive, et la descendance qui manifeste à un degré supérieur à la moyenne des aptitudes de croissance rapide et économique. De cette manière les taureaux à mettre à la tête du troupeau et les vaches de remplacement sont connus à leur vraie valeur et d'autre part, les vaches et les taureaux à éliminer sont positivement identifiés. Durant l'année 1965-1966 le contrôle a été pratiqué sur environ 10,500 veaux provenant de 330 troupeaux répartis dans toutes les provinces sauf deux. Ces effectifs ne représentent que 11 p. 100 des veaux du type de boucherie qui ont été enregistrés en 1965. Il est intéressant de rapprocher ces données de celles de 1956, année où 341 veaux au total provenant de 15 troupeaux exploités dans trois provinces ont été contrôlés. La Division des bestiaux du ministère fédéral de l'Agriculture coordonne le programme, compile et publie les résultats. Les gouvernements provinciaux affectent au programme les agents de vulgarisation et de surveillance nécessaires à la bonne marche du travail dans leurs territoires respectifs. L'Ontario a son propre Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie.

La deuxième année de *contrôle des taureaux du type de boucherie aux Stations d'essai*, en vertu du Programme du contrôle d'aptitudes, s'est terminée en 1966; 700 taureaux ont été mis à l'essai aux stations situées dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. L'Ontario a son propre programme d'essai, mais la Division fédérale des bestiaux coordonne le travail à toutes les stations et en publie les résultats à l'intention de tous les intéressés. Ce mode d'épreuve complète le contrôle d'aptitudes pratiqué dans les troupeaux des éleveurs, et compare les aptitudes de la progéniture des taureaux ou celles de groupes de progénitures d'au moins cinq taureaux mis à l'épreuve dans des conditions uniformes.

Le *Programme de contrôle d'aptitudes de la progéniture des taureaux du type de boucherie*, au moyen de l'estimation du rendement et de la qualité de la viande, exige l'étude d'une descendance de dix bouvillons. Il est conçu à l'intention des éleveurs qui pratiquent le contrôle d'aptitudes de leurs troupeaux. Il sert surtout à l'appréciation des groupes de taureaux employés aux centres d'insémination artificielle. Depuis 1959, plus de 100 taureaux des centres d'insémination artificielle ont subi l'épreuve d'après ce programme.

Ce mode d'épreuve est le plus perfectionné présentement disponible pour le contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie. Il est de beaucoup le mode d'épreuve le plus dispendieux; il faut donc qu'il reflète l'activité exercée dans l'application des méthodes moins onéreuses au contrôle des troupeaux et à l'épreuve des taureaux dans les stations d'essai. Le contrôle de la descendance peut contribuer aussi beaucoup à apprécier la valeur génétique des taureaux qui servent dans les troupeaux des éleveurs, comparativement à ceux que gardent les centres d'insémination artificielle. L'épreuve de la progéniture des taureaux du type de boucherie n'est pratiquée à l'heure actuelle qu'en Colombie-Britannique et en Alberta.

Le bon éleveur qui a recours à ces méthodes dont la validité est établie s'assure un revenu accru et accroît la productivité des bovins laitiers et de boucherie du Canada.

Porcs.—Le Programme de contrôle d'aptitudes des porcs a été mis en route en 1928, sous l'appellation «Enregistrement supérieur des porcs», en harmonie avec le travail du classement introduit en 1922. Au cours des années, le programme a été modifié pour répondre de façon pratique à l'évolution de cette spéculation. En 1957, la Commission de l'enregistrement supérieur était abolie et le ministère de l'Agriculture prenait à sa charge, sous le nom de Contrôle d'aptitudes des porcs, les fonctions que la Commission exerçait jusqu'alors. En même temps le contrôle fermier (contrôle pratiqué chez l'éleveur) a été remis à l'honneur comme moyen de donner un regain d'activité à ce genre d'épreuve. Aussi le contrôle des porcs a pris de l'importance d'une année à l'autre, si bien qu'en 1965, 355 éleveurs soumettaient à l'épreuve 1,519 groupes de quatre porcs chacun, en conformité des règlements du contrôle, ce qui représente une augmentation de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

La modification la plus importante apportée au Programme s'applique aux porcs nés après le 1^{er} janvier 1965. Ce changement portait sur les critères d'appréciation des porcs abattus et les termes employés pour en exprimer les qualités. La nouvelle méthode d'appréciation comprend pour la première fois le pourcentage de maigre du jambon et néglige pour la première fois la poitrine qui fournit le lard à fumer. Les rapports d'appréciation des groupes contrôlés avant 1965 exprimaient par notations les mensurations effectuées directement sur les porcs abattus. La nouvelle méthode établit par déduction le contenu estimatif de chair maigre des quatre principaux morceaux de gros qu'offrent dans le commerce les porcs abattus et parés. Antérieurement à 1965, les résultats du contrôle exprimaient les notes maximales obtenues par les mensurations intermédiaires, non pas les mensurations maximales. Ainsi, les notes optimaux pour les porcs abattus se fondaient sur les mensurations intermédiaires, étant donné qu'il n'existait aucun moyen de tenir compte des mensurations dépassant celles qui obtenaient les notes maximales. La nouvelle méthode tient compte entièrement des mensurations effectives et les fait entrer dans le calcul du pourcentage du rendement des morceaux parés. Ainsi, ce mode d'appréciation reconnaît la valeur qualitative et marchande des porcs abattus.

On a adopté un nouveau moyen de faire connaître plus rapidement aux éleveurs les résultats du contrôle. Chaque semaine tous les éleveurs-contrôleurs reçoivent un rapport sur les résultats des contrôles. Le Rapport sur le commerce des bestiaux et des viandes et la presse fournissent aux intéressés un rapport succinct des aptitudes des 15 à 20 p. 100 des meilleurs croisements; le Rapport comprend un indice combiné de l'appréciation du rendement en morceaux parés et de la précocité des groupes soumis à l'épreuve.

Le Programme de contrôle d'aptitudes des porcs a été adopté comme base de l'établissement des Plans des provinces relatifs aux troupeaux d'élite. Cette innovation a été mise de l'avant par la Fédération canadienne de l'agriculture lors des conférences sur les porcs tenues en 1964 et 1965; elle représente l'un des services réels que peut rendre le Programme pour l'amélioration des porcs au niveau du troupeau.

Recherches et études relatives aux découvertes nouvelles.—Dans le domaine de la production laitière, l'activité de ces dernières années s'est orientée vers le perfectionnement d'une méthode pratique du contrôle, au niveau de la ferme, de l'extrait sec dégraissé du lait. La Division des bestiaux étudie en collaboration avec le Collège d'agriculture de

l'Ontario les possibilités d'appliquer couramment le contrôle de tous les éléments constitutifs du lait. Diverses méthodes ont été mises à l'essai sur une période de cinq ans dont l'une qui relève de l'automatisme et qui se prête au traitement des données,—l'analyse du lait par les rayons infra-rouges,—donne de très heureux résultats, bien qu'il soit encore trop tôt pour en communiquer les détails.

Le travail d'appréciation des taureaux laitiers dans les centres d'insémination artificielle a été mis en route à titre de projet-pilote mais il constitue maintenant une partie de première importance du Contrôle laitier. L'épreuve de la descendance des taureaux de boucherie a commencé aussi comme projet-pilote, comme ce fut le cas du contrôle des taureaux pratiqué aux stations d'essais. Maintenant les deux types d'essais des bovins de boucherie font spécifiquement partie du Programme de contrôle. Un projet-pilote étudie la validité du contrôle génétique des taureaux par l'appréciation des veaux. Un projet-pilote visant l'établissement dans les Maritimes d'une station d'essai des taureaux est à l'étude.

Dans le domaine de l'élevage porcin, des recherches ont porté sur la valeur de méthodes précises de croisements à grande échelle. Les essais de croisements à trois voies, par rapport aux accouplements entre sujets de race, ont donné un accroissement de poids de 26 p. 100 à l'âge de 180 jours. Cette augmentation de poids exprime, en livres, la différence combinée en faveur des croisements, des portées plus nombreuses, de la viabilité améliorée des porcelets et de leur croissance plus rapide. De plus, le pourcentage de porcs de la catégorie A était plus élevé chez les sujets croisés que chez les porcs de race. Un projet-pilote de «sondage du lard dorsal» est également en cours comme moyen complémentaire d'évaluation de la qualité des porcs. Les travaux et les recherches s'effectuent par deux voies,—soit par la Division des bestiaux, soit en collaboration avec les comités provinciaux qui s'occupent spécifiquement du domaine zootechnique en cause.

En collaboration avec le service des fermes de démonstration du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, des recherches s'effectuent sur l'opportunité de mettre en route un programme d'aptitudes des moutons. Présentement la principale forme que prennent les travaux de stimulation et d'amélioration de l'élevage ovin est l'aide financière offerte pour le transport de brebis et d'agnelles du commerce à destination des régions où les effectifs d'élevage font défaut. La production d'agneaux et de laine est en baisse constante au Canada mais le ministère de l'Agriculture du Canada multiplie ses efforts pour revaloriser cet élevage. Le Canada devrait avoir un effectif ovin de 9 millions pour subvenir à ses besoins sans recourir aux importations de laine mais en 1966 le troupeau national dépassait à peine le million.

Classement des bestiaux

Le classement des porcs a été inauguré au Canada en 1922, celui des bovins abattus en 1929, et les normes des catégories d'agneaux et de veaux abattus ont été arrêtées au cours des années subséquentes. En 1958, comme résultat des consultations tenues avec les personnes intéressées, la loi sur les normes des produits agricoles au Canada autorisait l'établissement de règlements à l'égard des catégories de bœuf et de veau, de porcs, d'agneaux et de mouton. Les nouvelles normes étaient plus spécifiques et permettaient plus d'uniformité d'application. Pour sauvegarder cette uniformité, le personnel de la Division des bestiaux contrôle l'application des normes du classement, aux niveaux national, régional et local, dans 79 abattoirs soumis au régime de l'inspection et dans 77 abattoirs approuvés à travers le pays.

Le gouvernement fédéral a commencé en 1944 le paiement de primes à l'égard des porcs de qualité: \$2 pour les porcs de la catégorie A et \$1 pour ceux de la catégorie B. En 1963, la prime accordée aux producteurs a été augmentée à \$3 pour les porcs de la catégorie A, mais la prime à l'égard des porcs de la catégorie B a été abolie. Le programme de primes à l'égard des agneaux a débuté en 1961: \$2 pour les agneaux «De choix» et \$1 pour les «Bons» agneaux de 36 à 51 livres. Depuis 1962, le programme prévoit le paiement de primes aussi à l'égard des agneaux De choix et Bons de 52 à 56 livres, poids chaud en carcasse.

Le classement range les denrées par groupes selon des critères établis et généralement acceptés; il fournit ainsi la base sur laquelle s'appuient l'établissement des prix et la commercialisation des animaux abattus, compte tenu de leur qualité. Le classement sert au producteur pour établir le prix de vente, au conditionneur pour déterminer ses prix d'achat et de vente, et au détaillant pour offrir à sa clientèle un approvisionnement uniforme de viandes des types et qualités demandés. Au niveau du détail, le classement porte sur la qualité, l'état et la présentation des viandes. Le classement prévoit le moyen par lequel le consommateur peut faire connaître ses préférences au producteur; il facilite les transactions aux niveaux des vendeurs et des acheteurs; enfin, il offre aux consommateurs une norme qui leur facilite le choix de la qualité qu'ils recherchent. Parce que les meilleures classes rapportent de meilleurs prix, le classement est à la fois guide et encouragement à l'amélioration des bestiaux.

Expositions

Le gouvernement fédéral subventionne les expositions agricoles depuis 1903. Durant la période 1902 à 1914, 12 expositions nationales ont touché des subventions globales de \$658,000. En 1915, les autorités décidaient d'aider financièrement toutes les principales expositions et de payer la moitié des prix en espèces offerts aux classes utilitaires de chevaux, de bovins, de moutons, de porcs et de volailles. Lors de la conférence tenue en 1923 sur le sujet, les expositions ont été classées en deux classes, savoir «A» et «B». Chaque province a droit au moins à une, au plus à trois expositions de la classe «A». La subvention prévue à l'égard des expositions «A» était de \$5,000, et de \$1,500 dans le cas des expositions de la classe «B». Les subventions à l'intention des travaux des jeunes et les cachets des juges ont été ajoutés en 1936. De 1912 à 1940, il se tenait 101 expositions dans 92 régions réparties dans les neuf provinces qui formaient alors la confédération.

Après la Seconde Guerre mondiale, le ministère a inauguré un programme de contrats de bâtiment et de subventions égales au tiers du coût de construction des bâtiments; la subvention annuelle se limitait à \$10,000 et à \$100,000 au total. Au cours des 15 dernières années le ministère a versé en immobilisations principales, sept millions de dollars en subventions, montant qui représente environ 30 p. 100 du coût total des bâtiments érigés en vertu du programme. Les Règlements visant les subventions accordées aux expositions ont été modifiés en 1957 de manière à reconnaître les musées agricoles.

Une mesure de première importance a été prise en 1964-1965 pour faire servir à l'amélioration du bétail les concours tenus à l'occasion des expositions. Le ministère a offert un programme de prix en argent pour certaines classes de bestiaux déterminées après consultation avec les directions des expositions, les gouvernements provinciaux et les directeurs des sociétés d'éleveurs. Le programme visait à accentuer la valeur utilitaire des bestiaux de race exposés, de diminuer le coût de la participation aux concours, d'encourager un plus grand nombre d'éleveurs à concourir et de stimuler l'intérêt des visiteurs aux expositions. Les nouvelles classes sont sensiblement réduites en nombre et les exposants sont généralement tenus à une seule inscription par classe. Les qualités utilitaires exigées comprennent, par exemple, les données sur la production des bovins laitiers, la preuve de la productivité des bovins de boucherie (vaches suitées par exemple), le contrôle d'aptitudes des porcs, les aptitudes des moutons (brebis suitées). Les classes de bouvillons, de porcs châtrés et d'agneaux font l'objet d'expertises sur pied à l'exposition, de l'abattage et de l'exposition des sujets abattus. Le programme comprend des classes de bouvillons, de porcs et de moutons de croisement entre races et une classe dite du «meilleur pis» ouverte aux vaches de croisement entre races.

Sur les 10 expositions d'hiver et de printemps, les 32 expositions de la classe A et les 100 expositions de la classe B tenues en 1965, 96 ont adopté les nouvelles classes de bestiaux, soit au complet, soit en partie. On estime que 90 p. 100 des expositions portées aux registres en 1966 ont adopté ces classes, soit au complet, soit en partie.

Les subventions accordées en 1965-1966 aux foires, expositions et musées agricoles s'élèvent globalement à \$918,340 répartis ainsi: améliorations permanentes \$211,711,

cachets des juges \$36,243, concours de jeunes \$100,200; subventions spéciales \$123,000, immobilisations en constructions principales \$12,736; prix en argent accordés aux expositions qui ont adopté les nouvelles classes de bestiaux, \$433,450.

Sous-section 2.—Programmes d'assistance à l'agriculture

La politique agricole du Canada repose sur le principe suivant: la stabilité de l'agriculture favorise l'économie nationale et les agriculteurs, en tant que groupe, ont droit à une part équitable du revenu national. Pour atteindre ces objectifs, le ministère de l'Agriculture exécute, depuis longtemps déjà, un programme d'aide à l'agriculture en mettant en pratique les résultats de recherches scientifiques et en encourageant l'emploi de meilleures méthodes de production et de vente. Au cours des années, selon que le justifiaient les circonstances, il a mis en œuvre des programmes destinés à remédier à des situations particulières. C'est ainsi que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies (page 474) avait pour objet de remédier aux conséquences de la sécheresse des années 1930; la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (page 495) visait à atténuer les effets des mauvaises récoltes; les Règlements sur l'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest (pp. 495-496); la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes (page 469) tendait à tirer parti des terres utilisables de ces provinces.

Ces mesures ont fait beaucoup de bien, mais les problèmes survenus depuis 20 ans à cause de l'évolution technologique appellent de nouvelles solutions. La pénurie de la main-d'œuvre agricole a donné suite à la mécanisation poussée; le nombre de fermes a diminué, mais leur superficie a augmenté; les difficultés de commercialisation et de revenu ont pris diverses formes. La législation adoptée pour répondre à ces situations comprend le soutien des prix (loi sur la stabilisation des prix agricoles), l'assurance-récoltes (loi sur l'assurance-récoltes), l'aménagement des ressources (loi sur l'aménagement rural et le développement agricole) et le crédit agricole (loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, loi sur les paiements anticipés pour les grains des Prairies, loi sur le crédit agricole et loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles). Suit un aperçu de ces mesures, sauf de la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (voir pp. 474-478).

Loi sur la stabilisation des prix agricoles.—La loi sur la stabilisation des prix agricoles (S.C. 1958, chap. 22, promulguée le 3 mars 1958) créait l'Office de stabilisation des prix agricoles et abrogeait la loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles. L'Office est habilité à stabiliser les prix des produits agricoles en vue d'aider les agriculteurs à retirer des profits équitables de leur travail et de leurs immobilisations et de maintenir un rapport convenable entre les prix touchés par les cultivateurs et le coût des fournitures et des services.

La loi stipule que, chaque année, l'Office doit soutenir les prix de neuf denrées prescrites (bovins, pores et moutons; beurre, fromage et œufs; blé, avoine et orge produits en dehors des régions des Prairies ainsi que les définit la loi sur la Commission canadienne du blé) au niveau d'au moins 80 p. 100 du prix de base, soit la moyenne des prix du marché des dix années précédentes. L'Office peut soutenir aussi les prix d'autres denrées à un niveau proportionnel du prix de base qu'approuve le gouverneur en conseil. Depuis que la loi est entrée en vigueur, outre les neuf denrées nommées, l'Office a soutenu, de temps à autre, le prix du miel, des pommes de terre, des fèves soya, de la graine de tournesol, des betteraves à sucre, du tabac, de la dinde, des pommes, des pêches, des cerises acides, des abricots, des framboises, des asperges, des tomates, du lait industriel et de la poudre de lait écrémé. L'Office peut stabiliser le prix de n'importe quel produit au moyen d'offres d'achat, de versements d'appoint ou de paiement de sommes autorisées.

Le programme de stabilisation des prix agricoles au moyen des versements d'appoint a aidé l'agriculture à effectuer la diminution des approvisionnements excessifs et à rétablir des rapports normaux entre l'offre et la demande. L'institution par l'Office de paiements

d'appoint limités aide à ramener la production au niveau voulu dans un temps relativement court. Durant la période de rajustement, l'Office garantit aux producteurs un prix minimum moyen pour une quantité restreinte du produit visé.

Durant les sept années financières d'application de la loi, antérieurement au 31 mars 1965, le coût moyen des programmes de stabilisation des prix agricoles s'est établi à 57 millions de dollars par année en moyenne, chiffre qui n'a guère changé l'année suivante. L'Office dispose d'un fonds renouvelable de 250 millions de dollars. Les pertes encourues sont soldées par les crédits que vote le Parlement, et les surplus sont versés au Fonds du revenu consolidé. Le ministre de l'Agriculture nomme un comité consultatif, formé d'agriculteurs ou de représentants d'organismes agricoles, qui seconde l'Office dans l'exécution de ses fonctions.

Loi sur l'assurance-récolte.—Cette loi a été adoptée en 1959 afin de mettre les bénéficiaires de l'assurance-récolte à la portée de toutes les provinces. Elle ne définit aucun régime d'assurance mais autorise le gouvernement fédéral à aider les provinces à en instituer, en lui permettant d'acquitter directement une partie des frais. Il incombe aux provinces d'arrêter les régimes qui répondent à leurs propres besoins régionaux. Les régimes peuvent s'appliquer à certaines cultures ou à certaines régions provinciales. Les conditions relatives à la protection font l'objet d'ententes entre les provinces intéressées et le gouvernement fédéral. Au 12 septembre 1966, des lois en matière d'assurance-récolte avaient été adoptées par toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et Québec et cette dernière province préparait un projet de loi analogue.

Aux termes de la loi de 1959 et des modifications y apportées en 1964 et 1966, le gouvernement fédéral payera 50 p. 100 des frais administratifs d'une province, et 25 p. 100 du montant des primes nécessaire à établir le régime sur une base actuarialement solide. En outre, le gouvernement fédéral peut prêter à n'importe quelle province une somme égale à 75 p. 100 du montant dont les indemnités à payer en vertu des polices d'assurance dépassent, dans l'ensemble, les primes touchées pour l'année en cause, la réserve pour le paiement des indemnités, et \$200,000. A la place de ces prêts, le gouvernement fédéral peut réassurer une importante partie des risques assumés par la province aux termes d'un programme adopté en vertu de la loi sur l'assurance-récolte. Les agriculteurs assurés en vertu de cette dernière loi ne sont pas admissibles aux paiements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais ils ne sont pas tenus de verser la contribution de 1 p. 100 sur les ventes de grain que prévoit cette loi.

En 1965, 13,500 cultivateurs bénéficiaient d'une protection globale de 26 millions de dollars en vertu de la loi.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.—La loi (S.R.C. 1952, chap. 110), appliquée par le ministère des Finances, vise à fournir des crédits au moyen de prêts consentis par les banques à charte pour faciliter à peu près toutes les sortes d'achats ou entreprises destinés à l'amélioration ou à la mise en valeur d'une exploitation agricole: achat de machines aratoires ou de bétail; achat et installation de matériel agricole ou installation d'un réseau électrique sur la ferme; pose de clôtures; entreprises de drainage agricole; construction, réparation ou modification des bâtiments de la ferme, y compris la maison d'habitation. Le crédit est accordé sur une garantie établie en fonction de l'achat ou de l'entreprise et les conditions de remboursement sont adaptées aux besoins de chaque emprunteur.

La loi, mise en vigueur d'abord pour trois ans (1945-1948), a été prorogée par périodes successives de trois ans. La dernière prorogation s'applique à la période 1^{er} juillet 1965-30 juin 1968. L'échéance des prêts et le taux d'intérêt demeurent 10 ans et 5 p. 100 (intérêt simple). L'emprunteur doit fournir 10 à 33½ p. 100 du coût de son achat ou de son entreprise, selon la catégorie du prêt. Le gouvernement fédéral se porte garant de 10 p. 100 de l'ensemble des prêts de chaque banque au cours d'une période. Cette garantie ne s'applique pas aux prêts consentis après que l'ensemble des prêts accordés par toutes les banques durant une période donnée dépasse un montant déterminé par la loi. Le maxi-

mum actuel est de 700 millions. Le 31 décembre 1965, 2,905 demandes s'élevant à \$2,094,404 avaient été payées en vertu de la garantie depuis l'adoption de la loi, soit une perte nette de moins de 1/10 p. 100, compte tenu des recouvrements. Le montant global d'un prêt consenti à un seul emprunteur ou le solde à rembourser ne doit jamais dépasser \$15,000.

À la fin de 1965, \$1,388,582,471, soit 80.3 p. 100 de tous les prêts consentis, avaient été remboursés. La situation était la suivante:

Période	Prêts consentis	Remboursements ¹	Solde en cours
	\$	\$	\$
1 ^{er} mars 1945—28 février 1948.....	33,605,576	33,605,576	—
1 ^{er} mars 1948—28 février 1951.....	142,372,774	142,367,521	5,253
1 ^{er} mars 1951—31 mars 1953.....	190,449,006	190,419,889	29,117
1 ^{er} avril 1953—31 mars 1956.....	222,723,494	222,602,227	121,267
1 ^{er} avril 1956—31 mars 1959.....	239,064,072	238,337,976	726,096
1 ^{er} avril 1959—30 juin 1962.....	346,911,319	334,592,298	12,319,026
1 ^{er} juillet 1962—30 juin 1965.....	447,766,288	223,200,017	224,566,271
1 ^{er} juillet 1965—31 décembre 1965.....	106,624,012	3,456,972	103,167,040
TOTAL.....	1,729,516,541	1,358,582,471	340,934,070

¹ Comprend le montant principal des réclamations payées en vertu de la garantie fédérale.

1.—Prêts accordés en 1964 et 1965 en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, par objet et province, et total depuis 1945

Objet et province	1964		1965		Total cumulé 1945-1965	
	Prêts	Montant	Prêts	Montant	Prêts	Montant
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Objet						
Achats d'instruments aratoires.....	58,302	109,899,350	69,428	152,412,830	1,017,107	1,392,256,395
Construction, réparation, modification ou agrandissement de bâtiments.....	8,508	21,075,207	9,431	29,957,670	92,169	175,580,740
Achat de bétail.....	9,005	14,278,399	7,876	13,871,160	96,593	117,328,234
Autres améliorations.....	4,817	5,583,373	4,456	6,465,250	49,422	44,351,153
Total.....	80,632	150,834,329	91,191	202,766,910	1,255,291	1,729,516,541
Province						
Terre-Neuve.....	28	63,176	22	47,459	606	915,759
Île-du-Prince-Édouard.....	1,023	1,467,714	1,170	2,082,835	18,329	20,573,486
Nouvelle-Écosse.....	662	1,011,684	621	1,127,556	12,872	14,590,103
Nouveau-Brunswick.....	531	1,000,712	606	1,539,136	10,946	14,530,001
Québec.....	2,725	5,839,964	2,049	4,861,966	112,542	182,495,990
Ontario.....	15,260	29,149,925	16,795	35,324,172	297,550	303,269,830
Manitoba.....	10,962	19,982,904	11,750	25,583,307	152,418	203,102,781
Saskatchewan.....	24,069	45,185,138	28,891	64,149,297	359,792	498,019,597
Alberta.....	23,012	42,187,529	26,799	58,634,662	344,124	468,643,797
Colombie-Britannique.....	2,360	4,967,583	2,488	6,406,820	39,112	53,375,193

Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.—Cette loi, qui est entrée en vigueur le 25 novembre 1957, prévoit, en faveur des producteurs, des paiements par anticipation sans intérêt à l'égard des céréales battues (blé, avoine et orge), entreposées ailleurs qu'en élévateur en attendant leur livraison à la Commission canadienne du blé, sauf les grains livrables en vertu d'un contingent unitaire. Cette loi prévoit des paiements

anticipés, jusqu'à concurrence de \$3,000 par demande, de 50c. le boisseau de blé, 20c. le boisseau d'avoine et 35c. le boisseau d'orge, sous réserve de certaines restrictions en ce qui regarde le contingentement et les superficies. Le remboursement se fait au moyen du prélèvement de 50 p. 100 du paiement initial de tout le grain livré après le consentement du prêt, sauf le grain livré en vertu d'un contingent unitaire. Les montants déduits sont versés à la Commission jusqu'à ce que le producteur ait remboursé son avance. Au 31 juillet 1966, l'état des remboursements s'établissait ainsi:

Période	Demandes nombre	Avances totales	Avance moyenne	Rembour- sements	Pourcentage des rem- boursements
		\$	\$	\$	\$
1 ^{er} août 1957—31 juillet 1958.....	50,412	35,203,467	698	35,199,716	99.9
1 ^{er} août 1958—31 juillet 1959.....	45,341	34,369,653	758	34,364,511	99.9
1 ^{er} août 1959—31 juillet 1960.....	50,047	38,492,505	769	38,486,290	99.9
1 ^{er} août 1960—31 juillet 1961.....	76,089	63,912,550	840	63,899,404	99.9
1 ^{er} août 1961—31 juillet 1962.....	22,342	16,656,713	746	16,642,281	99.9
1 ^{er} août 1962—31 juillet 1963.....	39,683	29,251,526	737	29,231,673	99.9
1 ^{er} août 1963—31 juillet 1964.....	63,427	62,136,418	980	62,063,529	99.9
1 ^{er} août 1964—31 juillet 1965.....	38,375	32,961,844	859	32,812,037	99.5
1 ^{er} août 1965—31 juillet 1966.....	43,509	40,600,386	933	38,813,703	95.5

Loi sur le crédit agricole.—La loi sur le crédit agricole (S.C. 1959, chap. 43, promulguée le 5 octobre 1959), prévoyait l'établissement de la Société du crédit agricole, appelée à remplacer la Commission du prêt agricole canadien établie en 1929. Cette société de la Couronne relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture.

La loi offre aux agriculteurs deux types de prêts hypothécaires à long terme. Sous le régime de la Partie II de la loi, la Société est autorisée à prêter jusqu'à 75 p. 100 de la valeur estimative des terres et des bâtiments de ferme pris à titre de garantie, ou \$40,000, selon la moindre des deux sommes. La Partie III de la loi permet à la Société de prêter 75 p. 100 de la valeur estimative globale des terres et des bâtiments de ferme, à laquelle s'ajoute la valeur des bestiaux et de l'équipement, pris à titre de garantie, ou \$55,000, selon la moindre des deux montants. Pour justifier un prêt sous le régime de la Partie III, l'agriculteur doit avoir moins de 45 ans et posséder au moins cinq ans d'expérience en agriculture. Les prêts effectués sous l'empire de la Partie III de la loi sont garantis aussi par une assurance-vie obligatoire de l'emprunteur. Son exploitation tombe sous la surveillance de la Société jusqu'à ce que le prêt ait diminué à un montant égal à 75 p. 100 de la valeur estimative des terres et des bâtiments de ferme. Le plan d'assurance-vie et la surveillance sont facultatifs pour ceux qui empruntent sous le régime de la Partie II de la loi.

La loi fixe à 5 p. 100 le taux d'intérêt sur la première tranche de \$20,000 d'emprunt sous l'empire de la Partie II, ou de \$27,500 d'emprunt sous le régime de la Partie III. La Société, du consentement du gouverneur en conseil, établit le taux d'intérêt des prêts qui dépassent ces montants. Le taux varie selon le loyer des sommes empruntées par la Société, ses frais d'administration et les réserves constituées pour parer aux pertes de capital. Actuellement, le taux d'intérêt variable est fixé à 6½ p. 100. Tous les prêts sont remboursables par amortissement sur une période ne dépassant pas 30 ans.

La Société compte 127 bureaux régionaux dirigés par 195 conseillers en crédit. Les conseillers ont pour fonctions d'informer les agriculteurs de leurs régions respectives des services mis sur pied à leur intention; de conseiller au préalable les emprunteurs éventuels sur la mise à profit du crédit, sur la rationalisation de l'agriculture et sur la gestion de la ferme; de recevoir les demandes d'emprunt et d'évaluer les fermes offertes en garantie.

Outre les sommes remboursées par les emprunteurs, la Société peut encore prêter les fonds qu'elle emprunte elle-même du ministère des Finances. Le montant global de ses emprunts à rembourser ne peut jamais dépasser vingt-cinq fois le capital de la Société. La loi de 1966 a porté ce capital de 24 à 40 millions de dollars. Le 31 mars 1966, le nombre de prêts s'élevait à 52,932 et le capital à recouvrer était de \$586,356,486.

2.—Prêts approuvés et prêts effectués en vertu de la loi sur le prêt agricole canadien¹ et la loi sur le crédit agricole, années terminées le 31 mars 1957-1966

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Année terminée le 31 mars	Prêts approuvés		Prêts effectués	Année terminée le 31 mars	Prêts approuvés		Prêts effectués
	nombre	\$	\$		nombre	\$	\$
1957.....	2,921	13,978,700	13,183,992	1962.....	5,585	69,574,550	68,886,875
1958.....	3,702	21,278,450	19,343,560	1963.....	7,438	90,924,300	78,428,094
1959.....	4,805	30,144,950	28,368,265	1964.....	8,689	108,009,100	96,315,635
1960.....	5,336	40,031,250	35,840,882	1965.....	10,142	154,813,900	139,750,639
1961.....	5,597	60,704,050	52,395,265	1966.....	11,238	208,984,900	201,687,642

¹ Abrogée par la loi sur le crédit agricole, promulguée le 5 octobre 1959.

3.—Prêts agricoles approuvés en vertu de la loi sur le crédit agricole, par province, années terminées le 31 mars 1964-1966

NOTA.—Les chiffres des années antérieures figurent au tableau correspondant des éditions précédentes de l'Annuaire, à compter de celle de 1940.

Province	1964		1965		1966	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Terre-Neuve.....	5	68,600	3	55,700	2	45,700
Île-du-Prince-Édouard.....	155	1,245,700	124	991,700	160	1,134,900
Nouvelle-Écosse.....	74	321,800	77	964,100	58	1,006,800
Nouveau-Brunswick.....	83	945,200	72	821,300	81	1,304,400
Québec.....	1,221	14,710,400	1,354	20,326,500	1,140	18,987,200
Ontario.....	1,796	24,766,000	2,131	34,461,200	2,210	42,695,300
Manitoba.....	625	7,480,800	691	9,176,200	899	14,879,500
Saskatchewan.....	2,332	25,200,900	2,601	35,570,100	3,197	56,570,200
Alberta.....	2,045	27,157,600	2,692	42,512,300	2,940	58,846,300
Colombie-Britannique.....	355	5,632,100	487	9,934,800	611	14,014,600
Total.....	8,689	108,009,100	10,142	154,813,900	11,238	208,984,900

Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.—La loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles (S.C. 1964-1965, chap. 29, promulguée le 11 décembre 1964) autorise la Société du crédit agricole à consentir des prêts à des groupes qualifiés de trois cultivateurs ou plus (désignés sous le nom de syndicats) désireux d'acheter de la machinerie agricole devant être utilisée en commun et principalement sur les fermes des membres du syndicat. En vertu de cette loi, la Société peut prêter à un syndicat jusqu'à 80 p. 100 du coût de la machinerie à acheter, mais les prêts à recouvrer d'un syndicat ne doivent pas excéder \$15,000 par membre ou \$100,000 par syndicat. La Société obtient les fonds nécessaires du ministre des Finances aux fins d'effectuer des prêts en vertu de cette loi.

Pour être admissible à un prêt, un syndicat doit compter trois membres ou plus, tous cultivateurs, et l'agriculture doit constituer la principale occupation de la majorité. Les

prêts sont remboursables dans une période d'au plus sept ans. La garantie est fournie par un billet à ordre signé par chaque membre du syndicat et toute autre garantie que pourrait exiger la Société.

Le taux d'intérêt prescrit par la Société avec l'approbation du gouverneur en conseil dépend du coût des fonds à la Société et des frais d'administration de cette dernière et prévoit une réserve raisonnable pour parer aux pertes. Le taux a été établi à 6 p. 100 en décembre 1964. Une déduction initiale de 1 p. 100 est prélevée de chaque prêt pour les frais d'administration. Le personnel local de la Société aide les groupes de cultivateurs à élaborer des dispositions ayant trait à l'utilisation de la machinerie et au remboursement du prêt. Jusqu'au 31 mars 1966, la Société avait approuvé 136 demandes au montant global de \$988,893.

Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.—La loi, adoptée en 1939, autorise le gouvernement fédéral à verser directement des secours pécuniaires, d'après les superficies cultivées et les récoltes, aux cultivateurs des régions à faibles rendements dans les provinces des Prairies et la région de la rivière La Paix, en Colombie-Britannique. La loi vise à aider les provinces et les municipalités à fournir le secours qu'elles ne peuvent fournir elles-mêmes et à permettre aux agriculteurs de faire leurs semailles à la suite d'une mauvaise récolte. Les paiements relatifs à la campagne agricole de 1965-1966 s'élevaient, le 31 mars 1966, à \$4,760,236. Les paiements cumulés depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1939 s'établissaient à \$357,510,068.

Les versements en application de cette loi proviennent du Fonds de secours agricole des Prairies auquel les agriculteurs contribuent à raison de 1 p. 100 du produit des ventes de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin et de graine de colza. Le Trésor fédéral fournit au besoin les fonds complémentaires. Au 31 mars 1966, les prélèvements pour la campagne agricole de 1965-1966 se sont élevés à \$5,824,647; depuis 1939, ils ont atteint le chiffre de \$168,467,081.

Les agriculteurs compris dans la région du blé de printemps qui ne sont pas protégés par le plan fédéral-provincial d'assurance, sont admissibles aux indemnités. Les mauvaises récoltes et les causes naturelles qui empêchent de faire les semailles et la jachère d'été entrent en ligne de compte dans l'attribution des indemnités. Elles ne doivent pas dépasser \$800 à l'égard de la superficie globale en culture d'un agriculteur quelconque.

Aide relative aux céréales de provende.—Entre autres attributions, l'Administration des grains de provende du ministère des Forêts et du Développement rural s'occupe de l'application d'un programme d'aide au transport et à l'entreposage des céréales de provende de l'Ouest canadien servant à l'alimentation du bétail dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique. En vertu des Règlements visant l'aide au transport des céréales de provende établis sous l'empire de la loi des subsides, le plan premier a été mis en vigueur en octobre 1941 pour permettre aux éleveurs de bestiaux et aux aviculteurs de l'est du Canada de se procurer à meilleur compte les céréales de provende de l'Ouest, afin de maintenir à un niveau élevé la production de bétail et de volaille. Le programme a été modifié au cours des années, particulièrement en ces deux dernières années, par l'introduction d'un programme d'aide à l'entreposage des réserves d'hiver dans l'est du Canada, par l'extension de l'aide au transport des céréales et provendes par camion dans l'est du Canada, par l'adoption d'un régime de paiements par zone. Les décrets de 1965 et 1966 étendent l'aide à l'entreposage sur les vaisseaux en hivernement dans les ports de l'est, étendent l'entreposage d'hiver aux installations accessoires aux entrepôts autorisés et abolissent les tarifs spéciaux d'hiver consentis pour les expéditions ferroviaires à destination des Maritimes à la suite de la concession, par les chemins de fer, de tarifs spéciaux qui concurrencent ceux du transport par voie d'eau.

Durant l'année terminée le 31 mars 1966, \$19,395,114 ont été affectés au programme d'aide et appliqués au transport de 2,465,972 tonnes de céréales fourragères et d'issues de meunerie à destination de l'Est et de la Colombie-Britannique et \$1,173,259 au paiement

des frais d'entreposage des céréales fourragères de l'Ouest dans les élévateurs et les vaisseaux dans l'Est du Canada. Voici les expéditions effectuées en vertu du régime d'aide au transport, durant l'année close le 31 mars 1966, par province:

Destination	Blé		Avoine		Orge		Criblures		Issues de mouture		Total	Dépenses
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$		
Terre-Neuve.....	10,065	5,844	7,343	2,145	5,164	30,562	758,197					
Île-du-Prince-Édouard.....	7,448	3,744	9,295	1,569	10,147	32,203	482,592					
Nouvelle-Écosse.....	59,597	25,518	30,711	7,255	36,318	59,399	2,075,282					
Nouveau-Brunswick.....	18,544	15,138	14,141	5,292	28,198	81,310	1,156,724					
Québec.....	218,689	319,509	336,545	28,034	266,967	1,173,674 ¹	9,310,598					
Ontario.....	129,438	237,626	225,447	52,478	150,756	806,619 ²	4,129,630					
Colombie-Britannique.....	70,579	43,301	91,524	4,847	30,953	243,122 ³	2,115,313					
TOTAL, 1965-1966.....	514,340	650,680	715,006	101,620	628,600	2,526,889⁴	20,028,316					
TOTAL, 1964-1965.....	350,048	570,974	731,713	133,154	519,660	2,307,738⁵	18,349,293					

¹ Comprend 3,951 tonnes de seigle destinées au Québec. ² Comprend 10,873 tonnes de seigle destinées à l'Ontario. ³ Comprend 1,199 tonnes d'échantillons de céréales fourragères, 96 tonnes de seigle et 623 tonnes de maïs destinées à la Colombie-Britannique. ⁴ Voir les renvois 1, 2 et 3. ⁵ Comprend 819 tonnes d'échantillons de céréales fourragères, 978 tonnes de seigle et 392 tonnes de maïs.

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 49 fonctionnaires. Pour fins d'administration, la province est divisée en neuf circonscriptions ayant chacune une permanence, sauf le Labrador où l'agent ne réside que pendant l'été. Des fonctionnaires chargés de divers domaines de l'agriculture visitent chaque district sur l'ordre du Bureau à St-Jean.

Les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent une subvention de \$125 l'acre pour le défrichage avec des outils appartenant aux particuliers, la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné, le paiement de bonis pour les reproducteurs de race pure et l'octroi d'une aide financière aux sociétés d'agriculture, aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bleuets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de viande de volaille et de bœuf a pris de l'expansion. Le vétérinaire provincial et son personnel surveillent l'application du programme d'hygiène vétérinaire et du programme fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine.

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Éducation pour favoriser l'essor du mouvement des Cercles 4-H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

Île-du-Prince-Édouard.—Le programme d'action du ministère de l'Agriculture s'explique par son personnel qui comprend, outre le ministre et le sous-ministre, un surintendant de l'industrie laitière, trois essayeurs-contrôleurs, trois propagandistes de l'amélioration des troupeaux laitiers, un directeur des services vétérinaires et dix vétérinaires praticiens

* Renseignements fournis par les autorités des diverses provinces.

subventionnés, un directeur du service des marchés, un directeur du service du bétail, un directeur du service de la vulgarisation, un horticulteur, un adjoint chargé de l'analyse des sols, un instructeur avicole, un économiste, un agronome, un directeur des Cercles 4-H, trois représentants agricoles, un surveillant de pépinière, un forestier, un surveillant du service de l'amélioration des fermes et un directeur, un directeur adjoint et deux propagandistes de cercles de fermières.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés «aide les gens à s'aider eux-mêmes» en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse, les coopératives agricoles, les syndicats de crédit et les organisations de producteurs et de commerçants.

Nouveau-Brunswick.—Le programme agricole du gouvernement du Nouveau-Brunswick est dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté du sous-ministre et des directeurs des services suivants: propagande, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, protection des pommes de terre et autres plantes, génie agricole, économie ménagère, syndicats de crédit et coopératives, éducation agricole et aménagement rural.

Québec.—La politique agricole du Québec repose sur le principe que la ferme familiale demeure la base idéale de la structure sociale rurale. Dans l'intérêt de l'agriculture, le gouvernement provincial, aidé de diverses associations coopératives et professionnelles, cherche à améliorer la production et la vente des produits agricoles en consentant des prêts agricoles, en aidant le cultivateur à organiser la commercialisation collective de ses produits, en améliorant les moyens d'éducation et d'enseignement pour les cultivateurs et en encourageant la recherche agricole. De plus, il fournit de l'aide sous forme de subventions aux colons et aux cultivateurs dans les régions rurales peu favorisées pour la construction de bâtiments, l'acquisition d'animaux, le défrichement et l'aménagement de la terre et le transport des produits aux marchés. En vertu du programme fédéral-provincial relevant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, des plans sont à l'étude en vue d'une meilleure utilisation des terres agricoles, et en général, de l'aménagement rationnel des régions rurales.

Ces services sont administrés par le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qui fonctionne sous l'autorité d'un ministre, de deux sous-ministres et d'un bureau consultatif, et qui comprend sept grands services se ramifiant en plusieurs divisions et sections composites chacune à des problèmes particuliers. Chaque service a à sa tête un directeur général.

Le *Service de la production et des marchés* indique aux cultivateurs les meilleurs modes de production et de vente des produits laitiers, des productions animales, des productions horticoles et des productions sylvicoles, et administre le mouvement coopératif. Les associations coopératives pour l'achat de fournitures agricoles et la vente des produits agricoles sont particulièrement répandues dans la province de Québec.

Le *Service de la recherche, de l'enseignement et de l'information* administre le Conseil provincial des recherches, fondé en 1947, pour diriger, coordonner et encourager les travaux de recherche en agriculture; les résultats de ces recherches sont publiés dans la revue annuelle *Recherches agronomiques*. Ce Service s'occupe aussi de la diffusion de renseignements scientifiques aux cultivateurs et au public en général par l'entremise de la presse, de la radio et des publications; de l'hygiène vétérinaire; de l'enseignement vétérinaire (École de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe et de l'enseignement agricole (Instituts de technologie agricole de St-Hyacinthe) et de Ste-Anne-de-la-Pocatière et 15 écoles intermédiaires), qui antérieurement relevaient du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation et qui maintenant ressortissent au ministère de l'Éducation. Des renseignements destinés à améliorer

la vie familiale en général en enrichissant la culture de la fermière sont donnés par l'entremise de l'enseignement direct, de la revue *La Terre et le Foyer*, d'expositions locales et de l'Exposition provinciale des cercles de fermières.

Le *Service de l'aménagement rural* avec ses quatre sections: économie, aménagement, mise en valeur et utilisation des terres, poursuit tout particulièrement l'application des plans conjoints entrepris en vertu de la loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA). Le *Service de la colonisation* s'occupe de l'établissement des colons, des concessions de terrains et du défrichement. Le *Service de l'aménagement de la ferme et de la vulgarisation* s'intéresse à la solution des problèmes de gestion et de vulgarisation aux niveaux des régions et des comtés. Vingt-sept bureaux régionaux coordonnent le travail des agronomes et des spécialistes. Ce Service dirige les concours d'amélioration de fermes qui mettent en lice les cultivateurs d'une paroisse ou d'un comté au moyen de concours d'une durée de cinq ans, ainsi que du concours du Mérite agricole, qui met en vedette chaque année les cultivateurs les plus méritants de chacune des cinq régions de la province. Le travail du *Service du génie rural* se divise en trois catégories: chemins de colonisation, travaux mécanisés et hydraulique agricole (travaux d'égouttement et de drainage). Le *Service de l'administration* s'occupe du personnel, des dossiers et de l'achat et du maintien du matériel et des outils.

Relèvent aussi du ministère, l'Office du crédit agricole, la Corporation de la raffinerie de sucre de Québec (St-Hilaire) et la Régie des marchés agricoles.

Ontario.—Le ministère provincial de l'Agriculture fournit une aide financière et des services administratifs par l'entremise de son bureau central, de 14 divisions, d'une ferme de démonstration, et contribue à des travaux de recherches effectués sous la direction de l'Institut de recherches de l'Ontario ou au Collège d'agriculture de l'Ontario, au Collège de médecine vétérinaire, à l'Institut Macdonald, à l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, à l'École d'agriculture de Kemptonville et à la Station d'expérimentation horticole.

L'administration relève d'un sous-ministre secondé par deux sous-ministres adjoints. Le Collège d'agriculture de l'Ontario, le Collège de médecine vétérinaire et l'Institut Macdonald font partie maintenant de l'Université de Guelph. Le directeur de la recherche a charge de l'Institut de recherches et rend compte de son administration au sous-ministre. Au cours de 1962, un service a été institué pour élaborer des programmes aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles du Canada.

Le Service de l'industrie laitière fournit les services d'inspection, de renseignements et de surveillance à toutes les fabriques et encourage la production de lait propre au niveau des fermes. La Commission laitière, en vertu de l'autorité que lui confère la *Milk Act* (1965), réglemente et contrôle la commercialisation du lait et de la crème. L'*Ontario Food Council* qui constitue une direction distincte, s'occupe de la commercialisation et des techniques marchandes des denrées alimentaires d'origine agricole; ce service répond aussi du programme d'expansion des marchés du ministère qui vise à étendre les marchés intérieurs et étrangers.

Le Service de vulgarisation compte un représentant agricole par comté et région; il possède des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des Cercles 4-H ainsi que l'Association des jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service aide également les cultivateurs et colons du nord de l'Ontario dans le défrichement et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique, qui relève du Service de vulgarisation, dirige les organisations de femmes rurales. Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et appuie les associations d'éleveurs d'animaux de race. La Direction des services vétérinaires se charge de l'application de la loi sur les ventes collectives et de la loi sur la disposition des animaux morts; elle s'occupe également du service d'inspection des viandes et du bétail, et de la répression des maladies en plus des services de diagnostic et de propagande.

Le Service de l'économie rurale, des coopératives et de la statistique agricole effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation

des terres; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, il recueille et publie les données sur la production agricole; il aide les coopératives à conduire leurs affaires sous l'autorité de leurs sociétaires et il administre la *Co-operative Loans Act*. Le Service des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, concours de labour et autres; il applique, en outre, la loi relative aux centres communautaires. La ferme de démonstration du nord de l'Ontario à New Liskeard sert à mettre en pratique les méthodes adaptées à la région; à l'heure actuelle, l'élevage des bovins de boucherie retient l'attention de cette ferme. Le Service des cultures et des sols encourage l'application de bonnes méthodes culturales, l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence et l'amélioration des pâturages. Il applique, en outre, la loi sur la destruction des mauvaises herbes.

L'Institut de recherches coordonne toutes les recherches entreprises aux écoles et collèges d'agriculture de la province et se charge, en outre, de mettre en œuvre un programme complet de recherches destiné à aider l'agriculture et l'industrie connexe.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture et de la Conservation comprend les divisions et les services décrits ci-après.

Le Service de vulgarisation s'occupe de génie agricole, d'entomologie, d'apiculture, de la radio, de la télévision et de l'information, des Cercles 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 37 représentants agricoles et six adjoints qui, dans 35 bureaux, s'occupent d'une à cinq municipalités et 14 spécialistes en économie ménagère sont au service de régions particulières.

Le Service de l'industrie animale conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et des volailles, surveille le classement de la crème et fait l'inspection des beurreries et fromageries. En étroite collaboration avec divers ministères fédéraux, il administre l'application de plusieurs lois visant à promouvoir la production de denrées de première qualité, pour la protection des consommateurs.

Le Service des sols et des cultures encourage le développement, la production et l'amélioration des céréales, fourrages et cultures spéciales et horticoles et favorise l'utilisation rationnelle des terres par des programmes de conservation du sol. Le Service élabore et exécute des programmes visant à encourager également l'adoption de bonnes pratiques en matière de grandes cultures, la conservation des sols et la destruction des mauvaises herbes.

Le Service de l'économie et des publications s'occupe de l'économie agricole, surveille les cercles de commerce agricole et publie et distribue annuellement environ 250,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc. La Section des publications offre au public des données statistiques agricoles et dirige une bibliothèque de référence d'ouvrages intéressant l'agriculture.

Le Service des coopératives s'occupe de l'enregistrement et de la surveillance des coopératives et des syndicats de crédit ainsi que de l'application des lois pertinentes. En outre, le Service recueille et établit des données statistiques sur l'action coopérative dans toute la province.

Le Service vétérinaire fournit les services d'un laboratoire diagnostique à l'égard des maladies des animaux et dirige la lutte contre la brucellose ainsi que l'application de la loi sur les services régionaux de vétérinaire et de la loi sur les bourses d'études en sciences vétérinaires. Il travaille en étroite collaboration avec des médecins vétérinaires et la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture dans la répression des maladies du bétail et des volailles.

Le Service de régularisation et de conservation des eaux administre, en vertu des lois sur les droits et forces hydrauliques, les ressources hydrauliques et tous les ouvrages de régularisation et d'utilisation qui s'y rattachent. La loi constituante du ministère et d'autres lois connexes prévoient la construction d'ouvrages servant à régulariser et à utiliser les eaux ainsi que l'aide technique et financière aux municipalités pour la construction, l'entre-

tien et l'exploitation de ces ouvrages. Le Service des chenaux de crues est chargé de coordonner toutes les questions relatives à l'étude et à la construction du chenal de crues projeté de la rivière Rouge.

Saskatchewan.—Voici en résumé l'organisation du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

Le Service des agronomes compte un personnel de 55 techniciens desservant toutes les divisions du ministère ainsi que les autres organismes qui participent au programme de la coopération agricole. Les agronomes prennent une part active aux programmes agricoles fédéraux, provinciaux et universitaires; ils travaillent par l'intermédiaire de comités de conservation et d'amélioration agricoles dans toutes les municipalités rurales et dans les districts d'amélioration locaux afin de fournir aux agriculteurs des renseignements scientifiques et pratiques et d'élaborer des programmes régionaux d'amélioration. Le ministère acquitte la moitié des frais des entreprises de mise en valeur des groupes locaux. En matière de main-d'œuvre agricole, le Service collabore avec le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère fédéral du Travail.

Les experts du Service de l'industrie animale fournissent des renseignements techniques de bestiaux aux producteurs; en outre, ils ont charge du Programme de contrôle d'aptitudes des bovins de race (ROP). La Division de l'industrie laitière applique les programmes d'amélioration des troupeaux laitiers et aide les producteurs en matière de régie et de production, autorise l'établissement de fabriques laitières et d'établissements de casiers congélateurs et en fait l'inspection, applique la législation sur les établissements laitiers, les établissements de casiers congélateurs et la margarine; la Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accoueurs et à leurs agents; elle favorise, par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviculture; la Division de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, applique la loi du service vétérinaire régional et le programme de vaccination des veaux, assure un service de laboratoire aux industries bovine et avicole et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les vétérinaires locaux, aide à prévenir et à réprimer les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes de drainage et aux travaux d'aménagement et de régularisation des cours d'eau. La remise en valeur et l'aménagement des terres ainsi que l'aménagement des pâturages collectifs provinciaux relèvent aussi de ce Service.

Le Service des terres administre les terres de la Couronne, sauf les réserves forestières et les parcs situés dans les régions habitées; il en fait le classement d'après leur usage le plus approprié, en dispose par baux à long terme et acquiert les terrains devant faire partie des plans d'utilisation du sol; il surveille les nouveaux secteurs de colonisation, paie pour le défrichement et le premier labour des terres louées de la province et exploite les pâturages en commun provinciaux.

Le Service de la production végétale exécute des programmes pour l'amélioration des herbages et des programmes pour l'amélioration et la protection des cultures; il fournit des renseignements sur la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction des mauvaises herbes et des ennemis des cultures. La Division des semences fait à façon le nettoyage des semences de plantes fourragères et des céréales enregistrées. La Division de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie apicole et la production du miel et maintient un service d'inspection continue.

Le Service de l'amélioration de la ferme familiale offre aux agriculteurs de l'aide technique à la ferme sur la construction des bâtiments de ferme et l'organisation agricole, la mécanisation et la manutention des produits. Il effectue des recherches sur l'adduction d'eau et les égouts.

Le Service de l'économie et de la statistique effectue les recherches et les enquêtes requises pour élaborer et estimer les programmes qui assureront un niveau élevé de végétation et d'efficacité dans l'agriculture de la Saskatchewan; il recueille, analyse et diffuse des principes et des renseignements économiques en vue d'aider ceux qui s'intéressent ou s'adonnent à l'agriculture. Des données relatives aux conditions des cultures, à la production, à la vente et au revenu peuvent être obtenues de la Division de la statistique. Des renseignements agricoles sont diffusés tous les jours aux postes privés de radio, aux postes de télévision et dans les journaux, par la Division de l'information.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta compte sept divisions. Celle de grandes cultures veille à l'administration des programmes touchant l'amélioration et la protection des cultures, la répression des ennemis des plantes, les sols et leur conservation, la destruction des mauvaises herbes, l'horticulture, l'apiculture et les cultures spéciales. Un service de diagnostic des maladies des plantes cultivées est offert par l'intermédiaire de la Clinique des cultures à Edmonton. La Station d'horticulture, à Brooks, offre des services horticoles et la pépinière d'Oliver fournit des essences de plantation sur les fermes.

La Division de la zootechnie applique les lois, les plans directeurs et les programmes concernant, en général, l'élevage des bestiaux et des volailles, la production laitière, le conditionnement et la commercialisation des produits d'origine animale. Ses tâches sont notamment la réglementation et l'approbation des ventes publiques de taureaux; l'aide à l'achat de géniteurs; les Programmes de contrôle d'aptitudes des bovins de boucherie, des porcs et des moutons; les programmes de vulgarisation technique au sujet de toutes les classes de bestiaux; l'application de normes aux sujets exploités pour l'insémination artificielle et le contrôle de leurs qualités; la surveillance des associations d'engraissement de bestiaux; l'enregistrement et l'inspection des marques, l'autorisation des bouchers, des commerçants de bestiaux, des parcs à bestiaux et des techniciens de l'insémination artificielle; la surveillance des fourrières et des ventes de bêtes à cornes. L'épreuve, le classement et l'achat de matières brutes par les établissements laitiers sont réglementés tout comme des normes régissent la construction, la fabrication et la transformation, les conditions d'hygiène et de température dans le cas des établissements de produits laitiers et d'aliments congelés. Un service de contrôle laitier est offert aux agriculteurs pour les guider dans leurs programmes d'élevage, d'alimentation et de réforme des bovins laitiers; le laboratoire d'analyses chimiques et bactériologiques fournit les renseignements nécessaires à la réglementation de l'industrie. Le Service de l'aviculture délivre les permis aux accoueurs, aux grossistes, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs de produits avicoles en application des programmes de répression de la typho-pullorose dans les troupeaux de poules et de dindes pondeuses-fournisseuses des couvoirs. L'aviculture fait aussi l'objet de programmes de vulgarisation technique, d'études sur le coût d'exploitation, de relevés et d'épreuves contre les maladies, de travaux de recherches.

La Division des services vétérinaires diagnostique les maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des cours sur les sciences vétérinaires à l'Université de l'Alberta et des conférences publiques; elle met en œuvre des plans directeurs qui visent la répression de la brucellose, l'inspection des parcs à bestiaux, l'hygiène des porcs, l'extirpation de la mammite, et autres mesures; elle autorise l'élevage des animaux à fourrure, l'exportation des peaux et des sujets vivants, fournit un service d'aide aux éleveurs d'animaux à fourrure en matières de soins, de gestion et d'amélioration.

La Direction de la vulgarisation, Division de la vulgarisation et des collèges, compte 49 bureaux et un personnel de 64 agronomes régionaux et 23 économistes ménagères qui fournissent renseignements et conseils aux familles rurales et appuient des plans directeurs et des programmes susceptibles de faire progresser l'agriculture et d'accroître le bien-être du foyer. Un programme approprié encourage l'activité des 526 Cercles 4-H qui comptent

1,917 moniteurs adultes. Deux ingénieurs en chef, secondés par cinq adjoints régionaux aident les familles rurales à résoudre leurs problèmes de génie rural. Cinq émissions radio-phoniques passent chaque semaine sur un réseau de dix postes et des bulletins hebdomadaires sont remis à la radio et à la presse. Des publications sont offertes au public rural et le personnel du ministère a l'usage d'auxiliaires visuels. La province compte trois collèges agricoles et professionnels à Olds, à Vermilion et à Fairview; tous trois offrent cinq cours en agriculture: agriculture générale et spécialisations en phytotechnie, en zootechnie, en mécanique agricole et en gestion de la ferme. A ces cours s'ajoutent un cours commercial complet, des cours abrégés en estimation et imposition des terres. Les collèges offrent des cours spéciaux: celui d'Olds, en horticulture, en modes et créations, en technologie des eaux d'irrigation; celui de Vermilion en économie domestique et en techniques de l'insémination artificielle; celui de Fairview, en mécanique du moteur et en soudure.

La Division de l'économie agricole s'applique à vulgariser les informations sur la gestion des fermes, le crédit et la commercialisation en vue d'aider les agriculteurs à appliquer les meilleures méthodes de gestion à leurs exploitations; elle rassemble, analyse et diffuse les données statistiques de l'agriculture, en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique; elle étudie la production agricole, les déboursés et les recettes agricoles, la commercialisation des produits, les ressources et l'aménagement rural; elle agit à titre de conseillère en matière d'économie auprès des divers ministères du gouvernement, des agriculteurs et de leurs associations. Des facilités de crédit sont offertes aux agriculteurs en vertu de la loi sur le crédit destiné à l'achat de terres et de la loi sur l'amélioration de l'habitation de la ferme.

La Division des ressources hydrauliques veille à l'administration de la loi qui vise l'utilisation de l'eau par les particuliers ou par les organisations dans la province et dans les provinces limitrophes. Les ingénieurs régionaux construisent des réseaux de drainage, d'irrigation et d'adduction d'eau; des travaux de régularisation des rivières et de protection contre l'érosion, selon que le commande le bien général. Les spécialistes en agrologie s'appliquent au nivellement des terres à irriguer, à l'établissement des colons, etc. Cette Division répond du vaste programme albertain de conservation et d'utilisation de l'eau.

Le ministère compte aussi la Division de l'aménagement dont le programme intéresse notamment la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, l'utilisation des terres et des forêts, les recherches agricoles en collaboration avec l'Université de l'Alberta, l'aménagement (en collaboration) des eaux, l'administration de la *Lethbridge Northern and United Irrigation Districts*, la représentation de l'agriculture auprès de l'Office de la circulation routière. Le Conseil de la commercialisation des produits agricoles établit et régit des offices de vente et des commissions qui aident à la commercialisation des produits agricoles. Un nouveau plan directeur présentement à l'étude vise l'administration, le fonctionnement, l'entretien et la reconstruction des travaux et des réseaux d'irrigation dans la province.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture de cette province compte quatre grandes divisions: le Service de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation et rédige des rapports et des publications. Le Service exerce aussi une surveillance directe sur les sections suivantes: Grandes cultures, Pédologie, Pathologie des plantes, Entomologie, Apiculture, Marchés et Statistiques et Cercles d'agriculteurs et de fermières.

Le Service du bétail aide et surveille l'industrie du bétail et assure des services vétérinaires relatifs aux règlements concernant la lutte contre les épizooties; il assure aussi la surveillance des marques de bétail, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage d'animaux à fourrure ainsi que l'inspection d'abattoirs autorisés trop petits pour avoir droit aux services d'inspection fédéraux. Le Service surveille également les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales, des fermes laitières et des épreuves du lait nature en laboratoire. Ses fonctionnaires sont postés dans 11 centres de la province.

Le Service de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des grains de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. Le Service maintient des bureaux en 9 endroits dans le sud de la province. Le Service comprend aussi un service de vulgarisation avicole.

Le Service du développement et de la propagande, au moyen de ses 17 bureaux établis dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, le Service offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement et de la main-d'œuvre agricole, et favorise les projets des cercles de jeunes agriculteurs.

Sous-section 2.—Écoles, collèges d'agriculture et universités

Toutes les provinces du Centre et de l'Ouest canadiens comptent des collèges d'agriculture, affiliés aux universités, qui offrent des cours menant à des diplômes en sciences agricoles et en sciences ménagères, et à des grades post-universitaires. Les provinces de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan ont leurs collèges de médecine vétérinaire. De plus, toutes ces provinces comptent des écoles d'agriculture ou offrent des cours abrégés qui procurent une formation de base aux jeunes gens qui se destinent à l'agriculture ou aux affaires liées à l'agriculture.

Dans les provinces Maritimes, la formation scientifique en agriculture se donne dans les collèges de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, jusqu'à la troisième année, à partir de laquelle les étudiants peuvent s'inscrire dans les collèges des autres provinces. Ces trois provinces donnent des cours abrégés et de formation professionnelle. Tous les collèges d'agriculture effectuent des recherches agricoles et s'occupent de vulgarisation.

Section 3.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, de compiler et de publier la statistique de l'agriculture. De précieux renseignements sont obtenus lors des recensements du Canada, au moyen d'enquêtes partielles postales et à partir des données administratives relatives à l'activité du gouvernement.

Les résultats provisoires du recensement de l'agriculture du 1^{er} juin 1966 seront disponibles entre avril et juin 1967 et les données définitives, dès la fin de l'année. C'est pourquoi la Section 4 du présent chapitre, qui normalement résume les données du dernier recensement, ne contient que les données fondamentales du recensement de 1961 (voir p. 539).

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuellement et annuellement. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre agricole et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par bouche, la vente des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture, de divers services provinciaux et celle d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi du concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports; les commerçants et les fabricants fournissent aussi de nombreux renseignements utiles. Les chiffres qui figurent à la présente section ne comprennent pas Terre-Neuve. L'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée. Les sous-sections suivantes

* Revu par la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

présentent la statistique de 1965 avec celle des années antérieures aux fins de comparaison; les chiffres de l'année la plus récente sont sujets à révision et il est à noter que plusieurs des chiffres des autres années ont été révisés depuis la publication de l'*Annuaire* de 1966.

Sous-section 1.—Revenu provenant de l'exploitation agricole

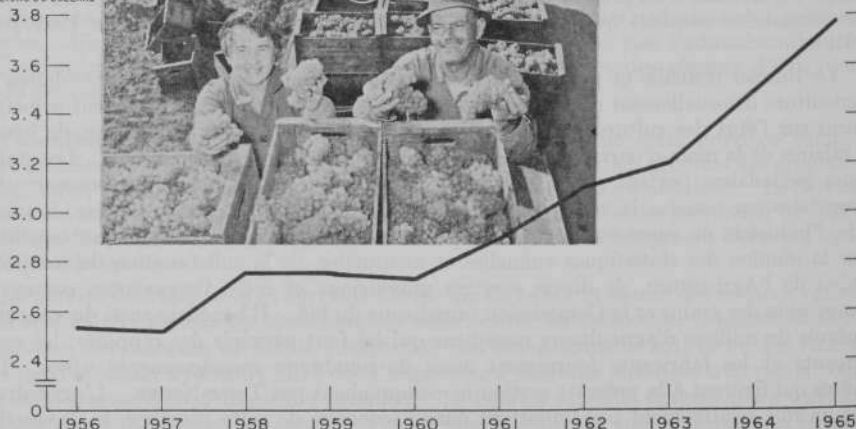
Recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole.—L'estimation des recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole tient compte des recettes provenant de la vente des produits agricoles, des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé à l'égard des récoltes de céréales des années précédentes, des avances nettes versées en espèces pour le grain entreposé dans les fermes de l'Ouest canadien, des paiements d'appoint consentis par l'Office de stabilisation des prix agricoles, ainsi que des paiements supplémentaires. Les recettes monétaires provenant de la vente des produits agricoles comprennent toutes les recettes tirées de la vente des divers produits agricoles, sauf les échanges directs entre agriculteurs. Ce sont les prix payés aux agriculteurs à la ferme qui servent à mesurer la valeur des produits vendus; ils comprennent les subventions, bonis et primes accordés à l'égard de produits déterminés, mais non les frais d'entreposage, de transport, de transformation et de manutention qui ne sont pas effectivement perçus par les agriculteurs.

Le Bureau fédéral de la statistique vient de réviser ses estimations des recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole pour les années remontant à 1940. La révision s'appuie sur les informations les plus à jour obtenues de sources privées et gouvernementales, y compris le recensement de l'agriculture et le relevé des déboursés et du revenu agricoles de 1958. Elle tient compte aussi des nouvelles méthodes de calcul.

Les recettes provenant de l'exploitation agricole en 1965, à l'exclusion des paiements supplémentaires, sont évaluées à \$3,775,800,000 (Canada, sans Terre-Neuve), soit un sommet jamais égalé qui dépasse de 8.2 p. 100 la pointe de \$3,488,200,000 touchée en 1964. Le principal facteur de cette augmentation a été les recettes relatives aux gros bovins et

RECETTES MONÉTAIRES PROVENANT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE
1956-1965

MILLIONS DE DOLLARS



aux veaux; dans le cas des porcs, des produits avicoles, des produits laitiers, des pommes de terre, de la navette (colza), de l'orge, et des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé, les augmentations ont été moindres et variées. La baisse marquée des ventes de blé a contribué principalement à atténuer cette augmentation des recettes; y a contribué aussi, mais dans une mesure beaucoup moins importante, la diminution des ventes de graine de lin, de fèves soya, de fruits et de tabac. Toutes les provinces ont enregistré des augmentations de recettes qui se sont échelonnées d'environ 5 p. 100 en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, à plus de 27 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les paiements supplémentaires versés aux agriculteurs en 1965 ont totalisé \$28,300,000, comparativement à \$8,500,000 en 1964. Le total en 1964 était formé entièrement de paiements effectués en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies*, alors qu'en 1965, ces paiements comprenaient, outre les paiements ci-dessus mentionnés, des paiements supplémentaires de \$16,900,000 versés par le gouvernement fédéral aux producteurs de lait et de crème admissibles au régime du soutien des prix. Les revenus agricoles en espèces provenant de l'exploitation agricole et le total des paiements supplémentaires se sont élevés à \$3,804,100,000 soit environ 9 p. 100 de plus que le sommet de \$3,496,700,000 atteint en 1964.

Grandes cultures.—Les revenus des agriculteurs provenant de la vente des produits des grandes cultures, plus les avances en espèces consenties pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien et les paiements de la Commission canadienne du blé, se sont élevés à \$1,635,200,000 en 1965, à peine plus que le montant de \$1,600,400,000 touché en 1964. Le chiffre estimatif des recettes en 1965 représente environ 43 p. 100 de l'ensemble des recettes en espèces provenant de l'exploitation agricole, alors que l'année précédente il représentait environ 46 p. 100.

Le maintien à ce niveau des revenus tirés des grandes cultures en 1965 est attribuable en grande partie à l'augmentation marquée des paiements de participation de la Commission canadienne du blé à l'égard des récoltes céréalières des années précédentes, à l'augmentation des avances nettes en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes et à la hausse des recettes en espèces provenant des récoltes de pommes de terre, de grains de colza et d'orge. Les paiements de participation au total de \$296,800,000 ont dépassé de \$72,300,000 ceux de 1964. Les paiements en 1965 représentent le versement définitif à l'égard des ventes de blé, d'avoine et d'orge de 1963 aux taux respectifs de 48.2, 9.8 et 22.6c. le boisseau. Les recettes totales touchées par les producteurs de pommes de terre, savoir \$104,300,000, dépassent d'environ 61 p. 100 les recettes estimatives de 1964; cette hausse très importante est attribuable à l'augmentation des prix. L'augmentation des recettes provenant de la vente d'orge et de graine de colza provient de l'augmentation des ventes. En compensation de ces augmentations, mentionnons surtout la baisse des recettes en espèces provenant de la vente de blé, de graine de lin, de fèves soya, de fruits et de tabac, baisse attribuable particulièrement à la diminution des ventes. Les ventes de blé ont le plus fléchi; elles sont passées de \$738,600,000 en 1964 à \$658,900,000.

Bestiaux et produits d'origine animale.—Les recettes en espèces touchées par les éleveurs et les producteurs de denrées d'origine animale se sont élevées à \$2,101,100,000 en 1965, soit environ 13 p. 100 de plus qu'en 1964. La hausse des prix et l'augmentation des ventes ont résulté en une augmentation marquée des recettes provenant de la vente de gros bovins et de veaux; ces recettes sont passées de \$640,500,000 à \$772,700,000, soit une augmentation de presque 21 p. 100. L'augmentation marquée du prix moyen des porcs a plus que compensé la faible diminution des ventes: les recettes en espèces provenant de cette source ont atteint \$378,700,000, soit une augmentation de près de 18 p. 100 par rapport à 1964.

* Les paiements versés aux agriculteurs aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies proviennent du Fonds de secours à l'agriculture des Prairies auquel contribuent les agriculteurs au moyen d'un prélèvement de 1 p. 100 sur les ventes de céréales.

Les recettes des aviculteurs ont augmenté d'environ 10 p. 100 en 1965 par rapport à 1964. L'augmentation du prix moyen des œufs a largement compensé la faible baisse de la production. Les prix plus élevés et la plus forte production de chair de volaille ont rapporté des recettes accrues. La production laitière a diminué faiblement mais la hausse des prix a porté les recettes à \$556,400,000, comparativement à \$533,900,000 l'année précédente; de plus les producteurs de lait et de crème qui remplissaient les conditions arrêtées du programme ont touché \$16,900,000 en paiements supplémentaires.

4.—Recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)			
Grains, semences et foin	902,884	947,851	1,199,106	1,214,502
Blé	525,884	597,705	738,552	658,902
Blé, paiements de participation	152,523	123,968	189,744	271,974
Avoine	33,177	45,420	33,206	31,729
Avoine, paiements de participation	4,301	—	10,873	4,707
Orge	52,540	67,907	72,137	78,836
Orge, paiements de participation	24,341	—	14,092	20,093
Paiements anticipés (somme nette en espèces) de la Commission canadienne du blé	5,916	11,203	-12,123	5,997
Seigle	8,581	7,698	8,030	9,449
Graine de lin	48,570	37,320	60,947	47,295
Graine de colza	10,127	11,730	17,957	26,772
Soya	14,906	13,463	19,091	14,329
Mais	11,748	16,382	23,536	28,174
Graine de trèfle et d'herbe	10,367	15,060	13,264	16,245
Légumes et autres grandes cultures	231,024	263,082	261,644	287,282
Pommes de terre	45,832	49,882	64,753	104,289
Légumes	75,136	74,108	79,362	81,844
Betteraves sucrières	13,706	26,138	19,591	12,005
Tabac	96,260	112,954	97,638	89,131
Bétail et volaille	1,123,620	1,116,718	1,144,655	1,352,832
Bovins et veaux	657,400	631,495	640,507	772,723
Moutons et agneaux	10,681	9,715	9,419	9,302
Porcs	312,221	306,646	321,574	379,746
Volailles	153,318	163,862	173,155	192,061
Produits laitiers	499,576	509,903	533,920	556,371
Fruits	58,355	66,433	73,491	63,551
Autres principaux produits agricoles	158,836	168,255	148,089	163,525
Œufs	141,601	143,331	132,566	145,000
Laine	1,820	1,990	1,999	1,551
Miel	5,204	7,230	6,874	7,933
Produits de l'érable	10,211	10,684	6,650	9,041
Produits agricoles divers	68,987	77,688	80,221	85,714
Produits forestiers	25,676	25,972	24,573	24,056
Fermes à fourrure	19,351	21,776	20,330	21,509
Paiements d'appoint				
Œufs	577	59	867	1,838
Betteraves sucrières	733	1,251	—	4,033
Pommes de terre	957	1	—	—
Laine	1,212	964	692	546
Total, recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole	3,101,798	3,198,363	3,488,188	3,775,759
Paiements supplémentaires				
Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	70,313	14,769	8,477	11,433
Laitage	—	—	—	16,912
Total, recettes monétaires	3,172,111	3,213,722	3,496,665	3,804,095

5.—Recettes monétaires provenant de l'exploitation agricole, par province, 1962-1965

Province	1962	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)			
Île-du-Prince-Édouard.....	24,284	25,223	31,654	40,259
Nouvelle-Écosse.....	46,792	47,605	46,455	50,585
Nouveau-Brunswick.....	40,913	40,867	47,372	59,434
Québec.....	442,218	454,417	456,212	506,569
Ontario.....	921,199	997,798	1,020,370	1,091,712
Manitoba.....	249,764	265,459	297,517	337,392
Saskatchewan.....	673,004	692,013	836,254	878,940
Alberta.....	552,394	523,074	597,453	650,563
Colombie-Britannique.....	148,220	149,502	152,901	160,296
Total.....	3,161,788	3,193,953	3,488,158	3,775,750

Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole.—La Division de l'agriculture prépare deux estimations du revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole. L'une, appelée *revenu net réalisé*, additionne le revenu en espèces provenant de l'exploitation agricole, les paiements supplémentaires et la valeur des prestations en nature, et en déduit les frais d'exploitation et d'amortissement. Cette estimation du revenu net agricole représente les recettes agricoles qui restent aux cultivateurs pour fins de subsistance ou d'investissement, déduction faite des réserves pour frais d'exploitation et d'amortissement. La seconde estimation, dite *revenu net total*, ajuste le revenu net réalisé de manière à tenir compte de la variation des stocks de bétail et de grain à la ferme, du début à la fin de l'année. Cette estimation sert à calculer l'apport de l'agriculture au revenu national.

Le revenu net touché par les agriculteurs a atteint le chiffre estimatif de \$1,595,800,000 en 1965, soit une augmentation de 13.4 p. 100 par rapport au chiffre estimatif de \$1,407,800,000 en 1964, et 27.6 p. 100 de plus que les \$1,250,700,000 durant la période quinquennale de 1960-1964. Les frais d'exploitation et d'amortissement ont augmenté de 6.3 p. 100 en 1965; toutefois, les plus fortes recettes globales provenant de la vente des produits agricoles, des paiements supplémentaires et des revenus en espèces ont largement compensé cette majoration. Les changements survenus en 1965, par rapport à 1964, figurent en détail au tableau 6; le revenu en espèces, soit la valeur des produits agricoles consommés à la ferme, plus la valeur locative imputée à la maison de ferme, a totalisé \$432,800,000 en 1965, comparativement à \$396,400,000 l'année précédente. Cette augmentation est attribuable à la plus forte consommation de viande, de produits avicoles, de fruits et de légumes et à la plus forte valeur locative imputée à la maison de ferme.

Tous les articles qui entrent dans l'établissement estimatif des frais d'exploitation agricole ont accusé une hausse en 1965 par rapport à 1964. Pour la troisième année consécutive, l'engrais est intervenu pour le plus fort pourcentage des frais, par suite de hausses combinées des prix et de la consommation. Traduite en valeur absolue, l'augmentation la plus marquée s'est fait sentir dans le cas des provisions par suite de l'augmentation importante des quantités achetées au niveau du commerce. Les affectations à la main-d'œuvre salariée ont continué d'augmenter à mesure de la hausse des salaires. Le recours croissant au crédit se manifeste par la hausse constante des paiements faits par les agriculteurs en intérêts. Les paiements à titre de loyer des terres agricoles ont crû de façon marquée par suite surtout de l'augmentation des paiements partiariaires attribuables aux plus fortes récoltes, en Saskatchewan et en Alberta. L'augmentation régulière d'une année à l'autre au poste de l'amortissement, qui enjambe sur l'année 1965, reflète l'expansion continue de la mécanisation des fermes au Canada.

L'ensemble du revenu net agricole s'élève au total estimatif de \$1,660,300,000 en 1965, soit une augmentation de 26.4 p. 100 sur le revenu de \$1,313,200,000 en 1964 et de 29 p. 100

sur la moyenne quinquennale de 1960-1964. Les stocks de céréales dans les fermes des provinces des Prairies ont augmenté nettement entre le commencement et la fin de l'année par suite de la forte récolte; cette situation, combinée avec une augmentation de fin d'année des stocks de report de tabac, ont compensé largement une certaine diminution du nombre de bestiaux.

6.—Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole par détail et par province, 1962-1965

(Sans Terre-Neuve)

NOTE.—Comprend la valeur locative estimée des maisons de ferme et les paiements supplémentaires faits en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et les paiements en vertu des Règlements concernant les versements fondés sur la superficie aux producteurs de céréales de l'Ouest.

Détail et province	1962	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)			
Détail				
1. Revenu en espèces tiré de l'exploitation agricole.....	3,101,798	3,198,953	3,488,188	3,775,750
2. Revenu en nature.....	360,189	375,079	396,431	432,839
3. Paiements supplémentaires.....	70,313	14,769	8,477	28,345
4. Revenu brut (postes 1+2+3).....	3,532,200	3,588,792	3,893,096	4,236,934
5. Dépenses d'exploitation et d'amortissement.....	2,228,152	2,377,044	2,485,311	2,641,140
6. Revenu net (postes 4-5).....	1,304,138	1,211,748	1,407,785	1,595,794
7. Valeur des variations de stocks.....	187,498	289,942	-94,587	64,496
8. Total, revenu brut (postes 4+7).....	3,719,788	3,878,734	3,798,509	4,301,430
Total, revenu net (postes 8-5).....	1,491,636	1,501,690	1,313,198	1,660,290
Province				
Île-du-Prince-Édouard.....	6,726	7,827	12,817	15,268
Nouvelle-Écosse.....	18,512	18,525	16,120	18,418
Nouveau-Brunswick.....	11,701	11,093	16,875	21,920
Québec.....	161,313	146,200	139,853	161,959
Ontario.....	337,883	315,059	314,115	369,075
Manitoba.....	162,146	108,932	156,755	164,623
Saskatchewan.....	453,503	541,435	328,448	527,594
Alberta.....	270,471	285,161	247,175	312,406
Colombie-Britannique.....	69,381	69,458	71,040	69,019

Sous-section 2.—Volume de la production agricole

L'indice du volume physique de la production agricole au Canada a atteint le sommet de 166.3 en 1965 (1949 = 100), soit 9.8 p. 100 de plus que l'indice estimatif de 1964, et 2.1 p. 100 de plus que le sommet touché précédemment en 1963. L'augmentation en 1965, par rapport à 1964, est attribuée en grande partie à la plus forte production de céréales, de bovins et de chair de volaille, qui a plus que compensé la diminution de la production porcine. L'indice était supérieur à celui de 1964 dans toutes les provinces, sauf en Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la production inférieure de pommes de terre et d'œufs a plus que compensé les hausses modérées dans le cas des bovins et des porcs. Au Nouveau-Brunswick, la production moindre de pommes de terre et la réduction au chapitre de la production de porcs et d'œufs ont plus que contrebalancé l'augmentation de la production de chair de volaille.

Dans les provinces des Prairies, les augmentations marquées témoignent de la production accrue des céréales et des bovins qui ont compensé plus que largement la diminution de la production de porcs et de volaille; au Québec, la production de bovins, de porcs et de pommes de terre a accusé une diminution, mais par contre, il y a eu augmentation de produits avicoles et de fruits; en Ontario, toutes les productions ont accusé une avance, sauf celle des veaux, des porcs, des œufs et des fruits; en Nouvelle-Écosse, l'augmentation d'en-

semble est attribuable surtout au rendement accru des produits avicoles et des fruits; en Colombie-Britannique, les pommes de terre, les bovins et les produits avicoles ont augmenté mais pas suffisamment pour contrebalancer les diminutions dans le cas des porcs et des fruits.

L'indice est censé constituer la mesure, sans duplication, de la production agricole brute; aussi, en l'établissant, a-t-on veillé à prévenir tout double compte des produits agricoles. Dans une province, il y a double emploi quand des céréales fourragères, inscrites à la production des grandes cultures, sont données en aliments aux bestiaux pour ensuite figurer de nouveau aux postes «bestiaux» et «produits animaux». Sur le plan inter-provincial, il y a également double emploi lorsque des céréales fourragères d'une province servent de fourrage dans une autre ou lorsque des bovins mi-gras élevés dans un secteur du pays vont terminer leur engraissement dans un autre secteur.

7.—Indice du volume physique de la production agricole, par province, 1956-1965

(1949=100. Sans Terre-Neuve)

Nota.—L'explication de l'indice rectifié, de ses méthodes de calcul et de sa portée a paru dans la publication du B.F.S. intitulée *Index of Farm Production 1968* (n° de catalogue 21-203).

Année	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
1956	101.2	115.5	103.2	127.2	113.9	132.2	184.1	165.2	113.7	140.3
1957	107.9	113.9	98.1	128.0	118.9	106.8	119.7	133.3	118.9	120.8
1958	106.2	110.8	94.5	133.8	132.4	127.1	117.8	150.0	123.2	129.9
1959	97.7	116.7	91.8	134.3	125.3	122.8	124.9	153.7	128.8	129.8
1960	98.5	117.0	96.8	134.5	128.7	126.2	162.3	150.4	131.8	138.7
1961	99.0	123.2	99.4	144.9	137.6	88.2	79.5	149.5	144.4	122.0
1962	99.7	124.5	94.5	151.8	142.1	149.6	166.1	160.3	152.3	150.9
1963	97.8	127.6	95.2	150.4	141.0	128.4	219.4	181.9	150.4	162.9
1964	103.5	135.5	97.6	149.2	144.0	155.7	151.1	176.4	160.3	151.5
1965	100.6	128.2	97.1	152.9	149.8	166.8	191.7	194.1	160.5	166.3

Sous-section 3.—Grandes cultures*

Des extrêmes de température ont caractérisé les conditions de végétation sur une grande étendue du Canada en 1965. Dans les provinces des Prairies, le temps frais a retardé les semailles et ralenti la végétation au début de la saison. Toutefois, les cultures ont poussé rapidement à la faveur du temps chaud et sec qui a régné à la fin de juillet et au commencement d'août. Néanmoins, la rouille de la feuille et de la tige du blé s'est manifestée sur des aires exceptionnellement grandes; combinée avec le temps très sec vers la fin de la période de végétation et le temps mouilleux qui a interrompu les travaux de la moisson, elle a diminué quelque peu le rendement et a affecté la qualité de la récolte dans une certaine mesure.

Dans le centre et l'est du Canada, l'humidité a fait défaut au début et au milieu de la saison de végétation; les pâturages en ont souffert ainsi que le rendement du foin, et d'une façon générale, le rendement prévu de la plupart des cultures. Néanmoins, les pluies de la fin de l'été et le temps frais ont favorisé la venue de la plupart des cultures en Ontario et dans le Québec, et malgré la maturation tardive, la plupart des céréales ont bien rendu. Le temps mouilleux qui a régné sur la majeure partie des Maritimes a nui aux travaux de la récolte; les rendements en ont souffert et dans les régions du nord il y a eu des pertes de récoltes.

En Colombie-Britannique, la saison de végétation a été généralement favorable. Après la sécheresse de la mi-saison, la pluie a favorisé la venue des légumes et des cultures

* Il est question des stocks et de l'écoulement des principales céréales canadiennes à la Partie I, section 2, du chapitre XXI sous la rubrique «Le commerce des grains, 1964-1965».

ardives. Dans la région de la rivière La Paix, les prévisions relatives aux rendements des céréales variaient de passables à bonnes vers la fin de la saison, en dépit de semailles tardives, suivies de dommages par la gelée au début de la saison.

L'indice de la production des grandes cultures s'établit en 1965, pour l'ensemble du Canada, à 174.4 (1949=100); il dépasse largement le niveau de 155.3 en 1964 mais il est légèrement inférieur à celui de 176.5 en 1963, année de pointe. L'indice au Manitoba a atteint 170.1 et il dépasse le sommet précédent de 159.4 atteint en 1964. L'indice de la Saskatchewan, soit 212.2, est le troisième en importance de cette province; il dépasse largement celui de 1964 (166.3), mais il demeure inférieur au sommet sans précédent de 249.5 atteint en 1963. L'indice de l'Alberta, établi à 218.8 est nettement supérieur à celui de 186.3 en 1964 et même à celui de 205.9 en 1963 qui suit immédiatement. En Colombie-Britannique, l'indice a atteint la pointe de 133.4, comparativement à 132.1 l'année précédente. En Ontario, les récoltes sans précédent de maïs et de fèves soja ont aidé à maintenir l'indice de la production à 144, comparativement au sommet sans précédent de 146.1 atteint en 1964. Dans le Québec, l'indice de 92.8 était de beaucoup inférieur à celui de 122.2 l'année précédente. En 1965, les indices de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick se sont établis respectivement à 77.8, 58.9 et 78.9; tous trois sont inférieurs aux indices de l'année précédente.

La récolte de blé au Canada s'est élevée en 1965 à 648,917,000 boisseaux, environ 8 p. 100 de plus que les 600,424,000 boisseaux, de l'année précédente et 37 p. 100 de plus que la moyenne décennale (1954-1963) de 475,100,000 boisseaux. Le rendement moyen à l'acre a augmenté d'environ 13 p. 100, ce qui a contrebalancé largement la diminution de 5 p. 100 des emblavures. La teneur moyenne en protéine du blé roux vitreux de printemps récolté en 1965, était de 13.5 p. 100 comparativement à 14.9 p. 100 en 1964 et à 13.6 p. 100 pour la période 1927-1964.

Les réserves de grains de provende au Canada (maïs, avoine, orge, grains mélangés et sarrasin) durant la campagne agricole 1965-1966 dépassaient de 5 p. 100 celles de la campagne précédente, ce qui reflète la production accrue de la plupart des grains fourragers et qui compense largement la diminution générale des stocks de report de l'année précédente. Comparativement à 1964-1965, les réserves d'avoine (report le 1^{er} août 1965 de 130,100,000 boisseaux, plus la production de 1965, soit 415,000,000 de boisseaux) accusaient une augmentation de 2 p. 100; les réserves d'orge (report de 88,800,000 boisseaux, plus la récolte de 214,600,000 boisseaux) ont augmenté de 7 p. 100; les réserves de seigle (25,000,000 de boisseaux au total) avaient une avance de 29 p. 100. En 1965, la récolte sans précédent de grains mélangés de 74,200,000 boisseaux a dépassé les 66,400,000 boisseaux de 1964 et la production du maïs en grain a atteint le niveau sans précédent de 59,600,000 boisseaux. Les réserves nettes de grains fourragers (réserves totales moins les exportations estimatives, les besoins de grains de semence et la demande de céréales de consommation humaine et d'utilisation industrielle) se sont élevées à 18,100,000 tonnes, environ 7 p. 100 de plus que les 16,900,000 tonnes de 1964-1965, et 13 p. 100 de plus que la moyenne décennale (1954-1965) de 16,100,000 tonnes.

La production de foin cultivé a atteint en 1965 les 21,099,000 tonnes, soit 1 p. 100 de moins qu'en 1964; la production de maïs fourrager, soit 5,161,000 tonnes a dépassé de 4 p. 100 celle de l'année précédente. Toutes les cultures de graines oléagineuses, sauf la graine de tournesol, ont produit considérablement plus en 1965; par rapport à 1964, les rendements des fèves soja et de la graine de lin ont été supérieurs, ceux de la graine de colza ont presque doublé et ceux de la graine de moutarde ont presque triplé. La production des pommes de terre s'est établie en 1965 à 46,472,000 cent livres, soit une baisse de 3 p. 100 par rapport à 1964. Le Nouveau-Brunswick est venu en tête des provinces productrices avec un rendement de 11,280,000 cent livres; viennent ensuite dans l'ordre l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec avec 10,584,000, 7,341,000 et 7,239,000 cent livres respectivement. Les récoltes-racines de grande culture avec un rendement de 294,000 tonnes et le rendement des betteraves à sucre, soit 1,142,341 tonnes, étaient tous deux inférieurs aux rendements de 1964; la baisse est imputable principalement à la diminution des superficies cultivées.

8.—Superficie, rendement et prix des principales grandes cultures, 1961-1965, et moyenne de 1955-1959

(Sans Terre-Neuve)

Culture et année	Superficie	Rendement par acre	Production	Prix moyen	Valeur totale ¹	Culture et année	Superficie	Rendement par acre	Production	Prix moyen	Valeur totale ¹
Blé						Grains mélangés					
Moyenne, 1955-1959...	22,730	20.5	465,618	1.31	608,018	Moyenne, 1955-1959...	1,513	42.6	64,427	0.81	52,374
1961.....	25,316	11.2	283,394	1.72	486,824	1961.....	1,566	39.2	61,310	0.89	54,775
1962.....	26,817	21.1	565,545	1.66	941,436	1962.....	1,522	47.4	72,186	0.88	63,343
1963.....	27,566	26.2	723,442	1.74	1,259,223	1963.....	1,411	48.2	67,987	0.85	58,050
1964.....	29,686	20.2	600,424	1.59	957,209	1964.....	1,431	46.4	66,295	0.86	57,379
1965.....	23,282	22.9	648,917	2	2	1965.....	1,506	49.3	74,170	2	2
Avoine						Graine de lin					
Moyenne, 1955-1959...	9,716	38.6	374,764	0.64	238,658	Moyenne, 1955-1959...	2,593	8.7	22,544	2.68	60,441
1961.....	8,543	33.2	283,965	0.75	212,795	1961.....	2,075	6.9	14,318	3.33	47,612
1962.....	10,691	46.6	498,610	0.67	329,528	1962.....	1,445	11.1	16,042	3.06	49,084
1963.....	9,488	47.8	453,102	0.62	280,797	1963.....	1,682	12.6	21,116	2.91	61,475
1964.....	8,191	43.6	387,178	0.69	247,195	1964.....	1,978	10.3	20,313	2.94	59,768
1965.....	8,656	47.9	414,957	2	2	1965.....	2,320	12.6	29,254	2	2
Orge						Pommes de terre					
Moyenne, 1955-1959...	8,971	26.5	237,926	0.79	187,661	Moyenne, 1955-1959...	305	132.2	40,287	1.92	77,504
1961.....	5,529	20.4	112,640	1.05	118,810	1961.....	306	144.3	44,188	1.40	61,933
1962.....	5,267	31.4	165,888	0.94	156,036	1962.....	288	162.0	46,671	1.57	73,118
1963.....	6,160	35.8	220,664	0.94	207,937	1963.....	285	160.6	45,809	1.72	78,609
1964.....	5,455	30.6	166,816	1.00	166,249	1964.....	381	169.7	47,733	2.90	138,490
1965.....	6,088	35.5	214,555	2	2	1965.....	299	155.5	46,472	2	2
Seigle						Foin cultivé					
Moyenne, 1955-1959...	577	16.2	9,362	0.92	8,568	Moyenne, 1955-1959...	11,291	1.72	19,412	15.30	296,922
1961.....	561	11.6	6,519	1.07	6,983	1961.....	12,329	1.70	20,812	15.63	325,327
1962.....	924	19.3	12,044	1.06	12,819	1962.....	12,370	1.82	22,536	15.95	359,354
1963.....	652	19.7	12,848	1.19	16,295	1963.....	12,353	1.86	23,014	16.39	377,101
1964.....	680	18.0	12,220	1.04	12,699	1964.....	12,507	1.71	21,365	18.52	395,593
1965.....	746	22.4	16,695	2	2	1965.....	12,690	1.66	21,099	2	2

¹ Valeur brute de la production et non pas les recettes provenant de la vente. ² Les chiffres ne sont pas connus au moment de mettre sous presse. Ils paraîtront dans un des rapports réguliers du B.F.S. sur les cultures ainsi que dans le *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* (n° de catalogue 21-003).

9.—Superficie, production et valeur des principales grandes cultures, par province, 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959

(Sans Terre-Neuve)

Culture et province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme ¹	
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Blé	22,730	23,686	23,282	465,618	600,424	648,917	608,018	957,209
Ile-du-Prince-Édouard...	4	4	4	99	132	97	164	224
Nouvelle-Écosse.....	1	1	1	31	29	32	50	50
Nouveau-Brunswick.....	2	3	6	62	95	167	104	163
Québec.....	15	11	12	350	283	298	565	481
Ontario								
Blé d'hiver.....	560	455	362	19,182	18,246	13,368	26,511	30,653
Blé de printemps.....	18	17	14	397	439	365	547	738
Manitoba.....	2,326	3,385	3,240	54,000	85,000	79,000	73,128	138,550
Saskatchewan.....	14,494	19,200	18,500	274,900	348,000	400,000	358,466	556,800
Alberta.....	5,253	6,495	6,050	116,200	145,000	153,000	146,824	224,750
Colombie-Britannique.....	58	115	93	1,298	3,200	2,600	1,660	4,800

¹ Les chiffres de 1965 n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse; voir renvoi 2, tableau 8.

3.—Superficie, production et valeur des principales grandes cultures, par province, 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959 (suite)

Culture et province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme ¹	
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Avoine	9,716	8,191	8,656	374,764	357,178	414,957	238,653	247,195
Ile-du-Prince-Édouard.....	92	92	89	4,014	6,272	3,519	2,983	4,216
Nouvelle-Écosse.....	42	34	31	1,891	1,642	1,293	1,756	1,412
Nouveau-Brunswick.....	122	82	86	5,081	3,895	3,461	3,925	3,194
Québec.....	1,271	1,184	1,165	44,582	47,597	41,940	38,017	41,400
Ontario.....	1,644	1,663	1,580	78,786	88,472	89,744	57,774	65,469
Manitoba.....	1,557	1,635	1,525	57,200	73,000	74,000	32,544	47,450
Saskatchewan.....	2,537	1,489	1,929	86,600	64,000	94,000	47,724	34,020
Alberta.....	2,362	1,950	2,200	92,400	79,000	104,000	51,352	47,400
Colombie-Britannique.....	89	82	60	4,240	4,300	3,000	2,583	2,623
Orge	8,971	5,455	6,038	237,926	166,816	214,555	187,661	166,349
Ile-du-Prince-Édouard.....	1	11	12	43	582	433	44	617
Nouvelle-Écosse.....	2	2	3	53	75	91	59	86
Nouveau-Brunswick.....	5	3	3	144	134	117	153	161
Québec.....	30	14	15	916	506	526	1,026	592
Ontario.....	102	113	140	3,874	5,119	6,888	3,921	5,631
Manitoba.....	1,639	497	601	38,400	18,000	22,000	32,198	16,800
Saskatchewan.....	3,485	1,490	1,750	87,400	34,000	65,000	68,312	34,680
Alberta.....	3,642	3,320	3,390	105,200	107,000	115,000	80,526	104,860
Colombie-Britannique.....	65	95	124	1,896	3,400	4,500	1,422	2,822
Seigle d'automne	430	579	642	7,390	11,120	14,885	6,802	11,548
Québec.....	7	2	3	147	55	69	173	58
Ontario.....	76	58	50	1,708	1,422	1,275	1,783	1,580
Manitoba.....	69	148	148	1,270	3,050	3,340	1,148	3,202
Saskatchewan.....	181	218	263	2,670	3,400	6,000	2,372	3,602
Alberta.....	85	157	177	1,540	3,150	4,150	1,292	3,213
Colombie-Britannique.....	2	2	2	45	43	51	35	43
Seigle de printemps	147	101	103	1,982	1,100	1,810	1,760	1,131
Manitoba.....	8	3	3	112	50	60	102	53
Saskatchewan.....	114	73	77	1,520	700	1,300	1,365	721
Alberta.....	35	25	23	350	350	450	299	357
Tout seigle	577	680	746	9,362	12,220	16,695	8,568	12,699
Québec.....	7	2	3	147	55	69	173	58
Ontario.....	76	56	50	1,708	1,422	1,275	1,783	1,580
Manitoba.....	77	149	151	1,382	3,100	3,400	1,250	3,255
Saskatchewan.....	305	289	340	4,190	4,100	7,300	3,737	4,223
Alberta.....	110	182	200	1,890	3,500	4,600	1,591	3,670
Colombie-Britannique.....	2	2	2	45	43	51	35	43
Pois	77	71	55	1,264	1,598	1,244	2,721	2,357
Québec.....	3	2	3	55	53	66	217	238
Ontario.....	6	3	2	105	54	50	280	140
Manitoba.....	51	52	36	747	1,106	800	1,281	2,272
Saskatchewan.....	3	4	3	46	44	60	107	92
Alberta.....	8	8	8	179	198	215	499	499
Colombie-Britannique.....	6	2	3	133	53	53	357	116
Haricots	68	76	86	1,167	1,879	1,986	4,420	7,972
Québec.....	1	1	1	23	19	14	100	97
Ontario.....	66	75	85	1,143	1,860	1,972	4,320	7,875
Soya	248	231	265	6,256	6,976	8,030	12,379	20,021
Ontario.....	245	231	265	6,220	6,976	8,030	12,307	20,021
Sarrasin	114	60	53	2,248	1,207	863	2,510	1,395
Nouveau-Brunswick.....	5	3	3	144	122	99	164	146

¹ Les chiffres de 1965, n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse; voir renvoi 2, tableau 8.

3.—Superficie, production et valeur des principales grandes cultures, par province, 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959 (suite)

Culture et province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme ¹	
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Sarrasin (fin)								
Québec.....	39	14	16	926	355	222	1,149	412
Ontario.....	35	16	14	774	390	342	839	437
Manitoba.....	35	26	20	404	400	200	359	400
Céréales mélangées	1,513	1,431	1,506	64,427	66,395	74,170	52,374	57,379
Île-du-Prince-Édouard.....	58	45	47	2,580	2,628	1,968	2,262	2,470
Nouvelle-Écosse.....	10	9	8	415	460	332	423	483
Nouveau-Brunswick.....	6	8	8	249	394	318	230	394
Québec.....	176	92	92	6,281	3,768	3,146	6,790	4,145
Ontario.....	902	725	740	43,427	40,455	44,178	35,903	34,387
Manitoba.....	87	126	146	2,631	4,900	6,000	1,802	4,116
Saskatchewan.....	82	94	125	1,599	2,600	5,090	1,047	2,054
Alberta.....	209	328	335	7,087	11,000	13,000	4,647	9,130
Colombie-Britannique.....	4	4	4	187	190	198	149	200
Graine de blé	2,593	1,975	2,320	22,544	20,313	20,251	60,441	59,768
Québec.....	—	36	28	—	511	440	—	1,523
Ontario.....	18	24	24	238	383	379	643	1,092
Manitoba.....	662	1,025	1,350	5,040	10,600	16,200	13,604	31,270
Saskatchewan.....	1,411	521	560	11,560	4,500	7,300	30,788	13,185
Alberta.....	493	370	355	5,620	4,300	4,900	15,184	12,642
Colombie-Britannique.....	8	2	3	86	19	35	223	56
Graine de colza	339	791	1,435	5,568	13,230	32,600	8,774	36,309
Manitoba.....	19	84	145	270	1,476	2,400	458	3,969
Saskatchewan.....	328	303	555	4,621	5,300	10,700	7,349	14,575
Alberta.....	42	404	735	616	6,460	9,500	967	17,765
Graine de tournesol	36	78	68	20,858	30,300	29,325	849	1,526
Manitoba.....	32	48	48	16,163	25,200	26,400	719	1,280
Saskatchewan.....	—	23	16	—	3,450	2,475	—	159
Alberta.....	—	8	4	—	2,250	350	—	107
Graine de moutarde	95	74	157	74,701	47,750	127,370	2,823	1,906
Manitoba.....	—	10	19	209	6,750	16,170	10	338
Saskatchewan.....	—	29	58	—	13,600	49,300	—	648
Alberta.....	95	35	80	74,493	23,000	61,920	2,812	920
Mais égrené	514	660	753	30,718	52,965	59,648	35,554	68,830
Ontario.....	507	650	740	30,539	52,715	59,348	35,353	68,530
Manitoba.....	7	10	12	178	250	300	201	300
Pommes de terre	305	281	299	40,297	47,733	46,472	77,504	138,490
Île-du-Prince-Édouard.....	44	40	43	7,534	8,372	7,341	11,750	24,279
Nouvelle-Écosse.....	10	7	7	1,433	965	858	2,860	2,750
Nouveau-Brunswick.....	46	54	57	8,662	11,610	11,280	12,988	33,088
Québec.....	93	61	64	9,813	8,268	7,239	20,441	20,520
Ontario.....	54	53	56	7,112	10,494	10,584	15,497	28,374
Manitoba.....	16	24	26	1,274	2,940	3,100	2,504	8,820
Saskatchewan.....	14	12	12	881	920	970	2,283	3,404
Alberta.....	18	21	23	1,683	2,429	3,000	3,738	9,716
Colombie-Britannique.....	10	9	10	1,905	1,785	2,100	5,443	7,539
Plantes-racines	36	25	23	391	339	294	8,419	7,355
Île-du-Prince-Édouard.....	6	3	3	80	48	26	1,358	1,008
Nouvelle-Écosse.....	3	2	2	51	25	23	1,284	475
Nouveau-Brunswick.....	3	2	2	32	20	16	804	880
Québec.....	9	6	5	68	44	41	1,805	836
Ontario.....	15	12	12	160	202	188	3,168	4,660

¹ Les chiffres de 1965 n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse; voir renvoi 2, tableau 6.
² Moins de 500 acres.

9.—Superficie, production et valeur des principales grandes cultures, par province, 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959 (fin)

Culture et province	Superficie			Production totale			Valeur brute à la ferme ¹	
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)			(milliers de dollars)	
Foin cultivé	11,291	12,507	12,690	19,412	21,365	21,009	296,922	295,593
Ile-du-Prince-Edouard.....	201	180	181	356	364	246	4,597	4,459
Nouvelle-Ecosse.....	296	227	229	613	477	428	10,549	7,513
Nouveau-Brunswick.....	374	280	275	696	540	412	9,849	7,830
Québec.....	3,464	3,432	3,415	5,962	6,178	4,132	92,154	106,570
Ontario.....	3,278	3,150	3,100	6,233	6,428	5,456	90,040	133,651
Manitoba.....	713	1,078	1,090	1,239	1,600	1,850	14,741	25,600
Saskatchewan.....	785	1,110	1,112	1,016	1,180	2,075	14,812	20,060
Alberta.....	1,829	2,628	2,830	2,521	3,800	5,500	41,202	68,400
Colombie-Britannique.....	351	422	458	777	1,000	1,000	18,978	21,500
Mais fourrager	375	425	470	3,637	4,974	5,161	17,527	20,332
Québec.....	68	55	60	626	636	629	3,997	4,166
Ontario.....	282	315	350	2,854	4,032	4,130	12,409	28,184
Manitoba.....	21	49	53	108	245	316	708	1,470
Saskatchewan.....	2	2	2	5	6	9	65	72
Colombie-Britannique.....	3	4	5	44	55	77	349	440
Betteraves sucrières	87	101	85	1,098	1,298	1,142	15,521	19,091
Québec.....	6	11	9	68	151	160	953	2,440
Ontario.....	24	19	11	329	336	216	3,998	4,243
Manitoba.....	21	30	26	208	285	262	2,918	4,034
Alberta.....	37	42	39	493	527	504	7,652	8,374

¹ Les chiffres de 1965, n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse; voir renvoi 2, tableau 8.

10.—Superficie et production de céréales dans les provinces des Prairies, 1961-1965

Céréales	1961	1962	1963	1964	1965
	SUPERFICIE				
	(milliers d'acres)				
Blé.....	24,629	26,237	26,996	29,080	27,790
Avoine.....	5,122	7,152	6,260	5,054	5,645
Orge.....	5,361	5,097	5,922	5,217	5,741
Seigle.....	493	556	583	620	691
Graine de lin.....	2,051	1,396	1,629	1,916	2,265
Graine de colza.....	710	371	478	791	1,435
	PRODUCTION				
	(milliers de boisseaux)				
Blé.....	260,000	546,000	703,000	578,000	632,000
Avoine.....	129,000	322,000	304,000	206,000	272,000
Orge.....	106,000	158,000	213,000	157,000	202,000
Seigle.....	4,836	10,400	11,180	10,700	15,300
Graine de lin.....	13,900	15,300	20,300	19,400	28,400
Graine de colza.....	11,220	5,860	8,360	13,230	22,600

Stocks de céréales canadiennes.—Le tableau 11 donne les stocks de céréales canadiennes au Canada et aux États-Unis au 31 juillet 1961-1965 ainsi que les moyennes quinquennales de 1950-1954 et 1955-1959. Les stocks au Canada comprennent les stocks en situation commerciale et les stocks dans les fermes. Les stocks dans les fermes et dans les éleveurs ruraux des provinces des Prairies sont donnés séparément.

11.—Report de céréales canadiennes au 31 juillet 1961-1965 et moyennes de 1950-1954 et 1955-1959

Céréale et année	Total au Canada et aux E.-U.	Total au Canada	Dans les entrepôts commerciaux canadiens	Dans les fermes canadiennes	Provinces des Prairies	
					Dans les fermes	Dans les éleveurs ruraux
(boisseaux)						
Blé						
Moyenne, 1950-1954...	304,088,145	303,087,359	227,189,959	75,897,400	73,600,000	113,508,787
Moyenne, 1955-1959...	617,264,667	616,947,244	401,923,244	215,024,000	211,600,000	235,770,759
1961.....	607,840,667	607,840,667	437,390,667	170,450,000	168,000,000	244,893,302
1962.....	391,058,273	391,058,273	331,858,273	59,170,000	56,000,000	160,966,460
1963.....	487,247,241	487,247,241	422,547,241	64,700,000	63,000,000	231,420,969
1964.....	459,440,128	459,440,128	338,800,128	120,640,000	118,000,000	193,860,624
1965.....	513,024,073	513,024,073	403,924,073	109,100,000	107,000,000	238,611,266
Avoine						
Moyenne, 1950-1954...	103,723,676	102,717,439	34,956,239	67,761,200	55,500,000	20,442,787
Moyenne, 1955-1959...	140,236,549	140,051,508	43,511,508	96,540,000	78,890,000	28,289,289
1961.....	118,183,740	115,153,740	21,453,740	93,700,000	75,000,000	11,192,401
1962.....	79,066,164	79,066,164	22,166,164	56,900,000	36,000,000	14,029,060
1963.....	150,278,486	150,278,486	57,878,486	92,400,000	68,000,000	40,401,410
1964.....	179,407,549	179,407,549	60,607,349	128,800,000	108,000,000	38,930,666
1965.....	130,120,562	130,120,562	39,420,562	90,700,000	68,000,000	23,648,678
Orge						
Moyenne, 1950-1954...	82,186,470	82,028,552	44,988,752	37,139,800	36,200,000	24,153,330
Moyenne, 1955-1959...	118,906,634	118,783,888	60,532,588	58,251,000	56,000,000	37,528,726
1961.....	112,567,260	112,262,633	52,162,633	60,100,000	58,000,000	29,376,809
1962.....	57,824,054	57,824,054	31,544,054	26,280,000	24,000,000	17,615,208
1963.....	89,245,306	89,245,306	60,295,306	28,950,000	27,000,000	41,860,678
1964.....	118,270,178	118,270,178	58,270,178	60,000,000	58,000,000	37,713,677
1965.....	88,776,413	88,776,413	52,976,413	35,800,000	34,000,000	35,148,419
Seigle						
Moyenne, 1950-1954...	11,656,052	11,000,586	6,136,186	4,864,400	4,786,000	2,031,544
Moyenne, 1955-1959...	13,467,828	13,237,663	5,078,663	8,159,000	7,820,000	2,327,160
1961.....	7,417,007	7,417,007	4,817,007	2,600,000	2,400,000	1,931,297
1962.....	3,788,786	3,717,786	2,537,786	1,190,000	1,150,000	733,490
1963.....	4,159,399	4,159,399	3,609,399	550,000	530,000	1,608,693
1964.....	7,651,748	6,624,181	4,974,181	1,650,000	1,600,000	2,415,489
1965.....	8,301,805	7,927,959	6,227,959	1,700,000	1,700,000	2,556,448
Graine de lin						
Moyenne, 1950-1954...	3,273,720	3,273,720	2,285,920	987,800	965,000	417,047
Moyenne, 1955-1959...	5,068,048	5,068,048	3,752,448	1,315,600	1,296,000	915,866
1961.....	7,573,801	7,579,801	6,169,801	1,410,000	1,400,000	1,254,024
1962.....	5,268,927	5,268,927	3,948,927	1,320,000	1,300,000	1,266,994
1963.....	3,988,169	3,988,169	3,178,169	810,000	800,000	1,444,034
1964.....	6,550,719	6,550,719	5,250,719	1,300,000	1,300,000	1,873,753
1965.....	7,141,165	7,141,165	6,141,165	1,000,000	1,000,000	2,256,167

Sous-section 4.—Bétail et volaille

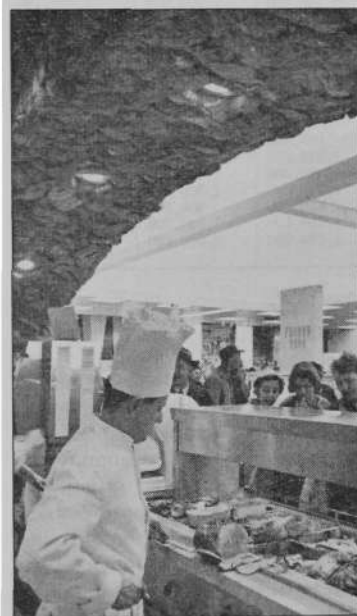
Bétail.—Plusieurs nouveaux sommets ont été touchés en 1965 dans le domaine de l'élevage. Les arrivages hebdomadaires sur les marchés publics ont atteint des niveaux inégaux jusqu'ici. La plupart des classes de bestiaux ont rapporté des prix supérieurs; la demande au pays et à l'étranger est demeurée uniformément élevée. Le nombre de bovins exportés (551,983) est le deuxième en importance dont fasse mention la statistique; seul celui de 1958 le dépasse; les exportations de veaux sur pied ont augmenté considérablement aussi, pour atteindre le chiffre de 60,940 têtes. Le commerce d'exportation et d'importation a changé notablement par rapport à 1964; en effet il n'y a eu aucune importation de gros bovins et de veaux d'abattage en provenance des États-Unis en 1965. Malgré des prix plus élevés durant la majeure partie de l'année, dans l'ensemble, les moyennes relatives

aux gros bovins et aux veaux sont demeurées sensiblement les mêmes qu'en 1964; cette situation est attribuée au nombre exceptionnellement élevé de vaches éliminées, ce qui constitue une autre caractéristique notable de la campagne 1965. Le 1^{er} juin 1965, le nombre de gros bovins et de veaux au Canada (sauf Terre-Neuve) a atteint le chiffre estimatif sans précédent de 13,001,000, soit une augmentation de 1.4 p. 100 au regard d'un an auparavant. Le nombre de vaches de type de boucherie a continué de s'accroître jusqu'à 2,870,800, soit une augmentation de 5.2 p. 100; par ailleurs, le nombre de vaches laitières a diminué d'environ 1 p. 100, s'établissant à 2,885,000, chiffre le plus bas depuis 1916.

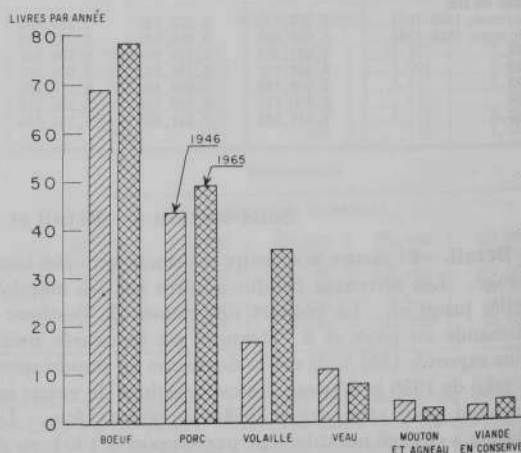
Les porcs ont rapporté davantage durant l'année; les prix ont touché des niveaux sans précédent en novembre et en décembre; le sommet de l'année a été de \$43.60, porcs catégorie A, sur le marché de Toronto, le 28 décembre. Les ventes globales ont accusé une baisse de 2.8 p. 100 par rapport à l'année précédente; néanmoins, elles occupent statistiquement le cinquième rang en importance. Les porcs catégorie A comptent pour 41.1 p. 100 de toutes les ventes, ce qui établit aussi un nouveau sommet. Le 1^{er} juin 1965, l'inventaire des porcs établissait les effectifs à 5,136,000, soit une baisse de 9 p. 100 par rapport aux effectifs à la même date en 1964.

Le nombre de moutons sur les fermes, le 1^{er} juin, s'élevait à 1,167,000, soit le nombre le plus faible depuis l'établissement de la statistique en 1920. Les exportations directes d'animaux sur pied ont accusé une augmentation marquée, soit 20,780 têtes, comparative-ment à 9,747 en 1964; les importations d'animaux sur pied, 17,660 têtes, ont diminué de près du tiers.

La consommation des viandes rouges en 1965 se place à 146.3 livres par personne, 2.8 livres de moins qu'en 1964. Voici les chiffres pour chaque espèce de viande: bœuf 78.7 livres (78.5 en 1964); veau 8 (6.9); mouton et agneau 2.8 (3.4); porc 49.2 (52); abats 3.4 (3.8); viandes en conserve 4.2 (4.5). Tous ces chiffres sont calculés d'après le poids de la carcasse froide apprêtée.



CONSOMMATION DE VIANDE PAR HABITANT
1946 ET 1965



12.—Bétail dans les fermes et valeur moyenne par tête, par province, 1956, 1964 et 1965
(Sans Terre-Neuve, le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest)

Province et détail	Bétail dans les fermes			Valeur moyenne par tête		
	1956	1964	1965	1956	1964	1965
	(milliers)			\$	\$	\$
Île-du-Prince-Édouard						
Chevaux.....	14.6	5.3	4.8	91	137	145
Vaches laitières ¹	43.8	37.0	39.0	131	182	182
Autres bovins.....	79.9	87.0	91.0	62	90	87
Moutons.....	33.4	19.0	14.0	15	14	15
Porcs.....	40.7	61.0	70.0	25	26	28
Nouvelle-Écosse						
Chevaux.....	17.9	6.6	6.1	119	180	187
Vaches laitières ¹	82.8	59.9	57.0	124	171	171
Autres bovins.....	104.6	100.0	100.0	61	93	90
Moutons.....	83.2	47.0	44.0	15	14	13
Porcs.....	32.7	56.0	62.0	26	28	27
Nouveau-Brunswick						
Chevaux.....	19.3	6.8	6.1	119	198	206
Vaches laitières ¹	85.6	58.0	56.0	130	161	163
Autres bovins.....	98.0	95.0	94.0	58	88	86
Moutons.....	64.0	34.5	32.0	16	14	14
Porcs.....	53.8	43.0	38.0	26	27	27
Québec						
Chevaux.....	163.5	78.0	71.0	148	206	210
Vaches laitières ¹	1,054.3	1,060.0	1,086.0	130	174	176
Autres bovins.....	947.9	922.0	904.0	55	78	78
Moutons.....	338.6	144.0	133.0	14	14	15
Porcs.....	887.1	1,036.0	932.0	25	27	30
Ontario						
Chevaux.....	139.6	83.0	78.0	109	174	174
Vaches laitières ¹	1,025.9	954.0	945.0	155	220	221
Autres bovins.....	1,875.8	2,349.0	2,401.0	93	127	124
Moutons.....	393.8	310.0	302.0	19	19	19
Porcs.....	1,548.3	2,060.0	1,940.0	26	29	31
Manitoba						
Chevaux.....	75.1	39.0	37.0	82	127	116
Vaches laitières ¹	223.0	182.0	176.0	141	203	189
Autres bovins.....	648.5	957.0	974.0	86	129	119
Moutons.....	73.1	66.0	57.0	15	14	15
Porcs.....	310.5	450.0	408.0	22	25	27
Saskatchewan						
Chevaux.....	170.7	84.0	79.0	65	104	106
Vaches laitières ¹	272.2	193.0	178.0	140	207	193
Autres bovins.....	1,596.8	2,107.0	2,162.0	90	136	126
Moutons.....	142.7	165.0	150.0	14	15	15
Porcs.....	591.9	505.0	405.0	21	26	26
Alberta						
Chevaux.....	154.6	96.0	92.0	64	112	112
Vaches laitières ¹	282.2	274.0	262.0	148	210	192
Autres bovins.....	2,167.0	2,861.0	2,933.0	90	135	125
Moutons.....	404.8	409.0	358.0	16	15	15
Porcs.....	1,211.5	1,370.0	1,245.0	23	26	27
Colombie-Britannique						
Chevaux.....	28.8	25.0	23.0	77	135	139
Vaches laitières ¹	90.2	89.0	88.0	139	203	199
Autres bovins.....	332.7	433.0	457.0	86	126	118
Moutons.....	88.1	93.0	80.0	17	17	18
Porcs.....	48.4	89.0	36.0	27	29	29
Total						
Chevaux.....	732.1	423.7	396.0	95	146	146
Vaches laitières ¹	3,160.0	2,906.0	2,885.0	141	197	194
Autres bovins.....	7,851.3	9,911.0	10,116.0	85	126	119
Moutons.....	1,619.7	1,286.5	1,167.0	16	16	16
Porcs.....	4,730.9	6,620.0	5,136.0	24	27	29

¹ Vaches et génisses de deux ans et plus servant à la production laitière.

Le ministère de l'Agriculture du Canada assure l'inspection de tous les bestiaux dans les établissements soumis à la loi sur les viandes et conserves alimentaires. Ces inspections sont enregistrées et les chiffres depuis 1956 sont donnés au tableau 13. Les abattages locaux que les bouchers détaillants et les cultivateurs pratiquent pour leur propre usage sont exclus. De fait, l'industrie de l'abattage et de préparation des viandes se concentre dans un nombre relativement faible de grands établissements pour plus d'efficacité et une meilleure utilisation des produits; ainsi, les chiffres du tableau 13 sont assez complets.

Dans les établissements soumis à l'inspection, il s'est abattu presque 13 p. 100 plus de bovins en 1965 qu'en 1964 et l'abattage des veaux a augmenté de 19 p. 100. Les abattages de moutons et d'agneaux, toutefois, ont diminué de 17.7 p. 100 et l'abattage des porcs de 3.1 p. 100.

13.—Animaux abattus dans les établissements inspectés en 1956-1965

(Sans Terre-Neuve)

Année	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs
1956.....	1,874,363	891,615	599,974	5,548,280
1957.....	1,986,251	887,102	581,903	4,971,477
1958.....	1,889,280	784,767	548,976	5,963,828
1959.....	1,744,185	676,571	569,746	8,020,766
1960.....	1,941,703	712,100	562,678	6,182,315
1961.....	2,041,473	690,286	633,347	5,849,875
1962.....	2,028,159	710,229	567,463	6,031,933
1963.....	2,126,716	671,390	532,015	5,900,506
1964.....	2,422,260	750,319	497,688	6,627,600
1965.....	2,734,514	894,728	409,763	6,421,226

Volaille.—Les stocks de volaille dans les fermes ainsi que leur valeur en 1964 et 1965 par rapport à 1956 sont donnés au tableau 14, tandis que les chiffres de la production et de la disparition de viande de volaille figurent au tableau 15.

14.—Nombre et valeur des volailles dans les fermes, par province, 1^{er} juin 1956, 1964 et 1965

Province et année	Poules et poulets		Dindons		Oies		Canards		Toutes volailles	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars
Terre-Neuve.....
Île-du-P.-Édouard... 1956	812	795	14	33	9	22	5	7	840	857
1964	445	475	9	49	4	15	2	3	460	842
1965	435	448	10	51	6	22	2	5	453	526
Nouvelle-Écosse... 1956	1,909	2,600	54	165	3	8	2	3	1,968	2,776
1964	2,110	2,323	47	231	1	3	1	2	2,158	2,589
1965	2,210	2,403	70	360	1	4	1	2	2,282	2,769
Nouveau-Brunswick 1956	1,125	1,384	45	150	4	12	2	3	1,176	1,549
1964	1,070	1,344	15	77	1	4	1	1	1,087	1,426
1965	1,150	1,346	31	161	1	3	1	2	1,182	1,512
Québec..... 1956	10,882	12,157	632	2,023	12	37	45	69	11,571	14,286
1964	13,640	13,564	710	3,330	10	36	67	126	14,427	17,056
1965	14,860	13,401	900	4,068	8	28	80	116	15,828	17,613
Ontario..... 1956	24,934	26,040	1,415	4,273	96	231	124	153	26,569	30,697
1964	24,450	22,928	2,810	14,696	78	312	133	261	27,571	38,197
1965	23,665	23,204	3,400	16,286	55	217	140	287	27,260	40,094

14.—Nombre et valeur des volailles dans les fermes, par province,
1^{er} juin 1956, 1964 et 1965 (fin)

Province et année	Poules et poulets		Dindons		Oies		Canards		Toutes volailles		
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	milliers	milliers de dollars	
Manitoba.....	1956	5,990	4,573	664	1,458	48	91	40	41	6,742	6,163
	1964	6,270	4,925	885	3,292	75	214	18	29	7,248	8,460
	1965	5,820	4,459	1,000	3,760	100	291	40	67	6,960	8,577
Saskatchewan.....	1956	8,219	6,021	773	1,897	52	113	78	86	9,122	7,917
	1964	6,050	4,132	705	2,679	35	112	50	94	6,840	7,017
	1965	5,300	3,412	770	2,388	30	97	50	95	6,150	6,492
Alberta.....	1956	9,444	7,146	820	1,956	86	184	99	110	10,449	9,396
	1964	8,600	6,203	750	3,090	80	246	85	146	9,515	9,685
	1965	7,800	5,563	900	3,681	75	236	80	148	8,855	9,628
Col.-Britannique.....	1956	4,221	4,878	354	1,032	14	41	24	37	4,613	6,088
	1964	5,990	6,821	500	2,405	9	34	25	47	6,524	9,307
	1965	6,200	6,459	525	2,678	8	31	25	52	6,758	9,220
Total.....	1956	67,535	65,694	4,778	12,757	326	739	419	509	73,050	79,729
	1964	68,625	62,715	6,531	29,849	293	976	351	709	75,530	94,249
	1965	67,449	60,785	7,606	33,933	284	929	399	774	75,729	96,421

15.—Production et disparition intérieure de viande de volaille, 1956, 1964 et 1965
(Poids éviscéré)

Année et détail	Production nette	Approvisionnement total	Disparition intérieure	Consommation par personne
				livres
(milliers de livres)				
1956				
Poules et poulets.....	308,912	329,742	368,203	19.2
Dindons.....	89,968	112,216	96,441	6.0
Oies.....	2,702	2,803	2,678	0.2
Canards.....	2,885	4,001	3,802	0.2
Total, 1956.....	404,467	448,762	411,124	25.6
1964				
Poules et poulets.....	483,349	508,811	489,478	25.4
Dindons.....	162,448	188,563	166,534	8.6
Oies.....	3,020	3,219	2,974	0.2
Canards.....	4,922	6,758	6,216	0.3
Total, 1964.....	653,739	707,351	665,202	34.5
1965				
Poules et poulets.....	502,547	529,325	510,512	26.0
Dindons.....	186,299	211,640	186,645	9.5
Oies.....	3,133	3,287	3,038	0.2
Canards.....	4,974	7,108	6,830	0.3
Total, 1965.....	696,953	751,360	707,025	36.0

Sous-section 5.—Industrie laitière

L'industrie laitière occupe un rang important dans l'agriculture canadienne et constitue l'une des principales sources de recettes monétaires. Bien que l'effectif du troupeau national laitier diminue graduellement, la production laitière a accusé une baisse en 1965 pour la première fois en six ans. Dans l'ensemble, le rendement par vache a augmenté, grâce

à la tendance de discontinuer l'exploitation de races de faible production et d'appliquer des programmes zootechniques perfectionnés, principalement celui de l'insémination artificielle. Les troupeaux laitiers sont moins nombreux, mais l'effectif de chacun a augmenté. En 1951, environ 12 p. 100 des vaches faisaient partie de troupeaux de 13 vaches ou plus, mais ce pourcentage s'élevait à 27 en 1961. En Ontario et au Québec, plus de 40 p. 100 des vaches sont dans cette catégorie. La spécialisation poussée et la tendance vers des effectifs plus importants s'accompagnent souvent d'une gestion améliorée et d'un rendement accru.

La production laitière est concentrée dans les provinces centrales du Canada; l'Ontario et le Québec figurent pour environ 71 p. 100 de la production globale. En 1965, 61.9 p. 100 de la production totale a servi à la fabrication de produits laitiers, 28.6 p. 100 a été vendue sous forme de lait nature et 9.5 p. 100 a servi à diverses fins à la ferme. Ces dernières années, l'utilisation du lait nature s'accroît lentement mais sans entraîner de grand changement en pourcentage par rapport à la production totale. Les ventes de lait nature (de qualité courante, homogénéisé, partiellement écrémé, entièrement écrémé, et diverses catégories de crème) se maintiennent grâce à la demande accrue de lait partiellement écrémé dont la vogue est attribuable à la préférence accordée aux éléments dégraissés du lait, plutôt qu'à sa matière grasse.

16.—Production et utilisation de lait, par province, 1963-1965

Province et année	Lait utilisé dans la fabrication		Lait autrement utilisé			Production totale de lait	
	A la ferme ¹	A la fabrique	Ventes de lait nature	Consommé à la ferme	Alimentation des animaux		
	(milliers de livres)						
Terre-Neuve.....	
Île-du-Prince-Édouard.....	1963	1,381	160,275	22,245	19,600	10,649	214,160
	1964	1,284	175,607	22,103	19,960	11,484	230,418
	1965	889	181,490	21,817	19,750	11,951	233,527
Nouvelle-Écosse.....	1963	6,037	102,992	196,933	25,700	16,424	348,066
	1964	4,563	108,568	195,606	25,490	13,758	347,985
	1965	3,229	109,173	197,929	28,060	11,437	346,848
Nouveau-Brunswick.....	1963	6,856	170,632	152,747	26,030	10,935	367,200
	1964	5,148	172,367	151,232	24,720	10,925	363,512
	1965	4,282	155,593	157,298	23,240	9,091	349,504
Québec.....	1963	13,381	4,303,259	1,425,466	238,000	256,380	6,236,466
	1964	11,255	4,200,558	1,457,619	231,800	216,300	6,117,532
	1965	7,639	4,175,387	1,491,038	214,900	212,040	6,101,064
Ontario.....	1963	12,262	4,079,397	1,986,041	197,500	295,400	6,570,600
	1964	9,360	4,256,662	2,029,426	197,000	302,800	6,795,248
	1965	8,120	4,329,293	2,074,804	192,200	292,600	6,836,717
Manitoba.....	1963	16,146	622,266	246,042	96,610	68,190	1,049,254
	1964	11,340	594,132	248,718	92,220	64,150	1,010,569
	1965	9,126	557,644	249,521	85,500	52,820	954,611
Saskatchewan.....	1963	41,535	640,280	187,028	181,100	82,060	1,112,906
	1964	34,936	602,413	191,283	156,300	82,530	1,067,462
	1965	24,687	516,761	195,457	152,400	64,360	983,685
Alberta.....	1963	40,716	1,056,409	347,229	154,300	93,500	1,692,154
	1964	33,649	1,094,258	347,868	153,400	90,220	1,719,425
	1965	26,653	1,016,921	361,377	142,900	94,370	1,641,221
Colombie-Britannique.....	1963	4,493	320,792	457,244	24,780	33,950	841,169
	1964	3,323	322,363	471,014	24,350	32,170	853,220
	1965	2,948	296,975	498,001	23,360	28,480	844,734
Total.....	1963	142,787	11,456,212	5,021,875	843,630	867,488	18,431,662
	1964	114,847	11,526,978	5,114,869	825,240	823,437	18,505,371
	1965	87,633	11,338,237	5,241,942	879,230	774,749	18,321,981

¹ Fabrication du beurre de ferme seulement.

17.—Valeur à la ferme de la production de lait, par province, 1963-1965

Province et année	Valeur du lait utilisé dans la fabrication		Valeur du lait autrement utilisé			Valeur de la production totale de lait	
	A la ferme ¹	A la fabrique	Ventes de lait nature	Consommé à la ferme	Alimentation des animaux ²		
	(milliers de dollars)						
Terre-Neuve.....	
Île-du-Prince-Édouard.....	1963	32	3,932	898	555	755	6,173
	1964	29	4,356	917	577	872	6,751
	1965	21	4,536	911	583	884	6,934
Nouvelle-Écosse.....	1963	144	2,441	9,284	779	817	13,465
	1964	111	2,612	9,710	777	721	13,931
	1965	77	2,664	9,934	772	623	14,070
Nouveau-Brunswick.....	1963	173	4,040	6,996	778	848	12,835
	1964	130	4,125	7,293	764	944	13,256
	1965	110	3,777	7,626	723	826	13,062
Québec.....	1963	314	108,937	59,791	7,403	16,096	192,540
	1964	260	113,212	62,832	7,626	14,939	198,869
	1965	184	124,334	66,500	7,715	15,306	214,045
Ontario.....	1963	299	104,378	89,062	5,925	15,195	214,859
	1964	228	113,249	93,539	6,048	16,005	229,669
	1965	198	118,845	96,466	6,266	17,760	239,335
Manitoba.....	1963	393	13,922	10,050	2,502	3,363	30,730
	1964	276	13,321	10,371	2,388	3,630	29,986
	1965	226	12,610	10,643	2,300	3,692	29,471
Saskatchewan.....	1963	994	14,304	8,234	4,295	4,888	32,705
	1964	836	13,600	8,573	4,189	4,730	31,928
	1965	591	11,704	9,159	4,100	3,864	29,418
Alberta.....	1963	974	24,893	14,797	4,166	6,143	50,973
	1964	805	26,135	15,279	4,249	6,518	52,986
	1965	638	24,323	16,067	3,958	6,285	51,271
Colombie-Britannique.....	1963	102	8,511	25,183	773	1,389	35,958
	1964	77	8,670	26,000	762	1,314	36,823
	1965	67	8,375	27,981	760	1,121	38,294
Total.....	1963	3,425	285,358	224,295	27,165	49,994	599,337
	1964	2,752	299,289	234,514	27,336	49,673	613,599
	1965	2,112	316,967	245,293	27,167	50,361	635,966

¹ Fabrication du beurre de ferme seulement.
gardés à la ferme.

² Comprend la valeur du lait écrémé et du lait de beurre

De tout temps, le beurre, produit transformé du lait d'été, est mis en réserve pour consommation durant les mois d'hiver. C'est particulièrement le cas dans l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et les provinces des Prairies, où un peu plus de la moitié du lait est transformé en beurre.

En 1965, environ 337 millions de livres de beurre de fabrique et 4 millions de livres de beurre de ferme ont été produites au Canada, ce qui a pris 7,976 millions de livres de lait, ou environ 44 p. 100 de la production globale. La demande d'extraits secs dégraissés encourage les agriculteurs à expédier aux fabriques des quantités croissantes de lait entier au lieu de crème centrifugée à la ferme. Le lait entier utilisé pour la fabrication du beurre s'établit à 3,200 millions de livres en 1965, soit plus que les quantités utilisées pour la fabrication de tous les autres produits laitiers. La consommation du beurre de fabrique s'est élevée à 18.18 livres par personne, comparativement à 13.54 livres en 1964.

Au cours de la dernière décennie, la production du fromage a augmenté graduellement, surtout en Ontario et au Québec. A elles seules, ces deux provinces ont fourni 95.9 p. 100 de la production globale en 1965. Cette année, la production globale a atteint 172,900,000 livres, ce qui représente environ 1,898 millions de livres de lait, ou environ 10 p. 100 de la production laitière globale. Les exportations, tous fromages mais fromage cheddar surtout, se sont élevées à 32,055,000 livres, comparativement à 31,658,000 livres en 1964. La majeure partie des exportations canadiennes de fromage cheddar viennent d'ordinaire de l'Ontario qui exporte environ 38 p. 100 de sa production.

18.—Production de beurre et de fromage, par province, 1963-1965

Provinces et années	Beurre				Fromage	
	Beurrerie	Ferme	Petit lait	Total	Fromagerie ¹	
(milliers de livres)						
Terre-Neuve.....	
Île-du-Prince-Édouard.....	1963	5,386	59	24	5,469	1,107
	1964	5,736	54	34	5,814	1,614
	1965	5,880	38	49	5,967	1,702
Nouvelle-Écosse.....	1963	3,092	258	—	3,350	—
	1964	3,012	195	—	3,207	—
	1965	3,024	138	—	3,162	—
Nouveau-Brunswick.....	1963	6,451	293	—	6,744	559
	1964	6,426	220	—	6,646	654
	1965	5,697	183	—	5,880	610
Québec.....	1963	138,420	571	1,748	140,739	64,385
	1964	133,474	481	1,860	135,815	67,008
	1965	131,611	329	1,920	133,860	69,346
Ontario.....	1963	103,242	524	2,600	106,366	84,984
	1964	109,731	400	2,808	112,739	87,837
	1965	107,664	347	2,678	110,689	96,441
Manitoba.....	1963	24,901	690	—	25,591	817
	1964	23,563	485	—	24,048	941
	1965	21,806	390	—	22,196	1,145
Saskatchewan.....	1963	26,921	1,775	—	28,696	—
	1964	25,224	1,493	—	26,717	—
	1965	21,700	1,055	—	22,755	—
Alberta.....	1963	38,467	1,740	5	40,212	1,903
	1964	39,818	1,438	5	41,261	2,379
	1965	36,562	1,139	4	37,705	2,291
Colombie-Britannique.....	1963	5,039	192	—	5,231	969
	1964	4,768	142	—	4,910	1,058
	1965	3,177	126	—	3,303	1,092
Total.....	1963	351,919	6,162	4,377	362,398	154,987²
	1964	351,742	4,903	4,507	361,157	161,964²
	1965	337,121	3,745	4,651	345,517	172,908²

¹ Le fromage des fromageries comprend le cheddar et d'autres fromages fabriqués avec du lait entier et de la crème. ² Les « autres fromages » sont compris dans les chiffres du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, mais étant donné que moins de trois établissements ont fait rapport dans les autres provinces, les chiffres ne peuvent paraître que dans le total national.

Les produits concentrés du lait, qui comprennent un grand nombre de produits de lait entier et de lait écrémé, suivent des tendances opposées. La quantité de lait qui entre dans les produits de lait entier (lait évaporé, poudre de lait entier et produits concentrés de

lait partiellement écrémé, etc.) diminue; la quantité de lait servant à la fabrication de ces produits s'est élevée à 984 millions de livres en 1965, environ 49 millions de livres de moins qu'en 1961. D'autre part, le marché des extraits secs dégraissés prend rapidement de l'expansion en ce qui regarde la poudre de lait écrémé et la caséine. Ainsi, durant la période 1958-1965, la quantité de lait entier entrant dans la fabrication de ces deux produits a augmenté de 1,300 millions de livres pour atteindre 3,700 millions de livres. La fabrication de la caséine est centralisée dans le Québec d'où proviennent environ 93 p. 100 de la production nationale.

L'importance du commerce extérieur ressort du fait que neuf livres de poudre de lait entier sur 10 fabriquées au Canada sont exportées; sept livres de caséine sur 10 sont vendues à l'étranger et quatre livres de poudre de lait écrémé sur 10 sont exportées. En temps normal, la valeur des exportations de produits laitiers est trois fois celle des importations.

19.—Produits concentrés du lait, 1961-1965

(Sans Terre-Neuve)

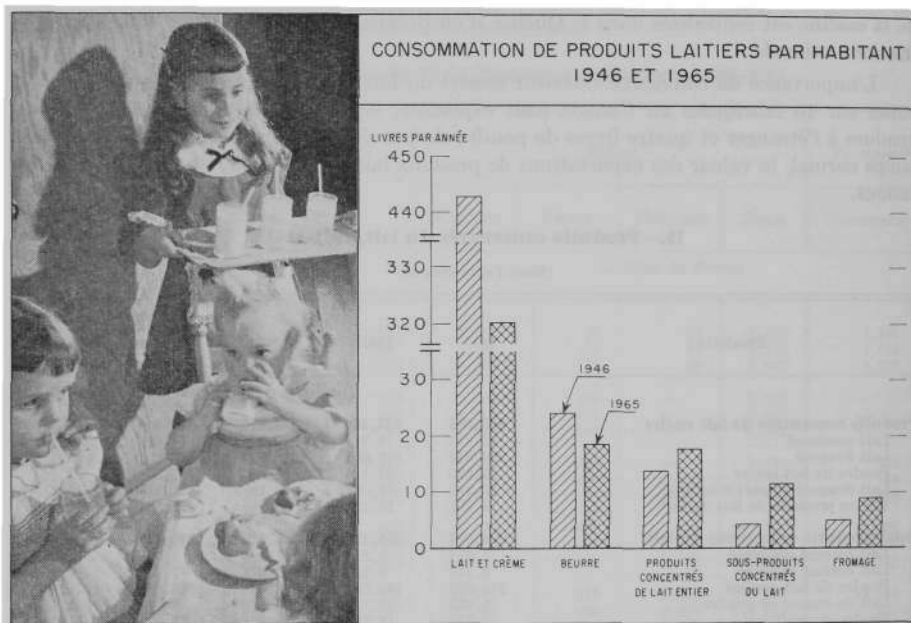
Produits	1961	1962	1963	1964	1965
	(milliers de livres)				
Produits concentrés de lait entier	333,845	363,566	383,675	384,942	377,268
Lait condensé	14,814	16,313	17,475	17,621	19,251
Lait évaporé	324,049	292,608	313,086	314,705	310,136
Poudre de lait entier	25,622	33,310	21,907	22,330	21,947
Lait évaporé en partie écrémé	20,419	19,024	18,108	18,250	15,136
Divers produits de lait entier ¹	8,901	12,313	13,099	12,036	10,798
Sous-produits concentrés du lait	263,244	259,470	259,759	292,547	336,624
Lait écrémé condensé	1,918	1,816	1,346	1,060	1,232
Lait écrémé évaporé	6,210	5,335	7,073	7,382	7,494
Poudre de lait écrémé	213,029	192,292	176,088	203,047	222,157
Lait de beurre en poudre	9,833	10,323	10,149	9,740	9,141
Poudre de petit lait	19,730	18,221	30,051	32,971	41,398
Caséine	14,024	22,197	21,426	20,150	23,153
Autres sous-produits du lait ²	4,500	9,286	13,628	18,197	26,049
Total	663,849	623,036	643,434	677,489	707,892

¹ Comprend le lait malté, la crème en poudre, le lait pour nourrissons, la poudre de lait entier d'une teneur de moins de 26 p. 100 de gras, le lait évaporé contenant 2 p. 100 de gras et le lait nature concentré fabriqués par moins de trois établissements. ² Comprend le sucre de lait (lactose), le lait de beurre condensé, la lactalbumine du lait nature écrémé concentré et les produits spéciaux de lait écrémé pour nourrissons fabriqués par moins de trois établissements.

20.—Production du mélange pour crème glacée, par province, 1963-1965

Province	1963	1964	1965	Province	1963	1964	1965
	(milliers de gallons)				(milliers de gallons)		
Terre-Neuve	Manitoba	1,389	1,503	1,505
Île-du-P.-Édouard	153	151	165	Saskatchewan	1,313	1,357	1,188
Nouvelle-Écosse	937	1,030	1,140	Alberta	2,217	2,289	2,595
Nouveau-Brunswick	617	659	723	Col.-Britannique	2,576	2,636	2,908
Québec	5,673	6,452	6,684	Total	23,476	24,634	25,657
Ontario	8,601	8,637	8,780				

La consommation estimative de lait nature et de crème (exprimée en lait), s'est élevée en 1965 à 4,745,166,000 chopines, soit une augmentation par rapport aux 62,912,000 chopines en 1964. La consommation moyenne par jour s'est établie à 0.68 chopine par personne, chiffre inchangé par rapport à l'année précédente. La consommation estimative de lait et de crème par province figure au tableau 21, et l'utilisation globale de tous produits laitiers, au tableau 22.



21.—Consommation estimative de lait et de crème (exprimée en lait), par province, 1963-1965

Province et année	Estimative	Quotidienne par habitant	Province et année	Estimative	Quotidienne par habitant
	milliers de chopines	chopines		milliers de chopines	chopines
Terre-Neuve.....	Manitoba.....	1963 265,621	0.77
Île-du-Prince-Édouard.....	1963 32,438	0.83	1964 264,293	0.75	
1964 32,607	0.83	1965 259,706	0.74		
1965 32,222	0.82	Saskatchewan.....	1963 270,565	0.79	
Nouvelle-Écosse.....	1963 172,583	0.62	1964 269,444	0.78	
1964 171,393	0.62	1965 269,656	0.78		
1965 172,875	0.62	Alberta.....	1963 388,782	0.76	
Nouveau-Brunswick.....	1963 138,587	0.62	1964 388,579	0.74	
1964 136,397	0.60	1965 390,912	0.74		
1965 139,951	0.61	Colombie-Britannique....	1963 373,662	0.60	
Québec.....	1963 1,289,508	0.65	1964 384,003	0.60	
1964 1,309,627	0.64	1965 400,280	0.61		
1965 1,322,431	0.64	Total.....	1963 4,624,413	0.69	
Ontario.....	1963 1,692,667	0.72	1964 4,682,254	0.68	
1964 1,725,911	0.71	1965 4,745,166	0.68		
1965 1,757,133	0.71				

22.—Disparition intérieure de produits laitiers, 1963-1965

Produit	1963		1964		1965	
	Total	Par habitant ¹	Total	Par habitant ¹	Total	Par habitant ¹
	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres	milliers de livres	livres
Lait et crème	5,965,495	323.40	6,840,189	321.62	6,121,272	320.38
Lait.....	5,041,738	273.32	5,109,689	272.08	5,188,953	271.59
Crème exprimée en lait.....	923,757	50.08	930,420	49.54	932,319	48.79
Crème.....	193,389	10.48	197,132	10.50	199,527	10.44
Beurre	361,790	19.11	366,781	19.02	364,762	18.61
De beurrierie.....	351,342	18.56	357,323	18.54	356,455	18.18
De ferme.....	6,102	0.32	4,908	0.25	3,745	0.19
De petit lait.....	4,346	0.23	4,550	0.24	4,562	0.24
Fromage	157,149	8.30	166,586	8.64	176,926	9.02
Cheeddar.....	81,578	3.25	65,625	3.40	65,120	3.32
Refait.....	64,638	3.42	68,824	3.57	75,303	3.84
Autres.....	30,933	1.63	32,117	1.67	36,503	1.86
Produits concentrés de lait entier²	361,245	19.09	353,091	18.32	349,164	17.81
Évaporé.....	306,472	16.19	302,546	15.70	299,633	15.28
Condensé.....	17,935	0.95	17,587	0.91	19,139	0.98
En poudre.....	5,167	0.27	2,976	0.15	3,795	0.19
Sous-produits concentrés du lait²	223,659	11.78	229,862	11.93	229,242	11.69
Évaporé.....	7,063	0.37	7,348	0.38	7,553	0.39
Condensé.....	1,357	0.07	1,052	0.05	1,233	0.06
En poudre.....	153,049	8.09	153,406	7.96	139,415	7.11
Tous laitages exprimés en lait						
Beurre.....	8,364,190	441.90	8,476,285	439.84	8,428,680	429.95
Fromage.....	1,534,818	81.89	1,626,761	84.41	1,726,476	87.76
Produits concentrés.....	848,125	44.81	819,240	42.51	817,195	41.69
Total général³	17,211,937	917.58	17,452,232	913.80	17,624,515	907.18

¹ Comprend Terre-Neuve pour tous les produits de fabrique. ² Comprend, en plus des articles énumérés, le lait mélangé, la crème en poudre, le lait évaporé en partie écrémé, la poudre de lait entier ayant moins de 25 p. 100 de gras, laits pour nourrissons, lait évaporé contenant 2 p. 100 de gras, et le lait nature concentré. ³ Comprend les sous-produits du lait non inclus dans l'énumération, soit: lait de beurre condensé, lait de beurre en poudre, sucre de lait, caséine, poudre de petit lait, les produits spéciaux de lait écrémé pour nourrissons, la lactalbumine et le lait nature écrémé concentré. Comme les quantités ne peuvent être réparties entre la consommation par bouche et l'alimentation des animaux, les chiffres par habitant comprennent les deux. ⁴ Comprend le mélange pour crème glacée exprimé en lait.

Sous-section 6.—Fruits, légumes et autres produits agricoles

Fruits.—La culture commerciale des fruits se confine surtout, au Canada, à certaines régions plutôt restreintes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, la production se concentre surtout dans la vallée de l'Annapolis, tandis qu'au Nouveau-Brunswick elle se limite à la vallée du Saint-Jean et au comté de Westmorland. Au Québec, on se livre à la fructiculture dans la région de Montréal, sur la côte nord, dans les Cantons de l'Est et près de la ville de Québec. En Ontario, on cultive les fruits dans tous les comtés attenants au Saint-Laurent et aux Grands lacs, jusqu'au sud-ouest que la baie Georgienne, la région de Niagara étant la plus productive. La Colombie-Britannique compte quatre zones de fructiculture bien définies: la vallée de l'Okanagan, la vallée du Fraser, la région de Kootenay et des lacs Arrow, et l'île Vancouver. Le climat ailleurs au Canada ne se prête pas à la culture des fruits sur un pied commercial. Dans la plupart des régions productrices, en particulier dans la vallée de l'Annapolis (N.-É.), la péninsule de Niagara (Ont.) et la vallée de l'Okanagan (C.-B.), la fructiculture constitue la principale forme d'agriculture et sa prospérité influe au plus haut point sur l'économie de ces régions. Les pommes et les petits fruits sont produits sur un pied commercial dans les quatre provinces mentionnées, mais les fruits tendres de verger et les grands vignobles ne se trouvent qu'en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les fraises sont cultivées à des fins commerciales dans toutes les provinces pour lesquelles des statistiques relatives aux fruits de verger sont calculées, de même qu'en Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, cette culture se pratique sur une superficie un peu plus vaste que celle des fruits de verger. En Nouvelle-Écosse, par exemple, on cultive beaucoup de fraises dans le comté de Colchester et plus au nord, de même que dans les régions productrices de pommes de la vallée de l'Annapolis. En Colombie-Britannique, la majeure partie des fraises sont cultivées dans la vallée du Fraser.

Les framboises sont produites à des fins commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, mais le gros de la récolte vient de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. C'est dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, qu'il s'en produit le plus.

Les bleuets sauvages sont cueillis à des fins commerciales à Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Cette culture est propre à certaines de ces régions. Une forte proportion de la récolte est congelée et exportée. Il y a aussi une certaine production de bleuets cultivés, particulièrement en Colombie-Britannique.

Un régime de commercialisation assure la distribution, aux quatre coins du pays, des fruits frais provenant des régions de production spécialisée et une très grande proportion des fruits d'essences feuillues, consommés au Canada, sont cultivés au pays. D'importantes quantités de pommes, de fraises et de bleuets sont exportées.

Des industries de mise en conserve et de transformation se sont établies dans les régions fructicoles. Quoique l'importance de l'industrie de la transformation varie avec les fruits, elle assure un précieux marché à une forte proportion de la plupart des récoltes de fruits.

Les tableaux 23 et 24 montrent la production commerciale estimative de fruits, par variété, pour les années 1963-1965 et par province pour 1958-1965.

23.—Production commerciale estimative des fruits et valeur à la ferme, 1963-1965

Variété de fruits et année	Quantité	Poids	Valeur	Variété de fruits et année	Quantité	Poids	Valeur
Pommes				Prunes et pruneaux			
1963.....	23,036	1,036,620	31,028	1963.....	700	35,000	1,434
1964.....	20,052	902,340	31,598	1964.....	668	33,400	1,171
1965.....	22,316	1,004,220	31,007	1965.....	505	25,250	1,209
Abricots				Framboises			
1963.....	99	4,950	327	1963.....	12,664	15,018	3,906
1964.....	387	19,350	754	1964.....	13,765	19,750	3,554
1965.....	2	100	13	1965.....	13,650	19,688	4,173
Cerises (aigres)				Fraises			
1963.....	346	17,300	1,716	1963.....	24,166	32,223	5,800
1964.....	604	30,200	2,003	1964.....	30,866	41,464	7,939
1965.....	444	22,200	1,621	1965.....	18,257	23,810	5,844
Cerises (sucrées)				Mûres de Logan			
1963.....	406	20,300	3,143	1963.....	1,461	1,461	231
1964.....	558	27,900	4,603	1964.....	1,078	1,078	173
1965.....	242	12,100	2,018	1965.....	991	991	168
Pêches				Raisins			
1963.....	2,373	118,650	6,833	1963.....	106,760	106,760	5,739
1964.....	2,862	143,100	8,128	1964.....	119,595	119,595	6,015
1965.....	1,606	80,300	5,532	1965.....	126,012	126,012	5,440
Poires				Bleuets			
1963.....	1,688	84,400	3,999	1963.....	23,954	23,954	2,795
1964.....	1,999	99,950	3,942	1964.....	20,861	20,861	3,603
1965.....	1,065	53,250	2,601	1965.....	18,145	18,145	4,452

24.—Valeur de la production commerciale de fruits, par province, 1963-1965, et moyenne de 1958-1962

(Valeur à la ferme des fruits non emballés)

Province	Moyenne, 1958-1962	1963	1964	1965
(milliers de dollars)				
Terre-Neuve.....	148	105	83	680
Île-du-Prince-Édouard.....	331	357	393	392
Nouvelle-Écosse.....	2,990	4,017	3,903	5,360
Nouveau-Brunswick.....	1,234	1,425	1,514	1,573
Québec.....	7,161	11,009	11,023	9,351
Ontario.....	22,247	27,195	31,990	28,421
Colombie-Britannique.....	16,702	23,170	25,048	18,602
Total.....	54,812	67,275	72,954	64,379

Légumes.—Des estimations de la superficie et de la production de légumes commerciaux au Canada sont préparées pour toutes les provinces sauf Terre-Neuve et la Saskatchewan; seules des estimations partielles étaient préparées pour l'Île-du-Prince-Édouard avant 1965. L'Ontario est la première province productrice suivie du Québec et de la Colombie-Britannique. Ces trois provinces produisent une grande variété de légumes, tandis que les provinces Maritimes et les Prairies cultivent un peu moins d'espèces.

Les régions importantes de production font aussi la mise en conserve, la congélation et la transformation des légumes. Les estimations des tableaux qui suivent comprennent la production des producteurs commerciaux seulement et n'incluent pas les superficies ni la production des légumes cultivés pour la consommation au foyer, à la ferme ou ailleurs.

25.—Superficie commerciale (estimation) de légumes, par province, 1963-1965 et moyenne de 1958-1962

Province	Moyenne, 1958-1962	1963	1964	1965
	acres	acres	acres	acres
Île-du-Prince-Édouard.....	210
Nouvelle-Écosse ¹	3,300	4,540	5,170	4,330
Nouveau-Brunswick ¹	4,750	7,620	10,380	9,040
Québec.....	65,280	75,440	83,170	75,530
Ontario.....	104,980	103,340	115,470	116,510
Manitoba ²	3,570	3,780	3,820	4,010
Alberta ²	15,070	15,530	16,000	13,010
Colombie-Britannique.....	15,680	14,250	13,490	17,390
Total.....	212,630	224,629	247,540	246,030

¹ Les superficies ensemencées en pois en Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick sont comprises dans les chiffres de la Nouvelle-Écosse pour les années antérieures à 1960; en 1960, 1961, 1962 et 1963, les superficies en pois en Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse sont comprises dans les chiffres du Nouveau-Brunswick. ² Les superficies en haricots, maïs et pois au Manitoba sont comprises dans les chiffres de l'Alberta.

26.—Superficie et production commerciales (estimations) de légumes, 1963-1965, et moyenne de 1958-1962

Légumes	Moyenne, 1958-1962		1963		1964		1965	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
	acres	milliers de livres	acres	milliers de livres	acres	milliers de livres	acres	milliers de livres
Asperges.....	3,840	7,265	4,180	6,540	4,030	5,775	3,820	5,866
Haricots.....	13,700	50,277	23,040	79,373	28,020	98,406	23,000	95,999
Betteraves.....	3,010	51,144	2,780	51,601	3,220	57,104	2,710	44,750
Choux ¹	6,900	130,335	7,130	147,908	7,420	136,635	7,350	143,365
Carottes.....	12,060	277,869	13,710	344,824	14,270	351,427	15,440	300,637
Choux-fleurs ¹	2,760	29,084	3,110	36,640	3,150	33,770	3,320	37,490
Céleri.....	1,310	43,135	1,200	44,918	1,110	40,504	1,950	42,832
Mais ¹	55,120	348,215	50,550	324,556	52,180	389,417	53,900	408,753
Laitue.....	5,510	64,862	4,790	54,071	4,990	57,067	5,140	57,465
Oignons.....	7,660	162,434	9,850	256,854	9,590	218,722	10,300	288,966
Panais.....	720	11,984	690	13,027	680	9,554	680	13,779
Pois ²	45,020	100,346	52,190	113,868	61,280	138,325	55,310	163,535
Epinards.....	1,140	12,162	1,120	11,033	1,090	12,642	1,070	11,467
Tomates.....	39,560	814,340	31,070	695,393	34,360	772,748	34,730	899,157

¹ Comprend l'Île-du-Prince-Édouard pour 1965.

² Les estimations ne visent que la partie de la récolte destinée à la conserve dans toutes les provinces pour lesquelles il existe des estimations, sauf la Colombie-Britannique.

Tabac.—Plusieurs variétés de tabac en feuilles sont cultivées au Canada, mais celle du tabac jaune (Virginie clair) est de loin la plus importante. L'Ontario répond pour le gros de la production de cette variété, pour une proportion importante de la variété Burley et pour des quantités moindres des tabacs foncés (séchés à l'air ou en carneau). Le Québec répond pour des quantités inférieures de ces variétés et des tabacs à cigare et à pipe; de petites superficies de tabacs séchés en carneau sont cultivées en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. En 1965, l'agrandissement des superficies en tabac jaune en Ontario, de 73,479 à 86,870 acres explique principalement l'augmentation de la récolte par rapport à 1964; le rendement total est passé de 18 à 154 millions de livres.

Les rapports du ministère du Revenu national sur les produits sortis d'entrepôts d'accise font voir les changements qui se manifestent chez les fumeurs canadiens depuis une trentaine d'années. En 1922, première année de la statistique, le Canadien consommait 229 cigarettes; en 1959, la consommation annuelle par habitant (fondée sur la population totale) avait augmenté à 1,939, en 1964 à 2,113 et en 1965 à 2,198.

27.—Superficie, rendement et valeur de la récolte commerciale de tabac en feuilles, par province, 1961-1965

Année	Québec			Ontario			Autres provinces		
	Superficie	Production	Valeur	Superficie	Production	Valeur	Superficie	Production	Valeur
	acres	milliers de livres	\$	acres	milliers de livres	\$	acres	milliers de livres	\$
1961.....	11,081	11,900	4,156,000	126,718	197,064	101,059,000	118	157	80,000
1962.....	8,901	12,388	4,582,000	121,640	190,265	91,165,000	515	374	157,000
1963.....	8,933	10,776	4,048,000	104,178	189,719	86,279,000	782	649	308,000
1964.....	8,334	9,919	4,299,000	76,267	142,735	78,390,000	715	757	429,000
1965.....	9,348	9,272	3,961,000	89,220	158,810	101,765,000	776	798	472,000

28.—Superficie, rendement et valeur de la récolte commerciale de tabac en feuilles, par principale variété, 1961-1965

Variété et année	Superficie	Rende- ment moyen à l'acre	Production totale	Prix moyen à la ferme par livre	Valeur brute à la ferme	
	acres	livres	livres	cents	\$	
Jaune.....	1961	127,844	1,529	195,441,000	51.6	100,870,000
	1962	122,405	1,533	187,621,000	48.3	90,576,000
	1963	105,814	1,784	186,645,000	45.9	85,706,000
	1964	79,639	1,798	143,197,000	55.6	79,633,000
	1965	93,523	1,702	159,185,000	64.6	102,816,000
Barley.....	1961	3,681	1,770	6,516,000	37.2	2,428,000
	1962	4,569	1,952	8,918,000	40.4	3,604,000
	1963	4,241	3,844	8,808,000	34.1	3,471,000
	1964	2,398	3,638	5,317,000	30.7	2,052,000
	1965	1,939	2,054	3,932,000	44.7	1,780,000
A cigare.....	1961	4,418	1,264	5,584,000	25.0	1,397,000
	1962	3,065	1,716	5,242,000	25.0	1,311,000
	1963	2,567	1,625	4,171,000	24.0	1,002,000
	1964	2,313	1,500	3,477,800	26.0	904,000
	1965	3,108	1,461	4,540,600	25.3	1,147,000
Total¹.....	1961	137,317	1,521	283,721,000	50.2	165,235,000
	1962	131,456	1,549	283,627,000	47.2	95,904,000
	1963	113,893	1,766	261,144,000	45.1	96,633,000
	1964	85,316	1,738	153,414,000	54.2	83,118,000
	1965	99,344	1,700	168,896,000	62.3	106,198,000

¹ Comprend d'autres variétés non indiquées.

Oufs.—La production d'œufs en 1965 s'est élevée à 432,795,000 douzaines, baisse de 1.2 p. 100 par rapport à 1964 et de 3.4 p. 100 par rapport à la production sans précédent de 448,200,000 douzaines en 1959. Le nombre de pondeuses a accusé une faible diminution et le taux de ponte pour 100 poules a fléchi de 20,095 à 20,012. Le prix moyen des œufs à la ferme était de 36.3c. la douzaine, comparativement à 32.7c. en 1964; ainsi, malgré la baisse de la production, la valeur totale de la ponte a augmenté. Les trois provinces Maritimes ont fourni 7.3 p. 100 de la production totale d'œufs en 1965, le Québec 17.8, l'Ontario 39.4, les Prairies 24.2 et la Colombie-Britannique 11.3 p. 100.

29.—Production, utilisation et valeur des œufs de ferme, par province, 1964 et 1965

Province	1964				1965			
	Moyenne de pon- deuses	Pro- duction moyenne par 100 pon- deuses	Ponte nette ¹	Valeur totale, ventes et autocon- somma- tion	Moyenne de pon- deuses	Pro- duction moyenne par 100 pon- deuses	Ponte nette ¹	Valeur totale, ventes et autocon- somma- tion
	milliers	nombre	milliers de douzaines	milliers de dollars	milliers	nombre	milliers de douzaines	milliers de dollars
Île-du-Prince-Édouard.....	257	19,289	4,079	1,357	262	18,205	3,944	1,341
Nouvelle-Écosse.....	1,027	21,615	18,278	6,217	1,037	21,555	18,450	7,424
Nouveau-Brunswick.....	586	20,114	9,713	4,090	563	19,795	9,189	4,092
Québec.....	4,378	19,790	71,820	26,684	4,563	20,407	77,013	31,078
Ontario.....	10,220	20,928	177,023	58,779	10,018	20,538	170,701	62,307
Manitoba.....	2,658	19,570	42,873	11,564	2,623	19,615	42,584	13,036
Saskatchewan.....	1,939	17,607	28,089	7,746	1,753	17,551	25,379	7,682
Alberta.....	2,589	18,170	38,574	10,748	2,493	17,837	36,654	11,765
Colombie-Britannique.....	2,745	21,025	47,752	15,934	2,835	20,829	48,881	18,220
Total.....	26,399	20,095	437,966	143,119	26,147	20,012	432,795	156,945

¹ Total des œufs pondus moins les pertes.

Laine.—Le Canada ne produit qu'un dixième environ de ses besoins de laine. Les importations en 1965 se sont élevées à 65,222,000 livres, environ 5 p. 100 de plus qu'en 1964. Les exportations ont atteint 4,236,000 livres, comparativement à 3,223,000 livres en 1964. La consommation intérieure apparente de laine qu'indique le tableau 30 est déterminée d'après la production, les exportations et les importations, mais elle ne tient pas compte des changements de stocks sur lesquels les données ne sont pas disponibles. D'une année à l'autre, l'utilisation de la laine varie probablement moins que ne le laisseraient entendre ces chiffres.

30.—Production et consommation apparente de laine, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Laine tondue					
Rendement par toison..... livres	7.8	8.0	7.9	8.0	7.8
Production totale..... milliers de livres	6,169	5,808	5,259	5,065	4,846
Prix par livre ¹ cents	50.2	49.3	51.9	51.5	47.3
Valeur totale de la toison..... milliers de dollars	3,094	2,862	2,728	2,611	2,196
Laine d'abat, total..... milliers de livres	1,287	1,361	1,553	1,281	1,162
Production totale de laine..... " "	7,456	7,169	6,812	6,346	5,808
Consommation apparente²..... " "	56,819	57,505	61,956	64,977	66,794

¹ Y compris un paiement de 22c. la livre fait par l'Office de la stabilisation des prix agricoles en 1961, 18.25c. la livre en 1962, 14.3c. la livre en 1963, 12.3c. la livre en 1964 et 16.3c. la livre en 1965, à l'égard de la laine classée.
² Voir le texte ci-dessus.

Miel.—Comme l'indique le tableau 31, la production de miel a augmenté de 34 p. 100 en 1965 par rapport à 1964; elle a touché un sommet jamais égalé au Canada. Le nombre de colonies et le rendement moyen par ruche ont tous deux dépassé ceux de 1964.

La production commerciale du miel se pratique dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve et les rendements varient considérablement d'une année à l'autre. En 1965, l'Alberta est venue en tête des provinces productrices, devançant l'Ontario qui avait signalé la plus forte production en 1964. L'apiculture se pratique dans certaines régions fructicoles pour fins de pollinisation, de même que pour la pollinisation de certaines cultures de graines de semence.

Pour faciliter l'entreposage et l'expédition, de même que pour uniformiser la qualité, de grandes quantités de miel canadien sont pasteurisées. Les apiculteurs exploitent des coopératives de vente dans plusieurs provinces. En 1965, le Canada a exporté, principalement vers la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, la Norvège, le Japon et les États-Unis, 7,900,000 livres de miel d'une valeur de \$2,070,000.

31.—Production de miel et de cire d'abeille, 1963-1965, et moyenne de 1958-1962

Détail	Moyenne, 1958-1962	1963	1964	1965
Miel				
Production totale..... milliers de livres	31,407	42,142	36,662	49,157
Production moyenne par colonie..... livres	94	117	96	119
Valeur totale..... milliers de dollars	5,245	7,538	6,655	8,665
Cire				
Production..... milliers de livres	464	624	544	733
Valeur..... milliers de dollars	212	282	252	340
Valeur totale, miel et cire..... milliers de dollars	5,457	7,820	6,907	9,005
Apiculteurs..... nombre	12,836	10,660	10,760	10,350
Colonies d'abeilles..... " "	333,624	360,060	382,240	413,030

32.—Production de miel par province, 1963-1965, et moyenne de 1958-1962

Province	Moyenne, 1958-1962	1963	1964	1965
	(milliers de livres)			
Île-du-Prince-Édouard.....	57	64	54	56
Nouvelle-Écosse.....	177	213	197	303
Nouveau-Brunswick.....	80	125	97	86
Québec.....	2,951	4,125	2,592	2,392
Ontario.....	9,423	11,000	11,000	9,800
Manitoba.....	5,776	7,285	5,822	5,930
Saskatchewan.....	3,847	6,100	5,500	6,300
Alberta.....	7,342	11,600	9,800	20,050
Colombie-Britannique.....	1,754	1,630	1,600	4,240
Total.....	31,497	42,142	36,662	49,157

Betterave sucrière et sucre de betterave.—La culture commerciale de la betterave sucrière se pratique dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta, provinces qui comptent des fabriques de sucre de betterave. La production dans le Québec se concentre autour de Saint-Hilaire, dans les Cantons de l'Est. En Ontario, la culture se limite en grande partie au sud-ouest de la province. L'Alberta, où la betterave sucrière est cultivée en terrain irrigué, en produit le plus.

33.—Superficie, rendement et valeur de la betterave sucrière et production et valeur des expéditions du sucre de betterave, 1961-1965

Année	Betteraves sucrières					Sucre de betterave (tous genres)	
	Planta- tions	Rende- ment à l'acre	Produ- ction totale	Prix moyen la tonne	Valeur totale	Expéditions	Valeur
	acres	tonnes	tonnes	\$	milliers de dollars	milliers de livres	milliers de dollars
1961.....	84,927	13.02	1,105,708	13.13	14,515	283,675	21,535
1962.....	84,677	13.06	1,105,704	19.00	21,004	284,236	20,791
1963.....	95,223	13.50	1,285,747	18.34	23,586	290,288	33,198
1964.....	101,312	12.81	1,297,912	14.71	19,091	307,652	37,033
1965.....	85,023	13.44	1,142,341	327,288	23,626

Sucre et sirop d'érable.—Le sirop d'érable est fabriqué en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. Le gros de la récolte vient des Cantons de l'Est du Québec, région célèbre, tant au Canada qu'aux États-Unis, comme centre de l'industrie des produits de l'érable. Les États-Unis constituent presque l'unique marché des produits exportés; le sucre d'érable forme le gros des exportations, mais une forte quantité de sirop est aussi expédiée. La plus grande partie du sirop vendu au Canada est mise en bidons d'un gallon et expédiée directement du producteur au consommateur, mais une forte quantité de sucre et de sirop est vendue chaque année à des usines de transfor-
mation.

34.—Production estimative de sucre et de sirop d'érable, par province, 1963-1965, et moyenne de 1958-1962

Province et année	Sucre d'érable		Sirop d'érable			Valeur totale, sucre et sirop
	Quantité	Valeur	Quantité	Prix moyen le gallon	Valeur	
	livres	\$	gallons	\$	\$	
Nouvelle-Écosse						
Moyenne, 1958-1962.....	13,000	8,000	4,000	5.75	23,000	31,000
1963.....	10,900	7,000	3,600	5.56	20,000	27,000
1964.....	1,500	1,000	1,400	5.71	8,000	9,000
1965.....	8,380	6,000	3,240	6.17	20,000	26,000
Nouveau-Brunswick						
Moyenne, 1958-1962.....	50,000	31,000	10,000	5.30	53,000	84,000
1963.....	32,000	21,000	7,800	5.38	42,000	63,000
1964.....	11,150	8,000	4,600	5.87	27,000	35,000
1965.....	40,180	32,000	12,000	6.33	76,000	108,000
Québec						
Moyenne, 1958-1962.....	561,000	257,000	2,169,000	3.67	7,963,000	8,220,000
1963.....	669,000	261,000	2,488,000	3.94	9,863,000	10,164,000
1964.....	457,000	256,000	1,561,000	4.13	6,447,000	6,703,000
1965.....	436,000	244,000	1,957,000	4.15	8,122,000	8,366,000
Ontario						
Moyenne, 1958-1962.....	19,000	12,000	278,000	5.02	1,396,000	1,408,000
1963.....	7,800	6,000	219,000	5.21	1,141,000	1,147,000
1964.....	7,960	6,000	155,000	5.40	837,000	843,000
1965.....	9,220	8,000	187,000	5.60	1,047,000	1,055,000
Total						
Moyenne, 1958-1962.....	643,000	308,000	2,461,000	3.83	9,435,000	9,745,000
1963.....	719,700	395,000	2,718,400	4.45	11,006,000	11,401,000
1964.....	477,610	271,000	1,722,000	4.25	7,319,000	7,530,000
1965.....	494,480	290,000	2,159,240	4.79	9,265,000	9,555,000

Produits de pépinière.—La statistique de l'industrie des pépinières pour ces dernières années fait l'objet des tableaux 35 et 36. Tous les pépiniéristes devaient déclarer les quantités vendues de produits propagés durant ces années. Les produits achetés d'autres pépiniéristes canadiens sont exclus afin d'éliminer le double emploi. Un total de 234 pépinières ont déclaré leurs expéditions de 1964. La valeur en gros des expéditions par les pépinières d'arbres fruitiers, etc., s'est élevée à \$683,619 contre \$581,059 en 1963, et celle des expéditions d'espèces d'ornement, à \$4,886,103 contre \$4,225,891.

35.—Expéditions de produits de pépinière canadienne, suivant le type, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Arbres fruitiers, etc.					
Pommiers.....	300,729	378,093	315,528	259,736	303,627
Essences à fruits tendres de verger.....	256,185	264,197	235,468	304,880	242,545
Essences à petits fruits.....	5,361,022	5,502,671	4,753,971	4,801,390	5,188,499
Autres essences.....	219,527	338,375	239,040	239,237	218,030
Essences d'ornement					
Rosiers.....	2,001,121	1,444,440	1,399,399	1,566,679	1,416,481
Autres arbustes d'ornement et arbres feuillus.....	4,908,373	4,343,288	4,595,962	3,998,417	8,401,969
Conifères.....	1,292,029	1,759,369	1,377,015	1,488,811	1,527,724
Plantes grimpances d'ornement.....	44,418	213,629	58,387	60,289	69,571
Roses thé hybrides sur tiges.....	6,167	29,009	6,124	25,394	8,063

36.—Superficie des plantations en pépinière, par province, 1962-1964

Province	1962		1963		1964	
	Espèces fruitières	Espèces d'ornement	Espèces fruitières	Espèces d'ornement	Espèces fruitières	Espèces d'ornement
	acres	acres	acres	acres	acres	acres
Québec ¹	34	264	24	322	2,307	808
Ontario.....	364	2,583	2,311	2,526	457	2,949
Provinces des Prairies.....	95	508	77	545	68	759
Colombie-Britannique.....	108	218	70	1,531	63	211
Total	601	3,573	2,482	4,924	2,895	4,727

¹ Y compris les provinces Maritimes dont les données sont insuffisantes.

Les cultures de serre.—Les cultures de serre font l'objet d'enquêtes annuelles depuis 1955. Les données pertinentes sont tirées des questionnaires remplis par les entreprises et les particuliers, à l'exception des renseignements sur la culture du concombre et de la tomate dans le comté d'Essex (Ont.), la région productrice la plus importante; dans ce dernier cas, les renseignements proviennent de la coopérative de vente locale. L'enquête se limite aux serres qui s'occupent de la production aux fins de vente.

37.—Cultures de serre, par province, 1964, et totaux de 1960-1964

Province	Établissements répondeurs	Superficie			Valeurs des ventes (gros)				
		Sous verre	Sous bâche	A ciel ouvert	Fleurs coupées et plantes en pot	Légumes	Plants, boutures enracinées, etc. pour repiquage	Ventes totales	
		(pieds carrés)		acres	\$	\$	\$	\$	
T.-N.	} nombre	5	35,120	—	1.5	50,593	1,590	17,435	69,618
I.-P.-É.		53	864,949	1,040	8.1	924,972	291,919	56,736	1,273,627
N.-É.		25	217,857	750	11.5	357,302	1	35,174	392,476
Qué.		101	1,221,549	15,600	61.9	2,089,167	51,717	242,381	2,383,266
Ont.		597	15,661,196	422,225	365.6	10,982,225	6,072,138	2,791,300	19,845,663
Man.		22	170,390	13,300	10.3	150,826	2	89,487	240,313
Sask.		14	226,458	12,000	24.2	191,684	12,936	88,752	293,372
Alb.		44	1,757,960	150	36.0	1,545,092	131,062	297,291	1,973,445
C.-B.		265	3,890,900	3,189	277.0	3,277,279	1,153,950	608,757	5,036,986
Total, 1964		1,128	24,026,379²	468,264	816.1	19,569,140	7,715,312	4,274,313	31,546,765³
1963	1,195	23,725,418²	437,671	807.8	17,951,672	6,818,638	3,494,638	28,264,124³	
1962	376	19,724,129	488,970	906.9	16,391,108	5,859,615	2,767,547	24,218,270	
1961	1,074	18,474,888	435,812	3,166.0	15,668,154	4,289,190	2,341,156	23,295,410	
1960	1,046	15,672,066	453,718	2,244.6	14,899,047	4,015,284	2,562,170	21,416,501	

¹ Compris dans la Nouvelle-Écosse. ² Compris dans la Saskatchewan. ³ Les chiffres «Sous verre» et «Valeur des ventes des légumes» en Colombie-Britannique ne sont pas comparables aux données des années antérieures.

Sous-section 7.—Mercuriale des produits agricoles

L'indice mensuel des prix des produits agricoles à la ferme mesure la variation des prix moyens à la ferme. La comparaison des nombres-indices courants avec ceux d'avant août 1965 doit tenir compte de certains points. Le prix des céréales de l'Ouest entrant dans la composition de l'indice avant le 1^{er} août 1965 est le prix définitif de toutes les céréales. Pour les autres mois de 1965, le prix des céréales de l'Ouest entrant dans l'indice est le prix initial. Les paiements de participation subséquents relatifs aux récoltes de 1965 seront ajoutés aux prix actuels et l'indice sera majoré en conséquence.

38.—Nombre-indices moyen des prix des produits agricoles à la ferme, par province, 1961-1965, et indices mensuels, 1964 et 1965

(1935-1939=100)

Nota.—Une explication de l'indice, de sa portée et des méthodes de calcul figure au *Bulletin trimestriel de la statistique agricole* (n° de catalogue 21-003), octobre-décembre 1946, du B.F.S. Les prix mensuels des céréales et du bétail paraissent dans les éditions courantes de la même publication.

Année et mois	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Moyenne										
1961	198.3	225.2	220.4	274.3	265.3	261.9	251.3	265.8	276.1	261.2
1962	196.7	231.0	215.0	275.9	273.8	273.3	265.2	283.3	284.6	272.0
1963	214.3	232.8	222.2	274.6	273.6	268.1	258.1	277.6	278.2	268.4
1964	255.1	232.5	245.0	280.5	269.5	261.5	253.5	271.1	273.1	265.8
1965	332.6	259.4	302.0	307.5	295.6	255.8	234.0	257.5	294.7	272.2
1964										
Janvier	215.2	220.6	214.6	275.8	266.3	261.3	258.4	273.8	267.9	264.2
Février	201.4	218.3	211.7	275.1	268.7	263.3	258.9	275.5	269.3	265.3
Mars	195.2	219.8	210.5	274.0	267.2	266.4	260.3	277.7	271.1	265.7
Avril	225.9	223.2	223.6	271.4	266.5	265.0	260.5	277.9	274.1	268.0
Mai	279.1	230.8	252.5	271.8	269.5	264.7	260.0	278.1	272.9	268.1
Juin	371.3	248.3	330.2	283.4	274.2	266.0	259.4	280.1	273.3	274.2
Juillet	333.6	250.2	296.8	282.1	272.6	263.1	259.7	278.7	275.9	272.4
Août	291.0	238.3	242.2	283.2	271.4	260.9	251.3	270.1	273.5	266.4
Septembre	266.0	230.7	219.0	279.4	271.4	262.1	249.0	267.9	274.4	263.7
Octobre	229.0	235.4	226.4	287.9	265.2	255.9	243.4	259.9	273.8	260.1
Novembre	239.6	234.5	241.5	288.9	269.5	255.5	240.6	255.9	275.1	260.5
Décembre	273.8	240.0	270.5	292.5	271.6	253.8	240.8	266.9	275.6	262.8
1965										
Janvier	313.7	242.9	287.7	294.8	273.6	255.4	241.4	255.2	278.8	264.5
Février	319.1	257.9	301.5	302.3	282.0	257.1	242.8	260.4	290.4	270.5
Mars	310.2	255.9	295.2	301.5	280.0	261.3	245.6	262.3	292.0	271.0
Avril	360.6	262.3	324.1	298.9	282.3	262.2	246.2	263.7	299.3	273.4
Mai	373.3	266.3	349.0	302.6	286.1	264.4	247.6	265.8	301.2	276.6
Juin	420.4	279.3	381.5	312.2	297.8	271.9	252.8	276.3	303.6	286.6
Juillet	483.3	291.7	383.1	316.8	304.2	270.9	254.0	278.5	315.0	291.1
Août	329.6	262.4	273.3	306.8	298.2	239.3	215.6	243.6	289.8	265.0
Septembre	232.8	242.8	226.2	301.6	296.4	239.1	217.0	243.3	289.3	261.6
Octobre	290.1	252.5	280.1	313.8	298.3	234.6	213.6	243.9	291.3	264.6
Novembre	283.0	249.2	263.1	315.6	305.7	234.1	213.6	243.4	290.2	266.4
Décembre	275.5	250.1	259.0	323.3	318.9	241.3	217.3	253.8	295.3	274.7

39.—Prix moyens annuels au comptant, par boisseau, des principales céréales canadiennes campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1956-1965

(En entrepôt à Fort William-Port Arthur)

Année terminée le 31 juillet	Moyennes en cents et huitièmes de cent le boisseau				
	Blé ¹ n° 1 N.	Avoine ¹ n° 2 O.C.	Orge ¹ n° 3 O.C. —6 rangs	Seigle ¹ n° 2 O.C.	Graine de lin ² n° 1 O.C.
	cents	cents	cents	cents	cents
1956	174	83/5	114/3	110/1	360/1
1957	168/1	80/6	116	119/7	298/4
1958	162/3	76/3	111	106	303
1959	166/2	77/6	109/7	108	302
1960	165/7	82/4	108/1	109/7	334/2
1961	167/4	81/2	107/5	105	311/4
1962	189/7	96/1	143/7	136/6	368/2
1963	196/1	81/6	130/6	137/2	335
1964	203/3	78/5	123/4	146/7	319/6
1965	198/4	83	133/2	125/4	320/3

¹ Prix quotidiens fixés par la Commission canadienne du blé.

² Ventes dans le cadre de l'accord international sur le blé et ventes au pays.

³ Prix au comptant à la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg.

40.—Prix moyens annuels les 100 livres du bétail canadien aux principaux marchés, 1962-1965

Détail	Toronto				Montréal			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bœufs, bons.....	25.75	23.65	22.70	24.00	26.15	24.10	22.40	23.85
Bœufs, moyens.....	23.75	21.69	20.60	21.90	23.84	22.42	20.55	22.20
Bœufs, ordinaires.....	19.61	17.94	17.08	17.28	19.72	18.94	17.17	18.06
Génisses, bonnes.....	23.11	22.32	20.53	21.05	20.98	20.40	20.25	20.85
Génisses, moyennes.....	21.31	20.26	18.61	18.96	19.23	18.79	18.50	18.57
Vaches, bonnes.....	17.85	17.40	16.00	15.50	17.80	18.05	16.60	15.80
Vaches, moyennes.....	16.20	15.98	14.46	14.25	16.39	16.05	14.62	13.45
Taureaux, bons.....	19.60	19.45	18.29	16.50	19.75	20.05	18.71	15.92
Bœufs d'engraissement, bons.....	24.90	25.30	22.80	22.70	1	1	1	1
Bœufs d'engraissement, ordinaires.....	21.94	20.98	18.44	18.63	1	1	1	1
Veaux, bons et choix.....	31.85	30.70	29.85	30.50	29.50	28.05	27.75	28.80
Veaux, ordinaires et moyens.....	24.19	23.93	22.46	19.89	23.00	22.44	20.82	21.17
Porcs, classe B, habillés.....	28.60	26.80	26.30	32.40	28.15	26.40	25.80	30.75
Agneaux, bons.....	22.00	23.30	24.30	26.70	20.25	21.25	23.10	29.70
Agneaux, ordinaires.....	18.21	19.11	20.29	21.64	17.24	18.45	17.05	18.41
Moutons, bons.....	9.44	9.10	8.80	8.32	8.82	9.50	8.87	11.10

Détail	Winnipeg				Edmonton			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bœufs, bons.....	24.85	23.00	21.85	23.25	23.70	21.85	20.70	22.15
Bœufs, moyens.....	22.88	21.40	19.92	21.05	22.11	20.48	19.14	20.28
Bœufs, ordinaires.....	18.58	18.81	17.52	17.75	19.36	18.32	16.76	16.68
Génisses, bonnes.....	22.75	21.64	19.74	20.56	21.94	20.21	18.43	19.82
Génisses, moyennes.....	20.77	19.49	17.65	18.10	19.80	18.84	16.87	19.03
Vaches, bonnes.....	17.20	17.10	15.40	14.80	15.65	15.85	14.25	13.30
Vaches, moyennes.....	15.85	15.92	14.33	13.67	14.39	14.51	13.02	11.99
Taureaux, bons.....	18.12	17.70	16.65	16.13	17.10	16.50	15.18	14.60
Bœufs d'engraissement, bons.....	24.40	23.20	20.85	22.05	23.45	22.65	20.40	21.40
Bœufs d'engraissement, ordinaires.....	21.62	19.90	17.20	19.19	20.01	19.47	16.66	17.49
Vaches et génisses d'engraissement, bonnes.....	20.17	19.63	16.52	18.08	18.49	18.54	16.40	15.74
Vaches et génisses d'engraissement, ordinaires.....	16.25	16.13	13.86	15.29	14.65	14.66	13.41	12.77
Veaux, bons et de choix.....	33.35	32.45	30.70	29.80	27.15	26.90	23.95	22.55
Veaux, ordinaires et moyens.....	29.69	25.36	23.06	23.00	22.27	21.30	18.35	16.46
Porcs, classe B, habillés.....	26.65	24.80	23.55	30.65	25.40	25.40	22.85	31.00
Agneaux, bons.....	17.95	18.95	19.80	21.30	17.00	17.80	18.10	20.70
Agneaux, ordinaires.....	15.44	16.65	17.61	18.51	15.48	15.88	16.68	19.08
Moutons, bons.....	4.49	4.65	4.64	4.55	7.52	5.70	5.80	7.04

¹ Aucune vente déclarée.

Sous-section 8.—Consommation d'aliments

Les chiffres sur la consommation des aliments visent les approvisionnements disponibles, y compris la production et les importations, compte tenu des variations des stocks, des exportations, des pertes d'écoulement et de l'usage industriel. Tous les calculs sont faits à la distribution en détail, à l'exception des viandes, dont les chiffres sont établis au stade du gros. Les quantités de comestibles réellement consommées sont un peu moins élevées que ne l'indiquent les chiffres cités, vu les pertes et les gaspillages qui surviennent chez le consommateur. Il faut aussi signaler que la légère inexactitude de certains des chiffres tient à ce que les stocks emmagasinés par les détaillants et les consommateurs ne sont pas connus.

Tous les aliments de base sont répartis en 12 groupes principaux. Le total de chaque groupe est calculé à l'aide d'un commun dénominateur pour le groupe: les matières solides du lait (poids sec) pour les produits laitiers; la teneur en matières grasses, pour les huiles et graisses; et l'équivalent en produits frais, pour les fruits. Tous les comestibles figurent sous leur forme fondamentale, c'est-à-dire comme farine, graisse ou sucre, etc., plutôt que sous des formes plus ouvrées.

Le tableau 41 présente l'estimation officielle des approvisionnements annuels de vivres passant à la consommation, exprimés en livres par personne, pour les années 1959-1963, comme moyenne de comparaison avec les années 1963 et 1964.

41.—Stocks de vivres passant à la consommation, par habitant, 1963 et 1964, et moyenne de 1959-1963

Détail	Livres par personne et par année			Pourcentage de la moyenne de 1959-1963	
	Moyenne, 1959-1963	1963	1964	1963	1964
Céréales. Poids, détail	153.6	157.3	145.8	102.4	94.9
Farine (y compris farine de seigle) ¹	135.9	139.1	127.1	102.4	93.5
Farine d'avoine et avoine roulée.....	4.9	5.0	5.2	102.0	106.1
Orge mondé et orge perlé.....	0.2	0.2	0.1	56.0	56.0
Farine de maïs.....	1.8	2.2	2.5	122.2	138.9
Farine de sarrasin.....	0.1	0.1	0.1	100.0	100.0
Riz.....	3.9	4.0	3.9	102.6	100.0
Céréales pour le déjeuner.....	6.8	6.8	6.9	100.0	101.5
Pommes de terre. Équivalent fraîches	156.1	154.8	157.5	99.2	100.9
Pommes de terre blanches fraîches.....	140.1	132.8	133.1	94.8	95.0
Patates fraîches.....	0.5	0.4	0.4	80.0	80.0
Sucre et sirops. Teneur en sucre	104.8	103.0	106.1	98.3	101.2
Sucre.....	97.2	94.7	98.3	97.4	101.1
Sucre d'érable.....	0.8	0.7	0.4	87.5	50.0
Miel.....	1.8	1.9	1.8	105.6	100.0
Autres.....	8.9	10.1	9.8	118.5	110.1
Légumes à gousse et noix. Poids, détail	10.0	9.5	10.4	95.0	104.0
Fèves sèches ²	2.6	2.4	2.6	92.3	100.0
Pois secs.....	1.5	1.6	2.1	106.7	140.0
Arachides.....	3.1	2.9	3.2	93.5	103.2
Noix.....	1.2	1.1	1.1	91.7	91.7
Cacao.....	1.5	1.5	1.4	100.0	93.3
Fruits. Équivalent en fruits frais	245.9	241.1	239.9	98.0	97.6
Tomates et agrumes					
Tomates fraîches.....	21.8	18.0	20.1	82.6	92.2
Tomates, produits ³	21.0	23.1	19.6	110.0	93.3
Agrumes frais.....	26.9	28.7	24.0	77.0	89.2
Agrumes (jus).....	15.5	13.3	11.4	85.8	73.5
Autres fruits					
Frais.....	71.3	77.6	77.9	108.8	109.3
En conserve.....	11.2	10.7	10.8	95.5	96.4
Jus.....	6.2	8.1	10.4	130.6	167.7
Gelés.....	2.4	2.8	3.4	116.7	141.7
Non précisé.....	32.4	27.7	29.3	85.5	90.4
Légumes. Équivalent en légumes frais	103.7	104.1	105.4	100.4	101.6
Frais					
Choux et légumes verts.....	17.5	17.5	17.0	100.0	97.1
Carottes.....	14.3	14.4	14.4	100.7	100.7
Légumineuses.....	1.1	1.7	1.4	154.5	127.3
Autres.....	36.8	37.3	33.5	101.4	91.0
Traité					
En conserve.....	16.2	16.1	16.5	99.4	101.9
Gelés.....	1.2	3.2	3.3	266.7	275.6
Autres.....	13.2	9.3	14.9	70.5	112.9
Matières grasses. Teneur en gras	44.5	45.4	45.4	102.0	102.0
Margarine.....	9.4	9.2	8.9	97.9	94.7
Saindoux.....	8.6	7.5	7.7	87.2	89.5
Friture.....	9.4	9.9	10.3	105.3	109.6
Huile de table et de cuisine.....	4.4	5.0	4.8	113.6	109.1
Beurre.....	17.7	19.1	19.0	107.9	107.3
Oeufs. Équivalent en oeufs frais	33.9	32.2	32.2	95.0	95.0
V viande. Poids abattu	141.0	143.3	149.1	101.6	105.7
Porc.....	51.9	50.7	52.0	97.7	100.2
Bœuf.....	89.6	73.7	78.5	105.9	112.8

Renvois à la fin du tableau p. 537.

41.—Stocks de vivres passant à la consommation, par habitant, 1963 et 1964, et moyenne de 1959-1963 (fin)

Détail	Livres par personne et par année			Pourcentage de la moyenne de 1959-1963	
	Moyenne, 1959-1963	1963	1964	1963	1964
V viande (fin)					
Veau..... Poids abattu	6.7	6.6	6.9	98.5	103.0
Mouton et agneau..... "	3.4	3.9	3.4	114.7	100.0
Isues..... "	4.5	4.0	3.8	88.9	84.4
Viande en conserve..... Poids net en boîte	5.5	5.2	5.5	94.5	100.0
Veaille et poisson..... Poids comestible	35.4	38.6	40.5	109.0	114.4
Poules et poulet ¹ Poids éviscéré	22.5	23.7	25.4	105.3	112.9
Autres volailles..... "	8.0	8.8	9.1	110.0	120.0
Poisson, mollusques et crustacés, frais et gelés..... Poids comestible	8.0	9.4	9.8	117.5	122.5
Poisson séché (fumé, salé, mariné)..... "	1.6	1.7	1.8	106.2	112.5
Poisson, mollusques et crustacés, en conserve..... Poids net en boîte	3.3	3.4	3.3	103.0	100.0
Lait et fromage..... Matières solides du lait	65.8	65.0	64.3	98.8	97.7
Fromage cheddar ² Poids, détail	6.2	6.6	6.9	106.5	111.3
Fromage, autre..... "	1.4	1.6	1.6	114.3	114.3
Fromage cottage..... "	1.3	1.4	1.5	107.7	115.4
Lait entier évaporé..... "	17.9	17.2	16.6	96.1	92.7
Lait entier condensé..... "	0.9	1.0	0.9	111.1	100.0
Poudre de lait entier et poudre de crème ³ "	0.3	0.4	0.2	133.3	66.7
Poudre de lait écrémé..... "	7.5	8.1	8.0	108.0	106.7
Lait en crème glacée..... "	33.8	26.4	25.4	78.1	75.1
Lait de beurre en poudre..... "	0.5	0.5	0.5	100.0	100.0
Lait entier nature ⁴ "	338.8	323.4	321.0	96.0	95.5
Produits de lait divers ⁵ "	2.3	3.4	3.6	147.8	156.5
Breuvages..... Poids, distribution primaire	11.8	12.2	11.3	103.4	95.8
Thé..... "	2.4	2.5	2.4	104.2	100.0
Café..... Graines vertes	9.4	9.7	8.9	103.2	94.7

¹ Les variations que peut présenter la consommation apparente de farine par bouche sont attribuables en partie à l'absence de données complètes quant aux stocks de farine en toutes situations. ² Comprend la farine de soya. ³ Tomates en boîtes, jus, pâte et purée de tomates et catsup. ⁴ Sans Terre-Neuve. ⁵ Comprend le fromage refait. ⁶ Poudre de crème comprise avec poudre de lait entier pour 1963 et 1964. ⁷ Comprend la crème exprimée en lait. ⁸ Comprend le lait écrémé évaporé et condensé, le lait de beurre condensé, le sucre de lait, les produits de lait écrémé pour nourrissons et le lait nature écrémé concentré.

Disparition de viande et de saindoux.—Le tableau 42 donne la production de viande d'abattage, les stocks, la distribution et la consommation, par habitant, de viande et de saindoux. Toutes les estimations se fondent sur le poids abattu, sauf pour les viandes en conserve qui figurent suivant leur propre poids.

42.—Stocks, distribution et consommation de viande et de saindoux, 1960-1965

Détail	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Boeuf						
Animaux abattus au Canada..... milliers	2,471.3	2,510.9	2,503.8	2,653.6	2,925.1	3,173.4
Habilité, poids estimatif..... m. de liv.	1,265,280	1,302,811	1,297,203	1,408,778	1,551,246	1,647,897
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	27,958	29,208	33,350	33,719	41,083	45,045
Importations pour la consommation..... "	31,054	30,990	37,555	37,617	27,348	18,514
Total, stocks..... "	1,325,292	1,362,839	1,368,108	1,480,114	1,619,679	1,711,456
Exportations..... "	25,942	37,836	27,056	25,564	42,770	102,293
Mis en conserve..... "	20,103	20,657	19,086	15,251	19,813	19,789
En magasin le 31 décembre..... "	29,208	33,350	33,719	41,085	45,045	46,100
CONSOMMATION TOTALE..... m. de liv.	1,250,039	1,271,296	1,287,647	1,395,214	1,512,051	1,543,184
CONSOMMATION PAR BOUCHE..... livres	70.0	69.7	69.2	73.7	78.5	78.7

42.—Stocks, distribution et consommation de viande et de saindoux, 1960-1965 (suite)

Détail	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Veau						
Animaux abattus au Canada..... milliers	1,081.7	1,048.8	990.1	1,049.6	1,091.5	1,248.3
Habillé, poids estimatif..... m. de liv.	125,155	123,754	121,488	127,436	134,800	156,443
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	3,925	4,970	3,852	3,867	5,094	5,918
Importations pour la consommation..... "	1	1	1	1	1	1
Total, stocks..... "	129,080	128,724	125,140	131,303	139,894	162,361
Exportations..... "	1	1	1	1	1	1
Mis en conserve..... "	959	1,321	1,198	1,419	1,424	1,248
En magasin le 31 décembre..... "	4,970	3,852	3,867	5,094	5,918	4,376
CONSUMMATION TOTALE..... m. de liv.	123,151	123,751	120,075	124,790	132,552	156,737
CONSUMMATION PAR BOUCHE..... livres	6.9	6.8	6.5	6.6	6.9	8.0
Mouton et agneau						
Animaux abattus au Canada..... milliers	737.4	816.0	764.6	697.4	690.6	566.2
Habillé, poids estimatif..... m. de liv.	31,561	35,086	32,671	30,481	29,124	24,583
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	6,080	7,816	9,832	7,054	9,298	9,147
Importations pour la consommation..... "	23,532	33,433	37,557	47,856	37,356	39,239
Total, stocks..... "	61,173	76,335	80,190	85,391	75,778	64,029
Exportations..... "	109	173	556	679	757	370
Mis en conserve..... "	810	1,185	1,232	1,408	1,227	1,454
En magasin le 31 décembre..... "	7,816	9,932	7,054	9,298	9,147	6,625
CONSUMMATION TOTALE..... m. de liv.	52,438	65,045	71,348	74,306	64,647	55,580
CONSUMMATION PAR BOUCHE..... livres	2.9	3.6	3.8	3.9	3.4	2.8
Porc						
Animaux abattus au Canada..... milliers	7,804.4	7,522.1	7,648.2	7,601.0	8,301.0	8,111.7
Habillé, poids estimatif..... m. de liv.	988,035	966,895	978,185	978,295	1,090,651	1,029,270
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	56,549	21,139	24,648	18,357	26,236	27,286
Importations pour la consommation..... "	17,706	41,859	35,602	89,465	53,758	37,222
Total, stocks..... "	1,062,290	1,029,593	1,038,435	1,086,117	1,139,645	1,093,778
Exportations..... "	67,691	52,394	47,922	47,420	53,959	53,099
Mis en conserve..... "	33,602	42,255	46,764	54,663	56,937	48,537
En magasin le 31 décembre..... "	21,139	24,648	18,357	25,236	27,286	22,555
CONSUMMATION TOTALE..... "	939,858	910,296	925,392	958,798	1,001,463	964,657
CONSUMMATION PAR BOUCHE..... livres	52.6	49.9	49.8	50.7	52.0	49.2
Conserve de viande						
Production estimative..... m. de liv.	86,681	84,928	88,893	92,263	98,653	94,032
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	127,274	48,473	42,775	29,478	17,560	15,860
Importations pour la consommation..... "	12,487	18,105	12,405	16,407	18,780	15,142
Total, stocks..... "	206,442	151,506	144,073	138,148	129,993	125,054
Exportations..... m. de liv.	24,357	9,623	16,487	21,991	8,324	6,107
En magasin le 31 décembre..... "	48,473	42,775	29,478	17,560	15,890	12,484
CONSUMMATION TOTALE..... m. de liv.	133,612	99,108	98,108	98,697	105,789	105,512
CONSUMMATION PAR BOUCHE..... livres	7.5	5.4	5.3	5.2	5.5	5.4
Issues						
Production estimative..... m. de liv.	95,849	95,389	95,501	98,454	107,873	112,791
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	5,251	5,012	5,906	5,001	6,217	6,835
Importations pour la consommation..... "	5,063	3,426	3,997	4,743	2,850	2,048
Total, stocks..... "	106,163	103,857	105,404	108,198	116,940	121,674
Exportations..... "	14,434	14,146	20,410	23,911	34,013	45,201
Mises en conserve..... "	1,673	2,059	1,818	2,057	2,034	1,815
En magasin le 31 décembre..... "	5,042	5,906	5,091	6,217	6,835	7,428
CONSUMMATION TOTALE..... m. de liv.	85,014	81,746	78,175	76,013	74,058	67,230
CONSUMMATION PAR BOUCHE..... livres	4.8	4.5	4.2	4.0	3.8	3.4

Renvois à la fin du tableau, p. 539.

43.—Stocks, distribution et consommation de viande et de saindoux, 1960-1965 (fin)

Détail	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Saindoux¹						
Production estimative.....m. de liv.	142,193	130,191	123,513	125,407	133,103	121,777
En magasin le 1 ^{er} janvier..... "	7,663	5,949	8,921	6,263	5,844	6,976
Importations pour la consommation. "	20,903	25,145	24,784	17,073	16,001	17,073
Total, stocks..... "	170,759	161,285	155,218	148,743	154,948	145,826
Exportations..... "	1,667	912	32	23	34	31
En magasin le 31 décembre..... "	5,949	6,921	6,263	5,844	6,976	5,073
CONSOMMATION TOTALE.....m. de liv.	163,143	153,452	148,923	142,876	147,938	140,722
CONSOMMATION PAR BOUCHE..... livres	9.1	8.4	8.0	7.5	7.7	7.2

¹ Petite quantité; comprise avec le bœuf.² Rogné de la graisse de saindoux et sans les issues.³ Comprend la production commerciale de saindoux et l'équivalent estimatif en saindoux de la graisse de porc récupérable dans tous les abattoirs non inspectés.

Section 4.—Statistique agricole du recensement

Les données du recensement de l'agriculture du 1^{er} juin 1966, n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage. Les rapports provisoires doivent paraître entre avril et juin 1967 et les rapports définitifs, en octobre et novembre de cette même année. Sur demande, le Bureau fédéral de la statistique fournit la liste de ces rapports ainsi que leurs prix.

Dans l'intervalle, les données des recensements de l'agriculture de 1956 et de 1961 sur le nombre de fermes et l'utilisation des terres agricoles, par province, paraissent dans les tableaux 43 et 44. L'*Annuaire* de 1966 contient d'autres données succinctes sur l'étendue des fermes, les personnes employées en agriculture, les machines agricoles, l'électrification des fermes et le capital agricole (pp. 553-556); pour les données sur le classement économique des fermes, le mode d'occupation et l'âge des exploitants de fermes, prière de se référer à l'*Annuaire* de 1963-1964 (pp. 501-505). On trouvera d'autres détails dans le Volume V du Recensement du Canada de 1961 et dans plusieurs rapports spéciaux sur le recensement, tous en offre au Bureau fédéral de la statistique ou chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

Nombre de fermes.—En 1961, il y avait 16 p. 100 moins de fermes au Canada qu'en 1956, année du recensement précédent. Le nombre a diminué de 575,015 en 1956 à 480,903 en 1961. Toutefois, cette diminution est attribuable en partie à une modification apportée à la définition de la ferme. Aux fins du recensement de 1956 (et 1951), on entendait par ferme une exploitation où se pratiquait l'agriculture, dont la superficie était de a) trois acres ou plus, ou b) d'une à trois acres et dont la production l'année précédente a été évaluée à \$250 ou plus. Pour le recensement de 1961, ferme signifiait une exploitation d'une acre ou plus qui avait vendu au cours des 12 mois antérieurs pour \$50 ou plus de produits agricoles. Selon la définition de 1956, les fermes ont diminué de 575,015 à 521,634 en 1961, soit d'environ 9 p. 100.

43.—Nombre de fermes, par province, recensements de 1956 et 1961

Province ou territoire	1956 (définition de 1956) ¹	1961 (définition de 1961) ¹	Variation pourcentuelle 1956-1961	1961 (définition de 1956) ¹	Variation pourcentuelle 1956-1961
Terre-Neuve.....	2,387	1,752	-26.6	3,358	+40.7
Île-du-Prince-Édouard.....	9,432	7,385	-22.2	8,025	-14.9
Nouvelle-Écosse.....	21,075	12,518	-40.6	18,264	-13.3
Nouveau-Brunswick.....	22,116	11,786	-46.7	18,331	-17.1
Québec.....	122,617	96,777	-21.9	108,865	-11.2
Ontario.....	140,602	121,333	-13.7	127,492	-9.3
Manitoba.....	49,201	43,806	-12.0	44,264	-10.0
Saskatchewan.....	103,391	93,924	-9.2	94,402	-8.7
Alberta.....	78,424	73,212	-7.8	74,661	-6.0
Colombie-Britannique.....	24,748	19,934	-19.5	23,946	-3.2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	22	26	+18.2	26	+18.2
Canada.....	575,015	480,903	-16.4	521,634	-9.3

¹ Voir le texte, page 539.

Superficie des fermes.—La superficie totale des fermes (définition du recensement de 1961) était de 172,551,051 acres, soit un peu moins que les 173,923,691 acres enregistrés en 1956. Pour l'ensemble du pays, la superficie des terres agricoles défrichées s'est accrue de 3 p. 100 (de 100,326,243 à 103,403,426 acres), mais celle des terres agricoles non défrichées (y compris les boisés de ferme et les pâturages naturels) a diminué de 6 p. 100 (de 73,597,448 à 69,147,625 acres). La diminution de la superficie agricole totale dans les six provinces de l'Est et en Colombie-Britannique a dépassé de près de 1,400,000 acres l'accroissement de la superficie agricole totale dans les provinces des Prairies et dans les Territoires. Comme l'indique le tableau 44, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été les seuls à déclarer plus de terres agricoles en culture en 1961 qu'en 1956; toutefois, l'accroissement total dans ces provinces a été un peu moins considérable que la diminution totale constatée dans les autres provinces. D'autre part, l'accroissement global de pâturages défrichés dans les quatre provinces de l'Ouest a été plus considérable que la diminution globale constatée dans les provinces de l'Est. Dans l'ensemble du pays, les jachères ont augmenté sensiblement.

44.—Utilisation de terres agricoles, par province, recensements de 1956 et 1961

Détail	Terre-Neuve		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick	
	1956	1961	1956	1961	1956	1961	1956	1961
	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres
Terre défrichée.....	24,234	29,455	645,492	579,558	629,874	497,521	951,291	734,197
En culture.....	15,968	12,919	419,099	391,112	416,235	329,114	617,279	482,548
Pâturage (défriché).....	5,739	4,097	201,225	167,913	161,424	127,468	252,686	200,047
Jachères.....	82	145	2,463	2,532	2,649	2,854	13,560	5,648
Autre.....	2,435	3,294	22,705	18,001	49,566	38,285	67,766	45,964
Terre non défrichée.....	47,580	34,166	419,371	350,599	2,145,768	1,732,874	2,030,158	1,465,568
Terre à bois.....	26,919	19,802	334,226	296,759	1,566,071	1,362,869	1,703,702	1,230,861
Autre.....	20,661	14,364	85,745	53,840	579,697	370,005	326,456	234,707
Total, superficie agricole.....	71,814	54,561	1,065,463	960,157	2,775,642	2,230,395	2,981,449	2,199,765

Renvois à la fin du tableau, p. 541.

44.—Utilisation de terres agricoles, par province, recensements de 1956 et 1961 (fin)

Détail	Québec		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
	1956	1961	1956	1961	1956	1961	1956	1961
	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres
Terre défrichée	8,629,835	7,864,176	12,572,157	12,632,924	11,453,733	11,963,994	40,506,000	43,117,813
En culture ¹	5,549,524	5,213,302	8,219,407	7,990,358	7,686,013	7,688,728	24,480,501	23,923,192
Pâturage (défriché).....	2,642,764	2,312,950	3,470,688	3,295,609	694,902	719,819	1,128,001	1,394,280
Jachères.....	67,082	46,344	333,973	244,842	2,827,551	3,230,995	14,193,468	17,179,572
Autre.....	370,465	291,580	548,089	502,115	345,317	325,352	704,030	620,769
Terre non défrichée	7,286,233	6,334,316	7,307,489	6,545,533	6,478,034	6,205,957	23,287,979	21,297,705
Terre à bois.....	4,677,903	4,501,305	3,338,870	3,257,589	1,566,494	1,490,673	2,379,043	2,194,920
Autre.....	2,402,490	1,833,011	3,968,619	3,287,944	4,911,540	4,715,284	19,908,936	19,102,785
Total, superficie agricole	15,916,128	14,198,492	19,879,646	18,578,507	17,931,817	18,169,951	62,793,979	64,415,518
	Alberta		Colombie-Britannique		Yukon et T. N.-O.		Canada	
	1956	1961	1956	1961	1956	1961	1956	1961
	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres	acres
Terre défrichée	23,746,113	25,388,527	1,166,782	1,303,263	712	1,088	100,326,243	103,463,426
En culture ¹	14,850,171	15,614,839	689,749	738,896	230	526	62,944,176	62,435,534
Pâturage (défriché).....	1,279,894	1,870,391	320,251	354,830	245	492	10,067,819	10,247,896
Jachères.....	7,991,264	7,449,758	87,479	81,785	44	11	24,619,625	28,243,386
Autre.....	524,784	553,539	69,273	77,752	193	59	2,704,623	2,476,610
Terre non défrichée	22,224,282	21,046,126	3,372,129	3,203,239	2,765	7,502	73,597,448	69,147,625
Terre à bois.....	2,891,128	2,138,137	855,308	752,990	887	1,484	19,540,541	17,247,389
Autre.....	19,333,154	19,807,989	2,516,731	2,450,299	2,878	6,018	54,056,907	51,900,236
Total, superficie agricole	45,970,395	47,223,653	4,538,881	4,506,552	4,477	8,590	173,923,691	172,551,051

¹ Comprend la terre à grande culture, à légumes, à fruits, et à pépinières.

Section 5.—Statistique internationale des cultures

Les tableaux 45 et 46 se fondent sur les estimations publiées en mars et avril 1966 par le *Foreign Agricultural Service*, du *Department of Agriculture* des États-Unis; ils fournissent la superficie et la production de blé et la production d'avoine et d'orge en 1964 et 1965 et la moyenne de 1955-1959 dans les principaux pays.

45.—Ensemencements et production estimés de blé dans certains pays en 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959

Continent et pays	Ensemencements			Production		
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)		
Amérique du Nord¹	74,169	89,910	79,689	1,600,000	1,958,000	2,023,000
Canada.....	22,730	29,686	28,282	465,618	600,424	677,917
États-Unis.....	49,128	49,121	49,313	1,095,357	1,290,650	1,326,747
Mexique.....	2,120	2,016	1,989	44,616	66,138	77,160

Renvoi à la fin du tableau, p. 542.

45.—Emblavures et production estimées de blé dans certains pays en 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959 (fin)

Continent et pays	Emblavures			Production		
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965
	(milliers d'acres)			(milliers de boisseaux)		
Europe¹.....	71,890	71,840	71,460	1,866,000	2,245,000	2,400,000
Europe occidentale ¹	46,580	46,040	46,600	1,313,000	1,585,000	1,635,000
Allemagne, République fédérale.....	3,059	3,574	3,489	139,071	191,161	159,749
Autriche.....	634	699	707	20,800	27,577	25,202
Belgique.....	501	533	562	26,669	33,065	31,500
Danemark.....	179	317	311	10,516	19,878	20,466
Espagne.....	10,728	10,059	10,506	165,400	145,720	160,000
Finlande.....	314	663	660	7,510	17,005	18,397
France.....	10,432	10,843	11,130	357,997	598,448	527,245
Grande-Bretagne.....	2,098	2,206	2,536	101,718	139,364	153,327
Grèce.....	2,704	2,964	2,776	57,760	79,720	73,437
Irlande.....	361	214	182	15,280	8,997	7,470
Italie.....	12,145	10,892	10,602	330,330	318,342	359,225
Norvège.....	35	18	10	1,130	740	434
Pays-Bas.....	250	374	392	14,311	26,163	25,392
Portugal.....	2,009	1,698	1,730	24,210	17,338	24,691
Suède.....	831	667	711	28,030	39,095	34,280
Suisse.....	243	251	250	10,860	13,705	12,570
Europe orientale ¹	25,310	25,800	24,800	553,000	660,000	765,000
Allemagne orientale.....	1,026	1,070	1,063	42,160	49,530	47,770
Bulgarie.....	3,466	3,138	3,090	79,000	74,590	108,400
Hongrie.....	3,112	2,747	2,674	68,500	75,665	86,200
Pologne.....	3,581	4,051	4,150	83,900	112,875	129,500
Roumanie.....	7,302	7,310	7,400	118,600	140,500	202,000
Tchécoslovaquie.....	1,818	2,053	2,026	54,500	67,200	65,140
Yougoslavie.....	4,750	5,189	4,151	102,000	135,950	127,150
U.R.S.S. (Europe et Asie) ²	159,000	167,800	161,000	1,910,000	2,100,000	1,700,000
Asie¹.....	144,490	147,200	145,200	1,871,000	1,924,000	1,990,000
Chine continentale.....	65,500	..	880,000
Chypre.....	196	165	162	2,741	1,680	2,940
Corée du Sud.....	317	361	..	4,470	6,140	..
Inde.....	30,393	33,349	33,245	331,870	362,300	443,800
Irak.....	2,540	27,120	23,500	29,500
Iran.....	95,950	95,500	106,600
Israël.....	137	138	168	2,420	4,650	5,440
Japon.....	1,551	1,256	1,176	60,485	45,709	47,289
Jordanie.....	638	733	696	5,460	10,828	10,500
Liban.....	162	146	146	1,680	1,470	2,000
Pakistan.....	11,741	12,544	13,272	130,703	154,185	169,940
Syrie.....	2,540	3,650	3,580	25,940	40,400	38,200
Turquie.....	16,990	17,600	18,000	227,890	257,000	275,000
Afrique¹.....	17,120	17,900	18,200	196,000	214,000	223,000
Algérie.....	4,658	46,364	41,200	49,600
Égypte.....	1,559	1,344	1,450	53,802	55,100	58,900
Maroc.....	3,888	3,776	4,095	35,720	43,940	48,350
République sud-africaine.....	2,500	3,150	3,130	27,640	39,390	25,980
Tunisie.....	2,908	2,743	2,735	17,800	12,900	19,100
Amérique du Sud¹.....	18,760	19,800	15,900	324,000	508,000	321,000
Argentine.....	11,598	14,500	..	225,940	415,000	240,900
Brésil.....	2,386	24,480	10,000	8,500
Chili.....	2,048	2,099	2,100	40,585	45,782	42,255
Colombie.....	423	262	314	5,012	3,123	4,042
Pérou.....	365	369	370	5,170	5,260	6,440
Uruguay.....	1,604	1,302	940	18,950	23,730	15,430
Océanie¹.....	9,995	18,100	17,400	173,000	378,000	270,000
Australie.....	9,892	17,919	17,160	168,217	368,800	260,000
Nouvelle-Zélande.....	103	184	200	4,810	9,016	9,500
Total mondial¹.....	495,400	523,600	509,000	7,946,000	9,327,000	8,867,000

¹ Total de production estimé et arrondi au million près; tient compte de certains pays indiqués et de certains autres pays producteurs non indiqués dont les chiffres ne sont pas connus.

² Estimations expérimentales non officielles sur la production.

48.—Production estimée d'avoine et d'orge, dans certains pays en 1964 et 1965, et moyenne de 1955-1959

Continent et pays	Avoine			Orge		
	Moyenne, 1955-1959	1964	1965	Moyenne, 1955-1959	1964	1965
	(milliers de boisseaux)					
Amérique du Nord¹	1,650,000	1,243,000	1,350,000	671,000	578,000	634,000
Canada.....	374,764	357,178	414,957	237,926	166,816	214,585
États-Unis.....	1,275,145	880,095	959,192	424,448	402,895	411,897
Mexique.....	5,308	5,390	6,370	8,500	7,810	7,920
Europe¹	1,315,000	1,100,000	1,095,000	1,050,000	1,617,000	1,630,000
Europe occidentale¹	935,000	805,000	780,000	800,000	1,317,000	1,365,000
Allemagne, République fédérale ¹	155,630	159,000	149,060	111,700	179,830	154,890
Autriche.....	23,740	22,520	19,300	17,110	27,800	24,710
Belgique.....	31,470	25,710	21,260	14,520	23,660	23,940
Danemark.....	51,210	56,560	53,670	110,090	179,130	189,460
Espagne.....	37,000	26,250	25,770	82,470	73,950	66,970
Finlande.....	48,160	51,120	70,280	15,010	16,990	23,040
France.....	224,270	159,150	167,490	197,890	311,910	334,750
Grande-Bretagne.....	163,310	92,750	84,980	148,200	345,520	376,180
Grèce.....	11,000	10,680	12,200	10,950	12,780	18,910
Irlande.....	34,360	19,950	20,580	16,110	22,770	24,220
Italie.....	37,400	32,080	36,330	13,240	11,550	13,060
Luxembourg.....	2,890	2,070	2,270	—	—	—
Norvège.....	9,320	8,650	7,810	13,480	22,060	22,270
Pays-Bas.....	32,140	28,920	25,000	12,970	17,260	17,120
Portugal.....	7,450	4,660	6,930	3,850	2,090	2,800
Suède.....	58,750	99,760	82,810	26,760	63,700	67,850
Suisse.....	3,860	2,800	2,140	3,430	4,820	4,270
Europe orientale¹	380,000	295,000	315,000	250,000	300,000	325,000
Allemagne orientale.....	72,338	53,400	51,950	37,760	68,710	63,380
Bulgarie.....	12,120	10,610	7,600	21,080	28,480	42,070
Hongrie.....	14,605	3,790	3,450	33,880	37,570	46,000
Pologne.....	168,650	154,000	174,000	53,630	58,240	62,700
Roumanie.....	22,530	5,440	8,300	16,940	15,980	16,090
Tchécoslovaquie.....	64,830	46,090	45,200	61,775	65,630	63,200
Yougoslavie.....	24,090	20,190	23,220	21,890	24,530	31,300
U.R.S.S. (Europe et Asie)¹	846,000	270,000	320,000	440,000	1,090,000	870,000
Asie¹	105,000	100,000	100,000	845,000	770,000	790,000
Chine.....	65,000	—	—	311,000	—	—
Chypre.....	—	—	—	3,050	2,600	5,970
Corée, République de.....	—	—	—	36,260	42,800	65,390
Inde.....	—	—	—	124,600	93,580	107,680
Irak.....	—	—	—	44,990	32,000	44,000
Iran.....	—	—	—	42,530	41,000	46,000
Israël.....	—	—	—	2,950	5,340	3,220
Japon.....	12,188	8,360	9,140	93,530	51,700	51,950
Pakistan.....	—	—	—	6,620	5,690	5,970
Syrie.....	466	140	140	16,060	29,260	31,700
Turquie.....	25,406	29,280	31,000	139,000	128,600	142,380
Afrique¹	15,000	15,000	12,000	125,000	115,000	120,000
Algérie.....	4,840	—	—	34,000	16,500	16,000
Maroc.....	1,570	1,330	1,220	55,250	55,070	55,000
République Arabe Unie.....	—	—	—	6,090	6,500	5,970
République sud-africaine.....	6,040	9,560	6,870	1,150	1,790	1,530
Tunisie.....	660	—	—	8,440	5,970	8,270
Amérique du Sud¹	77,000	70,000	50,000	77,000	67,000	48,000
Argentine.....	64,620	55,430	31,700	50,510	37,200	19,670
Chili.....	7,970	8,240	8,960	4,930	6,320	6,000
Colombie.....	—	—	—	3,290	5,050	4,410
Équateur.....	—	—	—	3,930	3,120	3,220
Pérou.....	—	—	—	8,550	8,400	8,820
Uruguay.....	2,789	8,900	6,130	1,460	1,840	1,150
Océanie	66,000	89,840	65,100	48,370	56,960	44,850
Australie.....	63,630	87,550	63,000	45,400	51,370	39,900
Nouvelle-Zélande.....	2,430	2,290	2,100	2,970	4,690	4,950
Total mondial¹	4,035,000	2,390,000	3,022,100	3,255,000	4,235,000	4,200,000

¹ Total estimé et arrondi au million près; tient compte de certains pays indiqués et de certains autres pays producteurs non indiqués dont les chiffres ne sont pas connus. ² Estimations expérimentales non officielles sur la production.

CHAPITRE XII.—FORÊTS*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. RESSOURCES FORESTIÈRES.....	544	SECTION 4. ADMINISTRATION, RECHERCHES ET CONSERVATION.....	558
SECTION 2. DÉGARNISSEMENT DES FORÊTS...	550	Sous-section 1. Programme forestier fédéral	558
SECTION 3. STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET DES INDUSTRIES CONNEXES		Sous-section 2. Programmes forestiers provinciaux.....	563
Sous-section 1. Forestage.....	552	Sous-section 3. L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada.....	572
Sous-section 2. Industrie du bois.....	553		
Sous-section 3. Industrie du papier et produits connexes.....	555		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les vastes forêts du Canada sont un actif inappréciable pour le pays et sa population depuis les débuts de la colonisation. La partie productive de ces forêts fournit un apport croissant au revenu national; elle contribue à l'économie du pays comme producteur de matières premières industrielles et comme moyen de subsistance pour des centaines de milliers de personnes. Le Canada est peut-être le seul pays au monde dont la richesse nationale dépend tellement des ressources forestières et du succès de ses industries forestières. Sa récolte annuelle de bois (environ 3,424 millions de pieds cubes) est le fondement d'une industrie d'exportation et d'utilisation nationale très complexe et diversifiée qui embauche directement plus de 300,000 personnes dont la rémunération atteint 1,200 millions de dollars par année. Les forêts canadiennes alimentent 8,000 scieries et 4,000 fabriques utilisant le bois, dont plusieurs petites fabriques qui contribuent beaucoup à la prospérité locale. L'industrie des pâtes et papiers à elle seule occupe le premier rang parmi les fabriques canadiennes au point de vue de l'emploi, des salaires versés, des nouveaux investissements et de la valeur nette de la production; la vente de produits forestiers à l'étranger représente environ 27 p. 100 de la valeur des exportations canadiennes.

Le rôle prédominant joué par les industries des pâtes et papiers, celles du bois d'œuvre et d'autres produits forestiers, dans l'essor du pays et de son économie actuelle, a porté bien des personnes à évaluer la forêt seulement en fonction du bois qu'on en tire. Mais la forêt a une autre fonction tout aussi importante. L'existence de zones boisées très étendues, productives ou non du point de vue de l'utilisation par l'homme, est nécessaire à l'équilibre de la nature pour protéger les surfaces de captation d'eau et assurer des approvisionnements d'eau, abaisser la température, réduire la vitesse du vent, défendre le sol contre la sécheresse et l'érosion et ménager un habitat aux oiseaux et aux animaux. Il est rassurant qu'une conscience grandissante de l'importance économique de la forêt, pour ses valeurs non commerciales notamment la récréation, la protection de la faune et des bassins hydrographiques, suscite une appréciation croissante de la véritable valeur de la forêt et développe ainsi une conception plus large de la question forestière.

Section 1.—Ressources forestières

Régions forestières†.—Les forêts canadiennes occupent une vaste superficie dans la zone tempérée du Nord mais les grandes différences de physiographie, de sol et de climat

* Les sections consacrées aux ressources forestières, ainsi qu'au dégarnissement des forêts et au programme forestier fédéral ont été revues au ministère des Forêts et du Développement rural, Ottawa. Le texte des programmes forestiers provinciaux a été rédigé par les autorités forestières des gouvernements provinciaux. Les sections portant sur les industries forestières et connexes ont été revues, sauf indication contraire, à la Section des forêts, Division de l'industrie, Bureau fédéral de la statistique.

† Une étude plus détaillée des régions forestières a paru dans le Bulletin 123, *Régions forestières du Canada*, publié par le ministère des Forêts et du Développement rural.

produisent des contrastes marqués dans leur caractère des diverses parties du pays; c'est pourquoi on peut discerner huit régions forestières assez bien définies. Voici ces régions, ainsi que l'étendue relative de chacune par rapport à la superficie boisée totale:

Région	%	Région	%
Boréale.....	82.1	Acadienne.....	2.0
Grands lacs—Saint-Laurent.....	6.5	Colombienne.....	0.8
Subalpine.....	3.7	Feuilleuse.....	0.4
Montane.....	2.3		
Côtière.....	2.2	TOTAL.....	100.0

Région boréale.—La Région boréale recouvre la majeure partie de la superficie forestière du Canada, formant une ceinture continue qui s'étend vers l'ouest depuis la côte atlantique de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'aux Rocheuses et vers le nord-ouest jusqu'à l'Alaska. L'épinette blanche et l'épinette noire en sont les essences caractéristiques; les autres résineux principaux sont le mélèze laricin dans toute la région, le sapin baumier et le pin gris dans l'Est et le Centre, ainsi que le sapin concolore et le pin de Murray dans l'Ouest et le Nord-Ouest. Bien que la région soit principalement résineuse, des arbres feuillus (peupliers et bouleaux à papier) se mêlent aux conifères dans le Centre et le Centre méridional, particulièrement dans la région qui fait la transition avec les prairies. La proportion d'épinette et de mélèze laricin augmente vers le nord et, le climat se faisant de plus en plus rigoureux, la forêt cède le pas aux lichens puis à la toundra. Dans l'Est, le long de la limite sud de la région, il y a en maints endroits mélange d'essences de la Région des Grands lacs et du Saint-Laurent, telles que le pin blanc et le pin rouge, le bouleau jaune, l'érable à sucre, le frêne noir et le thuya de l'Est.

Région des Grands lacs et du Saint-Laurent.—Autour des Grands lacs et le long de la vallée du fleuve Saint-Laurent s'étend une forêt d'essences très mélangées dont les principales sont le pin blanc et le pin rouge, la pruche de l'Est et le bouleau jaune. A ces arbres s'associent certaines autres essences communes à la Région feuillue, tels l'érable à sucre, l'érable rouge, le chêne rouge, le tilleul d'Amérique et l'orme blanc. Les autres arbres qui abondent sont le thuya de l'Est, le peuplier à grandes dents et à un degré moindre, le hêtre, le chêne blanc, le noyer cendré et le frêne d'Amérique. Les essences boréales, tels l'épinette blanche et l'épinette noire, le sapin baumier, le pin gris, le peuplier et le bouleau à papier, s'entremêlent tandis que l'épinette rouge abonde dans certaines régions humides de l'Est.

Région subalpine.—C'est une forêt de résineux qui croît dans la région montagneuse de l'Ouest canadien. Elle s'étend vers le nord jusqu'à la ligne de partage des eaux qui sépare le bassin des rivières Skeena, Nass et La Paix au sud et jusqu'à celle des rivières Stikine et Liard au nord. La présence d'épinette noire et d'épinette blanche, ainsi que de peuplier faux-tremble et de bouleau, fait qu'elle ressemble beaucoup à la Région boréale. Ses essences dominantes, l'épinette d'Engelmann, le sapin concolore et le pin de Murray, se retrouvent dans la Région boréale. On constate aussi la présence du sapin de Douglas de la forêt Montane, ainsi que de la pruche de l'Ouest, du thuya géant et du sapin gracieux de la forêt côtière. Les autres essences présentes sont le mélèze occidental, le pin à blanche écorce, le pin blanc de l'Ouest et, sur les montagnes côtières, le cyprès jaune et le tsuga de Patton.

Région montane.—La région occupe une grande partie des plateaux intérieurs de la Colombie-Britannique ainsi qu'une partie de la vallée de Kootenay et une petite superficie sur le versant oriental des Rocheuses. C'est un prolongement septentrional du type de forêt de la majeure partie du système montagneux de l'ouest des États-Unis, qui touche aux Régions côtière, colombienne et subalpine. Le pin à bois lourd est l'essence caractéristique des portions méridionales. Le sapin de Douglas croît un peu partout, mais surtout dans le Centre et le Sud de cette région. Le pin de Murray et le peuplier faux-tremble y sont généralement présents, ce dernier croissant abondamment dans le nord des secteurs du Centre. Dans les parties septentrionales, l'épinette d'Engelmann et le sapin concolore

de la Région subalpine prennent de l'importance, de même que le bouleau à papier; l'épinette blanche boréale y apparaît aussi. Dans plusieurs vallées arrosées se trouvent de vastes étendues d'herbes à balai et d'herbes fourragères.

Région côtière.—Elle forme une partie de la forêt de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord. Essentiellement résineuse, elle se compose surtout du thuya géant et de la pruche de l'Ouest; l'épinette de Sitka y abonde au nord et le sapin de Douglas pousse au sud. Le sapin gracieux et le cyprés jaune y sont nombreux et, de même que le tsuga de Patton et le sapin concolore, y sont communs à l'altitude de la limite de la forêt. Le pin argenté croît dans les parties méridionales et l'if occidental, ici et là. Les arbres feuillus, comme le peuplier de l'Ouest, l'aune de l'Oregon et l'érable à grandes feuilles, y sont clair-semés. L'arbousier et le chêne de Garry ne poussent au Canada que sur la côte sud-est de l'île Vancouver, dans les îles adjacentes et sur la terre ferme voisine. Les centres de peuplement de ces essences se trouvent plus au sud, aux États-Unis.

Région acadienne.—La majeure partie des provinces Maritimes, à l'exception de Terre-Neuve, se recouvre d'une forêt très apparentée à celle de la Région des Grands lacs et du Saint-Laurent et un peu apparentée à celle de la Région boréale. L'essence caractéristique en est l'épinette rouge, à laquelle s'associent le sapin baumier, le bouleau jaune et l'érable à sucre, et quelques pins rouges, pins blancs et pruches. Le hêtre à grandes feuilles était plus important dans le passé, mais la maladie de l'écorce l'a décimé en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les autres essences abondantes sont l'épinette noire, l'épinette blanche, le chêne rouge, l'orme blanc, le frêne noir, l'érable rouge, le bouleau à papier, le bouleau à feuilles de peuplier et les peupliers. Le thuya de l'Est, présent au Nouveau-Brunswick, est très rare ailleurs et le pin gris est apparemment absent de la vallée du haut Saint-Jean et de l'ouest de la Nouvelle-Écosse.

Région colombienne.—Une grande partie de la vallée de la rivière Kootenay, les vallées supérieures de la Thompson et du Fraser, ainsi que la région du lac Quesnel de la Colombie-Britannique, renferment une forêt de résineux qui ressemble beaucoup à celle de la Région côtière. Le thuya géant et la pruche de l'Ouest sont les essences caractéristiques de cette «zone humide» de l'intérieur. S'y associent le sapin de Douglas, qui y est généralisé, et, dans les portions sud, le pin argenté, le mélèze occidental, le sapin grandissime et l'if occidental. L'épinette d'Engelmann de la Région subalpine abonde dans la vallée supérieure du Fraser et croît quelque peu aux niveaux supérieurs de la forêt dans le reste de la région. Aux altitudes moins hautes de l'Ouest et dans quelques parties de la vallée de la Kootenay, la forêt passe à la Région montane et, en quelques endroits, aux herbages.

Région feuillue.—Une petite portion de cette forêt, répandue dans l'est des États-Unis, s'étend dans le sud-ouest de l'Ontario entre les lacs Huron, Érié et Ontario. On y trouve, éparpillées parmi les arbres feuillus communs à la Région des Grands lacs et du Saint-Laurent, tels l'érable à sucre, le hêtre à grandes feuilles, l'orme blanc, le tilleul d'Amérique, le frêne rouge, le chêne blanc et le noyer cendré, d'autres essences feuillues qui ne poussent pas plus au nord. Parmi ces essences se rencontrent le tulipier, le magnolia à feuilles acuminées, le faux bananier, le mûrier rouge, le chicot du Canada, le gainier du Canada, le nyssa sylvestre, le frêne anguleux, le sassafras, le noyer à noix douces, le noyer à noix de cochon et le chêne écarlate, noir et des marais. Le noyer noir d'Amérique, le sycomore et le chêne bicolore se confinent surtout à cette région. Les résineux y sont peu nombreux et comprennent surtout le pin blanc, le mélèze laricin, le cèdre rouge et la pruche, tous éparpillés.

Superficie boisée.—On estime la superficie boisée du Canada à 1,710,788 milles carrés, dont 57 p. 100 environ sont productifs, ce qui veut dire qu'elles peuvent produire du bois marchand. Le reste des forêts ne peut produire de bois marchand, soit en raison de conditions adverses de climat, de sol ou d'humidité, soit parce qu'il s'agit de réserves forestières dont on ne possède pas d'inventaire. Le tableau 1 indique les superficies de forêts productives et non productives dans chaque province et territoire. Les forêts du Canada sont classées par genre de boisés et par province, au chapitre X, p. 470.

1.—Forêts productives et non productives, par province

Province ou territoire	Forêts productives	Forêts non productives	Superficie totale des forêts
	(milles carrés)		
Terre-Neuve.....	33,862	53,930	37,792
Ile-du-Prince-Édouard.....	813	121	934
Nouvelle-Écosse.....	15,080	1,194	16,274
Nouveau-Brunswick.....	23,887	442	24,329
Québec.....	220,625	157,500	378,125
Ontario.....	164,568	97,174	261,742
Manitoba.....	58,189	64,632	122,821
Saskatchewan.....	50,239	67,499	117,738
Alberta.....	116,572	41,023	157,595
Colombie-Britannique.....	208,411	59,227	267,638
Total, provinces.....	892,246	542,742	1,434,988
Yukon.....	42,100	39,100	81,200
Territoires du Nord-Ouest.....	33,600	161,000	194,600
Canada.....	967,946	742,842	1,710,788

Avec l'aide du gouvernement fédéral, les autorités provinciales font périodiquement des inventaires forestiers et, grâce à leur collaboration, le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural dresse l'inventaire forestier national (voir page 477). Le tableau 2 donne les plus récentes estimations du bois sur pied par province et région. Ces estimations sont révisées à mesure que les inventaires se font plus précis et plus complets.

2.—Total estimatif du bois sur pied au Canada, par genre et volume et par province et région

Province et région	Résineux			Feuillus			Total		
	Gros bois ¹	Petit bois ²	Total	Gros bois ¹	Petit bois ²	Total	Gros bois ¹	Petit bois ²	Total
	millions de pi. cu.	milliers de cordes	millions de pi. cu.	millions de pi. cu.	milliers de cordes	millions de pi. cu.	millions de pi. cu.	milliers de cordes	millions de pi. cu.
Terre-Neuve.....	2,125	136,400	13,719	244	3,922	577	2,389	140,322	14,296
Labrador.....	1,166	70,000	7,063	77	2,353	277	1,182	72,353	7,352
Ile.....	1,020	66,400	6,664	167	1,569	800	1,187	67,969	6,964
Ile-du-Prince-Édouard.....	20	1,828	173	7	800	75	27	2,629	250
Nouvelle-Écosse.....	2,149	50,824	6,469	1,529	20,988	3,313	3,678	71,812	9,732
Nouveau-Brunswick.....	4,300	89,978	11,948	2,652	26,713	4,923	6,952	116,891	16,871
TOTAL, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE.....	8,594	279,031	32,311	4,432	52,423	8,888	13,026	331,454	41,199
Québec.....	59,702	290,220	84,371	17,472	73,985	23,761	77,174	364,206	108,132
Ontario.....	21,584	530,236	66,654	26,466	228,825	44,916	47,050	759,061	111,570
TOTAL, PROVINCES CENTRALES.....	81,286	820,456	151,025	42,938	302,810	68,677	124,224	1,123,266	219,702
Manitoba.....	1,863	92,498	9,725	1,065	24,188	3,121	2,928	116,686	12,846
Saskatchewan.....	1,742	128,686	12,681	3,174	84,909	10,391	4,916	213,595	23,072
Alberta.....	13,241	207,720	30,897	12,343	137,885	24,063	26,584	345,805	54,900
TOTAL, PROVINCES DES PRAIRIES.....	16,846	428,904	53,303	16,582	246,982	37,575	33,428	675,886	90,878
Colombie-Britannique.....	292,020	766,021	357,132	14,337	64,119	19,787	306,357	830,140	376,919
Yukon.....	926	76,000	7,386	180	18,700	1,770	1,106	94,700	9,156
Territoires du N.-O.....	600	112,000	10,120	424	41,000	3,909	1,024	153,000	14,029
Canada.....	406,272	2,482,413	611,277	78,893	736,634	146,666	479,145	3,268,448	751,883

¹ Dix pouces ou plus d.h.p. (propres aux sciages).² De quatre à neuf pouces (morceaux de 85 pi. cu.).

Régime foncier des terres boisées.—Les sociétés constituées et les particuliers possèdent 9 p. 100 des forêts productives du Canada. La Couronne, du chef du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, possède le reste. Des droits de coupe du bois appartenant à la Couronne, en vertu de baux ou de permis, ont été accordés à l'égard de 23 p. 100 de toutes les forêts productives; le reste comprend des forêts productives inaliénées et des terres fédérales comme les réserves indiennes, les zones militaires, etc.

Les boisés des 480,903 fermes du pays (1961) forment 3 p. 100 environ de toutes les forêts productives. Ces petits boisés, de trois ou quatre acres jusqu'à 200 acres et plus, comptent parmi les forêts les plus accessibles du pays. De plus, les boisés de l'Est sont, en général, très productifs, étant dans le sud du pays et souvent sur des terres beaucoup plus riches que celles où croissent les forêts septentrionales.

3.—Régime foncier des terres boisées occupées et productives, par province

(Superficie nette en milles carrés)

Province ou territoire	Terres provinciales de la Couronne			Terres fédérales de la Couronne	Terres privées			Total, terres boisées occupées et productives
	Baux et licences	Permis et ventes	Total	Total	Boisés de ferme	Autres	Total	
Terre-Neuve.....	25,976	—	25,976	—	31	1,715	1,746	27,722
Labrador.....	19,219	—	19,219	—	—	—	—	19,219
Île.....	6,757	—	6,757	—	31	1,715	1,746	8,503
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	—	3	417	358	805	808
Nouvelle-Écosse.....	1,148	19	1,167	31	2,130	9,525	11,655	12,853
Nouveau-Brunswick.....	10,403	—	10,403	413	1,923	10,459	12,382	23,198
Québec.....	77,805	—	77,805	225	6,678	18,436	25,114	103,144
Ontario.....	83,903	—	83,919 ¹	96	5,086	11,105	16,191	100,206
Manitoba.....	1,488	600	2,088	320	2,327	1,489	3,816	6,224
Saskatchewan.....	1,815	1,000	2,815	592	2,216	2,081	4,297	7,704
Alberta.....	7,659	—	7,659	1,631	3,317	—	3,317	12,607
Colombie-Britannique.....	3,854	2,344	6,178	920	1,147	9,141	10,288	17,386
Yukon.....	—	—	—	2	2	—	2	27
Territoires du N.-O.....	—	—	—	25	—	—	—	2
Canada.....	214,031	3,963	218,010¹	4,258²	25,274	64,339	89,613	311,881

¹ Comprend 16 milles carrés «d'autres» terres provinciales de la Couronne. ² Sur ce total, 320 milles carrés sont occupés en vertu de baux ou de permis (293 en Alberta, 25 dans le Yukon et 2 dans les Territoires du Nord-Ouest).

Arbres forestiers du Canada*.—Le pays compte plus de 150 essences forestières, dont 31 sont des résineux, communément appelés «bois tendres». Environ les deux tiers des résineux et 10 p. 100 du grand nombre d'essences feuillues ou «bois durs» ont une valeur commerciale.

Les épinettes sont les principaux arbres forestiers du Canada. S'il est vrai que l'épinette rouge ne pousse que dans l'Est et les épinettes de Sitka et d'Engelmann, seulement dans l'extrême ouest du pays, par contre l'épinette noire et l'épinette blanche prolifèrent depuis l'Atlantique presque jusqu'à la côte du Pacifique et en Alaska. En fait, les épinettes forment environ le tiers du volume du bois sur pied du pays. Ces arbres servent à la fabrication de pâte à papier, de bois d'œuvre et de contre-plaqué.

Viennent en deuxième lieu, les pins à feuilles jumelées, le pin gris qu'on trouve depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'au nord de l'Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, et le pin de Murray, qui pousse dans l'Alberta occidental, en Colombie-Britannique et au Yukon. Ces pins forment 11 p. 100 du bois sur pied.

* Texte rédigé par M. John W. Ker, professeur de foresterie, Université du Nouveau-Brunswick; reproduction autorisée à titre gracieux par Timberjack Machines Limited. Les essences forestières dominantes dans chaque région forestière sont données aux pages 544-545. Le bulletin N° 61 du ministère des Forêts et du Développement rural, intitulé *Arbres indigènes du Canada*, donne des renseignements détaillés à leur sujet.

En troisième lieu viennent les véritables sapins. Le plus répandu est le sapin baumier dont l'aire de distribution s'étend de la côte de l'Atlantique jusqu'au centre nord de l'Alberta. Dans l'extrême ouest du pays poussent trois essences: le sapin grandissime, qui se trouve dans le sud de la Colombie-Britannique, tant sur la côte que dans l'intérieur; le sapin gracieux qui croît à une certaine altitude sur la côte du Pacifique; et le sapin concolore qui est répandu dans les montagnes et l'intérieur de la Colombie-Britannique, ainsi que dans les contreforts des Rocheuses en Alberta et dans le sud du Yukon. Leur bois sert habituellement à la fabrication de pâte à papier et parfois de billes de sciage.

Vient ensuite, du point de vue de l'abondance, une famille de huit essences à grandes feuilles caduques: le peuplier faux-tremble, le peuplier à grandes dents, le peuplier baumier, et cinq essences du type cotonnier, soit le peuplier de l'Est, le peuplier de l'Ouest, le peuplier à feuilles lancéolées, le peuplier à feuilles étroites et le peuplier de Sargent. C'est le peuplier faux-tremble qui est le plus répandu, suivi du peuplier baumier. Pour sa part, le peuplier de l'Ouest est celui qui atteint la plus grande taille. En demande pour la fabrication des placages, cette essence et ses hybrides produisent d'énormes quantités de bois par acre si l'on a recours à des coupes partielles fréquentes et à de vigoureuses mesures d'aménagement. Le bois des autres essences de ce groupe sert à la fabrication de paille de bois et de pâte à la soude.

La pruche se classe au cinquième rang des arbres forestiers du Canada. Trois des essences sont indigènes: la pruche de l'Est qui pousse dans les Maritimes, le sud du Québec et de l'Ontario; la pruche de l'Ouest qui pousse à faible ou à moyenne altitude dans les zones humides de la région côtière ou de l'intérieur de la Colombie-Britannique; le tsuga de Patton, qui pousse à haute altitude dans les montagnes du sud de la Colombie-Britannique, mais qui vit aussi jusqu'au niveau de la mer dans des stations humides et exposées sur la côte nord de la Colombie-Britannique et dans le prolongement méridional de l'Alaska. La pruche de l'Ouest est une essence forestière précieuse comme bois à pâte. La pruche de l'Est est la principale source commerciale du tannin. Son bois sert à la fabrication de traverses de chemin de fer, de douves en bois, de bois d'œuvre et de pâte à papier. Quant au tsuga de Patton, il ne constitue pas une source importante de bois.

L'arbre qui a contribué plus que tout autre à la réputation mondiale du bois d'œuvre de la Colombie-Britannique est la variété côtière du sapin de Douglas. Cet arbre est dominant dans le sud de la région côtière et dans le sud-est de l'île Vancouver. L'autre variété, la variété glauca Franco, croît un peu partout dans les Rocheuses. On se sert beaucoup du sapin de Douglas comme bois d'œuvre et bois de construction, en plus de l'utiliser à la fabrication du contre-plaqué, de pilotis et de pâte à papier au sulfate.

Viennent ensuite les thuyas, y compris les thuyas nains et le cyprès jaune. L'aire du thuya de l'Est s'étend de l'ouest de la Nouvelle-Écosse jusqu'au Manitoba. Son bois est léger et il résiste bien à la carie. Le thuya géant revêt une importance primordiale pour la Colombie-Britannique. Dans les forêts vierges, il atteint une hauteur de 150 à 200 pieds et un diamètre de 8 à 10 pieds. On l'utilise sous forme de bois d'œuvre, de bardeaux fendus ou non, de poteaux et de perches. A plus grande altitude, dans la région côtière de la Colombie-Britannique, le thuya géant cède la place au cyprès jaune. Le bois de cette essence résiste aussi à la carie et est apprécié en construction navale et en boiserie intérieure. Il sert aussi à fabriquer des perches, des pilotis et des séparateurs de pile.

Enfin, il y a les bouleaux. Le plus répandu est le bouleau à papier qui croît partout au Canada. Le bouleau occidental est un grand arbre qui atteint la hauteur de cent pieds et un diamètre de 3 à 4 pieds. On le trouve dans le nord et l'ouest de l'Alberta, en Colombie-Britannique, ainsi que sur la côte Atlantique. Cependant, le principal arbre à bois dur de l'est du Canada est le bouleau jaune, qui pousse dans le sud de Terre-Neuve, les Maritimes, le Québec et l'Ontario. Son bois est fort en demande pour la fabrication de parquets, de meubles, de placages et de traverses de chemins de fer.

Le Canada est vraiment fortuné de posséder une telle variété d'essences forestières utilisables. Le pin blanc et l'épinette blanche dans l'Est, le sapin de Douglas, le thuya géant et la pruche de l'Ouest en Colombie-Britannique ont permis au Canada d'atteindre au rang enviable de premier pays dans le commerce des produits forestiers.

Section 2.—Dégarnissement des forêts

La présente section donne un aperçu général du dégarnissement et de l'accroissement naturel des forêts, ainsi que la statistique des incendies et des pertes qu'ils causent. On trouvera à la section 4 le détail de la lutte scientifique contre les calamités naturelles (incendies, insectes et autres).

Le tableau 4 donne la moyenne annuelle et la cause du dégarnissement des réserves de bois marchand. De la superficie totale dégarni pendant la décennie 1953-1962, 86 p. 100 ont été utilisés et 14 p. 100 détruits par l'incendie. (L'étendue des dommages causés par d'autres éléments, tels que les insectes, les maladies et la mortalité naturelle, n'est pas connue. Les pertes attribuables aux insectes et aux maladies dépasseraient, à elles seules, un milliard de pieds cubes de bois marchand par année.) Les 3,232,353 M pi. cu. de bois utilisés annuellement comprennent 50 p. 100 de billes et de billots, 40 p. 100 de bois à pâte, plus de 8 p. 100 de bois de chauffage et près de 2 p. 100 de produits divers. Un peu plus de 4. p. 100 de tout le bois utilisé sont exportés sous forme de billes, de billots et de bois à pâte.

Les forêts productives du Canada (967,946 milles carrés) constituent la réserve où le pays puisera pendant de longues années. On estime le bois marchand de cette superficie à 751,883 millions de pieds cubes; l'utilisation annuelle moyenne de 3,232,353,000 de pieds cubes au cours de la décennie 1953-1962 représentait donc moins de 0.5 p. 100 des stocks. L'utilisation n'est pas uniforme dans toute l'aire productive accessible, mais elle se concentre dans la superficie relativement petite des terres boisées occupées (terres louées à bail ou faisant l'objet de permis de coupe, et terres privées). Ainsi, à cause du danger de trop pousser la coupe sur ces superficies occupées, il faut que l'exploitation se fasse de façon méthodique dans toutes les forêts commerciales pour conserver aux industries forestières leur haut rang dans l'économie canadienne. Aussi l'utilisation efficace du bois abattu influe beaucoup sur le dégarnissement.

4.—Utilisation et dégarnissement de la forêt, moyenne décennale de 1953-1962

Détail	Bois utilisable	Dégarnissement par rapport au total
	M pi. cu.	%
Produits utilisés		
Billes et billots		
Usage domestique.....	1,608,424	42.8
Exportation.....	8,399	0.2
Bois à pâte		
Usage domestique.....	1,153,567	30.7
Exportation.....	128,933	3.4
Bois de chauffage.....	276,731	7.4
Autres produits.....	56,269	1.5
Total, utilisation.....	3,232,353	86.0
Pertes		
Causes par les incendies.....	526,220	14.0
Total, dégarnissement.....	3,758,573	100.0

Statistique des incendies de forêt.—On a signalé 6,944 incendies de forêt en 1964, soit 10 p. 100 de moins qu'en 1963. Quoique la superficie globale incendiée ait été de six fois supérieure à celle de l'année précédente, seulement un peu plus du cinquième était peuplé de bois marchand. En réalité, les pertes de bois de sciage ont été moins considérables qu'en 1963, et ne représentaient que 5.8 p. 100 des pertes moyennes de 1954-1963. Toutefois, les pertes en petit bois ont été quatre fois plus considérables qu'en 1963 et ont aussi été sensiblement supérieures à la moyenne décennale. Estimés en valeur monétaire, les dommages causés par les incendies étaient supérieurs de 53 p. 100 à ceux de 1963, tout en étant inférieurs à la moitié des pertes monétaires moyennes de la décennie.

5.—Pertes dues aux incendies de forêt, 1963 et 1964 par rapport à la moyenne décennale de 1954-1963

Détail	Moyenne, 1954-1963	1963	1964
Total, incendies nombre	6,142	7,670	6,944
Incendies de moins de 10 acres..... "	5,036	6,545	5,794
Incendies de 10 acres et plus..... "	1,106	1,125	1,160
Superficie incendiée acres	2,388,025	470,001	2,993,290
Bois marchand..... "	566,824	97,783	683,826
Bois non marchand..... "	509,557	114,336	634,179
Terres déboisées..... "	317,216	63,465	32,082
Terres non boisées..... "	994,428	194,417	1,643,203
Étendue moyenne des incendies acres	389	61	431
Bois marchand incendié			
Bois de sciage..... M pi.m.p.	1,358,301	124,059	78,201
Petit bois..... cordes	2,921,547	743,150	3,209,489
Évaluation de la destruction¹ \$	13,605,475	4,265,926	6,522,947
Bois marchand..... \$	9,401,355	2,640,283	4,715,002
Bois non marchand..... \$	2,655,960	785,651	1,222,675
Terres déboisées..... \$	429,063	221,464	96,766
Autres propriétés incendiées..... \$	1,119,077	618,528	488,504
Frais d'extinction \$	5,461,610	4,772,714	4,430,041
Total, dommages et frais d'extinction \$	19,267,085	9,038,640	10,952,988
Superficie protégée milles carrés	..	1,402,185	1,514,924

¹ Compte non tenu des dommages intéressant le sol, la régularisation des débits, la faune, les divertissements et les aménagements touristiques.

6.—Pertes dues aux incendies, par province ou région, 1963 et 1964 par rapport à la moyenne décennale de 1954-1963

Province ou terres fédérales	Moyenne de 1954-1963			1963			1964		
	Incendies	Superficie incendiée	Frais d'extinction et dommages	Incendies	Superficie incendiée	Frais d'extinction et dommages	Incendies	Superficie incendiée	Frais d'extinction et dommages
	nombre	acres	\$	nombre	acres	\$	nombre	acres	\$
Provinces									
Terre-Neuve.....	196	121,471	939,446	109	5,196	26,922	131	358,215	1,758,489
Île-du-Prince-Édouard.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nouvelle-Écosse.....	374	7,553	106,909	376	2,399	22,552	562	8,739	59,204
Nouveau-Brunswick.....	272	12,647	206,967	376	2,388	38,885	512	5,770	96,729
Québec.....	611	158,947	2,446,850	1,172	96,220	3,566,242	1,157	71,118	1,999,570
Ontario.....	1,408	205,197	5,362,601	1,885	56,138	1,831,430	1,829	28,124	1,243,675
Manitoba.....	356	503,029	1,194,138	443	70,477	188,912	581	836,278	1,182,812
Saskatchewan.....	228	283,758	809,693	255	141,507	772,746	469	1,174,174	1,893,394
Alberta.....	380	159,471	2,729,676	554	17,609	1,466,334	361	18,907	1,141,877
Colombie-Britannique.....	1,922	453,737	4,741,443	2,345	46,346	975,156	1,120	7,746	298,776
Terres fédérales									
Yukon.....	62	181,194	276,392	44	11,679	55,615	25	480	4,019
Territoires du Nord-Ouest.....	78	284,413	410,050	69	19,897	89,194	162	470,464	1,182,737
Parcs nationaux.....	36	5,999	40,325	29	186	3,854	25	12,819	49,702
Terres indiennes.....	2	2	2	1	1	1	2	1	2
Autres terres fédérales (zones militaires comprises).....	19	609	2,595	13	59	798	19	1,336	32,004

¹ Non déclaré.

² Compris dans les chiffres provinciaux.

En 1964, la foudre a causé 29 p. 100 des incendies de forêt, représentant 80 p. 100 de toute la superficie incendiée. Ainsi, près des trois quarts des incendies de l'année, mais moins d'un cinquième de la superficie brûlée, étaient attribuables à des négligences humaines. Les vacanciers séjournant en forêt ont été responsables de la plupart des incendies causés par l'homme.

7.—Incendies de forêt, selon la cause, 1963 et 1964

Cause	1963		1964		Cause	1963		1964	
	nombre	%	nombre	%		nombre	%	nombre	%
Activités récréatives.....	2,080	27	1,617	23	Causes inconnues.....	240	3	391	6
Colonisation.....	864	11	959	14		Total, causés par l'homme.....	5,319	69	4,955
Exploitation forestière...	124	2	217	3	Foudre.....		2,351	31	1,989
Chemins de fer.....	231	3	220	3	Total, tous incendies.....	7,670	100	6,944	100
Autres industries.....	417	6	238	3					
Incendie volontaire.....	323	4	331	6					
Causes diverses connues..	1,040	13	932	13					

Section 3.—Statistique de l'industrie forestière et des industries connexes

La présente section traite des nombreuses industries qui s'occupent d'exploitation forestière et de transformation du bois en une grande variété de produits qu'exige la vie moderne. Les vastes forêts du Canada fournissent la matière première à plusieurs importantes industries primaires en voie d'expansion, c'est-à-dire les scieries, les ateliers de rabotage, les fabriques de bardeaux, les usines de placages et de contre-plaqués, de panneaux d'agglomérés et de pâtes et de papiers. A leur tour, ces établissements fournissent la matière première à une multitude d'industries secondaires qui transforment les produits des industries primaires en produits finis par exemple, châssis, portes, pièces de menuiserie, boîtes en bois, meubles, papiers façonnés et autres marchandises en papier, et autres. Toutefois, une bonne partie de la production des industries forestières de base est exportée; cela est particulièrement vrai dans le cas des scieries et des fabriques de pâtes et papiers qui contribuent pour une large part à la valeur du commerce d'exportation et fournissent ainsi les devises nécessaires à l'importation de produits étrangers.

Les données statistiques de l'activité manufacturière et de l'activité totale de l'industrie du bois apparaissent dans un certain nombre de tableaux au chapitre XVI (Fabrication). Ces données, de même que celles qui figurent aux tableaux de la présente section, s'appuient sur la Classification type révisée des industries et le nouveau concept de l'établissement exposé au chapitre XVI.

Sous-section 1.—Forestage

Les forêts du Canada fournissent la matière première aux scieries, aux ateliers de rabotage, aux fabriques de bardeaux, de placages, de contre-plaqués, de panneaux d'agglomérés, de pâte et de papier, ainsi que les billes exportées à l'état naturel et autres produits, tels que le bois de chauffage, les perches, les pilotis, les piquets de clôture, les étais des mines, les arbres de Noël, etc. Les tableaux 8 et 9 donnent le volume estimatif du bois coupé au Canada par province et selon le genre de produit.

8.—Volume du bois coupé, par province, 1959-1963

Province ou territoire	1959	1960	1961	1962	1963
(milliers de pieds cubes)					
Terre-Neuve.....	96,695	126,702	98,014	74,649	89,027
Ile-du-Prince-Édouard.....	10,594	10,834	10,157	5,514	6,045
Nouvelle-Écosse.....	89,612	98,095	96,747	81,907	86,554
Nouveau-Brunswick.....	172,602	187,297	193,346	140,627	198,258
Québec.....	877,158	879,914	914,096	876,043	913,542
Ontario.....	531,828	541,329	494,048	519,414	536,077
Manitoba.....	51,766	45,255	37,602	53,160	41,536
Saskatchewan.....	44,821	49,860	44,036	47,844	42,091
Alberta.....	135,003	148,485	118,390	131,706	133,472
Colombie-Britannique.....	1,173,965	1,337,997	1,295,038	1,496,832	1,621,649
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	2,843	5,697	1,815	4,106	3,965
Canada.....	3,186,357	3,431,463	3,303,289	3,431,802	3,671,236

9.—Volume du bois coupé, par produit, 1961-1963

Produit	1961		1962		1963	
	Quantité déclarée ou évaluée	Volume équivalent en M pi. cu. ¹	Quantité déclarée ou évaluée	Volume équivalent en M pi. cu. ¹	Quantité déclarée ou évaluée	Volume équivalent en M pi. cu. ¹
Billes et billots..... M pi. m. p.	8,800,339	1,684,991	9,934,202	1,894,740	10,903,237	2,083,854
Bois à pâte..... cordes	15,474,266	1,315,314	14,624,151	1,243,052	15,511,520	1,318,479
Bois de chauffage..... "	2,993,845	239,508	2,816,193	225,296	2,643,700	210,896
Poteaux et pilotis..... M pi. cu.	24,820	24,820	25,887	25,887	18,881	18,881
Bois rond de mine..... "	77,394	6,578	67,479	5,718	64,694	5,498
Piquets de clôture..... nombre	10,453,678	12,545	13,481,772	16,178	18,797,800	22,557
Traverses de clôture..... "	769,345	770	894,063	894	732,550	733
Bois de carbonisation..... cordes	38,750	3,109	39,500	3,189	46,000	3,680
Bois rond divers..... M pi. cu.	15,663	15,663	16,879	16,879	6,658	6,658
Total.....	...	3,245,289	...	3,431,802	...	3,671,236

¹ Pour l'estimation du volume annuel du bois coupé, certains facteurs de conversion ont été employés, dont chacun représente, en pieds cubes, la quantité de bois marchand nécessaire pour produire une unité du produit en question. Le facteur employé pour les billes et billots est 175 pi. cu. par M pi. m. p. pour la région côtière de la Colombie-Britannique et 200 pour le reste du Canada. Autres facteurs: bois à pâte et bois rond de mine, 85; bois de chauffage et de carbonisation, 80; piquets de clôture, 1,2; et traverses de clôture, 1.

Sous-section 2.—Industrie du bois

La Classification type des industries subdivise le groupe de l'industrie du bois en catégories d'industries, comme il suit: les scieries et les ateliers de rabotage, les fabriques de bardeaux, de placages, de contre-plaqué, de châssis, de portes, d'autres pièces de menuiserie, de parquets en bois dur, de boîtes, de cercueils et autres industries diverses du bois. Cette dernière classe est subdivisée à son tour et comprend les industries suivantes: préservation du bois, manches d'outils, tournage, articles de ménage en bois, tonnellerie et autres industries du bois *n.d.a.*

Les scieries, les ateliers de rabotage, les fabriques de bardeaux, de placages, de contre-plaqué et de panneaux d'agglomérés (l'industrie des panneaux d'agglomérés est comprise dans les autres industries du bois *n.d.a.*) se servent surtout de billes comme matière première. On les appelle parfois industries primaires du bois; elles font l'objet d'une analyse distincte ci-dessous. Les autres industries, dites industries secondaires du bois, usinent davantage une partie de la production des industries primaires afin d'en faire une grande variété de produits. Toutefois, la majeure partie de la production des industries primaires n'est pas usinée davantage.

Les scieries et les ateliers de rabotage.—Le bois d'œuvre constitue à lui seul, et de loin, le plus important produit des scieries et ateliers de rabotage. Comme l'indique le tableau 10, la Colombie-Britannique se classe première en ce domaine. Il faut tenir compte aussi de ce que les chiffres concernant les expéditions indiqués aux tableaux 10 et 11 représentent parfois le même bois, car les ventes de bois d'œuvre d'une scierie à une autre sont rapportées à titre d'expéditions par les deux établissements. Il en va de même dans une mesure plus ou moins grande dans la plupart des industries.

Outre le bois d'œuvre produit par les scieries et les ateliers de rabotage, une petite quantité est produite par des établissements classés dans d'autres industries, portant la production totale de bois d'œuvre au Canada en 1964 à 10,363,564 M pi.m.p.

10.—Production et expéditions de bois d'œuvre et valeur des expéditions de tous les produits de scieries et d'ateliers de rabotage, par province, 1964

Province ou territoire	Bois d'œuvre			Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication
	Production	Quantité expédiée	Valeur des expéditions	
	M pi.m.p.	M pi.m.p.	milliers de dollars	milliers de dollars
Terre-Neuve.....	16,847	20,957	1,598	1,897
Île-du-Prince-Édouard.....	5,482	2,270	182	220
Nouvelle-Écosse.....	206,452	175,778	12,779	15,761
Nouveau-Brunswick.....	352,427	332,135	25,031	32,561
Québec.....	1,378,982	1,264,293	95,233	116,807
Ontario.....	753,453	669,552	61,084	74,358
Manitoba.....	22,145	22,495	1,306	1,536
Saskatchewan.....	54,982	76,264	4,786	5,912
Alberta.....	351,179	408,883	22,100	26,598
Colombie-Britannique.....	6,913,630	7,424,458	506,204	578,735
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	9,452	7,440	597	850
Canada.....	10,069,031	10,424,525	730,870	855,335

11.—Quantité et valeur des expéditions de bois d'œuvre par les scieries et les ateliers de rabotage, par essence, 1964

Essence	Quantité	Valeur	Essence	Quantité	Valeur
	M pi.m.p.	milliers de dollars		M pi.m.p.	milliers de dollars
Épinette.....	3,993,135	249,080	Merisier.....	139,483	16,843
Sapin de Douglas.....	2,246,785	156,816	Érable.....	152,903	16,953
Pruche.....	1,783,355	126,649	Pin de Murray.....	305,206	16,096
Cèdre.....	714,132	62,637	Autres.....	319,840	25,070
Pin blanc.....	313,899	30,406			
Sapin baumier.....	179,559	11,893			
Pin gris.....	276,238	18,628			
			Total.....	10,424,525	730,870

Les fabriques de bardeaux.—La Colombie-Britannique produit la majeure partie des bardeaux fabriqués au Canada. Les établissements, classés dans cette industrie, ont déclaré en 1964 des expéditions de 1,913,934 carrés de bardeaux d'une valeur de \$24,462,000 (dont la Colombie-Britannique a répondu pour 1,894,216 carrés évalués à \$24,301,000). Il importe toutefois de signaler que des quantités considérables de bardeaux sont produites par des établissements, entrant dans d'autres catégories d'industries, et par des particuliers qui emploient de façon intermittente une ou deux machines à bardeaux, ou les fabriquent à la main. On ne possède pas de renseignements exacts sur cette production, mais on sait qu'elle forme une part appréciable du total. De la production totale de bardeaux, en 1964, 2,558,511 carrés ont été exportés, dont 2,503,290 vers les États-Unis.

L'industrie des placages et des contre-plaqués.—La production de placages et de contre-plaqués en bois dur se limite en bonne partie aux provinces de l'Est, tandis que celle des placages et des contre-plaqués de bois tendre se fait presque entièrement en Colombie-Britannique. Pour la fabrication de ces derniers, on utilise habituellement du sapin de Douglas, car il est possible de se le procurer en billes de fort diamètre qui peuvent se dérouler en grandes feuilles de placage clair. La principale essence à bois dur en ce domaine, est le merisier. La majeure partie de la matière première utilisée par cette industrie est d'origine canadienne, mais on importe certains bois d'ornement, en particulier du noyer.

Environ 30 p. 100 des expéditions de placages figurant au tableau 12 ses composent de placages de bois tendre: la plupart de ces derniers sont repris par d'autres entreprises canadiennes et transformés en contre-plaqués; ils comptent ainsi parmi les expéditions de contre-plaqués qui figurent au même tableau. Certains des placages en bois dur sont aussi expédiés à d'autres usines de placages et de contre-plaqués pour subir une nouvelle transformation, ou à d'autres industries, telles que l'industrie du meuble pour servir de matériau de revêtement. Enfin, une partie appréciable de ces placages est exportée. Les exportations ont atteint 830,917,000 pieds carrés en 1964, dont la valeur s'élevait à \$28,811,000. De ce total 781,650,000 pieds carrés, ayant une valeur de \$26,290,000, ont été expédiés aux États-Unis.

La majeure partie des contre-plaqués est utilisée au Canada, quoique les exportations aient une certaine importance: ces dernières ont atteint, en 1964, 48,362 M pieds carrés de contre-plaqués en bois dur d'une valeur de \$8,465,000 et 455,421 M pieds carrés de contre-plaqués en bois tendre, valant \$29,385,000. La plus grande partie des exportations de contre-plaqués en bois dur a été exportée aux États-Unis (45,251 M pieds carrés valant \$7,554,000), mais la majeure partie des expéditions de contre-plaqués en bois tendre a été acheminée vers la Grande-Bretagne (406,770 M pieds carrés, d'une valeur de \$26,338,000).

12.—Expéditions de placages et de contre-plaqués, selon la sorte, 1962-1964

Sorte	1962		1963		1964	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	milliers de pi. carrés	milliers de dollars	milliers de pi. carrés	milliers de dollars	milliers de pi. carrés	milliers de dollars
Placages.....	1,437,540 ¹	27,980	1,662,604 ¹	31,570	1,453,733 ¹	32,598
Contre-plaqués de bois tendre.....	1,739,663 ²	89,643	1,885,923 ²	108,559	1,475,197 ²	115,300
Contre-plaqués de bois dur.....	322,441 ²	34,020	364,090 ²	37,430	372,008 ²	38,090

¹ Mesure de surface de contre-plaqués poncés.

² D'un quart de pouce.

³ De trois huitièmes de pouce.

Sous-section 3.—Industrie du papier et des produits connexes

La Classification type des industries subdivise le groupe de l'industrie du papier et des produits connexes comme il suit: les fabriques de pâtes et papiers, les fabriques de papier-toiture asphalté, les fabriques de boîtes et de sacs, et diverses autres industries de transformation du papier. La statistique de l'activité manufacturière et de l'activité totale du groupe de l'industrie du papier et des produits connexes figure au chapitre XVI qui a trait à la fabrication.

L'industrie des pâtes et papiers.—Cette industrie est de loin la plus importante du groupe. En réalité, elle a été pendant de nombreuses années la principale industrie au Canada. Elle fournit plus de 4 p. 100 du produit national brut et près de 17 p. 100 (1964) de la valeur totale des exportations du pays. Des 131 usines en exploitation en 1964, 31 fabriquaient de la pâte seulement, 25 du papier seulement et 75 fabriquaient à la fois de la pâte et du papier.

Ces usines consomment d'énormes quantités de billes, soit 16,147,000 cordes de bois à pâte brut (\$402,270,000) en 1964. Cette année-là, on importa 114,000 cordes de bois à pâte et on en exporta 1,235,000. De plus, les usines de pâtes et papiers utilisent les déchets de bois des scieries et d'autres industries pour en faire de la pâte, tels que les rondins de

déroulage, les dosses et délignures, ou les copeaux qu'on en tire, les planures, etc. Récemment, on s'est même servi avec succès de sciure de bois à cette fin. L'industrie a utilisé ainsi l'équivalent de 3,500,000 cordes de bois à pâte brut d'une valeur de \$68,710,000. Les fabriques des pâtes et papiers consomment aussi beaucoup d'électricité, de produits chimiques et d'autres denrées et services et utilisent un fort volume d'eau claire.

Une partie de la production des industries de pâtes et papiers est consommée au Canada ou sert de matière première aux industries qui utilisent le papier ou aux industries secondaires du papier et de produits connexes et autres. Mais une bonne partie de cette production est exportée, en particulier sous forme de papier journal et diverses sortes de pâtes (voir le tableau 15), les États-Unis en sont le principal débouché. Certaines des usines qui entrent dans la classe de l'industrie des pâtes et papiers, transforment aussi le papier et le carton de base en des papiers, produits de papier et cartons davantage usinés. Mais la production de ce groupe ne constitue qu'une faible partie de la production globale de papiers et de cartons au Canada. Les tableaux 13 et 14 donnent les chiffres de la production et des expéditions de pâte, et les chiffres des expéditions de papiers et de cartons de base pour les années 1960-1964. Le tableau 15 indique les exportations de pâte et de papier journal à la Grande-Bretagne, aux États-Unis et à tous les pays pour 1960-1965. Les tableaux 16 et 17 donnent la statistique mondiale sur les pâtes et les papiers pour 1963 et 1964.

13.—Production et expéditions de pâte, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Expéditions de pâte par les usines¹					
milliers de tonnes	3,084	3,335	3,590	4,023	4,412
milliers de dollars	368,596	392,878	436,920	479,040	548,545
Pâte mécanique.....	267	260	287	287	321
milliers de tonnes	18,252	17,665	20,201	19,612	21,968
milliers de dollars	2,795	3,048	3,377	3,708	4,062
Pâte chimique.....	349,094	374,221	415,987	458,773	525,790
milliers de tonnes	11,464	11,779	12,133	12,474	13,742
milliers de dollars	4,469	4,578	4,611	4,732	5,204
Québec.....	2,987	2,981	3,052	3,074	3,317
Ontario.....	2,124	2,256	2,411	2,501	2,827
Colombie-Britannique.....	1,901	1,964	2,059	2,167	2,393
Autres provinces ²					

¹ Y compris les criblures et les pâtes non classées. ² L'écart entre ces chiffres et les quantités expédiées par les usines représente la quantité de pâte transformée sur place par certaines des industries répondantes. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province où il ne se fabrique pas de pâte à papier.

14.—Expéditions de papiers de base et de cartons, selon la sorte et par province, 1960-1964

Sorte	1960	1961	1962	1963	1964
Sorte					
Papier journal.....	6,773	6,674	6,648	6,639	7,377
milliers de tonnes	798,470	803,732	819,078	809,247	887,613
milliers de dollars	401	417	434	460	491
Papier à livre et à écrire.....	105,915	112,283	119,405	128,651	138,157
milliers de tonnes	301	309	323	334	340
milliers de dollars	65,918	66,731	69,892	72,457	76,431
Cartons.....	973	1,018	1,092	1,214	1,287
milliers de tonnes	141,321	149,532	156,995	175,184	187,772
milliers de dollars	133	140	164	178	200
Tous autres papiers.....	21,247	24,132	25,128	27,375	34,138
milliers de tonnes	8,581	8,558	8,661	8,825	9,765
milliers de dollars	1,127,876	1,156,410	1,190,493	1,216,914	1,324,111

14.—Expéditions de papiers de base et de cartons, selon la sorte et par province, 1960-1964 (fin)

Province		1960	1961	1962	1963	1964
Province						
Québec.....	milliers de tonnes	3,703	3,726	3,765	3,798	4,236
	milliers de dollars	478,823	488,534	504,061	509,685	567,560
Ontario.....	milliers de tonnes	2,460	2,454	2,516	2,527	2,729
	milliers de dollars	352,183	357,714	376,444	384,603	411,591
Colombie-Britannique.....	milliers de tonnes	1,086	1,117	1,161	1,201	1,315
	milliers de dollars	132,193	150,778	157,097	155,599	169,468
Autres provinces ¹	milliers de tonnes	1,342	1,261	1,219	1,299	1,425
	milliers de dollars	164,671	159,384	152,896	161,026	175,493

¹ L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province qui n'en fabrique pas.

15.—Exportations de pâte et de papier journal vers la Grande-Bretagne, les États-Unis et tous les pays, 1960-1965

Produit et année	Grande-Bretagne		États-Unis		Tous pays	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	milliers de dollars	tonnes	milliers de dollars	tonnes	milliers de dollars
Pâte						
1960.....	282,747	32,203	1,099,755	256,170	2,601,457	325,122
1961.....	278,846	31,023	2,176,585	268,949	2,868,844	346,661
1962.....	251,742	27,723	2,398,802	298,166	3,044,468	369,902
1963.....	279,834	31,621	2,505,669	309,915	3,339,492	405,292
1964.....	338,663	38,464	2,676,940	346,017	3,636,281	460,854
1965.....	347,167	40,404	2,812,616	370,380	3,852,660	493,501
Papier journal						
1960.....	460,537	60,163	5,229,809	631,230	6,190,286	757,930
1961.....	456,962	59,294	5,228,156	629,792	6,253,717	761,813
1962.....	481,823	63,452	6,227,006	633,037	6,148,294	753,060
1963.....	458,814	60,213	5,251,125	636,086	6,211,946	759,990
1964.....	480,332	61,791	5,875,627	689,466	6,815,629	834,646
1965.....	370,372	46,932	6,112,414	735,611	7,139,700	869,586

Statistique mondiale de la pâte et du papier journal.—Les chiffres relatifs à la production, aux exportations et aux importations de pâte de certains pays figurent, pour les années 1963 et 1964, au tableau 16. Ces pays produisent plus des trois quarts de l'approvisionnement mondial.

16.—Production, exportations et importations de pâte de bois, par pays principal, 1963 et 1964

(SOURCE: *Annuaire statistique des produits forestiers (FAO)*)

Pays	1963			1964		
	Production	Exportations	Importations	Production	Exportations	Importations
	(milliers de tonnes)			(milliers de tonnes)		
Canada ¹	12,424	3,339	64	13,946	3,695	76
États-Unis.....	29,427	1,422	2,776	32,255	1,605	2,989
Finlande.....	5,317	2,135	47	5,970	2,380	3
Norvège.....	1,757	863	56	2,014	978	50
Suède.....	6,384	3,537	7	7,130	3,909	3

¹ Les chiffres de la production diffèrent légèrement de ceux du tableau 13, parce qu'ils se fondent sur une base différente.

Le tableau 17 présente les chiffres pour les principaux pays producteurs de papier journal en 1963 et 1964. Les six pays nommés ont fourni plus de 71 p. 100 de la production mondiale estimative en 1964; le Canada y est intervenu pour plus de 41 p. 100.

17.— Production et exportations mondiales estimatives de papier journal par pays principal, 1963 et 1964

(SOURCE: *Newsprint Association of Canada*)

Pays	1963		1964	
	Production	Exportations	Production	Exportations
	(milliers de tonnes)			
Canada ¹	6,630	6,100	7,301	6,759
États-Unis.....	2,218	118	2,261	117
Grande-Bretagne.....	753	26	840	19
Finlande.....	1,009	907	1,074	958
Suède.....	708	474	756	509
Norvège.....	300	233	333	269

¹ Les chiffres diffèrent légèrement de ceux des tableaux 14 et 15, parce qu'ils se fondent sur une base différente.

Fabricants de papier-toiture asphalté.—Ces établissements fabriquent les matériaux à toiture et à revêtement, de nature composée et consistant en un feutre de papier saturé d'asphalte ou de goudron et parfois recouvert d'un fini minéral. Ils fabriquent aussi des carreaux à parquet, soit d'asphalte, soit de pur vinyle, soit enfin d'un mélange de vinyle et d'amiante. Leurs expéditions totales en 1964 avaient une valeur de \$55,579,000.

Fabricants de boîtes et de sacs en papier.—Ce groupe d'industries comprend les fabricants de boîtes pliantes et de boîtes dressées, les fabricants de boîtes de carton ondulé et les fabricants de sacs en papier. Leurs expéditions totales en 1964 se sont élevées à \$136,801,000, \$179,183,000 et \$115,256,000, respectivement.

Autres industries de transformation du papier.—Ce groupe fabrique des produits variés en papier, tels qu'enveloppes, papier ciré, papier et carton couchés et émaillés, feuilles d'aluminium lamellées de papier et de carton, tasses de papier et plateaux à thé, papiers-mouchoirs, serviettes hygiéniques, essuie-mains et serviettes de table en papier, papier de toilette, et autres. La valeur totale des expéditions de ce groupe d'industries en 1964 s'élève à \$236,412,000.

Section 4.—Administration, recherches et conservation

Sous-section 1.—Programme forestier fédéral

Administration.—Le gouvernement fédéral, par l'entremise de plusieurs ministères et organismes, s'occupe de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales (pares nationaux, réserves indiennes, zones militaires et stations d'expérimentation forestière).

Les principales attributions du ministère des Forêts et du Développement rural* (créé en 1960 sous le nom de ministère des Forêts, désignation qui a été modifiée en 1966) sont de: (1) s'occuper de recherches relatives à la protection, à la gestion et à l'utilisation des ressources forestières du Canada et à une meilleure utilisation des produits forestiers; (2) prendre les mesures propres à encourager le public à coopérer à la protection et à l'utilisation judicieuse des ressources forestières du Canada et favoriser ou recommander l'adoption de

* Le ministère des Forêts et du Développement rural comprend, en outre, sous la direction d'un sous-ministre adjoint distinct, une division chargée de l'aménagement rural sous l'empire de la loi de l'aménagement des terres agricoles (ARDA) et de la loi sur l'aménagement des terrains marécageux des provinces Maritimes (voir pp. 474-478); l'application du Règlement sur l'aide aux grains de provende (voir pp. 494-495) relève également du ministère des Forêts et du Développement rural.

telles mesures; (3) conclure des accords avec les gouvernements provinciaux et toute autre personne au sujet de la forêt; (4) faire faire des relevés forestiers et conseiller au sujet de la protection et de la gestion des terres boisées relevant du gouvernement fédéral; et (5) à la demande d'un ministère ou d'un organisme intéressé, assumer la responsabilité de la protection et de la gestion de toute forêt sur les terres de la Couronne. La loi prévoit l'aménagement d'installations de recherches et de régions d'expérimentation forestière sur les terres fédérales.

Le ministère compte un groupe de conseillers du sous-ministre, dont les principales fonctions consistent à élaborer des mesures et des plans à long terme concernant la recherche forestière, la recherche sur les produits forestiers, l'économie forestière et d'autres domaines comme les relations fédérales-provinciales et la liaison avec les industries forestières et les institutions d'enseignement forestier. La Direction de la coordination des programmes coordonne, sur le plan national, les travaux de recherche forestière et dirige les services nationaux de recherche à Ottawa. Des instituts de recherche et des laboratoires effectuent des travaux fondamentaux dans certains domaines déterminés, appuyant et complétant ainsi les programmes entrepris dans les sept régions administratives du ministère, soit: Terre-Neuve, provinces Maritimes, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan, Alberta, Yukon et Territoires du Nord-Ouest et Colombie-Britannique. Le ministère effectue des inventaires forestiers sur les terres fédérales, par tout le pays, et fournit des conseils et de l'aide en matière d'aménagement forestier aux organismes proposés à la gestion des forêts. Il s'occupe lui-même des travaux de gestion, y compris la disposition du bois dans certaines régions, au nom d'autres ministères. De plus, le ministère collabore avec le Bureau de l'aide extérieure à l'exécution de programmes d'aide technique, comportant des inventaires forestiers à l'étranger. L'activité du Service d'information du ministère comporte la rédaction et la distribution de diverses brochures visant à rendre le public plus conscient de l'importance des ressources forestières du Canada et de la nécessité de les conserver; la distribution de bulletins de recherche et la vulgarisation des travaux scientifiques du ministère dans le monde de l'industrie et dans le grand public; l'envoi de communiqués au sujet des forêts ou du ministère à la presse, à la radio et à la télévision; la préparation d'étalages, de présentations et d'affiches, et l'entretien d'une photothèque ayant trait à des questions forestières.

Il sera question aux paragraphes suivants des travaux de recherches du ministère, ainsi que du programme fédéral-provincial concernant les forêts.

Recherches en sylviculture, en biologie forestière sur les sols forestiers et sur la répression des incendies.—Ces recherches ont pour but: (1) fournir des données de base sur la répartition, la croissance, l'évolution et le comportement caractéristiques des essences forestières qui constituent la gamme variée des types forestiers de tous les milieux canadiens et (2) élaborer de nouvelles méthodes de gestion forestière et de répression des incendies, faire l'essai de ces méthodes et les perfectionner. Le ministère met ce programme en œuvre partout au Canada souvent en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les services forestiers des provinces, avec d'autres organismes de recherche, avec les universités et avec l'industrie.

Plusieurs des études de sylviculture s'appliquent a) découvrir les causes du succès ou de l'échec de la régénération naturelle à la suite de la pratique de certaines méthodes d'abatage et de diverses méthodes de traitement des pépinières, b) à comparer les différentes méthodes d'ensemencement et de plantation, et c) à déterminer les effets de différentes méthodes de coupe intermédiaire sur le développement des arbres et des peuplements résiduels. On étudie l'évolution de la plupart des principaux types de forêts. On fait appel aux techniques de la sylviculture, ainsi qu'aux recherches portant sur la réglementation de la coupe et sur les méthodes de protection, afin d'établir comment maintenir le rendement optimum. On étudie les rapports entre la croissance et l'emplacement des forêts afin d'en déterminer la productivité à long terme. On cherche à établir quels sont les degrés de lumière, de température et d'humidité propres à assurer les meilleures conditions de croissance et de développement aux semis de plusieurs essences importantes. On étudie les

processus physiologiques de croissance et de reproduction d'un certain nombre d'essences. Le programme d'hybridation comprend le choix et le développement de lignées supérieures et l'amélioration des méthodes de propagation et de pollinisation. Les recherches sur les terres boisées comprennent la géographie des forêts et le classement des terres. La recherche sur les sols de la forêt vise à déterminer la relation entre la croissance et la nutrition des arbres et les propriétés chimiques et physiques du sol.

On ne cesse de contrôler et d'étudier les méthodes de cubage, la répartition et l'accroissement des ressources forestières; de nouvelles méthodes sont mises à l'essai et perfectionnées. Les recherches portant sur les méthodes d'inventaire des forêts revêtent une importance croissante parce que la plupart des provinces et les territoires septentrionaux poursuivent un programme permanent d'inventaire. Les renseignements tirés de photographies aériennes sont mis en corrélation avec les travaux faits au sol en vue de mettre au point de nouvelles techniques d'estimation du volume de bois sur pied. On poursuit des recherches en vue d'utiliser l'aspect des arbres pour déterminer leur hauteur, la largeur des houppiers, la densité de la voûte foliacée, ainsi que d'autres détails d'après des photographies prises en différentes saisons de l'année et dans diverses conditions. L'emploi de la photographie à grande échelle des aires d'échantillonnage et l'identification des essences et des sous-classes font l'objet de recherches. On recueille des données sur la croissance et l'évolution des milieux forestiers caractéristiques, d'après plusieurs milliers d'échantillons semi-permanents.

La protection des forêts contre l'incendie est un problème capital au Canada. Le ministère collabore pleinement avec les services forestiers provinciaux dans presque tous les domaines de la lutte contre les incendies et a fourni des apports importants dans les domaines de la mesure et des prévisions du danger d'incendie et de l'organisation de la lutte. On étudie le comportement des incendies de forêt, l'emploi d'incendies opportuns pour réduire les risques d'incendie et pour préparer les couches de semis, comment améliorer les rapports d'incendies de forêts et déterminer les dommages, ainsi que d'autres facteurs relatifs aux normes de protection. On poursuit des études sur l'utilisation de produits chimiques extincteurs ou préventifs, sur le matériel et les méthodes de lutte et sur l'emploi d'avions à cette fin. Les recherches sur les risques d'incendie que constituent les déchets que laissent les diverses méthodes d'abattage des arbres de diverses essences s'affirment un autre domaine important des travaux du ministère.

Recherches sur les produits forestiers.—Les travaux visent à obtenir des données fondamentales sur les propriétés des bois canadiens, à trouver de nouveaux et de meilleurs usages aux produits du bois, à améliorer les techniques de fabrication et à utiliser plus complètement les produits de la forêt. Les recherches portent sur tous les aspects des produits forestiers et ont pour but de déterminer les propriétés physiques, chimiques, mécaniques et anatomiques du bois, ainsi que d'établir leur rapport avec l'emploi qui sera fait du produit fini. Elles portent aussi sur les facteurs qui influent sur la qualité du bois et des articles en bois, sur les facteurs qui entraînent des pertes au moment de l'abattage ou pendant la transformation, sur les traitements ignifuges, sur les traitements et les enduits préservatifs, ainsi que sur l'emploi du bois dans la fabrication de toute une gamme de produits grâce à des procédés chimiques ou mécaniques. On effectue des études dont le but est de déterminer quels nouveaux emplois possibles, plus économiques et plus rentables pourraient être faits du bois, ainsi que de mettre au point des méthodes économiques d'utilisation de toutes les substances ligneuses obtenues de la récolte annuelle.

La majeure partie de ce programme est réalisée dans les deux laboratoires forestiers, à Ottawa et à Vancouver. Ces laboratoires ont des sections qui sont spécialisées en technogénie du bois, emballages, colles et collages, placages et contre-plaqués, propriétés mécaniques et chimiques du bois, fabrication de pâtes, préservation du bois, peintures et enduits, pathologie du bois, entomologie, anatomie du bois, abattage, travail et séchage du bois. Les résultats des recherches sont communiqués aux milliers d'établissements qui fabriquent du bois d'œuvre et qui utilisent le bois. Les laboratoires se tiennent en rapport

étroit avec ces industries afin d'assurer que ces recherches profitent au maximum à l'économie nationale. Les laboratoires collaborent constamment avec divers services gouvernementaux à de nombreuses recherches spéciales sur l'utilisation du bois. Des recherches sur l'utilisation du bois dans la construction domiciliaire et comme matériau technique se poursuivent en collaboration avec le Conseil national de recherches et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

La recherche sur les produits forestiers dans les établissements régionaux est orientée en fonction des problèmes régionaux d'emploi du bois et les fonctionnaires de liaison industrielle visitent les scieries et autres usines de transformation du bois pour tenir l'industrie au courant des résultats de la recherche et des progrès techniques. Ils font également savoir au ministère dans quels domaines la recherche pourrait fournir une aide précieuse.

Des fonctionnaires du ministère font partie de plusieurs comités techniques nationaux et internationaux qui s'occupent des questions forestières. Leur travail en collaboration avec les représentants des laboratoires de produits forestiers d'autres pays a pour double but de permettre l'échange de renseignements et d'éviter le chevauchement des travaux de recherche.

Recherches en entomologie et en pathologie forestières.—Les recherches sur les insectes et sur les maladies de la forêt se poursuivent dans des laboratoires régionaux et des postes d'observation dans toutes les principales régions forestières du Canada. Un relevé d'envergure nationale, visant à établir un recensement annuel des infestations d'insectes forestiers et des conditions pathogènes et à découvrir et prévoir les premières manifestations, a été entrepris en collaboration avec les services forestiers provinciaux et l'industrie forestière. Les résultats de ces études sont mis à la disposition des propriétaires et des exploitants de terres boisées en vue de leurs programmes de récupération, de lutte et autres mesures destinées à atténuer les dommages.

Les programmes de recherches des laboratoires sont organisés en vue d'accroître les connaissances relatives à la biologie et à l'écologie des insectes et des champignons les plus destructeurs de la forêt, et aux causes des fluctuations quant à leur abondance ou la gravité des dégâts selon le temps et les endroits. Les problèmes qui font l'objet d'études intensives, comprennent les insectes défoliateurs, les maladies des feuilles, les insectes suceurs, le faux-gui, les chancres des tiges, les coléoptères perceurs de l'écorce et du bois, la carie du tronc et de la racine, les insectes perceurs des pousses et des racines, et les maladies des semis dans les pépinières d'essences forestières. Les recherches sur le développement, la physiologie, la nutrition et la taxonomie complètent les études écologiques des insectes et des champignons dans leur habitat en forêt. Des questions d'une importance nationale relatives aux insectes (pathologie, cytologie et génétique, bioclimatologie et répression chimique) sont étudiées.

On poursuit aussi des expériences sur la répression, utilisant les techniques de culture, des produits chimiques et des agents biologiques de destruction, qui comprennent des parasites, des prédateurs et des insectes pathogènes. Des services de conseil techniques sont fournis qui permettent d'évaluer les programmes de quarantaine, les possibilités d'éradication ou de répression, ou d'autres applications des résultats des recherches. A titre d'exemple mentionnons des mesures visant à réduire les pertes de semis dans les pépinières d'essences forestières au moyen de techniques culturales et de l'application de produits chimiques; l'organisation concertée d'enquêtes sur le bois inutilisable, en vue d'améliorer les inventaires forestiers; la consultation des autorités locales sur le problème de la maladie hollandaise de l'orme; et la collaboration technique avec les gouvernements provinciaux et des agences industrielles pour l'organisation d'opérations de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick, contre la tenthrède du pin gris au Québec et contre la mineuse de la pruche et le scolyte mycétophage en Colombie-Britannique.

Accords forestiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux.—L'adoption de la loi de 1949 sur les forêts du Canada a marqué une étape importante des relations fédérales-provinciales dans le domaine forestier. En effet, cette loi autorisait le ministre des Mines et des Ressources d'alors «à conclure avec toute province des accords pour la protection, l'aménagement ou l'utilisation des ressources forestières». Par la suite, cette loi a été abrogée et remplacée par celle du ministère des Forêts, 1960. (La loi a reçu en 1966 la nouvelle désignation de loi du ministère des Forêts et du Développement rural.) Depuis le début, la plupart des provinces ont conclu des accords qui prévoient, aujourd'hui, l'aide financière du gouvernement fédéral pour l'exécution des programmes relatifs à l'inventaire et au reboisement des forêts, à l'achat de matériel pour la lutte contre les incendies à la construction de voies d'accès et à l'amélioration des peuplements.

En vertu de la loi sur le ministère des Forêts, les provinces ont conclu un nouvel accord global de deux ans, qui prendra fin le 31 mars 1967. Cet accord embrasse «globalement» l'aide fédérale versée aux provinces aux fins ci-dessus mentionnées. L'accord global laisse aux provinces beaucoup plus de latitude en ce qui concerne la répartition de l'aide fédérale entre les diverses catégories de travaux prévus. L'aide fédérale disponible totalise \$7,910,000 par an, répartie en proportion de la superficie en forêt productive de chaque province.

L'aide fédérale correspond à 50 p. 100 des frais provinciaux, à la seule exception de l'aide affectée au reboisement. Le gouvernement fédéral verse \$15 par millier d'arbres plantés, \$4 par acre ensemencée lorsque le sol a été préparé, \$2 par acre ensemencée sans préparation du sol et \$2 par acre préparée en vue de favoriser la régénération naturelle. En outre, il assume 25 p. 100 des frais d'établissement ou d'agrandissement de pépinières d'essences forestières. Le nouvel accord admet au partage les frais des relevés faits à des fins d'aménagement, ainsi que les frais de reboisement des terres de la Couronne, occupées ou non, pourvu que le reboisement soit effectué par la province.

Depuis 1951, le gouvernement fédéral a versé aux provinces plus de 56 millions de dollars sous l'empire des principaux accords forestiers, plus \$6,253,000 pour la pulvérisation aérienne d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick, et sur une plus petite échelle, pour la pulvérisation aérienne d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en Colombie-Britannique et contre la tenthrède du pin gris au Québec. Le gouvernement fédéral a aussi versé à la Nouvelle-Écosse la somme de \$663,000 en vertu d'un accord spécial touchant l'amélioration des peuplements et devant permettre aux mineurs du Cap-Breton qui sont sans travail d'acquiescer de l'expérience dans le domaine forestier.

Au sujet des travaux exécutés avec l'aide du gouvernement fédéral, il convient de mentionner que sept provinces ont mené à bien les inventaires forestiers qu'elles avaient entrepris. La plupart des provinces ont adopté des programmes d'inventaire ayant trait à l'aménagement forestier, tout en mettant à jour leurs inventaires initiaux. Grâce à ces inventaires, de nouvelles opérations forestières ont été lancées, surtout au cœur de la Colombie-Britannique, et de nouvelles fabriques de pâtes et papiers ont surgi ou surgiront bientôt dans d'autres régions. Sous l'empire des accords forestiers, le gouvernement fédéral a participé à la création de 16 nouvelles pépinières forestières, de cinq établissements pour la préparation des semences et à la plantation de 307,215,000 arbres. Les contributions fédérales (dépassant \$16,166,000) ont servi à acheter des tours de guet, des postes radio, des véhicules automobiles, des bûtoirs à lame, des tracteurs à fondrières, des pompes motrices et manuelles, des boyaux, des avions, ainsi qu'à construire les bâtiments requis pour prévenir, détecter et combattre les incendies de forêt et à louer des avions de surveillance de transport et d'arrosage. Plusieurs centaines de projets ayant trait à l'accès aux forêts et visant à améliorer la protection et permettre l'aménagement des régions forestières vierges ont été mis en œuvre; par suite, près de 4,000 milles de routes et 38 pistes d'aviation ont été construits, et la contribution fédérale en ce domaine a atteint plus de \$21,301,000.

Sous-section 2.—Programmes forestiers provinciaux

Toutes les terres boisées en territoire provincial, sauf de petites étendues comprises dans les parcs nationaux, les stations fédérales d'expérimentation forestière, les zones militaires et les réserves indiennes, sont administrées par les provinces. Le programme de chaque province dans le domaine forestier est décrit ci-après.

Terre-Neuve.—La province de Terre-Neuve occupe géographiquement deux régions différentes: l'île du même nom et le Labrador, sur la terre ferme. Les terres boisées productives de l'île sont estimées à 12,984 milles carrés et celles du Labrador, à 20,878 milles carrés, soit un total de 33,862 milles carrés. La plupart des forêts du Labrador sont affermées mais encore à peu près inexploitées. Seulement 578 milles carrés sont des boisés de ferme.

Une grande partie des terres boisées de l'intérieur de l'île sont occupées en vertu d'un bail ou d'un permis, ou appartiennent à des papeteries; une bande de trois milles sur presque toute la longueur du littoral est conservée comme terre inoccupée de la Couronne afin de fournir du bois de chauffage, de construction, de clôturage, etc., à la population locale. Dans cette bande côtière, chaque ménage a le droit d'y couper 2,000 pi. cu. de bois par année pour son propre usage. La coupe y échappe d'habitude à tout contrôle ou restriction rigoureux, mais le contrôle de la coupe par les soins des forestiers est en train de s'établir dans certaines «régions d'aménagements». Environ la moitié des forêts de la Couronne sont actuellement soumises à l'aménagement. La coupe dans les terres inoccupées de la Couronne se fait en vertu de permis depuis 1952; dans le cas de quantités allant jusqu'à 120 cordes par personne, les permis sont délivrés par les forestiers de l'endroit; mais dans le cas de quantités plus considérables, les permis doivent être approuvés par le gouvernement. L'attribution du permis est généralement précédée d'une annonce de vente de bois sur pied par soumission; il s'agit habituellement de bois trop vieux ou endommagé par le feu, les insectes ou les tempêtes.

L'île est divisée en trois régions forestières; chacune de ces dernières est subdivisée à son tour en cinq districts. Un surveillant forestier a la responsabilité de chaque région tandis qu'un garde forestier de district, à la tête d'une équipe de gardes forestiers et de gardes-feu a la responsabilité de chaque district. Le Service forestier de Terre-Neuve possède 28 postes d'incendie bien équipés et 21 tours de guet reliées par radiotéléphone. La *Newfoundland Forest Protection Association*, les deux compagnies de pâtes et papiers et les chemins de fer Nationaux en possèdent d'autres. Le Service forestier provincial dispose de huit avions pour la détection des incendies et pour le largage d'eau, ainsi que de deux hélicoptères pour transporter hommes et matériel.

Les forêts du Labrador sont sous la surveillance d'un garde forestier régional stationné à Happy Valley près de l'aéroport de Goose Bay. Le personnel forestier permanent se chiffre par quelque 90 employés, auxquels viennent s'ajouter autant d'employés saisonniers durant la saison des incendies. Deux bases de protection contre les incendies existent au Labrador, l'une près de l'aéroport de Goose Bay et une autre au voisinage du centre minier du lac Carol. Les deux papeteries ont leur propre service de protection contre les incendies.

Île-du-Prince-Édouard.—Comme presque toutes les forêts de la province appartiennent à des particuliers, la Division des forêts du ministère de l'Agriculture s'occupe principalement du reboisement, de l'aménagement de boisés et de la protection contre l'incendie. Une petite pépinière, établie de concert avec le gouvernement fédéral, fournit les plants nécessaires au reboisement des terres impropres à l'agriculture, dont le coût est assumé en partie par le fédéral, et assure des services aux particuliers à un prix raisonnable.

Si l'on tient compte de son étendue, l'Île-du-Prince-Édouard exporte une grande quantité de bois à pâte. Ces exportations, ajoutées au bois de chauffage et au bois d'œuvre abattus chaque année, ont amené la Division des forêts à instaurer un programme destiné à enseigner aux propriétaires la gestion de leur boisé et les soins appropriés.

D'habitude, la protection contre l'incendie n'est pas un très grand problème. Les terres boisées sont parsemées dans l'Île et, étant donné qu'un réseau de routes permet de les atteindre toutes, on peut facilement et rapidement apporter sur les lieux le matériel de lutte contre les incendies. La recherche se restreint surtout aux questions de reboisement et d'aménagement de boisés.

Nouvelle-Écosse.—La superficie de la Nouvelle-Écosse est de 20,402 milles carrés dont 16,274 sont classés comme terres boisées et 93 p. 100 de ces dernières sont considérées comme productives. Dans l'ensemble du Canada, 91 p. 100 des terres boisées sont la propriété de la Couronne, du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, mais, en Nouvelle-Écosse, environ 22 p. 100 seulement appartiennent à la Couronne.

Les terres provinciales de la Couronne sont administrées par le ministère des Terres et Forêts avec le concours d'agents et de gardes forestiers. De même, des professionnels aident l'industrie forestière dans l'administration des terres boisées d'appartenance privée. Le ministère voit à l'application de la loi sur les terres et forêts et est chargé de l'extinction des incendies de forêt sur toutes les terres quel qu'en soit le régime foncier. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 32 tours de guet et un service de surveillance aérienne tenu en liaison avec les véhicules routiers et le centre par téléphone et par radio. Des équipes de pompiers bien outillés, ainsi que des gardes-feu, sont postés dans toute la province.

L'industrie forestière est de première importance dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelque 500 scieries de toutes dimensions, une usine de papier journal, deux usines de pâte mécanique et une de pâte chimique. Une deuxième usine de pâte chimique et une usine de bois dur sont en voie de construction. Ces usines, ainsi que les entreprises de bois à pâte pour l'exportation et d'états de mine ont produit environ 250,000 M pi. m. de bois de sciage et environ 650,000 cordes de bois rond en 1965. Vingt-huit scieries produisaient des copeaux à pâte des rebuts de bois et l'équivalent d'environ 85,000 cordes de copeaux provenant des dosses et des délignures.

Le programme de reboisement, en vigueur depuis des années, s'étend actuellement aux terres non boisées et on entreprend des travaux de préparation des terrains dénudés par l'incendie, à titre expérimental. En 1965, on a transplanté environ un million d'arbres des pépinières forestières, dont la plupart dans les terres non boisées.

Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne et l'amélioration des peuplements, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication et l'abattage est soumis aux recommandations des agents forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne et un programme actif d'exploitation de ces terres sous un régime de rendement soutenu est en voie de réalisation. Des techniques sylvicoles gagnent les niveaux d'exploitation sur les terres de la Couronne.

Des recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation*. Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies des arbres. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël, l'amélioration des boisés de ferme, la préparation de renseignements destinés aux services de presse et de diffusion, et l'aide technique aux exploitants des scieries.

Nouveau-Brunswick.—Environ 86 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial

des forêts, faisant partie d'un inventaire national, a été publié en 1958. Le volume total de bois marchand est estimé à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du ministère des Terres et des Mines, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, des parcs provinciaux, et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en voie d'exécution, depuis 1952, par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants des industries forestières. Des licences émises par la province autorisent les exploitants à effectuer des coupes et à débarder les produits forestiers, en conformité des programmes d'aménagement et des permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits d'abattage.

Le Nouveau-Brunswick, qui n'a pas d'organisme de recherches forestières, collabore avec le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres intéressés.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Université du Nouveau-Brunswick offre des cours en génie forestier pour étudiants et pour diplômés; ces cours mènent au baccalauréat ou à la maîtrise en science forestière. Elle administre également l'école dite *Maritime Forest Ranger School* de concert avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, celui de la Nouvelle-Écosse et l'industrie privée. Les services de cours *extra-muros* de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes particuliers en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de divers programmes forestiers. Le ministère provincial de l'Agriculture assure lui aussi un service de cours populaires en ce domaine aux propriétaires de boisés de ferme.

Québec.—Les terres boisées de la province de Québec couvrent une étendue de 270,418 milles carrés, comprise entre la limite méridionale de la province et le 52° parallèle nord, d'une part, et entre le Labrador à l'est et le bassin hydrographique de la rivière Estmain à l'ouest, d'autre part. De ce chiffre, 85,451 milles carrés sont des terres forestières productives occupées où des coupes sont effectuées en vertu de baux et de permis. La superficie appartenant à des particuliers est de 25,114 milles carrés, tandis que 225 milles carrés appartiennent à la Couronne, du chef du Canada. A peu près 117,481 milles carrés des terres boisées productives de la province sont donc inoccupées. Les terres privées fournissent le tiers environ de la coupe annuelle.

La Direction des bois et forêts du ministère des Terres et Forêts administre les forêts publiques du Québec, y compris l'aménagement et l'inspection, la protection contre les parasites et le feu (ce dernier service s'étend à certaines forêts privées), les inventaires, l'émission des permis d'exploitation forestière et des permis d'industries forestières, le cubage de tout le bois coupé, la vérification des expéditions de bois à l'extérieur du Québec, le recouvrement des droits de coupe et autres, la récupération des terres propres à l'exploitation forestière, la gestion de pépinières et de camps forestiers pour les étudiants, l'aide et les renseignements techniques aux propriétaires de boisés et la gestion forestière en milieu rural. Le gouvernement provincial loue à titre de concessions forestières les forêts réservées à l'industrie et renouvelle annuellement le droit de coupe, aussi longtemps que le concessionnaire se conforme aux conditions prescrites. Le permis indique la quantité de bois de chaque essence que le concessionnaire peut couper, les aires de coupe, le diamètre des arbres, etc. La Division surveille toutes les coupes et exige un rapport complet sur les programmes d'exploitation. Tout le bois coupé sur les terres de la Couronne doit être toisé par un mesureur licencié conformément aux règlements officiels. En plus de servir à établir la quantité de bois coupé, le mesurage sert de base au calcul des salaires des travailleurs forestiers sous contrat et au calcul des droits de coupe; les états de compte sont envoyés

tous les mois et doivent être acquittés dans le mois qui suit leur réception. La Division peut voir elle-même à l'exploitation des forêts non louées ou les faire exploiter en vertu d'un contrat ou d'une entente spéciale avec les compagnies privées.

Dans le Québec, le système de protection des forêts comprend trois organismes: le Service de la protection du ministère, les associations de protection et les concessionnaires ou propriétaires non affiliés. Le Service de la protection, en plus d'exercer directement ses fonctions en matière de protection, veille à faire observer les mesures législatives et les règlements visant la protection des forêts contre l'incendie par toute la province. Les associations de protection, au nombre de six, sont des syndicats de concessionnaires et de propriétaires qui ont usé de leur droit à former une association afin de satisfaire à la loi qui les contraint de protéger leurs concessions ou propriétés forestières de 2,000 acres ou plus. Les membres défraient la moitié des dépenses des associations pour la lutte contre les incendies. Le troisième groupe se compose des concessionnaires et des propriétaires qui préfèrent remplir leurs obligations personnellement en ce qui concerne la protection des forêts. Leurs privilèges et obligations sont les mêmes que ceux des associations. Certaines municipalités rurales s'occupent aussi de la protection des forêts qui les environnent en collaboration avec le Service de la protection. Afin de perpétuer les ressources forestières de la province en fonction d'un rendement soutenu et de régénérer les aires qui ne peuvent se reboiser naturellement, la Division a établi 24 pépinières, la première d'entre elles ayant été aménagée à Berthierville en 1908. Certaines de ces pépinières sont de vastes établissements de nature permanente dont les fonctions s'étendent à toutes les phases de la production, tandis que les autres sont secondaires ou mobiles et s'occupent de plants non complètement développés. Le stock actuel de toutes les pépinières s'élève à environ 70 millions de plants. Les pépinières provinciales fournissent gratuitement les semis aux fins de reboisement des boisés qui appartiennent à des particuliers.

Ontario.—La province de l'Ontario a une superficie de 412,582 milles carrés, dont 83 p. 100 en terre et 17 p. 100 en eau douce. Les boisés occupent 75 p. 100 des terres, dont 105,262,000 acres sont classées comme boisés productifs. La Couronne est propriétaire de 90 p. 100 des terres forestières productives.

A l'exclusion des aubépines, 84 essences forestières poussent en Ontario. Cependant, quatre essences forestières fournissent à elles seules près des trois quarts du volume sur pied des arbres, soit 29 p. 100 pour l'épinette noire, 19 p. 100 pour le peuplier, 13 p. 100 pour le pin gris et 11 p. 100 pour le bouleau à papier. Le volume brut total s'élèverait, selon les estimations, à 151 milliards de pieds cubes, dont 61 p. 100 de résineux et 39 p. 100 de feuillus.

Le ministère des Terres et Forêts est chargé de la gestion et de l'aménagement des forêts de la Couronne; il compte dix directions au bureau principal et 22 districts forestiers (répartis entre sept régions). On peut départager les Directions en services (comptabilité, législation, opérations, personnel et recherche) et exploitation (poissons et faune, protection de la forêt, terres et relevés, parcs et bois sur pied). La liste des Directions d'exploitation indique que le ministère œuvre selon un concept d'utilisation multiple de la forêt. Toutefois, il n'est question ici que des programmes qui favorisent la croissance et l'utilisation du bois à titre de culture.

Gestion.—La fonction originale de la Direction du bois était de voir à la vente ordonnée du bois. La Direction exerce encore cette fonction selon la méthode traditionnelle: elle octroie aux exploitants des permis de coupe, qui les autorisent à abattre une quantité déterminée de bois. Les exploitants doivent payer les droits de coupe aux taux contractuels sur le cubage de bois abattu. Cependant, les détails et les techniques d'utilisation font constamment l'objet d'améliorations. Même si les industries ontariennes usagères de bois ont longtemps été au premier rang au Canada, que ce soit pour la variété de leurs produits ou la valeur de leurs expéditions, il n'en reste pas moins que la province dispose encore d'un surplus de coupes du bois de taille exploitable. Le ministère des Terres et Forêts a élaboré une efficace politique de gestion, afin d'assurer un approvisionnement

soutenu du genre de bois exigé par l'industrie. L'inventaire continu des forêts à l'aide de photographies aériennes, domaine où la province a fait œuvre de pionnier, fournit un dossier à jour de la richesse forestière, qui indique les essences et les autres particularités des peuplements et leur répartition géographique. Les données de l'inventaire permettent de planifier l'aménagement forestier. La province a été divisée en 216 zones d'aménagement; chacune de ces zones est homogène en ce qui a trait à ces peuplements et à l'utilisation de ses ressources forestières. Dans le cadre de plans à long terme, on fixe le cubage et l'emplacement des coupes et on établit des programmes de régénération et d'entretien qui assureront un rendement soutenu. Jusqu'en 1965, le ministère avait exécuté 162 plans d'aménagement (dont 77 s'appliquaient à des terres de la Couronne, 66 à des terres concédées à des compagnies et 19 à des boisés exploités en vertu de contrat) visant 170,000 milles carrés.

La Direction du bois sur pied est chargée aussi de l'entretien et de l'amélioration de la production forestière sur les terres de la Couronne. Elle exploite dix pépinières d'essences forestières pourvues de leur propre système de ramassage, de traitement et d'entreposage des semences d'arbres, qui fonctionnent actuellement en vue d'un rendement de 60 millions d'unités par an. Le ministère effectue ses propres plantations et de plus, il a conclu des accords de reensemencement avec tous les principaux détenteurs de permis de coupe. En vertu de ces accords, les détenteurs de permis se chargent de la réalisation de projets et se font rembourser à un taux convenu, les frais des travaux effectués. Parmi les autres mesures sylviculturales, signalons l'ensemencement direct de plus de 5,000 acres, le scarifige de 23,000 acres supplémentaires en vue de la régénération naturelle et les travaux d'amélioration des peuplements (débroussaillage, éclaircissage, émondage, etc.) sur une superficie de 43,000 acres.

Au cours des dernières années, la Direction des recherches a mis au point un mode de plantage en cartouche. Cette méthode, qui remplace le plantage classique, permet de diversifier la production des pépinières et de prolonger la période annuelle de plantage. Elle permet aussi un prompt reboisement dans des cas particuliers, tels que de vastes brûlis. Voici en quelques mots l'explication de cette méthode: on dispose dans un plateau 200 tubes en plastique, ouverts aux bouts et fendus sur un côté (environ un demi-pouce de diamètre sur trois pouces de longueur); on verse de la terre dans chaque tube, on y place une semence, puis une couche de sable, pour ensuite les faire germer en serre portative à couvercle de plastique. Les tubes et les semis peuvent être insérés intacts dans le sol et ce, au rythme de 250 par heure et par planteur. Des essais limités ont démontré que cette méthode est pratique. Au cours de l'été de 1966, un vaste programme de ce genre (27 millions de semis) a été mis en œuvre par toute la province.

Depuis un demi-siècle, l'Ontario dispose d'une législation qui permet aux municipalités de remettre au ministère des Terres et Forêts, en vertu d'une entente, les terres abandonnées et sous-marginales dont elles ont acquis le titre de propriété. Le ministère se charge d'ensemencer et de gérer les terres pendant une période déterminée, habituellement 50 ans. Il gère ainsi avec beaucoup de soin les 200,000 acres de terrain qui lui ont été remises en vertu d'ententes avec les municipalités. Les plantations y font l'objet d'éclaircissements périodiques. Ces travaux sont attrayants sur le plan financier, car les arbres abattus sont en demande pour la fabrication de pâte à papier, de poteaux, de piquets ou comme billes de sciage. De plus, les propriétés qui sont près des agglomérations, acquièrent une formidable valeur à titre d'aires récréatives.

Les propriétaires des terres privées peuvent acheter des pépinières de la province des semis à des fins de boisement, à prix fiéfié. Ils peuvent aussi profiter de conseils professionnels gratuits sur toute question forestière, y compris la sylviculture, la récolte et la commercialisation. En vertu d'une nouvelle loi (*The Woodlands Improvement Act, 1966*), le gouvernement a très amplifié les services aux propriétaires. Il est maintenant possible de confier complètement la direction des travaux de plantage et d'amélioration au gouvernement qui assume la majeure partie des frais. En retour, on demande au propriétaire de satisfaire à certaines exigences qui garantissent sa bonne foi.

Un organisme nouveau mais restreint, en voie d'expansion au sein de la Direction du bois sur pied, la section de l'économique, de concert avec d'autres spécialistes, étudie les possibilités d'établir des fabriques qui utilisent le bois dans les régions sous-développées. Il étudie aussi les possibilités d'accroître et d'améliorer les renseignements statistiques sur le secteur forestier, de fournir des renseignements sur les marchés et d'analyser les répercussions économiques des pratiques et des propositions du ministère comme moyen de relever la valeur des services fournis.

Les travaux d'expansion en cours ou complétés pendant l'année 1965-1966 par les principales entreprises qui sont tributaires des produits du bois, permettent de prédire que l'utilisation du bois en Ontario augmentera d'au moins un million de cordes par an d'ici 1968. Ce taux très favorable d'investissement, joint à la présente politique dynamique en matière de gestion forestière, nous assure qu'une industrie forestière rentable et diversifiée se développe sur une solide base commerciale.

Protection.—La protection organisée des forêts s'étend à une superficie de 176,000 milles carrés, qui comprend la principale zone de forêt accessible au centre de la province. Pour les fins de la protection forestière, ce territoire est divisé en 21 districts d'incendie et subdivisé en 54 divisions dirigées par un garde forestier en chef. Au sud de cette région, dans les comtés du sud de l'Ontario, dont l'agriculture est très développée, les municipalités se chargent de la lutte contre les incendies de forêt; par contre, les vastes et inaccessibles régions au nord des districts d'incendie, dont la superficie atteint quelque 190,000 milles carrés, ne possèdent pas de peuplements importants de bois marchand et ne bénéficient pas de protection, sauf dans le cas de certaines collectivités et de certains peuplements ayant une valeur exceptionnelle. A l'intérieur des districts d'incendie, le ministère avait en 1965 des ententes avec 214 municipalités et 225 détenteurs de permis d'exploitation forestière, aux fins de prévenir et de maîtriser les incendies de forêt. Le ministère avait aussi une entente avec le gouvernement fédéral, par laquelle il assure la protection de 873,000 acres de réserves indiennes dans la province. Le nombre moyen d'incendies de forêt par an a été de 1,360 et la superficie moyenne des boisés ravagés a été de 152,623 pendant la période 1950-1964.

La détection des incendies de forêt se fait au moyen de 310 tours de guet, de patrouilles aériennes et avec le concours du public. A l'automne de 1965, le ministère a fait l'appréciation d'un système de détection aérienne à rayons infrarouges et en 1966, on le mettra à l'essai pour la détection des feux déclenchés par la foudre. Aussi en 1965, le ministère a recruté et formé 300 Indiens du nord de l'Ontario, afin de constituer un corps promptement disponible de pompiers expérimentés à divers endroits stratégiques. Le brûlage dirigé aux fins de réduire les risques d'incendie et de préparer des terrains de germination a été effectué dans douze brûlis d'une superficie totale de 1,560 acres. Ce programme doit s'appliquer à 7,000 acres en 1966. On a mis au point, en 1965, un nouveau système de largage d'eau, selon lequel l'intérieur des flotteurs d'hydravions sert de réservoir. Ce nouveau concept permet d'accroître de plusieurs fois la concentration de l'eau larguée sur un emplacement selon le présent système de réservoirs extérieurs fixés à bord des avions *Beaver* et *Otter*. Les avions de ce genre ont aidé à la maîtrise de 70 incendies en Ontario. A la fin de 1965, l'escadrille du ministère comprenait 41 avions, soit six *Beavers* turbopropulsés, 24 *Beavers* classiques, 10 *Otters* et un *Super Widgeon*. On a loué cinq hélicoptères pendant la saison des feux. Le réseau de communication comprend 174 postes terrestres, 308 postes émetteurs de tour de guet, 15 bateaux de patrouille, 538 radiotéléphones mobiles, 1,046 radios portatifs de ligne de feu et 41 radiotéléphones d'aéronal.

Le ministère des Terres et Forêts a mis en œuvre des programmes de répression des parasites sur 10,000 acres de terres de la Couronne ou de boisés gérés par la Couronne au cours de 1965. On a mis l'accent sur la répression de la tenthrede du pin sylvestre, le charançon du pin blanc et la rouille vésiculeuse du pin blanc. On a mis à l'essai le produit chimique Bidrin, qui est un pesticide fonctionnel, afin d'apprécier l'efficacité de la protection qu'il assure à des ormes individuels, comparativement à celle qu'assure la méthode classique de pulvérisation en vue de la répression de la maladie hollandaise de l'orme.

Manitoba.—L'administration centrale des forêts du Manitoba compte deux Directions,—celle de l'Aménagement et celle de la Protection des forêts,—qui ont chacune un directeur et qui font partie du ministère des Mines et des Ressources naturelles. La province est divisée en huit régions, commises chacune à un surveillant régional qui relève des administrateurs de l'Aménagement et de la Protection des forêts.

La Direction de l'Aménagement coordonne les mesures administratives touchant l'expansion, l'amélioration et l'aménagement des forêts, l'abattage et l'inventaire des ressources forestières. On a aménagé deux pépinières en vue de fournir des plants pour reboiser les parties dénudées des terres de la Couronne et l'on a réservé divers terrains pour la régénération naturelle. On fournit des plants aux cultivateurs qui veulent doter leurs fermes de coupe-vent et de boisés, ainsi qu'aux producteurs commerciaux d'arbres de Noël. Le programme d'aménagement des forêts comprend des travaux d'éclaircissage, de nettoyage et de vaporisation de produits chimiques, en vue d'éliminer certaines essences en faveur des essences que l'on préfère. Le Manitoba inventorie annuellement entre 3,000 et 4,000 milles carrés de forêt et, se fondant sur ces travaux d'inventaire, il applique des plans d'exploitation qui prévoient des coupes annuelles réparties de manière à assurer un rendement soutenu.

Les droits de coupe sont accordés sous diverses formes: licences d'aménagement, autorisations de vente de bois et, dans certains cas, concessions forestières (surtout en ce qui concerne les travaux de récupération). Les licences d'aménagement sont renouvelables et peuvent valoir pour une période allant jusqu'à 20 ans. Les autorisations de vente ont une durée d'au moins un an et les concessions forestières, une durée d'au plus un an. Actuellement, une concession à long terme pour la coupe de bois à pâte sur une superficie de 2,745 milles carrés, et 10 autres concessions forestières à long terme, antérieures à 1930, sont encore en vigueur. Une deuxième entente pour la coupe de bois à pâte a été signée en 1966, touchant la construction d'une fabrique de pâte et une scierie à Le Pas et de services d'écorçage situés près d'Arnot, dans le nord du Manitoba.

Le système provincial de protection contre les incendies couvre une région de 120,000 milles carrés, les zones de priorité étant situées dans les secteurs les moins accessibles. Les incendies sont décelés à l'aide d'un vaste réseau de tours de guet et d'un service de patrouilles aériennes et routières qui communiquent par radio et par téléphone public ou gouvernemental. Durant les périodes de grand danger, on loue deux appareils *Canso* pourvus d'un réservoir d'eau, ainsi que deux hélicoptères pour seconder le service aérien du gouvernement de la province.

La province ne possède pas d'organisme de recherche forestière, mais elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui y maintiennent deux stations de recherche. Le ministère collabore pleinement avec les autorités fédérales à l'étude et à l'enrayement des ravages causés par les insectes et les maladies des arbres. On fait aussi œuvre de propagande en matière de prévention des incendies et de conservation des forêts, par toutes les méthodes habituelles (radio, télévision, journaux, affiches, causeries dans les écoles et les clubs, tournées cinématographiques, etc.).

Saskatchewan.—Les forêts de la Saskatchewan se situent surtout dans la moitié nord de la province et couvrent 117,738 milles carrés, soit 53 p. 100 de la superficie de la province. Les forêts provinciales représentent environ 92 p. 100 de toutes les terres boisées de la province et elles sont administrées et aménagées par la Direction des forêts du ministère des Ressources naturelles.

La Direction comprend six services: administration, lutte contre les incendies, aménagement, recherche, inventaire et sylviculture. Elle est responsable de l'établissement et de l'évaluation de la politique forestière et des programmes d'aménagement basés sur les résultats d'inventaires et de recherches. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique et des programmes est dévolue aux divers organismes régionaux d'administration. Pour les fins de l'administration des ressources, la province, hormis la partie la plus septentrionale, est divisée en trois régions relevant chacune d'un surintendant régional. Les

régions sont elles-mêmes subdivisées en districts confiés chacun à un agent de la conservation; l'étendue des districts varie suivant les ressources et la population. En raison de la mise en œuvre de divers programmes spéciaux avec le concours des habitants de la région la plus septentrionale de la province, l'administration des ressources de ce secteur nord relève de la Direction des régions septentrionales du même ministère. La Direction des forêts et celle de l'administration régionale se tiennent en étroite liaison.

Une des principales fonctions de la Direction des forêts est l'établissement des techniques de prévention, de repérage et d'extinction des incendies de forêt. Il existe un réseau de 72 tours de guet munies de radiotéléphones. Durant les périodes de grand danger, trois avions survolent les régions boisées. Un groupe de parachutistes, s'occupant de combattre les incendies éloignés, se tient constamment en alerte au cours de la saison des incendies et est dépêché en attendant l'arrivée des équipes terrestres. Le système de communication du nord de la Saskatchewan, qui compte plus de 990 postes émetteurs-récepteurs de radio installés dans des tours, des véhicules, des avions et des camps de forêt, joue un rôle vital dans la découverte et la suppression des incendies. On emploie aussi à cette fin des hélicoptères et des avions équipés spécialement pour le largage d'eau.

Alberta.—Les forêts provinciales (157,595 milles carrés) sont administrées par le Service forestier de l'Alberta, ministère des Terres et Forêts, Edmonton. Le Service, qui relève du Directeur du service forestier, est composé de cinq sections: Administration, Protection des forêts, Aménagement, Inventaires, et Planification et formation du personnel forestier.

Pour fins administratives, les forêts de la province sont réparties en 11 forêts régionales, administrées séparément. Ces forêts se subdivisent en districts de gardes forestiers dont toute l'activité est dirigée par l'agent forestier de district, qui relève à son tour d'un surintendant divisionnaire. Le personnel d'une division comprend un surintendant forestier, un préposé et un adjoint à la suppression des incendies, un agent forestier régional, un contremaître mécanicien, un contremaître menuisier, des préposés au matériel, des mesureurs de bois, des fonctionnaires chargés de veiller à la bonne utilisation des terres, des opérateurs radio, des commis, des sténographes et des employés saisonniers (équipes de sapeurs-pompier, observateurs, manœuvres et équipes de construction). Certaines divisions ont à leur service des équipes de détenus sous surveillance mitigée, qui s'occupent de travaux d'aménagement, de protection et de construction.

L'administration dirige toutes les sections, exerce un contrôle sur les recettes et les dépenses, tient l'inventaire du matériel et s'occupe du personnel.

La Direction de la protection des forêts s'occupe de tout ce qui concerne la protection des forêts, y compris la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt et de brousse. La Direction est aussi chargée de mettre en œuvre, de surveiller et d'exécuter les travaux de construction et d'entretien des routes et des bâtiments, ainsi que de diriger le réseau de radiocommunication.

Les fonctions de la Direction de l'aménagement forestier sont les suivantes: approuver et recevoir les plans d'aménagement et d'exploitation annuels des terres de la Couronne louées à bail ou exploitées en vertu d'une concession, mettre en œuvre les plans d'aménagement préparés par le ministère, assurer le bon usage des terres et la vente du bois récolté sur les terres de la Couronne. L'activité de la section s'étend à tous les aspects de l'exploitation forestière: transformation du bois, acceptation des demandes de permis de coupe, sélection des bois sur pied à mettre en vente, reconnaissance des boisés exploitables, inspections périodiques des aires de coupe pour assurer la pratique de bonnes méthodes d'abattage et d'utilisation, mesurage des produits coupés, perception des droits et redevances, et reboisement des régions dégarries par la coupe et l'incendie. Elle est également chargée de la mise en œuvre et de la surveillance du nouveau mode de contingentement du bois.

La Direction des inventaires et plans forestiers fait l'inventaire des forêts provinciales et dresse des inventaires détaillés pour les unités d'aménagement; établit des plans d'aménagement et de protection à court et à long terme, fournit des cartes forestières pour la

vente du bois sur pied; effectue d'autres travaux concernant la photogrammétrie et la cartographie forestières; établit et surveille les plans des zones de récréation; réglemente les travaux géophysiques dans les forêts et assure des services techniques et de cartographie au Service forestier et au public.

La Direction de la formation du personnel forestier rédige les manuels d'apprentissage et dirige les programmes de formation à l'intention du personnel du ministère ainsi que d'autres qui s'occupent de la lutte contre les incendies, de l'aménagement, de la protection et de la conservation des forêts. Elle fournit aussi les installations et l'enseignement aux élèves de deuxième année du cours de technologie forestière du *Northern Alberta Institute of Technology*. La Direction est chargée d'organiser et de surveiller l'activité des Clubs de jeunes gardes forestiers.

La Réserve forestière des Rocheuses comprend une forêt régionale et une partie de deux autres. L'administration de la Réserve incombe au Service forestier de l'Alberta, bien que le Directeur soit tenu de prendre ses décisions en conformité du règlement de bonne gestion des ressources hydrauliques, établi par la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales composée d'un représentant de l'administration fédérale et de deux représentants de l'administration provinciale. La Réserve comprend une partie du cours supérieur du réseau fluvial des Prairies. Les recherches d'ordre général sont effectuées par le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural qui dirige la station d'expérimentation de Kananaskis.

Colombie-Britannique.—D'après l'inventaire de 1958, la Colombie-Britannique compte 208,411 milles carrés de forêts productives, en plus de 59,227 milles carrés de terrain boisé non productif. L'aire productive totalise 95,739 milles carrés de jeunes peuplements, 84,275 milles carrés de bois de taille exploitable (251 milliards de pieds cubes); 28,397 milles carrés de forêts non classées, y compris les brûlis, chablis ou ventis non reboisés.



De la production annuelle de bois au Canada, qui a atteint le sommet de 10 milliards de pieds mesure de planche en 1965, la Colombie-Britannique contribue environ 68 p. 100 du total et 72 p. 100 des bois tendres. Bien que l'économie canadienne utilise environ 96 p. 100 des bois durs, près de deux tiers des bois tendres sont exportés et constituent une des principales exportations du pays.

Pour fins administratives, la province est divisée en cinq districts forestiers dont le bureau régional est situé à Vancouver, Prince-Rupert, Prince George, Kamloops et Nelson. Une décentralisation administrative plus poussée est accomplie par la subdivision des districts forestiers en districts d'agents forestiers. Chaque district forestier comprend approximativement 25 districts d'agents forestiers. Le bureau central du Service forestier, à Victoria, groupe douze sections (direction, entretien ou planification).

On s'efforce d'établir l'exploitation forestière sous un régime de rendement soutenu et les industries forestières effectuent des progrès vers une utilisation plus complète de leurs matières premières. Le problème est urgent, même si les réserves globales devant une coupe annuelle d'environ 1,533 millions de pieds cubes semblent suffisantes pour satisfaire indéfiniment aux besoins actuels. Un des résultats les plus marquants du régime de rendement soutenu a été de tirer de l'intérieur de la province une plus grande partie de la récolte annuelle. Les forêts de la côte (zone humide), exploitées à l'excès, fournissent maintenant environ 56 p. 100 de toute la coupe annuelle, et la coupe de l'intérieur, 44 p. 100. A toutes fins pratiques, toutes les forêts de l'intérieur sont du domaine public. La plupart des forêts privées et des forêts exploitées en vertu d'un bail ou d'un permis sont situées sur la côte.

On exploite les forêts de différentes façons. La plus en vogue est le régime des permis d'aménagement forestier, forme de contrat intervenant entre le gouvernement et une société ou un particulier, en vertu duquel la seconde partie s'engage à aménager, protéger et exploiter une étendue forestière de manière à en retirer le meilleur rendement possible en échange du droit de coupe. Ces permis d'aménagement sont revus tous les 21 ans. Les forêts provinciales, les unités d'aménagement publiques et les unités de rendement soutenu sont les homologues publics des permis d'aménagement et le bois, lorsqu'il est en état d'être coupé, est adjugé à l'enchère. L'établissement de régions de «récolte de bois à pâte», suscite un vif intérêt. Le plan, unique en Amérique du Nord, comporte l'intégration de la production des billes à une nouvelle industrie de pâte. Cinq de ces régions ont jusqu'ici été établies, trois dans le district forestier de Prince George, l'une dans le district forestier de Prince-Rupert et une autre dans le district forestier de Kamloops. L'aménagement, la sylviculture, la construction des routes et la protection y relèvent du Service forestier. La ferme forestière, le permis de boisé de ferme et la vente de bois hors des régions «réglementées» sont d'autres modes d'exploitation de moindre importance.

Les méthodes de prévention des incendies de forêt et l'organisation de services de suppression efficaces constituent deux aspects importants de l'exploitation des ressources forestières sous un régime planifié de rendement soutenu. L'industrie des pâtes à papier, qui a connu une forte expansion (et s'est ajoutée aux industries de bûchonnage et de sciage du bois) a accru la nécessité d'une meilleure protection contre le feu. Le Service forestier se sert beaucoup d'avions en vertu de divers contrats. Il a recours à des avions-citernes, ainsi qu'à des appareils d'observation pendant la saison des incendies. D'autres aéronefs, dont des hélicoptères également nolisés en vertu de contrats, servent aux opérations de patrouille et au transport des équipes de suppression des incendies. Le relief accidenté et l'existence de nombreuses régions éloignées et faiblement peuplées nécessitent divers moyens de transport pour mettre à profit une découverte rapide de tous les incendies forestiers et ainsi en entreprendre la suppression sans délai.

La liaison étroite avec le ministère fédéral des Forêts et du Développement rural, qui maintient des laboratoires à Vernon et à Victoria, assure la diffusion des renseignements utiles au sujet des insectes et des champignons ennemis de la forêt, ainsi qu'au sujet de la recherche sur les incendies de forêt.

Sous-section 3.—L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada*

L'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada est un centre de recherches et d'enseignement qui s'occupe virtuellement de chacune des étapes de la production et de

* Rédigé par B. W. Burgess, secrétaire de l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada, Montréal (P.Q.).

l'utilisation des produits des pâtes et papiers. Inauguré en 1913 comme section des Laboratoires des produits forestiers du Canada, l'Institut fut réorganisé en 1927 sous les auspices de l'Association canadienne de la pâte et du papier, du gouvernement fédéral et de l'Université McGill. Le personnel de l'Institut effectue des recherches pratiques sur les opérations forestières, les procédés de fabrication des pâtes et papiers, ainsi que des recherches fondamentales dans les mêmes domaines. De plus, en coopération avec l'Université McGill, l'Institut assure la formation aux diplômés qui préparent des maîtrises et des doctorats en chimie physique, chimie du bois, génie chimique et génie mécanique intéressant l'industrie des pâtes et papiers.

L'Institut occupe à l'Université McGill un bâtiment construit par l'industrie des pâtes et papiers et un immeuble érigé à Pointe-Claire, en banlieue ouest de Montréal, par le gouvernement fédéral. L'Institut possède les installations suivantes: laboratoires de chimie organique et physique, de physique et de génie; usines pilotes servant à la fabrication de pâte chimique, au raffinage de la pâte et des copeaux et à la pyrolyse de la liqueur de rebut; une serre et d'autres installations de recherche sur les terres boisées; une vaste bibliothèque; des ateliers et des installations spéciales pour faire des épreuves portant sur la pâte et le papier et pour effectuer des études photographiques et microscopiques (au microscope optique et au microscope électronique) du bois, de la pâte et du papier. L'Institut compte un effectif d'environ 195 personnes.

Les travaux de l'Institut comprennent un programme principal de recherches sur les pâtes et papiers et sur les terres forestières, ainsi que des recherches exécutées à forfait et des services techniques. Le programme des recherches sur les pâtes et papiers est soutenu par les cotisations des membres commanditaires (soit 42 sociétés dirigeant plus de 100 usines et répondant pour environ 95 p. 100 de la production totale de l'industrie canadienne) et par une subvention de l'Association canadienne de la pâte et du papier. Le programme des recherches sur les terres forestières est soutenu par les cotisations des sociétés membres de l'Association canadienne de la pâte et du papier qui sont établies à l'est des Rocheuses et qui utilisent le bois à pâte, ainsi que par une subvention de l'Association. Les deux programmes comprennent des recherches qui intéressent l'industrie d'une manière générale, et non une seule société.

Les programmes fondamentaux varient de la croissance des semis en forêt jusqu'aux produits finis de pâte et de papier et se répartissent en sept groupes: terres boisées, pâte mécanique, pâte chimique, fabrication du papier, contrôle de la transformation, qualité des produits et utilisation des rebuts. L'Institut est considéré comme un centre d'études d'ordre général et continu portant sur les principes fondamentaux, et aussi comme un centre d'importantes recherches en génie et perfectionnement que les sociétés de pâtes et papiers pourraient difficilement justifier si les frais n'étaient pas partagés. En outre, l'Institut est pourvu d'un matériel et d'un personnel hautement spécialisés dont aucune entreprise particulière ne dispose normalement.

En plus de son personnel à plein temps, l'Institut occupe, en collaboration avec l'Université McGill, quelque 40 étudiants diplômés à des études fondamentales dans le domaine de la technologie de la pâte et du papier, études qui leur servent également de sujets de thèse. Le directeur de la division de la chimie du bois, à l'Institut, qui est en outre titulaire de la chaire E. B. Eddy de chimie industrielle et de chimie de la cellulose à McGill, dirige les travaux des diplômés dans des études particulières, par exemple, sur le comportement des éléments constitutifs du bois: cellulose, lignine et hémicelluloses. Le directeur de la division de chimie physique de l'Institut, qui est aussi professeur au département de chimie de McGill, dirige les travaux des diplômés sur la chimie des polymères, des surfaces et des colloïdes et plus particulièrement en ce qui a trait à la physique et à la chimie des pâtes et papiers. Un professeur adjoint de génie chimique à McGill, qui est expert conseil de l'Institut, dirige les diplômés dans diverses études chimiques. De plus, le directeur de la Division de physique du bois et des fibres de bois, qui enseigne au département de génie mécanique de McGill, dirige les travaux de recherche des diplômés dans des domaines tels que le surglacage du papier et les processus de friction dans les systèmes de polymères. D'autres membres du personnel de l'Institut, qui sont aussi des adjoints de recherche à titre honoraire à McGill, aident au programme de recherches des étudiants.

CHAPITRE XIII.—MINES ET MINÉRAUX

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. L'INDUSTRIE MINÉRALE AU CANADA, 1867-1967.....	574	Sous-section 1. Aide fédérale.....	625
Sous-section 1. Les métaux.....	595	Sous-section 2. Aide provinciale.....	630
Sous-section 2. Minéraux industriels.....	609	SECTION 3. LÉGISLATION MINIÈRE.....	634
Sous-section 3. Pétrole et gaz naturel.....	617	SECTION 4. STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.....	638
Sous-section 4. Houille.....	621	SECTION 5. PRODUCTION MONDIALE DE CERTAINS MINÉRAUX MÉTALLIQUES ET COMBUSTIBLES.....	639
SECTION 2. AIDE OFFICIELLE À L'INDUSTRIE MINÉRALE.....	625		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—L'industrie minérale au Canada, 1867-1967*

L'industrie minérale canadienne s'enorgueillit de sa croissance et de son expansion au cours des cent dernières années, bien que son histoire remonte au temps des premiers explorateurs. Au début du XVII^e siècle, Samuel de Champlain découvrit de l'argent et du cuivre dans ce qui est actuellement la Nouvelle-Écosse et, en 1672, Nicholas Denys remarqua la présence de houille dans l'île du Cap-Breton. Vers la même époque, le sieur de la Portardière procéda à la première étude des gîtes de fer des marais au Canada, dans la vallée du St-Maurice (P.Q.). Au cours du XVIII^e siècle, les travaux d'exploration prennent de l'essor et un certain nombre d'exploitations minières entrent en activité; on extrait de la houille dans l'île du Cap-Breton, et du minerai de fer destiné à l'affinage dans plusieurs localités du Québec. Ce n'est cependant qu'au XIX^e siècle que la mise en valeur des ressources minérales du Canada prend un essor marqué et, vers le milieu du siècle, l'activité dans ce domaine permet d'entrevoir la création d'une importante industrie. En 1842, la création de la Commission géologique du Canada marque le début de l'étude systématique des ressources minérales du pays et, à partir de cet instant, les archives et les rapports de cet organisme apportent une aide précieuse aux prospecteurs et aux compagnies d'exploration qui cherchent de nouveaux gisements.

Au moment de la Confédération, plusieurs gisements avaient été découverts dans l'est du Canada, mais l'événement le plus spectaculaire fut la découverte d'or en Colombie-Britannique au cours des années 1850. Bien que la ruée vers l'or dans la région du fleuve Fraser et de la rivière Thompson ait été de durée relativement courte, des milliers de personnes ont afflué vers cette province durant les années 1850 et 1860, attirées par les opérations d'extraction aurifère. La colonisation, la construction de voies ferrées, l'expansion

* Rédigé sous la direction de M. C. M. Isbister, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Ottawa), dans les divisions suivantes: introduction et sous-sections 1 et 3, Division des ressources minérales; sous-section 2, Division du traitement des minéraux, Direction des mines; sous-section 4, Division des combustibles et des techniques de l'exploitation minière, Direction des mines. Les tableaux statistiques du présent chapitre ont été rédigés dans la Division de l'Industrie du Bureau fédéral de la statistique. Les chiffres de 1965 sont provisoires à l'exception de ceux qui traitent du charbon.

agricole et l'essor industriel ont suivi plusieurs autres découvertes de gîtes minéraux. Il suffit d'en mentionner une ou deux dans chaque décennie du siècle écoulé pour se rendre compte de l'importance de l'industrie minérale dans l'essor économique du Canada. En 1860, une florissante industrie pétrolière fut établie dans le sud de l'Ontario, à la suite d'une première découverte près de Petrolia, vers la fin des années 1850. Depuis 1877, date de la découverte d'amiante dans les Cantons de l'Est du Québec, le Canada est devenu l'un des principaux producteurs de cette matière minérale du monde. En 1883, des gisements de nickel et de cuivre sont découverts à Sudbury (Ont.); depuis lors, le Canada occupe la première place parmi les producteurs mondiaux de nickel, et se classe parmi les premiers quant au cuivre. Au cours des années 1890, un certain nombre de gisements d'or, d'argent et de métaux communs sont mis à jour dans le sud de la Colombie-Britannique, y compris la fameuse mine Sullivan, consécutivement à une première découverte de cuivre et d'or à Rossland, en 1889. En 1896, la célèbre découverte du Klondike, au Yukon, entraîne la plus spectaculaire ruée vers l'or jamais connue. Au début au siècle, la découverte des gîtes argentifères de Cobalt place le nord de l'Ontario en évidence. Cet événement est suivi de la découverte de nombreux autres gisements, notamment celui de Porcupine, en 1909, et celui de Kirkland Lake, en 1911. Tandis que les travaux de prospection se poursuivent dans le nord de l'Ontario et du Québec, amenant en 1921 la découverte des gîtes de cuivre de Noranda, dans le district de Rouyn, la recherche de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien aboutit, en 1913, à l'importante découverte du champ de Turner Valley, aux environs de Calgary. Au cours des années 1920, la prospection aérienne dans le Nord canadien a joué un rôle de premier plan dans la découverte de pechblende, source de radium et d'uranium, faite en 1930 au Grand lac de l'Ours (T. N.-O.), et d'un certain nombre de gisements d'or et de métaux communs dans les régions septentrionales des provinces, ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, mis à jour au cours des années 1930. En 1947, la mise en exploitation des champs pétroliers de Leduc, en Alberta, marque le début de l'industrie pétrolière moderne du Canada, l'un des secteurs les plus florissants de l'économie minérale. Depuis la fin de la guerre, la plupart des régions du Canada ont fait l'objet de découvertes de gîtes minéraux, et la rapide expansion alliée à la diversification accrue de cette industrie ont profondément marqué l'économie nationale.

Le rôle dynamique joué par l'industrie minérale est mis en évidence lorsqu'on compare la valeur de la production minérale qui, nettement inférieure à 1 p. 100 du Produit national brut en 1867, surpasse à l'heure actuelle les 7 p. 100. Depuis 1867, la valeur de la production minérale, par habitant, est passée approximativement de \$1 à près de \$200, cette augmentation est due à un accroissement, en valeur, d'environ trois millions de dollars à près de quatre milliards, surpassant ainsi considérablement l'accroissement de la population et de la production industrielle dans son ensemble. L'exportation des minéraux s'est accrue en proportion de la production et compte à l'heure actuelle pour près d'un tiers des exportations globales de marchandises du Canada. Les réalisations de l'industrie minérale au cours du dernier siècle prennent donc une importance accrue et le Canada se place actuellement au troisième rang des producteurs mondiaux de minéraux divers, à la suite des États-Unis et de l'Union soviétique.

Le tableau 1 montre l'accroissement de la valeur de la production minérale au cours des années. Disponibles depuis 1886, les données statistiques portent sur des intervalles de cinq années jusqu'en 1950, puis d'une année par la suite. Ces chiffres ne sont pas rigoureusement comparables durant toute la période en raison de certaines modifications mineures apportées aux méthodes de calcul de la teneur en métal de certains minerais vendus et à l'évaluation des produits; ils peuvent cependant donner une idée de l'essor considérable de cette importante industrie.

1.—Valeur de la production minérale, 1886-1965

Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant	Année	Valeur totale	Valeur par habitant
1886.....	10,221,255	2.23	1985.....	312,344,457	28.84	1957.....	2,190,322,392	131.87
1890.....	16,763,353	3.51	1940.....	529,825,035	46.55	1958.....	2,100,739,038	122.99
1895.....	20,505,917	4.08	1945.....	498,755,181	41.31	1959.....	2,499,020,511	137.79
1900.....	64,420,877	12.15	1950 ¹	1,045,450,073	76.24	1960.....	2,492,509,981	139.48
1905.....	69,078,999	11.51	1951.....	1,245,483,596	88.60	1961.....	2,582,300,387	141.59
1910.....	106,823,623	15.29	1952.....	1,285,342,353	88.60	1962.....	2,850,980,179	153.53
1915.....	137,109,171	17.18	1953.....	1,336,303,503	90.02	1963.....	3,050,428,547	161.43
1920.....	227,859,665	26.63	1954.....	1,488,382,091	97.36	1964.....	3,387,971,534	176.14
1925.....	226,583,333	24.38	1955.....	1,795,310,796	114.37	1965 ^a	3,743,981,248	191.30
1930.....	279,873,578	27.42	1956.....	2,084,905,564	129.65			

¹ La valeur de la production de Terre-Neuve est comprise à compter de 1949.

L'industrie minérale en 1965

En 1965, l'industrie minérale canadienne a poursuivi la forte progression qu'elle avait connue depuis le léger déclin de 1958, dans chacun de ses trois secteurs, soit les métaux, les minéraux industriels, et les combustibles minéraux. Ce fut une année prospère, caractérisée par un accroissement de la production, tant au point de vue de la région qu'à celui du produit. Plusieurs vastes gisements faisaient l'objet de travaux préparatoires en vue de la production, qui a été amorcée sur une échelle commerciale à certains gîtes importants; tandis que d'autres étaient agrandis, et la découverte de gîtes d'importance économique s'est poursuivie avec beaucoup de succès.

En 1965, la valeur de la production minérale du Canada a atteint le chiffre de 3,744 millions de dollars, soit près du double des 2,085 millions de 1956. L'augmentation de 10.5 p. 100 sur 1964 a été l'une des plus fortes enregistrées au cours des dernières années, et l'avance annuelle globale de 356 millions, la troisième en importance jamais atteinte. Sur ce total, 229 millions représentent les métaux, 46 millions les non-métalliques, y compris les matériaux de construction, et 81 millions les combustibles. Pour ces trois secteurs, les pourcentages respectifs de la valeur globale de la production minérale sont de 51.5, 19.5, et 29.

2.—Valeur de la production minérale, par catégorie, 1956-1965

Année	Métalliques	Non-métalliques	Combustibles	Matériaux de construction	Total
1956.....	1,146,349,595	160,341,599	518,761,191	259,453,169	2,084,905,564
1957.....	1,159,579,226	169,061,110	564,776,791	296,905,265	2,190,322,392
1958.....	1,130,100,395	150,354,802	510,768,681	309,455,160	2,100,739,038
1959.....	1,370,648,535	178,216,641	535,577,823	324,577,512	2,409,020,511
1960.....	1,406,568,061	197,505,783	565,851,829	322,594,308	2,492,509,981
1961.....	1,387,159,036	210,467,786	653,327,802	331,345,763	2,582,300,387
1962.....	1,496,433,950	217,453,009	780,932,387	356,166,833	2,850,980,179
1963.....	1,509,536,931	253,452,413	908,428,087	379,011,116	3,050,428,547
1964.....	1,701,648,538	284,497,000	998,767,672	403,058,324	3,387,971,534
1965 ^a	1,930,231,466	310,827,059	1,079,737,606	423,186,127	3,743,981,248

L'indice du volume de la production minérale est un moyen de mesurer la croissance absolue et la croissance relative de l'industrie minérale dans le contexte économique*; en 1965, il était de 365.6 (1949 = 100), comparativement à 211.3 pour la production industrielle de l'économie entière. L'importance de cette croissance ressort également de comparaisons portant sur la valeur de la production par habitant (voir tableau 1); en 1965, la valeur de la production minérale par habitant s'établissait à \$191, soit un chiffre 2.9 fois plus élevé qu'en 1949, tandis que la valeur du produit national brut par habitant augmentait de 2.1 fois au cours de la même période. Les critères qui déterminent la valeur nette, en établissant la valeur ajoutée par la fabrication, soulignent le rôle dynamique joué par les mines dans l'économie canadienne; dans ce domaine, l'accroissement de la valeur nette a été approximativement le double de celui de l'ensemble de l'économie depuis 1949 et, proportionnellement à la valeur nette globale de l'industrie de base, les mines sont passées de 20 p. 100 à plus de 30 p. 100 depuis 1949, tandis que l'agriculture accusait un fléchissement, passant de 60 p. 100 à un peu plus de 40 p. 100.

* L'explication de cet indice ainsi que de ceux de la fabrication et des services d'électricité et de gaz est donnée dans le document de référence du B.F.S.: *Revised Index of Industrial Production, 1955-1957 (1949=100)* (n° de catalogue 61-502). Pour mettre à jour ces séries et d'autres comprises dans l'indice de la production industrielle, voir le rapport mensuel du B.F.S. intitulé *Index of Industrial Production (1949=100)* (n° de catalogue 61-005).

3.—Indices du volume de la production des principales industries minières, 1956-1965 (1949=100)

NOTE.—Revu depuis leur publication dans l'Annuaire de 1966.

Minéraux	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 ^a
Métalliques	160.1	185.4	210.4	242.5	236.4	236.4	225.2	227.5	245.7	249.5
Cuivre ¹	134.7	136.3	131.0	150.0	166.7	166.7	173.6	171.8	187.8	195.6
Or ²	103.2	104.9	109.2	107.2	109.5	104.9	96.8	92.0	85.9	80.6
Nickel ¹	138.7	146.1	108.4	145.0	166.7	161.0	150.5	168.6	181.0	209.9
Minerais de fer	619.6	544.1	395.0	587.7	578.8	558.7	781.0	916.8	1,185.3	1,236.8
Non métalliques	196.3	182.9	172.4	187.6	196.5	214.7	235.6	275.0	312.8	377.2
Amiante	192.1	186.3	177.3	192.1	200.7	222.3	233.5	240.4	259.9	269.4
Combustibles	246.9	360.3	331.6	364.6	377.7	433.4	483.5	516.6	557.7	592.8
Charbon	74.6	65.4	56.8	51.8	53.4	49.9	48.8	51.9	55.1	56.3
Gaz naturel	232.8	290.2	402.9	488.3	591.7	709.7	1,000.6	1,179.8	1,382.3	1,476.4
Pétrole	819.5	866.5	788.6	880.4	903.1	1,052.3	1,163.2	1,231.6	1,319.2	1,405.5
Total, production	218.3	236.3	243.3	275.4	275.5	283.0	304.7	318.3	346.4	365.6

¹ D'après les données sur les produits.

² Production de l'industrie de l'or seulement.

4.—Quantité et valeur de la production minérale, 1964 et 1965

Minéraux	1964		1965 ^a	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		\$		\$
Métalliques		1,701,648,538		1,936,221,456
Antimoine	livres	1,591,523	1,232,665	653,312
Bismuth	"	399,958	513,213	1,551,616
Cadmium	"	2,772,984	3,009,447	8,360,263
Calcium	"	138,357	181,694	123,487
Cobalt	"	3,184,933	5,990,973	3,798,740
Columbium (Cb ₂ O ₅)	"	2,183,359	2,282,522	2,300,000
Cuivre	"	973,799,939	324,467,834	1,034,403,452
Or	onces troy	3,835,454	144,788,388	3,608,348
Indium	"			
Minerais de fer	tonnes	38,325,822	404,951,696	39,790,103
Fer fondu	"	429,383	18,700,185	368,000
Plomb	livres	407,433,858	54,759,110	573,621,676
Magnésium	"	18,706,020	5,587,909	22,265,647
Mercure	"	5,548	22,848	1,520
Molybdène	"	1,224,712	2,057,383	9,691,220
Nickel	"	456,992,512	379,320,510	622,310,371
				435,382,064

4.—Quantité et valeur de la production minérale, 1964 et 1965 (fin)

Minéraux	1964		1965 ^e	
	Quantité	Valeur \$	Quantité	Valeur \$
Métalliques (fin)				
Platinides..... onces troy	376,238	25,404,117	452,063	35,678,078
Sélénium..... livres	465,746	2,258,868	504,109	2,435,704
Argent..... onces troy	29,902,611	41,863,655	32,964,299	46,117,054
Tellure..... livres	77,782	505,583	86,264	554,793
Thorium..... "
Étain..... "	352,350	533,572	409,106	810,090
Tungstène (WO ₃)..... "
Uranium (U ₃ O ₈)..... "	14,570,307	83,509,429	8,615,000	64,300,000
Zinc..... "	1,369,025,387	193,990,897	1,663,803,788	251,234,372
Non métalliques.....	..	284,497,000	..	310,827,059
Anhydride arsénieux..... livres	323,900	16,195	300,000	15,000
Amiante..... tonnes	1,419,851	145,193,443	1,380,210	139,805,322
Barytine..... "	169,149	1,574,398	201,357	2,014,859
Diatomite..... "	1,148	64,355	1,200	65,000
Feldspath..... "	9,149	212,052	10,830	241,621
Spath fluor..... "	..	2,258,796	..	2,546,419
Pierre gemme..... livres	11,537	13,804	11,000	14,000
Graphite..... tonnes
Pierre meulière..... "	9	1,300
Gypse..... "	6,360,685	11,523,937	6,210,960	11,438,358
Hélium..... M pi. cu.
Oxyde de fer..... tonnes	1,083	79,250	235	22,325
Lithine..... livres	1,056,408	1,153,282	1,035,048	1,164,060
Dolomie magnésitique et brucite..... tonnes	..	3,569,619	..	4,007,241
Mica..... livres	1,198,162	86,025	886,550	29,560
Syénite néphélinique..... tonnes	290,300	3,097,172	328,813	3,548,947
Nitrogène..... M pi. cu.
Tourbe mousseuse..... tonnes	255,475	8,399,648	267,100	8,195,214
Potasse (K ₂ O)..... "	858,351	31,161,954	1,430,000	54,400,000
Pozzolana..... "	..	35,200	..	35,000
Pyrite, pyrrhotine..... "	351,850	1,126,167	382,808	1,889,226
Quartz..... "	2,117,273	4,508,038	2,381,555	4,943,639
Sel..... "	3,988,598	20,203,742	4,331,100	21,564,734
Pierre de savon et talc..... "	58,132	827,757	55,034	802,010
Sulfate de sodium..... "	333,263	5,222,313	346,000	5,690,312
Soufre (gaz de fonderie)..... "	443,448	4,261,912	513,122	5,055,120
Soufre élémentaire..... "	1,788,165	18,637,697	1,907,723	23,481,947
Bioxyde de titane, etc..... "	..	21,270,144	..	19,965,350
Combustibles.....	..	998,767,672	..	1,079,737,606
Houille..... tonnes	11,319,323	72,735,085	11,425,000	71,645,000
Gaz naturel..... M pi. cu.	1,407,097,808	172,966,859	1,470,083,455	197,296,911
Sous-produits du gaz naturel..... barils	..	78,689,900	..	92,547,454
Pétrole brut..... "	274,626,385	674,376,728	292,571,941	718,248,241
Matériaux de construction.....	..	403,058,324	..	423,185,127
Produits d'argile (brique, tuile, etc.).....	..	40,830,585	..	43,205,829
Ciment..... tonnes	7,847,384	130,704,220	8,426,971	144,582,127
Chaux..... "	1,540,727	19,408,704	1,616,983	17,730,045
Sable et gravier..... "	193,791,358	126,232,182	192,857,375	129,329,647
Pierre..... "	69,794,358	86,882,683	69,156,175	88,337,479
Total général.....	..	3,387,971,534	..	3,742,361,248

5.—Pourcentage de la valeur totale de la production minérale, par principal minéral, 1954-1965

Minéraux	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 ¹
Métalliques¹	55.0	52.9	53.8	56.9	56.5	53.7	52.5	49.5	50.2	51.6
Cuivre.....	14.1	9.4	8.3	9.7	10.6	9.9	9.9	9.3	9.6	10.4
Or.....	7.2	6.8	7.4	6.2	6.3	6.1	5.5	5.0	4.8	3.6
Minéral de fer.....	7.7	7.6	6.0	8.0	7.0	7.3	9.2	10.3	11.9	11.2
Plomb.....	2.8	2.3	2.0	1.8	1.8	1.8	1.5	1.5	1.6	2.4
Nickel.....	10.7	11.8	9.2	10.7	11.9	13.6	13.5	11.8	11.2	11.6
Platinides.....	1.1	1.2	0.7	0.7	1.2	0.9	1.0	0.7	0.7	0.9
Argent.....	1.2	1.1	1.3	1.2	1.2	1.1	1.2	1.4	1.2	1.2
Uranium.....	2.2	6.2	13.3	13.7	10.8	7.6	5.5	4.5	2.5	1.7
Zinc.....	6.0	4.6	4.4	4.0	4.4	4.1	3.9	4.0	5.7	6.7
Non métalliques¹	7.7	7.7	7.2	7.4	7.9	8.2	7.6	8.3	8.4	8.3
Amiante.....	4.8	4.8	4.4	4.5	4.9	5.0	4.6	4.5	4.3	3.7
Gypse.....	0.3	0.4	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3
Potasse.....	—	—	—	0.1	—	—	0.1	0.7	0.9	1.4
Quartz.....	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Sel.....	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6
Sulfate de sodium.....	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1
Soufre (gaz de fonderie).....	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Soufre élémentaire.....	—	—	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6
Bioxyde de titane, etc.....	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.5
Combustibles	24.9	25.8	24.3	22.2	22.7	25.3	27.4	29.8	29.5	28.8
Houille.....	4.6	4.1	3.8	3.1	3.0	2.7	2.4	2.4	2.1	1.9
Gas naturel.....	0.8	1.0	1.5	1.6	2.1	2.6	3.8	4.9	5.1	5.3
Pétrole.....	19.5	20.7	19.0	17.5	17.0	18.9	19.4	20.2	19.9	19.2
Matériaux de construction	12.4	13.6	14.7	13.5	12.9	12.8	12.5	12.4	11.9	11.3
Argileux.....	1.8	1.6	2.0	1.8	1.5	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2
Ciment.....	3.6	4.3	4.6	4.0	3.7	4.0	4.0	3.9	3.9	3.9
Chaux.....	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5
Sable et gravier.....	3.9	4.2	4.6	4.3	4.5	4.1	4.2	4.0	3.7	3.4
Pierre.....	2.3	2.7	2.6	2.5	2.4	2.6	2.4	2.6	2.5	2.3
Total général.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

¹ Comprend des minéraux peu importants non dénommés.

En 1965, 63 minéraux ont fait l'objet d'un relevé de la production; les principaux étaient le pétrole brut, le nickel, le minéral de fer, le cuivre, le zinc, le gaz naturel, le ciment, l'amiante, l'or, le sable et le gravier. Ces dix minéraux représentaient 79 p. 100 de la production de l'industrie. Néanmoins, plusieurs autres minéraux ont enregistré des gains importants, principalement les sous-produits du gaz naturel, le molybdène, la potasse et le soufre élémentaire, ce qui indique une diversification croissante de la production minérale. Cette tendance se remarque également à l'échelle régionale, en raison d'un accroissement de l'activité de l'industrie minérale dans l'ensemble du Canada qui a entraîné des gains considérables en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, et des gains appréciables dans toutes les autres provinces à l'exception de la Nouvelle-Écosse, où la perte de vitesse des houillères a eu un effet contraire. Les 3,600,000 milles carrés du Canada et l'étendue de ses eaux territoriales offrent un énorme champ d'action à la poursuite de la découverte et du développement. Cette tendance vers la diversification ressort également de l'accroissement de la production dans la majorité des secteurs et du fait que le Canada central, soit l'Ontario et le Québec, fournit actuellement 45 p. 100 de la production nationale, au regard de près de 62 p. 100 à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'industrie minière canadienne comptant beaucoup sur l'exportation, l'accroissement de la production est évidemment déterminé en très grande partie par les progrès réalisés

sur les marchés extérieurs. Dans l'ensemble, le secteur des métaux constitue une industrie d'exportation, car près des quatre cinquièmes de sa production sont vendus à l'étranger. En 1965, la valeur globale de tous les minéraux exportés, tant bruts qu'ouvrés, s'est élevée à 2,782 millions de dollars. L'industrie minière est la première industrie d'exportation du Canada et, depuis plusieurs années, contribue pour près d'un tiers de la valeur de toutes les marchandises exportées. En 1965, 59 p. 100 des exportations minières du Canada étaient destinées aux États-Unis, 19 p. 100 à la Grande-Bretagne, 8 p. 100 au Marché commun européen, 4 p. 100 au Japon; le reste, soit 10 p. 100, a été vendu à divers autres pays.

L'essor de l'industrie minière est étroitement subordonné à l'investissement soutenu de sommes importantes pour la mise en valeur des ressources et l'expansion des usines. En 1965, les investissements et les frais d'entretien dans le domaine des mines, des carrières et des puits de pétrole se sont élevés à 881 millions de dollars, soit 9 p. 100 de plus qu'en 1964. Pour 1966, les prévisions se chiffrent par 1,132 millions, ce qui représente une augmentation de 28 p. 100 sur 1965 et un indice frappant de l'ampleur de l'expansion en cours dans cette industrie.

De pair avec l'accroissement de la production minière et des investissements, la technologie minière a été marquée de progrès soutenus. Bon nombre d'éléments divers, soit des marchés mondiaux hautement concurrentiels, des frais croissants de main-d'œuvre et de matériaux, des pénuries de main-d'œuvre, et la mise en exploitation d'un plus grand nombre de concessions minières éloignées, ont contribué à réduire les frais et à assurer une exploitation minière plus efficace. En vue de créer une concurrence plus active, l'industrie minière canadienne a accru ses investissements dans le domaine de la recherche et porté son attention sur la pénurie d'ingénieurs et d'hommes de science qui sévit dans cette industrie. Il en résulte un agrandissement des établissements de recherches et une campagne est activement menée pour assurer la formation et la préparation de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens destinés à l'industrie minière du Canada. Plusieurs sociétés ont signalé de récents progrès dans les méthodes d'exploitation des mines canadiennes, qui engendrent une plus grande efficacité.

L'augmentation relativement élevée de la valeur de la production métallique de 1965 est attribuable à la fois aux prix et aux facteurs quantitatifs. Les prix des principaux bas métaux ont été stables et, dans certains cas, à la hausse. La production des minerais de fer et des bas métaux a été plus élevée étant donné l'entrée en production de nouvelles installations et l'agrandissement de certaines autres. Des progrès marqués ont été enregistrés en ce qui concerne le plomb dont la valeur de production a augmenté d'environ 62 p. 100; dans le même domaine, le zinc a augmenté de près de 30 p. 100, le nickel, de 15 p. 100, et le cuivre, de près de 20 p. 100. Le nickel a repris la première place aux dépens du minerai de fer comme principal minéral métallique du Canada. Plusieurs mines de cuivre, de cuivre-zinc et de cuivre-nickel ont commencé à produire en 1965 et d'autres sont en voie d'aménagement ou sont censées produire d'ici à quelques années. Cette année, on a proclamé le Canada comme un pays important dans la production du molybdène; il n'est surpassé que par les États-Unis et probablement aussi par l'Union Soviétique. Il y a eu plus haut rendement dans le cas d'un certain nombre d'autres métaux récupérés surtout comme sous-produits des bas métaux. La production d'or et d'uranium a diminué comparativement à 1964; cette tendance se manifeste depuis plusieurs années.

L'essor remarquable du secteur industriel de l'industrie minière tient aussi à l'augmentation de la production et aux projets annoncés relativement à l'expansion de la production de potasse en Saskatchewan. Trois sociétés ont contribué à la production de

1965, et des programmes de mise en valeur ajouteront six nouveaux producteurs vers 1968. C'est un fait reconnu que les réserves de potasse dans l'Ouest canadien sont les plus considérables et de la plus haute qualité au monde et de beaucoup les plus intéressantes du point de vue économique que tous les autres gisements connus. La production d'amiante, après cinq années consécutives de production sans précédent, a baissé légèrement depuis 1964, mais la valeur des expéditions de soufre élémentaire récupéré au cours du traitement du gaz naturel a touché un nouveau sommet. La production de matériaux de construction qui, avec les minéraux non métalliques, constituent une partie du secteur des minéraux industriels, s'est maintenue à un niveau élevé et a suivi l'allure rapide de la construction dans tous les domaines. La production des combustibles minéraux, qui embrasse le pétrole brut, le gaz naturel et les gaz de pétrole liquéfiés ainsi que la houille, a atteint son plus haut sommet en 1965; tous ces combustibles, la houille exceptée, ont marqué de nouveaux sommets.

Production minérale dans les provinces et les territoires, en 1965

L'Ontario est la principale province productrice de minéraux au Canada; sa production de 1965, évaluée à 986 millions de dollars, équivaut à 26.3 p. 100 de la production totale du pays. Viennent ensuite, par ordre d'importance, l'Alberta (21.4 p. 100), le Québec (18.8 p. 100), la Saskatchewan (8.7 p. 100), la Colombie-Britannique (7.6 p. 100), Terre-Neuve (Labrador compris) (5.9 p. 100) et le Manitoba (4.9 p. 100). Il y a lieu cependant de remarquer que la position de l'Ontario, en ce qui concerne le pourcentage de son rendement par rapport à la production nationale a continué à baisser même si cette province a conservé une avance sensible sur l'Alberta, qui en 1961 avait supplanté le Québec en deuxième position. La valeur de la production minérale a augmenté dans toutes les provinces en 1965, l'Ontario, l'Alberta et Terre-Neuve se réclamant des gains absolus les plus considérables.

6.—Valeur de la production minérale, par province, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1899 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à partir de l'édition de 1933.

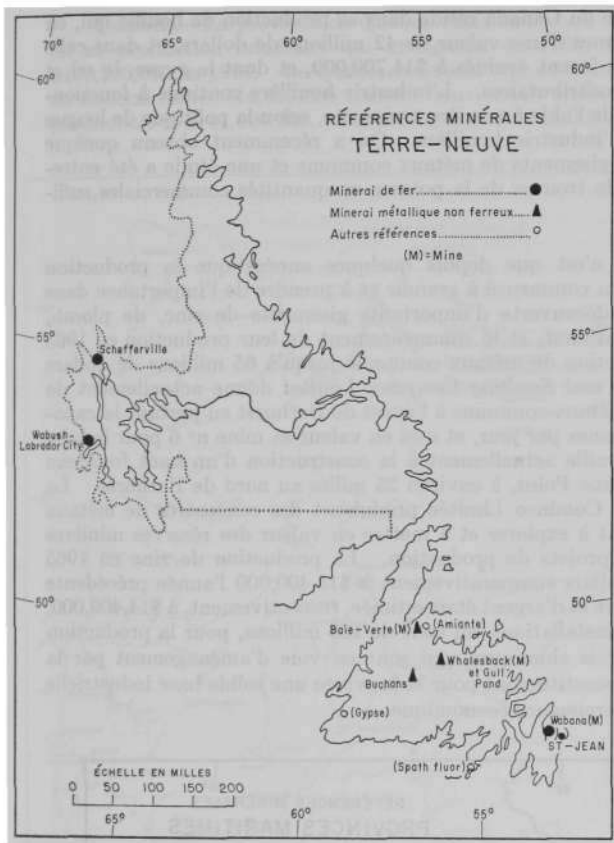
Année	Terre-Neuve (Labrador compris)	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	84,349,006	—	66,092,274	18,258,302	422,464,410	650,823,362	67,909,407
1957.....	82,682,263	—	68,058,743	23,120,689	406,055,757	748,824,322	63,464,285
1958.....	64,994,754	—	62,706,891	16,275,971	365,706,469	789,601,868	57,217,569
1959.....	72,156,996	4,559,171	62,879,647	18,183,290	440,897,186	970,762,201	55,513,410
1960.....	86,637,123	1,172,587	65,453,531	17,072,739	446,202,726	983,104,412	58,702,697
1961.....	91,618,709	606,644	61,693,156	18,804,385	455,522,933	943,669,456	101,489,767
1962.....	101,858,960	677,906	61,651,003	21,811,575	519,453,166	913,342,174	158,932,169
1963.....	137,796,707	798,345	66,317,617	28,343,419	540,615,068	873,828,297	169,638,539
1964.....	182,152,656	831,283	66,073,596	48,676,712	684,583,430	901,582,694	173,872,576
1965.....	220,483,234	985,171	66,633,831	83,944,030	704,704,474	986,183,278	182,010,655

6.—Valeur de la production minérale, par province, 1956-1965 (fin)

Année	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	122,744,698	411,171,898	203,277,828	15,656,434	22,157,935	2,084,905,554
1957.....	173,461,087	410,211,763	178,931,120	14,111,798	21,400,615	2,190,322,392
1958.....	209,940,966	345,939,248	151,149,136	12,310,756	24,895,390	2,100,739,038
1959.....	210,042,051	376,315,593	159,395,092	12,592,378	25,874,496	2,409,020,511
1960.....	212,093,225	395,344,010	186,261,646	13,330,168	27,135,087	2,492,509,981
1961.....	215,977,233	473,480,540	188,542,078	12,750,304	18,145,162	2,582,300,387
1962.....	240,653,502	566,502,703	235,428,135	13,137,730	17,537,066	2,850,986,179
1963.....	272,355,007	669,311,368	261,146,081	14,366,936	15,911,163	3,050,428,547
1964.....	293,373,974	735,896,463	268,659,305	15,204,103	18,064,742	3,387,971,534
1965 ^a	327,326,166	799,344,875	286,161,560	13,341,266	72,862,708	3,743,981,248

7.—Valeur des minéraux métalliques, non métalliques, combustibles, et matériaux de construction produits, par province, 1964-1965

Année et province ou territoire	Métalliques	Non métalliques	Combustibles	Matériaux de construction	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1964					
Terre-Neuve (Labrador compris).....	166,169,266	9,995,362	—	5,988,028	182,152,656
Ile-du-Prince-Édouard.....	—	—	—	831,283	831,283
Nouvelle-Écosse.....	1,517,490	14,581,437	42,827,589	7,147,060	66,073,596
Nouveau-Brunswick.....	29,848,079	1,099,685	8,573,688	9,355,260	48,676,712
Québec.....	407,223,690	158,154,242	—	119,205,498	684,583,430
Ontario.....	701,272,213	21,472,923	9,774,192	169,063,366	901,582,694
Manitoba.....	143,166,538	2,667,919	10,296,549	17,441,570	173,872,576
Saskatchewan.....	44,827,108	38,201,998	196,510,552	12,834,321	292,373,974
Alberta.....	2,233	18,621,938	634,302,726	32,969,596	735,896,463
Colombie-Britannique.....	175,104,184	19,401,490	45,931,273	28,222,352	268,659,305
Yukon.....	15,105,953	—	98,150	—	15,204,103
Territoires du Nord-Ouest.....	17,611,789	—	452,953	—	18,064,742
Canada.....	1,701,648,538	284,497,600	986,767,672	403,658,324	3,387,971,534
1965^a					
Terre-Neuve (Labrador compris).....	203,144,608	11,120,550	—	6,218,076	220,483,234
Ile-du-Prince-Édouard.....	—	—	—	985,171	985,171
Nouvelle-Écosse.....	1,316,562	14,667,753	41,950,000	8,699,516	66,633,831
Nouveau-Brunswick.....	64,974,028	1,551,001	8,410,570	9,008,431	83,944,030
Québec.....	432,334,881	151,935,508	—	120,434,085	704,704,474
Ontario.....	780,630,289	20,810,763	9,749,340	174,042,886	986,183,278
Manitoba.....	149,233,043	2,790,304	11,061,993	18,325,315	182,010,655
Saskatchewan.....	41,584,473	62,446,111	210,711,962	12,583,620	327,326,166
Alberta.....	7,004	22,701,558	742,073,712	34,562,601	799,344,875
Colombie-Britannique.....	171,353,841	22,803,511	54,578,782	37,425,426	286,161,560
Yukon.....	13,231,266	—	110,000	—	13,341,266
Territoires du Nord-Ouest.....	72,371,461	—	491,247	—	72,862,708
Canada.....	1,930,331,456	310,827,059	1,079,737,606	423,185,127	3,743,981,248



Terre-Neuve (Labrador compris).—La production minérale de la province de Terre-Neuve, y compris le Labrador, s'est accrue rapidement durant les dernières années; la production de minerai de fer en provenance du Labrador en était de beaucoup la principale contributaire. Tous les minéraux métalliques produits dans cette province en 1965 avaient une valeur de \$203,100,000, dont la production de 14,600,000 tonnes de minerai de fer était comptable de \$168,500,000. La production de cuivre, de zinc et de plomb, principalement en provenance de la mine Buchans, près de St-Jean, était évaluée, respectivement, à 13 millions, \$11,200,000, et \$7,200,000. Une nouvelle mine de cuivre a commencé à produire durant l'année et une autre était en voie d'aménagement pour produire en 1966. Les mines de Wabush ont commencé leurs expéditions de concentrés à partir de leur installation de 5,300,000 tonnes par année à Wabush (Labrador); sur cette quantité, 4,900,000 tonnes sont

mis en boulettes à l'usine *Arnaud Pellets*, une filiale, à Pointe-Noire (P.Q.). L'*Iron Ore Company of Canada, Limited* produit environ 6 millions de tonnes de concentrés par année à ses installations de Carol, près de Labrador City et met en boulettes à peu près 5 millions de tonnes par année à l'usine avoisinante de la *Carol Pellet Company, Société filiale*; le reste est expédié sous forme de concentrés. On augmentera jusqu'à 10 millions de tonnes annuellement le rendement de l'usine de bouletage en 1966. Il est vraisemblable de dire que l'accroissement de la valeur de la production minérale, dans la province, dépendra presque uniquement de l'expansion de l'industrie du minerai de fer. Cependant, le potentiel de l'île de Terre-Neuve pour la découverte et la mise en valeur de réserves de bas métaux est élevé, même si les exploitants actuels travaillent dans des gisements depuis longtemps connus.

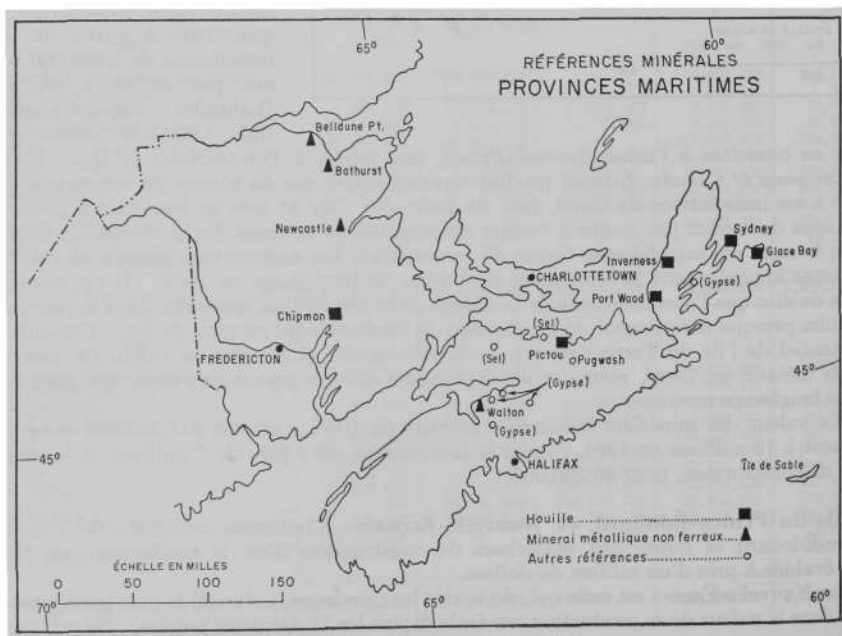
La valeur des minéraux industriels extraits en 1965 a atteint \$17,300,000 comparativement à 16 millions en 1964, l'amiante intervenant pour près de 7 millions et les matériaux de construction, pour \$6,200,000.

Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse.—L'industrie minérale de l'Île-du-Prince-Édouard se limite aux matériaux de construction dont la production, en 1965, a été évaluée à près d'un million de dollars.

La Nouvelle-Écosse est celle qui, de toutes les provinces, a signalé le plus petit changement dans la valeur de sa production minérale depuis les 15 dernières années. Sa principale

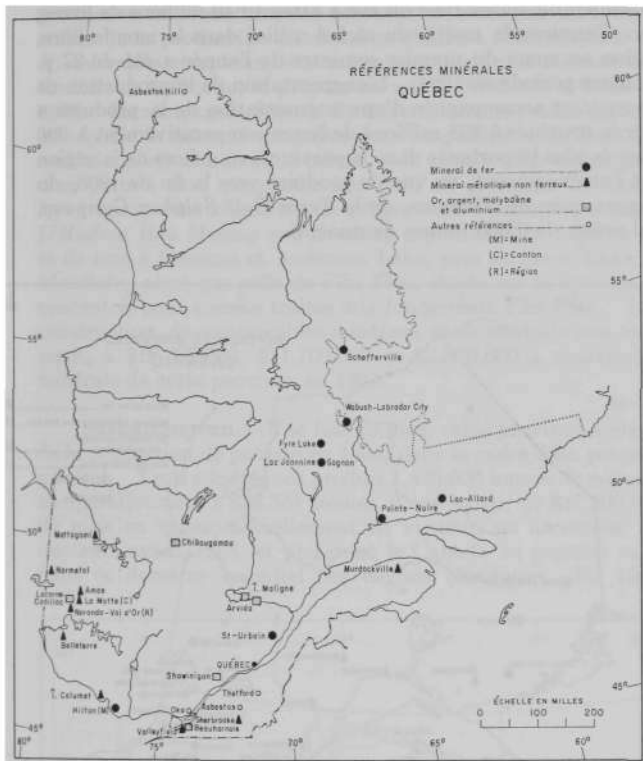
contribution à l'industrie minérale du Canada réside dans sa production de houille qui, en 1965, s'établissait à 4,100,000 tonnes d'une valeur de 42 millions de dollars, et dans celle de minéraux non métalliques, qui furent évalués à \$14,700,000, et dont le gypse, le sel et la baryte étaient les principaux contributeurs. L'industrie houillère continue à fonctionner, mais avec difficulté en dépit de l'aide financière croissante, selon la politique de longue date de subvention fédérale à l'industrie houillère. On a récemment obtenu quelque encouragement à la recherche de gisements de métaux communs et une étude a été entreprise pour évaluer la possibilité de trouver de la potasse en quantités commerciales suffisantes.

Nouveau-Brunswick.—Ce n'est que depuis quelques années que la production minérale du Nouveau-Brunswick a commencé à grandir et à prendre de l'importance dans l'économie de la province. La découverte d'importants gisements de zinc, de plomb, de cuivre et d'argent, près de Bathurst, et le commencement de leur production en 1963 ont haussé la valeur de la production de métaux communs jusqu'à 65 millions de dollars en 1965. La *Brunswick Mining and Smelting Company Limited* donne actuellement de l'ampleur à ses exploitations de métaux communs à l'ouest de Bathurst en portant la capacité de l'usine de 4,500 à 6,000 tonnes par jour, et met en valeur sa mine n° 6 pour la faire produire en 1966; une filiale travaille actuellement à la construction d'un haut fourneau pour le zinc et le plomb à Belledune Point, à environ 25 milles au nord de Bathurst. La *Heath Steele Mines Limited* et la *Cominco Limitée* produisent des concentrés de métaux communs. Plusieurs sociétés sont à explorer et à mettre en valeur des réserves minières de bas métaux et élaborent des projets de production. La production de zinc en 1965 a été évaluée à 39 millions de dollars comparativement à \$15,400,000 l'année précédente et la production de plomb, de cuivre et d'argent était estimée, respectivement, à \$14,400,000, \$7,300,000 et à \$4,100,000. Les installations, au coût de 125 millions, pour la production de bas métaux, d'acier et d'engrais chimiques, qui sont en voie d'aménagement par la *Brunswick Mining and Smelting*, constitueront pour la province une solide base industrielle qui contribuera grandement à sa croissance économique.



Québec.—La province de Québec vient en second rang, après l'Ontario, par la valeur de sa production minérale, qui atteignait, en 1965, \$432,300,000, comparativement à \$407,200,000 en 1964. Le Québec était à la tête de toutes les provinces pour la production de minerai de fer (14,800,000 tonnes) mais venait après Terre-Neuve pour la valeur de sa production à \$141,600,000. La production de 352,000,000 livres de cuivre d'une valeur

de 132 millions a surpassé celle de 1964 de même que celle de zinc, 552 millions livres, évaluée à \$83,300,000. La recherche et la mise en valeur des bas métaux ont été très actives dans la province en 1965, particulièrement dans la partie nord-ouest, ainsi que dans la Gaspésie. Les programmes d'aménagement miniers et de construction d'usines en voie de réalisation font prévoir que la production de cuivre et de zinc augmenteront sensiblement au cours des prochaines années; une mine de cuivre a commencé à produire, en 1965, dans les Cantons de l'Est et une deuxième, au nord d'Amos, a commencé à mettre au point sa production et son moulin broyeur à la fin de l'année. Le gisement de minerai de fer de Lac Fyre, à 60 milles environ au nord du lac Jeannine, sera mis en valeur en vue d'ajouter à la production de 9 millions



de tonnes de concentrés par année de l'installation de Lac-Jeannine.

Le Québec domine toutes les provinces par sa production de minéraux non métalliques qui, en 1965, était évaluée à \$151,900,000, l'amiante intervenant pour 119 millions. Après cinq années consécutives de production inégale, la production d'amiante a fléchi au Québec et dans tout le pays. On a fait connaître des projets en 1965 concernant la mise en valeur du gisement d'Asbestos Hill dans la partie reculée du nord de l'Ungava au coût approximatif de 90 millions de dollars et dont la production serait censée commencer en 1968.

La production de laitier de bioxyde de titanium a été estimée à 20 millions en comparaison de \$21,300,000 en 1964. On le produit, de même que le fer fondu, qu'on a évalué à \$16,600,000 en 1965, par la fusion électrique de l'ilménite à Sorel, la plus grande installation du genre au monde.

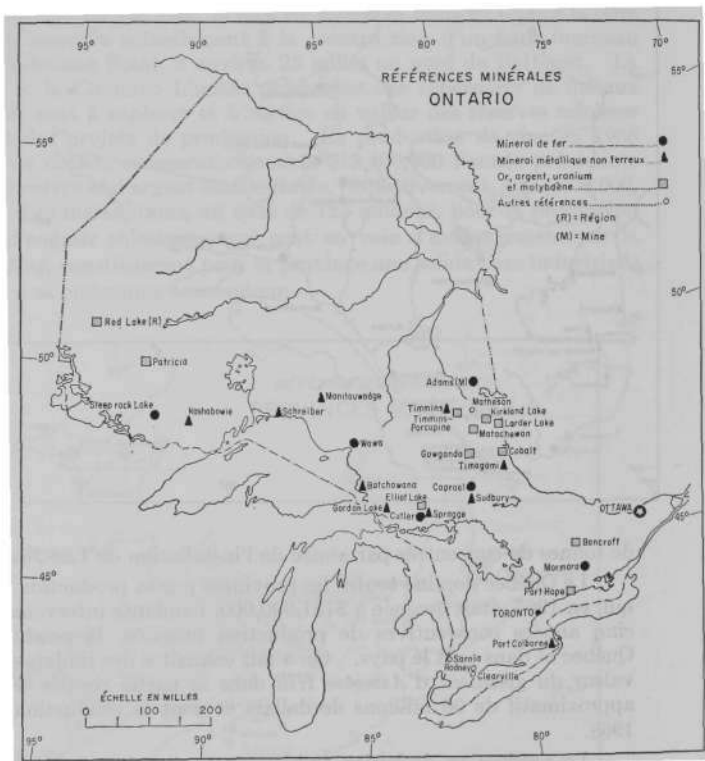
Ontario.—La production minérale de l'Ontario, d'une valeur de \$986,200,000 en 1965, a surpassé celle de toutes les provinces. Les minéraux métalliques, évalués à \$780,700,000, sont intervenus pour 79 p. 100 du total, et la production de nickel, d'une

valeur de \$319,800,000, a contribué dans la proportion de 41 p. 100 de la valeur des minéraux métalliques. En ce qui concerne le progrès de l'industrie minière, particulièrement en Ontario, la part du nickel est de la première importance. L'*International Nickel* et la *Falconbridge Nickel Mines Limited*, N^{os} 1 et 2 parmi les producteurs mondiaux, ont un programme d'expansion en voie de réalisation qui les maintiendra au premier rang et peut-être améliorera leur position de chefs de file mondiaux. La consommation mondiale de nickel en 1965 a été plus considérable qu'en 1964 où elle a atteint 640 millions de livres; les États-Unis, consommateurs d'environ la moitié du nickel utilisé dans le monde libre, ont signalé que la consommation au cours du premier semestre de l'année a été de 27 p. 100 plus élevée que durant la même période en 1964. L'augmentation de la production de nickel dans la région de Sudbury s'est accompagnée d'une augmentation de la production de cuivre, qui se totalisait pour la province à 438 millions de livres comparativement à 396 millions en 1964. L'installation la plus importante dans la province, en dehors de la région de Sudbury, est probablement l'aménagement, en vue de produire vers la fin de 1966, du gîte minéral de cuivre-zinc-argent, près de Timmins, de la *Texas Gulf Sulphur Company*, avec un débit quotidien initial prévu de 6,000 tonnes de minerai.

La production de minerai de fer de 8,300,000 tonnes, d'une valeur de \$90,600,000, a été légèrement plus considérable en quantité et en valeur qu'en 1964. Une nouvelle usine de boulettes de minerai de fer, près de Kirkland Lake, a commencé des expéditions régulières au début de l'année à partir de son installation de 1,250,000 tonnes par année, et une autre usine de boulettes nouvellement établie dans la région d'Atikokan a commencé à expédier vers le milieu de l'année. Une autre compagnie a construit des installations dans la région de Timagami qui auront une capacité productive de boulettes de 1,500,000 tonnes par année et deux autres sociétés étudiaient la possibilité de produire des boulettes à partir de réserves situées dans le nord-ouest de l'Ontario.

La production de matériaux de construction en 1965, évaluée à 175 millions de dollars, se comparait favorablement à celle de \$169 millions en 1964 et présente toutes les indications de continuer à un rythme suffisamment élevé pour subvenir aux besoins de la construction de tous genres.

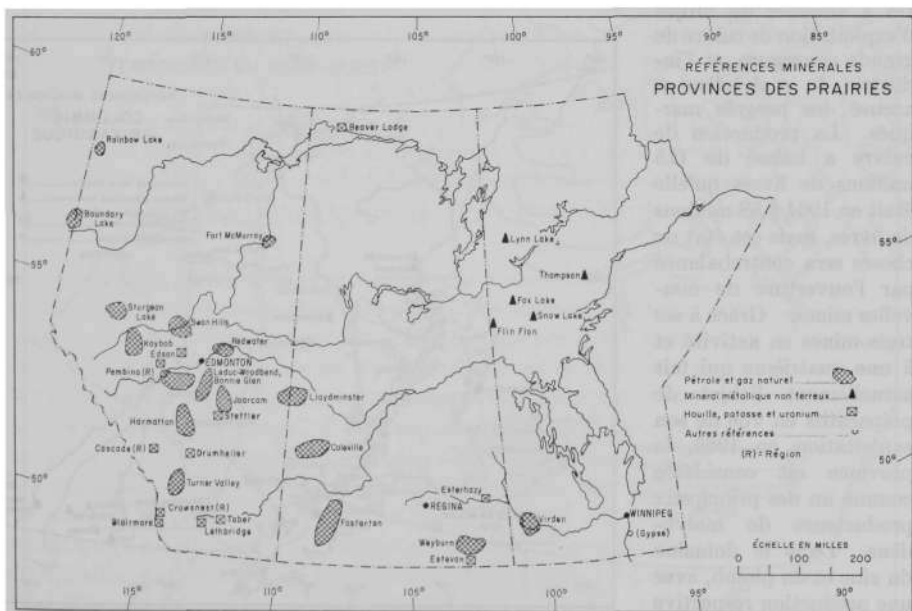
Malgré la baisse de la production d'or et d'uranium, on s'attend que la production minière de l'Ontario s'accroisse à un rythme accéléré durant les années à venir, avec un



rendement beaucoup plus considérable en nickel, en cuivre et en minerai de fer. Plusieurs sous-produits métalliques sont récupérés à partir du traitement de la production de nickel-cuivre et de celle de cuivre-zinc, les plus communs étant les platinites, l'or, l'argent et le cobalt.

Manitoba.—Le nickel, le cuivre et le zinc ont représenté plus de 78 p. 100 de la production minérale de cette province en 1965; sur un total de 182 millions de dollars, la valeur de la production de nickel se chiffre à \$106,800,000. A Thompson, l'*International Nickel* exploite un complexe unique au monde, réunissant la mine, les concentrateurs, la fonderie et l'affinerie, et prépare les mines Birchtree et Soab en vue de leur exploitation en 1968. La compagnie *Sherritt Gordon* exploite une mine de cuivre et de nickel à Lynn Lake, et expédie le minerai concentré vers son affinerie de Fort Saskatchewan, en Alberta, où sont récupérés le nickel, le cuivre et le cobalt. La compagnie a commencé l'enfoncement d'un puits à cinq compartiments dans un gisement de cuivre et de zinc situé au sud de Lynn Lake, dans le cadre d'un programme d'exploration souterraine et de mise en valeur. L'*Hudson Bay Mining and Smelting* a poursuivi la mise en valeur de ses mines de cuivre et de zinc à Osborne et Anderson Lake, près de Snow Lake; elle exploite quatre mines au Manitoba, ainsi que celle de Flin Flon, située sur la frontière de la Saskatchewan; tous les concentrés sont ensuite traités à la fonderie de Flin Flon. La production de matériaux de construction, de combustibles minéraux et de produits non métalliques, évaluée, respectivement, à \$18,300,000, \$11,700,000 et \$2,800,000 a constitué 18 p. 100 de la production minérale de cette province en 1965.

Saskatchewan.—Une fois de plus, cette province a été le théâtre d'un accroissement de la production de potasse en 1965, dans le cadre d'un programme de mise en valeur de ce minéral. Trois sociétés ont produit 1,430,000 tonnes de potasse, d'une valeur de \$54,400,000 comparativement à 858,351 tonnes, d'une valeur de \$31,200,000 en 1964. Les programmes de mise en valeur actuellement en vigueur, ou annoncés, ajouteront six nouveaux producteurs avant 1968, et placeront le Canada au premier rang des producteurs mondiaux dans ce domaine essentiel des engrais chimiques. En 1965, on estimait à 12,400,000



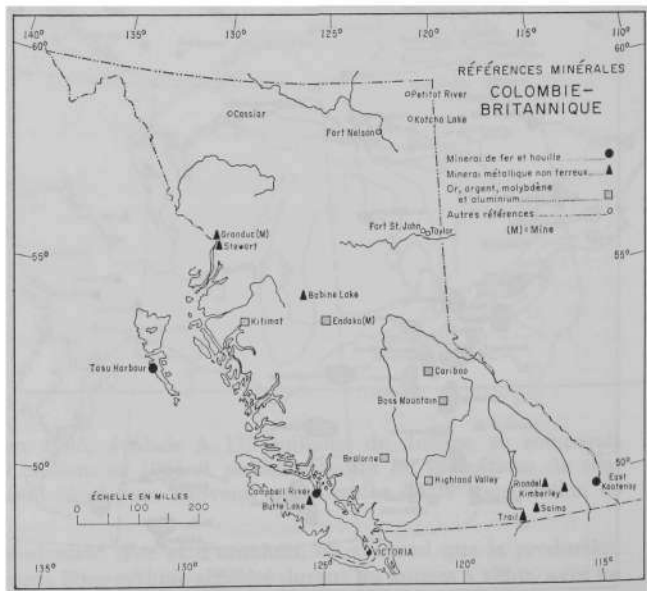
tonnes de K_2O la capacité de production mondiale de potasse; on prévoit que la capacité du Canada dans ce domaine atteindra en 1968 une production annuelle de 6 à 7 millions de tonnes.

La valeur globale de la production minérale s'est élevée à \$327,300,000, dont \$210,700,000 en combustibles, \$62,400,000 en produits non métalliques, et \$41,600,000 en métaux. Les principaux minéraux métalliques se composaient d'uranium (U_3O_8), de cuivre et de zinc. Dans le domaine de la production de pétrole brut, un nouveau record a été établi, soit 87,600,000 barils, d'une valeur de \$200,400,000. Il y a tout lieu de croire que le pétrole brut et la potasse constitueront un pourcentage toujours plus élevé de la production minérale de la province.

Alberta.—Le pétrole brut, le gaz naturel et ses sous-produits sont sans conteste les principaux éléments de l'industrie minérale de l'Alberta, dont la valeur globale de la production a atteint \$799,300,000 en 1965, comparativement à \$735,900,000 l'année précédente. Ces trois produits ont représenté 91 p. 100 de la production globale, soit 474 millions de dollars pour le pétrole, \$169,400,000 pour le gaz naturel, et \$86,900,000 pour les sous-produits du gaz naturel. Dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, la mise en valeur des ressources et le développement de nouveaux marchés se sont poursuivis avec succès. Un important gisement pétrolifère a été mis en exploitation dans la région de Rainbow Lake, située dans la partie nord-ouest de la province. Les forages d'exploration et de mise en valeur ont atteint un nouveau sommet de 10,200,000 pieds, effaçant le record de 10,334,000 pieds établi en 1964. Le soufre élémentaire récupéré par traitement du gaz naturel a atteint une valeur de \$20,700,000, comparativement à \$16,800,000 l'année précédente, et sur les 1,908,000 tonnes produites au Canada, l'Alberta en a fourni 1,650,000. Par suite du vaste programme de mise en valeur des ressources de gaz naturel le Canada n'est devancé que par les États-Unis parmi les producteurs mondiaux de soufre élémentaire.

Colombie-Britannique.—La production minérale de la Colombie-Britannique en 1965 a atteint une valeur de \$286,200,000, soit 6.5 p. 100 de plus que l'année précédente. La valeur de la production de métaux s'est élevée à \$171,400,000, celle des combustibles minéraux à \$54,600,000, et celle des matériaux de construction à \$37,400,000. L'année a été caractérisée par certains développements dans le secteur des métaux non ferreux.

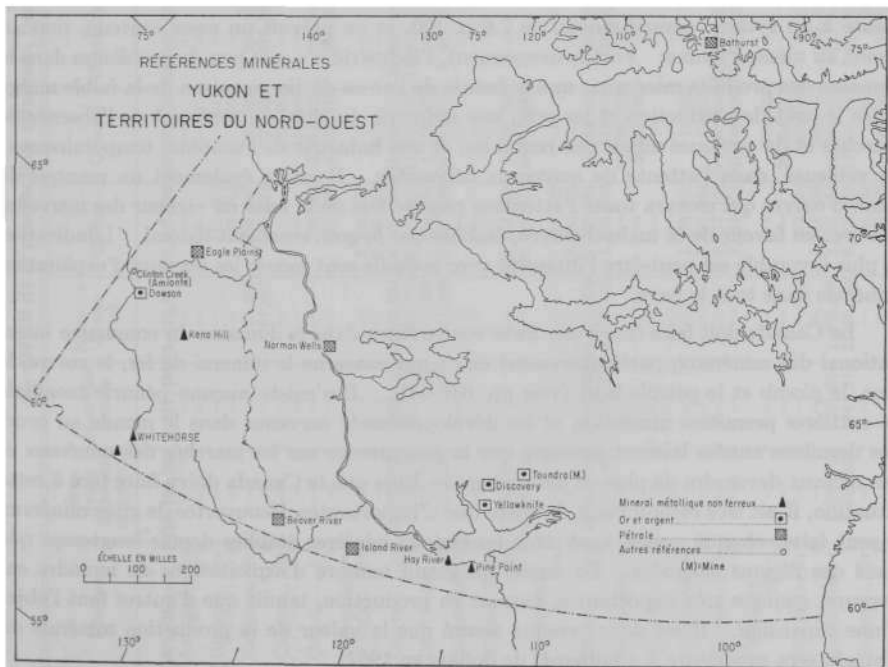
On a annoncé un projet d'exploitation de cuivre de grande envergure, et l'industrie du molybdène a accusé des progrès marqués. La production de cuivre a baissé de 115 millions de livres qu'elle était en 1964 à 88 millions de livres, mais cet état de choses sera contrebalancé par l'ouverture de nouvelles mines. Grâce à ses trois mines en activité et à une quatrième qui fait actuellement l'objet de préparatifs en vue de son exploitation en 1966, la province est considérée comme un des principaux producteurs de molybdène. Dans le domaine du zinc et du plomb, avec une production respective



de 321 millions et 242 millions de livres, la Colombie-Britannique demeure largement en tête de toutes les autres provinces dans l'exploitation de ces importants produits d'exportation. Cinq producteurs ont expédié un chiffre sans précédent de 2,100,000 tonnes de minerai de fer, d'une valeur de \$18,800,000 en majeure partie vers le Japon; entrant en activité en 1966, un autre fournisseur aura une capacité de production annuelle supérieure à 900,000 tonnes de minerai de fer, dont il récupérera le cuivre sous forme de sous-produit. Dans le domaine des métaux communs, les travaux d'exploration se sont poursuivis dans toute la province et des résultats encourageants ont été obtenus lors de forages au diamant pratiqués dans des gîtes importants de minerai de cuivre à faible teneur, situés à l'est de l'«enclave» de l'Alaska et au nord de Stewart, dans le centre-nord de la Colombie-Britannique, et dans la région de la vallée Highland.

Évaluée à \$13,700,000, la production d'amiante a représenté environ 10 p. 100 du total canadien, et près de 60 p. 100 de la production de non-métalliques de la province. Évaluée respectivement à \$27,200,000, \$17,900,000 et \$3,400,000, la production de pétrole brut, de gaz naturel et de sous-produits du gaz naturel a établi de nouveaux records.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—La production minérale du Yukon a été évaluée à \$13,300,000, dont \$13,200,000 représentent la production de minéraux métalliques soit, par ordre d'importance, l'argent, le plomb, le zinc et l'or, qui en composent la presque totalité. L'annonce de la mise en valeur du gîte d'amiante de Clinton Creek, à quelque 40 milles au nord et à l'ouest de Dawson, revêt une certaine importance en ce qui a trait à l'avenir de la production minérale du Yukon. Il est également important de noter que la *New Imperial Mines Limited* pourrait commencer à produire du cuivre provenant de ses



propriétés situées au sud-ouest de Whitehorse, et que des explorations conduites dans la région de Vangorda, à proximité de la frontière de la Colombie-Britannique, ont révélé la présence d'importants gisements de plomb et de zinc.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la production de minéraux métalliques a été évaluée à \$72,400,000; le zinc, le plomb et l'or représentent respectivement une valeur de \$28,300,000, \$24,300,000 et \$17,000,000. La *Pine Point Mines Limited* a commencé l'expédition régulière de minerai de plomb-zinc provenant des riches gisements situés sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, après les premières tentatives effectuées en ce sens vers la fin de 1964. L'année 1966 verra un accroissement sensible de la production de plomb et de zinc, grâce à l'envoi soutenu de riche minerai et à l'expédition régulière de concentrés provenant du concentrateur, d'une capacité de 6,000 tonnes par jour, mis en service vers la fin de 1965. Les forages au diamant effectués sur les terrains de plusieurs autres compagnies dans la région voisine de Pine Point ont donné des résultats encourageants, en ce qui concerne les gîtes de plomb et de zinc.

Perspectives d'avenir de l'industrie minérale

Le Canada occupe la première place parmi les producteurs mondiaux de nickel, de zinc et d'amiante; la seconde dans le domaine de l'or, de l'uranium, du molybdène, du gypse, du sélénium, du soufre et du titane; il est le troisième producteur de minerai de fer, aluminium, cobalt, platines et tellure; il occupe la quatrième place dans le domaine du plomb, de l'argent et du magnésium, et la cinquième pour le cuivre et la barytine. Dans l'ensemble, il occupe une place de choix comme producteur d'un certain nombre de produits minéraux. Au cours des dix dernières années, la valeur de la production minérale a augmenté à un rythme annuel moyen de 7.6 p. 100, et on prévoit un essor soutenu, tout au moins au même rythme. Fort heureusement, l'industrie n'a que peu de problèmes dans le domaine des produits minéraux: une industrie de l'or en déclin en raison de la faible marge entre le coût de production et les prix, une industrie du charbon souffrant de l'absence de marchés et de quelques mines peu rentables, et une industrie de l'uranium temporairement en veilleuse, dans l'attente de nouveaux débouchés. Il existe également un manque de main-d'œuvre qui recevra toute l'attention requise lors de la mise en vigueur des nouvelles mesures en faveur de la main-d'œuvre, établies par le gouvernement fédéral. L'indication la plus favorable est peut-être l'intensité avec laquelle sont menés les travaux d'exploration minérale dans tout le pays.

Le Canada doit faire face à une forte concurrence dans le domaine du commerce international des minéraux, particulièrement en ce qui concerne le minerai de fer, le cuivre, le zinc, le plomb et le pétrole brut (voir pp. 640-641). Il n'existe aucune pénurie mondiale de matières premières minérales, et les développements survenus dans le monde au cours des dernières années laissent présager que la concurrence sur les marchés des minéraux et des métaux deviendra de plus en plus acharnée. Bien que le Canada doive faire face à cette situation, il est très réconfortant de noter que d'importantes découvertes de gîtes minéraux y sont faites chaque année, tant dans les régions minières établies depuis longtemps que dans des régions éloignées. En outre, un grand nombre d'exploitations de moindre envergure, quoique très importantes, entrent en production, tandis que d'autres font l'objet d'une expansion. Il est donc presque assuré que la valeur de la production minérale du Canada sera supérieure à 4 milliards de dollars en 1967.

6.—Détail de la production minière, par province en 1964, et totaux provisoires, 1965

Minéraux	Terre-Neuve (Labrador compris)	Nouvelle-France	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
												1964	1965p
Métaux	166,169,266	1,517,400	29,645,879	487,323,690	761,272,718	149,166,039	44,397,193	2,333	175,194,184	15,145,933	17,611,769	3,761,645,598	1,940,251,456
Antimoine...lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	1,591,623	700,270	—	1,591,623	1,232,065
Bismuth...lv.	—	—	—	—	541	—	—	—	213,428	399,958	—	700,270	653,312
Cadmium...lv.	—	—	—	—	335,712	—	—	—	480,213	1,551,616	—	399,958	513,213
Calcium...lv.	—	—	—	—	187,009	206,318	122,734	—	1,804,255	3,099,447	—	2,772,924	3,099,447
Calcium...lv.	—	—	—	—	607,853	670,060	397,658	—	6,040,186	8,984,467	—	8,984,467	8,386,263
Calcium...lv.	—	—	—	—	138,357	—	—	—	—	—	—	138,357	133,487
Cobalt...lv.	—	—	—	—	151,694	595,876	—	—	—	—	—	151,694	123,391
Cobalt...lv.	—	—	—	—	2,212,016	1,545,301	—	—	—	—	—	2,212,016	3,798,740
Cobalt...lv.	—	—	—	—	4,259,215	—	—	—	—	—	—	4,259,215	5,980,073
Columbium (CbO ₂)...lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,163,350
Cuivre...lv.	27,230,877	407,410	19,692,024	314,170	181,995,832	331,59,854,219	40,984,231	—	115,121,987	2,383,932	—	2,383,932	2,309,000
Or...onc.t.	9,003,013	136,076	6,209,736	105,602,844	131,459,795	19,901,100	13,855,333	—	38,418,628	972,799,939	—	972,799,939	1,034,103,482
Or...onc.t.	18,717	63	1,633	334,769	2,155,320	69,984	46,185	—	139,059	324,459,884	—	324,459,884	388,089,689
Indium...onc.t.	631,067	2,376	61,268	35,387,630	81,960,217	2,641,972	1,748,484	2,227	5,236,452	1,183,611	15,586,182	144,786,358	136,182,969
Minerai de fer ton.	12,763,875	—	—	15,512,916	8,046,769	—	—	—	2,002,562	—	—	2,002,562	39,790,103
Minerai de fer ton.	137,008,680	—	—	161,860,175	85,613,364	—	—	—	20,419,457	—	—	20,419,457	404,361,698
Ver fondu ton.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plomb...lv.	50,629,256	3,237,628	43,431,870	18,700,186	4,054,865	2,669,871	—	—	268,737,604	20,418,415	0,126,558	18,700,186	18,598,380
Magnésium...lv.	6,531,452	448,577	5,887,218	7,908,061	544,374	348,092	—	—	30,118,321	2,744,235	833,279	407,433,868	673,621,676
Mercur...lv.	—	—	—	1,065,264	16,709,020	—	—	—	—	—	—	64,759,110	88,911,360
Mercur...lv.	—	—	—	6,587,009	—	—	—	—	—	—	—	22,205,647	22,205,647
Molybdène...lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	5,548	—	—	6,587,009	6,587,009
Nickel...lv.	—	—	—	1,185,074	11,393	—	—	—	22,848	—	—	1,520	1,520
Nickel...lv.	—	—	—	1,991,264	19,028	—	—	—	28,245	—	—	13,249	13,249
Nickel...lv.	—	—	—	4,677,109	324,187	190,124	729,654	—	2,057,383	—	—	1,224,712	9,691,230
Platinides conc.t.	—	—	—	3,028,771	367,764	1,039,104	772,910	—	3,398,560	—	—	466,992,512	632,310,871
Sélénium...lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	2,884,700	—	—	379,390,510	435,332,064
Sélénium...lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	376,238	482,063
Argent...onc.t.	1,089,748	544,224	1,469,192	25,404,117	11,393	—	—	—	—	—	—	25,404,117	35,678,073
Tellure...lv.	1,523,617	761,914	2,065,869	279,834	104,605	36,179	44,820	—	—	—	—	485,716	504,109
Thorium...lv.	—	—	—	1,357,195	508,789	172,463	217,431	—	—	—	—	2,958,598	2,485,703
Thorium...lv.	—	—	—	4,664,559	9,293,536	727,342	593,270	—	—	—	—	29,402,811	32,694,299
Thorium...lv.	—	—	—	6,596,383	13,901,901	1,018,609	860,648	—	—	—	—	41,863,668	46,117,054
Thorium...lv.	—	—	—	64,082	7,000	2,869	3,220	—	—	—	—	77,782	86,264
Thorium...lv.	—	—	—	416,409	51,550	10,394	20,930	—	—	—	—	505,563	584,793

8.—Détail de la production minérale, par province en 1964, et totaux provisoires, 1965 (suite)

Minéraux	Terre-Neuve (Labrador compris)	Nouvelle-Foosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
												1964	1965 ^a
Étain.....lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	352,350	—	—	352,350	409,106
Tungstène (WO ₃).....lv.	—	—	—	—	—	—	—	—	533,572	—	—	533,572	810,030
Uranium (U ₃ O ₈).....lv.	—	—	—	—	11,805,143	—	2,765,164	—	—	—	—	14,570,307	8,615,000
Zinc.....lv.	77,963,350	1,189,458	108,743,309	473,080,873	63,606,944	85,289,404	19,902,486	—	—	—	—	83,509,439	84,300,000
	\$ 11,047,407	168,546	15,408,927	67,035,531	144,152,666	12,085,508	56,874,692	—	400,796,562	13,094,653	7,840,620	1,309,025,387	1,063,803,788
Non métalliques	\$ 9,995,362	14,581,437	1,099,683	158,154,242	21,472,923	2,967,919	38,201,998	18,621,838	19,401,496	—	—	284,497,000	310,827,059
Anhydride arsénieux.lv.	—	—	—	—	323,900	—	—	—	—	—	—	323,900	300,000
	—	—	—	—	16,195	—	—	—	—	—	—	16,195	15,000
Amiante...ton.	51,315	—	—	1,285,564	15,512	—	—	—	67,460	—	—	1,419,851	1,390,210
	\$ 6,355,578	—	—	124,923,463	2,199,918	—	—	—	11,714,494	—	—	145,193,443	139,805,322
Barytine...ton.	—	168,561	—	—	—	—	—	—	10,588	—	—	169,149	201,357
	—	\$ 1,465,028	—	—	—	—	—	—	119,370	—	—	1,574,398	2,014,859
Diatomite ton.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Feldspath.ton.	—	—	—	9,149	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	\$ 212,052	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Spath fluor ton.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pierre gemme ton.	2,254,060	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	\$ —	—	—	—	—	—	—	—	4,738	—	—	2,258,796	2,546,419
Pierre meulière ton.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,800
Gypse.....ton.	331,990	5,097,232	104,100	—	517,239	121,555	—	—	188,569	—	—	6,360,685	6,210,960
	\$ 893,484	8,061,994	215,456	—	1,376,992	374,138	—	—	581,873	—	—	11,523,937	11,438,353
Hélium M pi. cu.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Oxyde de fer ton.	—	—	—	1,033	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	\$ 79,250	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lithine.....lv.	—	—	—	1,056,408	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	\$ 1,155,282	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	235
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22,325
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,056,408
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,164,060

Dolomie magnési- que et brui- cité.....ton.																					3,569,619	4,007,241	
Mica.....lv.																					768,314	886,550	
Syénite réphéti- que.....ton.																					73,068	29,650	
Nitrogène M. pi. cu.																					290,800	328,813	
Tourbe mous- seuse.....ton.																					3,067,172	3,548,947	
Potasse (K ₂ O).....ton.																					27,467	265,476	
Pozzolane ton.																					866,861	8,399,648	
Pyrite, pyr- rhotine...ton.																						104,509	8,185,214
Quartz.....ton.																						888,351	1,430,000
Sel.....ton.																					31,161,954	54,400,000	
Pierre de savon, tale et pyro- phyllite...ton.																					35,200	35,000	
Sulfate de sodium...ton.																					351,850	352,808	
Soufre, gaz de fonderie...ton.																					1,128,357	1,580,228	
Soufre élémen- taire.....ton.																					2,117,973	2,381,555	
Bioxyde de titane, etc. ton.																					4,948,808	4,948,808	
Combustibles \$																					448,808	1,430,000	
Houille.....\$																					4,030,806	54,400,000	
																					1,128,357	352,808	
																					469,195	1,580,228	
																					2,092,249	2,381,555	
																					1,127,425	1,580,228	
																					836,937	1,043,638	
																					3,385,653	4,948,808	
																					11,552,559	4,948,808	
																					8,050	1,430,000	
																					136,468	1,430,000	
																					333,953	346,000	
																					5,222,313	5,600,312	
																					160,477	513,122	
																					12,427	5,055,120	
																						1,808,165	1,907,723
																					18,687,987	23,481,947	
																					21,270,144	19,955,350	
																					98,156	1,079,757,686	
																					452,853	1,435,000	
																					98,150	71,645,000	

8.—Détail de la production minérale, par province en 1964, et totaux provisoires, 1965 (fin)

Minéraux	Terre-Neuve (Labrador compris)	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
												1964	1965 ^a
Combustibles (fin)													
Gaz naturel													
M pi. cu.	—	—	105,055	—	13,815,967	—	62,281,321	1,184,754,869	146,105,999	—	34,297	1,407,097,508	1,470,083,455
\$	—	—	112,303	—	5,759,876	—	4,160,782	149,594,796	13,324,698	—	14,404	172,966,859	197,296,911
Sous-produits du gaz naturel.... br.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
\$	—	—	—	—	—	—	2,272,637	73,338,176	3,078,187	—	—	78,689,000	92,547,454
Pétrole brut..... br.	—	—	4,688	—	1,246,682	4,417,224	81,404,430	175,441,589	11,525,476	—	586,296	274,626,385	293,571,941
\$	—	—	6,516	—	4,014,316	10,296,549	186,171,931	450,186,921	23,261,946	—	438,549	674,376,725	718,248,241
Matériaux de construction	5,986,828	7,147,680	9,355,246	118,245,498	169,063,366	17,441,576	12,834,321	32,969,566	28,222,352	—	—	463,658,324¹	423,185,127
Produits d'argile.... \$	99,038	1,541,117	697,974	6,839,772	23,723,512	519,726	1,336,383	3,787,609	2,285,454	—	—	40,630,585	43,205,629
Ciment.... ton.	90,453	—	174,238	2,631,187	3,043,771	359,762	247,600	771,877	537,396	—	—	7,847,384	8,426,971
\$	1,833,743	—	2,908,033	41,627,483	46,804,125	7,530,860	5,612,241	14,346,958	10,040,776	—	—	130,704,220	144,582,127
Chaux.... ton.	—	—	4,973	369,054	1,049,798	87,196	—	59,706	—	—	—	1,540,727	1,516,983
\$	—	—	126,245	4,122,665	13,127,560	916,693	—	1,116,551	—	—	—	19,408,704	17,730,945
Sable et gravier.... ton.	4,657,737	6,562,341	4,699,626	44,500,000	76,917,396	9,871,883	9,266,648	16,777,687	19,929,157	—	—	193,791,358 ²	192,857,375
\$	3,501,694	4,244,659	2,840,549	21,360,000	54,589,444	7,311,781	5,885,697	13,302,424	11,914,601	—	—	125,232,132 ²	129,329,647
Pierre.... ton.	283,357	504,434	3,058,061	37,805,163	23,845,993	1,035,248	—	129,358	2,780,738	—	—	69,794,356 ³	69,156,175
\$	553,563	1,361,304	2,982,459	45,255,578	30,818,734	1,162,510	—	417,024	3,981,521	—	—	86,882,683 ³	83,337,479
Total général, 1964..... \$	182,152,656	66,073,596	48,676,712	684,583,430	961,582,694	173,872,576	392,373,974	735,896,463	268,659,305	15,204,163	19,064,742	3,357,971,534¹	...
Total général, 1965^a..... \$	220,483,234	66,633,831	83,944,639	704,764,474	986,183,278	182,010,655	327,328,166	799,344,875	286,161,560	13,341,266	72,862,708	...	3,743,961,245⁴

¹ Voir renvois 2 et 3.² Comprend 603,823 tonnes de sable et gravier d'une valeur de \$481,283 produites en Île-du-Prince-Édouard.³ Comprend 350,000 tonnes de pierre d'une valeur de \$350,000 produites en Île-du-Prince-Édouard.⁴ Comprend sable, gravier et pierre d'une valeur de \$983,171 produits en Île-du-Prince-Édouard.

Sous-section 1.—Les métaux

Les minéraux métalliques qui ont présenté la plus grande valeur en terme de dollars au pays en 1965 ont été, par ordre d'importance, le nickel, le minerai de fer, le cuivre, le zinc, l'or, le plomb, l'uranium et l'argent. Ces huit métaux qui se partagent presque 95 p. 100 de la valeur totale de la production métallique en 1965 de même que quelques autres produits importants font l'objet ci-dessous d'une étude individuelle.

Nickel.—La production canadienne de nickel en 1965 a atteint 261,155 tonnes d'une valeur de \$435,332,054, soit une augmentation de 14 p. 100 sur 1964. Le Canada est toujours en tête des producteurs de nickel, mais un accroissement en Union soviétique, en Nouvelle-Calédonie et à Cuba a réduit la contribution canadienne à environ 50 p. 100. Les principaux producteurs canadiens, l'*International Nickel Company of Canada, Limited*, la *Falconbridge Nickel Mines Limited* et la *Sherrill Gordon Mines Limited* sont parmi les plus importants au monde.

Près de Sudbury, en Ontario, l'*International Nickel* exploite huit mines, la Creighton, la Frood-Stobie, la Garson, la Levack, la Murray, la Crean Hill et la MacLennan qui sont des mines souterraines et la Clarabelle à ciel ouvert, et elle est à en aménager cinq autres. Près de Sudbury aussi, la *Falconbridge* exploite six mines, la Falconbridge, l'East, l'Onaping, la Hardy, la Fecunis et la North, et elle est à en aménager une autre. (Voir aussi page 000.) Au Manitoba, la mine Lynn Lake de la *Sherrill Gordon* a fourni 3,800 tonnes par jour. On a importé de la matte de nickel pour supplémer les concentrés de Lynn Lake livrés à l'affinerie de Fort Saskatchewan en Alberta. L'*International Nickel* est à aménager les mines Birchtree et Soab dans le district de Thompson afin de supplémer la production de sa mine Thompson où elle possède le seul complexe au monde où l'extraction, la concentration, la fusion et l'affinage sont intégrés.

Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont aussi enregistré une production de nickel mais de moindre importance. Au Québec la *Marbridge Mines Limited* dans le canton de LaMotte a produit du concentré de nickel-cuivre en vrac qu'elle expédie pour être traité à la fonderie de la *Falconbridge*. La *Lorraine Mining Company Limited* qui a commencé en mars à exploiter sa mine de nickel-cuivre près de Belleterre a expédié environ 34,000 tonnes de concentré à l'*International Nickel* pour être fondu. Dans le nord-ouest de l'Ontario, la mine Werner Lake de la *Metal Mines Limited* a produit 19,094 tonnes de concentré de nickel-cuivre en vrac qui ont été expédiées à l'*International Nickel* pour être fondues. La *Giant Mascot Mines Limited* près de Hope en Colombie-Britannique a produit 18,000 tonnes de nickel-cuivre destinées au Japon.

Les prix du nickel sont demeurés stables au cours de l'année. Le droit de 1½ cent la livre de nickel entrant aux États-Unis a été supprimé et le prix pour les consommateurs américains a été réduit de 79 à 77½ cents la livre. Les consommateurs canadiens ont continué à payer 84 cents la livre. Ce sont les prix franco départ de Port Colborne (Ont.).

2.—Expéditions des producteurs de nickel, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Québec	Ontario	Manitoba	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
						Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956	—	167,576	10,939	—	—	178,515	222,204,880
1957	—	177,396	10,084	—	528	187,958	258,877,309
1958	—	127,144	9,778	704	1,933	139,559	194,142,019
1959	—	173,964	10,139	531	1,921	186,555	257,008,801
1960	—	201,650	9,059	1,890	1,907	214,506	298,640,279
1961	—	196,218	32,978	2,000	1,705	232,991	351,261,720
1962	1,540	166,582	61,482	1,738	900	232,242	383,784,622
1963	2,506	149,089	63,586	1,880	—	217,030	360,392,658
1964	2,338	162,094	62,365	1,699	—	225,496	379,320,510
1965 ^a	3,806	192,655	63,284	1,911	—	261,155	435,332,054

Minerai de fer.—Les expéditions de minerai de fer ont augmenté en 1965 pour la quatrième année consécutive et se sont chiffrées par 39,790,103 tonnes d'une valeur de \$419,393,058, soit une augmentation de 4 p. 100 sur l'année précédente. La province de Québec est la principale productrice (14,781,630 tonnes) suivie de Terre-Neuve-Labrador (14,606,915), de l'Ontario (8,295,969) et de la Colombie-Britannique (2,105,589) tonnes. En 1965, seize sociétés se sont livrées directement à l'extraction du minerai de fer: une dans l'île de Terre-Neuve, une au Labrador, une qui avait des mines à la fois au Labrador et au Québec, deux au Québec, six en Ontario et cinq en Colombie-Britannique. De plus, quatre sociétés ont expédié du minerai de fer de sous-produit provenant de mines de bas métaux.

A Terre-Neuve, la *Dosco Industries Limited* a poursuivi les études entreprises sur le minerai de sa mine Wabana afin de trouver une façon économique de l'enrichir. Cette société a toujours de la difficulté à vendre son minerai qui est trop faible en fer et présente de trop fortes teneurs en phosphore et en silice. L'*Iron Ore Company of Canada Limited* qui exploite des gisements à forte teneur des deux côtés de la frontière Québec-Labrador à Schefferville et un autre gisement de minerai qu'il faut concentrer près de Labrador City est la société qui se classe au premier rang parmi les expéditeurs, et ses livraisons en 1965 représentent 24 p. 100 de l'ensemble. La *Quebec Cartier Mining Company*, qui se classe au second rang, se partage 23 p. 100 des expéditions. Les autres sociétés qui ont expédié du minerai sont: la *Wabush Mines* au Labrador; la *Hilton Mines Ltd.* au Québec; l'*Algoma Ore Properties* succursale de l'*Algoma Steel Corporation*, la *Steep Rock Iron Mines Ltd.*, la *Caland Ore Company Ltd.*, la *Lowphos Ore Ltd.*, la *Marmoraton Mining Company* et la *Jones & Laughlin Steel Corporation* en Ontario. L'*Oglebay Norton Company* en Ontario a expédié de petites quantités de minerais provenant des réserves. En Colombie-Britannique, cinq sociétés ont expédié du minerai, ce sont: la *Zeballos Iron Mines Limited*, la *Coast Copper Company Limited*, la *Texada Mines Limited*, la *Brynnor Mines Limited* et la *Jedway Iron Ore Limited*. La *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited* (*Cominco Limitée*), l'*International Nickel Limited*, la *Falconbridge Nickel* et la *Quebec Iron and Titanium Corporation* ont récupéré du minerai de fer de sous-produit.

Les expéditions de boulettes en 1965 ont atteint 9,953,000 tonnes, soit une augmentation de 42 p. 100 sur 1964. Voici les sociétés qui en ont expédié: l'*Arnaud Pellets*, de Pointe-Noire (P.Q.); la *Carol Pellet Company*, Labrador City au Labrador; la *Hilton Mines* à Shawville (P.Q.) la *Jones & Laughlin Steel* (la mine Adams) près de Kirkland Lake (Ont.) la *Lowphos Ore Ltd.*, de la région de Sudbury (Ont.) la *Marmoraton Mining Co. Ltd.*, près de Marmora (Ont.), et l'*International Nickel* à Copper Cliff (Ont.).

La capacité canadienne annuelle de production de minerai de fer à la fin de 1965 était de 45,400,000 tonnes, soit 16.7 p. 100 de plus qu'en 1964. Ces chiffres comprennent 15,600,000 tonnes de boulettes, 12,400,000 de concentrés à forte teneur en plus de ceux que l'on emploie à la fabrication des boulettes, et 17,400,000 tonnes de minerai et de concentrés à teneur moyenne qui renferment moins de 58 p. 100 de fer naturel. Lorsque les usines de boulettage en construction seront terminées, la capacité de production atteindra 21,400,000 tonnes par année en 1967 et 24,100,000 tonnes par année en 1968.

Deux petites mines en Colombie-Britannique, l'*Orecan Mines Limited* et l'*Empire Development Company Limited* étaient presque prêtes à produire à la fin de 1965 et les travaux de construction se poursuivaient à la mine Moresby Island de la *Wesfrob Mines Limited*. En Ontario, la *Dominion Foundries and Steel Limited* a commencé à aménager sa mine Sherman au coût de 40 millions et les travaux devraient être terminés en 1968. Sa capacité de production sera de 1,200,000 tonnes de boulettes par année. De plus, plusieurs grandes exploitations seront bientôt aménagées.

Le minerai de fer canadien est utilisé par les aciéries de cinq principaux marchés, soit le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Europe occidentale. Les expéditions vers les aciéries du Canada, du Japon et de l'Europe occidentale ont été plus élevées en 1965 qu'en 1964; par contre, elles ont accusé une diminution vers les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les États-Unis sont les plus grands importateurs mondiaux de minerai de fer, et les plus importants clients du Canada; bien qu'inférieures d'un million de

tonnes à celles de 1964, les expéditions à destination des États-Unis représentent 67 p. 100 des expéditions globales canadiennes en 1965. Le fléchissement des ventes à la Grande-Bretagne, de 3,200,000 tonnes en 1964 à 2,900,000 tonnes en 1965, est surtout dû à la vive concurrence des minerais ouest-africains. Pour les mêmes années, les ventes canadiennes à l'Europe occidentale se sont accrues d'approximativement 1,500,000 tonnes pour atteindre environ 2,300,000 tonnes reflétant, surtout de la part de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg, une plus grande consommation de concentrés et de boulettes à haute teneur. En 1965, les exportations canadiennes globales se sont élevées à 30,800,000 tonnes, comparativement à 30,500,000 tonnes en 1964.

La consommation canadienne de minerai de fer a atteint 12,200,000 tonnes en 1965, soit 5 p. 100 de plus environ qu'en 1964; par contre, les importations se sont élevées à 4,800,000 tonnes, soit une réduction de 8 p. 100. La majeure partie du minerai importé provenait du Michigan et du Minnesota, et 259,225 tonnes du Brésil.

10.—Expéditions de minerai de fer et production de fonte en gueuses et de lingots et moulages d'acier, 1956-1965

Année	Expéditions de minerai de fer						Production de fonte en gueuses	Production de lingots et moulages d'acier
	Terre-Neuve (Labrador compris)	Québec	Ontario	Colombie-Britannique	Canada			
					Quantité	Valeur		
tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$	tonnes	tonnes	
1956.....	8,463,572	7,956,549	5,553,203	369,954	22,348,278	160,362,118	3,569,203	5,301,202
1957.....	8,174,779	8,872,948	4,867,105	387,342	22,272,174	187,221,425	3,718,350	5,068,149
1958.....	5,390,775	6,060,325	3,644,352	630,271	15,726,323	126,131,181	3,059,579	4,359,466
1959.....	6,105,819	11,615,169	6,018,982	849,248	24,488,325	192,666,101	4,182,775	5,901,487
1960.....	7,611,365	7,457,971	5,325,197	1,156,297	21,550,830	175,082,523	4,298,849	5,809,108
1961.....	7,611,340	5,639,931	5,772,664	1,335,068	20,359,003	187,950,047	4,946,021	6,489,307
1962.....	9,986,910	11,163,982	6,414,936	1,793,848	27,359,676	263,094,217	5,276,753	7,173,534
1963.....	9,683,004	11,650,787	6,749,617	2,060,241	30,143,649	313,182,963	5,914,997	8,190,279
1964.....	12,763,575	15,512,916	8,046,769	2,002,562	38,325,822	404,951,696	6,650,835	9,132,174
1965.....	14,606,915	14,781,630	8,293,969	2,105,539	39,790,103	419,393,058	7,064,880	10,028,899

Cuivre.—En 1965, la production de cuivre a atteint 517,247 tonnes évaluées à \$388,005,039, soit une augmentation de 30,347 tonnes d'une valeur de \$63,537,205 sur les chiffres de 1964. On a constaté une augmentation marquée de la production et de la consommation de cuivre affiné, mais les exportations de cuivre primaire ont accusé une réduction. La production a marqué une hausse dans toutes les provinces productrices, à l'exception de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. De nouvelles mines ont été mises en production à Terre-Neuve, au Québec, en Ontario et en Saskatchewan, et un certain nombre de mines étaient en préparation. Deux mines ont été réouvertes en Colombie-Britannique, et une a dû fermer pour cause de grève.

Six fonderies affectées à la réduction des minerais et concentrés de cuivre et de cuivre-nickel fonctionnent au Canada. Dans la région de Sudbury, en Ontario, l'*International Nickel* a des fonderies à Copper Cliff et à Coniston, et la *Falconbridge Nickel* produit de la matte de nickel-cuivre à sa fonderie de Falconbridge. La *Hudson Bay Mining and Smelting Co. Limited*, de Flin Flon (Man.), fond les concentrés de ses mines du Manitoba et de la Saskatchewan et les concentrés de cuivre de la mine de la *Sherritt Gordon*, à Lynn Lake (Man.). Les minerais et concentrés de la plupart des mines de cuivre de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve sont fondus à l'usine de Noranda que dirige la *Noranda Mines, Limited* et à celle de Murdochville que dirige la *Gaspé Copper Mines, Limited*, toutes deux dans le Québec. Des affineries de cuivre électrolytique sont exploitées par l'*International Nickel* à Copper Cliff (Ont.) et par la *Canadian Copper Refiners Limited*, filiale des *Noranda Mines* à Montréal-Est (P.Q.). La production de cuivre affiné s'est établie à 434,133 tonnes en 1965, soit 6 p. 100 de plus qu'en 1964.

A Terre-Neuve, la mine Whalesback Pond, de la *British Newfoundland Exploration Limited*, est entrée en production en juillet; en 1965, on comptait cinq mines en exploitation et une en préparation. La production totale s'est établie à 17,348 tonnes, d'une valeur de \$13,045,795, soit une augmentation de 3,733 tonnes et de \$3,950,782 sur 1964. La *First Maritime Mining Corporation Limited* a tracé sa mine Gull Pond, en vue de la faire produire en 1966. Le volume d'exploitation de cuivre des trois producteurs du Nouveau-Brunswick s'est élevé à 9,696 tonnes évaluées à \$7,291,392, soit une légère augmentation sur celui de 1964. Deux mines étaient en préparation dans la région de Bathurst, en vue de leur exploitation en 1966.

La production des mines de cuivre du Québec a atteint le chiffre sans précédent de 176,074 tonnes, d'une valeur de \$132,407,661, soit une augmentation de 17,986 tonnes et de \$26,804,817 sur 1964. La mine et l'usine de Murdochville, de la *Gaspé Copper Mines*, ont fait l'objet d'un important programme d'expansion; lorsqu'elle sera terminée, en 1967, l'usine aura une capacité quotidienne de 11,000 tonnes de minerai, et la mine Copper Mountain produira environ 4,000 tonnes de minerai par jour. La compagnie *Rio Algom Mines Limited* a commencé les essais de son usine du canton de Poirier, au nord d'Amos.

En Ontario, la production de cuivre a également continué à augmenter pour atteindre 219,183 tonnes évaluées à \$163,860,900 en 1965, soit 21,266 tonnes et \$32,402,105 de plus qu'en 1964. Outre les huit mines de nickel-cuivre qu'elle exploite dans la région de Sudbury, l'*International Nickel* se prépare à en ouvrir cinq autres dans la même région. La *Falconbridge* exploite six mines dans la région de Sudbury, et prépare la mine Strathcona, en bordure nord du bassin. La *Texas Gulf Sulphur Company* poursuit la mise en valeur de sa mine située aux environs de Timmins, et construit un concentrateur d'une capacité de 9,000 tonnes par jour, dont l'entrée en production est prévue pour 1966. Les compagnies *Willroy Mines Limited* et *Lun-Echo Gold Mines Limited* ont amorcé au mois de mars l'exploitation de la mine Willecho, aux environs de Manitowadge, et la *Sheridan Geophysics Limited* a mis en exploitation, en octobre, sa mine Coppercorp, située près de Batchawana, dont la production quotidienne atteint 500 tonnes. Les autres producteurs de cuivre ontariens sont: la *Kam-Kotia Porcupine* et la *McIntyre-Porcupine*, à Timmins; la mine *Copperfield Temagami*, à Timagami; la mine Geco, de la *Noranda*, à Manitowadge; la mine Pater de la *Rio Algom*, à Spragge, et la mine North Coldstream, à Kashabowie.

Les deux principaux producteurs de la Saskatchewan et du Manitoba, la *Hudson Bay Mining and Smelting* et la *Sherritt Gordon* ont, ensemble, produit 50,247 tonnes de cuivre évaluées à \$37,785,891, soit une légère augmentation sur les chiffres de 1964. A Flin Flon, la *Hudson Bay* a exploité un broyeur central et une fonderie pour le traitement du minerai tiré des mines de Schist Lake, Chisel Lake et Stall Lake, au Manitoba, de la mine Coronation, fermée au cours du mois d'août, en Saskatchewan, et de la mine Flin Flon, qui chevauche la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan. La compagnie a poursuivi ses travaux de traçage et de mise en valeur de ses mines d'Osborne Lake et d'Anderson Lake, près de Snow Lake (Man.). La *Sherritt Gordon* a produit des concentrés de cuivre à sa mine de Lynn Lake (Man.) pour les expédier à la fonderie de la *Hudson Bay*, et des concentrés de nickel-cuivre, pour les expédier à sa propre fonderie de Fort Saskatchewan (Alb.). Elle s'est préparée à la prospection souterraine de son gîte de cuivre-zinc de Fox Lake, à environ 3-4 milles au sud-ouest de Lynn Lake.

En Colombie-Britannique, la production a diminué pour la deuxième année consécutive; de 44,069 tonnes, elle a été inférieure de 23 p. 100 à celle de 1964, et sa valeur, \$33,139,640, a diminué de 14 p. 100. Cet état de choses est en partie attribuable à une grève prolongée à la mine Craigmont, à une reprise tardive du travail après le règlement, durant le mois de mars, de la grève de la mine Britannia, et à la fermeture prolongée de la mine Sunro. Cette dernière, située dans l'île Vancouver et propriété de la *Cowichan Copper Co., Limited*, a été remise en état après avoir été inondée en 1964, et la mise au point de l'usine a débuté au cours du mois de décembre 1965. L'*Anaconda Company (Canada) Limited* a repris l'exploitation de la mine Britannia, et se prépare à l'extraction de minerai à faible teneur provenant d'affleurements. La *Western Mines Limited* a entrepris des travaux préparatoires à sa mine située à l'extrémité sud de Buttle Lake (île Vancouver),

dont on prévoit, pour 1966, une production quotidienne de 750 tonnes de minerai. A Babine Lake, au nord-est de Smithers, la *Granby Mining Company Limited* prépare la mine Granisle en vue de son exploitation vers la fin de 1966. Sur la propriété de la rivière Unuk appartenant à la *Granduc Mines Limited*, dont la mise en valeur a été retardée par une avalanche désastreuse, l'entrée en production est maintenant prévue pour la fin de l'année 1969. Aux environs de Whitehorse (Yukon), la *New Imperial Mines Limited* a effectué des travaux préparatoires en vue de l'exploitation à ciel ouvert de plusieurs gîtes de minerai en 1966.

11.—Expéditions des producteurs de cuivre, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1956.....	3,108	404	6	122,300	156,271	17,973
1957.....	4,536	—	5,738	112,409	171,703	18,551
1958.....	14,751	—	328	131,445	142,045	12,601
1959.....	14,989	—	—	134,912	188,272	12,945
1960.....	13,863	—	—	157,470	206,272	12,793
1961.....	15,752	—	—	149,007	211,847	12,454
1962.....	17,308	204	3,674	147,431	188,995	12,738
1963.....	14,012	237	8,964	141,400	178,960	16,980
1964.....	13,615	204	9,290	158,088	197,917	29,777
1965.....	17,348	205	9,696	176,074	219,183	31,011
	Saskatchewan	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Quantité tonnes	Valeur \$
1956.....	33,116	21,682	—	—	354,860	292,958,091
1957.....	30,597	18,410	—	165	369,109	206,897,958
1958.....	37,510	6,010	—	434	345,114	174,430,930
1959.....	35,536	8,121	—	494	395,269	233,102,813
1960.....	31,785	16,569	—	520	439,262	264,846,637
1961.....	33,479	15,845	440	463	439,087	255,157,626
1962.....	32,017	54,489	215	314	457,385	282,732,696
1963.....	29,772	62,218	—	16	452,559	284,408,710
1964.....	20,442	57,561	—	—	486,900	324,467,834
1965.....	19,236	44,069	—	425	517,247	388,006,039

Plomb et zinc.—En 1965, la production de plomb a atteint 286,811 tonnes, soit 41 p. 100 de plus qu'en 1964. L'affinerie de Trail (C.-B.) en a produit 186,484 tonnes, soit 35,112 tonnes de plus que l'année précédente. Des quantités de concentrés de plomb ont été principalement exportées aux États-Unis et en Belgique, et de moindres quantités vers la Grande-Bretagne, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, soit l'équivalent de 106,964 tonnes de plomb au regard de 80,357 tonnes en 1964. Les exportations de plomb affiné se sont élevées à 129,065 tonnes, soit 33,198 tonnes de plus que l'année précédente. Les prix du plomb se sont maintenus durant toute l'année 1965 à 15.5 cents la livre.

La production de zinc s'est encore accrue en 1965, atteignant un chiffre sans précédent de 831,902 tonnes, surpassant de 147,389 tonnes celle de 1964. L'affinage aux trois usines de Trail, Flin Flon et Valleyfield a aussi connu une augmentation, passant de 337,728 tonnes en 1964 à 358,779 tonnes en 1965. Les exportations de concentrés de zinc (487,445 tonnes), se sont faites surtout vers les États-Unis (231,597 tonnes), la Belgique (156,725 tonnes), la Pologne (35,113 tonnes), et la République fédérale d'Allemagne (22,034 tonnes). Les exportations de zinc affiné, 264,200 tonnes, se sont faites surtout vers les États-Unis et la Grande-Bretagne. Les prix du zinc se sont maintenus à 14.5 cents la livre durant toute l'année 1965. Vers la fin de 1965, le gouvernement des États-Unis a mis fin à ses restrictions sur les importations du minerai de plomb et de zinc, de concentrés et de métaux

non ouvrés, en vigueur depuis le mois d'octobre 1958. Ces mesures avaient réduit les importations de minerai canadien à 80 p. 100 de la moyenne des importations de 1953 à 1957.

La production de plomb et de zinc des Territoires du Nord-Ouest est passée en 1965 à 78,362 tonnes et à 93,562 tonnes, respectivement, alors qu'elle était négligeable en 1964. Cet accroissement est dû à l'entrée en production de la mine de Pine Point, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, d'où un minerai à forte teneur a été expédié durant l'année, et où la mise au point d'un concentrateur d'une capacité quotidienne de 5,000 tonnes a débuté en novembre 1965. Le plomb et le zinc produits au Yukon proviennent de la *United Keno Hill Mines Limited*, qui exploite des mines dans le district de Mayo, à quelque 285 milles au nord de Whitehorse.

La production de la Colombie-Britannique provenait principalement de la partie sud-est de la province; le plus gros apport a été celui de la *Cominco Limited*, qui exploite la mine Sullivan de Kimberley, la mine H.B. de Salmo et la mine Bluebell de Riondel. La production quotidienne de minerai de plomb-zinc de ces trois mines a été respectivement de 10,000, 1,200 et 700 tonnes. Parmi les autres gros producteurs de cette partie de la province se trouvaient la *Canadian Exploration, Limited* de Salmo, la *Reeves MacDonald Mines Limited* de Remac et l'*Aetna Investment Corporation Limited* de Toby Creek. En Colombie-Britannique, le seul producteur de minerai de cuivre-zinc a été l'*Anaconda Company (Canada) Ltd.*, qui exploite la mine Britannia. La Colombie-Britannique compte un certain nombre de petits producteurs de plomb-zinc et la *Cominco Limited* traite, à la fonderie de Trail, les concentrés provenant de la plupart de ces exploitations, ainsi que certains concentrés provenant du Yukon et de pays étrangers.

Du plomb et du zinc ont été récupérés à partir des minerais de cuivre-zinc-plomb de la mine de Flin Flon, exploitée par la *Hudson Bay Mining and Smelting*, et qui chevauche la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba. Cette compagnie exploite également la mine de Schist Lake, aux environs de Flin Flon, et les mines de Chisel Lake et de Stall Lake, à 90 milles à l'est de Flin Flon. Tout le minerai provenant des mines de la compagnie est traité à Flin Flon.

En Ontario, la *Noranda Mines Limited* (Division Geco) et la *Willroy Mines Limited*, toutes deux situées à Manitouwadge, ont produit des concentrés de zinc, de plomb et de cuivre; la *Kam-Kotia Porcupine Mines Limited*, à Timmins, a produit surtout des concentrés de cuivre ainsi qu'une petite quantité de concentrés de zinc. Deux nouvelles mines ont été ouvertes, la Willecho, à Manitouwadge, au début de 1965, et la Zenmac, près de Schreiber, au début de 1966. A Port Maitland, sur le lac Érié, la *Sherbrooke Metallurgical Company Limited* a traité au four de grillage les concentrés de zinc provenant de mines de l'Ontario et du Québec, et le calciné qui en est dérivé a été expédié aux États-Unis pour y recevoir le traitement final.

En 1964, la production de plomb a été faible dans la province de Québec, mais celle de zinc a augmenté de 236,540 tonnes à 275,788 tonnes. La production de zinc au nouveau chantier du lac Mattagami s'est élevée à 194,600 tonnes, et dans le district de Noranda, un nouveau producteur, la *Lake Dufault Mines Limited* a produit environ 30,000 tonnes de zinc à partir de minerais à four-zinc. Les autres mines du Québec étaient celles de Normétal (cuivre-zinc), Quéumont (cuivre-zinc), Manitou-Barvue (cuivre-zinc-plomb) et East Sullivan (cuivre-zinc), toutes situées dans la région de Noranda-Val d'Or; et les mines New Calumet (zinc-plomb), dans l'île du Calumet, sur la rivière Outaouais, Coniagas (zinc-plomb-argent), à Bachelor Lake, et Solbec (cuivre-zinc-plomb), dans le district de Sherbrooke. La mine Cupra, à quelques milles au sud de celle de Solbec, est entrée en production au cours du mois de septembre 1965.

La production de plomb et de zinc au Nouveau-Brunswick a surpassé considérablement celle de 1964. La *Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited* a complété la première année d'exploitation de sa mine n° 12, située aux environs de Bathurst. A Belledune Point, 25 milles au nord de Bathurst, la compagnie a continué la construction d'un haut fourneau à zinc-plomb, où sera traitée une partie des concentrés extraits dans le district de Bathurst. La *Heath Steele Mines Limited*, près de Newcastle, a produit des

concentrés de zinc, de cuivre et de plomb. Le seul producteur de zinc-plomb de la Nouvelle-Écosse est la *Magnet Cove Barium Corporation*, de Walton. A Terre-Neuve, la production régulière de plomb, de zinc et de cuivre s'est poursuivie à la mine Buchans de l'*American Smelting and Refining Company*. Du zinc a été récupéré à partir du minerai de cuivre extrait par la *Consolidated Rambler Mines Limited*, près de Baie-Verte.

En 1965, des travaux d'exploration et de mise en valeur ont été exécutés dans de nombreuses régions. De nouvelles mines ont été tracées à Timmins (Ont.), dans le district Joutel-Poirier, à 60 milles au nord d'Amos (P.Q.), aux environs de Bathurst (N.-B.), dans le nord du Manitoba, dans le nord de la Saskatchewan, et dans l'île Vancouver. Des programmes d'exploration revêtant un intérêt tout particulier ont été mis en œuvre dans le district de la rivière Ross, dans le Yukon central, et dans le district de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, où la découverte d'importants gisements de zinc-plomb a été annoncée.

12.—Expéditions des producteurs de plomb d'origine canadienne, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1956	22,788	711	474	2,873	1,505
1957	24,512	—	1,170	2,709	506
1958	23,980	—	94	3,150	1,256
1959	22,457	—	—	2,910	1,611
1960	24,022	—	—	2,669	831
1961	21,968	—	—	3,392	835
1962	25,330	2,682	1,879	4,716	1,144
1963	23,392	1,400	1,783	4,337	1,539
1964	25,415	1,669	21,716	3,954	2,027
1965 ^a	23,318	1,700	46,537	3,977	1,958

	Manitoba	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
					Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$	
1956	—	147,701	12,802	—	188,854	68,582,651
1957	—	140,094	12,493	—	181,494	50,670,407
1958	—	147,417	10,783	—	188,680	42,413,805
1959	—	148,922	10,796	—	186,696	39,616,835
1960	1,037	166,947	10,144	—	205,650	43,926,888
1961	3,054	192,800	8,385	—	230,435	47,054,765
1962	3,792	167,641	8,145	—	215,329	42,721,341
1963	2,737	157,487	8,490	—	201,165	44,256,199
1964	1,295	184,369	10,209	3,063	203,717	54,759,110
1965 ^a	1,230	121,221	8,508	78,362	286,811	88,911,360

13.—Expéditions des producteurs de zinc, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1956	34,680	2,068	531	85,973	1,227	17,904
1957	35,696	—	3,314	74,295	11,296	13,729
1958	33,870	—	3,162	56,923	46,239	11,512
1959	31,674	—	—	47,058	44,982	15,702
1960	34,206	—	—	49,807	45,230	24,390
1961	34,638	—	—	54,005	51,937	46,509
1962	32,541	757	2,498	70,737	63,132	49,920
1963	34,485	—	10,614	75,084	66,470	46,392
1964	36,982	595	51,372	236,540	72,076	42,645
1965 ^a	37,169	250	129,150	278,788	59,945	40,345

13.—Expéditions des producteurs de zinc, par province, et valeur totale, 1956-1965 (fin)

Année	Saskatchewan	Co'lombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
					Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	45,380	224,323	10,526	—	422,632	125,437,344
1957.....	45,070	221,779	8,560	—	413,741	100,042,533
1958.....	48,328	217,304	7,761	—	425,099	92,501,496
1959.....	46,877	203,092	6,623	—	396,008	96,942,663
1960.....	42,703	203,833	6,702	—	406,873	106,635,003
1961.....	28,360	194,486	6,069	—	416,004	104,749,879
1962.....	30,899	206,716	5,944	—	403,144	112,080,981
1963.....	33,820	201,432	5,925	—	473,722	121,083,466
1964.....	28,437	200,399	6,547	3,920	684,513	193,990,897
1965.....	28,134	160,559	7,000	93,562	831,902	251,234,372

Or.—La production d'or au Canada en 1965 a atteint 3,608,348 onces troy, d'une valeur de \$136,142,969, soit un chiffre légèrement inférieur à celui de 1964. Le prix moyen payé par la Monnaie royale canadienne en 1965 a été de \$37.73 l'once troy (devises canadiennes), soit un montant inférieur à celui de l'année précédente (\$37.75). Le 2 mai 1962, le dollar canadien a été stabilisé à 92.5 cents (dollar américain), avec variations aléatoires de 1 p. 100 au-dessus ou au-dessous de la valeur fixée. La valeur du dollar canadien pourrait donc fluctuer de \$0.916 à \$0.934 relativement au dollar américain, et le prix versé par la Monnaie pour l'or, de \$37.46 à \$38.22 l'once troy.

La plupart des mines canadiennes d'or filonien ou placérien ont reçu l'aide financière accordée en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (voir pp. 629-630), mais l'industrie de l'extraction de l'or continue d'éprouver des difficultés en raison des frais de récupération toujours plus élevés. Huit mines d'or filonien ont fermé leurs portes en 1965, surtout par suite de l'épuisement des réserves. Quatre mines se sont ouvertes, et deux petites mines ont été exploitées de façon intermittente. En 1965, la proportion d'or provenant de mines d'or filonien a diminué de 82.2 p. 100 en 1964 à 81.2 p. 100, et la production d'or récupéré comme sous-produit des bas métaux a augmenté de 16.3 p. 100 à 17.6 p. 100. L'or placérien a représenté 1.2 p. 100 du total, comparativement à 1.5 p. 100 en 1964. L'Ontario est demeuré le principal producteur en 1965, intervenant pour près de 54 p. 100 de la production totale. Viennent ensuite le Québec (plus de 25 p. 100), les Territoires du Nord-Ouest (plus de 12 p. 100), et la Colombie-Britannique (environ 3.1 p. 100).

En Ontario, la production a diminué, de 2,155,370 onces troy en 1964 à 1,942,272 onces troy. Trente et une mines d'or filonien étaient actives dans la province, y compris deux petites mines exploitées de façon intermittente. Quatre mines, *Wright-Hargreaves Mines Limited* et *Lake Shore Mines Limited*, toutes deux de Kirkland Lake, *Broulan Reef Mines Limited* et *Hugh-Pam Porcupine Mines Limited*, exploitation en commun située près de Timmins, et *Leitch Gold Mines Limited*, près de Beardmore ont cessé leurs activités. *La Lake Shore* a poursuivi son programme de récupération à partir des résidus. *L'Annco Mines Limited* a commencé en 1965 ses expéditions de minerai extrait de sa mine, située dans la région de Red Lake. Dans le district de Matachewan, la *Stairs Exploration and Mining Company* a ouvert une petite usine vers le milieu de l'année 1965. On estime que 97,432 onces troy d'or ont été récupérées comme sous-produit de minéraux de bas métaux en Ontario, au regard de 57,772 onces troy en 1964. En 1965, la production d'or au Québec n'a atteint que 906,417 onces troy (934,769 en 1964). Quatorze mines d'or filonien étaient en activité dans la province au cours de l'année. La *Camflo Mattagami Mines Limited*, aux environs de Malartic, et la *Wasamac Mines Limited*, près de Noranda, ont été les nouveaux producteurs, et la *Bevcon Mines Limited*, aux environs de Val d'Or, ainsi que la *Canadian Malartic Gold Mines Limited* et la *Malartic Gold Fields Limited* ont cessé toute opération. L'or récupéré comme sous-produit des minerais de bas métaux a représenté plus de 41 p. 100 de la production de la province.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, on estime que la production a atteint 452,000 onces troy en 1965, soit une augmentation marquée sur la production de 1964 (412,879 onces troy). La *Discovery Mines Limited*, la *Tundra Gold Mines Limited*, et les mines Con et Ryon de la *Cominco Limited* ont enregistré un accroissement de leur production d'or filonien en 1965. La plus importante mine d'or filonien du Canada, la *Giant Yellowknife Mines Limited*, a produit 255,024 onces troy, comparativement à 266,752 onces troy en 1964. La production a diminué dans les deux mines d'or filonien de la Colombie-Britannique, la *Bralorne Pioneer Mines Limited* et la *Cariboo Gold Quartz Mining Company Limited*. La baisse accusée par la *Bralorne Pioneer* est principalement due à une réduction délibérée du taux de production pour environ deux mois, tandis qu'on procédait à l'approfondissement du puits de mine. En 1965, la production globale de toute provenance a atteint 112,786 onces troy, au regard de 139,959 onces troy en 1964.

Ensemble, le Manitoba et la Saskatchewan ont produit 120,611 onces troy en 1965, contre 116,171 onces troy en 1964. La *San Antonio Gold Mines Limited*, seul exploitant d'or filonien dans les deux provinces, a accusé une diminution, ne produisant que 24,969 onces troy contre 28,773 onces troy en 1964. La plus grande partie de la production provient des minerais de bas métaux extraits de la région de Flin Flon. Au Yukon, la majeure partie des 46,878 onces troy récupérées en 1965 étaient d'origine placérienne; la production de 1964 s'élevait à 57,844 onces troy. A Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, une partie de l'or produit a été récupérée comme sous-produit de bas métaux.

14.—Expéditions des producteurs d'or, par province, et valeur totale, 1954-1965

NOTE.—Les chiffres à compter de 1882 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1916-1917.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan
	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy
1956.....	8,213	1,279	—	1,036,059	3,513,912	120,232	82,887
1957.....	9,755	45	240	1,006,895	2,578,206	120,008	75,236
1958.....	13,381	131	52	1,044,846	2,716,514	87,356	86,500
1959.....	13,411	—	—	999,388	2,653,449	51,186	78,588
1960.....	13,515	3	—	1,035,914	2,732,673	52,762	84,775
1961.....	14,429	—	—	1,054,029	2,637,720	57,747	70,784
1962.....	13,966	—	553	993,560	2,421,249	68,259	66,034
1963.....	12,318	—	1,128	917,329	2,338,854	53,084	64,813
1964.....	16,717	63	1,623	934,769	2,155,370	69,986	46,185
1965.....	25,491	8	1,700	906,417	1,942,272	70,194	50,417

	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	Quantité	Valeur
					onces troy	\$
1966.....	119	196,602	72,001	352,669	4,383,863	151,024,060
1967.....	416	229,113	73,982	340,018	4,433,894	149,757,143
1968.....	282	210,612	67,745	343,838	4,571,347	156,334,370
1959.....	200	154,312	68,960	405,922	4,483,416	150,508,275
1960.....	191	212,859	78,115	418,104	4,628,911	157,151,827
1961.....	171	184,467	66,878	407,474	4,473,699	158,637,366
1962.....	166	150,492	54,305	400,292	4,178,396	156,313,794
1963.....	132	150,473	55,211	400,885	4,003,127	151,118,045
1964.....	69	139,959	57,844	412,879	3,835,454	144,788,388
1965.....	185	112,786	46,878	452,000	3,608,348	138,142,969

Uranium.—Pour la sixième année de suite, l'industrie de l'uranium a accusé une baisse de production en 1965. Les expéditions globales d'oxyde d'uranium (U_3O_8) ont atteint 8,615,000 livres contre 31,784,000 livres en 1959, année-cime de la production, et la valeur de ces livraisons a été de l'ordre de \$64,300,000, soit un pourcentage inférieur au

cinquième de la valeur de production de l'année-cime. Quatre mines d'uranium étaient en exploitation en 1965, mais l'une d'elles, la *Stanrock Uranium Mines Limited*, n'est qu'un petit producteur spécialisé dans la récupération de l'uranium par traitement des eaux de mine. Environ 79 p. 100 des expéditions de 1965 provenaient des trois mines des chantiers d'Elliot Lake, en Ontario, la *Stanrock Uranium Mines Limited*, la *Denison Mines Limited*, et la *Rio Algom Mines Limited*, et le reste a été produit par la mine Beaverlodge, de l'*Eldorado Mining & Refining Limited*, située dans le nord de la Saskatchewan.

Au mois de juin 1965, le gouvernement canadien a annoncé qu'il avait l'intention d'acheter de l'uranium des compagnies qui avaient déjà été en exploitation. Les commandes seraient passées jusqu'à concurrence d'une certaine quantité durant une période de cinq années commençant le 1^{er} juillet 1965, à raison de \$4.90 la livre d' U_3O_8 . Ce programme permettra aux compagnies de maintenir leurs mines et leurs usines en activité de manière à répondre aux exigences de production prévues dans l'avenir, et permettra également à cette industrie d'envisager une production annuelle d'environ huit millions de livres d' U_3O_8 au cours des cinq prochaines années.

En juin 1965, le gouvernement a également annoncé qu'à partir de cette date, il était prêt à accorder des permis d'exportation pour la vente d'uranium à la seule condition que cette matière soit utilisée à des fins pacifiques, mis à part les quantités restant à livrer en vertu de contrats antérieurs. Avant que ces ventes soient autorisées, le Canada exigera la ratification d'une entente, passée avec le pays importateur, en vue d'une vérification et d'un contrôle sérieux assurant que cet uranium sera employé à des fins strictement pacifiques. Cette mesure permettra aux producteurs canadiens de fournir l'uranium nécessaire aux réacteurs étrangers déjà construits, en chantier ou dont la construction est assurée, pour l'existence prévue de ces appareils. De plus, le gouvernement est en mesure d'autoriser l'exportation de quantités raisonnables d'uranium, pour des périodes de cinq années au maximum, destinées à être stockées dans les pays importateurs.

De petites quantités d'uranium, jusqu'à concurrence de 2,500 livres par pays, peuvent être vendues aux pays qui ne participent pas aux ententes conclues au sujet de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Toutes les ventes, qu'elles soient faites par la société de la Couronne *Eldorado Mining and Refining Limited*, ou par des compagnies privées, sont assujetties à des mesures de réglementation administrées par la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

La majeure partie de la production de l'*Eldorado* et de la *Stanrock* est destinée à l'*Atomic Energy Commission* des États-Unis et à la *United Kingdom Atomic Energy Authority*, en vertu de contrats passés avec le Canada. En juin 1965, la compagnie Denison a terminé ses engagements envers ces organismes et a commencé ses livraisons en vertu du nouveau programme de réserve du gouvernement canadien. La *Rio Algom* avait prévu que les livraisons faites en vertu des contrats passés avec les organismes lui permettraient d'étager sa production jusqu'en octobre 1971, mais le programme fédéral a permis à la compagnie de livrer un certain volume d'uranium supplémentaire en vue du stockage, augmentant ainsi son rendement.

En novembre 1965, la *Rio Algom* s'est portée acquéreur de 50 p. 100 des actions détenues par la *Dow Chemical of Canada Limited* dans la compagnie *Rio Tinto Dow Limited*; elle a ensuite rebaptisé cette nouvelle filiale dont elle est propriétaire à part entière du nom de *Rio Tinto Nuclear Products, Limited*, avec l'intention de construire une usine d'affinage d'une capacité annuelle de 150 tonnes à la mine Nordic. La *Rio Algom* envisage de réaliser des économies dans le domaine des combustibles à base d'uranium, qui ne sont actuellement produits au Canada que par l'*Eldorado*, étant donné qu'il sera possible d'amorcer la fabrication de produits de plus haute qualité à partir de l'uranium, alors que ce dernier sera encore en solution au cours du traitement.

L'industrie de l'uranium a reçu un encouragement grâce au nombre sans pareil d'engagements en vue de la construction de centrales nucléaires dans plusieurs pays. Le programme canadien de centrales nucléaires a été marqué par l'inauguration officielle du lieu où sera construit le réacteur de Pickering (Ont.), dont les deux premiers groupes de

500 MWe feront partie d'une centrale de huit groupes, qui sera implantée au compte de la Commission hydro-électrique de l'Ontario. En mai 1965, on a annoncé que l'Hydro-Québec étudiait la possibilité de construire une centrale nucléaire de 250 MWe. L'année 1965 a été témoin d'une autre réalisation importante, lorsqu'a été achevée en novembre la construction d'un réacteur expérimental (WR-1) au Centre d'études nucléaires Whiteshell, à Pinawa (Man.). Entre-temps, la première centrale nucléaire du Canada, située à Rolphton (Ont.), a continué de fonctionner avec succès, et la mise en service de la centrale de Douglas Point (200 MWe), prévue pour l'automne 1965, a été retardée jusqu'à la fin de 1966 ou le début de 1967.

Les réserves du Canada s'élèvent à 210,000 tonnes d' U_3O_8 récupérable, dont la valeur fluctue entre \$5 et \$10 la livre. Ces réserves représentent un tiers du total des pays non communistes.

15.—Volume et valeur des expéditions des producteurs d'uranium (U_3O_8), par province, 1956-1965

Année	Ontario		Saskatchewan		Territoires du Nord-Ouest		Canada	
	Quantité ¹	Valeur	Quantité ¹	Valeur	Quantité ¹	Valeur	Quantité ¹	Valeur
	livres	\$	livres	\$	livres	\$	livres	\$
1956.....	906,614	9,361,867	2,780,534	27,194,202	873,812	9,176,076	4,561,080	45,732,145
1957.....	7,970,598	82,940,763	4,462,552	44,561,832	838,264	8,801,769	13,271,414	136,304,364
1958.....	19,970,136	210,149,700	5,924,253	59,815,924	910,843	9,572,847	26,805,232	279,538,471
1959.....	25,492,171	268,529,998	5,372,685	54,457,321	919,333	8,155,729	31,784,189	331,143,043
1960.....	19,793,727	211,983,533	4,624,431	48,732,961	1,077,211	9,231,698	25,495,369	269,988,192
1961.....	14,970,594	151,060,610	4,310,871	44,631,014	—	—	19,281,465	195,691,624
1962.....	12,805,203	118,283,081	4,053,966	39,900,586	—	—	16,859,169	158,183,669
1963.....	12,770,421	102,951,146	3,932,645	33,957,973	—	—	16,730,066	139,908,119
1964.....	11,805,143	63,606,944	2,765,164	19,802,465	—	—	14,570,307	83,509,429
1965 ²	6,800,000	49,200,000	1,815,000	15,100,000	—	—	8,615,000	64,300,000

¹ Les chiffres de 1956 comprennent des sels de radium et des oxydes d'argent, de cobalt et d'uranium; ceux de 1957-1965 ne comprennent que l'oxyde d'uranium (U_3O_8).

Argent.—En 1965, deux nouvelles mines de bas métaux ont commencé à récupérer l'argent, et plusieurs autres producteurs ont terminé leur première année complète d'exploitation, ce qui a contribué à élever la production minière du Canada qui a atteint 32,964,299 onces troy, soit plus de 3 millions d'onces troy de plus qu'en 1964. Les fléchissements de la production en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Colombie-Britannique et au Yukon ont été largement compensés par les hausses obtenues dans les Territoires du Nord-Ouest et les autres provinces. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la production a atteint un sommet sans précédent par suite du rendement accru de l'*Echo Bay Mines Limited*. La production canadienne, en 1965, a été évaluée à \$46,117,054, soit une augmentation supérieure à 4 millions de dollars sur l'année précédente. Sur la production totale, 80 p. 100 étaient récupérés comme sous-produits de minerais de bas métaux, près de 19 p. 100 provenaient de minerais d'argent-cobalt extraits dans le nord de l'Ontario, et le reste de minerais d'or filonien et placérien. En 1965, la consommation d'argent au Canada a atteint le chiffre sans précédent de 30,170,097 onces troy, dû en grande partie à une augmentation considérable de la quantité d'argent employé dans la fabrication de la monnaie, qui a presque doublé en regard de 1964.

Les deux plus importants producteurs canadiens d'argent affiné ont été la *Canadian Copper Refiners Limited*, à Montréal-Est (Québec), qui a récupéré 9,600,000 onces troy extraites de cuivre poule et de cuivre anodique, et la *Cominco Limitée* qui a produit, à son raffinerie de Trail (C.-B.), 6,400,000 onces troy provenant de minerais et de concentrés de plomb et de zinc. Le reste de l'argent affiné a été produit par la *Cobalt Refinery Limited*, à son usine de Cobalt (Ont.), par traitement de minerais et de concentrés d'argent-cobalt; par l'*International Nickel*, à Copper Cliff (Ont.), par traitement de concentrés de nickel-cuivre; par la *Hollinger Consolidated Gold Mines Limited*, à Timmins (Ont.), à partir de précipités d'or, et par la Monnaie royale canadienne, à Ottawa, à partir de lingots d'or.

Les sources les plus considérables d'argent canadien sont les mines Hector-Calumet, Keno, Elsa et Silver King d'argent-plomb-zinc au Yukon, à quelque 200 milles au nord de Whitehorse, exploitées par la *United Keno Hill Mines Limited*, et la Mine Sullivan de plomb-zinc-argent à Kimberley (C.-B.), exploitée par la *Cominco Limited*. Parmi les autres producteurs importants d'argent comme sous-produit se trouvent la *Echo Bay Mines Limited*, près de Port Radium (T.N.-O.); la *Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited*, à Flin Flon (Man.); la *Noranda Mines Limited* (Division Geco), à Manitouwadge (Ont.); la *Lake Dufault Mines, Limited*, aux environs de Noranda (P.Q.); la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited*, près de Bathurst (N.-B.); et l'*American Smelting and Refining Company* (Groupe Buchans), à Terre-Neuve. Dans les régions de Cobalt et de Gowganda, en Ontario, environ 6,100,000 onces troy d'argent ont été extraites des minerais d'argent-cobalt; la plus importante source a été la *Silverfields Mining Corporation Limited*, qui a produit plus d'un million d'onces troy.

16.—Expéditions des producteurs d'argent, par province, et valeur totale, 1956-1965

Nota.—Les chiffres à compter de 1887 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1916-1917.

Année	Prix moyen de l'once troy (en monnaie canadienne)	Terre-Neuve	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba
	cents	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy
1956.....	89.67	957,125	92,859	18,182	4,063,906	6,626,447	430,124
1957.....	87.37	1,196,414	1	379,173	3,645,856	6,919,139	407,834
1958.....	86.81	1,267,078	4	51,139	3,998,361	9,815,257	320,759
1959.....	87.78	1,125,110	—	—	4,108,241	10,540,858	373,837
1960.....	88.91	1,271,126	—	—	4,115,105	11,220,823	501,637
1961.....	94.26	1,145,105	—	—	4,315,844	8,870,402	787,543
1962.....	116.50	1,181,638	724,245	178,521	4,603,019	9,353,445	847,879
1963.....	138.40	981,005	423,189	332,472	4,441,644	9,601,621	766,976
1964.....	140.00	1,089,748	544,224	1,469,192	4,564,559	9,929,858	727,642
1965 ^a	139.40	1,127,980	400,000	2,914,600	5,315,163	11,203,508	697,389

	Saskatchewan	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Canada ¹	
	onces troy	onces troy	onces troy	onces troy	Quantité onces troy	Valeur \$
1956.....	1,179,110	8,901,398	6,192,706	69,916	28,431,847	25,497,681
1957.....	1,145,571	8,584,991	6,484,185	69,104	28,823,298	25,182,915
1958.....	1,299,077	8,013,428	6,415,560	72,770	31,163,470	27,063,007
1959.....	1,187,439	7,463,285	7,054,632	70,560	31,923,969	28,022,860
1960.....	1,163,845	8,447,440	7,217,361	79,473	34,016,829	30,244,363
1961.....	876,450	8,391,040	6,937,086	77,890	31,381,977	29,580,651
1962.....	762,215	6,186,937	6,482,244	72,802	30,422,972	35,442,761
1963.....	746,683	6,451,158	6,016,037	81,206	29,932,003	41,425,991
1964.....	593,320	5,280,129	5,638,712	65,223	29,902,611	41,863,665
1965 ^a	685,130	4,851,193	4,495,121	1,274,200	32,964,299	46,117,051

¹ Comprend de petites quantités produites en Alberta.

Platinides.—La production canadienne de platinides s'est élevée en 1965 à 452,063 onces troy d'une valeur de \$35,678,078, soit une augmentation de 75,825 onces troy et de \$10,273,961 sur la production de 1964. Cette augmentation fait suite à une hausse de production de nickel. Le groupe comprend le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium, l'iridium et l'osmium, qui se trouvent dans le minerai de nickel canadien à raison de quelque 0.025 once troy par tonne. Dans le traitement de ces minerais pour en extraire le nickel, les platinides suivent le nickel et sont éventuellement retirées comme boues des cuves électrolytiques dans lesquelles les cathodes de nickel se sont formées. Les boues sont purifiées et expédiées aux raffineries de métaux précieux en Grande-Bretagne et aux États-Unis, où l'on recouvre les platinides.

Le marché mondial des platinides a été très ferme en 1965. La demande a surpassé l'offre dans les pays non communistes, et le métal supplémentaire a dû être acheté en U.R.S.S. La moitié de la production mondiale provient de l'Union soviétique, et le reste se répartit entre la République sud-africaine et le Canada. Une politique de vente inconsistante de la part de l'U.R.S.S. a entraîné un grand écart entre le prix officiel du platine (environ \$100 l'once troy) et le prix du marché libre (jusqu'à \$160 l'once troy).

Aluminium.—Le Canada est le second producteur d'aluminium du monde non communiste, après les États-Unis; à la fin de l'année 1965, sa capacité annuelle s'établissait à 913,000 tonnes. Les fonderies de l'*Aluminum Company of Canada Limited (Alcan)*, à Arvida, Alma, Shawinigan et Beauharnois, dans le Québec, et à Kitimat, en Colombie-Britannique, ont une capacité de 808,000 tonnes; les aménagements permettant d'atteindre une capacité supplémentaire de 24,000 tonnes seront terminés en 1966 à Kitimat. En 1965, la production de l'*Alcan* s'est élevée à 728,400 tonnes. La *Canadian British Aluminium Company Limited* exploite, à Baie-Comeau (P.Q.), une fonderie dont la capacité annuelle est estimée à 105,000 tonnes; vers 1969-1970, cette capacité de production sera portée à 175,000 tonnes provenant d'un programme d'expansion et à des travaux de rénovation. En 1965, la production d'aluminium primaire a été de 840,348 tonnes, dont 707,512 tonnes exportées. On prévoit que la production de 1966 atteindra environ 910,000 tonnes. Étant donné que toute la bauxite et l'alumine devant servir dans les fonderies canadiennes d'aluminium sont importées, surtout des Caraïbes, la production d'aluminium métallique entre dans les données statistiques officielles de la fabrication et non dans celles des fonderies qui préparent des métaux à partir de minéraux canadiens. Du début de 1965 jusqu'au milieu de 1966, les prix de l'aluminium primaire à l'exportation ont été de 24.5 cents (É.-U.) la livre. Le prix canadien était de 26 cents la livre.

Cobalt.—En 1965, la production de cobalt a atteint 3,798,740 livres d'une valeur de \$8,205,278, chiffres, dans les deux cas, sensiblement supérieurs à ceux de l'année précédente. Le cobalt est un sous-produit de la fonte et de l'affinage des minerais de nickel-cuivre de Sudbury (Ont.), et de Lynn Lake (Man.); des minerais nickelifères de Thompson (Man.) et des minerais d'argent de Cobalt (Ont.). L'*International Nickel* récupère du cobalt de ses opérations d'affinage à Port Colborne (Ont.), Thompson (Man.), et Clydach (Pays de Galles). La *Falconbridge Nickel* produit du cobalt électrolytique par l'affinage de la matte de nickel-cuivre qu'elle exporte à son usine de Kristiansand (Norvège). La *Sherritt Gordon* récupère du cobalt comme sous-produit de l'affinage de nickel de Fort Saskatchewan (Alb.). La *Cobalt Refinery Limited*, de Cobalt (Ont.), récupère de l'oxyde de cobalt noir et de l'oxyde de cobalt et nickel à partir de concentrés d'argent.

Colombium.—En 1965, la production minière de la *St. Lawrence Columbium and Metals Corporation*, seul producteur canadien de concentrés de colombium, s'est élevée à 2,300,000 livres contenant du Cb_2O_6 en concentrés de pyrochlore, d'une valeur de \$2,350,000. La mine est située aux environs de la ville d'Oka, 20 milles à l'ouest de Montréal. La *Quebec Columbium Limited* et la *Columbium Mining Products Limited* possèdent également d'importants gîtes de pyrochlore dans la région d'Oka. La *Masterloy Products Limited*, d'Ottawa (Ont.), est le seul producteur canadien de ferrocolumbium, vendu au Canada et aux États-Unis.

Magnésium.—A la fin de l'année 1965, l'unique producteur canadien de magnésium, la *Dominion Magnesium Limited*, avait une capacité de production annuelle de 11,500 tonnes. La fonderie de Haley (Ont.), abrite la plus grande installation mondiale de machines à faire le vide. La récupération comprend la calcination de dolomite d'une pureté exceptionnelle, extraite à proximité de la fonderie, le mélange du produit de la calcination au ferrosilicium de Beauharnois, et la réduction du mélange en vase clos à vide d'air, à de hautes températures. En 1965, la production a été de 11,133 tonnes. La majorité de la production est expédiée en Grande-Bretagne et à la République fédérale

d'Allemagne. La consommation canadienne de magnésium primaire a été de 4,473 tonnes, y compris 1,641 tonnes importées. En 1965, la production du monde non communiste a été évaluée à 170,500 tonnes.

Molybdène.—La production de molybdène en 1965 a atteint 9,691,220 livres, d'une valeur de \$16,759,950. Environ 2,200,000 livres du molybdène produit ont été converties, par frittage, en oxyde molybdique (MoO_3), dont une certaine partie l'a été à partir du ferromolybdène; le reste de la production a été exporté sous forme de concentrés de molybdène (MoS_2).

La production canadienne de 1965 provient de quatre mines du Québec et de trois mines de la Colombie-Britannique. Dans la province de Québec, les producteurs sont la mine de Lacorne, près de Val d'Or, appartenant à la *Molybdenite Corporation of Canada Limited*; les mines de la *Preissac Molybdenite Mines Limited* et de l'*Anglo-American Molybdenite Mining Corporation*, toutes deux situées dans la région du lac Preissac, juste au nord de Cadillac, et la mine de Murdochville, de la *Gaspé Copper Mines Limited*. Les trois premières nommées extraient le molybdène comme produit primaire et récupèrent le bismuth comme sous-produit; la mine de Murdochville produit du cuivre, et le molybdène est récupéré comme sous-produit. En Colombie-Britannique, la *Brynnor Mines Limited* (Boss Mountain) et l'*Endako Mines Limited* sont des producteurs de molybdène primaire; la *Red Mountain Molybdenum Mines Ltd.* (Torwest) et la *British Columbia Molybdenum Limited* (Alice Arm), où des programmes de mise en valeur sont en cours, seront des producteurs primaires; la *Bethlehem Copper Corporation Limited* récupère le molybdène comme sous-produit des minerais de cuivre extraits aux environs d'Ashecroft, dans la vallée Highland.

La *Molybdenite Corporation*, la *Preissac* et l'*Endako* possèdent des installations de frittage destinées à produire de l'oxyde molybdique sur les lieux d'extraction; la *Masterloy Products Limited* exploite une installation de frittage à Duparquet (P.Q.). La *Masterloy* et la *Preissac* produisent également du ferromolybdène, respectivement à leur mine et à leur usine, dans les environs d'Ottawa.

Sélénium et tellure.—En 1965, la production de sélénium s'est élevée à 504,109 livres d'une valeur de \$2,435,704, soit 8 p. 100 de plus qu'en 1964; la production de tellure a totalisé 86,264 livres, d'une valeur de \$554,793, soit 10 p. 100 de plus que l'année précédente. Ces métaux sont récupérés à partir de boîtes anodiques résultant de l'affinage électrolytique du cuivre aux usines de la *Canadian Copper Refiners Limited* à Montréal-Est (P.Q.), et de l'*International Nickel* à Copper Cliff (Ont.).

Titane.—L'ilménite, oxyde de fer et de titane, s'extrait dans les régions du lac Allard et de Saint-Urbain au Québec. Le minerai du lac Allard, extrait par la *Quebec Iron and Titanium Corporation*, est fusionné par la société dans ses fours électriques de Sorel (P.Q.); on en obtient un laitier riche en oxyde de titane, ainsi que de la fonte en gueuse. Le laitier est vendu aux producteurs de pigments à base de titane, au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Japon et dans d'autres pays. L'ilménite extraite à Saint-Urbain par la *Continental Titanium Corporation* sert d'agrégat lourd pour lester les oléoducs et les gazoducs et carapaçonner les réacteurs nucléaires. La valeur des matières à teneur de titane expédiées sous forme de minerais, d'agrégats lourds et de laitier à teneur de titane a atteint le niveau sans précédent de \$22,425,094 en 1965, contre \$21,270,144 en 1964.

Tungstène.—En 1965, la production de tungstène s'est élevée à environ 3 millions de livres, provenant en totalité de la *Canada Tungsten Mining Corporation Limited*, dont la mine est située immédiatement à l'est de la frontière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à 135 milles au nord de Watson Lake. Il s'agit d'un gîte de tungstène ayant l'une des plus fortes teneurs au monde, dont l'exploitation a hissé le Canada en troisième place parmi les producteurs du monde non communiste, à la suite des États-Unis et de la Corée du Sud.

Vanadium.—La *Canadian Petrofina Limited* récupère l'oxyde vanadique (V_2O_5) dans son affinerie de Pointe-aux-Trembles (P.Q.). En 1966, le rendement quotidien de cette usine, entrée en service en 1964 et unique installation destinée à la récupération du vanadium au Canada, sera accrue de 500 livres à 1,000 livres par jour.

Sous-section 2.—Minéraux industriels

En 1965, la valeur globale de la production de minéraux industriels au Canada a conservé sa tendance à la hausse. Les producteurs ont expédié des minéraux non métalliques d'une valeur de 311 millions de dollars et des produits argileux ainsi que d'autres matériaux de construction d'origine minérale d'une valeur de 423 millions, soit un total général de 734 millions, à peu près 7 p. 100 de plus qu'en 1964. La production d'un certain nombre de minéraux dont le ciment, la syénite ééolotique, la potasse, le sel, la silice, le sulfate de sodium et le soufre a touché des chiffres sans précédent; cependant, la production de plusieurs minéraux extraits en grandes quantités, notamment l'amiante, le gypse, la pierre et le sable ainsi que le gravier, a été légèrement inférieure à celle de 1964. Les faits saillants de l'année sont étudiés ci-dessous.

Amiante.—Après six années d'accroissement de suite, la production d'amiante au Canada en 1965 a diminué de près de 3 p. 100 en comparaison de celle de l'année précédente pour n'atteindre que 1,380,210 tonnes d'une valeur de 140 millions de dollars; la production du Québec, qui se chiffre à environ 90 p. 100 de la production totale, et celle de l'Ontario ont diminué, mais celle de Terre-Neuve a augmenté de 10 p. 100 et celle de la Colombie-Britannique, de 26 p. 100. Bien que la demande, dans le cas de la plupart des qualités, soit demeurée bonne au cours de l'année, l'amiante du Canada a subi la concurrence de celle des autres pays, y compris l'Union soviétique, spécialement sur les marchés d'outre-mer. On estime que la production de la Russie est légèrement supérieure à celle du Canada. Les gîtes de Sverdlovsk sont la source traditionnelle d'amiante en Russie mais la mise en valeur de deux autres sources en voie d'aménagement augmentera sensiblement la production potentielle de ce pays et probablement ses exportations. En raison surtout de l'expansion de l'industrie russe, la production canadienne s'est accrue à une allure moindre que la production mondiale et, en 1965, ne comptait que pour 39 p. 100 de la production mondiale estimative de 3,500,000 tonnes.

L'*Asbestos Corporation Limited* poursuit la mise en valeur d'un vaste gîte d'amiante à Asbestos Hill, à 40 milles au sud de baie Déception, dans la région de l'Ungava (P.Q.) à un coût estimatif de 50 millions de dollars. On s'attend que cette propriété commencera à produire en 1970 avec une capacité de 100,000 tonnes de fibres d'amiante par année. Les réserves de minerai surpassent les 20 millions de tonnes.

Le Yukon joindra peut-être bientôt les rangs des producteurs d'amiante. La *Cassiar Asbestos Corporation* élabore un projet d'exploitation du gîte de Clinton Creek pour 1968. Il est situé à 40 milles au nord-ouest de Dawson et on s'attend qu'il produise 40,000 tonnes de fibres d'amiante par année. On estime que les réserves de minerai excèdent 12 millions de tonnes. En Colombie-Britannique, le travail d'exploration se poursuit sur la propriété de Kutcho Creek, à 60 milles au sud-est de la mine de Cassiar. Dans l'Ontario, on travaille à la mise en valeur d'un gisement d'amiante dans le canton de Reeves, à 40 milles au sud-ouest de Timmins. La *Canadian Johns-Manville Company* a mis en chantier un programme de traçages souterrains en vue de justifier les espérances concernant cette intéressante venue. La seule production d'amiante enregistrée en Ontario en 1965 provenait de la *Hedman Mines Ltd.*, à l'est de Matheson.

La mise au point de nouveaux usages pour l'amiante a suscité récemment un vif intérêt. On a signalé que l'addition d'amiante à courte fibre aux mélanges d'asphaltes, pour les revêtements de chaussées, réduit le fendillement de la surface et prolonge la durée du revêtement. Un travail de recherche à l'Université de la Floride a révélé qu'on peut obtenir un papier ignifuge en mélangeant de l'amiante et d'autres fibres inorganiques et l'*Union*

Carbide Corporation a amélioré une certaine teneur d'amiante, en provenance de son exploitation de Californie, que l'on dit être une addition efficace à la pâte de cellulose selon le procédé au sulfite pour la fabrication classique du papier.

17.—Volume et valeur des expéditions des producteurs d'amiante, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1896 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à partir de l'édition de 1911.

Année	Quantité	Valeur	Année	Quantité	Valeur
	tonnes	\$		tonnes	\$
1956.....	1,014,240	99,859,969	1961.....	1,713,695	128,955,900
1957.....	1,046,086	104,480,431	1962.....	1,215,814	130,281,966
1958.....	925,331	92,276,748	1963.....	1,275,530	136,956,189
1959.....	1,050,429	107,433,344	1964.....	1,419,851	145,193,443
1960.....	1,118,456	121,490,015	1965 ^a	1,380,210	139,805,322

Potasse.—L'extraction de la potasse est de date récente au Canada; la première production à être enregistrée en 1962 était d'une valeur de 3 millions de dollars. Vers 1965, les trois producteurs canadiens de la Saskatchewan avaient une capacité productive totale de 1,820,000 tonnes de K_2O par année et produisaient 1,430,000 tonnes d'une valeur de 54 millions, bien que les trois usines n'aient pas fonctionné durant l'année entière et qu'une ait été agrandie tard dans l'année.

En 1965, six compagnies ont entrepris l'aménagement de mines de potasse. Quatre puits furent creusés, et des forages préliminaires de trous sous congélation étaient en voie de préparation pour six autres puits; deux raffineries étaient en voie de construction et quatre autres étaient au stade des plans. On s'attend que pour deux compagnies,—et peut-être plus,—la mise en valeur commence en 1966. Ces projets laissent prévoir une capacité productive de potasse au Canada de 2,500,000 tonnes de K_2O en 1968, 7 millions de tonnes en 1970, et 9 millions en 1975, bien que cette réalisation dépende de la construction d'usines pour le temps prévu et aussi de la vigueur soutenue des marchés de la potasse. La consommation mondiale de potasse a augmenté de plus de 10 p. 100 en 1965, taux beaucoup plus élevé que la normale, ce qui établit un nouveau sommet dans la demande, et en dépit des taux élevés de production dans le monde entier, des pénuries se sont produites dans quelques régions et les prix se sont légèrement élevés. Quoiqu'on ne puisse avoir aucune garantie quant aux marchés futurs, il y a tout lieu de croire que les matières fertilisantes continueront d'être en demande et à un taux plus élevé que la moyenne des 20 dernières années. Les immenses réserves de minerai à haute teneur accessibles en Saskatchewan assurent aux producteurs une place dominante dans l'industrie mondiale de la potasse.

Sel.—La production de sel a continué son ascension en 1965, atteignant un haut niveau quantitatif. Toutes les provinces productrices ont enregistré des augmentations, mais l'Ontario a continué de produire 84 p. 100 du tonnage total. Le sel gemme est extrait dans la Nouvelle-Écosse et l'Ontario; des puits de saumure sont exploités dans la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Il est intéressant de noter que le sel est aussi un sous-produit de l'exploitation de la potasse; en Saskatchewan, on tire plus d'une tonne de sel de chaque tonne de potasse raffinée. Vers 1970, alors que l'on s'attend à une production annuelle de potasse de près de 12 millions de tonnes (sous forme de KCl), la proportion de la production de sel de sous-produit excédera probablement 18 millions de tonnes. Cependant, les marchés d'importance pour ce produit font défaut; bien que la recherche en vue de son utilisation dans les programmes de stabilisation des routes et des sols aille de l'avant et que de petites quantités de sel soient employées dans la lutte contre la glace durant les mois d'hiver, le sel continuera à s'accumuler en grandes quantités et dans des proportions toujours croissantes en raison de la mise en valeur de nouvelles mines de potasse et de l'augmentation de la production.

18.—Expéditions des producteurs de sel, par province, et valeur totale, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1926 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1946.

Année	Nouvelle-Écosse	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Canada	
						Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	132,539	1,347,729	21,068	42,814	46,654	1,590,804	12,144,476
1957.....	122,763	1,538,805	19,372	43,684	46,925	1,771,559	13,989,703
1958.....	125,872	2,126,483	20,560	46,511	55,766	2,375,192	14,989,542
1959.....	120,235	3,036,230	23,547	48,776	61,198	3,289,976	18,034,522
1960.....	163,901	3,007,599	21,925	49,064	72,431	3,314,920	19,355,658
1961.....	225,875	2,861,705	23,103	51,964	83,880	3,246,527	19,552,006
1962.....	312,519	3,155,589	25,010	54,931	90,729	3,638,778	21,927,135
1963.....	365,902	3,187,491	24,883	56,301	96,417	3,731,994	22,316,565
1964.....	448,808	3,335,683	27,744	74,952	101,411	3,988,598	20,208,742
1965 ^a	469,600	3,649,000	30,700	77,000	105,400	4,331,100	21,564,734

Soufre.—Le gaz naturel «acide» que l'on trouve dans l'Alberta et la Colombie-Britannique est la principale source de soufre élémentaire au Canada; les autres sont le gaz de fonderie et les pyrites. Sous toutes ses formes, la production de soufre se chiffrait à quelque 2,770,000 tonnes dont la source fut le gaz acide dans une proportion de 69 p. 100 et les autres sources, dans une proportion respective de 18.5 p. 100 et de 12.5 p. 100. En 1965, on a produit du soufre élémentaire dans 10 usines en Alberta et dans une, en Colombie-Britannique. Le total des chargements se chiffrait à 1,908,000 tonnes. On produit également une petite quantité de soufre élémentaire dans plusieurs raffineries de pétrole dans l'Est canadien, où le gaz acide provenant des opérations de raffinage est employé comme matière première de base.

La capacité productive de soufre élémentaire au Canada excède maintenant les 2,500,000 tonnes par an, et l'on prévoit une augmentation en 1966 et dans les années à venir. En outre des sources ordinaires de gaz acide, il y a quelques concentrés à très haute teneur en H₂S qui deviendront des sources de soufre, une fois trouvée la solution des problèmes de production. Également, la production de pétrole extrait des sables pétroliers d'Athabasca rapportera, en 1968, environ 100,000 tonnes de soufre annuellement.

La demande mondiale de soufre augmente et, à l'heure présente, excède la production annuelle. Des pénuries se font sentir dans quelques régions et les prix ont augmenté et augmenteront peut-être encore en vue de stimuler la production de cet élément essentiel. Le Canada est actuellement l'un des importants producteurs de soufre élémentaire et occupe un rang qui lui permet d'affronter une forte concurrence sur les marchés mondiaux parce que la plus grande partie de sa production est un produit dérivé d'opérations effectuées pour d'autres fins.

19.—Production de soufre récupéré des gaz de fonderie et contenu dans les expéditions de pyrite et de pyrrhotine, et ventes de soufre élémentaire, 1956-1965

Année	Soufre des gaz de fonderie		Expéditions des producteurs de pyrite et pyrrhotine			Ventes de soufre élémentaire ¹	
	Quantité	Valeur	Poids brut	Teneur en soufre	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	\$	tonnes	tonnes	\$	tonnes	\$
1956.....	236,088 ^a	2,323,590	1,046,740	473,605	4,539,785	37,784	..
1957.....	235,123 ^a	2,322,067	1,166,416	515,066	4,808,228	93,338	..
1958.....	241,055 ^a	2,361,282	1,191,731	512,427	4,248,668	94,377	1,872,832
1959.....	277,030 ^a	2,716,416	1,099,664	..	3,433,095	145,656	2,620,787
1960.....	289,620 ^a	2,854,623	1,032,288	..	3,316,378	274,359	4,298,906
1961.....	277,056 ^a	2,708,110	517,259 ^a	..	1,830,566	394,762	7,287,881
1962.....	292,725 ^a	3,089,637	517,308 ^a	..	1,879,584	895,098	9,286,909
1963.....	353,243 ^a	3,488,181	476,438 ^a	..	1,643,629	1,249,887	13,380,182
1964.....	443,448 ^a	4,261,912	351,850 ^a	..	1,126,187	1,788,165	18,687,597
1965 ^a	513,123 ^a	5,055,120	352,808 ^a	..	1,889,226	1,907,723	23,481,947

¹ Récupéré du gaz naturel acide et des minerais de sulfure de nickel. ² Y compris le soufre contenu dans l'acide obtenu par le grillage de concentrés de sulfure de zinc à Arvida et Port Maitland. ³ Sans la pyrite ni la pyrrhotine utilisées pour produire le résidu de fer ou la sorne.

Gypse.—La production de gypse brut s'est maintenue à un niveau élevé en 1965, même si, avec 6,200,000 tonnes, elle a été légèrement inférieure à celle sans précédent, de 1964. Six provinces produisent du gypse, mais environ 77 p. 100 de la production totale proviennent d'exploitations à ciel ouvert, en Nouvelle-Écosse, et sont exportés vers des usines de produits du gypse dans l'Est des États-Unis.

Une nouvelle mine souterraine, la quatrième au Canada et exploitée par la *Western Gypsum Company* près de Silver Plains, à 35 milles au sud de Winnipeg, est entrée en rapport en 1965. Cette mine, qui produit environ 500 tonnes par jour, est la principale source de gypse brut pour l'usine de produits de gypse de la «Western» à Winnipeg; on estime les réserves à 20 millions de tonnes. Ailleurs, dans le Canada occidental, on s'intéresse fort au gypse. Une société commerciale des États-Unis fait actuellement des études de rentabilité et de marché en vue de l'exploitation des gisements de gypse, le long des berges de la rivière Lussier, dans le sud-est de la Colombie-Britannique qui recéleraient plus de 100 millions de tonnes de gypse de bonne qualité. On s'intéresse également aux gisements de gypse de Peace River du parc Wood-Buffalo dans l'Alberta septentrional. En vertu de la législation actuellement en vigueur, ces gisements ne sont pas disponibles pour extraction, parce qu'ils sont situés dans un parc national, mais des négociations sont en cours, entre les gouvernements fédéral et provincial en vue de transporter une partie du parc Wood-Buffalo à la province de l'Alberta avec, peut-être, quelque adoucissement des restrictions minières.

Bien qu'aucune nouvelle exploitation minière ne se soit établie dans le Canada oriental durant l'année, plusieurs sociétés se sont activement engagées dans des programmes d'exploration en Nouvelle-Écosse.

20.—Expéditions des producteurs de gypse, par province, et valeur totale, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1926 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1943-1944.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Colombie-Britannique	Canada	
							Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	37,000	4,144,147	86,104	366,356	185,986	75,618	4,895,811	7,260,236
1957.....	29,465	3,842,027	93,349	379,621	183,708	49,422	4,577,492	7,745,105
1958.....	36,307	3,149,719	105,749	425,733	176,123	70,498	3,964,129	5,139,159
1959.....	37,720	5,036,411	98,250	412,100	200,139	94,010	5,878,630	8,393,703
1960.....	34,346	4,490,427	90,892	355,603	122,063	112,400	5,205,731	9,498,711
1961.....	40,699	4,113,188	85,330	425,287	122,233	153,300	4,940,037	7,750,748
1962.....	83,992	4,451,072	91,835	435,140	122,870	147,900	5,332,809	9,349,775
1963.....	232,259	4,910,536	80,544	439,206	131,767	160,954	5,955,266	11,237,952
1964.....	331,990	5,097,232	104,100	517,239	121,555	188,569	6,360,685	11,523,937
1965.....	422,000	4,306,000	100,800	515,000	162,000	205,160	6,210,960	11,438,353

Sulfate de sodium.—La production de sulfate de sodium provenant de bassins de lacs alcalins en Saskatchewan a augmenté régulièrement de 157,800 tonnes en 1957 à 346,000 tonnes en 1965. La demande de sulfate de sodium, surtout pour son emploi dans la production du papier kraft, a augmenté et l'expansion de l'industrie du papier d'emballage laisse prévoir des augmentations dans la consommation de ce produit. Les activités en Saskatchewan se poursuivent à peu près à plein rendement; les cinq usines productrices ont une capacité totale d'environ 400,000 tonnes par an. Trois nouvelles usines en construction à Cabri, Alsask et Fox Valley, dans la partie sud de la province, augmenteront cette capacité d'environ 300,000 tonnes par an, avec une production accrue prévue pour 1967.

Matériaux de construction.—Pour marcher de pair avec l'allure régulièrement ascendante de la construction au Canada, qui atteignait une valeur de neuf milliards en 1965, la production totale de matériaux de construction a marqué un nouveau sommet

durant l'année avec une valeur totale de 423 millions, chiffre supérieur de 5 p. 100 à celui, sans précédent, atteint en 1964. La production considérable du ciment est particulièrement importante.

L'emploi d'argile soufflée fabriquée d'argiles et des schistes expandés gagne en popularité. On a utilisé du béton de construction léger pour ériger des édifices à étages multiples, à Toronto, et l'industrie des argiles soufflées s'efforce de conquérir une place sur le marché local des agrégats de béton à Montréal. L'utilisation plus répandue des panneaux de béton préfabriqués pour les murs extérieurs a créé une demande accrue de concassés colorés pour emploi dans la pose d'ensembles apparents avec des mortiers de ciment blanc.

En outre des éléments de construction préfabriqués, tels que les madriers de toiture et de plancher, les panneaux de revêtement et les longuerines et poutres de béton précontraint, qui sont aujourd'hui communément employés dans le bâtiment, on fabrique maintenant en série, sur une chaîne de montage, des logements entièrement préfabriqués en béton pour accélérer la construction d'ilots d'habitations à plusieurs étages. Un exemple magnifique du potentiel d'une telle fabrication en série dans l'industrie du bâtiment est le projet de \$13,500,000 de l'*Habitat 67* à Montréal. Le complexe en zigzag contiendra 158 logements constitués par 354 boîtes de béton prémoulées (38.5' x 17.5' x 10') empilées, boulonnées et appuyées les unes contre les autres dans une construction pyramidale de 12 étages. Des unités de service en fibre de verre,—pour les cuisines, les salles de toilette, les salles de bain et les armoires,—sont aussi préfabriquées et installées et comprises avec les boîtes de béton.

Ciment.—Le volume de production de l'industrie canadienne du ciment en 1965 atteignait plus de 8,400,000 tonnes de ciment de Portland, 7.4 p. 100 au-dessus du rendement de 1964. Deux nouvelles cimenteries furent terminées durant l'année, ajoutant 3,400,000 barils à la productivité annuelle,—l'une d'elles, une usine de 14 millions de dollars d'une capacité de 1,400,000 barils de ciment par an, est située à Brookfield (N.-É.) et est exploitée par la *Maritime Cement Company*, filiale de la *Canada Cement Company Limited*; l'autre est l'usine Tuxedo de 16 millions, possession de l'*Inland Cement Company*, située à Winnipeg (Man.). Les aménagements actuels ont été agrandis au coût approximatif de 27 millions: par l'addition d'un autre four, l'usine de la *St. Lawrence Cement Company* à Villeneuve (P.Q.) et celle de la *Lake Ontario Cement Limited* à Picton (Ont.) ont toutes deux doublé leur productivité; également, par l'installation d'un second four, à l'usine de Montréal de la compagnie Miron, la productivité a augmenté d'environ 2 millions de barils. Les deux nouvelles usines ainsi que les additions aux installations existantes ont porté la productivité théorique annuelle de cette industrie au niveau de 67,500,000 barils de ciment de Portland, à la fin de 1965, augmentation de 18 p. 100 sur la capacité théorique à la fin de 1964. Des agrandissements d'usines à terminer en 1966 comprennent l'addition d'un four d'un million de barils à l'usine de la *Canada Cement* à Havelock, (N.-B.), qui doublera sa capacité; un nouveau moulin broyeur de clinker au coût de \$5,500,000, à Floral près de Saskatoon (Sask.); et une nouvelle usine de l'*Independent Cement Inc.* à Joliette (P.Q.), avec une productivité annuelle estimée à 2,500,000 barils.

D'autres additions sont proposées pour cette industrie dans un avenir prochain: une usine intégrée de la *Lafarge Cement Quebec Ltd.*, au coût de 35 millions de dollars, d'une capacité de 3 millions de barils, à Saint-Constant, à quelques milles au sud de Montréal; l'addition d'un four d'une capacité de 3,250,000 barils à l'usine de la *Canada Cement Company* à Woodstock (Ont.), ce qui augmentera sa capacité annuelle prévue à environ 6,500,000 barils; l'agrandissement de l'usine de la *St. Lawrence Cement Company* à Clarkston (Ont.), par l'addition d'un nouveau four et l'installation de machines les plus exceptionnelles et les plus originales, qui augmenteront la capacité annuelle prévue de cette usine à 10 millions de barils vers la fin de 1967 et en fera la cimenterie la plus considérable au Canada; et l'installation d'un nouveau four par l'*Ocean Cement Limited* à son usine de Bamberton, dans l'île Vancouver, augmentant sa capacité annuelle prévue à 4,800,000 barils. Ainsi, la capacité annuelle prévue des usines du pays vers la fin de 1967 sera d'environ 85 millions de barils, soit une augmentation d'à peu près 26 p. 100 sur la capacité de cette industrie escomptée pour 1966.

Il y a tendance à employer le ciment blanc dans les projets de construction. Bien qu'il ne s'en fabrique pas au Canada, on en moule ici à partir du clinker de ciment blanc importé.

21.—Expéditions des producteurs de ciment, valeur, importations, exportations et consommation apparente, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1910 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à partir de l'édition de 1939.

Année	Expéditions (ciment vendu ou utilisé)		Importations ¹ tonnes	Exportations tonnes	Consom- mation apparente ² tonnes
	tonnes	\$			
1956.....	5,021,683	75,233,321	677,616 ³	124,861	5,574,738
1957.....	6,049,098	93,167,477	92,380	338,316	6,803,162
1958.....	6,153,421	96,414,142	41,559	141,250	6,053,721
1959.....	6,284,486	95,147,798	29,256	303,126	6,010,616
1960.....	5,787,225	93,261,473	22,478	181,117	5,628,586
1961.....	6,205,948	103,923,644	1,381	249,377	5,957,952
1962.....	6,878,729	113,233,726	2,973	219,164	6,662,538
1963.....	7,013,662	118,614,929	160	272,803	6,741,019
1964.....	7,847,384	130,704,220	250	297,669	7,549,985
1965 ^a	8,426,971	144,582,127	90	334,887	8,092,174

¹ Ciment Portland ordinaire.
le clinker (non blanc) importé.

² Expéditions plus importations, moins exportations.

³ Y compris

Sable et gravier.—Les dépôts de sable et de gravier sont nombreux dans l'est du Canada, sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où le gravier est rare. L'approvisionnement local en matières de ce genre est ordinairement tiré des gisements les plus proches puisque le prix exigé du consommateur est surtout régi par les frais de transport, ce qui explique le grand nombre de petites carrières et le petit nombre de grands établissements. Chaque province, excepté le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, produit du sable agglutiné naturel, mais les sables convenant particulièrement à certaines industries commandent un prix beaucoup plus élevé que le sable ordinaire. La majeure partie de la production du sable et gravier sert à l'amélioration des routes, aux ouvrages en béton et au ballastage des voies ferrées. La plupart des usines commerciales sont outillées pour la fabrication du gravier concassé, produit qui peut rivaliser avec la pierre concassée. Les expéditions de 1965, bien que légèrement inférieures à celles de 1964, avaient une valeur de quelque quatre millions de dollars de plus.

22.—Expéditions des producteurs de sable et gravier, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1956.....	2,490,580	..	1,675,458	6,140,029	37,175,708	61,436,363
1957.....	2,796,373	..	1,933,070	7,342,928	40,913,981	66,129,158
1958.....	4,062,985	..	2,333,792	4,015,976	40,507,787	67,469,064
1959.....	4,825,724	5,244,968	3,032,122	5,093,496	42,449,734	73,981,703
1960.....	3,912,533	474,184	8,717,693	6,184,924	46,255,963	77,660,833
1961.....	3,383,724	544,497	5,574,377	5,014,234	44,126,199	70,208,199
1962.....	4,250,942	531,196	4,375,842	5,128,365	44,000,000	76,600,813
1963.....	4,640,993	629,475	6,633,581	4,417,611	42,375,911	80,259,750
1964.....	4,657,737	608,923	6,562,341	4,699,628	44,500,000	76,917,396
1965 ^a	4,590,194	526,850	6,505,374	5,141,543	44,000,000	77,813,712

22.—Expéditions des producteurs de sable et gravier, par province, et valeur totale, 1956-1965 (fin)

Année	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada	
					Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	6,883,026	6,466,810	10,522,441	16,010,853	148,801,268	81,957,352
1957.....	6,647,280	6,565,563	11,801,422	15,699,857	159,829,512	91,939,354
1958.....	9,997,546	5,380,151	13,226,668	13,216,976	160,210,945	96,282,363
1959.....	9,261,553	5,895,136	13,271,695	17,064,615	185,123,746	104,651,461
1960.....	10,860,566	8,952,539	13,385,970	15,669,293	192,074,498	111,163,856
1961.....	7,402,385	7,626,197	12,591,944	14,279,191	170,750,947	104,654,132
1962.....	9,692,025	5,317,336	13,469,848	17,879,395	181,245,762	118,603,253
1963.....	9,653,471	7,368,017	16,139,744	17,451,950	189,870,503	123,854,254
1964.....	9,871,883	9,206,648	16,777,687	19,929,117	193,791,358	125,232,132
1965 ^a	9,780,827	8,980,463	14,858,291	20,659,821	192,857,375	129,329,647

Pierre.—L'industrie de la pierre au Canada comprend deux divisions principales: exploitation des carrières et fabrication d'articles en pierre. Les carrières de granit, de pierre calcaire, de marbre, de grès et d'ardoise fournissent des matériaux de construction et d'ornementation de haute qualité et assurent aussi une matière première aux industries chimiques et parachimiques; toutefois, la majeure partie de la quantité produite est de la pierre concassée. La tendance vers une hausse des expéditions qui se manifeste depuis dix ans a persisté en 1965.

23.—Expéditions des producteurs de pierre¹, par province, et valeur totale, 1956-1965

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Edouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1956.....	327,943	..	408,952	2,129,109	11,153,206	18,053,865
1957.....	348,373	..	434,736	1,285,811	2,100,687	16,963,511
1958.....	282,439	..	435,047	2,119,136	20,437,243	20,394,509
1959.....	352,231	1,700,000	1,393,658	1,883,867	22,648,010	24,173,016
1960.....	350,843	750,000	914,937	2,957,886	30,003,825	37,805,163
1961.....	322,320	225,000	1,021,880	3,058,061	36,976,743	48,809,918
1962.....	227,707	225,000	518,834	4,416,799	60,958,784	60,640,621
1963.....	382,200	225,000	457,525	2,329,915	48,938,804	55,582,929
1964.....	285,357	350,000	504,434	66,439,535	68,882,633	86,337,479
1965 ^a	82,186	500,000	999,776	69,156,175	88,337,479	88,337,479

	Ontario	Manitoba	Alberta	Colombie-Britannique	Canada	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	16,734,684	262,557	66,820	3,174,067	33,257,318	48,809,918
1957.....	17,390,438	454,972	80,565	4,233,531	40,282,081	60,197,662
1958.....	15,756,560	540,703	91,862	1,985,818	38,156,647	55,582,929
1959.....	17,238,796	526,896	528,961	2,092,804	46,439,535	60,958,784
1960.....	17,938,583	673,598	167,201	2,255,911	45,359,449	60,640,621
1961.....	18,361,843	594,921	96,753	2,709,691	48,938,804	66,567,668
1962.....	18,797,848	943,765	105,695	2,580,914	50,553,485	65,586,359
1963.....	20,402,614	3,693,144	138,894	2,935,268	62,655,329	79,883,419
1964.....	23,845,993	1,635,248	129,364	2,780,739	69,791,358	86,882,633
1965 ^a	23,263,280	734,125	146,809	4,128,341	69,156,175	88,337,479

¹ Sans la pierre calcaire servant à la fabrication de la chaux ou du ciment.

Argileux.—La valeur des ventes d'argileux expédiés en 1965 a été beaucoup plus élevée qu'en 1964. Les argiles ordinaires propres à la fabrication de brique et de tuile de construction se trouvent dans presque toutes les provinces mais c'est dans l'Ontario et le Québec, où la modernisation et l'expansion des aménagements fait des progrès, qu'il s'en produit le plus. En 1965, un nouveau four-tunnel d'une capacité annuelle de 84 millions de briques a été ajouté à une usine à Cooksville (Ont.), et la construction projetée d'un four et d'un séchoir portera la capacité de l'usine de Streetsville (Ont.) de 60 millions à 84 millions de briques par année. Deux nouvelles faïenceries sont entrées en activité au Québec. Les argiles de grès sont extraites en grande partie des régions d'Eastend et de Willows (Sask.) et expédiées à Medicine Hat (Alb.) où, grâce au gaz combustible bon marché, elles sont utilisées dans la fabrication d'articles en grès, de tuyaux d'égout, de poterie, d'articles de table, etc. On trouve également de l'argile de grès en Nouvelle-Écosse et, bien qu'elle ne soit pas très exploitée par l'industrie céramique, on l'utilise un peu dans la poterie. Deux grandes fabriques et quelques petits établissements produisent de l'argile réfractaire à partir de l'argile locale en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse. Il existe dans le nord de l'Ontario des gisements d'argile à cuire plastique, blanche, de haute qualité et des gisements d'argile à porcelaine de haute qualité ont été découverts le long du Fraser, Colombie-Britannique, mais ces gisements ne sont pas exploités commercialement. Un nouveau four mis en activité à Redcliff (Alb.) en 1965, cuit avec succès des briques pressées à sec à partir d'argiles réfractaires rouges extraites sur place ainsi que des formations de vase blanche provenant des collines Cypress de l'Alberta et de la Saskatchewan.

24.—Valeur (ventes totales) des expéditions des producteurs d'argileux, par province, 1956-1965

NOTE.—Les chiffres à compter de 1926 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1946.

Année	Terre-Neuve	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	47,145	1,106,868	975,855	9,415,703	16,173,336
1957.....	29,500	1,345,361	903,169	8,838,853	18,353,299
1958.....	58,282	1,509,536	629,921	10,675,468	22,786,291
1959.....	88,000	1,638,789	743,966	10,374,192	22,174,895
1960.....	83,435	1,673,618	705,366	8,093,038	20,191,325
1961.....	75,890	1,582,153	741,293	8,195,790	19,036,556
1962.....	142,000	1,712,503	822,400	7,450,131	20,146,786
1963.....	92,120	1,337,430	623,166	6,852,660	21,819,687
1964.....	99,038	1,541,117	697,874	6,839,772	23,723,512
1965 ^a	71,900	1,551,637	600,000	6,562,548	25,337,874
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	754,503	1,054,071	3,038,544	2,128,955	37,784,960
1957.....	827,697	1,015,389	2,628,187	2,020,701	35,922,158
1958.....	682,943	1,158,803	2,569,170	1,639,494	41,709,903
1959.....	618,550	1,374,334	3,872,920	1,949,332	42,515,448
1960.....	813,135	1,130,332	3,551,682	1,984,607	38,226,538
1961.....	628,966	1,115,474	3,517,473	2,091,353	38,982,948
1962.....	621,275	1,354,635	3,445,687	2,121,461	37,816,878
1963.....	594,072	1,044,721	3,452,835	2,337,603	38,154,294
1964.....	519,726	1,336,383	3,787,609	2,285,454	40,830,585
1965 ^a	531,000	1,330,143	3,822,477	3,398,250	43,206,829

Sous-section 3.—Pétrole et gaz naturel

En 1965, la production du pétrole brut a établi une moyenne quotidienne de 812,000 barils et le rendement d'hydrocarbures liquides extraits du gaz naturel «riche» atteignait 124,000 barils par jour au regard respectivement, de 750,000 et 105,000 barils en 1964. Ainsi au total, la production quotidienne de tous les hydrocarbures liquides a fait une moyenne de 936,000 barils, soit une augmentation de 11 p. 100 sur 1964. La production nette de gaz naturel a donné une moyenne quotidienne de 3,623,000 M pi.cu., une augmentation de 8.7 p. 100 sur l'année précédente.

L'Alberta demeure le principal producteur de pétrole, intervenant pour 63 p. 100 de tout le pétrole brut extrait au Canada en 1965; la Saskatchewan y est intervenue pour 30 p. 100, la Colombie-Britannique pour 5 p. 100 et le reste venait principalement du Manitoba et aussi, mais en petites quantités, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. L'Alberta a également produit 93 p. 100 de tous les propane, butane et pentane-plus. Sur un total de 124,000 barils, il y en avait 77,000 de pentane-plus, 28,000 de propane et 19,000 de butane.

L'industrie du pétrole et du gaz a creusé 3,780 puits (16,502,000 pieds) en 1965, dont 1,574 puits d'exploration (6,967,000 pieds) et 2,206 puits de mise en valeur de champs pétrolifères (9,535,000 pieds). La profondeur totale en pieds était légèrement supérieure à celle de 1964 alors que 16,082,000 pieds de forages ont été effectués, mais le nombre de puits surpassait de beaucoup les 3,569 forés en 1964. La réduction de la profondeur en pieds par puits en 1965 est attribuable presque entièrement au forage de traçage dans les champs pétrolifères moins profonds.

Les additions aux réserves divulguées de pétrole et de gaz naturel en 1965 ont été bien inférieures à celles de l'année précédente. Cependant, les augmentations de 1964 découlaient principalement de révisions effectuées dans les champs déjà connus par suite de l'introduction de méthodes destinées à maintenir la pression. Les ressources récemment découvertes en 1965 atteignaient en général deux fois celles de 1964, mais les estimations quant aux réserves ne comprennent qu'une petite partie des nouvelles réserves découvertes dans le nord-ouest de l'Alberta. A la fin de l'année, les réserves de pétrole brut récupérable étaient de 6,711 millions de barils dont 5,720 millions en Alberta seulement, et de 999 millions de barils d'hydrocarbures légers de condensation de gaz naturels, dont 952 millions en Alberta. Les réserves de gaz naturel totalisaient 44,400 millions M pi.cu. dont 36,400 millions en Alberta, 6,800 millions en Colombie-Britannique et des quantités moindres dans les autres provinces. Avec les aménagements en cours en 1966, on peut s'attendre à voir augmenter considérablement l'estimation des réserves de pétrole pour l'Alberta.

25.—Volume et valeur des expéditions des producteurs de pétrole brut, par province, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1936 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1948-1949.

Année	Nouveau-Brunswick		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	barils	\$	barils	\$	barils	\$	barils	\$
1956.....	16,628	23,279	593,370	1,058,121	5,786,540	13,633,088	21,077,371	36,253,078
1957.....	19,401	27,161	623,666	2,160,000	6,089,743	15,467,947	36,861,089	79,325,064
1958.....	15,189	21,265	778,341	2,623,000	5,829,226	14,415,676	44,628,148	96,704,863
1959.....	14,479	20,271	1,001,580	3,194,000	5,058,075	11,619,872	47,442,498	97,731,546
1960.....	14,148	19,807	1,005,030	3,150,065	4,764,045	10,690,384	51,908,428	103,957,009
1961.....	12,024	16,833	1,149,087	3,546,740	4,480,348	10,156,000	55,860,104	115,719,791
1962.....	10,333	14,466	1,134,594	3,661,174	3,926,682	9,435,819	64,432,411	141,783,520
1963.....	7,381	10,333	1,205,376	3,459,429	3,771,163	9,188,635	71,303,893	160,226,978
1964.....	4,688	6,516	1,248,682	4,014,316	4,417,224	10,296,549	81,404,430	186,171,931
1965 ^a	3,000	4,170	1,297,000	4,176,340	5,003,000	11,661,993	87,610,900	200,384,653

25.—Volume et valeur des expéditions des producteurs de pétrole brut, par province, 1956-1965 (fin)

Année	Alberta		Colombie-Britannique		Territoires du Nord-Ouest		Canada	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	barils	\$	barils	\$	barils	\$	barils	\$
1956.....	143,999,641	353,629,158	148,454	302,375	449,409	762,773	171,981,413	406,561,872
1957.....	137,492,316	355,555,140	340,945	763,717	420,844	294,501	181,848,004	453,593,620
1958.....	113,377,847	283,262,592	512,359	1,022,156	457,086	698,266	165,496,196	398,747,818
1959.....	129,967,312	306,917,803	866,234	1,583,129	430,319	1,025,914	184,778,487	422,092,555
1960.....	139,506,368	302,841,423	867,057	1,626,590	468,546	641,219	189,534,221	422,926,497
1961.....	157,811,712	355,530,845	1,017,826	1,859,873	516,979	730,160	220,848,080	487,560,242
1962.....	165,124,967	379,830,363	8,914,220	16,872,122	572,004	755,045	244,115,152	552,352,509
1963.....	168,214,054	416,844,350	12,528,681	24,341,518	631,229	633,754	257,661,777	615,204,997
1964.....	175,441,589	450,196,921	11,525,476	23,261,946	586,396	438,549	274,626,385	674,376,728
1965 ^p	185,506,941	474,341,248	13,511,000	27,207,101	682,000	472,736	293,571,941	718,248,241

26.—Production de gaz naturel, par province, et valeur totale, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1920 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1940.

Année	Nouveau-Brunswick	Ontario	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du Nord-Ouest	Canada	
							Quantité	Valeur
							M pi. cu.	\$
1956.....	190,322	12,811,618	9,907,697	146,133,893	187,846	21,210	169,152,586	16,849,556
1957.....	176,417	14,400,913	13,994,347	183,140,820	8,274,942	19,243	220,006,682	20,962,501
1958.....	123,957	16,147,986	18,819,795	239,049,591	63,638,297	24,100	337,893,726	32,057,536
1959.....	117,502	16,839,226	33,612,966	297,568,926	69,128,708	67,189	417,334,527	39,609,393
1960.....	98,701	16,967,056	36,571,633	383,682,986	85,592,166	39,785	522,972,327	52,196,882
1961.....	96,318	14,544,165	37,192,595	500,843,900	103,918,988	41,678	655,737,644	68,421,918
1962.....	95,750	15,648,294	38,845,732	770,963,122	121,093,122	56,707	946,702,727	108,641,159
1963.....	103,524	15,920,055	39,936,193	943,354,973	118,058,994	51,478	1,117,425,217	150,468,714
1964.....	105,055	13,815,967	62,281,321	1,184,754,869	146,105,999	34,297	1,407,067,508	172,966,259
1965 ^p	100,380	13,369,000	41,565,000	1,253,029,000	161,976,000	44,075	1,470,063,455	197,296,911

Alberta.—Le fait saillant de 1965 en Alberta fut la découverte, en février, de pétrole et de gaz dans le voisinage de Rainbow Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, par la *Banff Oil Ltd.*, l'*Acquiline Company of Canada Ltd.* et la *Socony Mobil Oil of Canada Ltd.* Les zones productives sont comparativement épaisses et poreuses et présentent d'excellentes caractéristiques de rentabilité. Le principal réservoir est le récif de Keg River, dans le dévonian moyen, dont les épaisseurs atteignent 600 pieds. Cette découverte amorça une ruée pour l'acquisition de terrains et l'entreprise de travaux, mais l'isolement de l'endroit à 400 milles environ au nord d'Edmonton et le muskeg ont entravé les opérations initiales. Néanmoins, la découverte de Rainbow Lake a contribué sensiblement à faire de 1965 une année remarquable pour les forages de recherches dans l'Ouest canadien. La formation de Keg River et le muskeg surjacent s'étendent du nord-ouest de l'Alberta, et des régions adjacentes de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest, en allant vers le sud-est, jusqu'en Saskatchewan et au Manitoba, ce qui indique de vastes étendues pour la recherche future.

Sur les 10,200,000 pieds forés en Alberta en 1965, 4,500,000 pieds représentent des forages de recherches. Cela veut dire 566,000 pieds de plus qu'en 1964, mais les forages de traçage ont diminué de 700,000 pieds. Le nombre de puits de recherches a atteint 873 en 1965 en comparaison de 718 en 1964, et le nombre de puits de mise en valeur était de 1,083 contre 1,122 en 1964.

Des forages récents dans les contreforts ou leur voisinage, en Alberta, sont dignes de mention à cause des découvertes de gaz naturel «riche». Un grand réservoir de gaz dévonien à Gold Creek, à 25 milles au sud-est de Grande-Prairie, constitue un spécimen important. On y a contrôlé un rendement de 150 barils par M pi.cu. et le champ a des sections exploitables de plus de 200 pieds. Dans la région d'Obed, à 35 milles à l'ouest d'Edson, on a découvert d'autre gaz du dévonien qui contient 25 p. 100 de soufre, ce qui donne au gaz autant de valeur pour son soufre que pour le gaz de pipeline.

La construction progresse favorablement à l'usine de la *Great Canadian Oil Sands Limited*, à 20 milles au nord de Fort McMurray. D'après les prévisions, la production commerciale de pétrole extrait des sables bitumineux d'Athabasca devrait commencer durant le second semestre de 1967. Ce projet, d'un coût estimatif de 230 millions y compris un pipeline à partir d'Edmonton jusqu'au gisement, produira quelque 45,000 barils par jour de pétrole brut, prêt à répondre aux exigences de la raffinerie.

Saskatchewan.—En dépit de la pénurie de découvertes importantes soit de pétrole soit de gaz, le nombre de puits forés en cette province a continué d'augmenter. En effet, les 1,284 puits forés en 1965 constituaient un record, mais la longueur en pieds des forages, au total de 4,500,000 pieds, était de beaucoup inférieure aux 5,300,000, chiffre sans précédent, forés en 1957. Faute de grandes découvertes les travaux de recherche ont diminué; le nombre de puits d'exploration a diminué de 478 en 1964 à 438 en 1965 et la longueur de forages en pieds montrait une tendance similaire de 1,660,000 pieds à 1,620,000 pieds. Il y a eu cependant plusieurs petites découvertes de pétrole; sur un total de 1,284 puits forés, 697 étaient des puits de pétrole, 57 des puits de gaz, 11 des puits de service, et 519 étaient stériles et abandonnés.

Colombie-Britannique.—En 1965, des découvertes de pétrole à environ 60 milles au nord de Fort St. John ont renversé l'allure préalablement fléchissante de la recherche en Colombie-Britannique, et les forages pour le gaz naturel dans la région de Fort Wilson ont donné un élan à cette poussée d'activité créée par ces découvertes de pétrole. Les forages ont augmenté pour atteindre 1,080,000 pieds comportant 249 puits à partir de 663,000 pieds et de 140 puits en 1964; les puits de recherches ont augmenté de 53 à 103 et les parachèvements de puits de mise en valeur ont passé de 87 à 146. La plus importante découverte de pétrole a été faite dans la région de Weasel River et a allongé de plusieurs milles le gisement de pétrole déjà indiqué par la découverte Nancy en 1964, et une nouvelle découverte de gaz à 70 milles au sud-ouest de Fort St. John a révélé l'existence d'une région productrice entièrement nouvelle. Sur les 249 puits forés dans la province, 113 sont des puits de pétrole, 41 des puits de gaz, deux des puits de service et 93 ont été abandonnés.

Manitoba.—Le regain d'activité qui s'est produit en 1963 pour se maintenir en 1964, tirait à sa fin en 1965. Le nombre de forages a diminué de 107 puits en 1964 à 64 en 1965 et la longueur en pieds, de 247,000 à 165,000. Cependant, le fait que le Manitoba possédant les mêmes formations que celles où les découvertes de Rainbow Lake ont été faites en Alberta, l'activité pourrait reprendre. En 1965, on a parachévé 26 puits de pétrole et les 38 autres étaient stériles.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—Les forages se sont poursuivis en 1965 à peu près au même rythme qu'au cours de l'année précédente mais n'ont donné aucune découverte importante. Sur dix-huit puits forés, deux ont présenté du pétrole et deux du gaz, mais n'avaient pas d'importance commerciale.

Est du Canada.—En Ontario, un ralentissement marqué des travaux de recherches aussi bien que de mise en valeur a eu pour résultat de réduire le nombre des puits et la longueur en pieds des forages. On n'a fait aucune découverte importante. Les 204 puits parachévés comprenaient 23 puits de pétrole, 68 de gaz, 16 de service et 97 puits stériles. L'exploration s'est continuée dans la baie d'Hudson et les terres basses de sa côte sud. Au Québec, on a foré deux trous stériles d'exploration d'environ 6,000 pieds chacun quoique peu de gaz ait été signalé. Un trou stérile de 2,941 pieds de profondeur a été foré au Nouveau-Brunswick.

On a entrepris d'intenses recherches dans la région s'étendant au large du littoral oriental et les titres de propriété ont presque doublé pour atteindre 114 millions d'acres. Des épreuves ont été complétées dans le cas de 24 trous de sondage, au moyen de carottes, au large, et pour cinq trous de sonde dans l'île de Sable. Sur la côte ouest de Terre-Neuve, on a foré deux puits stériles pour une longueur totale de forage de 4,900 pieds dans la péninsule de Port-au-Port.

Raffinage et commercialisation du pétrole.—La capacité quotidienne de raffinage de pétrole brut a augmenté de plus de 30,000 barils dans les raffineries existantes en 1965, pour porter le total à 1,083,150 barils. Le Canada passe maintenant au huitième rang dans le monde pour son industrie de raffinage du pétrole brut. Bien plus, il est sans contredit l'un des pays les plus avancés dans le domaine des usines de raffinage secondaire tels que le craquage catalytique et la reformation catalytique.

27.—Capacité de raffinage du pétrole brut, par région, le 1^{er} janvier 1946, 1956 et 1966

Région	1946		1956		1966	
	barils par jour	%	barils par jour	%	barils par jour	%
Provinces de l'Atlantique.....	34,300	13.9	42,300	6.1	125,500	11.6
Québec.....	71,000	28.9	247,000	35.3	328,700	30.3
Ontario.....	77,950	31.7	159,700	22.8	322,400	29.8
Provinces des Prairies et T. N.-O.....	40,815	16.6	180,800	25.8	206,150	19.0
Colombie-Britannique.....	21,800	8.9	70,250	10.0	100,400	9.3
Canada.....	215,865	100.0	700,050	100.0	1,083,150	100.0

En 1965, les raffineries canadiennes ont reçu en moyenne 967,000 barils par jour de pétrole brut dont le pétrole canadien pourvoyait 59 p. 100. Le pétrole importé, en se basant sur les chiffres de la moyenne quotidienne, se totalisait à 395,000 barils dont 236,000 venaient du Venezuela, 63,000 de l'Arabie saoudite, 60,000 de l'Iran et l'Irak combinés, 22,000, du Koweït, 11,000 de Trinidad et 3,000 du Katar. Les importations de produits raffinés ont considérablement augmenté par rapport à l'année 1964 pour atteindre la moyenne de 165,000 barils par jour, un gain de 45,000 barils par jour. L'huile de chauffage légère et lourde ainsi que l'huile à diesel constituaient les principales catégories d'importations.

La demande au pays en 1965 consistait en des ventes quotidiennes de 1,063,000 barils aux consommateurs et de 80,000 barils par jour employés dans l'industrie du pétrole, soit un total de 1,143,000 barils par jour en comparaison de 1,069,000 barils en 1964. Les exportations de pétrole brut, toutes vers les États-Unis, ont donné une moyenne quotidienne de 295,000 barils et les exportations de dérivés du pétrole atteignaient 28,000 barils par jour et consistaient pour une grande partie en hydrocarbures liquides tels que le propane et le butane.

28.—Livraisons de bruts (canadien et étranger) aux raffineries canadiennes, par région, 1955, 1960 et 1965

Région	1955		1960		1965	
	Canadien	Étranger	Canadien	Étranger	Canadien	Étranger
	(barils par jour)					
Provinces de l'Atlantique et Québec	—	210,423	—	337,494	12	392,734
Ontario.....	106,446	27,275	195,555	10,604	299,607	1,789
Provinces des Prairies et T. N.-O.....	133,961	—	145,499	—	191,143	—
Colombie-Britannique.....	47,431	—	65,817	—	81,399	—
Canada.....	387,838	237,698	408,871	347,498	572,161	394,523

Traitement et commercialisation du gaz naturel.—Les consommateurs de gaz naturel et les compagnies exploitantes de gazoducs réclament un gaz qui contient relativement peu de matières inflammables et qui est débarrassé des ingrédients nuisibles. Étant donné qu'une grande partie du gaz produit au Canada ne répond pas aux exigences du marché, il existe une industrie importante de traitement du gaz, située principalement dans l'Alberta, et qui extrait les ingrédients ayant une valeur qui leur est propre. Ces sous-produits comprennent les hydrocarbures liquides tels que le propane, le butane et les pentanes-plus ainsi que le soufre élémentaire. A la fin de 1965, le Canada comptait 103 usines de gaz, dont 91 en Alberta, quatre en Colombie-Britannique, six en Saskatchewan et deux en Ontario. L'addition, en 1965, d'une capacité quotidienne de 700,000 M pi. cu. dans le traitement du gaz brut a porté le total à 6,100,000 M pi. cu. par jour. Bien que neuf usines fussent ajoutées, deux seulement étaient de dimensions considérables: l'usine de la *Westcoast Transmission Company Limited* pour le champ de Clarke Lake, dans le voisinage de Fort Nelson (C.-B.), d'une capacité de 200,000 M pi. cu. par jour et l'usine d'Edson de la *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, d'une capacité de 309,000 M pi. cu. par jour.

Des 1,320 milliards de pieds cubes de gaz extrait au Canada, plus les importations de 16 milliards de pieds cubes disponibles pour la consommation en 1965, 404 milliards de pieds cubes furent exportés aux États-Unis, 568 milliards de pieds cubes furent vendus aux consommateurs résidentiels, commerciaux et industriels au Canada, et le reste fut absorbé par l'industrie gazière et utilisé dans les pipelines, sur le champ ou à l'usine. Au total, 722 milliards de pieds cubes de gaz furent consommés au Canada en comparaison de 633 milliards en 1964. Les augmentations nettes de l'emmagasinage en 1965 se chiffraient à 210 milliards de pieds cubes comparées à 190 milliards en 1964.

Le tableau 29 indique les ventes de gaz naturel au Canada aussi bien que le nombre de consommateurs. Au cours de 1965, le gaz naturel a fourni approximativement 17 p. 100 des besoins en énergie au Canada.

29.—Ventes de gaz naturel au Canada, par province, 1965, avec totaux de 1961 à 1965

Provinces	Ventes			Usagers, 31 décembre
	Quantité	Valeur	Valeur par M pi. cu.	
	M pi. cu.	\$	\$	nombre
Nouveau-Brunswick.....	60,000	189,000	3.15	2,187
Québec.....	31,244,000	31,240,000	0.99	218,737
Ontario.....	219,198,000	189,096,000	0.86	690,836
Manitoba.....	33,164,000	22,644,000	0.68	95,084
Saskatchewan.....	56,169,000	25,545,000	0.45	114,997
Alberta.....	169,996,000	53,997,000	0.32	260,573
Colombie-Britannique.....	58,113,000	43,832,000	0.75	187,124
Canada, 1965.....	567,944,000	366,543,000	0.65	1,569,538
1964.....	504,593,353	327,962,720	0.65	1,459,619
1963.....	451,598,293	297,394,177	0.64	1,397,138
1962.....	412,061,509	267,589,445	0.62	1,305,095
1961.....	370,739,542	226,678,494	0.61	1,227,658

Sous-section 4.—Houille*

La production des houillères canadiennes en 1965 a été de 2.4 p.100 supérieure à celle de 1964; la production accrue de la houille sous-bitumineuse et celle du lignite ont plus que compensé le rendement diminué de houille grasse. Par comparaison à celle de 1966, la production a baissé d'environ 3,300,000 tonnes en 1965, la consommation d'environ 9,500,000 tonnes et les importations d'environ 5,600,000 tonnes. Les exportations, d'un autre côté,

* La présente sous-section renferme des chiffres définitifs de 1965 qui ne concordent pas exactement avec les chiffres provisoires inclus dans l'introduction de la sous-section 1.

ont accusé une augmentation à peu près constante au cours de la décennie, de 600,000 tonnes en 1956 à 1,200,000 tonnes en 1965. Cette augmentation, cependant, est attribuable seulement aux exportations plus considérables de houille grasse cokéfiante de l'Ouest, surtout vers le Japon. La faible position des houilles canadiennes, du point de vue de la concurrence, découle de plusieurs facteurs, mais surtout des frais élevés de production attribuables à une basse productivité, comparativement à celle des houillères des États-Unis, et des frais également élevés du transport de la houille à des endroits éloignés, en particulier du transport de la houille grasse des mines de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick aux centres industriels de l'Ontario et du Québec. La mécanisation de la production, la préparation du charbon au fond de la mine et à la surface, notamment dans le cas des menus et des fins, et les efforts déployés en vue du contrôle de la qualité au moyen d'échantillonnages et d'analyses se sont intensifiés pour permettre à l'industrie de fournir des produits de meilleure qualité à moins de frais. En 1965, on a constaté dans l'Ouest canadien une importante amélioration du coût de production par tonne, mais dans l'Est les frais de production ont continué d'augmenter.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont continué d'aider l'industrie de la houille en exécutant divers programmes de recherches. On s'est attaché particulièrement au problème de la production des menus, en vue d'améliorer les procédés d'extraction, d'enrichissement et de combustion. On a également fourni de l'assistance technique dans le domaine du contrôle de la qualité au moyen d'échantillonnages et d'analyses, ainsi que d'études sur les propriétés cokéfiantes des charbons par rapport à leur préparation en vue de l'écoulement sur les marchés d'exportation et leur emploi possible dans de futures aciéries. Au moyen de paiements versés par l'Office fédéral du charbon, le gouvernement a continué à aider financièrement l'industrie houillère en lui facilitant l'achat d'outillage neuf et en lui accordant des subventions au transport. (Voir pp. 628-629).

Production et consommation.—La production de charbon au Canada en 1965 atteignait 11,589,000 tonnes d'une valeur moyenne de \$6.55 la tonne. Le nombre de jours-homme employés par l'industrie houillère a été de 2,261,185, en comparaison de 2,230,376 en 1964.

En Nouvelle-Écosse, principale province productrice de charbon, et celle dont l'économie souffre le plus des fluctuations du marché, il y a eu une augmentation de 2.6 p. 100 dans l'embauchage dans les houillères pour atteindre 1,565,693 jours-homme; des augmentations se sont également manifestées dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Yukon atteignant, respectivement, 1.3, 6.4, et 2.5 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, l'embauchage a diminué de 1.1 p. 100 et en Colombie-Britannique de 9.9 p. 100.

La majeure partie (60.1 p. 100) du charbon extrait était du bitumineux d'une valeur moyenne de \$9.44 la tonne à la mine; la houille sous-bitumineuse représentait 22.0 p. 100 de la production d'une valeur de \$2.52 la tonne, et le lignite 17.8 p. 100 d'une valeur de \$1.80 la tonne. La proportion de la production exploitée à ciel ouvert a été de 47.9 p. 100. Le rendement par jour-homme y a été de 30.40 tonnes et celui des mines souterraines de 3.45 tonnes ce qui représentait une diminution, par rapport à 1964, de 1.67 tonne pour les mines à ciel ouvert, et de 0.28 tonne pour les mines souterraines. La production totale par jour-homme a été de 16.36 tonnes en comparaison de 15.89 tonnes en 1964.

La consommation de charbon au Canada a été d'environ 26,775,000 tonnes en 1965, un peu plus considérable que celle de 25,100,000 tonnes en 1964. On en a importé à peu près 62 p. 100 dont plus de 96 p. 100 étaient de la houille grasse utilisée surtout en Ontario et au Québec; les importations ont été de 10.7 p. 100 supérieures à celles de 1964. On a employé pour la fabrication du coke environ 5,900,000 tonnes de houille dont plus de 90 p. 100 furent importées. Les ventes de houille pour le chauffage des maisons et des établissements commerciaux ont atteint les 2,100,000 tonnes et la quantité employée par les consommateurs industriels, y compris les centrales thermo-électriques, fut d'environ 15,500,000 tonnes, une augmentation de 15.5 p. 100 par rapport à 1964. On a exporté en 1965, 1,200,000 tonnes de houille canadienne; la plus grande partie provenait des houillères de l'Ouest canadien et était destinée au Japon et aux États-Unis pour des mélanges en vue

de la fabrication du coke métallurgique. Environ 4,800 tonnes furent dirigées vers l'île Saint-Pierre à partir de la Nouvelle-Écosse et approximativement 30,000 tonnes à partir du Nouveau-Brunswick vers l'est des États-Unis. La fabrication de briquettes a atteint 68,416 tonnes en 1965, en comparaison de 59,913 tonnes en 1964.

30.—Production de charbon, par province, et valeur totale, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1874 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1911.

Année	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique	Yukon	Canada	
							Quantité	Valeur
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
1956.....	5,775,025	968,266	2,341,641	4,328,787	1,472,519	9,372	14,915,610	95,349,763
1957.....	5,685,770	976,597	2,248,812	3,156,546	1,113,699	7,731	13,189,155	90,220,670
1958.....	5,269,879	790,719	2,253,176	2,519,901	849,091	4,344	11,687,110	79,963,327
1959.....	4,391,829	1,003,387	1,947,390	2,528,755	751,492	3,879	10,626,722	73,875,895
1960.....	4,570,240	1,028,064	2,170,797	2,391,699	843,868	6,470	11,011,138	74,676,240
1961.....	4,300,758	887,903	2,208,851	2,027,826	964,663	7,703	10,397,704	70,052,683
1962.....	4,204,779	815,529	2,256,306	2,087,310	913,196	7,649	10,284,769	69,160,213
1963.....	4,554,944	886,336	1,873,556	2,289,948	962,684	8,231	10,575,694	71,756,581
1964.....	4,293,130	1,003,362	1,994,039	2,971,133	1,050,430	7,229	11,319,323	72,735,085
1965.....	4,134,161	996,328	2,063,933	3,413,928	971,465	8,801	11,588,616	75,901,126

La quantité et le pourcentage de charbon canadien et importé apparemment consommé au Canada en 1956-1965 sont donnés au tableau 31, et les importations par catégorie, de même que les exportations totales, au tableau 32. Les importations représentent les quantités dédouanées pour la consommation durant l'année indiquée, peu importe l'année d'arrivage. Les totaux excluent donc le charbon débarqué aux ports canadiens et réexporté ou ensouté sans être dédouané.

31.—Consommation de charbon canadien et de charbon importé, au Canada, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à compter de 1886 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à partir de l'édition de 1921.

Année	Charbon canadien		Charbon importé «pour la consommation» ²				Total général	Par habitant
			des États-Unis	de la Grande-Bretagne	Total ³			
	tonnes	%	tonnes	tonnes	tonnes	%	tonnes	tonnes
1956.....	14,115,095	38.9	22,045,485	153,404	22,198,049	61.1	36,313,144	2.26
1957.....	12,478,626	29.6	18,916,544	134,671	19,051,030	60.4	31,519,656	1.90
1958.....	11,064,757	43.9	14,089,657	65,276	14,154,121	56.1	25,208,878	1.48
1959.....	10,589,263	43.1	13,851,676	96,814	13,948,490	56.9	24,548,259	1.41
1960.....	9,973,308	42.9	13,211,493	65,375	13,276,868	57.1	23,249,907	1.31
1961.....	9,572,805	44.3	12,253,272	53,226	12,057,088	55.7	21,629,891	1.19
1962.....	9,510,393	43.4	12,583,618	30,571	12,377,965	56.6	21,888,258	1.18
1963.....	9,604,903	42.0	13,348,913	21,101	13,105,639	58.0	22,610,589	1.20
1964.....	10,080,243	40.0	14,982,536	5,578	14,967,656	50.8	25,067,899	1.29
1965.....	10,181,171	35.6	16,630,318	5,045	16,593,547	62.0	26,774,718	1.35

¹ Somme du charbon vendu par les houillères, de la consommation des charbonniers et de leur personnel, de la bouille ayant servi à la fabrication du coke, etc., moins le charbon exporté. ² Les importations de briquettes ne sont pas comprises dans le tableau, mais indiquées à part dans le tableau 32. ³ Déduction est faite des quantités réexportées du Canada; du bitumineux d'ensoutage sorti d'entrepôt pour les années antérieures à 1964.

32.—Importations d'antracite, de bitumineux, de lignite et de briquettes, et exportations de charbon canadien, 1956-1965

NOTE.—Les chiffres à compter de 1868 sont donnés dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à partir de l'édition de 1911.

Année	Importations de charbon et de briquettes					Exportations de charbon canadien		
	Antracite	Bitumineux ¹	Lignite	Briquettes ²	Total		tonnes	\$
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$		
1956.....	2,545,627 ³	20,065,807	1,940	126,724	22,740,098	130,318,369	594,166	4,710,030
1957.....	1,925,498 ³	17,548,585	2,166	73,306	19,549,555	118,581,708	396,311	3,357,959
1958.....	1,556,018 ³	12,834,262	1,035	41,820	14,533,135	88,552,326	338,544	2,907,513
1959.....	1,603,909	12,621,429	10,780 ⁴	24,521	14,260,639	84,808,838	473,768	3,582,313
1960.....	1,297,467	12,250,832	16,537 ⁴	15,528	13,580,364	77,174,112	852,921	6,789,163
1961.....	1,058,157	11,237,629	10,712 ⁴	9,564	12,316,162	71,717,030	939,360	8,541,679
1962.....	914,336	11,637,898	11,955 ⁴	7,608	12,621,797	74,307,252	901,560	8,590,693
1963.....	847,326	12,513,423	9,657 ⁴	6,445	13,376,851	78,837,274	1,056,758	9,916,398
1964.....	653,838 ³	14,353,991	1,285	7,140	14,996,254	83,472,328	1,283,612	11,936,385
1965.....	640,161 ³	15,951,022	1,230	7,934	16,603,327	126,209,054	1,232,414	12,782,848

¹ Comprend la houille d'envoutage sortie d'entrepôt.
² Charbon ou coke.
³ Comprend le poussier d'antracite.
⁴ Comprend le poussier de houille, le charbon broyé et le charbon n.d.s.

Activité provinciale de l'industrie.—Cinq provinces font l'extraction de la houille et un secteur important du marché de cette industrie se trouve au Canada central, où l'on n'en produit pas. Il s'extrait également un peu de houille au Yukon.

La production houillère de la *Nouvelle-Écosse* en 1965 se chiffrait à 4,134,161 tonnes répondant ainsi pour 35.7 p. 100 du total de la production canadienne et était inférieure de 3.7 p. 100 à celle de 1964. Le produit consistait surtout en houille grasse cokéfiante et riche en matières volatiles, extraite des régions de Sydney, de Cumberland et de Pictou, quoique de la houille grasse non cokéfiante soit extraite des régions de Sainte-Rose, d'Inverness et de Port Hood, dans l'île du Cap-Breton. La valeur moyenne de la houille à la mine a été de \$11.00 la tonne et le rendement par jour-homme d'environ 2.64 tonne. Toute la houille de la *Nouvelle-Écosse* provient de mines souterraines dont la plupart sont mécanisées. Environ 56 p. 100 de la production furent expédiées à d'autres provinces, surtout au Canada central, pour être utilisés à des fins industrielles. Le reste fut employé dans la province où elle sert à la production de vapeur, d'énergie électrique, ou encore au chauffage ménager et commercial ainsi qu'à la fabrication du coke métallurgique.

Au *Nouveau-Brunswick*, la production de charbon, dont plus de 85 p. 100 proviennent de mines à ciel ouvert, consiste totalement en houille grasse, riche en matières volatiles, tirée de la région de Minto et, pour une petite quantité, des mines à ciel ouvert des régions de Chipman et de Coal Creek. La production de 1965, de 996,328 tonnes, constituait 8.6 p. 100 de la production canadienne. Le rendement moyen par jour-homme, dans les mines à ciel ouvert, était de 5.625 tonnes, et dans les mines souterraines, de 1.88 tonnes. Le charbon avait une valeur moyenne, aux mines, de \$8.67 la tonne. Une bonne partie de la production est utilisée dans la province, pour le chauffage, la production d'énergie électrique et le traitement; en 1965, environ 5.3 p. 100 ont été expédiés vers le Canada central et environ 3.1 p. 100, exportés aux États-Unis.

La production houillère de la *Saskatchewan* se compose exclusivement de lignite extrait des mines à ciel ouvert de Bienfait et d'Estevan, dans la vallée de Souris; il s'agit là de l'unique bassin actif de lignite au Canada. La production en 1965 a été de 3.5 p. 100 supérieure à celle de l'année précédente et atteignait 2,063,933 tonnes, ce qui représentait 17.8 p. 100 de la production canadienne. Le rendement moyen par jour-homme était de 43.784 tonnes et la valeur moyenne à la mine était de \$1.80 la tonne. Cette province est la source de charbon la plus économique du pays. La région d'Estevan alimente les centrales thermo-électriques que possède la province au barrage Boundary et qui ont utilisé une bonne partie de la production totale de lignite. Presque 39 p. 100 de la production

furent expédiés au Manitoba et en Ontario pour la consommation industrielle, commerciale et ménagère; le reste a été utilisé dans la province à des fins analogues. Le lignite a servi à la production d'environ 31,560 tonnes de briquettes, soit une augmentation de 45.6 p. 100 sur le rendement de 1964.

La production houillère de la province d'Alberta a augmenté de 14.9 p. 100 en 1965 pour atteindre 3,413,928 tonnes, ce qui représente 29.5 p. 100 du total de la production du Canada. On trouve plusieurs variétés de houille en Alberta à partir des semi-anthracites de la région de Cascade jusqu'aux sous-bitumineux. Il y a des houilles grasses cokéfiantes dans la zone intérieure des contreforts, mais à cause des conditions actuelles du marché, on les exploite surtout dans les régions de Cascade et de Crownsnest. Une bonne partie de la production est exportée au Japon où elle est utilisée dans les industries métallurgiques. Dans plusieurs régions des contreforts, on trouve des houilles grasses non cokéfiantes et de qualité inférieure, mais l'extraction s'en est limitée en 1965 aux régions de Lethbridge et de Coalspur, et en très petite quantité. Les autres régions houillères ne produisent que de la houille sous-bitumineuse, qui est intervenue pour presque 75 p. 100 de la production de la province en 1965 et que l'on utilise principalement dans le chauffage des maisons et des établissements commerciaux ainsi que dans les centrales thermo-électriques où on l'emploie en quantités de plus en plus considérables. Les plus importantes régions productrices de houilles sous-bitumineuses sont celles de Castor, Drumheller, Pembina, Sheerness et Taber et en 1965, les houillères de ces régions ont produit plus de 88 p. 100 de toute la production canadienne de houille sous-bitumineuse, qui atteignait 2,554,752 tonnes, soit plus de 21 p. 100 supérieure au rendement de l'année précédente. La production de houille grasse a légèrement diminué à 859,176 tonnes. La production totale de l'Alberta provenait de mines à ciel ouvert dans une proportion de 71 p. 100; le rendement moyen par jour-homme y était de 27.482 tonnes en comparaison de 4.870 tonnes pour les mines souterraines. La valeur moyenne de la houille grasse était de \$6.72 la tonne à la mine, et celle de la houille sous-bitumineuse \$2.52 la tonne. On a expédié 0.9 p. 100 de la production de la province vers l'Ontario, 3.8 p. 100 (principalement de la houille sous-bitumineuse) au Manitoba, 11.4 p. 100 en Saskatchewan et 8.1 p. 100 vers la Colombie-Britannique. On a produit environ 37,000 tonnes de briquettes qui étaient faites de semi-anthracite et de houilles grasses pauvres en matières volatiles et provenant de la région de Cascade.

Plus de 93 p. 100 de la production houillère de la Colombie-Britannique en 1965 provenaient de la région de Crownsnest (Kootenay-Est) et la majeure partie du reste, de l'île Vancouver; une petite quantité était fournie par les mines situées dans le nord de la province. Il s'agit de houilles grasses cokéfiantes, plus ou moins riches en matières volatiles dont plus de 79 p. 100 provenaient de mines souterraines. La production a diminué à environ 971,465 tonnes, ce qui représentait 8.5 p. 100 de la production du pays. La valeur moyenne était de \$5.97 la tonne à la mine et le rendement moyen par jour-homme était de 33.487 tonnes dans les mines à ciel ouvert et de 6.284 tonnes dans les mines souterraines. On a expédié 12.5 p. 100 de la production au Manitoba, 3 p. 100 vers l'Ontario et de petites quantités en Alberta et en Saskatchewan. On a exporté plus de 400,000 tonnes de houille grasse cokéfiante en provenance de la région de Crownsnest, un peu aux États-Unis, mais la majeure partie au Japon.

Dans le Yukon on a extrait environ 8,800 tonnes de houille d'une seule mine souterraine dont le rendement moyen par jour-homme s'est établi à 3,696 tonnes. La valeur de ce charbon était de \$9.73 la tonne et le marché local absorba toute la production.

Section 2.—Aide officielle à l'industrie minérale

Sous-section 1.—Aide fédérale

L'aide fédérale consiste à fournir des renseignements précis, d'ordre géologique, topographique, géodésique, géographique et marin, qui sont essentiels pour découvrir et mettre en valeur des gîtes minéraux au Canada; à fournir, à l'aide de recherches métallurgiques, des renseignements techniques sur le traitement industriel des minerais, des

minéraux industriels et des combustibles; à prêter aide à l'industrie de l'or en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, et à prévoir certaines déductions d'impôt à titre d'encouragement (voir chapitre XXIII, section 2, sous «La fiscalité au Canada»).

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.—Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources est entré en fonction le 1^{er} octobre 1966. Il assume toutes les attributions de l'ancien ministère des Mines et des Relevés techniques, certaines de celles de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et certaines nouvelles que n'exerçait pas autrefois le gouvernement fédéral. Le nouveau ministère se compose de quatre groupes: recherche, exploitations minérales, ressources hydrauliques et énergie, dont chacun est dirigé par un sous-ministre adjoint et collabore d'une façon ou d'une autre avec l'industrie minérale du Canada.

Le groupe de la recherche réunit la plupart des subdivisions de l'ancien ministère des Mines et des Relevés techniques,—la Direction des mines, la Commission géologique du Canada, la Direction des levés et de la cartographie, la Direction des observatoires et la Direction de la géographie.

La *Direction des mines* est un grand laboratoire et une usine pilote complexe qui fait de la recherche appliquée et de base en vue de découvrir de nouvelles et meilleures mesures de sécurité dans les mines, et nouvelles et meilleures méthodes d'extraction et d'affinage des minerais et autres minéraux et d'utilisation des métaux et des minéraux à des fins industrielles et de défense. L'extraction des métaux, des minerais et le raffinage du pétrole brut pauvre, l'automatisation des circuits de broyage et le lessivage au cyanure dans les moulins à or, de même que le lessivage par bactéries des minerais d'uranium moulus ou broyés ont donné des résultats encourageants. En pyrometallurgie,—extraction des métaux par la chaleur,—la recherche appliquée se concentre surtout sur les fours à cuve et les fours électriques pour la fusion du minerai de fer. En raffinage du pétrole, la Direction concentre ses efforts sur l'hydrogénation, le craquage catalytique et la mise au point des catalyseurs. Ce travail est très important en raison de la mise au jour de sources inusitées telles que les sables bitumineux d'Athabasca et les schistes bitumineux Colorado, dont la Direction des mines reconnaît, depuis de nombreuses années, l'importance économique. On entretient des rapports étroits avec les producteurs en ce qui concerne le traitement des minéraux où l'accent porte sur la concentration des métalliques et sur le traitement et l'amélioration des minéraux industriels. Dans le domaine des sciences minérales, les études physiques chimiques, cristallographiques et magnétiques entreprises sur les minéraux sulfurés sont d'un intérêt primordial. Dans la métallurgie physique des expériences faites sur de nouvelles combinaisons d'alliages demeurent, dans la pratique, bénéfiques à l'industrie canadienne.

La *Commission géologique du Canada* envoie sur le terrain environ 100 équipes chaque année à la recherche de renseignements scientifiques et pour effectuer des observations sur la répartition, la structure, le métamorphisme, la paléontologie, les propriétés physiques, les dépôts économiques de roches et les gisements subaériens. La Commission ne poursuit pas l'exploration détaillée des venues minérales ou métalliques prometteuses; elle la laisse à la multitude de sociétés de mise en valeur et d'extraction. Elle a la tâche de fournir des cartes géologiques et des renseignements de base grâce auxquels prospecteurs, sociétés d'exploration et autres peuvent tracer leur ligne de conduite (voir aussi pp. 35-37).

Il se fait des études stratigraphiques et structurales dans la plupart des provinces, qui se sont étendues récemment à l'Opération Selwyn, au Yukon, qui a jusqu'ici examiné 20,000 milles carrés de la Cordillère septentrionale, et à l'Opération Bow-Athabasca, dans les Rocheuses méridionales. Les deux entreprises ont été effectuées au moyen de l'hélicoptère. Des études stratigraphiques se poursuivent dans diverses parties des îles de l'Arctique et des recherches sur place soignées sur les roches bitumineuses de l'île Melville sont complétées par des études isotopes sulfureux dans les hydrocarbures. Ces roches

recèlent les premiers gisements bitumineux connus de l'Arctique, où l'industrie pétrolière a fait beaucoup de travail exploratoire ces dernières années. Comme jalons d'explorations pétrolières possibles dans l'avenir, des études géophysiques ont été faites sur la marge continentale de l'Est. Un levé aéromagnétique du seuil continental du Labrador et des recherches sismologiques dans le golfe St-Laurent renseigneront sur l'épaisseur des roches sédimentaires, et l'on peut espérer certains renseignements sur la nature des bassins sédimentaires possibles. D'autres travaux géographiques récents comprennent les recherches sismologiques dans les Rocheuses occidentales et sur la configuration de la roche de fond sous les terres de couverture en Colombie-Britannique et en Saskatchewan ainsi que dans la région productrice d'uranium d'Elliot Lake, en Ontario. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, les levés aéromagnétiques se sont poursuivis, la plupart à forfait. La Commission géologique utilise toujours et met au point les techniques géochimiques et biogéochimiques, où les gîtes minéraux sont tracés au moyen de l'analyse de minuscules quantités de minéraux dans les rivières, le sol et la végétation. Deux projets où ces méthodes sont mises en usage ont été achevés récemment dans la région de Bathurst-Jacket River, au Nouveau-Brunswick, et dans le voisinage de Cobalt, en Ontario.

Les diverses divisions de la *Direction des observatoires* accomplissent une forte somme de travail de base intéressant les prospecteurs. Les relevés géomagnétiques qui s'étendent au Canada entier et, par-delà l'Atlantique jusqu'en Scandinavie, sont devenus célèbres. Il existe aussi un réseau permanent d'observatoires géomagnétiques, complétés par des stations temporaires, dont 25 sont occupés durant une saison de travaux sur place, pour déterminer les variations géomagnétiques séculaires. Les recherches gravimétriques des observatoires apportent annuellement environ 8,000 observations à leur programme de cartographie régionale. Plus de vingt stations permanentes pleinement équipées s'emploient aux recherches sismologiques et une étude d'envergure, effectuée par neuf équipes d'observation, de la réfraction dans la croûte a été terminée récemment à Yellowknife (T.N.-O.) et dans les environs. Les recherches se poursuivent sur la sismicité au Canada, sur la dispersion des ondes de surface, sur les mécanismes des séismes et sur l'équilibre du flux thermique.

Aucune mise en valeur dans le domaine minéral n'est possible sans cartes topographiques exactes à grande échelle et, dans ce domaine, la *Direction des levés et de la cartographie* fait toujours des progrès encourageants. Les fonctions et les opérations courantes de cette direction sont décrites au Premier chapitre, pp. 35-37.

La *Direction de la géographie* étudie le paysage naturel du Canada et l'assaut de l'homme qu'il subit. Les sociétés minières désireuses de s'établir dans l'Arctique peuvent tirer parti des études de la Direction sur les formations terrestres de l'Arctique, sur les effets du pergélisol, et sur d'autres caractéristiques ambiantes.

Les directions du Groupe de la recherche mettent aussi en commun leurs fonctions dans le Projet de la plate-forme continentale polaire, étude scientifique permanente de l'archipel de la Reine-Élisabeth et des mers environnantes, qui a déjà donné une forte somme de renseignements géophysiques.

Le *Groupe des exploitations minérales* effectue de vastes études économiques sur les produits d'origine minérale et réunit une somme considérable de données domestiques et mondiales sur tous les minéraux y compris les minéraux énergétiques, à l'usage du gouvernement et de l'industrie privée. Il concède aussi et donne à bail des permis d'exploration minérale dans les régions littorales au sud du 60° parallèle et dans la baie d'Hudson, applique la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or (pp. 629-630) et la loi sur les explosifs, et coordonne le travail d'aide à l'étranger du ministère.

Les initiatives actuelles dans ces domaines comprennent des études régionales sur l'économie minérale des provinces de l'Atlantique, y compris la situation des charbonnages au Cap-Breton; un digeste des lois minières du Canada; une évaluation de divers projets d'ordre minéral au Canada au titre desquels l'aide fédérale a été sollicitée; participation aux entreprises internationales d'ordre minéral par l'entremise d'organismes tels que le

Groupe d'étude sur le plomb-zinc des Nations-Unies, les Organismes pour la coopération et le développement économiques et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En collaboration avec le Bureau de l'aide extérieure, le Groupe établit des cours de formation à l'intention des minéralogistes, technologues et économistes amenés au Canada à titre d'aide aux pays en voie de développement. Aussi de grande valeur pour l'industrie minière, il y a le Programme des routes d'accès aux ressources et le Programme d'aménagement des routes, décrits au chapitre XIX, Partie 3, section 2.

Le Groupe de la gestion des ressources hydrauliques.—Le rôle de ce Groupe consiste à conseiller en matière de programmes hydrologiques fédéraux et à coordonner le travail des organismes fédéraux en matière de gestion des ressources hydrauliques et de pollution des eaux. La tâche est essentiellement double: usage le plus efficace et le plus profitable des cours d'eau et lacs du Canada, et la conservation ou la restauration de leur pureté. Le contrôle des affluents de déchets de mine dans huit régions d'extraction des bas métaux, au Nouveau-Brunswick, illustre bien le travail accompli dans l'intérêt des sociétés minières. Cette étude sera dirigée d'un laboratoire à Moncton, en collaboration avec le ministère des Pêcheries, la province du Nouveau-Brunswick et les sociétés minières. Une unité et un programme semblables sont à s'organiser à Calgary (Alb.). Un personnel est aussi chargé de recherches de base et appliquées en vue de diminuer la pollution en général causée par les mines.

Le Groupe de l'énergie, encore en formation (décembre 1966), examinera à fond la situation et les besoins, au Canada, en matière d'énergie. En raison de nouvelles découvertes de gaz et de pétrole et des progrès signalés accomplis dans le domaine de l'énergie nucléaire, il devient impérieux que le programme donne un aperçu général de la situation de l'énergie au Canada.

*L'Office fédéral du charbon**.—Cet organisme a été établi par la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86) proclamée le 21 octobre 1947. Par cette loi, l'Office a été constitué organisme officiel chargé de conseiller le gouvernement en toutes matières intéressant la production, l'importation, la distribution et l'usage du charbon au Canada. L'Office est aussi chargé d'administrer, conformément aux règlements édictés par le gouverneur en conseil, toutes subventions au charbon votées par le Parlement.

L'Office est autorisé à entreprendre des recherches et à mener des enquêtes dans les domaines suivants:

- 1° Systèmes et modes d'extraction du charbon;
- 2° Problèmes et techniques de la commercialisation et de la distribution du charbon;
- 3° Caractères physiques et chimiques du charbon produit au Canada, en vue de lui trouver de nouveaux emplois;
- 4° Situation du charbon relativement aux autres formes de combustibles ou d'énergie disponibles au Canada;
- 5° Frais de production et de distribution du charbon, et méthodes comptables adoptées ou employées par les personnes faisant le commerce du charbon;
- 6° Coordination de l'activité des ministères de gouvernement relativement au charbon;
- 7° Autres questions dont le ministre peut demander l'étude ou autres mesures que l'Office juge nécessaires pour la réalisation des dispositions ou fins de la loi.

De plus, la loi sur l'Office fédéral du charbon autorise l'Office, dans le cas d'une crise nationale du combustible, à prendre des mesures pour assurer des approvisionnements suffisants pour les besoins au Canada.

Aux termes de la loi, l'Office se compose de sept membres, dont le président, qui est l'agent en chef, a rang de sous-ministre, s'occupe à plein temps des affaires de l'Office, reçoit un traitement et a, sous ses ordres, un personnel du service public. Les autres membres, qui possèdent une longue expérience et une connaissance à fond des divers aspects de l'industrie et des régions où elle est implantée, sont payés à la journée, frais de déplacement y compris, pendant qu'ils assistent aux réunions de l'Office ou qu'ils s'occupent officiellement de ses affaires.

* Revu sous la direction de l'hon. J. Watson MacNaught, président de l'Office fédéral du charbon (Ottawa).

En général, l'Office et son personnel constituent un organisme central par l'entremise duquel des vues sur des questions relatives au charbon sont présentées au gouvernement par n'importe quel secteur de l'industrie ou par le public. A cette fin, il suit les événements et les problèmes de l'industrie, échange des renseignements avec les autorités charbonnières provinciales et étrangères et maintient un dossier complet de la houille canadienne. L'Office, qui relève du Parlement par le canal du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, conseille le gouvernement. A cause des répercussions grandissantes du pétrole et du gaz naturel sur le marché du charbon canadien, l'Office étudie de plus près le rapport existant entre les sources concurrentielles d'énergie et les débouchés qui peuvent s'offrir au combustible dur.

L'Office, depuis sa fondation, a travaillé à coordonner l'activité dans le domaine du charbon de divers ministères et autres organismes. Il s'est acquitté de ses responsabilités quant aux recherches relatives à l'extraction et l'utilisation du charbon en les faisant exécuter par la Division des combustibles et des techniques de l'exploitation minière (Direction des mines) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. De temps à autre, l'Office a proposé ou commandé l'exécution de recherches particulières de l'extérieur; pour aider à coordonner les recherches sur le charbon et à en communiquer les résultats à l'industrie, l'Office a amorcé les conférences fédérales-provinciales annuelles concernant le charbon. Le Bureau fédéral de la statistique recueille, en majeure partie, les données destinées à l'Office.

L'Office conseille le gouvernement sur ses achats de combustible qui assurent des débouchés importants au charbon. En outre, il se tient à la disposition de tous les ministères et organismes gouvernementaux qui veulent le consulter. Un haut fonctionnaire de l'Office est président du Comité interministériel des combustibles, qui conseille le ministère de la Défense nationale en matière d'approvisionnement, d'achat et d'utilisation, et président du Comité fédéral des combustibles qui exerce le même rôle auprès d'autres ministères.

Le subventionnement du transport du charbon canadien est administré par l'Office et est autorisé d'année en année par des crédits du Parlement. Les subventions sont versées en conformité des règlements adoptés par décret du conseil. Le subventionnement, qui a varié depuis les 30 années qu'il se pratique, vise à stimuler la commercialisation du charbon canadien en mettant, autant que possible, le coût livré du charbon canadien sur le même pied que celui de l'importé. Durant l'année terminée le 31 mars 1965, des subventions au montant de \$21,602,195 ont aidé à l'acheminement de 4,857,453 tonnes de charbon; en 1965-1966, les chiffres étaient 4,533,309 tonnes et \$22,363,631 respectivement. Comme les frais et la situation de l'industrie varient, l'Office modifie de temps à autre le taux des subventions et détermine les régions appelées à en bénéficier.

A titre d'agent du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'Office reçoit les demandes de prêts et les administre en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon (S.R.C. 1952, chap. 173, modifié par S.C. 1958, chap. 36; S.C. 1959, chap. 39; S.C. 1960-1961, chap. 20; et S.C. 1962-1963, chap. 13). L'Office administre aussi les versements au titre de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34) et qui prévoit le versement d'une subvention à l'égard du charbon canadien servant à la fabrication du coke pour fins métallurgiques. Durant l'année terminée le 31 mars 1965, 429,843 tonnes ont été subventionnées au montant de \$212,772 et, au cours de l'année suivante, des paiements totalisant \$134,611 ont été versés pour 271,942 tonnes.

Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.—Sous le régime de cette loi, mise en vigueur en 1948 (S.R.C. 1952, chap. 95), de l'aide financière est accordée aux mines d'or peu ou pas rentables pour compenser les effets de la hausse des frais de production et du prix fixé pour l'or. En permettant aux mines d'or de prolonger leur productivité, les subventions aident les collectivités qui en dépendent à s'adapter au retrait graduel du support économique.

En 1963, une mesure modificatrice a prolongé de quatre ans l'application de la loi, soit jusqu'au 31 décembre 1967. Cette mesure comporte une restriction relative à l'aide destinée aux mines d'or filonien devant commencer à produire après le 30 juin 1965; celles-ci n'ont droit à de l'aide que si leur exploitation contribue directement à la subsistance d'une localité aurifère déjà établie, c'est-à-dire si la majorité des personnes qu'elles emploient habitent dans une ou plusieurs agglomérations minières précisées par la loi. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux mines d'or filonien exploitées avant le 1^{er} juillet 1965, ni aux gisements placériens.

Le montant de l'aide payable aux exploitants est calculé suivant une formule et basé sur le coût de production moyen de l'once d'or et le nombre d'onces d'or produites; ce montant varie de zéro à \$10.27 l'once produite. Les mines d'or dont le coût de production est de \$26.50 l'once ou moins ne reçoivent aucune aide et celles dont le coût de production est de \$45.00 ou plus l'once reçoivent le taux maximum de \$10.27 l'once.

En vertu de la formule actuelle, le montant de l'aide payable à l'exploitant est calculé en ajoutant 25 p. 100 au produit de deux facteurs: le taux d'aide et le nombre d'onces sujettes à l'aide. Le nombre d'onces «subventionnées» correspond aux deux tiers du nombre total d'onces produites par une mine et vendues à la Monnaie royale du Canada au cours d'une année civile. Le «taux de l'assistance» équivaut aux deux tiers du montant dont le coût moyen de la production excède \$26.50 l'once. Le taux maximum de \$12.33 est atteint quand le coût moyen de production de l'or atteint \$45. Le coût de production moyen est calculé en divisant le total des coûts permisibles par le nombre total d'onces produites par l'exploitant sous forme de lingot dans une année civile. Seules les onces d'or qui ont été vendues à la Monnaie royale peuvent être comprises dans les onces sujettes à l'aide. Le coût de la production comprend les frais d'extraction, de traitement, de fonte, d'affinage, de transport et d'administration. Le Règlement prévoit des frais admissibles d'amortissement, de dépenses préalables à la production ainsi que des frais de prospection et de mise en valeur des concessions minières.

La somme versée aux exploitants de mines d'or, arrêtée au 31 mars 1966, pour les années 1948 à 1965 incluse, a atteint \$216,184,450 pour la production de 51,306,777 onces troy extraites et vendues conformément aux exigences de la loi. L'aide payable au titre de l'or produit et vendu en vertu de la loi au cours de l'année civile 1965 s'est établie à \$15,300,000.

La loi est appliquée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aidé du Bureau du contrôleur du Trésor pour les questions de comptabilité.

Sous-section 2.—Aide provinciale*

Terre-Neuve.—Le gouvernement de Terre-Neuve rend de nombreux et précieux services aux prospecteurs et aux exploitants miniers par l'entremise de la Direction des mines de son ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources, dont un programme permanent d'estimation des ressources minières en vue d'encourager leur mise en valeur dans la province; inspection des travaux d'exploration effectués dans les régions de concession et l'examen des exploitations minières; administration des plages (règle l'enlèvement du sable et du gravier comme mesure de conservation) et collecte de données utiles à la réglementation de l'enlèvement du sable; identification des spécimens de minerais soumis par le public et examen des venues correspondantes s'il y a lieu; conseils d'ordre technique, autant que possible, à ceux qui en font la demande (c. à d. pour des problèmes d'hydrologie et pour la disponibilité de sphaignes exploitables avec permis); collaboration avec la Commission géologique du Canada et d'autres organismes du gouvernement fédéral; et préparation et publication de la documentation à des fins d'éducation et d'information générale, y compris des ensembles de minéraux et de roches. Des rapports géologiques, des cartes géophysiques et des séries de données d'ordre général sur des régions particulières sont vendus à prix modique et d'autres renseignements non confidentiels sont mis à la disposition des intéressés. C'est la Direction des mines qui octroie les permis de prospection et d'exploitation et qui enregistre les concessions.

* Rédigé d'après la matière fournie par les divers gouvernements provinciaux.

Nouvelle-Écosse.—En vertu des dispositions de la loi des mines (S.R.N.-É. 1954, chap. 179), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse peut aider une société ou un particulier qui s'intéresse à l'exploitation minière à effectuer les travaux suivants: forage de puits, talutage, creusage, descenderie, galerie d'accès à flanc de coteaux, tunnels, travers-bancs, montées et voies de niveaux. Cette aide peut prendre la forme de travail exécuté à forfait, d'acquiescement des factures relatives aux matériaux et à la main-d'œuvre, ou de garantie de prêts bancaires. Tout travail de cette nature doit être approuvé par le ministre des Mines. Le gouvernement peut fournir l'outillage et l'équipement miniers requis pour chercher, analyser et extraire des minéraux. Cet équipement se trouve sous la surveillance directe de l'ingénieur en chef des mines.

Le gouvernement a aussi le pouvoir d'édicter les règlements jugés nécessaires pour accroître la production de charbon. Ces règlements visent la prise de possession, moyennant paiement des terrains houillers non exploités, l'exploitation de houillères, et l'octroi ou la garantie de prêts. Le gouvernement collabore étroitement à l'application des règlements fédéraux destinés à augmenter la production et à assurer la répartition économique du charbon extrait des mines de la province.

Nouveau-Brunswick.—Le Service des mines du ministère des Terres et des Mines compte cinq divisions. La *Division des terres minérales* administre l'attribution des droits miniers de la Couronne, y compris l'émission des permis de prospection, l'enregistrement des concessions minières, l'émission des permis et baux d'extraction minière et autres matières connexes. Elle dresse et distribue des cartes-index détaillées des concessions. La *Division de l'inspection des mines et du génie minier* voit à l'observance des règlements sécuritaires qui gouvernent les travaux relevant de la loi sur l'extraction minière. Elle fait régulièrement l'inspection de toutes les mines, conduit des travaux de laboratoire et est chargée d'agréer tout le matériel minier. La *Division de la géologie* fait des travaux généraux et détaillés de cartographie et d'investigations géologiques et publie et distribue des rapports et des cartes. Elle examine les échantillons de minéraux et de roches que lui soumettent les prospecteurs et elle fait l'examen préliminaire des gisements minéraux prospectifs sur demande et si les circonstances le justifient. La *Division de l'imposition minière* s'occupe de percevoir les taxes et redevances minières et d'établir des statistiques sur la production minérale. La *Division de Bathurst* sert de bureau d'enregistrement pour le nord-est du Nouveau-Brunswick. De plus, elle tient à la disposition des prospecteurs qui veulent les examiner, ou se les procurer, des cartes de concessions, de même que des cartes topographiques, géologiques ou aéromagnétiques. Le personnel peut fournir des renseignements concernant la loi sur l'extraction minière et l'utilisation de divers genres de cartes.

Québec.—Par l'entremise de la Direction générale des mines, le ministère des Richesses naturelles voit à ce que la loi des mines (S.Q. 1965, chap. 34) soit appliquée. La Direction générale des mines comprend quatre divisions: Services géologiques, Services miniers, laboratoires et usine pilote.

La Direction des services géologiques se subdivise en quatre services: Service de l'exploration géologique; Service des gîtes minéraux; Service de la cartographie; et Service des eaux, gaz et pétrole. Elle est chargée de l'étude géologique du territoire du Québec, dans l'intention de favoriser la mise en valeur des ressources minérales de la province. Grâce aux expéditions organisées chaque année, la Direction générale des mines peut fournir aux intéressés des rapports détaillés sur diverses régions, ainsi que des cartes géologiques. Un système unique de plans index offre aux prospecteurs une documentation technique précise, rapide et avantageuse. Le Service des eaux, gaz et pétrole fait des levés hydrogéologiques pour la recherche d'eaux souterraines et surveille les travaux de forage et de sondage entrepris par des sociétés privées à la recherche de gaz naturel et de pétrole.

La Direction des services miniers comprend les services suivants: Service du génie civil, Service du domaine minier, Service d'exploration minière et Service d'inspection des mines. Les services miniers émettent des permis de prospection et de mise en valeur, et

concedent des terrains miniers à des fins d'exploitation, en plus de s'occuper de la perception des droits miniers. Ils se voient également confier la tâche d'inspecter les mines, les carrières et les ateliers de traitement, afin de s'assurer que les travaux en cours sont conformes à la loi des mines et de veiller à la sécurité des travailleurs dans les mines. Les équipes de sauvetage comprennent environ 375 membres répartis en trois équipes principales et neuf secondaires. En outre, dans toute mine souterraine en exploitation, des mineurs s'entraînent à intervenir pour secourir des travailleurs en péril. En vertu de la loi des mines, le ministère se charge de la construction et de l'entretien des chemins des mines; il a aménagé, à ses frais, certaines routes accédant aux nouvelles régions minières. Afin d'empêcher l'établissement de bidonvilles dans le voisinage des entreprises minières, le ministère réglemente l'utilisation du terrain et autorise la création de secteurs domiciliaires bien organisés.

Le ministère met à la disposition des prospecteurs, géologues, ingénieurs et exploitants miniers, des laboratoires bien outillés, dotés d'appareils intéressant la minéralogie, la pétrographie, la préparation du minerai, les analyses humides ou à sec, la spectographie ou la radiographie. On y détermine gratuitement la nature des minéraux, mais l'analyse de la teneur est assujettie à un droit. La loi des mines prévoit l'émission de coupons gratuits à utiliser par les prospecteurs en paiement de ces analyses. Les laboratoires provinciaux ont fait breveter 12 nouveaux procédés d'extraction et de traitement des minéraux et certains minéraux jugés sans valeur ont maintenant une valeur commerciale énorme grâce à la découverte de tels procédés métallurgiques nouveaux.

Afin de donner l'essor nécessaire à l'industrie minière, on accorde des bourses à des étudiants qui se destinent aux carrières d'ingénieurs en géologie, d'ingénieurs miniers et d'ingénieurs en métallurgie. Des bourses sont également offertes aux étudiants en hydrologie ou autres sciences connexes (hydroélectricité, hydraulique, météorologie). Le ministère des Richesses naturelles, en collaboration avec les universités au Québec et à Montréal, donne chaque année des cours de prospection. A différents endroits dans la province, des conférences sont données par les géologues et ingénieurs du ministère.

Ontario.—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. La *Division des terres minières* s'occupe de toutes les questions concernant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'établissement des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province. La *Division de la géologie* s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Un programme a été entrepris, de concert avec la Commission géologique du Canada, au cours duquel toute la province sera cartographiée grâce à une série de relevés aériens au magnétomètre. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels examine les gisements de ce genre, étudie les méthodes de traitement et de récupération des minéraux, et recueille les données sur les usages, les normes et les débouchés de ces produits. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à divers centres de la province.

La *Division des laboratoires* effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux des échantillons et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des spécimens prélevés sur les concessions minières. Les *Temiskaming Testing Laboratories*, situés à Cobalt, dirigent un atelier d'échantillonnage en quantité afin surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent-cobalt; de plus, ils effectuent des essais pyrognostiques et des analyses chimiques. La *Division de l'inspection* a pour principale attribution d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières,

les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division. Un laboratoire d'épreuve des câbles, où l'on fait périodiquement la vérification de tous les câbles de levage utilisés dans les mines, fonctionne sous la surveillance de la Division de l'inspection.

Depuis 1951, le ministère poursuit un programme de construction de routes d'accès aux ressources minérales en vue de leur pleine exploitation. En 1955, ce programme est devenu interministériel, d'autres ministères intéressés y participant par l'entremise d'un comité interministériel chargé d'établir l'ordre des priorités et de choisir les emplacements. Le ministère de la Voirie surveille les travaux de construction proprement dits. Le programme fédéral-provincial des routes d'accès aux ressources a été inauguré en Ontario en 1959; aux termes de l'accord, les gouvernements fédéral et provinciaux assument à parts égales le coût de la construction des routes vers les régions qui, autrement, resteraient inaccessibles (voir aussi le chapitre des Transports, Partie III, section 2).

L'Office des relations publiques du ministère exécute un programme régulier de publicité et d'information et dirige une cinémathèque minière dont le public peut emprunter les pellicules gratuitement. Chaque année, des étalages renseignant sur les questions minières sont présentés à l'Exposition nationale du Canada et ailleurs dans la province.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue aux greffes des mines, à Winnipeg et Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines; 4° direction d'un laboratoire d'essai et de chimie aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales. Le Manitoba aide aussi l'industrie minière en s'occupant de la construction de routes d'accès aux districts miniers.

La loi d'aide à l'exploration minérale a été adoptée en avril 1966 en vue d'encourager la prospection au Manitoba. Cette loi assure le paiement de subventions à des individus pour aider à couvrir les frais d'exploration à l'intérieur de régions désignées. Si l'exploration subventionnée aboutit à la découverte d'un gisement, l'aide pécuniaire est remboursable sur les profits de la mine; la subvention d'une exploration infructueuse n'est pas remboursable.

Saskatchewan.—L'aide accordée à l'industrie minière est administrée par le ministère des Ressources minérales. Le Service des terres minérales du ministère est chargé de l'administration du Programme d'assistance relative au précambrien. Ce programme, qui a pour but d'encourager la mise en valeur et l'utilisation des régions minéralisées de la partie septentrionale de la Saskatchewan, offre à l'industrie une remise de 50 p. 100 des frais d'exploration approuvés dans une région ou une propriété particulières, jusqu'à concurrence de \$50,000 par année pour chaque particulier ou société et \$150,000 pour toute région ou propriété. Cette Direction est également chargée de l'attribution de tous les minéraux de la Couronne et tient les registres relatifs aux baux, permis ou concessions. Des bureaux d'enregistrement, situés à Regina, La Ronge, Uranium City et Creighton, font connaître au public les terres disponibles et reçoivent les demandes de terres.

Les fonctionnaires du *Service du génie*, en vertu de l'autorité que confère la loi sur la réglementation des mines, inspectent régulièrement toutes les mines pour assurer des conditions convenables pour la santé et la sécurité des employés. L'enseignement relatif à la sécurité, notamment sous forme de cours des premiers soins et de sauvetage, relève du Service. Tous les fonctionnaires du Service sont postés au siège de Regina.

La Division de la géologie précambrienne du *Service des sciences géologiques* entreprend des levés géologiques dans les régions du Bouclier canadien situées dans la province et publie des cartes et des rapports intéressant l'industrie. Des géologues sont postés à Uranium City et à La Ronge et un laboratoire dans cette ville assure l'entreposage et l'examen des carottes et autres échantillons. La Division exécute le traitement des données sur la prospection et les travaux d'épreuves qu'elle met ensuite à la disposition de l'industrie.

Alberta.—Le gouvernement aide l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil de conservation du pétrole et du gaz. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste part de la production. Le Conseil publie aussi des rapports périodiques et un registre annuel qui aident énormément à l'exploitation du pétrole en Alberta. L'industrie minière est aussi servie par le Conseil de recherches de l'Alberta, qui a effectué le levé géologique de presque toute la province et qui a mis en œuvre des entreprises visant à utiliser et à exploiter les minéraux. Les études du Conseil ont porté sur les venues, l'emploi et l'analyse des charbons de l'Alberta ainsi que sur leurs propriétés chimiques et physiques particulières, l'emploi du charbon dans la production de l'énergie et l'amélioration et le nettoyage du charbon. Il s'est aussi intéressé à la mise en briquettes, au mélange, à la perte par frottement, à la résistance au bris et au broyage, aux agglutinants d'asphalte et à la suppression du poussier de charbon. Il a étudié les sables vitrifiables, le sel, les engrais et la fabrication du ciment, de la brique et des tuiles. (Voir aussi pp. 431-432.)

La province a parfois chargé des commissions d'examiner divers aspects de l'industrie minière lorsqu'elle estimait que leurs constatations pourraient aider au progrès de l'industrie. La province, de concert avec l'Association canadienne des entrepreneurs en sondages pétroliers et l'Association du pétrole de l'ouest du Canada, exécute un programme de surveillance et de sécurité. Les entreprises minières et pétrolières bénéficient aussi de dégrèvements spéciaux que prévoit la loi de l'impôt sur le revenu de l'Alberta, correspondant aux dispositions semblables de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Colombie-Britannique.—Le ministère des Mines et des Ressources pétrolières assure les services suivants: 1° cartographie géologique détaillée, s'ajoutant aux travaux de la Commission géologique du Canada; 2° analyses et essais fournis gratuitement aux prospecteurs qui sont inscrits auprès du ministère; 3° aide accordée sur les lieux aux prospecteurs par les ingénieurs et géologues du ministère; 4° avances pour l'achat de provisions jusqu'à concurrence de \$700 consenties aux prospecteurs; 5° aide à l'aménagement de routes et de pistes vers les mines; et 6° inspection des mines en vue d'assurer la sécurité au cours de l'exploitation.

Section 3.—Législation minière

Lois et règlements miniers du gouvernement fédéral.—A partir du 1^{er} janvier 1966, les droits miniers dévolus à la Couronne du chef du Canada s'étendent aux territoires suivants: le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, les îles situées dans la baie d'Hudson, sous cette baie et sous le détroit d'Hudson, les plateaux continentaux du Canada et quelques

petits lots habituellement isolés et disséminés à travers les provinces. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est chargé de l'attribution des droits miniers et de l'application des règlements relatifs aux minéraux dans les eaux territoriales du Canada excepté dans les eaux du littoral de l'Arctique, de la baie d'Hudson et de ses îles, du détroit d'Hudson et des petits lots ci-dessus mentionnés. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable de la même façon dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les eaux du littoral de l'Arctique; ce ministère s'occupe aussi de conseiller les bandes d'Indiens des réserves et est chargé de l'administration et de l'application des règlements pertinents.

Les droits miniers des réserves indiennes des provinces sont aussi dévolus à la Couronne du chef du Canada et sont administrés par la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les minéraux situés dans une réserve indienne peuvent être mis en valeur en vertu du Règlement concernant le pétrole et le gaz des Indiens ou du Règlement sur l'exploitation des mines dans les réserves indiennes; cette mise en valeur se fait au profit de la bande d'Indiens ayant des droits sur la réserve, seulement après que la bande a donné son approbation par référendum. Les conseils de bande des Indiens sont encouragés à partager la responsabilité de l'administration de leurs ressources minérales.

L'exploration minière est effectuée au Yukon conformément aux dispositions des lois sur l'extraction de l'or et du quartz au Yukon; dans les Territoires du Nord-Ouest et les eaux côtières de l'Arctique, les travaux sont régis par les Règlements miniers du Canada de 1961, modifiés. Les travaux de ces deux territoires sont aussi soumis aux Règlements territoriaux sur l'extraction de minéraux par dragage, aux Règlements territoriaux sur l'exploitation des carrières et aux Règlements territoriaux sur l'extraction de la houille. Au Yukon, des droits miniers peuvent être acquis par jalonnement de concessions conformément aux lois ou aux règlements appropriés. On peut obtenir des baux renouvelables de 21 ans.

Les Règlements miniers du Canada exigent un permis de prospecteur. Les concessions jalonnées doivent être converties en baux ou abandonnées dans un délai de dix ans. Dans certaines régions on permet une méthode d'exploration sur de plus grandes superficies. Toute personne de plus de 18 ans ou toute société par actions constituée au Canada ou admise à y opérer peuvent détenir un permis de prospecteur. Un bail n'est accordé à un particulier que si le ministre en cause est assuré qu'il est citoyen canadien et qu'il sera l'usufruitier du bail; un bail n'est accordé à une société que si le ministre est assuré que des citoyens canadiens détiennent au moins la moitié des actions émises par la société ou que les actions de la société sont inscrites à une bourse canadienne reconnue et que des Canadiens seront appelés à participer au contrôle financier et administratif de la société. Toute nouvelle mine commençant à produire après la mise en vigueur des Règlements miniers en 1961 n'aura pas à payer de redevances pendant une période de 36 mois, à compter du début de la production. La date d'entrée en production est la date prévue par les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement fédéral a créé en 1966 une subvention à l'exploration en matière de pétrole et de gaz et autres minéraux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Limitée initialement à trois millions de dollars par année, la subvention peut couvrir 40 p. 100 du coût des programmes d'exploration approuvés. Elle n'est accessible qu'aux citoyens canadiens ou aux sociétés constituées au Canada. Appelée Programme d'exploration minérale dans l'Extrême Nord, l'initiative vise à encourager à l'investissement d'autres sources canadiennes que l'exploration dans le Nord n'attirait pas antérieurement.

Législation sur le pétrole et le gaz.—Le Règlement sur les terres pétrolifères et gazifères du Canada et le Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz ont été établis conformément à la Loi sur les terres territoriales et à la loi sur les concessions de terres publiques. Ces règlements renferment des dispositions relatives aux droits de pétrole et de gaz, à l'exploration et à la mise en valeur du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, des plateaux continentaux, mais non du sous-sol des provinces. Seuls les

droits souterrains et sous-marins sont cédés. Les droits de surface sont négociés séparément si nécessaire. On émet des permis d'exploration de 9, 10 ou 12 ans selon l'endroit et des baux de pétrole et de gaz d'une durée de 21 ans peuvent être obtenus par la suite. Ces baux sont renouvelables si on peut encore extraire du pétrole ou du gaz, mais ils doivent être conformes aux terrains prévus et ne pas dépasser 50 p. 100 de la superficie accordée par un permis d'exploration. Sous certaines conditions, un détenteur peut obtenir un bail pour l'autre moitié de la région accordée par le permis ou une partie de celle-ci en payant des redevances accrues variant suivant l'emplacement.

Un permis d'exploration pour le pétrole et le gaz peut être délivré à tout particulier âgé de plus de 21 ans ou à toute société par actions constituée au Canada, autorisée à s'établir au Canada ou constituée dans une province du Canada. Un bail n'est accordé à un particulier que si le ministre intéressé est assuré qu'il est citoyen canadien et qu'il sera l'usufruitier du bail; un bail n'est accordé à une société que si le ministre est assuré que des citoyens canadiens détiennent au moins la moitié des actions émises par la société ou que les actions de la société sont inscrites à une bourse canadienne reconnue et que des Canadiens seront appelés à participer au contrôle financier et administratif de la société.

Lois et règlements miniers des provinces*.—Tous les terrains miniers de la Couronne situés dans les limites des diverses provinces (sauf ceux des réserves indiennes, des parcs nationaux et autres terres qui relèvent du gouvernement fédéral) sont administrés par le gouvernement provincial intéressé. La province de Québec fait exception à cette règle en administrant tous les terrains miniers, sauf ceux qui ont été cédés à des particuliers dans les cantons avant 1880; de plus, les droits miniers des terres fédérales au Québec sont administrés par la province.

Une concession de terres ne comprend plus, en aucune province, de droits miniers à l'égard du sol ou du sous-sol, sauf en Ontario et en Nouvelle-Écosse. En Ontario, ils sont expressément réservés si la concession ne les comprend pas. En Nouvelle-Écosse, aucun droit minier n'appartient au propriétaire du terrain, sauf pour le gypse, la pierre calcaire et les matériaux de construction, et le gouverneur en conseil peut déclarer comme étant des minéraux des gisements de pierre calcaire ou de matériaux de construction. La déclaration doit se fonder sur la valeur économique ou servir l'intérêt public. Dans ce cas, le privilège initial d'acquiescer les minéraux déclarés revient au propriétaire des droits superficiels qui doit se conformer aux exigences de la loi sur les mines. A Terre-Neuve, les droits miniers et de carrière sont formellement réservés. Certaines concessions anciennes en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, au Québec et à Terre-Neuve comportaient certains droits miniers. Normalement, ces droits s'obtiennent séparément par bail ou concession des services provinciaux chargés de l'application des lois et règlements miniers. Les opérations minières peuvent être ainsi classées: alluvions, minéraux en général (ou minéraux filoniens ou en couche), combustibles (charbon, pétrole et gaz) et carrières. Répartis selon ces divisions, les règlements provinciaux concernant l'industrie minière peuvent être résumés ainsi:

Alluvions.—Dans la plupart des provinces où se rencontrent des gîtes alluvionnaires, les règlements définissent la superficie du titre accordé, les conditions auxquelles celle-ci peut être acquise et conservée et les redevances à acquitter.

Minéraux en général.—Ceux-ci sont quelquefois appelés quartz, minéraux en filons ou minéraux amalgamés. Sauf en ce qui concerne la Colombie-Britannique, c'est à ce groupe que s'appliquent les lois et les règlements les plus détaillés. Toutes les provinces, sauf l'Alberta et la Saskatchewan, exigent un permis annuel de prospecteur ou de mineur pour la recherche des gîtes minéraux, ce permis étant général dans certains cas, mais limité dans d'autres. Le prospecteur peut ensuite jalonner une étendue de terrain prometteur d'une dimension spécifiée. Le Manitoba et la Colombie-Britannique n'exigent des permis que pour le jalonnement et la Colombie-Britannique n'impose aucune restriction

* Rédigé d'après la matière fournie par les gouvernements provinciaux.

quant au nombre de terrains pouvant être visés par le permis. Le claim minier doit être enregistré dans un certain délai, moyennant paiement des droits d'enregistrement, sauf au Québec, où on n'en exige pas. Un travail d'une valeur déterminée doit être exécuté sur le claim minier chaque année pendant une période allant jusqu'à dix ans; au Québec le permis de mise en valeur peut être renouvelé d'année en année et n'est pas limité à 10 ans; en Saskatchewan, la concession n'impose pas de travaux la première année. La Colombie-Britannique ne fixe pas de délai, mais des travaux de \$500, dont l'arpentage peut représenter les deux cinquièmes, doivent être exécutés et enregistrés avant l'octroi d'un bail. Au Québec, un nombre déterminé de jours-homme de travail est exigé et le surplus peut être reporté à une période subséquente et utilisé pour obtenir le renouvellement du permis. Le plus souvent, l'impôt minier consiste en redevances ou en un pourcentage des bénéfices nets des mines en production. En Saskatchewan, les règlements relatifs aux minerais non métalliques des couches inférieures déterminent la dimension et le type des terrains aliénables pour que chacun soit légalement enregistré et prévoient les frais, loyers et redevances, ainsi que les droits et obligations des détenteurs de terrains aliénés.

Combustibles.—Dans les provinces qui renferment des gisements de houille, la dimension des concessions de même que les conditions de travail et de location sont fixées par la loi. Au Québec, la recherche et la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel peuvent s'effectuer en vertu d'un permis d'exploration ou d'un bail d'exploitation; le permis s'applique pour une période de cinq ans et à une étendue inférieure à 60,000 acres, alors que le bail s'étend sur une période de 20 ans pour une superficie de moins de la moitié de celle du permis d'exploration. En Nouvelle-Écosse, le droit d'exploiter certains minéraux qui se présentent de diverses manières dans un même terrain (y compris le pétrole) peut être dévolu à différents détenteurs de permis. Des redevances sont prévues dans certains cas. Des lois ou des règlements régissent les méthodes de production. En ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel, il faut habituellement d'abord obtenir un permis d'exploration ou une réserve. Cependant, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique le détenteur du permis obtient d'ordinaire un bail, qu'il ait ou non fait une découverte. Au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les frais d'exploration sont en partie imputables sur le loyer de la première année du bail, et en Colombie-Britannique sur le loyer des deux premières années du bail. Dans les autres provinces, la découverte de pétrole ou de gaz constitue ordinairement une condition préalable à l'obtention d'un bail ou d'une concession à l'égard d'une étendue déterminée; il faut ensuite pratiquer des forages et payer un loyer, des honoraires ou des redevances sur la production.

Carrières.—Les règlements concernant les carrières définissent l'étendue des exploitations et les conditions de location ou de concession. En Nouvelle-Écosse, les dépôts de sable d'une qualité utilisable à d'autres fins que la construction et les dépôts calcaires propres à la métallurgie sont la propriété de la Couronne; les carrières de gypse appartiennent aux propriétaires des terrains. Sur les terrains publics du Québec et sur les terrains cédés à des particuliers après le premier janvier 1966, la pierre, le sable, le gravier et autres matériaux de construction appartiennent à la Couronne; les carrières situées sur des terrains cédés à des particuliers avant 1966 appartiennent encore aux propriétaires de la surface du sol. Le droit d'exploiter tous les matériaux de construction excepté le sable et le gravier peut être acquis par simple jalonnement; le droit d'exploiter des bancs de sable et de gravier est régi par des règlements. En Saskatchewan, le sable et le gravier de surface et tout le sable et gravier tirés de la première couche ou obtenus grâce à d'autres travaux de surface appartiennent au propriétaire de la surface du sol. En Alberta, le sable, le gravier, l'argile et la marne extraits en surface appartiennent au propriétaire du sol.

On peut obtenir des exemplaires des lois et règlements, ainsi que d'autres renseignements en s'adressant aux autorités provinciales intéressées.

Section 4.—Statistique de l'industrie minérale

Les rapports statistiques annuels sur la production minérale publiés par le Bureau fédéral de la statistique comprennent une revue générale des principales industries minérales, comme celles du cuivre-or, de l'argent-plomb-zinc et du nickel-cuivre, ainsi qu'une section sur les industries métallurgiques. Des renseignements supplémentaires publiés de temps à autre portent sur le personnel, les salaires et la valeur nette ajoutée par la transformation.

Les chiffres de la «valeur nette ajoutée par la transformation» des industries, inscrits au tableau 33, sont les montants reçus par les producteurs pour leurs expéditions ainsi que les sommes additionnelles obtenues quand la fonte des minerais est faite au Canada, moins le coût des fournitures, du combustible, etc. Les totaux correspondent aux sommes perçues par les diverses industries, ou au «chiffre d'affaires» de ces industries. Ces séries de données industrielles ne sont pas comparables à la série fondée sur les produits et qui figure au tableau 4, pp. 577-578, où, dans le cas du cuivre, du plomb, du zinc et de l'argent, la valeur se fonde sur les prix moyens de l'année sur les principaux marchés appliqués à la production totale des mines et fonderies, sans déduction du combustible, de l'électricité et d'autres fournitures consommées dans la transformation.

Quelques minerais et concentrés importés sont traités dans les fonderies et les affineries de métaux non ferreux du Canada, surtout en ce qui concerne l'aluminium, dont tout le minerai est importé. L'industrie de la fonte et de l'affinage entre dans la catégorie des industries manufacturières; les données qui se rapportent à cette industrie sont donc comprises avec celles de l'industrie des métaux primaires (voir le chapitre XVI sur la fabrication).

33.—Statistique principale de l'industrie minérale, par province et par industrie, 1963

Province ou territoire	Usines ou établissements	Employés	Traitements et salaires	Coût des fournitures industrielles, du combustible, de l'électricité, du transport et de la fonte	Valeur nette ajoutée par la transformation
	nombre	nombre	\$	\$	\$
Province					
Terre-Neuve.....	20	4,923	28,407,611	48,580,275	79,599,611
Île-du-Prince-Édouard.....	3	37	123,106	45,941	296,446
Nouvelle-Écosse.....	42	7,195	28,853,678	15,218,356	45,808,128
Nouveau-Brunswick.....	47	1,498	5,293,936	6,460,104	11,665,758
Québec.....	467	23,750	119,170,934	121,372,514	326,158,566
Ontario.....	544	31,591	157,397,878	107,580,900	363,843,386
Manitoba.....	77	4,415	23,883,858	7,103,696	36,677,683
Saskatchewan.....	159	2,841	17,720,649	13,602,419	224,331,834
Alberta.....	312	6,071	35,099,282	17,651,247	593,734,872
Colombie Britannique.....	212	6,938	37,273,515	54,845,855	150,768,746
Yukon.....	35	906	5,529,813	3,003,491	10,474,752
Territoires du Nord-Ouest.....	19	847	4,702,754	3,568,229	12,493,081
Canada.....	1,837	91,012	463,457,014	399,033,027	1,855,652,863

23.—Statistique principale de l'industrie minière, par province et par industrie, 1963 (fin)

Industrie	Usines ou établissements	Employés	Traitements et salaires	Coût des fournitures industrielles, du combustible, de l'électricité, du transport et de la fonte	Valeur nette ajoutée par la transformation
	nombre			nombre	
Industrie					
Métalliques	519	58,778	312,373,113	307,161,997	746,456,580
Or alluvionnaire.....	30	210	1,221,942	251,838	1,950,329
Quartz aurifère.....	122	15,120	63,095,590	27,643,451	89,258,218
Cuivre-or-argent.....	176	11,536	58,514,522	79,680,132	150,193,178
Argent-cobalt.....	21	705	3,003,602	1,364,853	5,591,773
Argent-plomb-zinc.....	61	4,635	24,885,947	55,524,972	70,252,882
Nickel-cuivre.....	26	12,110	68,080,256	26,597,731	85,523,703
Fer.....	45	9,993	65,646,688	90,328,431	215,043,674
Divers.....	35	4,488	27,924,566	25,770,789	118,642,123
Non-métalliques	149	11,773	55,767,258	49,433,361	187,133,967
Amiante.....	17	6,823	35,507,889	23,012,435	118,085,686
Feldspath, quartz et syénite éoli-tique.....	20	381	1,564,114	1,029,679	5,302,504
Gypse.....	9	680	2,876,245	2,716,050	7,129,679
Mica.....	9	12	37,660	8,617	36,936
Tourbe.....	56	1,482	3,952,234	2,708,059	8,337,289
Sel.....	11	955	4,566,968	4,455,611	17,985,528
Saponite et talc.....	4	79	276,678	173,883	661,792
Divers.....	23	1,361	6,985,473	5,433,967	29,594,554
Combustibles	731	14,743	72,021,056	38,050,873	844,336,135
Houille.....	97	8,903	35,824,266	16,741,730	54,553,347
Gaz naturel traité, pétrole et gaz naturel.....	634	5,840	36,396,790	21,318,143	789,782,788
Matériel de construction	538	5,718	23,235,587	13,377,856	77,925,591
Sable et gravier.....	331	2,266	9,240,454	3,656,391	38,880,676
Pierre.....	207	3,452	14,046,133	9,721,555	39,045,205

Section 5.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et combustibles

Le tableau 34 montre la production en 1964, dans divers pays, de certains minéraux métalliques et combustibles. Les chiffres sont extraits de l'*Annuaire statistique des Nations Unies, 1965*, qui donne la production d'une liste bien plus longue d'industries d'exploitation de mines et de carrières. Les chiffres de 1964 sont provisoires et ont été établis en convertissant les kilogrammes en onces troy pour l'or, et les tonnes métriques en onces troy pour l'argent et en tonnes courtes pour les autres métaux et combustibles.

34.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et de combustibles, 1964

NOTE.—Les tirets dans le présent tableau indiquent que l'Annuaire statistique des Nations Unies ne contenait pas de chiffres, soit que la production soit nulle, soit qu'elle soit inconnue.

Pays	Or	Argent	Cuivre	Fer	Plomb	Zinc	Charbon	Pétrole brut
	(milliers d'onces troy)		(milliers de tonnes)					
Afghanistan	—	—	—	—	—	—	124.6	—
Afrique du Sud	29,111.5	2,916.1	65.3	3,457.9	—	—	49,511.4	—
Afrique du Sud-Ouest	—	—	37.9	—	98.2	35.3	—	—
Albanie	—	—	2.9	—	—	—	—	—
Algérie	—	—	1.1	1,563.7	10.7	41.2	38.6	28,910.3
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	—
Orientale	—	—	25.4	540.1	11.0	11.0	2,579.4	—
République fédérale	108.8	11,580.7	1.8	3,082.1	53.9	122.6	157,304.2	8,458.0
Angola	—	—	—	622.8	—	—	—	997.6
Arabie Saoudite	—	—	—	—	—	—	—	94,576.1
Argentine	0.3	1,945.1	—	49.6	28.5	25.2	369.3	15,817.1
Australie	963.8	18,274.5	113.9	4,094.0	419.9	386.0	30,722.5	208.3
Autriche	—	—	1.8	1,243.4	6.6	10.8	113.5	2,965.5
Bahrein	—	—	—	—	—	—	—	2,712.8
Belgique	—	—	—	20.9	—	—	23,484.7	—
Birmanie	—	1,353.5	0.1	—	20.8	8.9	11.0	615.1
Bolivie	60.7	4,854.8 ¹	5.2 ¹	—	19.5 ¹	10.8 ¹	—	459.7
Brazil	—	—	3.1	11,243.6	—	—	1,854.1	4,798.4
Brunéi	—	—	—	—	—	—	—	3,006.6
Bulgarie	—	—	22.5	283.3	111.4	86.3	671.3	176.4
Canada ²	3,835.4	29,902.6	486.9	22,834.3	203.7	684.5	11,319.3	40,850.7
Chili	65.6	2,964.7	878.3	7,011.8	1.1	1.0	1,758.2	1,966.5
Chine	—	—	—	—	—	—	—	—
Continentale	—	—	99.2	—	110.2	110.2	—	—
Taiwan	17.7	—	1.9	—	—	—	5,542.4	9.9
Chypre	—	—	18.5 ¹	—	—	—	—	—
Colombie	365.0	131.8	—	385.8	—	—	3,306.9	9,431.4
Congo	—	—	—	—	—	—	—	—
Brazzaville	3.5	—	—	—	2.4	5.6	—	92.6
République démocratique (auparavant Léopoldville)	223.3	1,478.9	305.7	—	—	115.4	119.2	—
Corée	—	—	—	—	—	—	—	—
du Nord	—	—	11.0	—	55.1	110.2	12,345.9	—
République	75.8	405.1	0.6	377.0	3.6	2.8	10,806.4	—
Cuba	—	—	6.6	—	—	—	—	11.0
Équateur	16.9	115.7	—	—	—	—	—	406.8
Espagne	23.8	—	8.8	2,672.0	63.4	110.2	13,186.9	—
États-Unis	1,469.0	36,999.1	1,246.8	52,559.3	286.0	574.9	501,231.8	415,140.2
Finlande	22.1	607.6	38.7	338.4	2.9	86.0	—	—
France	—	—	—	21,831.3	13.0	18.8	58,456.6	3,137.2
Gabon	42.8	—	—	—	—	—	—	1,166.2
Ghana	864.9	—	—	—	—	—	—	—
Grande-Bretagne	—	—	—	4,937.3	0.2	—	216,862.1 ¹	142.2
Greenland	—	—	—	—	—	0.2	27.6	—
Guatemala	—	—	—	—	—	—	—	—
Guinée	—	—	—	422.2	—	—	—	—
Guyane (auparavant Guyane britannique)	1.9	—	—	—	—	—	—	—
Haïti	—	—	6.6	—	—	—	—	—
Honduras	3.2	3,218.3 ¹	—	—	6.0 ¹	6.2 ¹	—	—
Hongkong	—	—	—	71.7	—	—	—	—
Hongrie	—	—	0.3	207.2	1.3	3.2	4,547.0	1,985.3
Îles Fidji	101.6	—	—	—	—	—	—	—
Inde	148.0	151.1	11.0	13,684.1	5.1	6.8	68,828.3	2,438.3
Indonésie	—	—	—	—	—	—	491.6	25,719.1
Irian occidental	—	—	—	—	—	—	—	97.0
Irak	—	—	—	—	—	—	—	67,831.0
Iran	—	—	—	—	16.5	16.5	—	92,600.7
Irlande	—	—	—	—	—	—	254.6	—
Israël	—	—	10.7	—	—	—	—	219.4
Italie	—	1,061.0	1.4	509.3	36.5	120.0	520.3	2,961.9
Japon	460.2	15,966.1	117.1	1,578.5	59.6	238.7	56,139.6	724.2
Katar	—	—	—	—	—	—	—	—
Kenya	12.5	—	2.3	—	—	—	—	—
Koweït	—	—	—	—	—	—	—	117,637.5
Libéria	1.8	—	—	7,716.2	—	—	—	—
Libye	—	—	—	—	—	—	—	45,719.5 ¹
Luxembourg	—	—	—	2,080.1	—	—	—	—
Madagascar	0.5	—	—	—	—	—	—	—

Renvois à la fin du tableau, p. 641.

34.—Production mondiale de certains minéraux métalliques et de combustibles, 1964 (fin)

Pays	Or	Argent	Cuivre	Fer	Plomb	Zinc	Charbon	Pétrole brut	
	(milliers d'onces troy)		(milliers de tonnes)						
Malaisie	6.3	—	—	4,055.4	—	—	—	—	
Malaya	—	—	—		—	—	—	—	54.0
Sarawak	3.1	—	—		—	—	—	—	132.3
Maroc	—	604.4	2.0	578.7	83.2	50.5	440.9	18,226.7	
Mexique	210.0	41,731.7	57.9	1,534.4	192.7	259.7	1,407.7	270.1	
Mozambique	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nicaragua	399.1 ¹	—	10.1	—	—	—	—	—	
Nigéria	0.3	—	—	—	—	—	770.5	6,540.0	
Norvège	—	—	16.3	1,422.0	4.4	13.1	487.2	—	
Nouvelle-Calédonie	—	—	—	186.3	—	—	—	—	
Nouvelle-Guinée	—	—	—	—	—	—	—	—	
(Australie)	39.0 ¹	22.5	—	—	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande	8.9	—	—	1.1	—	—	763.9	1.1	
Oman, sous régime de traité	—	—	—	—	—	—	—	10,047.6	
Ouganda	—	—	20.9	—	—	—	—	—	
Pakistan	—	—	—	2.2	—	—	1,338.2	550.1	
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	12,654.5	2,502.2	
Pérou	85.8	37,040.9	192.4	4,791.7	162.3	254.6	122.4	3,403.9	
Philippines	425.8	852.0	66.7	858.7	0.1	2.3	126.8	—	
Pologne	—	—	18.0	815.7	42.2	166.2	129,360.6	310.9	
Portugal	21.2	—	4.9	124.6	6.2	—	489.4	—	
République Arabe Unie	—	—	—	246.8	—	—	—	7,004.1	
République centrafricaine	0.1	—	—	—	—	—	—	—	
République unie de Tanzanie	93.0	—	—	—	—	—	1.1	—	
Rhodésie du Sud	675.4	90.0	18.3	590.9	—	—	3,355.4	—	
Roumanie	—	—	—	681.2	14.0	—	6,494.8	13,663.1	
Sierra Leone	—	—	—	1,228.0 ¹	—	—	—	—	
Soudan	0.9	—	—	—	—	—	—	—	
Suède	117.5	3,121.8	17.9	17,879.5	74.4	85.2	92.6	89.3	
Suisse	—	—	—	39.7	—	—	—	—	
Surinam	8.2	—	—	—	—	—	—	—	
Swaziland	2.1	—	—	—	—	—	—	—	
Tchécoslovaquie	—	—	—	874.1	14.9	—	31,087.4	215.0	
Thaïlande	—	—	—	126.8	3.9	1.5	—	—	
Trinité et Tobago	—	—	—	—	—	—	—	7,755.9	
Tunisie	—	12.9	—	563.3	14.7	3.6	—	—	
Turquie	—	—	31.1	644.9	7.1	5.7	4,904.2	972.2	
Union des républiques socialistes soviétiques	—	—	771.6	93,279.8	396.8	451.9	450,701.9	246,480.0	
Venezuela	33.5	—	—	11,037.4	—	—	39.7	196,464.9	
Viet-Nam du Nord	—	—	—	—	—	—	3,747.9	—	
République	—	—	—	—	—	—	84.9	—	
Yougoslavie	100.5	4,038.1	89.7	868.6	112.0	72.0	1,444.0	1,983.1	
Zambie	5.0	977.4	697.0	—	14.7	51.8	—	—	
Zone neutre ²	—	—	—	—	—	—	—	21,535.9	

¹ Exportations. ² Chiffres du B.F.S. ³ Sans l'Irlande du Nord. ⁴ Y compris le Papouasie.
⁵ L'Arabie Saoudite et le Koweït se partagent cette zone.



Le saumon est un produit commercial important sur la côte ouest du Canada depuis le début des années 1880 et demeure encore aujourd'hui à la tête des produits de la pêche au pays. Les pêcheurs commerciaux en prennent à eux seuls de 16 à 22 millions chaque année à l'époque de la montaison vers plus de 1,300 rivières et cours d'eau qui coulent le long de la côte déchiquetée de la Colombie-Britannique. Véritable corne d'abondance, l'industrie du saumon, si elle est bien exploitée, promet de prodigieuses ressources aux Canadiens.

CHAPITRE XIV.—PÊCHES ET FOURRURES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La pêche.....	643	Sous-section 2. Les gouvernements provinciaux.....	661
SECTION 1. L'EXPANSION DE LA PÊCHE MARITIME AU CANADA.....	643	Partie II.—Les fourrures.....	669
SECTION 2. PÊCHE DE COMMERCE ET MISE EN MARCHÉ, 1965.....	646	SECTION 1. L'INDUSTRIE DES FOURRURES...	669
SECTION 3. STATISTIQUE DE LA PÊCHE.....	648	SECTION 2. STATISTIQUE DES FOURRURES...	673
Sous-section 1. Production primaire.....	648	Sous-section 1. Production et commerce des fourrures.....	673
Sous-section 2. Les produits de la pêche..	651	Sous-section 2. Préparation des fourrures..	677
SECTION 4. LES GOUVERNEMENTS ET LA PÊCHE.....	654	SECTION 3. LES RESSOURCES PROVINCIALES ET TERRITORIALES EN FOURRURES ET LEUR GESTION.....	678
Sous-section 1. Le gouvernement fédéral..	656		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LA PÊCHE*

Section 1.—L'expansion de la pêche maritime au Canada

Les grands bancs poissonneux de la côte atlantique du Canada ont été d'une importante valeur économique dès les premiers temps de la colonisation du continent nord-américain. Actuellement, les plus grosses prises se font dans les eaux qui, les premières, ont attiré les Européens à la fin du quinzième siècle. La morue y abondait à tel point qu'on pouvait la retirer de la mer à pleins paniers, rapportait Jean Cabot à sa rentrée en Angleterre d'un voyage qu'il fit en 1497 à la recherche de terres nouvelles pour le compte de Henri VII. La morue salée était alors un aliment de luxe en Angleterre où elle était vendue 50 shillings le quintal en comparaison de 4 shillings 8 pence pour la viande. Il y avait aussi, pour la morue séchée, des marchés sûrs dans les pays chauds de la Méditerranée où les aliments riches en protéines et pouvant être conservés étaient rares et, par voie de conséquence, il y avait un avantage à envoyer des bateaux de pêche à 2,000 milles en mer capturer les riches réserves de morue au large de Terre-Neuve.

Dès le début, la concurrence a été vive entre les flottilles d'Angleterre, de France, d'Espagne et du Portugal, mais l'Angleterre est parvenue dans la suite à l'emporter sur ses concurrents notamment dans la pêche côtière. Les Français ont été refoulés vers les bancs hauturiers et les régions les plus éloignées du golfe Saint-Laurent, tandis que l'Espagne et le Portugal ont été graduellement éliminés par l'activité énergique des Anglais.

D'importantes bases de pêche ont été d'abord établies par les colons en Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse a pris de l'importance comme base opérationnelle après le déplacement de la population de la Nouvelle-Angleterre au milieu du dix-huitième siècle. Cependant, les efforts en vue de créer des établissements côtiers à Terre-Neuve comme bases d'opérations ont été découragés par les Anglais et l'expédition de flottilles de pêche

* Les 1^{re} et 2^e sections et la 1^{re} sous-section de la section 3 ont été rédigées par le Service de l'information et de la consommation, ministère des Pêcheries, Ottawa.

a continué de l'Angleterre à Terre-Neuve jusqu'à ce que l'installation d'immigrants dans cette île eût été enfin décidée au commencement du dix-neuvième siècle et que l'influence d'une population fixe se fit sentir dans l'industrie.

L'accès aux installations côtières de l'Amérique du Nord britannique pour l'obtention de la boîte et d'autres fournitures et la salaison des prises a été pendant longtemps un sujet de discussion entre les pays intéressés à la pêche dans l'Atlantique Nord, notamment entre la Grande-Bretagne, d'une part, et la France et les États-Unis, d'autre part. Le traité de Versailles (1783) confirma les droits de la France sur Saint-Pierre-et-Miquelon et lui enleva quelques-uns de ses droits de pêche, mais non tous, au large de Terre-Neuve. L'activité des Français s'est étendue aux bancs hauturiers au milieu du dix-neuvième siècle grâce à des subventions et à l'intensification de la pêche à la palangre ou à la corde, mais Terre-Neuve a riposté en restreignant, par des règlements, la vente de la boîte aux pêcheurs étrangers. Ainsi, les droits de pêche de la France dans certaines parties de la côte de Terre-Neuve ont continué à créer des problèmes jusqu'au jour où, au début du siècle actuel, l'Angleterre les a achetés.

Le traité de Versailles a, de plus, imposé des restrictions aux installations de pêche des États-Unis en Nouvelle-Angleterre et la Convention de 1818 a limité les droits américains dans les eaux territoriales des colonies britanniques à ceux ne concernant que «les abris et la réparation des dommages, l'acquisition du bois et l'approvisionnement en eau». Ces restrictions ont été la source de nombreux conflits suscités par les commerçants de la Nouvelle-Écosse en vue d'enrayer la contrebande. Cependant, le conflit relatif aux droits de pêche des États-Unis a été réglé par le traité de réciprocité (1854-1866) et le traité de Washington (1873-1885). En vertu d'un *modus vivendi* négocié en 1888, les pêcheurs américains, moyennant le prix d'un permis, ont été autorisés à pénétrer dans les ports canadiens et terre-neuviens pour l'achat de fournitures, le transbordement des prises et l'embarquement des équipages. Cet accord a duré jusqu'en 1918; un traité destiné à remplacer cet accord «temporaire» n'a jamais été conclu. Dans l'intervalle, la principale source de conflit avec les États-Unis a disparu avec le déclin de l'industrie du poisson salé en Nouvelle-Angleterre. Au Canada et à Terre-Neuve, toutefois, le poisson salé et le poisson séché, — la morue principalement, le hareng et le maquereau étant d'égale importance dans certaines régions, — sont demeurés le produit principal de l'industrie de la pêche jusqu'aux années 1940. La production de la morue séchée salée provenant des pêches de la côte atlantique a atteint un sommet dans les années du siècle dernier et marqué un recul consécutif à la disparition des voiliers et au fléchissement des marchés des Antilles et d'autres pays méridionaux. Ce recul a été suivi d'une concurrence croissante d'autres produits alimentaires et de nouveaux débouchés de poisson frais.

Une renaissance temporaire de l'industrie de la morue séchée salée s'est produite durant la Première Guerre mondiale, mais dès le lendemain les producteurs de la région atlantique, notamment à Terre-Neuve, durent s'assurer de nouveaux marchés quand les flottilles européennes se sont remises à l'œuvre. Le poisson terre-neuvien a été expédié aux Antilles où la concurrence avec la Nouvelle-Écosse, leur fournisseuse traditionnelle, a fait baisser les prix de 50 p. 100 entre 1926 et 1939, avec des conséquences désastreuses pour les pêcheurs des deux provinces. Une autre période de renaissance est apparue durant la Seconde Guerre mondiale, mais vers 1945 l'industrie du poisson congelé commença sa poussée ascendante et le commerce de la morue séchée déclina constamment dans le même temps.

L'expansion des pêches commerciales sur la côte du Pacifique est d'origine plus récente que celle de l'industrie sur la côte de l'Atlantique. Il a fallu d'abord coloniser cette partie du pays et l'exploitation des ressources piscicoles sur un pied commercial ne s'est développée qu'au milieu du XIX^e siècle. L'industrie a crû et s'est étendue rapidement grâce à la modernisation des méthodes et des transports. La poussée des chemins de fer transcontinentaux jusqu'à la Colombie-Britannique en 1885 a ouvert les marchés populeux du Canada de l'Est au saumon et au flétan frais et congelés du Pacifique. Vers la fin du siècle, la pêche du flétan a progressé à vive allure et a gagné la haute mer. Les besoins en boîte de la pêche du flétan ont à leur tour permis à la pêche du hareng de se développer sur une très grande échelle.

Les progrès de l'industrie de la pêche au Canada, au cours du siècle, ont été caractérisés par un changement des principales méthodes de conservation et d'entreposage du poisson et des crustacés et mollusques, l'accent se portant sur la mise en conserve, la réfrigération et la congélation plutôt que sur la salaison. La mise en conserve du poisson a été introduite au Canada vers 1840 lorsque les conserveries de saumon et de homard furent construites dans certains endroits des provinces Maritimes. La mise en conserve du homard a pris une importance considérable dans les années 1870 et a crû à un rythme vertigineux, le nombre de conserveries passant de 44 en 1873 à un sommet de 917 en 1900. Plus tard, la concurrence et la situation économique ont occasionné une réduction graduelle de la production, qui s'est accentuée tout récemment avec l'emploi de l'avion pour le transport de homards vivants vers les marchés du Canada central, des États-Unis et de l'Europe. Aujourd'hui, il ne reste que 50 conserveries environ, mais le homard en conserve, qui comprend la chair de homard traitée à la chaleur, la chair fraîche et congelée, demeure le produit le plus précieux des conserveries dans les provinces de l'Atlantique, bien qu'il y ait au Nouveau-Brunswick une industrie importante de la conserverie de jeunes harengs appelés sardines dans le commerce.

La mise en conserve de saumon en Colombie-Britannique a débuté aux environs de 1870 avec l'aide de particuliers et de firmes qui avaient acquis de l'expérience dans la conserve du homard sur la côte de l'Atlantique. Les conserveries, installées à l'embouchure de rivières et de criques où le saumon était capturé, ont augmenté rapidement en nombre et en production; en 1917 il en existait 94 en activité, produisant annuellement plus de 1,500,000 caisses. Cependant, la conserverie du saumon s'est vite transformée en un faisceau d'entreprises caractérisées par un haut degré de mécanisation et, conséquemment, par l'emploi d'une main-d'œuvre réduite. Il en est résulté un groupement des conserveries et la croissance de grandes entreprises commerciales, de sorte qu'il n'existe que 20 conserveries environ en exploitation aujourd'hui.

L'évolution des techniques de prélèvement des filets et de congélation rapide et l'amélioration des moyens de transport ont donné une forte impulsion à l'industrie du poisson congelé durant l'entre-deux guerres, mais la rareté de capitaux et les restrictions imposées à l'utilisation de la palangre ont retardé sa croissance. Un certain progrès a été réalisé surtout en Nouvelle-Écosse, qui a réussi à accroître les ventes de filets de poisson de fond réfrigérés, de homards vivants et d'autres espèces de poisson. Les bases de traitement et de pêche ont été groupées dans les grands ports tels que Halifax et Lunenburg. La concentration des opérations dans les grands ports a aussi caractérisé l'industrie en Colombie-Britannique durant la période, mais la mécanisation et l'intégration commerciale ont devancé les pêches de la côte atlantique. Une méthode progressive et le groupement des usines et des entreprises ont permis les investissements importants nécessaires. Le syndicalisme est devenu un autre facteur important dans l'industrie de la Colombie-Britannique durant la Seconde Guerre mondiale.

Après la guerre, l'industrie de l'Atlantique a inauguré des programmes intensifs en vue d'accroître sa productivité. Aidés par un relâchement des restrictions de l'État relatives à l'emploi des chalutiers, les sociétés de pêche ont investi dans la construction ou l'acquisition de grands bateaux en remplacement des doris vieux style ou des goélettes surannées utilisés dans la pêche côtière. Des congélateurs ont été installés pour le conditionnement de quantités croissantes de poisson de fond vendu frais par les chalutiers et les pêcheurs de la côte. Des subventions plus fortes des gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont aidé à construire de nombreux nouveaux chalutiers dans les chantiers maritimes du Canada. Après l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération canadienne en 1949, la production de morue salée a cédé le pas rapidement au poisson frais et congelé, dans cette nouvelle province, grâce aux programmes de travaux publics, à l'aide financière à l'industrie et aux

pêcheurs et à de vastes projets de mise en valeur et de recherches. D'autres mesures d'aide à l'industrie, comportant un partage des frais relatifs à de tels projets entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ont été appliquées aux termes de la «loi sur le développement de la pêche» adoptée en 1966 (voir p. 655).

Section 2.—Pêche de commerce et mise en marché, 1965

En 1965, le volume et la valeur des prises débarquées, ainsi que les exportations et les recettes des pêcheurs ont touché des chiffres sans précédent. Les pêches commerciales du Canada, industrie qui a aidé aux premières initiatives au chapitre du développement de la civilisation en Amérique du Nord, demeurent une source précieuse d'aliments et d'autres produits pour les marchés intérieur et extérieur et procurent à de nombreux Canadiens un robuste et rémunérateur moyen de subsistance. Les répercussions socio-économiques de cette industrie sont, bien entendu, de la plus haute importance dans les régions côtières ou lacustres où pêchent constamment quelque 80,000 pêcheurs, dont le nombre n'a pas beaucoup varié durant la dernière décennie. Le nombre de personnes, 15,000 environ, employées dans les usines de traitement du poisson a de même très peu varié.

Fondée sur la morue, le hareng, le saumon et le homard,—produits en grande demande sur les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Europe,—l'industrie de la pêche au Canada, au milieu des années 1960, profite des avantages d'une technologie avancée et d'un accroissement des investissements dans l'outillage nécessaire à la pêche et au traitement du poisson. En 1965, la valeur marchande de tous les produits de la pêche a surpassé les 300 millions de dollars pour la première fois, ce qui, ajouté à des expéditions de 213 millions, chiffre sans précédent, situe le Canada en seconde place après le Japon, comme pays exportateur de poisson. Des prises de toutes les espèces de la faune marine formant un total de 2,400 millions de livres, chiffre jamais atteint auparavant, ont, suivant une estimation, rapporté aux pêcheurs 153 millions de dollars. Ces chiffres ont été atteints en dépit d'une âpre concurrence de la part d'autres pays pêchant dans les mêmes eaux et utilisant des bateaux à moteur plus puissants et plus lourdement mécanisés. Cependant, un programme de construction et de mécanisation de bateaux de pêche est en cours au Canada, qui fera disparaître bientôt ce désavantage dont souffre le pêcheur canadien.

En général, l'année 1965 a été bonne pour les pêcheurs de commerce. Tant en quantité qu'en valeur, l'augmentation sur 1964 a été de 3 p. 100 environ, bien qu'elle n'ait pas profité à tous les secteurs de l'industrie. En Colombie-Britannique les quantités débarquées ont été inférieures à celles de 1964, mais sur la côte atlantique les résultats ont été très bons. Il n'y a pas eu de changements importants dans les pêches en eau douce.

La pêche du saumon en Colombie-Britannique n'a produit que 86 millions de livres, une des prises les plus faibles enregistrées jusqu'ici, et la mise en conserve du saumon a donné 913,000 caisses au regard de 1,255,000 l'année précédente. Le seul point important dans la pêche du saumon a été l'utilisation de la ligne traînante pour la pêche du saumon argenté (coho). Les débarquements de flétan ont été légèrement inférieurs à ceux de 1964 mais les prix versés aux pêcheurs ont été en moyenne de 34 cents la livre, chiffre sans précédent et la valeur débarquée a atteint un sommet jamais encore déclaré, soit \$12,600,000. Les prises de harengs durant l'année ont fléchi de 12 p. 100 par rapport à 1964, mais les recettes accrues des pêcheurs ont augmenté légèrement la valeur des débarquements au regard de l'année précédente. Une grève des pêcheurs de harengs durant un mois et demi au début de la saison d'hiver a contribué au fléchissement de la production. La pêche des poissons de fond autres que le flétan a continué de s'étendre en 1965; la quantité débarquée a été de 39 millions de livres, avance de 30 p. 100 sur l'année précédente.

Sur la côte atlantique, les débarquements ont totalisé 1,650 millions de livres qui ont rapporté aux pêcheurs 94 millions de dollars, soit des augmentations respectives de 150 millions de livres et de 10 millions de dollars de la production et de la valeur. La chèvre ou poisson rouge, la plie et le hareng ont été les espèces dont la quantité pêchée a crû fortement; ils ont, avec la pétoncle et le homard, été comptables de la majeure partie de l'augmentation en valeur. Les débarquements et leurs valeurs ont été plus fortes qu'en 1964 dans chaque province de la région atlantique, bien que certains groupes de pêcheurs, notamment ceux des côtes dans quelques régions de Terre-Neuve et les pêcheurs de homard dans le détroit de Northumberland, aient fait de moins bonnes captures et moins de recettes. A Terre-Neuve, des débarquements fortement réduits de morue et de homard côtiers ont été plus que compensés par des prises importantes de plies, de chèvres, de turbots et de harengs. En Nouvelle-Écosse, les débarquements ont crû de 14 p. 100, grâce aux prises abondantes de morues, de chèvres, de harengs et de pétoncles; la valeur débarquée a crû de 18 p. 100. La plus grande partie de l'augmentation des prises au Nouveau-Brunswick est imputable à des débarquements plus importants de harengs. L'Île-du-Prince-Édouard et le Québec ont été les seules provinces à déclarer de plus fortes prises de homards qu'en 1964, le total débarqué ayant crû de 15 p. 100 et de 8 p. 100, respectivement, et la valeur, de 30 p. 100 dans chacune des deux provinces.

Durant plusieurs années, la production primaire de l'industrie de la pêche au Canada a été remarquablement stable et ne s'est pas beaucoup éloignée du million de tonnes dans les dernières années. Chaque année une diminution des débarquements d'une espèce ou d'un groupe d'espèces a été généralement compensée par un accroissement des prises d'autres espèces, la production totale demeurant la même. En outre, certes, plusieurs espèces importantes sont l'objet d'un contrôle administratif qui empêche les quantités prises chaque année de beaucoup varier. Les exigences des marchés ont, toutefois, augmenté peu à peu mais constamment, surtout en Amérique du Nord. La population du continent a augmenté d'environ dix millions depuis cinq ans. Durant cette période la consommation annuelle de produits de la pêche, par personne, a été de 12 livres environ, de sorte que ces dix millions de personnes ont créé une demande d'environ 120 millions de livres de poisson traité ou 250 millions de livres de matières premières sous forme de poissons et de crustacés et mollusques. Cette action conjuguée d'une offre relativement inexpansive et d'une demande croissante a eu pour conséquence une augmentation constante du niveau des prix des produits de la pêche; en 1965, la valeur des exportations de tous les produits de la pêche a été de 213 millions de dollars; en 1964 elle s'élevait à 202 millions et en 1961, à 143 millions. Ainsi, en cinq ans la valeur de ces exportations a crû de 50 p. 100 environ.

Les États-Unis demeurent le marché le plus important pour les produits canadiens de la pêche, les ventes à ce pays en 1965 constituant 70 p. 100 environ de la valeur globale des exportations de ces produits. Ce fort pourcentage tient en partie à ce qu'une proportion importante des exportations aux États-Unis se compose de produits très chers tels que le homard non décarapacé et la chair de homard, la pétoncle, l'espadon, le poisson blanc ou corégone, la truite de lac et le saumon. Presque toutes les exportations canadiennes de produits frais et congelés provenant des provinces de l'Atlantique et de l'intérieur et une importante proportion des produits de la Colombie-Britannique sont vendues dans ce pays.

Les exportations vers les pays européens dans les dernières années ont varié d'un cinquième à un tiers environ de la valeur des exportations vers les États-Unis. En raison de la diminution graduelle des exportations de poisson salé vers les marchés traditionnels d'Espagne, du Portugal et d'Italie, les produits de l'industrie de la Colombie-Britannique l'ont emporté sur le marché. En 1965, les exportations canadiennes de produits de la pêche vers l'Europe ont été évaluées à \$39,400,000 dont \$22,800,000 représentent la part de la Colombie-Britannique. Récemment les ventes de saumon en conserve ont constitué plus de 50 p. 100 du total des exportations de poisson vers l'Europe; le sommet a été atteint

en 1964 lorsque ce produit a représenté 55 p. 100 d'un total de 46 millions de dollars. Les prises réduites de saumon en 1965 ont influé sur les exportations de produits en conserve durant la même année, la valeur exportée totale étant de \$18,600,000 dont \$10,800,000 représentent la valeur du saumon exporté vers la Grande-Bretagne.

La région des Caraïbes est un débouché pour les espèces à bon marché et d'un apprêt peu coûteux pour répondre aux besoins d'une population dont le pouvoir d'achat est relativement faible. Les produits traditionnels sont la morue, le maquereau, le gasparot et le hareng salés. Les exportations vers cette région en 1965 ont valu \$17,400,000 et ont peu varié quant à la valeur ou à la composition depuis plusieurs années, bien que durant l'année les relations commerciales aient subi, sur quelques marchés, des interruptions causées par des perturbations de caractère politique.

Section 3.—Statistique de la pêche

L'exposé relatif à la pêche commerciale et à l'écoulement des prises, qui figure à la section précédente, porte sur la situation en 1965 et renferme des chiffres estimatifs pour cette année-là. Toutefois, au moment de la rédaction du présent chapitre, les plus récentes données statistiques détaillées dont on disposait à l'égard de la production primaire et de produits du poisson étaient celles de 1964 qui figurent dans les sous-sections qui suivent.

Sous-section 1.—Production primaire

La valeur de la prise de 1964 sur la côte de l'Atlantique a été très élevée; elle a totalisé \$87,455,000, augmentation de 15 p. 100 sur celle (\$76,174,000) de 1963, et de 26 p. 100 sur la moyenne quinquennale (\$69,228,000) de 1960 à 1964. La prise de homards a légèrement diminué en 1964 en comparaison de l'année précédente, mais elle a eu quand même la plus grande valeur, soit \$24,244,000; la morue, d'une valeur de \$22,055,000, est venue au second rang.

Pour la troisième année de suite la valeur des prises par les pêcheurs terre-neuviens a été considérablement plus élevée. La valeur globale des débarquements de toutes les espèces s'est chiffrée à \$21,978,000 dont \$13,691,000 pour la morue. Les débarquements de morue totalisant 369,601,000 livres ont été, de même que ceux de chèvre et d'aiglefin, moins importants que ceux de 1963.

La valeur des débarquements de poisson, de crustacés et de mollusques par les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse en 1964 a été de \$40,977,000, chiffre sans précédent surpassant de 17 p. 100 la production de 1963. Le homard et les pétoncles dont les débarquements se sont élevés à \$11,996,000 et \$7,025,000 respectivement, demeurent les plus importantes espèces, du point de vue revenu pour les pêcheurs. L'aiglefin a occupé le troisième rang, rapportant \$5,394,000 et a été suivi de la morue, de l'espadon, des plies et soles, du colin (goberge) et du flétan. Les pêcheurs du Nouveau-Brunswick ont aussi, en 1964, débarqué des prises plus importantes qu'en 1963, quoique l'augmentation n'ait pas été très spectaculaire. Le homard, le hareng et la morue ont été les sources les plus importantes de revenu des pêcheurs, répondant pour \$7,438,000 d'une valeur totale de \$10,277,000. La capture du hareng, qui varie grandement chaque année, a donné 150,792,000 livres en 1964 au regard de la moyenne quinquennale de 1960-1964 (116,660,000). En 1964, les recettes des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard se sont élevées à \$5,642,000, soit 26 p. 100 de plus qu'en 1963. Le homard, à \$4,212,000, a constitué 75 p. 100 du total et les huîtres, à \$370,000, ont occupé le deuxième rang. Il y a eu peu de changement entre les débarquements de 1964 et ceux de 1963 au Québec; la valeur des prises de morue a accusé un recul qui a été compensé par une avance de la valeur de la chèvre (poisson rouge).

La valeur des débarquements en Colombie-Britannique en 1964 a été de \$48,301,000, soit 19 p. 100 de plus qu'en 1963 mais moins que le chiffre de 1962. Le saumon constituant plus de la moitié du total, les fluctuations annuelles des prises des diverses espèces de saumon ont influé sensiblement sur la valeur globale des prises. En 1964, les débarquements de toutes les espèces de saumon ont atteint 124,198,000 livres au regard de 119,324,000 livres la saison précédente. Le kéta (chum), le quinnat (spring), l'argenté (coho) et le sockeye ont tous été pris en plus grande quantité. D'autre part, les débarquements de harengs ont diminué de 12 p. 100 et ont représenté une valeur de \$6,167,000. Les débarquements de fletan ont aussi été inférieurs mais le prix unitaire plus élevé a fait augmenter la valeur de \$3,249,000 à \$3,309,000. En 1964, la prise de 249,000 livres de thon a été bien inférieure à la prise sans précédent de 487,000 livres en 1962.

1.—Débarquements de poisson de mer et d'eau douce, par province, 1960-1964

NOTA.—Les chiffres de 1918-1959 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à compter de l'édition de 1947.

Province ou territoire	1960 ^r	1961 ^r	1962 ^r	1963 ^r	1964 ^p
QUANTITÉ					
(milliers de livres)					
Terre-Neuve.....	573,771	503,079	549,341	594,061	583,381
Île-du-Prince-Edouard.....	42,283	36,664	37,630	38,464	41,015
Nouvelle-Ecosse.....	428,840	439,662	435,903	427,127	514,703
Nouveau-Brunswick.....	232,682	147,925	204,811	234,888	254,027
Québec.....	98,851	109,174	183,443	132,773	133,733
Ontario.....	47,000	54,951	63,780	54,842	43,508
Manitoba.....	31,944	30,658	36,105	35,738	23,836
Saskatchewan.....	14,530	14,515	14,999	14,089	14,306
Alberta.....	15,852	11,317	9,025	8,509	12,751
Colombie-Britannique.....	335,040	635,550	686,918 ¹	772,859 ¹	713,229 ^{1,2}
Territoires du Nord-Ouest.....	5,613	6,676	6,544	6,347	5,960
Total.....	1,826,966	1,989,171	2,478,199	2,330,897	2,345,249
Poisson de mer.....	1,703,892	1,866,098	2,041,168	2,196,270	2,234,769
Poisson d'eau douce.....	123,094	123,073	137,031	123,827	110,480
VALEUR					
(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	15,713	14,717	17,222	20,086	21,978
Île-du-Prince-Edouard.....	4,478	4,173	4,361	4,462	5,642
Nouvelle-Ecosse.....	25,231	27,152	30,928	35,145	40,977
Nouveau-Brunswick.....	9,320	7,899	9,182	9,320	10,277
Québec.....	4,390	4,669	5,534	5,879	5,894
Ontario.....	4,983	5,746	6,341	5,498	5,222
Manitoba.....	3,867	3,174	4,229	4,356	3,720
Saskatchewan.....	1,367	1,385	1,478	1,300	1,480
Alberta.....	1,159	883	714	676	799
Colombie-Britannique.....	27,962	38,778	49,067 ¹	40,466 ¹	48,526 ^{1,2}
Territoires du Nord-Ouest.....	790	675	869	796	808
Total.....	99,170	109,951	128,915	127,964	145,133
Poisson de mer.....	86,405	96,800	115,570	114,687	132,432
Poisson d'eau douce.....	12,765	12,451	13,345	13,297	12,701

¹ Comprend le fletan débarqué aux ports américains au Yukon.

² Comprend 930,000 livres d'une valeur de \$25,000

2.—Quantité et valeur des principales prises commerciales, 1963 et 1964

Région et espèces	Quantité débarquée ¹		Valeur débarquée ²	
	1963 ³	1964	1963 ³	1964
	(milliers de livres)		(milliers de dollars)	
Côte de l'Atlantique				
Poissons de fond	1,002,773	1,021,392	36,256	40,195
Poisson-chat.....	2,950	3,248	91	99
Morue.....	609,722	571,412	20,997	22,055
Pilè et sole.....	125,647	161,856	3,994	5,236
Aiglefin.....	90,981	106,311	4,915	6,223
Merluche.....	18,425	18,608	518	574
Flétan.....	4,926	4,560	1,600	1,446
Colin (goberge).....	56,580	56,957	1,712	1,832
Chèvre (poisson rouge).....	83,274	80,186	2,219	2,170
Autres.....	10,268	18,256	310	555
Poissons pélagiques et d'estuaire	317,011	283,807	9,129	10,888
Gasparot.....	11,320	10,511	182	150
Hareng.....	252,703	312,893	3,084	3,210
Maquereau.....	17,199	23,911	704	949
Saumon.....	4,052	4,533	1,834	2,073
Sardine.....	"	"	"	"
Eperlan.....	3,147	4,141	227	315
Espadon.....	12,589	11,855	2,594	3,561
Autres.....	16,001	15,973	504	630
Mollusques et crustacés	73,604	90,823	28,289	32,621
Palourdes.....				
Quahaugs.....	423	304	24	16
Myes.....	2,196	2,911	111	158
Homard.....	44,373	41,881	21,284	24,244
Huitres.....	4,286	3,828	478	461
Pétoncles.....	16,217	16,662	6,256	7,278
Autres.....	6,109	25,217	136	464
Autres.....	2,400	3,751
Total, côte de l'Atlantique	76,174	87,455
Côte du Pacifique				
Poissons de fond	54,671	57,361	9,656	10,083
Morue.....	6,756	12,009	414	722
Flétan.....	37,274	33,292	8,249	8,300
Morue lingue.....	3,238	3,797	379	384
Morue charbonnière.....	597	947	104	187
Sole.....	5,686	6,069	359	400
Autres.....	1,120	1,247	51	54
Poissons pélagiques et d'estuaire	636,895	636,324	29,453	36,666
Hareng.....	572,202	505,287	6,477	6,187
Saumon.....	119,324	124,198	22,790	30,244
Kéta (Chum).....	16,414	25,914	1,969	5,061
Argenté (Coho).....	23,071	28,588	6,668	9,266
Rose (Pink).....	59,699	36,447	6,073	4,063
Sockeye.....	11,853	22,922	4,034	8,257
Quinnat (Spring).....	9,143	12,098	4,020	5,546
Autres.....	145	284	36	68
Autres.....	5,369	6,839	186	257
Mollusques et crustacés	21,124	18,613	1,429	1,527
Palourdes.....				
Jaune (butter), amande de mer (little neck), couteau (razor), etc.....	3,147	1,575	103	59
Crabes.....	3,405	4,351	405	609
Huitres.....	12,768	11,509	635	588
Crevettes (grises et rose).....	1,788	1,062	284	161
Autres.....	16	126	2	20
Autres.....	54	176
Total, côte du Pacifique	40,492	48,436

Renvois à la fin du tableau, p. 651.

2.—Quantité et valeur des principales prises commerciales, 1963 et 1964 (fin)

Région et espèces	Quantité débarquée ¹		Valeur débarquée ²	
	1963 ³	1964	1963 ³	1964
	(milliers de livres)		(milliers de dollars)	
Eaux intérieures				
Poissons d'eau douce	110,241	93,894	12,636	12,101
Bar.....	1,997	1,849	277	285
Barbue.....	1,512	1,243	239	202
Hareng de lac (cisco).....	2,375	1,993	77	63
Perebe.....	19,488	10,537	1,503	1,805
Doré (jaune).....	10,115	11,652	3,715	2,916
Brochet.....	8,357	8,073	409	397
Doré (noir).....	5,406	4,442	1,172	917
Esturgeon.....	394	438	234	228
Traite.....	3,517	3,384	478	464
Tullibee.....	8,160	13,778	624	835
Poisson blanc.....	25,279	22,954	3,387	3,459
Autres.....	17,641	13,551	521	530
Autres	13,606	16,230	661	614
Total, eaux intérieures	123,847	110,174	13,297	12,715
Total général	129,943	148,606

¹ Sans les foies. ² Foies et produits du foie compris. ³ Compris dans «hareng». ⁴ Comprend les prises canadiennes débarquées aux ports américains.

3.—Personnel de la pêche, par province, 1962-1964

Province ou territoire	Pêche maritime			Pêche intérieure		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
	(nombre)					
Terre-Neuve.....	19,817	21,407	22,615	—	—	—
Ile-du-Prince-Edouard.....	3,367	3,372	3,329	—	—	—
Nouvelle-Ecosse.....	12,711	13,467	13,333	—	—	—
Nouveau-Brunswick.....	6,016	5,333	5,790	157	144	150
Québec.....	3,786	3,674	3,512	1,031	858	781
Ontario.....	—	—	—	2,993	3,271	2,952
Manitoba.....	—	—	—	5,614	5,837	5,642
Saskatchewan.....	—	—	—	1,850	1,827	2,010
Alberta.....	—	—	—	4,563	5,117	4,211
Colombie-Britannique.....	16,437	16,624	13,300	—	—	—
Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	—	476	453 ^r	438
Total	62,134	64,377	61,879	16,684	17,307^r	16,184

Sous-section 2.—Les produits de la pêche

D'après les relevés sur les denrées effectués par le Bureau fédéral de la statistique, la valeur globale des produits du poisson de mer et d'eau douce, à tous les niveaux de l'industrie, s'est élevée à \$293,460,000 en 1964, soit une augmentation de 12.7 p. 100 sur 1963, et la valeur la plus considérable jamais enregistrée. Le plus clair de l'augmentation sur 1963 s'est produit dans les provinces de l'Atlantique.

4.—Valeur de tous les produits de la pêche, par province, 1960-1964

NOTA.—Les chiffres de 1917-1959 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à compter de l'édition de 1922-1923. Les totaux par période de cinq ans, depuis 1870, figurent à la p. 615 de l'édition de 1956.

Province ou territoire	1960	1961	1962	1963 ^a	1964
(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	33,783	33,119	33,883	43,797	46,591
Ile-du-Prince-Edouard.....	7,261	6,046 ^a	6,403	6,608	8,293
Nouvelle-Ecosse.....	51,753	54,889 ^a	67,380	77,721	90,531
Nouveau-Brunswick.....	33,130	26,379 ^a	33,087	33,424	32,223
Québec.....	7,622	8,131	10,625	19,821	11,406
Ontario.....	5,606	6,464	6,009	6,192	5,875
Manitoba.....	7,035	6,214	7,979	7,563	6,885
Saskatchewan.....	2,830	3,166	3,115	2,711	3,082
Alberta.....	2,021	1,701	1,234	1,125	1,122
Colombie-Britannique.....	53,983	78,758	100,057 ^a	80,114 ^d	97,940
Territoires du Nord-Ouest.....	1,075	1,179	1,231	1,330	1,215
Total^b.....	198,045	222,879	260,986	260,311	292,460
Poisson de mer.....	178,750	203,568	240,694	240,719	274,496
Poisson d'eau douce.....	19,295	19,311	20,292	19,592	18,964

¹ Comprend les prises canadiennes débarquées aux ports américains.

² Le total ne concorde pas avec la somme des chiffres provinciaux parce qu'on a supprimé le double emploi découlant des expéditions interprovinciales.

5.—Valeur marchande de tous les produits de la pêche¹
par région et espèce, 1963 et 1964

Région et espèces	1963 ^a	1964
(milliers de dollars)		
Côte de l'Atlantique		
Poissons de fond.....	91,484	96,731
poisson-chat.....	301	343
Morue.....	48,914	46,764
Plie et sole.....	10,359	12,138
Aiglefin.....	12,979	15,562
Merluche.....	823	1,182
Flétan.....	2,167	2,040
Colin (goberge).....	4,394	4,910
Chèvre (poisson rouge).....	4,314	4,850
Autres.....	7,243	8,952
Poissons pélagiques et d'estuaire.....	26,236	26,289
Gasparot.....	271	289
Hareng.....	6,566	7,090
Maquereau.....	1,674	1,771
Saumon.....	2,682	3,625
Sardine.....	9,852	7,424
Eperlan.....	357	409
Espadon.....	3,733	4,650
Autres.....	1,101	1,061
Mollusques et crustacés.....	38,378	47,289
Palourdes.....		
Qushaugs.....	34	59
Myes.....	272	273
Homard.....	26,253	32,223
Huitres.....	683	629
Pétoncles.....	10,777	12,702
Autres.....	359	1,323
Autres.....	4,497	6,317
Total, côte de l'Atlantique.....	160,605	176,566

Renvois à la fin du tableau, p. 653.

5.— Valeur marchande de tous les produits de la pêche¹
par région et espèce, 1963 et 1964 (fin)

Région et espèces	1963 ²	1964
	(milliers de dollars)	
Côte du Pacifique		
Poissons de fond	12,679	12,873
Morue.....	705	1,160
Flétan ²	10,541	10,104
Morue lingue.....	517	569
Morue charbonnière.....	163	273
Sole.....	643	662
Autres.....	110	105
Poissons pélagiques et d'estuaire	62,330	78,964
Hareng.....	11,697	11,561
Saumon.....	48,898	63,044
Kéta (Chum).....	4,566	7,196
Argenté (Coho).....	11,577	16,376
Rose (Pink).....	18,650	12,553
Sookeye.....	8,499	18,231
Quinnat (Spring).....	5,435	7,662
Autres.....	671	1,096
Autres.....	1,785	4,379
Mollusques et crustacés	2,728	2,641
Palourdes.....		
Jaune (<i>butter</i>), amande de mer (<i>little neck</i>), couteau (<i>razor</i>), etc.....	340	190
Crabes.....	1,000	1,440
Huitres.....	781	647
Crevettes (grises et rose).....	573	313
Autres.....	85	81
Autres	2,326	3,442
Total, côte du Pacifique	86,114	97,940
Eaux intérieures		
Poissons d'eau douce	18,878	18,292
Bar.....	311	358
Barbue.....	260	218
Hareng de lac (cisco).....	82	71
Perche.....	1,728	2,070
Doré (jaune).....	5,283	4,352
Brochet.....	1,098	1,042
Doré (noir).....	1,790	1,624
Esturgeon.....	280	242
Truite.....	887	850
Tullibee.....	769	1,071
Poisson blanc.....	5,580	5,645
Autres.....	830	749
Autres	714	672
Total, eaux intérieures	19,592	18,964
Total général	260,311	233,460

¹ Foies et produits du foie compris.

² Comprend les prises canadiennes débarquées aux ports américains.

Comme l'indique le tableau 6, la production annuelle de saumon en boîte varie considérablement avec le volume de la prise. Cette denrée a été longtemps la plus importante de l'industrie, mais la demande de filets et de blocs congelés de poissons de fond de la côte de l'Atlantique a augmenté si rapidement que la valeur de ces produits vient maintenant immédiatement au deuxième rang. De fait, en 1960 et 1963, années de faible production de conserves de saumon, la valeur des produits de l'Atlantique venait en tête.

6.—Production de conserves de saumon sur la côte du Pacifique, 1962-1964

Espèce	1962		1963		1964	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	caisses ¹	milliers de dollars	caisses ¹	milliers de dollars	caisses ¹	milliers de dollars
Kéta.....	134,483	3,025	319,190	2,547	232,722	5,010
Coho.....	187,735	6,886	157,481	5,478	204,732	8,179
Rose.....	1,185,662	30,337	757,453	17,863	494,107	12,142
Sockeye.....	297,717	15,344	188,375	8,325	343,358	18,068
Quinnat (Spring).....	7,175	186	19,000	230	9,127	224
Traite steelhead.....	814	23	772	21	1,262	34
Total.....	1,816,586	55,801	1,203,271	34,464	1,255,306	43,677

¹ Caisses de 48 livres.

7.—Production de filets congelés et blocs de poisson sur la côte de l'Atlantique, 1962-1964

Région et espèce	1962		1963		1964	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	milliers de livres	milliers de dollars	milliers de livres	milliers de dollars	milliers de livres	milliers de dollars
Terre-Neuve.....	72,179	16,780	77,827	18,900	82,020	19,498
Morue.....	41,801	9,126	47,359	11,051	50,141	10,799
Aiglefin.....	11,499	2,769	4,225	1,230	3,217	997
Chèvre (poisson rouge).....	9,851	2,342	13,093	2,820	11,223	2,559
Poissons plats.....	8,105	2,326	12,016	3,444	16,334	4,965
Autres.....	923	207	1,184	255	1,105	268
Maritimes.....	77,978	19,550	81,345	19,921	93,867	24,658
Morue.....	32,457	7,253	30,202	6,630	30,663	7,250
Aiglefin.....	16,743	5,088	17,542	5,242	25,541	8,055
Chèvre (poisson rouge).....	4,260	1,397	6,172	1,536	4,418	1,086
Poissons plats.....	12,414	3,828	26,193	6,343	33,060	8,236
Autres.....	12,104	1,984	1,246	170	185	31
Québec.....	15,659	3,060	16,442	3,484	16,791	3,459
Morue.....	12,238	2,360	12,010	2,417	10,121	2,043
Autres.....	3,421	720	4,432	1,067	6,670	1,416
Total, côte de l'Atlantique.....	165,816	39,410	175,614	42,305	192,678	47,615
Morue.....	86,496	18,749	89,571	20,098	90,925	20,092
Aiglefin.....	28,358	7,883	21,767	6,472	28,758	8,962
Chèvre (poisson rouge).....	16,079	4,106	19,265	4,456	15,641	3,645
Poissons plats.....	21,725	6,461	33,199	9,787	49,394	13,201
Autres.....	13,158	2,211	6,812	1,492	7,960	1,715

Section 4.—Les gouvernements et la pêche

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral est pleinement autorisé à légiférer dans le domaine des pêches côtières et intérieures du Canada. Conséquemment, le Parlement fédéral adopte toutes les lois nécessaires à la protection, à la conservation et à l'expansion des pêches; la responsabilité administrative ainsi que l'application de ces lois sont confiées au ministère fédéral des Pêcheries. Toutefois, dans quelques provinces cette responsabilité a été déléguée, suivant des accords conclus, aux organismes provinciaux.

En fait, le ministère fédéral des Pêcheries administre toutes les pêches maritimes ou en eaux à marée, sauf celles de la province de Québec, et aussi les pêches en eau douce et dans les eaux sans marée des quatre provinces de l'Atlantique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan administrent leurs propres pêcheries en eau douce; et en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial s'occupe des poissons d'eau douce tandis que le gouvernement fédéral se charge des espèces maritimes et anadromes. L'administration de la pêche dans tous les parcs nationaux du Canada relève du Service fédéral de la faune, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Relations fédérales-provinciales.—L'intérêt mutuel des gouvernements fédéral et provinciaux dans la discussion des problèmes de la pêche est démontré par l'établissement de sujets d'étude et de programmes mixtes, fréquemment sur une base régionale. Des comités régionaux établis ces dernières années ont permis aux représentants de tous les gouvernements de se réunir pour des discussions périodiques. Quatre groupes ont été formés: le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec; le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Ontario; le Comité fédéral-provincial des pêches des Prairies composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan et le Comité fédéral-provincial des pêches de la Colombie-Britannique.

Les membres de ces divers comités sont le sous-ministre des Pêcheries du Canada et les sous-ministres des ministères provinciaux intéressés aux pêches. Des sous-comités émettent des avis à l'égard de l'expansion industrielle, de la recherche et de la commercialisation. Dans chaque cas, le comité principal coordonne, lorsque la chose est pratique, toutes les activités dans les domaines respectifs relevant de ses membres et propose aux gouvernements intéressés les moyens d'exécuter les programmes relatifs à la pêche et des projets d'intérêt commun, notamment le perfectionnement de méthodes et de techniques de capture du poisson, des installations à terre et des usines, ainsi que les études sur l'économie des pêcheries en vue de s'assurer que tout projet d'expansion soit établi sur une base solide.

La collaboration entre le ministère fédéral des Pêcheries et les provinces a pris la forme d'accords à frais partagés au sujet de projets mixtes. Une loi adoptée en 1966 ajoute aux pouvoirs du ministère fédéral des Pêcheries ceux de conclure des accords aux fins de modernisation, de mécanisation et de diversification des pêches nationales. La loi sur le développement de la pêche (S.C. 1966, chap. 18) adoptée par la Chambre des communes le 25 avril 1966 et sanctionnée le 12 mai 1966, a servi à mieux diriger les opérations du ministère en incorporant plusieurs des travaux de développement entrepris en application de la législation antérieure. Elle autorise le ministre des Pêcheries à établir des projets: a) pour l'exploitation plus efficace des ressources piscicoles et pour l'exploration et le développement de nouvelles ressources piscicoles et de nouvelles pêcheries; b) pour la présentation et la démonstration aux pêcheurs de nouveaux types de bateaux, d'équipement de pêche et de nouvelles techniques; et c) pour le développement de nouveaux produits de la pêche et l'amélioration de méthodes relatives à la manipulation, au traitement et à la distribution des produits de la pêche. La loi autorise le ministre à conclure des accords à frais partagés avec les provinces, les sociétés privées, les particuliers ou les coopératives. De l'aide financière peut être accordée pour la construction et l'équipement ou la modification d'entrepôts frigorifiques commerciaux et d'installations de congélation mécanique de la boîte aux fins de préservation des produits de la pêche, ainsi que pour la construction et l'équipement de bateaux de pêche. Cette loi autorise aussi la poursuite d'études économiques en collaboration avec des universités ou d'autres maisons d'enseignement et prévoit l'établissement de comités consultatifs en vue de stimuler la mise en œuvre des programmes visant le développement de la pêche.

Sous-section 1.—Le gouvernement fédéral

La conservation, l'expansion et la réglementation générale des pêches maritimes et en eau douce du pays sont confiées à trois organismes dirigés par le ministre des Pêcheries:

- 1° Le ministère fédéral des Pêcheries dont le siège est à Ottawa (Ont.) et les bureaux régionaux sous la conduite de directeurs régionaux à Vancouver (C.-B.), Winnipeg (Man.), Québec (P.Q.), Halifax (N.-É.) et St-Jean (T.-N.).
- 2° L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada dont le siège est à Ottawa et qui dirige des stations biologiques, technologiques et océanographiques dans tout le pays.
- 3° L'Office des prix des produits de la pêche dont le siège est à Ottawa.

Un bref aperçu des fonctions de chacun de ces organismes est donné dans la présente sous-section.

Le ministère des Pêcheries.—Le Service des pêches fédérales remonte à la Confédération, en 1867, mais comme section d'autres ministères jusqu'à 1930, lorsqu'une loi a été adoptée créant un ministère des Pêcheries distinct. Les principales fonctions du ministère sont, en bref, de conserver et d'accroître les ressources piscicoles primaires du Canada, d'encourager l'expansion de l'industrie de la pêche dans l'économie nationale, d'examiner les produits de la pêche, d'établir des normes de qualité et d'encourager l'utilisation maximale desdites ressources et de développer chez le public un esprit de compréhension au sujet de ces ressources et de l'industrie qui les exploite. Les services rendus par le ministère ont été modifiés et augmentés au cours des années; les aspects concernant le développement de la pêche ont reçu une attention accrue durant les dernières années. Le ministère emploie environ 2,000 personnes dont la plupart remplissent des fonctions relatives à la conservation, l'inspection, la protection et l'administration des pêcheries dans tout le pays. Le siège du ministère à Ottawa compte un personnel de 200 membres environ.

Une réorganisation du ministère, commencée en 1965, a apporté certains changements de structure, y compris la division de l'ancien Service de la conservation et de l'expansion en deux services distincts: a) le Service de la conservation et de la protection dont les principales attributions sont de veiller à l'exécution des programmes de protection des réserves de poisson et à l'application des règlements de conservation adoptés en vertu de la loi sur les pêcheries et d'autres lois, et b) le Service de développement des ressources chargé de l'exécution des programmes relatifs à la préservation et à l'expansion des réserves de poisson par l'application de méthodes scientifiques et techniques. L'importance de la participation du Canada aux commissions et accords internationaux concernant la pêche se reflète dans la nomination d'un sous-ministre adjoint chargé de la direction des affaires internationales et juridictionnelles et par la création d'un Service international de la pêche. Un autre sous-ministre adjoint s'occupe de tous les services ordinaires du ministère.

Le Service d'expansion industrielle, établi en 1955, est chargé de l'exécution de nombreux programmes de développement en vue d'aider les pêcheurs et l'industrie de la pêche. Les projets entrepris par le Service, isolément ou en collaboration avec les organismes provinciaux, ont été conçus en vue d'expérimenter et expliquer les innovations technologiques visant l'amélioration des prises, du traitement et de la distribution du poisson et des produits de la pêche. Le Service de l'économique comporte deux directions: la Direction des renseignements et de la recherche économiques qui fournit au gouvernement et à l'industrie de la pêche commerciale des renseignements d'ordre courant sous la rubrique générale «renseignements commerciaux» et la Direction de la planification et de l'analyse qui poursuit des études et des enquêtes sur les pêches primaires, de même que sur le conditionnement et la distribution des produits du poisson. Le Service de l'inspection est chargé de l'inspection du poisson et des produits du poisson afin d'assurer le maintien des normes et contrôles qualitatifs. Des employés travaillent régulièrement sur les lieux aux principaux centres de conditionnement et 17 laboratoires permanents ou mobiles destinés à l'inspection du poisson fonctionnent dans les régions de pêche de l'Atlantique, de l'intérieur et du Pacifique. Un service de programmes spécial établi en 1965, s'occupe du programme

d'aide économique aux pêcheurs et à l'industrie de la pêche, lequel comprend le Plan d'indemnités aux pêcheurs, le Service de boëtte de Terre-Neuve et le Programme d'aide à l'égard du sel pour la pêche. Des demandes d'assistance sont reçues périodiquement pour la compensation de dommages causés par la tempête aux engins de pêche et en 1965 une aide spéciale a été accordée aux pêcheurs de l'intérieur dont les recettes avaient été maigres.

Le Service des renseignements et de la consommation tient l'industrie de la pêche, les pêcheurs et le public en général au courant des activités du ministère au moyen de publications, de films et bandes d'images, de la radio et de la télévision. La Direction du service de la consommation est chargée du fonctionnement des cuisines d'essai dans les principaux centres peuplés et, au moyen de séances de démonstration, de causeries et de programmes de publicité, encourage la consommation des produits de la pêche.

Conservation de la pêche sur le plan international.—Conscient des problèmes de conservation des pêcheries hauturières, le Canada a tenu pendant longtemps un rôle prépondérant dans les conférences internationales auxquelles il a participé et dont il a proposé la convocation pour la conclusion de conventions et de traités avec d'autres pays que les fonds de pêche intéressent. Le ministère fédéral des Pêcheries est chargé de la négociation, de la révision et de la mise en vigueur des traités internationaux sur la pêche au nom du gouvernement du Canada. Le Canada est aujourd'hui une des parties à sept conventions internationales sur la pêche:

- 1° La Convention passée entre le Canada et les États-Unis pour la conservation des fonds de pêche du flétan du Pacifique-Nord et de la mer de Béring.
- 2° La Convention passée entre le Canada et les États-Unis pour la protection, la conservation et l'accroissement des fonds de pêche du sockeye et du saumon rose du fleuve Fraser.
- 3° La Convention internationale sur la pêche hauturière du Pacifique-Nord passée entre le Canada, le Japon et les États-Unis.
- 4° La Convention provisoire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique-Nord passée entre le Canada, le Japon, l'Union soviétique et les États-Unis.
- 5° La Convention internationale sur les pêches du nord-ouest de l'Atlantique.
- 6° La Convention relative aux pêcheries des Grands lacs passée entre le Canada et les États-Unis et
- 7° La Convention internationale de la chasse à la baleine.

Le ministère fédéral des Pêcheries est représenté dans chacune de ces commissions par un de ses principaux fonctionnaires.

Le premier accord international signé par le Canada comme pays indépendant a été le traité négocié avec les États-Unis en 1923 pour la protection des fonds de pêche du flétan de l'Océan Pacifique. Une commission internationale instituée en vertu de ce traité a vu ses pouvoirs de réglementation élargis par des conventions subséquentes et, récemment en 1953, quand le nom de Commission internationale de la pêche du flétan dans le Pacifique lui a été substitué.

Les efforts de la Commission internationale de la pêche du saumon dans le Pacifique tendant à l'accroissement des pêcheries de saumon dépeuplées du fleuve Fraser en Colombie-Britannique ont obtenu un franc succès. Des discussions ont eu lieu en 1965 et 1966 entre les représentants du Canada et ceux des États-Unis à l'effet de réviser le protocole de 1956 qui a inclus le saumon rose dans le cadre des attributions de la Commission. Des négociations ont aussi eu lieu durant la même période en vue de conclure un accord sur les problèmes résultant de l'entremêlement du saumon émigrant vers les rivières du nord de la Colombie-Britannique et du sud-est de l'Alaska.

Les fonctions de la Commission internationale de la pêche dans le Pacifique-Nord, instituée en vertu de la convention ratifiée en 1953 par le Canada, le Japon et les États-Unis, consistent à protéger la pêche hauturière dans le nord du Pacifique. La Commission exécute des programmes de coordination de recherches scientifiques et recommande aux parties contractantes de prendre des mesures de conservation.

Les stocks de phoques à fourrure du Pacifique-Nord et des mers adjacentes sont protégés par la Convention provisoire sur la conservation des phoques à fourrure du

Pacifique-Nord, ratifiée en 1957 par le Canada, le Japon, l'Union soviétique et les États-Unis et modifiée en 1964 par un protocole. Cette convention a été précédée par un traité international signé en 1911 qui prohibait l'abattage des phoques à fourrure en mer. Cette mesure et des programmes de gestion prudente ont permis d'accroître les troupeaux dépeuplés de phoques. En vertu des dispositions de la convention, le Canada et le Japon reçoivent chacun annuellement 15 p. 100 des peaux de phoques levées aux îles Pribilof sous la surveillance des États-Unis et 1,500 peaux de la récolte faite aux îles Commander et Robben sous la surveillance de l'Union soviétique.

La Commission internationale de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique poursuit des études sur la conservation et l'accroissement des stocks de poisson le long de la côte orientale du Canada et recommande des mesures à prendre en conséquence. La convention, sous l'autorité de laquelle la Commission a été instituée, a été signée en 1949 et depuis a été ratifiée par 13 nations: la Grande-Bretagne, le Canada, le Danemark, la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest, la France, l'Islande, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, l'Union soviétique et les États-Unis.

Une proposition du Canada visant à inclure la conservation du phoque du Groenland et du phoque à capuchon de l'Atlantique du nord-ouest dans la nomenclature de la Convention internationale sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (CIPANO) a été entérinée en avril 1966 par la dernière des treize nations-membres ci-dessus mentionnées, permettant ainsi l'introduction d'un programme international de conservation.

Un projet de convention internationale pour la conservation du thon et des poissons de la même famille de l'océan Atlantique a été débattu à une conférence à laquelle ont pris part 17 nations à Rio de Janeiro, au Brésil, en mai 1966. Le Canada a été représenté à cette conférence, qui a examiné des propositions visant l'établissement d'une commission internationale pour l'étude des fonds de pêche de thon et la recommandation quant aux prises maximales des diverses espèces.

Le Canada fait partie de la Commission internationale de la chasse à la baleine; il est tenu de recueillir des données statistiques sur les cétacés capturés par les baleiniers canadiens et d'entreprendre des études scientifiques sur les stocks de baleine qui intéressent particulièrement le Canada.

Un autre accord international sur les pêcheries que le Canada a signé est la Convention relative aux pêcheries des Grands lacs, qui prévoit une action commune de la part du Canada et des États-Unis dans la poursuite de la recherche sur les pêches des Grands lacs et dans l'application d'un programme visant à réprimer l'activité prédatrice de la lamproie dans ces eaux. Cette convention est entrée en vigueur en 1955.

Alors qu'il collabore avec d'autres pays pour conserver, au moyen d'accords internationaux, les ressources en poisson des hautes mers, le Canada a, en 1964, pris des mesures pour la protection des pêcheries côtières en établissant une zone exclusive de pêche de 12 milles de large tout au long de ses côtes. La loi sur la mer territoriale et les zones de pêche édictée cette année-là a depuis été appliquée contre tous les pays à l'exception de ceux qui jouissaient de droits de pêche traditionnels. Des négociations avec ces derniers ont été entamées au sujet de l'application de la loi relative à la zone de pêche et aux lignes de base à partir desquelles la zone de pêche est mesurée.

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.—L'Office des recherches sur les pêcheries a été créé sous l'autorité d'une loi fédérale (S.C.R. 1952, chap. 121), à des fins de recherches fondamentales et de recherches appliquées sur les éléments de la faune et de la flore aquatiques du pays, leur milieu et leur exploitation. Cet Office procède directement de l'un des plus anciens organismes scientifiques du Canada (1898), qui était en même temps l'un des premiers organismes nationaux de recherche en Amérique du Nord dont l'État ait confié la surveillance à un bureau scientifique indépendant.

En vertu de sa loi organique, l'Office relève du ministère des Pêcheries. L'Office proprement dit se compose d'un président titulaire qui est nommé par le gouverneur en conseil et qui a le statut de fonctionnaire fédéral, et d'au plus dix-huit membres bénévoles.

désignés à titre honoraires par le ministre des Pêcheries pour une période de cinq ans. La loi précise que «la majorité des membres de l'Office, non compris le président, doivent être des savants, et que les autres membres de l'Office doivent représenter le ministère et l'industrie de la pêche». Les hommes de science qui font partie de l'Office sont choisis dans les universités et les organismes privés de recherche du pays; ils comprennent des spécialistes des disciplines qui se rattachent au travail de l'Office. Les représentants de l'industrie sont choisis parmi les hommes d'affaires éminents du pays qui possèdent une connaissance intime de la pêche et de l'industrie qui l'exploite. Habituellement, le ministère des Pêcheries est représenté par un haut fonctionnaire en poste à Ottawa. Les membres de l'Office remplissent des fonctions à la fois consultatives et administratives. Les fonctions consultatives sont déléguées en premier lieu à des commissions régionales qui se livrent à des études sur place, puis font rapport à l'Office pour les opérations et les programmes d'ordre scientifique en vue de les améliorer. Les fonctions administratives relèvent d'une commission exécutive élue par les membres de l'Office, subordonnée à l'approbation du ministre.

Les opérations de l'Office sont très décentralisées, seul un personnel administratif restreint, chargé de la supervision et de la publication de documents restant à Ottawa. Les fonctions du bureau d'Ottawa comprennent l'administration d'un programme de subventions destiné à encourager les recherches universitaires dans le domaine des sciences marine et aquatique. L'Office emploie environ 900 personnes, dont 250 sont des investigateurs scientifiques.

Biologie.—Le programme d'action de l'Office dans le secteur biologique a pour but d'accroître les connaissances fondamentales concernant les vastes richesses vivantes des eaux salées et des eaux douces du Canada. Il comprend des études sur le cycle évolutif, la composition et le comportement de la faune aquatique; ces études visent à fournir une base vraiment scientifique aux programmes de conservation et de gestion des espèces d'importance commerciale pour la pêche, y compris le homard, le crabe, la crevette, l'huître, la pétoncle, la palourde, certains mammifères marins et d'autres espèces d'animaux aquatiques bien connues et importantes du point de vue commercial, notamment le saumon, la morue, le hareng et le flétan, ainsi que certaines plantes marines dont le phytoplancton et les algues. Les études portent aussi sur les maladies des poissons, des mollusques et des crustacés, ainsi que sur les ennemis du poisson, notamment les effets délétères de la pollution des eaux, et comprennent des travaux de recherche fondamentale sur la génétique, la physiologie et le comportement du poisson, que l'Office entreprend en vue d'améliorer les méthodes de pisciculture et les stocks d'alevins. En plus de ces études fondamentales, l'Office se livre à la recherche de nouvelles pêcheries et de nouvelles espèces ainsi qu'à des expériences visant à améliorer la méthode de pêche.

Sur la côte de l'Atlantique, les travaux de biologie s'effectuent dans des stations de recherche situées à St. Andrews (N.-B.) et à St-Jean (T.-N.). Les études relatives aux pêcheries arctiques et aux mammifères marins sont dirigées par le personnel d'un laboratoire situé à Ste-Anne-de-Bellevue (P.Q.). Pour les travaux concernant les pêches d'eau douce, l'Office dispose d'une station à Winnipeg (Man.). Sur la côte du Pacifique, les travaux relèvent d'un laboratoire de recherche situé à Nanaimo (C.-B.). L'Office dispose de 18 bateaux de recherche pour ses études biologiques. Leur gamme va de la petite embarcation côtière ou de lac jusqu'aux navires de haute mer construits particulièrement à cette fin. L'Office fait également fonction d'organisme de recherche du Canada au sein de trois commissions internationales de pêche et de deux commissions internationales d'étude des mammifères marins, commissions dont le gouvernement canadien fait partie.

Océanographie.—L'océanographie embrasse l'étude de l'habitat (eaux salées et eaux douces) des organismes aquatiques. Des travaux en ce domaine se poursuivent constamment afin d'assurer une meilleure connaissance de la productivité primaire et secondaire, et de la répartition dans la mer et l'eau douce des organismes vivants qui ont quelque importance pour l'homme. Ces travaux comprennent aussi des recherches sur la répartition

et les particularités physiques et chimiques des grands courants océaniques, de même que sur la structure physique et biologique de vastes zones océaniques, y compris le fond de la mer où vivent de nombreux poissons et d'autres organismes aquatiques. Le climat océanique considéré comme facteur influant sur la répartition du poisson et d'autres organismes vivants, aussi bien que sur la répartition verticale et horizontale des matières nutritives, de même que le cycle de l'énergie et de la vie dans les mers, font l'objet d'observations et de corrélations régulières. Ces études, ainsi que diverses recherches d'un intérêt particulier pour la Marine royale du Canada, le ministère des Transports et les commissions internationales de pêche, sont confiées aux deux services océanographiques de l'Office établis respectivement à Dartmouth (N.-É.), et à Nanaimo (C.-B.), lesquels bénéficient à cette fin du concours des navires de la Marine et de ceux de ministère des Transports, ainsi que de la collaboration du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Technologie.—Des enquêtes se poursuivent en vue d'améliorer les méthodes de conservation, de conditionnement, d'entreposage et de distribution des produits du poisson, ainsi que l'emploi de toutes les parties du poisson. Ces travaux comprennent des recherches visant la réfrigération ainsi que l'emploi d'antibiotiques comme agents de conservation et le perfectionnement des wagons réfrigérés pour la distribution du poisson; l'amélioration des techniques de mise en conserve, du fumage et du salage, aussi bien que la création de nouveaux produits comme les concentrés de protéine (farine de poisson) et de nouvelles denrées, notamment de saucisses faites de la chair d'espèces abondantes qui ne servent pas encore à l'alimentation. On poursuit aussi des études fondamentales sur la structure et la composition de diverses protéines, huiles et hormones de poisson, de même que sur la dépense d'énergie du saumon migrateur et l'alimentation des bactéries marines.

Sur la côte de l'Atlantique, les travaux technologiques sont entrepris par les laboratoires de recherche d'Halifax (N.-É.) et de Grande-Rivière (P.Q.), tandis que les travaux pratiques intéressants Terre-Neuve se font au Service technologique installé à St-Jean. Pour les régions de l'intérieur les travaux technologiques sont centralisés à Winnipeg (Man.) et un laboratoire de recherche, situé à Vancouver (C.-B.), s'occupe des recherches sur les problèmes de la côte du Pacifique.

L'Office des prix des produits de la pêche.—Cet office, institué en 1947, est chargé d'enquêter et, s'il y a lieu, de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix s'affaissent. Le principe de la législation est de protéger les pêcheurs contre les baisses considérables des prix et, partant, de la perte de revenus. L'Office doit répondre au ministre des Pêcheries et se compose d'un président qui est un haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et de cinq membres choisis au sein de l'industrie de la pêche dans les diverses régions de pêche du Canada.

L'Office est autorisé à acheter des produits de la pêche, de bonne qualité, aux conditions prescrites et d'en disposer par voie de vente ou autrement, ou de verser aux producteurs la différence entre les prix fixés par l'Office et le prix moyen que le produit commande sur le marché. En dehors de la politique d'achat, l'Office n'a pas le pouvoir de régler les prix et il n'a aucune juridiction sur les opérations de l'industrie de la pêche ou du commerce du poisson. Les sommes nécessaires à son activité relative à la pêche proviennent du Fonds du revenu consolidé, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars par année, sur l'avis du Conseil du Trésor et l'autorisation du gouverneur en conseil.

En 1965, en raison de la rupture du marché causée par des troubles politiques dans la République Dominicaine, l'Office a acheté jusqu'à \$300,000 de merluche, de goberge et de brosmes salés des exportateurs de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, jusqu'à \$190,000 de morue salée de Terre-Neuve et jusqu'à \$10,000 de morue salée du Québec. La merluche, le goberge et le brosmes salés furent donnés à la République Dominicaine, une partie de la morue salée fut envoyée au Kenya et à la Guyane en vertu du Programme mondial de la Faim et le reste de la morue a été détruit à cause d'une détérioration avancée.

L'Office collabore avec le Service de l'économique du ministère des Pêcheries afin de recueillir et d'analyser le coût des opérations de la pêche et, en collaboration avec le ministère du Commerce, tient une revue permanente des marchés pour divers produits de la pêche. Au siège de l'Office à Ottawa, celui-ci dispose d'un petit personnel pour les besoins administratifs.

Sous-section 2.—Les gouvernements provinciaux*

Les paragraphes qui suivent exposent brièvement le travail de chaque gouvernement provincial en ce qui touche l'administration de la pêche commerciale et sportive.

Terre-Neuve.—Le ministère provincial des Pêcheries, en collaboration avec la *Newfoundland Fisheries Development Authority* société de la Couronne créée en 1953, s'occupe principalement de l'amélioration des méthodes et de pêche et de production. Il poursuit des expériences et donne des démonstrations dans le domaine de la pêche à la palangre, de la pêche à la seine danoise, de la pêche aux chaluts à panneaux, de la construction des bateaux de pêche à usages multiples et de l'exploration de nouvelles pêcheries.

Des prêts sont accordés aux industriels pour la construction et l'agrandissement d'usines de conditionnement, aussi bien que pour l'achat de chalutiers hauturiers; de leur côté, les pêcheurs bénéficient de prêts pour se construire ou s'acheter des bateaux modernes qui leur permettent d'entreprendre des opérations plus diversifiées en vue d'augmenter leur production. Les pêcheurs profitent aussi d'une prime de \$160 par tonneau de navire nouvellement construit, en vertu de la loi de 1955 sur les vaisseaux de pêche (prime). La loi de 1958 sur la réfection et le radoub des bateaux de pêche et des vaisseaux côtiers permet au gouvernement de contribuer financièrement à entretenir et à prolonger la flottille actuelle. La loi de 1959 sur les vaisseaux côtiers (prime) permet d'accorder une prime maximum de \$300 par tonneau à l'égard des navires de construction locale jaugeant de 15 à moins de 100 tonnes brutes et de \$150 par tonneau pour les navires jaugeant de 100 à 400 tonnes brutes. Un programme d'aide aux pêches côtières prévoit une prime maximum de \$10 le pied à l'égard de bateaux mesurant de 24 à 35 pieds; en outre, des primes sont versées aux pêcheurs pour certains types de filets et de lignes en nylon et autres fibres synthétiques.

Les autres formes d'aide comprennent des services de consultation en matière d'engins et d'équipement, la recherche industrielle et la construction, l'organisation et la gestion des usines; l'aide aux syndicats de pêcheurs, la publication de rapports sur les conditions météorologiques et sur les glaces, ainsi que la recherche et le sauvetage des naufragés. La loi sur le sel de pêche (1957) assure une surveillance rigoureuse de l'emploi de ce sel.

Pêche sportive.—Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées sur un pied commercial. En pratique, les lacs et les étangs demeurent sous la juridiction de la Division des ressources naturelles du ministère provincial des Mines, de l'Agriculture et des Ressources mais, en vertu d'un accord fédéral-provincial, ces eaux, y compris les cours d'eau, relèvent du gouvernement fédéral en ce qui concerne la surveillance et la conservation du poisson.

Île-du-Prince-Édouard.—Les pêches maritimes et intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard sont administrées par le gouvernement fédéral. Le ministère provincial des Pêcheries complète l'activité du gouvernement fédéral et s'intéresse surtout à l'expansion de l'industrie de la pêche. Le ministère fournit une aide technique et, de concert avec l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et divers services du ministère fédéral des Pêcheries, entreprend certains travaux d'expérimentation.

Par l'entremise de la Commission de prêts aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, organisme relevant du ministère provincial, une aide financière est offerte aux pêcheurs. La Commission de prêts aux pêcheurs fonctionne en vertu de l'autorité que lui confèrent la loi sur l'aide au rétablissement et ses règlements d'application, approuvés, avec leurs

* Rédigé par chaque ministère provincial chargé de l'administration des pêches.

modifications, par le lieutenant gouverneur en conseil, le 7 janvier 1949. Des prêts sont accordés aux pêcheurs et aux sociétés commerciales en vue de l'achat de bateaux, de moteurs et d'appareils, au taux d'intérêt de 4 p. 100. Des prêts pour la construction et l'expansion des usines sont disponibles en vertu de l'*Industrial Establishments Promotion Act* et par l'entremise de la *Prince Edward Island Corporation* ou de l'*Industrial Enterprises Limited*, au moyen desquels on peut installer de l'outillage pour la manutention des produits de la pêche.

Pêche sportive.—La pêche sportive relève du ministère des Pêcheries. Les cours d'eau de la province, généralement alimentés par des sources d'un débit assez constant, sont très favorables à la reproduction du poisson de sport, dont la truite mouchetée est le plus important. L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada poursuit des investigations en vue d'accroître le nombre de truites d'une taille attrayante pour le pêcheur à la ligne, aux endroits mis à sa disposition par le gouvernement provincial. Malheureusement, de nombreux étangs autrefois fertiles et très productifs sont disparus; aussi le ministère provincial s'occupe-t-il activement de restaurer les barrages qui avaient donné naissance à ces étangs et de remettre ceux-ci à la disposition du public.

Nouvelle-Écosse.—Bien que le gouvernement fédéral soit investi d'une juridiction exclusive sur les pêches maritimes et intérieures de la Nouvelle-Écosse et qu'il s'occupe effectivement de toutes les phases de l'administration qui s'y rattache, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse agit en plusieurs domaines où l'initiative provinciale est nécessaire et appropriée à cause de l'importance de la pêche pour l'emploi, l'industrie, le commerce et les loisirs.

Dans le domaine de la pêche commerciale, le soin des intérêts du gouvernement provincial incombe au ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse. La Commission de prêts aux pêcheurs relève de ce ministère tandis que la Commission de prêts industriels est administrée par le ministère du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse; la première prête aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de moteurs, et la seconde consent des prêts pour la construction ou l'amélioration d'usines de conditionnement. Des ingénieurs veillent à l'inspection et aux études pour le compte des Commissions de prêts, en même temps qu'ils fournissent de l'aide technique et des conseils aux personnes qui demandent des prêts et aux autres personnes intéressées à la pêche et aux industries connexes, notamment celle de la construction de bateaux. Des instructeurs donnent des cours sur le soin et l'entretien des moteurs marins, sur les principes de navigation et sur l'étude, la fabrication et l'entretien des engins de pêche. La Division de la formation professionnelle du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aide beaucoup à l'exécution de ce programme. Les cours sont souvent complétés par des renseignements fournis sur place à des petits groupes ayant besoin d'aide technique pour faire face à des problèmes particuliers. Grâce à l'aide financière ou technique fournie par le gouvernement fédéral, le ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse organise et fait l'exploration des terrains de pêche à la recherche de nouvelles ressources et étudie des méthodes et des engins nouveaux et améliorés.

Pêche sportive.—Depuis quelques années, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Division de la faune, du ministère des Terres et Forêts, consacre des fonds considérables aux fins de la gestion et de la recherche sur certains lacs et cours d'eau de la province en vue de favoriser la pêche du saumon et de la truite de l'Atlantique. Un programme ininterrompu d'exploration des lacs et des cours d'eau a été amorcé en 1961 afin de se procurer des données utiles pour l'établissement d'un programme de gestion des stocks pour l'avenir. Un réseau d'étangs de pisciculture permettant une production annuelle de 200,000 alevins de truite mouchetée a été établi sur la rivière Medway, comté de Queens, et sur la rivière Moser, comté de Halifax. Divers projets relatifs à la remise en valeur, aux étangs de ferme, à la truite arc-en-ciel et à l'achigan à petite bouche, sont également en cours d'exécution. La Division emploie des biologistes de la pêche à plein temps.

Nouveau-Brunswick.—La pêche commerciale est l'une des plus importantes industries de base du Nouveau-Brunswick et emploie environ 5,800 pêcheurs qui tirent des revenus annuels de onze millions de dollars, en plus de 2,500 ouvriers d'usine. La valeur marchande annuelle des produits du poisson est d'environ 35 millions de dollars, dont 90 p. 100 sont exportés aux États-Unis. Les pêches commerciales dans les eaux à marée et dans les eaux intérieures du Nouveau-Brunswick relèvent du ministère fédéral des Pêcheries; la pêche sportive dans les eaux de la Couronne relève du ministère provincial des Ressources naturelles.

Le ministère de la Pêche du Nouveau-Brunswick, établi en 1963, comprend trois directions,—administration générale, construction et entretien de bateaux, pêche d'exploration et formation des pêcheurs; la Commission de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick établie en 1946, relève du ministre des Pêcheries.

La Direction de l'administration générale est chargée du personnel, de la comptabilité, du personnel sur place, et de l'application du *New Brunswick Fish Inspection Act and Regulations*; elle dirige trois bureaux régionaux couvrant les trois principales régions de pêche de la province.

Les fonctions de la Direction de la construction et de l'entretien des bateaux dont le personnel se compose d'ingénieurs maritimes, d'inspecteurs de bateaux et d'un architecte naval, comprennent l'étude, la correction et l'approbation des plans et devis des bateaux de pêche devant être financés par la Commission de prêts aux pêcheurs; l'inspection de 100 à 125 bateaux de types et dimensions divers et construits chaque année dans les 15 chantiers de la province; la formation des pêcheurs aux bonnes méthodes d'entretien des coques et des machines. La Direction veille continuellement à l'amélioration des normes de construction des bateaux de pêche côtiers. Des bateaux plus solides et équipés de moteurs à propulsion plus puissants permettent aux pêcheurs côtiers de diversifier leurs opérations à partir de la pêche traditionnelle de homard. La flottille de 128 grands bateaux hauturiers et 3,200 petits bateaux côtiers qui composent actuellement la flotte de pêche fait l'objet de nouveaux plans, la tendance étant vers des bateaux plus grands et plus automatisés. Des genres combinés qui peuvent pêcher à la drague pour le poisson de fond et pêcher à la seine pour les espèces pélagiques gagnent en popularité chez les jeunes pêcheurs mieux formés. Le bateau de la classe des 92 pieds construit en 1963 dans un chantier du Nouveau-Brunswick a eu beaucoup de succès pour la pêche à la drague de l'aiglefin et pour la pêche à la seine du hareng, de la sardine et du thon. Un chalutier-seinier de 79 pieds conçu sur la côte de l'Ouest et de construction robuste a été ajouté récemment et un bateau de 100 pieds de même conception est en construction. Trois autres unités de 65 pieds, construites en bois, ont été commandées en 1966 pour les pêcheurs de l'île Campobello et du nord du Nouveau-Brunswick. Le chalutier de bois d'une longueur de 87 pieds, dont 10 sont en service, a très bien réussi particulièrement dans la région du golfe Saint-Laurent.

La Direction de la pêche d'exploration et de la formation des pêcheurs poursuit les projets de pêche expérimentale et exploratoire ainsi que l'étude de traitement du poisson, entrepris il y a plusieurs années en collaboration avec le ministère fédéral des Pêcheries. Les résultats de ces vastes travaux et de ces recherches comptent, entre autres, l'établissement de pêches de crabes sur les côtes est et nord de la province; l'établissement de pêches du thon dans la baie de Fundy, où une conserverie de \$1,500,000 est en construction; l'introduction des méthodes écossaises et danoises de pêche à la seine. A la recherche d'espèces encore inexploitées de poissons et de crustacés et mollusques en plus du crabe et du thon, on a localisé des quantités commerciales d'araignées de mer et de crevettes dans les eaux profondes du golfe Saint-Laurent. En 1966-1967, onze projets d'expansion des pêches ont été lancés sur une base de partage des frais avec le ministère fédéral des Pêcheries. Ceux dont les résultats sont le plus prometteurs sont l'exploration hauturière du hareng dans le golfe Saint-Laurent; un seinier de la côte ouest, nolisé par le ministère des pêcheries du Nouveau-Brunswick, a capturé 153 tonnes de gros hareng gras en une seule expédition à l'entrée de la baie des Chaleurs. La Direction administre une école moderne de pêche à Caraquet où, en 1966-1967, 110 pêcheurs ont suivi des cours de formation portant sur les

divers aspects de leur métier. Le programme régulier comprend la navigation, le code de la route, la mécanique des moteurs, les appareils électroniques, la technologie des engins de pêche, la gestion des affaires, la biologie marine, l'océanographie (restreint), le radio-téléphone, le travail des métaux et du bois, l'arithmétique et les langues (amélioration) et autres sujets connexes. Des ententes sont conclues en vue d'étendre le cours régulier de cinq à neuf mois de l'année et de donner des cours complémentaires.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick est une corporation qui relève du ministre des Pêcheries. Depuis sa création, en 1946, la corporation a consenti plus de 1,400 prêts à des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, dont le total s'élève à 15 millions de dollars; l'encours total des prêts s'établissait à 6,300,000 dollars en 1966. Les prêts doivent être remboursés en cinq ans dans le cas des petits bateaux côtiers mais dans celui des grands chalutiers, ils peuvent s'étendre sur quinze ans, suivant le produit brut de la pêche. La plupart des bateaux de pêche étant bâtis dans la province, leur construction est financée par la Commission qui agit aussi à titre d'agent pour le programme d'aide financière accordée par le ministère fédéral des Pêcheries aux propriétaires de bateaux de pêche neufs.

Pêche sportive.—La pêche sportive contribue de façon appréciable à l'économie de la province, grâce surtout à l'industrie du tourisme. De grands cours d'eau où l'on trouve le saumon de l'Atlantique comme la Miramichi, la Restigouche et le Saint-Jean, sont célèbres dans le monde entier pour leur abondante production de ce majestueux poisson sportif et attirent chaque année des milliers de touristes. Dans le seul réseau de la Miramichi, les pêcheurs à la ligne capturent jusqu'à 50,000 saumons par année. Plusieurs autres espèces sont aussi recherchées par les amateurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, qui pêchent dans des centaines de ruisseaux, rivières et lacs de la province.

Québec.—Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec administre les pêches commerciales de la province. À l'intention des producteurs et pêcheurs, il dirige un réseau de 61 entrepôts frigorifiques pour la congélation et la conservation du poisson et fournit aussi des appâts congelés et de la glace; les usines ont une capacité globale de congélation de 500 tonnes et peuvent entreposer 25 millions de livres. Le ministère possède et entretient environ 110 stations dans les petits ports de pêche où le poisson est gardé en bon état avant d'être recueilli dans des camions ou des bateaux et dirige un séchoir artificiel dont la capacité de conditionnement est de trois millions de livres par année. Un personnel de gardes-pêche, de techniciens et de technologues se charge d'appliquer la loi de la pêche et d'enseigner l'emploi de nouvelles techniques en vue de l'expansion de l'industrie. L'administration centrale a son siège à Québec et administre aussi les principaux centres de pêche. L'inspection du poisson est confiée à des inspecteurs fédéraux investis par le gouvernement provincial de pouvoirs supplémentaires relativement aux ventes locales.

Le ministère fait aussi œuvre de formation auprès des pêcheurs et des producteurs à qui il enseigne les méthodes les plus récentes servant à préparer le poisson et à obtenir des produits de haute qualité. L'École d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière, qui relève du ministère des Pêcheries, assure gratuitement aux pêcheurs de tous âges un enseignement théorique et pratique sur la pêche. Les associations coopératives de pêcheurs reçoivent l'encouragement du Service socio-économique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui est subventionné par le gouvernement fédéral. Par l'entremise des caisses populaires, le crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins. Le ministère encourage la consommation du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et les revues, des étalages aux foires, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution gratuite de recettes et de feuillets publicitaires.

Le ministère adhère à l'Accord fédéral-provincial régissant la construction de chalutiers et de palangriers dont il assume les frais de construction en vertu d'un plan de remboursement du capital. Au 31 mars 1965, la flottille de pêche comprenait deux chalutiers d'acier de 129 pieds de long, 12 chalutiers d'acier de 82 pieds, 84 chalutiers en bois, 49 palangriers

et un bateau équipé pour la pêche aux palourdes. Depuis 1952, le coût de construction des bateaux de pêche a été d'environ 13 millions de dollars et les prêts aux pêcheurs ont été au-delà de 8 millions de dollars.

La recherche biologique et hydrographique dans le golfe Saint-Laurent est confiée à la Station de biologie marine de Grande-Rivière, tandis que le personnel d'un laboratoire situé à Québec même est chargé d'étudier la biologie des poissons d'eau douce du Saint-Laurent et de ses tributaires. L'aquarium provincial à Québec compte 60 grands réservoirs renfermant des poissons d'eau salée et d'eau douce.

Pêche sportive.—Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sportive a juridiction sur la pêche sportive dans les eaux intérieures; il compte un effectif de 250 gardes-pêche. Des permis sont exigés pour la pratique de la pêche sportive et de la chasse. Quatre piscifactoreries sont en marche à des points stratégiques dans la province pour la distribution dans les eaux publiques de truite mouchetée, de truite brune, de truite arc-en-ciel et de truite grise, de truite wendigo, de ouananiche, de maskinongé et de saumon.

La pêche est excellente dans tous les parcs et réserves provinciales sauf le parc du Mont-Orford. Les parcs de la Gaspésie et des Laurentides sont renommés pour la pêche à la truite. La réserve de Chibougamau et le parc de La Vérendrye situés à la ligne de partage des eaux, sont les plus propices aux excursions en canot pour la pêche du doré, du brochet, de la truite grise et de la truite mouchetée. Cinq cours d'eau à saumon sont accessibles aux pêcheurs à la ligne: le Saint-Jean, la Petite Cascapédia, la Matane, la Port-Daniel et la Matapédia. Un comité mixte formé des fonctionnaires du ministère et des directeurs de la Fédération des associations de pêche et de chasse recommande la législation voulue pour l'entretien de conditions satisfaisantes de pêche et de chasse ainsi que pour la solution d'autres problèmes tenant aux changements continus des conditions de la vie moderne et à leurs répercussions sur la faune sauvage de la province.

Ontario.—Les ressources de pêche de l'Ontario sont administrées par la Division du poisson et de la faune du ministère des Terres et Forêts, sous le régime de la loi fédérale sur les pêcheries, du Règlement de pêche de l'Ontario, de la loi dite *The Ontario Game and Fish Act* et du Règlement qui en découle.

Pêche commerciale.—La pêche commerciale en Ontario emploie directement quelque 3,000 personnes et, indirectement, beaucoup d'autres; son rendement annuel varie de 45 à 55 millions de livres de poisson. Bien que répandue un peu partout dans la province, l'industrie occupe surtout les Grands lacs, particulièrement le lac Érié. Les principales espèces commerciales sont la perche, l'éperlan, le poisson blanc, le doré, la truite grise, le bar blanc, le brochet, le hareng, le sucet, le malachigan, la carpe, la barbue et la barbotte, l'esturgeon, l'anguille, la laquaiche aux yeux d'or, le crapet de roche, le crapet-soleil et la carpe noire. Plus d'une centaine de petits lacs intérieurs font aussi l'objet de la pêche commerciale, en particulier dans le nord-ouest de la province, et la pérennité de leur production doit être assurée par une gestion avisée.

Les bateaux de pêche vont de la petite embarcation jusqu'aux remorqueurs de 60 pieds de longueur, et les engins utilisés varient depuis le filet maillant, le filet à cœur, la seine et les hameçons boîtés, jusqu'aux seines manuelles et aux carrelets. Les méthodes et l'outillage se sont rapidement modernisés ces dernières années. Des remorqueurs à coque d'acier et à moteur diesel ont remplacé les remorqueurs de bois mus à la vapeur. De nombreux auxiliaires ont été adoptés, notamment le sondeur sonore, le radar, les appareils de communications navire-rivage et navire-navire, tandis que la recherche biologique a favorisé la connaissance du poisson et de ses déplacements. On utilise aussi des méthodes modernes de congélation et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche. Le chalutage s'est révélé très efficace pour la capture de l'éperlan à l'année longue dans le lac Érié.

La plupart des pêcheurs de l'Ontario appartiennent à diverses associations dont plusieurs sont à leur tour représentées par le Conseil des pêches de commerce de l'Ontario,

lequel rend d'importants services à l'industrie. La Coopérative des pêcheurs de l'Ontario et les groupes qui en font partie jouent également un rôle important dans l'organisation de la pêche de cette province.

Pêche sportive.—La pêche sportive est en train de devenir l'une des grandes industries de l'Ontario. La province, avec ses 68,490 milles carrés d'eau douce, constitue l'une des régions de pêche les plus intéressantes du continent. En effet, la pêche d'espèces recherchées, notamment la truite grise, la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel et la truite brune, le doré, l'achigan, le brochet et le maskinongé, y est excellente. Il est difficile d'établir la valeur économique de la pêche sportive, mais la province tire de la vente des permis pour cette pêche seulement (surtout aux non-domiciliés, car les domiciliés n'ont besoin de permis que dans les parcs nationaux), un revenu annuel de quelque \$2,500,000. La gestion de cette précieuse ressource est confiée à un personnel de spécialistes en biologie et en conservation, réparti entre les 22 districts forestiers de la province.

Piscifactories provinciales.—La province exploite 17 établissements piscicoles et stations d'élevage. La culture et la distribution de diverses espèces sportives ont donné d'excellents résultats. On élève surtout la truite mouchetée, la truite arc-en-ciel, la truite grise, l'achigan à petite et à grande bouche et le maskinongé. Quatre des meilleures truttifactories de l'Amérique du Nord se trouvent dans l'Ontario, soit à Dorion (près de Port Arthur), à Sault-Ste-Marie, à Hill Lake (près d'Englehart) et à Chatsworth.

Recherche sur la pêche.—La recherche en Ontario se poursuit dans les Grands lacs et dans les eaux intérieures. A South Bay Mouth, sur l'île Manitoulin (lac Huron), à Wheatley (lac Érié), et à Glenora, sur la baie de Quinté (lac Ontario), des stations biologiques de pêche sont exploitées à des fins de recherche et d'études sur les poissons de commerce et de sport de ces divers lacs. Dans le parc Algonquin, on poursuit des études approfondies sur la truite grise, l'achigan à petite bouche et la truite mouchetée; depuis 1936, on fait aussi l'essai de techniques de gestion fondées sur le recensement des prises. D'autre part, on a poursuivi des études sur le doré, la parasitologie et la limnologie. Une expérience de reproduction sélective sur l'espèce hybride résultant du croisement de la truite grise et de la truite mouchetée progresse d'une façon satisfaisante. Les caractéristiques que l'on cherche à réunir dans l'hybride sont la prédilection de la truite grise pour les eaux profondes et la maturité précoce de la truite mouchetée. Le concours de l'Ontario aux travaux de répression de la lamproie marine est fourni par l'entremise de la Commission de la recherche sur les pêches des Grands lacs.

Manitoba.—Dans cette province, la pêche commerciale se pratique depuis 1880. Le Manitoba compte près de 40,000 milles carrés d'eau douce et 400 milles de côte sur la baie d'Hudson, mais, dans l'ensemble, environ 300 lacs et rivières, soit 30,000 milles carrés, sont exploités à des fins commerciales. Quelque 3,500 personnes sont employées à la pêche commerciale primaire, et un nombre égal tirent une partie de leur subsistance du traitement du poisson, et de la fourniture de matériaux et services à l'industrie. L'industrie revêt une importance particulière pour ceux qui demeurent dans les collectivités éloignées du Nord, où la pêche donne le plus clair des recettes monétaires; mais, même dans ce cas, plus des deux tiers de la prise se fait dans les régions méridionales de la province. En 1964-1965, le lac Winnipeg a donné 9,706,200 livres, le lac Manitoba 5,196,800 livres, le lac Winnipegosis 3,562,200 livres et les autres lacs du Sud, 387,500 livres de poisson. Les lacs du Nord ont donné 9,780,000 livres de poisson. La valeur totale aux pêcheurs en 1964-1965 a été de \$3,719,566 et la valeur marchande de \$6,408,116. La prise annuelle moyenne mise en marché-depuis cinq ans a été de 32,600,000 livres, d'une valeur de \$3,900,000 aux pêcheurs et de 7 millions de dollars au niveau de gros après conditionnement. Environ la moitié de la prise est effectuée lorsque l'eau est libre de glace, et le reste en hiver, à travers la glace.

La pêche commerciale au Manitoba intéresse 15 espèces de poissons, mais les plus importantes du point de vue de recettes annuelles aux pêcheurs sont le doré, le poisson blanc, le doré noir et le brochet. Plus de 90 p. 100 de la prise est exportée, surtout aux

États-Unis. Une certaine quantité des espèces moins recherchées, ainsi que des déchets du traitement, sert à l'alimentation du vison et à la fabrication de farine; une petite industrie de conditionnement de la baleine blanche (bélouga) pour l'huile et l'alimentation animale, a été établie sur la baie d'Hudson. A cet égard, les investissements en bateaux, engins de pêche, entrepôts, etc., approchent les cinq millions de dollars.

La surveillance des opérations de la pêche commerciale et l'application du Règlement de pêche du Manitoba occupent un personnel d'agents de conservation qui parcourt la province en se servant de bateaux à moteur diesel pendant la saison de l'eau libre, d'auto-neiges et de camionnettes l'hiver, et d'avions dans les régions éloignées. De concert avec le ministère de la Santé, la Direction des Pêches du ministère des Mines et des Ressources naturelles met en œuvre un programme systématique d'inspection des usines en vue de hausser les normes d'hygiène et d'améliorer le produit traité.

La Direction des pêches dirige un programme continu de recherches en biologie visant à obtenir des renseignements intéressants la gestion de la pêche en vue d'un rendement annuel soutenu; en outre, elle a établi un programme de tests et d'épreuves de filets et d'engins de pêche perfectionnés, qui augmenteront la production tout en réduisant les frais d'exploitation. La province se tient en rapport étroit avec le ministère fédéral des Pêcheries et l'Office des recherches sur les pêcheries dans le but de créer de nouveaux produits du poisson et d'utiliser plus complètement les ressources de pêche de la province.

La pisciculture compte deux piscifactures de dorés (lacs Manitoba et Winnipegosis), une pisciculture de poisson blanc (lac Winnipeg), une pisciculture de truite (parc provincial Whiteshell) et deux postes de prise de frais. Les poissons destinés à repeupler les pêcheries commerciales sont élevés dans les piscifactures de brochet et de poisson blanc; en outre, plusieurs sortes de truite, de même que la truite wendigo et le saumon sockeye, sont élevés à la pisciculture du parc Whiteshell pour le repeuplement des eaux de pêche sportive.

Pêche sportive.—La pêche à la ligne est toujours l'une des formes de récréation les plus en vogue et les plus rapidement croissantes du Manitoba; et à mesure que la pêche à travers la glace s'est répandue, plusieurs pêcheurs à la ligne se livrent maintenant à leur sport à l'année longue. On estime que les quelque 100,000 pêcheurs pourvus d'un permis, dont 15,000 de l'extérieur de la province, dépensent 11 millions de dollars dans la pratique de ce sport. Bien que la prise annuelle, d'environ cinq millions de livres, soit considérablement inférieure à la prise commerciale, la valeur pécuniaire de la pêche sportive pour la province est plus élevée. De grandes étendues d'eau sont réservées exclusivement à la pêche sportive, mais d'autres sont destinées aux deux genres de pêche. Les principales espèces capturées à la ligne sont le doré, le brochet et diverses truites. L'une ou l'autre des premières espèces, sinon les deux, se trouvent dans presque toutes les étendues d'eau de la province; toutefois, la truite veut un habitat plus spécial et ne fréquente que des lacs et des rivières de choix.

Saskatchewan.—Environ 32,000 milles carrés d'eau, soit environ le huitième de sa superficie, constituent le fond des ressources piscicoles de cette province, ressources qui contribuent dans une grande mesure à l'activité économique et aux loisirs. L'administration des pêches relève de la Direction des pêches du ministère des Ressources naturelles dont le siège social est situé à Prince-Albert. La Direction dirige trois divisions principales,—direction, recherches et pisciculture,—qui sont chargées de la planification, de la mise au point de programmes devant assurer le maintien et l'utilisation appropriés des ressources de la pêche; de l'interprétation et de l'explication des lignes de conduite, des programmes et des règlements; de l'application de la loi et des règlements (tant au point de vue fédéral que provincial); et de l'adaptation des règlements aux situations changeantes. Elle a la tâche de favoriser l'utilisation diversifiée et efficace des pêcheries, en tenant compte des intérêts de divers groupes: les pêcheurs commerciaux, les éleveurs de visons, les pêcheurs à la ligne et le grand public.

En Saskatchewan, la prise commerciale annuelle s'élève en moyenne à 14,500,000 livres environ et se compose surtout de poisson blanc, de truite de lac et de doré. En 1964,

la valeur brute de la prise de 14,306,000 livres a été de \$3,080,000 dont les pêcheurs ont reçu \$1,490,000. Ces chiffres indiquent une légère augmentation sur l'année précédente, à la suite d'une meilleure prise de brochet du Nord et de tullibi. Dix-huit coopératives locales représentant 1,350 pêcheurs ont mis sur le marché 66 p. 100 de la prise globale de 1964.

Durant l'année, 324 permis de pêche gratuits aux Indiens et 896 permis de pêche domestique ont été délivrés pour une prise globale de 1,200,000 livres de poisson de toutes espèces; sur les 9,888 éleveurs de visons, 62 sont autorisés à faire la pêche et ont pris approximativement 5,800,000 livres de poissons communs (carpes, lotes et ciscos).

La Division des recherches piscicoles poursuit des relevés biologiques dans la plupart des grands lacs de la province et dans bien d'autres étendues et cours d'eau plus petits, afin d'obtenir les renseignements qu'exigera l'expansion des programmes et des méthodes de gestion des pêcheries. Le programme actuel vise à déterminer la productivité des cours d'eau; à recueillir des renseignements sur l'abondance du poisson et les rapports entre espèces; étudier l'écologie et à évaluer les facteurs susceptibles d'influer sur l'habitat du poisson; développer des méthodes pour obtenir une prise maximale de populations de poissons sans porter préjudice à la production continue; à mettre au point des méthodes susceptibles de faciliter le rétablissement et le repeuplement des petites étendues d'eau. Des relevés limnologiques permanents se poursuivent dans les lacs en bordure de la route du lac La Ronge, le long de la route 106, dans le delta de la rivière Saskatchewan et dans les lacs Jackfish, Murray, Vert et à la Tortue. Un recensement à long terme des prises se poursuit actuellement sur le lac La Ronge et des études ont été faites afin de vérifier la survivance du jeune brochet du Nord.

Dans le nord de la Saskatchewan, des installations de frai sont établies afin de recueillir les œufs de la truite des lacs, du poisson blanc, du brochet du Nord, du doré et de l'omble arctique. Ceux-ci ainsi que les œufs de la truite arc-en-ciel et de la truite de ruisseau de l'Est reçus des États-Unis, en plus des œufs de l'omble alpin de France ont été incubés et éclos à la pisciculture de Fort-Qu'Appelle. Des millions d'alevins sont entreposés dans plusieurs étendues d'eau de la province.

Pêche sportive.—La Saskatchewan possède quelques-uns des cours d'eau les plus favorables à la pêche sportive du Canada. Environ 100,000 permis de pêche à la ligne sont émis annuellement. Pour répondre aux besoins récréatifs, une étude de 84 cours d'eau a été entreprise dernièrement et, durant 1964, sept petits lacs le long de la rivière Churchill ont été rétablis. La survie du saumon Kokanee (petit sockeye de lac) dans un lac rétabli a marqué la première réussite de repeuplement de cette espèce dans l'histoire de la province. Un nouveau record a été établi lors du concours pour pêcheurs à la ligne de la Saskatchewan dans le domaine de l'œil d'or par la prise d'un spécimen de 3 livres 2 onces dans la rivière Saskatchewan. D'autres premiers prix sont allés à des pêcheurs pour un brochet du Nord de 33 livres 9 onces, pour un doré de 12 livres 3 onces, une truite de ruisseau de 3 livres 12.5 onces et un omble arctique de 3 livres 9.5 onces.

Alberta.—L'administration de la pêche commerciale et sportive relève de la Division de la pêche et de la faune du ministère des Terres et Forêts, en vertu de la loi sur les pêcheries du Canada et de la loi sur les pêcheries de l'Alberta. La production de la pêche commerciale pour l'année terminée le 31 mars 1965 a été de 12,296,600 livres d'une valeur débarquée de \$791,044 et d'une valeur marchande de \$1,243,481. Le poisson blanc de lac, le plus important au point de vue commercial, a répondu pour 38 p. 100 de la valeur totale mais pour 12 p. 100 seulement du poisson débarqué. Le tullibi, poisson d'un prix peu élevé utilisé principalement comme aliment pour animaux, a répondu pour 71 p. 100 de la quantité totale et 43 p. 100 de la valeur marchande. Par ordre de valeur marchande, les autres espèces sont les suivantes: le doré, le brochet, la perche, la lote, et la truite de lac. Sur la quantité totale prise, 1,365,664 livres sont allées aux marchés hors de la province, dont 1,272,300 livres ont été exportées aux États-Unis.

Pêche sportive.—Les ventes de permis de pêche à la ligne se chiffrent à environ 125,000 chaque année. La province exploite une pisciculture pour le peuplement des eaux de pêche

à Calgary et à Raven où 1,913,980 truites, ombles et kokanees (petit sockeye de lac) ont été pris en 1965. Des déversements de truite sont faits dans les lacs et réservoirs mais les repeuplements en eaux chaudes se limitent au transfert de dorés, brochets et perches adultes dans quelques lacs choisis en vue de l'introduction de ces espèces.

Un personnel de quatre biologistes régionaux, deux biologistes adjoints et plusieurs étudiants ont entrepris des relevés biologiques et des projets d'exploitation durant 1965. Pour la première fois, les relevés se sont étendus aux lacs du Bouclier canadien, dans l'extrême nord de l'Alberta, région qui offre un potentiel considérable pour la pêche sportive de la truite de lac. On s'est aussi intéressé à la mise en valeur des lacs par des traitements chimiques et aux problèmes concernant la destruction des habitats naturels.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le Bureau des pêcheries n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, à construire et à exploiter des piscifactoreries et à instituer des recherches scientifiques à l'égard de certains problèmes de la pêche. Le Bureau a été remplacé en 1947 par le ministère de la Pêche, lequel à son tour a été remplacé, en 1957, par le ministère des Loisirs et de la Conservation. La pêche de commerce relève aujourd'hui de la Direction de la pêche de commerce du ministère des Loisirs et de la Conservation. En général, l'administration et la réglementation de la pêche en Colombie-Britannique relève des autorités fédérales. Les pêcheries des eaux sans marée de la province appartiennent à la Couronne, du chef de la province, ainsi que les pêcheries de coquillages, notamment celles des huîtres et des palourdes dans les eaux à marée. La province administre ces pêcheries, bien que les règlements pertinents soient édictés par décret du Conseil fédéral, sur l'avis et la recommandation de la province.

La loi provinciale prévoit l'imposition des pêches et, en vertu des droits civils de propriété, la réglementation et la surveillance de diverses usines de conditionnement au moyen d'un régime de permis. La loi prévoit aussi l'arbitrage des différends au sujet du prix du poisson entre les pêcheurs et les exploitants des établissements autorisés. L'application de la loi comprend la perception du revenu et la surveillance des opérations faites aux usines.

La pêche au filet dans les eaux sans marée de la province, y compris la pêche de commerce, de même que la pêche sportive dans les eaux sans marée, est réglementée et administrée par la Direction de la pêche et de la chasse, qui exploite plusieurs établissements de trutticulture et postes de récolte des œufs pour fins de repeuplement.

La Direction collabore étroitement aux travaux de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. La recherche biologique sur les espèces de mollusques et de crustacés dont l'exploitation relève de la province, particulièrement les huîtres et les palourdes, de même que les plantes marines, est maintenant effectuée par l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada à la Station de biologie du Pacifique, située à Nanaimo (C.-B.), en vertu d'un accord entre les autorités fédérales et provinciales. Ces recherches visent à encourager l'industrie, à améliorer ses produits tout en réduisant ses frais et à permettre à la Direction de la pêche de commerce de réglementer les pêches de diverses espèces afin d'assurer une production maximale et continue.

PARTIE II.—LES FOURRURES

Section 1.—L'industrie des fourrures*

Bien que l'importance relative de l'industrie des fourrures dans l'économie canadienne ait diminué au cours des années, la production de fourrures sauvages et de fourrures d'élevage continue à contribuer sensiblement au revenu national et au revenu des particuliers

* Rédigé par A. Stewart, Direction de la production et des marchés, ministère de l'Agriculture du Canada, Ottawa.

dans certaines régions. En plus de fournir les recettes provenant de la vente des peaux, l'industrie florissante de l'élevage des animaux à fourrure a renforcé l'économie de plusieurs régions en engendrant toute une série d'entreprises connexes telles que les négoce de provenances et les établissements d'apprêtage des peaux. Le besoin de substances alimentaires qui s'est fait sentir au sein de l'industrie a donné lieu à l'utilisation de la majeure partie des déchets des entreprises de salaison et des usines de traitement de la volaille. En outre, cette industrie consomme chaque année quelque 50 millions de livres de poisson cru et de carcasses de poisson qui, auparavant, n'avaient pas ou presque pas de valeur.

La valeur des fourrures brutes produites au Canada en 1964-1965 s'est élevée à \$36,613,350, les fourrures d'élevage constituant 58.4 p. 100 du total et les peaux sauvages le reste. Le Canada est comptable d'un douzième de la production mondiale des peaux de visons d'élevage et d'un quart de la production mondiale de fourrures sauvages. Une forte proportion de la récolte de fourrures canadiennes est exportée, les principales espèces étant le vison, le castor, le phoque, le rat musqué et le renard; en 1965 la valeur des fourrures brutes exportées s'est élevée à \$29,503,777 et celle des fourrures brutes importées, \$19,144,817.

Piégeage.—La valeur des fourrures sauvages récoltées en 1964-1965 a été de \$15,236,798. Cette année-là les trappeurs ont levé 4,163,277 peaux de toutes espèces, variant de 564 peaux d'ours polaires dont la vente a produit \$99.12 en moyenne, par peau, à 1,503,756 peaux d'écureuils avec une moyenne de 59 cents par peau. On estime à 50,000 le nombre de Canadiens qui font le piégeage tous les ans; le piégeage a produit dans les dernières saisons des recettes moyennes de 15 millions de dollars environ, y compris la valeur de la récolte de peaux d'ours. Les recettes provenant des entreprises de piégeage se répartissent entre d'innombrables villages du Nord, assurant ainsi un heureux appoint de revenus tant aux trappeurs à temps partiel qu'aux trappeurs professionnels.

Une bonne proportion des prises de fourrures sauvages provient des parties centrales et méridionales des provinces. Certaines espèces d'animaux se sont adaptées à la vie des régions partiellement habitées et chaque année des captures importantes de castors, de rats musqués, de visons, de rats laveurs, de loups et d'écureuils sont faites dans des régions de culture diversifiée et dans la brousse. Les prix des fourrures brutes ne pouvant augmenter à la même allure que ceux des denrées, la plupart des trappeurs de ces régions ne travaillent qu'à temps partiel. Plusieurs d'entre eux sont des salariés à plein temps qui font du piégeage durant les fins de semaine ou les jours fériés.

Dans les régions du Nord aussi la production de la plupart des importantes espèces de fourrures se maintient bien. Il y existe peu d'occasions de s'employer pour un salaire et le piégeage y demeure une importante source de revenus. Depuis 1938, aucun permis de piéger n'a été délivré aux non-Indiens dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de ceux détenant un permis à cette date et de leurs descendants. Conséquemment, la majeure partie des captures de fourrures dans les Territoires du Nord-Ouest est le fait des trappeurs indiens, métis et esquimaux. Les dernières années ont vu s'accroître une nouvelle méthode chez les trappeurs indigènes qui, autrefois, passaient les mois d'hiver avec leurs familles sur les sentiers de piégeage; aujourd'hui eux et leurs dépendants se rassemblent dans les établissements. Ce genre de vie communautaire produit certains résultats indésirables. Les régions voisines des établissements sont surexploitées et les moins accessibles sont négligées, d'où une perte des ressources en fourrures.

Élevage des animaux à fourrure.—Le vison est de loin le plus important des animaux à fourrure élevés en captivité; le chinchilla, le renard et le castor du Chili y sont aussi élevés mais ils représentent moins d'un pour cent de la valeur totale des peaux produites.

L'élevage du vison qui débuta vers 1910 au Canada se pratique maintenant dans toutes les provinces dont les principales sont, par ordre d'importance, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Alberta. Les chiffres suivants indiquent la croissance de l'industrie des fourrures depuis 1930:

Année	Recettes moyennes		Année	Recettes moyennes	
	Peaux nombre	\$		Peaux nombre	\$
1930.....	3,284	10.52	1960.....	1,203,853	14.03
1935.....	30,558	10.58	1961.....	1,271,449	14.50
1940.....	229,202	9.64	1962.....	1,295,672	15.13
1945.....	255,968	21.51	1963.....	1,400,021	15.82
1950.....	589,352	17.08	1964.....	1,418,368	14.92
1955.....	786,760	20.07			

La production en 1964 a été de 1.3 p. 100 plus élevée qu'en 1963 mais, en raison de la mévente, la valeur en a décréu de 4.4 p. 100.

La saison d'accouplement du vison s'étend du tout début de mars au tout début d'avril. Après une période de gestation variant de 40 à 70 jours, les femelles mettent bas trois à six petits. A cinq ou six mois, le vison atteint sa pleine croissance et reçoit alors tous les soins nécessaires en vue de donner une fourrure épaisse et soyeuse qui obtiendra le prix le plus élevé. L'écorchage commence vers la mi-novembre et vers la fin du même mois les expéditions de fourrures brutes commencent à parvenir aux maisons de ventes aux enchères. L'élevage du vison est devenu une entreprise spécialisée qui exige un haut degré d'habileté, d'expérience et d'application au travail. L'éleveur, pour réussir, doit connaître à fond les mœurs et les besoins du vison. Cet animal demande un régime soigneusement équilibré et parfaitement adapté à ses exigences changeantes suivant les saisons d'accouplement, de croissance et de maturation de la fourrure. L'éleveur doit aussi s'intéresser au domaine complexe de la génétique pour appliquer les programmes d'élevage sélectif propres à produire des visons de teintes nouvelles et à améliorer les sujets de reproduction. Les maladies du vison ont fait l'objet de recherches intensives dont le résultat a poussé la plupart des éleveurs à recourir à la vaccination préventive pour lutter contre les principales maladies.

Des techniques améliorées d'élevage et l'usage d'appareils qui diminuent le travail manuel aident l'éleveur à travailler plus efficacement tout en lui permettant de s'occuper de plusieurs animaux. L'élevage se pratique ordinairement dans des installations couvertes à parois latérales plus ou moins ouvertes. Ces installations peuvent abriter plusieurs milliers d'animaux chacune et facilitent en général l'utilisation d'abreuvoirs automatiques et de systèmes motorisés d'alimentation. Même dans ce cas les frais de production durant la période 1960-1964 ont crû considérablement et le prix des peaux de visons n'ont pu croître au même rythme. Une des conséquences de la diminution des profits a été l'accélération de la tendance des fermes à se grouper en grandes unités et la réduction du nombre de petites exploitations produisant moins de 100 peaux annuellement. En 1950, 2,557 fermes ont produit 589,352 peaux de visons, soit une moyenne de 230 peaux par ferme; en 1960, 2,331 fermes ont produit 1,203,853 peaux, soit une moyenne de 516 peaux par ferme et en 1964 le nombre de fermes d'élevage de visons est tombé à 1,491 mais la production de peaux est montée à 1,418,368, soit une moyenne de 951 par ferme.

L'élevage du chinchilla se pratique avec succès dans toutes les provinces, les principales productrices étant, par ordre d'importance, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et l'Alberta. La plus grande partie des peaux de chinchillas du Canada est exportée à l'état brut aux États-Unis où elles sont apprêtées avant d'être offertes en vente. Les peaux sont vendues par l'intermédiaire de deux débouchés dans la ville de New York et la

plupart des peaux canadiennes sont mêlées aux peaux produites aux États-Unis. Ces dispositions profitent aux producteurs des deux pays d'autant plus qu'elles ont pour résultat de produire de plus grandes quantités de peaux qui permettent aux spécialistes du classement de faire des «lots» comprenant des peaux bien assorties en fait de dimension, teinte et qualité. Les chiffres ci-dessous indiquent la production canadienne de peaux de chinchillas depuis 1955:

Année	Recettes moyennes		Année	Recettes moyennes	
	Peaux nombre	\$		Peaux nombre	\$
1955.....	1,742	27.50	1960.....	9,067	13.06
1956.....	2,705	9.65	1961.....	10,559	14.07
1957.....	4,701	13.84	1962.....	11,193	13.56
1958.....	8,336	13.43	1963.....	12,226	14.03
1959.....	8,558	13.17	1964.....	12,842	13.22

En 1964, 36 fermes canadiennes ont produit 782 peaux de renards, ce qui représente une continuation du fléchissement qui a commencé après la production sans précédent de 240,827 peaux en 1939. Cependant, il est intéressant de noter que, encouragée par une forte demande du Japon, la production de 1964 a obtenu un prix moyen de \$43.37 par peau, le plus élevé depuis 1930.

Commercialisation des fourrures.—Le gros de la récolte de fourrures canadiennes est vendu aux enchères dans l'une ou l'autre des huit maisons de vente aux enchères de fourrures situées à Montréal, North Bay, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver. La saison des ventes s'étend chaque année de décembre à juin de l'année suivante. Vers cette époque, la plus grande partie de la production ordinaire de la saison a été mise aux enchères bien que des liquidations de stock en août et septembre ne soient pas rares.

Les ventes aux enchères de décembre offrent des quantités appréciables de peaux de visons d'élevage de la nouvelle saison mais seulement des quantités limitées de fourrures sauvages; on ne peut se procurer celles-ci en grandes quantités qu'en janvier et les mois suivants. Les peaux canadiennes sont traditionnellement vendues à l'état brut ou non apprêtées, ce qui facilite leur entrée dans de nombreux pays qui frappent de droits les importations de fourrures apprêtées.

Durant toute la saison des ventes de 1965-1966, de fortes demandes de fourrures canadiennes de toutes espèces ont émané d'Amérique et d'Europe et, principalement, de l'Allemagne de l'Ouest. En plus de la demande pour le vison d'élevage, la plus importante espèce dans l'industrie de la fourrure, un sensible intérêt s'est fait jour pour de nombreuses variétés de fourrures sauvages, y compris les genres à long pelage qui étaient passés de mode dans les dernières années. Par voie de conséquence, les prix obtenus aux enchères pour les peaux sauvages et celles d'élevage ont été plus élevés qu'en 1964-1965.

La plupart des éleveurs de visons sont membres de la *Canada Mink Breeders' Association* (Association canadienne des éleveurs de visons), qui s'applique à stimuler la vente du vison d'élevage canadien sur les marchés intérieurs et étrangers et qui travaille en étroite collaboration avec les maisons de vente de fourrures aux enchères à dresser des plans pour l'écoulement de la récolte annuelle de peaux.

Les fonds consacrés à la publicité et aux autres frais proviennent du prélèvement (volontaire) de 1.5 p. 100 du produit de la vente aux enchères des peaux de tous les membres. En 1964-1965, ces déductions ont produit un revenu de \$290,000 environ.

Une façon de stimuler la vente des fourrures canadiennes sur les marchés étrangers est la présentation annuelle d'un choix complet de fourrures de ce pays à la Foire internationale de la fourrure, à Francfort, République fédérale d'Allemagne,—la plus grande et la plus importante foire du genre au monde et ses visiteurs, dont des membres de l'industrie européenne de la fourrure, qui se chiffrent à 20,000 environ annuellement, comprennent un bon nombre d'acquéreurs d'outre-mer. Une indication du succès de cette exposition, patronnée par le ministère du Commerce, se trouve dans le récent accroissement du nombre d'acheteurs de fourrures qui sont venus au Canada pour obtenir ce dont ils ont besoin. Les éleveurs et les trappeurs de visons ont bénéficié du surcroît de concurrence créé par ces visiteurs étrangers aux ventes aux enchères du Canada.

Section 2.—Statistique des fourrures

Sous-section 1.—Production et commerce des fourrures*

Production globale.—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux récoltées par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique a inauguré un relevé annuel de la production de fourrures brutes. Pendant plusieurs années, la statistique s'est fondée sur les renseignements fournis par les piégeurs autorisés. Plus récemment, des états annuels fondés sur les redevances, la taxe d'exportation, etc., ont été obtenus des ministères provinciaux de la Chasse (excepté l'Île-du-Prince-Édouard), états qui servent maintenant à établir la statistique publiée chaque année par le Bureau. Les chiffres de l'Île-du-Prince-Édouard sont tirés des rapports fournis au Bureau par les trafiquants de la province.

1.—Peaux produites et pourcentage de peaux vendu par les fermes d'élevage, années terminées le 30 juin, 1946-1965

Année terminée le 30 juin	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes	Année terminée le 30 juin	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes
	Nombre	Valeur			Nombre	Valeur	
		\$				\$	
1946.....	7,593,416	48,870,541	30	1956.....	7,727,264	28,051,746	56
1947.....	7,486,914	26,349,997	37	1957.....	6,919,724	25,592,130	57
1948.....	7,952,146	32,232,992	37	1958.....	6,440,319	26,335,109	60
1949.....	9,902,790	22,899,892	33	1959.....	5,370,531	25,800,555	62
1950.....	7,377,491	23,184,033	34	1960.....	5,999,414	31,186,078	60
1951.....	7,479,272	31,134,400	36	1961.....	6,237,360	28,737,087	59
1952.....	7,931,742	24,215,061	42	1962.....	5,771,129	28,971,077	64
1953.....	7,568,865	23,349,680	43	1963.....	5,123,395	31,943,418	62
1954.....	6,274,727	19,287,522	49	1964 ¹	4,829,717	39,493,283	57
1955.....	9,670,796	30,509,515	43	1965 ²	5,599,070	36,613,350	58

¹ Comprend 257,123 peaux de phoques évaluées à \$4,080,411; les chiffres des années précédentes ne sont pas disponibles.

² Comprend 253,469 peaux de phoques évaluées à \$3,517,640.

L'Ontario a encore été en tête des provinces pour la valeur de la production (24 p. 100 du total) durant la saison 1964-1965. Viennent ensuite la Colombie-Britannique (15 p. 100), le Manitoba (13 p. 100), l'Alberta (13 p. 100), le Québec (11 p. 100), la Saskatchewan (6 p. 100), les provinces de l'Atlantique (6 p. 100) et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (5 p. 100).

* Revu à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

2.—Peaux produites par province, années terminées le 30 juin 1964 et 1965

Province ou territoire	1964			1965		
	Peaux	Valeur	Pourcentage (valeur) du total	Peaux	Valeur	Pourcentage (valeur) du total
	nombre	\$		nombre	\$	
Terre-Neuve.....	49,662	621,761	1.6	50,217	531,641	1.5
Ile-du-Prince-Edouard.....	2,966	46,086	0.1	3,491	52,112	0.1
Nouvelle-Ecosse.....	104,144	1,378,014	3.5	126,066	1,328,085	3.6
Nouveau-Brunswick.....	46,006	244,602	0.6	49,619	341,132	0.9
Québec.....	452,646	3,887,168	9.8	450,911	3,847,452	10.5
Ontario.....	1,197,266	10,844,157	27.5	1,029,738	8,938,984	24.4
Manitoba.....	623,846	4,855,222	12.3	736,282	4,789,902	13.1
Saskatchewan.....	480,803	2,271,039	5.8	659,063	2,312,198	6.3
Alberta.....	898,088	4,843,872	12.3	1,395,386	4,706,666	12.9
Colombie-Britannique.....	453,347	5,403,703	13.7	569,027	5,654,587	15.4
Yukon.....	88,394	171,209	0.4	70,995	172,936	0.5
Territoires du Nord-Ouest.....	265,656	1,854,704	4.7	299,653	1,535,926	4.2
Canada¹.....	4,829,717	39,493,233	...	5,599,070	36,613,350	...

¹ Les totaux comprennent les peaux et leur valeur non réparties entre les provinces ou les territoires, principalement le phoque à fourrure de l'Alaska et le phoque à poil de la côte atlantique.

Production de fourrures sauvages.—Voici quelles ont été, selon la valeur en 1964-1965, les principales espèces de pelleteries sauvages levées: castor, vison, rat musqué, lynx, renard blanc, martre, et écureuil. Ces huit espèces ont figuré pour 94.8 p. 100 dans la valeur globale de la production de pelleteries sauvages.

3.—Peaux sauvages levées, par espèce, années terminées le 30 juin 1964 et 1965

Espèce	1964			1965		
	Peaux	Valeur totale	Valeur moyenne	Peaux	Valeur totale	Valeur moyenne
	nombre	\$	\$	nombre	\$	\$
Blaireau.....	409	1,175	2.87	395	1,099	2.78
Ours						
blanc.....	482	33,082	68.63	564	55,606	99.12
noir ou brun.....	683	9,976	14.61	1,211	21,082	17.41
grizzlés.....	19	285	15.00	22	330	15.00
Castor.....	463,837	6,181,030	13.33	415,261	4,905,277	11.81
Coyotte ou loup de prairie.....	19,266	118,990	0.14	22,566	150,113	6.65
Hermine (belette).....	124,079	96,701	0.80	180,259	222,999	1.24
Pécan.....	8,364	92,252	11.03	7,950	70,713	8.89
Renard						
bleu.....	171	1,061	6.20	207	1,499	7.24
croisé et roux.....	19,214	53,761	4.36	22,010	130,278	5.92
argenté.....	293	1,895	5.78	472	5,052	10.70
blanc.....	32,447	489,067	13.07	40,831	448,112	10.97
non spécifié.....	2	7	3.50	71	455	6.41
Lynx.....	36,197	529,674	14.63	24,584	408,420	16.85
Martre.....	49,664	439,033	8.84	40,948	369,191	9.02
Vison.....	121,459	1,971,186	16.23	106,863	1,530,648	14.32
Rat musqué.....	1,433,057	1,962,381	1.37	1,387,022	1,832,288	1.82
Loutre.....	19,802	547,286	27.64	19,315	566,507	28.81
Lapin.....	143,873	53,393	0.37	165,790	33,967	0.32
Raton laveur.....	28,975	49,611	1.91	25,785	59,014	2.29
Phoque						
Fourrure, Pacifique Nord ¹	10,906	585,851	53.70	13,462	762,922	56.67
A poil, T. N.-O.....	46,362	691,764	14.73	68,332	757,017	11.68
A poil, P. Q.....	21,342	317,996	14.90	24,141	359,701	14.90
A poil, Côte atlantique.....	177,918	2,485,000	13.97	147,534	1,638,000	11.10
Mouffette.....	374	150	0.43	1,039	585	0.53
Écureuil.....	653,175	379,525	0.58	1,805,756	882,290	0.59
Chat sauvage.....	1,133	4,675	4.13	1,553	10,238	6.62
Loup.....	1,474	24,067	16.33	866	14,315	16.53
Glouton.....	479	6,401	13.36	518	8,760	16.91
Total.....	3,413,151	17,159,884	...	4,143,277	15,236,786	...

¹ Appelée communément phoque à fourrure de l'Alaska, chiffres non disponibles par province. Les chiffres quant à la valeur représentent les recettes nettes revenant au gouvernement fédéral pour les peaux vendues. Les chiffres quant à la valeur représentent les paiements aux chasseurs de phoque pour les peaux débarquées, y compris la graisse; une quantité indéterminée est traitée comme peau.

Élevage.—Le vison figure maintenant pour 99 p. 100 de la valeur totale de la production des fermes d'élevage d'animaux à fourrure. En 1964, les levées de peaux ont continué d'augmenter pour atteindre 1,418,368 peaux d'une valeur globale de \$21,165,324. Les peaux de tous types obtenues se sont élevées à 1,435,803 (\$21,376,685).

Dans l'ensemble, le nombre de fermes d'élevage d'animaux à fourrure n'a guère changé en 1964 par rapport à 1963; les faibles augmentations constatées dans certaines provinces ont été contrebalancées par des diminutions dans d'autres.

Le nombre de fermes élevant le vison est passé de 1,476 à 1,491 et le nombre de sujets élevés, en fin d'année, de 583,312 à 641,818. Les fermes d'élevage de chinchilla ont augmenté en nombre aussi, passant de 451 à 477 et les sujets y ont augmenté de 39,656 à 49,298. En 1964, les 151 fermes d'élevage de loutre d'Amérique (*nutria*) comptaient 3,986 sujets et les 36 fermes de renards, 762 animaux. Par rapport à 1963, le nombre de loutres d'Amérique a diminué de 2,734 tandis que celui des renards a augmenté de 4.

4.—Fermes d'animaux à fourrure et valeur des peaux levées, par province, 1963 et 1964

Province	Fermes en fin de		Valeur des peaux levées	
	1963	1964	1963	1964
			\$	\$
Terre-Neuve.....	38	32	556,053	444,950
Ile-du-Prince-Edouard.....	13	10	45,525	51,395
Nouvelle-Ecosse.....	121	138	1,246,474	1,157,712
Nouveau-Brunswick.....	33	35	86,909	87,443
Québec.....	142	135	1,488,561	1,373,614
Ontario.....	816	758	6,397,218	6,056,649
Manitoba.....	199	185	3,118,819	3,114,571
Saskatchewan.....	125	132	1,243,565	1,393,374
Alberta.....	257	302	3,010,309	2,818,780
Colombie-Britannique.....	402	404	4,640,141	4,876,248
Total.....	2,156	2,131	22,233,595¹	21,376,685¹

¹ Comprend la valeur de quelques peaux, non répartie par province.

5.—Nombre et valeur des peaux d'animaux à fourrure produites par les fermes, selon l'espèce, 1963 et 1964

Espèce	1963		1964	
	Peaux	Valeur	Peaux	Valeur
		\$		\$
Vison.....	1,400,021	22,142,284	1,418,368	21,165,324
Ordinaire.....	264,668	5,417,755	359,616	5,257,586
Gris.....	49,486	606,948	38,584	520,499
Bleu foncé.....	77,280	1,113,606	61,721	998,029
Bleu pâle.....	278,043	4,057,234	254,242	4,291,606
Brun.....	484,260	7,233,171	484,721	6,810,329
Beige.....	205,469	2,917,659	170,830	2,601,741
Blanc.....	60,835	765,913	48,654	685,534
Chinchilla.....	12,226	171,560	12,842	169,711
Renard.....	830	12,525	782	33,915
Bleu.....	55	830	24	1,041
Platine.....	320	4,829	413	17,912
Argenté.....	409	6,172	319	18,835
Autres.....	46	694	26	1,127
Loutre d'Amérique.....	3,459	6,978	3,801	7,662
Total.....	1,416,611	22,333,595	1,435,803	21,376,685

¹ Comprend des peaux non réparties selon l'espèce.

Exportations et importations.—Le commerce canadien des fourrures, tant d'exportation que d'importation, consiste surtout en peaux brutes, la valeur des peaux apprêtées et ouvrées, exportées ou importées, ne formant qu'une proportion relativement faible du total des fourrures canadiennes. Une grande partie des exportations se compose des fourrures les plus abondantes: le vison, de beaucoup le plus précieux, vient en tête, suivi du castor, du phoque, du rat musqué, du renard et de l'écureuil. Le vison, le mouton de Perse, le phoque apprêté, le renard, le rat musqué et le raton laveur forment une forte tranche des importations. Le commerce d'exportation et d'importation de toutes fourrures, apprêtées ou non, avec la Grande-Bretagne, les États-Unis, et tous les pays, en 1964 et 1965 est indiqué au tableau 6.

6.—Exportations et importations de fourrures, par espèce, 1964 et 1965

Espèce	1964			1965		
	Grande-Bretagne	États-Unis	Tous pays	Grande-Bretagne	États-Unis	Tous pays
EXPORTATIONS						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Peaux brutes						
Castor.....	1,165,024	2,366,978	5,218,665	743,845	2,289,693	3,937,440
Chinchilla.....	360	231,262	248,957	—	202,417	202,417
Hermine.....	158,020	14,736	182,474	202,515	70,859	273,577
Pécan.....	54,774	44,909	119,883	29,981	52,047	84,129
Renard (toutes espèces).....	9,058	586,018	686,273	37,629	1,088,143	1,305,498
Lynx.....	213,676	212,096	458,653	217,638	320,147	586,112
Martre.....	123,415	392,910	521,996	94,753	209,018	311,312
Vison.....	2,027,316	12,501,003	17,560,350	1,641,890	12,763,214	18,247,169
Rat musqué.....	1,289,335	47,009	1,464,308	1,512,046	149,066	1,722,913
Loutre.....	22,141	74,970	182,777	7,544	194,084	232,473
Lapin.....	1,225	32,577	55,896	—	61,815	101,622
Raton laveur.....	5,942	30,688	37,702	1	1	1
Phoque.....	1,739,643	134,963	2,768,298	1,326,158	158,356	2,058,128
Écureuil.....	539,410	2,372	543,209	804,243	377	804,715
Loup.....	16,201	127,151	143,352	11,485	108,368	124,399
Autres.....	48,843	74,717	157,106	56,198	151,105	263,415
Peaux apprêtées						
Vison.....	32,826	48,717	444,970	4,875	79,821	327,456
Raton laveur.....	—	615,179	615,179	—	1,038,897	1,046,931
Napettes, etc.....	850	24,173	45,738	2,220	4,704	21,917
Autres.....	169,649	1,265,325	2,378,032	86,423	1,582,752	2,442,152
Vêtements en fourrure.....	2,182,022	669,436	6,227,931	1,282,337	747,250	6,053,199
Total.....	9,799,730	19,497,189	40,038,449	5,061,260	21,122,123	40,196,974
IMPORTATIONS						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Peaux brutes						
Vison de Chine et du Japon.....	—	2,767	244,065	14,643	1,807	241,730
Renard.....	541,411	294,239	1,202,954	1,117,800	512,858	2,454,128
Kolinski.....	19,598	14,600	167,716	90,997	10,995	320,105
Vison.....	1,553,141	3,088,728	8,788,275	1,259,566	3,506,473	8,988,104
Rat musqué.....	—	811,412	811,412	—	842,729	851,247
Mouton de Perse.....	862,001	1,968,927	5,356,324	542,049	1,447,211	4,048,973
Lapin.....	—	153,956	207,399	—	150,291	199,765
Raton laveur.....	—	785,798	785,798	—	1,528,545	1,538,679
Écureuil.....	29,354	4,883	53,818	9,801	845	79,084
Autres.....	181,528	1,321,925	1,735,673	195,425	945,182	1,574,311
Peaux apprêtées						
Feutres de chapeliers.....	1,258	189,730	506,676	—	149,406	377,063
Vison.....	650	567,906	593,116	6,433	530,470	543,043
Phoque.....	25,674	2,772,883	2,872,792	12,996	2,034,642	2,198,494
Mouton et agneau.....	67,180	103,841	391,637	111,240	165,541	1,010,204
Napettes, etc.....	16,382	421,640	583,016	25,476	588,150	785,890
Autres.....	55,928	517,303	815,902	153,983	514,205	799,333
Vêtements en fourrure.....	17,936	141,586	191,531	26,321	190,549	253,511
Total.....	3,372,047	13,132,014	25,308,124	3,568,730	13,100,899	26,226,564

¹ Compris dans «Autres».

Sous-section 2.—Préparation des fourrures

Le terme plutôt général de «préparation des fourrures» embrasse l'apprêtage et la teinture des peaux, ainsi que la confection. Dans le premier cas, il s'agit de l'apprêtage et de la teinture à façon des peaux; dans le second, il s'agit d'une industrie de fabrication qui confectionne des articles tels que manteaux, écharpes et gants.

Ainsi qu'on l'explique en détail au chapitre XVI des manufactures, la notion d'«activité globale» a été modifiée pour le relevé de 1962. Les tableaux 7 et 8 présentent la statistique choisie d'après la nouvelle base pour les années 1962-1964. En 1964, le nombre de peaux apprêtées s'est élevé à 4,831,560 dont le vison a constitué 30 p. 100, le rat musqué 18 p. 100, l'astrakan et autres espèces d'agneau 13 p. 100, le raton laveur 9 p. 100, le mouton, le jeune mouton d'un an et les autres espèces de mouton 5 p. 100, et toutes les autres espèces de peaux, 25 p. 100.

7.—Statistique de l'industrie de l'apprêtage des fourrures, 1962-1964

Détail	1962	1963	1964
Établissements..... nombre	19	18	16
Administration et autres employés à traitement			
Hommes..... nombre	92	79	68
Femmes..... "	25	25	23
Traitements..... \$	739,276	648,879	592,186
Production et autres employés connexes			
Hommes..... nombre	781	763	641
Femmes..... "	137	136	121
Salaires..... \$	3,209,152	3,368,466	3,156,044
Coût des matières employées à la fabrication..... \$	1,536,469	1,530,371	1,087,716
Peaux traitées..... nombre	6,229,747	5,738,649	4,831,560
Recettes (traitement des fourrures et autres revenus manufacturiers)..... \$	7,143,496	7,013,118	6,550,077

En 1964, les expéditions de manteaux et de jaquettes pour dames, de toutes industries, ont totalisé 128,117 (\$41,166,000).

8.—Statistique de la confection des fourrures, 1962-1964

Détail	1962	1963	1964
Établissements..... nombre	429	419	433
Administration et autres employés à traitement			
Hommes..... nombre	496	461	448
Femmes..... "	179	174	183
Traitements..... \$	3,310,355	3,448,066	3,492,936
Production et autres employés connexes			
Hommes..... nombre	1,712	1,500	1,596
Femmes..... "	928	813	804
Salaires..... \$	9,342,619	8,987,115	9,577,573
Coût des matières employées à la fabrication..... \$	36,369,045	38,405,020	39,661,314
Valeur des expéditions et autres revenus manufacturiers..... \$	58,089,700	59,912,851	62,635,712
Total, recettes..... \$	61,114,712	61,946,676	64,514,747

Section 3.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion

La plupart des ressources des provinces et des territoires du Canada en fait de fourrures sont administrées par les gouvernements et conseils respectifs de ces provinces et territoires. Il faut faire exception des ressources situées dans les parcs nationaux et les réserves indiennes dont l'administration relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est responsable au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement liées aux affaires indiennes, lesquelles relèvent de la Direction des affaires indiennes du même ministère. Ce service collabore avec les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés et sert les intérêts du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux problèmes connexes de caractère national ou international (voir pp. 53-55). Les méthodes de gestion des ressources provinciales en fourrures sont exposées dans les paragraphes suivants.

Terre-Neuve.—Ces quelques dernières années la Division de la faune du ministère provinciale des Mines, de l'Agriculture et des Ressources a établi, à titre d'expérience, des sentiers de piégeage du castor dans les péninsules d'Avalon et de Burin. Une législation a maintenant été préparée pour étendre l'application du système à tous les animaux à fourrure dans toute l'île de Terre-Neuve durant la saison de piégeage de 1966-1967 et les suivantes. En général, les règlements relatifs au piégeage prévoient une saison d'automne et une d'hiver pour le rat musqué, la loutre, le castor, et le vison dans l'île de Terre-Neuve et pour le castor, le vison, la martre, le rat musqué, la loutre, le pécan et le renard de l'Arctique, dans le Labrador. Toute l'année il est permis de piéger le renard, le lynx, la belette, le loup et le glouton.

Bien qu'elles n'aient pas trait directement à l'administration des animaux à fourrure, des découvertes intéressantes concernant une espèce d'animal à fourrure, le lynx, ont été faites à Terre-Neuve. En 1964, durant une enquête sur la mortalité des jeunes caribous, l'on s'est rendu compte que quand un jeune caribou est mordu par un lynx, des bactéries salivaires sont transmises à la blessure et il s'ensuit une infection mortelle dans la plupart des cas. Afin d'éliminer la cause de la mortalité parmi les jeunes caribous les employés du Service de la faune ont, depuis, mené une campagne intensive de piégeage près des régions de vêlage des caribous et il en est résulté un accroissement du pourcentage de jeunes caribous.

Nouvelle-Écosse.—Les animaux à fourrure sauvages de la Nouvelle-Écosse comprennent le castor, le rat musqué, le vison, la loutre, le renard, le raton laveur et la belette, et le piégeage de ces animaux apporte un revenu supplémentaire à quelques milliers de personnes qui, chaque année, réalisent ainsi entre \$100,000 et \$200,000. Naturellement, la valeur dépend des quantités disponibles de chaque espèce d'animal et des prix de la fourrure; les quantités et les prix subissent d'une année à l'autre des variations notables.

Le castor, espèce qui fut à un moment presque éteinte dans la province, est aujourd'hui l'animal à fourrure dont la capture a le plus de valeur. Un permis de \$2 est exigé des résidents qui peuvent alors piéger un nombre limité de castors (de cinq à dix) au cours d'une saison de six semaines environ, qui débute le 1^{er} novembre. Le piégeage des autres animaux à fourrure se fait sans permis bien qu'une redevance doive être payée à la province pour chaque peau exportée. Ces animaux peuvent être capturés entre le 1^{er} novembre et le 14 décembre.

En Nouvelle-Écosse, des recherches se poursuivent sur le castor, en vue de connaître davantage cet animal précieux et de préparer une meilleure gestion de ses peuplements. Des études sur le comportement, l'alimentation, les déplacements et la reproduction sont en cours, près du refuge de Tobatic, dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse, dans le comté de Cumberland à l'est de la province, et dans une région délimitée du comté de Queens. En outre, des données sur l'âge, la taille, les parasites et les maladies sont recueillies de l'observation des carcasses de castors capturés par les trappeurs dans toutes les parties de la province.

Plusieurs associations de trappeurs ont été fondées à travers la province afin que les hommes qui sont le plus près des ressources en fourrures aient leur mot à dire au sujet de l'utilisation et de la gestion rationnelle des ressources en cause. Ces groupes peuvent aussi aider à assurer des meilleures méthodes de manutention et de commercialisation des fourrures brutes et à hausser ainsi la qualité, afin de garantir des meilleurs prix de vente.

Nouveau-Brunswick.—La première étude organisée en vertu du programme de gestion des animaux à fourrure en voie d'application au Nouveau-Brunswick, porte sur le rat musqué dans l'estuaire du fleuve Saint-Jean, l'un des meilleurs habitats de l'espèce dans la province. Une étude semblable s'étendra bientôt aux autres animaux à fourrure, le castor principalement. Le piégeage du castor a été interdit pendant une vingtaine d'années environ jusqu'à l'ouverture de la première saison en 1946. En conséquence, le castor s'est rétabli de façon remarquable et il y a eu depuis 1951 une saison de piégeage chaque année; la prise annuelle a été de 7,500 peaux. Les dommages causés actuellement par les castors aux fermes, aux boisés, grandes routes et chemins de fer sont un sujet d'inquiétude.

Le piégeage de la martre et du pécan a été permis durant la saison de 1964-1965, pour la première fois depuis 1946. Ces animaux habitent surtout le nord de la province, mais leur nombre semble s'accroître et ils se dirigent graduellement vers le sud. Durant la fin de l'hiver de 1966 un certain nombre de pécan ont été piégés vivants au nord du Nouveau-Brunswick et relâchés dans les montagnes de la baie de Fundy où l'on a essayé de les rétablir. Le vison et la loutre n'abondent pas dans la province, mais durant la saison de piégeage d'automne la capture moyenne a été de 1,500 à 2,000 et de 200 à 250 respectivement. En 1964-1965, 3,320 permis de piégeage ont été délivrés.

Des lois provinciales permettent d'apporter des modifications rapides aux saisons de piégeage; ainsi, le trappeur peut prendre l'avantage des fourrures disponibles en automne et une période de piégeage interdit peut être instituée pour tout animal à fourrure menacé d'extinction. La Direction de la pêche et de la faune du ministère provincial des Terres et des Mines distribue un résumé des lois régissant le piégeage; on y trouve des renseignements sur la manière de traiter les peaux pour en tirer le meilleur prix.

Québec.—Le commerce des fourrures a une importance considérable depuis les débuts de la Nouvelle-France et la province est demeurée au premier rang des producteurs de fourrures. Les principales espèces indigènes sont, par ordre d'importance: castor, vison, rat musqué, phoque, loutre, lynx et martre.

La gestion des animaux à fourrure sauvages a débuté en 1932, lorsqu'un dirigeant de la Compagnie de la Baie d'Hudson a établi une réserve à bail privé, à Rupert House. La Compagnie s'est chargée de l'administration de cette réserve et une deuxième concession, à Nottoway, fut accordée à la société en 1938. De sévères mesures de conservation furent appliquées à l'intérieur de ces deux réserves et le succès remporté fut tel que le gouvernement provincial en prit la direction; depuis, la superficie des terres de la Couronne réservées aux piégeurs indiens s'accroît constamment. Aujourd'hui, 12 réserves sont soumises à la conservation: Rupert House, 7,500 milles carrés (1932); Nottoway, 11,300 (1938); Vieux Comptoir, 30,000 (1941); Péribonca, 12,600 (1941); Fort George, 17,700 (1942); Abitibi, 6,000 (1943); Great Victoria Lake, 6,300 (1948); Mistassini, 50,000 (1948); Manouane, 5,000 (1951); Roberval, 20,000 (1951); Bersimis, 21,000 (1951); et Saguenay, 140,000 (1955). Les seules peaux de castor prélevées dans ces réserves au cours de l'année terminée le 31 mars 1965 se chiffraient par 16,065, d'une valeur globale de \$212,201.

En 1945, un système distinct de terres enregistrées pour les piégeurs blancs fut institué dans les régions d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue, Pontiac et dans une partie du comté de Saguenay. Chaque détenteur de bail a droit exclusif de piégeage sur ses terrains et il est astreint à une réglementation rigoureuse. Le piégeage des animaux à fourrure autres que le castor n'est limité ni dans les réserves ni dans les terres enregistrées, sauf par un règlement général visant la protection des animaux ou la limitation des prises. Des études biologiques ont été entreprises récemment afin d'évaluer les résultats de ce système.

En 1964-1965, la valeur de la prise de fourrures sauvages a totalisé \$2,569,471, ce qui ne représente qu'une fraction de la valeur du produit fini.

Ontario.—Les mesures législatives sur la gestion des animaux à fourrure sauvages a débuté en Ontario par l'instauration de saisons en vertu d'une loi de 1860 du Haut-Canada. Ce n'est que 32 ans plus tard cependant qu'on envoya du personnel sur le terrain pour faire observer les règlements: commençant alors une ère de lois restrictives visant à protéger les espèces déjà menacées. Les progrès subséquents à la mise en vigueur des saisons de chasses permise ou interdite n'existent que depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Les premières mesures dans ce sens comportaient la mise à part de régions de chasse réservées aux Indiens où le piégeage était interdit aux non-Indiens.

Le système d'inscription de sentiers de piégeage fut introduit en 1935 sur une très petite échelle. Ce système se fonde sur la reconnaissance par le gouvernement des avantages d'une pleine utilisation des ressources ainsi que de la gestion plus rentable qui en découle lorsqu'un particulier jouit du droit exclusif de piégeage dans une région déterminée. Au cours des premières phases, les *townships* cadastrés étaient assignés comme régions de piégeage, mais des sentiers de piégeage mieux délimités, établis en 1947-1948, se trouvent maintenant à travers toute la province, et la plupart suivent les accidents physiographiques naturels. En même temps, les sentiers de piégeage des résidents ont été institués dans les régions de terres aliénées qui comprennent la plus grande partie du sud de l'Ontario; ce sont des quadrilatères sur lesquels les piégeurs peuvent capturer des animaux, pourvu qu'ils aient une entente, confirmée par écrit, avec le propriétaire foncier. Les permis annuels de piégeage sont renouvelables aussi longtemps que le trappeur satisfait aux exigences des règlements et qu'il continue de piéger. Les piégeurs peuvent vendre l'équipement et les améliorations faites sur leur sentier, ce qui stimule leur intérêt à l'égard de leur sentier.

Du fait que la fourrure est de toute évidence une ressource naturelle qui ne peut se stocker et qui ne s'exploite que sur une base commerciale, le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a aidé l'Association des piégeurs de l'Ontario à établir leur enchère de fourrures à North Bay. Les piégeurs peuvent ainsi vendre leurs fourrures sur un marché concurrentiel et en obtenir la pleine valeur.

De très importantes recherches sont consacrées aux animaux à fourrure; elles portent présentement surtout sur le castor et la loutre. Certaines transplantations ont permis d'accélérer le repeuplement des espèces réduites, particulièrement dans le cas du castor. En 1964, une nouvelle technique a été mise au point pour amener le castor à maturité, et récemment aussi on a adopté une technique d'enquête aérienne sur le castor.

Manitoba.—La traite des fourrures est la plus ancienne industrie du Manitoba et les peaux produites sont parmi les plus belles sur les marchés mondiaux. Fonction de l'abondance cyclique des animaux à fourrure et des prix mondiaux des peaux levées, la valeur annuelle de la production varie considérablement.

Depuis que la construction du chemin de fer *Hudson Bay* jusqu'à Churchill a rendu la région septentrionale du Manitoba plus accessible, la concurrence pour les fourrures et les terrains de piégeage est devenue tellement vive que les ressources en fourrures ont diminué de façon alarmante. En 1940, le Manitoba a inauguré un programme d'enregistrement des sentiers de piégeage. Le programme a assuré des concessions stables aux piégeurs individuels et aux groupes de piégeurs, il a écarté les piégeurs à temps partiel; en outre, il a engendré un régime d'exploitation rationnelle des animaux à fourrure. A ce moment-là, le castor se faisait rare et le piégeage en a été interdit pour plusieurs saisons. Depuis, le castor s'est accru de façon constante et 41,869 peaux ont été levées au cours de la saison 1964-1965. Durant la dernière décennie, la production de rat musqué, de castor, de vison, de lynx, de pécan et de loutre a atteint des sommets sans précédent pour le siècle.

L'industrie des fourrures sauvages est toujours d'une importance économique considérable pour la province, particulièrement pour les résidents du Nord, blancs ou indigènes.

Un programme de formation, institué en 1957 et destiné à améliorer la manutention des fourrures par les trappeurs, et aussi à assurer une certaine uniformité dans le traitement des peaux, a donné d'excellents résultats. On y a ajouté par la suite l'enseignement de méthodes perfectionnées de piégeage et l'emploi de pièges qui n'infligent pas de douleur aux animaux. En outre, la Division de la faune du ministère des Mines et des Ressources naturelles distribue une brochure intitulée *The Trapper's Guide*.

Le Manitoba travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et d'autres organismes provinciaux en vue de stimuler la vente des fourrures de qualité, en envoyant une collection de fourrures sauvages types aux principales foires européennes.

Saskatchewan.—Avant que la Saskatchewan adopte son programme de conservation et d'expansion de ses ressources en fourrures, il se faisait peu de choses dans la province pour contrôler le piégeage du castor et du rat musqué. Durant les saisons, les trappeurs levaient autant de peaux qu'ils pouvaient et l'année suivante, il fallait interdire le piégeage dans l'espoir d'un repeuplement naturel. Ce régime «d'abondance et de disette» eut un effet désastreux sur les ressources en fourrures et sur les moyens de subsistance des trappeurs. Peu de piégeurs avaient la concession exclusive d'une région définie et la plupart d'entre eux étaient incapables de s'établir dans les centres de façon permanente. Le braconnage se pratiquait couramment et il y avait peu de sécurité économique. Le castor s'est mis à décroître de façon constante après la Première Guerre mondiale, ce qui fut nuisible aux autres animaux à fourrure vivant dans le même habitat.

En 1944, le gouvernement de la Saskatchewan institua un comité pour l'étude des problèmes du piégeage et l'année suivante, le *South Saskatchewan Muskrat Trapping Program* était mis sur pied. Ce programme accordait aux particuliers la concession exclusive de zones déterminées avec privilège spécial aux propriétaires et aux occupants, et priorité aux Indiens et aux Métis, dans les terres de la Couronne. On limita la prise de rats musqués afin d'assurer le maintien des peuplements et il fut institué une commercialisation des peaux sous contrôle gouvernemental.

En 1946, un accord fédéral-provincial fit de toutes les terres de la Couronne situées au nord du 53^e parallèle un secteur appelé *Northern Fur Conservation Block*. D'autre part un crédit annuel jusqu'à \$50,000 à dépenser au cours des dix années suivantes fut voté aux fins d'établir et gérer les régions de conservation, d'acheter l'équipement, de payer le personnel, de transplanter des castors vivants et de construire des barrages; le gouvernement fédéral a contribué pour 60 p. 100 des frais en cause et la province pour le reste. En outre, un Comité consultatif en matière de fourrures, composé de représentants du ministère provincial des Ressources naturelles et de la Division fédérale des Affaires indiennes fut mis sur pied pour diriger le programme. L'organisation des régions de conservation fut laissée aux soins des trappeurs. Des conseils de cinq membres furent élus dans tous les districts, et les trappeurs indiens, métis et blancs ont eu égalité de privilèges, d'obligations et d'attributions. Des mesures de conservation et des règlements quant aux permis ont été instaurés. En 1956 l'accord, avec quelques modifications de détail, a été prolongé de dix années, et en 1962, le Comité consultatif en matière de fourrures a mis sur pied un organisme de coordination chargé d'améliorer les liaisons et d'assurer une meilleure compréhension du programme. Le deuxième accord fédéral-provincial expire en 1966 et des négociations sont actuellement en cours en vue de la rédaction d'un nouvel accord qui assurera, en sus d'un programme élargi de gestion d'animaux à fourrure, un régime plus vaste d'exploitation des autres ressources naturelles telles que le poisson, le reboisement des réserves indiennes, la récolte du riz sauvage et autres cultures naturelles, etc.

Le nouveau programme de gestion des animaux à fourrure assure plus de sécurité aux trappeurs; les populations d'animaux à fourrure manifestent encore une certaine instabilité mais, la bonne gestion leur a généralement permis de prendre de l'ampleur, particulièrement dans le cas du castor qui est le plus important animal à fourrure avec lequel seul le vison peut rivaliser; le contingentement assure au piégeage un rendement soutenu; le braconnage a été éliminé en grande partie; le travail des castors, dont les

populations ont été rétablies, hausse le niveau des eaux et améliore l'habitat de la faune en général; les trappeurs indiens et blancs se partagent l'administration des régions de piégeage et l'application des programmes de gestion visant les animaux à fourrure.

Alberta.—En 1965-1966, des plans ont été dressés en vue de la réorganisation de la Division de la pêche et de la faune du ministère provincial des Terres et Forêts. Suivant la nouvelle organisation, une section de la gestion des animaux à fourrure sera établie pour ne s'occuper que des ressources en fourrures de la province. Un plus grand nombre de rencontres auront lieu avec les trappeurs enregistrés pour accroître l'échange de renseignements entre eux et les employés de la Division et un programme plus important est en voie d'application afin d'empêcher autant que possible le mésusage des régions de piégeage par certains trappeurs et d'accroître le rendement économique des régions de piégeage en les groupant. Le gouvernement de l'Alberta expose des peaux aux principales expositions de fourrures tenues au Canada et en Europe, pratique qui a intéressé davantage les acheteurs étrangers et canadiens aux fourrures de l'Alberta.

Colombie-Britannique.—Les ressources de la Colombie-Britannique en fait de fourrures sont gérées par la Division de la pêche et de la faune du ministère des Loisirs et de la Conservation. Les règlements découlent de la loi sur le gibier et l'utilisation des ressources est subordonnée à un régime d'inscriptions de sentiers de piégeage, en vigueur depuis 1926. Les sentiers de piégeage autorisés sont les régions des terres de la Couronne confiées, pour fins du piégeage des fourrures sauvages, aux trappeurs qui habitent la province. L'inscription d'un sentier de piégeage est renouvelable annuellement par le trappeur, qui doit se soumettre à certaines conditions visant la conservation et le rendement soutenu des espèces de fourrures. La production de fourrures sauvages occupe environ 3,000 trappeurs dont la moitié sont des Indiens.

La valeur marchande des fourrures brutes levées durant la récolte de 1964-1965 a été de \$600,316, le castor, l'écureuil, le vison sauvage et le lynx représentant ensemble 78 p. 100. La récolte du castor en 1964-1965 a totalisé 21,769 peaux.

La législation récente vise à raccourcir les saisons annuelles de piégeage afin de limiter la récolte des peaux hors saison. La Direction favorise l'accroissement de la valeur marchande des peaux par l'amélioration de la qualité. La Direction est membre du Conseil canadien en matière de fourrures.

CHAPITRE XV.—ÉNERGIE ÉLECTRIQUE*

SYNOPSIS

PAGE		PAGE	
SECTION 1. EXPANSION DES INSTALLATIONS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.....	683	SECTION 2. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EN 1965.....	694
Sous-section 1. Tendances chronologiques et actuelles de l'expansion.....	683	SECTION 3. CAPACITÉ GÉNÉRATRICE ET CHARGES REQUISES.....	700
Sous-section 2. Utilisation de l'énergie.....	686	SECTION 4. STATISTIQUE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.....	701
Sous-section 3. Ressources hydrauliques, inexploitées et exploitées.....	688	SECTION 5. PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ.....	707
Sous-section 4. Production d'énergie thermo-électrique.....	692		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Expansion des installations d'énergie électrique

Sous-section 1.—Tendances chronologiques et actuelles de l'expansion

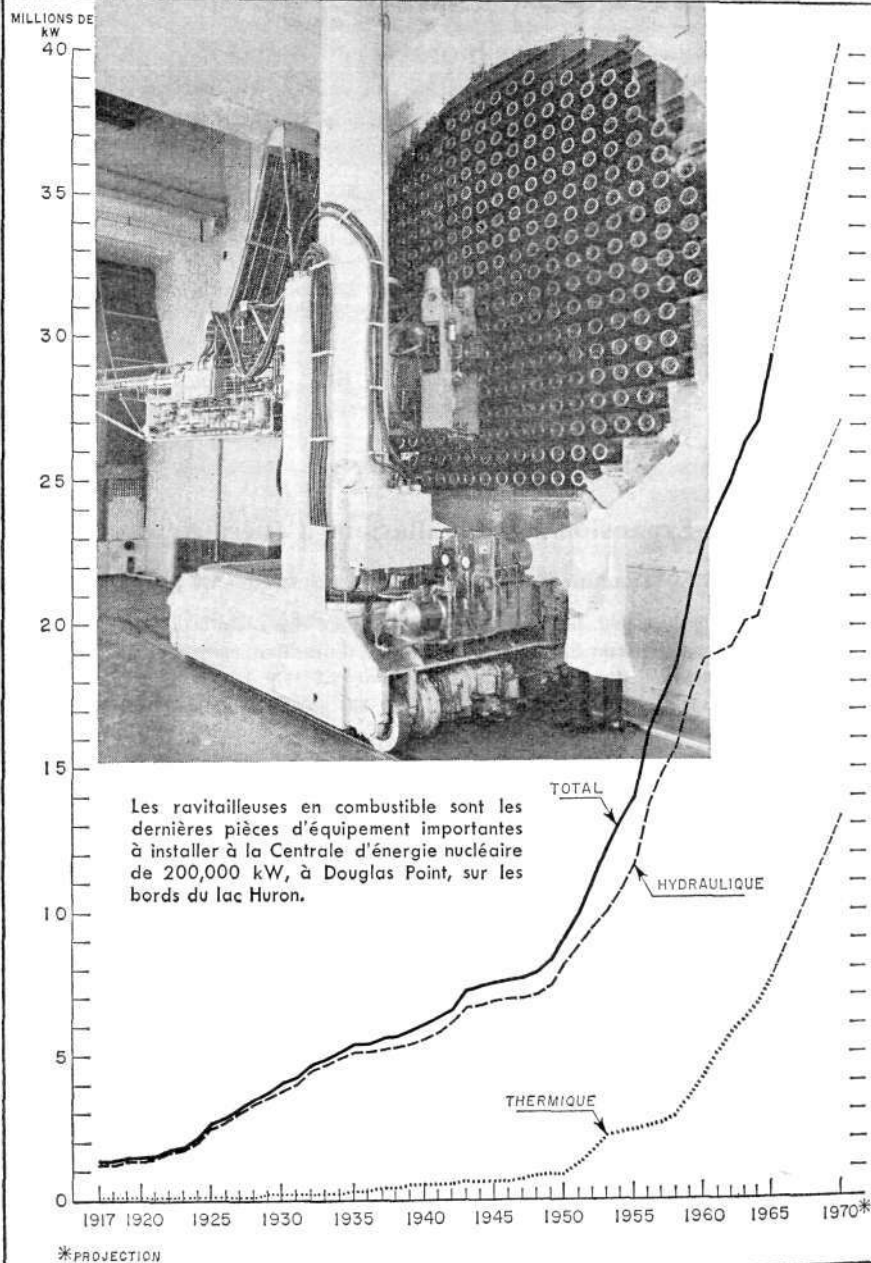
Depuis le début du siècle, le nombre et l'importance des installations de production d'énergie électrique au Canada n'ont cessé de croître d'une manière remarquable. Alors que la puissance installée du Canada n'était que de 133,000 kW à la fin de 1900, la puissance hydro-électrique a atteint près de 21,800,000 kW à la fin de 1965 et celle des centrales thermo-électriques, 7,600,000 kW.

Le graphique à la page suivante illustre l'accroissement de la puissance installée des centrales hydrauliques et thermiques depuis 1920. On ne possède que des données incomplètes sur l'aménagement d'installations thermo-électriques au Canada au début du siècle, mais il semble bien que le progrès a été lent et relativement peu important jusqu'aux années approchant 1950. Par contre, l'aménagement d'installations hydro-électriques a presque continuellement pris de l'ampleur depuis le début du siècle, grâce au perfectionnement des techniques du transport de l'énergie et à la construction de grandes centrales hydro-électriques.

La prospérité des années 1920 a engendré un fort accroissement de la demande d'électricité et a activé la construction de nouveaux aménagements. La demande a diminué ensuite, à cause de la crise économique du début des années 1930, mais l'effet de cette baisse ne s'est pas fait sentir immédiatement dans l'allure de l'expansion des installations, en raison du décalage inhérent à l'aménagement des installations hydro-électriques. Le parachèvement des aménagements hydro-électriques mis en chantier

* Les sections 1 et 2 du présent chapitre ont été rédigées à la Direction des ressources hydrauliques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa; les sections 3 et 4 ont été revues à la Section de la statistique énergétique, Division de l'industrie, Bureau fédéral de la statistique; la section 5 a été soumise aux Commissions provinciales en cause.

EXPANSION DE LA CAPACITÉ GÉNÉRATRICE D'ÉLECTRICITÉ AU CANADA, 1917-1970



avant la crise économique a engendré un accroissement continu de la puissance installée, qui a duré jusqu'en 1935; par la suite, la situation économique précaire de la période 1935-1939 a ralenti l'aménagement des ressources hydrauliques.

Au cours des premières années de la guerre, l'énorme besoin d'électricité des industries de guerre du Canada a provoqué une expansion soudaine de l'aménagement d'installations électrogènes entre 1940 et 1943, mais la construction de nouvelles installations a ralenti de 1944 à 1947. Après la guerre, l'expansion de l'industrie, de l'agriculture et de la construction domiciliaire a créé une très forte demande d'électricité et, pour y répondre, il a fallu accroître la puissance installée à une allure sans précédent. Cette demande a aussi donné le branle à un vaste programme de construction de centrales thermo-électriques au début des années 1950, car les aménagements hydro-électriques ne pouvaient plus suffire aux besoins. De 1950 à 1965, la puissance installée des centrales hydro-électriques et thermo-électriques a augmenté en moyenne de 1,200,000 kW par an, dans la proportion de deux pour un en faveur des aménagements hydro-électriques. A noter, toutefois, que la moyenne annuelle d'accroissement de la puissance installée des centrales thermo-électriques, de 1960 à 1965, a été égale à celle des centrales hydro-électriques, et semble en voie de la surpasser sous peu.

Le tableau 1 donne la puissance installée des centrales hydro-électriques et des centrales thermo-électriques, ainsi que la puissance installée globale de toutes les centrales du Canada, au 1^{er} janvier 1966.

1.—Puissance installée des centrales hydro-électriques et thermo-électriques, par province, au 1^{er} janvier 1966

Province ou territoire	Centrales hydrauliques	Centrales thermiques	Total
	kW	kW	kW
Terre-Neuve.....	466,000	75,000	541,000
Île-du-Prince-Édouard.....	—	58,000	58,000
Nouvelle-Écosse.....	143,000	489,000	632,000
Nouveau-Brunswick.....	262,000	320,000	582,000
Québec.....	10,339,000	447,000	10,786,000
Ontario.....	6,064,000	3,217,000	9,281,000
Manitoba.....	1,074,000	339,000	1,413,000
Saskatchewan.....	320,000	648,000	968,000
Alberta.....	445,000	959,000	1,404,000
Colombie-Britannique.....	2,616,000	1,020,000	3,636,000
Yukon.....	28,000	4,000	32,000
Territoires du Nord-Ouest.....	35,000	28,000	61,000
Canada.....	21,732,000	7,602,000	29,334,000

Tendances actuelles.—Bien que l'énergie hydraulique ait toujours été la principale source d'électricité du Canada, il ne fait pas de doute que l'énergie thermique est appelée à devenir un jour la source la plus importante. Pour choisir entre l'aménagement d'une installation hydro-électrique et la construction d'une centrale thermique, il faut tenir compte de plusieurs éléments d'une grande complexité, dont les plus importants sont de caractère économique. Dans le cas d'une centrale hydro-électrique, les frais d'immobi-

lisations très élevés sont contrebalancés par la modicité des frais d'exploitation et d'entretien, qui sont beaucoup moins élevés que ceux d'une centrale thermo-électrique. La longue durée d'une centrale hydro-électrique ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement militent aussi en sa faveur. Tout aussi important est le fait que l'eau est une ressource énergétique renouvelable. D'un autre côté, la centrale thermo-électrique peut être construite à proximité de la région à desservir, ce qui permet de réaliser des économies sur les frais de transmission du courant. Cependant, la tendance actuelle étant de construire de grandes centrales thermiques à vapeur, celles-ci perdent quelque peu de cet avantage de souplesse d'emplacement, car les grosses turbines à vapeur exigent d'énormes quantités d'eau pour leur refroidissement et doivent, par conséquent, se trouver à proximité d'un approvisionnement d'eau suffisant.

L'expansion marquée des installations thermo-électriques, qui s'est produite au cours des années 1950, s'explique en partie du fait qu'alors presque tous les emplacements hydrauliques situés à des distances permettant de transporter l'énergie électrique économiquement jusqu'aux centres à desservir étaient aménagés, et les organismes en cause ont dû trouver d'autres sources d'énergie. Toutefois, les immenses progrès accomplis récemment dans la technique de la transmission du courant à très haute tension donnent un nouvel élan à l'aménagement des emplacements autrefois considérés trop éloignés.

En raison de la période relativement longue de mise en marche des grosses turbines thermo-électriques, les centrales thermiques manquent quelque peu de souplesse de fonctionnement et atteignent leur maximum d'efficacité lorsqu'elles répondent à une demande constante. Dans une centrale hydro-électrique, par contre, on peut mettre un groupe électrogène en marche en peu de temps et produire le courant nécessaire durant les périodes de pointe, qui peuvent se produire plusieurs fois par jour. En tirant parti des avantages qu'offre l'interconnexion des centrales hydrauliques et thermiques, les réseaux d'électricité ont acquis une souplesse de fonctionnement beaucoup plus grande.

Un autre perfectionnement qui permet de surmonter les difficultés que causent les variations journalières de charge est l'utilisation des turbines pour pomper l'eau dans des réservoirs. A la centrale Sir Adam Beck, à Niagara Falls, par exemple, l'eau est captée en amont des chutes et amenée par un tunnel et un canal à des conduites forcées qui alimentent la centrale principale située au bord de la rivière Niagara, un peu en aval des chutes. Durant les heures de faible demande, on utilise le courant produit par la centrale principale pour pomper l'eau du canal d'amenée dans un réservoir plus élevé; pendant les heures de pointe, les pompes, qui sont en réalité des turbines réversibles, sont alimentées par l'eau emmagasinée dans le réservoir et font fonction de génératrices. Grâce à ces groupes réversibles, la puissance installée de la centrale est augmentée de 176,700 kW. Une centrale à turbo-pompes génératrices qui fonctionnera selon le même principe est actuellement en construction sur la rivière Brazeau, en Alberta; elle fera partie de l'aménagement hydro-électrique de Big Bend, qui aura une puissance installée de 338,440 kW.

Il se peut que l'aspect le plus prometteur des centrales à accumulation par pompage soit leur utilisation commune avec des centrales nucléaires. Les groupes nucléaires, tout comme les plus puissants groupes thermiques de type classique, fonctionnent le plus efficacement lorsque la demande est continue. Ainsi, on pourra utiliser une partie de l'énergie nucléaire produite aux heures de demande normale pour actionner les turbo-pompes, lesquelles, en tant que génératrices, produiront de l'énergie électrique aux heures de pointe.

Sous-section 2.—Utilisation de l'énergie

En 1965, les centrales du Canada ont produit un total de 143,160,958,000 kilowatt-heures d'énergie électrique, déduction faite de l'énergie utilisée sur place par les centrales elles-mêmes. Sur ce total, 116,712,297,000 kWh provenaient d'installations hydro-

électriques et 26,448,661,000 kWh de centrales thermiques. L'énergie importée des États-Unis a excédé de 7,407,000 kWh l'énergie exportée vers ce pays au cours de l'année, ce qui a donné un total de 143,168,365,000 kWh d'énergie disponible. Le diagramme indique à quelles fins cette énergie a servi.

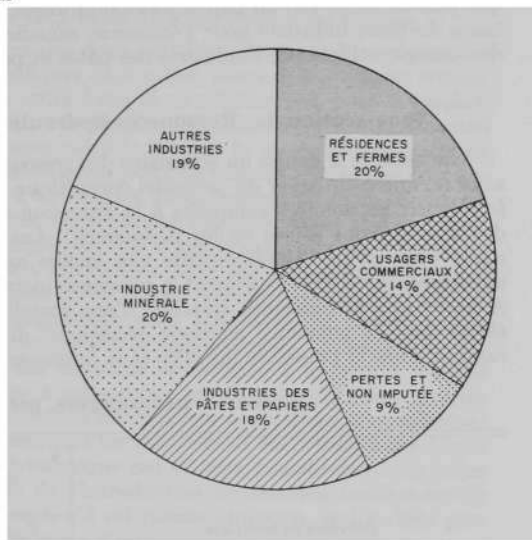
L'industrie consomme approximativement 57 p. 100 de l'énergie électrique totale disponible au Canada; la consommation ménagère et la consommation dans les fermes interviennent pour 20 p. 100 et l'utilisation commerciale pour 14 p. 100. Les autres 9 p. 100 sont désignés comme «pertes et utilisation non imputée». Étant donné que plusieurs producteurs n'établissent pas la différence, dans leurs registres, entre les consommateurs ménagers et ceux des fermes, on a combiné les totaux de l'énergie consommée dans ces deux secteurs. On a inclus dans le secteur «commercial» une petite quantité, un peu moins de 1 p. 100 de l'énergie totale disponible, utilisée pour l'éclairage des rues.

Une proportion d'environ 20 p. 100 de l'énergie totale disponible au Canada est employée dans l'industrie minérale, y compris la fonte et l'affinage; 18 p. 100 dans l'industrie des pâtes et papiers et 19 p. 100 dans d'autres industries. Parmi ces dernières, l'industrie chimique et l'industrie du fer et de l'acier primaires interviennent ensemble pour près de la moitié de la consommation d'énergie. La fonte et l'affinage des métaux consomment approximativement 75 p. 100 de l'énergie utilisée dans l'industrie minérale.

On ne connaît pas de gisements de bauxite au Canada, mais la disponibilité de l'énergie hydro-électrique à prix modique a favorisé l'installation au pays d'une industrie d'aluminium qui produit le quart de l'approvisionnement mondial de ce métal. Une autre preuve de la valeur de l'énergie hydraulique pour l'exploitation minière réside dans le fait que l'industrie de l'amiante au Canada, qui produit environ 40 p. 100 de l'approvisionnement mondial d'amiante, obtient la plus grande partie de sa force motrice de sources hydro-électriques.

La présence d'abondantes ressources hydrauliques dans les régions où on a trouvé les plus importants gisements minéraux a grandement facilité l'exploitation minière. A titre d'exemples récents, on peut citer le complexe comprenant la mine et l'affinerie de nickel de Thompson (Man.), qui utilise l'énergie électrique produite à la centrale de Kelsey, sur le fleuve Nelson, et les exploitations de minerai de fer du Labrador qui sont alimentées par la centrale de Twin Falls, sur la rivière Unknown.

L'extraction des métaux, une très importante division de l'industrie minière, se poursuit principalement dans deux régions physiographiques: celles de la Cordillère de l'Ouest et du Bouclier canadien. Dans la Cordillère de l'Ouest, la topographie montagneuse et les précipitations relativement abondantes favorisent la mise en valeur de l'énergie hydraulique. Dans le Bouclier canadien, formation précambrienne s'étendant sur un grand arc autour de la baie d'Hudson à partir du bassin du fleuve Mackenzie jusqu'à l'extrémité est du Labrador, une glaciation abondante au cours des époques géologiques récentes a contribué à la formation de réseaux de rivières qui sont comparativement jeunes et caractérisés par de nombreux lacs réunis par de courtes sections de rivières présentant de nombreux rapides et chutes propres à l'aménagement de centrales hydro-électriques.



L'industrie canadienne des pâtes et papiers est l'une des grandes entreprises industrielles du monde. La capacité totale de production de papier journal est bien plus considérable que celle de n'importe quel autre pays au monde et, en ce qui regarde la production totale de pâte de bois, le Canada ne cède le pas qu'aux États-Unis. Le fait que plus de 90 p. 100 du papier journal fabriqué sont exportés donne une idée de l'importance de cette industrie pour l'économie canadienne. De loin la plus importante partie de l'énergie utilisée par l'industrie des pâtes et papiers est d'origine hydraulique.

Sous-section 3.—Ressources hydrauliques, inexploitées et exploitées

Le tableau 2 donne un sommaire des ressources hydrauliques aménagées au Canada, ainsi qu'une estimation du potentiel énergétique des ressources hydrauliques inexploitées, fondés sur les données compilées à la Direction des ressources hydrauliques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les chiffres relatifs au potentiel énergétique n'ont trait qu'aux emplacements non encore aménagés; dans le cas des emplacements aménagés, les chiffres expriment la puissance installée globale des centrales en exploitation. A noter que la puissance installée d'une installation hydro-électrique est souvent plus élevée que la puissance continue réellement disponible. On trouvera l'explication du rapport entre la puissance installée et la puissance disponible à la page 689.

2.—Ressources hydrauliques, par province, 1^{er} janvier 1966

Province ou territoire	Énergie hydraulique inexploitée			Énergie hydraulique captée
	Énergie disponible pendant 24 heures à 85 p. 100 du rendement			
	à Q95 ¹	à Q50 ²	à Qm ³	
	kW	kW	kW	kW
Terre-Neuve.....	1,240,000	3,635,000	4,871,000	466,000
Île-du-Prince-Édouard.....	—	1,000	2,000	—
Nouvelle-Écosse.....	21,000	112,000	165,000	143,000
Nouveau-Brunswick.....	62,000	221,000	497,000	262,000
Québec.....	8,500,000	25,800,000	32,500,000	10,339,000
Ontario.....	487,000	1,102,000	1,663,000	6,064,000
Manitoba.....	2,964,000	5,501,000	5,853,000	1,074,000
Saskatchewan.....	773,000	1,298,000	1,559,000	320,000
Alberta.....	895,000	3,244,000	4,866,000	445,000
Colombie-Britannique.....	4,946,000	16,635,000	24,665,000	2,616,000
Yukon.....	664,000	3,237,000	5,689,000	28,000
Territoires du Nord-Ouest.....	864,000	2,232,000	3,322,000	35,000
Canada.....	21,396,000	63,018,000	85,652,000	21,732,000

¹ Puissance correspondant à un débit disponible 95 p. 100 du temps. ² Puissance correspondant à un débit disponible 50 p. 100 du temps. ³ Puissance correspondant à la moyenne arithmétique du débit.

Énergie hydraulique inexploitée.—Le tableau 2 donne des estimations de l'énergie inexploitée, calculée d'après les débits différents: la première colonne donne l'énergie estimative ordinairement disponible de façon ininterrompue aux périodes de faible débit dans les conditions actuelles d'écoulement des cours d'eau; les estimations sont fondées sur la donnée Q95, qui représente le débit naturel ou modifié disponible 95 p. 100 du temps. La deuxième colonne donne les maximums estimatifs de puissance ferme calculés d'après la donnée Q50, soit le débit naturel ou modifié, disponible au moins 50 p. 100 du temps. A la troisième colonne apparaissent les maximums estimatifs de puissance ferme calculés d'après la donnée Qm, c'est-à-dire la moyenne arithmétique du débit. Dans le cas des cours d'eau sur le régime desquels les données sont rares ou inexistantes, l'estimation du débit se fait à l'aide de tous les chiffres dont on dispose au sujet de l'écoulement des eaux dans la région. La hauteur de chute servant à calculer le potentiel énergétique des forces

hydrauliques inexploitées est établie d'après la dénivellation réelle ou le relèvement praticable du plan d'eau qui a été mesuré, ou du moins estimé de près, à l'emplacement même. Les chiffres provisoires relatifs au Québec, fournis par le ministère provincial des Richesses naturelles, indiquent cependant le potentiel net de l'énergie des rivières qui résulterait de l'exploitation de l'entière hauteur de chute disponible dans les rivières du Québec.

Il convient de souligner que les chiffres des deux premières colonnes ne représentent que le potentiel minimum des forces hydrauliques disponibles, étant donné que les estimations sont fondées sur les débits actuels des cours d'eau et ne reflètent pas, pour la plupart, les avantages de la régularisation du débit qui résulteraient de l'aménagement du potentiel d'emmagasinement. Par contre, la puissance calculée d'après la moyenne arithmétique du débit correspond à la puissance qui serait disponible si l'on pouvait régulariser l'écoulement tout entier du cours d'eau de façon à obtenir un débit continu de force constante. Vu que cela n'est possible qu'à la suite d'une régularisation complète, il est aisé de concevoir que les estimations du potentiel énergétique des cours d'eau calculées d'après la moyenne arithmétique du débit dépasseront, abstraction faite des autres facteurs perturbants, la puissance installée des aménagements qu'on estime pouvoir construire à l'emplacement, surtout si les possibilités d'emmagasinement sont médiocres ou même nulles. Toutefois, l'expérience acquise dans l'aménagement d'emplacements hydrauliques démontre qu'en fait, la puissance installée des centrales construites à un grand nombre d'emplacements est de beaucoup supérieure à celle qu'on aurait calculée même d'après la moyenne arithmétique du débit. La dérivation de plusieurs cours d'eau est réalisable, surtout en Colombie-Britannique. C'est pourquoi les estimations du potentiel des forces hydrauliques inexploitées de la Colombie-Britannique ont dû être passablement majorées ces derniers temps, principalement à cause de l'introduction de données fondées sur la dérivation de cours d'eau dont l'aménagement, s'il est jamais entrepris, se fera très probablement en conjonction avec celui d'autres cours d'eau.

Énergie hydraulique captée.—Les chiffres du tableau 2 sur la puissance installée sont fondés sur la puissance nominale, en kilowatts, indiquée sur la plaque signalétique de chaque génératrice ou, en certains cas, découlent de la puissance nominale indiquée en kilovolts-ampères. La puissance maximum de l'installation qu'on puisse économiquement aménager à un emplacement donné ne peut être déterminée qu'à la suite d'un examen rigoureux de toutes les conditions et circonstances pertinentes. Il est d'usage courant, cependant, d'installer des groupes électrogènes dont la puissance globale est supérieure à l'énergie hydraulique disponible de façon ininterrompue à un débit de Q50 et souvent même supérieure à l'énergie disponible à un débit de Qm, et cela pour plusieurs raisons. On peut avoir donné à l'aménagement ce surplus de puissance soit pour l'utiliser pendant les périodes de pointe, soit pour profiter des périodes de fort débit, soit encore pour faciliter l'entretien de la centrale ou du réseau. Dans certains cas, des barrages de retenue ont été construits après l'aménagement initial en vue de parer aux fluctuations du débit du cours d'eau. Dans d'autres cas, on a compensé l'insuffisance d'énergie durant les périodes de faible débit à l'aide de centrales thermiques auxiliaires ou en établissant un réseau d'interconnexion avec d'autres centrales hydrauliques où le facteur de charge n'est pas le même ou qui sont situées sur d'autres cours d'eau dont le régime comporte des caractéristiques différentes.

Ainsi, la proportion dans laquelle la puissance installée d'une centrale dépasse la quantité d'énergie disponible de façon continue aux divers débits est subordonnée aux facteurs qui régissent le régime de marche de la centrale et varie sensiblement d'une région à l'autre du pays. Dans le cas de certains aménagements, la différence peut atteindre un multiple élevé. Pour cette raison, il faut user de discrétion en comparant les chiffres de la dernière colonne à ceux des colonnes précédentes, car l'énergie disponible de façon continue et la puissance installée ne sont pas directement comparables. En termes approximatifs, cependant, on peut supposer que la puissance correspondant au débit de Q50 représente une estimation rapprochée, quoique prudente, de la puissance hydraulique qu'il reste à aménager au Canada.

Répartition provinciale et territoriale.—La répartition des ressources hydrauliques inexploitées et de la puissance captée entre les provinces et les territoires du Canada, donnée au tableau 2, démontre que l'énergie hydraulique a été captée sur une grande échelle dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, où les ressources sont peu abondantes. A mesure que se poursuit la mise en valeur des ressources naturelles, on se rend mieux compte de l'avantage que constitue la présence d'énergie hydraulique à proximité de gisements miniers, de forêts et d'autres richesses naturelles. Il est plus probable que le vaste potentiel hydro-électrique des cours d'eau des territoires septentrionaux sera appelé à devenir un facteur de toute première importance pour l'exploitation future des ressources naturelles du Nord canadien.

D'après les données restreintes disponibles sur le débit des cours d'eau de *Terre-Neuve*, on estime que cette province est dotée d'abondantes ressources hydrauliques. Bien qu'en général les rivières de l'île soient plutôt courtes, la topographie et le ruissellement favorisent l'aménagement d'installations hydro-électriques. La plupart des importantes installations électrogènes de l'île desservent l'industrie des pâtes et papiers. Au Labrador, la rivière Churchill et ses affluents, en grande partie inexploités encore, constituent l'une des plus grandes sources d'énergie hydraulique au Canada.

Dans l'*Île-du-Prince-Édouard*, il n'existe pas de cours d'eau importants, de sorte que les aménagements sont de puissance restreinte et servent uniquement à l'exploitation de petites usines. Bien que peu considérables en comparaison de celles des autres provinces, les ressources hydrauliques du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Écosse* sont une source précieuse d'énergie, d'un apport notable à l'économie de ces deux provinces. On y trouve de nombreux cours d'eau qui offrent des emplacements d'une certaine importance, soit à une distance qui permet le transport économique du courant aux principales villes et municipalités, soit avantageusement situés pour favoriser l'exploitation des ressources forestières et minières. Ces provinces sont dotées, en outre, d'abondants gisements de houille.

De toutes les provinces, c'est le *Québec* qui est le plus abondamment pourvu de houille blanche, car il possède environ 45 p. 100 du total des réserves d'énergie hydrauliques connues du Canada. Le Québec occupe aussi le premier rang pour ce qui est des ressources hydrauliques aménagées; la puissance captée de ses installations s'établit à 10,339,000 kW, soit environ 48 p. 100 du total national. La plus grande centrale hydro-électrique du Canada est celle de la Commission hydro-électrique du Québec à Beauharnois, sur le Saint-Laurent, d'une puissance de 1,574,260 kW. Sont également remarquables la centrale Bersimis I de la Commission sur la rivière Bersimis, dont la puissance est de 912,000 kW, et la centrale de l'*Aluminum Company of Canada Limited* et son usine génératrice de 742,500 kW à Chute-des-Passes, sur la rivière Péribonca. Un projet d'envergure, qui marquera un grand pas en avant dans l'exploitation des ressources hydrauliques de la province, est actuellement en voie de réalisation. Cette vaste entreprise, qui comporte la mise en valeur des chutes des rivières Manicouagan et aux Outardes, portera éventuellement à quelque 5,800,000 kW la puissance globale des aménagements sur ces deux rivières. La production d'énergie électrique dans la province est grandement facilitée par la régularisation du débit des cours d'eau qu'effectue le ministère des Richesses naturelles du Québec, au moyen de ses barrages de retenue. En 1965, une partie de la responsabilité concernant la régularisation du débit a été transférée à la Commission hydro-électrique du Québec.

En *Ontario*, vu que la plus grande partie des ressources hydrauliques importantes situées à proximité des centres de forte consommation sont déjà aménagées, les planificateurs envisagent maintenant d'aménager des emplacements plus éloignés. Grâce à l'évolution des techniques de transmission du courant à grande distance, beaucoup de ces emplacements ne sont plus trop éloignés des centres de forte consommation pour que la transmission du courant puisse se faire économiquement; plusieurs d'entre eux sont en voie d'aménagement, d'autres font l'objet d'études. La presque totalité du courant électrique produit dans la province provient de la Commission hydro-électrique de l'Ontario, le plus important organisme de production et de distribution d'énergie

électrique du Canada. Le plus important aménagement de la province est celui de Queenston, sur la rivière Niagara, où les centrales électriques Sir Adam Beck-Niagara n^{os} 1 et 2, ainsi que la centrale connexe à accumulation par pompage, produisent une puissance globale de 1,804,200 kW. En plus du courant produit dans ses propres centrales, la Commission achète de fortes quantités d'énergie électrique produite en dehors de la province, surtout dans le Québec.

Des trois provinces des Prairies, le Manitoba est la plus riche en ressources hydrauliques, en raison de l'immense potentiel énergétique de ses cours d'eau: les rivières Winnipeg, Churchill, et Saskatchewan et le fleuve Nelson. Jusqu'à ces derniers temps, la majeure partie de l'électricité dont le sud du Manitoba avait besoin provenait de centrales hydro-électriques aménagées sur la rivière Winnipeg. Les lignes de transmission à longue distance de l'énergie électrique à haute tension de l'Hydro du Manitoba transporteront des quantités toujours croissantes d'énergie vers le sud, à partir des centrales hydro-électriques établies sur les rivières du nord, en vue d'aider à combler les besoins constamment grandissants de la province en énergie électrique. On trouve d'importantes réserves de houille blanche dans le centre et le nord de la Saskatchewan, en particulier les rivières Churchill, Fond-du-Lac et Saskatchewan. En 1963, le courant électrique produit par le premier aménagement sur la rivière Saskatchewan, celui de Squaw Rapids, a été transmis au réseau de distribution de la Saskatchewan Power Corporation, société provinciale qui dessert les régions les plus peuplées de la province. Ces régions étaient autrefois alimentées par des centrales thermo-électriques dont le combustible provenait des réserves de houille, de pétrole et de gaz naturel, tandis que l'énergie hydro-électrique produite dans la province servait presque exclusivement à des fins minières, dans les régions septentrionales. En Alberta, les principaux aménagements hydro-électriques au moyen desquels la Calgary Power Limited dessert la majeure partie du sud de la province se trouvent sur la rivière Bow et ses affluents. En 1965, l'énergie en provenance d'une importante centrale hydro-électrique aménagée sur la rivière Brazeau, à la tête des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord, s'est ajoutée aux ressources déjà existantes de la rivière Bow. Les ressources hydrauliques importantes du nord de la province, bien qu'à une assez grande distance des agglomérations actuelles, pourraient fort bien être aménagées plus tard, grâce aux progrès réalisés récemment dans la technique du transport du courant à très haute tension.

La Colombie-Britannique est dotée de nombreux cours d'eau de montagne qui se prêtent fort bien à l'aménagement d'installations hydro-électriques. Cette province occupe le deuxième rang en ce qui concerne les ressources hydrauliques disponibles, captées ou non; elle ne cède le pas qu'au Québec et à l'Ontario pour ce qui est de la puissance installée. Le Columbia, le Fraser, la rivière La Paix et la Stikine sont remarquables par l'immensité de leur potentiel énergétique. Jusqu'à présent, toutefois, les centrales hydro-électriques aménagées sur les petits cours d'eau du sud de la province ont suffi à fournir la majeure partie du courant électrique nécessaire à cette province. On procède actuellement à la mise en valeur des immenses ressources hydrauliques de la rivière La Paix, dont les installations fourniront, en 1968, un supplément appréciable de courant électrique. Les premières installations du Columbia sont maintenant bien avancées et sont destinées à alimenter trois vastes réservoirs et à produire éventuellement une quantité importante d'énergie aux fins de la consommation locale dans la partie canadienne du bassin du fleuve. La British Columbia Hydro and Power Authority qui est une société provinciale, est la plus importante productrice et distributrice d'énergie électrique en Colombie-Britannique.

L'énergie électrique produite aux aménagements existants au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sert presque exclusivement à répondre aux besoins des exploitations minières et des agglomérations connexes. Faute de sources locales de combustible exploitées et face aux difficultés que présente le transport, les sources hydrauliques revêtent une importance toute particulière pour la mise en valeur de régions minières telles que Mayo (Yukon) et Yellowknife (T. N.-O.). Afin de favoriser l'exploitation des ressources septentrionales, le gouvernement fédéral a créé, en 1948, l'organisme maintenant appelé la Commission d'énergie du Nord canadien (voir page 155), qui est chargé de construire et d'exploiter des centrales d'utilité publique. Au Yukon, les emplacements hydrauliques

sont situés pour la plupart sur le fleuve Yukon et ses affluents. Il est toutefois possible de dériver les eaux du cours supérieur du Yukon à travers la chaîne côtière pour utiliser une hauteur de chute considérable près du littoral, dans le nord de la Colombie-Britannique, mais un tel aménagement aurait l'inconvénient de nuire au potentiel énergétique des emplacements sur le reste du fleuve. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les ressources hydrauliques sont manifestement abondantes, même si elles n'ont pas encore été inventoriées dans la même mesure que celles du Yukon. Bon nombre d'emplacements de choix se trouvent sur les rivières qui se jettent dans le Grand lac des Esclaves. Il existe aussi un emplacement d'importance majeure au point de vue potentiel sur la rivière Nahanni-Sud, qui se déverse dans la rivière aux Liards (un affluent du Mackenzie). D'après les études préliminaires, on estime qu'en régularisant complètement le débit de la rivière, et en utilisant toute la hauteur de chute qu'il serait possible d'aménager, le potentiel énergétique de la Nahanni-Sud attendrait près d'un million de kW. Il semble que les rivières qui drainent le district de Keewatin, au nord du Manitoba, permettront aussi de compléter le potentiel des Territoires du Nord-Ouest.

Sous-section 4.—Production d'énergie thermo-électrique

L'existence d'immenses ressources de houille blanche au Canada et la vive allure de leur mise en valeur ont contribué à éclipser l'apport très considérable de l'énergie thermo-électrique à l'économie énergétique du pays. À la fin de 1965, la puissance globale des installations thermo-électriques au Canada était de 7,602,000 kW, soit environ 26 p. 100 de la puissance captée au pays. Le fait que l'énergie produite dans les centrales thermo-électriques au cours de l'année ne représentait que 18 p. 100 du total tient partiellement à ce qu'une grande partie de la puissance installée des centrales thermiques est gardée en réserve. Toutefois, comme on l'a déjà mentionné, il est probable que la tendance actuelle à construire des centrales thermiques non seulement se continuera, mais qu'elle deviendra plus marquée à mesure que la mise en valeur des ressources hydrauliques du pays épuisera les réserves.

Centrales thermo-électriques de type classique.—Environ 85 p. 100 des génératrices installées dans les centrales thermiques de type classique sont actionnées par des turbines à vapeur. L'importance des charges auxquelles fonctionnent présentement les centrales thermo-électriques a amené l'installation de groupes thermiques d'une puissance jusqu'à 300,000 kW. D'autres groupes d'une puissance de 500,000 kW seront mis en service d'ici trois ou quatre ans. Le reste de l'énergie électrique est fourni par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. La souplesse de fonctionnement des moteurs à combustion interne les rend particulièrement aptes à répondre aux besoins de courant des centres de consommation peu importants, surtout ceux des régions plus éloignées.

Les chiffres du tableau 1, page 685, démontrent qu'en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Île-du-Prince-Édouard, la majeure partie du courant consommé dans ces provinces provient d'installations thermo-électriques, et qu'au Nouveau-Brunswick la puissance des installations thermiques est légèrement plus élevée que celle des installations hydrauliques. En Ontario, où la puissance des aménagements hydro-électriques est actuellement à peu près le double de celle des installations thermiques, si la construction progresse au rythme prévu, la puissance globale des centrales thermiques surpassera celle des installations hydro-électriques d'ici le début des années 1970.

Sauf plusieurs centrales assez importantes à St-Jean et à Grand Falls, la puissance thermo-électrique installée à *Terre-Neuve* se compose en majorité de groupes relativement faibles qui alimentent de petites localités, souvent isolées. En raison des immenses réserves d'énergie hydraulique de cette province, il est peu probable que le besoin d'aménager de puissantes centrales thermiques se fasse sentir dans un avenir rapproché. L'*Île-du-Prince-Édouard* dépend presque exclusivement de ses centrales thermo-électriques pour produire l'électricité dont elle a besoin, et la plupart de ses installations fonctionnent

au mazout. La majeure partie du courant produit par les centrales thermiques d'utilité publique de la *Nouvelle-Écosse* est tirée de la houille; le pétrole est utilisé à un moindre degré. Par contre, au *Nouveau-Brunswick*, le pétrole fournit un peu plus de la moitié de l'énergie thermo-électrique.

Au *Québec*, les immenses réserves d'énergie hydraulique, situées pour la plupart à une distance économique de transmission aux centres actuels de consommation, ont contribué à restreindre l'aménagement de centrales thermo-électriques à des fins de consommation locale. Cependant, il semble que la tendance croissante dans d'autres régions du Canada à l'aménagement d'installations thermo-électriques se manifeste également dans cette province, où de tels aménagements serviront non seulement à produire des quantités suffisantes d'électricité pour répondre à la demande sans cesse croissante, mais aussi, par l'intégration des deux modes de production, à conférer une plus grande souplesse au réseau presque exclusivement hydro-électrique. On a mis en service le deuxième groupe d'une grande centrale thermo-électrique à Tracy, près de Sorel, en 1965 et, dans la région de Gaspé, une deuxième grande centrale est prévue pour 1970.

L'*Ontario* dispose d'une puissance thermo-électrique plus considérable que celle de toute autre province canadienne; la puissance installée dans la province à la fin de 1965 totalisait 3,217,000 kW, soit à peu près 42 p. 100 du total national. Avec l'addition d'une puissance thermo-électrique de type classique de 3,200,000 kW et d'une puissance thermo-nucléaire de 1,400,000 kW, dont la mise en service est prévue au cours de la période 1966-1971, la part de l'*Ontario* au total national promet d'augmenter considérablement. Les plus importantes installations thermiques du pays sont les centrales Richard L. Hearn et Lakeview de l'*Hydro-Ontario*, à Toronto, ayant chacune une puissance de 1,200,000 kW. Quatre groupes de 300,000 kW chacun, les plus considérables à fonctionner au Canada, constituent la puissance de la centrale Lakeview, dont on prévoit l'expansion pour atteindre une puissance de 2,400,000 kW vers 1968. Quatre groupes encore plus considérables de 500,000 kW chacun sont à l'état de projet pour la centrale Lambton, près de Sarnia, et leur installation sera complétée vers 1971.

Le courant produit au *Manitoba* provient surtout d'aménagements hydro-électriques, auxquels viennent s'ajouter quelques installations thermo-électriques d'une puissance considérable; toutefois, la tendance actuelle est de mettre en valeur les emplacements hydrauliques de la province. Jusqu'à tout récemment, les régions les plus peuplées de la *Saskatchewan* étaient desservies par des centrales thermiques, tandis que l'énergie hydro-électrique produite dans la province servait presque exclusivement à l'exploitation de mines dans les régions septentrionales. Ces dernières années, cependant, l'aménagement d'un barrage de retenue sur la rivière *Saskatchewan-Sud* a permis de fournir de l'énergie hydro-électrique aux usagers du sud de la province, et les projets d'augmentation de la puissance thermo-électrique de la province se limitent, pour le moment, à l'expansion de la centrale thermo-électrique de Boundary Dam, dont la puissance actuelle est de 132,000 kW. La présence de vastes ressources de combustible en Alberta explique la prédominance des installations thermo-électriques dans cette province. Les centrales thermiques les plus importantes se trouvent à Edmonton, où des turbines à gaz et à vapeur actionnent des groupes d'une puissance globale de 330,000 kW, et à Wabamun, où la puissance des groupes à vapeur atteint 282,000 kW.

Plus de la moitié de la puissance des aménagements thermo-électriques en *Colombie-Britannique* est produite dans trois centrales situées dans la région de Vancouver. On prévoit que le plus important de ces aménagements, la centrale de Burrard, verra sa puissance actuelle de 450,000 kW portée à 600,000 kW d'ici 1967.

Jusqu'en 1965, les installations thermo-électriques des *Territoires du Nord-Ouest* répondaient en grande partie aux besoins d'énergie de cette région, mais la mise en service de la centrale hydro-électrique de Twin Gorges, sur la rivière Taltson, a changé l'équilibre en faveur de l'énergie hydro-électrique. Par contre, la majeure partie d'énergie produite au *Yukon* provient des centrales hydro-électriques. Dans les *Territoires*, ce sont de petits groupes diesel qui produisent la presque totalité de l'énergie thermo-électrique.

Énergie thermo-nucléaire.—Au Canada, la production commerciale d'énergie par transformation de la chaleur dégagée par une réaction nucléaire s'est réalisée pour la première fois en 1962, lorsque la centrale thermo-nucléaire de 20,000 kW (station de démonstration d'énergie atomique) de Rolphton, en Ontario, a transmis de l'énergie au réseau de distribution de cette province. Cette centrale est la première d'une série de grandes centrales nucléaires qui seront appelées de plus en plus à satisfaire aux besoins énergétiques du Canada.

Les recherches en matière de conception des réacteurs et d'application de l'énergie nucléaire à la production d'énergie électrique figurent parmi les fonctions les plus importantes de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, société de la Couronne constituée en 1952 (voir aussi pages 417-424). Cette société a concentré ses efforts sur la mise au point du réacteur CANDU, qui est alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde. En utilisant l'eau lourde comme ralentisseur, on peut tirer de l'uranium naturel un haut rendement énergétique. L'uranium naturel étant un combustible nucléaire à bon marché, le coût de l'alimentation en combustible ne représente qu'une proportion minime du prix de revient de l'électricité. L'uranium naturel possède en outre l'avantage d'être disponible en quantités commerciales au Canada.

Le réacteur nucléaire canadien offre, en outre, l'avantage du plus simple des cycles de combustible nucléaire. Cela permet d'extraire du combustible une quantité d'énergie suffisante pour qu'il ne soit pas nécessaire, aux fins de la comptabilité, d'évaluer le combustible usé. Par conséquent, on peut se dispenser d'avoir recours à de coûteux traitements chimiques du combustible usé, à moins que la valeur de la matière fissile résiduelle ne soit suffisamment élevée pour que ce traitement soit rentable. Le combustible usé est très facile à stocker sous l'eau, ce qui permet d'éviter les difficultés que l'on rencontre dans les usines de traitement chimique, où il faut manipuler de grandes quantités de liquides fortement radioactifs et les entreposer dans des réservoirs.

La centrale nucléaire de démonstration susmentionnée a servi dans une large mesure à démontrer que le système peut fonctionner à grand rendement, ainsi qu'à déterminer la nature et la fréquence des arrêts. On a maîtrisé les opérations régulières de changement de combustible effectué en cours de marche et on a effectué des recherches intensives sur les causes des pertes d'eau lourde. Grâce à ces recherches, on est parvenu à réduire sensiblement les pertes et la centrale nucléaire est en train de démontrer que les pertes d'eau lourde peuvent être ramenées à une moyenne très acceptable.

A Douglas Point, sur la rive du lac Huron, la première grande centrale nucléaire du Canada commencera sa production commerciale à la fin de 1966. Cette centrale, construite en collaboration avec l'Hydro-Ontario, est pourvue d'un réacteur CANDU de 200,000 kW. L'expérience acquise au cours de l'élaboration et de la mise en service de ce réacteur a stimulé la mise au point de groupes encore plus puissants, et l'on a annoncé la construction, près de Toronto, de la centrale nucléaire Pickering en deux groupes, d'une puissance globale de 1,080,000 kW, qui sera mise en service en 1970-1971.

Section 2.—Progrès réalisés dans l'aménagement d'installations électriques en 1965

En 1965, la puissance des installations génératrices d'électricité au Canada a accusé une augmentation imposante de 2,242,000 kW. La puissance des installations hydrauliques a représenté 1,431,000 kW de l'augmentation et celle des installations thermiques, les autres 808,000 kW. A l'exception de 1959, alors que de nouvelles installations de près de 2,500,000 kW ont été mises en service, l'augmentation de 1965 a été la plus considérable jamais enregistrée en une seule année et presque le triple de l'augmentation totale de 754,000 kW en 1964. La nouvelle puissance énergétique qui a commencé à servir en 1965 a hissé la puissance totale installée au pays à 29,400,000 kW, dont 21,800,000 kW provenant d'aménagements hydrauliques et les autres 7,600,000 kW, de centrales thermo-

électriques. D'après les prévisions actuelles, une puissance génératrice additionnelle de près de 1,800,000 kW entrera en service en 1966; 883,000 kW proviendront de centrales hydro-électriques et 875,000 kW de centrales thermo-électriques. Y compris la nouvelle puissance prévue pour 1966, les producteurs canadiens d'énergie construisent actuellement ou projettent de construire des centrales capables de produire un total de 16,500,000 kW, qui seront mises en service d'ici les quelques prochaines années et dont 9,700,000 kW proviendront d'installations hydrauliques et les autres 6,800,000 kW de centrales thermo-électriques. Ces prévisions, cependant, ne tiennent pas compte de l'énorme potentiel énergétique des ressources hydrauliques qui pourront éventuellement être aménagées sur la rivière Churchill (Labrador), sur les fleuves Nelson (Man.) et Columbia (C.-B.).

Provinces de l'Atlantique.—A *Terre-Neuve*, l'emplacement hydro-électrique de la baie d'Espoir, mis en chantier par la *Newfoundland and Labrador Power Commission*, est aménagé pour six groupes électrogènes et l'on prévoit que trois d'entre eux seront en service en mars 1967. On s'attend que l'éventuelle puissance totale de la centrale de la baie d'Espoir atteigne 459,000 kW. En 1965, la Commission a construit 11 petites installations thermo-électriques, dont la puissance s'échelonne de 80 kW à 300 kW et qui ajoutent 1,900 kW à la puissance thermo-électrique de la province. La nouvelle installation de turbines à gaz d'une puissance de 12,500 kW, construite par la Commission à Holyrood, doit entrer en service en septembre 1966. L'aménagement de l'immense potentiel énergétique des chutes Churchill, sur la rivière du même nom au Labrador attend l'issue des négociations concernant la mise en marché. Pour exploiter à fond le potentiel énergétique qu'offre cette chute de 1,040 pieds, la *Churchill Falls Power Corporation Limited* se propose d'installer dix groupes générateurs d'une puissance globale de 3,914,000 kW.

En *Nouvelle-Écosse*, la *Nova Scotia Light and Power Company Limited* a mis en service sa centrale à vapeur de Tuft's Cove, en 1965, munie d'un groupe générateur de 100,000 kW, le premier d'une installation à groupes multiples qui peut éventuellement atteindre une puissance génératrice de 500,000 kW. La compagnie étudie l'aménagement de deux emplacements hydrauliques qui auraient une puissance globale de 16,200 kW, l'un à Lequille (11,200 kW), sur la rivière Allain (Lequille), et l'autre à Alpena (5,000 kW), sur la rivière Nietaux. La puissance de l'installation hydraulique de la *Nova Scotia Power Commission* à Weymouth Falls, sur la rivière Sissiboo, sera plus que doublée par l'addition d'un groupe générateur de 10,400 kW, en novembre 1967, ce qui portera la puissance de l'installation à 19,400 kW. La Commission étudie l'aménagement de deux emplacements hydrauliques, l'un à Wreck Cove, sur le ruisseau du même nom, d'une puissance éventuelle de 67,500 kW, et l'autre à Riverdale, sur la rivière Sissiboo, d'une puissance de 6,000 kW; aucune date n'est encore prévue pour la mise en chantier de ces deux emplacements. La centrale thermo-électrique de la *Seaboard Power Corporation*, à Glace Bay, alimentera en électricité et en vapeur l'usine d'eau lourde de Glace Bay. Afin d'être en mesure de subvenir à cette demande supplémentaire, on a agrandi la centrale thermique de Glace Bay pour y installer un nouveau groupe générateur de 38,000 kW fonctionnant à la vapeur. Une nouvelle installation thermique à un seul groupe générateur, d'une puissance de 3,750 kW, a été mise en service, à Dartmouth, par l'*Imperial Oil Limited*.

Au *Nouveau-Brunswick*, la nouvelle centrale hydro-électrique de Sisson, construite par la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick sur la rivière Tobique, a été mise en service en 1965; sa puissance est de 10,000 kW et elle comporte un seul groupe générateur. L'aménagement de l'emplacement hydraulique de Mactaquac sur le fleuve Saint-Jean progresse tel que prévu et les trois premiers groupes générateurs de 100,000 kW chacun devraient commencer à fonctionner au début de 1968; Mactaquac est destiné à recevoir six groupes générateurs de 100,000 kW chacun qui devraient tous entrer en service vers 1976. La Commission a augmenté la puissance de sa centrale thermo-électrique de Courtenay Bay, à Saint-Jean-Est, pour la porter à 63,365 kW par l'addition d'un groupe générateur de 13,365 kW et deux autres augmentations de 110,000 kW chacune sont prévues pour 1966 et 1967 respectivement. En mai 1965, la *Maine and New Brunswick*

Electric Power Company Limited a installé un groupe de 20,800 kW à la centrale hydro-électrique de Tinker, sur la rivière Aroostook, portant le total de la puissance génératrice installée à 30,840 kW.

Québec.—En 1965, le vaste programme de construction de centrales hydro-électriques du Québec a ajouté 905,000 kW au total déjà impressionnant de presque 10,000,000 de kW pour la province; la puissance nouvelle comprenait 755,000 kW d'origine hydraulique et 150,000 kW de source thermique. On prévoit pour 1966 une puissance supplémentaire, entièrement de provenance hydraulique, de 451,920 kW. D'après les prévisions actuelles, une nouvelle puissance génératrice de plus de 5,250,000 kW, la plus grande partie de provenance hydraulique, devrait entrer en service au cours des années 1967-1974.

Un des travaux techniques les plus prodigieux de l'Amérique du Nord, l'aménagement du potentiel énergétique des rivières Manicouagane et aux Outardes a progressé selon les prévisions en 1965. Le projet comprend la construction de sept nouvelles centrales hydro-électriques sur les deux rivières et l'augmentation de la puissance d'une centrale existante. La puissance additionnelle globale que l'on espère tirer des aménagements sur les rivières Manicouagane et aux Outardes excédera 5,500,000 kW. Manic 2, à onze milles en amont de l'embouchure de la rivière Manicouagane, a été la première centrale à entrer en service en 1965. Elle comprend cinq groupes d'une puissance globale de 635,000 kW. Trois autres groupes doivent compléter l'installation de Manic 2; deux sont prévus pour 1966 et le troisième pour 1967. Manic 1, la prochaine centrale qui est censée produire de l'énergie sur la Manicouagane, sera en service en 1966. Elle comprendra deux groupes électrogènes d'un rendement estimatif de 61,660 kW chacun; un troisième groupe qui doit compléter l'installation de Manic 1 sera en service en 1967. L'aménagement le plus considérable du complexe hydro-électrique des rivières Manicouagane et aux Outardes est Manic 5, destiné à atteindre une puissance génératrice totale de 1,344,000 kW au moyen de huit groupes électrogènes. Une fois terminé, le barrage arc-bouté et à voûtes multiples de Manic 5 aura une longueur de plus de 4,000 pieds et une hauteur de 703 pieds à sa plus haute extrémité au-dessus de la roche de fond et sera l'un des plus élevés et des plus massifs du genre au monde. On s'attend que la production de l'énergie y commence vers 1970 et que la centrale soit terminée en 1972. La dernière des nouvelles centrales de la Manicouagane à entrer en service, d'après le programme en cours, sera Manic 3, d'une puissance génératrice totale prévue de 1,120,000 kW et comprenant sept groupes électrogènes; son entrée en service est prévue pour 1972 et la production totale pour 1974.

Sur la rivière aux Outardes, à Outardes 4, l'énergie sera produite par quatre groupes de 158,000 kW chacun, dont les trois premiers entreront en service en 1968 et le quatrième en 1969. Le barrage à Outardes 4 produira un réservoir d'une superficie de plus de 250 milles carrés. La centrale souterraine que l'on se propose d'installer à Outardes recevra quatre groupes électrogènes de 189,000 kW chacun. Trois d'entre eux commenceront à fonctionner en 1968 et le quatrième, en 1969. La centrale Outardes 2, attenante à l'installation existante de Chute-aux-Outardes, est censée entrer en service en 1968 et avoir une puissance globale de 447,000 kW fournie par trois groupes.

Ailleurs dans la province, l'Hydro-Québec aménage deux emplacements dans le secteur des rapides des Quinze, sur le cours supérieur de la rivière Outaouais, qui desserviront les régions du nord-ouest de la province où l'essor économique est intense: la centrale du Rapide-des-Îles est destinée à recevoir quatre groupes électrogènes de 37,300 kW chacun; deux sont prévus pour 1966, le troisième pour 1967 avec l'installation possible d'un quatrième si le besoin s'en fait sentir sur le marché local; la centrale des premières chutes est organisée de manière à recevoir quatre groupes ayant une puissance de 112,000 kW; les trois premiers y seront installés à raison d'un par année de 1968 à 1970 et le quatrième à une date plus éloignée qui n'est pas encore fixée.

La puissance de la première installation thermo-électrique d'importance au Québec, celle de Tracy, près de Sorel, a été augmentée en 1965 par suite de l'addition d'un second groupe électrogène de 150,000 kW, ce qui a porté la puissance de la centrale à 300,000 kW.

On y prévoit l'installation de deux autres groupes en 1967. Une nouvelle centrale à vapeur, pourvue de deux génératrices de 150,000 kW chacune, entrera en service en 1970 et fournira l'énergie à la région de Gaspé.

L'année 1965 a marqué un jalon dans l'histoire de la transmission du courant électrique au Canada. La transmission à très haute tension n'est pas nouvelle dans ce pays; mais en 1965, pour la première fois, on a transporté du courant électrique sur une ligne de transmission à 735 kV, la plus haute tension de courant alternatif pour usage commercial jamais utilisée au monde. La ligne de transmission à 735 kV mise en service en 1965, est la première de trois lignes à très haute tension construites pour transporter le courant à partir du complexe hydro-électrique de la Manicouagane-Outardes vers les centres de consommation de la région Québec à Montréal.

La Société d'énergie électrique de la Manicouagane a installé deux groupes de 60,000 kW chacun à la centrale hydro-électrique McCormick sur la Manicouagane, portant ainsi la capacité génératrice de la centrale à 311,250 kW. Cette centrale sera intégrée à la Manic 1, de l'Hydro-Québec, en voie de construction, ainsi qu'au complexe de Manicouagane-Outardes.

Ontario.—Au cours de 1965, le programme d'expansion de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario a compris la construction d'installations pour trois centrales hydro-électriques, quatre centrales thermo-électriques de type classique et deux centrales électro-nucléaires. On a projeté d'agrandir deux installations hydro-électriques existantes et poursuivi des études sur un certain nombre d'emplacements offrant des possibilités d'aménagement hydro-électrique. Les centrales hydro-électriques en voie de construction sont celles de Harmon et de Kipling, sur la rivière Mattagami, et de Mountain Chute, sur la rivière Madawaska; les centrales thermo-électriques de type classique, alimentées au charbon (Lakeview et Lambton, près de Toronto et de Sarnia respectivement), ont été achevées et complétées au moyen des installations de moindre importance, alimentées au mazout, soit les centrales A. W. Manby, à Toronto, et la Sarnia-Scott, à Sarnia. Les centrales thermo-nucléaires ont été celles de Douglas Point, sur le bord du lac Huron, et Pickering, près de Toronto.

L'installation hydro-électrique de Harmon est entrée en service en 1965 avec une puissance de 129,000 kW; on a prévu l'installation de deux groupes additionnels à cette centrale. La centrale de Kipling, conçue de manière à produire 125,400 kW au moyen de deux groupes électrogènes, auxquels on prévoit ajouter deux autres groupes, était censée commencer à produire en 1966. A la centrale hydro-électrique de Mountain Chute, sur la rivière Madawaska, deux groupes électrogènes d'une puissance nominale de 69,750 kW chacun, sont censés entrer en service à la fin de 1967. L'Hydro-Ontario se propose d'installer d'autres groupes électrogènes aux centrales de Barrett Chute et de Stewartville, qui toutes deux sont entrées en service au cours des années 1940 sur la rivière Madawaska, en aval de Mountain Chute. A Barrett Chute, l'addition de deux groupes électrogènes de 60,000 kW chacun en 1968 portera la puissance globale de la centrale à 160,800 kW et, à Stewartville, deux groupes de 50,000 kW chacun et dont la mise en service est prévue pour 1969, porteront la puissance de la centrale à 161,200 kW.

On poursuit des études sur la possibilité de mettre en valeur le potentiel hydraulique des rivières Montréal et Mississagi. On entreprendra probablement d'abord la mise en valeur de l'emplacement de Lower Notch, puis le réaménagement de l'emplacement de l'Upper Notch, tous deux sur la rivière Montréal.

A la centrale de Lakeview, sur le bord du lac Ontario, l'installation du quatrième groupe électrogène de 300,000 kW a été achevée en 1965. La puissance globale définitive de la centrale de Lakeview sera de 2,400,000 kW en huit groupes électrogènes; le huitième est censé entrer en service en 1968. La centrale de Lambton, sur la rivière Sainte-Claire, à environ 14 milles au sud de Sarnia, recevra quatre groupes électrogènes de 500,000 kW chacun qui entreront en service au rythme de un par année, de 1968 à 1971. L'Hydro-

Ontario est censée installer un certain nombre de turbo-générateurs dans le sud de l'Ontario destinés à servir de groupes électrogènes de réserve et à assurer une réserve suffisante de puissance pour les périodes de pointe, particulièrement durant la période actuelle de croissance rapide de l'alimentation. On a acheté six groupes électrogènes en 1965 dont quatre à puissance nominale de 16,320 kW chacun qui seront installés au centre de distribution A. W. Manby, dans l'ouest de la région métropolitaine de Toronto, et deux à puissance nominale de 15,000 kW chacun, qui doivent être installés à la station de transformation de la centrale Sarnia-Scott, à Sarnia. Les deux groupes de la station de transformation de Sarnia-Scott ainsi que deux des groupes du centre de distribution A.W. Manby ont commencé à produire en décembre 1965. L'installation des deux autres groupes au centre de distribution sera terminée en 1966.

À la centrale thermo-nucléaire de Douglas Point, l'installation et l'essai du réacteur CANDU étaient bien avancés à la fin de 1965. On s'attendait que le groupe électrogène de 200,000 kW soit prêt à fournir de l'électricité au Réseau de l'Est de l'Hydro-Ontario à la fin de 1966. Les travaux se sont continués sur l'emplacement de la centrale électro-nucléaire de 1,080,000 kW à Pickering; les deux groupes électrogènes de 540,000 kW chacun sont censés entrer en service en 1970 et 1971. L'emplacement se prête à l'aménagement d'une centrale plus considérable et l'on pourra y installer plus tard des groupes additionnels.

Provinces des Prairies.—Au *Manitoba*, trois groupes électrogènes de 110,000 kW chacun ont commencé à produire de l'électricité à la centrale hydro-électrique de l'Hydro-Manitoba, à Grand Rapids, sur la rivière Saskatchewan. L'installation d'un quatrième groupe, prévue pour le mois d'août 1968, doit compléter l'aménagement projeté de l'emplacement de Grand Rapids. Le gouvernement fédéral a accepté, en principe, de participer avec le Manitoba à la mise en valeur du potentiel hydro-électrique du cours inférieur du fleuve Nelson. Le stade initial comprendra la construction d'une centrale hydro-électrique à Kettle Rapids, le détournement du fleuve Churchill vers le bassin du fleuve Nelson, dans le voisinage de Thompson, des ouvrages de régularisation à la sortie du lac Winnipeg en vue de régler le niveau et le débit de ce lac, ainsi que des lignes de transmission à haute tension à partir de l'emplacement de Kettle Rapids, au sud-ouest de Winnipeg. Le rôle du gouvernement fédéral consistera à construire, financer et posséder les lignes principales de transmission à haute tension et les lignes secondaires qui pourront être établies vers les limites internationale et provinciales, s'il se présente des débouchés.

En *Saskatchewan*, la centrale hydro-électrique de Squaw Rapids, en voie d'aménagement par la *Saskatchewan Power Corporation* sur la rivière Saskatchewan, atteindra une puissance génératrice de 244,000 kW en 1966, une fois l'installation d'un septième groupe électrogène terminée; un huitième groupe, d'une puissance estimative de 43,000 kW, est prévu pour 1967. À l'installation de la rivière Saskatchewan-Sud, dans le voisinage d'Outlook, la production d'énergie électrique est censée commencer en 1968 avec l'entrée en service de deux génératrices de 62,200 kW chacune; une troisième de même puissance y sera ajoutée en 1969. Le barrage et le réservoir de cette installation sont aménagés par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, à des fins d'irrigation, tandis que la *Saskatchewan Power Corporation* y installera l'outillage électrogène.

À la centrale de Swift Current, la corporation installe un groupe électrogène de 15,000 kW, alimenté au gaz, afin d'y porter la puissance globale à 29,550 kW en 1966; on envisage la possibilité d'ajouter un ou deux autres groupes, d'une puissance de 15,000 kW chacun, pour les mettre en service à la fin de 1967. On a accordé des contrats pour l'installation de deux turbo-générateurs à vapeur de 150,000 kW chacun à la centrale thermo-électrique de Boundary Dam en vue de leur entrée en service en 1969 et 1971 respectivement, ce qui portera la puissance globale de la centrale à 432,000 kW.

En *Alberta*, le premier groupe de l'installation hydro-électrique de la *Calgary Power Ltd.*, à Big Bend, sur la rivière Brazeau, est entré en service en 1965. La génératrice de 144,000 kW est actionnée par une turbine d'une puissance nominale de 210,000 HP, le

plus haut rendement de tout groupe électrogène en service au Canada; un deuxième groupe, qui consiste en une génératrice de 175,000 kW et une turbine de 250,000 HP, est prévu pour la fin de 1966. La centrale principale peut recevoir quatre groupes électrogènes. A l'emplacement de Big Bend, l'eau est transportée à la station génératrice principale par un canal de 12 milles de longueur. Une centrale génératrice incorporée à une station de pompage est située à la sortie du réservoir de retenue. La compagnie agrandit sa centrale thermique de Wabamun pour y recevoir un groupe électrogène à vapeur alimenté au charbon, d'une puissance de 300,000 kW. Ce nouveau groupe, dont l'installation devrait être terminée à la fin de 1967, portera la puissance de la centrale à 582,000 kW.

La *Canadian Utilities Limited* installe un turbo-générateur à vapeur, alimenté au charbon, d'une puissance de 150,000 kW, à la centrale thermique de la rivière Bataille, près de Forestburg, et qui doit entrer en service en 1969. La puissance actuelle de la centrale de la rivière Bataille est de 66,000 kW. Un groupe électrogène thermique, d'une puissance de 20,000 kW, alimenté au gaz, sera installé à Simonette et commencera à produire en octobre 1966. Bien que la compagnie n'exploite présentement aucune centrale hydro-électrique, une étude du potentiel hydraulique de la rivière Smoky, dans la région de Grande-Prairie, a été effectuée et on envisage la possibilité d'y exploiter huit emplacements. La puissance des installations qui pourraient être aménagées aux huit emplacements varie entre 60,000 kW et 620,000 kW. Un turbo-générateur à vapeur de 75,000 kW, alimenté au gaz, et dont on fait présentement l'installation à la centrale thermique d'Edmonton, est censé commencer à produire en 1966; il portera la puissance globale de la centrale à 405,000 kW. La ville d'Edmonton construit actuellement une nouvelle centrale thermo-électrique destinée à recevoir deux groupes électrogènes de 165,000 kW chacun, alimentés au gaz; ils sont censés entrer en service en 1970 et 1973 respectivement. La *Chemcell (1963) Limited* s'attend à mettre en service, en 1966, un nouveau groupe de 4,000 kW à sa centrale thermo-électrique Clover Bar, de 18,000 kW, à Edmonton.

Colombie-Britannique.—La *British Columbia Hydro and Power Authority* signale qu'en 1965 elle a réalisé des progrès sensibles dans la construction des installations de Portage Mountain, sur la rivière La Paix. L'usine génératrice comprendra dix groupes électrogènes d'une puissance globale de 2,270,000 kW, dont trois sont censés être mis en service à l'automne de 1968. Le travail progresse aux trois barrages de retenue que la *British Columbia Hydro and Power Authority* construit en vertu du traité du fleuve Columbia, qui accorde au Canada le droit à la moitié des avantages énergétiques que les États-Unis retireront de la régularisation de 15,500,000 acres-pieds d'eau emmagasinées au Canada par les barrages Duncan, Arrow et Mica, ainsi qu'à la moitié de la valeur estimative des dégâts que permettra d'éviter aux États-Unis l'utilisation des barrages en vue d'enrayer les inondations. Il faut que les trois barrages de retenue, d'après les clauses du Traité, soient en service en 1973. A la centrale thermo-électrique Burrard de l'Hydro-Colombie-Britannique, le troisième groupe électrogène de 150,000 kW est entré en service en 1965, portant la puissance de la centrale à 450,000 kW et un quatrième groupe de même puissance est censé commencer à produire de l'électricité en septembre 1967. La puissance finale de la centrale sera de 900,000 kW en six groupes. Au cours de l'année, la puissance de production s'est accrue en tout de 28,361 kW à huit des centrales diesels de la société.

La ville de Revelstoke a ajouté un second groupe de 4,000 kW à la centrale Walter Hardman, en 1965, portant la puissance de production de l'usine à 8,000 kW. Le quatrième et dernier groupe à la centrale Waneta de la *Cominco Ltée*, sur la rivière Pend-d'Oreille, sera en service en 1966; le nouveau groupe, d'une puissance nominale de 76,000 kW, augmentera la puissance de la centrale à 292,000 kW. Un turbo-générateur de 34,560 kW, que la *Columbia Cellulose Company Limited* installe et mettra en service en 1966, à l'usine de papier kraft blanchi, à Watson Island, près de Prince-Rupert, produira de l'électricité au moyen de la vapeur. La *MacMillan, Bloedel et Powell River Limited* a commandé un turbo-générateur à vapeur de 30,000 kW pour la centrale de 14,925 kW

à Powell River; il entrera en service à la fin de 1966. Avec l'addition d'un huitième groupe électrogène d'une puissance nominale de 105,600 kW, l'Alco Ltd. portera, en 1967, la puissance de sa centrale hydro-électrique de Kemano à 812,800 kW.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—En 1965, la Commission d'énergie du Nord canadien a mis en service sa centrale hydro-électrique de Twin Gorges, sur la rivière Taltson, à 35 milles au nord-est de Fort-Smith (T. N.-O.). Cette centrale, dont la puissance installée est de 18,000 kW, comprend un seul groupe; c'est la centrale hydro-électrique la plus considérable des Territoires. De nouvelles installations thermiques d'une puissance totale de 1,610 kW ont été ajoutées en différentes localités des Territoires du Nord-Ouest et de 120 kW au Yukon.

Section 3.—Capacité génératrice et charges requises

Dans la présente section, *capacité génératrice* s'entend de la mesure des ressources génératrices dont disposent les installations hydrauliques et thermiques de toute société répondante au moment de la charge de pointe d'énergie primaire d'une heure; cette mesure n'équivaut pas à la *puissance* de ces installations. Par exemple, une centrale hydro-électrique pourrait avoir une puissance de 100,000 kW, mais si, au moment de la charge de pointe, le volume d'eau disponible correspondait seulement à 80 p. 100 du volume nécessaire à la puissance de la centrale, la capacité de cette dernière serait alors de 80,000 kW.

Depuis 1955, la capacité génératrice globale s'accroît rapidement. Le taux d'accroissement annuel a été de 7.2 p. 100 au cours de la décennie de 1955-1965 et de 5.6 p. 100 durant la période quadriennale de 1961-1965. Par contre, on prévoit que le taux d'accroissement pendant les années 1966-1970 sera de 7.4 p. 100; on s'attend que la capacité thermo-électrique s'accroisse, en moyenne, de 13.5 p. 100 par année au cours de la même période, comparativement à 13.8 p. 100 durant la période de 1955-1965, mais on prévoit que la capacité hydro-électrique augmentera à raison de 5 p. 100 par année en comparaison de 5.7 p. 100 durant la période de 1955-1965. Le taux accéléré d'accroissement de la capacité hydro-génératrice prévue pour les années susmentionnées est attribuable à l'aménagement actuel d'installations considérables, dans des régions relativement éloignées, qui seront terminées d'ici quelques années.

Parmi les provinces, le Québec dispose de la plus grande capacité génératrice; viennent ensuite l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le Québec possède également la plus forte capacité hydro-génératrice, suivi de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Par contre, c'est l'Ontario qui jouit de la plus importante capacité thermo-génératrice, suivi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La première capacité nucléo-génératrice est prévue pour la fin de 1966.

Pendant les années faisant l'objet des prévisions, le plus fort accroissement absolu s'annonce en Ontario (4,450,000 kW), suivi du Québec (3,269,000 kW), de la Colombie-Britannique (1,544,000 kW) et du Nouveau-Brunswick (621,000 kW). L'Ontario trouvera le moyen d'obtenir l'augmentation prévue de sa capacité génératrice en ajoutant 3,921,000 kW à la capacité thermique et 529,000 kW à la capacité hydraulique, y compris dans le premier cas 700,000 kW d'origine nucléaire. Le Québec ajoutera 2,928,000 kW d'origine hydraulique et 341,000 kW d'origine thermique, et la Colombie-Britannique, 1,308,000 kW de provenance hydraulique et 236,000 kW de provenance thermique. Il ressort donc que la capacité thermique va prendre de plus en plus d'importance du fait que des provinces comme l'Ontario disposent de moins en moins de ressources hydrauliques et que le progrès technique permet maintenant l'utilisation plus efficace de certains combustibles dans les centrales thermiques à charge constante.

Par *charge de pointe d'énergie primaire*, il faut entendre la moyenne maximum du nombre net de kilowatts requis en l'espace d'une heure pour toutes les charges, y compris

celles qui sont destinées aux usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, ainsi que les pertes de ligne. De 1955 à 1965, cette demande de kilowatts s'est accrue de 6.9 p. 100, et de 7.2 p. 100 au cours de la période 1961-1965, on prévoit que la charge de pointe requise augmentera, en moyenne, de 7.6 p. 100 par année durant la période 1966-1970. Par suite de l'accroissement rapide de la capacité génératrice, de l'augmentation plus lente mais soutenue des charges de pointe et du léger fléchissement des expéditions d'énergie primaire aux États-Unis, la réserve nominale de capacité génératrice nette a augmenté chaque année de 1955 à 1965, sauf en 1961, 1963 et 1964. On prévoit donc qu'elle augmentera de 1966 à 1970 sauf en 1966. En tant que pourcentage de la charge de pointe d'énergie primaire, la réserve, qui a atteint un maximum de 28.2 p. 100 en 1960, est censée tomber à 15.8 p. 100 en 1970.

3.—Capacité génératrice nette, par province, 1965

Province ou territoire	Catégorie d'installations génératrices				Total
	Hydro-électrique	Thermo-électrique			
		Vapeur	Combustion interne	Turbine à gaz	
(milliers de kilowatts)					
Terre-Neuve.....	446	45	11	—	502
Île-du-Prince-Édouard.....	—	51	7	—	58
Nouvelle-Écosse.....	141	482	3	—	626
Nouveau-Brunswick.....	260	310	7	—	577
Québec.....	10,208	361	13	36	10,618
Ontario.....	5,548	2,885	7	74	8,514
Manitoba.....	1,056	291	9	—	1,356
Saskatchewan.....	309	535	35	41	920
Alberta.....	490	750	24	131	1,395
Colombie-Britannique.....	2,692	643	115	177	3,627
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	64	1	15	1	81
Canada.....	21,314	6,354	246	460	28,274

Section 4.—Statistique de l'énergie électrique

La statistique de la présente section se fonde sur les rapports de tous les services d'électricité et de toutes les entreprises industrielles qui produisent de l'énergie électrique pour la vente ou non; par conséquent, elle donne la production totale et la distribution de l'énergie électrique au Canada. Les services d'utilité publique sont les sociétés, les commissions, les municipalités ou les particuliers dont la principale fonction consiste à vendre la plus grande partie de l'électricité qu'ils ont produite ou achetée. Les entreprises industrielles sont des sociétés ou des particuliers qui produisent de l'électricité principalement consommée dans leur propre usine.

La présente série de données statistiques sur l'énergie électrique remonte à 1956. Les rapports antérieurs intitulés «Centrales électriques» traitaient uniquement de l'industrie des services d'électricité et, par conséquent, ne renfermaient pas de données relatives à l'électricité produite par les entreprises industrielles pour leur propre usage, bien que l'énergie électrique vendue par ces entreprises fût incluse.

4.—Capacité et charges de pointe d'énergie primaire requises; réelles, 1951 et 1959-1965, et prévues, 1966-1970

Détail	Réelles								Prévues				
	1951	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	(milliers de kilowatts)												
Capacité génératrice nette													
Hydro-électrique.....	9,044	17,086	18,516	18,389	18,651	19,666	19,904	21,214	22,211	22,987	25,277	26,310	27,126
Vapeur,—traditionnelle.....				3,773	4,596	5,194	5,422	6,354	7,013	8,298	8,980	10,689	11,462
—nucléaire.....				—	—	—	—	—	—	200	200	200	700
Combustion interne.....	1,032	3,119	3,824	240	251	230	255	246	252	252	252	252	253
Turbine à gaz.....				351	371	382	384	460	696	830	830	830	903
Total, capacité génératrice nette.....	10,076	20,205	22,340	22,753	23,669	25,476	26,025	28,274	30,172	32,537	35,539	38,281	40,444
Réceptions d'énergie primaire des États-Unis.....	—	—	—	2	4	2	2	—	—	—	—	—	—
Expéditions d'énergie primaire aux États-Unis.....	175	152	166	146	121	122	121	89	91	92	93	95	97
Total, capacité nette.....	9,901	20,053	22,174	22,609	23,752	25,358	25,906	28,185	30,081	32,445	35,446	38,186	40,347
Charges de pointe													
Charges de pointe d'énergie primaire au Canada.....	8,989	16,201	17,264	18,353	18,972	20,755	22,506	24,205	26,924	28,841	30,689	32,944	34,821
Insuffisances indiquées.....	321	—	—	—	—	28	13	—	—	—	—	—	—
Total, charges de pointe indiquées au Canada.....	9,310	16,201	17,264	18,353	18,972	20,783	22,519	24,205	26,924	28,841	30,689	32,944	34,821
Réserve indiquée.....	591	3,852	4,910	4,256	4,780	4,675	3,387	3,030	3,157	3,694	4,757	5,242	5,536

Le tableau 5 présente les chiffres de la production globale d'énergie hydro-électrique et thermo-électrique pour les années 1951 à 1955, chiffres qui ont été établis selon l'ancienne classification, mais les données de 1956 se réfèrent aux deux classifications pour fins de comparaison. Les chiffres des années subséquentes sont donnés d'après la nouvelle classification.

5.—Énergie électrique produite, par classe d'usine, 1951-1964, et par province, 1963 et 1964

Année et province ou territoire	Produite par		Total	Année et province ou territoire	Produite par		Total
	Usines hydrauliques	Usines thermiques			Usines hydrauliques	Usines thermiques	
	(milliers de kWh)				(milliers de kWh)		
1951.....	52,955,000	1,896,842	54,851,844	1958.....	90,509,200	6,975,089	97,484,289
1952.....	57,023,632	2,385,668	59,409,300	1959.....	97,039,830	7,588,853	104,628,683
1953.....	58,926,462	3,934,465	62,860,927	1960.....	105,882,773	8,495,160	114,377,933
1954.....	62,572,316	3,364,124	65,936,440	1961.....	103,919,241	9,794,077	113,713,318
1955.....	69,478,003	3,432,589	72,910,592	1962.....	104,050,724	13,418,024	117,468,748
1956.....	73,524,583	4,479,770	78,004,353	1963.....	103,831,866	18,406,328	122,238,194
1956 ¹	81,839,988	6,543,333	88,383,321	1964.....	113,343,948	21,642,799	134,986,747
1957.....	83,373,220	7,668,860	91,042,080				
1963				1964			
Terre-Neuve.....	1,946,874	122,730	2,069,604	Terre-Neuve.....	2,294,853	129,233	2,424,086
Ile-du-P.-E.....	—	311,140	311,140	Ile-du-P.-E.....	—	123,982	123,982
N.-Écosse.....	804,913	1,331,015	2,135,928	N.-Écosse.....	722,426	1,680,199	2,402,625
N.-Brunswick.....	1,279,307	1,031,449	2,310,756	N.-Brunswick.....	1,023,516	1,532,275	2,555,791
Québec.....	49,585,200	378,572	49,963,772	Québec.....	56,362,217	469,884	56,832,101
Ontario.....	29,139,855	8,469,207	37,609,062	Ontario.....	30,186,345	9,538,890	39,725,235
Manitoba.....	4,737,458	117,751	4,855,209	Manitoba.....	4,800,712	190,451	4,991,163
Saskatchewan.....	968,978	2,002,398	2,971,376	Saskatchewan.....	1,369,211	1,969,968	3,339,179
Alberta.....	881,167	3,650,078	4,531,245	Alberta.....	895,860	4,130,987	5,026,847
C.-Britannique.....	14,297,833	1,153,035	15,450,868	C.-Britannique.....	15,480,140	1,832,531	17,312,671
Yukon et Territoires du N.-O.....	200,281	35,953	236,234	Yukon et Territoires du N.-O.....	208,668	44,399	253,067
Canada, 1963.....	163,831,866	18,406,328	122,238,194	Canada, 1964.....	113,343,948	21,642,799	134,986,747

¹ Nouvelle série, voir le texte qui précède.

Sur la quantité globale d'énergie produite en 1964 (134,986,747,000 kWh), 84 p. 100 provenaient de centrales hydrauliques et 16 p. 100 de centrales thermiques; les proportions provinciales diffèrent quelque peu, comme le montre l'état suivant:

Province	Hydraulique	Thermique	Province ou territoire	Hydraulique	Thermique
	(pourcentage)			(pourcentage)	
Terre-Neuve.....	94.6	5.4	Manitoba.....	96.2	3.8
Ile-du-Prince-d'Édouard.....	—	100.0	Saskatchewan.....	41.0	59.0
Nouvelle-Écosse.....	30.1	69.9	Alberta.....	17.8	82.2
Nouveau-Brunswick.....	40.0	60.0	Columbia-Britannique.....	89.4	10.6
Québec.....	99.2	0.8	Yukon et T. N.-O.....	82.5	17.5
Ontario.....	76.0	24.0			

Le tableau 6 présente la statistique sommaire de la production et de la distribution d'énergie par province, tandis que les tableaux 7 et 8 la donnent par type d'aménagement. La puissance totale installée au Canada a atteint 27,027,347 kW en 1964, soit une augmentation de 726,703 kW par rapport à 1963. Sur la puissance nouvelle totale de 1964, les services d'utilité publique sont intervenus pour 21,890,953 kW et les entreprises industrielles pour le reste. Au cours de 1963 et de 1964, l'ensemble des ventes aux usagers a atteint 89,209,338,000 kWh et 82,344,157,000* kWh respectivement ont été vendus par les services d'utilité publique.

* Les ventes aux entreprises industrielles qui possédaient des installations génératrices sont comprises en 1963 mais exclues en 1964; au cours de cette dernière année elles ont atteint 14,666,303,000 kWh.

Les ventes d'électricité aux consommateurs se sont élevées à 58.4 p. 100 du total en 1963 et 50.9 p. 100 du total en 1964; au cours de ces mêmes années, les ventes aux usagers domestiques et agricoles ont atteint respectivement 28.4 p. 100 et 33.1 p. 100, tandis que les ventes aux entreprises commerciales ont été de 12.2 p. 100 et de 14.8 p. 100. Les exportations vers les États-Unis ont atteint 4,159,475,000 kWh en 1964, comparativement à 3,612,834,000 kWh en 1963.

6.—Statistique sommaire de l'énergie électrique, par province, 1963 et 1964

Année et province ou territoire	Capacité génératrice installée	Énergie disponible au Canada	Exportations aux É.-U.	Usagers	Recettes totales (usagers)	Services d'utilité publique	
						Employés	Traitements et salaires
	kW	milliers de kWh	milliers de kWh	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
1963							
Terre-Neuve.....	513,047	1,996,398	--	77,033	16,111	762	2,973
Île-du-Prince-Édouard.	57,391	111,140	—	24,466	3,333	172	735
Nouvelle-Écosse.....	530,198	2,122,193	—	212,361	34,476	1,648	6,952
Nouveau-Brunswick....	530,925	2,115,007	246,872	162,751	26,458	1,607	5,470
Québec.....	9,567,017	44,832,194	24,781	1,527,615	256,536	11,145	60,432
Ontario.....	8,456,493	42,077,647	3,316,979	2,116,952	361,193	16,266	94,700
Manitoba.....	1,090,097	5,654,323	15	298,436	47,181	2,631	13,655
Saskatchewan.....	866,841	2,379,273	—	276,397	46,615	2,270	13,131
Alberta.....	1,163,643	4,560,283	—	396,430	65,913	1,861	10,443
Colombie-Britannique.	3,461,074	15,419,851	24,187 ²	554,624	104,498	2,720	16,363
Yukon et T. N.-O.....	63,918	239,234	—	5,889	3,853	262	1,448
Canada, 1963..	26,309,644	121,509,643	3,612,834	5,654,854	966,162	41,344	326,392
1964							
Terre-Neuve.....	512,960	2,339,026	—	80,106	18,581	772	2,717
Île-du-Prince-Édouard.	57,491	123,982	—	25,184	3,725	180	786
Nouvelle-Écosse.....	532,920	2,325,471	—	216,039	34,752	1,653	7,516
Nouveau-Brunswick....	536,366	2,418,842	245,217	166,293	27,206	1,492	6,000
Québec.....	9,838,392	49,895,132	47,463	1,596,565	245,567	12,446	72,213
Ontario.....	8,751,608	45,535,804	3,838,756	2,172,169	355,647	16,706	101,075
Manitoba.....	1,079,291	5,788,304	—	318,433	47,533	2,593	13,442
Saskatchewan.....	967,562	2,750,782	—	286,302	49,678	2,346	13,504
Alberta.....	1,250,705	5,049,708	—	408,375	69,932	1,011	11,049
Colombie-Britannique.	3,432,549	17,468,383	28,039 ⁴	581,968	106,417	2,808	17,251
Yukon et T. N.-O.....	67,502	253,067	—	6,319	4,302	296	1,637
Canada, 1964..	27,027,347	133,948,561	4,159,475	5,852,793	965,240	43,205	247,296

¹ Les chiffres de 1963 comprennent les entreprises industrielles qui achètent de l'énergie et possèdent des installations génératrices; ceux de 1964 excluent ces entreprises (au nombre de 122 cette année-là).
² Les chiffres de 1963 comprennent le revenu des ventes aux entreprises industrielles qui possèdent des installations génératrices; ceux de 1964 excluent ce revenu qui atteignait \$66,475,000 cette année-là.
³ Comprend 22,304,000 kWh improductifs.
⁴ Comprend 25,860,000 kWh improductifs.

7.—Statistique sommaire de l'énergie électrique, par type d'aménagement, 1963 et 1964

Année et détail	Services d'utilité publique			Entreprises industrielles	Total
	Publics	Privées	Total		
1963					
Puissance génératrice installée..... kW	18,640,811	2,559,306	21,200,117	5,100,527	26,300,644
Énergie produite..... 1,000 kWh	81,996,546	11,504,680	93,501,226	28,736,968	122,238,194
Hydraulique..... "	69,667,655	3,445,103	73,112,758	25,719,105	103,831,866
Thermique..... "	12,328,888	3,059,577	15,388,465	3,017,863	18,406,328
Énergie disponible au Canada..... 1,000 kWh	121,509,643
Écoulement de l'énergie au Canada.. 1,000 kWh	86,583,184	10,129,883	96,713,067	24,796,576	121,509,643
Énergie exportée aux États-Unis..... "	2,762,096	653,568	3,415,664	147,170	3,612,834
Usagers au Canada..... nombre	5,086,798	559,748	5,646,546	8,308	5,654,854
Foyers et fermes..... "	4,428,729	475,723	4,904,452	7,614	4,975,066
Entreprises commerciales..... "	507,980	67,857	575,837	642	575,929
Force motrice..... "	79,004	17,733	96,737	87	96,774
Éclairage des rues..... "	6,136	955	7,070	16	7,086
Recettes de la vente aux usagers..... \$1,000	345,745	112,530	458,275	7,887	466,162
Recettes des exportations aux É.-U.. "	3,039	2,779	5,818	835	6,653
Employés..... nombre	36,768	4,576	41,344
Traitements et salaires..... \$1,000	203,413	22,889	226,302
1964					
Puissance génératrice installée..... kW	19,299,850	2,591,103	21,890,953	5,136,394	27,027,347
Énergie produite..... 1,000 kWh	90,254,074	12,635,008	102,889,082	32,097,665	134,986,747
Hydraulique..... "	76,006,973	3,864,514	80,871,487	28,472,461	118,343,948
Thermique..... "	14,247,101	3,770,494	18,017,595	3,625,204	21,642,799
Énergie disponible au Canada..... 1,000 kWh	123,943,501
Écoulement de l'énergie au Canada.. 1,000 kWh	84,164,361	9,274,531	93,438,892	40,509,609	133,948,501
Énergie exportée aux États-Unis..... "	2,785,481	1,212,982	3,998,463	161,012	4,159,475
Usagers au Canada..... nombre	5,322,330	521,412	5,843,742	9,041	5,852,783
Foyers et fermes..... "	4,702,941	459,648	5,162,589	8,301	5,169,890
Entreprises commerciales..... "	543,724	65,273	609,997	691	609,668
Force motrice..... "	69,774	15,628	85,402	35	85,437
Éclairage des rues..... "	5,691	863	6,554	14	6,768
Recettes de la vente aux usagers..... \$1,000	849,815	109,113	958,928	4,412	963,340
Recettes des exportations aux É.-U.. "	3,977	4,643	8,620	1,300	9,920
Employés..... nombre	33,944	4,261	38,205
Traitements et salaires..... \$1,000	225,505	21,775	247,280

¹ Sur ce total, 22,194,963,090 kWh ont été produits pour les besoins de leurs propres usines et le reste vendu aux consommateurs finals; les chiffres ne comprennent pas la quantité reçue des services d'utilité publique. ² Ne comprend pas les ventes de 14,666,303,000 kWh aux entreprises industrielles qui possèdent des installations génératrices. ³ Ne comprend pas les entreprises industrielles qui achètent de l'énergie tout en possédant des installations génératrices. ⁴ Ne comprend pas des ventes de 356,476,000 aux entreprises industrielles qui possèdent des installations génératrices.

8.—Énergie électrique produite par type d'aménagement, par province, 1963 et 1964

Année et province ou territoire	Services d'utilité publique		Entreprises industrielles	Total
	Publics	Privés		
(milliers de kWh)				
1963				
Terre-Neuve.....	16,964	1,604,452	448,188	2,069,604
Île-du-Prince-Édouard.....	8,750	102,390	—	111,140
Nouvelle-Écosse.....	708,937	1,115,602	251,389	2,135,928
Nouveau-Brunswick.....	1,612,123	71,150	627,483	2,310,756
Québec.....	29,730,023	3,439,290	16,764,459	49,933,772
Ontario.....	34,328,096	1,173,913	2,107,053	37,609,062
Manitoba.....	4,785,458	—	69,751	4,855,209
Saskatchewan.....	2,221,903	653,092	116,381	2,991,376
Alberta.....	1,277,686	2,863,636	389,923	4,531,245
Colombie-Britannique.....	7,078,290	463,522	7,909,056	15,450,868
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	168,316	17,633	53,285	239,234
Canada, 1963.....	61,996,546	11,504,650	28,736,968	122,238,194
1964				
Terre-Neuve.....	18,717	1,942,800	462,560	2,424,066
Île-du-Prince-Édouard.....	5,396	118,586	—	123,982
Nouvelle-Écosse.....	808,076	1,329,509	265,040	2,402,625
Nouveau-Brunswick.....	1,855,446	52,084	648,261	2,555,791
Québec.....	34,663,652	3,489,179	18,679,270	56,832,101
Ontario.....	35,961,237	1,288,474	2,475,524	39,725,235
Manitoba.....	4,914,858	—	76,306	4,991,163
Saskatchewan.....	2,585,228	616,608	137,343	3,339,179
Alberta.....	1,352,286	3,293,133	381,378	5,026,847
Colombie-Britannique.....	7,906,670	484,619	8,921,382	17,312,671
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	182,508	19,966	50,593	253,067
Canada, 1964.....	90,254,074	12,635,068	32,697,665	134,586,747

La consommation moyenne domestique et rurale a crû de 5,084 kWh en 1963 à 5,296 kWh en 1964. Dans les provinces, les moyennes de consommation en 1964 se sont échelonnées de 2,192 kWh en Île-du-Prince-Édouard à 6,919 kWh au Manitoba. Quant aux consommateurs domestiques et ruraux, la moyenne de leur compte annuel s'est établie à \$77.89 en 1964, soit une augmentation de 1 p. 100 au regard des \$77.10 de 1963.

Bien que de nombreux services d'électricité ne tiennent pas de registres distincts pour leurs usagers ruraux, les données relatives au service rural révèlent que la consommation moyenne a passé de 5,985 kWh par consommateur en 1963 à 6,361 kWh en 1964, et le compte moyen, de \$117.16 à \$118.54.

9.—Service électrique, domestique et rural, des services d'utilité publique et des entreprises industrielles, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964	
Consommateurs.....	nombre	4,542,780	4,716,819	4,864,464	4,980,351	5,150,890
Kilowattheures vendus.....	milliers	20,391,857	21,979,872	23,704,259	25,321,606	27,277,574
Recettes.....	\$1,000	325,946	346,807	365,990	383,963	401,194
Kilowattheures par usager.....	nombre	4,489	4,660	4,873	5,084	5,296
Compte annuel moyen.....	\$	71.75	73.53	75.24	77.10	77.69
Recettes par kWh.....	cents	1.60	1.58	1.54	1.52	1.47

En 1964, le gaz naturel a servi à la production de 18.8 p. 100 de l'énergie thermique fournie par les services d'utilité publique, le charbon à 70.5 p. 100, le pétrole à 9.9 p. 100 et le combustible nucléaire à 0.8 p. 100; les chiffres correspondants de 1963 s'établissaient à 22.4, 68.9, 8.1 et 0.6 p. 100.

10.—Combustibles utilisés par les services d'utilité publique pour la production d'énergie électrique, par province, 1963 et 1964

Année et province ou territoire	Charbon		Pétrole		Gaz	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	tonnes	\$	gall. imp.	\$	milliers de pi. cu.	\$
1963						
Terre-Neuve.....	—	—	5,932,462	636,219	—	—
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	9,571,919	636,868	—	—
Nouvelle-Écosse.....	523,839	5,574,994	9,349,872	701,454	—	—
Nouveau-Brunswick.....	106,812	969,556	22,082,760	1,476,066	—	—
Québec.....	—	—	3,108,232	601,732	—	—
Ontario.....	2,807,380	25,797,887	5,449,112	876,322	128,815	49,026
Manitoba.....	66,336	254,673	5,627,957	948,595	154,618	35,417
Saskatchewan.....	1,053,759	2,079,238	21,610,718	1,247,389	11,158,712	1,700,110
Alberta.....	582,062	974,781	5,007,788	384,712	32,508,907	4,814,023
Colombie-Britannique.....	—	—	7,342,059	1,237,504	3,156,423	832,928
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	2,168,776	547,526	—	—
Canada, 1963.....	5,150,179	35,671,129	97,151,655	9,294,927	47,187,475	7,421,564
1964						
Terre-Neuve.....	—	—	7,432,514	664,620	—	—
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	10,778,394	695,493	—	—
Nouvelle-Écosse.....	534,141	5,094,515	26,222,642	1,768,259	—	—
Nouveau-Brunswick.....	245,282	2,125,655	33,780,450	2,235,371	—	—
Québec.....	—	—	7,763,263	1,015,757	—	—
Ontario.....	3,080,639	27,986,075	5,852,981	919,678	186,799	73,242
Manitoba.....	145,200	576,460	3,811,292	647,977	260,258	41,810
Saskatchewan.....	1,108,755	2,005,334	19,755,519	1,201,884	9,522,089	1,541,455
Alberta.....	1,100,443	1,492,913	6,227,934	439,365	28,088,982	4,468,421
Colombie-Britannique.....	—	—	11,569,622	1,842,914	6,060,986	1,874,406
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	2,888,483	914,783	—	—
Canada, 1964.....	6,264,520	40,180,951	135,793,094	12,345,201	44,129,114	7,989,336

Section 5.—Propriété publique et réglementation des services d'électricité

La réglementation fédérale des services d'électricité, surtout pour ce qui est de l'exportation de l'énergie électrique et l'aménagement de lignes à cette fin, relève de l'Office national de l'énergie. Créé en novembre 1959, l'Office s'occupe de toutes les questions qui se rattachent aux ressources énergétiques relevant du Parlement canadien. (Voir Commerce intérieur, chap. XXI, Partie II, section 4 où se trouvent exposées en bref les fonctions et l'activité de l'Office national de l'énergie.)

L'énergie électrique au Canada provient des entreprises publiques et privées, ainsi que des industries. Le tableau 8, p. 706, qui donne des statistiques sommaires par type d'aménagement, montre que 67 p. 100 de toute l'énergie électrique produite en 1964, l'a été par des entreprises publiques, 9 p. 100 par des entreprises privées et 24 p. 100 par des industries. L'appartenance varie beaucoup, cependant, selon les différentes régions du pays. Jusqu'à récemment la production du Québec provenait surtout d'entreprises privées, tandis qu'en Ontario presque toute l'énergie électrique est produite par une commission publique, qui est la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Les chiffres de 1962 et des années subséquentes laisseront voir une proportion beaucoup plus forte de services d'électricité publics, car ils tiendront compte de la récente acquisition d'entreprises d'électricité privées par le pouvoir provincial en Colombie-Britannique et au Québec.

En l'absence d'un marché libre dont le jeu déterminerait les prix et réglerait l'activité des services dans une industrie à caractère semi-monopolistique, la plupart des provinces ont essayé de réglementer les services publics d'électricité. Ni Terre-Neuve, ni l'Île-du-Prince-Édouard n'exploitent de réseau électrique proprement provincial; toutefois, dans la première des deux provinces mentionnées, le gouvernement provincial a créé en 1954 la Commission d'énergie de Terre-Neuve aux fins de fournir de l'électricité aux endroits de la province qui en sont dépourvus, notamment les régions rurales. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la ville de Summerside et ses environs sont desservis par le Département d'électricité et d'éclairage de la municipalité de Summerside. On trouvera aux paragraphes suivants un résumé des fonctions et de l'activité des commissions provinciales d'électricité des autres provinces.

Nouvelle-Écosse.—La Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse a été créée en 1919 en vertu de la *Power Commission Act*, afin de fournir l'énergie électrique par les moyens les plus économiques. La loi de l'électrification rurale de 1937 a grandement facilité le service de détail en assurant l'aide financière nécessaire pour équilibrer le coût et le revenu des extensions approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil. En 1941, une modification de la loi sur la Commission hydro-électrique a autorisé cette Commission, subordonnement à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, à réglementer et à contrôler la production, le transport, la distribution, la vente et l'usage de l'électricité dans la province. Certaines recherches se poursuivent dans la province sous les auspices du gouvernement fédéral, en étroite collaboration avec la Commission. Cependant, la régie des ressources hydrauliques de la province est dévolue à la Couronne et exercée en vertu de la loi de 1919 sur les cours d'eau de la Nouvelle-Écosse. La Commission paie les redevances régulières pour les droits hydrauliques.

Le territoire de la Commission s'étend à toute la province et renferme six réseaux disposant en tout de 25 usines génératrices et de plus de 5,243 milles de lignes de transport et de distribution. A la fin de novembre 1965, la puissance installée s'établissait à 184,458 kW, dont 96,708 d'énergie hydro-électrique. L'aménagement de nouvelles installations en cours en Nouvelle-Écosse en 1965 est exposé à la page 695. La Commission est financièrement autonome et rembourse ses emprunts à même ses revenus. Le bilan arrêté au 30 novembre 1965 accuse des immobilisations de \$94,119,856, y compris des ouvrages en chantier d'une valeur de \$13,654,064.

11.—Puissance et production des réseaux de la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse, année terminée le 30 novembre 1965

Réseau ¹ et première année d'exploitation	Puissance installée	Production	Réseau ¹ et première année d'exploitation	Puissance installée	Production
	kW	kWh		kW	kWh
Réseau de l'Ouest			St. Margaret (1921)	10,400	24,892,000
Harmony (1943).....	600	2,496,000	Mersey		
Roseway (1930).....	888	2,352,750	Première installation (1928)	21,780	92,568,000
Gulch (1952).....	6,000	16,550,837	Chutes Cowie (1938).....	7,200	33,069,200
Ridge (1957).....	4,000	7,156,428	Deep Brook (1950).....	9,000	37,493,600
Mobile (diesel).....	200	100	Lower Great Brook (1955).....	4,500	16,308,730
Sissiboo (1960).....	6,000	18,443,000	Canseau (diesel) (1937)	700	93,740
Weymouth (1961).....	9,000	27,485,840	Tusket (1929)	2,160	8,666,703
Réseau de l'Est			Cumberland		
Barrie Brook (1940).....	360	1,409,380	Maccan (thermique) (1927)	26,850	94,906,600
Dickie Brook (1948).....	3,800	8,265,560	Total	184,458	723,667,792
Chutes Malay (1924).....	3,600	8,379,394			
Chutes Ruth (1925).....	6,970	26,083,240			
Liscombe (1957).....	450	2,477,092			
Trenton (thermique) (1951)	60,000	294,567,700			

¹ Hydro-électrique, sauf indication contraire.

Nouveau-Brunswick.—La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, créée en vertu de la loi sur l'énergie électrique de 1920, possédait, en date du 31 mars 1966, les centrales suivantes:

Usine	Genre	Puissance	Usine	Genre	Puissance
		kW			kW
Grand Falls.....	hydraulique	63,000	Grand Lake.....	à vapeur	101,250
Musquash.....	hydraulique	6,960	Saint-Jean (Dock		
Tobique.....	hydraulique	20,000	St.).....	à vapeur	16,000
Beechwood.....	hydraulique	112,500	Chatham.....	à vapeur	32,500
Mililown.....	hydraulique	3,036	Grand-Manan.....	diesel	1,650
Sisson.....	hydraulique	10,000			
Baie Courtenay.....	à vapeur	63,365	TOTAL.....		430,261

Toutes les centrales susmentionnées, sauf celle de Grand-Manan, sont raccordées dans le cadre d'un réseau provincial. Les données statistiques du tableau 12 font voir l'expansion des entreprises de la Commission depuis 1962. On trouvera des renseignements concernant les nouvelles installations en construction en 1965 au Nouveau-Brunswick aux pp. 695-696.

12.—Expansion de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, année terminées le 31 mars 1962-1966

Détail	1962	1963	1964	1965	1966
Lignes de transport à haute tension.....	milles 1,744	1,845	1,947	2,093	2,255
Lignes de distribution.....	" 7,996	8,390	8,447	8,628	8,586
Usagers directs.....	nombr. 107,415	117,073	118,443	121,036	124,030
Puissance installée.....	kW 307,886	348,736	406,636	419,761	430,261
Énergie produite (achats compris).....	kWh 1,425,489,140	1,614,740,890	1,797,928,340	2,207,165,360	2,571,484,730
Capitaux engagés.....	\$ 158,190,514	170,859,403	184,956,439	205,192,238	247,886,370
Revenus.....	\$ 20,309,856	22,891,554	24,650,853	29,244,088	33,108,342

Québec.—*Réglementation des eaux courantes et des barrages de retenue.*—La Commission des eaux courantes du Québec a été créée en 1910 (S.Q. 1910, chap. 5) et dotée de pouvoirs additionnels en 1912 (S.R.Q. 1925, chap. 46) et 1930 (S.Q. 1930, chap. 34); la Commission était autorisée à dresser l'inventaire des ressources hydrauliques de la province, à faire des recommandations concernant leur réglementation, ainsi qu'à construire et à exploiter certains barrages de retenue pour régulariser le débit des cours d'eau. Le 1^{er} avril 1955, la Commission a été supprimée et ses attributions et pouvoirs sont passés au ministère des Ressources hydrauliques, qui porte maintenant le nom de ministère des Richesses naturelles. Les rivières dont la Commission régularisait le débit, au moment du transfert, soit par des barrages, soit par la régularisation de l'écoulement des eaux des lacs, étaient les suivantes: le Saint-Maurice, la Gatineau, la Lièvre, le Saint-François, la Chicoutimi, la rivière au Sabre et la Métis. La Commission avait également neuf réservoirs sur la rivière du Nord, deux dans le bassin de la rivière Sainte-Anne-de-Beaupré et un autre au dégorgeoir du lac Morin, sur la rivière du Loup (en bas). En 1965, le ministère des Richesses naturelles a confié à l'Hydro-Québec la gestion et l'entretien de onze réservoirs auxiliaires du réseau de la rivière Saint-Maurice et de deux de celui de la Gatineau.

Parmi les réservoirs qui relèvent d'autres autorités, il y a celui du lac Saint-Jean, ceux du lac Manouane et de la Passe-Dangereuse, sur la Péribonca, réglementés par l'Aluminum Company of Canada; celui d'Onatchiway, sur la Shipshaw, réglementé par la Price Brothers and Company Limited; celui du lac Memphrémagog, sur la Magog, par la Dominion Textile Company et, enfin, ceux du lac Témiscamingue et du lac des Quinze, sur l'Outaouais, par le ministère fédéral des Travaux publics. Les réservoirs qui relèvent

de la Commission hydro-électrique du Québec sont les suivants: celui du lac Témiscouata, sur la Madawaska, celui du lac Kipawa, sur l'Outaouais, celui du lac Dozois, sur l'Outaouais supérieur, celui du lac Cassé dans le bassin de la Bersimis, et du lac Sainte-Anne, sur la Toulustoue, affluent de la Manicouagane.

L'Hydro-Québec.—La Commission hydro-électrique du Québec a été établie en 1944 (S.Q. 1944, chap. 22) pour fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales et aux citoyens de la province de Québec aux prix les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Le 1^{er} mai 1963, la Commission obtenait la mainmise sur les compagnies d'électricité privées exploitées dans la province de Québec: la *Shawinigan Water and Power Company*, la Compagnie du pouvoir du Saint-Maurice, la Compagnie *Quebec Power*, la Compagnie *Southern Canada Power*, la Compagnie d'électricité Gatineau, la Compagnie *Northern Quebec Power*, la Compagnie électrique du Saguenay et la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent. Par suite de ces transactions, toutes les installations de production d'électricité, sauf les installations exploitées par certaines entreprises industrielles pour leur propre compte, ont été confiées à la direction d'une seule administration. La Commission assure maintenant des services dans presque toutes les parties de la province, sauf à certains endroits peu nombreux où la distribution d'électricité est assurée par les municipalités, qui l'achètent pour la plupart de la Commission ou de ses filiales.

A la fin de 1965, la Commission régissait, entre autres installations, les centrales hydro-électriques et thermiques suivantes:

Détail	Énergie hydro-électrique		Énergie thermo-électrique	
	Centrales	Puissance ¹	Centrales	Puissance
	nombre	kW	nombre	kW
Hydro-Québec seulement.....	9	4,742,260	1	36,000
Filiales de l'Hydro-Québec				
Shawinigan.....	11	1,532,425	4	300,740
Quebec Power.....	6	28,370	7	1,630
Southern Canada Power.....	4	47,256	—	—
Gatineau Power.....	13	545,880	—	—
Northern Quebec Power.....	1	89,600	—	—
Compagnie Électrique du Saguenay.....	4	8,790	—	—
Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent.....	3	11,350	2	5,413
TOTAL.....	51	7,005,931	14	343,783
Achats par l'Hydro-Québec et ses filiales..	—	606,000	—	—

¹ La puissance hydro-électrique de pointe, utilisable, au moment du gel a été d'environ 6,590,000 kW.

Ces installations permettent une distribution équilibrée de l'énergie par toute la province de Québec, ainsi que l'utilisation efficace de toutes ses ressources hydrauliques. A la fin de 1965, l'Hydro-Québec et ses filiales desservait presque toutes les collectivités de la province. On comptait 1,539,073 usagers et la demande d'énergie primaire distribuée atteignait 6,911,000 kW. La livraison totale d'énergie a été de 6,956,000 kW. L'énergie fournie est indiquée en fonction de la production nette des centrales utilisables par le réseau intégré au moment de l'année où l'énergie primaire atteint son sommet; elle comprend en outre les achats d'électricité fournie par d'autres producteurs.

Ontario.—La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario est un corps constitué, une entreprise publique indépendante dotée de pouvoirs étendus relativement à la distribution de l'électricité à travers toute la province. Son autorité provient d'une loi de la législature d'Ontario adoptée en 1906 pour faire droit aux recommandations des commissions consultatives formées auparavant, qui demandaient que les forces hydrauliques de l'Ontario soient conservées et utilisées à l'avantage de la population de la province. La Commission fonctionne actuellement en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie

électrique (S.O. 1907, chap. 19) adoptés en 1907 comme amplification de la loi de 1906 et modifiée ensuite de temps à autre (S.R.O. 1960, chap. 300, modifié). La Commission peut se composer de trois à six membres, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Deux des commissaires peuvent être membres du Conseil exécutif de la province d'Ontario.

Le principe fondamental qui régit les opérations financières de la Commission, et des services municipaux qu'elle dessert, veut que le service d'électricité soit assuré aux usagers au prix de revient. Pour la Commission, le prix de revient comprend le coût de l'électricité qu'elle achète, les frais d'exploitation et d'entretien des réseaux, ainsi que les frais généraux qui s'y rattachent. Les frais généraux représentent l'intérêt sur la dette, les réserves pour dépréciation, les affectations aux réserves pour frais divers et stabilisation des tarifs. Ils comprennent aussi un fonds pour l'amortissement de la dette d'établissement de la Commission. Depuis ses débuts, l'entreprise est autonome, sauf que la province garantit le paiement du capital et de l'intérêt de toutes les obligations émises par la Commission et détenues par le public. De plus, pendant plus de quarante ans, la province a secondé d'une manière appréciable le programme d'aide à l'agriculture en contribuant au coût initial des installations nécessaires à la distribution rurale.

Tant au point de vue financier qu'au point de vue administratif, toute la région desservie dans la province est considérée comme formant un seul secteur, mais le réseau du nord-ouest de la province, qui appartient à la Commission, n'est pas relié aux autres réseaux qui desservent les clients du reste de la province. En conséquence, les chiffres présentés ont trait à deux réseaux d'exploitation, soit le réseau de l'Est et le réseau de l'Ouest, qui desservent respectivement les zones situées à l'est et à l'ouest d'une ligne partant du lac Supérieur et qui se dirige vers le nord jusqu'à la rivière Albany, ligne qui correspond à peu près à la frontière entre la région de Thunder Bay et les régions d'Algoma et de Cochrane.

En plus d'administrer l'entreprise qu'elle régit directement, la Commission, en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie électrique et de la loi sur les services publics, exerce certaines fonctions de réglementation en ce qui concerne les services municipaux d'électricité qu'elle dessert. Afin d'assurer un service commode et rapide dans son double rôle de régulateur et de fournisseur, la Commission subdivise la superficie qu'elle dessert en sept régions, dont chacune a un bureau régional situé dans une ville importante.

La fonction principale de la Commission consiste à fournir de l'énergie électrique produite ou achetée et d'en faire la livraison aux services publics d'électricité qui la revendent aux municipalités qui sont approvisionnées par contrat, au prix coûtant. La Commission fournit l'électricité en gros, mais sans contrat de livraison aux prix coûtant, directement à certains usagers (entreprises industrielles dont les besoins en énergie peuvent être si grands, ou peuvent créer des situations si difficiles, que les municipalités seraient incapables de les desservir; les mines et les régions dépourvues de services, ainsi que certains réseaux reliés entre eux).

En plus de ces ventes en gros, qui représentent environ 90 p. 100 de ses ventes, la Commission fournit l'électricité aux consommateurs ruraux et à quelque 30 municipalités desservies par les propres réseaux de distribution locale de la Commission. En général, toutefois, le service au détail aux consommateurs des villes, de nombreux villages et de certaines régions rurales peuplées, est assuré par les services municipaux d'électricité exploités par des commissions locales et leur appartenant.

Au cours de l'année 1965 le capital investi par la Commission à des fins d'immobilisation s'est accru de \$131,588,092 et s'élevait en fin d'année à \$2,893,822,848. L'actif total, déduction faite de la dépréciation accumulée, se chiffrait par \$2,987,297,556.

En 1965, 360 services municipaux de distribution d'électricité ont acheté de l'électricité de la Commission. L'actif de ces services, déduction faite de la réserve pour fins d'amortissement, atteignait \$924,647,558, dont \$378,707,011 représentaient la part acquise dans les réseaux de la Commission par des services municipaux d'utilité publique fonctionnant en vertu de contrats fondés sur le prix de revient.

Le programme d'expansion de la Commission, au 31 décembre 1965, figure au tableau 13 et est esquissé aux pages 697-698.

13.—Programme d'expansion de l'Hydro-Ontario au 31 décembre 1965

Réseau et expansion	Groupes	En service	Puissance installée
	nombre		kW
Lakeview—près de Toronto.....	8	1961-1968	2,400,000
Usine d'énergie nucléo-électrique de Douglas Point—près de Kincardine....	1	1966	200,000
Kipling—rivière Mattagami.....	2	1966	125,400
Mountain Chute—rivière Madawaska.....	2	1967	139,500
Lambton—14 milles au sud de Sarnia.....	4	1968-1971	2,000,000
Pickering (nucléaire)—20 milles à l'est de Toronto.....	2	1970-1971	1,080,000
Barrett Chute (expansion)—rivière Madawaska.....	2	1968	120,000 ¹
Stewartville (expansion)—rivière Madawaska.....	2	1969	100,000 ¹
Groupes électrogènes thermiques—divers emplacements.....	25	1965-1967	290,700

¹ Puissance projetée.

14.—Énergie produite et achetée par l'Hydro-Ontario, tous réseaux, décembre 1963-1965

Année et réseau	Stations génératrices hydro-électriques ¹	Stations génératrices thermo-électriques ¹	Énergie achetée
	kW	kW	kW
Décembre 1963			
Réseau de l'Est.....	4,437,250	2,015,000	617,500
Réseau de l'Ouest.....	593,500	93,000	—
Total.....	5,030,750	2,108,000	617,500
Décembre 1964			
Réseau de l'Est.....	4,445,250	2,027,000	617,000
Réseau de l'Ouest.....	593,500	93,000	—
Total.....	5,038,750	2,120,000	617,000
Décembre 1965			
Réseau de l'Est.....	4,391,350	2,600,000	521,300
Réseau de l'Ouest.....	593,500	93,000	—
Total.....	4,984,850	2,693,000	521,300

¹ Puissance maximum assurée que la source est censée fournir quand la demande atteint sa pointe, en supposant que tous les groupes sont en activité et que l'approvisionnement d'eau est normal. Cette puissance varie périodiquement d'après les conditions changeantes. Des dispositions contractuelles régissent la puissance des sources qui vendent leur énergie.

15.—Répartition de l'énergie entre les réseaux de l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 décembre 1960-1965

NOTA.—Charge maximum produite et achetée (énergie primaire et secondaire) exprimée en énergie produite.

Réseau	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	kW	kW	kW	kW	kW	kW
Réseau de l'Est.....	5,583,206	5,915,484	6,362,585	6,684,726	7,107,690	7,765,107
Réseau de l'Ouest.....	574,328	548,448	606,300	615,570	581,100 ¹	583,300
Total.....	6,157,534	6,463,932	6,968,885	7,300,296	7,688,790¹	8,348,407

16.—Expansion de l'Hydro-Ontario, 1954-1965

Année	Usagers directs ou indirects	Énergie distribuée ¹	Actif de l'Hydro et des commissions municipales
	nombre	kW	\$
1956	1,612,049	4,909,104	2,293,492,487
1957	1,674,062	4,970,576	2,563,058,384
1958	1,757,405	5,417,536	2,756,752,142
1959	1,830,453	6,018,204	2,909,088,086
1960	1,881,472	6,157,534	3,044,800,519
1961	1,938,897	6,463,832	3,196,429,522
1962	1,991,239	6,968,885	3,148,330,722
1963	2,041,732	7,300,296	3,925,289,707
1964	2,095,754	7,868,790 ²	3,331,568,682 ²
1965	2,142,281	8,348,407	3,533,238,103

¹ Charges maximums coincidentes de 20 minutes (énergie primaire et secondaire) de chacun des réseaux exploités par l'Hydro, exprimées en production nette des sources d'approvisionnement de chaque réseau, le dernier mois de l'année financière.

Manitoba.—L'Hydro-Manitoba est l'organisme le plus important de cette province en matière d'aménagement, d'exploitation et de distribution d'énergie électrique. Il a été constitué le 1^{er} avril 1961, à la suite du fusionnement de deux services provinciaux antérieurement distincts qui s'occupaient de produire et de distribuer l'énergie électrique.

L'Hydro-Manitoba exploite six centrales hydro-électriques, deux centrales thermo-électriques et 14 centrales à génératrices diesel. La capacité globale est de 1,162,781 kW dont les installations hydrauliques répondent pour 910,000 kW, les centrales thermiques pour 224,000 kW et les génératrices diesel pour 8,781 kW. Quatre centrales hydro-électriques se trouvent sur la rivière Winnipeg; avec les centrales thermo-électriques, elles desservent le Sud de la province. La cinquième centrale hydro-électrique, d'une puissance de 160,000 kW, se trouve sur le fleuve Nelson, à 425 milles au nord de Winnipeg et fournit l'énergie aux installations de l'*International Nickel Company of Canada, Limited*, à Thompson, ainsi qu'à la municipalité. La sixième centrale hydro-électrique, celle de Grand Rapids, sur la Saskatchewan, vient d'être mise en service; elle a une puissance installée de 330,000 kW et est reliée au réseau du Sud de la province. Les installations diesel desservent les localités isolées du Nord de la province.

Pour desservir ses 216,691 clients urbains, ruraux, commerciaux et industriels, l'Hydro-Manitoba doit entretenir quelque 35,264 milles de lignes de transport et de distribution aux fermes. Près de 98 p. 100 des fermes habitées de la province sont desservies, et 613 villes, villages et hameaux jouissent d'un service d'électricité. Bien que l'Hydro-Manitoba desserve la plus grande partie de la province, y compris les villes et municipalités adjacentes à la ville de Winnipeg et une partie du Grand Winnipeg, elle ne distribue pas d'électricité dans la ville même, sauf une partie des besoins essentiels de la ville en énergie électrique.

Un relevé des aménagements générateurs entrepris dans la province en 1965 figure à la page 698.

Saskatchewan.—La *Saskatchewan Power Corporation* a été constituée le 1^{er} février 1949, et fonctionne conformément aux dispositions de la loi intitulée *Power Corporation Act* (S.S. 1950, chap. 10, modifié). Elle remplace la Commission d'énergie de la Saskatchewan qui était en fonction depuis le 11 février 1929. Au début, la société avait pour fonction de produire, transporter, distribuer, vendre et fournir de l'énergie hydro-électrique et thermo-électrique. Outre ces fonctions, elle est autorisée, depuis 1952, à produire ou acheter, transporter, distribuer, vendre et fournir du gaz naturel ou artificiel.

Le 1^{er} mai 1965, la corporation a acheté les installations génératrices et distributrices de la ville de Regina et son action s'étend maintenant à toute la province. Au cours de l'année, la société desservait au détail environ 980 centres urbains, et en gros, les villes de Saskatoon, Swift Current et de Battleford, ainsi que le village de Waskesiu. Elle vendait de l'énergie en gros également à la Commission de l'énergie électrique du Manitoba et à la ville de Regina avant la prise en charge sur une base d'échange.

A la fin de 1965, la société desservait 251,361 usagers au détail et 42,774 usagers demeurant dans des localités auxquelles l'énergie électrique était fournie en gros, soit un total de 294,135. Parmi les premiers, 183,785 étaient des usagers urbains et 67,576 ruraux (surtout des agriculteurs). En 1965, les usagers ont consommé 2,871,800,000 kWh, dont 2,794,782,000 kWh provenaient des centrales de la société et 77,018,000 kWh achetés en gros. A la fin de l'année, la Corporation avait des immobilisations, au prix coûtant, de \$396,485,000 en installations électriques, sur un capital total de \$551,663,000 investi dans les services combinés des centrales électriques et des réseaux de gaz naturel.

Durant l'année 1965, la centrale de Squaw Rapids, la première usine hydro-électrique du réseau provincial, a fourni 34.5 p. 100 de la production brute d'électricité. En outre, la société possédait et exploitait, à la fin de l'année, six centrales génératrices à vapeur, soit deux à Saskatoon, deux à Estevan, une à Regina et une à Moose Jaw; cette dernière a fonctionné au cours des mois de pointe seulement. Les centrales à vapeur ont fourni 60.2 p. 100 des besoins globaux du réseau, tandis que trois autres centrales à combustion interne alimentées au gaz ou à deux combustibles,—celles de Kindersley, Swift Current et Regina B,—ont fourni la majeure partie du reste. On a estimé la capacité totale du réseau en service à 800,150 kW, dont 537,000 kW pour les centrales à vapeur, 201,000 kW pour les centrales hydro-électriques et 62,150 kW pour les groupes électrogènes à turbines à gaz et à combustion interne. La société possédait et exploitait 73,290 milles de lignes de transmission et de lignes rurales (à l'exclusion des lignes de distribution urbaines et des lignes à haute tension).

Une énumération des centrales en voie de construction en Saskatchewan en 1965 paraît à la page 698.

17.—Progrès de la Saskatchewan Power Corporation, 1956-1965

Année	Localités desservies en gros et en détail	Compteurs individuels des localités desservies	Énergie distribuée	Recettes
	nombre	nombre	kWh	\$
1956.....	799	162,594	659,720,377	15,566,910
1957.....	870	178,567	780,613,534	18,162,460
1958.....	880	188,293	909,066,629	20,687,771
1959.....	962	197,451	1,067,349,615	23,909,113
1960.....	964	221,675	1,233,531,753	26,667,471
1961.....	901	229,326	1,499,055,955	30,263,598
1962.....	961	235,386	1,645,862,278	33,106,018
1963.....	969	240,812	1,926,862,734	36,892,949
1964.....	976	246,859	2,208,149,680	39,777,472
1965.....	984	294,135	2,871,800,000	46,145,000

¹ Chiffres de novembre 1962.

Alberta.—Les services de production et de distribution de l'énergie électrique de l'Alberta sont exploités par des réseaux urbains publics et trois réseaux privés qui desservent la plupart des usagers de la province. La Commission des services d'utilité publique, de qui relèvent la distribution et la vente de l'électricité, est l'organisme qui régit les réseaux privés. Elle a le pouvoir d'enquêter à la suite de toute plainte formulée

soit par une municipalité, soit par une société d'utilité publique, et de déterminer, après enquête, des tarifs justes et raisonnables. La Commission d'énergie de l'Alberta dirige tous les travaux d'aménagement des réseaux, y compris le réseau provincial.

Les nouvelles installations parachevées ou en voie de construction dans la province en 1964 sont décrites brièvement aux pp. 698-699.

Colombie-Britannique.—La *British Columbia Hydro and Power Authority* est une corporation et une société mandataire de la Couronne du chef de la province de la Colombie-Britannique. Le service de l'électricité de cette société comprend la production et la transmission de l'énergie électrique et sa distribution dans les régions de la Colombie-Britannique; elle exploite également des services de gaz, de transport des voyageurs et des marchandises par chemin de fer.

Pour satisfaire à tous les besoins en énergie électrique de la province au cours de l'année se terminant le 31 mars 1966, soit 9,611,097,318 kWh, la société a produit 6,701,800,625 kWh (69.7 p. 100 du total) dans des centrales hydro-électriques, 2,358,383,396 kWh (24.5 p. 100 du total) dans des centrales thermo-électriques, tandis qu'elle a acheté le reste ailleurs, soit 550,913,297 kWh. Les kilowattheures d'électricité vendues au cours de l'année (8,505,617,262) ont augmenté d'une façon remarquable, soit de 15.8 p. 100 comparativement à 1964-1965, presque le double du taux moyen d'augmentation annuelle de 8.3 p. 100 au cours des cinq années précédentes.

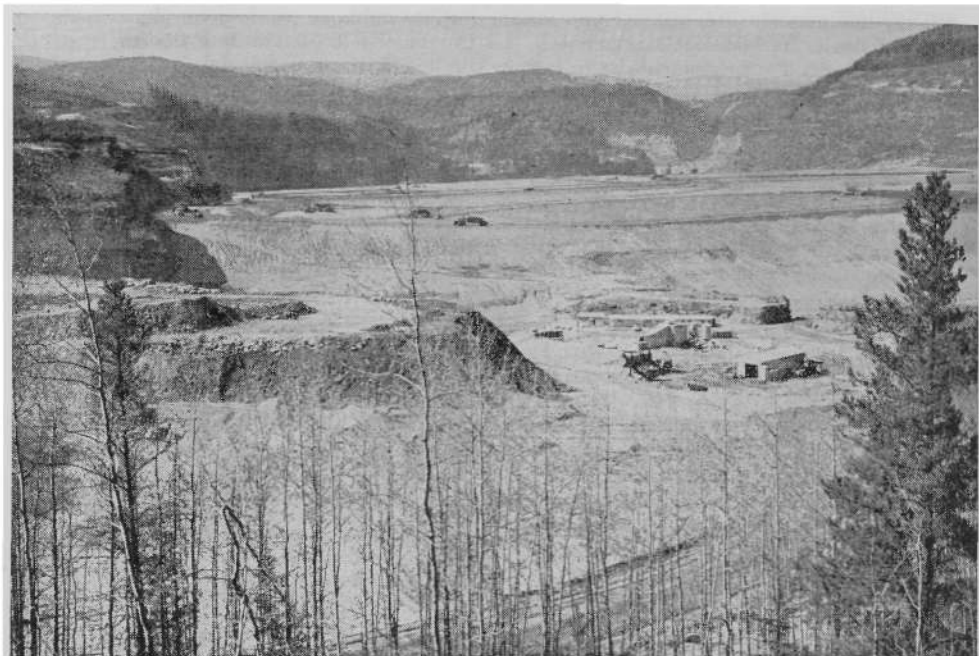
On a enregistré, en 1965-1966, des taux impressionnants d'augmentation de la consommation en kilowattheures pour toutes les catégories d'usagers:

<i>Catégorie d'usagers</i>	<i>Augmentation pourcentuelle sur l'année précédente</i>
Ménagers.....	8.7
Général.....	12.6
Industriels.....	13.0
Achats en gros.....	26.0
Autres catégories.....	9.7
TOTAL.....	15.8

Au 31 mars 1966, le nombre d'usagers qui bénéficiaient des services d'électricité de la société était de 529,241, soit 26,398 de plus que l'année précédente. Le tarif annuel moyen exigé des usagers ménagers a baissé de 1.76c. à 1.52c. le kilowattheure, et la moyenne de la consommation annuelle des usagers ménagers est passée de 5,486 kWh à 5,650 kWh.

18.—Statistique sommaire de la British Columbia Hydro and Power Authority, année terminée le 31 mars 1966

Détail		Montant	Détail		Montant
Puissance installée.....	kW	2,044,228	Proportion des ventes (fin)		
Centrales hydrauliques.....	"	1,308,728	Autres réseaux (surtout rési-		
Centrales thermiques.....	"	735,500	dentiels).....	%	1
Besoins d'énergie.....	milliers de	9,611,097	Commerciaux, industriels,	"	69
Produite.....	"	6,701,800	etc.....		
Achetée.....	"	550,913	Longueur des lignes		
Usagers (fin d'année).....	nombre	529,241	Transport (haute tension)....	milles	4,204
Électricité vendue.....	milliers de	8,505,617	Distribution (courant pri-	"	12,696
	kWh		maire).....		
Proportion des ventes			Revenu (ventes d'électricité)...	milliers de	104,918
Usage ménager.....	%	30	Immobilisations (équipement	dollars	
			en service).....	"	1,028,254



Édifié de main d'homme, un barrage de 600 pieds de haut et d'un demi-mille d'épaisseur à la base, coupe désormais la vallée de la rivière de La Paix (C.-B.) sur toute sa largeur (1½ mille). Sept années seront nécessaires pour remplir cet immense réservoir, d'une puissance de retenue de 62 millions d'acres-pied d'eau, dont la mise en service créera une ligne d'eau de 1,000 milles de long. Une fois l'aménagement achevé, les puissantes turbines d'une usine souterraine, activées par la pression énorme de l'eau emmagasinée dans le réservoir au-dessus, produiront 2,300,000 kW d'énergie pour les futures industries.

Territoires du Nord-Ouest et Yukon.—La Commission d'énergie du Nord canadien, autrefois désignée sous le nom de Commission de l'énergie des Territoires du Nord-Ouest, a été créée en 1948 par une loi du Parlement, en vue de l'électrification des endroits des Territoires du Nord-Ouest où le besoin s'imposait et où le service pouvait être rentable. En 1950, l'application de la loi a été étendue au Yukon. La Commission est autorisée à construire et à exploiter des centrales, selon le besoin, dans les Territoires et, moyennant l'autorisation du gouverneur en conseil, dans d'autres régions du Canada.

La Commission exploite des entreprises hydro-électriques sur le fleuve Yukon près de Whitehorse, dans le Yukon; sur la rivière Mayo, près de Mayo, également au Yukon; et sur la rivière Snare au nord-ouest de Yellowknife, et sur la rivière Taltson au nord-est de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest. La Commission exploite aussi des centrales diesel à Fort Simpson, Fort Resolution, Fort McPherson, Aklavik et Field (C.-B.), et des usines d'utilité publique fournissant les services d'énergie, de chauffage central, d'eau et d'égout à Inuvik et à Frobisher Bay (T. N.-O.) et à Moose Factory (Ont.).

La centrale hydro-électrique des rapides de Whitehorse, en service depuis 1958, fournit l'énergie aux ministères de la Défense nationale et des Travaux publics à Whitehorse, la plus grande partie de l'énergie nécessaire à la ville de Whitehorse, et alimente trois chaudières à vapeur utilisées pour le chauffage de l'hôpital du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que pour celui de deux foyers appartenant au ministère

de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les deux installations hydro-électriques de la rivière Snare, mises en service en 1948 et en 1960 respectivement, fournissent l'énergie aux mines de la région de Yellowknife et, conjointement avec la centrale hydro-électrique Bluefish, de la Cominco Ltée, desservent la ville de Yellowknife. Les deux centrales sont télécommandées de Yellowknife. La centrale de la rivière Mayo fournit de l'énergie aux exploitations minières des régions d'Elsa et de Keno, ainsi qu'aux collectivités de Mayo et de Keno City, depuis 1952. La centrale hydro-électrique de la rivière Taltson, mise en service à la fin de 1965, dessert l'exploitation minière de plomb et de zinc de Pine Point et les collectivités de Fort Smith et de Pine Point; la centrale est télécommandée de Fort Smith. Les détails relatifs à la construction d'aménagements électriques dans les Territoires au cours de 1965 figurent à la page 700.

CHAPITRE XVI.—FABRICATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LA FABRICATION ET LES CHANGEMENTS DE LA COMPOSITION INDUSTRIELLE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE, 1946-1965..	718	Sous-section 1. Statistiques chronologiques et courantes de l'industrie manufacturière	733
SECTION 2. EXPORTATIONS DE PRODUITS OUVRÉS.....	729	Sous-section 2. Répartition de la production manufacturière par province et par région métropolitaine.....	741
SECTION 3. ORIENTATION DES PRINCIPALES DONNÉES STATISTIQUES, 1957 À 1964....	729	Sous-section 3. Importance des établissements manufacturiers selon l'effectif et les expéditions.....	756
SECTION 4. STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.....	733	SECTION 5. ASSISTANCE FÉDÉRALE À L'INDUSTRIE.....	758

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—La fabrication et les changements de la composition industrielle de l'économie canadienne, 1946-1965

Les changements survenus dans la composition industrielle de l'économie canadienne, comme en témoigne le rythme de l'essor à long terme de diverses industries, visent un certain nombre de réalisations importantes ou intéressantes qui ont eu lieu dans la fabrication ou qui l'ont influencée. Il y a lieu de souligner au moins sept de ces aspects:

- 1° Les industries manufacturières ont accru leur part apparente du produit intérieur brut en termes «réels», c'est-à-dire compte tenu de la répercussion de la variation des prix sur l'augmentation de la production.
- 2° Les industries manufacturières ont représenté une part inférieure du produit intérieur brut en dollars courants, c'est-à-dire de la production calculée d'après les prix en cours d'une année à l'autre. Cela dénote probablement un taux de croissance des prix des industries manufacturières plus faible que celui de l'ensemble de l'économie; à son tour la hausse plus faible des prix résulte partiellement d'un rythme d'essor plus élevé de la productivité dans l'industrie manufacturière que dans l'ensemble de l'économie en général.
- 3° Les secteurs industriels de l'économie qui dépendent d'une façon plutôt importante de l'emploi de capitaux fixes ou qui utilisent des produits déjà ouverts qu'ils transforment ont probablement augmenté leur rendement d'une façon plus rapide, dans l'ensemble, que l'économie en général.
- 4° L'introduction de nouveaux produits et les changements technologiques ont beaucoup contribué à l'expansion d'une vaste gamme d'industries manufacturières particulières dont l'essor a été supérieur à celui de la totalité des industries manufacturières.
- 5° Comme l'expérience l'a démontré dans d'autres pays, certaines industries qui fabriquent des produits à l'égard desquels la demande est favorisée par la hausse du niveau de vie se sont développées plus vite que celles qui produisent des articles à l'égard desquels la demande tend à croître moins rapidement que le revenu des consommateurs.
- 6° Les industries manufacturières qui s'occupent surtout de la transformation des produits primaires en vue de l'exportation ont continué de jouer un rôle important dans l'essor général des industries manufacturières. En d'autres mots, l'essor de l'économie américaine et la demande de matières ouvrées aux États-Unis ont encore influencé sérieusement l'expansion de l'activité manufacturière au Canada.
- 7° Au cours des toutes dernières années, il y a eu une hausse sensationnelle des exportations de produits finis aux États-Unis et vers d'autres pays, mais ces exportations ne contribuent pas encore grandement au volume général des industries manufacturières.

* Les sections 1 à 4 ont été rédigées par la Division de l'industrie du Bureau fédéral de la statistique et la section 5 par la Division de l'information du ministère de l'Industrie, Ottawa.

La moyenne annuelle des taux d'accroissement des principaux secteurs industriels comparativement à celle de toutes les industries, que l'on trouvera ci-dessous, donne une idée de la place qu'a occupée la fabrication dans la croissance de l'économie au cours de la période d'après-guerre de 1946 à 1965 et des répercussions de la croissance de diverses industries sur la fabrication; la croissance est mesurée par l'orientation de l'indice officiel de leur produit intérieur brut «réel» (soit le volume physique de la production duquel on a déduit les achats de biens et de services).

Rang	Industrie	Croissance annuelle moyenne	Rang	Industrie	Croissance annuelle moyenne
		%			%
1	Services d'électricité et de gaz	9.6	8	Administration publique et défenses	4.0
2	Mines	9.1	9	Services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels	3.6
3	Construction	5.1	10	Pêche et piégeage	1.8
4	Finances, assurances et immeuble	5.0	11	Forêts	1.7
5	Fabrication	4.8	12	Agriculture	1.5
6	Transports, entreposage et communications	4.6		TOUTES INDUSTRIES	4.4
7	Commerces	4.1			

Le taux de croissance des six industries qui ont progressé le plus rapidement a dépassé celui de l'ensemble de l'économie. Il y a lieu de noter que, bien qu'en 1965 ces six industries n'aient représenté ensemble que 58.4 p. 100 du produit intérieur brut au coût des facteurs, elles ont représenté, pendant la période 1959-1965, 77.5 p. 100 de la formation du capital commercial fixe. Ce dernier chiffre témoigne non seulement de leur besoin de capital fixe nouveau à cause de la hausse du rendement mais aussi de l'intensité relative de capitaux que représente une grande partie de la production, c'est-à-dire que l'essor plus rapide que la moyenne de ces industries utilisatrices de capitaux a favorisé la demande de matériaux de construction ouvrés, de machines et d'équipement de différentes sortes et de diverses matières premières comme l'acier, qui sont elles-mêmes des produits d'usines.

L'état suivant indique, pour 1964, 1965 et des périodes antérieures, la participation au produit intérieur brut des industries manufacturières, en dollars courants, et, aux fins de comparaison, la participation réelle ou apparente de ces industries manufacturières dans plusieurs autres agrégats de l'économie canadienne.

Article	Moyennes annuelles					
	1946-1950	1951-1955	1956-1960	1961-1965	1964	1965
	%	%	%	%	%	%
Produit intérieur brut au coût des facteurs	28.0	28.5	27.0	25.0	26.5	26.3
Salaires, traitements et rémunérations supplémentaires de la main-d'œuvre	33.1	32.4	30.0	28.4	28.4	28.3
Emploi ¹	26.2	25.9	25.5	24.2	25.0	23.8
Bénéfices des sociétés avant la déduction des impôts	54.6	52.6	47.1	46.7	46.1	45.6
Formation du capital fixe brut des établissements commerciaux (à l'exclusion de la construction de nouvelles maisons)	24.5	23.3	22.7	24.1	25.9	27.0
Exportations canadiennes	71.3	68.0	64.7	63.7	63.4	64.0

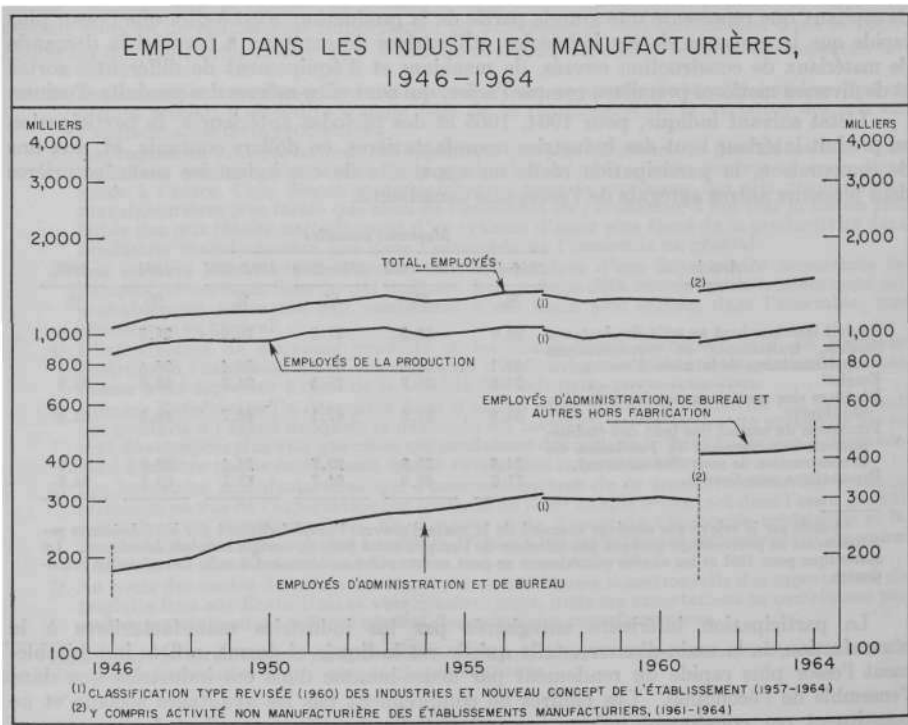
¹ Fondé sur le relevé par sondage mensuel de la main-d'œuvre; l'emploi déclaré par les fabricants représenterait un pourcentage quelque peu inférieur de l'emploi total pour un certain nombre de raisons. La statistique pour 1961 et les années postérieures ne peut se comparer entièrement à celle des périodes précédentes.

La participation inférieure enregistrée par les industries manufacturières à la rémunération de la main-d'œuvre, telle qu'elle est indiquée ci-dessus, reflète indubitablement l'essor plus rapide du rendement par heure-homme dans ces industries que dans l'ensemble de l'économie. Ces chiffres ne comprennent pas les avantages sociaux et ne constituent par conséquent qu'une mesure partielle des dépenses effectuées en rapport

avec la main-d'œuvre. En outre, étant donné que les chiffres de l'emploi ne se comparent pas nécessairement avec la statistique des salaires et traitements au cours des périodes indiquées, il ne faut pas en tirer des déductions au sujet de la tendance de la moyenne des traitements et salaires dans les industries manufacturières par rapport à l'ensemble de l'économie. Par contre, la participation des industries manufacturières à la formation du capital fixe brut dans le secteur commercial (à l'exclusion des nouvelles constructions domiciliaires) n'indique aucune tendance marquée. Il pourrait y avoir une certaine relation entre ce fait et l'orientation à la baisse dans la part apparente de la rémunération de la main-d'œuvre. L'accroissement de la productivité par heure-homme jointe à ces baisses a nécessité, outre les dépenses requises pour accroître tout simplement la production, des investissements considérables dans la mécanisation, il y a donc eu une intensification de même qu'une amplification de capitaux, comme le souligne une estimation du B.F.S. indiquant que les stocks nets de machines et d'équipement dans les industries manufacturières ont augmenté de 1946 à 1960* à un rythme annuel moyen d'environ 12 p. 100 (comme dans le cas du taux de croissance de la production, ce chiffre ne comprend pas les répercussions attribuables aux variations des prix).

Les changements relatifs du niveau des prix et des salaires dans les diverses industries manufacturières ont naturellement eu des répercussions sur le revenu global de la main-d'œuvre et sur les bénéfices des sociétés. Ces proportions et la croissance du capital-actions sont aussi influencées par la « composition » variable de la production entre les industries manufacturières de capital et les industries manufacturières de main-d'œuvre. Il est aussi intéressant de noter que les groupes d'industries dont les indices de production se sont élevés plus rapidement que pour l'ensemble de la fabrication au cours de la période

* Publication du B.F.S. intitulée *Fixed Capital Flows and Stocks, Manufacturing, Canada, 1926-1960, Statistical Supplement* (n° de catalogue 13-523).



1946-1965 ont versé des traitements et salaires représentant 45.6 p. 100 de la valeur ajoutée par la fabrication en 1949 (année de base des indices); par comparaison, d'autres industries manufacturières ont payé des traitements et salaires représentant 49.5 p. 100 de la valeur ajoutée au cours de la même année. Le chiffre pour toutes les industries manufacturières a été de 48.6 p. 100.

La diminution de la participation des industries manufacturières aux exportations, — presque toutes les exportations de produits ouvrés viennent de ces industries, — est associée au rythme d'essor plus élevé du rendement dans les industries minérales, dont il a été fait mention plus haut. Comme on verra, la proportion de la production que les industries manufacturières exportent est demeurée la même.

Influences sur les taux de croissance relatifs

L'état ci-après, qui illustre les principaux groupes d'industries classés selon la moyenne annuelle de leur croissance procentuelle au cours de la période 1946-1965, permettra d'étudier les facteurs qui ont fait varier la composition des industries manufacturières; ces taux de croissance font voir l'expansion du volume physique de la production de ces industries calculés d'après les indices mensuels de la production industrielle*.

Groupe d'industrie	Moyenne annuelle de la croissance		Rang (taux de croissance)	
	1946-1965	1956-1965	1946-1965	1956-1965
Industries manufacturières diverses.....	9.1	8.1	1	1
Dérivés du pétrole et du charbon.....	8.6	5.4	2	5
Produits chimiques et produits connexes.....	7.6	6.1	3	3
Appareils et fournitures électriques.....	7.0	6.1	4	4
Produits de minéraux non métalliques.....	6.9	4.3	5	11
Industrie du tabac.....	6.1	5.1	6	9
Impression, édition et industries connexes.....	5.3	4.0	7	13
Produits du fer et de l'acier.....	4.8	5.3	8	8
Produits du textile.....	4.2	7.1	9	2
Articles en caoutchouc.....	4.2	5.2	10	7
Articles en papier.....	4.1	4.5	11	10
Matériel de transport.....	4.1	5.2	12	8
Aliments et boissons.....	3.9	4.1	13	12
Produits des métaux non ferreux.....	3.8	3.8	14	15
Articles en bois.....	3.4	3.3	15	16
Vêtements.....	3.0	3.8	16	14
Articles en cuir.....	1.6	2.2	17	17
TOUTES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES.....	4.8	4.9

Lorsqu'un groupe d'industries progresse plus rapidement que la moyenne, il accroît sa part du volume de la production industrielle globale; lorsqu'il progresse moins rapidement que la moyenne, sa part fléchit. Deux facteurs importants ont contribué d'une façon très remarquable à l'expansion de la demande des produits de plusieurs groupes d'industries qui progressent le plus rapidement, notamment les changements technologiques en général et la hausse du revenu réel par personne (c'est-à-dire le revenu corrigé de façon à tenir compte du changement des prix). Le mot «technologie» dans son sens le plus restreint a trait aux méthodes techniques de production; en économique, ce sens est souvent étendu de façon à comprendre la mise au point de produits nouveaux qui répondent d'une façon plus satisfaisante aux besoins des consommateurs ou des industries qui les emploient, produits qui sont réalisés grâce aux connaissances techniques ou scientifiques et qui suscitent la création de nouvelles associations de capital et de main-d'œuvre tout autant que le progrès technique dans la fabrication des produits existants. Comme on pourra le constater, l'introduction de nouveaux produits a eu des répercussions frappantes sur l'industrie canadienne de la fabrication au cours de la période d'après-guerre. Simultanément quelques groupes d'industries qui ont progressé le plus rapidement ont bénéficié

* Ces indices sont publiés dans le périodique du B.F.S. *Industrial Production Index* (n° de catalogue 61-005) et sont fondés sur la Classification type des industries de 1948; ils seront plus tard adaptés à la Classification type révisée des industries (1960) ce qui permettra de les comparer avec les données courantes relatives à la valeur en dollars et à l'emploi.

† Aucune estimation du volume, en dollars constants, de la production, comme telle, n'est préparée; il s'agit donc d'une méthode indirecte d'étudier les changements de la composition industrielle de la fabrication.

du fait que la demande de leurs produits, par habitant, tend à croître plus vite que le revenu par habitant tant au Canada que dans d'autres pays. Par contre, quelques-uns des groupes d'industries qui se sont développées plus lentement, et dont il a été question plus haut, fabriquent des produits à l'égard desquels la demande, dans tous les pays, a tendance à augmenter relativement moins vite que le revenu par habitant.

A noter, par exemple, les répercussions de ces facteurs sur l'essor de l'industrie du contre-plaqué. Les changements technologiques survenus dans cette industrie et dans celle de la construction, joints à une hausse par tête du revenu réel du consommateur, ont fait monter la production du contre-plaqué beaucoup plus rapidement que la population ou que le produit intérieur brut réel. La mise au point de résines de liaison étanches avant la période 1946-1965 a grandement contribué à l'expansion de l'industrie au cours de cette période et, en outre, grâce à ce produit les constructeurs et les entrepreneurs ont pu réduire avantageusement la main-d'œuvre employée à mettre en place des produits en bois au cours de certaines étapes de la construction. A ces effets est venue s'ajouter la croissance plus rapide du marché de la construction domiciliaire,—et probablement celui de l'embellissement des maisons,—résultant de la hausse du revenu par habitant à la consommation. L'industrie du contre-plaqué illustre aussi une autre des répercussions du changement technologique sur la demande des produits et sur la composition industrielle, qui s'appliquent sans doute largement à ce cas-ci,—c'est-à-dire, les effets de l'amélioration des méthodes de production à l'intérieur d'une industrie sur ses coûts et sur la possibilité pour ses produits de soutenir la concurrence du point de vue des prix. L'industrie du contre-plaqué a été tout particulièrement exposée à des progrès de ce genre, qui ont contribué à augmenter l'emploi de ses produits; l'indice du prix de vente pour l'industrie, établi au B.F.S., a été inférieur en 1965 à celui de 1956, bien que les prix de la plupart des bois d'œuvre aient monté au cours de cette période.

Cependant, dans les analyses suivantes des groupes d'industries l'attention porte sur les innovations technologiques les plus faciles à observer: changements dans la façon dont les industries utilisent le produit et mise au point de nouveaux produits. Aucune tentative n'a été faite en vue d'évaluer les écarts sans doute importants entre les répercussions dues à l'amélioration de la productivité d'industries particulières et celles qui sont attribuables à l'automatisation ou à d'autres méthodes employées en vue de réduire le coût de la production.

Groupes d'industries.—Comme l'indiquent les comparaisons ci-dessus entre les taux de croissance des différents groupes d'industries, celui des *industries manufacturières diverses* a progressé près de deux fois plus vite que l'ensemble des industries manufacturières au cours des 20 ans depuis la guerre de même que durant la dernière décennie, et a constitué le groupe d'industries progressant le plus rapidement durant ces deux périodes. Les deux principaux facteurs qui ont manifestement influé sur les taux de croissance relatifs des industries manufacturières en général (l'évolution technique et l'augmentation du revenu par habitant) semblent avoir aussi joué un rôle important dans cette expansion très rapide. Les changements technologiques se sont fait sentir sur au moins deux industries du groupe, notamment la fabrication du matériel scientifique et professionnel et la fabrication des plastiques. Le perfectionnement d'ordre technique et toujours croissant de l'économie, tant civile que de la défense, qui s'est traduit partiellement par la production de nouveaux articles, a stimulé la production d'outillage et d'instruments scientifiques; en outre, la hausse des revenus des consommateurs a probablement eu des répercussions sur l'industrie du matériel scientifique et professionnel qui comprend la fabrication de matériel et de fournitures photographiques. Bien qu'aucun chiffre visant la production ne soit publié à cause du nombre restreint de fabricants, les ventes au détail d'appareils et de fournitures photographiques ont enregistré une hausse annuelle moyenne d'environ 18 p. 100 entre les recensements du commerce de 1951 et de 1961. Ces deux facteurs ont à vrai dire contribué à l'accroissement de cette demande, les innovations technologiques ont rendu la photographie un peu plus attrayante pour le grand public non spécialisé et des revenus plus élevés l'ont encouragé à acheter des appareils. Les importations ont

satisfait à une bonne partie de la demande mais la production intérieure a dû également être stimulée d'une façon considérable. L'expansion rapide de la fabrication des plastiques est attribuable au progrès technique dans le secteur des matières en plastique produites surtout par les industries du groupe des produits chimiques et des produits connexes.

Les dérivés du pétrole et du charbon, au deuxième rang parmi les groupes d'industries en croissance, ont enregistré leur plus forte hausse au cours de la première décennie de l'après-guerre, mais ils ont depuis continué à progresser à un rythme important. La découverte d'immenses ressources de pétrole brut dans l'Ouest canadien à la fin des années 1940 a grandement contribué à cet essor, vu ses répercussions sur le coût des dérivés du pétrole par rapport aux succédanés. Il s'agit ici d'une question d'approvisionnement qui n'est pas du domaine de la technologie. L'augmentation des revenus des consommateurs a favorisé l'achat de voitures automobiles, le camionnage a accru sa part du transport interurbain des marchandises; et un emploi relativement plus considérable de mazout pour le chauffage et les locomotives de chemin de fer ont aussi influé sur l'expansion de l'industrie.

La mise en valeur du pétrole canadien a également facilité, dans une certaine mesure, l'accroissement du groupe des produits chimiques et produits connexes bien que l'essor de ce groupe repose grandement sur les innovations technologiques dans le domaine de la chimie. (Ce groupe d'industries a également été l'un de ceux qui ont progressé le plus rapidement aux États-Unis au cours de l'après-guerre.) Comme il a déjà été mentionné, la mise au point de nouveaux plastiques et leur envahissement sur les marchés d'autres matières ont également exercé une forte influence sur l'essor du groupe des Industries manufacturières diverses; à son tour, la fourniture de résines plastiques employées dans l'industrie de la fabrication a contribué à la croissance sans précédent du groupe des Produits chimiques et des produits connexes. A vrai dire, c'est dans ce dernier groupe que les découvertes scientifiques ont eu les répercussions les plus vastes comme le démontre l'expansion très considérable de la production de produits pharmaceutiques. La production accrue de détersifs synthétiques a aussi contribué au progrès de ce groupe bien qu'elle ait été partiellement contrebalancée par une diminution de la production du savon dont ils constituent un succédané. La production des peintures, vernis et laques a bénéficié d'un certain nombre d'influences: l'essor de la demande industrielle à mesure que le rendement des industries qui les emploient augmentait, le fait que la construction domiciliaire se soit accrue plus rapidement que la population, la mise au point de produits faciles d'emploi qui a encouragé les chefs de familles à s'occuper de la décoration de leur logement, de même, peut-être, que la tendance du marché des produits d'embellissement des maisons à s'accroître plus rapidement que le revenu par habitant. Les changements dans le domaine de la technologie agricole, qui se sont traduits par une augmentation annuelle moyenne de 8.2 p. 100 des ventes d'engrais chimiques des fabricants au marché canadien (à l'exclusion des ventes aux autres fabricants) au cours de la période 1956-1965, ont aussi constitué une autre source d'augmentation. Dans la Classification type des industries de 1948, la production de caoutchouc synthétique, résultat de recherches scientifiques, est classée dans ce groupe et elle a sans doute stimulé son expansion, bien qu'aucune statistique sur la production de ce produit ne soit publiée.

L'importante innovation technique qu'a constituée l'invention et la mise au point de la télévision a été le principal facteur d'expansion du groupe des appareils et fournitures électriques qui se classe au quatrième rang du point de vue du taux de croissance après la guerre. L'essor de l'industrie de la télévision et, partant, du groupe des appareils et fournitures électriques a été, à vrai dire, plutôt inégal au cours de l'après-guerre; les ventes des fabricants de téléviseurs, qui avaient progressé fortement ont quelque peu fléchi après 1955, mais ont monté de nouveau en 1961. D'une façon générale, le plus fort revenu par habitant a donné une vaste impulsion au groupe, alors que les consommateurs ont accru leurs achats d'une vaste gamme d'appareils. Par exemple, 96 p. 100 des ménages étaient pourvus d'un réfrigérateur électrique en 1966 (79 p. 100 en 1956) et le nombre des ménages propriétaires de congélateurs a augmenté au rythme annuel moyen de 17 p. 100 au cours de la même période. De nouveaux produits, comme les appareils de climatisation d'air

ménagers, et plus récemment les brosses à dents électriques, ont aussi contribué à cet essor à divers degrés. En outre, la production d'articles électriques et électroniques destinés à d'autres fins que la consommation particulière, a augmenté, plus particulièrement celle des grosses machines électriques.

L'expansion du groupe des *produits minéraux non métalliques* a été inégale au cours de l'après-guerre; en effet ce groupe s'est classé au cinquième rang pour toute la période mais au 11^e rang au cours de la dernière décennie, soit un rythme de croissance inférieur à celui de l'essor de toutes les industries manufacturières. L'essor exceptionnel du groupe au cours des premières années qui ont suivi la guerre a été attribuable tout particulièrement à la hausse rapide de la production de béton malaxé, progrès technologique qui a fait passer un fort volume de l'activité manufacturière de l'industrie de la construction à celle des produits du béton et qui peut avoir eu une certaine répercussion sur le volume global de béton employé. Des réalisations technologiques comme l'emploi dans la construction de hauts édifices de produits en béton prêts à être posés, et l'essor apparent de l'utilisation de blocs de béton dans la construction, ont aussi revêtu une certaine importance. L'augmentation au cours de la période d'après-guerre des dépenses de construction par habitant (dégonflée afin de tenir compte des variations de prix) a favorisé l'activité dans ce groupe d'industries et il y a également eu une tendance à la hausse de l'emploi du ciment hydraulique par dollar des dépenses de construction.

L'*industrie du tabac* s'est classée au sixième rang au cours de la période 1946-1965. Le taux d'accroissement de 6.1 p. 100 du volume physique se rapproche de près de la moyenne annuelle de l'augmentation, par tête, de 6.6 p. 100 du nombre des cigarettes mises en vente. Il entre ici en jeu un changement fondamental des habitudes du consommateur, changement qui n'est pas nécessairement lié à la hausse des revenus.

Les *industries de l'impression, de l'édition et les industries connexes* ont été l'objet d'influences contraires, mais elles se sont, néanmoins classées au septième rang parmi les groupes d'industries au cours de la période d'après-guerre. Avec un taux de croissance de 5.3 p. 100, ce qui est un peu au-dessus du taux de toutes les industries manufacturières; cependant au cours de la période 1956-1965, le taux de croissance n'a été que de 4 p. 100, soit un chiffre bien inférieur à la moyenne pour toutes les industries manufacturières. Il y a ici une relation inverse et indirecte au rythme d'essor élevé des industries des appareils et des fournitures électriques, fondée tout particulièrement sur l'introduction de la télévision et sur la saturation éventuelle du marché des appareils de télévision. Il en est résulté une forte diminution des recettes publicitaires de l'industrie de l'impression et de l'édition, qui a fait baisser son taux de croissance au cours des dix dernières années et pour toute la période d'après-guerre. Naturellement, ce groupe d'industries comprend aussi une forte production d'imprimés destinés à des fins autres que la consommation, comme les formules commerciales et autres, et ce marché a été appuyé par un mouvement à la hausse de l'activité commerciale en général.

Le rendement du groupe des *produits du fer et de l'acier* au cours de l'après-guerre a progressé à peu près au même rythme que celui de l'ensemble des industries manufacturières; au cours de la période de 1956 à 1965, il a dépassé celui de toutes les industries manufacturières. Ces tendances témoignent de l'accroissement de la production de fer et d'acier primaires et de celle des industries qui utilisent le fer et l'acier et qui sont comprises dans ce groupe d'industries selon la Classification type des industries de 1948. On trouvera aux pp. 727-728 quelques remarques sur l'industrie du fer et de l'acier primaires et sur l'industrie de la tôle; ce groupe comprend, en outre, l'industrie des appareils de ménage, de bureau et de magasin qui a bénéficié des répercussions des revenus plus élevés du consommateur sur les ventes de certains appareils ménagers. L'industrie du fer et de l'acier primaires a aussi, naturellement, bénéficié de la tendance générale à la hausse des ventes aux consommateurs, que les appareils soient compris dans ce groupe ou dans le groupe des appareils et des fournitures électriques.

Bien que le taux de croissance du groupe des *produits du textile* ait été inférieur à la moyenne pour toutes les industries manufacturières au cours de la période 1946-1965, durant la période de 1956 à 1965 ce groupe s'est classé au deuxième rang du point de vue

de la croissance moyenne annuelle. Ce progrès important au cours de cette dernière période est attribuable à l'introduction des tissus synthétiques et à leur rapide adoption par les industries faisant usage de textiles. La participation à des degrés divers du producteur canadien au marché intérieur rend difficile toute analyse de l'essor des industries textiles, — et de quelques autres groupes d'industrie dont il a été question ici, — et aucune tentative n'a été faite en vue d'en tenir compte dans le calcul du taux de croissance.

Le taux de croissance des industries des *articles en caoutchouc* est, en effet, lié à celui de l'emploi du caoutchouc par les diverses industries et les différents consommateurs, tout comme à la demande de pneus de véhicules automobiles. Cependant, il est intéressant de noter que les taux de croissance des articles en caoutchouc durant les périodes 1946-1965 et 1956-1965 se placent à peu près au même niveau que ceux du groupe du matériel de transport qui comprend l'industrie des véhicules automobiles. De toute façon, l'accélération de la production des véhicules automobiles au cours des dernières années a contribué au progrès du groupe des articles en caoutchouc non seulement parce qu'il a fallu équiper de nouvelles voitures, mais aussi par suite de l'important marché des pièces de rechange qui s'est développé à la suite de l'augmentation du nombre de voitures automobiles.

Dans le groupe des *articles en papier*, un des plus importants du point de vue de la valeur, les exportations de papier journal et de pâte occupent la première place; le taux de croissance de ce groupe est donc influencé par les marchés d'exportation pour ces derniers produits. Bien que les répercussions de l'industrie de la télévision sur la publicité dans les imprimés et partant sur le marché du papier journal aient eu pour effet d'atténuer l'expansion du groupe des articles en papier, l'essor de celui-là a été relativement stable. Une partie de la production des panneaux durs est classée dans ce groupe et les changements technologiques qui ont fait augmenter l'emploi de cette catégorie de produits a eu certains effets favorables.

Le taux de croissance du groupe du *matériel de transport* au cours de la période d'après-guerre est attribuable à au moins trois principaux facteurs: la hausse du nombre des voitures automobiles par personne; la part accrue des camions dans le transport des marchandises, dont il a été question en rapport avec les groupes des dérivés du pétrole et du charbon et des articles en caoutchouc; et la forte hausse au cours des années de l'après-guerre immédiate de l'industrie de l'aéronautique et des pièces d'avions. Ce groupe a donc été tout particulièrement influencé par la hausse des revenus des consommateurs, la concurrence dans le domaine du transport des marchandises et l'industrie de défense. Les changements qui ont favorisé la production de camions, cependant, ont nui à l'industrie du matériel roulant de chemin de fer. L'activité dans la construction navale a été assujettie à un ensemble d'influences mais surtout aux progrès de cette industrie dans des pays où les salaires sont plus faibles.

Le taux de croissance relativement peu élevé du groupe des *aliments et boissons*, qui représente un ensemble assez divers d'industries particulières, peut s'expliquer par le fait que les dépenses en aliments par habitant tendent à monter moins rapidement que le revenu réel par habitant. Le sous-groupe des industries alimentaires a accru le volume de sa production au rythme moyen de 3.6 p. 100 par année au cours de la période 1946-1965, soit exactement le même taux de croissance que celui des dépenses personnelles globales pour l'alimentation, corrigé de façon à tenir compte des variations des prix. Ce chiffre est inférieur au taux de croissance de 5 p. 100 de l'industrie des boissons qui est plus favorisé par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs. Naturellement, dans les deux catégories, il y a eu une augmentation de la proportion par habitant, étant donné que la population ne s'est accru qu'au rythme de 2.6 p. 100 au cours de la période à l'étude. Il y a eu une certaine tendance vers la consommation d'aliments préparés davantage, ce qui a aidé toutes les industries de fabrication d'aliments. Cette tendance est attribuable aux revenus plus élevés et, probablement, au nombre croissant de ménagères au travail, deux éléments qui favorisent une plus grande substitution des aliments préparés à l'usine aux aliments préparés à la maison. La préparation des aliments a atteint sa forme la plus avancée dans les diners précuisinés congelés, qui font partie d'une importante réalisation technologique: la congélation des aliments.

L'accroissement du groupe des *produits des métaux non ferreux* a demeuré relativement stable à 3.8 p. 100 par année pour la période d'après-guerre et la dernière décennie, bien qu'il y ait eu d'une année à l'autre des fluctuations marchant de pair avec le cycle des affaires. Ce groupe comprend les industries des métaux primaires et de la fabrication des métaux. Comme l'indique l'exposé à la page 728, l'industrie de la fonte et du raffinage, influencée grandement par le marché d'exportation, s'est développée à un rythme beaucoup plus rapide que celui du groupe en général au cours de la période 1946-1965, soit au taux de 4.2 p. 100 par année.

Étant donné que le groupe des *articles en bois* est fortement assujéti aux exportations, particulièrement vers les États-Unis, le facteur qui a le plus influé sur son essor au cours de la période d'après-guerre a été le taux de croissance du marché nord-américain pour le bois d'œuvre. Ce marché a été quelque peu affecté par la hausse rapide de l'industrie américaine du contre-plaqué qui a supplanté dans une certaine mesure le bois d'œuvre dans ce pays. (Les droits de douane défavorisent l'exportation aux États-Unis, en grande quantité, des contre-plaques canadiens.) Cependant, au cours des dernières années l'industrie canadienne a accru sa part du marché américain du bois d'œuvre. Depuis la fin de la guerre, la production de l'industrie du meuble a enregistré à peu près le même taux de croissance que celui de la construction domiciliaire, bien qu'il y ait lieu de remarquer que l'industrie comprend également des meubles qui ne sont pas destinés à la maison et des produits autres qu'en bois.

Les groupes des *vêtements* et des *articles en cuir* ont enregistré les taux de croissance parmi les plus faibles pour les périodes 1946-1965 et 1956-1965. Il en a été de même dans divers pays du monde car la consommation par habitant de ces produits augmente moins rapidement que le revenu réel par habitant. Ces industries sont également assujétiées à la concurrence des importations dont l'effet, comme il a été mentionné plus tôt, n'a pas été d'ordinaire évalué dans les présentes analyses. La moyenne annuelle de l'essor des industries des articles en cuir a été plus rapide au cours de la dernière décennie, après le fléchissement marqué qui avait eu lieu durant les années qui ont suivi immédiatement la Seconde Guerre mondiale.

Tous les groupes d'industries qui ont progressé plus rapidement que l'ensemble des industries manufacturières au cours de la période de 20 ans ont été caractérisés par une expansion plus rapide pendant les années qui ont suivi immédiatement la guerre que pendant la période ultérieure. Par contre, la plupart des autres groupes d'industries ont progressé plus rapidement durant la période 1956-1965 que durant la période antérieure.

Industries particulières.—Afin de donner une idée plus détaillée mais moins complète des facteurs influençant la composition industrielle au cours de la période d'après-guerre, l'exposé ci-après indique les taux de croissance pour la période de 1946 à 1965 de diverses industries particulières. Celles-ci comprennent des industries à l'égard desquelles des indices du volume physique de la production sont publiés régulièrement et qui, au cours de cette période, peuvent être caractérisées comme ayant enregistré des taux de croissance «élevés» c'est-à-dire des taux dépassant celui de l'ensemble des industries manufacturières ou comme ayant enregistré des taux de croissance «modérés» c'est-à-dire des taux dépassant celui de la population (2.6 p. 100 par année) mais non celui de la fabrication en général. Presque tous les indices publiés pour les industries particulières y sont compris, étant donné que seul quelques rares indices indiquent une tendance à la baisse de la production physique par habitant.

A côté de ces industries particulières on trouvera des remarques sur les facteurs spéciaux qui ont contribué à l'essor de l'industrie. Il ne s'agit pas d'études complètes du sujet mais elles font voir les aspects les plus marquants des facteurs qui ont stimulé l'essor de l'industrie. Ici encore, aucun effort n'a été tenté en vue d'évaluer les répercussions des importations sur le marché canadien, bien que les fluctuations dans ce secteur puissent avoir eu des effets importants dans le cas de quelques industries.

<i>Industrie</i>	<i>Moyenne annuelle de croissance</i>	<i>Quelques facteurs contribuant à la croissance</i>
	<i>%</i>	
Industries à croissance élevée*		
Produits du béton.....	15.8	Évolution technologique; hausse de la production du béton malaxé avec transfert de l'activité de l'industrie de la construction à l'industrie de la fabrication; emploi plus répandu des blocs de béton et de produits prêts à poser, etc.
Matériel de télécommunication.....	13.1	Innovation technologique, plus particulièrement introduction de la télévision (hausse dans la production industrielle pas aussi élevée que la moyenne d'après-guerre pour les récentes années).
Acides, alcalins, sels et engrais chimiques.....	9.8	Évolution technologique; nouveaux produits, y compris emploi accru d'engrais chimiques en agriculture.
Dérivés du pétrole.....	9.2	Augmentation du niveau de vie qui a entraîné l'acquisition d'un plus grand nombre de voitures particulières; plus grande participation des camions dans le transport interurbain des marchandises; emploi accru de mazout pour le chauffage; désérialisation des chemins de fer.
Réfrigérateurs et appareils.....	8.9	Hausse du niveau de vie qui a entraîné une plus grande acquisition d'appareils de la part des consommateurs; innovations technologiques, nouveaux produits.
Placages et contre-plaqués.....	8.4	Évolution technologique dans l'industrie de la construction, avec exploitation partielle des progrès technologiques antérieurs dans le développement de résines étanches pour lier le contre-plaqué.
Tertiles et soie synthétiques.....	8.2	Innovations technologiques; nouveaux produits; forte répercussion des recherches scientifiques.
Ciment hydraulique.....	7.8	Formation d'importants capitaux fixes dans l'économie canadienne, constructions techniques considérables; remplacement apparent de certaines matières concurrentes.
Avions et éléments.....	7.4	Hausse de la production d'avions destinés à la défense au cours des années qui ont suivi immédiatement la guerre; l'orientation s'est ensuite modifiée bien que la production soit encore élevée.
Fer et acier primaires.....	6.8	Essor des industries utilisatrices (véhicules automobiles, construction de pipelines, bâtiment, etc.).
Véhicules automobiles.....	6.2	Hausse du niveau de vie qui a entraîné une plus forte acquisition de voitures particulières; participation plus grande du camionnage dans le transport interurbain des marchandises.
Produits en tôle.....	5.9	Augmentation de l'emploi d'une grande variété de produits et de nouveaux produits, soit métal employé en architecture et comme ornement dans les édifices, et boîtes sous-pression employées dans l'emballage.
Distilleries.....	5.6	Augmentation de la population, des revenus et de la consommation par habitant des boissons distillées sur le marché des États-Unis avec proportion accrue du marché d'importation dans ce pays. La hausse des revenus a aussi favorisé la consommation intérieure par habitant.
Boissons gazeuses.....	5.6	Hausse du niveau de vie, hausse plus rapide du groupe des jeunes personnes que de l'ensemble de la population.
Pièces de véhicules automobiles.....	5.4	Augmentation de la production des véhicules automobiles qui a entraîné une hausse de l'équipement d'origine et des pièces de rechange. Mêmes influences que sur la production des véhicules automobiles.
Grosses machines électriques.....	4.9	Investissements considérables dans les services d'électricité qui ont accompagné la hausse de la population et une consommation accrue par habitant d'électricité.

* Industries dont le taux d'essor a dépassé la moyenne de toutes les industries manufacturières.

<u>Industrie</u>	<u>Moyenne annuelle de croissance</u>	<u>Quelques facteurs contribuant à la croissance</u>
	%	
Industries à croissance modérée*		
Produits laitiers.....	4.6	Hausse du revenu par habitant qui a favorisé la consommation par habitant de certains produits.
Aliments divers.....	4.6	Législation de la margarine au début de la période d'après-guerre.
Machines.....	4.4	La production a marché de pair avec le taux de croissance du produit intérieur réel au cours de la même période (4.4 p. 100 également); a dépassé les dépenses des entreprises commerciales à l'égard de l'équipement du point de vue de la formation du capital fixe brut, qui a augmenté de 3.7 p. 100 par année, sans les variations des prix. Avantages qu'ont retirés les fabricants canadiens de la mécanisation de l'agriculture dans toute l'Amérique du Nord.
Brasseries.....	4.4	Hausse du revenu par habitant.
Pièces de fer coulées.....	4.3	Essor rapide de la fabrication des tuyaux pour les pipelines au milieu des années 1950 (tuyaux en acier classés dans cette industrie même s'ils ne sont pas coulés).
Meubles.....	4.3	Le nombre de maisons achevées a augmenté de 4.4 p. 100 par année au cours de la même période (bien que la corrélation des variations d'année en année de la production des meubles et la construction des maisons soit faible et que les meubles comprennent des meubles autres que pour la maison).
Fonderies et raffinage.....	4.2	Essor des marchés d'exportation, plus particulièrement de la production manufacturière par habitant aux États-Unis.
Pâtes et papiers.....	4.0	Augmentation du revenu sur les marchés d'exportation (cependant, effet restrictif de la hausse de l'industrie de la télévision aux États-Unis et au Canada).
Mise en conserve et préparation.....	3.5	Hausse du revenu par habitant; répercussions technologiques dans la préparation des aliments congelés.
Scieries.....	3.1	Augmentation de la part du marché américain du bois d'œuvre au cours des dernières années (mais perte d'une partie de l'augmentation à long terme de ce marché aux bénéfices de l'industrie américaine du contre-plaqué).
Produits de la viande.....	3.1	Augmentation de la population mais la hausse des revenus a fait porter la demande sur le bœuf. (Cette industrie ne vise pas toute l'industrie de la préparation des volailles qui a augmenté considérablement au cours de cette période.)
Minoteries.....	2.8	Évolution technologique: expansion de l'emploi par les cultivateurs des aliments préparés et des concentrés pour animaux. (Cette tendance a permis à l'industrie de devancer quelque peu l'essor de la population; alors que les exportations de farine ont diminué, les expéditions sur le marché intérieur ont augmenté quelque peu au cours de la période en cause.)

* Industries où le taux de croissance a dépassé celui de la population mais a été inférieur au taux de l'ensemble des industries manufacturières.

Les industries particulières dont le volume physique de production a augmenté moins rapidement que la population au cours de la période 1946-1965 comprennent: produits de la boulangerie (2.5 p. 100 par année); produits de l'argile du pays (2.4 p. 100); produits du lait et du cuivre (2.3 p. 100); chaussures (2.0 p. 100); cotonnades (1.7 p. 100 et construction et réparations navales (0.3 p. 100). Les indices de deux industries particulières qui sont publiés régulièrement ont manifesté une tendance vers la baisse au cours de l'après-guerre: lainages (-1.1 p. 100) et matériel roulant de chemin de fer (-3.3 p. 100).

Section 2.—Exportations de produits ouvrés

Comme l'indique l'exposé à la page 721, les groupes d'industries qui sont reconnus pour exporter une partie considérable de leur production (articles en papier, produits des métaux non ferreux, et articles en bois) ne comptent pas parmi celles qui ont progressé plus rapidement que l'ensemble des industries manufacturières au cours de l'après-guerre. Mais, comme on a déjà mentionné, les industries manufacturières semblent avoir conservé à peu près la même proportion de leur production destinée à l'exportation et, au cours des toutes dernières années, il y a eu une tendance marquée vers la hausse des exportations de produits très ouvrés.

Le rapport entre la production manufacturière exportée et les expéditions des fabricants exclut les trois premières années qui ont suivi la guerre parce que les exportations de produits ouvrés au cours de cette période ont été exceptionnellement élevées à cause de conditions extraordinaires. Cependant, depuis lors, les exportations de matières fabriquées et de produits finis (qui se sont établies approximativement au même niveau que les exportations de produits ouvrés) représentent les pourcentages ci-après de la valeur des expéditions par les fabricants de biens de leur propre fabrication:

	<i>Pourcentage</i>		<i>Pourcentage</i>		<i>Pourcentage</i>
1949.....	15.8	1955.....	15.3	1961.....	15.5
1950.....	15.7	1956.....	14.4	1962.....	15.3
1951.....	16.2	1957.....	14.4	1963.....	15.4
1952.....	16.5	1958.....	14.1	1964.....	16.6
1953.....	15.1	1959.....	14.1		
1954.....	15.4	1960.....	15.0		

Il y a une certaine solution de continuité des chiffres des expéditions employés ci-dessus, mais son effet sur les pourcentages n'est pas très élevé. Cependant, au cours de la période de 1949 à 1955, les pourcentages annuels ont atteint la moyenne de 14.6 p. 100; pour la période 1956-1960, 14.4; et pour la période 1961-1964, 15.7.

Quant aux exportations de produits ouvrés (dégonflées afin de tenir compte des variations des prix), l'état ci-après indique, sous forme de pourcentage, l'accroissement de la moyenne annuelle du volume physique des différentes catégories d'exportations au cours des périodes en cause*:

	<i>Moyennes annuelles</i>		
	<i>1946-1965</i>	<i>1956-1965</i>	<i>1961-1965</i>
	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
Matières brutes.....	6.3	5.4	8.1
Produits ouvrés†.....			
Matières fabriquées.....	3.9	4.9	6.7
Produits finis.....	1.1	11.5	21.9
EXPORTATIONS GLOBALES CANADIENNES.....	4.1	6.0	9.5

La récente et forte orientation à la hausse des exportations des produits finis est évidente; les machines et autres produits très ouvrés ont contribué fortement à ces augmentations.

Section 3.—Orientation des principales données statistiques, 1957 - 1964

Lorsque la Classification type révisée des industries a été adoptée en 1960, les données statistiques publiées antérieurement pour la période 1957-1959 ont été calculées de nouveau sur la même base. Ainsi, avec la publication des données de 1964, les principales données statistiques des industries manufacturières pour huit années ont été fournies selon le régime de la Classification révisée. Vu que les tendances révélées par des données statistiques

* Ces taux de croissance proviennent des données de la Division du commerce extérieur du B.F.S. (voir chapitre XXII sur le Commerce extérieur).

† Les catégories inscrites équivalent à peu près aux exportations de produits ouvrés.

de ces huit années pourront intéresser le lecteur ou lui être utiles, la présente section renferme la moyenne annuelle des taux du changement pour un certain nombre de séries*. La période 1957-1964 ne présente aucun avantage spécial pour évaluer les tendances, elle constitue tout simplement la plus longue période dont on dispose pour tous les groupes d'industries de la Classification révisée. Les chiffres en dollars comprennent, naturellement, les répercussions des variations de prix, de sorte que ces tendances ne marquent pas des «taux de croissance» dans le sens qu'ils mesurent le volume physique des industries en cause. On trouvera à la section 1, pp. 726-728, les taux de croissance pour l'après-guerre du volume physique de diverses industries manufacturières selon la Classification type des industries de 1948.

Le tableau 1, qui indique la variation procentuelle d'une année à l'autre dans la valeur des expéditions des marchandises de propre fabrication pour la période 1957-1965 de même que pour celle de 1957-1964 et celle de 1961-1964, permet d'identifier rapidement les années où l'augmentation a été la plus élevée ou la moins élevée au cours de la période de même que d'établir une comparaison entre les divers groupes d'industries quant aux changements relatifs survenus au cours d'années particulières; les augmentations pour 1965 par rapport à 1964 sont calculées d'après les chiffres provisoires de 1965 tirés d'un relevé mensuel†.

Le tableau 2 indique la moyenne annuelle de la variation procentuelle des diverses données statistiques visant l'activité manufacturière pour la période de 1957-1964 et le tableau 3 en présente une autre sélection visant l'activité manufacturière et l'activité totale pour la période 1961-1964. L'introduction, en 1961, du calcul de l'activité totale, c'est-à-dire l'inclusion de l'activité non manufacturière des établissements manufacturiers, a apporté un changement considérable au contenu de la statistique sur le nombre total des employés et des traitements et salaires globaux comparativement aux années antérieures, de sorte que ces données statistiques ne sont comprises dans le tableau que pour les années 1961-1964. La période 1961-1964 présente un certain intérêt intrinsèque étant donné que la dernière phase expansionniste du cycle commercial a commencé au début de l'année 1961 et s'est poursuivie jusqu'au cours de l'année 1964. Le classement des groupes d'industries dans le tableau 3 démontre jusqu'à quel degré leur activité varie selon les fluctuations du cycle commercial. (Ainsi, la moyenne annuelle des taux d'augmentation n'est pas représentative des taux d'augmentation à long terme.)

Au cours de la période 1946-1964, la valeur des expéditions des marchandises de propre fabrication pour toutes les industries manufacturières s'est accrue, en moyenne, au taux de 6.7 p. 100 par année.

* La moyenne annuelle des taux procentuels de la variation a été calculée selon la méthode des moindres carrés. Dans le cas de certaines données du recensement annuel des manufactures, les séries ont été raccordées afin de tenir compte d'une certaine solution de continuité avant d'effectuer les calculs.

† Publication du B.F.S. intitulée *Inventories, Shipments and Orders in the Manufacturing Industries* (n° de catalogue 31-001).

1.—Variation procentuelle d'année en année, 1957-1965, et moyenne annuelle de la variation procentuelle, 1957-1964, des expéditions des produits de sa propre fabrication, par groupe d'industries

(La variation représente une augmentation sauf lorsque le signe moins est employé.)

Groupe d'industries	Variation procentuelle d'année en année								Variation procentuelle, moyenne annuelle	
	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965 ^p	1957-1964	1961-1964
Industrie des aliments et boissons...	8.5	3.0	1.0	5.1	6.8	6.2	7.2	4.4	5.0	6.7
Industrie du tabac.....	22.5	6.4	3.0	0.2	3.5	2.7	-2.0	7.8	4.0	1.5
Industrie du caoutchouc.....	-6.0	12.5	-7.2	0.8	6.9	9.3	10.3	10.6	3.3	8.9
Industrie du cuir.....	4.1	8.9	-2.7	9.6	6.2	1.7	4.3	-0.8	4.6	3.8
Industrie textile.....	-1.5	8.3	1.3	10.0	12.2	12.1	9.5	5.0	7.8	11.3
Bonneterie.....	0.5	9.2	4.7	9.9	6.4	9.0	8.9	7.6	7.2	8.2
Industrie de vêtement.....	-0.1	2.4	1.5	5.1	7.2	7.4	7.3	3.6	4.5	7.3
Industrie du bois.....	1.3	6.2	-0.8	2.8	11.4	10.6	9.3	6.9	5.6	10.5

1.—Variation procentuelle d'année en année, 1957-1965, et moyenne annuelle de la variation procentuelle, 1957-1964, des expéditions des produits de sa propre fabrication, par groupe d'industries (fin)

Groupe d'industries	Variation procentuelle d'année en année								Variation procentuelle, moyenne annuelle	
	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965 ^a	1957-1964	1961-1964
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	0.7	6.7	1.1	5.9	7.5	9.1	11.6	5.5	5.9	9.3
Industrie du papier et produits connexes.....	0.9	7.2	4.7	3.8	5.9	5.1	10.4	5.3	5.3	6.9
Impression, édition et industries connexes.....	5.4	8.4	5.1	3.1	4.5	3.8	6.0	..	5.0	4.7
Industrie métallique primaire.....	-11.0	16.6	6.4	2.8	6.9	7.3	14.7	10.3	6.4	9.3
Industrie des produits métalliques.....	-2.0	9.0	-0.6	5.7	14.3	8.8	13.8	9.0	6.9	11.9
Industrie de la machinerie.....	-8.7	12.7	3.8	0.3	13.9	17.9	21.9	6.6	8.3	17.9
Industrie du matériel de transport.....	-8.5	-3.1	-0.6	-1.9	27.0	20.2	13.5	23.2	6.5	20.1
Industrie des produits électriques.....	-7.3	6.1	0.3	3.4	15.0	11.2	10.3	11.6	5.9	12.0
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	5.2	9.2	-2.5	5.6	14.2	4.6	13.8	7.5	6.5	10.1
Industries des dérivés du pétrole et du charbon.....	-0.3	7.3	3.2	6.1	6.1	5.5	3.9	-0.1	4.9	5.2
Industrie chimique.....	8.7	6.2	3.6	5.6	7.5	6.6	9.3	8.9	6.4	7.7
Industries manufacturières diverses.....	7.8	10.3	5.1	12.3	11.2	8.4	10.0	5.1	9.4	9.7
Toutes industries manufacturières.....	-0.1	6.5	2.0	4.1	10.0	8.6	10.1	8.0	5.9	9.5

2.—Moyennes annuelles de la variation procentuelle, certaines séries d'activité manufacturière, par groupe d'industries 1957-1964, classées selon l'accroissement procentuel des expéditions

(La variation représente une augmentation sauf lorsque le signe moins est employé.)

Rang	Groupe d'industries	Nombre d'employés à la production			Total, salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication
		Hommes	Femmes	Total				
		%	%	%	%	%	%	
1	Industries manufacturières diverses	4.1	4.6	4.3	8.2	6.1	10.5	9.4
2	Industrie de la machinerie.....	2.4	2.0	2.4	6.3	3.7	9.9	8.3
3	Industrie textile.....	2.0	1.3	1.8	5.9	2.3	7.9	7.8
4	Bonneterie.....	0.5	0.5	0.5	4.1	1.0	9.3	7.2
5	Industrie des produits métalliques.....	2.1	2.8	2.2	5.5	3.8	8.1	6.9
6	Produits minéraux non métalliques.....	1.4	1.7	1.4	5.1	1.5	7.6	6.5
7	Industrie du matériel de transport.....	-0.6	4.8	-0.4	4.2	1.7	7.9	6.5
8	Industrie métallique primaire.....	0.8	2.6	0.8	4.4	4.0	7.2	6.4
9	Industrie chimique.....	-	-0.5	-0.1	3.7	5.1	5.9	6.4
10	Industrie des produits électriques.....	0.5	4.7	1.7	4.3	3.5	6.3	5.9
11	Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	1.4	3.5	1.6	5.2	2.7	5.9	5.9
12	Industrie du bois.....	0.6	0.4	0.6	5.0	8.8	5.5	5.6
13	Industrie du papier et produits connexes.....	1.0	-1.1	0.7	4.6	3.7	5.2	5.3
14	Impression, édition et industries connexes.....	-0.1	-	-0.1	4.0	3.4	4.8	5.0
15	Industries des aliments et boissons.....	0.1	-0.4	-	3.8	2.8	4.9	5.0
16	Industrie des dérivés du pétrole et du charbon.....	-2.7	-7.6	-2.7	1.1	5.6	4.7	4.9
17	Industrie du cuir.....	-0.6	1.8	0.5	4.3	0.8	4.4	4.6
18	Industrie du vêtement.....	-0.7	1.6	1.0	4.8	1.1	4.8	4.5
19	Industrie du tabac.....	2.8	-3.4	-0.7	3.4	7.9	2.7	4.0
20	Industrie du caoutchouc.....	1.1	1.0	1.1	5.0	3.0	5.4	3.3
	Toutes industries manufacturières.....	0.7	1.4	0.9	4.7	3.6	6.2	5.9

**3.—Moyennes annuelles de la variation procentuelle, certaines séries de l'activité manufacturière, 1961-1964,
par groupe d'industries, classées selon l'augmentation procentuelle du total des employés**

(La variation représente une augmentation sauf lorsque le signe moins est employé.)

Rang	Groupe d'industries	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE						ACTIVITÉ TOTALE		
		Employés à la production		Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Total des employés		Valeur ajoutée
		Nombre	Salaires					Nombre	Salaires et traitements	
		%	%	%	%	%	%	%	%	
1	Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)....	10.8	16.0	6.5	20.7	17.9	14.8	8.1	12.5	15.4
2	Industrie du matériel de transport.....	8.4	14.4	7.2	23.0	20.1	16.8	7.5	12.8	15.9
3	Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	7.3	10.9	7.2	13.0	11.9	11.3	5.9	9.3	11.4
4	Industries des appareils et du matériel électriques.....	7.1	10.7	7.2	12.5	12.0	11.6	5.6	8.7	11.6
5	Industrie du caoutchouc.....	7.2	11.0	6.2	11.6	8.9	8.6	4.7	8.4	9.1
6	Industrie textile.....	5.3	10.1	5.5	12.0	11.3	11.7	4.5	9.1	11.4
7	Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	4.6	9.0	5.1	10.3	9.3	8.8	4.3	8.1	8.8
8	Industries manufacturières diverses.....	5.2	8.8	8.7	9.8	9.7	9.8	4.0	8.5	9.3
9	Industrie métallique primaire.....	3.5	6.9	6.1	10.5	9.3	8.6	3.6	7.0	8.8
10	Industrie des produits minéraux non métalliques.....	3.5	7.7	5.7	11.0	10.1	9.7	3.6	7.4	10.1
11	Industrie du bois.....	4.1	9.2	10.3	9.9	10.5	12.4	3.0	8.0	12.0
12	Industrie du papier et produits connexes.....	2.1	5.6	5.6	7.5	0.9	6.4	2.5	5.9	6.4
13	Industrie chimique.....	2.0	5.6	5.4	8.5	7.7	7.3	2.1	5.9	7.9
14	Industrie du tabac.....	1.6	4.6	8.3	2.2	1.5	2.7	1.2	3.9	3.1
15	Industrie du vêtement.....	2.6	7.3	3.5	7.9	7.3	7.0	1.1	5.3	7.0
16	Industrie des aliments et boissons.....	0.2	4.5	4.8	6.9	6.7	6.1	0.6	4.8	6.4
17	Bonnerie.....	2.0	6.5	2.9	10.4	8.2	6.6	0.3	5.1	6.7
18	Impression, édition et industries connexes.....	-0.1	4.3	2.9	5.1	4.7	4.6	0.2	4.0	4.6
19	Industrie du cuir.....	0.5	4.7	3.0	2.4	3.8	5.3	-0.9	2.6	5.1
20	Industries des dérivés du pétrole et du charbon.....	-2.7	1.1	3.6	6.7	5.2	-0.2	-3.1	0.2	0.2
	Toutes industries manufacturières.....	3.9	8.3	5.8	10.3	9.5	8.9	3.2	7.4	9.0

Section 4.—Statistique de l'industrie manufacturière

Sous-section 1.—Statistique chronologique et courante de l'industrie manufacturière

La statistique de l'industrie manufacturière remonte à 1870; jusqu'en 1915, elle était réunie à l'occasion des recensements décennaux et quinquennaux, et à partir de 1917, au moyen du Recensement annuel des manufactures. Malgré les efforts qui ont été faits depuis 1917 pour maintenir la comparabilité de la statistique, comme le démontre le tableau 4, on n'a pu empêcher que les modifications apportées à la couverture des industries, au genre de données réunies, et à la méthode de traitement, ne rompent ni la continuité ni la comparabilité dans certains éléments. Il y eut notamment en 1952, une importante modification du concept: la valeur brute des produits fut remplacée par la valeur d'origine des expéditions. Plus récemment, l'adoption de la Classification type révisée des industries, en 1960, et du nouveau concept de l'établissement en 1961, ont rompu la continuité avec les années antérieures. Les effets de ces révisions de la classification et de concept sont indiqués au tableau 4 qui présente la statistique pour la période 1957-1959, suivant la Classification type des industries et le concept de l'activité manufacturière de 1948 et suivant la Classification type révisée des industries (1960) et le nouveau concept de l'établissement. D'après ce nouveau concept, un établissement manufacturier (c'est-à-dire celui dont l'activité principale est la fabrication) est la plus petite unité déclarante capable de faire rapport sur toutes les données suivantes: matières et fournitures utilisées, marchandises achetées pour la revente comme telles, combustible et électricité consommés, nombre et rémunération des employés, stocks, expéditions ou ventes.

L'introduction du concept de l'activité totale en 1962 et son application aux données de 1961 ont mis en lumière de nombreux chiffres sur l'activité non manufacturière des industries de la fabrication et amené le transfert de certains postes, notamment ceux intéressant les employés d'administration et de bureau et les propriétaires et associés actifs, qui sont passés de l'activité manufacturière à l'activité totale. Le tableau 5 fournit la statistique sommaire de l'activité manufacturière et de l'activité totale pour les années 1961-1964. Il faut noter que les données de 1961 que contient le tableau 5 ne sont pas directement comparables à celles de la même année du tableau 4.

4.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, 1917-1961

Nota.—Les chiffres des années intermédiaires, période 1918-1940, non compris dans ce tableau, figurent à la page 672 de l'Annuaire de 1962. La statistique déjà publiée pour la période 1870-1917 ne peut être mise en comparaison ici; les chiffres des années les plus importantes figurent à la page 385 de l'Annuaire de 1943-1944. Les fonderies de métaux non ferreux ont été incluses pour la première fois en 1925.

Année	Établissements	Employés ¹	Traitements et salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée ²	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication ³
		(nombre)	(milliers de dollars)			
1917	21,845	606,523	497,802	1,539,679	1,281,132	2,820,811
1920	22,532	598,898	717,494	2,085,272	1,621,273	3,706,545
1925	20,981	522,924	569,944	1,571,788	1,167,937	2,816,865
1930 ⁴	22,618	614,696	697,555	1,664,788	1,522,737	3,280,237
1935 ⁴	24,034	556,664	559,468	1,419,146	1,453,485	2,653,911
1940	25,513	762,344	920,873	2,449,722	1,942,471	4,529,173
1945	29,060	1,119,372	1,845,772	4,473,669	3,564,316	8,250,369
1950 ⁵	35,942	1,183,297	2,771,267	7,538,535	5,942,068	13,817,526
1951	37,921	1,258,375	3,276,281	9,074,526	6,940,947	16,392,157
1952	37,929	1,288,382	3,637,620	8,146,172	7,443,533	16,962,687
1953	38,107	1,327,451	3,867,018	9,380,559	7,993,069	17,765,417
1954	38,028	1,267,966	3,896,688	9,241,858	7,902,124	17,554,528
1955	38,182	1,298,461	4,142,410	10,338,202	8,753,450	19,513,934
1956	37,428	1,353,020	4,570,692	11,721,537	9,605,425	21,636,749
1957	37,876	1,359,061	4,919,628	11,900,762	9,822,055	22,183,594
1958	36,741	1,289,802	4,802,496	11,821,567	9,454,955	22,163,186
1959	35,193	1,303,956	5,073,074	12,552,201	10,320,963	23,311,601

Renvois à la fin du tableau, p. 734.

4.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, 1917-1961 (fin)

Année	Établissements	Employés ¹	Traitements et salaires	Coût des matières premières à la fabrique	Valeur ajoutée ²	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication ³						
							SUIVANT LA CLASSIFICATION TYPE RÉVISÉE DES INDUSTRIES ET LE NOUVEAU CONCEPT DE L'ÉTABLISSEMENT					
							(nombre)	(nombre)	(milliers de dollars)	(milliers de dollars)	(milliers de dollars)	(milliers de dollars)
1957.....	33,551	1,340,948	4,778,040	11,698,789		21,452,343						
1958.....	32,446	1,272,686	4,758,614	11,630,825	9,454,954	21,434,815						
1959.....	32,075	1,277,809	5,030,128	12,339,558	10,154,277	22,830,827						
1960.....	32,852	1,275,476	5,150,503	12,451,637	10,371,284	23,279,804						
1961.....	32,415	1,264,946	5,231,447	13,127,708	10,682,138	24,246,295						

¹ Comprend les propriétaires et associés actifs. ² On calcule la valeur ajoutée, pour 1924 à 1951 inclusivement, en soustrayant de la valeur brute le coût du combustible et de l'électricité et celui des matières premières; pour 1952 et 1953, on soustrait ce coût de la valeur des expéditions de la fabrique et, pour 1954 et les années subséquentes, de la valeur estimée de la production. Les données antérieures à 1924 ne sauraient se comparer parce que les chiffres relatifs au coût de l'électricité ne sont pas disponibles. ³ Antérieurement à 1952, valeur brute de la production. ⁴ Le changement apporté au calcul du nombre d'employés, de 1925 à 1930 inclusivement, augmente quelque peu ce nombre par rapport au chiffre qu'eût donné l'ancienne méthode. Toutefois celle-ci fut réadoptée en 1931. ⁵ Y compris Terre-Neuve depuis 1949, mais cette année-là ainsi qu'en 1950, on n'a pas tenu compte du traitement du poisson dans cette province.

5.—Statistique sommaire de l'industrie manufacturière, 1961-1964

NOTA.—Suivant la Classification type révisée des industries et les nouveaux concepts de l'établissement et de l'activité totale. Les chiffres de ce tableau visent les industries suivantes, qui ne sont pas comprises dans le tableau 4: préparation de volaille; édition de livres; établissements de galvanoplastie; ateliers de prothèse dentaire; et services d'ordonnance des manufacturiers d'articles d'ophtalmologie.

Année	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							
	Établissements	Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements				
			milliers	milliers de dollars	(milliers de dollars)			
1961.....	33,357	939,413	1,968,163	3,532,943	516,409	12,579,798	23,438,956	10,424,832
1962.....	33,414	974,376	2,071,376	3,834,514	540,447	13,974,877	25,790,087	11,429,644
1963.....	33,119	1,093,566	2,137,977	4,095,916	564,337	15,337,534	28,014,888	12,272,734
1964.....	33,631	1,057,502	2,265,189	4,513,634	615,109	16,928,476	30,856,103	13,535,994
Année	ACTIVITÉ TOTALE							
	Établissements	Propriétaires et associés actifs ²		Total des employés ³		Coût total des matières et des fournitures ⁴ utilisées et marchandises achetées pour revente	Recettes totales d'exploitation ⁵	Valeur ajoutée totale ⁶
		Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements			
			milliers de dollars		milliers de dollars	(milliers de dollars)		
1961.....	33,357	16,989	67,980	1,352,605	5,701,651	14,564,247	25,895,611	10,931,661
1962.....	33,414	17,228	60,744	1,389,516	6,096,174	16,118,144	28,473,319	11,986,666
1963.....	33,119	16,030	59,426	1,425,440	6,495,289	17,858,196	30,823,107	12,875,073
1964.....	33,631	15,748	60,098	1,491,257	7,080,940	19,467,899	34,071,582	14,247,187

¹ Au point de vue du concept, identique aux années antérieures. ² Ne peut être présenté séparément pour l'activité manufacturière et l'activité non manufacturière, mais en substance se rapporte à l'activité manufacturière. ³ Comprend dans «employés d'administration et de bureau» dans le tableau 4. ⁴ Comprend les employés à la production et connexes, les employés d'administration et de bureau, les préposés aux ventes, à la distribution et autres; sans les propriétaires et associés actifs. ⁵ Sans le combustible, l'électricité ni les fournitures utilisées pour l'activité manufacturière et non manufacturière. ⁶ Comprend les expéditions de produits de sa propre fabrication, la valeur des expéditions de marchandises achetées pour la revente et autre revenu d'exploitation. ⁷ Valeur du revenu total d'exploitation moins le coût total des matières, fournitures, combustible et électricité utilisés, et marchandises achetées pour revente comme telles; toutes ces données sont corrigées, au besoin, afin de tenir compte des variations des stocks.

8.—Statistique sommaire des manufactures, par groupe d'industries, 1961-1964

NOTE.—Fondée sur la Classification type révisée des industries et les nouveaux concepts d'établissement et d'activité totale.

Groupe d'industries et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹						ACTIVITÉ TOTALE						
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ¹	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ²		Total, valeur ajoutée ⁴	
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements		
		milliers	(milliers de dollars)						milliers de dollars	(milliers de dollars)				
Industrie des aliments et boissons.	1961	7,734	129,977	276,376	425,211	71,226	3,273,280	5,039,544	1,713,173	4,437	14,561	210,762	783,737	1,782,701
	1962	7,678	129,052	277,031	441,703	74,691	3,515,847	5,381,872	1,817,145	4,386	15,911	210,312	817,723	1,896,798
	1963	7,528	128,082	274,258	455,475	77,455	3,764,887	5,714,198	1,899,370	4,127	15,345	210,119	848,348	1,986,128
	1964	7,407	131,120	281,600	480,824	82,125	3,998,764	6,127,245	2,060,886	3,925	15,060	214,986	906,641	2,161,087
Industrie du tabac.....	1961	37	7,854	16,513	30,069	1,034	206,584	334,030	127,030	8	39	10,392	43,853	128,393
	1962	39	8,413	16,975	31,963	1,289	212,294	346,517	126,533	7	31	11,137	47,586	126,755
	1963	38	8,583	16,779	33,898	1,404	220,995	355,961	133,859	7	17	11,011	48,039	135,582
	1964	39	8,219	16,039	34,258	1,309	218,876	348,811	135,863	4	5	10,967	49,634	139,166
Industrie du caoutchouc.....	1961	98	14,298	30,644	57,524	5,276	150,069	331,135	169,847	10	33	21,821	95,737	175,685
	1962	90	15,664	34,117	66,331	5,550	170,771	353,062	180,528	9	31	22,788	104,203	187,712
	1963	93	16,979	36,187	71,846	5,921	189,212	396,730	194,613	10	32	24,162	110,974	204,603
	1964	96	17,575	38,175	79,354	6,315	208,955	426,824	218,403	7	27	24,972	122,530	228,333
Industrie du cuir.....	1961	556	27,543	56,399	70,972	2,275	151,426	291,161	140,458	193	736	33,283	97,442	142,136
	1962	547	28,069	55,015	75,708	2,355	161,979	309,178	145,960	181	700	32,960	100,425	147,065
	1963	539	28,037	57,624	77,882	2,414	158,129	314,533	153,507	184	733	32,647	102,140	154,711
	1964	543	27,994	57,419	82,075	2,488	165,445	328,055	163,812	179	692	32,404	105,673	164,970
Industrie textile.....	1961	884	50,274	108,700	150,532	15,114	470,792	874,487	389,157	383	1,581	64,969	224,645	397,120
	1962	895	52,928	113,872	164,627	15,758	540,706	981,379	437,754	326	1,432	67,018	243,021	446,508
	1963	922	55,193	119,620	178,964	16,298	601,691	1,099,838	499,403	345	1,727	70,276	263,390	497,383
	1964	939	58,963	128,674	202,035	17,844	663,672	1,204,563	541,966	332	1,724	74,455	291,933	549,764
Bonneterie.....	1961	358	18,667	39,272	44,990	1,927	117,069	210,378	101,316	95	382	22,691	62,189	101,206
	1962	351	19,161	40,597	47,412	2,014	131,488	233,506	103,112	80	385	22,816	63,730	103,185
	1963	359	19,457	41,386	49,856	1,994	144,125	254,611	110,170	75	338	22,573	66,551	110,219
	1964	364	19,840	42,743	54,623	2,125	157,821	277,347	122,766	70	298	22,972	72,383	122,807

Renvois à la fin du tableau, p. 737.

6.—Statistique sommaire des manufactures, par groupe d'industries, 1961-1964 (fin)

Groupe d'industries et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹						ACTIVITÉ TOTALE						
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Total, valeur ajoutée ⁴	
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements		
					(milliers de dollars)			(milliers de dollars)						
Industrie du vêtement.....	1961	2,307	76,741	149,768	160,880	3,018	427,256	802,719	378,644	1,066	4,841	93,306	256,123	381,368
	1962	2,308	76,729	153,659	193,001	3,098	461,695	860,477	402,349	1,022	4,876	91,652	285,140	404,856
	1963	2,294	78,730	157,995	204,124	3,167	501,017	924,223	427,834	969	4,461	92,305	277,089	431,297
	1964	2,335	82,945	165,050	224,443	3,355	536,363	991,729	464,218	935	4,397	96,408	299,938	467,290
Industrie du bois.....	1961	5,243	67,532	138,132	226,212	20,460	581,230	1,036,179	436,501	3,344	7,114	82,085	292,700	451,583
	1962	5,017	70,279	150,220	247,957	23,626	624,133	1,154,377	510,470	3,737	8,484	83,468	311,975	524,794
	1963	4,779	72,836	155,521	289,759	25,176	685,784	1,276,848	571,917	3,315	7,803	86,888	340,750	566,681
	1964	4,595	76,278	194,330	395,097	27,750	771,101	1,395,915	621,144	3,166	7,663	89,407	367,006	634,741
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.	1961	2,067	26,740	57,296	83,007	3,892	173,242	369,574	184,074	1,586	5,370	33,475	117,119	187,328
	1962	2,144	27,601	60,511	90,282	4,085	187,748	396,569	198,655	1,668	5,319	34,362	125,172	201,416
	1963	2,104	28,874	63,128	96,988	4,156	205,833	421,599	214,166	1,511	5,299	35,916	134,442	217,792
	1964	2,216	30,598	66,829	107,961	4,561	232,607	470,812	237,771	1,576	5,621	37,986	148,201	242,077
Industrie du papier et produits connexes.	1961	567	76,058	164,212	352,948	122,271	1,020,320	2,263,517	1,070,299	49	211	98,292	493,444	1,082,526
	1962	550	77,141	168,182	369,715	127,953	1,080,364	2,333,578	1,130,652	58	267	100,075	518,784	1,146,972
	1963	591	77,719	169,733	383,217	132,166	1,140,389	2,452,437	1,181,141	54	251	101,556	541,195	1,193,397
	1964	605	81,397	179,309	418,590	144,998	1,274,800	2,707,345	1,296,089	58	270	106,309	588,358	1,313,675
Imprimerie, édition et industries connexes.	1961	3,450	43,448	86,599	187,394	6,534	271,522	854,832	578,207	1,906	7,656	75,193	343,620	589,584
	1962	3,485	42,849	87,149	196,312	6,828	284,078	893,722	604,461	1,872	7,004	74,544	356,096	614,113
	1963	3,462	43,419	88,205	203,922	6,886	298,383	927,922	625,397	1,753	7,601	75,168	371,074	635,861
	1964	3,439	43,132	88,980	213,007	7,159	315,504	983,921	665,066	1,687	7,646	75,448	385,687	676,013
Industrie métallique primaire ⁴ ...	1961	407	69,655	145,183	348,088	88,754	967,869	1,936,996	883,488	85	310	89,956	475,320	896,608
	1962	398	71,127	148,919	363,650	88,719	1,067,236	2,069,840	930,098	81	366	91,713	496,878	946,658
	1963	394	72,352	154,312	383,355	93,346	1,147,133	2,220,977	993,795	75	318	94,107	528,422	1,015,942
	1964	398	77,770	167,520	427,710	106,304	1,312,594	2,546,923	1,136,495	65	285	100,407	583,191	1,163,390

Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).	1961	2,964	72,156	151,367	300,215	19,718	735,817	1,510,825	754,549	1,261	4,873	101,054	487,887	788,347
	1962	3,069	79,441	168,397	341,502	21,463	861,667	1,725,984	855,500	1,295	5,237	109,575	509,582	896,432
	1963	3,116	83,185	178,170	368,172	22,505	946,412	1,877,234	918,635	1,376	5,035	113,278	543,952	982,909
	1964	3,455	89,873	193,080	413,120	24,479	1,071,812	2,137,178	1,053,596	1,328	5,834	121,021	602,707	1,101,784
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).	1961	644	28,179	59,130	121,473	6,931	308,497	658,319	354,158	76	421	50,639	243,436	444,144
	1962	572	31,015	65,967	140,067	7,119	359,712	749,648	402,871	74	398	54,439	271,661	515,936
	1963	599	34,489	72,951	161,482	7,416	431,960	884,052	448,729	80	520	58,912	305,715	576,358
	1964	650	38,275	82,372	189,959	8,441	542,735	1,077,662	540,502	78	418	63,912	346,553	691,004
Industrie du matériel de transport.	1961	659	70,320	148,911	321,271	18,087	1,075,697	1,848,785	770,579	308	932	90,280	494,028	840,763
	1962	682	75,601	166,086	373,086	19,773	1,392,697	2,348,690	935,370	326	954	104,931	580,155	994,273
	1963	703	80,706	178,267	421,953	21,027	1,716,958	2,817,747	1,121,134	304	970	111,822	619,685	1,183,382
	1964	744	90,123	196,269	483,049	22,336	2,002,734	3,197,989	1,218,498	303	1,033	123,767	708,833	1,297,404
Industries des appareils et du matériel électrique.	1961	533	51,904	108,483	203,006	11,338	585,060	1,208,298	619,465	35	173	89,360	409,559	679,529
	1962	531	58,029	122,113	233,250	12,145	670,945	1,389,883	736,027	38	194	96,596	453,357	811,119
	1963	545	61,241	128,594	254,017	13,171	750,834	1,545,046	784,881	40	233	101,235	487,770	863,490
	1964	578	64,079	136,979	277,019	13,918	835,388	1,703,964	874,056	40	263	105,414	527,084	969,857
Industrie des produits minéraux non métalliques.	1961	1,293	31,777	69,673	129,638	46,566	251,449	676,025	381,031	471	1,388	43,320	191,818	394,800
	1962	1,327	33,680	74,111	143,593	50,815	290,357	771,771	435,667	511	1,587	45,471	210,094	453,841
	1963	1,329	33,740	74,203	148,303	51,706	305,698	807,145	451,750	447	1,514	46,043	218,356	470,567
	1964	1,336	35,598	79,761	164,303	55,685	350,358	918,237	512,931	444	1,563	48,501	240,129	537,333
Industries des dérivés du pétrole et du charbon.	1961	91	7,789	16,630	43,092	11,351	920,680	1,219,178	289,633	4	18	16,392	100,310	287,980
	1962	89	7,494	16,175	43,571	10,850	1,003,806	1,294,070	283,292	4	16	16,277	104,410	284,619
	1963	84	7,281	15,725	43,369	11,337	1,080,171	1,365,647	284,797	4	14	15,398	101,042	286,746
	1964	89	7,168	15,623	44,784	12,579	1,114,090	1,418,828	286,722	2	1	15,009	102,598	289,568
Industrie chimique.	1961	1,067	31,694	67,832	137,070	54,660	623,024	1,485,762	763,747	185	612	63,357	318,709	808,526
	1962	1,080	31,602	67,308	141,629	56,047	668,323	1,543,981	824,592	192	659	63,905	332,577	874,701
	1963	1,093	32,611	69,920	150,881	59,901	719,705	1,644,786	870,646	165	598	65,494	335,064	929,346
	1964	1,140	33,555	72,168	160,879	63,677	797,816	1,798,065	949,649	179	581	67,438	377,408	1,019,544
Industries manufacturières diverses.	1961	2,483	36,927	77,054	119,358	5,977	268,915	600,523	329,475	1,497	6,731	52,978	199,974	369,256
	1962	2,532	38,560	82,070	129,156	6,368	300,831	667,483	369,306	1,463	6,515	54,580	213,606	408,944
	1963	2,557	40,246	85,401	138,644	6,943	328,280	723,334	396,989	1,389	6,618	56,532	231,272	433,730
	1964	2,664	43,000	91,361	154,515	7,661	357,043	795,993	439,560	1,370	6,727	59,579	255,433	457,578
Total.....	1961	33,357	939,413	1,968,163	3,532,943	516,409	12,579,795	23,435,956	10,434,832	16,969	57,938	1,352,695	5,791,651	10,931,561
	1962	33,414	974,376	2,071,376	3,534,514	540,447	13,974,877	25,799,067	11,429,644	17,228	60,744	1,339,516	6,096,174	11,966,666
	1963	33,119	1,003,586	2,137,977	4,095,916	564,357	15,337,524	28,614,888	12,372,734	16,030	59,426	1,425,440	6,495,289	12,873,073
	1964	33,638	1,057,582	2,265,188	4,513,633	615,108	16,928,476	30,856,099	13,535,991	15,747	60,098	1,491,257	7,096,939	14,247,184

¹ Identique aux années antérieures, du point de vue du concept.

² Ne peut être présenté séparément pour l'activité manufacturière et pour l'activité non manufacturière, mais se rapporte, en substance, à l'activité manufacturière.

³ Comprend les employés à la production et connexes, les employés d'administration et de bureau, les employés aux ventes, à la distribution et autres.

⁴ Valeur des expéditions totales et autre revenu d'exploitation, moins le coût total des matières, fournitures et combustibles employés, et les produits et matières achetées pour la revente comme tels; toutes ces données sont corrigées afin de tenir compte, au besoin, des variations des stocks.

⁵ Chiffres confidentiels.

⁶ Comprend la base révisée de l'évaluation pour les fonderies et les raffineries.

7.—Statistique sommaire des 40 principales industries, 1964
(Classées selon la valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication)

Rang	Industrie	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							ACTIVITÉ TOTALE				
			Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Total, valeur ajoutée ⁴
			Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements	
						(milliers)			(milliers de dollars)					(milliers de dollars)
1	Industries des pâtes et papiers.	131	56,429	125,288	315,973	138,461	846,406	1,984,114	1,002,757	2	—	67,729	394,186	1,011,391
2	Manufacturiers de véhicules automobiles	18	24,860	55,921	153,790	6,720	1,206,433	1,678,817	491,775	—	—	36,026	234,551	548,077
3	Raffinage du pétrole	41	6,535	14,268	41,881	11,950	1,089,131	1,371,340	264,204	—	—	9,547	63,872	268,604
4	Abattage et préparation de la viande	265	19,305	41,144	90,898	6,916	972,609	1,198,417	219,769	100	343	26,316	129,358	230,522
5	Industrie du fer et de l'acier	42	33,911	73,408	209,756	41,442	512,009	1,168,152	561,049	—	—	41,505	253,039	668,689
6	Laiteries	1,535	13,642	30,600	51,202	18,767	687,843	939,241	234,928	575	2,161	31,756	131,065	253,175
7	Scieries et ateliers de rabotage	2,910	43,646	93,831	173,899	19,206	471,809	845,669	371,911	2,152	4,558	50,328	209,195	376,328
8	Ponte et affinage ⁵	23	23,239	48,900	126,109	52,988	314,567	718,254	350,699	—	—	30,163	174,450	364,749
9	Manufacturiers de machines et matériel divers	496	24,985	53,772	120,430	5,245	338,975	688,205	353,196	54	299	39,396	204,795	392,587
10	Manufacturiers de pièces et accessoires d'automobiles	154	23,845	52,262	127,727	7,148	354,358	627,966	281,677	20	127	29,442	168,183	285,814
11	Manufacturiers de produits chimiques industriels	132	11,591	25,408	66,074	49,075	247,626	617,570	325,953	—	—	18,045	109,190	344,057
12	Manufacturiers d'aliments divers	261	8,183	17,387	31,049	5,632	330,187	538,968	205,028	49	172	13,258	61,194	215,298
13	Industrie de l'estampage, du matriçage et du revêtement des métaux	615	19,438	41,713	88,262	5,713	290,430	532,526	240,834	159	651	25,192	124,511	250,259
14	Imprimerie commerciale	1,957	23,896	50,124	110,124	3,197	172,912	442,195	285,532	1,079	4,804	33,580	169,353	274,158
15	Boulangeries	2,548	17,386	38,198	62,402	11,810	205,666	427,664	212,331	2,231	8,527	32,267	123,494	220,748
16	Conserves et préparations de fruits et de légumes	326	14,384	30,399	42,689	5,155	249,449	414,755	165,817	86	303	18,813	66,842	172,304
17	Imprimerie et édition	722	15,024	30,184	79,270	3,428	99,405	406,716	304,756	331	1,476	31,779	163,639	305,096
18	Manufacturiers d'avions et d'éléments ⁶	86	17,954	38,262	90,398	3,146	193,201	403,776	209,911	10	44	28,643	159,150	219,322
19	Manufacturiers de matériel de télécommunication	148	19,621	42,185	82,345	2,029	157,966	401,791	249,198	6	34	30,827	150,448	261,456
20	Industrie des textiles synthétiques	60	15,474	33,807	58,612	6,726	184,063	372,853	188,673	—	—	19,481	81,069	187,251

21	Manufacturiers d'aliments pour les animaux.....	890	4,539	9,924	16,612	5,569	283,766	364,162	75,108	396	1,552	8,362	33,845	93,246
22	Confection de vêtements de femmes.....	628	24,126	48,023	70,249	834	202,366	354,173	154,486	115	613	28,636	96,694	164,812
23	Confection de vêtements d'hommes.....	485	29,172	58,353	78,608	1,171	196,203	351,279	159,332	127	671	33,746	104,814	160,456
24	Manufacturiers de matériel électrique industriel.....	119	12,959	28,265	64,270	2,857	122,292	328,455	204,314	3	*	20,447	111,967	210,538
25	Industrie du fil métallique et ses produits.....	225	11,212	24,720	55,518	3,785	183,533	323,013	138,349	38	151	14,850	78,365	143,475
26	Industrie des produits métalliques divers.....	384	13,589	28,950	60,482	5,044	145,460	306,095	158,130	108	494	18,088	87,041	164,584
27	Filets et tissus de coton.....	34	15,052	33,090	53,284	4,632	174,589	298,785	120,867	—	—	18,134	68,449	122,214
28	Moulins à farine.....	55	2,617	5,768	11,994	1,965	235,272	295,056	54,745	14	61	4,593	21,439	59,262
29	Brasseries.....	61	4,999	10,684	27,446	3,677	76,195	291,237	212,324	—	—	9,247	55,772	215,283
30	Industrie de la fabrication des éléments de charpentes métalliques ¹	89	10,713	21,667	56,748	2,216	144,774	278,092	131,253	4	*	14,002	82,112	143,196
31	Manufacturiers de gros appareils (électriques et non électriques).....	39	9,233	19,340	41,109	3,134	153,077	269,620	118,672	1	*	12,934	61,289	122,712
32	Industrie des meubles de maison.....	1,652	18,022	39,368	81,861	2,357	128,695	257,664	129,990	2,317	4,523	21,704	81,493	130,895
33	Manufacturiers de produits du tabac.....	21	6,588	12,747	29,659	857	132,160	250,934	120,983	4	*	8,956	43,260	123,392
34	Industrie du poisson.....	371	12,938	26,900	33,107	4,002	157,599	244,484	83,335	284	107	16,979	45,460	88,635
35	Industrie des machines agricoles.....	94	9,569	20,488	51,496	2,494	135,176	243,963	114,022	15	46	12,474	68,448	122,163
36	Autres transformations du papier.....	204	8,395	18,166	34,092	2,411	132,949	236,412	102,532	23	119	11,795	54,371	107,499
37	Construction et réparation de navires ²	65	13,970	29,738	69,907	2,067	96,011	234,393	136,322	3	*	17,137	86,870	138,167
38	Raffineries de sucre.....	13	2,459	5,456	11,333	3,039	188,475	228,272	46,879	—	—	3,205	16,859	46,831
39	Manufacturiers de fils et câbles électriques.....	25	5,061	11,379	25,466	2,336	146,464	227,178	79,243	1	*	7,199	38,565	81,210
40	Manufacturiers de chambres à air et pneus.....	11	6,665	14,653	36,965	3,193	122,393	225,728	104,395	—	—	8,520	48,491	106,953
	Total, principales industries.....	17,940	655,256	1,494,716	3,603,896	462,844	12,062,424	21,327,774	8,948,258	9,130	32,153	904,381	4,457,118	9,285,350
	Total, toutes industries manufacturières.....	33,639	1,057,502	2,245,188	4,513,633	615,108	16,928,476	30,856,099	13,535,991	15,747	60,098	1,491,257	7,090,939	14,247,184

¹ Identique aux années antérieures, du point de vue du concept, mais se rapporte, en substance, à l'activité manufacturière.

² Ne peut être présenté séparément pour l'activité manufacturière et pour l'activité non manufacturière.

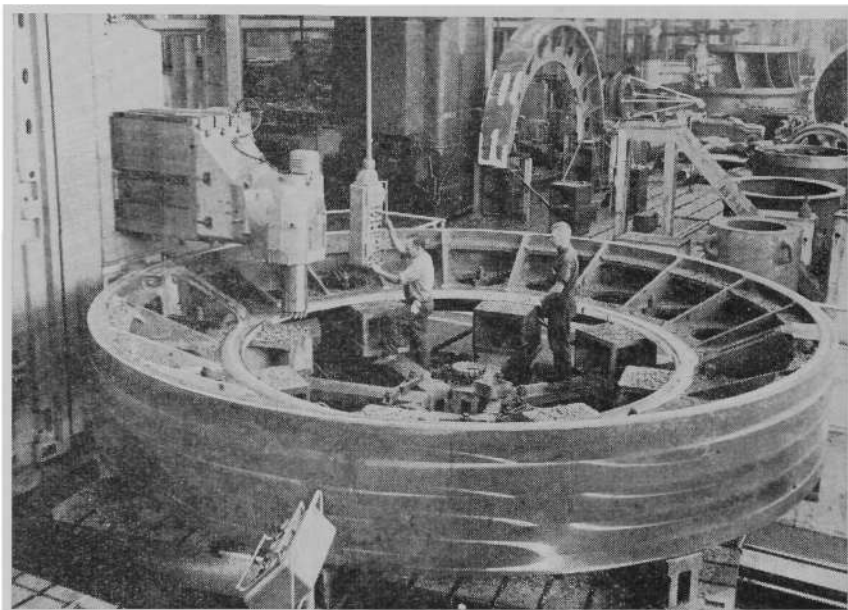
³ Comprend les employés à la production et connexes, les employés d'administration et de bureau, les préposés aux ventes, à la distribution et autres.

⁴ Valeur des expéditions totales et autre revenu d'exploitation, moins le coût total des matières, fournitures et combustibles employés et les produits et matières achetés pour la vente comme tels; toutes ces données sont corrigées afin de tenir compte, au besoin, des variations des stocks.

⁵ Chiffres confidentiels.

⁶ Base d'évaluation corrigée.

⁷ La valeur de la production est indiquée plutôt que la valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication.



Blanc d'engrenage de 30 pieds de diamètre en voie de fraisement à Montréal. C'est la plus grande machine à fraiser, à aléser et à percer au Canada.

Volume de la production manufacturière

Vu que les prix de vente des manufacturiers subissent des changements et que la production provenant d'autres industries (et d'autres pays) est incorporée aux expéditions des fabriques canadiennes, il convient de mesurer les fluctuations et la croissance à long terme du volume physique de la production au sein même de l'industrie manufacturière au Canada. L'indice de la production manufacturière fournit cette mesure de volume, ou production intérieure «réelle». Cet indice diffère de la statistique courante en ce qui regarde la valeur brute de la production industrielle sous deux aspects importants, en plus d'exclure les variations de prix: il utilise la Classification type des industries de 1948 plutôt que celle de 1960, et il est conçu de façon à indiquer la production nette. Les indices du tableau 8 représentent une révision considérable par rapport à ceux qui ont été publiés antérieurement. (Pour toute étude des taux de croissance d'après-guerre de ces indices, voir la section 1, pp. 718-726.)

8.—Indices du volume de la production manufacturière pour les principaux groupes d'industries, 1961-1966

(Classés selon l'augmentation procentuelle de 1966 sur 1965)
(1949=100)

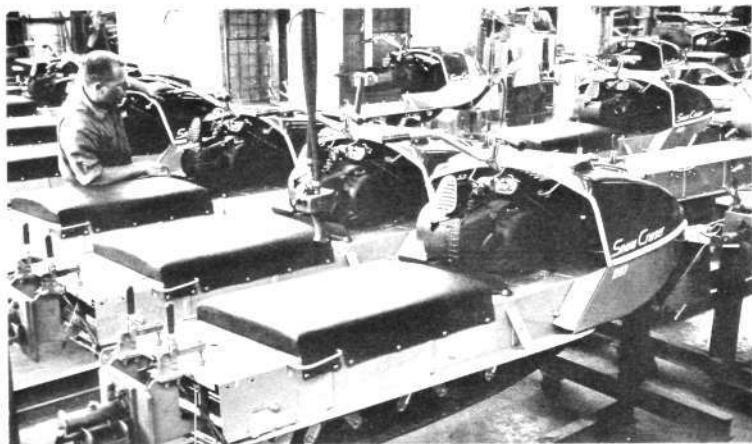
Rang	Groupe d'industries	1961	1962	1963	1964	1965	1966 ^a	Variation procentuelle	
								1964-1965	1965-1966 ^a
1	Appareils et fournitures électriques ¹ ...	197.9	236.5	254.9	279.1	319.2	360.2	+14.4	+15.7
2	Industries manufacturières diverses...	292.3	302.0	353.0	386.5	407.3	449.4	+ 5.4	+10.3
3	Produits chimiques.....	250.3	262.9	282.5	312.7	344.7	377.7	+10.2	+ 9.6
4	Matériel de transport ¹	138.1	165.3	190.2	210.5	250.0	273.8	+18.8	+ 9.5
5	Articles en papier.....	156.7	163.7	170.1	186.3	198.3	216.1	+ 6.4	+ 9.0
6	Articles en caoutchouc.....	158.6	182.5	207.4	232.8	237.4	258.5	+ 2.0	+ 8.9
7	Dérivés du pétrole et du charbon.....	274.0	291.1	318.0	330.1	345.9	371.6	+ 4.8	+ 7.4

¹ Durables; les autres groupes concernent les non-durables.

Ces cuisinières électriques en sont au dernier stade de la chaîne de montage. La valeur approximative des 321,000 cuisinières électriques expédiées par les fabricants canadiens en 1966 était de 46 millions de dollars.



L'industrie des autos-neige a été le plus florissante en 1966-1967, année où les ventes canadiennes ont approché les 50,000. Environ 15 usines fabriquent des autos-neige au Canada, dont neuf au Québec.



Les industries de préparation des aliments, nombreuses et variées, ont beaucoup évolué ces dernières années. Des employées d'une conserverie de l'Ontario font l'inspection des haricots dont les bouts ont déjà été coupés dans des cylindres rotatifs.

Photos:

Dominion Engineering Works Ltd., Montréal, P.Q.

Canadian Westinghouse Company Limited, Hamilton, Ont.

Outboard Marine Corporation of Canada Ltd., Peterborough, Ont.

Canada Packers, Toronto, Ont.

8.—Indices du volume de la production manufacturière pour les principaux groupes d'industries, 1961-1966 (fin)

Rang	Groupe d'industries	1961	1962	1963	1964	1965	1966]	Variation procentuelle	
								1964-1965	1965-1966]
8	Impression, édition et industries connexes.....	180.4	189.5	195.2	207.4	223.3	239.7	+ 7.7	+ 7.3
9	Aliments et boissons.....	159.1	167.3	172.2	185.6	193.1	204.9	+ 4.0	+ 6.1
10	Industrie du tabac.....	210.0	220.9	225.3	232.1	243.4	258.1	+ 4.9	+ 6.0
11	Produits du fer et de l'acier ¹	156.6	174.5	191.0	215.2	239.1	282.9	+11.1	+ 5.8
12	Produits du textile.....	152.1	167.7	186.0	203.3	220.6	233.0	+ 8.5	+ 5.6
13	Produits des métaux non ferreux ¹	156.3	158.8	159.8	174.2	186.9	195.6	+ 7.3	+ 4.7
14	Vêtements.....	134.8	141.9	150.3	163.4	171.2	178.6	+ 4.8	+ 4.3
15	Produits des minéraux non métalliques ¹	213.2	232.5	235.0	268.2	286.9	296.6	+ 7.0	+ 3.4
16	Articles en bois ¹	144.9	158.6	167.3	174.3	181.7	186.0	+ 4.2	+ 2.4
17	Articles en cuir.....	126.9	130.8	132.1	137.3	135.2	136.9	- 1.5	+ 1.3
	Biens non durables.....	173.6	183.5	194.9	211.2	224.1	240.3	+ 6.1	+ 7.2
	Biens durables.....	158.9	178.5	192.9	212.7	237.2	254.7	+11.5	+ 7.4
	Toutes industries manufacturières	166.9	181.2	193.9	211.9	236.1	246.9	+ 8.6	+ 7.3

¹ Durables; les autres groupes concernent les non-durables.

Indices des prix de vente de l'industrie

La moyenne non pondérée des indices des prix de vente de l'industrie qui est publiée tous les mois constitue l'estimation la plus complète des changements de prix dans le domaine de la fabrication qui paraît régulièrement. Il y a actuellement 102 de ces indices, fondés chacun sur les prix d'un « panier » représentatif de produits fabriqués par une industrie particulière. (Les indices se rapportent donc à la production brute plutôt qu'à la production nette, d'après la définition donnée ci-dessus en ce qui regarde le volume de la production manufacturière.) Même si la moyenne de ces indices ne constitue pas une mesure scientifique et pondérée des changements de prix dans la fabrication, elle donne une indication générale raisonnablement bonne de l'orientation et de la portée du mouvement des prix. Voici la moyenne annuelle non pondérée des prix de vente de l'industrie pour les années où cette statistique a été publiée (1956 = 100):

1956.....	100.0	1960.....	102.7	1964.....	108.2
1957.....	101.7	1961.....	103.0	1965.....	109.1
1958.....	101.4	1962.....	104.1	1966.....	111.8 ^a
1959.....	102.4	1963.....	106.7		

Sous-section 2.—Répartition de la production manufacturière par province et par région métropolitaine

Répartition par province

L'Ontario et le Québec ensemble ont répondu pour 81.3 p. 100 de la valeur ajoutée par la fabrication au Canada en 1964,—soit 52.2 p. 100 en Ontario et 29.1 p. 100 au Québec. La Colombie-Britannique est intervenue pour 8.4 p. 100, les provinces des Prairies pour 6.7 p. 100 et les provinces de l'Atlantique pour 3.6 p. 100. En Ontario, la valeur ajoutée par la fabrication a atteint une moyenne de \$1,073 par personne de sa population; au Québec, \$708; en Colombie-Britannique, \$635; dans les provinces des Prairies \$271 et dans les provinces de l'Atlantique \$249; ces moyennes se comparent à la moyenne nationale de \$704.

9.—Statistique sommaire des manufactures, par province, 1961-1964 et par province et groupe d'industries, 1964

Nota.—Fondée sur la Classification type révisée des industries et le nouveau concept d'établissement.

Province ou territoire et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹						ACTIVITÉ TOTALE						
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Total, valeur ajoutée ⁴	
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements		
milliers			(milliers de dollars)			milliers de dollars		(milliers de dollars)						
Terre-Neuve.....	1961	338	7,809	16,313	26,671	7,035	60,177	135,893	69,273	231	458	9,854	36,310	70,644
	1962	330	7,698	17,032	27,000	7,455	67,020	143,859	72,805	241	427	9,894	37,449	75,211
	1963	307	8,001	17,251	27,613	7,626	72,050	155,206	73,977	192	339	10,021	38,093	76,964
	1964	298	7,921	17,046	28,882	8,304	78,346	165,801	78,968	180	318	9,935	39,867	82,770
Île-du-Prince-Édouard.....	1961	161	1,307	2,763	2,949	472	21,483	30,598	8,486	111	281	1,681	4,195	8,764
	1962	156	1,422	3,088	3,360	602	24,864	35,113	9,862	104	277	1,832	4,843	10,101
	1963	147	1,455	3,018	3,488	605	24,798	35,599	10,608	103	252	1,863	5,019	11,814
	1964	148	1,617	3,433	4,353	720	28,616	40,662	11,964	104	6	2,113	6,290	12,414
Nouvelle-Écosse.....	1961	1,029	21,247	44,350	66,386	10,050	211,094	381,415	164,183	599	1,415	27,822	94,263	165,408
	1962	1,029	22,594	48,107	73,233	11,081	242,480	426,380	174,407	619	1,474	29,375	102,917	179,350
	1963	1,009	21,949	48,509	76,626	11,046	261,974	458,915	187,903	576	1,429	28,648	100,950	193,235
	1964	981	23,167	51,165	84,581	12,501	303,146	523,738	211,140	576	1,490	30,153	117,664	218,292
Nouveau-Brunswick.....	1961	733	17,284	36,209	53,337	15,229	221,582	390,573	154,915	889	932	22,932	76,796	161,104
	1962	721	17,746	38,568	58,485	15,528	229,245	400,911	158,259	898	1,068	23,303	82,798	164,810
	1963	715	18,262	39,928	62,666	16,508	275,519	456,249	167,667	859	1,028	24,039	88,288	175,719
	1964	724	18,481	40,145	64,794	17,696	288,433	494,361	188,990	353	1,072	24,552	93,216	195,030
Québec.....	1961	11,217	319,231	676,489	1,087,610	156,722	3,707,062	7,022,189	3,188,058	6,060	20,940	452,543	1,775,710	3,313,604
	1962	11,102	326,257	704,131	1,166,738	160,521	4,038,363	7,589,429	3,433,606	6,134	21,858	450,926	1,882,197	3,582,684
	1963	10,980	328,495	708,138	1,208,471	167,762	4,354,652	8,072,507	3,568,875	5,675	20,905	462,014	1,956,758	3,724,337
	1964	11,097	342,907	742,774	1,318,999	185,318	4,702,130	8,773,944	3,937,816	5,502	20,901	479,518	2,117,066	4,125,329
Ontario.....	1961	12,419	433,069	912,762	1,739,097	237,405	6,129,239	11,563,734	5,244,846	5,973	22,157	638,757	2,850,652	5,553,191
	1962	12,585	456,026	968,220	1,908,474	249,459	6,944,729	12,919,454	5,815,088	6,044	23,116	662,533	3,078,549	6,149,611
	1963	12,489	478,370	1,019,053	2,080,555	260,511	7,745,076	14,262,203	6,369,483	5,726	22,999	690,470	3,335,582	6,729,611
	1964	12,781	509,758	1,092,937	2,320,944	283,965	8,627,975	15,842,949	7,066,965	5,665	23,691	728,936	3,666,810	7,489,116

Manitoba.....	1981	28 796	59 082	98 249	15 927	419 541	718 740	264 656	747	2 056	41 956	160 315	294 815
	1982	29 084	60 710	104 198	16 440	484 814	763 240	302 836	748	2 478	41 043	167 239	314 452
	1983	30 041	62 667	109 057	16 732	461 160	793 746	320 678	603	2 471	43 119	174 143	334 854
	1984	31 666	65 765	116 588	16 816	508 648	881 356	340 824	683	2 424	44 860	184 809	387 272
Saskatchewan.....	1981	8 646	18 041	33 020	7 792	213 881	331 963	113 279	389	1 297	13 565	54 787	117 320
	1982	8 717	18 381	34 645	8 200	228 747	352 060	113 756	400	1 348	13 682	67 560	118 619
	1983	8 748	18 192	35 805	8 201	237 726	370 612	126 466	400	1 300	13 744	69 941	133 475
	1984	9 135	19 345	38 566	8 550	245 543	381 781	128 354	394	1 340	14 247	64 273	136 187
Alberta.....	1981	26 819	54 832	103 233	17 342	573 377	935 462	343 822	802	2 660	30 012	167 980	367 345
	1982	27 647	57 704	110 697	18 025	695 968	1 015 527	373 006	840	2 939	41 098	179 589	389 302
	1983	28 031	66 483	114 847	19 886	679 264	1 064 323	368 763	782	2 976	42 277	184 568	409 278
	1984	29 222	61 631	123 694	21 007	743 949	1 193 780	433 187	782	3 000	43 817	200 082	464 985
Colombie-Britannique.....	1981	3 633	75 315	147 376	48 385	1 019 898	1 997 046	895 577	1 684	5 263	103 546	470 925	988 680
	1982	3 618	77 086	146 231	55 063	1 180 268	2 180 532	975 790	1 700	5 053	106 369	503 345	1 091 394
	1983	3 661	80 090	162 366	56 539	1 225 543	2 322 273	1 068 789	1 620	5 220	109 088	541 327	1 099 031
	1984	3 897	83 676	170 686	60 276	1 401 393	2 573 532	1 136 779	1 606	5 679	113 250	560 306	1 170 586
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1981	13	108	245	62	2 570	3 434	736	4	11	146	719	686
	1982	18	110	256	73	2 490	3 688	1 206	6	23	163	725	1 232
	1983	15	104	235	511	1 768	3 338	1 490	3	6	152	728	1 776
	1984	13	109	253	554	1 766	3 893	1 967	2	6	160	766	2 363
Canada.....	1981	35 257	939 413	1 965 163	6 532 842	516 469	12 579 786	25 435 856	16 989	57 860	1 387 005	5 791 581	16 931 581
	1982	35 414	974 376	2 071 376	6 334 514	548 447	12 974 877	25 789 657	17 285	64 744	1 389 516	6 086 174	11 966 666
	1983	35 119	1 005 566	2 137 977	7 606 916	564 887	15 237 534	30 814 958	16 039	58 424	1 425 446	6 190 289	12 878 873
	1984	35 430	1 057 662	2 245 188	8 513 633	615 196	16 928 476	39 856 999	15 747	69 996	1 491 257	7 086 339	14 247 194
1864													
1864													
Terre-Neuve													
Industrie des aliments et boissons.....	90	3 635	7 378	8 080	1 336	30 511	55 171	23 115	19	45	4 480	11 766	24 403
Industrie du cuir.....	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Industrie textile.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Papeterie.....	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Industrie du vêtement.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Industrie du bois.....	127	355	764	946	172	2 165	4 016	1 659	130	166	412	1 169	1 708
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Industrie du papier et produits connexes.....	2	2 497	5 728	14 860	5 987	30 200	75 475	38 115	—	—	3 015	19 192	39 613
Imprimerie, édition et industries connexes.....	24	249	528	898	76	716	3 678	2 780	14	44	486	1 677	2 771
Industrie métallurgique primaire.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	10	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Industrie du matériel de transport.....	3	57	121	169	61	129	360	210	—	—	64	167	218

Renvois à la fin du tableau, p. 751.

9.—Statistique sommaire des manufactures, par province, 1961-1964 et par province et groupe d'industries, 1964 (suite)

Province et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							ACTIVITÉ TOTALE				
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ²		Total, valeur ajoutée ⁴
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements	
		milliers	(milliers de dollars)					milliers de dollars	(milliers de dollars)				
Terre-Neuve (fin)													
Industrie des produits minéraux non métalliques	13	363	859	1,460	475	2,649	6,824	3,560	4	5	496	2,197	3,914
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie chimique	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industries manufacturières diverses	8	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées	...	765	1,668	2,477	284	11,986	20,387	8,635	13	5	1,032	3,777	10,121
Île-du-Prince-Édouard													
Industrie des aliments et boissons	73	1,171	2,460	2,635	601	23,347	31,864	8,538	43	139	1,483	4,046	8,833
Industrie du cuir	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie textile	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du bois	34	56	137	149	17	248	606	341	37	5	64	193	360
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du papier et produits connexes	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Imprimerie, édition et industries connexes	7	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie métallique primaire	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du matériel de transport	9	139	300	692	18	1,050	1,748	688	5	8	181	883	681
Industrie des produits minéraux non métalliques	4	18	30	36	7	27	143	111	1	5	24	63	113
Industrie chimique	4	39	89	109	15	2,069	2,305	250	1	5	50	165	289

Industries manufacturières diverses....	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	194	427	532	63	1,378	3,995	2,035	17	75	311	942	2,137	
Nouvelle-Écosse														
Industrie des aliments et boissons.....	317	6,947	15,330	18,213	3,100	106,266	162,351	54,117	151	493	9,555	28,098	57,730	
Industrie du cuir.....	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie textile.....	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bonneterie.....	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie du vêtement.....	10	329	645	571	52	1,743	2,730	1,010	—	—	372	729	1,012	
Industrie du bois.....	299	2,029	4,517	4,901	579	10,353	22,071	11,242	255	452	2,390	6,144	11,768	
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	37	220	488	537	31	968	2,055	1,107	28	79	263	718	1,127	
Industrie du papier et produits connexes	9	1,634	3,622	7,115	2,733	20,944	46,910	23,413	—	—	2,070	9,760	23,369	
Imprimerie, édition et industries connexes.....	72	791	1,642	3,031	162	2,865	13,916	10,939	25	102	1,436	5,994	11,194	
Industrie métallique primaire.....	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	49	1,224	2,689	4,995	626	12,940	23,051	10,818	10	"	1,813	6,734	11,665	
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	6	265	550	1,010	73	781	2,643	1,918	1	"	419	1,913	1,918	
Industrie du matériel de transport.....	72	3,983	8,418	16,618	849	30,057	59,027	28,238	61	169	4,891	20,341	28,057	
Industries des appareils et du matériel électriques.....	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	28	351	776	1,178	439	2,086	5,392	2,810	10	26	465	1,742	2,830	
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie chimique.....	15	122	257	453	117	3,309	6,287	2,870	2	3	239	1,339	3,370	
Industries manufacturières diverses....	40	180	376	532	71	792	2,014	1,151	19	77	237	782	1,403	
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	5,092	11,890	25,491	3,670	110,845	175,252	61,495	8	23	6,383	33,056	62,850	
Nouveau-Brunswick														
Industrie des aliments et boissons.....	251	5,547	11,537	14,430	2,972	130,891	177,444	50,810	117	389	7,849	23,608	54,540	
Industrie du cuir.....	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie textile.....	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bonneterie.....	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie du vêtement.....	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie du bois.....	227	2,907	6,655	7,966	1,090	20,977	40,956	20,558	161	377	3,496	10,071	21,538	
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Industrie du papier et produits connexes	19	4,038	8,673	20,425	19,717	66,878	134,128	66,719	1	"	4,838	25,738	58,968	
Imprimerie, édition et industries connexes.....	45	615	1,249	2,253	120	2,326	9,250	6,775	8	25	1,004	3,823	6,523	
Industrie métallique primaire.....	3	41	84	113	10	105	317	200	—	—	49	151	207	
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	38	868	1,880	3,747	254	7,301	17,329	9,572	10	111	1,223	5,342	10,013	

Renvois à la fin du tableau, p. 751.

3.—Statistique sommaire des manufactures, par province, 1961-1964 et par province et groupe d'industries, 1964 (suite)

Province et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							ACTIVITÉ TOTALE				
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ⁴		Total, valeur ajoutée ⁵
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements	
		milliers			(milliers de dollars)				milliers de dollars		(milliers de dollars)		
Nouveau-Brunswick (fin)													
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Industrie du matériel de transport.....	11	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Industries des appareils et du matériel électriques.....	5	899	1,818	2,415	214	6,332	12,122	6,319	—	—	1,294	4,009	6,348
Industries des produits minéraux non métalliques.....	32	531	1,168	1,998	945	2,860	9,678	5,831	10	33	658	2,644	6,017
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie chimique.....	11	162	357	694	507	5,436	9,267	3,579	1	5	267	1,236	3,862
Industries manufacturières diverses.....	38	398	844	1,312	74	2,593	5,625	3,228	18	97	538	2,038	3,327
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	2,475	5,533	9,441	824	52,734	78,244	25,395	21	5	3,336	14,357	26,364
Québec													
Industrie des aliments et boissons.....	2,300	33,819	74,123	120,111	20,934	1,050,118	1,629,268	556,590	1,296	4,974	57,096	234,316	586,647
Industrie du tabac.....	21	5,670	10,999	25,142	663	103,905	193,472	91,438	1	5	7,190	34,261	93,917
Industrie du caoutchouc.....	30	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du cuir.....	284	13,766	28,058	38,291	843	78,205	149,632	76,577	91	404	16,033	50,110	77,136
Industrie textile.....	428	35,212	78,378	118,738	10,262	392,309	702,401	311,739	119	704	45,022	175,279	317,201
Bonnerie.....	220	10,599	23,132	29,249	1,062	92,170	155,998	65,911	38	178	12,176	37,787	65,967
Industrie du vêtement.....	1,562	52,734	105,662	140,975	2,070	357,689	644,321	291,810	638	2,874	61,257	188,352	293,180
Industrie du bois.....	1,452	17,055	39,478	50,979	4,732	129,082	242,662	113,001	1,128	2,653	19,674	64,320	116,969
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	741	11,864	26,335	39,170	1,767	84,103	169,798	86,095	508	1,779	14,620	53,261	87,921
Industrie du papier et produits connexes	299	30,377	68,785	155,178	58,166	452,275	958,933	450,365	26	87	39,433	216,487	454,642

Imprimerie, édition et industries connexes.....	1,002	12,060	25,111	58,045	1,742	92,937	272,582	178,675	529	2,533	20,640	102,153	181,107
Industrie métallique primaire.....	105	15,905	35,188	85,113	31,367	354,629	670,883	287,498	20	83	22,676	130,707	300,370
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	874	23,725	51,235	106,153	5,638	275,600	540,764	263,117	410	1,719	31,494	154,725	272,394
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	109	7,041	15,711	31,210	1,322	91,487	184,690	91,758	7	81	12,860	65,486	104,061
Industrie du matériel de transport.....	122	16,490	36,940	81,397	3,497	181,234	376,807	194,509	55	191	24,784	134,372	204,163
Industries des appareils et matériel électriques.....	125	15,781	34,832	70,314	3,545	209,411	421,347	214,868	7	32	29,275	154,179	285,452
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	398	19,716	24,694	48,305	16,970	100,311	267,868	160,049	168	567	15,007	73,776	162,614
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	16	1,813	3,929	11,713	2,853	321,492	399,825	74,391	—	—	2,981	20,259	74,785
Industrie chimique.....	346	10,742	23,047	49,308	14,554	205,366	496,594	279,389	70	214	23,666	132,940	300,519
Industries manufacturières diverses.....	753	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	17,508	38,116	59,611	3,360	134,829	296,019	160,038	391	1,871	23,654	95,316	166,317
Ontario													
Industrie des aliments et boissons.....	2,583	51,540	111,546	203,628	35,073	1,601,280	2,543,314	923,606	1,495	5,826	86,803	390,828	983,514
Industrie du tabac.....	18	2,549	5,040	9,146	646	114,971	155,339	44,425	3	6	3,417	14,002	45,249
Industrie du caoutchouc.....	52	11,818	25,880	57,947	4,737	157,383	317,750	161,098	3	8	16,457	85,960	169,421
Industrie du cuir.....	210	12,914	26,721	40,181	1,532	84,012	163,106	79,872	65	230	14,857	50,991	80,218
Industrie textile.....	374	21,127	44,716	75,509	6,926	243,818	453,587	210,055	153	761	26,236	105,654	211,869
Bonnerie.....	123	7,602	16,316	21,882	883	56,021	102,095	47,448	28	107	8,917	29,161	47,443
Industrie du vêtement.....	548	20,290	40,339	59,152	852	129,550	239,680	121,628	344	1,313	23,081	79,876	123,121
Industrie du bois.....	863	14,089	31,337	48,166	3,926	111,461	221,040	108,884	588	1,719	17,001	63,365	111,575
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	922	14,421	31,444	53,514	2,155	112,973	232,562	119,245	670	2,482	18,041	74,144	120,651
Industrie du papier et produits connexes.....	267	30,751	67,085	162,182	42,054	468,542	950,236	441,856	26	138	40,605	217,385	449,664
Imprimerie, édition et industries connexes.....	1,453	21,973	45,237	112,924	3,646	171,817	524,192	351,432	725	3,292	33,677	209,227	358,952
Industrie métallique primaire.....	204	48,971	104,056	269,988	57,913	756,647	1,498,167	686,141	33	150	61,147	355,246	697,356
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	1,738	51,539	111,455	240,942	14,961	629,057	1,265,256	629,735	634	2,945	69,481	351,937	655,675
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	392	26,908	57,737	139,513	6,091	395,865	787,834	397,208	59	310	43,511	241,680	531,569
Industrie du matériel de transport.....	310	61,805	135,357	347,601	16,529	1,721,963	2,616,247	920,077	96	406	83,094	497,104	985,479
Industries des appareils et du matériel électriques.....	378	45,211	95,827	195,966	9,628	582,174	1,201,050	620,612	25	202	70,842	350,560	652,866
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	532	17,655	39,661	84,360	27,703	179,377	461,338	255,609	164	621	23,904	122,091	263,835
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	25	2,316	5,046	14,402	3,757	381,813	486,896	95,761	—	—	6,899	49,767	94,436
Industrie chimique.....	564	19,074	41,023	93,119	40,017	494,258	1,053,276	555,101	91	307	36,963	207,913	594,296
Industries manufacturières diverses.....	1,216	27,225	57,113	101,124	4,937	244,993	539,997	297,192	563	2,789	38,253	169,910	331,929

Revois à la fin du tableau, p. 751.

9.—Statistique sommaire des manufactures, par province, 1961-1964 et par province et groupe d'industries, 1964 (suite)

748

Province et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹						ACTIVITÉ TOTALE					
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Total, valeur ajoutée ⁴
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements	
					milliers	(milliers de dollars)							milliers de dollars
Manitoba													
Industrie des aliments et boissons	379	6,913	14,544	27,791	4,403	241,620	343,863	96,456	189	724	11,312	48,890	104,233
Industrie du caoutchouc	2												
Industrie du cuir	16	664	1,373	1,859	49	4,806	8,236	3,669	7	26	742	2,257	3,661
Industrie textile	39	543	1,108	1,345	86	7,255	11,004	3,770	15	81	655	1,949	3,838
Bonneterie	3												
Industrie du vêtement	129	5,588	11,292	13,301	207	84,586	60,606	26,888	31	127	6,270	16,771	26,918
Industrie du bois	127	968	2,138	2,932	286	6,191	12,767	6,397	112	224	1,157	3,947	6,366
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	117	1,515	3,264	5,055	225	13,566	24,230	10,646	76	246	1,910	7,001	11,093
Industrie du papier et produits connexes	25	1,370	2,982	5,696	1,965	25,974	50,972	25,281	—	—	1,778	5,074	25,501
Imprimerie, édition et industries connexes	202	2,279	4,772	9,955	372	13,598	44,178	30,289	102	395	3,839	17,280	30,508
Industrie métallique primaire ⁵	14	2,408	4,666	11,113	4,561	15,494	42,425	22,311	—	—	2,839	14,060	22,644
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	130	2,926	6,168	12,518	647	30,501	59,584	27,609	52	185	3,948	18,279	29,145
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)	37	1,472	3,027	5,468	257	20,277	35,139	15,890	3	17	2,184	9,898	16,949
Industrie du matériel de transport	28	1,582	3,464	6,258	445	13,558	29,208	15,668	10	28	2,434	10,741	16,030
Industries des appareils et du matériel électriques	18	654	1,398	2,338	162	10,719	18,725	7,909	5	13	1,160	5,036	8,192
Industrie des produits minéraux non métalliques	59	1,028	2,134	4,517	2,085	10,291	29,438	17,264	14	67	1,482	7,026	17,893
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés ⁶	4	330	713	1,982	528	44,265	58,211	14,210	—	—	770	3,930	14,648
Industrie chimique	37	359	740	1,316	190	10,738	20,187	9,516	2	5	847	3,865	11,471
Industries manufacturières diverses	103	757	1,621	2,686	111	4,125	10,266	6,033	64	272	1,027	4,113	6,631
Groupe pour lesquels les données ne peuvent être publiées	150	831	386	38	1,049	2,140	1,016	1	6	416	1,691	1,060

FABRICATION

Saskatchewan													
Industrie des aliments et boissons	286	3,517	7,445	14,982	2,645	136,998	194,488	55,294	101	398	6,021	26,220	58,471
Industrie textile	8	56	124	162	6	707	1,077	365	2	—	82	280	468
Industrie du vêtement	6	224	467	825	16	1,904	3,665	1,601	—	—	239	1,165	1,844
Industrie du bois	132	898	1,862	2,931	392	6,210	13,184	6,410	103	168	1,165	4,064	7,237
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	37	76	156	244	14	539	1,122	601	30	93	91	302	601
Industrie du papier et produits connexes	6	158	344	638	177	2,102	3,989	1,636	1	—	196	834	1,612
Imprimerie, édition et industries connexes	124	873	1,785	3,910	198	4,009	15,489	11,276	78	208	1,432	6,340	11,467
Industrie métallique primaire	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	60	745	1,531	2,923	182	9,806	17,613	7,949	31	128	1,038	4,512	8,772
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)	19	202	434	830	52	2,207	4,752	2,706	2	—	442	2,354	2,781
Industrie du matériel de transport	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries des appareils et du matériel électriques	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie des produits minéraux non métalliques	41	584	1,276	2,329	1,103	7,132	16,327	9,513	14	53	781	3,289	10,032
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés	6	582	1,219	3,450	866	60,265	77,292	15,585	—	—	787	4,970	15,900
Industrie chimique	12	76	180	393	125	2,610	3,585	1,560	—	—	171	894	2,405
Industries manufacturières diverses	48	217	449	692	37	1,299	3,129	1,813	29	179	290	1,037	2,033
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées	...	927	2,073	4,456	2,837	9,855	24,087	12,034	3	—	1,453	8,042	12,524
Alberta													
Industrie des aliments et boissons	473	8,003	16,844	33,756	4,726	374,675	501,161	120,736	208	845	13,156	58,592	128,312
Industrie du caoutchouc	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du cuir	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie textile	20	316	717	1,348	149	5,577	9,180	3,466	8	40	431	2,094	3,479
Bonnerie	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du vêtement	22	1,702	3,417	4,116	50	10,102	20,649	10,848	7	14	1,907	5,929	10,778
Industrie du bois	297	3,675	7,878	12,089	1,771	28,234	56,578	27,662	198	482	4,541	15,778	28,530
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	102	730	1,546	2,624	113	6,021	11,502	5,411	85	299	885	3,514	5,572
Industrie du papier et produits connexes	20	872	1,908	4,347	1,624	23,334	45,056	20,074	—	—	1,227	6,625	20,970
Imprimerie, édition et industries connexes	201	1,642	3,417	7,813	316	10,255	36,570	26,002	89	450	2,877	13,397	25,931
Industrie métallique primaire	21	1,436	3,044	7,800	1,738	56,521	51,965	25,471	1	—	2,063	11,834	25,957
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	189	3,457	7,130	15,493	722	41,879	80,832	38,791	56	238	4,846	23,907	45,111
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)	26	501	1,036	2,087	220	8,966	15,319	6,587	—	—	1,297	6,991	8,013
Industrie du matériel de transport	42	995	2,074	4,014	164	8,908	16,562	7,720	9	37	1,476	6,668	8,525
Industries des appareils et matériel électriques	10	265	516	836	70	5,992	9,908	4,158	—	—	451	1,723	4,225

Renvois à la fin du tableau, p. 751.

9.—Statistique sommaire des manufactures, par province, 1961-1964 et par province et groupe d'industries, 1964 (fin)

Province et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							ACTIVITÉ TOTALE				
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Total, valeur ajoutée ⁴
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements	
		milliers	(milliers de dollars)					milliers de dollars	(milliers de dollars)				
Alberta (fin)													
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	98	2,577	5,465	11,384	2,884	25,529	70,931	43,080	15	52	3,261	15,503	43,485
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	14	757	1,626	4,769	1,947	93,776	125,394	28,554	2	5	1,309	8,351	28,713
Industrie chimique.....	38	1,240	2,771	6,964	4,187	31,290	84,811	60,393	3	10	2,141	12,828	53,091
Industries manufacturières diverses.....	158	656	1,358	2,360	133	4,103	10,024	5,865	95	513	948	3,720	7,831
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	401	893	1,895	195	8,768	17,337	8,422	6	6	711	3,606	8,411
Colombie-Britannique													
Industrie des aliments et boissons.....	681	10,021	20,045	42,976	6,325	312,887	468,097	167,462	306	1,235	17,222	78,610	176,215
Industrie du caoutchouc.....	6	71	160	328	39	447	1,231	734	1	5	275	1,463	902
Industrie du cuir.....	16	244	489	707	29	1,337	2,955	1,681	8	19	292	949	1,765
Industrie textile.....	46	667	1,326	2,038	136	6,250	11,215	4,933	21	83	838	3,067	5,000
Bonneterie.....	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du vêtement.....	51	1,669	3,239	4,893	87	9,205	18,194	9,303	12	37	1,926	6,270	9,268
Industrie du bois.....	1,031	34,231	69,441	163,915	14,790	456,028	781,349	324,630	452	1,371	39,426	197,776	327,640
Industrie du meuble et des articles d'ameublement.....	231	1,657	3,312	6,467	238	18,647	27,532	13,935	161	594	2,038	8,822	14,375
Industrie du papier et produits connexes	46	9,677	20,184	58,097	21,597	185,906	440,786	237,446	4	5	13,121	84,161	239,229
Imprimerie, édition et industries connexes.....	306	2,626	5,038	13,842	498	16,640	62,464	45,557	112	484	4,852	25,530	45,911
Industrie métallique primaire ⁵	39	5,494	11,641	31,626	5,106	87,298	167,918	76,743	7	34	7,352	44,777	77,645
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport).....	364	5,171	10,521	25,518	1,402	63,392	128,819	64,418	111	441	7,098	37,144	67,393

Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique).....	57	1,794	3,672	9,472	403	22,801	46,052	23,795	5	5	2,990	16,983	25,013
Industrie du matériel de transport.....	132	3,745	7,636	20,303	557	37,736	76,769	38,664	60	178	5,063	28,620	40,707
Industries des appareils et du matériel électriques.....	35	843	1,751	3,656	226	14,144	28,656	15,074	3	5	1,638	8,481	17,245
Industrie des produits minéraux non métalliques.....	131	1,775	3,699	8,738	3,074	20,097	48,298	25,152	44	142	2,423	12,799	26,599
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés ¹	8	663	1,425	4,199	1,453	102,248	127,529	24,577	—	—	1,184	8,019	25,473
Industrie chimique.....	110	1,686	3,577	8,281	3,937	41,758	89,513	45,776	9	35	3,051	15,804	48,801
Industries manufacturières diverses.....	296	1,373	2,813	8,504	287	7,143	19,911	12,643	187	921	1,958	8,936	17,967
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	362	726	1,122	91	3,118	6,542	3,282	3	6	503	2,076	3,309
Yukon et Territoires du Nord-Ouest													
Industrie des aliments et boissons.....	4	7	15	20	12	90	233	121	—	—	19	69	156
Industrie du bois.....	5	35	72	121	25	181	650	458	1	5	51	179	461
Imprimerie, édition et industries connexes.....	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés.....	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Groupes pour lesquels les données ne peuvent être publiées.....	...	67	166	414	20	1,523	3,019	1,388	1	5	86	517	1,715

¹ Identique aux années antérieures, du point de vue du concept.

rière, mais, en substance, se rapporte à l'activité manufacturière.

les déposés aux ventes, à la distribution et autres.

⁴ Valeur des expéditions totales et autre revenu d'exploitation, moins le coût total des matières, fournitures et combustibles employés, et les produits et matières achetées pour la revente comme tels; toutes ces données sont corrigées afin de tenir compte, au besoin, des variations des stocks.

⁵ Chiffres confidentiels.

⁶ Usines des pâtes et papiers seulement; la publication de ces chiffres a été autorisée par les sociétés en cause.

⁷ Comprend la base révisée de l'évaluation pour les fonderies et les raffineries.

groupes d'industries pour lesquels les données ne peuvent être publiées.

groupes d'industries pour lesquels les données ne peuvent être publiées.

² Ne peut être présenté séparément pour l'activité manufacturière et pour l'activité non manufacturière.

³ Comprend les employés à la production et connexes, les employés d'administration et de bureau, les employés de vente, les employés de distribution et autres.

⁴ Valeur des expéditions totales et autre revenu d'exploitation, moins le coût total des matières, fournitures et combustibles employés, et les produits et matières achetées pour la revente comme tels; toutes ces données sont corrigées afin de tenir compte, au besoin, des variations des stocks.

⁵ Chiffres confidentiels.

⁶ Usines des pâtes et papiers seulement; la publication de ces chiffres a été autorisée par les sociétés en cause.

⁷ Comprend la base révisée de l'évaluation pour les fonderies et les raffineries.

groupes d'industries pour lesquels les données ne peuvent être publiées.

groupes d'industries pour lesquels les données ne peuvent être publiées.

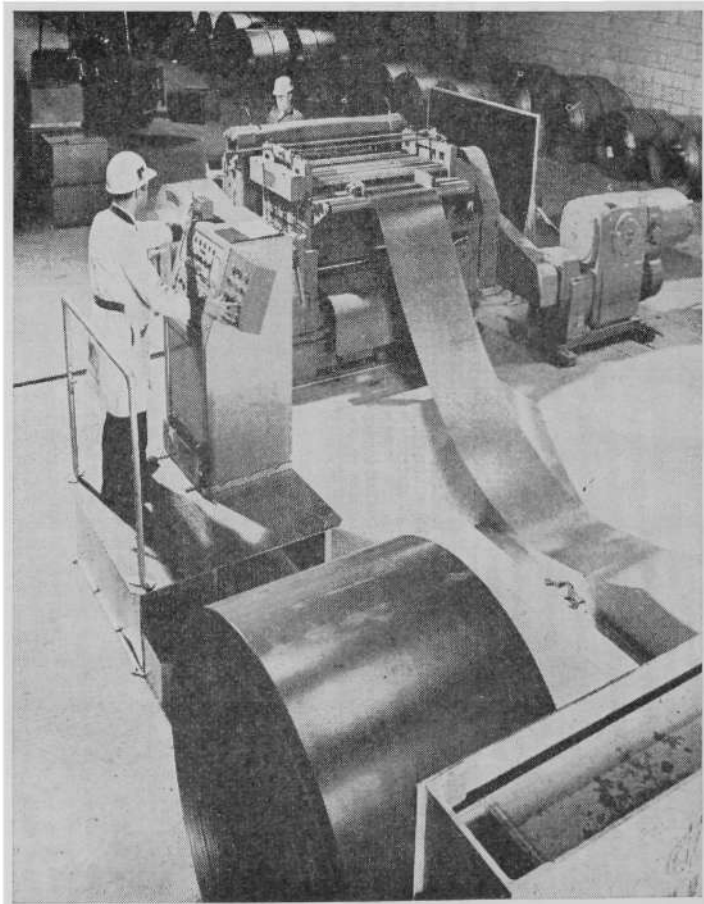
groupes d'industries pour lesquels les données ne peuvent être publiées.

Répartition par région métropolitaine

Les 16 régions métropolitaines* de recensement à l'égard desquelles des données statistiques figurent au tableau 10, ont répondu en 1964 pour une valeur ajoutée par la fabrication de 8,019 millions de dollars et des expéditions de produits de sa propre fabrication de 18,125 millions de dollars; ces chiffres représentent 59.2 p. 100 et 58.7 p. 100, respectivement, du total global pour toutes les industries manufacturières du Canada. La proportion du nombre total des employés et des traitements et salaires de ces régions métropolitaines a été légèrement plus basse. Ces régions ont compté 855,716 employés, y compris les employés préposés à l'activité non manufacturière, soit 57.4 p. 100 du total au Canada, et ces employés ont touché 4,073 millions de dollars en traitements et salaires, soit 57.5 p. 100 du total.

Les sept plus importantes régions métropolitaines, classées selon la valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication, ont répondu pour environ la moitié (51.1 p. 100) de toute la valeur ajoutée par la fabrication au Canada. Par ordre d'importance descendante ce sont: Toronto, Montréal, Hamilton, Vancouver, Windsor, Winnipeg et Kitchener. Ces régions sont intervenues pour 50.4 p. 100 des expéditions de produits de sa propre fabrication, pour 49.7 p. 100 du total des employés et pour 50.1 p. 100 du total des traitements et salaires de l'industrie manufacturière au Canada.

* Selon la définition du Recensement de la population de 1961; voir la publication du B.F.S. intitulée «Recensement du Canada 1961—Population: Cités, villes et villages constitués (n° de catalogue 92-535). Ces régions sont dans certains cas beaucoup plus considérables que les régions métropolitaines autrement délimitées pour d'autres fins.



Un ruban d'acier passe par une machine à cisailer automatique. Un seul poussoir sur le tableau de commande électronique de programmation met en œuvre l'entière opération de cisaillement qui produit le nombre et la taille de feuilles voulus.

10.—Statistique sommaire des manufactures, par régions métropolitaines de recensement, 1961-1964

Région métropolitaine de recensement et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹						ACTIVITÉ TOTALE						
		Employés de la production et commerces			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Valeur ajoutée totale ⁴	
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements		
					milliers			(milliers de dollars)					milliers de dollars	
Calgary (Alb.).....	1961	395	7,476	15,309	30,676	3,797	174,947	274,974	97,380	162	605	11,195	49,009	160,966
	1962	414	7,619	15,901	32,722	3,944	190,178	299,139	104,899	165	626	11,441	51,365	111,118
	1963	419	7,664	15,844	33,325	4,086	204,433	315,211	108,247	158	620	11,618	53,781	115,710
	1964	439	7,232	15,199	32,719	4,232	218,714	337,460	117,019	160	674	11,103	52,977	121,725
Edmonton (Alb.).....	1961	484	11,805	24,555	47,592	7,273	267,003	433,395	158,673	181	724	17,076	74,053	166,487
	1962	514	12,453	26,090	51,376	7,770	296,421	480,084	175,850	201	777	17,879	79,857	184,310
	1963	517	12,267	25,722	51,956	8,342	305,101	490,392	178,644	180	787	17,778	81,864	188,535
	1964	533	12,933	27,470	56,451	9,235	320,304	525,969	197,180	177	796	18,541	88,326	208,730
Halifax (N.-É.).....	1961	140	5,395	12,045	19,609	1,813	83,265	145,955	61,975	53	189	7,655	29,534	81,496
	1962	143	5,727	12,345	20,968	1,868	90,212	153,303	61,843	55	199	8,045	31,218	83,228
	1963	139	5,319	11,467	19,886	1,888	95,838	161,516	64,388	53	216	7,594	30,496	85,967
	1964	145	5,628	12,189	22,612	2,124	110,321	184,380	72,422	55	224	8,149	34,581	74,864
Hamilton (Ont.).....	1961	687	41,121	86,996	188,250	26,617	564,409	1,168,105	571,499	299	1,242	56,483	278,247	584,735
	1962	714	44,087	93,211	208,038	28,561	630,553	1,279,597	636,162	339	1,306	59,376	201,515	640,584
	1963	695	45,946	96,876	220,811	31,396	679,026	1,391,844	691,009	310	1,237	61,954	319,244	707,163
	1964	704	49,771	106,065	264,210	35,362	790,024	1,601,648	779,981	304	1,293	65,803	357,162	719,827
Kitchener (Ont.).....	1961	460	22,972	49,008	82,490	5,480	238,502	467,900	220,296	171	656	30,666	123,119	224,537
	1962	472	25,383	53,394	93,268	6,077	279,308	518,840	239,047	169	671	32,987	134,404	244,393
	1963	467	27,274	57,825	103,678	6,318	305,863	571,441	266,399	148	587	35,021	146,837	273,274
	1964	487	28,541	60,896	113,578	6,937	337,770	628,094	291,680	155	657	36,828	160,995	296,169
London (Ont.).....	1961	310	12,406	25,658	45,939	3,747	140,728	297,261	161,437	141	490	18,524	77,186	170,869
	1962	320	13,402	27,701	51,359	3,976	162,941	339,747	174,678	155	578	19,719	84,788	186,377
	1963	317	13,542	28,169	54,268	4,231	187,199	375,913	185,391	143	679	19,787	88,801	203,106
	1964	323	14,187	29,934	60,433	4,487	208,814	426,566	217,879	146	685	20,670	96,551	231,108

Renvois à la fin du tableau, p. 755.

10.—Statistique sommaire des manufactures, par régions métropolitaines de recensement, 1961-1964 (fin)

Région métropolitaine de recensement et année	Établissements	ACTIVITÉ MANUFACTURIÈRE ¹							ACTIVITÉ TOTALES					
		Employés de la production et connexes			Coût du combustible et de l'électricité ²	Coût des matières et des fournitures utilisées	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication	Valeur ajoutée	Propriétaires et associés actifs		Total des employés ³		Valeur ajoutée totale ⁴	
		Nombre	Heures-hommes payées	Traitements					Nombre	Retraits	Nombre	Salaires et traitements		
		milliers	(milliers de dollars)					milliers de dollars	(milliers de dollars)					
Montréal (P.Q.).....	1961	5,088	173,468	361,692	601,185	43,640	2,166,674	3,997,515	1,814,000	2,415	10,292	245,245	678,343	1,879,623
	1962	5,136	177,394	378,802	646,316	46,353	2,358,617	4,339,530	1,960,041	2,331	10,187	248,034	1,031,061	2,032,825
	1963	5,182	175,680	373,903	655,435	47,389	2,510,960	4,559,161	2,005,922	2,190	10,017	245,327	1,051,508	2,081,787
	1964	5,398	182,946	390,524	709,157	49,833	2,673,398	4,866,656	2,163,835	2,185	10,104	253,919	1,129,201	2,258,677
Ottawa (Ont.).....	1961	330	11,517	24,441	45,987	10,620	127,609	277,961	140,238	163	576	17,259	74,687	145,037
	1962	337	11,997	25,579	49,826	10,946	134,724	303,473	158,673	170	648	17,571	79,305	164,393
	1963	328	11,848	25,200	50,552	11,113	135,726	307,231	158,592	167	665	17,822	82,456	161,865
	1964	337	12,327	26,508	55,214	12,663	150,815	333,581	170,355	172	691	18,238	89,006	175,932
Québec (P.Q.).....	1961	605	17,234	36,450	55,576	8,408	148,992	316,460	159,007	369	1,372	23,425	82,462	162,452
	1962	573	17,324	37,023	59,621	8,705	165,427	337,198	163,724	334	1,296	23,344	87,804	166,586
	1963	562	17,664	37,882	64,112	8,968	184,812	371,427	179,518	285	1,139	23,698	93,083	183,070
	1964	561	17,283	36,908	64,672	9,075	191,900	395,001	196,362	275	1,139	23,116	94,555	200,558
Saint-Jean (N.-B.).....	1961	109	1,585	10,868	17,361	3,439	111,394	174,964	62,658	41	109	6,784	24,252	64,119
	1962	109	5,258	11,399	19,453	3,640	108,510	175,384	62,264	41	130	6,900	26,699	64,045
	1963	104	5,406	11,976	21,401	3,898	143,417	207,563	61,326	36	112	7,061	29,267	62,843
	1964	102	4,855	10,723	20,344	3,879	139,899	213,376	68,499	33	108	6,505	28,689	70,911
St-Jean (T.-N.).....	1961	78	1,767	3,724	4,806	619	13,614	29,713	15,263	30	97	2,435	7,565	15,826
	1962	80	1,709	3,800	4,968	638	13,650	30,342	16,460	31	92	2,336	7,509	16,372
	1963	78	1,689	3,645	5,070	663	15,838	34,109	17,751	28	100	2,330	7,968	18,700
	1964	76	1,656	3,515	5,188	679	16,218	34,080	16,985	28	98	2,311	8,179	17,892
Toronto (Ont.).....	1961	5,011	156,618	330,092	608,645	47,438	2,230,320	4,166,902	1,917,424	2,284	9,613	235,387	1,027,604	2,075,069
	1962	5,113	163,871	347,057	662,345	49,899	2,518,046	4,638,370	2,113,922	2,226	9,589	242,266	1,094,098	2,298,291
	1963	5,139	172,227	365,937	725,972	52,487	2,803,126	5,061,450	2,251,868	2,123	9,623	251,791	1,189,386	2,433,803
	1964	5,352	181,338	386,828	799,044	56,713	3,124,272	5,657,516	2,511,092	2,108	9,947	263,328	1,296,452	2,734,704

Vancouver (C.-B.).....	1961	1,744	37,173	73,372	157,683	15,249	555,748	976,580	407,845	673	2,528	51,348	230,751	424,280
	1962	1,796	38,287	76,821	169,107	16,557	614,721	1,079,422	456,968	659	2,597	52,812	246,978	474,496
	1963	1,783	39,700	80,461	183,906	17,389	665,320	1,175,417	500,907	627	2,633	54,346	265,718	521,098
	1964	1,838	41,902	84,789	200,371	18,534	744,439	1,294,328	538,581	619	2,624	57,375	291,047	563,470
Victoria (C.-B.).....	1961	213	4,262	8,103	18,510	1,770	37,078	80,139	40,148	142	507	5,710	25,294	41,631
	1962	221	4,637	9,514	22,536	1,168	47,313	96,536	48,309	148	566	6,175	29,798	50,012
	1963	215	4,814	9,434	22,639	1,114	52,412	104,562	52,911	124	503	6,161	30,331	54,857
	1964	222	4,395	8,809	22,076	1,158	61,829	110,328	49,550	133	547	5,925	30,155	51,757
Windsor (Ont.).....	1961	382	15,851	33,069	74,472	6,110	239,720	448,230	292,313	176	596	22,283	115,093	215,205
	1962	391	15,958	34,185	79,359	6,418	275,265	499,901	222,426	192	712	22,987	118,588	236,456
	1963	386	17,694	35,696	93,871	6,928	361,628	657,499	299,597	167	699	24,352	137,853	309,546
	1964	395	21,039	46,373	119,387	7,523	447,918	789,172	346,728	168	708	28,121	168,956	362,295
Winnipeg (Man.).....	1961	995	23,996	49,187	81,427	7,984	364,941	606,906	236,824	438	1,692	33,891	128,783	245,559
	1962	1,003	24,104	49,984	84,624	8,328	379,956	640,564	252,276	416	1,554	33,800	132,581	262,912
	1963	1,006	24,905	51,864	89,461	8,487	400,284	670,434	265,186	402	1,598	34,579	135,410	277,987
	1964	1,028	25,933	54,313	95,750	8,776	440,267	727,130	280,865	393	1,554	35,787	146,406	293,774

¹ Identique aux années antérieures, du point de vue du concept. ² Ne peut être présenté séparément pour l'activité manufacturière et pour l'activité non manufacturière, mais, en substance, se rapporte à l'activité manufacturière.

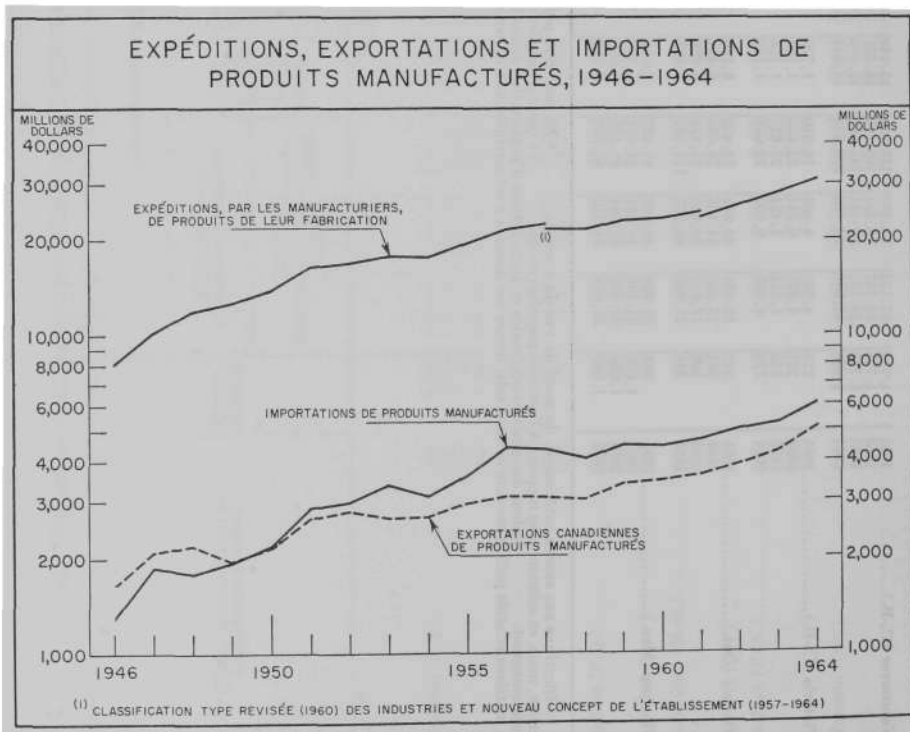
³ Compris dans les employés d'administration et de bureau dans les séries sur la fabrication publiées antérieurement. ⁴ Valeur des expéditions totales et autre revenu d'exploitation moins le coût total des matières, fournitures et combustibles employés, et les produits et matières achetés pour la revente comme tels; toutes ces données sont corrigées afin de tenir compte, au besoin, des variations des stocks.

Sous-section 3.—Importance des établissements manufacturiers selon l'effectif et les expéditions

Importance des établissements selon l'effectif

Près de la moitié, soit 50.6 p. 100, de toutes les personnes employées dans les industries manufacturières au Canada en 1964, ont travaillé dans des établissements ayant un effectif de 200 personnes et plus; près du cinquième (18.5 p. 100), ont travaillé dans des établissements de 1,000 personnes ou plus; 127 établissements comptaient un effectif de 1,000 ou plus et tous, sauf 18, se trouvaient en Ontario et au Québec; sur ces 18, 12 étaient situés dans l'Ouest du Canada et six dans les provinces de l'Atlantique.

L'augmentation cyclique de l'activité commerciale, qui a commencé en 1961 et a persisté pendant 1964, a eu tendance à accroître le volume des affaires dans les industries manufacturières en général et a été tout particulièrement favorable à certaines industries caractérisées de grandes usines; ce stimulant cyclique joint à l'essor à long terme des industries manufacturières a eu tendance à faire augmenter l'effectif. Ainsi, de 1961 à 1964, les établissements comptant un effectif de 1,500 personnes et plus ont augmenté leur personnel de près de 14 p. 100, comparativement à une baisse de 12 p. 100 de l'emploi dans les établissements ayant un effectif inférieur à 200; ces comparaisons portent naturellement sur les données statistiques visant des usines d'égale importance et non des groupes identiques d'usines au cours des deux années.



11.—Établissements et emploi dans les industries manufacturières, selon l'effectif de chaque établissement, 1949, 1955, 1963 et 1964

Importance de groupe	Établissements	Em-ployés	Propriétaires et associés actifs	Proportion du total des emplois ¹	1949		1955 ²	
					Établissements	Em-ployés	Propriétaires et associés actifs	Proportion du total des emplois ¹
Moins de 5 employés.....	16,647	34,865		3.0	17,602	36,340		2.8
5 à 14 employés.....	9,133	75,482		6.4	9,804	81,471		6.3
15 à 49 ".....	5,967	159,012		13.6	6,340	169,575		13.1
50 à 99 ".....	1,905	132,069		11.3	2,082	144,411		11.1
100 à 199 ".....	1,114	156,084		13.3	1,175	163,091		12.6
200 à 499 ".....	694	213,130		18.2	739	227,667		17.5
500 à 999 ".....					243	167,720		12.9
1,000 à 1,499 ".....	332	391,455		33.4	76	91,840		7.1
1,500 et plus.....					61	200,413		15.4
Sièges sociaux.....	—	9,110		0.8	—	15,933		1.2
Total.....	35,792	1,171,207		100.0	38,182	1,296,461		100.0
	1963				1964			
Moins de 5 employés.....	12,352	16,846	10,675	2.0	12,075	16,614	10,618	1.8
5 à 14 employés.....	9,124	71,207	5,150	5.6	9,133	72,445	4,259	5.1
15 à 49 ".....	6,829	184,550	1,055	13.6	7,012	191,063	733	12.7
50 à 99 ".....	2,445	169,319	88	12.4	2,527	175,562	61	11.7
100 à 199 ".....	1,377	190,540	17	13.9	1,515	211,016	12	14.0
200 à 499 ".....	869	261,628	4	19.1	966	298,256	4	19.4
500 à 999 ".....	243	169,392	—	12.3	275	191,468	—	12.7
1,000 à 1,499 ".....	55	68,743	—	5.0	65	78,283	—	5.2
1,500 et plus.....	53	165,577	—	12.1	62	200,347	—	13.3
Sièges sociaux ³	—	54,733	—	4.0	—	61,213	—	4.1
Total.....	33,357	1,352,535	16,989	100.0	33,630	1,491,257	15,747	100.0

¹ Comprend les propriétaires et associés actifs. ² Y compris Terre-Neuve à compter de 1955. ³ Ne peut se comparer aux années antérieures à 1961 lorsque les données sur les sièges sociaux étaient incomplètes.

12.—Établissements dans les industries manufacturières, groupés selon l'effectif, par province, 1964

Province ou territoire	Effectif ¹									Total
	Moins de 5	5 à 14	15 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 à 999	1,000 à 1,499	1,500 et plus	
Terre-Neuve.....	157	50	47	21	18	4	—	1	1	299
Île-du-Prince-Édouard.....	78	38	24	3	3	2	—	—	—	148
Nouvelle-Écosse.....	409	266	199	56	21	22	6	1	1	981
Nouveau-Brunswick.....	298	190	144	40	29	16	5	2	—	724
Québec.....	4,032	2,957	2,341	860	473	303	92	21	18	11,097
Ontario.....	4,028	3,419	2,828	1,097	716	490	135	31	39	12,781
Manitoba.....	578	387	261	133	54	31	5	2	—	1,471
Saskatchewan.....	328	258	131	26	21	8	1	—	—	773
Alberta.....	670	568	330	91	58	22	8	1	—	1,746
Colombie-Britannique.....	1,495	997	684	199	122	68	23	6	3	3,597
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	4	5	3	1	—	—	—	—	—	13
Canada.....	12,075	9,133	7,012	2,527	1,515	966	275	65	62	33,630

¹ Comprend les propriétaires et associés actifs.

Importance des établissements selon les expéditions

Bien que la valeur moyenne des expéditions des établissements manufacturiers au Canada en 1964 ait été quelque peu inférieure à un million de dollars, les établissements dont la valeur des expéditions ont dépassé le million ont représenté 84.7 p. 100 de toutes les expéditions de produits de leur propre fabrication. La valeur des expéditions des 4,556 établissements manufacturiers a dépassé le million \$1,000,000, 3,515 d'entre eux (77.2 p. 100), étaient situés dans l'Ontario et au Québec, 420 (9.2 p. 100) dans les provinces des Prairies, 415 (9.1 p. 100) en Colombie-Britannique, et 206 (4.5 p. 100) dans les provinces de l'Atlantique.

13.—Établissements et expéditions au sein des industries manufacturières selon les expéditions de chaque établissement, 1963 et 1964

Groupe selon la valeur	Éta- blisse- ments	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication				Proportion du total des expéditions	Éta- blisse- ments	Valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication				Proportion du total des expéditions
		Moyenne par établis- sement		Moyenne par établis- sement				Moyenne par établis- sement		Moyenne par établis- sement		
		1963	1964	1963	1964			1963	1964	1963	1964	
nombre	milliers de dollars	milliers de dollars	%	nombre	milliers de dollars	milliers de dollars	%	nombre	milliers de dollars	milliers de dollars	%	
Moins de \$25,000.....	8,052	96,975	12	0.3	7,783	94,475	12	0.3				
\$ 25,000 à \$ 50,000.....	4,444	160,991	36	0.6	4,566	164,585	36	0.5				
50,000 à 100,000.....	4,569	327,615	72	1.2	4,592	328,243	72	1.1				
100,000 à 200,000.....	4,319	617,879	143	2.2	4,370	628,571	143	2.0				
200,000 à 500,000.....	4,889	1,854,801	318	5.5	5,071	1,622,295	320	5.3				
500,000 à 1,000,000.....	2,639	1,850,575	701	6.6	2,692	1,893,953	704	6.1				
1,000,000 à 5,000,000.....	3,224	6,851,637	2,126	24.5	3,464	7,393,252	2,134	24.0				
5,000,000 et plus.....	983	16,551,415	16,838	59.1	1,092	18,732,715	17,155	60.7				
Total et moyenne....	33,119	28,014,858	546	100.0	33,630	30,856,099	918	100.0				

14.—Établissements au sein des industries manufacturières, groupés selon la valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication, par province, 1964

Province ou territoire	Jusqu'à \$24,999	\$25,000 à \$99,999	\$100,000 à \$499,999	\$500,000 à \$999,999	\$1,000,000 à \$4,999,999	\$5,000,000 et plus	Total
Terre-Neuve.....	140	48	62	16	41		299
Île du-Prince-Edouard.....	54	42	36	8			148
Nouvelle-Écosse.....	339	271	234	44	79	14	981
Nouveau-Brunswick.....	230	202	154	66	57	15	724
Québec.....	2,531	3,072	3,273	911	992	318	11,097
Ontario.....	2,473	3,252	3,723	1,128	1,661	544	12,781
Manitoba.....	395	386	398	126	148	28	1,471
Saskatchewan.....	232	246	187	45	48	15	773
Alberta.....	415	578	467	105	129	52	1,746
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	974	1,061	917	243	313	102	3,610
Canada.....	7,793	9,158	9,441	2,692	3,464	1,092	33,630

Section 5.—Assistance fédérale à l'industrie

Le ministère fédéral de l'Industrie a été établi en juillet 1963 dans le but de stimuler l'expansion, l'efficacité et le progrès des industries manufacturières au Canada. Le ministère aide ces industries à s'adapter à l'évolution technologique et aux conditions

nouvelles des marchés intérieurs et extérieurs. Il aide les entreprises industrielles fondamentalement saines à surmonter certains problèmes de croissance et de développement et encourage la recherche et la mise au point industrielles et les activités en matière d'esthétique industrielle.

Le programme pour l'industrie de l'automobile.—L'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile, signé par le premier ministre Pearson et le président Johnson le 16 janvier 1965, prévoit la suppression des droits douaniers et autres entraves aux échanges entre les deux pays pour les véhicules automobiles et les pièces de rechange. Le projet vise d'abord à permettre aux producteurs canadiens de véhicules automobiles et de composants à avoir accès à des marchés élargis. En augmentant la production et la spécialisation, ils seront en mesure d'accroître les échanges et l'emploi et d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'industrie. Plusieurs dispositions importantes ont été ajoutées au programme afin de permettre à ces industries canadiennes d'atteindre de tels objectifs. La plus importante d'entre elles est celle par laquelle les fabricants canadiens de véhicules automobiles se sont engagés à augmenter sensiblement leur production d'ici la fin de l'année civile 1968.

Grâce au nouveau programme, le Canada produit une part de plus en plus grande de la production globale de véhicules et pièces en Amérique du Nord. Les exportations canadiennes de véhicules et pièces, ainsi que l'emploi dans cette industrie ont augmenté considérablement depuis l'entrée en vigueur du programme, et les investissements dans des agrandissements et les nouvelles installations ont été appréciables.

Aide à la réadaptation des fabricants de pièces d'automobiles.—Pour les fabricants canadiens de pièces d'automobiles, le programme de l'automobile a multiplié les possibilités d'accroître la production, de rationaliser la fabrication et de réduire les coûts. Pour profiter de ces possibilités ils devront toutefois entreprendre d'importants programmes de rénovation de l'outillage et d'agrandissement des installations. Le programme d'aide à la réadaptation a été établi pour mettre des prêts à terme à la disposition des fabricants de pièces d'automobiles pour l'acquisition, la construction, la mise en place et la modernisation d'installations et d'équipement ou pour servir de fonds de roulement.

Un programme de remise des droits de douane sur les machines et l'équipement importés a également été mis en route pour aider davantage les fabricants de pièces d'automobiles dans l'agrandissement et la modernisation de leurs moyens de production. Ces remises douanières s'appliquent aux machines et à l'équipement destinés à la fabrication de pièces d'automobiles, d'accessoires et d'outillage d'origine lorsque ces matériels ne peuvent être obtenus à temps sur le marché national pour respecter les calendriers de production.

Esthétique industrielle.—La réussite dans la mise au point et la vente des produits ouverts dépend de plus en plus d'une esthétique industrielle bien comprise. Pour aider les industriels canadiens à adopter de saines pratiques en matière d'esthétique industrielle, le ministère de l'Industrie a lancé un programme très complet dont les quatre principaux secteurs d'activité sont: la publicité dans les milieux industriels en faveur de l'esthétique industrielle, la recherche et la mise au point des produits, la formation des dessinateurs-modélistes et l'information sur cette discipline.

Le Conseil national de l'esthétique industrielle conseille le ministre de l'Industrie sur les programmes destinés à favoriser l'esthétique industrielle et il apporte son aide à l'amélioration des produits canadiens sous cet angle. La Direction de l'esthétique industrielle nationale, organisme administratif du Conseil, développe et exécute les programmes approuvés destinés à stimuler la formation des esthéticiens et l'application de techniques adéquates dans l'industrie.

Des concours ont été organisés en 1966 en collaboration avec les associations industrielles pour encourager l'utilisation originale du bois, de l'acier de charpente et du béton, et l'application de bonnes techniques de création pour les appareils ménagers. Un programme fort important, lancé en mars 1965 sous l'étiquette «Esthétique industrielle cana-

dienne '67» a permis de désigner des produits canadiens de bonne conception pour la construction, l'ameublement et l'équipement de projets du Centenaire et d'Expo 67. La publicité pour ces produits s'est faite au moyen d'expositions, dans la presse, par la distribution de feuillets descriptifs et par l'édition de deux catalogues *Canada-Design '67* diffusés parmi les acheteurs importants au Canada et à l'étranger.

Les activités permanentes du Conseil comprennent: l'exploitation du *Centre d'esthétique industrielle* de Toronto, lequel est devenu un point de rencontre pour la promotion de cette discipline et des produits bien conçus; le *Répertoire de modèles industriels*, un catalogue de produits canadiens de bonne facture; le *Répertoire national des esthéticiens industriels* qui fournit aux industriels des renseignements sur les dessinateurs-modélistes et les services disponibles au Canada. Un nouveau Centre d'esthétique industrielle sera inauguré en 1967 à Montréal.

Programme de développement régional.—Ce programme encourage le développement des régions désignées qui se caractérisent par un chômage élevé et chronique, la lenteur de la croissance économique et de graves problèmes de sous-emploi évalués d'après les faibles revenus des familles non-agricoles. Il existe divers stimulants financiers conçus pour aider les industries de fabrication et de transformation à s'établir ou à s'agrandir dans les régions désignées et notamment l'abattement triennal de l'impôt sur le revenu et les subventions en capitaux pour l'outillage et les constructions nouvelles ainsi que les taux d'amortissement spéciaux sur les machines, l'équipement et les bâtiments nouveaux. L'abattement triennal de l'impôt a cessé d'être applicable le 31 mars 1967.

Le programme s'étend à de vastes régions réparties dans les dix provinces et comprend 65 Centres de la main-d'œuvre du Canada et 16 comtés et divisions de recensement. Environ 16 p. 100 de la main-d'œuvre sont ainsi touchés. Depuis les débuts du programme en décembre 1963, plus de 600 entreprises ont fait connaître leur intention d'agrandir leurs installations ou d'en établir de nouvelles dans les régions désignées et d'y investir plus de 1,250 millions de dollars. Les nouvelles usines devraient assurer plus de 41,000 nouveaux emplois, outre un nombre équivalent d'emplois supplémentaires dans les industries connexes d'approvisionnement et de services.

Programme pour l'avancement de la technologie.—En 1965, le ministère de l'Industrie a inauguré un Programme pour l'avancement de la technologie (PAIT) en vue de stimuler la croissance industrielle par l'application des progrès scientifiques et technologiques à la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés. Le programme vise d'abord à aider l'industrie à améliorer sa technologie et de stimuler ses activités novatrices en subventionnant certains travaux de développement qui impliquent un progrès technologique appréciable et qui offriront de bonnes perspectives d'exploitation s'ils réussissent. Le programme PAIT est essentiellement une sorte «d'assurance du développement» par laquelle l'État partage les risques financiers des travaux de perfectionnement avec l'entreprise commanditaire.

Les sociétés canadiennes, particulières ou en groupe, sont admissibles à l'aide en vertu du PAIT pour des projets de développement qui seront exécutés et exploités au Canada. Les entreprises en cause doivent être en mesure d'offrir les ressources et les installations nécessaires à la mise en œuvre des travaux ainsi que pour la production et la vente des produits qui en résultent, aussi bien sur le marché national qu'à l'étranger. Le programme vise à affermir la situation concurrentielle de l'industrie canadienne d'ordre technologique ainsi qu'à créer une ambiance favorable au recrutement des Canadiens les plus qualifiés dans le domaine administratif, scientifique et technique.

Depuis les débuts du programme PAIT, 66 projets de développement représentant un effort financier global d'environ \$25,500,000 ont été entrepris par des sociétés canadiennes avec l'aide de l'État.

Aide à l'étude du matériel de défense.—Au cours de l'année commençant en novembre 1965, le Canada a passé des contrats dont la valeur atteint approximativement

17 millions de dollars. Ces engagements, pris aux termes du programme d'aide à l'étude du matériel de défense, visent à augmenter la capacité de l'industrie canadienne dans le domaine du développement pour répondre aux exigences du programme de partage de la production. Les projets visés par le programme sont destinés à satisfaire les demandes d'assistance militaire, présentes ou futures, des États-Unis et d'autres gouvernements alliés. Ils comprennent notamment: dispositifs logistiques pour hélicoptères chez *Okanagan Helicopters* à Vancouver; atelier de réparations aéroporté chez *ATCO* à Calgary; les fusées *Black Brant* chez *Bristol Aerospace* à Winnipeg; avion à aile basculante chez *Canadair* à Montréal; matériel de sondage à haute fréquence chez *EMI Cossor* à Halifax; sources lumineuses au xénon chez *Atlantic Films* à St-Jean (T.-N.), le programme visant à équiper le bimoteur *Twin Otter* de turbines à gaz chez *de Havilland* à Toronto, la turbine à gaz fixe *OT-4* chez *Orenda* à Toronto et des perfectionnements aux parachutes chez *Irvin Airchute* à Fort Erie. Au cours de l'année close le 31 mars 1967, le gouvernement canadien a autorisé l'affectation de 25 millions de dollars à ce programme.

Aide à la construction navale.—En 1966, le gouvernement fédéral a maintenu son programme visant à développer une industrie navale efficace et indépendante. Le programme comprenait l'étude de mesures de soutien financières et l'application de régimes d'aide générale qui relèvent du ministère de l'Industrie.

L'industrie navale a favorablement accueilli le principe de la concurrence à l'échelle nationale pour les marchés de l'État. Parallèlement elle a aussi largement profité du programme de subventions à la construction des navires marchands, lequel prévoit des subsides de 25 p. 100 pour les navires autres que les chalutiers, pendant la période 1966-1969. Par la suite, les subventions seront diminuées de 2 p. 100 chaque année pour arriver à 17 p. 100 en 1972. La subvention actuelle de 50 p. 100 pour les chalutiers se maintient.

Missions industrielles.—Plusieurs missions industrielles intéressant les composants en bois, les céramiques de construction et le béton pré-coulé ont été organisées récemment pour la visite d'établissements industriels aux États-Unis et en Europe. Ces missions ont pour objet de permettre aux industriels canadiens d'étudier et d'évaluer les derniers progrès technologiques réalisés à l'étranger dans leurs sphères respectives d'activité. Les renseignements ainsi recueillis sont diffusés dans les milieux industriels canadiens intéressés, sous forme de rapports.

CHAPITRE XVII.—INVESTISSEMENTS, CONSTRUCTION ET HABITATION*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. INVESTISSEMENTS EN CONSTRUCTIONS ET EN MACHINES ET ÉQUIPEMENT. . .	762	SECTION 3. HABITATION.....	777
SECTION 2. STATISTIQUE DE LA CONSTRUCTION.	769	Sous-section 1. Aide de l'État à l'habitation	777
Sous-section 1. Valeur des travaux de construction.....	769	Sous-section 2. Activité dans le domaine domiciliaire en 1965-1966.....	781
Sous-section 2. Contrats adjugés et permis de construire.....	774	Sous-section 3. Statistique de l'habitation tirée du recensement de 1961.....	786

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Le présent chapitre fournit des données sur les investissements de tous les secteurs de l'économie en construction, en machines et équipement ainsi que d'autres statistiques sommaires qu'on a pu obtenir sur la construction. La section 1 indique les montants dépensés dans chacun des divers secteurs industriels ou économiques. La section 2 réunit un certain nombre de sommaires relatifs à la construction: valeur des travaux effectués par genre de construction, valeur des matériaux utilisés, salaires payés et nombre d'ouvriers, contrats adjugés et permis de construire. La section 3 traite de l'aide de l'État à l'habitation, de la construction domiciliaire et des caractéristiques de l'habitation tirées du recensement de 1961.

Section 1.—Investissements en constructions et en machines et équipement

Les investissements† de tous les secteurs de l'économie ont totalisé 12,798 millions de dollars en 1965, soit une augmentation de 16.9 p. 100 sur le total de 1964 (10,944 millions). L'avance générale tient à un accroissement de 16.7 p. 100 dans l'achat de machines et de matériel et de 17.1 p. 100 de hausse dans les dépenses de construction. Après 1946, les investissements ont augmenté chaque année et ont atteint un sommet en 1957. Un déclin de quatre ans s'est produit par la suite, mais un accroissement sensible, enregistré en 1962, s'est affermi dans les trois années qui suivirent. Les investissements en dollars courants ont dépassé le sommet de 1957 au cours de ces années, mais en dollars constants, le niveau de 1957 n'a pas été dépassé jusqu'en 1964 lorsque le programme d'investissements se chiffrait à 8.7 p. 100 au dessus de 1957 et en 1965 il était de 21.0 p. 100 plus élevé. Ces dépenses affectées à l'agrandissement, à la modernisation ou à la rénovation de l'appareil productif du pays constitue un indice important de l'activité économique du pays; en 1965, elles représentaient plus de 24 p. 100 du produit national brut.

* Rédigé, sauf indication contraire, à la Division des finances des entreprises, Bureau fédéral de la statistique.

† Les chiffres des investissements de 1964 et des années antérieures sont définitifs et ceux de 1965, provisoires. Les investissements de 1964 et 1965 et les prévisions de 1966 figurent en détail dans la publication intitulée *Private and Public Investment in Canada, Outlook 1968* et disponible chez l'Imprimeur de la Reine (n° de catalogue 61-205).

Comme l'indique le tableau I, la construction absorbe environ les deux tiers des investissements globaux chaque année, et les machines et le matériel, environ le tiers. Récemment, il y a eu une légère tendance vers la hausse dans la proportion du total représenté par l'achat de machines et de matériel, laquelle a monté de 32.5 p. 100 en 1961 à 35.9 p. 100 en 1965. La proportion des investissements consacrée à la construction domiciliaire a également augmenté de 17.9 p. 100 en 1961 à 18.5 p. 100 en 1964, mais elle a subi une baisse à 16.7 p. 100 en 1965. Les dépenses de construction non domiciliaire ont subi une baisse de 49.6 p. 100 du total en 1961 à 47.4 p. 100 en 1965.

I.—Investissements en constructions, machines et équipement, en dollars courants et constants (1957), 1955-1965

Nota.—1955-1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.

Année	Investissements						Total en % du produit national brut	
	Constructions		Machines et équipement		Total		Dollars courants	Dollars constants (1957)
	Dollars courants	Dollars constants (1957)	Dollars courants	Dollars constants (1957)	Dollars courants	Dollars constants (1957)		
	(millions de dollars)							
1955.....	4,169	4,512	2,075	2,305	6,244	6,817	23.0	23.5
1956.....	5,273	5,445	2,761	2,888	8,034	8,333	26.3	26.4
1957.....	5,784	5,784	2,933	2,933	8,717	8,717	27.3	27.3
1958.....	5,830	5,865	2,534	2,467	8,364	8,332	25.4	25.9
1959.....	5,709	5,557	2,708	2,500	8,417	8,147	24.1	24.5
1960.....	5,453	5,224	2,809	2,636	8,262	7,860	22.8	23.0
1961.....	5,518	5,331	2,654	2,455	8,172	7,786	21.8	22.3
1962.....	5,787	5,388	2,928	2,643	8,715	8,031	21.5	21.7
1963.....	6,157	5,623	3,236	2,559	9,393	8,482	21.6	21.6
1964.....	7,004	6,139	3,940	3,334	10,944	9,473	23.1	22.7
1965.....	8,201	6,756	4,597	3,793	12,798	10,549	24.6	23.6

En 1965, tous les secteurs économiques, sauf le commerce, ont déclaré un accroissement des immobilisations par rapport à 1964. Les industries primaires ont connu une augmentation de 161 millions de dollars, soit de 11 p. 100, dont 92 millions proviennent de l'agriculture et de la pêche. Les investissements dans l'industrie minière ont accusé une avance de 112 millions en 1964, mais de seulement 55 millions en 1965. Au cours de cette dernière année, des dépenses plus considérables effectuées pour la mise en valeur des gaz et des pétroles furent compensées par des immobilisations moindres pour le minerai de fer et les mines. Les dépenses en nouveaux aménagements manufacturiers ont augmenté de 407 millions (22 p. 100), surtout grâce aux immobilisations accrues dans le secteur de l'industrie chimique (la production des engrais, des plastiques, de la soude caustique, du chlore et des fibres synthétiques), dans la fabrication des pâtes et papiers, et dans l'industrie du matériel de transport (surtout dans l'industrie de l'automobile). Les immobilisations au chapitre des services d'utilité publique (y compris le transport, les communications et l'entreposage, et autres services tels que le gaz, l'eau et l'électricité) ont augmenté de 350 millions (17 p. 100); une bonne partie de l'avance a découlé de programmes substantiellement plus vastes entrepris par les producteurs d'énergie électrique, les réseaux ferroviaires et les réseaux de transport urbain, compensés partiellement par les immobilisations moindres pour les oléoducs et les gazoducs. En 1965, la construction domiciliaire a augmenté de 105 millions, hausse modeste de 5 p. 100. Le commerce, les finances et les services commerciaux ont augmenté leurs investissements de 176 millions (17 p. 100). Les institutions (hôpitaux, écoles, universités, églises et maisons de bien-être) ont connu une augmentation de 238 millions (31 p. 100) soit le taux d'augmentation le plus considérable. De cette dernière catégorie, 140 millions ont été dirigés vers les écoles, 87 millions pour la construction universitaire et 18 millions pour les hôpitaux; d'autres institutions, y compris les églises, ont diminué d'environ 9 millions. Les dépenses d'investissements par les divers paliers

de gouvernement ont augmenté de 370 millions (25 p. 100). (Aux fins de calcul des investissements, les services gouvernementaux comprennent le secteur gouvernemental, à l'exclusion des institutions, qui se financent, en général, à même les recettes fiscales, par opposition aux organismes de l'État qui tirent des revenus des services qu'ils rendent.) Les dépenses immobilières des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont augmenté de \$105,600,000, \$187,200,000 et \$77,200,000, respectivement. La hausse considérable à l'échelon provincial est due principalement aux programmes de construction routière.

Toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, ont participé à l'augmentation du volume des investissements en 1965. A Terre-Neuve, des investissements plus importants dans le domaine de l'énergie électrique, les hôpitaux, et les ouvrages de construction du gouvernement provincial, ont été compensés par un déclin appréciable des immobilisations dans le minerai de fer. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'avance de 33.3 p. 100 est due presque entièrement à des immobilisations fédérales et provinciales accrues. Près du tiers de l'augmentation de 31.9 p. 100 enregistrée au Nouveau-Brunswick provient de l'expansion d'un programme de construction dans le domaine de l'énergie électrique, et un autre tiers provient des plus fortes dépenses de la part de tous les niveaux de gouvernement. Des augmentations qui dépassent la moyenne nationale de 16.9 p. 100 furent aussi enregistrées par la Colombie-Britannique (25.4 p. 100), la Nouvelle-Écosse (22.9 p. 100), la Saskatchewan (21.4 p. 100) et l'Alberta (17.7 p. 100). Environ un tiers de l'augmentation en Colombie-Britannique est dû à la construction de centrales d'énergie électrique; un peu moins d'un quart provient du secteur manufacturier, l'apport du domaine des pâtes et papiers étant le plus considérable; la part des institutions et des gouvernements à tous les niveaux est d'environ un sixième. En Nouvelle-Écosse, environ la moitié de la hausse provient des immobilisations du gouvernement et des grands programmes de construction d'écoles, d'universités, et d'hôpitaux; le groupe manufacturier pour sa part, a contribué plus d'un tiers de cette augmentation, les hausses les plus évidentes étant dans les domaines du papier, du minerai non métallique et de l'industrie chimique. En Saskatchewan, plus d'un tiers du gain a été attribuable aux programmes accrues des gouvernements et aux immobilisations accrues dans le domaine de la construction d'écoles et d'universités, et environ deux cinquièmes à l'augmentation des dépenses dans les industries primaires, la plus grande part provenant d'investissements dans l'agriculture et la pêche, les puits de gaz et de pétrole et les entreprises minières diverses. En Alberta, plus des deux cinquièmes de l'augmentation proviennent des immobilisations au chapitre des puits de pétrole et de gaz; un cinquième est dû aux institutions et aux immobilisations des gouvernements, un dixième à l'agriculture et à la pêche et un peu moins encore que le dixième aux produits chimiques. Les taux d'augmentation en Ontario (16.1 p. 100) et au Québec (14.3 p. 100) ont été inférieurs à la moyenne nationale, mais pour ce qui est de leur volume d'investissements en dollars, soit 602 millions et 402 millions respectivement, ils ont été les plus considérables, suivis de la Colombie-Britannique avec 329 millions. En Ontario, les deux cinquièmes de l'impulsion économique proviennent du secteur manufacturier avec des immobilisations très considérables dans les industries chimiques, l'industrie du matériel de transport, les articles en papier et les textiles. Un peu moins d'un tiers est redevable aux dépenses des gouvernements et des institutions, la construction d'écoles et d'universités étant responsable de la plus grande part des gains. Dans le Québec, les dépenses par les gouvernements pour la construction d'écoles, d'universités et d'hôpitaux représentent plus des deux cinquièmes de l'augmentation; les programmes d'expansion dans le secteur du commerce, des finances et des entreprises commerciales ont répondu pour environ le quart de l'augmentation, les services d'utilité publique pour le cinquième environ, et l'industrie manufacturière, pour un peu moins d'un dixième. Un déclin s'est aussi manifesté au cours de l'année dans les immobilisations en regard de l'exploitation du minerai de fer. Au Manitoba, l'augmentation de 5.9 p. 100 provient en très grande partie des dépenses des gouvernements, bien qu'il y ait eu des augmentations dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. À noter que dans le cas de toutes les provinces, les fluctuations marquées d'investissements d'une année à l'autre sont souvent fonction de la phase actuelle de quelques grands travaux.

2.—Investissements et dépenses d'entretien, par secteur économique, 1964 et 1965

 NOTA.—1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.
 (En millions de dollars)

Genre d'entreprise et année	Investissements			Entretien			Investissements et entretien			
	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	
Agriculture et pêche.....	1964	195	641	836	77	174	251	372	815	1,087
	1965	203	725	928	81	180	261	284	905	1,189
Forêts.....	1964	39	49	88	18	39	57	57	83	145
	1965	45	57	102	18	38	56	63	95	158
Mines, carrières et puits de pétrole.....	1964	454	178	632	45	133	178	499	311	810
	1965	541	146	687	51	143	194	592	289	881
Fabrication.....	1964	443	1,388	1,831	147	749	896	590	2,137	2,727
	1965	569	1,669	2,238	145	746	891	714	2,415	3,129
Services d'utilité publique.....	1964	1,332	727	2,059	290	532	822	1,623	1,259	2,881
	1965	1,472	946	2,418	299	555	854	1,771	1,501	3,272
Construction.....	1964	14	183	197	6	168	174	20	351	371
	1965	17	218	235	7	169	206	24	417	441
Habitation.....	1964	2,028	—	2,028	577	—	577	2,605	—	2,605
	1965	2,133	—	2,133	619	—	619	2,752	—	2,752
Commerce (gros et détail).....	1964	146	222	368	41	50	91	187	272	459
	1965	151	217	368	42	55	97	193	272	465
Finances, assurances et immeuble.....	1964	290	52	342	20	5	25	310	57	367
	1965	356	57	413	25	8	32	381	65	446
Services commerciaux.....	1964	112	220	332	16	63	79	128	283	411
	1965	192	245	437	18	65	83	210	310	520
Institutions.....	1964	648	123	771	61	18	79	709	141	850
	1965	873	136	1,009	63	18	81	936	154	1,090
Services officiels.....	1964	1,303	157	1,460	331	71	402	1,634	228	1,862
	1965	1,649	181	1,830	325	63	398	1,984	244	2,228
Total.....	1964	7,094	3,940	10,944	1,629	2,062	3,631	8,633	5,942	14,575
	1965	8,291	4,597	12,798	1,763	2,070	3,773	9,904	6,667	16,571

Les détails relatifs à quelques-uns des secteurs économiques ci-dessus paraissent au tableau 3. La section 2 du présent chapitre donne la valeur des travaux de construction exécutés et la statistique des contrats adjugés et des permis de construire émis ces dernières années. La construction domiciliaire est traitée à part à la section 3.

3.—Investissements et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1964 et 1965

NOTA.—1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.
(En millions de dollars)

Genre d'entreprise et année	Investissements			Entretien			Investissements et entretien		
	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total
FABRICATION									
Aliments et boissons.....1964	53.6	122.8	176.4	17.8	77.2	95.0	71.4	200.0	271.4
.....1965	56.6	129.3	185.9	17.0	67.2	84.2	73.6	196.5	270.1
Tabac.....1964	2.4	6.0	8.4	1.2	3.1	4.3	3.6	9.1	12.7
.....1965	2.2	8.4	10.6	0.9	5.2	6.1	3.1	13.6	16.7
Caoutchouc.....1964	5.7	18.1	23.8	1.3	12.2	13.5	7.0	30.3	37.3
.....1965	6.0	19.3	25.3	1.3	12.6	13.9	7.3	31.9	39.2
Cuir.....1964	1.4	3.8	5.2	0.6	3.1	3.7	2.0	6.9	8.9
.....1965	1.5	3.1	4.6	0.5	2.7	3.2	2.0	5.8	7.8
Textiles.....1964	23.7	67.9	91.6	5.3	26.0	31.3	29.0	93.9	122.9
.....1965	26.0	82.2	108.2	5.8	26.0	31.8	31.8	106.2	140.0
Vêtements et tricotés.....1964	3.0	14.9	17.9	1.3	5.7	7.0	4.3	20.6	24.9
.....1965	4.3	13.6	17.9	1.3	5.3	6.6	5.6	18.9	24.5
Bois.....1964	15.5	45.5	61.0	6.9	42.4	49.3	22.4	87.9	110.3
.....1965	18.3	49.5	67.8	6.5	38.8	45.3	24.8	88.3	113.1
Meubles et articles d'ameublement.....1964	4.4	8.0	12.4	1.4	3.3	4.7	5.8	11.3	17.1
.....1965	6.5	6.5	13.0	1.6	2.7	4.3	8.1	9.2	17.3
Papier et industries connexes.....1964	69.4	249.4	318.8	11.0	124.3	135.3	80.4	373.7	454.1
.....1965	120.4	298.4	418.8	13.3	122.4	135.7	133.7	420.8	554.5
Impression, édition et industries connexes.....1964	17.1	38.5	55.6	3.8	8.5	12.3	20.9	47.0	67.9
.....1965	26.5	33.4	49.9	3.3	8.9	12.2	19.8	42.3	62.1
Métaux primaires.....1964	58.3	214.5	272.8	18.0	194.4	212.4	76.3	408.9	485.2
.....1965	52.6	199.2	251.8	19.1	210.6	229.7	71.7	408.8	481.5
Métaux ouvrés.....1964	17.9	51.7	72.6	6.3	32.9	39.2	24.2	87.6	111.8
.....1965	25.1	63.1	88.2	6.2	31.4	37.6	31.3	94.5	125.8
Machines.....1964	19.2	35.4	54.6	3.9	12.9	16.8	23.1	48.3	71.4
.....1965	11.4	31.1	42.5	3.3	11.2	14.5	14.7	42.3	57.0
Matériel de transport.....1964	44.4	90.6	135.0	10.6	46.4	57.0	55.0	137.0	192.0
.....1965	61.3	143.7	205.0	9.2	50.1	59.3	73.5	193.8	267.3
Articles électriques.....1964	12.0	37.0	49.0	4.9	23.1	28.0	16.9	60.1	77.0
.....1965	15.4	45.6	61.0	4.6	22.8	27.4	20.0	68.4	88.4
Articles en minéraux non métalliques.....1964	20.2	61.8	82.0	5.3	58.3	63.6	25.5	120.1	145.6
.....1965	24.2	67.9	92.1	5.6	50.7	56.3	29.8	118.6	148.4
Dérivés du pétrole et du charbon.....1964	20.2	4.2	24.4	32.3	5.9	38.2	52.5	19.1	62.6
.....1965	29.2	9.3	38.5	29.3	6.7	36.0	58.5	16.0	74.5
Produits chimiques.....1964	42.9	100.4	143.3	12.6	60.7	73.3	55.5	161.1	216.6
.....1965	76.2	192.9	269.1	13.9	61.5	75.4	90.1	254.4	344.5
Divers.....1964	11.4	20.1	31.5	2.4	8.7	11.1	13.8	28.8	42.6
.....1965	12.4	25.6	38.0	2.5	9.5	12.0	14.9	35.1	50.0
Investissements imputés sur les frais d'exploitation.....1964	—	194.3	194.3	—	—	—	—	194.3	194.3
.....1965	—	246.8	246.8	—	—	—	—	246.8	246.8
Total, fabrication.....1964	442.7	1,387.9	1,830.6	146.9	749.1	896.0	589.6	2,127.0	2,726.6
.....1965	569.1	1,668.9	2,238.0	145.2	748.3	891.5	714.3	2,415.2	3,129.5

3.—Investissements et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1964 et 1965 (suite)

Genre d'entreprise et année	Investissements			Entretien			Investissements et entretien		
	Construc-tion	Machi-nes et équipement	Total	Construc-tion	Machi-nes et équipement	Total	Construc-tion	Machi-nes et équipement	Total
MINES									
Mines de métaux.....1964	147.0	92.8	239.8	17.7	84.4	102.1	164.7	177.2	341.9
.....1965	114.3	75.2	189.5	19.0	100.1	119.1	133.3	175.3	308.6
Mines de fer.....1964	85.0	68.7	143.7	4.6	42.5	47.2	89.6	101.8	190.9
.....1965	27.3	34.9	62.7	4.6	66.8	61.4	32.4	91.7	124.1
Autres métaux.....1964	62.0	34.1	96.1	13.1	41.8	54.9	75.1	75.9	151.0
.....1965	86.5	40.3	126.8	14.4	43.3	57.7	100.9	83.6	184.5
Combustibles minéraux.....1964	270.6	40.5	311.1	23.6	10.8	34.4	294.2	51.3	345.5
.....1965	374.6	27.8	402.4	29.2	5.7	34.9	403.8	33.5	437.3
Mines de charbon.....1964	3.9	3.9	7.8	0.6	4.1	4.7	4.5	8.0	12.5
.....1965	0.7	3.3	4.0	0.4	4.2	4.6	1.7	7.5	8.6
Puits de gaz et de pétrole.....1964	223.2	34.5	257.7	18.6	6.0	24.6	246.8	40.5	287.3
.....1965	354.4	10.3	364.7	24.5	0.5	25.0	378.9	10.8	389.7
Usines de transformation du gaz naturel.....1964	39.5	2.1	40.6	4.4	0.7	5.1	42.9	2.8	45.7
.....1965	19.5	14.2	33.7	4.3	1.0	5.3	23.8	15.2	39.0
Autres exploitations minières.....1964	36.7	45.0	81.7	3.2	37.9	41.1	39.9	82.9	122.8
.....1965	62.6	42.7	95.3	2.9	36.8	39.7	55.5	79.5	135.0
Total, exploitations minières.....1964	454.3	178.3	632.6	44.5	133.1	177.6	498.8	311.4	810.2
.....1965	541.5	145.7	687.2	51.1	142.6	193.7	592.6	298.3	890.9
SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE									
Énergie électrique.....1964	588.0	163.8	751.8	48.2	35.7	83.9	636.2	199.5	835.7
.....1965	755.5	192.6	948.1	54.3	37.3	91.6	909.8	229.9	1,039.7
Distribution du gaz.....1964	54.5	13.8	68.3	6.0	2.2	8.2	60.5	16.0	76.5
.....1965	56.5	17.4	73.9	5.4	2.1	7.5	61.9	19.5	81.4
Chemins de fer.....1964	162.6	63.8	226.4	141.1	203.6	344.7	303.7	267.4	571.1
.....1965	129.1	161.1	290.2	141.1	207.2	348.3	270.2	363.3	633.5
Transports urbains.....1964	78.4	8.0	86.4	3.5	19.1	22.6	81.9	27.1	109.0
.....1965	79.0	52.8	131.8	2.7	15.3	18.5	81.7	68.6	150.3
Transports par eau et services.....1964	15.0	57.1	72.1	6.5	19.3	25.8	21.5	76.4	97.9
.....1965	32.7	65.0	97.7	10.2	16.7	26.9	42.9	81.7	124.6
Transports routiers.....1964	7.0	62.5	69.5	2.1	64.9	67.0	9.1	127.4	136.5
.....1965	5.6	64.0	69.6	3.6	68.8	72.4	9.2	132.8	142.0
Élévateurs à grains.....1964	8.8	3.8	12.6	5.5	2.3	7.8	14.3	6.1	20.4
.....1965	10.8	4.9	15.7	6.1	2.2	8.8	16.9	7.1	24.0
Téléphones, télégraphes et câbles.....1964	146.0	263.3	409.3	44.8	121.1	165.9	190.8	384.4	575.2
.....1965	154.0	277.6	431.6	46.5	127.1	183.6	200.5	414.7	615.2
Radiodiffusion.....1964	5.4	15.7	21.1	0.9	3.9	4.8	6.3	10.6	25.9
.....1965	8.3	11.9	20.2	0.5	2.5	3.0	8.8	14.4	23.2
Services d'eau.....1964	64.6	3.7	68.3	21.5	2.1	23.6	66.1	5.8	71.9
.....1965	100.1	7.1	107.2	20.5	2.2	22.7	120.6	9.3	129.9
Autres services publics.....1964	201.9	54.9	256.8	9.3	56.0	67.3	211.2	112.9	324.1
.....1965	140.3	42.5	182.8	8.0	63.1	71.1	148.3	105.6	253.9
Investissements imputés sur les frais d'exploitation.....1964	—	16.2	16.2	—	—	—	—	16.2	16.2
.....1965	—	48.0	48.0	—	—	—	—	48.0	48.0
Total, services d'utilité publique.....1964	1,332.2	726.6	2,058.8	289.4	532.2	821.6	1,621.6	1,256.8	2,878.4
.....1965	1,471.3	945.6	2,417.7	296.9	555.0	853.9	1,770.8	1,509.8	3,271.6

3.—Investissements et dépenses d'entretien de certains secteurs économiques, 1964 et 1965 (fin)

Genre d'entreprise et année	Investissements			Entretien			Investissements et entretien		
	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total
COMMERCE									
De gros.....1964	36.3	44.3	80.6	7.4	11.6	19.0	43.7	55.9	99.6
.....1965	28.4	39.9	66.3	7.7	15.9	23.6	34.1	55.8	89.9
Magasins en série.....1964	25.3	43.0	68.3	5.8	7.8	13.6	31.1	50.8	81.9
.....1965	28.1	44.4	72.5	6.3	8.3	14.6	34.4	52.7	87.1
Magasins indépendants.....1964	38.5	66.6	105.1	11.4	13.5	24.9	49.9	80.1	130.0
.....1965	42.6	67.6	110.2	10.7	13.0	23.7	53.3	80.6	133.9
Grands magasins.....1964	17.5	17.8	35.3	5.0	3.4	8.4	22.5	21.2	43.7
.....1965	16.5	15.0	31.5	5.7	3.1	8.8	22.2	18.1	40.3
Commerce des automobiles.....1964	28.6	30.5	59.1	11.4	14.0	25.4	40.0	44.5	84.5
.....1965	37.1	30.1	67.2	11.6	14.4	26.0	48.7	44.5	93.2
Investissements imputés sur les frais d'exploitation.....1964	—	20.2	20.2	—	—	—	—	20.2	20.2
.....1965	—	20.1	20.1	—	—	—	—	20.1	20.1
Total, commerce.....1964	146.2	222.4	368.6	41.0	50.3	91.3	187.2	272.7	459.9
.....1965	150.7	217.1	367.8	42.0	54.7	96.7	192.7	271.8	464.5
INSTITUTIONS									
Églises.....1964	40.4	4.0	44.4	8.4	0.9	9.3	48.8	4.9	53.7
.....1965	37.3	3.2	40.5	6.1	0.7	6.8	43.4	3.9	47.3
Universités.....1964	150.2	27.8	177.5	5.8	0.7	6.5	156.0	28.0	184.0
.....1965	233.9	30.1	264.0	6.6	0.9	7.5	240.5	31.0	271.5
Écoles.....1964	289.3	49.4	338.7	25.0	8.8	33.8	314.3	58.3	372.5
.....1965	416.7	63.6	480.3	29.0	6.8	35.8	445.7	70.4	516.1
Hôpitaux.....1964	145.0	38.3	183.3	19.6	7.8	26.9	164.6	45.6	210.2
.....1965	164.8	37.1	201.9	20.0	9.1	29.1	184.8	46.2	231.0
Autres.....1964	23.4	4.3	27.7	2.0	0.4	2.4	25.4	4.7	30.1
.....1965	20.2	2.3	22.5	1.4	0.8	1.7	21.6	2.6	24.2
Total, institutions.....1964	648.3	123.3	771.6	60.8	18.1	78.9	709.1	141.4	850.5
.....1965	872.9	136.3	1,009.2	63.1	17.8	80.9	836.9	154.1	1,090.1
FINANCES									
Banques.....1964	30.3	14.1	44.4	4.5	2.1	6.6	34.8	16.2	51.0
.....1965	29.4	17.6	47.0	6.4	3.2	9.6	35.8	20.8	56.6
Sociétés d'assurances, de fiducie et de prêts.....1964	16.8	9.7	26.5	3.4	0.8	4.2	20.2	10.5	30.7
.....1965	15.3	8.7	24.0	2.9	1.2	4.1	18.2	9.9	28.1
Autres institutions financières.....1964	212.4	28.0	240.4	12.4	2.4	14.8	254.8	30.4	285.2
.....1965	310.8	31.2	342.0	15.7	3.1	18.8	326.5	34.3	360.8
Total, finances.....1964	259.5	51.8	311.3	29.3	5.3	34.6	309.8	57.1	366.9
.....1965	355.5	57.5	413.0	25.0	7.5	32.5	380.5	65.0	445.5
SERVICES COMMERCIAUX									
Buanderies et entreprises de dégraissage.....1964	2.3	8.7	11.0	1.3	4.4	5.7	3.6	13.1	16.7
.....1965	1.6	7.2	8.8	1.1	3.8	4.9	2.7	11.0	13.7
Théâtres.....1964	0.3	1.5	1.8	1.3	0.6	1.9	1.6	2.1	3.7
.....1965	2.9	2.4	5.3	1.5	0.6	2.1	4.4	3.0	7.4
Hôtels.....1964	41.3	13.8	55.1	11.0	6.8	17.8	52.3	20.6	72.9
.....1965	63.7	16.6	80.3	10.7	7.2	17.9	74.4	23.8	98.2
Autres services commerciaux.....1964	68.4	196.3	264.7	2.9	50.8	53.7	71.3	247.1	318.4
.....1965	123.5	218.7	342.2	4.6	53.6	58.2	128.1	272.3	400.4
Total, services commerciaux.....1964	112.3	226.3	338.6	16.5	62.6	79.1	128.8	282.9	411.7
.....1965	191.7	244.9	436.6	17.9	65.2	83.1	209.6	310.1	519.7

Le tableau 4 résume les investissements de chaque province en 1964 et 1965. Ces dépenses représentent des apports bruts au stock de capital de la province et reflètent l'activité économique de la région, bien que d'autres régions puissent ressentir les répercussions de ces apports dans le domaine de l'emploi et du revenu. Ainsi les millions consacrés aux raffineries et aux oléoducs de l'Ouest concourent à l'activité de la sidérurgie en Ontario et de la construction dans les provinces de l'Ouest.

4.—Investissements et dépenses d'entretien, par province, 1964 et 1965

NOTA.—1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.
(En millions de dollars)

Province et année	Investissements			Entretien			Investissements et entretien			
	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	Construc-tion	Machi-nes et équi-pe-ment	Total	
Terre-Neuve.....	1964	154	77	231	28	41	69	182	118	300
	1965	155	73	228	35	51	86	190	124	314
Île-du-Prince-Édouard.....	1964	26	13	39	8	5	13	34	18	52
	1965	30	22	52	14	7	21	44	29	73
Nouvelle-Écosse.....	1964	160	110	270	55	51	106	215	161	376
	1965	198	133	332	57	55	112	256	188	444
Nouveau-Brunswick.....	1964	163	94	257	43	44	87	206	138	344
	1965	218	121	339	46	46	92	264	167	431
Québec.....	1964	1,986	842	2,828	379	478	857	2,365	1,320	3,685
	1965	2,281	951	3,232	404	498	902	2,685	1,449	4,134
Ontario.....	1964	2,349	1,498	3,747	577	772	1,349	2,826	2,270	5,096
	1965	2,567	1,782	4,349	610	800	1,410	3,177	2,582	5,759
Manitoba.....	1964	332	196	528	89	102	191	421	298	719
	1965	356	203	559	91	99	190	447	302	749
Saskatchewan.....	1964	381	267	648	95	101	196	476	368	844
	1965	479	308	787	95	96	191	574	404	978
Alberta.....	1964	753	347	1,100	167	155	322	920	602	1,422
	1965	879	416	1,295	164	164	328	1,043	580	1,623
Colombie-Britannique.....	1964	900	496	1,296	188	252	441	958	749	1,737
	1965	1,037	588	1,625	187	254	441	1,234	842	2,066
Total.....	1964	7,004	3,940	10,944	1,629	2,002	3,631	8,633	5,942	14,575
	1965	8,261	4,597	12,758	1,763	2,076	3,773	9,984	6,667	16,571

Section 2.—Statistique de la construction

Sous-section 1.—Valeur des travaux de construction

La statistique de la construction est tirée en grande partie des renseignements fournis au même moment et par les mêmes sources que les données sur les investissements qui figurent dans la section 1. La statistique représente la valeur estimative de tous les travaux de construction et d'entretien exécutés par les entrepreneurs, par le personnel des services d'utilité publique, des entreprises manufacturières, des sociétés minières et forestières, et par les ministères du gouvernement, les particuliers constructeurs et par d'autres personnes ou entreprises qui ne s'occupent pas surtout de construction. Le tableau 5 laisse voir la valeur de la nouvelle construction et de l'entretien durant la période décennale 1956 à 1965 et le tableau 6 montre la valeur de tels travaux exécutés par les entrepreneurs et autres au cours des années 1962 à 1965.

5.—Valeur des travaux de construction neuve et d'entretien, 1956-1965

NOTA.—1956-1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.

Année	Construction neuve	Entretien	Construction totale	Construction totale en % du produit national brut
	(millions de dollars)			
1956	5,272	1,182	6,454	21.1
1957	5,785	1,238	7,023	22.0
1958	5,831	1,261	7,092	21.6
1959	5,710	1,367	7,077	20.3
1960	5,454	1,432	6,886	19.0
1961	5,518	1,456	6,974	18.7
1962	5,787	1,509	7,296	18.0
1963	6,157	1,559	7,716	17.8
1964	7,004	1,630	8,634	18.2
1965	8,201	1,704	9,905	19.0

6.—Valeur de la construction exécutée par des entrepreneurs et par d'autres, 1962-1965

NOTA.—1962-1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.

Détail	1962	1963	1964	1965
	(millions de dollars)			
Construction à l'entreprise	5,710	6,034	6,533	8,117
Neuve	4,900	5,213	5,937	7,113
Entretien	810	821	896	1,004
Autre construction¹	1,586	1,682	1,601	1,788
Neuve	837	944	1,067	1,088
Entretien	699	735	734	700
Total, construction	7,296	7,716	8,134	9,905
Neuve	5,737	6,157	7,004	8,201
Entretien	1,509	1,559	1,630	1,704

¹ Travaux effectués par le personnel des services d'utilité publique, des entreprises de fabrication, des sociétés minières et d'exploitation forestière et les services officiels, par les particuliers constructeurs et autres personnes ou établissements qui ne s'occupent pas surtout de construction.

Le tableau 7 donne une estimation des sommes consacrées à chaque genre de construction et connues de la statistique.

7.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1964 et 1965

NOTA.—1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires.

Genre de travaux	1964			1965		
	Construction neuve	Entretien	Total	Construction neuve	Entretien	Total
	(milliers de dollars)					
Bâtiment						
Habitation	2,027,500	577,000	2,604,500	2,133,300	619,100	2,752,400
Industrie	522,058	144,354	666,412	615,456	146,201	761,657
Fabriques, usines, ateliers, conserveries	408,875	114,052	522,927	539,110	115,483	654,598
Bâtiments et ateliers miniers	93,437	11,009	104,496	60,769	11,835	72,604
Gares, bureaux et bâtiments de voie	11,540	13,262	24,802	9,414	12,449	21,863
Ateliers ferroviaires, remises de locomotives, réservoirs d'eau et de combustible	8,156	6,031	14,187	6,163	6,429	12,592

7.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1964 et 1965 (suite)

Genre de travaux	1964			1965		
	Construc-tion neuve	Entretien	Total	Construc-tion neuve	Entretien	Total
(milliers de dollars)						
Bâtiment (fin)						
Commerce	716,166	129,800	845,966	881,423	144,489	1,025,912
Entrepôts, dépôts frigorifiques, etc.	58,748	11,261	70,009	72,086	15,120	87,206
Élévateurs à grains	10,641	6,526	17,167	10,309	7,729	18,538
Hôtels, clubs, restaurants, cafété- rias, motels	59,230	13,467	72,697	81,591	12,658	94,249
Édifices à bureaux	325,069	44,558	369,627	381,685	57,391	439,076
Magasins (gros et détail)	174,913	31,035	205,948	201,903	31,860	233,763
Garages et stations-service	33,709	11,438	45,147	43,550	11,124	54,674
Théâtres, arènes, lieux d'amuse- ment	51,533	10,304	61,837	88,133	7,471	95,604
Banderies et entreprises de dé- graisage	2,323	1,211	3,534	1,666	1,136	2,802
Institutions	683,332	72,476	765,808	933,343	74,804	1,007,437
Écoles et autres maisons d'ensei- gnement	489,916	32,867	472,483	637,584	37,710	675,294
Églises et autres édifices religieux	42,092	8,796	50,888	37,673	6,210	43,883
Hôpitaux, sanatoriums, cliniques, postes de premiers soins, etc.	156,741	22,276	179,017	175,442	22,581	198,023
Autres	54,883	3,537	63,420	82,644	7,593	90,237
Autres bâtiments	211,579	85,142	296,721	246,102	84,547	330,649
Bâtiments de ferme (sauf habita- tions)	129,384	50,260	179,644	134,353	52,743	187,096
Stations de radio, de télévision, de relais, d'amplification, centraux de téléphone	34,821	3,090	37,911	36,764	2,719	39,483
Hangars d'avions	688	3,506	4,192	845	3,427	4,272
Terminus: autobus, bateau, avion	5,356	863	6,219	9,902	487	10,389
Manèges militaires, casernes, salles d'exercice, etc.	5,754	14,409	20,163	7,679	13,600	21,270
Abris, dortoirs, cuisines, dépôts et camps de bûcherons	13,389	4,806	18,195	22,062	4,517	26,579
Divers	22,189	8,208	30,397	34,006	7,054	41,060
Total, bâtiment	4,176,635	1,068,772	5,179,407	4,899,624	1,668,421	6,578,055
Général						
Navigation	51,314	16,238	67,552	79,211	18,885	98,096
Bassins, quais, jetées, brise-lames	37,583	8,726	46,309	59,941	10,560	70,501
Murs de soutènement, terrasse- ments, enrochement	5,597	918	6,515	4,890	1,829	6,719
Canaux et chenaux	2,937	1,468	4,405	6,503	1,345	7,848
Dragage et pilotage	2,167	3,447	5,614	2,290	3,395	5,685
Digues	409	123	532	584	102	686
Estacades à billes	537	760	1,297	775	772	1,547
Autres travaux	2,664	796	3,460	4,228	882	5,110
Chemins, routes et aéroports	779,394	194,218	964,612	919,285	196,659	1,115,944
Rues, routes, stationnements, etc., revêtus en dur	506,813	109,416	616,229	664,370	134,847	799,217
Rues, routes, chemins, stationne- ments, etc., de gravier ou de pierre	138,951	42,848	181,799	117,101	27,062	144,163
Rues, chemins, stationnements, etc., de terre, d'argile ou autres	66,010	26,322	92,332	64,746	21,521	86,267
Réglage, proflage, huilage et rem- plissage	26,184	8,480	34,664	25,909	7,310	33,219
Trottoirs et sentiers	17,831	4,530	22,361	19,162	4,131	23,293
Aéroports, terrains d'atterrissage, pistes, aires	14,602	2,622	17,224	18,997	2,289	21,286

7.—Valeur de la construction, par genre de travaux, 1964 et 1965 (fin)

Genre de travaux	1964			1965		
	Con- struction neuve	Entretien	Total	Con- struction neuve	Entretien	Total
(milliers de dollars)						
Génie civil (fin)						
Services d'eau et d'égout	234,639	50,415	285,114	282,976	47,131	329,757
Drains, fossés de drainage, égouts d'eaux pluviales.....	17,320	6,906	24,226	20,889	8,027	28,916
Conduites principales, bouches d'incendie et services.....	74,291	26,163	100,454	94,193	23,922	118,115
Tout-à-l'égout et raccordements.....	129,239	13,891	143,150	139,397	9,900	149,857
Stations de pompes hydrauliques.....	10,612	2,526	13,138	20,998	1,941	22,939
Réservoirs d'eau.....	3,187	929	4,116	7,149	3,251	10,400
Barrages et irrigation	160,542	9,341	169,883	226,573	9,613	236,186
Barrages et réservoirs.....	143,777	2,406	146,183	198,394	2,521	200,915
Irrigation, assèchement.....	16,765	6,935	23,700	28,179	7,092	35,271
Énergie électrique	481,866	59,155	541,021	606,184	62,503	667,687
Centrales, y compris ouvrages d'adduction et de régularisation.....	156,973	13,494	170,467	249,444	14,781	264,205
Stations de transformation.....	65,321	1,220	69,541	94,063	5,103	99,166
Lignes de transport et de distribu- tion, câbles de trolley.....	243,416	32,315	275,731	245,475	36,367	281,842
Éclairage des rues.....	16,156	9,126	25,282	16,202	6,272	22,474
Chemins de fer, téléphones et télégraphes	254,951	157,275	411,326	244,954	159,693	404,647
Voies ferrées et terre-pleins.....	124,580	104,214	228,794	105,431	103,883	209,317
Signaux et enclenchements.....	9,356	8,635	17,991	8,370	9,596	17,966
Lignes de téléphone et télégraphe, câbles souterrains et sous-marins.....	120,115	44,426	164,541	131,150	45,614	176,764
Gaz et pétrole	478,090	68,665	546,755	507,337	68,843	576,240
Canalisations et services de gaz.....	48,056	5,247	53,303	68,449	4,859	73,308
Stations de pompes (pétrole).....	4,014	1,903	5,917	6,603	1,821	9,124
Stations de pompes (gaz).....	29,640	571	30,211	2,015	465	2,480
Réservoirs (pétrole).....	16,836	2,513	19,349	6,752	2,653	9,405
Réservoirs (gaz).....	1,184	76	1,260	933	125	1,058
Oléoducs.....	24,652	2,599	27,251	33,798	1,939	35,737
Gazoducs.....	95,538	1,308	96,846	28,842	953	29,795
Puits (pétrole).....	170,320	16,870	187,190	267,087	20,458	287,543
Puits (gaz).....	29,872	1,296	31,168	41,771	2,963	44,734
Installations de raffinage (pétrole).....	20,090	31,840	51,930	32,536	28,477	61,013
Usines d'épuration (gaz naturel).....	37,888	4,442	42,330	18,611	4,432	23,043
Autres	492,659	65,860	468,519	535,250	71,901	607,051
Ponts, estacades, pontceaux, passa- ges supérieurs, viaducs.....	190,380	31,377	211,757	221,979	30,864	252,843
Tunnels et souterrains.....	73,440	72	73,512	75,318	74	75,392
Incinérateurs.....	133	21	154	69	15	84
Parcs, jardins paysagers, gazon- nage, etc.....	5,704	4,213	9,917	10,729	5,215	15,944
Piscines, courts de tennis, jeux d'extérieur.....	2,146	452	2,598	4,286	1,655	5,941
Puits de mines et autres ouvrages souterrains.....	41,539	3,382	45,521	54,655	3,538	58,193
Clôtures, paraneiges, signaux, gar- de-fous.....	26,922	13,712	40,634	26,311	12,641	38,952
Divers.....	72,305	12,031	84,426	141,803	17,799	159,702
Total, génie civil	2,833,615	621,167	3,454,782	3,391,480	635,319	4,027,399
Total, toute construction	7,064,250	1,629,839	8,694,189	8,201,164	1,704,350	9,905,454

Le tableau 8 renferme la statistique principale de la construction, par province et par catégorie de constructeurs (entrepreneurs, services d'utilité publique, gouvernements et autres). Bien que les chiffres d'ordre national soient raisonnablement exacts, ceux de chaque province et de chaque catégorie ne sont qu'approximatifs. Toutes les estimations touchant le coût des matériaux utilisés se fondent sur les proportions entre ce poste et la

valeur globale des travaux d'après les relevés annuels de la construction. Les estimations relatives à la main-d'œuvre se fondent sur la même base, mais tiennent compte des propriétaires et associés travaillant eux-mêmes et des rémunérations qu'ils se sont payées. Bien que ces proportions aient été calculées avec assez de précision par genre d'industrie, elles pourraient être encore plus exactes. En outre, il n'est pas facile de connaître d'une façon précise la situation géographique des travaux en chantier ou en projet des grandes sociétés qui n'exercent pas leur activité dans une seule province. Compte tenu de ces réserves, le tableau présente, toutefois, des estimations utiles.

8.—Main-d'œuvre, coût des matériaux et valeur de la construction, par province et par employeur, 1964 et 1965 et totaux pour 1961-1965

Nota.—1961-1964: chiffres définitifs; 1965: chiffres provisoires. Les chiffres comparables depuis 1953 paraissent dans le tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs à partir de l'édition de 1957-1958.

Province, employeur et année	Main-d'œuvre		Coût des matériaux	Valeur des travaux	
	Nombre	Valeur			
	(milliers de dollars)				
Province					
Terre-Neuve.....	1964	12,542	55,963	76,674	182,079
	1965	12,397	57,444	77,621	183,072
Île-du-Prince-Édouard.....	1964	2,537	9,355	15,671	33,538
	1965	3,048	11,879	20,327	43,571
Nouvelle-Écosse.....	1964	18,232	71,940	163,364	215,779
	1965	19,768	82,765	122,782	255,458
Nouveau-Brunswick.....	1964	17,224	67,207	104,490	205,723
	1965	20,284	83,315	133,269	264,339
Québec.....	1964	150,163	755,602	1,219,915	2,365,945
	1965	159,948	847,694	1,384,254	2,884,682
Ontario.....	1964	177,111	987,607	1,391,038	2,825,132
	1965	187,844	1,071,410	1,569,106	3,177,076
Manitoba.....	1964	30,579	142,465	202,272	421,133
	1965	30,660	150,220	214,848	447,699
Saskatchewan.....	1964	30,210	146,403	236,652	470,900
	1965	33,810	172,829	282,137	574,381
Alberta.....	1964	53,463	282,535	418,845	919,871
	1965	56,806	317,583	472,308	1,043,640
Colombie-Britannique.....	1964	55,316	323,013	472,452	988,089
	1965	64,308	396,711	588,456	1,224,636
Total.....	1961	530,854	2,349,329	3,273,513	6,974,379
	1962	528,921	2,475,670	3,567,738	7,296,039
	1963	523,909	2,560,877	3,736,494	7,716,011
	1964	547,377	2,813,089	4,241,373	8,634,159
	1965	598,813	3,191,909	4,865,106	9,965,454
Employeur					
Entrepreneurs.....	1964	397,275	2,074,701	3,441,860	6,833,265
	1965	446,744	2,459,145	4,067,790	8,117,044
Services d'utilité publique.....	1964	72,042	387,482	446,678	911,663
	1965	68,632	387,757	446,762	912,199
Gouvernements.....	1964	47,897	206,617	167,552	504,945
	1965	44,191	159,565	161,576	485,052
Autres.....	1964	30,163	143,309	185,283	384,316
	1965	29,246	146,442	188,980	391,159

Sous-section 2.—Contrats adjugés et permis de construire

La présente sous-section donne la statistique des travaux en perspective visés par les contrats adjugés et les permis de construire. Ces chiffres n'indiquent les travaux exécutés durant l'année que dans la mesure où les travaux prévus sont achevés et dûment déclarés aux enquêtes sur les investissements. De plus, la valeur des contrats adjugés, et surtout des permis de construire, est une évaluation (souvent une sous-évaluation) des travaux projetés.

9.—Valeur des contrats de construction adjugés, 1946-1965

(SOURCE: *Southern Building Guide*)

NOTA.—Les chiffres de 1926-1945 paraissent dans le tableau correspondant de l'Annuaire de 1962, p. 741.

Année	Valeur des contrats	Année	Valeur des contrats	Année	Valeur des contrats
	\$		\$		\$
1946.....	663,355,100	1953.....	2,017,060,700	1960.....	3,053,749,500
1947.....	718,137,100	1954.....	2,154,959,200	1961.....	3,220,937,300
1948.....	954,082,400	1955.....	3,183,592,000	1962.....	3,351,717,500
1949 ¹	1,143,547,300	1956.....	3,426,905,500	1963.....	3,685,634,300
1950.....	1,525,764,700	1957.....	2,894,168,100	1964.....	4,413,077,400
1951.....	2,295,499,200	1958.....	3,593,709,200	1965.....	5,243,664,500
1952.....	1,812,177,600	1959.....	3,219,073,300		

¹ Y compris Terre-Neuve à partir du 1^{er} avril 1949.

10.—Valeur des contrats de construction adjugés, par province et genre de travaux, 1964 et 1965

(SOURCE: *Southern Building Guide*)

Province et genre de travaux	1964	1965	Genre de travaux	1964	1965
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Terre-Neuve.....	73,575	65,402	Commerces et institutions..	1,452,488	1,751,364
Île-du-Prince-Édouard.....	4,721	6,859	Églises.....	37,785	43,860
Nouvelle-Écosse.....	135,604	90,921	Garages publics.....	10,798	29,303
Nouveau-Brunswick.....	73,057	56,701	Hôpitaux.....	149,911	175,743
Québec.....	1,158,353	1,317,832	Hôtels et clubs.....	123,552	100,778
Ontario.....	1,801,229	2,145,567	Bureaux.....	306,025	260,973
Manitoba.....	188,558	241,420	Édifices publics.....	164,681	141,063
Saskatchewan.....	207,480	246,619	Écoles.....	416,303	578,120
Alberta.....	369,455	360,798	Magasins.....	126,737	214,650
Colombie-Britannique.....	401,010	712,505	Théâtres.....	15,798	120,279
			Entrepôts.....	100,898	86,896
Total.....	4,413,077	5,243,664	Industrie.....	506,505	714,596
Habitations.....	1,487,255	1,519,739	Géné civil.....	966,739	1,257,963
Appartements.....	667,723	692,745	Ponts.....	111,159	102,660
Maisons.....	819,562	826,994	Navigation.....	53,552	53,453
			Services d'eau et d'égout.....	204,128	195,684
			Chemins et rues.....	264,331	433,225
			Énergie et communications.....	123,562	303,451
			Divers.....	210,067	159,480

Permis de construire.—La valeur des permis de construire délivrés constitue une indication de la valeur estimative de la construction projetée. La statistique des permis est recueillie auprès de plus de 1,400 municipalités canadiennes et est établie pour les diverses municipalités, les zones métropolitaines, les provinces et les secteurs économiques du Québec, de l'Ontario et du Manitoba.

La valeur globale des permis délivrés pour des travaux de construction a dépassé 3,800 millions de dollars pour l'année 1965; ce chiffre, le plus élevé jusqu'ici, est de 16.6 p. 100 supérieur à celui de 1964. La construction domiciliaire a augmenté de 8.8 p. 100, la construction neuve ayant marqué une avance de 9.1 p. 100, et les réparations, de 1.6 p. 100. La construction non domiciliaire s'est accrue de 24.2 p. 100 sur 1964, la construction industrielle de 13 p. 100, la construction commerciale de 31 p. 100, et la construction institutionnelle et gouvernementale de 24.5 p. 100. Toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, ont accusé des gains en 1965, le pourcentage le plus élevé ayant été accusé par Terre-Neuve. Le tableau 11 indique la valeur des permis de construire délivrés dans chacune de 50 municipalités en 1964 et 1965.

11.—Valeur estimative de la construction projetée, d'après les permis de construire émis par 50 municipalités, 1964 et 1965

NOTA.—Les chiffres comparables depuis 1956 paraissent dans le tableau correspondant des éditions antérieures de l'Annuaire à partir de celle de 1962.

Province et municipalité	1964	1965	Province et municipalité	1964	1965
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Terre-Neuve			Ontario (fin)		
St-Jean.....	15,834	31,569	Port Arthur.....	6,976	9,787
Île-du-Prince-Édouard			Scarborough Township.....	59,523	92,270
Charlottetown.....	7,075	4,868	Toronto.....	167,670	212,184
Nouvelle-Écosse			Toronto Township.....	46,030	64,092
Halifax.....	14,856	33,515	Windsor.....	17,839	26,590
Nouveau-Brunswick			York North Township.....	154,542	182,512
Fredericton.....	15,310	10,255	York Township.....	7,642	16,997
Moncton.....	7,164	12,158	Manitoba		
Saint-Jean.....	10,332	5,564	Fort Garry.....		
Québec			St-Boniface.....	97,158 ¹	97,177 ¹
LaSalle.....	11,594	21,559	St. James.....		
Montréal.....	213,082	300,553	Winnipeg.....		
Québec.....	15,690	23,073	Saskatchewan		
St-Laurent.....	17,853	24,744	Moose Jaw.....	4,195	5,778
Ste-Foy.....	19,509	22,416	Prince-Albert.....	3,828	5,003
Sept-Îles.....	4,304	3,613	Regina.....	36,226	50,669
Sherbrooke.....	16,061	17,856	Saskatoon.....	35,465	41,085
Trois-Rivières.....	5,869	7,591	Alberta		
Ontario			Calgary.....	95,559	129,028
Brampton.....	16,923	11,001	Edmonton.....	103,111	125,283 ²
Burlington.....	21,811	27,131	Jasper Place.....	689	
Etobicoke Township.....	80,627	88,111	Lethbridge.....	5,600	7,505
Hamilton.....	54,861	61,960	Medicine Hat.....	4,247	3,769
Kitchener.....	32,557	38,253	Red Deer.....	7,979	7,023
London.....	50,237	52,846	Colombie-Britannique		
London Township.....	574	1,676	District de Burnaby.....	32,462	19,118
Nepean Township.....	22,322	17,294	Township de Richmond.....	14,906	28,993
Oshawa.....	28,808	26,602	District de Surrey.....	11,269	16,746
Ottawa.....	106,280	106,724	Vancouver.....	78,791	84,006
			Victoria.....	16,997	14,918

¹ Corporation du Winnipeg métropolitain, annexion.

² Jasper Place comprise dans Edmonton à la suite de son annexion.

Le tableau 12 indique la valeur des permis de construire émis dans 17 zones métropolitaines à travers le Canada. En 1965, ces permis représentaient plus de 68 p. 100 du total national.

12.—Valeur estimative des permis de construire émis dans les zones métropolitaines, 1964 et 1965

Zone métropolitaine	1964	1965	Zone métropolitaine	1964	1965
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
St-Jean (T.-N.) ¹	15,831	31,569	Sudbury.....	8,131	12,617
Halifax.....	26,442	43,267	London.....	52,163	56,365
Saint-Jean (N.-B.).....	18,717	10,845	Windsor.....	44,081	54,868
Québec.....	64,156	85,343	Winnipeg.....	97,158	97,177
Montréal.....	540,017	625,884	Calgary.....	95,969	129,730
Ottawa-Hull.....	147,656	142,035	Edmonton.....	114,167	134,373
Toronto.....	603,335	738,990	Vancouver.....	187,787	215,408
Hamilton.....	91,160	103,227	Victoria.....	36,511	36,047
Kitchener.....	60,785	72,784			

¹ Bien qu'il s'agisse d'une zone métropolitaine, seule la ville de St-Jean proprement dite s'inscrit dans l'enquête.

13.—Valeur des permis de construire émis, par province, 1964 et 1965 et totaux pour 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables de 1952 paraissent dans le tableau correspondant des éditions antérieures de l'Annuaire à partir de celle de 1957-1958.

Province et année	Construction domiciliaire			Construction non domiciliaire			Total
	Neuve	Entretien	Total	Industrielle	Commerciale	Institutions et gouvernements	
	(milliers de dollars)						
Terre-Neuve.....	1964 8,102	900	9,002	2,186	4,919	5,663	21,770
	1965 13,255	884	14,139	1,579	11,606	12,776	49,100
Île-du-Prince-Édouard.....	1964 1,631	102	1,733	185	1,120	5,366	8,404
	1965 1,400	101	1,501	297	1,547	4,473	7,818
Nouvelle-Écosse.....	1964 25,967	2,218	28,185	28,398	11,701	16,028	79,310
	1965 27,374	2,734	30,108	14,946	10,637	30,676	85,767
Nouveau-Brunswick.....	1964 17,946	1,863	19,809	5,310	12,913	15,853	53,885
	1965 18,774	1,828	20,602	28,884	8,612	14,448	72,546
Québec.....	1964 381,535	17,993	399,528	76,334	156,540	156,021	788,423
	1965 423,759	20,138	443,897	77,247	280,442	127,660	899,246
Ontario.....	1964 680,420	26,574	706,994	182,516	340,320	304,253	1,434,063
	1965 746,010	26,597	772,607	212,291	275,752	400,590	1,661,240
Manitoba.....	1964 62,367	2,697	65,064	19,218	21,664	25,442	121,388
	1965 54,643	2,753	57,396	8,093	31,073	25,655	122,207
Saskatchewan.....	1964 58,575	2,876	61,451	7,453	20,348	23,092	112,344
	1965 65,215	2,089	67,304	8,347	34,529	39,151	149,401
Alberta.....	1964 123,578	3,923	127,506	29,811	66,337	65,359	288,813
	1965 120,209	3,493	123,702	24,881	82,478	117,002	348,063
Colombie-Britannique.....	1964 195,465	10,087	205,552	34,631	81,674	57,344	359,201
	1965 215,773	9,740	225,513	53,769	76,699	67,231	423,212
Total.....	1961 1,197,518	63,472	1,175,990	198,119	437,852	432,391	2,344,353
	1962 1,144,361	64,818	1,209,182	215,138	469,356	619,392	2,516,578
	1963 1,389,923	72,243	1,462,166	281,045	496,122	619,890	2,823,226
	1964 1,545,586	69,238	1,614,824	390,842	597,536	674,419	3,267,621
	1965 1,686,412	70,357	1,756,769	430,324	782,845	839,662	3,869,660

Les indices donnés au tableau 14 marquent, autant que possible, les fluctuations du prix de la construction et leurs effets sur la construction et l'emploi. Ils ont été conçus de façon à mesurer les variations de prix pour ce qui est des sommes principales contributives, — les matériaux et la main-d'œuvre, — mais ils n'indiquent pas les variations de prix qui ont trait à d'autres contributions telles que les frais de l'ingénieur, de l'architecte, les aménagements de construction et les profits. Les proportions relatives des matériaux et des salaires dans la construction générale sont difficiles à déterminer parce qu'elles varient selon le genre de construction et la localité. Il est aussi possible que les progrès technologiques et les changements dans la production puissent avoir un effet sur l'importance relative des composantes de ces tableaux de prix.

14.—Indices du prix des matériaux de construction, des salaires et de l'emploi dans le bâtiment, 1956-1965

(Moyenne 1949=100)

Année	Prix des matériaux de construction		Salaires dans le bâtiment	Emploi dans le bâtiment ¹
	Domiciliaire	Non domiciliaire		
1956.....	128.5	128.0	152.4	145.5
1957.....	128.4	130.0	162.9	147.7
1958.....	127.3	129.8	173.6	130.1
1959.....	130.0	131.7	183.4	136.5
1960.....	129.2	132.3	195.5	128.6
1961.....	128.3	131.1	198.7	122.5
1962.....	129.7	131.9	209.7	127.7
1963.....	133.9	135.1	214.6	129.1
1964 ^a	142.5	139.6	224.5	138.2
1965.....	148.9	146.8	235.5	164.1

¹ D'après les déclarations des employeurs qui comptent au moins 15 ouvriers.

Section 3.—Habitation*

Sous-section 1.—Aide de l'État à l'habitation

Aide fédérale.—L'activité fédérale en matière d'habitation a toujours progressé depuis l'adoption de la première loi permanente à ce sujet en 1935. Le gouvernement s'était déjà occupé d'habitation en 1918, quand il avait mis à la disposition des provinces des sommes à prêter aux municipalités pour fins de construction domiciliaire, mais la première loi générale sur l'habitation a été celle de 1935. Vinrent ensuite les lois de 1938 et de 1944 qui ont abouti, en 1954, à la présente loi nationale sur l'habitation destinée à favoriser «la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie». La Société centrale d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.), organisme de la Couronne constitué par le Parlement en 1945, applique la loi nationale sur l'habitation et coordonne l'activité fédérale en matière d'habitation. La Société est chargée de pouvoirs et de responsabilités à l'égard d'une foule de fonctions intéressant l'avenir éloigné et les besoins immédiats de la construction domiciliaire. Elle est autorisée à assurer des prêts hypothécaires, à prêter ou à investir des fonds publics, à faire fonction de garant et à acquérir des propriétés et autres biens. Elle peut aussi effectuer des recherches dans des domaines assimilés à la construction domiciliaire et aider les provinces et les municipalités dans plusieurs aspects de l'urbanisme. Le gouvernement fédéral, par ses lois sur l'habitation, a voulu stimuler et élargir le marché de l'habitation plutôt qu'assumer des responsabilités directes qui appartiennent de droit à d'autres gouvernements ou qui sont davantage du ressort de l'entreprise privée. Il a cherché dans chaque cas à augmenter le courant hypothécaire et à encourager les prêteurs à accorder de meilleures facilités aux particuliers.

Le volume de construction domiciliaire au Canada depuis 1935 a été énorme. Près de la moitié du stock actuel de maisons (environ 5,200,000) ont été construites depuis l'adoption de la première loi sur l'habitation; le tiers environ a été financé d'une façon ou d'une autre en vertu des lois sur l'habitation.

L'activité du gouvernement fédéral en vertu de la loi nationale sur l'habitation (1954) et de ses modifications est multiple.

* Rédigé en novembre 1966 à la Division de l'information, Société centrale d'hypothèques et de logement, Ottawa. Les modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation par le S.C. 1966, chap. 53, sanctionné le 22 novembre 1966, ne figurent pas au présent exposé. Voir le résumé de la législation fédérale de 1966-1967 au chapitre XXVII, Partie V.

Assurance des prêts.—Les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs agréés à l'égard de maisons particulières neuves ou à loyer et de maisons existantes situées dans les régions approuvées de rénovation urbaine, peuvent être assurés. Le futur propriétaire, l'entrepreneur qui construit pour vendre ou pour louer, l'investisseur immobilier ou des groupes spéciaux comme les coopératives d'habitation et les cultivateurs peuvent normalement obtenir ces prêts des prêteurs agréés (banques à charte, compagnies d'assurance-vie, sociétés de fiducie et de prêt). L'emprunteur paie \$35 par logement à la S.C.H.L. lorsqu'il fait sa demande, pour payer les dépenses se rattachant à l'examen des plans et devis, à la détermination de la valeur d'emprunt et aux inspections de conformité. Le prêteur agréé exige que le propriétaire ou l'acheteur fournisse lui-même 5 p. 100 de la valeur de la maison. Le particulier peut fournir cette somme en argent ou partie en argent et partie en terrain et en travail; l'acheteur doit fournir la somme en argent ou en travail. Les règlements prescrivent que le service de la dette brute,—rapport entre les remboursements de capital, les intérêts et les taxes municipales d'une part et le revenu de l'emprunteur d'autre part,—ne doit pas dépasser 27 p. 100, bien que dans certains cas, on peut admettre un pourcentage plus élevé. L'emprunteur paie un droit d'assurance qui s'ajoute au montant du prêt et se répartit sur la durée de l'hypothèque; le droit varie de 1½ p. 100 à 2½ p. 100 du prêt, suivant le genre de maison et la durée des avances hypothécaires.

Pour la construction de maisons particulières, les prêts peuvent atteindre 95 p. 100 des premiers \$13,000 de la valeur d'emprunt et 70 p. 100 du solde, mais ils ne doivent pas dépasser un maximum de \$18,000. Les prêts à l'égard des logements à loyer peuvent atteindre 85 p. 100 de la valeur d'emprunt, subordonnement aux mêmes maximums. Le prêt maximum dans le cas des maisons d'habitation collective est de \$12,000 par logement. Le remboursement du prêt s'étend habituellement sur 25 ans, mais peut durer jusqu'à 35 ans si le prêteur y consent; il se fait par mensualités égales, qui comprennent l'intérêt et le capital. Les paiements mensuels complets englobent un douzième de la valeur estimative des taxes municipales. Le taux d'intérêt maximum est fixé par le gouverneur en conseil; le 10 janvier 1966, il a été augmenté de 6¼ à 6½ p. 100.

Prêts directs.—La S.C.H.L. peut effectuer des prêts directs à l'égard de maisons particulières ou à loyer lorsque, selon l'avis de la Société, les prêts ne sont pas disponibles chez les prêteurs agréés. Les prêts sont accordés à tout futur propriétaire de maison admissible, mais les prêts directs aux constructeurs sont assujettis à la condition que les maisons soient vendues au préalable aux acheteurs admissibles. Depuis 1963, des prêts non assujettis à cette condition sont consentis afin d'appuyer la construction domiciliaire au cours des mois d'hiver. A la fin de 1965, les prêts directs consentis par la Société totalisaient environ \$2,702,203,000. Le montant mis à la disposition de la Société sur le Fonds du revenu consolidé pour cette fin est de 3,250 millions de dollars.

La S.C.H.L. peut, sur décret du conseil, accorder des prêts à des organismes à but non lucratif et aux sociétés de logement à dividendes limités pour les aider à financer la construction d'habitations à loyer modique ou à acheter des immeubles pour les transformer en habitations à loyer modique. En plus des logements particuliers, la construction entreprise par les compagnies à but non lucratif peut comprendre des maisons de pension ou auberges en vue de loger les vieillards ou encore des particuliers à revenu modique. Les dividendes d'une compagnie à dividendes limités sont restreints, aux termes de sa charte, à 5 p. 100 ou moins de son capital-actions versé. Les prêts peuvent s'élever jusqu'à 90 p. 100 de la valeur d'emprunt fixée par la S.C.H.L. D'autre part, la période de remboursement ne doit excéder la durée utile des bâtiments en cause ni 50 ans. Le taux d'intérêt est établi par décret du conseil. La Société doit approuver les plans et devis de ces projets ainsi que les mesures prises pour leur financement et leur exploitation.

Depuis décembre 1960, la loi nationale sur l'habitation prévoit de l'aide financière aux fins d'éliminer ou de prévenir la pollution des eaux et des sols. La S.C.H.L. peut prêter à une province, à une municipalité ou à une commission municipale de système d'égout qui désire construire ou agrandir une usine centrale destinée au traitement des eaux-vannes, ou encore, construire un réseau de collecteurs. Le prêt ne peut dépasser les

deux tiers du coût de l'entreprise et le remboursement ne doit pas s'échelonner sur plus de 50 ans à compter de la date d'achèvement. C'est le gouverneur en conseil qui prescrit le taux d'intérêt. L'entente relative à ce genre d'entreprise comporte une disposition selon laquelle 25 p. 100 du principal et 25 p. 100 des intérêts courus seront défalqués si l'entreprise est terminée, à la satisfaction de la S.C.H.L., avant le 31 mars 1967*. Lorsque la construction n'est pas encore terminée à cette date, la Société peut renoncer à 25 p. 100 du prêt avancé jusque-là ou du prêt que justifie l'état des travaux, plus 25 p. 100 des intérêts courus.

La loi autorise aussi des prêts à long terme aux universités, collèges, coopératives et organismes de bienfaisance en vue de la construction de maisons d'étudiants ou l'achat de bâtiments existants et de leur transformation en maisons d'étudiants. La S.C.H.L. peut prêter jusqu'à 90 p. 100 du coût de l'entreprise jusqu'à concurrence des montants suivants: \$18,000 pour les maisons, \$12,000 par logement pour les appartements autonomes et \$7,000 par personne logée, pour les résidences d'étudiants. Le remboursement peut s'échelonner sur une période allant jusqu'à 50 ans; le taux d'intérêt est fixé par le gouverneur en conseil.

Garanties.—La S.C.H.L. a l'autorisation de donner une garantie limitée aux banques ou aux organismes agréés de crédit à tempérament contre une prime d'assurance que paie l'emprunteur sur un prêt accordé pour réparer, agrandir ou transformer des maisons individuelles ou collectives. Un prêt d'amélioration et le solde dû sur un prêt d'amélioration ne doivent dépasser \$4,000 pour une maison unifamiliale ou \$4,000 pour le premier logement d'un bâtiment collectif (duplex, jumelé ou multiple), plus \$1,500 pour chaque logement additionnel. Le remboursement se fait par mensualités qui comprennent les intérêts au taux de 6 p. 100 et ne doit pas s'étendre sur plus de dix ans.

Habitations publiques.—En vertu de la loi nationale sur l'habitation et des lois provinciales complémentaires, le gouvernement fédéral et tout gouvernement provincial peuvent s'associer pour la construction d'habitations à loyer pour les familles et les particuliers à faible revenu et pour l'achat et la transformation d'immeubles existants qui seront destinés à cette fin. Les entreprises peuvent comprendre des maisons de pension ou des résidences en plus des logements particuliers. Le gouvernement fédéral paie jusqu'à 75 p. 100 du capital et le gouvernement provincial, le reste, à moins qu'il n'exige que la municipalité en cause y participe. Dans les entreprises fédérales-provinciales le loyer est établi proportionnellement au revenu du locataire et le nombre de personnes qui composent sa famille; le coût des pertes d'exploitation est réparti de la même façon que le capital. Le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial peuvent conclure une entente au sujet de l'aménagement de terrains libres en vue de la construction domiciliaire. Ces projets sont financés de la même façon que les entreprises fédérales-provinciales de construction domiciliaire.

Un autre régime prévoit également la construction d'habitations publiques; la S.C.H.L. peut accorder des prêts à long terme à une province, à une municipalité ou à une administration de logement public avec l'approbation de la province, en vue de la construction d'habitations. Les entreprises consistent parfois en construction neuve et parfois en rénovation d'immeubles existants, et comprennent des résidences et des maisons de pension de même que des logements familiaux indépendants. Les prêts peuvent atteindre jusqu'à 90 p. 100 du coût total établi par la S.C.H.L. et peuvent s'étendre sur 50 années mais ne doivent pas dépasser la durée utile des immeubles en cause. Le prêt maximum pour une maison est de \$18,000, pour un appartement qui offre un service complet, de \$12,000, et pour les auberges ou maisons de pension, \$7,000 par personne logée. C'est le gouverneur en conseil qui fixe le taux d'intérêt.

Des subventions fédérales peuvent être accordées pour compenser jusqu'à 50 p. 100 des pertes d'exploitation et peuvent s'étendre sur une période allant jusqu'à 50 ans mais ne doivent pas dépasser la durée utile de l'entreprise en cause. On peut consentir un prêt afin d'aider les personnes qui encouragent les entreprises de construction domiciliaire

* Prolongée jusqu'au 31 mars 1970 par une modification à la loi nationale sur l'habitation.

publique à acquérir des terrains pour construction future; le prêt maximum consenti à cet égard correspond à 90 p. 100 du coût d'achat de la propriété foncière et de l'installation des services nécessaires.

Rénovation urbaine.—Aux termes de la loi nationale sur l'habitation, des prêts et subventions fédéraux sont à la disposition des provinces ou des municipalités qui visent à entreprendre des programmes de réaménagement urbain. La S.C.H.L., avec le consentement du gouvernement fédéral, peut organiser avec une municipalité une étude en vue d'identifier les zones tarées, établir les besoins en fait de logements et fournir les données d'après lesquelles on peut établir un programme bien agencé de conservation, de réaménagement et de rénovation. Le gouvernement fédéral peut payer jusqu'à 75 p. 100 du coût. La loi prévoit en outre des subventions fédérales équivalant à la moitié du coût de préparation d'un programme de rénovation urbaine qui établit les mesures nécessaires à ce sujet; elle autorise aussi une entente semblable concernant le partage des dépenses pour l'exécution d'un programme ainsi que des prêts atteignant jusqu'aux deux tiers de la contribution provinciale ou municipale des frais d'exécution d'un projet de rénovation urbaine. Les prêts peuvent s'étendre sur une période de 15 ans à un taux d'intérêt prescrit par le gouverneur en conseil. Pour encourager l'amélioration et la conservation des habitations qui répondent aux normes minimums de construction, des prêts sont disponibles, en vue de la vente, de l'achat ou du refinancement d'habitations existantes situées dans les régions de rénovation urbaine qu'on ne se propose pas de démolir.

Constructions de la S.C.H.L.—La Société peut construire et administrer des logements et certains autres genres de bâtiments pour son propre compte ou pour le compte des ministères et organismes fédéraux. Il lui incombe de fournir des études d'ordre architectural et technique, de demander des soumissions publiques et d'administrer les contrats de construction, ce qui comprend tous les relevés et travaux de génie exécutés sur le chantier. La Société fait l'inspection complète des travaux d'architecture et de génie.

Recherches.—La S.C.H.L. s'occupe aussi de la technologie de la construction en ce qui concerne l'établissement des normes de la construction domiciliaire, l'emploi de matériaux appropriés et l'élaboration de nouvelles méthodes. La Société n'a pas de laboratoire, mais elle bénéficie d'une expérience pratique directe et demande conseil aux spécialistes des divers organismes et ministères fédéraux. Les recherches sur les facteurs qui influent sur la construction domiciliaire portent surtout sur la demande de nouvelles maisons, le nombre de nouvelles maisons construites et l'offre de fonds hypothécaires. La Société coordonne et publie des renseignements d'ordre statistique sur la construction domiciliaire. L'aide financière accordée en vertu de la loi nationale sur l'habitation encourage les activités du Conseil canadien d'architecture domiciliaire, de l'Association canadienne d'urbanisme et du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales.

Autres lois fédérales.—La loi de 1959 sur le crédit agricole assure une aide fédérale à l'habitation agricole et à d'autres fins agricoles sous forme de prêts à long terme (voir pp. 493-494). La loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants assure une forme de prêt-assistance aux anciens combattants pour fins d'habitation et autres (voir pp. 355-357). La loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (voir pp. 491-492) assure des garanties à l'égard des prêts à court et à moyen termes consentis aux agriculteurs, pour fins d'habitation et autres, par les prêteurs agréés. Ces trois lois ne touchent qu'accessoirement au domaine de l'habitation.

Aide des gouvernements provinciaux.—Toutes les provinces ont adopté une loi complémentaire qui les autorise à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'aménagement de terrains et à la construction de maisons. En outre, plusieurs provinces ont adopté des lois particulières sur l'habitation. On peut se procurer de plus amples détails en s'adressant aux ministères provinciaux intéressés. (Voir «Logement» au Répertoire des sources officielles de renseignements, chapitre XXVII du présent volume.)

Sous-section 2.—Activité dans le domaine domiciliaire en 1965-1966

La production domiciliaire au Canada a connu un sommet record en 1965. Les 166,565 mises en chantier ont accusé une légère augmentation sur le nombre total de 1964 (165,658), et les maisons achevées, au nombre de 153,037, ont dépassé le volume de l'année précédente (150,963) de 1.4 p. 100. Les immobilisations en nouveaux logements ont atteint 2,133 millions de dollars, soit un gain de 5.2 p. 100 sur le total de 2,028 millions atteint en 1964.

L'augmentation des mises en chantier, comme depuis 1962, touche surtout les appartements et autres logements à loyer. En 1965, la mise en chantier des maisons d'appartements et en rangée a atteint le chiffre de 83,200, ce qui représente 50 p. 100 du total. Ceci est une augmentation de 4.2 p. 100 sur le chiffre de 79,873 signalé en 1964; au cours de cette dernière année le gain accusé avait été de 25.6 p. 100, et au cours de 1963, de 42.3 p. 100. Dans les centres urbains, les habitations à loyer ont constitué plus de la moitié de toutes les mises en chantier, et cela pour la deuxième année consécutive.

La mise en chantier d'habitations destinées au propriétaire a subi une baisse de 2.8 p. 100 de 85,785 en 1964 à 83,365 en 1965. Comme cela s'était produit au cours des deux années précédentes, près de 35 p. 100 des habitations unifamiliales ont été mises en chantier dans les trois derniers mois de l'année grâce au programme fédéral d'encouragement de la construction d'hiver et aussi grâce à l'expansion du programme de prêts directs consentis par la S.C.H.L. Une tendance vers la baisse causée principalement par la rareté grandissante de l'argent consacré aux prêts hypothécaires s'est manifestée vers la fin de 1965 et a persisté durant l'année 1966. Les mises en chantier pour les six premiers mois de cette dernière année se sont chiffrées à 57,823 contre 68,510 pour les mois correspondants de l'année 1965.

15.—Logements mis en chantier et achevés, par mode de financement, 1956-1965 et par région, 1964 et 1965

(Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.)

Année et région	Logements mis en chantier					Logements achevés
	Au titre de la loi nationale sur l'habitation		Prêts ordinaires des institutions prêteuses	Autre financement	Total	
	Prêts de la S.C.H.L.	Prêts de prêteurs agréés				
	(nombre)					
1956.....	2,712	40,149	35,657	48,763	127,311	135,700
1957.....	22,331	23,971	32,866	43,172	122,340	117,283
1958.....	35,781	44,533	42,029	41,389	164,632	146,686
1959.....	35,229	26,596	45,198	34,322	141,345	145,671
1960.....	13,788	18,923	40,116	36,031	108,858	123,757
1961.....	23,852	35,334	38,316	28,075	125,577	115,608
1962.....	15,633	31,790	54,214	28,458	130,095	126,882
1963.....	21,213	28,505	71,983	26,923	148,624	128,191
1964.....	28,728	26,118	85,090	25,722	165,668	150,963
1965.....	30,091	24,172	82,669	23,633	166,565	153,037
1964						
Provinces de l'Atlantique.....	836	663	4,440	3,443	9,387	8,100
Québec.....	8,115	2,589	25,653	6,857	43,194	43,658
Ontario.....	8,822	19,187	31,914	5,714	65,617	57,739
Province des Prairies.....	8,170	2,772	8,688	6,165	25,795	24,685
Colombie-Britannique.....	2,785	947	14,395	3,538	21,665	16,781
1965						
Provinces de l'Atlantique.....	1,071	380	4,027	3,466	8,944	8,953
Québec.....	9,756	1,958	28,068	4,655	44,437	42,565
Ontario.....	7,038	18,548	31,519	5,782	66,767	56,568
Provinces des Prairies.....	7,637	2,167	8,937	6,278	25,019	24,766
Colombie-Britannique.....	3,689	1,119	13,118	3,472	21,398	20,185

16.—Logements mis en chantier dans les régions métropolitaines et les grands centres urbains, 1964 et 1965

Région	Population (Recense- ment, 1961)	Logements mis en chantier				
		1964	1965			
			Total	Simplets détachés	Jumelés et duplex	En rangée et apparte- ments
milliers		(nombre)				
Régions métropolitaines						
Calgary	279	3,887	4,178	2,335	366	1,477
Edmonton	337	4,479	4,581	2,776	88	1,717
Halifax	184	1,088	1,056	322	160	1,073
Hamilton	395	5,670	4,519	2,056	40	2,423
Kitchener	155	3,173	2,820	1,168	72	1,580
London	181	2,668	2,466	1,038	140	1,288
Montréal	2,110	27,038	29,182	6,371	1,383	21,428
Ottawa-Hull	439	5,711	5,051	1,691	317	3,043
Québec	358	4,257	4,228	2,232	220	1,776
Saint-Jean (N.-B.)	96	1,011	736	395	94	247
St-Jean (T.-N.)	91	449	556	446	70	40
Sudbury	111	271	309	277	2	30
Toronto	1,824	28,810	32,506	7,101	1,985	23,420
Vancouver	790	32,791	11,034	3,923	173	7,589
Victoria	154	2,674	1,610	819	40	751
Windsor	193	1,125	1,523	864	8	651
Winnipeg	476	4,189	3,868	1,849	220	1,829
Total, régions métropolitaines.	8,164	109,891	111,502	35,763	5,377	70,362
Grands centres urbains						
Brantford	57	575	613	342	4	267
Chicoutimi-Jonquière	105	434	355	233	16	106
Drummondville	39	317	408	206	29	173
Fort William-Port Arthur	93	534	525	492	12	21
Guelph	42	612	566	295	4	287
Kingston	63	785	1,203	459	46	688
Moncton	56	492	464	237	24	203
Niagara Falls	55	290	292	199	—	93
Oshawa	81	1,591	2,164	888	74	1,202
Peterborough	50	390	299	226	—	72
Regina	112	1,985	1,688	1,055	120	813
St. Catharines	95	1,481	1,308	814	20	474
Saint-Jean (P.Q.)	35	180	130	64	16	50
Sarnia	61	484	565	367	—	198
Saskatoon	96	1,326	1,784	915	118	751
Sault-Sainte-Marie	58	616	325	309	2	14
Shawinigan	64	134	61	53	8	—
Sherbrooke	70	1,017	713	265	86	362
Sydney-Glace Bay	106	237	265	211	6	48
Timmins	40	82	111	97	8	6
Trois-Rivières	84	428	482	391	44	47
Valleyfield	30	177	194	134	36	24
Total, grands centres urbains.	1,492	14,367	14,534	8,252	673	5,609
Autres localités	8,545	41,400	40,529	31,426	1,874	7,229
Canada¹	18,201	165,658	166,565	75,441	7,924	83,200

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

Prêts sous termes de la loi nationale sur l'habitation.—Des prêts hypothécaires totalisant \$781,575,000 ont été consentis en 1965 aux termes de la L.N.H. pour la construction de 59,458 habitations comparativement à des prêts de \$729,234,000 visant 58,136 habitations au cours de 1964. Les prêts directs consentis par la S.C.H.L. ont dépassé le volume de prêts assurés consentis par des prêteurs agréés aux termes de la loi; les prêts de l'organisme fédéral, qui concernaient 33,942 habitations, avaient une valeur globale de \$461,396,000. Comme en 1964, le plus haut niveau de prêts directs consentis par la S.C.H.L.

a été atteint dans le dernier trimestre de l'année, alors que les propriétaires d'habitations pouvaient bénéficier de la gratification de \$500 offerte par le gouvernement fédéral en vertu du programme d'encouragement de la construction d'hiver.

Les prêts consentis par les prêteurs privés en 1965 se sont chiffrés par \$320,179,000 et visaient 25,516 habitations. Les sociétés de fiducie, qui ont consenti des prêts sur 15,974 habitations, sont devenues la source la plus considérable de fonds; les sociétés d'assurance-vie, de leur côté, ont consenti 8,529 prêts sur habitations. Plus de 65 p. 100 de la construction domiciliaire commencée au cours de 1965 a été financée par des prêts hypothécaires conventionnels, ce qui représente 111,723 logements mis en chantier par rapport à 110,309 en 1964.

L'argent pour le marché hypothécaire existait en abondance pendant le premier semestre de l'année 1965, tout comme au cours de la plus grande partie de l'année précédente, et durant cette période les mises en chantier ont dépassé de 8.3 p. 100 le chiffre des mois correspondants de 1964. Cependant, après le mois de juillet, les fonds devinrent plus rares pour certains genres de prêts et sont devenus pratiquement introuvables vers la fin de l'année. La diminution des fonds disponibles aux fins hypothécaires chez les institutions prêteuses ont amené des conditions de prêts plus restrictives, y compris une augmentation du taux d'intérêt. Au cours du premier semestre de l'année 1966 des prêts furent consentis pour la construction de 20,136 habitations nouvelles en comparaison de 21,733 pour la période correspondante de 1965, déclin de 7.6 p. 100.

17.—Prêts hypothécaires approuvés par les institutions prêteuses, selon le genre de logement et la nature du prêt, 1956-1965

Année	Maisons neuves		Maisons existantes	Autres logements	Total
	Prêts L.N.H.	Prêts ordinaires	Prêts ordinaires	Prêts ordinaires	
	(millions de dollars)				
1956.....	425	255	177	141	998
1957.....	278	239	150	104	771
1958.....	519	291	208	174	1,192
1959.....	308	343	216	216	1,083
1960.....	242	307	221	263	1,033
1961.....	453	333	300	298	1,384
1962.....	412	450	358	311	1,531
1963.....	385	652	430	373	1,840
1964.....	353	812	640	507	2,312
1965.....	320	902	749	591	2,562

Caractéristiques de l'emprunteur et de sa maison.—Le postulant d'un prêt L.N.H. touchait en 1965 un revenu moyen de \$6,655 contre \$6,375 en 1964. Le revenu moyen de l'acheteur d'une maison financée par l'entremise des prêteurs agréés en vertu de la loi s'est établi à \$7,063 et celui de l'acheteur d'une maison financée par un prêt direct de la S.C.H.L. à \$6,450. Le prix moyen (\$16,531) d'une maison financée sous le régime de la L.N.H. était approximativement de \$700 de plus en 1965 qu'en 1964. Le paiement comptant, y compris tout financement secondaire, était en moyenne de \$2,999 supérieur à la moyenne de \$2,700 de l'année précédente. Une forte proportion des emprunteurs se sont servis de la gratification de \$500 en vertu du programme fédéral visant la construction de maisons en hiver pour défrayer partiellement le paiement comptant requis. Les mensualités versées par les emprunteurs, y compris le principal, l'intérêt et les taxes ont représenté en moyenne 21.4 p. 100 du revenu, chiffre qui n'a guère varié depuis 1964. L'âge moyen des emprunteurs est de 34.6 ans et 58.5 p. 100 des familles avaient un enfant ou deux. Plus de 71 p. 100 des emprunteurs achetaient leur première maison.

Trois sur quatre des maisons construites étaient des bungalows, 17 p. 100 des maisons à mi-étage, et le reste, des maisons à deux étages. La superficie moyenne du logement financé en vertu de la L.N.H. s'est légèrement accrue, passant de 1,218 pieds carrés en 1964 à 1,226 pieds carrés en 1965.

Prêts aux sociétés à but non lucratif et sociétés à dividendes limités.—En 1965, on a approuvé 56 prêts pour un total de \$14,213,000 aux sociétés à but non lucratif afin d'aider à la construction de 1,175 logements autonomes à loyer modique et des logements de foyer pour 1,293 personnes. Sur ce total, 1,134 logements étaient destinés aux vieillards et 41 aux familles à faibles revenus. En 1964, 44 prêts à dividendes limités avaient été consentis aux sociétés de logement à but non lucratif et aux entrepreneurs privés pour la construction de 1,861 logements.

Prêts pour l'amélioration des maisons.—Le volume des prêts garantis par les banques sous le régime L.N.H. pour l'amélioration des maisons a diminué légèrement en 1965. Les prêts approuvés pendant l'année se chiffraient par 18,846 pour \$35,589,000 contre 19,800 pour une valeur de \$36,000,000 en 1964. Fin 1965, les banques ont déclaré le total de \$73,200,000 en cours contre \$72,100,000 un an plus tôt. Le fonds d'assurance des prêts pour l'amélioration des maisons, constitué par les droits reçus des emprunteurs, a augmenté de \$252,000 pendant l'année pour atteindre \$3,017,000 le 31 décembre 1965.

Prêts pour la construction de résidences universitaires.—En 1965, on a consenti 22 prêts d'une valeur globale de \$23,901,000 pour la construction de résidences universitaires devant loger 4,547 étudiants, une diminution sur les chiffres de 1964, alors qu'on avait autorisé des constructions devant loger 7,377 étudiants. En voici la répartition provinciale:

Province	Prêts	Montant	Étudiants pouvant être logés
	nombre	milliers de dollars	nombre
Nouvelle-Écosse.....	2	991	160
Nouveau-Brunswick.....	2	1,485	426
Québec.....	5	4,646	760
Ontario.....	10	16,104	3,020
Alberta.....	1	335	52
Colombie-Britannique.....	2	340	129

Depuis décembre 1960, où on a autorisé les premiers prêts pour la construction de résidences universitaires, jusqu'à décembre 1965, 116 prêts totalisant \$137,809,000 ont été consentis pour des résidences pouvant recevoir 26,947 étudiants. En juin 1965, la limite statutaire des montants qui peuvent être consentis pour de tels prêts a été portée de 150 millions de dollars à 200 millions.

Prêts aux entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes.—En 1965, on a approuvé 180 prêts pour un montant global de \$27,337,000 en vue d'aider 162 municipalités à construire des installations d'épuration des eaux-vannes. En voici la répartition provinciale:

Province	Prêts	Montant	Province	Prêts	Montant
	nombre	milliers de dollars		nombre	milliers de dollars
Terre-Neuve.....	6	562	Ontario.....	52	11,101
Île du-Prince-Édouard..	2	26	Manitoba.....	14	311
Nouvelle-Écosse.....	1	72	Saskatchewan.....	32	1,475
Nouveau-Brunswick....	5	306	Alberta.....	15	1,560
Québec.....	44	11,924	Colombie-Britannique..	9	..

De décembre 1960, lorsque la loi fut modifiée en vue d'aider les municipalités à construire des installations d'épuration des eaux-vannes, 932 prêts totalisant \$172,285,000 ont été consentis à 677 municipalités.

Le marché des hypothèques.—La vente d'hypothèques garanties par la L.N.H. en 1965 s'est chiffrée à \$136,400,000 contre \$150,200,000 en 1964. Le total en 1965 comprenait \$80,800,000 en hypothèques vendues à trois reprises à l'encan par la S.C.H.L. afin de favoriser le développement d'un marché secondaire des hypothèques. Depuis juin 1961, lorsque la Société a tenu sa première vente d'hypothèques aux enchères jusqu'à la fin de décembre 1965, les ventes aux membres de l'*Investment Dealers Association of Canada*, aux prêteurs agréés L.N.H. et à leurs agents approuvés, ont totalisé \$308,600,000. Ces ventes sont assujetties à la condition que les hypothèques soient revendues ou qu'elles servent de garanties pour des placements appuyés par des hypothèques de la L.N.H.

La rénovation urbaine.—L'aide globale du gouvernement fédéral pour la rénovation urbaine s'est chiffrée par \$4,134,000 en 1965 (\$10,517,000 en 1964). Les contributions nettes ont été évaluées à \$3,200,000 et approuvées pour les villes de Saint-Jean, (N.-B.), Montréal (P.Q.), Kingston, Ottawa et Toronto (Ont.), Regina (Sask.) et Victoria (C.-B.), pour la réalisation de plans de rénovation urbaine. Les affectations accordées à Saint-Jean, Kingston et Ottawa aideront à l'exécution de travaux et de services publics, selon des plans pour lesquels les contributions fédérales pour l'acquisition et le déblayage ont été approuvées par une législation antérieure. En ce qui concerne les aménagements de Kingston, la S.C.H.L. a approuvé le premier prêt en vertu d'une modification, en 1964, à la loi nationale sur l'habitation permettant l'aide au moyen de prêts hypothécaires pour la rénovation de maisons existantes dans les zones urbaines.

Depuis 1955, lorsqu'on a adopté la première mesure législative visant la rénovation urbaine, 75 projets ont fait l'objet d'une étude autorisée dans des villes, grandes ou petites, à travers le pays. Des rapports d'études entreprises à Dartmouth, (N.-É.), Joliette (P.Q.), Niagara Falls et Trenton (Ont.), Moose Jaw (Sask.), et Dawson Creek (C.-B.) ont été terminés et publiés en 1965. Au cours de cette dernière année, plus d'affectations concernant des projets de rénovation urbaine ont été approuvées que dans toute autre année précédente. Elles ont atteint un total de \$324,470 et comprenaient des subventions initiales aux municipalités de Wabana (T.-N.), Amherst, Lunenburg, Pictou et Windsor (N.-É.), Chomedey et Drummondville (P.Q.), Brantford, Fort Frances, Kenora, London, St. Thomas, Timmins et Welland (Ont.), Brandon (Man.), Estevan (Sask.), Lethbridge (Alb.) et Chemainus, Natal, New Westminster et Vancouver (C.-B.). En 1964, cinq subventions totalisant \$68,035 ont été approuvées à cette fin.

Des contributions fédérales totalisant \$610,000 pour la préparation de 26 projets de rénovation urbaine ont été autorisées au cours de l'année, y compris des contributions initiales pour les municipalités de St-Jean et Corner Brook (T.-N.), Amherst et Dartmouth (N.-É.), Moncton et Saint-Jean (N.-B.), Hull, Montréal et Trois-Rivières (P.Q.), Kitchener, London, Mount Joy, Port Arthur, Sault-Ste-Marie, Sudbury et Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.) Calgary et Edmonton (Alb.) et Burnaby (C.-B.).

Habitations publiques.—En vertu des programmes conjoints fédéraux-provinciaux, on a approuvé des projets d'habitations publiques à St-Jean (T.-N.), Yarmouth (N.-É.), et Kingston et Toronto (Ont.). Ces projets prévoient un total de 324 logements destinés aux familles à revenu modique et aux vieillards. Depuis l'inauguration du programme en 1950, on a approuvé des projets d'habitations publiques comprenant plus de 12,500 logements.

Quarante-sept prêts totalisant \$36,100,000 ont été autorisés à l'*Ontario Housing Corporation* pour la subvention du programme d'habitations publiques comprenant 2,919 logements. Parmi ces derniers, 1,601 consistaient en logements déjà existants et le reste, soit 1,318, se composait de nouvelles constructions. La contribution annuelle de 50 p. 100 du gouvernement fédéral dans le but de défrayer les pertes subies dans l'exploitation de ces projets se situe aux environs de \$765,000.

Aménagement des terrains.—Trois projets qui visent l'acquisition de terrains ont été approuvés en vertu d'ententes fédérales-provinciales en 1965. Ces projets situés à Gander (T.-N.), Arnprior (Ont.) et Prince Rupert (C.-B.) devaient fournir un total de 662 lotissements pourvus de services municipaux. Depuis l'inauguration du programme en 1948 jusqu'à la fin de 1965, on a autorisé l'aménagement de 18,929 lotissements, dont 12,043 ont été vendus.

Sous-section 3.—Statistique de l'habitation tirée du recensement de 1961*

L'essor extraordinaire qu'a pris la construction d'habitations durant la décennie 1951-1961 se reflète dans les résultats† du recensement de l'habitation en 1961, d'après lesquels il y avait 1,145,198 logements occupés de plus en 1961 qu'en 1951, alors que le total pour le Canada cette année-là était de 4,554,493. Le taux d'accroissement (33.6 p. 100) des logements occupés a dépassé celui de la population (30.2 p. 100) durant la même période.

Le tableau 18 donne un sommaire des caractéristiques de l'habitation pour le Canada en 1951 et 1961. Durant cette période, les logements tant de propriétaires que de locataires ont augmenté d'environ le tiers et les logements simples détachés, ainsi que les appartements et plain-pied, ont augmenté proportionnellement au même rythme. La valeur des maisons était de \$11,021 en 1961 et le loyer comptant mensuel, de \$62. Environ deux logements sur cinq ont été construits durant la période d'après-guerre, fait indiqué en partie par la proportion des logements ayant besoin de réparations, qui a diminué de 13.4 p. 100 en 1951 à 5.6 p. 100 en 1961.

* Des renseignements plus détaillés sur les logements se trouvent dans le Volume II (Partie 2) du recensement de 1961 (n° de catalogue 93-523 à 93-535).

† Fondés sur un échantillon de 20 p. 100 des logements occupés, par tout le Canada. Pour les fins de recensement, le logement est une série de pièces d'habitation distincte quant à la structure et ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un couloir ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans obligé à passer par les locaux d'habitation d'une autre personne.

18.—Caractéristiques de l'habitation, recensements de 1951 et 1961

Données recueillies	1951 ¹	Pourcentage du total	1961	Pourcentage du total
Total, logements occupés nombre	3,409,295	100.0	4,554,493	100.0
Mode d'occupation				
Propriétaire..... nombre	2,236,955	65.6	3,005,587	66.0
Locataire..... "	1,172,340	34.4	1,548,906	34.0
Genre				
Simples détachés..... nombre	2,275,615	66.7	2,978,501	65.4
Appartements, plain-pied..... "	885,565	26.0	1,151,098	25.3
Logements suivant la période de construction				
Avant 1920..... nombre	1,391,719	30.6
1920-1945..... "	1,748,389	25.2
Depuis 1945..... "	2,014,385	44.2
Logements ayant besoin de réparations importantes..... nombre	467,570	13.4	255,414	5.6
Moyenne de pièces par logement..... nombre	5.3	...	5.3	...
Moyenne de chambres à coucher par logement..... "	2.7	..
Logements surpeuplés ² "	641,820	18.8	750,942	16.5
Valeur médiane..... \$	11,021	..
Logements hypothéqués ³ nombre	394,910	29.3	978,966	45.5
Médiane du loyer comptant ⁴ \$	34	..	62	..

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

² Logements dans lesquels le nombre de personnes dépasse celui des pièces.

³ Les chiffres ne visent que les logements occupés par le propriétaire, simples détachés et non agricoles.

⁴ Les chiffres ne visent que les logements non agricoles.

⁵ Logements dans lesquels le nombre de personnes dépasse celui des pièces.

⁶ Les chiffres ne visent que les logements occupés par le propriétaire, simples détachés et non agricoles.

18.—Caractéristiques de l'habitation, recensements de 1951 et 1961 (fin)

Données recueillies		1951 ¹	Pourcentage du total	1961	Pourcentage du total
Logements chauffés principalement					
Au charbon ou au bois.....	nombre	2,397,376	70.0	1,062,751	23.3
A l'huile.....	"	774,535	22.7	2,565,416	56.3
Au gaz.....	"	163,165	4.8	857,953	18.8
Logements ayant					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude.....	nombre	529,465	15.5	829,984	18.2
Fournaise à air chaud.....	"	1,052,570	30.9	2,242,237	49.2
Eau courante chaude et froide.....	"	1,939,770	56.9	3,650,115	80.1
Baignoire ou douche.....	"	2,072,975	60.8	3,659,520	80.3
Toilette avec chasse d'eau.....	"	2,328,855	68.3	3,880,512	85.2
Réfrigérateur mécanique.....	"	1,594,980	46.8	4,145,080	91.0
Automobile.....	"	1,442,595	42.3	3,114,677	68.4

Parmi les provinces, l'Alberta a marqué la plus forte avance proportionnelle sur 1951, soit de 39.5 p. 100 (99,059 logements). Numériquement, l'Ontario a occupé la première place avec 459,625 logis de plus en 1961 qu'en 1951 (accroissement de 38.9 p. 100). La plus forte proportion des logements simples détachés en 1961 revient à la Saskatchewan, 85.7 p. 100 de ses logements occupés étant dans cette catégorie. D'autre part, 49 p. 100 des logements du Québec étaient des appartements ou des plain-pied, cette proportion étant la plus forte de toutes les provinces. Les plus grandes maisons se trouvaient en Île-du-Prince-Édouard et possédaient en moyenne 6.4 pièces et 3.3 chambres à coucher. Les plus petites maisons se trouvaient en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies et possédaient en moyenne 4.9 pièces et 2.4 chambres à coucher (2.5 chambres à coucher en Saskatchewan). Les logements surpeuplés (ceux dont le nombre de personnes dépassait celui des pièces) étaient plus nombreux à Terre-Neuve, où environ trois sur dix appartenaient à cette catégorie. La proportion des maisons surpeuplées était la plus faible en Ontario, soit de 11.8 p. 100.

Parmi les zones métropolitaines, Vancouver, Victoria et Windsor avaient la plus forte proportion de logements simples détachés en 1961, soit 75 p. 100. La plus forte proportion d'appartements ou de plain-pied, soit 69.8 p. 100, se trouvait à Montréal. Les plus grandes maisons se trouvaient à St-Jean (T.-N.) et possédaient en moyenne 5.7 pièces et 3 chambres à coucher; les plus petites se trouvaient à Sudbury (Ont.) où elles comptaient en moyenne 4.6 pièces et 2.3 chambres à coucher.

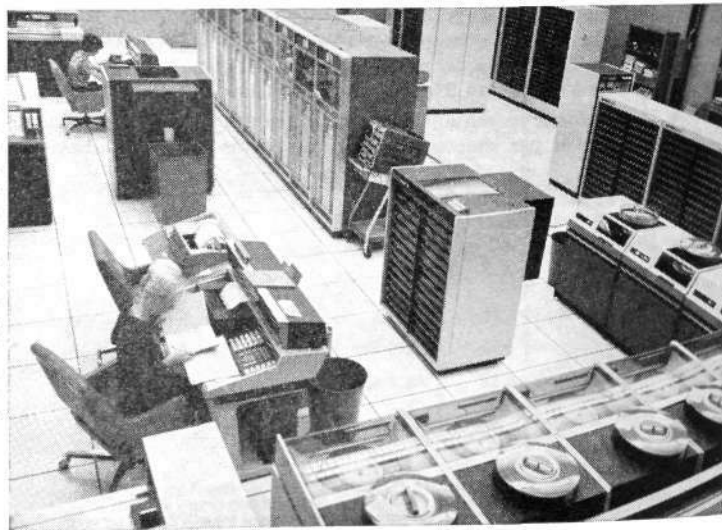
Des tableaux présentant les caractéristiques et le mode d'occupation des habitations, par province et par zone métropolitaine, paraissent dans l'Annuaire de 1965 aux pages 753-754.



Des occupations millénaires subissent des transformations radicales et de nouvelles occupations sont créées.

L'utilisation de la machinerie lourde ainsi que de matériaux préparés et d'éléments préfabriqués a changé la nature de l'emploi de l'ouvrier du bâtiment et a diminué le nombre d'hommes nécessaire à l'exécution de toute entreprise, qu'il s'agisse de travaux de construction ou de génie.

L'usage de l'ordinateur se répand de plus en plus tant dans la gestion que dans la production. Pour tirer profit d'un ordinateur de grande taille, il faut allier les talents particuliers de divers spécialistes, tels qu'économistes, mathématiciens, ingénieurs, chercheurs de l'exploitation, analystes de l'ordination, planificateurs financiers et statisticiens, à ceux d'opérateurs hautement qualifiés.



CHAPITRE XVIII.—TRAVAIL*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE GOUVERNEMENT ET LA MAIN-D'ŒUVRE	789	Sous-section 4. Estimations du revenu de la main-d'œuvre.....	822
Sous-section 1. Le Ministère fédéral du Travail et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.....	789	SECTION 4. SALAIRES, HEURES ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	823
Sous-section 2. Législation ouvrière fédérale et provinciale.....	793	SECTION 5. ASSURANCE-CHÔMAGE	828
SECTION 2. LA MAIN-D'ŒUVRE	801	SECTION 6. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET INDENNISATION DES ACCIDENTÉS	833
SECTION 3. STATISTIQUE DE L'EMPLOI	806	SECTION 7. LE SYNDICALISME OUVRIER AU CANADA	835
Sous-section 1. Statistique de l'emploi, des gains et de la durée du travail.....	806	ARTICLE SPÉCIAL: Historique du syndicalisme ouvrier au Canada	835
Sous-section 2. Gains et durée du travail dans l'industrie manufacturière.....	815	SECTION 8. GRÈVES ET LOCK-OUT	846
Sous-section 3. Estimations de l'emploi...	821		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Le gouvernement et la main-d'œuvre

Sous-section 1.—Le ministère fédéral du Travail et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Le ministère du Travail

Ce ministère a été créé en 1900, en vertu de la loi de la conciliation qui établissait des rouages pour faciliter la prévention et le règlement des différends ouvriers et qui confiait au ministère le soin de recueillir, réunir et publier des données statistiques et autres renseignements connexes. Le ministère s'est également chargé de l'application du principe des justes salaires, principe adopté la même année en vue de protéger les ouvriers employés à l'exécution de contrats du gouvernement fédéral et de travaux subventionnés au moyen des deniers publics. Depuis, le ministère a assuré l'application de nouvelles lois et a assumé de nouvelles fonctions. Son travail a porté, d'une façon générale, sur deux grands domaines,—les relations industrielles et les ressources en main-d'œuvre,—jusqu'au 1^{er} janvier 1966 alors que toutes les questions ayant trait à la main-d'œuvre ont été confiées au nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (voir p. 790).

La législation que le ministère du Travail applique maintenant dans le domaine des relations industrielles concerne les employeurs, les travailleurs et les syndicats ouvriers qui relèvent de l'autorité fédérale. Le ministère est chargé des procédures de conciliation dans les différends du travail; des enquêtes sur les plaintes portées au sujet de pratiques injustes en matière de travail, de refus de négocier ou d'infraction à la loi; du traitement des demandes d'accréditation et de désaccréditation de syndicats et de la tenue de scrutins de représentation. Il détermine les taux de salaire et la durée du travail applicables aux contrats de construction ou d'approvisionnement adjudgés par le gouvernement fédéral et encourage la consultation ouvrière-patronale. Il applique en outre les distinctions injustes en matière d'emploi pour des motifs de race, de religion, de couleur ou d'origine nationale, et la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes. En 1965, le Code canadien du travail (Normes) est entrée en vigueur. Le Code fixe des normes minimums concernant les salaires, les heures du travail, les congés payés et les jours fériés légaux payés dans les industries relevant de l'autorité fédérale.

* Sauf indication contraire, le présent chapitre a été revu sous la direction du sous-ministre du Travail, Ottawa.

Depuis 20 ans le ministère du Travail, par l'entremise de son Service de la collaboration ouvrière-patronale, récemment réorganisé et devenu la Direction de la consultation ouvrière-patronale, encourage la création de comités ouvriers-patronaux dans l'industrie et a prêté son concours à cette fin. Il existe actuellement 2,100 comités de ce genre, effectivement à l'œuvre, et leurs efforts portent notamment sur l'amélioration des méthodes de travail, la sécurité, l'efficacité de l'exploitation, l'entretien de l'établissement, la suppression du gaspillage de main-d'œuvre et de matériaux, le maintien d'un bon moral, l'encouragement des initiatives en matière d'éducation et de formation, et en matière de consultation sur les méthodes nouvelles d'exploitation résultant des transformations technologiques.

La recherche, comportant des enquêtes périodiques et spéciales, ainsi que des analyses des tendances économiques et sociales influant sur la main-d'œuvre, constitue une partie importante de l'activité du ministère exercée par la Direction de l'économique et des recherches. Elle étudie les salaires et les conditions de travail, l'organisation syndicale, la négociation collective, les relations ouvrières, les normes du travail et la sécurité. Par l'entremise du Bureau de la main-d'œuvre féminine, on fait enquête sur les problèmes des femmes qui font partie de la main-d'œuvre. Le ministère applique un régime d'indemnisation des marins accidentés à bord de navires canadiens et s'occupe de l'indemnisation des employés fédéraux qui sont victimes d'accidents du travail. En plus de la publication de rapports statistiques et des résultats de travaux de recherche, le ministère publie mensuellement la *Gazette du Travail*, conserve des dossiers de la législation ouvrière des provinces et de pays étrangers et garde à jour une bibliothèque de prêt de publications relatives à la main-d'œuvre. Le ministère sert d'organisme de liaison entre l'Organisation internationale du Travail et les gouvernements fédéral et provinciaux et il est chargé de la vente et de l'administration des rentes sur l'État.

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration*

Ce nouveau ministère a été créé en juin 1966 en vertu de la loi sur l'organisation du gouvernement (S.C. 1966, chap. 25), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1966, sous la direction du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il comprend deux grandes divisions: la Division de l'immigration du Canada, dont l'activité (relevant antérieurement du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration) est décrite aux pp. 226-228 dans le chapitre qui traite de l'immigration et de la citoyenneté, et la Division de la main-d'œuvre du Canada à laquelle on a rattaché le Service national de placement, la Direction de la formation technique et professionnelle, la Direction de la réadaptation civile, le Service consultatif de la main-d'œuvre et certaines parties de la Direction de l'économique et des recherches, qui faisaient autrefois partie du ministère du Travail. Ces divisions sont appuyées par le service des programmes et par les services d'information, des finances, de l'administration et de personnel. Quoique la loi sur l'organisation du gouvernement n'ait été adoptée qu'au milieu de l'année, le transfert d'autorité a effectivement eu lieu le 1^{er} janvier 1966 alors qu'on a amorcé le travail de réorganisation et d'expansion de la Division. On a créé cinq services régionaux relevant du directeur général de la Division et les services de personnel ont été réorganisés en six directions, sous l'autorité d'un directeur général adjoint.

Division de la main-d'œuvre du Canada.—*Direction de la formation de la main-d'œuvre.*—Cette direction poursuit les travaux dans le domaine de la formation dirigés autrefois par le ministère du Travail: application de l'accord fédéral-provincial sur la formation technique et professionnelle et l'accord fédéral-provincial sur l'apprentissage (voir le chapitre «Éducation» pp. 358-406). On a organisé une Section des ressources de l'enseignement aux fins de préparer des analyses de professions et d'industries, de mettre au point des cours et le matériel connexe pour les programmes de formation visés par la loi

* D'après des renseignements obtenus du Service de l'information du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

sur la formation professionnelle et technique, d'encourager les projets de recherches intéressant les besoins en main-d'œuvre et la formation dans ce domaine et enfin de perfectionner le matériel didactique.

Dans l'application du programme de formation, le ministre reçoit les avis du Conseil consultatif national de la formation technique et professionnelle, du Conseil consultatif national de l'enseignement technologique et du Comité de formation dans l'industrie.

Direction de la réadaptation.—Cette Direction est chargée d'appliquer la loi de 1961 sur les invalides, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral et les provinces qui participent au programme se partagent le coût des services de réadaptation professionnelle offerts aux personnes handicapées. Le Conseil consultatif national de la réadaptation des invalides, formé de représentants de la profession médicale, d'organismes bénévoles, du patronat, des syndicats des universités et des gouvernements fédéral et provinciaux, avise le ministre à cet égard. En collaboration avec un sous-comité de ce Conseil, on a établi les premiers plans en vue de l'adoption de normes minimums à l'intention des ateliers de réadaptation professionnelle. La formation du personnel est assurée par la Direction et le gouvernement fédéral accorde de l'aide financière à plusieurs provinces pour la formation de spécialistes en réadaptation. Des fonds fédéraux sont disponibles pour la recherche sur des questions de réadaptation lorsque les travaux de recherche sont menés par un organisme fédéral et une aide financière peut être accordée pour des travaux de recherche dans les universités en vertu du Programme de subventions aux recherches universitaires ou, en vertu du Programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle, suivant une formule de partage des frais. On se tient au courant de ce qui se fait en d'autres pays dans ce domaine.

La Section du travailleur âgé est chargée de l'amélioration de la situation des travailleurs âgés, en matière d'emploi.

Direction de la stabilité de l'emploi.—En vertu du Programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, qui relève de cette Direction, le gouvernement fédéral s'efforce d'encourager les municipalités à entreprendre des travaux publics pendant l'hiver en payant un certain pourcentage du coût direct, en salaires, des travaux autorisés. Toutes les provinces, les Territoires du Nord-Ouest et un certain nombre de bandes indiennes ont participé à ce programme au cours de la période allant du 1^{er} novembre 1965 au 30 avril 1966. En général, le gouvernement fédéral a payé 50 p. 100 du coût direct, en salaires, des travaux approuvés, mais certaines municipalités situées dans des régions où sévit un chômage intense en hiver ont obtenu jusqu'à 60 p. 100. Pendant la période 1965-1966, on a fait droit à 6,006 demandes d'approbation de projets provenant de 2,516 conseils d'administration locaux, entraînant le paiement de salaires s'élevant à \$122,288,000. Les travaux sur place ont procuré de l'emploi à quelque 159,000 hommes pendant 8,062,000 jours-ouvrier. Au cours de 1965-1966, on a de nouveau mené une campagne d'emploi d'hiver sous les auspices du gouvernement, au moyen de réclame dans les journaux, à la radio et à la télévision, et à l'aide d'imprimés.

Le Programme supplémentaire fédéral de travaux de construction en hiver, institué en 1963-1964, se limitait, en 1965-1966, à la création d'un plus grand nombre d'emplois dans des régions de chômage intense en hiver. En vertu de ce programme, les ministères fédéraux soumettent des projets de construction prêts à être mis en œuvre mais pour lesquels on n'a pas accordé de fonds dans les prévisions budgétaires courantes. Des fonds sont affectés pour l'exécution de projets autorisés au moyen d'un poste dit de crédits divers. En 1965-1966, on a approuvé des entreprises dont le coût a atteint \$6,893,000 et visant à procurer 179,000 jours-ouvrier de travail; les dépenses réelles se sont élevées à \$4,222,513 et le nombre de jours-ouvrier s'est établi à 148,694.

Direction de l'orientation.—C'est à cette Direction qu'incombe la tâche de l'adaptation des travailleurs transplantés dans un milieu nouveau et d'aider aux personnes cherchant à fonder des entreprises. Elle comprend des sections qui s'occupent d'orientation en matière d'emploi, de services d'établissement, d'installation de familles en d'autres localités et d'emplois spéciaux.

Direction des services techniques.—Cette nouvelle Direction accomplira quatre fonctions principales: mettre au point, appliquer et coordonner les pratiques et techniques se rattachant à l'identification, à la description et à la classification des emplois ainsi qu'à l'analyse des tâches; mettre au point des épreuves psychologiques, d'aptitudes et de rendement devant servir à conseiller et à choisir les candidats aux emplois; mettre au point des pratiques et techniques en vue du choix de travailleurs aux fins de travaux d'envergure; instituer des systèmes électroniques d'établissement de répertoires pour faciliter la corrélation entre les aptitudes du travailleur et les exigences de l'emploi, la mise en compensation des offres d'emploi et la transmission et la communication des données sur le fonctionnement de la Division de la main-d'œuvre.

Direction des services de soutien opérationnel.—Les activités de cette Direction comprennent celles du Service consultatif de la main-d'œuvre qui continue d'assurer une aide, dans les domaines technique, consultatif et financier, aux employeurs et aux travailleurs, de contribuer à la recherche de solutions constructives aux problèmes de main-d'œuvre créés par les transformations technologiques et économiques dans l'industrie, de stimuler et de favoriser la planification par l'administration en prévision de tels changements affectant la main-d'œuvre et de persuader les travailleurs de s'intéresser aux changements qui pourraient s'imposer et aux meilleurs moyens à prendre pour s'y préparer. Aux fins de ces programmes, le Service s'en remet à la recherche et, à titre d'encouragement, propose de payer 50 p. 100 des frais encourus à l'égard des études. Il procure également de l'aide aux personnes déplacées par l'évolution industrielle. Au cours de 1966, on a poursuivi le travail en rapport avec dix programmes d'évaluation de la main-d'œuvre et on a approuvé quatre accords d'encouragement aux études de main-d'œuvre et un accord sur la mobilité de la main-d'œuvre. Dans toutes les régions, un travail préliminaire de planification pour satisfaire aux besoins prévus de main-d'œuvre dans les industries primaires était en cours.

En 1965-1966, on a procuré de l'emploi à 12,029 personnes des catégories administrative, professionnelle et technique, soit une augmentation de plus de 13 p. 100 par rapport à 1964-1965. Un peu moins de la moitié de ces personnes étaient des nouveaux diplômés et, de plus, 15,788 étudiants ont obtenu de l'emploi d'été ou à temps partiel grâce à des bureaux de placement et de préparation aux carrières, dans des institutions d'enseignement supérieur. On a créé 19 nouveaux centres de placement et de préparation aux carrières au cours de l'année.

Centres de main-d'œuvre du Canada.—Les 250 bureaux locaux faisant autrefois partie du Service national de placement sont devenus des Centres de main-d'œuvre du Canada à compter du 1^{er} octobre 1966. Cette nouvelle appellation reflète plus exactement l'accent que l'on veut mettre sur l'orientation, la formation, la mobilité de la main-d'œuvre, le perfectionnement, la recherche et les renseignements sur le marché du travail. On a décidé d'attribuer de plus amples fonctions au service de l'emploi à cause de l'évolution rapide des techniques et des problèmes de disponibilité de main-d'œuvre qui en résultent. Son rôle antérieur se bornait surtout à un travail de placement. Une plus forte décentralisation des fonctions, un personnel plus compétent et des moyens améliorés permettront aux Centres de main-d'œuvre du Canada de devenir la cheville ouvrière pour autant qu'il s'agisse de planification et de pratiques en matière de main-d'œuvre dans la Division.

Service d'établissement des programmes.—Le Service a été organisé au sein du nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vers la fin de l'année close le 31 mars 1966. Il comprend cinq directions: Recherche, Planification et évaluation, Analyse du marché du travail, Entreprises pilotes, et Contentieux (dont les services sont fournis par le ministère de la Justice). Le but fondamental du Service est d'aider les deux divisions opérationnelles du ministère dans l'évaluation ou la révision des programmes existants et la mise au point de nouveaux programmes afin d'appuyer le plus effectivement possible

la politique du ministère tant sur place qu'au bureau central. Le Service de mise au point des programmes est chargé spécialement de l'exécution des fonctions du ministère en matière de recherches, statistiques, renseignements sur la main-d'œuvre et analyses du marché du travail, projets d'essai et législation.

Sous-section 2.—Législation ouvrière fédérale et provinciale

Législation fédérale du travail

Politique des justes salaires.—La politique en matière de justes salaires, applicable à tous les contrats du gouvernement fédéral, a été établie pour la première fois dans une résolution de la Chambre des communes (1900) et incorporée plus tard dans un décret du conseil et modifiée de temps à autre. Les salaires et la durée du travail dans la construction sont maintenant réglementés par la loi sur les justes salaires et les heures de travail (S.R.C. 1952, chap. 108) et le décret du conseil C.P. 1954-2029 du 22 décembre 1954. Les heures de travail dans les entreprises de construction sont limitées à 8 heures par jour et à 44 heures par semaine, sauf en cas d'urgence, avec l'approbation du ministre, ou dans les circonstances spéciales où une exemption a été accordée par décret du conseil; les salaires sont fixés d'après les taux régnants pour le genre de travail dans la région concernée ou, à défaut de taux régnants, à des taux justes et raisonnables déterminés par le ministre du Travail. Une loi visant à modifier la loi sur les justes salaires et les heures de travail a été adoptée par le Parlement et a reçu la sanction royale le 16 juin 1966. Cette modification rendra obligatoire, à une date devant être proclamée par le gouverneur en conseil, l'application du taux horaire minimum de \$1.25 aux entreprises de construction adjudicées par le gouvernement fédéral, quels que soient les taux régnants; de plus la semaine ordinaire de travail sera de 40 heures au lieu de 44. Il sera loisible aux entrepreneurs de faire travailler leurs employés jusqu'à 48 heures par semaine sans en demander la permission pourvu qu'après 40 heures les heures de travail supplémentaires soient rémunérées au taux normal majoré de moitié.

Les salaires et les heures de travail dans la fabrication d'outillage et de fournitures à forfait sont régis par le décret du conseil C.P. 1954-2029. Les heures de travail doivent être les mêmes que les heures coutumières du métier dans la région où le travail est exécuté, ou des heures justes et raisonnables. Les salaires doivent être les salaires régnants ou des salaires justes et raisonnables et ne doivent être inférieurs aux salaires établis par la loi ou les règlements de la province où s'exécute le travail. Le décret interdit de défavoriser un employé en raison de sa race, de son origine ethnique, de sa couleur ou de sa religion, ou parce que l'employé a porté plainte ou donné des renseignements à cet égard.

Employés de l'État rémunérés aux taux courants*.—Plusieurs ministères et organismes de l'État comptent des employés non de bureau affectés aux immeubles publics, établissements de la défense, parcs et forêts, fermes expérimentales, canaux, aéroports et bateaux de l'État, équipes d'étude itinérantes, entreprises spéciales, etc. Les salaires de ces employés sont déterminés par le Conseil du Trésor de concert avec le ministre du Travail d'après les taux régnants dans les industries privées à l'égard d'un travail semblable exécuté dans la région intéressée. Les données utilisées pour déterminer les salaires se fondent sur les enquêtes des fonctionnaires des relations industrielles du ministère du Travail, sur les études de la Direction de l'économique et de recherches, ainsi que sur les études des conventions collectives et les taux de salaires établis par les lois de certaines provinces. La Direction des normes du travail fournit des données à certaines sociétés de la Couronne pour les aider à établir leurs barèmes de salaires; elle aide aussi à établir la désignation et la description des emplois et à appliquer les techniques d'évaluation des tâches.

* La statistique du nombre et des salaires de ces employés et d'autres employés de l'État, non visés par la loi sur le Service civil, paraît aux pp. 164-170; cette loi a été remplacée par la loi sur l'emploi dans la fonction publique (S.C. 1966-1967, chap. 71) adoptée par la Chambre des communes le 20 février 1967, dont les dispositions s'étendent également aux employés aux taux courants et aux officiers et équipages de navires.

Le Conseil du Trésor a adopté trois règlements d'ensemble visant les heures de travail, les heures supplémentaires, les vacances, les fêtes statutaires, les congés de maladie, les pensions, etc., pour 1° les travailleurs rémunérés aux taux régnants; 2° les officiers de navires; et 3° les équipages de navires.

Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.—Entrée en vigueur par proclamation le 1^{er} septembre 1948, la loi révoque les règlements des relations ouvrières en temps de guerre, en vigueur depuis mars 1944, et abroge la loi des enquêtes en matière de différends industriels, en vigueur à partir de 1907, jusqu'à sa suspension par les règlements de temps de guerre en 1944. La loi protège les procédures commencées, les décisions et les ordonnances rendues ainsi que les accréditations établies sous le régime de la législation de temps de guerre, dans la mesure où elles visent des services autorisés par la loi.

La loi ne s'applique qu'aux industries qui relèvent de l'autorité fédérale: navigation, marine marchande, chemins de fer interprovinciaux, canaux, télégraphes, lignes de vapeurs et bacs transbordeurs interprovinciaux et internationaux, aérodromes et transport aérien, stations de radiodiffusion, et travaux déclarés, par le Parlement, être à l'avantage général du Canada ou de deux ou plusieurs provinces. Cependant, la loi permet aux provinces qui le désirent d'adopter une loi semblable visant les employés qui ressortissent à la compétence provinciale et d'arrêter avec le gouvernement fédéral des dispositions, agréables aux deux parties, aux fins d'application de la loi par les autorités fédérales.

En général, dans ses dispositions importantes, la loi reconnaît aux employés et aux employeurs le droit de se grouper et de recourir aux négociations collectives, permet aux syndicats ouvriers de se faire accréditer comme agents négociateurs de groupements d'employés et impose aux syndicats ouvriers et aux patrons l'obligation, sur notification, d'entamer de bonne foi des négociations collectives. La loi assure le recours à des négociations collectives et à la médiation de conciliateurs et de commissions de conciliation pour conclure des conventions collectives. Les employés peuvent changer d'agents négociateurs, parfois, aux conditions prévues par la loi, laquelle prescrit aussi les conditions régissant la durée et le renouvellement des conventions collectives. Toute convention collective doit contenir une disposition relative à l'arbitrage des différends concernant le sens ou la violation de la convention: si semblable disposition fait défaut, demande peut être faite de l'ajouter à la convention. La loi interdit les pratiques déloyales en matière ouvrière, c'est-à-dire interdit aux patrons de s'ingérer dans les syndicats ou de les dominer ou encore de s'immiscer dans l'activité syndicale d'un ouvrier, de le traiter injustement pour raison d'activité syndicale ou de recourir à l'intimidation à cet égard. La loi prévoit les conditions préalables à une grève ou à un lock-out. Des commissions d'enquête industrielle peuvent être nommées en vue d'étudier les questions ou les différends industriels. Le ministre du Travail voit à l'application de la loi et est chargé directement de la nomination des conciliateurs, des commissions de conciliation et des commissions d'enquête industrielle, du consentement aux poursuites et des plaintes portant que la loi a été violée ou qu'une partie n'a pas négocié de bonne foi.

Le Conseil canadien des relations ouvrières applique les dispositions concernant l'accréditation d'agents négociateurs, l'incorporation d'une procédure dans une convention collective en vue du règlement définitif de différends relatifs à l'interprétation ou à la violation de la convention et l'examen des plaintes faites au ministre au sujet du refus d'une partie d'entamer des négociations collectives.

On trouvera dans le rapport annuel du ministère du Travail la statistique détaillée relative à l'application de la loi. En résumé, du 1^{er} septembre 1948 au 31 décembre 1965, le Conseil canadien des relations ouvrières a reçu 1,766 demandes d'accréditation, dont 1,012 ont été acceptées, 363 rejetées et 359 retirées; 32 étaient encore en suspens à la fin de la période. Sur les 1,165 différends du travail qui ont été étudiés sous l'empire des dispositions concernant la conciliation, 1,017 ont été réglés par les conciliateurs et les commissions de conciliation, 77 n'ont pas été réglés, 33 se sont éteints et 38 étaient encore en suspens le 31 décembre 1965.

Loi sur la réintégration dans les emplois civils.—La loi, qui assure la réintégration dans leur emploi civil des militaires licenciés et d'autres personnes désignées, a été passée en 1942 et modifiée en 1946 et son application a été élargie en 1954.

La loi sur les justes méthodes d'emploi.—Cette loi, promulguée le 1^{er} juillet 1953, interdit toute distinction injuste en matière d'emploi, fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'origine nationale. La loi ne s'applique qu'aux industries qui relèvent du gouvernement fédéral, c'est-à-dire visées par la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends de travail (p. 794). La loi interdit toute discrimination de la part de l'employeur, toute discrimination concernant l'appartenance syndicale ou l'embauche de la part des syndicats, le recours par les employeurs à toute agence de placement pratiquant la discrimination de même que l'utilisation des annonces ou demandes de renseignements formulant directement ou indirectement une restriction, spécification ou préférence à l'égard de la race, la couleur, la religion ou l'origine nationale.

La loi sur l'égalité de salaire pour les femmes.—Cette loi, qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1956, s'applique aux emplois dans les ouvrages, entreprises ou affaires qui sont de la compétence législative du gouvernement fédéral. Sa disposition principale interdit à l'employeur d'engager une employée pour du travail à un taux de rémunération moindre que celui auquel un employé est engagé par cet employeur pour un travail identique ou sensiblement identique.

Le Code canadien du travail (Normes).—Cette loi a reçu la sanction royale le 18 mars 1965 alors que les dispositions de la Partie V (application et généralités) sont entrées en vigueur. Les Parties I à IV de la loi, entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1965, fixent des normes minimums relativement aux heures de travail, au salaire minimum, aux congés annuels et aux jours fériés légaux dans les industries qui relèvent de l'autorité fédérale. La loi de 1958 sur les vacances annuelles a été abolie.

La durée normale du travail est de huit heures par jour et de 40 heures par semaine; la durée hebdomadaire maximum est de 48 heures. Il est obligatoire de rémunérer les heures de travail en sus des heures normales à un taux correspondant au moins au taux normal majoré de moitié. Il est obligatoire d'obtenir un permis pour travailler plus de 48 heures par semaine. Lorsque la nature du travail exige une répartition inégale des heures de travail, on peut établir une moyenne basée sur une période de deux semaines ou plus.

Le salaire minimum est de \$1.25 l'heure pour toutes les personnes âgées de 17 ans ou plus et de \$1 l'heure pour celles qui sont âgées de moins de 17 ans. On peut établir des taux spéciaux de salaire pour les personnes recevant une formation en cours d'emploi et pour quiconque souffre d'une invalidité qui lui nuit dans l'accomplissement de son travail.

Tout employé a droit à un congé rémunéré de deux semaines après une année de service; la rémunération est calculée au taux de 4 p. 100 du salaire. Les jours fériés sont au nombre de huit et tout employé a droit à un congé rémunéré pour chacun d'eux ou à la substitution d'autres jours à ces congés.

Le Code renferme des dispositions spéciales et provisoires. Toute personne a droit de demander (en vertu de l'article 51) l'ajournement ou la suspension de l'application de la Partie I (durée du travail). Le ministre a le pouvoir d'accorder un ajournement ou une suspension lorsqu'il y a preuve que l'application de la Partie I est ou serait préjudiciable aux intérêts de l'employé ou nuirait au fonctionnement de l'entreprise. Un ordre du ministre décrétant l'ajournement ou la suspension peut s'appliquer à une période allant jusqu'à 18 mois, à compter de la date de l'ordre; ce dernier peut renfermer ou non des conditions relatives à la durée du travail.

Le gouverneur en conseil peut autoriser un ajournement ou une suspension de plus longue durée, mais seulement après enquête, et l'ordre du gouverneur en conseil doit renfermer des conditions concernant la durée du travail. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise

organisée et exploitée dans une région, la loi autorise la présentation (en vertu de l'article 52) d'une demande d'ajournement de l'application de l'article 11 (salaire minimum), mais cette demande doit avoir été faite avant le 1^{er} juillet 1965. Le ministre peut accorder un ajournement lorsqu'il y a preuve que la mise en application du salaire minimum serait préjudiciable aux intérêts des employés ou nuirait à la bonne marche de l'entreprise. L'ordre d'ajournement ne peut aller au-delà du 1^{er} janvier 1967 et doit spécifier le taux minimum de salaire devant être versé pendant la période d'ajournement.

Toutes les demandes formulées en vertu des articles 51 et 52 qui étaient encore en suspens au 1^{er} juillet 1965 peuvent être énumérées dans la *Gazette du Canada* et la publication a pour effet de retarder la mise en application de la Partie I (durée du travail) et de l'article 11 (salaire minimum) jusqu'à ce que le ministre ait rejeté la demande ou émis un ordre en vertu des articles 51 ou 52.

On a promulgué des règlements visant l'application du Code. Ces règlements précisent, entre autres choses, que dans le cas d'une répartition inégale des heures de travail on peut, sans l'approbation du ministre, établir la moyenne de la durée normale et de la durée maximum du travail échelonnée sur une période de 13 semaines ou moins et, avec l'assentiment du ministre, sur une plus longue période.

Législation ouvrière provinciale

Du fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique autorise les législatures provinciales à édicter des lois visant les travaux et ouvrages d'un caractère local ainsi que les propriétés et les droits civils dans les provinces, le pouvoir d'adopter des lois régissant le travail est surtout une prérogative des provinces. Étant donné qu'elle pose des conditions au droit qu'ont les patrons et les ouvriers de conclure des contrats de travail, la législation ouvrière, règle générale, se rapporte aux droits civils. En vertu de cette autorité, les provinces ont adopté un grand nombre de lois influant sur l'emploi, dans tels domaines que les heures de travail, le salaire minimum, le milieu de travail, l'apprentissage et la formation, le paiement et la perception des salaires, les relations ouvrières-patronales, la réparation des accidents, et ainsi de suite. Dans chaque province, l'application des lois concernant le travail relève d'un ministère du Travail. L'application des lois qui protègent les mineurs relève des ministères qui s'occupent des mines. L'application de la loi sur la réparation des accidents du travail est confiée, dans chaque province, à une commission nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Salaire minimum.—Afin d'assurer un niveau de vie convenable aux travailleurs, toutes les provinces ont adopté des lois sur le salaire minimum. Ces lois confèrent à des commissions du salaire minimum le pouvoir de fixer ou de recommander les salaires minimums visant les employés. Dans la plupart des provinces, des ordonnances régissant le salaire minimum s'appliquent actuellement à presque tous les domaines d'emploi à l'exception du travail agricole et du service domestique. En Île-du-Prince-Édouard, cependant, les seules catégories de travailleuses visées par les taux minimums sont celles des employées dans les restaurants et les buanderies.

Des taux minimums établis par voie d'ordonnances existent dans toutes les provinces sauf en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Saskatchewan. Aux fins de l'établissement des taux de salaire minimums, la Nouvelle-Écosse est divisée en trois zones et la province de Québec en deux. En Saskatchewan, les taux minimums varient entre les régions urbaines et les régions rurales. Sauf à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Île-du-Prince-Édouard, les taux minimums s'appliquent aux deux sexes. Au Nouveau-Brunswick, les ordonnances sont établies selon l'industrie mais, dans l'ensemble, elles visent la plupart des employés de la province. En Colombie-Britannique, la commission émet une ordonnance distincte à l'égard de chaque industrie ou emploi. Dans les autres provinces, les commissions du salaire minimum émettent des ordonnances générales, auxquelles viennent s'ajouter des ordonnances spéciales dans certains cas.

Heures de travail.—Cinq provinces ont adopté des lois de portée générale sur les heures de travail. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique fixent des limites à la durée du travail. En Alberta et en Colombie-Britannique, la durée du travail est limitée à huit heures par jour et à 44 heures par semaine, tandis qu'en Ontario elle est limitée à huit heures par jour et à 48 heures par semaine. Les lois du Manitoba et de la Saskatchewan réglementent les heures de travail du fait qu'elles exigent la rémunération au taux normal majoré de moitié, de tout travail effectué au-delà d'une limite spécifiée. La loi du Manitoba exige le paiement du taux majoré après 8 et 48 heures, dans le cas des hommes, et après 8 et 44 heures dans le cas des femmes. La loi de la Saskatchewan exige le paiement du taux majoré après huit et 44 heures. Certaines exceptions sont prévues dans chacune des cinq lois. Dans toutes les provinces, les heures de travail sont réglementées pour certaines catégories particulières de travailleurs ou pour certaines industries en vertu d'autres lois.

Réglementation des salaires et des heures de travail dans certaines industries.—Des lois sur les normes industrielles sont en vigueur à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. Ces lois prévoient qu'un barème de salaires et des heures de travail fixés d'un commun accord par des groupes représentatifs d'employeurs et d'employés dans une industrie ou un métier peuvent, moyennant l'approbation du gouvernement, être reconnus comme ayant force de loi par un décret du conseil et devenir ainsi les conditions minimums d'emploi applicables à toute l'industrie ou à tout le métier dans la région. Un comité consultatif, composé habituellement de représentants des employeurs et des employés, en nombre égal, est institué pour aider à la mise en application de ces conditions. Ces lois sont d'application assez générale dans les industries du bâtiment, du vêtement, le métier de barbier et autres. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, de telles conditions ont été établis seulement à l'égard de quelques métiers de la construction dans certaines régions. En Ontario, des conditions applicables aux métiers du vêtement, à l'industrie des fourrures et à celle des gros meubles sont en vigueur dans toute la province et un bon nombre de normes s'appliquent à divers métiers de la construction et au métier de barbier dans des régions déterminées.

En vertu de la loi de la convention collective du Québec, certaines dispositions d'une convention collective, y compris celles qui se rapportent aux heures de travail et aux salaires, peuvent être imposées à tous les employeurs et tous les employés de l'industrie en cause dans une certaine région, à condition que les parties à la convention représentent une proportion suffisante de cette industrie. Les normes ainsi imposées sont contenues dans un décret ayant force de loi. Environ 100 décrets, applicables à la construction, à l'industrie manufacturière, aux métiers de barbier et de coiffeur, aux entreprises commerciales et à d'autres industries et services, sont en vigueur et visent près de 250,000 employés; 15 de ces décrets sont d'application générale dans toute la province.

Au Manitoba, la loi sur les salaires dans l'industrie du bâtiment prévoit l'établissement de taux minimums de salaire et des heures maximums de travail rémunéré au taux normal relativement aux travailleurs de l'industrie du bâtiment, sur recommandation d'une commission formée d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés sous la présidence d'un représentant du gouvernement. En vertu de cette loi, on fixe annuellement les taux horaires de salaire et la durée de la semaine normale de travail de diverses catégories de travailleurs de l'industrie des travaux lourds de construction, et de l'industrie du bâtiment du Grand-Winnipeg ainsi que de l'industrie du bâtiment dans les districts ruraux.

Congés annuels et jours fériés légaux.—Toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, ont des lois sur les congés annuels qui s'appliquent à la plupart des industries. Dans la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec, un ouvrier a droit à une semaine de congé payé après un an de service; en Ontario, le travailleur a droit à un congé d'une semaine après chacune des trois premières années d'emploi et à

deux semaines après la quatrième année et chacune des années qui suivent. Dans les quatre provinces de l'Ouest, la loi prévoit un congé rémunéré annuel de deux semaines et en Saskatchewan, de trois semaines après cinq années de service.

Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan ont adopté une loi d'application générale visant les jours fériés. Le nombre des congés désignés varie de cinq à huit et les dispositions relatives à la rémunération varient également.

Lois interdisant les distinctions injustes.—Huit provinces ont adopté des lois sur les justes méthodes d'emploi interdisant les distinctions injustes en matière d'embauchage, de conditions d'emploi et d'affiliation syndicale, pour des motifs de race, de couleur, de religion ou d'origine nationale. En outre, la loi de la Colombie-Britannique et celle de l'Ontario interdisent toute distinction injuste en matière d'emploi ou d'affiliation syndicale fondées sur l'âge. Huit provinces ont adopté des lois sur l'égalité de salaire interdisant les distinctions en matière de taux de salaire fondées uniquement sur le sexe et la loi du Québec sur les distinctions injustes en matière d'emploi interdit les distinctions en matière d'emploi fondées sur le sexe.

Prévention des accidents et indemnisation des accidentés du travail.—Des lois sur les fabriques ou sur la sécurité industrielle établissent, dans la majorité des provinces, des garanties de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans les fabriques et autres lieux de travail en ce qui a trait, par exemple, à l'hygiène, au chauffage, à l'éclairage, à la ventilation et aux dispositifs de protection dont doivent être munies les machines dangereuses. Des lois établies depuis longtemps, régissant le modèle, la construction, l'installation et le fonctionnement de l'outillage mécanique, comme les chaudières, les récipients sous pression, les ascenseurs, les monte-charges et les installations électriques, ont été révisées ces dernières années afin de tenir compte des transformations technologiques, et des normes ont été fixées par la loi dans des domaines nouveaux qui comportent des dangers pour les travailleurs et le public, par exemple l'utilisation d'appareils à gaz ou à pétrole. Ces lois établissent aussi des normes de compétence pour les travailleurs qui installent, font fonctionner ou entretiennent de tels appareils. Des lois exigeant l'application des normes de sécurité dans les travaux de construction et d'excavation sont en vigueur dans la plupart des provinces.

Des lois sur l'indemnisation des accidentés du travail, prévoyant un régime de responsabilité collective chez les employeurs, à l'égard des accidents subis par les employés dans leur travail, sont en vigueur dans toutes les provinces. Les lois sur l'indemnisation des accidentés du travail sont exposées en plus amples détails aux pp. 833-834.

Relations ouvrières.—Toutes les provinces ont des lois semblables, en principe, à la loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, destinées à établir des relations équitables entre employeurs et employés et à faciliter le règlement des différends du travail. Ces lois garantissent la liberté d'association et le droit d'organisation en syndicats; elles établissent des rouages (commissions des relations ouvrières) pour reconnaître à un syndicat le droit exclusif de négocier en faveur d'un groupe donné d'employés, et rendent obligatoire la négociation collective entre un employeur et le syndicat accrédité qui représente ses employés. Sauf en Saskatchewan, elles prévoient la conciliation obligatoire, c'est-à-dire que les parties doivent se soumettre aux procédures de conciliation établies dans la loi avant qu'une grève ou un lock-out ne puisse être déclaré légalement. Les lois prévoient en outre que toute convention collective doit renfermer une disposition concernant le règlement des conflits découlant de la convention et elles interdisent les grèves et lock-out durant la période d'application d'une convention. Toutes ces lois interdisent certaines pratiques déloyales en matière de travail et prévoient des sanctions.

Dans la plupart des provinces, certains groupes d'employés qui travaillent aux services essentiels, tels que les policiers et les pompiers, n'ont pas le droit de grève mais au lieu de ce droit, ils peuvent recourir à l'arbitrage définitif et obligatoire. Des dispositions spéciales visent l'arbitrage obligatoire des différends dans les services hospitaliers dans cinq provinces.

Délivrance de certificats de compétence d'ouvrier de métier qualifié.—Dans toutes les provinces, des lois sur l'apprentissage prévoient un régime organisé de formation sur place et d'enseignement en classe aux fins de certains métiers désignés et, dans la plupart des provinces, des dispositions régissent la délivrance de certificats de compétence, sur demande, aux ouvriers compétents dans certains métiers. Dans certaines provinces la loi oblige certaines catégories d'ouvriers de métiers à posséder un certificat de compétence.

Modifications apportées aux lois provinciales en 1965-1966.—Les changements importants au cours des années 1965 et 1966 dans les lois ouvrières provinciales sont décrits ci-après.

Salaire minimum.—Les taux généraux de salaire minimum ont été haussés dans sept provinces. Le Manitoba et l'Alberta ont aboli les différences dans les salaires minimums ruraux et urbains. En Nouvelle-Écosse, des taux minimums ont été établis pour la première fois à l'intention des employés du sexe masculin. Les taux minimums actuellement en vigueur pour les travailleurs expérimentés dans certaines villes paraissent au tableau 1.

1.—Salaire minimum des travailleurs expérimentés dans certaines villes, selon le sexe, 1^{er} décembre 1966

Détail, genre d'établissement et sexe	St-Jean (T.-N.)	Charlottetown (I.-P.-É.)	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Mont-réal (P.-Q.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Regina (Sask.)	Edmonton (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
Heures par semaine	48 ¹	—	48	48	48 ²	48	48	44	44	40 ³
visées par les taux.	48 ¹	48	48	48	48 ²	48	44	44	44	40 ³
	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars l'heure	dollars par semaine	dollars l'heure	dollars l'heure
Fabriques.....	H. 0.70 F. 0.50	1.10 ⁴ —	1.10 0.85	0.90 0.90	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	1.00 1.00
Blanchisseries, etc....	H. 0.70 F. 0.50	1.10 0.55	1.10 0.85	0.90 0.80	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	1.00 1.00
Magasins.....	H. 0.70 F. 0.50	1.10 —	1.10 0.85	0.90 0.90	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	1.00 1.00
Hôtels et restaurants.	H. 0.70 F. 0.50	1.10 21.00 ⁵	1.10 0.85	0.80 0.80	0.64 ⁶ 0.64	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	1.00 1.00
Salons de beauté.....	H. 0.70 F. 0.50	1.10 —	0.85 0.85	0.80 0.80	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	35.00 ⁷ 35.00 ⁷
Cinéma et lieux d'amusement.	H. 0.70 F. 0.50	1.10 —	1.10 0.85	0.80 0.80	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	0.75 0.75
Bureaux.....	H. 0.70 F. 0.50	1.10 —	1.10 0.85	0.80 0.80	1.00 1.00	1.00 1.00	1.00 1.00	40.00 40.00	1.00 1.00	1.00 1.00

¹ Soit 40 heures dans les magasins. ² Le salaire minimum s'applique à un maximum de 54 heures par semaine dans les hôtels et restaurants. ³ Le salaire minimum s'applique à un maximum de 44 heures par semaine dans les salons de beauté, les cinémas et lieux d'amusement. ⁴ Soit 90 cents l'heure pour les hommes dans les usines de traitement des aliments. ⁵ Conducteurs de véhicules automobiles, gardiens, mécaniciens et chauffeurs de machines fixes, 70 cents; chasseurs, 56 cents. ⁶ Dollars par semaine pour les serveuses; \$16 pour les autres travailleuses de restaurants. ⁷ Dollars par semaine.

Heures de travail.—En Alberta, on a appliqué à toute la province, à compter du 1^{er} janvier 1966, la semaine de travail de 44 heures déjà en vigueur dans les centres dont la population est de plus de 5,000 habitants. Au Manitoba, les règlements applicables aux heures supplémentaires de travail (rémunération, au taux normal majoré de moitié, de toutes les heures fournies en sus de 8 par jour et de 44 par semaine, dans le cas des femmes, et de 8 par jour et 48 par semaine, dans le cas des hommes) ont été imposés à toutes les industries visées par la loi partout dans la province. Antérieurement à la modification, les normes réglementaires concernant le travail supplémentaire s'appliquaient uniquement aux emplois énumérés dans une annexe et aux secteurs industrialisés de la province.

Congés annuels et jours fériés légaux.—La loi de l'Ontario sur les congés annuels a été modifiée pour porter à deux semaines la durée des congés dans le cas de tout employé ayant plus de trois années de service. Au Manitoba, une disposition a été adoptée prévoyant la rémunération des congés en cas de cessation d'emploi au cours d'une année de travail. En vertu de la loi de l'Alberta sur le travail, des ordonnances enjoignent aux employeurs de cette province d'accorder à leurs employés cinq jours fériés légaux rémunérés, par année, et prévoient le versement d'un montant global aux travailleurs de la construction en remplacement des jours fériés légaux. En Saskatchewan, également, des ordonnances prévoient le versement d'une somme calculée à un pourcentage donné, au lieu de la rémunération de huit jours fériés, à l'égard des travailleurs de la construction et des industries de l'abattage et de l'exploitation forestière. En Colombie-Britannique, une nouvelle loi autorise la Commission des relations industrielles à obliger les employeurs à accorder huit jours fériés légaux rémunérés à leurs employés.

Congés de maternité.—La Colombie-Britannique a adopté une nouvelle loi sur la protection de la maternité, laquelle s'applique à tous les genres d'emplois, sauf l'agriculture, l'horticulture et le service domestique. Cette loi prévoit un congé de six semaines pendant la grossesse et six semaines après l'accouchement ou davantage, moyennant un certificat du médecin, protégeant ainsi toute femme contre le licenciement au cours d'un congé de maternité d'une durée allant jusqu'à 16 semaines.

Mesures interdisant les distinctions injustes.—Deux provinces ont adopté des lois interdisant les distinctions injustes. L'Alberta a adopté la loi sur les droits de l'homme interdisant les distinctions injustes en matière d'emploi et d'affiliation syndicale, et dans les endroits publics, pour des motifs de race, de religion, de couleur, d'ascendance ou d'origine ethnique. En 1966, l'Ontario a adopté la loi interdisant les distinctions fondées sur l'âge, devenant ainsi la deuxième province, après la Colombie-Britannique à interdire cette distinction injuste. La loi de l'Alberta vise la Couronne et ses organismes. Une modification apportée à la loi de l'Ontario, en 1965, assujettit également le gouvernement provincial et ses organismes au code des droits de l'homme.

Sécurité industrielle.—La modification principale consiste dans la révision complète et la remise à jour des lois sur la sécurité industrielle dans trois provinces (Manitoba, Nouvelle-Écosse et Colombie-Britannique). Le champ d'application des trois lois a été élargi. Les lois du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse renferment certains principes d'application générale et autorisent l'établissement de normes détaillées de sécurité par voie de règlements. La nouvelle loi de la Colombie-Britannique établit des normes d'application générale dans le milieu de travail, notamment à l'égard de l'hygiène et du bien-être des employés. Les règlements généraux sur la prévention des accidents du travail, édictés en vertu de la loi sur la réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, qui constitue le code de sécurité de la province, ont également été révisés. Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les premiers règlements détaillés, édictés en 1964 en vertu des lois générales sur la sécurité industrielle, sont entrés en vigueur en 1965. L'Ontario a proclamé en vigueur la loi sur la sécurité des bûcherons et des règlements ont été édictés en vertu de cette loi.

Dans certaines provinces, des mesures ont été prises pour renforcer les normes de sécurité applicables à la construction, aux élévateurs à grain, aux ascenseurs et aux monte-charges, par voie de révision des règlements.

Réparation des accidents du travail.—La plupart des provinces ont augmenté les indemnités payables en vertu des lois sur la réparation des accidents du travail. Cinq provinces ont haussé le maximum des gains annuels servant de base au calcul des indemnités. Dans la loi de la Colombie-Britannique on a adopté le principe du rajustement des pensions selon le coût de la vie, d'après les hausses signalées dans l'indice des prix à la consommation. L'application de la loi aux travailleurs agricoles est devenue obligatoire en Ontario.

Relations ouvrières.—Les modifications apportées aux lois sur les relations ouvrières intéressaient surtout les groupes qui ont été visés pour la première fois par les lois sur la négociation collective ou qui s'étaient tout récemment syndiqués à des fins de négociation collective. Afin d'interdire les grèves et lock-out en cas de différends chez les employés de services hospitaliers et pour prévoir le règlement de ces différends par voie d'arbitrage, l'Ontario a adopté la loi sur l'arbitrage dans les conflits hospitaliers. Dans le domaine général de la fonction publique, la province de Québec a adopté une nouvelle loi de la fonction publique accordant à ses fonctionnaires le droit à la négociation collective avec le gouvernement en matière de traitements et d'autres conditions de travail, en plus du droit de grève, à condition que les services essentiels soient maintenus. Ces modifications et d'autres semblables apportées aux lois du Manitoba et de l'Alberta ont ouvert la voie à des conventions collectives entre les gouvernements en cause et leurs employés. On a ajouté des dispositions spéciales au Code du travail de Québec à l'intention des enseignants, aux fins de retarder la déclaration des grèves sans toutefois les interdire. Des modifications à la loi sur les syndicats ouvriers de la Nouvelle-Écosse font entrer les employés de commissions et conseils provinciaux dans le champ d'application de la loi.

Un certain nombre de changements ont également été apportés à la législation générale en matière de relations ouvrières dans plusieurs provinces. En Ontario et au Manitoba, des modifications aux dispositions relatives au règlement des différends visent à encourager le recours aux services d'un médiateur choisi par les parties en litige au lieu du recours normal aux commissions de conciliation. On a étendu la juridiction de la Commission des relations ouvrières d'Ontario pour lui permettre de s'occuper des différends résultant de la répartition du travail et la Commission du travail du Manitoba a été autorisée à s'occuper des plaintes de pratiques injustes en matière d'emploi.

Apprentissage.—La Nouvelle-Écosse a remplacé sa loi sur l'apprentissage et la compétence professionnelle et six provinces ont désigné de nouveaux métiers aux fins de la formation par l'apprentissage.

Section 2.—La main-d'œuvre*

Depuis 1946, des renseignements sûrs aux fins de l'analyse de l'emploi au Canada, à l'échelle nationale et dans les cinq régions principales, s'obtiennent par la voie d'une enquête sur la main-d'œuvre. Entre novembre 1945 et novembre 1952, les enquêtes ont été trimestrielles et depuis, elles sont mensuelles. L'échantillon de l'enquête a été établi de façon à représenter toute la population, âgée de 14 ans ou plus, domiciliée au Canada. Sont exclus les habitants du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, les Indiens des réserves, les personnes qui se trouvent dans des institutions et les militaires. Le travail se fait au moyen d'entrevues dans quelque 35,000 foyers choisis suivant des méthodes d'échantillonnage aréolaire, d'un bout à l'autre du pays.

Aux fins de l'enquête sur la main-d'œuvre, les personnes sont classées suivant leur activité durant la semaine qui a précédé l'entrevue. On appelle cette semaine la semaine de référence. Voici comment se définissent les divisions principales de la classification:

Main-d'œuvre.—La main-d'œuvre civile se compose de la partie de la population civile hors-institution, âgée de 14 ans ou plus, qui, durant la semaine de référence, était employée ou en chômage.

* Rédigé à la Division des enquêtes spéciales, Bureau fédéral de la Statistique.

† On trouvera un compte rendu complet de l'enquête dans la publication du B.F.S. intitulée *Méthodologie des enquêtes sur la main-d'œuvre canadienne* (no de catalogue 71-504F).

Employés.—Les employés comprennent toutes les personnes qui, durant la semaine de référence: a) ont fait un travail quelconque moyennant rémunération ou bénéfice; b) ont fait un travail quelconque qui a contribué à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise par un parent faisant partie du ménage; ou c) avaient un emploi, mais n'ont pas travaillé à cause du mauvais temps, de la maladie, de différends industriels ou de vacances ou encore parce qu'elles prenaient congé pour d'autres raisons. Les personnes qui avaient un emploi mais qui n'étaient pas au travail durant la semaine de référence et qui ont aussi cherché un emploi sont comprises parmi les chômeurs à titre de personnes sans travail et en quête d'emploi.

Chômeurs.—Les chômeurs comprennent toutes les personnes qui, durant la semaine de référence: a) étaient sans emploi et cherchaient du travail, c'est-à-dire qui, durant la semaine de référence ne travaillaient pas et se cherchaient un emploi; les personnes qui auraient cherché du travail mais se trouvaient temporairement malades; les personnes mises à pied pour une période indéterminée ou prolongée et les personnes croyant qu'aucun emploi approprié n'était disponible dans la localité; b) les personnes qui ont été mises à pied temporairement durant la semaine entière, c'est-à-dire qui attendaient d'être rappelées à un emploi d'où elles avaient été licenciées pour moins de 30 jours.

Population non comprise dans la main-d'œuvre.—Cette population comprend tous les civils âgés de 14 ans ou plus (sauf la population des institutions) qui ne sont pas classés employés ou chômeurs. La catégorie envisagée englobe les personnes qui fréquentent l'école, celles qui tiennent maison, celles qui sont trop âgées ou autrement inaptes au travail et celles qui sont volontairement inactives ou retirées. Les maîtresses de maison, les étudiants et les autres personnes qui ont travaillé une partie du temps sont classées parmi les employés; s'ils étaient en quête de travail ils sont classés chômeurs.

Les estimations obtenues lors du relevé de la main-d'œuvre, fondé sur un échantillon de foyers, sont sujettes à erreur. Un dénombrement complet pourrait fournir des chiffres quelque peu différents. Cet écart se nomme erreur d'échantillonnage dans les chiffres estimatifs. Dans la préparation et le dépouillement du relevé de la main-d'œuvre, on s'efforce de réduire au minimum l'erreur d'échantillonnage; en règle générale, la marge d'erreur tend à décroître à mesure que l'estimation prend de l'ampleur. On trouvera une évaluation statistique de l'erreur d'échantillonnage dans la publication mensuelle du B.F.S. *La main-d'œuvre* (n° de catalogue 71-001F).

2.—Estimation de la main-d'œuvre civile et de ses principaux éléments, moyennes annuelles, 1946 et 1956-1965

Nota.—Les chiffres correspondants pour 1947-1955 figurent à la page 770 de l'*Annuaire de 1962*. Il n'est pas tenu compte des personnes qui vivent dans des institutions ni des Indiens qui habitent les réserves.

Année	Population civile (âgée de 14 ans ou plus)	Main-d'œuvre civile (personnes âgées de 14 ans ou plus)						Population non comprise dans la main-d'œuvre (âgée de 14 ans ou plus)	
		Personnes occupées					Chômeurs		Total
		Emploi non agricole			Agriculture	Total (personnes occupées)			
		Salariés	Autres	Total (emploi non agricole)					
(milliers)									
1946 ¹	8, 779	2, 990	490	3, 480	1, 186	4, 666	163	4, 829	3, 950
1956.....	10, 807	4, 286	522	4, 808	777	5, 585	197	5, 782	5, 025
1957.....	11, 123	4, 412	540	4, 953	748	5, 731	278	6, 008	5, 115
1958.....	11, 388	4, 461	527	4, 988	718	5, 706	432	6, 137	5, 250
1959.....	11, 605	4, 624	546	5, 170	700	5, 870	372	6, 242	5, 363
1960.....	11, 831	4, 732	551	5, 283	683	5, 965	446	6, 411	5, 420
1961.....	12, 063	4, 799	573	5, 374	681	6, 055	466	6, 521	5, 531
1962.....	12, 280	4, 980	585	5, 565	660	6, 225	390	6, 615	5, 685
1963.....	12, 536	5, 138	588	5, 726	649	6, 375	371	6, 748	5, 787
1964.....	12, 817	5, 368	611	5, 979	630	6, 609	324	6, 933	5, 884
1965.....	13, 128	5, 655	613	6, 268	594	6, 862	280	7, 141	5, 986

¹ Sans Terre-Neuve.

Caractéristiques de la main-d'œuvre civile, 1946-1965.—En 1965, le chiffre de la population civile hors des institutions s'est établi, en moyenne, à 13,128,000 comparative-ment à 8,779,000 en 1946, soit une augmentation de 49.5 p. 100; au cours de la même

période, la main-d'œuvre s'est accrue de 47.9 p. 100 pour atteindre 7,141,000. En conséquence, la proportion des personnes âgées de 14 ans ou plus au sein de la main-d'œuvre a légèrement baissé (de 55 à 54.4 p. 100) au cours de la même période. Parmi les causes de cette légère diminution, il y avait une baisse de la proportion de main-d'œuvre masculine, contrebalancée en partie par une augmentation de la proportion de main-d'œuvre féminine. D'autres facteurs, tels que les changements dans la composition par âge de la population, l'accroissement du nombre des jeunes qui retardent leur entrée dans les rangs de la main-d'œuvre en poursuivant leurs études, et la tendance plus marquée chez les travailleurs à une retraite hâtive ont contribué à la baisse du taux d'activité de la main-d'œuvre masculine de 85.1 p. 100 à 77.9 p. 100 entre 1946 et 1965. Bien que ces facteurs aient influé également sur la main-d'œuvre féminine, ils ont été amplement contrebalancés par l'augmentation de la proportion des femmes mariées dans la main-d'œuvre. Par exemple, entre 1959 et 1964, le taux d'activité des femmes mariées s'est accru de 18 p. 100 à 24.2 p. 100. En 1965, les femmes mariées constituaient 51.7 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre féminine et la proportion des travailleuses dans la population active avait augmenté de 23.4 p. 100 en 1953 à 31.3 p. 100 en 1965. La tendance à l'entrée d'une plus forte proportion de femmes mariées dans les rangs de la main-d'œuvre se reflète également dans le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans. Au cours de la période 1953-1965, la proportion des femmes âgées de 25 à 44 ans dans la population active s'est accrue de 23.1 p. 100 à 32.6 p. 100 et chez les femmes âgées de 45 à 64 ans, de 17.2 p. 100 à 32.9 p. 100.

Des occasions d'emploi plus nombreuses pour les femmes, surtout dans les industries des services, ont favorisé l'accroissement du taux d'activité de la main-d'œuvre féminine. En 1946, les industries productrices de biens et les industries des services comptaient, respectivement, environ 60 et 40 p. 100 de la main-d'œuvre globale; en 1965, ces proportions étaient passées à 43 et 57 p. 100, respectivement. Des changements importants dans la répartition des emplois se sont également produits au sein de ces grands groupes d'industries. En 1946, près d'une personne sur quatre travaillait dans l'agriculture mais, en 1965, la proportion n'était que d'une sur dix. Entre 1946 à 1965, une baisse légère s'est produite dans la proportion des personnes employées à la fabrication, mais la proportion dans le commerce, les finances, l'assurance et l'immeuble, et dans les industries des services, a augmenté sensiblement.

Les changements dans la répartition de l'emploi selon l'industrie ont été accompagnés d'un changement dans la composition professionnelle de la main-d'œuvre. Le nombre des emplois de «cols blancs» a augmenté plus que celui des emplois de «cols bleus» dans l'après-guerre, reflétant ainsi la composition changeante de la production finale ainsi que les nouvelles méthodes employées. Le tableau 5 indique que les domaines de la gestion, des professions et des travaux techniques, des travaux de bureau et des services ont accusé des gains au cours de la période 1948-1965. D'autre part, les emplois agricoles, auxquels étaient affectés environ 22.5 p. 100 de tous les travailleurs en 1948, ne groupaient qu'environ 8.7 p. 100 des travailleurs en 1965. De légères baisses se sont également produites dans la proportion des personnes employées dans le groupe des industries de la pêche, de l'exploitation forestière, du piégeage et des mines, dans celui de la fabrication et de la mécanique et dans celui des transports.

Au cours de la période 1946-1965, le total de la population au travail s'est accru de 47.1 p. 100 pour atteindre 6,862,000; le nombre des employés a augmenté de 34.2 p. 100 pour s'établir à 4,842,000 et celui des employées, de 91.1 p. 100 (2,020,000). Sur une moyenne annuelle, le chômage par rapport à la main-d'œuvre totale a beaucoup varié au cours de la période, allant de 2.2 p. 100 en 1947 à 7.1 p. 100 en 1961; en 1965, la moyenne était de 3.9 p. 100. Pendant toute la période, le taux de chômage était de beaucoup moins élevé chez les femmes.

Le total des personnes qui n'étaient pas comprises dans la main-d'œuvre atteignait en moyenne 5,986,000 en 1965 au regard de 3,950,000 en 1946, soit une augmentation de 51.5 p. 100. Les ménagères et les étudiants ensemble ont répondu pour plus de 80 p. 100 du total enregistré en 1965.

3.—Répartition procentuelle de la population âgée de 14 ans ou plus comprise dans les catégories actives et inactives, selon le sexe, 1946 et 1956-1965

NOTA.—Les chiffres comparables de 1947-1955 figurent dans l'Annuaire de 1962, pp. 772-773.

Année	Popula- tion (âgée de 14 ans ou plus)	Répartition procentuelle de la population âgée de 14 ans ou plus							
		Active				Inactive			
		Occupée		Chô- meurs	Total	Ména- gères	Étudian- ts	Autres	Total
		Agricole	Non agricole						
HOMMES									
	milliers	%	%	%	%	%	%	%	%
1946 ¹	4,400	23.4	58.6	3.1	85.1	...	5.5	9.4	14.8
1956.....	5,398	13.7	65.4	3.3	82.2	...	6.2	11.6	17.8
1957.....	5,559	12.8	65.1	4.4	82.3	...	6.4	11.4	17.7
1958.....	5,684	11.7	63.3	6.6	81.7	...	6.8	11.6	18.4
1959.....	5,785	11.3	64.2	5.6	81.0	...	7.2	11.7	19.0
1960.....	5,890	10.7	63.4	6.6	80.7	...	7.5	11.7	19.3
1961.....	5,991	10.4	62.7	6.7	79.8	...	8.1	12.1	20.2
1962.....	6,094	9.8	63.8	5.4	79.1	...	8.6	12.3	20.9
1963.....	6,215	9.3	64.2	5.0	78.5	...	9.0	12.5	21.5
1964.....	6,351	8.8	65.1	4.2	78.1	...	9.5	12.4	21.9
1965.....	6,505	8.0	66.4	3.4	77.9	...	9.9	12.3	22.1
FEMMES									
	milliers	%	%	%	%	%	%	%	%
1946 ¹	4,379	3.6	20.6	0.8	24.7	63.2	5.1	7.0	75.3
1956.....	5,409	0.7	23.7	0.5	24.8	64.9	5.5	4.7	75.1
1957.....	5,564	0.7	24.5	0.6	25.8	63.9	5.7	4.5	74.2
1958.....	5,703	0.9	24.4	0.9	26.2	63.2	6.1	4.5	73.8
1959.....	5,820	0.8	25.1	0.8	26.7	62.4	6.4	4.5	73.3
1960.....	5,942	0.8	26.0	1.0	27.9	61.0	6.6	4.5	72.1
1961.....	6,061	1.0	26.6	1.1	28.7	59.9	6.9	4.5	71.3
1962.....	6,186	1.0	27.1	1.0	29.0	59.1	7.4	4.5	71.0
1963.....	6,320	1.1	27.5	1.0	29.6	58.1	7.9	4.4	70.4
1964.....	6,466	1.1	28.5	0.9	30.5	56.9	8.3	4.3	69.5
1965.....	6,623	1.1	29.4	0.8	31.3	55.6	8.6	4.5	68.7

¹ Sans Terre-Neuve.

4.—Répartition procentuelle de la population au travail, par groupe industriel, 1946 et 1956-1965

NOTA.—Les chiffres comparables de 1947-1955 figurent dans l'Annuaire de 1962, p. 773.

Année	Total, popula- tion au travail	Répartition procentuelle							Services ¹
		Agricul- ture	Autres industries primaires	Fabri- cation	Cons- truction	Transports et autres services d'utilité publique	Com- merce	Finances, assu- rances et im- meuble	
	milliers	%	%	%	%	%	%	%	%
1946 ^{2,3}	4,666	25.4	4.0	26.0	4.8	8.1	12.3	2.7	16.8
1956 ²	5,585	13.9	4.6	25.7	7.4	9.0	15.8	3.5	20.3
1957 ²	5,731	13.0	4.3	26.1	7.7	8.9	15.7	3.6	20.8
1958 ²	5,706	12.5	3.7	25.6	7.5	8.9	16.0	3.7	22.1
1959 ²	5,870	11.8	3.4	25.5	7.5	8.9	16.2	3.7	23.0
1960 ²	5,965	11.3	3.5	24.7	7.0	8.6	16.5	3.8	24.6
1961 ²	6,055	11.1	3.0	25.0	6.7	8.4	16.3	4.0	25.5
1961 ⁴	6,055	11.2	3.0	24.0	6.2	9.3	16.9	3.9	25.3
1962 ⁴	6,225	10.6	2.9	24.1	6.3	9.4	16.9	4.0	25.8
1963 ⁴	6,375	10.2	2.8	24.3	6.4	9.4	16.7	4.0	26.3
1964 ⁴	6,609	9.5	3.0	25.0	6.2	8.9	16.7	4.0	26.7
1965 ⁴	6,862	8.7	3.4	23.8	6.7	9.0	16.7	4.1	27.6

¹ La fonction publique et la défense sont comprises.

² Sans Terre-Neuve.

³ Selon la Classification

type des industries de 1948.

⁴ Selon la Classification type des industries de 1960.

5.—Répartition procentuelle des personnes occupées, par groupe principal de professions, 1948-1965

Année	Toutes professions, moyenne annuelle	Administrateurs	Professions libérales et techniciens	Employés de bureau	Vendeurs ¹	Travailleurs des services et des activités récréatives
	nombre					
1948 ²	4,875	6.1	5.9	10.2	8.4	7.4
1949 ²	4,913	7.8	6.0	10.4	7.3	7.6
1950 ²	4,976	8.2	6.4	10.9	7.0	8.2
1951 ²	5,097	8.3	6.4	11.4	7.3	7.9
1952 ²	5,159	8.9	6.5	11.5	7.4	8.7
1953 ²	5,235	9.1	7.1	11.3	7.4	8.5
1954 ²	5,243	8.7	7.3	11.6	7.6	8.9
1955 ²	5,364	8.4	7.6	11.7	7.7	8.8
1956 ²	5,585	8.2	7.6	12.2	7.6	9.1
1957 ²	5,731	8.7	8.4	12.3	7.8	9.2
1958 ²	5,706	8.8	8.8	12.6	7.9	9.7
1959 ²	5,870	8.9	9.3	12.8	8.3	9.8
1960 ²	5,965	8.7	9.7	12.8	8.3	10.2
1961 ²	6,055	9.1	9.8	13.1	8.4	10.9
1961 ²	6,055	9.1	9.9	13.3	7.4	10.9
1962 ²	6,225	9.3	10.6	13.3	7.3	10.9
1963 ²	6,375	9.2	10.6	13.4	7.2	11.1
1964 ²	6,609	9.2	10.6	13.4	7.4	11.7
1965 ²	6,362	9.3	11.4	13.4	7.0	11.6
	Travailleurs des transports	Travailleurs des communications	Agriculteurs et travailleurs agricoles	Pêcheurs, trappeurs, bûcherons et mineurs	Ouvriers de métiers, à la production, artisans et autres assimilés ³	Manœuvres et travailleurs non spécialisés
1948 ²	7.0	1.4	22.5	3.3	23.9	4.0
1949 ²	7.0	1.4	22.0	2.9	24.5	3.1
1950 ²	6.7	1.4	20.6	3.2	24.9	2.8
1951 ²	6.7	1.4	18.5	3.5	23.9	4.7
1952 ²	6.8	1.4	17.3	3.2	23.2	5.2
1953 ²	6.8	1.5	16.5	2.8	23.6	5.5
1954 ²	6.5	1.5	16.9	3.1	22.7	5.4
1955 ²	6.7	1.5	15.4	3.3	22.9	6.0
1956 ²	6.7	1.4	14.0	3.3	23.3	6.4
1957 ²	6.5	1.6	13.1	3.0	23.6	5.9
1958 ²	6.5	1.6	12.5	2.6	23.2	5.8
1959 ²	6.4	1.5	11.9	2.4	23.1	5.9
1960 ²	6.4	1.4	11.4	2.5	22.8	5.7
1961 ²	6.3	1.4	11.2	2.1	22.3	5.4
1961 ²	5.8	0.9	11.3	2.1	24.2	5.0
1962 ²	5.6	0.9	10.6	1.9	24.7	4.8
1963 ²	5.6	0.9	10.3	1.9	24.9	4.8
1964 ²	5.6	0.8	9.6	2.1	24.6	4.9
1965 ²	5.4	0.9	8.7	2.2	25.2	4.9

¹ Comprend le commerce et les finances. ² Sans Terre-Neuve. ³ Selon la répartition professionnelle de 1961, mais d'après la terminologie de celle de 1961. ⁴ Selon la répartition professionnelle de 1961.

⁵ Comprend la fabrication et la mécanique, ainsi que la construction.

Plusieurs changements se sont produits dans la répartition régionale de la main-d'œuvre au Canada entre 1946 et 1965. Dans la région des Prairies, la proportion a baissé d'environ 20 p. 100 à 17 p. 100 et on a constaté de légères augmentations des proportions dans les provinces de Québec, d'Ontario et de Colombie-Britannique, tandis que la région de l'Atlantique n'accusait aucun changement. La population au travail était considérablement plus nombreuse en 1965 qu'en 1946 dans toutes les régions. En Colombie-Britannique, l'accroissement était de 63.8 p. 100, en Ontario, de 54.1 p. 100, au Québec, de 49 p. 100, dans les provinces des Prairies, de 28.3 p. 100 et dans la région de l'Atlantique (sans Terre-Neuve), de 14.3 p. 100.

En 1965, la répartition des chômeurs dans les diverses régions n'était pas uniforme. La région de l'Atlantique, qui ne comptait que 8.6 p. 100 de la main-d'œuvre globale, a répondu pour 16.1 p. 100 des sans-travail et le Québec, qui comptait 28.3 p. 100 de la main-d'œuvre, est intervenu pour 38.9 p. 100 des chômeurs. Par contre, l'Ontario et les provinces des Prairies, comptant respectivement 36.6 et 17.2 p. 100 de la main-d'œuvre ne se partageaient que 23.6 et 11.1 p. 100, respectivement, des sans-travail. En Colombie-Britannique, les proportions s'établissaient à 9.3 p. 100 de la main-d'œuvre et 10 p. 100 des chômeurs. Cette répartition inégale des sans-travail, constatée aussi en 1946, s'est reflétée dans les taux régionaux du chômage dont la répartition moyenne s'établissait comme il suit en 1965: région de l'Atlantique, 7.4 p. 100; Québec, 5.4; Ontario, 2.5; Prairies, 2.5; Colombie-Britannique, 4.2.

6.—Estimations de l'emploi et du chômage, par région, 1946 et 1956-1965

Nota.—Les chiffres comparables de 1947-1955 figurent dans l'Annuaire de 1962, p. 775.

Année	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Colombie-Britannique	
	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage
	(milliers)									
1946 ¹	392	23	1,283	54	1,654	48	947	21	390	16
1956..	489	31	1,535	80	2,096	51	976	22	489	14
1957..	492	45	1,576	101	2,161	77	992	27	509	27
1958..	469	67	1,582	153	2,142	122	1,013	43	501	47
1959..	482	59	1,620	138	2,198	103	1,049	35	521	36
1960..	492	59	1,639	164	2,249	128	1,069	47	516	48
1961..	507	64	1,652	168	2,269	132	1,100	53	527	49
1962..	518	62	1,713	139	2,317	105	1,129	46	551	39
1963..	522	55	1,762	142	2,382	94	1,138	44	571	39
1964..	542	46	1,827	124	2,473	83	1,162	37	605	34
1965..	566	45	1,912	109	2,548	66	1,196	31	639	28

¹ Sans Terre-Neuve.

Section 3.—Statistique de l'emploi*

Sous-section 1.—Statistique de l'emploi, des gains et de la durée du travail

Les données statistiques mensuelles sur l'emploi sont recueillies auprès des grandes entreprises depuis 1921, année où l'on a institué une enquête visant à établir des nombres-indices de l'emploi pouvant servir d'indicateurs économiques courants. En 1941, on a élargi le cadre de l'enquête pour obtenir des renseignements sur les bordereaux de paie et les salaires et traitements par personne. En 1944, on en a élargi la portée de nouveau afin d'établir des données sur les heures de travail et les salaires hebdomadaires et horaires. Pendant la guerre aussi, on a établi des chiffres distincts pour les hommes et pour les femmes au travail.

A partir des éditions de janvier 1966, les données présentées dans les publications *Employment and Average Weekly Wages and Salaries* et *Man-Hours and Hourly Earnings* sont calculées sur une base révisée. Une série chronologique (n° de catalogue 72-504F) présente, selon la base révisée, la statistique mensuelle et annuelle depuis 1961-1965 et le cadre en sera reporté jusqu'à 1957. La révision implique la publication d'indices de

* Rédigé à la Section de l'emploi, Division du travail, Bureau fédéral de la statistique.

l'emploi sur la base 1961=100 plutôt que sur celle de 1949=100. Les données sont établies selon la Classification type des industries de 1960 à la place de celle de 1948. On a adopté, pour les déclarations, le nouveau concept de l'établissement, et il en résulte que, dans un certain nombre de cas, des activités qui auparavant faisaient l'objet de rapports distincts sont maintenant réunies en une seule entreprise se prêtant à la déclaration de tous les éléments de la statistique industrielle fondamentale, y compris l'emploi et la paie.

Au-dessous de l'échelon provincial, la statistique de diverses régions urbaines est calculée pour les zones métropolitaines du recensement ainsi que pour d'autres agglomérations urbaines autrement définies. Actuellement, l'enquête porte sur des entreprises employant 20 personnes ou plus au cours de tout mois de la période en cours plutôt que, tel qu'on l'indiquait dans le passé, sur «celles qui emploient habituellement 15 personnes ou plus».

Les renseignements paraissant aux tableaux 7 à 14 sont présentés selon la série révisée.

L'enquête porte maintenant sur des secteurs des grandes divisions industrielles énumérées ci-après: exploitation forestière, mines (y compris le bocardage), fabrication, construction, transports, communications et autres services d'utilité publique, commerce, et finances, assurances et immeuble. Elle porte aussi sur certains secteurs des services, notamment les hôtels et restaurants, les blanchisseries et établissements de dégraissage et les services récréatifs et commerciaux. Elle exclut l'agriculture, l'administration publique et les services communautaires tels que santé et enseignement. Le cadre de l'enquête correspond donc étroitement au secteur commercial de l'économie. Comme l'enquête ne porte pas sur les petites entreprises et exclut plusieurs industries, les chiffres de l'emploi sont publiés sous forme d'indices (1961=100).

La statistique mensuelle de l'emploi porte sur le nombre d'employés rémunérés dans la dernière période de paie du mois. On recueille des données sur toutes les catégories d'employés sauf les domestiques et les employés auxiliaires qui ont travaillé moins d'une journée pendant la période de paie; sont exclus également les propriétaires et les directeurs d'entreprises. Les répondants déclarent la rémunération brute versée pendant la dernière période de paie du mois, avant les déductions aux fins de l'impôt, de l'assurance-chômage, etc. Les bordereaux de paie déclarés donnent la rémunération brute pour services rendus et les absences payées pendant la période indiquée, y compris les salaires, les commissions, les paiements pour travail à la pièce ou à l'heure, ainsi que les primes de poste et les indemnités de vie chère, d'encouragement et de rendement payées régulièrement. Les données sur les heures de travail se rapportent aux heures normales et aux heures supplémentaires fournies par les salariés dont les heures de travail sont enregistrées, de même qu'aux heures attribuées aux salariés qui étaient en congé payé pendant la période visée. Si la période excède une semaine, les données sur la rémunération et les heures de travail sont réduites à l'équivalent d'une semaine.

Emploi.—Le tableau 7 indique que, au cours de la période quinquennale 1961-1965, l'indice général de l'emploi selon l'industrie a monté de 14.3 p. 100; celui des services, de 25.8 p. 100; celui de la construction, de 19.7 p. 100; celui de la fabrication, de 17.2 p. 100; celui des finances, assurances et de l'immeuble, de 16.6 p. 100 et celui du commerce, de 14.5 p. 100. La hausse dans la fabrication revêt une importance particulière vu que cette industrie répond pour plus de 35 p. 100 des emplois industriels visés par l'enquête sur l'emploi. Les mines, le forestage, les transports, les communications et autres services d'utilité publique,—les mines surtout,— ont marqué des avancées en 1965, quoique ces industries accusent des taux d'emploi moins élevés depuis quelques années.

7.—Indices annuels moyens de l'emploi, par division industrielle, 1961-1965, et indices mensuels, 1965

NOTA.—Les indices sont calculés pour la dernière période de paie de chaque mois, sur la base de 1961=100.

Année et mois	Foresta- ge	Mines (y compris le bo- cardage)	Fabri- cation	Cons- truc- tion	Trans- ports, com- muni- cations et autres services publics	Com- merce	Finan- ces, assu- rances, immeu- ble	Ser- vices divers ¹	Indice général
Moyennes									
1961.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962.....	99.5	99.4	103.8	101.8	99.4	101.2	103.2	101.7	102.2
1963.....	96.9	97.9	106.1	100.9	100.1	103.5	107.6	106.1	104.4
1964.....	102.8	98.8	111.1	105.8	101.5	108.1	111.9	114.7	108.2
1965.....	104.2	105.1	117.2	119.7	103.9	114.6	116.6	125.8	114.3
1965									
Janvier.....	93.7	99.5	111.7	96.1	97.7	103.3	114.1	115.0	107.2
Février.....	85.6	100.5	111.9	94.6	98.1	108.4	114.7	116.1	107.2
Mars.....	74.7	102.0	113.5	97.1	99.1	109.3	115.0	118.1	108.4
Avril.....	62.6	100.1	113.7	104.1	100.6	111.3	115.0	121.0	109.4
Mai.....	91.8	104.9	116.4	118.9	103.5	112.4	116.0	125.3	113.2
Juin.....	119.3	108.7	119.2	128.8	106.1	116.1	116.1	130.0	116.7
Juillet.....	130.5	110.5	118.5	134.7	108.6	118.1	118.1	133.1	117.7
Août.....	130.4	110.1	120.6	139.3	109.5	117.8	117.8	136.3	119.7
Septembre.....	123.3	107.1	121.1	138.2	107.8	117.6	117.6	131.0	119.1
Octobre.....	118.6	105.9	120.6	138.5	106.2	118.0	118.0	129.3	118.6
Novembre.....	116.8	106.5	120.6	131.5	106.1	118.4	118.4	129.1	118.7
Décembre.....	102.1	105.1	118.5	114.6	103.4	117.9	117.9	126.8	115.9

¹ Comprend surtout les hôtels, restaurants, blanchisseries et établissements de dégraissage et les services récréatifs et commerciaux.

8.—Indices annuels moyens de l'emploi, par division et groupe industriels, 1961-1965

NOTA.—Les indices se rapportent à la dernière semaine de chaque mois sur la base de 1961=100.

Industrie	1961	1962	1963	1964	1965
Foresta-ge	100.0	93.5	96.9	102.8	104.2
Mines (y compris le bo-cardage)	100.0	99.4	97.9	98.8	105.1
Métaux.....	100.0	99.4	96.1	96.9	103.2
Or.....	100.0	96.3	92.9	88.1	81.0
Cuivre-or-argent.....	100.0	100.5	101.8	101.9	109.6
Nickel-cuivre.....	100.0	95.4	89.1	95.6	108.3
Fer.....	100.0	111.4	133.3	119.8	139.8
Combustibles minéraux.....	100.0	99.6	98.0	97.5	100.5
Houille.....	100.0	95.0	93.9	89.0	81.3
Puits de pétrole et de gaz naturel.....	100.0	103.9	104.0	106.0	109.7
Minéraux non métalliques (sauf les combustibles).....	100.0	102.3	105.3	104.7	106.7
Amiante.....	100.0	102.0	100.7	97.4	95.9
Fabrication	100.0	103.8	106.1	111.1	117.3
Biens durables.....	100.0	105.9	109.5	118.7	126.0
Biens non durables.....	100.0	102.1	103.4	106.6	110.1
Aliments et boissons.....	100.0	101.5	101.3	103.3	106.6
Abattoirs et conserveries de viande.....	100.0	98.4	98.8	100.7	104.2
Produits laitiers.....	100.0	99.0	99.5	102.1	105.1
Poisson (produits).....	100.0	107.9	107.5	107.6	117.3
Conditionnement des fruits et légumes.....	100.0	111.1	108.0	112.9	118.4
Produits des minoteries.....	100.0	99.8	96.1	96.7	94.9
Biscuits.....	100.0	101.9	100.5	102.5	103.8
Pâtisseries.....	100.0	99.7	99.0	100.1	102.2

8.—Indices annuels moyens de l'emploi, par division et groupe industriels, 1961-1965 (suite)

Industrie	1961	1962	1963	1914	1965
Fabrication (fin)					
Aliments et boissons (fin)					
Confiserie.....	100.0	103.0	105.4	104.8	110.9
Eaux gazeuses.....	100.0	103.6	104.6	108.3	110.0
Distilleries.....	100.0	98.8	96.0	96.1	98.6
Brasseries.....	100.0	96.9	97.0	99.0	98.9
Tabacs (traitement et produits).....	100.0	105.0	104.0	103.0	99.2
Produits de caoutchouc.....	100.0	104.3	107.7	113.3	117.4
Produits de cuir.....	100.0	102.2	101.7	102.4	101.7
Chaussures (non en caoutchouc).....	100.0	101.6	100.1	98.2	96.0
Valises, sacs à main et menus articles de cuir.....	100.0	106.2	112.2	121.2	126.3
Produits textiles.....	100.0	104.4	109.3	115.8	120.1
Filés et tissus de coton.....	100.0	103.1	102.6	106.9	106.1
Filés et tissus de laine.....	100.0	104.2	109.8	112.8	111.7
Textiles synthétiques.....	100.0	104.9	114.8	127.1	136.3
Bonneterie.....	100.0	103.0	103.2	106.3	111.5
Bas et chaussettes.....	100.0	101.4	96.9	98.6	101.2
Autres bonneteries.....	100.0	104.3	105.6	110.8	117.9
Vêtement.....	100.0	101.7	104.4	109.9	112.5
Vêtements pour hommes.....	100.0	104.6	108.4	113.9	118.5
Vêtements pour femmes.....	100.0	100.1	102.3	110.2	113.3
Produits de bois.....	100.0	104.3	107.4	111.2	113.4
Sciages et rabotages.....	100.0	102.6	106.2	109.2	111.6
Mobilier et articles d'ameublement.....	100.0	106.3	108.4	113.1	122.8
Meubles de maison.....	100.0	107.9	108.8	116.1	126.5
Papier et produits connexes.....	100.0	102.1	103.2	106.8	111.1
Fûtes et papiers.....	100.0	100.7	101.2	104.9	108.6
Imprimerie, édition et industries connexes.....	100.0	101.8	101.6	101.4	105.4
Imprimerie commerciale.....	100.0	101.3	101.0	102.9	105.3
Imprimerie et édition.....	100.0	101.5	102.1	99.4	106.2
Industrie métallique primaire.....	100.0	102.2	104.9	112.3	118.7
Fer et acier.....	100.0	106.5	112.9	121.9	129.8
Fonderies de fer.....	100.0	105.4	112.3	119.0	131.9
Ponts et affinage.....	100.0	95.9	93.6	99.8	105.5
Produits métalliques.....	100.0	106.6	108.9	114.5	125.7
Pièces de charpentes métalliques.....	100.0	105.8	96.6	99.7	119.2
Métaux d'ornement et d'architecture.....	100.0	109.9	112.4	119.3	126.2
Estampage, matricage et revêtement des métaux.....	100.0	107.5	112.5	119.1	128.7
Tréfilerie.....	100.0	104.8	110.0	120.3	132.3
Quincaillerie, outils et coutellerie.....	100.0	109.4	117.4	128.6	149.5
Appareils de chauffage.....	100.0	106.0	104.7	105.2	107.1
Articles métalliques divers.....	100.0	107.2	111.5	118.8	127.1
Machinerie (sauf électrique).....	100.0	106.4	114.8	121.4	137.1
Machines agricoles.....	100.0	96.8	111.6	114.8	133.8
Machines et outillage divers.....	100.0	109.6	117.0	126.0	142.1
Machines de bureau et de magasin.....	100.0	106.0	111.5	112.0	124.6
Matériel de transport.....	100.0	106.5	111.7	124.2	137.5
Avions et pièces.....	100.0	96.0	88.4	96.8	93.4
Véhicules automobiles.....	100.0	108.1	123.3	141.7	163.7
Pièces et accessoires de véhicules automobiles.....	100.0	106.3	119.2	138.9	157.9
Construction et réparation de navires.....	100.0	121.2	123.7	118.4	128.5
Appareils et matériel électriques.....	100.0	109.9	114.5	119.4	128.1
Gros appareils (électriques ou non).....	100.0	103.2	105.3	114.7	119.8
Appareils électroménagers de radio et de télévision.....	100.0	114.7	120.1	129.3	144.7
Matériel de télécommunication.....	100.0	115.5	118.9	121.8	130.2
Produits minéraux non métalliques.....	100.0	105.7	108.3	113.1	121.3
Produits en béton.....	100.0	113.4	114.4	124.3	143.1
Produits de l'argile.....	100.0	105.3	102.2	105.3	118.6
Verre et verrerie.....	100.0	101.9	109.1	111.9	110.0
Dérivés du pétrole et du charbon.....	100.0	98.8	96.6	97.0	106.2
Raffineries de pétrole.....	100.0	96.5	92.9	91.8	89.6
Produits chimiques et produits connexes.....	100.0	100.4	102.0	105.5	111.1
Préparations pharmaceutiques et médicinales.....	100.0	102.2	103.8	107.7	112.9
Peintures et vernis.....	100.0	99.3	97.1	98.5	92.5
Savons et composés de nettoyage.....	100.0	106.1	106.4	104.6	104.1
Produits chimiques industriels.....	100.0	97.7	102.0	106.1	111.5
Industries manufacturières diverses.....	100.0	107.2	110.8	117.1	121.5
Construction	100.0	101.3	100.3	105.3	119.7
Bâtiment.....	100.0	102.4	101.0	105.2	120.5
Entrepreneurs généraux.....	100.0	99.9	96.6	100.5	114.7
Entrepreneurs spécialisés.....	100.0	105.3	106.0	110.6	127.0
Génie.....	100.0	101.4	100.8	106.6	118.0
Routes, ponts et rues.....	100.0	99.8	95.8	107.5	115.9
Autres ouvrages.....	100.0	103.0	106.0	105.8	120.2

8.—Indices annuels moyens de l'emploi, par division et groupe industriels, 1961-1965 (fin)

Industrie	1961	1962	1963	1964	1965
Transport, communications et autres services d'utilité publique	100.0	99.4	100.1	101.5	103.9
Transport.....	100.0	98.6	98.1	99.3	101.3
Transport aérien et services.....	100.0	101.1	88.3	100.8	104.2
Transport par eau et services.....	100.0	99.7	100.2	102.7	105.2
Transport ferroviaire.....	100.0	97.6	95.6	96.5	96.1
Entretien du matériel.....	100.0	99.2	97.0	101.3	101.9
Entretien des voies et construction.....	100.0	93.9	91.9	91.5	85.5
Chemins de fer.....	100.0	98.4	96.4	96.5	97.3
Transport par camion.....	100.0	97.8	103.7	108.2	118.2
Transport par autobus, interurbain et rural.....	100.0	94.3	95.7	97.7	102.5
Transport urbain.....	100.0	98.5	99.1	99.4	110.0
Entretien des routes et ponts.....	100.0	98.7	96.8	97.4	93.7
Entreposage.....	100.0	96.2	99.1	104.4	115.6
Élévateurs à grain.....	100.0	95.3	95.5	103.8	104.9
Autres entrepôts.....	100.0	100.2	101.4	106.8	114.5
Communications.....	100.0	101.2	103.4	105.5	108.9
Radiodiffusion et télévision.....	100.0	103.3	105.0	108.7	111.6
Téléphone.....	100.0	100.7	103.8	106.1	110.9
Télégraphe et câble.....	100.0	100.9	99.0	97.4	96.4
Postes.....	100.0	101.8	103.5	105.5	107.9
Énergie électrique, gaz et énergie hydraulique.....	100.0	103.9	105.5	106.3	108.6
Électricité.....	100.0	103.2	104.1	105.0	107.4
Distribution du gaz.....	100.0	109.8	112.9	111.5	112.6
Commerce	100.0	101.2	102.5	105.1	114.5
Gros.....	100.0	101.1	102.4	105.4	110.8
Détail.....	100.0	101.7	104.4	109.6	116.2
Magasins d'alimentation.....	100.0	101.5	104.9	112.3	117.5
Magasins à rayons.....	100.0	100.8	104.8	110.2	115.5
Bazars.....	100.0	98.0	98.3	105.2	113.7
Magasins d'accessoires d'automobiles.....	100.0	102.9	107.5	113.7	124.7
Finances, assurances et immeuble	100.0	102.2	107.6	111.3	116.6
Établissements financiers.....	100.0	103.4	108.4	113.6	120.0
Assurances et immeuble.....	100.0	102.3	105.8	108.8	111.5
Assurances, transporteurs.....	100.0	102.0	105.0	107.4	109.6
Services	100.0	101.7	106.1	114.7	125.8
Récréatifs.....	100.0	100.9	104.5	109.6	116.9
Commerciaux.....	100.0	103.1	109.0	120.6	137.3
Personnels.....	100.0	100.9	104.9	112.1	120.0
Services divers.....	100.0	103.0	107.4	118.5	136.9
Indice industriel général	100.0	102.2	104.4	108.2	114.3

9.—Indices annuels moyens de l'emploi, par province, 1961-1965, et indices mensuels, 1965

NOTA.—Les indices se rapportent à la dernière semaine de chaque mois, sur la base de 1961=100.

Année et mois	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Moyennes											
1961.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962.....	100.1	105.3	109.4	99.8	101.7	103.0	100.4	100.7	102.0	102.1	102.2
1963.....	102.0	101.8	101.1	100.6	103.0	105.4	101.6	102.4	102.3	104.9	104.4
1964.....	107.6	105.9	103.6	104.6	107.5	110.1	103.4	105.1	106.1	109.4	108.2
1965.....	118.0	112.2	108.6	106.7	112.9	116.5	106.1	110.4	112.6	118.2	114.3
1965											
Janvier.....	99.0	96.1	102.5	101.0	105.8	110.7	100.9	100.2	105.7	107.0	107.2
Février.....	97.4	95.0	101.9	100.5	106.1	110.4	100.2	100.5	106.0	108.6	107.2
Mars.....	97.8	90.4	103.4	100.6	106.9	111.8	100.4	101.2	106.3	111.1	108.4
Avril.....	101.6	100.4	106.9	96.6	107.9	113.0	102.1	103.7	105.2	112.9	109.4
Mai.....	111.6	117.9	111.5	106.4	111.8	115.9	105.3	109.7	110.7	118.7	113.2
Juin.....	127.7	117.1	113.1	114.5	115.1	118.3	108.9	113.6	115.7	121.5	116.7
Juillet.....	134.4	123.3	113.9	118.2	116.0	117.8	110.7	118.3	118.6	124.4	117.7
Août.....	137.0	124.9	113.2	120.4	118.4	119.1	111.0	118.0	119.2	126.2	119.7
Septembre.....	134.7	123.8	113.2	117.0	117.5	120.4	109.6	117.0	117.3	124.8	119.1
Octobre.....	132.3	127.0	112.5	115.1	117.1	120.5	108.9	115.8	116.3	123.0	118.6
Novembre.....	127.1	124.8	108.1	115.6	117.4	121.0	108.4	115.4	116.1	122.5	118.7
Décembre.....	115.8	106.2	102.5	110.4	114.2	119.1	106.2	111.5	114.1	120.1	115.9

10.—Indices annuels moyens de l'emploi, par région métropolitaine, 1961-1965, et indices mensuels, 1965

Nota.—Les indices se rapportent à la dernière semaine de chaque mois, sur la base de 1961=100.

Année et mois	Montréal	Québec	Toronto	Ottawa-Hull	Hamilton	Windsor	Winnipeg	Vancouver
Moyennes								
1961.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962.....	101.5	103.4	102.9	102.3	104.1	95.8	99.4	101.0
1963.....	103.0	106.4	105.8	103.2	107.3	105.5	101.2	104.3
1964.....	107.7	108.1	110.5	106.1	113.4	116.8	104.1	109.6
1965.....	113.9	113.0	115.8	111.5	119.8	132.7	107.4	117.9
1965—								
Janvier.....	108.3	106.4	111.2	106.3	113.8	125.0	102.9	108.9
Février.....	108.8	107.2	111.2	105.6	114.0	102.4	102.0	109.7
Mars.....	109.7	108.4	112.3	106.8	115.6	124.6	102.6	112.1
Avril.....	111.4	111.1	112.9	107.7	118.0	133.0	104.5	114.5
Mai.....	113.1	112.1	115.0	111.6	119.6	134.4	106.6	116.4
Juin.....	114.6	116.1	116.3	114.5	120.7	135.2	109.4	120.0
Juillet.....	113.8	115.9	115.1	115.2	121.8	136.1	110.4	121.8
Août.....	116.7	118.1	116.6	114.9	123.3	136.0	110.3	123.3
Septembre.....	117.3	115.1	118.9	113.7	123.4	140.8	110.0	122.4
Octobre.....	118.2	115.3	120.2	114.1	122.7	142.0	110.3	121.4
Novembre.....	119.0	116.0	120.9	114.0	123.9	144.2	110.7	122.3
Décembre.....	116.7	114.5	118.8	113.4	120.9	145.2	108.8	121.5

Salaires et traitements hebdomadaires.—Depuis qu'on recueille des données courantes sur la rémunération, les salaires et traitements hebdomadaires moyens ont accusé une forte augmentation, soit de \$23.44 en 1939 à \$91.01 en 1965. Le mouvement ascendant s'est accéléré après la guerre et les augmentations annuelles moyennes de 1946 à 1952 représentaient plus du double de celles de 1939 à 1946. Après 1952, le taux d'accroissement, exprimé en variation procentuelle d'une année à l'autre, est tombé légèrement au-dessous de celui des années de guerre, notamment pour la période 1959-1962 où les gains moyens n'augmentaient que d'environ 3 p. 100 par année. Pendant les trois années subséquentes, l'accroissement s'est intensifié modérément et, en 1965, les gains étaient de 5.2 p. 100 supérieurs à ceux de 1964.

11.—Indices annuels de l'emploi et gains hebdomadaires moyens, par industrie, province et région urbaine, 1963-1965

Industrie	Emploi (1961=100)			Gains moyens par semaine		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Industrie				\$	\$	\$
Forêtage.....	96.9	102.8	104.2	87.02	92.13	96.81
Mines (y compris le bocardage).....	97.9	98.8	105.1	101.96	105.73	111.53
Fabrication.....	106.1	111.1	117.2	86.90	90.42	94.78
Biens durables ¹	109.5	116.7	128.0	94.16	97.96	102.97
Biens non durables ¹	103.4	106.6	110.1	80.69	83.79	87.24
Construction.....	100.9	105.8	119.7	95.27	100.06	107.92
Transport, communications et autres services publics.....	100.1	101.5	103.9	89.71	93.32	98.77
Commerce.....	103.5	108.1	114.5	68.80	71.01	73.49
Finances, assurances et immobilier.....	107.6	111.9	118.6	77.63	81.88	88.29
Services.....	106.1	114.7	125.3	60.44	62.30	65.76
Indice industriel général.....	104.4	106.2	114.3	83.27	86.51	91.01

¹ Les biens durables comprennent les articles en bois, les meubles et accessoires, l'industrie métallique primaire, les produits métalliques, la machinerie (sauf électrique), le matériel de transport, les appareils et le matériel électriques et les produits minéraux non métalliques. Les biens non durables comprennent tous les autres produits de l'industrie manufacturière.

11.—Indices annuels de l'emploi et gains hebdomadaires moyens, par industrie, province et région urbaine, 1963-1965 (fin)

Province et région urbaine	Emploi (1961 = 100)			Gains moyens par semaine		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Province				\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	102.0	107.6	118.0	74.89	77.42	80.22
Île-du-Prince-Édouard.....	101.8	105.9	112.2	58.70	60.49	62.48
Nouvelle-Écosse.....	101.1	103.6	108.6	68.63	70.14	73.43
Nouveau-Brunswick.....	100.6	104.6	109.7	68.28	71.01	74.76
Québec.....	103.0	107.5	112.9	80.99	84.46	88.62
Ontario.....	105.4	110.1	116.5	86.22	89.52	94.41
Manitoba.....	101.6	103.4	106.1	77.56	79.02	82.28
Saskatchewan.....	102.4	105.1	110.4	79.32	81.27	84.90
Alberta.....	102.3	106.1	112.6	83.81	85.82	89.88
Colombie-Britannique.....	104.9	109.4	118.2	90.10	94.11	100.71
Région urbaine						
Corner Brook (T.-N.).....	102.2	103.5	114.2	85.83	87.34	89.92
St-Jean (T.-N.).....	108.3	110.5	126.3	63.85	66.72	69.94
Halifax (N.-É.).....	101.5	104.9	108.7	69.64	72.21	76.21
Sydney (N.-É.).....	102.0	95.9	99.9	81.67	83.66	83.77
Moncton (N.-B.).....	98.9	104.4	110.2	65.72	67.42	70.32
Saint-Jean (N.-B.).....	103.3	99.0	104.4	69.67	72.12	76.46
Chicoutimi (P.Q.).....	96.2	101.8	102.7	100.52	102.54	105.51
Drummondville (P.Q.).....	111.2	121.3	125.9	68.10	69.71	73.47
Granby (P.Q.).....	96.8	100.3	104.8	69.32	72.49	74.39
Montréal (P.Q.).....	103.0	107.7	113.9	82.35	85.89	90.20
Ottawa-Hull (Ont. et P.Q.).....	103.2	106.1	111.5	77.46	80.72	84.51
Québec (P.Q.).....	106.4	108.1	113.0	71.98	74.08	77.72
Rouyn-Noranda (P.Q.).....	105.5	117.8	127.4	84.19	85.55	87.65
St-Hyacinthe (P.Q.).....	105.3	111.4	118.8	61.29	65.31	69.08
Saint-Jean (P.Q.).....	90.7	97.8	116.2	70.32	72.54	76.12
St-Jérôme (P.Q.).....	109.3	118.6	120.4	65.92	69.20	71.18
Shawinigan (P.Q.).....	94.5	99.5	106.1	90.92	90.68	94.42
Sherbrooke (P.Q.).....	107.7	113.6	118.7	70.22	73.68	77.14
Sorel (P.Q.).....	123.5	137.5	146.1	87.98	98.68	98.84
Theford Mines (P.Q.).....	104.5	97.8	96.5	91.96	94.52	97.11
Trois-Rivières (P.Q.).....	105.3	109.9	112.2	76.53	79.91	81.74
Valleyfield (P.Q.).....	101.0	105.3	119.9	80.93	84.90	89.46
Belleville (Ont.).....	105.8	109.0	109.2	72.06	76.01	80.90
Brampton (Ont.).....	148.1	176.0	200.0	85.16	89.40	92.39
Bramford (Ont.).....	107.1	112.0	126.3	79.04	81.78	88.46
Brookville (Ont.).....	111.4	115.0	119.8	84.36	86.17	90.09
Chatham (Ont.).....	105.3	111.8	122.0	83.09	86.27	90.41
Cornwall (Ont.).....	106.8	114.2	117.0	83.63	85.93	90.66
Fort William-Port Arthur (Ont.).....	100.6	105.0	116.2	82.71	86.20	89.67
Guelph (Ont.).....	107.8	112.1	123.2	76.97	80.37	85.02
Hamilton (Ont.).....	107.3	113.4	119.8	91.18	94.76	99.23
Kingston (Ont.).....	105.6	114.9	122.0	82.89	87.24	89.95
Kitchener (Ont.).....	114.1	120.7	129.1	76.37	79.35	83.47
London (Ont.).....	108.4	113.2	118.8	79.03	83.09	85.39
Niagara Falls (Ont.).....	102.4	107.7	110.6	83.95	87.56	92.53
North Bay (Ont.).....	98.5	100.0	104.0	83.24	88.19	91.98
Oshawa (Ont.).....	120.2	130.3	148.1	103.83	106.29	117.59
Peterborough (Ont.).....	110.3	118.4	114.2	92.66	94.69	98.34
St. Catharines (Ont.).....	107.4	108.8	131.9	93.00	99.30	106.39
St. Thomas (Ont.).....	120.4	129.4	130.4	79.79	80.63	83.41
Sarnia (Ont.).....	104.1	106.4	111.2	108.15	111.63	116.35
Sault-Ste-Marie (Ont.).....	107.0	112.0	115.7	106.65	106.20	110.92
Stratford (Ont.).....	113.2	121.8	129.7	75.81	76.83	81.45
Sudbury (Ont.).....	84.9	90.2	100.0	94.54	97.22	101.80
Timmins (Ont.).....	98.1	94.8	93.8	74.41	77.16	82.06
Toronto (Ont.).....	105.8	110.5	115.8	87.52	90.82	94.60
Welland (Ont.).....	99.8	104.6	110.5	100.72	105.58	108.22
Windsor (Ont.).....	105.5	116.8	132.7	95.09	101.63	107.31
Woodstock (Ont.).....	115.7	120.8	129.9	79.47	82.91	87.09
Winnipeg (Man.).....	101.2	104.1	107.4	74.28	76.28	79.07
Regina (Sask.).....	108.2	112.9	116.3	77.99	79.90	82.77
Saskatoon (Sask.).....	101.5	108.1	116.2	72.50	74.54	78.30
Calgary (Alb.).....	102.2	106.8	115.3	83.33	86.65	89.90
Edmonton (Alb.).....	104.7	109.9	117.4	78.67	80.48	84.10
Vancouver (C.-B.).....	104.3	109.6	117.9	88.87	92.47	97.63
Victoria (C.-B.).....	108.7	112.0	120.0	80.96	82.56	88.18

12.—Moyenne annuelle des gains hebdomadaires, par groupe industriel, 1961-1965, et moyennes mensuelles, 1965

Année et mois	Forêtage	Mines (y compris le bocardage)	Fabrication	Construction	Transports, communications et autres services publics	Commerce	Finances, assurances, immeuble	Serv. divers ¹	Ensemble industriel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moyennes									
1961.....	79.02	95.57	81.55	88.82	83.38	64.54	72.82	57.87	78.24
1962.....	82.15	98.53	84.00	91.19	86.00	66.53	75.35	59.31	80.54
1963.....	87.02	101.96	86.90	95.27	89.71	68.80	77.63	60.44	83.27
1964.....	92.13	105.73	90.42	100.06	93.32	71.07	81.88	62.30	86.51
1965.....	96.81	111.53	94.78	107.92	98.77	73.49	88.29	65.76	91.01
1965									
Janvier.....	92.94	110.31	93.18	103.94	96.85	72.40	85.02	64.03	89.07
Février.....	98.63	110.34	92.75	104.10	97.77	72.30	86.13	64.43	89.18
Mars.....	100.60	110.70	94.75	106.54	96.31	72.57	86.68	64.16	90.03
Avril.....	98.32	109.90	94.88	105.73	97.58	72.93	87.84	64.66	90.32
Mai.....	91.64	108.61	94.52	105.43	98.00	73.59	88.24	65.04	90.41
Juin.....	92.60	110.93	94.66	106.31	98.02	74.24	88.72	65.94	90.88
Juillet.....	93.82	109.77	93.59	110.20	98.64	74.53	89.23	66.11	90.95
Août.....	93.71	110.37	93.97	110.88	98.51	74.26	89.04	65.79	91.12
Septembre.....	98.84	111.37	95.48	112.79	100.13	73.54	89.13	66.65	92.19
Octobre.....	101.88	115.65	97.10	115.29	101.53	73.94	89.26	67.47	93.56
Novembre.....	103.07	115.91	97.42	114.02	101.56	73.60	89.74	67.46	93.44
Décembre.....	95.67	114.53	95.07	99.83	100.32	73.97	90.46	67.42	91.00

¹ Surtout les hôtels, restaurants, blanchisseries, établissements de dégraissage et services commerciaux et récréatifs.

Durée du travail et gains des employés rémunérés à l'heure.—L'enquête mensuelle sur l'emploi et la paie donne la statistique des heures de travail et des congés payés dans le cas des salariés dont les heures de travail sont enregistrées, ainsi que les totaux correspondants des salaires bruts versés. Il s'agit surtout des travailleurs de la production rémunérés à l'heure; souvent les employeurs ne conservent pas de rapports sur les heures de travail des travailleurs auxiliaires, ni, dans bon nombre d'industries et d'établissements, pour tous les salariés. Les employés à traitement sont exclus de cette enquête par définition. Vu ces exclusions, on dispose de données sur un moins grand nombre d'industries et de travailleurs que dans le cas de la statistique de l'emploi et de la rémunération hebdomadaire moyenne.

Au cours de la période 1961-1965, la semaine moyenne de travail n'a presque pas varié, mais la rémunération horaire et hebdomadaire moyenne s'est accrue sensiblement. Les augmentations des taux de salaire dans toutes les industries expliquent en grande partie cet accroissement. L'évolution technologique, qui entraîne souvent l'emploi d'une main-d'œuvre spécialisée à la place de travailleurs dans les emplois moins bien rémunérés, a également contribué à la hausse des gains horaires moyens. Entre 1961 et 1965, la

rémunération hebdomadaire moyenne s'est accrue de 16.8 p. 100 dans la fabrication, de 14.1 p. 100 dans l'industrie minière, et de 22.6 p. 100 dans la construction. Les gains horaires moyens ont augmenté de 15.8 p. 100 dans la fabrication, de 11.2 p. 100 dans les mines et de 22.7 p. 100 dans la construction. En 1965, dans l'industrie de la fabrication, des gains horaires moyens de \$2.12 et une rémunération hebdomadaire moyenne de \$36.92 représentaient des hausses de 4.9 p. 100 et de 4.7 p. 100, respectivement, par rapport aux chiffres de 1964.

13.—Moyenne annuelle des heures de travail par semaine et du revenu des employés rémunérés à l'heure dans certaines industries, 1961-1965, et moyennes mensuelles, 1965

Année et mois	Toutes fabrications			Mines (y compris le bocardage)			Construction		
	Heures moyennes de travail	Gains moyens par heure	Gains moyens par semaine	Heures moyennes de travail	Gains moyens par heure	Gains moyens par semaine	Heures moyennes de travail	Gains moyens par heure	Gains moyens par semaine
		\$	\$		\$	\$		\$	\$
Moyennes									
1961.....	40.6	1.83	74.45	41.8	2.13	88.82	41.4	2.07	85.75
1962.....	40.7	1.88	76.75	41.7	2.18	90.98	41.1	2.15	88.33
1963.....	40.8	1.95	79.51	42.0	2.24	93.87	41.2	2.24	92.20
1964.....	41.0	2.02	82.96	42.2	2.31	97.43	41.4	2.35	97.39
1965.....	41.0	2.12	86.89	42.5	2.43	103.30	41.4	2.54	105.15
1965									
Janvier.....	41.0	2.08	85.25	42.8	2.37	101.33	40.4	2.50	100.96
Février.....	40.6	2.08	84.48	42.3	2.41	101.77	40.0	2.52	100.60
Mars.....	41.3	2.11	87.11	43.1	2.40	103.16	41.0	2.53	103.59
Avril.....	41.1	2.12	87.03	42.3	2.39	101.18	40.2	2.55	102.65
Mai.....	41.1	2.11	86.66	41.9	2.40	100.41	41.3	2.49	102.62
Juin.....	41.2	2.11	86.87	43.0	2.41	103.63	41.9	2.47	103.47
Juillet.....	40.8	2.09	85.38	41.9	2.43	101.58	43.7	2.47	108.16
Août.....	41.1	2.09	86.10	42.2	2.42	102.40	43.4	2.51	109.05
Septembre.....	41.4	2.13	88.08	42.0	2.45	103.03	43.3	2.56	110.84
Octobre.....	41.6	2.15	89.53	43.3	2.49	107.72	43.8	2.60	113.94
Novembre.....	41.5	2.16	89.31	43.2	2.50	107.76	42.3	2.65	111.94
Décembre.....	39.7	2.18	86.40	42.0	2.51	105.31	35.4	2.65	93.93

14.—Moyenne des heures de travail par semaine et du revenu des employés rémunérés à l'heure dans certaines industries et régions urbaines, 1963-1965

Industrie	Heures moyennes de travail par semaine			Gains moyens par heure			Gains moyens par semaine		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965
				\$	\$	\$	\$	\$	\$
Industrie									
Mines, y compris le bocardage									
Métaux.....	42.0	43.2	42.5	2.24	2.31	2.43	93.87	97.43	103.30
Métaux.....	41.5	41.7	41.9	2.32	2.39	2.52	96.22	99.48	105.76
Charbon.....	42.6	42.2	41.3	1.86	1.92	1.96	79.25	80.84	80.66
Fabrication									
Biens durables ¹	40.8	41.0	41.0	1.95	2.02	2.12	79.51	82.96	86.89
Biens durables ¹	41.4	41.6	41.7	2.12	2.20	2.31	87.83	91.60	93.11
Biens non durables ¹	40.3	40.5	40.4	1.79	1.85	1.93	72.02	74.97	77.87
Construction									
Bâtiment.....	41.2	41.4	41.4	2.34	2.35	2.54	92.30	97.39	105.15
Bâtiment.....	39.0	39.5	39.4	2.33	2.45	2.62	90.78	95.43	103.23
Routes, ponts et voirie urbaine.....	47.2	47.4	46.0	1.83	1.96	2.09	86.66	92.40	96.09

¹ Renvoi à la fin du tableau, p. 815.

14.—Moyenne des heures de travail par semaine et du revenu des employés rémunérés à l'heure dans certaines industries et régions urbaines, 1963-1965 (fin)

Industrie, province et région urbaine	Heures moyennes de travail par semaine			Gains moyens par heure			Gains moyens par semaine		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965
				\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres									
Entretien des routes et des ponts.....	39.4	39.8	40.1	1.75	1.81	1.80	68.91	71.49	75.87
Hôtels, restaurants et tavernes.....	37.4	36.6	36.1	1.11	1.17	1.22	41.54	42.70	44.16
Blanchisseries et établissements de dégraissage.....	40.0	39.8	39.2	1.09	1.15	1.23	43.53	45.64	48.02
Province									
Fabrication									
Terre-Neuve.....	40.7	40.4	41.2	1.87	1.73	1.75	68.06	69.64	71.89
Nouvelle-Écosse.....	40.5	41.2	40.7	1.65	1.72	1.77	66.72	70.7	71.98
Nouveau-Brunswick.....	41.0	41.2	41.6	1.63	1.68	1.75	66.66	68.7	72.96
Québec.....	41.5	41.8	41.8	1.75	1.81	1.88	72.70	75.0	78.58
Ontario.....	40.9	41.2	41.1	2.06	2.13	2.25	84.11	87.84	92.33
Manitoba.....	40.0	40.3	40.4	1.75	1.78	1.84	70.65	71.62	74.13
Saskatchewan.....	39.0	39.4	39.9	2.05	2.10	2.15	79.34	82.69	87.42
Alberta.....	39.7	40.1	40.2	2.01	2.07	2.14	79.83	82.81	86.24
Colombie-Britannique.....	38.0	38.0	38.0	2.36	2.47	2.62	89.74	93.69	99.52
Région urbaine									
Fabrication									
Montréal.....	40.8	41.1	41.2	1.79	1.85	1.93	73.00	76.10	79.34
Toronto.....	40.8	41.1	41.0	1.99	2.07	2.16	81.40	85.15	88.18
Hamilton.....	40.1	40.6	40.4	2.31	2.39	2.52	92.78	97.08	101.71
Windsor.....	42.5	42.7	42.1	2.41	2.52	2.67	102.28	107.68	112.26
Winnipeg.....	39.9	40.2	40.2	1.73	1.76	1.82	68.97	70.94	73.28
Vancouver.....	37.9	37.8	38.0	2.31	2.40	2.55	87.45	90.91	96.54

¹ Les biens durables comprennent les articles en bois, les meubles et accessoires, l'industrie métallique primaire, les produits métalliques, la machinerie (sauf électrique), le matériel de transport, les appareils et le matériel électriques et les produits minéraux non métalliques. Les biens non durables comprennent tous les autres produits de l'industrie manufacturière.

Sous-section 2.—Gains et durée du travail dans l'industrie manufacturière*

Les renseignements recueillis au cours de l'enquête annuelle sur la rémunération et les heures de travail dans l'industrie manufacturière portent sur la dernière semaine d'octobre et complètent la statistique mensuelle dont il a été question à la sous-section 1. L'enquête a été interrompue en 1961 et 1962, mais elle a été reprise en 1963. Au cours de chaque enquête, on a obtenu des données distinctes sur les heures de travail et la rémunération pour les hommes et les femmes à salaire ou à traitement; des données additionnelles ont été recueillies périodiquement. La répartition procentuelle des salariés, selon une gamme d'heures déterminée, a été établie chaque année, de 1946 à 1949, et tous les trois ans par la suite, jusqu'en 1958, et de nouveau en 1965. La statistique de l'enquête la plus récente paraît au tableau 19. La répartition procentuelle des employés à salaire et à traitement, selon la rémunération reçue au cours de la semaine de l'enquête, a été établie triennalement, de 1950 à 1959, et de nouveau en 1964. Le tableau 20 donne le résumé de la statistique sur les gains des deux groupes d'employés de la fabrication.

L'enquête annuelle se limite aux établissements qui emploient habituellement 15 personnes ou plus, et porte sur environ 90 p. 100 de tous les employés inclus dans le recensement annuel de l'industrie manufacturière. Les entreprises sont priées de faire rapport sur tous leurs employés auxiliaires, à temps partiel et à plein temps au cours de la semaine de l'enquête, à l'exclusion des propriétaires, des pensionnés, des travailleurs à domicile, des

* Des renseignements plus détaillés se trouvent dans le rapport annuel du Bureau fédéral de la statistique *Earnings and Hours of Work in Manufacturing* (n° de catalogue 72-204).

employés absents sans rémunération pour la durée de la semaine et des membres du personnel des bureaux de vente distincts de l'établissement. Les chiffres requis sont ceux de la rémunération brute versée au cours de la semaine, y compris les primes ordinaires, la rémunération des heures supplémentaires et les congés payés. La déclaration sur les heures de travail doit comprendre les heures de travail à temps partiel, de travail à plein temps, les heures supplémentaires effectivement fournies et les heures d'absence payées. Habituellement, les moyennes générales ainsi obtenues se rapprochent sensiblement de celles que fournit l'enquête mensuelle correspondante.

Il ressort de la présente enquête que depuis 16 ans l'emploi global a augmenté de 44.1 p. 100 dont une part de 53.1 p. 100 est attribuable aux industries de biens durables. La répartition, par sexe, de la main-d'œuvre manufacturière n'a guère changé au cours de cette période, bien qu'on note une augmentation de 64.8 p. 100 chez les hommes, contre une avance de 37.6 p. 100 chez les femmes. La proportion des hommes dans la main-d'œuvre est passée de 75.3 p. 100 en 1949 à 76.4 p. 100. Au cours de la même période, l'augmentation procentuelle chez les employés à traitement a été trois fois plus élevée que chez les salariés, soit de 97.7 p. 100 au regard de 32.7 p. 100. Il faut signaler toutefois, que l'augmentation du nombre des employés à traitement a été plus marquée au cours de la première moitié de cette période, tendance qui se rattache aux progrès réalisés dans la planification, l'administration et la tenue des registres,—lesquels ont créé une plus forte demande de professionnels et d'employés de bureau,— et aux changements apportés aux procédés de fabrication qui ont souvent occasionné une diminution de l'emploi chez les ouvriers à la production, calculé en fonction de l'unité produite. Les modifications à la répartition industrielle des employés expliquent aussi des variations dans le rapport entre les employés à traitement et les salariés, lequel peut encore être influencé en toute période par des conditions saisonnières, le comportement du marché et d'autres conditions qui se répercutent sur la production. Ces conditions occasionnent habituellement de plus fortes variations numériques chez les salariés que chez les employés à traitement. Néanmoins, le tableau 16 fait voir que depuis 1956 ce dernier groupe a varié entre 22.9 et 24.4 p. 100 de tous les employés dans la fabrication. Un mouvement important se produit chez les employés à traitement, soit de la catégorie du personnel de bureau vers le groupe «autres employés à traitement»; ce groupe comprend les administrateurs, les professionnels, les techniciens et les surveillants. Depuis 1951, première année où une statistique distincte a été établie pour les employés de bureau, la proportion de l'élément «autres employés à traitement» au sein de la catégorie des employés à traitement est passée d'un tiers à la moitié. À l'intérieur même de la catégorie des employés de bureau, il y a eu un décalage à l'égard de la répartition par sexe; les hommes ne forment maintenant qu'un peu plus de la moitié de l'ensemble en comparaison de 58.3 p. 100 en 1951.

Le mouvement ascendant dans les gains horaires et les salaires et traitements hebdomadaires au cours de la période de 1956 à 1965 peut être constaté au tableau 15. Dans chacune de ces catégories de salaire, les hommes ont marqué des gains de 40.4, 40.6 et 40.3 p. 100, respectivement, depuis 1956; au cours de la même période, les gains horaires moyens des femmes ont augmenté de 41 p. 100, leurs salaires hebdomadaires, de 39.6 p. 100 et leurs traitements de 40.6 p. 100.

Les tableaux 17 et 18 indiquent les moyennes des heures de travail et de la rémunération des employés à salaire et à traitement, pour 1965, respectivement, par principal groupe d'industries, par province et selon les six régions métropolitaines les plus importantes. Le tableau 18 comprend également les gains hebdomadaires moyens des catégories d'employés de bureau et d'«autres employés à traitement» de la classe des employés à traitement.

Il est à noter que les femmes touchent toujours une rémunération moins élevée que celle des hommes dans les diverses divisions de l'industrie. Cela tient non seulement aux différences dans les taux de salaire et dans les professions mais également à d'autres facteurs tels que la semaine de travail, souvent plus courte, la fréquence plus élevée du travail à temps partiel et l'absentéisme plus marqué, la proportion plus grande d'ouvrières jeunes et inexpérimentées et leur répartition dans l'industrie.

15.—Gains moyens des travailleurs et travailleuses dans la fabrication et augmentation procentuelle sur l'année précédente, semaine de l'enquête 1956-1965

NOTA.—La semaine de l'enquête est la dernière semaine d'octobre. L'enquête n'a pas eu lieu en 1961 ni en 1962.

Année	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Gains moyens	Augmentation sur l'année précédente	Gains moyens	Augmentation sur l'année précédente	Gains moyens	Augmentation sur l'année précédente
SALAIRES HORAIRES MOYENS						
	\$	%	\$	%	\$	%
1956.....	1.66	5.7	1.00	5.3	1.53	6.2
1957.....	1.75	5.4	1.05	5.0	1.61	5.2
1958.....	1.80	2.9	1.08	2.9	1.65	2.5
1959.....	1.88	4.4	1.11	2.8	1.72	4.2
1960.....	1.93	2.7	1.14	2.7	1.77	2.9
1963.....	2.12	9.8	1.27	11.4	1.95	10.2
1964.....	2.21	4.2	1.32	3.9	2.02	3.6
1965.....	2.33	5.4	1.41	6.8	2.13	5.4
SALAIRES MOYENS PAR SEMAINE						
	\$	%	\$	%	\$	%
1956.....	70.67	5.7	39.29	4.7	63.97	5.7
1957.....	72.21	2.2	39.49	0.5	65.31	2.1
1958.....	75.03	3.9	41.90	6.1	67.85	3.9
1959.....	79.20	5.6	43.36	3.5	71.35	5.2
1960.....	80.34	1.4	43.96	1.4	72.39	1.5
1963.....	89.86	11.8	49.22	12.0	80.80	11.6
1964.....	94.00	3.3	51.41	4.4	84.35	4.4
1965.....	99.38	5.7	54.85	6.7	89.32	5.9
TRAITEMENTS MOYENS PAR SEMAINE						
	\$	%	\$	%	\$	%
1956.....	99.05	5.9	49.31	4.9	85.23	5.8
1957.....	104.63	5.6	51.84	5.1	89.92	5.5
1958.....	108.34	3.5	54.07	4.3	93.74	4.2
1959.....	112.78	4.1	55.73	3.1	97.10	3.6
1960.....	116.41	3.2	57.98	4.0	100.47	3.5
1963.....	128.50	10.4	64.17	10.7	111.29	10.8
1964.....	133.55	3.9	66.51	3.6	116.54	3.8
1965.....	139.00	4.1	69.31	4.2	120.27	4.1

16.—Proportion des employés et des employées à traitement, semaine de l'enquête 1956-1965

NOTA.—La semaine de l'enquête est la dernière semaine d'octobre. L'enquête n'a pas eu lieu en 1961 ni en 1962.

Année	Biens durables			Biens non durables			Fabrication		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1956.....	19.4	47.5	23.8	24.1	20.9	23.0	21.4	27.8	22.9
1957.....	20.8	49.8	24.3	24.0	22.2	23.4	22.2	29.2	23.8
1958.....	21.9	48.6	25.0	24.7	22.2	23.9	23.2	28.7	24.4
1959.....	20.5	47.2	23.7	24.4	21.8	23.5	22.3	27.9	23.6
1960.....	22.0	49.2	25.2	24.3	22.6	23.8	23.1	28.7	24.4
1963.....	21.4	44.2	24.2	25.0	22.2	24.0	23.1	27.6	24.1
1964.....	21.5	43.7	24.3	25.2	22.0	24.1	23.2	27.4	24.2
1965.....	21.1	42.4	23.8	25.6	22.2	24.5	23.1	27.5	24.1

17.—Moyennes des heures de travail et des gains des salariés dans la fabrication, par industrie, province et région urbaine choisie, semaine de l'enquête, 1965

NOTA.—La semaine de l'enquête est la dernière semaine d'octobre. Répartition fondée sur la Classification type non révisée des industries.

Industrie, province et région urbaine	Heures moyennes de travail par semaine			Gains moyens par heure			Gains moyens par semaine		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
				\$	\$	\$	\$	\$	\$
Industrie									
Aliments et boissons.....	42.8	38.0	41.5	2.03	1.36	1.87	86.97	51.64	77.53
Tabacs.....	38.1	37.4	37.7	2.55	2.24	2.39	97.40	83.87	90.31
Articles en caoutchouc.....	43.1	38.8	42.1	2.44	1.53	2.26	105.14	59.27	94.96
Articles en cuir.....	41.0	38.8	39.9	1.74	1.23	1.49	71.24	47.77	59.43
Produits textiles (sauf le vêtement).....	43.9	40.4	42.7	1.79	1.38	1.66	78.48	55.84	70.79
Vêtement (tissus et fourrures).....	41.9	38.4	39.2	1.89	1.28	1.43	79.10	49.06	56.00
Articles en bois.....	42.7	41.3	42.6	1.95	1.40	1.91	83.22	57.65	81.41
Articles en papier.....	42.7	39.8	42.4	2.61	1.46	2.50	111.17	58.00	105.86
Impression, édition et industries connexes.....	39.7	37.0	39.1	2.89	1.52	2.61	114.88	56.42	101.95
Produits du fer et de l'acier.....	42.5	38.9	42.3	2.49	1.63	2.45	105.80	63.43	103.83
Matériel de transport.....	43.3	39.7	43.1	2.64	1.81	2.59	114.12	71.71	111.57
Produits des métaux non ferreux.....	42.0	40.0	41.8	2.47	1.35	2.39	103.58	53.80	99.79
Appareils et fournitures électriques.....	42.9	39.5	41.7	2.37	1.68	2.14	101.56	66.29	89.22
Produits des minéraux non métalliques.....	45.5	38.9	45.0	2.28	1.69	2.24	103.81	65.89	100.84
Dérivés du pétrole et du charbon.....	42.3	35.7	42.3	2.98	1.96	2.97	125.97	69.91	125.43
Produits chimiques.....	42.2	38.7	41.6	2.46	1.49	2.30	103.79	57.78	95.89
Fabrications diverses.....	43.4	40.1	42.0	1.94	1.29	1.69	84.26	51.87	70.80
Total, fabrication.....	42.7	38.9	41.8	2.33	1.41	2.13	99.38	54.85	89.32
Biens durables ¹	42.9	39.7	42.6	2.39	1.63	2.82	102.63	64.49	98.95
Biens non durables ¹	42.5	38.7	41.1	2.24	1.35	1.95	95.15	52.33	80.27
Province									
Terre-Neuve.....	40.4	39.8	40.3	1.84	0.80	1.72	74.32	31.98	69.30
Nouvelle-Écosse.....	42.4	38.0	41.7	1.91	0.96	1.77	80.89	36.61	73.88
Nouveau-Brunswick.....	43.0	37.9	42.2	1.92	1.00	1.78	82.38	37.87	75.12
Québec.....	44.2	39.1	42.8	2.09	1.34	1.89	92.27	52.25	80.92
Ontario.....	42.6	38.9	41.8	2.47	1.50	2.27	105.18	58.21	94.88
Manitoba.....	42.2	38.7	41.2	2.10	1.26	1.88	88.48	48.88	77.64
Saskatchewan.....	41.9	37.7	41.4	2.24	1.54	2.16	93.70	58.05	89.39
Alberta.....	41.6	37.2	40.9	2.30	1.45	2.17	95.55	54.04	88.87
Colombie-Britannique.....	39.1	37.3	38.9	2.75	1.71	2.65	107.49	63.97	103.33
Région urbaine									
Montréal.....	43.9	39.0	42.2	2.20	1.42	1.96	96.58	55.41	83.58
Toronto.....	42.7	39.6	41.8	2.43	1.47	2.15	103.74	58.16	89.92
Hamilton.....	40.7	38.7	40.4	2.69	1.54	2.54	109.82	59.74	102.82
Windsor.....	43.2	40.6	43.0	2.78	2.01	2.70	120.07	81.41	116.19
Winnipeg.....	42.0	38.5	41.0	2.09	1.30	1.88	87.79	50.18	77.05
Vancouver.....	39.2	36.7	38.8	2.74	1.72	2.59	107.27	62.97	100.82

¹ Les biens durables comprennent les articles en bois, les meubles et accessoires, l'industrie métallique primaire, les produits métalliques, la machinerie (sauf électrique), le matériel de transport, les appareils et le matériel électrique et les produits minéraux non métalliques. Les biens non durables comprennent tous les autres produits de l'industrie manufacturière.

18.—Moyennes des heures de travail et des gains par semaine, employés à traitement, et moyennes des gains par semaine des employés de bureau et des autres employés à traitement, dans la fabrication, semaine de l'enquête, 1965

NOTA.—Le semaine de la l'enquête est la dernière semaine d'octobre. Répartition fondée sur la Classification type non révisée des industries.

Industrie, province et région urbaine	Employés à traitement (toutes catégories)						Employés de bureau et autres employés assimilés			Autres employés à traitement		
	Heures moyennes de travail par semaine			Gains moyens par semaine			Gains moyens par semaine			Gains moyens par semaine		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Industrie				\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Aliments et boissons.....	38.9	37.1	38.4	122.14	65.78	106.81	95.63	64.98	78.80	132.69	76.00	130.62
Tabacs.....	37.4	36.8	37.2	149.55	81.68	123.29	92.67	78.99	83.98	166.61	86.89	148.36
Articles en caoutchouc.....	39.1	37.9	38.8	130.48	69.39	115.69	103.60	68.10	87.45	145.61	89.97	144.02
Articles en cuir.....	39.3	37.0	38.5	113.36	60.54	95.22	95.31	59.15	74.78	123.25	71.72	119.00
Produits textiles (sauf le vêtement).....	38.5	37.2	38.1	127.35	61.37	107.12	92.99	59.85	75.73	148.12	80.64	144.80
Vêtement (tissus et fourrures).....	39.6	37.7	38.8	117.12	65.27	94.02	94.57	61.91	72.75	127.07	76.30	116.26
Articles en bois.....	40.5	37.7	39.8	127.94	64.66	112.93	101.68	63.38	84.36	142.47	87.14	141.06
Articles en papier.....	37.1	36.3	36.9	155.92	73.44	136.27	108.50	71.34	91.66	180.42	93.43	177.46
Impression, édition et industries connexes.....	36.6	35.7	36.3	131.91	66.87	106.89	94.05	63.36	75.07	149.02	83.53	140.06
Produits du fer et de l'acier.....	39.4	37.8	39.0	139.20	69.35	123.10	105.98	68.42	90.60	162.59	99.49	161.40
Matériel de transport.....	41.8	39.5	41.4	151.22	79.66	136.50	117.51	78.80	102.63	173.37	104.61	172.40
Produits des métaux non ferreux.....	38.0	37.0	37.8	146.42	71.06	130.58	106.39	69.64	89.57	162.54	85.47	160.05
Appareils et fournitures électriques.....	39.6	38.3	39.3	142.61	70.92	124.91	118.04	69.77	98.00	162.19	95.78	160.74
Produits des minéraux non métalliques.....	39.4	37.0	38.9	132.99	67.31	118.66	101.07	67.76	87.54	150.77	64.11	146.36
Dérivée du pétrole et du charbon.....	36.1	35.7	36.0	175.22	79.76	151.10	116.00	79.74	97.81	201.96	79.98	197.71
Produits chimiques.....	37.7	37.4	37.6	149.47	71.67	127.03	99.56	68.90	81.49	166.89	100.10	163.71
Fabrications diverses.....	38.9	37.6	38.5	135.04	68.49	114.29	104.02	67.36	81.69	146.46	82.70	143.64
Total fabrication.....	39.0	37.4	38.6	139.00	69.31	126.27	105.72	67.83	87.19	154.93	84.49	153.47
Biens durables.....	39.9	38.2	39.5	141.60	71.14	125.59	110.49	70.22	93.78	161.89	89.81	160.29
Biens non durables.....	38.1	36.9	37.7	136.38	68.08	115.45	99.48	66.10	80.74	152.57	83.05	147.77
Province												
Terre-Neuve.....	41.0	38.4	40.5	105.13	53.18	96.15	84.09	53.96	74.38	119.36		117.28
Nouvelle-Écosse.....	39.3	36.5	38.7	114.13	53.92	99.74	86.46	53.15	71.76	130.35	63.89	128.06
Nouveau-Brunswick.....	39.2	38.3	39.0	121.80	54.78	104.07	85.79	54.83	70.71	139.70	54.40	134.38
Québec.....	38.3	37.1	38.0	136.56	69.91	118.76	103.06	67.76	87.22	159.16	85.78	154.93
Ontario.....	39.2	37.5	38.8	143.18	70.86	123.13	100.90	69.44	89.09	159.81	87.06	156.61
Manitoba.....	39.0	37.6	38.6	116.63	57.11	100.20	89.94	56.07	72.78	129.88	65.86	126.22
Saskatchewan.....	39.2	38.4	38.9	115.88	62.46	101.45	84.05	60.91	71.42	128.11	76.56	125.82
Alberta.....	39.8	38.1	39.4	126.16	62.87	111.07	99.58	61.82	80.95	136.90	71.93	134.04
Colombie-Britannique.....	39.4	37.7	39.0	148.75	70.84	130.49	111.72	69.28	90.36	163.12	81.03	160.86
Région urbaine												
Montréal.....	38.0	36.9	37.7	142.93	73.44	123.31	105.34	71.34	89.18	166.68	90.70	161.72
Toronto.....	38.4	36.9	38.0	145.52	73.76	123.30	109.56	71.83	88.46	162.43	92.07	158.28
Hamilton.....	39.4	38.0	39.1	152.18	71.72	131.02	120.97	70.94	88.30	174.19	90.58	172.22
Windsor.....	43.8	40.3	43.0	168.68	85.21	148.62	131.63	84.57	111.24	185.96	98.83	184.28
Winnipeg.....	38.7	37.5	38.4	115.73	57.20	99.30	89.20	56.41	72.54	129.48	67.69	125.87
Vancouver.....	39.2	37.6	38.8	146.08	71.06	125.92	105.97	69.34	87.25	163.69	94.04	161.21

1 Les biens durables comprennent les articles en bois, les meubles et accessoires, l'industrie métallique primaire, les produits métalliques, la machinerie (sauf électrique), le matériel de transport, les appareils et le matériel électriques et les produits minéraux non métalliques. Les biens non durables comprennent tous les autres produits de l'industrie manufacturière.

19.—Répartition procentuelle des salariés, hommes et femmes, selon l'échelle des heures ouvrées, semaine de l'enquête, 1965

Échelle des heures	Biens durables			Biens non durables			Total, fabrication		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 15.....	1.4	2.1	1.4	1.6	2.9	2.0	1.5	2.7	1.7
15—20.....	1.1	1.9	1.2	1.2	2.7	1.7	1.1	2.5	1.4
21—24.....	1.1	2.0	1.2	1.1	2.6	1.6	1.1	2.5	1.4
25—30.....	1.2	2.8	1.3	1.4	5.0	2.7	1.3	4.5	2.0
31—34.....	3.5	6.5	3.8	3.3	7.3	4.7	3.4	7.2	4.3
35—39.....	7.7	13.2	8.3	10.4	19.8	13.7	8.9	18.4	11.1
40.....	35.3	37.0	36.4	30.9	23.9	28.5	33.4	26.6	31.9
41—43.....	9.4	9.3	9.4	11.5	10.9	11.3	10.3	10.6	10.4
44.....	4.9	4.8	4.9	5.0	4.7	4.9	5.0	4.7	4.9
45.....	5.0	4.6	5.0	5.1	4.7	4.9	5.0	4.6	5.0
46—47.....	4.3	3.9	4.3	5.0	4.0	4.7	4.6	4.0	4.5
48.....	7.5	3.9	7.1	6.9	3.5	5.7	7.2	3.6	6.4
49—53.....	8.2	5.5	7.9	7.9	4.8	6.8	8.1	4.9	7.4
54.....	1.6	0.4	1.5	1.2	0.7	1.0	1.4	0.6	1.2
55—64.....	6.0	1.7	5.6	5.5	2.0	4.3	5.8	2.0	4.9
65 ou plus.....	1.8	0.3	1.6	2.1	0.5	1.5	1.9	0.5	1.5

20.—Répartition procentuelle de l'emploi dans la fabrication, selon l'échelle des gains hebdomadaires, semaine de l'enquête, 1965

NOTA.—La semaine de l'enquête est la dernière semaine d'octobre.

Échelle des gains hebdomadaires	Biens durables			Biens non durables			Fabrication		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
EMPLOYÉS À SALAIRES									
Moins de \$20....	1	2	1	1	5	2	1	4	2
\$ 20 — \$ 29.....	1	3	1	1	8	4	1	7	2
30 — 39.....	1	9	2	2	18	8	2	16	5
40 — 49.....	2	20	4	4	24	11	3	23	8
50 — 59.....	5	21	6	7	19	11	6	19	9
60 — 69.....	7	16	8	10	12	10	8	13	9
70 — 79.....	11	13	11	12	7	10	12	8	11
80 — 89.....	15	9	14	15	4	11	15	5	13
90 — 99.....	17	4	16	13	2	9	15	2	12
100 — 109.....	13	2	12	11	1	8	12	1	10
110 — 119.....	10	1	9	8	—	5	9	—	7
120 — 139.....	10	1	9	8	—	6	8	—	6
140 — 159.....	4	—	4	4	—	2	4	—	3
160 — 179.....	2	—	2	1	—	1	2	—	1
180 — 199.....	1	—	1	1	—	—	1	—	1
200 ou plus.....	1	—	1	1	—	—	1	—	1
EMPLOYÉS À TRAITEMENT									
Moins de \$20....	—	—	—	—	1	—	—	1	—
\$ 20 — \$ 29.....	—	1	—	—	1	—	—	1	—
30 — 39.....	—	3	1	1	5	2	1	4	1
40 — 49.....	1	11	3	2	14	6	3	20	8
50 — 59.....	2	20	6	3	21	9	3	23	9
60 — 69.....	4	23	8	5	22	10	4	17	9
70 — 79.....	5	18	8	6	16	9	5	15	8
80 — 89.....	6	11	7	8	9	8	7	10	8
90 — 99.....	8	6	8	9	5	8	9	5	8
100 — 109.....	10	3	8	10	3	8	10	3	8
110 — 119.....	10	1	8	9	1	7	9	1	7
120 — 139.....	19	1	15	14	1	10	17	1	12
140 — 159.....	12	—	9	10	1	7	11	—	8
160 — 179.....	8	—	6	7	—	5	7	—	5
180 — 199.....	5	—	4	4	—	3	4	—	3
200 et plus.....	10	—	8	11	—	8	11	—	8

Sous-section 3.—Estimations de l'emploi*

Les premières estimations de l'emploi global dans des établissements du secteur commercial de l'industrie ont été publiées en 1965. Les résultats d'une enquête mensuelle sur l'emploi d'après un échantillon de petites entreprises, commencée en 1961, ont été ajoutés aux données de l'enquête menée depuis longtemps sur l'emploi et les gains afin d'établir des estimations de l'emploi global par groupe d'industries.

Les estimations quant aux employés sont publiées pour les huit grands groupes d'industries au sujet desquels des données mensuelles et annuelles paraissent dans la publication *Employment and Average Weekly Wages and Salaries*. Ces estimations sont généralement considérées comme indicateurs plus précis des changements de l'emploi que ne le sont les indices de plus grande portée de l'emploi par établissement. Toutefois, la nature de la nouvelle enquête-échantillon ne permet pas, à l'heure actuelle, la publication de détails sur la situation de l'industrie au-dessous du niveau du groupe d'industries, ni d'une répartition géographique de moindre envergure que la province. Certains perfectionnements au chapitre de l'enquête par sondage sont maintenant en voie de se réaliser.

Des enquêtes sur l'emploi dans les industries de services publics ont été inaugurées récemment. Les enquêtes dans les domaines de l'éducation et des hôpitaux vont bon train et on projette d'étendre les estimations à la pêche et au piégeage, à tout le secteur des services publics non commerciaux, aux services personnels, à l'administration publique et à la défense, afin de fournir ainsi des données complètes sur toutes les industries non agricoles.

* On trouvera des renseignements plus détaillés dans la publication mensuelle du B.F.S. *Estimates of Employees by Province and Industry* (n° de catalogue 72-008).

21.—Nombre estimatif d'employés, par groupe d'industries, 1961-1965, et par mois 1965

Année et mois	Forêtage	Mines (y compris boeardage)	Fabrication			Construction	Transports, communications et autres services publics	Commerce	Finances, assurances, immeuble	Services, secteur commercial ¹	Total
			Biens durables	Biens non durables	Total						
(milliers)											
Moyenne annuelle											
1961.....	68.0	106.6	574.5	712.3	1,296.9	275.2	576.6	729.5	194.2	362.9	3,600.1
1962.....	69.9	107.9	614.2	732.5	1,346.7	291.3	581.2	761.2	204.9	393.3	3,756.4
1963.....	67.9	106.1	647.9	747.3	1,395.2	297.5	586.4	790.2	215.8	415.6	3,875.4
1964.....	70.7	107.4	689.6	774.3	1,464.0	315.6	602.8	821.7	227.0	449.1	4,058.5
1965.....	71.6	114.2	741.6	793.6	1,535.2	349.5	619.6	864.3	235.3	493.0	4,283.2
1965											
Janvier....	66.7	106.6	709.6	755.5	1,465.1	276.1	584.4	817.1	233.2	445.3	3,995.2
Février....	62.8	108.1	705.3	759.6	1,464.9	274.7	585.2	823.0	230.4	447.7	3,997.6
Mars.....	53.8	110.3	721.8	763.4	1,485.2	279.2	589.5	828.9	230.9	452.7	4,030.9
Avril.....	44.3	108.1	721.8	765.6	1,487.4	304.3	597.7	839.3	231.4	463.2	4,076.4
Mai.....	63.7	114.2	741.7	785.9	1,527.6	355.0	620.0	865.3	234.8	487.5	4,289.9
Jun.....	81.6	119.1	760.8	805.8	1,566.6	385.7	637.3	872.4	234.7	517.6	4,415.7
Juillet....	87.1	121.0	742.4	817.1	1,559.5	401.5	647.9	872.8	238.7	533.1	4,462.2
Août.....	87.5	120.1	744.4	837.9	1,582.3	411.5	651.9	871.6	237.8	539.5	4,502.4
Septembre	82.8	116.9	759.3	825.0	1,584.3	401.7	642.3	890.9	236.8	517.3	4,463.1
Octobre....	80.6	115.7	765.8	813.3	1,579.1	401.7	632.9	890.6	238.1	511.2	4,450.1
Novembre..	79.8	115.9	768.2	808.4	1,576.6	377.1	631.7	908.8	239.1	506.5	4,435.5
Décembre..	68.9	103.8	758.2	785.9	1,544.1	325.4	614.3	910.9	237.6	494.8	4,309.8

¹ Comprend les services de santé (sauf les hôpitaux); les cinémas et autres services récréatifs; services aux entreprises; services personnels (sauf le service domestique) et services divers.

Sous-section 4.—Estimations du revenu de la main-d'œuvre*

Les salaires et traitements qui figurent au tableau 22 comprennent les allocations de subsistance, gratifications, commissions et pourboires. Ils sont calculés avant toute déduction (impôt sur le revenu, cotisations d'assurance-chômage, de bien-être, de pension, etc.). Les paiements en argent ainsi que les paiements en services (par exemple logement et pension gratuits) à des personnes résidant au Canada ou au nom de ces personnes, à l'exception de la solde et des allocations aux militaires, sont compris dans le total des salaires et traitements. Les paiements de rappels de salaires sont inclus au mois pendant lequel ils sont payés. Le revenu supplémentaire de la main-d'œuvre comprend les paiements effectués par les employeurs pour le compte de leurs employés afin de leur accumuler des bénéfices futurs, déterminés ou conditionnels. Plus précisément, ces paiements comprennent les contributions de l'employeur à la caisse de bien-être ou de retraite de l'employé, à la caisse de réparation des accidents du travail et à une caisse industrielle de vacances, et à la caisse d'assurance-chômage. Les contributions aux fonds de pension des Forces armées sont aussi incluses.

* Des renseignements plus détaillés paraissent dans la publication mensuelle du B.F.S. *Estimates of Labour Income* (n° de catalogue 72-005).

22.—Salaires et traitements, par industrie, et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre, 1961-1965, et chiffres mensuels, 1965

NOTA.—Répartition fondée sur la Classification type non révisée des industries. Les chiffres ne sont pas rectifiés afin de tenir compte des variations saisonnières.

(En millions de dollars)

Année et mois	Agriculture, pêche et piégeage	Forêtage	Mines	Fabrication	Construction	Transports, entreposage et communications	Services publics
Moyenne annuelle							
1961.....	218	283	542	5,306	1,252	1,862	357
1962.....	227	300	559	5,699	1,357	1,909	378
1963.....	235	308	572	6,045	1,419	2,008	397
1964.....	244	343	600	6,582	1,582	2,129	421
1965.....	252	378	678	7,262	1,962	2,316	455
1965							
Janvier.....	12.6	25.6	52.4	566.1	123.9	181.9	35.9
Février.....	13.2	26.7	53.3	564.4	122.2	180.4	35.9
Mars.....	14.3	25.2	54.2	583.2	128.2	178.7	35.8
Avril.....	16.8	21.4	53.1	587.3	136.3	185.1	36.4
Mai.....	21.8	27.5	55.9	600.0	156.6	191.7	37.5
Juin.....	26.1	34.4	58.0	614.2	169.1	192.1	38.8
Juillet.....	31.0	37.6	58.8	601.2	185.2	199.8	39.4
Août.....	33.2	36.3	58.3	614.2	193.3	199.0	40.0
Septembre.....	27.7	38.0	57.4	626.4	196.7	208.9	39.1
Octobre.....	21.9	37.8	58.9	636.3	201.1	202.1	39.2
Novembre.....	17.5	37.6	59.4	639.0	187.9	201.9	38.7
Décembre.....	16.0	29.4	59.0	630.0	161.5	195.0	38.5

22.—Salaires et traitements, par industrie, et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre, 1961-1965, et chiffres mensuels, 1965 (fin)

(En millions de dollars)

Année et mois	Com- merce	Finance, assu- rance et im- meuble	Services	Gouverne- ment (sans les militaires)	Total, salaires et traitements	Revenu supplé- mentaire de la main- d'œuvre	Revenu total de la main- d'œuvre
Moyenne annuelle							
1961.....	2,740	833	3,060	1,723	18,176	820	18,996
1962.....	2,881	889	3,363	1,828	19,390	843	20,233
1963.....	3,069	955	3,697	1,949	20,674	873	21,547
1964.....	3,358	1,046	4,137	2,065	22,507	926	23,433
1965.....	3,714	1,134	4,690	2,220	25,061	975	26,036
1965							
Janvier.....	288.0	91.1	367.2	168.8	1,913.5	78.2	1,991.7
Février.....	288.7	91.8	373.0	170.4	1,920.0	78.5	1,998.5
Mars.....	292.3	92.4	378.0	174.4	1,956.7	79.0	2,035.7
Avril.....	299.2	93.0	385.6	177.5	1,991.7	79.6	2,071.3
Mai.....	305.5	93.6	395.2	180.6	2,065.9	80.7	2,146.6
Juin.....	312.0	94.2	403.1	188.9	2,130.9	81.6	2,212.5
Juillet.....	310.3	94.8	366.7	193.9	2,118.2	81.5	2,199.7
Août.....	312.2	95.4	372.4	198.9	2,153.2	82.1	2,235.3
Septembre.....	317.4	96.0	410.6	204.8	2,223.0	83.3	2,306.3
Octobre.....	322.9	96.6	411.7	189.5	2,318.0	83.5	2,301.5
Novembre.....	330.1	97.2	412.8	186.7	2,208.8	83.5	2,292.3
Décembre.....	335.4	97.8	413.4	185.9	2,161.9	83.1	2,245.0

Section 4.—Salaires, heures et autres conditions de travail

La statistique concernant les taux de salaire par industrie et région et les heures régulières de travail hebdomadaires est dressée par le ministère fédéral du Travail qui la publie dans un rapport annuel intitulé *Taux de salaires, traitements, et heures de travail*. La statistique ici présentée se fonde sur une enquête annuelle qui embrasse environ 30,000 établissements pris dans la plupart des industries, et porte sur la dernière période normale de paie antérieure au 1^{er} octobre. Les taux de salaire moyens des travailleurs rémunérés à l'heure, et les gains moyens des travailleurs rémunérés à la pièce ou au rendement dans une profession donnée sont indiqués séparément dans le rapport, mais ils sont réunis aux fins de calcul des indices industriels présentés au tableau 23. Les marges de taux les plus courants de chaque sphère choisie sont également données. Il n'est pas tenu compte de la rémunération du temps supplémentaire.

Les indices qui figurent au tableau 23 mesurent les changements survenus dans les salaires des travailleurs non de bureau au-dessous de la catégorie de contremaître. Toutefois, ces indices ne constituent pas une base de comparaison des salaires d'une industrie avec ceux d'une autre. Les concepts et méthodes relatifs à la présentation de cette statistique sont expliqués dans le rapport annuel mentionné.

23.—Indices des salaires moyens dans certains groupes principaux d'industries, 1956-1965 (1949=100)

NOTA.—Les indices des années depuis 1901 figurent dans la publication du ministère du Travail; Salaires et Heures de travail 1962.

Année	Exploitation forestière	Charbonnages	Extraction des métaux	Fabrication			Construction	Chemins de fer	Téléphones	Services personnels	Moyenne générale
				Biens durables	Biens non durables	Ensemble					
1956	160.8	123.6	150.8	151.2	148.3	149.8	150.7	146.8	157.6	136.1	148.7
1957	168.4	137.4	156.2	160.7	156.3	158.6	160.7	153.3	165.9	138.9	156.5
1958	172.0	147.6	160.8	166.1	162.2	164.2	171.0	153.3	175.4	143.5	162.5
1959	176.2	147.3	164.3	170.8	167.0	168.9	180.7	165.7	175.3	146.1	166.8
1960	184.3	148.2	169.4	176.6	173.2	175.0	192.6	166.4	178.0	156.8	175.5
1961	190.8	154.5	173.9	180.3	178.7	179.5	196.3	176.5	188.0	158.8	180.0
1962	199.4	161.1	177.2	184.7	184.3	184.5	206.2	180.5	195.3	162.2	185.9
1963	208.2	155.6	192.3	190.6	190.4	190.5	214.1	185.9	200.2	171.1	192.5
1964	219.6	157.4	188.0	196.8	196.8	197.2	223.6	193.8	206.5	182.2	199.8
1965	239.0	166.7	195.0	207.8	206.0	207.0	235.2	201.3	212.3	195.4	210.1

24.—Moyennes des salaires afférents aux professions choisies dans certaines villes du Canada, 1^{er} octobre 1965

Industrie et profession	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Sherbrooke (P.Q.)	Montréal (P.Q.)	Toronto (Ont.)	Hamilton (Ont.)
	\$ de l'heure	\$ de l'heure	\$ de l'heure	\$ de l'heure	\$ de l'heure	\$ de l'heure
Construction (bâtiment et ouvrages seulement)						
Briquetier et maçon	2.68	2.55	2.55	3.12	3.65	3.55
Charpentier et menuisier	2.42	3.20	2.35	2.91	3.38	3.58
Électricien	2.65	2.20	2.30	3.20	4.10	3.85
Peintre et vitrier	2.15	2.08	2.25	2.81	3.00	2.90
Plâtrier	2.69	2.35	2.55	3.12	3.45	3.45
Plombier	2.72	2.30	2.60	3.25	4.00	3.80
Tôlier	2.46	1.95	2.60	2.81	3.79	3.60
Mancœuvre	1.81	1.25	1.95	2.26	2.40	2.20
Camionneur	1.85	1.30	1.95	2.26	2.40	2.20
Fabrication et autres industries¹						
Mancœuvre général (hommes)	1.68	1.57	1.53	1.73	1.94	2.06
Métiers de l'entretien						
Charpentier	2.23	2.07	2.00	2.37	2.47	2.68
Électricien	2.42	2.30	2.11	2.55	2.78	2.91
Machiniste	2.44	2.22	2.05	2.54	2.69	2.94
Mécanicien	2.11	2.11	2.10	2.44	2.58	2.81
Installateur de machines fixes	2.35	2.41	1.91	2.46	2.67	2.71
Tuyauteur	2.53	2.36	1.96	2.58	2.63	2.81
Outilleur et ajusteur en matrices	2.55	2.24	—	2.82	2.89	2.84
Soudeur	2.35	2.12	2.02	2.38	2.49	2.79
Services						
Camionneur, camion lourd ou léger	1.73	1.61	1.69	1.95	2.11	2.14
Camionneur, camion très lourd	1.70	1.98	1.58	2.10	2.30	2.41
Personnel de bureau (hommes)						
Aide-comptable senior	99	102	103	111	113	117
Commis intermédiaire	72	76	80	80	82	90
Commis senior	101	101	101	106	106	114
Préposé aux commandes	77	77	82	88	92	100
Dessinateur intermédiaire	92	100	95	107	104	101
Dessinateur senior	111	125	130	135	130	124
Personnel de bureau (femmes)						
Commis intermédiaire	53	54	57	67	69	67
Mécanographe	55	54	52	63	67	63
Comptabilité	57	45	48	65	67	66
Calculs	58	63	54	71	73	67
Commis préposé à la paie	58	63	54	71	73	67
Secrétaire senior	73	73	71	89	87	86

Renvoi à la fin du tableau, p. 825.

24.—Moyennes des salaires afférents aux professions choisies dans certaines villes du Canada, 1^{er} octobre 1965 (fin)

Industrie et profession	Halifax (N.-É.)	Saint-Jean (N.-B.)	Sherbrooke (P.-Q.)	Montréal (P.-Q.)	Toronto (Ont.)	Hamilton (Ont.)
	\$ par semaine	\$ par semaine	\$ par semaine	\$ par semaine	\$ par semaine	\$ par semaine
Personnel de bureau (femmes) (fin)						
Sténographe junior.....	51	52	52	63	64	63
Sténographe senior.....	65	63	66	76	75	75
Standardiste et réceptionniste.....	53	51	54	63	66	63
Dactylographe junior.....	48	46	43	55	58	57
Dactylographe senior.....	54	55	59	66	68	67
	Winnipeg (Man.)	Regina (Sask.)	Saskatoon (Sask.)	Calgary (Alb.)	Edmonton (Alb.)	Vancouver (C.-B.)
	de l'heure	de l'heure	de l'heure	de l'heure	de l'heure	de l'heure
Construction (bâtiment et ouvrages seulement)						
Briqueur et maçon.....	3.05	2.90	2.75	3.25	3.15	3.51
Charpentier et menuisier.....	2.80	2.51	2.70	3.10	3.05	3.49
Electricien.....	3.00	2.80	2.65	3.20	3.20	3.97
Peintre et vitrier.....	2.50	2.20	2.29	2.50	2.50	3.36
Plâtrier.....	2.90	2.80	2.70	3.00	3.20	3.25
Plombier.....	3.25	2.80	2.80	3.20	3.20	3.59
Tôlier.....	2.75	2.67	2.70	2.95	3.05	3.37
Manœuvre.....	1.95	1.83	1.79	2.15	2.15	2.67
Camionneur.....	2.05	1.85	1.79	2.15	2.15	2.81
Fabrication et autres industries¹						
Manœuvre général (hommes).....	1.77	1.80	1.81	1.85	1.81	2.24
Métiers de l'entretien						
Charpentier.....	2.44	2.30	2.32	2.48	2.50	2.88
Electricien.....	2.54	2.77	2.66	2.75	2.83	3.05
Machiniste.....	2.51	2.67	2.71	2.66	2.78	2.84
Mécanicien.....	2.38	2.47	2.49	2.54	2.60	2.87
Installateur de machines fixes.....	2.57	2.65	2.38	2.64	2.72	3.04
Tuyauteur.....	2.51	2.47	2.64	2.71	2.85	2.80
Outilleur et ajusteur en matrices.....	2.33	—	—	2.60	—	2.98
Soudeur.....	2.48	2.54	2.29	2.60	2.62	2.86
Services						
Camionneur, camion lourd ou léger.....	1.72	1.80	1.90	2.03	1.94	2.55
Camionneur, camion très lourd.....	2.02	1.92	1.67	2.17	1.97	2.58
	par semaine	par semaine	par semaine	par semaine	par semaine	par semaine
Personnel de bureau (hommes)						
Aide-comptable senior.....	97	104	107	108	114	119
Commis intermédiaire.....	76	76	77	88	96	88
Commis senior.....	98	102	97	113	112	117
Préposé aux commandes.....	76	79	74	81	83	93
Dessinateur intermédiaire.....	91	90	83	99	98	114
Dessinateur senior.....	113	108	108	120	116	136
Personnel de bureau (femmes)						
Commis intermédiaire.....	59	63	64	69	70	72
Mécanographe						
Comptabilité.....	58	60	59	61	60	64
Calculs.....	61	62	56	62	60	69
Commis préposé à la paie.....	63	73	67	72	67	73
Secrétaire senior.....	79	83	75	88	80	85
Sténographe junior.....	54	60	58	62	58	60
Sténographe senior.....	67	72	68	72	68	72
Standardiste et réceptionniste.....	54	57	50	61	56	63
Dactylographe junior.....	50	52	52	54	53	55
Dactylographe senior.....	59	56	59	64	63	66

¹ « Autres industries » comprend l'exploitation forestière; l'exploitation minière; les transports (tous les secteurs y compris le transport aérien); l'entreposage et les communications (y compris la radio et la télévision); les services d'utilité publique; le commerce, les finances, les services gouvernementaux et les services personnels.

Le tableau 25 donne la statistique sommaire des conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication ainsi que celle portant sur toutes les industries en 1963 et 1964. Les pourcentages du tableau indiquent les proportions que forment les effectifs (ouvriers et employés) des établissements qui déclarent des produits particuliers par rapport au total de ces effectifs dans tous les établissements répondants. Ces proportions ne sont pas nécessairement celles des effectifs compris en réalité dans les divers articles. On trouvera de plus amples détails et renseignements dans le rapport annuel *Conditions de travail dans l'industrie canadienne*, publié par le ministère du Travail et fondé sur une enquête qui s'effectue auprès de quelque 30,000 établissements le 1^{er} mai de chaque année.

25.—Conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication et toutes industries, 1963-1965

Détail	1963		1964		1965	
	Industries manu-facturières	Toutes industries	Industries manu-facturières	Toutes industries	Industries manu-facturières	Toutes industries
COUVERTURE						
Employés non de bureau						
Fabriques répondantes... nombre	8,494	19,830	8,718	19,037	8,993	20,592
Ouvriers..... " "	853,647	1,541,163	892,462	1,622,929	922,557	1,976,551
Employés de bureau						
Fabriques répondantes... nombre	8,213	18,176	8,408	19,260	8,040	18,949
Employés..... " "	263,814	681,658	275,719	718,718	290,343	952,434
EMPLOYÉS NON DE BUREAU (pourcentages)						
Horaire hebdomadaire régulier						
40 heures et moins.....	75	71	76	71	77	76
Plus de 40 et moins de 44.....	8	7	7	6	7	4
44.....	3	6	3	6	2	4
45.....	7	3	8	6	7	5
Plus de 45 et moins de 48.....	1	1	1	1	1	1
48.....	3	5	3	5	3	5
Plus de 48.....	3	3	2	3	3	3
Travailleurs à la semaine de 5 jours..	91	83	92	83	92	86
Vacances payées						
Deux semaines.....	88	86	89	87	89	82
Après 1 an ou moins.....	25	25	25	25	29	28
" 2 ans.....	11	18	11	18	11	17
" 3 ans.....	27	17	28	18	20	16
" 4 à 5 ans.....	24	16	25	16	19	11
" autres périodes.....	1	—	—	—	1	—
Trois semaines.....	74	74	75	75	77	77
Avant 10 ans.....	8	14	8	15	15	27
Après 10 ans.....	22	20	25	22	25	20
" 11 à 14 ans.....	10	7	9	7	12	7
" 15 ans.....	31	30	29	28	22	21
" 20 ans.....	2	2	3	2	2	1
" autres périodes.....	1	1	1	1	1	1
Quatre semaines.....	40	47	41	47	47	52
Après moins de 25 ans.....	15	16	18	19	26	28
" 25 ans.....	22	28	21	26	19	22
" plus de 25 ans.....	2	3	2	2	2	2
Vacances qui ne varient pas suivant la longueur de service.						
1 semaine.....	11	11	10	11	9	11
2 semaines.....	6	5	5	5	5	4
	5	6	5	6	4	6

25.—Conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication et toutes industries, 1963-1965 (fin)

Détail	1963		1964		1965	
	Industries manu-facturières	Toutes industries	Industries manu-facturières	Toutes industries	Industries manu-facturières	Toutes industries
EMPLOYÉS NON DE BUREAU (pourcentages)						
Fêtes statutaires payées.....	95	93	96	93	96	94
1 à 5.....	6	6	5	6	4	4
6.....	5	5	5	5	4	4
7.....	10	14	8	13	9	11
8.....	53	40	58	42	51	55
9.....	18	20	19	20	20	21
Plus de 9.....	5	8	3	3	3	19
EMPLOYÉS DE BUREAU (pourcentages)						
Horaire hebdomadaire régulier						
Moins de 37½ heures.....	29	34	32	34	30	33
37½.....	43	35	41	36	42	37
Plus de 37½ et moins de 40.....	6	5	5	5	7	4
40.....	19	22	20	22	19	24
Plus de 40.....	3	4	2	3	2	2
Employés à la semaine de 5 jours...	97	95	97	96	97	97
Vacances payées						
Deux semaines.....	93	92	93	92	93	77
Après 1 an ou moins.....	85	86	87	86	85	72
" 2 ans.....	5	4	4	4	5	3
" 3 ans.....	1	1	1	1	2	1
" 5 ans.....	1	1	1	1	1	1
" autres périodes.....	1	—	—	—	—	—
Trois semaines.....	85	87	86	87	87	90
Avant 10 ans.....	9	24	10	25	22	48
Après 10 ans.....	35	28	39	31	33	22
" 11 à 14 ans.....	13	7	12	6	13	6
" 15 ans.....	26	26	23	23	17	16
" 20 ans.....	1	1	1	1	1	1
" autres périodes.....	1	—	1	1	1	1
Quatre semaines.....	50	59	52	60	60	70
Après moins de 25 ans.....	16	16	20	20	34	37
" 25 ans.....	31	33	29	38	23	30
" plus de 25 ans.....	3	5	3	4	3	3
Vacances qui ne varient pas suivant la longueur de service.....	6	6	6	6	6	5
1 semaine.....	1	—	1	1	1	—
2 semaines.....	5	5	4	4	5	4
3 semaines.....	—	1	—	1	—	1
Fêtes statutaires payées.....	99	99	100	99	99	99
1 à 6.....	4	3	3	3	3	2
7.....	7	12	5	10	4	7
8.....	59	40	62	37	56	31
9.....	24	26	24	27	26	20
Plus de 9.....	5	18	6	22	10	39

Salaires de la main-d'œuvre agricole.—Les renseignements sur les salaires agricoles émanent de correspondants bénévoles établis dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve. Les salaires indiqués au tableau 26 sont les salaires moyens payés à tous les travailleurs agricoles, indépendamment de l'âge et de la spécialité. Vu que les salaires signalés peuvent embrasser une longue gamme de spécialités, de genres de travail et d'âges, il faut tenir la valeur des données obtenues pour une indication de la tendance et non pour une mesure des niveaux absolus de salaire. On n'a pas essayé de tenir compte dans les salaires de certains revenants-bons tels que le logement, le combustible, l'électricité et la nourriture qui, en vertu de certaines conditions d'embauchage, sont fournis aux aides agricoles.

24.—Salaire moyen de la main-d'œuvre agricole (hommes) par jour et par mois, les 15 janvier, 15 mai et 15 août 1965-1966

NOTE.—Les chiffres à compter de 1940 figurent au tableau correspondant des éditions antérieures de l'Annuaire, à partir de celle de 1943-1944.

Province et année	15 janvier				15 mai				15 août			
	Par jour		Par mois		Par jour		Par mois		Par jour		Par mois	
	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension	Avec pension	Sans pension
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Maritimes												
1965	5.50	6.90	121.00	156.00	5.60	7.10	120.00	152.00	5.90	7.40	118.00	149.00
1966	6.00	7.70	129.00	165.00	6.60	7.80	129.00	179.00	6.20	8.00	129.00	168.00
Québec												
1965	6.60	8.50	128.00	174.00	6.70	8.50	131.00	171.00	6.90	8.90	132.00	183.00
1966	7.00	8.90	135.00	181.00	7.20	8.80	144.00	186.00	7.50	9.80	138.00	191.00
Ontario												
1965	6.90	8.70	137.00	185.00	7.50	9.10	148.00	195.00	8.00	10.00	153.00	216.00
1966	7.60	9.70	170.00	218.00	8.10	9.90	182.00	236.00	8.40	10.80	171.00	239.00
Manitoba												
1965	6.80	8.50	123.00	170.00	7.20	9.20	155.00	194.00	8.00	10.20	163.00	203.00
1966	7.30	9.20	138.00	185.00	8.20	10.20	176.00	218.00	8.40	10.60	182.00	232.00
Saskatchewan												
1965	6.80	8.50	127.00	168.00	8.00	10.00	171.00	212.00	9.00	10.70	180.00	218.00
1966	7.60	9.70	144.00	188.00	9.00	11.20	200.00	238.00	9.50	11.30	199.00	243.00
Alberta												
1965	6.90	8.80	143.00	190.00	7.80	9.90	170.00	216.00	8.10	10.40	175.00	230.00
1966	7.80	9.90	160.00	211.00	9.00	11.20	190.00	243.00	9.00	11.30	189.00	241.00
Colombie-Britannique												
1965	8.00	10.20	160.00	233.00	8.40	10.60	175.00	242.00	8.80	10.80	185.00	256.00
1966	8.80	10.50	172.00	249.00	9.80	11.50	195.00	275.00	9.00	11.60	195.00	267.00
Total												
1965	6.40	8.20	135.00	183.00	7.00	8.80	154.00	198.00	7.60	9.60	159.00	206.00
1966	7.00	9.00	150.00	199.00	7.80	9.50	174.00	224.00	8.10	10.40	175.00	229.00

Section 5.—Assurance-chômage

Assurance-chômage*.—Au cours de la crise économique des années 1930, on a reconnu le besoin d'un programme national d'assurance-chômage. En 1935, le Parlement a adopté la loi sur le placement et les assurances sociales, subséquemment invalidée par le Conseil privé. Plus tard, une modification a été apportée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, avec l'assentiment des provinces, afin de conférer au Parlement le droit de

* Rédigé par la Section de l'assurance-chômage et des pensions, Division du travail, Bureau fédéral de la statistique; le Bureau prépare et publie la statistique de l'assurance-chômage d'après les données fournies par la Commission de l'assurance-chômage.

légiférer en matière d'assurance-chômage. En 1940, le Parlement a voté la loi sur l'assurance-chômage, laquelle prévoyait un programme national obligatoire d'assurance-chômage et la création d'un service national de placement appelé à fonctionner de concert avec l'assurance-chômage. Mise en vigueur le 1^{er} juillet 1941, cette loi a été modifiée à diverses reprises, pour être finalement remplacée par une nouvelle loi mise en vigueur le 2 octobre 1955*. Le 1^{er} avril 1965, le ministère du Travail a pris charge du Service national de placement, qui est passé le 1^{er} janvier 1966 au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (voir page 792).

La loi prévoit un programme d'assurance obligatoire administré par le gouvernement fédéral. En outre, elle impose aux employeurs l'obligation de participer, avec leurs employés assurables et avec le gouvernement, à la création d'une caisse de fiducie relevant de la Commission d'assurance-chômage et devant servir au paiement des prestations d'assurance-chômage aux personnes admissibles. L'exécution de la loi est confiée à une commission tripartite désignée par le gouverneur en conseil; cette Commission se compose d'un commissaire en chef, d'un commissaire nommé avec l'assentiment des associations d'employeurs et d'un autre commissaire nommé avec l'assentiment des syndicats ouvriers.

La loi sur l'assurance-chômage s'applique à toutes les personnes employées en vertu d'un contrat de service†, excepté les membres des forces armées du Canada; le personnel permanent des services de l'État fédéral; les fonctionnaires provinciaux, sauf du consentement du gouvernement de la province; le personnel permanent et attiré des corps municipaux ou publics; les préposés à la chasse ou au piégeage; les domestiques et les infirmières accomplissant du service privé; le personnel enseignant; les travailleurs rémunérés autrement qu'à l'heure, à la journée ou à la pièce et touchant plus de \$5,460 par année (à compter du 27 septembre 1959) à moins qu'ils ne choisissent de demeurer assurés; les employés d'institutions de charité et d'hôpitaux à but non lucratif, sauf quand l'institution ou l'hôpital consent à assurer certains groupes ou catégories de personnes avec l'assentiment de la Commission. Toute personne rémunérée à l'heure, à la journée ou à la pièce (y compris les taux de parcours) est assurée, quel que soit le montant de ses gains.

La cotisation de l'employé se fonde sur sa rémunération hebdomadaire; une contribution égale est exigée de l'employeur. Le gouvernement fédéral participe pour un cinquième de la contribution globale employeur-employé et défraye le coût de l'administration. Les contributions devaient être versées à partir du 1^{er} juillet 1941. La prestation était payable le 27 janvier 1942 et, le 31 mars 1966, un total de 5,107 millions de dollars avaient été payés.

L'état suivant indique les taux hebdomadaires des cotisations et des prestations qui sont entrés en vigueur le 27 septembre 1959. La cotisation hebdomadaire se fonde sur le gain réel de la semaine sans égard au nombre de jours durant lesquels le gain a été acquis; l'employeur fournit un égal montant. Les taux des prestations hebdomadaires sont calculés d'après la moyenne des cotisations hebdomadaires des 30 dernières des 104 semaines qui précèdent la demande. Pour avoir droit à une prestation régulière, on doit compter au moins 30 cotisations hebdomadaires au cours des 104 semaines antérieures, huit cotisations hebdomadaires depuis le début de la dernière période de prestations régulières ou au cours de la dernière année précédant la demande (si cette période est plus courte) et 24 cotisations hebdomadaires depuis le début de la dernière période de prestations ou au cours de l'année précédant la demande (si cette période est plus longue).

* Des exemplaires de la loi de 1955, comprenant des modifications postérieures, sont disponibles chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (n° de catalogue YX92-222/50F).

† À partir du 1^{er} avril 1957, la loi s'étend aux personnes occupées à la pêche, nonobstant le fait que ces personnes ne sont pas à l'emploi d'autres personnes mais travaillent normalement pour leur propre compte; depuis le 1^{er} avril 1967, la loi s'applique également aux personnes employées à l'agriculture et à l'horticulture.

**TAUX HEBDOMADAIRES DE COTISATION ET DE PRESTATION EN VIGUEUR
DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 1959, SOUS L'EMPIRE DE LA LOI SUR
L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

Nota.—Les taux en vigueur du 2 octobre 1955 au 26 septembre 1959 figurent dans l'Annuaire de 1962, p. 801.

Gains hebdomadaires	Cotisations hebdomadaires	Moyenne de la cotisation hebdomadaire	Prestations hebdomadaires		Gains non déduits	
			Sans personne à charge	Avec personne à charge	Sans personne à charge	Avec personne à charge
	cents	cents	\$	\$	\$	\$
Moins de \$9.....	10 ¹	Moins de 25.....	6	8	3	4
\$ 9 et moins de \$15.....	20	25 et moins de 34.....	9	12	5	6
\$15 " \$21.....	30	34 " 42.....	11	15	6	8
\$21 " \$27.....	38	42 " 50.....	13	18	7	9
\$27 " \$33.....	46	50 " 57.....	15	21	8	11
\$33 " \$39.....	54	57 " 63.....	17	24	9	12
\$39 " \$45.....	60	63 " 69.....	19	26	10	13
\$45 " \$51.....	66	69 " 75.....	21	28	11	14
\$51 " \$57.....	72	75 " 82.....	23	30	12	15
\$57 " \$63.....	78	82 " 90.....	25	33	13	17
\$63 " \$69.....	86	90 et plus.....	27	36	14	18
\$69 et plus.....	94					

¹ Un demi-timbre.

La loi renferme une disposition spéciale selon laquelle les exigences en matière de cotisations régulières sont un peu moins rigoureuses durant une période de 5½ mois commençant la première semaine de décembre chaque année. En vertu de cette disposition, les réclamants qui ne peuvent toucher une prestation régulière à cause d'un manque de cotisations ont droit à une «prestation saisonnière» pourvu qu'ils aient contribué au moins 15 semaines au cours de l'année financière où, à défaut de ceci, s'ils ont cessé de recevoir la prestation régulière depuis la mi-mai précédente.

Statistique de l'assurance-chômage.—Afin de pouvoir mesurer l'influence de l'évolution économique sur le programme d'assurance-chômage, on a pris les dispositions nécessaires pour recueillir des données courantes, notamment le nombre des réclamations présentées et étudiées, et le montant versé en prestations. Ces renseignements paraissent tous les mois dans le *Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage* (n° de catalogue 73-001F). Les données courantes sur les réclamations et les prestations sont utiles aux services administratifs et servent à informer le public sur les aspects financiers et autres du programme.

Les personnes désirant recevoir des prestations doivent présenter soit une demande initiale, soit une demande renouvelée. La demande initiale s'applique aux cas où il faut calculer les droits à prestation, et la demande renouvelée, aux autres cas. En gros, le nombre combiné de réclamations initiales et renouvelées équivaut au nombre de cessations d'emploi signalées durant un même mois. Toutefois, si un réclamant épuise son droit à prestation et désire obtenir d'autres prestations, il lui faut alors déposer une réclamation initiale. Pareilles réclamations, qui ont répondu pour environ 15 p. 100 du volume mensuel observé en 1965, ne correspondent pas à de nouveaux cas de débauchage. Le nombre de réclamants qu'il y a en fin de mois indique dans quelle mesure les réclamants restent en contact avec les bureaux locaux de la Commission.

27.—Prestations versées, 1956-1965, et nombre de réclamations déposées, de réclamants, et valeur des prestations, par mois, 1965

Année	Prestations versées milliers de dollars	Mois	Réclamations initiales et renouvelées		Réclamants actifs, fin du mois		Prestations versées milliers de dollars
			(milliers)				
		1965					
1956	216, 330	Janvier	230	548		39, 8	
1957	305, 076	Février	160	559		45, 3	
1958	492, 901	Mars	183	539		55, 6	
1959	406, 097	Avril	151	463		43, 3	
1960	481, 836	Mai	93	229		31, 7	
		Juin	72	181		16, 2	
		Juillet	86	184		11, 8	
1961	493, 971	Août	84	172		12, 8	
1962	409, 308	Septembre	72	157		11, 5	
1963	394, 163	Octobre	83	170		10, 2	
1964	344, 390	Novembre	152	245		12, 6	
1965	312, 110	Décembre	262	418		21, 2	

En plus des données mensuelles qui ont trait à l'application de la loi sur l'assurance-chômage, on dresse des tableaux annuels concernant les personnes assurées ainsi que les périodes de prestations établies et terminées. Ces données sont publiées dans le rapport annuel *Benefit Periods Established and Terminated under the Unemployment Insurance Act* (n° de catalogue 73-201). Les chiffres visant les assurés proviennent d'un échantillon de 10 p. 100 des carnets d'assurance et des cartes de cotisation renouvelés le 1^{er} juin chaque année. Ces chiffres comprennent les employés admissibles ainsi que les personnes touchant une prestation à cette date.

28.—Assurés en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, par groupe industriel et sexe, 1964 et 1965

NOTE.—Fondé sur un échantillon de 10 p. 100 du nombre de cotisants et de réclamants au 1^{er} juin.

Industrie	1964		1965	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture	11, 840	1, 930	9, 430	1, 770
Exploitation forestière (surtout l'abattage)	80, 320	1, 890	73, 270	2, 270
Pêche et piégeage	27, 610	260	21, 380	150
Mines (y compris les usines de traitement), carrières et puits de pétrole	100, 010	4, 420	101, 410	4, 110
Fabrication	1, 055, 290	376, 710	1, 145, 930	390, 370
Construction	320, 890	9, 370	325, 700	9, 680
Transports, communications et autres services d'utilité publique	352, 260	70, 770	367, 070	70, 520
Commerce	471, 000	239, 690	467, 920	300, 670
Finances, assurances et immeuble	61, 630	120, 950	69, 290	124, 560
Services communautaires, commerciaux et personnels	222, 610	266, 330	224, 790	265, 400
Administration publique et défense	135, 260	32, 880	125, 480	31, 720
Industries non spécifiées ou non définies	102, 440	53, 290	89, 330	34, 330
Total, toutes industries	2, 941, 260	1, 228, 480	3, 021, 000	1, 235, 550

Prestations.—La durée de la prestation régulière dépend de la durée de la cotisation, — une semaine de prestation par deux semaines de cotisations durant les 104 semaines antérieures, jusqu'au maximum de 52 semaines. Toutefois, les cotisations vieilles de plus d'un an ne peuvent être utilisées si elles sont déjà entrées dans le calcul de droits antérieurs. Les causes de déchéance du droit aux prestations comprennent: la perte d'emploi pour cause de différend ouvrier auquel l'assuré participe ou est directement intéressé; le refus d'accepter un emploi approprié; l'internement de l'assuré dans une prison ou une institution entretenue au moyen de deniers publics; le refus de suivre un cours d'instruction ou de formation quand l'assuré est avisé de le faire; le fait d'habiter ailleurs qu'au Canada sauf

prescription contraire. Si le travailleur est congédié pour cause d'inconduite, quitte son emploi volontairement et sans raison valable ou refuse un emploi approprié, son droit à prestation peut être frappé de déchéance pour six semaines au plus*.

Le tableau 29 donne la répartition, par province, des périodes de prestations terminées, la moyenne des semaines indemnisées et la moyenne des prestations versées au cours de ces périodes. Un réclamant établit une période de prestations régulières lorsqu'il présente sa demande de la façon prescrite et justifie du minimum de cotisations exigées. La durée des prestations, et le taux hebdomadaire, comprenant le total de ses droits sont alors calculés et il peut toucher les prestations autorisées au cours d'intervalles successifs de chômage. La période de prestations se termine à la plus rapprochée des deux échéances suivantes: épuisement du montant autorisé ou douze mois après avoir établi la période.

* Il ne faut pas considérer cette énumération comme complète; d'autres détails sont donnés dans la loi et les règlements régissant l'assurance-chômage.

29.—Périodes de prestations régulières terminées, et durée et montant moyens des prestations payées, par province, 1964 et 1965

NOTA.—D'après un échantillon de 20 p. 100.

Province	1964			1965		
	Périodes de prestations terminées	Moyenne de semaines indemnisées au terme	Moyenne du montant payé au terme	Périodes de prestations terminées	Moyenne de semaines indemnisées au terme	Moyenne du montant payé au terme
			\$			\$
Terre-Neuve	21,835	14.4	380	20,500	15.1	393
Île-du-Prince-Édouard	3,770	14.9	327	4,600	14.5	337
Nouvelle-Écosse	35,010	13.6	323	32,305	13.2	321
Nouveau-Brunswick	31,090	13.6	325	30,320	14.0	345
Québec	253,340	12.6	323	221,730	12.8	333
Ontario	277,595	11.1	282	229,940	12.1	305
Manitoba	32,815	13.0	325	25,105	14.2	358
Saskatchewan	21,980	12.9	327	16,960	14.4	369
Alberta	46,955	11.7	306	33,775	12.5	324
Colombie-Britannique	88,080	11.8	309	80,100	11.7	310
Total	812,470	12.1	308	694,735	12.7	324

Le tableau 30 indique la répartition provinciale selon les périodes de prestations saisonnières en 1964 et 1965, la moyenne des semaines indemnisées et la prestation moyenne versée.

30.—Périodes de prestations saisonnières, et durée et montant moyens des prestations payées, par province, 1964 et 1965

NOTA.—D'après un échantillon de 10 p. 100.

Province	1964			1965		
	Périodes de prestations	Moyenne de semaines indemnisées	Moyenne du montant payé	Périodes de prestations	Moyenne de semaines indemnisées	Moyenne du montant payé
			\$			\$
Terre-Neuve	27,810	13.0	310	26,210	12.8	306
Île-du-Prince-Édouard	5,310	12.4	276	5,065	12.8	304
Nouvelle-Écosse	22,360	11.1	261	21,025	10.9	258
Nouveau-Brunswick	24,740	11.2	255	24,325	11.0	259
Québec	96,345	9.4	227	84,190	9.1	223
Ontario	74,050	9.0	210	67,000	8.9	208
Manitoba	12,880	9.2	225	11,590	9.1	222
Saskatchewan	9,670	9.0	217	9,430	9.0	216
Alberta	14,240	8.4	210	12,425	8.3	205
Colombie-Britannique	29,670	9.7	250	28,560	9.3	245
Total	317,075	9.9	237	289,820	8.7	235

Section 6.—Accidents du travail et indemnisation des accidentés

Accidents mortels du travail.—La statistique sur les accidents mortels du travail recueillie par le ministère fédéral du Travail, provient des commissions provinciales des accidents du travail, de la Commission des transports et d'autres services gouvernementaux, ainsi que des comptes rendus de presse. Sur les 1,263 victimes d'accidents mortels du travail en 1965, 332 avaient été frappées par des objets en mouvement; 73 décès sont attribués à des éboulements ou des effondrements, 56 à la chute d'arbres ou de branches, 29 à la chute d'objets en bas d'amas ou de charges et, le reste, à d'autres objets en mouvement. Les collisions, déraillements, naufrages, etc., ont entraîné 276 pertes de vie, les chutes ou glissades, 244; 121 travailleurs décédés sont inclus dans le groupe «coincés dans, sur ou entre des objets, des véhicules, etc.». Il y a eu 92 décès dus à l'inhalation, l'absorption ou l'ingestion de substances et à des maladies professionnelles; les conflagrations, l'exposition aux températures extrêmes et les explosions ont fait 86 victimes; le contact avec un courant électrique a causé 60 décès et le surmenage, l'épuisement en ont causé cinq; neuf autres personnes sont mortes après s'être heurtées contre des objets ou avoir mis le pied sur des objets. Les autres décès étaient attribuables à des accidents du groupe «divers».

31.—Accidents mortels du travail, par industrie, 1962-1965

Industrie	Nombre				Pourcentage du total			
	1962	1963	1964	1965 ^a	1962	1963	1964	1965 ^a
Agriculture.....	62	49	72	50	5.5	4.0	5.4	4.0
Exploitation forestière.....	127	122	155	105	11.2	9.9	11.7	8.3
Pêche et piégeage.....	12	34	37	40	1.0	2.8	2.8	3.1
Mines, carrières et puits de pétrole.....	151	163	161	164	13.3	13.2	12.2	13.0
Fabrication.....	216	222	235	213	19.0	18.0	17.8	16.9
Construction.....	204	234	252	263	18.0	19.0	19.1	20.8
Transports, communications et autres services d'utilité publique.....	209	210	237	279	18.4	17.0	19.0	22.1
Commerce.....	58	61	62	64	5.1	4.9	4.7	5.1
Finances, assurances et immobilier.....	2	1	2	3	0.2	0.1	0.2	0.2
Services.....	16	28	55	35	1.4	2.3	4.2	2.8
Administration publique.....	78	109	52	47	6.9	8.8	3.9	3.7
Total.....	1,135	1,233	1,320	1,263	100.0	100.0	100.0	100.0

L'indemnisation des accidentés du travail*.—Toutes les provinces ont une loi qui assure l'indemnisation du travailleur victime d'un accident par suite et au cours de l'exercice de ses fonctions, ou atteint d'une invalidité due à une maladie professionnelle déterminée. Pour être admissible aux indemnités, un travailleur doit être à l'emploi d'une industrie visée par la loi, au moment de l'accident. L'indemnité ne sera pas versée cependant lorsque l'invalidité dure moins qu'un nombre de jours déterminé (variant de un à quatre dans les lois provinciales), ou si l'accident a été occasionné par la mauvaise conduite même du travailleur. Un travailleur qui a droit à l'indemnisation n'a pas le droit d'intenter une poursuite contre son employeur pour blessures subies au travail.

Les lois provinciales prévoient un régime obligatoire de responsabilité collective de la part des employeurs. Les industries protégées sont réparties en classes ou groupes, selon les risques. Les employeurs sont tenus de contribuer à la caisse-accidents selon un

barème déterminé et selon la fréquence des accidents dans chaque classe ou groupe. Chacune des classes est responsable du coût de tous les accidents qui se produisent dans cette classe.

Les lois s'appliquent à des emplois désignés, mais la gamme des industries protégées par chaque loi est très étendue. Les principales catégories de travailleurs qui ne sont pas visés par les dispositions de la loi sont les travailleurs agricoles (qui ne sont protégés qu'en Ontario), les domestiques, les travailleurs auxiliaires, les employés d'entreprises financières, d'assurances, et d'ordre professionnel, les employés d'organisations religieuses, ou de bienfaisance sans but lucratif, et les travailleurs de certaines industries des services, dans la plupart des provinces, tels que les salons de barbier ou de coiffure. Les petites entreprises, c'est-à-dire celles qui ont moins qu'un nombre déterminé d'employés, sont exclues du champ d'application de la loi dans certaines provinces. Règle générale, les emplois non visés par la loi peuvent être inclus sur demande de l'employeur.

Les prestations d'invalidité sont établies à 75 p. 100 du traitement et sont sujettes à un plafond annuel. Lorsque l'invalidité est permanente, une pension à vie est versée, sans tenir compte des gains futurs. Les soins médicaux sont assurés sans restriction, sans période d'attente, et des services de réadaptation sont offerts au besoin. Quand il y a décès à la suite d'un accident du travail, des versements mensuels fixes sont effectués à l'endroit des personnes à charge.

Une loi fédérale pourvoit à l'indemnisation des employés du gouvernement fédéral victimes d'accidents à l'échelle des prestations prévue par la loi de la province dans laquelle l'employé travaille habituellement. Les marins qui ne sont pas protégés par une loi provinciale d'indemnisation des accidentés du travail ont droit à l'indemnisation en vertu de la loi fédérale sur l'indemnisation des marins marchands.

* On trouvera des renseignements plus détaillés dans la publication du ministère du Travail intitulée: *La réparation des accidents du travail au Canada; comparaison des lois provinciales.*

33.—Accidents du travail déclarés et indemnités versées par les Commissions des accidents du travail, 1964

Provinces	Accidents du travail déclarés					Indemnités versées ²
	Soins médicaux seulement ¹	Invalidité temporaire	Invalidité permanente	Mortels	Total	
Terre-Neuve.....	5,174	3,637	76	13	8,900	2,130,167
Île-du-Prince-Édouard.....	1,288	972	11	8	2,274	392,905
Nouvelle-Écosse.....	12,866	8,478	303	33	21,680	5,428,485
Nouveau-Brunswick.....	11,413	9,967	189	36	31,605	4,105,250
Québec.....	205,953	83,884	2,909	313	143,969	32,848,610 ²
Ontario.....	14,364	11,042	452	291	25,937	67,285,827 ²
Manitoba.....	14,339	9,484	183	57	24,063	5,319,266
Saskatchewan.....	32,179	22,168	817	113	55,277	12,070,924
Colombie-Britannique.....	49,641	24,869	1,234	155	75,899	24,211,268
Total.....	1,053	672,691	163,622,978

¹ Accidents exigeant des soins médicaux mais ne causant pas d'invalidité assez prolongée pour donner droit aux indemnités; la durée réglementaire diffère d'une province à l'autre. ² Sont compris, sauf indication contraire, les paiements pour compenser les salaires perdus, les paiements pour soins médicaux, les frais d'hospitalisation et de réadaptation (non comprises les dépenses en immobilisation), les pensions payées (non pas le total des pensions accordées) pour invalidité temporaire ou permanente. ³ Ne comprend pas les paiements des employeurs qui indemnisent directement leurs employés; ces employés relèvent de l'Annexe I de la loi sur la réparation des accidents du travail de l'Ontario et du Québec.

Section 7.—Le syndicalisme au Canada

HISTORIQUE DU SYNDICALISME OUVRIER AU CANADA*

Le syndicalisme ouvrier au Canada remonte à au moins 150 ans. Il y avait des syndicats d'ouvriers spécialisés à Saint-Jean (N.-B.) au cours de la guerre de 1812 et dans la *Nova Scotia Act* de 1816, féroce ment antisyndicale, on se plaint que « . . . un grand nombre de compagnons et d'ouvriers, dans la ville d'Halifax et dans d'autres parties de la province ont, par des assemblées et associations illégales, tenté de régler le taux des salaires et de réaliser des intentions illégales. . . ». D'après les interdictions renfermées dans cette loi, il est clair que ces « associations » ont fait à peu près tout ce que fait un syndicat moderne dans l'intention d'en arriver à la convention collective, et cela, avec un certain succès. On a des preuves, également, de l'existence de syndicats d'imprimeurs dans la ville de Québec en 1827 et en 1836, dans les villes de York (Toronto) et d'Hamilton en 1833, et quelque part en Nouvelle-Écosse (probablement à Halifax) en 1837; de syndicats de cordonniers à Montréal dans les années 1830 et à Hamilton entre 1827 et 1842; de syndicats de menuisiers à Montréal en 1834, et de tailleurs de pierre en 1844; de syndicats de menuisiers, d'ébénistes, de forgerons, d'ouvriers de fonderie, de marteleurs, de peintres, de boulangers, de cordonniers, de tailleurs et d'horlogers à Saint-Jean en 1840; de syndicats de marins dans la ville de Québec en 1847; de syndicats de charpentiers de navires et de calfats à Kingston de 1848 à 1850; de syndicats de menuisiers, d'ébénistes, de forgerons, d'ouvriers de fonderie, de peintres, de maçons et de tailleurs de pierre, de charpentiers de navires, de gréers et de voiliers, de débardeurs, d'ouvriers de scieries, de meuniers, de boulangers, de cordonniers, de tailleurs et d'imprimeurs à Saint-Jean en 1853; de syndicats de débardeurs dans la ville de Québec en 1857 et de voiliers en 1858; de syndicats de mouleurs à Brantford en 1859; aussi de syndicats de boulangers à Victoria en 1859. La plupart de ces syndicats du début ont probablement connu une brève existence, mais ceux des tailleurs de pierre de Montréal, des manœuvres de navires (débardeurs) de Québec et des charpentiers de navires de Saint-Jean ont duré une bonne partie du siècle actuel. Le Syndicat des typographes de Toronto existe depuis 1844 et celui des débardeurs de Saint-Jean depuis 1849.

Avant 1859, tous les syndicats semblent avoir été des organismes strictement locaux, à l'exception de l'*Amalgamated Society of Engineers (ASE)*, syndicat britannique qui a fondé sa première filiale canadienne à Montréal en 1853, une deuxième à Hamilton en 1857 et deux autres (Toronto et Brantford) en 1858. A compter de 1859, cependant, le syndicalisme canadien devint progressivement de plus en plus « international », c'est-à-dire qu'un nombre toujours grandissant d'adhérents appartenaient à des syndicats dont le siège et la masse des membres se trouvaient dans un autre pays. L'*ASE* a été suivie, après 1860, par plusieurs organisations ayant leur siège aux États-Unis: les *Moulders* (1859), les *Locomotive Engineers* (1864), la *Typographical Union* (1865), les *Knights of St. Crispin* (cordonniers) (1868) et les *Cigar Makers* (1869); il se peut aussi que les *Coopers* soient arrivés avant 1871. Les années 1870 amenèrent l'*Amalgamated Society of Carpenters and Joiners* (société britannique) (1871), les *Bricklayers and Masons* (1872), la *Friendly Society of Carpenters* (société britannique) (1875), les *Locomotive Firemen* (1876), et probablement les *Knights of Labor* (1879). Les années 1880 ont amené les *Railway Conductors* (1881), l'*American Brotherhood of Carpenters* (1882), les *Railroad Trainmen* (1885) et les *Painters and Decorators* (1887). Les immigrants britanniques et américains amenèrent quelques-uns de ces syndicats avec eux. D'autres furent invités par des syndicats locaux canadiens qui voulaient faire partie d'un groupement plus important et plus puissant, et dont les membres voulaient être en mesure de circuler librement et d'obtenir des emplois aux États-Unis quand les années étaient difficiles au Canada.

Néanmoins, au cours des années 1860, 1870 et 1880, les ouvriers canadiens continuèrent à former des syndicats qui étaient essentiellement locaux et provinciaux. Il y avait des organisations provinciales de cordonniers en Ontario et de mineurs de charbon en Nouvelle-Écosse; il y avait des syndicats locaux pour des occupations aussi diverses

* Texte rédigé par M. Eugene Forsey, directeur de la recherche, Congrès du Travail du Canada, Ottawa.

que celles de marins, voiliers, charpentiers de navires, calfats, gréeurs, débardeurs, déchargeurs, charretiers, cochers, briqueteurs, maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, plâtriers, peintres, plombiers, ferblantiers, chaudronniers, carossiers, selliers, bourrelliers, malletiers, ébénistes, chaisiers, vernisseurs et polisseurs, tonneliers, boulonniers, brossiers, aides-briqueteurs, journaliers, tailleurs, chapeliers, boulangers, relieurs, et dans des endroits aussi largement dispersés qu'Halifax, Charlottetown, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, St. Catharines et Victoria.

Pendant nombre d'années, les divers syndicats des grandes et petites villes avaient très peu de rapports entre eux. En décembre 1863, cependant, plusieurs syndicats d'Hamilton formèrent un syndicat ouvrier central ou *Trades Assembly*, organisme composé de délégués des syndicats constituants, lequel s'est maintenu au moins jusqu'en 1875. Vinrent ensuite la *Toronto Trades Assembly* (1871-1878), l'*Ottawa Trades Council* (1872-1876) et la *St. Catharines Trades Assembly* (1875). De plus, en 1873, la *Toronto Assembly* convoqua un congrès national. A l'époque, il devait y avoir plus d'une centaine de syndicats dans le pays, mais le congrès ne réunit que les délégués de 31 divisions locales de 14 syndicats, tous de l'Ontario (bien que les syndicats des typographes de Montréal et de Québec eussent expédié des lettres d'approbation). Ce congrès donna naissance à la première organisation centrale et nationale, la *Canadian Labor Union*, qui s'est réunie de nouveau en 1874, 1875, 1876 et 1877. La crise des années 1870, cependant, fut également fatale pour les deux organismes centraux au niveau local et au niveau national, même si plusieurs des syndicats locaux, particulièrement les filiales des syndicats internationaux, parvinrent à survivre.

Pendant ce temps, le mouvement ouvrier qui prenait naissance au Canada avait remporté une retentissante victoire juridique lors de la grève des imprimeurs de Toronto, en 1872, qui faisait partie du mouvement pour l'obtention de la journée de neuf heures. La majorité des maîtres-imprimeurs de Toronto, dirigés par George Brown du *Globe*, étaient violemment antisyndicaux. Ils firent arrêter 13 des principaux membres du comité de la *Typographical Union* sous une accusation de conspiration séditeuse. Les travailleurs avaient présumé que les syndicats étaient légaux, mais ils ont découvert qu'ils ne l'étaient pas. Les lois britanniques qui les libéraient des restrictions que leur imposait le *Common Law* ne s'appliquaient pas au Canada, de telle façon que les syndicats de l'Ontario, en 1872, étaient dans la même situation juridique que les syndicats britanniques en 1791. Ils se mirent vite à l'œuvre afin d'obtenir une législation canadienne comparable à la législation britannique. Sir John A. Macdonald, enchanté d'avoir l'occasion d'«enfoncer les Libéraux» au moyen de deux mesures législatives incontestablement gladstoniennes, s'empressa de faire adopter par le Parlement du Dominion une loi des syndicats ouvriers et une loi modifiant le Code criminel (1872) toutes deux calquées sur les lois britanniques de l'année précédente. Ce fut là la première grande réussite politique des syndicats canadiens. On laissa tomber la poursuite et la grève avait atteint son but.

Avec l'adoption de la «Politique nationale» (1879) et la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien (1881-1885), l'industrie canadienne a connu un regain de vie et a commencé à croître et les syndicats en firent autant. Les années 1880 furent témoin non seulement de la naissance d'une foule de syndicats strictement locaux, éphémères pour la plupart, mais aussi de l'implantation de plusieurs nouveaux syndicats internationaux, comprenant, outre ceux qu'on a déjà mentionnés, l'*Order of Railway Telegraphers* (1888) et les *Plasterers and Cement Masons* (1889).

Les syndicats de cheminots roulants (mécaniciens, chauffeurs, conducteurs et agents de train), qui en 1880 comptaient seulement environ une douzaine de divisions locales, en comptaient une centaine en 1890. En 1880, ces syndicats se trouvaient presque exclusivement en Ontario, mais vers 1890 près de la moitié de leurs divisions locales se trouvaient dans d'autres provinces, réparties à peu près également entre les Maritimes, le Québec et l'Ouest. Les métiers de la construction ne comptaient également qu'environ une douzaine de divisions locales en 1880, encore presque toutes en Ontario et, vers 1890, ils en comptaient environ 60 dont plus de la moitié dans d'autres provinces, plus particulièrement dans l'Ouest et le Québec.

L'événement le plus spectaculaire de la décennie, toutefois, a été l'apparition et la croissance des *Knights of Labor*. De fait, les *Knights* (organisés d'abord aux États-Unis pour pénétrer ensuite au Canada, en Angleterre, en Belgique, en Australie et en Nouvelle-Zélande) avaient formé un groupement local au Canada avant 1880, mais il était mort dans l'œuf, et l'histoire canadienne des *Knights* commence véritablement à Hamilton, à l'automne de 1881. En moins de dix ans ils avaient organisé bien au-delà de 300 groupements locaux dans plus de 100 villes et villages de toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du territoire qui s'appelle maintenant la Saskatchewan. Plusieurs d'entre eux ont été éphémères, très peu subsistèrent jusqu'au début du siècle mais, en 1886, il devait y en avoir 160 et, en 1887, près de 200.

De plus, on doit principalement aux *Knights* l'organisation en syndicats de la main-d'œuvre non spécialisée, hommes et femmes (il s'en trouvait très peu auparavant) et des ouvriers des petites villes. Ils ne négligèrent pas pour autant les ouvriers spécialisés; leur première initiative d'importance au Canada a été de former 30 groupements locaux de télégraphistes, de Winnipeg à North Sydney, dans les cadres de leur *National Trade District 45, United Telegraphers of North America*. Cet organisme, au cours de l'été de 1883, a déclenché la seule grève à caractère véritablement international dans l'histoire de l'Amérique du Nord, contre les grandes compagnies de télégraphe des deux côtés de la frontière. Cette grève a échoué et les groupements des *Canadian Telegraphers* ont disparu, mais les *Knights* ont continué de syndiquer presque tous les métiers imaginables, depuis celui de menuisier jusqu'à celui de fabricant de boîtiers de montres, et depuis celui de tailleur de pierre jusqu'à celui de musicien. Ils ont aussi organisé un grand nombre de groupements «mixtes» qui englobaient toutes les occupations, spécialisées ou non, et qui étaient particulièrement bien adaptés aux besoins des petites villes où il n'y avait pas assez d'ouvriers d'une seule classe d'occupations pour constituer un syndicat ouvrier assez nombreux. Les grandes villes et les villes moyennes ont eu leur part de groupements (en 1887, Toronto en comptait environ 50, Montréal, plus de 20, la ville de Québec, peut-être une douzaine, Hamilton, 15) mais il y avait aussi des groupements isolés, habituellement «mixtes», dans des douzaines de petits endroits.

Avec la nouvelle poussée d'organisation syndicale, les organisations centrales, tant locales que nationales, ont connu un regain de vie. Chose digne de mention, les nouvelles centrales locales se donnaient presque invariablement le nom de «Conseil des Métiers et du Travail»; les «métiers» n'excluaient plus les ouvriers non spécialisés. Le Conseil de Toronto a été formé en 1881, suivi de ceux d'Halifax (1882), Hamilton et London (1883), Guelph (1885), Montréal, Oshawa, Brantford et St. Thomas (1886), Winnipeg (1887), et Ottawa, St. Catharines, Peterborough, Vancouver et Victoria (1889). La Nouvelle centrale nationale, connue d'abord sous le nom de «Congrès canadien du Travail» et, à partir de 1886, sous le nom de Congrès des Métiers et du Travail (CMT), a été établie en 1883 à l'occasion d'une réunion convoquée par le conseil de Toronto et, pendant quelques années, l'a été effectivement un organisme presque entièrement ontarien. Aucun délégué d'une autre province n'a assisté à la première réunion annuelle; à la deuxième, en 1886, il y en avait un du Québec, mais en 1887 et 1888 les délégués étaient encore une fois tous de l'Ontario. A partir de 1889, cependant, il y a toujours eu une délégation importante du Québec. En 1890, les premiers délégués de l'Ouest ont fait leur apparition (de Colombie-Britannique) et, en 1897, ce fut le tour des premiers délégués des Maritimes (Nouveau-Brunswick). Jusqu'au début du siècle, cependant, le Congrès est demeuré une organisation surtout ontarienne et québécoise, non seulement parce que la plupart des syndicats et les groupements des *Knights of Labor* se trouvaient dans ces provinces, mais parce que les cheminots roulants se tenaient presque invariablement à l'écart, et parce que les syndicats et les groupements étaient habituellement trop pauvres pour envoyer des délégués à des endroits qui se trouvaient à une trop grande distance de leur siège.

De 1880 jusqu'au début du XX^e siècle, les cadres du syndicalisme ouvrier au Canada étaient très larges; en effet, le Congrès accueillait volontiers dans ses rangs toute organisation authentique de travailleurs, quelle qu'elle soit,—à caractère local, régional, national ou international, représentant les travailleurs spécialisés ou non, des corps de métier ou

de l'industrie. Malgré cela, ses effectifs n'étaient guère imposants. En 1901, le secrétaire-trésorier signalait dans son rapport que des 871 organisations au pays, seulement 133, groupant un total de 8,381 membres, s'étaient affiliées au Congrès; de plus, le budget des dépenses du Congrès pour cette année-là ne se chiffrait qu'à \$809.88. Ce n'est que l'année suivante que le Congrès décida de retenir les services « . . . d'une sténographe et dactylographe. . . », ce qui «entraîna l'aménagement d'un petit bureau meublé de deux pupitres et d'une chaise».

En pareilles circonstances, il y aurait lieu de supposer que le Congrès aurait continué d'accepter n'importe quelle organisation. Ce ne fut pas le cas car, en 1896, le syndicalisme ouvrier au Canada s'est vu, pour la première fois, aux prises avec le problème de la conciliation de la solidarité continentale avec l'autonomie canadienne. Bien que la plupart des syndicats affiliés au Congrès des Métiers et du Travail étaient des sections locales d'organisations internationales, le Congrès s'était occupé presque exclusivement des mesures législatives qui étaient adoptées et ne semble pas avoir eu de contacts officiels avec l'*American Federation of Labor (AFL)*. Toutefois, en 1896, il formula une plainte auprès de l'*AFL* au sujet de l'application aux travailleurs du Canada de la loi dite *American Alien Contract Labor Act*. La correspondance qui s'ensuivit amena, en 1899, un échange de délégués fraternels qui dura aussi longtemps que le Congrès.

Entre-temps, les *Knights of Labor* qui, à la fin des années 1880 et au début des années 1890, avaient joué un rôle prépondérant dans l'activité du Congrès (leurs délégués étaient en majorité aux congrès de 1887 à 1889, de 1891, de 1893 et de 1894, et ils ont monopolisé la présidence du Congrès de 1886 à 1891 ainsi qu'en 1894 et en 1895), ne se trouvaient plus qu'en très petits nombres au Canada et avaient presque disparu aux États-Unis. Par contre, l'*AFL* devenait de plus en plus puissante et le nombre et l'importance de ses filiales canadiennes augmentaient. Au début du siècle, sentant que le moment était propice, elle a fait pression sur le Congrès pour qu'il expulse toutes les organisations qui faisaient concurrence aux syndicats affiliés à l'*AFL*. Le Congrès se plia à ces exigences en 1902 et expulsa 23 organisations, en conservant près de 200. Il y avait plus de 1,000 syndicats au pays, répartis ainsi: plus de 500 en Ontario, à peu près 160 en Colombie-Britannique, un peu moins au Québec, à peu près 140 dans les provinces Maritimes et près de 70 dans les provinces des Prairies.

Par sa décision de 1902, le Congrès optait nettement pour le syndicalisme international. Cela ne signifie pas, toutefois, qu'il acceptait de jouer le rôle inférieur que la Fédération tenta à maintes reprises de lui imposer. À partir de 1897, le Congrès s'efforça constamment d'obtenir que les syndicats internationaux lui remettent, soit directement, soit par l'entremise de la Fédération, les cotisations qu'ils versaient à la Fédération au nom de leurs membres canadiens. Ce problème fut résolu dès que les syndicats internationaux commencèrent, en 1906, à affilier directement leurs membres canadiens. La Fédération s'obstina jusqu'en 1955 à émettre des chartes aux syndicats locaux canadiens et essaya souvent, mais sans succès, d'enlever au Congrès son droit d'être le seul organisme à accorder des chartes aux conseils locaux des métiers et du travail. Ce n'est qu'après 35 ans de lutte (1910 à 1945) que le Congrès a obtenu gain de cause. La Fédération a réussi, non sans difficulté, à forcer le Congrès à expulser, en 1939, tout un groupe de syndicats affiliés au *Congress of Industrial Organizations (CIO)*. Quand la Fédération tenta, en 1946, de faire expulser cette fois les machinistes, le Congrès refusa carrément de se plier à cette nouvelle exigence. C'est à la suite de cet incident que le Congrès décida de faire valoir ses droits en constituant tout un groupe de départements et en employant tout le personnel d'organisation requis; en somme, il prit les mesures nécessaires pour établir nettement la condition à laquelle il avait droit en tant que centrale syndicale canadienne autonome.

En réalité, ces différends n'ont aucunement influé sur les bonnes relations qui existaient entre le Congrès et la Fédération. Le Congrès, formé en grande majorité de syndicats internationaux dont les membres américains étaient affiliés à la Fédération, est toujours

demeuré fidèle au syndicalisme international. Il n'ignorait pas que, dans la plupart des industries, seuls les syndicats internationaux avaient le personnel, l'expérience et les fonds nécessaires pour accomplir le travail qui s'imposait.

Pendant ce temps, toutefois, tout le syndicalisme ouvrier du Canada était secoué par des schismes et des hérésies. Avaient contribué à cet état de choses le nationalisme, la lutte entre le syndicalisme industriel et le syndicalisme des métiers, la poussée des idées nouvelles, ainsi qu'un mélange de nationalisme et de sectarisme. Les syndicats expulsés par le Congrès des Métiers et du Travail en 1902 ne tardèrent pas à constituer le Congrès national des Métiers et du Travail du Canada qui, en 1908, devenait la Fédération canadienne du Travail qui a englobé, en 1910, la *Provincial Workmen's Association of Nova Scotia* qui ne s'était jamais affiliée au CMT. En 1919, immédiatement après la grève générale de Winnipeg et, en partie à cause de l'échec de celle-ci, plusieurs syndicats des provinces de l'Ouest, subissant l'attrait du syndicalisme industriel révolutionnaire, se détachèrent du Congrès et des syndicats internationaux établis et formèrent la *One Big Union*. Pendant un certain temps, celle-ci menaça d'accaparer un bon nombre des membres du CMT dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, mais son influence ne dura que quelques années. De 1901 à 1921, de petits syndicats catholiques (dont certains étaient peut-être d'anciennes sections des *Knights of Labor*) ont surgi au Québec avec l'encouragement du clergé et, en 1921, se sont groupés pour former la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC). En 1927, la Fédération canadienne du Travail, de concert avec d'autres syndicats nationaux (parmi lesquels se trouvait la *Canadian Brotherhood of Railway Employees* fondée en 1908, affiliée au CMT en 1917 et expulsée de cette organisation en 1921), ont constitué le Congrès pancanadien du Travail dans l'intention de favoriser le syndicalisme industriel et national. En 1935, presque la moitié des effectifs syndicaux du Canada se trouvaient dans des syndicats essentiellement canadiens, y compris la *Communist Workers' Unity League*. Toutefois, dans l'espace de quelques années, le syndicalisme international reprenait le dessus et depuis plusieurs années déjà, environ 70 p. 100 de tous les syndiqués canadiens font partie de syndicats internationaux.

Le débat animé qu'ont suscité aux États-Unis les avantages relatifs du syndicalisme de métiers et du syndicalisme industriel, dans les années 1930, n'eut qu'un faible écho au Canada. Le CMT acceptait ces deux genres de syndicats et n'était pas disposé à expulser de ses rangs les divisions canadiennes des syndicats affiliés au *CIO*. Toutefois, l'*AFL* le somma presque soit d'expulser les syndicats affiliés au *CIO*, soit d'écarter les syndicats de l'*AFL* (dont les effectifs canadiens étaient alors de beaucoup plus nombreux); il n'avait donc vraiment pas le choix et, en 1939, il expulsa les syndicats du *CIO*. Ceux-ci formèrent immédiatement un Comité canadien du *CIO* qui est devenu la quatrième centrale syndicale au Canada.

Pendant que se déroulaient ces événements, les quatre catégories de cheminots roulants (les conducteurs, les mécaniciens, les chauffeurs et les agents de train) ne s'étaient affiliées à aucune centrale syndicale, bien que certains syndicats locaux de chacune des quatre catégories aient parfois envoyé des délégués aux assemblées des Conseils des Métiers et du Travail, ainsi qu'aux congrès du CMT. En 1896, deux délégués de la Commission conjointe d'action législative de ces syndicats étaient envoyés au CMT et l'un d'eux fut élu membre du bureau du Congrès. Les quatre grands syndicats, cependant, travaillaient en collaboration et de concert avec deux syndicats ferroviaires affiliés au Congrès, au sein d'un Comité conjoint d'action législative sur le plan national.

Vers la fin de 1939, le premier pas vers l'unité syndicale a mené, — chose paradoxale, — à la première opposition sérieuse à laquelle le CMT eut à faire face. En effet, le Congrès pancanadien du Travail et le Comité canadien du *CIO* s'unirent pour former, en 1940, le Congrès canadien du Travail (CCT). Les conditions de cette union assuraient l'autonomie au CCT ainsi qu'aux divisions canadiennes des syndicats affiliés au *CIO*. Contrairement aux prévisions, non seulement la nouvelle centrale réussit-elle à survivre, mais elle prit de l'ampleur et devint puissante; elle s'occupa d'organiser des syndicats au sein des

industries qui produisaient en série et fit œuvre de pionnier dans les domaines de l'éducation des travailleurs, des relations extérieures et de la recherche en matières syndicales. Presque chaque année durant les 15 années suivantes, les deux centrales adoptaient des résolutions préconisant l'unité et, à partir de 1948, elles adoptèrent de plus en plus fréquemment des mesures communes relativement à diverses questions. Cependant, l'union était impossible tant que les deux grandes centrales américaines étaient en conflit, car les statuts du CMT interdisaient à ce dernier d'admettre dans ses rangs un syndicat rival d'un syndicat affilié à l'*AFL*. Cette impasse disparut aussitôt que les centrales américaines elles-mêmes commencèrent à parler de s'unir. A la fin de 1953, les deux centrales canadiennes établirent un comité conjoint d'union qui, en 1954, rédigea un accord en vertu duquel les syndicats des organisations rivales s'engageaient à ne pas chercher à organiser des travailleurs déjà affiliés à l'autre. En 1955, un «accord de fusion» fut rédigé et entra en vigueur après avoir été ratifié par les deux centrales à l'occasion de leurs congrès annuels. C'est en avril 1956 qu'eut lieu la réunion (de fondation) du Congrès du Travail du Canada (CTC) qui réunissait les deux centrales. En janvier 1957, le peu qui restait de la *One Big Union* s'est affilié au nouveau Congrès; les *Locomotive Firemen* ont fait de même en février et les *Trainmen* en septembre.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC), dont les syndicats orthodoxes s'étaient méfiés d'abord et qu'ils accusaient d'être un groupe à peine camouflé de syndicats patronaux, s'est départie de son caractère confessionnel et de son nationalisme canadien-français des débuts et devint, en 1950, une des organisations de travailleurs les plus actives au pays. Après de nombreuses luttes avec les syndicats internationaux, elle en vint à collaborer avec eux pour le bien commun. Pendant un certain temps, en 1956 et 1957, il a semblé que la Confédération allait s'affilier au CTC, mais les négociations furent rompues. En 1960, la Confédération abandonna définitivement son caractère confessionnel et prit le nom de Confédération des Syndicats nationaux (CSN).

En 1911, il n'y avait que 133,000 syndiqués au Canada et, à la déclaration de la Première Guerre mondiale encore seulement 166,000. En 1919, le nombre avait plus que doublé, atteignant 378,000. En 1924, il n'était plus que de 261,000 mais en 1932, il avait augmenté de nouveau à 322,000. Au cours de la crise économique des années 1930, le nombre baissa à 281,000 mais, en 1938, il dépassait quelque peu celui de 1919. Durant la Seconde Guerre mondiale, le progrès extraordinaire de l'industrie et l'organisation de syndicats dans les industries de production en série ont encore une fois doublé le nombre des syndiqués d'avant-guerre et en 1949, les effectifs syndicaux ont dépassé le million. Depuis lors, le taux de croissance a diminué; les travailleurs manuels dans les grandes industries et les ouvriers des métiers principaux dans les grandes villes sont presque tous syndiqués, mais en général les cols blancs et les travailleurs des petites villes ne le sont pas encore. De 1958 à 1964, le nombre global des syndiqués est demeuré presque fixe mais il commença à augmenter sensiblement en 1965. Les filiales du CTC réunissent à l'heure actuelle (1966) les trois quarts des 1,600,000 syndiqués du Canada; la CSN en compte environ 10 p. 100 (presque tous au Québec) et des syndicats internationaux non affiliés au CTC en comptent 8 p. 100.

A certains égards, le syndicalisme canadien a changé complètement depuis que le Congrès canadien du Travail s'est réuni pour la première fois il y a plus de 80 ans; à d'autres égards, il a très peu changé. Les buts essentiels et l'organisation de base sont les mêmes; c'est surtout dans le genre de lois préconisées par les syndicats que le changement est apparent. Cela est dû en partie au fait que les syndicats ont obtenu depuis longtemps beaucoup de ce qu'ils réclamaient à l'origine: une journée de congé par semaine, le paiement du salaire en espèces, l'établissement des services de la statistique du travail et d'un ministère du Travail, la journée de neuf heures, la réparation des accidents du travail, le suffrage universel et l'instruction obligatoire gratuite. Cela est également dû en partie à ce que certaines des choses qu'ils désiraient naguère ne les intéressent plus et même, comme dans le cas de l'arbitrage obligatoire (réclamé à maintes reprises jusqu'en 1902) sont condamnées par eux. Enfin, il faut considérer que dans bien des cas les circonstances,

ou les opinions en général, ou encore les unes et les autres ont changé. Ce fut le cas de la législation sur la tempérance, de la taxe unique, du principe de l'initiative et du référendum, de l'abolition des postes de lieutenants-gouverneurs et du haut commissaire en Grande-Bretagne, de l'élection du gouverneur général, de la démonétisation de l'or et de l'argent, de l'opposition à l'enseignement des métiers dans les écoles, du transfert aux écoles des subventions accordées aux universités et aux collèges, ainsi que de l'exclusion d'immigrants asiatiques et d'immigrants indigents d'Europe. Toutefois, le CTC, comme le CMT avant lui, continue de recommander l'abolition du Sénat, l'étatisation des banques et des services d'utilité publique et l'établissement de salaires minimums, de même que la réduction de la durée du travail. Il apporte aussi son appui au mouvement coopératif.

De 1886 à 1910, les résolutions adoptées par le CMT portaient souvent sur la question de la collaboration avec les cultivateurs qui étaient alors beaucoup plus puissants, du point de vue économique et du point de vue politique, que les syndicats ouvriers. Le Congrès constitua, en 1886, un comité chargé d'engager des pourparlers avec la *Dominion Grange* en vue de l'adoption de mesures concertées relativement à la loi sur les fabriques. Le comité en question se réunit en 1893 avec la *Grange* et le nouveau syndicat agricole, les *Patrons of Industry*, réunion qui aboutit à l'établissement d'un programme commun d'action et à la création d'un comité permanent dont les *Patrons* faisaient partie, chargé de dresser un plan d'union des forces ouvrières (rurales et urbaines). Le comité a, en outre, prévu la tenue d'un scrutin parmi les diverses filiales sur la question de l'affiliation de la *Grange* et des *Patrons* au Congrès. Les statuts du Congrès ont été modifiés en 1894 pour permettre l'affiliation des *Patrons*. Cette modification fut annulée en 1895 mais, lors de sa réunion annuelle de 1896, le Congrès résolut encore une fois d'encourager l'affiliation des *Patrons* et chargea la direction d'envoyer des représentants à toutes leurs assemblées. Bien que les *Patrons* aient été décimés à la suite des élections fédérales de 1896, le Congrès ne cessa pas pour autant de préconiser la collaboration avec les syndicats de cultivateurs et, en 1910, la direction du Congrès recommanda l'établissement d'un comité spécial qui agirait à cette fin.

Des préoccupations plus importantes empêchèrent les syndicats ouvriers de donner suite avant 1941 à ce projet mais, cette année-là, le CMT déclara que « la prospérité des ouvriers est inséparable de celle des cultivateurs »; qu'il craignait qu'un « grand nombre de cultivateurs » ne soient forcés « d'abandonner leurs terres » et « de faire concurrence aux ouvriers, ce qui amènerait une baisse des salaires », et qu'il « appuyait les revendications des cultivateurs qui désiraient être suffisamment protégés contre les dettes et obtenir la parité des prix des produits de la ferme ». Le CTC s'est prononcé en faveur de la collaboration avec les organisations de cultivateurs et a recommandé que l'État trouve des débouchés dans tous les pays amis pour les produits agricoles. L'année suivante, le CMT demanda au gouvernement de venir en aide aux cultivateurs en suppléant à l'insuffisance d'instruments aratoires et de services. Les deux congrès appuyèrent la grève des cultivateurs de l'Alberta, en 1946; le plus ancien se déclara en faveur d'une collaboration étroite avec les syndicats agricoles aux niveaux national et provincial; l'autre proposa une conférence réunissant des représentants des syndicats ouvriers et le porte-parole officiel des cultivateurs pour tenter d'en arriver à « l'unité complète. . . dans les revendications en matière de sécurité sociale ». En 1947, le CTC appuya les cultivateurs qui « tentaient d'obtenir des prix raisonnables pour leurs produits » et, en 1948, promit de faire tout en son pouvoir pour encourager « la collaboration entre le cultivateur, l'ouvrier et l'enseignant », collaboration qui leur permettrait d'atteindre « leurs buts et objectifs communs ». En 1949, le CMT recevait les hommages du président de l'*Alberta Farmers' Union* (déjà affiliée au Conseil des Métiers et du Travail de Calgary). En 1951, le CTC demanda au gouvernement d'établir, de concert avec les syndicats de cultivateurs, « une échelle équitabe de prix pour les produits agricoles ». L'année suivante, le plus ancien des deux congrès s'entendait saluer par le président de l'*Interprovincial Farm Union Council*, et l'autre congrès se prononçait en faveur d'un « comité national de coordination des organisations de travailleurs agricoles et des syndicats ouvriers ». De 1953 à 1955, des représentants des travailleurs agricoles prirent la parole aux réunions annuelles des deux congrès, ainsi

qu'à la réunion de fondation du CTC, en 1956. Les deux congrès, ainsi que l'*Interprovincial Farm Union Council* formèrent, en février 1954, le *Farmer-Labour Economic Council* qui existe encore.

L'activité politique est un autre sujet très important que les centrales syndicales nationales n'ont pas manqué de discuter à l'occasion de presque toutes leurs réunions. La *Canadian Labour Union* en avait discuté en 1876 et en 1877, et le congrès de 1883 adoptait à l'unanimité la résolution que voici: «La classe ouvrière de notre pays ne sera jamais convenablement représentée au Parlement et n'obtiendra pas justice en matière de législation tant qu'elle ne sera pas représentée par des hommes de son milieu et qui partagent ses opinions». Le congrès de 1886 souscrivit à cette résolution et les membres présents s'engagèrent «à encourager, dans toute la mesure du possible, leurs propres candidats à se présenter aux élections locales et fédérales» et lorsque cette mesure «ne semblait pas opportune», à donner leur appui au candidat «qui s'engagerait à appuyer la plupart des éléments du programme de ce congrès». Cette résolution, à l'exception de la dernière partie, fut adoptée à l'unanimité lors du congrès de 1887. Un comité fut établi au congrès de 1889, pour étudier la possibilité de former un «parti politique indépendant» et l'on a recommandé à tous les syndicats de présenter des candidats, quand la chose était possible, ou alors, d'appuyer le parti le plus favorable aux syndicats ouvriers. Le congrès de 1892, à la proposition de deux délégués canadiens-français, adopta la résolution «de voir s'il était à propos de former un parti politique des travailleurs». Pour faire suite, peut-être, à cette résolution, les délégués au congrès de 1893 furent invités à répondre à quatre questions: 1° Êtes-vous en faveur du système industriel actuel? 2° Êtes-vous en faveur de ce qu'on appelle le système coopératif de distribution et d'échange des produits? 3° Êtes-vous en faveur d'un gouvernement communiste? 4° Pouvez-vous recommander un meilleur système? (Chose curieuse, peu de personnes ont répondu à ces questions.) Par une très faible majorité, le congrès de 1895 se prononça en faveur de l'admission de «certaines sections du parti socialiste travailliste» (cette résolution fut retirée en 1896), déclarant que «les organisations de travailleurs doivent s'unir afin d'exercer une action politique indépendante».

Certaines organisations, cependant, prenaient déjà une part active à la politique. Ottawa avait élu, en 1874, le premier membre ouvrier d'une assemblée législative dans l'histoire du Canada. En 1883, le Conseil des Métiers et du Travail de Toronto présentait deux candidats aux élections provinciales, dont l'un fut presque élu, et les *Knights of Labor*, d'Hamilton présentaient aussi un candidat qui a obtenu un bon nombre de votes. Des candidats sortis des rangs des travailleurs se sont présentés aux élections provinciales de 1886 à Toronto, Hamilton, London et Montréal. En 1887, un candidat représentant les travailleurs se présentait à Toronto aux élections fédérales et, en 1888, le Conseil central du Travail de Montréal et les *Knights of Labor* réussissaient à faire élire leur candidat lors d'une élection fédérale complémentaire qui eut lieu dans la circonscription de Montréal-Est. Ottawa avait son candidat des travailleurs aux élections fédérales générales de 1891.

En général, toutefois, jusqu'en 1906, les syndicats semblent avoir compté uniquement sur les réunions du CMT, ou de ses comités provinciaux, avec les ministres fédéraux et provinciaux, alors que les travailleurs exposaient leurs revendications législatives; à compter du début des années 1890 ces réunions sont devenues chose courante. Cependant, vers 1899, le bureau d'Ontario avait décidé que cette méthode était inefficace et que «le seul moyen d'obtenir du gouvernement ce qui nous revient de droit, c'est d'élire des gens sympathiques à la cause ouvrière». La même année, le Conseil des Métiers et du Travail de Winnipeg et le parti ouvrier de Winnipeg désignaient M. A. W. Puttee comme leur candidat à la Chambre des communes, et le Congrès, présidé par M. Ralph Smith, député de Nanaïmo (C.-B.) au provincial, décidait de demander à ses filiales si elles étaient en faveur d'un parti ouvrier indépendant et si elles appuieraient ses candidats. Le projet fut ratifié par un vote de 1,424 contre 167 et seuls trois organismes sur 44 le rejetèrent. La réunion de 1900 décida que le résultat justifiait le Congrès de «prendre les mesures qu'il jugeait à propos en vue de pousser le projet». Elle demanda aussi aux mineurs de Nanaïmo de nommer le président Smith comme leur candidat à la Chambre des communes.

MM. Smith et Puttee furent l'un et l'autre élus et un autre candidat ouvrier fut défait au Manitoba après une lutte serrée. Un nouveau président du Congrès, M. John Flett, déclarait en 1903 que les rencontres avec le gouvernement fédéral étaient inutiles et que le mouvement ouvrier au Canada devrait suivre le mouvement britannique et élire des candidats ouvriers au Parlement. En 1904, il revenait sur le même sujet et pendant trois ans les rencontres annuelles furent abandonnées en faveur d'un conseiller en matière parlementaire chargé de s'occuper à plein temps des intérêts du Congrès durant la session. En 1903, 1904 et 1905, les réunions adoptèrent des résolutions favorisant la nomination de candidats ouvriers indépendants partout où la chose était possible. En 1906, le président du Congrès, M. Alphonse Verville, était élu à la Chambre des communes pour la circonscription de Maisonneuve (Montréal) et il exprimait le vœu de voir «au moins une douzaine» de membres ouvriers au prochain Parlement. En réponse, la réunion adopta la politique d'action politique que le Congrès des Métiers et du Travail devait conserver durant tout le reste de son existence. Le Congrès devait appuyer l'élection de représentants ouvriers au Parlement et aux assemblées législatives; ses bureaux provinciaux devaient convoquer des réunions de syndiqués et de personnes sympathiques à la cause ouvrière pour établir «les groupements nécessaires»; puis le Congrès devait s'effacer après avoir «recommandé» son propre programme de principes comme programme de «cet effort indépendant». Le Parti ouvrier canadien fut donc créé en Ontario et dans le Québec, le Manitoba, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Bien que lancé avec grand bruit, il remporta son seul succès appréciable en Ontario en 1919 quand 11 candidats ouvriers furent élus et deux ministres ouvriers se joignirent à la coalition des cultivateurs et des travailleurs. Quelques secteurs qui existaient encore s'allièrent à la Fédération pour la communauté coopérative (FCC) en 1932 et 1933, de même que le Parti ouvrier indépendant du Manitoba qui avait élu deux membres à la Chambre des communes.

Le Congrès canadien du Travail a appuyé catégoriquement la FCC en 1943 et lui a toujours maintenu son appui par la suite. Il a institué des comités d'action politique en vue de mettre sa politique en œuvre. Ses efforts ont sûrement aidé la FCC à prendre le pouvoir en Saskatchewan en 1944 et à le conserver pour 20 ans; à se maintenir à titre d'opposition officielle en Colombie-Britannique pendant la plus grande partie des derniers 30 ans; à devenir brièvement, bien que pour la deuxième fois, l'opposition officielle en Ontario de 1948 à 1951; à gagner quelques sièges à la législature de la Nouvelle-Écosse; et à faire élire ses candidats aux Communes dans certaines circonscriptions ouvrières aux élections de 1945, 1949, 1953 et 1957. En général, cependant, les résultats ne furent pas ceux que le Congrès avait espérés.

Le Congrès du Travail du Canada a adopté à sa première réunion une politique de compromis en matière d'action politique; il laisse toute liberté à ses fédérations provinciales, ses conseils locaux et, évidemment, ses filiales autonomes d'adopter la politique qui leur convient, et il a autorisé son comité d'éducation politique à entamer, sous la direction du Conseil exécutif, des discussions avec d'autres syndicats ouvriers libres, les principaux groupements agricoles, le mouvement coopératif, la FCC et «les autres partis qui se sont engagés à appuyer le programme législatif» du Congrès, en vue «d'étudier et de développer l'action coordonnée dans les domaines législatif et politique». Il ne s'en suivit rien qui soit digne de mention jusqu'à ce que le Congrès invite ces groupes à entamer des pourparlers visant à la formation d'un nouveau parti politique, après les élections fédérales générales de 1958. Les organisations de travailleurs agricoles et les coopératives (en majorité agricoles) refusèrent, mais la FCC accepta. En 1961, le CTC et la FCC, avec l'appui de divers sympathisants organisés en *New Party Clubs* fondaient le Nouveau Parti démocratique.

Le Congrès ne s'est pas affilié au nouveau parti (bien qu'un certain nombre de ses syndicats, groupant au total quelque 200,000 membres, l'eussent fait). Il demeure une centrale syndicale nationale indépendante. Le rapport qui existe entre le Congrès et le NPD ressemble à celui qui existe entre le *British Trades Union Congress* et le parti travailliste britannique. Il ne serait pas exagéré de dire que la création du NPD est une

victoire remportée sur la tradition de non-partisanerie héritée de l'AFL, par la tradition britannique favorisant l'activité politique exercée directement, apportée au Canada par des immigrants britanniques de la classe ouvrière. C'est là une des preuves de l'indépendance du syndicalisme ouvrier canadien du syndicalisme américain, les deux étant, de tant d'autres façons, si étroitement liés l'un à l'autre.

Le CTC est tout à fait indépendant de l'AFL-CIO qui, depuis 1956, ne possède aucune filiale ni aucun représentant au Canada, et ne jouit d'aucune autorité en ce pays (exception faite de certains de ses départements de métiers). Les sections canadiennes de la plupart des syndicats internationaux affiliés au CTC sont complètement autonomes. La CSN et ses syndicats affiliés sont, bien entendu, uniquement canadiens et presque entièrement canadiens-français. Au cours des quelques dernières années, ils ont fait une concurrence acharnée au CTC et à ses filiales dans la province de Québec. Sur le plan international, le CTC fait partie de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la CSN de la Fédération internationale des syndicats chrétiens (FISC).

En cette année du centenaire, les syndicats du Canada ont lieu d'être fiers des progrès qu'ils ont accomplis. Il y a un siècle, ils étaient tout juste tolérés par la loi; ils étaient peu nombreux, faibles et dispersés. Sans organisation sur le plan local, pour ne rien dire de l'organisation nationale centrale, assujetti à toutes sortes de restrictions, le mouvement syndical était l'objet de la méfiance, du mépris, voire de la haine de la plupart des personnes constituées en autorité,—patrons et gouvernements. La journée de travail des syndiqués était longue, leur salaire était maigre et leurs conditions de travail médiocres. On attendait encore les lois des fabriques et la sécurité sociale était inexistante. Les syndicats jouissent aujourd'hui de tous les droits juridiques et la négociation collective, après une lutte longue et acharnée, est imposée par la loi. Les syndicats sont nombreux et puissants; ils existent dans toutes les provinces et dans presque toutes les villes. Ils sont affiliés à des fédérations locales, provinciales et nationales, et c'est d'une voix unique qu'ils s'adressent aux gouvernements. Ils sont devenus de grandes institutions sociales acceptées même par ceux qui les aiment le moins. Ils prennent une part active et prépondérante aux initiatives dans les domaines les plus divers, tant du secteur gouvernemental que du secteur privé. On les consulte, on les écoute; leurs représentants siègent aux conseils, commissions et comités. Leurs membres travaillent, en général, 40 heures par semaine ou moins, leurs salaires sont parmi les plus élevés au monde et leurs conditions de travail sont satisfaisantes. C'est grâce, en majeure partie, aux efforts des syndicats que non seulement les syndiqués mais des centaines de milliers d'autres personnes qui ne peuvent même pas faire partie de syndicats jouissent actuellement d'une ample protection en matière de sécurité sociale, par exemple en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, etc. Les pères du syndicalisme canadien, dont la plupart sont inconnus ou oubliés, méritent peut-être autant que les pères de la Confédération, la reconnaissance de la présente génération.

Effectifs syndicaux

Au début de 1966, les effectifs syndicaux au Canada se chiffraient à 1,736,000, soit le chiffre le plus élevé jusque-là. Ce total représentait 30.7 p. 100 des 5,658,000 travailleurs non agricoles rémunérés au Canada, en janvier 1966, et 24.5 p. 100 de la main-d'œuvre totale.

33.—Effectif des syndicats au Canada, 1938-1966

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
	milliers		milliers		milliers		milliers
1938.....	382	1945.....	711	1953.....	1,220	1960.....	1,459
1939.....	359	1946.....	832	1954.....	1,268	1961.....	1,447
1940.....	362	1947.....	912	1955.....	1,268	1962.....	1,423
1941.....	462	1948.....	973	1956.....	1,352	1963.....	1,449
1942.....	578	1949 ¹	1,006	1957.....	1,386	1964.....	1,493 ²
1943.....	665	1951 ¹	1,029	1958.....	1,454	1965.....	1,589
1944.....	724	1952.....	1,146	1959.....	1,459 ³	1966.....	1,736

¹ Les chiffres de 1949 et des années antérieures sont du 31 décembre; les chiffres depuis 1951, du 1^{er} janvier.
² Y compris Terre-Neuve depuis 1949. ³ L'ajustement du cadre de l'enquête a entraîné une addition nette d'environ 23,000 membres.
⁴ Comprend environ 7,000 membres de plus, résultat d'une activité accrue.

Près des trois quarts de tous les syndiqués du Canada étaient membres d'organisations affiliées au Congrès du Travail du Canada (CTC); dans la plupart des cas, ces syndicats étaient également affiliés à l'*American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)*. En outre, 11 p. 100 des effectifs syndicaux globaux en 1966 étaient affiliés à la Confédération des Syndicats nationaux (CSN). Des syndicats nationaux et internationaux non affiliés groupaient 12 p. 100 des syndiqués, et des syndicats locaux indépendants, 3 p. 100.

Le nombre de syndiqués au Canada en 1966 accusait une hausse nette de 9.2 p. 100 par rapport au chiffre de 1965, soit la plus forte augmentation procentuelle en toute année depuis 1952. Parmi les syndicats internationaux actifs au Canada, la plus forte augmentation a été celle des *United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America*, dont les effectifs se sont accrus de 19,300. Les *United Steelworkers of America* ont accusé une augmentation de 10,000, tandis que l'*International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Warehousemen and Helpers of America* a accusé une augmentation de 9,800. Les augmentations relatives les plus marquées ont été accusées par l'*International Brotherhood of Boilermakers, Iron Shipbuilders, Blacksmiths, Forgers and Helpers*, dont les effectifs se sont accrus de 2,400 (54 p. 100 par rapport à 1965), la *Retail Clerks International Association*, qui a accusé une augmentation de 4,100 (34 p. 100) et la Fédération canadienne des employés du service public, qui a accusé une augmentation de 33 p. 100 des 20,000 membres qu'elle comptait en 1965. Les syndicats affiliés au CTC ont connu une augmentation de 101,000 membres au regard du chiffre de l'année précédente; les syndicats affiliés à la CSN ont connu une augmentation de 38,000 membres, laquelle s'explique en majeure partie par l'affiliation, au cours de l'année, du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Les dix plus grands syndicats qui exerçaient une activité au Canada en 1966 et qui sont énumérés ci-après dans l'ordre de l'importance numérique de leurs effectifs, groupaient ensemble 37 p. 100 de tous les syndiqués au Canada. Ces syndicats ont tous accusé une augmentation de leurs effectifs par rapport au chiffre de 1965.

Position relative en 1966	Syndicat et affiliation	Effectif en 1966	Position relative en 1965
1	<i>United Steelworkers of America (AFL-CIO/CTC)</i>	120,000	1
2	<i>International Union, United Automobile, Aerospace and Agricultural Implement Workers of America (AFL-CIO/CTC)</i> ...	96,800	3
3	Syndicat national de la fonction publique (CTC).....	89,400	2
4	<i>United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America (AFL-CIO/CTC)</i>	71,700	4
5	<i>International Brotherhood of Teamsters, Chauffeurs, Warehousemen and Helpers of America (Ind.)</i>	52,200	6
6	<i>International Woodworkers of America (AFL-CIO/CTC)</i>	47,500	5
7	<i>International Association of Machinists and Aerospace Workers (AFL-CIO/CTC)</i>	43,000	7
8	<i>International Brotherhood of Electrical Workers (AFL-CIO/CTC)</i>	42,000	8
9	<i>International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers (AFL-CIO/CTC)</i>	39,900	9
10	Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et autres ouvriers (CTC).....	33,500	10

Les syndicats internationaux, comptant 1,220,000 membres au Canada, continuaient de grouper un peu plus de 70 p. 100 de tous les syndiqués en 1966. Les syndicats nationaux et régionaux groupaient 26 p. 100 des syndiqués du Canada, tandis que les syndicats locaux à charte directe en groupaient 1.5 p. 100 et les organisations locales indépendantes un peu moins de 3 p. 100.

Il y avait 217 syndicats à charte directe au début de 1966. Le CTC comptait 160 de ces syndicats (18,000 membres); 57 autres, groupant ensemble 6,800 membres, étaient affiliés à la CSN mais n'avaient de lien avec aucune des fédérations de cette centrale. Les 127 organisations locales indépendantes qui exerçaient une activité au début de 1966 groupaient 46,004 membres, soit 2 p. 100 de tous les syndiqués du Canada.

34.—Effectif des syndicats, selon le genre de syndicat et l'affiliation, janvier 1966

Genre et affiliation	Syndicats	Unités locales	Effectif
Syndicats internationaux	111	4,765	1,219,482
<i>AFL-CIO/CTC</i>	90	4,303	1,070,008
CTC seulement.....	3	49	14,253
<i>AFL-CIO</i> seulement.....	8	14	16,389
Fraternités de cheminots indépendantes.....	2	113	8,674
Autres syndicats indépendants.....	8	286	110,158
Syndicats nationaux	55	2,507	445,163
CTC.....	19	1,393	179,364
CSN.....	14	730	181,624
Syndicats indépendants.....	22	384	84,175
Syndicats locaux à charte directe	217	217	25,191
CTC.....	160	160	18,414
CSN.....	57	57	6,777
Syndicats locaux indépendants	137	137	46,064
Total général	510	7,616	1,735,840

La liste complète des syndicats internationaux et nationaux, avec mention du nombre de syndicats locaux et de membres au Canada, paraît dans la publication annuelle du ministère du Travail intitulée *Organisations de travailleurs au Canada*, que l'on peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine (Ottawa) au prix de 50 cents.

Section 8.—Grèves et lock-out

La Direction de l'économie et des recherches du ministère du Travail réunit la statistique des grèves et lock-out au Canada, à l'aide des rapports du Service national de placement. Le tableau 35 porte sur les grèves et lock-out d'une durée de dix jours-hommes au moins. Les événements qui conduisent à un arrêt de travail sont souvent trop complexes pour permettre de distinguer statistiquement entre les grèves et les lock-out. Cependant, un arrêt de travail qui est nettement un lock-out ne se rencontre pas souvent.

Le nombre de travailleurs touchés comprend tous les travailleurs déclarés en grève ou en lock-out, qu'ils appartiennent ou non aux syndicats directement touchés par le différend qui a conduit à l'arrêt de travail. Les travailleurs indirectement touchés, comme ceux qui sont mis à pied par suite d'un arrêt de travail, ne sont pas comptés. On calcule la durée des grèves et des lock-out en jours-hommes en multipliant le nombre de travailleurs concernés dans le cas de chaque arrêt de travail par le nombre de jours ouvrables qu'a duré l'arrêt. La durée, en journées de travail, de tous les arrêts de travail qui surviennent au cours d'une année est aussi donnée en pourcentage du temps ouvrable estimatif calculé d'après la moyenne annuelle de tous les salariés non agricoles au Canada. Le temps perdu en journées de travail est donné pour faciliter la comparaison des arrêts de travail d'après un dénominateur commun. Il ne s'agit pas de la mesure du temps producteur perdu par l'économie.

25.—Grèves et lock-out, par industrie 1965, et totaux pour 1961-1965

NOTA.—Sauf pour 1961, des chiffres comparables figurent dans le tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs; la statistique en cause paraît aussi dans la publication annuelle du ministère du Travail intitulée *Rapport des grèves et lock-out au Canada*.

Industrie	Grèves et lock-out commencés durant l'année	Grèves et lock-out intervenus durant l'année			
		Grèves et lock-out	Travailleurs touchés	Journées de travail perdues	
Agriculture	—	—	—	—	
Exploitation forestière	3	3	1,189	54,466	
Mines	25	25	8,462	58,466	
Métaux.....	11	11	3,992	29,350	
Combustibles.....	10	10	4,122	23,300	
Minéraux non métalliques.....	1	1	104	4,330	
Carrières.....	2	2	69	1,250	
Services connexes.....	1	1	115	230	
Fabrication	227	244	97,617	1,476,776	
Aliments et boissons.....	25	26	5,011	119,580	
Produits du caoutchouc.....	8	9	5,343	35,960	
Produits du cuir.....	3	3	208	7,690	
Produits textiles.....	5	5	1,868	30,390	
Vêtements.....	10	10	2,541	4,470	
Articles en bois.....	9	10	1,494	12,350	
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	6	6	279	1,680	
Articles en papier.....	12	14	4,874	48,700	
Imprimerie et édition.....	5	11	1,183	193,210	
Industrie métallique primaire.....	18	19	8,772	194,400	
Industrie des produits métalliques.....	28	28	4,253	27,800	
Industrie de la machinerie.....	12	13	9,100	60,830	
Industrie du matériel de transport.....	26	26	28,857	542,890	
Industrie des appareils et du matériel électriques.....	19	22	7,388	68,210	
Produits des minéraux non métalliques.....	15	15	2,470	33,520	
Produits du pétrole et du charbon.....	7	7	1,357	72,560	
Produits chimiques.....	7	7	1,326	12,250	
Fabrications diverses.....	12	13	693	4,030	
Construction	127	127	19,357	237,246	
Transports et services d'utilité publique	54	55	32,533	331,216	
Transports.....	35	36	13,779	152,580	
Entreposage.....	5	5	1,667	59,470	
Communications.....	2	2	12,278	90,120	
Énergie (gaz et hydraulique).....	12	12	4,868	29,040	
Commerce	21	25	11,183	154,660	
Finances	—	—	—	—	
Services	19	26	2,161	62,676	
Éducation.....	4	4	1,080	18,560	
Santé et bien-être.....	1	1	9	170	
Services commerciaux.....	—	—	—	—	
Personnels.....	13	14	992	23,160	
Divers.....	1	1	20	180	
Administration publique (locale)	2	2	79	1,066	
Total	1965	478	561	171,576	2,349,576
1964.....	327	327	106,535	1,586,550	
1963.....	318	332	83,428	917,140	
1962.....	296	311	74,332	1,417,960	
1961.....	272	287	97,359	1,335,080	

CHAPITRE XIX.—TRANSPORTS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Expansion et réglementation officielles des transports.....	848	Sous-section 1. Navigation.....	881
Partie II.—Transports ferroviaires.....	852	Sous-section 2. Ports.....	887
SECTION 1. CHEMINS DE FER.....	852	Sous-section 3. Canaux.....	889
Sous-section 1. Statistique de l'exploitation ferroviaire.....	854	Sous-section 4. La Voie maritime du Saint-Laurent.....	893
Sous-section 2. Chemins de fer Nationaux du Canada.....	861	Sous-section 5. Services fédéraux de la marine.....	897
SECTION 2. MESSAGERIES.....	863	SECTION 2. STATISTIQUE FINANCIÈRE DES VOIES NAVIGABLES.....	900
Partie III.—Transports routiers.....	864	Partie V.—Transports aériens civils.....	901
SECTION 1. RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA CIRCULATION.....	864	ARTICLE SPÉCIAL: Évolution du transport aérien civil au Canada.....	904
SECTION 2. VOIRIE.....	868	SECTION 1. AVIATION CIVILE (ADMINISTRATION ET LIGNE DE CONDUITE).....	910
SECTION 3. VÉHICULES AUTOMOBILES.....	872	SECTION 2. SERVICES AÉRIENS ACTUELS.....	911
Partie IV.—Transports par eau.....	881	SECTION 3. STATISTIQUE DE L'AVIATION CIVILE.....	919
SECTION 1. ÉQUIPEMENT ET TRAFIC.....	881	Partie VI.—Oléoducs et gazoducs.....	923

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les particularités physiographiques et démographiques du Canada présentent des difficultés exceptionnelles du point de vue des transports. Le pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et ses principales barrières topographiques vont du nord au sud. Certains secteurs du pays sont isolés les uns des autres par des étendues d'eau comme les détroits de Cabot et de Belle-Isle qui séparent l'île de Terre-Neuve de la terre ferme, par des étendues rocheuses, accidentées et forestières comme la région limitrophe du Nouveau-Brunswick et du Québec et celles qui forment la région située au nord des lacs Huron et Supérieur et séparent la région industrielle de l'Ontario et du Québec des régions agricoles des provinces des Prairies, et par les montagnes qui se dressent entre les Prairies et la côte du Pacifique. Des transports bon marché et efficaces s'imposent dans un pays où la population est aussi clairsemée, et où les produits sont expédiés, non seulement à l'étranger, mais dans les régions lointaines du pays même.

PARTIE I.—EXPANSION ET RÉGLEMENTATION OFFICIELLES DES TRANSPORTS

Le gouvernement fédéral joue un rôle double dans l'expansion des services de transports. Dans le premier cas, il vise à assurer le développement et la croissance de moyens de transports appropriés à l'époque, et dans le second, il s'occupe de la réglementation économique des tarifs et des services ainsi que de la réglementation d'ordre technique, pour assurer les normes de sécurité des moyens de transports et pour d'autres fins. La construction de canaux, depuis ceux de l'époque de la Confédération jusqu'à la Voie

maritime actuelle, l'apport fourni à l'expansion ferroviaire et à la réalisation de nombreux embranchements, la fondation de la société Air Canada, les investissements importants dans les aéroports et les installations aéronautiques et la construction de la Route transcanadienne illustrent bien son rôle au chapitre du développement. La réglementation économique comprend le contrôle des tarifs du transport et des services de transport, exercé par diverses organismes fédéraux, dont la Commission des transports du Canada, la Commission des transports aériens et la Commission maritime canadienne.

Le ministère fédéral des Transports et les diverses sociétés de la Couronne faisant rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports ont juridiction sur les canaux, les ports, la navigation, l'aviation civile ainsi que sur les chemins de fer interprovinciaux et internationaux. Le transport, par pipeline, du gaz, du pétrole brut ou ses dérivés, relève de l'Office national de l'Énergie. La régie des transports routiers interprovinciaux et internationaux incombe également au gouvernement fédéral, mais la loi de 1954 sur le transport par véhicule à moteur accorde aux commissions de transport provinciales le droit d'exercer ces pouvoirs.

La réglementation des chemins de fer remonte à l'époque où les entreprises ferroviaires possédaient de fait le monopole des transports au pays. Des mesures visant à protéger le public contre des tarifs excessifs, la discrimination injuste ou toute autre pratique nuisible, ainsi que des mesures visant à assurer la sécurité de l'exploitation ont, au cours des années, soumis les entreprises ferroviaires à une réglementation plus complète que celle qui vise toute autre industrie canadienne. Entre-temps, l'essor des services de transport routier, aérien et par pipeline a mis fin au monopole des chemins de fer en ce qui concerne une bonne proportion du trafic, et, par conséquent, a plongé les sociétés ferroviaires dans une situation fort concurrentielle.

En 1959, le gouvernement chargeait une commission royale d'enquêter sur la tarification ferroviaire et sur d'autres questions relatives au transport par chemin de fer; l'hon. C. P. McTague en a été désigné le président (M. M. A. MacPherson lui succéda plus tard). La Commission publia ses conclusions en trois volumes qui ont été déposés entre mars 1961 et juillet 1962. Le rapport précisait qu'il importe moins maintenant de régir un monopole que de maintenir l'équilibre entre divers modes de transport concurrentiels.

On retrouve, en janvier 1967, la législation fondée sur les résultats de la Commission royale d'enquête MacPherson sous la forme du bill C-231. La loi projetée définit une politique nationale du transport au Canada, en vue de réaliser le système de transport économique et efficace qui fera le meilleur usage de tous les moyens de transport disponibles au prix global le plus bas. Le bill prévoit la création d'une Commission canadienne des Transports qui remplira les fonctions qu'exercent trois Commissions actuelles,—la Commission des transports du Canada, la Commission des transports aériens et la Commission maritime canadienne. Il prévoit aussi la réglementation du transport par pipelines de denrées autres que le pétrole et le gaz, moyen de transport comparativement nouveau et prometteur. Le bill précise également les cadres d'une réglementation de l'industrie du transport routier interprovincial et international, que pourrait appliquer la nouvelle Commission canadienne des transports.

L'objet du bill C-231 est d'établir des conditions favorables au développement de l'industrie du transport et à la protection du public contre les tarifs excessifs ou discriminatoires, par voie de concurrence entre les moyens de transport plutôt que par réglementation. Certains règlements gênants et périmés pèseront moins sur les sociétés ferroviaires afin de leur permettre d'affronter la concurrence. Par contre, un expéditeur qui n'a pas d'autre choix pratique que d'expédier ses marchandises par chemin de fer pourra demander à la nouvelle Commission de lui fixer un tarif maximal. Le bill prévoit aussi une procédure qui permettra aux sociétés ferroviaires, tout en sauvegardant l'intérêt public, d'abandonner certaines lignes et de se retirer de certains services de voyageurs là où ils ne sont plus nécessaires.

La Commission des transports du Canada.—Créée par la loi de 1903 sur les chemins de fer, cette commission était dénommée Commission des chemins de fer; la

loi de 1938 sur les transports lui a donné son nom actuel. Organisée le 1^{er} février 1904, elle héritait de tous les pouvoirs et attributions de son prédécesseur, le Comité des chemins de fer du Conseil privé. La Commission, qui compte actuellement un commissaire en chef, un commissaire en chef suppléant, un commissaire en chef adjoint et trois commissaires, possède des pouvoirs de réglementation et d'administration très étendus et est également constituée comme cour d'archives par la loi sur les chemins de fer et reconnue comme telle par les autres cours. Toute conclusion ou décision sur une question de fait qui est de son ressort est obligatoire et définitive et aucune de ses ordonnances ou décisions ne peut être contestée ni faire l'objet d'un nouvel examen, si ce n'est en appel interjeté devant la Cour suprême du Canada sur un point de droit ou de compétence avec l'autorisation d'un juge de cette cour, ou sur instruction du gouverneur en conseil*.

La Commission, en vertu de plus d'une vingtaine de lois du Parlement, notamment la loi sur les chemins de fer et la loi sur les transports, exerce son autorité sur les transports par chemin de fer et par voie d'eau intérieure et sur les communications téléphoniques et télégraphiques.

Aux termes de la loi sur les chemins de fer, elle a compétence, d'une manière générale, sur la construction, l'entretien et l'exploitation des chemins de fer qui relèvent du pouvoir législatif du Parlement, y compris les questions techniques, le tracé des voies, les passages à niveau et la protection à y assurer, la sécurité des trains, les règlements d'exploitation, les enquêtes sur les accidents, les aménagements et installations, l'abandon de services, les tarifs-marchandises et les tarifs-voyageurs ainsi que l'uniformité de la comptabilité ferroviaire. Elle exerce également une certaine autorité sur les téléphones et les télégraphes, notamment la réglementation des taxes téléphoniques de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, de la *British Columbia Telephone Company*, de la Compagnie de téléphone de Bonaventure et Gaspé et de la *Yellowknife Telephone Company*, sur les droits de messageries et sur les péages des ponts et tunnels internationaux.

La réglementation des tarifs-marchandises et des tarifs-voyageurs est l'une des tâches principales de la Commission. Sauf en ce qui concerne certains tarifs établis par la loi, la Commission a le pouvoir de «fixer, déterminer et mettre en vigueur des tarifs équitables et raisonnables, et de changer et modifier les tarifs, selon que peuvent, à l'occasion, l'exiger des circonstances nouvelles ou le coût du transport»; elle peut interdire tout tarif qu'elle estime injuste ou déraisonnable, ou contraire à une disposition de la loi sur les chemins de fer; elle peut prescrire d'autres taxes au lieu de celles qui ont été interdites, ou enjoindre à la compagnie de chemin de fer d'y substituer un tarif qu'elle juge satisfaisant. Ces dix dernières années, de nombreuses requêtes ont été présentées en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer une hausse générale des tarifs-marchandises et des tarifs téléphoniques.

En vertu de la loi sur les transports, la Commission entend les demandes de permis autorisant les navires à transporter des marchandises ou des passagers moyennant rémunération entre des lieux du Canada situés sur les Grands lacs, et sur les fleuves Mackenzie et Yukon, à l'exception des marchandises en vrac sur des eaux autres que le Mackenzie. Elle ne délivre de permis, cependant, que si le service envisagé est nécessaire au public. Elle a également le pouvoir de réglementer les taxes exigibles à l'égard de ce genre de transport.

La Commission des transports aériens.—La Commission des transports aériens a été établie en septembre 1944 par suite d'une modification à la loi sur l'aéronautique. Des modifications ont été apportées à cette loi en 1945, 1950, 1952 et 1966. La dernière modification a porté à cinq le nombre des membres de la Commission y compris le président, tandis que le personnel se compose d'un directeur exécutif, d'une division du contentieux et d'une division des opérations (division du trafic, analyste des opérations, division des relations internationales et division des permis et de l'inspection), d'une division de l'économique et de la comptabilité et d'un secrétariat.

* Le compte rendu des jugements de la Commission est donné dans *Canadian Railway Cases* et *Canadian Railway and Transport Cases*, et les jugements, ordonnances, décisions et règlements sont publiés par l'Imprimeur de la Reine à Ottawa dans *J.O.R. & R.*

La Commission s'occupe de la réglementation économique des services aériens commerciaux du Canada; elle doit aussi conseiller le ministre des Transports dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs sur tous les sujets relatifs à l'aviation civile. La réglementation se rapporte aux services aériens canadiens au Canada et à l'étranger et aux services exploités au Canada. Elle comprend la délivrance de permis pour ces services et le contrôle des détenteurs de permis pour ce qui est de leurs opérations financières et des services qu'ils assurent au public. Conformément à la loi, la Commission édicte des règlements subordonnés à l'approbation du gouverneur en conseil se rapportant à la classification des transporteurs aériens et des services commerciaux aériens, aux demandes de permis d'exploitation de services commerciaux aériens, aux comptes, registres et rapports, aux propriétaires, aux transferts, aux absorptions et fusions, aux baux de services commerciaux aériens, aux droits et tarifs, et autres matières connexes. Des instructions réglementaires détaillées sont émises par la Commission sous forme d'ordres généraux intéressant tous les services ou groupes de services, d'ordres intéressant des services particuliers, et de règles et circulaires d'intérêt général.

Le 20 octobre 1966, le ministre des Transports a déposé à la Chambre des communes une «Déclaration de principes sur les transporteurs aériens régionaux» qui autorisait la Commission à prendre des mesures nécessaires à l'application de la politique y annoncée. La Commission commence actuellement à appliquer des règlements visant les services nationaux et internationaux de frètement, et de voyages touristiques tout compris; les subventions aux transporteurs aériens régionaux; l'amélioration du contrôle financier et elle étudie aussi les itinéraires des transporteurs aériens régionaux.

La Commission prend une part active au travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale et entreprend, au besoin, des négociations visant les ententes bilatérales au sujet des échanges de droits de vol. A l'heure actuelle, Air Canada et la *Canadian Pacific Airlines Limited* sont attitrés transporteurs internationaux réguliers du Canada.

La Commission maritime canadienne.—La Commission maritime canadienne a été établie par une loi du Parlement en 1947 (S.R.C. 1952, chap. 38) à titre de service distinct du gouvernement qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. A ce titre, «la Commission étudie et recommande au ministre, à l'occasion, les méthodes et mesures qu'elle juge nécessaires à la mise en service, à l'entretien, à l'équipement en hommes et au développement d'une marine marchande et d'une industrie de construction et réparation de navires répondant aux besoins maritimes du Canada». La Commission est autorisée à examiner, vérifier et concilier tous les aspects de la navigation et à «administrer, en conformité des règlements du gouverneur en conseil, toutes subventions pour navires à vapeur votées par le Parlement». La Commission applique la loi aidant à la construction de navires au Canada (S.R.C. 1952, chap. 43), qui permet aux propriétaires de navires de bénéficier d'un amortissement accéléré, et, dans certaines circonstances, d'un abattement d'impôt.

Les subventions sont versées par le gouvernement fédéral en vue de maintenir les services de transport maritime indispensables; les services en cause et les montants payés pour les années terminées le 31 mars 1965 et 1966 sont indiqués à la page 904.

L'Office national de l'énergie.—La loi sur l'Office national de l'énergie (S.C. 1959, chap. 46) adoptée le 1^{er} novembre 1959, a autorisé l'établissement d'une commission de cinq membres chargée d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques du Canada. La Commission s'occupe de réglementer la construction et l'exploitation des oléoducs et gazoducs relevant du Parlement canadien, les tarifs de transport par canalisation, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation de l'électricité et l'aménagement des lignes de transmission de l'électricité exportée. Le chapitre XXI (Commerce intérieur et prix) Partie II, section 4, traite des fonctions et de l'activité de l'Office.

PARTIE II.—TRANSPORTS FERROVIAIRES*

Section I.—Chemins de fer†

Depuis la confédération, les chemins de fer du Canada sont le principal moyen de transport dans tout le pays; leurs voies débordent même les frontières canadiennes. Les deux grands réseaux transcontinentaux, complétés d'une importante ligne nord-sud sur la côte occidentale et de quelques chemins de fer régionaux indépendants, sont seuls à pouvoir transporter de gros volumes à bon marché par tous les temps, et en voyage continu sur les voies canadiennes transcontinentales.

Les deux sociétés ferroviaires d'envergure nationale assurent une foule de services de transport et de communication au Canada et à l'étranger. Le National-Canadien, propriété de l'État, est le plus grand service d'utilité publique du Canada; ses lignes totalisent le plus de milles au pays. C'est la seule société ferroviaire à fournir ses services aux dix provinces et elle a achevé un embranchement pour desservir la région du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, elle exploite un service routier, une flotte de caboteurs, un vaste service de messageries, une chaîne d'hôtels et de stations de villégiature, ainsi qu'un service aérien régulier reliant toutes les principales villes du Canada, plus diverses localités canadiennes et d'autres villes d'Amérique du Nord et d'Europe. Le National-Canadien exploite, conjointement avec le Pacifique-Canadien, un service national de télécommunications qui emploie le télétype rapide et moderne à microondes et des réseaux privés de téléphone, le télex, la transmission en fac-similé de données et de renseignements météorologiques, et la transmission de télégrammes à n'importe quel point du globe. Le Pacifique-Canadien est une société par actions qui exploite aussi un réseau transcontinental, un service de messageries, un réseau de transport de marchandises par camions et un service d'autobus, une flotte de navires intérieurs, de caboteurs et de long-courriers, une chaîne d'hôtels ouverts toute l'année ou en saison, un réseau intérieur de lignes aériennes qui dessert certaines parties de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon, un service aérien transpacifique à destination de l'Orient et des antipodes, un service aérien entre le Canada et le Mexique, le Pérou, le Chili et l'Argentine, une ligne aérienne transpolaire reliant Vancouver et Amsterdam, un service transatlantique entre le Canada et le Portugal, l'Espagne et l'Italie, et un service transcontinental restreint (une envolée quotidienne) entre Vancouver et Montréal.

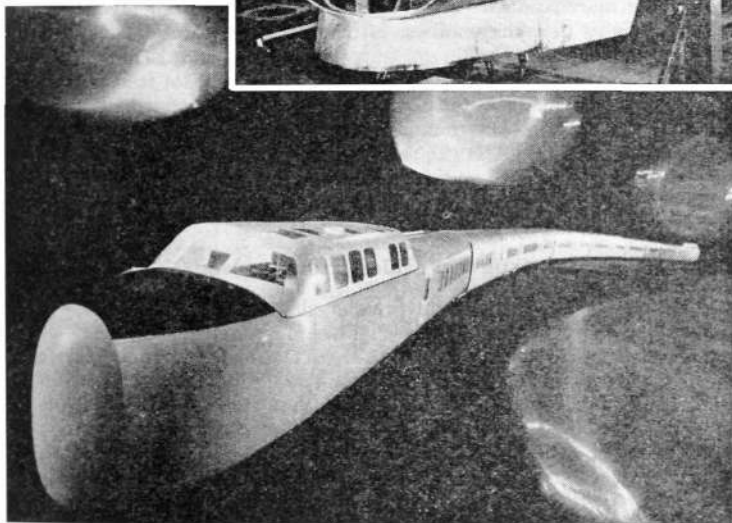
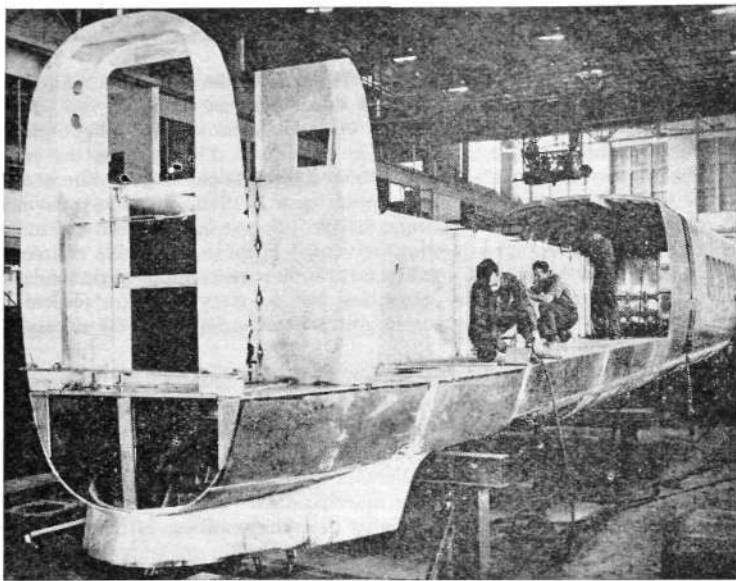
Le *Pacific Great Eastern Railway*, qui appartient au gouvernement de la Colombie-Britannique, exploite une ligne de 800 milles entre Vancouver-Nord et Fort St. John dans la région de la rivière La Paix du nord-est de la province, et plusieurs embranchements septentrionaux récemment terminés ou en construction. Un système de raccordement de chalands et de voies ferrées à Vancouver assure un service de transport complet reliant tous les points ferroviaires du continent. L'achèvement, en 1958, du tronçon septentrional de cette ligne a ouvert l'immense région intérieure de la province donnant accès à ses riches ressources naturelles et favorisant les forts investissements dans les nouvelles usines de la région qu'il dessert. Le PGE est entièrement diésélisé et télécommandé des bureaux de Vancouver par un système complexe à microondes.

Aide de l'État aux chemins de fer.—Afin de permettre la construction de chemins de fer privés en prévision de la colonisation ou à travers des régions peu peuplées où le trafic n'était guère considérable, les gouvernements fédéral et provinciaux, et même les municipalités, durent fournir une certaine aide, qui consistait généralement en une subvention fixe par mille de voie aménagée et, dans les débuts, en concessions de terres autres que pour l'emplacement des voies. Au fur et à mesure que le pays s'est développé, les

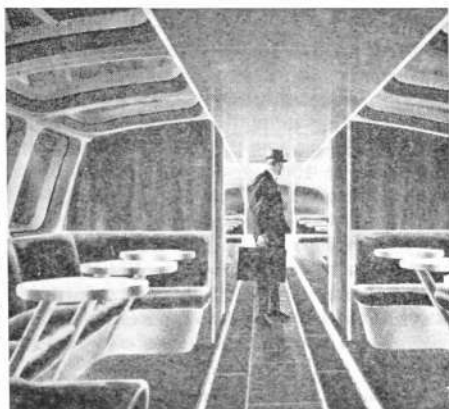
* Les données statistiques qui figurent dans la présente Partie ont été revues à la Division des transports, Bureau fédéral de la statistique. Des renseignements plus détaillés paraissent dans les rapports annuels de la Division.

† Un article spécial sur l'évolution des services et des techniques du transport ferroviaire paraît dans l'*Annuaire* de 1965 aux pp. 800-808.

Le turbotrain du National-Canadien sera au service des voyageurs entre Montréal et Toronto vers le milieu de 1967. Il parcourra, sans arrêt, les 335 milles qui séparent ces deux villes en 3½ heures, soit la moitié du temps requis deux ans plus tôt.



L'aluminium, matériau léger, entre presque exclusivement dans la construction du nouveau train, aux lignes aérodynamiques, qui domine 100 ans de progrès du transport, en rapidité et confort.



inconvénients de la concession de terres sont devenus plus manifestes et l'aide accordée a pris plus souvent la forme d'une subvention par mille de voie, d'un prêt ou d'une souscription d'actions. Plus tard est venue la garantie des obligations et, depuis la création du National-Canadien, toutes les émissions d'obligations du réseau, sauf celles qui s'appliquent au matériel roulant, sont garanties par le gouvernement fédéral. Pendant la période d'expansion ferroviaire antérieure à 1918, certaines provinces garantissaient les obligations de lignes de chemins de fer qui, par la suite, ont été incorporées au National-Canadien. A mesure qu'elles arrivent à l'échéance ou sont retirées, ces obligations sont payées par le National-Canadien en grande partie au moyen de fonds obtenus par l'émission de nouvelles obligations garanties par le gouvernement fédéral. Les obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement fédéral le 31 décembre 1965 se chiffraient par \$1,366,061,500.

Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral aide les expéditeurs en se chargeant d'une partie des tarifs ferroviaires de certaines classes de marchandises transportées entre des régions déterminées au Canada et à l'intérieur de ces régions. En raison de la réduction des taux de transport, les revenus des chemins de fer diminuent et ces derniers reçoivent un certain remboursement grâce aux quatre principaux plans suivants: la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises (S.C. 1959, chap. 27) réduit en faveur des expéditeurs, pour certaines classes de marchandises, la dernière augmentation des taux de transport prescrite en 1958 par la Commission des transports du Canada; la subvention du pont-rail Est-Ouest établit des taux réduits pour certaines marchandises transportées entre l'Est et l'Ouest du Canada; la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 174) réduit les taux de transport des marchandises transportées dans les provinces de l'Atlantique et à l'extérieur de ces provinces; et des paiements provisoires autorisés par les recommandations de la Commission royale MacPherson (voir aussi page 849).

Sous-section 1.—Statistique de l'exploitation ferroviaire

Voies ferrées*.—Bien que la construction du premier chemin de fer canadien,—la ligne de 14.5 milles entre Laprairie et Saint-Jean (P.Q.)—eût commencé en 1835, le Canada ne comptait que 66 milles de voie ferrée en 1850. La première grande période d'aménagement a eu lieu entre 1850 et 1860, au moment où le Grand-Tronc et le *Great Western*, de même que plusieurs lignes moins considérables, ont été établies. La construction de l'Intercolonial et du Pacifique-Canadien a marqué une autre période d'expansion rapide durant les décennies 1870 et 1880. Le Grand-Tronc-Pacifique, le Transcontinental-National et le Canadien-Nord se sont aménagés entre 1900 et 1917, dernière grande période ferroviaire.

La longueur totale des lignes a peu varié depuis les années 1920, ayant atteint son sommet en 1959. Depuis lors, la longueur totale a légèrement diminué étant donné que la fermeture des lignes peu rentables a plus que contrebalancé la construction nouvelle. Toutefois la récente installation de plusieurs grandes entreprises dans des régions dépourvues de moyens de transport et le développement des Territoires du Nord-Ouest a appelé la construction de lignes secondaires. Celles qui ont été ouvertes antérieurement à 1957 sont énumérées dans l'*Annuaire* de 1957-1958, p. 837, et celles qui ont été achevées entre cette date et 1964 sont mentionnées dans les éditions subséquentes. En 1965-1966, le National-Canadien a achevé la construction d'une ligne de 12 milles depuis l'embranchement de Froomfield à Sarnia (Ont.) jusqu'à Courtright (Ont.). Au printemps de 1965, on a achevé la pose des rails du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, qui s'étend sur une distance de 377 milles depuis Roma (Alb.) jusqu'à Hay River (T. N.-O.), avec un embranchement de 53 milles aux mines de Pine Point. Les travaux d'empierrement et de soulèvement ont été complétés au milieu de l'été 1966. On a amorcé des négociations avec plusieurs sociétés minières en vue de fournir un service ferroviaire aux gisements de

* La statistique de chaque société figure dans le rapport annuel, *Railway Transport*: Partie III (n° de catalogue 52-209) publié par le Bureau fédéral de la statistique.

métaux communs et des mesures législatives autorisaient la construction d'une ligne de 68 milles depuis les environs d'Amesdale jusqu'aux environs de Bruce Lake, dans le district de Kenora (Ont.); d'une ligne de 12 milles depuis la région de Stall Lake jusqu'aux environs d'Osborne Lake, dans le district de Le Pas (Man.); ainsi que d'une ligne de 18 milles depuis le voisinage de Watrous jusqu'aux environs de Guernsey, dans le district minier de Regina (Sask.).

On a terminé en 1966 la voie supplémentaire de 23 milles du PGE depuis Kennedy jusqu'à Mackenzie près du réservoir de la rivière La Paix, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, ainsi que la première étape du prolongement de Takla Lake à Fort St. James. On poursuit l'étude du tracé du prolongement de 40 milles, de Fort St. John à Beatton River, vers Fort Nelson.

1.—Longueur des voies ferrées, 1900-1965

NOTE.—La longueur totale des premières voies principales exploitées de 1835 à 1954 figure au tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs, à compter de l'édition de 1941.

PREMIÈRES VOIES PRINCIPALES ¹		MILLES, PAR RÉGION ET GENRE				
Année	Milles exploités	Région et genre de voies	1962	1963	1964	1965
1900	17,657	Premières voies principales				
1905	20,487	Terre-Neuve	935	934	934	936
1910	24,731	Île-du-Prince-Édouard	279	279	279	279
1915	34,852	Nouvelle-Écosse	1,270	1,315	1,314	1,314
1920	38,805	Nouveau-Brunswick	1,782	1,771	1,760	1,730
1925	40,350	Québec	5,349	5,361	5,163	5,238
1930	42,047	Ontario	10,137	10,117	10,073	9,950
1935	42,916	Manitoba	4,897	4,880	4,858	4,735
1940	42,565	Saskatchewan	8,588	8,577	8,566	8,522
1945	42,352	Alberta	5,683	5,683	5,682	5,723
1950 ²	42,979	Colombie-Britannique	4,337	4,329	4,329	4,333
1955	43,444	Yukon	58	58	58	58
1956	43,652	Aux États-Unis	339	339	339	339
1957	43,890	Total, premières voies	43,654	43,623	43,355	43,157
1958	44,125	Secondes voies principales	2,081	2,016	2,010	1,804
1959	44,209	Autres voies principales	48	56	56	56
1960	44,029	Industrielles	1,266	1,265	1,281	1,309
1961	43,689	Évitement et triage	11,701	11,551	11,541	11,676
1962	43,654	Total général ³	58,759	58,511	58,243	58,002
1963	43,623					
1964	43,365					
1965	43,157					

¹ Définie comme une voie simple, comprenant la distance complète entre les terminus, sur laquelle est fondée la longueur de la route.

² Y compris Terre-Neuve depuis 1950.

³ Sans les voies exploitées en commun totalisant 55 milles en 1962, 61 milles en 1963, 58 milles en 1964, et 55 milles en 1965.

Matériel roulant.—Le tableau 2 présente les différentes catégories de wagons à marchandises et à voyageurs en service durant les années 1959 et 1965, indiquant un recul général au cours de cette période; ces chiffres ne reflètent pas cependant la tendance croissante à utiliser des wagons et des locomotives plus gros et de meilleur rendement, ni les progrès continus de la rapidité des mouvements afférente aux services modernes de manutention et de terminus. Chaque année, des centaines d'unités, surtout des wagons à marchandises, sont transformées et modifiées en vue d'un trafic particulier ou sont remplacées par du matériel spécial, conçu en vue de tâches bien déterminées. En 1965, la capacité moyenne des wagons à marchandises s'établissait à 53.8 tonnes au regard de 51.1 en 1959. En outre, bien que le nombre de locomotives diesel électriques en service soit demeuré à peu près le même au cours de cette période, il est à remarquer que les sociétés ferroviaires ont poursuivi un vaste programme d'accroissement de la puissance motrice. En 1965, le pouvoir de traction (l'effort fourni par l'élément tracteur, mesuré à la jante des roues motrices) de toutes les locomotives s'est établi en moyenne à 58,571 livres au regard de 53,368 livres en 1959.

2.—Matériel roulant, 31 décembre 1959 et 1965

Matériel	1959	1965	Matériel	1959	1965
Locomotives	4,720	3,323	Wagons à marchandises	194,512	182,000
A vapeur			Automobiles	7,270	3,696
Au charbon	1,143	—	A ballast	3,140	2,906
Au mazout	371	—	Couverts	114,181	105,822
Diesel électriques	3,155	3,238	Plats	12,270	13,475
Électriques	51	22	A hausses	20,428	19,332
Autres ¹	—	63	A trémie	15,601	18,187
Wagons à voyageurs	5,456	3,638	A minéral	5,964	5,964
De jour	1,409	954	Frigorifiques	10,155	7,936
Mixtes	132	114	A bestiaux	5,025	3,150
Pour colons	96	41	Citernes	453	499
Wagons-restaurants	159	153	Autres	23	1,153
Wagons-salons	143	130	Wagons appartenant à des		
Wagons-lits	919	641	particuliers ²	4,853	6,275
Bagages, messageries et postes	2,353	1,432	Citernes	4,809	5,994
Wagons automoteurs	128	113	Autres	44	281
Autres	67	30			

¹ Unités de locomotives diesel des trains de marchandises. ² Comprend les wagons des établissements industriels non ferroviaires, comme les sociétés de produits pétroliers ou chimiques et celles qui louent des wagons à marchandises à un chemin de fer quelconque ou qui le font en son nom.

Traffic.—Le tableau 3 donne la statistique de 1961 à 1965 des voyageurs et marchandises transportés par tous les chemins de fer. Le National-Canadien fait l'objet d'une analyse distincte aux pages 861-863.

3.—Services de voyageurs et de marchandises, et recettes, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Service de voyageurs					
Trains-voyageurs-milles productifs ¹	milliers 31,131	29,217	28,230	28,631	29,397
Wagons-voyageurs-milles ¹	311,912	296,950	285,042	308,941	306,574
Voyageurs transportés ²	18,784	19,258	20,036	22,915	24,616
Voyageurs-milles	1,960,591	2,018,842	2,069,555	2,681,234	2,664,115
Voyageurs-milles par mille de ligne	nombre 43,631	45,048	46,260	60,444	60,049
Recette moyenne par voyageur-mille	cents 3.12	3.00	2.88	2.38	2.47
Recette moyenne par voyageur	\$ 3.26	3.15	2.89	2.78	2.67
Parcours moyen d'un voyageur	milles 104	105	100	117	108
Moyenne de voyageurs par train	nombre 63	69	73	94	91
Recette par train-mille	\$ 3.32	3.56	3.51	3.64	3.68
Service de marchandises					
Trains-marchandises-milles productifs	milliers 60,593	60,898	62,639	66,785	67,961
Wagons-milles productifs ³	3,234,586	3,256,175	3,465,076	3,768,987	3,807,321
Marchandises transportées ⁴	de tonnes 153,202	164,112	172,897	190,160	198,494
Tonnes-milles de marchandises	milliers 65,828,403	67,937,162	75,796,023	85,032,999	87,190,353
Tonnes-milles transportées par mille de voie	1,464	1,516	1,694	1,917	1,965
Recette par tonne par mille	cents 1.54	1.50	1.41	1.37	1.39
Recette par tonne transportée	\$ 6.62	6.34	6.21	6.17	6.15
Parcours moyen des marchandises	milles 430	422	441	448	443
Charge payante moyenne par train	nombre 1,086	1,127	1,210	1,273	1,283
Charge moyenne par wagon-mille	tonnes 33.79	34.71	36.81	37.92	38.51
Recette par train-mille	\$ 16.72	16.91	17.04	17.51	17.82

¹ Comprend les voitures de messagerie, bagages, postes, etc. ² Double emploi compris. ³ Comprend les milles en fourgons de queue mais non les milles en trains de voyageurs et en trains non productifs. ⁴ Ne comprend pas le trafic acheminé par plus d'un chemin de fer; voir au tableau 4 le détail des marchandises transportées.

Le nombre de tonnes de marchandises payantes transportées par les chemins de fer (y compris les chargements nationaux et les arrivages des embranchements des États-Unis) continue d'augmenter d'année en année, le total en 1965, étant de 3.8 p. 100 supérieur à celui de 1964. Tous les principaux groupes de marchandises, sauf les produits agricoles

et les produits d'origine animale, ont contribué à l'avance. Sur les 196,816,887 tonnes de marchandises transportées en 1965 (à l'exclusion des marchandises acheminées par plus d'un chemin de fer ou remorquées en aiguillage intermédiaire), les produits miniers figurent pour 41.9 p. 100, les fabrications et les produits divers, pour 31.9 p. 100, les produits agricoles, pour 15.4 p. 100, les produits forestiers, pour 9.4 p. 100, les produits d'origine animale, pour 0.8 p. 100 et les chargements incomplets pour 0.6 p. 100; en 1964 les proportions étaient 39.7 p. 100, 30.8 p. 100, 18.8 p. 100, 9.3 p. 100, 0.9 p. 100 et 0.5 p. 100 respectivement.

A.—MARCHANDISES TRANSPORTÉES PAR CHEMINS DE FER, 1961-1965

Nota.—Les doubles emplois sont éliminés, c'est-à-dire que les marchandises acheminées par deux chemins de fer ou plus ne figurent qu'une fois. Les lignes du National-Canadien aux Etats-Unis sont exclues, mais la ligne de raccordement du Pacifique-Canadien à travers le Maine (É.-U.) et les sections canadiennes des chemins de fer américains sont incluses.

Produits	1961	1962	1963	1964	1965
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Produits agricoles	28,912,441	25,177,337	29,383,974	35,686,429	28,369,784
Blé	15,155,289	13,403,540	16,311,535	21,154,965	17,173,187
Maïs	838,465	1,046,821	966,449	1,067,039	1,090,003
Avoine	982,668	935,985	1,556,288	1,229,384	1,344,012
Orge	2,710,432	1,740,092	2,189,993	2,706,816	2,253,706
Autres céréales	278,424	361,658	308,139	344,983	338,361
Farine de blé	1,480,964	1,504,838	1,545,738	1,859,599	1,528,737
Autres produits de la meunerie	1,697,726	1,489,866	1,593,722	2,253,442	1,819,690
Pommes de terre autres que sucrées	611,646	806,160	797,953	845,992	878,713
Betteraves sucrières	650,597	477,870	609,150	618,206	509,311
Graine de lin	481,201	451,432	368,712	656,816	502,687
Autres produits agricoles	3,125,019	2,950,305	3,056,296	2,979,386	2,931,367
Produits d'origine animale	1,619,212	1,569,284	1,829,937	1,664,139	1,466,339
Gros bovins et veaux	278,954	231,417	194,571	233,647	247,557
Autre bétail	163,513	144,906	126,960	129,058	108,164
Viandes et conserves	617,970	591,605	672,350	757,418	635,258
Autres produits d'origine animale	558,775	540,358	535,156	544,016	475,401
Produits miniers	61,388,644	68,236,842	71,828,970	75,242,381	82,458,654
Charbon bitumineux	10,461,389	10,184,111	10,002,904	10,449,727	10,725,702
Autres bitumineux et coke	2,720,659	2,368,085	2,356,378	2,554,441	2,715,381
Minéral de fer	10,897,166	24,239,159	27,988,186	26,725,243	29,716,750
Métaux et concentrés	9,420,171	8,012,497	7,364,175	9,344,104	11,508,233
Sable et gravier	5,793,376	6,258,480	6,513,801	7,770,785	7,299,497
Pierre et roche (cassée, moulue, broyée)	5,237,255	5,917,049	5,430,004	5,387,391	6,123,381
Sel	1,275,427	1,587,575	1,194,617	1,268,195	1,461,173
Roche phosphatée	796,295	1,024,374	1,023,821	1,159,566	1,425,307
Soufre	532,604	775,350	1,309,600	1,890,805	2,060,788
Amiante (broyage initial seulement)	1,073,129	1,073,988	1,054,276	1,206,808	1,176,143
Gypse brut	4,002,471	4,451,586	4,841,053	4,888,650	4,709,639
Autres produits miniers	3,178,702	3,244,579	3,040,155	3,596,856	3,536,660
Produits forestiers	14,491,704	15,441,325	15,927,443	17,731,444	18,443,714
Bûles, billots, souches, poteaux, pilots et traverses de chemin de fer	2,057,380	2,602,679	2,632,962	2,878,683	2,728,026
Bois à pâte	4,574,296	4,867,930	4,857,912	6,026,982	7,213,616
Bois de construction, bardeaux et lattes	6,398,233	6,608,073	6,941,623	7,241,194	6,871,158
Bois de placage, contre-plaqué et bois composé	859,210	855,776	887,076	989,971	1,061,932
Autres produits forestiers	602,585	506,867	607,870	594,664	568,982
Fabrications et produits divers	46,378,066	49,342,838	52,062,772	58,412,648	62,848,885
Essences et dérivés du pétrole	6,887,884	6,962,557	7,647,090	8,124,687	8,354,208
Engrais	2,207,462	2,823,134	3,352,315	3,693,204	4,557,508
Fer et acier (barres, tôles, de charpente, tuyaux)	3,837,000	3,709,838	4,056,599	5,472,140	5,358,719
Automobiles, camions et pièces	1,673,124	2,003,748	2,142,845	2,278,802	2,795,878
Ciment	1,545,258	1,559,590	1,451,020	1,787,747	2,037,131
Pâte de bois	2,688,225	3,048,415	3,186,893	3,431,137	3,638,129
Papier journal	4,397,864	4,232,493	4,121,218	4,497,987	4,772,914
Produits et articles en papier	2,353,202	2,526,684	2,569,220	2,765,142	2,932,569
Produits alimentaires	1,361,756	1,402,267	1,445,997	1,545,857	1,552,451
Alimentation, bétail et volaille	1,233,505	1,487,652	1,555,022	1,618,967	1,546,327

4.—Marchandises transportées par chemins de fer, 1961-1965 (fin)

Produits	1961	1962	1963	1964	1965
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Fabrications et produits divers (fin)					
Débris de fer, d'acier.....	1,139,926	1,131,288	1,413,518	1,656,025	2,189,398
Autres fabrications et produits divers	17,252,860	18,755,062	19,120,730	21,541,963	22,713,623
Chargements incomplets.....	1,190,350	1,223,715	1,083,429	958,344	1,225,470
Total général.....	153,080,317	160,930,341	171,735,626	189,696,385	196,816,887

Accidents de chemins de fer.—Les chiffres du tableau 5 comprennent les accidents intéressant un train ou la propriété des chemins de fer; tous les voyageurs blessés sont compris dans le cas des employés, seuls sont comptés les blessés immobilisés durant au moins trois jours au cours des dix jours qui suivent l'accident. La classification utilisée dans la publication d'autres statistiques du B.F.S. considère comme accidents d'automobile les collisions entre automobiles et trains. Il faut, par conséquent, toujours tenir compte de ce fait pour établir le total des morts accidentelles de toutes sortes ou pour comparer le chiffre des accidents de différentes espèces, tels que les accidents de chemins de fer et les accidents d'automobile.

5.—Victimes d'accidents de chemins de fer, selon la cause, 1963-1965

Détail	1963		1964		1965	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés	Tués	Blessés
ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES TRAINS, LOCOMOTIVES OU WAGONS EN MARCHÉ						
Classe de personnes						
Voyageurs.....	2	157	8	138	2	273
Employés.....	23	853	23	1,078	20	1,180
Piétons non autorisés.....	43	45	61	42	50	53
Piétons autorisés.....	158	517	159	493	157	557
Commis des postes, messageries, etc.....	—	15	—	18	—	14
Total.....	226	1,557	251	1,769	229	2,077
Nature de l'accident (employés et voyageurs seulement)						
Attelage et dételage de wagon.....	—	40	—	45	1	56
Tamponnements.....	4	50	11	79	6	94
Déraillements.....	3	82	1	18	2	143
Chute de train ou wagon.....	4	41	1	59	2	42
Personnes montant dans un train ou en descendant.....	7	231	2	284	2	310
Personnes frappées par un train, etc.....	6	14	10	15	4	18
Autres causes.....	1	552	6	716	5	790
Total.....	25	1,010	31	1,216	22	1,453
TOUS AUTRES ACCIDENTS						
Classe de personnes						
Employés.....	10	1,912	10	2,054	15	2,332
Voyageurs.....	—	55	—	72	—	57
Autres.....	1	39	2	77	1	73
Total.....	11	2,006	12	2,203	16	2,462

Finances.—Les tableaux 6 à 9 portent sur le passif fixe, les investissements en voies et matériel, les recettes et frais d'exploitation, le personnel et sa rémunération, de tous les chemins de fer*. La statistique financière des chemins de fer de l'État figure séparément et en détail dans la sous-section 2. Une Classification uniforme des comptes des voituriers publics est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1956 pour le National-Canadien et le Pacifique-Canadien et le 1^{er} janvier 1957 pour tous les autres réseaux. La statistique des transports distingue entre dépenses et frais. Dans la présente statistique, les «frais», comme la Classification uniforme des comptes les définit, sont les dépenses afférentes au service ferroviaire et aux services connexes, y compris l'entretien et l'amortissement des installations et du matériel employés.

6.—Passif fixe des chemins de fer, 1956-1965

Nota.—Les chiffres à partir de 1876 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1927-1928.

(Sans le capital de chemins de fer canadiens appartenant à des chemins de fer canadiens.)

Année	Capital- actions	Dette fondée	Total ¹	Année	Capital- actions	Dette fondée	Total ¹
	\$				\$		
1956.....	2,572,487,313	1,612,706,551	4,185,193,864	1961.....	2,748,537,919	2,234,316,735	4,982,854,654
1957.....	2,565,559,683	1,764,690,210	4,330,249,893	1962.....	2,789,152,492	2,245,159,028	5,014,341,520
1958.....	2,646,659,697	1,953,114,826	4,599,774,523	1963.....	2,791,044,973	2,183,556,139	4,974,601,112
1959.....	2,669,062,269	2,122,675,213	4,791,737,482	1964.....	2,815,148,215	2,181,454,832	4,996,603,067
1960.....	2,725,827,684	2,244,571,812	4,970,399,496	1965.....	2,843,118,935	2,187,613,273	5,030,732,208

¹ Sans la dette d'environ 40 millions des chemins de fer de Terre-Neuve.

7.—Investissements en voies et matériel des chemins de fer, 1961-1965

Nota.—Les articles sont au crédit dans ce tableau, quand l'amortissement annuel est supérieur à l'investissement annuel dans toute catégorie.

Investissements	1961	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$
Voies.....	72,244,687	70,674,769	125,463,519	74,388,731	84,097,911
Matériel.....	Cr. 30,683,878	7,258,657	Cr. 16,753,029	40,086,021	100,984,284
Divers.....	3,152,244	Cr. 243,729	84,786	45,989	325,546
Non classé.....	40,971,544	12,905,861	Cr. 2,826,787	Cr. 7,538,850	Cr. 34,491,325
Propriétés non ferroviaires du N.-C.....	15,506,157	10,518,908	\$,771,974	7,219,818	4,768,492
Propriétés non ferroviaires du P.-C.....	25,492,752	2,581,950	Cr. 8,845,548	Cr. 17,039,710	Cr. 43,265,768
Autres propriétés non ferroviaires.....	Cr. 27,365	Cr. 189,397	2,445,787	2,381,244	4,005,948
Total.....	85,684,597	90,595,558	106,163,489	106,382,091	154,916,416
Investissements cumulatifs, 31 décembre.....	6,830,390,939	6,920,956,497	7,027,154,986	7,134,137,077	7,285,053,493

Recettes et frais.—Les recettes et frais d'exploitation des chemins de fer continuent d'augmenter; ils ont atteint un sommet en 1965. Les augmentations sur 1964 se sont chiffrées par 3.6 p. 100 et 4.1 p. 100 respectivement. Vu que l'augmentation au chapitre des dépenses a dépassé celle des recettes, les recettes nettes d'exploitation ont été réduites.

Les frais d'exploitation ont totalisé \$1,291,840,958 en 1965, dont 38.2 p. 100 se rattachaient au transport de personnes et de marchandises comme par exemple, les services de gare, de cour de triage et de terminus, les employés, les quais, le combustible et ainsi de suite; l'entretien du matériel a répondu pour 22.1 p. 100; l'entretien de la voie pour 19.4 p. 100; les loyers et les impôts pour 6.9 p. 100; les dépenses relatives à la publicité visant à attirer des voyageurs (comme la réclame et les services d'information, les guichets de

* La statistique de chaque société est donnée dans le rapport annuel du B.F.S. intitulé *Statistique des chemins de fer* et publié en six parties (n° de catalogue 52-207 à 52-212). La Partie II comprend des renseignements détaillés sur le passif fixe (n° de catalogue 52-208).

délivrance des billets et les bureaux des marchandises), pour 2.7 p. 100; et les dépenses diverses (y compris les imprévus, les services de wagons-restaurants et de buffet, les élévateurs à grains) pour le reste (10.7 p. 100). Au cours des dernières années, ces pourcentages sont restés à peu près stables.

8.—Recettes et frais d'exploitation des chemins de fer, 1956-1965

NOTE.—Les recettes et les frais d'exploitation depuis 1875 paraissent dans les *Annuaire*s précédents, à partir de celui de 1916-1917.

Année	Total, recettes d'exploitation	Total, frais d'exploitation	Frais d'exploitation par rapport aux recettes d'exploitation	Par mille de voie			Recettes par train-mille de marchandises	Recettes par train-mille de voyageurs
				Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Recettes nettes d'exploitation		
	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	1,300,623,923	1,171,338,574	90.06	29,047	26,159	2,888	12.75	3.16
1957.....	1,263,147,930	1,203,630,146	95.28	28,171	26,841	1,330	13.85	3.30
1958.....	1,163,735,417	1,132,277,504	97.30	25,766	25,070	696	14.51	3.11
1959.....	1,224,567,928	1,166,306,724	95.24	27,093	25,804	1,289	15.48	3.29
1960.....	1,151,655,456	1,109,470,426	96.34	25,544	24,608	936	15.54	3.46
1961.....	1,156,480,700	1,114,432,525	96.36	25,736	24,800	936	16.72	3.32
1962.....	1,165,147,930	1,119,662,072	96.08	26,002	24,984	1,018	16.91	3.56
1963.....	1,210,209,789	1,149,530,526	94.99	27,051	25,695	1,356	17.04	3.51
1964.....	1,324,422,492	1,241,258,655	93.72	29,857	27,982	1,875	17.52	3.64
1965.....	1,372,304,869	1,291,840,958	94.14	30,927	29,114	1,813	17.82	3.68

Emploi et rémunération.—En 1965, le nombre des employés de chemin de fer était légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Au cours de la période décennale 1956-1965, l'emploi a diminué de 28.1 p. 100 mais le salaire moyen annuel de l'industrie était de 43.3 p. 100 supérieur, et la rémunération globale a accusé une augmentation de 6.6 p. 100. Il est à noter, aussi, que les données relatives aux employés en 1964 et 1965 ont été fondées sur la nouvelle Classification uniforme des employés de chemin de fer (*Uniform Canadian Classification of Railway Employees*) qui a introduit une nouvelle méthode de dénombrement biennuel. Cette méthode tend à diminuer de 2 à 3 p. 100 le nombre d'employés. On trouvera de plus amples détails dans la publication *Railway Transport, Part VI* (n° de catalogue 52-212) du B.F.S.

9.—Emploi et rémunération dans les chemins de fer, 1956-1965

NOTE.—Y compris employés et salaires affectés aux «exploitations extérieures», soit de 3 à 6 p. 100 du total des employés et de 2 à 5 p. 100 du total des salaires. Les chiffres correspondants de 1912 à 1955 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1941.

Année	Employés ¹	Rémunération totale	Rémunération moyenne	Paie (imputable sur les frais d'exploitation) par rapport aux:	
				Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation
		\$	\$	%	%
1956.....	215,324	780,135,918	3,623	50.6	55.9
1957.....	212,426	791,529,117	3,726	51.4	53.9
1958.....	192,809	787,907,896	3,981	52.7	54.3
1959.....	187,981	780,031,534	4,150	51.5	54.2
1960.....	175,537	740,475,904	4,213	52.0	54.2
1961.....	166,081	748,097,831	4,504	52.7	54.9
1962.....	162,861	747,301,214	4,589	51.4	53.7
1963.....	156,527 ²	756,862,741	4,835	50.4	53.1
1964.....	157,643 ²	798,537,454	5,065	49.1	52.3
1965.....	154,832 ²	831,818,991	5,372	49.3	52.4

¹ Comprend les employés préposés aux communications, au camionnage express, au transport rail-route et aux autres activités extérieures. ² Voir le texte ci-dessus.

Sous-section 2.—Chemins de fer Nationaux du Canada*

A cause de l'intérêt qu'on lui porte, le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (le National-Canadien) est étudié séparément dans la présente sous-section. Des détails plus complets se trouvent dans le rapport annuel du B.F.S. *Canadian National Railways* (n° de catalogue 52-201).

Statistique financière.—La structure financière initiale du National-Canadien et les mesures prises par les lois de 1937 et de 1952 sur la révision du capital pour alléger la charge des intérêts de la dette de la compagnie contractée lors de sa formation, en 1923, sont exposées dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859-866. En résumé, la loi de 1937 sur la révision du capital a annulé tous les emprunts qui avaient été faits pour couvrir les déficits ainsi que les intérêts non payés sur ces emprunts, et certains emprunts faits en vue d'adjonctions et d'améliorations ont été convertis en participation, libérant le National-Canadien du paiement de charges fixes sur ces montants. En vertu de la loi de 1952 sur la révision du capital, 50 p. 100 de la dette de la compagnie portant intérêt a été convertie en actions privilégiées rapportant, après paiement de l'impôt sur le revenu, un dividende de 4 p. 100 payable sur les recettes. De même, pour une période de dix ans terminée le 1^{er} janvier 1962, la compagnie n'était pas tenue de payer les intérêts sur une tranche de 100 millions de sa dette à long terme. Le gouvernement est autorisé à acheter chaque année des actions privilégiées pour un montant proportionné aux recettes brutes de la compagnie. Par conséquent, la proportion du capital total représentée par la participation en actions est passée de 34.5 p. 100 au 31 décembre 1951 à 67.2 p. 100 au 1^{er} janvier 1952, et la proportion du capital emprunté a subi une réduction correspondante. Fin 1965, la proportion du capital total représentée par la participation était de 51 p. 100.

* Le Chemin de fer de la Baie d'Hudson, qui était administré et exploité par le National-Canadien pour le compte du gouvernement fédéral, fait partie du réseau des chemins de fer Nationaux depuis le 1^{er} janvier 1958 et est exploité de la même façon que les autres chemins de fer du gouvernement canadien. La statistique en est donc incluse dans celle du National-Canadien à compter de 1958.

10.—Capital du National-Canadien, 31 décembre 1956-1965

31 décembre	Capital-actions		Dette fondée envers le public		Prêts et crédits du gouvernement — Actif productif dans les Comptes publics	Total
	Gouvernement du Canada	Public	Garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux	Autre		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956	1,616,270,966	4,508,670	794,482,906	25,086,606	353,664,828	2,794,013,976
1957	1,639,451,306	4,505,870	780,346,711	17,978,788	623,967,851	3,016,250,526
1958	1,704,387,845	4,504,203	1,024,710,205	9,098,765	484,781,699	3,227,492,717
1959	1,723,909,722	4,503,549	1,335,510,205	5,548,765	345,684,052	3,415,156,293
1960	1,721,143,162	4,499,284	1,677,209,478	3,098,765	148,021,700	3,553,972,369
1961	1,744,673,266	4,499,273	1,670,653,176	2,423,765	164,593,150	3,586,842,630
1962	1,767,976,925	4,499,261	1,630,895,308	2,423,765	209,026,793	3,614,822,052
1963	1,792,380,188	4,485,785	1,378,875,000	2,023,764	410,354,762	3,588,119,499
1964	1,817,243,906	4,345,185	1,367,811,500	2,023,764	410,354,762	3,601,779,117
1965	1,843,209,298	4,345,185	1,366,061,500	2,023,764	410,354,762	3,625,994,509

Le tableau 11 donne l'actif du National-Canadien au 31 décembre 1964 et 1965.

11.—Actif du National-Canadien, 31 décembre 1964 et 1965

NOTA.—L'actif lors de l'unification du réseau (31 décembre 1922) est indiqué à la p. 802 de l'Annuaire de 1963-1964.

Compte	31 déc. 1964	31 déc. 1965	Compte	31 déc. 1964	31 déc. 1965
	\$	\$		\$	\$
Disponibilités	226,549,161	252,584,015	Immobilisations (fin)		
Encaisse.....	37,837,795	30,310,047	Apports aux sociétés		
Dépôts spéciaux.....	26,406	26,369	affiliées.....	288,835,590	288,802,167
Soldes à recevoir (trafic)	3,254,405	2,752,377	Autres.....	4,404,431	3,883,705
Soldes nets à recevoir			Actif différé	28,112,365	27,511,771
d'agents et conducteurs	48,109,500	54,532,813	Avances (fonds de roulement).....	746,850	736,930
Sommes diverses à recevoir.....	37,386,834	64,193,969	Assurances et autres		
Solde du gouvernement			fonds.....	17,000,000	17,042,171
du Canada au compte			Autres actifs différés.....	10,365,515	9,732,670
du déficit.....	27,025,904	12,017,755	Débts non rectifiés	29,154,737	34,069,173
Matières et fournitures.....	61,599,783	71,083,427	Paiements d'avance.....	2,327,563	2,216,986
Intérêts et dividendes à			Escompte sur la dette		
recevoir.....	4,010,276	2,990,874	fondée.....	17,368,514	15,996,908
Autres disponibilités.....	17,558,258	14,728,384	Autres débits non		
Immobilisations	4,376,878,642	4,468,557,050	rectifiés.....	9,468,660	11,876,279
Voies et matériel.....	3,939,523,820	4,027,288,227	Total	4,660,354,905	4,779,044,009
Améliorations de propriétés louées.....	1,384,654	1,384,318			
Propriété non ferroviaire	142,670,141	147,438,633			

Les données financières du tableau 12 sont celles des opérations de tout le réseau du National-Canadien, tant au Canada qu'aux États-Unis. Les recettes et les frais comprennent ceux des messageries et des communications commerciales, ainsi que du transport rail-route. Conformément à la Classification uniforme des comptes, les impôts courus et les loyers sont imputés sur les frais d'exploitation.

12.—Recettes, frais d'exploitation, recettes nettes, charges fixes et déficits des chemins de fer Nationaux du Canada (exploitations au Canada et aux États-Unis), 1956-1965

NOTA.—Les chiffres des années 1911-1955 figurent au tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs, à compter de l'édition de 1936.

Année	Total, recettes d'exploitation	Total, frais d'exploitation	Revenu disponible pour charges fixes	Total, charges fixes	Revenu ou déficit net ¹	Caisse, déficit ou surplus ²
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	774,800,647	728,008,837	57,623,710	31,782,991	Cr. 25,840,719	Cr. 26,076,951 ²
1957.....	753,165,964	755,214,378	6,913,660	36,971,680	Déb.30,058,020	Déb.29,572,541
1958.....	704,947,410	719,211,865	Déb. 4,779,895	46,521,236	" 51,301,131	" 51,591,424
1959.....	740,165,041	741,852,260	8,416,237	52,918,856	" 44,502,649	" 43,588,280
1960.....	693,141,106	705,818,310	1,504,828	69,469,961	" 67,965,133	" 67,496,777
1961.....	710,305,173	722,147,583	5,539,970	73,404,523	" 67,864,553	" 67,907,772
1962.....	738,324,754	738,882,680	23,308,683	74,443,432	" 51,134,799	" 48,919,454
1963.....	792,350,334	752,829,782	36,622,626	76,252,867	" 39,630,241	" 43,013,517
1964.....	822,483,679	811,471,248	37,886,007	74,673,809	" 36,787,802	" 38,725,904
1965.....	870,260,352	855,687,971	43,547,754	73,808,456	" 30,260,702	" 33,414,884

¹ Comprend les sommes affectées au fonds d'assurances. ² Comblé ou touché par le gouvernement du Canada.

² Versé au gouvernement du Canada à titre de dividende à l'égard de 4 p. 100 d'actions privilégiées.

Longueur des lignes et trafic.—Le 31 décembre 1965, la longueur des premières voies principales appartenant au National-Canadien (y compris les lignes électriques et

les lignes situées aux États-Unis, mais non celles des *Northern Alberta Railways* et *Toronto Terminals Railway*, exploitées conjointement par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien) atteignait 24,265 milles.

13.—Trafic du National-Canadien (lignes au Canada et aux États-Unis), 1963-1965

Nota.—Y compris les lignes électriques.

Parcours et trafic	1963	1964	1965
Parcours des trains..... milles	54,679,182	58,135,511	66,299,381
De voyageurs..... " "	17,079,631	18,348,086	19,842,789
De marchandises..... " "	35,796,950	38,240,893	38,978,860
De service..... " "	1,802,601	1,546,532	1,388,632
Parcours des wagons-voyageurs..... milles	177,232,023	195,491,301	213,883,541
De première classe et mixtes (sauf le parcours de service)..... " "	41,268,166	47,304,522	52,200,423
Wagons automoteurs..... " "	3,877,880	3,962,648	4,175,168
Wagons-salons, wagons-lits et wagons-restaurants..... " "	49,022,660	64,319,706	72,389,721
Bagages, service postal, messageries, etc..... " "	83,063,317	79,914,425	85,118,229
Parcours des trains de marchandises..... milles	1,965,622,848	2,116,254,847	2,148,559,148
Wagons chargés..... " "	1,181,953,889	1,265,928,716	1,287,931,072
Wagons vides..... " "	746,854,265	804,111,089	819,787,190
Fourgons de queue..... " "	36,814,714	40,214,042	40,831,886
Parcours des trains de service..... milles	2,869,321	2,651,373	2,786,167
Trafic-voyageurs			
Voyageurs payants..... nomb.	13,598,961	15,500,649	17,414,270
Voyageurs-milles payants..... " "	1,189,051,239	1,613,380,069	1,750,906,364
Voyageurs-milles par mille de voie..... " "	48,121	65,325	71,139
Parcours moyen du voyageur..... milles	87.4	104.1	100.5
Recette moyenne par voyageur..... \$	3.27	3.34	3.35
Recette moyenne par voyageur-mille..... \$	0.03730	0.03212	0.03332
Trafic-marchandises			
Tonnes payantes..... tonnes	84,078,393	92,632,738	99,204,609
Tonnes-milles payantes..... " "	40,171,173,489	44,516,285,706	46,130,503,687
Tonnes-milles payantes par mille de voie..... " "	1,625,733	1,802,387	1,874,264
Tonnes-milles (toutes catégories) par mille de voie..... " "	1,649,226	1,821,400	1,894,521
Parcours moyen payant des trains..... milles	477.8	480.6	465.0
Tonnes-milles brutes par heure de train de marchandises..... nomb.	56,561	59,034	59,638
Revenu par tonne..... \$	6.57	6.51	6.44
Revenu par tonne-mille..... \$	0.01375	0.01355	0.01385

Section 2.—Messageries

Il existe au Canada cinq sociétés de messageries,—quatre sociétés canadiennes et une société américaine. La *Canadian Pacific Express Company* est une filiale du Pacifique-Canadien; les messageries de l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway*, du National-Canadien et des *Northern Alberta Railways* relèvent d'un service spécial de chacun de ces chemins de fer. La *Railway Express Agency Incorporated* (États-Unis) exerce principalement son activité sur les sections canadiennes des chemins de fer des États-Unis.

Les sociétés de messageries relèvent des autorités fédérales. Leurs services consistent à expédier rapidement des denrées de valeur ou périssables et des animaux, à livrer des colis et à émettre des effets de commerce, des mandats d'argent, des chèques de voyage et des lettres de crédit. Récemment, les grands chemins de fer ont inauguré un service intégré de manutention des petits colis et des wagonnées incomplètes, utilisant leurs aménagements ferroviaires modernes, les services rail-route et de transport routier, en vue d'assurer le mouvement rapide et compétitif des marchandises. La statistique ne révélera pas les effets éventuels de ce nouveau concept du service des messageries tant que le processus d'intégration ne sera pas complètement réalisé.

On ne dispose d'aucune statistique relativement au volume de marchandises transportées car elles consistent en grande partie de colis et petites quantités impossibles à classer. Le tableau 14 montre les milles exploités et la statistique financière des sociétés de messageries de 1961-1965 et la statistique par société pour 1965.

14.—Statistique sommaire des messageries, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres à partir de 1911 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1927-1928.

Année ou société	Milles exploités au Canada ¹	Recettes brutes	Frais d'exploitation ²	Versements aux transporteurs ²	Recettes nettes d'exploitation
		\$	\$	\$	\$
1961.....	65,523	81,098,805	62,674,794	17,875,713	548,298
1962.....	70,985	83,877,337	64,086,906	19,041,953	748,478
1963.....	74,293 ⁴	79,031,998	62,127,111	16,167,030	737,857
1964.....	76,025 ⁴	81,728,007	64,918,242	16,162,703	647,062
1965.....	80,266 ⁴	85,927,546	67,329,413	17,949,002	649,131
1965					
<i>Algoma Central and Hudson Bay Ry....</i>	322	67,623	49,377	22,800	Déb. 4,554
<i>Canadian National Express.....</i>	60,322	47,348,653	37,143,470	9,711,597	493,586
<i>Canadian Pacific Express.....</i>	16,659	31,998,793	25,685,947	6,136,146	146,700
<i>Northern Alberta Railways.....</i>	1,841	245,218	203,872	41,346	—
<i>Railway Express Agency, Inc.....</i>	1,121 ⁴	6,267,359	4,266,747	1,987,113	13,399

¹ Chemins de fer, lignes de navigation et transports routiers et aériens.

² Comprend les impôts courus.

* Sommes versées par les sociétés de messageries aux transporteurs (chemins de fer, lignes de navigation, etc.).

⁴ Sans les milles aériens de la *Railway Express Agency*.

Le chiffre d'affaires en effets de finance des sociétés de messageries tend à la baisse (\$140,519,846 en 1961 contre \$135,659,423 en 1965). Le dernier total se composait de mandats-poste canadiens et étrangers, \$107,926,993; de chèques contre remboursement, \$17,158,809; de chèques de voyage, \$10,522,794 et de transferts télégraphiques, \$50,827. La valeur des mandats-poste émis a accusé la baisse la plus sensible.

L'emploi a aussi diminué dans les sociétés de messageries au cours de la période quinquennale. En 1965, ces sociétés ont employé à plein temps ou à temps partiel 6,565 personnes dont la rémunération s'est chiffrée à \$30,920,877; les chiffres de 1961 étaient, respectivement, de 10,454 employés et \$42,405,948 en traitements et salaires. Les commissions payées sont tombées de \$2,733,174 à \$1,684,263 au cours de la même période.

PARTIE III.—TRANSPORTS ROUTIERS*

Les routes et les véhicules automobiles sont ici traités comme sujets apparentés aux transports. Une introduction résume les règlements provinciaux concernant les véhicules automobiles et la circulation routière.

Section 1.—Règlements provinciaux concernant les véhicules automobiles et la circulation†

NOTA.—Il est évidemment impossible d'exposer ici en détail la masse des règlements de chaque province et territoire. Seules les informations générales les plus importantes sont données. Les sources de renseignements sur les règlements propres à chaque province et territoire figurent aux pp. 867-868.

L'immatriculation des véhicules automobiles et la réglementation de la circulation relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les règlements communs à toutes les provinces et territoires sont résumés ci-dessous.

* Revu, sauf indication contraire, à la Division des transports, Bureau fédéral de la statistique.

† Revu afin de tenir compte des renseignements fournis par les diverses administrations provinciales intéressées.

Permis de conduire.—Le conducteur d'un véhicule automobile ne doit pas avoir moins d'un certain âge (habituellement 16 ans) (17 ans à Terre-Neuve et 18 ans, pour le permis classe A, en Alberta) et doit posséder un permis délivré, dans la plupart des provinces, après examen. Le permis doit être renouvelé annuellement, à Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest; en Alberta et en Colombie-Britannique, il est renouvelable tous les cinq ans; au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba, tous les deux ans, et, au Québec, il expire le jour de l'anniversaire de naissance du détenteur. En Ontario, on émet un permis tous les trois ans et ce permis expire le jour de l'anniversaire de naissance du détenteur. Des permis spéciaux sont nécessaires pour les chauffeurs commerciaux, sauf à Terre-Neuve, et, dans certains cas, ils peuvent être délivrés aux personnes qui n'ont pas atteint l'âge prescrit.

Règlements concernant les véhicules automobiles.—En général, tous les véhicules automobiles et toutes les remorques doivent être immatriculés chaque année, moyennant paiement d'un droit déterminé, et doivent porter deux plaques d'immatriculation, l'une à l'avant et l'autre à l'arrière (une seulement à l'arrière des remorques). Au Nouveau-Brunswick on émet une plaque d'immatriculation; dans le cas des camions-remorques, cette plaque doit être fixée à l'avant du véhicule et, dans le cas de tous les autres véhicules, elle doit être fixée à l'arrière. En Île-du-Prince-Édouard, les motocyclettes ne portent qu'une seule plaque, fixée à l'arrière. Dans la plupart des provinces, en cas de vente, les plaques restent sur le véhicule, sauf au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta où le propriétaire les garde. En Nouvelle-Écosse, les véhicules automobiles passent d'un propriétaire à l'autre conformément au jeu de la loi et il faut se procurer les titres de propriété avant d'obtenir les plaques d'immatriculation et le permis. Tout changement de propriétaire doit être déclaré. Cependant, sont exemptées de l'immatriculation durant un certain nombre de jours (habituellement 90 au moins, sauf au Québec où le maximum est de 90 jours, en Colombie-Britannique, et en Ontario où il est de six mois pour les véhicules des autres provinces et de trois mois pour les véhicules immatriculés hors du Canada) les voitures des touristes immatriculées dans une autre province ou un État qui accordent la réciprocité. Le mécanisme et les freins des véhicules doivent répondre à certaines normes de sécurité. Les voitures doivent être munies de phares non éblouissants, d'un feu arrière, d'un silencieux, d'un essuie-glace, d'un rétroviseur et d'un dispositif avertisseur.

Règlements concernant la circulation.—Dans toutes les provinces et dans les territoires, les voitures tiennent la droite. Les conducteurs sont tenus d'observer les signaux, etc., placés aux endroits importants des routes et chemins. La vitesse maximum en Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec est de 60 milles à l'heure le jour et 55 milles la nuit; au Manitoba et en Alberta, de 60 milles le jour et 50 la nuit, à l'exception de certains tronçons des routes à quatre voies, en Alberta et au Manitoba où des maximums supérieurs de vitesse peuvent être autorisés et sont alors indiqués. En Nouvelle-Écosse, la vitesse «doit être raisonnable et prudente» et ne jamais dépasser 60 milles à l'heure, sauf dans les endroits où la vitesse maximum est de 65 milles à l'heure. En Ontario, la vitesse maximum varie de 50 à 60 milles à l'heure, selon la route. Dans les autres provinces, la vitesse maximum est ordinairement de 50 milles à l'heure; en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, lorsque des vitesses supérieures sont permises, on les indique. Une vitesse moindre est toujours obligatoire dans les villes et villages, près des écoles et des terrains de jeux, aux croisements, aux passages à niveau et aux endroits ou moments où la visibilité n'est pas bonne. Dans presque toutes les provinces, la vitesse maximum des camions est d'au moins cinq milles inférieure à celle des automobiles particulières. Tout accident causant des blessures corporelles ou des dommages

matériels de \$100 ou plus doit être déclaré à un agent de police (en Nouvelle-Écosse, au Bureau de l'Immatriculation des véhicules automobiles, ministère de la Voirie ou à un agent de police et, au Québec, au Bureau des véhicules automobiles) et le conducteur ne peut quitter le lieu de l'accident qu'après avoir prêté toute l'aide possible et donné son nom au blessé.

Réglementation des permis de conduire.—Les provinces et territoires imposent tous des peines pour infractions au règlement régissant la conduite d'une voiture. Les peines varient d'une amende pour infractions mineures à la suspension du permis, la confiscation de l'automobile (sauf dans les Territoires du Nord-Ouest) ou l'emprisonnement dans les cas d'infractions graves. Dans la plupart des provinces, les peines se rattachent à un programme visant plutôt à améliorer les habitudes de conduire du conducteur qu'à l'expulser de la route, et qui se fonde habituellement sur un régime de démerite ou perte de points.

Législation en matière de sécurité-responsabilité.—Toutes les provinces ont adopté une loi de sécurité-responsabilité (dite parfois loi sur la solvabilité). En général, la loi prévoit la suspension immédiate du permis de conduire et du permis du véhicule de toute personne condamnée à la suite d'un accident d'automobile, d'une grave infraction (conduite alors que la capacité de conduire est affaiblie, conduite pendant la suspension, etc.), ou d'une personne directement ou indirectement impliquée dans un accident et qui ne porte pas d'assurances en faveur d'un tiers au moment de l'accident (sauf en Saskatchewan où un jugement doit être rendu pour dommages). La suspension est maintenue jusqu'à exécution de la peine ou du jugement et dépôt d'une preuve de solvabilité future; en Colombie-Britannique, on n'exige pas le dépôt d'une preuve de solvabilité future si la suspension est due à un accident seulement. Au Québec, en Saskatchewan et au Yukon, un véhicule non assuré peut être confisqué à la suite d'un accident de quelque importance, par exemple un accident causant des blessures ou la mort, ou des dommages matériels de plus de \$100 (\$200 en Saskatchewan). En Ontario, on n'exige aucune preuve d'assurance d'un visiteur motorisé.

Bien que les Territoires du Nord-Ouest n'aient pas adopté de loi de sécurité-responsabilité, les règlements actuels exigent que le propriétaire d'un véhicule automobile, résidant dans la région de la route du Mackenzie, établisse, avant d'obtenir son permis, la preuve qu'il est assuré aux normes déterminées. Au Yukon, la preuve de l'assurance prescrite doit être établie avant la délivrance du permis. À l'expiration ou à la révocation de l'assurance, les plaques doivent être remises au directeur de l'immatriculation des véhicules automobiles.

Caisse des jugements inexécutés.—Toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont adopté des dispositions qui consistent pour la plupart en une modification apportée à la loi sur les véhicules automobiles et qui établissent une caisse, appelée fréquemment «Caisse des jugements inexécutés» (en Colombie-Britannique, le *Traffic Victims Indemnity Fund*) qui paie les dommages reconnus à la suite d'accidents d'automobile survenus dans la province et qui ne peuvent être obtenus par les voies judiciaires. À Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Colombie-Britannique, la caisse est alimentée par les sociétés d'assurance. Dans toutes les autres provinces, sauf en Saskatchewan où l'assurance est obligatoire, elle est alimentée par un droit perçu chaque année des propriétaires immatriculés ou des détenteurs d'un permis de conduire. Le droit ne dépasse jamais \$1 par année, sauf en Ontario et en Alberta où tout propriétaire de véhicule non assuré doit payer \$20 à l'immatriculation ou à la cession, et au Manitoba où l'on percevra un supplément de \$25 de tout propriétaire de véhicule non assuré au moment de l'immatriculation. Certaines dispo-

sitions provinciales prévoient le paiement de dommages-intérêts dans le cas d'accidents causés par des chauffards. En pareil cas, lorsque ni le propriétaire ni le chauffeur ne peuvent être identifiés, on peut actionner le directeur de l'immatriculation (le ministre des Finances à Terre-Neuve, et le directeur de l'administration du *Motor Vehicles Claim Fund*, en Alberta); si la décision judiciaire est prononcée contre l'autorité compétente, la caisse verse l'indemnité. Les dispositions limitent le montant à verser par la caisse: à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, \$10,000 pour un blessé, \$20,000 pour deux blessés ou plus dans le même accident et \$5,000 pour dommages matériels. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le maximum sera de \$35,000 pour n'importe quel accident. Dans le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, le maximum est de \$35,000 pour tous les dommages causés dans le même accident, sous réserve d'une défalcation de \$200 pour tous les dommages causés à la propriété d'autrui; les dommages entraînant des lésions corporelles ou la mort doivent être payés, jusqu'à concurrence de \$30,000 avant les dommages à la propriété et ceux-ci, jusqu'à concurrence de \$5,000, peuvent être payés avant ceux-là sur le montant de toute assurance ou autre garantie d'indemnisation. En Colombie-Britannique, le maximum se fonde sur l'unique somme de \$50,000 pour tout accident, à condition qu'il ne soit pas versé plus de \$5,000 en dommages matériels avant qu'aient été payés jusqu'à \$45,000 pour blessures; le maximum dans le cas des accidents causés par des chauffards est de \$35,000, mais il ne s'applique pas aux versements pour dommages matériels. En Ontario et en Alberta, le maximum est de \$35,000 la mort ou les blessures d'une ou plusieurs personnes et de \$5,000 pour les dommages matériels, mais ne peut dépasser \$35,000 pour le même accident. Au Manitoba, le maximum est de \$35,000 pour tout accident; les dommages entraînant des lésions corporelles ou la mort doivent être payés jusqu'à concurrence de \$30,000 avant les pertes ou dommages matériels et ceux-ci jusqu'à concurrence de \$5,000 peuvent être payés avant ceux-là; le maximum versé à la suite d'une seule décision judiciaire est de \$3,000 pour tous les dommages ou pertes matériels causés dans le même accident, sous réserve d'une défalcation de \$200. Dans les autres provinces, le minimum est respectivement de \$5,000, \$10,000 et \$1,000. Dans le cas des accidents causés par des chauffards, les versements ne sont autorisés que pour les blessures à la personne.

Voici les sources de renseignements sur la réglementation provinciale concernant les véhicules automobiles et la circulation:

Terre-Neuve

Application.—Le ministre des Finances, St-Jean.

Législation.—La loi de 1962 sur la circulation routière (modifiée en 1964).

Île-du-Prince-Édouard

Application.—Le Secrétaire provincial, Charlottetown.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S. Î.-P.-É. 1964, chap. 14).

Nouvelle-Écosse

Application.—Immatriculation des véhicules automobiles, ministère de la Voirie, Halifax.

Législation.—La loi sur les véhicules automobiles (1954, chap. 184, modifié), et la loi sur le voiturage motorisé (1958, chap. 7, modifié).

Nouveau-Brunswick

Application.—Service des véhicules automobiles, Département du secrétaire de la province, Fredericton.

Législation.—La loi sur les véhicules automobiles (S. N.-B. 1955, chap. 13, modifié).

Québec

Application.—Bureau des véhicules automobiles, ministère des Transports et des Communications, Palais législatif, Québec.

Législation.—Le code de la route (S.R.Q. 1941, chap. 142 et 142A, modifiés).

Ontario

Application.—Ministère des Transports de l'Ontario, Toronto.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S.R.O. 1960, chap. 172, modifié); la loi sur les véhicules publics (S.R.O. 1960, chap. 337, modifié); la loi sur les véhicules commerciaux (S.R.O. 1960, chap. 319, modifié); et la loi sur la réparation des accidents de véhicules automobiles (1961-1962, chap. 84, modifié).

Manitoba

Application.—Le ministre des Services d'utilité publique, Winnipeg.

Législation.—La loi sur la circulation routière (S.M. 1966, chap. 29) et la loi sur la caisse des jugements inexécutés (S.M. 1965, chap. 89).

Saskatchewan

Application.—Commission de la circulation routière, Revenue Building, Regina.

Législation.—La loi sur les véhicules, 1965.

Alberta

Application et législation.—La loi sur les véhicules et la circulation routière (S.R.A. 1955, chap. 356) et la loi sur la réparation des accidents de véhicules automobiles (S.A. 1964, chap. 56) sont appliquées par la Division des véhicules automobiles, ministère de la Voirie, Edmonton. La loi sur les véhicules de service public (S.R.A. 1955, chap. 265) et les règlements qui en découlent sont appliqués en vertu des pouvoirs qui sont dévolus à la Commission de la circulation routière, ministère de la Voirie, Edmonton.

Colombie-Britannique

Application et législation.—L'application des lois sur les véhicules automobiles, sur les transports commerciaux et sur le camionnage est confiée à la Gendarmerie royale du Canada et aux divers corps de police municipaux. La loi sur le camionnage relève de la Commission des services d'utilité publique; la loi sur les véhicules automobiles, du surintendant de la Division des véhicules automobiles et la loi sur le transport commercial, du ministre des Transports commerciaux, Victoria.

Yukon

Application.—Commissaire du Yukon, Whitehorse (Yukon). Des renseignements sur les règlements peuvent aussi s'obtenir de l'immatriculation des véhicules automobiles, gouvernement du Yukon, Whitehorse (Yukon).

Législation.—Ordonnance sur les véhicules automobiles (Ordonnances révisées 1958, chap. 77, modifié).

Territoires du Nord-Ouest

Application.—Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Adresser les communications au Sous-commissaire des Territoires du Nord-Ouest, 400 ouest, avenue Laurier, Ottawa.

Législation.—L'Ordonnance sur les véhicules automobiles (Ordonnances révisées des Territoires du Nord-Ouest, 1956, chap. 72, modifié).

Section 2.—Voirie

Routes.—Les régions peuplées du Canada sont bien pourvues de routes. L'accès aux agglomérations éloignées est assuré en partie par des routes qu'ont aménagées les industries d'abattage du bois, des pâtes et papiers et les entreprises minières, quoique ces routes ne soient généralement pas ouvertes à la circulation publique. Par ailleurs, de vastes étendues de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario, des provinces des Prairies, de la Colombie-Britannique et des territoires sont très peu peuplées et n'ont presque pas de routes.

A la fin de 1965, le nombre de milles de route au Canada atteignait 448,378, soit 9,512 milles de plus que les 438,866 déclarés en 1964. Les 448,378 milles comprennent toutes les routes qui relèvent de la compétence provinciale, les routes fédérales et les routes locales qui relèvent des municipalités en dehors des zones métropolitaines, ainsi que les agglomérations urbaines de plus de 1,000 habitants. Ces dernières figurent séparément sous la rubrique «Voirie urbaine», p. 872.

1.—Longueur des routes, par genre et par province, 1965 et totaux pour 1964

NOTA.—Sans les rues urbaines, mais y compris les routes municipales et celles des petites municipalités urbaines; sans les routes des réserves indiennes, sauf celles à revêtement souple.

Classement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask. ¹	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles
Revêtements	4,780	2,640	9,396	13,114	45,189	79,559	29,058	53,970	59,530	20,590	2,445	332,380
Revêtement rigide.....	2	334	7	—	13,366	2,061	228	—	23	19	—	16,040
Revêtement souple.....	1,007	905	4,016	1,803	1,023	27,151	2,844	5,535	4,966	6,497	4	55,751
Gravier.....	3,771	1,401	5,373	11,311	30,800	50,347	25,986	50,435	54,541	14,083	2,441	250,489
De terre	552	668	6,123	—	9,474	3,476	13,959	69,781	14,348	7,426	91	126,096
Total, 1965	5,332	3,308	15,519	13,114	54,863	83,035	43,017	125,751	73,878	28,025	2,536	448,378
1964	5,357	3,339	15,426	13,114	56,424	78,183	35,487	124,961	72,788	28,268	2,499	438,866

¹ Comprend les tracés de route.

Les dépenses pour grandes routes et routes rurales se sont chiffrées par \$1,100,600,000 pendant l'année terminée le 31 mars 1965, soit 19.5 p. 100 de plus que l'année financière précédente. Les travaux d'aménagement ont augmenté de 23.3 p. 100 et les travaux d'entretien, de 9.3 p. 100.

2.—Frais d'aménagement et d'entretien et frais généraux des grandes routes, des routes rurales, des ponts et des bacs, par province, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Détail, province ou territoire	1964		1965		Détail, province ou territoire	1964		1965	
	(milliers de dollars)					(milliers de dollars)			
Aménagement	611,648	754,439	55,592	68,396	Administration et frais généraux	55,592	68,396		
Terre-Neuve.....	24,723	43,462	577	647	Terre-Neuve.....	577	647		
Île-du-Prince-Édouard.....	6,070	6,666	84	260	Île-du-Prince-Édouard.....	84	260		
Nouvelle-Écosse.....	16,237	19,858	1,671	1,905	Nouvelle-Écosse.....	1,671	1,905		
Nouveau-Brunswick.....	20,574	27,030	1,066	1,536	Nouveau-Brunswick.....	1,066	1,536		
Québec.....	165,818	254,052	6,515	7,214	Québec.....	6,515	7,214		
Ontario.....	181,237	214,238	35,006	43,352	Ontario.....	35,006	43,352		
Manitoba.....	25,237	30,602	3,466	3,663	Manitoba.....	3,466	3,663		
Saskatchewan.....	33,075	35,330	1,858	3,106	Saskatchewan.....	1,858	3,106		
Alberta.....	55,506	53,259	846	874	Alberta.....	846	874		
Colombie-Britannique.....	78,675	62,370	3,910	4,711	Colombie-Britannique.....	3,910	4,711		
Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	4,496	4,672	303	1,123	Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	303	1,123		
Entretien	254,979	277,794	Total	921,229	1,190,629				
Terre-Neuve.....	10,169	11,125							
Île-du-Prince-Édouard.....	2,880	2,749							
Nouvelle-Écosse.....	14,768	13,516							
Nouveau-Brunswick.....	13,428	13,634							
Québec.....	73,749	76,446							
Ontario.....	69,681	72,814							
Manitoba.....	7,112	8,075							
Saskatchewan.....	12,840	12,718							
Alberta.....	22,215	22,199							
Colombie-Britannique.....	25,304	31,267							
Yukon et Terr. du Nord-Ouest.....	1,733	12,951							
					Répartition des dépenses				
					Fédérales.....	82,251	132,136		
					Provinciales.....	744,627	874,143		
					Municipales.....	89,442	96,467		
					Autres.....	4,909	3,881		

¹ Y compris les frais d'administration fédéraux concernant la Route transcanadienne de \$200,000 en 1963-1964 et de \$190,000 en 1964-1965.

Programmes fédéraux-provinciaux d'aide à la construction routière.—Le gouvernement fédéral et les provinces ont élaboré divers programmes visant l'entretien et la construction de routes, et confié au ministre des Transports, qui fait rapport au Parlement pour la politique fédérale en matière d'aménagements routiers, le soin de coordonner ces programmes. Une fois les programmes de grande envergure établis, leur réalisation relève du ministère des Travaux publics ou du ministère qui en a la charge.

La Route transcanadienne.—L'Annuaire de 1951 donne, aux pages 660-663, un aperçu de l'accord fédéral-provincial initial sur la construction de la Route transcanadienne et renferme certains renseignements sur les caractéristiques et sur le parcours envisagé dans les provinces participantes. Les *Annuaire*s subséquents donnent des renseignements sur l'avancement des travaux de construction et sur les diverses modifications apportées à la loi.

En vertu de la loi, entrée en vigueur le 10 décembre 1949, des accords relatifs à la participation du gouvernement fédéral au coût de la construction sont intervenus avec chacune des provinces. On a établi les normes de construction et fixé la date à laquelle les travaux devraient être terminés. Après entente avec ses voisins quant aux points de jonction, chaque province devait faire connaître le parcours d'est en ouest le plus court et le plus pratique sur son propre territoire. L'exécution des tronçons compris dans les parcs nationaux devait incomber au gouvernement fédéral. Par la suite, la loi a été modifiée en vue d'augmenter la participation financière fédérale et de prolonger jusqu'au 31 décembre 1967 la période pendant laquelle des frais de construction peuvent être engagés en vertu de la loi.

Bien que la construction d'un certain nombre de tronçons n'était pas terminée, il a été possible pour la première fois en 1962 de parcourir la route sur toute sa longueur, soit 4,860 milles, après avoir aménagé le dernier tronçon important qui traverse les montagnes Rocheuses. L'inauguration officielle de la Route transcanadienne a eu lieu le 3 septembre 1962. Voici, en milles, la longueur approximative de la route dans chaque province: Terre-Neuve, 540; Île-du-Prince-Édouard, 71; Nouvelle-Écosse, 318; Nouveau-Brunswick, 390; Québec, 399; Ontario, 1,453; Manitoba, 309; Saskatchewan, 406; Alberta, 282; Colombie-Britannique, 552. La route parcourt 140 milles dans les parcs nationaux.

Les engagements contractuels concernant les nouveaux travaux de construction de la route effectués jusqu'au 31 mars 1966 ont atteint \$997,960,434, dont environ \$625,000,000 à la charge du gouvernement fédéral. Les versements fédéraux aux provinces, à titre de contribution aux travaux antérieurs, provisoires et nouveaux, ont atteint \$573,249,165. L'asphaltage conformément aux normes prescrites a été achevé sur une distance de 4,139 milles et 841 ponts, passages supérieurs et autres ouvrages de plus de 20 pieds de portée avaient été construits ou étaient en voie de construction.

Routes d'accès aux ressources.—Le *Programme national des routes d'accès aux ressources* vise à assurer l'accès aux régions dont les richesses naturelles sont encore inexploitées. A la suite d'ententes intervenues après des pourparlers depuis 1958 avec les dix provinces, des routes seront construites ou reconstruites sur une longueur de plus de 4,700 milles. Au 31 mars 1966, le programme avait atteint le stade suivant:

Province	Coût total estimatif	Valeur des contrats approuvés	Montant dépensé par la province	Apport du gouvernement fédéral	Longueur totale en milles	Parcours terminé en milles
			(millions de dollars)		nombre	nombre
Terre-Neuve.....	16.06	15.56	11.77	4.90	322	270
Île-du-Prince-Édouard.....	15.00	17.07	12.92	6.46	447	389
Nouvelle-Écosse.....	16.34	15.14	14.88	7.44	492	406
Nouveau-Brunswick.....	20.56	16.07	13.97	6.00	425	283
Québec.....	13.79	15.47	13.79	6.94	248	172
Ontario.....	21.66	17.84	15.65	6.66	562	325
Manitoba.....	14.37	15.86	14.76	7.38	693	334
Saskatchewan.....	23.88	16.37	12.96	6.48	811	419
Alberta.....	20.38	15.00	14.83	7.41	416	337
Colombie-Britannique.....	20.50	15.00	13.72	6.86	321	185
TOTAL.....	182.34	159.47	139.25	66.54	4,738	3,100

Comme l'indique l'état ci-dessus, le coût total estimatif dépasse dans plusieurs provinces le montant de 15 millions qui peut être réparti en vertu de l'entente, mais l'apport du gouvernement fédéral se maintiendra toutefois à \$7,500,000 pour chaque province. Les sociétés privées contribuent à combler une partie des frais d'aménagement

de certaines routes dont elles pourront tirer parti. Dans chaque province, le programme peut englober tous les projets admissibles et pour lesquels on dispose de fonds suffisants. Dans la plupart des provinces la majorité des routes aménagées pour le programme visent à frayer une voie d'accès au développement des ressources naturelles et à l'exploration. Par contre, en Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, un certain nombre de routes ont été choisies pour ce qu'elles peuvent contribuer au tourisme.

Le Programme d'aménagement des routes du Yukon et du district de Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest a ceci de particulier, contrairement au programme des routes d'accès aux ressources, que le gouvernement fédéral est responsable de la construction, tandis que dans le programme des routes d'accès la contribution du gouvernement fédéral est exclusivement financière. Les frais d'entretien des routes d'accès aux ressources relèvent des provinces mais, dans le Programme des routes territoriales, le gouvernement fédéral en assume 85 p. 100 et les Administrations territoriales, 15 p. 100. Au Yukon, en 1965-1966, on comptait environ 1,300 milles de routes de mise en valeur, aménagées au coût approximatif de 30 millions de dollars; dans les Territoires du Nord-Ouest et le parc national Wood Buffalo, à la fin de mars 1966, on comptait environ 750 milles de routes, qui avaient coûté 29 millions.

Vers la fin de 1965, on a annoncé un programme décennal de construction de routes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; les dépenses annuelles s'élèveront en moyenne à 10 millions de dollars, soit le double de l'investissement annuel moyen de la décennie précédente. Ces dépenses constituent la première phase d'un programme de 20 ans, qui vise l'aménagement d'un réseau routier qui doit placer une route permanente à moins de 200 milles de toute région dotée de richesses naturelles. Les régions septentrionales verront ainsi diminuer leur dépendance du transport saisonnier des expéditions lourdes; la réalisation de ce programme aura aussi pour effet de réduire le coût de garder des stocks importants et de ramener le coût de la vie dans ces régions à un niveau comparable à celui du reste du Canada. En outre, l'industrie touristique ne pourra que profiter des meilleures voies d'accès.

Le nouveau programme a eu pour effet immédiat d'accélérer la construction de la route de 165 milles, à partir d'un point situé juste au sud de Hay River et jusqu'à Fort Smith. Le nouveau programme comprend également l'aménagement d'une route de mise en valeur de 127 milles de longueur depuis Ross River jusqu'à Carmacks, au Yukon. Cette construction aura en outre une valeur particulière pour le tourisme, étant donné qu'elle reliera Watson Lake, sur la route de l'Alaska, à Dawson en passant par Carmacks et continuera jusqu'à la frontière de l'Alaska pour rejoindre le réseau routier de cet état.

En vertu du programme antérieur, le gouvernement fédéral a offert d'aménager des routes dans les régions minières que deux ou plusieurs sociétés mettent en valeur et d'aider à aménager des routes d'accès aux mines et des pistes de transport. Tout de même, à l'heure actuelle, l'industrie privée affecte environ 10 p. 100 de ses dépenses d'exploration et de mise en valeur, qui se chiffrent par plus de 25 millions de dollars par année, à l'aménagement de voies d'accès. Ainsi, en plus de l'aide gouvernementale à la construction de certains genres de routes d'accès, le nouveau programme permettra à l'entreprise privée de consacrer des sommes plus importantes aux travaux réels de mise en valeur.

Voici les genres de routes et la part d'aide fédérale prévus par le nouveau programme:

Routes d'accès permanentes reliant un emplacement de mise en valeur presque prêt à produire à la route permanente la plus rapprochée; l'aide fédérale pourra défrayer jusqu'aux deux tiers du coût, mais ne doit pas dépasser 15 p. 100 du capital investi par une société avant d'entreprendre la production ou l'exploitation commerciale.

Voies de communication et du système routier destinées à relier les Territoires aux provinces et les agglomérations territoriales importantes; le gouvernement fédéral assumera le coût de la construction et 85 p. 100 des frais d'entretien.

Routes d'aménagement régionales donnant accès aux régions bien pourvues de richesses naturelles; le gouvernement fédéral assumera le coût de la construction mais l'entretien sera partagé par les gouvernements fédéral et territorial.

Chemins d'accès initial (pistes de transport), c'est-à-dire des chemins d'hiver ou de toute saison reliant un nouvel emplacement de mise en valeur au réseau routier; le gouvernement fédéral contribuera pour jusqu'à 50 p. 100 du coût, mais les principaux usagers devront en assurer l'entretien.

Chemins d'accès aux aéroports publics (terrestre ou lacustre) pour assurer la liaison entre les aéroports et la route la plus rapprochée; l'aménagement et 85 p. 100 des frais d'entretien seront assumés par le gouvernement fédéral.

Construction et amélioration des routes principales dans les provinces de l'Atlantique.—

En vertu de ce programme, annoncé en février 1965, le gouvernement fédéral dépensera 30 millions de dollars durant trois années, au moyen de crédits spéciaux accordés à l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Ces crédits supplémentaires permettent à l'Office de réaliser le programme d'assistance routière rendu public en 1964, alors qu'on a affecté une somme de 10 millions de dollars provenant du Fonds d'expansion économique de la région atlantique, à la construction urgemment requise de grandes voies de circulation dans la région atlantique. Les dépenses approuvées et les fonds versés par l'Office d'expansion économique de la région atlantique en vertu de ce nouveau programme, jusqu'au 31 mars 1966, sont inscrits dans l'exposé des dépenses autorisées de l'Office à toutes fins, au chapitre XXIV, section 7.

Voirie urbaine.—Les données sur la voirie urbaine proviennent des administrations des municipalités de plus de 1,000 habitants, des administrations des secteurs situés dans les régions métropolitaines de recensement, des zones urbanisées de plus de 1,000 habitants et des municipalités rurales de plus de 15,000 habitants. De brefs détails paraissent au tableau 3; on trouvera des renseignements plus détaillés dans le rapport annuel du B.F.S.: *Road and Street Mileage and Expenditure* (n° de catalogue 53-201).

3.—Statistique de la voirie urbaine, 1964 et 1965

Détail		1964	1965
Dépenses totales déclarées¹	miliers de dollars	283,015	329,308
Construction neuve.....	"	144,343	165,738
Reconstruction, réparations, nettoyage, sablage, déneigement, administration, etc.....	"	138,672	163,570
Longueur totale	milles	42,177	44,312
Revêtement dur.....	"	6,884	7,073
Revêtement souple.....	"	19,177	20,832
Gravier et autres revêtements.....	"	14,133	14,370
Terre.....	"	1,983	2,037

¹ Comprend les dépenses pour trottoirs, sentiers, ponts et bacs.

Section 3.—Véhicules automobiles

Immatriculation des véhicules automobiles.—Le nombre de véhicules automobiles immatriculés augmente chaque année; il a atteint un sommet de 6,698,778 en 1965. Sur ce total, 5,279,373 étaient des voitures particulières, soit une pour 3.7 personnes. Le tableau 4 indique les immatriculations par province, et le tableau 5, le genre de véhicules immatriculés, par province.

4.—Véhicules automobiles immatriculés, par province, 1954-1965

Nota.—Sont compris les voitures particulières, camions, autobus, motocyclettes, autos de service, etc., mais non les remorques ni les permis des distributeurs. Les chiffres de 1964-1965 figurent au tableau correspondant de l'Annuaire à partir de l'édition de 1937.

Année	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total ¹
1956.....	45,997	23,373	157,544	111,315	844,827	1,710,240	240,008	291,265	381,153	454,217	4,265,437
1957.....	47,932	23,725	164,286	116,712	901,065	1,793,499	246,188	300,326	405,229	491,884	4,497,091
1958.....	51,575	25,504	164,964	121,715	968,058	1,868,922	256,064	314,423	430,081	515,244	4,723,825
1959.....	51,145	27,502	189,435	129,629	1,040,366	1,973,737	269,974	326,690	456,468	545,491	5,017,686
1960.....	61,962	30,147	187,065	138,469	1,096,063	2,062,484	255,689	335,148	486,370	564,351	5,256,341
1961.....	65,270	32,166	206,691	145,951	1,183,978	2,126,270	299,998	349,817	509,298	588,280	5,517,023
1962.....	74,119	33,888	206,370	151,360	1,281,180	2,177,148	312,272	372,219	535,459	620,428	5,774,810
1963.....	79,422	35,314	212,034	156,769	1,381,801	2,268,320	321,806	382,190	560,490	662,453	6,074,665
1964.....	87,990	35,062	222,827	165,811	1,441,201	2,381,219	339,509	396,742	583,713	716,644	6,382,033
1965.....	92,885	33,849	233,653	174,428	1,480,743	2,516,680	342,335	418,606	606,751	786,310	6,698,778

¹ Comprend les voitures immatriculées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; en 1965, elles se sont chiffrées respectivement à 7,132 et 5,403.

5.—Classement des véhicules automobiles immatriculés, par province, 1964 et 1965

Année et province ou territoire	Automobiles particulières ¹	Voitures commerciales, camions, etc. ²	Autobus	Motocyclettes	Total
1964					
Terre-Neuve.....	65,384	22,001	365	240	87,990
Ile-du-Prince-Édouard.....	24,323	10,586	11	142	35,062
Nouvelle-Écosse.....	169,490	51,294	1,147	896	222,827
Nouveau-Brunswick.....	130,463	33,227	732	889	165,311
Québec.....	1,115,023	301,824	9,763	14,591	1,441,201
Ontario.....	2,028,528	334,759	7,598	10,334	2,381,219
Manitoba.....	258,076	79,206	198	2,029	339,509
Saskatchewan.....	259,919	135,532	249	1,042	396,742
Alberta.....	408,352	163,447	4,060	7,824	583,713
Colombie-Britannique.....	571,807	135,825	2	9,012	716,644
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	6,466	5,149	66	134	11,815
Canada, 1964.....	5,837,861	1,272,859	24,189	47,133	6,382,033
1965					
Terre-Neuve.....	69,900	22,155	380	450	92,855
Ile-du-Prince-Édouard.....	25,796	7,843	10	200	33,849
Nouvelle-Écosse.....	178,389	51,896	1,219	2,149	233,653
Nouveau-Brunswick.....	137,137	34,475	752	2,064	174,428
Québec.....	1,145,785	307,630	10,742	16,588	1,480,743
Ontario.....	2,139,696	344,519	8,395	24,070	2,516,680
Manitoba.....	260,339	78,524	196	3,276	342,335
Saskatchewan.....	267,771	148,028	269	2,540	418,606
Alberta.....	424,217	169,379	4,188	8,970	606,754
Colombie-Britannique.....	623,742	149,192	2	13,376	786,310
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	6,601	5,559	89	286	12,535
Canada, 1965.....	5,278,373	1,319,196	26,240	73,967	6,698,778

¹ Comprend les taxis avec les camions.

² Comprend les voitures de service, les tracteurs routiers, etc.

³ Compris

Stock visible d'automobiles.—On peut calculer le stock visible d'automobiles au Canada pour telle ou telle année en soustrayant les exportations de la production et des importations. La statistique des ventes au détail et du financement des ventes de véhicules automobiles figure au chapitre XXI, Commerce intérieur et prix.

6.—Stock visible d'automobiles neuves, 1955-1964

Année	Fabriquées pour être vendues au Canada		Importées		Réexportées		Stock visible	
	Particulières	Commerciales ¹	Particulières	Commerciales	Particulières	Commerciales	Particulières	Commerciales ¹
1955.....	349,306	69,186	48,546	9,403	22	24	397,830	78,565
1956.....	349,809	85,094	76,200	13,032	45	42	425,964	98,084
1957.....	318,416	64,857	70,796	9,215	65	39	389,147	74,033
1958.....	280,677	55,908	104,195	9,182	190	8	384,682	65,082
1959.....	285,841	63,429	153,932	11,632	549	6	439,224	75,055
1960.....	307,499	66,293	170,653	9,376	179	56	477,973	75,613
1961.....	312,599	60,332	106,865	9,487	700	35	418,764	69,784
1962.....	413,120	78,094	94,655	4,413	194	67	606,581	82,440
1963.....	513,785	93,912	59,634	3,193	391	38	573,028	97,067
1964.....	520,743	104,446	92,490	3,160	1,277	17	611,956	107,539

¹ Y compris les véhicules militaires.

Revenu des provinces provenant des véhicules automobiles.—L'imposition des carburants, automobiles, garages, conducteurs, chauffeurs, etc., est une source importante de revenu pour les provinces. Dans chaque province, des permis dûment délivrés par les autorités provinciales sont exigés pour les véhicules automobiles de toutes sortes, remorques, conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, distributeurs, garages, et postes d'essence et de service. En 1965, le coût moyen des impôts et permis d'utilisation a été, par véhicule, d'environ \$137.

Le tableau 7 donne les sources les plus importantes de revenu provincial provenant des véhicules automobiles. Les taux de l'impôt sur les carburants figurent à la sous-section 2 sur les impôts provinciaux de la section 2 du chapitre sur les Finances publiques; le revenu fédéral provenant des droits d'importation, des taxes d'accise et de vente est donné à la sous-section 3 sur les recettes fiscales de la section 3 du même chapitre.

7.—Revenu provincial provenant de l'immatriculation et de l'utilisation des automobiles, par province, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Année et province ou territoire	Permis d'immatriculation			Permis de conducteur, chauffeur et distributeur	Impôt, véhicules des services publics	Impôt sur les carburants	Total ¹
	Voitures particulières	Camions, autobus, remorques et autres véhicules	Motocyclettes				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1964-1965							
Terre-Neuve.....	1,127,293	1,563,719	3,231	406,761	494	9,399,789	12,006,354
Île-du-Prince-Édouard.....	454,304	367,514	517	92,408	700	3,309,324	4,242,806
Nouvelle-Écosse.....	3,355,386	2,996,780	2	471,915	113,392	21,992,203	29,402,459
Nouveau-Brunswick.....	3,038,288	2,474,865	4,291	399,996	—	18,190,997	24,481,572
Québec.....	25,360,850	23,193,257	58,304	4,282,508	1,604,055	166,038,702	222,596,386
Ontario.....	40,395,378	38,559,328	112,454	2,454,962	4,087,640	238,188,417	323,091,027
Manitoba.....	4,225,089	3,725,065	8,611	163,150	1,284,234	31,697,040	41,777,934
Saskatchewan.....	3,899,966	4,547,871	4	526,499	—	21,620,222	41,732,528
Alberta.....	6,075,867	8,485,123	4	440,310	229,067	39,970,255	56,569,358
Colombie-Britannique.....	11,260,795	9,835,515	39,059	952,887	350,959	50,508,823	73,913,914
Yukon et T. N.-O.....	76,383	100,693	413	25,016	96,840	722,363	1,075,970
Canada, 1964-1965	99,269,599	95,840,730	226,940	10,719,412	7,766,401	606,638,135	821,790,386

Renvois à la fin du tableau, p. 875.

7.—Revenu principal provenant de l'immatriculation et de l'utilisation des automobiles, par province, années terminées le 31 mars 1965 et 1966 (fin)

Année et province ou territoire	Permis d'immatriculation			Permis de conducteur, chauffeur et distributeur	Impôt, véhicules des services publics	Impôt sur les carburants	Total ¹
	Voitures particulières	Camions, autobus, remorques et autres véhicules	Moto-cyclettes				
1965-1966	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	1,209,403	1,682,567	3,457	439,360	456	11,974,477	15,809,208
Île-du-Prince-Édouard.....	480,291	382,635	710	97,881	600	3,546,470	4,529,694
Nouvelle-Écosse.....	3,657,772	3,214,672	*	491,526	124,205	24,778,878	32,822,643
Nouveau-Brunswick.....	3,190,441	2,718,377	9,687	412,508	..	20,130,988	26,911,058
Québec.....	26,055,770	25,362,496	66,344	4,953,666	1,731,158	190,982,103	251,388,190
Ontario.....	43,611,434	39,486,262	323,787	4,899,695	4,124,416	251,501,969	348,854,193
Manitoba.....	5,337,079	4,311,331	16,596	2,172,360	1,355,938	39,429,932	53,447,299
Saskatchewan.....	3,919,780	4,836,220	*	544,714	—	30,014,895	40,521,226
Alberta.....	6,330,369	8,966,331	*	454,959	212,713	43,113,875	60,652,600
Colombie-Britannique.....	12,155,293	10,718,927	63,196	1,517,923	358,786	55,756,091	81,676,348
Yukon et T. N.-O.....	74,169	92,460	964	29,522	92,957	743,366	1,091,283
Canada, 1965-1966	106,621,801	101,769,278	484,711⁷	16,613,614	8,001,229⁷	671,972,144	917,793,749

¹ Comprend d'autres éléments qui n'apparaissent pas, tels que les transferts des permis de véhicules, de garage et de stations-service et les amendes pour infractions aux lois sur les véhicules automobiles. ² Compris avec les autres véhicules automobiles. ³ Les permis sont émis pour trois ans. ⁴ Les permis sont émis pour deux ans. ⁵ Compris dans les recettes diverses, donc dans le total. ⁶ Compris avec les voitures particulières. ⁷ Incomplets.

Ventes de carburants.—Pour évaluer la quantité totale de carburants achetée au Canada pour être utilisée par les véhicules automobiles sur les routes nationales, il a fallu soustraire de la quantité totale la quantité de carburant utilisée à d'autres fins. Ainsi, afin d'obtenir la quantité nette vendue, on a soustrait les ventes suivantes des ventes totales ou brutes, comprenant les importations et les exportations: les ventes, exemptes d'impôt, au gouvernement fédéral et à d'autres consommateurs, les exportations, et les ventes qui bénéficient d'un remboursement. Les ventes nettes, c'est-à-dire celles sur lesquelles l'impôt s'acquitte au complet, sont considérées comme l'équivalent de la quantité de carburant utilisée sur les routes canadiennes. Ainsi qu'il est indiqué au tableau 8, la consommation d'essence taxable, utilisée presque entièrement par les automobiles, s'est accrue de 7.8 p. 100 en 1965 et les ventes nettes de mazout ont augmenté de 23.4 p. 100.

8.—Ventes de carburants, par province, 1961-1965

Province ou territoire	1961	1962	1963	1964	1965
	ESSENCE ET GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ				
	gallons	gallons	gallons	gallons	gallons
Terre-Neuve.....	38,929,496	42,326,939	46,158,513	51,205,828	59,214,001
Île-du-Prince-Édouard.....	18,098,741	18,964,066	19,657,378	20,753,975	21,625,345
Nouvelle-Écosse.....	111,462,514	117,994,058	122,355,774	129,977,561	136,170,762
Nouveau-Brunswick.....	85,569,846	89,114,726	92,485,963	99,370,660	107,558,514
Québec.....	788,429,327	843,642,435	899,756,445	938,822,568	1,080,362,285
Ontario.....	1,446,057,743	1,511,424,379	1,477,127,028	1,594,284,345	1,673,758,797
Manitoba.....	202,098,314	213,294,660	222,604,138	225,783,740	232,410,160
Saskatchewan.....	272,422,024	295,985,892	314,940,380	318,863,410	351,479,362
Alberta.....	523,792,761	565,553,393	422,082,129	439,543,671	457,092,775
Colombie-Britannique.....	352,133,881	361,164,628	380,461,856	422,975,317	441,806,409
Yukon et T. N.-O.....	6,282,885	6,870,923	7,764,476	8,478,347	8,739,575
Total, ventes brutes.....	3,844,277,442	4,066,366,999	4,095,424,080	4,250,059,422	4,550,217,985
Détaxations et exemptions.....	735,096,297	809,440,450	565,077,175	548,683,750	560,903,911
Total, ventes nettes.....	3,109,181,145	3,256,926,549	3,440,346,905	3,701,375,672	3,989,314,074

¹ La baisse marquée du chiffre est attribuable à l'élimination de 125 millions de gallons de gaz de pétrole liquéfié ayant servi au chauffage domestique et industriel et à la génération d'énergie. Les ventes nettes ne sont pas affectées par ce changement.

8.—Ventes de carburants, par province, 1961-1965 (fin)

Province ou territoire	1961	1962	1963	1964	1965
	MAZOUT				
	gallons	gallons	gallons	gallons	gallons
Total, ventes nettes...	143,842,427	153,570,626	193,180,457	210,442,160	259,913,441

Transports routiers de marchandises*.—La statistique de la branche «camionnage public» de l'industrie des transports routiers interurbains et ruraux est recueillie depuis 1941. Toutefois, comme le lancement d'une entreprise de camionnage n'exige qu'un petit capital, l'industrie compte beaucoup de camionneurs marginaux. Leur instabilité complique l'établissement de la statistique, mais les difficultés s'aplanissent graduellement. La statistique du camionnage à forfait a été établie à compter de 1958.

9.—Statistique sommaire des transporteurs routiers de marchandises, 1963 et 1964

Détail	Publics		A forfait	
	1963	1964	1963	1964
Transporteurs..... nomb.	3,205	2,884	1,556	1,496
Immobilisations (Actif fixe des transports routiers)..... \$	324,794,056	322,064,565	70,539,329	82,727,064
Recettes d'exploitation..... \$	442,003,007	463,025,745	82,439,385	94,313,328
Marchandises				
Service interurbain et rural.....	\$ 428,758,048	\$ 445,308,953	77,841,222	90,545,134
Service urbain.....	\$ 5,145,878	\$ 6,795,166	1,966,331	1,711,438
Autres.....	\$ 8,099,081	\$ 10,921,626	2,632,842	2,056,756
Frais d'exploitation..... \$	415,335,544	435,814,377	74,945,637	86,205,822
Entretien.....	\$ 56,132,200	\$ 57,672,243	12,615,178	15,035,492
Salaires des conducteurs et aides.....	\$ 86,734,896	\$ 91,075,676	17,028,164	20,059,504
Autres (le carburant, les assurances, les taxes sur le carburant, les loyers et la dépréciation).....	\$ 165,604,119	\$ 171,154,626	31,916,693	35,345,456
Permis d'exploitation.....	\$ 14,016,062	\$ 14,313,539	2,890,303	3,136,874
Administration et autres frais.....	\$ 92,848,269	\$ 101,598,293	10,695,599	12,728,519
Recettes nettes d'exploitation..... \$	26,667,463	27,211,368	7,493,558	8,007,496
Carburant consommé..... milliers de gall.				
Essence.....	90,816	90,403	23,286	25,116
Mazout.....	37,230	42,008	6,835	9,049
Gaz de pétrole liquéfiés.....	157	—	85	27
Employés..... nomb.				
Moyenne annuelle.....	32,558	32,337	5,246	5,741
Total, traitements et salaires.....	\$ 152,846,145	\$ 160,590,674	\$ 23,601,592	\$ 27,939,965
Propriétaires actifs.....	nomb. 2,412	nomb. 2,243	1,146	1,107
Retraits de propriétaires actifs.....	\$ 7,005,679	\$ 7,053,208	\$ 4,354,256	\$ 4,311,477
Matériel..... nomb.				
Camions (moteurs à essence).....	11,406	12,035	3,592	3,427
Camions diesel.....	171	190	196	207
Tracteurs routiers (moteurs à essence).....	7,779	7,594	1,540	1,578
Tracteurs routiers diesel.....	3,591	3,841	649	832
Semi-remorques.....	17,252	18,912	2,498	2,900
Remorques.....	1,809	1,244	435	577

Déménageurs de biens mobiliers et entreposeurs†.—La statistique des déménageurs de biens mobiliers et entreposeurs, résumée au tableau 10, a été donnée séparément

* Une statistique plus détaillée paraît dans le rapport annuel du B.F.S., *Motor Carriers—Freight*. Partie I (n° de catalogue 53-222) et Partie II (n° de catalogue 53-223).

† Une statistique plus détaillée paraît dans le rapport annuel du B.F.S.: *Moving and Storage, Household Goods* (n° de catalogue 53-221).

pour la première fois en 1960. Avant cette année-là, ces chiffres étaient compris soit avec ceux des transporteurs de marchandises, soit avec l'entreposage, suivant la source prédominante des recettes d'exploitation des sociétés.

10.—Statistique sommaire des déménageurs de meubles et entreposeurs, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Sociétés nombre	163	192	193	227	228
Immobilisations en terrains, entrepôts, véhicules, etc. \$	18,016,538	24,566,043	28,861,344	36,529,923	33,828,214
Recettes \$	30,962,777	34,315,516	38,482,035	45,860,927	45,545,245
Camionnage..... \$	21,882,082	24,329,327	25,980,439	31,052,341	30,532,243
Entreposage..... \$	4,374,983	4,758,767	6,816,373	6,552,230	5,588,646
Emballage..... \$	3,116,592	3,605,636	3,546,449	4,101,948	4,615,712
Autres..... \$	1,589,120	1,621,786	3,138,774	4,154,510	4,858,647
Frais d'exploitation \$	30,324,049	33,547,487	36,536,348	44,051,416	43,395,634
Entretien..... \$	2,226,563	2,426,787	2,835,251	3,224,772	3,206,190
Traitements et salaires (imputables à l'exploitation)..... \$	9,925,366	10,692,026	10,917,519	13,209,333	13,935,847
Frais de camionnage..... \$	1,884,625	2,269,976	2,607,760	3,790,376	3,332,249
Frais d'entreposage..... \$	2,384,414	2,505,279	2,378,406	2,692,250	2,641,829
Autres frais d'exploitation..... \$	13,903,081	15,653,419	17,787,412	21,224,685	20,279,519
Recettes d'exploitation nettes \$	638,728	768,029	1,955,687	1,809,511	2,169,614
Employés					
Moyenne annuelle..... nombre	3,653	3,906	4,064	4,790	4,450
Traitements et salaires..... \$	13,701,905	14,937,657	16,220,976	19,768,876	19,365,843
Capacité d'entreposage					
Biens mobiliers..... pieds cubes	27,372,708	30,235,601	31,217,234	36,303,850	33,888,412
Autres..... " "	1,793,310	4,049,332	5,345,366	9,725,781	7,650,648
Véhicules					
Camions..... nombre	1,302	1,437	1,578	1,974	1,718
Tracteurs..... " "	650	672	741	824	797
Semi-remorques..... " "	647	711	780	803	867
Remorques..... " "	40	39	59	169	26

Transports par autobus*.—L'activité des sociétés qui s'occupent surtout de transports par autobus est résumée dans le tableau 11. Les données visent la branche «louage» de l'industrie et seules les sociétés de transports interurbains et ruraux dont les recettes annuelles brutes dépassent \$6,000 sont couvertes. Les exploitants qui s'occupent surtout de transports scolaires, de transports urbains, et des services d'aérogare sont exclus.

11.—Statistique sommaire des transports par autobus interurbains et ruraux, 1961-1965

NOTA.—Transporteurs déclarant des recettes brutes annuelles de \$6,000 ou plus.

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Transporteurs nomb.	161	159	166	165	162
Immobilisations (Actif fixe) \$	66,489,620	76,434,779	76,252,205	75,007,987	73,864,251
Recettes \$	53,122,514	57,057,805	61,236,860	63,170,601	68,841,256
Voyageurs (services réguliers)					
Interurbain et rural..... \$	42,969,210	45,051,213	47,960,347	47,945,483	52,304,349
Urbain et banlieue..... \$	743,846	680,019	879,221	752,507	891,364
Service loué..... \$	4,722,831	6,125,050	6,597,127	7,498,220	8,068,519
Autres..... \$	4,686,627	5,195,523	6,800,165	6,974,391	7,677,024
Frais d'exploitation \$	49,066,235	51,845,161	55,725,517	57,782,444	61,737,884
Entretien..... \$	9,208,151	10,927,855	11,212,351	11,270,499	11,673,622
Salaires et bonis des conducteurs et aides..... \$	12,321,120	13,388,764	14,624,686	14,875,560	16,343,963

* Une statistique plus détaillée paraît dans le rapport annuel du B.F.S. *Passenger Bus Statistics* (no de catalogue 53-215).

11.—Statistique sommaire des transports par autobus interurbains et ruraux 1961-1965 (fin)

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Frais d'exploitation (fin)					
Autres frais de transport..... \$	10,318,002	10,677,733	11,675,266	11,512,062	12,851,723
Taxes et permis d'exploitation..... \$	4,322,054	4,237,632	4,496,626	4,658,792	4,573,880
Autres frais d'exploitation..... \$	12,890,908	12,613,187	13,716,588	15,465,531	16,394,696
Recettes nettes d'exploitation..... \$	4,062,279	5,212,644	5,511,343	5,358,157	7,193,372
Trafic et employés					
Voyageurs					
Parcours réguliers					
Interurbains et ruraux..... nomb.	54,052,706	50,591,146	48,633,373	46,646,418	45,606,246
Urbains et banlieue..... "	5,401,687	4,756,342	5,019,002	4,571,884	4,570,831
Services spéciaux et loués..... "	4,834,020	5,347,173	6,382,415	6,121,076	6,504,763
Milles-autobus					
Parcours réguliers					
Interurbains et ruraux..... nomb.	88,424,751	90,753,096	93,443,880	94,124,250	90,704,870
Urbains et banlieue..... "	1,642,073	1,664,367	1,881,933	1,712,294	2,062,317
Services spéciaux et loués..... "	3,128,367	10,049,231	11,385,383	12,009,902	12,203,870
Essence consommée..... gall.	5,090,177	4,501,251	4,134,529	3,703,651	3,677,222
Mazout consommé..... "	9,118,152	9,908,848	10,328,872	9,312,916	11,040,793
Employés					
Moyenne annuelle..... nomb.	5,049	4,662	4,724	4,650	4,738
Traitements et salaires..... \$	22,891,346	22,197,171	23,736,153	23,984,134	25,854,643
Propriétaires actifs..... nomb.	57	58	59	48	53
Retraits de propriétaires actifs..... \$	173,681	150,308	140,663	117,869	152,718
Matériel					
Autobus..... nomb.	2,340	2,393	2,457	2,513	2,622
Essence..... "	1,485	1,191	1,144	1,089	1,089
Diesel..... "	845	1,202	1,313	1,424	1,536

Le camionnage*.—Les enquêtes sur le camionnage dans toutes les provinces s'effectuent en permanence depuis 1957. Environ 7 p. 100 des immatriculations totales ont été échantillonnées par sondages trimestriels en 1964, contre 10 p. 100 en 1963. La diminution représentait 40 p. 100 sur le choix d'un échantillon; chaque échantillon trimestriel a couvert trois semaines d'enquête et le tiers de l'échantillon a servi pendant une période de sept jours (du dimanche au samedi) chaque mois. Un autre changement institué en 1964 a été l'élimination de l'exploitation urbaine de tous les camions, sauf pour les milles parcourus et la quantité d'essence consommée. Le tableau 12 ne contient donc pour 1963 que les postes comparables à ceux de 1964, qui se fondent sur le nouveau concept.

A l'exception des véhicules dont le service normal ne ressortit pas aux transports (grues, camions-remorques, matériel de voirie, etc.) et les véhicules relevant du gouvernement, le nombre moyen de camions immatriculés au Canada en 1964 s'est établi à 1,033,000 dont près de 30 p. 100 en Ontario et près de la moitié dans les deux provinces d'Ontario et du Québec.

Bien que les camions de louage ne représentent que 6 p. 100 des immatriculations totales, ils ont répondu pour 73.8 p. 100 des milles-tonne nettes transportées par tous les camions commerciaux du pays sur la grande route. Cela tient à leur long parcours et à leur charge supérieure; le parcours moyen annuel était de 25,800 milles au regard de la moyenne de 7,100 tonnes pour tous les camions; la charge moyenne était de 12.9 tonnes contre 8.1 tonnes pour tous les camions. D'autre part, comme les camions de louage sont ordinairement plus lourds, ils consomment plus d'essence (5.6 milles au gallon contre une moyenne de 8.8 pour tous les véhicules).

Les véhicules privés interurbains représentaient 21.2 p. 100 des immatriculations globales et 24.1 p. 100 des milles-tonne nettes transportées; leur parcours annuel moyen a été de 10,400 milles, leur charge moyenne, de 4.7 tonnes et leur consommation d'essence,

* On trouvera plus de détails dans les rapports annuels du B.F.S.: *Motor Transport Traffic*, Canada entier et provinces (n° de catalogue 53-207 à 53-214).

de 9.7 milles au gallon. Les véhicules privés urbains répondaient pour 39.7 p. 100 de tous les camions. Près des trois quarts de ces véhicules étaient immatriculés en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

La proportion de camions de ferme s'établissait à 33.1 p. 100 des immatriculations de véhicules commerciaux, mais leur part a été faible dans la somme globale de tonnes-milles. Plus des trois quarts des camions immatriculés en Saskatchewan et la moitié de ceux immatriculés au Manitoba et en Alberta étaient utilisés pour des travaux agricoles, et plus de 70 p. 100 de tous les camions de ferme étaient immatriculés en Ontario, Saskatchewan et Alberta.

12.—Camions et trafic (estimation), selon l'exploitation, 1963 et 1964

Année et détail	De louage	Privé			Total
		Interurbain	Urbain	De ferme	
1963					
Camions (nombre estimatif)					
Provinces de l'Atlantique..... nomb.	1,767	30,179	34,511	12,543	79,000
Québec..... " "	17,800	38,586	107,034	38,200	201,600
Ontario..... " "	20,600	67,084	138,989	71,927	298,600
Manitoba..... " "	1,600	3,500	29,600	35,700	70,400
Saskatchewan..... " "	1,700	8,657	15,843	86,400	112,600
Alberta..... " "	10,200	23,248	24,252	77,500	135,200
Colombie-Britannique..... " "	6,900	31,477	52,963	12,480	103,700
Total, camions..... nomb.	66,567	262,711	403,092	334,730	1,001,100
Parcours	millions de milles				
Provinces de l'Atlantique..... milles	31.8	281.4	160.1	44.9	518.2
Québec..... " "	361.0	532.9	752.2	112.7	1,758.8
Ontario..... " "	511.5	708.6	760.5	236.0	2,216.6
Manitoba..... " "	96.9	48.9	210.7	84.3	440.8
Saskatchewan..... " "	74.4	97.3	74.7	233.9	480.3
Alberta..... " "	267.9	258.5	140.4	282.1	948.9
Colombie-Britannique..... " "	165.4	268.5	251.0	44.1	729.0
Total, parcours..... " "	1,508.9	2,196.1	2,349.6	1,438.0	7,092.6
Milles par gallon d'essence..... nomb.	6.0	9.7	10.7	12.7	9.5
1964					
Camions (nombre estimatif)					
Provinces de l'Atlantique..... nomb.	2,360	31,190	38,035	13,615	85,200
Québec..... " "	18,000	39,278	110,422	39,800	207,500
Ontario..... " "	20,400	76,879	134,803	62,418	294,500
Manitoba..... " "	1,500	3,500	33,400	39,500	77,900
Saskatchewan..... " "	1,600	9,659	14,441	90,300	116,000
Alberta..... " "	10,100	24,450	26,650	82,400	143,600
Colombie-Britannique..... " "	7,800	34,401	52,614	13,485	108,300
Total, camions..... nomb.	61,760	219,357	410,365	341,518	1,033,000
Parcours	millions de milles				
Provinces de l'Atlantique..... milles	38.9	276.6	180.3	41.9	537.7
Québec..... " "	379.0	492.9	829.5	115.2	1,816.6
Ontario..... " "	529.9	837.7	803.9	194.4	2,365.9
Manitoba..... " "	81.5	48.9	214.6	78.6	423.6
Saskatchewan..... " "	62.7	113.7	74.7	182.9	434.0
Alberta..... " "	297.8	238.2	147.6	245.8	929.4
Colombie-Britannique..... " "	201.5	272.9	252.2	61.7	788.3
Total, parcours..... " "	1,591.3	2,280.9	2,502.8	920.5	7,295.5
Milles par gallon d'essence..... nomb.	5.6	9.7	9.5	10.6	8.8
Charge moyenne..... tonnes	12.9	4.7	..	1.3	8.1
Milles-tonne nettes moyennes par camion..... nomb.	206,100	18,800	..	1,000	27,600
Capacité utilisée..... %	53.4	39.6	..	21.9	50.8
Milles-tonne brutes moyennes par camion..... nomb.	442,500	55,500	..	6,900	67,200

Transports urbains.—La statistique des transports urbains a été sensiblement remaniée ces dernières années par suite des changements intervenus dans les genres de véhicules utilisés par les transports urbains. La présente série, inaugurée en 1956, comprend l'exploitation des autobus, des trolleybus, des tramways et du métro transportant des voyageurs en ville et en banlieue.

13.—Statistique sommaire des transports urbains, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Voyageurs transportés¹..... nomb.	987,319,165	995,169,878	988,147,638	994,239,154	985,164,940
Autobus.....	631,202,883	643,307,389	665,481,904	690,881,296	678,017,653
Trolleybus.....	175,491,968	172,487,505	149,996,752	133,197,665	130,414,263
Tramways.....	138,585,305	136,550,346	125,937,437	122,023,961	124,787,132
Métro.....	32,993,117	32,874,696	36,491,918	38,055,729	41,373,620
Voitures louées.....	9,046,092	9,949,942	9,168,657	9,662,154	10,332,687
Service interurbain et rural (tous genres de voitures).....	2	2	1,070,970	418,330	239,485
Véhicules-milles parcourus..... nomb.	198,537,833	202,445,806	208,121,107	212,804,909	213,779,503
Autobus.....	131,363,690	135,252,679	142,779,355	150,113,461	152,806,059
Trolleybus.....	32,899,859	32,862,744	32,390,625	28,748,408	27,654,912
Tramways.....	21,441,041	21,240,370	20,302,402	20,118,497	19,912,282
Métro.....	7,018,476	6,351,856	8,967,566	9,474,168	9,644,797
Voitures louées.....	2,814,767	3,138,157	2,935,243	3,628,719	3,495,176
Service interurbain et rural (tous genres de voitures).....	2	2	745,916	721,656	266,277
Combustible consommé					
Mazout..... gallons	17,266,159	18,385,972	19,820,960	20,713,770	23,149,602
Essence.....	9,108,194	9,095,746	9,388,808	8,874,984	7,865,509
Gaz de pétrole liquéfiés.....	334,170	188,000	313,302	277,333	266,069
Voitures en service..... nomb.	7,228	7,366	7,569	7,641	7,339
Autobus.....	5,081	5,267	5,432	5,609	5,774
Trolleybus.....	1,174	1,170	1,167	1,122	1,096
Tramways.....	833	791	740	740	735
Métro.....	140	158	170	170	334
Finances					
Actif total..... \$	285,607,114 ²	292,158,071 ²	298,479,381 ²	262,078,164 ²	288,415,763 ²
Dettes à long terme..... \$	176,600,938 ²	179,874,576 ²	188,892,505 ²	145,943,895 ²	181,836,125 ²
Capital social et excédent..... \$	74,209,868 ²	74,991,464 ²	75,679,476 ²	80,824,236 ²	82,276,931 ²
Recettes d'exploitation..... \$	133,440,041	141,006,600	142,461,128	151,851,962	164,054,532
Frais d'exploitation..... \$	137,257,702	141,662,749	146,280,067	151,389,907	166,745,551
Rapport des frais aux recettes..... %	99.14	100.01	102.70	99.70	98.38
Employés..... nombre	18,100	18,157	18,182	17,961	18,645
Rémunération..... \$	85,008,940	88,145,609	90,839,804	93,759,397	106,345,817

¹ Tarif régulier des voyageurs payants, sans les correspondances.

² Compris dans d'autres chiffres.

³ Sans la British Columbia Hydro and Power Authority.

Il existe deux systèmes de métro au Canada. Le métro de Toronto a été inauguré officiellement le 30 mars 1954 alors que 13.33 milles de voie étaient mis en service; plus tard, des prolongements ont porté la longueur de la voie à 18.25 milles, au 31 décembre 1965. Les 10 premiers milles d'un prolongement de 16 milles, en construction depuis 1963, ont été terminés au début de 1966; les six autres doivent entrer en service en décembre 1967. Le métro de Montréal a été ouvert au public le 17 octobre 1966 sur une distance totale de 12.96 milles.

Accidents d'automobile.—Ont été signalés en 1965, 398,127 accidents d'automobile au regard de 363,033 en 1964. Les décès qui en résultent ne cessent d'augmenter; il y en a eu 4,652 en 1964 et 4,902 en 1965 contre 2,972 en 1955. La statistique de 1965 est donnée par province au tableau 14 mais il faut dire que malgré les dispositions de la loi qui exigent la déclaration des accidents, on ne dispose pas d'une statistique complète des accidents pour toutes les provinces. Selon les données du B.F.S. afférentes à l'état civil, fondées sur une déclaration différente, on a compté, en 1965, 4,961 décès attribuables à des accidents d'automobile.

14.—Accidents d'automobile, par province, 1965

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-O.	Total
Accidents déclarés..	6,487	1,556	12,236	9,732	136,144	123,462	15,714	19,768	33,201	40,262	555	396,127
Mortels.....	64	24	186	182	1,319	1,318	132	166	262	421	7	4,070
Non mortels.....	1,409	402	2,382	2,602	26,356	41,047	5,067	4,272	5,425	11,557	161	100,680
Dommmages matériels¹	5,024	1,130	9,668	6,948	102,470	86,097	10,515	15,330	27,524	28,284	387	293,377
Personnes tuées	72	25	269	264	1,541	1,611	178	232	331	500	8	4,992
Conducteurs.....	16	9	77	61	499	598	73	87	153	189	3	1,766
Voyageurs.....	22	7	55	57	482	564	63	96	131	173	4	1,656
Piétons.....	31	8	69	80	485	387	30	28	33	102	1	1,254
Cyclistes.....	3	1	6	5	65	39	4	4	1	10	—	138
Motocyclistes et voyageurs.....	—	—	2	1	9	21	4	1	7	25	—	70
Autres.....	—	—	—	—	—	2	4	7	6	1	—	20
Personnes blessées..	2,611	466	3,297	3,308	29,109	66,917	7,399	6,926	8,596	17,574	257	150,612
Conducteurs.....	555	246	1,180	1,536	11,034	25,602	3,248	2,933	3,391	6,940	104	56,760
Voyageurs.....	783	284	1,406	1,657	17,478	25,013	3,061	3,309	3,952	8,068	123	65,151
Piétons.....	602	66	673	527	8,076	6,740	574	400	743	1,449	12	19,862
Cyclistes.....	35	8	77	108	1,838	1,595	166	117	178	418	1	4,541
Motocyclistes et voyageurs.....	14	4	52	60	686	1,889	193	145	266	648	17	3,979
Autres.....	22	—	9	21	—	77	62	22	66	31	—	310
Total, dommages matériels (milliers de dollars).....	3,068	678	5,766	4,834	..	69,11	76,187	9,268	15,829	22,626	448	127,821*

¹ Tous les accidents déclarés sont ceux qui ont causé des dommages matériels de \$100 ou plus.
le Québec.

* Sans Yukon.

PARTIE IV.—TRANSPORTS PAR EAU*

La loi sur la marine marchande du Canada.—La législation concernant tous les aspects de la navigation a été réunie dans la loi sur la marine marchande du Canada (S.R.C. 1952, chap. 29). En vertu de cette loi et de ses modifications, le Parlement canadien se charge de la réglementation de la navigation canadienne.

Section 1.—Équipement et trafic

Sous-section 1.—Navigation

Toutes les voies navigables canadiennes (canaux, lacs, rivières et fleuves) sont ouvertes sans distinction, sauf dans le cas du cabotage, aux navires de tous les pays. Par conséquent, les navires canadiens ont à subir la concurrence des navires étrangers.

Dans la région du Saint-Laurent comprise entre les environs du Havre St-Pierre et la tête des Grands lacs, le transport des marchandises et des passagers d'un port canadien à un autre, appelé communément le cabotage, s'effectue seulement par les navires enregistrés au Canada. Partout ailleurs au Canada, le cabotage est ouvert à tous les navires du Commonwealth.

Immatrication canadienne.—Aux termes de la Partie I de la loi sur la marine marchande du Canada, tous les navires dépassant 15 tonneaux nets doivent être immatriculés ainsi que les bateaux de plaisance de plus de 20 tonneaux; l'immatrication est

* Les renseignements statistiques et autres proviennent des sources suivantes: balisage des eaux, canaux, ports, services administratifs et services de la marine (ministère des Transports et Conseil des ports nationaux); Voie maritime du Saint-Laurent (Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent); une partie de la statistique financière (ministère des Travaux publics); subventions aux transports par eau (directeur des Services de navires à vapeur subventionnés, Commission maritime canadienne); et trafic des canaux et statistique de la navigation (Division des transports et des services d'utilité publique, Bureau fédéral de la statistique).

facultative pour les navires de tonnage inférieur, mais, s'ils sont munis d'un moteur de 10 HP ou plus, ils doivent être porteurs d'un permis. L'article 6 de la loi en limite la propriété à des sujets britanniques ou à des sociétés constituées sous le régime des lois d'un pays du Commonwealth ou de la République d'Irlande et ayant leur siège dans ces pays. En vertu du *British Commonwealth Merchant Shipping Agreement*, tous les navires du Commonwealth sont désignés d'une façon générale comme «navires britanniques»; un navire qui devrait être immatriculé, mais ne l'est pas, ne bénéficie pas des avantages accordés aux navires britanniques. Les navires en projet ou en chantier peuvent être inscrits, avant l'immatriculation, par un directeur de l'immatriculation dans l'un ou l'autre des 75 ports d'enregistrement, au Canada.

1.—Navires immatriculés au Canada, par province, 31 décembre 1963-1965

Nota.—Les chiffres à partir de 1935 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à partir de l'édition de 1941.

Province ou territoire	1963		1964		1965	
	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes
Terre-Neuve.....	810	82,734	849	88,735	884	103,308
Île-du-Prince-Édouard.....	779	20,219	819	20,922	922	21,515
Nouvelle-Écosse.....	6,600	155,388	6,943	166,439	7,259	176,273
Nouveau-Brunswick.....	2,232	91,936	2,326	116,092	2,480	122,125
Québec.....	2,780	892,466	2,912	919,936	2,999	1,013,820
Ontario.....	2,462	917,653	2,465	914,475	2,485	1,009,927
Manitoba.....	109	17,536	119	19,657	114	19,085
Saskatchewan.....	—	—	1	108	1	108
Alberta.....	12	681	12	686	12	686
Colombie-Britannique.....	7,006	678,598	7,266	709,662	7,569	798,994
Yukon.....	6	1,435	6	1,435	6	1,435
Total.....	22,796	2,858,746	23,718	2,956,147	24,731	3,267,276

Trafic par eau.—Le tableau 2 indique le nombre et le tonnage de tous les navires (sauf ceux de moins de 15 tonneaux de jauge, les navires de la marine et, pour les années 1962-1965, les bateaux de pêche) entrés dans les ports douaniers et non douaniers du Canada. Avant 1957, on n'enregistrait que le cabotage international à destination ou en provenance des ports douaniers.

2.—Navires entrés dans les ports canadiens, 1957-1965

Année	Service étranger		Cabotage		Total	
	Navires	Jauge nette au registre	Navires	Jauge nette au registre	Navires	Jauge nette au registre
1957.....	35,352	66,149,562	104,079	76,535,160	139,431	142,684,712
1958.....	30,710	57,738,034	100,234	76,197,625	130,944	133,935,659
1959.....	33,251	67,526,464	110,702	85,536,408	143,953	153,062,872
1960.....	33,397	74,805,002	120,125	88,493,116	153,522	163,298,118
1961.....	31,832	77,140,524	115,339	91,157,708	147,171	168,298,232
1962.....	30,269	81,942,501	112,325	87,767,018	142,594	169,709,519
1963.....	29,189	87,385,238	107,232	87,257,470	136,401	174,642,708
1964.....	29,809	92,799,912	105,186	91,007,726	134,995	183,807,638
1965.....	28,792	98,128,231	99,153	89,363,142	127,945	187,491,373

3.—Chargements et déchargements aux principaux ports canadiens par les navires du service étranger et côtier, par province, 1965 et totaux de 1964

NOTE.—Seuls les ports comptant plus de 300,000 tonnes sont énumérés.

Province et port	Long-courriers		Caboteurs		Total 1965	Total 1964
	Charge-ments	Décharge-ments	Charge-ments	Décharge-ments		
	(tonnes)					
Terre-Neuve	2,667,468	975,674	1,263,589	2,623,674	6,339,325	7,107,349
Ile Bell	1,152,306	110	186,788	18,365	1,356,569	1,453,325
Corner Brook	391,145	203,308	23,869	452,260	1,070,582	1,171,088
St-Jean	42,232	235,829	47,347	474,640	800,048	1,004,805
Botwood	400,304	31,065	19,534	134,249	555,152	551,226
Holyrood	1,472	293,528	230,861	475	526,336	327,962
Port-aux-Basques	475	210	41,101	355,816	397,602	366,519
Stephenville	293,049	32,311	5,941	7,080	338,281	200,303
Ile-du-Prince-Édouard	62,734	119,028	103,710	308,385	593,857	553,426
Charlottetown	12,678	106,955	88,151	279,494	487,278	453,844
Nouvelle-Écosse	6,690,955	4,911,791	3,958,675	1,518,176	16,979,597	17,575,134
Halifax	2,912,532	4,032,062	2,105,070	498,132	9,547,796	9,175,845
Sydney	165,596	773,674	1,009,994	702,767	2,632,031	3,359,065
Hantsport	2,014,044	1,831	—	9,350	2,025,225	2,246,862
Port Hawkesbury	640,697	67,811	27,640	17,525	733,673	833,214
Little Narrows (compris avec Baddeck en 1964)	184,309	—	225,993	2	410,304	—
North Sydney	9,838	75	364,396	30,571	404,880	378,878
Nouveau-Brunswick	2,576,595	2,967,062	1,221,692	1,073,519	7,838,668	7,647,368
Saint-Jean	1,475,182	2,744,973	1,124,707	472,998	5,817,861	5,833,131
Dalhousie	681,578	23,138	—	—	704,716	504,404
Newcastle	163,336	14,468	50	150,885	328,789	330,870
Chatham	60,599	27,708	6,689	227,636	322,632	253,080
Québec	41,131,602	16,679,541	9,378,858	16,246,751	83,377,152	81,101,691
Montréal	4,966,425	7,689,576	4,239,931	5,085,842	21,911,334	21,662,943
Sept-Îles	16,677,891	578,244	1,222,060	196,352	18,674,547	16,598,933
Port-Cartier	9,093,794	68,135	171,432	20,809	9,364,170	10,224,551
Baie-Comeau	4,023,522	2,016,413	174,270	2,231,094	8,485,209	8,306,563
Québec	1,722,795	1,404,148	197,085	3,005,177	6,329,205	6,088,295
Trois-Rivières	1,826,647	1,390,088	60,632	1,378,822	4,775,880	4,547,609
Sorel	1,638,452	419,765	75,332	2,458,379	4,591,928	4,359,499
Port-Alfred	417,536	2,436,319	27,220	440,293	3,321,968	3,812,525
Havre St-Pierre	—	—	1,431,999	10,990	1,442,989	1,371,526
Contrecoeur	378,164	511,399	66,557	10,083	966,203	1,001,274
Forestville	—	—	853,432	45,522	898,954	928,063
Rimouski	45,638	27,428	96,907	371,695	541,668	415,404
Chicoutimi	1,000	19,374	6,106	486,473	512,953	614,598
Ontario	9,230,155	24,092,619	19,675,351	14,163,370	67,161,525	68,139,125
Port Arthur-Port William	3,796,903	3,07,077	11,839,506	1,092,199	17,037,685	18,399,270
Hamilton	304,482	7,842,214	508,233	1,738,686	10,293,615	9,392,558
Toronto	251,965	3,828,025	249,432	1,496,678	5,826,100	5,713,190
Sault-Sainte-Marie	242,900	3,691,580	305,327	1,163,209	5,403,016	5,681,169
Sarnia	168,037	1,208,396	2,283,683	514,717	4,174,823	3,794,732
Port Colborne	1,210,657	473,246	295,515	945,895	2,925,113	3,563,153
Windsor	441,019	1,179,424	396,849	398,557	2,415,849	2,056,934
Port Credit	12,034	1,512,712	191,398	263,143	1,979,287	1,972,391
Clarkson	24,860	162,613	399,185	1,347,389	1,934,028	1,679,841
Prescott	41,058	433,329	276,334	556,170	1,306,900	1,104,522
Pictou	715,063	151,890	289,082	48,399	1,199,404	1,391,066
Little Current	562,622	543,503	5,450	39,824	1,151,399	1,099,984
Colborne	—	—	1,079,950	—	1,079,950	1,126,073
Goderich	284,580	31,748	357,645	403,740	1,077,693	871,497
Depot Harbour	726,120	—	—	8,250	734,370	727,278
Midland	—	49,125	62,463	612,769	724,357	733,070
Kingston	—	125,153	198,193	354,081	675,427	682,524
Thorold	118,520	335,081	43,373	177,333	674,616	824,405
Walkerville	—	295,803	25,771	158,652	490,226	471,288
Michipicoten Harbour	210,140	30,791	161,490	39,883	442,304	468,336
Parry Sound	—	18,906	2,998	399,239	421,143	349,446

1 Comprend Pointe-Noire.

3.—Chargements et déchargements aux principaux ports canadiens par les navires du service étranger et côtier, par province, 1965 et totaux de 1964 (fin)

Province ou territoire et port	Long-courriers		Caboteurs		Total 1965	Total 1964
	Chargements	Déchargements	Chargements	Déchargements		
	(tonnes)					
Ontario (fin)						
Owen Sound.....	—	37,327	11,263	372,335	410,925	418,826
Port Stanley.....	—	223,872	14,348	159,864	398,184	351,184
Port McNicoll.....	—	5,531	3,945	365,725	375,201	323,297
Belleville.....	—	183,653	116,028	37,501	337,182	206,837
Marathon.....	103,755	107,582	33,800	80,953	325,890	242,432
Port Burwell.....	396	307,951	—	4,052	312,399	536,368
Oshawa.....	719	148,279	—	163,739	302,728	276,712
Manitoba	740,755	20,269	5,858	95	766,977	711,992
Churchill.....	740,755	20,269	5,858	95	766,977	711,992
Colombie-Britannique	19,045,757	3,937,756	17,623,928	17,778,320	58,355,461	52,072,705
Vancouver.....	9,290,502	2,067,296	4,746,967	4,397,324	20,502,089	20,055,635
New Westminster.....	1,017,900	197,578	2,359,877	1,283,352	4,858,707	4,371,033
Victoria.....	1,003,839	146,003	333,987	920,953	2,404,832	2,663,717
Nanaimo.....	646,923	77,202	507,053	734,732	1,965,910	1,254,483
Duncan Bay.....	296,969	33,635	111,270	1,428,124	1,857,998	1,374,750
Powell River.....	322,464	50,830	315,203	953,177	1,641,664	1,368,240
Britannia Beach.....	52,612	7,904	873,821	645,887	1,580,124	1,393,003
Ocean Falls.....	74,920	90,559	367,771	857,809	1,391,059	1,176,760
Crofton.....	294,656	91,828	230,764	716,131	1,333,179	1,068,399
Prince-Rupert.....	561,555	324,584	88,067	336,329	1,310,835	1,269,779
Port Alberni.....	750,708	60,386	20,166	419,112	1,250,371	898,613
Port Mellon.....	66,544	6,459	53,581	994,915	1,120,299	895,527
North Arm Fraser River.....	—	—	182,562	831,934	1,017,496	659,594
Howe Sound.....	—	6,700	420,112	533,016	959,828	892,192
Kitimat.....	87,878	492,371	147,201	80,785	808,235	686,148
Blubber Bay.....	753,630	—	36,126	1,465	791,221	196,160
Ladysmith.....	1,805	2,173	685,483	58,671	748,142	765,815
Port Moody.....	671,453	3,833	17,075	—	692,361	589,907
Texada.....	683,088	—	40	2,445	885,573	497,710
Toquart.....	658,782	—	—	—	658,782	763,777
Courtenay.....	—	—	538,151	63,913	602,064	476,299
Harmac.....	7,806	48,105	21,799	474,043	551,753	1,241,085
Chemainus.....	300,066	6,874	154,882	21,883	483,885	656,491
Campbell River.....	182,277	14,970	25,766	244,077	467,090	465,100
Quatsino.....	55,972	99,583	94,046	135,276	384,877	424,460
Tahsis (compris avec Victoria en 1964).....	338,032	—	11,490	21,756	371,278	—
Jervis Inlet.....	—	—	241,940	92,409	334,349	377,059
Bamberton.....	9,836	24,684	277,109	12,232	323,861	301,057
Blind Bay.....	—	—	206,920	119,016	319,936	—
Zebalos.....	249,199	—	55,218	4,994	309,411	163,475
Territoires du Nord-Ouest	—	—	493	41,563	42,056	42,317
Total	82,145,421	53,644,740	53,131,205	53,094,252	242,015,618	234,951,117

Le mouvement du fret dans un grand port revêt diverses formes. Il y a notamment les cargaisons à destination et en provenance des pays étrangers et le fret d'entrée et de sortie des caboteurs, c'est-à-dire le trafic intérieur entre des ports canadiens. En outre, il y a le trafic de transit passant par les ports sans chargement ni déchargement et enfin, le mouvement d'un endroit à un autre dans les limites du même port, mouvement considérable dans bien des cas.

La statistique du trafic des ports douaniers et non douaniers ne comprend pas le transit ni le mouvement d'un endroit à un autre dans les limites du même port. Le tableau 4 indique les principales marchandises chargées à bord ou déchargées des long-courriers et des caboteurs aux dix ports accusant le plus de fret en 1965; 65.8 p. 100 du

commerce international canadien et 44.7 p. 100 du commerce de cabotage sont passés par les ports en question. Les denrées choisies sont celles dont le transport se fait en quantités considérables, et souvent en vrac.

4.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les ports comptant le plus fort tonnage en 1965

NOTE.—Seules les marchandises totalisant plus de 50,000 tonnes sont énumérées.

Ports et marchandises	Long-courriers		Caboteurs		Total
	Charge-ments	Décharge-ments	Charge-ments	Décharge-ments	
	(tonnes)				
Montreal	4,896,425	7,689,576	4,235,991	5,095,342	21,911,334
Blé.....	2,429,691	95,208	—	3,190,758	5,705,757
Mazout.....	82,401	2,144,661	2,148,636	56,013	4,431,711
Pétrole brut.....	—	2,174,413	10,833	21,096	2,206,342
Essences.....	—	60,541	1,090,044	4,685	1,155,270
Mats.....	226,379	334,907	—	20,768	582,054
Charbon bitumineux.....	—	430,338	—	141,773	572,111
Sucre brut.....	—	380,302	—	—	380,302
Gypse.....	—	4	2,200	367,973	370,177
Profilés de charpente.....	4,197	271,037	8,025	14,447	297,706
Orge.....	49,666	—	—	233,213	282,879
Acier, plaques et tôle.....	48,994	48,072	8,366	171,855	277,287
Sel.....	—	24,038	21	216,848	240,907
Ciment.....	6	18,589	209,870	—	228,465
Huiles de graissage et graisses.....	133	47,203	144,726	15,902	207,964
Soya.....	115,432	49,564	3,890	32,315	201,201
Farine de blé.....	189,898	40	6,357	955	197,240
avoine.....	11,375	—	—	132,693	144,068
Produits du pétrole et du charbon, n.d.s.....	7,109	24,591	10,122	63,277	105,099
Minérai de manganèse.....	8,737	87,141	3,662	—	99,530
Acier, barres et tiges.....	4,124	61,617	13,330	18,723	97,794
Mélasses brute.....	—	85,083	—	—	85,083
Graine de lin.....	34,825	—	1,359	45,775	81,959
Préparations alimentaires diverses n.d.s.....	2,135	1,055	40,480	37,583	81,252
Cuivre et alliages.....	61,670	16,271	250	2,621	65,012
Minéraux non métalliques bruts, n.d.s.....	45,848	16,627	—	—	62,473
Autres marchandises non énumérées.....	1,573,827	1,334,174	537,820	305,870	3,751,691
Vancouver	9,296,562	2,067,206	4,746,967	4,397,324	20,502,669
Blé.....	3,888,822	—	5,060	—	3,693,882
Bois à pâte.....	326,133	10,062	1,884,576	204,004	2,424,775
Sable et gravier.....	900	332,542	12,408	1,780,408	2,126,253
Bois de construction et bois d'œuvre.....	1,342,790	11,913	47,846	193,530	1,596,079
Billet.....	103,589	195,623	109,051	722,382	1,130,655
Mazout.....	13,603	243,361	842,499	2,682	1,102,145
Billes de chauffage.....	188,432	—	734,053	2,600	925,085
Engrais.....	773,171	5,723	3,549	885	783,628
Palpe.....	130,898	1,977	1,700	517,831	652,406
Minerais sulfurés.....	574,520	—	26,845	—	601,365
Papier journal.....	33,142	80	—	443,991	477,163
Orge.....	464,991	—	—	—	464,991
Charbon bitumineux.....	450,628	27,180	239	220	451,067
Essence.....	8,494	200,790	342,746	468	378,898
Sel.....	—	—	34,356	—	236,136
Colza.....	223,885	—	—	—	223,885
Ciment.....	6,194	2,828	9,063	153,896	171,971
Graine de lin.....	156,997	—	—	—	166,997
Roche phosphatée.....	—	150,934	—	—	150,934
Produits chimiques organiques.....	2,436	2,913	135,484	1,000	141,833
Acier, plaques et tôle.....	50	119,768	2,347	—	122,165
Minérai et concentrés de cuivre.....	119,117	—	—	—	119,117
Amiante.....	42,981	55,437	340	—	98,758
Produits chimiques organiques.....	3,977	2,307	77,619	500	84,403
Sucre brut.....	—	84,257	—	—	84,257
Farine de blé.....	76,425	6	—	—	76,431
Pierre brute, n.d.s.....	—	127	5	73,275	73,407
Pierre calcaire.....	10,106	—	4,900	56,926	71,934
Provendes concentrées.....	71,097	24	58	8	71,187
avoine.....	62,176	—	—	—	62,176
Seigle.....	60,687	—	—	—	60,687
Bois métalliques.....	159	40,177	15,577	50	55,963
Profilés de charpente.....	645	48,284	6,174	152	55,265
Huiles de graissage et graisses.....	151	7,943	46,860	56	65,010
Autres marchandises non énumérées.....	353,294	523,100	403,312	242,475	1,522,161

4.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les ports comptant le plus fort tonnage en 1965 (suite)

Ports et marchandises	Long-courriers		Caboteurs		Total
	Charge-ments	Décharge-ments	Charge-ments	Décharge-ments	
	(tonnes)				
Port Arthur-Fort William	3,796,963	367,077	11,839,506	1,092,199	17,067,685
Blé.....	181,433	—	9,064,874	—	9,246,307
Minéral et concentrés de fer.....	2,433,965	—	716,345	—	3,150,310
Orge.....	266,509	—	888,187	—	1,154,696
Avoine.....	171,617	—	609,899	—	781,516
Bois à pâte.....	50,100	—	4,630	228,750	313,480
Graine de lin.....	201,701	—	103,319	—	305,020
Mazout.....	—	—	—	232,902	232,902
Charbon bitumineux.....	—	232,074	—	—	232,074
Papier journal.....	183,351	—	834	—	184,185
Farine de blé.....	26,923	—	128,354	1,016	156,293
Essence.....	—	—	—	182,781	182,781
Seigle.....	61,580	—	47,257	—	108,837
Autres céréales, n.d.s.....	5,873	—	77,104	73	83,050
Malt et farine de malt.....	18,326	—	62,288	—	80,514
Ecales, criblures, balles et rebuts.....	9,733	—	66,556	—	76,289
Sel.....	—	—	—	66,042	66,042
Provendes concentrées.....	57,920	—	4,855	—	62,775
Engrais.....	52,315	—	—	—	52,315
Autres marchandises non énumérées.....	47,657	75,003	65,004	430,635	618,299
Sept-Îles	15,256,483	482,598	469,870	177,374	16,426,325
Minéral et concentrés de fer.....	15,257,460	—	453,872	—	15,711,332
Mazout.....	—	408,004	3,368	29,056	440,428
Bentonite.....	—	53,904	—	200	54,104
Autres marchandises non énumérées.....	39,023	20,690	12,630	148,118	220,461
Hamilton	204,482	7,842,214	506,233	1,733,686	10,293,615
Minéral et concentrés de fer.....	21	3,855,561	—	1,029,079	4,884,661
Charbon bitumineux.....	—	3,205,618	6,424	—	3,212,042
Mazout.....	99	113,011	—	400,499	513,609
Acier, plaques et tôle.....	19,379	89,999	130,310	789	240,477
Blé.....	—	—	103,760	63,467	167,227
Soya.....	—	144,803	—	3,890	148,593
Acier, barres et tiges.....	7,297	102,971	17,970	1,924	139,162
Essence.....	—	—	—	58,926	58,926
Tourteaux et farine de soya.....	58,225	340	—	—	58,565
Autres marchandises non énumérées.....	119,461	329,911	249,769	180,112	879,253
Halifax	2,913,532	4,032,062	2,105,070	498,132	9,547,796
Pétrole brut.....	—	3,089,838	—	—	3,089,838
Mazout.....	18,217	688,323	1,347,014	96,971	2,130,525
Gypse.....	1,744,820	—	128,089	—	1,872,909
Essence.....	—	7,066	566,034	—	663,483
Blé.....	462,831	—	—	145,026	607,857
Farine de blé.....	126,107	—	6,374	3,613	136,094
Ciment.....	13	144	—	58,396	58,553
Minéral et concentrés de fer.....	17	44,161	—	3,400	52,578
Bois de construction et bois d'œuvre.....	44,489	5,878	349	50	50,476
Autres marchandises non énumérées.....	516,028	215,932	57,160	94,363	884,483
Port-Cartier	9,093,794	65,135	171,432	20,809	9,351,170
Minéral et concentrés de fer.....	9,093,794	—	169,933	—	9,263,727
Mazout.....	—	68,135	—	—	68,135
Autres marchandises non énumérées.....	—	—	1,499	20,809	22,308
Bale-Comeau	4,023,522	2,016,413	174,270	2,221,064	8,435,269
Blé.....	2,214,066	418,190	—	1,794,531	4,426,807
Maïs.....	890,645	859,708	—	—	1,750,353
Soya.....	336,861	303,193	—	—	640,054
Bois à pâte.....	161,638	—	148,520	—	308,158
Papier journal.....	260,224	—	—	—	260,224
Mazout.....	—	102,494	—	85,077	187,571
Ciment.....	—	—	—	178,348	178,348
Orge.....	78,596	76,459	—	—	155,055
Minéral d'alumine et de bauxite.....	—	151,658	—	—	151,658
Aluminium.....	59,001	—	15,042	—	74,043
Essence.....	—	—	—	50,470	50,470
Autres marchandises non énumérées.....	22,471	104,811	12,708	112,578	252,568
Québec	1,722,795	1,404,148	197,085	3,065,177	6,329,265
Mazout.....	—	918,973	58,053	464,154	1,441,180

4.—Principales marchandises embarquées et débarquées dans les ports comptant le plus fort tonnage en 1965 (fin)

Ports et marchandises	Long-courriers		Caboteurs		Total
	Charge-ments	Décharge-ments	Charge-ments	Décharge-ments	
	(tonnes)				
Québec (fin)					
Blé.....	524,535	30,186	—	548,655	1,103,376
Bois à pâte.....	11,918	—	710	941,470	954,098
Essence.....	—	26,025	8,452	512,554	547,331
Mais.....	126,383	184,068	—	—	310,451
Papier journal.....	309,689	—	—	—	309,689
Amiante.....	233,210	—	—	—	233,210
Charbon bitumineux.....	—	31,728	600	177,125	209,453
Minérai et concentrés de zinc.....	194,762	—	—	3,954	198,716
Orge.....	11,091	12,434	—	165,329	189,354
Avoine.....	—	—	—	134,630	134,630
Soya.....	40,306	58,979	—	2,357	101,642
Bois de construction et bois d'œuvre.....	71,404	—	964	333	72,701
Ciment.....	—	40	70,806	—	70,646
Pâte de bois.....	65,078	—	240	—	65,318
Minérai et concentrés de cuivre.....	60,302	—	—	—	60,302
Autres marchandises non énumérées.....	74,117	141,715	57,460	53,816	327,108
Toronto	251,965	3,528,025	249,432	1,496,678	5,526,100
Charbon bitumineux.....	—	2,396,528	2,316	436,175	2,835,019
Mazout.....	—	283,438	88,554	238,489	610,481
Soya.....	—	302,914	—	907	303,321
Ciment.....	—	—	—	264,812	264,812
Essence.....	—	31,847	132,369	7,177	171,393
Blé.....	53	—	3,438	139,743	143,234
Sel.....	—	32,898	—	100,378	133,276
Sucre brut.....	—	125,457	—	—	125,457
Orge.....	2,548	—	2,800	101,569	106,917
Farine et tourteaux de soya.....	100,202	—	—	—	100,202
Pierre calcaire.....	—	—	—	86,701	86,701
Huiles de graissage et graisses.....	—	64,937	—	5,720	70,657
Profils de charpente.....	17	58,257	93	1,402	59,769
Autres marchandises non énumérées.....	149,145	531,719	19,862	113,605	814,331
Saint-Jean	1,475,382	2,744,973	1,124,707	472,999	5,817,861
Pétrole brut.....	—	2,118,870	—	—	2,118,870
Mazout.....	54	78,531	741,076	271,209	1,090,870
Blé.....	638,064	—	—	—	638,064
Essence.....	—	—	332,047	171,161	503,208
Sucre brut.....	—	262,746	—	—	262,746
Papier journal.....	83,738	—	—	—	83,738
Bois de construction et bois d'œuvre.....	57,392	724	29	—	58,145
Autres marchandises non énumérées.....	700,934	234,102	51,555	30,629	1,067,220
Sault-Sainte-Marie	242,900	3,691,590	305,327	1,163,209	5,403,016
Charbon bitumineux.....	11,751	2,267,964	—	3,600	2,283,315
Minérai et concentrés de fer.....	—	841,831	—	670,409	1,512,240
Pierre calcaire.....	—	547,730	—	—	547,730
Mazout.....	—	—	—	324,130	324,130
Fer et acier primaires, n.d.a.....	161,441	—	24,394	87	185,922
Acier, plaques et tôle.....	22,683	11,990	104,862	46	139,566
Essence.....	—	—	—	92,130	92,130
Profils de charpente.....	42	40	53,446	128	53,656
Autres marchandises non énumérées.....	40,978	22,025	122,625	72,679	264,307

Sous-section 2.—Ports

L'étude des transports par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination des transports par terre et par eau dans plusieurs des ports. Les installations destinées à faciliter les mouvements comprennent les docks et les quais nécessaires, dont certains pour le trafic-voyageurs mais la plupart destinés au trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention des cargaisons mixtes et un outillage spécial pour les marchandises en vrac de toutes catégories. Les installations peuvent comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées de service et d'aiguillage, des élévateurs à grains, des entrepôts à charbon, des réservoirs de pétrole et, dans les principaux ports, des cales sèches.

Neuf des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux et 11 autres par des Commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, environ 300 ports publics relèvent directement du ministère des Transports et sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Les maîtres de ports sont nommés par le ministre des Transports et rémunérés à même des droits perçus des navires aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada.

On trouve à travers le pays plusieurs milliers de quais et de brise-lames exploités par le ministère des Transports aux termes de la loi sur les ports et jetées de l'État. Ces aménagements servent aux cargos et aux bateaux de pêche commerciale et sont soumis à la surveillance des agents régionaux de la marine du ministère des Transports. Les gardiens de quai, dont la rémunération est établie en pour-cent des droits de quai perçus, sont désignés pour exercer la surveillance directe de ces quais publics, flottants ou autres, destinés aux petites embarcations de pêche ou de plaisance ou aux long-courriers, selon les besoins de l'endroit. Dans bien des ports, outre les installations publiques exploitées par l'autorité administrative compétente, il existe de vastes docks et aménagements de manutention appartenant à des sociétés privées, entre autres, des sociétés ferroviaires, et des industries qui y transportent de grandes quantités de matières en vrac, par exemple, le bois de construction, les pâtes et papiers, le charbon, l'acier, le minerai de fer, le pétrole, les céréales, le poisson et d'autres produits.

En 1965, les ports du Canada ont servi à la manutention de plus de 240 millions de tonnes de marchandises, les services internationaux de transport maritimes et côtiers ayant enregistré 250,000 arrivées et départs de navires marchands.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc., aux ports de St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port Colborne; ponts Jacques-Cartier et Champlain à Montréal. Le tableau 5 énumère l'équipement des grands ports, et le tableau 6 présente la statistique sommaire du trafic en 1964 et 1965. Les revenus et dépenses d'exploitation figurent au tableau 20, page 903.

5.—Équipement des grands ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1965

NOTA.—L'équipement de ces ports relève du Conseil des ports nationaux ou d'autres organismes.

Détail	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum de chenal d'approche.....	51	30	31	35	36	39
Voie ferrée.....	41	64	23	5	59.5	75
Môles, quais, jetées, etc.....	88	34	44	18	135	110
Longueur de mouillage.....	35,445	22,550	35,600	9,188	74,000	41,812
Hangars de transit.....	1,547,500	938,000	677,700	482,365	3,750,000	1,552,600
Entrepôts frigorifiques.....	1,719,000	900,000	1,500,000 ¹	—	2,900,000	4,633,547
Élévateurs à grains						
Capacité.....	4,152,500	3,000,000	8,000,000	9,300,000	22,262,000	21,775,000
Capacité de chargement.....	90,000	150,000	90,000	55,000	728,000	280,000
Grue flottante (capacité).....	80	65	75	—	365	75
Entrepôts à charbon.....	12,000	—	3,000,000 ²	400,000	175,000	110,000
Réservoirs à pétrole.....	253,690,000	41,346,500	1,760,000 ²	39,309,479	1,278,885,925	346,967,500

¹ Entrepôt principal 500,000 pi. cu.; entrepôt de poisson 1 million de pieds cubes.

² En pieds carrés.

³ En barils.

6.—Statistique sommaire du trafic, ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 1964 et 1965

Port ou éleveur	Entrées	Tonnage du vaisseau	Tonnage de la cargaison	Livraisons des éleveurs à grain
				boisseaux
		(nombre)		
St-Jean (T.-N.) ^a	1965 1,851	1,437,229	466,293	—
Halifax.....	1964 3,377	6,710,705	9,628,658	23,288,469
	1965 3,373	6,989,871	9,952,713	22,429,328
Saint-Jean.....	1964 1,888	4,163,850	6,262,591	22,053,690
	1965 1,792	4,044,562	6,115,008	24,337,092
Chicoutimi.....	1964 156	281,313	477,524	...
	1965 155	280,620	518,660	...
Québec.....	1964 3,469	7,742,000	6,258,920	44,081,825
	1965 3,151	7,872,000	6,646,453	49,272,586
Trois-Rivières.....	1964 2,325	3,963,914	5,192,812	54,917,501
	1965 2,061	3,937,558	5,222,689	59,958,980
Montréal.....	1964 6,016	19,704,942	23,070,920	168,713,104
	1965 6,318	21,646,140	23,445,236	142,642,311
Prescott.....	1964	15,582,406
	1965	20,317,332
Port Colborne.....	1964	12,908,529
	1965	10,104,816
Churchill.....	1964 72	296,059	719,382	22,067,711
	1965 98	318,295	780,248	25,002,972
Vancouver.....	1964 21,462	18,670,875	19,793,810	204,013,205
	1965 21,746	19,220,510	20,166,534	169,205,721
Total.....	1964	28,745	61,532,658	71,494,617
	1965	40,554	65,746,185	73,313,834

^a Administré par le Conseil des ports nationaux depuis le 1^{er} janvier 1965.

Sous-section 3.—Canaux

Les canaux et les cours d'eau canalisés qui relèvent du ministère fédéral des Transports, ainsi que ceux qui relèvent de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, comprennent une série de voies navigables intérieures d'une longueur de 1,875 milles depuis l'océan.

Les canaux, tant de la Voie maritime que du ministère des Transports, sont énumérés au tableau 7 (emplacement, longueur et écluses). De plus, le ministère fédéral des Travaux publics administre l'écluse St. Andrew's (longueur, largeur et tirant d'eau: 215, 45 et 17 pieds) à Selkirk (Man.) sur la rivière Rouge, et l'écluse de Poupore (P.Q.). Quelques petites écluses relèvent des autorités provinciales.

En 1965, 99,395,117 tonnes de fret et 23,356 bateaux ont emprunté les canaux, au regard de 93,276,850 tonnes et de 23,155 bateaux en 1964. En plus des bateaux de fret et de passagers, des milliers de bateaux de plaisance passent par les canaux. Les navires éclusés à Sault-Sainte-Marie en 1965 ont transporté 157,813 passagers, comparativement à 131,396 en 1964.

7.—Longueur des chenaux et dimensions des écluses relevant de la Voie maritime du Saint-Laurent et du ministère des Transports

Nom	Situation	Longueur du chenal	Écluses			
			Nom- bre	Dimensions minimums		
				Long- ueur	Lar- geur	Profon- deur
		milles		pieds	pieds	pieds
Canaux de la Voie maritime¹						
Route principale						
Rive sud.....	Montréal à Caughnawaga.....	20	2	766	80	30
Beauharnois.....	Melocheville au lac Saint-François.....	15	2	766	80	30
Iroquois.....	Iroquois Point.....	1	1	766	80	30
Welland.....	Port Weller (lac Ontario) à Port Colborne (lac Érié).....	27.60	8	859	80	30
Sans péage						
Lachine (non par le canal).....	Montréal à Lachine.....	8	3	270	45	14
Cornwall (non par le canal).....	Cornwall à l'embouchure.....	3.50	4	270	43.67	14
Sault-Sainte-Marie....	Rapides de St. Mary's (Sault-Saint-Marie)	1.38	1	900	80	18 25
Canaux du ministère des Transports						
Région de l'Atlantique						
Canso.....	Chaussée de Canso (N.-É.).....	0.78	1	820	80	32
Saint-Pierre.....	Baie Saint-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap-Breton (N.-É.).....	0.50	1	300	47.4	17
Richelieu						
Saint-Ours.....	Saint-Ours (P.Q.).....	0.12	1	339	45	12
Chambly.....	Chambly à Saint-Jean (P.Q.).....	11.76	9	125.1	23.3	6.5
Rivières Outaouais et Rideau						
Sainte-Anne.....	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais.....	0.02	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides de Carillon, rivière Outaouais.....	0.50	1	200	45	9
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	123.53	47	134	33	5.5
	Lac Rideau à Perth (embranchement de Tay).....	6.12	2	134	33	5.5
Lac Ontario à la baie Georgienne						
Trent.....	Trenton à l'écluse de Peterborough, Peterborough.....	88.74	18	175	33	8 ²
	Écluse de Peterborough à Big Chute.....	143.71	24	134	33	6
	Cheemin de fer de manœuvre Big Chute... ..	—	—	—	—	4
	Big Chute à Port Severn.....	8.11	1	100	25	6
	Lac à l'Esturgeon à Lindsay (embranchement de Scugog).....	10.00	1	142	33	6
	Lindsay à Port Perry (embranchement de Scugog).....	25.00	—	—	—	4.5
Murray.....	Isthme de Murray, Baie de Quinté.....	7.53	—	—	—	8.5 ²

¹ La profondeur minimum des canaux de la Voie maritime est de 27 pieds et leur largeur minimum, de 200 pieds. Le canal Wiley-Dondero et deux écluses près de Massena (N. Y.) sont en territoire américain; leurs dimensions sont à peu près les mêmes que les installations canadiennes. ² Les navires tirant plus de six pieds doivent annoncer leur passage. ³ Lac Ontario à la cote de 243 pieds.

8.—Trafic des canaux, selon l'immatriculation des navires, saisons de navigation, 1956-1965

NOTA.—Certains chiffres comptent deux fois dans le cas des navires empruntant deux canaux ou plus. Les chiffres à partir de 1886 figurent dans les *Annuaire*s précédents, à compter de l'édition de 1902.

Saison de navigation	Canada		États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	Navires	Jauge nette	Navires	Jauge nette	Navires	Jauge nette	Navires	Jauge nette
1956.....	27,473	31,019,188	3,776	3,675,511	267	186,978	1,349	1,141,259
1957.....	24,191	27,726,368	3,524	3,802,809	332	221,254	1,589	1,364,265
1958.....	21,763	26,635,559	3,216	3,029,624	302	198,926	2,170	1,793,309
1959.....	21,363	28,706,462	4,819	4,233,938	1,125	3,130,140	3,252	7,321,449
1960.....	19,816	28,963,294	5,946	3,660,931	1,303	3,971,587	3,464	9,455,739
1961.....	17,332	32,531,256	3,307	2,515,262	1,845	6,294,753	3,496	10,065,901
1962.....	13,836	31,677,612	3,524	4,045,470	1,938	6,769,909	3,538	11,017,809
1963.....	13,821	38,940,238	3,106	4,016,111	1,637	6,932,454	3,247	10,248,060
1964.....	14,256	40,025,355	2,906	5,461,310	2,043	9,494,484	3,950	13,176,847
1965.....	12,959	42,704,703	2,827	3,966,615	2,399	10,852,520	5,171	14,986,462

9.—Fret des canaux, selon l'origine des marchandises, saisons de navigation, 1956-1965

NOTA.—Certains chiffres comptent deux fois dans le cas de fret empruntant deux canaux ou plus. Les chiffres à partir de 1886 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1902.

Saison de navigation	Canada		États-Unis		Grande-Bretagne		Autres pays		Total
	Tonnes	% du total	Tonnes	% du total	Tonnes	% du total	Tonnes	% du total	Tonnes
1956.....	24,898,901	61.7	14,457,217	36.1	106,448	0.3	754,899	1.9	40,016,565
1957.....	21,459,552	57.6	15,021,930	40.3	151,550	0.4	597,317	1.6	37,230,349
1958.....	21,832,526	62.2	12,177,376	34.7	223,059	0.6	863,626	2.5	35,096,587
1959.....	30,829,746	60.4	17,134,694	33.5	326,992	0.6	2,784,700	5.5	51,078,132
1960.....	28,886,228	54.6	20,903,117	39.6	332,794	0.6	2,734,744	5.2	52,946,883
1961.....	31,487,898	55.1	23,175,964	40.5	315,991	0.5	2,242,843	3.9	57,223,696
1962.....	33,972,361	53.4	26,228,794	41.3	805,831	1.3	2,561,305	4.0	63,568,291
1963.....	41,976,843	56.3	28,431,960	38.1	1,054,929	1.4	3,121,695	4.2	74,585,427
1964.....	56,298,952	60.3	31,488,638	33.8	1,089,385	1.2	4,399,845	4.7	93,276,850
1965.....	56,008,416	56.3	33,747,380	34.0	2,088,813	2.1	7,550,508	7.6	99,395,117

10.—Fret par canal et groupe de marchandises¹, saisons de navigation 1964 et 1965

NOTA.—Certains chiffres comptent deux fois dans le cas du fret empruntant deux canaux ou plus.

Année et canal	Aliments, nourriture pour animaux, boissons et tabac	Matières brutes non comestibles	Fabrications non comestibles	Produits terminaux non comestibles	Fret divers	Fret intérieur, colis	Total
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1964							
Sault-Sainte-Marie.....	95,339	158,790	562,293	—	8,628	141,597	966,637
Welland.....	17,832,721	28,241,436	4,670,334	263,057	64,930	523,904	51,416,382
Saint-Laurent.....	16,485,395	16,394,652	6,374,405	356,238	128,214	701,269	39,440,173
Richelieu.....	—	—	91,675	—	463	—	92,138
Saint-Pierre.....	304	110	—	—	67	—	481
Murray.....	—	—	—	—	—	—	—
Outaouais.....	—	—	10,923	1,758	—	—	12,681
Rideau.....	—	—	—	—	—	—	—
Trent.....	—	—	64	—	—	—	64
St. Andrew's.....	1,415	—	1,403	39	150	—	3,007
Canso.....	204,671	265,703	841,480	—	33,433	—	1,345,287
Total, 1964.....	34,119,845	45,069,681	11,852,577	641,692	235,985	1,366,779	53,276,850
1965							
Sault-Sainte-Marie.....	284,419	198,784	492,941	719	26,814	403,232	1,406,909
Welland.....	17,206,075	28,494,441	6,589,171	271,440	69,379	506,060	53,136,596
Saint-Laurent.....	16,963,752	17,378,975	7,947,911	353,093	126,090	608,842	43,378,663
Richelieu.....	—	—	87,259	—	—	—	87,741
Saint-Pierre.....	524	12	—	15	—	—	551
Murray.....	—	—	—	—	—	—	—
Outaouais.....	—	—	—	615	—	—	615
Rideau.....	—	—	—	—	—	—	—
Trent.....	—	—	13	—	—	—	13
St. Andrew's.....	792	106	501	155	70	—	1,624
Canso.....	191,265	222,161	644,399	13	24,567	—	1,062,405
Total, 1965.....	34,846,827	46,204,479	16,062,195	626,532	246,929	1,518,164	59,395,117

¹ Selon la Classification type des marchandises.

11.—Fret des canaux canadiens, selon la destination et l'origine, saison de navigation 1965

NOTA.—Certains chiffres comptent deux fois dans le cas du fret empruntant deux canaux ou plus.

Canal	Fret selon la direction		Provenance du fret			Fret total
	D'aval	D'amont	Canada	États-Unis	Autres pays	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Sault-Sainte-Marie.....	543,272	863,637	1,280,668	113,832	12,409	1,406,909
Welland.....	19,074,126	33,462,470	26,598,216	22,893,379	3,945,001	53,436,596
Saint-Laurent.....	22,174,727	21,203,936	26,996,034	10,707,038	5,675,591	43,378,663
Richelieu.....	82,951	4,790	87,741	—	—	87,741
Saint-Pierre.....	344	207	551	—	—	551
Murray.....	—	—	—	—	—	—
Outaouais.....	110	505	615	—	—	615
Rideau.....	—	—	—	—	—	—
Trent.....	10	3	13	—	—	13
St. Andrew's.....	571	1,053	1,624	—	—	1,624
Canso.....	708,352	374,053	1,043,410	32,675	6,320	1,062,405
Total.....	43,484,463	55,916,654	56,908,872	33,716,924	9,639,321	99,395,117

12.—Fret du Saint-Laurent et des Grands lacs empruntant les canaux du Saint-Laurent, de Welland et de Sault-Sainte-Marie, 1964 et 1965

NOTA.—Les chiffres faisant double emploi sont éliminés dans la mesure du possible.

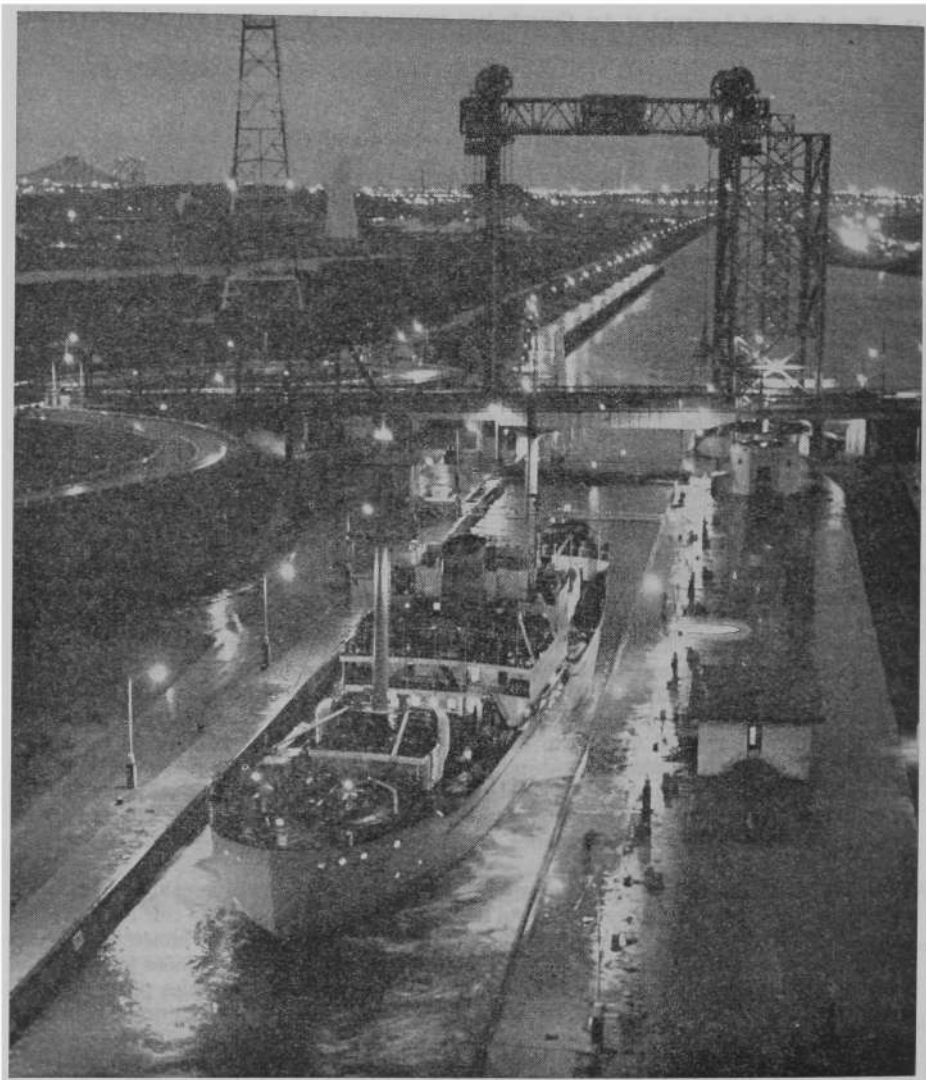
Canaux	1964 ^r			1965		
	D'aval	D'amont	Total	D'aval	D'amont	Total
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Fret empruntant les canaux canadiens du Saint-Laurent et des Grands lacs.....	21,837,865	34,891,332	56,729,197	25,184,325	35,737,766	60,922,091
Saint-Laurent et Outaouais.....	—	—	—	4,264	—	4,264
Saint-Laurent seulement.....	2,956,875	1,522,515	4,479,390	4,865,250	1,685,911	6,551,161
Saint-Laurent et Welland.....	15,594,530	19,221,747	34,816,277	17,244,744	19,353,303	36,598,047
Saint-Laurent, Welland et Sault-Sainte-Marie.....	24,203	31,318	55,521	60,469	164,722	225,191
Welland seulement.....	2,895,886	13,574,151	16,470,037	2,478,001	13,839,835	16,317,836
Welland et Sault-Sainte-Marie.....	41,996	32,368	74,364	194,664	106,897	301,561
Sault-Sainte-Marie seulement.....	324,375	509,203	833,578	286,933	587,098	874,031
Fret passant les écluses américaines à Sault-Sainte-Marie seulement.....	16,928,443	62,968,582	93,917,029	11,415,468	82,770,873	94,186,341
Total.....	32,766,312	117,879,914	150,646,226	36,649,793	118,508,639	155,658,432

Depuis 1950, le trafic du canal de Sault-Sainte-Marie (écluses canadiennes et américaines) a varié d'un sommet de 128,489,000 tonnes en 1953 à un creux de 70,906,000 tonnes en 1959; en 1965, il a atteint 95,593,250 tonnes. Du point de vue du tonnage, le fret le plus considérable au cours de cette période est resté le minerai de fer, qui a aussi atteint son point culminant en 1953 (98,658,000 tonnes), pour tomber à 47,214,000 tonnes en 1961 et atteindre 65,029,589 tonnes en 1965. En 1958, le blé a remplacé le charbon bitumineux au deuxième rang, qu'il n'a pas cédé depuis lors, le volume ayant augmenté de 7,478,000 à 11,223,342 tonnes au cours de la période 1958-1965. Au cours de ces mêmes années, les autres céréales transportées ont représenté entre 35 p. 100 et 60 p. 100 de la quantité du blé, bien qu'elles n'aient représenté que 28 p. 100 du tonnage en 1961 et 38 p. 100 en 1965. Le volume de charbon bitumineux transporté au cours de la période 1958-1965 a varié entre 6,389,000 tonnes en 1958 et 7,948,389 tonnes en 1965.

Le Canada et le canal de Panama.—Le Canada se sert relativement peu du canal de Panama pour transporter ses produits d'un port canadien à un autre. Sur les 5,291,000 tonnes fortes de fret embarquées dans les ports de l'Ouest du Canada, l'année terminée le 30 juin 1965, et qui ont emprunté le canal, 9,000 seulement étaient destinées aux ports de l'Est du pays. De même, sur les 969,000 tonnes fortes chargées dans les ports de l'Est et qui ont emprunté le canal, 22,000 seulement étaient destinées aux ports de l'Ouest canadien. Le tonnage global d'origine canadienne ou étrangère qui a emprunté le canal et qui est arrivé dans les ports de l'Ouest a été de 865,493 tonnes fortes l'année terminée le 30 juin 1965; le total de toutes origines arrivé dans les ports de l'Est après avoir passé par le canal de Panama a été de 476,734 tonnes fortes.

Sous-section 4.—La Voie maritime du Saint-Laurent

On trouvera dans les *Annuaire*s de 1954 à 1959 un exposé des débuts de l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent et des premières années des travaux. Dans l'*Annuaire* de 1956 (pp. 843-851), un article spécial donne des renseignements détaillés sur le trafic du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs au moment où les travaux ont commencé, et un autre article spécial dans l'*Annuaire* de 1960 (pp. 871-881) expose l'historique de la Voie maritime, ses nouveaux services et installations et le mouvement du fret au cours de sa deuxième année d'activité.



L'écluse de Saint-Lambert, où les océaniques battant les pavillons de différents pays abordent la Voie maritime du Saint-Laurent, et qu'ils franchiront de nouveau en direction de la mer, est située face au port de Montréal, près de l'emplacement d'EXPO 67, dont on aperçoit quelques structures à l'arrière-plan.

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, qui fut constituée en société par une loi du Parlement en 1951 (S.R.C. 1952, chap. 242), s'est chargée d'aménager du côté canadien (et d'en assurer par la suite l'entretien et le fonctionnement), une artère navigable de 27 pieds de profondeur entre Montréal et le lac Érié tandis que la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* des États-Unis aménageait une artère semblable à travers les rapides internationaux du Saint-Laurent. La Voie maritime fut ouverte à la navigation

commerciale le 1^{er} avril 1959 et l'ouverture officielle eut lieu le 26 juin 1959. Lors de la mise en service de la Voie maritime, certains canaux secondaires passaient sous l'autorité de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent afin que celle-ci en assure le fonctionnement et l'entretien. Ces canaux comprennent celui de Lachine, une partie du canal de Cornwall, un secteur du troisième canal de Welland et les écluses canadiennes de Sault-Sainte-Marie. Les vaisseaux qui empruntent ces canaux n'acquittent pas de péages et les données se rapportant à la circulation ne sont pas comprises dans la présente sous-section.

Les tableaux 13 et 14 renferment l'ensemble des données statistiques relatives à la circulation dans les canaux du Saint-Laurent et de Welland pour l'année 1965. Les trajets répétés ont été éliminés de sorte que les chiffres montrent la quantité réelle de toutes les marchandises transportées par la Voie maritime du Saint-Laurent. Ainsi, 5,221 vaisseaux transportant près de 24,796,000 tonnes de fret se sont dirigés en amont par la Voie maritime en 1965, alors que 5,337 navires ont transporté 35,179,000 tonnes en aval. Les océaniques ont transporté 23 p. 100 de toutes les cargaisons, les navires des lacs, 76.9 p. 100 et les autres embarcations 0.1 p. 100. On constate de nouveau un écart dans les chargements: la jauge brute au registre de tous les vaisseaux se dirigeant en amont comprend 33.4 p. 100 de lest, comparativement à 23.7 des navires voyageant en aval. Sur le tonnage global transporté en amont en 1965; il y avait 19,029,000 tonnes de fret d'origine canadienne et 5,766,872 tonnes en provenance de l'extérieur. Les vaisseaux naviguant en aval ont transporté 27,408,000 tonnes de fret canadien et 7,771,506 tonnes ont été transportées à destination et en provenance de ports étrangers.

13.—Statistique sommaire du trafic de la Voie maritime du Saint-Laurent, 1965

(Trafic du secteur Montréal-lac Ontario et trafic du canal de Welland réunis; sans double emploi)

Détail	En amont			En aval		
	Nombre de navires	Tonnes brutes	Tonnes de cargaison	Nombre de navires	Tonnes brutes	Tonnes de cargaison
Genre de navire						
Océaniques						
Navires de charge.....	1,256	7,747,767	5,091,392	1,256	7,767,818	7,120,385
Navires-citernes.....	125	1,244,665	828,942	125	1,244,755	787,881
Navires des lacs						
Navires de charge.....	2,661	21,325,013	16,537,207	2,719	21,713,518	26,417,538
Remorques et péniches.....	137	191,403	191,015	140	204,601	327,209
Navires-citernes.....	553	1,655,538	2,144,706	564	1,673,636	521,406
Autres navires ¹	459	182,630	2,696	533	180,192	4,611
Total.....	5,221	32,347,016	24,795,958	5,337	32,784,520	35,179,030
Genre de cargaison						
Cargaisons en vrac.....	2,002	13,997,631	19,571,305	3,101	23,951,463	32,285,219
Cargaisons générales.....	866	5,052,386	3,867,806	101	476,315	124,832
Cargaisons mixtes.....	466	2,381,599	1,356,847	723	3,470,396	2,768,979
Passagers ²	145	4,248	—	145	4,246	—
Navires sur lest						
Océaniques.....	162	1,363,239	—	107	941,710	—
Navires des lacs.....	1,248	9,375,833	—	786	3,775,461	—
Autres navires.....	332	172,082	—	374	164,929	—

¹ Y compris les vaisseaux de la marine.

² Le nombre de passagers transportés par les différents genres de navires voyageant en amont et en aval s'est établi à 3,960 et 4,267 respectivement.

13.—Statistique sommaire du trafic de la Voie maritime du Saint-Laurent, 1965 (fin)

Détail	En amont			En aval		
	Nombre de navires	Tonnes brutes	Tonnes de cargaison	Nombre de navires	Tonnes brutes	Tonnes de cargaison
Genre de trafic						
Intérieur						
D'un port canadien à un autre port canadien.....	1,585	7,272,814	5,447,054	1,984	10,774,114	10,780,663
D'un port canadien à un port des États-Unis.....	1,895	15,758,019	13,269,139	21	136,398	70,231
D'un port des États-Unis à un port canadien.....	8	31,467	3,321	1,564	12,560,970	15,965,354
D'un port à un autre port des États-Unis.....	395	641,429	309,872	424	590,991	611,276
Extérieur						
Canada						
Importations.....	246	1,596,808	1,028,828	—	—	—
Exportations.....	—	—	—	275	1,826,144	1,059,775
États-Unis						
Importations.....	1,092	7,046,479	4,738,344	—	—	—
Exportations.....	—	—	—	1,069	6,895,903	6,711,731

14.—Trafic de la Voie maritime du Saint-Laurent selon le genre de cargaison, 1965

(Trafic du secteur Montréal-lac Ontario et trafic du canal de Welland réunis; sans double emploi)

Marchandises	Tonnes de cargaison	Pourcentage du volume global	Marchandises	Tonnes de cargaison	Pourcentage du volume global
Produits agricoles.....	19,495,584	32.5	Produits forestiers.....	316,171	0.5
Blé.....	9,461,850	15.8	Bois à pâte.....	214,138	0.4
Mais.....	3,895,033	6.5	Autres produits forestiers.....	96,033	0.2
Soya.....	1,778,664	3.0	Fabrications et produits divers.....	10,815,267	18.0
Orge.....	1,548,509	2.6	Fer et acier ouvrés.....	3,127,927	5.2
Avoine.....	944,018	1.6	Mazout.....	2,616,239	4.4
Graine de lin.....	383,116	0.6	Papier journal.....	542,497	0.9
Tourteaux et farine de soya.....	321,599	0.5	Essence.....	371,743	0.6
Farine de blé.....	235,911	0.4	Produits alimentaires.....	348,629	0.6
Haricots et pois.....	221,674	0.4	Fer en gueuses.....	321,545	0.5
Malt.....	97,846	0.2	Produits chimiques.....	245,841	0.4
Seigle.....	87,513	0.1	Huiles et graisses lubrifiantes.....	231,384	0.4
Autres produits agricoles.....	519,851	0.9	Sucre.....	193,702	0.3
Produits d'origine animale.....	425,137	0.7	Dérivés du pétrole, autres.....	186,475	0.3
Produits comestibles des conserveries.....	145,128	0.2	Ciment.....	175,720	0.3
Peaux et pelletteries.....	56,613	0.1	Caoutchouc (brut, naturel et synthétique).....	151,693	0.3
Autres produits d'origine animale.....	193,396	0.3	Ferrailles.....	147,265	0.2
Produits minéraux.....	28,025,423	46.7	Produits du sodium.....	132,293	0.2
Minerai de fer.....	17,183,496	28.7	Fer et acier, clous, fil.....	116,764	0.2
Charbon bitumineux.....	7,778,202	13.0	Goudron, poix et créosote.....	106,947	0.2
Pierre, moulue ou concassée.....	872,513	1.5	Sirap et mélasse.....	91,974	0.2
Sel.....	632,917	1.1	Machinerie et machines.....	88,903	0.1
Argile et bentonite.....	208,090	0.3	Autres fabrications et produits divers.....	1,617,666	2.7
Coke.....	207,658	0.3	Marchandises emballées.....	993,466	1.5
Gravier et sable.....	161,873	0.3	Marchandises emballées, d'origine canadienne.....	886,864	1.5
Pétrole brut.....	130,548	0.2	Marchandises emballées, d'origine étrangère.....	16,602	--
Minerai et concentrés d'aluminium.....	113,807	0.2	Total.....	49,974,988	100.0
Autres produits minéraux.....	736,319	1.2			

Dans le secteur Montréal-lac Ontario, le trafic d'amont en 1965 a augmenté de 19.4 p. 100 sur celui de 1964, et le trafic d'aval, de 10.2 p. 100. La première augmentation est attribuable presque entièrement à l'accroissement des expéditions de minerai de fer

des ports du Saint-Laurent vers Hamilton et le lac Érié et la deuxième par les expéditions de blé outre-mer. En 1965, 251 navires de plus qu'en 1964 ont voyagé en amont et 300 de plus en aval, ce qui indique une légère augmentation du nombre de navires empruntant cette section de la Voie maritime. Les cargaisons en vrac ont constitué 87.1 p. 100 de toutes les marchandises transportées dans le secteur en 1965. Le minerai de fer, le blé, le maïs, le mazout, le charbon bitumineux et l'orge ont été les principales marchandises transportées sur les canaux du Saint-Laurent. L'orientation du trafic indique que 29.5 p. 100 de tout le transport s'est effectué entre deux ports canadiens, 39.1 p. 100 entre des ports canadiens et américains, et 31.1 p. 100 entre des ports étrangers et ceux du Canada et des États-Unis. Une fraction minime du trafic s'est pratiquée entre deux ports des États-Unis.

En 1965, 8,384 navires ont emprunté le canal de Welland et les cargaisons transportées en amont se sont chiffrées à 19,949,000 tonnes, celles en aval par 33,472,000, et le trafic en vrac a constitué 91.2 p. 100 du total. Quoique de nombreux navires de passage empruntent les canaux du Saint-Laurent et celui de Welland, beaucoup d'autres circulant localement entre les ports des Grands lacs n'empruntent que le canal de Welland. Ces navires transportent surtout du minerai de fer, des céréales et du charbon. Le trafic-marchandises sur le canal de Welland a dépassé de près de 10,073,000 tonnes celui qu'on a signalé pour le secteur Montréal-lac Ontario.

En 1965, le revenu de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent a totalisé \$16,848,181, soit \$15,480,631 provenant des péages prélevés sur les navires franchissant les écluses de la Voie maritime entre Montréal et le lac Ontario, plus diverses recettes (loyer, quaiage, recettes des ponts, etc.) totalisant \$1,367,550. Les dépenses globales pour 1965 étaient de \$12,414,128 dont \$10,472,700 en frais d'exploitation et d'entretien et \$3,468,899 en dépenses de l'administration régionale, de l'administration centrale et des services techniques, moins l'allocation de \$369,761 aux canaux exempts de péage et \$1,157,710 aux frais de construction.

Le nombre d'embarcations de plaisance se dirigeant en amont et en aval et qui ont passé par les écluses du secteur Montréal-lac Ontario en 1965 s'est chiffré par 353 et 420 respectivement, et ceux qui ont passé par les écluses du canal de Welland, par 143 en amont et 145 en aval.

Sous-section 5.—Services fédéraux de la marine

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à la Garde côtière canadienne et au balisage, y compris l'entretien du chenal du Saint-Laurent, à l'inspection des navires à vapeur, et au pilotage.

La Garde côtière canadienne.—La Garde côtière canadienne, qui ne porte ce nom que depuis janvier 1962, a joué un rôle de premier plan dans l'expansion maritime, économique et industrielle du Canada depuis la confédération, lorsque furent intégrés en un seul service de la marine divers organismes maritimes fédéraux constitués antérieurement, en vue d'établir la flotte qui devait relever ultérieurement du ministère des Transports lors de sa création en 1936.

Modeste à ses débuts, cette flotte compte actuellement plus de 200 navires de toutes catégories, dont une cinquantaine d'une jauge très considérable. Sur ce nombre, 31 ont une jauge brute de plus de 1,000 tonneaux, notamment 10 brise-glace lourds et huit baliseurs pouvant servir au déglacement. Ce groupe de brise-glace est le deuxième au monde en importance. La flotte s'est surtout accrue ces dernières années pour répondre à un besoin nouveau et toujours grandissant, celui du déglacement à l'intention des navires qui naviguent dans l'Arctique canadien au cours de l'été et des navires de commerce qui sillonnent le golfe Saint-Laurent en hiver. Les opérations de recherche et de sauvetage qui relèvent du ministère se sont également accrues, non seulement dans le domaine de la navigation commerciale mais aussi dans celui de la navigation de plaisance, qui connaît une faveur exceptionnelle de la part du public, mais qui pose néanmoins des problèmes du point de vue de la sécurité.

La Garde côtière canadienne exerce des fonctions du domaine civil, et les navires ne sont munis d'aucun matériel militaire. Elle voit à l'entretien et à l'approvisionnement des repères terrestres et des aides flottantes à la navigation dans les eaux canadiennes, notamment près du littoral de l'Atlantique et du Pacifique, dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs, les chenaux des parties orientale et occidentale de l'Arctique, la baie d'Hudson, le réseau du fleuve Mackenzie et les autres eaux intérieures. Les nombreuses tâches qui s'imposent embrassent un vaste territoire.

Le déglacement a constitué une des tâches importantes de la flotte depuis ses débuts. Les premières années, il était surtout effectué en vue d'aider les navires naviguant dans les ports de l'Est et dans le Saint-Laurent à poursuivre leur activité durant la période d'hiver, selon que le permettaient les conditions météorologiques et en tenant compte des servitudes de ces navires. Il a également été effectué au cours des années à Montréal en vue d'empêcher les inondations attribuables aux embâcles sur le fleuve. Lorsque l'aménagement de la route maritime reliant Churchill (Man.) à l'Europe commença à jouer un rôle important dans l'économie maritime du pays, les brise-glaces furent affectés au service des navires de commerce empruntant cette route. Depuis 1954, où on commença à effectuer des travaux de déglacement dans l'Arctique canadien, le ministère répond aux besoins qui s'y manifestent dans ce domaine jusqu'à quelques centaines de milles du pôle Nord.

Les opérations septentrionales ne peuvent être menées à bien qu'en collaboration avec les services de reconnaissance des glaces qui sont assurés par des aéronefs à voilure fixe basés aux ports de Churchill (Man.) et de Frobisher Bay et de Resolute Bay dans l'Arctique supérieur. La Direction de la météorologie du ministère, dont relèvent ces vols, fournit ainsi des renseignements sur l'état des glaces des routes maritimes des diverses régions où circulent les convois. Les hélicoptères qui se trouvent à bord des brise-glaces servent aux vols de reconnaissance à court rayon d'action. Ils transportent des observateurs qualifiés de la Direction de la météorologie qui, en pouvant repérer dans les glaces des passages qui ne peuvent être aperçus du navire, permettent aux convois d'avancer plus rapidement. Ils sont également très utiles pour le transbordement du personnel et pour le transport de marchandises légères. Les opérations de ravitaillement des postes de l'Arctique effectuées par les navires de la Garde côtière canadienne ont accusé une expansion considérable; la quantité de marchandises transportées (environ 8,000 tonnes en 1954) a atteint 100,000 tonnes en 1965.

En 1965, le ministère des Transports a établi, à Sydney (N.-É.), une école de formation d'officiers de la Garde côtière canadienne. Après quatre années d'études, les élèves seront promus au grade de mécanicien de marine, 1^{re} classe, ou de maître. La première classe comptait 40 élèves venus de toutes les parties du Canada.

Balisage.—Le balisage au Canada est semblable à celui des autres pays de l'Amérique du Nord. Le réseau des signaux maritimes maintenu par le ministère des Transports dans les eaux canadiennes et contiguës se compose de bouées, bateaux-phares, phares lumineux, phares non lumineux, radiophares et deux réseaux électroniques qui fonctionnent d'après le principe de l'hyperbole, soit les systèmes *Loran* et *Decca*. Les signaux de danger entretenus durant les années closes le 31 mars 1965 et 1966 sont énumérés ci-dessous:

Genre de signal	1964-	1965-	Genre de signal	1964-	1965-
	1965	1966		1965	1966
	nombre	nombre		nombre	nombre
Feux.....	3,447	3,536	Cornets et cloches de brume à main.....	81	86
Bateaux-phares.....	2	2	Bouées lumineuses et à sifflet et à cloche.....	1,582	1,675
Gardiens de phare.....	915	895	Bouées à cloche et à sifflet non lumineuses.....	43	20
Sifflets et sirènes de brume	54	50	Signaux électroniques.....	—	22
Diaphores et tyfons.....	271	273	Phares et bouées non lumineuses.....	12,786	13,037
Cloches et gongs mécaniques.....	10	10			

Tous les dispositifs lumineux ou sonores d'aide à la navigation sont énumérés par le ministère des Transports dans une publication annuelle intitulée: *List of Lights and Fog Signals*. Les renseignements relatifs aux radiophares et aux systèmes Loran et Decca sont publiés dans *Radio Aids to Marine Navigation*.

On a grandement amélioré les eaux navigables par le dragage des chenaux et des ports, l'enlèvement des obstructions et l'aménagement d'ouvrages de protection pour maintenir ou régulariser le niveau des eaux. À ces travaux s'ajoutent des ouvrages pour protéger les rives, prévenir l'érosion et commander les routes et les ponts qui franchissent les voies navigables. Les brise-glace sont utilisés continuellement pendant l'hiver.

Le chenal maritime du Saint-Laurent.—Le chenal, long de 200 milles, part d'une distance d'une quarantaine de milles en aval de Québec et va jusqu'au pied du canal Lachine à Montréal; environ 130 milles en sont dragués.

Le chenal actuel, en amont de Québec, a une profondeur limite de 35 pieds à l'étiage et une largeur de 550 pieds au minimum, mais qui atteint jusqu'à 1,500 pieds dans toutes les courbes et passages difficiles; il offre aussi d'autres lieux d'ancrage et de virage. L'élargissement du chenal jusqu'à une largeur minimum de 800 pieds, commencé en 1952, est achevé dans la proportion de 69 p. 100 environ. Cette section comprend environ 115 milles dragués. En aval de Québec, les 15 milles dragués atteignent une profondeur de 30 pieds à marée basse et une largeur de 1,000 pieds. Comme la marée est de 15 pieds en moyenne dans cette région, la profondeur requise est assurée à tous les navires qui empruntent la voie du Saint-Laurent. L'entretien nécessaire par suite de l'envasement du chenal dragué est relativement peu important en amont de Québec, mais, en aval, l'envasement est plus prononcé à cause de la marée.

Grâce aux bouées qui le délimitent de façon précise et aux feux de direction qui en indiquent le centre, le chenal est ouvert à la navigation jour et nuit pendant toute la saison, soit à peu près de la mi-avril au début de décembre. Le mouvement des navires, les conditions atmosphériques, l'état des glaces et les entraves à la circulation sur tout le Saint-Laurent, de Fame Point (P.Q.) à Kingston (Ont.), sont enregistrés et le rapport en est tenu à la disposition des intéressés par une chaîne de stations constituant le Service des signaux.

Inspection des navires à vapeur.—Le Service d'inspection des navires à vapeur a été constitué par la loi sur la marine marchande du Canada. Ses fonctions sont les suivantes: approbation (et exécution des règlements y afférents) de l'avant-projet de la coque, des machines et de l'équipement des navires; inspection durant la construction; inspection périodique et délivrance des certificats d'inspection; attribution des lignes de charge; détermination des conditions de transport des marchandises dangereuses; protection des débardeurs contre les accidents; prévention de la pollution des eaux territoriales canadiennes par les hydrocarbures provenant des navires; abatement de la pollution de l'atmosphère par la fumée qui s'échappe des navires; contrôle de la puissance, de l'équipement et de la charge des petits navires, et immatriculation des mécaniciens. Le Bureau d'inspection des navires établit des cours par correspondance destinés aux écoles de la mécanique maritime qui relèvent maintenant du ministère du Travail.

Le président et le Bureau d'inspection des navires à vapeur siègent à Ottawa, mais il existe des bureaux régionaux dans les principaux ports océaniques et intérieurs. Durant l'année terminée le 31 mars 1966, on a fait l'inspection de 1,872 navires d'immatriculation ou de propriété canadienne, dont 502 paquebots, 144 nouveaux navires construits au Canada, 37 navires construits à l'étranger pour immatriculation au Canada, 27 navires transformés ou remis en état et 51 navires d'immatriculation ou de propriété étrangère.

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu de la Partie VI et de la Partie VI A de la loi sur la marine marchande. Dès qu'une circonscription de pilotage est créée au Canada par le gouverneur général en conseil, les pilotes qualifiés sont brevetés par l'administration régionale du pilotage. Le Canada compte 22 circonscriptions de pilotage, dont 9 relèvent du ministre des Transports (voir tableau 15) et les autres, d'organismes régionaux désignés par le gouverneur en conseil. Il y a aussi trois circonscriptions qui sont administrées conjointement par le Canada et les États-Unis.

15.—Service du pilotage, par circonscription, 1964 et 1965

Circonscription	1964		1965	
	Missions de pilotage	Jauge nette	Missions de pilotage	Jauge nette
	nombre		nombre	
Lacs Bras-d'Or (N.-É.).....	336	624,472	357	676,883
Sydney (N.-É.).....	1,716	6,214,468	1,885	7,982,780
Halifax (N.-É.).....	3,760	15,965,172	3,708	16,320,782
Saint-Jean (N.-B.).....	1,417	5,925,320	1,447	5,975,187
Québec (P.Q.).....	8,191	41,726,354	8,578	45,520,351
Montréal (P.Q.).....	10,321	42,735,994	9,635	46,405,717
Cornwall (Ont.).....	2,724	9,924,893	3,022	—
Churchill (Man.).....	118	705,515	119	768,751
Colombie-Britannique.....	9,058	37,618,095	9,115	37,410,635
Total.....	37,641	161,440,281	37,866	161,061,086

Section 2.—Statistique financière des voies navigables

Les principales données statistiques sur le coût des installations servant aux transports par eau sont puisées dans les états des dépenses publiques. Ces dépenses peuvent être classées comme immobilisations, ou comme investissements et dépenses d'entretien et d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont aussi publiées. Les immobilisations pour l'amélioration permanente des voies navigables sont fournies en majeure partie par le gouvernement fédéral, les municipalités et les entreprises privées se formant presque entièrement à fournir les terminus et docks.

Les chiffres disponibles sur les immobilisations fédérales à l'égard des voies navigables paraissent dans les *Comptes publics*, dans les rapports annuels des ministères des Transports, des Travaux publics et des Finances et dans celui de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, pour divers motifs, on ne saurait considérer que ces immobilisations représentent fidèlement la valeur actuelle des ouvrages et, par conséquent, ils ne sont pas publiés dans le présent rapport; la seule exception est celle de la dépense en immobilisations effectuée par le Conseil des ports nationaux à l'égard des installations qui relèvent de sa compétence. La valeur de l'actif fixe administré par le Conseil au 31 décembre 1965 se chiffre à \$446,143,009, somme qui comprend les dépenses en capital affectées à tous les bâtiments, à toute la machinerie et à toutes les améliorations durables apportées aux installations, moins les montants déduits pour l'amortissement

ainsi que pour la mise au rebut ou l'abandon, et elle représente donc une estimation assez juste de la valeur actuelle des biens. Le montant total des avances consenties par le gouvernement fédéral ou Conseil des ports nationaux, aux fins d'immobilisation au cours de l'année 1965, a été de \$3,894,186, réparti comme il suit: Québec (P.Q.) \$747,467 et le pont Champlain (Montréal), \$3,146,719.

Dépenses et recettes des voies navigables.—Les dépenses sous cette rubrique (tableaux 16 à 18) servent principalement à l'exploitation et à l'entretien des divers aménagements. Malheureusement, la démarcation entre l'exploitation et l'entretien n'est pas aussi nette qu'on le voudrait. Les recettes du ministère des Transports, du ministère des Travaux publics et de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent provenant des voies d'eau sont données au tableau 19.

Outre les dépenses périodiques destinées à faciliter les transports par eau, le gouvernement fédéral verse annuellement de fortes sommes pour combler les déficits du Conseil des ports nationaux et en subventions postales et maritimes (tableau 21). Les frais et recettes d'exploitation des aménagements administrés par le Conseil des ports nationaux sont donnés séparément au tableau 20.

16.—Dépenses du ministère des Transports pour les services de la marine, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Services	1964	1965
	\$	\$
Frais d'administration, y compris ceux des divers organismes.....	1,186,059	1,269,740
Direction des travaux maritimes		
Division du balisage		
Administration, fonctionnement et entretien.....	6,978,572	7,207,822
Construction.....	5,048,701	3,700,880
Division des canaux		
Administration, fonctionnement et entretien.....	2,544,425	2,565,616
Construction.....	1,803,092	4,431,647
Direction de l'hydraulique maritime		
Service des chenaux maritimes		
Administration, exploitation et entretien des chenaux du Saint-Laurent et du Saguenay.....	1,101,607	1,341,079
Direction des règlements de la marine		
Division de l'inspection des navires à vapeur.....	1,180,506	1,623,932
Division nautique et du pilotage		
Services nautiques.....	424,407	447,055
Section du pilotage		
Administration, fonctionnement et entretien.....	1,516,616	1,608,322
Pensions versées aux anciens pilotes.....	1,200	1,200
Service des signaux.....	124,841	128,163
Paiement à Terre-Neuve au titre de la Commission de pilotage.....	8,451	—
Construction.....	193,423	594,502
Direction des opérations de la marine		
Administration, fonctionnement et entretien.....	23,250,529	23,147,982
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent		
Déficits d'exploitation et capitaux requis pour les canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.....	2,383,620	1,867,006
Total.....	48,848,448	49,834,955

17.—Dépenses du ministère des Travaux publics pour les voies navigables (ports, cours d'eau, routes et ponts), années terminées le 31 mars 1964 et 1965

NOTA.—Dressé d'après les rapports annuels des ministères intéressés par le contrôleur du Trésor, ministère des Finances. Ne comprend pas les dépenses pour les ports relevant du Conseil des ports nationaux (tableau 20).

Année et province ou territoire	Dragage ¹	Construc- tion	Améliora- tions et réparations	Personnel et divers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1964					
Terre-Neuve.....	531,156	4,030,792	579,181	270,660	5,411,789
Île-du-Prince-Édouard.....	444,071	361,829	237,655	9,554	1,053,109
Nouvelle-Écosse.....	440,450	1,564,427	423,074	429	2,428,380
Nouveau-Brunswick.....	1,151,948	1,024,046	236,708	8,874	2,421,576
Québec.....	384,715	3,176,395	902,937	335,950	4,800,027
Ontario.....	485,342	2,520,184	432,330	49,371	3,487,227
Manitoba.....	250,712	747	64,316	50,670	366,445
Saskatchewan.....	—	66,494	5,285	—	71,779
Alberta.....	280,799	7,397	12,485	29,962	330,643
Colombie-Britannique.....	1,309,261	1,307,109	390,343	227,038	3,233,751
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	—	48,889	50,189	—	99,078
Canada, 1964.....	5,278,454	14,108,349	3,334,543	952,538	23,703,884
	Dragage ¹	Construc- tion et améliora- tion	Réparations et entretien	Personnel et divers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1965					
Terre-Neuve.....	309,366	4,132,250	658,205	377,488	5,477,269
Île-du-Prince-Édouard.....	305,444	421,935	255,299	36,594	1,019,182
Nouvelle-Écosse.....	102,059	2,536,559	748,742	124	3,387,484
Nouveau-Brunswick.....	198,424	2,388,239	315,220	2,232	2,904,115
Québec.....	315,852	5,390,418	998,957	355,565	7,020,792
Ontario.....	2,061	4,494,422	391,785	38,807	4,927,075
Manitoba.....	237,709	124,925	41,778	152,350	556,762
Saskatchewan.....	—	41,823	7,067	96,110	145,000
Alberta.....	264,035	6,456	40,633	—	311,124
Colombie-Britannique.....	753,777	2,952,444	370,043	293,591	4,374,855
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	—	79,138	—	—	79,138
Canada, 1965.....	2,493,717	22,568,649	3,787,729	1,352,741	30,202,736

¹ Comprend les dépenses en matériel de dragage.

18.—Dépenses de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, 1964 et 1965

Détail	1964	1965
	\$	\$
Administration		
Siège social.....	1,273,556	1,348,237
Bureaux régionaux.....	741,209	960,515
Services de génie.....	833,103	1,160,147
Exploitation et entretien		
Traitements et salaires.....	4,272,947	4,779,185
Prestations aux employés.....	419,674	420,253
Matériel (services et entretien).....	2,262,846	3,714,987
Subventions tenant lieu d'impôt foncier municipal.....	366,668	434,405
Autres dépenses d'exploitation et d'entretien.....	573,039	999,291
Total.....	10,743,040	13,817,020

19.—Recettes fédérales provenant des voies navigables, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

NOTA.—D'après les rapports annuels du ministère des Transports, les Comptes publics et les rapports annuels de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ministère et détail		1964	1965	Ministère et détail	
		\$	\$	\$	\$
Ministère des Transports				Ministère des Travaux publics	
Services de la marine.....	6,538,235	8,763,137	Recettes des cales sèches.....	463,816	465,965
Canaux.....	384,086	415,557	Cale Champlain, Lauzon.....	258,958	225,470
Amendes et confiscations.....	2,128	2,283	Cale Lorne, Lauzon.....	67,905	51,255
Inspection des navires à vapeur.....	242,554	205,548	Nouvelle cale, Esquimalt.....	134,360	185,815
Recettes des quais.....	922,446	1,464,558	Cale de réparation, Selkirk.....	2,595	3,425
Droits de port.....	332,104	398,733	Ouvrages et outillage loués.....	46,344	77,339
Honoraires des jaugeurs.....	1,396	2,481	Cale sèche de Kingston.....	12,100	12,100
Droits d'examen, capitaines et lieutenants.....	13,936	15,803	Permis de passage d'eau.....	476	351
Droits de brevet de pilote (pilottage).....	380	580	Dragues et outillage.....	33,768	64,858
Droits de pilotage.....	594,231	633,237	Loyers de plans d'eau, etc.....	73,281	62,287
Droits de bateau-pilote.....	253,400	274,550	Remboursement de dépenses des années précédentes.....	215,210	547,893
Droits de navigation.....	12,124	11,429	Recettes diverses, sondages d'essai, etc.....	4,167	3,584
Recettes des vapeurs des Services de la marine.....	3,469,766	4,883,276	Total, ministère des Travaux publics.....	862,818	1,157,068
Loyers, plans d'eau et emplacements de phare.....	52,076	59,088	Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	année civile	année civile
Ventes, (terrains, bâtiments, etc.).....	26,994	92,306	Péages perçus.....	13,544,436	15,480,631
Certificats d'identité des marins marchands.....	656	623	Loyers.....	476,550	567,214
Divers.....	114,843	130,785	Recettes des quais.....	248,062	156,595
Remboursements de dépenses de l'année précédente.....	39,612	95,385	Divers.....	781,069	643,751
Honoraires des gardiens de porte.....	75,473	76,915	Total, Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent.....	15,050,107	16,848,181
Commission des transports.....	2,271	3,153			
Total, ministère des Transports.....	6,540,506	8,766,290			

20.—Recettes et frais d'exploitation des ports, éleveurs et ponts relevant du Conseil des ports nationaux, 1964 et 1965

Port et année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu net d'exploitation	Port et année	Recettes d'exploitation	Frais d'exploitation	Revenu net d'exploitation
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
St-Jean (T.-N.)				Pont Jacques-Cartier (Montréal)			
1965.....	247,574	106,208	141,366	1964.....	158,974	294,129	-135,155
Halifax				1965.....	129,084	362,070	-232,986
1964.....	2,608,074	2,153,383	454,691	Pont Champlain (Montréal)			
1965.....	2,650,613	2,381,401	269,212	1964.....	624,879	407,880	216,990
Saint-Jean				1965.....	990,976	454,251	536,725
1964.....	1,066,583	910,410	156,173	Éleveur de Prescott			
1965.....	1,186,522	1,071,274	115,248	1964.....	779,973	429,017	350,956
Chicoutimi				1965.....	951,824	479,708	472,116
1964.....	154,353	34,450	119,903	Éleveur de Port Colborne			
1965.....	167,617	46,625	120,992	1964.....	405,028	288,817	116,209
Québec				1965.....	376,810	279,135	97,675
1964.....	3,452,081	2,278,162	1,173,919	Churchill			
1965.....	4,202,845	2,957,383	1,245,462	1964.....	1,401,910	1,111,659	290,251
Trois-Rivières				1965.....	1,499,131	1,149,813	349,318
1964.....	841,544	132,041	709,503	Vancouver			
1965.....	990,646	182,201	608,445	1964.....	5,775,124	3,404,860	2,370,264
Montréal				1965.....	5,935,367	3,664,389	2,270,978
1964.....	13,617,423	8,510,669	5,106,754				
1965.....	15,880,480	8,794,855	7,085,625				

¹ Première année d'exploitation sous l'administration du Conseil des ports nationaux.

Subventions aux transports par eau.—Le tableau 21 indique les subventions versées aux navires à vapeur au titre de contrats passés pour services de transport côtier ou intérieur. Le versement des subventions relève de la Commission maritime canadienne en vertu d'autorisation statutaire.

21.—Subventions aux navires à vapeur, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Services	1965	1966
	\$	\$
Services de la côte du Pacifique		
Gold River et Zeballos (C.-B.).....	24,000	24,000
Vancouver et ports du Nord de la Colombie-Britannique (C.-B.).....	300,000	300,000
Vancouver et côte occidentale de l'île Vancouver (C.-B.).....	88,000	88,000
Services de l'Est		
Dalhousie (N.-B.) et Miguasha (P.Q.).....	37,500	27,523
Grand-Manan et terre ferme (N.-B.).....	112,700	239,500
Halifax (N.-É.) et St-Jean (T.-N.).....	116,374	201,373
Île-aux-Coudres et Les Éboulements (P.Q.).....	33,900	33,000
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (été).....	6,500	6,500
Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.) (hiver).....	1,700	1,700
Îles de la Madeleine (P.Q.), Chéticamp et Halifax (N.-É.).....	32,566	34,436
Îles de la Madeleine et Montréal (P.Q.).....	84,566	100,000
Matane et Godbout (P.Q.).....	1	1
Mulgrave et Canso (N.-É.).....	52,400	53,400
Mulgrave, Queensport et Île Madame (N.-É.).....	31,250	31,250
Owen Sound et ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne (Ont.).....	157,000	157,000
Île Pelée et terre ferme (Ont.).....	78,695	78,695
Pictou (N.-É.), Charlottetown, Souris (I.-P.-É.) et îles de la Madeleine (P.Q.).....	294,000	278,000
Portugal Cove et Île Bell (T.-N.).....	275,889	273,307
Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.....	84,500	82,900
Île-du-Prince-Édouard et rive nord du Saint-Laurent (P.Q.).....	42,500	42,500
Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse.....	748,882	816,320
Québec, Natashquan et Blanc Sablon (P.Q.).....	430,000	430,000
Rimouski et ports de la rive nord jusqu'à Blanc Sablon (P.Q.).....	290,000	290,000
Rivière-du-Loup et Saint-Siméon (P.Q.).....	21,000	21,000
Ste-Anne-des-Monts et Sept-Îles (P.Q.).....	50,000	60,000
Saint-Jean (N.-B.) Westport, Tiverton, Freeport et Yarmouth (N.-É.).....	38,000	—
Saint-Jean et White Head Island (N.-B.).....	3,500	3,500
Saint-Laurent et ports de la Gaspésie jusqu'à Chandler (P.Q.).....	43,000	43,000
Sorel et Île Saint-Ignace (P.Q.).....	43,000	43,000
Sydney et Baie-Saint-Laurent (N.-É.).....	42,500	—
Trois-Pistoles et Les Escoumains (P.Q.).....	5,000	5,000
Twillingate et New World Island (T.-N.).....	10,875	80,656
Yarmouth (N.-É.) et Rockland (Marine, É.-U.).....	8,235	10,650
Services côtiers de Terre-Neuve.....	4,647,287	5,580,063
Total.....	8,234,239	9,365,273

¹ Remboursées.

PARTIE V.—TRANSPORT AÉRIEN CIVIL

ÉVOLUTION DU TRANSPORT AÉRIEN CIVIL AU CANADA*

Le Canada s'est signalé en faisant œuvre de pionnier dans le domaine de l'aviation; en effet, en 1907, Alexander Graham Bell fondait, à Baddeck (N.-É.), l'*Aerial Experimental Association* qui avait pour but de construire une «machine volante capable de se déplacer dans les airs par sa propre force et de transporter un homme». Le but fut réalisé par F. W. Baldwin, le premier canadien et premier sujet britannique à piloter un aérodyne, à Hammondsport (New York) en avril 1908. Un autre membre de l'association, J. A. D. McCurdy, fut le premier à piloter un avion au Canada: le 23 février 1909, il pilota le célèbre *Silver Dart*, qu'il avait aidé à construire, sur une distance d'un demi-mille après avoir décollé d'une surface glacée de la baie de Baddeck. Ces merveilleux débuts ne devaient malheureusement pas aboutir à des résultats immédiats au Canada. Tout au cours de la

* Rédigé par J. R. K. Main, ancien directeur de l'aviation civile, ministère des Transports, Ottawa.

Première Guerre mondiale, l'attitude officielle ne s'améliora guère, même si les Canadiens s'enrôlaient par milliers dans le *Royal Flying Corps*, le *Royal Naval Air Service* et, plus tard, dans la *Royal Air Force*, où ils se couvrirent de gloire. Au cours de la guerre de 1914-1918, près d'un millier d'aviateurs ont été formés au Canada en vue du service outre-mer et les pièces d'environ 2,900 avions d'entraînement étaient fabriquées à Toronto. Cependant, si ces activités recevaient, dans une certaine mesure, l'appui du gouvernement canadien, elles étaient avant tout dirigées par le gouvernement britannique et, à la fin des hostilités, la formation fut discontinuée et l'on cessa de fabriquer les pièces d'avion.

Par ailleurs, après la guerre, plusieurs milliers d'aviateurs de retour d'outre-mer et décidés à continuer de voler, achetèrent des appareils de surplus et ce fut le début de carrières dans l'aviation civile avec beaucoup d'enthousiasme, mais sans grand succès. En réalité, ce n'est que vers 1925 que l'avion a pris pied dans l'économie canadienne comme moyen de protection des forêts et pour la photographie aérienne. Bon nombre d'autres pays établissaient à l'époque des services interurbains de poste aérienne mais, au Canada, où les chemins de fer étaient par trop nombreux, on suivit délibérément une ligne de conduite visant à encourager l'utilisation de l'avion à ses fins normales et l'on négligea l'extension des services interurbains.

Cette ligne de conduite eut des compensations. Les «pilotes de brousse», qui pilotaient de petits avions munis de patins ou de flotteurs dans l'arrière-pays pratiquement sans aide à la navigation, accomplirent un travail gigantesque qui contribua à la mise en œuvre de plusieurs grands projets d'exploitation minière. Ils firent si bien que dès 1929, ils transportaient par avion autant de marchandises que dans n'importe quel autre pays du monde et, en outre, distribuaient des volumes considérables de courrier aux localités éloignées. Même au cours de la crise économique des années 1930, les vols de pilote de brousse ou vols sans horaire fixe continuèrent à prendre de l'importance ce qui s'explique en grande partie par l'exploitation des mines d'or que favorisait l'augmentation du prix de l'or de \$22 à \$35 l'once. En 1930, une centaine de transporteurs, détenteurs de permis, étaient en affaires et, dès 1936, leur nombre avait augmenté à 130. Il s'agissait, dans bien des cas, de petits exploitants dont l'un pourtant, la *Canadian Airways Ltd.*, ayant son siège social à Winnipeg, avait fusionné avec plusieurs des transporteurs les plus importants au cours de l'année 1929-1930 et offrait ses services dans toutes les parties du Canada. Les chemins de fer du National-Canadien et du Pacifique-Canadien étaient actionnaires, à part égale, de la *Canadian Airways* et l'on comptait que cette société exploiterait les services de la poste aérienne transcontinentale dès qu'il serait possible de les établir.

Dans l'est du Canada et dans les provinces des Prairies, la poste aérienne fut inaugurée en 1930 mais, par suite des mesures d'économie imposées au moment de la grande dépression, on a interrompu le service en 1932. Cependant, d'année en année, pendant la crise le gouvernement fédéral avait aménagé et amélioré les aéroports, installé des aides à la navigation, formé des météorologistes, donné plus d'ampleur aux services de météorologie et apporté des améliorations aux réseaux de radiodiffusion et aux autres réseaux de communication jusqu'à ce que, en 1937, il fut possible d'inaugurer un service interurbain, exploité jour et nuit, en toutes saisons et selon un horaire fixe.

Au cours de la période qui a immédiatement précédé la guerre et au cours des premières années de la Seconde Guerre mondiale, il se produisit plusieurs changements à longue portée dans l'aviation canadienne. Le gouvernement ayant appris par expérience que c'était une folie de permettre l'expansion insensée du transport par rail, il était décidé à ne favoriser qu'une seule compagnie de transport aérien qui assurerait les services transcontinental et international. Comme une telle compagnie exercerait un quasi-monopole dans son domaine particulier, le gouvernement était aussi décidé à ne pas permettre que la direction passe entièrement aux mains de particuliers. Les négociations en ce sens s'étant avérées peu satisfaisantes pour la *Canadian Airways Ltd.* et pour le Pacifique-Canadien, le gouvernement prit les mesures nécessaires pour créer une nouvelle compagnie destinée à exploiter les services transcontinentaux.

En vertu de la loi sur le ministère des Transports, adoptée par le Parlement en 1936, l'administration de l'aviation civile passait du ministère de la Défense nationale au nouveau ministère des Transports. L'année suivante, la loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada entrait en vigueur et prévoyait la création d'un organisme destiné à exploiter le service de la poste aérienne interurbaine et le service-passagers pour répondre aux besoins, sur le plan national et sur le plan international. C'est alors que fut constituée la société d'État. Les Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada) ayant pour seul actionnaire le National-Canadien. La nouvelle société devenait «l'organisme désigné» du Canada dans le domaine de l'aviation civile.

En juillet 1937, la société inaugurait des vols d'essai et, en septembre de la même année, se chargea du service régulier entre Vancouver et Seattle, assuré auparavant par la *Canadian Airways*. A partir de ce moment-là, le progrès fut rapide. Un service rapide de poste aérienne entre Lethbridge et Edmonton fut inauguré au début de 1938; dès le mois de décembre de la même année, on assurait un service semblable reliant Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver et, au mois d'avril 1939, la société inaugurait un service de poste aérienne et de passagers complet de Montréal à Vancouver; en novembre 1939, on étendait le service de poste aérienne jusqu'à Moncton, à titre d'essai, et dès le mois de février 1940, le même service était accessible au trafic-passagers; en août 1940, le service complet était assuré entre Toronto et Windsor en passant par London. Les services internationaux suivirent rapidement, soit de Toronto à New York en mai 1941; et vint ensuite, en mai 1942, le service de Gander à St-Jean (T.-N.) en passant par Moncton (N.-B.) et Sydney (N.-É.). Ainsi, au cours d'une période de moins de quatre ans, le Canada possédait un service transcontinental de poste aérienne et de transport passagers, de jour et de nuit, en toutes saisons et servant à relier ses principales villes.

Entre-temps, la Seconde Guerre mondiale occasionnait bien des changements dans l'aviation civile au Canada. Grâce au Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, établi au Canada en 1939 en vue d'assurer l'instruction des équipages aériens de toutes les parties du Commonwealth, 131,000 membres de l'effectif avaient obtenu leur brevet à la fin des hostilités. C'est dire que l'on avait dû aménager ou agrandir et équiper près de 270 aéroports et aussi établir une vaste organisation aux fins d'instruction et d'administration. Des vols transatlantiques inaugurés en 1940 assurèrent la livraison de bombardiers en Grande-Bretagne, à partir de St-Hubert, et plus tard à partir de Dorval (P.Q.) en passant par Gander et Goose Bay (T.-N.). Avant la fin de la guerre, plus de 35,000 aéronaves avaient franchi la distance qui sépare les deux continents et c'était devenu un fait courant de traverser l'Atlantique par avion.

En janvier 1942, le Pacifique-Canadien se lançait activement dans le domaine de l'aviation; il se portait acquéreur d'une dizaine des plus importantes compagnies de transport aérien et les constituait en une seule société désignée sous le nom de *Canadian-Pacific Airlines (CPA)*. La nouvelle société continuait, pour le moment, à desservir les régions éloignées (comme l'avaient fait les sociétés privées) et à assurer un service auxiliaire et complémentaire aux Lignes aériennes Trans-Canada.

Au mois d'août 1942, on ajouta aux fonctions d'Air-Canada le service aérien transatlantique du gouvernement canadien, pour le compte du ministère des Transports. Ce service était d'abord destiné à servir de mesure de guerre seulement, destiné au transport du courrier adressé aux troupes canadiennes en Europe, bien qu'il soit dévolu par la suite le service transatlantique d'Air-Canada.

Dès 1944, l'aviation prit un rôle si important dans l'économie canadienne qu'il fut nécessaire d'établir un nouvel organe administratif, la Commission des transports aériens, pour en assurer l'expansion de façon rationnelle eu égard particulièrement à la commodité et à la nécessité publique, aux tarifs et aux aspects financiers de l'exploitation des lignes aériennes. La Commission des transports du Canada avait jusque-là rempli une fonction à peu près semblable mais on jugeait opportun de créer un organisme qui se consacrerait uniquement aux affaires de l'aviation. Le ministère des Transports devait continuer à



L'emploi de l'avion de la maison ou de l'avion particulier est chose courante pour l'homme d'affaires pour qui le temps c'est de l'argent.



En raison de la rugosité du terrain et de l'inaccessibilité, l'hélicoptère est plus utile au Canada pour le transport des marchandises et des passagers que partout ailleurs au monde.



Le premier service aérien (premier arrive-premier servit) au Canada fonctionne tous les jours entre Edmonton et Calgary.

Petit hangar pour avion particulier à Cartierville, vers 1932; l'aéroport de Cartierville, situé près de celui de Montréal, est d'emblée le plus actif au Canada en matière de transport irrégulier des passagers et des marchandises, de vols d'entraînement, de vols d'essai, etc.



L'aéroport international de Toronto, le plus important au Canada en matière de trafic aérien international, le cède, cependant, à l'aéroport de Montréal en matière de trafic total, qui comprend les vols intérieurs et internationaux, réguliers et non réguliers.

Photos:

Air Canada
Musée national de l'aviation
Archives du Canada
Office national du film
Canadian Aviation
Northern Helicopters Ltd.
Western Pacific Airlines Ltd., Vancouver.



Le fameux Silver Dart se prépare à prendre son vol au-dessus de Baddeck (N.-É.) le 23 février 1909.



Le North Star (40 passagers) a été le premier quadrimoteur pressurisé en service à Air Canada (TCA). La Société a fait l'acquisition de 27 de ces avions, dont le premier en 1947, qui sont demeurés ses principaux transporteurs au Canada et à l'étranger jusqu'aux environs de 1955.



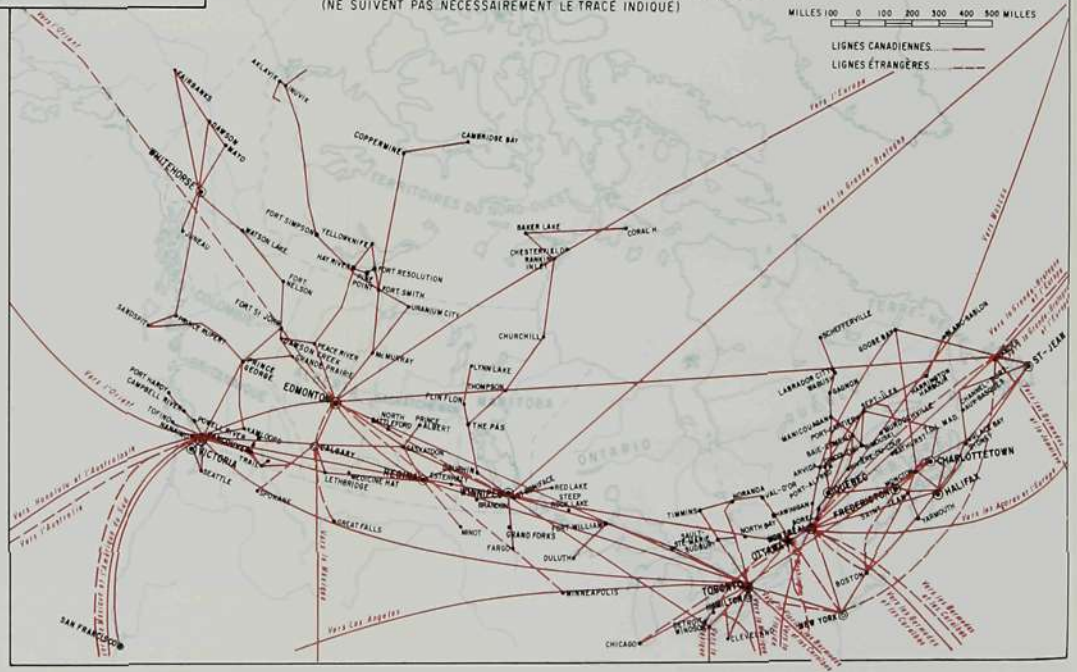
Le premier service aéropostal au Canada a été inauguré le 27 août 1918 entre Ottawa et Toronto par un Curtiss JN-4 (C). On peut dire qu'à toute fin pratique l'aviation a débuté au Canada avec l'apparition du JN-4, de fabrication canadienne.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DANS LES SERVICES AÉRIENS DU CANADA



L'hydravion Fokker-Universal a beaucoup servi en photogrammétrie et comme saltimbanque de l'air à la fin des années 1920 et au début des années 1930.

ROUTES AÉRIENNES À HORAIRE RÉGULIER, 1967 (NE SUIVENT PAS NÉCESSAIREMENT LE TRACÉ INDICÉ)



s'occuper des questions relatives à la sécurité de l'exploitation. Ces mesures plaçaient le Canada au même rang que les pays les plus avancés du monde où pareilles mesures étaient en vigueur car le Canada avait pris une position presque gênante par son importance dans l'aviation mondiale.

A la fin de la guerre, dans le domaine de l'aviation, le Canada occupait la quatrième place parmi les pays du monde, n'étant devancé que par les États-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne, en reconnaissance de quoi Montréal fut choisie comme siège social permanent de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) établie au congrès de l'aviation internationale, tenu à Chicago au mois de décembre 1944. En outre, l'organisation sœur de l'OACI, l'Association du Transport aérien international (IATA) qui représente toutes les grandes lignes aériennes du monde a aussi établi son siège social à Montréal. Cette dernière fut constituée en société par une loi spéciale adoptée au Parlement canadien le 8 décembre 1945; quant au statut juridique de l'OACI, il fut évidemment établi par un traité.

A la fin de 1946, Air-Canada avait étendu ses services intérieurs à Victoria (C.-B.), Blissville (N.-B.) et Fort William (Ont.). La société étendit aussi ses services outre-frontière: de London (Ont.) à Chicago et Cleveland, de Victoria à Seattle et de Saint-Jean (N.-B.) et Yarmouth (N.-É.) à Boston.

Au cours de la période d'après-guerre, le progrès de la technologie fut si rapide et si radical que le ministère des Transports, chargé de fournir ou d'assurer tous les services de soutien au sol nécessaires (aéroports, aides à la navigation, contrôle de la circulation aérienne, réseaux de prévisions météorologiques, communications et ainsi de suite) se trouva à un certain moment dans l'impossibilité de suivre les progrès. Grâce à l'aide du gouvernement, la plupart des villes canadiennes avaient construit, avant la guerre, des aéroports susceptibles de devenir des points de raccordement dans le réseau transcontinental de routes aériennes. Ces aéroports, loués à bail pendant la guerre à des fins d'instruction ou à d'autres fins militaires furent, au cours de la transformation, agrandis et considérablement améliorés. Cependant, à la fin des hostilités, l'exploitation des lignes aériennes avaient atteint un si haut degré de perfectionnement que l'aéroport proprement dit ne servait plus que d'une base commode où l'on pouvait concentrer les autres services. Les dispositifs lumineux compliqués des aérodromes et de leurs approches, les services des douanes, de l'immigration et de la santé, les services de contrôle de la circulation et des voies aériennes, les dispositifs électroniques d'approche par plafond bas, les centres météorologiques et d'exposés verbaux aux pilotes ainsi que les centres nerveux (ensembles radio et électroniques pour maintenir cet organisme en état de fonctionnement et en état d'alerte), toutes ces installations exigeaient un si haut degré de normalisation et imposaient des dépenses si considérables qu'il n'était pas question d'en confier l'exploitation aux municipalités. Certaines d'entre elles décidèrent de garder la mainmise sur l'aéroport existant, y compris l'aérogare mais le grand nombre préférèrent en confier l'administration, et dans certains cas, en faire la cession, au gouvernement fédéral.

Cet état de choses posait et pose encore un problème financier d'une certaine envergure. La plupart des pays industrialisés ont une population nombreuse et un territoire restreint qui peut être desservi par un ou deux aéroports principaux. En fait, c'est le contraire au Canada. L'histoire et la géographie ont contribué à faire du Canada le grand pays de transit du monde ou, si on est imbu de militarisme, le grand État tampon de tous les temps. Les routes aériennes des entreprises de transport aérien de l'Europe septentrionale et d'Asie passent naturellement au-dessus du Canada. L'un des principaux pays du monde dans le domaine de l'aviation et de signataire de la Convention de Chicago, le Canada doit offrir les installations nécessaires pour assurer le survol, en toute sécurité de son vaste territoire. C'est un défi qu'il a accepté mais qui nécessite la construction et l'entretien de 10 aéroports principaux, échelonnés depuis Whitehorse (T. N.-O.) d'une part, jusqu'à Gander (T.-N.) d'autre part, pour lesquels aucune collectivité ne peut être appelée à accepter seule davantage qu'une responsabilité symbolique; et il en existe quelque 18 autres qui, en raison des services de transport outre-frontière qu'ils assurent, méritent une aide fédérale. Pour répondre à ces besoins, le ministère des Transports a

donc été mis à contribution jusqu'à la limite de ses ressources. D'après les données statistiques, dans les pays «fortunés» au nombre desquels on compte le Canada, le chiffre de la circulation aérienne a doublé presque tous les cinq ans depuis 1945. Les tâches imposées aux services de soutien au sol comprennent non seulement la circulation de plus en plus intense mais aussi le perfectionnement grandement accru qu'exige cette augmentation de la circulation; les dimensions, la vitesse, le plafond et le rendement de plus en plus importants des aéronefs nécessitaient un matériel nouveau, de nouvelles techniques et même la création de nouveaux métiers ou de nouvelles professions pour maintenir les services au sol.

Après la guerre, les changements ont été rapides et radicaux. Dès la fin de 1945, les premiers aéronefs mis en service par Air-Canada devenaient désuets et l'on prit des mesures pour remplacer le matériel volant du service intérieur par des *DC-3* à 21 places. On avait aussi commandé une flotte de *DC-4* à 40 places, modifiés, désignés sous un nouveau nom, *North Star*, et destinés aux services intérieur et outre-mer; entre-temps, le service aérien transatlantique du gouvernement canadien continuait à assurer le service au moyen de six *Lancaster*.

Les *Canadian Pacific Airlines* ne se sont jamais faites à l'idée d'un organisme désigné pour assurer les services intérieur et international et les événements forcèrent bientôt le gouvernement à changer sa ligne de conduite. Durant la guerre, la force des circonstances avait laissé aux *CPA* le soin d'assurer le transport aérien entre Vancouver et Fort St. John et aussi entre Edmonton, Fort St. John et Whitehorse, services que la *Yukon Southern Air Transport*, filiale des *CPA* avait été la première à assurer. Au cours des derniers jours de la guerre, au moment où l'on concentrait tous les efforts pour écraser le Japon, ces routes aériennes devinrent extrêmement achalandées et importantes comme lignes de communication. Or, comme les *CPA* étaient organisées et équipées pour les exploiter, le seul parti à prendre dans les circonstances était de laisser les *CPA* jouir de leurs droits acquis et continuer à les exercer. Après mûre réflexion de la part des organismes chargés d'étudier le programme à Ottawa et une planification militante et éclairée de la part des *CPA*, celles-ci entreprirent de se départir des services essentiellement de brousse tout en concentrant leurs efforts à l'extension de leurs nombreux services interurbains. L'exploitation de ces services était peu avantageuse, sauf dans un petit nombre de cas, mais, elle permettait à la compagnie de maintenir ses normes d'entraînement et son matériel à un niveau correspondant à celui d'une compagnie aérienne de premier ordre.

En 1948, une modification importante de la politique gouvernementale élargit l'idée de l'organisme désigné de façon à l'étendre aux opérations des *CPA* dans le nord et dans le sud du Pacifique. En juillet 1949 fut inauguré le service vers Auckland (Nouvelle-Zélande) et Sydney (Australie) via San Francisco, Honolulu et les îles Fidji. Puis, en septembre de la même année, on inaugura un service vers Hongkong et Tokyo par la voie de l'Alaska. En 1953, on étendit les services à Mexico et à Lima (Pérou). Deux années plus tard, on inaugura le service polaire reliant Sydney (Australie) à Amsterdam via Vancouver. La même année, les *CPA* abandonnaient leurs services intérieurs au Québec et prenaient charge du service entre Toronto et Mexico, assuré auparavant par Air Canada. En mai 1957, les *CPA* étendaient leur activité aux vols transcontinentaux en assurant un service entre Vancouver, Lisbonne et Madrid via Montréal; puis, en 1960, elles étendaient leurs services à Rome et, dans le Sud, à Santiago (Chili) et Buenos Aires. En 1959, le gouvernement ayant complètement changé sa ligne de conduite, autorisa les *CPA* à établir un service transcontinental quotidien entre Vancouver et Montréal via Winnipeg et Toronto.

En 1948, Air-Canada avait inauguré un service entre le Canada et les Antilles, d'abord, de Toronto à Nassau et Port of Spain et plus tard aux Bermudes, à la Barbade, à la Trinité et, finalement, dès 1953, à Montego Bay (Jamaïque). En 1951, la société inaugurerait un service de Londres à Paris et, en 1952 de Londres à Düsseldorf (Allemagne), le service s'étendait à Bruxelles en 1958, puis à Vienne et Zurich en 1959. Ainsi, en 1960, les services d'Air-Canada reliaient les principales villes de l'Europe septentrionale. En décembre de cette dernière année la compagnie aérienne a réalisé son millième vol trans-

atlantique et fut autorisée à étendre son service de Prestwick à Londres. Dès lors elle se chargeait pleinement de l'ancien service aérien transatlantique du gouvernement canadien, et le service était reconnu officiellement comme exploitation commerciale.

En général, les deux grandes sociétés ont suivi à peu près la même règle quant aux types d'aéronefs qu'elles ont mis en service. Vers 1945, elles adoptaient les *DC-3* ou des types semblables ayant une capacité d'environ 25 places et une vitesse de croisière de 180 m/h et, en 1948 les *North Star* à 40 places, d'une vitesse et d'une portée utiles d'environ 270 m/h et 3,500 milles, respectivement. Les *Constellation*, *Super-Constellation* ou *Douglas DC-6B* furent adoptés vers 1954 mais ils furent vite surclassés par des aéronefs à groupe motopropulseur tout à fait nouveau, le turboréacteur. Les *Vickers Viscount* ou *Bristol Britannia*, (avions turbopropulsés à hélice) furent mis en service au cours des années 1956 à 1958. Le matériel volant devait subir le changement le plus radical en 1960 avec l'avènement des turboréacteurs *DC-8*, à 120 places, d'une vitesse et d'une portée utiles de 560 m/h et 4,000 milles, respectivement. L'un des modèles de cet aéronef, selon la configuration qu'on lui a donnée, peut transporter 50,000 livres de marchandises et 69 passagers. En vertu d'un accord, les deux compagnies utilisent le même type d'aéronef.

Air Canada (nouveau nom adopté pour les Lignes aériennes Trans-Canada en 1964 fut la première ligne aérienne internationale à exploiter un matériel volant entièrement composé d'avions à réaction. Les exploitants canadiens ont ouvert la voie dans ce domaine et les deux sociétés ont marché de pair avec les plus grands exploitants internationaux en matière de sécurité, d'efficacité, de rapidité et de confort pour leurs services. Ce sont là les seuls secteurs où la concurrence est permise en vertu de l'accord international conclu grâce à l'intermédiaire de l'Association des transports aériens internationaux. Dans le cas des services internationaux, le tarif-passagers est établi par un accord international tandis que dans le cas des services intérieurs, il est du ressort de la Commission des transports aériens.

Dans le domaine des transports aériens, le Canada occupe la place qui revient à l'un des pays les plus riches du monde et dont le territoire est un des plus vastes. Les avions de ses deux grands réseaux de lignes aériennes font la navette d'un bout à l'autre de la zone méridionale habitée, soit, quotidiennement au cours de la période de pointe, plus de 50 voyages aller et retour entre Vancouver et Montréal, distance qu'ils mettent de cinq à sept heures à franchir. Six importantes lignes aériennes régionales desservent toutes les parties du Canada entièrement ou partiellement peuplées en dehors du territoire desservi par Air Canada ou par les *CPA*: ces services, en plus des nombreux vols de frètement, d'affaires et privés, placent le Canada au second rang parmi les pays du monde, pour ce qui est de l'utilisation des aéronefs.

Air Canada, qui occupe la neuvième place à titre de transporteur aérien international, dessert la plus grande partie des États-Unis, des Antilles et de l'Europe septentrionale, y compris les îles Britanniques, au moyen d'avions subsoniques, et la fréquence des voyages effectués varie de 25 vols aller-retour par semaine en Grande-Bretagne à trois par semaine à Zurich et à Vienne. Les *Canadian Pacific Airlines* assurent le service dans le nord du Pacifique à partir de Vancouver jusqu'à Tokyo et Hongkong, et à travers la partie centrale du Pacifique vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande en passant par Honolulu. Elles effectuent aussi des vols hebdomadaires à Mexico, Lima (Pérou), Santiago (Chili) et Buenos Aires (Argentine). En fait, le Canada, à titre de l'un des grands pays commerçants du monde, a établi les liens de transport les plus rapides qui existent entre l'hémisphère occidental, l'Europe occidentale et l'Extrême-Orient.

Pour ce qui est des seuls vols internationaux, le Canada occupe le cinquième rang. Quant à tous les genres de services aériens, intérieurs et internationaux, le Canada occupe la troisième place et, comme on l'a déjà mentionné, pour les services intérieurs seuls, il occupe la seconde place.

Section 1.—Aviation civile (administration et ligne de conduite)

Administration.—La réglementation de l'aviation civile relève du pouvoir fédéral et s'exerce en vertu de la loi de 1919 sur l'aéronautique et de ses modifications. La loi est en trois parties. De manière générale, la Partie I porte sur l'aspect technique de l'aviation civile (immatriculation des avions, délivrance de permis aux aviateurs, établissement et entretien des aéroports et des installations de navigation aérienne, réglementation de la navigation aérienne, enquêtes sur les accidents et sécurité de fonctionnement des appareils) et est appliquée par le Directeur de l'aviation civile, sous la surveillance du sous-ministre adjoint, Services de l'Air, ministère des Transports. La Partie II vise l'aspect social et économique des services aériens commerciaux et attribue à la Commission des transports aériens certaines fonctions relatives à la réglementation des services aériens commerciaux (voir pp. 850-851). La Partie III porte sur les questions d'administration interne des services de l'État se rattachant à la loi.

Accords aériens internationaux.—La position du Canada dans le domaine de l'aviation de même que sa situation géographique rendent impérieuse sa collaboration à l'aviation civile internationale. Aussi, le Canada a joué un rôle important dans les discussions qui ont jeté les bases de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal (P.Q.). Un article spécial, *Le Canada et l'OACI*, a paru dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 852-859. Aujourd'hui, le Canada compte 21 accords relatifs à l'aviation avec l'étranger.

Ligne de conduite fédérale en matière d'aviation civile.—La politique du gouvernement fédéral en matière d'aviation civile consiste à mettre à la disposition du public canadien un service régulier et sûr et à mettre les transporteurs régionaux et nationaux en mesure d'exploiter dans les conditions économiques les plus avantageuses. Dans l'élaboration de sa politique sur ce sujet, en 1964, le gouvernement a retenu trois principes de base. Le premier stipule que les sociétés d'aviation canadiennes d'envergure internationale doivent servir dans l'ensemble les intérêts du Canada; ces services ne doivent pas entrer en concurrence ou venir en conflit mais doivent plutôt être nationalisés par la fusion de certains services, la coopération et une répartition très nette de leurs champs d'activité. C'est ainsi que les deux plus importantes sociétés aériennes ont convenu que la manière la plus efficace de réaliser cette politique de base serait l'attribution à chacune d'elles d'un territoire à desservir; ainsi, il ne pourrait y avoir conflit d'intérêt en dehors du Canada. On avait donc décidé que les *Canadian Pacific Airlines* couvriraient tout le Pacifique, le continent d'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Sud et le Sud-Est de l'Europe et l'Amérique latine et qu'Air Canada desservirait la Grande-Bretagne, les pays du Nord, de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, et les Antilles. Par exception, CPA continueront d'exploiter leurs lignes vers les Pays-Bas. Cette division comprend donc tous les pays sauf le continent d'Afrique et les États-Unis; au sujet de ces derniers, de nouveaux accords bilatéraux sont en voie de préparation et, pour ce qui est de l'Afrique, on attend des prévisions de services vers ce continent. Les deux sociétés continueront de collaborer dans leurs services d'agence et de vente, chacune représentant l'autre en dehors de sa zone pour inciter les voyageurs à emprunter les lignes canadiennes. En outre, ces sociétés continueront de jouer conjointement le rôle de conseiller auprès du gouvernement à l'égard des négociations relatives aux transports aériens et d'utiliser des services communs d'entretien et d'appui.

Le deuxième principe a trait aux services intérieurs et il spécifie que la concurrence ne doit pas disparaître, mais qu'elle ne doit ni mettre en danger ni gravement affaiblir la situation économique de la société Air Canada sur le plan de ses services intérieurs; ces exploitations représentent en effet l'essentiel du réseau de ses lignes intérieures, et la concurrence ne doit pas entraver le développement normal des deux sociétés. En 1965, on a nommé un conseiller spécial en matière de transport aérien, qui devra faire

rapport sur l'aptitude des lignes intérieures principales à concurrencer plus fortement et recommander la manière d'établir de nouveaux services. En décembre 1966, le rapport du conseiller était à l'étude.

Le troisième principe concerne le rôle des transporteurs aériens régionaux qui assurent un service régulier et leurs rapports avec les exploitants de grandes lignes. Les deux grandes sociétés aériennes, ainsi que les transporteurs aériens régionaux les plus importants, ont préparé des recommandations qui ont abouti à un «Énoncé de principes concernant les transporteurs aériens régionaux» qui fut déposé à la Chambre des communes par le ministre des Transports, le 20 octobre 1966. Voici en résumé les principes dont il s'agit:

- 1° Les transporteurs régionaux exploiteront des services réguliers de transport vers le nord et des services locaux ou régionaux comme complément des services assurés par les grandes lignes intérieures d'Air Canada et des CPA; leur exploitation sera uniquement régionale.
- 2° Les moyens suivants assureront aux transporteurs régionaux une plus grande latitude dans l'établissement des routes et des services: a) Dans les cas pertinents, les transporteurs régionaux peuvent être autorisés à exercer une concurrence restreinte sur certains tronçons des grandes lignes d'Air Canada ou des CPA à condition que cette concurrence ne soit pas incompatible avec l'expansion de leurs services locaux. b) Dans quelques cas, des services secondaires exploités à l'heure actuelle par Air Canada et les CPA peuvent être transférés aux transporteurs régionaux. c) Les transporteurs régionaux joueront un rôle plus important dans l'exploitation de services de frètement intérieurs et internationaux, de voyages organisés et de nouveaux types de services.
- 3° Une plus grande collaboration entre les exploitants des grandes lignes et les transporteurs régionaux pourra s'exercer dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les services techniques et d'entretien, les régimes de tarifs communs et autres domaines du même genre. Il sera établi un comité permanent qui aura pour mission de mettre en œuvre cette collaboration.
- 4° On établira une ligne de conduite visant le versement conditionnel de subventions temporaires à l'exploitation de services régionaux, selon la formule «à utiliser ou à perdre», à savoir que les subventions continueront d'être versées à la condition que les transporteurs établissent et maintiennent un volume suffisant de trafic.
- 5° On exercera un plus grand contrôle sur la structure financière des transporteurs régionaux en raison des nouvelles modalités concernant la délivrance des permis.
- 6° Des mesures seront prises en vue d'aider les transporteurs régionaux dans leurs transactions relatives à l'acquisition d'aéronefs, notamment en prévoyant des consultations entre le gouvernement et les transporteurs concernant les projets d'acquisition de nouveaux aéronefs et en effectuant une étude spéciale afin de voir s'il est possible d'envisager une action commune à cet égard de la part des transporteurs.

Ainsi, sur le plan international, la collaboration de deux grandes sociétés canadiennes (Air Canada et les *Canadian Pacific Airlines*) devrait affermir leur position dans un domaine où la concurrence est très forte et leur permettre d'offrir un meilleur service aux voyageurs. Sur le plan intérieur, il reste une certaine mesure de concurrence, pour offrir au public voyageur les avantages qui peuvent en résulter; une concurrence excessive serait néfaste pour les sociétés elles-mêmes et ne serait aucunement avantageuse pour le public.

Le Parlement fédéral adoptait le 27 janvier 1967 une nouvelle loi, la loi nationale sur les transports définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, y compris la politique de l'aviation civile. (S.C. 1967, chap. 69).

Section 2.—Services aériens actuels

Deux importantes sociétés, soit Air Canada et les *Canadian Pacific Airlines Limited*, forment le noyau du service de transports aériens de marchandises et de voyageurs au Canada. Les services actuels de ces deux lignes font l'objet d'un bref exposé ci-dessous; suit une esquisse des services offerts par les lignes indépendantes, et l'énumération des transporteurs aériens du Commonwealth et de l'étranger autorisés à desservir le Canada.

Les services de transport aérien au Canada peuvent se répartir en deux grandes catégories: les services à horaire fixe et les services sans horaire fixe. Les services de la première catégorie sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, en conformité d'un horaire et moyennant une taxe unitaire, des points désignés. La deuxième catégorie comprend les services suivants:

- 1° Services aériens réguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, sur un itinéraire type et avec une certaine régularité, et moyennant une taxe unitaire, des points désignés.
- 2° Services aériens irréguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier, et (ou) des marchandises, desservant, moyennant une taxe unitaire, une région définie, ou un ou plusieurs points déterminés.
- 3° Services aériens de frètement. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes et (ou) des marchandises, moyennant une taxe au mille ou à l'heure applicable au frètement d'un aéronef entier, ou moyennant toute autre taxe que la Commission des transports aériens peut permettre.
- 4° Services aériens contractuels. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui n'assurent pas de transport public mais qui transportent des personnes et (ou) des marchandises uniquement en conformité d'un ou de plusieurs contrats particuliers.
- 5° Aéroclubs. Les aéroclubs sont exploités par des transporteurs aériens légalement constitués en tant qu'organismes sans but lucratif ayant pour fin d'assurer à leurs membres des possibilités d'entraînement au vol et de vol récréatif.
- 6° Services spéciaux. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens à des fins que ne prévoit aucune autre classe. Ils comprennent les services d'entraînement au vol, de vol récréatif, de photographie et de relevés aériens, de lutte contre les insectes et plantes nuisibles, de publicité aérienne, de surveillance et d'inspection aériennes, etc.

Air Canada.—Caractérisée par une expansion soutenue de tous les secteurs de l'exploitation, l'année 1965 a été exceptionnelle pour Air Canada quant au trafic et aux recettes. Ses services à horaire fixe et ses nolisements ont transporté 4,753,395 passagers en 1965, augmentation de 13 p. 100 par rapport à l'année 1964. Le chiffre d'affaires a dépassé les prévisions et toute l'industrie a enregistré le même phénomène, la presque totalité des lignes importantes accusant une expansion appréciable du trafic. Le total des milles-siège disponibles sur les lignes à horaire fixe a été de 5,458 millions, soit une augmentation de 18 p. 100, et celui des milles-passager payant de plus de 3,542 millions représentait une augmentation de 21 p. 100. Le coefficient d'utilisation en passagers payants est passé de 63 p. 100 en 1964 à 65 p. 100 en 1965.

Les milles-passager parcourus en Amérique du Nord, qui constituent près des trois quarts du trafic-passagers à horaire fixe d'Air Canada, ont augmenté de 17 p. 100, à la suite de l'établissement de nouveaux services sur la plupart des lignes intérieures importantes. La société a parcouru 2,591 millions de milles-passager intérieurs en 1965 (2,213 millions en 1964). L'augmentation du trafic-passagers transatlantique à horaire fixe a été de 33 p. 100. Cet essor marqué suivait une hausse de 23 p. 100 en 1964, déterminée par de nouveaux abaissements de tarif en avril de cette année-là. Ce même tarif réduit, joint à une plus grande fréquence et aux nouveaux services sans escale, explique dans une large mesure l'augmentation considérable du trafic-passagers transatlantique en 1965. Sur les lignes en direction de la Floride, des Bermudes, des Bahamas et des Antilles, le nombre de milles-passager parcourus a atteint plus de 307 millions, soit 36 p. 100 de plus qu'en 1964.

Pour la quatrième année consécutive, le transport des denrées a accusé une expansion sensible, le fret aérien ayant augmenté de 36 p. 100 pour atteindre 56 millions de milles-tonne, et représentant pour la première fois des recettes supérieures à celles du courrier. Les messageries ont augmenté de 27 p. 100 pour atteindre 5,500,000 de milles-tonne. Cet expansion extraordinaire est attribuable à la capacité accrue des avions-cargos à réaction et à ce que le nombre des entreprises commerciales qui se rendent compte des avantages que présente le fret aérien dans l'organisation des marchés augmente rapidement.

A la fin de 1965, le réseau d'Air Canada s'étendait sur 42,343 milles de routes ne faisant pas double emploi et reliait le Canada aux États-Unis, aux îles Britanniques, à l'Europe continentale et aux Antilles. Sa flotte comprenait 16 avions de ligne à réaction *Douglas DC-8*, 23 *Vickers Vanguard* et 39 *Vickers Viscount* à turbopropulsion. En 1965, la société s'est engagée à acheter 16 nouveaux avions à réaction dont elle doit prendre livraison en 1967. Ces avions, ajoutés aux huit autres commandés en 1963 et en 1964 pour livraison en 1966, augmenteront le nombre d'avions à réaction d'Air Canada à 40 d'ici juin 1967.

1.—Statistique d'exploitation d'Air Canada, 1956-1965

Année	Trafic			Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation	Déficit ou excédent d'exploitation		
	Passagers payants ¹	Fret payant ²	Courrier	Passagers	Fret et courrier	Total ³				
	nombre	milliers de milles-passager	(milliers de milles-tonne)		(milliers de dollars)					
1956.....	2,072,912	1,191,784	14,476	8,813	74,479	15,539	91,306	89,197	+2,109	
1957.....	2,392,713	1,385,777	15,478	9,855	86,524	16,055	104,996	96,680	+8,315	
1958.....	2,785,523	1,625,689	15,395	10,356	101,553	17,407	120,555	108,130	+12,425	
1959.....	3,209,197	1,828,902	17,753	10,905	114,339	18,293	134,679	120,120	+14,559	
1960.....	3,440,303	2,050,600	20,863	11,593	127,996	19,307	148,987	134,263	+14,724	
1961.....	3,712,068	2,481,122	24,091	11,034	143,301	19,466	165,436	143,370	+22,066	
1962.....	3,865,408	2,659,578	29,827	12,862	158,792	21,914	183,473	152,821	+30,652	
1963.....	3,966,547	2,887,239	35,781	13,859	167,653	24,088	199,390	161,816	+37,574	
1964.....	4,189,349	3,150,956	45,590	15,731	177,091	27,684	213,990	175,752	+38,157	
1965.....	4,753,395	3,715,635	61,662	17,387	209,926	31,839	250,126	205,138	44,988	

¹ Y compris le service non régulier. prend d'autres recettes.

² Y compris le surpoids de bagages et les messageries.

³ Com-

Canadian Pacific Airlines Limited.—En 1965, les CPA ont exploité un réseau de routes aériennes de 52,000 milles reliant cinq continents de même que les principales villes du Canada. Le réseau comprend 7,000 milles de routes au Canada, dont 2,450 milles en service transcontinental. Au cours de l'année, la société a transporté 630,816 passagers, soit le nombre le plus considérable depuis sa fondation en 1942. Le nombre de milles-passager payant a marqué une augmentation sensible qui a atteint 1,144,936,000 ayant dépassé le milliard pour la première fois.

Les routes internationales des CPA, d'une longueur de 45,000 milles, comprennent le service du Pacifique-Sud, qui relie Vancouver à Honolulu, aux îles Fidji, à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie; au Japon et à Hongkong par la route orthodromique qui passe au-dessus du Pacifique-Nord; de Vancouver, en passant par Calgary et Edmonton, jusqu'à Amsterdam par la route polaire et le service transatlantique qui, de Toronto et Montréal, assure la liaison avec la Hollande, les Açores, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Le réseau sud-américain dessert le Mexique, le Pérou, le Chili et l'Argentine à partir de Montréal, Toronto et Windsor dans l'est du Canada et à partir de Vancouver et Calgary dans l'ouest. À l'intérieur du Canada, un service transcontinental relie Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal et un réseau de routes en direction Nord-Sud dessert la Colombie-Britannique, le Yukon et l'ouest de l'Alberta.

La flotte des CPA comprend 17 avions: six avions à réaction *Douglas DC-8*, huit *Douglas DC-6B* et trois *Douglas DC-3*. La société a commandé quatre *DC-8*, série 63, (version fuselage allongé) dont elle doit prendre livraison en 1967. Ces avions transporteront 205 passagers, selon l'agencement des sièges adopté par les CPA. Les parcours internationaux et transcontinentaux sont assurés par des avions à réaction *DC-8*, tandis que les routes moins longues de l'intérieur sont desservies par des types d'avion à hélice.

Lignes indépendantes.—Outre les deux principales entreprises canadiennes de transport aérien, Air Canada et le Pacifique-Canadien, il y a au Canada quatre transpor-

teurs aériens autorisés à exploiter des services commerciaux réguliers: *Eastern Provincial Airways (1963) Ltd.*, Gander (T.-N.), *Quebecair*, Rimouski (P.Q.), *TransAir Limited*, Winnipeg (Man.), et *Pacific Western Airlines Ltd.*, Vancouver (C.-B.).

Au 31 mars 1966, les certificats d'exploitation détenus par les transporteurs aériens exploitant au Canada des services intérieurs se répartissaient comme suit: 38 pour des services réguliers, 168 pour l'entraînement au vol et 1,595 pour des services non réguliers et des services spéciaux. La plupart des services non réguliers, en plus de donner accès à des régions du pays autrement inaccessibles, alimentent les services réguliers. Ils assurent aussi des services spéciaux, comme le vol récréatif, la photographie et les levés aériens, la lutte contre les insectes nuisibles, la publicité, la surveillance aérienne et l'inspection.

Eastern Provincial Airways (1963) Ltd.—Cette entreprise exploite des lignes aériennes dans les provinces de l'Atlantique, le Québec oriental et le Labrador. Elle dessert Charlottetown et Summerside, en Île-du-Prince-Édouard; Moncton et Dalhousie, au Nouveau-Brunswick; New Glasgow et Halifax, en Nouvelle-Écosse; Deer Lake-Corner Brook, Gander et St-Jean à Terre-Neuve; Goose Bay et Saglek, au Labrador; Sept-Îles et les îles de la Madeleine, au Québec.

La flotte de la société comprend trois *Handley Page Dart Herald*, un *DC-4*, trois *DC-3*, deux *PBY Canso*, cinq *DH Beaver* et cinq *DH Otter*. La société assure un service important de transport de marchandises à forfait dans toute la région ci-dessus mentionnée ainsi que des services spéciaux (exploration minière, vol récréatif, service d'ambulance, surveillance des forêts et du phoque, et inspection des glaces).

Quebecair.—Cette société, dont le siège social est situé à Rimouski, offre des services réguliers au Québec et au Labrador. Elle fut fondée en 1946 sous le nom de «Le Syndicat d'Aviation de Rimouski». En 1947, elle prit le nom de *Rimouski Airlines* et inaugura un service de transport aérien entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent et reliant Matane, Mont-Joli, Rimouski, Forestville, Baie-Comeau et Sept-Îles. Jusqu'en 1953, elle n'assurait le service qu'entre les municipalités et les petites localités situées entre Rimouski et Gaspé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et entre Forestville et Sept-Îles sur la côte nord. En 1953, à la suite de sa fusion avec la *Gulf Aviation* elle prit le nom de *Quebecair*. A la suite de l'expansion de l'activité minière et industrielle, la *Quebecair* étendit son réseau jusqu'à la ville de Québec et à Schefferville en 1955, à Montréal en 1957, à Gagnon et à Rivière-du-Loup en 1959, à Wabush en 1960, à Manicouagan et au Saguenay en 1961 et à Murray Bay en 1962.

En 1965, la *Quebecair* s'est portée acquéreur de la *Matane Air Services Ltd.*, de la *Northern Wings Ltd.*, de la *Northern Wings Helicopters Ltd.*, et fusionna ses services réguliers avec ceux de ses deux filiales, la *Northern Wings Ltd.*, et la *Matane Air Services Ltd.* La *Quebecair* est chargée avant tout d'assurer un service régulier de transport par avions lourds; ses filiales sont chargées d'assurer les vols par avions légers ainsi que les vols de frettement et les services contractuels.

La société assure en exclusivité des services réguliers sur une distance de 4,000 milles et dessert quotidiennement près de 30 localités situées dans neuf régions économiques du Québec et du Labrador. Elle assure la liaison entre Montréal, Québec, Murray Bay (Charlevoix), Rivière-du-Loup, Rimouski, Mont-Joli, Matane, le Saguenay, Forestville, Baie-Comeau (Hauterive), Manicouagan, Sept-Îles, Gagnon, Wabush (Labrador City), Schefferville, Rivière-au-Tonnerre, Mingan, Hâvre-St-Pierre, Fort-Menier, Gaspé, Baie Johan Beetz, Aguanish, Natashquan, Kégaska, Gethsémanie, Harrington Harbour, Tête-à-la-Baleine, La Tabatière, Saint-Augustin, Old Fort Bay, Saint-Paul et Blanc-Sablon.

A la fin de 1965, la flotte réunie de la *Quebecair* et de ses filiales comptait 32 avions: quatre avions à turbopropulsion *Fairchild F-27*, neuf *DC-3*, deux *Canso PBY*, un *Curtiss C-46*, trois *Lockheed 10*, un *Beechcraft D-18*, deux *Otter*, quatre *Beaver*, un *Cessna 185*, trois hélicoptères *Bell 47 G-2* et deux hélicoptères *Bell 47 G-4*.

TransAir Limited.—Le siège social de cette société est situé à l'aéroport international de Winnipeg. Elle assure des services réguliers, des services sans horaire fixe et des vols à l'intention des sportifs au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des vols de frètement dans tout le Canada et entre le Canada et différents points du globe. La ligne principale de la compagnie assure des services réguliers (aller et retour) dans trois régions: 1° dans les Prairies, de Winnipeg à Brandon, Regina, Saskatoon et Prince-Albert et de Winnipeg à Dauphin et Yorkton; 2° au Manitoba et au Canada central, de Winnipeg à Le Pas, Thompson et Churchill; de Winnipeg à Le Pas, Flin Flon et Lynn Lake, et de Winnipeg à Red Lake; 3° dans l'Arctique, de Churchill à Rankin Inlet et Baker Lake, et de Churchill à Rankin Inlet et Coral Harbour.

La *TransAir* possède 23 avions, dont 16 multimoteurs, y compris des *DC-7C*, *DC-6*, *Viscount*, *DC-4*, *DC-3*, *Canso PBY 5A* et *Beechcraft*, attachés à la base de Winnipeg et à la principale base de la compagnie à Churchill (Man.) ainsi que des monomoteurs munis de flotteurs et de patins, de type *Beaver* et *Norseman*, attachés aux bases de Churchill et de Norway au Manitoba ainsi qu'à celle de Sioux Lookout et de Pickle Lake en Ontario. A partir de ces différents endroits, la société assure des vols réguliers et des vols de frètement à divers endroits du voisinage. Les *DC-7C* servent avant tout au service international et aux autres services de frètement par long-courrier. Depuis 1961, la *TransAir* assure, en vertu d'un contrat avec l'aviation militaire des États-Unis, des services de ravitaillement verticaux à partir de Winnipeg et Churchill jusqu'aux quatre principales bases du secteur canadien de la ligne avancé de pré-alerte dans le Haut-Arctique et l'on considère actuellement qu'elle exploite les services contractuels de transport des marchandises les plus importants au Canada.

Voici certaines données statistiques importantes concernant la *TransAir* pour 1965; 353 employés; 56 pilotes; 8,074 milles de routes ne faisant pas double emploi; 85,022 passagers transportés; 3,521,966 milles parcourus; et un total de 4,680,170 milles-tonne payante.

Pacific Western Airlines Ltd.—Le réseau aérien de cette société dont le siège social est situé à l'aéroport international de Vancouver, comprend plus de 7,700 milles de routes et elle exploite des services réguliers de ligne principale, services réguliers à taxe unitaire et services de frètement en Saskatchewan, en Alberta, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest (y compris les îles de l'Arctique), et en Colombie-Britannique. L'entreprise assure des services réguliers de ligne principale en direction du Nord à partir d'Edmonton jusqu'à Dawson Creek, Peace River, McMurray, Uranium City, Fort Smith, Cambridge Bay, Fort Resolution, Hay River, Yellowknife, Fort Simpson, Wrigley, Norman Wells et Inuvik. La société exploite entre Edmonton et Calgary le premier service quotidien d'aérobis au Canada qui n'exige aucune location de place. Elle exploite aussi des services internationaux de frètement.

Sur la côte du Pacifique, la société exploite des services de ligne principale entre Vancouver et Comox, Powell River, Campbell River, Hudson Hope et Port Hardy ainsi que des services locaux entre Prince-Rupert, Stewart, Ford's Cove, Anyox, Maple Bay et Alice Arm dans le nord de la Colombie-Britannique. Elle exploite en outre des services de frètement locaux à partir de Vancouver, Nelson, Kamloops, Prince George et Prince-Rupert et des services de frètement par avions lourds à partir des grands centres.

La flotte des *Pacific Western Airlines* comprend 36 avions à partir des *DC-7C*, *DC-6B*, *DC-6*, *DC-4*, *Super 46* et *DC-3*, qui assurent les services de ligne principale, jusqu'aux *Otter*, *Beaver*, *Grumman Goose* et *Cessna* qui assurent les vols de frètement et de transport des marchandises. En 1965, les avions de la société ont transporté 280,426 passagers payants et 27,087,600 livres de marchandises et messageries. Ils ont parcouru 6,490,931 milles.

Services commerciaux réguliers du Commonwealth et de l'étranger.—A la fin de 1966, 23 transporteurs du Commonwealth et de pays étrangers étaient titulaires de

certificats d'exploitation et de permis canadiens, en vertu desquels ils assuraient des services internationaux réguliers desservant le Canada:

- Aeronaves de Mexico, S.A.*, entre Montréal et Toronto (Canada) et Mexico (Mexique).
Air France (Compagnie Nationale Air France), entre Paris et autres points de la France métropolitaine, Montréal (Canada) et Chicago (É.-U.) et points au-delà.
Alitalia (Italian International Airlines), entre Rome (Italie), Milan (Italie), Montréal (Canada) et Chicago (É.-U.).
American Airlines, Inc., entre Toronto (Canada) et New York/Newark (É.-U.).
British Overseas Airways Corp., entre Londres et Manchester (Angleterre), Prestwick (Écosse), Montréal et Toronto (Canada); et Boston, New York et Chicago (É.-U.), et entre Londres (Angleterre), Prestwick (Écosse), Gander (Canada), les Bermudes, Nassau, Montego Bay, la Barbade et Trinité.
Deutsche Lufthansa Atkiengesellschaft (Lufthansa German Airlines), entre Hambourg (Allemagne) et autres points à l'étranger, Montréal (Canada) et Chicago (É.-U.).
Eastern Air Lines, Inc., entre les terminus d'Ottawa et de Montréal (Canada) et New York (É.-U.), et entre les terminus d'Ottawa et de Montréal (Canada) et Washington (É.-U.).
Irish International Airlines (Aerlínte Eireann Teoranta), entre Shannon (Irlande) et Montréal (Canada).
KLM Royal Dutch Airlines, entre Montréal (Canada) et Amsterdam (Pays-Bas).
Mohawk Airlines, Inc., entre Toronto (Canada) et Buffalo (É.-U.).
North Central Airlines, Inc., entre Port Arthur/Fort William (Canada) et Duluth/Superior (É.-U.).
Northeast Airlines, Inc., entre Montréal (Canada) et Boston (É.-U.) via Concord, Montpelier-Barre, Burlington, et White River Junction (É.-U.).
Northwest Airlines, Inc., entre Winnipeg (Canada) et Fargo (É.-U.) et entre Minneapolis/St. Paul (É.-U.), Winnipeg et Edmonton (Canada) Anchorage (Alaska, É.-U.), et points au-delà.
Pan American World Airways Inc., entre New York et Boston (É.-U.), Gander (Canada), Shannon (Irlande) et Londres (Angleterre).
Qantas Empire Airways Ltd., entre Sydney (Australie), San Francisco (É.-U.) et Vancouver (Canada).
Sabena Belgian World Airlines, entre Bruxelles (Belgique), Manchester (Angleterre), Shannon (Irlande), Montréal (Canada) et New York (É.-U.).
Scandinavian Airlines System, entre Stockholm (Suède), Oslo (Norvège), Copenhague (Danemark), Hambourg (Allemagne) et Montréal (Canada) et New York et Chicago (É.-U.).
Seaboard and Western Airlines, Inc., entre différents endroits aux États-Unis, Gander (Canada) et différents endroits en Europe.
Swiss Air Transport Company Ltd. (Swissair), entre Zurich et Genève (Suisse), Montréal (Canada) et Chicago (É.-U.).
United Air Lines, Inc., entre Vancouver (Canada) et Seattle (É.-U.).
West Coast Airlines, Inc., entre Calgary (Canada) et Spokane (É.-U.).
Western Air Lines, Inc., entre Calgary et Edmonton (Canada) et Great Falls (É.-U.).
Wien-Alaska Airlines Inc., entre Whitehorse (Yukon, Canada) et Fairbanks et Juneau (Alaska, É.-U.).

Écoles d'aviation et aéroclubs.—Fin 1965, 86 écoles d'aviation commerciales étaient membres de l'Association des transports aériens du Canada. Au cours de l'année, ces écoles ont accordé le brevet de pilote privé à 1,756 étudiants et le brevet de pilote commercial à 507.

Fin 1965, les 33 aéroclubs affiliés à l'Association royale canadienne des aéroclubs comptaient 8,806 membres. Au cours de l'année, 1,297 élèves ont reçu le brevet de pilote privé et 140, celui de pilote commercial.

Services météorologiques*.—La Direction de la météorologie du ministère des Transports assure les services météorologiques nécessaires au public en général et aux grands secteurs de l'économie (agriculture, industrie, forestage, navigation et pêche). Elle en assure aussi à l'aviation nationale et internationale. Les services d'intérêt militaire au Canada et outre-mer sont assurés en vertu d'une entente spéciale conclue avec le ministère de la Défense nationale. Le service d'observation et de prévisions des glaces dans les eaux navigables intérieures et côtières ont pris rapidement de l'importance ces dernières années.

* Voir aussi pp. 80-81.

Les bureaux météorologiques du Canada sont reliés par 59,700 milles de circuits de télétype et de radio-télétypes; un réseau national de facsimilé d'une longueur de 13,700 milles permet de distribuer les données météorologiques sous forme de cartes. Au 1^{er} janvier 1966, la Direction comptait 274 stations émettant des communiqués atmosphériques synoptiques à toutes les heures (dont 34 faisant des rapports sur les observations de la haute atmosphère), et 2,039 stations climatologiques, soit, en tout, 2,313 postes de renseignements météorologiques. Il existe une station de météorologie océanique dans le Pacifique, à 1,000 milles à l'ouest de Vancouver, qui fonctionne en vertu d'une entente internationale.

Installations au sol.—Au tableau 2, les terrains d'atterrissage du Canada sont classés par organisme administratif selon qu'il s'agit de terrains d'atterrissage ou de bases d'amerrissage, autorisés ou non, ou d'aérodromes militaires. Les aéroports autorisés sont assujettis à l'inspection régulière et sont tenus de respecter les normes prescrites, tandis que les aéroports non autorisés ne sont pas soumis à ces normes. Outre les aéroports il existe des installations de radioguidage qui facilitent la navigation aérienne et les atterrissages par mauvais temps.

Le 1^{er} avril, 1966, le ministère des Transports exploitait 72 radiophares à basse fréquence et 46 radiophares VHF omnidirectionnels. Les systèmes d'atterrissage sans visibilité (I.L.S.) utilisés totalisaient 43 et les radiophares non directionnels en service se chiffraient par 218. Des inspecteurs de l'aviation civile font régulièrement le réglage et le contrôle en vol de ces instruments. (Voir aussi la rubrique «Navigation aérienne», p. 949).

2.—Terrains d'atterrissage selon la catégorie et l'exploitant, par province, 1^{er} avril 1966

Catégorie et exploitant	T.-N.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N. O.	Yu- kon	Total
Aéroports autorisés													
Ministère des Transports.....	2	1	3	2	8	18	4	4	5	22	13	4	86
Municipalités.....	3	—	1	5	24	19	7	16	22	19	—	3	119
Particuliers.....	2	1	1	3	25	38	5	9	16	2	1	—	103
Héliports.....	—	—	1	—	4	7	1	—	—	6	1	1	21
Aérodromes non autorisés													
Ministère des Transports.....	2	—	—	—	2	4	1	1	—	9	5	4	28
Municipalités.....	3	—	2	1	7	7	3	28	48	16	2	4	121
Particuliers.....	3	1	2	11	22	22	35	110	40	74	13	1	334
Abandonnés ou inconnus.....	5	1	—	—	12	8	1	3	—	24	—	—	54
Héliports.....	—	—	—	—	1	2	—	—	—	4	—	—	7
Bases d'amerrissage autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	—	4
Municipalités.....	—	—	1	—	1	13	1	—	1	11	—	2	30
Particuliers.....	6	—	3	—	62	102	44	25	3	52	28	4	329
Bases d'amerrissage non autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	1	—	—	—	—	16	—	—	17
Municipalités.....	—	—	—	—	—	15	3	2	2	8	—	2	32
Particuliers.....	9	—	2	21	12	7	6	4	21	7	—	—	80
Abandonnées ou inconnues.....	14	1	9	6	19	13	12	9	8	15	18	4	128
Aérodromes militaires													
Aviation royale du Canada.....	2	1	1	2	3	10	4	4	3	3	4	—	37
Armée canadienne.....	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	—	—	5
Marine canadienne.....	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Marine américaine.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2
Aviation américaine.....	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	2	22
Total, terrains d'atterrissage.	29	4	10	22	105	125	67	171	131	176	35	17	872
Total, bases d'amerrissage.	29	1	13	8	104	155	67	42	18	126	54	12	629
Total, aérodromes militaires.	6	1	4	3	3	11	5	4	5	3	22	2	69
Total général.....	55	6	27	23	212	291	129	217	154	305	111	31	1,571

Contrôle de la circulation aérienne.—La Division du contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional. Voici une description de ces services et d'autres services connexes:

Le service de contrôle d'aéroport assure un service de contrôle aux vols effectués dans le voisinage des principaux aéroports civil où le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe également le contrôle de toute la circulation sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels. Les tours de contrôle sont situées à Whitehorse (Yukon); Fort St. John, Prince George, à Victoria (international), Port Hardy, Abbotsford et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary, Edmonton (industriel) et Edmonton (international) (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (international) (Man.); à Lakehead, Windsor, London, Toronto Island, Toronto (international), Ottawa (international) et North Bay (Ont.); à Montréal (international), Cartierville, Québec, Baie-Comeau et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton, Fredericton et Saint-Jean (N.-B.); à Halifax (international) et Sydney (N.-É.); à Gander (international); et à St-Jean (T.-N.).

Le service de contrôle régional assure un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Goose Bay et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux organes de contrôle terminal, aux stations de communications et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. En outre, les centres de contrôle régional sont en mesure de communiquer directement avec la plupart des pilotes qui volent dans les limites de leur région. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments (IFR), ainsi qu'un relevé de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, le centre de Gander assure ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le centre de contrôle de la région de Vancouver assure aussi un service au-dessus de l'océan Pacifique dans la région de contrôle océanique de Vancouver.

Le service de contrôle terminal consiste à communiquer l'espacement aux avions volant selon les règles de vol aux instruments (IFR) dans le voisinage de tous les aéroports contrôlés. Ce service est habituellement assuré par des centres de contrôle régional, mais on a établi des tours de contrôle terminal à Calgary (Alb.); Saskatoon et Regina (Sask.); Lakehead, North Bay et Ottawa (Ont.); Québec (P.Q.); et Halifax (N.-É.).

Le service de contrôle du Nord, inauguré le 26 septembre 1963, est assuré par les centres de contrôle régional d'Edmonton, de Winnipeg et de Goose pour les avions volant à plus de 23,000 pieds d'altitude, au-dessus des trois millions de milles carrés du Nord du Canada.

Les services de radar installés à plusieurs endroits aident à contrôler la circulation aérienne selon les règles de vol aux instruments (IFR) tant au terminus qu'en cours de vol. Les services de radar au terminus sont assurés par les centres de contrôle suivants: Vancouver (C.-B.); Calgary et Edmonton (Alb.); Regina et Saskatoon (Sask.); Winnipeg (Man.); Lakehead, Toronto, North Bay et Ottawa (Ont.); Montréal et Québec (P.Q.); Moncton (N.-B.); Halifax (N.-É.); et Gander (T.-N.). Le service de contrôle en cours de vol est assuré par les centres de contrôle régional et par la station de radar de Kenora (Ont.). Le service de contrôle des approches au sol est assuré à Gander (T.-N.) et le service radar d'approche de précision, à St-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.) Montréal (P.Q.); Toronto (Ont.); Winnipeg (Man.) et Vancouver (C.-B.).

Le service d'information de vol est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par tous les services de contrôle régional. Il consiste à donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, le ravitaillement en carburant et les moyens de transport et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol.

Le service d'alerte est chargé d'avertir immédiatement les organismes appropriés quand un avion est en perdition ou en danger. Un relevé continu des vols en cours est maintenu afin de repérer immédiatement la non-arrivée d'un avion à la destination qui a été communiquée au service du contrôle de la circulation aérienne. Le service est à la disposition de tout pilote qui remet un plan de vol ou un avis de vol au service du contrôle de la circulation aérienne.

Le service de notification douanière facilite, aux pilotes qui projettent de franchir la frontière canado-américaine à certains aéroports douaniers désignés, la notification des services douaniers intéressés. À la demande du pilote, le service avertit sans délai l'agent des douanes de l'aéroport de destination que l'avion qui doit arriver devra procéder aux formalités de la douane.

Le service de réservation des espaces aériens assure des espaces aériens réservés pour des opérations aériennes déterminées dans les espaces aériens réglementés et fournit des renseignements aux autres pilotes au sujet de ces réservations et des domaines d'activité militaire dans les espaces aériens réglementés et non réglementés. Le Bureau de coordination des réservations des espaces aériens, à Ottawa, est chargé de la coordination de toutes les réservations d'espaces aériens au Canada ainsi que dans les régions de contrôle océanique de Gander et de Vancouver.

Le service de renseignements sur les mouvements aériens est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

Activité aux aéroports.—Au cours de 1965, l'activité aux grands aéroports civils du Canada a augmenté de 18 p. 100 par rapport à 1964. Les 33 aéroports à tour de contrôle du ministère des Transports ont enregistré 2,688,239 mouvements aériens (atterrissages, décollages et approches simulées) contre 2,288,504 enregistrés par les mêmes aéroports en 1964.

Le trafic en transit (à l'exclusion du trafic purement local) a représenté plus de 40 p. 100 du trafic total et, pour la deuxième année consécutive, l'aéroport international de Montréal s'est classé au premier rang dans cette catégorie. Sous ce rapport, voici les chiffres concernant les cinq principaux aéroports: Montréal (international), 107,255 mouvements; Toronto (international), 99,958; Vancouver (international), 84,879; Winnipeg (international), 74,787; et Cartierville, 73,170. De 1961 à 1965, le trafic en transit a augmenté de plus de 23 p. 100, soit de 899,265 mouvements à 1,113,507, la plus forte augmentation s'étant produite au cours des années 1964 et 1965.

Pour l'année 1965, l'aéroport de Montréal a déclaré le plus grand nombre de vols réguliers (62,540). Toronto s'est classé bon deuxième avec 62,263, suivi de Vancouver avec 26,110, Winnipeg avec 19,234 et Calgary avec 16,222. L'aéroport de Toronto a enregistré le plus grand nombre de vols internationaux, soit 33,888 mouvements dont 30,856 entre le Canada et les États-Unis. Cependant, l'aéroport de Montréal qui a compté 30,978 mouvements internationaux a tenu la tête pour ce qui est du trafic entre le Canada et les pays autres que les États-Unis, soit 7,840 mouvements. Les aéroports de Gander et de Toronto viennent ensuite avec, respectivement, 3,178 et 3,032 mouvements. Le trafic local, qui avait diminué chaque année, a marqué une augmentation impressionnante en 1965 alors que le nombre de mouvements a atteint 1,482,740, ce qui est en grande partie attribuable à l'augmentation de l'entraînement au vol.

Pour la quatrième année consécutive, l'aéroport de Cartierville a enregistré la plus forte circulation aérienne et enregistré 295,404 mouvements, y compris le trafic local et les approches simulées (exercice à l'atterrissage aux instruments sans toucher le sol). L'aéroport international de Montréal s'est classé deuxième, ayant compté 211,115 mouvements, suivi de Toronto Island avec 210,662, Winnipeg (198,317), et Ottawa (167,784).

Section 3.—Statistique de l'aviation civile

Le tableau 3 résume l'activité de l'aviation civile commerciale au Canada durant la période 1962-1965. Il donne la statistique sur les milles et les heures de vol, le trafic, la consommation de combustible et d'huile, les employés, les salaires et les recettes et frais d'exploitation, selon le genre de service, des transporteurs canadiens, suivie de la statistique

sommaire sur les transporteurs aériens canadiens et étrangers assurant des services réguliers au Canada. La statistique sur les transporteurs canadiens comprend l'exploitation intérieure et internationale et celle des sociétés étrangères couvre les milles et les heures de vol au-dessus du territoire canadien seulement, à l'exclusion des passagers et des marchandises en transit au Canada. Le service à taxe unitaire est celui du transport de passagers ou de marchandises à un tarif unitaire et, le service en masse, celui du transport de passagers ou de marchandises à un tarif par mille ou par heure pour tout l'aéronef. D'autres services aériens comprennent les services autres que le transport comme l'entraînement au vol, la photographie aérienne et la surveillance et l'inspection aériennes.

3.—Statistique sommaire de l'aviation civile, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965*	
Transporteurs canadiens					
Transport à taxe unitaire (trafic payant seulement)					
Départs.....	nomb.	250,906	254,762	245,594	270,488
Heures de vol.....	"	312,395	298,655	300,798	355,379
Milles de vol.....	"	76,040,318	75,746,629	78,404,782	86,334,027
Passagers.....	"	4,792,469	4,861,855	5,197,579	5,939,267
Marchandises et excédent de bagages.....	livres	93,064,818	99,063,385	117,497,668	147,004,678
Courrier.....	"	28,430,775	41,892,927	46,804,224	50,440,235
Milles-passager.....	nomb.	3,463,727,291	3,623,020,400	3,939,075,129	4,731,304,865
Marchandises et excédent de bagages, milles-tonne.....	"	45,427,320	53,618,163	69,038,182	88,228,205
Milles-tonne de courrier.....	"	15,289,672	17,530,240	18,952,877	21,772,396
Transport en masse (trafic payant seulement)					
Départs.....	nomb.	220,594	234,685	252,834	281,088
Heures de vol.....	"	230,525	250,958	263,541	319,026
Milles de vol.....	"	23,277,049	26,818,278	27,046,832	30,908,986
Passagers.....	"	476,396	562,489	584,509	631,182
Marchandises.....	livres	105,082,430	110,102,115	108,124,248	108,947,884
Milles-passager.....	nomb.	469,807,322	464,825,765
Milles-tonne de marchandises.....	"	17,839,881	13,507,018
Autres services aériens (trafic payant seulement)					
Heures de vol.....	nomb.	83,382	80,930	97,169	126,469
Transporteurs canadiens, tous services					
Trafic payant					
Départs.....	nomb.	471,494	489,447	498,428	551,576
Heures de vol.....	"	626,302	630,573	661,508	781,774
Milles de vol.....	"	99,317,367	102,561,907	103,451,614	117,237,963
Passagers.....	"	5,268,799	5,427,344	5,782,088	6,570,449
Marchandises.....	livres	236,578,023	251,068,427	270,426,140	306,392,747
Milles-passager.....	nomb.	4,408,882,451	5,196,130,630
Milles-tonne de marchandises.....	"	105,830,940	123,507,619
Trafic non payant					
Heures de vol.....	nomb.	25,882	21,738	21,363	29,898
Milles-passager.....	"	176,277,219	203,399,987	207,986,297	224,746,710
Milles-tonne de marchandises.....	"	6,443,798	6,601,370	7,709,768	7,995,872
Combustible consommé.....	gall.	191,343,196	207,490,519	218,042,366	249,336,767
Huile consommée.....	"	319,015	405,999	343,128	395,347
Moyenne d'employés.....	nomb.	17,810	17,577	17,795	18,767
Traitements et salaires payés.....	\$	105,636,970	108,538,372	116,465,530	122,252,542
Recettes d'exploitation.....	\$	284,618,321	308,835,913	334,930,874	363,623,066
Frais d'exploitation.....	\$	277,338,944	294,142,170	315,569,629	368,323,426
Transporteurs canadiens et étrangers, tous services					
Heures de vol.....	nomb.	642,284	646,956	679,784	801,120
Milles de vol.....	"	104,861,093	108,282,021	110,138,322	124,448,008
Passagers.....	"	6,064,074	6,278,298	6,774,652	7,838,539
Marchandises.....	livres	260,084,003	275,899,568	301,494,757	346,176,884

La statistique sommaire de 1965 concernant les transporteurs aériens commerciaux canadiens et étrangers, selon le genre de service, paraît au tableau 4. Dans le cas des transporteurs étrangers, les heures et les milles de vol sont ceux enregistrés au-dessus du territoire canadien seulement; les passagers et les marchandises en transit au Canada sont exclus. Il est intéressant de noter que les six transporteurs réguliers, titulaires de permis de la Classe I ou de la Classe II délivrés par la Commission des transports aériens, ont répondu pour 91 p. 100 de tous les passagers payants transportés par les services canadiens en 1965. Le volume de marchandises transportées par les services réguliers s'est établi à environ 69 p. 100 de toutes les marchandises transportées par l'ensemble des transporteurs canadiens.

4.—Statistique sommaire des transporteurs aériens commerciaux canadiens et étrangers, 1965

Détail	Transporteurs canadiens		Transporteurs étrangers		Total, tous transporteurs
	Intérieurs	Internationaux	États-Unis	Autres	
Transport à tare unitaire (trafic payant seulement)					
Départs..... nomb.	233,573	36,915
Heures de vol..... "	252,120	83,259	3,959	14,332	353,670
Milles de vol..... "	56,173,756	30,160,271	1,019,906	5,805,217	93,159,150
Passagers..... "	4,185,277	1,753,990	867,003	362,747	7,169,107
Marchandises..... livres	147,186,463	50,258,450	14,129,497	25,647,053	237,221,463
Milles-passager..... nomb.	2,622,336,475	2,108,968,390	36,173,157	398,015,193	5,065,493,215
Milles-tonne de marchandises..... "	67,613,736	42,486,865	320,477	9,591,717	119,912,795
Transport en masse (trafic payant seulement)					
Départs..... nomb.	277,224	3,864
Heures de vol..... "	305,044	14,882	82	982	320,900
Milles de vol..... "	26,323,470	4,580,466	20,936	363,981	31,288,853
Passagers..... "	508,726	122,456	7,061	31,189	669,432
Marchandises..... livres	108,483,667	464,167	..	7,687	108,955,421
Milles-passager..... nomb.	74,400,085	390,425,680
Milles-tonne de marchandises..... "	13,255,544	251,474

5.—Dépenses et recettes du ministère des Transports pour les services de l'air, années terminées le 31 mars 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Dépenses			
Commission des transports aériens.....	814,487	632,757	667,633
Services de l'air.....	5,636,511	5,756,339	6,194,661
Administration générale.....	1,908,955	1,939,788	2,093,516
Services de construction (administration).....	3,721,536	3,816,561	4,101,345
Direction de l'aviation civile.....	32,591,336	34,775,191	40,792,255
Contrôle de l'aviation civile.....	4,043,075	5,137,669	6,671,301
Aéroports et autres services terrestres, fonctionnement, et entretien.....	19,754,767	20,280,882	24,113,701
Contrôle de la circulation (voies aériennes et aéroports), fonctionnement et entretien.....	8,168,774	8,717,594	9,423,017
Contributions à d'autres gouvernements ou organismes internationaux en vue du fonctionnement et de l'entretien d'aéroports.....	244,566	234,921	272,509
Contributions à l'aménagement ou à l'amélioration d'aéroports locaux et d'installations connexes.....	87,600	126,855	35,556
Subventions aux organismes en vue de l'expansion de l'aviation civile.....	282,474	272,526	275,294
Jugements de la Cour de l'Échiquier.....	10,060	2,744	907

5.—Dépenses et recettes du ministère des Transports pour les services de l'air, années terminées le 31 mars 1963-1965 (fin)

Détail	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Dépenses (fin)			
Direction des télécommunications et de l'électronique	21,736,705	23,014,265	24,986,691
Aides radio à la navigation aérienne et maritime (administration, fonctionnement et entretien).....	18,795,872	19,930,988	21,532,346
Loi et règlements sur la radio (administration, fonctionnement et entretien).....	2,875,287	3,004,437	3,187,654
Réseaux de communication du Nord-Ouest—Déficit.....	65,546	69,678	—
Don de meubles à l'U.I.T.....	—	9,162	—
Versement au National-Canadien—déficit afférent aux installations de télécommunications.....	—	—	146,669
Direction de la météorologie	17,403,992	18,461,452	19,496,627
Total, dépenses	79,177,031	83,635,004	92,068,097
Revenus et recettes			
Administration des services de l'air	13,128	6,894	6,833
Administration des services de construction	572	694	1,574
Direction de l'aviation civile	15,076,753	17,189,574	22,743,960
Brevets de pilote privé.....	18,135	18,402	40,357
Droits de permis d'aéroport.....	1,300	1,795	6,404
Certificats d'immatriculation et d'aéronavigabilité des avions.....	14,155	14,506	83,662
Amendes (loi sur l'aéronautique).....	7,246	5,866	3,007
Location des terrains.....	494,854	536,420	622,936
Autres loyers (locaux d'habitation, hangars, matériel, restaurants et casse-croûte, etc.).....	2,372,865	2,437,395	3,362,672
Concessions (essence, et huile, taxi, restaurants et casse-croûte, téléphone, stationnement, location d'automobiles, etc.).....	3,786,018	4,127,031	5,223,337
Droits d'atterrissage.....	7,085,134	8,093,469	11,083,829
Stationnement et déplacement des avions.....	78,086	120,462	141,989
Service d'énergie.....	163,234	255,717	247,320
Recettes des mess.....	26,541	2,560	37,459
Service de téléphone.....	6,094	5,082	6,555
Tourniquets de terrasse d'observation.....	122,976	133,673	133,096
Dépôt en hangars et chauffage.....	82,420	74,380	102,563
Services sanitaires.....	74,285	30,916	86,166
Ventes (eau, terrains et bâtiments, compteurs de stationnement, etc.).....	268,476	310,039	463,833
Aéroport de Gander (ventes de charbon, chauffage, électricité, etc.).....	48,901	37,874	40,737
Intérêt de placements.....	8,620	—	—
Droits, installations des voies aériennes.....	444,438	212,730	—
Frais d'utilisation conjointe d'installations d'aérogare.....	318,098	340,776	539,520
Division du contrôle de la circulation aérienne.....	678	440	495
Services divers et divers.....	144,168	266,694	375,442
Remboursements des dépenses des années précédentes.....	115,731	172,847	142,561
Direction des télécommunications et de l'électronique	3,419,280	3,846,166	4,709,219
Services radiophoniques air-sol.....	856,377	1,468,231	1,369,838
Installations de communication.....	2,326	2,093	3,962
Taxes des dépêches.....	334,864	305,114	318,592
Licences, stations commerciales privées de radiodiffusion.....	1,109,160	975,200	1,720,285
Droits d'examen (opérateurs radio).....	6,931	5,399	5,273
Licences, stations de radio.....	500,381	486,487	562,252
Loyers (locaux d'habitation, lignes de contrôle des voies aériennes et énergie, etc.).....	515,131	583,219	514,870
Ventes (terrains et bâtiments, service d'énergie, publications, etc.).....	32,163	32,722	60,635
Services et taxes de téléphone et de télégraphe.....	307	143	52,810
Divers.....	11,994	16,582	52,782
Remboursements des dépenses des années précédentes.....	49,046	32,676	59,881
Direction de la météorologie	244,503	222,168	263,001
Total, revenus et recettes	19,354,236	21,267,496	27,724,587

Le tableau 6 dénombre le personnel breveté, les aéroports autorisés et les avions immatriculés de l'aviation civile à la fin de chacune des années 1964 et 1965.

**6.—Personnel breveté, aéroports autorisés et avions immatriculés
au 31 décembre, 1964 et 1965**

Détail	1964	1965	Détail	1964	1965
Personnel de l'aviation civile			Personnel de l'aviation civile (fin)		
Pilotes			Mécaniciens navigants.....	36	59
De planeurs.....	763	823	Mécaniciens d'entretien d'avion.....	2,277	2,369
Privés.....	16,159	16,831	Aéroports autorisés.....	685	688
Commerciaux.....	2,575	2,835	Avions immatriculés		
Commerciaux principaux.....	317	359	Commerciaux.....	2,011	2,137
De ligne.....	1,387	1,533	Privés.....	4,722	5,205
Total, pilotes brevetés.....	21,201	22,351	Du gouvernement.....	200	200
Navigateurs.....	98	128	Total, avions immatriculés ..	6,933	7,642
Contrôleurs de la circulation aérienne	792	782			

PARTIE VI.—OLÉODUCS ET GAZODUCS *

Oléoducs.—Depuis la fin des années 1940, d'importantes dépenses ont été affectées chaque année à l'aménagement d'oléoducs. Le chiffre des dépenses effectuées en 1965 et en 1966 a été, respectivement, 50 millions et de 38 millions de dollars, et le total cumulatif des dépenses effectuées durant la période 1950-1966 a été de 703 millions de dollars.

L'*Interprovincial Pipe Line Company* et la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* exploitent les deux principaux systèmes du réseau canadien. Leurs oléoducs transportent la majeure partie de la production intérieure de pétrole brut. Les raffineries qui ne comptent pas sur ces systèmes sont établies dans les régions pétrolifères comme Calgary et Edmonton. L'*Interprovincial* achemine le pétrole brut vers l'Est à partir d'Edmonton et en reçoit ou en déverse sur son parcours tandis que la *Trans Mountain*, à partir du même point, joue le même rôle en direction Ouest. A partir de ces deux pipelines principaux, d'autres canalisations secondaires apportent le pétrole brut de centaines de gisements jusqu'aux réservoirs des stations terminales. Certains de ces oléoducs d'alimentation sont eux-mêmes très importants, tant du point de vue de la longueur et du diamètre que du volume de pétrole transporté. La plupart de ces conduites d'alimentation se trouvent en Alberta qui jouit d'une situation privilégiée quant au débit d'extraction. Edmonton est le terminus principal, d'où rayonnent huit oléoducs, dont le prolongement du réseau de l'*Interprovincial* jusqu'à Redwater. En voici le détail:

Pipeline	Longueur milles	Capacité barils par jour	Situation du territoire
			desservi par rapport à Edmonton
Britam Oil Pipe Line Co.....	410	60,000	sud-sud-est
Federated Pipe Lines Ltd.....	517	151,000	nord-ouest
Imperial Pipe Line Co.....	311	78,400	sud-ouest
Interprovincial Pipe Line Co.....	31	110,000	nord-est
Pam Oil Limited (Pipeline d'Edmonton).....	82	15,000	sud-est
Peace River Pipe Line Co.....	691	68	nord-ouest
Pembina Pipe Line Co.....	920	154,000	ouest-sud-ouest
Texaco Exploration Co.....	173	111,000	sud

En outre, trois pipelines sont raccordés à celui de l'*Interprovincial* à Hardisty, situé à une centaine de milles au sud-est d'Edmonton. A cet endroit, la *Gibson Associated Oil Ltd.* achemine du pétrole à raison de 15,000 barils par jour à partir des champs situés juste au sud du terminus. La *Husky Pipe Line Ltd.* reçoit de l'*Interprovincial* des conden-

* Rédigé à la Division des ressources minérales, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

sats et livre un brut mélangé, c'est-à-dire que le condensat léger reçu est mélangé au brut asphaltique lourd du champ de Lloydminster. La *Husky Pipe Line* exploite un pipeline jumelé qui transporte le condensat à Lloydminster par une canalisation et rapporte le pétrole mélangé par l'autre, le tout ayant un débit de 15,000 barils par jour. Un troisième oléoduc, celui de la *Bow River Pipe Line Ltd.* achemine le brut à partir des champs pétrolifères les plus méridionaux de l'Alberta, soit ceux de la région de Taber; il a un débit de 18,000 barils par jour. La *Home Oil Limited* exploite une ligne qui alimente des raffineries de la région de Calgary transportant le brut des champs situés au nord-ouest de la ville. En plus, l'oléoduc se raccorde avec celui de la *Rangeland* qui, à son tour, est raccordé aux pipelines de la *Texaco* qui s'oriente vers le Nord jusqu'à Edmonton. La ville de Calgary est aussi alimentée par l'un des plus vieux pipelines de l'Alberta, exploité par la *Valley Pipe Line Company* et qui transporte le brut à partir de Turner Valley (champ important du point de vue historique) en quantités qui peuvent atteindre jusqu'à 15,000 barils par jour.

L'oléoduc de la *Trans Mountain* est doté d'un deuxième terminus en Alberta; à l'ouest d'Edson, la ligne de la *Peace River* alimente la *Trans Mountain* à partir des champs qui s'étendent dans la partie septentrionale de la province. En Colombie-Britannique, la *Western Pacific Products and Crude Oil Pipelines Ltd.* transporte le brut sur une distance de 500 milles à partir des gisements situés à proximité de Fort St. John dans le nord-est de la Colombie-Britannique jusqu'à l'oléoduc de la *Trans Mountain*, à Kamloops; cet oléoduc a une capacité de 45,000 barils par jour.

Trois lignes principales acheminent le brut des champs pétrolifères de la Saskatchewan aux pipelines de l'*Interprovincial*. La plus importante, le réseau de la *Westspur Pipe Line Company-Producers Pipelines Ltd.* transporte le pétrole brut de la région pétrolifère importante du sud-est de la Saskatchewan jusqu'à Cromer, terminus de l'*Interprovincial* situé au delà de la frontière Saskatchewan/Manitoba. Le réseau peut livrer à Cromer jusqu'à 175,000 barils par jour. La *Westspur-Producers* achemine aussi le brut qui lui est livré par la *Trans-Prairie Pipelines Ltd.* et provenant des gisements de la région de Midale située dans le sud-est de la Saskatchewan. Dans le sud-ouest de la Saskatchewan, la *South Saskatchewan Pipe Line Company* dessert les gisements situés à proximité de Swift Current et en transporte le brut de densité moyenne vers le pipeline de l'*Interprovincial* à Regina; la ligne a un débit maximal de 70,000 barils par jour. Le troisième réseau est celui de la *Royalite Oil Company* situé au cœur de la Saskatchewan et qui transporte jusqu'à 10,000 barils par jour de pétrole brut à partir de la région de Coleville-Dodsland jusqu'à un terminus situé à Kerrobert.

Au Manitoba, un seul pipeline dessert les gisements pétrolifères de la région de Virden; il achemine le brut vers le terminus de l'*Interprovincial* situé à Cromer et son débit peut atteindre 23,000 barils par jour.

Interprovincial Pipeline.—Le réseau de l'*Interprovincial Pipe Line Company* est le plus long du Canada. La société comprend une pleine filiale aux États-Unis, la *Lakehead Pipe Line Company Incorporated*, et possède des canalisations de 2,025 milles de longueur, y compris une conduite latérale de 95 milles en direction de Buffalo (New York). Le réseau comprend deux oléoducs complets entre Edmonton et Superior (Wisconsin), et dans certains tronçons où la circulation est dense, par exemple entre Cromer et Gretna, il existe trois canalisations. Le pipeline peut livrer 15 qualités de pétrole brut. L'état ci-dessous donne la capacité des divers tronçons à la fin de 1965 et celle qui résultera des aménagements prévus pour 1966.

Tronçon	1965		1966	
	barils par jour		barils par jour	
Edmonton-Regina.....	364,000		383,000	
Regina-Cromer.....	428,000		428,000	
Cromer-Gretna.....	575,000		586,000	
Gretna-Superior.....	543,000		548,000	
Superior-Sarnia.....	434,000		442,000	
Sarnia-Port Credit.....	220,000		229,000	
Westover-Buffalo.....	36,000		45,000	

L'*Interprovincial* alimente 26 raffineries comme il suit: une à Lloydminster par le pipeline de la *Husky*; une à Saskatoon par le pipeline Milden/Saskatoon; une à Moose Jaw par le pipeline *B-A/Saskatchewan*, à partir de Stony Beach; deux à Regina; une à Brandon par le pipeline de l'*Anglo Canadian* qui part de Souris; deux à Winnipeg par le pipeline *Gretna/Winnipeg*; 11 aux États-Unis, soit directement, soit au moyen de canalisations d'interconnexion; trois à Sarnia; deux à Oakville; une à Clarkson; et une à Port Credit.

Trans Mountain Pipeline.—Le réseau de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* s'étend d'Edmonton à Vancouver, en passant par Jasper, sur une distance de 780 milles, y compris un tronçon de 57 milles aux États-Unis qui appartient à une pleine filiale de la *Trans Mountain*. La capacité du réseau est de 250,000 barils par jour. La *Trans Mountain* alimente huit raffineries: une à Kamloops; quatre à Vancouver; et trois dans la région du Puget Sound, dans l'état de Washington.

Le pipeline Montréal-Portland.—Les raffineries de Montréal sont alimentées par un pipeline de 236 milles exploité conjointement par la *Montreal Pipe Line Company* et sa pleine filiale américaine, la *Portland Pipe Line Corporation*. L'oléoduc lui-même s'alimente à Portland (Maine) de pétrole brut apporté du Venezuela et du Moyen-Orient par pétrolier. En 1965, la société a terminé les travaux d'aménagement d'une nouvelle canalisation de 24 pouces le long des canalisations de 18 et de 24 pouces déjà en place pour le transport du pétrole brut. Ces installations constituent un réseau très souple qui peut livrer, compte tenu de la puissance installée, 356,000 barils par jour aux six raffineries de Montréal.

Dérivés du pétrole transportés par oléoduc.—Certains oléoducs servent au transport de produits du pétrole raffiné; d'autres servent au transport des produits d'usines de transformation du gaz naturel, notamment le propane, le butane et les condensats dont certains sont livrés aux raffineries pour la fabrication des produits du pétrole raffiné. Il s'agit donc d'une catégorie de pipelines qui transportent du pétrole sous diverses formes mais non pas le pétrole brut.

Dans l'Est canadien, on compte trois conduites qui ne portent que des produits finis et qui alimentent les marchés de l'Ontario. La *Sun-Canadian Pipe Line Company* et la *Sarnia Products Pipe Line* exploitent chacune une canalisation qui s'étend des raffineries de Sarnia jusqu'aux dépôts de London, Hamilton et Toronto. La *Trans Northern Pipe Line Company* qui exploitait autrefois un pipeline acheminant les produits finis de Montréal aux marchés ontariens jusqu'à Hamilton, possède maintenant deux canalisations qui acheminent les produits du pétrole dans les deux sens. Actuellement, les produits de Montréal n'alimentent que la région située à l'est de Brockville, y compris la vallée de l'Outaouais; les raffineries situées à l'ouest de Toronto expédient leurs produits en direction est, jusqu'à Kingston.

Dans l'ouest du Canada, l'aménagement de pipeline par la *Petroleum Transmission Company* permet depuis peu de transporter du propane, du butane et des pentanes riches d'une usine située à Empress (Alb.) jusqu'à Winnipeg (Man.) sur une distance de 578 milles. Cette conduite transporte surtout du propane qui est écoulé à divers endroits le long du parcours. Ailleurs en Alberta, la *Rimbey Pipe Line Company* achemine des condensats depuis l'usine de gaz de Rimbey et à partir du pipeline de condensat de la *Rangeland*, pour desservir les régions situées au nord de Calgary, jusqu'à Edmonton. Trois autres pipelines distincts apportent à Edmonton le propane, le butane et les pentanes riches dont ils s'alimentent à la station de stockage de Leduc. Près de Calgary, la *Home Oil Company* exploite un pipeline qui alimente en condensats les raffineries de cette ville ainsi que le

pipeline de condensats de la *Rangeland*. On trouve d'autres canalisations de condensats en Alberta mais la plupart ne servent qu'à des fins de production et non pas à la mise en marché.

Tarifs de transport par pipeline.—Voici quelques taux d'acheminement du pétrole brut par pipeline:

	<u>Taux</u>	<u>Distance</u>
	cents par baril	milles
Edmonton à Vancouver.....	40.0	718
Edmonton à Regina.....	20.7	438
Edmonton à Winnipeg.....	30.2	847
Edmonton à Sarnia.....	48.0	1,743
Edmonton à Port Credit.....	51.0	1,899
Portland à Montréal.....	10.5	236

Gazoducs.—Le gaz naturel satisfait actuellement, dans une proportion de 17 p. 100, aux besoins d'énergie qui existent au Canada et, en outre, il est distribué en volumes importants aux marchés américains. Bien qu'on en transporte relativement peu dans d'autres parties du monde sous sa forme liquifiée par réfrigération, tout le gaz utilisé au Canada de même qu'en Amérique du Nord en général est transporté par gazoduc. Malgré l'importance actuelle du gaz naturel, ce n'est qu'au cours des dernières années que l'on a établi au Canada des gazoducs importants. L'usage du gaz naturel ne fut introduit dans les provinces de l'Est, notamment au Québec, qu'en 1958. Cependant, il existe maintenant un vaste réseau de gazoducs qui dessert la plupart des agglomérations à partir de Vancouver jusqu'à Montréal et qui distribue le gaz à divers points d'exportation à la frontière canado-américaine.

Vers 1955, on autorisait le transport de forts volumes de gaz hors de l'Alberta; depuis ce moment-là, les dépenses d'immobilisation pour l'aménagement de gazoducs constituent une partie importante des dépenses totales effectuées au pays pour des installations de transport. Pour les années 1965 et 1966, les dépenses d'immobilisation à cet égard se sont chiffrées, respectivement, à 61 millions et 65 millions de dollars. Le total cumulatif pour la période 1955-1966 est de 1,247 millions de dollars pour les réseaux de collecte et de transport, sans compter une somme additionnelle de 796 millions de dollars pour les réseaux de distribution.

Les pipelines sont ordinairement classés en trois catégories: collecte, transport, et distribution. Les canalisations de collecte sont celles qui apportent le gaz des puits ou des séparateurs jusqu'à l'entrée du champ pétrolifère ou jusqu'à un autre endroit particulier. Les canalisations de transport sont ordinairement celles de grand diamètre qui apportent le gaz des canalisations de collecte aux distributeurs qui se trouvent principalement aux «limites de la ville». A la fin de 1965, on comptait un total de 43,360 milles de tous genres de gazoducs dont 5,029 affectés à la collecte, 13,806 au transport et 24,525, à la distribution.

Contrairement aux exploitants d'oléoducs qui sont de simples transporteurs, c'est-à-dire qu'ils transportent le pétrole à prix fixe, les exploitants de gazoducs, à de rares exceptions près, sont propriétaires du gaz qu'ils transportent. La principale exception est celle de l'*Alberta Gas Trunk Line Company* qui transporte presque tout le gaz à livrer hors de l'Alberta jusqu'aux limites de la province où les exploitants de gazoducs de transport principaux en prennent livraison. Il s'agit d'un important réseau de canalisations puisque la plupart des réserves de gaz du Canada se trouvent en Alberta. Le gazoduc de l'*Alberta Gas Trunk* s'étend sur une distance de 1,788 milles.

Les prochains alinéas donnent certains détails sur les principaux réseaux d'acheminement.

Trans-Canada Pipeline.—Le gazoduc de la *Trans-Canada* s'étend des limites de l'Alberta, près de Burstall (Sask.), vers l'Est à travers la Saskatchewan et le Manitoba jusqu'aux villes de l'Ontario situées à la tête des lacs, soit Port Arthur et Fort William, et suit ensuite une vaste courbe vers le Nord à travers la ceinture d'argile de l'Ontario, pour revenir vers le Sud en passant par North Bay jusqu'à Toronto. À ce point, le gazoduc se divise: un embranchement dessert la partie occidentale de l'Ontario et l'autre, en direction est, suit la rive nord du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Des conduites latérales desservent les agglomérations que n'atteint pas le gazoduc principal. La *Trans-Canada* exploite le plus long gazoduc du Canada qui s'étend sur une distance de 2,384 milles et dont le débit maximal pour 1965 fut de 1,249,000 M pi.cu. Le chiffre des ventes à l'exportation a atteint en moyenne environ 210,000 M pi.cu. par jour.

Westcoast Transmission Company.—La *Westcoast* s'approvisionne en gaz principalement des champs pétrolifères du nord-est de la Colombie-Britannique bien qu'elle en collecte aussi d'importants volumes en Alberta. Sa conduite principale à partir de Fort St. John s'oriente vers le Sud en direction de Vancouver et de la frontière américaine près de Sumas (C.-B.). Une extension de son réseau à partir de la région de Fort St. John jusqu'à celle de Fort Nelson lui permet d'apporter du gaz des régions principales qui s'étendent de Dawson Creek jusqu'à la frontière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le réseau de la *Westcoast* s'étend sur une distance de 892 milles.

Alberta Natural Gas Company.—Le gazoduc de l'*Alberta Natural Gas*, long de 107 milles seulement, fait partie de l'un des principaux réseaux de gazoducs servant à l'exportation et qui transporte le gaz du Canada aussi loin vers le Sud que la Californie. Il s'étend des limites de l'Alberta en passant par la passe du Nid-de-Corbeau jusqu'à Kingsgate (C.-B.) où il traverse la frontière et passe ensuite par l'Idaho.

Autres gazoducs.—On exploite plusieurs autres gazoducs au Canada dont plusieurs réseaux collecteurs et d'autres, exclusivement distributeurs. Ils constituent d'importants secteurs de l'industrie nationale des gazoducs, comme en fait foi la longueur totale de leur tracé. À mentionner entre autres, la *Canadian Montana* qui prend son gaz dans la partie sud-est de l'Alberta et le transporte vers le Sud dans le Montana; cette société exploite aussi une canalisation qui lui permet d'acheter du gaz de l'*Alberta Gas Trunk Lines* dans le sud-ouest de la province. En Saskatchewan, le réseau de la *Saskatchewan Power Corporation* possède des installations de collecte, de transport et de distribution qui lui permettent de distribuer tout le gaz à vendre en Saskatchewan; à la fin de 1965, la société exploitait des gazoducs sur une longueur de 4,670 milles. Trois autres exploitants possèdent des réseaux de collecte, de transport et de distribution: en Alberta, la *Canadian Western Natural Gas Company Limited* exploite des installations dans la partie méridionale de l'Alberta et la *Northwestern Utilities*, dans la partie septentrionale, les deux gazoducs s'étendant sur une distance totale de 5,072 milles; la *Union Gas* exploite son gazoduc principalement dans le sud-ouest de l'Ontario et s'alimente à certains champs pétrolifères parmi les plus anciens du Canada. Ces gazoducs et bien d'autres encore constituent le réseau qui s'étend rapidement au Canada et qui dessert les clients particuliers, commerciaux et industriels dans toutes les provinces sauf les provinces Maritimes.

Statistique des oléoducs*.—Il y avait au Canada, à la fin de 1965, 45 sociétés exploitant des oléoducs. Les livraisons des oléoducs qui figurent dans le tableau 1 ont été faites à des transporteurs autres que les exploitants d'oléoduc, à des oléoducs étrangers et à des terminus, y compris des raffineries et des centres de distribution.

* Le bulletin mensuel du B.F.S. *Oil Pipe Line Transport* (n° de catalogue 55-001) présente des données statistiques plus détaillées sur les oléoducs.

1.—Transport de pétrole par oléoduc, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965
	barils	barils	barils	barils
Recettes				
Pétrole brut, et pentanes riches				
Canadiens.....	254,874,604	274,030,166	297,762,525	315,623,651
Importations.....	78,811,557	93,569,497	94,230,399	92,234,607
Liquides de gaz naturel et dérivés du pétrole				
Canadiens.....	58,435,886	63,050,700	67,285,979	75,597,987
Importations.....	337,548	441,095	544,040	364,579
Total, recettes nettes.....	387,459,595	431,081,458	459,862,943	483,820,824
Livraisons				
Pétrole brut, et pentanes riches				
Canadiens.....	245,872,459	273,784,220	290,207,682	297,394,333
Exportations.....	85,789,864	90,248,379	101,532,615	107,651,950
Liquides de gaz naturel et dérivés du pétrole				
Canadiens.....	52,800,070	62,414,709	64,803,049	73,188,316
Exportations.....	831,974	1,034,308	2,712,817	2,679,069
Total, livraisons nettes.....	385,294,367	427,481,616	459,256,163	480,913,668

Les données sur le revenu et sur les employés, qui figurent au tableau 2, ne sont pas complètes; les chiffres sur le revenu ainsi que sur les employés ont été omis pour certaines sociétés, étant donné que l'exploitation des pipelines n'est qu'un élément de l'activité de ces sociétés et que la répartition de ces données est impossible.

2.—Statistique sur l'exploitation et les finances des oléoducs, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965
Longueur de pipeline				
Tronçons principaux..... milles	6,543	6,926	7,952	8,259
Tronçons collecteurs..... "	3,494	3,681	3,792	4,056
Moyenne quotidienne de livraisons nettes				
Tronçons principaux..... barils	1,038,194	1,164,640	1,240,007	1,314,842
Tronçons collecteurs..... "	658,595	696,229	737,118	787,050
Barils-milles				
Tronçons principaux..... milliers	166,208,113	175,492,600	191,241,600	203,999,419
Moyenne de milles par baril				
Tronçons principaux..... nombre	439	410	416	425
Compte de propriété..... dollars	557,709,996	582,515,772	617,758,245	654,023,499
Dette à long terme..... "	309,781,883	298,791,748	291,144,511	299,200,374
Recettes d'exploitation..... "	122,747,571	128,635,447	138,478,844	145,809,378
Dépenses d'exploitation..... "	28,066,494	30,438,544	32,118,605	34,498,816
Revenu net (après l'impôt sur le revenu)..... "	35,863,637	39,318,153	45,997,272	55,521,157
Moyenne d'employés..... nombre	1,496	1,501	1,492	1,542
Traitements et salaires..... dollars	9,934,058	10,323,846	10,665,313	10,929,026

Statistique du transport par gazoduc.—Comme on l'a déjà mentionné, l'industrie du transport du gaz est devenue un élément important de l'économie canadienne en 1957, année où l'on a achevé le premier des gazoducs aménagés pour le transport du gaz naturel depuis les champs gazifères ou les usines de traitement jusqu'aux points de distribution.

Par conséquent, l'industrie de distribution a beaucoup augmenté ses expéditions aux consommateurs depuis lors. Les tableaux 3 et 4 laissent voir cette expansion pour les années 1962-1965.

3.—Recettes et écoulement, services de gaz naturel, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965
	M pi. cu.	M pi. cu.	M pi. cu.	M pi. cu.
Recettes				
Réseaux d'acheminement.....	562,156,054	638,295,918	727,327,360	812,243,369
Réseaux de distribution.....	219,107,443	208,554,958	216,418,402	216,861,102
Importations.....	5,477,463	6,823,374	9,641,684	17,745,771
Autres.....	14,383	257,398	333,127	369,186
Total, recettes nettes.....	786,755,343	853,931,648	954,220,573	1,047,209,428
Des entrepôts.....	26,376,059	27,829,780	27,179,191	34,747,749
Total, stocks.....	812,131,402	881,561,428	981,399,764	1,081,957,177
Écoulement				
Ventes aux consommateurs finals.....	412,061,509	451,598,298	504,603,388	573,016,223
Exportations.....	342,812,316	359,606,260	392,238,429	404,709,025
Autres.....	4,080,681	833,466	2,701,725	2,457,815
Total, livraisons nettes.....	758,954,506	812,038,024	899,444,542	980,183,063
Aux entrepôts.....	26,034,086	35,960,581	35,515,628	46,168,826
Fluctuation volumétrique dans les conduites.....	159,985	408,645	683,907	550,307
Gaz utilisé par les réseaux.....	17,145,463	21,195,062	30,126,023	45,077,034
Pertes et quantités non comptabilisées (réseaux).....	10,837,363	11,964,116	15,629,664	9,977,947
Total, demande.....	813,131,402	881,561,428	981,399,764	1,081,957,177

4.—Statistique d'exploitation des services de gaz naturel, 1962-1965

Détail	1962 ^r	1963	1964 ^r	1965
Débit moyen par jour..... M pi. cu.	2,213,589	2,323,284	2,560,920	2,811,923
Recettes d'exploitation..... \$	371,883,004	396,536,151	437,855,637	..
Rémunération..... \$	54,540,602	57,726,901	59,995,223	..
Gain moyen annuel par employé..... \$	5,150	5,288	5,511	..

CHAPITRE XX.—COMMUNICATIONS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	930	Sous-section 4. Services fédéraux de télécommunications et de l'électronique civiles.....	945
ARTICLE SPÉCIAL: L'expansion des télécommunications au Canada.....	931	Sous-section 5. Installations à microondes commerciales publiques et privées.....	950
Sous-section 1. Réglementation officielle des moyens de télécommunication.....	939	Sous-section 6. Services de radiocommunications divers.....	951
Sous-section 2. Statistique du téléphone et du télégraphe.....	940	Sous-section 7. Radiodiffusion et télévision.....	952
Sous-section 3. Services des télécommunications transocéaniques.....	943	SECTION 2. SERVICE POSTAL.....	960
		SECTION 3. LA PRESSE.....	962

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Télécommunications*

Les moyens de communication au Canada se sont établis en fonction des besoins du pays. De grands réseaux de téléphone, de télégraphe, de radio et de télévision, étroitement reliés, assurent un service efficace que les progrès de l'électronique ne cessent de perfectionner et d'accroître. Les communications ont dû faire face aux problèmes que l'étendue, la topographie, le climat et la faible population du pays ont aussi posés dans d'autres domaines. Ces obstacles ont été surmontés et le Canada possède aujourd'hui des moyens et des services de communication qui ne le cèdent en rien à ceux des autres pays et qui sont en quelque sorte uniques en leur genre. D'une part, il y a un groupe de compagnies téléphoniques qui collaborent pour assurer des services à l'échelle nationale et d'autre part, deux sociétés ferroviaires dont chacune assure des services s'étendant à l'ensemble du pays. Toutes les compagnies offrent un réseau de communications très complet. La transmission des émissions télévisées, l'échange de données, le télex, le téléphone traditionnel et les services classiques de transmission télégraphique s'interpénètrent et sont étroitement reliés. Les deux sociétés ferroviaires, l'une propriété publique, l'autre propriété privée, font concurrence aux groupes téléphoniques publics et privés. Cette situation de biens publics et biens privés,—tous en concurrence,—a servi les intérêts du Canada et pourrait fort bien constituer le prototype d'un service semblable à l'échelle internationale.

Tous les jours, on peut constater que de gigantesques efforts sont faits dans le domaine des communications,—des progrès impressionnants ont contribué à la création d'un système de communications mondial presque instantané, bien que ce ne soit qu'un début. L'INTELSAT (*International Telecommunications Satellite Consortium*) a ouvert de nouvelles perspectives pour la gestion et la mise au point d'un système de communications à l'échelle mondiale et le Canada, qui fait partie de cet organisme, est appelé à jouer un rôle de premier plan pendant longtemps dans le développement des télécommunications

* Les sous-sections 1 et 3 à 6 ont été revues à la Direction des télécommunications, ministère des Transports, Ottawa. Le texte de la sous-section 2 a été revu par la Division des transports et des services d'utilité, publique, Bureau fédéral de la statistique.

par satellites. Une proposition soumise récemment au gouvernement fédéral et élaborée par une société de radiodiffusion privée et une compagnie d'électronique spatiale, visait à établir un système national de satellites pour l'acheminement des communications sur tout le territoire d'un océan à l'autre et de la frontière canado-américaine à l'Arctique, comprenant entre autres, l'échange des messages, la diffusion d'émissions de radio et de télévision. Une société commerciale de communications, étudiant les possibilités qu'offrent les télécommunications par satellites, se propose d'ériger une station terrestre au Canada à des fins expérimentales. Le ministère fédéral des Transports effectue une étude approfondie destinée à confirmer les faits et les répercussions de cette nouvelle ère des télécommunications qui semble offrir des possibilités illimitées.

L'article spécial ci-après retrace l'expansion des télécommunications au Canada.

L'EXPANSION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA*

Depuis les origines de l'histoire jusqu'à il y a à peine 150 ans, les communications, quelle que fût la distance, n'étaient pas plus rapides que la vitesse de l'homme, soit environ 10 milles à l'heure. Le premier changement significatif s'est opéré en 1800 lorsque les stations sémaphoriques (la télégraphie optique) ont fait leur apparition en Amérique du Nord et en Europe. Lors de démonstrations publiques, des signaux étaient transmis à une vitesse incroyable, allant jusqu'à 170 milles à la minute, bien que d'ordinaire la vitesse fût moins grande.

Les systèmes de signaux électriques ont ouvert une nouvelle ère de vitesse et de précision dans la plupart des régions du globe et 1837 marque peut-être la date la plus importante. Cette année-là, Cooke et Wheatstone ont inventé leur télégraphe à aiguille en Angleterre tandis que Samuel Morse a établi son célèbre code et son appareil télégraphique aux États-Unis. En dix ans, la télégraphie électrique interurbaine est devenue une réalité et, en 1866, il y avait 3,000 bureaux de télégraphe par toute l'Amérique du Nord.

Vers 1847, on est parvenu à isoler les conducteurs de cuivre et le dernier grand obstacle, l'eau, a enfin été franchi. En 1851, un câble télégraphique a été posé à travers la Manche et l'on songeait à traverser l'Atlantique. Après plusieurs échecs, on y parvint en 1866, et, en 1874, on pouvait envoyer des messages télégraphiques presque n'importe où dans le monde.

Les pionniers de la téléphonie au Canada

Entre-temps, des hommes de science de nombreux pays avaient essayé de transmettre la voix humaine par voie électrique, d'habitude en cherchant à adapter les techniques de la télégraphie. Cependant, c'est Alexander Graham Bell qui, en juillet 1874, a eu le premier l'idée du «téléphone haut parleur à membrane», alors qu'il passait ses vacances chez son père à Brantford (Ont.). L'idée était mise à l'épreuve à Boston en 1876 (bien que tout accidentellement lors des expériences sur un télégraphe harmonique) et l'invention a été brevetée en 1877. En août de la même année, deux appels «interurbains» étaient faits, chacun entre deux points distants d'environ quatre milles. Le premier faisait la liaison entre Brantford et Mount Pleasant et le second celle de Brantford à la maison familiale Bell. Le premier appel interurbain au monde généralement reconnu a été établi la semaine suivante, entre Brantford et Paris (Ont.), passant par Toronto, soit une distance de 68 milles. Ces appels ont emprunté les lignes télégraphiques de la *Dominion Telegraph Company*.

En 1877, le premier appareil téléphonique à être loué dans tout le Commonwealth reliait le bureau du premier ministre à celui du gouverneur général à Ottawa et, l'année suivante, le premier central téléphonique hors des États-Unis a été installé à Hamilton (Ont.). L'un des premiers postes téléphoniques, encore en état de fonctionner et relié à

* Rédigé par M. E. Callin, Ing., Directeur, nouveaux produits (commutation, énergie et matériel téléphonique), de la Compagnie Northern Electric, Montréal.

une reconstitution du central de Hamilton, est conservé dans le «Panorama du progrès du téléphone» de la Compagnie de téléphone Bell à Montréal. En 1878 aussi, la fabrication de matériel téléphonique a débuté à Brantford. Bell a remis à son père ses droits de brevet canadiens et, en 1880, la Compagnie de téléphone Bell du Canada a été constituée. A la fin de l'année, elle comptait 13 centraux desservant 2,100 abonnés et assurait le service téléphonique entre des villes aussi éloignées l'une de l'autre que Toronto et Hamilton, etc.

Expansion du réseau national

Depuis lors, les travaux des inventeurs de diverses nationalités ont contribué à l'essor de la téléphonie et le Canada est demeuré à l'avant-garde dans l'application de ces inventions.

En 1900, le système à batterie centrale a commencé à remplacer les systèmes à magnéto plus anciens et a, en outre, permis la fabrication d'appareils téléphoniques moins encombrants, plus attrayants et plus efficaces. Divers systèmes de commutation automatiques ont été adoptés au tournant du siècle avec un succès relatif. Ce n'est qu'au début des années 1920 que des systèmes adaptés aux besoins des grands bureaux étaient installés d'après la technique pas-à-pas de Strowger et dont l'invention remontait à 1836. L'usage de ce système s'est répandu dans le monde entier, et même aujourd'hui, il dessert plus d'abonnés que tout autre. Mais le système pas-à-pas comporte des limitations qui se sont manifestées à mesure que le continent tendait vers l'adoption de l'interurbain automatique. L'organisation d'un réseau interurbain économique suppose un choix de voies d'acheminement d'un appel. Il y a d'ordinaire une voie quasi directe qui sera utilisée en premier lieu et à laquelle suppléeront une ou plusieurs voies moins directes si la première est occupée. Dans le système pas-à-pas, les numéros composés par l'abonné sont engagés à mesure qu'il manœuvre son cadran et si l'abonné est en fait relié à un circuit occupé, les numéros ne peuvent pas être repris et utilisés pour choisir une autre voie. Un autre désavantage est que les lourds contacts de glissement tendent à devenir bruyants même s'ils sont bien entretenus et le niveau de bruit augmente et devient nuisible à mesure que les circuits s'allongent et que s'ajoutent d'autres commutateurs.

En 1950, un type nouveau et entièrement différent de système de commutation, dit Crossbar, a fait son apparition en Amérique du Nord. Au lieu d'une action directe de l'abonné sur les commutateurs qui ouvrent la voie de conversation comme dans le système Strowger, les numéros composés par l'abonné sont enregistrés par une mémoire temporaire qui est solidaire du matériel de commande. Cette information est conservée alors que d'autres éléments du matériel de commande cherchent jusqu'à cinq autres voies pour atteindre le téléphone visé. Le système tire son nom des commutateurs à barres transversales utilisés dans la voie de conversation. Ces commutateurs ne requièrent presque pas d'entretien et ne sont pas aussi bruyants que les anciens commutateurs pas-à-pas. Il y a encore une différence importante: une fois la communication établie, la mémoire temporaire est libérée de l'information et le matériel de commande est prêt à desservir un autre abonné. Le matériel de commande est à la disposition de tous les abonnés et, par conséquent, on dit que le système Crossbar utilise le principe de «commande centralisée».

Les systèmes Crossbar ont été introduits au Canada en 1955 pour les appels interurbains composés par les téléphonistes et en 1956 pour les appels urbains composés au cadran par l'abonné; ils sont maintenant d'usage général par tout le pays, peu importe l'importance du bureau. Il est incontestable que sans ce perfectionnement des commutateurs, l'interurbain automatique sur le continent entier n'aurait pas pris l'expansion qu'il connaît aujourd'hui.

Il est également vrai que des progrès gigantesques s'imposaient pour ce qui est du perfectionnement du matériel de transmission. Moins de dix ans après la première démonstration à Brantford, quelque 3,000 milles de lignes téléphoniques (interurbaines) étaient déjà en service et cinq ans plus tard, ce chiffre avait doublé. Cette évolution rapide résultait de perfectionnements technologiques qui, à l'heure actuelle, peuvent

sembler élémentaires. De nouveaux microphones téléphoniques améliorés avaient été mis au point en 1885 et, la même année, on utilisa pour la première fois du fil de cuivre au lieu du fil de fer pour les lignes interurbaines. Une nouvelle industrie rendue possible par des travaux de recherche poussés, était en voie de s'établir.

En 1890, le circuit unifilaire à retour par mise à la terre fut remplacé par des circuits à deux fils et les années suivantes, la bobine de pupinisation et le circuit fantôme ont accru la portée et l'efficacité des réseaux interurbains.

Seule l'invention du tube électronique a rendu possible les appels téléphoniques sur des distances illimitées. En 1915 la première application commerciale a été réalisée sur une ligne téléphonique transcontinentale aux États-Unis et la même année, un service radiotéléphonique a transmis la parole outre Atlantique. L'année suivante, en 1916, le premier appel entre Montréal et Vancouver a emprunté des lignes canado-américaines. Lors du Jubilé de diamant de la Confédération du Canada en 1927, le gouverneur général et le premier ministre purent communiquer avec des Canadiens d'un océan à l'autre en utilisant les installations téléphoniques et télégraphiques et le réseau radiophonique transcanadien. L'équipement à courants porteurs, qui permet d'acheminer plus d'un appel sur la même paire de lignes téléphoniques, a été utilisé pour la première fois au Canada en 1928. En 1932, le premier réseau téléphonique transcontinental entièrement canadien est entré en service et le premier lien radiotéléphonique direct avec l'Angleterre a été établi.

Bien qu'on n'ait pas cessé d'améliorer ce réseau national et international, aucun changement significatif n'est intervenu avant les années 1950. Pendant cette décennie, le premier réseau transcanadien à microondes a été aménagé pour transmettre des conversations téléphoniques et des émissions de télévision d'un océan à l'autre. On a aussi posé le premier câble téléphonique sous-marin transatlantique pour remplacer le circuit radiotéléphonique en usage depuis 25 ans.

Ainsi, vers 1960, à force de s'aligner sur les progrès technologiques réalisés dans le monde entier, et, en particulier, aux États-Unis, le Canada était doté d'un réseau téléphonique hautement automatisé, entièrement intégré dans le réseau d'ensemble nord-américain et offrant d'excellentes communications avec d'autres pays plus éloignés.

Le monde des télécommunications

Le réseau téléphonique national est non seulement le fruit de perfectionnements technologiques mais aussi l'œuvre d'un grand nombre de personnes travaillant en collaboration au sein d'organismes qui ont évolué et se sont adaptés aux conditions changeantes.

Lorsque l'industrie du téléphone s'est implantée au Canada en 1877, des représentants ou des agents d'un grand nombre de compagnies se trouvaient dans diverses villes du pays, quelquefois en concurrence directe dans la même ville. Puis, en 1880, comme on a déjà mentionné, la Compagnie de téléphone Bell du Canada a été constituée pour opérer la fusion de toutes les compagnies alors en évolution. A priori, la Compagnie Bell envisageait de desservir l'ensemble du territoire canadien, mais les problèmes que posaient la configuration du pays et le dispersement des localités l'ont incitée à limiter ses services à l'Ontario et au Québec. Des sociétés indépendantes se constituèrent en Colombie-Britannique et dans les Maritimes et les gouvernements des provinces des Prairies se sont chargés d'assurer le service téléphonique. A l'heure actuelle, il y a 2,330 sociétés de téléphone dont l'importance et la gamme de services varient beaucoup, depuis les petites coopératives rurales desservant peut-être quelques familles jusqu'aux grandes sociétés par actions ou publiques qui comptent des centaines de milliers d'abonnés. Cette combinaison d'entreprises petites et grandes, privées ou publiques, est probablement unique au monde.

Bien qu'un grand nombre de compagnies assurent les communications téléphoniques, chacune d'elles possède un monopole dans son propre territoire. La concurrence directe s'était révélée inefficace et, dès 1890, elle n'existait plus au Canada. Les compagnies actives sont assujetties aux règlements gouvernementaux à l'échelon approprié, soit fédéral, provincial ou municipal.

Vu le grand nombre d'administrations indépendantes, il devenait indispensable de créer un organisme afin d'assurer la collaboration au sein de l'industrie et l'échange de renseignements sur les techniques et les modes d'exploitation. En 1921, l'Association canadienne des téléphones, dont font partie les 12 plus grands réseaux canadiens, a été organisée. Elle collabore étroitement avec les plus petits réseaux indépendants. A mesure que l'on réussissait à franchir les distances, il fallait créer un réseau encore plus homogène afin de mettre au point et d'entretenir un réseau transcontinental interurbain qui relierait les services des réseaux locaux. En 1931, on a constitué le Réseau téléphonique transcanadien, dont faisaient partie les compagnies suivantes:

The Avalon Telephone Company Limited
Maritime Telegraph & Telephone Company Limited
The New Brunswick Telephone Company Limited
 La Compagnie de téléphones Bell du Canada
Manitoba Telephone System
Saskatchewan Government Telephones
Alberta Government Telephones
British Columbia Telephone Company

En 1949, une autre société vint se joindre au Réseau téléphonique transcanadien, la Société canadienne des télécommunications transmarines, société de la Couronne établie pour assurer le contrôle et l'exploitation de toutes les communications transocéaniques intéressant le Canada. La Société exploite les stations terminales canadiennes des circuits transocéaniques et participe à la mise sur pied et à l'exploitation des services de transmission requis tels les câbles transocéaniques en collaboration avec les administrations étrangères en cause (voir pp. 943-944).

Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, il est aussi indispensable d'établir une coordination entre les exploitants. A la suite de la constitution de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906, on constitua l'Union télégraphique internationale, car, selon les fondateurs de cette Union «les télécommunications couvrent non seulement le territoire national mais franchissent aussi de grandes distances». Cette Union donna naissance à l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) dont le siège est à Genève et qui est une institution spécialisée reconnue des Nations Unies pour toutes les questions portant sur les télécommunications.

L'industrie canadienne des télécommunications participe activement au programme de l'U.I.T. qui comporte l'expansion ordonnée des circuits internationaux, l'étude de problèmes connexes touchant la technique et l'exploitation, et aussi l'aide aux pays en voie de développement (voir aussi page 182). L'Association canadienne des téléphones et les services de télécommunications des chemins de fer font partie de cette industrie à titre de compagnies exploitantes. La plupart des manufacturiers canadiens de matériel de télécommunication et dont les laboratoires produisent les nouveaux appareils et les nouvelles techniques se sont joints à l'U.I.T. à titre de membres scientifiques. Le ministère des Transports, qui est le principal organisme gouvernemental chargé de la réglementation des télécommunications au Canada, et qui représente naturellement le Canada lors de la ratification d'engagements internationaux, coordonne les multiples apports de l'industrie canadienne.

Outre le fait qu'un grand nombre de personnes et d'organismes sont chargés des télécommunications, il ne faut pas oublier que l'industrie emploie à l'exploitation ou à la fabrication, plus de 100,000 personnes et en faire vivre directement plus de 400,000, soit à peu près 2 p. 100 de la population du Canada.

Progrès récents

Il est évident que les télécommunications ont pris de l'ampleur à un rythme trépidant, en particulier, au cours des 15 dernières années. Il est incontestable que l'accroissement de la population, doublé de l'amélioration constante du niveau de vie et la nécessité de communiquer entre peuples qui a conduit à l'explosion de l'information, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine des télécommunications, ont été à l'origine de cet essor.

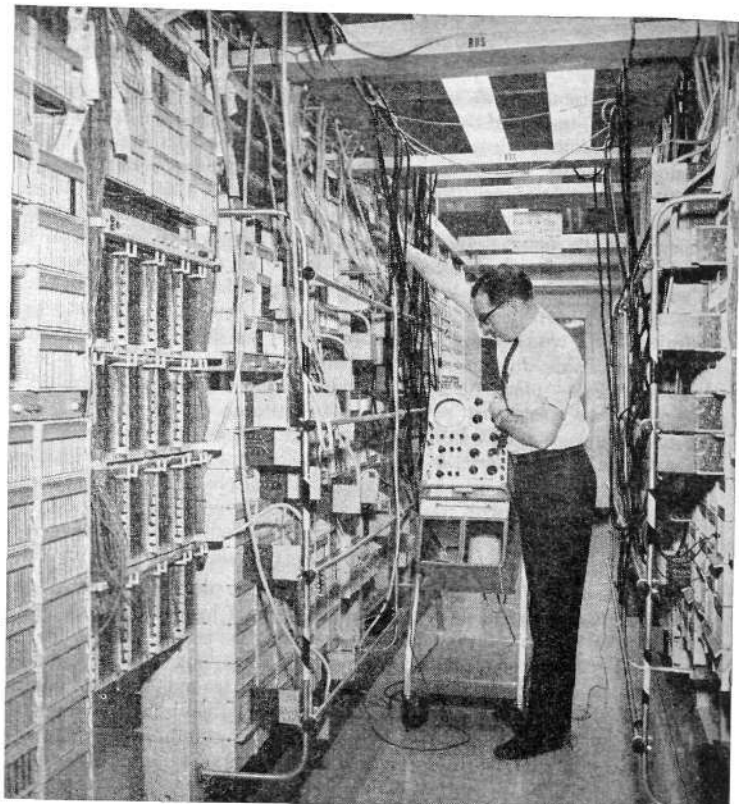
Il est intéressant de noter qu'il y a plus de 20 ans, on avait prédit et conçu dans une large mesure, un grand nombre des progrès techniques qui sont le fait de l'époque présente, dont les télécommunications par satellites et la modulation par impulsions codées mais on manquait encore d'éléments. Cette situation évolua lorsqu'une génération entièrement nouvelle de composants fut créée dans les années 1950 et résultant de la découverte du transistor dans les laboratoires Bell en 1948. Les premiers transistors étaient fabriqués sous forme de pièces détachées; ils étaient moins encombrants, moins coûteux, plus sûrs, et dégageaient moins de chaleur que les tubes électroniques qu'ils remplaçaient. Mais d'autres perfectionnements se sont greffés rapidement sur cette invention, à mesure que les manufacturiers de nombreux pays ont vu les multiples avantages que ces dispositifs offraient. Le transistor simple fut remplacé par des circuits pelliculaires minces et intégrés produits à l'aide de la microphotographie. D'une galette de silicium très fine, et de la grandeur d'une pièce de 25c., on peut tirer environ 600 circuits intégrés monolithes, chacun d'eux contenant peut-être une centaine de composants. Théoriquement, 9,000 de ces composants, soit suffisamment pour réaliser un ordinateur moyen, pourraient tenir dans un dé. Cependant, le problème mécanique que pose le montage et l'assemblage de ces composants, ainsi que le dégagement de la chaleur signifient que, pour l'instant, cette densité d'encombrement maximum est encore irréalisable. Il est à souligner également qu'à l'encontre de l'expérience antérieure, les circuits intégrés se sont avérés moins coûteux et plus sûrs que les pièces détachées du même genre.

L'économie, l'endurance et la petite taille des nouveaux dispositifs à l'état solide, ainsi que leur rapidité de fonctionnement dans les systèmes de commutation, ont rendu possible l'évolution qui nous entoure,—depuis les petits radios à transistors, les ordinateurs et les télécommunications par satellites jusqu'aux perfectionnements moins évidents apportés au réseau des télécommunications. Des systèmes de commutation électronique ont été mis au point et remplaceront éventuellement les systèmes à barres transversales. Le nouveau matériel utilise la technique de la commande centralisée propre au système crossbar, mais les circuits de commande électronique sont beaucoup plus rapides que les circuits à relais actuellement utilisés. Il est quelque peu paradoxal de noter que le fonctionnement plus rapide de la commutation électronique ne réduira pas directement l'intervalle d'attente pour l'utilisateur du téléphone, car les appels sont déjà transmis presque aussitôt après que l'abonné a manœuvré le cadran. Mais ce matériel électronique plus rapide peut compulser plus de renseignements lorsqu'un abonné fait un appel et les circuits de mémoire qui emmagasinent ces renseignements utiliseront la logique programmée plus facilement variable que la logique câblée des systèmes de commande centralisée actuels. On s'attend que cette combinaison de vitesse et de mémoire plus grande et plus souple permettront d'en arriver à une forme de service téléphonique plus personnalisée. Par exemple, l'abonné pourrait appeler des personnes avec qui il communique souvent par téléphone en ne composant que deux ou trois numéros au lieu de sept, ou encore faire acheminer temporairement à un autre poste téléphonique les appels qui lui sont destinés. Ces services, ainsi que beaucoup d'autres, sont possibles en cet âge moderne mais on ignore sous quelle forme ils se présenteront, car on ne sait pas pour quel service téléphonique les usagers voudront opter et accepter de payer.

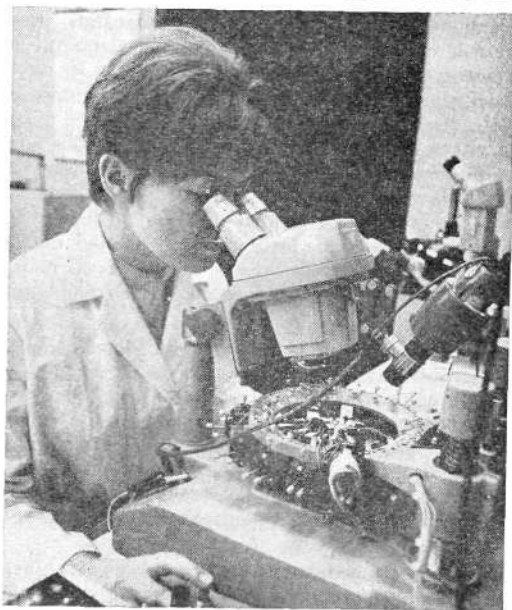
Le perfectionnement des systèmes électroniques et la plus grande sécurité de leurs composants à l'état solide, entraînera cet autre avantage: leur capacité de veiller à leur propre fonctionnement. Les systèmes de commutation à commande centrale peuvent déjà isoler et signaler les composants défectueux. Un matériel supplémentaire limité est fourni afin que les systèmes à barres transversales puissent fonctionner sans surveillance pendant plusieurs mois entre chaque visite de l'équipe d'entretien. Cette tendance sera poussée davantage et les centraux de commutation électronique seront automatisés à un tel point, en ce qui concerne leur auto-vérification et leur auto-entretien, que les ingénieurs parlent d'une «machine immortelle».

Les progrès récents réalisés dans le domaine de la transmission ont été aussi significatifs et impressionnants. Certains, comme les radiocommunications au-delà de l'horizon et les télécommunications par satellites, ont captivé l'imagination des gens un peu partout.

L'avènement du système de commutation électronique constitue le progrès technologique le plus important en téléphonie au Canada depuis les premières années 1920. Non seulement ce système offre-t-il aujourd'hui une grande variété de services téléphoniques, mais les applications dont il est capable dépassent l'imagination.



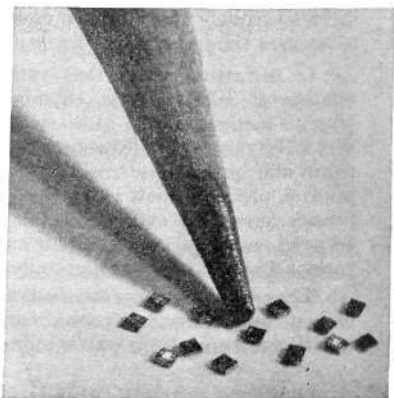
Un technicien vérifie la section de contrôle centrale du système de commutation électronique de Montréal, laquelle coordonne et dirige toutes les opérations du système.



Le crayon fait ressortir la taille minuscule des circuits.

La miniaturisation joue un rôle primordial dans la conception du système qui requiert cinq fois moins d'espace que celui qu'il remplace.

Les circuits microminiatures sont vérifiés au moyen de puissants amplificateurs, avant qu'ils ne soient montés sur une pièce de $\frac{3}{8}$ " de diamètre.



Mais les mêmes progrès ont aussi révélé que les ondes radio deviennent très encombrées et que la conservation et l'utilisation rationnelle du spectre de fréquences disponibles est une question qui exige une réglementation des plus sévères à l'échelle internationale. Face à la demande énorme des bandes de fréquences à la suite de «l'explosion des communications», deux innovations récentes pourraient bien marquer le point décisif en ce qui concerne le développement des télécommunications pendant le reste du présent siècle. Il y a d'abord, le retour à l'usage de câbles: des recherches récentes ont permis d'établir la transmission de grande capacité, de haute qualité et sur de longues distances au moyen du câble coaxial,—transmission économique et capable de faire concurrence à celle par micro-ondes. La seconde innovation, la découverte du «laser», est plutôt une invention. Cette technique offre aux télécommunications d'immenses bandes passantes à l'extrémité inférieure du spectre lumineux, c'est-à-dire, à des fréquences beaucoup plus hautes que celles qu'utilisent les radiocommunications d'aujourd'hui. Dans la mesure où la bande passante est la ressource naturelle qui sert à la transmission des télécommunications, l'importance de l'invention du laser se compare déjà à l'apport de l'énergie nucléaire aux sources déjà disponibles d'énergie primaire.

Il faut aussi mentionner une nouvelle technique de transmission par multiplexage, la modulation par impulsions codées, qui permet d'échantillonner un signal téléphonique à intervalles réguliers et fréquents. Chaque échantillon est ensuite codé numériquement, tout comme un signal télégraphique. Les échantillons codés d'un grand nombre de circuits téléphoniques sont alors groupés et transmis au moyen d'une seule paire de conducteurs à un point éloigné où ils sont triés et décodés et où les signaux originaux sont reconstitués. La modulation par impulsions codées est intéressante à bien des points de vue. Tout d'abord, les principes en ont été découverts et révélés il y a 30 ans, mais leur application pratique reposait sur le perfectionnement des dispositifs à l'état solide au cours des dix dernières années. Deuxièmement, c'est la première fois que des techniques numériques ou télégraphiques sont utilisées pour transmettre la parole de préférence à des techniques analogiques. Ces techniques ont l'avantage, entre autres, de permettre, sur de longs circuits, l'utilisation d'amplificateurs qui différencient le signal désiré du bruit non désiré et qui amplifient le premier tout en supprimant le second. Troisièmement, la modulation par impulsions codées introduit le principe du multiplexage par partage du temps en remplacement du multiplexage par partage des fréquences. En quatrième lieu, et c'est là peut-être l'avantage le plus important, la commutation rapide de divers circuits téléphoniques est vraiment une forme de commutation électronique. La commutation et la transmission sont des techniques plutôt interdépendantes qu'homologues.

Les télécommunications en voie de transition

Les paragraphes précédents ont traité des divers aspects de l'évolution des télécommunications au Canada et dans d'autres pays et ont indiqué que des perfectionnements y sont apportés à un rythme prodigieux. L'industrie est entrée dans la phase de transition la plus impressionnante de son histoire, à la fois sous le plan des répercussions sur la vie de tous et sur ses propres structures. A l'heure actuelle, il n'y a plus lieu de se représenter que les télécommunications se ramènent aux télégrammes et aux communications téléphoniques alors que les réseaux en exploitation transmettent déjà des données, des dessins et des émissions de télévision. Les télécommunications doivent être définies maintenant comme «la transmission électrique des connaissances» et ses répercussions éventuelles sont encore inconnues, bien que quelques applications récentes puissent en donner une idée.

Chez soi ou au travail, on se rend compte que le service téléphonique est plus souple, plus personnalisé et plus efficace et cette tendance persistera, certes, à mesure que les progrès se réalisent dans ce domaine. La transmission des données et des images a déjà

révolutionné l'industrie sous bien des aspects, notamment le contrôle des stocks, l'ordonnement et le chargement des moyens de transport, ainsi que les discussions entre fournisseurs et clients au sujet des spécifications d'ordre technique. Certaines sociétés ont eu recours à la télévision en circuit fermé pour des entrevues avec des candidats à certains emplois lorsque de longues distances séparaient les participants. Mais il est fort probable que l'influence des télécommunications modernes se fera surtout sentir dans le domaine de l'éducation. Les émissions de télévision comportent du matériel d'ordre éducatif depuis plusieurs années et les techniques ont fait leurs preuves dans un grand nombre de pays. Plus récemment, des conférences non illustrées ont été données par voie téléphonique et l'on a constaté que les conférenciers et les étudiants s'adaptaient rapidement à cette nouvelle formule. Dans un grand nombre de matières, la «téléconférence» s'est révélée plus efficace que la conférence par la télévision à un seul sens, car l'étudiant peut participer à la conférence en communiquant au moyen du téléphone. L'Université de la Saskatchewan et la *Saskatchewan Government Telephones* mènent de front une tentative d'envergure dans ce domaine. A Regina, un instructeur donne un cours de mathématiques destiné à des élèves habitant dans diverses villes. Ses notes et ses dessins sont aussi transmis au moyen d'un tableau à commande électronique et projetés sur des écrans situés dans les diverses classes.

Les effets des télécommunications dans le domaine de l'éducation toucheront également les adultes. De nombreux emplois sont en voie de disparaître et il faut donner une autre formation aux travailleurs afin qu'ils accomplissent des tâches entièrement nouvelles. D'autres ont été modifiés par l'évolution technique de sorte que la compétence nécessaire au travail a elle-même changé. Cela s'applique non seulement aux emplois spécialisés, mais aussi aux ouvriers dits «non spécialisés». Bien que tous les échelons de gouvernement s'intéressent davantage à cette nouvelle formation, c'est surtout l'industrie qui assume une bonne partie du fardeau.

Aujourd'hui l'éducation prime dans tous les domaines, mais il y a en même temps une pénurie de professeurs. Les télécommunications offrent une solution qui intéresse un grand nombre de sociétés, ainsi que des individus parmi les professeurs, hommes de science et ingénieurs. Les relations entre l'homme et la machine font l'objet d'une étude sérieuse. Même le processus d'assimilation a été examiné de nouveau et cela a conduit à l'étude programmée et aux machines didactiques.

Les méthodes actuelles de retenir des renseignements aux fins de référence dans les bibliothèques, les classeurs et les croquis techniques sont aussi remises en question. Tout ce qui peut être enregistré sur papier peut l'être aussi de façon électronique, qu'il s'agisse d'informations de nature commerciale ou d'ordre purement didactique. Les ordinateurs modernes et les télécommunications assurent de pair la mémoire, la reprise et le traitement des données dans de grands centres d'informatique centralisés d'accès facile et pratique. Grâce au partage du temps de la calculatrice, une petite entreprise peut se prévaloir de ses services au même titre qu'une grande entreprise. Par exemple, il est assez plausible qu'un dentiste de Moose Jaw utilise un ordinateur à Regina pour tenir ses dossiers à jour et pour envoyer ses factures. Les bibliothèques de référence électronique donneront non seulement des renseignements, mais détermineront aussi le niveau des connaissances du demandeur et choisiront les renseignements supplémentaires dont il aura besoin. Autrement dit, l'équivalent des services appréciables d'un bibliothécaire qualifié pourrait être à la disposition d'une personne dans une petite localité isolée.

Bien qu'il ne soit pas possible ici d'avancer que quelques-unes des répercussions de la nouvelle technologie, on croit de plus en plus que les progrès réalisés dans les télécommunications modifient profondément le mode de vie. Le professeur McLuhan, directeur

du centre de culture et de technologie à l'Université de Toronto s'est taillé une réputation internationale en raison de son analyse et de ses observations sur ces modifications fondamentales. Il est bien évident que, par le truchement de la télévision et des télécommunications, tous et chacun sont plus au courant des événements qui surviennent dans des régions éloignées du globe, et que l'on fait partie d'une communauté plus large que McLuhan qualifie de «village électronique». Son épigramme selon lequel «l'organe d'information est le message» est destiné à attirer l'attention sur les moyens utilisés pour l'émission, la transmission et l'affichage des informations dans lequel les télécommunications jouent un rôle clé.

Cette relation étroite entre les nouvelles télécommunications et les autres technologies et disciplines est des plus significatives. Les frontières entre les télécommunications et les ordinateurs et l'informatique, etc. deviendront moins délimitées et de nouvelles sociétés lanceront un défi à l'industrie des télécommunications et aux sociétés existantes. Le rythme des progrès technologiques devrait s'accroître davantage, à mesure que des perfectionnements dans un domaine des communications stimuleront les perfectionnements ailleurs, et le problème principal pourra bien être de contrôler ce que l'homme pourra créer.

Sous-section 1.—Réglementation officielle des moyens de télécommunication

En vertu de la loi sur les chemins de fer, les sociétés de téléphone et de télégramme à charte du Parlement fédéral relèvent de la Commission des transports, pour ce qui est des tarifs et des manières de procéder (voir page 850); les autres sociétés relèvent de divers organismes provinciaux. Les communications télégraphiques et téléphoniques internationales sont assujetties soit à la Convention internationale des télécommunications et aux règlements qui en découlent, soit à des accords régionaux, soit aux uns et aux autres. Les taux exigés du public pour les radiocommunications sont subordonnés aux règlements d'exécution de la loi sur la radio. Les câbles transocéaniques dont une extrémité aboutit au Canada sont régis par des règlements édictés au sujet des câbles sous-marins avec l'extérieur sous l'empire de la loi sur les télégraphes.

Les radiocommunications au Canada, exception faite des questions qui relèvent de la loi sur la radiodiffusion, sont subordonnées à la loi et aux règlements sur la radio, à la loi sur la marine marchande du Canada et aux règlements concernant les stations radio de bord. En outre, les questions se rapportant aux radiocommunications sont réglées conformément à la Convention internationale des télécommunications et aux règlements de la radio qui y sont annexés, à la Convention internationale de l'aviation civile, à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la Convention interaméricaine des télécommunications et à l'accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation, par des citoyens de l'un ou l'autre pays, d'appareils et de stations radio dans l'autre pays et, enfin, conformément à des accords régionaux tels que l'Accord entre le Canada et les États-Unis visant à renforcer la sécurité sur les Grands lacs au moyen d'aides radio, l'Accord entre le Canada et les États-Unis concernant la coordination et l'utilisation de fréquences radiophoniques surpassant 30 mégacycles par seconde, l'Accord interaméricain sur la radio, l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord, l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur la télévision et l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur la radiodiffusion à modulation de fréquence (voir aussi page 946).

La phase actuelle de la radiodiffusion nationale au Canada a commencé en 1936, à la suite de l'adoption de la loi canadienne de la radiodiffusion, alors que la Société Radio-Canada a remplacé la Commission canadienne de la radiodiffusion. La loi conférait à la

Société de vastes pouvoirs quant à l'exploitation d'un réseau national de radiodiffusion et confiait au ministre des Transports la surveillance technique de toutes les stations émettrices.

En 1958, le gouvernement a établi un Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et aboli le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada. Le nouveau Bureau réglemente l'établissement et l'exploitation des réseaux de radio et de télévision, l'activité des stations de radio publiques et privées ainsi que les rapports entre stations afin d'assurer un service national de haute qualité dont les émissions et le caractère soient essentiellement canadiens. Bien qu'aux termes de la loi sur la radio ce soit le ministre des Transports qui accorde les licences, la loi sur la radiodiffusion exige que les demandes en vue d'obtenir une licence ou l'autorisation de modifier une station déjà existante soient renvoyées au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion avant d'être soumises au ministre. (Voir aussi page 952.)

En 1966, le gouvernement a publié un Livre blanc sur la radiodiffusion proposant une loi modifiée selon laquelle le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion aurait la pleine faculté, sous réserve de l'évaluation et de la certification techniques du ministère des Transports, de délivrer des licences de radiodiffusion. La loi projetée portera aussi que les systèmes de télévision à antenne collective seront traités comme des éléments de la radiodiffusion nationale et assujettis à l'autorisation, à la réglementation et au contrôle du Bureau.

Sous-section 2.—Statistique du téléphone et du télégraphe

Statistique du téléphone.—En 1965, il y avait 2,374 réseaux téléphoniques au Canada comparativement à 2,458 en 1964; sur ces réseaux 2,330 réseaux ont soumis un rapport en 1965 contre 2,421 en 1964. Au cours de la période, le nombre des réseaux coopératifs ruraux a fléchi de 2,144 en 1964 à 2,072 en 1965 et celui des sociétés constituées de 174 à 157. La plus importante des sociétés constituées, la Compagnie de téléphone Bell du Canada, qui assure le service téléphonique dans la majeure partie de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et des Territoires du Nord-Ouest, desservait 61 p. 100 de tous les postes téléphoniques au Canada en 1964 et 1965. La *British Columbia Telephone Company*, société par actions également, desservait 9.5 p. 100 du total des postes en 1965. Le nombre de postes a augmenté de 65.4 p. 100 durant la période 1956-1965.

1.—Longueur des lignes aériennes, longueur des fils et nombre de postes, 1956-1965

NOTE.—Les chiffres à partir de 1911 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de celui de 1938.

Année	Réseaux	Longueur des lignes	Longueur des fils	Postes			
				Commer- ciaux	Domici- liaires	Total	Pour 100 habitants
		milles	milles				
1956.....	2,661	269,308	16,410,897	1,334,403	3,164,922	4,499,325	28.0
1957.....	2,637	274,334	18,161,444	1,408,446	3,417,659	4,827,135	29.1
1958.....	2,619	280,884	20,250,410	1,486,393	3,631,900	5,118,293	30.0
1959.....	2,605	267,737	22,791,129	1,563,735	3,876,288	5,439,023	31.2
1960.....	2,558	274,855	25,333,802	1,673,915	4,054,252	5,728,167	32.2
1961.....	2,509	306,167	26,986,478	1,729,599	4,284,416	6,014,015	32.6
1962.....	2,430	314,523	28,930,413	1,816,895	4,512,563	6,329,448	33.7
1963.....	2,296	284,202 ¹	31,267,877	1,910,178	4,746,435	6,656,613	34.9
1964.....	2,421	281,036 ¹	33,731,822	2,016,182	5,003,192	7,019,374	36.1
1965.....	2,320	283,478 ¹	36,666,557	2,142,256	5,302,815	7,445,071	38.1

¹ Sans la longueur des canaux compris parfois pour les années antérieures; de plus, en 1963-1965 on a recueilli les données concernant les câbles souterrains à la place de celles concernant les conduites souterraines comprises antérieurement.

2.—Téléphones, par province, 1965

Province ou territoire	Postes particuliers		Postes doubles et quadruples		Postes ruraux		Taxi-phones
	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires	
Terre-Neuve.....	9,343	24,683	1,151	80,479	1	335	645
Ile-du-Prince-Edouard.....	2,110	7,679	59	3,068	331	7,430	209
Nouvelle-Ecosse.....	18,351	97,273	545	17,460	1,070	30,264	3,458
Nouveau-Brunswick.....	14,127	59,180	668	23,033	974	21,547	2,172
Québec.....	174,426	861,488	6,189	235,568	13,346	120,917	24,879
Ontario.....	233,609	1,142,295	5,101	409,980	8,208	178,843	26,477
Manitoba.....	31,158	1,161,558	454	29,402	2,510	37,791	2,719
Saskatchewan.....	29,373	152,387	31	854	3,229	58,076	2,710
Alberta.....	54,073	283,737	194	5,240	735	31,543	4,019
Colombie-Britannique.....	63,547	148,321	275	246,975	3,249	72,482	5,901
Yukon.....	986	1,069	88	1,224	113	135	56
Territoires du Nord-Ouest.....	659	820	162	954	66	391	62
Canada.....	631,762	2,946,460	14,998	1,866,737	23,632	559,754	73,366
	Tableaux de distribution		Postes supplémentaires privées		Postes de téléphone routier	Total	Postes pour 100 habitants
	Commerciaux	Domiciliaires	Commerciaux	Domiciliaires			
Terre-Neuve.....	8,593	—	6,022	6,736	50	88,038	17.6
Ile-du-Prince-Edouard.....	2,325	—	1,477	1,895	—	26,454	24.5
Nouvelle-Ecosse.....	22,554	—	12,286	20,840	—	224,103	29.5
Nouveau-Brunswick.....	16,318	—	12,783	16,587	798	173,187	27.7
Québec.....	251,411	19	146,188	219,779	272	2,054,482	36.0
Ontario.....	377,157	103	182,029	359,865	864	2,924,531	42.8
Manitoba.....	38,430	—	20,118	26,804	82	351,026	36.6
Saskatchewan.....	24,144	—	15,123	18,245	168	303,810	31.9
Alberta.....	79,895	—	26,307	51,083	1,530	538,356	37.0
Colombie-Britannique.....	84,410	—	52,877	71,731	1,979	751,747	40.5
Yukon.....	241	—	1,188	162	100	5,361	35.7
Territoires du Nord-Ouest.....	307	—	377	105	43	3,946	15.2
Canada.....	945,785	122	476,777	792,742	5,886	7,445,971	37.6

Les grands réseaux comptent les appels complétés certains jours typiques de l'année et établissent ainsi une estimation du nombre de communications locales qui, ajouté au total des appels interurbains, donne le volume total des appels. Le total comprend des estimations relatives aux petits réseaux.

3.—Appels locaux et interurbains, et moyennes par habitant et par poste, 1956-1965

Nora.—Les chiffres à partir de 1938 figurent au tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs, à compter de celui de 1939.

Année	Appels locaux	Appels interurbains	Total	Total par habitant	Moyenne par poste		
					Locaux	Interurbains	Total
		(milliers)		nombre	nombre	nombre	nombre
1956.....	7,563,525	171,280	7,764,805	486	1,688	38.0	1,726
1957.....	8,077,161	178,608	8,255,769	498	1,673	37.0	1,710
1958.....	8,513,455	194,186	8,707,641	511	1,663	37.9	1,701
1959.....	9,044,825	205,395	9,250,220	530	1,663	37.9	1,701
1960.....	9,364,586	215,275	9,579,861	537	1,635	37.6	1,672
1961.....	10,242,657	236,256	10,468,915	568	1,703	37.6	1,741
1962.....	10,568,129	250,239	10,808,368	576	1,688	40.0	1,708
1963.....	11,065,030	257,548	11,322,578	593	1,662	39.0	1,701
1964.....	11,658,113	281,239	11,939,352	614	1,661	40.1	1,701
1965.....	12,188,243	301,614	12,489,857	628	1,630	40.5	1,671

Le tableau 4 indique l'augmentation constante, de 1956 à 1965, des immobilisations, revenus et dépenses des sociétés de téléphone, ainsi que des employés et salaires. La statistique par province pour 1965 paraît au tableau 5.

4.—Statistique financière des téléphones, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à partir de 1911 figurent au tableau correspondant des *Annuaire* antérieurs, à compter de celui de 1936.

Année	Capital- actions ¹	Dette à longue échéance	Coût des installations	Revenu	Dépenses	Employés à plein temps	Traitements et salaires ²
	\$	\$	\$	\$	\$	nombre	\$
1956.....	549,196,657	583,795,407	1,672,363,570	422,370,206	396,117,634	60,121	193,992,142
1957.....	627,051,991	683,386,827	1,941,591,700	467,701,983	412,158,348	64,074	219,693,002
1958.....	639,824,492	845,613,559	2,202,747,303	507,689,602	451,672,799	61,400	234,298,163
1959.....	730,874,613	916,791,207	2,444,676,788	582,262,550	509,727,426	58,826	240,691,244
1960.....	758,291,439	1,068,399,476	2,692,484,052	627,982,847	549,042,848	57,670	247,128,467
1961.....	879,424,405	1,134,866,419	2,928,527,459	679,306,194	590,428,169	56,322	254,207,734
1962.....	1,012,220,461	1,151,169,891	3,192,229,994	733,204,451	636,542,442	58,091	266,284,720
1963.....	1,207,147,639	1,144,518,306	3,510,479,137	787,374,716	687,272,671	58,416	288,772,585
1964.....	1,328,991,574	1,241,015,012	3,808,675,460	860,207,384	746,503,980	60,829	306,454,089
1965.....	1,380,189,560	1,348,911,971	4,127,386,660	948,177,117	821,204,894	63,467	335,364,967

¹ Comprend les primes sur les capital-actions.

² À plein temps et à temps partiel.

5.—Statistique financière des téléphones, par province, 1965

Province ou territoire	Capital- actions ¹	Coût des installations	Revenu	Dépenses	Employés à plein temps	Traitements et salaires ²
	\$	\$	\$	\$	nombre	\$
Terre-Neuve.....	12,850,670	37,370,145	6,043,761	5,793,364	789	3,385,927
Île-du-Prince-Édouard.....	3,173,047	11,514,623	2,336,450	2,051,705	182	637,853
Nouvelle-Écosse.....	37,499,713	114,655,740	24,727,334	21,348,609	2,312	9,168,607
Nouveau-Brunswick.....	39,804,936	109,778,086	24,526,668	20,974,401	1,681	8,064,238
Québec ³	1,045,388,458	2,619,734,805	627,114,040	537,255,423	18,372	102,513,760
Ontario ⁴	17,669,467	74,131,118	19,011,993	14,825,145	20,802	111,651,180
Manitoba.....	—	198,123,433	35,750,060	33,613,230	3,779	17,818,057
Saskatchewan.....	47,423,049	202,216,410	39,777,317	32,886,708	3,146	12,813,221
Alberta.....	3,264,729	311,461,712	65,174,673	63,218,975	5,967	32,166,739
Colombie-Britannique.....	173,115,491	448,400,608	103,681,921	89,237,329	6,432	37,107,337
Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	—	—	5	48,998
Canada.....	1,380,189,560	4,127,386,660	948,177,117	821,204,894	63,467	335,364,967

¹ Comprend les primes sur les capital-actions.

² À plein temps et à temps partiel.

³ Comprend les

chiffres de la Compagnie de téléphone Bell qui dessert le Québec, l'Ontario, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest.

⁴ Comprend les chiffres de la *Northern Telephone Limited* qui dessert l'Ontario et le Québec.

Statistique du télégraphe.—En 1965, il y avait neuf sociétés de télégraphe et de câble actives au Canada, mais le service du télégraphe est assuré surtout par les départements de télécommunications des deux grands réseaux ferroviaires (voir aussi page 930). Le nombre de télégrammes expédiés continue de diminuer chaque année, cédant la place à d'autres formes de transmission de messages, mais le nombre des câblogrammes augmente toujours. Il semble que l'activité des compagnies de télégraphes et de câbles, qui consistait autrefois à transmettre directement les messages, s'oriente de plus en plus vers la location d'équipement de transmission par d'autres entreprises. Depuis plusieurs années, les recettes provenant de cette source sont de plus en plus élevées; c'est ce qui explique dans une large mesure l'augmentation constante des recettes globales d'exploitation. Le coût global des biens fonciers et de l'équipement de toutes les sociétés de télégraphes et de câbles s'est établi à \$447,295,000 en 1965, soit une augmentation sur les \$425,324,144 marqués en 1964.

6.—Statistique sommaire des télégraphes canadiens, 1954-1965

NOTE.—Les chiffres à partir de 1920 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de celui de 1938.

Année	Recettes d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Revenu net d'exploitation	Longueur des lignes sur fil	Longueur des fils	Employés ¹	Télégrammes	Câblagrammes ²	Envois d'argent
	\$	\$	\$	milles	milles	nombre	nombre	nombre	\$
1956....	40,720,213	33,688,888	7,031,325	48,062	442,891	10,833	20,381,641	2,390,376	24,295,308
1957....	44,796,775	39,271,893	5,524,883	48,379	451,669	11,159	19,183,723	2,492,982	25,586,057
1958....	47,633,991	39,908,538	7,725,453	47,406	464,061	10,587	17,296,759	2,398,459	24,434,887
1959....	52,902,913	43,511,666	9,451,247	47,535	486,875	10,586	16,396,997	2,487,358	25,589,067
1960....	58,546,167	45,538,063	13,008,104	48,159	510,640	10,279	15,546,292	2,533,014	25,134,534
1961....	64,053,626	51,735,006	12,318,620	48,675	524,720	9,997	15,138,706	2,662,931	26,041,156
1962....	71,379,074	56,451,679	14,927,395	48,381	534,074	10,069	14,451,416	2,606,103	28,060,157
1963....	73,611,349	60,256,828	13,354,521	49,536	532,551	9,826	13,338,941	2,668,796	30,133,340
1964....	78,743,332	63,865,422	14,877,910	49,730	537,498	9,431	12,946,062	2,751,623	32,378,177
1965....	86,087,398	68,869,393	17,218,005	49,823	544,759	9,270	12,788,585	3,037,939	38,865,118

¹ Sans les employés à commission.

² Comprend les messages radiotélégraphiques et les messages transatlantiques par télex.

Sous-section 3.—Services des télécommunications transocéaniques

En 1950, la Société canadienne des télécommunications transmarines a été créée en vue de maintenir et d'exploiter des services de télécommunication avec l'extérieur pour l'acheminement du trafic public, par câble, radiotélégraphie, radiotéléphonie et tout autre moyen de télécommunication entre le Canada et des points situés outre-mer; d'utiliser tous les perfectionnements de la transmission ou de la réception par câble ou par voie radio-électrique aux fins de télécommunications extérieures; de poursuivre toutes les études et les recherches propres à améliorer les services de télécommunication avec l'extérieur et à coordonner ces services avec les services de télécommunication des autres pays du Commonwealth. En 1965, les services suivants étaient en activité: communications télégraphiques, téléphoniques et télex directes entre le Canada et l'Argentine, l'Australie, la Barbade, les Bermudes, le Brésil, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et la Suisse. Des services de télégraphe et de télex directs relient le Canada, la Belgique et le Pérou, ainsi qu'un service télégraphique direct avec l'U.R.S.S.

Le premier câble de téléphone transatlantique, entreprise commune du ministère des Postes britannique, de l'*American Telephone and Telegraph Company*, de l'*Eastern Telephone and Telegraph Company* et de la Société, a été mis en service en 1956. Règle générale, le réseau est affecté au trafic public téléphonique et télégraphique mais sa capacité permet de mettre en location des circuits privés. Durant la même année, le service télex international, qui permet de communiquer avec 118 pays, a été inauguré au Canada. Depuis 1961, on a mis en service les câbles suivants: câble téléphonique Canada-Grande-Bretagne (CANTAT) de 80 circuits; câble Canada-Groenland-Islande (ICECAN) de 24 circuits, destiné à répondre principalement aux besoins de communications de l'aviation civile internationale dans l'Atlantique-Nord, et sa contrepartie reliant l'Écosse à l'Islande (SCOTICE); un projet quadripartite (Canada, Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande), tronçon du réseau mondial de câbles téléphoniques du Commonwealth, comprenant un câble de 80 circuits reliant le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie (COMPAC); enfin l'utilisation par le Canada d'un certain nombre de circuits du réseau téléphonique qui relie la Jamaïque aux États-Unis et d'un câble téléphonique reliant les Bermudes aux États-Unis. D'autres circuits sont en voie de s'intégrer à ce deuxième réseau pour prolonger le réseau jusqu'à l'île de Tortola, puis au moyen de liaisons tropo-

périques jusqu'à diverses îles des Antilles orientales, liaisons qui étaient censées entrer en service à la fin de 1966. Un tronçon de six participants (Canada, Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour et Grande-Malaisie), du réseau mondial du Commonwealth, dont l'achèvement est prévu pour le début de 1967, fournira un câble téléphonique de 80 circuits reliant l'Australie, la Nouvelle-Guinée, le Bornéo du Nord, Singapour, la Malaisie et Hongkong (SEACOM) et sera raccordé au tronçon COMPAC.

Aux termes d'un accord à long terme, la Société canadienne des télécommunications transmarines a affrété le *John Cabot*, câblîer/brise-glace mis à sa disposition par le ministère des Transports pour assurer l'entretien de tous les câbles sous-marins de l'Atlantique-Nord occidental.

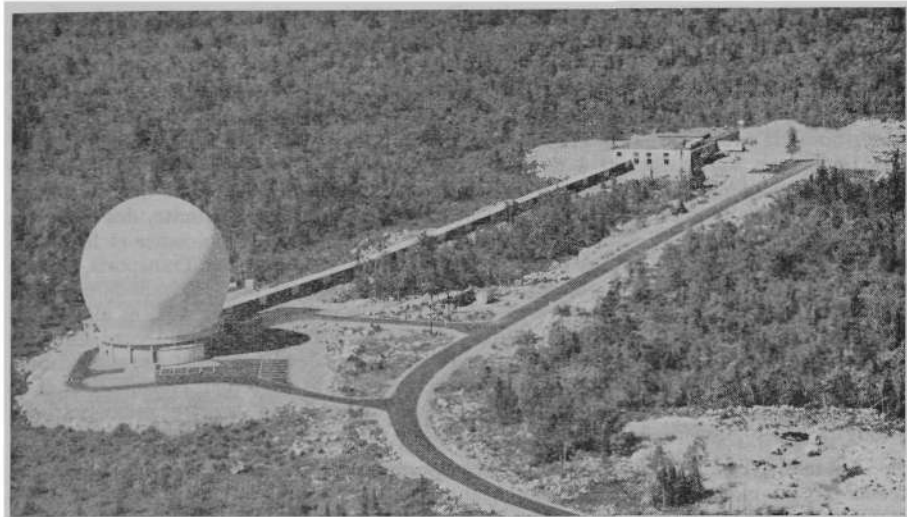
Le Canada, ainsi que 50 autres pays, fait partie de l'*International Telecommunications Satellite Consortium* (INTELSAT). Cet organisme est chargé de financer, de mettre sur pied et d'exploiter un système mondial de télécommunications par satellites. La Société canadienne des télécommunications transmarines (SCTT) représente le Canada dans ce projet et siège à l'*Interim Communications Satellite Committee* (ICSC) composé de 18 membres qui est chargé au nom d'INTELSAT de réaliser ce projet. Le ministère des Transports fait construire, à des fins expérimentales, une station terrestre de télécommunications par satellites près de Liverpool (N.-É.). Elle a pour but d'accroître les moyens dont dispose l'industrie et le gouvernement dans ce nouveau domaine d'activité et, sera mise à la disposition de la SCTT pour participation initiale au réseau commercial de transmission par satellite. Cette technique nouvelle, combinée aux câbles et autres installations déjà aménagées pour former un réseau mondial perfectionné, permettra de répondre aux demandes sans cesse croissantes de services de communications transocéaniques, y compris les relais de télévision. Le tableau 7 donne une liste de câbles sous-marins aboutissant au Canada.

7.—Câbles sous-marins aboutissant au Canada, 1966

Société et station	Nombre de câbles	Milles marins
Société canadienne des télécommunications transmarines (SCTT)		
Halifax (N.-É.) via les Açores à Porthcurno (Angleterre).....	1	3,078
Port Alberni (C.-B.) à Sydney (Australie) via Hawaï, les îles Fidji et la Nouvelle-Zélande.....	1	8,232
Sydney Mines (N.-É.) via Clarenville (T.-N.) à Oban (Écosse) ¹	1	2,280
Hampden (T.-N.) à Oban (Écosse) (CANTAT).....	1	2,010
Hampden (T.-N.) à Vestmannaeyjar (Islande) via Groenland.....	1	1,657
Western Union International Inc. (WUI)		
Bay Roberts (T.-N.) à Penzance (Angleterre).....	4	8,479
Bay Roberts (T.-N.) à Hammil (N.Y., É.-U.).....	2	2,778
Bay Roberts (T.-N.) aux Açores.....	1	1,343
Eastern Telephone and Telegraph Company (ET&T)		
Sydney Mines (N.-É.) via Clarenville (T.-N.) à Oban (Écosse) ¹	1	2,280
Sydney Mines (N.-É.) via Clarenville (T.-N.) à Penmarch (France).....	2	2,400
New Brunswick Telephone Company Limited (NBTEL)		
Campobello Island (N.-B.) à Lubec (Maine, É.-U.).....	1	0.3

¹ Câble jumelé de Clarenville (T.-N.) à Oban (Écosse), et câble simple de Clarenville (T.-N.) via Terreenceville (T.-N.) à Sydney Mines (N.-É.); deux sociétés, la SCTT et la ET&T, détiennent un permis d'exploitation.

La demande accrue de services de télécommunications transocéaniques sous toutes ses formes a rapporté à la S.C.T.T. un bénéfice net de plus de \$2,500,000 pour l'année close le 31 mars 1966. Le revenu pour l'année a atteint \$17,967,279.



La station de dépitage de satellites, à Mill Village sur la rive sud de la Nouvelle-Écosse, est la première à relier le Canada au réseau mondial de communications par satellites en voie de construction. Le radome en dacron caoutchouté abrite l'immense antenne réflecteur parabolique dont la capacité de rotation est telle qu'elle peut toujours capter les satellites en orbite.

Sous-section 4.—Services fédéraux de télécommunications et de l'électronique civiles

La réglementation de la radio et les services d'aides radio à la navigation relèvent de la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports. Le rôle et les responsabilités de la Direction peuvent se résumer de la façon suivante: 1° application de la loi et des règlements sur la radio, des articles de la loi sur la marine marchande ayant trait à la radio et des règlements visant les stations de bord; 2° recherches et mise au point de matériel et systèmes nouveaux et améliorés, dans le domaine des communications et de l'électronique, dont ont besoin les services d'aéronautique, de marine, de météorologie, et autres; 3° construction, entretien et utilisation d'aides radio à la marine et à la navigation aérienne et de stations de radiocommunication, y compris l'obtention du matériel voulu; 4° élaboration d'une ligne de conduite et de plans concernant les télécommunications internationales par câble, par satellite ou par d'autres moyens, y compris les rapports avec la Société canadienne des télécommunications transmarines; 5° coordination du programme afférent à l'utilisation des services de télécommunications par le gouvernement; 6° administration de la location à bail des installations terrestres nécessaires aux diverses divisions du ministère; 7° élaboration de mesures d'urgence et administration de l'Organisation nationale des télécommunications d'urgence (ONTU); 8° application de la loi sur les télégraphes et des règlements qui, édictés sous son empire, régissent l'octroi des licences pour câbles sous-marins transocéaniques; 9° participation aux travaux de l'Union internationale des télécommunications et de ses organismes auxiliaires; et 10° participation à l'activité qu'exercent l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association internationale des transports aériens (AITA) et le Comité consultatif international de la marine (CCIM), dans le domaine des communications et de l'électronique.

Octroi des licences et réglementation des stations radiophoniques.—Selon la loi sur la radio et la loi sur la marine marchande du Canada, les stations radio qui utilisent une forme quelconque de transmission hertzienne, y compris la télévision et le radar, doivent avoir une licence du ministère des Transports, sauf exemption prévue par les règlements. L'octroi de licences, qui permet d'exercer un contrôle sur l'établissement de stations de radio comporte l'attribution de fréquences particulières à chaque station. Des fréquences sont assignées à de nombreux genres de services suivant un régime de partage sans interférence. Pour qu'une nouvelle station puisse obtenir une licence ou que des modifications puissent être apportées à une station déjà existante, des mémoires techniques portant sur le choix ou le changement de fréquence, la puissance et le modèle des antennes directrices doivent être approuvés par le ministère des Transports, et avis doit en être donné aux pays signataires de l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord, en ce qui concerne les stations de radiodiffusion AM, et aux États-Unis en vertu de l'Accord Canada-États-Unis sur la télévision et de l'Accord Canada-États-Unis sur la radiodiffusion FM, à l'égard des stations de télévision et de radiodiffusion FM respectivement. L'établissement de normes pour le matériel, l'installation et le fonctionnement d'une station assure l'utilisation efficace du spectre radioélectrique. Un autre contrôle réside dans l'examen obligatoire du personnel et son accréditation.

De temps à autre, le ministère des Transports établit des normes visant l'évaluation technique du matériel radioélectrique à autoriser au Canada et la Direction des télécommunications et de l'électronique, en collaboration avec les représentants de l'industrie, publie les cahiers des charges et les procédures sur les normes radioélectriques. Avant qu'une licence puisse être autorisée, il faut que le matériel radioélectrique réponde aux exigences techniques du cahier des charges pertinent et doit avoir été accepté quant au modèle et à la technique. Des mémoires techniques sur l'approbation de modèle et sur l'acceptabilité technique peuvent être préparés et présentés par un ingénieur-conseil en communications ou des épreuves d'homologation, contre paiement d'une redevance, peuvent être faites au Laboratoire technique de la Division des règlements de la radio du ministère des Transports à Ottawa. Plus de 1,400 appareils radioélectriques ont été approuvés quant au modèle ou acceptés quant à la technique au cours de l'année close le 31 mars 1966.

Huit stations de contrôle, installées à des endroits appropriés à travers le Canada, vérifient l'état du spectre radioélectrique à l'aide d'instruments électroniques perfectionnés afin de s'assurer que les communications radiophoniques s'opèrent en conformité des méthodes réglementaires et afin de déterminer les causes de brouillage nuisible.

En vertu de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la loi sur la marine marchande du Canada, la plupart des navires à passagers et des gros cargos doivent être munis d'appareils de radiotélégraphie ou de radiotéléphonie, destinés surtout à servir en cas de détresse. Chaque marque ou modèle d'appareil répondant aux exigences reçoit l'approbation voulue; en outre, l'ensemble du poste de bord est soumis à une inspection après la délivrance de la licence puis à intervalles réguliers. Tous les navires canadiens et étrangers sont également soumis à une inspection; on s'assure ainsi qu'ils répondent aux exigences de la Convention.

Des normes régissent l'installation des stations d'aéronef. Elles déterminent les techniques et les matières admissibles. Les stations d'aéronef de l'aviation civile de toutes classes sont inspectées périodiquement. Il est aussi fait, au besoin, des inspections en cours de vol des nouvelles routes aériennes projetées (océaniques et terrestres) en ce qui concerne les radiocommunications et la navigation.

Les normes de compétence des opérateurs maritimes et aéronautiques et les règlements connexes sont arrêtés par un Accord international. La Convention internationale des télécommunications détermine les aptitudes exigées des opérateurs de stations radiophoniques mobiles, et les règlements découlant de la loi sur la radio exigent l'examen et l'accréditation des opérateurs, tant professionnels qu'amateurs.

Nombre de stations radio exploitées au Canada en vertu d'une licence.—Au cours de l'année cloee le 31 mars 1966, le nombre de licences en vigueur pour les stations radio au Canada s'est établi à 162,840, contre 136,912 en 1964-1965. Ces chiffres comprennent les stations exploitées par les ministères fédéraux et provinciaux et les municipalités, les émetteurs des navires et aéronefs immatriculés au Canada et les postes mobiles des services mobiles terrestres publics et privés, mais ne comprennent pas les licences commerciales privées de radiodiffusion.

<i>Détail</i>	<i>Année terminée le</i>	
	<i>31 mars 1965</i>	<i>31 mars 1966</i>
	<i>nombre</i>	<i>nombre</i>
Nouvelles demandes reçues.....	21,141	23,926
Autorisations accordées.....	20,930	23,703
Licences annulées.....	7,195	8,957
Licences renouvelées.....	89,507	102,586
Licences d'amateurs en vigueur.....	11,293	11,093
Licences pour service radio général en vigueur ¹	36,112	41,534
Licences pour service radio général émises ou renouvelées pendant l'année.....	11,714	19,001
Total des licences en vigueur.....	136,912	162,840
Licences modifiées.....	15,575	14,487
Certificats d'enregistrement en vigueur en faveur de titulaires des États-Unis.....	1,202	2,322
Augmentation nette des licences en vigueur sur l'année précédente....	18,558	25,928

¹ Les licences pour service radio général sont émises pour une période de trois ans.

Repérage et suppression du brouillage inductif.—La loi sur la radio prescrit des sanctions à l'égard de la vente ou de l'usage d'appareils pouvant brouiller la réception radiophonique. Des normes sont mises au point et une autorisation est accordée pour certaines catégories d'appareils de ce genre. En outre, la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports fournit, au moyen d'un matériel spécial, un service national de dépistage, qui s'occupe aussi de recommander l'adoption des mesures voulues pour supprimer le brouillage dans le cas de la radio, de la télévision ou d'autres genres de réception radioélectrique. Des automobiles au nombre de 75 munies d'appareils de mesure et de dépistage sont en poste dans 30 villes du Canada. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1966, 17,598 cas de brouillage ont été examinés.

Les règles spécifiant les normes auxquelles chaque genre d'appareil doit répondre sont contenues dans l'Ordonnance sur les bruits radioélectriques (modifiée). La modification en cause, qui remonte au 24 septembre 1964, prescrit les limites du bruit que peut émettre tout poste-récepteur de télévision fabriqué ou importé au Canada le ou après le 1^{er} avril 1966. Certains appareils d'émission et de réception à faible puissance ne sont pas assujettis à la loi sur la radio, dont diverses commandes hertziennes pour portes de garage qui peuvent être employées sans la licence qu'on exige normalement pour l'utilisation d'une station radio.

Communications météorologiques.—Les stations météorologiques qui relèvent de la Direction de la météorologie du ministère des Transports sont reliées d'une côte à l'autre par télétype et, dans les régions septentrionales lointaines, par radio ou radio-télétype. Les circuits de télétype terrestres sont loués de sociétés commerciales. Le fonctionnement des circuits hertziens est assuré surtout par la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère fédéral des Transports.

Les stations météorologiques du réseau de télétype transmettent leurs rapports directement; d'autres stations se servent des voies commerciales de télégraphie ou de radio pour atteindre la station de télétype la plus proche pour transmission ultérieure sur le circuit météorologique. Les rapports sont réunis aux centres régionaux et retransmis à d'autres parties du Canada, selon les besoins. Il existe deux réseaux qui transmettent les données météorologiques par télétype d'une côte à l'autre avec principaux relais à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax, Gander et Goose Bay.

Ces principaux centres, en plus d'assurer la communication des données relatives au Canada et à l'Arctique, échangent des renseignements avec les États-Unis et l'Europe et, par leur entremise, avec plusieurs autres pays. A cette fin, la Direction de la météorologie et le Bureau britannique de météorologie se partagent les frais de location d'un circuit duplex dans le câble transatlantique. Au total, la Direction de la météorologie utilise plus de 59,700 milles de circuits reliant 392 bureaux de télétype.

De plus, un réseau de fac-similé assure la liaison des bureaux de prévision; les stations arctiques et les navires en mer sont reliés par radiofac-similé. Les cartes météorologiques émanant du Bureau central d'analyse et du Bureau de prévision en altitude à Montréal sont diffusées dans tout le pays par le réseau. Les cartes établies aux différents centres météorologiques régionaux par tout le Canada sont transmises à l'échelle régionale. Au total, la Direction de la météorologie utilise 13,700 milles de circuits de fac-similé desservant 86 bureaux.

Aides radio à la navigation maritime et aérienne.—Les alinéas qui suivent donnent un aperçu des services qui composent la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports et qui aident la navigation maritime et aérienne. Pour plus de détails, il suffit de s'adresser au ministère des Transports, à Ottawa.

Navigation maritime.—Les aides radio à la navigation maritime sont assurés aux navires canadiens munis d'appareils et aux navires étrangers empruntant les eaux canadiennes. Ce service de sécurité et de communications s'étend aux littéraux oriental et occidental, aux Grands lacs, au fleuve et au golfe Saint-Laurent et à la baie et au détroit d'Hudson; il comprend la radiodiffusion régulière de bulletins météorologiques, d'avis de tempête et de danger à la navigation. Les navires en mer peuvent obtenir des consultations médicales de toutes les stations côtières. Les stations transmettent les communications soit par radiotélégraphie, soit par radiotéléphonie, et la plupart assurent le contact avec les lignes téléphoniques du continent. Les stations d'Halifax (VCS) et de Vancouver (VAI) assurent aux navires un service de radiotéléphone de longue portée. Les stations d'Halifax (VCS) et de Vancouver (CKN) fournissent des services de radiotélégraphe par ondes courtes communiquant avec le monde entier; elles font partie du réseau de communication maritime à grande distance du Commonwealth. Les stations côtières du détroit et de la baie d'Hudson, en plus de leurs services réguliers, assurent les communications commerciales aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux divers organismes de prospection et de mise en valeur, font des observations météorologiques, dirigent le trafic administratif et fournissent aux aéronefs des renseignements, sur les conditions d'atterrissage, etc.

Des stations de radiophares automatiques, établies sur les littéraux oriental et occidental, sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent, sur les Grands lacs et dans la baie et le détroit d'Hudson, assurent une aide à la navigation en transmettant des signaux de direction aux navires. Quand c'est possible, ces stations sont disposées par groupes de six au maximum et émettent à tour de rôle sur une fréquence commune, l'émission étant reprise continuellement quelles que soient les conditions atmosphériques.

Le *Loran* est une aide radio à la navigation maritime ou aérienne de grande portée; il permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 750 milles de distance le jour, et jusqu'à 1,500 milles la nuit. Il y a deux stations *Loran* en Nouvelle-Écosse, trois à Terre-Neuve et une sur le littoral occidental. De concert avec les stations *Loran* de la garde côtière des États-Unis, elles assurent leurs services aux navires et avions sur l'Atlantique-Nord et le Pacifique. Le *Decca* est une aide radio à la navigation dont le rayon d'action est limité; il permet de déterminer des positions exactes jusqu'à 250 milles de distance. Il y a quatre chaînes de stations *Decca* en activité: celle de Terre-Neuve, celle de la Nouvelle-Écosse, celle d'Anticosti et celle du détroit de Cabot; elles sont destinées aux vaisseaux qui naviguent au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ou dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent.

Il est maintenant d'usage courant de munir les navires marchands d'appareils de radar. Les bouées importantes portent un réflecteur radar qui en accroît la visibilité. Deux installations terrestres de radar sont en service, l'une à Camperdown près de l'entrée du port d'Halifax, et l'autre au pont Lion's Gate qui enjambe l'entrée du port de Vancouver. Des émetteurs-récepteurs de faible puissance, pour service en cas d'urgence, sont installés dans les phares, en particulier aux endroits où, en cas de maladie, il serait autrement impossible de communiquer avec l'extérieur.

*Navigation aérienne**.—Des aides radio, destinées aux transporteurs canadiens et étrangers qui survolent le Canada, facilitent la navigation aérienne d'un littoral à l'autre et depuis la frontière canado-américaine jusqu'à l'Arctique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des voies aériennes. Six bureaux régionaux, situés à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.) et Moncton (N.-B.), assurent l'aménagement et le fonctionnement des installations. Des stations de radiophare d'alignement à basse fréquence, disposées à intervalles d'environ cent milles le long des voies aériennes, émettent des signaux sonores qui permettent aux pilotes de suivre un parcours déterminé; ces signaux peuvent aussi servir pour les relèvements de position. En outre, des communications radiotéléphoniques air-sol transmettent aux pilotes des renseignements météorologiques, des instructions afférentes au contrôle de la circulation ainsi que d'autres données concernant la sécurité des vols. Quarante-huit radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence (VOR) sont maintenant en service; ils permettent au pilote de choisir sa route à son gré. Ces radiophares omnidirectionnels ont rendu possible l'établissement de voies aériennes VOR dans tout le Canada ainsi que, de concert avec les États-Unis, dans certaines voies transfrontalières. D'autres installations sont en voie d'aménagement.

Les stations de radiophares aéronautiques émettent des signaux qui permettent aux pilotes d'obtenir des relèvements directionnels relatifs, au moyen de leur équipement radiogoniométrique. Des radiobornes en éventail utilisant de très hautes fréquences sont d'habitude installées sur les voies aériennes pour indiquer aux pilotes à quel moment ils peuvent en toute sécurité perdre de l'altitude ou à quelle distance exacte ils se trouvent d'un aéroport. Des radiobornes de station, qui ressemblent aux radiobornes en éventail, sont installées dans la plupart des emplacements de radiophares d'alignement; elles permettent aux pilotes de reconnaître le moment exact où ils survolent la station.

Seize aéroports sont munis d'appareils de radar de surveillance (150 milles marins) pour assurer le contrôle de la circulation aérienne. Des radars d'approche de précision sont en service à sept aéroports internationaux de première importance. Les systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS) émettent des signaux qui permettent aux pilotes de s'approcher des aéroports et d'y atterrir par très mauvaise visibilité. D'habitude, une installation se compose d'un radiophare d'alignement de piste assurant le guidage latéral jusqu'à la piste, d'un transmetteur de radio-alignement de descente assurant le guidage en pente jusqu'à l'extrémité d'approche de la piste, de deux transmetteurs radiobornes donnant la distance de la piste et d'un radiophare de faible puissance (phare de radio-compass) pour faciliter les procédures d'attente et l'alignement sur l'axe de radio-alignement de piste. Quarante-cinq systèmes d'atterrissage aux instruments sont actuellement en service.

Des stations de radiocommunications aéronautiques sont installées à divers endroits appropriés au Canada, y compris dans l'Arctique. Ces stations, dont la plupart fonctionnent sur hautes fréquences, permettent de communiquer avec des aéronefs nationaux et internationaux. Treize stations de communication internationale, assurant une liaison transcanadienne et transocéanique, représentent un apport important du Canada à l'aviation internationale.

* Voir également la rubrique «Contrôle de la circulation aérienne», pp. 918-919.

Sous-section 5.—Installations à microondes commerciales publiques et privées

En raison de sa population très dispersée et de l'immensité des régions desservies par des liaisons à microondes, le Canada occupe le second rang au monde parmi les usagers des réseaux de communications à microondes, par personne et par mille. La demande croissante de postes de télévision a nécessité l'extension des artères à microondes pour assurer les raccordements nécessaires aux chaînes de télévision anglaise et française de Radio-Canada ainsi que des chaînes privées, et récemment, ces voies ont été améliorées afin de permettre la transmission, depuis l'automne de 1966, d'émissions de télévision en couleurs. L'équipement automatique étant utilisé davantage par l'industrie et par divers services, les données connexes et l'information de commande doivent être transmises, à travers le pays, à grande vitesse sur des réseaux hertziens à microondes. La présente sous-section indique sommairement les installations existantes ou en voie d'aménagement à la fin de mars 1966.

Sociétés ferroviaires.—Les divisions des télécommunications du National-Canadien et du Pacifique-Canadien ont mis en service un réseau à microondes, reliant Montréal et la côte du Pacifique, qui assure les services de télévision, de téléphone et de la transmission de données. Elles exploitent aussi des installations à microondes qui relient la province de Québec aux provinces Maritimes et à Terre-Neuve, et les Télécommunications du National-Canadien (CNT) ont entrepris une vaste expansion des installations à microondes dans Terre-Neuve. De plus, les CNT ont aménagé, entre l'Alberta et le Yukon, un réseau à microondes qui achemine le trafic téléphonique et des données et qui dessert les établissements tant civils que militaires de la région. En collaboration avec l'*Alberta Government Telephones*, un système combinant la transmission par microondes et par diffusion troposphérique relie l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest et assure les communications d'ordre civil et militaire dans le Grand-Nord. Les *Quebec North Shore Labrador Railways* ont mis au point un réseau à microondes dans le Québec septentrional afin d'assurer un service de communications à l'exploitation minière et à certaines fins civiles. Une installation à microondes reliant l'Ontario septentrional et la baie James, aménagée par l'*Ontario Northland Railways*, sert aux communications civiles et militaires. La *Pacific and Great Eastern Railway* utilise abondamment son réseau à microondes de 6,000 Mc/s qui relie Vancouver à Prince George et à Dawson Creek (C.-B.).

Téléphones.—Le Réseau téléphonique transcanadien comprend huit sociétés provinciales et privées de communications qui, collectivement, dotent le pays d'un système transcontinental sur microondes (pour téléphone, télévision, données et autres services de communications). A l'intérieur des provinces, on utilise de vastes réseaux hertziens pour les communications civiles et militaires ou pour le relais d'émissions de télévision. Les installations ont été sensiblement étendues dans chacune des provinces; le nombre des régions desservies a augmenté appréciablement de même que la capacité de transmission pour tous les modes de communication requis. On a recours aux réseaux de diffusion troposphérique pour les transmissions dépassant la ligne de visée, à des fins tant civiles que militaires, surtout vers les régions du Grand-Nord.

Les sociétés téléphoniques des trois provinces des Prairies ont récemment dévoilé des plans visant la construction d'un important réseau à microondes qui reliera Winnipeg à Edmonton et qui constituera un maillon d'un second réseau transcontinental à microondes administré par les sociétés de téléphones. La *British Columbia Telephone Company* a aménagé un important réseau interurbain entre Prince-Rupert et Prince George, qui est relié, par cette dernière ville, au réseau transcontinental dans la partie sud de la province. Un système à microondes a été achevé, reliant la station terrestre de télécommunications par satellites, maintenant en voie de construction à Mill Village, près de Liverpool (N.-É.), au réseau interurbain principal de la *Maritime Telegraph and Telephone Company*.

Télévision.—Les deux principales sociétés de télévision opérant au Canada, Radio-Canada et la *CTV Television Network Limited*, louent des installations à microondes privées pour fins de transmission d'un océan à l'autre. En outre, diverses stations de télévision recourent au couplage studio-émetteur lorsque l'émetteur est assez éloigné du studio pour que l'interconnexion s'impose. Parfois, dans les régions à population clairsemée, les signaux provenant des stations primaires de télévision sont captés par des stations réceptrices, puis acheminés par relais hertziens au point de réémission. Des connexions à microondes sont aussi utilisées par les services de reportage lorsque la matière de l'émission de télévision est destinée à la station primaire. Il a fallu récemment améliorer les installations du réseau et les liaisons locales studio-émetteur pour satisfaire aux exigences de la télévision en couleurs.

Installations industrielles.—Bien que plusieurs entreprises utilisent les installations publiques de communication sous le régime de la location, certains organismes ont installé leurs propres réseaux à hyperfréquences pour la transmission, à diverses fins, de messages en phonie et de téléimprimeur et de données de commande. La *British Columbia Hydro and Power Authority*, la *Calgary Power Corporation*, l'Hydro-Ontario, l'Hydro-Québec, et l'Hydro-Manitoba utilisent de nombreux réseaux de relais à microondes à des fins importantes de commande, de contrôle et de communication. Par exemple, l'Hydro-Québec a récemment beaucoup augmenté sa capacité de production d'énergie hydro-électrique et de nouvelles artères à hyperfréquences ont été ajoutées pour assurer la commande centralisée des différentes usines génératrices. La *British Columbia Hydro and Power Authority* est à mettre en service un réseau à microondes qui reliera la région de Vancouver et la rivière La Paix, Mica Creek et la *Bonneville Power Administration*, et qui lui permettra aussi la commande de son réseau dans la région de Vancouver.

Sous-section 6.—Services de radiocommunications divers

En plus des services de radiocommunications du gouvernement fédéral, des services de radio sont établis par tous les gouvernements provinciaux, en particulier pour la sûreté publique, la surveillance des routes et la protection des forêts. Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio pour faciliter leur travail, particulièrement pour communiquer avec leurs véhicules de police, d'incendie, de service technique, d'hydro, etc. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton malaxé, l'aménagement et l'exploitation d'oléoducs et la médecine vétérinaire et rurale utilisent la radio aux fins de communication sur une échelle assez grande.

Les services d'utilité publique, les sociétés et commissions provinciales d'énergie électrique, les entreprises d'exploration pétrolière de l'extraction minière ont considérablement accru l'usage qu'ils font de la radio, dans le domaine des communications entre postes mobiles urbains et dans celui des communications radio-électriques entre points fixes.

Les compagnies de téléphone assurent, par radio, un service téléphonique terrestre aux véhicules pourvus de l'équipement nécessaire. Ce service est accessible dans toutes les grandes villes au Canada et le long de plusieurs grandes routes nationales. Un service de radiophonie réservé aux voitures publics (service qui ne permet pas la communication avec le réseau général de téléphone) est également accessible dans la plupart des grandes villes canadiennes et dans quelques autres villes de moindre importance. Ce dernier service est fourni par des compagnies de téléphone et autres sociétés. Des licences peuvent être octroyées à des stations de radio de faible puissance, en vue d'assurer des communications radio-téléphoniques personnelles et commerciales privées. Plus de 41,000 licences étaient en vigueur le 31 mars 1966.

Sous-section 7.—Radiodiffusion et télévision*

La radiodiffusion au Canada, telle qu'elle s'est développée durant quelque quarante-sept ans, relève à la fois de l'entreprise privée et de l'entreprise publique. Depuis que l'émission inaugurale de la première station de radio du Canada fut reçue dans quelques foyers de Montréal en 1918, le rôle des émissions radiophoniques et télévisées dans la vie quotidienne des familles canadiennes a atteint des proportions renversantes. A l'heure actuelle, les services de la radio atteignent 98 p. 100, et ceux de la télévision, plus de 92 p. 100, de la population canadienne.

Pour devenir ainsi une force intégrante de la vie quotidienne de la nation, la radiodiffusion a dû apprendre à connaître les besoins du public et à le servir. Il lui a fallu tenir compte des deux langues officielles et servir deux cultures distinctes sans amoindrir le concept de l'unité nationale. Il a fallu également servir un nombre considérable de groupes moins importants, de culture distincte, habitant souvent dans la même zone desservie par la radio ou la télévision mais en collectivités séparées et avec des goûts très différents en matière de programmes. Il a fallu résoudre les problèmes de la distance et de la situation géographique. Il faut quelque 360 émetteurs de radio et 221 stations de télédiffusion et stations satellites pour atteindre une population répartie sur un territoire méridional de 4,000 milles, à travers sept fuseaux horaires et des régions topographiques et climatiques très variées, et dispersées vers le nord-ouest sur des milliers de milles carrés jusqu'aux côtes de l'océan Arctique. Ces personnes bénéficient non seulement d'un service local côtoyant la vie dans leur propre district, mais, grâce à 15,000 milles de lignes terrestres de réseaux de radio et 8,500 milles de réseaux microondes de télévision, presque tous les Canadiens peuvent écouter ou assister aux événements d'intérêt national au moment même où ils se déroulent.

Depuis 1932, une société étatisée, dite Radio-Canada, qui a été créée en vue d'établir un service national a travaillé de pair avec les propriétaires de stations privées et indépendantes en vue d'organiser ces services. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, composé de trois membres à plein temps, dont un président et un vice-président, et de 12 membres à temps partiel, est l'organisation la plus récente (1958). Le Bureau doit «régler l'établissement et le fonctionnement des réseaux de stations de radiodiffusion, l'activité des stations publiques et privées ainsi que leurs relations réciproques et pourvoir à la décision définitive de toute matière et question connexes». (Voir aussi page 944.) La Société Radio-Canada se compose d'un président et un vice-président ainsi que de neuf autres directeurs nommés par le gouverneur en conseil. Elle fait rapport au Parlement par le canal du ministre désigné par le gouverneur en conseil. Elle a le droit d'établir et de maintenir des chaînes et des stations. (Voir aussi pp. 953-958.)

La loi prévoit en outre que le ministre des Transports doit recevoir l'avis du Bureau des gouverneurs avant d'étudier une demande de licence relative à l'établissement d'une nouvelle station privée ou publique ou une augmentation de puissance, un changement de fréquence ou d'emplacement ou avant d'établir des règlements ou de modifier le Règlement de la loi sur la radio en ce qui concerne l'exploitation des postes de radiodiffusion. Avant de faire les recommandations appropriées au ministre des Transports, le Bureau étudie toutes les demandes semblables lors d'une audience publique à laquelle le demandeur, les détenteurs de licences et la Société Radio-Canada ont l'occasion de se faire entendre.

Aux termes de la Partie II du Règlement général sur la radiodiffusion édicté en vertu de la loi sur la radiodiffusion, le ministre des Transports doit également recevoir l'avis du Bureau avant d'étudier une demande visant le changement de propriétaire ou le contrôle de toute partie du capital-actions du détenteur de licence d'une station de radiodiffusion constituée en société privée. Le Bureau des gouverneurs a pour principe que toute demande de cette nature qui aboutirait à un changement de propriétaire ou de contrôle d'un détenteur de licence doit faire l'objet d'une audience publique avant qu'une recommandation

* Les renseignements contenus dans le texte de la présente sous-section ont été revus par la Société Radio-Canada, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et l'Association canadienne des radiodiffuseurs; la statistique a été établie à la Division des transports, Bureau fédéral de la statistique.

ne soit faite au ministre. Le Bureau ou le comité exécutif du Bureau peut étudier les demandes de cette nature ne se rapportant pas au changement de propriétaire ou au changement de contrôle lors d'une réunion ordinaire.

Conformément aux dispositions de la loi sur la radiodiffusion, le Bureau a énoncé le Règlement sur la radiodiffusion (AM), le Règlement sur la télévision, et le Règlement sur la radiodiffusion à modulation de fréquences (FM).

Installations de radiodiffusion.—Le 1^{er} avril 1966, la Société Radio-Canada exploitait 31 stations de radiodiffusion AM, six stations de radiodiffusion FM, 16 stations de radiodiffusion à ondes courtes, 49 stations de télévision (y compris les stations satellites) et 141 transmetteurs à relais de faible puissance. A la même date, les sociétés privées exploitaient 243 stations de radiodiffusion AM, 59 stations de radiodiffusion FM, six stations de radiodiffusion à ondes courtes et 204 stations de télévision (stations satellites comprises). Sauf 15, toutes les stations privées de télévision et bon nombre de stations privées de radio sont affiliées à Radio-Canada et contribuent à la distribution des services nationaux de radio et de télévision sur les réseaux exploités par Radio-Canada. Sur les 15 stations privées de télévision qui ne sont pas affiliées, 11 constituent la *CTV Television Network Limited* qui a commencé de fonctionner à l'automne de 1961. Les quatre autres (à Québec, Hamilton, Chicoutimi et Montréal) n'ont aucune affiliation.

L'essor des systèmes de télévision à antenne collective revêt une importance particulière pour tous les organismes de radiodiffusion, publics ou privés. Ces systèmes, qui relient des abonnés payants à un réseau de réception et de réémission, rendent la télévision accessible à des gens qui en seraient autrement privés et, par le fait même, étendent la zone de desserte des stations existantes. L'expansion de ces systèmes peut avoir d'importantes répercussions, qui pour la plupart n'ont pu être mesurées jusqu'ici, sur la télévision elle-même.

Activité de la Société Radio-Canada en 1965-1966

Télévision.—L'expansion et l'amélioration du service national de télévision ne cessent de préoccuper Radio-Canada. Au 31 mars 1966, parmi les 15,800,000 Canadiens d'expression anglaise ou bilingues, environ 60 p. 100 bénéficient du service de télévision complet de la chaîne anglaise par l'entremise de Radio-Canada; un autre 33 p. 100 sont desservis partiellement par des stations privées qui font partie du réseau anglais de télévision de Radio-Canada. On évalue à 6,230,000 le nombre des Canadiens qui ne parlent que le français ou qui sont bilingues. Un service complet de télévision en langue française est accessible à plus de 64 p. 100 de ce nombre par l'entremise des stations de Radio-Canada, et les postes affiliés offrent un service partiel à une autre portion de 25 p. 100.

Une bonne partie de la population qui reste à desservir habite de petites collectivités disséminées; de ces 2,000 secteurs au moins, environ 72 se trouvent hors de portée du service national. Étendre le service de télévision à ces petites localités sera difficile et coûteux. La Société ne cesse d'examiner la possibilité d'y établir un service satisfaisant et l'ordre de priorité change suivant les circonstances. Quand il s'agit d'établir les priorités, le facteur principal qui intervient est le coût par habitant, les autres facteurs étant la langue et la situation géographique (notamment le degré d'isolement). Le but ultime de la Société est d'assurer dans la mesure du possible, à toutes les parties du Canada, la totalité des émissions du réseau national de Radio-Canada, tant de la télévision que de la radio. Pour l'immédiat, elle vise à combler les vides que n'atteignent pas présentement ni Radio-Canada ni ses postes affiliés.

Vu le développement rapide de la télévision au cours des 13 dernières années, les installations de Radio-Canada se trouvent dispersées à l'intérieur des grands centres. Afin d'obtenir un meilleur rendement, la Société vise à regrouper ses installations à Montréal et à Toronto et elle a entrepris des études dans le but de réaliser une centralisation analogue à Vancouver, Halifax, Ottawa et Winnipeg, à mesure que des fonds sont disponibles. Au cours de 1965-1966, on a achevé la construction d'une nouvelle station de télévision affiliée à Churchill (Man.). En outre, deux nouvelles stations de télévision

bilingues appartenant à l'*Iron Ore Company of Canada*, qui en assure l'exploitation, ont été autorisées à Labrador City (T.-N.) et à Schefferville (P.Q.), à condition de ne diffuser que les émissions de Radio-Canada. On a ainsi posé le premier jalon d'une nouvelle initiative dans le domaine de la participation entre le secteur public et le secteur privé, grâce à laquelle les endroits éloignés pourront bénéficier de la télévision. Radio-Canada a aussi mis à l'essai un ensemble simplifié de poste de télévision destiné aux régions où il serait trop onéreux d'étendre le service par les moyens ordinaires. Cet ensemble comporte un émetteur à faible puissance, alimenté d'émissions enregistrées sur bandes magnétoscopiques, exploité par un homme seul; il peut assurer un service de télévision pendant quatre ou cinq heures en soirée. Des stations de relais et des stations de réémission du réseau anglais sont entrées en service à Deer Lake, Port Rexton, Maryston et Placentia, à Terre-Neuve, et à High Prairie, en Alberta. Des stations de relais et de réémission affiliées au réseau de Radio-Canada ont commencé à fonctionner à Murdochville, Mont-Blanc, Grande-Vallée, Outardes, l'Anse-à-Valleau et Malartic, au Québec; à Haliburton, Bancroft et Hearst, en Ontario; à Meadow Lake, en Saskatchewan; et à Hudson Hope, Bullhead Mountain, Bralorne, Cherryville, Hixon, Quesnel, Nass Camp, Juskatla, Port Alice, Camp Woss et Nimpkish, en Colombie-Britannique.

L'établissement d'installations de production et d'émetteurs connexes vise un double but: rendre accessible aux téléspectateurs, au moyen des installations émettrices de Radio-Canada, le service national en entier et, au moyen des installations de production, être en mesure de puiser à même les ressources de la région en matière d'émissions et ainsi mieux faire connaître la région au reste du pays. Cela permet à Radio-Canada de s'acquitter de l'une de ses fonctions essentielles: permettre aux diverses parties du pays de mieux se connaître, ou en d'autres mots, de présenter au Canada sa propre image.

La radio.—La Société Radio-Canada doit répondre en ce moment à deux besoins en matière de radiodiffusion: assurer ce service au petit nombre de Canadiens pour qui la radiodiffusion canadienne est encore inaccessible et, deuxièmement, accroître la part du service national que distribuent les réseaux nationaux. On évalue à 15,800,000 le nombre des Canadiens d'expression anglaise ou bilingues, et 98 p. 100 d'entre eux recevaient, le 31 mars 1966, le service complet de radio en langue anglaise diffusé par l'entremise des stations de Radio-Canada et des stations privées affiliées. On estime qu'il y a 6,230,000 Canadiens qui ne parlent que le français ou qui sont bilingues; un service complet de radio en langue française est accessible à 5,880,000, soit 94 p. 100 d'entre eux. A l'heure actuelle, environ 90 collectivités de 500 habitants et plus ne bénéficient pas, d'une façon satisfaisante, du service national de Radio-Canada. Au cours de l'année close le 31 mars 1966, le réseau national de Radio-Canada s'est étendu, par l'entremise de stations privées affiliées, jusqu'à Schefferville et Sept-Îles au Québec, à Wawa en Ontario, et à Duncan en Colombie-Britannique.

En radiophonie, les émetteurs-relais à faible puissance rendent de grands services dans les régions éloignées du Canada. Ce sont de petits émetteurs, non pourvus de personnel, mis au point par les ingénieurs de Radio-Canada en vue de retransmettre les émissions du réseau radiophonique aux auditeurs des régions où la réception est mauvaise ou nulle et où l'installation d'une station exploitée par un personnel sur place n'est pas pratique. Ces émetteurs diffusent sur bande ordinaire AM au bénéfice d'un petit nombre d'auditeurs mais à un coût peu élevé par habitant. Le réseau exploitait 129 de ces émetteurs en 1965-1966, et, en 1966, 11 nouvelles installations, reliées au réseau anglais, ont étendu le service radiophonique à de nouvelles régions. Les nouvelles stations sont situées à Sable River et Larry's River en Nouvelle-Écosse, à Sept-Îles, Port-Cartier, Schefferville et Gagnon au Québec, à Kapuskasing et Vermilion Bay en Ontario, à Christina Lake et Squamish en Colombie-Britannique, et à Fort Simpson dans les Territoires du Nord-Ouest. Comme les réseaux français et anglais atteignent maintenant tous deux Schefferville, les émetteurs-relais à faible puissance de Labrador City et Wabush, qui offraient auparavant des émissions dans les deux langues, ont été respectivement reliés à plein temps au réseau français et au réseau anglais.

Radio-Canada a commencé à diffuser des émissions en FM en 1947 de stations situées à Ottawa, Toronto et Montréal, et, en 1948, d'une station à Vancouver et d'une station de langue française à Montréal. Radio-Canada possède maintenant des stations FM de langue anglaise à Ottawa, Montréal et Toronto, constituées en réseau FM, de même qu'à Vancouver et à Winnipeg, qui sont toutes deux alimentées par un échange d'enregistrements, sur ruban magnétique et sur disques, à haute fidélité. La Société possède deux stations FM à Montréal, dont l'une diffuse en langue française, et elle a soumis une demande pour l'établissement et l'exploitation d'une station de langue française à Vancouver. Les émissions diffusées sur les ondes des postes FM comprennent surtout de la musique, mais comportent aussi des émissions parlées d'une grande variété.

Le Service du Nord.—Depuis 1958, le Service du Nord atteint par ondes courtes et par ondes moyennes, en deux dialectes esquimaux et cinq langues indiennes, ainsi qu'en français et en anglais, quelque 75,000 personnes disséminées sur un territoire d'environ deux millions de milles carrés. Les stations régionales à ondes moyennes desservent environ 75 p. 100 de la population. Ces stations sont situées à Whitehorse (Yukon), centre des émissions destinées aux émetteurs-relais à faible puissance du réseau du Yukon, et à Yellowknife (T. N.-O.), centre des émissions destinées aux émetteurs-relais à faible puissance du réseau du Mackenzie. Toutes les stations du Service du Nord sont reliées aux réseaux nationaux de Radio-Canada, sauf celles d'Inuvik, de Churchill et de Frobisher Bay, qui reçoivent les émissions du réseau national sur bandes magnétiques et les nouvelles par ondes courtes ou ondes moyennes.

Pour faire face aux demandes d'émissions en français, en anglais et en esquimau dans le Grand-Nord, il a fallu inscrire à l'horaire huit heures et demie d'émissions sur ondes courtes chaque jour. Les nouvelles et les messages de l'émission *Arctic Patrol*, destinés aux marins des brise-glace et des navires de ravitaillement ont débuté dans l'Arctique oriental. La plus ancienne émission du Service du Nord, *Northern Messenger*, est maintenant présentée toute l'année et non plus seulement durant les mois d'hiver.

Le Service du Nord s'efforce présentement d'améliorer et d'augmenter ses services de radiodiffusion à l'intention des Indiens, des Esquimaux et des Métis qui se prévalent de plus en plus des occasions de s'instruire et de prospérer qui s'offrent à la plupart des Canadiens. La radio constitue un moyen de communication sans pareil chez des gens qui ne possèdent pas de culture écrite. Les émissions en langues esquimaudes et indiennes provenant de stations locales sont devenues plus nombreuses et comprennent des reportages, des discussions et des causeries sur des sujets tels que le logement, la santé, l'éducation et l'emploi, de même que des informations régionales, des messages, du folklore traditionnel et de la musique. La durée des émissions en langue esquimaude à Frobisher Bay, par exemple, a augmenté au cours de l'année écoulée d'une heure et demie à vingt heures par semaine. Le Service diffuse aussi l'émission hebdomadaire en langue anglaise *Indian Magazine*, consacrée et destinée aux Indiens partout au Canada, et réalisée en collaboration avec le Conseil national indien, l'Association indienne-esquimaude, les Centres d'amitié indienne de différentes villes canadiennes et les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux qui s'occupent des affaires indiennes. Les émissions *Churchill Calling* et *Frobisher Calling* font parvenir par la voie des ondes des messages personnels aux Esquimaux hospitalisés dans le Sud du Canada, aux Esquimaux qui fréquentent des écoles ou des centres de formation professionnelle et qui habitent des foyers pour étudiants ou des résidences privées, et à tous les habitants du Nord d'ascendance indienne ou métisse.

En collaboration avec l'Association indienne-esquimaude, le Service du Nord diffuse dans le delta du Mackenzie, un programme portant sur l'aménagement communautaire et épousant la formule de l'émission *National Farm Radio Forum*. La station CHAK diffuse, en esquimau, en loucheux et en anglais, les opinions des collectivités du Delta sur des problèmes intéressant les membres de ces collectivités. Ces gens n'ont pratiquement aucun autre moyen de communiquer entre eux pour discuter de questions d'intérêt commun, ou de faire entendre leur voix comme groupe au reste du Canada. La radio remédiera à cette situation et, si les émissions d'action communautaire se revèlent un succès dans le Delta, on en présentera en d'autres endroits du Nord.

Le Service des Forces armées.—En 1965-1966, le Service des Forces armées a continué de fournir, aux membres des Forces armées canadiennes et à leurs dépendants cantonnés à l'étranger, des nouvelles au moyen d'émissions sur ondes courtes, des reportages en direct du réseau national sur les événements nationaux les plus importants, des spectacles enregistrés, des émissions de télévision sur films aux fins de projection dans les centres de récréation et mess, et des troupes d'artistes mettant en vedette des Canadiens de talent. Pendant deux heures et demie par jour, des nouvelles sportives, des informations et des programmes sur l'actualité ont été diffusés sur ondes courtes et des émissions enregistrées, totalisant environ 84 heures et provenant des réseaux français et anglais de la Société, ont été fournies aux stations radiophoniques de l'Armée et de l'Aviation canadiennes en Europe. Aux occasions de Noël, des éliminatoires de la coupe Stanley et de la coupe Grey, le Service des Forces armées a été relié aux réseaux canadiens. Le service met aussi à la disposition du ministère de la Défense nationale un ensemble de cinq heures d'émissions télévisées de Radio-Canada, sous forme de films et de kinescopes, y compris les matches de hockey et de football, qui est expédié aux bases éloignées du Nord comme celles d'Alert, sur l'île Ellesmere, située à seulement 400 milles du Pôle Nord.

Pour marquer le dixième anniversaire du poste de radio «l'Armée canadienne en Europe», Radio-Canada a réalisé des programmes spéciaux qui ont été diffusés par les réseaux des Forces armées à l'étranger. Des groupes de concertistes de Radio-Canada ont visité les bases militaires au Canada, à Chypre et au Moyen-Orient permettant de recueillir des enregistrements pour diffusion ultérieure et offrant des divertissements aux troupes.

Les navires en mer de la Marine royale canadienne font entendre par leurs systèmes de sonorisation des programmes de Radio-Canada. Ces programmes sont fournis aux quartiers-généraux du commandement de l'Atlantique et du Pacifique sous forme d'enregistrements magnétiques, en plusieurs exemplaires. Des «banques» permanentes d'émissions ne portant pas sur l'actualité ont été installées aux ports d'Halifax et d'Esquimalt et tout navire qui part en croisière peut puiser des émissions à même cette banque que l'on alimente régulièrement en enregistrements d'émissions plus récentes.

Le Service international.—En 1965-1966, le Service international de Radio-Canada a diffusé des émissions en une multitude de langues à destination de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Pacifique-Sud. La popularité de ces émissions sur ondes courtes peut se mesurer par le nombre de lettres et de cartes postales qu'on a reçu des 3,000 membres du club des ondes courtes de Radio-Canada, comprenant des membres répartis à travers le monde et sans cesse plus nombreux en Europe orientale, qui se transmettent mutuellement des renseignements d'ordre technique, et par la liste imposante de 150,000 auditeurs du monde entier qui reçoivent régulièrement, quatre fois l'an, les horaires des émissions du Service international de Radio-Canada. L'on ne peut que se réjouir de ces succès quand on considère que les émetteurs situés à Sackville (N.-B.), et qui sont en service depuis 21 ans, sont dans un tel état de vétusté qu'il faut louer des émetteurs en Grande-Bretagne pour diffuser les émissions à destination de l'Europe orientale et de l'Afrique. La popularité des transcriptions des émissions parlées en anglais, français, espagnol et portugais, et comprenant des émissions sur l'histoire du Canada qui seront publiées à l'occasion du Centenaire, s'est encore accrue. On a aussi réalisé des transcriptions en d'autres langues; signalons à cet effet que des stations et des réseaux radiophoniques d'Allemagne, de Suisse et d'Autriche ont utilisé 376 émissions enregistrées en allemand.

Du côté de la télévision, l'émission multilingue d'une durée de 15 minutes intitulée le Magazine du Canada s'est poursuivie et l'on a entrepris la réalisation d'une émission en couleurs intitulée Expo Moins Un qui décrit l'influence de l'Expo 67 sur Montréal et ses environs. Le Centenaire du Canada et l'Expo 67 ont constitué le sujet de centaines d'émissions. De plus, le service a diffusé les cérémonies d'inauguration des travaux de construction des pavillons nationaux à l'Expo 67 dans la langue du pays intéressé, même s'il ne s'agissait pas d'une langue dans laquelle il émet ordinairement. Les émissions

régulières ont renseigné les auditeurs sur les événements internationaux qui ont lieu au Canada, comme la conférence de l'Union interparlementaire à Ottawa et le Festival international de piano à Montréal.

Le service des transcriptions a marqué le 21^e anniversaire du Service international en 1966 en rendant public un projet du Centenaire réalisé conjointement avec la compagnie RCA Victor. En vertu de ce projet, le Service international a enregistré au cours de l'année une anthologie de musique composée par des Canadiens et interprétée par des musiciens de toutes les parties du Canada; ces disques sont maintenant en vente dans le commerce.

Relations internationales.—En 1965-1966, Radio-Canada a poursuivi son activité dans le domaine des échanges internationaux et des ventes de programmes à l'étranger. Même si l'activité la plus importante de la société est la production d'émissions, ces ventes d'émissions ont remporté un grand succès, tout comme les échanges. La société a vendu des émissions musicales, théâtrales, éducatives et de variété, de même que des émissions sur les affaires publiques et des programmes pour enfants, à plusieurs pays, y compris la Grande-Bretagne, l'Irlande, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Hongrie, l'Égypte, l'Italie, la Scandinavie, l'Allemagne et la Malaisie.

Intertel, dont Radio-Canada est membre fondateur, a continué de réaliser des documentaires d'une heure destinés à 40 à 50 millions de téléspectateurs du monde entier. Depuis la fondation de cette fédération, Radio-Canada a diffusé 28 documentaires d'*Intertel*.

Le personnel détaché du service de Radio-Canada a continué d'aider au développement de la télévision et de la radiodiffusion chez les nations nouvellement indépendantes d'Asie, d'Afrique et des Antilles. Des techniciens et des administrateurs ont été mis à la disposition de ces pays pour déterminer leurs besoins et les conseiller sur l'établissement d'un service de radiodiffusion. Une bonne partie de ce travail a été entreprise en collaboration avec le Bureau de l'aide extérieure du gouvernement canadien. Des stagiaires venus de Norvège, de Grèce, du Pakistan, de France, de l'Indonésie, du Japon, de Birmanie, de Colombie, de Sarawak, du Maroc, de Malaisie, de Turquie, des Antilles et de plusieurs autres pays, ont suivi, dans des centres de production de Radio-Canada à travers le pays, des cours de formation sur divers sujets touchant la radiodiffusion, tels que bulletins de nouvelles, émissions agricoles et scolaires, relations avec la presse, opérations financières, administration, affaires techniques et programmation, production, sondage des auditeurs et gestion des stations.

À la demande de la Corporation canadienne de l'exposition universelle de 1967 à Montréal, Radio-Canada a construit le Centre international de la radiotélévision à l'Expo 67; Radio-Canada fournira le personnel et exploitera le centre, qui sera financé au moyen d'une allocation spéciale du gouvernement fédéral. Le Centre, qui comprendra un grand et un petit studio de télévision, pourvus de l'équipement nécessaire pour les émissions en couleurs, et six studios de radio. La construction a débuté en avril 1965 et devrait être terminée le 1^{er} janvier 1967. Le Centre international de la radiotélévision sera l'organisme officiel auquel devront s'adresser les sociétés de radiodiffusion pour faire réaliser des programmes et obtenir des renseignements ou la permission de réaliser des émissions sur les terrains de l'Expo. Bien qu'il ait été conçu par Radio-Canada et qu'il sera exploité par son personnel au nom de la Corporation de l'Expo 67, le Centre servira aussi aux organismes de radiotélédiffusion d'autres pays tels que l'Australie, le Japon, la Grande-Bretagne et la France.

Finances.—Radio-Canada étant une société de la Couronne, son exploitation est financée à la fois par des fonds publics votés par le Parlement et par la publicité commerciale. Pour l'année terminée le 31 mars 1966, les recettes commerciales ont représenté environ 26 p. 100 du revenu de la Société. On reconnaît que ces recettes ne sauraient dépasser de beaucoup ce niveau puisqu'il n'existe pas de source importante et non encore entamée de revenu publicitaire qui soit accessible à la télévision; Radio-Canada, du reste, s'en tient à sa politique habituelle et continue de soustraire à la réclame un certain nombre

de programmes (nouvelles, causeries et affaires publiques, émissions sur l'agriculture et la pêche, émissions scolaires, programmes sur la religion et les institutions). Elle limite volontairement le nombre des annonces publicitaires. Jamais la Société ne permet que ses efforts pour accroître ses recettes commerciales influent sur ses décisions en matière de programmes.

Le compte d'exploitation présenté ci-dessous indique que les dépenses ont augmenté de 7.4 p. 100 en 1965-1966 par rapport à l'année précédente et se sont établies à \$133,446,819. Pour les quatre années antérieures, l'augmentation avait été de: 7.1 p. 100 en 1964-1965; 6.5 p. 100 en 1963-1964; 0.7 p. 100 en 1962-1963; et 6.6 p. 100 en 1961-1962. La faible augmentation pour 1962-1963, comparativement à celle des autres années, découle du programme de restrictions qui a obligé la Société à remettre à plus tard ses projets d'expansion et d'amélioration du service national de radiodiffusion. De la subvention de \$97,044,000, votée par le Parlement en 1965-1966 pour le service national de radiodiffusion, il est resté un solde non dépensé de \$1,981,000.

8.—Finances de Radio-Canada, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Détail	1964-1965	1965-1966
	\$	\$
Dépenses		
Production et distribution		
Programmes.....	79,618,703	85,656,953
Transmission-réseaux.....	10,727,250	11,536,284
Diffusion par les stations.....	5,003,330	6,509,995
Versements aux stations privées.....	4,782,553	4,500,870
Commissions versées aux agences et aux réseaux.....	3,718,955	3,914,840
Radiodiffusion d'urgence.....	869,335	887,043
Surveillance et services d'exploitation.....	10,316,690	11,176,524
Ventes et administration		
Frais de vente.....	1,998,579	2,125,359
Services techniques et laboratoires.....	1,128,796	1,104,872
Gestion et services généraux.....	5,381,629	5,904,756
Intérêts sur prêts.....	373,900	1,000,323
Total, dépenses.....	123,840,380	133,446,819
Recettes		
Subvention du Parlement.....	85,869,222	94,350,134
Réclame (recettes brutes).....	32,871,694	33,562,816
Intérêts sur placements.....	211,584	357,006
Divers.....	365,669	438,211
Total, recettes.....	119,318,169	128,708,167
Amortissement imputé sur les dépenses totales.....	4,522,211	4,738,652
	123,840,380	133,446,819

Statistique de l'industrie de la radiodiffusion

Les données financières et autres concernant l'industrie de la radio et de la télévision sont recueillies par le Bureau fédéral de la statistique en collaboration avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et le ministère des Transports; le tableau 9 fournit des données récapitulatives pour les années 1963-1965.

En 1965, 281 stations privées de radio et 65 stations privées de télévision ont présenté des rapports au Bureau fédéral de la statistique. Les recettes d'exploitation de l'industrie de la radio en 1965 ont atteint \$171,600,000, soit une augmentation de 11.7 p. 100 sur l'année précédente. Les recettes de la radio ont constitué 42.4 p. 100 des recettes totales, soit \$72,800,000, et celles de la télévision 57.6 p. 100, soit \$98,800,000; en 1964, les recettes des stations de radio ont totalisé \$67,200,000, soit 43.8 p. 100 des recettes totales, et celles de la télévision \$86,400,000 (56.2 p. 100). Les recettes provenant de la réclame et de la publicité aux réseaux et à l'échelle nationale ont représenté 62.9 p. 100 des recettes globales de la radiodiffusion et les revenus de la réclame locale 37.1 p. 100; les recettes provenant de la réclame aux réseaux et à l'échelle nationale se sont accrues de 10.3 p. 100 par rapport à

1964 et celles provenant de la réclame locale, de 12.9 p. 100. Les autres recettes étrangères à la radiodiffusion ont augmenté de 21 p. 100. En 1965, les frais d'exploitation ont atteint \$249,200,000, soit une augmentation de 9 p. 100 par rapport à 1964. L'augmentation des recettes ayant été plus forte que celle des dépenses, il en est résulté un excédent d'exploitation de \$21,500,000 en 1965 comparativement à \$15,300,000 en 1964. Compte tenu des autres recettes et dépenses et de l'impôt sur le revenu, l'excédent net définitif du secteur privé de l'industrie de la radiodiffusion s'est établi en 1965 à \$13,942,000 contre \$10,000,000 en 1964. Le chiffre de l'excédent net ne comprend ni les bénéfices ni les pertes de Radio-Canada, car tout solde non dépensé des crédits parlementaires de la société est assimilé à un compte payable au gouvernement du Canada.

3.—Statistique des recettes, des dépenses et des employés de l'industrie de la télévision et de la radiodiffusion, 1963-1965

Détail	1963		1964		1965	
	Stations privées	Radio-Canada	Stations privées	Radio-Canada	Stations privées	Radio-Canada
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes d'exploitation et subventions						
Recettes de la radiodiffusion: annonces de réseau et annonces nationales	58,192,467	21,860,000	69,425,452	23,051,000	78,413,420	23,581,000
Recettes de la radiodiffusion et annonces locales	47,505,252	1,801,000	51,957,524	1,349,000	58,757,439	1,447,000
Recettes étrangères d'exploitation à la radiodiffusion	8,075,736	785,000	7,222,291	577,000	8,623,933	794,000
Subventions ¹	—	82,449,000	—	90,391,000	—	99,039,000
Total, recettes d'exploitation et subventions	111,773,455	106,895,000	128,605,267	115,368,000	145,794,792	124,911,000
Dépenses d'exploitation²						
Commissions versées aux agences...	5,856,156	26,000	6,952,368	53,000	7,379,978	24,000
Intérêts	3,111,740	3,000	3,082,855	377,000	2,647,457	1,009,000
Dépréciation et amortissement des améliorations apportées aux propriétés louées	7,963,202	4,072,000	7,973,337	4,523,000	9,251,532	4,739,000
Loyers, réparations et entretien, taxes foncières, combustible et électricité	8,963,678	5,866,000	9,700,782	7,179,000	9,897,891	7,016,000
Traitement et salaires	43,085,037	44,421,000	46,563,657	43,807,000	49,799,400	52,422,000
Prestations au personnel	1,308,215	3,193,000	1,437,515	3,559,000	1,798,536	3,947,000
Cachets des artistes et autres exécutants	4,299,224	13,738,000	4,870,213	13,912,000	5,253,509	13,692,000
Droits de représentation et d'exécution	2,211,263	5,355,000	2,559,323	5,440,000	3,951,057	7,010,000
Téléphone, télégraphe et services extérieurs	6,512,236	11,199,000	7,197,533	11,897,000	8,360,613	12,254,000
Films, bandes magnétiques, enregistrements (location et achat)	7,552,277	11,260,000	9,431,869	11,975,000	11,405,955	14,283,000
Annonces, publicité et voyages	6,326,607	2,015,000	7,085,511	2,189,000	7,749,728	2,856,000
Taxes et licences (non afférentes au revenu ou à la propriété)	1,604,131	—	1,682,818	—	1,892,280	25,000
Autres frais	5,119,617	5,747,000	4,771,149	5,457,000	5,890,871	5,634,000
Total, frais d'exploitation	103,013,333	106,895,000	113,238,930	115,368,000	124,279,607	124,911,000
Revenu d'exploitation net y compris les subventions	+8,760,072	—	+15,346,337	—	+21,515,785	—
Solde net des autres recettes et dépenses	+1,381,192	—	+ 634,243	—	+ 613,030	—
Impôt sur le revenu	4,678,968	—	5,978,907	—	8,186,415	—
Revenu net après déduction des taxes	+5,462,296	—	+10,001,673	—	+13,942,400	—
Nombre moyen mensuel des employés	8,395	7,765	8,503	8,121	8,945	7,947

¹ Radio-Canada tient compte de la dépréciation dans son bilan d'exploitation, mais en retranche le coût dans les exposés financiers qu'elle publie; ce coût a été ajouté à la subvention du Parlement. ² Ne comprend pas les commissions versées aux agences de publicité, soit une somme estimative de \$12,986,238 en 1963; \$14,919,132 en 1964 et \$17,585,786 en 1965.

Section 2.—Service postal

La première fonction du service postal canadien est de recevoir, d'acheminer et de distribuer le courrier avec diligence et en toute sécurité. Pour faire face aux demandes, le service postal exploite des centaines de bureaux de poste et utilise les transports par air, par rail, par terre et par eau. Les fonctions connexes du service postal comprennent la vente des timbres et d'autres pièces d'affranchissement, la recommandation des lettres et autres objets, l'assurance des colis, la livraison des colis payables sur livraison et la perception des droits, et les opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale. Grâce à ses bureaux disséminés à la grandeur du pays, le ministère des Postes peut aider d'autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions comme la vente des timbres d'assurance-chômage, la perception des primes de rentes sur l'État, la distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et des formules de demande d'emploi à la fonction publique, et l'affichage des avis officiels du gouvernement.

Des bureaux de poste sont établis là où le chiffre de la population le justifie. Les bureaux de poste établis dans les régions rurales et les petits centres urbains cumulent toutes les fonctions d'un bureau urbain. Dans les grandes villes, il existe des succursales postales et des bureaux auxiliaires qui remplissent des fonctions similaires à celles du bureau de poste principal, y compris le service de livraison générale, la location des cases postales et la livraison du courrier.

Les grands bureaux de poste du Canada peuvent se comparer à des usines industrielles complexes et semi-automatisées, car ils sont munis d'un équipement perfectionné et automatique qui comprend des convoyeurs, des plans inclinés automatiques, des trieuses pour les colis et les sacs postaux, des compteurs photo-électriques, des systèmes d'intercommunication, des téléphones dans des galeries de surveillance et des systèmes de diffusion de musique d'ambiance. Le progrès se manifeste aussi à l'extérieur du bureau de poste où l'on rencontre des triporteurs, des distributeurs automatiques de timbres et de nouvelles boîtes postales en plastique aux formes curvilignes.

Le Service d'exploitation du ministère des Postes est organisé en 14 districts dont chacun relève d'un directeur. Ces directeurs régionaux ainsi que les maîtres de poste de Toronto et de Montréal font rapport directement au sous-ministre adjoint des Postes, lequel est chargé de la direction générale du service postal régional. L'exploitation et les fonctions auxiliaires afférentes au service envers le public sont du ressort du maître de poste local qui peut compter sur l'aide technique et administrative de bureaux régionaux établis dans des centres appropriés.

Le Service postal du Canada s'étend depuis Terre-Neuve jusqu'au littoral occidental de l'île Vancouver et depuis l'île Pelée (Ont.), point le plus méridional du Canada, jusqu'aux établissements et missions reculés de l'Arctique. La poste aérienne canadienne assure un service quotidien de plusieurs vols transcontinentaux auquel se rattache un réseau de lignes secondaires et de raccords qui rayonnent en tous sens et sont reliés au réseau postal des États-Unis. Tous les envois de première classe, de huit onces ou moins, sont transportés par avion d'un point du Canada à un autre si la livraison peut ainsi en être accélérée. Pour plusieurs régions de l'arrière-pays, le service aérien omnibus est le seul moyen de communication avec l'extérieur. Les routes aéro-postales et omnibus couvrent environ 46,000 milles. Cependant, le chemin de fer demeure le principal moyen de transport sur longue distance.

Le 31 mars 1965, le nombre de bureaux de poste en activité était de 11,255, répartis comme il suit dans les diverses provinces et territoires: 690 à Terre-Neuve, 106 en Île-du-Prince-Édouard, 782 en Nouvelle-Écosse, 513 au Nouveau-Brunswick, 2,461 au Québec, 2,722 en Ontario, 800 au Manitoba, 1,166 en Saskatchewan, 1,042 en Alberta, 909 en Colombie-Britannique, 20 au Yukon et 44 dans les Territoires du Nord-Ouest. Plus de 9,000 facteurs en uniforme assuraient la livraison à domicile du courrier dans 188 centres urbains. Règle générale, les routes postales rurales sont circulaires et leur parcours moyen est de 26 milles. Quelque 1,169 services auxiliaires transportent le courrier entre les bureaux de poste, les gares, les quais et les aéroports; 1,878 services de relais transportent

le courrier en provenance et à destination des bureaux de poste non desservis par chemin de fer. Le transport routier prend de l'importance et comptait en 1965 plus de 468 services automobiles qui, dans beaucoup de cas, ont remplacé ou ont permis de réduire le transport ferroviaire. En 1965, 1,042 services urbains de transport entre bureaux de poste, succursales et bureaux auxiliaires faisaient la levée des boîtes et livraient les colis. Plus de 50 millions de milles sont parcourus annuellement par environ 9,000 entreprises de transport terrestre. Le transport terrestre et le transport côtier sont exécutés à forfait.

Le tableau 10 indique les revenus et les dépenses du ministère des Postes pour la période quinquennale se terminant le 31 mars 1961-1965. Les recettes d'exploitation brutes découlent principalement de l'affranchissement (timbres-poste, papeterie affranchie et empreintes d'affranchisseuses). Le port est parfois payé en numéraire, sans timbres-poste, ni papeterie affranchie, ni empreintes. La valeur brute des timbres-poste et de la papeterie vendus durant 1964-1965 a atteint \$103,893,949 et les recettes provenant des empreintes et du port payé en numéraire par d'autres moyens se sont élevées à \$142,685,105.

10.—Recettes et dépenses du ministère des Postes, années terminées le 31 mars 1961-1965

NOTA.—Les chiffres depuis 1868 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à compter de celui de 1911.

Année	Recettes brutes	Recettes nettes ¹	Dépenses ²	Surplus (+) ou déficit (-)
	\$	\$	\$	\$
1861.....	202,003,790	173,645,659	175,371,716	-4,726,058
1862.....	213,517,994	183,673,936	185,019,700	-1,340,764
1963.....	222,358,848	192,530,559	189,344,410	+3,486,449
1964.....	235,807,940	200,774,264	206,900,000	-37,507,300 ³
1965.....	263,704,342	230,488,693	210,458,700	-11,479,200 ³

¹ Recettes brutes moins les commissions et allocations versées aux maîtres de poste et autres petites dépenses.
² Sans le loyer des bureaux semi-urbains et urbains. ³ D'après la nouvelle comptabilité.

Durant l'année terminée le 31 mars 1965, on a vendu, aux guichets de plus de 9,137 bureaux de poste, des mandats de poste d'une valeur de \$100 ou moins payables à peu près n'importe où dans le monde; environ 1,531 bureaux additionnels ont vendu des mandats, d'une valeur ne dépassant pas \$15.99 payables au Canada seulement. Le tableau 11 porte sur les opérations du service des mandats de poste au cours des dernières années.

11.—Opérations du service des mandats de poste, années terminées le 31 mars 1961-1965

Année	Bureaux de mandats au Canada	Mandats émis au Canada	Valeur des mandats émis au Canada	Valeur payable		Valeur des mandats émis en d'autres pays et payables au Canada
				au Canada	en d'autres pays	
	nombre	nombre	\$	\$	\$	\$
1961.....	11,098	55,930,421	886,976,976	858,278,412	28,698,563	5,505,224
1962.....	10,708	56,252,265	893,512,291	867,182,785	26,329,506	5,940,795
1963.....	10,679	55,448,076	898,164,577	874,660,765	23,503,811	6,885,116
1964.....	10,690	56,544,267	927,750,738	904,166,425	23,584,313	7,681,041
1965.....	10,668	55,603,081	943,694,714	919,131,578	24,560,136	9,285,388

Un état portant sur les opérations de la Caisse d'épargne postale figure au chapitre XXV: Banque, autres finances commerciales et assurances.

Section 3.—La presse*

En 1965, le Canada comptait 120 quotidiens (éditions du matin et du soir comptées séparément). Leur tirage global atteignait environ 4,300,000 exemplaires, dont 82 p. 100 en anglais et 18 p. 100 en français. Comme des enquêtes ont révélé qu'un journal est lu en moyenne par trois personnes, il semblerait donc que tous les Canadiens qui sont assez âgés ou instruits pour lire jettent un coup d'œil régulièrement sur un quotidien. De plus, les recettes nettes de \$195,900,000 provenant en 1964 de la réclame surpassent de beaucoup les recettes nettes provenant de la réclame des 265 stations privées de radio (\$63,000,000) et des 66 stations privées de télévision (\$58,000,000). Si l'on ajoute à ces recettes les revenus tirés de la vente des journaux et qui atteignent \$71,500,000, l'on peut voir que les quotidiens du Canada rapportent deux fois plus que leurs concurrents des ondes. Les 13 quotidiens tirés à plus de 100,000 exemplaires répondent pour plus de 53 p. 100 du tirage total. Les quotidiens de langue française sont naturellement les plus lus au Québec où 11 sur les 13 quotidiens existant en 1965 étaient publiés. Les lecteurs principaux des hebdomadaires, qui traitent plutôt de questions locales, se trouvent dans le secteur rural de la population, et ces hebdomadaires exercent une influence considérable dans la région qu'ils desservent. Il faut aussi mentionner qu'il existe 77 quotidiens ou hebdomadaires ethniques indépendants au Canada qui contribuent à enrichir la culture et les traditions du pays. Publiés en plusieurs langues, entremêlées souvent avec l'anglais, ils comptent 500,000 abonnés et desservent deux millions de lecteurs.

Il existe trois chaînes importantes de journaux au Canada: la chaîne Thomson (27 quotidiens), la chaîne Southam (8 quotidiens) et celle de la société *FP Publications Ltd.* (8 quotidiens). Bien que les quotidiens de la chaîne Thomson soient les plus nombreux, leur tirage est le plus faible des trois chaînes car la plupart d'entre eux sont publiés dans de petites villes où la population ne peut faire vivre plus d'un journal. La chaîne Southam contrôle environ 20 p. 100 du tirage quotidien, la chaîne *FP* environ 18 p. 100 et la chaîne Thomson 7 p. 100. Environ 60 p. 100 des quotidiens du Canada sont indépendants ou appartiennent à des particuliers.

La Presse Canadienne, coopérative administrée par les quotidiens du pays, auxquels elle appartient, transmet à ses 103 membres des nouvelles mondiales et nationales et des clichés surtout par télétype et téléphoto; de même, elle alimente en nouvelles les hebdomadaires et les stations de radio et de télévision. De fait, la Presse Canadienne constitue une société dont chaque membre fournit les nouvelles de sa région à ses co-associés et qui sert de canal canadien aux nouvelles internationales. Les membres de la PC se partagent les frais de rédaction et de distribution d'après la population des villes où les journaux sont publiés. La PC reçoit les nouvelles mondiales de l'agence britannique *Reuters* et de la coopérative américaine, la Presse Associée; ces deux agences, à leur tour, dépendent de la PC quant aux nouvelles du Canada. La Presse Canadienne exploite maintenant un service de langue française au Québec qui diffuse en français les nouvelles destinées à la presse de langue française. Aux fins de distribution nationale, les nouvelles du Québec rédigées en français sont traduites en anglais.

La *United Press International of Canada* est une compagnie limitée; elle se tient en liaison étroite avec la *United Press International World Service*, dont elle est une affiliée. De son siège social à Montréal, elle fournit des nouvelles ainsi que des photographies, tant canadiennes qu'internationales, à plus de 90 abonnés au Canada. De plus, elle est le principal débouché des nouvelles et photographies canadiennes destinées à la distribution mondiale par les installations de la *United Press International*. L'agence France Presse maintient un bureau à Montréal et à Ottawa. Certains journaux étrangers ont une agence à Ottawa qui commente la nouvelle canadienne pour leurs lecteurs.

* Certaines parties de cette introduction ont été puisées dans un article de M. Stuart Keate, président honoraire de la Presse canadienne, publié dans le *Press Journal*. Un article spécial de l'*Annuaire* de 1957-1958 retrace l'histoire du journalisme au pays de 1752 aux environs de 1900. Un autre article paru dans l'*Annuaire* de 1959 continue l'histoire jusque'en 1958.

Statistique de la presse.—Les tableaux qui suivent se fondent sur les renseignements obtenus de la *Canadian Advertising*. Le tirage est indiqué pour les quotidiens de langue anglaise et de langue française seulement. Les chiffres touchant le tirage sont assez faciles à obtenir, car les journaux ont tout intérêt à se conformer et à souscrire aux exigences du Bureau de vérification du tirage, et c'est sur les «paiements nets» du Bureau que reposent les présentes données. Par contre, les données relatives au tirage des journaux de langue étrangère, des hebdomadaires, des journaux de fin de semaine et des magazines sont incomplètes et ne peuvent être utilisées.

12.—Nombre et tirage estimatifs des journaux de langue anglaise, française et étrangère répandants, par province, 1964 et 1965

Province ou territoire	1964				1965			
	Quotidiens		Hebdomadaires ¹	Fin de semaine	Quotidiens		Hebdomadaires ¹	Fin de semaine
	Nombre	Tirage ²	Nombre	Nombre	Nombre	Tirage ²	Nombre	Nombre
JOURNAUX DE LANGUE ANGLAISE								
Terre-Neuve.....	3	29,949	4	1	3	29,576	4	1
Île-du-Prince-Édouard.....	3	28,092	—	—	3	28,639	—	—
Nouvelle-Écosse.....	6	155,177	32	—	6	156,831	31	—
Nouveau-Brunswick.....	5	89,733	15	—	5	93,259	15	—
Québec.....	4	348,658	19	1	4	338,245	17	1
Ontario.....	47	1,728,395	245	5	47	1,756,973	243	5
Manitoba.....	7	219,741	65	—	9	228,086	62	—
Saskatchewan.....	4	120,698	119	—	4	121,126	114	—
Alberta.....	7	279,850	89	1	7	282,737	90	1
Colombie-Britannique.....	15	619,385	91	—	14	484,973	96	—
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	3	—	—	—	4	—
Total.....	101	3,519,646	682	8	102	3,520,445	676	8
JOURNAUX DE LANGUE FRANÇAISE³								
Nouvelle-Écosse.....	—	—	1	—	—	—	1	—
Nouveau-Brunswick.....	1	10,057	3	—	1	10,146	3	—
Québec.....	11	820,611	163	16	11	703,958	155	16
Ontario.....	1	34,674	6	—	1	36,649	6	—
Manitoba.....	—	—	1	—	—	—	1	—
Saskatchewan.....	—	—	6	—	—	—	6	—
Alberta.....	—	—	1	—	—	—	1	—
Total.....	13	865,342	181	16	13	750,753	173	16
JOURNAUX DE LANGUE ÉTRANGÈRE⁴								
Québec.....	—	—	12	—	—	—	13	—
Ontario.....	2	..	41	—	2	..	42	—
Manitoba.....	—	..	15	—	—	..	14	—
Alberta.....	—	..	2	—	—	..	1	—
Colombie-Britannique.....	3	..	2	—	3	..	3	—
Total.....	5	..	72	—	5	..	72	—

¹ Comprend des journaux publiés deux ou trois fois par semaine et à toutes les deux semaines. ² Tirage non déclaré pour tous les journaux. ³ Comprend des journaux bilingues. ⁴ Toutes les publications en langue étrangère quotidiennes ou hebdomadaires sont considérées comme des journaux.

13.—Nombre et tirage estimatifs des journaux de langue anglaise et française répondants, centres urbains de 30,000 habitants ou plus, 1964 et 1965

NOTE.—Les chiffres à partir de 1945 figurent au tableau correspondant des *Annuaire* précédents, à compter de celui de 1947.

Centre urbain	Ménages (recensement de 1961)	1964				1965			
		Quotidiens		Hebdo- ma- daires	Quotidiens		Hebdo- ma- daires		
		Nombre	Tirage		Nombre	Tirage			
JOURNAUX DE LANGUE ANGLAISE									
Belleville (Ont.)	8,563	1	13,872	—	1	14,510	—	—	—
Brantford (Ont.)	15,914	1	22,537	—	1	23,436	—	—	—
Burlington (Ont.)	12,299	—	—	1	—	—	—	1	—
Calgary (Alb.)	71,586	2	114,341	1	2	116,289	1	—	—
Cornwall (Ont.)	10,753	1	13,500	—	1	13,334	—	—	—
Dartmouth (N.-É.)	10,945	—	—	1	—	—	—	1	—
Edmonton (Alb.)	76,275	1	126,107	1	1	127,486	—	3	—
Fort William (Ont.)	11,695	1	15,960	—	1	16,359	—	—	—
Granby (P.Q.)	7,478	—	—	1	—	—	—	1	—
Guelph (Ont.)	10,773	2	18,253	—	1	15,330	—	—	—
Halifax (N.-É.)	21,501	2	112,196	1	2	113,228	—	1	—
Hamilton (Ont.)	73,829	1	114,193	2	1	116,923	—	2	—
Kingston (Ont.)	13,981	1	23,555	1 ¹	1	24,633	—	1 ¹	—
Kitchener (Ont.)	20,600	1	40,942	—	1	43,244	—	—	—
Lethbridge (Alb.)	10,013	1	18,661	—	1	18,784	—	—	—
London (Ont.)	47,498	2	117,827	—	2	121,772	—	—	—
Moncton (N.-B.)	10,523	2	27,867	—	2	29,095	—	—	—
Montréal (P.Q.)	330,023	2	334,419	2 ²	2	324,454	—	2 ²	—
Moose Jaw (Sask.)	9,562	1	8,702	—	1	8,907	—	—	—
New Westminster (C.-B.)	9,318	1	18,615	—	1	18,502	—	1	—
Oshawa (Ont.)	17,133	1	19,807	—	1	21,131	—	—	—
Ottawa (Ont.)	70,114	2	141,980	1	2	145,175	—	1	—
Peterborough (Ont.)	12,853	1	23,632	1	1	24,789	—	1	—
Port Arthur (Ont.)	11,609	1	14,890	—	1	15,006	—	—	—
Québec (P.Q.)	42,126	1	5,392	—	1	5,088	—	—	—
Regina (Sask.)	30,125	1	61,086	—	1	61,217	—	—	—
St. Catharines (Ont.)	23,287	1	29,185	—	1	30,542	—	—	—
St. James (Man.)	9,076	—	—	1	—	—	—	—	—
St-Jean (T.-N.)	12,971	2	23,137	1 ¹	2	22,672	—	1 ¹	—
Saint-Jean (N.-B.)	14,423	2	47,930	1	2	49,323	—	1	—
Sarnia (Ont.)	13,710	1	16,788	1	1	16,437	—	1	—
Saskatoon (Sask.)	25,912	1	43,398	—	1	43,976	—	—	—
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	11,054	1	18,822	—	1	19,012	—	—	—
Shawinigan (P.Q.)	7,232	—	—	1	—	—	—	1	—
Sherbrooke (P.Q.)	15,775	1	8,847	1	1	8,708	—	—	—
Sudbury (Ont.)	19,526	1	30,278	1	1	30,195	—	1	—
Sydney (N.-É.)	7,500	1	27,111	1	1	27,136	—	—	—
Toronto (Ont.)	172,864	4	779,641	15 ³	4	777,074	—	14 ³	—
Trois-Rivières (P.Q.)	12,372	—	—	1	—	—	—	1	—
Vancouver (C.-B.)	118,405	3	386,968	4	2	346,545	—	4	—
Victoria (C.-B.)	18,476	2	59,980	3	2	62,347	—	2	—
Welland (Ont.)	9,428	1	17,801	—	1	18,303	—	—	—
Windsor (Ont.)	33,060	1	79,700	1	1	81,077	—	—	—
Winnipeg (Man.)	74,126	2	201,461	2	2	203,460	—	2	—
JOURNAUX DE LANGUE FRANÇAISE									
Chicoutimi (P.Q.)	5,786	—	—	3 ²	—	—	—	—	2
Chomedey (P.Q.)	6,995	—	—	2 ¹	—	—	—	—	—
Cornwall (Ont.)	10,753	—	—	1	—	—	—	—	1
Edmonton (Alb.)	76,275	—	—	1	—	—	—	—	1
Granby (P.Q.)	7,478	1	9,665	1	1	11,275	—	—	1
Hull (P.Q.)	13,304	—	—	2 ²	—	—	—	—	2 ²
Jacques-Cartier (P.Q.)	8,565	—	—	1 ⁴	—	—	—	—	1 ⁴
LaSalle (P.Q.)	10,058	—	—	1 ⁴	—	—	—	—	1 ⁴
LaSalle (P.Q.)	8,125	—	—	1 ⁴	—	—	—	—	1 ⁴
London (Ont.)	47,495	—	—	1 ⁴	—	—	—	—	1 ⁴

Renvois à la fin du tableau, p. 965.

13.—Nombre et tirage estimatifs des journaux de langue anglaise et française répondants, centres urbains de 30,000 habitants ou plus, 1964 et 1965 (fin)

Centre urbain	Ménages (Recensement de 1961)	1964			1965		
		Quotidiens		Hebdo- ma- daires	Quotidiens		Hebdo- ma- daires
		Nombre	Nombre	Tirage	Nombre	Nombre	Tirage
JOURNAUX DE LANGUE FRANÇAISE (fin)							
Moncton (N.-B.).....	10,539	1	10,057	—	1	10,146	—
Montréal (P.Q.).....	330,023	5	539,727	26 ^a	5	415,797	27 ^a
Ottawa (Ont.).....	70,114	1	34,674	—	1	36,640	—
Québec (P.Q.).....	42,126	3	187,050	3 ^b	3	191,204	3 ^b
Saint-Boniface (Man.).....	9,561	—	—	1	—	—	1
Saint-Laurent (P.Q.).....	12,306	—	—	1	—	—	1
Shawinigan (P.Q.).....	7,232	—	—	5	—	—	5
Sherbrooke (P.Q.).....	15,775	1	42,875	1	1	42,504	1
Sudbury (Ont.).....	19,526	—	—	2	—	—	2
Trois-Rivières (P.Q.).....	12,372	1	41,494	4	1	48,178	3

¹ Journal de fin de semaine. ² Comprend un journal de fin de semaine. ³ Comprend cinq journaux de fin de semaine.
⁴ Bilingue. ^b Comprend 12 journaux bilingues et 13 journaux de fin de semaine.
^c Comprend 12 journaux bilingues et 14 journaux de fin de semaine.

14.—Nombre estimatif de publications en langues étrangères, 1964 et 1965

Langue	1964	1965	Langue	1964	1965
Bélorusse.....	1	1	Lithuanien.....	3	3
Chinois.....	4	4	Macédonien.....	1	1
Croate.....	3	3	Maltais.....	1	—
Tchéque.....	2	2	Norvégien.....	1	1
Danois.....	2	1	Polonais.....	3	3
Hongrois.....	8	8	Portugais.....	3	4
Estonien.....	2	2	Russe.....	1	—
Finois.....	2	2	Serbe.....	3	3
Allemand.....	9	10	Slovaque.....	2	2
Grec.....	4	4	Slovène.....	1	1
Hollandais.....	8	8	Suédois.....	3	3
Islandais.....	1	1	Ukrainien.....	18	18
Italien.....	11	17	Yiddish.....	4	4
Japonais.....	2	2			
Letton.....	1	1	Total.....	104	103

15.—Nombre estimatif de magazines et publications connexes, par grandes classifications, 1964 et 1965

Classification	1964 ^a	1965	Classification	1964 ^a	1965
Agricoles et ruraux.....	58	59	Professions (génie, architecture, droit, comptabilité, photographie, etc.).....	20	22
Bâtiment.....	23	24	Religieux.....	37	37
Educatifs.....	105	105	Services, et annuaires et bottins..	89	97
Finances et assurances.....	13	14	Sports et divertissement.....	72	77
Gouvernement et services du gouvernement.....	28	28	Commerce, industrie et connexes..	197	207
Foyer, sociaux, bien-être.....	44	47	Transport et tourisme.....	42	44
Travail.....	14	15	Divers.....	23	26
Pharmacie, service médical et service hospitalier.....	59	62	Total.....	874	964

Recettes provenant des travaux d'impression et d'édition.—Un des groupes industriels pour lesquels des renseignements sont recueillis par le B.F.S. pour son recensement annuel des manufactures est celui d'imprimerie, édition et industries connexes, lequel comprend les établissements intéressés principalement dans l'impression et l'édition des journaux, magazines, périodiques, livres, almanachs, cartes géographiques, guides et articles similaires; les établissements qui impriment ces publications pour les éditeurs et maisons d'édition qui ne font pas de travaux d'impression, ainsi que les maisons de gravure, de stéréotypie et d'autres travaux connexes. Il est intéressant de savoir, à propos des statistiques de la presse, les recettes provenant à ces industries des annonces des abonnements et de ventes. Le montant de ces recettes figure au tableau 16 pour les années 1963 et 1964. Des données additionnelles sur les activités de ce groupe industriel se trouvent au chapitre XVI qui traite de la Fabrication.

16.—Recettes provenant de la réclame et des abonnements aux journaux, périodiques et livres, ou de leurs ventes, 1963 et 1964

Classe	1963			1964		
	Recettes nettes ¹ provenant			Recettes nettes ¹ provenant		
	de la réclame	des abonnements et ventes	Total	de la réclame	des abonnements et ventes	Total
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)		
Journaux et périodiques						
Journaux quotidiens.....	187,619	67,460	255,079	195,894	71,520	267,414
Réclame des détaillants.....	96,419	101,654
Petites annonces.....	40,074	43,164
Réclame nationale.....	51,186	51,078
Journaux de fin de semaine d'envergure nationale.....	17,039	9,466	26,506	15,708	8,021	23,729
Réclame locale.....	3,412	1,864
Réclame nationale.....	14,627	13,344
Hebdomadaires, bihebdomadaires, trihebdomadaires, etc.....	24,879	5,740	30,618	23,483	6,301	34,784
Réclame locale.....	19,215	21,430
Réclame nationale.....	5,664	7,053
Hebdomadaires à distribution contrôlée.....	607	22	719	922	76	998
Réclame locale.....	635	855
Réclame nationale.....	62	68
Magazines destinés au grand public.....	17,320	3,122	25,442	17,818	3,748	26,566
Annuaire téléphoniques et répertoires d'adresses urbaines.....	432	1,790	2,211	440	1,982	2,423
Publications professionnelles, techniques et financières.....	21,933	5,561	30,494	26,400	6,825	33,224
Publications agricoles.....	5,617	942	6,559	5,551	949	6,501
Publications religieuses.....	333	4,046	4,384	463	3,250	3,714
Publications des écoles et collèges.....	44	1,138	1,182	50	826	877
Publications des fraternités.....	402	402	804	375	418	794
Publications destinées aux jeunes.....	29	480	508	31	378	409
Autres périodiques.....	1,485	1,338	3,323	1,424	2,659	4,093
Total, journaux et périodiques.....	289,832	107,906	387,838	293,561	111,962	405,523
Livres						
Édités et imprimés.....	...	9,796	9,796	...	10,941	10,941
Édités seulement.....	...	17,626	17,626	...	19,620	19,620
Total, livres.....	...	27,422	27,422	...	30,561	30,561

¹ Les recettes nettes provenant de la réclame ne comprennent pas la commission versée aux agences de publicité reconnues ni les escomptes au comptant; les recettes nettes provenant des abonnements et ventes n'incluent pas la commission remise aux agents indirects qui ne sont pas des employés permanents. ² Ne comprend pas les annuaires du téléphone publiés par les compagnies de téléphone.

CHAPITRE XXI.—COMMERCE INTÉRIEUR ET PRIX

SYNOPSIS

PAGE	PAGE
Partie I.—Mouvement et commercialisation des denrées	967
SECTION 1. ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE	967
Sous-section 1. Recensement des établissements de commerce et de service (1961).....	968
Sous-section 2. Enquêtes interensales des établissements de gros, de détail et de services.....	974
SECTION 2. COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	980
Sous-section 1. Commerce des grains, 1964-1965.....	980
Sous-section 2. Ventes de bestiaux.....	987
SECTION 3. ENTREPOSAGE ET ENMAGASINAGE	989
SECTION 4. ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES	990
SECTION 5. COMMERCE INTERPROVINCIAL	993
Partie II.—Aide et réglementation officielles relatives au commerce intérieur	995
SECTION 1. RÉGLEMENTATION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	995
Sous-section 1. Réglementation du commerce des grains.....	995
Sous-section 2. Réglementation des produits agricoles autres que les grains..	997
SECTION 2. COALITIONS NUISIBLES AU COMMERCE	1000
SECTION 3. RÉGIE ET VENTE DES ALCOOLS ..	1002
SECTION 4. AIDES ET RÉGLEMENTATIONS DIVERSES	1005
Partie III.—Faillites	1009
Partie IV.—Prix	1013
SECTION 1. INDICES DES PRIX DE GROS	1013
SECTION 2. INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION	1016
SECTION 3. DÉPENSES DE CONSOMMATION ..	1019
SECTION 4. INDICES DES COURS DES VALEURS MOBILIÈRES	1022

On trouvera à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—MOUVEMENT ET COMMERCIALISATION DES DENRÉES

Le commerce intérieur est vaste et complexe; il comprend toute valeur ajoutée aux denrées échangées, à l'intérieur des provinces et d'une province à l'autre, par les agences et services d'entreposage, de distribution et de vente tels que les chemins de fer, les lignes de navigation, les entrepôts, les magasins de gros et de détail, les établissements financiers, etc. Au sens large, il embrasse divers services professionnels et personnels, y compris les divertissements (théâtre, sports, etc.). Seuls quelques aspects de ce vaste domaine sont étudiés ici, et partout où cela est possible le lecteur est renvoyé aux sujets connexes traités dans d'autres chapitres. La nécessité d'étudier les différents sujets sous divers aspects détermine la disposition de la matière dans un ouvrage comme l'*Annuaire*. Le lecteur fera bien de consulter l'Index.

Section 1.—Établissements de commerce et de service*

Les enquêtes visant les établissements de commerce et de service sont axées sur un recensement des établissements en question. Le premier recensement du genre visait l'année 1930, et l'on a fait des recensements analogues à l'égard de 1941, 1951 et 1961. Il convient de noter, cependant, que le champ de la statistique relative à 1961 est plus

* Rédigé à la Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

vaste que celui des recensements antérieurs. Des renseignements sur la marge bénéficiaire brute ont été recueillis auprès des magasins de détail et de gros, tandis que les chiffres concernant les dépenses d'exploitation ont été obtenus des grossistes et des établissements de service; d'autre part, on a cherché à réunir de plus amples renseignements sur les caractéristiques d'exploitation des magasins de détail et de gros. Les résultats détaillés se trouvent dans les rapports du recensement* et de plus amples détails complétant ceux qui ont paru dans les éditions antérieures de l'*Annuaire* sont donnés à la sous-section 1 du présent chapitre.

Chaque recensement fournit une nouvelle base aux enquêtes intercensales mensuelles, trimestrielles et annuelles. Dans le cas de certains commerces, il s'agit d'enquêtes par sondage et, dans d'autres, de relevés complets. Comme il est nécessaire d'établir ces bases fondamentales plus fréquemment, on a jugé utile de procéder à un recensement moins détaillé, mais quinquennal au lieu de décennal, et de recueillir, au moyen d'enquêtes par sondage intercensales, des renseignements plus poussés, notamment au sujet des ventes par détaillants selon le produit, de la marge bénéficiaire brute, et des ventes par genre d'acheteur. Le premier recensement quinquennal a eu lieu en 1966. Les chiffres fondés sur ce dernier seront disponibles vers le milieu de 1968. Les données courantes du commerce de distribution, qui figurent à la sous-section 2 de la présente section, continuent de reposer sur l'année de base 1951; les chiffres fondés sur l'année de base 1961 seront disponibles en 1967.

Sous-section 1.—Recensement des établissements de commerce et de service (1961)

Comme on l'a déjà mentionné, la présente sous-section donne de plus amples détails sur les établissements de gros, de détail et de services, qui complètent les chiffres de la statistique sommaire parue dans les éditions précédentes de l'*Annuaire* et que l'on peut trouver dans la documentation du recensement.

Le tableau 1 donne, en résumé, les résultats d'exploitation d'un nombre choisi de commerces de gros de sociétés commerciales constituées, selon le genre d'entreprise. Les résultats indiquent, en pourcentage des ventes, la marge bénéficiaire brute, l'ensemble des dépenses d'exploitation et la ventilation des dépenses en frais de vente, d'entreposage et de livraison, en frais généraux et administratifs et autres dépenses d'exploitation.

* Volume VI (Partie 1) Recensement du commerce: Commerce de détail (Série 6.1). Volume VI (Partie 2) Recensement du commerce: Commerce de gros; services (Série 6.2). Série «sujets spéciaux».

1.—Résultats d'exploitation, certains commerces, établissements de gros constitués, selon le genre d'exploitation et de commerce, recensement de 1961

Genre d'exploitation et de commerce	Bénéfice brut	Dépenses				Total
		Ventes	Entreposage et livraison	Frais généraux et administratifs	Autres	
	%	%	%	%	%	%
Coopératives de vente et autres commerçants de produits primaires						
Grain.....	2.13	0.10	0.15	0.85	0.05	1.15
Bétail.....	1.43	0.45	0.10	0.66	0.01	1.22
Grossistes						
Pièces et accessoires d'automobiles.....	28.77	7.21	6.23	10.59	0.86	24.89
Véhicules automobiles.....	14.00	4.20	2.80	5.44	0.11	12.55
Produits chimiques industriels.....	14.49	4.83	2.29	5.21	0.28	12.61

1.—Résultats d'exploitation, certains commerces, établissements de gros constitués, selon le genre d'exploitation et de commerce, recensement de 1961

Genre d'exploitation et de commerce	Bénéfice brut	Dépenses				
		Ventes	Entreposage et livraison	Frais généraux et administratifs	Autres	Total
	%	%	%	%	%	%
Grossistes (fin)						
Drogues et articles divers de pharmacie (assortiment général).....	12.32	1.70	3.52	5.28	0.03	10.53
Vêtements et (ou) fournitures (assortiment général).....	15.17	3.79	2.45	6.73	0.20	13.17
Mercerie (assortiment général).....	17.44	5.03	3.26	6.97	0.37	15.63
Marchandises à la pièce.....	13.90	3.60	1.16	6.01	0.14	10.91
Articles électriques (assortiment général).....	19.47	4.95	2.83	8.64	0.06	16.47
Fournitures de montage électrique et matériaux de construction.....	17.57	5.23	2.00	7.49	0.10	14.82
Grain.....	1.51	0.07	0.06	0.56	—	0.69
Bétaill.....	12.55	0.99	6.68	3.77	0.06	11.50
Proviendes animales, foin et grain.....	14.79	2.86	4.56	5.26	0.28	12.96
Cigares, cigarettes et tabac.....	6.53	1.83	1.52	2.42	0.03	5.80
Fruits et légumes (assortiment général).....	13.35	1.96	5.09	4.53	0.05	11.63
Viande et produits de la viande.....	8.80	1.21	3.26	2.99	0.23	7.69
Produits de la ferme.....	11.53	3.26	2.78	4.41	0.10	10.55
Marchandise générale.....	18.47	5.47	3.02	7.44	0.16	16.09
Épicerie (assortiment général).....	6.92	1.06	2.09	2.87	0.07	6.09
Quincaillerie (assortiment général).....	18.11	5.13	3.86	8.48	0.19	17.66
Matériaux de construction (assortiment général).....	22.29	4.43	4.88	8.51	0.34	18.16
Bois d'œuvre.....	12.58	2.44	2.98	5.42	0.29	11.13
Bois d'œuvre et travaux d'atelier de charpente.....	20.95	4.04	5.57	8.12	0.25	17.98
Machines et équipement de construction.....	23.65	6.92	4.34	9.77	0.27	21.30
Machines et équipement agricoles.....	19.12	5.51	2.91	8.27	0.27	17.26
Machines, équipement et fournitures industrielles (assortiment général).....	23.39	6.91	3.58	10.88	0.19	21.56
Fer et acier (assortiment général).....	15.01	2.16	2.52	7.75	0.32	12.75
Papier et articles en papier (assortiment général).....	17.94	5.18	3.25	6.56	0.04	15.03
Équipement et fournitures de plomberie.....	17.71	4.59	2.93	7.87	0.41	15.80
Équipement et fournitures de plomberie et de chauffage (assortiment général).....	18.37	4.01	3.33	8.17	0.33	15.84
Agents et courtiers						
Vêtements et (ou) fournitures (assortiment général).....	4.89	2.56	0.05	1.41	0.20	4.22
Marchandises à la pièce.....	3.65	1.79	0.00	1.32	0.01	3.12
Bétaill.....	1.47	0.25	0.20	0.69	0.01	1.25
Bois d'œuvre.....	3.87	1.62	—	2.09	—	3.71
Acier de construction.....	0.93	0.70	—	0.12	0.01	0.83
Succursales de vente des manufacturiers						
Viandes et produits de la viande.....	..	1.57	2.09	2.29	0.04	5.99
Produits de la ferme.....	..	1.20	2.98	1.78	—	5.96
Bois d'œuvre.....	..	0.93	0.42	2.30	0.04	3.69
Bois d'œuvre et travaux d'atelier de charpente.....	..	1.57	1.84	2.96	0.01	6.38
Machines agricoles.....	..	3.75	1.86	8.25	0.04	13.90
Équipement et fournitures de plomberie.....	..	2.94	3.43	5.12	0.50	11.99

Le tableau 2 montre le coefficient des bénéfices bruts (pourcentage des ventes nettes) d'un groupe d'établissements de détail, qui ont fait des déclarations pour le recensement de 1961.

2.—Coefficient des bénéfices bruts d'un groupe d'établissements de détail, par genre de commerce, recensement de 1961

(Pourcentage des ventes nettes)

Genre de commerce	Bénéfices bruts	Genre de commerce	Bénéfices bruts
Aliments	18.0	Vêtements et accessoires (fin)	
Bonbons et noix.....	41.6	Vêtements usagés.....	28.6
Confiseries.....	20.5	Marchandises à la pièce.....	31.0
Fruits et légumes.....	19.8	Quincaillerie et fournitures de maison	31.7
Épicerie, sans viande fraîche.....	15.6	Quincailleries.....	28.9
Épicerie-boucheries (épicerie avec viande fraîche).....	17.7	Peinture, vitre et papier-tenture.....	32.6
Boucheries.....	20.0	Meubles.....	30.6
Poissonneries.....	27.9	Fournitures de maison.....	30.9
Charcuteries.....	27.2	Ventes et réparations de téléviseurs.....	37.0
		Meubles, téléviseurs, radios et accessoires.....	26.4
Marchandises en général	31.3	Téléviseurs, radios, pianos et musique.....	32.0
Grands magasins.....	33.0	Téléviseurs et radios, réparations.....	50.6
Marchandises en général.....	30.0	Fournitures de maison, réparations.....	53.1
Magasins généraux.....	17.0	Porcelaine, verrerie et ustensiles de cuisine.....	40.6
Variétés.....	34.5	Tapis, prélatris, rideaux, rembourrage et décoration d'intérieur.....	39.5
		Tableaux et cadres.....	56.9
Automobile	21.0	Antiquités.....	43.0
Automobiles.....	15.9	Autres magasins de détail	34.5
Automobiles avec division d'automobiles en gros.....	14.8	Pharmacies sans repas ni lunches.....	32.3
Automobiles et machines agricoles.....	14.5	Pharmacies avec repas ou lunches.....	32.9
Automobiles d'occasion.....	17.9	Combustibles (autres que l'huile).....	31.9
Accessoires, pneus et batteries d'accumulateurs.....	30.6	Huile de chauffage.....	25.5
Postes d'essence.....	23.1	Fleuristes.....	50.3
Garages.....	37.1	Valises et articles en cuir.....	34.7
Ateliers de peinture et de débosselage.....	56.4	Tabac, magasins et comptoirs.....	20.3
Autres ateliers de réparations spéciales.....	51.1	Librairies et papeteries.....	32.1
Lavage d'automobiles.....	79.6	Fournitures pour artistes.....	38.4
		Appareils et fournitures photographiques.....	30.5
Vêtements et accessoires	33.5	Magasins de musique.....	32.8
Vêtements pour hommes et garçons.....	33.5	Cadeaux, nouveautés et souvenirs.....	34.3
Merceries pour hommes et garçons.....	32.7	Bijouteries.....	41.6
Chapeliers pour hommes et garçons.....	39.4	Réparations de bijoux.....	70.2
Confection pour femmes.....	33.2	Articles de sport.....	30.4
Bas et lingerie.....	33.6	Bicyclettes.....	39.5
Fourreurs et magasins de fourrure.....	40.9	Bateaux hors-bord, canots et accessoires.....	23.0
Accessoires et autres vêtements.....	31.3	Motocyclettes.....	26.9
Vêtements pour enfants et bébés.....	30.6	Animaux domestiques.....	28.9
Vêtements et merceries pour la famille.....	30.4	Opticiens.....	58.8
Chaussures pour hommes.....	37.0	Appareils sanitaires.....	46.6
Chaussures pour femmes.....	34.8	Passe-temps.....	31.4
Chaussures pour enfants et bébés.....	36.1	Jouets.....	38.9
Chaussures pour la famille.....	34.1		
Tailleurs sur mesure.....	52.1	Total	26.9

Le tableau 3 donne les dépenses d'exploitation des établissements de service, en pourcentages des recettes, pour les principaux genres d'entreprises.

3.—Dépenses d'exploitation, certains établissements de service, en pourcentage des recettes, recensement de 1961

Genre de commerce	Traitements, salaires et commissions	Loyer	Intérêts, hypothèques et autres	Taxes et permis	Dépréciation	Réparations	Contributions et autres	Total, dépenses d'exploitation
	%	%	%	%	%	%	%	%
Théâtres.....	21.8	7.4	0.7	5.3	3.8	2.4	51.2	92.6
Salles de billard.....	13.5	9.2	1.5	3.7	4.7	2.9	38.4	73.9
Salles de quilles.....	26.3	11.4	5.2	4.0	9.8	4.8	27.5	89.0
Terrains de golf.....	34.2	3.0	4.0	3.1	5.7	6.4	35.5	91.9
Courses sur piste.....	17.6	3.2	4.6	2.9	3.9	2.3	49.3	83.8
Agences de publicité.....	62.9	5.9	0.4	0.6	1.3	0.4	22.9	94.4
Comptables agréés et brevetés.....	39.6	4.4	0.6	0.4	1.1	0.2	14.4	60.7
Boutiques de barbier.....	27.2	10.6	0.5	1.6	2.5	1.5	13.8	57.7
Salons de beauté.....	36.4	9.1	0.6	1.2	3.3	1.8	22.7	75.1
Buanderie à la main.....	8.2	10.9	1.0	4.6	1.5	2.8	29.9	58.9
Établissements de nettoyage à sec et teinturerie avec buanderie (sauf nettoyage des tapis).....	47.5	4.0	1.3	1.1	6.0	2.3	2.95	91.7
Service de lingerie avec buanderie mécanique.....	41.0	0.7	0.6	1.4	4.3	3.2	35.8	87.0
Cordonniers.....	16.5	9.0	0.6	2.1	2.1	3.5	31.2	65.0
Cireurs de chaussures.....	21.4	14.4	0.1	1.7	0.4	3.2	20.2	61.4
Remise en état, repassage et réparation des vêtements.....	19.6	7.6	0.6	1.8	2.9	1.9	34.1	68.5
Forges et boutiques de réparations générales.....	21.4	0.9	1.6	2.4	2.7	5.1	36.0	70.1
Directeurs de funérailles.....	22.7	2.0	1.7	2.2	5.3	2.3	43.6	79.8
Photographes-portraitistes.....	21.4	5.2	0.8	1.2	3.5	1.4	40.7	74.2
Louage d'automobiles (sans chauffeur).....	16.0	3.1	4.2	3.8	22.8	9.3	38.1	97.3
Écoles-chauffeurs d'automobile.....	45.4	4.2	0.6	1.4	5.2	4.3	23.9	85.0
Hôtels ouverts en permanence (permis).....	25.4	2.0	2.3	3.2	4.6	2.8	53.3	93.6
Motels.....	16.0	1.0	8.9	6.0	15.3	5.9	28.7	81.8
Restaurants.....	20.6	3.9	0.7	0.9	2.6	1.3	55.5	85.5
Friteries.....	11.7	5.5	1.1	1.3	3.1	1.3	55.0	79.0
Salons-coquetels, bars et clubs de nuit.....	22.6	2.5	1.6	2.0	2.1	2.2	58.4	91.4

Vu la dissémination des débits d'aliments et boissons, le nombre et les recettes des diverses catégories entrant dans ce groupe sont présentés au tableau 4, par province et par principal centre urbain.

4.—Nombre et recettes des débits d'aliments et boissons, par province, région métropolitaine, région urbaine principale et centre urbain de 30,000 habitants et plus, recensement de 1961.

NOTE.—Les centres urbains sont désignés dans ce tableau par les abréviations suivantes m. = région métropolitaine, r. = région urbaine principale et c. = centre urbain de 30,000 habitants et plus.

Province et région	Restaurants	Restaurants avec boissons alcooliques	Restaurants avec autres marchandises	Pavillons et kiosques de rafraîchissements	Friteries	Salon-coque-tels, bars et clubs de nuit	Tavernes, cabarets et buvettes	Total
Terre-Neuve.....	nombre 145 milliers de \$ 3,591	7	723	19	2	20	66	342
St-Jean, m.....	nombre 44 milliers de \$ 1,882	—	1,823	161	1	1,438	4,079	11,793
Île-du-Prince-Édouard.....	nombre 50 milliers de \$ 1,547	—	16	793	1	—	—	72
Nouvelle-Écosse.....	nombre 359 milliers de \$ 12,974	5 004	157	47	17	4	34	881
Halifax, m.....	nombre 110 milliers de \$ 5,051	2	4,464	719	286	176	3,289	26,224
Sydney-Glace Bay, r.....	nombre 43 milliers de \$ 1,568	1	1,687	392	134	2	13	1,989
Nouveau-Brunswick.....	nombre 299 milliers de \$ 9,409	—	127	48	11	1	1	510
Saint-Jean, m.....	nombre 49 milliers de \$ 2,508	—	4,013	382	134	—	—	14,880
Moncton, r.....	nombre 29 milliers de \$ 1,655	—	20	4	6	—	—	82
Québec.....	nombre 4,600 milliers de \$ 161,863	177 31,245	895	75	86	—	—	—
Chicoutimi-Jonquière, r.....	nombre 66 milliers de \$ 1,908	6 599	10	1	—	1	—	42
Drummondville, r.....	nombre 22 milliers de \$ 717	1	314	2	—	—	3	2,087
Granby, c.....	nombre 27 milliers de \$ 959	3	11	3	—	—	—	2,087
Montréal, m.....	nombre 2,187 milliers de \$ 96,398	89 20,936	958	70	17	48	332	3,746
Québec, m.....	nombre 310 milliers de \$ 12,760	40 6,210	93	16	—	5	54	521
Shawinigan, r.....	nombre 50 milliers de \$ 1,406	2	19	2	—	1,117	3,139	90
Sherbrooke, r.....	nombre 65 milliers de \$ 2,312	2	274	—	—	—	589	2,359
Saint-Jean, r.....	nombre 34 milliers de \$ 1,114	2	29	—	—	2	—	99
Trois-Rivières, r.....	nombre 73 milliers de \$ 1,923	7 638	25	—	1	—	5	4,116
Valleyfield, r.....	nombre 24 milliers de \$ 742	2	29	—	—	582	—	67
Ontario.....	nombre 3,971 milliers de \$ 179,536	101 21,321	1,247	3	—	—	2	2,467
Belleville, c.....	nombre 26 milliers de \$ 1,031	—	10	17	—	—	—	129
Brantford, r.....	nombre 25 milliers de \$ 1,343	—	261	307	2	20	—	5,164
Cornwall, c.....	nombre 24 milliers de \$ 928	—	201	4,489	1	—	—	42
Fort William-Port Arthur, r.....	nombre 76 milliers de \$ 3,459	6 539	1,247	201	—	—	443	2,447
Guelph, r.....	nombre 22 milliers de \$ 779	—	72,664	4,489	2	—	—	45
Hamilton, m.....	nombre 236 milliers de \$ 10,428	14 2,256	313	15	42	4	44	1,831
			3,410	357	419	651	4,646	118

Renvois à la fin du tableau, p. 973.

4.—Nombre et recettes des débits d'aliments et boissons, par province, région métropolitaine, région urbaine principale et centre urbain de 30,000 habitants et plus, recensement de 1941. (fin)

Province ou territoire et région	Restaurants	Restaurants avec boissons alcooliques	Restaurants avec autres marchandises	Pavillons et kiosques de rafraîchissements	Friteries	Salons-coque-tels, bars et clubs de nuit	Tavernes, cabarets et buvettes	Total ¹
Ontario (fin)								
Kingston, r. nombre	47	—	9	1	1	—	3	63
milliers de \$	2,792	—	588	2	—	—	259	4,039
Kitchener, m. nombre	68	—	39	3	5	—	7	129
milliers de \$	3,082	—	2,225	179	2	—	774	2,209
London, m. nombre	125	5	55	4	5	—	8	209
milliers de \$	5,465	1,014	2,831	151	133	—	1,194	11,222
Niagara Falls, r. nombre	61	3	12	3	2	—	10	97
milliers de \$	2,745	383	614	45	2	—	774	5,114
Oshawa, s. nombre	40	—	30	1	4	—	—	77
milliers de \$	1,454	—	1,370	2	72	—	—	3,618
Ottawa, m. nombre	270	11	109	4	1	2	38	447
milliers de \$	14,571	1,825	5,532	450	2	2	4,183	29,071
Peterborough, r. nombre	33	—	17	2	2	—	2	60
milliers de \$	1,771	—	793	2	2	—	2	3,286
St. Catharines, r. nombre	55	1	21	8	4	—	7	100
milliers de \$	2,189	2	818	245	58	—	654	2,685
Sarnia, s. nombre	39	—	11	1	2	—	2	57
milliers de \$	1,833	—	345	2	2	—	2	2,685
Sault-Saint-Marie, r. nombre	42	4	5	1	—	—	6	59
milliers de \$	1,855	457	227	2	—	—	694	2,999
Sudbury, m. nombre	62	2	22	4	—	1	5	99
milliers de \$	3,553	2	964	82	—	2	569	5,386
Timmins, r. nombre	21	—	8	2	—	—	9	40
milliers de \$	1,005	—	218	1	—	—	438	2,101
Toronto, m. nombre	1,196	37	448	18	181	8	102	2,101
milliers de \$	67,061	10,766	24,774	596	3,108	2,702	16,704	33
Welland, c. nombre	18	—	8	1	4	—	1	1,086
milliers de \$	833	—	125	2	52	—	2	263
Windsor, m. nombre	125	6	42	5	6	3	69	990
milliers de \$	5,450	2,436	1,708	67	138	208	6,095	44,670
Manitoba nombre	580	52	279	25	7	3	11	524
milliers de \$	23,627	2	9,096	490	55	405	585	998
Winnipeg, m. nombre	328	44	116	6	5	2	—	2,982
milliers de \$	15,095	7,606	4,217	43	42	2	—	67
Saskatchewan nombre	580	14	263	17	2	1	—	38,016
milliers de \$	22,153	2	10,211	267	2	2	2,082	32
Moose Jaw, c. nombre	20	—	11	1	—	—	—	101
milliers de \$	1,278	—	459	2	—	—	—	98
Regina, c. nombre	64	7	24	—	—	—	—	5,766
milliers de \$	3,930	688	1,692	—	—	—	—	1,396
Saskatoon, c. nombre	65	4	25	—	2	—	—	246
milliers de \$	3,849	471	1,229	—	6	2	—	327
Alberta nombre	948	26	331	29	307	2	17	2,020
milliers de \$	42,128	5,400	13,218	995	—	—	681	5,766
Calgary, m. nombre	174	10	52	2	—	—	—	1,396
milliers de \$	11,169	1,639	2,769	2	—	—	—	246
Edmonton, m. nombre	235	14	51	8	2	2	1	327
milliers de \$	11,547	3,478	2,962	620	2	2	2	20,414
Lethbridge, c. nombre	29	—	6	1	2	—	—	39
milliers de \$	1,549	—	312	2	2	—	—	2,020
Colombie-Britannique nombre	1,293	70	414	63	55	17	57	2,076
milliers de \$	47,755	9,166	12,825	3,065	968	2,606	5,241	92,938
Vancouver, m. nombre	636	44	193	38	22	14	23	1,003
milliers de \$	25,396	6,457	6,360	1,948	253	2,218	3,166	55,270
Victoria, m. nombre	93	10	28	2	20	2	4	189
milliers de \$	3,364	1,820	993	2	486	2	664	7,501
Yukon et Territoires du Nord-Ouest nombre	23	—	2	2	—	2	3	38
milliers de \$	950	—	2	2	—	2	115	1,867
Canada nombre	12,878	452	5,599	769	449	290	1,316	32,369
milliers de \$	545,534	77,685	199,149	14,144	7,374	23,973	36,286	1,046,963

¹ Comprend d'autres débits non répartis.
viduelles.

² Chiffres retenus afin de ne pas révéler les entreprises indi-

Sous-section 2.—Enquêtes intercensales des établissements de gros, de détail et de service

Commerce de gros

La valeur globale des ventes des grossistes, estimée d'après les résultats des enquêtes par sondage intercensales, accuse une hausse constante depuis plusieurs années pour atteindre 12,170 millions de dollars en 1965. Comme l'indique le tableau 5, tous les genres de commerces ont déclaré des hausses par rapport à l'année 1964. Ces chiffres ne portent que sur les ventes des grossistes proprement dits et les opérations des agents et des courtiers et des agences de vente des fabricants en sont exclues.

5.—Ventes de gros, par genre de commerce, 1961-1965

NOTA.—Ne comprend que les grossistes réguliers, c'est-à-dire les établissements qui achètent des marchandises à leur propre compte pour les revendre.

Genre de commerce	1961	1962	1963	1964	1965 ^a
	(millions de dollars)				
Fruits et légumes frais.....	289	308	321	348	394
Épicerie et spécialités alimentaires.....	1,751	1,863	1,982	2,092	2,234
Viande et produits laitiers.....	175	174	179	190	222
Vêtements et accessoires.....	117	103	105	112	116
Chaussures.....	39	41	42	44	47
Autres accessoires textiles et vestimentaires.....	206	208	212	228	231
Médicaments et produits pharmaceutiques divers.....	236	248	260	286	317
Appareils électro-ménagers.....	290	210	212	233	261
Machines agricoles.....	68	71	83	100	115
Charbon et coke.....	141	140	152	155	157
Quincaillerie.....	351	357	358	391	393
Matériaux et fournitures de construction, y compris le bois d'œuvre.....	726	780	838	932	982
Équipement et fournitures industriels et de transport.....	750	776	825	973	1,106
Équipement et fournitures (commerces, institutions et services).....	140	139	142	150	164
Pièces et accessoires d'automobiles.....	414	441	455	460	494
Papier journal, papier et articles en papier.....	292	309	335	371	391
Tabacs, confiserie et eaux gazeuses.....	770	796	809	828	863
Autres.....	2,373	2,676	2,835	3,136	3,698
Total, tous commerces.....	9,837	9,641	10,195	11,029	12,170

Commerce de détail

L'évolution du commerce de détail est l'une des meilleures références générales de la situation économique du pays. C'est par les magasins de détail que s'effectuent les ventes finales de la plupart des marchandises et ces ventes reflètent le pouvoir financier du consommateur, sauf en périodes d'approvisionnements insuffisants. La valeur des ventes de détail, estimée d'après les relevés-échantillons intercensaux, a augmenté de 51 p. 100 au cours de la période 1956-1965. Les estimations, qui ne tiennent pas compte des variations de prix, figurent par province au tableau 6 pour 1961-1965.

6.—Commerce de détail, par province et genre de commerce, 1961-1965

Province	1961	1962	1963	1964	1965 ^a
	(millions de dollars)				
Provinces de l'Atlantique.....	1,465	1,521	1,594	1,701	1,817
Québec.....	4,183	4,571	4,841	5,076	5,423
Ontario.....	6,340	6,641	7,016	7,407	8,018
Manitoba.....	817	880	915	971	1,007
Saskatchewan.....	905	968	1,056	1,154	1,239
Alberta.....	1,401	1,492	1,578	1,664	1,776
Colombie-Britannique ¹	1,665	1,797	1,911	2,096	2,312
Canada².....	16,777	17,871	18,910	20,068	21,591

Renvois à la fin du tableau, p. 975.

6.—Commerce de détail, par province et genre de commerce, 1961-1965 (fin)

Genre de commerce	1961	1962	1963	1964	1965*
	(millions de dollars)				
Épicerie-boucherie.....	3,681	3,754	3,937	4,141	4,378
Autres magasins d'aliments et de boissons.....	1,244	1,344	1,422	1,502	1,654
Magasins généraux.....	654	678	705	741	776
Magasins à rayons.....	1,606	1,563	1,649	1,801	1,911
Magasins de variétés.....	371	391	408	459	521
Commerces de véhicules automobiles.....	2,488	2,741	3,034	3,277	3,709
Garages et postes d'essence.....	1,212	1,306	1,364	1,425	1,500
Magasins de vêtements pour hommes.....	261	281	303	322	343
Magasins de vêtements pour la famille.....	243	252	257	272	298
Magasins de vêtements pour femmes.....	283	297	308	324	345
Magasins de chaussures.....	170	180	182	184	196
Quincallerie.....	328	331	345	365	391
Commerces de bois et matériaux de construction.....	428	452	473	511	523
Magasins de meubles, d'appareils électriques et de radio.....	548	573	590	622	664
Restaurants.....	573	612	640	660	695
Commerces de combustible.....	317	360	364	352	362
Pharmacie.....	428	442	460	481	515
Bijouterie.....	134	138	145	153	168
Autres.....	2,012	2,176	2,324	2,474	2,640

* Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.
composants, à cause de l'arrondissement des chiffres.

* Les totaux ne sont pas l'addition exacte des

Ventes de matériel agricole.—La valeur, au prix de gros, du matériel agricole neuf vendu en 1964 a atteint \$326,976,000, soit 13.6 p. 100 de plus qu'en 1963. On constate une augmentation des ventes dans toutes les régions du pays, sauf au Québec, et pour tous les principaux groupes de machines agricoles, excepté le matériel de fenaison et le matériel agricole divers. En plus des achats de machines neuves, les dépenses pour les pièces détachées en 1964 se sont élevées à \$53,156,000, soit 6.9 p. 100 de plus qu'en 1963.

7.—Ventes de matériel agricole, par province et principal genre, 1960-1964

(Valeur au prix de gros)

Province et genre d'outillage	1960	1961	1962	1963	1964	Change- ment procent- uel, 1963-1964
Province	(milliers de dollars)					%
Provinces de l'Atlantique.....	7,693	8,165	6,722	6,712	8,044	+19.8
Québec.....	26,792	30,277	32,555	35,063	32,633	- 6.9
Ontario.....	49,399	51,006	50,896	59,769	69,383	+16.1
Manitoba.....	25,377	18,958	28,054	35,916	45,230	+26.9
Saskatchewan.....	57,359	41,615	59,348	82,666	96,366	+16.6
Alberta.....	44,993	45,723	65,294	61,936	69,149	+10.0
Colombie-Britannique.....	5,352	6,033	5,938	5,783	7,169	+24.0
Canada.....	217,465	201,777	238,797	287,833	326,976	+13.6
Genre d'outillage						
Tracteurs et moteurs.....	80,063	74,764	80,631	97,678	114,067	+16.8
Charrues.....	11,635	11,460	10,969	12,934	15,877	+22.8
Cultivateurs, etc.....	12,650	12,939	15,363	18,050	21,106	+16.9
Plantage, enssemencement et engrais.....	7,873	8,224	9,477	11,380	14,447	+27.0
Fenaison.....	30,544	29,298	32,214	31,425	30,867	- 1.8
Moissonneuses.....	46,485	37,631	57,626	78,182	85,645	+ 9.5
Préparation des récoltes pour le marché ou la consommation.....	6,261	6,233	7,663	10,043	11,313	+12.6
Charrettes, camions et traîneaux de ferme ¹	2,025	1,910	1,770	2,610	3,571	+36.8
Outillage de grange.....	4,095	4,535	5,892	6,289	7,268	+15.6
Matériel de laiterie ²	5,766	5,589	5,621	4,993	9,342	+87.1
Pulvérisateurs et poudreuses.....	1,637	1,758	1,828	2,271	2,439	+ 7.4
Divers.....	8,401	7,436	9,748	11,984	11,034	- 7.9

¹ Cet article est désigné comme «Charettes, camions et traîneaux de ferme» en 1964.

² Cet article est désigné comme «Matériel de laiterie de ferme» en 1964.

Ventes de véhicules automobiles neufs.—Comme l'indique le tableau 8, les ventes de véhicules automobiles neufs continuent à augmenter d'année en année; en 1965, elles ont atteint un sommet de 830,995 véhicules d'une valeur de \$2,739,329,000.

8.—Ventes au détail de voitures neuves, 1956-1965

Année	Voitures particulières		Camions et autobus		Total	
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
1956.....	408,233	1,125,640,000	91,688	326,735,000	499,921	1,455,375,000
1957.....	382,023	1,087,620,000	76,276	281,311,000	458,299	1,368,931,000
1958.....	376,723	1,110,724,000	68,046	254,742,000	444,769	1,365,466,000
1959.....	425,038	1,240,961,000	77,588	299,207,000	502,626	1,540,168,000
1960.....	447,711	1,289,073,000	75,417	285,754,000	523,188	1,574,827,000
1961.....	437,319	1,290,026,000	74,160	261,382,000	511,479	1,551,408,000
1962.....	502,565	1,492,407,000	82,645	300,509,000	585,210	1,792,916,000
1963.....	557,787	1,716,121,000	87,202	345,918,000	644,989	2,062,039,000
1964.....	616,759	1,936,258,000	109,120	401,544,000	725,879	2,337,802,000
1965 ^a	708,716	2,267,314,000	122,279	472,015,000	830,995	2,739,329,000

Financement des ventes.—Le chiffre des ventes à tempérament financées par les sociétés de financement a atteint un sommet en 1964, les papiers achetés et l'encours étant plus considérables qu'en 1963 pour tous les groupes d'articles, sauf celui des véhicules commerciaux d'occasion qui est resté identique.

9.—Achats et encours de papiers à tempérament, par groupe d'articles, 1960-1964

Groupe d'articles	Papiers achetés					Encours au 31 décembre				
	1960	1961	1962	1963	1964	1960	1961	1962	1963	1964
	(millions de dollars)									
Biens de consommation.....	878	768	851	925	1,059	829	756	801	874	1,035
Voitures particulières neuves.....	378	330	381	442	511	625	569	609	687	809
Voitures particulières d'occasion.....	298	250	265	288	319					
Récepteurs de radio et de télévision, appareils ménagers, meubles et autres.....	202	188	205	195	229	204	187	192	187	226
Articles commerciaux et industriels.....	366	344	378	420	478	393	395	440	519	586
Véhicules commerciaux neufs.....	97	87	94	108	123	151	138	151	170	197
Véhicules commerciaux d'occasion.....	57	47	49	51	51					
Autres.....	212	210	235	261	303	242	257	289	349	389
Total.....	1,244	1,112	1,229	1,345	1,537	1,322	1,151	1,241	1,393	1,621

^a Les totaux ne sont pas l'addition exacte des composants, à cause de l'arrondissement des chiffres.

Crédit à la consommation.—L'encours global du crédit consenti aux consommateurs par les magasins de détail et certaines sociétés de crédit s'accroît très rapidement. Bien que les sociétés de financement enquêtées ne représentent pas toutes les sources de crédit à la consommation, les déclarations des créanciers choisis indiquent que l'encours se rattachant aux biens et services de consommation a plus que doublé depuis 1956. Les chiffres du tableau 10 ne comprennent pas le crédit consenti pour fins commerciales.

10.—Encours du crédit accordé par les détaillants et des prêts d'ordre non commercial consentis aux particuliers par certaines institutions financières, 1956-1965

Année	Crédits des détaillants	Sociétés de financement des ventes	Sociétés de petits prêts	Banques à charte	Syndicats de crédit	Sociétés d'assurance-vie, prêts sur police
1956.....	873	756	358	748	226	270
1957.....	901	780	362	677	258	295
1958.....	937	763	401	840	320	305
1959.....	992	806	484	1,001	397	333
1960.....	1,038	828	549	1,143	433	344
1961.....	1,088	756	594	1,366	516	358
1962.....	1,125	801	714	1,555	579	372
1963.....	1,183	874	810	1,824	691	385
1964.....	1,243	1,035	904	2,252	840	398
1965 ^a	1,324	1,142	1,029	2,728	..	407

Les créances des détaillants s'élevaient à \$1,323,800,000 à la fin de 1965. Les créances des marchands de bois d'œuvre et de matériaux de construction ainsi que celles des marchands de matériel agricole, autrefois comprises dans ce montant, sont exclues depuis 1958; les résultats se rapprochent donc davantage du crédit à la «consommation».

11.—Crédit au détail, 1956-1965, et par genre de commerce, 1965

Année	En cours (en fin de période)	Genre de commerce	En cours (en fin de période)		
			A tempérament	Compte courant	Total
	millions de dollars		(millions de dollars)		
		1965^a			
1956.....	981.5 ¹	Magasins à rayons.....	564.8
1957.....	1,014.2 ¹	Vendeurs d'automobiles.....	19.8	108.8	128.6
1958.....	937.2	Vêtements pour hommes.....	9.2	15.5	24.7
1959.....	992.5	Vêtements pour la famille.....	13.0	13.9	26.9
1960.....	1,037.6	Vêtements pour femmes.....	4.4	12.7	17.1
1961.....	1,088.2	Quincaillerie.....	8.0	30.9	38.9
1962.....	1,125.1	Meubles, appareils ménagers et radios.....	175.9	32.9	208.8
1963.....	1,182.8	Bijouterie.....	15.7	10.9	26.6
1964.....	1,242.6	Épicerie et épicerie-boucherie (indépendantes)	37.0
1965.....	1,323.8	Magasins généraux.....	40.6
		Combustibles.....	4.1	58.9	63.0
		Garages et postes d'essence.....	31.1
		Tous autres commerces.....	30.5	85.2	115.7
		Total, tous commerces.....	1,323.8

¹ Comprend les marchands de bois d'œuvre et de matériel agricole (voir texte ci-dessus).

Établissements de services

Cinémas.—Les recettes des cinémas ont atteint un sommet en 1953 (\$106,752,281); depuis lors elles ont diminué chaque année pour s'établir à \$67,748,000 en 1962, mais elles ont augmenté de nouveau en 1963 pour atteindre \$71,641,505 et encore en 1964 (\$78,347,715). Le nombre de cinémas ordinaires exploités continue à baisser bien que les cinémas en plein air montrent une certaine avance tant au point de vue du nombre que des recettes.

12.—Statistique sommaire de l'exploitation des cinémas, 1963 et 1964

Détail	1963			1964		
	Cinémas ordinaires	Cinémas en plein air	Total	Cinémas ordinaires	Cinémas en plein air	Total
Établissements.....nombre	1,245	241	1,486	1,209	242	1,451
Recettes (sans les taxes)..... \$	63,816,752	7,824,753	71,641,505	69,324,744	9,022,971	78,347,715
Taxes sur les divertissements \$	4,370,712	396,002	4,766,714	4,594,779	407,528	5,002,307
Entrées payées.....nombre	87,966,686	9,921,586	97,888,272	90,913,286	10,814,447	101,727,733

Production cinématographique.—En 1964, 71 entreprises privées s'adonnaient à la production et au tirage de films animés et de films fixes pour l'industrie, les gouvernements, l'enseignement, les divertissements, etc. Ces entreprises ont versé \$4,356,119 en traitements et salaires à 953 employés; leur revenu brut a atteint \$12,694,301. Des films sont aussi produits par des organismes officiels, mais la statistique d'exploitation n'en est pas connue. En outre, 12 entreprises incluses dans d'autres secteurs commerciaux ont produit des films en 1964 (44 courts métrages et documentaires pour la télévision, 9 films non commerciaux, 62 films de publicité commerciale pour la télévision, 1 film de publicité commercial pour le théâtre, 1 film silencieux et 69 autres films), qui leur ont rapporté \$120,999.

Le tableau 13 montre le genre de films produits par l'industrie privée, classés par principale région productrice, ainsi que ceux produits par les organismes officiels en 1964. Ensemble, ces organismes ont produit 65,619,923 pieds de film de 16 mm en noir et blanc et 12,532,685 pieds en couleurs; 18,408,173 pieds de 35 mm en noir et blanc et 1,593,686 pieds en couleurs.

13.—Production cinématographique privée et publique, par genre de film, 1964

Genre	Privée				Publique	Privée et publique
	Québec	Ontario	Autres provinces	Total		
Films d'expression anglaise ou française.....	1,350	5,052	461	6,766	653	7,419
Longs métrages commerciaux (60 minutes ou plus).....	—	3	—	3	3	6
Courts métrages commerciaux, moins de 60 minutes.....	20	8	—	28	28	56
Films pour la télévision.....	174	80	18	272	—	272
Films non commerciaux et documentaires pour la télévision.....	57	66	1	124	79	203
Films non commerciaux (et films autres que pour la télévision).....	23	136	78	237	130	367
Films silencieux.....	7	94	108	209	25	234
Publicité commerciale pour la télévision (deux minutes ou moins).....	267	2,419	138	2,824	2	2,826
Publicité commerciale pour le théâtre (deux minutes ou moins).....	11	241	—	252	—	252
Autres films (Ciné-actualités, sujets d'actualités, bouts de film, services de production, etc.).....	691	1,977	121	2,789	318	3,107
Films fixes (diapositives).....	—	2	—	2	63	70
Films fixes sonores (diapositives) avec disques.....	—	26	—	26	—	26
Films d'expression autre qu'anglaise ou française.....	67	2	—	69	82	151

Agences de publicité.—Le tableau 14 indique l'extension du chiffre d'affaires des agences de publicité en 1964 au regard des quatre années antérieures.

14.—Statistique sommaire des agences de publicité, 1960-1964

Détail	1960	1961	1962	1963	1964
Publicité..... \$	272,739,802	282,561,449	298,584,954	302,851,514	318,140,339
A la commission..... \$	267,766,166	277,805,963	293,028,021	296,762,297	311,332,070
Autres..... \$	4,983,646	4,755,486	5,556,933	6,089,217	6,808,269
Recettes brutes..... \$	45,150,389	46,089,647	49,348,113	50,465,061	53,591,932
Répartition de la publicité					
Publications..... %	47.2	45.5	44.0	42.2	40.4
Production, travaux d'art, etc..... %	18.7	19.0	17.2	16.2	18.4
Radio..... %	9.7	9.4	10.8	10.7	10.5
Télévision..... %	19.3	21.4	22.8	26.3	26.7
Autres moyens visuels..... %	5.1	4.6	5.1	4.6	3.9
Autres..... %	--	0.1	0.1	--	0.1

Hôtels.—En 1964, le Canada comptait 4,976 hôtels en exploitation, dont 4,407 ouverts à l'année longue et 569 en saison. Le tableau 15 laisse voir la répartition provinciale de ces établissements, ainsi que leurs sources de recettes en 1964 et le chiffre total pour 1958-1964.

15.—Nombre d'hôtels et recettes, par source, 1958-1964, et par province, 1964

Année, province ou territoire	Hôtels	Chambres	Recettes				Total ¹
			Chambres	Repas	Bière, vin et spiritueux	Toutes autres sources	
			(milliers de dollars)				
1958.....	5,088	161,362	111,174	87,550	243,695	37,876	480,295
1959.....	5,269	154,725	117,396	95,139	264,087	40,861	517,483
1960.....	5,294	155,538	120,890	98,641	283,223	42,703	545,457
1961.....	5,128	159,674	130,077	104,024	285,125	48,537	567,762
1962.....	4,983	152,467	135,751	112,306	295,868	43,764	587,689
1963.....	4,787	150,687	141,264	122,165	314,027	45,144	622,601
1964.....	4,976	155,657	157,381	139,281	341,407	48,687	686,756
Province, 1964							
Terre-Neuve.....	70	1,418	1,963	1,378	2,675	408	6,423
Île-du-Prince-Edouard.....	14	475	530	392	2	2	1,028
Nouvelle-Écosse.....	94	3,317	4,081	2,409	1,231	896	8,617
Nouveau-Brunswick.....	66	2,531	2,650	1,570	2	2	6,566
Québec.....	1,745	46,596	43,455	38,254	84,277	11,690	177,676
Ontario.....	1,281	44,519	50,737	49,827	94,462	14,758	209,334
Manitoba.....	277	8,228	7,565	6,865	35,806	3,714	53,952
Saskatchewan.....	432	10,234	6,584	5,454	33,925	3,209	49,172
Alberta.....	455	16,126	15,462	11,448	37,835	6,491	71,236
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	542	22,213	24,302	21,635	50,329	6,936	103,252

¹ Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte des éléments en raison de l'arrondi.

² Chiffres

retenus afin de ne pas révéler les opérations des entreprises individuelles.

Section 2.—Commercialisation des produits agricoles

Sous-section 1.—Commerce des grains, 1964-1965

Le 1^{er} août 1964, les stocks des cinq principales céréales canadiennes (blé, avoine, orge, seigle et graine de lin) se sont élevés à 770,721,000 boisseaux contre 734,919,000 boisseaux au 1^{er} août 1963. Cependant, la production globale de ces céréales a été estimée à 1,156,951,000 boisseaux en 1964, soit environ 19 p. 100 de moins qu'en 1963 (1,431,172,000 boisseaux), de sorte que les approvisionnements se sont élevés à 1,927,831,000 boisseaux en 1964-1965, au regard de 2,166,294,000 boisseaux pour la saison précédente.

Au cours de la campagne agricole 1964-1965, les ventes dans les provinces des Prairies se sont établies à 664,686,000 boisseaux, soit 10 p. 100 de moins qu'au cours de la campagne précédente (735,653,000 boisseaux) mais 20 p. 100 de plus que la moyenne décennale de 1953-1954 à 1962-1963 (555,092,000 boisseaux). Les expéditions moins considérables de blé, farine de blé, d'avoine, d'orge et seigle, se sont traduites par une diminution au chapitre des exportations globales des cinq principales céréales et de leurs produits (471,382,000 boisseaux), soit 31 p. 100 de moins que le chiffre record de 679,381,000 boisseaux en 1963-1964, mais 17 p. 100 de plus que la moyenne décennale de 404,185,000 boisseaux. Bien que des baisses aient été enregistrées au chapitre des exportations et de la consommation intérieure, la disparition totale de ces céréales a plus que contrebalancé la production de 1964, de sorte que le report des stocks au 31 juillet 1965 se sont élevés à 747,364,000 boisseaux, soit 3 p. 100 de moins que les 770,721,000 boisseaux au 31 juillet 1964.

La commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge est restée assujettie au régime obligatoire des pools de la Commission canadienne du blé. Comme en 1963-1964, un contingent initial de 100 unités était en vigueur aux points locaux de livraison au début de l'année marchande. Les détenteurs de permis pouvaient livrer un maximum de 300 boisseaux de blé ou 800 boisseaux d'avoine ou 500 boisseaux d'orge ou de seigle ou une combinaison de ces céréales n'excédant pas l'équivalent de 100 unités. Ce contingent unitaire initial a été suivi de contingents généraux fondés sur le nombre de boisseaux par acre spécifiée. La superficie spécifiée comprenait la superficie ensemencée en blé (y compris le blé durum), avoine, orge et seigle de chaque détenteur de permis, ainsi que la superficie en jachères et la superficie admissible en graminées et fourrages cultivés. La campagne agricole a débuté avec les contingents initiaux en vigueur à tous les points de livraison. Les premiers contingents généraux ont été établis au début de septembre pour être élargis et augmentés à mesure que l'espace devenait disponible dans les élévateurs locaux.

La graine de lin a fait l'objet d'un contingent de livraison de 5 boisseaux par acre ensemencée ou 200 boisseaux, selon le plus considérable des deux, contingent qui a été porté à 10 boisseaux par acre ensemencée ou 400 boisseaux le 21 septembre et, le 7 décembre, au régime de livraisons libres pour le reste de la campagne agricole 1964-1965. Le contingent de livraison initial du colza a été fixé à 5 boisseaux par acre ensemencée ou 200 boisseaux, selon le plus considérable des deux, le 26 octobre il a été augmenté à 10 boisseaux par acre ensemencée ou 400 boisseaux au Manitoba et en Saskatchewan et à 8 boisseaux par acre ensemencée ou 325 boisseaux en Alberta. Le 7 décembre, les restrictions ont été abolies au Manitoba et en Saskatchewan, et en Alberta le contingent a été porté à 10 boisseaux par acre ensemencée ou à 400 boisseaux, selon le plus considérable des deux; le 21 décembre les restrictions ont été abolies en Alberta. Le 11 janvier 1965, un contingent supplémentaire de 5 boisseaux par acre ensemencée ou 200 boisseaux, selon le plus considérable des deux, a été établi à l'égard du seigle, qui était inclus dans la superficie spécifiée; le 12 avril, les restrictions ont été abolies. Un certain nombre de contingents de livraison supplémentaires ont été établis pour l'orge et l'avoine.

Les stocks de céréales dans les élévateurs régionaux et terminaux s'établissaient à 458,331,000 boisseaux le 1^{er} août 1964, soit environ 89,178,000 boisseaux de moins qu'en

1963. L'espace libre aux points commerciaux au début de la campagne agricole 1964-1965, de même que le rythme assez élevé des exportations, ont permis d'augmenter les contingents d'exportation régulièrement en dépit du fait que des quantités considérables de céréales étaient vendues à l'échelon de chaque contingent. Malgré la haute teneur en humidité d'une bonne partie de la récolte de 1964, il a été impossible d'accorder la préférence au mouvement de cette céréale avant la fermeture de la navigation sur les Grands lacs, vu qu'il a fallu agir rapidement pour remplir le programme d'expédition de l'automne. Le 7 décembre, la Commission canadienne du blé a porté la livraison du blé, de l'avoine, de l'orge et du seigle, ayant une teneur en humidité de 15.7 p. 100 et plus, jusqu'à 4 boisseaux par acre ensemencée en excédent des contingents établis, pourvu que les livraisons ne dépassent pas 6 boisseaux par acre spécifiée une fois ajoutées aux livraisons effectuées conformément aux contingents autorisés.

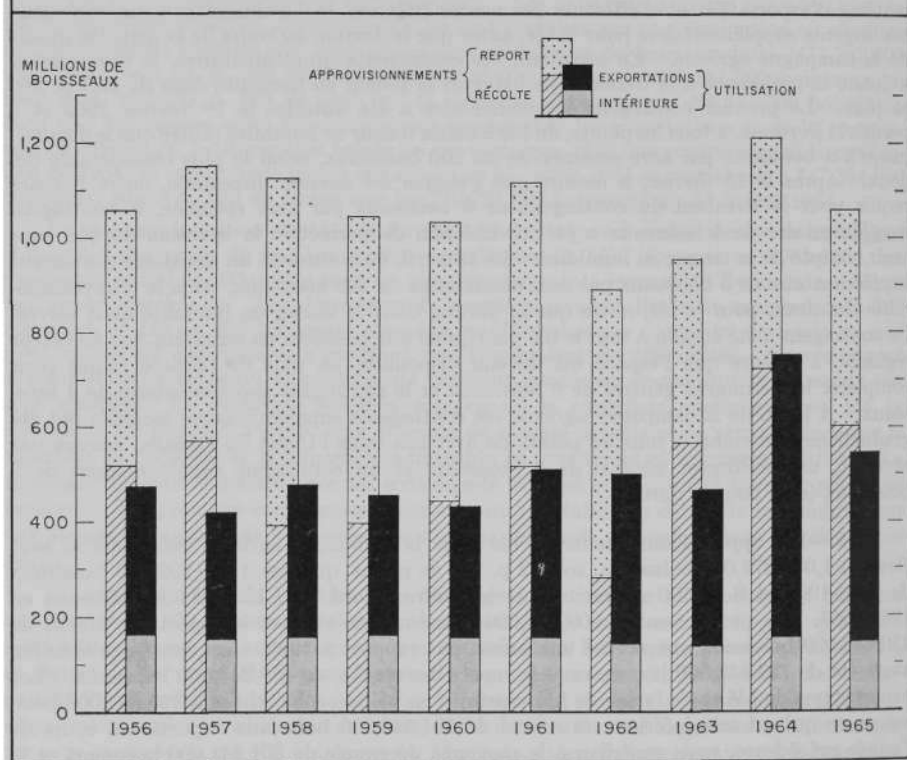
Afin d'établir les stocks de blé requis pour remplir les engagements du Canada en matière d'exportation et d'effectuer les ventes prévues, la Commission a autorisé deux contingents supplémentaires pour le blé, autre que le durum, au cours de la dernière moitié de la campagne agricole. En accordant ces contingents supplémentaires, la Commission a donné la préférence à la livraison de blé dont la teneur en humidité était de 15.7 p. 100 et plus. Le premier contingent supplémentaire a été autorisé le 1^{er} février 1965 et a permis la livraison, à tous les points, du blé à haute teneur en humidité (autre que le durum), jusqu'à 4 boisseaux par acre ensemencée ou 200 boisseaux, selon le plus considérable des deux. Après le 15 février, à mesure que l'espace est devenu disponible, outre l'espace requis pour la livraison du contingent de 6 boisseaux par acre spécifiée, le contingent supplémentaire de 4 boisseaux a été modifié afin de permettre la livraison du blé, sans tenir compte de la teneur en humidité. Le 13 avril, on a autorisé un deuxième contingent supplémentaire de 5 boisseaux par acre ensemencée ou 200 boisseaux, selon le plus considérable des deux, pour le blé, autre que le durum, dont la teneur en humidité était élevée. Ce contingent a été étendu à tout le blé quel qu'en soit la teneur en humidité, par éleveur régional, à mesure que l'espace est devenu disponible, en plus de l'espace requis pour compléter le contingent général de 6 boisseaux et le contingent supplémentaire de 4 boisseaux. A la fin de la campagne agricole ces contingents supplémentaires modifiés ont été graduellement étendus à tous les points de livraison dans l'Ouest du Canada, comme par exemple, un contingent général de 6 boisseaux et un contingent supplémentaire de 9 boisseaux (sauf pour le durum).

Blé.—Les approvisionnements de blé pour la campagne agricole 1964-1965 se sont élevés à 1,059,874,000 boisseaux, soit 12 p. 100 de moins que les 1,210,692,000 boisseaux de 1963-1964 et 8 p. 100 de moins que le chiffre record de 1,152,162,000 boisseaux en 1956-1957. La production de 600,424,000 boisseaux en 1964 et le report des stocks de 459,440,000 boisseaux ont accusé une baisse par rapport à 1963, alors que la production avait été de 723,442,000 boisseaux et le report des stocks, de 487,247,000 boisseaux. Les exportations de blé et de farine de blé exprimée en blé se sont établies à 399,594,000 boisseaux, ce qui est très inférieur au record de 594,548,000 boisseaux exportés au cours de l'année précédente, mais supérieur à la moyenne décennale de 301,841,000 boisseaux et la moyenne à long terme de 262,241,000 boisseaux. La disparition intérieure du blé a été de 147,256,000 boisseaux au regard de 156,704,000 boisseaux en 1963-1964. La disparition totale, qui s'est élevée à environ 546,850,000 boisseaux, a été bien inférieure à la production de 1964 et, par conséquent, le report des stocks le 31 juillet 1965 a été de 513,024,000 boisseaux au regard de 459,440,000 boisseaux le 31 juillet 1964.

Le paiement initial pour le blé de l'Ouest canadien durant la campagne agricole 1964-1965 a été de \$1.50 le boisseau n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver. Il n'y a pas eu d'ajustement ni de paiement intérimaire à l'égard du pool de blé de 1964-1965, mais le 25 février 1966 on annonçait le paiement final. Les producteurs ont livré 523,703,000 boisseaux de blé, y compris 31,030,000 boisseaux de blé durum;

ces envois se sont donc classés au troisième rang des livraisons effectuées par les producteurs à la Commission au cours d'une campagne agricole. Le paiement final distribué aux producteurs a atteint le chiffre de \$200,107,000 dont \$12,281,000 versés aux producteurs de blé durum. Après déduction de la retenue faite en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la moyenne du paiement final pour le blé de printemps (autre que le blé durum) a été de 38.124 cents le boisseau et pour le blé durum, de 39.579 cents le boisseau. Le paiement global pour le n° 1 du Nord entreposé à Fort William-Port Arthur ou Vancouver, avant la retenue, s'est élevé à \$1.88683 le boisseau.

APPROVISIONNEMENTS ET UTILISATION DU BLÉ CANADIEN
CAMPAGNES AGRICOLES CLOSÉS LE 31 JUILLET, 1956-1965



La campagne agricole 1964-1965 a coïncidé avec la troisième année du cinquième Accord triennal international sur le blé (A.I.B.) en vigueur depuis le 1^{er} août 1962. Les ventes aux termes de l'accord ont continué à se répartir assez largement entre 27 des 38 pays importateurs qui ont signé l'accord et qui achètent du blé ou de la farine de blé du Canada. Les achats de blé et de farine de blé canadiens en vertu de l'A.I.B. ont équivalu à 207,603,000 boisseaux au cours de 1964-1965 et ont représenté 35 p. 100 de toutes les ventes faites aux termes de l'Accord. Parmi les pays signataires de l'Accord, la Grande-Bretagne a été le principal acheteur de blé et de farine du Canada, les exportations vers ce pays s'étant élevées à quelque 80,148,000 boisseaux. Elle a été suivie du Japon, 50,172,000

boisseaux, de la République fédérale d'Allemagne, 20,509,000 boisseaux, de la Belgique et du Luxembourg, 15,672,000 boisseaux, de Cuba, 14,745,000 boisseaux, du Venezuela, 9,123,000 boisseaux, de l'Inde, 7,266,000 boisseaux et des Philippines, 6,483,000 boisseaux. Les principaux marchés pour la catégorie II de blé et de farine en 1964-1965 ont été: la Chine communiste, 62,370,000 boisseaux, la Tchécoslovaquie, 26,245,000 boisseaux, la Pologne, 18,899,000 boisseaux, l'Allemagne de l'Est, 10,522,000 boisseaux, et l'U.R.S.S., 10,199,000 boisseaux. Durant 1964-1965, les ventes de toutes les catégories de blé pour consommation intérieure se sont faites aux mêmes prix que pour le blé vendu aux termes de l'A.I.B. Les prix de la catégorie II pour toutes les qualités de blé ont coïncidé avec ceux de l'Accord international et du marché local.

Autres céréales.—L'approvisionnement et la disparition des principales céréales pendant les campagnes agricoles 1963-1964 et 1964-1965 sont indiqués au tableau 16.

Le paiement initial pour l'avoine en 1964-1965 (base n° 2 O.C. Fort William-Port Arthur) à 60 cents le boisseau, est demeuré le même qu'en 1963-1964. Le paiement initial pour l'orge, basé sur le n° 3 O.C. à six rangs entreposé à Fort William-Port Arthur (96 cents le boisseau) a aussi été le même que pour l'année précédente. Il n'a été versé aucun paiement intérimaire pour l'une ou l'autre de ces céréales durant la campagne agricole. Les derniers paiements des pools d'avoine et d'orge ont été annoncés le 17 mars 1966. Le dernier paiement à l'égard de l'avoine, fondé sur des livraisons de 38,759,000 boisseaux au pool de 1964-1965, s'est élevé à environ \$6,850,000, soit une moyenne de 17.674 cents le boisseau après la retenue de 1 p. 100 au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Dans le cas de l'orge, le dernier paiement fondé sur des livraisons de 71,428,000 boisseaux, s'est élevé à environ \$22,218,000, soit une moyenne de 31.107 cents le boisseau, après la retenue de 1 p. 100 mentionnée plus haut. Les prix globaux, calculés sur la valeur des céréales entreposées à Fort William-Port Arthur et obtenus par les producteurs pour certaines qualités représentatives avant la retenue d'assistance, ont été les suivants: avoine n° 2 O.C., \$0.77152 le boisseau; avoine fourragère n° 1, \$0.73064 le boisseau; orge à six rangs n° 3 O.C., \$1.26026 le boisseau et orge fourragère n° 1, \$1.18526 le boisseau. Les livraisons de seigle et de graine de lin de l'Ouest canadien se sont élevées respectivement à 7,347,000 et à 16,847,000 boisseaux.

Les exportations globales d'avoine, d'avoine de semence ensachée, d'orge, de seigle, et de graine de lin (y compris les exportations de farine d'avoine et de flocons d'avoine, de malt, d'orge mondé et d'orge perlé et de farine de seigle exprimée en seigle) se sont élevées à 71,787,000 boisseaux pendant la campagne agricole 1964-1965, soit environ 15 p. 100 de moins qu'en 1963-1964 (84,834,000 boisseaux) et 30 p. 100 de moins que la moyenne 1953-1954 à 1962-1963. Les exportations en vrac d'avoine canadienne ont totalisé 14,727,000 boisseaux au regard de 17,532,000 boisseaux en 1963-1964. Les principaux marchés ont été les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne où 5,201,000 boisseaux et 3,981,000 boisseaux respectivement ont été envoyés au regard de 8,410,000 boisseaux et 1,791,000 boisseaux respectivement l'année précédente. Les autres envois de 1964-1965 sont allés aux pays énumérés ci-après: États-Unis, 2,543,000 boisseaux; Italie, 1,170,000 boisseaux; Grande-Bretagne, 851,000 boisseaux; Belgique et Luxembourg, 514,000 boisseaux; Irlande, 419,000 boisseaux. De plus, les exportations de farine d'avoine et de flocons d'avoine se sont élevées à l'équivalent de 435,000 boisseaux en 1964-1965 au regard de 711,000 boisseaux l'année précédente.

Les exportations d'orge sous forme de céréale se sont élevées à 32,738,000 boisseaux, soit 21 p. 100 de moins qu'en 1963-1964. La réduction est en grande partie attribuable à de moindres expéditions en Chine communiste, aux États-Unis et en Tchécoslovaquie. Ces pays ont reçu respectivement 2,005,000 boisseaux, 7,738,000 boisseaux et aucun envoi, contre 14,694,000 boisseaux, 8,875,000 boisseaux et 3,022,000 boisseaux, respectivement, en 1963-1964. Des envois plus considérables sont allés à la Grande-Bretagne, au Japon et à l'Italie qui ont acheté respectivement 9,832,000 boisseaux (9,546,000 boisseaux

l'année précédente), 8,854,000 boisseaux (3,654,000 boisseaux l'année précédente), et 2,418,000 boisseaux (aucun envoi en 1963-1964). De plus, les exportations d'orge sous forme de malt ont équivalu à 4,280,000 boisseaux au regard de 5,409,000 boisseaux l'année précédente. Le malt canadien a été expédié à 24 destinations différentes; les principaux marchés ont été les États-Unis (1,403,000 boisseaux), les Philippines (604,000 boisseaux), le Venezuela (390,000 boisseaux) et Puerto Rico (328,000 boisseaux).

Les exportations de seigle canadien se sont élevées à 4,857,000 boisseaux en 1964-1965 au regard de 5,501,000 boisseaux l'année précédente; les principaux marchés ont été les États-Unis (2,487,000 boisseaux) et le Japon (1,046,000 boisseaux). Les expéditions de graine de lin outre-mer au cours de 1964-1965 se sont chiffrées à 14,346,000 boisseaux, soit 5 p. 100 de plus que les 13,638,000 boisseaux de 1963-1964. La Grande-Bretagne, principal débouché, en a importé 4,776,000 boisseaux, le Japon, 4,051,000 boisseaux et les Pays-Bas, 2,039,000 boisseaux. Les exportations d'huile de graine de lin, dont la majeure partie est allée en Grande-Bretagne, ont équivalu à environ 1,336,000 boisseaux de graine de lin.

Outre les exportations des cinq principales céréales et de leurs produits, les ventes de colza ont totalisé 9,276,000 boisseaux en 1964-1965 contre 5,308,000 boisseaux en 1963-1964. Les exportations de graine de moutarde, qui se sont élevées à 1,239,000 boisseaux, ont accusé une légère augmentation sur celles de l'année antérieure qui avaient atteint 1,070,000 boisseaux.

16.—Stocks et écoulement des céréales canadiennes, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1964 et 1965

Détail	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin
	(millions de boisseaux)				
Campagne 1963-1964					
Report, 1 ^{er} août 1962.....	487.2	150.3	89.2	4.2	4.0
Production de 1962.....	723.4	453.1	220.7	12.8	21.1
Importations ¹	2	2	2	0.1	0.1
Total, stocks.....	1,210.7	603.4	309.9	17.1	25.2
Exportations ²	594.5	18.8	46.9	5.5	13.6
Consommation canadienne ³	156.7	405.2	144.7	4.6	5.0
Total, écoulement.....	751.3	424.0	191.7	10.1	18.6
Report, 31 juillet 1964.....	459.4	179.4	118.3	7.1	6.6
Campagne 1964-1965					
Report, 1 ^{er} août 1964.....	459.4	179.4	118.3	7.1	6.6
Production de 1964.....	690.4	357.2	166.8	12.2	20.3
Importations ¹	2	2	2	0.1	1
Total, stocks.....	1,459.9	536.6	285.1	19.4	26.9
Exportations ²	399.6	15.6	37.0	4.9	14.3
Consommation canadienne ³	147.3	390.9	159.3	6.2	5.4
Total, écoulement.....	546.9	406.5	196.1	11.0	19.7
Report, 31 juillet 1965.....	513.0	130.1	88.8	8.3	7.1

¹ Comprend la farine exprimée en blé, les flocons d'avoine et la farine d'avoine exprimés en avoine; le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge et la farine de seigle exprimée en seigle. ² Moins de 50,000 boisseaux.

³ Comprend le blé de semence ensaché, la farine de blé exprimée en blé, l'avoine de semence ensachée, les flocons d'avoine et la farine d'avoine exprimés en avoine, le malt, l'orge perlé et l'orge mondé exprimés en orge.

⁴ Comprend les aliments pour humains, les semences, les besoins industriels, les pertes dues à la manutention et les aliments pour animaux.

17.—Production, importations, exportations et utilisation intérieure de blé, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1960-1965

Détail	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	(millions de boisseaux)					
Report, 1 ^{er} août.....	588.0	599.6	607.8	391.1	487.2	459.4
Production.....	445.1	518.4	283.4	565.6	723.4	600.4
Importations.....	1	2	1	1	1	1
Total, stocks.....	1,033.1	1,118.0	891.2	956.6	1,210.7	1,059.9
Exportations ²	277.3	353.2	358.0	331.2	594.5	399.6
Utilisation intérieure.....	156.2	156.9	142.2	138.1	156.7	147.3
Total, écoulement.....	433.5	510.1	500.2	469.4	751.3	546.9
Report, 31 juillet.....	599.6	607.8	391.1	487.2	459.4	513.0

¹ Moins de 50,000 boisseaux.² Comprend le blé de semence ensaché et la farine de blé exprimée en blé.

Statistiques diverses du commerce des grains.—*Manutention des grains aux éleveurs de l'Est.*—Les arrivages des cinq grandes céréales aux éleveurs de l'Est au cours de la campagne agricole 1964-1965 se sont chiffrés à 401,015,510 boisseaux, soit 20 p. 100 de moins que pour 1963-1964. Les expéditions ont totalisé 360,388,327 boisseaux ou 35 p. 100 de moins qu'en 1963-1964.

18.—Manutention des grains canadiens aux éleveurs de l'Est, campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1961-1965

Nota.—Les chiffres des campagnes, de 1922 à 1960 se trouvent dans le tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à partir de l'édition de 1931.

Détail et campagne	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Graine de lin	Tous grains
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
Arrivages						
1960-1961.....	283,713,889	32,686,125	34,139,873	1,305,521	6,010,008	357,855,416
1961-1962.....	243,025,206	18,252,519	21,412,213	3,202,174	7,197,612	293,089,724
1962-1963.....	244,953,613	30,096,077	21,431,674	3,892,938	7,786,039	307,960,341
1963-1964.....	425,500,798	34,575,280	31,431,415	2,726,233	7,301,269	501,534,995
1964-1965.....	332,054,894	34,679,472	26,523,625	1,846,451	5,911,068	401,015,510
Expéditions						
1960-1961.....	287,810,455	30,785,810	31,288,234	1,200,616	6,066,236	357,171,351
1961-1962.....	258,787,935	19,494,745	23,530,370	3,227,310	7,098,689	312,139,049
1962-1963.....	229,459,107	29,294,945	21,984,634	3,432,627	7,639,856	291,811,159
1963-1964.....	474,419,208	35,481,811	31,076,245	2,658,663	7,260,962	550,896,888
1964-1965.....	292,152,953	33,899,769	26,520,419	1,641,919	6,174,167	360,388,327

Expéditions de grains par les Grands lacs.—En 1965, la navigation à la tête des lacs s'est ouverte le 20 avril pour se clore le 16 décembre. Au cours de la saison, les expéditions, par navire, de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin, de colza et de sarrasin se sont élevées à 410,298,000 boisseaux, soit 7 p. 100 de moins que les 440,439,000 expédiés durant la saison de navigation de 1964, ouverte le 2 avril et close le 14 décembre.

19.—Expéditions de grains canadiens par les Grands lacs, de Fort William-Port Arthur, saisons de navigation, 1964 et 1965

Grains	1964				1965			
	Aux ports canadiens	Aux ports américains	Aux ports étrangers	Expéditions totales	Aux ports canadiens	Aux ports américains	Aux ports étrangers	Expéditions totales
Blé.....boiss.	342,838,180	657,020	5,804,573	349,299,773	294,809,502	—	6,124,430	300,933,932
Avoine..... "	32,590,340	—	968,389	33,558,729	35,710,134	276,739	10,070,780	46,057,653
Orge..... "	31,558,158	7,594,650	3,557,717	42,710,525	55,745,657	5,177,207	5,421,569	46,344,433
Seigle..... "	1,185,785	2,012,301	1,724,242	4,922,328	1,762,604	1,487,880	952,908	4,203,392
Graine de lin. "	6,589,060	—	2,924,342	9,513,402	3,701,644	—	7,339,746	11,041,390
Graine de colza..... "	—	—	59,359	59,359	100,733	—	1,236,584	1,337,317
Sarrasin..... "	282,722	—	91,779	374,501	—	—	380,115	380,115
Total.....boiss.	415,044,245	10,263,971	15,130,401	440,438,617	371,830,274	6,941,826	31,526,132	410,298,232
Graine de carthame..boiss.	—	—	87,117	87,117	—	—	94,873	94,873
Grain échantillon. "	7,235,070	—	—	7,235,070	—	—	—	—
Criblures.....tonnes	105,381	—	64,454	169,835	71,175	—	62,888	134,063

Farine de blé.—La production de farine de blé durant la campagne agricole de 1964-1965 s'est établie à 39,107,000 cwt ou environ 22 p. 100 de moins que pour la campagne précédente. De même, le blé moulu en farine (87,209,000 boisseaux) accusait une augmentation de 22 p. 100 de moins sur la quantité moulue en 1963-1964, dont près de 76,236,000 boisseaux de blé de printemps de l'Ouest (autre que durum); le reste comprenait du blé d'hiver de l'Ontario, du durum et «autres» variétés. Fondée sur le fonctionnement potentiel journalier d'environ 176,000 cwt, l'utilisation de la capacité des minoteries s'est établie, en moyenne, à 76.7 p. 100 en 1964-1965 contre 94.3 p. 100 pour la campagne précédente. Les exportations de farine de blé au cours de la saison agricole 1964-1965 se sont chiffrées à 13,714,000 cwt, soit 43 p. 100 de moins qu'en 1963-1964.

20.—Blé moulu en farine et production et exportations de farine de blé, moyennes quinquennales 1940-1960 et campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1961-1965

Campagne du 1 ^{er} août au 31 juillet	Blé moulu en farine	Production de farine de blé	Exportations de farine de blé	
			Quantité	% de la production
	milliers de boisseaux	cwt	cwt	
Moyenne, 1940-1941—1944-1945.....	99,705	43,008,245	23,699,546	54.0
Moyenne, 1945-1946—1949-1950.....	107,330	47,011,540	25,819,721	54.9
Moyenne, 1950-1951—1954-1955.....	100,446	43,847,894	21,812,041	49.7
Moyenne, 1955-1956—1959-1960.....	90,148	39,762,589	16,349,155	41.1
1960-1961.....	89,731	39,914,644	15,513,836	38.9
1961-1962.....	88,241	39,539,651	13,802,876	35.1
1962-1963.....	78,789	35,505,220	11,854,458	33.4
1963-1964.....	111,671	50,103,569	23,873,987	47.6
1964-1965.....	87,209	39,107,358	13,714,069	35.1

Sous-section 2.—Ventes de bestiaux*

L'année 1965 a été assez fructueuse pour les producteurs de bestiaux. Les ventes de bovins et de veaux par les voies normales du commerce ont été les plus élevées jusqu'ici. Les plus faibles approvisionnements de viande aux États-Unis ont donné lieu à un commerce d'exportation très animé pendant le deuxième trimestre de l'année qui a persisté jusqu'à la mi-décembre. Il n'y a eu aucune importation de bovins de boucherie des États-Unis au cours de l'année, bien qu'en 1964, 30,878 bovins de boucherie des États-Unis aient été abattus au Canada au cours d'une période relativement courte. La disparition intérieure du bœuf provenant d'approvisionnements commerciaux s'est élevée à 1,357 millions de livres, soit une hausse de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente. En dépit des prix plus élevés obtenus au cours de la plus grande partie de l'année, la moyenne pour les bovins et les veaux a été à peu près la même qu'en 1964, en raison des ventes plus considérables de vaches. Les ventes de porcs ont été quelque peu inférieures à celles de 1964, mais à cause de prix plus élevés elles ont atteint une valeur commerciale sans précédent de \$343,200,000. Les ventes de moutons et d'agneaux ont continué de diminuer en raison d'une production toujours plus faible.

* Pour plus amples détails, voir *Statistique du bétail et des produits animaux* (no de catalogue 23-203), publication annuelle du Bureau fédéral de la statistique, ainsi que la *Revue du marché du bétail*, publiée par le ministère de l'Agriculture du Canada. La statistique de la production et de la disparition du bétail et de la volaille, figure aux pp. 515-519 du présent volume.

21.—Classement du bétail vendu aux parcs à bestiaux et aux conserveries, 1961-1965

Bestiaux	1961	1962	1963	1964	1965 ¹
Bovins	2,532,248	2,492,814	2,567,475	2,969,824	2,412,043
Bouvillons ²					
De choix.....	554,866	518,104	649,731	720,513	716,082
Bons.....	314,000	272,379	273,428	313,813	292,940
Moyens.....	163,484	160,971	155,543	172,691	208,793
Communs.....	55,603	56,404	51,916	74,095	93,732
Génisses ²					
De choix.....	116,670	101,667	113,706	137,161	167,166
Bonnes.....	104,101	105,913	103,382	131,006	169,094
Moyennes.....	106,642	112,796	107,374	115,452	160,974
Communes.....	57,390	56,673	50,095	59,495	90,255
Vaches.....	566,045	642,781	590,797	629,904	845,352
Taureaux.....	74,045	69,515	60,754	65,486	78,977
Bouvillons de court engraissement.....	323,932	307,883	323,417	355,879	435,847
Vaches et génisses d'élevage et de court engraissement.....	95,464	88,728	87,431	94,339	151,900
Veaux	918,990	964,237	916,068	983,616	1,152,623
Bœufs et de choix					
Veaux de lait.....	173,071	211,444	202,602	223,489	206,543
Veaux de boucherie ³	53,466
Moyens et communs					
Tous les poids ⁴	474,809	479,717	461,067	497,008	565,252
De long engraissement.....	271,110	293,076	282,399	262,519	355,362
Porcs abattus (classement)	6,448,954	6,593,945	6,539,898	7,291,644	7,077,126
«A».....	2,105,855	2,299,956	2,384,686	2,726,771	2,814,875
«B».....	2,917,488	2,947,274	2,882,431	3,200,876	3,065,538
«C».....	613,412	543,789	494,965	536,625	469,325
«D».....	39,306	47,597	37,159	38,541	35,406
Légers.....	152,966	168,171	135,400	160,744	154,264
Lourds.....	212,903	216,085	227,475	220,359	199,619
Extra-lourds.....	77,960	77,472	78,938	78,574	67,321
«E» ⁵	50,503	53,368	45,452	51,813	50,064
Truies.....	278,563	240,253	234,302	267,336	220,894
Agneaux et moutons, sur pied	442,299	78,744	64,419	57,663	59,248
Agneaux et moutons abattus (classement)	161,115	499,279	456,501	436,490	350,328

¹ Comprend Terre-Neuve pour la première fois. ² La rubrique «veaux engraisés» —discontinué après le 1^{er} janvier 1965; comprise dans «bouvillons» et «génisses». ³ Veaux de boucherie, non répartis séparément avant 1965. ⁴ Veaux «d'herbe» —rubrique discontinuée après le 1^{er} janvier 1966; comprise avec les catégories «Moyens et communs» et «tous les poids». ⁵ Comprend les porcs blessés, châtrés et demi-châtrés.

En plus des bovins vendus par l'intermédiaire des parcs de bestiaux publics et directement aux conserveries, 36,122 bovins ont été expédiés des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province et 183,071 ont été exportés, soit un total de 3,631,236 bovins. Toutes les provinces ont enregistré des gains considérables. Pour ce qui est de la proportion, la Colombie-Britannique vient en tête avec une augmentation de 67.4 p. 100 attribuable en grande partie à la forte augmentation des exportations, mais en ce qui concerne le nombre, les trois producteurs de bestiaux les plus importants ont maintenu la tendance de l'année précédente, — l'Alberta, en tête, avec une augmentation par rapport à 1964 de 195,359, la Saskatchewan, 165,523 et l'Ontario, 131,729. L'orientation des ventes de veaux a suivi de près celle du marché des bovins, tant du point de vue de la quantité que de la demande. Le commerce d'exportation a été très actif au cours de la période des livraisons considérables de l'automne et les veaux de long engraissement ont constitué une grande partie de ventes aux États-Unis.

A l'encontre de ce qui s'est produit les deux années précédentes, le poids apprêté des bovins abattus dans les conserveries soumises à l'inspection est tombé d'à peu près 12 livres, pour s'établir à 530.7 livres par carcasse. Cette diminution est attribuée en grande partie aux ventes considérables de vaches et de génisses. Le bœuf des catégories «de choix» et «bon» ont représenté 49.3 p. 100 de toutes les catégories (54.3 p. 100 en 1964).

En 1965, les porcs classés dans les conserveries inspectées et approuvées en plus de ceux qui ont été exportés directement des centres ruraux ont totalisé 7,077,126, soit 2.8 p. 100 de moins que l'année précédente. La diminution a été plus considérable en Ontario et au Québec. Le poids moyen du porc a été d'une livre de moins qu'en 1965, la moyenne étant de 159.5 livres, mais la qualité du porc dans l'ensemble a continué de s'améliorer graduellement. Les porcs de la catégorie A ont atteint un nouveau sommet de 41.1 p. 100, soit 2.1 p. 100 de plus qu'en 1964.

23.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1965

Bestiaux	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
Bovins	54,072	163,540	1,077,374	363,240	704,749	1,163,237	105,424	3,631,236
Aux parcs à bestiaux.....	3,828	81,047	515,580	247,059	380,552	608,357	18,893	1,850,116
Aux conserveries.....	41,280	79,456	513,971	110,530	238,578	530,892	47,240	1,561,927
À l'exportation.....	8,964	2,037	48,207	5,199	67,072	13,914	37,658	183,071
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	216	452	18,547	10,074	6,833	36,122
Veaux	19,411	368,796	307,622	165,150	256,836	246,827	25,196	1,333,238
Aux parcs à bestiaux.....	5,511	81,946	115,944	133,879	160,759	136,050	3,748	637,837
Aux conserveries.....	12,121	259,270	161,199	27,756	18,690	52,894	12,856	544,786
À l'exportation.....	1,779	27,580	29,879	2,402	23,001	13,121	385	98,147
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	—	1,113	48,386	44,762	8,207	102,468
Porcs	211,441	1,482,358	2,637,769	578,849	505,443	1,634,459	33,098	7,083,417
Aux parcs à bestiaux.....	—	12,069	433,087	189,348	49,210	118,629	—	802,943
Aux conserveries.....	211,057	1,469,840	2,199,630	389,123	455,942	1,515,761	33,030	6,274,183
À l'exportation.....	384	49	5,052	378	291	69	88	6,291
Moutons et agneaux	24,317	45,228	129,888	27,979	52,712	148,154	31,652	469,330
Aux parcs à bestiaux.....	714	1,463	73,222	10,677	17,315	28,866	694	132,951
Aux conserveries.....	23,559	43,765	56,345	16,355	25,553	91,301	28,747	235,625
À l'exportation.....	44	—	321	140	1,542	18,135	598	20,780
Centres ruraux d'autres provinces ¹	—	—	—	807	8,302	9,852	1,613	20,574
Total, mouvement intérieur²								
Bovins.....	1,087	1,694	179,362	33,449	71,387	240,537	979	528,495
Veaux.....	90	857	211,003	2,365	15,752	84,325	474	314,866
Moutons et agneaux.....	—	509	23,011	2,179	676	7,903	227	34,505

¹ Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ² Des parcs et conserveries aux fermes, et expéditions en transit direct des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage et emmagasinage

Cette section porte uniquement sur les entrepôts à grains autorisés et sur l'industrie de l'entreposage public. On voudra bien consulter l'Annuaire de 1963-1964, pp. 910-914, pour ce qui est des autres genres d'entrepôt. Les sources suivantes possèdent des chiffres plus récents: entreposage frigorifique et entreposage des aliments, Direction de l'économie, ministère de l'Agriculture du Canada; entreposage du pétrole et de ses dérivés, Section de la statistique énergétique, Division des industries manufacturières et primaires, B.F.S.; entrepôts douaniers, Administration des bureaux, ministère du Revenu national.

Entrepôts à grains autorisés

Les entrepôts à grains du Canada, autorisés par la Commission des grains du Canada, en vertu de la loi sur les grains, avaient une capacité globale de 673,097,000 boisseaux le 1^{er} décembre 1964, soit 8,776,000 boisseaux de plus qu'un an plus tôt. La capacité d'entreposage s'est accrue de la façon suivante: 6,026,000 boisseaux dans les élévateurs ruraux de l'Ouest et 2,750,000 boisseaux aux ports du bas Saint-Laurent. Le mouvement des grains dans les entrepôts au cours de la campagne agricole 1964-1965 est décrit aux pages 980-985. Le tableau 23 indique la quantité des stocks emmagasinés à trois dates au cours de l'année. Le 31 juillet 1965, 69.8 p. 100 des entrepôts autorisés étaient utilisés, comparativement à 61.8 p. 100 à la même date en 1964.

23.—Capacité des entrepôts à grains et grains emmagasinés, campagnes agricoles 1963-1964 et 1964-1965

Campagne agricole et situation des entrepôts	Capacité, entrepôts autorisés	Grains canadiens en entrepôts autorisés				Pourcentage utilisé des entrepôts autorisés		
		1 ^{er} déc. 1963	27 nov. 1963	1 ^{er} avril 1964	31 juill. 1964	27 nov. 1963	1 ^{er} avril 1964	31 juill. 1964
(milliers de boisseaux)								
1963-1964								
Élévateurs ruraux de l'Ouest.....	372,460	265,587	271,567	274,794	71.3	72.9	73.8	
Élévateurs de l'intérieur (privés et m-noteries).....	17,908	9,854	10,742	9,617	55.0	60.0	53.7	
Terminus de l'intérieur.....	18,100	6,871	6,494	5,668	38.0	35.9	31.3	
Côte du Pacifique.....	24,846	12,359	14,981	14,886	49.7	60.3	59.9	
Churchill.....	5,000	4,759	4,759	4,759	95.2	95.2	95.2	
Fort William—Port Arthur.....	106,421	66,859	93,192	72,936	53.4	87.6	68.5	
Ports de la baie Georgienne et des lacs supérieurs.....	36,566	26,809	6,721	5,545	72.8	18.4	15.2	
Ports des lacs inférieurs et du haut Saint-Laurent.....	20,100	11,057	5,951	7,048	55.0	29.6	35.1	
Ports du bas Saint-Laurent.....	55,690	27,852	12,752	13,414	49.7	22.9	24.1	
Ports des Maritimes (sans T.-N.).....	7,229	3,667	4,194	1,571	50.7	58.0	21.7	
Total, 1963-1964.....	664,321	435,274	431,353	416,238	64.6	64.9	61.8	
	1 ^{er} déc. 1964	2 déc. 1964	31 mars 1965	31 juill. 1965	2 déc. 1964	31 mars 1965	31 juill. 1965	
(milliers de boisseaux)								
1964-1965								
Élévateurs ruraux de l'Ouest.....	378,486	229,906	248,738	302,221	60.7	65.7	79.8	
Élévateurs de l'intérieur (privés et m-noteries).....	17,908	10,846	10,528	10,177	60.6	58.8	56.8	
Terminus de l'intérieur.....	18,100	5,553	5,354	5,572	30.7	32.3	30.8	
Côte du Pacifique.....	24,846	15,023	12,775	8,906	60.5	51.4	35.8	
Churchill.....	5,000	4,700	4,700	4,393	94.0	94.0	87.9	
Fort William—Port Arthur.....	106,421	63,634	88,932	70,130	59.8	83.6	65.9	
Ports de la baie Georgienne et des lacs supérieurs.....	36,566	32,817	12,632	25,016	89.7	34.5	68.4	
Ports des lacs inférieurs et du haut Saint-Laurent.....	20,100	12,543	8,152	10,863	62.4	40.6	54.0	
Ports du bas Saint-Laurent.....	55,440	40,049	22,318	28,202	68.5	38.2	48.3	
Ports des Maritimes (sans T.-N.).....	7,229	6,757	2,724	4,184	93.5	37.7	57.9	
Total, 1964-1965.....	673,097	421,827	417,353	469,664	62.7	62.6	69.8	

Industrie de l'entreposage public

La statistique sommaire de l'industrie de l'entreposage, présentée au tableau 24, porte sur la majorité des établissements qui offrent au public des services d'entreposage de marchandises générales et frigorifiques. Les associations et organisations, telles que les coopératives qui exploitent des entrepôts et des magasins au bénéfice de leurs membres, ne sont pas comprises, non plus que les conserveries et les autres établissements qui ont leurs propres entrepôts. Les petits entrepôts d'aliments ne sont pas inclus, sauf lorsque les compartiments font partie de l'établissement d'entreposage général.

24.—Statistique sommaire de l'entreposage de marchandises générales et de produits frigorifiés, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Sociétés répondantes..... nomb.	108	104	138	152	152
Immobilisations: terrains, entrepôts, etc.. \$	68,178,081	65,173,924	83,930,051	90,680,374	91,210,700
Locaux					
Marchandises générales ¹ pi. cu.	55,537,385	53,723,491	77,108,607	83,047,067	86,493,705
Entreposage frigorifique..... "	32,058,859	34,918,978	45,259,631	44,620,942	44,058,460
Recettes					
Entreposage..... \$	15,931,824	15,906,836	20,883,783	22,471,734	22,102,879
Camionnage et déménagement..... \$	8,963,590	7,287,727	6,423,081	9,113,060	10,519,532
Divers..... \$	6,547,492	6,773,833	9,394,843	10,845,159	12,434,851
Recettes totales..... \$	31,432,906	29,968,196	36,706,707	42,429,953	45,057,262
Dépenses d'exploitation..... \$	29,314,749	27,784,302	33,679,588	39,657,425	42,470,941
Recettes nettes d'exploitation. \$	2,118,157	2,183,894	3,027,121	2,772,528	2,586,321
Moyenne des employés..... nomb.	3,560	3,137	4,033	4,403	4,679
Traitements et salaires..... \$	14,573,924	14,141,772	17,279,113	20,034,223	21,501,114
Véhicules automobiles					
Camions..... nomb.	783	634	602	652	671
Tracteurs..... "	158	148	130	165	166
Remorques et semi-remorques..... "	221	206	158	253	296

¹ Comprend l'espace pour l'entreposage de meubles qui se chiffrait par 1,608,700 pi. cu. en 1961; 987,900 pi. cu. en 1962; 909,000 pi. cu. en 1963; 1,047,000 pi. cu. en 1964 et 969,586 pi. cu. en 1965.

Section 4.—Associations coopératives

En 1964, 2,643 coopératives locales comptant 1,600,000 actionnaires ont signalé un chiffre d'affaires global de \$1,854,600,000 et leur actif s'est élevé à \$818,000,000. Le nombre des coopératives qui ont présenté des rapports a diminué de 62 par rapport à 1963 et le nombre des actionnaires de 52,000, mais le chiffre d'affaires global a augmenté de 173 millions de dollars, soit de 10 p. 100. Les recettes en 1964 sont provenues des sources suivantes: ventes des produits agricoles \$1,268,700,000; ventes de fournitures \$532,400,000; revenus de services (camionnage, broyage, hachage, etc.), \$40,000,000 et revenus divers (loyers, intérêts, dividendes, etc.), \$13,500,000.

En 1964, les coopératives de vente et d'achat sont intervenues pour la plus grande tranche des affaires dans le domaine des coopératives, recettes globales de \$1,780,600,000, et les coopératives de services et de pêcheurs pour le reste. Le nombre d'actionnaires des coopératives de vente et d'achat a diminué de 34,000, atteignant 1,305,000 et celui des coopératives de 1,583 à 1,546. Les ventes de produits et de fournitures agricoles ont

augmenté au cours de 1964, les premières de 13 p. 100, totalisant \$1,268,700,000 et les dernières de 7 p. 100 atteignant \$532,400,000. Les céréales ont figuré pour \$118,000,000 de l'accroissement de \$142,600,000 dans les ventes de produits agricoles. Toutes les provinces ont réalisé des ventes plus importantes de produits agricoles et de fournitures et les hausses les plus sensibles ont eu lieu en Saskatchewan et en Alberta comme résultat de ventes de blé plus élevées. Les céréales et le bétail, concentré dans les provinces des Prairies, et les produits laitiers, provenant principalement de l'Ontario et du Québec, ont été les produits agricoles les plus importants, comprenant 52 p. 100, 16 p. 100 et 23 p. 100 respectivement de toutes les ventes de produits agricoles. Les autres ventes agricoles comprenaient les fruits et légumes, la volaille et les œufs, le poisson et les articles divers. Les principales fournitures vendues ont été les produits alimentaires (27 p. 100) le fourrage et les engrais (30 p. 100) et le pétrole (16 p. 100), les vêtements, la quincaillerie, la machinerie, les matériaux de construction, les semences et les produits divers ont répondu pour le reste. L'actif total des coopératives de vente et d'achat a atteint \$697,500,000 à la fin de 1964 et l'actif des actionnaires a représenté 48 p. 100, contre 45 p. 100 en 1963.

Les coopératives de gros sont des fédérations de coopératives locales jouant le rôle d'agences centrales de commercialisation pour les produits agricoles et de grossistes pour les fournitures et machines agricoles et les biens de consommation. Ces associations ont réalisé des ventes de produits et de fournitures agricoles totalisant \$382,300,000 en 1964, soit une augmentation de 7 p. 100 sur l'année précédente, et l'actif total a été de \$122,800,000, la part des membres étant de 36 p. 100.

Les coopératives de service qui visent de tels services que l'électrification rurale, l'assurance médicale, les transports, les pâturages, l'entreposage frigorifique et le criblage des semences étaient au nombre de 1,017 en 1964, et comptaient 281,000 actionnaires, soit une diminution respective de 23 et 18,000 par rapport à 1963. Ces diminutions sont attribuables en grande partie à l'étatisation des associations d'électrification rurale au Québec. Le chiffre d'affaires global s'est élevé à \$46,839,000, comparativement à \$39,060,000 en 1963 et comprenait les revenus de services, \$28,460,000, les revenus divers, \$1,056,000, et la vente des produits et des fournitures, \$17,315,000. L'actif total était de \$105,145,000 contre \$112,652,000 en 1963. Les coopératives de pêcheurs avaient un effectif de 10,000 actionnaires, ont réalisé des ventes de poisson de \$21,744,000 et des ventes de fournitures de \$5,065,000 en 1964. En 1963, les chiffres étaient respectivement de 10,000, \$19,525,000 et \$4,741,000.

Les coopératives de l'Arctique en activité dans le Nord canadien ont continué à progresser régulièrement. Elles se chiffraient à 20 à la fin de 1964, avec des ventes globales d'environ \$1,000,000, un capital social de plus de \$130,000 et des réserves et des économies non distribuées de plus de \$200,000. En 1965, deux nouvelles coopératives ont été constituées.

25.—Statistique sommaire des coopératives de vente et d'achat, 1959-1964
et par province, 1963 et 1964

Année	Coopératives	Actionnaires ou membres	Ventes de produits	Ventes de marchandises	Chiffre d'affaires total ¹
	nombre	nombre	(milliers de dollars)		
1959 (campagne agricole terminée le 31 juillet).....	1,982	1,290,462	963,330	332,943	1,315,167
1960 " "	1,934	1,319,187	973,958	368,090	1,362,596
1961 " "	1,914	1,324,270	1,019,819	391,761	1,430,197
1962 " "	1,877	1,287,562	928,502	423,302	1,372,605
1963 (année civile).....	1,583	1,339,000	1,100,200	489,090	1,617,900
1964 " "	1,546	1,305,000	1,234,000	522,300	1,780,600

¹ Comprend d'autres recettes.

25.—Statistique sommaire des coopératives de vente et d'achat, 1959-1964,
et par province, 1963 et 1964 (fin)

Année et province	Coopé- ratives	Action- naires ou membres	Ventes de produits	Ventes de mar- chandises	Chiffre d'affaires total ¹
	nombre	nombre	(milliers de dollars)		
Province					
Terre-Neuve.....1963	42	9,000	100	5,300	5,900
.....1964	40	8,000	300	6,000	6,300
Île-du-Prince-Édouard.....1963	21	10,000	4,900	5,000	10,200
.....1964	15	9,000	5,700	5,300	11,100
Nouvelle-Écosse.....1963	82	27,000	21,700	20,000	42,400
.....1964	80	27,000	21,400	21,000	42,900
Nouveau-Brunswick.....1963	56	16,000	11,300	12,800	24,400
.....1964	54	16,000	10,800	13,200	24,300
Québec.....1963	466	98,000	137,100	110,500	255,200
.....1964	464	86,000	150,000	117,000	272,000
Ontario.....1963	236	144,000	98,700	86,800	191,300
.....1964	234	110,000	111,600	89,200	205,600
Manitoba.....1963	111	182,000	121,200	35,600	159,300
.....1964	112	185,000	122,500	38,500	163,700
Saskatchewan.....1963	333	449,000	355,200	99,100	462,500
.....1964	313	442,000	412,500	107,300	627,500
Alberta.....1963	141	235,000	180,000	53,500	235,000
.....1964	137	246,000	214,000	58,300	273,800
Colombie-Britannique.....1963	89	53,000	66,500	34,000	102,000
.....1964	91	51,000	70,300	37,500	108,900
Coopératives interprovinciales.....1963	6	126,000	103,600	26,000	129,700
.....1964	6	125,000	114,900	29,500	144,500

¹ Comprend d'autres recettes.

26.—Produits dont se sont occupées les coopératives de vente et d'achat, 1963 et 1964

Produit	1963		1964	
	Coopé- ratives ¹	Ventes	Coopé- ratives ¹	Ventes
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
Vente.....	709	1,160,200	679	1,234,000
Laitages.....	367	257,300	307	282,800
Fruits et légumes.....	106	42,900	119	45,900
Céréales et graines de semence.....	56	535,100	66	643,000
Bétail et produits.....	235	210,900	244	196,600
(Œufs et volaille.....)	103	48,600	97	51,900
Miel.....	7	3,900	6	4,400
Tabac.....	4	1,100	3	1,600
Laine.....	6	1,700	3	1,600
Fourrures.....	9	800	11	600
Produits forestiers.....	19	1,900	13	500
Divers.....	34	6,000	30	5,600
Achat.....	1,362	489,000	1,233	522,800
Produits alimentaires.....	745	130,100	754	141,200
Vêtements et articles d'ameublement.....	501	16,000	467	15,600
Quincaillerie.....	734	34,500	757	37,800
Dérivés du pétrole.....	632	82,300	610	35,500
Aliments pour animaux, engrais chimiques ou insecti- cides.....	900	148,400	919	155,100
Machines et outillage.....	271	31,300	238	33,400
Matériaux de construction.....	358	25,200	384	30,100
Divers.....	577	21,200	636	24,100
Total.....	2,071	1,589,200	2,012	1,756,800

¹ Comprend le double emploi parce que certaines coopératives s'occupent de plus d'un produit.

Section 5.—Commerce interprovincial de marchandises*

Il existe une statistique interprovinciale des chargements et déchargements de marchandises transportées par rail, eau, route et pipeline. Le trafic-marchandises des chemins de fer n'indique que le tonnage des chargements et déchargements par province et comprend une certaine quantité d'importations et d'exportations transportées par eau. Le tableau 27, toutefois, ne donne pas une mesure précise de l'ensemble des transports ferroviaires interprovinciaux de marchandises; il indique seulement le mouvement interprovincial net par rail, ce qui n'est qu'un aspect du commerce interprovincial. En ce qui concerne le trafic maritime, le tableau 28 indique, par province d'origine, le tonnage interprovincial et intraprovincial déchargé aux ports canadiens. Les transports interprovinciaux et internationaux par camions d'immatriculation canadienne sont indiqués au tableau 29. La statistique des pipelines figure au chapitre des Transports, pp. 927-929.

* Revu à la Division des transports et des services d'utilité publique, Bureau fédéral de la statistique.

27.—Trafic-marchandises payant des chemins de fer, par province, 1964 et 1965

(Chemins de fer des catégories I et II exploités au Canada)

Province	Tonnage chargé		Tonnage entré des Etats Unis		Total transporté	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Terre-Neuve ¹	1,625,333	4,591,132	—	—	1,625,333	4,591,132
Ile-du-Prince-Edouard..	377,997	376,289	—	—	377,997	376,289
Nouvelle-Ecosse.....	11,498,836	12,075,096	—	—	11,498,836	12,075,096
Nouveau-Brunswick....	4,607,028	4,642,651	191,816	243,816	4,798,844	4,886,467
Québec.....	51,787,588	52,334,606	2,574,598	3,126,549	54,362,186	55,461,155
Ontario.....	48,409,518	49,044,409	19,422,852	19,534,695	65,832,170	68,579,104
Manitoba.....	7,702,602	8,189,392	395,604	461,195	8,098,206	8,646,587
Saskatchewan.....	19,240,440	17,421,160	179,375	191,542	19,419,815	17,612,702
Alberta.....	16,303,561	15,588,834	216,241	310,076	16,519,802	15,898,810
Colombie-Britannique..	14,516,098	15,610,338	1,287,278	1,462,416	15,803,376	17,072,754
Total.....	174,663,601	179,866,967	24,267,564	25,336,289	198,336,565	205,197,196
	Tonnage déchargé		Tonnage acheminé vers les Etats-Unis		Total acheminé	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Terre-Neuve ¹	1,920,072	2,139,866	—	—	1,920,072	2,139,866
Ile-du-Prince-Edouard..	602,872	658,369	—	—	602,872	658,369
Nouvelle-Ecosse.....	10,405,359	11,309,795	—	—	10,405,359	11,309,795
Nouveau-Brunswick....	5,967,214	5,519,414	446,756	322,123	5,533,970	5,841,537
Québec.....	51,829,735	55,313,652	5,033,373	5,460,442	56,863,108	60,774,094
Ontario.....	56,491,138	57,527,782	23,293,131	23,240,318	79,784,269	80,768,100
Manitoba.....	6,871,866	7,050,338	974,315	1,635,677	7,846,181	8,686,013
Saskatchewan.....	3,794,952	4,132,346	1,837,355	1,828,924	5,632,307	5,960,270
Alberta.....	7,016,752	7,199,197	90,493	109,931	7,107,245	7,309,128
Colombie-Britannique..	18,709,794	19,227,293	2,305,254	2,524,060	21,015,048	21,751,353
Total.....	162,739,784	170,678,980	33,480,677	35,126,575	196,710,461	205,198,655

¹ L'augmentation de 1965 est due en grande partie au commencement des activités de la *Wabush Lake Railway*.

28.—Tonnage des cargaisons chargées et déchargées aux ports canadiens, commerce interprovincial, par province, 1964 et 1965

Année et province de déchargement	Province de chargement								Canada
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	C.-B. et T.-N.-O.	
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1964									
T.-N.	827,652	12,152	985,287	102,972	179,626	15,234	—	5,585	2,128,508
Î.-P.-É.	859	—	212,290	123,515	2,923	7,658	—	—	347,245
N.-É.	755,272	33,055	269,850	370,700	382,709	217,677	—	1,959	2,031,322
N.-B.	5,075	29,697	620,013	235,868	270,549	20,990	—	3,531	1,185,633
Qué.	280,997	30,827	1,231,279	416,593	5,583,169	9,661,325	8,391	18,234	17,230,797
Ont.	13,469	—	415,659	—	1,978,738	11,458,131	4,266	—	13,870,313
Man.	—	—	—	—	1,740	11	424	—	82
C.-B. et T.-N.-O.	12,592	—	—	—	32,744	—	3,118	15,020,254	15,068,708
Total, 1964	1,895,916	105,731	3,734,469	1,249,648	8,432,189	21,336,956	16,199	15,049,645	51,964,783
1965									
T.-N.	618,614	12,472	1,068,307	96,533	199,134	25,732	—	2,852	2,023,674
Î.-P.-É.	1,805	24	145,234	142,361	9,946	9,015	—	—	208,355
N.-É.	243,645	21,215	226,129	372,118	429,651	225,418	—	—	1,518,176
N.-B.	499	36,420	736,554	220,685	67,334	11,776	—	—	1,073,318
Qué.	322,517	31,604	1,062,380	383,517	5,564,922	8,874,918	6,540	353	16,246,751
Ont.	20,774	—	589,497	—	3,019,198	10,473,898	1	2	14,103,370
Man.	—	—	—	—	11	17	—	—	67
C.-B. et T.-N.-O.	22,687	—	3,617	—	34,145	—	831	17,759,203	17,820,483
Total, 1965	1,330,541	101,735	3,831,718	1,215,214	9,324,331	19,620,774	7,372	17,762,567	53,694,252

29.—Transports interprovinciaux et internationaux par camions d'immatriculation canadienne, 1963 et 1964

Année et province ou territoire	Desti- nation	Pro- vinces de l'At- lan- tique	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.-N.-O.	États- Unis	Total
1963											
Origine:											
Provinces de l'Atlan- tique	—	49	5	—	—	—	—	—	—	165	219
Québec	86	—	1,121	40	—	46	7	—	—	417	1,717
Ontario	8	1,196	—	126	20	95	11	—	—	513	1,969
Manitoba	—	38	198	—	204	122	7	—	—	13	582
Saskatchewan	—	4	4	291	—	79	3	—	—	27	408
Alberta	—	62	64	87	193	—	453	48	—	87	994
Colombie-Britannique	1	14	45	10	31	377	—	89	—	180	747
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	6	28	—	—	34
États-Unis	31	358	568	20	12	17	88	—	—	—	1,094
Total, 1963	126	1,721	2,005	574	460	742	597	137	1,402	7,764	
1964											
Origine:											
Provinces de l'Atlan- tique	—	60	15	—	—	—	—	1	—	293	359
Québec	54	—	1,381	47	6	70	14	—	—	406	1,988
Ontario	28	1,490	—	133	10	127	41	—	—	1,042	2,871
Manitoba	—	54	182	—	246	82	11	—	—	14	589
Saskatchewan	—	3	8	226	—	53	7	—	—	18	345
Alberta	—	81	108	74	183	—	452	149	—	40	1,087
Colombie-Britannique	—	22	54	15	15	377	—	111	—	218	812
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—	—	—	13	24	—	—	37
États-Unis	21	236	486	3	24	19	109	—	—	—	898
Total, 1964	113	1,946	2,234	498	484	771	659	260	2,021	8,966	

PARTIE II.—AIDE ET RÉGLEMENTATION OFFICIELLES RELATIVES AU COMMERCE INTÉRIEUR

Section 1.—Réglementation de la commercialisation des produits agricoles

Sous-section 1.—Réglementation du commerce des grains

Les organismes qui régissent le commerce des grains au Canada sont la Commission canadienne des grains, qui applique depuis 1912 les dispositions de la loi sur les grains du Canada, et la Commission canadienne du blé, qui fonctionne en vertu de la loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé.

La Commission canadienne des grains*.—La Commission a été instituée en 1912 en vertu de la loi sur les grains du Canada (S.R.C. 1952, chap. 25 et 308, modifiés). La Commission constitue un triumvirat quasi judiciaire et administratif composé d'un commissaire en chef et de deux autres commissaires. Elle relève du ministre de l'Agriculture.

La loi sur les grains du Canada a été appelée la Grande Charte du commerce des grains au Canada ou, plus particulièrement, du cultivateur canadien. Les principales attributions de la Commission sont de veiller à la protection des droits conférés aux divers intéressés par la loi. Le transport des grains est assujéti à des restrictions, sauf en ce qui concerne les mouvements d'entrée ou de sortie des élevateurs autorisés. De même, il existe des restrictions à l'usage des appellations officielles relatives aux grains. La loi ne pourvoit à aucune forme de réglementation ou de surveillance des bourses de grains, et la Commission des grains n'a ni pouvoirs ni attributions quant aux prix des grains.

La Commission administre et exploite, en vertu de permis de terminus semi-publics, les élevateurs du gouvernement canadien situés à Moose Jaw et Saskatoon (Sask.), Lethbridge, Edmonton et Calgary (Alb.) et Prince-Rupert (C.-B.). La Commission a son siège et d'autres bureaux principaux à Winnipeg (Man.) et compte de nombreuses succursales de Montréal à Victoria. Elle dispose d'un personnel d'environ 1,100, y compris celui des élevateurs.

La Commission assure, à titre onéreux, l'inspection, le classement et le pesage officiels des grains et l'enregistrement des récépissés d'entrepôt. Tous les exploitants d'élevateurs de l'Ouest, et ceux de l'Est du Canada qui manutentionnent le blé de l'Ouest destiné à l'exportation, de même que tous marchands de grains à commission, acheteurs sur voie ou grainetiers doivent obtenir de la Commission un permis annuel et remettre un cautionnement ou autre garantie en gage d'exécution de toutes les obligations que leur imposent la loi sur les grains ou les règlements établis par la Commission.

Afin d'assurer la protection des droits des divers intéressés, la Commission est autorisée à faire enquête et à se prononcer sur toute question relative au classement et au pesage des grains, aux déductions pour déchets, aux manquants des réceptions ou des sorties des élevateurs, à l'exploitation injuste ou discriminatoire d'un élévateur et au refus ou à la négligence de toute personne de se conformer à une disposition de la loi sur les grains et sur toute autre question relative à l'exercice des fonctions de la Commission.

Dans les provinces des Prairies, la Commission maintient quatre commissaires adjoints: un en Alberta, deux en Saskatchewan et un au Manitoba. Ils sont chargés de faire enquête sur les plaintes des producteurs et de faire l'inspection périodique des élevateurs régionaux dans leur province. Tous les élevateurs aussi bien que leur outillage et leurs stocks de grains sont sujets en tout temps à l'inspection des représentants de la Commission.

La Commission forme tous les ans des comités dits «des étalons des grains» et nomme des tribunaux d'appel des grains qui se prononcent en dernier ressort sur les contestations quant au classement établi par les inspecteurs de la Commission. Afin d'aider à main-

* Rédigé par W. J. MacLeod, secrétaire de la Commission canadienne des grains, Winnipeg (Man.).

tenir uniforme la qualité des meilleures classes de blé rouge de printemps manutentionné aux élévateurs terminaux, la loi oblige à emmagasiner le blé de ces classes avec du blé de classe semblable seulement.

Le Laboratoire de recherches sur les céréales, situé à Winnipeg, est le principal centre de recherches sur la chimie des grains canadiens et possède l'outillage qu'il faut pour assurer le service nécessaire au maintien et à l'expansion des marchés domestiques et étrangers des céréales. Il prélève et examine des échantillons de diverses cultures afin de se tenir au courant de la qualité de tous les grains expédiés durant la campagne agricole. Des recherches fondamentales s'y poursuivent également; le programme vise à faire connaître davantage ce qui fait la qualité des céréales et à perfectionner les méthodes d'appréciation.

En plus des attributions que lui confère la loi sur les grains, la Commission s'acquitte d'autres fonctions. En vertu de la loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures (S.R.C. 1952, chap. 153), la Commission tient un registre des taux de transports des grains depuis Fort William ou Port Arthur (Ont.), sur les lacs et les rivières, et est autorisée à fixer des taux maximums. Aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies (S.R.C. 1952, chap. 213, modifié), la Commission perçoit, des détenteurs de permis en vertu de la loi sur les grains du Canada, 1 p. 100 du prix d'achat du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, de la graine de lin et de la graine de colza achetés par eux.

La Commission canadienne du blé*.—La Commission, instituée en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé de 1935, est chargée de «l'organisation ordonnée des marchés interprovincial et extérieur des céréales cultivées au Canada» et relève maintenant de la loi modifiée (S.R.C. 1952, chap. 44). La Commission recourt à des règlements et à des accords pour accomplir ses fonctions. Elle ne possède pas de moyens matériels de manutention, mais en concluant des accords avec les propriétaires d'installations, elle tente de régulariser le mouvement des grains à chaque stade de la commercialisation depuis le producteur jusqu'à l'acheteur canadien ou étranger.

La Commission vend du blé par l'entremise d'expéditeurs et d'exportateurs. Elle s'emploie à répondre aux désirs des acheteurs d'outre-mer et, à l'occasion, passe elle-même des contrats. Lorsqu'il agit au nom de la Commission, l'exportateur effectue lui-même la transaction avec l'acheteur et achète du blé à la Commission.

Quand les installations d'emmagasinage commercial ne peuvent suffire, la Commission doit régler le mouvement des grains du producteur à l'élevateur. La première mesure à cette fin est la pratique des permis de livraison du producteur délivrés chaque année par la Commission. Chaque livraison effectuée aux élévateurs régionaux par le producteur est inscrite dans son carnet. En régularisant la quantité livrée à l'élevateur régional grâce au contingentement et en répartissant les commandes d'expédition aux élévateurs régionaux selon les besoins créés par les engagements de vente, la Commission du blé régularise la quantité mise sur le marché.

La deuxième étape est la manutention à l'élevateur régional. La Commission fixe le maximum des frais de manutention et d'emmagasinage, mais les frais réels sont négociés entre les compagnies d'élevateurs et la Commission.

La troisième étape de la commercialisation,—c'est-à-dire le transport des céréales depuis les élévateurs régionaux jusqu'aux grands élévateurs terminaux de l'est du Canada, à Churchill ou sur la côte du Pacifique,—s'effectue par chemin de fer. La Commission détermine les variétés et les classes de grains requises aux différentes destinations terminales pour répondre à ses engagements de vente et fait part de ces besoins aux compagnies d'élevateurs et aux sociétés ferroviaires. Le tarif maximum est fixé par un accord conclu entre les chemins de fer et le gouvernement fédéral.

La quatrième étape importante, c'est-à-dire l'emmagasinage et la manutention aux élévateurs terminaux, intervient dans les élévateurs privés ou coopératifs. C'est la Commission des grains qui fixe le prix maximum de ce service.

* Revu par R. L. Kristjanson, adjoint administratif, Commission canadienne du blé, Winnipeg (Man.).

Dans le cas de l'avoine et de l'orge, l'activité de la Commission est moins intense que dans celui du blé. Ces deux céréales sont vendues aux éleveurs terminaux de Fort William-Port Arthur et de Vancouver, soit au comptant à des prix fixés quotidiennement par la Commission soit à terme par l'entremise de la Bourse des grains de Winnipeg. La Commission régleme le mouvement des céréales secondaires vers la tête des lacs. Les entreprises privées s'occupent du mouvement de l'avoine et de l'orge depuis Fort William-Port Arthur ou Vancouver.

Le producteur reçoit le paiement de son blé, de son avoine ou de son orge en deux ou trois versements. Un prix initial est établi au début de la campagne agricole par décret du conseil. Le premier versement reçu par le producteur, c'est ce prix initial moins les frais de manutention à l'éleveur local et les frais de transport à la tête des lacs ou à Vancouver. C'est un prix minimum garanti: si la Commission ne réalise pas cette somme (y compris les frais), le déficit est absorbé par le Trésor fédéral. Jusqu'ici, toutefois, sauf en quelques rares exceptions, la Commission a exercé son activité sans aide financière du Trésor fédéral.

Une fois la campagne terminée, mais avant le dernier paiement, la Commission, si elle compte sur un surplus et si un décret du conseil l'y autorise, peut verser un paiement intérimaire aux producteurs. Ce paiement est le même par boisseau pour tous les producteurs de la même classe de céréales. Enfin, une fois qu'elle a vendu ou écoulé tous les stocks conformément à la loi, la Commission, si elle y est autorisée par un décret du conseil, verse un dernier montant aux producteurs.

Aux termes de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, loi appliquée par la Commission, les producteurs peuvent recevoir par l'entremise de l'agent d'éleveur et selon une formule réglementaire, des avances monétaires pour le grain entreposé dans les fermes. La loi vise à mettre des sommes d'argent à la disposition des producteurs en attendant la livraison des contingents établis par la Commission. Les avances monétaires ne portent pas intérêt en ce qui concerne les producteurs.

Les producteurs de l'Ouest canadien reçoivent pour leurs céréales le prix que la Commission du blé reçoit, moins les frais d'administration et d'entreposage. Le niveau général des prix touchés par la Commission dépend de la concurrence mondiale. La seule subvention reçue par le producteur canadien est le paiement partiel des frais d'entreposage du blé. En vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, le ministre des Finances, sur le Fonds du revenu consolidé, paie à la Commission du blé les frais d'entreposage du blé excédant 178 millions de boisseaux à la fin de la campagne agricole.

Sous-section 2.—Réglementation des produits agricoles autres que les grains*

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont, au moyen de lois et autres mesures, aidé au commerce dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de l'information, de l'inspection, du classement et autres domaines connexes, en vue de faciliter l'adaptation du commerce à l'agriculture et celle de l'agriculture au reste de l'économie. Les mesures administratives visant à protéger le consommateur s'y trouvent étroitement liées.

Les producteurs se sont préoccupés d'un autre genre de réglementation du marché, soit celui qui donne à leurs organismes ou à une agence du gouvernement le contrôle sur le prix obtenu. Au sein de l'agriculture commerciale hautement spécialisée, comme elle l'est actuellement au Canada, le producteur compte sur le prix obtenu pour son produit pour survivre. Les agriculteurs canadiens ont longtemps essayé d'obtenir quelque mesure de contrôle du marché, par l'entremise d'organismes bénévoles, en particulier les coopératives d'achat et de vente. Toutes les provinces ont pris des dispositions assurant la constitution juridique de ces coopératives et, la plupart sinon toutes, leur ont fourni d'autres formes d'assistance. A l'échelon fédéral, la loi sur la vente coopérative des produits agricoles encourage le régime coopératif de commercialisation.

* Rédigé à la Direction de l'économie rurale, ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

D'autres lois prévoient le contrôle juridique de la commercialisation des produits agricoles, soit par un conseil des producteurs ou un organisme de l'Etat. Cette législation s'applique, entre autres, aux offices de réglementation du lait, aux offices des producteurs agricoles et aux commissions de vente d'une industrie déterminée. Les mesures de réglementation de la vente des grains ont été exposées à la sous-section 1, pp. 995-997, et la loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui prévoit le soutien des prix de certains produits essentiels, est expliquée au chapitre de l'Agriculture, aux pages 490-491.

Réglementation des produits.—Les ministères fédéraux et provinciaux de l'Agriculture collaborent à l'établissement et à l'application de normes de qualité de divers produits alimentaires. Un certain contrôle des dimensions et du genre de contenants utilisés pour la distribution de produits agricoles est exercé par le ministère de l'Agriculture du Canada et le ministère du Commerce impose les réglementations relatives aux poids et mesures (voir page 1007).

La réglementation dans le domaine de la santé et de la salubrité en ce qui concerne la préparation des aliments est formulée et exercée aux trois échelons de gouvernement,—municipal, provincial et fédéral. L'intervention provinciale et municipale comprend les lois régissant la pasteurisation du lait, l'inspection des abattoirs et les normes d'hygiène des restaurants. Au niveau fédéral, l'inspection, par la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture, de toutes les carcasses animales passant au commerce interprovincial est obligatoire. La Direction des services des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social exerce un grand contrôle sur la composition des aliments vendus et sur la publicité touchant les aliments et les drogues.

Réglementation de la commercialisation.—*La loi sur la vente coopérative des produits agricoles.*—À la fin des années 1930, le gouvernement fédéral a décidé d'aider à la commercialisation ordonnée en encourageant l'établissement de pools qui payeraient au producteur la recette maximum, moins un maximum de frais de manutention convenu d'avance. Ainsi, la loi sur la vente coopérative des produits agricoles et la loi sur la vente coopérative du blé ont été adoptées en 1939. Cette dernière n'a été appliquée qu'une seule année, mais la première, qui vise la commercialisation de tous les produits agricoles sauf le blé, est au service des producteurs agricoles depuis cette date.

La loi a pour but d'aider les agriculteurs à mettre en commun les revenus provenant de la vente de leurs produits en leur garantissant des paiements initiaux et de favoriser ainsi la commercialisation ordonnée des produits. Le gouvernement peut s'engager à garantir un certain paiement initial minimum au producteur au moment de la livraison, y compris une marge de frais de manutention; le produit des ventes est versé au producteur en vertu d'un régime coopératif. Le paiement initial garanti peut atteindre un maximum de 80 p. 100 du prix moyen des trois années antérieures; le pourcentage est recommandé par le ministre de l'Agriculture qui conclut un accord avec l'organisme de vente.

Des conventions ont été conclues en vertu de cette loi, touchant une grande variété de produits. La seule convention conclue en 1964 visait les pommes de conserve.

La réglementation du lait nature.—La plupart des provinces ont adopté avant 1940 une loi sur la réglementation du lait. Plusieurs d'entre elles financent leur office sur les fonds publics; d'autres perçoivent un droit de permis et une taxe de ceux qui s'occupent de l'industrie laitière; enfin, quelques-unes emploient les deux moyens. La plupart des offices sont autorisés à appliquer un système de permis; le permis est révoqué si le laitier ne se conforme pas aux ordonnances de l'Office du lait.

Dans toutes les provinces où ils existent, les Offices du lait établissent le prix minimum que les distributeurs dans certains marchés peuvent verser aux producteurs pour le lait de la catégorie I, soit le lait destiné à la consommation à l'état nature. En Ontario et en

Colombie-Britannique, des formules servent à l'établissement du prix minimum. La plupart des provinces déterminent aussi soit un prix minimum ou fixe de gros et de détail pour le lait nature. Les prix de gros et de détail sont fixés en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan et des prix minimums sont établis au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Alberta. Le Manitoba, toutefois, établit seulement un prix maximum de détail et la Colombie-Britannique et l'Ontario ne réglementent aucunement les prix de détail et de gros; aussi, dans ces trois provinces, magasins et services de livraison à domicile se font-ils une certaine concurrence.

Les pouvoirs et les prescriptions des Offices du lait sont les suivants: 1° autorisation d'enquêter sur toutes les questions relatives à l'industrie laitière, de définir les secteurs des marchés, de trancher les différends, d'examiner les livres et registres des exploitants, de délivrer et de révoquer les permis et de fixer le prix du lait; et 2° autorisation d'exiger que les distributeurs remettent un cautionnement, présentent des rapports périodiques, paient les producteurs à certain jour chaque mois, présentent des relevés aux fournisseurs, donnent avis avant de cesser d'accepter le lait d'un producteur, que les producteurs donnent avis avant de cesser de fournir du lait à un distributeur, et autorisation d'interdire aux distributeurs d'exiger des producteurs un placement de capitaux.

À l'échelle nationale, on vient récemment d'établir la *Commission canadienne du lait*, et elle entrera en activité le 1^{er} avril 1967. Il s'agit là d'une innovation dans le domaine de la commercialisation agricole. C'est la première fois que, pour un produit agricole, un conseil national et des conseils provinciaux ont le pouvoir de traiter avec la même industrie dans leur domaine respectif de juridiction. La Commission canadienne du lait complètera la fonction provinciale, dans ce sens que sa fonction sera de réglementer la commercialisation et la fixation des prix du lait, et peut-être des produits laitiers, qui font l'objet de commerce interprovincial ou international. Brièvement, le rôle de la Commission est de fournir à des producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion de réaliser un bénéfice suffisant pour leur travail et leurs investissements et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et adéquat de produits laitiers de haute qualité. À compter du 1^{er} avril 1967, la Commission sera l'organisme chargé d'administrer les fonds avancés par le gouvernement fédéral à des fins de stabilisation.

Offices des producteurs agricoles.—Au cours des années 1930, un fort appui a stimulé la législation en vertu de laquelle les producteurs agricoles pouvaient, dans certaines conditions, exercer le contrôle juridique des ventes de leurs produits. La loi de 1934 sur l'organisation du marché des produits naturels visait à conférer, à l'échelon fédéral, ce pouvoir, qui s'est avéré inopérant. La loi de 1936 sur l'organisation du marché des produits naturels (Colombie-Britannique), afférente aux pouvoirs du gouvernement provincial, a servi de base à la législation sur la réglementation des ventes dans les dix provinces.

Bien que les lois édictées touchant la réglementation des ventes aient été modifiées de temps à autre, en raison de l'expérience acquise, et compte tenu des variations d'une province à l'autre, les mêmes pouvoirs fondamentaux sont accordés aux producteurs dans toutes les provinces. Ces attributions comprennent l'autorisation, pour un Conseil de producteurs dûment accrédité, de réglementer les ventes de toute la production d'un produit particulier dans telle ou telle région. Un conseil formé de producteurs, au moins dans certaines provinces, peut déterminer les contingents de production de chaque agriculteur. Un conseil de producteurs peut réglementer les ventes de plusieurs denrées connexes et la région désignée peut être constituée de la totalité ou d'une partie d'une province. Normalement le vote du producteur est indispensable à l'établissement d'un conseil de producteurs auquel les pouvoirs sont conférés soit par une commission provinciale des ventes exerçant une certaine surveillance, soit par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les pouvoirs du conseil de producteurs qui lui sont délégués par législation provinciale sont forcément restreints au commerce intraprovincial. En vertu de la loi sur la vente des produits agricoles, le gouvernement fédéral peut assigner aux offices de vente, pour les fins du commerce interprovincial et d'exportation, les mêmes pouvoirs que ceux dévolus pour le commerce intraprovincial par les autorités provinciales. Cette loi investit également le gouverneur en conseil du pouvoir d'autoriser la commission provinciale à imposer et percevoir des contributions ou droits de la part des personnes adonnées à la production ou à la commercialisation de denrées qui font l'objet de ces règlements aux fins de l'office, y compris la constitution de réserves, et la répartition des recettes sur une base de péréquation.

En 1964, on comptait 88 Offices de vente organisés au Canada, dont 54 dans la province de Québec et 17 en Ontario; chacune des autres provinces, sauf Terre-Neuve, possède au moins un tel Office. On estime qu'environ le septième du revenu commercial des fermes provenait, en 1964, des ventes réalisées sous un régime de réglementation par des commissions provinciales, en particulier des denrées suivantes: porcs, certains produits laitiers, volailles, laine, tabac, blé, soya, betteraves sucrières, pommes de terre, autres légumes, fruits, maïs de semence, haricots blancs, miel, produits de l'érable et bois à pâte. Le 31 octobre 1965, 38 offices provinciaux avaient reçu du gouvernement fédéral une extension de pouvoirs aux fins du commerce interprovincial et d'exportation. Sept offices avaient reçu l'autorisation de percevoir pour sept denrées des contributions excédant les frais d'administration.

Section 2.—Coalitions nuisibles au commerce*

La législation canadienne contre les coalitions a pour objet de maintenir la liberté de la concurrence en tant que principal moyen de favoriser l'obtention du maximum de production, de distribution et d'emploi dans un régime de libre entreprise. A cette fin, la législation cherche à supprimer certaines pratiques qui, nuisibles au commerce, empêchent l'utilisation des ressources économiques du pays à l'avantage de tous les citoyens.

Aux termes de modifications entrées en vigueur le 10 août 1960 (S.C. 1960, chap. 45), les dispositions législatives contre les coalitions, jusque-là comprises en partie dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (S.R.C. 1952, chap. 314) et en partie dans le Code criminel, ont été révisées et fondues en une seule loi. Aujourd'hui toutes les dispositions matérielles se trouvent aux articles 2, 32, 33, 33A, 33B, 33C et 34 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, adoptée en 1923 mais sensiblement modifiée en 1935, 1937, 1946, 1949, 1951 et 1952, ainsi qu'en 1960.

De façon générale, le paragraphe (1) de l'article 32 interdit les coalitions qui empêchent ou diminuent «indûment» la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, le troc, la vente, l'entreposage, la location, le transport ou la fourniture d'un article de commerce ou dans le prix d'assurance. Ce paragraphe est tiré de l'article 411 du Code criminel dont l'adoption sous sa forme initiale remonte à 1889. Bien que selon le paragraphe (2), aucune personne ne puisse être déclarée coupable d'une infraction si sa participation à un arrangement s'est limitée à l'échange de données statistiques, à la définition de normes de produits et à d'autres actions du même genre, aux termes du paragraphe (3), le paragraphe (2) ne s'applique pas si l'arrangement a réduit ou semble devoir réduire indûment la concurrence à l'égard des prix, de la quantité ou de la qualité de la production, des marchés ou des clients ou des voies de distribution, ou si l'arrangement «a restreint ou semble devoir restreindre les possibilités pour une personne d'entrer dans un commerce ou une industrie ou d'accroître une entreprise commerciale ou industrielle». Le paragraphe (4) porte que, sous réserve du paragraphe (5), aucune personne ne sera déclarée coupable d'une infraction

* Revu par M^c D. H. W. Henry, C.T. Directeur des enquêtes et recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions), ministère du Registraire général, Ottawa.

pour avoir participé à un arrangement qui se rattache seulement au commerce d'exportation. Cependant, en vertu du paragraphe (5), le paragraphe (4) ne s'applique pas si l'arrangement a eu ou semble devoir avoir des effets nuisibles sur le volume du commerce d'exportation, sur le commerce de concurrents canadiens ou sur les consommateurs domestiques.

Les articles 2 et 33 rendent coupable d'une infraction quiconque participe à une fusion qui a pour résultat ou semble devoir avoir pour résultat de réduire la concurrence au détriment ou à l'encontre de l'intérêt du public ou à un monopole qui a été ou semble devoir être exploité au détriment ou à l'encontre de l'intérêt du public.

L'article 33A traite de la distinction injuste dans les prix et de l'abaissement injuste des prix. Il stipule qu'un fournisseur ne doit pas pratiquer de distinctions injustes entre ses clients dont le commerce vient en concurrence, en accordant à l'un d'eux un prix préférentiel quand un autre consent à acheter des marchandises de quantité et de qualité similaires. Il défend également à un fournisseur de vendre dans une localité à des prix plus bas que dans une autre, ou de vendre où que ce soit à des prix déraisonnablement bas, si cette politique a pour effet ou tendance ou pour objet de réduire considérablement la concurrence ou d'éliminer des concurrents.

Aux termes de l'article 33B, lorsqu'un fournisseur accorde une remise à des fins de réclame ou de publicité à des clients concurrents, il doit la leur accorder en proportion de leurs achats respectifs; s'il exige des services en retour de cette remise, ces services doivent être tels que ses différentes catégories d'acheteurs soient en mesure de les fournir; et si ses clients sont obligés d'effectuer des dépenses en retour de la remise, ces dépenses doivent être proportionnées à leurs achats.

L'article 33C rend coupable d'une infraction quiconque, afin de favoriser la vente ou l'emploi d'un article, fait au public un exposé essentiellement trompeur en ce qui concerne le prix auquel ledit article ou des articles semblables ont été, sont ou seront ordinairement vendus.

L'article 34 interdit à un fournisseur de marchandises de fixer les prix auxquels celles-ci doivent être revendues par les grossistes ou les détaillants ou de refuser de vendre à un marchand parce que celui-ci ne se conforme pas ou refuse de se conformer à de tels prix, c'est-à-dire de pratiquer ce qu'on est convenu d'appeler le «maintien d'un prix de vente». Il précise cependant qu'on ne doit pas conclure qu'un fournisseur a pratiqué le maintien d'un prix de vente simplement parce qu'il a refusé, ou conseillé le refus, de vendre ou de fournir un article à un marchand s'il y avait des motifs raisonnables de croire et si, de fait, il croyait que le marchand en cause se faisait une habitude d'utiliser de ses articles comme «articles spécialement sacrifiés» ou aux fins d'attirer des clients ou se faisait une habitude de se livrer à une réclame trompeuse au sujet de tels articles ou de ne pas fournir les services d'entretien auxquels les acheteurs desdits articles pouvaient raisonnablement s'attendre.

Le Directeur des enquêtes et recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions) est responsable des enquêtes sur les coalitions et autres pratiques restrictives, et la Commission sur les pratiques restrictives du commerce est chargée d'estimer les preuves soumises par le directeur et les parties sujettes à l'enquête et de faire rapport au registraire général du Canada. S'il y a de bonnes raisons de croire que des pratiques interdites sont en jeu, le directeur peut obtenir de la Commission l'autorisation de questionner des témoins, d'effectuer des recherches sur les lieux ou d'exiger des rapports écrits. Si, après examen de tous les renseignements recueillis, le directeur est d'avis qu'il existe une pratique interdite, il soumet un exposé de la preuve à la Commission et aux parties présumées coupables. La Commission fixe alors le temps et le lieu où elle entendra les arguments soumis par le directeur à l'appui de son exposé, ainsi que les arguments et preuves soumis par toute

personne contre laquelle des allégations sont contenues dans l'exposé. L'audition terminée, la Commission rédige un rapport qu'elle soumet au registraire général, et qui doit ordinairement être rendu public dans les trente jours.

Aux termes de la loi, on peut procéder à des enquêtes générales sur les restrictions au commerce qui, sans être interdites ou punissables, peuvent néanmoins nuire à l'intérêt public. La cour, y compris la Cour de l'Échiquier du Canada, peut, en plus de punir les violateurs de la loi, interdire aux personnes de commettre, continuer ou répéter une violation ou peut ordonner la dissolution de la fusion ou du monopole selon le cas. Il est permis de demander au tribunal une interdiction de ce genre au lieu d'intenter des poursuites et de chercher à obtenir une condamnation pour infraction à la loi. Toutes les poursuites pour infraction aux dispositions essentielles de la loi (sauf celles de l'article 33C qui sont punissables seulement par voie sommaire) peuvent être intentées devant les tribunaux provinciaux ou, avec le consentement de l'accusé, devant la Cour de l'Échiquier du Canada.

Du 1^{er} janvier 1964 au 30 juin 1966, on a rendu publics les rapports ci-après des enquêtes faites en vertu de la loi:

- 1° Prétendue entente frauduleuse relative à une demande de soumissions faite par la ville de Duvernay en vue du parachèvement de l'aqueduc et du système d'égouts.
- 2° Vente d'articles de plomberie et de chauffage et de produits connexes dans la ville de Montréal et ailleurs dans la province de Québec.
- 3° Production, distribution et fourniture de journaux dans la région de Sudbury et de Copper Cliff.
- 4° Distribution, fourniture et vente d'articles de plomberie et de produits connexes en Alberta.
- 5° Revêtement des routes en Ontario.
- 6° Fixation du prix du lait à Ottawa, novembre 1961.
- 7° Méthodes de fixation des prix dans l'industrie du crayon.
- 8° Monopole dans la distribution du gaz propane en Colombie-Britannique.
- 9° Acquisition du *Times Journal* de Fort William par *Thomson Newspapers*.
- 10° Accords et pratiques de la Conférence maritime.
- 11° Appel d'offres pour le pavage des rues de la ville de Hull.
- 12° Contrat de la station de pompage de la rue John, ville métropolitaine de Toronto.
- 13° Distribution et fixation des prix produits antiparasitaires.
- 14° Fixation des prix de *Miss Mary Maxim Ltd.*
- 15° Fixation des prix du béton malaxé à Windsor (Ontario).

On peut se procurer le texte de ces rapports et des exemplaires des rapports annuels publiés aux termes de la loi en cause chez l'Imprimeur de la Reine ou chez le Directeur des enquêtes et des recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions), ministère du Registraire général, Ottawa.

Section 3.—Régie et vente des alcools

La vente au détail des alcools au Canada est réglementée par les régies provinciales et territoriales. Les alcools sont vendus par la plupart des régies directement au consommateur ou à des établissements licenciés. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les fabriques de vin aux consommateurs ou aux établissements licenciés. Durant l'année terminée le 31 mars 1965, les régies ont exploité 1,101 débits.

Le tableau 1 montre les recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des alcools. De plus amples détails sont donnés dans le rapport du B.F.S. intitulé: *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada* (n° de catalogue 63-202).

1.—Recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des alcools, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Nota.—Les chiffres comprennent les recettes encaissées directement par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les recettes des régies mais non les recettes provenant d'une taxe générale de vente au détail imposée sur les alcools par huit provinces.

Province ou territoire	1964			1965		
	Revenus nets des ventes ¹	Taxe de vente, licences, permis et autres	Total	Revenus nets des ventes ¹	Taxe de vente, licences, permis et autres	Total
(milliers de dollars)						
Terre-Neuve.....	2,783	2,634	5,417	3,408	4,224	7,632
Île-du-Prince-Edouard.....	1,498	515	2,013	1,884	591	2,375
Nouvelle-Écosse.....	13,066	379	13,445	13,062	405	14,067
Nouveau-Brunswick.....	10,099	318	10,417	11,422	364	11,786
Québec.....	45,600	20,036	65,636	39,621	20,630	60,551
Ontario.....	70,748	27,631	98,379	84,920	29,616	114,536
Manitoba.....	13,233	3,440	16,673	15,412	3,409	18,821
Saskatchewan.....	15,711	391	16,102	16,765	416	17,181
Alberta.....	25,807	1,628	27,435	26,640	1,691	28,331
Colombie-Britannique.....	32,514	606	33,120	35,129	626	35,755
Yukon.....	915	113	1,028	890	116	996
Territoires du Nord-Ouest.....	903	82	985	988	72	1,060
Canada.....	232,577	57,773	290,650	250,531	62,460	312,991

¹ Après provision pour amortissement du capital fixe et pour immobilisations imputées sur les recettes d'exploitation; comprend la commission sur les taxes de vente générales qui ont été perçues.

Certaines recettes du gouvernement fédéral provenant des alcools, y compris les droits de douane et les droits et taxes d'accise et certains autres droits et licences, sont données au tableau 2.

2.—Certaines recettes du gouvernement fédéral provenant du commerce des alcools, années terminées le 31 mars 1961-1965

Nota.—Les chiffres ne comprennent pas les recettes provenant de la taxe de vente générale qui ne sont pas établies par denrées.

Nature de l'impôt	1961	1962	1963	1964	1965
(milliers de dollars)					
Sur les spiritueux.....	139,823	143,616	152,907	155,546	165,435
Droit d'accise.....	188,502	113,689	122,021	129,399	131,716
Licences.....	8	8	8	9	8
Droit d'importation.....	31,313	29,919	30,878 ¹	26,137	30,914
Sur la bière.....	91,165	93,257	98,354	103,116	105,685
Droit d'accise.....	90,971	93,051	98,097	102,914	105,386
Permis de vente de la bière.....	3	3	3	3	3
Droit d'importation.....	191	203	254 ¹	199	296
Sur le vin.....	4,920	5,223	6,417	5,504	6,634
Taxe d'accise.....	3,224	3,350	3,727	3,814	4,092
Droit d'importation.....	1,696	1,873	2,690 ¹	1,690	2,542
Total.....	235,966	242,896	257,678	264,165	277,957

¹ Comprend un droit supplémentaire de 15 p. 100 *ad valorem* auquel furent soumises les importations, du 25 juin 1962 au 20 février 1963, alors qu'il fut réduit à 10 p. 100 *ad valorem* et entièrement supprimé à compter du 1^{er} avril 1963.

² Les drawbacks et les remboursements de droits et de taxes n'ont pas été déduits.

Le tableau 3 donne la valeur des ventes de boissons alcooliques en 1963-1965, mais il faut noter que ces chiffres ne représentent pas le prix définitif au consommateur de vente au détail des alcools, car lorsque ceux-ci sont vendus aux détenteurs de licences, seul le prix fait à ces derniers est connu.

3.—Valeur des ventes d'alcools, années terminées le 31 mars 1963-1965

Province ou territoire	Spiritueux			Vins		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	6,353	6,683	7,421	620	635	631
Île-du-Prince-Édouard.....	2,828	2,939	3,308	308	345	367
Nouvelle-Écosse.....	17,668	18,483	19,504	2,996	2,902	2,914
Nouveau-Brunswick.....	12,733	13,094	15,177	2,579	2,764	2,741
Québec.....	103,479	109,084	94,879	19,676	21,259	19,339
Ontario.....	185,461	203,356	232,104	23,696	26,287	28,762
Manitoba.....	23,355	24,434	25,890	3,089	3,282	3,597
Saskatchewan.....	18,996	20,855	22,431	3,120	3,850	3,607
Alberta.....	39,023	40,907	42,559	4,532	5,064	5,606
Colombie-Britannique.....	56,929	59,595	64,825	7,020	7,903	9,249
Yukon.....	1,099	1,632	1,040	131	169	168
Territoires du Nord-Ouest.....	847	987	1,066	101	121	159
Canada.....	463,761	501,449	529,204	67,868	74,061	77,139
	Bière			Total		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	12,652	13,464	14,428	19,625	20,762	22,480
Île-du-Prince-Édouard.....	1,663	1,832	2,001	4,799	5,116	5,676
Nouvelle-Écosse.....	16,574	17,815	18,351	37,238	39,200	40,769
Nouveau-Brunswick.....	11,322	12,540	14,026	26,634	28,398	31,944
Québec.....	115,134	118,842	134,418	238,289	249,185	248,636
Ontario.....	184,806	191,540	199,797	393,963	421,183	450,653
Manitoba.....	30,449	32,636	32,210	56,893	60,342	61,697
Saskatchewan.....	24,354	26,166	26,616	46,560	50,371	53,654
Alberta.....	36,673	36,641	37,044	80,223	82,612	85,209
Colombie-Britannique.....	45,643	49,625	50,811	109,592	117,123	124,585
Yukon.....	1,208	1,189	1,146	2,438	2,390	2,354
Territoires du Nord-Ouest.....	926	1,039	1,128	1,874	2,147	2,353
Canada.....	481,504	503,319	531,976	1,018,133	1,078,849	1,129,310

Le volume des ventes, tel qu'indiqué au tableau 4, donne une idée plus juste des tendances dans la consommation, même s'il est sujet, comme barème de la consommation personnelle des Canadiens, aux mêmes limitations que les valeurs des ventes, à cause des achats effectués par des non-résidents.

4.—Volume des ventes d'alcools, années terminées le 31 mars 1963-1965

Province ou territoire	Spiritueux			Vins		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	(milliers de gallons)					
Terre-Neuve.....	207	216	216	72	70	57
Île-du-Prince-Édouard.....	88	94	103	37	40	54
Nouvelle-Écosse.....	571	603	634	371	331	375
Nouveau-Brunswick.....	382	391	475	326	345	338
Québec.....	3,479	3,695	3,061	2,436	2,683	2,263
Ontario.....	6,822	7,466	7,668	3,424	3,792	3,686
Manitoba.....	778	814	823	425	454	485
Saskatchewan.....	631	695	713	461	496	529
Alberta.....	1,193	1,258	1,295	627	696	758
Colombie-Britannique.....	1,941	2,044	2,193	1,036	1,189	1,396
Yukon.....	30	28	27	12	16	14
Territoires du Nord-Ouest.....	21	26	26	8	10	13
Canada.....	16,143	17,330	17,239	9,235	10,092	9,968

4.—Volume des ventes d'alcools, années terminées le 31 mars 1963-1965 (fin)

Province ou territoire	Bière			Total		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965
	(milliers de gallons)					
Terre-Neuve.....	3,619	3,893	3,868	3,898	4,179	3,941
Île-du-Prince-Édouard.....	877	832	696	702	756	853
Nouvelle-Écosse.....	6,043	6,625	6,875	6,935	7,609	7,884
Nouveau-Brunswick.....	3,834	4,417	5,246	4,542	5,153	6,059
Québec.....	77,873	80,635	85,317	83,788	87,013	90,631
Ontario.....	96,492	99,690	103,871	106,738	110,868	115,225
Manitoba.....	12,907	13,768	13,442	14,110	15,036	14,755
Saskatchewan.....	10,625	11,345	11,467	11,717	12,536	12,709
Alberta.....	17,610	18,451	18,679	19,430	20,465	20,732
Colombie-Britannique.....	21,888	24,049	24,406	24,865	27,292	27,995
Yukon.....	265	264	266	307	308	307
Territoires du Nord-Ouest.....	219	243	283	248	279	302
Canada.....	251,852	264,002	274,196	277,336	291,424	301,393

Section 4.—Aides et réglementations diverses

L'Office national de l'énergie.—L'Office a été établi par la loi sur l'Office national de l'énergie de 1959 (S.C. 1959, chap. 46) afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques du Canada. L'Office est chargé de réglementer, dans l'intérêt général, la construction et l'exploitation des oléoducs et gazoducs relevant du Parlement du Canada, les droits de transport du pétrole et du gaz par ces canalisations, l'exportation et l'importation du gaz, l'exportation de l'électricité et la construction des lignes de transport de l'électricité exportée. L'Office est aussi tenu d'étudier et de suivre toutes les questions relatives à l'énergie et relevant du Parlement du Canada ainsi que de formuler des avis au sujet des mesures qu'il juge nécessaires ou opportunes d'adopter dans l'intérêt public en ces matières. La loi autorise à étendre au pétrole, sur promulgation du gouverneur en conseil, les dispositions relatives à l'exportation et à l'importation. L'Office, qui relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, se compose d'un président, d'un vice-président et de trois autres membres.

La politique nationale du pétrole, énoncée en 1961, avait pour objectif initial d'atteindre certains niveaux de production de pétrole, y compris les condensats de gaz naturel. La production qui, en 1960, avait été en moyenne de seulement 544,000 barils par jour, a atteint une moyenne de 923,000 barils par jour en 1965, soit une augmentation de près de 70 p. 100. Cet accroissement est dû à la plus grande utilisation de pétrole canadien dans les marchés intérieurs à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, ainsi qu'à l'expansion au chapitre des exportations aux États-Unis. Grâce à la coopération de l'industrie, les objectifs de la politique ont été atteints en grande partie sans réglementation officielle. La Politique nationale de l'Énergie, annoncée en 1963, a souligné la nécessité de profiter au maximum de l'évolution dans l'industrie de la production d'énergie pour assurer une abondance d'énergie électrique au meilleur compte possible et pour établir une politique souple d'exportation, qui permettrait l'exportation à longue échéance d'importants contingents d'énergie aux États-Unis, dans le but de favoriser le développement immédiat de projets canadiens d'énergie à grande échelle et le raffermissement de la position canadienne de la balance des paiements. Pour atteindre ces objectifs, l'Office étudie, de concert avec d'autres organismes, l'interconnexion interprovinciale et internationale des réseaux d'énergie électrique.

En 1965, l'Office a délivré 629 certificats, permis et ordonnances, comparativement à 574 en 1964. A la suite de séances publiques, on a délivré six certificats autorisant la construction d'installations supplémentaires d'oléoducs ainsi que la pose d'un oléoduc destiné au transport des produits de pétrole liquide, et un certificat autorisant la construc-

tion d'une nouvelle ligne internationale de transmission d'énergie. Les permis et ordonnances délivrés visaient l'exportation du gaz et de l'énergie électrique, l'importation de gaz, l'exportation des gaz butane par pipeline; les ordonnances d'exemption traitaient de la construction de pipelines, d'embranchements ou de prolongements d'une longueur maximum de 25 milles. L'Office a aussi délivré de nombreuses ordonnances sur la protection et la sécurité des oléoducs et a procédé à des inspections sur place relatives aux épreuves de pression des nouvelles conduites, aux aménagements des compresseurs de gaz et des pompes de pétrole et autres installations. Le côté financier des opérations des sociétés pétrolières relevant de l'autorité de l'Office faisait l'objet d'une étude continue, tout comme les tarifs imposés par les sociétés d'oléoduc et les arrangements contractuels visant l'achat, la vente et le transport du gaz par les sociétés de gazoduc.

Pendant l'année, les travaux de recherche de l'Office ont compris: l'étude des méthodes d'évaluer et de classer un projet; la mise au point de programmes d'ordinateur destinés à simuler les opérations d'un gazoduc, à optimiser les plans d'un gazoduc et à planifier les additions et expansions des pipelines; et, de concert, avec les autres organismes gouvernementaux, l'établissement des cadres d'un modèle régional de l'économie canadienne, selon l'activité, qui, entre autres fonctions, permettra l'évaluation rapide de changements possibles dans les nombreux éléments d'ordre technique, économique, ou d'orientation politique qui influencent le secteur énergétique de l'économie canadienne. En outre, l'Office a participé à plusieurs études spéciales, dont celles des emplacements du Bas-Nelson, l'aménagement du fleuve Saint-Jean et de la sérieuse panne d'électricité du 9 novembre 1965 qui a affecté l'Ontario et la partie orientale des États-Unis. L'Office a poursuivi ses études sur les prévisions détaillées de toutes les formes d'énergie et de l'offre et de la demande au Canada, et a continué à collaborer, pour ce qui a trait aux problèmes d'énergie, avec le Comité partiel de la *Canadian Standards Association*, la Direction des approvisionnements d'urgence du ministère de la Production de défense, le Comité de planification du pétrole de l'organisation du pétrole en temps de guerre, l'OTAN et l'Organisation de coopération et de développement économique.

Normes de commerce*.—A la Direction des standards du ministère du Commerce, un même directeur s'occupe de l'application des lois sur la marque de commerce national et l'étiquetage exact, sur le poinçonnage des métaux précieux, sur les poids et mesures, sur l'inspection de l'électricité et sur l'inspection du gaz.

Normes des marchandises.—Le 26 novembre 1949, le Parlement a adopté la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact (S.R.C. 1952, chap. 191), loi qui constitue le point de départ d'initiatives destinées à généraliser l'apposition de la marque nationale sur les marchandises et leur description exacte afin d'empêcher la fraude publicitaire. En résumé, l'usage de la marque nationale est facultatif et l'obligation de se conformer aux normes des marchandises n'atteint que les fabricants qui désirent employer la marque. On en a un exemple dans les Règlements concernant la mesure des vêtements portant la marque nationale, entrés en vigueur le 16 mars 1961. En outre, lorsque les fabricants apposent une étiquette descriptive sur leurs marchandises ou emballages, l'étiquette doit donner une description exacte afin de protéger le public. L'étiquetage des fournitures, par exemple, est assujéti à un règlement bien établi maintenant comme règle de pratique loyale dans tout le commerce.

En vertu de la loi de 1946 sur le poinçonnage des métaux précieux (S.R.C. 1952, chap. 215), les objets d'or, d'argent, de platine ou de palladium peuvent porter une marque qui décrit exactement la qualité du métal. Lorsqu'une telle marque est apposée, une marque de commerce, déposée au Canada ou dont la demande de dépôt a été faite, doit également l'être. Les objets plaqués d'or ou d'argent peuvent aussi être marqués sous certaines conditions décrites dans la loi. Le personnel d'inspection de la Direction des standards est chargé d'examiner la matière publicitaire et de vérifier la qualité des articles offerts en vente et les marques apposées.

* Revu à la Division des standards, ministère du Commerce, Ottawa.

Poids et mesures.—La loi sur les poids et mesures (S.R.C. 1952, chap. 292) établit les étalons officiels des poids et mesures utilisés au Canada. Les obligations imposées par la loi comportent également la réglementation de tous les instruments de pesage et de mesurage utilisés à des fins commerciales, leur vérification périodique et une surveillance destinée à éliminer les ventes d'articles dont le poids ou la mesure sont insuffisants. En 1965, il y a eu 661,133 inspections (poids ou mesure) d'articles emballés et 487,582 inspections d'appareils.

Inspection de l'électricité et du gaz.—Les attributions de la Direction des standards, aux termes de la loi sur l'inspection de l'électricité (S.R.C. 1952, chap. 94) et de la loi sur l'inspection du gaz (S.R.C. 1952, chap. 129), comprennent la vérification et l'étampage de chaque compteur d'électricité et de gaz qui sert au facturation, afin d'assurer un calcul exact de la quantité d'électricité et de gaz vendue. Le Canada est divisé en 20 régions pour les fins de l'application de ces deux lois; le personnel est de 212. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1965, 1,506,821 compteurs ont été vérifiés. En 1964, le Canada comptait 5,981,778 compteurs d'électricité et 1,590,546 compteurs de gaz.

Les brevets d'invention*.—Les brevets d'invention sont assujettis aux dispositions de la loi en vigueur depuis 1935 sur les brevets (S.R.C. 1952, chap. 203). Les demandes de protection à ce sujet doivent être adressées au Commissaire des brevets, Ottawa.

5.—Demandes et attributions de brevets d'invention, etc., années terminées le 31 mars 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Brevets d'invention demandés..... nombre	24,529	25,447	26,409	27,057	27,811
Brevets attribués..... "	22,014	21,659	21,225	23,230	23,451
Attribués à des Canadiens..... "	2,038	1,844	1,682	1,765	1,734
Caveats accordés..... "	281	226	256	266	250
Cessions de brevets..... "	22,587	24,161	24,180	25,313	26,487
Honoraires encaissés, net..... \$	1,806,279	1,858,965	1,922,350	2,002,271	2,048,174

Le nombre de brevets canadiens accordés a augmenté assez régulièrement chaque année, passant de 4,522 au début du siècle à 23,451 l'année terminée le 31 mars 1965. Environ 68 p. 100 des brevets ont été accordés à des résidents des États-Unis, 8 p. 100 à des résidents de la Grande-Bretagne ou des autres pays du Commonwealth et 5 p. 100 à des résidents du Canada. Les reproductions imprimées des brevets accordés depuis le 1^{er} janvier 1948 peuvent être obtenues à prix modique. La *Gazette du Bureau des brevets* en donne un résumé.

On peut consulter les brevets d'origine canadienne et étrangère à la bibliothèque du Bureau des brevets. Cette dernière possède des archives sur les brevets d'origine britannique et mémoires descriptifs abrégés depuis 1617, ainsi que sur ceux des États-Unis, depuis 1845, de même que beaucoup de brevets, d'index, de journaux et de rapports d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Pakistan, de la France, de la Belgique, de l'Autriche, de la Norvège, du Mexique, de l'Italie, de la Suède, des Pays-Bas, de la Suisse, du Japon, de l'Égypte, de l'Allemagne, d'Irlande, de la Colombie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie.

Droits d'auteur, dessins de fabrique et marques de bois*.—La protection du droit d'auteur relève de la loi sur le droit d'auteur (S.R.C. 1952, chap. 55), en vigueur depuis 1924. La protection est automatique et ne requiert aucune formalité. Toutefois, un système d'enregistrement volontaire est prévu. Les demandes d'enregistrement doivent être adressées au Commissaire des brevets, Ottawa.

La loi détermine les conditions requises à l'égard des droits d'auteur et leur durée. «Le droit d'auteur existe au Canada . . . sur toute œuvre originale littéraire, dramatique,

* Revu par le Commissaire des brevets, Ottawa.

musicale ou artistique si, à l'époque de la création de l'œuvre, l'auteur était sujet britannique, citoyen ou sujet d'un pays étranger ayant adhéré à la Convention (de Berne) et au Protocole additionnel . . . ou avait son domicile dans les possessions de Sa Majesté. A moins de dispositions contraires et formelles contenues dans la présente loi, la durée du droit d'auteur comprendra la vie de l'auteur et une période de cinquante ans après sa mort.»

Le Canada adhère maintenant à la Convention universelle sur le droit d'auteur. Ainsi, les œuvres des auteurs canadiens sont actuellement protégées aux États-Unis sans la formalité de l'enregistrement obligatoire et sans l'obligation d'imprimer aux États-Unis, pourvu que la première édition de l'œuvre porte, bien en vue, le symbole © suivi du nom du propriétaire de l'œuvre et de l'année de publication.

La protection du droit d'auteur s'étend aux disques, rouleaux perforés, films cinématographiques et autres moyens de reproduction mécanique. La loi vise à accorder aux auteurs canadiens pleine protection dans leur pays, dans le Commonwealth, dans les pays étrangers membres de l'Union des droits d'auteur et aux États-Unis. La protection des dessins de fabrique, et des marques de bois est assurée par la loi sur les dessins industriels et les étiquettes syndicales et la loi sur le marquage des bois. La Division des droits d'auteur du Bureau des brevets conserve les registres de ces dessins et marques.

6.—Droits d'auteur, dessins de fabrique et marques de bois enregistrés, années terminées le 31 mars 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Droits d'auteur..... nombre	6,381	6,479	7,279	7,098	7,244
Dessins de fabrique..... "	795	684	788	814	846
Marques de bois..... "	—	1	3	2	1
Cessions..... "	1,019	1,213	1,279	1,165	1,021
Honoraires encaissés, net..... \$	27,446	28,634	31,145	31,040	32,818

Marques de commerce*.—Le Bureau des marques de commerce du ministère du Registraire général du Canada applique la loi sur les marques de commerce (S.C. 1952-1953, chap. 49) qui s'étend à l'enregistrement et à l'usage des marques de commerce et a remplacé, à partir du 1^{er} juillet 1954, les mesures antérieures appliquées en vertu de la loi sur la concurrence déloyale, la loi sur les étiquettes syndicales et la loi sur l'enregistrement des marques syndicales. Toute demande relative à l'enregistrement d'une marque de commerce ou à l'usage d'une marque de commerce doit être adressée au registraire des marques de commerce, à Ottawa.

Le *Trade Marks Journal*, publié chaque semaine, donne le détail de chaque marque de commerce enregistrée et de chaque usager inscrit. Un droit de \$25 est exigé pour la demande d'enregistrement d'une marque de commerce, de \$15 pour l'avis d'une demande et de \$20 pour l'inscription d'un usager.

7.—Marques de commerce enregistrées, années terminées le 31 mars 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Enregistrements..... nombre	4,524	4,438	4,620	4,905	4,824
Cessions..... "	3,115	3,335	2,887	3,534	3,685
Renouvellements..... "	1,748	1,961	2,657	3,105	2,821
Copies authentiques établies..... "	1,407	1,412	1,529	1,415	1,866
Droits perçus, net..... \$	305,036	336,212	346,387	363,481	388,682

Subventions et primes au charbon†.—Un des grands problèmes de l'industrie houillère du Canada tient à ce que les gisements soient situés très loin des principaux marchés de consommation des provinces d'Ontario et de Québec, alors que ces marchés

* Revu par le registraire des marques de commerce, ministère du Registraire général du Canada, Ottawa.
† Revu par l'agent d'administration, Office fédéral du charbon, Ottawa.

se trouvent à proximité des gisements de charbon bitumineux et d'antracite des États-Unis. Les subventions au transport, plus ou moins considérables depuis 30 ans, ont pour but de favoriser l'acheminement du charbon canadien en égalisant, autant que possible, le prix livré du charbon canadien et celui du charbon importé sur divers marchés. Depuis 1963, une addition aux règlements concernant les subventions a permis de placer les charbons de l'Est canadien sur un pied de concurrence avec les importations de pétroles résiduels des provinces de l'Atlantique et de la province de Québec. Les subventions sont autorisées d'année en année par le Parlement et le paiement en est fait d'après les règlements établis par décret du conseil.

8.—Subventions au charbon, par province, 1961-1965

NOTA.—Le tonnage et les dépenses, étant basés sur l'année civile, ne concordent pas nécessairement; certains montants comprennent des rectifications relatives au mouvement d'années antérieures.

Province		1961	1962	1963	1964	1965
Nouvelle-Écosse.....	tonnes	2,323,684	2,191,938	2,428,819	2,336,571	3,465,093
	\$	14,208,207 ¹	14,589,764	14,442,122	12,780,461	21,569,607
Nouveau-Brunswick.....	tonnes	146,201	114,186	191,765	407,120	582,192
	\$	227,129	221,984	540,351	1,263,668	1,808,219
Saskatchewan.....	tonnes	104,807	82,511	89,311	128,215	176,224
	\$	83,161	62,359	65,542	93,415	122,547
Alberta et est de la Colombie-Britannique.....	tonnes	38,171	57,539	63,346	51,296	65,008
	\$	96,680	150,595	172,782	145,545	205,071
Exportations de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.....	tonnes	719,840	634,855	716,740	1,001,230	1,080,311
	\$	3,239,279	2,408,653	2,323,118	2,911,292	2,964,107
Total.....	tonnes	3,322,763	3,081,029	3,469,961	3,924,432	5,348,826
	\$	17,854,456¹	17,453,355	7,543,915	17,194,381	26,649,351

¹ Comprend \$500,000 versés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au titre de sa part de certaines subventions auxquelles participe la Nouvelle-Écosse.

La loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34), loi qui donne suite à un des avis de la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes (1926), vise à aider les aciéries canadiennes et ce n'est qu'occasionnellement qu'elle concerne le charbon. La subvention est de 49.5c. par tonne de houille bitumineuse extraite au Canada et convertie en coke sidérurgique utilisé au Canada. Voici les primes accordées de 1961 à 1965 en vertu de la loi:

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Quantité.....	tonnes 457,950	420,036	482,406	472,968	337,302
Montant.....	\$ 226,685	207,918	238,791	234,119	166,964

PARTIE III.—FAILLITES

La présente partie comporte deux séries de chiffres qui, bien qu'étroitement liées quant à la matière, portent sur des aspects différents. La première, qui figure sous la rubrique «Administration des biens des faillis» se borne aux travaux de surveillance qu'effectue le surintendant des faillites aux termes de la loi sur la faillite (y compris la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers). Cette série renseigne sur les montants réalisés à partir des actifs évalués par les débiteurs et laisse voir que les sommes effectivement payées aux créanciers sont invariablement très inférieures à ces évaluations. On peut donc supposer que cela s'applique davantage encore aux domaines plus vastes qu'étudie la deuxième section: «Statistique des faillites et des liquidations» d'après la documentation officielle du Bureau fédéral de la statistique. Cette seconde série ne porte que sur les faillites et les insolvabilités relevant de la législation fédérale (loi sur la faillite et loi sur les liquidations) et, depuis 1955, n'a trait qu'aux faillites commerciales (page

1011). Les chiffres concernant l'actif et le passif sont des estimations du débiteur et, comme ces estimations manquent d'uniformité, il importe de ne les admettre qu'avec réserve.

La loi de 1949 sur la faillite a été modifiée à plusieurs reprises déjà et est de nouveau modifiée par le S.C. 1966, chap. 32. Cette modification fut suscitée par le nombre de dévoilements et d'accusations d'agissements illégaux et malhonnêtes récemment portées contre des personnes qui sont parties à des administrations ou à des instances de faillite, ou qui en sont les intéressés soit à titre de débiteurs, de faillis, ou de créanciers. La modification n'est pas une révision complète de la loi sur la faillite mais une mesure intérimaire destinée à créer une autorité directe et immédiate dans le domaine des investigations et des enquêtes et à serrer les procédures et les exigences dans d'autres domaines tels que les propositions qu'une personne insolvable ou un failli peut présenter à ses créanciers au cours de l'administration de ses biens. En d'autres mots, la modification vise à remédier aux situations où l'expérience a démontré que les abus du procédé de faillite sont plus aptes à se produire, à corriger les abus qui se sont produits dans l'administration des biens de moindre importance et à établir des mesures spéciales pour l'acquittement rationnel des dettes, protégeant ainsi le public par l'élimination des pratiques frauduleuses.

1.—Statistique sommaire des biens administrés en 1964 en vertu de la loi sur la faillite

Province ou territoire	FAILLITES SOUS L'EMPIRE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI ¹					
	Faillis	Actif, estimation du failli	Passif, estimation du failli	Réalisations par l'administrateur	Frais d'administration	Frais en pourcentage des réalisations
	nombre	\$	\$	\$	\$	%
T.-N.	—	—	—	—	—	—
L.-P.-É.	8	190,094	689,762	93,797	10,992	12
N.-É.	19	2,736,734	3,988,485	575,449	103,121	18
N.-B.	13	161,045	343,902	49,358	15,039	31
Qué.	1,426	17,040,244	36,449,096	4,084,033	1,689,588	41
Ont.	1,229	31,706,117	57,470,353	12,204,272	2,264,172	18
Man.	38	2,369,664	2,955,936	151,734	63,854	42
Sask.	33	206,341	794,495	67,872	24,714	36
Alb.	92	4,788,501	8,080,437	2,033,061	445,009	22
C.-B.	113	7,392,903	12,698,668	2,342,872	574,936	24
P. N.-O.	1	58,680	151,418	5,473	3,100	57
Total	2,972	60,648,322	123,622,552	21,607,921	5,184,525	24
	FAILLITES SOUS L'EMPIRE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI ¹			PROPOSITIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 27 (1) a)		
	Payé aux créanciers	Retenu par les créanciers nantis	Pourcentage moyen récupéré par les créanciers	Propositions acceptées	Passif non garanti, estimation des créanciers	Payé aux créanciers non garantis
	\$	\$	%	nombre	\$	\$
T.-N.	—	—	—	—	—	—
L.-P.-É.	82,805	72,130	22	—	—	—
N.-É.	472,328	784,262	31	1	34,445	9,630
N.-B.	34,319	66,971	27	—	—	—
Qué.	2,394,445	7,770,291	28	127	5,979,467	1,228,103
Ont.	9,950,100	12,847,799	40	79	8,964,434	1,624,960
Man.	87,880	1,007,143	40	2	41,598	13,405
Sask.	43,158	65,225	14	3	256,521	40,920
Alb.	1,588,052	627,549	27	—	—	—
C.-B.	1,767,936	2,646,768	35	6	1,275,883	260,605
T. N.-O.	2,373	—	2	—	—	—
Total	16,423,396	25,968,128	34	218	16,552,448	3,184,613

¹ Comprend les dispositions de la loi sur la faillite visant l'administration sommaire des biens.

Statistique des faillites et des liquidations*.—La statistique des faillites et des insolvabilités, publiée par le Bureau fédéral de la statistique, ne porte que sur les faillites relevant de la législation fédérale, soit la loi sur la faillite et la loi sur les liquidations. Les chiffres présentés au tableau 2 ne touchent que les faillites commerciales, les faillites des particuliers tels que les salariés, vendeurs et administrateurs de sociétés sont exclues.

* Rédigé à la Division des finances des entreprises, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

2.—Faillites et insolvabilités relevant de la législation fédérale, par province, 1956-1965

Année	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
1956.....	37	1,265	507	28	34	41	60	1,967
1957.....	54	1,359	630	26	32	55	57	2,213
1958.....	36	1,376	545	28	18	51	71	2,125
1959.....	36	1,366	658	26	20	47	76	2,229
1960.....	48	1,638	914	34	28	46	120	2,828
1961.....	47	1,450	932	39	25	62	104	2,659
1962.....	33	1,694	1,177	47	36	94	109	3,190
1963.....	60	1,987	1,389	45	37	67	92	3,677
1964.....	67	1,872	1,281	53	30	80	116	3,499
1965.....	43	1,748	1,248	41	22	103	90	3,295

3.—Faillites et insolvabilités relevant de la législation fédérale, par genre d'entreprise, 1956-1965

Année	Agriculture, forêts, pêche, piégeage et extraction minière	Fabrication	Construction	Transports, communications et entreposage	Commerce	Finances et services d'utilité publique	Services	Non classées	Total
1956.....	58	342	375	83	782	28	246	53	1,967
1957.....	60	366	372	109	928	40	244	74	2,213
1958.....	67	356	367	105	882	42	295	11	2,125
1959.....	81	374	449	76	906	36	307	—	2,229
1960.....	100	323	619	129	1,229	65	363	—	2,828
1961.....	86	285	470	113	1,234	69	403	—	2,659
1962.....	93	326	573	143	1,496	82	477	—	3,190
1963.....	111	365	714	166	1,634	110	577	—	3,677
1964.....	146	327	706	181	1,492	92	555	—	3,499
1965.....	151	346	623	193	1,359	115	503	—	3,295

4.—Passif estimatif des faillites et insolvabilités, 1956-1965

Année	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces des Prairies	Colombie-Britannique	Total
	(milliers de dollars)					
1956.....	2,049	32,704	21,842	5,223	2,437	64,254
1957.....	2,508	37,268	31,349	5,683	3,056	79,863
1958.....	4,493	40,250	17,884	4,672	5,479	72,778
1959.....	2,302	50,034	34,156	3,866	5,420	95,786
1960.....	3,568	61,851	91,060	7,732	10,307	174,548
1961.....	4,714	49,133	48,352	7,075	7,246	116,520
1962.....	2,566	77,002	55,946	6,843	7,083	149,440
1963.....	3,788	91,467	84,260	8,330	7,757	195,602
1964.....	5,863	111,172	71,193	12,144	8,382	208,734
1965.....	2,513	107,162	258,934	15,234	9,787	393,630

5.—Faillites et insolvabilités, par industrie et par région économique, 1965

Industrie	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces des Prairies	Colombie-Britannique	Total	Passif total
	(nombre)						milliers de dollars
Industries primaires.....	1	65	66	11	8	151	8,531
Fabrication.....	2	202	125	10	7	346	41,208
Aliments et boissons.....	1	11	9	—	1	22	1,015
Textiles.....	—	1	—	—	—	5	2,000
Vêtement.....	—	48	7	1	1	57	7,783
Articles en bois.....	1	47	33	1	2	84	10,666
Articles en papier et produits connexes.....	—	18	20	—	—	38	1,327
Industrie métallique primaire, des produits métalliques, de la machinerie, du matériel de transport, des appareils électriques et des produits minéraux non métalliques.....	—	48	28	6	2	84	11,697
Produits chimiques.....	—	4	3	1	—	8	1,166
Autres industries.....	—	25	21	1	1	48	5,054
Construction.....	6	327	240	38	17	628	52,373
Entrepreneurs généraux.....	4	121	91	15	12	243	27,962
Entrepreneurs spécialisés.....	2	206	149	23	5	385	24,411
Transports, communications et autres services d'utilité publique.....	—	100	69	21	3	193	7,485
Commerce.....	28	725	503	66	37	1,359	65,249
Alimentation.....	6	137	58	7	3	211	5,131
Magasins généraux.....	3	15	30	4	1	63	3,957
Automobile.....	7	191	128	20	16	362	12,004
Vêtement et chaussures.....	3	110	64	8	4	189	8,567
Quincaillerie.....	3	71	56	11	—	141	12,826
Meubles et articles d'ameublement.....	3	74	57	7	4	145	5,573
Médicaments.....	—	7	10	1	1	19	1,181
Autres.....	3	120	100	8	8	239	13,090
Finances, assurances et immeuble.....	—	46	62	4	3	115	192,633
Services.....	6	283	183	16	15	503	25,771
Instruction et services sociaux.....	—	14	11	1	1	27	1,349
Divertissements.....	1	33	13	—	5	52	4,184
Services commerciaux.....	—	28	22	3	2	65	3,651
Soins personnels.....	5	188	120	10	5	328	13,718
Autres.....	—	20	17	2	2	41	3,469
Total.....	43	1,748	1,248	166	90	3,295	393,630

PARTIE IV.—PRIX*

Section 1.—Indices des prix de gros

Le terme «prix de gros» se rapporte aux transactions intervenant au-dessous du niveau du détail. Il a plutôt trait aux ventes et achats massifs qu'à un niveau homogène de distribution. Les indices des prix de gros et les diverses séries de prix servent à plusieurs fins, dont l'une des plus importantes est l'indexation des contrats. Voici d'autres usages importants: étude du coût de remplacement et de construction dans les projets d'investissement; analyse des variations de prix de certains articles et de groupes de produits par rapport aux achats et aux ventes; prévision industrielle et analyse du marché; évaluation pour fins fiscales et analyse des stocks; enfin, étude des variations du volume physique. Les entreprises commerciales à l'étranger utilisent aussi les indices des prix en conjonction avec leurs ventes et achats au Canada.

Indice général des prix de gros.—Cet indice comprend surtout les prix des manufacturiers, mais aussi ceux des grossistes proprement dits, des collecteurs de produits primaires, des agents et des exploitants d'autres genres d'entreprises commerciales qui font le commerce des marchandises d'un certain genre ou en quantités caractéristiques de la commercialisation primaire. Les prix sont groupés suivant une classification des marchandises basées sur les ressemblances de la matière principale. En outre, il existe des indices fondés sur le degré de fabrication. Le tableau 1 donne l'indice général des prix de gros pour la période 1938-1965. Chiffre récapitulatif classique, l'indice permet d'observer le mouvement de groupes particuliers de prix comme, par exemple, ceux des produits agricoles, des matières premières et des matériaux de construction, qui font l'objet d'un indice distinct. Le tableau 2 donne l'indice général des prix de gros des années 1956-1965 et deux de ses groupements constitutifs, soit les produits bruts et partiellement ouverts et les produits entièrement et principalement ouverts; ce tableau présente également deux ensembles connexes: les matières industrielles et les produits agricoles canadiens. Les indices annuels des prix des matériaux de construction non domiciliaire et domiciliaire figurent respectivement aux tableaux 3 et 4 à l'égard des années 1956-1965. Des indices plus détaillés paraissent dans le bulletin mensuel du B.F.S. intitulé: *Prices and Price Indexes* (n° de catalogue 62-002), publication qui comprend aussi des séries courantes sur les prix de détail et les valeurs mobilières. Le volume 23 de cette publication forme un sommaire chronologique dont certaines séries remontent jusqu'à 1867.

Un système d'indices des prix de gros, intitulé *Industry Selling Price Indexes 1956=100*, a trait exclusivement aux industries manufacturières et comprend une centaine d'indices intéressant l'industrie et 175 intéressant les denrées. Le document de référence n° 62-515 du B.F.S. renferme des tableaux, des textes explicatifs, des graphiques et des pondérations concernant ces indices; les indices courants sont publiés chaque mois dans *Prices and Price Indexes* (n° de catalogue 62-002).

* Rédigé à la Division des prix, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Moyennes annuelles de l'indice général des prix de gros, 1938-1965

(1935-1939=100)

Année	Moyenne	Année	Moyenne	Année	Moyenne	Année	Moyenne
1938.....	102.0	1945.....	132.1	1952.....	226.0	1959.....	230.6
1939.....	99.2	1946.....	138.9	1953.....	220.7	1960.....	230.9
1940.....	108.0	1947.....	163.3	1954.....	217.0	1961.....	233.3
1941.....	118.4	1948.....	193.4	1955.....	218.9	1962.....	240.0
1942.....	123.0	1949.....	198.3	1956.....	225.6	1963.....	244.6
1943.....	127.9	1950.....	211.2	1957.....	227.4	1964.....	245.4
1944.....	130.6	1951.....	240.2	1958.....	227.8	1965.....	250.4

En 1965, l'indice général des prix de gros était, en moyenne, 2 p. 100 plus élevé, s'établissant à 250.4 par rapport à la moyenne de 245.4 pour 1964. L'indice des matières premières et partiellement ouvrées a avancé de 2.4 p. 100 alors que celui des matières entièrement et principalement ouvrées a augmenté de 1.9 p. 100. L'indice des matières industrielles a avancé de 0.2 p. 100 au cours de la même période et celui des produits de la ferme canadienne a monté de 4.4 p. 100. Ce dernier indice, cependant, se fonde sur des chiffres provisoires pour les grandes cultures agricoles et le total des produits de la ferme avant le paiement final de participation versé par la Commission canadienne du blé.

2.—Indices annuels des groupes de prix de gros, 1956-1965

(1935-1939=100)

Année	Indice général des prix de gros	Matières premières et partiellement ouvrées	Matières entièrement et principalement ouvrées	Matières industrielles	Produits de la ferme canadienne		
					Grandes cultures	Animaux	Total
1956.....	225.6	215.8	231.5	248.2	181.6	246.9	214.2
1957.....	227.4	209.4	237.9	240.3	199.2	258.0	213.6
1958.....	227.8	209.3	238.3	229.8	171.4	274.5	222.9
1959.....	230.6	210.9	241.6	240.2	176.1	271.6	223.9
1960.....	230.9	209.6	242.2	240.4	189.1	264.1	225.6
1961.....	233.3	212.6	244.5	243.2	191.7	270.0	230.9
1962.....	240.0	223.8	249.0	248.0	195.5	286.0	240.8
1963.....	244.6	226.9	254.2	253.5	197.2	275.4	238.3
1964.....	245.4	225.7	258.4	258.3	198.2	267.3	232.7
1965.....	250.4	231.2	261.3	258.7	186.4	289.3	242.9

Les indices de matériaux de construction* ont continué à augmenter en 1965. L'indice non domiciliaire (1949=100) a atteint 146.8, soit une hausse de 5.2 p. 100 sur la moyenne de 1964 (139.6). Celui des matériaux de construction domiciliaire (1935-1939=100), converti arithmétiquement à 1949=100 afin de le comparer à l'indice non domiciliaire, est passé de 142.5 à 148.9, soit une hausse de 4.5 p. 100 pour la même période.

* Le détail de la pondération et de la construction des indices, ainsi que les séries chronologiques paraissent dans diverses publications du B.F.S.: *Price Index Numbers of Residential Building Materials, 1926-1945* (n° de catalogue 62-505) et *Price Index Numbers of Non-residential Building Materials, 1935-1958* (n° de catalogue 62-506). On peut se procurer sur demande le détail et la pondération révisés (juillet 1960) du groupe électrique de l'indice des matériaux de construction domiciliaire.

3.—Indices annuels des prix des matériaux de construction non domiciliaire, 1956-1965

(1949=100)

Année	Indice général	Principaux éléments						
		Ouvrages en acier et en métal	Plomberie, chauffage et autre équipement	Équipement et agencements électriques	Agrégat, ciment et béton	Bois et produits	Blocs, briques et pierre	Tuiles
PONDÉRATION EN % DU TOTAL....	...	20.1	21.4	11.5	11.1	10.5	9.1	3.3
1956.....	128.0	139.0	123.4	123.6	117.0	131.5	130.3	120.6
1957.....	130.0	147.7	124.1	118.4	119.4	128.7	134.0	118.5
1958.....	129.8	150.9	123.8	114.0	119.6	126.8	135.7	118.2
1959.....	131.7	152.6	126.0	119.2	118.6	181.3	137.4	118.3
1960.....	132.3	152.9	126.7	119.5	118.8	139.0	139.1	121.0
1961.....	131.1	153.2	126.3	113.8	119.8	127.6	133.0	123.9
1962.....	131.9	153.3	127.4	114.0	122.0	130.8	130.9	125.0
1963.....	135.1	157.1	127.1	118.6	126.0	136.6	135.2	128.9
1964.....	139.6	164.2	129.4	120.3	129.0	147.4	141.9	134.3
1965.....	146.8	177.7	137.1	120.5	133.5	154.6	149.3	143.2

4.—Indices annuels des prix des matériaux de construction domiciliaire, 1956-1965

(1948=100)

Année	Indice général	Principaux éléments								
		Ciment, sable et gravier	Brique, tuile et pierre	Bois et produits	Lattes, plâtre et isolants	Matériaux de toiture	Peinture et vitre	Équipement de plomberie et de chauffage	Équipement et agencements électriques	Autres matériaux
PO pondération en % du total...	...	7.6	5.0	42.8	11.3	2.9	3.2	18.6	3.8	5.0
1956.....	128.5	117.9	144.9	130.5	110.8	136.3	126.3	120.9	140.5	139.5
1957.....	128.4	120.9	148.2	128.9	115.9	133.0	125.5	126.3	120.6	145.3
1958.....	127.3	123.5	148.7	127.2	118.4	123.6	126.2	127.5	107.8	145.4
1959.....	130.0	121.1	150.9	130.7	119.3	125.6	127.7	128.5	116.3	147.1
1960.....	129.2	121.7	151.9	129.1	120.6	112.6	128.3	130.5	114.3	150.1
1961.....	128.3	120.5	145.0	128.0	122.6	107.1	131.2	131.0	112.0	149.9
1962.....	129.7	120.8	148.6	130.4	126.2	112.0	132.9	128.6	114.0	149.4
1963.....	133.9	123.8	149.3	136.5	127.9	124.2	142.8	130.2	118.1	143.2
1964.....	142.5	127.5	154.6	146.6	134.3	132.1	149.9	134.3	120.0	148.5
1965.....	146.9	132.4	163.2	153.9	139.1	128.0	157.3	141.2	120.1	152.5

Indice des prix de la construction de routes.—Il a été établi dernièrement un plan d'indices annuels de soumissions à poids fondamental et courant (1956=100) qui s'applique principalement à la construction de routes provinciales, selon lequel les variations de prix sont indiquées à l'égard d'unités intégrales de travaux comme, par exemple, le déblaiement de la terre ou la mise en place du gravier concassé. Le document de référence n° 62-520 du B.F.S. renferme des tableaux, du texte, des graphiques et des pondérations se rattachant à ces indices. Les indices courants sont publiés de temps à autre dans les rapports mensuels *Prices and Price Indexes* (n° de catalogue 62-002).

Indices mondiaux des prix de gros.—Les fluctuations de prix dans les divers pays ont beaucoup varié au cours des années. Le tableau 5 compare l'indice des prix de gros au Canada avec ceux d'autres pays.

5.—Indices des prix de gros au Canada et en d'autres pays, 1963-1965

(1958=100)

Source: *Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies*, juin 1966.

Pays	1963	1964	1965	Pays	1963	1964	1965
Allemagne (République fédérale).....	104	104	107	Inde.....	119	134	145
Belgique.....	104	109	110	Iran ¹	104	108	111
Brazil.....	684	1,273	...	Irlande.....	106	113	117
Canada.....	107	108	110	Norvège.....	104	109	112
Chili.....	229	345	429	Nouvelle-Zélande.....	105	110	111
Corée (République de) ²	149	201	221	Pays-Bas.....	101	108	111
Danemark.....	108	111	115	République Arabe Unie.....	100	105	113
Etats-Unis.....	100	100	102	République Dominicaine (Saint-Domingue).....	107	105	117
France.....	117	119	121	Suède.....	110	115	120
Grande-Bretagne.....	102	108	107	Suisse.....	106	109	109
Grèce.....	110	114	119	Turquie.....	143	142	154

¹ Base: 21 mars 1959-20 mars 1960=100.² Base: 1960=100.

Section 2.—Indice des prix à la consommation*

L'indice des prix à la consommation a pour but de mesurer, de mois en mois, la variation des prix de détail des biens et services achetés par un groupe bien représentatif de la population urbaine du Canada. L'indice du prix d'un article ou d'un service en particulier est son prix à une certaine période, exprimé en pourcentage de son prix à une autre période ordinairement appelée la période de base. Toutefois, on peut réunir les indices de certains produits pour former un indice représentatif des prix d'un groupe de biens et services. Ainsi, l'indice des prix à la consommation se rattache à la vaste gamme de biens et services achetés par les familles urbaines du pays. Il indique les prix réunis de ces biens et services, chaque mois, en pourcentage de leurs prix durant la période de base (1949).

Le groupe des biens et services compris dans l'indice constitue le « panier » de l'indice et des « poids » sont attribués aux indices de prix des divers articles afin de les réunir dans un indice général. Les poids représentent l'importance relative des articles dans la dépense des familles urbaines de taille et de revenu moyens. Le panier représente des biens et services de quantité et de qualité constantes ou équivalentes. Seuls les prix changent de mois en mois; l'indice mesure donc l'effet des variations de prix sur le coût d'achat du panier déterminé. Le panier et les poids utilisés aujourd'hui dans l'indice se fondent sur les dépenses, en 1957, de familles de deux à six personnes, gagnant \$2,500 à \$7,000 et vivant dans des villes de 30,000 habitants et plus.

6.—Indices des prix à la consommation, 1939-1966

(1949=100)

Année	Indice	Année	Indice	Année	Indice	Année	Indice
1939.....	83.2	1946.....	77.5	1953.....	115.5	1960.....	128.0
1940.....	65.7	1947.....	84.8	1954.....	118.2	1961.....	120.2
1941.....	69.6	1948.....	97.0	1955.....	116.4	1962.....	130.7
1942.....	72.9	1949.....	100.0	1956.....	118.1	1963.....	133.0
1943.....	74.2	1950.....	102.9	1957.....	121.9	1964.....	135.4
1944.....	74.6	1951.....	113.7	1958.....	125.1	1965.....	138.7
1945.....	75.0	1952.....	116.5	1959.....	126.5	1966.....	143.0

Le comportement de l'indice des prix à la consommation au cours des années d'essor économique presque constant, depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1959, est étudié aux pages 1001-1003 de l'Annuaire de 1962 et ses variations de 1959 à 1964, dans des éditions subséquentes.

De 1964 à 1965, le rythme d'augmentation des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 2.4 p. 100, et les hausses les plus importantes ont été marquées par les groupes de l'hygiène et soins personnels (4.6 p. 100), les transports (3.7 p. 100) et l'alimentation (2.6 p. 100). L'accélération s'est manifestée davantage en 1966 et les prix étaient encore, en moyenne, de 3.7 p. 100 plus élevés que l'année précédente. L'alimentation (6.3 p. 100), l'habillement (3.8 p. 100) et l'hygiène et soins personnels (3.1 p. 100) ont marqué les plus fortes avances.

* Une explication complète de l'indice paraît dans la publication intitulée *The Consumer Price Index (1949=100)* —Revision Based on 1957 Expenditures (n° de catalogue 62-518).

7.—Indices des prix à la consommation, 1957-1966

(1949=100)

Année	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Hygiène et soins personnels	Distrac-tions et lectures	Tabac et alcool	Indice général
PONDÉRATION EN % DU TOTAL.....	27	32	11	12	7	5	6	100
1957.....	118.6	126.7	109.5	129.9	138.2	129.8	109.4	121.9
1958.....	123.1	129.0	109.7	133.8	145.4	138.4	110.6	125.1
1959.....	121.1	131.4	109.9	138.4	150.2	141.7	114.0	126.5
1960.....	122.2	132.7	110.9	140.3	154.5	144.3	115.8	128.0
1961.....	124.0	133.2	112.5	140.6	155.3	146.1	116.3	129.2
1962.....	126.2	134.8	113.5	140.4	158.3	147.3	117.8	130.7
1963.....	130.3	136.2	116.3	140.4	162.4	149.3	118.1	133.0
1964.....	132.4	138.4	118.2	142.0	167.8	151.8	120.2	135.4
1965.....	135.9	140.9	121.4	147.3	175.5	154.3	122.3	138.7
1966.....	144.5	144.7	126.0	150.8	180.9	158.7	125.1	143.9

Le tableau 8 donne les prix relatifs d'un certain nombre d'articles importants du groupe de l'alimentation dans l'indice des prix à la consommation.

8.—Prix de détail urbains, moyens et relatifs, d'aliments principaux, 1957-1966

(1949=100)

Année	Aloyau de bœuf (livre)		Côtelette de porc (livre)		Beurre de buannerie (livre)		Œufs frais classe A (douzaine)		Lait nature (pinte)	
	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif
	cents		cents		cents		cents		cents	
1957.....	84.3	119.7	74.6	131.1	65.7	101.7	56.0	91.0	22.5	126.2
1958.....	94.4	134.1	72.5	127.4	69.2	107.0	57.9	94.1	23.2	130.4
1959.....	101.0	143.5	67.6	118.9	69.6	107.8	54.4	88.4	23.4	131.0
1960.....	97.7	135.8	69.8	122.8	69.8	108.0	54.5	88.6	23.7	133.0
1961.....	97.1	135.0	72.8	128.0	69.9	108.2	56.3	91.6	23.5	132.0
1962.....	107.4	152.5	74.9	131.7	62.1	96.0	53.2	86.5	23.6	132.4
1963.....	103.7	147.4	74.4	130.9	58.5	90.5	58.4	94.9	23.8	134.0
1964.....	99.9	141.9	73.1	128.4	58.9	91.2	50.7	82.4	24.6	138.2
1965.....	106.6	151.4	81.4	143.2	61.4	95.0	54.3	85.3	25.0	140.5
1966.....	116.7	165.8	91.0	160.1	67.1	103.8	64.1	104.2	26.8	150.5
	Farines (livre)		Tomates en boîte (28 onc.)		Pommes de terre (10 livres)		Sucre granulé (livre)		Pain (livre)	
	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif	Prix moyen	Prix relatif
	cents		cents		cents		cents		cents	
1957.....	7.9	113.3	29.1	144.8	42.1	120.8	12.3	133.1	14.3	141.4
1958.....	8.0	114.3	26.6	132.2	45.7	131.2	10.6	114.4	14.8	146.8
1959.....	8.4	119.9	27.3	136.1	48.9	140.3	9.4	101.4	15.2	150.9
1960.....	8.8	125.6	27.8	138.2	58.0	166.5	9.4	101.7	15.6	154.5
1961.....	9.0	129.9	27.0	134.5	47.8	137.2	9.6	103.8	15.9	157.6
1962.....	9.8	141.0	26.6	132.7	47.3	135.9	9.5	103.4	16.4	162.2
1963.....	10.3	147.4	27.1	135.0	51.4	147.7	15.7	170.1	17.2	170.4
1964.....	10.8	156.0	31.5	156.8	56.6	171.1	14.1	153.1	18.1	178.7
1965.....	10.9	157.2	34.5	171.9	76.7	220.3	9.8	106.8	18.1	179.1
1966.....	11.4	164.0	35.8	178.6	64.0	183.7	9.5	103.3	19.0	188.3

Indices des prix à la consommation dans certaines agglomérations urbaines.— Le tableau 9 donne les indices régionaux des prix à la consommation dans dix agglomérations urbaines. Les indices n'indiquent pas si la vie est plus ou moins chère dans une ville que dans une autre et ne doivent pas servir à des comparaisons de cette nature. Ils mesurent les variations procentuelles (dans le temps et dans chaque agglomération) des prix de détail d'un ensemble de marchandises et de services représentant la consommation d'un groupe particulier de familles.

9.—Indices des prix à la consommation dans certaines agglomérations, 1957-1966

(1949=100)

Année	St-Jean (T.-N.) (1951=100)	Halifax (N.-É.)	Saint- Jean (N.-B.)	Montréal (P.-Q.)	Ottawa (Ont.)	Toronto (Ont.)	Winnipeg (Man.)	Saska- toon- Regina (Sask.)	Edmon- ton- Calgary (Alb.)	Van- couver (C.-B.)
1957.....	109.4	119.8	122.6	121.8	123.2	125.2	120.0	119.1	118.8	122.6
1958.....	112.0	122.9	125.3	125.5	125.5	128.6	123.0	122.0	121.4	125.6
1959.....	114.3	125.9	127.7	126.9	126.9	128.9	123.7	123.1	123.0	127.9
1960.....	115.5	127.2	129.2	127.9	128.6	130.4	125.6	124.4	124.1	129.0
1961.....	116.7	128.5	130.2	129.3	130.2	131.2	127.5	125.4	125.0	129.4
1962.....	117.6	130.2	131.4	130.9	131.7	132.4	129.1	127.5	126.2	129.8
1963.....	120.0	131.5	133.4	133.0	134.0	134.6	130.3	128.5	127.6	131.8
1964.....	121.3	132.0	134.8	135.1	136.0	136.9	132.3	129.8	128.2	132.7
1965.....	123.1	134.4	136.9	138.0	138.4	140.2	135.3	131.9	130.1	135.2
1966.....	126.0	138.0	140.4	142.1	143.7	146.4	139.4	135.8	134.4	138.6

Indices mondiaux des prix de détail.— Afin de montrer les variations des prix de détail du Canada au regard de ceux des autres pays, le tableau 10 donne les indices des prix à la consommation de certains pays en 1963, 1964 et 1965. Ces indices ne mesurent que les variations des prix dans chaque pays et ne doivent pas servir à comparer le coût de la vie d'un pays à l'autre.

10.—Indices des prix à la consommation au Canada et dans d'autres pays, 1963-1965

(1958=100)

Source: *Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies*, juin 1966.

Pays	1963	1964	1965	Pays	1963	1964	1965
Allemagne (République fédérale).....	111	114	118	Inde.....	115	131	143
Belgique.....	106	111	115	Iran.....	127	132	135
Brsil (São Paulo).....	675	1,268	2,948	Irlande.....	110	117	123
Canada.....	106	108	111	Norvège.....	114	120	125
Chili (Santiago).....	274	400	515	Nouvelle-Zélande.....	111	115	119
Corée, république (Séoul).....	155	201	228	Pays-Bas.....	113	119	126
Danemark.....	122	126	134	République Arabe Unie (Caire).....	99	103	118
États-Unis.....	106	107	109	République Dominicaine (Saint-Domingue).....	110	112	110
France (1962=100).....	105	108	111	Suède.....	115	119	125
Grande-Bretagne.....	112	115	121	Suisse.....	111	114	118
Grèce (1959=100).....	106	107	110	Turquie (Istanbul).....	153	157	164

Section 3.—Dépenses de consommation

Un programme permanent d'enquêtes sur les dépenses des familles urbaines a commencé en 1953 et, depuis, des enquêtes ont eu lieu tous les deux ans, jusqu'en 1959 inclusivement. Il n'y a pas eu d'enquête en 1961, année du recensement décennal, mais le programme régulier a été repris en 1962, alors que des enquêtes mensuelles sur les dépenses alimentaires ont continué durant toute l'année, et une enquête récapitulative du budget entier a été menée au cours de février et mars 1963. Au début de 1965, on a effectué une enquête récapitulative de l'année civile 1964.

La plupart de ces enquêtes visent avant tout à réunir la matière, à la reviser et à rectifier, au besoin, l'indice pondéré des prix à la consommation. Les enquêtes, sauf celles de 1959 et 1964, se limitent donc aux familles qui se comparent, par leur composition et leur revenu, au groupe de référence de l'indice des prix à la consommation, groupe choisi pour le calcul du nombre-indice de l'enquête nationale de 1947-1948. Chacune des quatre périodes observées (1953, 1955, 1957 et 1962) a fait l'objet d'une série d'enquêtes mensuelles, destinées surtout à recueillir des données précises sur les dépenses alimentaires, suivies d'une enquête récapitulative portant sur la totalité des dépenses et du revenu de la même année civile. Les résultats détaillés de chaque enquête ont été publiés dans deux séries de publications irrégulières dont les plus récentes sont: *Budget alimentaire des familles urbaines, 1962* (n° de catalogue 62-524) et *Urban Family Expenditure, 1962* (n° de catalogue 62-525).

Dans les programmes d'enquêtes de 1959 et 1964, les enquêtes mensuelles ont été omises et des enquêtes récapitulatives de plus grande taille et de plus grande portée s'étendaient, en 1959, à toutes les familles et à tous les particuliers des villes de 15,000 habitants et plus, et, en 1964, à toutes les familles et tous les particuliers dans 11 villes. La décision de limiter l'échantillon de 1964 à quelques villes choisies visait à produire des données représentatives sur certaines villes, en contraste avec la représentation d'une portée régionale fournie par l'enquête de 1959. Les résultats sommaires de celle-ci paraissent dans l'*Annuaire* de 1962 (pp. 1007-1010). Le tableau 11 donne les résultats de 1964 visant les familles de deux membres et plus, classées selon le revenu. Les tableaux indiquant les dépenses des particuliers, puis de toutes les familles et des particuliers ensemble seront publiés dans *Urban Family Expenditure, 1964*.

Pour l'enquête de 1964, un échantillon de 3,000 familles a été tiré au sort parmi les familles interviewées antérieurement lors des relevés mensuels de la main-d'œuvre. Les villes de St-Jean, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina-Saskatoon, Edmonton et Vancouver étaient représentées. Le nombre de dossiers familiaux utiles recueillis était de 2,034, dont 1,723 visaient des familles de deux membres et plus. Les caractéristiques des familles comprises dans l'échantillon sont données au début du tableau sous forme de moyennes et de pourcentages.

La classification des dépenses selon le revenu indique comment les dépenses varient à mesure que le revenu familial s'accroît. Bien que les dépenses en dollars augmentent dans tous les groupes de consommation à mesure que le revenu s'accroît, la partie des dépenses qui est consacrée aux nécessités élémentaires (alimentation et logement), diminue à mesure que le revenu augmente, ce qui reflète l'importance croissante des autres groupes à mesure qu'une plus grande partie du revenu devient disponible aux dépenses libres et que les taxes personnelles absorbent une plus grande partie du dollar.

11.—Répartition des dépenses familiales dans 11 villes canadiennes, selon le groupe de revenu, 1964
(Familles de deux personnes et plus)

Détail	Tous les groupes	Groupe de revenu											
		Moins de \$2,500	\$2,500- \$2,999	\$3,000- \$3,499	\$3,500- \$3,999	\$4,000- \$4,499	\$4,500- \$4,999	\$5,000- \$5,499	\$5,500- \$5,999	\$6,000- \$6,999	\$7,000- \$7,999	\$8,000- \$9,999	\$10,000 +
Caractéristiques des familles													
Nombre de familles dans l'échantillon nomb.	1,723	96	64	67	91	112	109	146	130	226	193	239	250
Moyenne													
Familles, nombre de personnes..... nomb.	3.8	2.5	2.7	3.9	3.2	3.4	3.5	3.8	3.9	3.8	3.8	4.0	4.5
Adultes, 65 ans et plus..... "	0.2	0.9	0.8	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
Adultes, de 16 à 64 ans..... "	2.2	1.1	1.3	1.8	1.9	1.9	1.9	2.1	2.1	2.2	2.3	2.5	3.0
Enfants au-dessous de 16 ans.....	1.4	0.5	0.6	1.9	1.1	1.3	1.4	1.8	1.7	1.5	1.4	1.4	1.3
Âge du chef..... années	45.0	58.5	57.2	45.4	45.0	44.6	46.9	39.7	41.5	43.9	43.4	42.9	46.1
Revenu en espèces avant déductions d'impôts..... \$	7,065	1,940	2,716	3,262	3,771	4,259	4,765	5,267	5,756	6,500	7,447	8,958	13,904
Écart net entre l'actif et le passif \$	280+	324-	293-	300-	231-	177-	70+	115-	37-	178+	98+	545+	1,574+
Personnes rémunérées..... nombre	1.5	0.4	0.9	0.9	1.2	1.1	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	2.1
Pourcentage													
Propriétaires de maison....	51	48	48	29	35	31	44	39	47	54	52	62	69
Propriétaires d'automobiles	71	19	43	47	53	54	67	71	77	73	81	83	93
Avec enfants de moins de 16 ans.....	61	25	28	69	60	59	60	72	71	65	65	63	61
Avec personnes de 65 ans et plus.....	16	54	48	18	19	18	18	5	13	13	14	11	12
Canadiens de naissance.....	68	61	55	76	75	69	65	72	71	69	67	63	72
Épouse employée à plein temps.....	15	4	4	2	5	3	5	9	10	16	24	32	21
Moyenne des dépenses en dollars													
Alimentation..... \$	1,476	784	880	1,155	1,065	1,154	1,262	1,362	1,436	1,435	1,560	1,689	2,113
Logement..... \$	1,147	686	780	818	810	933	976	1,051	1,016	1,107	1,224	1,322	1,655
Loué..... \$	489	307	377	363	426	428	425	381	442	439	446	423	448
Possédé..... \$	424	204	195	151	163	330	324	316	351	389	480	587	754
Autre logement..... \$	68	4	24	8	6	22	14	27	26	39	61	38	203
Combustibles..... \$	252	171	184	185	154	188	213	188	217	237	237	259	331
Éclairage, eau..... \$	282	119	146	181	163	186	223	223	223	254	319	336	500
Fonctionnement du ménage..... \$	282	119	146	181	163	186	223	223	223	254	319	336	500
Meubles et fournitures..... \$	313	49	133	165	162	185	218	252	278	314	392	407	514
Accessoires..... \$	35	17	41	67	53	54	77	94	94	82	94	104	110
Autres..... \$	228	22	28	28	104	151	141	158	154	229	228	208	204
Vêtement..... \$	614	182	211	256	322	336	377	448	503	554	681	813	1,185

Transport.....	\$ 870	100	364	223	427	439	477	642	857	1,215	1,809		
Automobile.....	\$ 733	84	278	173	353	356	401	652	775	671	1,347		
Achat.....	\$ 379	5	155	21	183	145	118	266	459	333	748		
Utilisation.....	\$ 344	46	148	152	170	211	284	297	359	549	599		
Autre transport.....	\$ 137	55	87	50	75	83	76	90	82	116	262		
Soins médicaux.....	\$ 277	128	176	165	224	239	241	248	235	282	288		
Soins personnels.....	\$ 161	60	79	87	101	115	124	132	142	155	200		
Divertissements.....	\$ 230	50	62	77	108	101	147	146	202	208	299		
Lectures.....	\$ 44	22	22	20	34	30	36	35	38	43	66		
Éducation.....	\$ 64	4	14	14	23	48	28	36	35	48	64		
Tabac et alcool.....	\$ 279	83	137	189	175	188	231	244	275	283	327		
Autres.....	\$ 89	25	66	53	74	86	52	80	98	73	144		
Total, consommation courante.....	\$ 5,846	2,276	3,071	3,393	3,698	4,089	4,393	4,907	5,328	5,522	6,515	7,121	9,602
Dons et cotisations.....	\$ 200	69	96	62	112	131	147	128	136	192	201	259	400
Impôts personnels.....	\$ 650	30	42	70	172	198	299	334	380	532	646	886	1,814
Sécurité.....	\$ 336	55	51	92	160	200	224	228	266	320	356	425	717
Total, dépenses.....	\$ 7,031	2,429	3,261	3,617	4,132	4,623	5,063	5,597	6,110	6,566	7,719	8,692	12,533
Répartition procentuelle des dépenses													
Alimentation.....	21.0	32.3	27.0	31.9	25.8	25.0	24.9	24.3	23.5	21.9	20.3	19.4	16.9
Logement.....	16.3	23.2	23.9	22.6	19.6	20.2	19.3	18.8	18.6	16.9	15.9	15.2	13.2
Loué.....	6.1	12.6	11.6	13.9	11.3	10.7	8.4	9.3	7.2	6.7	5.8	4.9	2.8
Possédé.....	6.0	6.4	6.0	5.3	3.9	5.0	6.4	5.6	5.4	6.1	6.2	6.4	6.3
Autre logement.....	0.9	0.9	0.2	0.2	0.1	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.8	1.0	1.6
Combustible, éclairage, eau.....	3.3	7.0	5.6	5.1	3.7	4.1	4.2	3.4	3.6	3.6	3.1	3.0	2.6
Fonctionnement du ménage.....	4.0	4.9	4.5	5.0	3.9	4.0	4.4	4.0	3.6	3.9	4.1	3.9	4.0
Mobilier et fournitures.....	4.5	2.0	4.1	4.6	3.9	4.0	4.3	4.5	4.8	5.1	4.7	4.1	4.1
Accessoires.....	1.2	0.7	1.3	1.9	1.4	1.2	1.6	1.7	1.6	1.3	1.2	1.2	0.9
Autres.....	3.2	1.3	2.8	2.7	2.5	2.3	2.6	2.8	3.0	3.4	3.9	3.5	3.2
Vêtement.....	5.7	6.3	6.5	7.1	7.8	8.3	7.4	8.0	8.2	8.4	8.8	9.4	9.5
Transport.....	12.4	4.5	11.2	6.2	10.3	9.5	9.4	11.5	14.0	12.0	13.6	14.0	12.8
Automobile.....	10.4	2.2	8.5	4.8	8.5	7.7	7.9	9.9	12.7	10.2	11.9	11.5	10.7
Achat.....	6.4	0.3	4.1	0.6	4.4	3.1	2.3	4.6	7.2	4.9	6.6	6.2	6.0
Utilisation.....	5.0	1.9	4.4	4.2	4.1	4.6	5.6	5.3	5.5	5.3	5.2	5.3	4.8
Autre transport.....	1.9	2.3	2.7	1.4	1.8	1.8	1.5	1.6	1.3	1.3	1.8	2.4	2.1
Soins médicaux.....	3.9	5.3	5.4	4.3	5.4	5.2	4.8	4.4	3.8	4.0	4.0	3.3	3.6
Soins personnels.....	2.3	2.5	2.4	2.4	2.4	2.5	2.4	2.4	2.3	2.4	2.4	2.3	2.1
Divertissements.....	3.3	2.1	1.9	2.1	2.6	2.2	2.9	2.6	3.3	3.2	3.6	3.4	3.8
Lectures.....	0.6	0.9	0.7	0.6	0.8	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6
Éducation.....	0.9	0.2	0.4	0.4	0.6	1.0	0.6	0.6	0.6	0.7	0.6	0.7	1.6
Tabac et alcool.....	4.0	3.6	4.2	5.2	4.2	4.1	4.6	4.4	4.5	4.3	4.1	3.8	3.4
Autres.....	1.3	1.0	2.0	1.5	1.8	1.9	1.0	1.5	1.4	1.1	1.3	1.2	1.1
Total, consommation courante.....	83.1	93.7	94.2	93.8	89.3	88.4	86.8	87.7	87.2	84.1	84.4	81.9	76.6
Dons et cotisations.....	2.8	2.8	2.9	1.7	2.7	2.8	2.9	2.3	2.2	2.9	2.6	3.0	3.2
Impôts personnels.....	9.2	1.2	1.3	1.9	4.2	4.3	5.9	6.0	6.2	8.1	8.4	10.2	14.5
Sécurité.....	4.8	2.3	1.6	2.5	3.9	4.5	4.4	4.1	4.4	4.9	4.6	4.9	5.7
Total, dépenses.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Section 4.—Indices des cours des valeurs mobilières

Les indices des cours des valeurs mobilières mesurent l'effet de la fluctuation des prix à travers le temps sur la valeur en portefeuille des actions achetées et détenues par un portefeuilliste hypothétique (par opposition au spéculateur). Le portefeuille représente les valeurs des sociétés canadiennes cotées aux Bourses de Toronto, de Montréal et autres bourses canadiennes. Dans le cas de l'indice des titres miniers et des deux indices supplémentaires (pétrole et gaz primaires et uranium), les émissions admissibles concernent exclusivement les mines et puits productifs. Pour chaque émission, le nombre de titres ou actions est proportionnel au nombre de titres en circulation. Les prix des indices hebdomadaires des actions ordinaires (indices des valeurs de portefeuille, des titres miniers, et indices supplémentaires) se fondent sur la cotation de fermeture du jeudi. Quant aux indices mensuels des actions privilégiées, les prix sont les moyennes mensuelles pondérées des prix journaliers de fermeture auxquels les ventes quotidiennes totales servent de poids. Les indices expriment les prix courants en pourcentage des prix de 1956. Les indices mensuels et certains indices hebdomadaires paraissent dans le bulletin mensuel du B.F.S. intitulé: *Prices and Price Indexes* (n° de catalogue 62-002), et un rapport hebdomadaire du Bureau donne les indices sur une base hebdomadaire pour tous les groupes et sous-groupes.

L'indice des valeurs de portefeuille comprend trois groupes principaux dont l'importance relative est déterminée par les pondérations procentuelles suivantes: industries, 67.5; services d'utilité publique, 18.6; et finances, 13.9. Chacun des principaux groupes se subdivise en sous-groupes industriels correspondant à la Classification type des industries, adoptée comme base de classification lorsqu'on a établi l'indice sur la base 1956 = 100. L'indice des titres miniers se compose de deux groupes: métaux communs, pondérés à 64.6 p. 100 et or, pondéré à 35.4 p. 100. Les deux indices supplémentaires des actions ordinaires (pétrole et gaz primaires et uranium), ainsi que l'indice des actions privilégiées, ne sont pas décomposés par groupes constitutifs.

12.—Indices des actions ordinaires, indices supplémentaires et indices mensuels des prix des titres miniers, de 1964 à juin 1966

(1956=100)

Année et mois	Indices supplémentaires		Titres miniers		
	Pétrole et gaz primaires	Uranium	Or	Métaux communs	Indice général
1964					
Janvier.....	69.5	86.4	104.5	82.5	90.3
Février.....	71.6	87.4	105.3	85.0	92.2
Mars.....	72.2	90.4	107.6	90.2	96.4
Avril.....	78.7	89.8	106.9	93.0	97.9
Mai.....	82.1	83.6	109.8	93.1	99.0
Juin.....	80.5	77.8	111.4	88.2	96.4
Juillet.....	83.3	78.1	112.4	92.1	99.3
Août.....	83.7	79.0	112.8	94.5	101.0
Septembre.....	87.0	85.3	115.6	97.9	104.2
Octobre.....	85.1	84.0	125.0	102.6	110.5
Novembre.....	88.5	80.3	130.4	104.0	113.4
Décembre.....	86.3	86.1	138.5	98.5	112.6
1965					
Janvier.....	89.2	104.5	142.6	104.8	118.2
Février.....	91.8	114.0	138.0	106.6	117.6
Mars.....	96.2	109.7	139.2	108.0	119.0
Avril.....	102.7	118.5	136.5	108.6	118.5
Mai.....	108.9	134.8	130.2	108.3	116.0
Juin.....	100.7	130.7	127.1	100.6	110.0
Juillet.....	97.0	120.7	134.3	95.0	108.9
Août.....	98.9	130.4	136.2	97.6	111.2
Septembre.....	99.0	138.3	132.2	97.4	109.7
Octobre.....	105.7	147.7	125.4	99.2	108.4
Novembre.....	103.2	148.7	128.6	103.0	112.0
Décembre.....	100.0	141.4	127.0	100.9	110.1
1966					
Janvier.....	107.4	147.8	137.3	110.7	120.1
Février.....	119.4	150.8	144.8	109.5	122.0
Mars.....	112.5	151.8	136.2	105.4	116.3
Avril.....	110.4	170.9	137.4	112.3	121.2
Mai.....	101.4	172.4	134.0	104.7	115.1
Juin.....	101.1	180.6	140.5	103.6	116.7

15.—Indices mensuels des actions ordinaires, de 1964 à juin 1966
(1954=100)

Années et mois	Valeurs Industrielles											Utilités publiques						Finances																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	Mines industrielles	Aliments	Boissons	Textiles et habillement	Pâtes et papiers	Impression et édition	Métaux primaires	Métaux ouvrés	Minéraux non métalliques	Pétrole	Produits chimiques	Construction	Commerce de détail	Total, valeurs industrielles	Transports	Pipelines	Téléphone	Énergie électrique	Distribution du gaz	Total, utilités publiques	Banques	Prêts et placements	Total, finances	Indice général des valeurs de portefeuille																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
1964																										Janv.....	152.0	179.6	189.2	263.9	143.6	308.8	106.8	114.2	137.1	104.8	139.1	144.2	146.2	121.3	161.8	122.8	125.6	236.0	141.6	141.3	162.4	145.8	Fév.....	152.6	178.8	187.8	247.6	144.3	310.8	107.9	113.8	138.7	103.4	136.7	146.4	146.4	117.8	161.8	122.4	126.9	232.4	140.6	137.4	163.2	145.4	Mars.....	166.0	181.8	201.3	259.0	145.6	311.7	107.9	118.3	140.4	105.4	132.7	149.3	152.6	122.6	164.4	119.6	126.1	227.8	140.8	134.4	162.9	147.1	Avril.....	165.3	188.6	211.3	268.9	158.2	312.7	113.2	126.5	145.2	111.2	133.7	158.0	154.7	134.4	168.3	124.7	130.6	227.6	145.7	138.7	164.9	154.4	Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																								
Janv.....	152.0	179.6	189.2	263.9	143.6	308.8	106.8	114.2	137.1	104.8	139.1	144.2	146.2	121.3	161.8	122.8	125.6	236.0	141.6	141.3	162.4	145.8	Fév.....	152.6	178.8	187.8	247.6	144.3	310.8	107.9	113.8	138.7	103.4	136.7	146.4	146.4	117.8	161.8	122.4	126.9	232.4	140.6	137.4	163.2	145.4	Mars.....	166.0	181.8	201.3	259.0	145.6	311.7	107.9	118.3	140.4	105.4	132.7	149.3	152.6	122.6	164.4	119.6	126.1	227.8	140.8	134.4	162.9	147.1	Avril.....	165.3	188.6	211.3	268.9	158.2	312.7	113.2	126.5	145.2	111.2	133.7	158.0	154.7	134.4	168.3	124.7	130.6	227.6	145.7	138.7	164.9	154.4	Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																		
Fév.....	152.6	178.8	187.8	247.6	144.3	310.8	107.9	113.8	138.7	103.4	136.7	146.4	146.4	117.8	161.8	122.4	126.9	232.4	140.6	137.4	163.2	145.4	Mars.....	166.0	181.8	201.3	259.0	145.6	311.7	107.9	118.3	140.4	105.4	132.7	149.3	152.6	122.6	164.4	119.6	126.1	227.8	140.8	134.4	162.9	147.1	Avril.....	165.3	188.6	211.3	268.9	158.2	312.7	113.2	126.5	145.2	111.2	133.7	158.0	154.7	134.4	168.3	124.7	130.6	227.6	145.7	138.7	164.9	154.4	Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																									
Mars.....	166.0	181.8	201.3	259.0	145.6	311.7	107.9	118.3	140.4	105.4	132.7	149.3	152.6	122.6	164.4	119.6	126.1	227.8	140.8	134.4	162.9	147.1	Avril.....	165.3	188.6	211.3	268.9	158.2	312.7	113.2	126.5	145.2	111.2	133.7	158.0	154.7	134.4	168.3	124.7	130.6	227.6	145.7	138.7	164.9	154.4	Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																
Avril.....	165.3	188.6	211.3	268.9	158.2	312.7	113.2	126.5	145.2	111.2	133.7	158.0	154.7	134.4	168.3	124.7	130.6	227.6	145.7	138.7	164.9	154.4	Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																							
Mai.....	171.2	193.1	217.0	290.4	163.5	322.2	122.0	140.9	156.2	116.0	137.1	161.4	167.6	147.6	176.6	128.0	137.3	237.6	151.2	142.4	165.9	160.6	Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																														
Jun.....	166.7	197.3	231.5	297.5	167.4	324.4	120.0	132.4	156.7	116.5	163.4	163.4	164.0	149.4	178.3	131.2	137.4	233.9	154.0	144.5	170.4	151.6	Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																					
Juil.....	171.6	198.2	238.9	308.5	167.7	330.6	122.0	132.5	157.1	116.9	175.1	163.4	164.0	149.4	183.3	133.0	136.0	246.6	157.3	148.5	170.4	153.6	Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																												
Août.....	170.3	193.5	239.9	303.5	168.8	330.7	124.8	144.8	154.8	117.2	175.0	162.3	164.0	151.3	185.3	133.0	134.9	245.0	157.3	148.5	170.4	154.8	Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																			
Sept.....	174.8	190.1	230.1	310.2	173.2	330.8	124.3	144.0	154.8	119.2	177.7	162.5	164.0	151.3	185.3	134.2	136.4	244.7	160.8	148.1	172.8	156.8	Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																										
Oct.....	184.2	195.4	231.3	325.8	178.7	333.8	125.4	144.5	155.2	121.2	187.9	164.0	176.4	171.3	191.1	137.7	138.4	256.0	168.7	147.9	174.8	157.8	Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																	
Nov.....	189.2	197.5	235.8	333.2	173.7	332.0	123.4	146.4	163.2	126.0	190.9	165.8	178.1	174.4	193.9	143.0	135.6	267.3	167.0	149.7	177.8	159.5	Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Dec.....	182.2	198.7	231.6	336.8	164.3	349.4	119.1	139.7	164.6	123.0	187.1	167.1	173.1	178.8	188.9	141.7	128.4	263.5	164.0	148.6	175.4	157.9	1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
1965																									Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Janv.....	186.0	205.6	243.5	370.4	173.4	359.4	126.0	147.1	178.4	127.7	183.1	185.2	181.0	302.6	196.2	148.4	127.4	285.7	173.5	151.0	184.8	162.7	Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Fév.....	184.7	205.9	240.3	370.6	173.7	367.4	128.6	147.2	180.5	127.9	183.7	182.6	182.6	213.1	199.9	144.5	127.2	281.0	172.0	152.8	187.7	164.9	Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Mars.....	191.4	212.4	254.7	382.2	173.7	383.6	130.4	148.5	180.8	126.8	200.4	187.3	187.3	210.8	187.4	145.7	128.0	281.7	171.6	152.2	187.9	164.2	Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Avril.....	195.7	221.1	258.5	386.4	172.2	403.2	133.3	151.5	179.2	124.8	193.9	189.1	187.4	205.2	186.2	142.6	131.8	278.4	169.8	148.2	183.8	160.2	Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Mai.....	202.2	225.8	269.3	389.5	167.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Jun.....	190.8	217.4	262.9	392.9	157.8	413.7	137.1	146.6	181.5	124.9	183.4	187.3	187.3	203.9	188.0	142.9	131.5	278.8	173.2	153.8	185.3	160.7	Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Juil.....	182.6	216.0	252.9	383.1	147.9	412.8	132.7	150.3	170.0	117.4	182.8	189.4	180.7	203.6	185.9	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Août.....	181.4	216.4	243.9	383.6	147.4	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Sept.....	197.4	218.2	243.4	383.6	147.3	418.4	132.7	146.1	169.4	113.0	173.2	189.4	171.0	197.8	186.7	142.6	131.7	283.7	168.3	149.8	177.0	158.7	Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Oct.....	203.4	220.2	243.5	383.6	144.2	428.2	133.4	150.8	166.8	117.0	170.5	188.3	182.0	216.7	178.4	136.1	136.1	301.8	173.8	158.3	177.2	151.7	Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Nov.....	209.8	218.2	234.5	383.4	138.4	427.2	123.4	140.6	156.8	117.0	171.6	187.0	183.0	223.0	178.7	136.3	136.3	310.4	176.8	158.4	176.7	149.2	Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Dec.....	203.0	213.9	228.7	381.5	136.6	400.5	121.2	147.9	149.4	117.3	160.9	185.9	179.0	212.3	176.0	133.7	156.8	316.2	174.4	136.3	188.6	147.5	1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
1966																									Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Janv.....	211.6	223.1	239.1	394.6	146.9	474.1	133.6	148.6	168.6	121.4	165.5	190.9	231.3	187.3	179.2	141.5	164.8	330.4	181.9	147.1	173.5	156.3	Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Fév.....	210.4	227.0	232.6	382.0	148.2	466.8	134.2	148.3	153.0	123.2	160.2	193.4	217.7	190.6	175.8	147.6	161.8	338.1	178.3	142.4	171.2	152.4	Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Mars.....	201.5	219.1	223.8	344.3	149.1	430.4	131.9	142.8	146.2	124.5	154.2	180.2	202.6	166.1	166.1	131.9	162.5	328.5	172.6	138.9	180.0	144.9	Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Avril.....	206.6	218.0	218.2	351.0	146.0	458.0	130.4	142.9	146.0	124.9	158.9	185.2	185.2	194.2	166.7	131.7	162.5	334.4	172.4	138.8	182.4	147.0	Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Jun.....	194.4	208.2	206.8	337.7	140.8	480.4	129.2	150.1	143.8	122.6	147.3	184.6	177.4	189.8	159.8	132.7	157.8	320.6	165.1	136.0	163.4	143.1	Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Jan.....	193.2	210.3	212.9	336.0	139.0	470.4	128.5	149.3	143.8	122.4	150.3	182.3	182.3	201.7	160.5	122.0	154.8	326.4	165.9	135.6	163.4	141.5	1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
1966																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

14.—Indices mensuels des actions de priorité, 1957-1966

(1956=100)

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne de l'année
1957.....	93.8	94.1	93.1	92.3	92.1	90.7	90.3	89.9	88.8	87.9	88.8	90.9	91.0
1958.....	92.7	94.1	94.8	95.4	97.2	98.6	97.7	98.3	98.6	97.9	97.9	96.1	96.6
1959.....	95.1	96.0	96.1	96.3	97.4	96.6	96.8	95.8	93.4	90.9	90.3	90.2	94.6
1960.....	89.8	89.5	88.6	88.2	89.6	91.7	93.8	94.1	94.8	94.8	94.6	94.3	91.9
1961.....	95.0	95.2	94.9	96.0	97.1	97.7	98.4	98.3	99.5	100.7	100.6	99.9	97.8
1962.....	101.0	100.9	101.3	101.6	102.0	99.3	96.6	97.0	97.3	96.8	98.1	99.3	99.3
1963.....	102.0	101.5	101.2	101.9	103.9	103.5	102.2	101.6	101.6	102.4	102.6	102.7	102.3
1964.....	102.3	102.4	102.0	102.4	102.2	102.8	103.5	103.6	104.3	104.8	105.7	105.6	103.5
1965.....	106.3	106.8	105.2	104.0	103.7	103.5	102.8	101.3	100.9	100.6	100.0	98.1	102.8
1966.....	99.0	98.6	96.1	93.1	90.9	91.9	92.0	91.5	89.2	88.4	87.8	85.3	92.0

CHAPITRE XXII.—COMMERCE EXTÉRIEUR

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
ARTICLE SPÉCIAL: Le rôle du Canada dans l'évolution du commerce mondial, 1953-1966.....	1025	Partie II.—L'État et le commerce extérieur.....	1068
Partie I.—Statistique du commerce extérieur.....	1041	SECTION 1. SERVICES FÉDÉRAUX DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....	1068
SECTION 1. NOTES EXPLICATIVES SUR LA STATISTIQUE DU COMMERCE CANADIEN..	1041	SECTION 2. ÉVOLUTION DU TARIF DOUANIER	1076
SECTION 2. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DANS SON ENSEMBLE.....	1043	Sous-section 1. Le régime douanier du Canada.....	1076
SECTION 3. COMMERCE PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE.....	1045	Sous-section 2. Relations douanières et commerciales avec les autres pays, 15 septembre 1966.....	1077
SECTION 4. COMMERCE SELON LES MARCHANDISES.....	1055	Partie III.—Tourisme entre le Canada et les autres pays.....	1086
SECTION 5. COMMERCE EXTÉRIEUR PAR SECTION ET DEGRÉ DE FABRICATION.....	1063		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

L'étude du commerce extérieur ne se borne pas aux importations et exportations de marchandises, si importantes soient-elles. Au sens large, le commerce extérieur comprend tous les échanges internationaux de marchandises, services, valeurs mobilières et autres transactions financières. Ces éléments et leurs rapports sont exposés dans le présent chapitre ainsi qu'à la section 4 du chapitre XXIV. A la suite de l'article spécial sur le rôle du Canada dans l'évolution du commerce mondial, la Partie I donne la statistique détaillée de ce commerce. La Partie II expose les façons dont l'État favorise et encourage le commerce avec l'étranger; elle donne, en outre, un aperçu du tarif douanier du Canada. La Partie III examine en détail la question du tourisme entre le Canada et l'étranger en 1964 et estime les dépenses effectuées à cette fin.

LE RÔLE DU CANADA DANS L'ÉVOLUTION DU COMMERCE MONDIAL, 1953-1966*

Depuis 1953, les exportations canadiennes se sont multipliées une fois et demie. Le rythme s'est accéléré ces derniers temps et, depuis quatre ans, les exportations ont augmenté de 60 p. 100, autant que dans toute la décennie précédente. Entre-temps, le commerce mondial a plus que doublé depuis 1953 et sa physionomie et ses tendances ont beaucoup changé. Avant d'étudier l'évolution du commerce mondial, cependant, il serait peut-être bon de revoir les faits saillants des tendances du commerce du Canada au cours de cette période.

Exportations canadiennes

Après la baisse accusée à la suite de la guerre de Corée, les exportations canadiennes ont monté en flèche durant la vague d'exploitation des ressources de 1954 à 1956, mais elles n'ont fait qu'avancer à tâtons pendant les quatre années suivantes alors que le nouveau potentiel de production encore inutilisé planait sur les industries de ressources naturelles

* Rédigé par M. A. M. Coll, Directeur adjoint, Direction de l'économie, ministère du Commerce, Ottawa.

et que les investissements croupassaient. Ce ne sont que les ventes exceptionnelles d'uranium et d'aéronefs qui évitèrent des baisses absolues. Depuis 1960, toutefois, les exportations n'ont cessé d'augmenter et, au début de l'année du centenaire, elles avaient doublé leur volume annuel. A deux reprises au cours de cette période, le blé a donné une poussée inattendue aux ventes à l'étranger, augmentant à lui seul sa valeur de deux fois et demie pour atteindre plus d'un milliard de dollars. L'impact des principales ventes en Chine communiste en 1961 n'a été dépassé que par l'effet des contrats fabuleux signés avec la Russie en 1933-1964. Ce dernier a quelque peu diminué l'année suivante mais pour saillir de nouveau en 1965 et 1966. Pendant ce temps, les contrats impressionnants avec la Chine furent renouvelés sur une base à long terme.

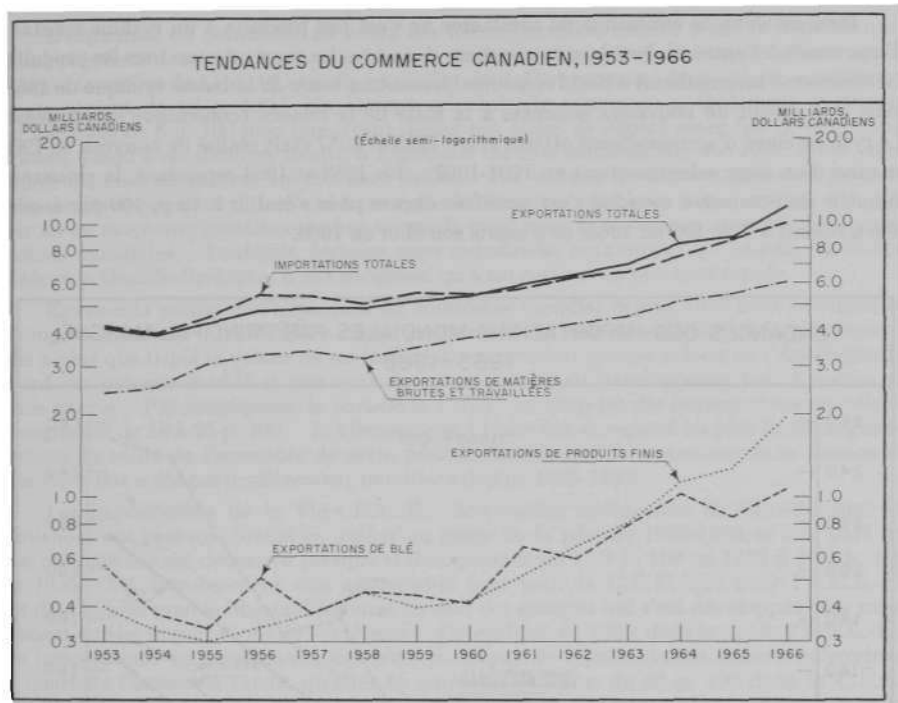
Les ventes des produits forestiers et miniers, autres produits traditionnels qui représentaient environ les trois quarts des exportations en 1960, ont connu une relance plus lente et plus graduelle. Elles se sont pourtant raffermies vers le milieu des années 1960, réalisant une hausse de plus de la moitié avant la fin de 1966 et entraînant dans son sillage un nouveau développement plus étendu et plus soutenu du potentiel des ressources. Pendant ce temps, les ventes d'uranium ont diminué temporairement à de petites quantités, tandis que le pétrole, le gaz naturel et le minerai de fer prenaient un nouvel élan. Les principaux métaux ont joui, tour à tour, de fortes augmentations et la potasse et le soufre ont presque atteint l'importance de l'amiante. Le papier journal et le bois d'œuvre ont aussi indiqué une nouvelle croissance et la demande toujours plus grande pour la pâte à papier kraft a donné naissance à une importante vague de développement centrée à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Dans les années 1960, cependant, ce sont les produits finis non-comestibles qui ont donné l'allure. Les ventes, au cours de la décennie précédente, s'étaient, pour le moins, éloignées du niveau immédiat d'après-guerre et ne représentaient plus que 8 p. 100 des exportations, mais de 1960 à 1963 seulement, les ventes de produits finis ont presque doublé, avec les aéronefs et l'équipement électronique connexe en tête d'une liste de toute une gamme de produits. Dernièrement, en vertu de l'Accord sur l'automobile, les échanges avec leurs homologues américains se sont multipliés plusieurs fois. Cette situation, jointe à la forte croissance au chapitre de certaines denrées, telles que les machines, a plus que redoublé les exportations de produits finis, lesquels comprenaient le quart de toutes les exportations au début de 1967.

L'orientation des exportations canadiennes n'a guère changé depuis une douzaine d'années. Les États-Unis continuent de recevoir de 55 à 60 p. 100 des expéditions canadiennes. Il y a cependant eu, outre-mer, une légère diminution progressive des exportations vers la Grande-Bretagne bien que d'autres marchés aient pris de l'importance. La part des «autres pays du Commonwealth et pays du régime préférentiel» démontre la valeur permanente de ces rapports. Ceci laisse croire que le rôle décroissant du marché britannique reflète une croissance plus lente par rapport à la demande naissante en Europe continentale, au Japon et dans les pays communistes.

Importations canadiennes

Au cours de la période 1953-1966, les importations canadiennes ont plus que doublé. Au cours de la vague de développement des ressources de 1954-1957, les importations, notamment de machines et d'équipement, ont augmenté plus rapidement que les exportations et les ont dépassées. Les déficits du commerce des produits qui, en 1956, dépassaient 713 millions de dollars, ont persisté jusqu'en 1960, mais depuis lors, sauf en 1965, les importations augmentent à un rythme un peu plus lent que les exportations. Le marché canadien, dont la valeur s'est élevée à près de 10 milliards de dollars, est le sixième en importance dans le monde, se rangeant immédiatement après le Japon. La plus grande partie des achats sont pour de la machinerie, du matériel de transport, du matériel électrique et des biens de production (carburants, métaux, produits chimiques, produits alimentaires, textiles et fibres). De plus, une grande variété de biens de consommation durables, de vêtements, d'aliments et d'autres biens personnels sont importés chaque année.



Pendant toute la période d'après-guerre, les États-Unis ont fourni environ 70 p. 100 de ces biens. Le choix accru de denrées et la plus forte concurrence chez les fournisseurs d'outre-mer ont réussi à réduire ce pourcentage au début des années 1960, mais la croissance exceptionnelle en Amérique du Nord au cours des trois dernières années et la stimulation de l'Accord sur les automobiles ont permis à la participation américaine de reprendre le terrain perdu avec 72 p. 100 du marché en 1966. Les importations en provenance de la Grande-Bretagne se sont stabilisées après la vague de succès des «voitures étrangères» de 1960, mais d'autres fournisseurs du Commonwealth ont tiré avantage de la hausse des prix du sucre d'il y a quelques années. Les autres pays étrangers ont maintenu leur part du marché canadien au niveau élevé d'après-guerre, soit 17 p. 100, atteint en 1958. L'Europe occidentale et le Japon, notamment, jouent un rôle éminent, tout comme le Venezuela et les pays pétroliers du Moyen-Orient.

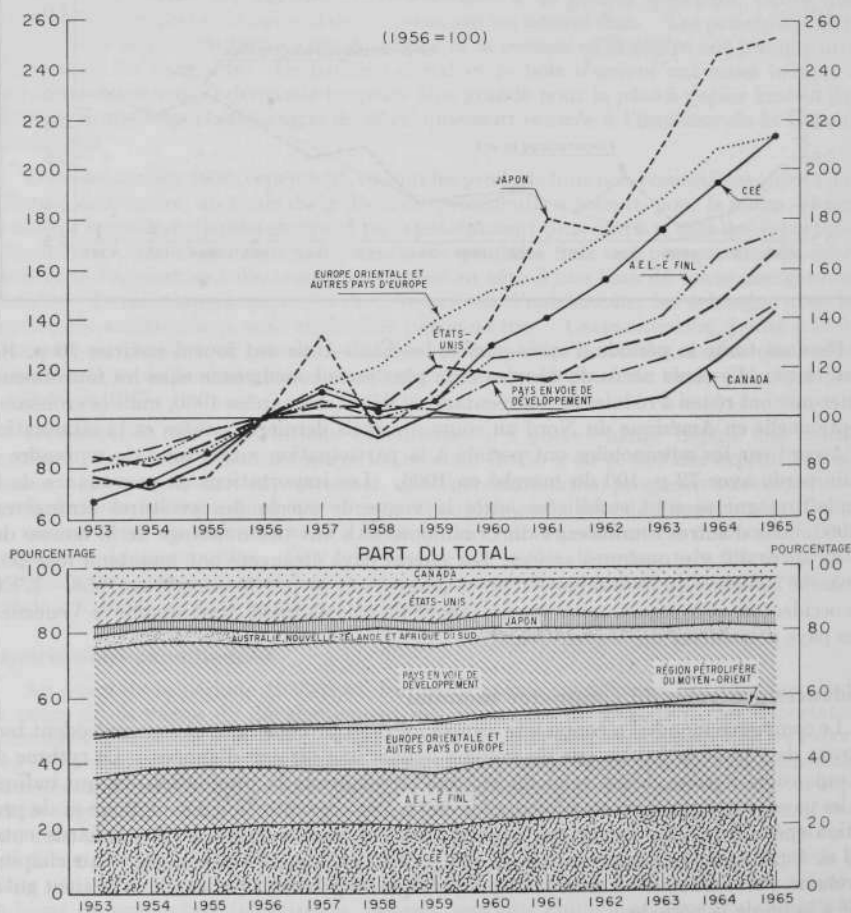
Tendances générales du commerce mondial*

Le commerce mondial a connu une croissance presque constante et sans précédent tant au point de vue de la valeur que du volume depuis une dizaine d'années. Le rythme de son expansion dépasse même celui du volume physique de la production, ce qui indique que les pays se dirigent vers un niveau plus élevé d'interpénétration économique et de production spécialisée. La valeur des exportations est passée de 83 à 186 milliards entre 1953 et 1965, soit une augmentation de 125 p. 100, ou 7 p. 100 par année. Au chapitre du volume, l'accroissement a marché de pair, vu que les prix dans l'ensemble n'avaient guère varié à la fin de la période.

* Toutes les valeurs données ci-après sont en unités internationales (= \$ des États-Unis).

Bien entendu, la croissance du commerce ne s'est pas produite à un rythme constant d'une année à l'autre ni dans la même mesure dans tous les pays ou pour tous les produits. Le commerce international a fléchi considérablement au cours de la baisse cyclique de 1958, mais il a atteint de nouveaux sommets à la suite de la relance économique subséquente. Le rythme élevé d'accroissement atteint entre 1955 et 1957 était réalisé de nouveau en 1960 et suivi d'un léger ralentissement en 1961-1962. En 1963 et 1964 cependant, la croissance annuelle du commerce mondial s'est accélérée encore pour s'établir à 10 p. 100 par année; elle a ralenti à 7 p. 100 en 1965, et a repris son élan en 1966.

TENDANCES DES IMPORTATIONS MONDIALES PAR PRINCIPAL MARCHÉ, 1953-1965



Tendances comparatives des régions commerciales

L'expansion du commerce au cours des douze dernières années a été le fruit surtout d'une plus forte demande des pays industriels; le Japon en particulier a augmenté ses importations annuelles de 11 p. 100 tandis que celles de la Communauté économique européenne augmentaient de 10 p. 100. En Europe orientale, le commerce a également augmenté en moyenne de 8 p. 100 bien que, étant donné son point de départ assez bas et sa concentration, jusqu'à ces derniers temps, à l'intérieur du bloc communiste, son effet sur le commerce mondial en général ait été assez faible. Par contre, les importations des pays en voie de développement ont monté à un rythme beaucoup plus lent, soit d'environ 4 p. 100 par an en moyenne, constituant ainsi un poids mort pour la croissance générale des importations mondiales. Toutefois, certains pays industriels, notamment le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, n'ont progressé qu'à un rythme un peu plus rapide.

Environ la moitié de l'expansion du commerce mondial depuis 1953 s'est produite en Europe occidentale. La C.É.E. a connu la croissance la plus considérable et la plus rapide; elle a plus que triplé la valeur de ses importations pendant que les achats de l'Amérique du Nord ont presque doublé et que ceux des pays en voie de développement sont accrus de trois quarts. Par conséquent, la part de la C.É.E. au chapitre des importations mondiales a augmenté de 18 à 25 p. 100. L'Allemagne et l'Italie ont enregistré les plus fortes augmentations au cours de l'ensemble de cette période, tandis que la croissance de la France et des Pays-Bas a été particulièrement manifeste depuis 1958-1959.

Les importations de la FinA.E.L.-É. (Association européenne du libre-échange et Finlande) ont presque doublé en valeur au cours de la période 1953-1965 et leur part du marché mondial est demeurée presque stable, passant de 17.9 p. 100 en 1953 à 17.1 p. 100 en 1965. Un accroissement très appréciable tant pour la C.É.E. que pour l'A.E.L.-É. est dû à la plus grande liberté d'échange au sein des groupes qui s'est développée plus rapidement que les importations de l'extérieur. Cependant, en 1965, dans le cas de l'A.E.L.-É., les importations en provenance des pays membres ne représentaient encore qu'environ le quart de l'ensemble tandis qu'elles en constituaient plus de 40 p. 100 dans la C.É.E. Les importations de la Grande-Bretagne ont cependant augmenté plus lentement que la moyenne des pays européens et des pays de l'A.E.L.-É., montant d'à peine un sixième au cours de la période 1955-1962 alors que la relance qui suivit fut bloquée par les restrictions imposées au mois d'octobre 1964 et par la suite. D'autre part, le commerce en Scandinavie s'est maintenu à la hauteur de la moyenne européenne avec une croissance particulièrement élevée des échanges entre les pays scandinaves. Entre-temps, l'Autriche, la Suisse et le Portugal ensemble ont plus que triplé leurs achats et les autres pays de l'Europe occidentale en tant que groupe se sont maintenus au rythme moyen.

Les importations en Europe orientale ont augmenté plus rapidement que celles de l'Europe occidentale bien que leur niveau initial en 1953 ait été assez bas. A ce moment-là, l'élément principal était le commerce à l'intérieur du bloc communiste. Bien que dans l'ensemble le taux d'accroissement du commerce ait ralenti depuis, le contact commercial avec les pays de l'extérieur a été rétabli, ce qui offre un contraste à l'intensification des échanges réciproques qui se produit dans l'ouest du Continent. Pour l'ensemble de la période, le pourcentage des achats mondiaux destinés à l'Europe orientale est passé de 10 à plus de 11 p. 100.

Les États-Unis sont demeurés le meilleur marché d'importation ayant presque doublé leurs achats au cours des douze années depuis 1953. Leur importance relative a cependant diminué à la suite de la croissance plus rapide d'autres pays et leur pourcentage des importations mondiales est tombé de 13 à 11 p. 100. De même, les achats du Canada ont augmenté de 85 p. 100 mais sa part du commerce mondial a diminué de 5.1 à 4.1 p. 100.

Bien entendu, le Japon a, de façon spectaculaire, plus que triplé ses importations depuis 1953 et fournissait, en 1965, 4.2 p. 100 du marché mondial, ayant dépassé le Canada en 1962. De plus, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud ont beaucoup amélioré leur situation économique et ont atteint un rythme d'expansion plus satisfaisant que la plupart des autres pays producteurs de matières premières, surtout depuis 1962.

Leurs importations globales ont plus que doublé dans les douze années se terminant en 1965, ce qui leur a permis de restreindre la diminution de leur part du marché mondial qui est tombée de 3.8 à 3.5 p. 100.

Les pays pétroliers du Moyen-Orient, à la suite d'une croissance fantastique de la valeur de leurs exportations, ont quadruplé leurs achats qui n'étaient que très minimes au départ et ont acheté 1.2 p. 100 des importations mondiales en 1966. Le rythme de croissance des importations des autres pays moins développés de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine était de beaucoup inférieur à la moyenne mondiale, malgré qu'ils aient un besoin beaucoup plus grand de produits importés pour accélérer leur développement économique. Les importations de ce vaste groupe se sont accrues d'environ 75 p. 100 entre 1953 et 1965 mais leur part des importations mondiales est tombée de 26 à 20 p. 100. Après la vague jusqu'en 1957, le rythme d'expansion des pays en voie de développement et leurs achats à l'étranger ont subi un ralentissement et par conséquent les importations de ces pays ont constitué une partie de moins en moins importante des importations mondiales.

Le sort de l'Asie et de l'Afrique a été un peu meilleur que celui de l'Amérique latine au cours de la dernière décennie, même en excluant les pays pétroliers. Bien que leur part du marché mondial soit tombée à 15 p. 100, la majoration de moitié au chapitre de leurs importations depuis 1956 se compare avantageusement à l'augmentation de 20 p. 100 subie par les importations de l'Amérique latine qui représentent moins de 5 p. 100 des importations mondiales. L'accès à l'indépendance des pays asiatiques et africains a entraîné certaines difficultés d'ordre politique mais cette stagnation générale reflète évidemment l'absence de croissance dans la valeur des exportations et la pénurie aiguë de fonds de développement.

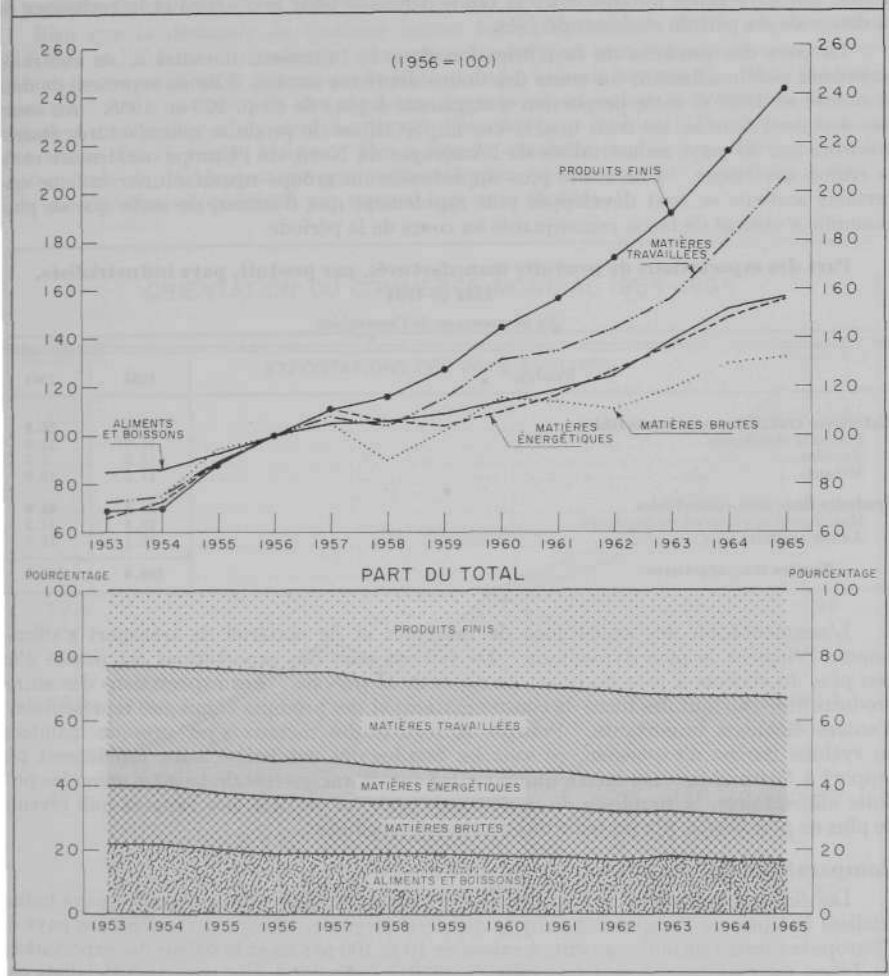
Tendances du commerce des denrées*

Au cours de la dernière décennie environ, les matières travaillées, et les produits finis en particulier, ont constitué l'élément de commerce international le plus dynamique. La baisse des droits de douane a touché, bien davantage, les produits finis auxquels on accordait une protection très supérieure à celle des matériaux industriels. Entre-temps, le commerce des produits agricoles est demeuré entravé par un enchevêtrement de droits tarifaires et autres obstacles destinés à protéger les cultivateurs de chaque pays. De plus, la demande mondiale réelle pour les produits finis a augmenté plus rapidement que pour les autres secteurs à cause d'une plus grande souplesse vis-à-vis du revenu. En même temps, la demande finale de matériaux a été restreinte par un effort d'économies technologiques dans l'usage des matériaux et le désir d'obtenir une meilleure qualité de matériaux par rapport à la quantité. De plus, la tendance des prix à l'exportation favorisait beaucoup plus les produits manufacturés que les matières premières.

Pour l'ensemble de la période, le volume du commerce en matières premières a presque doublé et celui des matières ouvrées a presque triplé. Cet écart s'est accentué par les variations au chapitre des prix nets. Bien que les prix des manufactures aient avancé d'un dixième, ceux des matières premières tombaient d'un dixième de 1957 à 1962 pour ensuite reprendre la moitié du terrain perdu. A la suite de ces inégalités dans le rythme de croissance, l'aspect du commerce international a subi des changements assez considérables. En 1953, les matières premières représentaient un peu plus de la moitié du commerce mondial et même 46 p. 100 jusqu'en 1958, mais leur part était tombée à moins de 40 p. 100 en 1965.

Le recul proportionnel des matières premières sur le marché international est essentiellement dû à une expansion lente dans le domaine des produits alimentaires et agricoles où les produits tropicaux en particulier ont subi une forte chute. Les produits alimentaires

* Les données statistiques du commerce international sont préparées selon la Classification type internationale du commerce (CTIC) qui diffère légèrement de la Classification canadienne des denrées. Les bois d'œuvre, la pâte à papier et le caoutchouc synthétique, par exemple, sont des matières premières dans la CTIC, tandis que dans la classification canadienne, ils sont des matières travaillées; la CTIC réunit les « matières énergétiques » brutes et transformées en seul groupe tandis que selon les données canadiennes, elles entrent avec les autres matériaux.

TENDANCES DU COMMERCE MONDIAL PAR GROUPE DE MARCHANDISES,
1953-1965

et les breuvages qui, en 1953, constituaient 22 p. 100 du commerce, en représentent moins de 17 p. 100 en 1966. Certains produits destinés aux «hauts salariés», comme la viande, le poisson, les fruits et les spiritueux, ont cependant connu un bien meilleur sort que les articles de base comme le sucre, le café, le beurre et le tabac. Les céréales ont cependant échappé au même sort à la suite d'une production insuffisante de céréales, imprévue et continue, dans les pays communistes.

Une division semblable s'est manifestée au secteur des matières brutes non comestibles, dont la part des échanges internationaux a diminué de 18 p. 100 au cours de la période 1953-1957 à environ 13 p. 100 en 1965. Les graines oléagineuses, les peaux et le caoutchouc ont connu de légères augmentations tandis que les fibres textiles, autrefois un secteur d'importance, ont ralenti de façon remarquable. D'un autre côté, les produits forestiers

et miniers ont tenu tête aux autres secteurs du commerce mondial, ce qui reflète en premier lieu une expansion rapide de l'industrie dans les pays plus évolués. Le secteur des matières énergétiques, tout en conservant presque un dixième des échanges mondiaux, a aussi accusé une divergence notable entre la faible demande pour le charbon et la croissance de la demande du pétrole et de ses dérivés.

La part des produits de la fabrication dans le commerce mondial a, au contraire augmenté continuellement au cours des douze dernières années. Elle en représentait déjà la moitié en 1953 et cette proportion a augmenté à plus de 60 p. 100 en 1965. Au cours des dernières années, les trois quarts des importations de produits manufacturés étaient absorbés par les pays industrialisés de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale et de la région soviétique. Une étude plus approfondie du groupe manufacturier indique que certains secteurs se sont développés plus rapidement que d'autres, de sorte que sa physionomie a changé de façon remarquable au cours de la période.

**Part des exportations de produits manufacturés, par produit, pays industrialisés,
1954 et 1964**

(En pourcentage de l'ensemble)

Produit	1954	1964
Matières travaillées non comestibles	41.5	36.0
Produits chimiques.....	11.8	12.3
Textiles.....	12.2	7.7
Métaux.....	17.5	16.0
Produits finis non comestibles	58.5	64.0
Machinerie et matériel de transport.....	39.4	44.3
Autres produits finis.....	19.1	19.7
Toutes manufactures	100.0	100.0

L'augmentation des expéditions de machines et de matériel de transport s'affirme comme l'élément le plus dynamique. De fait, sa part des exportations est passée d'un peu plus du sixième à près du quart au cours de la période. Les exportations des autres produits finis (surtout des biens de consommation) et des produits chimiques représentaient d'autres éléments importants. Puisque le secteur des métaux s'est presque maintenu au rythme moyen d'expansion, ce sont les textiles qui ont baissé assez rapidement par rapport à l'ensemble. De même que pour les autres «nécessités de base» comme les produits alimentaires, la souplesse de la demande pour les textiles, par rapport aux revenus de plus en plus élevés, n'a pu tenir tête aux autres produits.

Comparaison de l'accroissement du commerce

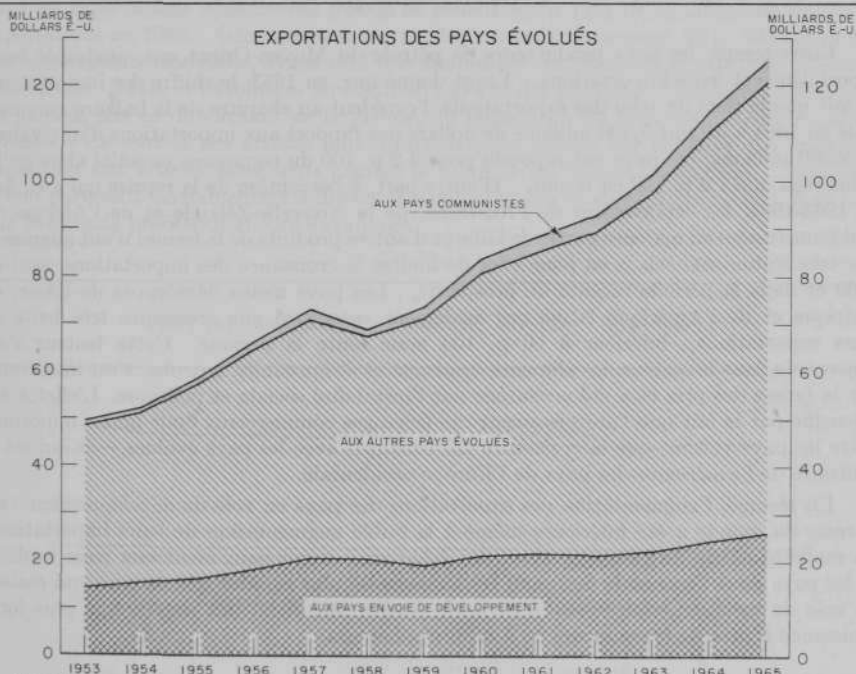
Les échanges commerciaux de matières partiellement travaillées entre les pays industrialisés ont pris de l'ampleur durant la dernière décennie. Les exportations des pays de l'Europe continentale ont augmenté à raison de 10 p. 100 par an et la valeur des exportations du Japon est maintenant sept fois celle de 1953. Les ventes aux pays industrialisés ont augmenté beaucoup plus rapidement que celles destinées aux pays en voie de développement. Dans bien des cas, les pays qui jouissent d'une croissance rapide, comme l'Italie et le Japon, ont vu leurs exportations augmenter beaucoup plus rapidement que leurs importations; ce fut le cas de la France et d'autres pays du Marché commun durant la période 1956-1960. Les échanges commerciaux ont augmenté de façon particulièrement rapide dans le commerce régional,—à l'intérieur de la C.E.E., entre les pays scandinaves et entre le Japon et ses voisins de l'Extrême-Orient. D'autre part, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où l'augmentation du commerce extérieur a été modérée durant la décennie écoulée, les importations se sont accrues un peu plus rapidement que les exportations. Au Canada aussi la croissance était modérée, mais, à en juger par la moyenne des dernières années, elle était assez bien équilibrée entre les importations et les exportations. Dans les pays scandinaves et les autres pays de l'A.E.L.-É., les exportations ont avancé de pair avec les importations,

mais dans les autres pays de l'Europe occidentale les importations de marchandises ont fait un bond en avant, reflétant principalement l'effet des dépenses nouvelles au chapitre du tourisme en Espagne et en Grèce.

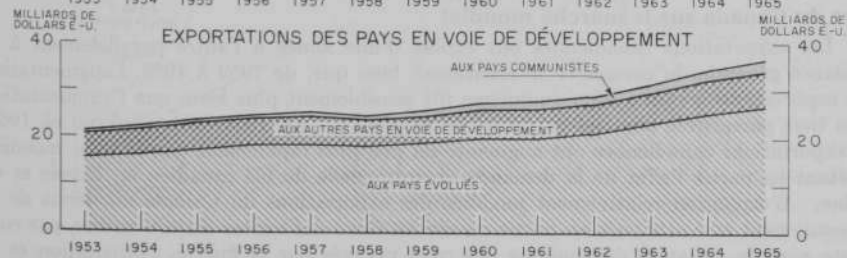
Bien que la demande de matières brutes ait enregistré une faible augmentation, l'U.R.S.S. et l'Europe orientale sont parvenues à accentuer leur importance comme fournisseurs de ces matières, à mesure que le Rideau de fer baissait lentement. Mais les fortes restrictions sur le mouvement des capitaux, des services et autres mouvements de fonds exigeaient un équilibre assez serré des importations des pays du bloc, à l'exception de quelques ventes d'or de temps à autre. Il y a lieu de constater que les exportations vers les pays en voie de développement ont augmenté plus rapidement que leurs importations, alors que l'inverse se produisait par rapport aux pays évolués.

ORIENTATION DU COMMERCE MONDIAL 1953-1965

EXPORTATIONS DES PAYS ÉVOLUÉS



EXPORTATIONS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT



Tendances du commerce régional, 1955-1964

(Moyennes procentuelles des augmentations annuelles de la valeur)

Pays d'origine	Canada	États-Unis	A.E.L.-É.	C.É.E.	Japon	Bloc soviétique, Chine	Pays en voie de développement	Tous pays
Canada.....	—	5.3	4.4	9.3	16.8	103.6	7.9	6.5
États-Unis.....	5.0	—	7.6	10.6	15.7	106.2	6.1	6.5
A.E.L.-É.....	4.8	8.4	8.6 ¹	9.2	27.0	11.5	2.7	6.6
C.É.E.....	11.9	11.2	8.7	12.5 ¹	19.8	14.8	3.7	9.5
Japon.....	17.8	17.9	19.5	16.6	—	39.9	11.4	14.5
Bloc soviétique, Chine.....	15.5	7.5	7.2	12.9	22.9	7.5 ¹	18.2	9.0
Pays en voie de développement.....	7.8	1.4	2.9	5.6	12.4	14.7	2.4 ¹	4.3
Tous pays.....	5.7	5.5	6.5	9.7	14.7	9.5	5.0	7.1

¹ Comprend les exportations d'un pays à un autre à l'intérieur du groupe.

Entre-temps, les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont quadruplé leurs exportations et leurs importations. Étant donné que, en 1953, le chiffre des importations n'était que le tiers de celui des exportations, l'excédent au chapitre de la balance commerciale en 1964 a atteint 5,300 millions de dollars par rapport aux importations d'une valeur de 2,300 millions; ces pays ont répondu pour 4.2 p. 100 du commerce mondial alors qu'ils n'ont reçu que 1.2 p. 100 en retour. D'autre part, à l'exception de la reprise qui a eu lieu en 1963-1964, les exportations de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud (constituées en majeure partie de laine et d'autres produits de la ferme) n'ont augmenté que très lentement; cela a eu pour effet de limiter la croissance des importations, sauf en 1960 et dans la période récente de prospérité. Les pays moins développés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine ont également enregistré une croissance très lente de leurs exportations,—inférieur à 60 p. 100 pour toute la période. Cette lenteur s'est concentrée dans le secteur des aliments tropicaux et des produits agricoles, s'est manifestée par la baisse des prix et a été accentuée par l'instabilité sociale et politique. L'effet a été intensifié par le fait que l'accroissement des échanges commerciaux était moins important entre les pays voisins, que la croissance des échanges avec les pays évolués,—ce qui est le contraire de l'expérience des pays de l'Europe occidentale.

En résumé, l'augmentation des exportations des pays en voie de développement vers le reste du monde a été inférieure même à la faible augmentation de leurs importations. La majeure partie de l'augmentation des échanges commerciaux tient aux pays évolués, et les pays dont l'économie marquait les avancées les plus rapides (même ceux qui étaient en voie de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale) ont signalé une plus forte croissance à titre de fournisseurs qu'à celui d'acheteurs.

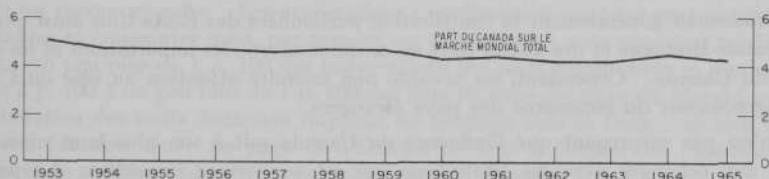
Part du Canada sur le marché mondial

Les exportations canadiennes ont évolué d'une année à l'autre parallèlement à la tendance générale du commerce international, bien que, de 1959 à 1963, l'augmentation des exportations à raison d'un cinquième fût sensiblement plus lente que l'augmentation d'un tiers enregistrée pour les exportations mondiales. En 1964 et de nouveau en 1966, les exportations canadiennes ont augmenté un peu plus rapidement que le total mondial, reflétant en partie l'effet de la demande exceptionnelle de blé canadien en Russie et en Chine. L'expansion relativement modérée des exportations du Canada au début de la décennie peut être attribuée en partie au niveau élevé des ventes d'après-guerre, par contraste avec la situation économique des pays ravagés par la guerre, l'orientation et la répartition des marchandises.

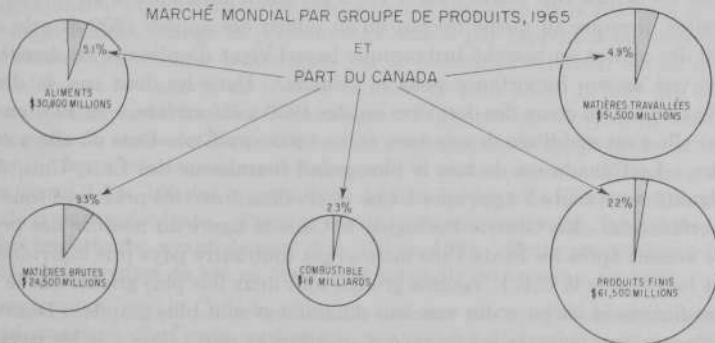
Les exportations canadiennes s'ajustent rapidement aux changements dans la demande bien qu'elles manifestent encore des variations considérables par rapport à la tendance des importations mondiales qui commence à se dessiner. En 1965, les produits finis non comestibles constituaient le sixième des exportations canadiennes contre 9 p. 100 en 1960; en 1966, cette proportion a monté brusquement pour atteindre un quart du total des exportations au début de 1967. C'est là une hausse procentuelle remarquable, notamment en raison de l'augmentation du total des exportations canadiennes. De plus, si l'on considère que la part de ces produits dans le commerce mondial a augmenté de 29 à 33 p. 100 durant cette période, il devient évident que la teneur des exportations canadiennes s'oriente fortement vers les catégories de produits qui ont démontré la plus forte croissance durant les douze dernières années. Cette image est quelque peu grossière lorsqu'on jette un coup d'œil sur les tendances constatées dans les secteurs importants à l'intérieur des groupes de produits.

Les produits agricoles et les matières brutes occupent encore une place importante dans les exportations canadiennes puisqu'ils constituaient près de la moitié de toutes les exportations en 1965. Généralement ces produits primaires forment 30 p. 100 seulement des importations mondiales, ayant subi une diminution constante dans leur prépondérance précédente. Mais, si l'évolution du commerce global des produits alimentaires a été lente, on ne peut pas en dire autant de la viande, du poisson et des boissons alcooliques ni des céréales. Ce sont là des articles importants dans les achats par les pays étrangers, par opposition aux articles assez lents comme le sucre et les boissons tropicales. Bien plus, si l'on parvenait véritablement à libérer le commerce des produits alimentaires, il se peut que le Canada profiterait encore davantage.

PART DU CANADA SUR LE MARCHÉ MONDIAL 1953-1965



MARCHÉ MONDIAL PAR GROUPE DE PRODUITS, 1965



La spécialisation du Canada dans les produits minéraux et forestiers, plutôt que les fibres textiles, les graines oléagineuses, le caoutchouc et les autres produits tropicaux ou pastoraux semblables, modifie de nouveau l'effet des marchés des matières brutes à évolution lente. Les premières ont une très forte demande étant orientées vers les marchés industriels très actifs des biens durables, de la construction et de l'emballage. Parmi la catégorie des articles moins actifs, il est évident que les fibres et le caoutchouc artificiels ont accentué la stagnation des produits naturels et cela aussi a été favorable au Canada dans une certaine mesure. Dans le secteur de l'énergie, les nouvelles découvertes de pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada et l'usage plus répandu de ces matières dans toute l'Amérique du Nord, a amélioré considérablement la situation du Canada en matière de combustibles.

Inversement, dans la catégorie des matières travaillées, les exportations du Canada ont été influencées jusqu'à récemment non seulement par la spécialisation dans certains secteurs connexes aux ressources, mais aussi par l'organisation générale des produits finis et des industries de semi-fabrication à l'intérieur du marché domestique protégé.

D'une part, le Canada est réputé pour le papier journal et les métaux non ferreux et la demande mondiale de ces produits a augmenté à un rythme modéré. Mais le commerce mondial des métaux semi-fabriqués, du carton, des papiers fins et des produits chimiques a augmenté plus rapidement. Les échanges dans le domaine des machines et de l'équipement se sont accélérés encore plus rapidement, domaine dans lequel la participation du Canada était jusqu'à récemment limitée aux machines agricoles et à certains appareils électriques. L'amélioration réalisée au cours des dernières années est due en partie aux programmes spéciaux d'aide ou de défense, mais aussi à une plus grande compréhension des possibilités de la rationalisation des industries secondaires par rapport au commerce international. Cela a été particulièrement notoire dans la poussée du commerce des automobiles et des pièces.

Part du Canada dans les principaux marchés étrangers

On reconnaît généralement la contribution particulière des États-Unis ainsi que celle de la Grande-Bretagne et des autres pays en ce qui concerne les importations et les exportations du Canada. Cependant, on accorde une moindre attention au rôle du Canada dans l'agencement du commerce des pays étrangers.

Il n'est pas surprenant que l'influence du Canada soit à son plus haut niveau par rapport aux échanges avec les États-Unis qui est son voisin immédiat. La part du Canada dans les achats des États-Unis a été légèrement inférieure à 23 p. 100 dans les années récentes, presque au même niveau qu'au milieu des années 1950 et près du triple des 8 p. 100 des ventes au marché britannique lequel vient d'ordinaire au deuxième rang du point de vue de son importance pour le Canada. Dans les deux cas, la diminution de la part du Canada au cours des dernières années 1950 a été arrêtée, — en 1957 en Grande-Bretagne où elle s'est stabilisée depuis lors, et en 1960 aux États-Unis où elle a été suivie d'une reprise. Le Canada est de loin le plus grand fournisseur des États-Unis, étant sur un pied d'égalité avec toute l'Amérique latine et rivalisant de très près avec tous les pays d'Europe occidentale. En Grande-Bretagne, le Canada figure au nombre des principaux fournisseurs venant après les États-Unis mais avant tout autre pays pris individuellement. Et pourtant les pays de la C.É.E. comme groupe sont deux fois plus grands que le Canada, les pays scandinaves et les pays des «anciens dominions» sont plus grands. Dans les deux marchés, l'Europe continentale est en voie d'accroître sa part, alors que les pays en voie de développement perdent du terrain; entre-temps, le Canada a maintenu sa position.

Durant une bonne partie de la période, les importations japonaises, qui constituaient de 4 à 5 p. 100 du total, venaient au troisième rang dans l'ordre d'importance jusqu'au moment où les achats de blé de la Chine ont modifié l'ordre. Les exportations canadiennes à destination du Japon n'ont pas pu maintenir leur ordre d'importance dans les importations globales du Japon au milieu des années 1950, mais vers 1960 la plupart du terrain perdu a été regagné et la situation s'est améliorée lentement jusqu'en 1964. Une partie de la baisse accusée en 1965 a été récupérée depuis lors.

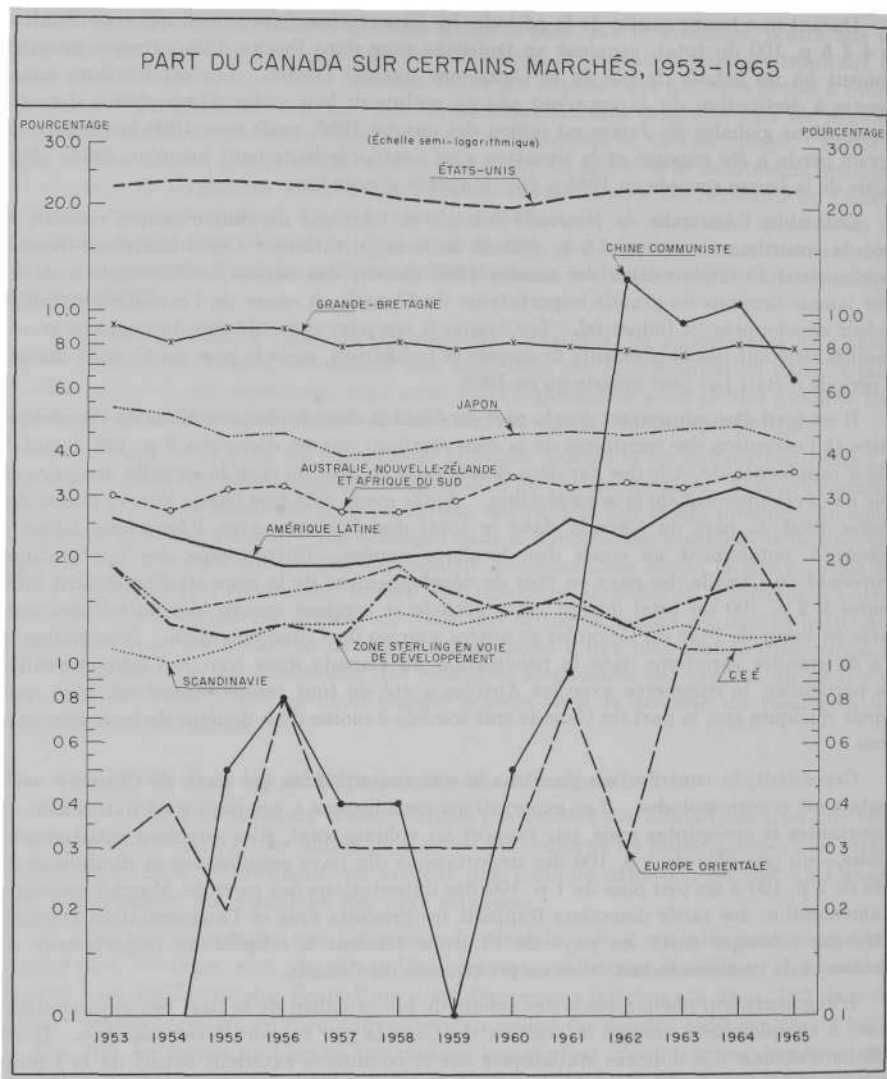
Ensemble, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud viennent ensuite, le Canada contribuant environ 3.6 p. 100 de leurs importations. Ces «dominions-frères», de «l'ancien» Commonwealth des années 1930 étaient des clients traditionnels mais ne sont jamais devenus de grands importateurs du Canada, à cause de l'évolution parallèle de leur développement industriel. Les ventes à ces pays ont subi des fluctuations considérables reflétant des ajustements financiers et industriels, mais la part du Canada durant la période n'était pas plus grande qu'en 1965.

Il est peut-être surprenant que la part du Canada dans les importations de l'Amérique latine (à l'exception des territoires de la zone sterling) qui est d'environ 3 p. 100 du total, soit si rapprochée de celle des «anciens dominions» et près du double de celle des pays en voie de développement de la zone sterling. Après avoir subi une baisse vers le milieu des années 1950, la part du Canada dans le total des échanges avec l'Amérique latine a augmenté, notamment au cours des dernières années. Entre-temps, les importations provenant du Canada des pays en voie de développement de la zone sterling étaient inférieures à 2 p. 100 du total durant cette période et seraient encore bien inférieures sans l'aide en vertu de Plan de Colombo et autres sources du Commonwealth. Néanmoins, il y a de grandes variations dans la pénétration du Canada dans tout le Commonwealth. En particulier, le commerce avec les Antilles a été de tout temps important, bien que, depuis quelques ans, la part du Canada soit tombée à moins d'un dixième de leurs importations.

Cependant, la contribution du Canada aux importations des pays de l'Europe occidentale est encore moindre. Les exportations canadiennes à ces pays sont naturellement importantes et croissantes mais, par rapport au volume total, elles semblent relativement faibles,—un peu plus de 1 p. 100 des importations des pays scandinaves et diminuant de près de 2 p. 100 à un peu plus de 1 p. 100 des importations des pays du Marché commun. L'amélioration des tarifs douaniers frappant les produits finis et l'augmentation considérable des échanges entre les pays de l'Europe tendent à éclipser les importations de céréales et de matières industrielles en provenance du Canada.

L'augmentation phénoménale des achats de blé canadien de la part des pays communistes a complètement changé la position du Canada par rapport à ces marchés. Il est difficile d'obtenir des données statistiques sur le commerce extérieur actuel de la Chine, mais il semble que le Canada ait obtenu récemment près de 10 p. 100 des importations contrôlées de cette vaste économie autarcique. L'impression en Europe orientale a été moins frappante à cause de l'importance des échanges entre les pays de cette région et l'expansion de leurs relations commerciales avec le monde entier. Toutefois, en 1964, le Canada a fourni 2.4 p. 100 des importations de tous les pays de l'Europe orientale, soit un multiple de la part précédente. Dans le cas de la Russie seulement, la part du Canada est encore plus importante, ayant dépassé 4 p. 100 en 1964. Cette proportion a baissé avec la diminution des ventes de blé en 1965 pour rebondir de nouveau en 1966.

On remarquera que le Canada n'occupe pas une place prédominante comme source d'approvisionnement d'un pays quelconque (ou comme débouché pour ses exportations) comme celle des États-Unis ou même de la Grande-Bretagne à titre de clients et de



fournisseurs pour le Canada. Ce contraste de structure rend le Canada beaucoup plus sensible aux changements qui se produisent dans ces deux pays qu'ils ne le sont par rapport à la situation au Canada.

De plus, bien que le Canada ait pu maintenir sa propre portion de la plupart des marchés du monde, la plus forte pénétration des marchés américain et britannique (qui absorbent près des trois quarts des exportations canadiennes) à un moment où la croissance économique de ces pays était moins rapide que celle de l'Europe continentale et du Japon, tendait à affaiblir la performance du Canada dans le commerce mondial. En même temps, les tendances vers une croissance plus forte aux États-Unis au cours des quelques dernières années ont ouvert plusieurs des possibilités de l'augmentation récente des exportations du Canada.

Statistique sommaire du commerce mondial, 1953-1965

Marché régional et groupe de produits	Valeur des importations (en milliards de dollars des E.-U.)				Changement percentuel			Pourcentage de la part du commerce mondial	
	1953	1956	1960	1965	1953- 1956	1956- 1960	1960- 1965	1953	1965
Marché régional									
Canada.....	4.3	5.6	5.7	8.0	31	—	42	5.1	4.1
États-Unis.....	10.9	12.8	15.1	21.4	17	18	42	12.9	10.9
C.É.E.....	15.5	23.0	29.6	49.0	48	29	65	18.4	25.1
France.....	4.2	5.9	6.3	10.3	40	7	65	5.0	8.3
Allemagne.....	4.1	7.0	10.1	17.5	70	45	73	4.9	8.9
Benelux.....	4.8	7.0	8.5	13.8	46	21	63	5.7	7.1
Italie.....	2.4	3.2	4.7	7.4	31	49	56	2.9	3.8
FinA.E.L.-É.....	15.1	19.2	23.8	33.4	27	24	41	17.9	17.1
Grande-Bretagne.....	9.0	10.4	12.3	15.7	15	18	27	10.7	8.0
Scandinavie.....	4.0	5.6	7.2	11.1	40	29	63	4.8	5.7
Autres pays d'Europe occidentale.....	2.0	2.2	2.6	5.0	12	17	127	2.4	3.0
Europe orientale.....	8.2	10.7	16.8	21.6	30	58	28	9.7	11.1
U.R.S.S.....	..	3.6	5.6	8.1	..	56	43	..	4.1
Région pétrolière du Moyen-Orient.....	0.6	1.0	1.7	2.3	80	62	38	0.7	1.2
Japon.....	2.4	3.2	4.5	8.2	34	39	82	2.9	4.2
Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud.....	3.2	4.1	5.0	6.9	27	24	36	3.8	3.5
Pays en voie de développement de la zone sterling.....	6.5	8.4	10.4	13.2	29	24	27	7.8	6.8
Autres pays d'Asie et d'Afrique.....	9.0	10.4	11.5	15.9	15	11	37	10.7	8.1
Amérique latine.....	6.5	7.9	8.4	9.7	22	5	16	7.7	4.9
Toutes importations.....	84.2	108.6	135.0	195.3	29	24	45	100.0	100.0
(c.a.f.).....	74.5	102.8	127.4	186.3	38	24	46		
(f.à b.).....									
Groupe de produits									
Aliments et boissons.....	16.6	19.6	22.3	30.8	18	14	38	22.3	16.5
Matières.....	40.4	57.8	68.4	94.0	43	19	37	54.2	50.5
Matières brutes.....	13.3	18.5	21.3	24.5	39	15	15	17.9	13.2
Matières énergétiques.....	7.6	11.5	12.7	18.0	62	10	42	10.2	9.7
Matières travaillées.....	19.5	27.7	34.5	51.5	42	24	49	26.2	27.6
Produits finis.....	17.5	25.4	36.7	61.5	45	44	68	23.5	33.0

Statistique sommaire des exportations mondiales, 1953-1965

Principales sources	Valeur des exportations (en milliards de dollars des E.-U.)				Changement procentuel			Pourcentage de la part du commerce mondial	
	1953	1956	1960	1965	1953- 1956	1956- 1960	1960- 1965	1953	1965
Canada.....	4.2	4.9	5.6	8.1	16	13	45	5.1	4.3
États-Unis.....	15.7	19.0	20.4	27.1	21	8	33	19.0	14.5
C.É.E.....	14.7	20.7	29.7	47.9	41	44	61	17.8	25.7
France.....	4.0	4.8	6.9	10.1	18	44	47	4.9	5.4
Allemagne.....	4.7	7.8	11.4	17.9	64	47	57	5.7	9.6
Belgique.....	4.4	6.0	7.8	12.8	37	30	64	5.3	6.9
Italie.....	1.5	2.1	3.6	7.2	42	70	97	1.8	3.9
FinA.E.L.É.....	12.6	16.0	19.2	27.5	27	20	43	15.2	14.8
Grande-Bretagne.....	7.2	8.8	10.0	13.2	23	13	13	8.7	7.1
Scandinavie.....	3.5	4.6	5.9	9.2	33	29	56	4.2	4.9
Autres pays d'Europe occidentale.....	1.4	1.3	1.7	2.5	-5	34	44	1.7	1.3
Europe orientale.....	8.1	10.5	15.6	21.1	29	49	35	9.8	11.3
U.R.S.S.....		3.6	5.6	8.2		54	47		4.4
Région pétrolière du Moyen-Orient.....	1.9	3.2	4.6	7.8	66	43	68	2.4	4.2
Japon.....	1.3	2.5	4.1	8.5	96	62	100	1.5	4.5
Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud.....	3.4	3.7	3.9	5.4	10	6	38	4.1	2.9
Pays en voie de développement de la zone sterling.....	6.2	7.0	7.6	9.6	14	8	26	7.5	5.2
Autres pays d'Asie et d'Afrique.....	5.7	6.4	6.7	9.8	13	6	46	6.8	5.3
Amérique latine.....	7.6	8.6	8.6	11.2	13	-1	30	9.2	6.0
Exportations mondiales.....	82.6	103.8	127.7	186.3	26	23	44	100.0	100.0

Statistique sommaire des exportations canadiennes, 1953-1965

Pays ou région	Valeur des exportations (en millions de dollars des E.-U.)				Changement procentuel			Pourcentage de la part de chaque commerce	
	1953	1956	1960	1965	1953- 1956	1956- 1960	1960- 1965	1953	1965
États-Unis.....	2,461	2,912	3,141	4,670	18	8	48	22.6	22.6
C.É.E.....	265	354	456	588	34	29	28	1.9	1.2
Grande-Bretagne.....	675	832	953	1,096	23	14	15	9.1	8.0
Scandinavie.....	50	72	105	117	44	46	12	1.1	1.2
Europe orientale.....	10	64	40	290	540	-37	616	0.3	1.3
Chine communiste.....		3	9	97		268	981		6.5
Japon.....	121	130	184	293	7	42	59	5.3	4.3
Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud.....	99	133	182	239	34	37	31	3.0	3.6
Pays en voie de développement de la zone sterling.....	139	116	160	223	-17	38	40	1.9	1.7
Amérique latine.....	201	180	179	298	-10	-1	66	2.6	3.1
Commerce mondial.....	4,184	4,947	5,563	8,107	18	13	46	5.1	4.3

PARTIE I.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR***Section 1.—Notes explicatives sur la statistique
du commerce canadien**

Source des données.—La statistique du commerce extérieur se fonde sur les documents envoyés au Bureau fédéral de la statistique par les différents postes douaniers du Canada, à l'exception de ce qui suit: les exportations d'énergie électrique se fondent sur les rapports de l'Office national de l'énergie, et les importations, sur ceux des services d'utilité publique; les exportations de pétrole brut par oléoduc parviennent directement au Bureau des sociétés d'oléoducs. La valeur est enregistrée de même que, si possible, la quantité. La statistique du commerce extérieur ne reflète pas nécessairement les transactions financières relatives au mouvement des biens, car les modalités et le moment du paiement dépendent de nombreux facteurs.

Couverture.—Les exportations canadiennes (appelées aussi exportations de marchandises canadiennes) comprennent les marchandises entièrement produites ou fabriquées au Canada, ainsi que les marchandises réexportées après transformation. Les réexportations (appelées aussi exportations de marchandises étrangères) comprennent les marchandises réexportées du Canada sans avoir subi de transformation. Depuis janvier 1964, les réexportations comprennent également les exportations expédiées des entrepôts douaniers.

Depuis le 1^{er} janvier 1964, les importations comprennent toutes les marchandises dédouanées à leur entrée au Canada de même que les marchandises qui sont conservées dans les entrepôts douaniers au lieu d'être dédouanées à leur arrivée. Jusqu'en 1963, les importations comprenaient les marchandises dédouanées à leur entrée au Canada, plus celles sorties des entrepôts douaniers en vue de la consommation. Les deux systèmes comprennent, à la longue, l'ensemble des marchandises, à l'exception d'une faible part qui entrent dans les entrepôts douaniers et sont ensuite réexportées; mais il peut y avoir un fort décalage de temps dans le classement de ces marchandises comme importations; certains stocks peuvent rester en entrepôt plusieurs mois avant d'être dédouanés.

Les exclusions les plus importantes du total des exportations sont les suivantes: monnaie courante; or; marchandises expédiées aux militaires canadiens ou aux représentants diplomatiques canadiens à l'étranger; biens financés en vertu de la loi des subsides pour la défense et expédiés à d'autres pays de l'OTAN; exportations temporaires destinées aux expositions ou concours; combustible et approvisionnements vendus aux navires et avions étrangers au Canada; effets des colons; dons et cadeaux privés; achats des touristes; c'est-à-dire, en général, toutes les marchandises exportées temporairement ou en transit au Canada.

Les exclusions les plus importantes du total des importations sont: monnaie courante; or; biens destinés aux militaires des États-Unis en garnison aux bases visées par un traité au Canada; équipement militaire canadien renvoyé au Canada; navires importés pour le commerce extérieur et navires de construction et d'immatriculation britanniques importés pour le cabotage; importations provisoires pour les expositions ou les concours; combustible et les approvisionnements achetés par des navires et avions canadiens à l'étranger; effets des colons; dons et cadeaux des particuliers; achats des touristes exempts de droits de douane; biens importés pour les militaires ou diplomates étrangers en fonction au Canada, et, en général, toutes marchandises importées temporairement ou en transit au Canada.

* Fondée sur les rapports statistiques publiés par la Division du commerce extérieur, Bureau fédéral de la statistique.

Depuis le 1^{er} janvier 1964, la statistique du commerce extérieur du Canada est établie sur une base «commerce général», non plus sur celle du «commerce spécial» qu'on avait utilisée jusqu'ici. La principale différence entre cette dernière base et celle du commerce général est qu'en ce dernier cas les importations sont enregistrées comme telles, que les marchandises soient dédouanées en vue de leur utilisation immédiate au pays ou qu'elles soient entreposées dans un entrepôt douanier. Les exportations canadiennes demeurent les mêmes d'après les deux bases, mais les réexportations, depuis le 1^{er} janvier 1964, comprennent également les exportations expédiées des entrepôts douaniers antérieurement exclues. Au cours des années, le total des exportations et des importations canadiennes, qu'elles soient établies sur l'une ou l'autre base, sera presque le même, mais des différences importantes peuvent apparaître d'année en année, à cause de l'époque des livraisons et de l'intensité de l'activité commerciale.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, la statistique des exportations et celle des importations comprennent une nouvelle catégorie «Transactions spéciales-non commerciales». Cette catégorie comprend les mouvements de marchandises qui n'ont aucune répercussion financière d'ordre international, ou qu'il vaut mieux pour diverses raisons séparer du commerce des marchandises dans l'analyse économique. La valeur de ces transactions est maintenant tout à fait exclue des totaux publiés du commerce canadien de marchandises et ne figure pas dans le présent *Annuaire*, mais la statistique en sera publiée dans les rapports mensuels réguliers des exportations et importations.

Depuis le mois de janvier 1961, la statistique en cause se fonde sur une nouvelle Classification des marchandises d'exportation, elle-même établie d'après la Classification type des marchandises que le Bureau fédéral de la statistique a mise au point afin de pouvoir intégrer ses séries de données émanant de sources diverses. Tandis que l'ancienne classification répartissait les marchandises surtout d'après la matière dont elles se composaient principalement, la nouvelle classification tient compte avant tout du degré de transformation et de l'usage terminal, comme il suit: animaux vivants; aliments, provendes, boissons et tabacs; matières brutes non comestibles; matières travaillées non comestibles; produits finis non comestibles; transactions spéciales-commerciales.

A partir du 1^{er} janvier 1964, une nouvelle classification des marchandises a été établie pour la statistique des importations; elle emprunte les mêmes concepts que la classification des exportations et permet ainsi de faire des comparaisons entre les données de ces deux statistiques différentes. En passant d'une classification à l'autre on a modernisé les détails de la déclaration des exportations en éliminant les données relatives à bien des marchandises d'importance mineure et en établissant des nouvelles catégories pour nombre de marchandises plus importantes. Le système de groupement de la nouvelle classification facilite aussi l'identification de marchandises qu'on serait justifié de classer séparément. Pour la majorité des principales marchandises d'exportation, les catégories de la nouvelle classification sont sensiblement les mêmes que dans l'ancienne. La classification des importations est plus détaillée que celle des exportations et les nouvelles formules assurent une couverture précise et à jour des marchandises qui constituent l'ensemble des importations au Canada.

Évaluation.—Les déclarations relatives aux exportations définissent la valeur des exportations comme «la somme reçue ou à recevoir en dollars canadiens, à l'exclusion de tous frais» (transport, assurance, manutention, etc.). Cette définition établirait les valeurs f. à b. au point de destination pour les exportations, mais en pratique tel n'est pas toujours le cas. Par exemple, ces dernières années, une proportion importante mais indéterminée des exportations a été déclarée en dollars américains, d'où surévaluation des exportations de la période antérieure à juin 1961 et sous-estimation de leur valeur au cours des années subséquentes.

La valeur des importations est habituellement leur valeur douanière. La loi sur les douanes du Canada exige généralement que les marchandises soient évaluées f. à b. au point de destination au pays destinataire, mais au moins ces dernières années, les importateurs ont souvent déclaré la valeur c. a. f. des marchandises en franchise ou frappées de certains droits. On s'efforce d'utiliser les valeurs f. à b. de façon constante dans la statistique des importations dans les cas suivants: marchandises sujettes aux droits du dumping (depuis janvier 1959); coton et pétrole bruts (depuis janvier 1962, rétroactivement à janvier 1960); sucre brut (depuis janvier 1963, rétroactivement à janvier 1961); toutes les expéditions évaluées individuellement à \$100,000 ou plus (depuis janvier 1964). Seulement le cinquième environ de la valeur des importations est couvert par ces vérifications.

Classement par pays.—Le commerce est attribué d'après le consignataire. Pour les exportations du Canada, le pays consignataire est le pays auquel les marchandises sont destinées, au moment de l'exportation, sans interruption de transit (sauf transfert d'un moyen de transport à un autre). Pour les importations au Canada, le pays consignataire est le pays d'où viennent les marchandises sans interruption de transit (sauf transfert d'un moyen de transport à un autre). Ce n'est pas nécessairement le pays réel d'origine, car les marchandises produites dans un pays peuvent être importées par un établissement d'un autre pays et revendues au Canada; dans ces cas, le second pays est le pays auquel les marchandises sont attribuées. Il existe une exception à cette règle; on cherche à classer par pays d'origine les marchandises produites en Amérique du Sud et en Amérique centrale, aux Bermudes et aux Antilles et consignées au Canada à partir des États-Unis. Cette méthode réduit légèrement les importations attribuées aux États-Unis et augmente celles attribuées aux pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Le sous-total établi à l'égard des pays comprend les échanges commerciaux avec le Commonwealth et d'autres pays qui jouissent du régime préférentiel (la République d'Irlande et la République sud-africaine).

Discordance entre la statistique commerciale du Canada et celle d'autres pays.—La statistique canadienne des exportations concorde rarement avec celle des importations de ses clients. Voici quelques-uns des principaux facteurs qui entrent en jeu:

- 1° Différences entre le mode d'évaluation du Canada et celui des autres pays, particulièrement à l'égard des frais de transport.
- 2° Différences dans l'exposé statistique de catégories spéciales du commerce, comme les armements et les fournitures militaires, les expéditions de dons financés par l'État ou en vertu de l'Aide mutuelle, les expéditions par l'entremise de la poste ou des messageries ou le commerce des entrepôts.
- 3° Définitions différentes des régions territoriales.
- 4° Méthodes différentes d'attribuer les échanges à divers pays, notamment la méthode de classement fondée sur le pays consignataire utilisée par le Canada et celle qu'emploient certains pays, fondée sur l'origine réelle ou la destination ultime.
- 5° Différences dans la période de temps durant laquelle les pays associés établissent la statistique de leur commerce, causées par le temps que mettent les marchandises à être transportées d'un pays à l'autre.

Section 2.—Le commerce extérieur dans son ensemble

Les chiffres des sections 2 à 5 doivent être étudiés à la lumière des explications concernant la statistique du commerce données à la section 1. Les exportations et importations d'or sont exclues de tous les tableaux.

1.—Valeur du commerce extérieur global du Canada (sauf l'or), 1951-1965

NOTA.—Les chiffres ont été révisés en rapport avec l'ajustement relatif aux « Transactions spéciales—non commerciales ». (Voir p. 1042).

Année	Exportations			Importations			Balance du commerce: excédent des exportations (+); des importations (-)
	Produits canadiens	Produits étrangers	Totales	Imposables	En franchise	Totales	
(milliers de dollars)							
1951.....	3,897,062	48,847	3,945,929	2,174,304	1,830,635	4,004,939	- 69,011
1952.....	4,232,361	54,914	4,337,175	2,162,852	1,759,535	3,916,418	+ 420,757
1953.....	4,097,111	55,158	4,152,269	2,417,960	1,828,848	4,247,808	- 95,539
1954.....	3,860,217	65,604	3,925,821	2,311,568	1,655,833	3,967,401	- 41,580
1955.....	4,258,328	69,448	4,327,776	2,638,037	1,929,718	4,567,754	- 239,978
1956.....	4,760,442	73,335	4,833,777	3,292,516	2,254,435	5,546,951	- 713,175
1957.....	4,738,880	95,261	4,884,141	3,223,197	2,250,149	5,473,346	- 589,205
1958.....	4,791,436	102,907	4,894,343	2,952,707	2,097,785	5,050,492	- 156,150
1959.....	5,021,672	118,628	5,140,300	3,143,065	2,365,856	5,508,921	- 368,621
1960.....	5,255,575	131,217	5,386,792	3,048,583	2,434,112	5,482,695	- 95,903
1961.....	5,754,988	140,229	5,895,215	3,115,408	2,653,170	5,768,578	+ 126,637
1962.....	6,178,523	169,190	6,347,713	3,480,282	2,777,494	6,257,776	+ 89,937
1963.....	6,798,529	181,613	6,980,142	3,542,585	3,015,623	6,558,209	+ 421,933
1964.....	8,094,219	209,186	8,303,405	4,034,903	3,452,804	7,487,707	+ 815,698
1965.....	8,525,078	241,699	8,766,677	4,366,096	4,267,334	8,633,430	+ 133,247

Traitement de l'or dans la statistique canadienne.—L'emploi général de l'or comme métal monétaire lui confère des attributs spéciaux qui le distinguent des autres denrées du commerce. Ainsi, en particulier, les mouvements internationaux d'or sont largement déterminés par des facteurs d'ordre monétaire plutôt que par les causes ordinaires d'ordre commercial. L'or est généralement accepté; il n'a pas à surmonter les murailles douanières et trouve normalement un marché à un prix minimum fixe. En outre, l'or peut être acheté ou vendu entre pays sans qu'il y ait mouvement matériel d'or, les achats et ventes étant reconnus simplement par la mise de côté ou l'affectation d'or dans les coffres-forts de quelque banque centrale.

Voilà pourquoi les mouvements d'or brut ou semi-ouvré ne figurent pas dans les tableaux du commerce canadien des denrées. Cependant, comme l'or est avant tout produit au Canada comme denrée d'exportation, une statistique de la production d'or neuf pour l'exportation paraît régulièrement comme supplément à la statistique du commerce. Comme cette statistique se fonde sur la production, il n'est pas possible de décomposer les chiffres suivant les opérations intervenues avec chaque pays.

2.—Production d'or neuf exportable, par mois, 1958-1965

Mois	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
(millions de dollars)								
Janvier.....	14.7	11.7	14.5	14.1	8.4	13.1	12.8	14.8
Février.....	17.7	16.1	15.0	14.2	18.1	13.1	10.9	7.7
Mars.....	11.1	9.8	14.3	12.8	14.5	14.8	9.6	12.2
Avril.....	10.7	14.1	9.4	13.3	9.2	11.5	15.4	8.5
Mai.....	12.9	12.9	12.4	15.2	17.6	12.4	10.6	13.9
Juin.....	14.7	13.8	13.3	13.9	12.8	13.9	14.7	11.9
Juillet.....	13.6	11.4	11.7	12.7	10.5	12.3	8.9	10.4
Août.....	11.4	11.1	14.4	14.8	16.2	11.5	14.0	12.1
Septembre.....	12.6	10.3	15.7	13.1	11.6	12.3	12.6	11.9
Octobre.....	13.9	9.4	12.3	11.1	12.6	15.0	10.5	9.8
Novembre.....	11.4	12.6	11.7	16.3	14.1	12.6	10.5	12.0
Décembre.....	12.4	15.1	16.8	10.7	9.6	11.4	14.3	12.5
Total.....	157.1	148.3	161.5	162.2	155.2	153.7	144.8	137.7

Section 3.—Commerce par région géographique

Les tableaux de la présente section portent sur le commerce total du Canada avec l'étranger, par région géographique et par pays.

3.—Commerce du Canada avec les pays du Commonwealth (régime préférentiel) et les autres pays, 1946-1965

Détail et année	Grande-Bretagne		Autres pays du Commonwealth (régime préférentiel)		États-Unis ¹		Autres pays	
	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total	Valeur	% du total
	milliers de dollars		milliers de dollars		milliers de dollars		milliers de dollars	
Exportations canadiennes								
1946	594,138	26.1	301,411	13.3	884,066	38.9	492,390	21.7
1947	746,718	27.1	405,485	14.8	1,030,101	37.4	570,495	20.7
1948	683,249	22.4	337,880	11.1	1,498,552	49.1	532,409	17.4
1949	702,074	23.6	309,214	10.4	1,504,768	50.6	458,913	15.4
1950	467,896	15.1	197,654	6.4	2,020,703	65.1	417,763	13.4
1951	630,124	16.2	260,889	6.7	2,296,235	58.9	709,834	18.2
1952	744,461	17.4	283,809	6.6	2,302,673	53.8	951,418	22.2
1953	662,785	16.2	244,745	6.0	2,413,318	58.9	776,263	18.9
1954	651,033	16.9	202,561	5.2	2,308,670	59.8	697,953	18.1
1955	767,642	18.0	248,624	5.9	2,547,636	59.8	694,426	16.3
1956	811,113	17.0	252,117	5.3	2,803,085	58.9	894,127	18.8
1957	720,898	15.1	240,016	5.0	2,846,646	59.4	981,320	20.5
1958	771,576	16.1	290,125	6.1	2,808,067	58.6	921,867	19.2
1959	785,802	15.7	281,462	5.6	3,083,151	61.4	871,257	17.3
1960	915,290	17.4	333,815	6.4	2,932,171	55.8	1,074,300	20.4
1961	909,344	15.8	328,854	5.7	3,107,176	54.0	1,409,612	24.5
1962	909,041	14.7	331,004	5.4	3,508,439	58.4	1,330,040	21.5
1963	1,006,838	14.8	391,526	5.8	3,766,380	55.4	1,633,785	24.0
1964	1,199,779	14.8	493,571	6.1	4,271,059	52.8	2,129,510	26.3
1965	1,174,309	13.8	502,330	5.9	4,840,456	56.8	2,007,984	23.6
Importations								
1946	137,423	7.5	135,901	7.4	1,387,386	75.3	180,857	9.8
1947	134,207	7.2	164,553	6.5	1,951,606	76.8	242,293	9.5
1948	293,535	11.2	203,932	7.8	1,798,507	68.7	322,302	12.3
1949	302,420	11.1	186,306	6.9	1,915,227	70.6	310,072	11.4
1950	400,811	12.8	241,124	7.7	2,089,531	66.9	393,765	12.6
1951	415,194	10.4	308,287	7.6	2,752,087	69.7	531,371	13.3
1952	351,541	9.0	154,345	4.7	2,887,628	73.7	492,904	12.6
1953	445,441	10.5	170,224	4.0	3,115,301	73.3	516,842	12.2
1954	382,229	9.6	181,884	4.6	2,871,279	72.4	532,010	13.4
1955	393,117	8.6	209,265	4.6	3,331,143	72.9	634,229	13.9
1956	476,371	8.6	220,908	4.0	4,031,394	72.7	818,378	14.7
1957	507,319	9.3	239,054	4.4	3,587,391	71.0	839,582	15.3
1958	518,505	10.3	210,016	4.2	3,460,147	68.5	861,824	17.0
1959	588,573	10.7	241,241	4.4	3,709,065	67.3	970,042	17.6
1960	558,932	10.8	281,167	5.1	3,686,625	67.2	925,971	16.9
1961	618,221	10.7	292,155	5.1	3,863,968	67.0	994,233	17.2
1962	563,062	9.0	318,501	5.1	4,299,539	68.7	1,076,673	17.2
1963	626,800	8.0	400,820	6.1	4,444,556	67.8	1,186,033	18.1
1964	573,995	7.7	405,850	5.4	5,164,285	69.0	1,343,577	17.9
1965	619,121	7.2	372,863	4.3	6,045,015	70.0	1,596,342	18.5

¹ Comprend l'Alaska et Hawaii.

4.—Commerce du Canada, par principaux pays, 1965, et chiffres comparables de 1963 et 1964

Rang en			Détail et pays	1963	1964 ^r	1965
1963	1964	1965				
Exportations canadiennes						
				(milliers de dollars)		
1	1	1	États-Unis.....	3,786,380	4,271,059	4,840,456
2	2	2	Grande-Bretagne.....	1,006,838	1,199,779	1,174,300
3	3	3	Japon.....	286,010	330,234	316,187
5	4	4	Union des républiques socialistes soviétiques.....	159,213	315,943	197,862
4	5	5	République fédérale d'Allemagne.....	170,969	211,360	189,493
7	6	6	Australie.....	100,773	145,812	140,372
10	8	7	Belgique et Luxembourg.....	76,493	100,535	128,011
8	8	8	Pays-Bas.....	87,909	101,582	127,766
6	7	9	Chine communiste.....	104,738	130,263	106,131
9	17	10	Italie.....	76,761	62,236	93,223
12	10	11	France.....	63,428	79,433	87,273
11	12	12	Norvège.....	73,398	67,582	82,456
13	11	13	République sud-africaine.....	60,299	69,166	78,226
16	14	14	Venezuela.....	46,328	64,075	73,045
15	15	15	Inde.....	53,900	64,042	58,453
26	18	16	Cuba.....	16,433	60,980	52,594
14	13	17	Mexique.....	55,572	65,151	51,006
18	20	18	Nouvelle-Zélande.....	30,549	33,714	26,845
29	19	19	Tchécoslovaquie.....	13,289	54,230	34,762
24	26	20	Espagne.....	20,500	21,235	33,825
17	25	21	Argentine.....	36,992	26,899	32,720
20	16	22	Pologne.....	27,260	62,853	31,565
21	22	23	Jamaïque.....	22,271	25,942	30,280
23	21	24	Suède.....	20,926	26,922	28,980
19	23	25	Suisse.....	27,247	26,502	27,095
22	24	26	Philippines.....	21,284	27,809	26,384
30	30	27	Pérou.....	11,841	10,749	21,864
25	27	28	Pakistan.....	19,152	20,031	21,645
27	28	29	Trinité et Tobago.....	16,213	17,791	21,532
28	29	30	Porto Rico.....	14,619	15,408	17,693
Total, 30 principaux pays.....				6,487,425	7,723,657	8,158,521
Total général, exportations canadiennes.....				6,798,529	8,094,219	8,525,078
Importations						
1	1	1	États-Unis.....	4,444,556	5,164,285	6,045,105
2	2	2	Grande-Bretagne.....	526,800	573,995	619,121
3	3	3	Venezuela.....	243,495	270,621	254,670
5	4	4	Japon.....	130,471	174,388	230,204
4	5	5	République fédérale d'Allemagne.....	144,023	170,392	209,517
6	6	6	France.....	58,170	68,887	96,103
8	7	7	Italie.....	55,303	67,462	80,279
12	9	8	Belgique et Luxembourg.....	47,342	69,198	72,027
14	11	9	Pays-Bas.....	36,736	39,933	56,274
17	13	10	Suède.....	33,410	38,794	55,508
7	8	11	Australie.....	55,650	59,827	47,317
18	14	12	Suisse.....	32,469	36,932	43,986
9	15	13	Inde.....	52,664	36,121	43,424
16	17	14	Antilles néerlandaises.....	35,999	34,885	43,341
11	25	15	Arabie Saoudite.....	50,290	18,553	42,114
20	18	16	Malaisie.....	31,454	34,666	40,272
10	10	17	Jamaïque.....	51,524	47,858	36,000
15	12	18	Brésil.....	36,361	39,533	35,573
23	21	19	Norvège.....	23,492	27,335	33,641
13	19	20	Iran.....	42,799	31,085	31,705
24	22	21	Hongkong.....	21,197	26,321	31,194
32	23	22	Mexique.....	23,734	23,186	27,247
19	20	23	République sud-africaine.....	31,548	28,777	27,118
21	16	24	Guyane britannique (Guyane).....	31,334	35,653	22,549
28	26	25	Danemark.....	13,269	15,749	20,071
29	27	26	Panama.....	11,057	15,093	19,414
27	28	27	Colombie.....	13,576	14,839	16,812
25	24	28	Trinité et Tobago.....	15,871	20,798	16,670
30	30	29	Tchécoslovaquie.....	9,204	12,437	15,965
26	29	30	Nouvelle-Zélande.....	14,067	14,076	14,870
Total, 30 principaux pays.....				6,317,805	7,201,761	8,328,296
Total général, importations.....				6,558,309	7,487,707	8,453,439

5.—Valeur des exportations canadiennes, par région géographique et par pays, 1958-1965

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^a	1965
	(milliers de dollars)							
Europe occidentale								
Gibraltar.....	214	182	200	291	149	185	110	60
Grande-Bretagne.....	771,576	785,802	915,290	909,344	909,041	1,006,838	1,199,779	1,174,309
Irlande.....	8,690	8,156	7,708	11,588	10,329	10,461	15,072	16,864
Malte et Cosso.....	1,506	2,142	2,299	2,924	2,217	2,313	2,721	1,964
Autriche.....	7,457	8,280	7,745	7,877	7,316	6,826	7,475	9,857
Belgique et Luxembourg.....	69,531	56,127	69,131	76,055	68,169	74,493	100,535	123,011
Danemark.....	4,859	5,449	4,978	4,813	6,067	6,811	7,484	9,176
Danemark.....	6,675	6,168	10,243	12,803	15,416	20,500	21,235	33,825
Finlande.....	2,312	2,739	4,355	6,085	5,240	7,277	4,458	4,782
France.....	44,688	43,157	72,907	71,923	57,561	63,428	79,433	87,273
Grèce.....	4,576	3,798	5,546	4,995	9,235	7,429	8,013	8,231
Islande.....	310	279	243	219	287	347	10,459	10,228
Italie.....	29,718	21,717	68,393	67,688	74,521	76,761	62,236	93,223
Norvège.....	55,849	62,308	61,595	69,744	69,054	73,398	67,582	82,456
Pays-Bas.....	74,721	53,849	62,554	61,297	76,940	87,009	101,582	127,786
Portugal.....	2,553	3,251	3,336	4,718	2,563	5,859	6,264	5,260
République fédérale d'Allemagne.....	201,134	129,345	165,597	188,694	177,688	170,969	211,366	189,493
Suède.....	10,866	14,879	20,906	17,654	18,230	20,926	29,922	28,950
Suisse.....	29,243	25,728	26,404	22,422	23,891	27,247	28,562	27,095
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	781,966	796,281	925,496	924,147	921,736	1,019,797	1,217,653	1,192,996
Total, autres pays.....	544,492	447,055	583,932	616,986	612,198	651,279	746,540	845,696
Total, Europe occidentale.....	1,326,478	1,243,336	1,509,428	1,541,133	1,533,934	1,671,076	1,964,223	2,038,692
Europe orientale								
Albanie.....	1	1	1	5,845	3,053	2	10,873	9,471
Allemagne orientale.....	1	1	994	17,972	148	1,262	11,739	15,216
Bulgarie.....	70	200	491	277	388	28	19,239	7,364
Hongrie.....	384	1,115	931	564	350	374	1,910	8,352
Pologne.....	560	15,631	16,665	36,819	37,391	27,200	62,653	31,565
Roumanie.....	1,171	1,157	1,326	1,037	514	1,275	540	641
Tchécoslovaquie.....	1,342	4,937	6,767	32,654	3,522	13,289	54,230	34,762
Union des républiques socialistes soviétiques.....	18,863	12,638	8,233	24,276	3,297	150,123	315,943	197,362
Yougoslavie.....	198	2,577	3,249	2,135	999	17,519	5,443	8,561
Total, Europe orientale.....	22,587	38,255	38,658	121,579	49,462	211,071	482,548	313,294
Moyen-Orient								
Aden.....	2	2	2	2	2	2	2	193
Bahrein.....	2	2	112	111	210	162	151	160
Chypre.....	4	4	609	70	298	513	193	261
États sous régime de traité.....	2	2	2	2	2	2	2	66
Katar.....	2	2	55	72	213	246	279	548
Moyen-Orient britannique, n.d.c.....	1	7	61	165	159	127	138	5
Arabie Saoudite.....	2,017	2,877	2,905	2,697	3,257	3,548	3,133	5,343
Éthiopie.....	77	72	220	120	105	139	236	551
Irak.....	969	4,311	2,425	1,374	1,343	3,376	957	734
Iran.....	1,648	2,242	2,499	4,457	5,293	3,568	3,372	3,282
Israël.....	4,501	4,557	6,184	8,747	9,232	8,163	9,109	8,281
Jordanie.....	1	72	131	308	145	244	245	306
Koweït.....	1	1	1,091 ^b	941 ^a	1,040 ^c	2,748	934	3,552
Liban.....	2,073	3,182	3,443	2,484	2,244	2,365	2,516	2,419
Libye.....	156	382	333	151	376	690	807	660
République Arabe Unie—Égypte.....	1,077	1,601	2,019	3,025	2,230	2,536	3,978	4,772
Somalie.....	—	193	2	12	3	22	1	26
Soudan.....	182	357	335	333	180	173	113	120
Syrie.....	765	1,067	674	364	561	713	387	665
Turquie.....	1,400	693	2,104	1,943	978	2,378	1,581	3,468
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	1	7	1,927^b	1,360^c	1,920^d	1,048	760	1,227
Total, autres pays.....	14,938	21,617	23,176	26,013	22,945	30,662	27,468	32,218
Total, Moyen-Orient.....	14,939	21,624	25,103	27,373	24,866	31,710	28,229	33,446

5.— Valeur des exportations canadiennes, par région géographique et par pays, 1958-1965 (suite)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964*	1965
	(milliers de dollars)							
Autres pays d'Afrique								
Gambie.....	8		8	8	8	212	71	162
Ghana.....	1,272	3,784	3,879	7,798	8,400	5,451	7,333	5,723
Île Maurice et dépendances.....	107	68	77	95	94	218	94	235
Kenya.....	472	806	938	586	690	1,003	911	4,805
Malawi.....	5	9	5	5	5	5	5	90
Nigéria.....	308	938	2,308	3,272	6,097	3,234	6,202	6,984
Nyassaland.....	10	10	10	10	10	99	156	359
Ouganda.....	12	12	86	66	137	148	148	1,167
République sud africaine.....	49,960	51,243	52,655	37,819	37,525	60,299	69,166	76,226
Rhodésie.....	12	12	12	12	12	12	12	3,841
Rhodésie du Nord.....	10	10	10	10	10	826	1,031	14
Rhodésie du Sud.....	10	10	10	10	10	3,637	3,150	16
Rhodésie et Nyassaland.....	3,894	2,851	4,088	3,396	3,367	15	15	17
Sierra Leone.....	501	726	641	810	1,200	1,298	1,329	1,134
Tanganyika.....	12	12	143	173	228	377	192	18
Tanzanie.....	10	10	10	10	10	10	10	316
Zambie.....	20	20	20	20	20	20	20	4,279
Afrique britannique, n.d.a.....	15	57	200	156	161	52	31	35
Afrique espagnole.....	2	2	28	40	118	27	229	112
Afrique française équatoriale.....	21	21	34	57	5	21	21	21
Afrique française occidentale.....	21	21	135	73	775	21	21	21
Afrique française, n.d.a.....	1,098	2,785	10	26	9	92	214	229
Afrique portugaise, n.d.a.....	320	205	279	241	197	283	164	367
Algérie.....	21	21	4,662	6,064	2,202	3,970	1,212	228
Angola.....	22	22	67	160	44	104	75	228
Cameroun.....	21	21	21	21	92	24	39	157
Congo.....	2,926	2,689	1,310	980	889	921	1,127	872
Côte-d'Ivoire.....	21	21	21	26	10	18	66	49
Gabon.....	21	21	21	19	61	15	146	31
Guinée.....	21	21	9	140	131	1	4	81
Libéria.....	652	217	644	591	816	1,100	5,518	1,908
Madagascar.....	21	21	21	21	21	21	21	108
Maroc.....	1,152	416	627	476	459	963	667	391
Mauritanie.....	23	23	23	23	23	258	169	687
Mozambique.....	1,326	2,012	3,145	2,023	2,504	2,846	1,805	3,282
Togo.....	21	21	21	21	105	350	443	317
Tunisie.....	21	21	170	561	30	1,970	327	86
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	56,529	60,473	65,019	54,172	58,790	76,853	90,012	104,748
Total, autres pays.....	7,386	8,406	11,121	11,385	8,449	12,738	12,207	9,101
Total, autres pays d'Afrique.....	63,915	68,878	76,139	65,558	67,239	89,591	102,219	113,849
Autres pays d'Asie								
Ceylan.....	5,459	4,931	2,479	3,799	2,007	2,636	4,724	2,199
Hongkong.....	6,028	11,192	21,665	19,604	14,283	17,490	22,378	16,734
Inde.....	78,994	53,654	36,814	42,885	29,633	53,900	64,042	58,453
Malaisie.....	3,223	3,258	4,560	6,696	5,453	6,999	8,370	9,263
Pakistan.....	15,311	17,317	11,942	15,315	10,755	19,182	20,031	21,643
Indes orientales britanniques, n.d.a.....	112	95	360	457	435	24	24	24
Afghanistan.....	24	67	150	55	25	19	23	23
Asie portugaise.....	341	358	93	59	22	38	41	48
Birmanie.....	944	817	806	1,405	1,303	703	736	671
Cambodge et Laos.....	24	148	114	2	17	9	128	129
Chine communiste.....	7,809	1,720	8,737	125,448	147,438	104,738	136,263	105,131
Corée.....	3,682	6,090	3,916	2,067	1,492	3,815	1,096	623
Inde portugaise.....	26	26	385	445	27	27	27	27
Indonésie.....	1,665	1,760	2,110	2,463	2,027	1,449	703	1,636
Japon.....	104,853	139,724	178,859	231,674	214,535	296,010	330,234	316,187
Philippines.....	14,077	14,863	14,809	15,645	18,545	21,284	27,809	26,354
Taiwan (République de Chine).....	1,161	1,682	2,886	2,219	4,387	3,759	6,178	6,577
Thaïlande.....	1,288	1,937	2,710	2,921	3,472	2,823	3,593	5,621
Viet-Nam.....	249	336	540	206	298	250	726	804
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	109,127	90,447	77,920	87,755	62,566	100,176	119,445	108,282
Total, autres pays.....	136,005	169,324	216,159	384,622	393,546	434,903	507,623	464,002
Total, autres pays d'Asie.....	245,222	259,771	294,079	472,376	456,112	535,079	627,068	572,284

Renvois à la fin du tableau, p. 1050.

5.—Valeur des exportations canadiennes, par région géographique et par pays, 1958-1965 (suite)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^a	1965
	(milliers de dollars)							
Océanie								
Australie.....	52,562	53,929	98,862	78,628	104,965	100,778	145,812	140,372
Fidji.....	814	727	808	607	705	759	891	1,115
Nouvelle-Zélande.....	15,008	13,306	23,856	31,125	26,784	30,549	33,714	36,845
Océanie britannique, n.d.e.....	98	65	324	191	296	249	386	317
Océanie américaine.....	138	167	640	1,298	3,084	3,693	1,261	628
Océanie française.....	271	171	313	303	366	299	436	508
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	68,483	68,027	123,852	110,551	132,750	132,330	180,804	178,650
Total, autres pays.....	409	338	953	1,596	3,451	3,992	1,897	1,336
Total, Océanie.....	68,892	68,365	124,805	112,147	136,201	136,322	182,541	179,986
Amérique du Sud								
Guyane britannique.....	4,014	4,392	7,428	5,272	5,102	5,061	7,116	7,750
Îles Falkland.....	53	216	169	24	13	6	1	4
Argentine.....	6,428	7,002	19,364	30,893	22,546	36,892	26,889	32,720
Bolivie.....	414	324	323	353	363	628	985	1,687
Brésil.....	21,088	14,148	19,755	30,076	28,481	29,432	22,985	17,509
Chili.....	4,566	6,226	6,575	8,225	13,278	12,829	12,659	10,514
Colombie.....	18,813	17,668	16,590	19,525	19,887	23,348	21,252	17,362
Équateur.....	3,185	3,864	3,913	3,922	3,777	3,913	5,719	4,672
Guyane française.....	2	2	2	15	5	2	4	57
Paraguay.....	183	114	120	69	41	211	485	144
Pérou.....	11,441	11,632	8,891	8,188	8,140	11,641	10,749	21,864
Surinam.....	893	696	883	1,224	866	1,031	1,610	1,283
Uruguay.....	938	1,656	2,423	3,039	3,151	2,994	5,679	3,283
Venezuela.....	43,480	45,833	35,345	34,978	42,328	46,328	64,075	73,045
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	4,067	4,608	7,597	5,296	5,115	5,067	7,117	7,754
Total, autres pays.....	106,392	109,166	114,184	140,507	142,863	168,848	173,090	184,168
Total, Amérique du Sud.....	110,459	113,773	121,790	145,803	147,978	173,915	180,207	191,922
Amérique centrale et Antilles								
Bahamas.....	2,541	3,083	3,357	3,798	5,010	6,133	8,876	9,267
Barbade.....	4,159	4,103	3,775	3,977	4,481	5,469	6,922	6,826
Bermudes.....	3,185	4,334	1,016	4,239	4,492	5,713	6,339	5,984
Honduras britannique.....	229	289	409	600	535	696	973	1,065
Îles du Vent et Îles Sous-le-Vent.....	4,248	4,437	4,720	4,828	5,842	6,596	7,966	8,037
Jamaïque.....	15,588	18,538	18,056	19,077	21,891	22,271	28,942	30,280
Trinité et Tobago.....	11,548	12,636	12,971	18,398	14,817	16,213	17,791	21,532
Antilles françaises.....	26	19	43	75	53	66	135	144
Antilles néerlandaises.....	1,583	1,193	1,131	1,239	1,793	2,406	2,355	3,904
Costa Rica.....	2,879	2,633	2,983	2,931	3,473	3,651	3,841	5,397
Cuba.....	17,549	15,222	13,038	31,104	10,879	16,433	60,930	52,594
Guatemala.....	3,645	2,627	2,106	2,188	2,705	3,107	3,433	4,901
Haiti.....	2,079	1,319	1,529	1,643	1,277	1,525	1,485	1,302
Honduras.....	1,201	946	1,416	1,061	899	1,100	1,260	1,005
Îles Vierges américaines.....	132	185	214	190	283	284	1,317	1,571
Mexique.....	31,429	27,633	38,023	38,529	41,267	55,572	65,151	51,006
Nicaragua.....	1,866	1,515	1,319	1,448	2,135	2,693	2,209	2,805
Panama.....	5,370	4,023	3,793	4,578	5,645	4,417	4,602	4,822
Porto Rico.....	12,526	10,522	11,172	13,109	12,711	14,619	15,408	17,693
République Dominicaine.....	5,335	5,137	5,062	4,469	8,488	9,085	9,070	6,152
Salvador.....	2,146	2,587	2,890	2,436	3,354	3,134	4,416	4,051
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	41,507	47,421	47,304	54,917	57,167	63,093	77,829	82,981
Total, autres pays.....	87,786	75,540	84,127	104,900	94,961	118,092	175,612	155,348
Total, Amérique centrale et Antilles.....	129,294	122,961	131,431	159,818	152,129	181,185	253,441	238,329

5.—Valeur des exportations canadiennes, par région géographique et par pays, 1958-1965 (fin)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^r	1965
	(milliers de dollars)							
Amérique du Nord								
Etats-Unis ¹	2,808,067	3,083,151	2,932,171	3,107,176	3,608,439	3,766,380	4,271,050	4,840,456
Groenland.....	138	154	427	198	167	287	272	137
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	1,444	1,403	1,563	1,825	1,799	1,913	2,431	2,713
Total, Amérique du Nord	2,809,650	3,084,708	2,934,161	3,109,199	3,610,404	3,768,580	4,273,752	4,843,307
Total général, pays du Commonwealth (régime préférentiel)	1,061,701	1,067,263	1,249,104	1,235,198	1,240,045	1,395,364	1,693,650	1,676,038
Total général, autres pays	3,729,735	3,954,409	4,096,470	4,516,788	4,933,479	5,400,165	6,400,569	6,348,440
Total général, tous pays	4,791,436	5,021,673	5,255,575	5,754,986	6,798,523	6,178,529	8,094,219	8,525,078

¹ Moins de \$500. ² Compris dans Moyen-Orient britannique, *n.d.a.* ³ Compris dans Arabie Saoudite. ⁴ Compris dans Malte et Gozzo. ⁵ Voir Aden et Etats sous régime de traité. ⁶ Compris dans «Total, pays du Commonwealth, (régime préférentiel)». ⁷ Comprend Koweït. ⁸ Compris dans l'Afrique britannique, *n.d.a.* ⁹ Apparaissant Nyassaland. ¹⁰ Compris dans Rhodésie et Nyassaland. ¹¹ Voir Malawi. ¹² Compris dans Kenya. ¹³ Apparaissant Rhodésie du Sud. ¹⁴ Voir Rhodésie du Sud. ¹⁵ Voir Rhodésie. ¹⁶ Voir Rhodésie du Nord. Rhodésie du Sud et Nyassaland. ¹⁷ Voir Rhodésie du Nord. ¹⁸ Voir Tanzanie. ¹⁹ Apparaissant Tanganyika. ²⁰ Apparaissant *n.d.a.* ²¹ Compris dans l'Afrique française, *n.d.a.* ²² Compris dans l'Afrique portugaise. ²³ Compris dans l'Afrique française occidentale. ²⁴ Compris dans Malaisie. ²⁵ Compris dans Viet-Nam. ²⁶ Compris dans l'Asie portugaise. ²⁷ Compris dans Inde. ²⁸ Comprend Alaska et Hawaii.

6.—Valeur des importations, par région géographique et par pays, 1958-1965

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^r	1965
	(milliers de dollars)							
Europe occidentale								
Gibraltar.....	1	1	2	1	—	—	13	2
Grande-Bretagne.....	518,505	588,573	588,932	618,221	563,062	526,900	573,995	619,121
Irlande.....	1,313	2,001	2,098	8,806	4,826	5,320	5,824	6,861
Malte et Gozzo.....	62	174	22	25	86	232	113	387
Autriche.....	4,640	5,707	6,605	6,636	7,971	9,026	9,565	12,261
Belgique et Luxembourg.....	35,759	44,786	41,401	44,780	48,672	47,342	59,198	72,027
Danemark.....	7,401	9,227	9,962	11,650	13,278	13,209	15,749	20,071
Espagne.....	6,681	5,627	6,947	8,543	8,463	8,496	11,704	13,280
Finlande.....	475	875	1,053	1,215	1,939	2,520	3,177	2,762
France.....	40,007	56,940	50,121	54,280	56,160	58,170	68,887	96,103
Grèce.....	316	310	538	545	1,094	1,631	1,550	1,838
Islande.....	7	40	15	707	1,183	696	2	659
Italie.....	32,150	37,656	42,843	49,140	51,559	55,303	67,462	80,279
Norvège.....	3,106	4,063	4,248	8,965	16,109	23,492	27,335	33,641
Pays-Bas.....	26,905	29,151	31,456	33,493	37,049	36,730	39,933	56,274
Portugal.....	3,045	3,116	3,208	4,917	5,998	7,713	9,414	11,063
République fédérale d'Allemagne.....	102,644	123,905	126,938	136,530	141,198	144,023	170,392	209,517
Suède.....	13,939	18,077	20,409	24,221	25,873	39,410	39,794	53,568
Suisse.....	26,491	24,514	24,343	26,102	28,040	32,469	36,982	43,986
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel)	519,881	590,748	591,054	622,053	567,924	532,352	579,746	624,370
Total, autres pays	308,566	363,996	370,138	411,722	444,887	474,286	559,924	709,338
Total, Europe occidentale	823,446	954,744	961,191	1,033,775	1,012,811	1,006,638	1,139,670	1,333,708

6.— Valeur des importations, par région géographique et par pays, 1958-1965 (suite)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^r	1965
	(milliers de dollars)							
Europe orientale								
Albanie.....	—	—	1	—	—	—	—	1
Allemagne orientale.....	948	901	877	970	881	1,207	1,473	1,584
Bulgarie.....	4	6	6	24	34	74	114	526
Hongrie.....	701	237	338	393	417	557	761	1,561
Pologne.....	1,131	1,643	1,871	3,194	4,792	6,788	9,280	11,815
Roumanie.....	4	35	84	261	61	124	82	238
Tchécoslovaquie.....	4,908	6,440	6,654	8,405	9,033	9,204	12,847	15,065
Union des républiques socialistes soviétiques.....	1,676	2,278	3,210	2,746	1,777	2,313	2,808	9,885
Yougoslavie.....	813	551	804	1,605	1,801	1,848	2,601	2,907
Total, Europe orientale.....	10,285	12,090	13,844	17,659	18,735	22,109	29,946	44,541
Moyen-Orient								
Aden.....	2	2	2	2	2	2	2	353
Bahrein.....	2	2	—	1	—	1	—	—
Chypre.....	4	4	180	194	151	88	48	291
États sous régime de traité.....	2	2	2	2	2	2	2	1,741
Katar.....	2	2	8,434	8,724	6,273	8,678	2,285	2,732
Moyen-Orient britannique, n. d. a.....	62	400	59	48	68	56	3,183	5
Arabie Saoudite.....	68,021	70,725	37,402	41,393	40,551	50,290	18,553	42,114
Éthiopie.....	18	44	43	4	5	21	141	66
Irak.....	1,556	1,107	722	816	704	1,269	2,379	5,284
Iran.....	915	11,948	30,740	21,622	31,736	42,799	31,085	31,765
Israël.....	1,725	2,349	2,372	3,106	5,646	6,043	6,270	6,656
Jordanie.....	1	1	1	3	1	3	10	9
Koweït.....	2	2	22,308 ^a	20,225 ^a	10,034 ^a	5,189	11,219	11,505
Liban.....	12	4	33	23	58	65	81	50
Libye.....	1	—	1	1	10	1	—	1
République Arabe Unie—Égypte.....	179	200	846	474	301	224	125	221
Somalie.....	1	1	—	1	—	1	1	—
Soudan.....	80	438	83	76	105	148	113	138
Syrie.....	200	183	127	263	455	362	492	515
Turquie.....	491	886	855	859	1,472	1,294	1,207	1,055
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	62	400	30,975^b	29,192^b	16,525^b	8,823	5,516	5,118
Total, autres pays.....	73,196	87,887	73,224	68,668	81,044	107,688	71,675	99,379
Total, Moyen-Orient.....	73,261	88,286	104,200	97,861	97,569	116,511	77,191	104,496
Autres pays d'Afrique								
Ghana.....	2,122	4,103	3,127	4,891	7,036	6,533	7,961	10,168
Île Maurice et dépendances.....	5,918	7,584	2,100	5,600	5,215	8,606	13,394	6,466
Kenya.....	5,057	4,261	2,561	3,629	3,157	5,323	7,397	6,862
Malawi.....	2	2	2	2	2	2	2	391
Nigéria.....	2,372	3,084	4,358	3,504	5,726	7,924	11,264	11,232
Nyasaland.....	9	9	9	9	9	408	297	10
Ouganda.....	11	11	1,277	2,325	2,213	3,144	4,582	6,800
République sud-africaine.....	7,914	6,564	11,482	12,202	16,952	31,548	28,777	27,113
Rhodésie.....	12	12	12	12	12	12	12	3,408
Rhodésie du Nord.....	9	9	9	9	9	1,306	4,379	13
Rhodésie du Sud.....	9	9	9	9	9	6,320	4,279	14
Rhodésie et Nyasaland.....	1,373	966	981	1,318	3,272	15	15	14
Sierra Leone.....	2	1	6	8	22	5	3	311
Tanganyika.....	11	11	1,634	2,139	2,173	7,315	9,061	17
Tanzanie.....	14	18	18	18	18	18	18	6,907
Zambie.....	19	19	19	19	19	19	19	2
Afrique britannique, n. d. a.....	1	1	5	53	7	4	3	4
Afrique espagnole.....	7	8	2	17	23	39	22	6
Afrique française équatoriale.....	20	20	185	27	8	20	20	20
Afrique française occidentale.....	20	20	270	1	1	20	20	20
Afrique française, n. d. a.....	1,749	2,183	33	29	17	310	1,263	68
Afrique portugaise, n. d. a.....	20	11	—	—	—	—	—	—
Algérie.....	20	20	161	162	509	458	61	98
Angola.....	20	20	209	136	122	725	1,297	1,415
Caméroun.....	20	20	20	20	15	147	43	121
Congo.....	1,125	2,258	1,781	1,814	1,320	1,921	1,911	1,661

Renvois à la fin du tableau, p. 1053.

6.—Valeur des importations, par région géographique et par pays, 1958-1965 (suite)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)							
Autres pays d'Afrique (fin)								
Côte-d'Ivoire.....	28	20	20	788	244	227	623	247
Gabon.....	20	20	20	658	1.123	859	687	274
Guinée.....	20	20	2.794	4.824	896	2.501	1.707	1.066
Libéria.....	147	39	8	144	40	106	227	298
Madagascar.....	20	28	20	28	28	20	20	668
Maroc.....	130	209	222	164	487	540	1.162	278
Mozambique.....	24	18	1	30	139	395	431	633
Togo.....	28	20	28	20	—	—	—	6
Tunisie.....	28	20	62	32	17	2	19	19
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	24,759	26,563	27,729	35,466	45,772	78,433	87,055	79,864
Total, autres pays.....	3,195	4,715	5,725	8,327	4,962	8,234	9,553	6,767
Total, autres pays d'Afrique.....	27,954	31,278	33,456	43,796	50,734	86,667	96,608	86,631
Autres pays d'Asie								
Ceylan.....	12,863	15,133	15,556	16,516	14,763	14,642	13,413	14,036
Hongkong.....	8,680	12,999	15,534	14,143	18,889	21,197	26,321	31,194
Inde.....	27,655	29,221	29,352	33,465	43,479	52,664	36,121	43,424
Malaisie.....	19,863	28,644	28,120	23,597	27,740	31,634	34,566	40,272
Pakistan.....	460	1,061	985	2,367	2,561	2,270	4,211	3,554
Indes orientales britanniques, n.d.a.....	129	390	261	297	511	22	22	22
Afghanistan.....	—	—	—	1	—	—	—	—
Asie portugaise.....	1	1	—	—	77	428	1,204	1,819
Birmanie.....	84	24	85	30	50	102	276	39
Cambodge et Laos.....	22	22	17	2	—	—	—	—
Chine communiste.....	5,370	4,840	5,638	3,233	4,521	5,147	9,420	14,444
Corée.....	21	235	404	76	99	380	473	1,468
Indonésie.....	211	147	529	290	173	152	1,393	2,265
Japon.....	70,092	102,689	110,382	116,607	125,359	130,471	174,388	230,204
Philippines.....	2,177	1,440	1,966	1,517	1,447	2,007	2,970	3,583
Taiwan (République de Chine).....	159	716	1,150	1,856	2,910	5,875	9,063	9,333
Thaïlande.....	643	649	842	582	1,031	582	582	899
Viet-Nam.....	3	8	5	9	7	1	4	2
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	69,659	87,418	89,807	90,384	107,943	122,407	114,633	132,580
Total, autres pays.....	78,762	110,728	121,020	124,202	135,673	145,145	199,772	264,256
Total, autres pays d'Asie.....	148,422	198,146	210,827	214,586	243,616	267,552	314,406	396,837
Océanie								
Australie.....	32,755	41,090	35,508	36,649	45,216	55,650	59,827	47,317
Fidji.....	5,727	4,764	6,481	2,512	3,144	8,588	7,401	4,801
Nouvelle-Zélande.....	11,540	8,594	10,099	10,546	12,005	14,067	14,076	14,870
Océanie britannique, n.d.a.....	160	157	—	1	—	5	6	—
Océanie américaine.....	—	1	21	55	214	27	28	138
Océanie française.....	1	1	—	40	—	1	3,559	5,082
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	50,182	54,595	52,087	49,706	60,365	78,310	81,310	66,989
Total, autres pays.....	1	1	21	96	214	27	3,586	5,229
Total, Océanie.....	50,182	54,597	52,108	49,802	60,578	78,338	84,896	72,218
Amérique du Sud								
Guyane britannique.....	20,627	18,033	18,921	23,030	23,375	31,334	35,653	22,549
Îles Falkland.....	—	1	8	8	—	—	—	—
Argentine.....	5,357	3,380	3,611	3,399	5,649	5,352	5,938	5,400
Bolivie.....	132	166	443	883	957	70	289	384
Brésil.....	27,419	28,479	24,883	29,081	31,600	36,361	39,553	35,573
Chili.....	823	870	747	1,217	1,117	1,271	1,755	1,713
Colombie.....	16,574	15,827	12,784	13,023	15,658	13,576	14,889	16,612

6.—Valeur des importations, par région géographique et par pays, 1958-1965 (fin)

Région et pays	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 ^a	1965
	(milliers de dollars)							
Amérique du Sud (fin)								
Équateur.....	4,962	7,623	11,018	7,682	8,611	7,625	9,353	8,546
Guyane française.....	1	—	—	—	—	1	—	—
Paraguay.....	347	746	760	874	378	831	547	455
Pérou.....	2,326	3,978	3,037	4,233	3,225	3,770	7,702	9,053
Surinam.....	2,270	2,872	4,156	3,482	4,067	6,158	6,978	8,702
Uruguay.....	820	657	987	1,834	793	886	968	975
Venezuela.....	209,538	204,582	195,189	216,640	224,275	243,495	270,621	254,670
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	20,627	18,634	19,929	23,038	23,375	31,334	35,653	22,549
Total, autres pays.....	270,568	269,180	257,615	282,349	296,329	319,379	358,664	342,283
Total, Amérique du Sud.....	291,194	287,213	276,544	305,387	319,703	350,714	394,317	364,832
Amérique centrale et Antilles								
Bahamas.....	146	233	2,614	484	217	426	412	533
Barbade.....	3,735	4,709	2,417	4,980	3,170	3,954	3,851	3,041
Bermudes.....	276	1,291	701	224	136	262	190	403
Honduras britannique.....	136	82	91	701	639	1,720	1,888	1,238
Iles du Vent et Iles-Sous-le-Vent.....	1,781	1,989	1,496	1,261	1,686	2,202	1,026	832
Jamaïque.....	27,491	31,012	37,688	38,511	39,721	51,524	47,858	36,000
Trinité et Tobago.....	9,807	12,731	14,512	14,375	14,100	15,871	20,728	16,670
Antilles françaises.....	—	7	29	426	326	278	263	552
Antilles néerlandaises.....	39,453	47,120	32,521	31,137	35,866	35,999	34,885	43,341
Costa Rica.....	7,127	4,810	4,345	4,227	6,259	7,308	8,363	6,715
Cuba.....	18,836	12,011	7,243	5,034	2,803	13,041	3,464	5,304
Guatemala.....	3,585	2,718	3,256	2,536	1,796	2,587	2,422	2,879
Haiti.....	1,073	1,053	982	810	586	1,158	2,056	1,076
Honduras.....	4,903	2,905	3,352	7,391	7,617	6,868	7,670	10,193
Iles Vierges américaines.....	44	32	32	1	1	1	3	—
Mexique.....	31,888	34,201	21,007	18,193	24,418	23,734	23,186	27,247
Nicaragua.....	2,657	306	170	208	107	383	737	247
Panama.....	7,478	8,889	6,066	6,168	8,321	11,057	15,095	19,414
Porto Rico.....	1,433	1,780	2,904	2,359	2,713	2,399	3,554	2,759
République Dominicaine.....	2,659	1,634	1,586	1,269	1,912	2,281	5,093	2,050
Salvador.....	1,186	3,899	829	1,307	1,848	1,960	3,356	2,696
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	43,352	52,057	59,518	60,535	59,658	75,960	75,933	58,714
Total, autres pays.....	122,323	121,365	84,322	81,067	94,541	109,025	110,137	124,471
Total, Amérique centrale et Antilles.....	165,675	173,422	143,839	141,603	154,199	184,985	186,070	183,185
Amérique du Nord								
États-Unis ^a	3,480,147	3,709,065	3,686,625	3,863,968	4,299,539	4,444,556	5,164,285	6,045,105
Greenland.....	8	53	1	102	111	106	110	—
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	19	27	60	42	118	84	189	76
Total, Amérique du Nord.....	3,480,174	3,709,145	3,686,685	3,964,111	4,299,769	4,444,746	5,164,585	6,045,181
Total général, pays du Commonwealth (régime préférentiel).....	728,521	829,514	870,099	910,377	881,543	927,620	979,845	991,363
Total général, autres pays.....	4,321,971	4,679,107	4,612,597	4,858,201	5,376,213	5,639,559	6,507,862	7,641,446
Total général, tous pays.....	5,050,492	5,508,621	5,482,695	5,768,578	6,257,756	6,558,209	7,487,707	8,633,429

¹ Moins de \$500. ² Compris dans Moyen-Orient britannique, n.d.s. ³ Compris dans Arabie Saoudite. ⁴ Compris dans Malte et Gozzo. ⁵ Voir Aden et États sous régime de traité. ⁶ Compris dans Nysaland. ⁷ Compris dans Rhodésie et Nysaland. ⁸ Voir Aden et États sous régime de traité. ⁹ Compris dans Kenya. ¹⁰ Compris dans Rhodésie et Nysaland. ¹¹ Voir Malawi. ¹² Voir Rhodésie. ¹³ Voir Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud et Nysaland. ¹⁴ Voir Zambie, Rhodésie et Malawi. ¹⁵ Voir Tanzanie. ¹⁶ Auparavant Tanganyika. ¹⁷ Auparavant Rhodésie du Nord. ¹⁸ Compris dans l'Afrique française, n.d.s. ¹⁹ Compris dans l'Afrique portugaise, n.d.s. ²⁰ Compris dans Malaisie. ²¹ Compris dans Viet-Nam. ²² Comprend Alaska et Hawaii.

La proportion des importations soumises à la douane varie beaucoup d'un pays à l'autre et d'une région géographique à l'autre. En général, le tarif canadien frappe plus les produits manufacturés que les produits naturels. Les exportations d'un pays qui fournit surtout des produits manufacturés au Canada sont plus atteintes; elles sont aussi soumises à des droits *ad valorem* plus élevés que celles d'un pays qui lui fournit surtout des produits naturels. La variation de la production des importations taxées ou de la moyenne des droits *ad valorem* n'indique donc pas nécessairement des relations douanières différentes entre le Canada et tel et tel pays.

7.—Valeur des importations imposables et en franchise, par région géographique et principaux pays, 1963-1965

Région et pays	1963			1964 ¹			1965		
	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total
	(milliers de dollars)								
Europe occidentale	576,783	429,945	1,006,588	650,727	488,944	1,139,670	791,803	544,406	1,335,799
Grande-Bretagne.....	212,766	314,033	526,800	223,478	350,518	573,995	249,612	369,509	619,121
Autriche.....	8,071	955	9,026	8,712	984	9,595	11,194	1,087	12,281
Belgique et Luxembourg.....	34,327	13,015	47,342	45,024	14,174	59,198	57,736	14,291	72,027
Danemark.....	8,861	4,348	13,209	10,876	4,874	15,749	13,380	6,691	20,071
Espagne.....	4,035	4,460	8,496	5,375	6,329	11,704	6,449	6,830	13,280
France.....	45,279	12,891	58,170	54,879	13,808	68,687	79,064	17,039	96,103
Italie.....	49,494	5,899	55,393	60,976	6,488	67,462	72,089	8,190	80,279
Norvège.....	5,389	18,133	23,492	6,045	21,290	27,335	9,642	23,999	33,641
Pays-Bas.....	27,268	9,468	36,736	30,417	9,516	39,933	42,833	13,441	56,274
République fédérale d'Allemagne.....	118,537	25,486	144,023	135,436	34,956	170,392	162,355	47,162	209,517
Suède.....	24,646	8,764	33,410	28,075	10,719	38,794	36,935	18,634	55,568
Suisse.....	25,202	7,267	32,469	27,303	9,630	36,932	32,738	11,248	43,986
Europe orientale	19,315	2,794	22,109	26,637	3,269	29,906	25,197	9,244	44,541
Pologne.....	6,416	372	6,788	9,177	184	9,250	11,329	456	11,815
Tchécoslovaquie.....	8,828	376	9,204	12,019	828	12,847	15,097	868	15,965
Moyen-Orient	4,335	112,175	116,511	4,660	72,530	77,191	5,242	99,255	104,496
Katar.....	—	8,678	8,678	—	2,285	2,285	—	2,732	2,732
Arabie Saoudite.....	—	50,290	50,290	1	18,552	18,553	1	42,113	42,114
Irak.....	91	1,178	1,269	129	2,250	2,379	82	5,202	5,284
Iran.....	153	42,646	42,799	228	30,857	31,085	630	31,135	31,765
Israël.....	2,954	3,089	6,043	3,238	3,032	6,270	3,164	3,491	6,656
Koweït.....	—	5,169	5,169	2	11,217	11,219	7	11,498	11,505
Autres pays d'Afrique	40,521	46,146	86,667	38,956	58,558	96,608	27,007	59,524	86,431
Ghana.....	1,959	4,574	6,533	2,283	5,678	7,961	3,465	6,693	10,158
Île Maurice et dépendances.....	8,606	—	8,606	13,008	385	13,394	6,389	67	6,456
Kenya.....	103	5,220	5,323	78	7,319	7,397	62	6,801	6,862
Nigeria.....	3,603	4,320	7,924	3,588	7,676	11,264	2,681	8,571	11,252
République sud-africaine.....	18,054	13,404	31,548	13,709	15,068	28,777	10,915	16,198	27,113
Tanganyika.....	30	7,284	7,315	52	9,009	9,061	86	6,820	6,907
Tanzanie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres pays d'Asie	177,147	90,405	267,552	219,999	94,506	314,405	289,067	167,770	396,837
Ceylan.....	587	14,055	14,642	666	12,747	13,413	780	13,256	14,036
Hongkong.....	20,806	592	21,397	25,341	980	26,321	30,091	1,102	31,194
Inde.....	25,712	26,952	52,664	9,867	26,254	36,121	15,120	28,305	43,424
Malaisie.....	2,450	29,004	31,454	2,824	31,742	34,566	2,617	37,656	40,272

¹ Moins de \$500.² Voir Tanzanie.³ Auparavant Tanganyika.

7.—Valeur des importations imposables et en franchise, par région géographique et principaux pays, 1963-1965 (fin)

Région et pays	1963			1964 ^r			1965		
	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total	Imposables	En franchise	Total
(milliers de dollars)									
Autres pays d'Asie (fin)									
Chine communiste	2,018	3,129	5,147	5,030	4,390	9,420	8,638	5,805	14,444
Japon	117,993	12,478	130,471	160,974	13,414	174,388	213,570	16,634	230,204
Taiwan (République de Chine)	5,585	290	5,875	8,772	291	9,063	8,898	435	9,333
Océanie	49,868	29,270	79,138	45,244	39,652	84,896	30,572	41,646	72,218
Australie	33,621	22,029	55,650	33,167	26,660	59,827	21,088	26,230	47,317
Fidji	8,572	16	8,588	7,391	10	7,401	4,787	14	4,801
Nouvelle-Zélande	6,847	7,219	14,067	4,650	9,426	14,076	4,560	10,310	14,870
Amérique du Sud	85,127	265,588	350,714	100,371	293,946	394,317	103,114	261,718	364,832
Guyane britannique	16,431	14,904	31,334	18,136	17,516	35,653	6,376	16,173	22,549
Bésil	20,669	15,692	36,361	25,214	14,319	39,533	22,250	13,323	35,573
Colombie	10,457	3,119	13,576	13,013	1,876	14,889	14,019	2,793	16,812
Équateur	7,496	129	7,625	9,273	80	9,353	8,140	496	8,546
Venezuela	23,019	220,477	243,495	27,552	243,070	270,621	46,245	208,425	254,670
Amérique centrale et Antilles	117,838	67,647	184,985	120,285	65,785	186,070	121,196	61,999	183,185
Jamaïque	16,543	34,981	51,524	18,193	31,665	47,858	6,729	29,271	36,000
Trinité et Tobago	6,227	9,644	15,871	9,487	11,251	20,738	6,436	10,234	16,670
Antilles néerlandaises	35,793	207	35,999	34,795	91	34,885	43,072	268	43,341
Costa Rica	7,118	199	7,308	8,325	38	8,363	6,518	197	6,715
Honduras	6,698	170	6,868	7,435	235	7,670	9,994	199	10,193
Mexique	9,267	14,467	23,734	9,942	13,244	23,186	11,694	15,553	27,247
Panama	11,017	39	11,057	15,058	37	15,095	19,378	36	19,414
Amérique du Nord	2,473,351	1,972,395	4,444,746	2,828,971	2,335,614	5,164,585	2,962,499	3,082,682	6,045,181
États-Unis	2,472,340	1,972,216	4,444,556	2,828,941	2,335,344	5,164,285	2,962,478	3,082,627	6,045,106
Total, pays du Commonwealth (régime préférentiel)	397,800	529,820	927,620	396,112	583,733	979,845	334,632	607,152	991,983
Total, autres pays	3,144,786	2,485,843	5,630,589	3,438,790	2,869,872	6,507,862	3,981,265	3,690,182	7,641,446
Total général, importations	3,542,586	3,015,663	6,558,249	4,034,903	3,452,604	7,487,707	4,366,096	4,277,334	8,633,438

Section 4.—Commerce selon les marchandises

La présente section fournit les renseignements détaillés sur la composition des importations et exportations du Canada en 1964 et 1965. Le tableau 8 classe les exportations, les réexportations et les importations entre le Canada et tous les pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, par section; le tableau 9 donne la statistique détaillée de toutes les marchandises de quelque importance exportées par le Canada vers tous les pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, et les renseignements détaillés au sujet des importations qui entrent au Canada, par section et produit, se trouvent au tableau 10.

8.—Exportations vers tous pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, et importations en provenance de tous pays, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par section, 1964 et 1965

Section	Exportations canadiennes		Réexportations		Importations	
	1964 ¹	1965	1964	1965	1964 ¹	1965
	(millions de dollars)					
Tous pays	8,094.2	8,525.1	209.2	241.6	7,487.7	8,633.4
Animaux vivants	34.5	79.1	0.1	0.1	17.1	10.8
Aliments, provendes, boissons et tabacs	1,805.9	1,629.8	8.4	10.5	777.6	758.8
Matières brutes non comestibles	1,616.1	1,763.7	6.3	8.3	960.7	1,006.3
Matières travaillées non comestibles	3,502.5	3,728.8	56.9	57.0	1,818.0	2,114.4
Produits finis non comestibles	1,109.0	1,300.1	134.6	160.2	3,701.2	4,476.6
Transactions spéciales-commerciales	26.2	23.5	2.9	5.5	218.1	266.5
Grande-Bretagne	1,199.8	1,174.3	7.3	11.0	574.0	619.1
Animaux vivants	--	0.1	--	--	0.4	0.1
Aliments, provendes, boissons et tabacs	311.7	302.3	0.5	0.7	34.8	40.3
Matières brutes non comestibles	238.4	256.3	0.6	0.2	37.3	37.0
Matières travaillées non comestibles	602.6	567.5	1.4	1.8	180.3	189.9
Produits finis non comestibles	48.6	47.7	4.8	8.8	313.3	342.7
Transactions spéciales-commerciales	0.5	0.5	--	--	7.8	9.0
États-Unis	4,271.1	4,840.5	165.9	192.3	5,164.3	6,045.1
Animaux vivants	30.1	72.0	--	0.1	16.4	10.2
Aliments, provendes, boissons et tabacs	362.0	498.9	6.9	7.3	356.1	374.5
Matières brutes non comestibles	978.6	1,012.1	4.6	6.7	443.0	490.8
Matières travaillées non comestibles	2,237.2	2,481.7	52.5	51.5	1,197.1	1,350.2
Produits finis non comestibles	643.0	847.5	99.4	121.4	2,954.8	3,578.6
Transactions spéciales-commerciales	20.1	18.3	2.5	5.4	196.9	240.7

9.—Exportations de produits canadiens vers tous pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964 ¹	1965	1964	1965	1964	1965
	(milliers de dollars)					
Animaux vivants	34,514	79,133	42	79	30,115	72,000
Aliments, provendes, boissons et tabacs	1,805,586	1,629,816	311,721	302,305	261,969	468,317
Viandes fraîches, réfrigérées et congelées	36,065	59,542	3,930	4,865	27,657	47,660
Autres viandes et préparations	15,633	16,652	542	417	9,296	10,206
Poisson, entier ou habillé, frais ou congelé	41,501	44,239	4,164	4,263	32,102	34,265
Poisson, filets et blocs, frais ou congelé	52,981	65,131	2,422	1,073	50,946	62,909
Poisson mariné, non en boîte	25,628	23,444	81	49	6,212	6,540
Poisson, en boîte	31,851	24,695	15,534	11,006	382	420
Mollusques et crustacés	34,640	39,186	758	1,199	31,625	36,250
Produits laitiers, œufs et miel	60,385	43,548	26,541	14,264	1,331	1,422
Orge	51,254	43,679	10,657	13,180	11,070	8,393
Blé	1,023,516	840,175	147,428	140,383	7,828	1,525
Céréales, autres, non moulues	22,677	26,534	1,178	1,870	6,217	6,583
Farine de blé	100,255	68,305	21,692	19,482	1,342	1,706
Céréales, autres, moulues	10,989	8,998	4	1,314	4,306	1,724
Céréales apprêtées	6,889	8,058	517	337	5,567	6,817
Fruits et préparations	21,636	20,093	7,042	6,859	11,346	9,636
Légumes et préparations	30,943	41,889	9,958	13,582	9,969	13,917
Sucre et sucreries	11,310	12,661	778	202	7,296	9,370
Autres aliments et matières pour préparations alimentaires	10,698	18,910	3,123	3,690	9,085	7,694
Tourteaux et farine oléagineux	22,409	26,434	20,918	25,435	68	110
Autres provendes d'origine végétale	22,082	21,276	1,504	1,732	17,549	15,248
Autres fourrages et aliments pour animaux	18,107	21,398	4,012	5,854	10,094	10,550
Whisky	102,820	116,983	305	485	96,878	110,558
Autres boissons	4,493	4,724	9	13	4,371	4,539
Tabac	38,368	35,363	28,627	30,761	332	646
Matières brutes non comestibles	1,616,145	1,763,761	236,357	256,260	376,636	1,012,093
Cuirs et peaux verts	14,913	22,676	1,189	1,533	3,642	5,418
Pelleteries non apprêtées	30,328	30,305	7,414	6,686	16,874	17,669
Autres produits animaux bruts	6,583	10,863	761	1,426	5,327	8,772
Graines de semence	12,788	18,720	2,738	2,578	7,391	6,858
Graine de lin	48,662	51,658	16,299	16,251	1	1
Graine de colza	10,152	30,900	285	1,057	340	18
Autres graines, noix et amandes oléagineuses	9,484	15,562	5,761	9,558	1,461	2,075

¹ Moins de \$500.

9.—Exportations de produits canadiens vers tous pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965 (suite)

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964 ¹	1965	1964	1965	1964	1965
(milliers de dollars)						
Matières brutes non combustibles (fin)						
Autres matières végétales brutes.....	13,233	14,053	168	173	12,472	12,996
Bois à pâte.....	36,824	40,819	2,777	3,096	23,225	23,045
Autres matières en bois brut.....	18,162	18,511	675	908	13,369	13,244
Textiles et fibres connexes.....	11,394	15,250	845	1,154	4,942	7,218
Minerais et concentrés de fer.....	356,007	360,819	35,714	31,803	293,900	285,062
Déchets de fer et d'acier.....	20,598	8,265	369	1	8,365	6,611
Minerais, concentrés et déchets d'aluminium.....	8,679	11,529	287	107	3,048	4,995
Minerais, concentrés et déchets de cuivre.....	65,573	77,831	584	2,840	8,326	9,589
Minerais, concentrés et déchets de plomb.....	15,341	22,946	1,512	1,224	5,383	8,754
Minerais, concentrés et déchets de nickel.....	166,036	189,336	81,396	87,610	34,524	39,582
Minerais, concentrés et déchets de métaux précieux.....	34,394	47,428	20,625	27,533	8,961	11,454
Minerais, concentrés et déchets de zinc.....	54,776	69,849	1,384	1,910	20,259	31,093
Minerais et concentrés radio-actifs.....	74,653	53,698	39,627	38,948	34,863	14,749
Minerais, concentrés et déchets d'autres métaux.....	7,383	20,873	1,235	6,086	2,400	4,598
Pétrole brut.....	262,023	279,956	—	—	262,023	279,956
Gas naturel.....	97,609	104,280	—	—	97,609	104,280
Houille et autres substances bitumineuses brutes.....	12,836	13,045	1	—	3,460	2,368
Amiante non ouvrée.....	155,706	158,657	11,782	11,865	62,996	65,195
Soufre.....	29,404	27,400	406	—	8,833	10,215
Autres minéraux non métalliques.....	42,170	43,788	1,812	1,580	22,926	28,683
Autres matières de déchets ou de rebuts.....	9,458	9,614	433	315	11,717	6,597
Matières travaillées non comestibles	3,592,498	3,728,768	602,570	567,484	2,237,249	2,481,658
Cuir et articles en cuir.....	9,682	8,742	2,821	1,297	3,684	5,465
Bois tendres.....	449,732	457,967	77,773	77,286	318,754	314,563
Bois durs.....	27,614	31,967	3,069	2,946	23,512	28,408
Bardeaux.....	31,945	30,063	288	178	31,345	29,638
Autres produits des scieries.....	5,541	5,428	590	613	4,855	4,680
Placages.....	28,811	31,580	17	45	26,290	27,909
Contre-plaques.....	37,850	37,510	27,195	25,249	7,566	7,112
Autres fabrications en bois.....	7,246	7,663	1,628	1,304	4,871	5,056
Pâte de bois et pâte similaire.....	460,854	493,501	38,464	40,404	346,017	371,428
Papier journal.....	834,646	889,586	61,791	46,932	689,406	735,611
Autres papiers à imprimer.....	12,403	16,354	2,263	2,391	8,885	12,821
Papier cartonné.....	20,454	21,300	15,697	16,491	2,043	1,227
Autre papier.....	30,334	30,804	10,937	7,760	9,159	12,091
Filés, fils, cordage, ficelle, corde.....	13,178	16,158	1,035	1,103	8,442	11,821
Autres tissus larges.....	14,207	16,630	8,512	7,974	893	3,433
Autres tissus de fibres textiles.....	12,160	16,113	1,779	1,690	1,788	3,098
Huiles, matières grasses, cires, extraits et dérivés.....	21,544	24,319	11,982	12,130	2,370	2,047
Éléments chimiques.....	8,004	8,526	1,858	1,839	3,913	5,018
Autres produits chimiques inorganiques.....	31,269	35,907	5,901	6,916	17,311	18,922
Produits chimiques organiques.....	45,244	55,172	14,889	14,425	22,193	29,636
Engrais et matières fertilisantes.....	86,750	111,831	210	11	67,757	95,598
Caoutchouc synthétique et récupéré et matières plastiques.....	98,723	87,885	21,778	18,898	13,410	17,687
Profilés et formes de bases plastiques.....	13,012	12,897	2,312	1,035	1,495	1,442
Autres produits chimiques.....	9,605	10,392	732	1,517	4,465	5,065
Dérivés du pétrole et du charbon.....	24,864	22,572	596	528	20,348	20,630
Ferro-alliages.....	6,052	5,781	3,533	3,770	1,140	1,544
Fer et acier primaires.....	76,416	63,906	13,459	787	58,513	57,445
Moules et pièces forgées en acier.....	23,376	31,512	65	38	21,976	28,125
Barres et tiges d'acier.....	14,549	16,144	1,852	2,934	9,510	9,476
Plaques, tôles et feuilles d'acier.....	71,708	75,140	7,983	3,418	33,317	45,888
Rails et matériel de voie ferrée en acier.....	21,634	11,600	—	—	906	840
Autres fabrications en fer et en acier et alliages.....	15,804	20,691	349	489	10,323	11,914
Aluminium, y compris alliages.....	317,937	360,965	98,171	97,335	118,896	162,124
Cuivre et alliages.....	190,363	194,850	76,119	81,489	69,564	69,497
Plomb, y compris alliages.....	22,496	41,243	9,245	19,819	7,851	9,933
Nickel et alliages.....	197,145	207,864	38,835	22,391	140,868	167,186
Métaux précieux, y compris alliages.....	14,914	17,689	10	20	14,694	17,500
Zinc, y compris alliages.....	62,345	71,588	25,846	29,092	20,749	26,369
Autres métaux non ferreux et alliages.....	15,863	14,670	5,501	5,043	6,927	8,785
Produits de base en métal.....	35,303	43,038	2,232	2,812	23,763	28,359
Produits de base d'abrasifs.....	29,784	34,246	2,884	3,412	25,983	29,808

¹ Moins de \$500.

9.—Exportations de produits canadiens vers tout pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965 (fin)

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964 ^a	1965	1964	1965	1964	1965
	(milliers de dollars)					
Matières travaillées non comestibles (fin)						
Autres produits de base non métalliques.....	18,262	22,537	1,350	1,715	13,356	16,409
Electricité.....	18,003	15,492	—	—	18,003	15,492
Autres fabrications non comestibles.....	13,179	14,132	1,217	1,408	8,328	6,626
Produits finis non comestibles.....	1,169,066	1,309,145	48,536	47,693	642,375	847,472
Machines industrielles d'usage général.....	37,246	41,237	1,511	2,114	13,066	19,300
Matériel de manutention des matériaux.....	13,499	21,342	109	232	10,046	16,795
Machines à forer, à creuser et à utiliser dans les mines.....	14,928	24,193	671	447	5,137	9,224
Machines pour travailler le métal.....	8,967	12,571	710	1,048	6,085	7,952
Machines et matériel de construction.....	6,588	9,678	891	326	3,863	7,099
Machines et matériel pour l'industrie du plastique.....	8,683	11,829	426	611	8,110	10,677
Machines et matériel à travailler le bois.....	10,784	11,760	532	810	3,572	4,762
Machines pour l'industrie des pâtes et papiers.....	13,230	8,413	373	737	4,218	4,238
Autres machines industrielles spéciales.....	21,705	19,397	2,274	1,939	10,846	11,795
Machines pour la préparation, l'ensemencement et la fertilisation du sol.....	24,577	22,618	62	243	23,449	21,273
Moissonneuses-batteuses et pièces.....	67,376	85,657	1,896	1,351	61,629	73,693
Autres machines pour la fenaison et la moisson.....	31,597	30,469	28	43	28,987	28,948
Autres machines et matériel agricoles.....	7,735	10,971	129	208	6,282	10,114
Tracteurs.....	9,387	12,216	406	195	7,308	10,939
Matériel roulant de chemin de fer et de tramway.....	28,880	7,586	—	¹	524	1,330
Voitures particulières et châssis.....	67,667	148,643	1,910	1,197	20,822	66,216
Autres véhicules automobiles.....	14,474	34,530	34	71	5,526	24,355
Moteurs de véhicules automobiles et pièces.....	31,286	44,358	372	588	25,330	41,979
Pièces de véhicules automobiles, sans les moteurs.....	63,959	128,444	327	1,851	45,108	98,703
Navires et bateaux.....	20,709	17,712	935	1,239	9,976	10,988
Avions, complets avec moteurs.....	152,134	195,266	—	—	116,893	81,374
Moteurs d'avion et pièces.....	43,664	48,521	309	667	38,321	37,849
Pièces d'avions, sans les moteurs.....	52,986	53,250	474	467	36,262	44,723
Autres véhicules.....	3,405	3,151	¹	28	3,273	3,038
Pneus et chambres à air en caoutchouc.....	8,262	7,470	11	45	3,673	2,444
Matériel de commutation et matériel assimilé.....	51,907	70,769	1,641	1,601	33,774	48,511
Appareils de chauffage et de réfrigération.....	15,165	16,814	5,254	4,982	5,983	7,262
Appareils de cuisson alimentaire.....	3,367	3,994	2,169	2,590	402	708
Matériel d'éclairage et de distribution d'électricité.....	21,174	24,270	1,183	1,923	6,525	10,647
Matériel et pièces de navigation.....	51,221	49,922	222	171	22,111	29,838
Autres instruments de mesure, de contrôle, de laboratoire, de médecine et d'optique.....	21,175	19,860	1,549	1,858	11,148	11,436
Outils manuels et coutellerie diverse.....	7,492	8,738	1,147	1,071	1,514	1,656
Machines et matériel de bureau.....	37,005	32,288	3,197	1,457	7,770	10,610
Autres outils et matériel.....	16,150	19,196	2,620	2,784	6,155	8,647
Vêtements et accessoires vestimentaires.....	20,890	23,937	4,939	3,399	6,926	10,146
Chaussures.....	5,371	4,902	952	317	3,158	3,597
Jouets, jeux, matériel de sport et de divertissement.....	9,675	9,661	1,057	1,130	5,611	5,488
Autres articles ménagers et personnels.....	15,167	13,924	2,877	2,776	4,466	3,577
Produits médicaux et pharmaceutiques.....	11,110	12,643	381	404	1,128	1,488
Fournitures médicales, appareils optiques et orthopédiques.....	2,039	1,992	89	106	798	796
Imprimés.....	10,019	10,829	677	702	7,523	7,971
Articles photographiques.....	6,286	8,963	433	598	2,754	5,247
Armes à feu, munitions et artillerie.....	8,743	11,369	795	870	6,152	7,534
Emballages et fermetures.....	5,510	7,791	342	305	2,537	4,136
Immeubles préfabriqués et structures.....	11,296	9,399	287	258	5,170	5,701
Autres produits finis.....	14,318	17,952	2,387	1,961	7,952	12,684
Transactions spéciales commerciales.....	26,171	23,612	563	487	20,116	18,397
Expéditions d'une valeur de moins de \$100.....	16,274	16,024	464	458	12,798	12,582
Autres transactions spéciales commerciales.....	9,897	7,488	40	29	7,318	5,725
Total, exportations.....	8,694,219	8,625,978	1,199,779	1,174,399	4,271,069	4,840,456

¹ Moins de \$500.

10.—Importations du Canada, pour consommation, en provenance de tous pays, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
	(milliers de dollars)					
Animaux vivants	17,124	10,891	432	125	16,365	10,246
Aliments, boissons, boissons et tabacs	777,596	758,836	34,817	46,378	356,671	374,527
Viandes fraîches, réfrigérées ou congelées.....	33,344	26,539	17	3,862	19,983	11,960
Autres viandes et préparations de viandes.....	13,582	15,122	293	278	8,163	9,134
Poisson et animaux marins.....	21,753	26,421	333	399	9,709	13,896
Produits laitiers, œufs et miel.....	13,128	18,038	270	451	5,014	7,924
Maïs, égrené.....	30,024	27,789	—	—	30,024	27,789
Autres céréales et leurs préparations.....	24,056	28,256	4,006	4,108	17,592	19,987
Bananes et bananes des Antilles, fraîches.....	31,187	31,446	—	—	11	10
Raisins, frais.....	18,364	19,987	1	3	17,285	18,784
Oranges, mandarines et tangerines, fraîches.....	29,953	29,564	4	1	22,765	23,118
Autres fruits et baies frais.....	34,992	38,237	—	—	32,237	35,672
Fruits, séchés ou déshydratés.....	16,548	16,561	2	14	7,142	7,000
Jus d'orange et concentrés.....	22,085	15,270	35	12	15,076	12,419
Jus de fruits et concentrés.....	7,843	7,186	80	106	6,881	6,270
Fruits et produits en boîtes.....	24,337	27,446	1,101	914	12,500	14,409
Autres fruits et leurs préparations.....	8,680	11,503	49	115	2,336	2,613
Noix, sauf noix oléagineuses.....	14,604	16,189	106	179	4,919	5,654
Tomates, fraîches.....	16,342	17,095	—	—	11,625	11,631
Autres légumes frais.....	43,763	49,972	3	—	42,488	48,498
Autres légumes et préparations de légumes.....	20,203	23,158	565	496	12,770	13,899
Sucre brut.....	101,899	55,079	—	—	3	—
Sucre raffiné, mélasse et sirops.....	8,198	5,701	263	249	2,171	1,711
Préparations à base de sucre et confiserie.....	15,033	15,851	7,207	7,042	4,337	6,050
Cacao et chocolat.....	20,578	19,957	2,422	2,010	875	777
Café.....	82,820	78,692	75	408	18,868	16,146
Thé.....	26,039	25,617	4,089	3,561	718	651
Autres denrées alimentaires et leurs matières premières.....	33,133	36,310	1,141	1,201	21,032	22,732
Lourdeaux et farine de graines oléagineuses.....	17,676	31,075	1	1	17,675	21,074
Autres fourrages et provendes.....	4,398	5,774	97	131	3,581	5,340
Boissons alcooliques distillées.....	20,085	22,308	10,915	12,941	1,382	1,331
Autres boissons.....	12,908	15,414	1,181	1,311	1,919	1,688
Tabac.....	10,261	10,751	511	497	6,018	6,851
Matières brutes non comestibles	966,632	1,006,274	37,394	36,995	443,825	490,848
Pelleteries non apprêtées.....	19,772	20,728	3,196	3,231	8,793	9,239
Autres produits animaux bruts.....	12,903	13,424	1,058	795	9,753	10,673
Fèves de soya.....	52,899	46,327	—	—	52,896	46,324
Autres graines, noix et amandes oléagineuses.....	10,702	14,490	22	4	5,810	9,674
Caoutchouc et gommes assimilées, naturels.....	22,609	21,789	19	2	2,298	2,212
Autres produits végétaux bruts.....	20,509	21,481	252	204	14,852	15,247
Matières en bois brut.....	22,376	29,400	—	—	22,087	29,210
Laine et poils fins d'origine animale.....	44,944	40,358	25,206	23,372	3,848	2,639
Coton.....	65,297	68,454	27	44	62,043	53,363
Fibre synthétiques.....	12,183	14,514	3,644	5,171	7,688	8,034
Autres fibres textiles.....	17,457	11,443	107	31	707	599
Minerais de fer et concentrés.....	67,287	60,550	—	—	63,488	58,130
Déchets de fer et d'acier.....	27,438	36,111	—	2	27,319	36,060
Minerais d'aluminium, concentrés et déchets.....	70,424	69,871	25	12	15,218	15,844
Autres minerais, concentrés et déchets métallifères.....	24,475	29,135	1,577	1,748	6,431	6,725
Houille.....	86,472	126,200	113	102	86,360	126,098
Pétrole brut.....	320,637	312,259	—	—	—	—
Autres substances bitumineuses brutes.....	3,511	8,208	158	—	3,323	6,166
Abrasifs naturels.....	8,549	8,528	643	530	7,404	7,144
Roche phosphatée.....	11,719	13,991	—	—	11,445	13,734
Autres minéraux non métalliques bruts.....	29,074	31,080	1,000	1,272	22,800	24,772
Autres déchets et matières de rebut.....	9,303	9,935	258	476	8,767	8,961
Matières travaillées non comestibles	1,612,936	2,144,423	186,331	189,333	1,197,118	1,350,165
Cuir et demi-produits en cuir.....	15,039	17,256	6,279	7,087	7,925	7,709
Demi-produits en caoutchouc.....	26,912	26,074	1,770	2,077	22,511	21,805
Bois d'œuvre.....	37,841	38,815	19	16	33,723	33,800
Placages, contre-plaques et panneaux de construction en bois.....	20,511	19,612	106	167	6,268	7,121

1 Moins de \$500.

10.—Importations du Canada, pour consommation, en provenance de tous pays, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965 (suite)

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
(milliers de dollars)						
Matières travaillées non comestibles (fin)						
Autres demi-produits en bois.....	11,131	12,011	164	212	9,041	9,971
Pâte de bois et pâte similaire.....	11,333	14,137	16	13	10,001	12,171
Papier et carton.....	54,011	58,333	1,292	1,106	50,695	54,737
Filés et fils de coton.....	13,887	14,539	4,229	3,584	5,741	5,686
Filés et fils de fibres synthétiques.....	18,607	22,890	328	779	10,956	13,871
Autres filés et fils.....	18,948	13,526	8,190	6,781	3,787	3,483
Cordage, ficelle et corde.....	10,349	9,404	2,771	1,998	1,124	1,581
Tissus de laine et de poil, larges.....	26,119	27,010	17,082	16,925	824	742
Tissus de coton, larges.....	74,819	70,170	3,457	3,007	43,170	36,034
Tissus synthétiques larges.....	24,753	25,755	1,466	1,511	13,173	11,513
Tissus larges, mélanges de fibres.....	31,624	35,001	5,112	4,757	18,142	21,156
Autres tissus larges.....	23,568	25,901	1,798	1,451	2,587	2,762
Tissus enduits ou imprégnés.....	13,412	16,046	897	1,219	11,087	13,337
Autres ouvrages en matières textiles.....	35,184	39,305	2,616	2,415	25,106	30,045
Huiles et matières grasses végétales, sauf huiles essentielles.....	23,475	20,840	2,442	1,913	11,890	16,282
Autres huiles, matières grasses, cires, extraits et dérivés.....	24,518	24,857	451	514	21,384	20,936
Produits chimiques inorganiques.....	57,231	71,531	6,161	8,384	46,450	55,794
Produits chimiques organiques.....	93,918	106,649	10,893	10,191	72,451	83,068
Engrais et matières fertilisantes.....	16,113	15,516	45	33	14,246	13,527
Caoutchouc synthétique et régénéré.....	21,511	22,289	221	206	20,929	21,582
Matières plastiques non façonnées.....	61,583	68,972	2,169	1,706	56,011	62,291
Pellicule et feuille en matière plastique.....	27,674	32,667	2,661	2,717	22,766	27,514
Autres profilés et formes de base en matières plastiques.....	16,398	20,888	607	613	14,951	19,220
Matières colorantes, sauf extraits tinctoriaux.....	15,942	17,054	1,890	1,887	7,529	8,011
Pigments, laques et tonifiants.....	12,112	13,282	761	1,001	10,583	11,389
Peintures et produits connexes.....	9,164	10,396	482	644	8,540	9,656
Autres produits chimiques.....	69,360	80,189	3,361	3,397	62,002	71,583
Mazout.....	76,988	109,395	1,066	3,674	12,653	12,874
Huiles et graisses lubrifiantes.....	18,516	21,458	190	400	16,833	19,145
Coke de pétrole et de charbon.....	13,195	18,115	1	—	13,194	18,115
Autres dérivés du pétrole et du charbon.....	27,778	28,552	1,967	2,248	16,395	16,481
Barres et tiges en acier.....	41,969	64,543	2,742	3,921	10,923	14,408
Tôles, feuilles et feuillards d'acier.....	121,587	155,745	13,369	16,839	95,332	92,268
Profilés de construction et palplanches d'acier.....	48,622	64,924	4,412	6,456	26,551	29,480
Tuyaux et tubes de fer et d'acier.....	43,097	48,161	6,282	4,952	22,772	28,724
Fil, câble et cordage d'acier.....	18,894	22,721	6,572	8,458	4,221	5,087
Autres fabrications en fer et en acier et alliages.....	27,902	41,545	641	1,693	20,586	29,580
Aluminium, y compris alliages.....	39,584	49,348	3,710	3,698	34,503	42,781
Cuivre et alliages.....	14,167	26,921	1,412	3,600	11,878	21,325
Nickel et alliages.....	24,181	29,876	189	205	6,470	8,688
Métaux précieux, y compris alliages.....	28,004	34,786	17,192	13,541	10,781	21,236
Étain, y compris alliages.....	17,804	21,755	1,305	30	1,732	3,223
Autres métaux non ferreux et alliages.....	15,200	17,903	506	508	11,879	12,786
Boulons, écrous et vis.....	20,852	25,763	754	973	17,748	21,128
Autre quincaillerie de base.....	30,506	34,222	2,282	2,822	24,722	27,604
Chaines.....	11,015	12,811	1,885	2,022	6,617	7,885
Valves.....	23,319	28,502	1,830	2,217	20,131	24,674
Accessoires de tuyauterie.....	17,287	23,242	1,929	2,195	13,051	16,840
Autres ouvrages de base en métal.....	45,546	47,590	5,270	4,538	36,588	39,761
Briques, tuiles et matières réfractaires en argile.....	27,954	31,724	2,245	2,694	22,001	23,844
Verre à vitres et verre à glaces.....	33,198	34,277	4,368	4,986	14,361	16,198
Ouvrages de base en verre.....	17,205	19,674	1,145	1,307	13,436	15,397
Ouvrages de base en abrasifs.....	13,402	14,393	391	457	11,125	11,819
Pierres fines naturelles et synthétiques.....	18,218	14,941	1,006	1,424	1,808	2,245
Autres produits minéraux non métalliques de base.....	20,051	20,376	2,013	2,434	15,171	15,021
Électricité.....	12,348	13,657	—	—	12,348	13,657
Autres ouvrages non comestibles.....	34,851	37,075	3,826	3,234	27,335	29,035
Produits fins non comestibles.....	3,701,263	4,476,616	313,349	342,701	2,954,801	3,578,574
A. MACHINES	1,210,913	1,373,146	97,862	104,524	1,042,136	1,174,267
Moteurs et turbines, diesels, d'usage général.....	18,778	26,640	4,379	6,039	13,885	19,000
Moteurs et turbines d'usage général, n.d.a.	25,389	29,243	3,850	1,243	20,891	27,539
Génératrices et moteurs électriques.....	34,787	41,409	10,938	11,929	23,015	26,905
Coussinets.....	41,565	50,578	3,177	4,158	32,286	37,601

10.—Importations du Canada, pour consommation, en provenance de tous pays, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965 (suite)

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
(milliers de dollars)						
Produits finis non comestibles (suite)						
A. MACHINES (fin)						
Autre matériel de transmission d'énergie mécanique.....	31,784	39,918	3,490	4,556	27,533	34,748
Compresseurs, souffleurs et pompes à vide	24,871	29,355	3,372	5,081	20,788	23,020
Pompes, à l'exclusion des pompes pour puits de pétrole.....	16,364	19,130	864	1,306	14,772	16,704
Machines à emballer.....	19,327	21,652	618	1,080	17,787	19,445
Autres machines industrielles d'usage général.....	38,146	50,179	1,613	2,309	34,767	46,221
Grues, derricks et élévateurs.....	25,031	36,713	1,083	935	22,023	32,208
Chariots élévateurs industriels, mécaniques.....	18,054	21,276	2,636	2,790	17,251	17,392
Autres machines et matériel de manutention des matériaux.....	23,191	26,567	1,741	1,804	15,562	22,632
Perceuses et forets.....	38,094	41,693	879	751	35,334	39,111
Pelles mécaniques.....	23,866	27,363	132	123	23,327	26,572
Bulldozers et machines semblables.....	28,017	33,300	378	700	27,639	33,292
Chargeurs—nivelers.....	34,022	42,227	317	444	33,675	41,724
Autres excavateurs.....	23,113	28,188	50	213	22,969	27,658
Machines d'extraction minière, pétrolière et de gaz.....	31,317	36,421	1,975	2,790	28,364	31,482
Machines de construction et d'entretien.....	31,521	39,897	866	1,331	29,600	36,881
Machines—outils, travail des métaux.....	71,348	91,573	8,179	9,758	53,920	68,539
Appareils et outillages à souder.....	12,020	16,261	320	526	11,011	15,001
Machines pour usines de laminage.....	20,264	18,576	5,298	9,351	9,596	9,260
Autres machines pour le travail des métaux.....	33,643	41,033	3,821	3,496	32,614	35,034
Machines pour les industries de la pâte et du papier.....	34,233	31,434	9,338	2,814	21,329	21,288
Presses à imprimer.....	20,472	15,765	4,035	1,917	13,077	11,009
Autres machines et matériel d'imprimerie.....	17,009	16,964	513	710	15,778	15,537
Machines pour filatures, tissages et tricots.....	35,624	28,763	2,927	2,752	28,854	20,063
Autres machines pour les industries textiles.....	24,457	24,117	2,636	2,327	18,991	18,454
Machines pour les industries des aliments, des boissons et du tabac.....	24,587	23,741	2,204	2,050	19,007	17,847
Machines pour l'industrie des matières plastiques et l'industrie chimique.....	20,639	28,250	915	1,291	18,282	22,609
Autres machines pour les industries spéciales.....	38,861	40,546	2,057	2,231	31,003	31,615
Machines à préparer, ensemençer et amender le sol.....	30,400	31,188	596	534	29,408	30,083
Moissonneuses—batteuses.....	49,059	50,435	333	142	45,796	48,801
Autres machines de fenaison et de récolte.....	33,185	35,176	132	262	32,346	34,104
Autres machines et matériel agricoles.....	34,573	37,403	384	430	32,939	35,430
Tracteurs à roues, neufs.....	97,635	108,205	8,957	11,728	85,852	89,180
Tracteurs à chenilles et tracteurs d'occasion.....	20,614	27,850	—	186	20,614	27,665
Moteurs de tracteurs et pièces de tracteurs.....	65,050	69,120	2,859	3,338	60,261	63,752
B. MATÉRIEL DE TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.....						
Matériel roulant de chemin de fer et de tramway.....	1,190,671	1,013,650	102,746	115,358	984,481	1,348,393
Automobiles décapotables, toit mou, neuves.....	20,927	28,130	934	2,285	19,588	23,173
Sédans neufs.....	18,333	24,109	9,356	7,132	7,788	14,027
Voitures particulières et châssis.....	107,870	196,159	33,796	35,937	33,537	102,821
Camions, tracteurs routiers et châssis.....	12,526	18,112	2,428	2,260	2,908	7,684
Autres véhicules automobiles.....	14,152	29,774	342	419	12,406	28,324
Moteurs de véhicules automobiles.....	22,786	37,925	645	1,174	18,717	27,702
Pièces de moteurs de véhicules automobiles.....	30,963	51,927	3,041	1,235	25,888	51,183
Pièces de véhicules automobiles, sauf les moteurs.....	72,315	80,797	1,751	1,671	69,182	77,135
Moteurs marins et leurs pièces.....	539,777	683,025	7,239	7,207	528,306	669,630
Navires, bateaux et leurs pièces, sauf les moteurs.....	25,697	31,091	2,600	2,549	18,951	23,278
Avions complets, y compris moteurs.....	11,957	19,330	1,646	2,694	6,116	9,221
Moteurs d'avions et leurs pièces.....	18,327	78,780	20	4,960	17,872	71,087
Pièces d'avions, sauf les moteurs.....	50,252	60,698	13,535	18,572	36,702	41,488
Autre matériel de transport.....	68,570	69,233	4,705	7,097	63,862	61,916
	17,577	23,528	2,265	2,602	16,677	14,626

10.—Importations du Canada, pour consommation, en provenance de tous pays, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, par section et produit, 1964 et 1965 (fin)

Section et produit	Tous pays		Grande-Bretagne		États-Unis	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
(milliers de dollars)						
Produits finis non comestibles (fin)						
B. MATÉRIEL DE TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (fin)						
Matériel téléphonique et télégraphique..	24,647	25,909	5,415	4,235	15,845	17,664
Téléviseurs, radiorécepteurs et phonographes.....	22,396	29,028	327	278	10,503	13,547
Tubes électroniques et semi-conducteurs.....	28,458	31,762	1,787	2,136	22,989	25,086
Autre matériel de communication et matériel assimilé.....	84,042	94,280	10,916	11,006	62,584	68,921
C. AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE.....	607,167	712,541	31,563	37,124	521,524	598,394
Appareils de climatisation de l'air et de réfrigération.....	52,572	54,681	4,650	3,702	46,677	48,358
Appareils d'éclairage électrique et lampes portatives.....	20,631	26,644	423	481	17,074	21,974
Mécanisme de commutation et de protection.....	16,880	20,497	1,154	1,268	13,352	15,483
Mécanisme de commande industriel.....	17,511	20,293	822	936	16,214	18,512
Autre matériel électrique d'éclairage, de distribution.....	33,228	42,107	1,415	3,483	29,320	31,916
Matériel électrique auxiliaire pour moteurs.....	16,941	24,566	433	564	16,024	23,474
Instruments de mesure et instruments mesureurs-régulateurs divers.....	32,000	39,148	1,036	1,246	29,570	35,979
Matériel de médecine et d'usage connexe.....	24,504	28,001	778	1,233	22,162	24,543
Matériel de navigation.....	17,088	20,050	584	561	16,204	19,216
Autre matériel de mesure, de laboratoire, etc.....	74,978	94,721	4,250	5,812	61,338	76,258
Matériel de sécurité et d'assainissement.....	19,144	20,742	1,017	1,057	17,909	19,224
Matériel pour l'industrie des services.....	21,604	25,721	377	611	20,626	24,219
Meubles et accessoires.....	23,977	26,993	1,117	1,042	18,024	20,405
Outils à main et articles de coutellerie.....	47,067	53,564	6,718	7,635	34,032	37,820
Ordinateurs électroniques.....	30,311	50,069	21	354	30,048	44,767
Autres machines et matériel de bureau.....	61,975	59,144	2,797	2,046	46,407	42,144
Matériel et outillage divers.....	96,157	105,001	4,001	4,192	86,543	94,099
D. BIENS PERSONNELS ET MÉNAGERS.....	292,034	317,794	50,724	52,122	97,639	102,112
Vêtements de dessus, sauf vêtements tricotés.....	31,367	37,439	2,259	2,351	6,350	7,745
Vêtements de dessous, tricotés.....	17,373	21,381	4,352	4,670	1,524	1,638
Autres vêtements et accessoires du vêtement.....	31,228	32,376	4,845	4,782	8,711	9,070
Chaussures.....	24,824	27,067	4,535	5,055	1,989	1,963
Montres, horloges, bijouterie et argenterie.....	24,882	26,508	3,294	4,064	7,316	7,283
Articles pour sports et divertissements.....	19,361	18,624	1,750	1,818	11,522	9,932
Jeux, jouets et véhicules d'enfants.....	21,362	23,905	2,778	3,014	9,629	10,162
Ameublement de maison.....	34,762	40,050	6,168	6,468	12,149	14,923
Ustensiles de cuisine, coutellerie et articles de table.....	42,597	43,787	15,003	15,268	16,718	15,625
Autres biens personnels et ménagers.....	43,779	46,659	5,740	4,652	21,731	23,770
E. PRODUITS FINIS DIVERS.....	400,416	460,486	30,454	33,573	309,021	354,407
Médicaments et produits pharmaceutiques.....	37,394	39,390	5,289	6,261	21,763	21,644
Fournitures médicales, ophtalmiques et orthopédiques.....	23,196	20,814	1,009	790	17,906	16,593
Journaux, revues et périodiques.....	46,289	50,000	904	892	42,871	46,350
Livres et brochures.....	55,653	68,715	5,707	6,554	44,846	55,285
Autres imprimés.....	31,337	33,022	1,740	1,459	27,623	29,929
Fourniture de papetiers et de bureau.....	20,203	23,574	2,214	2,741	15,289	17,240
Films et plaques vierges pour photographie.....	24,594	29,627	3,196	3,576	16,773	21,042
Autres produits photographiques.....	44,065	59,051	467	546	35,401	47,727
Réipients, contenants et fermetures.....	48,266	52,171	1,252	1,240	41,017	47,964
Autres produits finis, non comestibles.....	74,819	84,022	8,876	9,515	45,532	50,623
Transactions spéciales commerciales.....	218,135	266,479	7,762	9,047	186,905	240,744
Expéditions d'une valeur de moins de \$200.....	164,263	213,765	5,497	6,754	152,642	197,104
Autres transactions spéciales commerciales.....	53,872	52,715	2,265	2,293	44,263	43,641
Total, importations.....	7,487,707	8,633,430	573,985	619,121	5,164,265	6,045,186

Section 5.—Commerce extérieur par section et degré de fabrication

La présente section renferme la statistique du commerce extérieur par degré de fabrication, fondée sur la nouvelle classification des marchandises (voir page 1042). Les totaux par section indiqués aux tableaux 11 et 12 pour la période commençant en 1946 ont été calculés par la conversion, suivant les normes nouvelles, des statistiques établies d'après l'ancienne classification. D'anciennes catégories ou parties de catégories ont été converties pour les adapter aux nouvelles, en tenant compte, autant que possible, des changements dans leur contenu, dans les descriptions ou les codifications, mais les résultats pour 1957 et les années qui précèdent sont néanmoins sujets à certaines réserves.

Pour classer les exportations et les importations selon le degré de fabrication, c'est-à-dire à l'intérieur des catégories suivantes: matières brutes, matières travaillées et produits finis, on a dû recourir à une classification secondaire pour les marchandises comprises dans certaines sections. Les animaux vivants (Section I) considérés comme un produit naturel, entrent dans la catégorie des matières brutes; les aliments, provendes, boissons et tabacs (Section II) sont répartis de la façon suivante: les matières brutes comprennent les produits naturels seulement apprêtés et emballés pour l'expédition; les matières travaillées comprennent les marchandises qui ne sont pas prêtes pour la consommation immédiate et qui doivent passer par les usines de transformation, ainsi que les stocks commerciaux de provendes; les produits finis incluent les marchandises destinées à être transformées et à être surtout consommées immédiatement, de même que la nourriture pour animaux d'appartement. Les Sections III, IV et V sont bien définies dans la Classification type des marchandises. La Section VI est subdivisée en très peu de classes; celles-ci ont été désignées selon le cas pour les exportations et les importations d'après des études effectuées pendant plusieurs années.

Exportations.—L'analyse des chiffres pour la période 1946-1965 montre que les exportations globales ont accusé une tendance vers la hausse presque ininterrompue et qu'elles se sont multipliées par 3.8, les progrès les plus importants ayant été enregistrés de 1959 à 1965. Chaque Section a accusé des gains. Les exportations des aliments, provendes, boissons et tabacs ont doublé; celles d'animaux vivants ont été multipliées par 3.4; des produits finis non comestibles par 3.8; des matières travaillées non comestibles par 4.1 et des matières brutes non comestibles par 9.6. Les exportations des aliments, provendes, boissons et tabacs sont en léger recul en 1965 par rapport à 1964. Diverses tendances se sont dessinées durant la période 1946-1965: les animaux vivants ne figurent que pour environ 1 p. 100; la part des aliments, provendes, boissons et tabacs n'a cessé de diminuer, s'établissant à 36.1 p. 100 en 1946, 18 p. 100 en 1960 et 19.1 p. 100 en 1965 et celle des matières brutes non comestibles a progressé de 8.1 p. 100 en 1946 à 22 p. 100 en 1962 et 20.7 p. 100 en 1965. Les matières travaillées non comestibles ont représenté la plus grande part des exportations avec une moyenne de 48 p. 100 pour la période à l'étude. Au cours des cinq dernières années, les exportations de produits finis non comestibles ont regagné l'importance relative qu'elles détenaient de 1946 à 1949 (soit 13.7 p. 100) alors que le total des exportations globales était inférieur à la moitié des chiffres actuels. Les transactions spéciales commerciales sont restées insignifiantes avec 0.2 p. 100.

L'analyse selon le degré de fabrication montre que les importations de matières brutes ont été multipliées par 4.9 depuis 1946, avec des gains considérables de 1960 à 1965 et qu'en 1965 elles ont représenté 35.1 p. 100 du total des exportations. Les exportations de matières travaillées sont 3.7 fois plus importantes qu'en 1946 mais au cours des cinq dernières années elles sont intervenues pour une proportion moins importante, soit d'environ 48 p. 100. Bien que l'apport des produits finis ait été plus faible pendant le gros de la période 1946-1964, il s'est accru fortement au cours des deux dernières années pour représenter presque le triple du chiffre de 1946 et en 1965 il a répondu pour quelque 19 p. 100 des exportations globales.

11.—Exportations canadiennes par section et degré de fabrication, 1946-1965

Année	Section I Animaux vivants	Section II Aliments, provendes, boissons et tabacs				Section III Matières brutes non comestibles	Section IV Matières travaillées non comestibles	Section V Produits finis non comestibles
		Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	Total			
TOUS PAYS								
(milliers de dollars)								
1946.....	23,353	404,481	174,075	238,628	817,104	184,425	895,617	341,615
1947.....	20,083	431,802	240,076	214,329	886,207	221,976	1,239,904	375,028
1948.....	87,877	462,291	179,126	198,483	839,901	308,821	1,391,274	414,708
1949.....	68,903	624,451	135,622	150,567	910,640	310,326	1,309,755	366,917
1950.....	84,592	510,900	134,700	169,703	815,302	332,917	1,594,641	264,926
1951.....	65,304	724,844	167,782	160,012	1,052,638	430,885	1,972,438	357,615
1952.....	5,974	989,900	181,091	147,820	1,318,812	467,143	2,033,701	439,048
1953.....	17,884	913,797	157,674	171,432	1,242,903	476,429	1,949,365	396,694
1954.....	19,407	630,031	149,058	183,584	962,672	502,040	2,030,945	331,972
1955.....	15,645	560,297	152,112	173,088	885,498	685,912	2,363,743	290,384
1956.....	13,401	750,432	152,507	180,528	1,083,467	872,967	2,441,679	325,609
1957.....	53,999	603,474	141,317	166,661	911,453	1,025,358	2,406,062	369,271
1958.....	101,534	699,896	140,604	191,450	1,032,250	963,137	2,246,818	434,500
1959.....	55,790	660,221	159,886	196,584	1,019,691	1,086,994	2,461,089	335,658
1960.....	41,038	614,277	141,402	191,283	946,962	1,114,543	2,729,389	409,583
1961.....	66,901	865,451	139,588	193,664	1,197,803	1,195,442	2,777,345	505,591
1962.....	68,054	805,032	151,225	212,858	1,172,135	1,361,595	2,907,126	654,763
1963.....	41,971	1,012,475	157,532	249,850	1,419,857	1,425,951	3,106,898	779,138
1964.....	34,514	1,295,519	210,942	286,426	1,805,886	1,616,145	3,502,496	1,109,006
1965.....	79,133	1,142,518	194,010	293,290	1,629,818	1,763,701	3,728,769	1,300,145
GRANDE-BRETAGNE								
(milliers de dollars)								
1946.....	466	202,389	69,258	107,607	379,253	39,039	147,040	28,300
1947.....	217	265,610	90,241	91,535	450,437	40,832	234,564	20,548
1948.....	226	234,056	76,524	83,279	393,889	46,178	228,256	14,670
1949.....	26	303,724	52,100	47,314	403,138	57,664	212,312	28,846
1950.....	7	185,672	43,858	45,189	274,719	47,211	140,923	8,580
1951.....	3	183,278	44,863	18,677	246,823	81,918	292,464	8,815
1952.....	12	241,238	39,428	2,327	282,993	95,694	356,227	9,424
1953.....	20	258,931	42,691	10,254	311,876	85,297	254,121	11,448
1954.....	18	184,747	36,323	14,045	235,115	86,914	324,446	4,476
1955.....	11	221,747	37,384	10,320	269,451	103,439	389,774	4,931
1956.....	22	232,322	46,878	13,734	292,934	130,636	380,952	6,588
1957.....	35	169,330	40,515	10,499	220,344	188,124	354,896	7,417
1958.....	275	218,328	33,790	29,672	281,790	139,653	330,172	19,611
1959.....	255	209,622	45,016	32,738	287,425	152,578	326,776	18,656
1960.....	210	195,553	42,975	19,718	258,246	175,956	460,357	17,333
1961.....	184	179,656	39,273	19,312	238,240	204,539	440,973	26,069
1962.....	105	191,434	51,235	27,612	270,282	172,050	435,774	30,624
1963.....	46	213,133	52,432	32,198	297,762	216,316	457,459	34,555
1964.....	42	207,202	54,186	60,334	311,721	236,357	602,570	48,586
1965.....	79	207,336	60,108	34,861	302,305	256,280	567,484	47,693
ÉTATS-UNIS								
(milliers de dollars)								
1946.....	17,646	83,139	16,587	51,422	151,148	119,903	547,973	41,413
1947.....	18,184	64,436	9,004	35,174	98,615	148,067	706,775	53,553
1948.....	85,156	137,550	15,876	47,995	201,420	208,311	901,061	98,541
1949.....	68,009	164,279	20,292	57,023	241,594	189,311	898,347	101,020
1950.....	83,888	185,424	26,034	75,437	286,896	222,462	1,311,568	105,726
1951.....	64,724	264,519	39,421	93,487	397,428	271,931	1,404,542	142,185
1952.....	5,554	246,428	46,125	99,481	392,034	277,607	1,426,767	137,297
1953.....	17,197	234,968	29,183	119,723	353,884	286,796	1,612,748	201,236
1954.....	18,510	176,121	29,482	120,485	326,087	296,559	1,471,992	184,101
1955.....	14,139	127,059	29,419	117,162	273,670	425,238	1,678,919	143,481
1956.....	11,020	154,550	31,943	125,437	311,829	556,047	1,755,733	151,934
1957.....	52,696	155,763	33,425	117,007	306,195	655,206	1,660,071	156,894
1958.....	99,919	161,093	31,935	124,204	317,832	652,435	1,554,720	178,454
1959.....	54,500	129,419	32,957	127,901	290,277	730,829	1,768,038	235,211
1960.....	39,121	125,188	32,860	129,923	287,971	676,879	1,698,231	230,700
1961.....	61,090	130,825	33,794	134,302	298,121	894,914	1,780,533	283,707
1962.....	64,422	121,930	42,366	141,485	305,780	884,041	1,968,046	375,905
1963.....	38,312	137,054	40,756	154,462	332,872	881,401	2,069,229	425,436
1964.....	30,115	144,645	49,163	168,161	381,969	978,637	2,237,248	642,975
1965.....	72,008	164,498	48,203	196,216	408,917	1,012,093	2,481,658	847,472

11.—Exportations canadiennes par section et degré de fabrication, 1946-1965

Section VI Transactions spéciales commerciales				Total exportations canadiennes	Récapitulation degré de fabrication			Année
Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	Total		Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	
Tous pays								
(milliers de dollars)								
228	2,700	325	3,263	2,265,476	612,517	1,072,392	580,568	1946
300	5,472	361	6,133	2,748,431	674,161	1,484,562	589,718	1947
304	3,251	333	3,888	3,046,460	859,293	1,573,651	613,524	1948
141	2,120	148	2,409	2,968,948	1,003,821	1,447,497	517,632	1949
48	1,890	50	1,988	3,094,365	928,457	1,731,231	434,679	1950
36	3,200	37	3,273	3,382,153	1,221,069	2,143,420	517,664	1951
32	4,689	33	4,763	4,269,441	1,463,049	2,219,491	588,901	1952
25	2,863	26	2,914	4,066,190	1,408,135	2,109,902	568,152	1953
27	2,194	26	2,246	3,849,281	1,151,503	2,182,197	516,580	1954
25	3,621	1,799	5,447	4,246,630	1,261,881	2,519,476	465,271	1955
32	3,742	4,730	8,504	4,745,626	1,636,832	2,597,923	510,867	1956
1,850	3,225	7,540	12,616	4,778,799	1,684,721	2,550,604	543,472	1957
1,858	3,676	8,263	13,197	4,791,436	1,766,425	2,300,798	634,213	1958
1,981	2,852	6,638	11,450	5,021,672	1,894,980	2,623,807	592,880	1959
1,937	3,471	8,552	13,960	5,255,575	1,771,795	2,874,262	609,518	1960
4,337	403	7,164	11,903	5,754,986	2,133,131	2,916,436	706,419	1961
3,991	340	10,518	14,849	6,178,523	2,241,662	3,068,691	878,169	1962
9,771	748	14,196	24,714	6,798,529	2,490,188	3,265,178	1,043,184	1963
10,030	716	15,365	26,171	8,094,219	2,959,268	3,714,154	1,420,797	1964
9,935	720	12,857	23,512	8,525,078	2,995,287	3,923,499	1,606,292	1965
GRANDE-BRETAGNE								
(milliers de dollars)								
4	33	4	41	594,138	241,896	216,331	135,911	1946
9	103	9	120	746,718	309,667	324,908	112,142	1947
—	61	—	61	683,249	280,460	304,841	97,949	1948
—	88	—	88	702,074	361,414	264,500	76,190	1949
—	85	—	85	467,896	232,890	183,966	51,039	1950
—	100	—	100	630,124	265,199	337,432	27,492	1951
—	110	—	110	744,461	336,944	395,765	11,751	1952
—	22	—	22	662,785	344,248	296,834	21,702	1953
—	63	—	63	651,033	271,679	360,832	18,521	1954
—	34	—	34	767,642	325,197	427,192	15,251	1955
—	11	—	11	811,113	362,980	427,841	20,922	1956
28	25	29	82	720,898	307,517	395,436	17,945	1957
26	22	27	75	771,576	358,282	363,984	49,310	1958
33	44	34	111	785,802	362,488	371,836	51,478	1959
42	80	81	203	915,290	374,741	503,412	37,137	1960
97	7	135	240	909,344	384,476	479,353	45,516	1961
101	7	97	205	902,011	363,690	457,016	58,333	1962
236	17	426	690	1,006,838	429,751	509,908	67,179	1963
287	28	188	503	1,199,779	443,888	656,764	99,108	1964
284	20	183	487	1,174,309	463,959	627,612	82,737	1965
ÉTATS-UNIS								
(milliers de dollars)								
49	259	76	394	877,568	220,737	563,919	92,911	1946
69	359	111	539	1,025,732	220,756	716,138	88,838	1947
15	401	23	439	1,492,929	431,032	917,338	144,559	1948
36	390	38	464	1,498,745	421,635	919,029	158,081	1949
21	471	22	514	2,011,052	491,795	1,328,073	181,185	1950
11	473	12	496	2,281,306	601,185	1,444,436	235,084	1951
11	472	12	495	2,289,753	529,600	1,473,364	286,790	1952
10	514	11	535	2,402,397	538,971	1,542,455	320,970	1953
8	469	8	486	2,297,734	491,198	1,501,943	304,594	1954
10	481	10	500	2,535,938	566,466	1,708,819	260,653	1955
10	649	999	1,657	2,788,270	721,627	1,788,225	278,420	1956
1,462	906	3,115	5,503	2,836,565	865,147	1,694,402	277,016	1957
1,508	922	2,278	4,708	2,868,967	915,555	1,587,577	304,936	1958
1,617	1,094	1,784	4,498	3,083,151	916,165	1,802,069	364,896	1959
1,530	1,097	6,043	9,270	2,932,171	842,718	1,732,188	357,266	1960
3,519	97	5,225	8,441	3,107,176	889,518	1,794,424	423,234	1961
3,155	277	6,812	10,243	3,605,439	1,073,548	2,010,689	524,202	1962
7,801	571	10,758	19,130	3,766,380	1,065,168	2,110,556	590,656	1963
7,935	580	11,631	20,116	4,271,060	1,161,332	2,286,961	822,767	1964
7,002	574	9,931	18,307	4,840,466	1,256,401	2,530,435	1,053,619	1965

12.—Importations par section et degré de fabrication, 1946-1965

Année	Section I Animaux vivants	Section II Aliments, provendes, boissons et tabacs				Section III Matières brutes non comestibles	Section IV Matières travaillées non comestibles	Section V Produits finis non comestibles
		Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	Total			
(milliers de dollars)								
1946.....	3,058	154,848	64,948	39,961	259,755	410,417	499,194	642,651
1947.....	3,431	151,162	85,622	49,590	286,374	532,347	726,893	953,659
1948.....	3,399	136,009	91,012	51,660	278,681	685,117	741,106	879,520
1949.....	2,997	153,949	97,236	61,289	312,474	613,114	750,186	1,008,890
1950.....	2,307	200,920	114,570	66,513	382,093	744,771	825,408	1,146,341
1951.....	3,222	217,119	115,900	90,005	423,025	904,510	1,108,837	1,515,096
1952.....	3,593	215,351	98,051	90,071	403,474	711,674	1,036,548	1,690,063
1953.....	3,664	220,239	89,890	94,641	404,960	865,652	1,110,339	2,005,835
1954.....	3,900	253,481	99,736	100,289	433,507	800,823	1,012,813	1,818,972
1955.....	4,689	249,956	104,932	108,567	463,454	699,291	1,187,775	2,150,115
1956.....	5,375	279,318	114,798	129,540	523,656	825,787	1,528,130	2,590,053
1957.....	5,341	271,822	136,983	147,975	556,759	830,162	1,505,796	2,501,191
1958.....	5,955	280,722	123,986	156,004	590,712	690,140	1,313,053	2,402,125
1959.....	13,175	279,835	129,516	154,512	663,863	728,238	1,392,791	2,731,352
1960.....	7,426	298,651	120,476	155,519	574,847	744,993	1,343,775	2,718,282
1961.....	7,035	327,268	129,473	164,785	621,526	763,536	1,395,779	2,879,561
1962.....	7,581	355,310	143,314	153,139	656,763	826,535	1,487,419	3,152,226
1963.....	9,673	377,592	218,595	174,291	770,477	897,296	1,570,293	3,173,449
1964.....	17,124	395,475	157,316	194,806	777,596	960,662	1,812,988	3,701,202
1965.....	10,801	404,626	148,532	205,677	758,838	1,006,274	2,114,423	4,476,616
GRANDE-BRETAGNE								
(milliers de dollars)								
1946.....	166	12	45	5,012	5,069	10,822	74,618	45,744
1947.....	234	415	693	6,449	7,557	13,663	84,315	75,430
1948.....	265	357	1,768	10,756	12,881	30,351	134,579	106,160
1949.....	222	394	2,687	15,566	18,647	27,051	122,165	131,474
1950.....	260	1,901	4,834	15,400	22,135	40,607	143,958	191,162
1951.....	327	808	2,370	16,215	19,363	53,681	165,956	172,332
1952.....	248	1,116	4,014	16,511	21,641	24,006	131,690	168,694
1953.....	479	3,290	3,511	17,512	24,313	31,001	161,286	223,956
1954.....	286	4,780	3,632	17,081	25,493	23,518	141,962	185,898
1955.....	290	2,736	4,860	17,760	25,356	29,351	146,740	187,327
1956.....	360	2,548	5,260	17,871	25,679	28,750	196,614	219,421
1957.....	584	3,037	5,958	19,775	26,800	28,078	197,403	246,574
1958.....	470	3,897	6,765	20,074	30,736	24,040	169,943	288,543
1959.....	455	5,630	7,590	20,259	33,479	25,640	177,662	345,261
1960.....	198	4,283	8,338	20,226	32,848	25,236	167,831	367,012
1961.....	142	4,648	8,117	20,975	33,740	28,139	160,503	388,233
1962.....	516	4,138	7,441	20,316	31,894	31,428	176,785	316,929
1963.....	474	5,327	6,667	19,600	31,595	36,401	168,881	284,887
1964.....	432	4,425	3,161	27,230	34,817	37,304	180,331	313,349
1965.....	125	8,189	3,220	28,911	40,320	36,995	189,933	342,701
ÉTATS-UNIS								
(milliers de dollars)								
1946.....	2,884	85,993	20,859	15,874	122,756	283,203	377,729	576,532
1947.....	3,178	83,566	25,828	25,747	135,170	371,694	554,679	851,470
1948.....	3,082	51,289	12,931	10,565	74,784	425,719	528,855	749,065
1949.....	2,757	63,425	17,895	21,096	102,416	383,150	560,106	749,065
1950.....	2,020	85,983	18,224	21,895	124,102	457,172	574,219	912,237
1951.....	2,859	100,462	23,113	33,113	156,677	487,395	773,655	1,287,352
1952.....	3,320	103,320	20,873	40,408	164,601	496,743	787,222	1,462,473
1953.....	3,124	99,745	23,322	47,026	170,093	358,721	829,921	1,793,589
1954.....	3,485	118,581	28,343	50,393	197,317	309,877	747,534	1,544,438
1955.....	4,325	122,434	29,572	55,031	207,038	339,248	744,934	1,851,874
1956.....	4,772	144,140	37,136	70,234	251,510	401,715	1,006,282	2,214,930
1957.....	4,422	139,390	36,087	81,133	256,600	397,193	1,095,981	2,071,619
1958.....	5,190	142,044	34,458	86,233	262,735	291,503	942,761	1,893,424
1959.....	12,300	147,892	41,304	83,876	278,072	300,646	955,179	2,103,963
1960.....	6,838	163,038	41,111	85,307	289,456	325,818	922,257	2,066,485
1961.....	6,493	187,383	45,536	87,214	320,183	335,902	943,686	2,178,165
1962.....	6,689	208,465	62,730	79,558	341,053	360,125	990,713	2,499,281
1963.....	8,888	218,332	53,672	85,853	357,958	383,907	1,036,299	2,534,050
1964.....	16,365	217,033	53,878	85,062	356,071	443,025	1,197,118	2,954,601
1965.....	10,246	223,372	60,732	90,423	374,627	490,848	1,350,165	3,578,574

12.—Importations par section et degré de fabrication, 1946-1965

Section VI Transactions spéciales commerciales				Total importations	Récapitulation degré de fabrication			Année
Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	Total		Matières brutes	Matières travaillées	Produits finis	
TOUS PAYS								
(milliers de dollars)								
2,664	6,182	14,494	23,280	1,838,356	570,925	570,324	697,106	1946
4,100	9,661	21,501	35,262	2,540,966	691,040	832,176	1,027,750	1947
2,429	6,561	21,445	30,436	2,618,258	826,954	838,679	952,625	1948
2,449	8,329	15,677	26,354	2,714,025	772,509	855,751	1,065,765	1949
2,198	8,617	13,628	24,343	3,125,172	950,196	948,595	1,226,382	1950
3,626	13,661	32,763	50,248	4,004,939	1,128,677	1,238,393	1,637,864	1951
4,988	16,505	49,576	71,069	3,916,418	935,606	1,151,101	1,829,710	1952
5,039	17,457	34,962	57,458	4,247,808	894,594	1,217,776	2,135,438	1953
0,397	19,776	51,313	77,486	3,967,401	864,501	1,132,325	1,970,574	1954
6,670	19,231	36,529	62,431	4,567,754	960,606	1,311,938	2,295,211	1955
7,533	26,688	39,750	73,951	5,546,952	1,118,013	1,669,596	2,759,343	1956
7,704	26,467	40,106	74,277	5,473,346	1,114,829	1,669,246	2,639,272	1957
6,343	26,854	43,297	78,503	5,050,492	985,165	1,463,903	2,601,426	1958
8,196	28,882	42,444	79,501	5,508,921	1,029,444	1,551,189	2,928,308	1959
10,322	30,326	52,945	93,593	5,482,605	1,061,392	1,494,577	3,026,726	1960
11,490	31,490	58,231	101,152	5,768,578	1,109,259	1,556,742	3,102,577	1961
15,727	31,025	80,531	127,284	6,257,776	1,205,121	1,861,758	3,390,896	1962
17,301	31,195	88,525	137,021	6,558,209	1,301,862	1,820,083	3,436,265	1963
27,222	50,816	140,097	218,135	7,487,707	1,400,483	2,051,120	4,036,105	1964
33,118	62,293	171,068	266,479	8,633,430	1,454,819	2,325,248	4,853,361	1965
GRANDE-BRETAGNE								
(milliers de dollars)								
5	529	467	1,001	137,420	11,005	75,192	51,223	1946
113	931	1,933	3,066	184,205	14,454	85,939	63,812	1947
141	1,498	7,659	9,298	293,533	31,114	137,845	124,675	1948
90	1,658	1,083	2,331	302,420	27,787	126,510	148,123	1949
72	2,055	544	2,671	490,793	42,840	150,847	207,106	1950
87	2,704	715	3,506	415,194	54,903	171,030	189,262	1951
106	2,723	2,467	5,296	351,576	25,476	138,427	187,672	1952
162	3,129	1,115	4,406	445,441	34,932	167,926	242,583	1953
254	2,845	1,973	5,073	382,229	28,838	148,439	204,952	1954
173	2,881	1,031	4,084	393,117	32,520	154,481	206,118	1955
203	4,359	1,085	5,647	476,371	31,861	206,133	238,377	1956
219	4,519	1,142	5,679	507,319	31,918	207,910	267,491	1957
247	4,146	1,279	5,673	518,505	28,054	179,954	309,896	1958
267	4,448	1,362	6,077	588,573	31,992	189,700	366,882	1959
295	4,316	1,467	6,107	588,932	30,012	180,185	378,735	1960
489	4,506	2,470	7,464	618,221	33,418	173,126	411,678	1961
603	1,834	3,073	5,510	563,062	36,685	186,060	340,310	1962
582	1,054	2,955	4,591	526,600	42,784	178,602	307,412	1963
978	1,772	5,013	7,762	573,995	43,139	185,264	345,692	1964
1,137	2,064	5,846	9,047	619,121	46,446	195,217	377,458	1965
ÉTATS-UNIS								
(milliers de dollars)								
2,564	5,067	13,748	21,380	1,384,485	374,644	403,685	606,154	1946
3,818	8,034	21,872	33,723	1,949,914	462,296	588,541	899,089	1947
2,063	4,277	12,636	18,975	1,798,490	482,163	544,063	772,266	1948
2,236	5,582	13,855	21,704	1,915,227	451,568	583,583	880,075	1949
2,030	5,270	12,482	19,782	2,089,531	545,205	697,713	946,614	1950
3,550	8,904	31,594	44,149	2,752,087	594,356	805,672	1,352,059	1951
4,780	11,856	46,595	63,233	2,887,593	518,163	819,953	1,549,476	1952
4,780	11,904	33,272	49,956	3,115,205	466,370	865,147	1,783,687	1953
5,938	14,406	48,283	68,268	2,871,279	437,881	700,283	1,648,114	1954
6,276	13,081	34,367	53,725	3,331,113	472,233	917,587	1,941,272	1955
7,133	17,444	37,808	62,185	4,031,395	557,760	1,170,662	2,322,572	1956
7,256	16,579	37,791	61,626	3,887,391	548,251	1,148,397	2,196,543	1957
7,790	16,313	40,433	64,535	3,460,147	446,527	993,532	2,020,990	1958
7,578	17,043	39,296	63,915	3,709,065	468,414	1,013,526	2,227,125	1959
9,410	18,000	48,361	75,771	3,686,625	505,104	981,368	2,200,153	1960
10,178	18,048	51,963	80,189	3,863,968	539,956	1,006,670	2,317,342	1961
14,217	24,540	72,922	111,678	4,299,539	589,496	1,057,983	2,652,061	1962
15,813	26,606	81,035	123,454	4,444,856	626,940	1,116,877	2,700,738	1963
24,764	44,549	127,593	196,905	5,164,285	701,187	1,295,643	3,167,548	1964
29,920	56,097	154,728	240,744	6,045,106	754,386	1,466,994	3,823,725	1965

Importations.—Les importations globales ont aussi montré une tendance expansionniste; elles se sont multipliées par 4.7 de 1946 à 1965, mais sauf en 1965, l'ensemble de leurs gains depuis 1960 a été inférieur à ceux enregistrés par les exportations. Les importations des aliments, provendes, boissons et tabacs se sont multipliées par 2.9 et représentent environ 10 p. 100 du total. Les matières brutes non comestibles, tout en étant multipliées par 2.4, n'en ont pas moins montré une baisse continue d'importance relative au cours de la période, passant de 26.2 p. 100 en 1948 à 11.7 p. 100 en 1965. Les matières travaillées non comestibles ont été multipliées par 4.2 tout en diminuant aussi en importance relative. Les produits finis non comestibles, dont l'importance relative a fluctué autour de 48 p. 100 au cours de la décennie, ont septuplé; les transactions spéciales-commerciales se sont accrues 11.4 fois.

L'analyse selon le degré de fabrication révèle que les importations de matières brutes ont augmenté de 2.5 fois au cours de la période 1946-1965, mais leur importance relative par rapport au total des importations est tombée de 30.4 p. 100 en 1950 à une moyenne d'environ 20 p. 100 en 1954-1965. Les matières travaillées se sont multipliées par 4.1 en 1946-1965, avec des gains marqués de 1954 à 1965. La valeur des importations de produits finis a septuplé depuis 1946, les plus grands gains ayant été enregistrés au cours de la période 1954-1965; elles représentaient alors 56.2 p. 100 du total contre 37.9 p. 100 en 1946, soit une moyenne de 52 p. 100 durant la période 1954-1965.

PARTIE II.—L'ÉTAT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Services fédéraux du commerce extérieur*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, des manufactures, des forêts, des pêcheries et des mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie canadienne. Le commerce dans les deux sens doit, cependant, être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes doivent être importés de l'étranger. Certains sont indispensables à l'industrie et d'autres sont des biens de consommation nécessaires au maintien du niveau de vie canadien.

De nombreuses maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que des difficultés d'ordre monétaire posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État. Le ministère fédéral du Commerce, dont la fonction première est de stimuler le commerce extérieur, offre aux hommes d'affaires une grande variété de services pour les aider à vendre leurs produits à l'étranger. Ces services sont assurés par les bureaux principaux du ministère à Ottawa, six bureaux régionaux établis au pays même et une équipe de délégués commerciaux disséminés aux quatre coins du monde.

Les services qu'offrent les diverses divisions et sections du ministère du Commerce sont décrits ci-après. Tout en ayant leurs tâches propres, les différents organes du ministère travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres en vue de l'objectif commun, la stimulation du commerce extérieur.

* Établi par les directions et les services intéressés et réuni par la Direction de la publicité commerciale, ministère du Commerce, Ottawa.

Service des délégués commerciaux.—Le Service des délégués commerciaux, à titre d'organisme par lequel le ministère exerce son activité à l'étranger, s'occupe de favoriser le commerce et de protéger les intérêts commerciaux du Canada; il maintient 67 bureaux dans 48 pays.

Les délégués commerciaux font tout en leur pouvoir pour mettre les exportateurs canadiens en relation avec des acheteurs étrangers. De leur propre initiative ou à la demande du ministère ou d'hommes d'affaires canadiens, ils étudient les possibilités de vendre certains produits ou services canadiens déterminés. Leurs rapports économiques fournissent les renseignements nécessaires sur la situation locale pour permettre au ministère de formuler sa politique commerciale. Ils présentent des rapports sur l'état de la demande dans le pays où ils sont en poste ainsi que sur les prix, la concurrence, les règlements d'ordre commercial et monétaire, les tarifs douaniers, les conditions de crédit, les services de distribution, les règlements concernant l'expédition et l'emballage des marchandises, l'étiquetage, etc. Ils transmettent à Ottawa ou directement aux sociétés canadiennes intéressées, les demandes de renseignements qu'ils reçoivent d'hommes d'affaires de leur secteur au sujet de marchandises que le Canada est en mesure de fournir.

Une autre fonction importante dans plusieurs bureaux consiste à surveiller les stands et à aider à la participation de sociétés canadiennes aux foires commerciales à l'étranger. Les délégués commerciaux se chargent de faire les préparatifs sur place en vue de l'arrivée de missions commerciales canadiennes et accompagnent ces missions dans leur territoire. Ils s'occupent également de trouver des fournisseurs de biens de toutes sortes à l'intention des importateurs canadiens.

Afin de saisir et de développer les occasions de commerce, les délégués commerciaux du Canada doivent voyager considérablement dans les régions qui leur sont confiées, visiter les principaux centres commerciaux et industriels et s'entretenir avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, les hommes d'affaires, les représentants des associations commerciales ainsi qu'avec les autorités municipales. Ils établissent ainsi dans les milieux des affaires des relations sociales qui contribuent à créer un courant de sympathie envers le Canada et ses produits, préparent la voie aux exportateurs canadiens et aident à obtenir des renseignements d'ordre commercial. Les délégués commerciaux reviennent au Canada à intervalles réguliers et organisent des tournées des centres industriels et commerciaux. Ils peuvent ainsi étudier des problèmes particuliers avec les hommes d'affaires et préciser leurs connaissances de la situation au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique, le bureau du délégué commercial tient lieu de division commerciale et le délégué commercial a le titre de ministre (commerce), de conseiller-ministre (économie), de conseiller commercial, de secrétaire commercial ou de secrétaire commercial adjoint. Lorsqu'il est rattaché à un consulat, le délégué commercial ou le délégué commercial adjoint ajoute à son titre ordinaire celui de consul général adjoint (commerce), de consul (commerce) ou de vice-consul (commerce) selon son rang. Il peut également être chargé du bureau en qualité de consul général. Lorsque son bureau est détaché et ne fait pas partie d'une mission diplomatique, le délégué commercial peut être appelé à remplir les fonctions de consul, d'agent d'immigration et autres du fait qu'il est le seul représentant du Canada.

AGENCES DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER AU 25 AOÛT 1966

AFRIQUE DU SUD

Johannesburg: Délégué commercial du Canada, Boîte postale 715, Mobil House, angle des rues Rissik et De Villiers. Le territoire comprend les États de Natal, Transvaal et l'État libre d'Orange, Angola, Botswana, Lesotho ainsi que la République Malgache, l'île Maurice, le Mozambique et la Réunion.

Le Cap: Délégué commercial du Canada, Boîte postale 633, African Life Centre, St. George's St. Le territoire comprend la province du Cap, l'île Sainte-Hélène et le Sud Ouest africain.

ALLEMAGNE

Bad Godesberg: Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Kennedy-Allee 35, Bad Godesberg. Le territoire comprend les États de Baten-Wurtemberg, Bavière, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Berlin-Ouest.

Düsseldorf: Consul, Consulat général du Canada, Koenigsallee 82. 4 Düsseldorf 1. Le territoire comprend l'État du Rhin-septentrional-Westphalie.

Hambourg: Consul général, Consulat général du Canada, Ferdinandstrasse 69, Hambourg. Le territoire comprend les villes de Brême et de Hambourg, les États de Basse-Saxe et de Slesvig-Holstein.

ARGENTINE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Bartolomé Mitre 478, Buenos Aires. Le territoire comprend le Paraguay.

AUSTRALIE

Sydney: Conseiller commercial du Canada, Boîte postale 3952, Édifice A.M.P., Circular Quay, Sydney. Le territoire comprend les États de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland, le territoire fédéral, le territoire du Nord et les dépendances.

Melbourne: Conseiller commercial du Canada, Mobil Centre, 2 City Road, Melbourne. Le territoire comprend les États de Victoria, de l'Australie-Méridionale, de l'Australie-Occidentale et de la Tasmanie.

Canberra: Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, avenue Commonwealth, Canberra.

AUTRICHE.—Ministre-conseiller (commerce), Ambassade du Canada, Boîte postale 190, Vienne 1/8, Obere Donaustrasse 49/51, Vienne II. Le territoire comprend l'Albanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Yougoslavie.

BELGIQUE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, Bruxelles 4. Le territoire comprend le Luxembourg, la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

BRÉSIL

Rio de Janeiro: Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Caixa postal 2164-ZC-00, Edificio Metropole, Avenida Presidente Wilson 165, Rio de Janeiro.

São Paulo: Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, Caixa postal 6034, Edificio Alois, Rua 7 de Abril 252, São Paulo.

CEYLAN.—Division commerciale, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 1006, 6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens, Colombo.

CHILI.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Casilla 771, Augustinas 1225, Santiago.

COLOMBIE.—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Apartado Aereo 8582, Edificio Banco de Los Andes, Carrera 10, n° 16-92, Bogota. Le territoire comprend l'Équateur.

CUBA.—Division commerciale, Ambassade du Canada, Gaveta 6125, Calle 30, n° 518 esquina 7a Avenida, Miramar, La Havane.

DANEMARK.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Prinsesse Maries Allé 2, Copenhague V.

ESPAGNE.—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Edificio Espana, Avenida de Jose Antonio 83, Madrid. Le territoire comprend les îles Baléares, les îles Canaries, Gibraltar, Rio Muni et le Sahara espagnol.

ÉTATS-UNIS

Washington: Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 1746 Massachusetts Ave. N.W., Washington, D.C. 20036. Le territoire s'étend au District de Columbia.

New York: Consul général adjoint (Affaires commerciales), Consulat général du Canada, 650 Fifth Avenue, New York (N.Y.) 10019. Le territoire comprend les États de Connecticut, New Jersey (les onze comtés du nord), New York et les Bermudes.

Boston: Consul et délégué commercial en chef, Consulat général du Canada, 500 Boylston St., Boston (Mass.) 02116. Le territoire comprend les États de Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont.

Chicago: Consul et délégué commercial en chef, Consulat général du Canada, 310 South Michigan Ave., Chicago (Ill.) 60604. Le territoire comprend les États d'Illinois, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Minnesota, Wisconsin, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Missouri et Nebraska.

Cleveland: Consul et délégué commercial en chef, Consulat du Canada, Illuminating Building, 55 Public Square, Cleveland (Ohio) 44113. Le territoire s'étend à l'État d'Ohio.

Détroit: Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, 1139 Penobscot Building, Détroit (Mich.) 48226. Le territoire s'étend à l'État du Michigan.

Los Angeles: Consul et délégué commercial en chef, Consulat général du Canada, 510 West Sixth St., Los Angeles (Cal.) 90014. Le territoire comprend les États de Californie (des dix comtés du sud), Arizona, Nouveau-Mexique et le comté de Clark au Nevada.

- Nouvelle-Orléans:** Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 225 Baronne St., Nouvelle-Orléans (La.) 70112. Le territoire comprend les États de Louisiane, Texas, Oklahoma, Arkansas, Mississippi, Tennessee, Alabama, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride.
- Philadelphie:** Consul et délégué commercial, Consulat du Canada, 3 Penn Center Plaza, Philadelphie (Pa.) 19102. Le territoire comprend les États de Delaware, Maryland, New Jersey (les neuf comtés du sud), Pennsylvanie, Virginie et Virginie occidentale.
- San Francisco:** Consul et délégué commercial, Consulat général du Canada, 333 Montgomery St., San Francisco (Cal.) 94104. Le territoire comprend les États de Californie (sauf les dix comtés du sud), Wyoming, Nevada (sauf le comté de Clark), Utah, Colorado et Hawaii.
- Seattle:** Consul général, Consulat général du Canada, 1308 Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way, Seattle (Wash.) 98101. Le territoire comprend les États d'Oregon, Idaho, Washington, Montana et Alaska.
- FRANCE.**—Ministre-conseiller (Affaires économiques et commerciales), Ambassade du Canada, 35, avenue Montaigne, Paris 8^e. Le territoire comprend l'Algérie et le Maroc.
- GHANA.**—Secrétaire commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 1639, 115/3 est, avenue de l'Indépendance, Accra. Le territoire comprend la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Togo et la Haute-Volta.
- GRANDE-BRETAGNE**
- Londres:** Ministre (Affaires commerciales), Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, One Grosvenor Square, Londres, W.1.
- Liverpool:** Délégué commercial du Canada, Martins Bank Bldg., rue Water, Liverpool. Le territoire comprend les Midlands et le Nord de l'Angleterre.
- Glasgow:** Délégué commercial du Canada, Cornhill House, 144 West George Street, Glasgow C. 2, Écosse. Le territoire comprend l'Écosse.
- Belfast:** Délégué commercial du Canada, 15/17 Chichester Street, Belfast 1, Irlande du Nord. Le territoire comprend l'Irlande du Nord.
- GRÈCE.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, 31, avenue Vassilissis Sophias, Athènes 138. Le territoire comprend la Turquie.
- GUATEMALA.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Boîte postale 400, 5a Avenida 11-70, Guatemala, Zone 1, Guatemala, A.C. Le territoire comprend Costa Rica, Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama, et la Zone du Canal.
- HONG KONG.**—Délégué commercial en chef du Canada, Boîte postale 126, P & O Building, 21-23 Des Voeux Road, Central Hongkong. Le territoire comprend le Cambodge, la Chine communiste, le Laos, le Viet-Nam et Macao.
- INDE.**—Conseiller commercial du Canada, Boîte postale 11, 13 Golf Links Road, New Delhi 1. Le territoire comprend le Bhoutan, le Ceylan, le Népal, et le Sikkim.
- IRAN.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Boîte postale 1610, Immeuble Besrouke, angle de l'avenue Tachté Djamchide et de la rue Forsat, Téhéran.
- IRLANDE.**—Secrétaire commercial du Canada, 66 Upper O'Connell Street, Dublin.
- ISRAËL.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Boîte postale 20140, 84, rue Hahashmounaim, Tel-Aviv.
- ITALIE**
- Rome:** Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Via G.B. De Rossi 27. Le territoire comprend la Libye et Malte.
- Milan:** Consul général et délégué commercial, Consulat général du Canada, Boîte postale 3977, Via Pirelli 19. Le territoire comprend les provinces d'Emilie-Romagne, Lombardie, Piémont, Trentin Haut-Adige, Vénétie, Ligurie, Trieste, Val d'Aoste, Frioul-Vénétie.
- JAMAÏQUE.**—Secrétaire commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 225, 32 Duke Street (Corner Duke and Barry), Kingston. Le territoire comprend Bahamas et le Honduras britannique.
- JAPON.**—Ministre (Affaires commerciales), Ambassade du Canada, a/s Bureau de poste Akasaka 3-38, Akasaka, 7-Chome, Minato-ku, Tokyo. Le territoire comprend la Corée et Okinawa.
- LIBAN.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Boîte postale 2300, Immeuble Alpha, rue Clemenceau, Beyrouth. Le territoire comprend l'Irak, la Jordanie, la Zone du golfe Persique, l'Arabie Saoudite, et la Syrie.
- MALAISIE.**—Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 990, A.I.A. Building, Ampang Road, Kuala Lumpur. Le territoire comprend le Brunei, et la Birmanie.
- MEXIQUE.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Apartado postal 5-364, Melchor Ocampo 463, Mexico 5, D.F.

- NIGÉRIA.**—Secrétaire commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 851, Barclays Bank Building, 40 Marina Road, Lagos. Le territoire comprend le Dahomey, la Gambie, le Niger, le Sénégal, et le Sierra Leone.
- NORVÈGE.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Fridtjof Nansens Plass 5, Oslo 1. Le territoire comprend l'Islande.
- NOUVELLE-ZÉLANDE.**—Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 12-049, I.C.I. Building, Molesworth Street, Wellington. Le territoire comprend Fidji, Tahiti, le Tonga et les Samoa occidentales.
- PAKISTAN.**—
Rawalpindi: Secrétaire commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, 17A, rue Harley Annex. Le territoire comprend l'Afghanistan.
Karachi: Secrétaire commercial du Canada, Boîte postale 3703, Hôtel Metropole, Victoria Road.
- PAYS-BAS.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Sophialaan 5-7, La Haye.
- PÉROU.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Casilla 1212, Edificio El Pacifico, angle Avenida Arequipa et Plaza Washington, Lima. Le territoire comprend la Bolivie.
- PHILIPPINES.**—Consul général et délégué commercial, Consulat général du Canada, Boîte postale 1825, L & S Building, 1414 Roxas Boulevard, Manille. Le territoire comprend la République de Chine (Taïwan).
- PORTUGAL.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Rua Marques da Fronteira, n° 3-4° D°, Lisbonne. Le territoire comprend l'Angola, les Açores, les Îles du Cap-Vert, Madère et la Guinée portugaise.
- RÉPUBLIQUE ARABE UNIE.**—Division commerciale, Ambassade du Canada, Bureau de poste de Kasr el Doubara, 6 Sharia Rouston Pasha, Garden City, Le Caire, Égypte. Le territoire comprend Aden, le Soudan, l'Éthiopie et le Yémen.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Apartado 1393, Edificio Copello 408, Calle El Conde, Saint-Domingue. Le territoire comprend Porto Rico.
- SINGAPOUR.**—Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 845, American International Building, Robinson Road and Telegraph St. Le territoire comprend l'Indonésie et la Thaïlande.
- SUÈDE.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Boîte postale 14042, Skeppsbron 24, Stockholm. Le territoire comprend la Finlande.
- SUISSE.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, Berne. Le territoire comprend la Tunisie.
- TRINITÉ ET TOBAGO.**—Conseiller commercial, Chancellerie du Haut-Commissaire du Canada, Boîte postale 1246, Édifice Colonial, 72 South Quay, Port d'Espagne, La Trinité. Le territoire comprend la Barbade, les Îles du Vent, les Îles Sous-le-Vent, la Guyane, la Guyane française, le Surinam, la Guadeloupe et la Martinique.
- UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, 23, Starokonyushenny Pereulok, Moscou.
- URUGUAY.**—Conseiller commercial, Ambassade du Canada, Casilla Postal 852, n° 1409, Avenida Agraciada Piso 7°, Montevideo. Le territoire comprend les îles Falkland.
- VENEZUELA.**—Secrétaire commercial, Ambassade du Canada, Apartado del Este 11452, Avenida la Estancia n° 10, Ciudad Comercial Tamanaco, Caracas. Le territoire comprend les Antilles néerlandaises.

Direction des foires et des missions commerciales.—Cette Direction a pour fonction d'organiser et de coordonner le programme annuel de participation du ministère dans les foires commerciales à l'étranger de même que celui des missions commerciales qui viennent au pays ou qui vont à l'étranger. La Division des foires commerciales à l'étranger et la Division des missions commerciales coordonnent les travaux du ministère dans la réalisation de ces programmes et dans l'organisation des foires et des missions commerciales prévues pour l'année. Le Directeur préside les comités du ministère qui établissent les programmes et les chefs de division sont chargés des comités de travail qui s'occupent de leur réalisation concrète. La Direction assure également la liaison entre le Service des délégués commerciaux à l'étranger, les associations commerciales canadiennes, les gouvernements provinciaux et les autres ministères ou organismes fédéraux qui cherchent à mettre sur pied des programmes d'expansion du commerce.

En 1966, le ministère du Commerce a organisé des étalages dans 45 foires commerciales dans des pays offrant des débouchés clefs comme les États-Unis, l'Angleterre, la République

fédérale d'Allemagne, la France, la Russie, la Yougoslavie, l'Espagne, l'Italie et l'Écosse. Les produits des centaines de fabricants canadiens ont été présentés à plus de 15 millions d'acheteurs possibles. Les 26 missions commerciales organisées en 1966 comprenaient 10 équipes d'hommes d'affaires canadiens envoyés pour étudier les marchés spéciaux de l'Europe, des États-Unis, de l'Amérique latine, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Sud-Est asiatique, et de la région de la Méditerranée. De plus, 16 groupes d'hommes d'affaires étrangers de l'Europe, de l'Australie, des États-Unis, de l'Amérique latine, du Japon et de la Malaisie ont été reçus au Canada.

Service de la politique commerciale.—Le Bureau des relations commerciales et le Bureau de la politique commerciale en matière de produits, établi en septembre 1966, forment le Service de la politique commerciale du ministère du Commerce.

Le rôle principal du Bureau des relations commerciales est de maintenir et d'améliorer les conditions d'accès des exportateurs canadiens aux marchés étrangers. Le Bureau s'occupe des relations commerciales entre le Canada et les autres pays; son travail comprend la négociation et l'administration d'accords commerciaux et la participation canadienne à des conférences internationales sur les affaires économiques et le commerce. Il cherche des solutions pratiques aux problèmes tarifaires et autres difficultés auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face sur les marchés étrangers et, à titre de service aux exportateurs, il fournit des renseignements techniques, des conseils et de l'aide sur les tarifs étrangers, sur les réglementations des importations et des devises, sur les exigences relatives à la documentation et sur les autres règlements des gouvernements étrangers touchant le commerce du Canada. Le Bureau a aussi des devoirs en ce qui a trait au financement des exportations disponible en vue d'accroître les exportations de biens de production canadiens. Les divisions régionales du Bureau (Commonwealth, États-Unis, Europe, Amérique latine, Asie et Moyen-Orient) sont les points centraux de communication entre les délégués commerciaux du Canada à l'étranger et le ministère à Ottawa.

Le Bureau de la politique commerciale en matière de produits a deux fonctions principales. Il entreprend des études approfondies sur les produits afin de s'assurer que l'élaboration des politiques commerciales et des politiques connexes du Canada reflètent l'importance du rôle de l'exportation dans l'économie. Le Bureau est aussi chargé de l'application de la politique commerciale sur une base internationale, notamment la négociation des accords internationaux sur les produits et autres services connexes.

Direction du transport et des services commerciaux.—Cette Direction remplit les fonctions relatives aux problèmes de transport, à la réglementation des exportations et des importations, aux répertoires commerciaux, à l'administration des six bureaux régionaux et fournit des renseignements généraux aux sociétés qui cherchent à s'établir dans le domaine de l'exportation. Ce travail est accompli par trois divisions: la Division du transport s'occupe principalement du transport industriel du point de vue de l'exportateur en se tenant au courant des politiques et des méthodes visant les mouvements d'ordre international ainsi que des développements et tendances dans le domaine des services d'expédition et des tarifs de transport; la Division des licences d'importation et d'exportation applique les règlements établis aux termes de la loi sur les licences d'exportation et d'importation; la Division des bureaux régionaux et des services commerciaux dirige les bureaux régionaux du ministère et prépare le Répertoire des exportateurs, liste confidentielle de sociétés qui font ou qui désirent sérieusement faire de l'exportation de produits ou de services.

Direction des produits.—Les Services des produits et des industries comprennent trois directions: Agriculture et pêches; Matières industrielles; Industries de fabrication et génie civil. Ces directions établissent le principal lien avec l'industrie et le ministère, et maintiennent des relations étroites avec le monde des affaires, pour se tenir au courant des conditions de production et d'approvisionnement. Elles concentrent leurs efforts sur la recherche de produits et de services dont on peut favoriser la vente à l'étranger.

La Direction de l'agriculture et des pêches est organisée en cinq divisions qui englobent les pêches, les grains, les bestiaux et produits d'origine animale, les produits végétaux, les ententes sur les marchandises et l'expansion des marchés. La Direction des matières industrielles comprend trois divisions qui s'occupent des produits chimiques, produits forestiers et des métaux et minéraux. La Direction des industries de fabrication et du génie est organisée en quatre divisions chargées des appareils et machines commerciales, des appareils électriques et électroniques, du génie et de l'outillage, des produits textiles et biens de consommation. Le personnel de ces divisions se compose d'agents de produits spécialisés dans leurs domaines et qui sont à la disposition des hommes d'affaires canadiens.

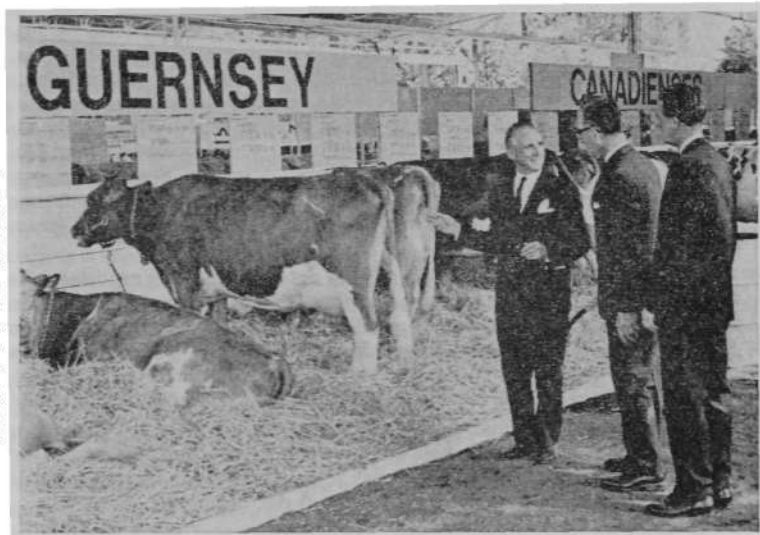
Les agents de produits visitent les usines de fabrication et les installations de production, assistent à des rencontres d'associations commerciales et de groupes d'études et y prennent la parole, préparent des rapports sur des produits et des études de marchés. Ils sont les principaux informateurs qui fournissent aux délégués commerciaux postés à l'étranger les renseignements sur les produits et services canadiens et répandent dans le monde industriel du Canada les renseignements sur les débouchés qu'offrent les pays étrangers. Constamment, ils analysent les rapports des délégués commerciaux postés à l'étranger afin de déterminer les marchés possibles pour les biens et services intéressant l'industrie canadienne. En collaboration avec la Commission des expositions du gouvernement canadien, ils prennent des dispositions pour permettre l'étalage de produits canadiens aux foires afin de les introduire sur des marchés nouveaux. Ils organisent et accompagnent des missions commerciales et agissent également à titre de délégués à des conférences internationales sur des produits en vue d'étudier les conditions du marché mondial et d'examiner les ajustements qui s'imposent.

Direction de la publicité commerciale.—Le rôle de la Direction de la publicité commerciale est de stimuler l'intérêt envers les produits canadiens sur les marchés étrangers et d'encourager les fabricants canadiens à envisager de vendre leurs produits à l'étranger. Pour atteindre ces objectifs, on utilise l'annonce, les relations publiques et la technique publicitaire de diverses façons. On emploie de même l'annonce, des périodiques, des dépliants, des brochures et d'autres imprimés à l'appui direct des foires et des missions commerciales; les communiqués, les enregistrements radiophoniques sur ruban et des coupures de film pour la télévision, servent à renseigner les Canadiens sur les possibilités et les succès du commerce extérieur.

La Direction se compose d'un Groupe chargé des opérations et de cinq divisions. Le Groupe chargé des opérations planifie et réalise les activités principales concernant les foires commerciales et les campagnes de publicité dans les magasins. La Division de rédaction qui fournit les services de rédacteurs et la Division des montages qui s'occupe de l'illustration, de la production, et du travail technique, travaillent en étroite collaboration avec le Groupe chargé des opérations. La Division de liaison avec les services d'information rédige et transmet des communiqués, des articles, des photographies, des discours et renseignements de fond aux journaux, aux postes de radio et de télévision, aux revues et à la presse commerciale canadienne. Elle fournit des matières publicitaires destinées à l'étranger, et réalise et fait circuler des films et des coupures de film pour la télévision afin d'accroître l'intérêt des pays étrangers envers le Canada comme fournisseur de nombreux produits. La Division de Canada Courier publie *Canada Courier*, journal illustré de huit pages, dont le but est de stimuler le commerce international du Canada; cette publication sert à faire connaître les produits des exportateurs canadiens et leurs services à l'étranger. Le journal tire à 97,000 exemplaires et circule dans plus de 100 pays. L'édition anglaise paraît six fois l'an, et des éditions en langue française, espagnole et allemande paraissent deux fois par année. La Division du commerce extérieur publie la revue bimensuelle *Foreign Trade*, et la revue mensuelle *Commerce extérieur*. Ces publications, destinées à aider l'exportateur canadien, renferment des renseignements sur les marchés étrangers, les règlements douaniers, les taux du change, ainsi que d'autres données pertinentes touchant le commerce.

Commission des expositions du gouvernement canadien.—La Commission organise, réalise et administre tous les envois canadiens aux foires et expositions auxquelles participe le gouvernement canadien à l'étranger. Elle conseille aussi les exposants privés et leurs agents relativement à la meilleure façon de présenter les produits canadiens aux foires et prépare sur demande des étalages pour les ministères et organismes du gouvernement. Elle est chargée des foires et des expositions internationales qui se tiennent au Canada sous commandite du gouvernement canadien.

Les vaches laitières canadiennes de race ont été fort remarquées à deux expositions de bétail tenues au Mexique vers la fin de 1966. La participation canadienne était organisée par le ministère du Commerce dans le dessein de favoriser les exportations et faisait suite à des expositions semblables en France et en Yougoslavie.



L'Office de tourisme du gouvernement canadien.—L'Office a pour fonction d'encourager le tourisme vers le Canada et de coordonner les efforts entrepris dans ce sens par les provinces, les sociétés de transport et les associations de tourisme nationales, régionales et locales. Il se charge de vastes campagnes de publicité touristique à l'étranger, fournit de la documentation publicitaire aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision des pays étrangers et répond annuellement à quelque 1,500,000 demandes de renseignements émanant de visiteurs éventuels. L'Office a des bureaux à New York, Chicago, San Francisco, Minneapolis, Los Angeles, Boston, Philadelphie, Cincinnati, Rochester, Indianapolis, Cleveland, Détroit et Seattle, tous aux États-Unis, ainsi que des représentants à Londres, Francfort, Amsterdam, Mexico, Tokyo et Sydney (Australie).

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—Constituée en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, 1944 (S.R.C. 1952, chap. 105 modifié), la Société est dirigée par un Conseil d'administration qui comprend le sous-ministre du Commerce et le sous-ministre des Finances. Elle exerce son activité dans deux domaines, soit l'assurance des crédits à l'exportation et le financement, à long terme, des exportations.

L'assurance est disponible à toutes personnes ou sociétés faisant affaires au Canada et vise les ventes d'exportation consenties aux conditions ordinaires de crédit. Elle protège contre les risques que comportent l'exportation, la fabrication, le traitement et la distribution des marchandises, ou la prestation de services en matière de construction, en matière de génie, etc. Les principaux risques couverts comprennent: l'insolvabilité ou le défaut prolongé de payer de la part de l'acheteur; les restrictions concernant le change dans le pays de l'acheteur et empêchant le transfert des fonds au Canada; l'annulation du permis d'importation ou d'exportation ou l'imposition de restrictions à l'importation ou l'exportation de marchandises antérieurement exemptes de restrictions; le déclenchement d'une guerre entre le pays de l'acheteur et le Canada, ou d'une guerre, d'une

révolution, etc., dans le pays de l'acheteur. L'assurance est disponible suivant trois catégories principales: marchandises générales, biens de production et services. Les polices visant les marchandises générales couvrent les ventes d'exportation de l'assuré dans tous les pays sauf les États-Unis pendant une période d'un an, et elles sont renouvelables. Il y a deux genres de polices: la police-contrats, qui assure l'exportateur contre la perte depuis le moment où il prend la commande jusqu'à réception du paiement, et la police-expéditions, dont la prime est moins élevée et qui protège l'exportateur depuis le moment de l'expédition jusqu'à réception du paiement. L'assurance visant les biens de production protège les exportateurs de matériel industriel, de machines lourdes, etc., dont la vente exige souvent des crédits pour un maximum de cinq ans. Des polices particulières sont émises à l'égard des ventes de biens de production, mais les conditions générales sont les mêmes que dans le cas des polices visant les produits généraux. On offre aussi des polices spéciales relativement aux contrats de services de génie, de construction, et autres services semblables intervenus entre des maisons canadiennes et des personnes à l'étranger. La Corporation peut aussi accorder des garanties sans conditions aux banques canadiennes à charte qui consentiront à fournir un financement sans recours aux exportateurs assurés qui ont vendu des biens d'équipement à l'étranger sur une base de crédit à moyen terme.

La Société assure les exportateurs en cossurance, l'exportateur assumant une petite part du risque; le même principe s'applique à la répartition des recouvrements obtenus après indemnisation d'une perte. Si, de l'avis du ministre du Commerce, une transaction commerciale est d'intérêt national mais imposerait à la Société une responsabilité pour une période ou pour une somme excédent les limites ordinaires, la Société peut être autorisée par le gouverneur en conseil à passer un contrat d'assurance aux risques du gouvernement.

La Société administre aussi les facilités de financement direct que prévoit la loi dans les cas où l'exportation de biens de production justifient l'achat des crédits de plus de cinq ans. Lorsqu'elle y est autorisée par le gouverneur en conseil, la Société achète les billets à ordre ou autres effets de commerce émis par l'acheteur étranger.

Section 2.—Évolution du tarif douanier

Les cadres restreints de l'Annuaire obligent à limiter le détail, au sujet des marchandises et des pays, aux relations tarifaires actuelles, et à résumer le plus possible les données historiques et les détails sur les tarifs antérieurs.

Sous-section 1.—Le régime douanier du Canada*

Le Tarif des douanes du Canada comprend trois catégories principales: le tarif de préférence britannique, le tarif de la nation la plus favorisée et le tarif général.

Le tarif de préférence britannique accorde, sauf quelques exceptions, les droits les plus bas. Il vise les marchandises venant des pays britanniques, sauf Hongkong, lorsqu'elles sont envoyées, sans débarquement intermédiaire, d'un port britannique jouissant des avantages du tarif de préférence britannique à un port maritime ou intérieur du Canada. Certains pays du Commonwealth ont conclu, avec le Canada, des accords spéciaux en vertu desquels certaines marchandises jouissent d'un tarif inférieur au tarif de préférence britannique.

Les droits du tarif de la nation la plus favorisée sont généralement plus élevés que ceux du tarif de préférence britannique, et plus bas que ceux du tarif général. Ils visent les marchandises venant de pays avec lesquels le Canada a conclu un accord commercial. Le tarif vise les pays britanniques lorsqu'il est inférieur au tarif de préférence britannique. L'accord commercial le plus important au sujet des droits appliqués aux marchandises des pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

* Les règlements concernant les droits et la valeur imposable sont fournis, sur demande, par la Division des douanes et de l'accise, ministère du Revenu national, Ottawa, qui est chargé de l'application de la loi sur les douanes et la loi du tarif des douanes.

Le tarif général frappe les marchandises des quelques pays avec lesquels le Canada n'a conclu aucun accord commercial.

Plusieurs marchandises entrent en franchise soit en vertu du tarif de préférence britannique, soit en vertu à la fois du tarif de préférence et du tarif de la nation la plus favorisée ou soit en vertu de tous les tarifs.

L'évaluation.—Dans ses grandes lignes, la loi sur les douanes porte que la valeur imposable d'une marchandise doit être la juste valeur marchande d'une marchandise semblable au moment et à l'endroit de l'expédition directe vers le Canada lorsqu'elle est vendue (a) à des acheteurs situés à cet endroit et auprès desquels le vendeur s'en tient rigoureusement à la lettre du droit, qui sont au même niveau commercial que l'importateur, ou sensiblement à ce niveau, et b) en les mêmes quantités ou sensiblement en les mêmes quantités, pour la consommation intérieure, dans le cours ordinaire du commerce et à des conditions de concurrence. Lorsqu'une marchandise semblable n'est pas vendue pour la consommation intérieure, mais que des marchandises semblables le sont, la valeur imposable doit être le coût de production de la marchandise importée majorée d'un pourcentage de profit brut égal à celui appliqué aux marchandises semblables vendues dans le pays d'exportation. La valeur imposable ne peut, d'ordinaire, être inférieure au prix de vente des marchandises à l'acheteur au Canada, non compris les frais intervenant après sortie du pays d'exportation. La valeur imposable ne comprend pas normalement le montant des impôts internes du pays expéditeur qui ne s'appliquent pas aux exportations, les frais de transport des marchandises au Canada, ni les frais similaires. Il existe, évidemment, d'autres règlements régissant le calcul de la valeur imposable.

Dumping.—L'article 6 du Tarif des douanes porte que, lorsque le prix de vente des denrées importées est inférieur à leur juste valeur marchande et que les denrées appartiennent à une classe de marchandises fabriquées ou produites au Canada, un droit spécial ou anti-dumping doit être imposé. Ce droit doit être égal à la différence entre le prix de vente et la juste valeur marchande de ces denrées, sauf qu'il ne doit pas dépasser 50 p. 100 *ad valorem*. Ces dispositions visent à contrebalancer les avantages que l'étranger peut avoir en exportant au Canada à des prix inférieurs aux prix courants dans les pays qui expédient les marchandises.

Drawback.—Les lois sur les douanes et sur la taxe d'accise autorisent le remboursement d'une partie des droits et des taxes de vente ou d'accise payés sur les denrées importées et utilisées dans la fabrication des produits qui sont exportés plus tard. Le but de ces drawbacks (ainsi que sont appelés ces remboursements de droits) est d'aider les manufacturiers à concurrencer à l'étranger les producteurs d'articles semblables. Une seconde catégorie de drawbacks, à l'égard de produits destinés à la consommation intérieure, est prévue par la loi sur les douanes et le Tarif des douanes et elle s'applique aux matières et pièces importées qui entrent dans la fabrication d'articles dénommés et appelés à être consommés au Canada.

Commission du tarif.—L'organisation et les fonctions de la Commission du tarif sont décrites à la page 147 du présent volume.

Sous-section 2.—Relations douanières et commerciales avec les autres pays, au 15 septembre 1966

Les ententes douanières du Canada avec d'autres pays entrent dans trois catégories principales: les accords commerciaux avec un certain nombre de pays du Commonwealth; l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les autres accords et ententes.

Les pays du Commonwealth avec lesquels le Canada a des accords commerciaux stipulant l'échange de droits préférentiels sont: l'Australie, les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, la Grande-Bretagne et ses territoires dépendants, la Guyane, le Honduras britannique, les Îles du Vent et les Îles Sous-le-Vent, la Jamaïque, la Nouvelle-Zélande, la Trinité et Tobago de même que les membres de l'ancienne fédération de la Rhodésie

et du Nyassaland (Malawi, Rhodésie et Zambie). Le Canada échange également des préférences avec Ceylan, Chypre, la Grande-Malaisie, Malte, et la Sierra Leone et il accorde des préférences à l'Inde, au Pakistan, au Ghana, au Nigéria, au Kenya, à la Tanzanie et à l'Ouganda. Plusieurs de ces pays sont aussi membres du GATT. En outre, le Canada a des accords commerciaux avec l'Irlande et l'Afrique du Sud aux termes desquels ces pays s'accordent mutuellement des préférences.

Le Canada a signé le protocole d'application provisoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce le 30 octobre 1947, et l'Accord général est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1948. L'accord comporte des concessions tarifaires énumérées en annexe et l'échange du régime de la nation la plus favorisée entre les parties contractantes; il formule des règles et règlements qui doivent régir le commerce international.

Au début de septembre 1966, le GATT comptait 70 membres dont les noms et date d'adhésion sont énumérés ci-après. De plus, l'Argentine, l'Islande, la Tunisie et la République Arabe Unie y participent à titre de membres provisoires. Le GATT s'applique *de facto* à plusieurs pays constitués récemment en États indépendants (Algérie, République démocratique du Congo, les îles Maldives, Mali, Singapour et la Zambie) en attendant les décisions finales concernant leur future ligne de conduite en matière de commerce. Deux autres pays, le Cambodge et la Pologne collaborent au travail du GATT bien qu'ils n'en fassent pas encore partie.

Les relations commerciales entre le Canada et plusieurs autres pays sont régies par divers accords commerciaux, par les échanges du régime de la nation la plus favorisée en vertu d'arrêtés ministériels, par la continuation, dans le cas des États ayant récemment accédé à l'indépendance, du régime qui s'applique à la mère-patrie, et par des ententes de nature moins formelle.

Accords douaniers et commerciaux avec les pays du Commonwealth, 15 septembre 1966

Pays	Accord	Dispositions douanières
ANTILLES BRITANNIQUES; BAHAMAS, BARBADE, BERMUDES, HONDURAS BRITANNIQUE, ÎLES DU VENT ET ÎLES SOUS-LE-VENT.	Accord commercial entre le Canada et les Antilles signé le 6 juillet 1925, en vigueur le 30 avril 1927; un préavis du Canada du 23 novembre 1938 dénonçant l'accord a été remplacé par un avis du 27 décembre 1939 le maintenant en vigueur. Le protocole signé le 8 juillet 1966 reconduit dans l'interim la Partie I de l'accord commercial entre le Canada et les Antilles et il la modifie, il résilie la Partie II de cet accord et y inclut un certain nombre de modalités additionnelles. La Barbade, les Bermudes, le Honduras britannique, les Îles du Vent et Sous-le-Vent sont parties contractantes au GATT.	Échange de préférences tarifaires spéciales.
AUSTRALIE.....	Accord commercial signé le 12 février 1960; en vigueur le 30 juin 1960. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Listes tarifaires et échange de la préférence britannique à l'égard d'articles ne figurant pas sur les listes. Dénonciation moyennant préavis de six mois.
CEYLAN.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de préférence.
CHYPRE.....	GATT en vigueur le 16 août 1960.	Échange du régime de préférence.
GAMBIE.....	GATT en vigueur le 18 février 1965.	Échange du régime de préférence.
GHANA.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 18 octobre 1957.	Le Canada accorde au Ghana le tarif de préférence britannique, sauf sur les fèves de cacao. Le Ghana accorde le régime de la nation la plus favorisée.

Accords douaniers et commerciaux avec les pays du Commonwealth,
15 septembre 1966 (suite)

Pays	Accord	Dispositions douanières
GRANDE-BRETAGNE.....	Accord commercial signé le 23 février 1937; en vigueur le 1 ^{er} septembre 1937. Modifié par un échange de lettres le 16 novembre 1938 et le 20 octobre 1947. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Diverses concessions réciproques dont l'échange du tarif de préférence. L'Accord (modifié) comporte des clauses relatives aux colonies, aux dépendances et aux territoires sous tutelle.
GUYANE.....	Relations fondées sur l'accord commercial entre le Canada et les Antilles et le protocole y rattaché (voir à Antilles britanniques).	Échange de préférences tarifaires spéciales
INDE.....	Depuis 1897, le Canada accorde unilatéralement le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 8 juillet 1948.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à l'Inde qui lui accorde le régime de la nation la plus favorisée.
JAMAÏQUE.....	Relations fondées sur l'accord commercial entre le Canada et les Antilles et le protocole y rattaché (voir à Antilles britanniques). GATT en vigueur le 6 août 1962.	Échange de préférences tarifaires spéciales.
KENYA.....	GATT en vigueur le 12 décembre 1963.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Kenya qui lui accorde le régime de la nation la plus favorisée.
MALAISIE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 16 septembre 1963.	Échange du régime de préférence.
MALAWI.....	L'accord commercial de 1958 avec l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland demeure en vigueur.	Échange du régime de préférence.
MALTE.....	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 16 septembre 1964.	Échange du régime de préférence britannique.
NIGERIA, FÉDÉRATION DE LA	L'accord commercial anglo-canadien de 1937 demeure en vigueur. GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1960.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à la Nigeria qui lui accorde le régime de la nation la plus favorisée.
NOUVELLE-ZÉLANDE.....	Accord commercial signé le 23 avril 1932; en vigueur le 24 mai 1932. GATT en vigueur le 26 juillet 1948.	Échange de préférences spéciales à l'égard d'une liste de produits et du régime de préférence britannique à l'égard des autres articles. Dénonciation moyennant préavis de six mois.
OUGANDA.....	GATT en vigueur le 9 octobre 1962.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à l'Ouganda qui lui accorde le régime de la nation la plus favorisée.
PAKISTAN.....	Le Canada accorde unilatéralement le régime de préférence britannique, mais sans obligation contractuelle. GATT en vigueur le 30 juillet 1948.	Le Canada accorde au Pakistan le tarif de préférence britannique. Échange du régime de la nation la plus favorisée.
RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE.	GATT en vigueur le 9 décembre 1961 pour le Tanganyika et étendu au Zanzibar lors de la formation de la République unie le 23 avril 1964.	Le Canada accorde le régime de préférence britannique à la République unie de Tanzanie laquelle lui accorde le régime de la nation la plus favorisée.
RHODÉSIE.....	Le Canada ne reconnaît pas le présent gouvernement de la Rhodésie.	Depuis le 11 novembre 1965 le Canada a soumis l'importation des marchandises d'origine rhodésienne à son tarif général, le régime de préférence ayant été supprimé. A partir du 31 décembre 1965, la Rhodésie a supprimé le régime de préférence et soumis les marchandises canadiennes au tarif de la nation la plus favorisée.

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays du Commonwealth,
15 septembre 1966 (fin)**

Pays	Accord	Dispositions douanières
SIERRA LEONE.....	GATT en vigueur le 27 avril 1961.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Le Canada accorde le régime de préférence britannique au Sierra Leone, lequel lui accorde le tarif de la nation la plus favorisée.
SINGAPOUR.....	GATT en vigueur <i>de facto</i> le 9 août 1965, en attendant une décision de Singapour sur sa politique commerciale. GATT en vigueur le 21 août 1962.	Échange du régime de préférence entre le Canada et Singapour.
TRINITÉ ET TOBAGO.....	Relations fondées sur l'accord commercial entre le Canada et les Antilles et le protocole y rattaché (voir « Antilles britanniques »). GATT en vigueur le 31 août 1962.	Échange de préférences tarifaires spéciales.
ZAMBIE.....	GATT en vigueur <i>de facto</i> pour une période de deux ans à compter du 24 octobre 1964.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Le Canada accorde le régime de préférence britannique à la Zambie qui lui accorde le tarif de la nation la plus favorisée.

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966**

Pays	Accord	Dispositions douanières
AFRIQUE DU SUD.....	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 13 octobre 1932. Échange de notes du 2 au 31 août 1935; en vigueur avec effet rétroactif au 1 ^{er} juillet 1935. GATT en vigueur le 14 juin 1948.	Échange de la préférence britannique à l'égard d'articles figurant sur les listes. Dénonciation moyennant avis de six mois. Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
ALGÉRIE.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à l'Algérie. L'Algérie continue à respecter le GATT <i>de facto</i> .	Depuis la création de l'Algérie comme Etat indépendant en 1962, le Canada a continué d'accorder à ce pays le régime de la nation la plus favorisée.
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE).	GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ARGENTINE.....	Accord commercial signé le 2 octobre 1941; provisoirement en vigueur le 15 novembre 1941. L'Argentine participe provisoirement au GATT.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
AUTRICHE.....	GATT en vigueur le 19 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BELGIQUE ET LUXEMBOURG.....	Convention commerciale avec la Belgique (y compris le Luxembourg et les colonies belges) en vigueur le 22 octobre 1924. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BENLUX (UNION DOUANIÈRE ENTRE LA BELGIQUE, LES PAYS-BAS ET LE LUXEMBOURG).	(Voir Belgique-Luxembourg et Pays-Bas.)	

Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966 (suite)

Pays	Accord	Dispositions douanières
BERMANIE.....	GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BOLIVIE.....	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 15 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et la Bolivie le 1 ^{er} août 1911.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BRÉSIL.....	Accord commercial signé le 17 octobre 1941; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943. GATT en vigueur le 31 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BULGARIE.....	Accord commercial signé le 8 octobre 1963; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature.	Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de la Bulgarie à acheter 300.000 tonnes métriques de blé ou l'équivalent en farine durant les trois années de l'accord.
BURUNDI.....	GATT en vigueur le 1 ^{er} juillet 1962.	Le Canada accorde au Burundi les taux de la nation la plus favorisée.
CAMBODGE.....	Accord commercial franco-canadien de 1933 appliqué au Cambodge. Bien que la Cambodge ne soit pas État-membre du GATT, elle collabore à ses travaux en vertu d'une entente spéciale.	Depuis que le Cambodge a été constitué État indépendant en 1955, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
CAMEROUN.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Cameroun. GATT en vigueur le 28 novembre 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CHILI.....	Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 29 octobre 1943. GATT en vigueur le 16 mars 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CHINE.....	Modus vivendi signé le 26 septembre 1946. Couvre le territoire de la Chine et de Taiwan.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec la Grande-Bretagne le 16 février 1906 s'applique au Canada. Modifié par le protocole du 20 août 1912 et par l'échange de notes du 30 décembre 1938.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
CONGO (BRAZZAVILLE).....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Congo (Brazzaville). GATT en vigueur le 15 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CONGO (LÉOPOLDVILLE).....	L'accord commercial canado-belge de 1924 s'applique au Congo (Léopoldville). Le Congo continue d'appliquer le GATT de facto.	Depuis que le Congo a accédé à l'indépendance (1960), le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
COSTA RICA.....	Modus vivendi signé le 18 novembre 1950, en vigueur le 26 janvier 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
CÔTE-D'IVOIRE.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Côte-d'Ivoire. GATT en vigueur le 7 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CUBA.....	GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
DAHOMÉY.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Dahomey. GATT en vigueur le 1 ^{er} août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1968 (suite)**

Pays	Accord	Dispositions douanières
DANEMARK (y compris le GROENLAND).	Les traités de paix et de commerce conclus avec la Grande-Bretagne les 13 février 1660 et 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada. GATT en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La déclaration du 9 mai 1912 stipule que les Dominions pourront y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
ÉGYPTE.....	(Voir République Arabe Unie.)	
ÉQUATEUR.....	Modus vivendi signé le 10 novembre 1950; en vigueur le 1 ^{er} décembre 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
ESPAGNE ET POSSESSIONS ESPAGNOLES.	Depuis le 1 ^{er} août 1928, le Canada adhère au traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne le 31 octobre 1922. Accord commercial signé le 26 mai 1954; mis en vigueur provisoirement le 1 ^{er} juillet 1954 et définitivement sur ratification le 30 juin 1955. GATT en vigueur le 29 août 1963.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois. Complète et modifie le traité de commerce entre le Royaume-Uni et l'Espagne. En vigueur pendant trois ans après la ratification; dénonciation par la suite moyennant avis de trois mois.
ÉTATS-UNIS.....	L'accord commercial signé le 17 novembre 1938 est suspendu tant que les deux pays sont parties contractantes du GATT. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ÉTHIOPIE.....	Échange de notes, en vigueur le 3 juin 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
FINLANDE.....	Échange de notes les 13-17 novembre 1948; en vigueur le 17 novembre 1948. GATT en vigueur le 25 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
FRANCE ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 29 septembre 1934 et, en outre, protocole du 26 février 1935. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
GABON.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Gabon. GATT en vigueur le 17 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
GRÈCE.....	Modus vivendi par échange de notes les 24-28 juillet 1947. GATT en vigueur le 1 ^{er} mars 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
GROENLAND.....	(Voir Danemark.)	
GUATEMALA.....	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
GUINÉE.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Guinée.	Depuis que la Guinée a été constituéé Etat indépendant en 1958, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
HAÏTI.....	Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
HAUTE-VOLTA.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Haute-Volta. GATT en vigueur le 5 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
HONDURAS.....	Échange de notes signées le 11 juillet 1956; en vigueur le 13 juillet 1956. Ratifiées au Honduras le 5 septembre 1956.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966 (suite)**

Pays	Accord	Dispositions douanières
HONGRIE.....	Accord commercial signé le 11 juin 1964; provisoirement en vigueur à compter de la date de la signature.	Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de la Hongrie à acheter pour au moins 24 millions de dollars en blé et autres marchandises non spécifiées (dont 250,000 tonnes métriques de blé) durant les trois années de l'accord.
INDONÉSIE.....	GATT en vigueur le 1 ^{er} mars 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
IRAK.....	Dispositions spéciales par décret du conseil en vigueur le 15 septembre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
IRAN.....	Dispositions spéciales par décret du conseil en vigueur le 1 ^{er} février 1951. L'Iran bénéficie depuis le 5 septembre 1956 du régime de la nation la plus favorisée.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que l'Iran lui accorde le même régime.
IRLANDE.....	Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 2 janvier 1933. On revise présentement l'accord commercial à la lumière de l'accord de libre-échange entre l'Irlande et l'Angleterre en vigueur le 1 ^{er} juillet 1966.	Le Canada accorde le tarif de préférence britannique en échange des préférences qui existent et du régime de la nation la plus favorisée sur les articles exclus du régime préférentiel. Dénonciation moyennant avis de six mois.
ISLANDE.....	Le Canada et l'Islande adhèrent aux termes d'un traité conclu entre le Danemark et la Grande-Bretagne le 13 février 1960, bien qu'il n'existe aucun engagement contractuel. L'Islande participe provisoirement au GATT.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ISRAËL.....	L'accord commercial Canada-R.-U. de 1937 continue de s'appliquer à l'État d'Israël depuis sa création en mai 1948. GATT en vigueur le 5 juillet 1962.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
ITALIE.....	Modus vivendi par un échange de notes les 23-28 avril 1948; en vigueur le 28 avril 1948. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
JAPON.....	Accord commercial signé le 31 mars 1954; en vigueur le 7 juin 1954. GATT en vigueur le 10 septembre 1955.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
KOWEÏT.....	L'accord commercial Canada-R.-U. de 1937 s'applique au Koweït à titre de Protectorat britannique. GATT en vigueur le 18 juin 1961.	Depuis la création du Koweït comme État indépendant en 1961, le Canada continue de lui accorder le régime de la nation la plus favorisée.
LAOS.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Laos.	Depuis que le Laos a été constitué État indépendant en 1955, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
LIBAN.....	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que le Liban lui accorde le même régime.
LIBÉRIA.....	Dispositions spéciales par décret du conseil en vigueur le 1 ^{er} mars 1955.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée.
LIECHTENSTEIN.....	(Voir Suisse.)	
LUXEMBOURG.....	(Voir Belgique et Luxembourg.)	

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966 (suite)**

Pays	Accord	Dispositions douanières
MALI, FÉDÉRATION DU.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Mali. Le Mali continue d'appliquer le GATT <i>de facto</i> .	Depuis que le Mali a été constitué État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
MAROC.....	Divers accords relatifs aux anciennes zones française, espagnole et internationale du Maroc.	Depuis que le Maroc a été constitué État indépendant en 1956, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
MAURITANIE.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Mauritanie. GATT en vigueur le 23 novembre 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
MEXIQUE.....	Accord commercial signé le 8 février 1946; provisoirement en vigueur à la même date. Ratifications échangées le 6 mai 1947, l'accord étant entré définitivement en vigueur 30 jours après cette date.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
NICARAGUA.....	Accord commercial signé le 19 décembre 1946; en vigueur provisoirement à la même date. GATT en vigueur le 23 mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
NIGER.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Niger. GATT en vigueur le 3 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
NORVÈGE.....	L'accord sur le commerce et la navigation, signé avec le Royaume-Uni le 18 mars 1926, s'applique au Canada. GATT en vigueur le 10 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. L'accord du 16 mai 1913 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
PANAMA.....	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et Panama le 25 septembre 1928. Le traité a pris fin en 1942.	Quoique l'obligation contractuelle ait cessé, le Canada et Panama continuent de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée.
PARAGUAY.....	Échange de notes du 21 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PAYS-BAS.....	Accord commercial du 11 juillet 1924. Suspendu pendant la guerre; rétabli par échange de notes le 1 ^{er} et le 5 février 1946. Comprend les Antilles néerlandaises et le Surinam. GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
PIROU.....	GATT en vigueur le 8 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
PHILIPPINES.....	Aucun accord.	Le Canada et les Philippines ont continué de s'accorder le régime de la nation la plus favorisée, mais sans obligation contractuelle (sous réserve des préférences accordées par les Philippines aux États-Unis).
POLOGNE.....	Accord commercial signé le 3 juillet 1935; en vigueur le 15 août 1936. La Pologne participe au GATT en vertu des dispositions spéciales bien qu'elle ne soit pas État membre.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des réductions spécifiées. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
PORTUGAL, ÎLES PORTUGAISES ADJACENTES ET PROVINCES PORTUGAISES OUTRE-MER.	Accord commercial signé le 28 mai 1954 mis en vigueur provisoirement le 1 ^{er} juillet 1954 et définitivement sur ratification le 29 avril 1955. GATT en vigueur le 6 mai 1962.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. En vigueur pendant deux ans après la ratification; par la suite, dénonciation moyennant avis de trois mois.

Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966 (suite)

Pays	Accord	Dispositions douanières
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE (ÉGYPTE).	Échange de notes le 26 novembre et le 3 décembre 1952; en vigueur le 3 décembre 1952. La République Arabe Unie participe provisoirement au GATT.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE.	Dispositions spéciales par décret du conseil le 19 novembre 1946.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée aussi longtemps que la Syrie lui accorde le même régime.
RÉPUBLIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la République de l'Afrique centrale. GATT en vigueur le 14 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.	Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur le 23 janvier 1941. GATT en vigueur le 19 mai 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée, y compris des concessions spécifiées.
RÉPUBLIQUE MALGACHE.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la République Malgache. GATT en vigueur le 25 juin 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
RWANDA.	GATT en vigueur le 1 ^{er} janvier 1966.	Le Canada accorde le régime de la nation la plus favorisée.
SALVADOR.	Échange de notes le 2 novembre 1937; en vigueur le 17 novembre 1937.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de quatre mois.
SÉNÉGAL.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Sénégal. GATT en vigueur le 20 juin 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
SUÈDE.	La convention de commerce et de navigation conclue entre le Royaume-Uni et la Suède le 18 mars 1826 s'applique au Canada. GATT en vigueur le 1 ^{er} mai 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 27 novembre 1911 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
SUISSE.	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque conclu entre le Royaume-Uni et la Suisse le 6 septembre 1855 s'applique au Canada. Échange de notes incluant le Liechtenstein dans l'accord, en vigueur le 14 juillet 1947. GATT en vigueur le 1 ^{er} août 1966.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. La convention du 30 mars 1914 permet aux Dominions d'y mettre fin séparément moyennant avis d'un an.
TEHAD.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Tchad. GATT en vigueur le 11 août 1960.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
TCHÉCOSLOVAQUIE.	Accord commercial signé le 15 mars 1928; en vigueur le 14 novembre 1928. GATT en vigueur le 21 mai 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
Togo.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Togo. GATT en vigueur le 27 avril 1960.	Depuis que le Togo a été constitué État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
TUNISIE.	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique à la Tunisie. La Tunisie participe au GATT provisoirement.	Depuis que la Tunisie a été constituée État indépendant en 1956, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
TURQUIE.	Échange de notes signées le 1 ^{er} mars 1948; en vigueur le 16 mars 1948. GATT en vigueur le 17 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
15 septembre 1966 (fin)**

Pays	Accord	Dispositions douanières
U.R.S.S.	Accord commercial signé le 29 février 1956; renouvelé le 18 avril 1960 pour une période de trois ans et de nouveau, le 16 septembre 1963 et de nouveau pour la même période le 20 juin 1966. (Le renouvellement entre en vigueur le 18 avril 1966).	Échange du régime de la nation la plus favorisée et engagement de la part de l'U.R.S.S. à acheter au moins 6,375,000 tonnes fortes de blé et de farine pendant les trois ans où le renouvellement est en vigueur.
URUGUAY	Accord commercial signé le 12 août 1966; en vigueur le 15 mai 1940. Protocole additionnel signé le 19 octobre 1953. GATT en vigueur le 16 décembre 1953.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
VENEZUELA	Modus vivendi signé et mis en vigueur le 11 octobre 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Renouvellement annuel.
VIET-NAM	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Viet-Nam.	Depuis que le Viet-Nam a été constitué État indépendant en 1955, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
YOUgoslavIE	La loi des traités de commerce du 11 juin 1928 a accepté l'article 30 du traité de commerce et de navigation conclu le 12 mai 1927 entre le Royaume-Uni et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes; en vigueur le 9 août 1928. GATT en vigueur le 25 août 1966.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.

PARTIE III.—TOURISME ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS

Les voyages, entrepris par plaisir ou autres raisons, entre le Canada et les autres pays, deviennent plus nombreux d'année en année. Il est normal qu'une bonne partie de ces voyages se fassent entre le Canada et les États-Unis et que le nombre de visiteurs en provenance de ce pays soit plus considérable que celui du Canada vers ce pays. Des 33,890,000 visites des Canadiens à l'étranger en 1965, plus de 33,433,000 ont été faites aux États-Unis et, des 34 millions de visites d'étrangers au Canada, 33,887,000 venaient des États-Unis. Chacun de ces chiffres représente une augmentation de 4 p. 100 sur 1964. Toutefois, au cours des récentes années, la proportion relative des voyages entre le Canada et les pays d'outre-mer s'est accrue à un rythme beaucoup plus rapide que celle des voyages entre le Canada et les États-Unis. Les visites des Canadiens outre-mer se sont chiffrées à 456,350 en 1965, soit 16.5 p. 100 de plus que l'année précédente et le nombre de touristes d'outre-mer entrant directement au Canada a atteint 132,900, soit 17.8 p. 100 de plus qu'en 1964.

Le résultat de ces voyages plus nombreux au Canada et à l'étranger, ainsi que l'augmentation des dépenses qui s'ensuit, sont d'une importance considérable pour l'industrie du tourisme et la balance des paiements du Canada.

En 1965, les Canadiens qui ont voyagé à l'étranger ont dépensé environ 796 millions de dollars, soit 12 p. 100 de plus qu'en 1964 et les dépenses des touristes étrangers au Canada ont atteint 747 millions de dollars, soit 13 p. 100 de plus que l'année précédente. Il en est donc résulté un déficit de 49 millions de dollars au regard de 50 millions l'année dernière. Ce déficit est attribué surtout aux visites outre-mer; les dépenses par personne sont beaucoup plus élevées dans ce cas que les dépenses effectuées par les touristes canadiens aux États-Unis et les visiteurs américains au Canada. Les recettes provenant de visiteurs venus de pays d'outre-mer se sont chiffrées à 87 millions de dollars en 1965 tandis que les dépenses

des Canadiens outre-mer ont atteint 248 millions de dollars, une augmentation de 7 p. 100 sur 1964, ce qui porte le solde débiteur au compte des voyages vis-à-vis des pays d'outre-mer de 161 millions de dollars à 159 millions. D'autre part, les recettes provenant des résidents américains au Canada ont atteint 660 millions de dollars, soit une augmentation de 12 p. 100 et les dépenses des visiteurs canadiens aux États-Unis (y compris Hawaii) se sont chiffrées à 548 millions de dollars, soit une augmentation de 14 p. 100, ce qui a créé un solde créditeur de 112 millions de dollars pour le Canada au regard de 109 millions en 1964.

Tourisme entre le Canada et les États-Unis.—L'automobile est le mode de transport utilisé pour la plupart des voyages entre ces deux pays. Des 33,900,000 voyages au Canada par les résidents américains, 26,203,600 ont été faits en automobile. La baisse de 0.6 p. 100 au regard de 1964, est attribuable à la diminution de 4.5 p. 100 dans le nombre de voyageurs classés comme touristes en séjour de courte durée, nombre qui n'a pas été complètement contrebalancé par l'augmentation de 5.9 p. 100 du nombre de visiteurs en séjour de longue durée. D'autre part, des dépenses moyennes plus considérables par personne pour des séjours de courte durée et de longue durée en 1965 ont eu pour résultat une augmentation de 10.5 p. 100 des dépenses totales des automobilistes venant des États-Unis, soit \$439,601,000. La durée du séjour des voyageurs est toujours significative parce qu'elle a des conséquences importantes sur les dépenses. En 1965, par exemple, 64.9 p. 100 des touristes américains au Canada ont séjourné pendant 24 heures ou moins, mais ils ont répondu pour seulement 11 p. 100, soit \$72,709,000 de la somme totale dépensée par tous les visiteurs américains au Canada; la somme de \$587,134,000, soit 89 p. 100 des dépenses, a été versée par les touristes qui sont demeurés une journée ou plus, bien que ce dernier groupe ne représente que 35.1 p. 100 du nombre total.

Parmi les autres modes de transport empruntés par les Américains, seul le rail accuse une baisse au regard de 1964; les voyages par avion et par autobus ont augmenté d'environ 15 p. 100 et ceux par bateau, de 5 p. 100. À l'égard de ce dernier mode de transport il est intéressant de noter quelques faits touchant les embarcations de plaisance. En 1965, ces embarcations en provenance des États-Unis ont atteint 78,250, soit un peu moins qu'en 1964. L'Ontario a reçu 82 p. 100 des arrivées, Québec, 10 p. 100 et la Colombie-Britannique, 8 p. 100. La plupart des visiteurs sont arrivés au cours de la saison avril-septembre et environ 60 p. 100 sont repartis le même jour, bien que la durée du séjour varie considérablement selon la province, surtout à cause de la distance qui sépare les ports américains des ports canadiens. En Ontario, où les ports sont tout près, 93 p. 100 sont repartis le même jour; au Québec, où les ports sont plus éloignés, 61 p. 100 sont repartis le même jour; mais en Colombie-Britannique, où la distance entre les ports canadiens et américains est assez considérable, 97 p. 100 sont demeurés 24 heures ou plus.

En 1965, de nouveaux records ont été établis pour le nombre et les dépenses des touristes canadiens aux États-Unis, bien que tous les moyens de transport n'aient pas contribué à l'augmentation indiquée au tableau 2. Les voyageurs par automobile comprennent 79.5 p. 100 du nombre total et ont dépensé \$304,882,000, ce qui représente 56.7 p. 100 des dépenses de voyage aux États-Unis (Hawaii non compris), soit 20 p. 100 de plus qu'en 1964. Il est intéressant de noter que le séjour des Canadiens aux États-Unis est beaucoup plus court que celui des touristes américains au Canada. En 1965, 81.3 p. 100 des visiteurs canadiens aux États-Unis sont arrivés et repartis le même jour au regard de 64.9 p. 100 des touristes américains au Canada. Les dépenses des Canadiens qui ont fait de courts séjours aux États-Unis représentent 10.5 p. 100 des dépenses totales; les visiteurs en séjour de longue durée, qui constituent 18.7 p. 100 du nombre total, ont répondu pour 89.5 p. 100 des dépenses totales aux États-Unis.

Les Canadiens traversent la frontière pour toute une gamme de raisons,—en 1965, les voyages d'agrément ont expliqué 51.6 p. 100 des visites, les visites aux amis et parents, 30.1 p. 100, les voyages d'affaires, 11.7 p. 100, la santé, 2.6 p. 100, et les emplettes, 2 p. 100. Les provinces de l'Atlantique ont fourni la plus forte proportion des visites chez les parents et amis (40.4 p. 100), l'Alberta, celle des voyages d'affaires (23.6 p. 100) et le Québec celle des voyages d'agrément (57.1 p. 100).

1.—Nombre et dépenses des voyageurs américains au Canada et des voyageurs canadiens aux États-Unis, 1956-1965

Année	Voyageurs américains au Canada	Dépenses des Américains au Canada	Voyageurs canadiens aux États-Unis	Dépenses des Canadiens aux États-Unis	Excédent des Américains au Canada	Balance des paiements avec les États-Unis
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
1956	27,666,500	309,000	27,076,700	391,000	+ 589,800	- 82,000
1957	28,619,400	325,000	27,209,400	403,000	+1,410,000	- 78,000
1958	28,530,700	309,000	27,421,700	413,000	+1,109,000	-104,000
1959	29,890,800	351,000	27,989,900	448,000	+1,890,900	- 97,000
1960	29,654,600	375,000	29,045,800	462,000 ¹	+ 608,800	- 87,000
1961	30,474,200	435,000	29,288,500	459,000 ¹	+1,185,700	- 24,000
1962	31,656,400	512,000	27,944,600	419,000 ¹	+3,711,800	+ 93,000
1963	31,864,800	549,000	29,389,800	388,000	+2,475,000	+161,000
1964	32,463,100	590,000	32,164,100	481,000 ¹	+ 299,000	+109,000
1965	33,587,300	660,000	33,433,400	548,000 ¹	+ 453,900	+112,000

¹ Comprend Hawaii.

2.—Nombre et dépenses des voyageurs américains au Canada et des voyageurs canadiens aux États-Unis, selon le mode de transport et la durée du séjour, 1964 et 1965

Année et détail	Voyageurs américains au Canada ¹	Dépenses des Américains au Canada	Voyageurs canadiens aux États-Unis ¹	Dépenses des Canadiens aux États-Unis	Excédent des Américains au Canada	Excédent des dépenses des Canadiens aux États-Unis
	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars	nombre	milliers de dollars
1964						
Court séjour (arrivée et départ le même jour)	21,274,000	61,363	27,016,000	57,575	-5,742,000	+ 3,789
Automobile	16,577,400	35,481	20,764,400	35,777	-4,187,000	- 295
Avion	34,900	1,100	26,500	1,766	+ 8,400	- 555
Autobus	107,900	709	27,500	219	+ 80,400	+ 490
Rail	246,600	373	23,800	187	+ 223,000	+ 186
Bateau	285,600	1,398	27,300	105	+ 258,300	+ 1,293
Autres (à pied, autobus local, etc.)	4,021,600	22,302	6,146,700	19,521	-2,125,100	+ 2,781
Long séjour (une nuit ou plus)	11,189,100	528,785	5,148,100	418,517	+6,611,000	+110,268
Automobile	9,793,600	362,187	3,897,300	218,349	+5,906,300	+143,838
Avion	518,400	81,773	517,900	113,599	+ 500	- 31,826
Autobus	444,400	45,359	422,000	49,810	+ 22,400	- 4,451
Rail	226,200	30,521	232,600	33,030	- 8,400	- 2,499
Bateau	206,500	8,945	88,300	3,739	+ 118,200	+ 5,206
Total, 1964	32,463,100	590,148	32,164,100	476,092²	+ 299,000	+114,056
1965						
Court séjour (arrivée et départ le même jour)	21,099,200	72,709	27,191,100	56,387	-5,191,900	+ 16,322
Automobile	15,830,900	39,895	21,720,300	38,694	-5,899,400	+ 1,201
Avion	39,200	1,254	25,400	1,367	+ 13,800	- 113
Autobus	125,600	843	20,200	253	+ 105,400	+ 590
Rail	192,000	409	7,600	85	+ 184,400	+ 315
Bateau	304,400	1,707	17,700	64	+ 286,700	+ 1,643
Autres (à pied, autobus local, etc.)	5,507,100	28,610	5,399,900	15,924	+ 107,200	+ 12,686
Long séjour (une nuit ou plus)	11,889,100	587,134	6,247,300	480,990	+5,645,800	+106,144
Automobile	10,372,700	399,705	4,860,400	266,188	+5,512,300	+133,518
Avion	534,900	90,847	611,300	129,788	- 26,400	- 38,941
Autobus	505,300	54,637	469,000	53,326	+ 36,300	+ 1,311
Rail	215,400	33,242	208,800	29,227	+ 8,660	+ 4,915
Bateau	209,800	8,702	92,800	2,461	+ 117,000	+ 6,241
Total, 1965	33,887,300	659,843	33,433,400	537,377²	+ 453,900	+122,466

¹ Comprend un nombre important de voyageurs de passage, de voyageurs quotidiens et de voyageurs locaux.

² Sans Hawaii.

3.—Circulation routière à la frontière canadienne, 1964 et 1965

Année, province ou territoire	Véhicules étrangers entrant au pays				Véhicules canadiens revenant au pays		
	Arrivée et départ le même jour	Une nuit ou plus au Canada	Frontaliers et taxis	Véhicules commerciaux	Aller et retour le même jour	Une nuit ou plus aux États-Unis	Véhicules commerciaux
	(nombre)				(nombre)		
1964							
Provinces de l'Atlantique	301,795	185,521	948,306	57,063	1,947,397	132,386	117,705
Québec	336,977	360,363	162,491	108,058	1,211,561	434,340	177,060
Ontario	3,371,730	2,683,578	841,463	211,896	3,600,768	516,646	316,021
Manitoba	56,069	60,196	60,748	16,407	163,144	75,025	21,032
Saskatchewan	30,079	30,968	17,630	11,514	82,387	27,971	7,714
Alberta	14,723	48,560	19,942	9,522	53,395	27,694	6,049
Colombie-Britannique	213,879	349,389	54,493	67,014	906,150	210,624	25,575
Yukon	2,090	21,359	374	4,015	1,392	1,047	420
Total, 1964	4,327,342	3,729,928	2,165,467	485,489	7,966,114	1,425,733	671,596
1965							
Provinces de l'Atlantique	318,317	203,076	938,885	58,215	2,014,465	129,248	107,330
Québec	345,603	369,811	150,167	110,051	1,331,193	540,816	176,420
Ontario	3,503,907	2,809,470	830,153	241,328	3,711,129	616,665	352,021
Manitoba	57,237	63,526	64,425	17,750	164,419	74,761	22,104
Saskatchewan	29,069	32,418	16,236	13,488	79,727	28,177	8,637
Alberta	16,761	57,799	18,865	10,355	52,022	30,914	6,188
Colombie-Britannique	240,923	386,836	57,390	68,624	1,009,629	241,857	26,782
Yukon	2,915	21,733	432	3,834	1,435	1,164	516
Total, 1965	4,514,722	3,947,663	2,076,553	523,646	8,364,019	1,663,562	659,998

Tourisme entre le Canada et les pays d'outre-mer.—Parmi les 456,350 résidents canadiens qui sont allés outre-mer en 1965, 386,350 sont rentrés directement au Canada et 70,000 sont revenus en passant par les États-Unis. Les dépenses dans les pays autres que les États-Unis se sont chiffrées à 347 millions de dollars, dont 167 millions pour le transport océanique; les lignes aériennes ont reçu environ 89 p. 100 des frais de transport outre-mer payés par les Canadiens qui rentreraient directement au Canada. Les frais de transport océanique comprennent quelque huit millions de dollars versés aux transporteurs américains et débités au compte des voyages de ce pays et 91 millions de dollars versés aux transporteurs canadiens. Vu que cette dernière somme ne représente pas un mouvement d'argent à l'extérieur du Canada elle n'est donc pas incluse dans les paiements nets des Canadiens en voyage outre-mer.

Le dépouillement des questionnaires remplis par les Canadiens en voyages directs d'outre-mer, révèle que les principales destinations ont été: Grande-Bretagne (96,000), France (82,000), Allemagne (69,000), Pays-Bas (54,000), Suisse (53,000) et Italie (48,000). En plus des 96,000 personnes qui ont séjourné en Grande-Bretagne seulement, quelque 88,000 ont visité la Grande-Bretagne et l'Europe continentale. Ces chiffres représentent les voyages dans les différents pays et il arrive souvent qu'une personne visite plusieurs pays lors du même voyage surtout si c'est en Europe. Le nombre de voyages aux Caraïbes a été estimé à 51,000 et au Mexique, à 18,000. Voici la durée des séjours: Grande-Bretagne, 28-29 jours, la Grande-Bretagne et l'Europe continentale ensemble, 36 jours, l'Europe continentale, 32-33 jours, les Bermudes, 11-12 jours, les Antilles, 16-17 jours, le Mexique, 17-18 jours et Hawaii, 22-23 jours.

En 1965, les Canadiens en voyage à l'étranger afin de visiter des parents et amis ont constitué entre 39 et 40 p. 100 de tous les visiteurs canadiens dans les pays d'outre-mer; de ces visiteurs, 65 p. 100 et 61 p. 100 se sont rendus respectivement en Grande-Bretagne et en Europe continentale. Le divertissement a été la raison principale de 82 p. 100 des voyages aux Bermudes et aux Caraïbes et de 88 p. 100 des voyages au Mexique. Les

Canadiens en voyage à l'étranger en 1965 venaient surtout de l'Ontario (43 p. 100 du total), du Québec, (28 p. 100) et de la Colombie-Britannique (11 p. 100). Le but des voyages outre-mer varie selon qu'ils sont faits par voie directe ou indirecte: 64 p. 100 des touristes qui ont fait des voyages d'agrément sont rentrés par les États-Unis et 20 p. 100 des voyageurs qui sont allés voir des parents et amis ne sont pas rentrés directement. D'un autre côté, 50 p. 100 des touristes rentrant directement d'outre-mer ont fait des voyages d'agrément et 40 p. 100 sont allés rendre visite à des parents et amis.

En 1965, environ 132,900 visiteurs de l'étranger sont venus directement au Canada, soit une augmentation de près de 18 p. 100 sur 1964. Les dépenses des visiteurs d'outre-mer, y compris ceux qui ont passé par les États-Unis, se sont chiffrées à 87 millions de dollars, soit environ 21 p. 100 de plus que l'année précédente. Les visiteurs de la Grande-Bretagne ont déboursé 34 millions de dollars ou 39 p. 100 du total des dépenses, ceux des autres pays de la zone sterling, 9 millions de dollars (10 p. 100), des autres pays européens de l'O.C.D.E., 27 millions de dollars (31 p. 100) et des autres régions, 17 millions de dollars (20 p. 100). Au cours de l'année, 56,500 visiteurs sont arrivés directement de la Grande-Bretagne, ce qui représente 42 p. 100 du nombre total d'entrées directes des non-immigrants des pays d'outre-mer; le nombre de touristes d'autres pays du Commonwealth a atteint 10,650 (8 p. 100), celui des pays de l'O.C.D.E., 46,000 (35 p. 100) et celui des autres pays, 19,790 (15 p. 100). Quelque 119,700, soit 90 p. 100, des visiteurs en provenance directe de pays d'outre-mer sont arrivés par avion aux aéroports internationaux du Canada et 13,200 personnes (10 p. 100) sont arrivées par bateau.

D'après les questionnaires remplis par les visiteurs d'outre-mer au Canada en 1965, les résidents de la Grande-Bretagne sont demeurés au Canada 35 ou 36 jours, ceux des autres pays européens de l'O.C.D.E., 37 ou 38 jours, ceux des pays du Commonwealth, 20-21 jours et ceux de tous les autres pays, 12 jours; 66.2 p. 100 de tous les voyageurs d'outre-mer sont venus au Canada visiter leurs parents et amis, comparativement à 66.5 p. 100 en 1964; 16.9 p. 100 sont venus par affaires au regard de 17.8 p. 100 en 1964 et 15 p. 100 ont fait des voyages d'agrément en comparaison de 13.3 p. 100 l'année précédente. Le but des voyages varie considérablement selon le pays de résidence. Plus de 76 p. 100 des touristes britanniques sont venus rendre visite à des parents et amis, mais la proportion des arrivées des pays autres que ceux du Commonwealth et de l'O.C.D.E., pour la même raison, a été de 29 p. 100 seulement; les proportions respectives pour les voyages d'agrément ont été de 10 et 43 p. 100. Environ 12 p. 100 des visiteurs de la Grande-Bretagne et 25 p. 100 de ceux des pays européens de l'O.C.D.E. ont fait des voyages d'affaires.

CHAPITRE XXIII.—FINANCES PUBLIQUES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. STATISTIQUE COLLECTIVE DES FINANCES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS...	1091	Sous-section 2. Statistique des finances fédérales d'après les <i>Comptes publics du Canada</i>	1118
SECTION 2. LA FISCALITÉ AU CANADA.....	1094	Sous-section 3. Recettes fiscales.....	1122
Sous-section 1. Impôts fédéraux.....	1097	SECTION 4. SUBVENTIONS CONDITIONNELLES FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET PROGRAMMES CONJOINTS.....	1128
Sous-section 2. Impôts provinciaux.....	1106	SECTION 5. FINANCES PROVINCIALES.....	1135
Sous-section 3. Imposition municipale.....	1110	SECTION 6. FINANCES MUNICIPALES.....	1142
Sous-section 4. Cotisations diverses.....	1111		
SECTION 3. FINANCES FÉDÉRALES.....	1112		
Sous-section 1. Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales.....	1112		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

La première section de ce chapitre renferme la statistique financière collective des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Une analyse de l'incidence de la fiscalité aux trois échelons est présentée à la section 2. De plus amples renseignements à chaque échelon paraissent aux sections 3, 5 et 6. La section 4 renseigne sur la série rapidement multipliée des programmes fédéraux-provinciaux et l'envergure de la participation financière du fédéral à ces programmes.

Section 1.—Statistique collective des finances de tous les gouvernements

Recettes et dépenses.—Les tableaux 1 et 2 fournissent, relativement aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, pour 1962 et 1963, le détail des recettes collectives par source de revenu, et des dépenses nettes collectives,—ordinaires et de compte-capital,—par fonction. On a établi ces tableaux en déduisant des recettes, et aussi des dépenses, certains montants particuliers, tels que subventions d'appoint, participations d'autres gouvernements relatives à la répartition des charges, recettes des organismes d'État, recettes des institutions et intérêts, primes, escomptes et gains sur le change. Comme toutes les dépenses effectuées au moyen d'emprunts sont comprises, les montants affectés au remboursement de la dette sont exclus afin d'éviter le double emploi.

Certains transferts intergouvernementaux, comme les subventions fédérales aux provinces, sont des allocations inconditionnées. Aussi, ne peuvent-ils faire contrepois à aucune dépense déterminée. Ils figurent séparément aux tableaux 1 et 2 de façon à prévenir le double emploi et à indiquer le total général. Les différences entre les montants indiqués dans les deux tableaux comme transferts intergouvernementaux tiennent à ce que la fin de l'année financière et les méthodes de comptabilité des gouvernements diffèrent.

* Revu, sauf indication contraire, par la Division des gouvernements, Bureau fédéral de la statistique.

I.—Recettes réunies de tous les gouvernements, 1962 et 1963

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Sources des recettes	1962				1963			
	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
	(milliers de dollars)							
Recettes fiscales								
Impôt sur le revenu								
Sociétés.....	1,298,087	395,340	—	1,693,427	1,374,708	412,236	—	1,786,944
Particuliers.....	2,018,276	359,921	—	2,378,197	2,167,674	389,282	—	2,556,956
Intérêts, etc., alliant à l'étranger.....	129,137	—	—	129,137	124,500	—	—	124,500
Taxe de vente générale.....	1,108,210	515,804	42,292	1,666,306	1,277,815	562,021	58,080	1,897,916
Vente de carburant et de mazout	—	483,669	635	484,304	—	539,007	361	539,868
Autres ventes.....	—	65,453	3,242	68,695	—	70,098	3,493	73,591
Droits d'accise et taxes spéciales d'accise.....	641,256	—	—	641,256	685,784	—	—	685,784
Droits de douane.....	644,992	—	—	644,992	581,441	—	—	581,441
Biens mobiliers et immobiliers	—	9,001	1,529,893	1,538,994	—	9,089	1,621,785	1,630,874
D'affaires.....	—	—	48,106 ¹	48,106	—	—	51,733	51,733
Impôt sur les biens transmis par décès et droits successoraux.....	87,143	72,014	—	159,157	90,671	85,679	—	176,350
Autres.....	491	186,569 ²	14,407	201,467	219	197,853	16,078	214,750
Total, impôts.....	5,927,692	2,087,571	1,038,675	9,053,838	5,282,792	2,265,295	1,752,630	10,300,717
Privileges, licences et permis								
Régie des spiritueux.....	11	53,062	—	53,073	11	55,502	—	55,513
Véhicules automobiles.....	—	186,929	—	186,929	—	210,762	—	210,762
Ressources naturelles.....	3,928	315,552	—	319,480	5,232	366,617	—	371,849
Autres.....	22,537	33,862	29,208	85,607	23,622	36,421	31,907	91,960
Total, privilèges, licences et permis.....	26,476	589,305	29,208	644,989	28,865	669,302	31,907	730,074
Ventes et services								
Amendes et pénalités.....	62,617	56,242	—	118,859	67,051	54,017	—	121,068
.....	1,213	9,492	—	10,705	1,548	10,681	—	12,229
Recettes, entreprises publiques								
Entreprises gouvernementales								
Commissions des spiritueux.....	—	216,816	—	216,816	—	232,877	—	232,877
Autres.....	107,084	8,318	27,094	142,496	124,661	13,250	26,141	164,042
Versements des entreprises fédérales et provinciales en remplacement d'impôts municipaux.....	—	—	20,524	20,524	—	—	24,208	24,208
Autres recettes.....	279,271	4,259	128,695	412,225	322,312	4,543	146,091	472,946
Recettes non imputables sur le revenu et excédentaires.....	22,751	4,885	—	27,636	27,695	10,009	—	37,704
Total, recettes générales nettes (sans les transferts intergouvernementaux).....	6,427,004	2,376,888	1,844,195	11,248,088	6,854,914	3,259,974	1,980,977	12,095,865
Transferts intergouvernementaux								
Partages fiscaux.....	—	202,249	—	202,249	—	182,179	—	182,179
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité.....	—	10,207	—	10,207	—	9,868	—	9,868
Subventions.....	—	66,470	78,743	145,213	—	66,526	78,857	145,383
Paiements spéciaux.....	—	—	1,642	1,642	—	—	1,740	1,740
Allocations en remplacement des impôts municipaux sur les biens fédéraux et provinciaux.....	—	—	29,423	29,423	—	—	31,528	31,528
Total général, recettes générales nettes.....	6,427,004	3,255,814	1,954,004	11,636,822	6,854,914	3,518,547	2,013,102	12,486,563

¹ Chiffre incomplet; ces recettes ne peuvent se séparer de celles des impôts sur biens immobiliers dans certaines provinces. ² Comprend des primes d'assurance hospitalisation totalisant \$119,425 en 1962 et \$124,447 en 1963.

2.—Dépenses réunies de tous les gouvernements, 1962 et 1963

NOTA.—Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Fonction	1962				1963			
	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total	Fédérales	Provinciales	Municipales	Total
	(milliers de dollars)							
Défense nationale et aide mutuelle	1,594,645	—	—	1,594,645	1,717,298	—	—	1,717,298
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants	337,761	—	—	337,761	335,902	—	—	335,902
Santé								
Soins hospitaliers	371,179	588,996	48,775	1,008,950	429,517	582,490	28,221	1,040,228
Autres	54,197	66,133	23,970	144,300	62,419	109,724	26,587	198,730
Total, santé	425,376	655,129	72,745	1,153,250	491,936	692,214	54,808	1,238,958
Salubrité et enlèvement des ordures	—	—	177,700	177,700	—	—	183,471	183,471
Bien-être social								
Aide aux chômeurs et inaptes	96,477	115,352	12,464	224,293	107,370	122,346	12,552	242,268
Services nationaux de placement et assurance-chômage	106,387	—	—	106,387	110,290	—	—	110,290
Aide aux aveugles et aux invalides	24,516	23,342	—	47,858	25,195	23,835	—	49,030
Assistance-vieillesse	38,350 ¹	43,992 ²	—	82,342	39,401 ¹	46,735 ²	—	86,136
Sécurité de la vieillesse	734,382 ³	—	—	734,382	808,391 ³	—	—	808,391
Autre Aide aux vieillards	—	30,758 ⁴	1,697 ⁴	32,455 ⁴	—	31,349 ⁴	1,814 ⁴	33,163
Allocations familiales	534,634	—	—	534,634	541,321	—	—	541,321
Autres	30,297	78,213	32,827	141,337	34,310	85,920	32,067	152,297
Total, bien être social	1,565,043	291,657	46,988	1,903,688	1,666,278	310,185	46,433	2,022,896
Enseignement	274,934	987,776	877,811	2,140,521	206,326	1,089,453	858,158	2,183,937
Transports et communications								
Voies et ponts	74,131	704,679	379,852	1,158,662	81,565	784,512	404,251	1,270,328
Autres	360,473	6,206	—	366,679	368,888	5,491	—	374,379
Total, transports et communications	434,604	710,885	379,852	1,525,341	450,453	790,003	404,251	1,644,707
Ressources naturelles et industries primaires	357,095	192,188	—	549,283	421,232	208,018	—	629,250
Service de la dette (sans le remboursement)	754,940	102,733	177,482	1,035,155	822,851	122,505	200,700	1,146,056
Paiements aux entreprises gouvernementales	155,301	5,605	23,448	184,354	149,475	3,789	27,397	180,661
Autres dépenses								
Administration générale	289,540	142,033	168,579	600,152	298,702	133,592	188,761	641,055
Protection de la personne et de la propriété	95,407	158,290	282,822	536,519	99,126	172,100	298,543	569,769
Coopération et aide internationales	56,892	—	—	56,892	74,621	—	—	74,621
Services récréatifs et culturels	32,391	29,772	102,775	164,938	34,500	29,632	106,181	170,313
Autres	449,684	68,331	175,295	693,250	491,336	87,429	154,653	733,418
Total, autres dépenses	923,914	398,426	729,411	2,051,751	998,285	442,753	748,138	2,189,176
Paiements non imputables sur les dépenses et excédentaires	34,426	13,405	—	47,831	425	12,219	—	12,644
Total, dépenses générales nettes (sans les transferts intergouvernementaux)	6,858,639	3,357,804	2,485,437	12,701,290	7,260,371	3,671,129	2,553,356	13,484,856

¹ Versements de l'État aux provinces représentant la quote-part du fédéral en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse. ² Paiements de pensions d'assistance-vieillesse aux particuliers. ³ Pensions de sécurité de la vieillesse aux particuliers. ⁴ Toute assistance autre que les pensions d'assistance-vieillesse. ⁵ Consiste surtout en des paiements à des foyers d'accueil pour vieillards.

2.—Dépenses réunies de tous les gouvernements, 1962 et 1963 (fin)

Fonction	1962				1963			
	Fédé- rales	Provin- ciales	Munici- pales	Total	Fédé- rales	Provin- ciales	Munici- pales	Total
	(milliers de dollars)							
Transferts intergouvernementaux								
Partages fiscaux.....	202,295	—	—	202,295	152,329	—	—	152,329
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité.....	10,000	—	—	10,000	9,868	—	—	9,868
Subventions.....	66,471	74,104	—	140,575	66,525	75,196	—	141,721
Paiements spéciaux.....	1,642	—	—	1,642	1,899	—	—	1,899
Allocations en remplacement des impôts municipaux sur les biens fédéraux et provinciaux.	92,947	3,522	—	33,469	31,920	4,030	—	35,950
Total général, dépenses générales nettes.....	7,168,394	3,435,430	2,485,437	13,069,261	7,552,912	3,750,365	2,553,356	13,856,633

Dette globale.—Le tableau 3 donne la ventilation de la dette réunie de tous les gouvernements pour 1962 et 1963 ainsi que la dette totale de chacun des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux); la dette intergouvernementale est déduite pour établir la dette globale des gouvernements.

Section 2.—La fiscalité au Canada*

Le Canada est un État fédéral composé d'un gouvernement central et de dix gouvernements provinciaux. En 1867, les principales colonies de la Couronne britannique en Amérique du Nord se sont réunies pour former le noyau d'une nouvelle nation ayant pour constitution écrite l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de cette année-là. Cette loi créait un gouvernement central muni de certains pouvoirs, tout en maintenant l'existence de subdivisions politiques, appelées provinces, nanties de pouvoirs propres.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement du Canada le droit de lever «des deniers par tous modes ou systèmes de taxation», tandis qu'il restreint les législatures provinciales à «la taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux». Les provinces ont donc un droit de partage dans le seul domaine des impôts directs, mais le gouvernement fédéral n'est nullement limité en matière fiscale. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde également aux législatures provinciales le pouvoir de légiférer en ce qui concerne les institutions municipales dans la province». Il s'ensuit que les municipalités relèvent du gouvernement provincial pour leur constitution et les pouvoirs afférents, d'ordre fiscal ou autre. A toutes fins pratiques, les municipalités sont donc limitées, elles aussi, à l'imposition directe.

Il est généralement reconnu qu'un impôt direct est celui «qui est exigé de l'assujéti lui-même». Ce concept a limité les gouvernements provinciaux à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les ventes au détail, aux droits successoraux et à un assortiment d'autres prélèvements directs. Quant aux municipalités, sous la gouverne de la législation provinciale, elles imposent les biens mobiliers, la consommation d'eau et les locaux d'affaires. Le gouvernement fédéral établit des impôts directs sur les revenus, sur les dons et sur les successions et des impôts indirects comme les taxes d'accise, les droits d'accise et de douane et la taxe de vente.

* Revu en août 1966, à la Division de l'impôt du ministère des Finances, par M. F. R. Irwin, Directeur de la Division, et par les autorités provinciales en cause.

3.— Dette globale de tous les gouvernements, 1962 et 1963

NOTA.— Les chiffres sont ceux des années financières terminées le plus près du 31 décembre.

Détail	1962						1963					
	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette globale	Fédérale	Provinciale	Municipale	Totale	Moins dette intergouvernementale	Dette globale
	(milliers de dollars)											
Dette directe												
Dette fondée ¹	15,796,836	4,410,573	5,076,334	25,283,743	174,048	25,109,695	16,510,097	4,716,459	5,527,227	26,753,783	165,798	26,587,985
Moins fonds d'amortissement	22,312	688,200	190,148	900,660	—	900,660	—	685,853	228,478	914,331	—	914,331
Dette fondée nette	15,774,524	3,722,373	4,886,186	24,383,083	174,048	24,209,035	16,510,097	4,030,606	5,298,749	25,839,452	165,798	25,673,654
Bons du Trésor ²	2,165,000	63,085	—	2,228,085	—	2,228,085	2,230,000	68,015	—	2,298,015	—	2,298,015
Dépôts d'épargne	26,880	—	—	25,880	—	25,880	24,605	—	—	24,605	—	24,605
Emprunts temporaires	—	39,608	250,761	290,369	—	290,369	—	76,415	322,319	398,734	—	398,734
Autre passif direct	6,608,290	672,636	507,118	7,788,044	209,505	7,578,539	6,986,901	683,114	567,886	8,236,901	236,834	8,000,067
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement)	24,573,694	4,497,702	5,644,065	34,715,461	383,553	34,331,908	25,750,603	4,858,150	6,188,954	36,797,707	402,632	36,395,075
Dette indirecte												
Obligations garanties	1,381,361	4,647,494	12,817	6,041,172	505,425	5,535,747	1,377,611	5,516,312	11,340	6,905,263	566,232	6,339,031
Moins fonds d'amortissement	—	137,557	333	137,890	5,067	132,823	—	213,968	369	214,337	4,190	210,147
Obligations garanties nettes	1,381,361	4,509,937	11,984	5,903,282	500,358	5,402,924	1,377,611	5,302,344	10,971	6,690,926	562,042	6,128,884
Emprunts (loi de 1938 sur l'aide aux améliorations municipales)	—	1,294	—	1,294	1,294	—	—	1,116	—	1,116	1,116	—
Emprunts bancaires garantis et autre passif indirect	4,610,974	168,830	11	4,779,816	4,967	4,774,849	5,110,626	165,695	21	5,276,342	6,012	5,270,330
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	5,992,336	4,680,661	11,995	10,684,992	506,599	10,177,793	6,488,237	5,469,155	10,992	11,968,384	569,170	11,399,214
Total général	30,566,030	9,177,763	5,656,060	45,399,853	890,152	44,509,701	32,238,840	10,327,305	6,199,946	48,766,091	971,802	47,794,289

¹ Comprend les bons du Trésor à deux ans ou plus. ² Comprend les bons du Trésor à moins de deux ans. ³ Compris dans «Autre passif direct». ⁴ Ne comprend pas le passif éventuel relativement à la garantie fédérale des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada et aux diverses garanties dont les montants n'étaient pas définitivement arrêtés ou étaient indéterminés à la fin de l'année financière.

L'usage croissant qu'ont fait, au cours des années 1930, les gouvernements fédéral et provinciaux de leurs droits en matière d'imposition directe s'est traduit par des chevauchements peu économiques et des prélèvements onéreux. A compter de 1941, une série d'accords fiscaux, dont la durée était habituellement de cinq ans, sont intervenus entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'établir, d'une façon méthodique, les impôts directs. En vertu des accords antérieurs, les provinces signataires se sont engagées, en retour d'une compensation, à ne pas utiliser ou permettre que leurs municipalités utilisent certains impôts directs. Aux termes des accords actuels, l'impôt fédéral sur le revenu, que touchent normalement toutes les provinces, et les droits successoraux, que prélèvent normalement trois provinces, sont l'objet d'un abattement établi à un pourcentage déterminé afin de laisser libre le domaine des impôts provinciaux.

L'accord actuel est entré en vigueur le 1^{er} avril 1962 et doit durer jusqu'au 31 mars 1967. Fondamentalement, il comporte le retrait partiel du gouvernement fédéral du domaine de l'impôt direct et le retour de toutes les provinces dans le champ d'imposition ainsi libéré. Le gouvernement fédéral réduit son impôt sur le revenu des particuliers qui, autrement, devrait être payé sur le revenu gagné dans une province et sur le revenu perçu par un résident d'une province, selon les pourcentages suivants: 16 p. 100 en 1962; 17 p. 100 en 1963; 18 p. 100 en 1964; 21 p. 100 en 1965*; et 24 p. 100 en 1966*. En 1965 et 1966, pour le revenu gagné dans le Québec ou touché par un résident du Québec, l'abattement de l'impôt fédéral sera de 44 et 47 p. 100 respectivement. L'abattement supplémentaire accordé au Québec a pour objet de permettre à cette province de percevoir les fonds nécessaires au paiement de certains programmes acquittés, partiellement ou en entier dans les autres provinces par le gouvernement fédéral. D'autre part, le gouvernement fédéral a réduit le barème de son impôt à l'égard de la part du revenu des sociétés gagnée dans les provinces. La réduction est de 9 p. 100 du revenu imposable gagné dans toute province sauf le Québec et de 10 p. 100 dans le Québec. La réduction supplémentaire d'un pour cent accordée au Québec compense pour le supplément d'impôt que perçoit la province sur le revenu des sociétés en vue du paiement de subventions aux universités. Ces subventions provinciales remplacent les subventions fédérales qui, dans les autres provinces, sont versées aux universités par l'entremise de l'Association des universités du Canada. Le gouvernement fédéral diminue aussi de 75 p. 100 les droits successoraux qu'il faudrait autrement verser à l'égard des biens situés dans une province qui perçoit, pour son propre compte, l'impôt sur les biens transmis par décès. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique sont les seules provinces qui prélèvent actuellement cet impôt sous forme de droits successoraux.

Ces diminutions de l'impôt fédéral sur le revenu et des droits successoraux en vertu des accords de 1962-1967 ne s'appliquent ni au Yukon ni aux Territoires du Nord-Ouest ni au revenu gagné à l'extérieur du Canada. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne perçoivent pas d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les biens transmis par décès.

Les taux de l'impôt provincial ne se limitent pas à la marge de retrait du gouvernement fédéral. La constitution permet aux provinces de faire appel sans limite aux impôts directs pour percevoir des revenus à des fins provinciales. Dans toutes les provinces, cependant, sauf dans quatre d'entre elles, l'Ontario, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, les taux d'impôt sur le revenu coïncident avec le montant de l'abattement consenti par le gouvernement fédéral.

Par suite des accords de 1962-1967, le gouvernement fédéral a conclu des accords relatifs à la perception des impôts en vertu desquels il perçoit les impôts provinciaux sur le revenu des particuliers pour toutes les provinces sauf le Québec et les impôts provinciaux sur le revenu des sociétés pour toutes les provinces sauf le Québec et l'Ontario.

* L'accord initial prévoyait des abattements de 19 p. 100 en 1965 et de 20 p. 100 en 1966. Cependant, après la conférence fédérale-provinciale d'avril 1964, on a accordé aux provinces un supplément de 2 p. 100 pour 1965 et de 4 p. 100 pour 1966.

† Aux termes de l'accord initial, l'abattement devait être de 50 p. 100. Cependant, à l'issue d'une conférence fédérale-provinciale qui eut lieu vers la fin de 1963, la réduction a été portée à 75 p. 100 à l'égard des décès postérieurs au 31 mars 1964. Pour le moment, seules les successions de personnes domiciliées en Colombie-Britannique jouissent du droit au plein abattement de 75 p. 100. Pour le Québec et l'Ontario, l'abattement admissible n'est provisoirement que de 50 p. 100 parce que ces deux provinces ont décidé d'accepter pour le moment un paiement du gouvernement fédéral afférent à la tranche supplémentaire de 25 p. 100 au lieu d'accroître elles-mêmes leurs droits successoraux.

Sous-section 1.—Impôts fédéraux

Impôt sur le revenu des particuliers

Tout particulier résidant au Canada à quelque époque de l'année est passible du paiement de l'impôt sur le revenu au titre de cette année-là. En outre, tout particulier exerçant un emploi ou une entreprise au Canada, au cours d'une année, est assujéti à l'impôt sur la tranche de son revenu imposable de source canadienne. L'expression «résidence» est difficile à définir en termes simples mais, de façon générale, elle s'étend du lieu où le contribuable réside, c'est-à-dire où il tient un logement qu'il peut occuper n'importe quand. Par extension, on peut dire d'une personne qu'elle est un résident du Canada si elle y a séjourné pendant une durée globale de 183 jours au cours d'une année d'imposition ou si, pendant l'année, elle a fait partie des Forces armées du Canada ou a été ambassadeur, haut-commissaire ou préposé du Canada ou d'une de ses provinces, ou le conjoint ou la conjointe ou les enfants à charge de cette personne. «Résidence», dans son sens le plus large, inclut aussi les employés qui quittent le Canada pour aller travailler à l'étranger en vertu de certains programmes d'aide internationale.

La loi fiscale du Canada fait appel aux concepts de «revenu» et de «revenu imposable». Le revenu d'un résident du Canada au titre d'une année d'imposition embrasse ses revenus de toutes provenances, à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada, et comprend les revenus qu'il a tirés pendant l'année de biens, de propriétés, de charges et d'emplois. Les plus-values n'entrent en ligne de compte que si elles découlent de l'exercice d'une entreprise ou d'une initiative d'un caractère commercial.

Dans le calcul de son revenu au titre d'une année d'imposition, le particulier doit tenir compte des dividendes, honoraires, rentes, prestations de pension, allocations, intérêts, pensions alimentaires, versements d'entretien et autres revenus divers. D'autre part, il ne lui est pas nécessaire d'y faire entrer les pensions d'invalidité résultant du service de guerre versées par le Canada ou un pays allié de Sa Majesté au moment de l'accomplissement de ce service, les prestations d'assurance-chômage, les indemnités versées en cas de blessures ou de décès, en vertu d'une loi provinciale sur les accidents du travail, ni les allocations familiales.

Dans le calcul de son revenu, le particulier qui exerce une entreprise est admis à déduire ses dépenses commerciales y compris les amortissements (appelés allocations de coût en capital), l'intérêt des emprunts, les réserves pour créances douteuses, les contributions aux régimes de pension d'employés, les mauvaises créances et les dépenses engagées en vue de la recherche scientifique. De façon générale, aucune déduction n'est accordée dans le calcul du revenu provenant d'un traitement ou salaire, bien que cette règle souffre quelques exceptions, notamment les frais de déplacement de l'employé appelé à voyager dans l'accomplissement de ses fonctions, les cotisations syndicales, les versements de pension alimentaire et les contributions aux régimes enregistrés de pension. Le particulier est admis à déduire, dans certaines limites, les sommes affectées à la constitution d'un revenu éventuel en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite. Les élèves des universités, des collèges, des écoles secondaires, des écoles publiques et de certaines autres institutions d'enseignement accréditées du Canada peuvent déduire leurs frais de scolarité si ces frais dépassent \$25 par année. L'étudiant à plein temps d'une université étrangère est admis à déduire ses frais de scolarité.

Après avoir calculé son revenu, le particulier établit son revenu imposable en le diminuant de certaines exemptions et déductions. Voici quelles sont ces exemptions et déductions: \$1,000 à titre de célibataire; \$2,000 à titre de personne mariée; \$300 pour chaque enfant à charge admis aux allocations familiales*; \$550 pour les autres personnes à charge (selon la définition de la loi); \$500 de plus, si le contribuable est âgé de 70 ans ou plus (ou entre 65 ans et 70 ans, s'il ne reçoit pas une pension de sécurité de la vieillesse);

* Les allocations familiales sont des paiements mensuels de bien-être social que le gouvernement fédéral verse aux parents ou tuteurs des enfants de moins de 16 ans. L'allocation est de \$6 pour chaque enfant de moins de 10 ans et de \$8 pour chaque enfant de 10 à 16 ans. Ces allocations échappent à l'impôt sur le revenu. Des allocations sont également versées en faveur des adolescents de 16 à 18 ans qui fréquentent à plein temps une institution d'enseignement; dans leur cas, les paiements de \$10 par mois sont appelés «allocations aux jeunes». Le fait de toucher ces allocations aux jeunes ne modifie en rien le droit de déduire \$550 pour un enfant à charge.

\$500 de plus pour les contribuables qui sont aveugles ou obligés de garder le lit ou d'occuper un fauteuil roulant pendant toute l'année financière; jusqu'à 10 p. 100 de son revenu pour les dons de charité et ses frais médicaux dépassant 3 p. 100 de son revenu. Plutôt que de réclamer la déduction des dons de charité et des frais médicaux, le particulier peut se prévaloir d'une déduction forfaitaire de \$100.

Comme il est dit plus haut, le particulier qui réside au Canada toute l'année est assujéti à l'impôt sur le revenu qu'il tire de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur du pays. Un particulier qui ne réside au Canada à aucun moment de l'année, mais qui y dirige une entreprise ou qui y gagne un traitement ou un salaire est assujéti à l'impôt uniquement sur le revenu gagné au Canada. En établissant son revenu imposable gagné au Canada, ce non-résident a le droit de déduire la part des exemptions et déductions qui peut raisonnablement être attribuée au revenu gagné au Canada. (Un non-résident qui retire des revenus provenant de placements effectués au Canada est assujéti à l'impôt selon un autre mode de prélèvement expliqué à la page 1097.) Un particulier qui cesse de résider au Canada ou qui s'y installe pendant l'année, de sorte qu'il n'y réside que pendant une partie de l'année, est assujéti à l'impôt sur le revenu au Canada sur la tranche de son revenu annuel qu'il a touchée alors qu'il y résidait. En pareils cas, les déductions de revenu permises pour déterminer le revenu imposable sont équivalentes au montant qui peut raisonnablement être considéré comme afférent à la durée de sa résidence au Canada.

Le revenu imposable est assujéti à un barème progressif, le taux de l'impôt s'établissant à 11 p. 100 des premiers \$1,000 de revenu imposable pour atteindre 80 p. 100 du revenu imposable en excédent de \$400,000. En outre, il est perçu un impôt de sécurité de la vieillesse au taux de 4 p. 100 du revenu imposable, dont le montant atteint un maximum de \$120* au palier de \$3,000.

Après avoir calculé son impôt sur le revenu d'après le barème progressif, le particulier a droit à un dégrèvement en vertu de quatre rubriques principales: 1° *dégrèvement au titre des dividendes*,—à titre de compensation partielle de la double imposition des bénéfices des sociétés et d'encouragement de participation à la propriété des compagnies canadiennes, il est permis à un résident du Canada de diminuer son impôt d'une somme égale à 20 p. 100 des dividendes nets qui lui sont versés par les compagnies, canadiennes impossibles; 2° *dégrèvement au titre des impôts étrangers*,—les impôts étrangers payés sur le revenu de provenance étrangère peuvent être affectés en réduction de l'impôt canadien sur le revenu, mais le dégrèvement ne doit pas dépasser la proportion de l'impôt canadien frappant le revenu en question; et 3° *abattement consenti en vertu des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*,—en 1966, l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, qu'un résident d'une province devrait autrement verser ou qu'un particulier devrait payer sur le revenu gagné dans une province, est réduit de 24 p. 100, sauf dans le cas du revenu gagné dans le Québec ou touché par un résident du Québec; le taux dans ce cas est de 47 p. 100 (voir page 1096); 4° *réduction générale d'impôt*,—en 1966 tous les particuliers peuvent déduire de leur impôt un montant égal à l'ensemble de 4 p. 100 de leur impôt de base, montant ne devant pas dépasser \$240, et 12 p. 100 de leur impôt de base, dont le montant ne doit pas dépasser \$12. En 1967 et dans la suite, ils pourront déduire 20 p. 100 de leur impôt de base, déduction qui ne doit pas dépasser \$20. L'«impôt de base» est la somme prélevée sur le revenu personnel, sans l'impôt de sécurité de la vieillesse, après déduction du dégrèvement au titre des dividendes, mais avant l'abattement consenti à l'impôt sur le revenu des provinces.

En très grande partie, le particulier doit acquitter son impôt à mesure qu'il gagne le revenu. Le contribuable rémunéré moyennant traitement ou salaire est soumis à la retenue de l'impôt par son employeur, de sorte qu'il acquitte, pendant l'année civile, près de 100 p. 100 de l'impôt dont il est redevable. Le reste, s'il en est, est exigible au moment de la production de sa déclaration d'impôt, soit avant le 30 avril de l'année suivante. Le contribuable dont le revenu provient, dans une proportion supérieure à 25

* Montant porté à \$240 en décembre 1966 et prenant effet le 1^{er} janvier 1967.

p. 100, de sources distinctes de traitements ou salaires doit acquitter son impôt par versements trimestriels échelonnés sur toute l'année. Celui-ci est également tenu de produire sa déclaration au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

L'état suivant fait voir l'impôt exigible des contribuables (1966), à divers paliers de revenu. Dans le calcul de ces impôts, on a supposé que tous les contribuables optent pour la déduction forfaitaire de \$100. On n'a pas tenu compte du dégrèvement de 20 p. 100 au titre des dividendes.

Situation de famille	Revenu	Impôt sur le revenu	Impôt de sécurité de la vieillesse
	\$	\$	\$
Contribuable célibataire sans charge de famille.....	1,200	9	4
	1,500	37	16
	2,000	83	36
	2,500	147	56
	3,000	215	76
	5,000	558	120
	10,000	1,754	120
	20,000	5,580	120
Contribuable marié sans personnes à charge.....	50,000	20,713	120
	100,000	50,803	120
	2,200	0	4
	2,500	37	16
	3,000	83	36
	5,000	375	116
	10,000	1,470	120
	20,000	5,148	120
Contribuable marié ayant à charge deux enfants admissibles aux allocations familiales.....	50,000	20,163	120
	100,000	49,953	120
	2,800	9	4
	3,000	28	12
	5,000	277	92
	10,000	1,320	120
	20,000	4,889	120
	50,000	19,833	120
100,000	49,563	120	

Les taux d'impôt sur le revenu indiqués ci-dessus sont les taux conjugués fédéraux-provinciaux dans toutes les provinces, lorsque l'impôt provincial correspond au dégrèvement fédéral (c.-à-d. dans toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan). Dans le Québec, l'impôt provincial se rapproche de l'abattement fédéral; au Manitoba et en Saskatchewan, il le dépasse de 5 p. 100.

Impôt sur le revenu des sociétés

La loi de l'impôt sur le revenu établit un impôt sur le revenu des sociétés établies au Canada provenant de toutes les parties du monde et sur le revenu des sociétés non établies au Canada attribuable aux affaires qu'elles y traitent. Dans le calcul de son revenu, une société déduit ses frais d'exploitation y compris les impôts municipaux sur les biens immobiliers, les réserves pour créances irrécouvrables ou douteuses et l'intérêt sur les emprunts. Elle ne peut déduire les impôts provinciaux sur le revenu, sauf ceux qui frappent le revenu qu'elle tire des exploitations minières. (À cette fin, l'expression «revenu tiré d'exploitations minières» fait l'objet d'une définition particulière.)

Les règlements concernant l'amortissement permettent de déduire, au cours d'une période de plusieurs années, le coût réel de tous les biens amortissables. La déduction annuelle des allocations normales de coût en capital se calcule selon la méthode de l'amortissement décroissant. (Les agriculteurs et les pêcheurs peuvent adopter l'amortissement décroissant ou constant.) Les règlements officiels établissent un certain nombre de catégories de biens ainsi que des taux maximums. Une disposition permet au fisc de récupérer le trop déduit.

Les contribuables peuvent, dans certaines circonstances et pour une période déterminée, profiter de certaines dispositions touchant l'amortissement accéléré. L'amortissement constant, à un taux ne dépassant pas 50 p. 100, est autorisé à l'égard de machines et d'outillage neufs qui, autrement, tomberaient dans la classe 8 des Règlements de

l'impôt sur le revenu, s'ils ont été acquis au cours de la période du 14 juin 1963 au 31 décembre 1966 pour servir dans les entreprises de fabrication ou de transformation appartenant à des résidents du Canada ou à des sociétés résidant au Canada et dont une certaine part appartient à des Canadiens. Une société comporte une certaine part de propriété canadienne lorsque, pendant toute période de 60 jours comprise dans la période des 120 jours commençant 60 jours avant le premier jour de l'année en cause, elle a satisfait aux conditions suivantes: 1° elle était résidente du Canada; 2° au moins 25 p. 100 de ses directeurs étaient des résidents du Canada; et 3°: a) au moins 25 p. 100 de ses actions à voix délibératives, et des actions représentant au moins 25 p. 100 de son capital-actions, étaient la propriété de particuliers résidant au Canada ou de sociétés contrôlées au Canada; ou b) une ou plusieurs catégories de ses actions à voix délibératives étaient inscrites à une Bourse canadienne et aucun particulier non résident ni aucune société non résidente ne répondant pas à la condition définie à a) ci-dessus ne détenait plus de 75 p. 100 des actions à voix délibératives; et des actions de propriété de la société, représentant au moins 50 p. 100 de son capital-actions, étaient inscrites à une Bourse canadienne et aucun particulier non résident ni aucune société non résidente ne répondant pas à la condition définie à a) ci-dessus ne détenait des actions de propriété représentant plus de 75 p. 100 du capital-actions. Pour les nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation établies dans des régions désignées de ralentissement économique, il n'est pas nécessaire, pour qu'elles aient droit à cette dépréciation constante de 50 p. 100, qu'elles soient partiellement la propriété de Canadiens. De plus, la période pendant laquelle leurs dépenses à l'égard de l'actif admissible leur ouvrent le droit à l'amortissement accéléré va du 5 décembre 1963 au 31 mars 1967. L'amortissement au rythme accéléré de 20 p. 100 sur une base constante leur est également accessible à l'égard des nouveaux immeubles acquis dans les régions désignées de ralentissement économique entre le 5 décembre 1963 et le 31 mars 1967. L'amortissement accéléré est aussi permis à l'égard de nouveaux immeubles ou autres bâtiments destinés à l'entreposage des céréales, acquis entre le 1^{er} mai 1965 et le 31 décembre 1966* (amortissement intégral en quatre ans), ainsi qu'à l'égard de biens-fonds acquis entre le 27 avril 1965 et le 31 décembre 1967 en vue d'empêcher la pollution des eaux (amortissement intégral en deux ans).

L'exposé budgétaire de 1966 annonçait des réductions temporaires des allocations de coût en capital qui auraient pu autrement être réclamées à l'égard de certaines catégories de biens acquis au cours de la période allant du 30 mars 1966 au 1^{er} octobre 1967. Les réductions prendront effet en n'admettant pour l'année d'imposition dans laquelle les biens ont été acquis, et les deux années d'imposition suivantes, qu'une partie du coût des biens aux fins de l'allocation de coût en capital. Les principales catégories de biens visées comprennent presque tous les genres d'immeubles, de machineries et d'outillage à l'exception de l'outillage de construction lourde et de l'outillage-automobile, des pipelines et du matériel de production et de distribution des services d'utilité publique. Les biens accessibles à l'amortissement accéléré en vertu de programmes destinés à promouvoir une «part de propriété canadienne» ou le développement de «régions désignées» ne sont pas visés par cette réduction des allocations normales de coût en capital.

Les sommes affectées par une société à la recherche scientifique bénéficient d'un régime spécial. En principe, tous les frais de recherche scientifique afférents à l'entreprise du contribuable peuvent être amortis aux fins de l'impôt pour l'année en cause. En outre, dans le calcul de son revenu imposable, une société peut déduire 150 p. 100 de ses dépenses supplémentaires en recherches scientifiques. Cet abattement restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année d'imposition de 1966.

Le contribuable qui exploite une mine, un puits de pétrole ou un puits de gaz est admis à une déduction d'épuisement. La déduction se calcule généralement selon un pourcentage des bénéfices provenant de la production minérale pétrolière ou gazière et est accordée tant que la mine ou le puits restent en exploitation. La déduction s'ajoute à l'amortissement à l'égard des bâtiments, machines et autres biens amortissables qui

* On a accordé l'autorisation, dans certains cas, de porter à plus tard la date à laquelle ces immeubles et bâtiments doivent être terminés.

sont utilisés par le contribuable ainsi qu'à la déduction de ses dépenses aux fins de travaux d'exploration et de forage. Quant aux concessions forestières, le contribuable est admis à une déduction annuelle, parfois appelée déduction d'épuisement. Il s'agit d'une proportion évaluable du montant placé dans la concession forestière fondée sur la quantité de bois coupé au cours de l'année; une fois ce montant récupéré, aucune autre déduction n'est accordée.

Dans le calcul de son revenu imposable, une société peut déduire les dividendes reçus d'autres sociétés canadiennes imposables et de sociétés étrangères dont les actions appartiennent à la société canadienne dans une proportion d'au moins 25 p. 100. Les pertes commerciales peuvent être reportées à une année antérieure ou à cinq années ultérieures et déduites dans le calcul du revenu imposable. Une société peut aussi déduire les dons versés à des institutions de bienfaisance à concurrence de 10 p. 100 de son revenu.

Les taux d'application générale de l'impôt sur le revenu imposable des sociétés sont: 18 p. 100 sur les premiers \$35,000 de revenu imposable et 47 p. 100 sur le revenu imposable dépassant \$35,000. Une société qui tire plus de la moitié de son revenu brut de la vente d'énergie électrique, de gaz ou de vapeur acquitte l'impôt sur son revenu imposable de telles provenances à raison de 18 p. 100 sur les premiers \$35,000 de revenu imposable, plus 45 p. 100 sur le revenu imposable en sus. Une société reconnue comme société de placement acquitte un impôt de 18 p. 100 sur son revenu imposable. En outre, chaque société paie un impôt de sécurité de la vieillesse de 3 p. 100 sur son revenu imposable, ce qui porte les taux d'impôt à 21 p. 100 et 50 p. 100 (21 p. 100 et 48 p. 100 dans le cas des services d'utilité publique et 21 p. 100 dans le cas d'une société de placement).

Dans le calcul de l'impôt sur le revenu, une société peut réclamer des déductions d'impôt sous trois rubriques: 1° *dégrèvement au titre des impôts étrangers*,—les impôts étrangers payés sur le revenu de provenance étrangère peuvent être affectés en réduction de l'impôt canadien sur le revenu, mais le dégrèvement ne peut dépasser la proportion de l'impôt canadien frappant le revenu en question; 2° *l'abattement consenti en vertu des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*,—toute société peut déduire de l'impôt dont elle sera autrement frappée une proportion déterminée de son revenu imposable afférent à son activité dans une province du Canada. L'abattement destiné à faire place à l'impôt provincial sur le revenu s'établit à 9 p. 100 (au Québec, 10 p. 100) du revenu imposable découlant des activités exercées dans la province; 3° *impôt provincial sur l'exploitation forestière*,—toute société peut déduire de l'impôt fédéral qu'elle aurait autrement à payer une somme égale aux deux tiers de l'impôt provincial sur le revenu qu'elle acquitte à l'égard de son activité forestière jusqu'aux deux tiers de 10 p. 100 du revenu de la société provenant de son exploitation forestière dans la province. (Actuellement, cet impôt n'est perçu que par l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique; voir pp. 1108-1109.)

Le revenu provenant de l'exploitation d'une nouvelle mine, y compris les puits d'extraction de potasse par la méthode de solution, est exempté de l'impôt sur le revenu durant les 36 premiers mois de production commerciale. Les revenus provenant des entreprises de fabrication et de transformation établies dans certaines régions désignées de ralentissement économique, entre le 5 décembre 1963 et le 31 mars 1967, ont droit à une exemption de trois ans de l'impôt sur le revenu*.

Les sociétés sont tenues de payer leurs impôts (impôt sur le revenu et impôt de la sécurité de la vieillesse) par mensualités, mais la période durant laquelle les sociétés paient leur impôt pour une année d'imposition ne coïncide pas exactement avec cette année-là. Durant chacun des huit derniers mois de leur année d'imposition et les deux mois suivants, les sociétés paient un douzième de leur impôt estimé pour l'année (cette estimation est calculée d'après le revenu imposable de l'année précédente ou selon l'estimation du revenu imposable de l'année en cours). À chacun des deux mois suivants, elles paient la moitié du solde estimatif de l'impôt calculé à l'égard du revenu de l'année d'imposition. Durant le sixième mois qui suit l'expiration de leur année d'imposition, la déclaration finale doit être faite.

* Les particuliers peuvent aussi profiter de cette réduction visant les nouvelles entreprises de fabrication et de transformation.

Impôt spécial remboursable à l'égard des profits de caisse des sociétés*

On a annoncé dans l'exposé budgétaire de 1966 qu'un impôt temporaire de 5 p. 100 sur les profits de caisse des sociétés serait prélevé pendant une période de 18 mois à compter de mai 1966. Les montants ainsi perçus seront remboursés avec intérêt à 5 p. 100 à la suite d'un intervalle de 18 à 36 mois après l'encaissement. Les versements mensuels sont calculés d'après un estimé de base se rapportant à l'année d'imposition en cours ou à l'année qui la précède immédiatement, et ils sont sujets à des rajustements à la fin de l'année.

L'assiette de l'impôt est le revenu imposable de la société diminué de ce qui suit: impôts payés aux gouvernements fédéral et provinciaux sur ce revenu; une exemption de base de \$30,000; paiements de principal exigibles et effectués à l'égard de la dette de la société comportant un terme initial de trois ans ou plus, si la dette a été contractée en vertu d'arrangements écrits qui étaient en vigueur le 29 mars 1966 (cette déduction est sujette à certaines limites). A ceci s'ajoutent certains montants qui ont été déduits dans le calcul du revenu imposable mais qui n'entament pas la situation de caisse de la société (par exemple les allocations de coût en capital et l'épuisement).

Impôt sur le revenu des non-résidents

Toute personne ne résidant pas au Canada est assujettie à l'impôt sur le revenu si elle a été employée ou a exploité une entreprise au Canada au cours d'une année d'imposition. Par «exploiter une entreprise au Canada» on entend: 1° le maintien d'un établissement permanent au Canada, 2° la transformation, même partielle, de produits au Canada, et 3° la conclusion de contrats au Canada. Le revenu imposable d'un non-résident, obtenu dans ces circonstances, est assujetti au même barème que celui des particuliers qui y résident. Les sociétés non résidentes qui tirent un revenu de l'exploitation d'entreprises au Canada paient l'impôt sur le revenu imposable attribuable à leur activité commerciale au Canada au même taux que les sociétés y résidant. (Les conventions fiscales avec certains pays prévoient des exemptions d'impôt sur la rémunération de services rendus au Canada par les résidents ou employés de l'autre pays. En outre, ces conventions interdisent au Canada de prélever des impôts à l'égard des bénéfices des sociétés non résidentes, à moins que ces sociétés aient un établissement permanent au Canada.)

De plus, la loi de l'impôt sur le revenu frappe d'un impôt de 15 p. 100 certains genres de revenus de provenance canadienne, allant à des non-résidents. Cet impôt vise les intérêts (autres que les intérêts des obligations du gouvernement émises après le 15 avril 1966), les dividendes, loyers, redevances, revenus de fiducie ou de successions et pensions alimentaires. Cet impôt de 15 p. 100 s'applique au revenu versé aux non-résidents, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers. Le taux est abaissé à 10 p. 100 dans le cas de dividendes versés par une société qui appartient en partie à des Canadiens, et le taux sur les redevances afférentes aux films cinématographiques est aussi de 10 p. 100. Cet impôt sur le revenu des non-résidents est retenu à la source par le payeur canadien. Les particuliers non résidents qui ne reçoivent que ce genre de revenu du Canada n'ont pas à faire de déclaration au Canada.

Les bénéfices réalisés au Canada par une société non résidente faisant affaires par l'entremise d'une succursale ou d'un établissement permanent au Canada sont frappés des mêmes taux d'impôt sur le revenu des sociétés et sont assujettis à un impôt additionnel de 15 p. 100. L'impôt additionnel frappe les bénéfices de la succursale après déduction de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et d'un dégrèvement relatif à l'augmentation nette des investissements en biens immobiliers au Canada.

Impôt sur les dons

La loi de l'impôt sur le revenu établit un impôt sur les dons variant de 10 p. 100 sur une valeur globale imposable de \$5,000 ou moins, à 28 p. 100 sur une valeur globale imposable dépassant \$1,000,000. Cet impôt comporte notamment l'exemption intégrale des dons de \$1,000 ou moins par bénéficiaire et une déduction générale de \$1,000 sur la valeur globale imposable des dons faits dans l'année.

* Cet impôt est aussi payable à l'égard du revenu des sociétés de fiducie provenant de loyers et d'affaires.

Impôt sur les biens transmis par décès

Cet impôt frappe les biens transmis ou censés être transmis au décès. Y sont assujettis tous les biens quel que soit l'endroit où ils sont situés, des personnes domiciliées au Canada, et les biens situés au Canada des personnes domiciliées à l'étranger au moment de leur décès.

Dans le calcul de l'impôt frappant la succession d'une personne domiciliée au Canada, il faut d'abord établir la valeur de toute la succession et ensuite déduire les dettes et certains frais. On obtient ainsi la «valeur globale nette» dont on soustrait l'exemption de base (le montant de cette exemption augmente si le défunt laisse une veuve ou un enfant à charge) et les legs en faveur d'œuvres de bienfaisance canadiennes. Une fois ces déductions effectuées, le reliquat constitue la valeur globale imposable à laquelle sont appliqués les taux de l'impôt. En déduction de l'impôt ainsi calculé sont admis: 1° un abattement d'impôt au titre des biens situés dans une province qui perçoit des droits de succession; 2° un dégrèvement pour les impôts payés sur des dons faits dans les trois années précédant le décès, et dont il est tenu compte dans la masse nette de la succession; et 3° un dégrèvement au titre des impôts étrangers.

Aucune succession évaluée à moins de \$50,000 n'est assujettie à l'impôt sur les biens transmis par décès. Ce montant de \$50,000 ne constitue pas une exemption mais bien le point de départ de l'impôt. Le paiement de l'impôt sur les successions ne doit pas réduire la valeur de la succession à moins de \$50,000. L'exemption de base, accordée dans le cas de toutes les successions de personnes domiciliées au Canada, est de \$40,000. Cette exemption de base est portée à \$60,000 si le défunt laisse une veuve ou si la défunte laisse un veuf invalide et un enfant à charge. Dans les deux cas il y a une exemption supplémentaire de \$10,000 pour chaque enfant survivant à charge. Enfin, l'exemption de base de \$40,000 est augmentée à raison de \$15,000 pour chaque enfant à charge survivant qui devient orphelin de père et de mère.

L'impôt sur les successions de personnes domiciliées au Canada se calcule par application d'un barème progressif. Si la valeur imposable globale est de \$5,000 ou moins le taux en est de 10 p. 100. Si elle est de \$100,000, l'impôt est de \$19,000 et si elle se situe entre \$100,000 et \$150,000 le taux est de 24 p. 100. Si la valeur imposable est de \$2,000,000, l'impôt est de \$816,500; le montant en excédent de \$2,000,000 est imposable au taux maximum de 54 p. 100.

Les biens situés au Canada d'une personne décédant domiciliée hors du Canada sont assujettis à l'impôt sur les successions au taux fixe de 15 p. 100. Aucune déduction n'est admise en diminution de la valeur attribuée aux biens en question, sauf les dettes grevant les biens proprement dits. Cependant, une disposition spéciale exempte les biens de cette catégorie dont la valeur est inférieure à \$5,000; la même disposition empêche la valeur des biens d'être réduite à moins de \$5,000 du fait de l'impôt. (L'entente sur les droits successoraux conclue entre le Canada et les États-Unis porte ce chiffre à \$15,000.) Comme on l'a déjà mentionné, un abattement est accordé en réduction de l'impôt sur les successions perçu par le gouvernement fédéral, autrement exigible, sur les biens situés dans une province qui perçoit des droits de succession. Dans le cas où les biens sont assujettis à des impôts provinciaux, l'impôt de 15 p. 100 est réduit de 75 p. 100. (A l'heure actuelle, ce dégrèvement n'est que de 50 p. 100 pour l'Ontario et le Québec*.)

Taxes d'accise

La loi sur la taxe d'accise établit une taxe générale de vente et des taxes spéciales d'accise auxquelles sont assujetties les marchandises importées au Canada et les marchandises produites au Canada, mais non les marchandises exportées. Une taxe de vente de 8 p. 100† est perçue sur le prix de vente, au stade du fabricant, des marchandises produites ou fabriquées au Canada ou sur la valeur, une fois les droits de douane acquittés, des marchandises importées au Canada. Dans le cas des boissons alcooliques et des produits du tabac, le prix de vente aux fins de la taxe de vente comprend les droits d'accise établis

* Voir le renvoi, page 1006.

† Voir le premier renvoi à la page 1104.

en vertu de la loi sur l'accise (voir page 1105). Un impôt de sécurité de la vieillesse de 3 p. 100, calculé sur la même base que la taxe de 8 p. 100*, a pour effet de porter la taxe de vente à 11 p. 100*.

Plusieurs catégories de marchandises sont exemptées de la taxe de vente. Les aliments, l'électricité et les combustibles d'éclairage ou de chauffage sont exemptés de la taxe; il en est de même des articles et matériaux utilisés par les hôpitaux publics. Les produits de l'agriculture, des forêts, des mines et de la pêche sont aussi exemptés en grande partie ainsi que presque tout l'outillage servant à l'agriculture et la pêche. Les matériaux consommés ou dépensés aux fins de la production ne sont pas assujétis à la taxe. Aussi, une grande variété d'articles sont exemptés de la taxe de vente lorsque l'achat en est fait par des municipalités. D'autres exemptions, de même que celles qui précèdent, sont énumérées dans les Annexes à la loi sur la taxe d'accise.

D'après l'exposé budgétaire de 1966, la machinerie et le matériel utilisés pour la fabrication ou la production de marchandises seront exemptés de taxe pendant une période de deux ans. A compter du 30 mars 1966, les matrices, les moules, les gabarits et les appareillages seront complètement exemptés de taxe, ainsi que les pièces de machines destinées au coupage et au façonnage. Le 1^{er} avril 1967, un taux réduit de 6 p. 100 s'appliquera à une longue liste d'autres machines et matériel de production et, le 1^{er} avril 1968, les mêmes marchandises seront complètement exemptées de la taxe.

Plusieurs articles sont frappés de taxes spéciales d'accise en plus de la taxe de vente. Dans le cas des taxes *ad valorem*, elles sont perçues exactement sur le même prix ou sur la même valeur (droits de douane acquittés) que la taxe de vente générale. On prélève en ce moment les taxes spéciales suivantes:

Cigarettes.....	2½ cents par 5 cigarettes
Cigares.....	15 p. 100 <i>ad valorem</i>
Bijouterie, y compris horloges, montres, articles d'ivoire, d'ambre, d'écaille, pierres précieuses et fines, produits d'orfèvrerie sauf les articles plaqués d'or ou d'argent destinés à la préparation ou au service des aliments et boissons.....	10 p. 100 <i>ad valorem</i>
Briquets.....	10 cents par briquet
Certes à jouer.....	20 cents le paquet
Appareils de radio.....	le montant le plus élevé: \$2 par appareil ou 15 p. 100 <i>ad valorem</i>
Phonographes et appareils de télévision.....	15 p. 100 <i>ad valorem</i>
Lampes de radio, de phonographe et de télévision, non compris les lampes-écrans de télévision, coûtant moins de \$5 chacune.....	10 cents par lampe
Lampes-écrans pour appareils de télévision.....	15 p. 100 <i>ad valorem</i>
Appareils automatiques de jeu ou d'amusement fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, disques ou jetons.....	10 p. 100 <i>ad valorem</i>
Allumettes.....	10 p. 100 <i>ad valorem</i>
Tabac (tabac à pipe, tabac haché et tabac à priser).....	80 cents la livre
Pipes à tabac, porte-cigares et porte-cigarettes et moules à cigarettes.....	10 p. 100 <i>ad valorem</i>
Articles de toilette, y compris cosmétiques, parfums, crèmes à barbe, anti-septiques, etc.....	10 p. 100 <i>ad valorem</i>
Vins†	
Vins de toutes sortes contenant au plus 7 p. 100 au volume d'alcool absolu	25 cents le gallon
Vins non mousseux contenant plus de 7 p. 100 au volume d'alcool absolu mais au plus 40 p. 100 d'esprit-preuve.....	50 cents le gallon
Vins mousseux.....	\$2.50 le gallon
Primes versées à des sociétés d'assurance britanniques ou étrangères non autorisées à faire affaires au Canada ou à des agents non résidents de sociétés britanniques ou étrangères autorisées.....	10 p. 100 des primes nettes de l'assurance sur la propriété, de l'assurance de cautionnement, de l'assurance-sécurité et de l'assurance contre les risques de responsabilité civile. (Les autres genres d'assurance sont, pour la plupart, exemptés.)

* Cette taxe a été majorée à 9 p. 100 en décembre 1966, à compter du 1^{er} janvier 1967, ce qui porte la taxe de vente à 12 p. 100.

† S'appliquent seulement aux vins produits au Canada. Les droits de douane sur les vins importés comprennent un montant qui correspond aux taxes sur les vins produits au Canada.

Tous ces postes, sauf le dernier, sont également assujettis à la taxe de vente générale de 8 p. 100 et à l'impôt de sécurité de la vieillesse de 3 p. 100. Les cigarettes, cigares et tabacs sont également frappés d'autres impôts (appelés droits d'accise). (Voir ci-dessous.)

Droits d'accise

La loi sur l'accise établit des taxes (appelées droits d'accise) sur l'alcool, les boissons alcooliques et les produits du tabac, fabriqués au Canada. Lorsque ces mêmes produits sont importés au Canada, les droits de douane auxquels ils sont assujettis comprennent un montant correspondant aux droits dont ils sont frappés quand ils sont fabriqués au Canada. Ces droits ne visent pas les marchandises exportées.

Spiritueux.—Les droits sont imposés par gallon proportionnellement au degré de preuve des spiritueux. Ils ne frappent pas l'alcool dénaturé destiné aux arts, à l'industrie ou à des fins de combustion, d'éclairage et d'énergie ou à des fins mécaniques. Voici en quoi ils consistent:

Sur tout gallon de preuve distillé au Canada.....	\$13.00
Sur tout gallon de preuve utilisé dans la fabrication des Remèdes, extraits, produits pharmaceutiques, etc., le gallon.....	\$1.50
Compositions chimiques approuvées, le gallon.....	15 cents
Spiritueux vendus à un pharmacien et utilisés dans les préparations d'ordonnances, le gallon.....	\$1.50
Spiritueux importés, placés dans une manufacture constituée en entrepôt, en plus de tous autres droits, le gallon.....	30 cents

Brandy canadien.—Le brandy canadien, une eau-de-vie distillée exclusivement de jus de fruits indigènes, sans que rien n'y soit ajouté pour la sucrer, est assujetti à un droit de \$11 le gallon.

Bière.—Toute bière ou autre liqueur de malt est assujettie à un droit de 38 cents le gallon.

Tabac, cigares et cigarettes.—Les droits d'accise constituent une partie presque aussi considérable du total des taxes frappant les produits du tabac, que les taxes spéciales d'accise déjà mentionnées. Voici les taux de droit:

Tabac fabriqué de toutes catégories, excepté les cigarettes, la livre.....	35 cents
Cigarettes pesant au plus 3 livres le millier (presque toutes les cigarettes fumées au Canada sont de ce genre) par 1,000.....	\$4.00
Cigarettes pesant plus de 3 livres le millier, par 1,000.....	\$5.00
Cigares, par 1,000.....	\$2.00
Tabac naturel canadien vendu en feuilles pour consommation, la livre.....	10 cents

Effet conjugué des taxes d'accise et des droits d'accise sur les produits du tabac

L'addition des taxes imposées sur les produits du tabac en vertu de la loi sur la taxe d'accise et des droits imposés en vertu de la loi sur l'accise, donne les taxes globales suivantes:

Cigarettes.....	\$9.00 par 1,000 (ou 18 cents le paquet de 20 cigarettes) plus la taxe de vente de 11 p. 100 sur le prix de vente au stade du fabricant
Tabac fabriqué.....	\$1.15 la livre plus la taxe de vente de 11 p. 100 sur le prix de vente au stade du fabricant
Cigares.....	\$2.00 par 1,000 plus la taxe spéciale d'accise de 15 p. 100 et la taxe de vente de 11 p. 100 sur le prix de vente au stade du fabricant

Droits de douane*

La plupart des marchandises importées au Canada sont assujetties à des droits de douane aux différents taux établis par le tarif des douanes. Autrefois, les droits de douane constituaient la principale source de revenu du pays mais leur importance a diminué si bien qu'aujourd'hui ils représentent moins de 10 p. 100 du total des recettes. Indépendamment de son influence sur le revenu, toutefois, le tarif douanier joue encore un rôle important dans l'orientation de la politique économique.

* Voir aussi pp. 1076-1086.

Le tarif canadien consiste surtout en trois ensembles de taux appelés le tarif de préférence britannique, le tarif de la nation la plus favorisée et le tarif général. A quelques exceptions près, le tarif de préférence britannique est le plus bas. Il s'applique aux importations de marchandises imposables qui sont expédiées au Canada directement des pays du Commonwealth. Des taux spéciaux, inférieurs au tarif ordinaire de préférence britannique, s'appliquent à certaines marchandises importées de pays désignés qui font partie du Commonwealth.

Le tarif de la nation la plus favorisée s'applique aux marchandises importées des pays à qui est accordé un tarif plus avantageux que le tarif général, ces pays n'ayant pas droit à la préférence britannique. Le Canada a conclu des ententes accordant à presque tous les pays hors du Commonwealth le tarif de la nation la plus favorisée. La plus importante des ententes prévoyant la réciprocité du traitement de la nation la plus favorisée est l'Accord général sur les tarifs douanier et le commerce (GATT).

Le tarif général s'applique aux importations en provenance des pays n'ayant droit ni à la préférence britannique ni au traitement de la nation la plus favorisée. Sous le rapport de l'importance des échanges, les quelques pays qui tombent dans cette catégorie sont quantité négligeable.

Les matériaux importés au pays pour y être utilisés dans la fabrication de produits exportés par la suite font l'objet de drawbacks, s'ils ont d'abord été assujettis au tarif. Ces drawbacks ont pour objet d'aider les fabricants canadiens à faire concurrence aux fabricants étrangers de produits analogues. Il en existe une seconde catégorie appelée «drawbacks pour consommation intérieure» s'appliquant aux matériaux importés au pays pour y être utilisés dans la production de certaines catégories de marchandises destinées à la consommation intérieure.

Les listes douanières sont trop longues et compliquées pour être récapitulées ici. On peut obtenir le taux applicable à tel ou tel article en s'adressant au ministère du Revenu national auquel incombe l'application du tarif des douanes.

Sous-section 2.—Impôts provinciaux

Les dix provinces du Canada perçoivent une grande variété d'impôts afin d'obtenir les recettes qui leur sont nécessaires. Toutes les provinces imposent maintenant le revenu des particuliers et des sociétés qui sont établis sur leur territoire ou qui tirent un revenu d'activités ou d'affaires qu'ils y pratiquent. Seuls l'Ontario et le Québec perçoivent des impôts spéciaux sur les sociétés outre l'impôt sur le revenu, et seuls l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique imposent les biens transmis par décès. Les autres provinces reçoivent du gouvernement fédéral leur quote-part de 75 p. 100 des impôts prélevés sur les successions. Cependant, les revenus tirés des ressources sont considérés comme des rajustements excédentaires; une déduction égale à 50 p. 100 du surplus de la moyenne nationale est effectuée dans le paiement de péréquation à l'égard des provinces qui retirent, par habitant, plus que la moyenne du revenu des ressources. Ces paiements de péréquation comptent pour beaucoup dans certaines provinces.

On trouvera ci-après un résumé de quelques-uns des impôts provinciaux les plus importants.

Impôt sur le revenu des particuliers

Toutes les provinces imposent le revenu des particuliers qui résident ou gagnent un revenu sur leur territoire. Dans neuf des dix provinces, l'impôt est un pourcentage de l'«impôt de base» fédéral. Comme il est expliqué plus haut, l'«impôt de base» est l'impôt fédéral sur le revenu, sans l'impôt de la sécurité de la vieillesse, qui se paierait autrement au plein taux fédéral avant l'abattement consenti en vertu des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et avant qu'il soit tenu compte de la réduction de l'impôt fédéral accordée en 1966. Le gouvernement fédéral perçoit l'impôt provincial pour le compte de ces provinces. Au Québec, l'impôt provincial sur le

revenu est progressif, allant de 5.2 p. 100 sur les premiers \$1,000 de revenu imposable à 37.6 p. 100 au-delà de \$400,000. La détermination du revenu imposable au Québec tient compte d'exemptions et de déductions semblables à celles qui valent pour l'impôt fédéral. Le Québec perçoit lui-même son impôt.

Voici les pourcentages de l'impôt provincial sur le revenu au regard de l'impôt fédéral calculé au plein taux pour l'année 1966: Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, 24 p. 100 chacune; Québec, environ 47 p. 100; Manitoba et Saskatchewan 29 p. 100, chacune.

Impôt sur le revenu des sociétés

Toutes les provinces imposent les bénéfices que les sociétés tirent d'activités exercées chez elles. Toutes, sauf l'Ontario et le Québec, déterminent le revenu imposable gagné chez elles à l'instar du fisc fédéral. L'Ontario et le Québec suivent de près les règles fédérales. L'impôt est de 9 p. 100 à Terre-Neuve, en Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Colombie-Britannique, de 10 p. 100 au Manitoba et en Saskatchewan, de 11 p. 100 en Ontario et de 12 p. 100 au Québec, du revenu imposable des sociétés.

Quatre des dix provinces frappent le revenu des sociétés d'un impôt supérieur au dégrèvement accordé par le gouvernement fédéral. Le dégrèvement est égal à 9 p. 100 des bénéfices des sociétés, sauf au Québec où il est de 10 p. 100 (voir p. 1096). Toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour la perception de leur impôt sur le revenu.

Taxes sur les boissons alcooliques et produits du tabac

De façon générale, la vente des spiritueux dans toutes les provinces se fait par l'entremise d'organismes provinciaux faisant fonction de régies ou commissions chargées d'exercer un monopole dans le domaine des boissons alcooliques. Ce revenu est effectivement perçu au moyen d'une majoration provinciale venant s'ajouter au prix du fabricant. La bière et le vin peuvent être vendus par des détaillants ou dans les magasins du gouvernement, suivant les provinces, mais ces boissons sont assujetties dans tous les cas à une taxe provinciale*. L'Île-du-Prince-Édouard impose une taxe de 10 p. 100 sur la vente au détail de la bière, du vin et des spiritueux, taxe qu'elle perçoit sous l'empire de la *Health Tax Act*.

Terre-Neuve prélève une taxe sur la vente au détail du tabac, soit: un quart de cent par cigarette; un à cinq cents par cigare, suivant le prix, et un cent par demi-once ou moins pour les autres produits du tabac. L'Île-du-Prince-Édouard impose aussi une taxe de vente au détail sur le tabac: un cinquième de cent par cigarette achetée; un à trois cents par cigare, selon le prix; et 10 p. 100 du prix de détail des autres produits du tabac. La taxe perçue en Saskatchewan sur la vente du tabac au détail s'établit à un cinquième de cent par cigarette, entre un et cinq cents par cigare, selon le prix, et à un cent par demi-once de tabac autrement vendu; le taux moyen de la taxe sur le tabac est de 10 p. 100. Le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba imposent aussi des taxes de vente sur le tabac et l'Ontario a adopté un impôt sur les produits du tabac qui entrera en vigueur dès qu'il sera proclamé et remplacera la taxe de vente au détail applicable à ces produits.

Taxes sur la vente au détail

Les taxes sur la vente au détail frappent le dernier acheteur et sont perçues par le détaillant. Huit provinces imposent la vente au détail à un taux variant entre 3 et 6 p. 100; Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Saskatchewan et Colombie-Britannique. Ces impôts directs sont applicables aux marchandises imposables, portant des exemptions variables, vendues pour la consommation dans la province ainsi qu'à un certain nombre de services comme, par exemple, le service téléphonique local dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, et les télécommunications et les frais d'hôtel et de motel dans la province de Québec.

* La majoration provinciale du prix de fabrication n'est pas considérée comme un «impôt» dans la statistique financière du B.F.S., mais elle figure dans les «bénéfices des entreprises gouvernementales».

Taxes sur les divertissements

A l'exception de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Québec, chacune des provinces perçoit un droit d'entrée dans les lieux de divertissement. En outre, il existe généralement un droit de licence à la charge de l'exploitant ou du propriétaire de ces lieux de divertissement. Le droit d'entrée varie entre 5 et 15 p. 100.

Taxes sur l'essence et les carburants de diesel

Chacune des dix provinces taxe les achats d'essence des automobilistes et des camionneurs. Les taux varient entre 12 cents le gallon en Alberta et 19 cents en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Voici la taxe imposée sur chaque gallon de carburant pour véhicules automobiles par les provinces:

	Carburant			Carburant	
	Essence	de diesel		Essence	de diesel
	cents	cents	cents	cents	
Terre-Neuve.....	19	19	Ontario.....	16	22
Île-du-Prince-Édouard*.....	18	18	Manitoba.....	17	20
Nouvelle-Écosse.....	19	27	Saskatchewan.....	15	18†
Nouveau-Brunswick.....	18	23	Alberta.....	12	14†
Québec.....	16	22	Colombie-Britannique.....	13	15

En Colombie-Britannique, le taux net d'impôt (après remboursement) de l'essence utilisée par les camions de l'industrie forestière, ailleurs que sur les grandes routes, les moteurs auxiliaires de véhicules automobiles aux fins industrielles, et les véhicules à l'usage des amputés, des paraplégiques et certains amputés de guerre, est de 1¢ le gallon. L'essence de couleur mauve qui est utilisée pour certains transports ailleurs que sur les grandes routes (y compris la navigation), et les carburants à moteur, c'est-à-dire tout combustible sauf l'essence qui n'est pas consommé sur les grandes routes de la province, sont aussi taxés à 1¢ le gallon. Le mazout qui sert au chauffage est taxé à ½ cent le gallon.

Véhicules automobiles: droits d'immatriculation et permis de conduire

Chaque province perçoit un droit d'immatriculation annuelle des véhicules automobiles. L'immatriculation est obligatoire. Au moment de l'immatriculation, des plaques sont délivrées. Les droits varient selon la province et, dans le cas des voitures particulières, ils peuvent se fonder sur le poids du véhicule, l'empattement, l'année de fabrication, le nombre de cylindres du moteur, ou sur un taux fixe. Les droits exigés pour les voitures et remorques commerciales reposent sur le poids brut d'enregistrement du véhicule, soit le poids du véhicule non chargé plus la charge autorisée. Le conducteur ou chauffeur de tout véhicule doit obtenir un permis de conduire et en acquitter le prix. Ce permis est renouvelable par période d'un à cinq ans et son prix varie de \$1 à \$6 par an.

Taxes sur les exploitations minières

Toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, perçoivent diverses taxes sur les exploitations minières. Toutes, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta, frappent d'un impôt sur le revenu les entreprises s'occupant d'extraction minière en général ou dans certains domaines. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario perçoivent un impôt sur la valeur évaluée des minéraux ou une taxe fixe par acre de terrain minier. Le Manitoba perçoit un impôt variant de 6 à 11 p. 100 des droits miniers.

Taxes sur les exploitations forestières

Les provinces d'Ontario, de Québec et de la Colombie-Britannique perçoivent un impôt sur le revenu des exploitations forestières des particuliers, sociétés, associations ou corporations qui s'adonnent à cette activité. Au Québec et en Ontario, le taux s'établit à 10 p. 100 du revenu net excédant \$10,000 et, en Colombie-Britannique, l'impôt est de

* L'essence et les carburants de diesel utilisés par les producteurs primaires (cultivateurs, pêcheurs, fabricants et entreprises de transformation) échappent à l'impôt, tout comme l'essence et le carburant utilisés par les propriétaires ou exploitants d'embarcations de plaisance enregistrées.

† On accorde un certain allègement fiscal lorsque l'essence ou le mazout sert à l'exécution de travaux agricoles ou industriels, à la pêche commerciale ou à d'autres fins qui ne nécessitent pas l'usage de la route.

‡ Règle générale, le mazout destiné à des fins agricoles ou industrielles échappe à l'impôt.

10 p. 100 du revenu net excédant \$25,000. En Ontario et au Québec, un tiers de l'impôt, et en Colombie-Britannique, 18 p. 100 de l'impôt, peut être déduit de la tranche d'impôt provincial sur le revenu des corporations, ou, au Québec, de l'impôt provincial sur le revenu et le reste est soustrait de l'impôt fédéral sur le revenu.

Taxes sur les affaires

Le Québec perçoit un impôt de 1/10 p. 100 sur le capital versé des sociétés, et l'Ontario en perçoit un de 1/20 p. 100.

Le Québec et l'Ontario perçoivent une taxe sur les places d'affaires. Au Québec, la taxe est ordinairement de \$50; elle est réduite à \$25 quand le capital versé est moins de \$25,000; et dans le cas des sociétés de prêts, la taxe est de \$100 lorsque le capital versé atteint \$100,000 ou plus. En Ontario, la taxe par établissement permanent est le moindre de \$50 ou 1/20 p. 100 du capital versé de la société, mais le total de la taxe sur le capital ou de la taxe sur la place d'affaires ne peut être inférieur à \$20. L'Ontario frappe également d'une taxe de bureau de \$50 chaque société qui, n'ayant pas d'établissement dans la province, y maintient un bureau d'achat, y détient certaines licences provinciales, ou simplement y possède des biens. Une société représentée par un employé ou agent résident, qui n'est pas considéré comme exploitant un établissement permanent de la société dans la province, doit payer une taxe d'affaires de \$50 ou 1/10 p. 100 du montant global de ses ventes ou de son revenu brut de moins de \$50,000 réalisés en Ontario, sous réserve d'une taxe minimum de \$5.

Ces deux provinces perçoivent des taxes spéciales sur certains genres de compagnies, notamment les banques, compagnies de chemin de fer, messageries, sociétés de fiducie, compagnies exploitant des wagons-lits, wagons-salons et wagons-restaurants et des sociétés d'assurance. En Ontario, ces taxes spéciales (sauf l'impôt payable par les compagnies d'assurance et calculé sur les primes brutes) et les impôts sur le capital et les places d'affaires susmentionnées ne sont dus que dans la mesure où ils dépassent l'impôt, autrement exigible, sur le revenu des sociétés.

L'Île-du-Prince-Édouard perçoit annuellement un droit de permis de la plupart des sociétés d'assurance, des banques, des sociétés de financement, des théâtres et magasins en série, des compagnies de navigation, de téléphone, de télégraphie et d'électricité, et des courtiers, ainsi qu'un modique droit de permis des autres sociétés constituées semblable au droit d'enregistrement des autres provinces.

Taxes sur les transmissions de terrains

Les provinces d'Alberta et d'Ontario imposent une taxe fondée sur le prix auquel les terrains sont cédés. En Ontario, une taxe de $\frac{2}{3}$ p. 100 est imposée sur la transmission de terrains d'une valeur de \$25,000 ou plus; $\frac{1}{3}$ p. 100 pour une valeur de moins de \$25,000. Les autres provinces n'imposent pas de taxe sur les transmissions de terrains, mais la majorité d'entre elles ont une échelle de droits ou taxes d'enregistrement des titres de propriété. Ces droits ne sont pas considérés comme des taxes, car chaque imposition suppose un service rendu ou une garantie assurée.

Droits sur les transferts de valeurs mobilières

L'Ontario et le Québec imposent une taxe sur le prix de vente des valeurs mobilières transférées; on trouvera ci-après les taux en vigueur dans ces deux provinces:

Actions vendues, transférées ou cédées valant:

Moins de \$1.....	1/10 p. 100 de la valeur
\$1 à \$5.....	1/4 de cent par action
\$5 à \$25.....	1 cent par action
\$25 à \$50.....	2 cents par action
\$50 à \$75.....	3 cents par action
\$75 à \$150.....	4 cents par action
Plus de \$150.....	4 cents par action plus 1/10 p. 100 de la valeur excédant \$150

Obligations..... 3 cents par \$100, ou fraction de \$100, de valeur nominale.

Taxes sur le revenu-primés des compagnies d'assurance

Chacune des dix provinces impose une taxe de 2 p. 100 sur le revenu-primés des compagnies d'assurances provenant des opérations effectuées dans la province.

Droits successoraux

Les provinces d'Ontario, de Québec et de la Colombie-Britannique sont les seules à imposer des droits successoraux. Ceux-ci constituent un impôt sur le droit de succession à des biens et sont établis sur l'intérêt ou la prestation transmise au décès à un héritier ou à un bénéficiaire. Les trois provinces assujettissent aux droits successoraux tous les biens situés dans leur territoire qui appartenaient au défunt et qui ont été transmis au décès, que le domicile du défunt ait été dans la province ou ailleurs. Les biens mobiliers, où qu'ils soient situés, d'une personne qui était domiciliée dans la province au moment de son décès sont également imposables lorsqu'ils sont transmis à un successeur résidant ou domicilié dans la province.

Les taux des droits successoraux sont établis généralement d'après la valeur des biens dépendant de la succession, du lien de parenté entre le bénéficiaire et le défunt et du montant revenant à une même personne. Le taux de l'impôt augmente en proportion inverse du degré de parenté entre le défunt et son successeur.

Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta n'imposent pas de droits successoraux, mais chacune d'elles reçoit du gouvernement fédéral 75 p. 100 des droits successoraux prélevés à l'égard des propriétés sises dans son territoire.

Taxes foncières provinciales

Dans les régions non érigées en municipalités, la Colombie-Britannique impose des taxes foncières à des taux variant suivant la catégorie à laquelle appartiennent les biens aux fins des recettes provinciales. Les terrains défrichés, boisés et les pépinières sont imposés à 1 p. 100 de leur évaluation, les terrains agricoles à $\frac{1}{2}$ p. 100, les terrains en friche à 3 p. 100, les terrains houillers à 2 p. 100 lorsqu'ils sont inexploités et à 7 p. 100 lorsqu'ils le sont, et les terrains boisés à $1\frac{1}{2}$ p. 100. Dans les régions non constituées en municipalités, l'Ontario prélève une taxe foncière de $1\frac{1}{2}$ p. 100 de l'évaluation du bien-fonds. Pareille taxe annuelle ne peut être inférieure à \$6. Le Nouveau-Brunswick impose une taxe de \$1.50 par \$100 d'évaluation courante sur tout terrain et immeuble dans la province et une taxe analogue sur l'occupation de lieux d'affaires, en vue de financer les services d'éducation, de santé, de bien-être et de justice. La Nouvelle-Écosse impose aussi une taxe foncière d'application restreinte.

Taxes concernant les pistes de course

L'Ontario impose une taxe aux organisateurs de réunions de courses et aux détenteurs de billets gagnants du pari-mutuel. La taxe visant les organisateurs de réunions de courses est de \$1 par jour de courses. Les détenteurs de billets gagnants doivent payer un impôt égal à 6 p. 100 du montant qui leur serait payé si aucun pourcentage n'était déduit par les organisateurs. Quelques autres provinces prélèvent une taxe sur les enjeux des paris-mutuels (hippodromes) de la province; à Terre-Neuve, cette taxe s'établit à 11 p. 100; en Île-du-Prince-Édouard à $10\frac{1}{2}$ p. 100; au Nouveau-Brunswick à $5\frac{1}{2}$ p. 100; au Manitoba, à 10 p. 100; en Alberta et en Saskatchewan à 5 p. 100; et au Québec à 7 p. 100 des mises ordinaires et 9 p. 100 des mises spéciales (quinelle et paris-double). En Colombie-Britannique, la taxe est de 12 p. 100 mais la province rembourse $2\frac{1}{2}$ p. 100 des paris aux organisateurs de courses, pour fins de bourses, etc.

Sous-section 3.—Imposition municipale

Les municipalités canadiennes imposent les propriétaires de biens situés dans leur territoire en fonction de l'évaluation attribuée à ces biens. Les modalités d'évaluation

varient considérablement, mais aux fins d'assiette la valeur imposable représente généralement un pourcentage de la valeur réelle ou, comme en Nouvelle-Écosse, et presque partout au Nouveau-Brunswick, de la valeur courante réelle. Le produit de ces taxes sert généralement à défrayer l'entretien des rues, les écoles, la police, le service des incendies, l'enlèvement de la neige, et autres services municipaux; au Nouveau-Brunswick, la taxe municipale sert uniquement aux services d'immeubles. Il est parfois perçu des taxes spéciales, calculées en fonction des pieds de bordure, pour financer les améliorations locales, telles que les trottoirs, les routes et les égouts. Non seulement constate-t-on des écarts prononcés dans l'assiette de la taxe foncière, mais les taux appliqués varient grandement d'une municipalité à l'autre.

En outre, les municipalités perçoivent généralement de chaque propriétaire foncier un droit pour la consommation de l'eau ou une taxe d'eau calculée d'après la valeur locative de l'immeuble occupé. Il n'existe pas d'impôt municipal sur le revenu, bien que certaines municipalités maintiennent encore la capitation. Dans les provinces de Terre-Neuve, de Québec, et de Saskatchewan, les municipalités sont autorisées à imposer une taxe de divertissements sur le prix du billet d'entrée dans les établissements d'amusement, bien que, en règle générale, la taxe de divertissements ressortit à la seule compétence de l'autorité provinciale (voir p. 1108). Dans certaines municipalités de l'Ouest, l'électricité et le gaz sont imposés au stade des usagers, tandis que dans les régions urbaines de Terre-Neuve le charbon et l'huile de chauffage sont passibles d'une taxe. À Montréal, les abonnés du téléphone doivent acquitter un droit spécial, et certaines municipalités ontariennes imposent une taxe sur les recettes brutes des compagnies de téléphone.

Dans la plupart des municipalités, le locataire ou l'exploitant d'un commerce est directement assujéti à une taxe. De façon générale, le taux de la taxe d'affaires est inférieur à celui de la taxe foncière. L'évaluation est établie de trois façons: d'après une fraction de l'évaluation foncière, d'après la valeur locative annuelle des locaux ou d'après la superficie des locaux. Certaines municipalités imposent un droit de licence au lieu d'une taxe d'affaires, tandis que d'autres exigent à la fois un droit de licence et une taxe d'affaires.

Sous-section 4.—Cotisations diverses

Bien qu'elles ne soient pas considérées normalement comme étant des impôts, les cotisations dont il est question ci-dessous y sont assimilables à plusieurs points de vue.

Assurance-chômage

Le Canada applique un programme national d'assurance-chômage depuis vingt-six ans. Le programme est destiné avant tout à secourir les personnes admissibles qui se trouvent provisoirement sans travail. La mise en œuvre incombe à une commission fédérale constituée à cette fin et financée par d'égales contributions de la part des employeurs et des employés et une contribution de la part du gouvernement fédéral. La somme versée à la caisse par l'employé et l'employeur est en proportion directe de la rémunération hebdomadaire de l'employé. On trouvera un tableau des taux des cotisations, ainsi que des données statistiques portant sur la mise en œuvre du programme, aux pages 830-832.

Indemnisation des travailleurs accidentés

Toutes les provinces ont une loi qui assure l'indemnisation du travailleur victime de blessures résultant d'un accident du travail. Règle générale, ces lois provinciales pourvoient à la création d'une caisse des accidents, administrée par une commission, à laquelle les patrons sont tenus de contribuer, d'après un taux établi en fonction des dangers que présente l'industrie. Se reporter également aux pages 833-834.

Assurance-hospitalisation

Les dix provinces du Canada ont adopté un régime fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation. D'après cette entente, le gouvernement fédéral paie la moitié environ des frais d'hospitalisation des malades assurés en vertu du régime. Les provinces suppléent le reste. Les gouvernements provinciaux se procurent de différentes façons les recettes qu'ils destinent à cette fin. La province de Québec a augmenté son impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Certaines provinces exigent la retenue d'une prime mensuelle sur la rémunération des résidents de la province, à titre de contribution ou de prime. Dans ces provinces, les non-salariés sont également tenus, comme condition de leur participation, de payer la prime directement. Dans quelques autres provinces, le régime d'hospitalisation est alimenté, en totalité ou en partie, par le produit d'une taxe sur la vente au détail. Se reporter également aux pages 293-297.

Section 3.—Finances fédérales

La sous-section 1 de la présente section renferme des tableaux sur la statistique fédérale établie en conformité, autant que possible, des classements, concepts et définitions retenus pour la statistique provinciale et municipale. Ces tableaux diffèrent de ceux de la sous-section 2 en ce que ces derniers sont puisés directement dans la *Gazette du Canada*. Les rapports détaillés publiés par le Bureau fédéral de la statistique font la conciliation des recettes, des dépenses et de la dette indiquées dans les sous-sections 1 et 2. Les tableaux de la *Gazette du Canada* sont reproduits parce que ces tableaux présentent de l'intérêt et une certaine utilité.

Sous-section 1.—Statistique du B.F.S. sur les finances fédérales

Recettes et dépenses.—Le tableau 4 donne le détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral pour les années terminées le 31 mars 1964 et 1965.

4.—Détail des recettes générales nettes du gouvernement fédéral, années terminées le 31 mars 1964 et 1965

Source	1964	1965 ^a	Source	1964	1965 ^a
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Recettes fiscales			Privilèges, licences et permis		
Impôt sur le revenu			Ressources naturelles.....	5,232	4,627
Sociétés ¹	1,374,708	1,669,065	Autres.....	23,633	23,356
Particuliers ¹	2,167,674	2,535,182	Ventes et services non institution-		
Intérêts, dividendes et autres			nels.....	67,051	109,094
revenus allant à l'étranger.....	124,500	143,718	Amendes et peines.....	1,548	1,984
Taxe de vente générale ¹	1,277,815	1,587,761	Profits du Fonds du change.....	62,594	19,639
Droits d'accise et taxes spé-			Recettes provenant des entre-		
ciales d'accise.....			prises publiques.....	124,651	139,415
Boissons alcooliques.....	233,407	239,179	Monnaies et matières.....	10,625	15,032
Tabac.....	390,636	394,627	Service postal.....	235,865	263,758
Autres.....	41,721	45,437	Autres recettes.....	13,228	14,660
Droits de douane.....	581,441	622,102	Recettes non imputables sur le		
Impôts sur les biens transmis			revenu et excédentaires.....	27,695	21,900
par décès.....	90,671	88,626			
Autres.....	219	140	Total, recettes générales		
Total, recettes fiscales.....	6,282,792	7,325,837	nettes.....	6,854,911	7,339,322

¹ Y compris les impôts crédités à la sécurité de la vieillesse.

Le tableau 5 donne le détail des paiements du gouvernement fédéral aux provinces, aux territoires et aux municipalités au cours de l'année terminée le 31 mars 1965, et le tableau 6 présente la ventilation des dépenses selon la fonction pour les années closes le 31 mars 1964 et 1965.

5.— Paiements fédéraux aux provinces, territoires et municipalités, année terminée le 31 mars 1965

Bénéficiaire et objet	T.-N.	l.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Toutes provinces	Yukon	T. N.-O.	Canada
(milliers de dollars)														
Provinces et territoires														
Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux.	19,248	5,025	29,965	25,380	114,898	16,273	25,483	25,653	9,603	356	272,484	2,317	2,672	277,473
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité.....	243	60	738	56	4,265	1,064	50	13	2,906	284	9,679	—	—	9,679
Subventions.....	20,156 ²	4,157 ³	12,632 ³	12,245 ³	3,964	4,624	2,117	2,124	2,887	1,673	68,579	—	—	66,579
Total.....	39,647	9,842	43,335	37,681	123,127	21,961	27,650	27,790	15,396	2,313	348,742	2,317	2,672	353,731
Subventions d'appoint et de participation														
Transports														
Route transcanadienne.....	22,765	1,108	4,714	8,046	32,049	3,690	208	39	96	3,370	76,085	—	—	76,085
Routes d'accès aux ressources.....	750	515	461	750	1,011	750	750	411	370	294	8,062	—	—	8,062
Autres transports.....	151	—	—	2,071	235	1,897	—	—	148	44	4,536	—	—	4,536
Santé														
Assurance-hospitalisation et services diagnostiques.....	9,624	2,102	15,902	13,751	128,159	151,478	20,948	23,526	31,448	36,057	432,995	308	580	433,883
Construction d'hôpitaux.....	515	38	916	914	5,962	6,978	1,048	911	2,523	1,633	21,468	—	44	21,512
Subventions générales à la santé														
Hygiène publique en général.....	336	177	722	524	2,741	4,145	919	646	1,135	1,375	12,720	—	61	12,781
Lutte antituberculeuse.....	159	28	137	122	1,331	836	171	144	210	238	3,376	14	3	3,393
Hygiène mentale.....	179	73	372	294	2,978	2,584	440	388	657	670	8,673	32	—	8,667
Formation professionnelle.....	101	13	44	60	823	451	78	87	135	136	1,928	—	5	1,933
Lutte anticancéreuse.....	13	15	64	109	660	956	—	160	237	353	2,547	—	3	2,550
Recherches d'ordre sanitaire.....	5	9	144	25	468	506	109	31	162	183	1,642	—	6	1,648
Réadaptation fonctionnelle et enfants infirmes.....	110	13	102	92	768	640	130	77	76	262	2,270	—	2	2,272
Hygiène maternelle et infantile.....	55	7	83	45	515	396	61	70	82	95	1,409	—	—	1,409
Autres, santé.....	2	1	23	2	194	252	44	18	26	32	574	—	—	574
Bien-être social														
Assistance-vieillesse.....	2,221	509	2,303	2,303	16,589	10,465	2,329	2,294	2,901	2,991	44,905	14	72	44,991
Allocations aux aveugles.....	399	51	510	457	1,893	1,179	259	256	312	372	5,589	3	33	5,625
Allocations aux invalides.....	750	360	1,447	988	9,091	7,378	690	785	830	1,038	23,347	1	18	23,366
Assistance-chômage.....	4,704	281	1,863	1,414	41,016	21,051	5,399	4,586	9,211	17,855	107,383	72	98	107,553
Autres, bien-être social.....	34	8	72	68	—	359	249	171	121	85	1,167	—	—	1,167
Divertissements														
Aménagement de terrains de camping et de pique-nique.....	—	—	—	24	—	—	—	—	35	—	59	13	8	80
Santé et sport amateur.....	37	56	38	53	—	57	64	30	41	40	416	15	19	450
Autres, divertissements.....	—	—	—	953	—	6	—	—	—	17	976	222	19	1,217

5.—Paiements fédéraux aux provinces, territoires et municipalités, année terminée le 31 mars 1965^a (fin)

Bénéficiaire et objet	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Toutes provinces	Yukon	T. N.-O.	Canada
(milliers de dollars)														
Éducation														
Formation technique et professionnelle														
Subventions de capital aux écoles de formation.....	311	148	969	1,858	22,975	16,140	473	949	4,390	4,544	52,727	21	10	52,758
Formation professionnelle secondaire	—	47	180	260	1,794	538	161	166	214	238	3,568	7	—	3,575
Formation de techniciens.....	11	—	19	130	7,450	1,142	134	283	560	505	10,234	—	4	10,238
Autre formation professionnelle.....	357	101	443	1,370	5,868	1,374	288	692	2,278	1,522	14,291	73	35	14,399
Formation des apprentis.....	37	—	40	46	—	200	34	77	203	58	695	—	—	695
Aide aux étudiants.....	—	—	—	10	100	100	8	30	10	30	288	—	3	291
Formation des sans-travail.....	98	118	629	208	1,862	7,954	666	299	621	1,044	13,499	83	18	13,600
Formation des invalides.....	9	6	101	39	90	249	73	57	4	27	665	—	—	665
Autres.....	2	—	45	63	628	35	21	4	178	38	1,014	9	—	1,023
Cours de langage et de citoyenneté destinés aux immigrants.....	—	1	1	—	—	190	6	7	1	8	214	—	—	214
Autre enseignement.....	—	—	1	—	9,541	43	—	1	2	—	9,588	63	—	9,651
Ressources naturelles														
Sentiers de piégeage.....	—	—	—	—	—	80	47	40	—	—	167	—	—	167
Construction navale.....	247	3	299	76	176	—	—	—	—	—	800	—	—	800
Forêts (inventaire, reboisement, protection et aménagement).....	267	40	231	700	1,909	1,665	464	371	1,010	1,823	8,470	—	—	8,470
Aide à l'agriculture (chaulage, Cercles 4-H, main-d'œuvre agricole, remise en valeur et aménagement, transport des fourrages, etc., assurance-récolte et autres).....	285	168	334	368	4,498	657	1,148	2,482	562	261	10,743	—	—	10,743
Autres.....	—	—	—	—	—	1,525 ^a	8,206 ^a	—	—	6	9,737	—	—	9,737
Protection civile														
Travaux d'hiver (municipaux).....	48	17	218	135	1,469	1,558	223	167	517	577	4,927	—	—	4,927
Subventions aux Conseils de recherches.....	164	226	78	289	26,170	6,511	1,744	1,653	2,479	4,391	42,703	1	19	42,723
Autres.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26	266	292
Total, subventions d'appoint et de participation.....	44,657	6,239	33,473	38,616	330,001	255,973	47,572	41,908	63,755	82,215	944,409	977	1,326	946,712
Total, paiements aux provinces et territoriales.....	84,304	16,051	76,808	76,297	453,128	277,934	75,222	69,698	79,151	84,528	1,293,151	3,294	3,906	1,306,443

Municipalités														
Subventions en remplacement de taxes foncières.....	76	121	2,617	1,580	7,560	16,083	2,259	1,005	2,179	2,705	36,205	102	140	36,447
Subventions spéciales.....	—	—	—	1,800 ¹	—	47 ²	—	—	—	—	1,847	—	—	1,847
Subventions d'appoint et de participation														
Transports.....	438	—	361	6	1,039	4,449	302	9	387	154	7,145	—	—	7,145
Santé.....	41	8	42	43	55	6,088	429	206	110	266	7,288	—	—	7,288
Écoles d'administration locale.....	—	—	133	50	—	457	308	364	110	812	2,234	—	—	2,234
Déblaiement des zones tarées.....	—	—	338	265	778	2,367	530	—	—	509	4,790	—	—	4,790
Autres.....	—	3	—	74	—	1,450	114	166	542	197	2,546	—	8	2,554
Total, paiements aux municipalités.....	555	132	3,491	3,871	9,452	36,939	3,942	1,750	3,326	4,643	62,653	102	148	62,303
Total général.....	84,859	16,213	86,289	86,418	462,558	305,873	79,184	71,448	82,479	89,171	1,355,304	3,396	4,146	1,362,746

¹ Subvention en remplacement d'impôt fédéral. ² Comprend la subvention de rajustement des provinces de l'Atlantique (\$10,500), subvention supplémentaire (\$8,000), et subventions annuelles (\$1,656). ³ Comprend les subventions de rajustement destinées aux provinces de l'Atlantique: I.-P.-E. (\$3,500); N.-E. (\$10,500); N.-B. (\$10,500). ⁴ Conservation et contrôle des ressources hydrauliques. ⁵ Aide financière à la ville d'Oromocto. ⁶ Subvention à la ville d'Otawa relativement à l'intérêt sur les obligations émises pour le financement du programme anticipé d'aménagement de services d'eau et d'égout.

**6.—Détail des dépenses générales nettes du gouvernement fédéral,
années terminées le 31 mars 1964 et 1965**

Fonction	1964	1965 ¹	Fonction	1964	1965 ²
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Défense nationale et aide mutuelle.....	1,719,008	1,564,205	Enseignement		
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants.....	335,902	356,246	Écoles pour Indiens et Esquimaux.....	38,668	43,959
Administration générale			Universités, collèges et autres écoles.....	163,679	139,740
Action exécutive et administrative.....	259,233	235,066	Autres.....	3,979	41,014
Action législative.....	25,656	16,261	Total, enseignement.....	206,326	215,713
Recherches, organisation et statistique.....	13,808	15,896	Ressources naturelles et industries primaires		
Total, administration générale.....	298,703	267,223	Pêche et chasse.....	24,662	27,750
Protection de la personne et de la propriété			Forêts.....	19,004	21,572
Application de la loi.....	10,595	11,719	Établissement sur les terres et agriculture.....	295,065	237,758
Correction.....	26,045	38,162	Minéraux et mines.....	49,957	58,598
Police.....	52,892	76,847	Ressources hydrauliques.....	10,269	13,979
Autres.....	9,594	10,942	Autres.....	22,275	20,977
Total, protection de la personne et de la propriété.....	99,126	137,670	Total, ressources naturelles et industries primaires.....	421,232	380,631
Transports			Expansion commerciale et industrielle.....	18,937	50,480
Air.....	68,787	70,129	Aménagement de la capitale nationale.....	22,705	23,957
Route.....	81,565	130,804	Pertes sur le change.....	-330	-16
Rail.....	118,503	118,072	Service de la dette (sans le remboursement)		
Eau.....	147,949	167,568	Intérêts.....	781,534	752,221
Autres.....	3,650	4,142	Autres.....	41,317	39,249
Total, transports.....	418,445	490,715	Total, service de la dette (sans le remboursement)	822,851	791,470
Communications (téléphones, télégraphes et T.S.F.).....	32,008	40,086	Paiements aux entreprises de l'État.....	149,475	181,713
Santé			Paiements aux provinces		
Dépenses générales.....	10,433	6,555	Arrangements fiscaux.....	182,329	277,473
Santé publique.....	10,505	44,850	Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité.....	9,868	9,679
Services médicaux, dentaires et connexes.....	11,481	13,501	Subventions.....	66,525	66,579
Soins hospitaliers.....	429,517	469,952	Allocations aux municipalités en remplacement d'impôts.....	31,920	36,447
Total, santé.....	491,936	534,858	Total, paiements aux provinces et municipalités.....	290,642	390,178
Bien-être social			Citoyenneté et immigration.....	17,365	20,483
Aide aux vieillards ¹	847,792	1,007,276	Affaires extérieures.....	25,258	28,338
Aide aux aveugles.....	5,057	5,694	Coopération et aide internationales.....	74,621	107,758
Aide aux chômeurs et inaptes.....	127,577	191,326	Recherche sur le logement et suppression des taudis.....	4,864	9,642
Allocations familiales.....	541,321	550,764	Protection civile.....	10,153	10,315
Travail.....	4,229	65,281	Service postal.....	241,942	268,975
Services nationaux de placement et assurance-chômage.....	110,290	62,150	Monnaie royale canadienne.....	2,675	2,661
Autres.....	30,012	35,094	Autres.....	147,866	145,906
Total, bien-être social.....	1,686,278	1,917,585	Paiements non imputables sur les dépenses et excédentaires.....	425	3,448
Services récréatifs et culturels			Total, dépenses générales nettes.....	7,552,912	7,864,854
Archives, galeries d'art, musées et bibliothèques.....	5,206	5,956			
Parcs.....	17,465	18,213			
Autres.....	11,829	20,565			
Total, services récréatifs et culturels.....	34,500	44,734			

¹ Y compris les pensions servies sur la Caisse de sécurité de la vieillesse. ² Paiements inconditionnels; les subventions pour des fins particulières sont classées selon la fonction. Voir tableau 5 pour le détail des subventions accordées aux gouvernements provinciaux et aux municipalités.

Dettes.—Au tableau 7, la dette directe représente le passif total moins les fonds d'amortissement et la dette indirecte consiste en les garanties fédérales de la dette directe d'autres pouvoirs publics. Le tableau 8 donne la dette obligataire brute du gouvernement fédéral, le taux d'intérêt et le terme moyens au 31 mars 1962-1965 et le lieu de remboursement.

7.—Dette directe et indirecte (moins les fonds d'amortissement) du gouvernement fédéral au 31 mars 1962-1965

Nature de la dette	1962	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)			
Dette directe				
Dettes fondées				
Dette obligataire.....	15,060,736	15,796,836	16,510,097	16,838,214
Moins fonds d'amortissement.....	19,432	52,312	—	5,441
Dettes fondées nettes.....	15,041,304	15,774,524	16,510,097	16,832,773
Bons du Trésor à court terme ¹	1,885,000	2,165,000	2,230,000	2,140,000
Comptes et autres effets à payer.....	1,104,607	1,468,897	1,447,585	1,213,170
Comptes des rentes, assurances et pensions.....	4,258,100	4,748,506	5,132,423	5,676,796
Autres éléments de passif.....	363,403	416,767	430,498	481,700
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement).....	22,652,414	24,573,694	25,750,603	26,344,439
Dette indirecte				
Obligations garanties.....	1,636,115	1,381,361	1,377,611	1,368,298
Moins fonds d'amortissement.....	—	—	—	—
Chiffre net des obligations garanties.....	1,636,115	1,381,361	1,377,611	1,368,298
Prêts des banques garantis.....	168,540	141,353	219,039	282,018
Prêts assurés garantis (loi nationale sur l'habitation, 1954).....	3,640,000	4,123,000	4,499,000	4,934,000
Garanties (loi sur l'assurance des crédits à l'exportation).....	291,700	333,646	378,096	468,644
Autres garanties.....	11,300	12,976	14,491	15,863
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)².....	5,747,655	6,002,336	6,488,237	7,068,823
Total, dettes directe et indirecte (moins fonds d'amortissement).....	28,400,069	30,566,030	32,238,840	33,413,262
	\$	\$	\$	\$
Dettes directe (moins fonds d'amortissement) par habitant.....	1,220	1,300	1,339	1,346
Dettes indirecte (moins fonds d'amortissement) par habitant.....	310	317	337	361

¹ De trois à six mois.

² Sans les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.

8.—Dette obligataire brute du gouvernement fédéral, taux d'intérêt et terme moyens et lieu de remboursement, au 31 mars 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965
Dettes obligataires..... milliers de \$	15,060,736	15,796,836	16,510,097	16,838,214
Taux d'intérêt moyen..... %	4.01	4.13	4.27	4.49
Terme moyen..... années	12.19	13.36	13.09	13.29
Lieu de remboursement				
Canada..... milliers de \$	14,930,570	15,385,847	16,133,692	16,461,809
New York..... "	98,175	376,405	376,405	376,405
Londres..... "	31,991	34,584	—	—

**Sous-section 2.—Statistique des finances fédérales d'après les
Comptes publics du Canada**

Les tableaux 9 et 11 donnent, respectivement, le détail des recettes et du bilan du gouvernement fédéral, pour les années terminées le 31 mars 1964-1966. Les chiffres du tableau 10 qui traite des dépenses fédérales pour les années closes le 31 mars 1965 et 1966, sont extraits de la *Gazette du Canada*. En raison de la réorganisation des divers ministères fédéraux, et des changements ainsi imposés sur les *Comptes publics*, il n'est pas possible de présenter les données des années précédentes sur une base comparable. Il est aussi à noter que ces chiffres traitent des ministères et organismes selon leurs cadres avant l'adoption de la loi sur l'organisation du gouvernement, sanctionnée le 16 juin 1966.

9.—Recettes fédérales, années terminées le 31 mars 1964-1965

Recettes	1964	1965	1966
	\$	\$	\$
Recettes fiscales			
Droits de douane (nettes).....	581,441,461	622,101,883	685,519,390
Droits d'accise.....	393,326,182	411,402,145	445,885,434
Impôt sur le revenu	3,248,530,746	3,770,814,463	3,919,095,260
Des particuliers ¹	1,868,073,635	2,105,281,917	2,142,456,280
Des sociétés ¹	1,258,967,490	1,528,214,601	1,606,620,322
Dividendes, intérêt, etc. allant à l'étranger.....	124,499,621	148,717,945	170,018,708
Taxe de vente (nette) ¹	946,054,797	1,204,609,934	1,395,128,921
Impôts sur les biens transmis par décès, y compris les droits successoraux.....	90,671,283	88,625,641	108,352,377
Autres taxes.....	273,507,313	269,222,184	296,338,710
Total, recettes fiscales	6,593,531,782	6,366,776,250	6,850,320,092
Recettes non fiscales			
Postes (nettes).....	200,717,142	230,435,714	237,482,296
Revenu des placements.....	366,412,592	422,693,741	438,254,129
Monnaies et matières.....	9,717,080	12,298,922	11,217,545
Autres.....	142,825,443	148,105,160	158,546,142
Total, recettes non fiscales	719,672,257	813,533,537	845,500,112
Total général, recettes	6,253,204,039	7,180,309,787	7,695,820,204

¹ Sans les impôts crédités à la Caisse de sécurité de la vieillesse.

10.—Dépenses fédérales, années terminées le 31 mars 1965 et 1966

Dépenses	1965	1966
	\$	\$
Dépenses relatives à la défense	1,585,643,748	1,594,981,353
Défense nationale.....	1,537,834,863	1,548,446,784
Production de défense.....	27,308,885	22,636,820
Aide technique à l'industrie canadienne de la défense.....	20,500,000	23,897,779
Dépenses étrangères à la défense	5,632,630,804	6,139,814,142
Agriculture.....	165,723,844	186,263,616
Commission de contrôle de l'énergie atomique.....	1,407,455	1,784,132
<i>Atomic Energy of Canada Limited</i> (programme de recherches).....	45,157,358	52,666,043
Bureau de l'auditeur général.....	1,589,859	1,741,901
Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.....	367,645	382,787
Société Radio-Canada.....	87,989,198	97,458,915
Société centrale d'hypothèques et de logement.....	14,952,238	21,571,958
Directeur général des élections.....	578,175	12,083,140
Citoyenneté et immigration.....	180,986,919	238,567,080
Commission du service civil.....	6,226,358	7,966,884
Production de défense.....	3,172,452	8,545,621
Bureau fédéral de la statistique.....	13,493,107	15,591,823
Affaires extérieures.....	131,186,586	152,545,955

10.—Dépenses fédérales, années terminées le 31 mars 1965 et 1966 (fin)

Dépenses	1965	1966
	\$	\$
Dépenses étrangères à la défense (fin)		
Finances.....	1,622,642,345	1,850,670,433
Administration générale.....	8,872,355	10,055,773
Service de la dette publique.....	1,051,290,697	1,110,857,177
Versements aux provinces (fiscalité, partages fiscaux, subventions, etc.).....	358,337,022	465,995,282
Autres.....	204,722,361	263,770,181
Pêcheries.....	25,593,261	34,526,476
Forêts.....	49,754,438	57,134,577
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs.....	648,703	690,556
Industrie.....	3,288,581	5,403,370
Assurances.....	1,445,862	1,512,059
Justice.....	10,644,700	11,367,814
Travail.....	23,402,111	23,993,711
Service législatif.....	14,214,867	14,711,823
Mines et relevés techniques.....	94,324,195	107,357,514
Office national du film.....	6,353,633	6,891,335
Galerie nationale du Canada.....	1,308,734	1,815,626
Santé nationale et Bien-être social.....	1,300,598,426	1,175,122,029
Administration et frais généraux.....	2,238,458	2,505,929
Services de santé.....	498,319,539	372,717,431
Services médicaux.....	32,526,787	37,506,364
Services des aliments et drogues.....	4,580,953	5,500,421
Services de bien-être.....	763,195,689	757,681,874
Conseil national de recherches (y compris le Conseil des recherches médicales)	56,641,725	74,387,029
Revenu national.....	86,908,544	94,971,980
Nord canadien et ressources nationales.....	127,306,117	156,433,733
Postes.....	210,458,702	240,206,458
Conseil privé.....	8,175,312	8,981,878
Archives publiques et la Bibliothèque nationale.....	1,507,268	1,973,514
Impressions et papeterie publiques.....	2,732,686	3,053,651
Travaux publics.....	234,411,993	275,147,218
Secrétariat d'État.....	22,968,275	25,887,786
Solliciteur général.....	115,476,877	138,534,027
Commerce.....	41,303,543	36,481,965
Transports.....	470,813,295	532,498,872
Commission d'assurance-chômage.....	94,792,046	98,037,727
Affaires des anciens combattants.....	352,098,361	369,652,156
Total, dépenses.....	7,228,274,552	7,734,795,525

11.—Bilan fédéral, 31 mars 1964-1966

Détail	1964	1965	1966
Actif	\$	\$	\$
Disponibilités			
En caisses.....	984,642,872	850,282,134	750,080,004
Avances de fonds de roulement aux ministères et caisses automatiquement renouvelables.....	168,806,488	134,150,967	120,578,475
Valeurs détenues pour le compte de portefeuille.....	99,859,788	57,119,872	81,475,697
Autre actif courant.....	33,753,992	29,134,994	54,861,735
Total, disponibilités.....	1,287,063,140	1,070,687,967	1,015,993,911
Caisse de devises gelées.....	—	—	1,002,400
Avances au compte du Fonds du change.....	2,601,000,000	2,621,000,000	2,696,000,000
Fonds d'amortissement et autres placements constitués en vue du remboursement de la dette non échue.....	—	5,441,198	—
Placements, obligations spéciales des États-Unis.—Traité du fleuve Columbia.....	—	219,479,161	187,191,661
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.....	—	—	34,853,000
Prêts et apports de capitaux aux sociétés de la Couronne.....	4,584,194,507	4,914,534,120	5,540,921,255
Prêts aux gouvernements nationaux.....	1,195,684,799	1,288,343,607	1,343,365,960

11.—Bilan fédéral, 31 mars 1964-1966 (suite)

Détail	1964	1965	1966
	\$	\$	\$
Actif (fin)			
Autres prêts et placements			
Apport au capital et avances de fonds de roulement et de prêts à des organismes internationaux.....	702,130,003	709,753,536	724,695,231
Prêts aux gouvernements provinciaux.....	113,651,578	98,435,807	96,723,106
Avances sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants (moins réserve pour bénéfices conditionnels).....	216,970,307	231,322,169	256,191,461
Divers.....	165,064,212	99,869,916	185,602,890
Total, autres prêts et placements.....	1,197,816,100	1,139,381,428	1,263,212,688
Valeurs gardées en fiducie.....	38,881,823	53,069,935	167,447,012
Frais différés			
Portion non amortie des déficits actuariels			
Comptes de retraite des Forces canadiennes.....	—	53,761,600	53,601,200
Comptes de retraite du service public.....	276,661,600	39,920,800	93,620,600
Comptes de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.....	—	4,153,600	3,115,200
Frais non amortis d'émission d'emprunts.....	123,699,586	110,749,442	106,217,789
Total, frais différés.....	400,360,586	208,555,442	256,554,789
Comptes d'ordre.....	141,392	—	—
Capitaux fixes.....	1	1	1
Prêts et placements inactifs.....	94,824,381	94,824,381	94,824,381
Total, actifs inscrits.....	11,399,966,729	11,615,337,230	12,601,367,056
Moins réserve pour pertes sur la réalisation d'actifs.....	—546,384,065	—546,384,065	—546,384,066
Actifs nets inscrits.....	10,853,582,664	11,068,953,165	12,054,982,993
Dettes nettes.....	15,070,149,452	15,504,472,544	15,543,447,865
	25,923,732,116	26,573,425,709	27,598,430,858
Passif			
Passif courant à vue			
Chèques du Trésor impayés.....	319,894,410	315,077,233	332,859,574
Comptes payables.....	342,673,620	283,925,815	380,308,616
Billets sans intérêts payables à vue.....	586,996,025	367,897,531	255,388,518
Dettes échues.....	26,820,209	19,140,916	27,324,685
Intérêt dû.....	91,893,489	102,034,032	110,930,898
Intérêts courus.....	215,973,372	231,173,522	254,292,553
Autres exigibilités.....	35,719,999	33,367,648	37,731,247
Total, passif courant et à vue.....	1,619,961,434	1,432,616,197	1,398,836,094
Comptes de dépôt et de fiducie.....	190,454,123	272,311,560	426,219,360
Rentes, assurances et pensions			
Rentes sur l'Etat.....	1,284,261,927	1,303,136,853	1,317,080,018
Compte du Régime de pensions du Canada.....	—	—	89,405,854
Caisse de sécurité de la vieillesse.....	—	—	216,982,842
Comptes de pension des Forces canadiennes.....	1,821,524,901	2,028,122,459	2,184,209,822
Compte de retraite du Service public.....	1,856,407,623	2,161,828,359	2,390,383,090
Divers.....	168,859,360	182,753,152	194,071,319
Total, comptes de rentes, d'assurances et de pensions.....	5,131,053,811	5,675,840,853	6,392,132,945
Solde de crédits non versés aux comptes spéciaux			
Plan de Colombo.....
Divers.....
Total, solde de crédits non versés aux comptes spéciaux.....	111,601,270	95,702,607	101,945,175
Crédits différés et comptes d'ordre.....	124,564,449	118,740,283	169,510,146

11.—Bilan fédéral, 31 mars 1964-1966 (fin)

Détail	1964	1965	1966
Passif (fin)	\$	\$	\$
Dettes non échues			
Obligations			
Payables au Canada.....	16,133,692,000	16,461,809,150	16,588,787,500
Payables à Londres.....			
Payables à New York.....	376,405,029	376,405,029	370,999,629
Bons et billets du Trésor			
Payables au Canada.....	2,230,000,000	2,140,000,000	2,150,000,000
Total, dettes non échues.....	18,740,097,029	18,978,214,179	19,109,787,129
Total, passif.....	25,923,733,116	26,573,425,709	27,598,436,858

Dettes garanties.—En plus de la dette directe déjà mentionnée, le gouvernement fédéral a aussi assumé certaines obligations indirectes. Les grands éléments de cette dette indirecte ou éventuelle comprennent la garantie des prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, la garantie des obligations du National-Canadien et la garantie des dépôts des banques à charte à la Banque du Canada. Le reste consiste principalement en garanties de prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université et en garanties au titre de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

12.—Dettes garanties de l'État au 31 mars 1965

SOURCE: Comptes publics du Canada

Détail	Garantie autorisée	Détenu par le public au 31 mars 1965 ¹
	\$	\$
Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts		
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966.....	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4½%, éch. 1967.....	72,300,000	72,300,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1968.....	55,800,000	55,800,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1971.....	190,561,500	190,561,500
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975 ²	6,486,486	6,486,486
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1977.....	84,150,000	84,150,000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 5½%, éch. 1985.....	99,500,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5%, éch. 1987.....	164,500,000	164,500,000
Autres garanties		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non spécifié	897,218,288
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons... Prête assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	25,000,000	15,863,475
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	6,000,000,000	4,934,000,000 ³
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	1,000,000,000	468,643,662
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	76,182,536	63,945,589
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.....	10,400	10,400
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	40,000,000	37,459,073 ⁴
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.....	2,376,375	250,477
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les crédits canadiens du blé.....	37,455,472	10,582,576
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	414,000,000	169,770,000

¹ En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$14,629,700 en 1964. A ce montant correspondait une réserve de \$3,901,429 retenue par la Société centrale d'hypothèques et de logement. ² Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; il est payable en dollars américains seulement et convertis sur la base de \$1 américain = \$1.06108 canadien. ³ D'après les déclarations des prêteurs autorisés (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation), le 31 décembre 1964. ⁴ Comprend un passif indirect à l'égard des versements aux provinces non participantes.

Le tableau 13 résume la situation de la dette nationale (intérêts et chiffre de la dette) en 1957-1966. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Federal Government Finance, Revenue and Expenditure* (n° de catalogue 68-211).

13.—État sommaire de la dette publique et des intérêts afférents, années terminées le 31 mars 1957-1966

NOTA.—Les chiffres comparatifs depuis 1867 figurent au tableau correspondant des *Annuaire* précédents à compter de l'édition de 1942.

Année terminée le 31 mars	Dette brute	Actif productif net	Dette nette	Dette nette par habitant ¹	Augmentation ou diminution de la dette nette durant l'année	Intérêt payé sur la dette	Intérêt payé par habitant ²
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1957.....	18,335,797,515	7,328,146,357	11,007,651,158	862 71	-272,717,806	620,189,398	32.35
1958.....	18,418,541,848	7,372,267,958	11,046,273,890	646 74	35,662,732	539,207,260	32.46
1959.....	20,246,773,669	8,568,383,809	11,678,389,860	667 99	632,115,970	606,615,887	35.52
1960.....	20,988,367,010	8,897,173,007	12,089,194,003	676 51	410,804,143	735,630,175	42.08
1961.....	21,602,536,960	9,165,721,865	12,437,115,095	681 93	347,921,092	756,664,228	42.34
1962.....	22,907,814,464	9,679,877,419	13,228,137,045	712 34	791,021,950	802,919,207	44.02
1963.....	24,790,279,890	10,879,509,718	13,919,769,972	726 65	691,632,927	881,598,898	47.47
1964.....	25,923,733,116	10,853,582,664	15,070,149,452	783 39	1,150,379,480	954,543,790	50.52
1965 ³	28,573,425,709	11,068,953,165	15,504,472,544	792 22	434,323,092	1,012,097,143	52.62
1966.....	27,599,430,858	12,054,982,998	15,543,447,855	780 83	38,975,321	1,077,295,513	55.05

¹ D'après les estimations officielles de la population au 1^{er} juin de l'année indiquée. ² D'après les estimations officielles de la population au 1^{er} juin de l'année précédant immédiatement l'année indiquée.

Sous-section 3.—Recettes fiscales

L'incidence de l'impôt fédéral est étudiée à la section 2. La présente sous-section renferme la statistique des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, de l'impôt sur les biens transmis par décès et des droits et taxes d'accise; les recettes douanières, qui constituent un poste à elles seules des *Comptes publics du Canada*, ne sont pas données ici.

Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés

La statistique des perceptions est recueillie au moment où s'effectuent les paiements et est donc à jour. Plus de 85 p. 100 des contribuables sont des salariés dont presque tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année donnée comprennent les retenues à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année pour le début d'une année financière et la fin de la précédente. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison très étroite entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque de l'employeur représente souvent l'impôt de centaines d'employés, on ne peut rattacher les paiements à la profession ni au revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de l'impôt et des facteurs susmentionnés, la statistique des perceptions indique la courbe du revenu avant même que la statistique soit définitivement établie.

Le tableau 14 indique les perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national pour les années financières terminées le 31 mars.

14.—Perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années terminées le 31 mars 1957-1966

Nota.—Les chiffres comparatifs depuis 1917 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents à compter de l'édition de 1947.

Année terminée le 31 mars	Impôt sur le revenu ¹			Impôt sur les biens transmis par décès	Perceptions globales
	Particuliers ²	Sociétés	Total		
	\$	\$	\$		
1957.....	1,601,897,580	1,335,636,914	2,937,534,494	79,709,197	3,017,243,691
1958.....	1,699,123,470	1,295,470,725	2,994,594,195	71,607,758	3,066,201,953
1959.....	1,561,062,606	1,075,878,164	2,636,940,770	72,635,140	2,709,475,910
1960.....	1,825,547,063	1,234,215,703	3,059,762,765	88,430,705	3,148,193,470
1961.....	2,028,733,394	1,380,128,380	3,408,861,774	94,879,372	3,493,741,146
1962.....	2,200,573,190	1,803,502,631	3,504,075,824	81,579,382	3,585,655,206
1963.....	2,399,862,273	1,362,655,419	3,762,537,692	87,143,312	3,849,681,004
1964 ¹	2,579,083,811	1,472,175,333	4,051,259,144	90,671,283	4,141,930,427
1965.....	3,047,590,003	1,804,567,172	4,852,097,176	88,625,641	4,940,722,817
1966 ¹	3,336,657,371	1,891,085,343	5,227,742,714	108,352,377	5,336,095,091

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse. ² Y compris les impôts des «non-résidents». ³ Comprend les impôts provinciaux perçus par la Division de l'impôt.

Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers.—La statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers (tableaux 15 à 17) porte sur l'année civile et se fonde sur un échantillon des déclarations. Les contribuables, leur revenu et leurs impôts sont classés selon certaines villes, les professions et la catégorie de revenu.

15.—Contribuables, revenu et impôts de certaines villes, 1963 et 1964

Ville et province	1963			1964		
	Contribuables	Revenu cotisé global	Impôt payable ¹	Contribuables	Revenu cotisé global	Impôt payable ¹
	nombre	(milliers de dollars)		nombre	(milliers de dollars)	
Brantford (Ont.).....	22,837	99,308	10,281	23,087	108,624	12,338
Calgary (Alb.).....	95,657	458,604	50,529	104,001	524,035	61,143
Edmonton (Alb.).....	118,479	545,783	57,040	124,493	585,811	64,969
Fort William et Port Arthur (Ont.).....	32,864	146,735	14,120	34,025	160,238	16,737
Halifax (N.-E.).....	37,436	161,802	16,132	39,704	183,395	20,560
Hamilton (Ont.).....	132,688	652,172	71,173	141,826	725,443	86,301
Hull (P.Q.).....	26,858	115,739	8,842	29,612	131,883	10,786
Kitchener et Waterloo (Ont.).....	43,608	198,072	21,297	45,319	217,820	25,426
London (Ont.).....	65,911	299,149	32,120	69,023	328,933	38,225
Montréal (P.Q.).....	623,890	2,971,050	283,951	682,101	3,378,775	346,874
New Westminster (C.-B.).....	34,391	160,728	15,456	38,406	190,057	20,252
Niagara Falls (Ont.).....	17,285	77,288	7,359	18,993	90,878	9,669
Ontario (Ont.).....	27,293	143,579	17,296	29,537	154,820	19,511
Ottawa (Ont.).....	117,329	582,356	66,936	124,172	638,764	77,425
Québec (P.Q.).....	87,163	398,866	33,618	97,134	453,796	40,655
Regina (Sask.).....	42,636	194,820	21,577	45,144	215,596	26,028
St. Catharines (Ont.).....	34,955	169,092	17,560	35,863	185,926	21,670
St-Jean (T.-N.).....	23,816	102,889	10,204	24,226	106,726	11,634
Saint-Jean (N.-B.).....	24,280	99,128	8,761	25,749	111,819	10,796
Saskatoon (Sask.).....	32,177	141,910	14,575	34,472	158,364	18,123
Sherbrooke (P.Q.).....	21,050	88,678	6,877	22,706	99,526	8,619
Sudbury et Copper Cliff (Ont.).....	31,471	150,128	14,452	33,867	166,870	17,705
Sydney et Glace Bay (N.-E.).....	21,698	93,342	7,161	23,264	99,282	8,247
Toronto (Ont.).....	720,714	3,500,778	425,412	762,741	3,890,189	509,961
Vancouver (y compris Vancouver-Ouest) (C.-B.).....	234,042	1,148,053	131,282	250,820	1,294,699	163,207
Victoria (C.-B.).....	49,301	229,759	23,480	51,979	247,245	26,785
Windsor (Ont.).....	54,194	271,000	28,630	61,073	322,374	37,375
Winnipeg (Man.).....	165,584	736,399	80,032	173,070	795,104	91,564
Autres villes.....	1,987,475	8,490,441	746,907	2,154,810	9,603,631	916,585
Total.....	4,927,373	22,421,667	2,243,042	5,361,219	25,173,953	2,719,261

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

16.—Contribuables, revenu et impôts de certaines professions, 1963 et 1964

Profession	1963			1964		
	Contri- buables	Revenu cotisé global	Impôt payable ¹	Contri- buables	Revenu cotisé global	Impôt payable ¹
	nombre	(milliers de dollars)		nombre	(milliers de dollars)	
Cultivateurs.....	92,026	421,682	38,388	106,614	526,977	52,301
Pêcheurs.....	4,177	20,823	2,136	5,755	28,893	3,025
Professions libérales						
Comptables.....	4,590	50,462	9,293	4,793	62,411	12,686
Médecins.....	15,019	291,569	71,316	15,182	326,019	83,429
Dentistes.....	5,092	69,633	13,956	5,102	76,067	16,105
Avocats et notaires.....	7,728	125,832	30,150	8,328	143,921	35,183
Ingénieurs et architectes.....	2,594	38,880	9,001	2,621	44,035	10,648
Employés.....	4,295,491	18,687,839	1,750,407	4,606,207	20,882,428	2,123,193
Vendeurs.....	51,311	322,740	38,057	59,728	401,484	51,757
Propriétaires d'entreprises.....	214,007	1,167,837	182,553	224,153	1,278,345	163,320
Portefeuilleistes.....	147,424	892,669	118,528	160,452	1,032,838	146,264
Pensionnés.....	61,912	200,188	12,245	78,943	254,274	16,226
Toutes autres.....	26,002	131,133	17,012	23,346	116,261	15,064
Total.....	4,927,373	22,421,607	2,243,042	5,301,219	25,173,953	2,719,201

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

17.—Statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers,
suivant le revenu, 1963 et 1964

Revenu imposable	Contribuables		Revenu cotisé global		Impôt payable ¹		Impôt moyen ¹	
	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964
	(nombre)		(milliers de dollars)				\$	\$
Moins de \$1,000.....	36,785	28,763	17,306	14,779	2,486	1,744	68	61
\$ 1,000 et moins de \$ 2,000	637,433	644,711	995,920	1,007,385	36,466	39,155	57	61
\$ 2,000 " \$ 3,000	596,573	909,264	2,254,275	2,285,332	136,432	149,531	152	164
\$ 3,000 " \$ 5,000	1,945,210	1,913,838	7,321,585	7,612,380	529,687	606,490	287	317
\$ 5,000 " \$10,000	1,306,679	1,562,635	8,418,427	10,151,595	835,273	1,064,008	639	681
\$10,000 " \$25,000	182,082	214,184	2,500,980	2,960,463	420,551	504,031	2,310	2,353
\$25,000 " \$50,000	18,755	22,948	616,935	766,835	172,212	211,463	9,182	9,216
\$50,000 et plus.....	3,856	4,878	296,179	385,204	109,935	142,779	28,510	29,270
Total.....	4,927,373	5,301,219	22,421,607	25,173,953	2,243,042	2,719,201	455	513

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

18.—Statistique sommaire des sociétés déclarant des bénéfices, années d'imposition 1963 et 1964

Détail	1963			1964		
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu ¹	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu ¹
	nombre	(millions de dollars)		nombre	(millions de dollars)	
Sociétés actives imposables, sans les coopératives ni les sociétés de la Couronne.....	80,516	4,208.8	1,450.9	87,209	4,593.3	1,621.8
Sociétés inactives.....	5,073	2.2	0.2	5,608	1.5	0.1
Coopératives.....	1,715	8.4	1.8	1,998	10.6	2.2
Sociétés de la Couronne.....	6	32.6	16.2	6	28.5	14.5
Total, sociétés imposables.....	87,310	4,252.0	1,469.1	94,821	4,633.9	1,638.0
Sociétés en nom personnel.....	3,073	43.4	—	3,397	45.3	—
Autres sociétés non imposables.....	4,032	53.4	—	4,224	58.6	—
Total, sociétés imposables et non imposables.....	94,415	4,348.8	1,469.1	102,442	4,737.9	1,638.0

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

19.—Répartition des sociétés actives imposables déclarant des bénéfices, par industrie et province, années d'imposition 1963 et 1964

Groupe industriel et province	1963			1964		
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu ¹	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Impôt sur le revenu ¹
	nombre	(millions de dollars)		nombre	(millions de dollars)	
Groupe industriel						
Agriculture, pêche et forestage.....	1,695	28.6	6.4	2,079	40.1	10.7
Mines, carrières, et puits de pétrole..	852	236.8	99.9	732	265.6	111.1
Fabrication.....	14,088	2,040.8	742.9	14,273	2,095.9	795.8
Construction.....	8,297	135.0	29.2	9,304	150.9	29.2
Transports, entreposage et autres services d'utilité publique.....	3,386	458.3	175.8	3,894	520.6	212.6
Commerce de gros.....	12,097	331.1	97.2	12,606	383.4	113.8
Commerce de détail.....	14,091	285.2	89.7	15,593	325.2	105.0
Finances, assurances et immeuble.....	16,324	563.0	177.8	18,166	655.6	205.4
Services.....	9,686	132.1	31.9	10,502	155.9	37.7
Total.....	80,516	4,208.8	1,450.9	87,209	4,593.3	1,621.3
Province						
Terre-Neuve.....	922	38.2	15.6	847	40.1	16.9
Île-du-Prince-Édouard.....	274	8.4	1.8	311	9.2	2.3
Nouvelle-Écosse.....	2,078	48.0	16.5	2,200	44.4	15.2
Nouveau-Brunswick.....	1,234	35.1	13.1	1,775	35.3	10.8
Québec.....	20,350	1,233.5	414.9	20,676	1,410.8	488.8
Ontario.....	29,218	2,048.2	697.4	32,267	2,160.3	754.8
Manitoba.....	3,927	129.1	49.0	4,135	190.4	73.8
Saskatchewan.....	2,365	44.0	14.2	2,759	47.9	15.0
Alberta.....	8,060	233.1	82.9	8,589	225.8	78.9
Colombie-Britannique.....	12,088	390.2	145.5	13,650	429.1	164.6

¹ Comprend l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

**20.—Sociétés déclarant des bénéfices, par catégorie de revenu et d'actif,
années d'imposition 1963 et 1964**

NOTE.—Il s'agit des sociétés dont le fisco a reçu des renseignements suffisamment détaillés pour les fins de la statistique.

Catégorie de revenu et d'actif	1963		1964	
	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante	Sociétés faisant rapport	Bénéfices de l'année courante
	nombre	millions de dollars	nombre	millions de dollars
Catégorie de revenu				
Moins de \$5,000.....	33,465	55.2	35,881	58.0
\$5,000 à \$10,000.....	14,301	97.2	15,253	102.7
\$10,000 à \$25,000.....	16,204	248.1	18,620	288.2
\$25,000 à \$50,000.....	9,498	316.5	10,061	333.8
\$50,000 à \$100,000.....	2,468	171.9	2,666	182.5
\$100,000 à \$250,000.....	1,782	279.7	1,851	292.5
\$250,000 à \$500,000.....	725	253.3	821	288.8
\$500,000 à \$1,000,000.....	413	282.8	477	334.5
\$1,000,000 à \$5,000,000.....	391	792.3	415	829.8
\$5,000,000 et plus.....	88	1,486.2	111	1,652.2
Total.....	79,348	3,983.3	86,186	4,363.0
Catégorie d'actif				
Moins de \$100,000.....	36,333	193.1	39,326	210.0
\$100,000 à \$250,000.....	20,842	245.8	21,959	271.5
\$250,000 à \$500,000.....	10,445	218.7	11,892	239.2
\$500,000 à \$1,000,000.....	5,625	216.2	6,189	229.7
\$1,000,000 à \$5,000,000.....	4,593	534.6	5,142	602.3
\$5,000,000 à \$10,000,000.....	668	263.5	791	310.7
\$10,000,000 à \$25,000,000.....	443	361.1	452	365.9
\$25,000,000 à \$100,000,000.....	276	596.1	301	670.0
\$100,000,000 et plus.....	123	1,354.2	134	1,463.7

Droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès

L'historique des droits successoraux paraît dans l'*Annuaire* 1956, pp. 1088-1092. Du 1^{er} janvier 1947 au 31 mars 1963, seuls l'Ontario et le Québec imposaient des droits de succession, les autres provinces ayant loué ce domaine au gouvernement fédéral aux termes des accords fiscaux de 1947, 1952 et 1957 (voir page 1096). Toutefois, la Colombie-Britannique a repris ce domaine relativement à tous les décès à compter du 1^{er} avril 1963. L'incidence de l'impôt sur les biens transmis par décès est expliquée à la page 1103.

Les recettes fédérales en droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès durant l'année terminée le 31 mars 1965 s'élevaient à \$88,625,641. La même année, le Québec a prélevé \$35,426,000 en droits successoraux et l'Ontario, \$48,682,000.

Taxes d'accise

Les taxes d'accise perçues par la Division de l'accise du ministère du Revenu national sont indiquées pour les années terminées le 31 mars 1964 à 1966 au tableau 21.

21.—Taxes d'accise perçues, par article, années terminées le 31 mars 1964-1966

Article	1964	1965	1966
	\$	\$	\$
Taxes de vente ^{1,2}	946,054,797	1,204,609,934	1,395,128,921
Autres taxes d'accise			
Automobiles.....	194	239	—
Cigarettes, tabac et cigares.....	226,938,710	218,343,946	238,080,357
Exportations d'énergie électrique.....	126,937	—	—
Bijouterie, montres, ornements, etc.....	6,353,314	6,864,180	7,935,585
Allumettes et briquets.....	1,261,797	1,181,009	1,228,556
Appareils de télévision, phonographes, radios et lampes.....	22,009,701	23,521,713	26,900,462
Préparations de toilette.....	11,125,893	12,790,734	14,113,979
Vins.....	3,814,127	4,092,094	4,401,603
Articles divers.....	1,301,810	1,426,553	2,185,240
Intérêts et amendes.....	814,291	1,208,554	1,620,049
Moins remboursements et drawbacks.....	-331,330	-346,938	-347,733
Total.....	1,219,470,241	1,473,692,018	1,691,397,019

¹ Sans l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

² Chiffre net après déduction des remboursements et drawbacks.

Droits d'accise

La somme brute des droits d'accise perçus paraissent dans l'état suivant pour les années terminées le 31 mars 1964 et 1965. Les totaux ne correspondent pas aux droits d'accise nets figurant au tableau 9 parce que les remboursements et les drawbacks y sont inclus. Un drawback de 99 p. 100 des droits d'accise payés peut être accordé à l'égard des alcools de fabrication canadienne titrant au moins 50 p. 100 au-dessus de preuve, livrés en quantités limitées pour fins médicinales ou de recherches aux universités, aux laboratoires scientifiques ou de recherches, aux hôpitaux publics et aux institutions de santé qui reçoivent l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux.

Détail	1964	1965
	\$	\$
Spiritueux.....	129,399,249	134,718,066
Bière ou boisson de malt.....	102,914,379	105,386,115
Tabac et cigarettes.....	164,804,918	176,129,508
Cigares.....	836,018	1,038,218
Licences.....	35,770	32,419
TOTAL.....	397,990,334	417,302,326

Section 4.—Subventions conditionnelles fédérales-provinciales et programmes conjoints*

Durant la dernière décennie, les dépenses fédérales afférentes aux programmes conjoints fédéraux-provinciaux ont augmenté rapidement. Ces programmes sont de trois catégories: 1° le gouvernement fédéral accorde une aide financière à l'égard d'un programme administré par une province; 2° les gouvernements fédéral et provinciaux assument chacun l'entière responsabilité à l'égard de la construction, de l'administration et du financement relatifs à des aspects distincts d'une entreprise conjointe; ou 3° la province apporte une contribution financière à un programme conjoint administré par le gouvernement fédéral.

Les programmes conjoints de la première catégorie sont de beaucoup les plus répandus; on les appelle communément programmes à subventions conditionnelles. Ils ont ceci de particulier que le gouvernement fédéral convient de mettre des fonds à la disposition d'une province à certaines conditions, le domaine, le service ou le projet auquel cet argent doit être affecté étant toujours précisé. De plus, on peut exiger de la province qu'elle apporte une contribution financière au programme ou qu'elle fournisse certaines installations. Bien que l'administration du programme soit confiée à la province, celle-ci est généralement tenue de satisfaire à certaines normes déterminées. Les diverses entreprises de bien-être ont été d'excellents exemples de programmes à subventions conditionnelles. Aux termes du programme d'assistance-vieillesse, le gouvernement fédéral s'est engagé à partager avec une province le coût de l'assistance aux personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans, jusqu'à concurrence de 50 p. 100 d'une allocation mensuelle d'assistance de \$75; l'allocationnaire, en plus d'avoir dépassé un certain âge, doit avoir été domicilié au Canada pendant dix ans, et son revenu, l'assistance y comprise, ne doit pas dépasser \$1,260 par année s'il est célibataire, \$2,220 s'il est marié et \$2,580 si son conjoint est aveugle. Les provinces chargées de l'administration du programme, doivent assumer le coût d'administration ainsi que la moitié du coût de l'allocation mensuelle.

Bien que le programme d'assistance-vieillesse, pour lequel les critères d'admissibilité, le niveau de l'allocation et la part fédérale des frais sont précisés, soit caractéristique des programmes à subventions conditionnelles, il en est d'autres pour lesquels les conditions posées sont théoriques. Ainsi, aux termes du programme d'assistance-chômage, le gouvernement fédéral s'est engagé à assumer la moitié du coût des secours versés aux allocationnaires de l'assistance sociale mais le barème et les conditions de cette assistance sont déterminés par les provinces. En principe, on peut dire que le programme d'assistance-vieillesse correspond au régime classique des subventions conditionnelles tandis que le programme d'assistance-chômage a consacré une attitude nouvelle en ce sens qu'on a moins insisté sur des normes nationales uniformes afin d'assurer au projet une plus grande souplesse et une plus grande faculté d'adaptation aux conditions locales.

Les transferts du gouvernement fédéral aux provinces à l'égard des programmes de subventions conditionnelles ont augmenté de 75 millions de dollars au 31 mars 1954 à \$1,109,107,000 environ en 1965-1966. Cet accroissement est attribuable en grande partie à la mise en œuvre, en 1955, du programme d'assistance-chômage et, en 1958, du programme d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques, au relèvement du niveau des allocations d'assistance-vieillesse, d'invalidité et de cécité, ainsi qu'à l'élargissement

* Rédigé (décembre 1966) par la Division des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances, Ottawa.
Autres références:—

Donald V. Smiley, *Conditional Grants and Canadian Federalism* (Canadian Tax Papers No. 32), Toronto. *Canadian Tax Foundation*, février 1963. Division des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances. *Federal-provincial conditional grant and shared-cost programmes, 1962*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, octobre 1963. \$3 (n° de catalogue F2-2563). Appendice aux Débats de la Chambre des communes, numéro du 10 septembre 1964, Statuts du Canada 1964-1965, chap. 54.

et à la réorientation du programme de formation professionnelle et technique (voir pp. 369-371). Pour 1965-1966, on estime à \$123,983,000 et à \$492,061,000 respectivement l'apport fédéral au programme d'assistance-chômage et au programme de l'assurance-hospitalisation et des services diagnostiques.

Les programmes conjoints de la deuxième catégorie, pour lesquels les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à assumer l'entière responsabilité à l'égard de certains aspects particuliers de l'entreprise commune, ne sont pas nombreux et s'apparentent d'habitude aux entreprises de travaux publics. Les projets conjoints d'irrigation, exécutés par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et par la province d'Alberta sur les rivières St. Mary's et Bow, dans le sud de l'Alberta, sont de cette catégorie, ainsi que le pont construit récemment entre Ottawa (Ont.) et Hull (P.Q.). Pour le projet d'irrigation de la St. Mary's, le gouvernement fédéral s'est engagé à aménager tous les principaux réservoirs, les grands barrages et les ouvrages de raccordement tandis que l'Alberta se chargeait de l'aménagement du réseau de distribution ainsi que de la mise en valeur et de la colonisation des nouvelles régions irrigables.

Les programmes conjoints de la troisième catégorie sont également peu nombreux et il est rare qu'ils comportent de fortes sommes. La Commission du Fraser et le barrage de la Saskatchewan-Sud en sont deux exemples. La Commission du Fraser a été établie par le Canada et la Colombie-Britannique en 1955 en vue d'une étude sur l'enrayement des inondations et sur la production d'énergie hydro-électrique sur le Fraser. Le Canada s'engageait à payer d'abord les frais de la Commission, la Colombie-Britannique devant par la suite lui rembourser la moitié de ces frais. Dans le cas de l'entreprise de la Saskatchewan-Sud, la province devait rembourser au Canada 25 p. 100 (jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars) des sommes affectées par le gouvernement fédéral au barrage et au réservoir. Pour l'année terminée le 31 mars 1965, la part de la Colombie-Britannique afférente à la Commission du Fraser a été de \$7,741, et celle de la Saskatchewan, pour l'entreprise conjointe de la rivière Saskatchewan-Sud, s'est établie à \$4,288,543.

L'augmentation du nombre et l'agrandissement de la portée des programmes conjoints et des subventions conditionnelles ont provoqué de la critique et engendré de l'inquiétude de la part des provinces. On a soutenu que la prépondérance fédérale dans le domaine de la taxation directe durant les années d'après-guerre avait stimulé la croissance de ces programmes, étant donné que les provinces n'avaient pas accès aux revenus nécessaires pour réaliser de tels programmes sans aide. Lors de la conférence fédérale-provinciale de 1964, la province de Québec a proposé qu'on donne aux provinces le choix d'assumer l'entière responsabilité administrative et financière de certains programmes conjoints, le gouvernement fédéral mettant à la disposition de la province le domaine fiscal supplémentaire ainsi devenu nécessaire. Cette proposition de retrait par les provinces a été soumise à la considération d'un comité d'étude fédéral-provincial. A la suite de cette étude, le premier ministre du Canada, dans une lettre adressée aux premiers ministres provinciaux le 15 août 1964, a proposé une mesure temporaire permettant à une province de se retirer provisoirement de certains programmes, en attendant des dispositions plus permanentes. Le Parlement a approuvé la législation nécessaire, c'est-à-dire la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), en avril 1965. En vertu de cette loi, le gouvernement du Canada est autorisé à conclure des accords avec toute province qui désire se retirer de certains programmes de subvention conditionnelle. Le nombre et la nature des programmes sont donnés en détails dans les annexes de la loi.

L'annexe I comprend les programmes permanents et l'annexe II, les programmes moins importants et de nature temporaire. Les programmes dont il est question dans l'annexe I sont les suivants: (1) l'assurance-hospitalisation, (2) l'assistance-vieillesse,

les allocations aux aveugles et aux invalides et la partie de l'assistance-chômage qui se rattache au bien-être social, (3) les programmes de formation technique et professionnelle pour les personnes qui ne font pas encore partie de la main-d'œuvre, et (4) les programmes de subventions à l'hygiène, sauf en ce qui concerne les recherches et la démonstration. L'annexe II porte sur les programmes suivants: (1) l'assistance relative à la chaux agricole, (2) les programmes de sylviculture, (3) les subventions à la construction d'hôpitaux, (4) les terrains de camping et de pique-nique et (5) les routes d'accès aux ressources.

Une province qui désire se retirer d'un programme mentionné dans l'annexe I doit conclure un accord supplémentaire aux termes duquel elle s'engage à assumer l'entière responsabilité administrative et financière du programme. Le gouvernement fédéral s'engage à assurer que la province recevra des revenus équivalents à la charge financière qu'elle assume. Le gouvernement fédéral convient de a) diminuer d'un pourcentage déterminé l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers demeurant dans la province; b) payer une péréquation connexe et c) verser un rajustement des frais d'application. Le paiement ou le recouvrement des frais d'application est destiné à assurer qu'une province ne subira aucune perte et ne réalisera aucun profit pour s'être chargé de la part fédérale d'un programme jusque là conjoint. A cause de l'importance moindre et la nature provisoire des programmes dont il est question à l'annexe II, le retrait de ces derniers n'entraîne aucun abattement d'impôt fédéral ou paiement de péréquation. C'est le ministre des Finances qui versera directement aux provinces le dédommagement conséquent.

La mesure dans laquelle une province peut modifier la nature ou les termes d'un programme dont elle s'est retirée varie selon qu'il s'agit d'un programme de l'annexe I ou de l'annexe II. En vertu de la loi, l'accord supplémentaire relatif à un programme de l'annexe I peut changer les termes de l'accord primitif seulement en ce qui a trait à la manière dont le Canada contribuera au coût du programme et la manière de présenter les comptes. Dans le cas des programmes de l'annexe II, l'accord supplémentaire peut stipuler que le programme se continuera sans changement ou permettre à la province d'y substituer un programme provincial dont les objectifs sont sensiblement les mêmes.

La loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) prévoit une période provisoire durant laquelle une province peut se charger dans une plus grande mesure de l'administration et du financement des programmes énumérés et durant laquelle on pourra mettre au point des dispositions permanentes régissant les programmes conjoints. La fin de cette période, aux termes de la loi, varie selon les programmes et se situe entre le 31 mars 1967 et le 31 décembre 1970. L'abattement fiscal applicable aux programmes de l'annexe I est aussi stipulé dans la loi et varie de 1 p. 100, pour les subventions à l'hygiène, à 14 p. 100 pour l'assurance-hospitalisation.

La province de Québec a été la seule à profiter de la législation précitée et elle a conclu des accords relatifs à tous les programmes de l'Annexe I et à un programme de l'Annexe II qui se rapporte à la sylviculture. Aux conférences fédérales-provinciales de septembre et octobre 1966, le gouvernement fédéral a proposé une légère révision des accords conclus aux provinces qui n'avaient pas profité de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires). Le gouvernement fédéral a offert, pour la période 1967-1970, un abattement de 17 p. 100 de l'impôt sur le revenu personnel aux provinces qui s'engagent à assumer l'entière responsabilité financière des programmes d'assurance-hospitalisation, de bien-être (par exemple le Programme d'assistance du Canada) et de subventions à l'hygiène. Afin d'assurer une fiscalité équitable, les paiements de péréquation et de rajustement des frais d'exploitation doivent être réunis à l'abattement. Comme le programme de formation technique et professionnelle, tel qu'il existait, allait être discontinué, la proposition ne s'y appliquait pas. Aucune des neuf provinces auxquelles s'adressait cette proposition n'a exprimé le désir de l'accepter.

22.—Subventions conditionnelles fédérales-provinciales et programmes conjoints, milieu de 1966

Ministère et projet	Année d'inauguration	Base de la répartition provinciale des fonds fédéraux	Provinces participantes ¹	Part provinciale ²	Limite maximum de la subvention ³	Part fédérale 1964-1965 ⁴
				pourcentage		milliers de dollars
Agriculture						
Primes pour reproducteurs pur sang, etc.	1913	Portée des programmes provinciaux	10	"	"	55
Assistance au transport de bestiaux à la Foire royale d'hiver.	1946	Portée des programmes provinciaux	9 (Ont.)	25	O	29
Activité des Cercles 4-H	1900	Portée des programmes provinciaux	10	50	O	135
Construction d'entrepôts pour pommes de terre.	1947	Coût estimatif	Î.-du-P.-É., Man., Sask., C.-B.	37½	O	—
			7 (Prairies)	40	O	1,584
Programme du chaulage	1943	Portée des programmes provinciaux				
Protection et assainissement des terres						
Monts Riding et Duck	1949	Coût estimatif	Man.	50	F	8
Irrigation, rivière St. Mary's	1950	Coût estimatif	Alberta	"	F	1,359
Irrigation, rivière Bow	1950	Coût estimatif	Alberta	"	F	1,220
Rivière Assiniboine—Barrage de Shellmouth et dérivation de Portage	1962	Coût estimatif	Man.	50	O	701
Saskatchewan-Sud (barrages et réservoir)	1958	Coût estimatif	Sask.	25	P	14,238
Aide au transport des fourrages	<i>ad hoc</i>	Coût estimatif	N.-É., Man., Sask., C.-B.	50	O	503
				50	FP	—
Dédommagement des pertes des récoltes	<i>ad hoc</i>	Coût estimatif	Î.-du-P.-É., Man., Sask.	0-50 du coût d'adm.	O	487
Assurance-récolte	1961	Portée des programmes provinciaux				
Indemnité pour pertes par maladie						
Rage	1959	Incidence de la maladie	Qué., Ont.	60	O	19
Éradication de l'épinière-venette	1964	Portée des programmes provinciaux	Qué., Ont.	50	O	92
Citoyenneté et immigration						
Hospitalisation et bien-être des immigrants indigents	1947	Coût estimatif	9 (N.-B.)	50	O	31
Enseignement aux immigrants	1964	Portée des programmes provinciaux	9 (Qué.)	50	O	260
Conservation des fourrages	1939	Portée des programmes provinciaux	Ont., Man., Sask., Alb.	40-50	F	187
Routes dans, et vers, les réserves indiennes						
Région de la Saskatchewan	<i>ad hoc</i>	Coût estimatif	Sask.	50	O	108,536
Réserve des Six Nations	<i>ad hoc</i>	Coût estimatif	Ont.	50-80	O	2,416,319
Écoles pour Indiens, hors des réserves						
Apport de capital	<i>ad hoc</i>	Coût estimatif	Divers districts scolaires	Rapport entre enfants blancs et indiens	O	—
Apport à l'enseignement	1948	Frais estimatifs de scolarité	Divers districts scolaires	—	O	5,290
Aménagements communautaires	1961	Frais périodiques	Prairies	—	F	75
Développement économique	1964	Coût estimatif	Ont., Man., Sask.	—	O	167
Services de bien-être pour Indiens	1960	Indiqués dans chaque accord	Ont., Man., Alb.	0-50	Varie	125
Mesures d'urgence	1952	Population	10	25-50 ²	F	4,927

Renvois à la fin du tableau, p. 1134.

22.—Subventions conditionnelles fédérales-provinciales et programmes conjoints, milieu de 1966 (suite)

Ministère et projet	Année d'inauguration	Base de la répartition provinciale des fonds fédéraux	Provinces participantes ¹	Part provinciale ²	Limite maximum de la subvention ³	Part fédérale 1964-1965 ⁴
				pourcentage		milliers de dollars
Pêcheries						
Subventions à la construction de navires de pêche.....	1942	Portée des programmes provinciaux..	Atlantique, Qué.	—	O	800
Installations communautaires de la pêche.....	1959	Coût estimatif.....	T.-N.	s	O	489
Développement industriel.....	1959	Portée des programmes provinciaux..	Atlantique	50	O	—
Forêts						
Inventaire.....	1951		7 (T.-N., I.-P.-É., Qué.)	50	F	931
Reboisement.....	1951	Montant global à l'I.-P.-É., autres provinces: rapport entre terres forestières productives et total.	8 (N.-B., Qué.)	75	F	703
Protection contre les incendies.....	1957		10	50	F	3,379
Routes d'accès.....	1958		10	50	F	2,779
Amélioration des peuplements.....	1962		7 (T.-N., Alb., C.-B.)	50	F	118
Amélioration des peuplements (Cap-Breton).....	1961	Portée des chômeurs.....	N.-É.	50	F	81
Tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	1953	Incidence de l'infestation.....	N.-B.	33½	F	479
Remise en valeur et aménagement des terres agricoles (loi)	1962	Subvention uniforme—valeur nette de la production agricole, nombre de fermes peu rentables et population rurale par rapport aux totaux nationaux.....	10	33½-50	F	—
Travail						
Main-d'œuvre agricole.....	1941	Indiquée dans l'accord.....	9 (T.-N.)	50	F	100
Réadaptation des invalides.....	1953	Portée des programmes provinciaux..	9 (Qué.)	50	O	642
Formation technique et professionnelle						
Formation secondaire professionnelle.....	1950	Subvention globale et population (âgée de 15 à 19 ans).....	10	50	F	3,568
Formation de techniciens.....	1960	Portée des programmes provinciaux..	9 (I.-P.-É.)	50	O	10,234
Métiers et autre formation professionnelle.....	1960	Portée des programmes provinciaux..	10	50	O	14,290
Formation en collaboration avec l'industrie.....	1948	Portée des programmes provinciaux..	7 (T.-N., I.-P.-É., Sask.)	25	O	329
Formation des chômeurs.....	1948	Portée des programmes provinciaux..	10	10-50	O	13,500
Formation des invalides.....	1950	Portée des programmes provinciaux..	9 (I.-P.-É.)	50	O	655
Formation de professeurs de l'enseignement technique et professionnel.....	1960	Portée des programmes provinciaux..	9 (I.-P.-É.)	50	O	605
Formation pour les ministères et organismes fédéraux.....	1942	Coût estimatif.....	Varie	0-25	O	82
Aide aux étudiants.....	1937	Indiquée dans l'accord.....	10	50	F	288
Cours d'enseignement technique et professionnel par correspondance.....	1950	Portée des programmes provinciaux..	Varie	50	O	17
Apport de capital.....	1945	Portée des programmes provinciaux..	10	25 jusqu'au 31 mars 1970 et 50 par la suite	F	52,728

Apprentissage.....	1944	Portée des programmes provinciaux..	8 (Î.-P.-É., Qué.)	50	O	695
Travaux municipaux d'hiver.....	1958	Portée des programmes municipaux approuvés.....	10	"	O	42,703
Santé nationale et bien-être social						
Subventions nationales de santé						
Construction d'hôpitaux.....	1948	Construction estimative.....	10	50	F	21,469
Formation professionnelle.....	1948	Subvention globale et population.....	10	"	F	1,929
Hygiène mentale.....	1948	Subvention globale et population.....	10	"	F	8,635
Lutte antituberculeuse.....	1948	Subvention globale, population et décès par tuberculose.....	10	"	F	3,376
Recherches en santé publique.....	1948	D'après les besoins de recherche.....	10	"	F	1,641
Lutte anticancéreuse.....	1948	Subvention globale et population.....	10	50	F	2,547
Santé publique générale.....	1948	Subvention globale et population.....	10	"	F	12,720
Hygiène maternelle et infantile.....	1953	Subvention globale, population et rapport naissances-décès chez les enfants.....	10	"	F	1,409
			10	50 ¹⁰	F	2,463
Réadaptation médicale et enfants infirmes.....	1953et 1948	Subvention uniforme et population.....	10	"	O	432,995
Assurance-hospitalisation.....	1958	Population admissible à l'hospitalisation (25 p. 100 de la moyenne nationale du coût par tête, plus 25 p. 100 de la moyenne provinciale correspondante).....	10	"	O	44,905
Assistance-vieillesse.....	1952	Population nécessiteuse (65 à 69 ans).....	10	50	O	5,589
Allocations aux aveugles.....	1937	Nombre d'aveugles nécessiteux (18 à 69 ans).....	10	25	O	23,346
Allocations aux invalides.....	1954	Nombre d'invalides nécessiteux (18 à 69 ans).....	10	50	O	107,384
Assistance-chômage.....	1955	Chômeurs nécessiteux.....	10	50	O	415
Aptitude physique et sport amateur.....	1962	Subvention globale et population.....	9 (Qué.)	40	O	22
Services consultatifs pour invalides.....	1954	Portée des programmes provinciaux.....	9 (Ont.)	50	O	19
Aveugles pensionnés—traitement.....	1948	Portée des programmes provinciaux.....	8 (Alb., C.-B.)	25	O	
Subventions nationales en bien-être						
—recherche en bien-être.....	1962	D'après les besoins.....	8 (Î.-P.-É., Qué.)	"	F	368
—bien-être et formation professionnelle en général.....	--			50 ¹		
Conseil national de recherches						
Service de renseignements techniques.....	1952	Portée des programmes provinciaux.....	7 (T.-N., Î.-P.-É., Qué.)	"	O	209
Nord canadien et ressources nationales						
Conservation des eaux.....	1938	Coût estimatif de construction.....	Ont.	374-624	F	1,525
Enquête sur le Nelson.....	1963	Coût estimatif de l'étude.....	Man.	50	F	782
Commission de contrôle du Lac des Bois.....	1921	Immobilisations estimatives.....	Man., Ont.	664	O	--
Commission du Fraser.....	1949	Portée du Programme.....	C.-B.	50	O	7,425
Canalisation des eaux d'inondation du Grand-Winnipeg.....	1962	Coût estimatif.....	Man.	25-624	F	6,002
Routes d'accès aux ressources.....	1958	Subvention globale à la province.....	10	50	F	60
Terrains de camping et de pique-nique.....	1959	Portée des programmes provinciaux.....	8 (Qué., Ont.)	50	F	

22.—Subventions conditionnelles fédérales-provinciales et programmes conjoints, milieu de 1966 (fin)

Ministère et projet	Année d'inauguration	Base de la répartition provinciale des fonds fédéraux	Provinces participantes ¹	Part provinciale ²	Limite maximum de la subvention ³	Part fédérale 1964-1965 ⁴
				pourcentage		milliers de dollars
Travaux publics						
Route transcanadienne.....	1950	Longueur dans la province et portée des programmes provinciaux.....	10	10-50	O	76,085
Contrôle des inondations de l'Okanagan.....	1950	Coût estimatif.....	C.-B.	50	O	6
Pont Ottawa-Hull.....	1961	Coût estimatif.....	Qué., Ont.	33½	O	980
Réaménagement urbain ⁵	1944	Coût de l'entreprise.....	10	80 ⁷	O	4,219
Études de réaménagement urbain ⁶	1956	Coût de l'entreprise.....	10	25-50 ⁷	O	568
Lotissement et logements à loyer modique ⁸	1949	Pertes subies par l'entreprise.....	10	25 ⁷	O	1,468
Système d'égout—remise de capital.....	1954	Travail terminé.....	10	25	O	7,020
Secrétariat d'État						
Célébration du centenaire.....	1961	Subvention globale et population.....	10	—	F	976
Commerce						
Statistique démographique.....	1909	Coût estimatif.....	10	—	O	73
Transports						
Caisse des passages à niveau.....	1909	Construction approuvée.....	10	12½-15 ⁷	F	2,716
Aéroports municipaux.....	1927					
Subvention d'exploitation.....	—	D'après le déficit d'exploitation de l'aéroport.....	10	—	O	153
Capital.....	—	Projets approuvés d'immobilisations.....	10	50 ⁷	F	36

¹ Les provinces faisant exception figurent entre parenthèses.

² Ici 50 p. 100 peut signifier que la province doit payer la moitié du coût de l'entreprise ou qu'elle doit verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral.

³ F = Limite maximum de la part fédérale; P = limite maximum de la part provinciale; O = aucune limite n'est fixée aux parts fédérale et provinciale.

⁴ Source: *Comptes publics du Canada 1984-1985*.

⁵ Pas uniforme.

⁶ L'administration, les services, les installations, le terrain et les prêts sont à la charge de la province ou celle-ci s'engage à exécuter une partie déterminée du projet, etc.

⁷ Représente la part provinciale et/ou municipale.

⁸ Chaque gouvernement s'engage à exécuter un aspect du programme et à en assumer le coût.

⁹ Les provinces s'engagent à maintenir le niveau existant des dépenses.

¹⁰ Apport à la fourniture des services seulement.

¹¹ Les sommes sont versées par la Société centrale d'hypothèques et de logement à titre d'agent du gouvernement fédéral.

Section 5.—Finances provinciales

La comptabilité et la présentation des états financiers des provinces diffèrent beaucoup. Pour établir une statistique comparative, il faut remanier les *Comptes publics*. Du compte ordinaire, par exemple, sont parfois exclues des opérations relatives à une fonction déterminée. En conséquence, les fonds spéciaux ou de gestion de cette nature ont été ajoutés au compte ordinaire des provinces dans les tableaux de la présente section. L'année financière de chaque province se termine le 31 mars.

Recettes et dépenses.—Le tableau 23 montre les recettes et dépenses générales nettes des provinces pour les années terminées le 31 mars 1960-1964; les tableaux 24 et 25 en donnent le détail pour l'année financière terminée le 31 mars 1964. Les «recettes générales nettes» et les «dépenses générales nettes» s'établissent en analysant d'abord l'ensemble des recettes et dépenses au compte de capital, au compte courant ou ordinaire ainsi que les fonds de capital de roulement et les fonds spéciaux qui sont comptabilisés séparément. Les classes suivantes de recettes sont ensuite soustraites des recettes et déduites des dépenses correspondantes: intérêt, primes, escompte et agio; recettes des institutions gouvernementales; et subventions et participations d'autres gouvernements. Le tableau 26 donne le détail des paiements des provinces aux autres gouvernements, selon la nature du paiement.

23.—Recettes et dépenses générales nettes des provinces, années terminées le 31 mars 1960-1964

Province ou territoire	1960	1961	1962	1963	1964
RECETTES GÉNÉRALES NETTES					
(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	60,266	64,461	68,859	76,131	80,991
Île-du-Prince-Édouard.....	13,819	16,093	17,877	19,200	19,325
Nouvelle-Écosse.....	90,532	92,235	102,259	113,788	113,667
Nouveau-Brunswick.....	77,343	86,628	84,255	90,121	94,623
Québec.....	605,035	640,711	758,110	864,539	948,355
Ontario.....	778,450	833,128	927,113	1,085,310	1,181,895
Manitoba.....	99,814	104,145	118,020	130,615	136,233
Saskatchewan.....	145,658	148,920	156,651	201,283	216,907
Alberta.....	278,882	245,483	272,978	293,917	319,708
Colombie-Britannique.....	313,758	320,288	346,420	363,927	398,490
Yukon.....	2,082	2,308	2,357	3,423	4,183
Territoires du Nord-Ouest.....	1,597	1,744	1,881	3,510	4,170
Canada.....	2,467,236	2,556,134	2,956,760	3,255,814	3,518,547
DÉPENSES GÉNÉRALES NETTES¹					
(milliers de dollars)					
Terre-Neuve.....	64,863	74,713	83,559	100,868	150,216
Île-du-Prince-Édouard.....	20,049	15,396	19,351	22,545	22,499
Nouvelle-Écosse.....	91,804	111,639	107,559	113,180	125,408
Nouveau-Brunswick.....	79,630	94,868	94,719	100,954	112,045
Québec.....	600,942	749,296	947,612	951,953	1,096,815
Ontario.....	898,230	937,308	1,036,709	1,172,444	1,240,240
Manitoba.....	127,685	137,055	137,237	146,479	162,338
Saskatchewan.....	142,248	150,027	158,744	178,992	208,857
Alberta.....	234,657	266,314	279,128	282,263	276,034
Colombie-Britannique.....	283,183	331,476	338,587	356,867	392,370
Yukon.....	2,297	2,610	2,925	4,934	4,616
Territoires du Nord-Ouest.....	1,354	2,033	2,167	3,951	4,027
Canada.....	2,546,932	2,872,775	3,108,277	3,435,430	3,750,365

¹ Ne comprend pas le remboursement de la dette.

24.— Recettes générales nettes des provinces, année terminée le 31 mars 1964

Source	T.-N.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Impôts													
Sociétés.....	404	106	978	768	33,323	17,391	1,389	1,036	2,365	3,144	—	—	60,914
Impôt sur le revenu													
Sociétés.....	3,858	592	6,470	4,919	121,444	192,302	14,965	9,889	23,663	34,104	—	—	412,236
Particuliers.....	3,356	633	7,715	5,155	106,061	161,370	21,442	16,076	25,126	39,358	—	—	389,282
Propriété.....	—	—	96	451	—	1,404	—	7	—	6,798	304	29	9,089
Vente													
Boissons alcooliques.....	1	465	1	1	—	—	—	1	—	—	84	—	549
Divertissements et billets d'entrée.....	105	70	372	282	9,099	13,253	958	119	943	1,761	15	—	26,977
Carburant et huile de chauffage.....	9,043	3,128	20,577	17,020	150,832	194,708	25,212	30,118	38,440	48,941	450	538	539,007
Tabac.....	1	353	1	2,051	24,994	1	2,842	—	—	—	—	—	30,240
Taxe générale.....	16,113	2,843	17,716	10,850	167,797	190,342	—	45,167	—	111,193	—	—	662,021
Autres produits et services.....	—	—	393	—	11,637	—	—	—	—	—	—	—	12,332
Droits successoraux.....	—	—	—	—	36,393	44,121	—	2	2	5,161	—	—	85,879
Primes d'assurance-hospitalisation.....	—	—	1	—	—	94,258	12,840	17,349	—	—	—	—	124,447
Autres.....	320	2	191	100	2,300	8,205	863	372	45	214	—	—	12,522
Total, impôts.....	33,199	8,192	54,420	41,595	664,170	920,354	80,521	120,135	90,614	250,674	853	567	2,265,295
Gouvernement fédéral													
Subventions.....	1,656	657	2,132	1,745	3,964	4,624	2,103	2,120	2,852	1,673	—	—	23,526
Ententes fiscales fédérales-provinciales, loi de 1962.....	33,761	7,393	31,842	27,316	70,216	—	15,896	23,592	10,452	— 190	1,923	2,378	225,179
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité.....	196	54	638	40	4,623	1,019	46	9	2,742	501	—	—	9,868
Total, gouvernement fédéral.....	35,613	8,104	34,612	29,701	78,808	5,643	18,045	25,721	16,046	1,984	1,923	2,378	258,573
Privilèges, licences et permis													
Régie et réglementation des boissons alcooliques.....	2,603	26	316	270	19,665	27,429	3,210	104	1,180	606	11	82	55,502
Véhicules automobiles.....	3,099	354	6,425	5,798	50,033	87,298	10,412	8,955	14,890	22,691	216	91	210,762
Ressources naturelles.....	1,637	14	1,422	3,880	45,504	39,751	5,196	32,296	158,488	78,368	35	46	366,617
Autres.....	915	119	754	989	12,806	10,762	2,159	1,626	2,960	3,182	115	34	36,421
Total, privilèges, licences et permis.....	8,254	1,013	8,917	10,917	128,008	165,240	20,977	42,981	177,518	104,847	377	253	669,302
Ventes et services													
Amendes et pénalités.....	403	399	2,185	1,767	11,711	16,023	2,481	5,943	6,150	6,841	76	35	54,017
Bénéfices des boissons alcooliques.....	363	72	361	318	2,195	2,712	614	1,036	1,988	966	31	25	10,681
Autres recettes.....	2,783	1,498	13,066	10,099	45,690	70,748	13,233	15,711	25,807	32,514	915	908	232,877
	51	22	36	93	10,214	520	23	5,060	1,412	354	4	4	17,793
Total, sauf recettes non imputables sur le revenu et excédentaires.....	80,666	19,390	113,597	94,491	948,761	1,181,240	135,897	216,557	319,535	398,180	4,179	4,165	3,595,528
Recettes non imputables sur le revenu et excédentaires.....	325	25	70	132	7,654	655	336	320	173	310	4	5	10,009
Total, recettes générales nettes.....	84,991	19,325	113,667	94,623	948,355	1,181,895	136,233	216,907	319,708	398,490	4,183	4,170	3,515,547

¹ Assujettis à la taxe générale de vente.

25.—Dépenses générales nettes des provinces, année terminée le 31 mars 1964

Objet	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Gouvernement général.....	5,169	1,359	5,339	4,644	45,305	50,422	5,451	8,563	6,349	20,375	499	117	153,592
Protection de la personne et de la propriété.....	3,914	506	3,670	2,967	51,657	59,873	7,132	7,964	16,207	17,110	361	739	172,100
Transports et communications													
Voies et ponts.....	22,844	6,587	30,314	30,387	196,083	282,129	30,507	30,833	60,096	93,749	757	226	784,512
Voies navigables.....	95	14	400	589	452	—	46	387	298	2,107	36	—	4,424
Autres.....	—	6	55	—	489	—	—	510	—	—	—	7	1,067
Total, transports et communications.....	22,939	6,607	30,769	30,976	197,024	282,129	30,553	31,730	60,394	95,856	793	233	790,003
Santé et Bien-être social													
Santé													
Dépenses générales.....	212	85	133	345	4,323	4,126	733	626	926	1,340	10	20	12,879
Santé publique.....	783	420	2,229	1,929	24,934	10,220	2,742	4,014	1,130	4,749	195	459	53,804
Services médicaux, dentaires et connexes.....	1,959	140	203	194	2,793	2,564	1,647	24,038	4,057	5,447	—	—	43,041
Soins hospitaliers.....	13,280	2,354	21,359	21,112	151,125	208,734	33,396	37,661	42,226	50,531	420	283	582,490
Bien-être social													
Aide aux vieillards.....	2,036	764	2,315	2,335	23,511	14,982	2,811	7,312	7,768	14,190	7	53	78,064
Aide aux aveugles.....	104	18	166	151	659	492	143	216	152	300	1	9	2,411
Aide aux chômeurs et inaptes.....	8,770	212	4,892	1,225	38,730	21,531	3,606	6,013	10,852	10,890	41	94	109,856
Allocations aux mères.....	—	213	—	2,023	22,538	11,130	—	—	1,010	—	—	—	36,914
Bien-être de l'enfance.....	576	185	968	547	30,792	6,482	2,445	1,400	3,042	4,047	52	52	80,888
Travail.....	79	13	153	327	4,071	2,091	370	317	431	516	1	—	8,369
Autres.....	1,202	74	68	459	11,048	4,594	1,801	2,629	2,842	2,135	97	14	26,963
Total, santé et bien-être social.....	29,001	4,478	32,485	30,647	314,524	286,946	49,694	84,226	74,436	94,145	833	984	1,002,399
Services récréatifs et culturels.....	365	247	978	593	4,241	12,769	850	3,334	2,937	3,202	44	72	29,632
Enseignement													
Écoles d'administration locale.....	20,530	3,752	23,987	12,465	202,333	265,433	28,682	39,481	78,022	71,630	1,528	1,441	749,284
Universités, collèges et autres écoles.....	6,640	1,070	5,084	5,860	104,105	94,572	8,198	11,052	9,592	17,468	—	13	263,952
Éducation des désavantagés.....	252	29	213	231	505	5,345	355	217	734	1,086	—	2	8,969
Retraites et pensions.....	—	75	2,257	316	—	678	20,768	308	1,281	1	—	—	28,060
Autres.....	701	164	539	363	27,677	6,271	1,400	962	1,040	1,064	1	6	39,188
Total, enseignement.....	28,045	5,018	32,080	19,235	333,942	391,689	38,939	52,993	89,389	95,129	1,529	1,462	1,089,453

25.—Dépenses générales nettes des provinces, année terminée le 31 mars 1964 (fin)

Objet	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Ressources naturelles et industries primaires													
Pêche et chasse.....	1,791	117	285	444	8,757	3,393	556	402	919	1,457	29	80	18,230
Forêts.....	882	125	1,374	2,872	17,217	21,140	1,170	557	6,136	15,901	5	—	67,379
Terres: colonisation et agriculture.....	995	866	1,659	1,614	36,136	11,122	8,306	8,281	7,335	5,038	—	—	81,252
Minéraux et mines.....	145	1	641	266	2,781	1,855	509	1,529	3,506	2,187	—	—	13,420
Ressources hydrauliques.....	—	—	28	55	2,489	4,043	7,590	1,922	1,699	908	42	—	18,776
Autres.....	285	55	160	388	2,603	1,000	1,365	2,296	587	214	—	—	8,961
Total, ressources naturelles et industries primaires.....	4,098	1,164	4,156	5,639	69,983	42,553	19,496	14,988	20,182	25,705	76	80	208,018
Développement commercial et industriel.....	500	309	1,354	805	9,482	6,944	1,214	2,008	1,986	1,443	52	6	26,103
Organisation et développement du gouvernement local.....	370	51	160	364	1,034	2,293	733	1,584	1,510	303	85	33	8,570
Service de la dette, sans les frais d'amortissement.....	7,979	2,193	12,853	9,753	42,171	62,126	4,626	-1,779	-16,225	-1,370	178	—	122,503
Subventions non conditionnelles aux gouvernements locaux.....	1,807	447	1,332	6,387	250	35,623	2,990	10	16,682	13,353	148	97	79,226
Contributions aux entreprises gouvernementales.....	788	—	—	58	—	824	—	—	—	2,119	—	—	3,789
Autres dépenses.....	138	112	184	63	19,470	4,613	299	1,076	1,496	25,111	—	204	52,756
Total, moins les paiements non imputables sur les dépenses et excédentaires	165,216	22,491	125,369	112,031	1,069,053	1,238,584	162,027	206,695	275,333	392,481	4,596	4,027	3,738,146
Paiements non imputables sur les dépenses et excédentaires.....	—	8	48	14	7,732	1,436	211	2,162	701	- 111	18	—	12,219
Total, dépenses générales nettes (sans l'amortissement de la dette)	165,216	22,499	125,408	112,045	1,086,815	1,240,240	162,238	208,857	276,034	392,370	4,616	4,027	3,750,365

26.— Paiements déterminés des provinces aux autres gouvernements, année terminée le 31 mars 1954

Nature du paiement	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Aux municipalités													
Revenus partagés ¹	—	—	10	—	—	1,273	—	—	220	—	—	—	1,503
Subventions.....	1,907	379	1,322	6,374	250	32,139	2,724	—	15,000	13,353	148	97	73,693
Allocations en remplacement d'impôts sur les biens provinciaux ²	—	68	—	13	—	—	2,211	266	1,462	—	—	—	4,030
Subventions d'appoint et de participation													
Correction.....	—	—	—	33	—	14	—	—	—	—	—	—	47
Police.....	—	—	—	—	—	310	—	—	313	—	—	—	623
Protection contre les incendies.....	—	2	—	—	1,100	198	—	—	—	—	—	—	1,300
Autres services de protection.....	—	—	5	—	25	454	—	—	—	—	—	—	484
Voierie et ponts.....	287	51	209	294	7,532	87,618	3,094	7,009	6,183	471	49	25	112,822
Santé publique.....	66	—	47	—	6,097	3,304	90	190	1,640	322	—	—	11,759
Services médicaux, dentaires et conneres.....	—	—	—	—	6	42	110	—	—	—	—	—	158
Soins hospitaliers ³	—	—	843	652	—	—	—	3	—	—	—	—	1,498
Aide aux vieillards (hospices).....	—	—	—	—	—	8,097	—	—	—	26	—	—	8,123
Aide aux chômeurs et inaptes.....	—	—	1,609	2,088	—	26,268	2,340	5,895	2,736	19,888	—	20	60,844
Bien-être de l'enfance.....	—	—	—	295	—	4,779	—	1	—	—	—	—	5,075
Autres, santé et bien-être social.....	—	—	—	—	—	285	28	1	—	—	—	—	314
Parcs, plages et autres lieux de récréation.....	—	—	—	10	—	453	—	43	14	—	—	—	520
Autres services récréatifs et culturels.....	—	—	—	—	—	640	—	—	—	—	—	—	644
Écoles d'administration locale ⁴	—	3,536	22,158	11,645	200,069	319,469	29,359	37,634	75,029	68,384	4	173 ⁵	767,476
Terres													
Établissement et agriculture.....	—	—	1	7	305	820	340	177	210	81	—	—	1,941
Autres.....	—	—	—	5	38	65	196	1,302	—	—	—	—	1,608
Organisation et développement du gouvernement local													
Protection civile.....	—	—	105	106	—	439	9	239	252	10	—	—	1,172
Travaux d'hiver.....	255	130	112	—	307	1,269	—	—	178	591	—	—	2,556
Autres paiements.....	—	—	—	1	21,278	7,783	1,831	2,845	2,480	5,722	—	37	43,783
	—	—	—	—	5,446 ⁶	22	—	11	—	1	—	1	5,482
Total, paiements aux municipalités	2,515	4,166	26,421	21,746	242,473	497,952	39,887	55,360	107,527	108,849	201	353	1,107,450
Au gouvernement fédéral													
Services de police (G.R.C.).....	901	159	888	646	—	—	1,277	1,370	1,843	2,326	—	—	9,410
Autres ⁷	—	—	—	—	160	35	—	1,126	—	—	—	—	1,321
Total, paiements à tous les gouvernements	3,416	4,325	27,309	22,392	242,633	497,987	41,164	57,856	109,370	111,175	201	353	1,118,181

¹ Nouvelle-Écosse: part des loyers de terres publiques; Ontario: part des licences relatives aux boissons alcooliques; Alberta: part des amendes relatives aux boissons alcooliques.
² Sans les allocations en remplacement d'impôts versées par les entreprises provinciales.
³ Sans les montants payés directement aux commissions hospitalières municipales.
⁴ Comprend les allocations payées directement aux instituteurs dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec.
⁵ Les écoles primaires et secondaires sont confessionnelles; les allocations aux écoles confessionnelles se sont élevées à \$19,355,523.
⁶ Les écoles locales sont dirigées par le gouvernement territorial et par les confessions religieuses.
⁷ Les écoles locales sont dirigées par le gouvernement fédéral, les confessions religieuses et les circonscriptions scolaires: le montant indiqué ci-dessus a été versé aux circonscriptions scolaires.
⁸ Comprend la charge de \$5,444,000 en intérêts sur la dette contractée par les emprunts de la ville de Montréal et la Corporation métropolitaine de Montréal.
⁹ Comprend: Québec—ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales \$10,000, ministère des Mines et des Relevés techniques—relevés aéromagnétiques \$150,000; Ontario—rentes et indemnités aux Indiens \$35,000; Saskatchewan—aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud \$1,024,000, Programme de géophysique aérienne \$100,000, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales—droits de prise d'eau \$2,000.

Dette des provinces.—Le tableau 27 indique la dette obligataire des provinces au 31 mars 1963-1965. Le tableau 28 fait voir que la majorité des émissions sont payables au Canada. Le tableau 29 donne le détail de la dette directe et de la dette indirecte des provinces au 31 mars 1965.

27.—Dette obligataire brute (moins les bons du Trésor) des provinces, au 31 mars 1963-1965

Province et année	Dette obligataire	Taux d'intérêt moyen	Terme moyen	Province et année	Dette obligataire	Taux d'intérêt moyen	Terme moyen
	milliers de dollars	%	années		milliers de dollars	%	années
Terre-Neuve				Ontario (fin)			
1963.....	139,378	5.38	19.2	1965.....	2,047,107	4.35	21.4
1964.....	154,364	5.41	20.0	Manitoba			
1965.....	180,400	5.48	20.8	1963.....	294,328	4.34	16.4
Île-du-Prince-Édouard				1964.....	301,610	4.36	15.9
1963.....	31,110	4.75	15.5	1965.....	295,149	4.43	16.2
1964.....	31,604	5.02	16.7	Saskatchewan			
1965.....	37,904	5.10	17.3	1963.....	530,815	4.63	18.7
Nouvelle-Écosse				1964.....	559,120	4.69	19.0
1963.....	341,470	4.22	18.3	1965.....	595,740	4.46	18.9
1964.....	344,171	4.36	18.6	Alberta			
1965.....	365,282	4.37	19.4	1963.....	12,915	2.82	18.1
Nouveau-Brunswick				1964.....	10,983	2.83	18.8
1963.....	262,590	4.26	18.8	1965.....	9,480	2.84	19.5
1964.....	262,980	4.38	19.4	Colombie-Britannique			
1965.....	284,984	4.50	20.3	1963.....	74,207	3.42	24.1
Québec				1964.....	74,007	3.42	24.2
1963.....	781,975	4.52	18.5	1965.....	70,411	3.44	24.6
1964.....	974,957	4.74	17.2	Total			
1965.....	1,085,728	4.94	17.4	1963.....	4,340,398	4.35	19.8
Ontario				1964.....	4,851,116	4.47	19.6
1963.....	1,871,610	4.20	21.5	1965.....	4,972,185	4.57	19.7
1964.....	1,937,320	4.29	21.6				

28.—Dette obligataire brute¹ (moins les bons du Trésor) des provinces, selon le lieu de remboursement, au 31 mars 1963-1965

Lieu de remboursement	1963	1964	1965
	(milliers de dollars)		
Canada.....	3,816,184	3,072,442	3,939,482
Grande-Bretagne.....	—	—	—
Grande-Bretagne et Canada.....	2,974	—	—
États-Unis.....	894,212	884,910	945,146
États-Unis et Canada.....	66,076	52,148	50,654
Grande-Bretagne, États-Unis et Canada.....	51,899	32,513	27,800
Suisse.....	9,103	9,103	9,103
Total.....	4,340,398	4,651,116	4,372,185

¹Sans les obligations prises en charge par les provinces.

23.— Dette directe et indirecte (moins le fonds d'amortissement) des provinces, au 31 mars 1965

Dette directe et indirecte	T.-N.	L.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Dette directe													
Dette fondée													
Dette obligataire.....	180,400	37,904	365,282	284,984	1,085,728	2,047,107 ¹	235,149	595,740	9,480 ²	70,411	—	—	4,972,185
Moins fonds d'amortissement.....	21,217	5,923	85,953	75,357	124,141	154,821	60,335	108,252	—	70,411	—	—	706,389
Dette obligataire nette.....	159,183	31,981	279,330	209,627	961,587	1,892,286	234,814	487,508	9,480	—	—	—	4,265,796
Bons du Trésor nets (2 ans et plus).....	—	—	—	8,236	60,000	—	21,809	23,910	6,310	—	—	—	120,265
Total, dette nette fondée.....	159,183	31,981	279,330	217,863	1,021,587	1,892,286	266,623	511,418	15,790	—	—	—	4,386,061
Bons du Trésor à court terme (moins de 2 ans).....	—	7,300	10,500	11,800	40,000	—	63,485	16,500	—	—	—	—	149,585
Emprunts temporaires et découverts.....	19,326	8,822	13,772	—	—	—	12,485	6,637	—	6,283	—	—	67,325
Fonds fiduciaires, dépôts d'épargne et autres Comptes à payer et autres passifs.....	24,677	4,814	285	1,317	348	228,462	2,518	1	20	13,915	83	—	251,763
Intérêts et autres dépenses courus.....	346	2,428	17,987	11,658	216,200 ³	83,269 ⁴	3,116	7,252	16,038	25,066	7,568	3,894	419,153
Total dette directe (moins fonds d'amortissement).....	203,532	55,345	325,952	249,515	1,302,791⁵	2,254,126	357,513	549,340	31,951	45,264⁶	7,651	3,894	5,396,882
Dette indirecte													
Obligations garanties.....	23,412	8,125	3,266 ⁷	111,527	1,890,005	1,771,389	392,305	16,719	430,802	1,470,082	—	—	6,117,312
Moins fonds d'amortissement.....	—	—	759	1,301	51,420	49,294	18,482	—	12,197	92,729	—	—	221,182
Obligations garanties nettes.....	23,412	8,125	2,507	110,226	1,838,585	1,722,095	378,723	16,719	418,605	1,377,353	—	—	5,896,130
Emprunts bancaires garantis.....	22,869	8,251 ⁷	2,284	5,524	3,798	5,773	—	5,395	1,938	734	—	—	50,568
Emprunts, loi pour favoriser les améliorations municipales.....	—	—	142	57	606	—	—	72	27	33	—	—	937
Autres garanties.....	3	—	—	—	—	—	—	2,741	4,854	7,150	—	—	14,748
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement).....	46,284	16,376	4,935	115,807	1,842,989	1,727,865	378,723⁸	21,927	425,224⁹	1,385,256	—	—	6,968,883
Total, dettes directe et indirecte (moins fonds d'amortissement).....	249,816	71,721	330,887	365,322	3,145,783	3,981,994	736,241	574,267	457,175	1,430,514	7,651	3,894	11,355,265
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dette directe (moins fonds d'amortissement) par habitant.....	409	512	428	400	230	335	372	578	22	25	510	156	275
Dette indirecte (moins fonds d'amortissement) par habitant.....	93	152	6	186	326	257	394	26	293	774	510	156	306

¹ Comprend les obligations émises par l'Ontario Junior Farmer Establishment Loan Corporation (\$20,000,000) et par l'Ontario Municipal Improvement Corporation (\$29,000,000).
² Sans \$2,000 d'obligations échues. ³ Comprend les dettes assumées par la province comme suit: Boulevard métropolitain, \$63,290,282; obligations émises par la Commission municipale du Québec au nom des corporations scolaires, \$14,959,300, et emprunts contractés par certaines institutions universitaires \$18,005,413. ⁴ Comprend le passif net de la province à l'égard du Province of Ontario Savings Office (\$80,489,000) le 31 mars 1965. ⁵ Sans la dette de l'Administration des routes à péage. ⁶ Sans les obligations de la Halifax-Dartmouth Bridge Commission (\$5,546,000). ⁷ Montant autorisé; les montants en souffrance ne sont pas connus. ⁸ En outre, la province a garanti l'intérêt sur les obligations scolaires d'une valeur au pair de \$4,411,000 et pour services d'épout et services d'eau, d'une valeur au pair de \$2,670,000, et sur les prêts hypothécaires en vertu de la loi sur le logement des personnes âgées, \$711,000. ⁹ Sans l'intérêt garanti en vertu de la loi d'assistance aux prêts scolaires et la loi d'assistance à la construction scolaire sur le principal des emprunts (\$11,151,000).

Section 6.—Finances municipales

Impôts municipaux.—Le tableau 30 donne, pour l'année 1963, les impôts locaux perçus par les municipalités et certaines administrations scolaires ainsi que les impôts à percevoir à la fin de l'année. En raison des grandes variations entre les provinces et leurs municipalités quant à la répartition de la responsabilité des services, ces chiffres ne doivent pas servir à établir une comparaison du fardeau des impôts municipaux d'une province à l'autre.

30.—Imposition municipale, par province, 1963

Détail	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Recettes provenant de l'impôt.....milliers de \$	5,778	3,488	45,979	36,799	429,037	743,999
Perceptions, courantes et arriérées						
Total.....milliers de \$	5,267	3,246	43,938	35,163	419,512	741,428
Pourcentage des recettes provenant de l'impôt.	91.16	93.06	95.56	95.55	97.78	99.65
Impôts à recevoir, courants et arriérés.....milliers de \$	2,666	1,013	15,672	13,082	80,872	81,263
Pourcentage des recettes provenant de l'impôt.	46.14	29.04	34.08	35.55	18.85	10.92
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	T. N.-O.
Recettes provenant de l'impôt.....milliers de \$	85,540	93,632	143,173	161,568	227	412
Perceptions, courantes et arriérées						
Total.....milliers de \$	86,184	91,806	138,597	161,436	223	405
Pourcentage des recettes provenant de l'impôt.	97.34	98.05	96.80	99.92	98.23	98.30
Impôts à recevoir, courants et arriérés.....milliers de \$	15,737	19,661	26,802	8,831	113	114
Pourcentage des recettes provenant de l'impôt.	17.76	21.00	18.72	5.47	49.78	27.67

Recettes, dépenses et dettes municipales.—Les tableaux 31, 32 et 33 donnent le total et le détail comparés des recettes et des dépenses courantes des municipalités par province, et le tableau 34, la dette directe et indirecte des gouvernements locaux pour les années financières closes le plus près du 31 décembre 1963.

31.—Recettes et dépenses courantes des municipalités, par province, année financière terminée le plus près du 31 décembre 1963

Province	Recettes courantes ¹	Dépenses courantes ²	Province ou territoire	Recettes courantes ¹	Dépenses courantes ²
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Terre-Neuve.....	9,130	9,290	Saskatchewan.....	126,600	125,417
Île-du-Prince-Édouard.....	4,289	4,263	Alberta.....	207,266	206,768
Nouvelle-Écosse.....	60,507	60,460	Colombie-Britannique.....	231,624	228,281
Nouveau-Brunswick.....	52,410	52,267	Yukon.....	563	526
Québec.....	510,519	519,772	Territoires du Nord-Ouest..	708	699
Ontario.....	992,922	978,435	Canada.....	2,367,739	2,337,133
Manitoba.....	111,201	110,987			

¹ Comprend l'excédent des années précédentes (voir tableau 32).

² Comprend le déficit des années précédentes (voir tableau 33).

33.—Détail des recettes courantes des municipalités, année financière terminée le plus près du 31 décembre 1963

Source	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Impôts, taxes générales et scolaires													
Immeubles.....	3,305	2,741	34,443	25,093	299,526	721,649	73,727	86,997	122,840	146,506	187	333	1,517,317
Biens meubles.....	4	137	7,263	5,956	1	13,380
Affaires.....	1,252	396	1,841	1,929	28,420	1	6,339	..	7,774	3,782	51,733
Capitation.....	187	135	1,523	3,237	..	82	..	51	6	5,221
Ventes et divertissements.....	935	59,881	..	504	1,114	63,434
Autres.....	26	..	280	396	10,445	..	58	235	..	17	11,457
Impositions (part des propriétaires) et cotisations spéciales.....	69	79	629	188	30,765	22,268	7,912	5,265	12,559	11,261	40	73	91,108
Total, impôts.....	5,778	3,483	45,979	36,799	429,037	743,999	83,540	93,632	143,173	161,566	227	412	1,752,630
Licences et permis.....	190	59	441	344	7,473	8,150	1,799	2,626	3,762	7,007	49	8	31,907
Intérêts, pénalités fiscales, etc.....	8	7	616	416	2,511	9,620	1,829	1,768	2,199	2,876	3	4	21,857
Contributions, allocations et subventions													
Gouvernements.....	1,958	511	9,510	12,805	22,464	160,989	10,892	13,936	27,654	37,247	242	235	298,443
Entreprises publiques.....	111	92	1,304	721	6,726	9,570	3,027	7,773	15,387	8,311	36	8	50,066
Autres.....	539	1	459	46	3,542	669	653	894	102	844	7,729
Recettes diverses.....	536	81	1,255	822	31,682	44,651	3,082	5,050	14,164	11,635	6	41	113,005
Total, recettes.....	9,120	4,239	53,544	51,953	543,435	977,648	109,321	125,679	206,441	226,486	563	706	2,275,637
Excédent des années précédentes.....	10	50	963	457	7,084	15,274	1,380	921	825	5,138	32,102
Total général.....	9,130	4,289	60,507	52,410	510,519	992,922	111,201	126,600	207,266	231,624	563	706	2,307,739

¹ Compris dans immeubles.

33.—Détail des dépenses courantes des municipalités, année financière terminée le plus près du 31 décembre 1963

Fonction	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Administration générale.....	1,011	279	3,760	3,334	53,721	59,690	8,150	7,766	12,547	12,100	63	97	162,458
Protection de la personne et de la propriété...	565	457	7,329	5,297	75,534	119,814	12,700	9,328	22,878	30,637	113	60	284,742
Travaux publics.....	2,160	401	2,927	3,377	70,993	135,004	15,674	23,898	27,566	17,071	95	73	299,244
Salubrité et enlèvement des ordures.....	883	33	1,255	776	13,566	42,938	3,348	2,999	6,487	7,488	62	32	79,867
Santé.....	10	5	3,301	971	6,766	17,331	2,101	3,655	11,408	3,018	—	4	48,570
Bien-être social.....	2	83	3,336	4,196	6,942	56,215	4,827	7,032	5,276	24,475	—	20	112,404
Enseignement.....	389	1,471	20,297	21,405	106,420	268,623	33,221	41,473	55,141	56,078	—	208	604,726
Services récréatifs et communautaires.....	214	74	933	1,068	18,015	37,108	3,712	4,423	8,093	11,035	14	30	34,754
Service de la dette													
Obligataire et autre dette à long terme ¹	848	1,218	11,868	8,181	133,732	167,496	16,689	13,152	40,007	46,029	79	43	439,342
Autres.....	226	44	577	617	1,685	12,895	370	436	855	798	—	—	18,183
Contributions aux propres entreprises municipales (déficits et impositions).....	431	35	61	420	101	15,134	2,142	3,157	3,296	2,696	—	34	27,507
Provision pour réserves.....	123	98	1,530	780	467	10,271	2,435	2,455	2,778	5,021	7	7	25,902
Dépenses de capital et prêts.....	2,191	46	2,114	378	28,120	19,081	2,827	3,799	6,750	10,495	85	62	75,948
Dépenses communes ou spéciales.....	—	—	—	—	—	3,859	267	—	148	—	—	—	4,274
Dépenses diverses.....	177	19	613	1,440	3,705	11,750	1,058	1,891	3,697	1,290	8	20	25,668
Total, dépenses.....	9,260	4,263	59,961	52,246	519,772	977,204	199,521	125,404	206,617	228,281	526	696	2,293,679
Déficit des années précédentes.....	—	—	559	27	—	1,231	1,466	13	151	—	—	9	3,456
Total général.....	9,260	4,263	60,460	52,273	519,772	978,435	110,987	125,417	206,768	228,281	526	699	2,297,135

¹ Estimatif.

² Les frais sur les obligations émises à des fins scolaires sont comprises ici et n'apparaissent pas sous la rubrique Éducation, comme c'était le cas en 1960-1962; au Québec, ces frais ont fait l'objet d'une estimation.

34.— Dette des municipalités et des commissions scolaires, année financière terminée le plus près du 31 décembre 1963

Dette directe et indirecte	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T. N.-O.	Canada
	(milliers de dollars)												
Dette directe (moins fonds d'amortissement)													
Dette obligataire.....	20,436	12,159	113,718	90,564	1,857,413 ¹	1,973,520	214,280	193,556	510,475	540,003	890	213	5,527,227
Moins fonds d'amortissement.....	143	1,869	3,548	7,410	13,103	108,801	23,169	14,035	3,728	52,672	—	—	228,478
Dette obligataire nette.....	20,293	10,290	110,170	83,154	1,844,310	1,864,719	191,111	179,521	506,747	487,331	890	213	5,298,749
Emprunts temporaires et découverts.....	5,672	787	13,504	11,111	153,922	90,154	16,552	8,288	10,752	11,554	—	25	322,319
Comptes à payer et autres passifs.....	8,133	471	12,922	7,823	186,339	237,261	23,326	22,902	34,448	33,998	101	162	567,886
Total, dette directe (moins fonds d'amortissement)	34,098	11,548	136,596	102,088	2,184,571	2,192,134	239,939	210,709	551,947²	532,883	991	400	6,188,954
Dette indirecte (moins fonds d'amortissement)													
Obligations garanties.....	—	—	1,308	5,131	—	2,439	2,462	—	—	—	—	—	11,340
Moins fonds d'amortissement.....	—	—	369	—	—	—	—	—	—	—	—	—	369
Obligations garanties, nettes.....	—	—	939	5,131	—	2,439	2,462	—	—	—	—	—	10,971
Emprunts bancaires garantis.....	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21
Total, dette indirecte (moins fonds d'amortissement)	—	—	939	5,131	—	2,439	2,462	—	21	—	—	—	10,992
Total général	34,098	11,548	137,535	107,219	2,184,571	2,194,573	233,451	210,709	551,968	532,883	991	400	6,199,946

¹ Comprend \$49,775 en obligations émises par la Commission des transports de Montréal et garanties par la ville de Montréal. par l'Alberta Municipal Financing Corporation; voir renvoi 9, tableau 29.

² Comprend les obligations vendues

CHAPITRE XXIV.—TENDANCES DES AGRÉGATS ÉCONOMIQUES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. COMPTES NATIONAUX.....	1146	SECTION 6. ORGANISMES DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE.....	1182
SECTION 2. TENDANCES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.....	1159	Sous-section 1. Le Conseil économique du Canada.....	1182
SECTION 3. TENDANCES DES AGRÉGATS DE LA PRODUCTIVITÉ.....	1165	Sous-section 2. L'Office d'expansion économique de la région Atlantique.....	1194
SECTION 4. BALANCE CANADIENNE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX.....	1169	Sous-section 3. L'Office de développement municipal et des prêts aux municipalités.....	1197
SECTION 5. BALANCE CANADIENNE DES INVESTISSEMENTS.....	1176	Sous-section 4. Organismes provinciaux de planification économique.....	1197

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Le présent chapitre contient divers exposés et études statistiques qui traitent de façon complète mais sommairement des grands secteurs de l'activité économique. Ces agrégats économiques intégrés peuvent servir de base à des études et des observations économiques portant sur les variations qui interviennent dans le fonctionnement de l'économie canadienne et de son armature et dans les rapports économiques et financiers avec les autres pays.

Section 1.—Comptes nationaux

Les comptes nationaux constituent une série de résumés comptables pour l'ensemble de la nation et décrivent l'activité économique en fonction des transactions qui s'effectuent entre les différents secteurs de l'économie. En groupant et résumant ces opérations dans leurs différentes catégories, on obtient des renseignements sur le fonctionnement de l'économie qui revêtent un intérêt particulier pour les gouvernements qui ont à régler les problèmes du plein emploi, de l'imposition et des prix, et pour les hommes d'affaires qui ont à déterminer leurs programmes d'investissement et de commercialisation.

La production nationale est mesurée en fonction des prix du marché; par conséquent, il faut se souvenir que la valeur de la production nationale est soumise à des fluctuations par suite des variations de prix et de volume.

On dispose actuellement de données sur les variations de volume de la dépense nationale brute, en plus des données sur la valeur. Le tableau 4 présente la dépense nationale brute en dollars constants, c'est-à-dire aux prix de 1949. Comme la dépense nationale brute égale le produit national brut, ces données reflètent également les variations du volume de la production de biens et services mesurée par le produit brut. Dans les

* Les sections 1 et 2 ont été rédigées à la Division des comptes nationaux, de la production et de la productivité, les sections 3, 4 et 5 à la Division de la balance des paiements et des flux financiers, Bureau fédéral de la statistique, et la section 6 par les organismes concernés.

tableaux où les données sont exprimées en dollars courants, les changements d'une année à l'autre doivent être étudiés par rapport aux fluctuations des prix durant la période considérée.

Les tableaux aux pages 1154-1159 ne portent que sur les grands aspects du chiffre annuel du revenu national. Les principaux éléments se définissent comme il suit:

Revenu national.—Le revenu national net au prix des facteurs mesure la rémunération courant des facteurs canadiens de la production (terre, travail et capital) découlant de leur activité productive. Il comprend les traitements et salaires, les bénéfices, intérêts, loyers et revenus nets des entreprises individuelles agricoles et non agricoles.

Produit national brut.—Le produit national brut, en totalisant tous les frais de la production, mesure la valeur marchande de tous les produits finis et des services des différents facteurs canadiens de la production dans la période en cours. Il représente la somme du revenu national plus les impôts indirects (impôts indirects moins subventions) et les provisions pour consommation de capital et divers ajustements de valeur.

Revenu personnel.—Le revenu personnel est la somme des revenus courants, qu'ils découlent ou non de l'activité productive. Il comprend les paiements de transfert de l'État tels que les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage et les gratifications de guerre en plus des traitements et salaires, du revenu net des entreprises individuelles, des intérêts et dividendes et des revenus nets de loyers des particuliers. Il ne comprend pas les bénéfices non distribués des sociétés et les autres éléments du revenu national non versés aux particuliers.

Dépense nationale brute.—La dépense nationale brute évalue le même ensemble que le produit national brut, soit la production totale des biens finis et services aux prix du marché, en établissant la destination de la production d'après les ventes finales aux particuliers, aux administrations publiques, aux entreprises au compte de capital (y compris les variations des stocks), et à l'étranger (exportations). Les importations de biens et services, y compris les paiements nets des dividendes et intérêts aux non-résidents, en sont déduites afin d'évaluer la production canadienne seulement.

L'activité économique en 1965

L'essor qui a porté le produit national brut (P.N.B.) à des niveaux successivement plus élevés depuis 1961 a continué en 1965, alors qu'une augmentation de 9.7 p. 100 en a porté la valeur en dollars courants à 52 milliards. Comme l'expansion a continué et que l'économie s'est approchée de l'utilisation complète des ressources, les prix ont accusé une augmentation au regard des années précédentes, et une hausse de 3 p. 100 du niveau des prix a réduit l'augmentation exprimée en termes réels à 6.6 p. 100. Si on exclut le revenu agricole du P.N.B., l'augmentation de 9.6 p. 100 en 1965 a été quelque peu inférieure à celle de 10.2 p. 100 qui a eu lieu entre 1963 et 1964.

Le taux d'augmentation a été exceptionnellement rapide au cours du premier trimestre de l'année, vu qu'il y a eu une accumulation subite des stocks, à la suite de la désorganisation occasionnée par les grèves dans l'industrie de l'automobile pendant le trimestre précédent, ainsi qu'un accroissement de la demande dans tous les autres secteurs, sauf celui de l'habitation. La cadence de l'expansion a été plus modérée au cours des trimestres subséquents, mais tous les secteurs de la demande sont demeurés fermes, sauf celui de la construction de nouveaux logements, dans lequel la plus grande partie de l'augmentation en valeur a été attribuable à une hausse des prix. Dans le dernier trimestre le P.N.B. a accusé une augmentation de 2 p. 100 et, à la fin de l'année, il s'est établi à 53,800 millions.

Généralement, en 1965, des gains se sont produits dans plusieurs domaines de l'activité économique. La scène économique a peut-être été dominée par l'importance des investissements dans la construction non domiciliaire et dans les machines et l'équipement, qui ont été de 17 p. 100 plus élevés qu'en 1964, surtout dans l'industrie manufacturière

et dans les services d'électricité, de gaz et d'eau. L'industrie de la construction a subi une forte tension car, en plus de la construction commerciale, les dépenses des gouvernements en capital fixe ont augmenté vivement; ces dernières sont comprises dans les dépenses globales des gouvernements consacrées aux biens et services, qui ont accusé une hausse de 11 p. 100 principalement attribuable aux gouvernements provinciaux et municipaux. De nouveau, les dépenses personnelles en biens de consommation ont contribué en majeure partie à l'accroissement du P.N.B., car l'augmentation de 8 p. 100, soutenue par le relèvement rapide du revenu de la main-d'œuvre et l'expansion des achats à tempérament, a contribué pour 2,400 millions à l'augmentation globale de 4,600 millions du P.N.B. La demande de biens et de services a augmenté au même taux, mais la demande de biens durables a été plus forte, surtout la demande de voitures dont les ventes ont continué d'augmenter fortement pour la quatrième année consécutive.

Les investissements des entreprises dans les stocks, bien qu'ils aient baissé au cours de chaque trimestre, ont totalisé 905 millions, soit un montant beaucoup plus élevé qu'en 1964. Cependant, le niveau des stocks et le taux global d'accumulation, en comparaison des niveaux de la production, n'ont pas semblé être excessivement élevés.

La pression que la vigoureuse expansion de la demande domestique a exercée sur la production canadienne a été assez modérée, car une partie de cette demande a été satisfaite grâce à une augmentation sensible des importations, surtout vers la fin de l'année. Le déficit au chapitre des transactions internationales courantes est passé de 400 millions à 1,100 millions en 1965, surtout par suite d'une augmentation beaucoup moins forte des exportations de biens jointe à l'augmentation considérable et continue des importations de marchandises. Les exportations de biens ont continué de croître, mais à un taux moins rapide qu'en 1964. Les gains des exportations ont été remarquables (compte tenu de la diminution importante des ventes de blé) surtout dans le cas des métaux non ferreux, des voitures et des pièces.

Par suite du niveau élevé de la demande, le revenu de la main-d'œuvre a augmenté rapidement au cours de l'année, atteignant une moyenne de 11 p. 100 supérieure à celle de 1964. Cette augmentation découle de l'accroissement du nombre d'emplois et du taux de rémunération au regard de l'année précédente. Les bénéficiaires ont accusé une avance irrégulière au cours de l'année, atteignant un nouveau sommet, soit 8 p. 100 de plus qu'en 1964; cependant, les diminutions fractionnaires pendant le premier et le quatrième trimestres ont contrasté avec les augmentations ininterrompues observées depuis le début de 1962.

Comme on l'a déjà fait remarquer, l'augmentation des prix a été plus rapide en 1965 et s'est fait sentir dans plus de domaines, dont celui de la consommation où l'augmentation du prix des denrées et des services a été très importante et celui de la construction non domiciliaire où elle a été sensiblement plus élevée. D'autre part, il faut signaler certaines baisses des prix de vente dans les industries de l'automobile, du raffinage du pétrole et du raffinage du sucre.

La vigueur de l'économie canadienne a marché de pair avec l'accroissement de l'emploi et de la productivité, se profilant contre l'expansion économique aux États-Unis qui en est à son plus haut sommet de la période d'après-guerre.

Éléments de la demande.—Les dépenses totales des consommateurs en biens et services ont atteint 32,100 millions en 1965, soit une augmentation de 8 p. 100 au regard de la valeur de 1964. Le pouvoir d'achat qui a permis à l'économie de se maintenir à ce niveau a résulté, en grande partie, d'une augmentation de 11 p. 100 du revenu de la main-d'œuvre, tandis que la dette courante des consommateurs a continué de grandir à peu près au même taux que les années précédentes. Une hausse de 2 p. 100 des prix à la consommation a réduit les gains réels durant cette période. L'augmentation des prix a été supérieure dans le domaine des services, soit près de 3 p. 100 au cours de l'année. Une augmentation égale des prix des aliments est la cause principale de la hausse des prix des

biens non durables. Les prix des voitures neuves et d'occasion ont baissé d'à peu près 1 p. 100, alors que les prix des biens durables ont accusé dans l'ensemble une baisse fractionnaire.

L'augmentation des dépenses globales en biens de consommation, qui en 1965, a été supérieure d'une fraction à celle de l'année précédente, s'est manifestée dans tous les secteurs. Les dépenses en biens et en services ont accusé une hausse respective de 8 p. 100, —celle des services soutenant le taux élevé d'accroissement enregistré en 1964. La valeur des biens durables achetés a augmenté constamment à mesure que les prix baissaient. Les ventes de voitures neuves et d'occasion ont augmenté de 14 p. 100 en comparaison de 12 p. 100 en 1964, année touchée par des grèves. Les achats de biens durables ont augmenté dans la plupart des secteurs, notamment celui des meubles de maison, des appareils ménagers et des radios. Les achats de biens non durables ont augmenté de plus de 7 p. 100. L'augmentation s'est manifestée surtout dans le domaine des aliments (près de 6 p. 100), de l'habillement (6.5 p. 100), du tabac (8 p. 100) et des boissons alcooliques (9 p. 100).

En 1965, les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 10,400 millions de dollars, soit 14.5 p. 100 de plus qu'en 1964. Les dépenses affectées à la construction non domiciliaire ainsi qu'aux machines et à l'équipement ont augmenté respectivement de 18 p. 100 et de 17 p. 100, tandis que les dépenses relatives à l'habitation ont enregistré une augmentation moins marquée, soit 5 p. 100. Le rythme des investissements dans le domaine des installations et du matériel industriel s'est accru sensiblement au cours de la seconde partie de l'année.

En 1965, la demande de nouveaux capitaux a été forte dans tous les principaux groupements industriels, mais elle l'a été particulièrement dans les industries manufacturières des produits chimiques et du matériel de transport, du papier et des produits connexes, de l'énergie électrique et des transports, ainsi que dans les domaines des finances et du commerce où les préparatifs en vue de l'Expo 67 ont eu une certaine influence. Les dépenses concernant la construction nouvelle ont été plus élevées d'à peu près un tiers, en 1965, dans l'industrie manufacturière, l'énergie électrique, les services publics de gaz et d'eau, ainsi que dans les services privés et du commerce et des institutions. Les achats de machines et d'équipement ont été particulièrement marqués de la part des chemins de fer et des compagnies de transport urbain. Au cours des deux dernières années une nouvelle orientation de la répartition des investissements donne une plus grande importance à l'industrie manufacturière qu'au début de la période d'expansion actuelle; en 1965, les dépenses des fabricants ont été le double de celles de 1961.

La valeur de la construction domiciliaire s'est chiffrée à 2,100 millions de dollars, soit un gain de 5 p. 100 comparativement à 1964, attribuable surtout à l'augmentation des prix. Dans la première moitié de 1965, les dépenses consacrées à l'habitation ont augmenté de 2.5 p. 100 au regard de la deuxième moitié de 1964, mais elles ont peu changé dans la deuxième moitié de 1965, car le resserrement du crédit hypothécaire a ralenti la mise en chantier de maisons d'appartements. Les mises en chantier d'habitations sont demeurées presque inchangées en 1965, soit 166,000, tandis que les achèvements ont augmenté quelque peu, atteignant 153,000; le nombre d'habitations en construction a atteint le sommet de 120,000 à la fin de l'année. Le marché de l'habitation a bénéficié de prêts directs consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, lesquels ont contribué à contrebalancer la diminution des prêts ordinaires et des prêts accordés par les institutions en vertu de la L.N.H. Le nombre des prêts hypothécaires consentis dans le dernier trimestre de 1965 a été beaucoup plus faible que l'année précédente. Pendant 1965, en raison du programme chargé de construction, des pressions se sont exercées sur les salaires de la main-d'œuvre et le prix des matériaux. Le coût de la construction a augmenté d'à peu près 6 p. 100 comparativement à environ 4 p. 100 en 1964.

D'après *Private and Public Investment in Canada, Outlook 1966*, les entreprises projettent d'augmenter considérablement leurs immobilisations en 1966, ce qui est censé

accroître les pressions exercées par la demande domestique et les prix de revient. Cependant, le gouvernement fédéral, ainsi qu'il l'a annoncé en mars, a pris des mesures budgétaires visant à restreindre les dépenses de capital.

Le rythme des investissements dans les stocks des entreprises s'est accéléré en 1965, atteignant 905 millions de dollars contre 516 millions en 1964. Même si cette augmentation des stocks a été de beaucoup la plus importante pendant la période d'expansion économique actuelle, l'accumulation par rapport aux niveaux de la production ne paraît pas trop forte. La fabrication et le commerce de détail ont le plus contribué à l'expansion, intervenant, respectivement, pour environ 50 et 28 p. 100 de l'accumulation totale. A la suite d'une accumulation importante au cours du premier trimestre de l'année, un certain ralentissement s'est produit pendant le reste de l'année. L'augmentation importante du premier trimestre a résulté en partie d'une reconstitution particulièrement considérable des stocks d'automobiles que les marchands avaient dû laisser s'épuiser de façon appréciable au cours du trimestre précédent en raison des grèves dans l'industrie de l'automobile.

Les investissements en biens durables ont le plus influé sur l'accumulation des stocks en 1965; les augmentations ont été sensibles dans les industries des métaux primaires, des produits métalliques, de la machinerie, des transports et des appareils électriques. Quant aux biens non durables, l'augmentation notable dans l'industrie chimique a été contrebalancée par l'écoulement des stocks d'autres industries productrices de biens non durables, résultant en une très faible accumulation. Le rapport stocks-expéditions au cours de l'année est demeuré inférieur à la moyenne de l'expansion courante et a baissé sensiblement à la fin de l'année. Dans le commerce du gros, presque toute l'augmentation s'est manifestée dans les produits durables, particulièrement le secteur comprenant l'outillage et le matériel industriel et de transports. Les mouvements des produits non durables ont été inégaux, aboutissant à une accumulation minime. Le rapport stock-ventes pour l'année entière a été inférieur à la moyenne de l'expansion courante. Les stocks entre les mains des détaillants ont accusé une accumulation considérable. De faibles augmentations ont été enregistrées dans les stocks de biens non durables, mais l'accumulation des biens durables a été prononcée et s'est concentrée entre les mains des marchands de véhicules automobiles. Le rapport stock-ventes au cours de l'année s'est maintenu au-dessus de la moyenne de l'expansion courante.

Le déficit au compte du commerce extérieur (d'après les comptes nationaux) est passé de 412 millions de dollars en 1964 à 1,141 millions en 1965. La différence de 729 millions a résulté d'une diminution de 599 millions en ce qui concerne le surplus du commerce des marchandises, vu que l'augmentation de la demande des importations a dépassé les exportations, et d'une diminution de 130 millions des échanges invisibles; on peut attribuer environ 80 p. 100 de cette dernière diminution à des déficits plus considérables au compte des intérêts et des dividendes ainsi qu'à celui du transport des marchandises.

Il y a eu accroissement des exportations d'animaux vivants, de matières premières comme les minerais métalliques, de produits ouverts comprenant les pâtes et papiers et les métaux, ainsi que de machines et de matériel de transport (voitures, camions et pièces) et de communication. Après s'être accrues légèrement pendant la première partie de l'année au regard du dernier semestre de 1964, les exportations ont augmenté de 8 p. 100 dans la seconde moitié de l'année.

Les exportations de marchandises canadiennes (sur la base du commerce du Canada) en 1965, ont dépassé de 429 millions de dollars celles de 1964, une augmentation de 568 millions des exportations vers les États-Unis contrebalançant des diminutions respectives de 25 millions et de 114 millions des exportations vers la Grande-Bretagne et d'autres marchés. Les produits ouverts et les produits finis sont intervenus pour 43 et 36 p. 100 de l'avance marquée aux États-Unis. Une diminution de 214 millions de dollars dans la catégorie «aliments, provendes, boissons et tabac» a expliqué la décroissance générale des exportations vers des pays autres que les États-Unis et la Grande-Bretagne. Bien que les expéditions de blé et de farine faites en vertu du premier contrat important passé avec

l'Union soviétique aient été considérables pendant la première moitié de 1964, les expéditions en vertu du second contrat important ont commencé tard dans le troisième trimestre de 1965.

La statistique des importations indique une forte demande au Canada de produits chimiques ouvrés, de métaux et produits métalliques, de machines, et de matériel de transport, de communications et autres (laboratoire et ordinateurs).

Le secteur public.—Le revenu global de tous les gouvernements (à l'exclusion des transferts intergouvernementaux) s'est élevé à 16,373 millions de dollars, soit une augmentation de 1,676 millions (11.5 p. 100) au regard du revenu global de 14,697 millions en 1964. Les dépenses globales ont augmenté de façon moins marquée, soit de 9.5 p. 100 par rapport au total de 1964, et atteint 16,127 millions, ce qui a donné lieu à un excédent de 246 millions (d'après les comptes nationaux), comparativement à un déficit minime de 21 millions enregistré en 1964. L'amélioration de la situation générale s'est produite entièrement à l'échelon fédéral; comme l'augmentation des revenus a été supérieure à celle des dépenses, l'excédent s'est établi à 568 millions contre 296 millions en 1964, soit le deuxième excédent consécutif au palier fédéral. Le déficit des provinces aux niveaux provincial et municipal (322 millions) n'a guère changé au regard de 1964.

L'accroissement soutenu de l'activité économique s'est traduit par des gains de tous les éléments du revenu des gouvernements. Les hausses les plus importantes ont été celles des impôts indirects et des impôts personnels directs.

Le revenu provenant des impôts indirects a augmenté de 12 p. 100, l'échelon fédéral et l'échelon provincial-municipal se partageant la hausse absolue à peu près également. Au niveau fédéral, la taxe d'accise dont l'augmentation a été de 19 p. 100 comparativement à 14 p. 100 au chapitre de toutes les taxes indirectes fédérales a répondu pour la majeure partie du gain; cette augmentation a découlé en partie du dernier stade de l'imposition d'une taxe d'accise plus élevée sur le matériel de production et les matériaux de construction. Les revenus provinciaux provenant de la taxe sur l'essence et de la taxe de vente ont augmenté respectivement, de 11 et de 16 p. 100 en partie à cause d'une certaine augmentation des taux. A l'échelon municipal, la hausse a été produite en majeure partie par l'augmentation du taux et de la base des taxes foncières. Les impôts directs sur les particuliers et les sociétés ont atteint 6,076 millions de dollars, ce qui est une augmentation de 12 p. 100 au regard de 1964. En raison de l'amélioration soutenue de l'emploi et de l'accroissement des revenus, les recettes totales que les gouvernements fédéral et provinciaux ont tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers se sont accrues de 13.5 p. 100 au regard de 1964, et cela en dépit de la réduction d'à peu près 10 p. 100 des taux de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers à partir du 1^{er} juillet 1965. La part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers s'est accrue sensiblement au cours de l'année, en raison de l'abattement plus élevé prévu dans la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les dépenses globales de tous les gouvernements (exclusion faite des transferts intergouvernementaux) ont augmenté d'à peu près 10 p. 100 ou de 1,400 millions de dollars en 1965, dont la plus grande partie au palier provincial-municipal. Les dépenses en biens et services, qui ont progressé de 11 p. 100, ont été renforcées par une augmentation de 29 p. 100 ou 533 millions en investissements; les quatre cinquièmes de cette augmentation se sont produits à l'échelon provincial-municipal. Les dépenses en biens et services des provinces et des municipalités ont enregistré une augmentation prononcée d'à peu près 13 p. 100 et celles du gouvernement fédéral au même chapitre, de plus de 7 p. 100, par suite d'un accroissement de presque 14 p. 100 en biens et services à des fins autres que la défense et d'une réduction de 1 p. 100 en biens et services de défense. Les paiements de transfert à des particuliers (sans l'intérêt de la dette publique) ont augmenté de 9 p. 100. Le gouvernement fédéral a enregistré une augmentation de 3 p. 100 mais, au niveau provincial-municipal, l'augmentation a été de 15 p. 100; cette dernière a résulté de subventions plus considérables aux hôpitaux et aux institutions d'enseignement.

Mouvements des prix.—L'augmentation globale des prix a été peu marquée au cours des deux dernières années. En raison de la hausse de près de 3 p. 100 de 1964 à 1965, l'augmentation de 9.7 p. 100 de la valeur du P.N.B., en termes réels, a diminué à 6.6 p. 100.

En 1965, l'élément de prix au chapitre des dépenses personnelles a augmenté de 2 p. 100 comparativement à 1.6 p. 100 l'année précédente. Les prix associés à la formation brute de capital fixe dans le secteur des entreprises ont augmenté à peu près au même taux pendant les deux années, tandis que les prix des exportations et des importations ont accusé une avance moins marquée en 1965 qu'en 1964. Les éléments des dépenses personnelles ont subi des fluctuations différentes. Les biens durables ont connu une baisse fractionnaire au regard de la baisse de 1 p. 100 en 1964. Les prix des voitures neuves et d'appareils ménagers ont diminué d'à peu près 0.5 p. 100 et ceux des meubles ont augmenté de 2 p. 100. Les prix des aliments, s'élevant d'environ 2.5 p. 100 surtout à cause du renchérissement de la viande causé par une pénurie aux États-Unis, ont dominé les fluctuations des prix des biens non durables. Les prix des marchandises autres que les aliments ont continué d'augmenter d'un peu moins de 1 p. 100. Les prix des services ont augmenté de près de 3 p. 100 par suite des hausses de 3.5 p. 100 ou plus de tous les principaux éléments, sauf les loyers et les services relatifs aux communications, qui ont tous deux enregistré des hausses d'à peu près 0.5 p. 100.

Les prix relatifs à la construction domiciliaire ont accusé une augmentation quelque peu moindre qu'en 1964. Cette augmentation a semblé avoir un rapport avec le prix des matériaux de construction; l'indice des prix du bois d'œuvre et de ses sous-produits a augmenté de plus de 8 p. 100 en 1964, mais seulement de 5 p. 100 en 1965, tandis que les prix des matériaux de toiture ont augmenté d'à peu près 6 p. 100 en 1964, mais ont baissé de 3 p. 100 en 1965. En 1965, l'élément de la main-d'œuvre dans les secteurs de la construction domiciliaire et non domiciliaire a fait augmenter l'indice des prix d'un peu plus que celle de 4.5 p. 100 enregistrée en 1964. Les régimes variables des dépenses ont eu des répercussions sur les prix des machines et de l'équipement au cours de chaque année. Si l'on avait employé un régime fixe pour estimer les variations des prix, l'augmentation des prix des machines et de l'équipement aurait été de 3.3 p. 100 en 1964 et de 2.9 p. 100 en 1965.

Dans le domaine des exportations de marchandises, les variations des prix n'ont pas été uniformes. La baisse du blé au début de 1965 a été la cause principale de la diminution de 1.5 p. 100 des prix dans le secteur des aliments, des provendes, des boissons et du tabac. Les groupes des matières premières non comestibles, et des produits finis non comestibles, ont augmenté d'un peu plus de 1 p. 100 et les matières travaillées non comestibles, de 2 p. 100. Dans ce dernier groupe, le papier journal a enregistré une variation fractionnaire, tandis que les prix de certains métaux, subissant l'influence de la situation des marchés mondiaux, ont augmenté sensiblement.

Le prix du sucre, qui a diminué de plus de 50 p. 100 au regard de 1964, a dominé encore une fois le mouvement des prix des marchandises importées. La hausse fractionnaire de l'indice général des prix des marchandises importées a résulté d'une augmentation modérée des prix des matières premières non comestibles, et des produits finis non comestibles, d'une augmentation d'environ 3 p. 100 des matières travaillées et d'une diminution de plus de 16 p. 100 dans le groupe des aliments, provendes, boissons et tabac.

Flux de revenus.—Les salaires, traitements et revenus supplémentaires de la main-d'œuvre ont totalisé 26 milliards de dollars en 1965 (11 p. 100 de plus qu'en 1964). Les revenus de la main-d'œuvre dans les industries productrices de biens ont avancé plus rapidement que dans les services. L'augmentation des revenus de la main-d'œuvre est en partie le résultat des gains marqués et soutenus de l'emploi dans les industries non agricoles; celles-ci ont offert plus d'occasions d'emploi qu'il n'y avait de nouveaux travailleurs et, en conséquence, le nombre des chômeurs a diminué. Le nombre des personnes faisant partie de la main-d'œuvre par rapport à la population âgée de 14 ans ou

plus a touché, en 1965, un niveau atteint pour la première fois depuis la fin des années 1940. En plus du nombre supérieur d'employés, on a observé un gain sensible de la moyenne des salaires et des traitements hebdomadaires.

Les salaires et les traitements dans les industries productrices de biens ont augmenté de 12.5 p. 100 et le gain le plus important (24 p. 100) s'est produit dans l'industrie de la construction, où à peu près les deux tiers de ce gain ont résulté du volume plus élevé de l'apport de la main-d'œuvre. L'augmentation a été de 13 p. 100 dans les mines et d'à peu près 10.5 p. 100 dans l'exploitation forestière et l'industrie manufacturière. Les paiements des salaires et des traitements dans les industries de l'exploitation des mines, de la fabrication et de la construction ont été les plus élevés depuis dix ans. Les salaires et traitements dans les services ont augmenté d'à peu près 10.5 p. 100 au regard de 1964. Les finances et les services ont accusé un gain de 12.5 p. 100 environ et, dans le commerce, les salaires et traitements ont augmenté de 10.5 p. 100. Des gains un peu moindres ont été enregistrés dans le secteur des transports, de l'entreposage et des communications (8.5 p. 100) et celui de la fonction publique non militaire (7.5 p. 100).

Les bénéfices des sociétés (avant déduction des impôts et des dividendes versés aux non-résidents) ont atteint un nouveau sommet de 5,200 millions de dollars, soit 8 p. 100 de plus qu'en 1964. Après avoir accusé un gain modique pendant le premier trimestre (à peu près le même que celui, assez élevé, du dernier trimestre de 1964), les bénéfices ont continué de grimper pendant les deuxième et troisième trimestres, pour se stabiliser au quatrième trimestre. Les bénéfices du groupe de la fabrication ont augmenté de 7 p. 100 au regard de 1964, la plupart des industries manifestant une vigueur générale. Les augmentations ont été particulièrement importantes dans le cas des aliments et des boissons (8 p. 100) et des métaux (15 p. 100), cette dernière résultant d'une situation stable plus favorable à la production au sein de l'industrie du matériel de transports. Ces mouvements ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des coûts dans les industries du bois et du papier, où les bénéfices ont baissé de 15 p. 100 dans chaque cas.

Les bénéfices des industries du transport, de l'entreposage et des communications ont augmenté de 9 p. 100. La vigueur soutenue de la demande des consommateurs a contribué à l'augmentation de 15 p. 100 des bénéfices du commerce de détail; les bénéfices du commerce de gros ont grimpé de 10 p. 100. Les réalisations des banques et les bénéfices accrus des sociétés d'assurance ont contribué à une augmentation de 9 p. 100 dans le groupe des finances, assurances et immeuble. Les bénéfices des services ont continué de croître, s'élevant de 22 p. 100 en 1965; ce taux n'est inférieur qu'à celui de 1962, première année complète de l'expansion actuelle. Le fléchissement restreint des bénéfices du groupe des mines, carrières et puits de pétrole a été attribuable au niveau anormalement élevé des recettes de dividendes étrangers en 1964.

Le revenu provenant des loyers, intérêts et placements divers a augmenté de 9 p. 100 au regard de 1964, soit une des augmentations les plus considérables depuis quelques années. Cet élément a subi l'influence de la hausse dans le secteur gouvernemental en raison d'une augmentation sensible des bénéfices des entreprises d'État et d'autres revenus de placement. La hausse a été plus considérable à l'échelon provincial. Au chapitre des revenus de placement, les revenus personnels provenant de loyers ont accusé des mouvements diversifiés: les loyers résidentiels ont diminué par suite d'un accroissement des dépenses, mais le revenu provenant du loyer des fermes a augmenté sensiblement.

Sous l'influence de la vigueur manifestée pendant le deuxième et le troisième trimestres, le revenu net des entreprises non agricoles et non constituées a atteint 2,877 millions de dollars, soit 6 p. 100 de plus qu'en 1964. Le gain le plus considérable (7.5 p. 100) a été celui des services qui ont contribué pour plus de la moitié à l'augmentation du revenu net des entreprises non agricoles et non constituées.

En 1965, le revenu net accumulé des cultivateurs, provenant de l'exploitation agricole, s'est établi à 1,645 millions de dollars, soit 12 p. 100 de plus qu'en 1964 et un peu moins

qu'en 1963, lorsque la récolte a été exceptionnelle. Les recettes monétaires des cultivateurs, élément le plus important du revenu net provenant de l'exploitation agricole, ont augmenté de 8 p. 100 et les dépenses d'exploitation de 5 p. 100 par rapport à 1964. Ces deux éléments ont atteint des sommets sans précédent. L'augmentation du revenu net accumulé des cultivateurs peut être en grande partie attribuée à la production beaucoup plus élevée de céréales. En 1965, la valeur de la production a été estimée à 1,301 millions de dollars, soit près de 15 p. 100 de plus qu'en 1964; jusqu'ici on n'a enregistré que deux récoltes plus importantes. D'autre part, la valeur des ventes de céréales, en 1965, a été plus faible qu'en 1964. En raison de recettes bien plus élevées découlant de la vente de bovins, de veaux et de porcs, la production du bétail a augmenté de 9 p. 100 au regard de 1964. Les ventes de pommes de terre, de produits laitiers et d'œufs ont aussi augmenté.

L'activité économique au cours des neuf premiers mois de 1966

Au cours des neuf premiers mois de 1966, le produit national brut a enregistré un gain de 11.3 p. 100 au regard de la même période en 1965. Ce taux d'accroissement de la valeur du produit national brut a dépassé le taux de 9.7 p. 100 enregistré en 1965, mais le gain réel a été de 6.6 p. 100 pour les deux périodes par suite d'une accélération du taux d'augmentation des prix. Au cours de l'année 1966, les gains du P.N.B. ont diminué successivement à tous les trimestres soit de 4.5 p. 100 le premier trimestre (ce qui est exceptionnellement considérable) à 0.7 p. 100 le troisième trimestre.

La comparaison des deux périodes de neuf mois révèle que la demande finale s'est accrue à un taux modérément plus élevé que celui de la valeur de la production et, en conséquence, les importations ont augmenté de plus de 14 p. 100. La vigueur de la demande s'est fait sentir dans toutes les catégories, sauf celle des nouvelles habitations qui n'a enregistré qu'une augmentation de 4.5 p. 100. Par contre, les dépenses des entreprises en installations et matériel ont augmenté de 19 p. 100, les exportations de 17 p. 100, les dépenses des gouvernements de 15 p. 100 et les dépenses des consommateurs de 9 p. 100.

Les gains des éléments du revenu ont été plus variés; le revenu de la main-d'œuvre a augmenté de 13 p. 100, mais les bénéfices n'ont guère changé. Le revenu net accumulé des cultivateurs s'est accru de 43 p. 100, mais le revenu net des entreprises non constituées n'a augmenté que de 3 p. 100.

1.—Produit national brut en dollars courants et constants (1949), 1927-1965

NOTA.—Les chiffres comparables de 1927 à 1936 paraissent à la page 1069 de l'Annuaire de 1965.

Année	Millions de dollars courants	Millions de dollars constants (1949)	Année	Millions de dollars courants	Millions de dollars constants (1949)
1937.....	5,257	8,820	1952.....	23,985	20,027
1938.....	5,278	8,871	1953.....	25,020	20,794
1939.....	5,636	9,536	1954.....	24,871	20,186
1940.....	6,743	10,911	1955.....	27,132	21,920
1941.....	8,328	12,486	1956.....	30,585	23,811
1942.....	10,327	14,816	1957.....	31,909	24,117
1943.....	11,088	15,357	1958.....	32,894	24,397
1944.....	11,850	15,927	1959.....	34,915	25,242
1945.....	11,835	15,532	1960.....	36,287	25,849
1946.....	11,850	15,251	1961.....	37,471	26,515
1947.....	13,165	15,446	1962 ^r	40,575	28,267
1948.....	15,120	15,735	1963 ^r	43,424	29,740
1949.....	16,343	16,343	1964 ^r	47,403	31,663
1950.....	18,006	17,471	1965.....	51,996	33,770
1951.....	21,170	18,547			

2.—Revenu national et produit national brut, selon leurs éléments, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1144 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962 ^a	1963 ^a	1964 ^a	1965
Rémunération des salariés.....	18,996	20,233	21,547	23,433	26,033
Seide et indemnités militaires.....	550	586	598	583	587
Bénéfices des sociétés avant impôts ¹	2,841	3,235	3,574	4,106	4,448
Loyers, intérêts et revenus divers des placements.....	2,070	2,832	3,078	3,262	3,554
Revenu net des agriculteurs provenant de la production agricole ²	1,008	1,496	1,721	1,464	1,645
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles ³	2,274	2,401	2,551	2,720	2,877
Ajustement de la valeur des stocks.....	-89	-130	-200	-131	-325
Revenu national net au coût des facteurs.....	28,250	30,653	32,569	35,437	38,810
Impôts indirects moins subventions.....	4,696	5,293	5,690	6,372	7,172
Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses.....	4,540	4,892	5,198	5,600	6,110
Erreur restante d'estimation.....	-15	-263	-243	-6	-105
Produit national brut aux prix du marché.....	37,471	40,575	43,424	47,403	51,996

¹ Sans les dividendes versés aux non-résidents.

² Comprend les variations des stocks agricoles.

³ Comprend le revenu net des professions libérales.

3.—Dépense nationale brute, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1146 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962 ^a	1963 ^a	1964 ^a	1965
Dépense personnelle en biens de consommation et services..	24,466	25,926	27,487	29,666	32,063
Dépense publique en biens et services.....	7,236	7,717	8,075	8,654	9,596
Dépense courante.....	5,699	5,892	6,273	6,813	7,222
Formation brute de capital fixe.....	1,537	1,755	1,802	1,841	2,374
Formation brute de capital fixe des entreprises.....	6,635	6,960	7,591	9,103	10,424
Construction domiciliaire neuve.....	1,458	1,577	1,707	2,021	2,184
Construction non domiciliaire neuve.....	2,688	2,638	2,835	3,368	3,956
Machines et équipement neufs.....	2,494	2,745	3,049	3,724	4,345
Valeur des variations matérielles des stocks.....	30	532	535	386	948
Stocks des entreprises non agricoles.....	439	310	244	516	305
Stocks agricoles et grains en situation commerciale.....	-409	222	291	-130	43
Exportations de biens et services.....	7,631	8,259	9,111	10,507	11,156
Moins: Importations de biens et services.....	-8,542	-9,082	-9,618	-10,919	-12,297
Erreur restante d'estimation.....	15	263	243	6	106
Dépense nationale brute aux prix du marché.....	37,471	40,575	43,424	47,403	51,996

4.—Dépense nationale brute en dollars constants (1949), 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1146 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962 ^a	1963 ^a	1964 ^a	1965
Dépense personnelle en biens de consommation et services..	18,508	19,364	20,235	21,506	22,800
Dépense publique en biens et services.....	4,393	4,561	4,588	4,771	5,089
Dépense courante.....	3,227	3,274	3,317	3,478	3,651
Formation brute de capital fixe.....	1,175	1,289	1,279	1,303	1,539
Ajustement.....	-9	-12	-8	-10	-21

4.—Dépense nationale brute en dollars constants (1949), 1961-1965 (fin)

Détail	1961	1962 ^a	1963 ^a	1964 ^a	1965
Formation brute de capital fixe des entreprises.....	4,272	4,361	4,615	5,305	5,820
Construction domiciliaire neuve.....	941	989	1,035	1,168	1,164
Construction non domiciliaire neuve.....	1,698	1,633	1,688	1,927	2,138
Machines et équipement neufs.....	1,627	1,733	1,882	2,215	2,519
Ajustement.....	6	1	—	1	—1
Valeur des variations matérielles des stocks.....	26	402	464	322	854
Stocks des entreprises non agricoles.....	350	337	193	392	708
Stocks agricoles et grains en situation commerciale.....	-424	258	326	-158	77
Ajustement.....	100	-53	-54	88	71
Exportations de biens et services.....	6,224	6,534	7,118	8,051	8,452
Moins: Importations de biens et services.....	-6,845	-6,992	-7,188	-8,064	-9,042
Erreur restante d'estimation.....	11	182	165	4	68
Ajustement.....	-74	-186	-257	-232	-251
Dépense nationale brute en dollars constants (1949).....	26,515	28,287	29,740	31,663	33,770
Indice de la dépense nationale brute (1949=100).....	162.2	173.1	182.0	193.7	206.6

5.—Changements procentuels de la dépense nationale brute, 1961-1965

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
Dépense personnelle en biens de consommation et services					
Valeur.....	3.9	6.0	6.0	7.9	8.1
Volume.....	3.1	4.6	4.5	6.3	6.0
Prix.....	0.8	1.3	1.4	1.6	2.0
Dépense publique en biens et services					
Valeur.....	6.9	6.6	4.6	7.2	10.9
Volume.....	4.7	3.8	0.5	4.0	6.2
Prix.....	2.1	2.7	4.1	3.1	4.4
Dépense courante					
Valeur.....	9.6	4.6	5.2	8.6	6.0
Volume.....	5.3	1.5	1.4	4.8	2.0
Prix.....	4.2	3.1	3.8	3.6	3.9
Formation brute de capital fixe					
Valeur.....	-2.1	14.2	2.7	2.2	29.0
Volume.....	3.1	10.6	-1.6	1.8	18.2
Prix.....	-5.0	3.3	4.3	0.3	9.2
Formation brute de capital fixe des entreprises					
Valeur.....	-0.9	4.0	9.1	19.9	14.5
Volume.....	-1.7	2.1	5.8	14.9	9.7
Prix.....	0.8	2.8	3.1	4.4	4.3
Construction domiciliaire neuve					
Valeur.....	1.0	8.2	8.2	18.4	5.1
Volume.....	0.4	5.0	4.7	12.3	0.2
Prix.....	0.6	2.9	3.4	5.5	4.9
Construction non domiciliaire neuve					
Valeur.....	4.1	-1.7	7.5	18.4	17.8
Volume.....	3.7	-3.8	4.0	13.5	10.9
Prix.....	0.4	2.2	3.4	4.4	6.1
Machines et équipement neufs					
Valeur.....	-6.7	10.1	11.1	22.1	16.7
Volume.....	-8.0	6.8	8.3	17.7	13.7
Prix.....	1.5	3.0	2.6	3.8	2.6
Exportations de biens et services					
Valeur.....	8.9	8.2	10.3	15.3	6.2
Volume.....	7.2	5.0	9.0	13.1	5.0
Prix.....	1.6	3.1	1.2	1.9	1.2
Importations de biens et services					
Valeur.....	4.5	6.3	5.9	13.5	12.6
Volume.....	1.4	2.1	2.9	12.2	12.1
Prix.....	3.0	4.1	2.9	1.2	0.4
Dépense nationale brute aux prix du marché					
Valeur.....	3.3	8.3	7.0	9.2	9.7
Volume.....	2.6	6.7	5.1	6.5	6.6
Prix.....	0.7	1.5	1.8	2.5	2.9

6.—Sources du revenu personnel, par province, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1147 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962 ^r	1963 ^r	1964 ^r	1965
Source					
Rémunération des salariés.....	18,996	20,233	21,547	23,433	26,033
Moins: Cotisations patronales et salariales aux caisses d'assurance sociale et de pension publiques.....	-787	-812	-852	-912	-959
Solde et indemnités militaires.....	550	586	598	583	587
Revenu net des agriculteurs.....	978	1,490	1,582	1,353	1,689
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles.....	2,274	2,401	2,551	2,730	2,877
Intérêts, dividendes et loyers (nets) des particuliers.....	3,030	3,305	3,616	3,799	4,129
Transferts (sauf les intérêts)					
Des gouvernements.....	3,441	3,725	3,848	4,133	4,502
Dons de charité des sociétés.....	40	44	44	44	44
Total, revenu personnel.....	28,522	30,972	32,934	35,153	38,962
Province					
Terre-Neuve.....	428	449	484	523	584
Ile-du-Prince-Edouard.....	101	111	118	132	148
Nouvelle-Ecosse.....	882	934	961	1,041	1,130
Nouveau-Brunswick.....	638	674	708	777	857
Québec.....	7,272	7,803	8,254	8,980	9,928
Ontario.....	11,490	12,252	13,090	14,057	15,450
Manitoba.....	1,395	1,578	1,599	1,725	1,846
Saskatchewan.....	1,130	1,576	1,742	1,887	1,870
Alberta.....	2,125	2,833	2,465	2,571	2,867
Colombie-Britannique.....	2,953	3,139	3,366	3,628	4,080
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	49	50	53	57	60
Pays étrangers ¹	61	73	75	75	84

¹ Le revenu des Canadiens résidant temporairement à l'étranger, y compris la solde et les indemnités des Forces armées canadiennes à l'étranger.

7.—Affectation du revenu personnel, 1961-1965

(Voir Nota, tableau 6 ci-dessus)

Détail	1961	1962 ^r	1963 ^r	1964 ^r	1965
Impôts directs					
Impôts sur le revenu.....	2,125	2,316	2,487	2,957	3,355
Droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès.....	146	165	171	179	209
Impôts divers.....	240	248	258	292	348
Dépenses personnelles en biens de consommation et services.....	24,466	25,926	27,487	29,666	32,063
Épargne nette.....	1,545	2,317	2,581	2,059	2,927
Total, revenu personnel.....	28,522	30,972	32,934	35,153	38,962

8.—Dépenses personnelle en biens et services, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1148 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962 ^r	1963 ^r	1964 ^r	1965
Aliments.....	5,829	6,123	6,414	6,724	7,114
Tabac et boissons alcooliques.....	1,683	1,782	1,840	1,911	2,079
Vêtements et effets personnels.....	2,432	2,526	2,643	2,803	2,972
Logement.....	3,812	3,996	4,323	4,595	4,907
Fonctionnement du ménage.....	3,092	3,202	3,352	3,576	3,836
Transport.....	2,872	3,160	3,430	3,730	4,120
Soins personnels et médicaux et frais funéraires.....	3,045	2,204	2,396	2,613	2,841
Divers.....	2,761	2,933	3,069	3,714	4,194
Total.....	24,466	25,926	27,487	29,666	32,063
Biens durables.....	2,716	2,990	3,246	3,592	4,001
Biens non durables.....	12,178	12,965	13,518	14,389	15,434
Services.....	9,572	10,001	10,723	11,685	12,628

9.—Recettes et dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, 1961-1965

Nota.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1148 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961*	1962*	1963*	1964*	1965
Recettes					
Impôts directs: particuliers					
Impôts sur le revenu.....	2,125	2,316	2,487	2,957	3,355
Droits successoraux et impôts sur les biens transmis par décès.....	146	165	171	179	209
Impôts divers.....	240	248	258	292	348
Impôts directs: sociétés.....	1,612	1,710	1,827	1,996	2,164
Impôts retenus.....	116	125	127	140	168
Impôts indirects.....	4,947	5,585	5,911	6,695	7,482
Revenus des placements					
Intérêts.....	483	536	605	648	728
Bénéfices des entreprises publiques.....	643	715	790	873	960
Cotisations patronales et salariales aux caisses d'assurance sociale et de pension publiques.....	787	812	852	912	950
Total, recettes.....	11,099	12,212	13,028	14,697	16,373
Dépenses					
Achats de biens et services.....	7,236	7,717	8,075	8,654	9,596
Transferts					
Intérêts.....	1,170	1,305	1,423	1,526	1,635
Autres.....	3,441	3,725	3,848	4,133	4,502
Assistance en capital.....	6	27	01	82	84
Subventions.....	251	292	311	323	310
Déficit ou surplus (opérations se rapportant aux comptes nationaux).....	-1,005	-854	-690	-21	246
Total, dépenses.....	11,099	12,212	13,028	14,697	16,373

10.—Analyse des bénéfices des sociétés, 1961-1965

Nota.—Les chiffres comparables des années 1939, 1944, 1946, 1950 et 1953 sont donnés à la p. 1149 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Détail	1961	1962*	1963*	1964*	1965
Bénéfices avant impôts.....	2,841	3,235	3,574	4,106	4,448
Dividendes versés aux non-résidents.....	586	584	614	713	751
Bénéfices, y compris les dividendes versés aux non-résidents.....	3,427	3,819	4,188	4,819	5,199
Moins: Passif-impôt.....	-1,612	-1,710	-1,827	-1,996	-2,164
Excédent du passif-impôt sur les recouvrements.....	81	67	62	-701	-103
Recouvrements.....	1,551	1,653	1,776	2,097	2,267
Bénéfices après impôts.....	1,815	2,109	2,361	2,823	3,035
Moins: Dividendes versés aux non-résidents.....	-586	-584	-614	-713	-751
Bénéfices retenus au Canada.....	1,229	1,525	1,747	2,110	2,284
Moins: Dividendes versés aux Canadiens.....	-482	-544	-637	-677	-736
Moins: Dons de charité des sociétés.....	-40	-44	-44	-44	-44
Bénéfices non distribués.....	707	937	1,066	1,389	1,444

11.—Bénéfices des sociétés avant impôts (y compris les dividendes versés aux non-résidents), selon l'industrie, 1961-1965

NOTA.—Les chiffres comparables des années 1954 et 1955 sont donnés à la p. 1149 de l'Annuaire de 1957-1958, et dans les éditions subséquentes pour les années qui suivent.

(En millions de dollars)

Industrie	1961	1962*	1963*	1964*	1965
Agriculture.....	15	13	18	19	18
Forestage.....					
Pêche et piégeage.....					
Mines, carrières et puits de pétrole.....	361	406	458	604	602
Fabrication.....	1,555	1,816	2,045	2,223	2,371
Construction.....	94	83	55	60	78
Transports.....	126	125	205	284	306
Entreposage.....	12	12	15	16	16
Communications.....	137	157	164	190	214
Services d'énergie électrique, de gaz et d'eau.....	87	96	75	74	92
Commerce de gros.....	222	362	292	345	378
Commerce de détail.....	213	233	257	272	312
Finances, assurances et immeuble.....	530	543	490	607	660
Services.....	75	93	105	125	152
Total.....	3,427	3,819	4,188	4,819	5,199

Section 2.—Tendances de la production industrielle

Indices du produit intérieur brut réel

En 1963, le Bureau fédéral de la statistique a mis en disponibilité une nouvelle série de données chronologiques de la production, qui se rapportent à la gamme complète des industries canadiennes. Ces données, sous forme d'indices du volume de production, constituent des mesures de la valeur ajoutée dans le cas de chaque industrie, valeur qui s'exprime en dollars d'une certaine année prise comme base. Techniquement parlant, il s'agit des «indices du produit intérieur brut réel (PIB) au coût des facteurs par industrie d'origine»*. On peut considérer les indices de la valeur ajoutée ou du volume du PIB comme une extension de l'indice de la production† industrielle englobant le reste de l'économie. Les concepts et les méthodes de base utilisés pour établir les indices sont identiques dans les deux cas. Ainsi, la couverture des indices de la production industrielle comprend non seulement les mines, la fabrication et les services d'électricité et de gaz (pour lesquels des indices volumétriques sont publiés depuis les années 1920), mais aussi toutes les autres principales divisions industrielles (agriculture, forestage, pêche et piégeage, construction, commerce de détail et de gros, finances, assurances et immeuble, transports, entreposage, communications, administration et défense publiques, services communautaires et services commerciaux et personnels). Toutefois, seul l'indice de la production industrielle est publié tous les mois; pour les autres industries, on ne publie présentement que des indices trimestriels et annuels. On peut aussi considérer les indices du produit intérieur brut comme un élargissement du cadre des comptes nationaux, c'est-à-dire comme une amplification de l'aspect «approvisionnement» des comptes nationaux*.

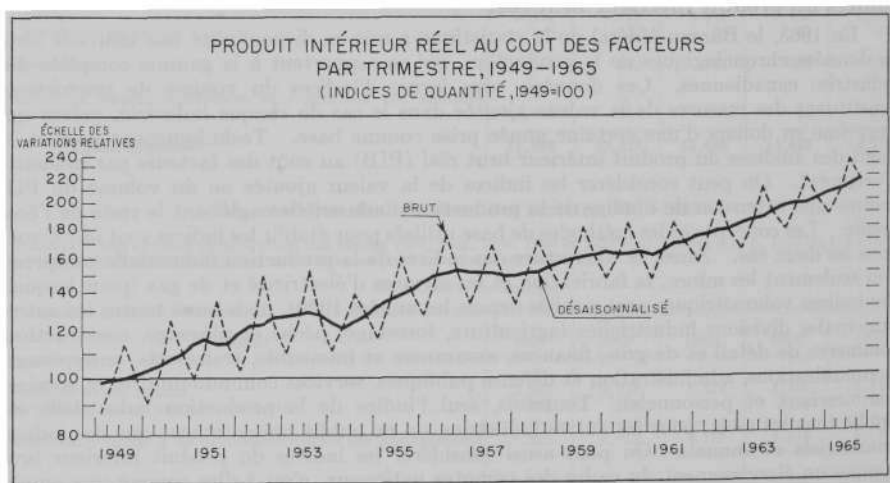
Si l'on mesure la production d'un seul article, par exemple l'acier, il est normal de penser au tonnage pour ce qui est de la quantité. Par contre, s'il s'agit de mesurer la

* *Indexes of Real Domestic Products By Industry of Origin, 1935-1961* (no de catalogue 61-505). Ce document explique en détail les concepts, les usages et limitations, les sources des données, les méthodes, etc., et tient compte d'un nombre beaucoup plus varié d'industries que la présente section. Les données trimestrielles paraissent dans la publication mensuelle du B.F.S., *Index of Industrial Production* (no de catalogue 61-005).

† Voir *Revised Index of Industrial Production, 1935-1957* (no de catalogue 61-502) et la publication mensuelle courante *Index of Industrial Production* (no de catalogue 61-005), ainsi que son supplément annuel de 1963, qui comprend des révisions chronologiques de l'indice de la production industrielle et de ses éléments pour la période 1949-1965.

production réunie de l'acier et du gaz naturel, il faut évidemment trouver un dénominateur commun et, dans ce cas, ce sont les prix unitaires d'une certaine période (choisie comme base) qu'il convient d'employer pour évaluer les quantités produites, avant de les additionner. La quantité résultante, volume ou mesure de la production réelle, peut ensuite être laissée en dollars constants ou en dollars de la période de base, ou bien être exprimée en nombre-indice. Pour obtenir le nombre-indice, on divise le total calculé en dollars constants de la période en cours par le total calculé en dollars de la période de base et l'on multiplie le quotient par 100. Quand on construit l'indice quantitatif d'un ensemble d'industries où l'extrait d'une certaine industrie devient l'intrant d'une autre, la partie comptée deux fois doit être éliminée. On y parvient en réévaluant les intrants intermédiaires (matières, combustible, etc.), ainsi que l'extrait total calculé en dollars d'une année de base commune et en soustrayant du dernier total la valeur du premier afin d'obtenir l'agrégat des «valeurs ajoutées» en dollars constants*. Cet agrégat est la quantité ou mesure volumétrique que représentent les indices mentionnés dans le présent article.

Les indices annuels conviennent parfaitement lorsqu'il s'agit d'étudier les tendances de la production, les taux de croissance et les comparaisons entre différentes industries; cependant, les indices trimestriels sont un moyen plus efficace d'étudier le comportement cyclique des industries, les variations à court terme de la production et, en fait, pour effectuer la plupart des genres d'analyse courante. Les statistiques calculées à des intervalles de moins d'un an sont souvent sujettes, toutefois, à de fortes influences saisonnières, et les variations du nombre de jours ouvrables entre les trimestres peuvent engendrer des écarts dans les niveaux de production, écarts qui, autrement, n'existeraient pas. Les indices trimestriels de la production réelle ont donc été désaisonnalisés en conséquence, et le diagramme trimestriel couvrant la période de 1949-1965 montre les résultats de cette désaisonnalisation.



Facteurs ayant déterminé les tendances de la production industrielle, 1946-1965.—Plusieurs expansions importantes ont marqué la période immédiate d'après-guerre. La première a découlé de la nécessité de satisfaire les nombreuses demandes de biens-capitaux et de biens de consommation différées par la guerre et de répondre aux besoins des pays dévastés, notamment en matériel divers. Cette expansion fut suivie d'un certain ralentissement de la production; mais les exigences des industries auxiliaires

* Voir le premier renvoi (*) à la page 1159.

de la défense, après l'ouverture des hostilités en Corée, ainsi que la nécessité de constituer des réserves au pays et à l'étranger ont donné lieu à une deuxième période d'expansion. En troisième lieu, il s'agit de la poussée soudaine de l'investissement qui s'est produite vers le milieu des années 1950, alors que la production a atteint un nouveau sommet. Ensemble, ces fortes pressions de la demande ont favorisé la croissance assez rapide et presque soutenue qui a marqué la période en question. Le taux d'accroissement a toutefois fléchi vers la fin des années 1950, alors que se multipliaient les sources extérieures d'approvisionnement en marchandises diverses et que s'intensifiait la concurrence. D'autre part, les puissants stimulants de la consommation intérieure, tels que les demandes différées et l'accroissement démographique qui avaient agi au cours de la période précédente, n'existaient plus. Au cours des années 1960, cependant, les premières vagues de la génération d'après-guerre ont commencé à exercer une influence grandissante sur la demande de biens et de services et ce fut là un des grands stimulants de la présente expansion qui a commencé au début de l'année 1961 et qui a persisté en 1966. Voici quelques-uns des autres aspects de la présente expansion; augmentation relativement lente des importations par rapport aux périodes d'expansion antérieures, surtout après la stabilisation du dollar canadien et les autres mesures prises par le gouvernement du Canada vers le milieu de 1962 (malgré le rythme accéléré des importations de machines et de matériel qui s'est produit au cours des années 1964 et 1965, face à l'investissement accru aux chapitres de la construction, des installations et de l'équipement); hausse des exportations, surtout durant la dernière partie de 1963 et au début de 1964, par suite des fortes ventes de blé à l'étranger; production supérieure à la moyenne des industries minières et agricoles depuis 1962; forts gains de la production de l'industrie du fer et de l'acier, des véhicules automobiles et des pièces et accessoires d'automobiles au cours de la majeure partie de cette période; enfin, investissement accru dans la construction résidentielle et non résidentielle, ainsi que dans les machines et l'équipement au cours de 1964 et 1965.

En plus des accroissements de la demande terminale totale, il s'est produit dans la composition de la demande des changements qui ont influé sur la production des diverses industries. La part du produit national brut afférente aux importations n'a guère varié, tandis que celle des exportations a fléchi de 27.1 p. 100 en 1946 à 21.5 p. 100 en 1965, dénotant l'importance croissante du marché intérieur comme débouché pour les produits de l'industrie canadienne. Les dépenses publiques et la formation brute de capital fixe des entreprises ont fait des progrès relatifs considérables, mais les dépenses personnelles en biens et services, considérées comme pourcentage des dépenses globales, ont fléchi de 67.8 p. 100 en 1946 à 61.6 p. 100 en 1965.

Un fait plus impressionnant encore que certaines des modifications engendrées par la demande réside dans les changements extraordinaires que les découvertes et les innovations technologiques ont suscités et qui ont entièrement transformé les techniques de production et permis l'exploitation de secteurs jusqu'ici inconnus de la fabrication, des transports et des communications. Des industries assez récentes, telles que le transport aérien, ont pris une importance capitale en un temps relativement court; des industries entièrement nouvelles, par exemple celle des gazoducs, sont nées et une abondance de nouveaux produits ont été créés, notamment les produits pétrochimiques, le matériel de télévision et autres produits électroniques de l'industrie du matériel de télécommunication. Comme il fallait s'y attendre, les industries aptes à profiter des innovations en question comptaient parmi celles qui progressaient le plus rapidement dans l'économie, même s'il est vrai que les forces expansionnistes se sont exercées dans tout le système économique. Les changements de la production et de la demande ont aussi influé sur le niveau de l'emploi dans les diverses industries; il y a eu, après la guerre, un déplacement considérable de l'emploi à partir des industries de fabrication vers les industries de services, l'agriculture subissant le gros de la perte.

12.—Indices quantitatifs du produit intérieur réel au coût des facteurs, par industrie d'origine, 1950-1965

(1949=100)

Industrie	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Agriculture.....	106.2	120.9	148.8	136.3	104.3	132.1	141.7	117.5
Forestage.....	118.9	141.5	129.7	123.7	128.4	135.7	143.4	130.5
Pêche et piégeage.....	108.8	111.4	101.6	103.5	112.3	105.6	111.6	105.5
Extraction minière.....	109.3	123.5	131.6	143.3	158.0	187.8	218.3	239.3
Fabrication.....	106.7	115.9	120.2	128.9	126.0	138.3	161.2	150.9
Construction.....	106.7	110.6	123.2	130.1	129.8	139.8	165.7	174.7
Services d'électricité et de gaz.....	113.2	129.4	140.7	147.8	161.6	183.0	204.4	219.9
Transports, entreposage, communications...	103.3	113.1	119.4	121.0	117.9	133.8	149.2	149.6
Commerce.....	103.9	108.1	114.6	121.3	120.6	132.0	144.2	144.6
Finances, assurances et immeuble.....	105.6	118.4	118.4	123.2	129.9	136.6	141.5	150.9
Administration et dépenses publiques.....	106.6	119.0	136.2	144.2	151.3	156.3	158.8	163.7
Services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels.....	103.2	107.0	112.1	115.7	117.4	119.9	127.0	130.6
Produit intérieur réel.....	106.5	114.8	123.2	127.4	124.7	137.4	149.6	149.6
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Agriculture.....	125.1	125.1	127.9	116.0	134.7	147.5	140.2	149.9
Forestage.....	115.6	130.6	141.8	130.8	140.5	149.4	159.3	160.4
Pêche et piégeage.....	117.8	105.8	104.0	115.7	130.4	125.2	123.6	120.4
Extraction minière.....	243.3	275.4	275.6	283.0	304.7	318.3	346.4	365.6
Fabrication.....	148.0	159.0	161.2	166.9	181.2	193.9	211.9	230.1
Construction.....	178.4	170.7	163.0	168.4	170.9	173.6	190.4	211.2
Services d'électricité et de gaz.....	241.3	273.9	298.5	316.3	338.0	367.5	405.7	448.3
Transports, entreposage, communications...	146.7	160.5	163.9	172.0	179.2	192.0	209.3	224.8
Commerce.....	147.4	156.4	156.6	158.2	166.8	173.2	183.8	197.6
Finances, assurances et immeuble.....	156.1	163.5	169.5	175.5	182.9	194.5	203.0	211.9
Administration et dépenses publiques.....	171.3	175.0	177.8	183.9	187.9	188.1	189.8	190.7
Services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels.....	135.1	141.3	147.4	152.2	158.2	165.0	171.0	178.8
Produit intérieur réel.....	151.5	159.8	162.5	165.7	176.5	186.4	197.3	211.6

Expansion industrielle, 1946-1965.—Bien que tous les principaux secteurs industriels aient progressé de 1946 à 1965, l'évolution n'a pas été uniforme au cours de cette période. Trois genres de facteurs importants ont, à certains moments de la période, déterminé la courbe d'expansion industrielle. Le premier de ces facteurs représente en quelque sorte un élément particulier qui opère dans une industrie donnée et dont les effets seraient plus apparents dans cette industrie. A citer, par exemple, la demande d'uranium qui a influé beaucoup sur l'industrie minière pendant la dernière moitié des années 1950, la mise en valeur de nouvelles ressources minérales notamment les gisements de minerai

de fer du Québec/Labrador et certaines innovations technologiques comme l'avènement des matières synthétiques et de la télévision. Le deuxième genre de facteur a un caractère beaucoup plus général, tant au point de vue de ses effets que de ses causes. Au nombre des facteurs qui semblent être à l'origine de certains phénomènes d'expansion d'après-guerre comme l'investissement massif de capitaux vers le milieu des années 1950 ou l'expansion rapide de la production depuis 1961, il convient de citer les éléments suivants: la demande croissante de biens de consommation provenant d'un relèvement du niveau de vie et l'accroissement de la population; une nouvelle orientation du commerce international et des pénuries entraînant une plus forte demande de biens d'exportation; la recrudescence des dépenses d'équipement coïncidant avec les cycles de remplacement de matériel; ainsi que les tentatives d'expansion de l'infrastructure par l'assistance financière aux recherches, à la sécurité sociale, à l'éducation, à l'amélioration des méthodes de gestion et de vente ou des procédés de production (ou la réunion de tous ces facteurs). Le troisième genre de facteur peut prendre la forme d'un événement unique et de grande portée tel la guerre de Corée.

Ces trois facteurs ont, ensemble ou à tour de rôle, par l'influence qu'ils ont exercée sur les différentes industries, contribué à l'expansion de la production globale. Voici le taux de croissance de chacun des principaux groupes d'industries au cours de la période 1946-1965:

<u>Industrie</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Industrie</u>	<u>Pourcentage</u>
Agriculture.....	1.5	Transports, entreposage et communi- cations.....	4.6
Forestage.....	1.7	Commerce.....	4.1
Pêche et piégeage.....	1.8	Finances, assurances et immeuble...	5.0
Extraction minière.....	9.1	Administration et dépenses publiques	4.0
Fabrication.....	4.8	Services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels.....	3.6
Construction.....	5.1		
Services d'électricité et de gaz.....	9.6	PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL.....	4.4

L'expansion a été la plus marquée dans l'industrie des services d'électricité et de gaz, suivie des industries de l'extraction minière et de la construction. Ces trois industries ont bénéficié dans une très grande mesure des progrès technologiques, des nouvelles découvertes et de la demande assez bien soutenue dont leurs produits ont fait l'objet. Dans le cas des mines, cette demande, venue fréquemment de l'extérieur, a porté les exportations à un niveau relativement élevé et a stimulé la mise en valeur de nouvelles régions de ressources minérales. L'industrie de la construction a accusé un certain ralentissement, après les niveaux exceptionnellement élevés qu'elle a atteints au milieu des années 1950; toutefois, depuis 1963, la tendance est de nouveau à la hausse.

Bien que la plupart des secteurs industriels (sauf l'agriculture, le forestage, la pêche et le piégeage) aient connu à peu près le même taux d'expansion d'environ 4 à 5 p. 100, les secteurs de la fabrication, du commerce et des transports, de l'entreposage et des communications, qui représentent ensemble environ la moitié de la production globale, ont également accusé des tendances cycliques d'une saisissante similitude. Parmi les industries de fabrication ce sont les industries de biens durables qui, ayant pris une expansion particulièrement rapide au cours des périodes cycliques d'expansion, ont bénéficié de la demande de machines et d'équipement au cours des périodes d'investissements considérables et ont profité de la demande accrue de biens de consommation, tels que les voitures et les appareils électriques, durant l'expansion actuelle. Pendant la majeure partie de la période d'après-guerre, les biens non durables ont progressé à un rythme assez régulier, grâce surtout à l'accroissement démographique et à la demande de matières industrielles. Une tendance similaire a été observée dans le commerce; le commerce de détail a manifesté une tendance expansionniste assez régulière.

Imperméable aux influences cycliques et irrégulières, le secteur des services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels a contribué, avec certaines autres industries en progression constante (telles que finances, assurances, immeuble, biens non durables

et commerce de détail), à maintenir la production et la croissance globales pendant les périodes de contraction et d'expansion. Ainsi, quoique le taux de croissance de ce secteur ait été, dans l'ensemble, inférieur à la moyenne, certaines de ses composantes, notamment les services commerciaux, les maisons d'enseignement, les hôpitaux et les restaurants, hôtels et motels se classent parmi les éléments qui ont connu l'expansion la plus rapide et la plus constante de toute l'économie.

Les taux de croissance dans l'exploitation forestière, l'agriculture, la pêche et le piégeage ont été également inférieurs à la moyenne et ont subi des fluctuations irrégulières et prononcées sous le rapport de la production: le forestage à cause de la nature même de ses méthodes de production et aussi, dans une certaine mesure, parce que ce secteur est particulièrement sensible aux variations de la demande et des prix sur les marchés mondiaux; l'agriculture, à cause des différences marquées de la production agricole d'une année à l'autre et qui, le plus souvent, tiennent aux conditions météorologiques et à d'autres facteurs semblables plutôt qu'aux fluctuations des prix et de la demande; et la pêche, parce qu'elle dépend des caprices de la nature.

Production des industries productrices de biens

Les données que présentent les tableaux sous cette rubrique sont publiés dans le rapport du Bureau fédéral de la statistique intitulé *Survey of Production**. Le relevé de la production se limite aux industries productrices de biens et la production est mesurée en dollars courants, par contraste avec la série du produit intérieur réel (pages 1159-1164), qui embrasse toutes les industries et mesure la production en dollars d'une année de base.

Les tableaux 13 et 14 présentent des données du recensement sur « la valeur ajoutée » de la production, classées respectivement par province et par industrie. On obtient « la valeur ajoutée » en soustrayant de la valeur brute de la production (expéditions ou ventes redressées pour les stocks) le coût des matières, du combustible, de l'électricité, des fournitures consommées dans le processus de fabrication. Les données comprennent les changements provisoires de classement et d'évaluation dans les industries minières et manufacturières entraînés par l'adoption de la Classification type des industries (1960). Toutefois, les agrégats des deux industries sont encore composés de la valeur ajoutée recensée provenant de leur activité primaire seulement*. Les changements nécessités par la Classification type des industries ne sont pas encore en vigueur pour les autres industries.

* N° 61-202 du catalogue du Bureau fédéral de la statistique. Voir à l'Appendice II de l'édition de 1963 de ce rapport les données du recensement sur la valeur ajoutée par la fabrication (toutes activités), 1961, 1962 et 1963.

13.—Données du recensement sur la valeur ajoutée.—Industries productrices de biens,—par province, 1961-1963

Province ou territoire	1961		1962		1963	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Terre-Neuve ¹	261,003	1.4	290,161	1.4	307,619	1.3
Île-du-Prince-Édouard.....	45,357	0.2	50,564	0.2	52,855	0.2
Nouvelle-Écosse.....	408,798	2.1	422,516	2.0	445,712	1.9
Nouveau-Brunswick.....	329,450	1.7	329,107	1.5	354,632	1.6
Québec.....	5,043,234	26.1	5,415,924	25.3	5,588,358	24.4
Ontario.....	8,073,123	41.8	8,685,160	40.6	9,314,608	40.7
Manitoba.....	693,411	3.6	895,312	4.2	909,463	4.0
Saskatchewan.....	765,917	4.0	1,252,440	5.8	1,557,995	6.8
Alberta.....	1,738,585	9.0	1,903,899	9.0	2,047,788	9.0
Colombie-Britannique ²	1,907,739	9.9	2,127,590	9.9	2,262,789	10.0
Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	30,479	0.2	29,464	0.1	30,000	0.1
Canada	19,297,126	100.0	21,402,135	100.0	22,871,847	100.0

¹ Sans l'agriculture. ² Les données sur la Colombie-Britannique comprennent celles de la construction pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

14.—Données du recensement sur la valeur ajoutée.—Industries productrices de biens,— par province et par industrie, 1963

Industrie	Terre-Neuve		Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Agriculture.....	13,665	25.8	24,877	5.6	23,355	6.6
Forestation.....	19,654	6.4	492	0.9	12,610	2.8	35,307	10.8
Pêche.....	20,429	6.6	4,630	8.8	36,644	8.2	9,353	2.6
Piégeage.....	59	..	1	..	100	..	221	0.1
Mines.....	79,600	25.9	296	0.6	45,808	10.3	11,666	3.3
Énergie électrique.....	15,441	5.0	2,686	5.1	28,515	6.4	24,473	6.9
Fabrication.....	74,001	24.1	10,621	20.1	188,064	42.2	169,840	47.8
Construction.....	98,435	32.0	20,454	38.7	109,095	24.5	77,617	21.9
Total.....	307,619¹	100.0¹	52,855	100.0	445,772	100.0	354,632	100.0
	Québec		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Agriculture.....	275,509	4.9	599,991	6.4	199,209	21.9	915,699	58.8
Forestation.....	169,100	3.0	118,160	1.3	5,395	0.6	2,992	0.2
Pêche.....	6,223	0.1	5,504	0.1	4,356	0.5	1,300	0.1
Piégeage.....	1,593	..	3,442	..	1,627	0.2	1,416	0.1
Mines.....	326,159	5.9	363,843	3.9	36,678	4.0	224,332	14.4
Énergie électrique.....	262,733	4.7	326,498	3.5	44,109	4.8	43,023	2.7
Fabrication.....	3,589,618	64.3	6,539,556	70.2	402,250	44.2	137,849	8.8
Construction.....	957,541	17.1	1,357,614	14.6	215,840	23.8	231,384	14.9
Total.....	5,588,386	100.0	9,314,603	100.0	999,463	100.0	1,557,995	100.0
	Alberta		Colombie-Britannique		Yukon et Territoires du Nord-Ouest		Canada	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Agriculture.....	507,790	24.8	104,897	4.6	2,664,992	11.6
Forestation.....	19,440	1.0	362,384	16.0	562	1.9	749,096	3.2
Pêche.....	676	..	40,466	1.8	796	2.6	130,376	0.6
Piégeage.....	1,949	0.1	922	..	934	3.1	12,174	0.1
Mines.....	593,735	29.0	150,789	6.7	22,968	76.6	1,855,953	8.1
Énergie électrique.....	59,547	2.9	101,376	4.5	3,260	10.9	911,671	4.0
Fabrication.....	394,317	19.2	1,060,772	46.9	1,480	4.9	12,568,168	54.9
Construction.....	470,334	23.0	441,203 ²	19.5	3,979,617	17.4
Total.....	2,847,738	100.0	2,262,759	100.0	30,000	100.0	22,871,847	100.0

¹ Sans l'agriculture, Britannique.

² Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.

³ Compris dans Colombie-Britannique.

Section 3.—Tendances des agrégats de la productivité

L'intérêt grandissant qu'ont suscité les questions d'expansion économique, de structure des coûts et de concurrence internationale, ainsi que les rapports entre la production, l'emploi, les gains et les prix, ont mis la productivité en évidence comme cadre à l'intérieur duquel tous ces problèmes peuvent être étudiés utilement. Le Bureau fédéral de la statistique s'est rendu compte de cet intérêt et a rendu disponibles des indices annuels de la production par personne employée et par heure-homme au Canada, à l'égard de l'ensemble des industries commerciales, de même que des détails distincts sur l'agriculture et les industries commerciales non agricoles, les industries manufacturières et autres industries commerciales non manufacturières*.

* Voir la brochure *Indexes of Output per Person Employed and per Man-Hour in Canada, Commercial Non-agricultural Industries, 1947-53* (n° de catalogue 14-501) et la première publication annuelle subséquente *Indexes of Output per Person Employed and per Man-Hour in Canada, Commercial Industries, 1948-55* (n° de catalogue 14-201).

Bien que ces indices établissent un lien entre la production et un seul intrant, soit les heures de travail, il faut souligner qu'ils ne déterminent pas uniquement l'apport de la main-d'œuvre à la production. Les changements dans les indices de la production par unité d'intrant de travail reflètent les influences combinées de facteurs distincts, mais néanmoins reliés entre eux, tels que la valeur et la qualité des biens capitaux, le degré d'utilisation de la capacité productive, l'efficacité de la gestion et l'influence des progrès technologiques, aussi bien que l'habileté et l'effort de la main-d'œuvre.

Provenance des données.—Les composantes de la production, à l'égard des divers indices de l'extrant par unité d'intrant de travail mentionnés ici, tirent leur origine des indices chronologiques du « produit intérieur brut réel (PIB) au coût des facteurs par industrie d'origine » décrits à la section 2, page 1159. Ces indices, mis au point dans le cadre conceptuel des comptes nationaux et qui mesurent en termes de dollars constants, l'apport sans double emploi, de chaque industrie composante à la production totale, conviennent fondamentalement à l'évaluation de la productivité, si, en les considérant, on les assortit aux chiffres d'intrant correspondants.

Les indices de l'emploi et des heures-hommes se fondent principalement sur les relevés mensuels de la main-d'œuvre et de l'emploi, auxquels on a ajouté des données provenant d'autres sources, telles que les recensements annuels des manufactures et des mines, et les recensements décennaux de la population. Vu que la couverture, les concepts et le mode de calcul des données provenant de ces diverses sources ont varié considérablement, il a fallu procéder avec soin à leur sélection, adaptation, et intégration en des agrégats de l'intrant de travail qui soient statistiquement et conceptuellement compatibles tant entre eux que par rapport aux données sur la production. Les données de l'enquête sur la main-d'œuvre ont été utilisées pour évaluer l'apport des travailleurs rémunérés dans l'agriculture, la pêche et le piégeage, tandis que celles de la fabrication et de l'industrie minière se fondent sur les chiffres rectifiés du recensement annuel. Les estimations pour la plupart des autres divisions de l'industrie ont été tirées des données rectifiées des enquêtes sur l'emploi. Les estimations du travail des personnes autres que les ouvriers rémunérés (travailleurs autonomes, employeurs et travailleurs familiaux non rémunérés) ont été obtenues en grande partie du relevé de la main-d'œuvre. L'évaluation de la moyenne des heures de travail, nécessaires à l'établissement des indices de la production par heure-homme, repose sur les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre, sans la fabrication, où les estimations des heures de travail payées, — d'après le recensement des manufactures, — ont été rectifiées conformément au concept du nombre d'heures de travail.

Taux de croissance.—Le rendement par personne employée dans les industries commerciales non agricoles, auquel s'est limitée la couverture initiale des indices, a augmenté, en moyenne, de 2.5 p. 100 par année entre 1946 et 1965. Par suite de la diminution du nombre moyen d'heures de travail fournies par chaque personne, ce taux a été inférieur à celui de la croissance de la production par heure-homme, qui s'est accru de 3.2 p. 100 par année durant la même période. Les chiffres correspondants pour la fabrication ont été 3.4 et 3.8 p. 100 et, pour les autres industries non manufacturières du secteur commercial non agricole, de 2.1 et 2.9 p. 100 respectivement.

Dans l'agriculture, les taux annuels moyens d'augmentation du rendement par employé et par heure-homme entre 1946 et 1965, ont été respectivement de 5.3 et 5.5 p. 100. Cependant, vu la difficulté de dénombrer les personnes employées dans l'agriculture et, surtout, les heures de travail fournies, les chiffres mentionnés pour cette section de l'industrie doivent être considérés comme approximatifs. Dans l'ensemble des industries commerciales, la production par personne employée a augmenté, entre 1946 et 1965, au taux annuel moyen de 3.3 p. 100, tandis que la production par heure-homme a augmenté de 4.1 p. 100.

Les effets des mouvements de la main-d'œuvre entre les industries.—En plus d'évaluer les changements de productivité dans les industries composantes, l'ensemble des indices de la productivité permet de mesurer les effets des tendances variables de

l'emploi et de la production dans les industries dont les taux de productivité diffèrent. Un des plus significatifs de ces mouvements parmi les industries commerciales du Canada, pendant les années d'après-guerre, a été les déplacements de main-d'œuvre des industries agricoles vers les industries non agricoles, où le niveau de production par unité d'apport de main-d'œuvre est plus élevé. L'effet de ces déplacements peut être mesuré de diverses manières, et on a fait des calculs à partir de divers points de vue aux fins de la publication annuelle la plus récente*; tous ces calculs confirment, à des degrés différents, que la diminution de l'importance relative de l'agriculture a contribué à l'accroissement global de la production par personne employée dans les industries commerciales, entre 1946 et 1965.

* N° de catalogue 14-201, B.F.S.

15.—Indices de la production par personne employée et par heure-homme, 1946-1965

(1949=100)

Année	Production	Personnes employées	Heures-hommes	Production par personne employée	Production par heure-homme
INDUSTRIES COMMERCIALES					
1946	88.1	92.4	95.3	95.3	92.4
1947	94.0	96.8	97.4	97.1	96.5
1948	97.4	98.6	99.2	98.8	98.2
1949	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	106.7	100.0	97.7	106.6	109.2
1951	114.9	102.5	99.5	112.1	116.5
1952	123.0	103.5	99.7	118.8	123.3
1953	127.0	104.0	100.0	122.1	127.0
1954	123.4	103.3	98.9	119.5	124.8
1955	136.8	104.7	99.5	130.7	137.6
1956	149.8	108.9	103.5	137.5	144.7
1957	149.3	110.8	103.4	134.7	144.5
1958	150.8	107.7	99.3	140.0	151.8
1959	159.3	109.5	101.0	145.5	157.8
1960	161.7	109.0	99.8	148.3	162.0
1961	164.4	109.4	98.6	150.3	166.8
1962	175.6	111.7	100.8	157.2	174.1
1963	186.1	113.8	101.9	163.5	182.5
1964	198.2	117.9	105.3	168.1	188.3
1965	212.7	122.2	107.6	174.1	197.7
1965 exprimé en pourcentage de 1946	241.5	132.2	112.9	182.7	213.9
Variation procentuelle de la tendance annuelle	+4.4	+1.1	+0.3	+3.3	+4.1
AGRICULTURE					
1946	109.4	109.4	112.1	100.0	97.6
1947	102.8	103.5	102.4	99.3	100.4
1948	106.1	101.1	100.8	104.9	105.3
1949	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	106.2	93.9	91.8	113.1	115.7
1951	120.9	86.6	86.2	139.6	140.3
1952	148.8	82.2	82.6	181.0	180.2
1953	136.3	79.2	81.1	172.2	168.0
1954	104.3	81.0	83.9	128.8	124.4
1955	132.1	75.6	78.4	174.9	168.5
1956	141.7	71.0	74.8	198.0	189.4
1957	117.5	68.6	70.9	171.2	165.7
1958	125.1	65.7	66.7	190.5	187.5
1959	125.1	63.8	64.7	196.0	193.4
1960	127.9	62.3	62.9	205.5	203.5
1961	116.0	62.2	61.6	186.5	185.3
1962	134.7	60.2	59.3	223.6	227.2
1963	147.5	59.1	57.4	249.5	250.9
1964	140.2	57.6	55.1	243.6	254.7
1965	149.9	54.2	51.4	276.4	292.0
1965 exprimé en pourcentage de 1946	137.1	49.6	45.8	276.5	299.1
Variation procentuelle de la tendance annuelle	+1.5	-3.6	-3.8	+5.3	+5.5

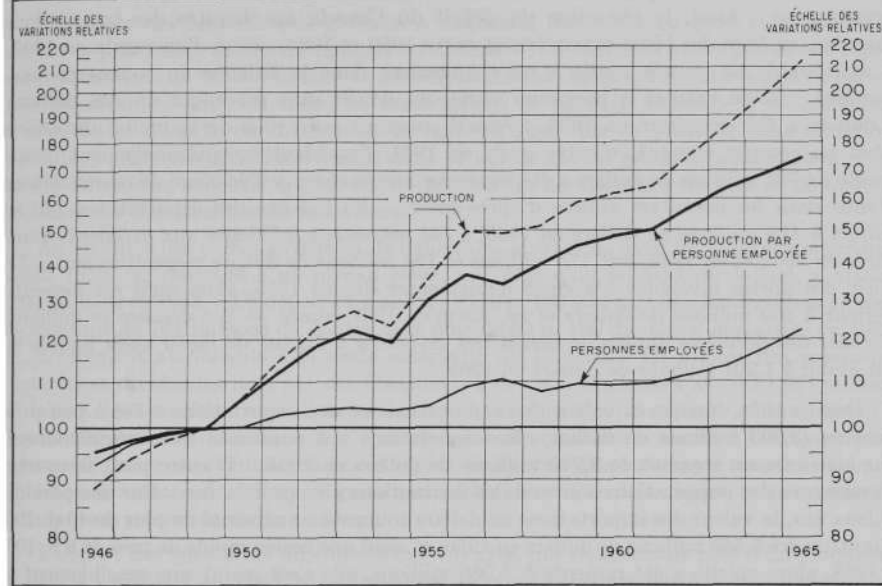
Renvoi à la fin du tableau, p. 1168.

15.—Indices de la production par personne employée et par heure-homme, 1946-1965 (fin)

Année	Production	Personnes employées	Heures-hommes	Production par personne employée	Production par heure-homme
1946	85.3	86.9	88.6	98.1	96.2
1947	92.3	94.6	95.3	98.1	97.3
1948	95.3	97.8	98.6	98.5	97.7
1949	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	106.7	102.0	100.1	104.6	106.7
1951	114.1	107.7	104.8	106.0	108.9
1952	119.5	110.4	106.6	108.3	112.2
1953	125.8	112.1	107.5	112.2	118.9
1954	126.0	110.6	104.9	113.9	120.1
1955	137.5	114.1	107.9	120.5	127.4
1956	150.9	121.0	115.0	124.7	131.2
1957	153.5	124.5	116.4	123.3	131.9
1958	154.2	121.3	112.3	127.1	137.2
1959	163.9	124.3	115.5	131.8	141.8
1960	166.1	124.2	114.6	133.8	145.0
1961	170.8	124.7	113.4	137.0	150.7
1962	181.0	128.4	117.4	141.0	154.1
1963	191.2	131.5	119.8	145.4	159.6
1964	205.8	137.4	125.4	149.8	164.2
1965	221.0	144.2	130.1	153.3	169.8
1965 exprimé en pourcentage de 1946	259.3	165.9	146.9	156.3	176.5
Variation procentuelle de la tendance annuelle ¹	+4.8	+2.2	+1.5	+2.5	+3.2
	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES				
1946	85.2	90.0	92.3	94.7	92.3
1947	93.2	96.2	97.7	96.9	95.5
1948	97.3	95.5	100.4	98.7	96.9
1949	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	106.7	101.7	100.8	104.9	105.9
1951	115.9	107.9	104.9	107.4	110.5
1952	120.2	110.8	106.6	109.4	112.7
1953	128.9	114.2	110.5	112.9	116.6
1954	126.0	109.3	103.9	115.2	121.3
1955	138.3	112.1	107.0	123.3	129.2
1956	151.2	116.8	112.3	129.5	134.7
1957	150.9	117.3	111.3	128.6	135.5
1958	148.0	111.5	105.8	132.8	139.9
1959	159.0	112.8	107.8	140.9	147.5
1960	161.2	111.4	105.6	144.7	152.7
1961	166.9	110.9	104.6	150.5	159.5
1962	181.2	115.4	109.3	157.0	165.8
1963	193.9	119.0	112.7	163.0	172.1
1964	211.9	124.7	118.6	169.9	178.6
1965	230.1	130.2	123.3	176.7	186.7
1965 exprimé en pourcentage de 1946	270.1	144.7	133.6	186.6	202.2
Variation procentuelle de la tendance annuelle ¹	+4.8	+1.3	+0.9	+3.4	+3.8
	INDUSTRIES NON MANUFACTURIÈRES (COMMERCIALES NON AGRICOLES)				
1946	85.3	85.3	86.9	100.0	98.2
1947	92.6	93.7	94.3	98.8	98.2
1948	95.8	97.4	97.7	98.4	98.0
1949	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	106.7	102.2	99.7	104.5	107.0
1951	113.2	107.5	104.7	106.3	108.1
1952	119.2	110.2	106.5	108.2	111.9
1953	124.2	111.0	106.2	111.9	117.0
1954	126.0	111.2	105.4	113.2	119.5
1955	137.1	115.2	108.3	119.0	126.5
1956	150.7	123.3	116.3	122.2	129.6
1957	154.9	128.4	118.7	126.6	130.5
1958	157.3	126.5	115.4	124.4	136.3
1959	166.4	130.4	119.0	127.5	139.7
1960	168.6	131.0	118.7	128.7	142.1
1961	172.8	132.1	117.4	130.8	147.2
1962	180.8	135.3	121.2	133.7	149.2
1963	189.8	138.2	123.1	137.3	154.2
1964	202.7	144.2	128.5	140.6	157.8
1965	216.4	151.6	133.3	142.7	162.3
1965 exprimé en pourcentage de 1946	253.8	177.8	153.5	142.7	165.4
Variation procentuelle de la tendance annuelle ¹	+4.8	+2.6	+1.8	+2.1	+2.9

¹ Calculée au moyen d'un ligne droite adaptée aux logarithmiques des données, selon la méthode des moindres carrés.

INDICES DE PRODUCTION PAR PERSONNE EMPLOYÉE,
INDUSTRIES COMMERCIALES, 1946 - 1965
(1949 = 100)



Section 4.—Balance canadienne des paiements internationaux*

La somme des échanges commerciaux et financiers du Canada avec des résidents d'autres pays paraît sous forme résumée dans les états de la balance canadienne des paiements internationaux. Le compte courant présente séparément les principaux genres d'échanges de biens et de services avec des non-résidents. Le compte du capital fait voir comment les mouvements de capitaux se répartissent entre les investissements directs et de portefeuille et les investissements à long et à court termes. La différence entre la balance au compte courant et la balance de ces mouvements de capitaux pour une période donnée se reflète dans les variations des réserves officielles d'or et de devises étrangères, y compris la position nette du Canada au Fonds monétaire international et dans d'autres formes spéciales d'assistance financière internationale.

Au cours de la dernière décennie, un déséquilibre très marqué a caractérisé les paiements internationaux du Canada. Les périodes de prospérité au Canada se sont ordinairement accompagnées de déficits plus considérables au compte courant. Parmi les éléments qui ont concouru à ces déficits figurent un niveau élevé des investissements, une consommation personnelle croissante et l'augmentation des dépenses de l'État, y compris les dépenses militaires à l'étranger. Ces forts déficits au compte courant, qui ont atteint le sommet de 1,487 millions de dollars en 1959, ont entraîné des entrées considérables de capitaux qui ont servi à les financer. Après ce sommet, le déséquilibre des transactions courantes s'est atténué pendant les années subséquentes pour s'établir à 424 millions en 1964; mais il s'est accentué en 1965, passant à 1,083 millions par suite d'une forte contraction de l'excédent de marchandises.

* On trouvera plus de renseignements dans le rapport annuel du B.F.S.: *Canadian Balance of International Payments and International Investment Position* (n° de catalogue 67-201) et dans *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments* (n° de catalogue 67-001).

Transactions courantes.—L'excédent provenant des échanges commerciaux*, réalisé en 1961 pour la première fois depuis 1954, s'est accru rapidement en 1963 et en 1964 pour atteindre 700 millions de dollars; les ventes extraordinaires de blé et de farine à l'U.R.S.S. et à d'autres pays communistes ont constitué un élément important de cette augmentation. Ainsi, la réduction du déficit du Canada au chapitre des transactions courantes, au titre des biens et services et entre 1959 et 1964, suivie d'un regain en 1965, est attribuable en grande partie à un changement dans la balance du commerce-marchandises. Cette balance a beaucoup varié; un déficit sans précédent de 728 millions de dollars a été enregistré en 1956, lorsqu'il comptait pour plus de la moitié du déficit global au compte courant, d'autre part, en 1964, l'excédent exceptionnellement considérable de 701 millions de dollars a été supérieur aux excédents d'échange de marchandises obtenus dans les premières années d'après-guerre. La balance des exportations, qui se chiffrait à 118 millions de dollars en 1965, a été nettement inférieure aux excédents enregistrés en 1961 et en 1962, soit 173 millions et 184 millions de dollars respectivement. Le déficit des postes invisibles n'a cessé d'augmenter depuis 1955, alors qu'il est demeuré inférieur à 500 millions de dollars et ce, jusqu'en 1961, année où il a dépassé le milliard. Au cours des dernières années, le déficit des invisibles a fluctué de façon assez limitée et s'est établi à 1,201 millions de dollars en 1965.

Depuis 1954, lorsque la valeur des exportations et des importations a été à peu près la même (3,900 millions de dollars), les exportations ont augmenté assez régulièrement pour atteindre un sommet de 8,745 millions de dollars en 1965. D'autre part, la courbe de croissance des importations a accusé des fluctuations plus prononcées. Sur une période de deux ans, la valeur des importations en dollars courants a augmenté de plus de 40 p. 100 pour atteindre 5,565 millions de dollars en 1956, et, sauf une baisse rapide de près de 8 p. 100 en 1958, alors qu'elle a été ramenée à 5,066 millions, elle s'est maintenue sensiblement à ce niveau jusqu'en 1960. Après quoi, la valeur des importations a augmenté à un rythme toujours croissant pour atteindre 8,627 millions de dollars en 1965, soit 56 p. 100 de plus qu'en 1960.

Depuis une dizaine d'années, l'importance relative des exportations de produits manufacturés a beaucoup augmenté; l'importance relative des métaux et des minéraux s'est accrue plus modestement et celle des produits forestiers a fléchi sensiblement. Le blé et la farine de blé, qui étaient en perte de vitesse, ont brusquement remonté la pente en 1961 grâce aux fortes expéditions de céréales vers la Chine continentale et d'autres pays communistes. Les très fortes expéditions de blé pour le compte de la Russie, jointes aux exportations considérables à destination de la Grande-Bretagne, du Japon, de la Chine continentale, de la République fédérale d'Allemagne et des pays de l'Europe orientale, ont porté la valeur globale des exportations de blé et de farine de blé à près de 1,100 millions de dollars en 1964, bien que le total ait été ramené à quelque 900 millions de dollars l'année suivante. Au cours des années 1960, une partie croissante de la production nationale du Canada est passée aux marchés étrangers. L'augmentation de près de 500 millions de dollars en exportations, enregistrée en 1965, tient à des expéditions plus considérables de viande, de pâte de bois, de papier journal, de métaux non ferreux, de pétrole brut et de gaz naturel, de produits chimiques et d'engrais, ainsi que de produits ouvrés. Dans le groupe des produits ouvrés, les exportations de véhicules et de pièces détachées ont doublé, passant de moins de 180 millions de dollars en 1964 à plus de 350 millions en 1965 après la signature, au début de l'année, de l'accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile.

* La statistique des échanges commerciaux a été rectifiée de manière à indiquer plus exactement le moment où les transactions ont eu lieu, surtout dans le cas des biens d'équipement, et à exclure les déductions dont il est question ailleurs dans les comptes ou qui ne sont pas pertinents aux fins de la balance des paiements.

Cependant, par suite de la suppression des droits de douane qui s'applique à l'échange dans les deux sens de voitures neuves et de pièces de rechange, l'augmentation des importations a excédé le chiffre des exportations et le déficit du commerce d'automobiles et de pièces s'est accru en 1965.

La valeur des importations globales a augmenté fortement en 1965 et a atteint le sommet le plus élevé, soit 8,627 millions de dollars. Les véhicules et les pièces ont représenté 300 millions de l'accroissement et des augmentations moins substantielles, mais encore assez importantes, ont caractérisé les importations de produits industriels, de machines, de matériel et d'outils, de charbon et de mazout, ainsi que de biens de consommation. Les faibles augmentations intervenues dans le cas de divers produits alimentaires n'ont pas été suffisantes, cependant, pour contrebalancer un fléchissement de près de 50 millions de dollars des importations de sucre brut.

Au chapitre des postes invisibles, le déficit des opérations avec les pays étrangers qui, depuis 1959, est demeuré à un niveau élevé, soit plus d'un milliard de dollars, a atteint 1,201 millions en 1965. Ce déficit s'est accru de 150 p. 100 au cours des dix dernières années. Un montant de 761 millions de dollars, soit plus de 60 p. 100 du déficit enregistré en 1965, est directement attribuable à la dette extérieure du Canada. La somme des paiements d'intérêts et dividendes faits par des Canadiens à des non-résidents a atteint 1,071 millions de dollars, les transferts sous d'autres formes du revenu des placements se sont élevés à plus de 200 millions de dollars; il y a eu en outre des paiements accrus à l'étranger pour une variété de services commerciaux. De plus, ne figurent pas au compte courant quelques centaines de millions de dollars de gains accumulés au compte d'étrangers, mais retenus au Canada pour y être placés de nouveau.

L'apport des opérations du compte des voyages, qui représentait près d'un cinquième du déficit enregistré en 1960, a radicalement diminué au cours des années suivantes, en particulier après que le dollar canadien eut été ramené en mai 1962 à une nouvelle valeur fixe de 92½c. (devises américaines). Après avoir accusé un léger déficit en 1962, la balance du compte des voyages est passée d'un surplus minime en 1963 à un déficit de 50 millions de dollars en 1964, ramené à 32 millions en 1965. Les paiements nets de fonds et d'héritages aux migrants, qui représentaient environ 6.5 p. 100 du déficit au chapitre des postes invisibles en 1961, ont diminué progressivement pour s'équilibrer en 1965. Le déficit des services de transport des marchandises a représenté de 3 à 8.5 p. 100 du total au cours de la période de 1961 à 1965 et la valeur de la production d'or disponible à l'exportation a contribué à réduire le déficit au chapitre des postes invisibles dans une proportion variant entre 11.5 et 15 p. 100. La dernière tranche importante du déficit, qui varie de 36 à 44 p. 100, provient d'autres transactions, comme les divers revenus de placements, dont il a été question auparavant, et les contributions officielles; ces autres transactions ont atteint le sommet de 92 millions de dollars en 1965.

La répartition de la balance canadienne des paiements a revêtu le même caractère bilatéral en 1965; un excédent provenant des transactions avec les pays d'outre-mer a comblé partiellement un déficit avec les États-Unis. Toutefois, une augmentation de près de 17 p. 100 de ce déficit (de 1,635 millions de dollars en 1964 à 1,912 millions) et un fléchissement d'environ 32 p. 100 de l'excédent réalisé outre-mer (qui est passé de 1,211 millions à 829 millions) ont contribué à faire passer le déficit global de 424 millions à 1,083 millions. En dollars courants, le déficit de 1965 avec les États-Unis a dépassé le niveau record de 1,650 millions atteint en 1956; l'excédent courant avec la Grande-Bretagne est passé du niveau élevé de 605 millions atteint en 1964 à 510 millions; en outre, l'excédent avec les autres pays a presque diminué de moitié, passant de 606 millions en 1964 à 319 millions en 1965.

Mouvements de capitaux.—En 1965, le Canada a continué de puiser abondamment aux ressources, matérielles et financières, des autres pays du monde: l'entrée nette de capitaux (sans le changement des réserves officielles de devises), au montant de 1,240 millions de dollars, est revenue au niveau observé de 1956 à 1962, soit de un milliard de dollars à un milliard et demi. Elle a donc été de 50 p. 100 supérieure à l'entrée nette en 1964 et à peu près équivalente à celle enregistrée en 1961. Les mouvements de capitaux placés à long terme, qui comprennent les mises de fonds directes, les transactions de valeurs de portefeuille, les emprunts des administrations publiques et d'autres placements à longue échéance, se sont élevés à 713 millions de dollars en 1965, soit une diminution de 13 p. 100 par rapport au total de 820 millions l'année précédente. L'entrée de capitaux à long terme n'a couvert qu'environ deux tiers du déficit au compte courant enregistré après les années 1963 et 1964, qui ont été les premières années depuis 1956 où les entrées nettes à long terme ont excédé le déficit des transactions de biens et de services ordinaires. Les placements à court terme, qui, à tout prendre, ont consisté en sorties en 1964 ont constitué des entrées de 527 millions de dollars. L'entrée de capitaux s'est accrue du fait de l'augmentation des prêts bancaires en devises étrangères accordés à des résidents canadiens, accompagnée d'une diminution de leurs soldes en banque et d'autres fonds à court terme placés à l'étranger. Il y a eu en contrepartie fléchissement de l'entrée de capitaux dû aux transactions globales des effets à court terme et des obligations des sociétés de financement canadiennes.

En 1965, l'entrée nette au Canada de placements directs dans des entreprises dominées par des étrangers (405 millions de dollars) a excédé de 50 p. 100 les faibles montants placés en 1963 et 1964. Dans l'ensemble, les entrées ont continué à témoigner des mises de fonds des sociétés commerciales étrangères dans leurs filiales et leurs succursales, contribuant ainsi à la formation de nouveaux capitaux au Canada; c'est dans les entreprises de fabrication, ainsi que les industries du pétrole et du gaz naturel que les sommes les plus importantes ont été investies. Les placements directs de capitaux canadiens à l'étranger ont atteint un chiffre estimatif de 125 millions de dollars, en 1965, ce qui représente une augmentation par rapport à 1964 et une légère diminution par rapport à 1963.

Les entrées de capitaux découlant de transactions en valeurs canadiennes et étrangères se sont élevées à 541 millions de dollars par comparaison avec 645 millions en 1964. De nouvelles émissions d'obligations vendues aux portefeuillistes des États-Unis ont encore compté pour la plus grosse part de ce surcroît d'entrées. Le Canada a touché 32 millions de dollars en vertu des ententes relatives au traité du fleuve Columbia; les autres placements de capitaux à long terme ont été caractérisés par d'importantes sorties sous forme de prêts et d'avances faits en vertu de programmes officiels destinés à financer les exportations canadiennes. Les réserves du Canada à l'étranger ont augmenté de 157 millions de dollars en 1965. Les réserves officielles en or et en devises étrangères ont diminué de 11 millions de dollars et la position nette du Canada au Fonds monétaire internationale s'est accrue de 168 millions.

Au cours des dix dernières années, les entrées d'investissements directs ont été un élément important du compte du mouvement des capitaux. Leur afflux constant a servi particulièrement à la mise en valeur des ressources et à l'essor des industries qui s'y rattachent. Toutefois, entre 1956 et 1959 et, de nouveau de 1963 à 1965, les capitaux d'investissement direct, malgré leur importance, sont restés inférieurs aux capitaux placés dans des titres. Cela tient à ce qu'une partie de la demande pressante de nouveaux capitaux a été dirigée sur les marchés financiers étrangers par le truchement de la vente à des non-résidents de nouvelles émissions d'obligations canadiennes. Les sociétés, les provinces et les municipalités ont beaucoup emprunté durant cette période.

16.—Transactions au compte courant du Canada avec les autres pays, 1946-1965

(En millions de dollars)

Année	Recettes courantes		Dépenses courantes			Solde net au compte courant indiquant le mouvement net de capitaux
	Marchandises	Autres	Marchandises	Contributions officielles	Autres	
1946.....	2,393	972	1,822	97	1,083	+ 363
1947.....	2,723	1,025	2,535	38	1,126	+ 49
1948.....	3,030	1,117	2,598	23	1,075	+ 451
1949.....	2,989	1,100	2,696	6	1,210	+ 177
1950.....	3,139	1,148	3,132	5	1,469	- 319
1951.....	3,950	1,342	4,101	9	1,694	- 512
1952.....	4,339	1,534	3,854	16	1,816	+ 187
1953.....	4,152	1,587	4,212	25	1,950	- 448
1954.....	3,934	1,598	3,916	11	2,029	- 424
1955.....	4,332	1,749	4,543	24	2,201	- 687
1956.....	4,837	1,795	5,565	30	2,409	- 1,372
1957.....	4,894	1,742	5,488	40	2,559	- 1,451
1958.....	4,890	1,704	5,066	53	2,612	- 1,137
1959.....	5,151	1,725	5,572	72	2,719	- 1,487
1960.....	5,392	1,787	5,540	61	2,811	- 1,233
1961.....	5,889	1,934	5,716	56	2,979	- 928
1962.....	6,387	2,077	6,203	36	3,055	- 830
1963.....	7,082	2,230	6,579	65	3,189	- 521
1964.....	8,238	2,556	7,537	69	3,612	- 424
1965.....	8,745	2,758	8,627	92	3,867	- 1,083

17.—Répartition géographique du solde du compte courant du Canada avec les autres pays 1946-1965

(En millions de dollars)

Année	États-Unis ¹	Grande-Bretagne	Autres pays d'outre-mer	Tous pays	Année	États-Unis ¹	Grande-Bretagne	Autres pays d'outre-mer	Tous pays
1946.....	- 607	+500	+470	+363	1956.....	-1,650	+253	+ 25	-1,372
1947.....	-1,134	+633	+550	+ 49	1957.....	-1,579	+120	+ 8	-1,451
1948.....	- 393	+486	+358	+451	1958.....	-1,167	+ 97	+ 67	-1,137
1949.....	- 601	+446	+332	+177	1959.....	-1,221	+ 16	-282	-1,487
1950.....	- 385	+ 24	+ 42	-319	1960.....	-1,359	+169	- 43	-1,233
1951.....	- 945	+223	+210	-512	1961.....	-1,341	+195	+218	- 928
1952.....	- 830	+387	+630	+187	1962.....	-1,092	+225	+ 37	- 830
1953.....	- 907	+132	+327	-448	1963.....	-1,148	+417	+210	- 521
1954.....	- 800	+229	+147	-424	1964.....	-1,635	+608	+606	- 424
1955.....	-1,029	+332	+ 10	-687	1965.....	-1,913	+510	+319	-1,083

¹Comprend toutes les exportations nettes d'or non monétaire.

18.—Balance des paiements du Canada avec les autres pays, 1959-1965

(En millions de dollars)

Détail	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Recettes courantes							
Exportations de marchandises (rectifiées).....	5,151	5,392	5,889	6,387	7,082	8,238	8,746
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN.....	63	43	35	41	23	47	39
Production d'or exportable.....	148	182	162	155	154	145	133
Tourisme et voyages.....	391	420	482	562	609	662	747
Intérêts et dividendes.....	180	171	213	202	230	332	310
Transports.....	420	442	486	509	563	644	673
Héritages et fonds des immigrants.....	109	102	104	124	151	169	211
Toutes autres recettes courantes.....	414	447	452	484	500	557	640
Total, recettes courantes.....	6,876	7,179	7,823	8,464	9,312	10,794	11,563
Paiements courants							
Importations de marchandises (rectifiées).....	5,573	5,540	5,716	6,203	6,579	7,537	8,627
Tourisme et voyages.....	598	627	642	605	585	712	779
Intérêts et dividendes.....	671	656	764	783	860	1,010	1,071
Transports.....	525	533	568	595	648	679	756
Héritages et fonds des émigrants.....	165	184	176	175	185	201	211
Contributions officielles.....	72	61	56	36	65	69	92
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN.....	63	43	35	41	23	47	39
Tous autres débits courants.....	697	768	794	856	888	963	1,012
Total, paiements courants.....	8,363	8,412	8,751	9,294	9,833	11,218	12,566
Balance des échanges commerciaux.....	-421	-148	+173	+184	+503	+701	+118
Balance des autres transactions.....	-1,066	-1,085	-1,101	-1,014	-1,204	-1,125	-1,201
Solde du compte courant.....	-1,487	-1,233	-928	-830	-521	-424	-1,063
Mouvements de capitaux							
Investissements directs							
Investissements directs au Canada.....	+570	+670	+560	+505	+280	+270	+405
Investissements directs à l'étranger.....	-85	-50	-80	-105	-135	-95	-125
Titres canadiens							
Valeurs en cours.....	+202	+54	+100	-51	-131	-21	-202
Nouvelles émissions.....	+709	+448	+548	+739	+984	+1,100	+1,209
Remboursements.....	-258	-266	-301	-319	-404	-382	-382
Transactions sur titres étrangers.....	-34	-19	-35	-65	+22	-52	-84
Emprunts et souscriptions du Gouvernement du Canada.....	+33	+21	+30	+107	+7	-	-4
Autres transactions de capital à long terme.....	+42	+71	+108	-113	+14	-	-104
Variation des avoirs étrangers en dollars canadiens.....	+16	+123	-27	-10	+17	+12	+45
Autres mouvements de capital à court terme.....	+281	+142	+315	+307	+13	-45	+482
Mouvement net de capitaux, sans les variations des réserves officielles.....	+1,478	+1,194	+1,218	+985	+667	+787	+1,240
Réserves officielles en or et en devises étrangères							
Variation des réserves.....	-70	-39	+229	+537	+60	+80	-11
Variation de la position nette au Fonds monétaire international.....	+59	-	+61	-378	+86	+277	+168
Autre assistance financière internationale spéciale.....	-	-	-	-4	-	-	-

19.—Transactions courantes et mouvements de capitaux entre le Canada et les États-Unis
1959-1965

(En millions de dollars)

Détail	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Recettes courantes							
Exportations de marchandises (rectifiées).....	3,191	3,040	3,213	3,767	3,970	4,396	4,993
Production d'or exportable.....	148	162	162	155	154	145	138
Tourisme et voyages.....	351	375	435	512	549	590	660
Intérêts et dividendes.....	97	98	112	120	155	190	204
Transports.....	228	220	230	259	279	301	327
Héritages et fonds des immigrants.....	52	50	51	61	65	77	91
Toutes autres recettes courantes.....	319	342	336	345	342	359	393
Total, recettes courantes.....	4,386	4,287	4,539	5,219	5,514	6,058	6,806
Palements courants							
Importations de marchandises (rectifiées).....	3,727	3,713	3,828	4,205	4,458	5,204	6,034
Tourisme et voyages.....	448	462	459	419	388	481	531
Intérêts et dividendes.....	547	535	630	656	727	850	919
Transports.....	326	324	333	353	378	399	442
Héritages et fonds des émigrants.....	123	142	138	139	152	157	160
Contributions officielles.....	—	—	—	—	—	—	—
Tous autres paiements courants.....	436	470	494	539	559	602	632
Total, paiements courants.....	5,607	5,646	5,980	6,311	6,662	7,693	8,718
Solde du compte courant.....	-1,221	-1,359	-1,341	-1,092	-1,148	-1,635	-1,912
Mouvements de capitaux							
Investissements directs							
Investissements directs au Canada.....	+428	+461	+369	+328	+220	+188	+353
Investissements directs à l'étranger.....	-10	-18	-25	+6	-36	-35	-70
Titres canadiens							
Valeurs en cours.....	+93	+47	+196	+73	-64	-14	-155
Nouvelles émissions.....	+624	+382	+489	+690	+930	+1,040	+1,166
Remboursements.....	-212	-214	-220	-247	-315	-300	-326
Transactions sur titres étrangers.....	-37	+4	-7	-55	+25	-41	-72
Autres transactions de capitaux à long terme.....	+41	+84	+154	-115	+63	+175	+68
Variation des avoirs étrangers en dollars canadiens.....	+8	+59	-23	+27	+7	+18	+10
Autres mouvements de capitaux à court terme.....	+377	+169	+381	+366	-21	+610	-518
Mouvement net de capitaux.....	+1,312	+974	+1,311	+1,073	+829	+1,639	+456
Solde réglé par transferts de devises.....	-158	+346	+257	+554	+378	+27	+1,499
Reserves officielles en or et en devises étrangères							
Variation des réserves.....	-67	-39	+227	+538	+59	+31	+43
Autre assistance financière internationale spéciale.....	—	—	—	-3	—	—	—

20.—Transactions courantes entre le Canada et la Grande-Bretagne, 1959-1965

(En millions de dollars)

Détail	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Recettes courantes							
Exportations de marchandises (rectifiées).....	782	924	924	924	1,017	1,219	1,184
Tourisme et voyages.....	18	20	21	22	28	33	34
Intérêts et dividendes.....	35	32	37	28	31	50	40
Transports.....	89	93	100	98	105	130	136
Héritages et fonds des immigrants.....	26	26	25	28	43	46	51
Toutes autres recettes courantes.....	45	53	54	66	77	102	110
Total, recettes courantes.....	986	1,148	1,101	1,166	1,301	1,610	1,555
Palements courants							
Importations de marchandises (rectifiées).....	618	611	593	578	521	584	624
Tourisme et voyages.....	62	70	71	71	70	80	89
Intérêts et dividendes.....	90	83	87	85	82	104	91
Transports.....	85	89	93	88	94	89	95
Héritages et fonds des émigrants.....	26	25	23	18	15	24	30
Tous autres paiements courants.....	89	101	99	101	102	121	116
Total, paiements courants.....	970	979	966	941	884	1,005	1,045
Solde du compte courant.....	+16	+169	+135	+225	+417	+605	+510

Section 5.—Balance canadienne des investissements*

La balance canadienne des paiements est influencée, dans une grande mesure, par l'importance et la nature de sa dette extérieure, expression qui au sens large généralement retenu dans la terminologie des spécialistes comprend les placements en valeurs à revenu variable aussi bien qu'en valeurs à revenu fixe. Il en est ainsi du fait non seulement de la rémunération des capitaux (intérêts, dividendes et revenus divers) mais aussi des influences exercées par les investissements étrangers sur l'économie canadienne et sur la nature et l'orientation des concours demandés à l'étranger.

Le Canada se range au nombre des plus grands importateurs de capitaux privés à long terme. La très grande formation de capital qui a marqué surtout les années 1950 se rattachait à l'extension sans précédent du passif extérieur du pays. Ces capitaux ont contribué à l'expansion rapide de l'économie canadienne, particulièrement dans l'exploitation des ressources naturelles, et ont beaucoup ajouté à la production, à l'emploi et au revenu du Canada. Cependant, ils ont fort alourdi le fardeau de la dette extérieure et beaucoup accru la part de l'industrie canadienne contrôlée par l'étranger.

Le passif extérieur brut du Canada atteignait 32,800 millions à la fin de 1964; les investissements à long terme de l'étranger totalisaient (valeur comptable) 27,400 millions; durant les deux décennies écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, leur valeur a quadruplé. La part affectée à des entreprises d'obédience étrangère se chiffrait par 15,900 millions. En 1964, ces investissements directs se sont accrus moins rapidement que dans le passé. Les placements en d'autres valeurs canadiennes à revenu variable, tout en étant moins élevés, ont aussi été considérables, et durant les dernières années il y a eu des périodes où l'avoir étranger en obligations canadiennes s'est fort accru.

Les capitaux étrangers se sont étroitement associés à la croissance rapide du pays et ont beaucoup répondu à la demande de moyens financiers créée par ce facteur et par les besoins des gouvernements et des municipalités. Ce sont eux qui ont amorcé et financé les grands programmes de mise en valeur, et les progrès qui en ont résulté ont, à leur tour, encouragé le Canada à emprunter d'autres capitaux hors du pays. Bien que les entrées de capitaux soient la cause principale de l'accroissement de la dette extérieure, les recettes des succursales et filiales de sociétés étrangères retenues au Canada y contribuent également pour beaucoup. Les nouvelles industries extractives qui dépendent dans une large mesure des capitaux étrangers comprennent toutes les branches de l'industrie pétrolière, le minerai de fer et d'autres industries minières, l'aluminium, le nickel, la pâte et le papier et les produits chimiques. L'industrie secondaire a aussi bénéficié des capitaux étrangers.

L'actif extérieur brut du Canada se totalisait par 12,700 millions à la fin de 1964. L'actif public formait une part importante du total. La dette extérieure du Canada, y compris les placements en valeurs à revenu variable, atteignait à la même date un chiffre estimatif de 20,100 millions, dont plus des trois quarts ont été contractés depuis 1950.

Investissements étrangers au Canada.—Au cours des périodes d'activité intense dans le domaine des investissements, le Canada a toujours compté sur les capitaux étrangers. Les investissements étrangers étaient considérables pendant la période de croissance exceptionnelle qui a précédé la Première Guerre mondiale, et Londres constituait la source principale de capitaux. Cependant, durant la première partie de l'entre-deux-guerres, les États-Unis sont devenus la source principale de capitaux étrangers et, dès 1926, la dette du Canada à ce pays excédait sa dette à la Grande-Bretagne. Sauf pour certaines interruptions pendant les années 1930, les investissements américains au Canada ont continué de croître, particulièrement après 1947 quand la période d'activité intense dans l'industrie du pétrole a commencé. Plus de la moitié des mises de fonds américaines au Canada, à la fin de 1964, ne remontaient pas au-delà de 1955. Ces investissements, qui

* Une étude chronologique poussée figure dans le rapport du B.F.S.: *Canada's International Investment Position, 1926 to 1954* (n° de catalogue 67-593) et une statistique plus récente dans le rapport annuel: *Canadian Balance of International Payments and International Investment Position* (n° de catalogue 67-201). Sur le même sujet, des détails supplémentaires sont fournis dans le rapport annuel du Service d'application de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

s'établissaient à 21,443 millions de dollars en 1964, ont continué de représenter plus des trois quarts de tous les investissements étrangers au Canada et répondent pour 80 p. 100 de l'accroissement depuis 1955. La principale augmentation a été celle des investissements directs dans des sociétés à direction américaine, lesquels ont presque doublé de 1955 à 1964. Pendant la même période, les placements américains en valeurs canadiennes ont plus que doublé, en raison surtout des ventes considérables de nouvelles émissions aux États-Unis.

Les investissements britanniques au Canada ont atteint 3,463 millions de dollars à la fin de 1964, ne représentant qu'environ 13 p. 100 du total des investissements étrangers au Canada, contre 36 p. 100 à la fin de 1939, avant les principaux rapatriements en période de guerre. Après avoir atteint un minimum en 1948, la valeur des investissements britanniques au Canada s'est accrue tous les ans jusqu'en 1962, a diminué légèrement en 1963 en raison, dans une certaine mesure, du rapatriement canadien des investissements dans les chemins de fer et autres services d'utilité publique, puis a augmenté de nouveau en 1964.

Les investissements en provenance des pays autres que les États-Unis et la Grande-Bretagne atteignaient un chiffre record de 2,448 millions de dollars à la fin de 1964, soit trois fois celui de 1954, et un taux d'accroissement bien plus rapide que celui des capitaux américains ou britanniques. L'avoir en valeurs mobilières de même que les investissements directs avaient beaucoup augmenté. Représentant environ 9 p. 100 du total comparativement à 6 p. 100 en 1954, ce groupe de pays, surtout de l'Europe occidentale, a fourni une plus petite proportion du total qu'en 1960, 1961 et 1962. Plus de 90 p. 100 des investissements directs (1,044 millions en 1964) provenaient aussi de l'Europe occidentale; environ le quart venait des Pays-Bas et les investissements belges, français, suisses et allemands formaient les principales autres tranches.

Le financement des investissements canadiens a beaucoup moins compté sur les capitaux étrangers après la guerre qu'au cours des périodes antérieures d'expansion exceptionnelle, malgré la hausse considérable des capitaux étrangers. Ainsi, de 1950 à 1953, l'utilisation nette de ressources extérieures et le financement étranger direct ne représentaient qu'environ le septième de la formation nette de capitaux au Canada. Cependant, de 1958 à 1961, lorsque ces proportions avaient augmenté considérablement pour atteindre respectivement plus de 34 et 47 p. 100, elles étaient encore inférieures aux proportions de la période 1929-1930 où l'activité au chapitre des investissements de la période d'entre guerres avait atteint son point culminant. Durant cette dernière période, l'étranger avait financé plus de la moitié de la formation nette des capitaux et au cours de la période de grands investissements intervenue avant la Première Guerre mondiale, il en a financé une plus grande proportion encore. Après 1961, ces proportions ont quelque peu diminué: de 1962 à 1965, l'utilisation nette de ressources extérieures représentait 19 p. 100 de la formation nette des capitaux au Canada et le financement étranger direct en représentait 43 p. 100. Il ne faut pas oublier à ce sujet que le Canada a plus exporté qu'il n'a importé de capitaux de 1934 à 1949 et que son actif extérieur augmente depuis longtemps.

Il est également à noter que les proportions indiquées ci-dessus se rattachent à l'ensemble des investissements étrangers dans tous les domaines, y compris ceux où les capitaux canadiens prédominent, comme dans la distribution, l'agriculture, la construction domiciliaire, les services d'utilité publique et autres formes de capital social. Ainsi, le financement étranger de l'industrie manufacturière, pétrolière et minière a été bien plus considérable que les proportions générales ne l'indiquent et il a constitué le gros des investissements dans ces trois domaines depuis 1948. Le calcul complet le plus récent de la part de l'étranger dans ces domaines au Canada porte sur 1963, les changements postérieurs en ont probablement majoré la part. En 1963, la fabrication canadienne appartenait pour 54 p. 100 à l'étranger, mais elle était administrativement contrôlée pour 60 p. 100 par l'étranger. A la fin de 1954, les proportions étaient de 47 et 51 p. 100. Dans le domaine du pétrole

et du gaz naturel, la dépendance financière et la dépendance administrative s'établissaient à 64 et 74 p. 100 à la fin de 1963 (60 et 69 p. 100 à la fin de 1954); dans celui des mines et de l'affinage, elles s'inscrivaient à 62 et 59 p. 100 (53 et 51 p. 100 en 1954). Cependant, les capitaux nationaux ont continué de jouer un rôle de premier plan dans des domaines tels que la vente au détail, les chemins de fer et d'autres services d'utilité publique. C'est pourquoi le contrôle extérieur des entreprises commerciales et industrielles (fabrication, pétrole, mines, distribution, chemins de fer et services d'utilité publique) n'a augmenté que légèrement de 32 p. 100 en 1948 à 35 p. 100 en 1963. Durant les mêmes années, cependant, les sociétés à dépendance administrative étrangère ont augmenté de 25 à 34 p. 100 leur part du total dans l'ensemble des entreprises commerciales et industrielles; c'est une tendance qui s'est aussi manifestée dans plusieurs branches de la fabrication et de l'extraction.

Une étude spéciale de la production et de l'emploi des grands établissements manufacturiers du Canada dominés par des étrangers fournit un autre moyen de juger de la place que l'entreprise étrangère occupe dans l'industrie canadienne. Les établissements dont les investissements s'élevaient à un million ou plus répondaient, en 1961, pour environ 40 p. 100 de la production et 29 p. 100 de l'emploi de l'industrie manufacturière au Canada. Environ 33 p. 100 de la production manufacturière et 22 p. 100 des emplois relevaient des entreprises à dépendance américaine. Ces proportions étaient beaucoup plus élevées qu'en 1953 (année de l'étude précédente). Dans certaines industries, les proportions étaient encore bien plus élevées. Les véhicules automobiles, par exemple, sortent surtout des usines relevant d'une direction américaine, mais c'est une exception. Parmi les autres industries dont plus de la moitié de la production est fournie par des établissements à dépendance étrangère, il y a la fonte et l'affinage des métaux non ferreux, le raffinage du pétrole, les pièces de véhicules automobiles, les avions et pièces, ainsi que les produits chimiques industriels. Dans plusieurs grandes industries, comme les conserveries de fruits et de légumes et la manufacture de machines et de matériel divers, le partage est plus égal. Dans l'industrie des pâtes et papiers et dans diverses industries alimentaires, la part de l'étranger est importante, bien qu'inférieure à la moitié.

Il existe, cependant, plusieurs industries où la majeure partie de la production est assurée par des établissements à direction canadienne. Les plus importantes sont les fonderies et les aciéries, les scieries, les fabriques de provendes, le vêtement et certaines branches de l'industrie des aliments et boissons comme la boulangerie, les abattoirs et les salaisons, ainsi que les laiteries, les beurreries et les fromageries.

Avoirs canadiens à l'étranger.—Bien que les capitaux étrangers au Canada et le solde de la dette du pays vis-à-vis des autres aient beaucoup augmenté, l'avoir canadien à l'étranger (voir tableaux 21, 24 et 25) a continué de croître chaque année. Il représente maintenant une plus forte proportion du passif extérieur qu'avant la Seconde Guerre mondiale, mais plus du quart de l'augmentation tient aux avoirs du gouvernement, comme les réserves officielles et les prêts consentis par l'État à d'autres gouvernements, dont l'importance s'est accrue durant la guerre et les premières années de l'après-guerre. A la fin de 1964, les crédits du gouvernement atteignaient 1,517 millions de dollars, tandis que l'avoir officiel en devises et la situation nette du Canada dans le Fonds monétaire international s'établissaient à quelque 3,100 millions de dollars canadiens. Les autres avoirs officiels du Canada comprennent les souscriptions du Canada au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de l'Association internationale de développement, de la Société financière internationale qui, en mars 1965, atteignaient respectivement \$80,500,000, \$40,700,000 et \$3,500,000; ces actifs étaient partiellement neutralisés par un passif au compte de ces institutions.

21.— Estimation de la balance canadienne de la dette internationale, 31 décembre, 1945-1964

NOTA.—Les totaux sont arrondis et ne représentent pas toujours la somme des éléments.

(En milliards de dollars)

Détail	1945	1949	1950	1960	1961	1962 ^r	1963 ^r	1964
Passif canadien								
Investissements directs.....	2.7	3.6	11.9	12.9	13.7	14.7	15.4	15.9
Obligations fédérales et municipales.....	1.7	1.8	3.1	3.3	3.4	3.7	4.2	4.7
Autres placements en valeurs.....	2.4	2.3	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7	4.7
Divers.....	0.3	0.3	1.3	1.4	1.7	1.8	1.8	2.0
Investissements étrangers à long terme au Canada.....	7.1	8.0	20.9	22.2	23.6	24.9	26.1	27.4
Part de l'étranger dans l'avoir canadien à l'étranger.....	0.2	0.3	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6
Avoir en dollars canadiens de l'étranger.....	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Passif brut¹.....	7.6	8.7	23.4	24.0	25.4	26.3	28.1	29.5
États-Unis ¹	5.4	6.4	17.0	18.0	19.3	20.6	22.0	23.1
Grande-Bretagne ¹	1.8	1.8	3.4	3.5	3.5	3.6	3.5	3.6
Autres pays ^{1, 2}	0.4	0.5	2.1	2.4	2.5	2.6	2.6	2.8
Dettes à court terme ³	0.6	0.6	1.4	1.6	1.9	2.0	2.3	3.2 ⁴
Passif brut.....	8.2	9.3	23.8	25.6	27.3	28.8	30.4	32.8
Actif canadien								
Investissements directs.....	0.7	0.9	2.3	2.5	2.6	2.8	3.1	3.4
Placements en valeurs.....	0.6	0.6	1.2	1.3	1.5	1.7	1.8	1.9
Crédite de l'État.....	0.7	2.0	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.5
Souscriptions de l'État aux agences financières internationales.....	—	—	—	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Divers ⁵	—	—	—	—	0.1	0.2	0.3	0.4
Investissements à long terme du Canada à l'étranger.....	2.0	3.6	5.0	5.3	5.7	6.2	6.6	7.3
Avoirs de l'État en or et en devises.....	1.7	1.2	1.8	1.8	2.2	2.7	2.8	2.9
Situation nette dans le F.M.I.....	—	0.1	0.1	0.2	0.2	-0.1	-0.1	0.2
Autres avoirs canadiens en devises à court terme.....	0.1	0.1	1.0	1.2	1.1	1.0	1.3	1.8
Actif brut¹.....	3.9	5.1	8.0	8.5	9.2	9.8	10.6	12.2
Avoirs de l'État en or et en devises et situation nette dans le F.M.I.....	1.7	1.3	1.9	2.0	2.4	2.6	2.7	3.1
États-Unis ^{1, 6}	1.0	1.3	3.3	3.7	3.9	4.1	4.7	4.9
Grande-Bretagne ^{1, 6}	0.7	1.6	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	2.6
Autres pays ^{1, 7}	0.5	0.9	1.3	1.3	1.4	1.5	1.3	1.6
Créances à court terme ⁸	0.1	0.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Actif brut.....	4.0	5.3	8.5	9.0	9.7	10.2	11.1	12.7
Dette internationale nette du Canada—Passif net.....	4.2	4.0	15.3	16.6	17.6	18.6	19.3	20.1
Avoirs de l'État en or et en devises et situation nette dans le F.M.I.....	-1.7	-1.3	-1.9	-2.0	-2.4	-2.6	-2.7	-3.1
États-Unis ^{1, 6}	4.4	5.1	13.6	14.3	15.4	16.5	17.3	18.2
Grande-Bretagne ^{1, 6}	1.1	0.2	1.9	2.0	2.0	2.0	1.6	1.0
Autres pays ^{1, 7}	-0.1	-0.4	0.8	1.1	1.1	1.1	1.4	1.2
Dettes à court terme ⁸	0.4	0.4	1.0	1.1	1.4	1.6	1.8	2.8

¹Sans la dette commerciale à court terme.²Comprend les agences financières internationales.

La

répartition par pays n'est pas connue. ³Comprend environ 900 millions de dollars d'obligations de sociétés de financement, dont certaines étaient comprises avec les investissements à long terme au cours des années antérieures.⁴Comprend les réserves pour avoirs inactifs.⁵Sans les avoirs de l'État en or et en devises.

22.—Capitaux étrangers au Canada, selon le genre d'investissement, 31 décembre 1945-1964

(En millions de dollars)

Genre d'investissement	1945	1951	1959	1960	1961	1962	1963*	1964
Valeurs des gouvernements								
Fédéral.....	726	1,013	612	611	657	788	899	897
Provinciaux.....	624	771	1,585	1,632	1,743	1,862	2,217	2,564
Municipaux.....	312	319	915	1,028	1,038	1,087	1,091	1,221
Total, valeurs des gouvernements.....	1,662	2,103	3,112	3,269	3,438	3,737	4,207	4,682
Services d'utilité publique								
Chemins de fer.....	1,599	1,436	1,405	1,406	1,366	1,270	1,231	1,236
Autres (sans les pipelines ni les entreprises publiques).....	498	524	739	743	656	691	590	605
Total, services d'utilité publique.....	2,092	1,960	2,144	2,149	2,022	1,961	1,821	1,841
Fabrication (sans le raffinage du pétrole).....	1,723	2,715	5,726	6,115	6,446	6,731	7,074	7,532
Pétrole et gaz naturel.....	160	693	3,455	3,727	4,029	4,384	4,703	4,786
Autre extraction et fonte.....	356	586	1,783	1,977	2,094	2,297	2,347	2,473
Commerce.....	220	377	878	872	917	672	1,003	1,092
Finances.....	525	595	2,190	2,390	2,616	2,688	2,847	2,503
Autres entreprises.....	70	120	284	297	348	366	361	408
Divers.....	264	323	1,285 ¹	1,428	1,696	1,763	1,771	2,037 ²
Total, investissements.....	7,002	9,477	20,857	22,214	23,606	24,889	26,134	27,354
États-Unis ³	4,990	7,259	15,826	16,718	18,001	19,155	20,479	21,443
Grande-Bretagne ³	1,750	1,778	3,199	3,359	3,381	3,399	3,381	3,463
Autres pays.....	352	440	1,832	2,137	2,224	2,335	2,324	2,448

¹Nouvelle série. ²Comprend des recettes de 273 millions de dollars afférentes au Traité du fleuve Columbia. ³Comprend certains investissements détenus pour le compte de résidents d'autres pays.

23.—Répartition estimative des capitaux étrangers au Canada, selon le genre d'investissement et le pays de provenance, 31 décembre 1964

NOTE.—Les actions ordinaires et privilégiées figurent à leur valeur comptable inscrite au bilan des sociétés émettrices; les obligations sont évaluées au pair; le passif en devises étrangères est converti en dollars canadiens au pair du change.

Genre d'investissement	Répartition estimative			Investissement total des non-résidents
	États-Unis ¹	Grande-Bretagne ¹	Autres pays	
	(millions de dollars)			
Valeurs des gouvernements				
Fédéral.....	690	21	186	897
Provinciaux.....	2,469	61	34	2,564
Municipaux.....	1,177	29	15	1,221
Total, valeurs des gouvernements.....	4,336	111	235	4,682
Services d'utilité publique				
Chemins de fer.....	491	560	185	1,236
Autres (sans les pipelines ni les entreprises publiques).....	553	25	27	605
Total, services d'utilité publique.....	1,044	585	212	1,841
Fabrication (sans le raffinage du pétrole).....	6,096	1,077	359	7,532
Pétrole et gaz naturel.....	3,964	436	386	4,786
Autre extraction et fonte.....	2,115	211	147	2,473
Commerce.....	789	273	80	1,092
Finances.....	1,617	501	385	2,503
Autres entreprises.....	326	60	22	408
Divers.....	1,206	299	622	2,037 ²
Total, investissements.....	21,443	3,463	2,448	27,354

¹Comprend certains investissements détenus pour le compte de résidents d'autres pays. ²Comprend des recettes de 273 millions afférentes au Traité du fleuve Columbia.

L'avoir privé, fait surtout des investissements directs des sociétés canadiennes à l'étranger, n'est pas encore important par rapport à l'avoir privé étranger au Canada. Les capitaux privés à long terme des Canadiens à l'étranger, en 1964, comprenaient des investissements directs de 3,356 millions et des valeurs de portefeuille de 1,932 millions. Plus des deux tiers des capitaux privés se trouvent aux États-Unis. Les investissements directs des entreprises canadiennes y ont augmenté rapidement et se concentrent dans plusieurs industries, surtout les boissons et les instruments aratoires.

Les placements privés outre-mer se répartissent entre de nombreux pays. En 1964, un peu plus de la moitié du total de ces capitaux se trouvaient dans les pays du Commonwealth, un peu plus en Grande-Bretagne que dans le reste du Commonwealth. La plupart des investissements directs en Grande-Bretagne intéressaient l'industrie, tandis que, dans d'autres pays du Commonwealth, les investissements dans l'exploitation minière étaient à peu près égaux aux investissements dans l'industrie. Quant aux capitaux dans les autres pays étrangers, la majeure partie se trouve dans les pays de l'Amérique latine où l'avoir canadien en services d'utilité publique est considérable.

24.—Investissements à long terme du Canada à l'étranger, 1949-1964

NOTA.—Sans les investissements des sociétés d'assurance et des banques (détenus surtout en contrepartie du passif envers les non-résidents), les souscriptions du Canada aux institutions financières internationales, ni les investissements divers (voir le tableau 21). L'avoir en actions figure à sa valeur comptable établie d'après les livres des sociétés émettrices; l'avoir en obligations figure à sa valeur au pair. Les monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux courants du marché. La série des valeurs de portefeuille, remaniée en 1952, n'est pas exactement comparable avec celle des années antérieures.

(En millions de dollars)

Avoir	1949	1956	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Investissements directs dans des entreprises.	926	1,891	2,295	2,481	2,628	2,821	3,125	3,356
Avoir en valeurs étrangères	638	1,006	1,188	1,315	1,471	1,728	1,796	1,932
Crédits du gouvernement.....	2,000	1,587	1,495	1,462	1,424	1,301	1,285	1,517
Total.....	3,564	4,484	4,973	5,258	5,523	5,845	6,206	6,805

25.—Investissements à long terme du Canada à l'étranger, selon le lieu, 31 décembre 1964

NOTA.—Voir le Nota du tableau 24.

Lieu	Place- ments directs	Valeurs de portefeuille		Crédits du gouver- nement	Total, place- ments
		Actions	Obligations		
(millions de dollars)					
États-Unis.....	2,025	1,327	118	219	3,689
Grande-Bretagne.....	457	55	15	1,059	1,586
Autres pays du Commonwealth.....	426	14	32	25	497
Autres pays étrangers.....	448	246	125	214	1,033
Total.....	3,356	1,642	290	1,517	6,805

Section 6.—Organismes de planification économique

Sous-section 1.—Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada, société de la Couronne établie aux termes d'une loi du Parlement (S.C. 1963, chap. 11) sanctionnée le 2 août 1963, est un organisme indépendant, de consultation économique, doté d'un très large mandat. Ses recherches, études et recommandations sur une grande variété de questions économiques et sociales ont pour objet d'aider les gouvernements et l'entreprise privée à élaborer leurs propres plans, programmes et politiques à moyen terme. Le Conseil se compose de 28 membres nommés par le gouverneur en conseil, dont le président et deux directeurs qui sont employés à plein temps en qualité d'économistes professionnels, et 25 membres à temps partiel représentant l'industrie, le monde ouvrier, les milieux financiers et commerciaux, l'agriculture et les autres industries primaires ainsi que le grand public. Aucun haut fonctionnaire ou représentant du gouvernement ne siège au Conseil et celui-ci n'a aucune fonction d'ordre exécutif ou administratif.

Le principal rôle du Conseil consiste à fournir des renseignements et à formuler des recommandations «sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production utile afin que le pays puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie». Il doit, en particulier, «recommander les programmes d'action du gouvernement les plus propres. . . à faciliter la réalisation des possibilités d'expansion de l'économie; examiner les moyens de consolider et améliorer la situation financière et commerciale du Canada sur le plan international; . . . étudier comment des programmes économiques à l'échelle nationale peuvent davantage stimuler dans un équilibre harmonieux l'essor économique de toutes les régions du Canada. . . ». Ces fonctions ainsi que d'autres que précise la loi englobent les objectifs fondamentaux d'ordre économique et social qui sont aujourd'hui généralement reconnus par tous les États modernes. Ces objectifs se résument habituellement ainsi: plein emploi, croissance économique rapide, stabilité raisonnable des prix, situation viable de la balance des paiements et juste répartition des revenus croissants. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'évolution se poursuivait à un rythme accéléré, la réalisation cohérente et simultanée de tous ces objectifs est devenue l'une des principales préoccupations des autorités publiques. Un nombre toujours grandissant de pays ont cherché à mettre sur pied des procédures spéciales et de nouveaux rouages administratifs pour faciliter la réalisation de ces objectifs. L'établissement du Conseil économique du Canada a été inspiré par ces mêmes préoccupations.

Dans son *Premier exposé annuel**, le Conseil expose ses grands principes directeurs:

Nous nous sommes préoccupés non pas d'inventer de nouvelles formules d'intervention gouvernementale, mais plutôt de promouvoir l'élaboration rationnelle et la mise sur pied d'un ensemble coordonné de politiques et programmes sociaux en vue d'assurer la meilleure réalisation possible des objectifs économiques et sociaux que s'est donnés notre société. A cette fin, il est nécessaire que les décisions d'aujourd'hui tiennent compte des besoins de demain et cela s'applique non seulement aux décisions des gouvernements mais aussi à celles du secteur privé de l'économie.

Le Conseil déclare dans la section de son *Premier exposé annuel* où il examine les possibilités de croissance de l'économie canadienne jusqu'en 1970 que le fait le plus frappant est l'augmentation formidable de la main-d'œuvre canadienne. Il estime que de 1965 à 1970 la main-d'œuvre devrait s'accroître de 2.6 p. 100 en moyenne par année, soit à un taux dépassant de plusieurs fois celui que l'on prévoit dans la plupart des pays européens et de beaucoup celui auquel s'attendent les États-Unis. Numériquement, cette augmentation de la main-d'œuvre canadienne devrait atteindre un million de travailleurs entre 1965 et 1970. Le Conseil a étudié cette croissance sensationnelle de la main-d'œuvre en

* Conseil économique du Canada. *Premier exposé annuel: Objectifs économiques du Canada pour 1970*. Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1964; \$3.50 (n° de catalogue: EC 21-1/1964F).

fonction de l'objectif d'un plein emploi. En nul pays on n'entend par cet objectif l'emploi intégral de toute la main-d'œuvre; il y a toujours un peu de chômage volontaire ou encore un peu de chômage inévitable du fait des déplacements des travailleurs d'un emploi à un autre. Le Conseil en est arrivé à la conclusion qu'un taux de chômage moyen de 3 p. 100 par année constituerait un objectif pratique et réaliste pour le reste de la décennie, mais il a précisé que l'amélioration des politiques de main-d'œuvre (dans le sens d'un accroissement de la mobilité des travailleurs et d'un relèvement des niveaux d'éducation et de compétence) permettrait de viser éventuellement à un potentiel d'emploi plus élevé. Pour atteindre cet objectif de «plein emploi» malgré l'augmentation considérable de la main-d'œuvre, il faudra assurer au Canada un supplément net de 1,500,000 emplois au cours de la période de sept ans, de 1963 à 1970, soit à peu près le même nombre que durant les quatorze années antérieures.

Le Conseil a également insisté beaucoup sur l'augmentation de l'efficacité ainsi que sur un progrès soutenu de la productivité, qui sont de l'essence même de la croissance économique et qui constituent la véritable source de l'amélioration des conditions moyennes d'existence. Après un examen des tendances depuis la fin de la guerre, le Conseil a estimé que, compte tenu de la réduction du degré de sous-activité économique qui existait en 1963, la production par personne employée augmenterait à un taux moyen de 2.4 p. 100 par année jusqu'en 1970. Ce potentiel de productivité allié à une expansion très rapide de l'emploi, de 3 p. 100 environ en moyenne par année, jusqu'en 1970, représenterait une augmentation réelle moyenne de la production, c'est-à-dire en volume et à l'exclusion des variations de prix, de 5.5 p. 100 par année. Le Conseil a tenu à préciser que ces estimations du potentiel de la production pour 1970 ne constituent pas des prévisions des tendances futures mais plutôt des estimations sérieuses des possibilités à envisager. Le maintien d'un tel taux annuel moyen de croissance entre 1963 et 1970 signifiera, pour l'ensemble de la période, une augmentation de 50 p. 100 de la production réelle totale et de plus de 20 p. 100 du revenu réel par habitant.

Au sujet de l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix, le Conseil a déclaré que, dans le contexte d'un régime flexible des marchés, les variations des prix et des coûts au Canada ne devraient pas, d'ici 1970, dépasser celles que nous avons connues de 1953 à 1963. Durant cette période, les prix à la consommation et les prix de tous les biens et services produits au Canada ont augmenté en moyenne de 1.4 p. 100 et de 2 p. 100 par année respectivement, avec certaines variations modérées d'année en année autour de ces moyennes.

De l'avis du Conseil, une «situation viable de la balance des paiements» exigera pour le Canada non seulement le maintien de la possibilité d'obtenir les devises nécessaires à l'acquittement de ses comptes internationaux, mais aussi le renforcement de sa position économique sur le plan international. Dans le cas de la pleine réalisation du potentiel de production en 1970, le déficit global des paiements au compte courant (peut-être de 1,500 à 2,000 millions de dollars) par rapport à la production globale et les rentrées nettes de capitaux par rapport aux investissements intérieurs seraient inférieurs à ce qu'ils ont été dans le passé au cours de périodes comparables d'accroissement rapide de l'activité économique. Bref, pour arriver à ce résultat, il faudra une certaine amélioration de la position concurrentielle fondamentale de l'économie canadienne.

La réalisation de ces buts et objectifs étroitement reliés entre eux nécessitera, selon le Conseil, un ensemble approprié de mesures et politiques expansionnistes d'ordre fiscal, monétaire et commercial. Elle exigera, en particulier, la pleine participation du Canada aux nouvelles possibilités d'expansion du commerce international. Enfin, il faudra, par des mesures plus appropriées, faciliter la mobilité indispensable des ressources productives et leur déplacement, au sein d'une économie en rapide évolution, des secteurs en voie de déclin vers les secteurs progressifs.

Tenue économique en fonction des objectifs

Les buts et objectifs établis au début par le Conseil ont été réexaminés dans deux *Exposés annuels* successifs*. Même si les événements qui se sont produits depuis ont modifié quelque peu certaines des projections qui ont servi à établir ces objectifs, le Conseil estime, qu'au début de 1967, ces buts ou objectifs sont dans l'ensemble toujours valables comme normes de mesure d'un grand nombre des aspects de la tenue économique du Canada. Dans son *Quatrième exposé annuel*, qui sera publié à l'automne de 1967, le Conseil analysera le potentiel de production pour 1975 et présentera des projections des changements probables dans la population et la main-d'œuvre d'ici 1980.

Dans son *Troisième exposé annuel*, publié à l'automne de 1966, le Conseil a déclaré que, dans l'avenir immédiat, l'économie pourrait s'éloigner encore quelque peu de plusieurs de ses objectifs, mais que la situation fondamentale présentait toujours un degré de vigueur et d'équilibre suffisant pour rendre improbable tout danger sérieux d'un éloignement grave et prolongé de ces objectifs. L'écart entre le chiffre réel et le potentiel de production avait presque complètement disparu au début de 1966. Par la suite, l'expansion s'est ralentie et a ainsi favorisé un équilibre plus satisfaisant entre la demande totale et l'offre globale. Cependant, de l'avis du Conseil, il est possible qu'après une période assez brève d'accalmie, les forces qui agissent sur la demande globale reprennent leur vigueur. Or, comme il n'existe pas, ou à peu près pas, de ressources sous-utilisées, le danger d'une poussée générale des prix et des coûts pourrait être plus grand d'ici 1970 qu'il ne l'a été au début de la décennie.

Production.—La production globale a progressé vigoureusement au Canada en 1963, 1964, 1965 et au début de 1966. Elle a atteint, en volume, au cours de cette période, un taux annuel moyen de croissance de plus de 6 p. 100. Même si ce rapide taux de croissance a par la suite diminué, le Conseil a souligné la forte probabilité que cette ferme expansion se continue encore pendant quelques années. Il estime que le volume global de la production devra augmenter en moyenne de près de 5 p. 100 par année, de 1966 à 1970, pour que l'économie atteigne son plein potentiel de production à la fin de la décennie.

Emploi.—En moins de quatre ans, soit du début de 1963 à la fin de 1966, le nombre des emplois au Canada s'est accru de tout près d'un million. C'est là une augmentation supérieure à celle qui s'est produite durant toute la décennie 1950. Le chômage est en effet tombé de 5.5 p. 100 en 1963 à moins de 4 p. 100 vers la fin de 1966. Au cours de la même période, la main-d'œuvre a augmenté très rapidement et, selon le Conseil, devrait s'accroître encore, de 10 p. 100 de 1966 à 1970. Cet accroissement nécessitera la création de 750,000 nouveaux emplois pendant ces quatre années. Dans ces circonstances, d'ajouter le Conseil, le chômage pourrait se remettre à monter beaucoup et très rapidement si l'on ne maintient pas, pendant le reste de la décennie, une croissance satisfaisante de la demande et de la production globales.

Prix et coûts.—Partout dans le monde s'est manifestée une tendance générale des prix à augmenter ces dernières années. Au Canada, les prix à la consommation ont monté d'environ 2.1 p. 100 par année, en moyenne, de 1963 à 1965, augmentation qui s'est ensuite accélérée pour atteindre près de 4 p. 100 par année en 1966. Dans l'indice global des prix, le taux de hausse du prix des aliments a été, en 1966, près du double de celui des services de consommation et plus de trois fois celui des autres denrées. Bien qu'ils ne constituent que le quart environ du « panier du consommateur » employé comme base du calcul de l'indice global des prix, les produits alimentaires ont compté pour près de la moitié de la hausse de l'indice global l'an dernier. De même, les coûts de la main-d'œuvre par unité de production dans l'industrie manufacturière ont monté un peu plus au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada, ils étaient revenus, en 1966, à leur niveau de 1960 mais, dans les deux pays, ils n'avaient pas encore atteint 5 p. 100 de plus que leur niveau de

* Conseil économique du Canada, *Deuxième exposé annuel: Vers une croissance économique équilibrée et soutenue*. Imprimeur de la Reine, Ottawa, décembre 1965; \$2.75 (n° de catalogue: EC21-1/1965F). Conseil économique du Canada, *Troisième exposé annuel: Les prix, la productivité et l'emploi*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, novembre 1966; \$2.75 (n° de catalogue: EC21-1/1966F).

1953. Cette situation contraste avec celle de la plupart des autres pays industrialisés, où la hausse des coûts unitaires de la main-d'œuvre a été très prononcée. Si l'on fait la part de la dévaluation du dollar canadien au début des années 1960, la baisse de ces coûts a été beaucoup plus marquée au Canada qu'aux États-Unis. Une partie de cet avantage sur le plan de la concurrence existait toujours en 1966, bien qu'elle avait un peu diminué par suite de l'évolution de la situation depuis 1964. A la suite d'une étude des taux de base le Conseil a conclu que l'augmentation des salaires a été plus prononcée, en 1966, qu'en toute autre période au cours de la dernière décennie. La montée des coûts continuera donc à se faire sentir durant quelque temps encore. Ainsi, quelle que soit la situation fondamentale de l'économie, d'autres hausses semblent inévitables, dans l'avenir immédiat, quant à de nombreux prix et coûts dont la montée se fait à retardement.

Productivité.—En général, le taux de croissance de la productivité au Canada a eu plutôt tendance à ralentir ces dernières années. Dans l'établissement de ses objectifs pour la période de 1963 à 1970, le Conseil s'est fondé sur l'expérience passée qui indiquait que, dans le secteur non agricole, la productivité augmenterait rapidement à mesure que se rétrécirait l'écart entre le chiffre réel et le potentiel de production. Toutefois, l'augmentation qui s'est effectivement produite, de 1963 à 1966, est restée en deçà des prévisions. Néanmoins, l'accroissement de la productivité dans le secteur non agricole depuis 1963 a nettement dépassé celui de la fin des années 1950, et celui de la tendance historique. Le Conseil a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'accroissements encore plus grands au Canada. L'augmentation de la productivité est le fondement réel du relèvement du niveau de vie.

Investissements.—On a assisté, de 1963 à 1966, à une augmentation exceptionnelle des investissements au Canada. Alors que, au cours de cette période, la production globale s'est accrue d'environ un tiers en valeur et d'un cinquième en volume, les investissements ont augmenté de près des deux tiers en valeur et de plus des deux cinquièmes en volume. Cet essor a compris un large éventail de nouvelles machines et de biens d'équipement, de constructions non domiciliaires de la part des entreprises et d'affectations de fonds publics à l'équipement social. Malgré cet accroissement des investissements, la capacité de production au Canada semble avoir augmenté moins que le volume de production. De plus, en 1966, les pressions de la demande sur les ressources et la capacité de production ont provoqué dans l'industrie de la construction, surtout dans certaines régions et localités, des tensions particulièrement fortes, qui ont créé des goulots d'étranglement de plus en plus graves et des poussées croissantes sur les salaires et les coûts.

Prosperité et stabilité des prix

La situation qui a régné au Canada, au cours de la longue période d'expansion qui a commencé en 1961, illustre bien l'une des principales difficultés qu'ont connues à plusieurs reprises les pays industriels modernes durant les années d'après-guerre, soit celle de maintenir une stabilité raisonnable des prix en périodes de forte croissance et d'augmentation rapide de l'emploi. En général, les principaux pays du monde ont réalisé beaucoup plus sous ce rapport, depuis quinze ans, que durant l'entre-deux-guerres. Pour une bonne part, cette amélioration est nettement attribuable à une meilleure compréhension des grandes forces à l'œuvre au sein des économies modernes et à un meilleur emploi des politiques de nature à influencer ces forces. On a appris, en particulier, à mieux apprécier l'importance de l'offre et de la demande globale dans l'économie ainsi que l'influence des «grands leviers» de la politique budgétaire et monétaire sur ces agrégats. Il est reconnu, aujourd'hui, qu'une forte inflation a pour cause fondamentale un excès de la demande de biens et de services sur l'offre disponible, alors que le chômage généralisé résulte d'une grave insuffisance relative de cette demande. On sait également que le principal moyen de remédier à ces deux situations extrêmes consiste à orienter la politique budgétaire et monétaire de façon à freiner ou à stimuler, selon le cas, la croissance de la demande globale et à établir un juste rapport de proportion entre cette croissance et l'augmentation du potentiel de production.

En 1965, le Gouvernement du Canada a demandé au Conseil économique d'entreprendre une vaste étude des prix, des coûts, des revenus et de la productivité ainsi que de leurs rapports avec le maintien de la croissance économique. Plus précisément, il a prié le Conseil: 1° d'étudier les facteurs qui influent sur la fixation des prix et les rapports entre les fluctuations des prix et des coûts et les niveaux de productivité et de revenu; 2° de faire connaître leur influence sur le maintien de l'essor économique, d'un niveau élevé d'emploi et de commerce et d'un niveau de vie croissant, et 3° de revoir les programmes et les expériences d'autres pays dans ce domaine, dans la mesure où ils s'appliquent au Canada. Le Conseil a consacré une bonne partie de son *Troisième exposé annuel* à faire rapport sur ces questions.

Dans les tentatives qu'ils ont faites en vue de concilier les objectifs d'un haut niveau d'emploi et d'une stabilité raisonnable des prix, beaucoup de pays ont adopté ce qu'on est convenu d'appeler des «politiques des revenus» ou des «principes directeurs en matière de salaires et de prix». Le Conseil a étudié à fond la façon dont ces politiques et autres mesures ont été mises au point et appliquées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Suède et aux Pays-Bas. En général, le Conseil a constaté que ces politiques,—qui, très souvent, fondent les augmentations permissibles de prix sur les récents niveaux de productivité,—avaient une certaine valeur au point de vue de l'éducation du public, mais étaient rarement applicables sans le recours ou la menace de recours de la part du gouvernement, à des sanctions contre les violateurs des principes directeurs. Il a été extrêmement difficile d'évaluer les effets de ces politiques. L'étude faite par le Conseil indique que lorsqu'une économie a atteint un haut degré de demande et d'emploi, il se produit dans les prix et les salaires des tendances à la hausse de nature à faire oublier les directives ou à briser toutes les barrières établies. Ce phénomène dit d'explosion des salaires et des prix s'est souvent produit après des périodes de stabilité relative attribuée à une politique des revenus.

De l'avis du Conseil, une telle politique n'est pas bien adaptée à la situation canadienne. Une politique sur les revenus aurait le plus de chances de succès dans un état unitaire possédant une forte administration centrale et une longue tradition d'intervention officielle dans le détail du fonctionnement de l'économie. Autrement dit, il faudrait un pays où, du point de vue constitutionnel, le gouvernement serait toujours à peu près libre de recourir au besoin à une réglementation directe, où la puissance économique privée serait assez concentrée et où les organisations patronales et ouvrières seraient fortes et centralisées. Comme on peut s'en rendre compte, le Canada est loin de présenter un tel milieu idéal. Toute menace d'un recours à une réglementation directe des salaires et des prix serait absolument vaine au Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas aujourd'hui le pouvoir d'imposer de telles mesures dans les principaux secteurs de l'économie et, en pratique, il n'a réussi à l'obtenir par les voies constitutionnelles qu'en période de guerre. En outre, les différences entre les diverses régions favorisent difficilement une telle politique au Canada. Un autre facteur qui milite contre l'établissement d'une telle politique est le degré croissant d'interdépendance économique auquel le Canada est soumis. En effet, des hausses de prix sur les marchés internationaux,—où se déterminent les prix d'un grand nombre de produits canadiens,—pourraient venir grossir rapidement les profits et les revenus d'un certain nombre d'industries primaires d'exportation, et on ne pourrait rien y faire, sauf peut-être donner à la population les raisons de tolérer cette situation.

En conséquence, le Conseil a donc axé ses recommandations surtout sur une meilleure utilisation des grandes politiques monétaire et fiscale, une meilleure planification des dépenses et des programmes gouvernementaux, une atténuation des rigidités du marché, un accroissement de la concurrence et de la mobilité des ressources (y compris la main-d'œuvre), la disparition des injustices et une meilleure compréhension par le public de toutes ces questions. Le Conseil croit que «malgré toutes les difficultés auxquelles ils peuvent conduire et leurs imperfections, malgré tous les bouleversements et la turbulence qu'ils provoquent à l'occasion, les éléments essentiels des institutions de libre négociation

collective et de détermination flexible et relativement décentralisée des salaires et des prix devraient être conservés. Ils sont probablement à la longue plus compatibles avec une bonne tenue générale de l'économie canadienne que ne le serait toute formule de rechange connue».

Le Conseil a constaté que, dans le passé, l'emploi des politiques fiscale et monétaire a peut-être été trop orienté vers les fluctuations économiques faibles et à court terme. Elles pourraient être appliquées avec plus de profit à l'atténuation des grandes fluctuations économiques à plus long terme, c'est-à-dire à la réduction des pressions prolongées sur les ressources ou des ralentissements persistants de l'activité économique. Mais dans ce cadre, d'ajouter le Conseil, d'autres conditions sont essentielles: une situation internationale favorable, un taux de change du dollar canadien qui soit approprié ainsi que des politiques complémentaires destinées à améliorer l'état de l'offre dans l'économie canadienne. Le Conseil estime que, jusqu'ici, on a peut-être trop négligé les politiques visant à accroître l'offre à la fois en général et dans les secteurs où s'exercent des tensions particulières.

L'un des principaux problèmes que le Conseil a décelés est celui des dépenses en construction. Depuis la fin de la guerre, ces dépenses ont manifesté un pouvoir particulier et sans pareil d'aggraver, ou même de créer, l'instabilité dans l'économie canadienne et, ainsi, d'exercer des répercussions sur le niveau des coûts et des prix en général. Ces 15 dernières années, la demande dans le secteur de la construction au Canada a varié beaucoup. On trouve, par exemple, dans le cas de la construction domiciliaire, un écart de +25 p. 100 une année à -17 p. 100 deux ans plus tard; dans celui de la construction non domiciliaire, un écart de +40 p. 100 à -9 p. 100 en deux ans seulement, et dans les dépenses des gouvernements en constructions, une différence de +32 p. 100 une année à -7 p. 100 l'année suivante. Selon le Conseil, une bonne part de l'instabilité générale qui existe dans l'industrie de la construction est imputable aux gouvernements. Au cours des trois périodes d'essor que cette industrie a connues depuis 1950, les dépenses faites au trois paliers de gouvernement ont renforcé et aggravé l'excès de demande dans l'industrie de la construction. En outre, durant les trois périodes de régression qui se sont produites aussi depuis 1950, ces dépenses ont baissé, ce qui a affaibli davantage la demande dans d'autres secteurs de l'économie. De 1963 à 1966, la demande, dans le secteur de la construction, a exercé de puissantes pressions sur la capacité de production de cette industrie. Il en est résulté une forte hausse des salaires et des prix des matériaux de construction, un relèvement très prononcé des offres visant les nouveaux contrats, une montée des coûts et des prix dans le cas des travaux déjà commencés, ainsi qu'une réduction du nombre de soumissions présentées par contrat de construction. Dans de telles circonstances, la hausse des coûts et des prix finit par déborder et par gagner de larges secteurs des marchés de la main-d'œuvre et des matériaux.

Le Conseil est d'avis que, pour aider à la stabilisation de la demande dans l'industrie de la construction, il y aurait lieu de travailler à créer, chez les hommes d'affaires, des attitudes favorables à une planification à plus long terme de leurs dépenses d'investissement. Il recommande aussi fortement l'adoption de mesures propres à régulariser la croissance dans le secteur de la construction qui est influencé par les gouvernements. Cette recommandation s'applique à tous les paliers de gouvernement, mais le Conseil croit que la voie doit être tracée par le gouvernement fédéral. Il estime en outre que beaucoup des besoins des gouvernements en matière de construction sont prévisibles quelques années d'avance et qu'il est par conséquent possible de mieux planifier et programmer ces travaux en fonction des perspectives à moyen terme de l'économie canadienne et de la situation probable de l'offre et de la demande dans l'industrie de la construction dans les principales localités. De l'avis du Conseil, il importe que le gouvernement fédéral centralise davantage les renseignements et les décisions en ce qui a trait aux dépenses en construction.

Voici quelques autres conclusions du Conseil dans ce domaine:

Afin de mieux éclairer et renseigner la population au sujet de la situation économique courante, en particulier dans le secteur des prix, des coûts et des revenus, il y aurait lieu de prendre des mesures en vue de l'établissement d'un institut indépendant de recherches économiques du genre de ceux qui existent déjà dans plusieurs autres pays. Une des principales fonctions d'un tel organisme serait de publier, à intervalles réguliers, des bulletins comprenant des analyses de la situation à court terme de l'économie canadienne ainsi que des articles sur les changements et les problèmes importants.

Le besoin s'impose d'études plus approfondies sur la protection du consommateur et l'exercice de certaines positions de force sur le marché canadien. L'accent devrait porter sur le maintien de politiques constituant un ensemble logique et reposant sur des principes bien établis et bien compris. (Le gouvernement a récemment demandé au Conseil d'étudier tout particulièrement ces questions. Il lui a confié le mandat suivant: «En conformité des objectifs économiques à long terme du gouvernement, procéder à une étude et faire des recommandations concernant les sujets suivants: a) les intérêts du consommateur, particulièrement dans leur relation avec les fonctions du ministère du Registraire général; b) les coalitions, les fusions, les monopoles et les pratiques restrictives du commerce; c) les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels enregistrés». Le travail du Conseil en exécution de cette étude spéciale était déjà en bonne voie au début de 1967.)

Il est nécessaire d'accroître sensiblement la recherche économique de base dans les domaines des prix, des coûts, des revenus et de la productivité au Canada. Il y aurait lieu de consacrer beaucoup plus de ressources à ces secteurs et autres aspects de la recherche économique. En outre, il est nécessaire d'améliorer immédiatement, de façon générale, la statistique en ce qui a trait aux prix et à d'autres éléments de l'économie. A cette fin, on devrait renforcer considérablement les cadres du Bureau fédéral de la statistique.

En raison des facteurs de base qui ont sensiblement modifié la situation mondiale, et notamment la situation canadienne, dans le domaine des aliments, éléments dont certains continueraient d'exercer leur influence pendant quelque temps encore, il est plus que jamais important de prendre des mesures afin d'accroître la productivité dans l'industrie de l'alimentation à tous les stades de la production et de la distribution.

Les gouvernements, étant au nombre des principaux employeurs et participant de plus en plus aux négociations collectives, devraient prendre immédiatement des mesures pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités sous ces rapports. Ils doivent viser à établir de sains critères et principes, et à éviter tout ce qui pourrait troubler le climat de la négociation collective dans le secteur privé de l'économie.

Toute la célérité possible s'impose dans la mise en œuvre de programmes tendant à accroître la productivité et de mesures appropriées en vue de l'adaptation de la main-d'œuvre aux changements technologiques et autres. L'application de ces programmes et mesures devra se faire à la fois sur le plan général et au niveau de l'industrie et de l'usine. (Au début de 1967, le Conseil a publié un ensemble de principes destinés à guider les patrons et les ouvriers dans leurs efforts pour faire face aux conséquences sur la main-d'œuvre des changements technologiques et autres qui se produisent dans l'industrie. Voir ci-dessous.)

Il y aurait lieu de faire des réunions tenues chaque automne entre les ministres des Finances et Trésoriers fédéral et provinciaux, un puissant moyen d'améliorer la planification et d'en étendre le terme, ainsi que de mieux coordonner les programmes de dépenses et autres aspects budgétaires aux trois paliers de gouvernement. Ces réunions devraient être préparées par l'établissement de documents économiques de base qui seraient publiés d'avance et serviraient, non seulement à guider les délibérations, mais aussi à stimuler les discussions publiques au sujet de la situation, des problèmes et des possibilités économiques avant la formulation des politiques budgétaires annuelles. Il y aurait lieu aussi d'établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires économiques, dont l'une des fonctions consisterait à tenir annuellement des séances pour l'audition d'exposés d'opinions sur les diverses questions économiques soulevées par ces documents et discussions.

L'éducation et la croissance économique

Le Conseil a déjà insisté dans son *Premier exposé annuel* sur l'importance du rôle de l'éducation dans la croissance économique et le relèvement du niveau de vie, notamment dans les pages où il traite de la nécessité vitale de constituer et de maintenir une réserve suffisante de professionnels, de techniciens, d'administrateurs et d'autres travailleurs hautement spécialisés, comme condition de la croissance future. Dans son *Deuxième exposé annuel*, il essaie d'étudier de façon plus approfondie l'éducation comme facteur de

croissance. Il reconnaît que son travail dans ce domaine difficile a été une œuvre de pionniers, mais il croit utile de présenter néanmoins certaines constatations et conclusions initiales:

De 1910 à 1960, le nombre moyen d'années de scolarité par membre masculin de la main-d'œuvre aux États-Unis a augmenté rapidement et assez régulièrement, soit d'environ 9 à 10 p. 100 par décennie. Au Canada, les progrès ont été un peu plus irréguliers et toujours plus faibles. Ainsi l'augmentation du nombre moyen des années de scolarité est estimée moins de 40 p. 100 au Canada, alors qu'aux États-Unis, elle a été de l'ordre de 60 p. 100. De la sorte, l'écart est allé en grandissant entre les deux pays. Il semble s'être agrandi particulièrement au niveau de l'école secondaire, durant l'entre-deux-guerres, et au niveau universitaire, depuis la fin de la dernière guerre. Ainsi, la proportion des travailleurs masculins ayant terminé quatre années d'école secondaire ou poussé plus loin leurs études était de 45 p. 100 aux États-Unis en 1960 et de 24 p. 100 seulement au Canada en 1961.

Le Conseil a calculé que l'écart du niveau moyen d'éducation de la main-d'œuvre, entre le Canada et les États-Unis, explique environ un tiers de la différence de productivité entre les deux pays. L'étude du Conseil laisse voir également qu'il existe un rapport très étroit entre le niveau de revenu des particuliers et leur degré d'instruction. Ainsi, au Canada, le revenu moyen des travailleurs ayant terminé quatre ou cinq années d'école secondaire est plus d'une fois et demie aussi élevé que celui des travailleurs n'ayant pas dépassé l'école élémentaire. Quant aux diplômés d'université, ils reçoivent en moyenne plus de deux fois et demie autant que les travailleurs n'ayant pas dépassé le stade de l'école élémentaire et le double du revenu moyen de ceux qui comptent seulement de une à trois années d'école secondaire.

On peut se faire une idée approximative de la «rentabilité» de l'éducation, en comparant le surcroît moyen de revenu qui en découle aux immobilisations et aux frais supplémentaires en cause. D'après des calculs établis sur la base de cette comparaison, le rendement des «investissements dans les ressources humaines» sous forme de montants consacrés à l'enseignement secondaire et universitaire au Canada serait de l'ordre de 15 à 20 p. 100 par année. Ce taux de rendement est un peu plus élevé que celui qui, selon des estimations semblables, est obtenu aux États-Unis.

D'après certains calculs et certaines hypothèses, on estime que le relèvement du niveau d'éducation a valu aux Canadiens, de 1911 à 1961, le quart environ de l'amélioration générale de leurs conditions de vie et de l'accroissement de leur productivité. Malgré son importance cet apport demeure sensiblement inférieur à celui qu'indiquent des calculs semblables faits aux États-Unis.

Le Canada fait actuellement face à une pénurie générale de main-d'œuvre instruite. La pénurie commence au niveau secondaire et devient particulièrement grave aux niveaux professionnel et universitaire. Cette insuffisance de main-d'œuvre qualifiée est l'un des principaux obstacles à surmonter pour atteindre un taux satisfaisant d'accroissement de la productivité et de croissance économique au Canada.

Les bénéfices futurs d'une augmentation des efforts dans le domaine de l'enseignement sont très considérables et le rendement économique que le pays peut espérer d'une augmentation des investissements dans ce domaine dépasse probablement par une forte marge celui de la plupart des autres formes de dépenses. Ces avantages d'ordre économique viennent s'ajouter aux bienfaits de l'instruction dans le développement humain, social et culturel de l'individu.

A la lumière de ces constatations, le Conseil recommande qu'il soit accordé au progrès dans le domaine de l'enseignement à tous les niveaux, une très haute place dans la politique publique et, à l'investissement dans ce domaine, le premier rang dans l'ordre des priorités. En particulier, il recommande instamment qu'une attention immédiate soit accordée aux points suivants:

- (1) L'augmentation rapide et prononcée de l'éducation post-secondaire dans toutes les régions du Canada. On devrait avoir pour but de fournir à tout étudiant canadien qualifié l'occasion d'accéder facilement à l'éducation supérieure de sorte que les obstacles financiers cessent d'en barrer la route. Un accroissement considérable des fonds destinés à la recherche est indissociablement lié à l'expansion et à l'amélioration de l'éducation aux niveaux supérieurs.
- (2) L'élimination des écarts qui subsistent dans les installations scolaires et les ressources professionnelles au niveau de l'école secondaire, de façon que l'éducation à ce niveau devienne une possibilité, réelle et pratique, pour tous les enfants canadiens.
- (3) L'élaboration et la mise en œuvre de programmes beaucoup plus vastes qu'il n'en existe actuellement, en vue de relever et d'adapter aux conditions de l'heure l'instruction et la formation de la main-d'œuvre existante, y compris les travailleurs professionnels et les cadres. Le retour périodique aux études et la réadaptation devront jouer à l'avenir un rôle toujours croissant.

- (4) Le recours à des mesures sociales et autres afin de réduire le nombre de ceux qui abandonnent les études au niveau secondaire et ainsi d'accroître sensiblement la proportion des finissants à ce niveau.
- (5) Des efforts énergiques de façon à assurer l'amélioration de la qualité et des méthodes d'enseignement par la recherche, l'emploi de nouvelles techniques et le relèvement des qualifications des enseignants.
- (6) Une plus étroite collaboration entre les hommes d'affaires, la main-d'œuvre et les services d'éducation ainsi que de meilleurs services d'orientation des étudiants au sujet des besoins futurs en main-d'œuvre et des moyens les plus efficaces de répondre à ces besoins.

Croissance économique et disparités régionales

La juste participation de chaque région au développement général de l'économie nationale est depuis longtemps pour la population canadienne un but qui se dérobe à son atteinte et l'objet de constantes préoccupations. Le Conseil a montré, dans son étude, qu'au cours des quarante dernières années, il y a eu relativement peu de progrès dans la réalisation d'un meilleur équilibre en ce sens. Malgré l'application de divers programmes et politiques, de grandes disparités ont persisté dans le revenu moyen par habitant. Il y a eu constamment aussi de grandes différences dans le degré auquel les ressources humaines et matérielles de chacune des régions ont trouvé des occasions d'emploi productif; la prospérité nationale a toujours eu tendance, il est vrai, à exercer son heureuse influence dans toutes les régions, mais une rapide croissance nationale n'a jamais été en soi suffisante pour réduire de façon prononcée ou durable ces différences fortes et tenaces.

L'état suivant laisse voir, en dollars courants, le niveau régional du revenu personnel par habitant, à l'égard de trois groupes d'années choisis. L'ordre des provinces est celui de leur revenu en 1963 et les chiffres représentent la moyenne de trois années centrées sur l'année indiquée.

<u>Province</u>	<u>1947</u>	<u>1947</u>	<u>1963</u>
	\$	\$	\$
Ontario.....	509	981	2,025
Colombie-Britannique (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest).....	535	990	1,966
Alberta.....	509	923	1,750
Saskatchewan.....	449	818	1,749
Manitoba.....	455	875	1,721
Québec.....	378	709	1,521
Nouvelle-Écosse.....	299	676	1,302
Nouveau-Brunswick.....	277	609	1,167
Île-du-Prince-Édouard.....	248	477	1,115
Terre-Neuve.....	1,009
MOYENNE PROVINCIALE.....	407	783	1,532

Ce qui frappe surtout dans ces comparaisons c'est le fort pourcentage d'écart de revenu entre la province du haut et celle du bas de la liste, et l'absence à peu près complète de variations dans l'ordre des provinces, du point de vue du niveau de revenu, au cours des 40 dernières années.

Le Conseil estime que les efforts en vue de favoriser un meilleur équilibre interrégional de la croissance économique devraient viser à accélérer l'augmentation du revenu dans les régions en retard sur les autres, sans toutefois ralentir le développement de celles où les progrès sont rapides. De cette façon, on parviendra à stimuler la croissance économique de l'économie nationale au profit de toutes les régions. Pour en arriver à ce résultat, ajoute le Conseil, il faudra que les politiques de développement régional soient orientées vers deux objectifs primordiaux: l'augmentation des occasions d'emploi très productifs et l'accélération de programmes de nature à contribuer le plus possible à l'accroissement de la productivité générale de la région. Le Conseil propose à ce sujet d'appliquer les principes directeurs suivants:

- (1) Éviter, autant que possible, les subventions aux seules fins de créer une activité temporaire ou de soutenir indéfiniment des industries peu productives ou des professions en voie de disparition;
- (2) Encourager la formation d'agglomérations efficaces d'activité (pôles de croissance) dans les diverses régions afin d'assurer de plus grandes économies d'échelle, les marchés plus étendus et de meilleurs réservoirs de talents, et d'éviter les éparpillements et la dispersion inéconomiques de l'activité;
- (3) Prendre, à l'égard des investissements dans l'équipement social, des décisions fondées sur une étude appropriée du rapport entre les avantages économiques et sociaux futurs et les montants en cause;
- (4) Reconnaître l'urgence de mettre à la disposition des gouvernements des régions à faible revenu, soit directement, soit par l'entremise d'organismes fédéraux appropriés, de nouvelles ressources financières, afin de les aider à briser le cercle vicieux constitué par une faible productivité, de faibles revenus, de faibles recettes gouvernementales et de faibles placements dans les services stimulateurs de la croissance nécessaires pour améliorer la qualité et accroître l'efficacité d'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles, en particulier l'instruction, la formation professionnelle, la recherche, la santé, les services de transport, la mise en valeur des ressources, le développement industriel et l'établissement de marchés plus étendus;
- (5) Assurer une étroite coordination, à tous les niveaux de gouvernement, dans la formulation et la mise en vigueur de politiques et de programmes cohérents de développement régional. Cette nécessité est particulièrement impérieuse du fait de l'existence d'un grand nombre de programmes et de politiques visant le développement régional, mis en œuvre par les provinces ou par l'entremise de certains organismes fédéraux comme l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique, l'Agence de développement régional et l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles;
- (6) Éviter toute mesure restrictive mal conçue et tout morcellement inapproprié de nature à entraver le libre mouvement interprovincial des marchandises, des capitaux, des travailleurs et des entreprises. Pour atteindre simultanément le double objet d'une croissance plus satisfaisante dans chaque région et d'une expansion rapide de l'économie nationale à l'avantage de tous, les mesures de ce genre doivent être évitées.

Selon le Conseil, «il est manifeste que la réduction des disparités interrégionales de revenu et la réalisation d'un meilleur équilibre interrégional de la croissance économique comportent des tâches immenses, urgentes et extrêmement difficiles. Plusieurs décennies d'expérience ont démontré que ces tâches ne peuvent pas être accomplies par des dépenses faites sans méthodes cohérentes, par des expédients superficiels, des travaux improductifs et de simples transferts de revenus. Les politiques et programmes appropriés devront être formulés dans un cadre cohérent à long terme et appliqués avec un souci constant des véritables problèmes fondamentaux en cause».

Dans son *Troisième exposé annuel*, le Conseil a examiné le rendement économique des diverses régions au cours de la période d'expansion générale qui a commencé en 1961. Il a constaté que les heureuses conséquences de cet essor vigoureux et prolongé ont été très largement réparties d'un littoral à l'autre du pays. Toutes les régions ont participé à la croissance du revenu et au relèvement du niveau de vie, et toutes ont réalisé des taux de croissance par habitant beaucoup plus élevés que leur taux traditionnel. L'augmentation de l'emploi et la réduction du chômage ont été généralisées. L'essor des investissements s'est étendu à toutes les régions et l'expansion des services provinciaux et municipaux a été considérable. Toutefois, de tous les faits, celui qui présente le plus d'intérêt est ce mouvement de rapprochement que l'on a cru constater dans le revenu gagné par personne employée dans les diverses régions, et qui indiquerait une certaine atténuation des grandes disparités interrégionales en matière de productivité. D'autre part, il est manifeste que la diversité même du pays a aussi entraîné de grandes différences dans la forme et le rythme d'expansion des diverses régions. En résumé, on peut dire que ce sont les deux régions les mieux pourvues de revenus, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont connu les progrès les plus considérables et les plus diversifiés. Une croissance de grande ampleur du revenu global et de l'emploi a permis à ces provinces de conserver la forte avance qu'elles avaient sur le reste du pays.

Problèmes de développement du Grand-Nord

Le Grand-Nord englobe une vaste région peu peuplée et qui possède des caractéristiques très particulières d'ordre physique et économique. C'est pourquoi ce territoire devrait faire l'objet d'une étude distincte. Le Conseil espère, par ses études futures, trouver des moyens de favoriser efficacement le développement du Grand-Nord d'une façon qui stimulera la croissance de l'économie nationale tout entière.

A l'été 1966, les membres du Conseil économique, sur l'invitation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont visité plusieurs centres du Grand-Nord. On ne pouvait s'attendre que ce rapide périple accorderait le temps requis pour une étude approfondie de la situation et des perspectives d'avenir de cette région éloignée, si vaste et si difficile, et encore peu exploitée. Toutefois, le Conseil a rapporté de ce voyage certaines impressions précises:

«Premièrement, même si le Grand-Nord nous apparaît généralement comme une seule vaste région géographiquement rude au climat rigoureux et aux immenses étendues inhabitées, il est en réalité un territoire d'une très grande diversité. Il englobe un bon nombre de régions ou sous-régions distinctes, dotées de caractéristiques géographiques et climatologiques très diverses, qui recèlent des possibilités variées, ont à affronter des problèmes différents et qui ne sont pas rendues au même stade de développement économique et social. Toute politique générale de mise en valeur du Nord doit nécessairement tenir compte de cette diversité et comprendre des programmes particuliers adaptés aux besoins et aux perspectives propres des diverses sous-régions.

«Une deuxième impression bien nette est que, même si le territoire est vaste, très peu peuplé et inhospitalier sous plusieurs rapports, il possède indubitablement d'importantes ressources. Il est vrai que les ressources renouvelables, de l'agriculture et des forêts, sont très restreintes. Mais il est certain qu'il s'y trouve de grandes richesses minérales de toutes sortes, fer, métaux communs, minéraux industriels, combustibles et ainsi de suite. Plusieurs grands gisements sont déjà exploités avec succès; d'autres ont été localisés et font actuellement l'objet d'essais. En outre, il est fort probable que de nouvelles explorations et recherches aboutiront à d'autres découvertes importantes. Toutefois, tout ce travail pourrait être accéléré par une intensification des recherches et la mise au point et l'application de nouvelles techniques d'exploration.

«Le développement à plus ou moins long terme du Grand-Nord dépend essentiellement des succès réalisés dans l'exploitation rentable et l'utilisation de ces ressources minérales. A cet égard, il est manifeste que le stade de l'utilisation commerciale des ressources est beaucoup plus rapproché dans certaines sous-régions que dans d'autres. C'est généralement le cas du Yukon et de certaines parties de l'Arctique occidental, non seulement parce que l'existence et la qualité des ressources qui s'y trouvent sont mieux connues mais aussi parce que les difficultés d'accès, de transport et de climat y sont moins insurmontables.

«Cependant, même dans les sous-régions les plus favorisées il y a deux principaux obstacles à surmonter. Il y a d'abord le problème du transport et de l'investissement des sommes immenses requises pour l'établissement des moyens de transport nécessaires à l'acheminement des matières premières et lourdes vers de lointains marchés éventuels. On peut certainement s'attendre à une extension constante de ces voies de communication, probablement à partir du point septentrional de certaines provinces, mais une minutieuse planification à long terme sur le plan national sera nécessaire pour assurer le meilleur emploi possible des fonds disponibles et éviter des erreurs qui pourraient plus tard se révéler très coûteuses. Le deuxième problème est tout aussi important. C'est celui des difficultés de vivre et de travailler de façon permanente dans les conditions du Grand-Nord et qui exigera beaucoup d'imagination et d'efforts. Il ne s'agit pas tant de vaincre un climat plutôt inhospitalier et de fournir les commodités habituelles, que d'établir les services dernier cri et le climat social qui permettront de faire oublier le sentiment d'éloignement des avantages de la vie urbaine moderne. Cependant, à moins que ces difficultés ne soient surmontées, il est difficile de voir comment on pourra parvenir à attirer et à garder, dans les nouvelles collectivités du Grand-Nord, les ressources et les compétences humaines nécessaires à une exploitation productive.

«Enfin, aucun visiteur du Grand-Nord ne peut s'empêcher d'être frappé par la situation déplorable de la population indigène. Quelles qu'en soient les causes, les répercussions de la civilisation moderne sur la culture et le mode de vie des Esquimaux et des Indiens du Nord ont été brusques, violentes et perturbatrices. Le problème de cette population est aujourd'hui difficile et urgent. La nécessité d'améliorer la situation économique et sociale de ces gens et d'assurer en même temps à ceux-ci une juste participation au développement futur du Grand-Nord est une tâche pressante qui constitue un véritable défi à la population canadienne.»

Relations patronales-ouvrières

Aux termes de sa loi constitutive, le Conseil est aussi chargé «d'encourager au maximum les consultations et la collaboration entre le salariat et le patronat» et «d'encourager et de stimuler le maintien de relations harmonieuses au sein de l'industrie». Dans l'exercice de cette fonction, le Conseil a organisé deux colloques nationaux sur les relations patronales-ouvrières. Le premier, qui a eu lieu à Ottawa en novembre 1964, a porté sur l'état de la collaboration patronale-ouvrière au Canada en général, ainsi que sur les expériences tentées et les progrès accomplis dans ce domaine aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, et leurs applications possibles au Canada. Les délibérations du colloque se sont fondées surtout sur des documents de travail que le Conseil avait fait préparer. L'assistance se composait d'un groupe très représentatif de chefs patronaux et ouvriers ainsi que de spécialistes en relations ouvrières des gouvernements et des universités. L'une des principales conclusions du colloque a été que les patrons et les ouvriers ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes complexes qui découlent de l'évolution économique rapide, y compris le progrès technologique, dans l'atmosphère de crise qui entoure les négociations collectives périodiques. En général, les participants avaient l'impression que la législation ouvrière actuelle, au Canada, a trop souvent tendance à favoriser ce climat de crise dans les négociations, empêchant ainsi les discussions de se poursuivre sous le signe d'une collaboration indispensable à la solution des problèmes d'adaptation. Ils en sont aussi venus à la conclusion que, à l'avenir, les réunions de ce genre devraient porter sur des sujets bien précis. L'un de ces sujets pourrait être, par exemple, le problème de l'adaptation au changement technologique.

Après une étude approfondie de la question, le Conseil,—lui-même composé de représentants du patronat et du salariat ainsi que du public en général,—a publié en janvier 1967 un ensemble de principes destinés à guider les patrons et les ouvriers dans ce domaine particulier. Le document, intitulé «Déclaration au sujet de l'adaptation de la main-d'œuvre aux changements technologiques et autres»*, a été présenté à un deuxième colloque national sur les relations patronales-ouvrières, qui s'est tenu à Ottawa en mars. L'un des principaux points soulevés dans cette déclaration est la nécessité d'une communication aussi hâtive que possible des renseignements au sujet des changements prévus et de leurs implications pour les travailleurs. C'est là, de l'avis du Conseil, un préalable essentiel à la mise en œuvre de tout programme d'adaptation de la main-d'œuvre. Il est évidemment impossible de prévoir la durée du préavis pour toutes les situations qui peuvent se produire dans l'industrie. Toutefois, comme un grand nombre de facteurs divers sont en cause, disons qu'il doit être donné aussitôt que possible, avec un minimum d'au moins trois mois dans le cas de changements d'importance notable. Ce minimum de préavis peut être difficile à observer dans les cas où les conditions du marché imposent une réduction soudaine de la production de l'entreprise, mais il devrait sûrement être la règle chaque fois qu'il s'agit de changements comportant des implications pour les travailleurs, provoqués par des innovations ou des modifications d'ordre technologique dans les méthodes de production ou d'administration. La déclaration indique ensuite certaines mesures qui pourraient être prises conjointement par les patrons et les ouvriers afin de faciliter l'adaptation des travailleurs qui sont directement ou indirectement touchés par ces changements. Mentionnons, par exemple, l'emploi méthodique de la réduction naturelle des effectifs, la mutation vers d'autres emplois, la formation et la reconversion, les moyens propres à augmenter la transférabilité des droits à la pension et, si aucune de ces mesures n'est efficace, des dispositions financières visant à atténuer les conséquences du licenciement de l'employé. Le Conseil fait remarquer qu'en l'absence d'une solution convenable aux problèmes provoqués par les changements continuels, les tensions s'accroîtront inévitablement entre le salariat et la patronat. Il espère que cette déclaration constituera un apport précieux à la solution des problèmes dans ce domaine difficile et qu'elle contribuera sensiblement à améliorer le climat des relations industrielles au Canada.

* Conseil économique du Canada, *Déclaration au sujet de l'adaptation de la main-d'œuvre aux changements technologiques et autres*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, novembre 1966; prix \$0.75 (n° de catalogue EC22-866F).

Sous-section 2.—L'Office d'expansion économique de la région atlantique

Le gouvernement fédéral, ainsi que les gouvernements des provinces de l'Atlantique, se préoccupent depuis longtemps de la persistance des problèmes inhérents à la lenteur de la croissance économique et au faible niveau des revenus dans la région de l'Atlantique, par rapport au reste du pays. Pour diverses raisons les lignes de conduite et programmes qui ont été appliqués au cours des ans en vue d'améliorer la situation économique n'ont pas toujours été couronnés de succès. Depuis peu, il semble très urgent de rechercher de nouvelles solutions et de modifier les concepts traditionnels de l'activité économique de ce secteur. La création, par le gouvernement fédéral, de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en 1962, traduit l'une de ces nouvelles conceptions (S.C. 1962-1963, chap. 10, modifié par S.C. 1963, chap. 5).

L'Office s'inspire de trois principes essentiels en matière d'expansion économique régionale: mise au point commune des programmes et coordination étroite en la matière avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique; intérêt portant sur l'organisation fondamentale de l'économie régionale et sur la cause des problèmes plutôt que sur leurs symptômes; en dernier recours, assistance financière fédérale pour les projets d'expansion.

L'Office est un organisme particulier, distinct des rouages ordinaires de l'État. Ses onze membres, qui sont des provinces de l'Atlantique et s'occupent de divers domaines d'activité, sont nommés pour des périodes déterminées. Par conséquent, l'Office possède les connaissances, le souci et la liberté nécessaires pour faire œuvre de pionnier en matière de développement régional. Le siège de l'Office est à Ottawa; son effectif compte 55 personnes, dont la moitié environ des professionnels. Le personnel se répartit en deux divisions d'exécution: la Division du programme, qui s'occupe de tous les aspects des projets de l'Office, notamment des enquêtes économiques et technogéniques et de l'exécution des projets; la Division de la planification, est chargée, en collaboration avec le Conseil économique du Canada, de préparer un plan concerté de développement de la région de l'Atlantique. Pour des raisons bien évidentes, le personnel collabore étroitement avec les hauts fonctionnaires des autres ministères et organismes. Dans chaque province, un comité régional, de concert avec le personnel de l'Office, s'occupe des questions relatives à cette province en particulier. Les projets approuvés, le ministère ou l'organisme compétent est prié de surveiller les travaux et de régler les détails d'ordre administratif au nom de l'Office. Des ministres ou des hauts fonctionnaires de chacun des quatre gouvernements provinciaux sont désignés pour intervenir auprès de l'Office en qualité d'agents de liaison.

D'une façon générale, l'Office a pour fonctions de dresser un plan concerté pour encourager le développement économique de la région de l'Atlantique et de recommander certains programmes et projets tendant à résoudre ou à atténuer les problèmes courants. Dans l'exercice de ces fonctions, l'Office reste vivement conscient de l'interdépendance des lignes de conduite à court terme et à long terme et de la nécessité de normes uniformes en l'occurrence. Le développement et la croissance économique exigent, surtout lorsqu'ils se fondent sur une activité industrielle accrue, une importante mise de fonds en de grandes installations: énergie, transports, eau pure à des fins industrielles, etc. Ces services, communément désignés sous le terme d'«infrastructure», ont une importance fondamentale et c'est pour cela qu'on a mis particulièrement l'accent sur cette forme d'investissement. Vu que les provinces de l'Atlantique ne sont pas financièrement en mesure de mettre de tels services sur pied, à l'échelle voulue, le gouvernement fédéral a établi, en juillet 1963, un Fonds d'expansion économique de la région atlantique de 100 millions de dollars qui, avec les crédits annuels, permettra à l'Office de remplir ses fonctions.

Au 31 mars 1966, on avait approuvé des projets évalués à \$76,706,069 et dépensé \$24,501,698 sur ce montant, ce qui laisse \$52,204,371 d'engagements échus. Ces projets sont les suivants:

<i>Projets</i>	<i>Dépenses approuvées</i>	<i>Fonds déboursés</i>
	\$	\$
ÉNERGIE		
Baie d'Espoir (T.-N.)—Aménagement hydro-électrique.....	20,000,000	8,530,675
Mactaquac (N.-B.)—Aménagement hydro-électrique.....	20,000,000	8,219,996
Câble de transmission électrique reliant l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme.....	4,300,000	—
Commission hydro-électrique de Terre-Neuve et du Labrador— conversion à 60 cycles.....	4,000,000	695,637
Maccan à Amherst (N.-É.)—subvention relative au coût d'une ligne de transmission électrique.....	112,800	—
	<u>48,412,800</u>	<u>17,446,308</u>
TRANSPORTE		
Aide financière pour le réseau des grand-routes		
Province du Nouveau-Brunswick.....	3,000,000	3,000,000
Province de Terre-Neuve.....	3,000,000	1,700,000
Province de la Nouvelle-Écosse.....	3,000,000	167,250
Province de l'Île-du-Prince-Édouard.....	1,000,000	790,209
Aide financière pour le pavage de chemins d'accès à certains ports de pêche		
Province de l'Île-du-Prince-Édouard.....	675,000	—
	<u>10,675,000</u>	<u>5,657,459</u>
AUTRES SERVICES DE BASE À L'INDUSTRIE		
Services d'eau et d'égouts, etc.		
Fortune, Harbour Grace, Port Union, Fermeuse et Isle-aux- Morts (T.-N.).....	2,326,000	—
Trepassey, Bay de Verde, Burgeo, Gaultois, St. Anthony, Englee et Twillingate (T.-N.) et Labrador.....	2,247,000	—
Georgetown (Î.-P.-É.).....	850,000	543,863
Canso (N.-É.).....	747,919	95,747
Shippegan (N.-B.).....	498,546	152,715
Bonavista (T.-N.).....	267,067	31,674
Riverport (N.-É.).....	242,000	—
Lower East Pubnico (N.-É.).....	218,775	185,543
Cheticamp (N.-É.).....	140,000	38,851
Hartland (N.-B.).....	125,000	—
Miltown (N.-B.).....	100,000	—
Montague (Î.-P.-É.).....	50,000	13,480
Newtown (T.-N.).....	50,000	—
Grand-Étang (N.-É.).....	46,629	43,273
Services d'aménagement industriel		
Dorchester Point (N.-B.).....	1,500,000	—
Stellarton (N.-É.).....	700,000	—
Lakeside (N.-É.).....	560,000	—
Saint-Jean (N.-B.).....	450,000	—
Truro (N.-É.).....	200,000	—
Summerside (Î.-P.-É.).....	118,237	116,174
Diminution de la pollution des eaux par les industries.....	2,000,000	—
Services de réparation de chalutiers—Marystown (T.-N.).....	825,000	—
Égouttage de marécages—Péninsule de Burin (T.-N.).....	156,000	—
Usine de conditionnement du poisson—Port-Mouton (N.-É.).....	145,006	8,200
Construction d'une chaussée—Montague (Î.-P.-É.).....	40,000	22,744
Instruments de mesurage de la pollution des eaux.....	10,000	9,356
	<u>14,613,269</u>	<u>1,261,620</u>

<u>Projets</u>	<u>Dépenses approuvées</u>	<u>Fonds déboursés</u>
	\$	\$
SERVICES DE RECHERCHE		
Aide financière, nouveaux laboratoires de recherches et équipement connexes		
Halifax-Dartmouth (N.-É.).....	1,750,000	17,505
Fredericton (N.-B.).....	1,250,000	115,084
	<u>3,000,000</u>	<u>132,589</u>
DÉPENSES DIVERSES.....	5,000	3,722
TOTAL	<u>76,706,069</u>	<u>24,501,698</u>

En outre, les études et enquêtes économiques et techniques énumérées ci-après ont été entreprises et financées au moyen de crédits parlementaires du ministère des Transports:

<u>Enquête ou étude</u>	<u>1965</u>	<u>1963</u>
	\$	\$
Étude du réseau d'approvisionnement d'eau des usines de conditionnement du poisson à Terre-Neuve.....	—	79,990
Étude de la recherche de potasse en Nouvelle-Écosse.....	—	66,576
Étude du Minas Basin.....	—	55,325
Étude du mouvement des biens et services entre les industries des provinces de l'Atlantique.....	53,555	46,445
Étude de l'offre et de la demande de bois dur dans les provinces de l'Atlantique.....	7,890	42,110
Études relatives aux aménagements industriels dans différents centres.	7,500	37,500
Études techniques d'un port en eau profonde, d'un bassin à minerai et d'installations auxiliaires à Belladune Point (N.-B.) (frais partagés avec le ministère des Travaux publics).....	60,429	25,824
Étude du transport maritime transatlantique par container depuis les ports d'Halifax (N.-É.) et de Saint-Jean (N.-B.).....	3,240	20,736
Étude économique du commerce du grain par les ports de l'Atlantique.	10,000	15,000
Services d'experts-conseils relatifs aux ressources naturelles et à l'énergie.....	17,739	16,636
Étude de l'approvisionnement d'eau à Come-by-Chance (T.-N.).....	—	12,800
Étude des produits non utilisés dans les industries des aliments et boissons dans les provinces de l'Atlantique.....	—	9,600
Étude des emplacements industriels.....	—	5,841
Enquête sur l'inégalité entre le revenu personnel par tête dans la région de l'Atlantique et le reste du Canada.....	—	4,568
Analyse des dépenses fédérales dans la région de l'Atlantique.....	—	3,229
Programme de recherche sur l'enrichissement du sable à silice.....	—	3,000
Étude du réseau des transports et des services de transports urbains en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.....	—	3,000
Étude du commerce d'exportation des provinces de l'Atlantique.....	—	2,600
Services d'experts-conseils relatifs à l'information du public.....	—	2,400
Étude-pilote relative aux possibilités industrielles de l'île du Cap-Breton.....	—	2,000
Services de bureau.....	—	1,126
Programme de recherche sur l'enrichissement du minerai de fer de Wabana, île Bell (T.-N.).....	300,000	—
Recherches fondamentales relatives à l'aménagement d'installations marémotrices dans la partie supérieure de la baie de Fundy (N.-B.).....	33,973	—
Étude technique d'un système d'eau convenable pour une usine de traitement de poisson à Shippegan (N.-B.).....	11,310	—
Étude de l'économie de Terre-Neuve depuis la Confédération.....	5,000	—
Données, rapports et statistique économiques.....	3,750	—
Étude de la main-d'œuvre à Minto Chipman.....	3,700	—
Services d'inspection des ingénieurs du ministère des Travaux publics..	899	—
TOTAL	<u>518,985</u>	<u>456,306</u>

Sous-section 3.—Office de développement municipal et des prêts aux municipalités

La loi établissant cet Office (S.C. 1963, chap. 13) a reçu la sanction royale le 2 août 1963. L'Office se compose d'un président et quatre autres membres, tous fonctionnaires supérieurs à la fonction publique, nommés par le gouverneur en conseil; et c'est le ministre des Finances qui en est comptable envers le Parlement. L'Office a été établi en vue de consentir des prêts jusqu'à concurrence de 400 millions de dollars aux municipalités, afin de leur permettre d'aménager de nouvelles installations permanentes et, ainsi, d'assurer plus d'emplois au cours de la période de 1963-1966. L'activité de l'Office était donc considérée comme temporaire et aucun prêt n'a été consenti (ou n'aurait pu être consenti) depuis le 31 mars 1966. A cette date, l'Office avait approuvé 2,469 prêts à 1,292 municipalités distinctes à travers le Canada, le montant des prêts s'établissant à \$399,250,000. Étant donné que les prêts étaient limités aux deux tiers du coût des travaux, la valeur globale des travaux aménagés en vertu de ce programme atteint environ 750 millions. Plus du tiers de la caisse de 400 millions de dollars a servi à financer l'aménagement de services municipaux d'eau et d'égout; d'autres travaux subventionnés comprennent: écoles, routes et ponts, réseaux de transport rapide, édifices municipaux, parcs, et autres installations récréatives, hôpitaux et distribution municipale d'électricité. La plus forte influence du programme s'est faite sentir durant l'année 1965.

Après qu'une municipalité avait obtenu le consentement d'un prêt de l'Office, sa ligne de conduite normale était d'emprunter d'une banque ou d'employer d'autres sources de financement préalable. Lorsque les travaux avaient été complétés et leur coût vérifié, le transfert du montant réel du prêt à la municipalité se faisait et la remise de 25 p. 100 du montant du prêt (s'il y avait lieu) était convenue. Toutefois, la loi autorisait des avances, à certaines municipalités, fondées sur le progrès des travaux de construction. Au 31 mars 1966, on avait fait des versements définitifs de 119 millions, au titre des prêts, à l'égard de 718 projets réalisés et la remise consentie s'établissait à 30 millions. En outre, des avances provisoires de \$26,500,000 avaient été accordées à l'égard de 125 projets. Donc, bien que presque toute la caisse de 400 millions ait été affectée aux provinces et municipalités à cette date, la plupart des versements avaient été faits ou l'ont été par la suite.

Aux termes de la loi, le taux d'intérêt pour ces prêts devait être le taux effectif des obligations à long terme du Gouvernement du Canada, plus $\frac{1}{2}$ p. 100 au maximum. De fait, les taux, au cours de la période de 1963-1966, ont varié de $5\frac{1}{2}$ p. 100 à $5\frac{3}{4}$ p. 100, selon les conditions du marché. La plupart des prêts ont une durée de 20 à 30 ans, sauf un seul qui atteint la limite permise de 50 ans.

Toutes les demandes de prêt faites par les municipalités devaient être approuvées par la province intéressée avant d'être soumises à l'Office. La province devait certifier son assentiment au financement et vérifier si les travaux projetés représentaient un supplément aux travaux planifiés de la municipalité. Quatre provinces (Ontario, Québec, Manitoba et Saskatchewan) ont décidé de traiter directement avec leurs propres municipalités au sujet de la plupart des aspects du programme (la province même consentant le prêt à la municipalité et empruntant le même montant de l'Office). L'administration du programme relevait de la Commission municipale au Québec et du ministère des Affaires municipales en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Dans les autres provinces, la Société centrale d'hypothèques et de logement a agi pour le compte de l'Office, recevant les demandes des municipalités et fournissant divers services consultatifs aux municipalités.

Sous-section 4.—Agences de planification économique des gouvernements provinciaux

Dans certaines provinces, des agences de planification économique ont été établies ou sont en voie de formation. On ne parle ici que de celles qui sont présentement en activité.

Nova Scotia Voluntary Planning Organization

Vers la fin de 1961 et le début de 1962, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse a décidé que, dans les limites imposées aux gouvernements provinciaux et en con-

formité des traditions démocratiques, elle pourrait augmenter le taux de son accroissement économique en entreprenant un programme de planification économique de caractère facultatif. La *Voluntary Planning Board* a été créée en vertu d'une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative en mars 1963. La loi prévoit que la Commission soit composée d'un président et d'un vice-président, et prescrit que le nombre de membres supplémentaires ainsi que leur mandat seront établis par décret du conseil. La loi prévoit aussi la nomination, par le lieutenant-gouverneur en conseil, de comités de secteurs et de segments choisis dans les professions appropriées. On définit un secteur «une portion ou division primaire de l'économie» et un segment «une partie ou subdivision d'un secteur».

Les fonctions générales de la Commission consistent à aider et à conseiller le ministre dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à augmenter le taux d'accroissement économique de la province au moyen d'un régime de planification facultatif. Les fonctions particulières suivantes sont définies dans la loi:

- a) Coordonner les plans des différents secteurs de l'économie et, se fondant sur ces plans, établir un plan d'ensemble pour l'économie de la province, lequel sera recommandé au ministre comme un plan que le gouvernement pourrait adopter;
- b) recueillir, interclasser et diffuser des renseignements relatifs à l'économie de la province;
- c) renseigner le gouvernement au sujet des questions économiques provinciales;
- d) surveiller les secteurs dans l'exécution de leurs plans et stimuler et encourager la mise en œuvre de ces plans;
- e) considérer des plans additionnels qui devraient être élaborés et prévoir une planification future continue, tant à court qu'à long terme; et
- f) effectuer ou faire effectuer les études et enquêtes qui seront demandées par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre.

En outre, la Commission sert d'agent de liaison entre le gouvernement et le public dans toutes entreprises économiques.

La Commission a publié un plan d'ensemble détaillé sur l'économie de la Nouvelle-Écosse allant jusqu'à 1968, lequel comprend les objectifs de planification économique et les buts visés pour la première période de planification. Des plans détaillés ont été publiés à l'égard des secteurs de l'agriculture, du forestage, du tourisme, des transports et communications, des pêcheries et de la construction. Une étude spéciale vise les services et d'autres études ont été entreprises concernant les différents plans de secteurs et le plan d'ensemble.

Conseils d'orientation économique du Québec

Un Conseil économique a été créé par le gouvernement du Québec en 1943, mais il a cessé d'exister lorsque le mandat de ses membres n'a pas été renouvelé au bout de trois ans, comme la loi l'exigeait. En 1960, on a décidé de le rétablir aux termes de la loi constitutive de 1943, et en février 1961, l'Assemblée législative a adopté une nouvelle loi établissant le Conseil d'orientation économique du Québec.

Le Conseil (au 1^{er} septembre 1966) se compose de 15 membres titulaires nommés par le Conseil des ministres, qui est aussi autorisé à nommer cinq membres associés recrutés parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement. Actuellement, les membres associés sont les sous-ministres de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture et de la Colonisation, des Richesses naturelles et de l'Éducation, ainsi que le président de l'Hydro-Québec; les membres associés participent aux séances mais ils n'ont pas le droit de vote. Il existe aussi un Comité de direction composé de cinq membres du Conseil d'orientation, dont le président et le vice-président sont membres d'office.

Le personnel chargé de l'administration et de l'organisation des projets, qui est constitué d'un directeur général et d'un petit groupe de conseillers en matières économiques, est assujéti au règlement sur la fonction publique. Ses attributions consistent à extraire les synthèses nécessaires des études fondamentales faites par les ministères, commissions et autres organismes du gouvernement. Ces synthèses sont analysées par des comités composés de représentants de l'État, d'universitaires, de dirigeants de sociétés, etc., et les résultats sont soumis au cabinet par l'entremise du premier ministre.

Aux termes de la loi, le Conseil d'orientation économique du Québec a pour mandat d'organiser la province dans la sphère économique, prévoyant l'utilisation la plus complète de ses ressources matérielles et humaines, et d'aviser le gouvernement, sur demande ou de sa propre initiative, sur toute question économique. La première tâche est vaste et astreignante; l'élaboration d'un plan de gestion consiste à projeter une vue complète de la tendance économique interne pendant un certain nombre d'années, tout en tenant compte de la corrélation de tous les facteurs économiques, surtout ceux de la population, de l'emploi, des investissements et de la production. La seconde tâche, de sa nature, est à court terme; elle consiste à renseigner le gouvernement sur un problème particulier ou à lui proposer certaines mesures visant l'élaboration de certaines lignes de conduite.

La première phase du travail du Conseil a porté sur la période de 1962-1964. L'élaboration du plan a occupé environ 15 groupes étudiant plus ou moins à fond les différents secteurs de l'activité économique. Les études ont mis en relief les principales difficultés relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan capable de répondre aux besoins de la province; les difficultés ont découlé du manque de personnel, de renseignements statistiques et de collaboration entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats ouvriers, des problèmes économiques spéciaux du Québec et de la division des pouvoirs économiques entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, etc. Depuis 1964, le Conseil a entrepris des études plus approfondies de cinq catégories de problèmes aboutissant à l'élaboration d'une politique relative à l'emploi et à la main-d'œuvre; d'une politique de développement régional; d'une politique visant la recherche et la productivité; d'une politique concernant les richesses naturelles et d'une politique relative aux investissements publics.

Le Conseil a accompli sa tâche de renseigner le gouvernement en proposant l'adoption de dispositions et la création d'organismes visant la mise en œuvre d'un plan d'avenir. C'est ainsi qu'il a recommandé au conseil des ministres: l'établissement d'une industrie sidérurgique; la création d'une Société générale de financement; l'étatisation des compagnies d'électricité; l'émission d'obligations d'épargne du Québec; la création de la Caisse de dépôts et de placements; la répartition du territoire en 10 régions administratives; la reconnaissance de 10 conseils économiques régionaux; la création d'un Conseil de recherches scientifiques; et l'établissement d'un Centre de recherches industrielles. La plupart des mesures recommandées par le Conseil ont été adoptées par le gouvernement du Québec.

Conseil économique de l'Ontario

Le Conseil économique de l'Ontario a été établi en vertu d'un décret du conseil le 1^{er} février 1962. Le Conseil a été conçu comme un organe où les représentants de l'agriculture, du travail, de l'administration, de l'éducation, des finances et du gouvernement pourraient intégrer leurs connaissances et expériences des affaires économiques, commander des travaux de recherche et formuler des recommandations relatives à une politique économique à l'intention des secteurs public et privé.

Essentiellement, le Conseil est un organisme consultatif du gouvernement de l'Ontario. Il fait rapport directement au gouvernement de certaines de ses découvertes; d'autres de ses rapports et recommandations sont publiés et diffusés à grande échelle. De récents rapports visent le tourisme, l'utilisation des terres, l'éducation, le travail et la formation technique.

Le Conseil se compose de 20 citoyens de l'Ontario, dont cinq représentent un vaste profil du commerce et de l'industrie, un, le monde financier et un autre, l'Association canadienne des consommateurs, trois, les syndicats ouvriers, et trois autres, l'agriculture, puis un, les universités provinciales. Un membre est choisi parmi les hauts fonctionnaires de la fonction publique de l'Ontario. Les cinq autres sont puisés dans les rangs de l'Ontario Research Foundation, l'Ontario Regional Development Council, la Commission hydro-électrique de l'Ontario et l'Ontario Northland Railway. Chacun sert comme simple citoyen sans rémunération. Le Conseil se réunit mensuellement à Toronto.

Le Conseil partage l'opinion du gouvernement, selon laquelle l'économie de l'Ontario n'est pas une entité distincte de celle du Canada. C'est pour cette raison que le Conseil n'essaie pas de faire séparément pour l'Ontario ce que le Conseil économique du Canada a déjà fait et est en train de faire pour le Canada tout entier. Le Conseil entreprend des travaux en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'échange de renseignements entre les deux organismes est constant.

Le Conseil économique de l'Ontario s'acquitte de ses responsabilités d'une autre façon, soit par le travail de ses comités. Quelque 40 citoyens, représentant un vaste profil de la collectivité ontarienne, forme les comités suivants: agriculture, mise en valeur du Nord, développement industriel, recherche industrielle et industrie du tourisme.

Un effectif permanent peu nombreux du Conseil exécute lui-même certains travaux et surveille l'élaboration et la direction de travaux confiés à d'autres. La liaison étroite avec les divers ministères provinciaux évite le doublement inutile du travail. Il a eu recours aux installations de recherche, à des professeurs et à des diplômés des universités ontariennes pour réaliser certains projets, y compris les services professionnels de membres des facultés de l'économie, des sciences politiques, de la géographie et de l'administration commerciale des Universités Windsor, *Western Ontario*, Toronto, Waterloo, Queen's et York. De temps à autre, le Conseil retient les services d'entreprises privées d'experts-conseils.

Manitoba Economic Consultative Board

Le Conseil consultatif économique du Manitoba a été établi en vertu des dispositions de la *Development Authority Act, 1963*, et fonctionne depuis l'automne de cette année. Il se compose d'un président et de 10 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil: il représente les principaux éléments du monde ouvrier et du monde d'affaires. Les présidents du *Manitoba Design Institute*, du Conseil de recherches du Manitoba et de la *Manitoba Export Corporation* en sont membres d'office. Le Conseil obtient ses fonds du gouvernement du Manitoba; son budget pour 1965-1966 s'est établi à \$130,000.

Le Conseil a été établi comme un organisme consultatif de la *Manitoba Development Authority*, le comité de planification et de coordination du Conseil exécutif. Il est chargé d'étudier les possibilités d'expansion économique à long terme du Manitoba et un rapport à ce sujet est publié chaque année et diffusé partout. Son personnel s'occupe d'un programme continu de recherches sur les besoins en main-d'œuvre et les problèmes économiques de longue portée.

Des consultations avec le gouvernement, les administrateurs d'entreprises, les agriculteurs et les travailleurs au sujet des obstacles qui s'opposent à une expansion plus rapide font partie intégrante de la tâche du Conseil. Ainsi, un travail récent, exécuté de concert avec les divers groupes d'administrateurs dans la province, a examiné la question des programmes de formation à la gestion. Cet examen a abouti à la création du *Manitoba Institute of Management Inc.*, société privée sans but lucratif, réunissant les administrateurs, les éducateurs, le monde ouvrier et l'État, dans le but d'obtenir l'appui de la collectivité pour un programme grandement amélioré de formation d'administrateurs dans la province.

Dans la mesure du possible, le Conseil collabore avec les autres conseils provinciaux et avec le Conseil économique du Canada. De concert avec ce dernier, le Conseil a patronné un colloque sur la productivité par la nouvelle technologie, en février 1965.

CHAPITRE XXV.—BANQUE, AUTRES FINANCES COMMERCIALES ET ASSURANCES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Banque et autres finances commerciales	1201	Sous-section 3. Finances des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale.....	1234
SECTION 1. BANQUE	1201	Sous-section 4. Assurance-vie des sociétés mutualistes en cours au Canada.....	1236
Sous-section 1. La Banque du Canada....	1201	Sous-section 5. Assurance-vie souscrite et en cours à l'étranger des sociétés canadiennes à charte fédérale.....	1237
Sous-section 2. Régime monétaire.....	1205	SECTION 2. ASSURANCE-INCENDIE ET ASSURANCES GÉNÉRALES	1239
Sous-section 3. Les banques à charte....	1207	Sous-section 1. Assurance-incendie au Canada des sociétés à charte fédérale..	1239
Sous-section 4. Institutions bancaires publiques et autres.....	1217	Sous-section 2. Pertes dues à l'incendie..	1240
SECTION 2. AUTRES FINANCES COMMERCIALES	1219	Sous-section 3. Assurances générales au Canada des sociétés à charte fédérale..	1242
Sous-section 1. Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires.....	1219	Sous-section 4. Finances des sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales à charte fédérale.....	1242
Sous-section 2. Sociétés de petits prêts et prêteurs d'argent autorisés.....	1224	SECTION 3. ASSURANCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	1244
Sous-section 3. Change.....	1225	SECTION 4. RÉGIMES DE PENSION	1247
Sous-section 4. Le marché des obligations.....	1228		
Partie II.—Assurances	1230		
SECTION 1. ASSURANCE-VIE	1230		
Sous-section 1. Résumé de l'assurance-vie au Canada.....	1230		
Sous-section 2. Activité des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale au Canada.....	1231		

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—BANQUE ET AUTRES FINANCES COMMERCIALES

Section 1.—Banque

Sous-section 1.—La Banque du Canada*

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Elle a été constituée en vertu de la loi de 1934 sur la Banque du Canada et a commencé ses opérations le 11 mars 1935. Le Parlement a chargé la Banque de régler «le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation» et lui a conféré certains pouvoirs particuliers¹ à cette fin. Par l'exercice de ces pouvoirs, la Banque détermine d'une façon générale la masse globale des principales disponibilités canadiennes détenues par la collectivité: monnaie hors banques et soldes des dépôts dans les banques à charte.

En vertu des dispositions de la loi, qui lui permet d'augmenter ou de diminuer² le total des réserves en numéraire à la disposition collective des banques à charte, la Banque du Canada peut déterminer d'une façon générale le volume global de leur actif et de leur passif-dépôts et, partant, le total global de numéraire et de dépôts. Chaque banque à charte est tenue de maintenir un minimum de réserves en numéraire sous forme de dépôts à la Banque et de billets de la Banque. Le minimum est fixé à 8 p. 100 de la moyenne mensuelle de son passif-dépôts en dollars canadiens. La possibilité pour l'ensemble des banques à charte d'augmenter leur actif et leur passif-dépôts dépend donc du niveau du total des réserves en numéraire. Une augmentation des réserves encourage les banques à

* Reçu par le Département des études de la Banque du Canada.

augmenter leur actif (comprenant surtout des prêts et des valeurs négociables) et, en même temps, leur passif-dépôts; une diminution des réserves entraîne une baisse de l'actif et du passif-dépôts parce que les banques doivent ramener leurs réserves au minimum réglementaire.

Le moyen principal dont dispose la Banque pour influer sur le niveau des réserves en numéraire des banques à charte, et ainsi, sur le total de leurs dépôts, est d'acheter et de vendre des valeurs de l'État. En payant les valeurs qu'elle achète sur le marché, la Banque ajoute aux réserves en numéraire de l'ensemble des banques à charte et les met en mesure d'accroître leur actif et leur passif-dépôts. Par contre, en payant à la Banque les valeurs qu'elle vend, les banques à charte diminuent leurs réserves et doivent réduire leur actif et leur passif-dépôts.

L'influence que la Banque du Canada exerce sur le crédit et, par conséquent, sur le comportement de l'économie, découle du pouvoir qu'elle a de déterminer d'une façon générale le niveau de l'avoir total en monnaie et en dépôts dans les banques à charte. L'évolution de cet avoir peut influer sur la liquidité générale; il se répercute sur les taux d'intérêt, sur le cours des obligations et sur l'offre de crédits ainsi que sur les prévisions financières et économiques, autant d'éléments qui jouent dans les décisions de dépense ou d'épargne. Cependant, beaucoup de facteurs autres que l'évolution de la masse monétaire ont aussi de profondes répercussions d'ordre financier et économique: conjoncture et perspectives économiques extérieures; capacité concurrentielle des entreprises canadiennes à l'intérieur et à l'extérieur du pays; nature des décisions d'investissement; et régime des prix et des salaires des industries canadiennes; connaissances et mobilité de la main-d'œuvre; et nature de la politique de tous les échelons de gouvernement en matière de dépenses, d'impôts, de subventions et de réglementation industrielle. Pour arriver à ses décisions, la Banque doit s'en tenir aux critères énoncés dans le préambule de la loi de 1934. Elle doit fonder son action, non sur une simple formule mécanique, mais plutôt sur l'évolution de l'économie, à la lumière de la physionomie complexe de l'économie et du financier.

Bien qu'elle puisse déterminer le chiffre total de la monnaie et des dépôts dans les banques à charte, la Banque n'a pas le moyen de déterminer le partage de la masse monétaire entre monnaie et dépôts. Cela dépend du public puisque les dépôts peuvent librement se convertir en billets ou espèces ou *vice versa*. La Banque n'est pas non plus directement maîtresse de l'accroissement des autres formes d'argent ou des formes qui s'en rapprochent de près et qui constituent ensemble une mine de richesses liquides très diverses au Canada, surtout les soldes des dépôts dans les institutions d'épargne autres que les banques à charte et les valeurs à court terme des gouvernements et des sociétés.

Le régime des réserves en numéraire au Canada, qui est semblable à celui d'un certain nombre d'autres pays, met la Banque centrale en mesure de déterminer dans ses grandes limites le total de l'actif et des dépôts des banques à charte, mais laisse l'attribution des crédits bancaires et autres au secteur privé de l'économie. Chaque banque peut s'employer à obtenir la part la plus grande possible du total des réserves en numéraire en concurrençant les autres banques auprès des déposants. Chaque banque détermine la répartition de son actif, par exemple, entre les divers genres de valeurs et entre les prêts à différentes classes d'emprunteurs. La Banque du Canada ne peut ordonner aux banques ni aux autres prêteurs de mettre des fonds à la disposition de certains groupes ou dans certaines régions et aux mêmes conditions ou à des conditions différentes. L'influence de la Banque centrale, qui se fonde essentiellement sur le pouvoir qu'elle a d'augmenter ou de diminuer les réserves en numéraire des banques à charte par ses achats ou ventes de valeurs sur le marché, est à la fois indirecte et impersonnelle et s'exerce sur les conditions financières en général par l'intermédiaire des banques à charte et les nombreux canaux interdépendants du marché des capitaux.

Les pouvoirs de la Banque sont énoncés dans la loi de 1934 sur la Banque du Canada (S.R.C. 1952, chap. 13), modifiée en 1936, 1938, 1954 et 1967. Certains de ces pouvoirs sont indiqués dans l'*Annuaire* de 1965, pp. 1092-1093.

La Banque est gérée par un Conseil d'administration composé d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur et de douze administrateurs. Le gouverneur et le sous-gouverneur sont nommés pour des périodes de sept ans par les administrateurs, avec l'approbation du gouverneur général en conseil. Les administrateurs sont nommés par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur général en conseil, pour des périodes de trois ans chacun. Le sous-ministre des Finances est membre du Conseil d'administration, mais il n'a pas droit de vote. Il existe un comité de direction du Conseil, composé du gouverneur, du sous-gouverneur, d'un administrateur et du sous-ministre des Finances (ce dernier n'ayant pas droit de vote), qui a les mêmes pouvoirs que le Conseil, mais toutes ses décisions doivent être soumises au Conseil, à sa prochaine assemblée. Outre le sous-gouverneur, qui est membre du Conseil, un ou plusieurs sous-gouverneurs peuvent être nommés par le Conseil pour remplir les fonctions qu'il leur assigne.

Le siège social de la Banque est à Ottawa. Elle a des agences à Halifax, Saint-Jean, (N.-B.), Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver; elle est également représentée à St-Jean (T.-N.) et à Charlottetown.

1.—Actif et passif de la Banque du Canada, 31 décembre 1962-1966

Détail	1962	1963	1964	1965	1966
	(millions de dollars)				
Actif					
Change.....	47.4	42.4	97.6	28.3	55.2
Acceptations bancaires.....	3.3	—	—	—	—
Placements					
Bons du Trésor du Canada.....	455.2	465.6	478.7	608.1	409.1
Autres titres émis ou garantis par le Canada, échéant dans les deux ans.....	446.6	688.0	349.2	477.7	737.8
Autres titres émis ou garantis par le Canada, n'échéant pas dans les deux ans.....	1,980.8	1,881.7	2,236.5	2,330.8	2,272.4
Obligations de la Banque d'expansion industrielle	127.1	150.6	176.5	200.7	239.8
Autres titres.....	25.7	21.5	13.4	14.0	171.7
Capital-actions de la Banque d'expansion industrielle.....	31.0	33.0	36.0	39.0	42.0
Immeubles de la Banque.....	10.7	11.8	13.2	16.3	16.5
Tout autre actif.....	163.3	150.4	240.8	240.9	262.3
Total, actif.....	3,231.1	3,444.9	3,641.9	3,955.8	4,206.8
Passif					
Capital versé.....	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Fonds de prévoyance.....	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Billets en circulation					
Détenus par les banques à charte.....	418.8	418.4	355.1	382.7	438.1
Tous autres.....	1,817.0	1,889.2	2,025.5	2,152.8	2,296.5
Dépôts					
Gouvernement du Canada.....	42.9	49.4	68.9	116.2	34.1
Banques à charte.....	745.6	811.4	882.1	1,034.2	1,111.3
Autres.....	38.1	38.9	35.6	34.5	29.7
Passif payable en devises étrangères.....	61.1	52.8	44.9	30.8	36.9
Tout autre passif.....	79.6	157.8	199.8	174.3	231.2
Total, passif.....	3,231.1	3,444.9	3,641.9	3,955.8	4,206.8

La Banque d'expansion industrielle.—La Banque d'expansion industrielle, filiale de la Banque du Canada, a été constituée en 1944 par une loi fédérale et a commencé ses opérations le 1^{er} novembre 1944. Ses fonctions sont définies dans le préambule de la loi:

«Favoriser la prospérité économique du Canada en augmentant l'efficacité de l'action monétaire par l'assurance d'une disponibilité de crédit pour les entreprises industrielles dont la réussite peut être raisonnablement prévue si l'on maintient un haut niveau de revenu et d'emploi nationaux en complétant l'activité d'autres prêteurs et en accordant à l'industrie une aide en capitaux particulièrement adaptée aux problèmes de financement des petites entreprises.»

Le président de la Banque est le gouverneur de la Banque du Canada et ses administrateurs sont les administrateurs de la Banque du Canada et le sous-ministre du Commerce. Le capital social est de 50 millions de dollars et la Banque peut aussi réunir des fonds par l'émission d'obligations, pourvu que son passif direct total et son passif éventuel total, sous forme de garanties et de contrats de souscription éventuelle à forfait, n'excèdent pas cinq fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.

Les pouvoirs de la Banque en matière de prêts s'étendent aux entreprises industrielles du Canada, c'est-à-dire, suivant la définition de la loi, aux entreprises industrielles et commerciales de toute nature. La Banque est autorisée à prêter de l'argent ou garantir des prêts et, dans le cas d'une société, passer contrats de garantie à l'égard de toute émission d'actions ou d'obligations, à acquérir des actions ou obligations de la société émettrice ou de toute personne avec laquelle la Banque a passé contrat de garantie et à acquérir les certificats émis par un fiduciaire pour financer l'achat de matériel de transport. Le montant total des engagements de la Banque en prêts, garanties, etc. excédant \$200,000 chacun ne doit pas dépasser 200 millions.

La Banque est libre d'accepter toute forme de garantie subsidiaire en échange de ses prêts, y compris des biens immobiliers et mobiliers qui constituent les garanties ordinaires. Elle a pour but de compléter les services des autres institutions prêteuses plutôt que de les concurrencer et la loi ne l'autorise à consentir des crédits que si, de l'avis du Conseil, ces crédits ne peuvent s'obtenir ailleurs à des conditions raisonnables. Ses opérations consistent en prêts de capitaux à terme fixe plutôt qu'en prêts pour fins d'exploitation courante. Il est expressément interdit à la Banque d'accepter des dépôts. Elle a des bureaux dans les villes suivantes: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Rimouski, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Waterloo, London, Windsor, Sudbury, Port Arthur, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Kelowna, Vancouver, Victoria et Prince George.

2.—Actif et passif de la Banque d'expansion industrielle, 30 septembre 1962-1966

Détail	1962	1963	1964	1965	1966
	(millions de dollars)				
Actif					
Prêts en cours.....	164.9	200.9	224.2	255.1	298.1
Autres actifs.....	2.2	3.7	5.2	6.9	7.0
Total, actif.....	167.1	204.6	229.4	262.0	305.1
Passif					
Capital et réserves.....	49.0	53.3	57.0	61.7	66.2
Obligations en cours.....	115.3	147.6	168.1	195.4	232.8
Autres passifs.....	2.8	3.7	4.3	4.9	6.1
Total, passif.....	167.1	204.6	229.4	262.0	305.1
Opérations de prêt					
Sorties de fonds.....	74.3	74.0	69.5	81.1	98.1
Remboursements.....	32.6	38.2	46.2	50.2	55.2
Prêts en cours et autorisés.....	203.6	232.6	264.2	297.8	350.6
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre
Clients.....	4,083	5,105	6,028	6,962	7,870

¹ Comprend les placements; la variation des prêts en cours n'est pas égale à la différence entre les sorties de fonds et les remboursements à cause des rectifications comptables de fin d'année.

Sous-section 2.—Régime monétaire

Billets en circulation.—L'évolution qui a fait qu'avant 1935 les billets de banque étaient devenus le principal moyen d'échange au Canada est décrite dans les pages 934-940 de l'Annuaire de 1938. Les principaux traits de cette évolution qui sont demeurés permanents sont esquissés dans l'Annuaire de 1941, pp. 823-824.

La Banque du Canada, au début de ses opérations, a pris à son compte les billets du Dominion alors en cours. Ceux-ci ont été remplacés dans la circulation publique et partiellement remplacés dans les réserves en espèces par des billets de la Banque ayant cours légal en coupures de \$1, \$2, \$5, \$10, \$20, \$50, et \$100. Les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada ont permis d'achever le remplacement des anciens billets du Dominion de \$1,000 à \$50,000 utilisés autrefois comme réserves en espèces. La loi de 1934 sur les banques obligeait les banques à charte à réduire l'émission de leurs propres billets graduellement de 1935 à 1945 jusqu'à un montant n'excédant pas 25 p. 100 de leur capital versé au 11 mars 1935. Les billets de la Banque du Canada ont ainsi remplacé les billets des banques à charte, à mesure que le nombre de ces derniers a été réduit. D'autres restrictions apportées en 1944 par la révision de la loi sur les banques ont abrogé le droit des banques à charte d'émettre ou de réémettre des billets après le 1^{er} janvier 1945, et, à compter de janvier 1950, la responsabilité des banques à charte à l'égard de leurs billets encore en cours est passée à la Banque du Canada en retour du versement à la Banque du Canada d'une somme égale.

3.—Billets de la Banque du Canada en circulation au 31 décembre 1962-1966

Coupure	1962	1963	1964	1965	1966
(milliers de dollars)					
Billets de la Banque du Canada					
\$1.....	91,426	94,853	97,742	103,115	109,846
\$2.....	63,837	66,670	68,768	73,328	78,874
\$5.....	182,643	167,743	172,752	183,057	196,893
\$10.....	548,442	558,688	574,516	608,351	668,153
\$20.....	766,974	811,119	841,002	904,872	983,765
\$25.....	46	46	46	46	46
\$50.....	155,938	158,277	163,419	173,580	188,131
\$100.....	413,460	415,563	429,093	453,687	471,550
\$500.....	37	37	34	33	33
\$1,000.....	17,951	18,603	20,181	22,597	23,377
Total.....	2,220,755	2,291,800	2,367,553	2,522,666	2,720,668
Billets que l'on est à retirer de la circulation¹.....	13,087	13,044	13,006	12,984	12,966
Total, passif-billets de la Banque du Canada.....	2,233,822	2,304,644	2,380,559	2,535,650	2,733,634
Détenus par					
Les banques à charte.....	416,845	418,405	355,086	382,703	438,090
D'autres.....	1,816,977	1,886,239	2,025,473	2,152,947	2,295,544

¹ Comprend, pour 1966, des billets des banques à charte, \$5,214; billets du Dominion du Canada, \$4,637; billets provinciaux, \$28 et billets des anciennes banques, \$88; ces montants n'ont guère changé depuis quelques années.

4.—Billets entre les mains du public au 31 décembre 1957-1966

Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada ¹	Par habitant	Au 31 décembre	Billets de la Banque du Canada ¹	Par habitant
	\$	\$		\$	\$
1957.....	1,555,115,143	98.63	1962.....	1,816,877,132	97.84
1958.....	1,659,870,299	97.18	1963.....	1,886,238,792	99.82
1959.....	1,704,822,198	97.51	1964.....	2,025,473,300	105.30
1960.....	1,731,902,386	96.92	1965.....	2,152,947,110	110.01
1961.....	1,800,190,122	98.70	1966.....	2,295,543,656	115.24

¹ Émission totale moins billets détenus par les banques à charte.

Monnaie*.—En vertu de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315), les pièces d'or peuvent être de vingt, de dix et de cinq dollars (neuf dixièmes de fin ou titre au millième, 900). Les autres pièces de monnaie sont: les pièces d'argent d'un dollar, de 50, 25 et 10 cents (huit dixièmes de fin ou titre au millième, 800), les pièces de nickel pur de cinq cents et les pièces de bronze (cuivre, étain et zinc) d'un cent. L'alliage peut être modifié temporairement en raison d'une pénurie des métaux prescrits. Une offre de paiement en pièces d'or émises en vertu de l'article 4 de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, a pouvoir libératoire à l'égard de n'importe quelle somme; en pièces d'argent, à concurrence d'au plus dix dollars; en pièces de nickel, d'au plus cinq dollars; et en pièces de bronze, d'au plus 25 cents.

Il a été annoncé en décembre 1966 que la Monnaie royale canadienne remplacerait l'argent par le nickel pur pour le monnayage des trois principales pièces d'argent qui sont présentement en usage,—les pièces de 10c, 25c et 50c; la production du dollar en argent se continuera. Le changement nécessitera des modifications à la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, qui seront présentées au Parlement en 1967, et entreront en vigueur au cours de l'année 1968.

5.—Pièces de monnaie canadienne en circulation, 31 décembre 1956-1965

NOTA.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres à partir de 1901 figurent dans le tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs à compter de 1927-1928.

Arrêté au 31 décembre	Argent	Nickel	Tombac ¹	Acier	Bronze	Total	Par habitant
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1956.....	100,922,477	8,545,507	552,868	3,456,782	13,742,282	127,219,916	7.91
1957.....	107,116,450	8,910,889	550,743	3,455,886	14,745,243	134,779,191	8.11
1958.....	115,120,076	9,289,481	549,630	3,455,062	15,322,156	143,736,405	8.42
1959.....	123,344,059	9,865,012	549,237	3,454,209	16,150,222	153,362,739	8.77
1960.....	136,710,958	11,599,263	549,090	3,452,876	16,895,953	169,208,140	9.47
1961.....	146,902,352	14,110,198	549,021	3,451,708	18,311,853	183,325,132	10.05
1962.....	162,928,707	16,433,088	549,009	3,450,676	20,595,543	203,957,023	10.98
1963.....	180,492,972	18,627,687	548,999	3,449,478	23,388,788	226,502,922	11.99
1964.....	206,561,965	22,522,116	548,996	3,448,547	28,009,356	261,080,690	13.57
1965.....	239,927,246	26,397,784	548,989	3,447,516	30,963,064	301,298,599	15.39

¹ Le tombac est un alliage de cuivre et de zinc qui a été employé pendant la guerre afin de garder le nickel pour d'autres usages; aucune frappe dans ce métal n'a été faite depuis 1944.

La *Monnaie royale canadienne**.—La Monnaie d'Ottawa, établie à titre de succursale de la Monnaie royale, en vertu de la loi du monnayage (impériale) de 1870, a été inaugurée le 2 janvier 1908. Le 1^{er} décembre 1931, elle devenait la Monnaie royale canadienne et elle est maintenant une division du ministère des Finances.

Les principales fonctions de la Monnaie consistent en la production de la monnaie nationale et étrangère; l'affinage de l'or et de l'argent; l'achat d'or, d'argent et d'autres métaux, dont les paiements sont effectués selon le titrage de la Monnaie; le contrôle, la préparation et le mouvement des livraisons d'or et de monnaie; la protection des valeurs de la Monnaie en métaux monétaires, y compris la monnaie et les métaux précieux au cours des divers traitements qu'ils subissent avant la finition et l'émission; la fabrication et la gravure de matrices destinées aux monnaies, médailles, signatures et sceaux officiels; l'émission d'ensembles de pièces aux numismates et l'exécution des divers règlements publiés en vertu des termes et dispositions de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes (S.R.C. 1952, chap. 315).

* Revu par le Directeur de la Monnaie royale canadienne, Ottawa.

6.—Or reçu annuellement à la Monnaie royale canadienne et sorties de matières d'or et de monnaie frappée, 1956-1965

NOTA.—Les chiffres à partir de 1926 figurent dans les tableaux correspondants de chaque *Annuaire* dès 1946.

Année	Or reçu	Sorties de matières d'or	Monnaie d'argent	Monnaie de nickel	Monnaie de bronze
	(onces troy)		\$	\$	\$
1956.....	3,801,789	3,774,599	5,389,464	469,993	796,855
1957.....	3,896,084	3,776,711	6,236,429	386,493	1,004,271
1958.....	3,958,469	4,088,708	8,044,753	379,616	578,274
1959.....	3,908,640	3,836,680	8,273,563	576,680	829,116
1960.....	4,024,626	4,014,771	13,432,251	1,735,707	748,101
1961.....	3,800,137	3,812,054	10,299,581	2,512,369	1,417,544
1962.....	3,488,974	3,520,408	16,114,240	2,324,212	2,284,925
1963.....	3,457,092	3,467,554	17,658,668	2,196,217	2,790,679
1964.....	3,188,868	3,173,573	26,153,154	3,896,746	4,626,963
1965.....	2,991,460	3,026,974	33,479,378	3,877,921	2,961,126

Monnaie canadienne et dépôts en banque.—La statistique de la Banque du Canada touchant la monnaie et les dépôts dans les banques à charte paraît au tableau 7.

7.—Monnaie canadienne et dépôts dans les banques à charte, au 31 décembre 1957-1966

(En millions de dollars)

Au 31 décembre	Monnaie hors des banques			Dépôts dans les banques à charte				Total, monnaie et dépôts dans les banques à charte ¹		
	Billets	Espèces	Total	D'épargne personnels	Gouvernement fédéral	Autres ¹	Total ¹	Total, dont dépôts du gouvernement	Détenus par le public	
									Dont dépôts d'épargne personnels	Sans les dépôts d'épargne personnels
1957.....	1,555	112	1,667	6,108	423	3,725	10,256	31,923	11,600	5,392
1958.....	1,660	121	1,781	6,844	319	4,303	11,466	13,247	12,927	6,084
1959.....	1,703	128	1,832	6,900	404	4,057	11,360	13,193	12,789	5,890
1960.....	1,732	144	1,876	7,215	510	4,313	12,037	13,914	13,404	6,189
1961.....	1,800	158	1,959	7,618	588	4,398	13,205	15,163	14,575	6,957
1962.....	1,817	177	1,994	7,932	564	5,193	13,689	15,683	15,119	7,187
1963.....	1,886	198	2,084	8,443	914	5,623	14,980	17,064	16,150	7,707
1964.....	2,025	229	2,254	8,935	698	6,164	15,785	18,049	17,353	8,419
1965.....	2,153	266	2,419	9,725	797	7,201	17,723	20,142	19,345	7,576
1966.....	2,296	293	2,589	10,248	919	7,741	18,908	21,497	10,578	10,330

¹ Moins le total des chèques et autres effets en circulation.

Sous-section 3.—Les banques à charte*

Le système bancaire commercial au Canada comprend dix banques à charte fédérale régies par la loi sur les banques[†]. Cinq des huit banques actives ont des bureaux à travers le Canada; deux se limitent à peu près à la province de Québec et aux autres centres d'expression française, et une, affiliée à une banque newyorkaise, a des succursales dans six villes importantes. Le 30 septembre 1966, ces banques comptaient ensemble 6,031

* Un article figurant aux pages 1149-1154 de l'*Annuaire* de 1961 et rédigé par J. Douglas Gibson, directeur général de la Banque de la Nouvelle-Écosse, donne plus de précisions à cet égard. L'histoire des débuts du régime monétaire et du système bancaire au Canada paraît aux pp. 934 à 940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité à la confédération figure à la page 921 de l'édition de 1940 et les fusions des banques depuis 1867, aux pp. 826 et 827 de l'*Annuaire* de 1941. À la page 928 de celui de 1937, un tableau indique les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923.

† La *Bank of Western Canada* et la *Bank of British Columbia* ont obtenu leur charte du Parlement mais n'ont commencé leurs opérations que le 28 février 1967.

bureaux, dont 5,802 au Canada et 229 à l'étranger. Voici donc ce qui caractérise le commerce bancaire au Canada: un nombre plutôt restreint de banques importantes avec un vaste réseau de succursales, banques qui sont régies par une seule compétence législative (le gouvernement fédéral), et visées par une seule loi (la loi sur les banques).

Depuis la création des premières banques au Canada, au cours du premier quart du XIX^e siècle, le commerce bancaire s'est développé suivant les exigences diverses de l'économie. Cette évolution connaît toujours un progrès rapide. Deux caractéristiques principales marquent l'essor de l'économie canadienne: périodes successives mais non continues d'extension rapide de la colonisation et dépendance constante des marchés d'exportation du fait de l'exploitation de nouvelles ressources naturelles (terres arables, forêts, minéraux). Ainsi, le commerce bancaire canadien a dû s'implanter dans les régions nouvelles et trouver des méthodes pour financer industries et produits nouveaux. Dès le début, le système a assumé un caractère «international» très marqué*. On attachait beaucoup d'importance au financement du commerce extérieur, aux transactions du change et aux rapports avec les banques à l'étranger. De plus, à mesure que l'isolement régional a peu à peu disparu et que l'économie s'est intégrée, les banques canadiennes, entreprises locales, se sont établies en réseau national, en partie en vertu de fusionnements dont un grand nombre au cours des vingt-cinq premières années du siècle actuel.

Législation bancaire

Au Canada, les banques ont cherché dès le début à fonctionner en vertu de lois les constituant en sociétés commerciales, et de chartes adoptées par les législatures des colonies où elles étaient établies. Avec l'avènement de nouvelles banques constituées en sociétés commerciales et le renouvellement des chartes des anciennes banques, il s'est constitué dans les chartes elles-mêmes, un code assez complet et à peu près uniforme de la loi bancaire. Depuis la confédération, le commerce bancaire et le régime monétaire relèvent du gouvernement fédéral et la première loi sur les banques fut promulguée en 1871. L'obligation de reviser et de modifier la loi tous les dix ans aide à tenir le système bancaire canadien au pas des besoins de l'évolution économique nationale. La révision décennale était prévue pour 1964 mais on a prolongé la loi sur les banques afin de permettre l'étude des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, établie en 1961; la Commission a publié son rapport en 1964.†

La loi sur les banques est devenue une mesure détaillée et complète qui régit l'organisation et la réglementation interne des banques, la vérification de leur comptabilité, l'émission et le transfert de capital social, le paiement de dividendes, les fusionnements, les liquidations et les insolvabilités. La loi stipule aussi quel sera le volume des réserves en espèces des banques, quels rapports elles doivent présenter au gouvernement et à la Banque du Canada, et établit les règlements concernant leurs relations d'affaires avec le public. La loi sur les banques fixe aussi le taux d'intérêt maximum des prêts bancaires. (La révision de la loi sur les banques de 1944 a fixé le maximum à 6 p. 100, alors qu'il avait été de 7 p. 100 depuis 1871.) Les banques sont constituées en vertu de la loi qui porte que «chacune des banques... est un corps politique et constitué, et la présente loi forme sa charte»; les lois successives sur les banques leur ont permis de poursuivre les opérations bancaires pendant dix ans, soit jusqu'à la révision subséquente.

Opérations bancaires

Les succursales des banques à charte, régies par la loi sur les banques, reçoivent les dépôts du public, consentent des prêts à différentes fins commerciales, industrielles, agricoles et de consommation, font des transactions de change, reçoivent et donnent des

* Les banques canadiennes les plus importantes ont depuis longtemps des bureaux à Londres et à New York. En outre, certaines des banques jouent, depuis plus d'un demi-siècle, un rôle de premier plan dans le commerce bancaire des Caraïbes. (Voir tableau 10, page 1213.)

† Au moment de la rédaction, le Parlement du Canada étudiait un projet de loi visant la révision de la loi sur les banques; voir le chapitre XXVII, Partie V, qui traite de la législation fédérale 1966-1967.

billets et de la monnaie de la Banque du Canada, offrent la location de coffrets de sûreté, et assurent toute une variété d'autres services dans les cadres du commerce bancaire. Le siège social d'une banque canadienne ne traite pas des affaires courantes avec le public. Il s'occupe plutôt de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite, de la gestion des placements de la banque et du travail de comptabilité centrale. On y maintient des services spécialisés pour la surveillance des succursales; on y fait la mise au point des méthodes de travail à appliquer à ces dernières, l'acquisition de nouvelles entreprises, de locaux, de personnel; on s'y occupe des transactions avec les banques à l'étranger, de la publicité, etc.

Par tout le Canada, les succursales, même les plus petites, peuvent assurer tous les services bancaires courants, vu qu'elles ont toutes à leur disposition les ressources d'une grande banque. Ainsi, la succursale de village ou de banlieue peut assurer des services de prêts tout comme les principales succursales de grandes villes. Le système permet aussi une excellente formation du personnel administratif, grâce aux promotions et aux mutations de succursale en succursale. A peu d'exceptions près, les dirigeants des banques canadiennes ont commencé au bas de l'échelle avant de parvenir aux postes de commande; c'est ainsi qu'ils se sont formés.

Le système des succursales s'est révélé des plus souple. Il a permis de fournir les services voulus aux nouvelles régions et de répondre aux exigences de l'évolution économique, en périodes de croissance très rapide. Surtout durant le dernier quart de siècle, l'expansion rapide de l'économie, l'augmentation marquée de la population et la migration vers les centres urbains ont multiplié le nombre de succursales. Après avoir été de 3,300 vers la fin de 1939 et de 3,100 vers la fin de 1945, le nombre de succursales a augmenté de plus de 2,900 au cours des 21 dernières années. On peut donc conclure que les banques canadiennes ont su mettre à profit la tendance récente vers l'expansion pour augmenter le volume et la variété des services qu'elles offrent à l'industrie et aux particuliers. Elles se font une forte concurrence auprès du client en lui offrant une grande variété de dépôts nouveau genre, y compris de nouveaux programmes d'épargne, de nouveaux modes de retrait et des services de prêt fort élargis.

A la fin de la guerre, il y avait plus de quinze ans que les banques souffraient de la faible demande de crédit commercial. A la fin de 1945, les valeurs détenues par les banques constituaient 55 p. 100 de leur actif, contre 40 p. 100 juste avant la guerre et seulement 15 p. 100 en 1930. Le régime de restrictions économiques mis en vigueur pendant la guerre fut graduellement liquidé lors de l'après-guerre. Les prêts commerciaux remplacèrent les valeurs gouvernementales dans l'actif des banques, lorsque l'économie se mit à croître dans le secteur privé et à ralentir dans le secteur public. De la fin de 1945 à la fin de 1950, les prêts bancaires en devise canadienne ont passé de 21 à 31 p. 100 de l'actif des banques. Pendant ce temps, l'actif global des banques a augmenté rapidement dans le cadre du régime de l'argent abondant favorisé par les autorités monétaires afin de stimuler l'économie et d'écartier la régression dont beaucoup avaient craint pour l'après-guerre. Durant la période quinquennale terminée le 31 décembre 1950, l'actif global avait augmenté, à peu près exclusivement en actif canadien, de 7,300 millions à 9,400 millions.

Ce n'est qu'au début de la guerre de Corée en juin 1950, que la crainte de l'inflation, née de la forte mise à contribution des ressources canadiennes, a entraîné l'imposition de mesures restrictives. Depuis lors, les banques ont pu consentir de plus en plus de prêts, au fur et à mesure que les autorités adaptaient la politique monétaire aux changements de la situation commerciale. Elles ont connu tour à tour des périodes de relâche et de resserrement, qui ont entraîné à leur suite une augmentation rapide et un nivellement.

La période d'essor de 1950-1951, entraînée par la situation en Corée, a été suivie, après une pause, d'une vague d'investissements en 1953-1954. Le recul économique de 1954-1955 s'est accompagné d'un adoucissement de la politique monétaire. Les banques

en ont alors profité pour augmenter leurs disponibilités sous forme d'obligations de l'État. Vers la fin de 1955, les investissements ont connu un essor encore plus prononcé. Une fois de plus, l'économie et le système bancaire ont traversé une période d'exploitation à plein des ressources. Les autorités financières ont rétabli l'équilibre en imposant des restrictions au système bancaire. C'est alors qu'elles ont imposé notamment une réserve secondaire de 7 p. 100 dont on était convenu, en plus des réserves liquides de 8 p. 100 déjà prévues dans la revision de 1954 de la loi sur les banques. Un autre accord conclu avec la Banque du Canada visait à restreindre les prêts à terme destinés à des immobilisations*. En 1956, on a aussi imposé des restrictions aux prêts que les banques consentaient aux sociétés de prêt à tempérament. L'essor de 1955-1957 a été suivi d'un léger recul en 1957-1958, d'une certaine reprise en 1958-1959, d'un autre ralentissement en 1960 et d'une nouvelle reprise en 1961-1965. Au cours de la période 1955-1965, les banques n'ont pas récupéré la liquidité qui avait marqué les autres reculs économiques d'après-guerre. Elles ont donc dû apporter un plus grand soin à gérer leurs ressources pour être en mesure de mieux les engager, et de faire un choix plus judicieux des différents débouchés créés par la croissance économique et les efforts du gouvernement fédéral et des banques pour établir de nouveaux emplois du crédit bancaire. En 1966, le gouvernement a présenté une mesure législative qui, lorsqu'elle sera adoptée, pourrait augmenter la concurrence entre les banques et les autres institutions financières†.

La loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est une des premières mesures gouvernementales; elle permet aux banques à charte de consentir des prêts aux agriculteurs pour l'achat d'équipement ou de bestiaux et pour l'amélioration des bâtiments et autres installations agricoles. (Voir pp. 491-492.) Ces prêts sont souvent assez considérables (moyenne d'environ \$1,500) et les conditions ont été étendues; aujourd'hui, on peut avancer jusqu'à \$15,000 à un emprunteur pour au plus dix ans (le maximum est de quatre ans pour les instruments aratoires). On garantit aux banques le remboursement de 10 p. 100 des prêts consentis au cours des périodes triennales de prêt, jusqu'à un maximum global de prêts pour toutes les banques. Ce total a été établi à 700 millions pour la période de prêt se terminant au milieu de 1968. A la fin de juillet 1966, le total des prêts consentis aux termes de la loi atteignait environ \$1,855,600,000 et le montant en cours était de \$377,000,000.

La revision de 1954 a modifié considérablement la pratique établie dans les opérations bancaires, en ce qu'elle a permis aux banques de reprendre des hypothèques consenties en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Environ 35 p. 100 de tous les prêts hypothécaires avancés en vertu de la loi nationale sur l'habitation pour les années 1954-1959 ont été consentis par les banques à charte. Cependant, à la fin de 1959, le taux d'intérêt permis ayant été porté à 6½ p. 100, les banques se sont retirées du marché. Néanmoins, le 31 décembre 1966, les banques détenaient toujours quelque 780 millions de dollars d'hypothèques prises en vertu de la loi nationale sur l'habitation, soit environ 4 p. 100 de leur actif global. La revision de 1954 a apporté une autre modification qui intéressait l'habitation. Elle autorisait les banques à prêter, sur garantie, en vue de l'amélioration de maisons; les modalités relatives à la garantie étaient à peu près les mêmes que pour les prêts destinés aux améliorations agricoles. A la fin de 1965, des prêts représentant une valeur de \$383,700,000 avaient été approuvés en vue de l'amélioration de maisons; la valeur des prêts ainsi consentis par les banques s'élevait à près de \$73,200,000.

Adoptée en novembre 1960, la loi sur les prêts aux petites entreprises garantit (à des conditions presque identiques à celles qui s'appliquent aux prêts destinés aux améliorations agricoles) certains prêts bancaires faits aux petites entreprises pour l'amélioration de leurs installations et de leur matériel. Ainsi deviennent possibles des prêts que les

* Ces prêts étaient surtout une innovation d'après-guerre au Canada. En 1954-1956, période d'abondance monétaire, ils ont augmenté passablement. Depuis 1956, on consent toujours des prêts à terme, lorsque la situation le permet, mais suivant des conditions plus restrictives.

† Voir le second renvoi (†), page 1208.

banques n'accordent pas habituellement aux petites entreprises en raison des conditions mêmes du prêt et parce que l'emprunteur ne peut offrir les garanties voulues. Évidemment, les banques à charte prêtent aux petites entreprises à des fins très variées; bien souvent, il s'agit de prêts à moyen terme. Ce sont en effet les prêts de fonds de roulement aux entreprises et aux industries plus ou moins importantes qui sont habituellement le noyau des transactions des banques à charte.

En avril 1961, la charte de l'*Export Finance Corporation of Canada Limited*, société privée constituée par une loi spéciale du Parlement en juin 1959, a été acquise par les banques à charte. Le but principal de la société est d'aider au financement à terme moyen (d'un à cinq ans) des exportations garanties par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, société d'État.

De plus, depuis quelques années, le crédit au consommateur connaît une expansion rapide. Il est vrai que les banques ont toujours consenti des prêts personnels, mais il n'y a pas longtemps qu'elles se sont engagées résolument dans des activités plus vastes pour enfin prêter au consommateur pour l'achat d'automobiles et de biens durables et pour la consolidation de dettes. Les modifications apportées, en 1954, à l'occasion de la révision de la loi sur les banques, ont, entre autres choses, permis aux banques d'accepter des garanties hypothécaires sur biens meubles et expliquent en partie que certaines banques ont établi toutes sortes de services de crédit au consommateur. Le montant des prêts personnels consentis par les banques, à l'exclusion des prêts garantis par des valeurs et des obligations, et des prêts destinés à l'amélioration de maisons, a passé de 420 millions de dollars, fin 1957, à \$2,401,600,000, le 31 décembre 1966.

À l'étranger, les banques canadiennes ont aussi continué d'étendre leur réseau de succursales dans les Caraïbes, même si, à Cuba, deux banques canadiennes ont dû fermer leurs portes. En Amérique du Sud et en Europe, les banques canadiennes ont aussi pris de l'expansion. Ces dernières années, l'épanouissement d'un marché monétaire international, à la suite de la reprise économique en Europe et du renouveau de confiance en la stabilité économique et monétaire du monde occidental, a entraîné un vaste mouvement de capitaux. Les banques canadiennes ont joué un rôle marquant sur le marché monétaire international, surtout à Londres et à New York où la plupart ont des bureaux importants.

L'augmentation enregistrée après la guerre, dans l'actif des banques, a eu pour corollaire un accroissement sensible des recettes. Toutefois, le rendement, par action, des capitaux engagés n'a pas connu une augmentation aussi marquée car, après 1950, les banques ont dû, de temps à autre, se procurer d'autres fonds afin de garder un sain équilibre entre le capital-actions et le niveau croissant rapidement de l'actif spéculatif. Pendant le dernier quart du siècle, ce sont les banques qui ont vendu le plus de capital-actions au Canada.

Succursales des banques à charte.—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. À la suite de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931, comparativement à 34 en 1901; il est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada qui a porté leur nombre à 11. Depuis que la Banque de Toronto et la Banque Dominion ont fusionné en 1955 pour former la Banque Toronto-Dominion, que la Banque Barclays (Canada) s'est jointe à la Banque Impériale du Canada en 1956 et que la Banque Canadienne du Commerce et la Banque Impériale du Canada ont fusionné pour former la Banque Canadienne-Impériale du Commerce, le 1^{er} juin 1961, le nombre en a été réduit à 8*. On trouvera au tableau 8 le nombre de succursales des banques à charte dans chaque province pour certaines années de 1868 à 1966.

* Voir le second renvoi (†) à la page 1207.

8.—Succursales des banques à charte, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1966

NOTA.—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient; le 31 décembre 1966, le nombre des sous-agences atteignait 758.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1950	1960	1962	1963	1964	1965	1966
Terre-Neuve	—	—	—	—	—	—	—	39	71	81	89	90	104	107
Île-du-Prince-Édouard	—	9	10	41	28	28	25	23	27	27	26	20	29	29
Nouvelle-Écosse	5	89	101	169	134	138	134	144	173	178	180	183	189	189
Nouveau-Brunswick	4	35	49	121	101	102	97	100	113	118	121	123	126	132
Québec	12	137	196	1,150	1,072	1,193	1,083	1,164	1,427	1,489	1,515	1,539	1,580	1,604
Ontario	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,287	1,785	1,916	1,967	2,022	2,055	2,078
Manitoba	—	52	95	349	224	239	162	165	234	248	255	261	271	279
Saskatchewan	—	30	87	591	427	447	233	238	296	299	303	308	317	321
Alberta	—	—	—	424	269	304	172	246	394	417	431	445	457	462
Colombie-Britannique	2	46	55	242	186	229	192	294	514	545	546	563	580	588
Yukon et T. N.-O.	—	—	3	3	3	4	5	9	17	14	15	15	16	17
Canada	123	747	1,145	4,676	3,770	4,083	3,311	3,679	5,951	5,332	5,447	5,575	5,724	5,896

9.—Succursales des banques à charte canadiennes, par province, 31 décembre 1966

NOTA.—Y compris 758 sous-agences au Canada qui reçoivent des dépôts.

Banque	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Banque de Montréal	30	3	27	24	188	350
Banque de Nouvelle-Écosse	43	8	52	41	66	282
Banque Canadienne-Nationale	—	—	—	—	598	19
Banque Provinciale du Canada	—	—	2	—	325	23
Banque Canadienne-Impériale du Commerce	10	8	26	18	180	615
Banque Mercantile du Canada	—	—	1	—	2	1
Banque Royale du Canada	23	7	79	26	174	401
Banque Toronto-Dominion	1	1	4	5	71	387
Total	107	29	189	132	1,604	2,078
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. N.-O.	Total
Banque de Montréal	61	64	106	131	4	988
Banque de Nouvelle-Écosse	28	33	61	74	1	684
Banque Canadienne-Nationale	4	—	—	—	—	621
Banque Provinciale du Canada	—	—	—	—	—	368
Banque Canadienne-Impériale du Commerce	69	93	141	194	9	1,363
Banque Mercantile du Canada	1	—	1	1	—	7
Banque Royale du Canada	79	91	92	121	3	1,096
Banque Toronto-Dominion	42	40	61	67	—	679
Total	279	321	462	588	17	5,896

**10.—Succursales des banques à charte canadiennes à l'étranger,
31 décembre 1966**

NOTA.—Sans 36 sous-agences à l'étranger en 1966.

Banque et lieu	Nombre	Banque et lieu	Nombre	Banque et lieu	Nombre
Banque de Montréal		Banque Canadienne-		Banque Royale du Canada	
Grande-Bretagne.....	2	Impériale du		(fin)	
États-Unis.....	3	Commerce		Grande-Bretagne.....	2
France.....	2	Grande-Bretagne.....	2	Guyane.....	6
Allemagne.....	5	États-Unis.....	11	Haïti.....	1
		Antigua.....	1	Jamaïque.....	10
Banque de Nouvelle-		Bahamas.....	4	Pérou.....	1
Écosse		Barbade.....	1	Porto Rico.....	6
Antigua.....	1	Cayman (Îles).....	1	Trinité et Tobago.....	12
Bahamas.....	5	La Grenade.....	1	États-Unis.....	1
La Grenade.....	1	Jamaïque.....	8	Venezuela.....	6
Trinité.....	6	Saint-Vincent.....	1	Antilles.....	10
Barbade.....	2	Trinité.....	5		
République Dominicaine	3			Banque Toronto-Dominion	
Angleterre.....	3			Grande-Bretagne.....	2
Écosse.....	1	Banque Royale du Canada		États-Unis.....	1
Jamaïque.....	24	Argentine.....	2		
Sainte-Lucie.....	1	Bahamas.....	5		
Porto Rico.....	3	Brésil.....	3		
Îles-Vierges (États-Unis)	3	Honduras britannique.....	4	Banque Canadienne-	
États-Unis.....	1	Cayman (Îles).....	1	Nationale	
Liban.....	1	Colombie.....	5	France.....	1
Pays-Bas.....	1	République Dominicaine	10		
Irlande.....	1	France.....	1	Total.....	196
		Antilles françaises.....	2		

Statistique financière des banques à charte.—Comme le classement de l'actif et du passif des banques à charte a été révisé par la loi de 1954 sur la Banque du Canada, la statistique des tableaux 11 à 15 remonte à 1954. Des chiffres moins détaillés sur l'actif et le passif des banques à charte paraissent à la page 1104 de l'*Annuaire* de 1965 pour les années 1954-1961; les chiffres correspondant à ceux que renferme le tableau 11, pour les années 1962 et 1963, paraissent dans l'édition de 1966, aux pp. 1159-1160. Les données des fins de mois sont disponibles du 31 décembre 1954 jusqu'à date dans le *Sommaire statistique* de la Banque du Canada.

11.—Actif et passif des banques à charte, 31 décembre 1964-1966

Actif	1964	1965	1966
	(milliers de dollars)		
Actif			
Or et monnaie au Canada.....	41,361	59,217	53,171
Or et monnaie hors du Canada.....	1,121	1,621	1,573
Billets de la Banque du Canada et dépôts à la Banque du Canada.....	1,237,192	1,416,943	1,549,348
Billets d'État et de banque, autres que les billets canadiens.....	55,222	62,409	61,805
Dépôts dans d'autres banques, en monnaie canadienne.....	7,294	11,062	16,042
Dépôts dans d'autres banques, en monnaies étrangères.....	1,597,118	1,383,632	1,516,166
Chèques et autres effets en transit, montant net.....	803,285	774,510	1,017,076
Bons du Trésor du gouvernement du Canada (valeur amortie).....	1,256,864	1,357,313	1,547,861
Autres valeurs directes et garanties du gouvernement du Canada, à moins de deux ans (valeur amortie).....	1,125,879	954,725	864,418
Valeurs directes et garanties du gouvernement du Canada, à plus de deux ans (valeur amortie).....	1,336,486	1,422,530	1,473,002
Valeurs directes et garanties des gouvernements provinciaux du Canada (valeur amortie).....	372,191	338,231	279,866
Valeurs de municipalités et de commissions scolaires du Canada, d'au plus la valeur courante.....	307,347	331,214	320,570
Autres valeurs canadiennes, d'au plus la valeur courante.....	486,772	521,361	548,585
Valeurs autres que canadiennes, d'au plus la valeur courante.....	586,750	633,031	613,719
Hypothèques et mortgages assurés sous le régime de la loi nationale de 1964 sur l'habitation.....	850,977	815,056	782,584
Prêts au jour le jour et à court terme à des courtiers et marchands de titres en monnaies canadiennes (garantis).....	403,828	459,053	563,061

11.— Actif et passif des banques à charte, 31 décembre 1964-1966 (fin)

Actif et passif	1964	1965	1966
	(milliers de dollars)		
Actif (fin)			
Prêts au jour et à court terme à des courtiers et marchands de titres en monnaies étrangères (garantis)	1,017,254	716,643	873,566
Prêts aux gouvernements provinciaux du Canada en monnaie canadienne	30,188	59,362	101,402
Prêts aux municipalités et aux commissions scolaires du Canada en monnaie canadienne, moins provision pour perte estimative	362,589	521,221	613,977
Autres prêts courants en monnaie canadienne, moins provision pour perte estimative	8,866,087	10,488,498	11,131,617
Autres prêts courants en monnaies étrangères, moins provision pour perte estimative	2,010,859	2,239,777	2,566,880
Prêts non courants, moins provision pour perte estimative	1,441	1,490	1,564
Immubles de la banque au prix coûtant, moins les amortissements	315,451	311,613	315,110
Actions de sociétés contrôlées par la banque et prêts à ces sociétés	70,163	86,914	99,197
Engagements des clients sur acceptations, garanties et lettres de crédit (portés ci-contre)	722,393	899,617	847,864
Autres éléments d'actif	5,817	7,739	13,403
Total, actif	23,871,932	25,874,782	27,773,422
Passif			
Dépôts du gouvernement du Canada en monnaie canadienne	696,315	796,757	919,025
Dépôts des gouvernements provinciaux du Canada en monnaie canadienne	291,554	343,866	302,761
Dépôts d'autres banques en monnaie canadienne	182,898	197,693	207,105
Dépôts d'autres banques en monnaies étrangères	930,627	1,260,056	1,271,010
Dépôts d'épargne personnels à terme au Canada, en monnaie canadienne	8,934,586	9,725,322	10,248,112
Autres dépôts à terme, en monnaie canadienne	1,505,377	2,043,859	2,345,663
Autres dépôts à vue, en monnaie canadienne	5,176,120	5,486,421	5,993,701
Autres dépôts en monnaies étrangères	4,280,801	3,822,489	4,297,211
Acceptations, garanties et lettres de crédit	722,393	899,617	847,864
Autres éléments de passif	66,472	63,443	75,558
Capital versé	281,958	285,958	285,958
Fonds de réserve	881,300	936,000	963,700
Bénéfices non distribués à la fin de l'exercice financier le plus récent	11,531	13,361	15,754
Total, passif	23,871,932	25,874,782	27,773,422

12.— Réserves en numéraire canadien, 1957-1966

NOTA.— Les dépôts à la Banque du Canada sont les moyennes des jours ouvrables du mois indiqué; les billets de la Banque du Canada et les dépôts en dollars canadiens sont les moyennes des quatre mercredis consécutifs de la période se terminant l'avant-dernier mercredi du mois précédent.

Année	Réserves en numéraire			Passif-dépôts en dollars canadiens	Pourcentage moyen des réserves en numéraire
	Dépôts de la Banque du Canada	Billets de la Banque du Canada	Total		
	(millions de dollars)				%
1957	535	335	870	10,601	8.2
1958	607	336	943	11,452	8.2
1959	648	351	999	12,187	8.2
1960	625	360	985	12,052	8.2
1961	673	367	1,040	12,804	8.1
1962	748	376	1,124	13,812	8.1
1963	775	394	1,169	14,400	8.1
1964	857	407	1,263	15,598	8.1
1965	965	427	1,392	17,186	8.1
1966	1,057	449	1,506	18,604	8.1

13.—Passif-dépôts des banques à charte, payable au public canadien en monnaie canadienne, 30 septembre 1965 et 1966

Comptes de dépôts du public	1965			1966		
	Comptes d'épargne personnels	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public	Comptes d'épargne personnels	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public
	(nombre)			(nombre)		
Moins de \$100.....	6,864,876	1,538,247	8,403,123	7,158,103	1,560,210	8,718,313
\$100 et plus, mais moins de \$1,000....	8,759,330	1,118,423	4,877,753	3,093,666	1,199,303	5,192,969
\$1,000 et plus, mais moins de \$10,000..	1,990,806	440,487	2,431,243	2,132,781	478,727	2,611,508
\$10,000 et plus, mais moins de \$100,000	123,077	81,951	205,028	134,632	91,865	226,497
\$100,000 et plus.....	1,359	9,723	11,082	1,936	9,532	11,468
Total, dépôts.....	12,739,448	3,188,781	15,928,229	13,421,118	3,339,637	16,760,755

14.—Prêts, en monnaie canadienne, des banques à charte, par catégorie, 31 décembre 1964-1966

Catégorie de prêts	1964	1965	1966
	(millions de dollars)		
Prêts généraux			
Aux particuliers.....	2,323.1	2,801.4	2,986.9
Prêts personnels, garantis par des obligations et des actions négociables.....	458.5	541.9	509.5
Prêts pour l'amélioration des maisons.....	78.0	73.4	75.8
Prêts personnels, non classés ailleurs.....	1,782.6	2,166.0	2,401.6
Aux agriculteurs			
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	274.8	344.2	399.1
Autres prêts aux agriculteurs.....	433.0	459.5	494.7
A l'industrie.....	1,764.4	2,010.2	2,491.4
Produits chimiques et du caoutchouc.....	88.4	88.2	149.3
Appareils et accessoires électriques.....	34.7	109.5	168.8
Aliments, boissons et tabac.....	290.4	367.6	463.0
Produits forestiers.....	299.5	278.2	298.8
Meubles.....	36.9	41.9	43.8
Produits du fer et de l'acier.....	351.1	367.0	333.6
Mines et produits miniers.....	137.6	141.0	161.4
Pétrole et dérivés.....	129.4	176.3	186.6
Textiles, cuir et vêtement.....	222.9	242.7	293.1
Matériel de transport.....	119.8	117.5	194.9
Autres produits.....	136.6	160.3	180.1
Commerçants.....	1,139.0	1,248.3	1,235.2
Entrepreneurs en construction.....	455.9	493.6	460.5
Services d'utilité publique, transports et communications.....	248.4	275.2	345.4
Autres entreprises.....	1,321.5	1,599.3	1,499.6
Institutions religieuses, d'enseignement, de santé et de bien-être social.....	262.1	284.8	313.5
Total, prêts généraux.....	8,222.3	9,516.7	10,216.2
Autres prêts			
Gouvernements provinciaux.....	30.2	59.4	101.4
Municipalités et circonscriptions scolaires.....	362.6	521.2	614.0
Courtiers.....	61.3	79.1	100.7
Marchands de titres.....	89.4	129.2	184.1
Prêts servant à financer l'achat d'obligations d'épargne du Canada.....	198.4	200.5	227.6
Marchands et exportateurs de céréales.....	148.0	246.0	265.6
Sociétés de crédit, à tempérament et autres.....	298.8	526.8	423.8
Total, autres prêts.....	1,188.7	1,762.1	1,917.2
Total général, prêts en monnaie canadienne.....	9,411.0	11,278.8	12,133.3

15.—Banques à charte: recettes, dépenses et additions à l'avoir des actionnaires, fin des années financières 1964-1966

NOTE.—En 1964 et 1965 cinq banques ont terminé leur année financière le 31 octobre, deux le 30 novembre et une le 30 septembre. En 1966 toutes les banques ont terminé leur année financière le 31 octobre.

Détail	1964	1965	1966
	(millions de dollars)		
Recettes d'exploitation courantes			
Intérêts et escomptes sur prêts.....	745.1	844.1	991.3
Intérêts, dividendes et bénéfices des opérations sur valeurs ¹	252.2	259.4	265.6
Change, commissions, frais de service, et autres recettes d'exploitation courantes.....	187.4	202.5	238.9
Total, recettes d'exploitation courantes.....	1,184.7	1,306.0	1,495.8
Dépenses d'exploitation courantes²			
Intérêts sur dépôts.....	456.4	524.7	630.8
Rémunération des employés.....	294.2	311.9	350.6
Contributions à la caisse de pension.....	13.3	14.1	15.1
Amortissement des immeubles.....	24.9	25.1	26.3
Autres dépenses d'exploitation courantes ³	159.8	172.1	199.0
Total, dépenses d'exploitation courantes².....	948.6	1,047.9	1,221.8
Recettes d'exploitation courantes nettes².....	236.1	258.1	274.0
Bénéfices en capital et bénéfices extraordinaires ⁴	2.8	0.9	-4.6
Moins prévision pour pertes et addition aux réserves latentes (net) ⁵	58.7	44.7	65.2
Moins prévision pour impôt sur le revenu ⁶	92.2	91.6	102.7
Solde disponible pour les dividendes et l'avoir des actionnaires.....	88.0	122.7	101.5
Dividendes aux actionnaires.....	64.9	67.2	71.4
Additions à l'avoir des actionnaires.....	23.1	55.5	30.1
ADDITIONS À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Bénéfices non distribués			
Sur recettes d'exploitation nets après transferts à la réserve de prévoyance.....	4.4	1.8	2.4
Réserve de prévoyance			
Sur recettes d'exploitation et bénéfice non distribués.....	18.7	22.7	27.7
Sur retransferts des réserves latentes.....	—	31.0	—
Sur la prime de nouvelles actions.....	0.2	1.0	—
Capital versé			
Emission de nouvelles actions.....	0.1	4.0	—
ADDITION NETTE À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES.....	23.3	60.5	30.1

¹ Les bénéfices et pertes provenant de l'aliénation de valeurs sont compris dans les recettes d'exploitation.
² Avant prévision pour impôt sur le revenu, pertes et transferts aux réserves latentes. ³ Comprend impôts autres que sur le revenu. ⁴ Profits et pertes sur la vente de biens immobiliers et ajustements relatifs aux années antérieures. ⁵ Après réaffectations à la réserve de prévoyance. ⁶ Comprend l'impôt sur le revenu à l'égard de la part imposable des montants dont les réserves latentes ont été augmentées ou diminuées et l'impôt sur le revenu de pays étrangers.

Paiements par chèques.—Depuis 1924, on établit la statistique mensuelle de la valeur des chèques débités au compte des clients de toutes les succursales de banques à charte dans les principaux centres de compensation canadiens. Au cours des vingt dernières années, la valeur des chèques présentés dans ces centres a augmenté de façon soutenue au taux moyen de plus de 9 p. 100 par année. Les centres de compensation de la Colombie-Britannique, suivis de près par ceux du Québec et ceux de l'Ontario, ont enregistré le taux le plus élevé de croissance au cours de cette période.

En 1965, la valeur des chèques présentés dans les 35 principaux centres de compensation a atteint le nouveau sommet de 476 millions de dollars, une hausse de 14.1 p. 100 sur 1964. De tous les centres faisant rapport, un seul n'a pas accusé d'augmentation. London (Ont.) a déclaré la plus forte hausse (22.5 p. 100), Halifax (N.-É.), une augmentation de 20.7 p. 100, Saskatoon (Sask.), 18.2 p. 100 et Vancouver (C.-B.), 16.2 p. 100.

Toronto, qui a répondu pour 37.5 p. 100 de la valeur globale des chèques présentés dans les centres, a accusé une hausse de 14.9 p. 100 et Montréal, une hausse de 14.1 p. 100.

16.—Chèques présentés dans 35 centres de compensation, 1964 et 1965

Centre de compensation	1964	1965	Centre de compensation	1964	1965
	(milliers de dollars)			(milliers de dollars)	
Provinces de l'Atlantique	8,301,199	9,667,242	Ontario (fin)		
Halifax.....	3,852,641	4,649,293	Sudbury.....	838,983	973,684
Moncton.....	857,873	1,035,278	Toronto.....	155,418,798	178,642,251
Saint-Jean (N.-B.).....	1,706,178	1,835,492	Windsor.....	3,531,255	4,234,667
St-Jean (T.-N.).....	1,854,507	2,147,199	Provinces des Prairies	61,844,062	68,343,793
Québec	126,978,357	144,456,126	Brandon.....	328,967	322,078
Montréal.....	116,379,398	132,793,252	Calgary.....	14,070,305	15,495,880
Québec.....	9,564,067	10,599,128	Edmonton.....	10,541,712	11,937,495
Sherbrooke.....	1,034,922	1,198,743	Lethbridge.....	643,859	695,755
Ontario	191,638,223	219,777,367	Medicine Hat.....	309,689	323,256
Brantford.....	921,946	1,037,147	Moose Jaw.....	441,559	475,891
Chatham.....	888,547	932,891	Prince-Albert.....	275,287	296,308
Cornwall.....	609,142	684,950	Raguna.....	5,926,437	6,393,104
Fort William.....	583,171	678,252	Saskatoon.....	1,551,490	1,834,178
Hamilton.....	8,570,766	9,968,268	Winnipeg.....	26,954,757	30,599,418
Kingston.....	809,636	940,493	Colombie-Britannique	29,372,078	33,646,743
Kitchener.....	2,006,150	2,322,551	New Westminster.....	25,239,274	29,323,153
London.....	5,763,605	7,062,318	Vancouver.....		
Ottawa.....	8,601,107	8,687,423	Victoria.....	4,132,804	4,323,590
Peterborough.....	850,500	927,069	Total	417,334,919	475,350,871
St. Catharines.....	1,504,844	1,706,657			
Sarnia.....	760,770	888,766			

Sous-section 4.—Institutions bancaires publiques et autres

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre le service de l'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie: 1^o la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts représentent une charge directe pour le gouvernement fédéral; 2^o les caisses d'épargne des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province; 3^o deux importantes banques d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu de lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère fédéral des Finances. De plus, les coopératives de crédit encouragent leurs membres à épargner et leur accordent de petits prêts.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (S.C. 1867, chap. 10) «afin d'accroître les facilités de dépôts offertes actuellement aux petites épargnes, de faire servir à ce dessein l'institution des postes et d'assurer la garantie directe de la maison à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts». Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, ont peu à peu fusionné avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929. Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1963-1966.

Détail	1963	1964	1965	1966
	\$	\$	\$	\$
Dépôts et intérêts.....	5,714,720	5,422,181	4,862,529	4,542,467
Dépôts.....	5,072,615	4,813,401	4,283,950	3,895,187
Intérêts des dépôts.....	642,107	608,779	578,579	647,280
Retraits.....	7,199,360	6,697,740	6,212,491	5,773,495
Solde en dépôt.....	25,880,479	24,604,919	23,284,957	22,023,929

Institutions d'épargne des gouvernements provinciaux.—Des caisses d'épargne sont dirigées par l'Ontario et l'Alberta.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922.

Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 3 p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1966, le total des dépôts atteignait \$81,600,000, et le nombre de déposants, environ 92,000. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Les succursales du Trésor provincial, au nombre de 63, acceptent des dépôts d'épargne. La valeur, le 31 mars 1966, en atteignait \$84,159,852; de cette somme, \$52,130,105 étaient payables sur demande et portaient intérêt à 3½ p. 100 par année, et \$15,936,618 étaient des dépôts d'un an à cinq ans de 4 à 5½ p. 100 par année, selon le terme. En outre, il y avait des dépôts à terme de 30 jours jusqu'à 365 jours portant intérêt aux taux du marché, et dont la valeur atteignait \$16,093,128.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 octobre 1966, un capital versé et une réserve totalisant \$16,500,000, des dépôts d'épargne de \$374,342,592 et un passif de \$393,942,115. L'actif s'élevait à \$393,942,115, dont \$108,727,179 d'obligations fédérales, provinciales, municipales, et autres.

La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et dotée d'une charte fédérale en vertu des S.C. 1871, chap. 7, comptait, le 31 mars 1966, des dépôts d'épargne de \$53,667,156 et un capital versé et une réserve de \$3,500,000. Le passif global, de même que l'actif global, s'élevait à \$60,459,860.

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont des institutions d'épargne et de prêt constituées par des personnes ayant des intérêts communs. Cette communauté d'intérêts peut découler du fait qu'elles appartiennent à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, qu'elles travaillent dans une usine, une industrie ou un ministère, ou qu'elles résident dans une localité rurale ou urbaine bien définie. Le nombre de syndicats de crédit à charte au Canada, à la fin de 1965, atteignait 4,939. Sur ce nombre, 4,364 comptaient un total de 3,700,000 membres affiliés et un actif de 2,500 millions de dollars. Au Québec, les deux millions de membres et l'actif de 1,400 millions de dollars constituaient 55 p. 100 de l'ensemble des actionnaires et de l'actif global de tous les syndicats de crédit au Canada. Les syndicats de crédit comportant des intérêts communs et répartis selon le pourcentage se composaient comme il suit: classe professionnelle 35, rurale 33, urbaine 17 et autres 15. Au cours des années récentes, le nombre d'associations rurales a diminué.

Au cours de la décennie 1956-1965, les syndicats de crédit du Canada ont maintenu la marche ascendante qui s'était manifestée depuis leur première apparition au Québec au début du présent siècle. Les prêts consentis par les syndicats de crédit ont augmenté de 17 p. 100 en 1965 pour atteindre 1,078 millions de dollars, dépassant ainsi pour la première fois le milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 248 p. 100 sur le chiffre correspondant de 310 millions en 1956. Dans la même comparaison, l'actif (2,500 millions) s'est accru de 234 p. 100 et l'épargne (2,300 millions) a augmenté de 225 p. 100. Les membres des syndicats de crédit, au nombre de 3,700,000, représentent 18.6 p. 100 de la population totale, (1,900,000 et 11.6 p. 100 respectivement, en 1956).

Il y avait 28 centrales de syndicats en 1965. Ces centrales agissent elles-mêmes à titre de syndicats de crédit pour le bénéfice des autres syndicats; elles ont surtout pour fonction d'accepter les dépôts de fonds excédentaires des syndicats et de leur assurer une source de fonds où ils peuvent emprunter quand il leur est impossible de suffire à la demande locale de prêts. La plupart des centrales admettent aussi les coopératives dans leurs rangs. L'actif total des centrales, (357 millions de dollars) s'est accru de 18 p. 100 et le montant des prêts consentis aux membres, (221 millions), s'est accru de 43 p. 100 à l'égard de l'année précédente. La *Canadian Co-operative Credit Society* fait fonction de centrale nationale des centrales provinciales et des grandes coopératives de tout le Canada. En 1965, cette organisation comprenait quatre centrales provinciales, quatre coopératives commerciales et deux coopératives de compagnies d'assurances. Au 31 décembre 1965, son actif se chiffrait à \$1,200,000, les prêts en cours totalisaient \$850,000, et les dépôts des membres \$650,000.

17.—Syndicats de crédit au Canada, 1956-1965

Année	Syndicats	Syndicats répondants	Membres ¹	Actif ¹	Prêts consentis aux membres	
					(milliers de dollars)	
1956.....	4,258	3,977	1,870,277	761,256		309,683
1957.....	4,349	4,044	2,059,835	852,219		344,791
1958.....	4,485	4,156	2,187,494	1,009,303		391,084
1959.....	4,570	4,202	2,360,047	1,157,995		472,688
1960.....	4,608	4,345	2,553,951	1,314,290		481,192
1961.....	4,682	4,348	2,740,251	1,506,167		578,663
1962.....	4,700	4,323	2,879,179	1,673,835		676,312
1963.....	4,809	4,336	3,123,785	1,920,341		771,700
1964.....	4,870	4,362	3,418,023	2,212,690		918,600
1965.....	4,939	4,364	3,677,291	2,541,791		1,078,139

¹ Syndicats répondants seulement.

18.—Statistique des syndicats de crédit, par province, 1965

Province	Syndicats	Syndicats répondants	Membres	Actif	Actions	Dépôts	Prêts consentis aux membres
	nombre	nombre					
				(milliers de dollars)			
Terre-Neuve.....	65	35	3,663	730	561	53	710
Île-du-Prince-Édouard.....	38	35	9,008	2,709	2,174	91	1,686
Nouvelle-Écosse.....	186	178	84,718	29,050	22,767	1,354	25,293
Nouveau-Brunswick.....	163	163	95,874	27,480	24,107	426	11,800
Québec.....	1,659	1,530	2,006,526	1,393,512	186,912	1,115,559	418,200
Ontario.....	1,645	1,299	732,872	491,899	321,694	95,533	298,212
Manitoba.....	268	256	144,641	104,900	73,771	14,889	65,672
Saskatchewan.....	301	295	236,338	257,240	180,055	40,473	129,066
Alberta.....	311	298	115,194	68,880	49,475	5,501	38,610
Colombie-Britannique.....	303	275	248,547	169,791	117,583	22,419	88,910
Total.....	4,939	4,364	3,677,291	2,541,791	979,099	1,296,289	1,078,139

Section 2.—Autres finances commerciales

Sous-section 1.—Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires*

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires sont des sociétés à charte fédérale ou provinciale. Elles sont régies ou par la loi sur les compagnies de prêt et la loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C. 1952, chap. 170 modifié par S.C. 1953, chap. 5, S.C. 1958, chap. 35, S.C. 1961, chap. 51 et S.C. 1964-1965, chap. 40; S.R.C. 1952, chap. 272 modifié par S.C. 1953, chap. 10, S.C. 1958, chap. 42, S.C. 1961, chap. 55 et S.C. 1964-1965, chap. 40, respectivement) ou par des lois provinciales correspondantes.

Les premières sociétés de prêts hypothécaires ont été établies en Ontario vers 1840, en tant qu'associations coopératives appelées à fournir des fonds hypothécaires à leurs membres. Ces associations se sont développées sous l'empire de mesures législatives qui furent modifiées pour leur donner à titre permanent la personnalité civile d'institutions de prêts hypothécaires. Leurs fonds provenaient principalement de la vente au public d'obligations à moyen et à long terme, mais elles avaient en outre le pouvoir d'ouvrir des comptes d'épargne. Les sociétés de fiducie ont tout d'abord été constituées en Ontario vers 1880. Les lois régissant les compagnies fiduciaires les empêchaient de contracter des emprunts, mais elles étaient autorisées à recevoir des fonds dans des comptes fiduciaires garantis et à les investir dans des catégories de valeurs bien désignées. Cette particularité des lois régissant les sociétés de fiducie est aujourd'hui d'une application générale au Canada. Si les lois établissent un rapport de fiducie plutôt que de crédit

* Rédigé par le Département des études de la Banque du Canada, en collaboration avec le surintendant des Assurances du Canada.

entre les sociétés de fiducie et les détenteurs de leurs certificats et dépôts, par contre les sociétés de fiducie exercent leur activité d'intermédiaires financiers de la même manière que les sociétés de prêts hypothécaires, les banques à charte ou d'épargne et les autres institutions financières. Un trait particulier encore plus important des sociétés de fiducie, c'est qu'elles sont les seules sociétés au Canada qui aient le pouvoir de recevoir des biens en fidéicommiss et d'assumer d'autres fonctions fiduciaires. A ce titre, les sociétés de fiducie font fonction d'exécuteurs, de fiduciaires et d'administrateurs en vertu de dispositions testamentaires ou autres, de fiduciaires en vertu de contrats de mariage ou autres, d'agents ou de mandataires chargés de l'administration des biens de personnes vivantes, de curateurs de mineurs ou de personnes incapables, d'agents financiers de municipalités et de sociétés, d'agents de transfert et d'agents comptables des transferts d'émissions d'actions et d'obligations, de fiduciaires d'émissions d'obligations et, sur nomination, de syndics de faillite.

Les sociétés de prêts hypothécaires et les sociétés de fiducie ont été établies et se sont développées rapidement sous l'empire des lois adoptées par les provinces à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. Certaines sociétés ont obtenu leur charte en vertu de lois spéciales du Parlement fédéral, mais ce n'est qu'à partir de 1914 que le gouvernement fédéral se mit à adopter des mesures législatives visant à régir les sociétés de prêts et de fiducie constituées en vertu des lois fédérales. On compte aujourd'hui 8 sociétés de fiducie et 13 sociétés de prêts à charte fédérale. Le Surintendant des assurances du gouvernement fédéral fait l'inspection des sociétés à charte fédérale et, par entente avec les provinces concernées, des sociétés de fiducie et de prêts de la Nouvelle-Écosse et des sociétés de fiducie du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. Les sociétés doivent obtenir un permis de chaque province où elles veulent exercer leur activité.

Malgré de nombreuses différences de détail, les diverses lois fédérales et provinciales sont essentiellement semblables. Dans leurs opérations d'intermédiaire, les sociétés ont le pouvoir, mentionné précédemment, de contracter des emprunts ou, dans le cas des sociétés de fiducie, de recevoir des fonds dans des comptes garantis. Elles sont soumises aux coefficients maximums permis entre ces fonds et l'avoir-propre des actionnaires. Ces fonds peuvent servir à faire des placements dans des valeurs expressément désignées englobant les premières hypothèques sur biens immobiliers, les titres d'État et les obligations et l'avoir-propre des sociétés d'une stabilité de revenus reconnue. Les sociétés peuvent accorder des prêts sur nantissement de ces obligations et actions, mais il ne leur est pas permis de consentir des prêts non garantis pour fins d'affaires ou personnelles. Les sociétés de prêts et de fiducie ne sont pas assujetties à un coefficient d'encaisse comme les banques à charte et les banques d'épargne; elles sont, cependant, soumises, suivant la définition très large qu'en donnent certaines lois à l'exigence se rapportant aux «valeurs liquides». Le pouvoir des sociétés fédérales de faire des placements a été élargi en 1965, quand la valeur maximum permise des prêts hypothécaires ordinaires a été haussée de 66½ à 75 p. 100 de l'évaluation de la propriété, le portefeuille-limite d'actions ordinaires a été porté de 15 à 25 p. 100 de l'actif global et la vérification qualitative des actions ordinaires pouvant servir à des placements a été adoucie.

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires ont été dès leurs débuts des membres importants du régime financier canadien. Dans les années 1920, elles détenaient à peu près la moitié des hypothèques consenties par les entreprises privées au Canada. Toutefois, dans les années 1930 et pendant la Seconde Guerre mondiale, elles perdirent beaucoup de terrain par suite de l'incidence de la crise économique et de la guerre sur le commerce des hypothèques. Depuis la guerre, toutefois, la forte demande renouvelée de prêts hypothécaires et la volonté de plusieurs sociétés de fiducie et de prêts d'engager une concurrence audacieuse pour attirer des fonds chez elles, ont entraîné une expansion rapide et soutenue de leurs opérations. On peut se rendre compte de cet essor en consultant la statistique publiée annuellement par le Surintendant des assurances du gouvernement fédéral et par les autorités provinciales, et en parcourant les bilans trimestriels dressés par le Bureau fédéral de la statistique.

Selon les chiffres établis par le B.F.S., les sociétés de prêts hypothécaires, avant d'investir dans des filiales, possédaient un actif de 2,216 millions de dollars à la fin de

1965, (1,886 millions un an plus tôt). La valeur des prêts hypothécaires s'élevait à 1,817 millions (82 p. 100 du total de l'actif). Afin de financer leurs investissements, les sociétés de prêts ont emprunté 1,365 millions de dollars ou 62 p. 100 de leur fonds total, au moyen de la vente d'obligations, et 366 millions des comptes de dépôts.

A la fin de 1965, l'actif «intermédiaire» des sociétés de fiducie comprises dans le relevé du B.F.S. se chiffrait à 3,422 millions contre 2,860 millions un an plus tôt, soit une augmentation de 20 p. 100. En outre, la valeur comptable de la masse des successions, fiducies et agences dont elles avaient l'administration au 31 décembre 1965* représentait une somme totale de 12,588 millions de dollars. Les sociétés de fiducie n'ont pas poussé leurs opérations en prêts hypothécaires dans la même proportion que les sociétés de prêts mais elles ont, ces dernières années, affecté une bonne partie de leurs fonds à des placements de ce genre, de sorte qu'à la fin de 1965, les prêts hypothécaires représentaient 51 p. 100 de leur actif contre 35 p. 100 cinq ans plus tôt. En décembre 1965, l'encours de leurs certificats à terme s'élevait à 1,973 millions et leurs comptes de dépôts à 1,119 millions, ce qui représente plus de 90 p. 100 du total des fonds. La moitié environ des dépôts étaient sous forme de comptes avec privilèges de chèques. Les opérations des sociétés de fiducie sont très variées et quelques-unes ont créé un important commerce à court terme en se procurant des fonds par l'émission de certificats à des termes aussi courts que trente jours et en faisant également fonction de prêteurs sur le marché monétaire. Il n'en demeure pas moins que le premier souci des sociétés de fiducie dans leur rôle d'intermédiaire, comme d'ailleurs des sociétés de prêts hypothécaires, est d'attirer les épargnes pour les transformer en hypothèques et autres placements à long terme.

Des renseignements financiers plus complets et plus récents figurent dans les bilans trimestriels publiés par le Bureau fédéral de la statistique et la Banque du Canada, dans les rapports du surintendant des Assurances sur les sociétés de prêts et de fiducie, les rapports des autorités provinciales de la surveillance, le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, de même que dans les mémoires et les témoignages présentés à la Commission. Les données annuelles qui paraissent aux tableaux 19 à 22 proviennent du rapport du Département des Assurances.

* Chiffre du Département des Assurances.

19.—Opérations des sociétés de prêts et de fiducie à charte provinciale et à charte fédérale, 31 décembre 1964 et 1965

Détail	1964			1965		
	Sociétés à charte provinciale	Sociétés à charte fédérale	Total	Sociétés à charte provinciale	Sociétés à charte fédérale	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés de prêt						
Actif (valeur comptable)....	456,793,428	980,794,295	1,437,587,723	568,253,970	1,121,663,414	1,692,917,384
Passif envers le public.....	387,671,320	839,272,259	1,256,943,579	478,165,125	1,017,301,322	1,490,456,447
Capital versé.....	41,524,959	37,610,906	79,135,865	44,558,699	40,345,920	84,904,616
Réserve et éventualités.....	38,378,679	52,104,555	90,483,234	41,574,505	64,316,356	105,891,461
Surplus.....	9,218,470	1,806,575	11,025,045	8,965,644	2,699,216	11,664,860
Total du passif envers les actionnaires.....	89,122,108	81,522,036	180,644,144	95,098,845	107,362,092	202,460,937
Bénéfices bruts de l'année!	8,382,588	12,159,622	20,542,210	8,949,284	14,168,584	23,117,868
Sociétés de fiducie						
Actif (valeur comptable)						
Fonds des sociétés.....	200,308,367	97,712,777	298,021,144	204,768,769	106,112,516	310,881,285
Fonds garantis.....	1,642,678,032	967,843,662	2,610,521,694	3,039,499,564	1,132,113,512	3,171,613,076
Total, actif.....	1,842,986,399	1,065,556,439	2,908,547,838	2,244,268,333	1,238,226,028	3,482,494,361
Successions, fiducies et agences.....	8,542,766,048	2,728,744,451	11,271,510,499	9,419,621,484	3,168,647,670	12,588,269,154
Capital versé.....	60,876,093	30,805,690	91,681,783	65,504,315	32,105,960	97,610,275
Réserve et éventualités.....	93,464,883	59,231,889	151,696,772	102,664,506	64,475,043	167,139,549
Surplus.....	11,014,401	3,154,613	14,169,014	10,866,649	3,461,325	14,327,974
Bénéfices bruts de l'année!	19,598,920	13,937,990	33,536,910	20,359,714	14,232,588	34,592,300

! Bénéfices avant impôts.

20.—Actif et passif des sociétés de prêt, 1961-1965

Détail	SOCIÉTÉS À CHARTRE FÉDÉRALE ¹				
	1961	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Immeubles ²	11,315,716	13,507,438	15,616,341	16,380,062	18,288,365
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	425,789,259	506,731,590	597,173,335	754,192,719	838,173,559
Prêts sur nantissement.....	1,434,676	6,801,896	2,627,559	1,405,009	9,334,381
Obligations.....	78,903,391	85,566,281	98,406,751	113,407,078	107,926,769
Actions.....	29,313,096	30,317,279	37,728,286	38,586,718	42,310,613
Caisse.....	9,881,139	12,301,988	11,588,055	40,475,528	40,030,753
Total, actif³.....	566,511,576	669,516,472	775,562,275	980,794,295	1,124,663,414
Passif					
Passif envers les actionnaires					
Capital versé.....	20,410,770	23,048,264	28,389,518	37,610,906	40,345,920
Réserves.....	38,914,179	42,616,400	48,619,146	52,104,555	64,316,956
Total, passif envers les actionnaires⁴.....	60,183,500	66,552,229	78,812,000	91,522,036	107,382,092
Passif envers le public					
Obligations.....	322,937,934	389,158,825	429,423,871	523,181,987	595,881,987
Dépôts.....	168,310,007	194,994,131	245,513,963	292,504,152	328,916,001
Total, passif envers le public⁵.....	500,322,078	602,964,243	696,750,185	889,272,259	1,017,301,322
Total, passif.....	566,511,576	669,516,472	775,562,275	980,794,295	1,124,663,414
SOCIÉTÉS À CHARTRE PROVINCIALE⁶					
	1961	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Immeubles ²	2,694,255	4,573,968	7,780,705	8,100,233	9,376,364
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	169,461,984	215,572,171	288,022,912	374,947,355	490,071,451
Prêts sur nantissement.....	1,448,931	3,962,675	4,355,628	8,826,832	4,780,434
Obligations.....	9,786,188	9,641,413	11,667,357	24,987,476	22,385,581
Actions.....	12,550,584	15,655,484	7,686,851	16,358,795	17,567,166
Caisse.....	5,342,941	3,484,197	2,308,357	11,371,997	4,177,900
Total, actif³.....	205,483,633	258,439,854	337,274,251	456,793,428	568,253,970
Passif					
Passif envers les actionnaires					
Capital versé.....	23,159,009	25,228,797	32,146,664	41,524,959	44,558,696
Fonds de réserve.....	29,996,605	31,980,414	35,809,232	38,378,679	41,574,505
Total, passif envers les actionnaires⁴.....	59,423,407	64,150,564	73,992,823	80,122,108	95,098,846
Passif envers le public					
Obligations.....	119,196,201	141,210,394	186,695,904	243,435,057	322,473,711
Dépôts.....	18,709,616	36,113,215	46,686,198	65,405,124	69,552,232
Total, passif envers le public⁵.....	146,060,226	192,289,290	263,281,428	367,671,320	473,155,125
Total, passif.....	205,483,633	258,439,854	337,274,251	456,793,428	568,253,970

¹ Comprend les sociétés à charte du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des Assurances. ² Valeur comptable des immeubles à l'usage des sociétés et autres immeubles. ³ Comprend l'intérêt dû et couru et d'autres actifs. ⁴ Comprend l'excédent. ⁵ Comprend d'autres passifs envers le public. ⁶ Sans la Nouvelle-Écosse.

21.—Actif et passif des sociétés de fiducie, 1961-1965

Détail	SOCIÉTÉS À CHARTRE FÉDÉRALE ¹				
	1961	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Fonds propres^{2,3}	59,858,136	72,443,013	81,472,495	97,712,777	106,112,516
Immeubles ⁴	7,334,471	7,980,688	10,604,841	12,119,738	13,065,759
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	9,398,702	11,355,243	13,792,420	17,413,859	15,939,562
Prêts sur nantissement.....	676,996	750,375	921,097	1,188,856	1,045,889
Obligations.....	25,475,554	29,969,972	32,818,447	44,153,404	43,677,927
Actions.....	9,615,703	13,089,069	15,868,351	13,231,610	19,453,909
Caisse.....	5,537,837	6,128,310	5,487,172	6,923,372	8,741,852
Fonds garantis^{2,3}	519,401,875	632,659,981	798,722,390	967,843,662	1,132,113,512
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	278,153,069	383,434,559	491,631,983	619,665,772	775,470,113
Prêts sur nantissement.....	11,556,406	12,327,814	13,631,204	14,585,851	6,468,738
Obligations.....	210,620,896	218,251,215	270,697,869	303,672,954	325,893,504
Actions.....	4,426,981	4,178,170	1,614,009	3,708,501	299,897
Caisse.....	9,583,905	8,186,938	13,413,319	16,967,182	12,336,360
Passif					
Fonds propres⁵	59,858,136	72,443,013	81,472,495	97,712,777	106,112,516
Capital versé.....	22,001,140	24,706,315	26,400,185	30,805,690	32,105,960
Réserves.....	32,923,231	42,135,004	48,223,038	58,231,889	64,475,043
Fonds garantis—dépôts et certificats de fiducie.....	519,401,875	632,659,981	798,722,390	967,843,662	1,132,113,512
SOCIÉTÉS À CHARTRE PROVINCIALE⁶					
	1961	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Fonds propres^{2,3}	129,352,820	140,787,394	162,291,058	209,303,367	294,768,769
Immeubles ⁴	14,186,725	17,966,216	19,067,782	21,198,596	20,678,341
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	10,007,435	8,673,612	13,758,082	21,939,416	17,220,404
Prêts sur nantissement.....	16,277,588	12,493,154	11,184,235	8,280,416	11,277,487
Obligations.....	24,104,945	23,049,533	26,496,161	43,774,799	38,712,032
Actions.....	48,001,106	53,251,583	56,633,197	62,751,445	68,073,051
Caisse.....	7,245,667	10,849,812	18,067,903	13,861,802	10,231,463
Fonds garantis²	899,871,495	1,061,205,513	1,305,530,825	1,642,678,032	2,039,499,564
Prêts hypothécaires et conventions de vente.....	329,404,454	432,117,245	579,166,856	799,145,303	1,115,666,354
Prêts sur nantissement.....	39,809,753	62,187,479	98,609,361	78,802,569	97,530,525
Obligations.....	481,645,708	524,673,307	582,615,974	682,254,998	729,794,297
Actions.....	4,642,875	4,571,162	6,499,113	5,205,930	8,897,842
Caisse.....	23,650,461	25,177,981	33,855,327	45,547,824	63,654,014
Passif					
Fonds propres⁵	129,352,820	140,787,394	162,291,058	209,303,367	294,768,769
Capital versé.....	32,954,340	36,917,543	43,271,752	60,878,093	65,504,315
Réserves.....	60,400,074	71,507,051	87,594,226	93,464,883	102,661,506
Fonds garantis—dépôts et certificats de fiducie.....	899,871,495	1,061,205,513	1,305,530,825	1,642,678,032	2,039,499,564

¹ Comprend les sociétés à charte des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, lesquelles, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des Assurances.
² Comprend d'autres actifs. ³ Comprend l'intérêt dû et couru. ⁴ Valeur comptable des immeubles à l'usage des sociétés et autres immeubles. ⁵ Comprend d'autres passifs de capital. ⁶ Sauf celles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba (voir texte, p. 1220).

**22.—Successions, fiducies et agences des sociétés de fiducie à charte fédérale
et à charte provinciale, 31 décembre 1956-1965**

Année	A charte fédérale ¹	A charte provinciale ²	Total	Année	A charte fédérale ¹	A charte provinciale ²	Total
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
1956.....	815,367,349	4,318,560,879	5,133,928,228	1961.....	1,948,445,628	6,170,097,541	8,118,543,169
1957.....	880,560,559	4,695,817,867	5,582,378,426	1962.....	2,195,628,220	6,318,880,561	8,514,508,781
1958.....	990,078,160	5,328,920,074	6,318,998,234	1963.....	2,371,284,565	7,594,738,180	9,966,022,745
1959.....	1,127,767,607	5,774,745,226	6,902,512,833	1964.....	2,728,744,451	8,542,766,043	11,271,510,499
1960.....	1,246,508,258	6,143,921,379	7,390,429,637	1965.....	3,168,647,670	9,419,621,484	12,588,269,154

¹ Comprend les sociétés à charte de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, lesquelles, en vertu d'une entente, sont soumises à l'inspection du Département fédéral des Assurances. ² Sauf celles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, qui figurent avec les sociétés à charte fédérale.

Sous-section 2.—Sociétés de petits prêts et prêteurs d'argent autorisés*

Les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent sont assujettis à la loi sur les petits prêts (S.R.C. 1952, chap. 251, modifié par S.C. 1956, chap. 46). Cette loi, dont l'adoption remonte à 1939, est appliquée par le Département des Assurances; elle fixe les frais maximums qui peuvent être exigés sur les prêts personnels d'au plus \$1,500 consentis en espèces. Les prêteurs non détenteurs du permis prescrit par la loi ne peuvent exiger plus de 1 p. 100 par mois. Ceux qui veulent consentir des petits prêts à un taux plus élevé doivent chaque année obtenir du ministre des Finances le permis prévu par la loi sur les petits prêts. La loi permet d'exiger un taux maximum, tous frais compris, de 2 p. 100 par mois sur les premiers \$300 du solde, de 1 p. 100 par mois sur la tranche de plus de \$300 à au plus \$1,000 et de ½ p. 100 par mois sur le reste. La loi ne régit pas les prêts de plus de \$1,500; ainsi, les prêteurs dont toutes les opérations visent des prêts en excédent de cette limite, de même que les prêts d'un montant plus élevé consentis par les prêteurs autorisés, sont dispensés des prescriptions de la loi. La loi ne régit pas non plus les frais de financement des ventes à tempérament. Avant le 1^{er} janvier 1957, la loi ne régissait que les prêts de \$500 et moins et le taux maximum qu'elle permettait était de 2 p. 100 par mois.

A la fin de 1965, il y avait six sociétés de petits prêts et 83 prêteurs d'argent autorisés sous l'empire de la loi. Les sociétés de petits prêts sont constituées en vertu de lois spéciales du Parlement; la première a commencé son activité en 1928. Les prêteurs d'argent comprennent des sociétés constituées en vertu de lois provinciales, ainsi que quelques associations commerciales et quelques particuliers. Plusieurs sociétés de petits prêts et prêteurs d'argent sont affiliés à d'autres institutions financières, surtout à des sociétés canadiennes de financement des ventes ou à des sociétés américaines de financement ou de prêts; ces filiales interviennent pour une partie importante du chiffre d'affaires total réalisé par les prêteurs autorisés. Ces affiliations aux sociétés de financement des ventes reflètent les rapports étroits qui existent entre le crédit à tempérament et le prêt à la consommation. Le Bureau fédéral de la statistique publie des bilans trimestriels se rapportant aux sociétés de financement des ventes et aux sociétés de crédit à la consommation prise comme groupe et il ne cherche pas à faire une distinction entre les deux groupes au sein de l'industrie.

Les sociétés de petits prêts et les prêteurs d'argent constitués en filiales se procurent la plus grande partie de leurs capitaux par l'entremise de leurs sociétés-mères. Quelques-unes des grandes sociétés ont suppléé leurs emprunts auprès des banques en vendant sur le marché des émissions de papier à court terme, mais le montant a été peu élevé au regard

* Rédigé par le Département des études de la Banque du Canada en collaboration avec le surintendant des Assurances du Canada.

† Voir *Business Financial Statistics*, n° de catalogue 61 006. De plus amples renseignements sur les affaires des prêteurs autorisés figurent dans le rapport du surintendant des Assurances du Canada, intitulé *Sociétés de petits prêts et prêteurs d'argent*, pour l'année terminée le 31 décembre 1965 (n° de catalogue In 3-4/1965).

des emprunts à court terme contractés sur le marché par les sociétés de financement. Les petites sociétés autonomes comptent surtout sur leurs actionnaires et sur leurs emprunts auprès des banques à charte.

Les données sur l'actif et le passif qui paraissent au tableau 23 pour les années 1962-1965, proviennent du rapport du Département des Assurances*.

23.—Actif et passif des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, 1962-1965

Actif et passif	1962	1963	1964	1965
	\$	\$	\$	\$
Actif	677,428,408	735,660,587	797,271,316	899,510,592
Petits prêts, soldes.....	482,248,944	530,030,909	573,126,975	627,526,360
Soldes, gros prêts et autres contrats.....	179,588,234	187,336,161	203,473,461	238,469,685
Caisse.....	5,824,823	7,999,302	6,546,620	10,602,031
Autre actif.....	9,368,907	10,294,215	12,124,259	22,912,506
Passif	677,428,408	735,660,587	797,271,316	899,510,592
Emprunts.....	553,914,368	598,496,241	647,188,005	728,802,326
Réserves pour pertes.....	13,202,526	14,962,448	17,995,299	19,843,853
Capital versé.....	45,030,972	48,358,329	49,044,243	51,749,884
Excédent versé par les actionnaires.....	407,390	449,865	443,370	5,443,994
Surplus gagné.....	29,462,148	34,409,797	37,671,291	38,817,315
Autre passif.....	35,411,004	38,983,907	45,079,198	54,853,220

Les sociétés ont, ensemble, accusé une augmentation de leur chiffre d'affaires en 1965 au regard de 1964. En 1965, le nombre de petits prêts consentis au public s'est accru de 1,469,694 à 1,556,294, soit d'environ 6 p. 100, et le montant a grossi de \$837,636,532 à \$904,651,318 (environ 8 p. 100). La moyenne des petits prêts s'est établie à quelque \$581 contre \$542 en 1964. A la fin de l'année, les petits prêts en cours se chiffraient par 1,245,921 et s'élevaient à \$627,526,360, soit \$504 par prêt; les chiffres comparables en 1964 étaient respectivement de 1,165,236, \$575,126,976 et \$494.

Le bénéfice brut des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, avant l'impôt sur le revenu et sans tenir compte de l'augmentation ou de la diminution des réserves pour mauvaises créances, est tombé de \$29,829,874 en 1964 (\$19,205,033 provenant de petits prêts et \$10,624,841 d'ailleurs) à \$27,521,976 en 1965 (\$16,633,703 provenant de petits prêts et \$10,888,273 d'ailleurs).

Sous-section 3.—Change

Le dollar, adopté officiellement comme unité monétaire des provinces unies du Canada le 1^{er} janvier 1858, puis du nouveau Dominion en vertu de la loi de 1870 sur la monnaie uniforme, équivalait à 15/73 du souverain britannique; en d'autres termes, le taux du change au pair du dollar et de la livre sterling était établi à \$4.866, rendant l'unité canadienne l'équivalente au pair du dollar des États-Unis. Sauf quelques petites fluctuations entre les points d'or d'importation et d'exportation représentant le coût de l'expédition de l'or dans un sens ou dans l'autre, la valeur de la livre sterling au Canada est demeurée à ce niveau jusqu'au début de la Première Guerre mondiale. Le dollar des États-Unis, d'autre part, a fait perte par rapport à la monnaie canadienne pendant les onze premières années après la confédération parce qu'il n'était pas remboursable en or, de février 1862 à janvier 1879. Si l'on se base sur l'étalon-or, il semble que la plus forte perte mensuelle moyenne du dollar des États-Unis après la confédération ait été environ de 31 p. 100, atteinte en août 1868. De 1879 à 1914, le dollar a eu la même valeur au pair dans les deux pays et n'a fluctué qu'entre les points d'or ou de moins de \$2 par \$1,000.

* Voir le second renvoi (f) à la page 1224.

† Le souverain est demeuré l'étalon du dollar canadien jusqu'en 1910 lorsque la monnaie s'est fondée sur l'or fin, rendant sa valeur en or équivalente au dollar américain. Cependant, les pièces d'or britanniques et américaines avaient légalement cours au Canada pendant toute cette période.

Au début de la Première Guerre mondiale, le Canada et la Grande-Bretagne ont abandonné l'étalon-or. Pendant quelques semaines, la livre et le dollar canadien ont fait prime à New York. Par la suite, les deux unités sont tombées et la livre a légèrement fait perte. En janvier 1916, la livre a été officiellement stabilisée à 4.76 dollars américains. Elle est demeurée à ce taux grâce aux fonds réalisés par la vente des valeurs américaines détenues en Grande-Bretagne, aux emprunts aux États-Unis, et, après l'entrée en guerre des États-Unis, au financement par le gouvernement américain des achats des Alliés aux États-Unis.

De 1915 à la fin de 1917, les fluctuations du taux du change entre le dollar canadien et le dollar américain n'ont pas dépassé 2 p. 100 au-dessus ou au-dessous du pair; la livre est demeurée stable par rapport au dollar américain durant la période. En 1918, le dollar canadien a commencé à faiblir. Après la libération de la livre, en 1919, il a faibli encore davantage et, en 1920, il est tombé à 82c. à New York, et la livre sterling a diminué à \$3.18.

Vers la fin de 1922, le dollar canadien était presque revenu au pair à New York. Malgré d'autres reculs de la livre sterling, le dollar est demeuré près de ce niveau les deux années suivantes, atteignant en moyenne 98.04c. et 98.73c. américains en 1923 et 1924 et fluctuant entre une perte d'environ 3.6c. et une prime d'environ 0.4c. Après que la Grande-Bretagne eut recommencé ses paiements en or, en avril 1925, les fluctuations du dollar canadien se sont encore rétrécies. Depuis le retour du Canada à l'étalon-or au cours de la période du 1^{er} juillet 1926 à janvier 1929, le taux du change ne s'est pas écarté des points d'or. Le dollar canadien a alors accusé une légère perte à New York. Sauf de juillet à novembre 1930 lorsqu'il a fait légèrement prime à New York, le dollar est demeuré inférieur au pair jusqu'à l'abandon par la Grande-Bretagne de l'étalon-or, en septembre 1931. Après ce mois, la livre sterling a perdu beaucoup de sa valeur et le dollar canadien, de même, tombant à des minimums* à New York de 80.5c. en décembre 1931 et de 82.6c. en avril 1933.

Les États-Unis ayant interdit les exportations d'or en ce dernier mois, la livre sterling et le dollar canadien se sont raffermis à New York. En novembre 1933, les deux monnaies faisaient prime à New York. Après une série de mesures dont la première a été de permettre l'exportation de l'or neuf, en août 1933, les États-Unis ont voulu revenir à l'étalon-or. Le 1^{er} février 1934, le Trésor américain entreprit d'acheter à \$35 l'once tout l'or offert. Par la suite, le taux du change entre le dollar canadien et le dollar américain s'est stabilisé. Jusqu'à l'ouverture des hostilités, en 1939, une grande partie des échanges a varié entre un cent au-dessus ou au-dessous du pair, bien que le dollar canadien à New York ait grimpé jusqu'à 103.6c. (septembre 1934) et soit tombé jusqu'à 98c. (septembre 1938)*

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1939, la Grande-Bretagne et d'autres pays de la zone sterling ont adopté la réglementation des changes, fixant les cours d'achat et de vente à 4.02½ et à 4.03½ dollars américains. Le dollar canadien à New York a baissé jusqu'au 16 septembre 1939, lors que le gouvernement a institué le contrôle du change étranger au Canada et fixé les cours d'achat et de vente du dollar américain à \$1.10 et \$1.11 et ceux de la livre sterling à \$4.43 et \$4.47. Comparativement aux mois précédents, la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a été à peu près la moitié de celle de la livre sterling.

Sauf le petit ajustement du 15 octobre 1945, lorsque les cours de vente du dollar américain et de la livre sterling ont baissé respectivement à \$1.10½ et \$4.45, les cours officiels du dollar canadien sont restés inchangés jusqu'au 5 juillet 1946. A cette date, le dollar américain est revenu au pair et les cours d'achat et de vente du dollar américain ont été de \$1.00 et de \$1.00½ et ceux de la livre sterling de \$4.02 et de \$4.04. Ces cours sont restés en vigueur jusqu'au 19 septembre 1949, lorsque par suite d'une dévaluation de 30.5 p. 100 (à \$2.80 américains) de la livre sterling, adoptée par la Grande-Bretagne

* Cote de midi. Les maximums et minimums quotidiens ont pu être différents.

† L'activité de la Commission de contrôle du change étranger, depuis sa fondation jusqu'à sa dissolution en décembre 1951, est résumée dans les éditions de l'Annuaire de 1941 à 1952-1953.

(mesure adoptée à des degrés variables pour de nombreuses autres monnaies), le Canada est revenu aux anciennes parités officielles de \$1.10 et \$1.10½ pour un dollar américain. La livre sterling a été cotée à \$3.07½ et à \$3.08½, selon le cours recoupé de New York.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances a annoncé que le cours fixe officiel du dollar, établi à différents niveaux depuis 1939, serait aboli à partir du 2 octobre et que le cours serait désormais déterminé par le marché. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14 décembre 1951, lorsque les Règlements sur le contrôle des changes ont été révoqués par le gouverneur en conseil, ce qui mettait fin à la réglementation qui durait depuis 1939. La loi sur le contrôle des changes a été abrogée en 1952. Le 2 mai 1962, le ministre des Finances a annoncé que le dollar était stabilisé à une valeur fixe de 92½ cents en monnaie américaine. Cette mesure a été prise avec l'assentiment du Fonds monétaire international et, conformément aux articles d'accord de cet organisme, le gouvernement canadien s'est chargé de maintenir le cours du dollar dans une limite de 1 p. 100 de la valeur établie. L'écart entre le dollar américain et le dollar canadien, de janvier 1957 à décembre 1966, est indiqué au tableau 24.

24.—Cours mensuel du dollar américain au Canada, 1957-1966

Nota.—Publié par la Banque du Canada. Cote moyenne (de midi) des jours ouvrables de la période.
(Cents canadiens par dollar américain)

Mois	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Janvier.....	96.07	98.47	96.69	95.31	99.29	104.50	107.71	108.02	107.38	107.46
Février.....	95.83	98.10	97.49	95.17	98.96	104.88	107.76	108.00	107.58	107.63
Mars.....	95.61	97.73	96.98	95.09	98.73	104.94	107.80	108.05	108.11	107.62
Avril.....	95.97	97.06	96.35	95.29	98.80	101.98	107.68	108.09	107.02	107.70
Mai.....	95.55	96.69	95.29	97.81	98.75	108.23	107.72	108.09	107.95	107.67
Juin.....	95.32	96.18	95.88	98.23	100.55	108.79	107.82	108.09	108.23	107.65
Juillet.....	95.09	96.00	95.74	97.84	103.41	107.89	107.97	108.13	108.35	107.48
Août.....	94.80	96.46	95.44	96.98	103.15	107.76	108.29	107.87	107.84	107.51
Septembre.....	95.92	97.68	95.16	97.25	103.08	107.68	107.95	107.61	107.64	107.62
Octobre.....	96.47	97.07	94.77	97.85	103.03	107.60	107.79	107.53	107.51	107.93
Novembre.....	96.24	96.83	95.03	97.67	103.57	107.68	107.76	107.39	107.49	108.20
Décembre.....	97.74	96.46	95.12	98.24	104.27	107.60	107.93	107.46	107.58	108.31
Moyenne annuelle..	95.85	97.06	95.90	96.97	101.32	106.89	107.85	107.56	107.80	107.73

25.—Avoir du Canada en or et en dollars américains, 31 décembre 1957-1966

Nota.—L'avoir comprend l'or, les dollars américains et les valeurs à court terme du gouvernement des États-Unis détenus par le compte du Fonds du change, d'autres comptes de l'État et l'avoir net de la Banque du Canada.

(En millions de dollars américains)

Année	Or	Dollars américains	Total	Année	Or	Dollars américains	Total
1957.....	1,100.3	728.0	1,828.3	1962.....	708.5	1,830.9	2,539.4 ²
1958.....	1,078.1	861.0	1,939.1	1963.....	817.2	1,778.8	2,595.0 ²
1959.....	959.6 ¹	909.6	1,869.2 ¹	1964.....	1,025.7	1,648.6	2,674.3 ²
1960.....	885.3	943.9	1,829.2	1965.....	1,150.8	1,513.7	2,664.5 ²
1961.....	946.2	1,109.6	2,055.8	1966.....	1,045.6	1,190.3	2,235.9 ²

¹ Le 1^{er} octobre 1959, une somme de \$62,500,000 représentant la portion en or du contingent accru du Canada a été transférée au Fonds monétaire international.

² Comprend le produit d'un retrait équivalant à 300 millions de dollars américains du Fonds monétaire international en juin 1962, somme qui n'avait pas encore été remise à la fin de l'année; la dette nette du Canada envers le Fonds monétaire international était de \$275,700,000 au 31 décembre 1962 et de \$196,000,000 au 31 décembre 1963.

³ Le crédit net du Canada auprès du Fonds monétaire international était de \$69,000,000 au 31 décembre 1964, de \$215,900,000 au 31 décembre 1965 et de \$263,500,000 au 31 décembre 1966.

Sous-section 4.—Le marché des obligations*

Ventes d'obligations canadiennes.—Les gouvernements et les sociétés du Canada ont emprunté un total de 1,783 millions de dollars sur le marché des obligations en 1965, somme considérablement moindre que les 2,839 millions empruntés en 1964. Les revenus des gouvernements ont augmenté proportionnellement aux dépenses, réduisant ainsi leurs emprunts sur le marché; le besoin de fonds des sociétés s'est accentué mais on a surtout eu recours à d'autres formes d'emprunt.

Au cours de 1965, le gouvernement fédéral a retiré des titres en cours représentant 52 millions de dollars. Il y a eu un excédent budgétaire de 70 millions de dollars pour l'année et les besoins de caisse non budgétaires (surtout à l'égard de prêts et d'avances) ont été presque comblés par des recettes non budgétaires provenant de remboursements de prêts, de rentes et de fonds de pension ainsi que d'autres sources. Il y a eu un changement important dans le genre de dette en cours, des obligations négociables ayant été retirées et des obligations d'épargne émises.

En 1965, les gouvernements provinciaux et municipaux ont augmenté leur dette courante par de plus faibles montants qu'en 1964. Une partie de cette diminution a été rendue possible par une hausse de 29 millions de dollars dans les prêts bancaires aux gouvernements provinciaux et de 158 millions de dollars dans ceux consentis aux gouvernements municipaux.

Les obligations des sociétés (y compris les effets de sociétés de finance à court terme et d'autres institutions) émises au cours de 1965 ont atteint 850 millions de dollars, une diminution par rapport au total de 1,029 millions accusé en 1964. Les investissements du secteur commercial ont augmenté de presque deux milliards de dollars alors que l'accroissement de l'épargne a été beaucoup moindre, ce qui a provoqué un besoin de fonds de plus en plus pressant. Cependant, les normes établies par les États-Unis et le défaut de l'*Atlantic Acceptance Corporation* de remplir ses engagements ont forcé nombre de sociétés, surtout les sociétés financières, à compter beaucoup moins sur le marché de l'argent en 1965 qu'en 1964. Bien que les émissions d'obligations en 1965 aient atteint 1,122 millions de dollars, augmentation considérable par rapport à l'année précédente, il y a eu un amortissement net d'effets de sociétés de finance et autres effets de commerce à court terme. Les prêts bancaires aux sociétés de financement des ventes ont accusé une hausse de 76 p. 100 en 1965; ceux consentis à d'autres sociétés ont augmenté de 14 p. 100. Les placements directs de l'étranger au Canada se sont aussi accrus considérablement.

Obligations en cours.—Les obligations gouvernementales et commerciales en cours atteignaient le chiffre estimatif de 48,235 millions de dollars au 31 décembre 1965, soit une hausse de 25 p. 100 sur les 38,533 millions en cours à la fin de 1961. La plus forte augmentation, soit 45 p. 100, au cours de cette période a été marquée par les obligations provinciales, mais une partie de cette augmentation est due à l'acquisition par la province de Québec, en 1963, des sociétés privées d'énergie hydro-électrique faisant affaires dans la province, et au remplacement subséquent des obligations de ces sociétés par des obligations garanties du gouvernement provincial. Le total des obligations en cours comprend des bons du Trésor, des effets de sociétés de finance et d'autres effets commerciaux à court terme. Il n'inclut pas les dépôts à terme, les titres et les obligations des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, dont le total dépassait le chiffre de 3 millions de dollars à la fin de 1965. Le total exclut également la dette hypothécaire que la Société centrale d'hypothèques et de logement évaluait, à la fin de 1964, à plus de 18 milliards de dollars.

* Rédigé en novembre 1966, à la Division centrale du personnel des recherches et de l'application du Bureau fédéral de la statistique, selon les données de la Banque du Canada et de l'exposé budgétaire du 29 mars 1966.

26.—Nouvelles émissions nettes d'obligations canadiennes, 1961-1965 et obligations en cours au 31 décembre 1961-1965

NOTA.—Les obligations fédérales, provinciales et municipales comprennent des titres émis et garantis; les obligations des sociétés comprennent les effets des sociétés de finance et autres effets commerciaux à court terme; les «autres obligations» comprennent les obligations d'institutions religieuses et autres, ainsi qu'un faible montant d'obligations étrangères payables en dollars canadiens.

Détail	1961	1962	1963	1964	1965
OBLIGATIONS ÉMISSES					
(millions de dollars)					
Gouvernement du Canada.....	890	801	827	457	-52
Bons du Trésor.....	-100	290	76	-100	10
Obligations négociables.....	547	38	473	55	-895
Obligations non négociables.....	648	463	479	508	388
Gouvernements provinciaux.....	944	709	901	942	743
Gouvernements municipaux.....	317	230	334	401	203
Sociétés constituées.....	342	626	706	1,029	850
Effets des sociétés de financement.....	-51	144	166	859	-153
Autres valeurs à court terme.....	65	68	-43	48	-120
Obligations.....	538	424	533	734	1,122
Autres obligations.....	28	8	29	11	39
Total.....	2,521	2,374	2,797	2,839	1,733
OBLIGATIONS EN COURS, 30 DÉCEMBRE					
(millions de dollars)					
Gouvernement du Canada.....	19,636	19,448	20,276	20,733	20,681
Gouvernements provinciaux.....	8,211	9,051	10,206	11,149	11,895
Gouvernements municipaux.....	4,058	4,363	4,698	5,098	5,301
Sociétés constituées.....	7,335	7,962	8,223	9,013	9,978
Institutions.....	293	302	331	342	380
Total.....	39,533	41,126	43,734	46,335	48,235

Répartition des obligations détenues.—Le tableau 27 donne la répartition estimative des obligations du gouvernement, des sociétés constituées et autres, entre les principaux acheteurs de valeurs, au 31 décembre 1964. Sur le total, 18 p. 100 des obligations étaient détenues par des non-résidents, et les plus importants détenteurs connus se trouvaient parmi les banques à charte (11 p. 100), les compagnies d'assurance-vie, (10 p. 100), et les régimes de retraite en fiducie, (8 p. 100). La rubrique «Autres résidents», qui comprend les titres non répartis parmi des détenteurs particuliers, répond pour 15,022 millions de dollars (32 p. 100 du total). En ce qui concerne ce dernier chiffre, cependant, les obligations d'épargne du Gouvernement du Canada sont intervenues pour 5,866 millions de dollars.

27.—Répartition estimative des obligations, 31 décembre 1964

NOTA.—Les obligations fédérales, provinciales et municipales comprennent des titres émis et garantis; les obligations des sociétés comprennent les effets des sociétés de finance et autres effets commerciaux à court terme; les «autres obligations» comprennent les obligations d'institutions religieuses et autres, ainsi qu'un faible montant d'obligations étrangères payables en dollars canadiens.

Détenteur	Fédérales	Provinciales	Municipales	Sociétés ¹ et autres	Total
(millions de dollars)					
Banque du Canada.....	3,115	—	—	177	3,292
Banques à charte.....	3,705	372	307	437	4,871
Gouvernement du Canada.....	769	—	—	—	769
Gouvernements provinciaux.....	550	1,413	310	167	2,440
Gouvernements municipaux.....	76	114	403	2	595
Compagnies d'assurance-vie.....	611	1,075	727	2,176	4,588
Autres compagnies d'assurance.....	530	332	151	187	1,200
Banques d'épargne du Québec.....	31	78	33	26	168
Sociétés de fiducie et de prêt.....	505	205	140	240	1,090
Régimes de retraite en fiducie.....	364	1,868	594	892	3,718
Autres résidents.....	9,404	2,920	1,155	1,543	15,022
Non-résidents.....	1,073	2,772	1,273	3,459	8,582
Tous détenteurs.....	29,733	11,149	5,095	9,345	46,335

¹ Tous les emprunts commerciaux à court terme sont inscrits au poste «Autres résidents».

PARTIE II.—ASSURANCES*

Section 1.—Assurance-vie

Les assurances en cours des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale (sans les sociétés mutualistes) s'élevaient à plus de 69,656 millions de dollars à la fin de 1965, soit une avance de 6,984 millions au cours de l'année. L'augmentation des assurances en cours (exprimée en pourcentage du montant en cours au début de l'année) a été de 11.1 p. 100 en 1965.

Année	En cours au début de l'année	Augmentation des assurances en cours durant l'année	Pourcentage d'augmenta- tion
	(millions de dollars)		%
1930.....	6,157	335	5.4
1935.....	6,221	38	0.6
1940.....	6,776	200	2.9
1945.....	9,140	612	6.7
1950.....	14,409	1,337	9.3
1955.....	23,135	2,317	10.0
1956.....	25,452	3,635	14.3
1957.....	29,087	4,000	13.8
1958.....	33,087	3,409	10.3
1959.....	36,496	4,378	12.0
1960.....	40,874	3,775	9.2
1961.....	44,649	3,635	8.1
1962.....	48,284	3,949	8.2
1963.....	52,233	4,571	8.8
1964.....	56,804	5,863	10.3
1965.....	62,872	6,984	11.1

Sous-section 1.—Résumé de l'assurance-vie au Canada

Le tableau 1 présente le résumé des primes, des prestations, des nouvelles polices souscrites et des assurances en cours le 31 décembre 1965. Ces renseignements sont donnés selon le régime de contrôle des sociétés et des mutualistes et selon la nationalité des sociétés et des mutualistes.

1.—Résumé de l'assurance-vie au Canada, selon le contrôle public et la nationalité des sociétés et mutualistes, 1965

Contrôle public et nationalité des sociétés et mutualistes	Primes	Sinistres ¹	Nouvelles polices	Assurances en cours, 31 déc.
Contrôle public				
A charte fédérale.....	961,471	374,238	3,128,271	70,618,756
Sociétés.....	962,148	368,148	8,967,498	69,655,958
Mutualistes.....	19,323	6,090	160,863	962,798
A charte provinciale seulement.....	72,263	27,151	663,530	5,046,842
Dans la province de constitution				
Sociétés.....	55,264	18,753	660,151	3,911,735
Mutualistes.....	4,178	2,907	92,489	380,676
Hors la province de constitution				
Sociétés.....	9,667	3,228	83,902	566,550
Mutualistes.....	3,154	2,263	26,988	157,881
Total.....	1,053,734	401,389	3,991,801	75,665,598

* Rédigé, sauf indication contraire, sous la direction du surintendant des Assurances du Canada, Ottawa. Les rapports annuels du Département des Assurances renferment plus de détails.

1.—Résumé de l'assurance-vie au Canada, selon le contrôle public et la nationalité des sociétés et mutualistes, 1965 (fin)

Contrôle public et nationalité des sociétés et mutualistes	Primes	Sinistres ¹	Nouvelles polices	Assurances en cours, 31 déc.
(milliers de dollars)				
Nationalité des sociétés et mutualistes				
Sociétés canadiennes				
A charte fédérale.....	640,358	252,524	5,868,616	47,900,425
A charte provinciale seulement.....	64,931	21,981	744,053	4,508,285
Mutualistes canadiens				
A charte fédérale.....	13,298	3,973	128,415	705,263
A charte provinciale seulement.....	7,332	5,170	119,477	838,567
Sociétés britanniques				
A charte fédérale.....	49,133	10,468	523,734	3,070,766
Sociétés étrangères				
A charte fédérale.....	272,657	105,156	2,575,058	18,684,767
Mutualistes étrangers				
A charte fédérale.....	6,025	2,117	32,448	257,535

¹ Décès, invalidité et échéances (assurances et rentes).

Sous-section 2.—Activité des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale au Canada

Le montant des assurances sur la vie au Canada a augmenté presque chaque année depuis qu'en est établie la statistique (1869). La somme par habitant (population estimative) a plus que doublé depuis 1955.

Les tableaux de la présente sous-section, sauf le tableau 6, portent sur les sociétés à charte fédérale seulement, à l'exclusion des mutualistes et des sociétés à charte provinciale. Cependant, les sociétés à charte fédérale répondent pour plus de 93 p. 100 de l'assurance-vie en cours au Canada.

2.—Assurance-vie souscrite et en cours au Canada, sociétés à charte fédérale, chiffres décennaux de 1869 à 1950 et chiffres annuels de 1955-1963

NOTA.—Les chiffres de 1869-1900 figurent à la p. 995 de l'*Annuaire* de 1938; ceux de 1901-1939, à la p. 869 de l'édition de 1942; ceux de 1940-1954, à la p. 1190 de l'édition de 1957-1958. Les chiffres des mutualistes, omis ici, paraissent sur pp. 1236-1237.

Année	Nouvelle assurance durant l'année	Assurance en cours au 31 décembre				Assurance par habitant ¹
		Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés étrangères	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1880.....	13,906,887	37,838,518	19,789,863	33,643,745	91,272,126	21.45
1890.....	39,802,956	135,218,990	31,613,730	81,591,847	248,424,567	51.98
1900.....	67,729,115	267,151,086	39,485,344	124,433,416	431,069,846	81.32
1910.....	150,785,305	565,607,110	47,816,775	242,629,174	856,113,059	122.61
1920.....	630,110,900	1,664,348,605	76,883,090	915,793,798	2,657,025,493	310.55
1930.....	884,749,748	4,319,370,209	117,410,860	2,055,502,125	6,492,283,194	636.00
1940.....	590,205,536	4,609,213,977	145,603,299	2,220,505,184	6,975,322,460	612.99
1950.....	1,798,864,211	10,756,249,942	342,878,530	4,646,707,595	15,745,836,067	1,148.33
1955.....	3,154,670,363	17,401,229,498	691,860,141	7,358,081,888	25,451,571,525	1,821.33
1956.....	4,119,767,664	19,783,194,985	819,968,279	8,484,252,879	29,987,416,143	1,808.83
1957.....	4,938,358,903	22,262,730,280	994,762,620	9,829,563,601	33,087,056,501	1,982.00
1958.....	5,129,714,126	24,560,264,322	1,170,343,106	10,765,171,257	36,495,778,685	2,136.76
1959.....	5,622,229,317	27,895,865,612	1,332,991,403	11,944,852,757	40,873,809,772	2,387.92
1960.....	5,692,887,763	30,418,380,871	1,554,844,168	12,675,749,459	44,648,974,498	2,498.54
1961.....	6,113,480,078	33,143,378,921	1,778,255,678	13,362,848,638	48,284,483,232	2,947.47
1962.....	6,027,069,838	35,907,032,820	2,040,700,311	14,285,636,913	52,233,870,044	2,812.78
1963.....	6,933,120,080	39,135,221,497	2,328,769,718	15,339,860,385	56,803,851,600	3,060.13
1964.....	7,802,504,767	43,209,485,534	2,706,386,254	16,756,485,863	62,672,310,651	3,258.24
1965.....	8,967,408,328	47,900,424,908	3,070,766,357	18,684,766,954	69,655,958,219	3,559.14

¹ Fondé sur les estimations officielles de la population.

3.—Résumé des affaires d'assurance-vie des sociétés à charte fédérale au Canada, 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
Sociétés canadiennes			
Polices émises durant l'année.....	nombre 387,786	411,960	408,403
	\$ 4,061,935,501	5,067,071,852	5,868,615,959
Polices en cours au 31 décembre.....	nombre 5,300,787	5,400,876	5,471,733
	\$ 39,135,221,497	43,209,488,534	47,900,424,908
Polices annulées par décès ou échéance.....	nombre 55,028	57,438	62,166
	\$ 206,767,303	217,321,442	243,837,741
Primes.....	\$ 566,875,249	602,049,648	640,358,269
Sinistres ¹	\$ 220,934,829	224,797,465	252,523,784
Sociétés britanniques			
Polices émises durant l'année.....	nombre 34,361	34,392	37,421
	\$ 406,984,738	493,267,178	523,734,283
Polices en cours au 31 décembre.....	nombre 295,008	308,152	323,461
	\$ 2,328,769,718	2,706,336,254	3,070,766,357
Polices annulées par décès ou échéance.....	nombre 2,394	2,339	2,429
	\$ 7,806,134	8,763,908	10,291,362
Primes.....	\$ 40,091,286	45,959,175	49,133,327
Sinistres ¹	\$ 8,914,208	8,955,056	10,468,423
Sociétés étrangères			
Polices émises durant l'année.....	nombre 269,090	263,553	239,997
	\$ 1,864,199,841	2,242,165,737	2,575,058,087
Polices en cours au 31 décembre.....	nombre 4,653,937	4,583,808	4,513,610
	\$ 15,339,860,385	16,756,485,863	18,684,766,954
Polices annulées par décès ou échéance.....	nombre 65,590	66,540	69,701
	\$ 84,410,910	91,192,722	101,030,110
Primes.....	\$ 244,412,339	260,029,173	272,656,430
Sinistres ¹	\$ 87,087,771	95,522,880	105,156,253
Toutes sociétés			
Polices émises durant l'année.....	nombre 691,237	709,905	685,521
	\$ 6,933,120,080	7,802,504,767	8,967,408,329
Polices en cours au 31 décembre.....	nombre 10,249,732	10,292,636	10,308,804
	\$ 56,803,851,600	62,672,310,651	69,655,958,219
Polices annulées par décès ou échéance.....	nombre 123,012	126,367	134,296
	\$ 298,984,347	317,278,072	355,159,213
Primes.....	\$ 851,378,874	908,037,996	962,148,026
Sinistres ¹	\$ 318,926,808	329,275,401	368,148,460

¹ Décès, invalidité et échéances (assurances et rentes) en 1963; décès, invalidité et échéances (assurances) en 1964 et 1965.

4.—Polices d'assurance-vie ordinaires et industrielles émises et en cours au Canada, sociétés à charte fédérale, 1963-1965

Année, genre de police et nationalité des sociétés	Polices nouvelles			Polices en cours au 31 décembre		
	Nombre	Montant	Moyenne par police	Nombre	Montant	Moyenne par police
1963						
Polices ordinaires						
Sociétés canadiennes.....	384,803	3,128,717,327	8,131	5,155,616	24,715,103,219	4,794
Sociétés britanniques.....	34,199	364,112,229	10,647	268,371	2,051,622,470	7,644
Sociétés étrangères.....	247,712	1,367,535,580	5,521	2,720,131	8,912,138,127	3,240
Polices industrielles						
Sociétés canadiennes.....	—	—	—	123,801	66,491,681	538
Sociétés britanniques.....	—	—	—	25,979	3,187,291	122
Sociétés étrangères.....	18,140	10,237,154	564	1,915,433	753,487,915	393
1964						
Polices ordinaires						
Sociétés canadiennes.....	408,595	3,518,198,772	8,610	5,262,296	26,502,689,639	5,036
Sociétés britanniques.....	34,265	404,705,850	11,811	282,554	2,318,879,284	8,207
Sociétés étrangères.....	245,806	1,491,867,115	6,068	2,773,307	9,396,361,849	3,388
Polices industrielles						
Sociétés canadiennes.....	—	—	—	115,323	63,157,245	548
Sociétés britanniques.....	—	—	—	24,881	2,986,453	120
Sociétés étrangères.....	14,016	8,620,612	572	1,791,512	728,220,569	407

4.—Polices d'assurance-vie ordinaires et industrielles émises et en cours au Canada, sociétés à charte fédérale, 1963-1965 (fin)

Année, genre de police et nationalité des sociétés	Polices nouvelles			Polices en cours au 31 décembre		
	Nombre	Montant	Moyenne par police	Nombre	Montant	Moyenne par police
1965		\$	\$		\$	\$
Polices ordinaires						
Sociétés canadiennes.....	404,829	3,692,745,720	9,119	5,339,451	28,309,185,739	5,302
Sociétés britanniques.....	37,253	467,740,163	12,556	298,822	2,608,387,526	8,729
Sociétés étrangères.....	225,399	1,769,815,012	7,852	2,816,398	10,338,608,829	3,671
Polices industrielles						
Sociétés canadiennes.....	—	—	—	107,529	59,941,506	557
Sociétés britanniques.....	—	—	—	23,823	2,834,069	119
Sociétés étrangères.....	10,618	6,151,513	579	1,677,608	694,414,184	414

5.—Assurance-vie collective souscrite et en cours au Canada, sociétés à charte fédérale, 1963-1965

Année et nationalité des sociétés	Souscrite		En cours, au 31 décembre			
	Polices	Montant	Polices	Certificats	Montant	Moyenne par certificat
1963		\$			\$	\$
Canadienne.....	2,983	1,533,218,174	21,370	11,821,095	14,353,626,597	1,214
Britannique.....	162	42,872,509	658	56,516	274,079,957	4,850
Etrangère.....	3,238	486,427,107	18,373	4,355,598	5,774,234,343	1,326
1964						
Canadienne.....	3,265	1,548,873,080	23,057	13,328,721	16,643,641,650	1,249
Britannique.....	127	88,561,328	717	65,238	384,470,517	5,893
Etrangère.....	3,731	742,475,910	18,989	5,267,234	6,631,843,446	1,261
1965						
Canadienne.....	3,474	2,175,870,239	24,753	14,215,563	19,531,297,663	1,374
Britannique.....	168	55,994,120	816	339,855	459,544,762	1,352
Etrangère.....	3,880	799,091,562	19,604	5,392,121	7,651,743,941	1,419

6.—Mortalité chez les assurés au Canada, 1963-1965

Genre d'assureur	1963			1964			1965		
	Polices exposées au risque	Polices terminées par décès	Taux des décès par 1,000	Polices exposées au risque	Polices terminées par décès	Taux des décès par 1,000	Polices exposées au risque	Polices terminées par décès	Taux des décès par 1,000
Toutes sociétés (ordinaires).....	8,090,829	45,882	5.7	8,259,604	46,082	5.6	8,410,880	48,932	5.8
Toutes sociétés (industrielles).....	2,151,118	29,754	13.8	2,012,567	28,406	14.1	1,894,620	28,564	15.2
Mutualistes.....	490,374	4,251	8.7	496,308	4,361	8.8	500,262	4,231	8.5
Total.....	10,732,321	79,887	7.4	10,768,479	78,849	7.3	10,795,772	81,727	7.6

Sous-section 3.—Finances des sociétés d'assurance-vie à charte fédérale

Les tableaux 7 et 8 ne portent que sur l'assurance-vie souscrite par les sociétés à charte fédérale. Dans le cas des sociétés britanniques et étrangères, les chiffres ne comprennent

7.—Actif et passif des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et actif et passif au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères à charte fédérale 1963-1965.

Actif et passif	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Sociétés canadiennes			
Actif total	10,522,735,490	11,311,666,952	12,006,776,697
Obligations	4,647,180,012	4,873,843,798	4,995,956,689
Actions	873,590,242	654,753,689	719,432,914
Prêts hypothécaires sur biens-fonds	4,110,569,893	4,518,559,633	4,987,262,755
Promesses de vente de biens-fonds	1,654,431	6,081,314	6,510,142
Biens-fonds	315,589,652	327,023,761	369,008,580
Prêts sur polices	496,321,955	518,703,162	546,450,107
Encaisse	104,317,302	90,646,318	109,753,225
Revenu des placements, échu et couru	108,531,777	116,958,267	120,820,730
Primes et constitutions de rentes à recevoir	74,322,044	79,750,520	79,375,563
Actions de la société (achetées en exécution de la mutualisation)	15,450,000	10,650,000	6,350,000
Actif des caisses distinctes (valeur marchande)	24,861,161	60,158,388	94,283,533
Autres éléments d'actif	47,347,021	57,532,092	62,074,358
Passif total	9,539,190,502	10,567,789,067	11,276,553,734
Réserves actuarielles pour risques en cours	8,189,630,509	8,712,667,941	9,279,205,174
Exigibilités au titre de contrats	99,187,150	103,896,900	117,630,376
Sommes en dépôt (produit des contrats)	823,005,097	904,447,952	960,802,666
Caisses distinctes	24,861,161	60,158,388	94,283,633
Autres éléments de passif	722,508,585	782,608,886	825,230,887
Excédent	666,533,584	729,896,726	800,590,452
Capital-actions versé	17,011,404	17,384,159	19,635,479
Sociétés britanniques			
Actif au Canada	707,641,679	737,069,554	859,121,919
Obligations	373,526,632	392,759,401	386,116,676
Actions	94,153,880	118,097,902	125,309,122
Prêts hypothécaires sur biens-fonds	190,607,375	231,675,737	283,169,519
Biens-fonds	18,693,373	20,519,222	23,544,883
Prêts sur polices	12,809,738	13,873,562	15,454,409
Encaisse	1,430,067	2,257,172	1,578,373
Revenu des placements, échu et couru	2,830,979	3,207,108	3,458,755
Primes et constitutions de rentes à recevoir	2,770,709	2,674,149	2,699,208
Actif des caisses distinctes	515,669	727,733	3,052,105
Autres éléments d'actif	10,268,257	11,277,558	14,738,869
Passif au Canada	638,317,637	716,664,355	785,435,914
Réserves actuarielles pour risques en cours	618,620,387	694,584,509	771,209,384
Exigibilités au titre de contrats	3,882,893	4,806,445	5,287,386
Caisses distinctes	515,669	727,733	2,427,209
Autres éléments de passif	15,358,106	18,446,198	16,514,925
Excédent de l'actif sur le passif	69,284,642	78,405,669	63,685,905
Sociétés étrangères			
Actif au Canada	1,912,131,644	1,963,269,188	2,037,898,261
Obligations	1,237,865,939	1,178,234,994	1,174,236,864
Actions	2,055,300	2,264,600	2,960,300
Prêts hypothécaires sur biens-fonds	531,073,132	624,823,361	698,196,664
Biens-fonds	6,455,398	20,058,414	18,957,589
Prêts sur polices	84,427,998	87,328,259	90,259,149
Encaisse	17,151,928	16,274,953	17,040,399
Revenu des placements, échu et couru	22,125,990	22,515,070	23,647,943
Primes et constitutions de rentes à recevoir	8,908,606	9,701,840	10,442,969
Autres éléments d'actif	1,479,353	1,977,797	2,166,404
Passif au Canada	1,706,619,834	1,786,163,524	1,879,615,694
Réserves actuarielles pour risques en cours	1,555,014,262	1,619,055,795	1,693,024,707
Exigibilités au titre de contrats	20,143,617	22,900,164	26,993,406
Autres éléments de passif	131,191,975	144,213,565	159,597,581
Excédent de l'actif sur le passif	205,561,810	177,099,664	158,282,567

¹ Valeur comptable. Le passif comprend une réserve égale à la différence (s'il en est) entre la valeur comptable totale des obligations, actions et biens-fonds et la valeur marchande totale (ou valeur après amortissements s'il y a lieu), sous réserve des dispositions du paragraphe 4 de l'article 71 de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. ² Valeur marchande.

que leur actif, leur passif et leurs opérations au Canada. D'autre part, dans le cas des sociétés canadiennes, il s'agit de l'actif et du passif, des recettes et des dépenses se rattachant à l'ensemble de leurs affaires, y compris les affaires effectuées à l'étranger.

8.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères à charte fédérale, 1963-1965.

Recettes et dépenses	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Sociétés canadiennes			
Recettes totales	1,741,361,787	1,897,486,817	2,028,030,953
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	1,181,394,382	1,284,966,622	1,360,933,717
Revenu des placements.....	525,631,408	578,944,182	633,463,342
Autres recettes.....	34,335,997	33,576,013	34,633,874
Dépenses totales	1,669,232,913	1,807,125,304	1,921,232,466
Sinistres réalisés.....	623,342,919	680,587,764	745,194,637
Augmentation normale de la réserve actuarielle.....	488,743,250	532,614,494	546,065,870
Impôts, patentes et droits.....	32,386,030	34,037,100	38,773,947
Commissions et frais généraux.....	266,156,383	287,634,170	304,891,500
Autres dépenses.....	82,684,163	88,254,270	95,730,288
Dividendes aux assurés.....	151,641,798	165,028,870	182,799,181
Augmentation de la provision pour bénéficiaires aux assurés.....	15,278,370	18,908,636	17,777,093
Détail de l'augmentation de l'excédent			
Excédent des recettes sur les dépenses.....	81,128,874	90,361,513	97,798,467
Plus-value nette des placements.....	-448,835	-712,697	-8,159,625
Autres crédits à l'excédent (nets).....	-1,339,600 ¹	899,141 ¹	1,199,467 ¹
Augmentation nette des réserves ou caisses spéciales.....	-16,383,266	-15,079,009	-8,428,484
Augmentation spéciale de la réserve actuarielle.....	-2,034,760	-9,877,136	-9,004,548
Dividendes aux actionnaires.....	-2,243,932 ²	-2,433,991	-2,726,995
Augmentation de l'excédent (assurés et actionnaires).....	58,678,481	63,157,822	70,678,282
Sociétés britanniques			
Recettes au Canada	129,472,537	143,176,165	151,481,735
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	92,545,611	98,915,129	102,521,936
Revenu des placements.....	35,130,197	40,335,404	46,481,259
Autres recettes.....	1,796,729	3,925,632	2,478,540
Dépenses au Canada	61,027,353	69,458,637	79,964,103
Sinistres réalisés.....	32,547,385	36,780,812	43,338,044
Impôts, patentes et droits.....	1,342,138	1,518,147	1,620,962
Commissions et frais généraux.....	18,310,000	19,301,870	22,266,515
Autres dépenses.....	1,782,492	2,014,832	3,463,006
Dividendes aux assurés.....	7,045,240	9,842,876	9,275,576
Sociétés étrangères			
Recettes au Canada	361,360,019	385,096,030	411,064,352
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	252,158,377	267,154,978	282,502,239
Revenu des placements.....	92,530,394	100,045,655	107,689,243
Autres recettes.....	16,671,248	17,895,397	20,872,870
Dépenses au Canada	264,764,518	287,431,470	306,736,360
Sinistres réalisés.....	132,062,919	143,098,010	153,345,061
Impôts, patentes et droits.....	12,703,771	17,134,368	19,056,414
Commissions et frais généraux.....	59,618,377	62,077,276	65,151,502
Autres dépenses.....	14,673,762	16,188,804	17,861,678
Dividendes aux assurés.....	45,645,689	48,943,012	51,321,705

¹ Comprend les montants déduits des actions achetées en exécution de la mutualisation, sur les actions autres que celles achetées par la société en exécution de la mutualisation.

² Dividendes

Sous-section 4.—Assurance-vie des sociétés mutualistes en cours au Canada

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés mutualistes accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau 9 dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite au Canada par les mutualistes. Le tableau 10 donne l'actif, le passif, les recettes et les dépenses des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères au Canada. Les tarifs de ces sociétés sont calculés de façon qu'ils suffisent aux prestations versées, eu égard aux principes actuariels. La caisse d'indemnisation de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire diplômé (membre de l'Institut des actuaires de Grande-Bretagne, de la Faculté des actuaires d'Écosse ou de la Société des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de la caisse, les taux ou les indemnités doivent être rajustés. La première partie des tableaux 9 et 10 porte sur les sociétés canadiennes, comptables au Département fédéral des Assurances. Il y avait 14 de ces sociétés à la fin de 1965.

En vertu d'une modification de la loi sur les assurances, en vigueur le 1^{er} janvier 1920, toute mutualiste étrangère doit se procurer une charte fédérale avant de pratiquer au Canada. Cependant, toutes celles qui opéraient alors en vertu d'une charte provinciale, sont autorisées à poursuivre leur activité relativement à l'assurance déjà en vigueur mais ne peuvent accepter de nouveaux membres. Depuis, la plupart de ces sociétés et quelques sociétés étrangères qui ne possédaient pas déjà de charte provinciale ont obtenu une charte fédérale. Fin 1965, 35 mutualistes étrangères à charte fédérale exerçaient au Canada, dont deux qui ne pratiquaient pas l'assurance-vie.

9.—Assurance-vie au Canada des mutualistes à charte fédérale, 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
Sociétés canadiennes			
Cotisations..... \$	8,005,661	10,839,374	13,297,856
Sinistres réalisés..... \$	5,034,573	5,602,186	6,065,474
Nouveaux certificats..... nombre	33,576	35,579	31,216
Certificats en cours, 31 décembre..... nombre	119,167,173	121,952,835	128,415,057
Certificats terminés par décès ou échéance..... nombre	315,936	322,137	322,142
Certificats terminés par décès ou échéance..... nombre	613,059,254	658,838,155	705,262,426
	3,213	3,358	3,717
	3,153,087	3,406,932	3,867,478
Sociétés étrangères			
Cotisations..... \$	5,434,286	6,224,760	6,624,955
Sinistres réalisés..... \$	2,869,636	3,007,317	3,251,190
Nouveaux certificats..... nombre	11,403	12,927	11,951
Certificats en cours, 31 décembre..... nombre	28,250,934	29,920,567	32,447,680
Certificats terminés par décès ou échéance..... nombre	148,785	150,893	153,779
Certificats terminés par décès ou échéance..... nombre	232,054,345	245,087,050	257,535,185
	2,022	2,241	2,097
	1,954,786	2,126,961	2,034,703

10.—Finances des mutualistes à charte fédérale, 1963-1965

Détail	1963	1964	1965
Sociétés canadiennes¹			
	\$	\$	\$
Actif	213,233,596	237,302,253	261,079,633
Obligations.....	142,250,011	157,776,937	170,829,356
Actions.....	12,440,391	13,671,631	13,950,242
Prêts hypothécaires sur biens-fonds.....	33,638,077	43,957,568	53,042,282
Promesses de vente de biens-fonds.....	35,117	19,151	25,385
Biens-fonds.....	3,822,715	3,945,503	4,357,467
Prêts sur certificats et retenues.....	8,350,108	8,937,063	9,577,773
Encaisse.....	3,216,114	2,474,183	2,000,889
Revenu des placements, échu et couru.....	1,801,353	2,029,951	2,274,065
Primes et cotisations à recevoir.....	2,361,783	4,030,641	4,154,907
Autres éléments d'actif.....	287,917	359,605	849,326

10.—Finances des mutualistes à charte fédérale, 1963-1965 (fin)

Détail	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Sociétés canadiennes¹ (fin)			
Passif et surplus	213,233,586	237,202,293	261,079,632
Réserve actuarielle	155,452,383	171,368,498	189,112,743
Sinistres à payer	1,913,027	2,330,707	2,607,084
Sommes en dépôt	737,617	949,568	1,190,719
Autres éléments de passif	32,110,490	36,372,983	40,504,532
Surplus	23,020,069	26,180,537	27,664,504
Recettes	49,992,366	56,201,770	62,333,997
Primes et cotisations	39,285,596	44,130,100	48,858,947
Revenu des placements	9,803,584	11,140,913	12,485,643
Autres recettes	903,186	930,757	989,407
Dépenses	47,172,222	53,070,653	58,115,591
Sinistres réalisés	11,967,435	14,155,792	15,698,119
Augmentation de la réserve actuarielle	14,607,794	16,133,974	17,743,957
Impôts, patentes et droits	113,634	151,596	155,010
Commissions	7,133,026	7,854,755	7,923,360
Frais généraux	8,404,765	9,070,597	9,915,848
Autres dépenses	1,213,365	1,372,384	1,497,241
Dividendes aux membres	2,976,584	3,619,031	3,931,950
Augmentation de provision pour dividendes aux membres	755,629	712,534	1,250,106
Détail de l'augmentation de l'excédent			
Excédent des recettes sur les dépenses	2,820,144	3,131,117	4,218,406
Plus-value nette des placements	87,248	36,733	-274,821
Autres crédits à l'excédent (nets)	85,535	281,842	113,118
Augmentation nette des réserves spéciales	-958,714	-269,307	-2,211,892
Augmentation de l'excédent	2,034,213	3,180,385	4,834,811
Sociétés étrangères²			
Actif	55,482,457	58,016,179	61,746,744
Obligations	47,871,417	50,310,740	52,493,353
Actions	464,750	877,785	744,055
Prêts hypothécaires sur biens-fonds	1,350,869	2,121,038	2,109,674
Biens-fonds	—	—	—
Prêts sur certificats et retenues	2,832,371	3,044,439	3,213,760
Encaisse	2,062,798	2,023,143	2,209,887
Revenu des placements, échu et couru	682,984	736,138	776,205
Primes et cotisations à recevoir	210,261	198,704	190,309
Autres éléments d'actif	7,007	4,197	501
Passif	46,254,544	48,265,891	50,682,836
Réserve actuarielle	41,354,123	43,683,683	45,783,893
Sinistres à payer	508,114	454,758	490,568
Autres éléments de passif	4,392,307	4,127,465	4,408,375
Recettes	10,443,354	11,480,668	11,349,054
Primes et cotisations	7,342,649	8,131,284	7,979,468
Revenu des placements	2,309,765	2,776,840	2,798,603
Autres recettes	706,940	552,544	570,983
Dépenses	5,828,623	6,617,272	6,648,293
Sinistres réalisés	3,791,696	3,845,952	4,103,095
Impôts, patentes et droits	56,498	61,649	85,604
Commissions	592,104	553,551	572,346
Frais généraux	493,743	528,932	635,474
Autres dépenses	297,437	955,666	517,870
Dividendes aux membres	597,145	661,582	733,904

¹ Chiffres d'affaires au Canada et hors du Canada.² Chiffre d'affaires au Canada seulement.

Sous-section 5.—Assurance-vie souscrite et en cours à l'étranger des sociétés canadiennes à charte fédérale

La présente sous-section renferme la statistique sommaire de 1964 et de 1965 sur les assurances souscrites et les assurances en cours en fin d'année en devises étrangères des sociétés canadiennes à charte fédérale. Les chiffres sont exprimés en monnaie canadienne d'après les taux comptables du change pratiqués par les sociétés.

Les sociétés canadiennes à charte fédérale totalisaient \$19,899,066,560 d'assurance-vie en cours à l'étranger au 31 décembre 1965. Les assurances en cours en devises étran-

gères se chiffraient par \$19,864,473,020; la différence entre ces deux montants est probablement le montant net des assurances souscrites à l'étranger en monnaie canadienne. Les assurances en cours au Canada des sociétés canadiennes à charte fédérale atteignaient \$47,900,424,908 au 31 décembre 1965; l'ensemble des assurances au Canada et à l'étranger figurant dans les livres des sociétés s'élevait à \$67,799,491,468. C'est ainsi que plus de 29 p. 100 de toutes les assurances en cours des sociétés canadiennes à charte fédérale étaient des assurances étrangères. Pour les fins de leurs assurances étrangères, les sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale détenaient, à la fin de 1965, dans le Commonwealth et les pays étrangers, \$3,669,015,685 de placements.

Le dollar américain répond pour 71 p. 100 environ de toutes les assurances en cours en devises étrangères et la livre sterling, pour 17 p. 100. Les pays du Commonwealth (sans le Canada) répondent pour 22 p. 100 environ de ces assurances et les autres pays, pour 78 p. 100.

11.—Assurance-vie souscrite et en cours des sociétés canadiennes (sans les mutualistes) à charte fédérale, en devises étrangères, par devise, 1964 et 1965

Devises	1964		1965	
	Assurance souscrite	Assurance en cours	Assurance souscrite	Assurance en cours
	\$	\$	\$	\$
Commonwealth	644,558,634	4,054,438,708	654,531,750	4,404,711,769
Livres				
Sterling.....	476,073,299	3,147,811,111	501,510,699	3,399,227,461
Australie.....	24,100	27,160	—	30,018
Antilles britanniques, Bahamas, Bermudes et Jamaïque.....	50,657,789	238,132,904	60,984,116	292,026,807
Chypre.....	676,273	11,093,774	—	16,326,192
Rhodésie.....	23,626,574	157,142,521	694,888	118,200,355
Zambie.....	—	—	—	20,034,925
Dollars				
Honduras britannique.....	—	471,032	—	464,045
Antilles britanniques, Guyane et Trinité.....	89,301,478	406,109,127	98,482,621	473,364,700
Hongkong.....	3,221,624	24,936,989	2,637,735	27,233,073
Malaisie.....	—	25,009,961	—	23,131,292
Roupiés				
Ceylan.....	—	23,506,940	—	21,822,522
Inde.....	—	3,733,161	—	3,342,719
Pakistan.....	—	500,128	—	430,909
Shillings				
Afrique orientale.....	1,007,298	15,968,890	21,700	14,176,751
Autres pays	2,165,395,904	13,905,728,792	2,527,556,200	15,459,761,251
Bahts (Thaïlande).....	—	8,136	—	5,371
Bolivares (Venezuela).....	8,588,014	54,399,919	7,551,561	60,305,410
Colonos (Salvador).....	—	775,800	—	—
Cordobas (Nicaragua).....	—	1,613	—	1,613
Dollars (Etats-Unis).....	1,901,473,923	12,699,524,536	2,330,966,688	14,060,259,975
Escudos (Chili).....	—	—	—	656
Francs (Belgique).....	—	1,904	—	33
Francs (France).....	—	385	—	286,900
Francs (Suisse).....	260,800	260,800	89,500	194,659
Gulden (Pays-Bas).....	—	211,754	—	21,702,993
Gulden (Antilles néerlandaises).....	4,095,270	23,445,746	3,228,509	21,268
Kyats (Birmanie).....	—	31,814	—	1,009,933
Pesos (Argentine).....	—	1,207,535	—	4,320
Pesos (Colombie).....	—	5,920	—	69,059,944
Pesos (Cuba).....	—	94,897,351	5,000	44,938,046
Pesos (République Dominicaine).....	17,135,117	46,435,908	5,025,057	2,359,025
Pesos (Mexique).....	1,000	2,693,728	1,000	103,721,717
Pesos (Philippines).....	16,033,240	92,429,818	18,605,150	7,532,489
Livres (Egypte).....	—	8,426,217	—	133,531,472
Livres (Irlande) (République).....	23,224,772	116,586,646	25,081,965	57,581,478
Livres (Israël).....	20,321,267	43,532,385	16,212,940	894,092,924
Rand (Afrique du Sud).....	114,259,601	812,721,635	120,698,910	8,194
Rupiahs (Indonésie).....	—	54,577	—	50,580
Soles (Pérou).....	—	58,410	—	3,281
Yen (Japon).....	—	3,255	—	—
Total	2,749,962,533	18,050,167,500	3,182,088,030	19,864,473,020

Section 2.—Assurance-incendie et assurances générales

A la fin de 1965, il existait 261 sociétés d'assurance-incendie à charte fédérale (84 canadiennes, 67 britanniques et 110 étrangères), dont 254 (79 canadiennes, 66 britanniques et 109 étrangères) étaient aussi autorisées à pratiquer les assurances générales. De plus, 103 sociétés étaient autorisées par le gouvernement fédéral à pratiquer les assurances générales, mais non l'assurance-incendie (28 canadiennes, 7 britanniques et 68 étrangères). Parmi les sociétés autorisées à pratiquer l'assurance-incendie et (ou) les assurances générales, 81 étaient aussi autorisées à pratiquer l'assurance-vie, dont 14 l'assurance-vie, l'assurance-incendie et les assurances générales, et 67 l'assurance-vie et les assurances générales, mais non l'assurance-incendie. Il est à remarquer que, en plus des sociétés à charte fédérale autorisées à pratiquer les assurances générales, il y avait 30 mutualistes à charte fédérale pratiquant l'assurance-accident et maladie, dont 28 pratiquaient aussi l'assurance-vie.

Les opérations analysées dans les tableaux de la présente section, à l'exclusion toutefois du tableau 12, intéressent seulement les sociétés à charte fédérale. Comme l'indique le tableau 12, une partie des assurances incendie et générales est pratiquée au Canada par des sociétés à charte uniquement provinciale. Ces sociétés se limitent d'habitude à la province de constitution, mais elles peuvent être autorisées à pratiquer l'assurance dans d'autres provinces. Plusieurs sont des mutualistes qui ne pratiquent que l'assurance-incendie à l'échelon du comté, de la municipalité ou de la paroisse. Le tableau porte uniquement sur les sociétés d'assurance, à l'exclusion des mutualistes.

12.—Assurance-incendie et assurances générales au Canada, 1964 et 1965

Détail	1964		1965	
	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets
	\$	\$	\$	\$
Assurance-incendie				
Sociétés à charte fédérale ¹	221,697,952	120,340,684	243,198,156	121,578,097
Sociétés à charte provinciale.....	35,044,358	20,199,848	36,950,198	19,576,754
Dans la province de constitution.....	31,794,472	17,838,125	33,459,873	17,545,784
Hors de la province de constitution.....	3,249,886	2,361,723	3,490,325	2,030,970
Lloyds, Londres.....	8,795,046	5,098,046	10,695,425	7,863,415
Total, assurance-incendie¹.....	265,537,356	145,636,578	290,843,779	149,018,266
Assurances générales				
Sociétés à charte fédérale ¹	816,794,229	545,401,794	971,679,475	608,240,341
Sociétés à charte provinciale.....	84,687,688	56,081,020	104,163,601	60,196,350
Dans la province de constitution.....	74,060,139	48,915,407	91,979,346	51,749,588
Hors de la province de constitution.....	10,627,549	7,165,613	12,184,255	8,446,762
Lloyds, Londres.....	33,436,227	28,497,863	48,582,746	26,462,104
Total, assurances générales¹.....	934,918,144	629,980,677	1,124,425,912	694,888,795
Total, incendie et générales¹.....	1,200,455,500	775,617,255	1,415,269,691	843,907,061

¹ Déduction faite des réassurances enregistrées ou patentées de toutes les sociétés.

Sous-section 1.—Assurance-incendie au Canada des sociétés à charte fédérale

Le montant net des primes souscrites et des sinistres réalisés chaque année de 1956 à 1965 paraît au tableau 13. Au tableau 14, les chiffres de 1965 sont classés suivant la province et la nationalité de la société.

13.—Assurance-incendie au Canada des sociétés à charte fédérale, 1956-1965

(Dédution faite de toutes les réassurances dans le cas des sociétés canadiennes et des réassurances enregistrées ou patentées, seulement, dans le cas des sociétés britanniques et étrangères)

Année	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets	Année	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets
	\$	\$		\$	\$
1956.....	155,506,787	86,088,850	1961.....	200,889,825	96,343,611
1957.....	156,246,117	109,757,161	1962.....	200,768,495	104,472,605
1958.....	177,364,450	88,151,837	1963.....	196,915,780	125,252,467
1959.....	918,702,991	96,054,754	1964.....	206,276,365	110,502,289
1960.....	200,735,958	100,501,460	1965.....	224,356,436	111,570,118

14.—Assurance-incendie au Canada, par province et selon la nationalité de la société à charte fédérale, 1965

(Dédution faite des réassurances enregistrées ou patentées)

Province ou territoire	Sociétés canadiennes		Sociétés britanniques		Sociétés étrangères	
	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets	Primes souscrites nettes	Sinistres réalisés nets
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve.....	1,055,301	401,056	1,304,858	575,188	1,346,224	268,721
Ile-du-Prince-Edouard.....	375,053	71,385	456,031	181,850	186,879	65,558
Nouvelle-Ecosse.....	3,406,072	1,189,879	3,154,724	1,227,455	1,917,401	667,515
Nouveau-Brunswick.....	2,605,514	1,184,007	2,582,893	1,277,069	2,335,005	786,687
Québec.....	29,187,022	13,830,323	21,844,460	13,328,667	28,986,594	14,970,917
Ontario.....	35,186,773	17,046,017	21,894,121	12,101,663	32,046,475	17,848,373
Manitoba.....	5,306,061	2,562,683	2,535,626	1,496,584	2,416,068	1,477,974
Saskatchewan.....	3,654,057	1,793,923	1,275,348	576,947	1,905,304	966,330
Alberta.....	6,026,029	3,096,761	3,701,708	1,762,388	3,370,868	2,063,317
Colombie-Britannique.....	7,973,164	3,257,262	6,094,045	1,854,711	8,737,382	3,479,624
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	144,707	61,346	292,420	124,062	93,998	33,947
Canada.....	94,919,753	44,484,441	64,936,204	34,475,693	83,342,199	42,697,563

Sous-section 2.—Pertes dues à l'incendie

Les renseignements donnés aux tableaux 15 à 17, qui traitent des pertes de biens et de vies dues à l'incendie, ont été tirés du *Rapport statistique sur les pertes causées par l'incendie au Canada*, du Commissaire fédéral des incendies du ministère des Travaux publics. Les pertes de biens fédéraux, non comprises dans ces tableaux, ont atteint \$2,866,472 en 1964 (1,792 incendies); la moyenne des pertes de biens fédéraux, au cours de la période 1955-1964, est de \$4,613,142 (moyenne annuelle de 2,182 incendies).

15.—Pertes dues à l'incendie au Canada, 1955-1964

NOTA.—Les chiffres de 1926-1946 figurent à la page 1129 de l'*Annuaire* de 1947, et ceux de 1947-1954 à la page 1194 de celui de 1960. Les chiffres à compter de 1922 peuvent s'obtenir du Commissaire fédéral des incendies, ministère des Travaux publics.

Année	Incendies déclarés	Biens perdus ¹	Pertes par habitant	Décès	Année	Incendies déclarés	Biens perdus ¹	Pertes par habitant	Décès
	nombre	\$	\$	nombre		nombre	\$	\$	nombre
1955.....	76,096	102,767,776	6.55	573	1960.....	79,611	129,327,288	7.24	566
1956.....	80,746	106,772,153	6.64	601	1961.....	83,706	128,262,047	7.03	556
1957.....	82,058	133,492,277	8.04	635	1962.....	85,585	140,144,643	7.55	626
1958.....	86,919	120,258,696	7.04	532	1963.....	83,027	154,051,629	8.15	553
1959.....	84,241	124,532,238	7.12	560	1964.....	75,306	148,376,961	7.71	603

¹Sans les pertes forestières ni les pertes de biens fédéraux.

Le tableau 16, qui donne la valeur des biens perdus par province en 1961-1964, couvre les pertes de biens assurés et non assurés.

16.—Pertes dues à l'incendie, par province, 1961-1964

Province ou territoire	1961			1962			1963			1964		
	Biens perdus ¹						Incendies déclarés	Biens perdus ¹		Pertes par habitant		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		nombre	\$			
Terre-Neuve.....	5,535,260	1,026,077	3,368,293	348	1,249,077	5.54						
Île-du-Prince-Édouard.....	806,429	901,550	859,773	364	490,172	4.58						
Nouvelle-Écosse.....	3,093,709	3,863,201	3,332,058	1,921	3,896,713	5.13						
Nouveau-Brunswick.....	3,667,612	3,155,172	4,529,053	1,750	4,285,010	6.94						
Québec.....	41,841,330	53,197,135	53,837,155	29,105	50,101,705	9.01						
Ontario.....	40,773,492	43,509,265	52,421,532	22,290	48,930,025	7.43						
Manitoba.....	4,884,668	6,184,097	6,806,601	3,850	6,438,740	6.72						
Saskatchewan.....	4,741,201	2,799,614	4,701,317	2,196	5,329,860	5.65						
Alberta.....	8,674,795	10,756,397	9,813,646	6,136	11,560,866	8.07						
Colombie-Britannique.....	13,494,934	14,346,870	13,792,731	7,118	14,985,863	8.62						
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	748,617	405,265	589,385	233	1,100,121	27.05						
Canada.....	123,262,047	140,144,643	154,051,629	75,306	148,376,961	7.71						

¹ Sans les pertes forestières ni les pertes de biens fédéraux.

17.—Pertes dues à l'incendie, selon le genre de biens et la cause déclarée, 1962-1964

Genre de biens et cause déclarée	1962		1963		1964	
	Incendies déclarés	Biens perdus ¹	Incendies déclarés	Biens perdus ¹	Incendies déclarés	Biens perdus ¹
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Genre de biens						
Domiciliaires.....	62,353	39,414,601	50,040	39,413,018	53,396	39,674,160
Commerciaux.....	7,077	44,406,083	16,470	52,487,306	6,543	43,439,189
Agricoles.....	6,413	14,331,437	6,088	14,366,579	5,418	14,779,996
Manufacturiers.....	1,692	19,292,093	2,042	18,871,320	1,870	24,297,338
Institutions et lieux d'assemblée.....	1,148	8,494,594	1,243	10,459,249	1,245	12,129,277
Divers.....	6,902	14,205,835	7,145	18,454,157	6,834	14,057,001
Total.....	85,585	140,144,643	83,027	154,051,629	75,306	148,376,961
Cause déclarée						
Négligence des fumeurs.....	31,637	7,448,721	28,500	9,359,174	23,158	8,245,186
Poêles, fournaises, chaudières et tuyaux à fumée.....	6,171	10,564,570	5,559	10,706,095	4,653	8,713,654
Fils et appareils électriques.....	9,977	19,259,429	8,586	18,918,304	9,007	19,456,867
Allumettes.....	2,174	3,301,857	2,322	4,021,211	2,015	2,030,027
Chemins et conduites défectueuses et surchauffés.....	2,562	2,929,994	2,340	2,790,044	1,911	2,133,072
Cendres, charbons chauds, feux nus.....	1,449	1,353,921	1,309	1,250,543	1,290	1,531,309
Pétrole et dérivés.....	1,544	3,502,520	1,633	4,277,143	1,660	5,437,823
Lumières, non électriques.....	1,739	2,403,166	1,518	3,842,748	1,380	3,050,987
Foudre.....	3,297	2,429,957	3,602	1,732,352	2,793	2,209,512
Étincelles sur les toits.....	314	392,756	265	350,130	249	328,782
Incendie communiqué.....	448	922,316	527	1,026,679	537	1,090,986
Combustion spontanée.....	371	1,590,714	393	3,156,934	401	2,461,143
Malveillances.....	720	3,106,214	782	4,747,611	992	7,159,986
Diverses (explosions, feux d'artifice, friction, graisse ou métaux chauds, tuyaux de vapeur ou d'eau chaude, etc.).....	9,731	9,829,122	10,727	13,458,092	9,985	11,350,928
Inconnue.....	13,451	71,100,386	15,074	74,414,519	15,247	73,146,719

¹ Sans les pertes forestières ni les pertes de biens fédéraux.

Sous-section 3.—Assurances générales au Canada des sociétés à charte fédérale

Les diverses catégories d'assurances générales sont énumérées au tableau 18. Les chiffres ne s'appliquent qu'aux sociétés à charte fédérale.

18.—Montant net des primes souscrites et acquises et des sinistres réalisés au Canada, 1965

NOTE.—Sans l'assurance maritime (qui se pratique sans charte). Sans toutes les réassurances dans le cas de sociétés canadiennes et sans les réassurances auprès des sociétés à charte fédérale ou provinciale seulement dans le cas des sociétés britanniques et étrangères.

Genre de risque	Primes souscrites				Primes acquises	Sinistres réalisés
	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés étrangères	Total	Toutes sociétés	Toutes sociétés
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Aéronef.....	445,246	3,232,448	2,041,404	5,719,098	5,816,696	4,529,251
Automobile.....	240,780,361	101,353,850	145,160,305	487,294,516	446,229,252	300,038,707
Chaudières						
Chaudières.....	4,032,315	1,311,336	2,005,488	7,349,139	6,559,553	1,714,018
Machines.....	1,600,956	811,486	897,161	2,809,603	3,012,825	2,463,596
Crédit.....	279,620	—	747,042	1,026,662	942,900	283,300
Tremblement de terre.....	32,265	28,432	83,469	144,166	121,952	872
Explosion.....	22	—	119	135	138	9,627
Faux.....	86,530	10,610	100,173	197,213	165,147	26,815
Garantie						
Détournement.....	1,876,792	998,092	3,362,073	6,236,957	5,522,373	2,220,742
Cautionnement.....	6,446,985	1,065,940	9,510,816	17,023,741	14,419,112	1,710,589
Grêle.....	255,258	1,065,515	5,048,723	6,369,496	6,386,059	2,076,238
Transport intérieur.....	1,912,177	1,789,827	4,400,756	8,102,760	7,931,030	4,513,115
Responsabilité						
Au tiers.....	18,119,285	11,877,571	15,624,953	45,621,809	43,192,606	24,811,021
Responsabilité des patrons.....	2,955,376	2,838,893	1,965,162	7,759,431	7,458,398	3,279,824
Bétail.....	—21,762	206,773	112,332	287,343	406,445	134,747
Hypothèque.....	1,339,188	—	—	1,339,188	172,529	—
Accident corporel et accident-maladie.....	135,703,394	7,268,554	137,414,319	280,386,267	276,618,997	212,376,610
Biens mobiliers.....	20,094,516	15,392,725	24,771,807	60,259,048	55,330,817	30,431,670
Bris de glaces.....	1,277,719	784,905	791,254	2,853,878	2,858,836	1,716,188
Immeubles.....	670,903	612,492	1,057,518	2,340,913	2,277,301	1,115,616
Extincteurs automatiques.....	115	50	19	184	414	—
Vol.....	3,499,043	2,309,234	3,238,888	9,047,165	8,545,292	3,632,144
Titres.....	—	—	106,689	106,689	97,417	750
Dégâts par l'eau.....	—	—	294	294	651	—
Intempéries.....	—	—	—2,652	—2,652	—2,046	—16
Tempête de vent.....	80,856	153	10,221	91,230	94,819	69,596
Total.....	441,467,160	182,458,777	358,448,333	982,374,270	894,158,500	597,185,617

Sous-section 4.—Finances des sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales à charte fédérale

La statistique des tableaux 19 et 20 porte sur l'assurance-incendie et les assurances générales effectuées par les sociétés à charte fédérale. Dans le cas des sociétés britanniques et étrangères, il s'agit de l'actif, du passif et des opérations au Canada seulement. D'autre part, dans le cas des sociétés canadiennes, il s'agit de l'actif et du passif ainsi que des recettes et des dépenses de l'ensemble de leurs affaires tant canadiennes qu'étrangères.

19.—Actif et passif totaux des sociétés canadiennes d'assurance-incendie et d'assurances générales, et actif et passif au Canada des sociétés britanniques et étrangères d'assurance-incendie et générales à charte fédérale, 1963-1965.

Actif et passif	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
Sociétés canadiennes¹			
Actif:	670,134,567	769,673,574	870,501,556
Obligations.....	407,598,291	468,897,562	515,489,370
Actions.....	85,617,906	100,881,261	121,517,056
Prêts sur biens-fonds et promesses de vente.....	25,109,760	29,361,494	33,319,405
Biens-fonds.....	17,867,485	18,653,012	17,627,140
Encaisse.....	33,532,050	37,351,588	47,329,785
Revenus de placements, dus et courus.....	5,352,097	6,157,609	6,856,043
Montants dus par les agents et primes non perçues.....	53,937,900	68,265,253	78,250,503
Autres actifs.....	42,816,082	45,712,448	54,080,065
Ajustement pour l'excédent de la valeur comptable sur la valeur marchande.....	-1,297,004	-606,653	-3,967,811
Passif.....	467,485,857	548,131,659	625,029,806
Réserves pour primes non acquises.....	174,354,754	203,254,837	233,316,991
Autres réserves afférentes aux polices.....	5,016,907	6,454,497	7,976,935
Réserve pour sinistres à régler.....	168,480,824	207,542,187	242,846,584
Réserves: placements, éventualités et générales.....	30,966,302	32,801,075	33,248,079
Autres passifs.....	88,687,070	98,079,003	107,651,217
Capital-actions versé.....	44,375,673	48,788,196	50,511,505
Montants virés d'autres fonds.....	8,306,753	12,060,250	13,713,473
Excédent.....	149,966,184	160,693,469	181,236,772
Sociétés britanniques²			
Actif au Canada³	338,418,407⁴	353,827,283⁴	371,028,935
Obligations.....	258,982,825	256,569,395	264,296,214
Actions.....	22,808,165	30,537,041	38,019,157
Prêts sur biens-fonds et promesses de vente.....	2,301,573	2,129,368	3,673,701
Biens-fonds.....	2,988,247 ⁴	3,373,538 ⁴	3,844,001
Encaisse.....	10,730,119	12,339,194	11,205,618
Revenus de placements, dus et courus.....	3,579,329	2,616,060	2,868,406
Montants dus par les agents et primes non perçues.....	30,153,580	34,711,199	35,574,013
Autres actifs.....	7,874,689	11,501,173	11,567,825
Passif au Canada.....	221,486,435	241,327,383	250,764,647
Réserves pour primes non acquises.....	106,682,936	111,801,728	114,971,031
Autres réserves afférentes aux polices.....	978,142	1,169,676	1,281,987
Réserve pour sinistres à régler.....	96,639,173	106,816,358	114,495,037
Autres passifs.....	17,286,124	22,040,221	20,036,542
Excédent de l'actif sur le passif au Canada.....	116,931,972 ⁴	112,499,305 ⁴	120,274,288
Sociétés étrangères³			
Actif au Canada⁴	521,527,193	532,724,871	587,450,695
Obligations.....	415,317,758	422,572,234	456,687,718
Actions.....	16,977,638	18,273,361	22,324,100
Prêts sur biens-fonds et promesses de vente.....	49,739	70,973	60,459
Biens-fonds.....	4,436,436	4,734,826	4,720,163
Encaisse.....	28,273,412	28,731,906	31,468,188
Revenus de placements, dus et courus.....	4,934,524	5,182,547	5,924,430
Montants dus par les agents et primes non perçues.....	35,810,961	38,265,009	47,265,707
Autres actifs.....	15,726,937	14,893,615	18,999,930
Passif au Canada.....	342,939,576	366,353,590	427,601,557
Réserves pour primes non acquises.....	166,808,432	173,536,362	201,488,734
Autres réserves afférentes aux polices.....	7,601,327	8,246,507	10,219,696
Réserve pour sinistres à régler.....	134,248,709	147,522,090	175,464,566
Autres passifs.....	34,281,108	37,048,631	40,428,561
Excédent de l'actif sur le passif au Canada.....	178,587,617	166,371,281	159,849,138

¹ Au Canada et à l'étranger. ² Le montant, s'il en est, dont la valeur comptable des obligations, actions et biens-fonds excède leur valeur marchande est donné séparément comme déduction de l'actif. ³ Au Canada seulement. ⁴ Valeur marchande.

20.—Compte d'assurance et analyse de l'excédent des sociétés canadiennes et compte d'assurance et revenus de placements au Canada des sociétés britanniques et étrangères pratiquant les assurances incendie et générales en vertu d'une charte fédérale, 1964 et 1965.

Détail	1964	1965
	\$	\$
Sociétés canadiennes		
(Au Canada et à l'étranger)		
Compte d'assurance		
Recettes d'exploitation.....	478,282,668	567,078,185
Moins les déboursés:		
Sinistres.....	330,744,557	372,623,948
Commissions et dépenses générales.....	157,868,046	180,853,199
Taxes sur primes, permis et droits.....	11,411,150	13,784,111
Dividendes aux assurés.....	4,965,477	4,164,423
Profits ou pertes d'exploitation (-).....	-26,706,562	-4,317,406
Analyse de l'augmentation de l'excédent		
Profits ou pertes d'exploitation (-).....	-26,706,562	-4,317,406
Revenus de placements.....	37,658,070	32,575,235
Autres articles au compte des placements.....	5,321,868	-1,178,450
Impôts sur le revenu.....	-1,859,443	-5,273,413
Dividendes aux actionnaires.....	-3,407,122	-4,757,992
Autres excédents.....	-1,044,811	-1,801,400
Prime sur capital-actions ou excédent versé.....	11,849,177	7,472,155
Augmentation de l'excédent.....	11,811,167	22,718,729
Sociétés britanniques		
Compte d'assurance au Canada		
Recettes d'exploitation.....	196,047,923	214,202,897
Moins les déboursés:		
Sinistres.....	124,423,336	126,098,049
Commissions et dépenses générales.....	82,490,780	85,113,232
Taxes sur primes, permis et droits.....	4,784,820	5,157,579
Dividendes aux assurés.....	1,800	-
Profits ou pertes d'exploitation (-).....	-15,668,308	-2,165,963
Impôts sur le revenu.....	64,605	30,087
Revenus de placements.....	10,943,710	11,747,706
Sociétés étrangères		
Compte d'assurance au Canada		
Recettes d'exploitation.....	363,692,723	412,644,927
Moins les déboursés:		
Sinistres.....	241,573,050	266,800,689
Commissions et dépenses générales.....	119,436,460	129,167,737
Taxes sur primes, permis et droits.....	8,822,383	10,031,897
Dividendes aux assurés.....	6,806,665	4,153,930
Profits ou pertes d'exploitation (-).....	-12,945,835	2,750,674
Impôts sur le revenu.....	1,250,689	2,752,162
Revenus de placements.....	20,181,637	22,046,067

Section 3.—Assurances fédérales et provinciales

Assurances fédérales

Depuis plus de cinquante ans, le gouvernement fédéral assure un service de rentes établi pour aider les Canadiens à pourvoir à leurs vieux jours; le service est décrit ci-dessous. De plus, divers régimes d'assurance ont été institués ces dernières années par le gouvernement fédéral seul ou de concert avec les gouvernements provinciaux. On puisera les renseignements sur l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'assurance des anciens combattants, l'assurance des crédits à l'exportation, etc., dans les chapitres du Travail, de la Santé et du Bien-être, du Commerce extérieur, etc.

Rentes sur l'État*.—La loi sur les rentes sur l'État (S.R.C. 1952, chap. 132), adoptée en 1908, est appliquée par le ministère du Travail.

Une rente du gouvernement canadien est un revenu annuel fixe acheté du gouvernement fédéral et servi par lui. La rente est versée mensuellement la vie durant, ou la vie durant et garantie pour une période d'années. La rente minimum est de \$10 et le maximum, de \$1,200 par année ou l'équivalent actuariel si la rente doit être réduite du montant des paiements versés sous le régime de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La rente peut être différée ou immédiate. Les rentes différées sont achetées par des primes périodiques ou une prime unique. Les contrats de rente immédiate assurent un revenu immédiat. Les rentes sur l'État peuvent être calculées de façon à être réduites de \$75 par mois au moment où les paiements versés en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse commencent.

Le capital et l'intérêt du créancier sont inaliénables et insaisissables. S'il meurt avant l'échéance de sa rente, tous les fonds versés sont remboursés avec intérêts. La loi autorise des contrats de rente collectifs permettant aux employeurs d'acheter des rentes en faveur de leurs employés ou aux associations d'en acheter en faveur de leurs membres; l'argent servant à l'achat provient en partie du salaire des employés et en partie ou en totalité des contributions des employeurs. Les rentes provenant des contrats individuels sont imposables de l'une des deux façons suivantes: a) si elles sont enregistrées en vertu de l'article 79B de la loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que les primes ne soient pas imposables, tout le montant de la rente est imposable, ou b) si elles ne sont pas enregistrées, seul l'intérêt est imposable. Les rentes provenant de régimes enregistrés de retraite sont imposables, mais l'employeur et l'employé ont droit, chaque année, à l'exonération de leurs contributions annuelles.

Du 1^{er} septembre 1908, date d'établissement des rentes sur l'État, jusqu'au 31 mars 1966, le nombre de contrats et de certificats de rente émis, exception faite des substitutions, a été de 542,163. Au 31 mars 1966, la valeur annuelle des 96,350 rentes servies était de \$55,640,684 et le nombre de rentes différées s'élevait à 288,752. Le total net des primes au 31 mars 1966 était de \$1,436,051,060. A cette date, 1,267 régimes de pension constituant des pensions transférables à 200,498 employés étaient en vigueur en vertu de contrats de rentes sur l'État; à peu près 30,000 employés retraités touchaient des pensions. Le nombre de certificats délivrés pendant l'année a atteint 1,979 comparativement à 1,783 en 1964-1965.

* Revu à la Division des rentes sur l'État, ministère du Travail, Ottawa.

21.—Contrats de rente individuels, certificats et encaissements nets, au 31 mars 1962-1966 et total cumulatif

Année terminée le 31 mars	Contrats individuels émis	Certificats collectifs émis	Total, contrats et certificats	Encaissements nets milliers de dollars
1909-1961.....	196,184	309,520	505,704	1,270,359
1962.....	4,117	7,480	11,597	43,097
1963.....	4,296	3,687	7,983	37,003
1964.....	3,687	2,470	6,157	28,894
1965.....	3,817	1,783	5,600	20,583
1966.....	3,143	1,979	5,122	27,114
Total, 1909-1966.....	215,244	326,919	542,163	1,436,051

22.—Bilan de la Caisse des rentes sur l'État, années terminées le 31 mars 1962-1966

Détail	1962	1963	1964	1965	1966
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Fonds au début de l'année financière.....	1,199,123,929	1,235,303,906	1,284,436,143	1,284,261,927	1,303,136,883
Recettes durant l'année, moins paiements.....	36,180,977	28,132,237	19,825,784	18,874,956	13,943,135
Fonds en fin d'année financière.....	1,235,303,906	1,264,436,143	1,284,261,927	1,303,136,883	1,317,080,018
Passif					
Valeur des contrats en vigueur.....	1,235,303,906	1,264,436,143	1,284,261,927	1,303,136,883	1,317,080,018
Recettes					
Rentes immédiates.....	2,465,993	1,468,984	1,054,824	4,581,333	4,471,973
Rentes différées.....	41,097,852	36,063,164	28,358,312	25,631,120	23,146,947
Intérêts produits par le fonds.....	46,010,743	47,414,303	48,376,632	49,180,085	50,048,246
Total des recettes.....	89,574,528	84,946,451	77,789,768	79,392,538	77,667,166
Paiements					
Rentes servies.....	46,927,513	48,854,763	50,556,551	52,870,628	55,183,304
Primes remboursées avec intérêts.....	5,189,647	5,538,438	5,626,064	5,982,052	6,120,856
Primes remboursées sans intérêts.....	872,639	961,182	875,581	876,543	826,265
Rentes non réclamées et transférées au Fonds du revenu consolidé, nettes.....	21,179	42,531	27,345	42,979	92,122
Excédent transféré au Fonds du revenu consolidé.....	292,573	417,300	878,443	695,379	1,501,684
Total des paiements.....	53,383,551	55,814,214	57,963,984	66,467,529	63,724,631

23.—Nombre et valeur des contrats de rente, 31 mars 1965 et 1966

Catégorie	1965			1966		
	Contrats	Total des paiements	Valeur des contrats en vigueur au 31 mars	Contrats	Total des paiements	Valeur des contrats en vigueur au 31 mars
		\$	\$		\$	\$
Rentes ordinaires échues.....	45,884	21,031,124	166,120,071	47,330	21,888,688	171,184,200
Rentes garanties échues.....	35,648	20,494,307	218,099,866	36,838	21,279,204	224,815,427
Rentes réversibles échues.....	3,497	1,880,943	22,199,191	3,407	1,843,030	21,567,391
Rentes échues et réduites à l'âge de la Sécurité de la vieillesse.....	8,313	9,781,761	63,164,829	8,775	10,629,762	64,759,573
Rentes différées.....	295,672	1	883,552,926	289,752	1	834,753,427
Total.....	389,014	53,188,635	1,303,266,883	385,102	55,640,684	1,317,080,018

¹ Chiffre indéterminé.

Assurances provinciales

Saskatchewan.—L'Office d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, société de la Couronne établie par la *Saskatchewan Government Insurance Act, 1944*, est entrée en activité en mai 1945; il s'occupe de toutes les assurances autres que l'assurance-vie et l'assurance-maladie. Le but de la législation est d'assurer aux résidents de la province une assurance à bon marché adaptée à leurs besoins particuliers. Les taux se fondent sur les pertes de la Saskatchewan seulement et l'excédent est placé, autant que possible, dans la province. Le revenu des primes, en 1965, s'est chiffré à \$10,938,740 et le surplus gagné,

à \$556,767. Le montant total mis à la disposition du gouvernement de la Saskatchewan depuis 1945 jusqu'au 31 décembre 1965 a été de \$5,542,769. L'actif, à cette date, s'élevait à \$22,593,871, dont \$13,700,000 placés en obligations scolaires, municipales, hospitalières et provinciales de la Saskatchewan. Des agents d'assurance indépendants (606) vendent les assurances du gouvernement partout dans la province.

L'*Automobile Accident Insurance Act*, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1946, est appliqué par l'Office d'assurance de la Saskatchewan. Le régime obligatoire automatique assure une indemnisation minimum raisonnable des pertes dues aux accidents de véhicules automobiles, sans égard à la responsabilité. Il fournit aussi une assurance aux tiers compréhensive de \$35,000 pour les blessures corporelles et les dommages matériels ainsi qu'une assurance générale et de collision avec déduction de \$200 pour les automobiles particulières. Les taux varient de \$4 par an pour les camions de ferme moins récents à \$67 pour les automobiles particulières de modèle récent; ils varient aussi pour les autres genres de véhicules automobiles suivant la dimension et l'usage. Depuis la mise en vigueur de la loi (1946) jusqu'au 31 décembre 1965, plus de 94 millions de dollars ont été payés en indemnités.

En vertu d'un contrat passé avec le ministère des Ressources naturelles de la province, l'Office assure les cultivateurs contre les dommages causés à leurs cultures par certains animaux sauvages, tels que les canards, oies, grues du Mexique, chevreuils, orignaux, ours et antilopes.

Les renseignements sur l'activité de l'Office ou sur l'*Automobile Accident Insurance Act* peuvent être obtenus auprès du bibliothécaire, Office d'assurance de la Saskatchewan, Regina (Sask.).

Alberta.—En Alberta, l'assurance pratiquée par le gouvernement, conformément à l'*Alberta Insurance Act*, se rattache à la Compagnie d'assurance générale de l'Alberta à qui la législature a confié, le 31 mars 1948, toutes les affaires de la division de l'assurance-incendie de l'Office des assurances de l'Alberta, et à la Compagnie d'assurance-vie de l'Alberta, qui a été constituée à la même date pour prendre en charge la division de l'assurance-vie de l'Office des assurances de l'Alberta. Chaque compagnie a son propre conseil d'administration. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration des deux compagnies, mais la charte de la Compagnie d'assurance-vie prévoit l'élection de deux administrateurs par les assurés. Quoique les deux compagnies soient des sociétés de la Couronne, elles ne jouissent pas des immunités habituelles de la Couronne car elles peuvent intenter ou subir des poursuites devant un tribunal compétent.

En Alberta, différents organismes versent des indemnités équivalant à des assurances, moyennant contributions préalables des intéressés, mais la loi habilitant ces organismes établit nettement qu'il ne s'agit pas d'assurances. Comme ces organismes sont désignés séparément dans les lois provinciales sur l'assurance, mention n'en est faite ici que pour indiquer qu'ils ne relèvent pas de l'*Alberta Insurance Act*. C'est le trésorier provincial qui applique l'*Alberta Hail Insurance Act*, mais aucune des dispositions de l'*Alberta Insurance Act* ne s'applique à la Commission d'assurance de l'Alberta contre la grêle.

On peut se procurer d'autres renseignements auprès du surintendant des Assurances, Secrétariat provincial de l'Alberta, Edmonton (Alb.).

Section 4.—Régimes de pension

Au Canada, les régimes de pension qui comptent plus de 25 années d'existence sont très peu nombreux; la plupart des régimes les plus anciens ont été institués soit par les gouvernements soit par des institutions financières, telles que les banques. Dans l'industrie, ce n'est que peu avant la Seconde Guerre mondiale que les employeurs ont commencé à s'intéresser aux régimes de pension à l'intention de leurs employés; par la suite, ces régimes de pension se sont multipliés à un rythme accéléré.

Jusqu'en 1948, la plupart des employeurs confiaient la souscription de leurs régimes de pension soit à la Direction des rentes sur l'État du ministère du Travail (voir les pages 1245-1246) soit à une société d'assurance. On s'est ensuite tourné vers les fiduciaires constitués en corporation (sociétés de fiducie) pour la gestion des fonds de pension; dès 1953, les fonds en possession des régimes de pension à gestion fiduciaire étaient devenus un facteur dont l'importance se faisait sentir sur le marché des capitaux et constituait un mode d'épargne en voie d'expansion. La gestion fiduciaire des caisses de pension peut également être assurée par des particuliers nommés comme tels par l'employeur ou par une société de caisse de pension. Il s'agit, en ce dernier cas, d'un organisme constitué en corporation sous le régime des lois fédérales ou provinciales régissant les sociétés de caisses de pension, les compagnies, etc.

Le tableau 24 fait voir la répartition des opérations de pension de 1961 à 1965.

24.—Répartition des opérations de pension entre les caisses à gestion fiduciaire, les rentes souscrites par les sociétés d'assurance-vie et les rentes sur l'État, 1961-1965

Poste et année		Régimes de pension à gestion fiduciaire	Rentes collectives souscrites par les sociétés d'assurance-vie	Rentes collectives souscrites par l'État
Régimes				
	nombre			
1961.....		1,363	7,305	1,513
1962.....		1,647	8,276	1,437
1963.....		1,805	9,276	1,365
1964.....		2,119	10,048	1,312
1965.....		2,998	10,866	1,267
Adhérents				
	nombre			
1961.....		1,080,646	501,090	174,000
1962.....		1,130,621	536,886	161,090
1963.....		1,257,434	560,539	155,586
1964.....		1,336,542	579,925	149,026
1965.....		1,471,888	580,984	141,579
Contributions				
	millions de dollars			
1961.....		436	157	25
1962.....		472	172	20
1963.....		541	178	13
1964.....		597	207	10
1965.....		678	217	7
Actif (valeur comptable)				
	millions de dollars			
1961.....		4,074	1,397	610
1962.....		4,573	1,606	625
1963.....		5,175	1,818	623
1964.....		5,820	2,049	615
1965.....		6,600	2,321	634

Les caisses de pension en fiducie tirent leurs revenus des contributions versées par les employeurs et les employés, des revenus de placements et des bénéfices réalisés sur la vente de valeurs. Les dépenses proviennent des paiements de pensions, des achats de pensions auprès d'un assureur à l'occasion de mises à la retraite ou de départs, des retraits au comptant à l'occasion de décès ou de départs, des frais d'administration et des pertes essuyées lors de la vente de valeurs. Les fonds sont placés en obligations fédérales, provinciales et municipales et en obligations de sociétés constituées en corporation, en actions, hypothèques, biens-fonds et relocations. Au cours des dernières années, les fiduciaires constitués en corporation ont lancé les caisses dites «de mise en commun» ou «classifiées», ce qui permet de fusionner les avoirs de différents régimes de moindre importance et d'assurer à chaque caisse la diversité, la protection et le rendement qui étaient auparavant le privilège exclusif des caisses autonomes de plus grande importance. Les fiduciaires d'une caisse, qu'il s'agisse de particuliers ou de corporations, peuvent aussi acheter des fonds mutuels.

Le tableau 25 présente la composition des différents genres de caisses à gestion fiduciaire, et les revenus, dépenses et actif des caisses de 1962 à 1965.

25.—Régimes de pension à gestion fiduciaire, revenus, dépenses et actif, 1962-1965

Détail	1962	1963	1964	1965	
Régimes à gestion fiduciaire.....	nombre	1,547	1,805	2,119	2,998
Caisses en fiducie					
a) Fiducies constituées en corporation.....	1,256	1,487	1,732	2,306	
b) Gestion individuelle.....	290	251	321	626	
c) Combinaisons de a) et b) et autres.....	23	29	29	32	
Sociétés de caisses de pension.....	38	38	37	34	
Fonds en commun.....	883	1,110	1,318	1,846	
Fonds mutuels.....	38	58	90	133	
Caisses à cotisations.....	1,144	1,340	1,594	2,087	
Caisses financées sans cotisations.....	403	465	525	911	
Employés non retraités adhérant à des caisses.....	milliers	1,131	1,257	1,337	1,472
Revenus					
Cotisations..... millions de \$	472	541	597	678	
Employeur.....	371	317	348	407	
Employé.....	301	224	249	271	
Placements.....	206	237	273	309	
Bénéfices nets sur vente de valeurs.....	6	9	9	11	
Autres.....	3	5	3	7	
Total, revenus.....	millions de \$	687	792	882	1,045
Dépenses					
Paiements de pension sur caisses..... millions de \$	135	151	170	197	
Coût des pensions achetées.....	6	4	8	8	
Retraits au comptant.....	42	47	54	85	
Frais d'administration.....	2	3	4	5	
Perte nette sur vente de valeurs.....	6	3	4	2	
Autres dépenses.....	2	3	8	7	
Total, dépenses.....	millions de \$	193	211	248	304
Actif (valeur comptable)					
Placements, fonds en commun..... millions de \$	173	239	324	428	
Placements, fonds mutuels.....	44	49	58	32	
Obligations..... millions de \$	3,282	3,618	3,908	4,230	
Obligations émises ou garanties, gouvernement fédéral.....	609	582	551	513	
Obligations émises ou garanties, gouvernements provinciaux.....	1,482	1,674	1,868	2,081	
Obligations, municipalités canadiennes, commissions scolaires, etc.....	487	548	593	666	
Autres obligations canadiennes.....	731	313	393	1,035	
Obligations non canadiennes.....	3	5	8	6	
Actions..... millions de \$	499	614	779	994	
Actions canadiennes, ordinaires.....	404	499	627	796	
Actions canadiennes, privilégiées.....	18	20	19	29	
Actions non canadiennes, ordinaires.....	77	95	133	169	
Hypothèques..... millions de \$	417	482	545	626	
Domiciliaires, assurées (L.N.H.).....	278	324	353	357	
Autres.....	139	158	192	269	
Biens-fonds et relocations..... millions de \$	34	40	42	44	
Intérêts courus.....	42	45	50	56	
Comptes à recevoir.....	24	27	31	32	
Encaisse (numéraire, dépôts bancaires et autres dépôts).....	47	61	79	156	
Autre actif.....	1	—	4	2	
Total, actif.....	millions de \$	4,573	5,175	5,830	6,600

CHAPITRE XXVI.—DÉFENSE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Les forces armées et les recherches pour la défense	1250	SECTION 4. LES COLLÈGES DES FORCES ARMÉES ET LES COLLÈGES D'ÉTAT-MAJOR	1263
SECTION 1. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	1250	SECTION 5. LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE	1264
SECTION 2. L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES FORCES CANADIENNES	1255	Partie II.—Production de défense	1266
SECTION 3. LES OPÉRATIONS ET L'INSTRUCTION MILITAIRE DES FORCES CANADIENNES	1256	Partie III.—Planification d'urgence dans le domaine civil (Protection civile)	1268

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LES FORCES ARMÉES ET LES RECHERCHES POUR LA DÉFENSE*

Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

Le ministre et le ministre associé de la Défense nationale assurent le contrôle et la direction de tout ce qui a trait à la défense nationale, aux forces armées du Canada et au Conseil de recherches pour la défense. Les fonctions et attributions relatives à la survie nationale, où l'Armée joue le rôle principal, relèvent également du ministère de la Défense nationale.

A compter du 1^{er} août 1964, les quartiers généraux de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada ont été intégrés en vue de former un seul Quartier général des forces canadiennes (QGFC), sous la direction d'un seul chef de l'état-major de la Défense. Le rôle du QGFC consiste à conseiller le ministre de la Défense nationale en ce qui a trait aux questions militaires, ainsi qu'à contrôler et à administrer les forces canadiennes.

L'organisation du QGFC comporte quatre Divisions formées à des fins déterminées et dirigées respectivement par le vice-chef d'état-major de la Défense, le chef du personnel, le chef des services techniques, et le contrôleur général; ceux-ci sont chargés de conseiller et d'appuyer le chef de l'état-major de la Défense, en ce qui concerne les questions relatives aux domaines d'activité qui leur ont été assignés. La Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation royale du Canada conservent leur identité particulière. Le Conseil de recherches pour la défense effectue des recherches se rapportant à la défense du Canada, ainsi qu'à la mise au point et au perfectionnement du matériel.

L'administration civile du ministère, qui relève du sous-ministre, a été établie sur une base fonctionnelle. Aidé par un sous-ministre associé, le sous-ministre assure de manière continue la surveillance et le contrôle des questions financières relatives aux opérations, à la logistique et au personnel, ainsi qu'à l'administration. Trois sous-ministres

* Rédigé (en décembre 1966) par le Cabinet du sous-ministre de la Défense nationale, Ottawa.

adjoints sont préposés, dans la Division du sous-ministre, aux services suivants: administration et personnel; la logistique; et les finances. Le juge-avocat général, le secrétaire du ministère et le directeur des services d'information relèvent également du sous-ministre.

Le conseil de la Défense se réunit à intervalles réguliers, afin d'étudier les aspects essentiels de la ligne de conduite à suivre, et de donner des avis à ce propos. Le ministre de la Défense nationale est président du conseil, tandis que le ministre associé de la Défense nationale en est vice-président; les autres membres comprennent l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, le chef de l'état-major de la Défense, le président du Conseil de recherches pour la défense, le vice-chef de l'état-major de la Défense ainsi qu'un secrétaire.

Liaison avec l'étranger.—Le chef d'état-major de la Défense, représentant militaire du Canada auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, doit donner son avis sur toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et agir en qualité de conseiller militaire des délégations canadiennes à l'OTAN. Afin d'assurer la liaison et de favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient aussi: 1° l'État-major de liaison des forces canadiennes, à Londres, qui représente en Grande-Bretagne les forces armées du Canada et le Conseil de recherches pour la défense, et dont le président est le premier conseiller militaire du Haut-Commissaire du Canada, à Londres; 2° l'État-major de liaison des forces canadiennes à Washington, qui représente aux États-Unis les forces armées du Canada et le Conseil de recherches pour la défense, et dont le président est le premier conseiller militaire de l'ambassadeur du Canada à Washington, le représentant national du Canada au Quartier général du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT) et le représentant du Canada au sein du Comité militaire de l'OTAN en session permanente; 3° à Paris, un conseiller militaire du représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN et un représentant militaire national auprès du SHAPE; 4° des attachés militaires dans divers pays du monde. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense étudie un certain nombre de questions relatives à la défense, qui intéressent aussi bien le Canada que les États-Unis, et elle renseigne les deux gouvernements à cet égard.

Comité de défense commune du Canada et des États-Unis.—Ce comité se compose: pour le Canada, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances; pour les États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la défense et du secrétaire au Trésor; peuvent également en faire partie, les membres du Cabinet que l'un ou l'autre des gouvernements peut désigner quand il le juge nécessaire. La fonction de ce comité est de procéder périodiquement à des consultations sur toute question se rapportant à la défense commune du Canada et des États-Unis, d'échanger des renseignements et des opinions à l'échelon ministériel sur tout problème qui peut se poser afin de resserrer davantage la collaboration, déjà très étroite, qui existe entre les deux gouvernements dans le domaine de la défense commune, et de faire rapport de ses délibérations afin que l'on puisse étudier les mesures considérées comme justes et nécessaires en vue d'une meilleure collaboration sur le plan de la défense. Les réunions alternent d'ordinaire entre le Canada et les États-Unis, et c'est un membre du pays hôte qui exerce les fonctions de président.

Aide mutuelle.—Les contributions du Canada à l'OTAN sont indiquées à la page 186.

Tarif des soldes applicable aux Forces canadiennes.—Le barème général de la solde est le même pour les grades correspondants dans les trois Armes. Les tableaux 1 et 2 indiquent le tarif mensuel de la solde des officiers et des hommes, respectivement, en vigueur le 1^{er} octobre 1966. On trouvera, à la suite du tableau 2, la liste des grades de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation.

1.—Tarif mensuel de la solde des officiers des Forces armées du Canada, en vigueur le 1^{er} octobre 1966

Grade de l'Armée et grade équivalent ¹	Solde de base	Catégorie de prime de rendement ²							
		1	2	3	4	5	6	7	8
OFFICIERS AUTRES QUE PILOTES, RADIONAVIGATEURS, MÉDECINS, DENTISTES ET AVOCATS									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sous-lieutenant.....	355 ³
Lieutenant.....	540	580	595
Lieutenant (sorti du rang).....	645	665	685	705	725
Capitaine.....	897	722	747	772	797	822	847
Major.....	893	923	953	983	1,013	1,043
Lieutenant-colonel.....	1,084	1,119	1,154	1,189	1,224
Colonel.....	1,349	1,384	1,439
Brigadier.....	1,609	1,659	1,709
Major-général.....	1,904
Lieutenant-général.....	2,084
PILOTES									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Lieutenant.....	686	751	786
Lieutenant (sorti du rang).....	808	853	868	903	938
Capitaine.....	854	884	924	964	1,004	1,044	1,084	1,104	1,124
Major.....	1,072	1,102	1,132	1,162	1,192	1,222
Lieutenant-colonel.....	1,234	1,269	1,304	1,339	1,374
Colonel.....	1,424	1,469	1,514
RADIONAVIGATEURS									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Lieutenant.....	665	730	745
Lieutenant (sorti du rang).....	747	772	807	842	877
Capitaine.....	797	827	867	907	947	987	1,027	1,047	1,067
Major.....	968	998	1,028	1,058	1,088	1,118
Lieutenant-colonel.....	1,159	1,194	1,229	1,264	1,299
Colonel.....	1,424	1,469	1,514
OFFICIERS-MÉDECINS									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Capitaine.....	694	728	762	1,042	1,090	1,138	1,186	1,233	...
Major.....	1,180	1,228	1,276	1,324	1,372	1,421
Lieutenant-colonel.....	1,371	1,419	1,467	1,515
Colonel.....	1,503	1,544	1,586
Brigadier.....	1,709	1,751	1,792
OFFICIERS-DENTISTES									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Capitaine.....	881	915	949	987	1,025	1,062	1,100	1,215	...
Major.....	1,031	1,079	1,127	1,175	1,223	1,270
Lieutenant-colonel.....	1,276	1,324	1,372	1,421
Colonel.....	1,362	1,410	1,458	1,506
AVOCATS MILITAIRES									
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Lieutenant.....	584
Capitaine.....	639	667	678	712	745	778
Major.....	835	869	907	945	983	1,043	1,082	1,137	...
Lieutenant-colonel.....	1,148	1,196	1,244	1,292	1,372	1,421
Colonel.....	1,499	1,594	1,689
Brigadier.....	1,769	1,809	1,859

¹ On trouvera le tableau de correspondance des grades à la p. 1254. ² Un officier qui satisfait aux normes de rendement fixées peut obtenir une majoration de la prime de rendement, à un tarif qui varie selon la durée du service.

³ Solde de \$411 pour l'officier admissible à l'indemnité conjugale immédiatement avant le 1^{er} octobre 1966.

**2.—Tarif mensuel de la solde des hommes des Forces armées du Canada, en vigueur le
1^{er} octobre 1966**

Grade de l'Armée et grade équivalent ¹	Niveau de solde	Catégorie de prime de rendement ²	Zone de solde				
			3	4	5	6	7
			\$	\$	\$	\$	\$
Soldat.....	Apprenti	...	140	140	140	140	140
Soldat.....	1	...	207	207	207	207	207
Soldat.....	2	...	225	225	225	225	225
Soldat.....	3	...	295	298	302	306	310
Soldat.....	4	...	335	340	345	350	355
	4	1	351	356	361	366	372
	4	2	371	376	381	387	393
	4	3	394	400	406	412	418
	4	4	404	410	416	422	428
Caporal.....	5(A)	...	435	454	468	481	491
	5(A)	1	438	457	471	484	494
	5(A)	2	441	460	474	487	497
	5(A)	3	444	463	477	490	500
	5(A)	4	447	466	480	493	503
	5(A)	5	450	469	483	496	506
	5(A)	6	453	472	486	499	509
Caporal ⁴	5(B)	...	445	464	478	491	501
	5(B)	1	448	467	481	494	504
	5(B)	2	451	470	484	497	507
	5(B)	3	454	473	487	500	510
	5(B)	4	457	476	490	503	513
	5(B)	5	460	479	493	506	516
	5(B)	6	463	482	496	509	519
Sergent.....	6	...	485	506	523	538	550
	6	1	490	511	525	543	555
	6	2	495	516	533	548	560
	6	3	530	521	538	553	565
	6	4	505	526	543	558	570
	6	5	510	531	548	563	575
	6	6	515	536	553	568	580
Sergent d'état-major.....	6	...	515	536	553	568	580
	6	1	520	541	558	573	585
	6	2	525	546	563	578	590
	6	3	530	551	568	583	595
	6	4	535	556	573	588	600
	6	5	540	561	578	593	605
	6	6	545	566	583	598	610
Sous-officier breveté de 2 ^e classe.....	7	...	561	582	599	614	626
	7	1	568	589	606	621	633
	7	2	575	596	613	628	640
	7	3	582	603	620	635	647
	7	4	589	610	627	642	654
	7	5	596	617	634	649	661
	7	6	603	624	641	656	668
Sous-officier breveté de 1 ^{re} classe.....	8	...	642	667	686	702	715
	8	1	651	676	695	711	724
	8	2	660	685	704	720	733
	8	3	669	694	713	729	742
	8	4	678	703	722	738	751
	8	5	687	712	731	747	760
	8	6	696	721	740	756	769

¹ On trouvera le tableau de correspondance des grades à la page 1254.

² Un homme qui satisfait aux normes de rendement fixées peut obtenir une majoration de la prime de rendement, à un tarif qui varie selon la durée du service; cette augmentation est payable après une année de service, sauf dans le cas du soldat au niveau de solde 4 (voir le renvoi 3).

³ Payable après sept ans de service.

⁴ Le niveau de solde 5(B) s'applique aux caporaux qui sont nommés à un poste prévu à l'effectif et qui comporte des responsabilités supplémentaires.

Correspondance des grades, Marine, Armée et Aviation

<i>Marine</i>	<i>Armée</i>	<i>Aviation</i>
Matelot de 3 ^e classe (moins de 17 ans)	Soldat, recrue (moins de 17 ans)	Aviateur de 2 ^e classe (moins de 17 ans)
Matelot de 3 ^e classe (tarif de base)	Soldat, recrue	Aviateur de 2 ^e classe
Matelot de 3 ^e classe (formé)	Soldat formé (tarif de base)	Aviateur de 1 ^{re} classe
Matelot de 2 ^e classe	Soldat formé (tarif supérieur)	Aviateur-chef
Matelot de 1 ^{re} classe	Caporal	Caporal
Maître de 2 ^e classe	Sergent	Sergent
Maître de 1 ^{re} classe	Sergent d'état-major	Sergent de section
Premier maître de 2 ^e classe	Sous-officier breveté de 2 ^e classe	Sous-officier breveté de 2 ^e classe
Premier maître de 1 ^{re} classe	Sous-officier breveté de 1 ^{re} classe	Sous-officier breveté de 1 ^{re} classe
Élève-officier	Élève-officier	Élève-officier
Sous-lieutenant intérimaire	Sous-lieutenant	Sous-lieutenant d'aviation
Sous-lieutenant	Lieutenant	Lieutenant d'aviation
Officier commissionné	Lieutenant (sorti du rang)	Lieutenant d'aviation (sorti du rang)
Lieutenant-commander	Major	Commandant d'aviation
Commander	Lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel d'aviation
Capitaine	Colonel	Colonel d'aviation
Commodore	Brigadier	Commodore de l'Air
Contre-amiral	Major-général	Vice-maréchal de l'Air
Vice-amiral	Lieutenant-général	Maréchal de l'Air

Indemnités accordées aux Forces canadiennes.—On trouvera ci-après la liste des indemnités qui sont le plus fréquemment versées aux membres des Forces régulières, en plus de la solde. D'autres indemnités, relatives à des fonctions spéciales et aux forces de réserve, ne sont pas indiquées.

Indemnité de navigant.—Une indemnité de navigant, d'un montant variable, peut être accordée à tout membre du personnel navigant, ou à tout officier ou homme qui accomplit de l'instruction en vue de devenir pilote, radionavigateur ou autre spécialiste du personnel navigant, s'il ne bénéficie pas déjà du tarif spécial de solde applicable aux pilotes et aux radionavigateurs.

Indemnité d'habillement et indemnité d'entretien de l'habillement.—Les officiers touchent un versement unique de \$450 au moment de leur nomination, et les sous-officiers brevetés de 1^{re} classe, \$270. Les hommes de troupe reçoivent leur habillement gratuitement à l'enrôlement et touchent par la suite une indemnité d'entretien de l'habillement de \$7 par mois; les maîtres de 1^{re} classe et les sous-officiers de marine de grades supérieurs reçoivent \$8 par mois. Les femmes reçoivent un trousseau gratuit à l'enrôlement, ainsi qu'une indemnité de sous-vêtements de \$15, et par la suite une indemnité d'habillement de \$8 par mois.

Indemnités de service à l'étranger.—Les officiers et les hommes stationnés dans un pays autre que le Canada ont droit à des indemnités en dédommagement de leurs frais de subsistance plus élevés ou des privations qu'ils peuvent subir; ces indemnités varient selon le grade, l'affectation et le lieu.

Indemnité de service dans les régions isolées.—Une indemnité de service dans les régions isolées, qui varie suivant le lieu, est versée aux militaires affectés à des postes isolés au Canada.

Indemnité de service dans un sous-marin.—Un officier ou un matelot qui accomplit de l'instruction dans un sous-marin ou qui est affecté à un poste dans un sous-marin, reçoit de \$32.50 à \$115 par mois, selon le grade.

Indemnité de risque.—Un officier ou un simple militaire, en service actif ou à l'instruction à titre de parachutiste ou à bord d'un avion, et qui n'a pas droit à l'indemnité de navigant, touche une indemnité de risque établie à \$30 par mois.

Indemnité de service en mer.—Un officier ou un homme servant à bord d'un navire a droit à une indemnité de service en mer d'un montant de \$15 par mois.

Section 2.—L'organisation des Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont organisées sur une base fonctionnelle, c'est-à-dire selon les grandes fonctions qui leur sont confiées par le gouvernement. En vertu de ce principe, toutes les forces affectées à une mission essentielle sont groupées sous la direction d'un seul commandant, qui dispose de ressources suffisantes pour accomplir les tâches qui lui sont assignées. Plus précisément, les Forces canadiennes sont groupées en dix organismes principaux, qui relèvent du chef d'état-major de la défense. Ce sont:—

LE COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE

Le rôle du Commandement de la Force mobile est de fournir des unités militaires formées et équipées en vue d'appuyer les opérations de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies ou d'autres organismes; de fournir des forces terrestres, y compris des forces aériennes tactiques, pour protéger le territoire canadien; de maintenir en état de préparation opérationnelle au Canada les formations de combat nécessaires pour répondre à des engagements canadiens outre-mer.

Les forces attribuées à ce Commandement sont les suivantes: trois groupes-brigades d'infanterie au Canada; les forces d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient; les forces des Nations Unies à Chypre; une escadre de reconnaissance de l'A.R.C.; et un peloton de transport par hélicoptère. Deux des groupes-brigades cantonnés au Canada sont en voie de réorganisation, afin de pouvoir remplir des rôles très divers, et ils seront pourvus de matériel aérotransportable.

LE 4^e GROUPE-BRIGADE D'INFANTERIE CANADIEN

Le 4^e Groupe-brigade d'infanterie canadien réunit les effectifs que fournit le Canada aux forces terrestres de l'OTAN en Europe. La composition de la brigade est à peu près semblable à celle du groupe-brigade d'infanterie britannique. Elle comprend également une batterie d'engins sol-sol (*Honest John*) en plus du régiment d'artillerie de campagne ordinaire.

LA 1^{re} DIVISION AÉRIENNE

La 1^{re} Division aérienne groupe les effectifs fournis par le Canada aux forces d'attaque et de reconnaissance mises à la disposition du SACEUR. Elle relève, au point de vue opérationnel, de la 4^e Force tactique aérienne alliée et possède huit escadres dotées d'appareils CF-104 *Super Starfighters* repartis entre trois aéroports en France et en Allemagne.

LE COMMANDEMENT MARITIME

Toutes les forces maritimes, navales et aériennes, sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, relèvent maintenant du chef du Commandement maritime, dont le quartier général est à Halifax (N.-É.). Le chef du Commandement maritime sur la côte du Pacifique est le commandant adjoint, et il a son quartier général à Esquimaux (C.-B.).

Le rôle du Commandement maritime est de défendre le Canada contre les attaques maritimes; d'assurer la défense anti-sous-marine nécessaire dans le cadre de l'OTAN (le chef du Commandement maritime est également le commandant de la sous-zone canadienne de l'Atlantique au sein du Commandement allié de l'Atlantique); d'effectuer des opérations de recherche et de sauvetage sur les côtes est et ouest du Canada. Le Commandement maritime a aussi un rôle secondaire, qui consiste à fournir le transport maritime dont la Force mobile a besoin.

Les forces maritimes comprennent les navires suivants: un porte-avions transportant des avions bimoteurs *Tracker* et des hélicoptères *Sea King*; 22 destroyers de type escorteur; deux navires de ravitaillement; deux sous-marins; et six petits navires de soutien et d'instruction. Quatre escadres aériennes et six escadres aéronavales sont en service.

LE COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

Le Commandement de la défense aérienne participe, en liaison avec les États-Unis, à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, par l'entremise du NORAD. Il a le contrôle fonctionnel de trois escadres d'interception, de deux escadres d'engins sol-air, d'un centre de contrôle SAGE et de deux lignes de radar transcontinentales. Le quartier général du NORAD assure le contrôle opérationnel.

LE COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Le rôle du Commandement du transport aérien est d'assurer le transport aérien des forces canadiennes en quelque lieu que ce soit et d'effectuer des opérations de recherche et de sauvetage dans la région de recherche et de sauvetage de l'Est (soit à peu près l'Ontario et le Québec). Il compte quatre escadres utilisant des avions à court et à long rayon d'action ainsi que des appareils de transport de troupes, et une Unité de transport aérien munie d'avions *Caribou* et *Otter* qui est basée à El Arish, en Égypte, et chargée d'appuyer la FUNU.

LE COMMANDEMENT DE L'INSTRUCTION

Le rôle du Commandement de l'instruction est d'assurer l'instruction individuelle dans les forces armées et d'effectuer des opérations de recherche et de sauvetage dans la région de recherche et de sauvetage de l'Ouest (soit à peu près le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta). Toutes les unités d'instruction de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'A.R.C. qui donnent l'instruction individuelle sont maintenant dirigées, au point de vue fonctionnel, par le Commandement de l'instruction. Les collèges des forces canadiennes (le *Royal Military College*, *Royal Roads* et le Collège militaire royal), les collèges d'état-major ainsi que la formation des officiers-médecins et des officiers-dentistes, relèvent directement du Quartier général des forces canadiennes (voir page 1263). L'instruction opérationnelle Terre/Air incombe à la Force mobile. L'instruction élémentaire des parachutistes et celle des pilotes d'avions et d'hélicoptères sont confiés au Commandement de l'instruction.

LE RÉSEAU DE TRANSMISSIONS DES FORCES CANADIENNES

Le rôle du Réseau de transmissions des forces canadiennes est d'assurer des services fixes de transmissions et un réseau national de transmissions pour les opérations de survie (protection civile). Pour remplir ce rôle, le Réseau de transmissions des forces canadiennes dirige toutes les installations du service fixe des télécommunications au Canada.

LES RÉSERVES ET L'ORGANISATION DE LA SURVIE

Les Réserves sont administrées par le chef adjoint des Réserves (major-général) au Quartier général des forces canadiennes. Le commandement et l'administration des Réserves de l'Armée est assuré par 12 quartiers généraux de district, organisés sur une base géographique. Bien que les divisions de réserve de la Marine et les unités auxiliaires de l'A.R.C., soient placées sous l'autorité du Chef adjoint, celles-ci relèvent de lui par l'entremise du commandant des divisions de la Marine et du chef de leur commandement, selon le cas.

Le rôle de l'Organisation de la survie est de venir en aide aux autorités civiles, de fournir des forces d'urgence pour la survie nationale, et les besoins des provinces, et de fournir une équipe d'instruction pour appuyer les Forces régulières.

LE COMMANDEMENT DU MATÉRIEL

La mission du Commandement du matériel est d'assurer le soutien logistique des Forces armées, c'est-à-dire d'acquiescer, de stocker et de fournir le matériel. Pour remplir ce rôle, le Commandement du matériel dirige les opérations des chantiers maritimes, des dépôts de matériel, des dépôts de matériel technique, des dépôts de fournitures, des dépôts de réparation et des ateliers de base au Canada.

Administration des bases militaires au Canada

Le personnel et les services qui sont nécessaires, à un niveau inférieur au quartier général de commandement, pour administrer et appuyer les unités qui ont leur base dans une localité particulière, sont groupés dans les bases des Forces canadiennes. Le rôle essentiel de chaque base est de fournir les services administratifs et les services de soutien, au niveau de la base, aux unités installées à la base même ou à proximité. Chaque base a été attribuée au chef d'un commandement dont relève le commandant de la base. Le commandant de la base a à sa disposition un personnel suffisant, représentant les quatre grands services fonctionnels, pour commander et administrer la base.

Section 3.—Les opérations et l'instruction militaire des Forces canadiennes

La Marine royale du Canada

La flotte.—Au mois de décembre 1966, la Marine royale du Canada comptait 42 navires en service et un sous-marin de la *Royal Navy* sous son contrôle opérationnel à Halifax. L'*Ojibwa*, le premier des trois sous-marins de type classique de la classe «O», avait terminé sa première année au sein de la flotte de l'Atlantique; le deuxième sous-marin, l'*Onondaga*, devait entrer en service en mai 1967 et le troisième, l'*Okanagan*, devait être terminé au début de 1968. Le porte-avions *Bonaventure* subissait une refonte complète, qui devait se terminer en août 1967. Le *Fraser*, dernier des sept destroyers de la classe Saint-Laurent à être transformé pour porter des hélicoptères, était prêt à entrer en service à l'automne de 1966, de même que l'hélicoptère rapide *Bras d'Or* (FHE 400). Les travaux

se poursuivaient sur la *Terra Nova*, le premier des sept navires de la classe *Restigouche* à être modernisé; ils doivent être achevés au printemps de 1968; la modernisation du deuxième navire débutera en mars 1967, et le dernier navire sera terminé en septembre 1969. La construction du navire de recherche *Quest*, qui sera mis en service sur la côte est a commencé en août 1966, et celle de deux navires de soutien opérationnel, le *Protecteur* et le *Preserver* en décembre. La construction d'une nouvelle classe d'escorteurs d'escadre pouvant porter des hélicoptères est prévue; la construction du premier de ces navires commencera à l'automne de 1967. Un ancien dragueur d'escadre de la classe *Bangor*, le *Granby*, qui est maintenant employé comme base flottante pour les plongeurs-démineurs, sera déclassé en 1967 et remplacé par un escorteur océanique qui portera également le nom de *Granby*.

Instruction.—Les principaux établissements d'instruction de la Marine royale du Canada sont: la Base des forces canadiennes de *Cornwallis*, près de Digby (N.-É.); l'école de la flotte de *Shearwater*, près de Dartmouth (N.-É.); l'école de la flotte de *Stadacona*, à Halifax (N.-É.); l'école de la flotte *Hochelaga*, à LaSalle (P.Q.); le *Gloucester*, près d'Ottawa (Ont.); et l'école de la flotte de *Naden*, à Esquimalt (C.-B.).

L'instruction élémentaire des recrues, hommes et femmes, a lieu à la BFC de *Cornwallis*; les cours durent habituellement 14 semaines. L'instruction en langue anglaise pour les recrues de langue française se donne à la BFC de Saint-Jean; les cours durent jusqu'à un maximum de 21 semaines. Les élèves-officiers admis en vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP) ou du Programme d'instruction des collèges (CTP), reçoivent presque toute leur formation initiale dans des collèges des forces armées (voir pp. 1263-1264) ou dans les universités du Canada; ceux qui ont contracté un engagement à court terme accomplissent leur instruction au *Venture*, à Esquimalt (C.-B.). Tous les élèves-officiers reçoivent une formation pratique à bord des navires de la flotte, au cours de diverses périodes de l'année. Le programme des Divisions universitaires d'instruction navale a pour objet de former des officiers subalternes, destinés à servir dans les forces de la Réserve et les forces régulières de la Marine. Les élèves-officiers doivent suivre deux périodes d'instruction d'hiver, deux d'été, ainsi que certains cours déterminés.

La Réserve de la Marine royale du Canada.—Ce sont les 16 divisions navales au Canada qui s'occupent principalement du recrutement et de l'instruction des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada sous la direction générale du commandant des divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.). Des divisions navales sont établies dans les centres suivants:

St-Jean (T.-N.), *Cabot*
Halifax (N.-É.), *Scotian*
Saint-Jean (N.-B.), *Brunswick*
Québec (P.Q.), *Montcalm*
Montréal (P.Q.), *Donnacona*
Toronto (Ont.), *York*
Ottawa (Ont.), *Carleton*
Kingston (Ont.), *Cataraqui*

Hamilton (Ont.), *Star*
Windsor (Ont.), *Hunter*
Port Arthur (Ont.), *Griffon*
Winnipeg (Man.), *Chippawa*
Saskatoon (Sask.), *Unicorn*
Calgary (Alb.), *Tecumseh*
Vancouver (C.-B.), *Discovery*
Esquimalt (C.-B.), *Malahat*

Les divisions navales sont commandées par des officiers de réserve et chargées de l'instruction élémentaire et de l'instruction spécialisée des officiers et hommes de la Réserve de la Marine royale du Canada. L'instruction en mer des recrues de la Réserve se donne pendant l'été au Centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton.

Les cadets de la Marine royale du Canada.—Les cadets de la Marine, qui sont placés sous le patronage de la Ligue de la Marine du Canada et administrés par la Marine royale du Canada, comptent 174 unités autorisées; celles-ci sont dirigées par 15 officiers de marine, qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers des cadets de la Marine royale du Canada. Au cours de l'été, deux éta-

blissements d'instruction,—le *Cornwallis*, sur la côte est et le *Quadra*, sur la côte ouest,—reçoivent officiers et cadets pendant des périodes d'instruction de deux semaines. En outre, certains cadets ayant fait l'objet d'une sélection suivent un cours de sept semaines aux établissements de la Marine. Durant l'année, l'instruction en mer est donnée à bord de divers navires de la Marine royale du Canada. En octobre 1966, l'effectif des cadets était de 1,015 officiers et de 9,221 cadets.

L'Armée canadienne

Opérations en 1966.—Conformément aux engagements militaires qu'il a pris aux termes du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a continué de fournir des forces terrestres pour la défense de l'Europe occidentale. Le 4^e Groupe-brigade d'infanterie canadienne, dont les unités les plus importantes sont le *Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians)*, le 2^e Régiment de la *Royal Canadian Horse Artillery*, la 1^{re} Batterie d'engins sol-sol, le 2^e Bataillon du *Royal Canadian Regiment*, le 1^{er} Bataillon du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* (remplacé par le 2^e Bataillon à la fin de 1966) et le 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, représente les effectifs terrestres mis à la disposition de l'OTAN en Allemagne. Le quartier général du Groupe-brigade est établi à Soest, et on trouve des logements militaires aux environs de Soest, Werl, Hemer et Iserlohn. Le bataillon [1^{er} Bataillon du *Black Watch (Royal Highland Regiment of Canada)*] que le Canada a fourni dans le cadre du Commandement allié des Forces mobiles (terrestres) en Europe, a exécuté des exercices dans le nord de la Norvège, au début de 1966. Ce bataillon est cantonné au Canada, mais demeure sur un pied d'alerte en cas de mobilisation des Forces mobiles.

Les Forces armées canadiennes ont continué de fournir des troupes pour appuyer les opérations des Nations Unies: 1^o Un contingent d'environ 794 officiers et soldats fait partie de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient; sa tâche consiste à assurer à la Force les services de génie, de transmissions, de ravitaillement, de transport, d'atelier et postaux. 2^o Un contingent de 880 officiers et soldats fait partie de la Force des Nations Unies à Chypre; les effectifs canadiens comprennent un escadron de reconnaissance, un bataillon d'infanterie, un quartier général du contingent canadien et un détachement canadien au Quartier général de l'ONU. 3^o Les Forces armées canadiennes ont affecté à d'autres missions des Nations Unies,—Palestine, Cachemire et Corée,—quelque 39 officiers et soldats. (Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan a terminé sa mission au début du printemps de 1966.) 4^o Le Canada a spécialement formé et équipé un bataillon d'infanterie (le 1^{er} Bataillon des *Canadian Guards*) destiné à appuyer, à bref délai, les opérations des Nations Unies n'importe où dans le monde. En plus de ces engagements envers les Nations Unies, les Forces armées canadiennes, par suite de la participation du Canada aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Cambodge et au Laos, continuent de fournir environ 65 officiers et soldats pour la surveillance de la trêve en Indochine.

Les Forces armées du Canada maintiennent au Ghana et en Tanzanie des équipes d'instructeurs chargés de contribuer à l'instruction des forces armées de ces pays. Elles ont fourni 21 militaires de tous grades pour les équipes du Ghana et 69 pour l'équipe de la Tanzanie. Un certain nombre d'élèves-officiers et de soldats du Ghana, de la Tanzanie, du Nigéria, de la Barbade, de la Jamaïque, de Trinité et Tobago, de la Malaisie et de la Zambie, ont reçu leur instruction dans les écoles des Forces canadiennes.

Instruction.—La plus grande partie de l'instruction élémentaire, supérieure et des recrues requise dans l'Armée régulière du Canada, se donne dans les écoles placées sous la direction du Commandement de l'instruction. Au cours de 1966, les dépôts régimentaires, les unités et les écoles ont dirigé l'instruction élémentaire de 6,794 recrues et l'instruction de corps des officiers et hommes de troupe de l'Armée; 348 officiers ont été reçus aux examens d'avancement; 64 officiers ont fréquenté le Collège d'état-major de l'Armée canadienne; et six autres ont commencé à suivre des cours dans divers Collèges d'état-major du Commonwealth. Des cours d'aptitude à l'intention des sous-officiers subalternes

et supérieurs ont été donnés aux écoles du Commandement de l'instruction. Des officiers de l'A.R.C. et de la Marine royale du Canada, ainsi que des officiers de l'Australie, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Inde, du Pakistan, de la Tanzanie, de la Jamaïque, de la Zambie et des États-Unis, ont suivi des cours dans les écoles canadiennes.

Des cours de français et d'anglais sont offerts aux militaires de tous grades. Le dépôt du Royal 22^e Régiment (Compagnie d'enseignement des langues) donne des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et sous-officiers de langue anglaise, tandis qu'un certain nombre de recrues et de futurs sous-officiers de langue française suivent des cours d'anglais.

L'instruction spécialisée a lieu dans les écoles et les unités. Au besoin, on a recours aux écoles civiles et aux écoles militaires connexes pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires.

En vertu d'un programme d'apprentissage, des jeunes gens spécialement choisis reçoivent une formation de spécialistes militaires qui les prépare à l'avancement aux grades de sous-officiers supérieurs. En 1966, 83 apprentis ont été acceptés et 29 instructeurs civils ont été chargés de l'instruction scolaire de quelque 250 apprentis-soldats. Des points scolaires sont accordés par le ministère de l'Éducation de la province où les cours sont donnés.

En 1966, l'instruction des forces de campagne a été dirigée par le Commandement de la Force mobile. Des unités désignées ont continué de se familiariser avec les opérations aéroportées lors des exercices d'unité. Le bataillon aérotransportable de la Force mobile a participé à un exercice d'hiver en Norvège par grand froid. Des cours de parachutage et de ravitaillement par air ont été donnés au Centre canadien interarmes d'entraînement aérien, à Rivers (Man.), et des cours portant sur les opérations arctiques à Camp Borden (Ont.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective aux camps de Gagetown (N.-B.) et de Wainwright (Alb.). L'instruction toutes armes a été dispensée à l'échelon des unités et des sous-unités, et elle a été couronnée par des exercices à l'échelon du groupe-brigade.

En vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP), certains élèves spécialement choisis reçoivent, aux Collèges des forces armées du Canada (voir page 1263), ainsi que dans les universités et collèges du Canada qui comptent des unités universitaires de la Réserve, la formation requise pour devenir officiers dans les Forces canadiennes. On trouve des unités universitaires de la Réserve dans la plupart des universités du Canada. Ces unités sont destinées principalement à former des officiers pour les éléments de réserve des Forces canadiennes, et elles offrent à peu près la même instruction que le ROTP.

La Milice de l'Armée canadienne.—Les fonctions de la Milice, qui ont fait récemment l'objet d'une révision, consistent, par ordre d'importance: à appuyer l'Armée régulière, à assurer un cadre d'instructeurs, ainsi qu'à collaborer à la sécurité intérieure et à fournir des spécialistes pour compléter le personnel des installations de survie nationale, en temps de crise nationale. L'instruction de la Milice est destinée à bien former le personnel et les unités, en leur donnant une formation élémentaire en ce qui concerne les spécialités et techniques militaires de leur propre Corps, ainsi que les spécialités relatives aux opérations de survie. En conformité de son nouveau rôle, la Milice a été considérablement réorganisée de novembre 1964 à mars 1965. Sur recommandation de la Commission ministérielle pour la réorganisation de l'Armée canadienne (Milice), on a institué 172 unités autonomes dont l'effectif autorisé atteint 41,718 hommes. En même temps on a reconsidéré les lignes de conduite relatives à l'entraînement et au personnel. On accorde désormais une attention toute spéciale à l'âge, à la condition physique, à la compétence professionnelle et aux qualités de chef.

Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne.—Le Corps des cadets de l'Armée a pour objet d'inculquer à ses membres une solide formation militaire de base, fondée sur les qualités de chef, le patriotisme et le civisme. L'Armée régulière est chargée de l'élaboration des programmes et de la surveillance en ce qui concerne l'organisation, l'administration et l'instruction; ces fonctions nécessitent les services à plein temps de 136 officiers et soldats. L'instruction et l'administration des cadets de l'Armée sont assurées par les officiers des Services des cadets du Canada, sous-élément des Réserves, ainsi que par des instructeurs civils. Le 30 octobre 1966, 2,103 instructeurs civils et des cadets remplissaient ces fonctions.

Les cadets, dont l'âge varie de 14 à 18 ans, reçoivent de leur propre Corps, un cours progressif d'une durée de trois ans sur les matières militaires de base; certains cadets sont désignés pour poursuivre leur formation à des camps d'été. En 1966, 5,062 cadets ont suivi des cours de spécialités d'une durée de six semaines à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Ipperwash et Camp Borden (Ont.), Clear Lake (Man.) et Vernon (C.-B.); 1,668 cadets ont suivi des cours spéciaux et des cours de chefs, d'une durée de deux semaines, à Aldershot (N.-É.), Montréal (P.Q.), Ipperwash (Ont.), Clear Lake et Rivers (Man.); 215 «maîtres-cadets», un officier et six cadets de Grande-Bretagne, ont suivi l'instruction pendant quatre semaines au Camp national des cadets, à Banff (Alb.); pendant l'été de 1966, 58 cadets ont bénéficié d'un programme d'échange établi entre le Canada et la Barbade, la Jamaïque, Trinité et Tobago, et un officier et six cadets ont suivi le programme dit *Outward Bound* à Towyn, au pays de Galles; 388 instructeurs de cadets ont suivi des cours d'aptitude d'une durée allant jusqu'à six semaines et 424 instructeurs militaires civils ont participé à l'instruction et aux travaux d'administration pendant les séjours aux camps d'été. Au mois d'octobre 1966, le nombre des cadets inscrits était de 55,928 et celui des corps, de 494.

L'Aviation royale du Canada

Opérations en 1966.—Au cours de l'année, l'Aviation royale du Canada a collaboré à la défense aérienne de l'Amérique du Nord grâce à ses trois escadrons d'intercepteurs *CF-101B*, ses deux escadrons d'engins sol-air *Bomarc* et ses 29 stations de radar. Deux de ces stations de radar ont cessé de fonctionner pendant le second semestre de l'année. Ces forces, ainsi que la ligne de pré-alerte (DEW), sont placées sous le contrôle opérationnel du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). La 1^{re} Division aérienne, qui constitue l'apport du Canada à l'OTAN en Europe, a effectué ses opérations avec huit escadrons d'avions *CF-104*. Six de ces escadrons sont des unités d'intervention et d'attaque et les deux autres des unités de reconnaissance photographique.

Le Commandement aéromaritime de l'A.R.C. a affecté quatre escadrons d'avions terrestres à la défense maritime de l'Amérique du Nord; trois de ces escadrons, dont la base se trouvait sur la côte est, sont dotés d'appareils *Argus*, les plus gros et les plus modernes des avions de lutte anti-sous-marine au monde. Un programme ininterrompu de modernisation des avions et d'équipement en matériels perfectionnés de lutte anti-sous-marine s'est poursuivi pendant toute l'année. Les escadrons de la côte est, de même qu'un escadron doté d'avions *Neptune* établi sur la côte ouest, ont participé à des manœuvres tant à l'échelon national qu'international, ainsi qu'à des exercices de l'OTAN ayant trait à la lutte anti-sous-marine, tout en exécutant leurs missions quotidiennes de patrouille et de surveillance dans les régions maritimes avoisinant le littoral du Canada. Au début de l'année, le Commandement aéromaritime de l'A.R.C. a été intégré dans le nouveau Commandement maritime.

Le Commandement du transport aérien a continué d'apporter son appui à la Division aérienne et à la brigade de l'Armée en Europe, utilisant à cette fin les appareils à long rayon d'action *Yukon* et *Hercules*. Il a également fourni le transport aérien nécessaire à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et aux contingents des Nations Unies à Chypre. Des unités aériennes dotées d'avions *Caribou* et *Otter* ont été maintenues en Égypte, en Inde et au Pakistan, dans le but d'appuyer la FUNU et des missions

d'observateurs des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP et UNIPOM). En outre, le Commandement du transport aérien a collaboré dans une large mesure au pont aérien destiné à assurer l'acheminement du pétrole vers la Zambie. Au Canada, les appareils de ce Commandement ont transporté du personnel et du matériel du ministère de la Défense nationale d'une extrémité à l'autre du pays et dans les régions arctiques. Des appareils *Hercules* ont servi à l'entraînement des parachutistes de l'Armée canadienne et des appareils *T-33* ont accompli des missions courantes de photographie aérienne pour le ministère. Les services de recherche et de sauvetage ont été assurés dans les secteurs dont la responsabilité relève du Canada. Durant l'année, les appareils de l'A.R.C. ont consacré plus de 6,000 heures de vol à la recherche ou au sauvetage de personnes, d'avions et de navires manquant à l'appel. Au total, l'A.R.C. a répondu à quelque 2,000 demandes de secours.

Instruction.—Chaque année l'A.R.C. assure l'instruction élémentaire à des milliers d'officiers et aviateurs, en vue de satisfaire aux besoins résultant des mises à la retraite, des libérations et de l'adoption de nouveaux matériels. Les recrues de langue française suivent des cours d'anglais dès leur engagement. Ces cours, dont la durée varie jusqu'à un maximum de 21 semaines, sont donnés aux officiers et aux aviateurs, à Saint-Jean (P.Q.). L'A.R.C. assure l'instruction supérieure des spécialistes, mais des établissements industriels offrent également des cours portant sur des matériels spéciaux, tandis que certains officiers poursuivent des études post-universitaires dans les universités du Canada et des États-Unis. De plus, un certain nombre de stagiaires des pays en voie de développement suivent des cours de techniciens d'aviation. Le choix du personnel navigant est effectué par une Unité de sélection d'officiers, établie à la Base des forces canadiennes de Downsview (Ont.). Les élèves-officiers du personnel navigant suivent leurs cours d'initiation à l'École centrale des officiers, à Venture (C.-B.). Les futurs pilotes des avions à réaction de l'A.R.C. reçoivent leur instruction élémentaire et supérieure à Moose Jaw (Sask.) et à Gimli (Man.); l'instruction supérieure portant sur les appareils multimoteurs se donne à Portage-la-Prairie (Man.). Les radionavigateurs sont formés à Winnipeg (Man.). Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1967, environ 124 pilotes de l'A.R.C. et 80 radionavigateurs achèveront leur instruction et recevront leurs «ailes»; 37 officiers de la Marine royale du Canada et six de l'Armée régulière du Canada apprendront à piloter des appareils à moteurs à pistons. En vertu d'accords bilatéraux, 35 pilotes danois, 25 norvégiens et quatre malaisiens apprendront à voler sur des avions à réaction; trois radionavigateurs norvégiens et deux danois suivront des cours de radionavigation; trois officiers-pilotes de l'Aviation navale danoise et un officier de l'Armée jamaïcaine suivront l'instruction élémentaire sur les hélicoptères; 15 Malaisiens et 31 Tanzaniens seront initiés au pilotage des appareils à moteurs à pistons.

Les nouveaux officiers du personnel non navigant suivent des cours d'initiation à la Base des forces canadiennes d'Esquimalt (C.-B.), et l'instruction technique à la Base des forces canadiennes de Clinton (Ont.). Les écoles techniques de Camp Borden et de Clinton (Ont.) donnent des cours d'instruction élémentaire et supérieure à l'intention des spécialistes de l'aviation. Les membres de la Force régulière et des Réserves ont l'occasion de suivre des cours de perfectionnement dans les diverses spécialités, ce qui leur permet de donner un meilleur rendement, tout en accédant à des groupes supérieurs de spécialité et en touchant une solde plus élevée. L'instruction opérationnelle sur des avions et des matériels spéciaux s'accomplit dans les unités d'instruction technique en campagne et dans les unités d'instruction opérationnelle, qui sont établies en divers endroits au Canada. Les épreuves semestrielles portant sur les diverses spécialités se passent sous la direction de l'Établissement des normes d'instruction, situé à Trenton (Ont.).

La Réserve de l'Aviation royale du Canada.—Les sous-éléments de la force active de réserve de l'A.R.C. comprennent la force auxiliaire et la première réserve.

La force auxiliaire est composée de quatre Quartiers généraux d'escadre auxiliaire situés à Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton et de six escadrons stationnés aux mêmes endroits; les Quartiers généraux d'escadre dirigent les opérations, l'instruction et l'administration des escadrons dans leurs secteurs respectifs. Chaque escadron possède le DHC-3 *Otter*. Ils servent au transport du matériel léger, aux exercices de survie nationale et aux services de recherche et de secours. Le transport du matériel léger et les exercices de survie nationale sont menés de concert avec les forces régulières et de réserve de la Marine et de l'Armée, ainsi qu'avec les forces régulières de l'Aviation, tandis que les missions de secours sont accomplies en collaboration avec les autorités civiles et l'aviation militaire. Dans une situation d'urgence, ces escadrons serviraient à remplir les besoins des autorités civiles et militaires.

La première réserve se compose des officiers des cadets de l'Air, qui font partie de l'état-major des escadrons du Corps royal canadien des cadets de l'Air, établis en divers endroits du Canada, des officiers auxiliaires de l'effectif, qui consacrent de 15 à 30 jours par année à l'orientation professionnelle dans les centres de recrutement de l'A.R.C., et des officiers d'état-major des escadrons universitaires, qui ont pour principale fonction d'assurer l'instruction des membres du Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve) (URTP), au cours de l'année scolaire.

Chaque été, quelque 130 étudiants de première année de l'URTP suivent un cours de formation d'officiers à l'École d'officiers de réserve. Après cette instruction initiale, vient l'instruction spécialisée dans l'un des domaines suivants: génie aéronautique, armement, administration, comptabilité, technique de la construction, matériel mobile auxiliaire, loisirs, approvisionnement et télécommunication. Les étudiants de deuxième année continuent l'instruction régulière ou pratique commencée l'année précédente et un petit nombre d'étudiants particulièrement doués sont désignés pour aller poursuivre leur instruction pratique dans une unité de campagne au cours d'un troisième été.

Les cadets de l'Aviation royale du Canada.—Le fonctionnement des cadets de l'Air est assuré en vertu d'une entente entre la Ligue des cadets de l'Air du Canada, organisme civil à caractère bénévole, et l'Aviation royale du Canada. La Ligue patronne et administre les activités des cadets de l'Air, tandis que l'A.R.C. fournit les instructeurs et le matériel requis, et élabore les programmes d'étude; elle collabore aussi avec la Ligue dans les domaines de l'organisation et de l'administration. L'instruction donnée aux cadets de l'Air a pour objet de les encourager à acquérir les qualités de bons citoyens, d'accroître leur intérêt pour l'aviation et la technologie spatiale et de les aider à développer à un haut degré leurs aptitudes physiques, leur initiative et leur sens de la discipline. L'effectif maximum autorisé est de 28,000 cadets; au 1^{er} octobre 1966, l'effectif réel s'élevait à 25,596 cadets, répartis entre 369 escadrons établis à travers le Canada.

Pendant l'été de 1966, des camps ont été organisés aux bases des forces canadiennes de Greenwood (N.-É.), Saint-Jean (P.Q.), Trenton (Ont.) et Penhold (Alb.), et plus de 7,000 cadets et 858 officiers et instructeurs y ont participé. Un cours de sept semaines, à l'intention des chefs supérieurs, a été suivi par 240 cadets à Camp Borden (Ont.). A Namao (Alb.), 27 cadets ont suivi un cours d'initiation à la vie en forêt qui portait sur les techniques de survie et d'exploration du terrain. En vertu du Programme d'échange de visites entre divers pays de 1966, 62 cadets se sont rendus dans l'un ou l'autre des pays suivants: Autriche, Belgique, Grande-Bretagne, Danemark, France, Italie, Israël, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Turquie, États-Unis et République fédérale d'Allemagne.

Grâce aux bourses offertes par l'A.R.C., environ 250 cadets de l'Air des grades supérieurs suivent chaque année des cours de pilotage dans les aéro-clubs; 74 autres bourses ont été offertes en 1966 par la Ligue des cadets de l'Air et d'autres organismes.

Section 4.—Les Collèges des forces armées et les Collèges d'état-major

Les Collèges des forces armées du Canada.—Les Collèges des forces armées sont au nombre de trois: le Collège militaire royal du Canada, fondé à Kingston (Ont.) en 1876, le *Royal Roads*, établi près de Victoria (C.-B.) en 1941 et destiné à former des officiers de marine, et le Collège militaire royal de Saint-Jean, situé à Saint-Jean (P.Q.) et destiné surtout aux élèves-officiers de langue française. Le Collège militaire royal du Canada et le *Royal Roads* ont été constitués en collèges des forces armées du Canada en 1948, tandis que le Collège militaire royal de Saint-Jean a été ouvert en 1952. En 1959, l'Assemblée législative de l'Ontario accordait au Collège militaire royal du Canada une chartre l'autorisant à conférer des grades.

L'instruction et la formation reçues aux Collèges visent à donner aux élèves-officiers une culture générale, à leur enseigner des spécialités et à développer en eux les qualités de chef ainsi que les autres qualités essentielles aux officiers des trois Armes. Le programme d'études leur procure une formation générale, scientifique, et militaire, solide et bien équilibrée, conduisant à des diplômes en arts, en sciences et en génie, que décerne le Collège militaire royal du Canada. L'organisation et l'instruction permettent aux élèves-officiers d'exercer leur aptitude au commandement et de prendre des décisions judicieuses.

Le cours suivi par les élèves-officiers qui sont inscrits au Collège militaire royal du Canada et au *Royal Roads* dure quatre années. Vu que les troisième et quatrième années du cours ne se donnent qu'au Collège militaire royal du Canada, les élèves-officiers du *Royal Roads* doivent s'y rendre pour terminer les deux dernières années du cours des arts, des sciences ou de génie. Ceux qui sont admis au Collège militaire royal de Saint-Jean suivent un cours de cinq ans, dont une année préparatoire. Ils y accomplissent l'année préparatoire, ainsi que la première et la deuxième, puis ils se rendent au Collège militaire royal du Canada pour les deux dernières années.

Les candidats qui désirent entrer au Collège militaire royal du Canada ou au *Royal Roads* doivent avoir obtenu leur certificat d'immatriculation supérieure ou l'équivalent. Ceux qui ont obtenu leur baccalauréat ès arts dans un collège classique ou qui ont terminé la 1^{re} année de sciences ou la 2^e année de philosophie au Collège Mont-Saint-Louis peuvent demander d'être admis en 1^{re} année au Collège militaire royal de Saint-Jean. Le candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant habituellement au Canada et réunir les conditions d'aptitudes physiques requises. Pour être admis en première année du cours, on doit avoir atteint son 16^e, mais pas encore son 21^e anniversaire de naissance le 1^{er} janvier de l'année d'admission; pour entrer en préparatoire, il faut avoir atteint son 16^e, mais non pas son 20^e anniversaire de naissance, le 1^{er} janvier de l'année d'admission.

La plupart des élèves-officiers admis dans les collèges militaires s'enrôlent dans les forces armées sous le régime du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. Les candidats acceptés s'enrôlent, selon leur choix, comme élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, dans l'Armée canadienne ou dans l'Aviation royale du Canada. Leurs frais de scolarité, d'uniformes, de manuels, d'instruments et autres sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les élèves-officiers touchent une solde de \$180 par mois. Les élèves doivent verser \$85 par mois pour leur pension et leur logement. Ceux qui terminent avec succès leur instruction scolaire et leur formation militaire reçoivent un brevet d'officier permanent dans les forces régulières.

Un nombre restreint d'élèves d'écoles secondaires peuvent être choisis pour fréquenter les Collèges militaires, à condition de payer eux-mêmes les frais de scolarité, etc. Après avoir obtenu leur diplôme, ils reçoivent un brevet d'officier et servent dans les éléments de réserve des forces armées. Les jeunes gens qui méritent une bourse d'élève-officier du gouvernement fédéral servent également dans les forces de réserve. Le gouvernement

accorde ces bourses aux fils des anciens combattants qui sont morts ou ont été frappés d'incapacité grave, au cours de leur service dans l'une des trois Armes ou dans la Marine marchande du Canada, au cours des hostilités. Il y a un maximum de 15 bourses par année, c'est-à-dire cinq pour chaque Arme. Chacune d'elles vaut \$580, ce qui paie les frais de la première année.

Au cours de l'année scolaire 1966-1967, 1,139 élèves-officiers fréquentaient les Collèges militaires; 563 étaient inscrits au *Royal Military College*, 201 au *Royal Roads* et 375 au Collège militaire royal de Saint-Jean. Sur ce nombre, 253 étaient enrôlés dans la Marine, 409 dans l'Armée et 477 dans l'Aviation.

Les Collèges d'état-major.—Le Collège d'état-major de l'Armée canadienne, situé à Kingston (Ont.), offre un cours de 11 mois qui a pour but de former les officiers aux fonctions d'état-major. Bien que la plupart des élèves soient des officiers de l'Armée canadienne, il y a aussi des officiers des deux autres Armes, ainsi que des armées d'autres pays du Commonwealth et de l'OTAN, qui suivent ce cours. Le programme d'instruction comporte l'étude de précis et d'ouvrages de référence, des séances de démonstration, des causeries, aussi bien que des exercices faits à l'intérieur et à l'extérieur. Outre les cours portant sur des sujets purement militaires, le programme comprend des travaux de recherches et d'études, des cours sur l'actualité mondiale et des conférences données par des invités de marque.

Le Collège des Forces canadiennes situé à Armour Heights, à Toronto (Ont.), se compose de trois établissements d'enseignement pour la formation des officiers d'état-major:

Le Collège d'état-major.—Les officiers du grade de major (et l'équivalent) suivent un cours de 44 semaines qui les prépare à obtenir un grade supérieur dans les Forces armées du Canada. Ce cours a pour objet principal d'enseigner aux élèves à s'exprimer avec logique et précision, aussi bien oralement que par écrit. Il vise aussi à les familiariser avec les méthodes et règlements concernant le personnel et l'administration, les progrès scientifiques et techniques et l'actualité nationale et internationale.

L'École d'état-major.—Les officiers du grade de capitaine et lieutenant (et l'équivalent) suivent un cours de 14 semaines qui les prépare à occuper des postes subalternes d'état-major et d'administration dans les Forces armées du Canada. Le cours porte principalement sur les méthodes et règlements concernant l'administration militaire, la rédaction de la correspondance et l'organisation civile et militaire. Les élèves s'initient également à l'actualité nationale et internationale.

L'École des cours par correspondance.—Les diplômés de l'École d'état-major peuvent suivre des cours par correspondance portant sur divers sujets militaires et scolaires.

Le Collège de la défense nationale, à Kingston (Ont.), est un collège supérieur de défense, qui offre un cours de 11 mois portant sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs des forces armées et par des hauts fonctionnaires des ministères du gouvernement fédéral, ainsi que par quelques représentants de l'industrie. Les conférenciers sont choisis parmi d'éminents spécialistes en divers domaines, du Canada et d'autres pays. En outre, le Collège organise des voyages et des visites dans certaines régions du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de renseigner les étudiants sur les conditions de vie et sur les tendances qui existent tant dans leur pays qu'à l'étranger.

Section 5.—Le Conseil de recherches pour la défense

Fondé en 1947, le Conseil de recherches pour la défense a pour fonction d'aider et de conseiller les forces canadiennes dans le domaine scientifique. Il comprend un président et un vice-président à service continu, deux membres d'office ou plus, ainsi que neuf autres membres qui sont désignés pour faire partie du Conseil. Sont membres d'office,

le sous-ministre de la Défense nationale, le président du Conseil national de recherches, de même que tout autre membre que peut désigner le ministre de la Défense nationale pour représenter les forces canadiennes. Les autres membres, nommés par le gouverneur en conseil pour des périodes de trois ans, sont choisis dans les universités et l'industrie en raison de leur compétence scientifique et technique.

L'organisme comprend, outre l'administration centrale, un groupe de recherches opérationnelles, sept laboratoires de recherches, ainsi que des bureaux de liaison à Londres, Washington et Paris. Des comités consultatifs, composés d'éminents savants canadiens, apportent au Conseil une aide précieuse, par l'étude qu'ils font des problèmes très divers.

Le Conseil de recherches pour la défense est un organisme intégré, d'une manière complète et permanente, aux services de défense du pays. Son président est membre du conseil de la Défense. Le Conseil de recherches pour la défense a pour fonction première d'établir une corrélation entre les besoins scientifiques particuliers des forces armées et les recherches concernant le domaine scientifique en général. Il fait converger ses efforts sur les problèmes de défense qui revêtent une importance spéciale pour le Canada, ou pour la solution desquels le pays possède des ressources ou des installations bien particulières. Il recourt autant que possible aux organismes de recherches déjà existants, notamment le Conseil national de recherches, pour satisfaire aux besoins des forces armées. Le Conseil a aménagé des installations nouvelles seulement en ce qui a trait aux domaines qui ne présentent que peu d'intérêt du point de vue civil, sinon aucun. Il collabore étroitement avec les grands alliés du Canada; la spécialisation n'est possible que dans la mesure où la Grande-Bretagne et les États-Unis veulent bien communiquer les résultats de leurs programmes de plus grande envergure, en échange des découvertes, moins nombreuses mais néanmoins précieuses, des spécialistes canadiens.

Le Conseil dirige sept laboratoires de recherches et de perfectionnement, dont le travail porte surtout sur la guerre maritime, les canons, les fusées et les engins téléguidés en tant qu'armement, la défense anti-engins, les recherches dans la haute atmosphère au moyen de matériels fonctionnant au sol, ainsi que de ballons, de fusées et de satellites, la propulsion et les propergols, les télécommunications, les études géophysiques dans l'Arctique, les moyens de défense contre les armes nucléaires, chimiques et biologiques, les études sur le choc et le souffle, les recherches concernant les sciences biologiques et les recherches opérationnelles. En outre, le Conseil appuie et organise un programme de recherches *extra-muros* dans les universités et l'industrie. Chaque année, quelque 200 bourses sont accordées au personnel enseignant des universités canadiennes, à des fins de recherches sur des problèmes qui intéressent la défense, et des fonds spéciaux permettent de passer des contrats avec l'industrie en vue d'effectuer des recherches dans certains domaines particuliers.

Les recherches portant sur les problèmes de la guerre maritime, en particulier ceux qui ont trait à la détection et à la poursuite des sous-marins, se font à l'Établissement de recherches navales, situé à Dartmouth (N.-É.) et au Laboratoire naval du Pacifique, situé à Esquimalt (C.-B.). Les travaux de recherches et de perfectionnement en matière d'armes et de défense contre divers armements sont exécutés en collaboration avec les forces armées, dans divers établissements, dont le plus considérable est le Centre canadien de recherches et perfectionnement des armes, situé près de Valcartier (P.Q.). Le travail qui s'y accomplit comporte surtout des études sur la défense anti-engins, sur les caractéristiques et l'utilisation des appareils de détection à rayons infrarouges et autres, sur l'exploration de la haute atmosphère au moyen de ballons et de fusées, ainsi que sur la mise au point des propergols pour les fusées.

L'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense, à Ottawa, accomplit surtout des travaux portant sur les communications, qui se rapportent à l'exploration de l'ionosphère au moyen de matériels fonctionnant au sol, de fusées et de satellites, ainsi que sur l'application de la science électronique aux problèmes militaires.

Les recherches relatives aux problèmes de la défense contre les armes chimiques, biologiques et nucléaires se poursuivent dans deux établissements du Conseil, nommément les Laboratoires de recherches chimiques, biologiques et radiologiques pour la défense, situés à Ottawa (Ont.) et la Station expérimentale de Suffield, qui se trouve à Ralston (Alb.).

Les Laboratoires de recherches médicales pour la défense, situés près de Toronto, s'occupent de recherches portant sur les sciences biologiques, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement du rendement de l'homme travaillant dans un milieu militaire, y compris la physiologie humaine, la psychologie expérimentale et les recherches portant sur les vêtements.

Les recherches opérationnelles sont effectuées par un groupe interarmes du quartier général, qui se livre à des analyses scientifiques à long terme portant sur les problèmes de défense qui pourront se poser dans l'avenir. Le personnel se compose de spécialistes des recherches opérationnelles, fournis par le Conseil, et des militaires du rang d'officier. Le Conseil fournit également des spécialistes aux équipes de recherches des divers Commandements.

Le Conseil de recherches pour la défense continue d'apporter son appui aux recherches effectuées dans les domaines qui sont d'un intérêt particulier pour les forces armées du Canada, et revise constamment son programme afin de l'adapter à tous les changements qui surviennent dans les besoins de la défense. Le Conseil collabore étroitement avec le ministère de la Production de défense, afin que les travaux de recherches et de perfectionnement demeurent constamment liés à la production.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que le matériel nécessaire soit disponible. Cette dernière tâche comprend la mise au point du matériel de défense et le partage de la production avec les États-Unis, l'échange des biens de défense avec les pays de l'OTAN et autres pays amis, de même que la collaboration aux programmes de recherche, de mise au point et de production dans le cadre de l'alliance atlantique. Le ministère fournit aussi la direction et le personnel pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Programme d'aide extérieure et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé de l'organisation et de toutes les autres mesures nécessaires à l'établissement immédiat d'une régie d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire.

Pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Production de défense doit établir une régie centrale de l'achat et de l'approvisionnement. Le ministère a présenté un plan pour l'établissement d'un futur ministère de l'Approvisionnement, lequel exige l'intégration du service des achats de la Production de défense à celui des approvisionnements. Ce dernier service comporte maintenant les services régionaux d'achat du ministère et la Corporation de disposition des biens de la Couronne, constituant ainsi le Service de l'approvisionnement du gouvernement canadien.

La valeur nette des contrats d'achat et de construction passés par le ministère de la Production de défense et par la Construction de défense (1951) Limitée† a atteint \$713,415,000 en 1965 et \$452,530,000 pour le premier semestre de 1966. (La valeur nette des contrats comprend la valeur des nouveaux contrats aussi bien que celle des modifica-

* Rédigé à la Division de l'information, ministère de la Production de défense, Ottawa.

† La Construction de défense (1951) Limitée s'occupe principalement des constructions militaires (voir p. 154).

tions qui ont augmenté ou diminué la valeur des contrats existants.) Voici la valeur nette des contrats de 1965 selon les diverses sources en vue desquelles ils ont été adjugés:

<u>Source</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Pourcentage de la valeur totale</u>
	\$	
Ministère de la Défense nationale.....	473,534,358	66.38
Ministère de la Production de défense (crédits).....	1,482,662	0.21
Gouvernements étrangers		
États-Unis.....	154,384,358	21.64
Grande-Bretagne.....	1,843,278	0.26
Autres.....	5,829,910	0.83
Sources canadiennes autres que les ministères de la Défense nationale et de la Production de défense		
Aide extérieure.....	19,650,299	2.75
Autres ministères du gouvernement.....	56,609,793	7.93
TOTAL.....	713,414,658	100.00

La somme de \$473,534,000 en contrats adjugés au nom du ministère de la Défense nationale en 1965 représentait une diminution de 4.8 p. 100 par rapport à 1964. Il y a eu augmentation de \$14,358,000 dans le programme de construction navale de \$6,531,000 dans le programme d'armement et de \$6,062,000 dans le programme d'équipement en appareils électroniques et de télécommunications. D'autre part, on note une réduction de \$15,891,000 dans la construction aéronautique et de \$10,124,000 dans le programme chars-automobiles.

Les contrats passés à l'étranger pour le compte du ministère de la Défense nationale en 1965 se sont élevés à \$82,543,000, soit 17 p. 100 de la valeur nette totale des contrats d'entreprise générale adjugés. On a passé des contrats évalués à \$47,856,000 aux États-Unis, à \$26,509,000 en Grande-Bretagne et à \$3,177,000 dans d'autres pays. Les dépenses au titre des contrats adjugés en 1965 ont été de \$462,732,000, soit 15.3 p. 100 de moins qu'en 1964. Les dépenses relatives au programme de construction aéronautique ont diminué de \$32,301,000 ou 16.9 p. 100; celles d'équipement en appareils électroniques et de télécommunications, de \$12,477,000 ou 11 p. 100; et celles des chars-automobiles, de \$10,423,000 ou 40.8 p. 100.

Sur l'ensemble des contrats d'une valeur de \$452,530,000 accordés au cours du premier semestre de 1966, \$298,264,000 (66 p. 100) l'ont été pour le compte du ministère de la Défense nationale, et les dépenses pour les contrats d'entreprise générale adjugés pour ce ministère se sont élevées à \$262,005,000. Le ministère de la Production de défense a passé des contrats d'une valeur de \$1,463,000 en 1965 et de \$1,641,000 durant le premier semestre de 1966 sur certains crédits destinés à l'aide à l'industrie de la défense au Canada. Les contrats au compte du Fonds de roulement se sont établis à \$16,288,000 en 1965 et à \$21,047,000 pendant le premier semestre de 1966.

Les contrats provenant d'organismes autres que les ministères de la Défense nationale et de la Production de défense ont atteint \$238,418,000 en 1965, dont \$154,384,000 pour le gouvernement des États-Unis; \$56,610,000 pour les ministères et organismes du gouvernement canadien autres que la Défense; et \$19,650,000 pour les programmes d'aide extérieure. Au cours du premier semestre de 1966, les contrats adjugés au nom du gouvernement des États-Unis se sont élevés à \$81,708,000; pour les ministères et organismes du gouvernement canadien autres que la Défense, à \$39,000,000; et pour les programmes d'aide extérieure, à \$21,000,000.

Partage de la production et de la mise au point du matériel de défense.—En 1965, les contrats américains confiés à l'industrie canadienne dans le cadre du partage de la production du matériel de défense, se sont élevés à \$259,500,000, soit une augmentation de 55 p. 100 par rapport à 1964. Ceci s'explique par l'augmentation des crédits attribués

à la construction de l'appareil *F-104G*, dans le cadre du programme d'aide mutuelle canado-américaine, et par des achats plus nombreux de matériels tels que des moteurs d'avion et des pièces accessoires de cellule d'avion, des pièces d'avion, des pièces de véhicule, du matériel électronique de navigation et du matériel de télécommunications. La valeur globale des achats américains au Canada, au cours des sept années qui ont suivi la mise en œuvre du programme, a été de \$1,174,200,000.

En 1965, le gouvernement des États-Unis a accordé à la Corporation commerciale canadienne 1,707 contrats d'entreprise générale d'une valeur globale de \$146,500,000, contre 1,561 en 1964. Les marchés de sous-traitance adjugés directement à des entreprises canadiennes ont augmenté de 2,445 à 2,895 et ont atteint une valeur de \$109,800,000. Les autres contrats d'entreprise générale que l'industrie canadienne et d'autres institutions ont obtenus directement du gouvernement des États-Unis se sont chiffrés à \$3,221,505.

En 1965, le Canada a continué d'accorder de l'aide à son industrie, dans le cadre du programme de partage des travaux de mise au point, en vue de financer des recherches et des études pouvant intéresser les services américains; 56 contrats de partage des travaux ont été mis en vigueur, et les dépenses totales se sont élevées à \$22,000,000.

Participation à l'OTAN et aux travaux de recherches, de mise au point et de production et exportations outre-mer.—L'industrie canadienne est encouragée à participer à l'approvisionnement des pays européens et autres en matériel de défense, notamment en aéronefs, en instruction et en aides à la navigation et en pièces de moteurs. En 1965, 80 sociétés canadiennes ont signalé qu'elles avaient obtenu des contrats d'entreprise générale et des sous-traités d'une valeur de \$67,736,000, provenant de 43 pays de l'OTAN ou autres (à l'exclusion des États-Unis), plus de 95 p. 100 cependant des commandes ayant été passées par 14 pays seulement. L'ensemble des contrats marque une hausse de 11 p. 100 sur 1964; la valeur des contrats d'entreprise générale s'est élevée à \$46,076,000 et les marchés de sous-traitance des pays d'outre-mer à \$21,660,000. Les principaux achats effectués dans cette catégorie ont porté sur des avions *Caribou*, *Otter* et *Twin Otter*, des pièces de simulateurs de vol *F-104G*, des lance-fusées et des ogives pour l'engin léger anti-char *M-72* de l'OTAN, des indicateurs de position et d'autoguidage, des pièces de rechange pour véhicules, des moteurs d'avion et des pièces de rechange, des torpilles *MK44* et des pièces de rechange, ainsi que sur la mise au point en commun de l'engin de reconnaissance *CL-89*.

En 1965, les contrats canadiens de défense adjugés à des pays étrangers se sont élevés à \$51,011,000, dont \$31,259,000 en contrats d'entreprise générale et \$19,752,000 en marchés de sous-traitance; le Canada est donc bénéficiaire d'un montant de \$16,725,000 dans le cas de ces échanges de contrats de défense.

PARTIE III.—PLANIFICATION D'URGENCE DANS LE DOMAINE CIVIL (PROTECTION CIVILE)

Les mesures actuelles concernant la préparation des plans d'urgence dans le domaine civil résultent d'une étude que le gouvernement canadien a entreprise, en 1958, en vue de déterminer l'ensemble des mesures militaires et civiles nécessaires pour préparer la nation à l'éventualité d'une guerre nucléaire. Cette étude a amené une réorganisation très importante des fonctions de protection civile fédérale en même temps qu'une offre de la part du gouvernement fédéral de prendre directement à sa charge certaines des responsabilités assumées jusqu'alors par les provinces et les municipalités. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1959, se fonde sur deux principes: 1^o la protection civile serait une fonction ou une activité du gouvernement plutôt que d'un organisme distinct; et 2^o cette fonction doit être répartie en tâches clairement définies et attribuées aux divers échelons du gouvernement et, à chaque échelon, aux ministères et organismes les mieux en mesure d'entreprendre les tâches et de les mener à bonne fin.

L'Organisation des mesures d'urgence est un service fédéral qui coordonne toute la planification civile en cas d'urgence. Le décret concernant la planification des mesures d'urgence civiles (CP 1965-1041), en date du 8 juin 1965, détermine les fonctions de l'Organisation des mesures d'urgence, appelle celle-ci ministère aux fins administratives et la soumet au contrôle et à la responsabilité du ministre de l'Industrie. Voici ses fonctions:

- 1° l'adoption d'un programme et d'une ligne de conduite afin d'assurer le fonctionnement ininterrompu de gouvernement en cas d'urgence;
- 2° la coordination des plans de mesures d'urgence et la formation pertinente du personnel du gouvernement canadien;
- 3° la préparation, de concert avec les autorités provinciales, d'un plan d'ensemble pour régir l'utilisation des ressources de transport routier;
- 4° la dispense d'aide et de conseils aux provinces et aux municipalités en ce qui a trait à la préparation des mesures d'urgence civiles visant des questions qui ne relèvent pas d'un ministère du gouvernement fédéral;
- 5° la prise de dispositions pour assurer les relations générales avec les autres pays et avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en ce qui a trait aux mesures d'urgence civiles; et
- 6° la charge de la direction et de l'administration du Collège canadien de la défense civile, à Arnprior (Ont.).

Le décret concernant la planification des mesures d'urgence civiles définit également les pouvoirs civils en cas d'urgence, les devoirs et les fonctions des ministres responsables d'un ministère ou d'une agence fédérales ayant des charges immédiates advenant une crise de guerre. Les organismes suivants ont été désignés: les ministères de l'Agriculture, de la Production de défense, des Affaires extérieures, des Finances, des Pêcheries, de la Justice, du Travail, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Postes, des Travaux publics, du Transport, la Banque du Canada, la Société Radio-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logements et la Gendarmerie royale du Canada. A la suite de la loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, il est probable que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que le ministère du Solliciteur général feront également partie de ce groupe.

Certaines des fonctions qu'exerce le gouvernement en cas d'urgence sont la réplique des responsabilités que les provinces assument ordinairement en temps de paix. Sont considérées comme responsabilités de ce genre les tâches suivantes, lesquelles sont propres aux autorités provinciales, aidées par le gouvernement fédéral en cas de besoin:

- 1° Le maintien de l'ordre public et la prévention de la panique, au moyen de leur propre force de police, de la police municipale et d'agents spéciaux, qui reçoivent à cette fin, sur demande, tout l'appui nécessaire et possible de la part de la Gendarmerie royale du Canada et des forces armées.
- 2° La réglementation de la circulation routière excepté dans les zones sinistrées ou couvertes de retombées massives, y compris les mesures spéciales en vue d'aider au déplacement, en cas d'urgence, de la population des zones susceptibles d'être attaquées ou exposées aux retombées massives.
- 3° Les services d'accueil, y compris les mesures en vue de fournir logement, nourriture et autres approvisionnements d'urgence et services de bien-être aux gens qui ont perdu ou quitté leurs foyers ou qui ont besoin d'aide en raison de la désorganisation des services publics ordinaires.
- 4° L'organisation et la direction des services de santé, des hôpitaux et des mesures sanitaires publiques.
- 5° L'entretien, le déblaiement et la réparation des routes principales.
- 6° L'organisation des services municipaux et autres pour l'entretien et la réparation des canalisations d'eau et d'égout.
- 7° L'organisation des services municipaux et autres de lutte contre l'incendie, ainsi que la surveillance et la direction de ces services en temps de guerre, excepté dans les zones sinistrées ou exposées aux retombées massives, où les services de lutte contre l'incendie seraient dirigés par l'Armée pendant les opérations de repénétration.

CHAPITRE XXVII.— SOURCES OFFICIELLES DE RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Sources officielles de renseignements.....	1270	Partie II.—Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada.....	1330
SECTION 1. OUVRAGES SUR LE CANADA.....	1270	Partie III.—Liste des nominations officielles.....	1334
SECTION 2. SERVICES FÉDÉRAUX D'INFORMATION.....	1286	Partie IV.—Législation fédérale, 1966-1967.....	1341
SECTION 3. VENTE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES.....	1287	Partie V.—Chronologie canadienne.....	1348
RÉPERTOIRE DES SOURCES OFFICIELLES DE RENSEIGNEMENTS.....	1289		

PARTIE I.—SOURCES OFFICIELLES DE RENSEIGNEMENTS

Section 1.—Ouvrages sur le Canada

Le répertoire des principaux ouvrages sur le Canada, établi par la Bibliothèque nationale en février 1967, comprend un choix de publications groupées alphabétiquement d'après le nom de l'auteur et inscrites sous les rubriques suivantes: Biographie, Pays et peuple, Économie, Les affaires extérieures, Gouvernement et politique, Histoire, Les lettres et les arts, et Ouvrages de référence. La collection couvre de nombreux aspects de la vie canadienne, signale les plus récentes éditions de livres parus durant la dernière décennie et comprend des ouvrages publiés en anglais, en français ou dans les deux langues, avec l'adresse des éditeurs.

On nota que cette liste, même si elle paraît maintenant chaque année dans l'*Annuaire*, n'est pas cumulative: comme elle se limite à environ 480 titres, il faut omettre certaines publications qui ont déjà paru afin d'en inclure de nouvelles. Le lecteur trouvera d'autres listes de titres dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*, ou dans l'une ou plusieurs des collections bibliographiques mentionnées sous la rubrique «Ouvrages de référence», notamment dans les éditions mensuelles ou annuelles de *Canadiana* que publie la Bibliothèque nationale.

Biographie

- BARNARD, Julienne. *Mémoires Chapais*. Montréal, Fides, 1961-64. 3 v.
 BARRETTE, Antonio. *Mémoires*. T. 1. Montréal, Beauchemin, 1966. 448 p.
 BEAL, J. R. *The Pearson phenomenon*. Toronto, Longmans, 1964. 210 p.
Biographies canadiennes-françaises. 20^e éd. Montréal, 1965. 1347 p.
 BISHOP, Morris. *Champlain; the life of fortitude*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 308 p. (Carleton library, no. 4)
 BISHOP, W. A. *The courage of the early morning, a son's biography of a famous father: the story of Billy Bishop*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 211 p.
 BOUCHARD, T. D. *Mémoires de T. D. Bouchard*. Montréal, Beauchemin, 1960. 3 v.
 BRADDON, Russell. *Roy Thomson of Fleet Street*. London, Collins, 1965. 396 p.

- BROWN, Florence M. *Breaking barriers; Eric Brown and the National Gallery*. Ottawa, Society for Art Publications, 1964. 113 p.
- CAMPBELL, Marjorie Wilkins. *McGillivray, Lord of the Northwest*. Toronto, Clarke, Irwin, 1962. 337 p.
- CAMPBELL, Marjorie Wilkins. *No compromise; the story of Colonel Baker and the CNIB*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 217 p.
- Canadian writers. Écrivains canadiens*. A biographical dictionary edited by—un dictionnaire biographique rédigé par Guy SYLVESTRE, Brandon CONRON, C. F. KLINCK. New ed. rev. and enl. Nouv. éd. rev. et augm. Toronto, Ryerson Press, 1966. 186 p. (Les articles traitant des écrivains d'expression française paraissent en français.)
- CARR, Emily. *Hundreds and thousands; the journals of Emily Carr*. Toronto, Clarke, Irwin, 1966. 332 p.
- COWAN, John. *Canada's Governors-General, Lord Monck to General Vanier*. Centennial ed. Toronto, York Pub. Co., 1965. 260 p.
- CREIGHTON, Donald. *John A. Macdonald*. Toronto, Macmillan, 1952-55. 2 v.
- DAWSON, R. M. *William Lyon Mackenzie King; a political biography*. Vol. 1, 1874-1923. Vol. 2, 1923-1932 by H. Blair NEATBY. Toronto, University of Toronto Press, 1958-63. 2 v.
- Dictionnaire biographique du Canada*. General editor, G. W. BROWN. Directeur adjoint, Marcel TRUDEL. T. 1. 1000 à 1700. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. (L'ouvrage entier doit comprendre 24 v.)
- Dictionary of Canadian biography*. General editor, G. W. BROWN. Directeur adjoint, Marcel TRUDEL. Vol. 1. 1000 to 1700. Toronto, University of Toronto Press, 1965. (To be complete in 24 v.)
- DRURY, E. C. *Farmer premier; memoirs of the Honourable E. C. Drury*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 198 p.
- FALMAGNE, Thérèse. *Un marquis du grand siècle, Jacques-René de Brisay de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France 1657-1710*. Montréal, Éditions Leméac, 1965. 341 p.
- GAGNON, M. A. *Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. 360 p. (Vie des lettres canadiennes, 2)
- GILBERT, Heather M. *Awakening continent: the life of Lord Mount Stephen*. Vol. 1. 1829-91. Aberdeen, Aberdeen University Press, 1965. 314 p. (Tome 2 ne sera complétée avant que les documents privés de J. J. Hill deviennent disponibles en 1981)
- GRAHAM, Roger. *Arthur Meighen; a biography*. Toronto, Clarke, Irwin, 1960-65. 3 v.
- GRAY, J. M. *Lord Selkirk of Red River*. Toronto, Macmillan, 1963. 388 p.
- Great Canadians; a century of achievement*. Selected by Vincent Massey and others. Illustrated by Franklin ARBUCKLE. Toronto, Canadian Centennial Pub. Co., 1965. 122 p. (The Canadian centennial library)
- GRENON, Hector. *Chroniques vécues; des modestes origines d'une élite urbaine*. T. 1. Montréal, Éditions de l'Homme, 1966. 494 p.
- INNS, Mary Quayle, ed. *The clear spirit; twenty Canadian women and their times*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 304 p. (Comprend deux chapitres en français)
- LAMONTAGNE, Roland. *La Galissonnière et le Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1962. 104 p.
- LA ROQUE DE ROQUEBRUNE, Robert. *Quartier Saint-Louis; récit par Robert de Roquebrune pseud* Montréal, Fides, 1966. 199 p. (Collection du Nénuphar, 30) (Suite de Testament de mon enfance)
- LUCHKOVICH, Michael. *A Ukrainian Canadian in Parliament; memoirs of Michael Luchkovich*. Toronto, Ukrainian Canadian Research Foundation, 1965. 128 p. (Ukrainian Canadian Research Foundation. The Canadian centennial series, 2)
- MACGREGOR, J. G. *Peter Fidler: Canada's forgotten surveyor, 1769-1822*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 285 p.
- MACKENZIE, Sir Alexander. *First man west; Alexander Mackenzie's journal of his voyage to the Pacific Coast of Canada in 1793*. Edited by Walter SHEPPE. Montreal, McGill University Press, 1963. 366 p.
- MASSEY, Vincent. *What's past is prologue; memoirs*. Toronto, Macmillan, 1963. 540 p.
- NULIGAK, I. *Nuligak*. Translated from the Eskimo by Maurice METAVER. Illus. by EKOOTAK. Toronto, P. Martin Associates, 1966. 208 p.
- Our living tradition*. First to fifth series. Toronto, University of Toronto Press, 1957-65. 5 v. in 4. (Public lectures given at Carleton University on prominent Canadians)
- POPE, Sir Joseph. *Public servant; the memoirs of Sir Joseph Pope*. Edited and completed by Maurice POPE. Toronto, Oxford University Press, 1960. 312 p.
- POPE, Maurice. *Soldiers and politicians; memoirs*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 462 p.

- POWER, C. G. *A party politician; the memoirs of Chubby Power*. Edited by Norman WARD. Toronto, Macmillan, 1966. 419 p.
- RILEY, Very Rev. C. E. *Derwyn Trevor Owen, Primate of All Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1966. 175 p.
- SCHULL, J. J. *Laurier: the first Canadian*. Toronto, Macmillan, 1965. 658 p.
- SHERMAN, Patrick. *Bennett by Paddy Sherman*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 316 p.
- SHRIVE, F. N. *Charles Mair; literary nationalist*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 309 p.
- SIMCOE, Elizabeth P. *Diary*. Edited by Mary Quayle INNIS. With illus. from the original ms. Toronto, Macmillan, 1965. 223 p.
- SISSONS, C. B. *Nil alienum; the memoirs of C. B. Sissons*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. 260 p.
- SKELTON, O. D. *Life and times of Sir Alexander Tilloch Galt*. Edited and with an introd. by Guy MACLEAN. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 293 p. (The Carleton library, no. 26)
- SKELTON, O. D. *Life and letters of Sir Wilfrid Laurier*. Ed. by D. M. L. FARR. (Abridged ed.) Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 2 v. (Carleton library, no. 21-22)
- STANLEY, G. F. G. *Louis Riel*. Toronto, Ryerson Press, 1963. 433 p.
- STEFANSSON, Vilhjalmur. *Discovery; the autobiography of Vilhjalmur Stefansson*. New York, McGraw-Hill, 1964. 411 p.
- THOMSON, D. C. *Alexander Mackenzie, clear Grit*. Toronto, Macmillan, 1960. 436 p.
- WALLACE, Elizabeth. *Goldwin Smith, Victorian liberal*. Toronto, University of Toronto Press, 1957. 297 p.
- WALLACE, W. S., ed. *The Macmillan dictionary of Canadian biography*. 3d ed. Toronto, Macmillan, 1963. 822 p.
- WATKINS, Ernest. *R. B. Bennett, a biography*. Toronto, Kingswood House, 1963. 271 p.
- Who's who in Canadian Jewry, 1965*. Compiled by the Canadian Jewish Literary Foundation. Montreal, Jewish Institute of Higher Research, Central Rabbinical Seminary of Canada, 1965. 525 p.
- WORTHINGTON, Larry. "Worthy"; a biography of Major-General F. F. Worthington, C.B., M.C., M.M. Toronto, Macmillan, 1961. 236 p.

Pays et peuple

- ABRAHAMSON, UNA. *God bless our home; domestic life in nineteenth century Canada*. Toronto, Burns and MacEachern, 1966. 233 p.
- ANGERS, Pierre. *Problèmes de culture au Canada français*. Montréal, Beauchemin, 1960. 117 p.
- ARSENAULT, Bona. *Histoire et généalogie des Acadiens*. Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1965. 2 v.
- ARSENAULT, Bona. *History of the Acadians*. Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1966. 265 p. (Translation and revision of the historical part of *Histoire et généalogie des Acadiens*)
- BELKIN, Simon. *Through narrow gates; a review of Jewish immigration, colonization and immigrant aid work in Canada (1840-1940)*. Montreal, Canadian Jewish Congress and the Jewish Colonization Association, 1966. 235 p.
- BLISHEN, B. R., ed. *Canadian society, sociological perspectives*. Toronto, Macmillan, 1961. 622 p.
- BOULIZON, Guy, et ADAMS, Geoffrey. *Canada, 20ème siècle—20th century*. Texte français de Guy BOULIZON. English text by Geoffrey ADAMS. Paris, Éditions de la Pensée moderne; Montréal, Beauchemin, 1964. 1 v.
- BRUNET, Michel. *Canadiens et Canadiens; études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*. Montréal, Fides, 1960. 175 p. (Bibliothèque économique et sociale)
- CANADA. Ministère des Forêts. *Arbres indigènes du Canada*. 3^e éd. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961. 289 p.
- CANADA. Department of Forestry. *Native trees of Canada*. 6th ed. Ottawa, Queen's Printer, 1961. 291 p.
- CARVER, H. S. M. *Cities in the suburbs*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 120 p.
- CASTEL, J. G. *The civil law system of the Province of Quebec*. Toronto, Butterworth, 1961. 613 p.
- CHAPUT-ROLLAND, Solange. *Mon pays, Québec ou le Canada?* Montréal, Cercle du Livre de France, 1966. 181 p.
- CHAPUT-ROLLAND, Solange. *My country, Canada or Quebec?* Toronto, Macmillan, 1966. 115 p.
- CLARK, S. D. *The suburban society*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 233 p.

- Commission sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada. *Le financement de l'enseignement supérieur au Canada; rapport d'une commission d'enquête à l'Association des Universités et Collèges du Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. 112 p.
- Commission on the Financing of Higher Education. *Financing higher education in Canada; being the report of a Commission to the Association of Universities and Colleges of Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 98 p.
- DESBARATS, P. H. *The state of Quebec; a journalist's view of the quiet revolution*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 188 p.
- DEVOLFI, C. P. *The Niagara Peninsula; a pictorial record*. Montreal, Dev-Sco Publications, 1966. 259 p. (Distributed by Longmans, Canada)
- DEVOLFI, C. P., comp. *Toronto, a pictorial record; historical prints and illustrations of the City of Toronto . . . 1818-1882*. Montreal, Dev-Sco Publications, 1965. 259 p.
- DROLET, Antonio. *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*. Montréal, Cercle du Livre de France, 1965. 234 p.
- EGGLESTON, Wilfrid. *Canada's nuclear story*. Toronto, Clarke, Irwin, 1965. 368 p.
- ELKIN, Frederick. *La famille au Canada; données, recherches et lacunes du savoir sur les familles au Canada*. Ottawa, Congrès canadien de la famille, 1964. 208 p.
- ELKIN, Frederick. *The family in Canada; an account of present knowledge and gaps in knowledge about Canadian families*. Ottawa, Canadian Conference on the Family, 1964. 192 p.
- ELLIS, F. H. *Canada's flying heritage*. 2d ed. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 393 p.
- FALARDEAU, J. C. *Roots and values in Canadian lives*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 62 p. (Alan B. PLAUNT memorial lectures)
- GARIGUE, Philippe. *L'option politique du Canada français; une interprétation de la survivance nationale*. Montréal, Éditions du Lévrier, 1963. 174 p.
- GILLET, Margaret. *A history of education: thought and practice*. Toronto, McGraw-Hill, 1966. 443 p.
- GODFREY, W. E. *The birds of Canada*. Colour illus. by J. A. Crosby, line drawings by S. D. Macdonald. Ottawa, Queen's Printer, 1966. 428 p. (National Museum of Canada. Bull. no. 203. Bull. ser. no. 73)
- GUILLET, E. C. *The story of Canadian roads*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 246 p.
- HARRIS, R. S., ed. *Changing patterns of higher education*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 106 p.
- HARVEY, J. C. *Visages du Québec*. Photos de Marcel COGNAC. Montréal, Cercle du Livre de France, 1965. 202 p.
- HARVEY, J. C. *The many faces of Quebec*. Translated by Alta Lind Cook. Photos by Marcel COGNAC. Toronto, Macmillan, 1966. 202 p.
- HOLT, SIMMA. *Terror in the name of God; the story of the Sons of Freedom Doukhobors*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 312 p.
- HONIGMANN, J. J., and HONIGMANN, Irma. *Eskimo townsmen*. Ottawa, Canadian Research Centre for Anthropology, University of Ottawa, 1965. 278 p.
- IGLAUER, Edith. *The new people; the Eskimo's journey into our time*. Garden City, N. Y., Doubleday, 1966. 205 p. (About Canadian Eskimos)
- IRVING, J. A. *Mass media in Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1962. 236 p.
- JENNESS, Diamond. *The Indians of Canada*. 5th ed. Ottawa, Queen's Printer, 1960. 452 p.
- JENNESS, Diamond. *People of the twilight (Eskimos)*. Chicago, University of Chicago Press, 1959. 250 p. (Phoenix books)
- KEMP, V. A. M. *Scarlet and Stetson; the Royal North-West Mounted Police on the prairies*. Toronto, Ryerson Press, 1964. 280 p.
- KRISTIANSON, Wilhelm. *The Icelandic people in Manitoba*. Winnipeg, Wallingford Press, 1965. 557 p.
- LAFORTUNE, François. *Où la lumière chante*. Photos: F. LAFORTUNE. Textes: Gilles VIGNEAULT. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 1 v. en majeure part. ill. (La ville de Québec)
- LANSDOWNE, J. F., and LIVINGSTON, J. A. *Birds of the northern forest*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 247 p.
- LAPIERRE, Laurier, ed. *French-Canadian thinkers of the nineteenth and twentieth centuries*. Montreal, McGill University Press, 1966. 117 p. (Four o'clock lectures, 1)
- LASKIN, R. J., ed. *Social problems; a Canadian profile*. Toronto, McGraw-Hill, 1964. 472 p.
- MCALLISTER, R. I. ed. *Newfoundland and Labrador, the first fifteen years of Confederation*. St. John's Dicks, 1966. 247 p.
- MCGRATH, W. T., ed. *Crime and its treatment in Canada*. Toronto, Macmillan, 1965. 510 p.
- MCLEAN, E. D. *Le passé vivant de Montréal. The living past of Montreal*. Version française de Paul ROUSSEL. Montreal, McGill University Press, 1964. 1 v. (non paginé) (texte bilingue)
- MASTERS, D. C. C. *Protestant church colleges in Canada; a history*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 225 p. (Studies in the history of higher education in Canada, 4)

- MOIR, J. S., ed. *The Cross in Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1966. 247 p.
- MONTREAL. *L'âge d'or/The golden years*. English text by Leonard L. KNOTT. Texte français de Hugnette LAVIGUEUR. Photos by Armour LANDRY. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 192 p.
- MORTON, W. L. *The Canadian identity*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 125 p. (Canadian university paperbooks, 1)
- National Conference on Canadian Slavs. *Slavs in Canada; proceedings*. 1st; 1965. Edmonton, Inter-University Committee on Canadian Slavs, 1966. 171 p. biennial (Includes one paper in French)
- NEATBY, L. H. *Conquest of the last frontier*. Don Mills, Ont., Longmans, 1966. 425 p. (History of Arctic exploration in the nineteenth century)
- PARKIN, J. H. *Bell and Baldwin; their development of aerodromes at Baddeck, Nova Scotia*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. 555 p.
- PERCIVAL, W. P. *The lure of Quebec*. Rev. ed. Toronto, Ryerson Press, 1965. 217 p.
- PIETERSON, R. L. *The mammals of eastern Canada*. Toronto, Oxford University Press, 1966. 465 p.
- PORTER, J. A. *The vertical mosaic; an analysis of social class and power in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 626 p. (Studies in the structure of power; decision-making in Canada, 2)
- POTVIN, Berthe. *La vie des Canadiens-français au début du siècle*. Montréal, Agence de distribution populaire, 1966. 126 p.
- PUTNAM, D. F., ed. *Canadian regions; a geography of Canada*. 7th ed. Toronto, Dent, 1965. 601 p.
- Québec (Ville) Université Laval. Faculté des sciences de l'éducation. *L'éducation dans un Québec en évolution*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 245 p. (Les Dossieres pédagogiques de Laval 1)
- QUÉBEC. Ministère des Affaires culturelles. *Collection, art, vie et sciences au Canada français, sous la direction de Geneviève de la Tour-Fondue-Smith*. Québec, 1964. 6 v.
- Recherches sociographiques. Colloque. 3^e, Québec, 1966. *Le pouvoir dans la société canadienne-française*. Ouvrage réalisé sous la direction de Fernand DUMONT et Jean-Paul MONTMINY. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 252 p.
- ROSENBERG, S. E., ed. *A humane society*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 167 p.
- ROWE, F. W. *The development of education in Newfoundland*. Toronto, Ryerson Press, 1964. 225 p.
- ROYAL SOCIETY OF CANADA. *Pioneers of Canadian science; symposium presented in 1964*. Les pionniers de la science canadienne; colloque présenté en 1964. Edited by G. F. G. STANLEY. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 146 p. (Its "Studia varia" series, 9)
- RUSSELL, Franklin. *The secret islands*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 238 p. (Description of islands off the eastern coast of Canada and Newfoundland)
- SACK, B. G. *History of the Jews in Canada*. Rev. ed. Translated by Ralph NOVEK. Montreal, Harvest House, 1965. 299 p.
- SISSONS, C. B. *Church and state in Canadian education; an historical study*. Toronto, Ryerson Press 1959. 414 p.
- SMITH, I. N., ed. *The unbelievable land; 29 experts bring us closer to the Arctic*. Ottawa, Queen's Printer, 1964. 140 p.
- STEAECIE, E. W. R. *Science in Canada; selections from the speeches of E. W. R. Steacie*. Edited by J. D. BABBITT. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 198 p.
- SYLVESTRE, GUY, éd. *Structures sociales du Canada français; études de membres de la Section I de la Société royale du Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval; Toronto, University of Toronto Press, 1966. 120 p.
- THISTLE, M. W. *The inner ring; the early history of the National Research Council of Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 435 p.
- THOMSON, D. W. *Men and meridians; the history of surveying and mapping in Canada*. Ottawa, Queen's Printer, 1966. 344 p. (Issued by the Dept. of Energy, Mines and Resources)
- THORNTON, Mildred V. *Indian lives and legends*. Vancouver, Mitchell Press, 1966. 301 p. (On the Indians of British Columbia)
- TODD, W. E. C. *Birds of the Labrador Peninsula and adjacent areas*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 819 p.
- VACHON, André. *Histoire du notariat canadien, 1821-1960*. Éd. rev. Québec, Presses de l'Université Laval, 1962. 209 p.
- VAN DER AA, Hans. *Montréal*. Texte français par Robert CHOQUETTE. Texte anglais par Leslie ROBERTS. Montréal, Éditions Leméac, 1965. 1 v. (non paginé)
- VARLEY, Peter. *Le Canada*. Traduction de Pierre TISSEYRE. Londres, Thames and Hudson; Montréal, Cercle du Livre de France, 1965. 57 p. 178 photogr., 8 hors-texte en coul.
- VARLEY, Peter. *Canada*. Toronto, Macmillan, 1964. 57 p. 184 plates (part col.)
- WILSON, D. J. *The Church grows in Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1966. 224 p.

Économie

- AITKEN, H. G. J. *American capital and Canadian resources*. Cambridge, Harvard University Press, 1961. 217 p.
- ALLAN, J. R. *The income tax burden on Canadian stockholders*. Toronto, Canadian Tax Foundation, 1966. 173 p. (Queen's University. Papers on taxation and public finance, no. 2)
- ANDERSON, W. J. *Canadian wheat in relation to the world's food production and distribution*. Saskatoon, Modern Press, 1964. 100 p.
- ASHLEY, C. A., and SMAILS, R. G. H. *Canadian crown corporations; some aspects of their administration and control*. Toronto, Macmillan, 1965. 360 p.
- ASHLEY, C. A. *The first twenty-five years; a study of Trans-Canada Air Lines*. Toronto, Macmillan, 1963. 72 p.
- BELLAN, R. C. *Principles of economics and the Canadian economy*. Toronto, McGraw-Hill, 1960. 540 p.
- BLAIR, C. L. *Canada's natural wealth*. Toronto, McGraw-Hill, 1964. 160 p.
- BOYLE, THOMAS. *Justice through power; a study of labour in its present situation*. Toronto, Longmans, 1961. 248 p.
- BREWIS, T. H., et al. *Canadian economic policy*. Rev. ed. Toronto, Macmillan, 1965. 463 p. (Statistical appendix by J. E. GANDER)
- BROUILLETTE, Benoît. *Les industries manufacturières du Canada*. Rééd. mise à jour et augm. Montréal, École des hautes études commerciales, 1965. 181 p. (Montréal. École des hautes études commerciales. Institut d'économie appliquée. Étude n° 10)
- CAIRNS, J. P., and BINHAMMER, H., eds. *Canadian banking & monetary policy, recent readings*. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 377 p.
- CAMU, Pierre, WEEKS, E. P., and SAMETZ, Z. W. *Economic geography of Canada*. Toronto, Macmillan, 1964. 393 p.
- CANADA. Department of Agriculture. *Co-operatives in Canada*. Ottawa, Queen's Printer, 1962. 31 p. (Publication 1119)
- CANADA. Ministère du Travail. Direction de l'économique et de la recherche. *Conditions de vie et de travail au Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962. 78 p.
- CARROTHERS, A. W. R. *Collective bargaining law in Canada*. Toronto, Butterworths, 1965. 553 p.
- Congrès des relations industrielles de l'Université Laval. 20^e, Québec, 1965. *Le code du travail du Québec (1965)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. 271 p.
- CRYSDALE, R. C. S. *The industrial struggle and Protestant ethics in Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1961. 193 p.
- CURRIE, A. W. *Canadian economic development from the French regime to the present-day Canada of ten provinces*. 4th ed. Toronto, Nelson, 1963. 470 p.
- DENISON, Merrill. *La première banque du Canada; histoire de la Banque de Montréal*. v. 1. Trad. de l'anglais par Paul A. HORGUELIN... Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 471 p.
- DENISON, Merrill. *Canada's first bank; a history of the Bank of Montreal*. v. 1. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 471 p.
- DENISON, Merrill. *The people's power; the history of Ontario Hydro*. Toronto, McClelland and Stewart, 1960. 295 p.
- DHALLA, N. K. *These Canadians; a sourcebook of marketing and socio-economic facts*. Toronto, McGraw-Hill, 1966. 749 p.
- DUE, J. F. *The intercity electric railway industry in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 118 p. (Canadian studies in economics, 18)
- FIRESTONE, O. J. *Broadcast advertising in Canada; past and future growth*. Ottawa, University of Ottawa Press, 1966. 358 p. (Social science studies, no. 3) (Includes some text in French)
- FULLERTON, D. H. *The bond market in Canada; a study of the institutions, machinery, techniques and problems involved in the issuing and marketing of bonds and debentures*. Toronto, Carswell, 1962. 379 p.
- GALARNEAU, Claude, et LAVOIE, Elzéar, eds. *France et Canada français du XVII^e au XXI^e siècle*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 322 p. (Cahiers de l'Institut d'histoire, 7)
- GALBRAITH, J. A. *The economics of banking operations; a Canadian study*. Montreal, McGill University Press, 1963. 510 p.
- GLAZEBROOK, G. P. DE T. *A history of transportation in Canada*. New ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 2 v.
- HALL, L. G., et SPURR, G. H. *Les éléments des régimes de pension assurés au Canada*. 2^e éd. Don Mills, Ont. Institut des assureurs-vie agréés du Canada, 1965. 121, 63 p.
- HALL, L. G., and SPURR, G. H. *The elements of insured pension plans in Canada*. 2d ed. Don Mills, Ont. Institute of Chartered Life Underwriters of Canada, 1965. 112, 103 p.

- INNIS, H. A. *Essays in Canada's economic history*. Edited by Mary Q. INNIS. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 418 p. (Canadian university paperbooks, 6)
- JOHNSON, H. G. *The Canadian quandary; economic problems and policies*. Toronto, McGraw-Hill, 1963. 352 p.
- LEIGHTON, D. S. R., and THAIN, Donald H. *Canadian problems in marketing*. 2e ed. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 811 p.
- LEONARD, W. G. *Financial management in Canadian business*. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 235 p.
- LIVINGSTON, K. C., and GRAHAM, T. C., eds. *Manufacturing processes in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1960. 304 p.
- MACKINTOSH, W. A. *The economic background of Dominion-provincial relations; Appendix III of the Royal Commission report on Dominion-provincial relations*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 191 p. (Carleton library, no. 13)
- MARION, Gérald. *Répartition fonctionnelle des revenus; analyse de la part du travail au Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1965. 125 p.
- NEUFELD, E. P., ed. *Money and banking in Canada; historical documents and commentary*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 369 p. (Carleton library no. 17)
- OUELLET, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850; structures et conjoncture*. Montréal, Fides, 1966. 639 p. (Histoire économique et sociale du Canada français)
- PEITCHINS, S. G. *The economics of labour; 1925—employment and wages in Canada*. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 412 p.
- PLOTNICK, A. R. *Petroleum; Canadian markets and United States foreign trade policy*. Seattle, University of Washington Press, 1964. 172 p.
- POTTER, C. C. *Finance and business administration in Canada*. Scarborough, Ont., Prentice-Hall, 1966. 578 p.
- Private Planning Association of Canada. Canadian Trade Committee. *Canadian economic policy since the war; a series of six public lectures in commemoration of the twentieth anniversary of the white paper on employment and income of 1945*. Montreal, 1966. 154 p.
- PUGSLEY, W. H. *Canadian business organization and management*. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 547 p.
- RICH, E. E. *Montreal and the fur trade*. Montreal, McGill University Press, 1966. 99 p. (Beatty memorial lectures, 1963-64)
- ROSENBLUTH, G., and THORBURN, H. G. *Canadian anti-combines administration, 1952-60*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 106 p.
- RYAN, William F., s.j. *The clergy and economic growth in Quebec (1896-1914)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 348 p.
- SASKATCHEWAN WHEAT POOL. *The Saskatchewan Wheat Pool and its accomplishments*. Regina, 1964. 40 p.
- SAURIOL, Paul. *La nationalisation de l'électricité*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1962. 120 p.
- SAURIOL, Paul. *The nationalization of electric power*. Montreal, Harvest House, 1962. 95 p. (French Canadian Renaissance, v. 3)
- STEVENS, G. R. *Canadian National Railways*. Toronto, Clarke, Irwin, 1960-62. 2 v.
- TORONTO UNIVERSITY. Centre for Industrial Relations. *Industrial relations: challenges and responses*, edited by J. H. G. GRISPO. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 156 p.
- TUCKER, G. N. *The Canadian commercial revolution, 1845-1851*. Edited by H. G. J. AITKEN. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 186 p. (Carleton library, no. 19)
- UREN, P. E., ed. *East-West trade; a symposium*. Introd. by Mitchell W. SHARP. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966. 161 p. (Contemporary affairs, no. 36)
- WILSON, G. W., GORDON, Scott, and JUDEK, Stanislaw. *Canada: an appraisal of its needs and resources*. Avec un commentaire par A. BRETON. New York, Twentieth Century Fund; Toronto, University of Toronto Press, 1965. 453 p.
- WONNACOTT, G. P. *The Canadian dollar, 1948-1958*. Rev. ed. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 339 p.
- WOOD, W. D., and THOMAN, R. S., eds. *Areas of economic stress in Canada*. Proceedings of a Conference, Queen's University, at Kingston, Ontario. Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1965. 221 p.
- WOODS, H. D., and OSTRY, Sylvia. *Labour policy and labour economics in Canada*. Toronto, Macmillan, 1962. 534 p.

Les affaires extérieures

- Banff Conference on World Development. 3d, Banff, Alta., 1965. *Canada's role as a middle power*. Edited by J. K. GORDON. Toronto, Canadian Institute of International Affairs, 1966. 212 p. (Contemporary affairs, no. 35)

- BREBNER, J. B. *North Atlantic triangle; the interplay of Canada, the United States and Great Britain*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 377 p. (The Carleton library, no. 30)
- BROWN, R. C. *Canada's national policy, 1885-1900; a study in Canadian-American relations*. Princeton, Princeton University Press, 1964. 436 p.
- CADIEUX, Marcel. *Le diplomate canadien—éléments d'une définition*. Montréal, Fides, 1962. 127 p.
- CADIEUX, Marcel. *The Canadian diplomat; an essay in definition*. Trans. by Archibald DAY. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 113 p.
- CANADA. Ministère des Affaires extérieures. *Le Canada et les Nations unies*. Ottawa, Imprimeur de la Reine. Annuel.
- CANADA. Department of External Affairs. *Canada and the United Nations*. Ottawa, Queen's Printer. Annuel.
- Canada in world affairs*. Toronto, Oxford University Press, 1941-
v. 1 and 2 out of print.
v. 3. *September 1941-May 1944*, by C. C. LINGARD and R. G. TROTTER. 1950. 332 p.
v. 4. *From Normandy to Paris, 1944-46*, by F. H. SOWARD. 1950. 372 p.
v. 5. *From U.N. to NATO, 1946-49*, by R. A. SPENCER. 1959. 460 p.
v. 6. *1949 to 1950*, by W. E. C. HARRISON. 1957. 382 p.
v. 7. *September 1951 to October 1953*, by B. S. KEIRSTEAD, with the assistance of Muriel ARMSTRONG. 1966. 268 p. (An Oxford in Canada paperback, OCP 9)
v. 8. *1953 to 1955*, by D. C. MASTERS. 1965. 223 p. (An Oxford in Canada paperback, OCP 4)
v. 9. *October 1955 to June 1957*, by James EAYRS. 1965. 291 p. (An Oxford in Canada paperback, OCP 5)
v. 10 not yet published.
v. 11. *1959-1961*, by R. A. PRESTON. 1965. 300 p.
- CANADIAN INSTITUTE ON PUBLIC AFFAIRS. *Diplomacy in evolution; 30th Couchiching Conference*. Ed. by D. L. B. HAMLIN. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 128 p.
- CONANT, Melvin. *The long polar watch; Canada and the defence of North America*. New York, Harper, 1962. 204 p.
- CONGRÈS DES AFFAIRES CANADIENNES. 4^e. Québec, 1964. *La dualité canadienne à l'heure des États-Unis*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. 132 p. (CAC 4)
- DEENER, D. R., ed. *Canada-United States treaty relations*. Durham, N.C., Duke University Press, 1963. 250 p. (Duke University Commonwealth Studies Center publ., 19)
- EAYRS, James. *The art of the possible; government and foreign policy in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 232 p.
- EAYRS, James. *Northern approaches; Canada and the search for peace*. Toronto, Macmillan, 1961. 195 p.
- GLAZEBROOK, G. P. de T. *A history of Canadian external relations*. Rev. ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 2 v. (The Carleton library, no. 27-28)
- GLUEK, A. C. *Minnesota and the manifest destiny of the Canadian Northwest; a study in Canadian-American relations*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 311 p.
- KEENLEYSIDE, H. L., et al. *The growth of Canadian policies in external affairs*. Durham, N.C., Duke University Press, 1960. 174 p. (Duke University Commonwealth Studies Center publ., 14)
- LYON, P. V. *The policy question; a critical appraisal of Canada's role in world affairs*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 128 p.
- MACDONALD, R. S., ed. *The Arctic frontier*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 311 p.
- MERCHANT, L. T., ed. *Neighbors taken for granted; Canada and the United States*. New York, F. A. Praeger, Toronto, Burns and MacEachern, 1966. 166 p.
- MINIFIE, J. M. *Open at the top; reflections on U.S.-Canada relations*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 104 p.
- PATRY, André. *Le régime des cours d'eau internationaux*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1960. 72 p.
- PEARSON, L. B. *The four faces of peace and the international outlook; statements selected and edited by Sherleigh G. Pierson*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 267 p.
- PEARSON, L. B. *Politique mondiale et démocratie*. Paris, La Colombe, 1958. 152 p.
- PENNINGTON, Norman. *Canada and imperialism, 1896-1899*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 283 p.
- RIDDELL, W. A. *Documents on Canadian foreign policy, 1917-1939*. Toronto, Oxford University Press, 1962. 306 p.
- ROUSSIN, Marcel. *Le Canada et le système interaméricain*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1959. 285 p. (Les publications sériées de l'Université d'Ottawa, 59)
- SPICER, J. K. *A Samaritan state? External aid in Canada's foreign policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 272 p.

Gouvernement et politique

- ATCHISON, J. H., ed. *The political process in Canada; essays in honour of R. M. Dawson*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 193 p.
- ANGERS, F. A. *Essai sur la centralisation; analyse de principe politique et économique dans les perspectives canadiennes*. Montréal, Beauchemin, 1960. 331 p.
- ANTON, F. R. *The role of government in the settlement of industrial disputes in Canada*. Don Mills, Ont., CCH Canadian, 1962. 262 p.
- ASHLEY, C. A., and SMAILS, R. G. H. *Canadian crown corporations; some aspects of their administration and control*. Toronto, Macmillan, 1965. 360 p.
- BÉDARD, Charles. *Le régime juridique des Grands Lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 178 p.
- BISSONNETTE, Bernard. *Essai sur la Constitution du Canada*. Montréal, Éditions du Jour, 1963. 199 p.
- BREWIN, F. A. *Stand on guard; the search for a Canadian defence policy*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 140 p.
- CANADA. Département des Impressions et de la papeterie publiques. *L'Administration fédérale du Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. 371 p.
- CANADA. Department of Public Printing and Stationery. *Organization of the Government of Canada*. Ottawa, Queen's Printer, 1966. 357 p.
- CLEMENTS, M. R. *By their bootstraps; a history of the credit union movement in Saskatchewan*. Toronto, Clarke, Irwin, 1965. 270 p.
- COHEN, R. I. *Le vote au Québec; les «pourquoi» et «comment» du vote fédéral au Québec depuis la Confédération*. Montréal, Saje Publications, 1965. 128 p.
- COHEN, R. I. *Quebec votes; the how and why of Quebec voting in every federal election since Confederation*. Montreal, Saje Publications, 1965. 128 p.
- COOK, G. R. *Canada and the French-Canadian question*. Toronto, Macmillan, 1966. 219 p.
- COOK, Ramsay. *The politics of John W. Diefenbaker and the Free Press*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 305 p.
- CORBETT, D. C. *Politics and the airlines*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 350 p.
- CRAIG, W. G. *The law and procedure of meetings in Canada*. Toronto, Ryerson Press, 1966. 90 p.
- CRÉPEAU, P. A., and MACPHERSON, C. B., eds. *The future of Canadian federalism. L'avenir du fédéralisme canadien*. Toronto, University of Toronto Press; Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1965. 188 p.
- DAWSON, R. M. *Democratic government in Canada*. Rev. by W. F. Dawson. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 194 p. (Canadian university paperbooks, 18)
- DAWSON, R. M., ed. *The development of Dominion status, 1900-1936*. London, F. Cass, 1965. 466 p.
- DAWSON, R. M. *The government of Canada*. 4th ed. Rev. by Norman Ward. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 610 p.
- DAWSON, W. F. *Procedure in the Canadian House of Commons*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 271 p. (Canadian government series, 12)
- DONNELLY, M. S. *The government of Manitoba*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 185 p. (Canadian government series, 14)
- FARIBAUT, Marcel, et FOWLER, R. M. *Dix pour un; ou, Le pari confédératif*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1965. 163 p.
- FARIBAUT, Marcel, and FOWLER, R. M. *Ten to one; the Confederation wager*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 150 p.
- GLAZEBROOK, G. P. de T. *A history of Canadian political thought*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 360 p.
- GRANT, G. P. *Lament for a nation; the defeat of Canadian nationalism*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 97 p. (Canada today)
- GREASON, G. K., and KING, R. C. *Canadian democracy at work*. Rev. ed. Toronto, Macmillan, 1966. 116 p. (Canadian federal, provincial and municipal systems of government)
- GUNN, Gertrude E. *The political history of Newfoundland, 1852-1884*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. 249 p. (Canadian studies in history and government, 7)
- GWYN, R. J. *The shape of scandal; a study of a government in crisis*. Toronto, Clarke, Irwin, 1965. 248 p.
- HAMBLETON, George. *The Parliament of Canada*. Rev. ed. Toronto, Ryerson Press, 1961. 124 p.
- HODGETTS, J. E., and CORBETT, D. C. *Canadian public administration*. Toronto, Macmillan, 1960. 575 p.
- HUTCHISON, Bruce. *Mr. Prime Minister, 1867-1964*. Toronto, Longmans, 1964. 394 p.

- KUNZ, F. A. *The modern Senate of Canada, 1925-1963; a re-appraisal*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 395 p. (Canadian government series, 15)
- LEDERMAN, W. R., ed. *The courts and the Canadian constitution; a selection of essays*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 248 p. (Carleton library, no. 16)
- MACDONALD, NORMAN. *Canada, immigration and colonization, 1841-1903*. Toronto, Macmillan, 1966. 381 p.
- MACÉWAN, J. W. G. *Poking in to politics*. Edmonton, Institute of Applied Art, 1966. 192 p.
- MCGREGOR, F. A. *The fall and rise of Mackenzie King, 1911-1919*. Toronto, Macmillan, 1962. 358 p.
- MACKEY, R. A. *The unreformed Senate of Canada*. Rev. ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 216 p. (Carleton library, no. 6)
- MACKENZIE, W. L. *The selected writings of William Lyon Mackenzie, 1824-1837*. Edited by Margaret FAIRLEY. Toronto, Oxford University Press, 1960. 383 p.
- MACKINNON, Frank. *The politics of education*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 187 p. (Canadian university paperbooks, 4)
- MACPHERSON, C. B. *Democracy in Alberta; Social Credit and the party system*. 2d ed. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 258 p. (Canadian university paperbooks, 9)
- MACQUARRIE, H. N. *The Conservative Party*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 166 p.
- MCWHINNEY, Edward. *Comparative federalism; states' rights and national power*. 2d ed. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 114 p.
- MEISEL, John. *The Canadian general election of 1957*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 313 p. (Canadian government series, 13)
- MORIN, ROSAIRE. *L'immigration au Canada*. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966. 172 p.
- NEVERS, Edmond de. *L'avenir du peuple canadien-français*. Nouv. éd. Montréal, Fides, 1964. 332 p. (Collection du Nénuphar, 27)
- O'HEARN, P. J. T. *Peace, order and good government; a new constitution for Canada*. Toronto, Macmillan, 1964. 325 p.
- PARÉ, Gérard, o.p. *Au-delà du séparatisme: le Canada que j'ai revu*. Montréal, Éditions du Jour, 1966. 132 p. (Les Idées du jour, D-22)
- PICKERSGILL, J. W. *The Mackenzie King record, Vol. 1, 1939-44*. Toronto, University of Toronto Press, 1960. 723 p.
- QUINN, H. F. *The Union Nationale; a study in Quebec nationalism*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 249 p.
- REGENSTREIF, Peter. *The Diesenhaken interlude; parties and voting in Canada; an interpretation*. Toronto, Longmans, 1965. 194 p.
- ROWAT, D. C. *Your local government; a sketch of the municipal system in Canada*. Toronto, Macmillan, 1962. 148 p.
- RUSSELL, P. H., ed. *Leading constitutional decisions; cases on the British North America Act*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 234 p. (Carleton library, no. 23)
- SATWELL, J. T. *The office of Lieutenant-governor; a study in Canadian government and politics*. Toronto, University of Toronto Press, 1957. 302 p. (Canadian government series, 9)
- SCARROW, H. A. *Canada votes; a handbook of federal and provincial election data*. New Orleans, Hauser Press, 1962. 238 p.
- SCHMEISER, D. A. *Civil liberties in Canada*. London, Oxford University Press, 1964. 302 p.
- SCOTT, F. R., and OLIVER, Michaels, eds. *Quebec states her case; speeches and articles from Quebec in the years of unrest*. Toronto, Macmillan, 1964. 165 p.
- SLOAN, T. S. *Une révolution tranquille? Traduit par Michel van SCHENDEL*. Montréal, Éditions, HMH, 1965. 159 p. (Collection aujourd'hui)
- SLOAN, T. S. *Quebec: the not-so-quiet revolution*. Toronto, Ryerson Press, 1965. 121 p.
- TARNOPOLSKY, W. S. *The Canadian Bill of Rights*. Toronto, Carswell, 1966. 246 p.
- THOMPSON, R. N. *Commonsense for Canadians; a selection of speeches analysing today's opportunities and problems*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 162 p. (On Social Credit policies for Canada)
- THORBURN, H. G. *Party politics in Canada*. Toronto, Prentice-Hall, 1963. 172 p.
- UNDERHILL, F. H. *In search of Canadian liberalism*. Toronto, Macmillan, 1960. 282 p.
- VARCOR, F. P. *The constitution of Canada*. 2d. ed. Toronto, Carswell, 1965. 314 p.
- VIAU, Roger. *Lord Durham*. Montréal, Éditions HMH, 1962. 181 p. (Figures canadiennes, 7)
- WALKER, F. A. *Catholic education and politics in Canada; a documentary study*. Toronto, Nelson, 1964. 507 p.
- WARD, Norman. *Government in Canada*. Toronto, Gage, 1960. 326 p.
- WARD, NORMAN. *The Public purse; a study in Canadian democracy*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 334 p. (Canadian government series, 11)

Histoire

- BARBEAU, Victor. *Regards sur Montréal*. Montréal, Académie canadienne-française, 1966. 163 p. (Académie canadienne-française. Cahiers, n° 10)
- BLANCHARD, J.-H. *The Acadians of Prince Edward Island, 1720-1964*. Charlottetown, 1964. 151 p.
- BOLGER, F. W. P. *Prince Edward Island and Confederation, 1868-1875*. Charlottetown, St. Dunstan's University Press, 1964. 308 p.
- BOND, Courtney. *Ville sur l'Outaouais; guide historique détaillé de la ville d'Ottawa, capitale du Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965. 151 p.
- BOND, Courtney. *City on the Ottawa; a detailed historical guide to Ottawa, the capital of Canada*. Ottawa, Queen's Printer, 1965. 146 p.
- BROWN, R. C., and PRANG, Margaret E., eds. *Confederation to 1949*. Scarborough, Ont., Prentice-Hall, 1966. 334 p. (Canadian historical documents series, v. 3)
- CAMPBELL, Marjorio F. *A mountain and a city; the story of Hamilton*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 351 p.
- CANADA. Armée. *Singulier champ de bataille; les opérations en Corée et leurs effets sur la politique de défense du Canada*, par H. F. WOOD. Cartes par E. M. [sic] ELLWAND. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. 354 p.
- CANADA. Army. *Strange battleground; the operations in Korea and their effects on the defence policy of Canada*, by H. F. WOOD. Maps by E. H. ELLWAND. Ottawa, Queen's Printer, 1966. 317 p.
- CANADA. Armée. *Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957-1960. 3 v.
- v. 1. *Six années de guerre; l'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, par C. P. STACEY.
- v. 2. *Les Canadiens en Italie, 1943-1945*, par G. W. L. NICHOLSON.
- v. 3. *La campagne de la victoire; les opérations dans le nord-ouest de l'Europe, 1944-1945*, par C. P. STACEY.
- CANADA. Army. *Official history of the Canadian Army in the Second World War*. Ottawa, Queen's Printer, 1955-1960. 3 v.
- v. 1. *Six years of war; the Army in Canada, Britain and the Pacific*, by C. P. STACEY.
- v. 2. *The Canadians in Italy, 1943-1945*, by G. W. L. NICHOLSON.
- v. 3. *The victory campaign; the operations in north-west Europe, 1944-1945*, by C. P. STACEY.
- CANADA. Ministère de la défense nationale. Section historique de la marine. *Les opérations navales du Canada dans les eaux coréennes, 1950-1965*, par Thor THORGRIMSSON et E. C. RUSSELL. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965. 178 p.
- CANADA. Dept. of National Defence. Naval Historical Section. *Canadian naval operations in Korean waters, 1950-1965*, by Thor THORGRIMSSON and E. C. RUSSELL. Ottawa, Queen's Printer, 1965. 167 p.
- CARD, B. Y. *The Canadian Prairie Provinces from 1870-1950; a sociological introduction*. Toronto, Dent, 1960. 46 p.
- CARELESS, J. M. S. *Canada; a story of challenge*. Rev. and enl. ed. Toronto, Macmillan, 1963. 444 p.
- CLARK, Gerald. *Canada: the uneasy neighbor*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 433 p.
- CLAESSEN, H. G. *Thrust and counterthrust. The genesis of the Canada-United States boundary*. Don Mills, Ont., Longmans, 1965. 386 p.
- CRAIG, G. M. *Upper Canada, the formative years, 1784-1841*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 315 p. (Canadian centenary series, 7)
- CREIGHTON, D. G. *The road to Confederation; the emergence of Canada, 1863-1867*. Toronto, Macmillan, 1964. 489 p.
- EASTON, Allan. *50 North; an Atlantic battleground*. Toronto, Ryerson Press, 1963. 287 p.
- EAYRS, J. G. *In defence of Canada*. v. 1. *From the Great War to the great depression*. v. 2. *Appeasement and rearmament*. Toronto, University of Toronto Press, 1964-65. 2 v. (Studies in the structure of power; decision-making in Canada, 1, 3)
- ECCLES, W. J. *Canada under Louis XIV, 1663-1701*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 275 p. (Canadian centenary series, 3)
- FRÉGault, Guy. *Le Grand Marquis, Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane*. 2^e éd. Montréal, Fides, 1963. 481 p. (Collection Fleur de lys)
- FRÉGault, Guy, TRUDEAU, Marcel, et BRUNET, Guy. *Histoire du Canada par les textes*. Éd. revue et augm. Montréal, Fides, 1963. 2 v.
- GORDON, W. L. *Le Canada à l'heure du choix*. Traduit par Hélène J. GAGNON. Montréal, Éditions HMH, 1966. 139 p. (Collection aujourd'hui)
- GORDON, W. L. *A choice for Canada: independence or colonial status*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 125 p.
- GRAY, J. H. *The winter years; the depression on the Prairies*. Toronto, Macmillan, 1966. 220 p.

- GROULX, Lionel. *Histoire du Canada français*. 4^e éd. Montréal, Fides, 1960-1962. 2 v. (Collection Fleur de lys)
- HARRIS, R. C. *The seigneurial system in early Canada; a geographical study*. Madison, University of Wisconsin Press; Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 247 p.
- HITSMAN, J. M. *The incredible War of 1812; a military history*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 265 p.
- HOFFMAN, B. G. *Cabot to Cartier, sources for a historical ethnography of northeastern North America, 1497-1550*. Toronto, University of Toronto Press, 1961. 287 p.
- JENKINS, Kathleen. *Montreal; island city of the St. Lawrence*. Garden City, N.Y., Doubleday, 1966. 559 p. (The Romance of Canadian cities series, 2)
- JULIEN, Claude. *Le Canada: dernière chance de l'Europe*. Paris, Grasset, 1965. 294 p.
- KERR, D. G. G., ed. *A historical atlas of Canada*. Cartography preparation by C. C. J. BOND, drawing by E. M. WALSH. 2d ed. Toronto, Nelson, 1966. 120 p.
- KERR, D. G. G., and DAVIDSON, R. I. K., eds. *Canada: a visual history*. Toronto, Nelson, 1966. 170 p. (Compliments D. G. G. Kerr's «A historical atlas of Canada»)
- LANCOT, Gustave. *Le Canada et la Révolution américaine*. Montréal, Beauchemin, 1965. 330 p.
- LANCOT, Gustave. *Histoire du Canada*. Montréal, Beauchemin, 1962-1964. 3 v.
- LANCOT, Gustave. *A history of Canada*. Toronto, Clarke, Irwin, 1963-65. 3 v.
- LOWER, A. R. M. *Colony to nation; a history of Canada*. 4th ed. rev. Don Mills, Ont., Longmans, 1964. 600 p.
- MACNUTT, W. S. *The Atlantic Provinces; the emergence of colonial society 1712-1867*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 305 p. (Canadian centenary series, 9)
- MACNUTT, W. S. *New Brunswick; a history, 1784-1867*. Toronto, Macmillan, 1963. 496 p.
- MANNING, Helen Taft. *The Revolt of French Canada, 1800-1835*. Toronto, Macmillan, 1962. 426 p.
- MASSEY, Vincent. *Confederation on the march; views on major Canadian issues during the sixties*. Toronto, Macmillan, 1965. 101 p.
- MATHEWS, Hazel. *The mark of honour*. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 220 p. (Canadian studies in history and government, 6) (An account of the Loyalist Scots who moved to Canada from the U.S. following the American Revolution)
- MORTON, W. L. *The critical years; the union of British North America, 1857-1873*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 322 p. (Canadian centenary series, 12)
- MORTON, W. L. *The Kingdom of Canada; a general history from earliest times*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 556 p.
- MORTON, W. L., ed. *Manitoba: the birth of a province*. Altona, Man. Printed... by D. W. Friesen, 1965. 265 p. (Manitoba Record Society Publications, v. 1)
- MOWAT, F. M. *Westviking; the ancient Norse in Greenland and North America*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 494 p.
- NEATBY, Hilda. *Quebec: the revolutionary age, 1760-1791*. Toronto, McClelland and Stewart, 1966. 300 p. (Canadian centenary series, 6)
- NICHOLSON, G. W. L. *Le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963. 671 p.
- NICHOLSON, G. W. L. *Canadian Expeditionary Force, 1914-1919*. Ottawa, Queen's Printer, 1962. 621 p.
- NISH, J. C., éd. *Le régime français, 1534-1760*. Textes choisis et rédigés par Cameron NISH. Scarborough, Ont., Prentice-Hall, 1966. 190 p. (Histoire du Canada: textes et documents, v. 1)
- NISH, J. C., ed. and trans. *The French régime*. Scarborough, Ont., Prentice-Hall, 1965. 176 p. (Canadian historical documents series, v. 1)
- OLESON, T. J. *Early voyages and northern approaches, 1000-1632*. Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 211 p. (Canadian centenary series, 1)
- OLLIVIER, Maurice. *Actes de l'Amérique du Nord Britannique et statuts connexes, 1867-1962*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962. 675 p.
- OLLIVIER, Maurice. *British North America Acts and selected statutes, 1867-1962*. Ottawa, Queen's Printer, 1962. 662 p.
- ORMSBY, Margaret A. *British Columbia; a history*. Toronto, Macmillan, 1958. 558 p.
- RADDALL, T. H. *Halifax, warden of the North*. Garden City, N.Y., Doubleday, 1965. 340 p. (The Romance of Canadian cities series)
- REID, J. H. S., McNAUGHT, Kenneth, and CROWE, H. S. *A source-book on Canadian history; selected documents and personal papers*. Rev. ed., with index. Toronto, Longmans, 1964. 435 p.
- RICH, E. E. *Hudson's Bay Company, 1670-1870*. Toronto, McClelland and Stewart, 1960. 3 v.
- ROBINSON, P. J. *Toronto during the French régime; a history of the Toronto region from Brulé to Simcoe, 1615-1793*. 2d ed. Toronto, University of Toronto Press, 1965. 274 p.

- SCADDING, Canon Henry. *Toronto of old*. Abridged and edited by F. H. ARMSTRONG. Toronto, Oxford University Press, 1966. 396 p.
- SCHULL, Joseph. *Lointains navires: compte rendu officiel des opérations de la Marine canadienne au cours de la seconde Grande Guerre*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1953. 605 p.
- SCHULL, Joseph. *The far distant ships; an official account of Canadian naval operations in the Second World War*. Ottawa, Queen's Printer, 1961. 527 p.
- SPRY, Irene M. *The Palliser Expedition*. Toronto, Macmillan, 1963. 310 p.
- STANLEY, G. F. G. *The birth of western Canada; a history of the Riel Rebellions*. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 475 p. (Canadian university paperbooks, 10)
- STANLEY, G. F. G. *Canada's soldiers; the military history of an unmilitary people*. Rev. ed. Toronto, Macmillan, 1960. 449 p.
- STANLEY, G. F. G. *The story of Canada's flag; a historical sketch*. Toronto, Ryerson Press, 1965. 96 p.
- SWETTENHAM, J. A. *To seize the victory; the Canadian Corps in World War I*. Toronto, Ryerson Press, 1965. 265 p.
- TRUDEL, Marcel. *Atlas historique du Canada français, des origines à 1867*. Éd. remaniée. Québec, Presses de l'Université Laval, 1961. 93 p.
- TRUDEL, Marcel. *L'esclavage au Canada français*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1960. 432 p.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France*. v. 1, 1524-1603. v. 2, 1604-1627. Montréal, Fides, 1963-1966. 2 v.
- UNIVERSITY LEAGUE FOR SOCIAL REFORM. *Nationalism in Canada*. Edited by Peter RUSSELL. Toronto, McGraw-Hill, 1966. 377 p.
- UNIVERSITY LEAGUE FOR SOCIAL REFORM. *The prospects of change; proposals for Canada's future*. Edited by Abraham ROTSTEIN. Toronto, McGraw-Hill, 1965. 361 p.
- WAITE, P. B. *The life and times of Confederation, 1864-1867*. Toronto, University of Toronto Press, 1962. 379 p.
- WAITE, P. B., ed. *Pre-Confederation*. Scarborough, Ont., Prentice-Hall, 1965. 242 p. (Canadian historical documents series, v. 2)
- WALKER, F. N. *Sketches of old Toronto*. Don Mills, Ont., Longmans, 1965. 350 p.
- WALLOT, J.-P. *Intrigues françaises et américaines au Canada, 1800-1802*. Montréal, Éditions Leméac, 1965. 142 p.
- WHITELAW, W. M. *The Maritimes and Canada before Confederation*. Toronto, Oxford University Press, 1966. 347 p. (An Oxford in Canada paperback, OCP 8)
- WORTHINGTON, Clara E. *Amid the guns below; the story of the Canadian Corps, 1914-1919*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 171 p.
- ZASLOW, MORRIS, and TURNER, W. B., eds. *The defended border: Upper Canada and the War of 1812; a collection of writings giving a comprehensive picture of the War of 1812 in Upper Canada*. Edited for the Ontario Historical Society. Toronto, Macmillan, 1964. 370 p.

Les lettres et les arts

- ANGUS, Margaret. *The old stones of Kingston; its buildings before 1867*. Photos by G. E. O. LILLEY. Toronto, University Press, 1966. 120 p.
- ARTHUR, E. R. *Toronto, no mean city*. Toronto, University of Toronto Press, 1964. 280 p.
- BARBEAU, Marius. *Folk songs of old Quebec*. Song translations by Regina L. SHOOLMAN. 2d ed. Ottawa, Queen's Printer, 1964. 72 p. (National Museum of Canada bulletin 75)
- BARBEAU, Marius. *Le rossignol y chante; première partie du répertoire de la chanson folklorique française au Canada*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962. 485 p. (Musée national du Canada bulletin 175)
- BÉRAUD, Jean. *350 ans de théâtre au Canada français*. Montréal, Cercle du Livre de France, 1958. 316 p. (Encyclopédie du Canada français, v. 1)
- BISSELL, C. T., comp. *Great Canadian writing; a century of imagination*. Toronto, Canadian Centennial Pub. Co., 1966. 127 p. (The Canadian centennial library)
- CANADA. National Gallery. *Catalogue of paintings and sculpture*. Vol. III: Canadian school. Toronto, University of Toronto Press, 1960. 463 p.
- CANADIAN BROADCASTING CORPORATION. International Service. *Thirty-four biographies of Canadian composers*. *Trente-quatre biographies de compositeurs canadiens*. Montréal, 1964. 110 p. (Texte bilingue)
- CANADIAN MUSIC CENTRE. *Catalogue of orchestral music at the Canadian Music Centre, including orchestra, band, concertos, operas and vocal-orchestral*. *Catalogue des œuvres disponibles au Centre musical canadien, orchestre, fanfare et harmonie, opéra, voix et orchestre*. Toronto, 1963. 22, 120 p.

- La Chanson française par Jacques Charpentreau et autres.* Montréal, Éditions Bellarmin, 1965. 136 p. (Collection «Collège et famille», n° 1)
- COLLET, Paulette. *L'Hiver dans le roman canadien-français.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. 281 p. (Vie des lettres canadiennes, 3)
- CREIGHTON, Helen. *Maritime folk songs.* Musical transcriptions and chord symbols by Kenneth PEACOCK. Toronto, Ryerson Press, 1962. 214 p.
- DUVAL, Paul. *Group of Seven drawings.* Toronto, Burns and MacEachern, 1965. 1 v. (chiefly illus.)
- FOWKE, Edith, and MILLS, Alan. *Canada's story in song.* Rev. ed. Piano accompaniments by Helmut BLUME. Guitar accompaniments by Bran MORRISON. Toronto, W. J. Gage, 1965. 230 p. (Songs accompanied by explanatory text)
- FOWKE, Edith, ed. *Traditional singers and songs from Ontario.* Toronto, Burns and MacEachern, 1965. 210 p. (Traditional singers and songs, v. 1)
- THE GALLERY OF CANADIAN ART. Toronto, McClelland and Stewart, 1962-65.
1. *Cornelius Krieghoff*, by Marius BARBEAU. 15 p., 30 p. of illus.
 2. *Tom Thomson*, by R. H. HUBBARD. 16 p., 30 p. of illus.
 3. *David Milne*, by Alan JARVIS. 16 p., 30 p. of illus.
 4. *Alfred Pellan*, by D. W. BUCHANAN. 15 p., 30 p. of illus.
 5. *On the enjoyment of modern art; an explanatory text.* Illus. by Canadian paintings. 72 p.
- GOWANS, A. W. *Building Canada; an architectural history of Canadian life.* Rev. and enl. ed. Toronto, Oxford University Press, 1966. 142 p. (First ed. 1958, under title *Looking at architecture in Canada*)
- GRANDMOND, Éloi de, HUDON, Normand, et ROUX, J.-L. *Dix ans de théâtre au Nouveau Monde; histoire d'une compagnie théâtrale canadienne.* Montréal, Éditions Leméac, 1961. 1 v. (non paginé)
- GRANDPRÉ, Pierre de. *Dix ans de vie littéraire au Canada français.* Montréal, Beauchemin, 1966. 293 p.
- Great Canadian painting; a century of art.* Toronto, Canadian Centennial Pub. Co., 1966. 127 p. (The Canadian centennial library)
- GREENHILL, R. A. *Early photography in Canada.* Toronto, Oxford University Press, 1965. 173 p.
- HAMELIN, Jean. *Le renouveau du théâtre au Canada français.* Montréal, Éditions du Jour, 1962. 160 p.
- HARPER, J. R. *La peinture au Canada des origines à nos jours.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 442 p.
- HARPER, J. R. *Painting in Canada; a history.* Toronto, University of Toronto Press, 1966. 443 p.
- HEINRICH, T. A., ed. *Art treasures in the Royal Ontario Museum.* Toronto, McClelland and Stewart, 1963. 200 p.
- HUBBARD, R. H., ed. *An anthology of Canadian art.* Toronto, Oxford University Press, 1960. 187 p.
- HUBBARD, R. H. *L'évolution de l'art au Canada.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963. 137 p.
- HUBBARD, R. H. *The development of Canadian art.* Ottawa, Queen's Printer, 1963. 137 p.
- JOHNSON, E. Pauline. *Pauline Johnson; her life and work; her biography written by, and her prose and poems selected by Marcus VAN STEEN.* Toronto, Musson, 1965. 279 p.
- KALLMAN, Helmut. *A history of music in Canada 1884-1914.* Toronto, University of Toronto Press, 1960. 311 p.
- KLINCK, C. F., and WATTERS, R. E., eds. *Canadian anthology.* Rev. ed. Toronto, Gage, 1966. 626 p. (Selected poetry and prose from English-Canadian literature)
- KLINCK, C. F. et al., eds. *Literary history of Canada; Canadian literature in English.* Toronto, University of Toronto Press, 1965. 945 p.
- LAYTON, Irving. *Collected poems.* Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 353 p.
- MACKENZIE, W. R., comp. *Ballads and sea songs from Nova Scotia.* Hatboro, Pa., Folklore Associates, 1963. 421 p.
- MACRAE, Marion, and ADAMSON, Anthony. *The ancestral roof; domestic architecture of Upper Canada.* Toronto, Clarke, Irwin, 1963. 258 p.
- MILNE, W. S., comp. *Canadian full-length plays in English; a preliminary annotated catalogue.* Ottawa, Dominion Drama Festival, 1964. 47 p.
- MILNE, W. S., comp. *Canadian full-length plays in English, II.* Ottawa, Dominion Drama Festival, 1966. 39 p. (A supplement to the preliminary annotated catalogue)
- MONTRÉAL. Musée des beaux-arts. *Le Musée des beaux-arts de Montréal; peinture, sculpture, arts décoratifs.* Montréal, 1960. 192 p.
- MONTRÉAL. Museum of Fine Arts. *The Montreal Museum of Fine Arts; painting, sculpture, decorative arts.* Montreal, 1960. 192 p.
- MONTRÉAL. Musée des beaux-arts. *Paul-Émile Borduas, 1905-1980.* Montréal, 1962. 57 p.

- MORISSET, Gérard. *La peinture traditionnelle au Canada français*. Montréal, Cercle du Livre de France, 1960. 216 p. (Encyclopédie du Canada français, v. 2)
- MORRIS, Peter, and KARDISH, Larry, comps. and eds. *Canadian feature films, 1914-1964*. Ottawa, Canadian Film Institute, 1965. 57 p. (Canadian Film Archives. Canadian filmography series, no. 1)
- MORRIS, Peter, ed. *The National Film Board of Canada: the war years; a collection of contemporary articles and a selected index of productions*. Ottawa, Canadian Film Institute, 1965. 32 p. (Canadian Film Archives. Canadian filmography series, no. 3)
- PACEY, Desmond. *Creative writing in Canada; a short history of English Canadian literature*. 2d ed. Toronto, Ryerson Press, 1961. 314 p.
- PALARDY, Jean. *Les meubles anciens du Canada français*. 2^e éd. rev. et augm. Paris, Arts et métiers graphiques, 1965. 411 p.
- PALARDY, Jean. *The early furniture of French Canada*. 2d ed. Toronto, Macmillan, 1965. 413 p.
- PARADIS, Suzanne. *Femme fictive, femme réelle: le personnage féminin dans le roman féminin canadien-français, 1884-1966*. Québec, Garneau, 1966. 330 p.
- PEACOCK, Kenneth. *Songs of the Newfoundland outports*. Ottawa, Queen's Printer, 1965. 3 v. (National Museum of Canada bulletin no. 197)
- RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES. *Colloque*. 2^e, Québec, 1964. Littérature et société canadiennes-françaises; ouvrage réalisé sous la direction de Fernand DUMONT et J.-C. FALARDEAU. Québec, Presses de l'Université Laval, 1964. 272 p.
- RICHARDS, Stanley, ed. *Canada on stage; a collection of one-act plays*. Edited and introduced by Stanley RICHARDS. Toronto, Clarke, Irwin, 1960. 324 p.
- ROBERT, Guy. *École de Montréal; situation et tendances—situation and trends*. Traduction anglaise de George LACH. Montréal, Éditions du Centre de psychologie et de pédagogie, 1964. 150 p. (Collection Artistes canadiens, 3)
- ROBERT, Guy. *Littérature du Québec. T. 1. Témoignages de 17 poètes*. Montréal, Librairie Déon, 1964. 333 p. (Doit comprendre 8 tomes)
- ROBERT, Guy. *Pellan; sa vie et son œuvre—his life and his art*. Montréal, Éditions du Centre de psychologie et de pédagogie, 1963. 135 p. (Collection Artistes canadiens)
- ROBIDOUX, Réjean, o.m.i., et RENAUD, André. *Le roman canadien-français du vingtième siècle*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1966. 221 p. (Visage des lettres canadiennes)
- Le roman canadien-français: évolution, témoignages, bibliographie*. Montréal, Fides, 1964. 458 p. (Archives des lettres canadiennes, t. 3)
- ROME, David. *Jews in Canadian literature; a bibliography*. Montreal, Canadian Jewish Congress and Jewish Public Library, 1962. 250 p.
- ROSS, Malcolm, ed. *Poets of the Confederation*. Toronto, McClelland and Stewart, 1960. 130 p. (A New Canadian library original, 91)
- SMITH, A. J. M. *The book of Canadian prose. v. 1. Early beginnings to Confederation*. Toronto, Gage, 1965.
- SMITH, A. J. M. *The Oxford book of Canadian verse in English and French, 1960*. Toronto, Oxford University Press, 1965. 445 p. (An Oxford in Canada paperback, 1)
- SPENCE, Hilda, and SPENCE, Kevin. *A guide to early Canadian glass*. Don Mills, Ont., Longmans, 1966. 112 p.
- STRATFORD SHAKESPEAREAN FESTIVAL FOUNDATION OF CANADA. *The Stratford Festival story, 1958-1966*. Stratford, Ont., 1966. 29 p.
- SWINTON, George. *Eskimo sculpture. Sculpture esquimaude*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 224 p. (Text bilingual)
- SYLVESTRE, Guy. *Anthologie de la poésie canadienne-française*. 4^e éd. Montréal, Beauchemin, 1964. 376 p.
- THÉRIO, Adrien. *Conteurs canadiens-français; époque contemporaine*. Montréal, Librairie Déon, 1965. 322 p. (Anthologie formée de récits de vingt-trois auteurs)
- TOUGAS, Gérard. *Histoire de la littérature canadienne-française*. 3^e éd. Paris, Presses universitaires de France, 1966. 312 p.
- TOUGAS, Gérard. *History of French-Canadian literature*. Translation by Alta L. Cook. 2d ed. Toronto, Ryerson Press, 1966. 301 p.
- WATERS, R. E., ed. *British Columbia*. 2d ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1961. 576 p. (An anthology)
- WEAVER, R. L., ed. *Canadian short stories*. Toronto, Oxford University Press, 1966. 420 p. (An Oxford in Canada paperback, 7)
- WEIR, E. A. *The struggle for national broadcasting in Canada*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965. 477 p.
- WILSON, M. T., ed. *Poetry of midcentury, 1940-1960*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964. 237 p. (New Canadian library original, no. 04. Poets of Canada, v. 3)

- WILSON, R. D. *Le passé vivant de Montréal. The living past of Montreal.* (Texte de Eric McLEAN. Version française de Paul ROUSSEAU.) Montréal, McGill University Press, 1964. 11 p., 10 pl.
- WYCZYNSKI, Paul. *François-Xavier Garneau; aspect littéraire de son œuvre.* Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1966. 207 p. (Visage des lettres canadiennes)

Ouvrages de référence

- ANGER, W. H., and ANGER, H. D. *A digest of Canadian law.* 18th ed. by F. R. HUME. Toronto, Canada Law Book Co., 1961. 538 p.
- The Atlantic year book.* Fredericton, N.B. Published for the Atlantic Advocate by Brunswick Press. Annual.
- BOULT, Reynald, comp. *Bibliographie du droit canadien.* Montréal, Wilson et Lafleur, 1966. 393 p.
- BOULT, Reynald, comp. *A bibliography of Canadian law.* Montreal, Wilson and Lafleur, 1966. 393 p.
- CANADA. Département des impressions et de la papeterie publiques. *Publications du gouvernement canadien; catalogue.* Ottawa, Imprimeur de la Reine. Annuel.
- CANADA. Department of Public Printing and Stationery. *Canadian government publications catalogue.* Ottawa, Queen's Printer. Annual.
- CANADA. Bureau fédéral de la statistique. *Canada un siècle 1867-1967.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967. 512 p. (Édition spéciale pour le Centenaire, qui remplace «Canada 1967; revue officielle de la situation actuelle et des progrès récents»)
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *Canada one hundred 1867-1967.* Ottawa, Queen's Printer, 1967. 512 p. (A Centennial volume published in lieu of "Canada 1967; official handbook of present conditions and recent progress")
- CANADA. Bureau fédéral de la statistique. *Annuaire du Canada, 1966.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. 1302 p.
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *Canada year book, 1966.* Ottawa, Queen's Printer, 1966. 1192 p.
- CANADA. Bureau fédéral de la statistique. *Le bulletin quotidien.* Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *Daily bulletin.* Ottawa, Queen's Printer.
- CANADA. Bureau fédéral de la statistique. *Revue statistique du Canada.* Ottawa, Imprimeur de la Reine. Mensuel avec suppléments hebdomadaires.
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *Canadian statistical review.* Ottawa, Queen's Printer. Monthly, with weekly and bilingual annual supplements.
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *Publications of the Dominion Bureau of Statistics, 1964. Bureau fédéral de la statistique, publications.* Ottawa, Queen's Printer, 1965. 325 p.
- CANADA. Dominion Bureau of Statistics. *National accounts, income and expenditure.* Ottawa, Queen's Printer. Quarterly and annual.
- CANADA. Ministère des Mines et des Relevés techniques. *Atlas du Canada.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958. 450 cartes, 110 feuilles.
- CANADA. Department of Mines and Technical Surveys. *Atlas of Canada.* Ottawa, Queen's Printer, 1957. 7 p., 110 double-sheet maps.
- CANADA. Office national du film. *Répertoire des photos du Canada.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963-1965. 2 v. Feuilles volantes dans un relieur de toile. (v. 1 en anglais seulement; v. 2 bilingue)
- CANADA. National Film Board. *Canadian picture index.* Ottawa, Queen's Printer, 1963-65. 2 v. Looseleaf in binder. (v. 1 English only; v. 2 bilingual)
- CANADA. Bibliothèque nationale. *Canadiana; publications se rapportant au Canada notées par la Bibliothèque nationale.* Ottawa, Imprimeur de la Reine. Mensuel, avec refonte annuelle.
- CANADA. National Library. *Canadiana; publications of Canadian interest noted by the National Library.* Ottawa, Queen's Printer. Monthly, with annual cumulation.
- CANADA. Bibliothèque nationale. *Canadiana, 1950-1962, index.* Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965. 2 v.
- CANADA. National Library. *Canadiana, 1950-1962, index.* Ottawa, Queen's Printer, 1965. 2 v.
- Canada careers directory for university graduates. Choisissez votre carrière, pour diplômés universitaires.* Montreal, Cornmarket Press. Bilingual. Bilingue. Annual. Annuel.
- Canada legal directory, for the legal profession, containing the names of the judges, lawyers, court officials, etc., throughout Canada.* Toronto, Canada Legal Directory (125 Lowther Ave.) Annual.
- Canadian almanac and directory.* Toronto, Copp Clark. Annual.
- Canadian annual review.* Toronto, University of Toronto Press. (Quelques extraits sont en français)
- CANADIAN CULTURAL INFORMATION CENTRE. *Some Canadian cultural organizations. Certaines organisations culturelles canadiennes.* Ottawa, 1965. 72 p. (Texte bilingue)

- Dictionnaire canadien; français-anglais, anglais-français.* Éd. abrégée. Toronto, McClelland and Stewart, 1962. 861 p.
- The Canadian dictionary; French-English, English-French.* Concise ed. Toronto, McClelland and Stewart, 1962. 861 p.
- Canadian hospital directory.* Toronto, Canadian Hospital Association. Annual.
- Canadian medical directory.* Toronto, Seccombe House. Annual.
- Canadian periodical index; an author and subject index.* Jan. 1938-Dec. 1947. Ottawa, Canadian Library Association, Association canadienne des bibliothèques, 1966. V. 1, A-D; V. 2, E-N. To be completed in 3 vols. (Cumulates and supersedes the annual cumulations compiled by the Circulation Dept. of the University of Toronto Library.)
- Canadian periodical index. Index de périodiques canadiens.* Ottawa, Canadian Library Association, Association canadienne des bibliothèques. Monthly. Mensuel.
- Catalogue de l'édition au Canada français, 1966-67.* Montréal, Conseil supérieur du livre, 1966-358 p.
- Encyclopedia Canadiana.* Centennial ed. Toronto, Grolier of Canada, 1966. 10 v.
- Index to Canadian legal periodical literature, 1963-65.* Montreal, Canadian Association of Law Libraries, 1966. 316 p.
- Library directory. Répertoire des bibliothèques canadiennes.* Part II of January issue of Canadian Library. Canadian Library Association. Association canadienne des bibliothèques. Ottawa. Annual. Annuel.
- Livres et auteurs canadiens; panorama de la production littéraire.* Montréal, Éditions Jumonville-Annuel.
- MCGILL UNIVERSITY, Montreal. Library. *The Lawrence Lande Collection of Canadiana; a bibliography.* Collected, arranged and annotated by Lawrence LANDE. Montreal, Lawrence Lande Foundation for Canadian Historical Research, 1965. 301 p.
- PEEL, BRUCE, comp. *A bibliography of the Prairie Provinces to 1953.* Toronto, University of Toronto Press, 1956. 680 p. Supplement. Toronto, University of Toronto Press, 1963. 130 p.
- PRIESTLEY, F. E. L. *The humanities in Canada; a report prepared for the Humanities Research Council of Canada.* Toronto, University of Toronto Press, 1964. 246 p. (Bibliography of scholarly publications, p. 98-246)
- ROY, G. R., and GNAROWSKI, Michael, comps. *Canadian poetry; a supplementary bibliography.* Quebec, Culture, 1964. 13 p. (Intended as a supplement to existing bibliographies, notably to *A check list of Canadian literature and background material, 1628-1950*, by R. E. WATTERS)
- Slavica Canadiana.* 1965. Winnipeg, Canadian Association of Slavists, 1966. 64 p. (Slavistica, 57)
- TANGHE, Raymond. *Bibliographie des bibliographies canadiennes.* Toronto, University of Toronto Press, 1960. 206 p. Avec suppléments biennaux.
- TANGHE, Raymond. *Bibliography of Canadian bibliographies.* Toronto, University of Toronto Press, 1960. 206 p. With biennial supplements.
- URQUHART, M. C., and BUCKLEY, K. A. H. *Historical statistics of Canada.* Cambridge, Eng., University Press; Toronto, Macmillan, 1965. 672 p.
- WATTERS, R. E., comp. *A check list of Canadian literature and background material, 1628-1950.* Toronto, University of Toronto Press, 1960. 739 p.
- WATTERS, R. E., and BELL, I. F., comps. *On Canadian literature, 1806-1960; a check list of articles, books and theses on English-Canadian literature, its authors, and language.* Toronto, University of Toronto Press, 1966. 165 p.

Section 2.—Services fédéraux d'information

La principale source de renseignements statistiques sur tous les aspects de l'économie canadienne est le Bureau fédéral de la statistique, qui organise les recensements décennaux et quinquennaux du pays et centralise des renseignements statistiques de toutes sortes, fédéraux et provinciaux. Certains domaines, comme le commerce, les douanes et l'accise, le régime monétaire et le système bancaire, la navigation, les transports, la radio, la population et la défense nationale relèvent, de par la constitution, de la compétence fédérale, et les ministères intéressés sont la source qu'il convient de consulter en ces matières. D'autres domaines, comme l'administration des terres et des ressources naturelles, l'instruction publique, la voirie, la santé publique et les hôpitaux, relèvent des provinces, et les renseignements sur l'activité de chaque province dans ces domaines s'obtiennent de divers ministères provinciaux. Toutefois, certains ministères fédéraux s'occupent aussi d'aspects particuliers de ces domaines et, comme le Bureau fédéral de la statistique, ils coordonnent

et présentent la matière pour l'ensemble du Canada. Même s'il n'administre pas les ressources strictement provinciales, le gouvernement canadien collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des données pour le Canada, notamment en ce qui touche la production nationale, l'activité commerciale sur les plans international, national et provincial, les travaux de recherche et les stations expérimentales à l'échelle nationale, et aussi à l'échelle provinciale grâce aux stations fédérales situées dans telle ou telle province. En agriculture, par exemple, il renseigne sur l'élevage du bétail et le rendement des cultures; dans le domaine forestier, la recherche sylvicole, la prévention des incendies de forêt et les questions de reboisement sont aussi des sujets typiques à l'égard desquels le gouvernement fédéral fournit des renseignements.

En raison de la nature de leur travail et de l'intérêt qu'il revêt pour de grands secteurs de population, certains organismes de l'État et certaines organisations nationales sont essentiellement des services de renseignements ou de publicité. Au nombre de ceux-ci figurent: la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, qui répond aux questions des Canadiens concernant les affaires extérieures et aux demandes de renseignements de toutes sortes, venant de l'étranger, sur le Canada et les affaires canadiennes; le Service de la publicité commerciale du ministère du Commerce; la Division des services d'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; la Société Radio-Canada; et l'Office national du film. Bien qu'ils ne soient pas classés dans cette catégorie, les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries, des Forêts, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des organismes comme la Galerie nationale, le Musée national, la Bibliothèque nationale et le Conseil national de recherches, sont plus intéressés à la diffusion de renseignements que la plupart des autres ministères. Plusieurs de ces derniers, cependant, possèdent un service de publicité.

Par conséquent, on doit adresser toute demande de renseignement d'ordre statistique à la Division de l'information, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa. Pour ce qui est des renseignements non statistiques, ils s'obtiennent en général des ministères ou organismes gouvernementaux énumérés, avec leurs attributions propres, aux pages 136-158 de la présente publication. D'autre part, l'information concernant l'activité provinciale peut être obtenue des ministères provinciaux intéressés. Dans le cas du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il faut adresser ses demandes de renseignements à la Direction des régions septentrionales, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa.

Section 3.—Vente des publications officielles

L'Imprimeur de la Reine est chargé, en vertu des dispositions de la loi des impressions et papeterie publiques, de la vente de toutes les publications officielles du Parlement et du gouvernement du Canada publiées pour le public, ainsi que de la distribution gratuite de tous les documents et dossiers publics aux personnes et institutions (bibliothèques) y ayant droit en vertu des dispositions de la loi. Les règlements touchant la distribution et la vente des publications fédérales, édictés en conformité de l'article 7 de la loi sur les impressions et la papeterie publiques et de l'article 7 (e) de la loi sur l'administration financière, ont été mis à jour et ratifiés par le Conseil du Trésor le 31 mars 1955.

En conformité de ces règlements, l'Imprimeur de la Reine publie la *Liste quotidienne des publications fédérales* à laquelle figurent, pour la gouverne des services publics, des bibliothèques, etc., toutes les publications fédérales dès qu'elles sont mises en circulation. Ceux qui sont autorisés par la loi ou un règlement à recevoir gratuitement les exemplaires des publications officielles, reçoivent la *Liste quotidienne* gratuitement. Les autres personnes qui désirent bénéficier de ce service peuvent s'abonner chaque année à la *Liste quotidienne* qui leur parviendra chaque jour ou sous forme de paquets hebdomadaires, conformément à leurs instructions.

L'Imprimeur de la Reine publie aussi le *Catalogue mensuel des publications du gouvernement canadien*, liste complète de toutes les publications officielles, documents et dossiers publics de nature non confidentielle, imprimés aux frais de l'État; il publie encore un

Catalogue annuel (en janvier) énumérant toutes les publications parues l'année précédente, ainsi que des catalogues, selon la section traitée, et certains bulletins importants annonçant les nouvelles publications du gouvernement.

L'Imprimeur de la Reine est l'agent national des ventes au Canada des publications des Nations Unies; de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; de l'Organisation mondiale de la santé; de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture; de l'Organisation de coopération et de développement économique; de l'Agence internationale de l'énergie atomique; de l'Organisation de l'aviation civile internationale; du *Council of Europe*; du Comité économique du Commonwealth; de l'Organisation des États américains (l'Union Pan-américaine); de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; du gouvernement de la Nouvelle-Zélande; de l'Organisation internationale du Travail; de l'Organisation météorologique mondiale; et de l'Union internationale des télécommunications.

On peut obtenir les publications du gouvernement canadien et des organismes internationaux des librairies de l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, Toronto, Montréal, Winnipeg et Vancouver, (voir au verso de la page titre) ou par la poste en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.

Publications du Bureau fédéral de la statistique.—Le Bureau fédéral de la statistique fait fonction d'agent de l'Imprimeur de la Reine lorsqu'il s'agit de la vente des publications du B.F.S. Les rapports du Bureau embrassent tous les aspects de l'économie nationale; l'*Annuaire du Canada* et *Canada* sont les deux recueils officiels de renseignements sur les institutions et l'évolution économique et sociale du pays.

Les publications du Bureau fédéral de la statistique paraissent dans le *Catalogue des publications du gouvernement canadien*, publié par l'Imprimeur de la Reine. Le *Bulletin quotidien* et le *Weekly Bulletin* du B.F.S., rédigés à la Division de l'information du Bureau (abonnement annuel \$1 chacun), ont pour but de renseigner le lecteur désireux de connaître toutes les publications du Bureau. Les formules d'abonnement aux publications du B.F.S. ou les commandes d'exemplaires distincts doivent parvenir à la Section de la distribution des publications, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, accompagnées de la remise nécessaire sous forme de chèque ou mandat-poste, payable au Receveur général du Canada.

Publications des gouvernements provinciaux.—La plupart des publications imprimées des gouvernements provinciaux peuvent s'obtenir de l'Imprimeur de la Reine de la province intéressée. Les demandes doivent être adressées à la capitale des provinces:

Terre-Neuve.....	St-Jean	Ontario.....	Toronto
Île-du-Prince-Édouard.....	Charlottetown	Manitoba.....	Winnipeg
Nouvelle-Écosse.....	Halifax	Saskatchewan.....	Regina
Nouveau-Brunswick.....	Fredericton	Alberta.....	Edmonton
Québec.....	Québec	Colombie-Britannique.....	Victoria

RÉPERTOIRE DES SOURCES OFFICIELLES DE RENSEIGNEMENTS

NOTA.—Dans la colonne «Sources de renseignements fédéraux» la principale source de renseignements sur chaque sujet est donnée la première; l'Office national du film et le Bureau fédéral de la statistique paraissent partout en fin d'énumération sauf là où ils deviennent source principale.

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Division de l'information Ministère de la Production de défense Division de l'information Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Services des relations publiques et de l'information Ministère des Finances Service de l'information Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Division des services d'information Ministère de l'Industrie Division de l'information Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Service de l'information Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de l'information Ministère du Revenu national Division de l'impôt. Service d'information Ministère du Commerce Direction de la publicité commerciale Bibliothèque nationale Imprimeur de la Reine (<i>Gazette du Canada, Statuts du Canada, etc.</i>) Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies sur tous les sujets) Bureau fédéral de la statistique		Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: Terre-Neuve, ministère des Affaires provinciales; I.-du-P.-É., Bureau du tourisme et de l'information; N.-É., Secrétariat provincial; N.-B., ministère des Ressources naturelles, Bureau du tourisme; Qué., ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique et ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; Ont., ministère de l'Économique et du Développement ou ministère du Tourisme et de l'Information; Man., ministère de l'Industrie et du Commerce ou Secrétariat provincial; Sask., ministère de l'Industrie et de l'Information, ou Conseil exécutif; Alb., Office provincial de la publicité; C.-B., ministère du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère des Affaires extérieures Division de l'information Ministère du Travail Direction des affaires internationales du travail (OIT; OCDE) Imprimeur de la Reine (agent des publications des organismes internationaux)	AFFAIRES EXTÉRIEURES Voir aussi "Commerce"	
Bureau fédéral de la statistique Division des gouvernements Ministère des Finances (subventions aux municipalités) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et T. N.-O.)	AFFAIRES MUNICIPALES	T.-N.—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnement I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb., C.-B.—Min. des Affaires municipales

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère de l'Agriculture Division de l'information Commission canadienne du blé Société centrale d'hypothèques et de logement (prêts hypothécaires sur les habitations agricoles) Ministère des Finances (prêts pour les améliorations agricoles) Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques (renseignements sur l'aménagement rural des terres agricoles) Ministère de l'Industrie Direction des machines et du matériel lourd Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Ministère du Commerce Direction de l'agriculture et des pêches Ministère des Affaires des anciens combattants (prêts agricoles) Société du crédit agricole (prêts hypothécaires; loi sur le crédit aux syndicats de machines agricoles) Conseil national de recherches Laboratoire régional des Prairies, Saskatoon, Sask. (utilisation des cultures et des produits agricoles) Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO) Office national du film Bureau fédéral de la statistique</p>	<p>AGRICULTURE EN GÉNÉRAL ET EXPLOI- TATION AGRICOLE</p>	<p>T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Sask., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Division de l'information et des recherches Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. de l'Agriculture et des Aliments, Division de l'économique et de la statistique agricoles et Division de l'information Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation</p>
<p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Laboratoire des aliments et drogues (normes et méthodes de contrôle de la qualité, de la pureté et de la sûreté des aliments et des drogues) Ministère de l'Agriculture (renseignements sur les normes applicables à la viande, aux aliments en conserve, aux fruits, au miel, aux produits de l'érable, aux légumes, aux produits laitiers, à la volaille, etc.) Ministère des Pêcheries (normes applicables aux produits de la pêche) Ministère de l'Industrie Direction des produits alimentaires Ministère du Registraire général Bureau des brevets et du droit d'auteur (licence des brevets) Ministère du Commerce Direction des matières industrielles Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO)</p>	<p>ALIMENTS ET DROGUES <i>Voir aussi</i> "Nutrition"</p>	<p>Toutes les provinces:—Min. de la Santé (inspection hygiénique des stocks d'aliments)</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et Territoires du Nord-Ouest)	ALLOCATIONS AUX AVEUGLES	Mêmes sources que celles de l'«Assistance-vieillesse»
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (aide aux familles émigrées n'ayant pas encore droit aux allocations familiales)	ALLOCATIONS FAMILIALES	
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) Ministère des Affaires des anciens combattants (invalides)	ALLOCATIONS AUX INVALIDES	T.-N.:—Min. du Bien-être public, Commission de l'assistance-vieillesse I.-du-P.-É.:—Min. du Bien-être et du Travail, Directeur des allocations aux invalides N.-É.:—Commission de l'assistance-vieillesse N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être, Directeur des allocations aux invalides Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social, Commission des allocations sociales Ont.:—Min. du Bien-être public, Division des allocations de bien-être Man.:—Commission de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles Sask.:—Min. du Bien-être, Directeur de l'assistance publique Alb.:—Min. du Bien-être public, Commission des pensions C.-B.:—Commission des allocations aux invalides
Ministère des Affaires des anciens combattants (renseignements généraux, rétablissement, bien-être; allocations, formation, traitement, établissement sur les terres, aide aux enfants des morts de la guerre (éducation), assurances, états de services, sépultures et médailles de guerre) Commission canadienne des pensions (la loi sur les pensions et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, Parties I à X) Ministère des Finances (prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des affaires indiennes (anciens combattants indiens) Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (formation professionnelle) Commission des allocations aux anciens combattants (loi sur les allocations aux anciens combattants, sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, Partie XI)	ANCIENS COMBATTANTS	I.-du-P.-É., Man.:—Min. du Bien-être N.-É.:—Min. du Bien-être public N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social Ont.:—Min. du Bien-être public, Commission d'aide aux soldats Sask.:—Min. du Bien-être, Division de la réadaptation C.-B.:—Secrétariat provincial

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Division des services d'information</p> <p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Projet de la plate-forme continentale polaire Direction des observatoires Commission géologique du Canada Direction des levés et de la cartographie Direction de la géographie Direction des sciences de la mer</p> <p>Ministère de la Défense nationale Service de l'information Conseil de recherches pour la défense</p> <p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social</p> <p>Ministère des Travaux publics Direction des opérations Direction de la planification</p> <p>Ministère des Transports (aéroports, stations de météorologie, navigation, ravitaillement) Services de l'information</p> <p>Office des recherches sur les pêcheries du Canada</p> <p>Conseil national de recherches Division des recherches en bâtiment (pergélisol, bâtiments nordiques, neige et glace)</p> <p>Office national du film</p>	<p>ARCTIQUE</p>	<p>T.-N.:—Min. de l'Éducation</p> <p>I.-du-P.-É.:—Min. du Développement du tourisme Min. de l'Éducation, Division de l'aptitude physique</p> <p>N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Division de l'artisanat <i>Nova Scotia College of Art</i></p> <p>N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie</p> <p>Qué.:—Min. des Affaires culturelles Min. de l'Agriculture et de la Colonisation</p> <p>Ont.:—Min. de l'Éducation, Division des programmes récréatifs Min. de l'Agriculture et des Aliments, Service des sciences domestiques <i>Ontario Gift Foundation</i></p> <p>Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Service de propagande <i>Manitoba Development Authority</i></p> <p>Sask.:—Min. de l'Éducation, Direction des études prolongées Commission artistique de la Saskatchewan</p> <p>Alb.:—Secrétariat provincial</p> <p>C.-B.:—Musée provincial (artisanat des Indiens) Min. de l'Éducation, Division des programmes récréatifs</p>
<p>Conseil des Arts du Canada</p> <p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Direction des régions septentrionales</p> <p>Ministère de l'Industrie Direction nationale de l'esthétique industrielle</p> <p>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de l'immigration du Canada</p> <p>Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants seulement)</p> <p>Galerie nationale du Canada (films, bibliothèque de référence)</p> <p>Bibliothèque nationale (livres)</p> <p>Archives publiques</p> <p>Imprimeur de la Reine (diapositives en couleur de l'UNESCO)</p> <p>Office national du film</p>	<p>ARTS CRÉATEURS ET ARTISANAT</p>	

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Centre national des arts Galerie nationale du Canada (collections, expositions d'œuvres d'art) Conseil des Arts du Canada Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (œuvres d'art des Esquimaux—visuels seulement) Secrétariat d'État Bibliothèque nationale (livres) Imprimeur de la Reine (catalogues des expositions de la Galerie nationale, reproductions de peintures, diapositives en couleur, etc.)</p>	<p>ARTS VISUELS ET D'INTER- PRÉTATION</p>	<p>T.-N.:—Min. des Affaires provinciales Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Éducation N.-É.:—Secrétariat provincial N.-B.:—Secrétariat provincial, Bureau du tourisme Qué.:—Min. des Affaires culturelles Ont.:—Conseil des Arts de la province de l'Ontario Man.:—Conseil des Arts du Manitoba Sask.:—Commission des Arts de la Saskatchewan (Éducation) Alb.:—Secrétariat provincial, Direction du développement culturel C.-B.:—Min. de l'Éducation, Direction des programmes communautaires</p>
<p>Commission de l'assurance-chômage Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T.N.-O.) Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de la main-d'œuvre du Canada (programme des travaux d'hiver, formation professionnelle) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social</p>	<p>ASSISTANCE- CHÔMAGE</p>	<p>T.-N., N.-É., Ont., Alb.:—Min. du Bien-être public Î.-du-P.-É., Man., Sask.:—Min. du Bien-être N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social C.-B.:—Min. du Bien-être social</p>
<p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T.N.-O.) Ministère du Travail Direction de la réadaptation civile (emploi des travailleurs âgés) Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants seulement)</p>	<p>ASSISTANCE- VIEILLESSE <i>Voir aussi</i> "Affaires des anciens combattants"</p>	<p>T.-N.:—Min. du Bien-être public Î.-du-P.-É.:—Min. du Bien-être N.-É., C.-B.:—Commission de l'assistance-vieillesse N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être, Commission de l'assistance aux vieillards et aux aveugles Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social, Commission des allocations sociales Ont.:—Min. du Bien-être public, Division des allocations de Bien-être Man.:—Commission de l'assistance-vieillesse et des allocations aux aveugles Sask.:—Min. du Bien-être, Directeur de l'assistance publique Alb.:—Min. du Bien-être public, Commission des pensions</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Département des Assurances (compagnies canadiennes, britanniques et étrangères, assurance des fonctionnaires du gouvernement fédéral)</p> <p>Société centrale d'hypothèques et de logement (assure les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation)</p> <p>Ministère de l'Agriculture (assurance-récolte)</p> <p>Ministère du Travail</p> <p>Pensions industrielles et Direction des rentes sur l'État</p> <p>Ministère du Commerce</p> <p>Société d'assurance des crédits à l'exportation</p> <p>Ministère des Affaires des anciens combattants</p> <p>Services du bien-être des anciens combattants</p> <p>Bureau fédéral de la statistique (statistique sommaire de tous les genres d'assurances)</p>	<p>ASSURANCE, (VIE, INCENDIE, ETC.)</p> <p>Pour Assurance- chômage</p> <p>Voir "Travail"</p> <p>et pour "Assurance- hospitalisation"</p> <p>Voir "Hôpitaux et Assurance-</p> <p>hospitalisation"</p>	<p>T.-N.:—Min. des Affaires provinciales</p> <p>I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., C.-B.:—Surintendants des assurances</p> <p>Ont.:—Min. des Assurances</p> <p>Man.:—Surintendant des assurances <i>Manitoba Crop Insurance Agency</i></p> <p>Sask.:—Surintendant des assurances, Bureau d'assurance du gouvernement</p> <p>Alb.:—Min. du Secrétaire provincial, surveillant des assurances</p>
<p>Ministère des Transports</p> <p>Direction de l'aviation civile (contrôle, permis, établissement d'aéroports et entretien des installations de navigation aérienne)</p> <p>Services d'information</p> <p>Air Canada</p> <p>Ministère de la Production de défense</p> <p>Direction des aéronefs</p> <p>Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources</p> <p>Division des levés officiels et des cartes aéronautiques</p> <p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Direction des aéronefs</p> <p>Ministère de la Défense nationale</p> <p>Service d'information</p> <p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social</p> <p>Division de la médecine de l'aviation civile</p> <p>Ministère du Commerce</p> <p>Direction des matières industrielles</p> <p>Conseil national de recherches</p> <p>Établissement aéronautique national</p> <p>Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'Organisation civile internationale)</p> <p>Office national du film</p> <p>Bureau fédéral de la statistique</p>	<p>AVIATION</p>	<p>Qué.:—Services aériens du gouvernement du Québec</p> <p>Ont.:—Min. des Terres et Forêts, Direction de la protection des forêts</p> <p>Man.:—Services aériens du gouvernement du Manitoba</p> <p>Min. de l'Industrie et du Commerce</p> <p>Sask.:—Min. de l'Industrie et de l'Information, Direction des transports</p>
<p>Banque du Canada</p> <p>Banque de l'expansion industrielle</p>	<p>BANQUES</p> <p>Sociétés de fiducie et de prêts</p> <p>Change étranger</p>	<p>T.-N.:—Min. des Finances</p> <p>Min. des Affaires provinciales</p> <p>I.-du-P.-É., N.-É.:—Secrétariat provincial</p> <p>N.-B.:—Min. des Finances</p> <p>Secrétariat provincial</p> <p>Qué.:—Min. des Finances</p> <p>Min. de l'Industrie et du Commerce</p> <p>Bureau de la Statistique</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère des Finances (opérations bancaires; aussi prêts aux petites entreprises) Département des Assurances (fiducie et prêt; applique aussi la loi des petits prêts) Ministère des Postes, Caisse d'épargne Bureau fédéral de la statistique</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> BANQUES (fin) </div>	<p>Ont.:—Bureau de la caisse d'épargne de la province d'Ontario <i>Ontario Development Corporation</i> Min. des Assurances Man.:—Secrétariat provincial <i>Manitoba Development Fund</i> <i>Manitoba Agricultural Credit Corporation</i> Min. du Trésor, Surintendant des assurances Sask.:—Secrétariat provincial, greffier des valeurs mobilières Min. de la Coopération et du Développement coopératif Alb.:—Min. du Trésor, Surintendant des succursales du Trésor Min. du Procureur général, <i>Alberta Security Commission</i> C.-B.:—Min. des Finances, Inspecteur des sociétés de fiducie</p>
<p>Société centrale d'hypothèques et de logement (financement en vertu de la loi nationale sur l'habitation, architecture domiciliaire, normes de construction) Office des normes du gouvernement canadien <i>Canadian Standards Association</i> Ministère des Finances (loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles; loi sur les prêts accordés aux petites entreprises) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales Ministère de l'Industrie Direction des matériaux Direction des produits du bois Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Direction de la stabilité de l'emploi (programmes «faites-le maintenant» et travaux d'hiver municipaux) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service des plans d'hôpitaux Ministère des Travaux publics Direction des études techniques Ministère des Transports Direction de la construction des services aériens (édifices des aéroports, etc.) Ministère des Affaires des anciens combattants (établissement des soldats et terres destinées aux anciens combattants) Société du crédit agricole Conseil national de recherches Division des recherches en bâtiment Bureau fédéral de la statistique</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> BÂTIMENT </div>	<p>T.-N., N.-B.:—Min. des Travaux publics Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie Qué.:—Office du crédit agricole, Service de l'habitation familiale Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. du Travail, Division de l'inspection des manufactures <i>Ontario Housing Corporation</i> Min. des Travaux publics Min. des Affaires municipales, Division de l'aménagement des agglomérations Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. du Travail Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Bureau de la statistique d'Alberta Min. du Travail C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés Division des bestiaux Direction de l'hygiène vétérinaire Division des maladies contagieuses Division d'inspection des viandes Division de pathologie vétérinaire Direction des recherches Institut de recherches zootechniques Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO) Office national du film Bureau fédéral de la statistique	BÉTAIL	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É., N.-B., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Division des bestiaux N.-É.:—Min. de l'Agriculture, Division de la zootechnie Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Service des produits animaux Min. de l'Industrie et du Commerce Bureau de la Statistique Ont.:—Min. de l'Agriculture et des Aliments, Division des bestiaux Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Division des bestiaux Sask.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale
Bibliothèque nationale (renseignements sur les publications canadiennes et les livres des bibliothèques du Canada; bibliographies nationales d'autres pays) Galerie nationale du Canada (renseignements sur les livres et périodiques traitant des arts) Conseil national de recherches Bibliothèque nationale des sciences (renseignements sur l'identification et la localisation des articles scientifiques et des rapports de recherche) Imprimeur de la Reine (classement officiel des publications du gouvernement canadien) Bureau fédéral de la statistique Division de l'information (au sujet des publications statistiques)	BIBLIOGRAPHIE	T.-N.:—Min. de l'Éducation Commission des bibliothèques publiques Min. des Affaires provinciales, Archives I.-du-P.-É.:—Min. de l'Éducation Bibliothèque de l'Assemblée législative N.-É., N.-B.:—Min. de l'Éducation, Bibliothécaires provinciaux Qué.:—Secrétariat provincial Archives provinciales Bibliothèque provinciale Min. des Affaires culturelles Ont.:—Min. de l'Éducation, Service provincial de bibliothèques Bibliothèque de l'Assemblée législative Man.:—Min. de l'Éducation, Bibliothécaire provincial Sask.:—Bibliothèque provinciale Bibliothèque de l'Assemblée législative Alb.:—Secrétariat provincial Bibliothèque et archives provinciales C.-B.:—Secrétariat provincial Bibliothèque et archives provinciales Commission des bibliothèques publiques
BIBLIOTHÈQUES Voir "Bibliographie"		

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Esquimaux) Direction des Affaires indiennes Conseil national de réadaptation des handicapés Commission d'assurance-chômage Conseil territorial du Yukon, Whitehorse Office national du film Bureau fédéral de la statistique	BIEN-ÊTRE pour Bien-être des anciens combattants <i>Voir</i> "Anciens combattants"	T.-N., N.-É., Ont., Alb.:—Min. du Bien-être public Î.-du-P.-É., Man., Sask.:—Min. du Bien-être N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social C.-B.:—Min. du Bien-être social
Bureau du Directeur général des élections (plébiscite local au titre de la loi canadienne sur la tempérance) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Bureau fédéral de la statistique	BOISSONS ALCOOLIQUES (Régie)	Toutes les provinces excepté Sask.:—Régie des alcools Sask.:—Régie des alcools, Commission des permis
Ministère du Registraire général Bureau des brevets et du droit d'auteur Bureau des marques de commerce <i>Canadian Patents and Development Limited</i> (accorde des licences permettant d'utiliser les inventions des laboratoires gouvernementaux, etc.) Bibliothèque nationale (s'occupe de tous les livres assujettis aux droits d'auteur)	BREVETS, DROITS D'AUTEUR ET MARQUES DE COMMERCE	
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des levés et de la cartographie Direction des sciences de la mer Commission géologique Direction de la géographie Direction des observatoires Ministère de l'Agriculture (étude des sols et cartes de levés économiques) Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation (cartes des pêcheries) Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques (cartographie forestière et développement rural) Ministère des Transports (cartes météorologiques) Commission de la capitale nationale (cartes touristiques et de planification)	CARTOGRAPHIE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. des Travaux publics et de la Voirie N.-É.:—Min. des Mines <i>Research Foundation</i> N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Terres et Forêts Min. des Richesses naturelles Min. de l'Industrie et du Commerce, cartographie économique Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Ont.:—Min. des Mines Min. des Terres et Forêts Min. de la Voirie Min. du Tourisme et de l'Information Man.:—Min. des Mines et des Richesses naturelles, Division des levés Sask.:—Min. des Ressources naturelles

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Conseil national de recherches Division des recherches en bâtiment (Atlas climatologique) Archives publiques (cartes ayant trait à l'histoire et à la cartographie) Bureau fédéral de la statistique (cartes de l'économie et du recensement)	CARTOGRAPHIE <i>(fin)</i>	Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. des Terres et Forêts Bureau du tourisme de l'Alberta Min. de la Voirie, Division des levés C.-B.:—Min. des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques
	CHAMBRE DES COMMUNES Voir "Parlement"	
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Direction des mines Division de l'économie minérale Ministère du Commerce Direction des matières industrielles Office fédéral du charbon Bureau fédéral de la statistique	CHARBON	N.-É.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Richesses naturelles Ont.:—Min. des Mines Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines Sask.:—Min. des Ressources minérales Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux Conseil de recherches de l'Alberta C.-B.:—Min. des Mines et des Ressources pétrolières
	CHEMINS DE FER Voir "Transports"	
Ministère du Travail Direction de l'économie et des recherches Imprimeur de la Reine (agent des publications du Bureau international du Travail) Commission d'assurance-chômage Bureau fédéral de la statistique	CHÔMAGE	T.-N., N.-É., Qué., Sask., Alb.:—Min. du Travail N.-B.:—Bureau du conseiller économique Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef Min. du Bien-être public Man.:—Min. du Travail, Direction des recherches C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique Min. du Travail

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Office national du film <i>(Tourne des films documentaires, bulletins de nouvelles et courts métrages pour distribution commerciale et non commerciale et pour la télévision; bandes d'images et photographies pour fins de renseignements, d'enseignement et d'archives; autre matériel visuel destiné à faire connaître le Canada aux auditoires canadiens et étrangers; possède aussi une cinémathèque d'avant-premières à l'usage des ministères de l'État et autres organismes officiels.)</i></p>	CINÉMATO- GRAPHIE	<p>T.-N., I.-du-P.-É., N.-B.:—achètent des films mais n'en tournent pas N.-É., Qué., Alb., C.-B.:—tournent des pellicules éducatives ou instructives Ont.:—Min. du Tourisme et de l'Information, Services des cinémas et de la photographie <i>(Plusieurs autres ministères mettent des films à la disposition du public.)</i> Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Min. de l'Éducation, Division de l'enseignement visuel Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Division de la photographie C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation <i>(Toutes les provinces ont établi des commissions de censure des projections cinématographiques. Détails disponibles aux: Min. de l'Éducation et du Tourisme, Commissions provinciales de censure et bureaux régionaux de l'O.N.F.)</i></p>
<p>Société Radio-Canada <i>(Tourne des films de 16mm en vue de leur diffusion sur ses propres réseaux et stations. Quelques-uns d'entre eux sont vendus à l'étranger.)</i></p>		
<p>Société centrale d'hypothèques et de logement <i>(cinémathèque de films sur le logement et la rénovation urbaine)</i></p>	CITOYENNETÉ Voir aussi "Population"	<p>Ont.:—Min. du Secrétaire provincial et de la Citoyenneté</p>
<p>Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des renseignements techniques <i>(possède une cinémathèque de prêt de films sur la formation et les ressources forestières)</i> Galerie nationale du Canada <i>(Possède une cinémathèque de films artistiques.)</i></p>		
<p>Secrétariat d'État Direction de l'enregistrement de la citoyenneté Office national du film</p>	CLIMAT	<p>Qué.:—Min. des Richesses naturelles, Bureau météorologique Ont.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'économie et de la statistique agricoles Man.:—Min. de l'Agriculture C.-B.:—Min. de l'Agriculture Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques, Division de l'hydrologie</p>
<p>Ministère des Transports Direction de la météorologie, Toronto Conseil national de recherches Division des recherches en bâtiment <i>(Atlas climatologique du Canada, Code national du bâtiment)</i> Imprimeur de la Reine <i>(agent des publications de l'Organisation météorologique mondiale)</i></p>		
<p>Ministère du Registraire général Directeur des enquêtes et recherches Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce</p>	COALITIONS	
	COMBUSTIBLE Voir "Charbon", "Pétrole et gaz naturel" et "Énergie électrique"	

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère du Commerce Direction de l'agriculture et des pêches Commission des expositions du gouvernement canadien Société d'assurance des crédits à l'exportation Direction des matières industrielles Direction des industries de fabrication et du génie Office de la politique commerciale des produits Office des relations commerciales Direction des standards (poids et mesures) Service des délégués commerciaux Direction des foires et des missions commerciales Direction de la publicité commerciale Direction des services commerciaux</p> <p>Ministère des Finances Division des affaires économiques (politique relative au tarif douanier)</p> <p>Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques</p> <p>Ministère de l'Industrie Division de l'information</p> <p>Ministère du Registraire général Direction des corporations</p> <p>Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'OCDE, du Comité économique du Commonwealth et de GATT)</p> <p>Office national du film Bureau fédéral de la statistique</p>	COMMERCE	<p>Pour la constitution des compagnies en vertu des lois provinciales, s'adresser aux secrétaires provinciaux, sauf à T.-N., où le Min. de la Justice constitue l'autorité et en C.-B., où le Procureur général constitue l'autorité à consulter.</p> <p>I.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie Qué., Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement, Direction du commerce et de l'industrie et Bureau de l'économiste en chef Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Développement régional et du commerce Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce</p>
<p>Ministère des Transports Direction des télécommunications et de l'électronique (aides-radio, navigation aéronautique et maritime) Services d'information Direction de la météorologie Commission des transports (régie de certaines compagnies de télégraphie et de téléphone) Société Radio-Canada Société canadienne des télécommunications transmarines Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T.N.-O.)</p> <p>Ministère de l'Industrie Direction de l'électricité et de l'électronique</p> <p>Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'Union internationale des télécommunications)</p> <p>Bureau fédéral de la statistique</p>	COMMUNICATIONS	<p>T.-N.:—Min. du Développement économique Commission des services d'utilité publique I.-du-P.-É.:—Bureau du tourisme et d'information Min. des Travaux publics N.-É.:—Bureau des commissaires des services d'utilité publique N.-B.:—Secrétariat provincial, Bureau du tourisme Qué.:—Min. des Transports et des Communications Ont.:—Commission des services téléphoniques de l'Ontario La Police provinciale de l'Ontario, Division des communications radiophoniques Man.:—Réseau téléphonique du Manitoba Sask.:—Saskatchewan Government Telephones Alb.:—Alberta Government Telephones C.-B.:—Min. des Transports commerciaux</p>
	Voir aussi "Service postal"	

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Le contrôleur du Trésor (comptes du gouvernement) Bureau fédéral de la statistique	COMPTES NATIONAUX	
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques. Service canadien de la faune Direction des régions septentrionales Ministère de l'Agriculture Administration du rétablissement agricole des Prairies Division de l'information Direction de l'économie Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Commission de la capitale nationale Office national du film	CONSERVATION	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É., Alb.:—Min. des Terres et Forêts N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Terres et Forêts Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Min. des Richesses naturelles Ont.:—Min. de l'Administration de l'énergie et des Ressources, Division de la conservation Collège d'Agriculture d'Ontario, Guelph Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles Sask.:—Min. des Ressources naturelles Min. de l'Agriculture, Division de la conservation et du développement C.-B.:—Min. des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques Min. des Loisirs et de la Conservation
Bureau du Conseil privé Ministère de la Justice Ministère du Registraire général (Grand sceau du Canada, etc.) Secrétariat d'État Bibliothèque du Parlement Archives publiques Imprimeur de la Reine (Statuts du Canada, Hansard, Organisation du gouvernement fédéral, etc.)	CONSTITUTION	Toutes les provinces sauf T.-N., le Qué. et la C.-B.:—Ministère du Procureur général T.-N.:—Min. de la Justice Qué.:—Min. des Affaires fédérales provinciales C.-B.:—Secrétaire provincial
Ministère de l'Agriculture Direction de l'économique Société centrale d'hypothèques et de logement (prêts hypothécaires) Ministère des Pêcheries Service de l'économique	COOPÉRATIVES (y compris les syndicats de crédit)	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É., N.-É.:—Secrétariat provincial N.-B.:—Min. de l'Agriculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Min. de l'Industrie et du Commerce. Bureau de la Statistique Ont.:—Min. de l'Agriculture et des Aliments, Direction des coopératives

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (coopératives des Esquimaux) Ministère du Registraire général Direction des corporations	COOPÉRATIVES <i>(fin)</i>	Man. :—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Division du service de coopératives Min. du Trésor, Surintendant des assurances Saak. :—Min. de la Coopération et du Développement coopératif Alb. :—Min. de l'Industrie et du Développement, Division du mouvement coopératif C.-B. :—Min. du Procureur général, Registraire des compagnies
Bureau fédéral de la statistique (prix de gros et de détail et indice des prix à la consommation)	COÛT DE LA VIE	T.-N. :—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnements Ont. :—Min. de l'Économique et du Développement Man. :—Min. de l'Industrie et du Commerce, Direction des recherches commerciales Saak. :—Min. du Travail Alb. :—Min. de l'Industrie et du Développement, Bureau de la statistique de l'Alberta C.-B. :—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère du Solliciteur général Service pénitentiaire du Canada Commission nationale des libérations conditionnelles Gendarmerie royale du Canada Ministère de la Justice Section du droit criminel Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division de la recherche et de la statistique Office national du film Bureau fédéral de la statistique	CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE	Toutes les provinces sauf T.-N. :—Ministère du Procureur général T.-N. :—Min. de la Justice, Min. du Bien-être public N.-É., Alb. :—Ministère du Bien-être public Î.-du-P.-É., Sask. :—Min. du Bien-être Qué. :—Min. de la Famille et du Bien-être social Min. de l'Éducation Ministère de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont. :—Min. des Établissements de redressement C.-B. :—Min. du Bien-être social
	DÉCÈS <i>Voir "Statistique de l'état civil"</i>	
Ministère de la Défense nationale Service d'information Conseil de recherches pour la défense Ministère de la Production de défense Corporation commerciale canadienne <i>Canadian Arsenal Limited</i> Ministère des Affaires extérieures (OTAN)	DÉFENSE <i>Voir aussi "Protection civile"</i>	

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Industrie Direction de l'esthétique industrielle Ministère du Registraire général Bureau des brevets et du droit d'auteur	DESSIN INDUSTRIEL	Man.: —Min. de l'Industrie et du Commerce, <i>Manitoba Design Institute</i>
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des ressources hydrauliques Division de l'économie minérale Ministère des Pêcheries Service de l'expansion des ressources Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (minéraux, pétrole, gaz au Yukon et aux T.N.-O.) Bureau des ressources et du développement économique Ministère de l'Industrie Agence de développement régional Office des recherches sur les pêcheries Commission d'énergie du Nord canadien Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'OCDE)	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES	T.-N.: —Min. du Développement économique Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Min. du Développement communautaire et social Î.-du-P.-É.: —Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.: —Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B.: —Min. des Finances et de l'Industrie Qué.: —Min. des Terres et Forêts, du Travail, de la Voirie, de la Famille et du Bien-être social, de l'Éducation, des Richesses naturelles et de l'Industrie et du Commerce Ont.: —Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources Min. des Terres et Forêts Commission ontarienne de l'aménagement du Saint-Laurent Min. des Affaires municipales, Division de l'aménagement des agglomérations <i>Ontario Northland Transportation Commission (North Bay)</i> Man.: —Min. des Mines et des Ressources naturelles Min. de l'Industrie et du Commerce Administration du développement des ressources du Manitoba Sask.: —Min. de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'expansion des ressources Alb.: —Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.: —Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère de l'Industrie Division de l'information Ministère de l'Agriculture Direction de l'économique Min. du Commerce Direction du commerce Direction des produits Bureau fédéral de la statistique	DISTRIBUTION DES PRODUITS	Qué.: —Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Régie des marchés agricoles Ont.: —Min. de l'Économique et du Développement Man., Sask.: —Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.: —Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.: —Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Registraire général Direction de l'enregistrement Archives publiques (anciens documents)	DOCUMENTS PUBLICS (Commissions des nominations, de proclamations, d'octrois de terres, etc.)	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-P.-É., N.-É., N.-B., Ont., Man., Sask., C.-B.:—Secrétariat provincial
Bureau fédéral de la statistique Le Conseil des Arts du Canada Société Radio-Canada (émissions éducatives) Ministère des Finances (octrois aux universités; prêts aux étudiants) Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T.N.-O.) Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Direction de la formation de la main-d'œuvre Ministère de la Défense nationale Directeur de l'enseignement (écoles pour enfants des militaires à l'étranger) Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants et enfants des victimes de la guerre) Commission de la capitale nationale Division de l'information et d'histoire Galerie nationale du Canada (conférences, visites, films) Conseil national de recherches Division de l'administration et des subventions (étudiants en sciences et en génie inscrits aux écoles canadiennes de diplômés) Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'UNESCO)	ÉDUCATION Voir aussi "Cinématographie" et "Photographie"	Toutes les provinces:—Min. de l'Éducation (enseignement technique, visuel et auditif et tous les autres aspects de l'enseignement) Supplémentaires:—Alberta:—Min. du Travail, Commission de l'apprentissage C.-B.:—Min. du Travail, Directeur de l'apprentissage
Bureau du directeur général des élections Bibliothèque du Parlement Archives publiques	ÉLECTIONS	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Ont.:—Secrétariat provincial Qué.:—Président général des élections Man., C.-B.:—Directeur général des élections Sask., Alb.:—Greffier du Conseil exécutif

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère du Travail Direction de l'économique et des recherches Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de l'immigration du Canada Division de la main-d'œuvre du Canada (Centres de la main-d'œuvre du Canada) Commission de la fonction publique (recrutement) Imprimeur de la Reine (agent des publications du Bureau international du Travail) Bureau fédéral de la statistique	EMPLOI	T.-N., N.-É., N.-B., Sask.:—Min. du Travail I.-du-P.-É.:—Min. du Travail Commission du service civil Qué.:—Min. du Travail, Bureau provincial de placement Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement Min. du Travail Commission du service civil Man.:—Min. du Travail Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. du Travail Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.:—Min. du Travail Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Atomic Energy of Canada Limited (études de recherches, vente de radio-isotopes) Commission de contrôle de l'énergie atomique (méthodes, règlements) Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Direction des mines Eldorado Mining and Refining Limited Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'Agence internationale de l'énergie atomique)	ÉNERGIE ATOMIQUE	N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie Ont.:—Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources La Commission hydro-électrique de l'Ontario Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, <i>Manitoba Development Authority</i> , Conseil de recherches du Manitoba Université du Manitoba, Faculté de physique Sask.:—Université de Saskatchewan Alb.:—Conseil de recherches d'Alberta C.-B.:—Université de la Colombie-Britannique
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des ressources hydrauliques Ministère de l'Industrie Agence de développement régional Office national de l'énergie Conseil national de recherches Division de radiotechnique et d'électrotechnique Commission d'énergie du Nord canadien Office national du film Bureau fédéral de la statistique	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	T.-N.:—Commission d'énergie électrique de Terre-Neuve et du Labrador I.-du-P.-É.:—Commission des services d'utilité publique N.-É., Alb.:—Commission d'énergie électrique N.-B.:—Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick Qué.:—Commission de l'énergie hydro-électrique Min. des Richesses naturelles Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Office de l'électrification rurale Ont.:—Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources Commission hydro-électrique de l'Ontario Man.:—Commission hydro-électrique du Manitoba Min. des Services d'utilité publique Sask.:— <i>Saskatchewan Power Corporation</i> C.-B.: <i>British Columbia Hydro and Power Authority</i>

Source* de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (instruction, bien-être, artisanat, moyens d'existence) Centre de coordination et des recherches sur le Nord Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (services de santé et soins hospitaliers)	ESQUIMAUX	T.-N.:—Min. des Affaires du Labrador Min. du Bien-être public Qué.:—Min. des Richesses naturelles, Direction du Nouveau-Québec
Ministère du Commerce Commission des expositions du gouvernement canadien Direction des foires et missions commerciales Direction de la publicité commerciale Société centrale d'hypothèques et de logement (modèles d'habitation) Ministère de l'Agriculture Division des bestiaux Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Services des relations publiques et de l'information Division de l'économie minérale Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Division des services d'information Ministère de l'Industrie Division de l'information Ministère de la Défense nationale Direction des expositions et des étalages Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Division des services de l'information Secrétariat d'État Musée de guerre du Canada Musée national de l'aviation Musée national du Canada Commission de la capitale nationale Galerie nationale du Canada Office national du film	EXPOSITIONS	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales I.-du-P.-É., N.-É., N.-B.:—Min. de l'Agriculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Min. de l'Industrie et du Commerce Secrétariat provincial Min. des Affaires culturelles Ont.:—La plupart des ministères tiennent des expositions Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Service de propagande Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. de l'Agriculture Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Secrétariat provincial Min. de l'Agriculture Office de la publicité du gouvernement de l'Alberta C.-B.:—Min. de l'Agriculture Min. du Développement industriel et du Commerce
Ministère du Registraire général Surintendant des faillites Bureau fédéral de la statistique	FAILLITES	T.-N.:—Min. de la Justice I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Alb., C.-B.:—Min. du Procureur général Qué.:—Min. de la Justice Ont.:—Min. des Affaires financières et commerciales Man., Sask.:—Secrétariat provincial
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Service canadien de la faune Commissaire du Yukon, Whitehorse	FAUNE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É., Ont., Alb.:—Min. des Terres et Forêts N.-B.:—Min. des Terres et des Mines

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Office national du film	FAUNE (fin)	Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles Sask.:—Min. des Ressources naturelles, Division de la faune C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources N.-É.:—Min. des Mines <i>Nova Scotia Research Foundation</i> N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Min. des Richesses naturelles
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des mines Division de l'économie minérale Ministère de l'Industrie Direction des matières premières Ministère du Commerce Direction de l'économique Direction des matières industrielles Bureau fédéral de la statistique	FER ET ACIER	Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement, Direction du commerce et de l'industrie et Bureau de l'économiste en chef Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. des Ressources minérales Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux Min. de l'Industrie et du Développement Conseil de recherches de l'Alberta C.-B.:—Min. des Mines et des Ressources pétrolières Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère des Finances Banque du Canada Imprimeur de la Reine (agent des publications de GATT) Conseil du Trésor Bureau fédéral de la statistique	FINANCES <i>Voir aussi "Impôt"</i>	T.-N., C.-B.:—Min. des Finances I.-du-P.-É., Man., Sask., Alb.:—Trésorier provincial N.-É.:—Min. des Finances et de l'Économique N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie Qué.:—Min. des Finances Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. du Trésor Min. de l'Économique et du Développement
Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés Division des bestiaux (classement) Direction des recherches (production) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Bureau fédéral de la statistique	FOURRURES <i>(Fermes) Voir aussi "Piégeage"</i>	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Min. du Développement économique I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. des Terres et Forêts Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division de la chasse Sask.:—Min. des Ressources naturelles, Service de la vente des fourrures de la Saskatchewan

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction de la géographie Comité permanent canadien des noms géographiques Ministère de l'Agriculture Institut de recherches sur les sols Office des recherches sur les pêcheries (océanographie) Archives publiques (cartes primitives) Office national du film	GÉOGRAPHIE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É.:—Bureau du tourisme N.-É.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de recherches économiques, Division du dessin Min. des Richesses naturelles Centre d'études nordiques, Université Laval Ont.:—Min. des Terres et Forêts, Direction des terres et des levés Min. des Mines Collège d'agriculture de l'Ontario Min. de l'Économique et du Développement Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles Sask.:—Min. des Ressources naturelles Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. des Terres et Forêts Université d'Alberta Min. de la Voirie, Direction des enquêtes C.-B.:—Min. des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques
Ministère et l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada	GÉOLOGIE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Richesses naturelles, Division des levés géologiques Ont.:—Min. des Mines, Division de la géologie Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines Sask.:—Min. des Ressources minérales Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux Université de l'Alberta C.-B.:—Min. des Mines et des Ressources pétrolières
Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés Institut de recherches sur les végétaux Ministère du Commerce Direction de l'agriculture et des pêches	GRANDES CULTURES	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É., N.-É., N.-B.:—Min. de l'Agriculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Conseil national de recherches Laboratoire régional des Prairies, Saskatoon, Sask. (utilisation des cultures et des produits agricoles) Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO) Office national du film Bureau fédéral de la statistique	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> GRANDES CULTURES (fin) </div>	Ont.:—Min. de l'Agriculture et des Aliments Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Division des sols et des cultures Sask.:—Min. de l'Agriculture, Divi- sion de la culture des végétaux Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Division des grandes cultures
Secrétariat d'État (voie de commu- nications entre les gouverne- ments fédéral et provinciaux) Directeur général des élections (loi électorale et listes de votants) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et T.N.- O.) Bibliothèque du Parlement Bureau du Conseil privé (nominations, décrets du conseil, ordonnances et règlements sta- tutaires) Archives publiques (vieux documents historiques) Commission de la fonction publique (recrutement) Imprimeur de la Reine (distribution et vente des ordonnances et ré- glements statutaires)	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> GOUVERNEMENT Pour Sénat et Chambre des communes du Canada Voir "Parlement" </div>	T.-N.:—Min. des Affaires provin- ciales I.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Qué., Ont., Man., Sask., Alb., C.-B.:—Secrétariat provincial
Archives publiques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest Ministère de la Défense nationale Direction de l'Histoire Secrétariat d'État Musée de guerre du Canada Musée national de l'aviation Musée national du Canada Ministère des Affaires des anciens combattants (monuments aux morts et cimetières de guerre) Commission de la capitale nationale (Service d'information et d'histoire) Galerie nationale du Canada (peintures historiques; collections de guerre) Office national du film Bureau fédéral de la statistique	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> HISTOIRE </div>	T.-N.:—Bibliothèque de l'Assemblée législative <i>Memorial University</i> <i>Gosling Memorial Library</i> Min. des Affaires provinciales, Archives publiques et musée I.-du-P.-É.:—Bureau du tourisme, Bibliothécaire de l'Assemblée législative N.-É.:—Archives publiques N.-B.:—Min. de l'Éducation Bibliothèque de l'Assemblée légis- lative Qué.:—Secrétariat provincial, Archives provinciales Bibliothèque provinciale Min. des Affaires culturelles Ont.:—Bibliothèque de l'Assemblée législative Min. du Tourisme et de l'Infor- mation Direction de l'histoire Min. des Dossiers et des Archives publiques Man.:—Bibliothèque et Archives provinciales Sask.:—Bibliothèque de l'Assemblée législative, Division des archives Alb.:—Archives, Bibliothèque pro- vinciale Min. du Secrétaire provincial, Direction du musée C.-B.:—Ministère du Secrétaire pro- vincial, Archiviste et bibliothé- caire provincial

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Ministère de la Défense nationale Bureau du directeur du Service de santé (Centre médical de la Défense nationale) Ministère des Affaires des anciens combattants (hôpitaux des anciens combattants) Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'OMS) Bureau fédéral de la statistique	HÔPITAUX ET ASSURANCE-HOSPITALISATION	T.-N., N.-B., Qué.—Min. de la Santé Î.-du-P.-É., Ont.—Commission des services hospitaliers N.-É.—Commission de l'assurance-hospitalisation Man.—Commission hospitalière du Manitoba Sask., Alb.—Min. de la Santé publique C.-B.—Min. des Soins de santé et de l'Assurance-hospitalisation
Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés (classement et inspection) Division des fruits et légumes Division des produits végétaux Division de la production des végétaux Direction des recherches Institut de recherches sur les végétaux Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO)	HORTICULTURE	T.-N.—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.—Min. de l'Agriculture N.-É., N.-B., Alb., C.-B.—Min. de l'Agriculture, Division de l'horticulture Qué.—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Division de l'horticulture Ont.—Min. de l'Agriculture et des Aliments Man.—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Service de l'horticulture Sask.—Min. de l'Agriculture, Division des végétaux
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de l'Immigration du Canada Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Services de quarantaine et de santé des immigrants et des marins Bureau fédéral de la statistique	IMMIGRATION	Î.-du-P.-É.—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles Ont.—Min. de l'Économique et du Développement, Direction de l'immigration Man.—Min. de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'immigration Sask.—Min. du Bien-être social Alb.—Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.—British Columbia House, Londres, Angleterre, et San Francisco, Cal.
Ministère du Revenu national Division de l'impôt (impôt sur le revenu et sur les biens transmis par décès—statistique et renseignements) Division des douanes et de l'accise (droits douaniers, droits d'accise, taxes d'accise et de vente) Ministère des Finances (politique fiscale et douanière, documents et statistiques budgétaires)	IMPÔT	T.-N.—Min. des Finances Î.-du-P.-É.—Trésorier provincial N.-É.—Min. des Finances et de l'Économique N.-B.—Secrétariat provincial Min. des Finances et de l'Industrie Qué.—Min. du Revenu Ont.—Min. du Trésor Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef Man., Sask.—Min. provincial du Trésor Alb.—Min. du Trésorier provincial, Secrétariat provincial Min. des Affaires municipales C.-B.—Min. des Finances, contrôleur des taxes

Sources de renseignements
fédéraux

Sujet

Sources de renseignements
provinciaux

Ministère des Forêts et du Développement rural
Division de l'information et des services techniques
(prévention des incendies de forêt et des produits forestiers ignifuges)
Commission des transports (protection des forêts bordant les lignes de chemins de fer)
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction des parcs nationaux et des lieux historiques
Direction des régions septentrionales
Ministère des Travaux publics
Commissaire fédéral des incendies
Conseil national de recherches
Section des recherches sur les incendies

INCENDIES
(Prévention)

Toutes les provinces:—Prévôts provinciaux des incendies (pertes rurales et urbaines causées par le feu)
T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources
L.-du-P.-É.:—Min. des Travaux publics
N.-É.:—Min. du Travail
N.-B.:—Min. des Terres et des Mines
Min. du Procureur général
Qué.:—Min. des Terres et Forêts
Services de protection des forêts
Min. des Affaires municipales, Commissaire des incendies
Ont.:—Min. des Terres et Forêts
Direction de la protection des forêts
Min. des Travaux publics, Directeur de la prévention des incendies
Min. du Procureur général, Bureau du prévôt des incendies
Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles
Min. du Travail, Commissaire des incendies
Sask.:—Min. des Ressources naturelles
Min. du Travail, Commissaire des incendies
Alb.:—Min. des Terres et Forêts
Secrétariat provincial
C.-B.:—Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Direction des affaires indiennes
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (services de santé et hospitaliers)

INDIENS

T.-N.:—Min. du Bien-être public (Indiens au Labrador)
Min. des Affaires du Labrador
Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Ont.:—Min. du Bien-être public
Man.:—Min. du Bien-être, Direction du développement communautaire
Sask.:—Comité provincial des groupes minoritaires
Conseil exécutif
Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Direction du développement communautaire
C.-B.:—Min. du Travail, Comité consultatif provincial des affaires indiennes

Ministère de la Justice
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et T. N.-O.)
Imprimeur de la Reine (agent des publications de la Cour internationale)
Bureau fédéral de la statistique

JUSTICE

Toutes les provinces sauf T.-N. et Qué.:—Min. du Procureur général
T.-N.:—Min. de la Justice
Qué.:—Min. de la Justice

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère de l'Agriculture Division des produits laitiers Direction de l'hygiène vétérinaire Direction des recherches Institut de recherches zootechniques Institut de recherches sur les aliments Commission canadienne du lait Ministère de l'Industrie Direction des produits alimentaires Ministère du Commerce Direction de l'agriculture et des pêches Office national du film Bureau fédéral de la statistique</p>	LAITAGES	<p>T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É., N.-É.:—Min. de l'Agriculture N.-B., Ont., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie laitière (aussi Office du lait d'Ontario et Office de contrôle du lait de Colombie-Britannique) Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Direction des produits laitiers Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Direction de l'industrie laitière Sask.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale Office de contrôle du lait</p>
<p>Greffier du Sénat du Canada Greffier de la Chambre des communes Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et T. N.-O.) Ministère de la Justice Bibliothèque du Parlement Bureau du Conseil privé Imprimeur de la Reine (distribution et vente des Statuts du Canada et autres lois fédérales) Voir aux pp. 158-163 du présent volume les lois appliquées par chaque ministère fédéral</p>	<p>LÉGISLATION Pour Lois et Règlements statutaires, Voir "Gouvernement"</p>	<p>Toutes les provinces, sauf T.-N., I.-du-P.-É., Qué., Man. et C.-B.:—Ministère du Procureur général Supplémentaires: Ont. et Alb.:—Imprimeur de la Reine (distribution et vente des Statuts et autres lois) T.-N. et Qué.:—Min. de la Justice I.-du-P.-É., C.-B.:—Secrétariat provincial Man.:—Assemblée législative</p>
<p>Société centrale d'hypothèques et de logement (financement relevant de la loi nationale sur le logement; prêts et octrois sur l'habitation) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (habitations des Esquimaux) Ministère des Affaires des anciens combattants (aide à la construction de logements pour les anciens combattants) Conseil national de recherches Division des recherches en bâtiment (matériaux de construction, code de la construction, méthodes de construction, mécanique des sols et de la neige, normes de l'habitation) Bureau fédéral de la statistique</p>	LOGEMENT	<p>T.-N., I.-du-P.-É.:—Min. des Affaires municipales N.-É.:—Commission de logement de la Nouvelle-Écosse Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Office du crédit agricole Ont.:—Société de logement de l'Ontario Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Commission manitobaine du logement Sask.:—Min. du Bien-être social et du Rétablissement, Division de l'habitation Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Direction commerciale C.-B.:—Min. des Finances, Commissaire de l'habitation</p>
<p>Ministère du Solliciteur général Gendarmerie royale du Canada <i>(Applique les lois fédérales partout au Canada; dans toutes les provinces sauf au Québec et en Ontario, elle agit en vertu d'un contrat, à l'application du Code criminel et des lois provinciales et maintient l'ordre dans un certain nombre de municipalités; c'est le seul organisme qui applique la loi au Yukon et dans les T. N.-O.)</i></p>	<p>LOIS (Application)</p>	<p>Toutes les provinces sauf T.-N. et Qué.:—Ministère du Procureur général T.-N.:—Min. de la Justice Qué.:—Min. de la Justice</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Galerie nationale du Canada Office national du film	LOISIRS <i>Voir aussi</i> "Santé"	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É., N.-É., Qué., Ont.:—Min. de l'Éducation N.-B.:—Min. de la Jeunesse et du Bien-être Min. des Ressources naturelles, Bureau du tourisme Man.:—Min. du Tourisme et des Loisirs Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Direction du développement touristique Bureau du tourisme Min. de l'Éducation Alb.:—Secrétariat provincial, Direction des loisirs et du développement des initiatives culturelles C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation
	MARIAGES <i>Voir "Statistique de l'état civil"</i>	
Ministère du Registraire général Direction des corporations	CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS	
Ministère de l'Industrie Division de l'information Conseiller des méthodes industrielles Direction nationale de l'esthétique industrielle Banque du Canada Banque d'expansion industrielle Ministère de la Production de défense (détails concernant la défense) Ministère des Finances (loi sur les prêts aux petites entreprises) Ministère du Registraire général, Direction des corporations Conseil national de recherches <i>Canadian Patents and Development Limited</i> (utilisation de nouvelles méthodes scientifiques) Service de renseignements techniques (répond aux demandes de renseignements de l'industrie sur des problèmes de technologie et de productivité) Office national du film Bureau fédéral de la statistique	MANUFACTURES <i>Voir aussi</i> "Sociétés de la Couronne"	T.-N.:—Ministère du Développement économique Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie Qué.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. de l'Économie et du Développement, Bureau de l'économiste en chef Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Saak.:—Commission consultative d'organisation économique Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement Bureau de la statistique de l'Alberta C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Direction des mines Division de l'économie minérale Ministère de l'Industrie Direction des matières premières Ministère du Commerce Direction de l'économique Direction des matières industrielles Bureau fédéral de la statistique (données sur la production)	MÉTAUX Voir aussi "Fer et acier"	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources N.-É., Ont.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Richesses naturelles Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines Sask.:—Min. des Ressources minérales Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique Min. des Mines et des Ressources pétrolières
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Direction des mines Division de l'économie minérale Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Bureau des ressources et du développement économique Ministère de l'Industrie Direction des matières premières Ministère du Commerce Direction des matières industrielles Bureau fédéral de la statistique (données sur la production)	MÉTÉOROLOGIE Voir "Climat"	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É., Ont.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Richesses naturelles Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines Sask.:—Min. des Ressources minérales Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux C.-B.:—Min. des Mines et des Ressources pétrolières
Banque du Canada Ministère des Finances Monnaie royale canadienne	MONNAIE	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales N.-É.:—Musée des Beaux-Arts de la Nouvelle-Écosse, Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, Musée provincial de la Nouvelle-Écosse (Halifax) N.-B.:—Musée du Nouveau-Brunswick (Saint-Jean) Qué.:—Les Archives, Musée de la province de Québec (Québec) Musée commercial et industriel de Montréal Min. des Affaires culturelles Ont.:—Royal Ontario Museum, Divisions des arts et de l'archéologie, des sciences de la vie et des géosciences Min. des Dossiers et des Archives publics
Galerie nationale du Canada (œuvres d'art) Secrétariat d'État Musée de guerre du Canada Musée national de l'aviation Musée national du Canada Laurier House, Ottawa (musée historique)	MUSÉES	

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Musées des parcs historiques nationaux Archives publiques (histoire) Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'UNESCO)	MUSÉES (<i>fin</i>)	Man.:—Musée du Manitoba (Winnipeg) Sask.:—Musée provincial, Regina <i>Western Development Museum</i> (Saskatoon) Alb.:—Min. du Secrétaire provincial, Musée provincial, Edmonton C.-B.:—Musée provincial d'histoire naturelle et d'anthropologie, Archives provinciales (y compris Helmcken House), Victoria Aussi, les universités provinciales de Sask., d'Alb. et de C.-B.
	NAISSANCES Voir "Statistique de l'état civil"	
Ministère des Transports Services de la marine (aides à la navigation maritime; canaux secondaires) Direction des télécommunications (aides radio à la navigation) Service d'information Commission canadienne des transports Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Service hydrographique Division des levés officiels et des cartes aéronautiques Ministère des Travaux publics Direction des opérations Conseil des ports nationaux Conseil national de recherches Division de radiotechnique et d'électrotechnique (application du radar à la navigation) Division du génie mécanique bassins d'essai miniatures et modèles hydrauliques Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (canaux du Saint-Laurent et des Grands lacs)	NAVIGATION	
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Service de l'hygiène alimentaire Ministère de l'Agriculture Section de l'aide au consommateur Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la conservation Ministère de l'Industrie Direction des produits alimentaires Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO et de l'OMS)	NUTRITION	T.-N., I.-du-P.-É., N.-B., Qué.:—Min. de la Santé N.-É.:—Min. de la Santé publique Ont.:—Min. de la Santé Min. de l'Agriculture et des Aliments, Service de l'économie domestique Man.:—Min. de la Santé, Direction de l'Enseignement de l'hygiène Sask.:—Min. de la Santé publique, Division de l'hygiène alimentaire Alb.:—Min. de l'Agriculture, diététicien Min. de la Santé publique C.-B.:—Min. des Services de santé et de l'Assurance-hospitalisation

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des sciences de la mer Ministère des Pêcheries Ministère de la Défense nationale Conseil de recherches pour la défense Office des recherches sur les pêcheries du Canada	Océano- GRAPHIE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Station de biologie marine de Grande-Rivière École d'apprentissage en pêcheries C.-B.:—Institut d'océanographie, Université de la Colombie-Britannique
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Ministère des Travaux publics Direction des opérations Direction de la planification Commission de la capitale nationale Office national du film	PARCS	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. du Développement touristique N.-É., Alb.:—Min. des Terres et Forêts N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Ont.:—Min. des Terres et Forêts, Direction des parcs Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources, Direction de la conservation Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des forêts Min. du Tourisme et des Loisirs Sask.:—Min. des Ressources naturelles C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation
Sénat Chambre des communes Bibliothèque du Parlement Bureau du Conseil privé	PARLEMENT	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales Î.-du-P.-É., N.-B., Sask., Alb., C.-B.:—Assemblée législative N.-É.:—Chambre d'assemblée Qué.:—Conseil législatif Assemblée législative Ont.:—Assemblée législative Greffier de l'Assemblée législative Man.:—Conseil législatif
Ministère des Pêcheries Service des renseignements et de la consommation Ministère des Finances Loi sur les prêts aux opérations de pêche Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (coopératives de pêche des Esquimaux) Ministère de l'Industrie Direction des produits alimentaires Ministère du Commerce Direction de l'agriculture et des pêches	PÊCHE	T.-N., Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B.:—Min. des Pêcheries Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. des Terres et Forêts, Direction de la pêche et de la faune Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division de la pêche Sask.:—Min. des Ressources naturelles, Division de la pêche

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants établis comme pêcheurs commerciaux) Office des recherches sur les pêcheries du Canada Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO) Commission d'assurance-chômage (prestations aux pêcheurs) Office national du film Bureau fédéral de la statistique	PÊCHE (fin)	Alb.:—Min. des Terres et Forêts, Division de la pêche et de la chasse C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Régime de pensions du Canada Ministère du Travail Ministère du Revenu national Bureau fédéral de la statistique	PENSIONS	Toutes les provinces, sauf le Qué.:—Lois régissant les régimes privés de pension Qué.:—Régime des rentes du Québec
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Division de l'économie minérale Direction des mines Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Direction des affaires indiennes (Réserves indiennes) Bureau des ressources et du développement économique Ministère de l'Industrie Direction des produits chimiques Ministère du Commerce Direction des matières industrielles Office national de l'énergie Bureau fédéral de la statistique	PÉTROLE ET GAZ NATUREL	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. des Mines N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Richesses naturelles Commission de l'électricité et du gaz Ont.:—Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des mines Sask.:—Min. des Ressources minérales <i>Saskatchewan Power Corporation</i> Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. des Mines et des Minéraux Commission de la conservation du gaz et du pétrole, Calgary Bureau de la statistique de l'Alberta C.-B.:—Min. des Mines et des Ressources pétrolières
Office national du film Société Radio-Canada Services d'information (émissions de radio et de télévision, photographies) Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Services des relations publiques et de l'information Division de l'économie minérale Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques	PHOTOGRAPHIE Voir aussi "Cinématographie" et "Tourisme"	N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie Qué.:—Secrétariat de la province, Office du film Man., Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Division des services d'information Ministère du Commerce Office du tourisme du gouvernement canadien Commission de la capitale nationale Division de l'information et de l'histoire Archives publiques (photographies historiques)	PHOTOGRAPHIE <i>(fin)</i>	C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation, Direction de la photographie <i>(On peut obtenir des photographies de plusieurs ministères dans toutes les provinces.)</i>
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T. N.-O.) Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Bureau fédéral de la statistique	PIÉGEAGE <i>Voir aussi</i> "Fourrures"	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources I.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É., Ont., Alb.:—Min. des Terres et Forêts N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division de la chasse Sask.:—Min. des Ressources naturelles Service de vente des fourrures C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation
Conseil économique du Canada Ministère des Finances Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Direction de la planification (évaluation des programmes) Secrétariat d'État (soutien financier à l'enseignement post-secondaire)	PLANIFICATION ÉCONOMIQUE	T.-N.:—Min. du Développement économique N.-É.:—Min. des Finances et de l'Économique Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement Man.:—Min. des Affaires municipales, Direction de la planification Min. de l'Industrie et du Commerce Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement
Bureau fédéral de la statistique (toute statistique du recensement de la population et autre statistique estimative) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Esquimaux) Direction des affaires indiennes	POPULATION	T.-N.:—Min. de la Santé I.-du-P.-É.:—Bureau du tourisme N.-É.:—Min. de la Santé publique Division de l'état civil N.-B.:—Min. de la Santé, Division de l'état civil Qué.:—Min. de la Santé, Division de la statistique démographique Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Min. des Affaires municipales Min. du Trésor Direction des recherches économiques

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Archives publiques (documents relatifs à la colonisation et aux premiers recensements)	POPULATION (<i>fin</i>)	<p>Sask.:—Min. de la Santé publique, Division de l'état civil Bibliothèque législative</p> <p>Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Statisticien provincial</p> <p>C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique</p>
Bureau fédéral de la statistique Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés Office de stabilisation des prix agricoles Information sur les marchés Office des prix des produits de la pêche Imprimeur de la Reine (agent des publications de GATT)	PRIX	<p>Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef</p> <p>Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce</p> <p>Sask.:—Commission consultative d'organisation économique</p> <p>C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique</p>
Bureau fédéral de la statistique	PRIX À LA CONSOMMATION (INDICE) <i>Voir aussi</i> "Coût de la vie"	
Ministère du Commerce Direction des matières industrielles Ministère de l'Industrie Direction des produits chimiques Bureau fédéral de la statistique	PRODUITS CHIMIQUES	<p>Qué.:—Min. des Richesses naturelles</p> <p>Ont.:—<i>Ontario Research Foundation</i></p> <p>Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, <i>Manitoba Development Authority</i></p> <p>C.-B.:—Conseil de recherches de la Colombie-Britannique</p>
Organisation des mesures d'urgence Ministère de la Production de défense Direction des approvisionnements d'urgence Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Services de santé en cas d'urgence Services de bien-être en cas d'urgence	PROTECTION CIVILE	<p>T.-N.:—Min. des Affaires provinciales</p> <p>Î.-du-P.-É., N.-É.:—Secrétariat provincial</p> <p>N.-B.:—Min. des Affaires municipales</p> <p>Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social</p> <p>Ont.:—Min. du Procureur général, Bureau des mesures d'urgence</p> <p>Man.:—Secrétariat provincial, Division de la protection civile</p> <p>Sask.:—Bureau des mesures d'urgence Conseil exécutif</p> <p>Alb.:—Bureau des mesures d'urgence</p> <p>C.-B.:—Secrétariat provincial, Coordonnateur provincial</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Secrétariat d'État Direction du secrétariat	PROTOCOLE	T.-N.:—Min. des Affaires provinciales Î.-du-P.-É., N.-É., Ont., C.-B.:—Secrétariat provincial Qué.:—Conseil exécutif, chef du protocole Man., Alb.:—Secrétariat provincial, Greffier du Conseil exécutif
Société Radio-Canada Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion (règlements concernant l'exploitation des stations et réseaux de radio et de télévision, tant publics que privés) Société canadienne des télécommunications transmarines Ministère de l'Industrie Direction de l'électricité et de l'électronique Ministère des Transports Direction des télécommunications (toutes les questions relatives aux permis et aux aménagements) Conseil national de recherches Division de radiotechnique et d'électrotechnique (science de la radio et son application à l'industrie)	RADIO	Ont.:—La Police provinciale de l'Ontario, Division des communications radiophoniques <i>Ryerson Institute of Technology</i> (Toronto), Station radiophonique CJRT-FM Sask.:—Min. des Ressources naturelles, Division des communications Alb.:—Radio CKUA, Edmonton, exploitée par l' <i>Alberta Government Telephones</i> C.-B.:—Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques, Section de la radio
Ministère des Affaires des anciens combattants (anciens combattants) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Esquimaux) Division de l'information (Indiens) Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Direction de la réadaptation professionnelle Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère du Solliciteur général Service pénitentiaire du Canada Commission nationale des libérations conditionnelles Office national du film	RÉADAPTATION	T.-N.:—Min. de la Santé, Coordonnateur provincial de la réadaptation Î.-du-P.-É.:—Min. du Bien-être N.-É.:—Min. de la Santé publique, Coordonnateur provincial de la réadaptation N.-B.:—Min. de la Santé, Directeur et Coordonnateur de la réadaptation Qué.:—Min. de la Famille et du Bien-être social Min. de l'Éducation, Service de réadaptation professionnelle aux désavantagés Min. du Travail Ont.:—Min. du Bien-être public, Coordonnateur provincial de la réadaptation professionnelle Min. de la Santé, Division de la réadaptation Min. des Établissements de redressement Man.:—Min. de la Santé, Directeur provincial des services de réadaptation Sask.:—Min. du Bien-être, Coordonnateur provincial de la réadaptation Alb.:—Min. du Bien-être public, Coordonnateur provincial de la réadaptation C.-B.:—Min. des Services de santé et de l'Assurance-hospitalisation, Coordonnateur de la réadaptation

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Société centrale d'hypothèques et de logement Commission de la capitale nationale	RÉAMÉNAGEMENT URBAIN	T.-N., N.-É., Qué., Alb., C.-B.:— Min. des Affaires municipales Ont.:—Société de logement de l'Ontario Man.:—Min. des Affaires municipales, Division des Affaires municipales <i>Manitoba Housing Commission</i>
Banque du Canada Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère de l'Agriculture Direction de l'économique Ministère de la Production de défense Direction de l'économique et de la statistique Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Division de l'économie minérale Ministère des Finances Division des affaires financières Ministère des Pêcheries Service de l'économique Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Services de l'administration Direction des régions septentrionales Centre de Coordination et des recherches sur le Nord Ministère de l'Industrie Groupe consultatif—programmes Ministère du Travail Direction de l'économique et des recherches Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Direction des recherches Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Direction de la recherche et de la statistique Ministère des Travaux publics Direction de la planification Ministère du Commerce Direction de l'économique Ministère des Transports Direction des méthodes et recherches économiques Office des recherches sur les pêcheries du Canada Archives publiques (données historiques) Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'UNESCO, du Comité économique du Commonwealth et de l'OCDE), Bureau du Conseil Privé, Ottawa Bureau fédéral de la statistique	RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	T.-N.:—Min. du Développement économique Min. du Développement communautaire et social Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie <i>Nova Scotia Research Foundation</i> N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie Qué.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de recherches économiques, Bureau de la statistique, Commissariat industriel Ont.:—Min. de l'Économique et du Développement Min. de l'Agriculture, Division de l'économie et de la statistique agricoles Min. des Affaires municipales Division de l'aménagement des agglomérations <i>Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation of Ontario</i> Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Direction des recherches commerciales L'Administration du développement du Manitoba Commission consultative de l'économique du Manitoba Min. du Trésor, Division des recherches économiques Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Division de l'économique Sask.:—Conseil exécutif Commission consultative d'organisation économique Min. de l'Industrie et du Commerce Min. de la Coopération et du Développement coopératif, Division des recherches et de la statistique Centre de recherches municipales, Université de Saskatchewan Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Conseil national de recherches Divisions des laboratoires (biosciences, bâtiment, chimie pure et appliquée, génie mécanique, aéronautique, physique pure et appliquée, radiobiologie, radiotechnique et électrotechnique) Laboratoires régionaux de Saskatoon (Sask.) et d'Halifax (N.-É.) Secrétariat des sciences, Bureau du Conseil privé, Ottawa <i>Canadian Patents and Development Limited</i> (délivre des permis à la suite des brevets émanant de la recherche gouvernementale, etc.) <i>Atomic Energy of Canada Limited</i>, Chalk River, Ont. Ministère de l'Agriculture Direction des recherches (recherche pure et appliquée dans tous les domaines de l'agriculture) Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Commission géologique du Canada Direction des mines Direction des observatoires Direction de la géographie Direction des sciences de la mer Direction des eaux intérieures Ministère des Forêts et du Développement rural Division de l'information et des services techniques Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Centre de Coordination et des recherches sur le Nord Service canadien de la faune Ministère de l'Industrie Conseiller des recherches industrielles Ministère de la Défense nationale Conseil de recherches pour la défense Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social Ministère des Transports (aviation, radio, météorologie, navigation) Ministère des Affaires des anciens combattants (recherches médicales) Office des recherches sur les pêcheries Conseil de recherches médicales (bourses de perfectionnement, postes de membres associés et subventions) Galerie nationale du Canada (conservation et laboratoire de recherche) Imprimeur de la Reine (agent des publications internationales sur l'énergie atomique)</p>	<p>RECHERCHES SCIENTIFIQUES</p> <p>Voir aussi "Énergie atomique"</p>	<p>T.-N.:—Min. du Développement économique Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É.:—<i>Nova Scotia Research Foundation</i> N.-B.:—Min. des Finances et de l'Industrie Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Min. des Richesses naturelles Min. de la Voirie Ont.:—<i>Ontario Research Foundation</i> Min. de l'Agriculture et des Aliments Min. des Terres et Forêts <i>Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation of Ontario</i> Commission hydro-électrique de l'Ontario Centre de recherches de Sheridan Park Man.:—Divers ministères, tels que Santé, Mines et Ressources naturelles Conseil de recherches du Manitoba Sask.:—Conseil de recherches de la Saskatchewan Alb.:—Conseil de recherches de l'Alberta C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce Conseil de recherches de la Colombie-Britannique</p>

Sources de renseignements
fédéraux

Sujet

Sources de renseignements
provinciaux

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
 Direction des ressources hydrauliques
 Direction des eaux intérieures
 Ministère de l'Agriculture
 Administration du rétablissement agricole des Prairies
 Ministère des Pêcheries
 Service de la conservation et de l'expansion
 Ministère des Forêts et du Développement rural
 Division de l'information et des services techniques
 Office national du film

RESSOURCES
HYDRAULIQUES

T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources
 N.-É.:—*Novia Scotia Water Authority*
 N.-B.:—Min. des Terres et des Mines
 Qué.:—Min. des Richesses naturelles
 Ont.:—Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario
 Min. des Terres et Forêts
 Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Division de la réglementation des eaux
 Sask.:—Commission des ressources hydrauliques de la Saskatchewan
 Min. de l'Agriculture
 Alb.:—Min. de l'Agriculture
 C.-B.:—Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques

Ministère des Forêts et du Développement rural
 Division de l'information et des services techniques
 Ministère de l'Industrie
 Direction des produits du bois
 Ministère du Commerce
 Direction des matières industrielles
 Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies en rapport avec les programmes de conservation et de développement)
 Bureau fédéral de la statistique

RESSOURCES
ET INDUSTRIES
FORESTIÈRES

T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources
 Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles
 N.-É., Qué., Ont., Alb.:—Min. des Terres et Forêts
 N.-B.:—Min. des Terres et des Mines
 Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des forêts
 Sask.:—Min. des Ressources naturelles, Division des forêts
 Min. de l'Industrie et de l'Information
 Commission du bois de la Saskatchewan
 C.-B.:—Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques
 Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
 Imprimeur de la Reine (agent des publications de l'OMS)
 Office national du film
 Bureau fédéral de la statistique

SANTÉ
Pour Santé des
anciens combattants, Voir
"Anciens combattants"

T.-N., Î.-du-P.-É., N.-B., Qué., Ont., Man.:—Min. de la Santé
 N.-É., Alb.:—Min. de la Santé publique
 Sask.:—Min. de la Santé publique
 Commission des soins médicaux de la Saskatchewan
 C.-B.:—Min. des Services de santé et de l'Assurance-hospitalisation

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	<p>SÉCURITÉ SOCIALE Voir "Allocations familiales", "Allocations aux aveugles", "Allocations aux invalides", "Assistance-vieillesse", "Sécurité de la vieillesse", "Travail", "Chômage", "Anciens combattants" et "Recherches économiques et sociales"</p>	
	<p>SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE</p>	
Ministère des Postes Information et relations extérieures (renseignements généraux) Direction de la comptabilité (mandats-poste, caisse d'épargne, services philatéliques, etc.) Direction des tarifs et de la classification (tarif postal, etc.)	<p>SÉNAT Voir "Parlement"</p>	
	<p>SERVICE POSTAL</p>	
Bureau fédéral de la statistique	<p>SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE Voir aussi "Énergie électrique"</p>	<p>T.-N., N.-É., N.-B., Alb.:—Conseil des commissaires des services d'utilité publique I.-du-P.-É., C.-B.:—Commissions des services d'utilité publique Qué.:—Régie des services publics Commission de l'énergie hydro-électrique du Québec Ont.:—Min. de l'Administration de l'énergie et des ressources Commission hydro-électrique de l'Ontario Commission des services téléphoniques de l'Ontario Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario Commission municipale d'Ontario Man.:—Ministère des Services d'utilité publique Sask.:—Bureau des finances du gouvernement Téléphones du gouvernement de la Saskatchewan Commission d'énergie de la Saskatchewan</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Voir aux pp. 149-158 du présent volume la liste des sociétés de la Couronne, les fonctions de chacune et le ministre du Cabinet par l'entremise duquel chacune fait rapport au Parlement.</p>	<p>SOCIÉTÉS DE LA COURONNE</p>	<p>Pour renseignements concernant les diverses sociétés de la Couronne, s'adresser comme il suit: T.-N. :—Min. de la Justice Min. des Travaux publics Î.-du-P.-É. :—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles N.-É. :—Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B. :—Min. des Finances et de l'Industrie, Conseil du Trésor Qué. :—Min. des Finances Ont. :—Secrétariat provincial Man. :—Min. du Trésor Min. des Services d'utilité publique Sask. :—Bureau des finances du gouvernement Alb. :—Min. de l'Industrie et du Développement C.-B. :—Min. du Procureur général</p>
<p>Ministère du Commerce Direction des standards (renseignements sur l'inspection du gaz et de l'électricité, les poids et mesures, le poinçonnage des métaux précieux, les normes des marchandises et les questions relatives aux marques de commerce nationales) Office des normes du gouvernement canadien (spécifications visant les achats) <i>Canadian Standards Association</i> Société centrale d'hypothèques et de logement (normes de construction) Ministère du Travail Direction des normes de travail (justes salaires, heures de travail) Ministère de la Défense nationale Ministère des Transports (standards des fréquences radiophoniques, standards de l'inspection des navires) Conseil national de recherches Division de la physique appliquée (standards fondamentaux de la physique et de l'électricité) Division des recherches en bâtiment, Section des spécifications</p>	<p>STANDARDS ET NORMES Voir aussi "Aliments et Drogues"</p>	<p>Ont. :—Min. du Travail <i>Ontario Research Foundation</i> Société de logement de l'Ontario</p>
<p>Bureau fédéral de la statistique Société centrale d'hypothèques et de logement</p>	<p>STATISTIQUE</p>	<p>T.-N. :—Min. des Affaires provinciales Min. du Développement économique N.-É. :—Min. du Commerce et de l'Industrie N.-B. :—Min. de l'Éducation Qué. :—Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont. :—Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère, de la Santé nationale et du Bien-être social Direction de la recherche et de la statistique Imprimeur de la Reine (agent des publications des Nations Unies)	STATISTIQUE (fin)	Man.:—Min. de l'Industrie et du Commerce Direction des recherches commerciales Sask.:—Conseil du développement économique Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Bureau de la Statistique Min. de la Santé publique, Statistique de l'état civil C.-B.:—Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économie et de la statistique
Bureau fédéral de la statistique Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon et T.N.-O.) Division de l'information (Indiens) Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de l'immigration du Canada Archives publiques (documents sur les premiers recensements)	STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL	T.-N., N.-B., Qué.:—Min. de la Santé Î.-du-P.-É.:—Min. de la Santé, Directeur de la statistique de l'état civil N.-É.:—Min. de la Santé publique, Registraire général Ont.:—Min. du Secrétaire provincial et de la Citoyenneté, Bureau du registraire général Man.:—Min. de la Santé, Division de la statistique de l'état civil Sask.:—Min. de la Santé publique, Division de la statistique de l'état civil Alb.:—Min. de la Santé publique, Directeur de la statistique de l'état civil C.-B.:—Min. des Services de santé et de l'Assurance-hospitalisation, Division de la statistique de l'état civil
Bureau des gouverneurs de la radio-diffusion Société Radio-Canada Ministère de l'Industrie Direction de l'électricité et de l'électronique Ministère des Transports Direction des télécommunications Conseil national de recherches Office national du film	TÉLÉVISION Voir aussi "Radio"	
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Direction des levés et de la cartographie Ministère de l'Agriculture Administration du rétablissement agricole des Prairies Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales (Yukon, et T. N.-O.)	TERRES ET COLONISATION	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É.:—Commissaire des terres publiques N.-É.:—Min. de l'Agriculture, Commission de la Colonisation N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Agriculture et de la Colonisation Ont., Alb.:—Min. des Terres et Forêts

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration Division de l'immigration du Canada Ministère des Affaires des anciens combattants Office de l'établissement agricole des anciens combattants Archives publiques (premières statistiques sur la colonisation)	TERRES ET COLONISATION <i>(fin)</i>	Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des terres Sask.:—Min. de l'Agriculture, Division des terres Procureur général, titres immobiliers C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Développement des terres Min. des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Levés topographiques Conseil national de recherches Division de physique appliquée (recherches photogrammétriques)	TOPOGRAPHIE	T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources N.-É.:—Min. des Mines <i>Nova Scotia Research Foundation</i> N.-B.:—Min. des Terres et des Mines Qué.:—Min. des Terres et Forêts Min. de l'Industrie et du Commerce, Division du dessin Min. des Richesses naturelles Ont.:—Min. des Terres et Forêts, Division des terres et levés Man.:—Min. des Mines et des Ressources naturelles, Division des levés Sask.:—Min. des Ressources naturelles Alb., C.-B.:—Min. des Terres et Forêts
Ministère du Commerce Office de tourisme du gouvernement canadien Commission des expositions du gouvernement canadien (étalages) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Office du tourisme des Territoires du Nord-Ouest Direction des parcs nationaux et des lieux historiques Galerie nationale du Canada Office national du film 44 4 Bureau fédéral de la statistique	TOURISME	T.-N.:—Min. du Développement économique, Division du développement touristique I.-du-P.-É.:—Min. du Développement touristique N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie, Bureau du tourisme N.-B.:—Min. des Ressources naturelles, Bureau du tourisme Qué.:—Min. du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Ont.:—Min. du Tourisme et de l'Information Man.:—Min. du Tourisme et des Loisirs Sask.:—Min. de l'Industrie et du Commerce, Division du développement touristique Alb.:—Min. de l'Industrie et du Développement, Bureau du tourisme de l'Alberta C.-B.:—Min. des Loisirs et de la Conservation, Division du tourisme
Secrétariat d'État Bureau des traductions Conseil national de recherches Bibliothèque nationale des sciences (indique où se trouve la traduction des ouvrages scientifiques au Canada, dans les autres pays du Commonwealth et aux États-Unis)	TRADUCTION	Qué.:—Bureau des traductions de l'Assemblée législative et tous les ministères du gouvernement provincial

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Ministère des Transports Services d'information Air-Canada</p> <p>Commission canadienne des transports (règlements concernant les chemins de fer, la protection des passages à niveau, les tarifs des chemins de fer, des compagnies de messageries et de certains transporteurs des eaux intérieures; tarifs relatifs aux communications, ponts internationaux et tunnels, permis à certains transporteurs des eaux intérieures, services aériens commerciaux)</p> <p>Chemins de fer Nationaux du Canada Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Dir. des régions septentrionales Direction des parcs nationaux et des lieux historiques (voirie des parcs nationaux)</p> <p>Ministère de l'Industrie Direction des transports mécanisés</p> <p>Ministère des Travaux publics Direction des opérations</p> <p>Ministère du Commerce Direction des services commerciaux Conseil des ports nationaux</p> <p><i>Northern Transportation Company Limited</i> (société de la Couronne)</p> <p>Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent</p> <p>Office national du film</p> <p>Bureau fédéral de la statistique</p> <p>Ministère du Travail Conseil canadien des relations ouvrières Dir. de l'économique et des recherches Dir. des affaires internationales du travail Dir. des services de l'information Direction des normes du travail Dir. de la conciliation et de l'arbitrage Direction de la représentation des travailleurs Direction de la consultation ouvrière-patronale Dir. des justes méthodes d'emploi Direction de la législation Dir. des services de la bibliothèque Bureau de la main-d'œuvre féminine</p> <p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Yukon et T.N.-O.) Direction des affaires indiennes</p> <p>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration Division de la main-d'œuvre du Canada Division de l'immigration du Canada</p> <p>Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (hygiène professionnelle)</p>	TRANSPORTS	<p>T.-N., N.-É.:—Min. de la Voirie Î.-du-P.-É.:—Min. des Travaux publics</p> <p>N.-B.:—Min. des Travaux publics, Division de la voirie</p> <p>Qué.:—Min. des Transports et des Communications Min. de la Voirie</p> <p>Ont.:—Min. des Transports Min. de la Voirie Min. de l'Économique et du Développement, Bureau de l'économiste en chef</p> <p><i>Ontario Northland Transportation Commission</i> (North Bay)</p> <p>Man.:—Min. des Travaux publics, Division de la voirie Commission des transports du Manitoba Min. des Services d'utilité publique Min. de l'Industrie et du Commerce</p> <p>Sask.:—Min. de la Voirie et des Transports <i>Saskatchewan Transportation Company</i> Commission du développement économique</p> <p>Alb.:—Min. de la Voirie Commission du trafic routier <i>Alberta Freight Bureau</i></p> <p>C.-B.:—Min. du Transport commercial Min. de la Voirie</p>
	TRAVAIL, SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL	<p>T.-N., Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., Man., Sask., Alb.:—Min. du Travail</p> <p>Qué.:—Min. du Travail, Bureau de la Statistique Bureau de recherches économiques</p> <p>Ont.:—Min. du Travail Min. de l'Économique et du Développement</p> <p>C.-B.:—Min. du Travail Min. du Développement industriel et du Commerce, Bureau de l'économique et de la statistique</p>

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
<p>Conseil national de recherches Division de l'administration et des subventions (recrutement et niveaux des traitements des hommes de science, et des techniciens) Imprimeur de la Reine (agent des publications du Bureau international du Travail) Commission d'assurance-chômage Bureau fédéral de la statistique Ministère des Travaux publics Direction des opérations Service d'information Ministère du Travail Direction des normes du travail (justes salaires) Ministère des Transports Service de la Marine et de l'Air Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent</p>	<p>TRAVAIL (<i>fin</i>)</p>	<p>Toutes les provinces:—Min. des Travaux publics <i>Supplémentaires:</i> Ont.:—Commission hydro-électrique de l'Ontario Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario</p>
<p>Société centrale d'hypothèques et de logement Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Direction des régions septentrionales Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (bien-être social et loisirs) Commission de la capitale nationale Division de l'information (renseignements généraux sur le Plan de la capitale nationale) Office national du film</p>	<p>URBANISME</p>	<p>T.-N.:—Min. des Affaires municipales et des Approvisionnements Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B.:—Min. des Affaires municipales Qué.:—Min. des Affaires municipales Bureau d'expansion industrielle Conseil d'orientation économique Ont.:—Min. des Affaires municipales, Division de l'aménagement des agglomérations Min. de l'Éducation, Division des programmes récréatifs Man.:—Min. des Affaires municipales Direction de la planification Sask.:—Min. des Affaires municipales, Division de l'urbanisme Conseil exécutif, Commission consultative d'organisation économique Centre d'études en urbanisme, Université de Saskatchewan Alb.:—Min. des Affaires municipales, Division de l'aménagement urbain et rural C.-B.:—Min. des Affaires municipales, Division de l'organisation régionale Commission régionale d'assainissement des basses terres</p>
<p>Ministère de l'Agriculture Direction de la production et des marchés Division de l'aviiculture Direction de l'hygiène vétérinaire Division des maladies contagieuses, Division de l'inspection des viandes, Division de pathologie vétérinaire Direction des recherches Institut de recherches zootechniques Ministère de l'Industrie Direction des produits alimentaires Imprimeur de la Reine (agent des publications de la FAO) Bureau fédéral de la statistique</p>	<p>VOLAILLES</p>	<p>T.-N.:—Min. des Mines, de l'Agriculture et des Ressources Î.-du-P.-É., N.-É.:—Min. de l'Agriculture N.-B., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'aviiculture Qué.:—Min. de l'Agriculture et de la Colonisation, Service de la production animale Min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la Statistique Ont.:—Collège d'Agriculture d'Ontario (Guelph), Division de l'aviiculture Man.:—Min. de l'Agriculture et de la Conservation, Service de propagande Sask.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale</p>

PARTIE II.—ARTICLES SPÉCIAUX PARUS DANS LES ÉDITIONS ANTÉRIEURES DE L'ANNUAIRE DU CANADA

Une seule édition de l'*Annuaire* ne saurait réunir tous les articles et textes descriptifs qui ont paru dans les volumes antérieurs. La liste qui suit est un index des articles qui ne paraissent pas dans le présent ouvrage, qu'elle relie à ses prédécesseurs lorsqu'il s'agit de sujets où il n'est pas intervenu de grands changements. Les sections de certains chapitres, celui de la Population par exemple, qui sont automatiquement rajeunies à chaque nouveau recensement et auxquelles il est fait allusion dans les textes, ne sont pas énumérées, à moins qu'il ne s'agisse d'articles spéciaux. Seul le dernier article publié sur chaque sujet est indiqué, sauf lorsqu'un article antérieur renferme des matières qui ne sont pas répétées dans le plus récent. Quand un article embrasse plus d'un sujet, il en est fait mention sous chaque rubrique.

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Agriculture			
Arrière-plan historique de l'agriculture canadienne.....	G. S. H. BARTON.....	1939	194-198
Les principales régions et zones de sols au Canada.....	P. C. STORBE.....	1951	368-372
La Commission canadienne des grains.....	W. J. MACLEOD.....	1960	979-980
La Commission canadienne du blé et son rôle dans la vente des grains.....	C. B. DAVIDSON.....	1960	980-982
Évolution de l'agriculture canadienne, d'après le recensement de 1961.....	—	1963-1964	428-434
L'agriculture dans l'économie canadienne.....	—	1965	464-471
Apport du ministère de l'Agriculture du Canada au progrès des sciences agricoles.....	—	1966	495-498
Art, littérature et journalisme			
Le rôle démocratique de la presse.....	W. A. BUCHANAN.....	1945	774-779
Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada.....	—	1952-1953	355-357
Le journalisme au Canada (1752-1900 environ)	W. H. KESTERTON.....	1957-1958	942-956
Le journalisme au Canada (1900-1958 environ)	W. H. KESTERTON.....	1959	904-924
Assurances			
Assurance-incendie et assurance-responsabilité	G. D. FINLAYSON.....	1942	850-866
L'assurance au Canada durant la dépression et la guerre.....	G. D. FINLAYSON.....	1947	1115-1125
L'assurance-vie.....	RICHARD HUMPHERYS.....	1963-1964	1124-1131
Banques et finances			
La Banque du Canada et sa relation avec le système financier.....	—	1937	914-919
Esquisse historique du régime monétaire et du système bancaire.....	—	1938	934-940
La Monnaie royale canadienne.....	H. E. EWART.....	1940	911-916
Contrôle en temps de guerre par la Commission de contrôle du change étranger.....	R. H. TARR.....	1941	847-850
		1942	834-846
		1954	1084-1087
Politique financière d'après-guerre.....	—	1961	1149-1154
Commerce bancaire au Canada.....	J. DOUGLAS GIBSON.....		
Citoyenneté			
Procédures de naturalisation suivies jadis et événements qui ont amené la loi sur la citoyenneté canadienne.....	—	1951	161-163
Climat et météorologie			
Facteurs qui déterminent la température au Canada.....	SIR FREDERICK STUPART.....	1925	38-43
Température et précipitations au Canada septentrional.....	A. J. CONNOR.....	1930	44-60

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Climat et météorologie (fin)			
Sécheresse au Canada occidental.....	A. J. CONNOR.....	1933	48-60
Le climat du Canada (le texte paraît dans l'Annuaire de 1959 et les tableaux dans celui de 1960; un tiré à part renferme les deux)...	C. C. BOUGHNER et M. K. THOMAS.....	1959 1960	23-54 34-78
Commerce Intérieur			
La Commission canadienne des grains.....	W. J. MACLEOD.....	1960	979-980
La Commission canadienne du blé et son rôle dans la vente des grains.....	C. B. DAVIDSON.....	1960	980-982
Communications			
Le rôle démocratique de la presse.....	W. A. BUCHANAN.....	1945	775-779
La Société Radio-Canada.....	AUGUSTIN FRIGON.....	1947	771-774
Le journalisme au Canada (1752-1900 environ)	W. H. KESTERTON.....	1957-1958	942-956
Le journalisme au Canada (1900-1958 environ)	W. H. KESTERTON.....	1959	904-924
Constitution et gouvernement			
Gouvernement provincial et municipal.....	—	1922-1923	109-123
Évolution de la constitution du Canada jusqu'à la confédération.....	S. A. CUDMORE et E. H. COLEMAN.....	1942	36-42
Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867.....	—	1942	46-61
Développement du statut extérieur du Canada	F. H. SOWARD.....	1945	80-85
Évolution de la constitution de Terre-Neuve avant son union au Canada en 1949.....	—	1950	89-96
Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada, 1949.....	—	1951	59-61
L'administration financière du gouvernement du Canada.....	—	1956	104-110
Bureau du Conseil privé et secrétariat du Cabinet et l'évolution du gouvernement de Cabinet.....	W. E. D. HALLIDAY.....	1956	64-73
Modification de la constitution canadienne...	J. R. MALLORY.....	1961	55-62
Criminalité et délinquance			
Esquisse historique du droit et de la procédure criminels.....	R. E. WATTS.....	1932	911-913
Rôle de la Gendarmerie royale du Canada dans le développement du Canada.....	S. T. WOOD.....	1950	335-349
Les principes de la Gendarmerie royale du Canada.....	—	1957-1958	339-341
Éducation			
Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada.....	—	1952-1953	355-357
Évolution récente de l'enseignement professionnel et technique dans le secteur public du Canada.....	PHILLIP COHEN.....	1963-1964	773-780
Faune et flore			
Faune du Canada.....	P. A. TAVERNER.....	1922-1923	34-39
Faune du Canada.....	R. M. ANDERSON.....	1937	31-46
Protection des oiseaux migrateurs au Canada.....	—	1951	40-45
Le caribou des toundras.....	—	1954	34-37
Lois sur les oiseaux migrateurs.....	—	1955	41-46
Le bœuf musqué.....	—	1957-1958	28-30
Mesures prises par les provinces pour la conservation de la faune.....	—	1963-1964	47-54
La flore du Canada.....	HOMER J. SCOGGAN.....	1966	37-71
Forêts			
Physiographie, géologie et climatologie forestières.....	—	1934-1935	313-316

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Forêts (fin)			
L'industrie canadienne de la pulpe et du papier.....	—	1952-1953	485-493
Les conventions forestières fédérales-provinciales.....	H. W. BEALL.....	1956	470-478
L'Institut de recherches sur la pâte et le papier.....	RIELLE THOMSON.....	1957-1958	501-504
Les produits forestiers canadiens et l'évolution des marchés mondiaux.....	J. T. B. KINGSTON.....	1965	540-546
Fourrures, commerce			
L'exploitation des terrains marécageux en rapport avec la production de fourrures et le repeuplement en animaux à fourrure.....	D. J. ALLAN.....	1943-1944	269-272
L'industrie des fourrures.....	W. M. RITCHIE.....	1961	648-652
Mesures prises par les provinces pour la conservation de la faune.....	—	1963-1964	47-54
Géologie			
La géologie par rapport à l'agriculture.....	WYATT MALCOLM.....	1921	73-78
Géologie et minéraux économiques.....	GEORGE HANSON.....	1942	3-15
La Commission géologique du Canada.....	J. M. HARRISON.....	1960	13-20
Géologie du Canada.....	A. H. LANG.....	1961	1-16
Histoire			
Chronologie canadienne, 1497-1960.....	—	1951-1960	...
Chronologie canadienne, 1961-1964..... (mis à jour annuellement dans des éditions subséquentes.)	—	1962-1965	...
Manufactures			
Changements survenus dans la production manufacturière entre la paix et la guerre, 1939-1944.....	—	1945	378-396
L'expansion de la métallurgie au Canada.....	JOHN CONVEY.....	1961	536-545
La production manufacturière de 1945 à 1959.....	A. COHEN.....	1962	653-664
L'industrie pétrochimique au Canada.....	G. E. MCCORMACK.....	1962	664-671
Fabrication secondaire au Canada.....	W. L. POSTHUMUS.....	1963-1964	669-675
Mines			
Esquisse historique.....	—	1939	320-321
Géologie et minéraux économiques.....	GEORGE HANSON.....	1942	3-15
Dépôts houillers et ressources houillères du Canada.....	B. R. MACKAY.....	1946	350-361
Le pétrole brut canadien.....	G. S. HUME.....	1952-1953 1954	548-551 494-521
Histoire de la construction des pipelines au Canada.....	G. S. HUME.....	1954	880-890
L'expansion de la métallurgie au Canada.....	JOHN CONVEY.....	1961	536-545
Pêcheries			
Les poissons de fond et la pêche canadienne.....	T. H. TURNER.....	1957-1958	607-612
L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.....	J. L. KASK.....	1959	603-607
Les ressources de la pêche commerciale du Canada et leur conservation.....	—	1960	641-647
L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.....	—	1963-1964	643-645
Physiographie et sciences connexes			
Géographie physique de l'Arctique oriental canadien.....	R. A. GIBSON.....	1945	12-20
Traits hydrographiques.....	F. C. G. SMITH.....	1947	3-11
Géographie physique de l'Arctique occidental canadien.....	R. A. GIBSON.....	1948-1949	9-19
Géologie du Canada.....	A. H. LANG.....	1961	1-16
Bassins hydrographiques du Canada.....	—	1961	18-21

Sujet et article	Auteur	Édition	Page
Physiographie et sciences connexes (fin)			
Les régions économiques du Canada.....	N. L. NICHOLSON.....	1962	18-25
Principales caractéristiques physiques et économiques des provinces et des territoires.....	—	1963-1964	4-21
Géophysique.....	G. S. GARLAND.....	1963-1964	60-63
Services fédéraux des levés et de la cartographie.....	M ^{me} MARY J. GIROUX.....	1965	17-25
L'astronomie au Canada.....	IAN HALLIDAY.....	1965	50-58
Population			
Tendances des occupations au Canada, 1891-1931.....	A. H. LE NEVEU.....	1939	811-816
Évolution de l'immigration au Canada.....	—	1957-1958	155-178
L'intégration des immigrants d'après-guerre.....	—	1959	182-184
Les indigènes du Canada.....	—	1960	203-213
L'usage du français et de l'anglais au Canada.....	A. H. LE NEVEU.....	1965	186-190
Mobilité de la population du Canada, 1956-1961.....	M ^{lle} Y. KASAHARA.....	1966	193-202
Recherches			
L'année géophysique internationale.....	D. C. ROSE.....	1957-1958	35-38
L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.....	J. L. KASK.....	1959	603-607
Géophysique.....	G. S. GARLAND.....	1963-1964	60-63
L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.....	—	1963-1964	643-645
L'astronomie au Canada.....	IAN HALLIDAY.....	1965	47-55
Certaines réalisations canadiennes en sciences et en technologie, 1800 à 1964.....	JOHN R. KOHR.....	1965	418-423
Santé et bien-être			
L'expansion des œuvres de santé et de bien-être publics et de sécurité sociale au Canada.....	G. F. DAVIDSON.....	1952-1953	228-234
Hygiène mentale et tuberculose.....	B. R. BLISHEN et C. A. ROBERTS.....	1956	254-263
Services hospitaliers et assurance-hospitalisation au Canada.....	—	1960	284-295
Législation fédérale sur les aliments et drogues au Canada.....	C. A. MORRELL.....	1961	249-256
Dépenses pour le bien-être social au Canada.....	J. W. WILLARD.....	1962	228-233
Transports			
Le développement de l'aviation au Canada.....	J. A. WILSON.....	1938	737-740
Aviation civile d'avant-guerre et programme de défense.....	J. A. WILSON.....	1941	617-622
Le rôle des chemins de fer au Canada pendant la guerre.....	C. P. EDWARDS.....	1945	676-680
Le Canada et l'OACI.....	C. S. BOOTH.....	1952-1953	852-859
Les canaux de la Voie du Saint-Laurent.....	—	1954	850-852
Historique du National Canadien.....	—	1955	859-870
La Voie maritime du Saint-Laurent.....	—	1955	904-907
Trafic de la Voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent.....	—	1956	843-853
Exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent.....	S. JUDEK.....	1960	871-881
Révolution dans le domaine du transport au Canada.....	A. W. CURRIE.....	1962	817-823
Évolution des services et des techniques du transport ferroviaire.....	—	1965	800-808
Travail			
Historique du mouvement ouvrier au Canada.....	EUGENE FORSEY.....	1957-1958	816-824
Évolution récente de l'enseignement professionnel et technique dans le secteur public du Canada.....	PHILLIP COHEN.....	1963-1964	773-780

PARTIE III.—LISTE DES NOMINATIONS OFFICIELLES*

La liste suivante, qui comprend les nominations officielles pour la période du 1^{er} janvier 1966 au 31 janvier 1967†, fait suite à celle de l'*Annuaire* de 1966 (pp. 1243-1249). Sont omises les nominations à la maison du gouverneur général, les nominations judiciaires, les nominations aux conseils consultatifs et les nominations d'importance restreinte ou locale.

Conseil privé de la Reine.—1966. 22 février, L'hon. Maurice Bourget, Lévis (P.Q.): membre.

Lieutenant-gouverneur.—1966. 22 février, l'hon. Hugues Lapointe: lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nominations au Cabinet.—1966. 4 janvier, l'hon. Robert Henry Winters: ministre du Commerce. 29 septembre, l'hon. Arthur Laing: ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'hon. Guy Favreau: Registraire général du Canada. L'hon. Maurice Sauvé: ministre des Forêts et du Développement rural. L'hon. Edgar John Benson: président du Conseil du Trésor. L'hon. Lawrence T. Pennell: solliciteur général du Canada. L'hon. Jean-Luc Pepin: ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'hon. Jean Marchand: ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration 1967. 9 janvier, l'hon. Walter Lockhart Gordon: membre du gouvernement.

Nominations au Sénat.—1966. 7 janvier, l'hon. Sydney John Smith, membre: au poste d'Orateur. 24 février, Earl Adam Hastings, Calgary (Alb.): sénateur pour la province d'Alberta. L'hon. Jean-Paul Deschatelets, Montréal (P.Q.): sénateur pour la province de Québec. John Lang Nichol, Vancouver (C.-B.): sénateur pour la province de la Colombie-Britannique. Norman Archibald MacRae MacKenzie, Vancouver (C.-B.): sénateur pour la province de la Colombie-Britannique. L'hon. Harry William Hays, Calgary (Alb.): sénateur pour la province de l'Alberta. James Harper Prowse, Edmonton (Alb.): sénateur pour la province d'Alberta. Hazen Robert Argue, Kayville (Sask.): sénateur pour la province de Saskatchewan. Earl Wallace Urquhart, West Bay (N.-É.): sénateur pour la province de Nouvelle-Écosse. Douglas Keith Davey, Toronto (Ont.): sénateur pour la province d'Ontario. 8 juillet, Chesley William Carter, St-Jean (T.-N.): sénateur pour la province de Terre-Neuve. James Duggan, St-Jean (T.-N.): sénateur pour la province de Terre-Neuve. L'hon. Alan Aylesworth Macnaughton, Westmount (P.Q.): sénateur pour la province de Québec. J. G. Léopold Langlois, Québec (P.Q.): sénateur pour la province de Québec. Paul Desruisseaux, Sherbrooke (P.Q.): sénateur pour la province de Québec. Thomas Joseph Kickham, Souris (Î.-P.-É.): sénateur pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard. 8 novembre, Douglas Donald Everett, Winnipeg (Man.): sénateur pour la province du Manitoba.

Secrétaires parlementaires.—1966. 9 janvier, John Matheson et Pierre Elliot Trudeau: auprès du premier ministre. Jack Davis: auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J. J. Jean Chrétien: auprès du ministre des Finances. Albert Bécharé: auprès du secrétaire d'État. Charles R. M. Granger: auprès du ministre des Pêcheries. M^{me} Margaret Rideout: auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. James E. Walker: auprès du ministre du Revenu national. James A. Byrne: auprès du ministre des Transports. Jean-Charles Cantin: auprès du ministre du Commerce. Stanley Haidasz: auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Donald S. Macdonald: auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bryce S. Mackasey: auprès du ministre du Travail. John C. Munro: auprès du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. John B. Stewart: auprès du ministre des Travaux publics et leader de la Chambre. Bruce S. Beer: prolongation du mandat comme secrétaire parlementaire auprès du ministre de l'Agriculture.

* Les renseignements ci-dessous sont extraits de la *Gazette du Canada* auxquels on a fait quelques additions. Les grades universitaires réguliers et honorifiques et les décorations militaires sont omis.

† Voir aussi l'Appendice I.

Sous-ministres.—1966. 1^{er} octobre, Jean Miquelon: sous-registraire général du Canada. Tom Kent: sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ernest-A. Côté: sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Claude Isbister: sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L.-Z. Rousseau: sous-ministre des Forêts et du Développement rural. Thomas Daniel MacDonald: solliciteur général adjoint. 1^{er} novembre, David H. Sheppard: sous-ministre du Revenu national pour l'impôt. 1967. 17 janvier, S. B. Williams: sous-ministre de l'Agriculture.

Nominations diplomatiques.—1966. Les nominations diplomatiques suivantes ont été annoncées au cours de l'année. Richard Plant Bower: ambassadeur du Canada près la République fédérale d'Allemagne. John Kennett Starnes: ambassadeur du Canada près la République Arabe Unie. Paul Tremblay: ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg. George Ignatieff: ambassadeur du Canada aux Nations Unies. Le lieutenant-général Raymond Judson Reeves: commandant en chef du NORAD à compter du 31 juillet 1966. Alfred John Pick: premier ambassadeur du Canada en Tunisie. Herbert O. Moran: ambassadeur du Canada au Japon et en Corée. Ronald Macalister Macdonnell: haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande. Charles Eustace McGaughey: haut-commissaire du Canada au Pakistan. James Russell McKinney: haut-commissaire du Canada à Trinité et Tobago. Arthur John Hicks: ambassadeur du Canada au Costa Rica, accrédité en même temps à Panama, au Nicaragua, au Honduras et à El Salvador. John Alexander McCordick: ambassadeur du Canada en Autriche. William George Marcel Olivier: ambassadeur du Canada en Indonésie. Le brigadier P. S. Cooper, détaché du ministère de la Défense nationale: commissaire du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle de la trêve au Laos, en remplacement de K. W. MacLellan. C. S. A. Ritchie: représentant permanent du Canada et ambassadeur auprès de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique-Nord, à Paris. Albert Frederick Hart: haut-commissaire du Canada au Ghana, en même temps ambassadeur du Canada au Togo et en Haute-Volta. Joseph-Jean-Martial Côté: ambassadeur du Canada au Sénégal. Blanche Margaret Meagher: haut-commissaire du Canada au Kenya. 1967. Blanche Margaret Meagher: haut-commissaire du Canada dans l'Ouganda. James Russell McKinney: haut-commissaire du Canada à la Barbade. René Garneau: ambassadeur du Canada en Algérie.

Nominations à la Défense nationale.—1966. 22 juin, le lieutenant-général J. V. Allard: chef de l'état-major de la défense, en remplacement du maréchal de l'Air Frank Miller, à compter du 16 juillet 1966.

Commission des transports aériens.—1966. 21 juillet, James Flood Clark, Montréal (P.Q.): membre pour dix ans à partir du 1^{er} septembre 1966.

Air Canada.—1966. 29 septembre, Welland D. Woodruff, Toronto (Ont.): directeur pour trois ans à compter du 30 septembre 1966, en remplacement de l'honorable Leslie M. Frost.

Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée.—1966. 5 janvier, Alex Walker: de nouveau membre pour quatre ans. 3 mars, Jack C. Lundberg, Belleville (Ont.): membre pour quatre ans.

Office d'expansion économique de la région atlantique.—1966. 7 janvier, Ian M. MacKeigan, Robert Cheyne Eddy et Albert Martin: membres pour trois ans à compter du 24 janvier 1966; M. MacKeigan: président. Neil R. McLeod, Summerside (I.-P.-É.): membre pour trois ans, en remplacement de Melvin J. McQuaid, démissionnaire. 1967. 31 janvier, Calvert Coates Pratt, St-Jean (T.-N.); Simon-Louis Bujold, Moncton (N.-B.); John Alexander Likely, Saint-Jean (N.-B.); et Charles Arnold Patterson, Dartmouth (N.-É.): membres pour trois ans.

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.—1966. 18 février, Pierre Juneau, Montréal (P.Q.): membre à plein temps pour sept ans et vice-président. David Sim,

Ottawa (Ont.): membre à plein temps. *21 octobre*, Guy Rocher, Montréal (P.Q.); M^{lle} Édouardina Dupont, Trois-Rivières (P.Q.); Major Reid, Souris (I.-P.-É.); et Gordon Waddell Thomas, St. Anthony (T.-N.): membres à temps partiel pour cinq ans. **1967.** *2 février*, George T. Urquhart, Lancaster (N.-B.): membre à temps partiel pour cinq ans.

Conseil des Arts du Canada.—1966. *15 février*, Louis Hébert, Montréal (P.Q.): membre du Comité de placement. Claude Robillard, Montréal (P.Q.): membre pour trois ans. *18 mai*, David Alexander Colville, Saskaville (N.-B.): membre pour trois ans, en remplacement de Charles H. Forsyth, démissionnaire. *12 juillet*, Jean-Adrien Arsenaull, M^{me} W. J. Dorrance, Henry D. Hicks, Stuart Keate et C. J. Mackenzie: de nouveau membres. Murray Adaskin, Saskatoon (Sask.): membre à compter du 15 juillet 1966, en remplacement de J. W. T. Spinks. J. Alexander Corry, Kingston (Ont.): membre à compter du 15 juillet 1966, en remplacement de G. Edward Hall.

Société Radio-Canada.—1966. *12 juillet*, Maxwell Cohen, Montréal (P.Q.); Margaret Paton Hyndman, Toronto (Ont.); et Léonard Roussel, Ottawa (Ont.): directeurs à compter du 15 juillet 1966. David McA. MacAulay, Sackville (N.-B.): de nouveau directeur.

Corporation commerciale canadienne.—1966. *19 mai*, Arthur Douglas Belyea: président, en remplacement de Ralph MacDonald Trites, qui est administrateur à titre amovible.

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.—1966. *22 février*, Herbert C. Pinder, Saskatoon (Sask.): administrateur à compter du 1^{er} mars 1966, en remplacement de R. A. Kramer, démissionnaire. *26 juillet*, John Stewart Proctor, Toronto (Ont.): administrateur à compter du 1^{er} août 1966, à la place de Guy Roberge, démissionnaire. *20 octobre*, l'honorable Lionel Chevrier: commissaire général pour les visites d'État en 1967. Le lieutenant-général Robert William Moncel: coordonnateur des visites des chefs d'État en 1967. Le lieutenant-général Howard Graham: coordonnateur des visites royales en 1967.

Commission canadienne du lait.—1966. *1^{er} décembre*, Sydney Clifford Barry, Ottawa (Ont.): membre et président. Jules Thibaudeau, Thurso (P.Q.): membre et vice-président. Lyle Alexander Atkinson, Vancouver (C.-B.): membre.

Conseil canadien des relations ouvrières.—1966. *26 juillet*, Jacques Guilbault, Baie-Comeau (P.Q.): membre. *6 octobre*, John Joseph Quinlan, Ottawa (Ont.): vice-président. *22 novembre*, Kenneth Hallsworth, Don Mills (Ont.): membre à titre de représentant des employés, en remplacement de Harry Taylor, démissionnaire.

Commission maritime canadienne.—1966. *10 février*, H. J. Darling: président, à compter du 21 février 1966, jusqu'à l'expiration de son mandat de membre.

Chemins de fer Nationaux.—1966. *29 septembre*, Donald Gordon, président: de nouveau administrateur et président du Conseil d'administration jusqu'à sa retraite et démission de la présidence le 31 décembre 1966. N. J. MacMillan, vice-président exécutif: président à compter du 1^{er} janvier 1967, membre et président du Conseil d'administration pour trois ans à partir du 1^{er} janvier 1967. *22 octobre*, Walter C. Koerner, Vancouver (C.-B.); Bernard Tailleux, Montréal (P.Q.); et David Anderson, Toronto (Ont.): de nouveau administrateurs jusqu'au 30 septembre 1969. *22 décembre*, Georges-Émile Lapalme, Montréal (P.Q.): administrateur jusqu'au 30 septembre 1968, en remplacement de Jean-Louis Lévesque. Herbert C. Pinder, Saskatoon (Sask.): administrateur à compter du 1^{er} janvier 1967 jusqu'au 30 septembre 1968, en remplacement de Robert Arthur Brown, démissionnaire.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—1966. *10 février*, Gillis Philip Purcell, Toronto (Ont.): de nouveau directeur pour trois ans à compter du

15 mars 1966. 8 novembre, Ralph Rubin Levine, Montréal (P.Q.): directeur pour trois ans, en remplacement de Gordon Cowan, démissionnaire. 20 décembre, Roland G. Lefrançois, Montréal (P.Q.): de nouveau directeur pour trois ans à compter du 27 décembre 1966.

Commission canadienne des pensions.—1966. 22 février, John Lyndon Thompson, Saint-Jean (N.-B.): membre à titre spécial pour un an à compter du 1^{er} avril 1966. 24 février, William Andrew Gilmour: membre pour dix ans à compter du 1^{er} mars 1966. 7 juin, James Malcolm Cameron, autrefois de New Glasgow (N.-É.): membre à titre spécial pour un an à compter du 1^{er} juillet 1966. 23 juin, Laurence Willmott Brown, Ottawa (Ont.): membre à titre spécial pour un an à compter du 3 octobre 1966. 25 juillet, John Murray Forman: membre et président suppléant pour dix ans à partir du 1^{er} décembre 1966. 3 novembre, René Jutras, Hull (P.Q.): membre pour dix ans à compter du 1^{er} décembre 1966.

Commission du service civil.—1967. 31 janvier, Ruth Elizabeth Addison: de nouveau membre pour un an.

Compagnie des jeunes Canadiens.—1966. 12 janvier, William M. McWhinney: directeur par intérim. 14 avril, Douglas Ward, Toronto (Ont.): membre et président. Marc Lalonde, Montréal (P.Q.): membre et vice-président. Jean Archibald, Halifax (N.-É.); Normand Asselin, Ottawa (Ont.); Alan M. Clarke, Ottawa (Ont.); Duncan Edmonds, Winnipeg (Man.); Jacques Gérin, Montréal (P.Q.); Walter Kubiski, Winnipeg (Man.); Edward Lavallée, Whitehorse (T. N.-O.); Claude Lebon, Québec (P.Q.); Arthur Pape, Toronto (Ont.); R. A. J. Phillips, Ottawa (Ont.); Timothy Reid, Toronto (Ont.); Gordon Selman, Vancouver (C.-B.); Lloyd Shaw, Halifax (N.-É.); Roland Soucie, Moncton (N.-B.); Maurice Strong, Montréal (P.Q.); et Richard Thompson, Green Lake (Sask.): membres du Conseil consultatif provisoire. 15 juillet, Jean Archibald, Normand Asselin, Alan M. Clarke, Duncan Edmonds, Walter Kubiski, Marc Lalonde, Edward Lavallée, Arthur Pape, R. A. J. Phillips, Timothy Reid, Gordon Selman, Lloyd Shaw, Roland Soucie, Richard Thompson et Douglas Ward: membres du Conseil provisoire. 27 septembre, Alan M. Clarke: directeur exécutif. 1^{er} décembre, Rodolphe Lafresnaye, Bevonne Patterson, William Rompke et Juanita Westmoreland: membres du Conseil provisoire.

Conseil de recherches pour la défense.—1966. 17 janvier, Robert James Uffen: vice-président à partir du 1^{er} août 1966. 17 février, John Draper Houlding, Montréal (P.Q.), et Allan Bishop Van Cleave, Regina (Sask.): membres pour trois ans à compter du 1^{er} avril 1966. 21 avril, Wilfred Gordon Bigelow, Toronto (Ont.): membre pour trois ans à compter du 1^{er} mai 1966. 18 mai, Howard Hillen Kerr, Toronto (Ont.): membre pour trois ans à compter du 1^{er} juin 1966. 1967. 17 janvier, Robert James Uffen: président à partir du 3 mars 1967, en remplacement de Adam Hartley Zimmerman.

Office fédéral du charbon.—1966. 21 février, l'honorable John Watson MacNaught: membre et président à partir du 5 mars 1966.

Conseil économique du Canada.—1966. 10 février, Roger Perreault, économiste, Union catholique des cultivateurs, Montréal (P.Q.); R. R. Atkinson, président de l'Union nationale des agriculteurs, Saskatoon (Sask.); J. R. Murray, directeur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Winnipeg (Man.); et le professeur André Raynauld, Faculté des Sciences politiques et sociales, Université de Montréal, Montréal (P.Q.): membres pour trois ans. François-E. Cleyn, Walter Charles Koerner, W. Ladyman, Stanley A. Little, M^{me} A. F. W. Plumtre et Francis George Winspear: de nouveau membres pour trois ans. 1967. 19 janvier, Arthur R. Gibbons, Ottawa (Ont.); Hugh Allen Martin, Vancouver (C.-B.); Marcel Pépin, Montréal (P.Q.) et William O. Twaits, Toronto (Ont.): de nouveau membres pour trois ans. Graham Ford Towers, Rockcliffe (Ont.); William Y. Smith, Fredericton (N.-B.) et Alfred Rouleau, Lévis (P.Q.): de nouveau membres pour trois ans.

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—1966. 17 août, J. C. Langley, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures par intérim: directeur, en remplacement de A. E. Ritchie.

Société du crédit agricole.—1966. 28 avril, Alexander T. Davidson, sous-ministre adjoint (Aménagement rural), ministère des Forêts, Ottawa (Ont.); Stanislas J. Chagnon, sous-ministre associé, ministère de l'Agriculture, Ottawa (Ont.); et Ernest A. Oestreicher, directeur, Ressources et Développement, ministère des Finances, Ottawa (Ont.): membres pour un an. 10 novembre, George Owen: membre et président pour trois ans à compter du 9 décembre 1966. William Harvey Ozard: membre et vice-président pour trois ans à compter du 9 décembre 1966. Joseph Frederick Parkinson, conseiller économique, ministère des Finances, Ottawa (Ont.): membre pour un an, en remplacement de Ernest A. Oestreicher.

Office des prix des produits de la pêche.—1966. 10 août, Richard I. Nelson, Vancouver (C.-B.): membre, en remplacement de Francis Millerd, père.

Commission des lieux et des monuments historiques du Canada.—1966. 14 juillet, Francis W. P. Bolger, Charlottetown (Î.-P.-É.): membre jusqu'au 30 juin 1969.

Commission d'appel de l'Immigration.—1966. 14 septembre, Jean-Paul Geoffroy, Longueuil (P.Q.): membre.

Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique.—1966. 10 février, A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries, Ottawa (Ont.): commissaire, en remplacement de Wilson C. MacKenzie.

Commission mixte internationale.—1966. 12 janvier, Donald M. Stephens: de nouveau commissaire pour deux ans à compter du 1^{er} janvier 1966. René Dupuis: de nouveau commissaire pour deux ans à compter du 23 février 1966.

Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord.—1966. 10 août, Donovan Francis Miller, Vancouver (C.-B.): de nouveau membre pour deux ans à compter du 21 août 1966.

Commission internationale du Hétan du Pacifique.—1966. 10 novembre, F. W. Millerd, Vancouver (C.-B.): de nouveau membre jusqu'au 31 octobre 1968.

Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique.—1966. 17 août, A. J. Whitmore, Burnaby (C.-B.): membre jusqu'au 31 octobre 1966. 13 octobre, Richard Nelson, père, New Westminster (C.-B.): membre pour deux ans à compter du 1^{er} novembre 1966, en remplacement de A. J. Whitmore.

Commission d'indemnisation des marins marchands.—1966. 6 octobre, Jean-Pierre Després, sous-ministre adjoint, ministère du Travail, Ottawa (Ont.): membre et président en remplacement de Gordon G. Cushing, décédé. J. Howard Currie, directeur, Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation, ministère du Travail, Ottawa (Ont.): membre, en remplacement de Hart D. Clark, démissionnaire.

Centre national des Arts.—1966. 1^{er} décembre, Lawrence Freiman, Ottawa (Ont.): membre et président. Claude Robiliard, Montréal (P.Q.): membre et vice-président. Andrée Paradis, Montréal (P.Q.); Léonard A. Kitz, Halifax (N.-É.); et William Teron, Ottawa (Ont.): membres pour quatre ans. Madeleine Gobeil, Ottawa (Ont.); Robertson Davies, Toronto (Ont.); et Anson McKim, Montréal (P.Q.): membres pour trois ans. Dorothy Maude Somerset, Vancouver (C.-B.); David H. Jones, Winnipeg (Man.); et Arnold Walter, Toronto (Ont.): membres pour deux ans.

Commission des champs de bataille nationaux.—1966. 22 mars, Renault Saint-Laurent, Québec (P.Q.): commissaire. Oscar Gilbert, Québec (P.Q.): président.

Commission de la capitale nationale.—1966. 29 avril, Graham Ford Towers, Rockcliffe (Ont.); Alfred John Frost, Manotick (Ont.); et Alan R. Philp, Fort Garry (Man.): membres pour trois ans. 7 juin, Gérald Gaudet, Moncton (N.-B.); Warnett Kennedy, Vancouver (C.-B.); et Wilfrid Carr, Ottawa (Ont.): membres pour quatre ans. 21 juillet, Kenneth Kane Paget, Calgary (Alb.): membre pour quatre ans. 26 août, Jane B. MacDonald, Charlottetown (Î.-P.-É.): membre pour trois ans.

Conseil national du bien-être.—1966. 10 novembre, Amy Leigh, Vancouver (C.-B.): membre pour trois ans.

Conseil national de l'esthétique industrielle.—1966. 22 mars, M^{me} Claude P. Beaubien, Westmount (P.Q.): membre pour trois ans.

Office national de l'énergie.—1966. 31 mars, Robert D. Howland: de nouveau membre et de nouveau vice-président; et Douglas M. Fraser: de nouveau membre, tous deux pour sept ans à compter du 15 août 1966. H. Lee Briggs: de nouveau membre jusqu'au 5 juillet 1973. 10 août, Robert A. Stead: secrétaire à compter du 1^{er} août 1966.

Office national du film.—1966. 1^{er} décembre, Joseph W. Willard, sous-ministre du Bien-être, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa (Ont.); et Phyllis Marguerite Grosskurth, Toronto (Ont.): membres pour trois ans. 1967. 2 février, R. Gordon Robertson, greffier du conseil privé: de nouveau membre pour trois ans.

Galerie nationale du Canada.—1966. 1^{er} juin, Jean Sutherland Boggs: directeur.

Conseil national mixte de la fonction publique du Canada.—1966. 8 septembre, G. G. E. Steele, sous-secrétaire d'État: président, en remplacement de Lucien Lalonde, sous-ministre des Travaux publics, qui reste membre du côté officiel du Conseil à partir du 15 septembre 1966. R. C. Labarge, sous-ministre (Douanes et Accise), ministère du Revenu national: président, en remplacement de G. T. Jackson. Sylvain Cloutier, commissaire du Service civil, en remplacement de Ruth Addison; et F. T. Mace, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires des anciens combattants, en remplacement de G. T. Jackson: membres (côté officiel) à partir du 15 septembre 1966.

Conseil national de recherches.—1966. 24 mars, Louis-Philippe Bonneau, Québec (P.Q.); Balfour Watson Currie, Saskatoon (Sask.); Albert Brewer Hunt, Ottawa (Ont.); Lucien Piché, Montréal (P.Q.); et Leslie W. Shemilt, Fredericton (N.-B.): membres pour trois ans à compter du 1^{er} avril 1966.

Commission sur les pratiques restrictives du commerce.—1966. 8 décembre, Albert S. Whiteley: membre pour dix ans.

Commission du parc international Roosevelt de Campobello.—1966. 26 juillet, l'hon. Alan Aylesworth Macnaughton, Westmount (P.Q.): membre.

Commissions royales d'enquête.—1966. 19 janvier, l'hon. Ivan Cleveland Rand, Moncton (N.-B.): commissaire en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes, chargé d'enquêter sur les relations de l'hon. juge Leo A. Landreville avec la *Northern Ontario Natural Gas Limited*. 7 mars, l'hon. juge Dalton C. Wells, Toronto (Ont.): commissaire en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes, chargé d'enquêter, de la façon qu'il juge nécessaire, au sujet des plaintes portées par George Victor Spencer. 14 mars, l'hon. Wishart Flett Spence, Ottawa (Ont.): commissaire en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes, chargé de mener une enquête complète au sujet des affirmations portées par des membres du Cabinet et le premier ministre, à propos de la cause impliquant Gerda Munsinger, de vérifier si les règlements et principes visant les personnes qui ont accès à des renseignements secrets ont été normalement appliqués, même dans les moindres détails, d'étudier attentivement tous les rapports soumis par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement de l'époque ainsi que les dépositions et preuves reçues alors, relative-

ment à cette affaire, de même que d'autres sujets que la Commission jugera pertinents, et de présenter un rapport. *26 mai*, Clarence Lyle Barber, Winnipeg (Man.): commissaire en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes, chargé d'enquêter sur les prix des machines agricoles et des pièces de rechange. *16 novembre*, M. W. Mackenzie, Montréal (P.Q.), Yves Pratte, Québec (P.Q.) et l'hon. M. J. Coldwell, Ottawa (Ont.): commissaires en vertu de la Partie I de la loi sur les enquêtes, chargés de mener une enquête complète, à caractère secret, sur les méthodes et le fonctionnement des mesures de sécurité en vigueur au Canada, de proposer des mesures plus efficaces et la meilleure façon de les appliquer et de présenter certains rapports à cette fin selon qu'ils estiment la chose utile et profitable à l'intérêt national. M. W. Mackenzie: président de la Commission. **1967.** *3 février*, M^{me} John Bird, Ottawa (Ont.): commissaire et présidente de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme. Cette commission est chargée d'enquêter et de présenter un rapport sur le statut de la femme au Canada, lequel rapport devra comprendre des recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre pour assurer à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans tous les secteurs de la société canadienne. *18 février*, M^{mes} Ottomar Lange, Claresholm (Alb.), Jeanne Lapointe, Québec (P.Q.), Elsie Gregory MacGill, Toronto (Ont.), M^{me} Robert Ogilvy, Fredericton (N.-B.); Donald Gordon, Kitchener (Ont.) et Jacques Henripin, Montréal (P.Q.): membres de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme.

Conseil des sciences du Canada.—1966. *24 mai*, Omond McKillop Solandt, Toronto (Ont.): membre et président pour trois ans. Roger Gaudry, Montréal (P.Q.): membre et vice-président pour trois ans. *7 juin*, William McColl Armstrong, Vancouver (C.-B.), George Malcolm Brown, Ottawa (Ont.), William Henry Gauvin, Pointe-Claire (P.Q.), James Lorne Gray, Ottawa (Ont.), James Merritt Harrison, Ottawa (Ont.), Gordon Neil Patterson, Toronto (Ont.), Percy Ritchie Sandwell, Vancouver (C.-B.), Leonard Hillary John Shebeski, Winnipeg (Man.) et Frank Howard Sherman, Hamilton (Ont.): membres pour quatre ans. Robert Glen, Ottawa (Ont.), John Draper Houlding, Montréal (P.Q.), Leon Katz, Saskatoon (Sask.), Howard Earl Petch, Hamilton (Ont.) et Daniel Wermerlinger, Montréal (P.Q.): membres pour trois ans. Bristow Guy Ballard, Ottawa (Ont.), Jessie Gray, Toronto (Ont.), John William Ker, Fredericton (N.-B.), Roger Larose, Montréal (P.Q.), Frank Campbell MacIntosh, Montréal (P.Q.), Cyrias Ouellet, Québec (P.Q.), Edwin Ralph Rowzee, Sarnia (Ont.), Alexander Douglas Turnbull, Victoria (C.-B.) et Adam Hartley Zimmerman, Ottawa (Ont.): membres pour deux ans. Robert Broughton Bryce, Ottawa (Ont.), John James Deutsch, Ottawa (Ont.), Frank Arthur Forward, Ottawa (Ont.) et Sol Simon Reisman, Ottawa (Ont.): membres associés à titre amovible.

Secrétariat spécial d'organisation, Bureau du Conseil privé.—1966. *21 juin*, John S. Hodgson, Ottawa (Ont.): directeur du Secrétariat spécial du bilinguisme. Robert Elie, Ottawa (Ont.): directeur associé.

Commission du tarif.—1966. *8 novembre*, George Alexander Elliott, Ottawa (Ont.): de nouveau membre, du 23 avril 1967 au 21 juillet 1971.

Commission d'appel de l'impôt.—1967. *17 janvier*, Maurice Boisvert, Ottawa (Ont.): de nouveau membre, du 9 mai 1967 au 18 février 1972.

Commission des allocations aux anciens combattants.—1966. *26 mai*, Charles Henry Rennie, anciennement de Victoria (C.-B.): de nouveau membre temporaire pour une période supplémentaire de six mois à partir du 2 octobre 1966. William George Hamilton Roaf, Vancouver (C.-B.): membre et vice-président à partir du 24 décembre 1966. *9 juin*, John Harold McDougal Dehler, Ottawa (Ont.): membre temporaire pour une période supplémentaire d'une année à partir du 15 octobre 1966.

Conseil territorial du Yukon.—1966. *27 septembre*, James Smith, Whitehorse (Yukon): commissaire à partir du 15 octobre 1966 à la place de Gordon Robertson Cameron, démissionnaire.

PARTIE IV.—LÉGISLATION FÉDÉRALE, 1966-1967

Les lois adoptées au cours de la 1^{re} session de la vingt-septième Législature depuis le 18 janvier 1966 jusqu'au 22 mars 1967 (date de l'ajournement de Pâques) sont résumées dans le tableau suivant. En résumant pareille matière, il n'est pas toujours facile de montrer toute la portée de la loi. Le lecteur intéressé à une loi particulière est donc renvoyé aux volumes et chapitres indiqués des *Statuts du Canada*.

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967***

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
14-15 ÉLISABETH II	
Agriculture	
1966	
17 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur le crédit agricole</i> , augmente le capital de la Société du crédit agricole de 24 à 30 millions de dollars afin de permettre à la Société de faire des emprunts jusqu'à concurrence de 1 milliard au lieu de la limite antérieure de 600 millions, à même le Fonds du revenu consolidé.
34 11 juillet	<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , autorise la création d'une commission de trois membres, chargée d'assurer aux producteurs de lait et de crème qui obtiennent un bon rendement un revenu équitable en retour de leur travail et de leur mise de fonds, et de fournir de façon continue aux consommateurs des produits laitiers de qualité supérieure en quantité suffisante.
37 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance-récolte</i> , augmente l'apport maximum du gouvernement fédéral au régime d'assurance-récolte; porte à une limite supérieure le montant de l'assurance qui peut être prise sur n'importe quelle récolte; autorise le gouvernement fédéral à accorder une aide financière à la province qui pourvoit un régime d'assurance contre les pertes résultant de la destruction d'arbres fruitiers ou de plantes vivaces ou contre celles provenant du fait que les conditions atmosphériques ou autres empêchent l'ensemencement de terres destinées à une culture compensée par l'assurance; et prévoit d'autres modifications d'ordre administratif.
52 17 novembre	<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i> , autorise la création de l'Office canadien des provendes afin de venir en aide aux éleveurs de bétail de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique; elle donne à l'Office le pouvoir de subventionner les frais d'entreposage et de transport des céréales de provende au profit des éleveurs de bétail; d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant en céréales de provende, et d'organiser directement la vente de ces céréales; la loi comporte des dispositions sur la gestion de l'Office et les dépenses inhérentes à son fonctionnement.
Expansion économique	
1966	
11 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles</i> , permet que la loi s'étende à toutes les régions rurales du Canada qui se prêtent avantageusement à la mise en œuvre des projets du genre prévu par la loi, que la région en question soit ou ne soit pas entièrement agricole. Le titre de la loi est modifié à «Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)».
31 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique</i> , augmente de 100 à 150 millions de dollars le montant que le ministre des Finances peut porter au crédit de la Caisse d'expansion économique de la région atlantique et prévoit que les recettes de l'Office peuvent être versées à la Caisse; le pouvoir de l'Office est étendu à l'exécution de programmes entrepris seul ou de concert avec les provinces ou leurs bureaux.
41 11 juillet	<i>Loi sur le Fonds de développement économique rural</i> , autorise la création d'un fonds de développement économique et de progrès social dans des zones rurales spécifiquement désignées et d'un comité consultatif chargé d'administrer le fonds; les versements du Fonds ne doivent pas dépasser 50 millions de dollars; la loi autorise aussi le gouvernement fédéral à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux en vue de réaliser des programmes d'envergure de développement rural.
1967	
30 10 mars	<i>Loi modifiant la loi sur le Fonds de développement économique rural</i> , porte à 300 millions de dollars le maximum qui peut être imputé au Fonds en conformité de la loi.

* La Législature s'est ajournée le 22 mars 1967; la première session s'est reprise le 3 avril 1967.

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances	
1966	
1 8 février	<i>Loi des subsides n° 1 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1966.</i>
3 9 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour la Fonction publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1966 (budget principal).</i>
5 31 mars	<i>Loi des subsides n° 3 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
6 31 mars	<i>Loi des subsides n° 4 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour la Fonction publique de l'année financière se terminant le 31 mars 1966.</i>
7 31 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 1966 la période pendant laquelle les banques à charte peuvent continuer leurs opérations.</i>
12 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les lettres de change, autorise les banques à honorer les lettres de change, soit un samedi, soit un jour de fête légale où elles doivent œuvrer et leur accorde le droit de fermer leurs portes un jour habituellement considéré comme jour ouvrable, leur fournissant ainsi l'occasion de se plier aux lois régissant le travail et de s'adapter à la clientèle de la collectivité. Des mises au point ont été faites quant à certaines fêtes légales.</i>
13 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods, autorise le gouvernement fédéral à consentir à augmenter sa quote-part au Fonds monétaire international et à apporter une augmentation à l'avenant dans ses souscriptions à la caisse de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.</i>
20 2 juin	<i>Loi des subsides n° 5 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
29 11 juillet	<i>Loi des subsides n° 6 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
30 11 juillet	<i>Loi des subsides n° 7 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
51 17 novembre	<i>Loi des subsides n° 8 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
54 28 novembre	<i>Loi modifiant la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, prolonge jusqu'au 1^{er} janvier 1967 la période pendant laquelle les banques à charte peuvent continuer leurs opérations.</i>
55 30 novembre	<i>Loi des subsides n° 9 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967 (budget principal).</i>
56 14 décembre	<i>Loi des subsides n° 10 de 1966, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
1967	
70 17 février	<i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, autorise la création de la Société d'assurance-dépôts du Canada, aux fins de faire bénéficier les déposants dans les institutions membres de la Société d'une assurance contre la perte desdits dépôts, d'assurer aux institutions fédérales une assurance-dépôts et de conclure avec les institutions provinciales des contrats d'assurance-dépôts; la Société est autorisée à enquêter sur les affaires des institutions membres et à accumuler, gérer et investir un fonds d'assurance-dépôts de même que d'autres fonds accumulés à la suite de ses opérations.</i>
73 1 ^{er} mars	<i>Loi des subsides n° 1 de 1967, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>
83 10 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, prolonge la durée de la loi jusqu'au 31 décembre 1969; étend les dispositions aux petites entreprises engagées dans la construction, les transports ou les communications; fait disparaître certaines restrictions; porte le plafond actuellement applicable au revenu annuel brut d'une petite entreprise de \$250,000 à \$500,000 et le montant global principal de tous les prêts à 300 millions de dollars.</i>
85 23 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1967, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967.</i>

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances (fin) 1967	
86 23 mars	<i>Loi des subides n° 3 de 1967, accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1968.</i>
87 23 mars	<i>Loi sur les banques, révision décennale de la loi sur les banques, autorise les banques à charte de continuer leurs opérations en vertu de la loi telle que modifiée pendant une autre période de dix ans.</i>
88 23 mars	<i>Loi modifiant la loi sur la Banque du Canada, autorise le gouvernement, sous réserve de certaines conditions, à donner des instructions à la Banque en matière de politique monétaire, donne à la Banque le droit d'imposer et de modifier une réserve secondaire minimum en ce qui concerne les banques à charte et apporte d'autres modifications d'ordre technique.</i>
89 23 mars	<i>Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, permet de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorise la conclusion d'accords avec les provinces pour la perception de l'impôt et modifie la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires).</i>
93 23 mars	<i>Loi sur les banques d'épargne de Québec, révision décennale de la loi sur les banques d'épargne de Québec, autorise ces banques à continuer leurs opérations en vertu de la loi telle que modifiée pour une autre période de dix ans.</i>
Gouvernement 1966	
2 23 février	<i>Loi ayant pour objet la prolongation du délai prévu pour l'examen des oppositions formulées en conformité de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, relativement aux rapports des commissions établies pour le recensement décennal tenu en l'année 1961.</i>
21 2 juin	<i>Loi de 1966 relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve, autorise le paiement d'une subvention annuelle de huit millions de dollars à la province de Terre-Neuve comme aide financière supplémentaire prévue par la clause n° 29 des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.</i>
22 2 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les territoires du Nord-Ouest, porte le nombre des membres élus au Conseil des Territoires du Nord-Ouest de quatre à sept; augmente jusqu'à concurrence de \$5,000 par an le maximum de l'indemnité des membres élus, prévoit le paiement annuel de \$3,500 aux membres désignés, et exempte de l'impôt sur le revenu une partie de ces indemnités; autorise le paiement d'une indemnité raisonnable de frais de déplacement et de subsistance aux membres assistant aux réunions du Conseil; et prend les dispositions administratives et financières qui se rapportent à ces dites modifications ainsi que d'autres changements d'ordre administratif.</i>
25 16 juin	<i>Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, autorise la création, au sein du gouvernement, de plusieurs ministères nouveaux ainsi que de postes ministériels correspondants; définit le pouvoir, les attributions et les fonctions de chacun; pourvoit aux questions d'ordre financier et administratif connexes.</i>
28 16 juin	<i>Loi modifiant la loi sur le Yukon, augmente jusqu'à concurrence de \$5,000 par an, dont une partie est exempte de l'impôt sur le revenu, le maximum de l'indemnité des membres du Conseil territorial du Yukon et prévoit une indemnité annuelle de \$300 pour les membres du comité consultatif des finances; autorise le paiement d'une indemnité raisonnable de déplacement et de subsistance aux membres du Conseil et du Comité qui assistent aux réunions et aux séances; et prend les dispositions administratives et financières qui se rapportent aux dites modifications, ainsi que d'autres changements d'ordre administratif.</i>
57 14 décembre	<i>Loi de 1966 sur la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan, établit comme ligne de frontière entre les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan cette partie de la ligne de démarcation qui a été arpentée et marquée au sol sous la direction des commissaires nommés à cette fin.</i>
58 14 décembre	<i>Loi de 1966 sur la frontière entre la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest, établit comme ligne frontière entre la province de la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest la ligne de démarcation qui a été arpentée et marquée au sol sous la direction des commissaires nommés à cette fin.</i>
61 21 décembre	<i>Loi de 1966 sur la frontière entre le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, établit comme ligne frontière entre la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest la ligne de démarcation qui a été arpentée et marquée au sol sous la direction des commissaires nommés à cette fin.</i>

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966—22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Gouvernement (fin) 1967	
71 23 février	<i>Loi sur l'emploi dans la Fonction publique</i> , remplace la loi sur le Service civil; elle maintient le régime de nomination et de promotion d'après le mérite ainsi que la garantie de travail depuis longtemps en existence et étend leur application aux employés rémunérés aux taux courants ainsi qu'aux officiers et équipages des navires; la Commission du service civil devient la Commission de la Fonction publique.
72 23 février	<i>Loi sur les relations du travail dans la Fonction publique</i> , prévoit l'établissement d'un régime de négociations collectives pour les employés de la Fonction publique du Canada, prévoit des méthodes de règlement de différends qui peuvent survenir au cours de négociations en vue d'accords collectifs et la procédure applicable aux griefs; elle autorise l'établissement d'une Commission des relations de travail dans la Fonction publique qui se chargera de l'application de la loi et prévoit également la constitution d'autres services administratifs ainsi que de la nomination des employés selon les besoins.
74 1 ^{er} mars	<i>Loi modifiant la loi sur l'administration financière</i> , modifie certaines dispositions de la loi visant les fonctions du Conseil du Trésor afin de définir le rôle plus vaste envisagé pour ce dernier en ce qui concerne la direction et l'administration compétentes de la Fonction publique tout en tenant compte de l'établissement des négociations collectives au sein de la Fonction publique.
81 10 mars	<i>Loi sur la pension de retraite du gouverneur général</i> , prévoit le paiement d'une pension de retraite au gouverneur général du Canada.
84 23 mars	<i>Loi de 1967 sur la révision de certains traitements fixés par statut</i> .
Santé et Bien-être 1966	
42 11 juillet	<i>Loi sur la caisse d'aide à la santé</i> , prévoit l'établissement d'une Caisse d'aide à la santé en vue d'aider les provinces à acquérir, construire et améliorer les installations destinées à l'enseignement de l'hygiène et aux recherches.
45 15 juillet	<i>Régime d'assistance publique du Canada</i> , autorise le gouvernement fédéral à partager les frais des programmes établissant des services d'assistance et de bien-être destinés aux personnes nécessiteuses.
64 21 décembre	<i>Loi sur les soins médicaux</i> , autorise le gouvernement fédéral à contribuer aux frais des services d'assurance sur les soins médicaux encourus par les provinces à la suite de la création de régimes provinciaux d'assurance sur les soins médicaux.
65 21 décembre	<i>Loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse</i> , prévoit le paiement d'un revenu supplémentaire garanti à certaines personnes recevant la pension de sécurité de la vieillesse, jusqu'à concurrence de 40 p. 100 du montant de la pension versée en vertu de la loi; elle prévoit aussi l'examen du revenu d'un pensionné aux fins de l'attribution du supplément et autres fins connexes.
Justice 1966	
4 31 mars	<i>Loi modifiant la loi sur l'amirauté</i> , autorise la nomination d'un ou plusieurs juges adjoints jusqu'à concurrence de trois, ayant chacun les qualités d'un juge de district lorsque ce dernier est devenu incapable; elle étend aussi le ressort des shérifs et des shérifs adjoints à celui de prévôts et prévôts adjoints de la Cour.
8 31 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les juges</i> , autorise le versement de traitements à huit nouveaux juges.
23 16 juin	<i>Loi ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel</i> , pourvoit à la continuation de l'exemption des dispositions de la loi pour les pêcheurs de la Colombie-Britannique ou les personnes et les groupements qui s'occupent de l'achat ou du traitement du poisson dans cette province.
32 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la faillite</i> , est une mesure provisoire destinée à remédier aux situations dans lesquelles l'expérience a prouvé qu'il y aura probablement abus de la procédure de faillite, à corriger les abus qui se produisent dans l'administration de biens modiques et à prévoir des mesures spéciales pour le paiement régulier des dettes.
39 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la Cour de l'Échiquier</i> , est une modification mineure supprimant l'usage de timbres fiscaux lors du paiement de droits au registraire de la Cour de l'Échiquier du Canada.

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Justice (fin) 1966	
44 11 juillet	<i>Loi de 1966 modifiant le droit statutaire (pensions).</i> En raison des contributions requises en vertu du Régime de pensions du Canada, cette loi pourvoit à une réduction dans les contributions faites à certains fonds et régimes de retraite et pensions établis par le Parlement ainsi qu'à la corrélation des pensions ou rentes payables en vertu desdits régimes ou par prélèvement sur ces fonds, avec le Régime de pensions du Canada; étend les dispositions de mobilité de certains de ces régimes; hausse la limite du montant des indemnités supplémentaires de décès versées aux employés de la Fonction publique et aux membres des Forces armées du Canada; et effectue les modifications administratives qui s'y rapportent.
1967	
68 9 février	<i>Loi modifiant la loi sur les juges,</i> autorise le versement de traitements à deux juges supplémentaires.
76 1 ^{er} mars	<i>Loi modifiant la loi sur les juges,</i> revise les traitements des juges et apporte d'autres modifications aux dispositions concernant le paiement des frais de voyages, etc.
Travail	
1966	
24 16 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les justes salaires et les heures de travail,</i> réduit de 44 à 40 heures par semaine la durée normale du travail et fixe le salaire minimum à \$1.25 l'heure pour les contrats du gouvernement fédéral, en conformité du Code canadien du travail (Normes).
27 16 juin	<i>Loi de 1966 sur les allocations de formation,</i> vise les personnes qui reçoivent une formation en vertu des programmes de formation technique et professionnelle; elle permet de conclure avec les provinces des ententes à ce sujet et renferme, en outre, certaines modifications relatives à l'administration de la loi sur l'assurance-chômage.
49 15 juillet	<i>Loi sur les conditions de travail dans les ports du Saint-Laurent,</i> voit à ce qu'on donne suite aux recommandations du médiateur de la Commission d'enquête industrielle, créée pour étudier les conditions de travail dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec.
59 14 décembre	<i>Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes),</i> présente des dispositions relatives aux jours fériés en général et aux vacances annuelles pour l'emploi relevant du Parlement qui n'était pas auparavant régi par le Code, parce que cet emploi est habituellement réservé à l'intention de certains employeurs; cela s'applique tout particulièrement à l'industrie du débardage.
62 21 décembre	<i>Code canadien du travail (Sécurité),</i> énumère les devoirs des employeurs et des employés en matière de prévention des accidents du travail dans les affaires, travaux et entreprises relevant du gouvernement fédéral.
1967	
92 23 mars	<i>Loi sur les normes des prestations de pension,</i> s'applique aux régimes de pensions organisés et administrés au profit des personnes employées relativement à certains ouvrages, entreprises ou affaires relevant de la juridiction fédérale.
Revenu national	
1966	
14 12 mai	<i>Loi de 1966 sur une Convention entre le Canada et le Royaume-Uni en matière d'impôts sur le revenu,</i> met en œuvre un accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni en vue d'éviter la double imposition dans le cas de certaines catégories de revenu et met en vigueur une convention complémentaire entre le Canada et la Suède en matière d'impôt sur le revenu.
38 11 juillet	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes,</i> donne suite à la résolution sur le Tarif des douanes présentée dans l'exposé budgétaire le 29 mars 1966.
40 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise,</i> donne suite à la résolution concernant la loi sur la taxe d'accise présentée dans l'exposé budgétaire, le 29 mars 1966.
43 11 juillet	<i>Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique,</i> autorise le ministre des Finances à transférer aux provinces une fraction de l'impôt sur le revenu payable par certaines entreprises d'utilité publique.
47 15 juillet	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu,</i> donne suite à la résolution concernant l'impôt sur le revenu présentée dans l'exposé budgétaire, le 29 mars 1966.

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Revenu national (fin)	
1967	
75 1 ^{er} mars	<i>Loi de 1967 sur la Convention entre le Canada et la Trinité et Tobago en matière d'impôt sur le revenu, met en vigueur les conventions conclues en vue d'éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu, entre le Canada et la Trinité et Tobago, entre le Canada et l'Irlande, entre le Canada et la Norvège, entre le Canada et le Royaume-Uni, et porte exécution d'une convention complémentaire entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôt sur le revenu.</i>
79 10 mars	<i>Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur la sécurité de la vieillesse, augmente de 8 à 9 p. 100 la taxe de vente à l'égard de toutes les marchandises, sauf les matériaux de construction et les autres articles qui étaient exempts antérieurement, et porte de \$120 à \$240 le montant maximum de l'impôt de la sécurité de la vieillesse payable sur le revenu imposable d'un particulier.</i>
91 23 mars	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et abrogeant la loi aidant à la construction de navires au Canada, ajoute à la loi de l'impôt sur le revenu des dispositions analogues à celles de la loi aidant à la construction de navires au Canada et abroge cette dernière loi. Elle donne suite également aux dispositions de la résolution de l'impôt sur le revenu intéressant les plans différés de participation aux bénéfices et autres bénéfices supplémentaires.</i>
Recherche industrielle et scientifique	
1966	
19 12 mai	<i>Loi sur le Conseil des Sciences du Canada, prévoit la création d'un Conseil des Sciences du Canada.</i>
26 16 juin	<i>Loi modifiant la loi sur le Conseil de recherches, change le titre officiel du Conseil en celui de «Conseil national de recherches du Canada», permet de rémunérer les membres pour les tâches assumées en sus de leurs fonctions régulières, autorise les engagements à titre temporaire, ainsi que l'institution d'une bibliothèque scientifique nationale et apporte des modifications administratives à cette fin.</i>
1967	
82 10 mars	<i>Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, prévoit, à l'intention de l'industrie, certaines mesures d'encouragement à l'expansion de la recherche scientifique au Canada et apporte certaines modifications connexes à la loi de l'impôt sur le revenu.</i>
Commerce	
1966	
16 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation, prolonge la durée de cette loi pour une autre période de trois ans, jusqu'au 31 juillet 1969.</i>
63 21 décembre	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, autorise la Société d'assurance des crédits à l'exportation à fournir aux banques des garanties absolues à l'occasion des transactions assurées par la Société et à conclure avec des gouvernements étrangers des accords relatifs à certaines affaires et à modifier les conditions de remboursement des dettes dues à la Société; elle porte de 400 à 500 millions de dollars le passif que la Corporation peut avoir à n'importe quel moment.</i>
Transport	
1966	
9 31 mars	<i>Loi sur le pont de Milltown, autorise la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Croix entre la province du Nouveau-Brunswick et l'État de Maine.</i>
10 12 mai	<i>Loi modifiant la loi sur l'aéronautique, autorise l'imposition de droits pour l'utilisation des facilités et services du ministère des Transports et de frais pour leur mise à la disposition des avions survolant le Canada; elle autorise l'institution de comités d'enquête sur les accidents d'aviation ainsi que le remboursement des frais des témoins convoqués à leurs séances; elle pourvoit à l'augmentation du nombre des membres du Conseil des transports aériens, fixe la durée des mandats et l'âge de la retraite et apporte d'autres modifications administratives.</i>
15 12 mai	<i>Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario depuis le voisinage d'Amesdale, sur la subdivision de Redditt des chemins de fer Nationaux du Canada en direction nord-ouest sur une distance d'environ 68 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage du lac Bruce, dans le district de Kenora.</i>

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Transport (fin)	
1966	
35 11 juillet	<i>Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province du Manitoba depuis le voisinage du lac Stall, sur la subdivision du lac Chisel des chemins de fer Nationaux du Canada, en direction nord-est, sur une distance d'environ 18 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage du lac Osborne, dans le district minier de Le Pas de cette province, et d'une ligne ferroviaire dans la province de la Saskatchewan depuis le voisinage de Watrous, sur la subdivision de Watrous desdits chemins de fer, en direction nord-est, sur une distance d'environ 18 milles jusqu'à un point situé dans le voisinage de Guernsey dans le district minier de Regina de cette province.</i>
50 1 ^{er} septembre	<i>Loi de 1966 sur le maintien de l'exploitation des chemins de fer, prescrit la reprise des opérations du chemin de fer et le règlement du conflit actuel en ce qui concerne les termes et conditions d'emploi convenus entre les sociétés ferroviaires et leurs employés.</i>
1967	
67 9 février	<i>Loi de 1966-1967 sur les chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie), autorise les sommes nécessaires pour régler les dépenses de capital faites par le National-Canadien au cours de la période du 1^{er} janvier 1965 au 30 juin 1967, et autorise la garantie de certaines valeurs qui seront émises par le National-Canadien.</i>
69 9 février	<i>Loi nationale sur les transports, précise et applique une politique nationale des transports pour le Canada et établit la Commission des transports du Canada comme l'organisme national autorisé à en réaliser les objectifs.</i>
Divers	
1966	
18 12 mai	<i>Loi sur le développement de la pêche, pourvoit au développement de la pêche commerciale au Canada au moyen de programmes fédéraux et fédéraux-provinciaux et au financement de ces projets, ainsi qu'à l'institution de comités consultatifs pour répondre aux fins de la loi.</i>
33 11 juillet	<i>Loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, augmente les allocations provinciales pour l'année de prêt commençant le 1^{er} juillet 1965 et les années suivantes en consentant, à toute province qui en ferait la demande, une allocation supplémentaire de 20 p. 100 du prêt de base pour l'année; le prêt de base annuel a été relevé à 58 millions de dollars.</i>
36 11 juillet	<i>Loi sur La Compagnie des jeunes Canadiens, pourvoit à l'institution de La Compagnie des jeunes Canadiens dont les objectifs sont d'appuyer, d'encourager et de mettre sur pied des programmes de développement social, économique et local au Canada et à l'étranger en recourant au service de bénévoles.</i>
42 15 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, augmente la protection accordée aux signes distinctifs de la Compagnie et au symbole officiel de l'Exposition en ce qui concerne les denrées et marchandises, et réserve à la Compagnie les droits de reproduction de toute illustration de l'emplacement de l'Exposition et des travaux artistiques qui s'y trouvent, pendant une période de temps limitée.</i>
48 15 juillet	<i>Loi sur le Centre national des Arts, autorise l'institution de la Compagnie du Centre national des Arts dont les objectifs sont de diriger et de voir à la bonne marche du Centre, de favoriser l'avancement des arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts à les développer dans le reste du Canada.</i>
53 22 novembre	<i>Loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, porte la proportion des prêts pour les logements destinés à la location de 85 à 90 p. 100 de la valeur de prêt; pourvoit à ce que les maisons déjà construites puissent être assurées aux mêmes conditions que les nouvelles; porte à 9,500 millions de dollars le montant des prêts qui peuvent être assurés en vertu de la loi, et à 4 milliards la somme des prêts mise à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement; porte à 360 millions le montant disponible pour la construction de logements des étudiants et autorise l'usage de tels logements par des personnes autres que les étudiants d'université, et prolonge pendant trois ans la date limite en ce qui concerne les projets de systèmes d'épuration des eaux-vannes.</i>
60 14 décembre	<i>Loi modifiant la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, prévoit des remaniements relatifs à l'engagement, aux fonctions et à la rémunération des spécialistes chargés d'examiner les candidats à l'apprentissage chez un arpenteur-géomètre fédéral et apporte à la loi certaines autres modifications d'ordre technique.</i>

**Législation de la première session de la vingt-septième Législature,
18 janvier 1966-22 mars 1967 (fin)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Divers (fin)	
1967	
66 9 février	<i>Loi modifiant la loi sur les corporations canadiennes afin de faciliter la constitution par lettres patentes de corporations sans but lucratif, prévoit un moyen efficace de se constituer en société, autre que celui de constitution par loi spéciale, à l'intention des sociétés bénévoles dont l'activité s'exerce sur le plan national à des fins patriotiques, religieuses, philanthropiques, charitables, scientifiques, artistiques, sociales, professionnelles ou sportives.</i>
77 1 ^{er} mars	<i>Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux, prévoit un recours dans certains cas contre la perte ou les privations subies par suite des interruptions des services postaux réguliers.</i>
78 10 mars	<i>Loi sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne, a pour objet de favoriser et d'encourager la création d'une industrie de long métrage au Canada et établit un compte de 10 millions de dollars à cette fin.</i>
90 23 mars	<i>Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, prévoit des appels devant une commission au sujet de certaines questions relatives à l'immigration.</i>

PARTIE V.—CHRONOLOGIE CANADIENNE

Les événements historiques de la chronologie générale, de 1497 à 1866, sont mentionnés dans l'*Annuaire* de 1951 aux pp. 48-51; ceux de 1867 à 1953, dans l'*Annuaire* de 1954 aux pages 1293-1299, et depuis, ceux de chaque année, dans les éditions subséquentes de l'*Annuaire*. On peut se procurer un tiré à part intitulé *Chronologie canadienne 1497-1960*, en s'adressant au Bureau fédéral de la statistique. La liste suivante embrasse l'année 1966 et janvier 1967, et il convient de mentionner que certaines dates sont approximatives. Les renseignements sur les divers changements qui se sont produits dans les législatures ou ministères fédéraux ou provinciaux ne sont pas compris ici, mais ils sont énumérés soit au chapitre II (Constitution et gouvernement), soit à l'Appendice I.

1966

Janvier: Jean-Pierre Côté, ministre des Postes, annonce le renvoi de Victor Spencer, commis des postes à Vancouver, pour participation présumée à un complot d'espionnage. Lucien Lamoureux, député de Stormont, est nommé Orateur de la Chambre des Communes. 3 janvier, M. Davis, ministre de l'Éducation de l'Ontario, annonce la fondation d'un Conseil d'administration chargé de donner avis sur l'emplacement et le fonctionnement de nouveaux collèges locaux qui porteraient la désignation officielle de «collèges d'arts appliqués et de technologie». 4 janvier, publication du deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada. 6 janvier, on annonce la démission du Sénat de l'hon. Wishart McL. Robertson, président du Sénat de 1953-1957. 6 janvier, dans un accord sans précédent avec le gouvernement fédéral, l'Ontario doit assumer, dans la province, la responsabilité des affaires indiennes (éducation, logement, emploi, etc.). 6-7 janvier, conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux; la conférence approuve, en principe, l'institution d'un Bureau central d'information analogue à celui d'Interpol. 7 janvier, un train du National-Canadien est immobilisé dans la vallée du fleuve

Fraser par des éboulements de neige et de boue; environ 200 passagers sont transportés par avion. M^{me} Francis Kelly et M. Anthony Sullivan sont condamnés à une amende de \$15,000 et \$20,000 respectivement, pour avoir vendu des billets de loterie irlandaise, à Montréal. On révèle la lettre que M. Eric Kierans, ministre suppléant du Revenu du Québec, a envoyée au secrétaire du Commerce des États-Unis pour protester contre les directives tendant à la réduction de l'investissement des compagnies des États-Unis à l'étranger. Le 11 janvier est révélée une lettre ultérieure adressée à M. Fowler secrétaire du Trésor des États-Unis; Kierans admet une erreur diplomatique. Le premier ministre Pearson annonce l'envoi d'urgence, de concert avec l'Angleterre et l'Australie, de vivres aux régions d'Afrique frappées de sécheresse (Zambie, Rhodésie, Betchouanaland et Basutoland). 7-8 janvier, la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être a pour résultat une aide financière accrue aux provinces. 10 janvier, la mort à Tashkent (U.R.S.S.) de M. Shastri, premier ministre de l'Inde, suit l'entente entre le Pakistan et l'Inde selon laquelle ces pays régleraient leurs différends sans recourir à la guerre. La première réunion du Conseil consultatif national des Indiens est tenue à Ottawa.

11 janvier, décès du sénateur J. W. Comeau de Nouvelle-Écosse. 11-12 janvier, les premiers ministres du Commonwealth se réunissent à Lagos, au Nigéria, pour résoudre le problème politique que pose la Rhodésie; la proposition d'intervention du premier ministre Pearson est acceptée. 13 janvier, la conférence fédérale-provinciale sur la formation de la main-d'œuvre commence à Ottawa. Le gouvernement fédéral annonce la création d'un programme d'essai spécial afin de relever le niveau d'aptitude des chômeurs. On annonce un prêt à long terme de 1 million de dollars à Ceylan, en vertu du programme international d'aide au développement pour l'achat de matières premières industrielles. 14 janvier, le Canada fait part de son intention de construire une école technique au Nigéria au coût de \$1,500,000 et de fournir un personnel enseignant provisoire. 17-21 janvier, grève de 27,000 étudiants des écoles de métiers et techniques du Québec, afin de protester contre le prolongement de l'année scolaire de 2 semaines et demie. 18 janvier, une conférence d'engagement sur le programme de l'alimentation mondiale a lieu à New York; M. Greene, ministre de l'Agriculture, est nommé président; la contribution du Canada est évaluée à \$27,500,000 en devises américaines. Ouverture de la première session de la 27^e Législature; les points saillants du discours du trône comprennent un régime national d'assurance médicale, la révision de la loi sur les chemins de fer et de la loi sur les banques, la fondation d'une Commission nationale du lait, d'un Conseil des Sciences, d'une Société pour le développement économique et de la Compagnie des jeunes Canadiens. 19 janvier, M. Cardin, ministre de la Justice, annonce la fondation d'une commission d'enquête sur le cas du juge Léo Landreville, de la Cour Suprême de l'Ontario, sous la direction de l'honorable I. C. Rand, ancien juge de la Cour Suprême du Canada. M^{me} Indira Gandhi, fille du regretté premier ministre Jawaharlal Nehru premier chef d'état de l'Inde, est la première femme élue premier ministre de l'Inde. 20 janvier, M^{lle} Nancy Greene, championne de ski de Rossland (C.-B.), se classe première au slalom de l'Aigüère d'argent, à Bad Gastein, en Autriche. 22 janvier, l'hon. Guy Favreau, président du Conseil privé, annonce la remise à une date ultérieure de l'application de la formule d'amendements constitutionnels Fulton-Favreau, approuvée par une conférence fédérale-provinciale en 1964. 25 janvier, la Cour Suprême du Canada décide que les Indiens des réserves ne pourront jouir du droit de chasse sans restriction à l'année longue. 27 janvier, l'île Portland, don de la Colombie-Britannique à S.A.R. la princesse Margaret en 1958 est remise à la province pour devenir le parc provincial de la Princesse Margaret. 30 janvier, 100,000 Canadiens âgés de 69 ans, deviennent les premières personnes de cet âge à bénéficier de la pension de vieillesse de \$75. 31 janvier, la Cour d'appel du Québec révoque la condamnation pour outrage au tribunal de Jacques Hébert, auteur montréalais, trouvé coupable. le 23 février 1965, en raison de certaines affirmations faites dans son livre, *«J'accuse les assassins de Coffin»*.

Février: 2 février, le rapport du Comité du Sénat sur le vieillissement est déposé au Sénat; le Comité recommande en particulier la garantie d'un revenu

minimum à l'âge de 65 ans et la possibilité pour le citoyen âgé de demeurer un membre actif de la société. 3 février, premier atterrissage en douce sur la lune réussi par la Russie avec sa capsule sans équipage *Luna IX*. Le premier ministre Pearson annonce la prise de mesures économiques contre la Rhodésie: 1° un embargo sur tous les produits d'origine rhodésienne et 2° un interdit sur toutes les exportations de marchandises canadiennes à la Rhodésie, à l'exception de certains produits; ces mesures s'ajoutent à l'interdiction déjà en vigueur sur les armes, le pétrole et les produits du pétrole. 4 février, à Baddeck, N.-É., décès de M. Gilbert Hovey Grosvenor, âgé de 90 ans; il était président de la *National Geographic Society* et beau-fils de l'inventeur Alexander Graham Bell. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest appuie en principe le projet de la constitution des Territoires en une province. 6 février, M^{lle} Petra Burka de Toronto, championne mondiale et canadienne de patinage de fantasia, section féminine, en 1965, conserve son titre canadien. 9 février, la taxe de vente de l'Ontario passe de 3 à 5 p. 100. 10 février, le projet d'urbanisme d'Ottawa métropolitain, tel qu'exposé dans le rapport du commissaire Murray V. Jones publié le 9 août 1965, est rejeté presque à l'unanimité par les conseillers et les municipalités intéressées. Règlement de la grève des membres de la division d'Oshawa de la *Toronto Newspaper Guild* contre l'*Oshawa Times*; elle avait commencé le 27 janvier. On présente à la Chambre des communes la correspondance échangée avec les premiers ministres provinciaux, confirmant la décision du gouvernement fédéral de porter les subventions aux universités canadiennes de deux à cinq dollars par habitant pour chaque province; le premier ministre Lesage considère que la subvention versée au Québec est accordée sans réserve. La violence marque la 21^e journée de la grève de l'*International Brotherhood of Teamsters* menée contre 14 entreprises à Toronto et Brantford. 11 février, lors de sa deuxième attribution de prix en reconnaissance des meilleures contributions au journalisme, le Cercle national des journalistes du Canada honore M. Ross Munro, éditeur de *The Canadian*, et M. Stuart Keate, éditeur du *Vancouver Sun*. 13 février, M^{lle} Nancy Greene de Rossland (C.-B.) remporte le championnat du slalom féminin lors des compétitions internationales de ski tenues à Banff (Alb.), les premières sanctionnées par la Fédération internationale de ski qui aient eu lieu au Canada. 14 février, l'Australie change son régime monétaire sterling en un système décimal; elle admettra l'ancienne unité monétaire pendant deux ans. 15 février, accord de principe entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba sur un programme conjoint de 300 millions de dollars pour la mise en valeur des ressources hydrauliques du fleuve Nelson; on prévoit que la première phase du projet se terminera en 1971. 16 février, décès du sénateur Paul-Henri Bouffard à Québec. Après sept semaines de grève, 354 professeurs de la région de Hull (P.Q.) retournent au travail après la signature d'une nouvelle convention collective; c'était la dernière des trois grèves menées par des professeurs catholiques depuis le début de 1966 dans cette province. Le gouvernement du Québec réduit sensiblement les subventions qu'il verse à l'Université McGill par rapport à celles versées aux autres universités de la pro-

vince. 17 février, Margaret Arnett McLeod, historien et écrivain du Manitoba, décédée à Winnipeg à l'âge de 88 ans. 18 février, on annonce une augmentation provisoire des soldes et des primes de réengagement dans les Forces armées. Le programme facultatif de soins médicaux de l'Ontario reçoit la sanction royale; il entrera en vigueur le 1^{er} juillet. 20 février, décès de l'amiral de la flotte Chester Nimitz, commandant des forces navales alliées du Pacifique pendant la Seconde Guerre mondiale. 21 février, mort accidentelle du lieutenant-gouverneur du Québec, M. Paul Comtois, dans un incendie qui rase sa résidence officielle. 22 février, M. Hugues Lapointe, commissaire général du Québec à Londres, est assermenté comme 22^e lieutenant-gouverneur du Québec. 23 février, le premier ministre Pearson annonce qu'il n'y aura pas d'enquête menée sur le cas de M. George Victor Spencer, commis des postes de Vancouver, qui a été congédié après avoir été désigné comme suspect dans une affaire d'espionnage. 24 février, on entame des poursuites pour outrage au tribunal contre 28 hommes accusés d'avoir violé une injonction en se livrant à du piquetage collectif devant la *Tilco Plastics Co. Ltd.*, à Peterborough. M. Kwame Nkrumah, président du Ghana, est destitué par un coup d'État de l'armée. 25 février, le premier ministre Pearson inaugure la ligne de métro est-ouest de la *Toronto Transportation Commission*; aménagée sur un parcours de huit milles au coût de 200 millions de dollars. Le Conseil municipal d'Ottawa approuve la construction du centre municipal du parc Lansdowne, au coût de \$3,400,000. 26 février, mort accidentelle de M. Donald William Buchanan, d'Ottawa, autorité dans le domaine de l'art canadien et international, photographe et ancien directeur associé de la Galerie nationale.

Mars: 1^{er} mars, des lingots d'or d'une valeur de \$450,000 sont volés à l'aéroport international de Winnipeg; tous récupérés sauf un; deux sentences d'emprisonnement s'ensuivent. 2 mars, la Russie annonce le premier atterrissage d'un satellite sur la planète Vénus. 3 mars, l'Institut professionnel du service public du Canada décerne une médaille d'or spéciale au général A. G. L. McNaughton «... en reconnaissance des précieux services qu'il a rendus à son pays au cours de toute une vie de service... militaire et public...». Des médailles d'or sont également décernées à M. James M. Harrison d'Ottawa, pour son initiative dans les recherches géologiques, et à M. William E. Ricker de Nanaimo (C.-B.) pour ses contributions à l'industrie de la pêche. M. George Bain, chroniqueur d'Ottawa du *Globe and Mail*, reçoit la médaille commémorative Stephen Leacock pour l'humour (1965), pour son livre intitulé *Nursery Rhymes to be Read Aloud by Young Parents with Old Children*. 4 mars, un avion à réaction DC-8 des CPA, transportant 72 personnes, s'écrase à Tokyo; 64 personnes, dont 18 Canadiens, sont tuées. Des étudiants manifestent sur la colline du Parlement pour protester contre la guerre au Viet-Nam; le 19 mai, 40 sont reconnus coupables d'avoir troublé la paix publique, et tous, sauf huit, choisissent de passer deux jours en prison plutôt que de payer une amende de \$15. Le premier ministre Pearson, dans un geste sans précédent, effectue un appel téléphonique à M. George Victor Spencer de Vancouver, commis des postes con-

gédié pour présumée activité d'espionnage; on confirme les griefs de Spencer, à savoir qu'il subirait un traitement injuste; le 7 mars, l'honorable juge D. C. Wells de Toronto est nommé commissaire pour faire enquête sur ces griefs. La *Studebaker of Canada Limited* annonce l'abandon de sa production d'automobiles après 114 ans d'exploitation. M. Cardin, ministre de la Justice, annonce la formation d'une équipe d'inspecteurs et de comptables pour dépister les faillites frauduleuses. 6 mars, les tribunes de la piste de course du parc Connaught, près de Hull (P.Q.), sont détruites par un incendie. 9 mars, Mme Viola MacMillan est accusée d'agiotage en rapport avec les actions de la *Consolidated Golden Arrow Mines Ltd.*; les mêmes accusations, portées contre M. George MacMillan, sont rejetées. 10 mars, le gouvernement canadien annonce son intention d'établir des directives pour les filiales des sociétés américaines exerçant une activité au Canada directives allant à l'encontre de celles établies par le gouvernement des États-Unis en décembre dernier. 11 mars, 100^e anniversaire de l'union des colonies de l'île Vancouver et celles de la terre ferme célébré à Victoria. 12 mars, le 51^e but compté par Bobby Hull des *Black Hawks* de Chicago marque un record de la Ligue nationale de Hockey. 13 mars, décès à Montréal de M. Robert A. Emerson, président du Pacifique-Canadien. 14 mars, l'intérêt bancaire passe de 4 1/2 p. 100 à 5 1/2 p. 100. Nomination du juge Wishart Flett Spence de la Cour Suprême à la présidence de la Commission royale d'enquête sur l'affaire Gerda Munsinger. Le premier envoi canadien de potasse à l'Europe quitte Vancouver pour Rotterdam. 16 mars, les astronautes américains Armstrong et Scott font un amerrissage d'urgence dans la partie ouest du Pacifique après avoir éprouvé des difficultés dans leur capsule spatiale. En U.R.S.S., deux chiens reviennent sains et saufs après être restés 22 jours en orbite dans le satellite *Cosmos 110* à une altitude sans précédent. 17 mars, on fait connaître les cadres d'un programme fédéral de 112 millions de dollars, visant l'amélioration des réserves indiennes du Canada; les fonds seront affectés au logement, à l'alimentation en eau, aux installations sanitaires, à l'électrification des maisons et à l'amélioration des routes. 18 mars, le pape Paul VI lève l'excommunication des catholiques mariés en dehors de leur église et abolit le serment des non-catholiques dans les mariages mixtes d'élever leurs enfants dans l'église catholique. 24 mars, le Canada remporte la coupe *Scotch* en remportant le tournoi international de curling à Vancouver. Un accord entre le gouvernement du Québec et le syndicat des fonctionnaires provinciaux assurant des augmentations de traitements et salaires écarte la menace de grève de 41,000 employés. 26 mars, Bob McLean de Vancouver, champion canadien en 1965 de la course en automobile, est tué dans une course à Sebring en Floride. 27 mars, commencement du premier projet spatial entièrement canadien par le lancement, au Polygone de recherches de Churchill, d'une fusée *Black Brant* porteuse de 350 livres d'instruments scientifiques pour analyser l'aurore boréale et explorer les couches supérieures de l'atmosphère. 29 mars, la Brasserie Dow Limitée de Québec (P.Q.) annonce son intention de détruire un million de gallons de bière à la suite de la mort de 16 personnes de la région qui souffraient de troubles

cardiaques et qui ont bu une quantité appréciable de bière. Décès du sénateur Allan Lee Woodrow à Toronto. 30 mars, la France déclare vouloir se retirer de l'OTAN et demande le retrait des effectifs militaires des É.-U. et du Canada. Décès du sénateur F. Gordon Bradley à Bonavista (T.-N.). Le procès de Raymond Denis accusé de corruption pour avoir offert de l'argent à M^e Pierre Lamontagne, représentant du gouvernement des États-Unis qui s'oppose au cautionnement de Lucien Rivard, est déclaré entaché d'un vice de procédure par le président du tribunal, le juge Costello; un nouveau procès est censé avoir lieu.

Avril: 4 avril, le Canada annonce son intention d'aider le Kenya à réaliser un programme quinquennal de \$350,000 afin d'augmenter la production de blé. Le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, annonce, comme mesure d'entraide, le renoncement par le Canada de la solde de deux prêts consentis à l'Inde en 1958 pour l'achat de blé et de farine. 5 avril, annonce la conclusion d'un accord à long terme amplifié visant la vente de blé à la Chine communiste pendant les trois prochaines années, au montant de 550 millions de dollars. La Chambre des communes, à la suite d'un vote libre, rejette l'abolition de la peine de mort dans le cas des personnes reconnues coupables de meurtre. 6 avril, le premier ministre Pearson expose les grandes lignes de programmes visant à encourager le bilinguisme chez les employés de la fonction publique, y compris un traitement plus élevé pour les postes nécessitant la connaissance des deux langues, l'enseignement des langues et l'établissement d'un Secrétariat spécial du bilinguisme. Établissement d'un important Office des Affaires canadiennes dans le cadre du Secrétariat d'État aux États-Unis. 7 avril, M. John Hunter Campbell, ancien directeur de l'Ontario Securities Commission, accusé d'abus de confiance dans une transaction sur les actions de la *Windfall Oils and Mines Ltd.*, et de la *Chesterville Mines Ltd.* est déclaré non coupable. 9 avril, George Victor Spencer, destitué de la fonction publique fédérale parce qu'il était soupçonné d'activités d'espionnage, est trouvé mort dans sa maison de Vancouver; sa mort est attribuée à des causes naturelles. 11-17 avril, nommés au Temple de Mémoire journalistique durant la Semaine nationale de la Presse; feu John W. Dufco, ancien rédacteur de la *Winnipeg Free Press*; Arthur Ford, autrefois vice-président et rédacteur en chef de la *London Free Press*; et Gérard Filion, ancien rédacteur du journal *Le Devoir*. 18 avril, l'U.R.S.S. inaugure son premier service nord-atlantique avec le départ du paquebot *Alexandr Pushkin* de Leningrad pour Montréal. 14 avril, Carl Willis, de Charlottetown (I.-P.-É.) remporte le championnat canadien de labourage à Chilliwack (C.-B.). 15 avril, le président de Radio-Canada, M. J. Alphonse Ouimet annonce que MM. Patrick Watson et Laurier Lapierre, animateurs de l'émission controversée *This Hour Has Seven Days*, seront remplacés. Sept hommes sont trouvés coupables, à Montréal, d'avoir participé, le 31 mars 1964, à un acte de dépravation du courrier pour la somme de \$1,400,000; ils sont condamnés, le 22 avril, à 25 et 35 ans d'emprisonnement. L'équipe *Edmonton Oil Kings* défait l'*Oshawa Generals* en finale de hockey junior et remporte la coupe *Memorial*. 16 avril, Les *Miners* de Drumheller

ont défait les *Castors* de Sherbrooke au hockey senior et gagnent la coupe *Allan*. Le premier ministre de la Rhodésie, M. Ian Smith, annonce la décision de son pays de rompre les dernières relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et ordonne la fermeture de la Mission britannique à Salisbury et de la Maison de la Rhodésie à Londres. 17 avril, une grève de cinq jours des ouvriers de la construction ralentissant tous les programmes de construction sur l'île de Montréal à l'exception de ceux de l'Expo 67 prend fin avec la signature d'un contrat de trois ans. 20 avril, M. Alex Colville, de Sackville (N.-B.) reçoit \$9,000 pour l'ensemble de ses dessins qui orneront les pièces de monnaie frappées pour commémorer le centenaire du Canada. 22 avril, M. Yvon Dupuis de Saint-Jean (P.Q.), ex-ministre sans portefeuille au gouvernement fédéral, est trouvé coupable de trafic d'influence en essayant d'obtenir un permis de piste de course. 23 avril, une Bible à couverture dorée est présentée à la gérance de l'hôtel *Royal York* de Toronto pour marquer la mise en circulation de la cinq millionième bible par le Mouvement international Gideons. 26 avril, approbation par le Cabinet fédéral de la révision par la Cour suprême du Canada du cas de Steven Truscott, déclaré coupable il y a 7 ans, à l'âge de 14 ans, pour l'étranglement de Lynne Harper alors âgée de 12 ans, et dont le procès et la condamnation à mort ont fait l'objet d'un livre par M^{me} Isabel LeBourdais dans lequel elle soutient qu'il a été victime d'une erreur judiciaire. 30 avril, la Commission de la capitale nationale annonce sa décision d'aménager un grand centre de divertissements nautiques (le Portage Champplain) sur le côté québécois de la rivière Outaouais face aux chutes Rideau; le complexe est censé être terminé en juin 1967.

Mai: 1^{er} mai, les cérémonies commémorant la Bataille de l'Atlantique se déroulent, à Ottawa, au Monument aux Morts de la guerre. Menace de grève des réalisateurs de Radio-Canada à la suite du différend au sujet de l'émission *Seven Days*, interrompue après la nomination de M. Stuart Keate, éditeur du *Vancouver Sun*, comme médiateur. Fin de la grève de 14 semaines déclarée par la *Teamsters Union* et qui avait désorganisé les transports dans l'Ontario; augmentation de salaire de 70 cents de l'heure et accord sur l'établissement progressif de la semaine de 40 heures. 2 mai, une grève de trois semaines des enseignants des écoles provinciales du Québec prend fin avec la signature d'un nouveau contrat; la demande du syndicat exigeant la révocation des poursuites en justice contre 13 de ses dirigeants n'est pas acceptée. 3 mai, Wilno (Ont.), la plus ancienne localité polonaise du Canada, célèbre le millénaire de la chrétienté en Pologne. M. A. E. Forsild, botaniste en chef du Musée national du Canada reçoit la médaille Massey pour son apport aux connaissances de l'Arctique canadien. M. E. Irving, géologue à l'Observatoire fédéral, reçoit une médaille d'or de l'Institut des Mines, de Géologie et de Métallurgie de l'Inde pour son travail dans la géologie de la région du Gondwanaland. 4 mai, nomination de M^{lle} Jean Sutherland Boggs comme première directrice féminine de la Galerie nationale du Canada. Ian Sinclair, de Montréal, est élu président du Pacifique-Canadien. 5 mai, un mort et trois blessés lors de l'explosion d'une bombe à Montréal dans une manufacture de

chaussures qui était en grève; le 19 novembre six membres du Front de Libération du Québec sont traduits pour meurtre non qualifié. Les *Canadiens* de Montréal gagnent la coupe Stanley, symbole d'excellence en hockey, contre les *Red Wings* de Détroit. M. le juge Dalton Wells, commissaire chargé de l'enquête sur l'affaire George Victor Spencer, a communiqué à la presse une transcription des témoignages déposés lors des séances à Ottawa du 13 au 15 avril. 6 mai, S.M. la reine Élisabeth II inaugure le nouveau Pavillon du Commonwealth de l'institut post-universitaire de médecine, à Londres, établissement d'avant-garde auquel le Canada a contribué £300.000. 7 mai, publication du rapport final de la Commission royale d'enquête sur l'Éducation au Québec (Rapport Parent); ses 74 recommandations comportent des dispositions relatives à l'enseignement non confessionnel, à la réorganisation des écoles locales et à la création d'un service d'enseignement pour les Indiens. 9 mai, la Chine fait exploser sa troisième bombe atomique. Les débardeurs de Montréal, Trois-Rivières et Québec entrent en grève pour la seconde fois en trois semaines, toujours en raison d'un différend concernant des privilèges de stationnement. 9 mai-29 juillet, environ 1.600 fonctionnaires professionnels du Québec entrent en grève pour appuyer leurs demandes d'augmentation de salaire. 10 mai, démission de M. Nelson Castonguay comme directeur général des élections. 12 mai, une loi prévoyant la création d'un Conseil des Sciences du Canada reçoit l'assentiment royal. Le nouveau drapeau du Manitoba est hissé lors du 96^e anniversaire de la fondation de la province. 15 mai, l'honorable J. C. A. Cameron est nommé président du Bureau de conciliation établi en vue de régler le différend qui touche 22.000 cheminots non itinérants du National-Canadien. 17 mai, le gouvernement annonce que le programme fédéral d'assurance-santé commencera le 1^{er} juillet 1967 dans les provinces prêtes à y participer. 18 mai, M. Paul Joseph Chartier, 45 ans, de Bonneyville (Alb.), est tué dans une salle de toilette des édifices du Parlement d'Ottawa par l'explosion prématurée d'une bombe de fabrication domestique qu'il comptait de toute évidence lancer, de la tribune réservée au public, en pleine Chambre des communes. 25 mai, les Bahamas dont l'unité monétaire était la livre sterling adoptent le système décimal. 28 mai, la Guyane, anciennement la Guyane britannique, devient, après 35 ans d'administration britannique, une nation indépendante et le 23^e membre du Commonwealth. 30 mai et 11 juillet, l'élection provinciale dans l'Île-du-Prince-Édouard se solde par la défaite du parti conservateur-progressiste; l'hon. Alex B. Campbell devient le plus jeune premier ministre du Canada; la représentation des partis était de 17 libéraux et 15 conservateurs-progressistes. 31 mai, les prix littéraires du gouverneur général pour 1965 sont décernés à: Alfred Purdy (poésie anglaise); James Eayrs (ouvrages non romanesques en anglais); André S. Vachon (ouvrages non romanesques en français); Gilles Vigneault (poésie française); et Gérard Bossette (roman en français).

Juin: M^{lle} Helen K. Mussallem, directrice exécutive de l'Association des infirmières canadiennes reçoit le prix du *Teachers College Nursing Education Alumni Association* pour réalisations et érudition extraordinaires en science infirmière; la remise a

été faite à l'occasion du dîner annuel de l'*American Nurses Association* à San Francisco. Juin-juillet, des cérémonies organisées en France commémorent le 50^e anniversaire de la participation canadienne aux batailles de la Somme en 1916. 1^{er} juin, le sénateur Mariana Jodoin, 84 ans, de Montréal, le sénateur Thomas Alexander Crerar, 89 ans, de Winnipeg, le sénateur Clarence Veniot, 80 ans, de Bathurst (N.-B.), et le sénateur William H. Taylor, 76 ans, de Brantford (Ont.), prennent leur retraite. 2 juin, le satellite américain *Surveyor I*, lancé le 30 mai, se pose sur la lune et renvoie des photos indiquant que la surface semble propice à l'atmosphère d'un véhicule spatial avec équipage. Le portrait de l'ancien Orateur Alan Macnaughton, peint par Lillias Newton d'Ottawa, est dévoilé; il sera exposé dans la galerie des anciens Orateurs dans l'Édifice du centre. 3-5 juin, deux astronautes américains entreprennent dans la capsule *Gemini 9* un vol de trois jours comprenant un rendez-vous avec un satellite servant de cible et une sortie dans l'espace; le vol est interrompu à cause d'un plateau défectueux. 5 juin, André Durocher, complice de l'évasion de Lucien Rivard, et reconnu coupable de vol à main armée, et trouvé pendu au Quartier général de la sûreté provinciale du Québec la veille du jour où l'on s'apprêtait à l'accuser de la mort d'André Paquette et d'Alice Rioux, dont les corps ont été trouvés enterrés près de Piedmont, au nord de Montréal. Élection provinciale au Québec; le parti de l'Union Nationale dirigé par M. Daniel Johnson est élu. Edwin Godfrey Newman, de Bella Bella (C.-B.), devient le premier indien à être nommé magistrat et juge du Tribunal familial et juvénile. 6 juin, le 75^e anniversaire de la mort de sir John A. Macdonald est commémoré au Queen's Park de Toronto. On annonce un legs de 12 millions de dollars au Conseil des Arts du Canada de feu M^{me} Dorothy J. Killam. 7 juin, l'Église presbytérienne s'est prononcée par 133 voix contre 72 en faveur de l'ordination des femmes. Vingt-six des 27 hommes accusés de refus de comparaître pour avoir fait du piquetage dans une usine de plastique de Peterborough, au mépris de l'ordre du tribunal, ont été déclarés coupables. 8 juin, le centenaire de la première convocation du Parlement à Ottawa est rappelé par le très hon. J. G. Diefenbaker à la Chambre des communes. 9 juin, M^{me} Dora Alencar de Vasconcellos, du Brésil, première femme à occuper un poste d'ambassadeur étranger au Canada, arrive à Ottawa pour y représenter son pays. 10 juin, le ministre fédéral de la Justice annonce l'ouverture d'une enquête sur le caractère présumé frauduleux des opérations de l'ordre de plusieurs millions de dollars faites par certaines sociétés en faillite. Une entente intervenue entre le Pacifique-Canadien et le Conseil des ports nationaux tranche un litige vieux de 30 ans au sujet des droits de propriété des quais de Vancouver, favorisant ainsi le développement de cette zone. 11 juin, pour la première fois, un Canadien, Dave Bailey de Toronto, court le mille en moins de quatre minutes (3:59.1). A Springfield (Ill.), le premier ministre Pearson reçoit la distinction *Atlantic Union Pioneer Awards* pour son initiative au sujet de la réunion des divers pays de l'OTAN en organisme de caractère fédéral. 12 juin, décès de M. Daniel Leo Dolan, fonctionnaire et diplomate de carrière, qui a organisé et dirigé l'Office du tourisme du

gouvernement canadien. 18 juin, M. Geoffrey Hattersley-Smith, du Conseil de recherches pour la défense, reçoit la médaille d'or de la Société royale de géographie, pour les recherches glaciologiques qu'il a effectuées dans l'Arctique canadien. 14 juin, fin de la grève qui a paralysé, 39 jours durant, les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières; elle se règle par une augmentation de salaire de 34 p. 100 et l'institution d'une commission fédérale pour négocier les autres points. 15 juin, après avoir été reconnu coupable de parjure en 1964, M. le juge Meunier de la Cour supérieure du Québec obtient un nouveau procès de la Cour d'appel de cette même province. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, confirme à la Chambre des communes que M. Chester Ronning, diplomate en retraite et spécialiste des affaires de l'Extrême-Orient, accomplit pour le gouvernement fédéral une mission que l'on croit liée à d'éventuelles négociations de paix dans le Viet-Nam du Nord. 16 juin, à la dernière minute, le règlement de la question des salaires vient mettre fin à une grève de 4,253 commis d'Air Canada, qui menaçait de paralyser la ligne aérienne. Menace de grève des ouvriers de la Voie maritime du Saint-Laurent écartée par une augmentation de salaire de 20 p. 100, rétroactive au 1^{er} janvier, et une seconde de 10 p. 100 en 1967. 19 juin, à Toronto, une cérémonie marque le 75^e anniversaire de l'arrivée des premiers colons ukrainiens au Canada. 20 juin, on annonce que l'U.R.S.S. s'engage par contrat à acheter au Canada pour 800 millions de dollars de blé et de farine. 21 juin, la maison natale à Guelph (Ont.), du colonel John McCrae, auteur du poème *In Flanders Fields*, devient un site historique national; la maison sera restaurée en collaboration avec la municipalité. 22 juin, le sénateur Keith Davey accepte le poste de commissaire de la Ligue canadienne de football. 23 juin, lors des élections provinciales du Manitoba, le parti conservateur-progressiste du premier ministre Duff Roblin reçoit un quatrième mandat consécutif. 25 juin, *Tille Hero*, cheval de race, propriété de M. Peter K. Marshall de Toronto, remporte les honneurs lors du *Queen's Plate*. 27 juin, M. Dmitry Polyansky commence une tournée de dix jours au Canada à la tête d'une délégation de parlementaires russes.

Juillet: 5 juillet, le regretté Busher Jackson et Fred Cook sont admis au Temple de la Renommée du Hockey. 6 juillet, le premier ministre Pearson annonce que des subventions et des prêts de développement, totalisant 71 millions de dollars, seront versés pendant une période de cinq ans aux Antilles du Commonwealth. 6-8 juillet, tenue à Ottawa, d'une conférence Canado-Commonwealth sur les Caraïbes. 7 juillet, un projet de loi constituant en corporation la *Bank of Western Canada*, la neuvième banque du pays et la première à financement canadien depuis 50 ans, est adopté par le Sénat. 8 juillet, onze membres du personnel de *This Hour Has Seven Days* démissionnent ou sont congédiés par Radio-Canada. 9 et 10 juillet, signature d'un mémoire annonçant la fusion des deux plus importantes associations professionnelles de fonctionnaires (la Fédération du Service civil et l'Association du Service civil ainsi que leurs associations affiliées) dont l'effectif total s'élève à 115.000 membres. 11 juillet, décès du général A. G. L. McNaughton, homme de

science, ancien président du Conseil national de recherches, commandant de la Première Armée canadienne outre-mer lors de la Seconde Guerre mondiale et président canadien de la Commission mixte internationale. 12 juillet, signature d'une entente entre le Canada et la Trinité et Tobago par laquelle le Canada s'engage à fournir à Port of Spain de l'équipement moderne de débarquement, au coût maximum de \$350.000. 15 juillet, signature d'une entente mettant à la disposition de la Jamaïque la somme de \$600.000 pour le développement de son système scolaire. Le Comité parlementaire du crédit au consommateur est spécialement chargé d'étudier la question du coût de la vie; le 28 septembre, il amorce ses recherches par l'étude du prix des produits alimentaires. 14 juillet, M^{me} J. E. Ahern d'Halifax est nommée juge de la Cour de la citoyenneté de cette ville, devenant de ce fait la première femme au Canada à occuper un tel poste. 15 juillet, une loi instituant une société de la Couronne pour administrer le Centre national des arts d'Ottawa, d'une valeur de 36 millions, reçoit la sanction royale. Quatre contre-amiraux réitèrent leur demande de retraite prématurée dans le différend qui les oppose à M. Hellyer ministre de la Défense sur la question de l'intégration des Forces armées. 15-18 juillet, le personnel non médical des hôpitaux de Québec, dont sept de la région de Montréal, déclare la grève pour appuyer leur demande en ce qui concerne les salaires et une nouvelle convention collective. 18 juillet, on approuve une subvention fédérale de deux millions de dollars en dotation à l'Institut Vanier de la famille. 21 juillet, M. George et M^{me} Viola MacMillan, figures bien connues de l'industrie minière canadienne, sont mis en accusation sous le double chef d'avoir, l'un et l'autre, exercé une influence frauduleuse sur la valeur marchande des actions de *Windfall Oils and Mines*. 22 juillet, deux astronautes des États-Unis, terminent, avec succès, un voyage extra-atmosphérique de trois jours dans la capsule *Gemini 10*, au cours duquel ils établissent un record d'altitude et réussissent le premier double rendez-vous dans l'espace. 25 juillet, des cultivateurs de diverses régions de l'Ontario paralysent la circulation routière avec leurs tracteurs, manifestant ainsi leur mécontentement de la politique agricole du gouvernement provincial; le 27 juillet, une seconde manifestation a lieu devant le Parlement. M^{lle} Martine van Hamel, de Toronto, se classe première dans la catégorie junior lors d'un concours international de ballet en Bulgarie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, annonce qu'une subvention supplémentaire sera offerte à la Zambie pour lui aider à «résoudre ses difficultés économiques découlant des initiatives du régime Smith en Rhodésie». 28 juillet, le rapport du juge Dalton Wells établit que, en fournissant des renseignements à la Russie, le commis des postes fédérales, M. George Victor Spencer, s'est rendu coupable de grossière inconduite et que le gouvernement canadien aurait été bien mal avisé de ne point le congédier; le rapport ajoute que M. Spencer a été traité avec indulgence et justice. 31 juillet, après 57 ans de service, la gare Union, située au cœur d'Ottawa, cesse de fonctionner; elle est remplacée par une nouvelle gare, située dans la région d'Alta Vista. Pour commémorer le centenaire de l'Armée du Salut, on a baptisé une montagne haute de 9.000 pieds qui fait partie de la chaîne Ram des montagnes

Rocheuses, du nom de William Booth, fondateur de cette institution de bienfaisance.

1er août: Les manutentionnaires des messageries à Montréal et à Toronto ont déclenché une grève spontanée; les chemins de fer frappent d'interdiction les envois par express et les petits colis. Six des huit provinces représentées à la conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Toronto rejettent le régime fédéral d'assurance-santé et de frais médicaux qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1967. Inauguration du service téléphonique interurbain entre Inuvik (T. N.-O.) et l'extérieur.

3 août, on fait les trois sommations légales à plus de 250 travailleurs itinérants du tabac à Delhi (Ont.) prenant part à une manifestation contre les mauvaises conditions de logement; neuf personnes sont appréhendées pour avoir troublé l'ordre public et violé la loi contre les attroupements.

4 août, le général J. V. Allard, chef d'état-major de la Défense canadienne, annonce la formation d'un Conseil des forces armées, composé des officiers supérieurs, du quartier général d'Ottawa, et des chefs des six commandements; le Conseil étudiera les mesures à prendre pour réaliser l'intégration et l'unification des forces armées; la première séance a lieu le 10 août. Retour au travail du personnel non médical des hôpitaux du Québec, après la signature d'un nouveau contrat de 30 mois stipulant une hausse de salaire de 18 p. 100.

4-8 août, une grève spontanée à l'aciérie de la *Steel Co. of Canada Ltd.*, à Hamilton (Ont.), en guise de protestation contre la lenteur de négociation d'un contrat de travail, met 16,000 personnes en chômage; entre-temps, arrestation de 29 manifestants à la suite de scènes violentes; plus tard, les grévistes rejettent une offre de contrat qui aurait fait d'eux, le 1^{er} août 1967, les ouvriers de l'acier les mieux rémunérés au monde.

7 août, cérémonie à Lethbridge (Alb.) commémorant le premier survol des montagnes Rocheuses en 1919; Ernest C. Hoy, qui a franchi la distance entre Vancouver et Lethbridge en 14 heures et 8 minutes, assiste à cette manifestation.

8 août, décès à Toronto, à l'âge de 93 ans, d'Edith M. Mairs, organisatrice du mouvement Guide au Canada.

10 août, le pont du chemin *Heron*, sur la rivière Rideau à Ottawa, en voie de construction au coût de \$2,500,000 s'effondre, entraînant la mort de huit personnes et causant des blessures à 50 autres. M. Brian Pauls de Winnipeg remporte le trophée mondial de bridge.

13 août, les huitièmes Jeux de l'Empire britannique se terminent à Kingston (Jamaïque); parmi les 1,037 athlètes venus de 35 pays, les 108 compétiteurs canadiens gagnent 14 médailles d'or, 20 médailles d'argent et 23 médailles de bronze, en plus d'établir deux records mondiaux.

17 août, en mémoire de sa fille, Solange Karsh, M^{me} Héloïse Gauthier fait don à la Bibliothèque nationale, à l'occasion du centenaire, d'un livre sur les modes de Paris de 1797 à 1897.

19 août, arrestation, à Las Vegas (Nevada), de Georges Lemay, dont la description a été transmise par le satellite *Early Bird* (L'Oiseau du matin) comme le fugitif le plus recherché du Canada, à la suite de son évasion, en septembre 1965, de la prison du comté de Dade à Miami (Floride). Le juge Ivan C. Rand, qui a pris sa retraite de la Cour suprême du Canada, est nommé président d'une Commission royale de l'Ontario chargée de faire enquête sur le recours à l'injonction dans les conflits ouvriers.

21 août, la pierre angulaire du Pavillon des visiteurs, au parc international Roosevelt de Campbell au Nouveau-Brunswick, est posée en présence du président Johnson des États-Unis et du premier ministre Pearson.

24 août, présentation au *Stephen Leacock Memorial Home* à Orillia du manuscrit original, écrit entièrement à la plume, de l'œuvre de Stephen Leacock *Sunshine Sketches of a Little Town* acheté au coût de \$20,000.

25 août, le Syndicat canadien des employés des Postes menace de se mettre en grève si l'on n'accorde pas la hausse de traitement de 50 p. 100 demandée pour les employés des Postes.

26 août, grève déclenchée dans tout le Canada par environ 118,000 employés de chemin de fer appartenant à 17 syndicats, en vue d'obtenir des augmentations de salaire de 30 p. 100 en moyenne; interruption des services de télécommunications, de transport express aérien et de tous les services postaux, sauf le courrier de première classe, ainsi que la suspension du service de bac reliant l'Île-du-Prince-Édouard à la terre ferme; on rappelle les Chambres le 29 août, pour délibérer sur la grève en cours.

27 août, décès à Toronto, de J. B. McGeehey, personnalité de la radio et de la télévision et journaliste bien connu.

29 août, le rapport du juge Rand sur l'implication du juge Leo Landreville dans l'affaire des actions de la *Northern Ontario Gas Co.*, est déposé à la Chambre des communes; à l'issue de l'enquête, M. Landreville est jugé inapte à remplir ses fonctions. M. Gilles Grégoire, député de Lapointe, annonce sa décision de siéger comme député indépendant, après avoir accepté d'être président du parti séparatiste québécois.

31 août, décès de M. Alexis Caron, député de Hull (P.Q.).

Septembre, 1^{er} septembre, la loi mettant fin à la grève de sept jours des employés de chemin de fer reçoit l'assentiment royal; une augmentation provisoire de salaire de 18 p. 100 est accordée et certaines dispositions de la loi prévoient l'arbitrage obligatoire.

4-15 septembre, tenue de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres; la Rhodésie est le principal sujet traité.

6 septembre, assassinat, en pleine Assemblée de la République sud-africaine, du premier ministre M. Hendrik Verwoerd; M. John Vorster lui succède comme premier ministre, le 13 septembre.

8 septembre, élections provinciales à Terre-Neuve; pour la sixième fois, le parti libéral, sous la direction du premier ministre Smallwood, reprend le pouvoir après avoir obtenu la plus grande majorité des voix de son histoire. Annonce de la remise au 1^{er} juillet 1968 de l'entrée en vigueur du régime fédéral d'assurance-santé et de frais médicaux. Adoption par le gouvernement de la Saskatchewan de la loi d'urgence sur les services essentiels lors d'une séance spéciale de l'Assemblée législative; cette loi prévoit l'arbitrage obligatoire, sans droit d'appel, dans le cas de conflits ouvriers lorsqu'il s'agit de services essentiels.

10 septembre, approbation par l'Église unie du Canada des principes de son union avec l'Église anglicane.

12 septembre, élections provinciales en Colombie-Britannique; retour au pouvoir du parti du Crédit social dirigé par le premier ministre W. A. C. Bennett. Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien annoncent une augmentation de 10 p. 100 du tarif-marchandises.

12-23 septembre, l'Organisation internationale du Travail tient sa conférence régionale américaine à Ottawa, la première du

genre hors de l'Amérique latine. 14 septembre, présentation de la médaille Vanier à M. Gilbert C. Monture, d'Ottawa, par l'Institut d'administration publique, pour les services publics qu'il a rendus au Canada et à l'étranger. 14-15 septembre, Conférence fédérale-provinciale des ministres provinciaux des Finances tenue à Ottawa; les délibérations portent surtout sur une nouvelle formule de répartition fiscale. 15 septembre, des astronautes américains terminent un voyage spatial de trois jours à bord du *Gemini 11*, après avoir battu les anciens records d'altitude, de vitesse et de raccordement avec un satellite en orbite. Présentation des prix *Molson* d'un montant de \$15,000 chacun à Hugh MacLennan de Montréal et à Georges-Henri Lévesque de la région du Lac Saint-Jean, pour leurs réalisations remarquables dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Décès à Toronto, de M. Leonard W. Brockington, éminent avocat et fonctionnaire. 19 septembre, M. Simonie, E7-551, de Frobisher Bay, devient le premier membre esquimau élu au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, lors des premières élections régionales de l'Arctique orientale. Sur l'invitation du gouverneur général du Canada, M. Léopold Senghor, président du Sénégal, arrive à Ottawa pour une tournée de 10 jours. 20 septembre, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick signent un accord visant la dépense d'environ 114 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour combattre intégralement la pauvreté rurale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Paul Martin, préside à l'ouverture de la 21^e séance de l'Assemblée générale des Nations Unies. 22 septembre, l'ambassade de Cuba à Ottawa est secouée par des coups de feu qui sont censés avoir été tirés par des nationalistes cubains; l'arme employée était du genre *bazooka*. 28 septembre, décès à Ottawa du sénateur Charles L. Bishop. 28 septembre-5 octobre, douzième Congrès de l'Association parlementaire du Commonwealth tenu à Ottawa; environ 200 délégués y assistent; la question de la Rhodésie y figure au premier plan. 29 septembre, on annonce une augmentation de solde de 13.8 p. 100 pour membres des Forces armées. Huit personnes sont arrêtées quand une quantité d'héroïne d'une valeur de trois millions de dollars est saisie à Montréal. Quatre chefs de syndicats sont écorchés pour outrage au tribunal lors des manifestations qui ont eu lieu en mai à l'usine de la *Lenkurt Electric Co.* à Burnaby (C.-B.).

Octobre: 1^{er} octobre, inauguration des émissions-couleur à la télévision. 2 octobre, le docteur Rowena G. D. Hume, 88 ans, doyenne des femmes-médecins au Canada, est assassinée dans sa demeure à Toronto. 5 octobre, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'affaire *Munsinger* est déposé à la Chambre; même s'il ne semble pas y avoir eu atteinte à la sécurité, l'affaire est considérée comme un risque «alarmant» pour la sécurité du Canada; l'ancien premier ministre Diefenbaker est blâmé pour avoir gardé M. Sévigny dans son Cabinet; M. Fulton, ancien ministre de la Justice, est critiqué du fait qu'il n'a pas approfondi la question; le gouvernement au pouvoir est exonéré de tout blâme et la Commission apporte des faits à l'appui des accusations faites en Chambre par l'hon. M. Cardin, ministre

de la Justice. 6 octobre, les ménagères d'Ottawa commencent à boycotter les supermarchés pour protester contre le prix élevé des aliments; leur exemple est suivi dans d'autres régions canadiennes. L'Assemblée législative du Québec approuve la signature d'un accord de 40 ans entre l'Hydro-Québec et la *British Newfoundland Corporation* selon lequel le Québec achètera du courant à l'usine hydro-électrique de Churchill Falls au Labrador. Le rapport Carruthers sur les Territoires du Nord-Ouest est déposé à la Chambre; il recommande la remise à une date ultérieure de l'adoption du statut de province. 7 octobre, le premier ministre Pearson annonce la démission de M. J. Alphonse Ouinnet du poste de président de la Société Radio-Canada, à une date qui suivra l'adoption par le Parlement d'une refonte de la loi sur la radiodiffusion. Une collision, à Dorion (P.Q.), entre un autobus et un train, fait 19 victimes, pour la plupart des adolescents. Le premier ministre Pearson annonce que le barrage de la Saskatchewan-Sud, en voie d'achèvement, portera le nom de *Gardiner Dam* en l'honneur du regretté très hon. James Garfield Gardiner, ancien premier ministre de la Saskatchewan et ministre fédéral de l'Agriculture durant 22 ans. 11 octobre, le rapport du comité chargé, depuis 1961, d'étudier les dépenses électorales, est déposé à la Chambre; il recommande que les dépenses encourues aux élections par les partis et les candidats soient entièrement révélées, que des émissions gratuites soient accordées à tous les partis également pendant les quatre semaines qui précèdent une élection, que le service postal soit subventionné dans une certaine mesure, que la publicité faite par un candidat ne dépasse pas 10 cents par électeur, etc. 13 octobre, vol d'un million de dollars des postes à l'Aéroport international de Montréal. Une explosion suivie d'un incendie fait 11 victimes à l'usine de produits chimiques *Monsanto Canada Ltd.* de Montréal. 14 octobre, le Livre blanc sur l'immigration est déposé à la Chambre; il vise à supprimer toute discrimination et à étendre les privilèges de parrainage. 17 octobre, le premier métro de Montréal est ouvert au grand public. Inauguration à Scarborough du premier collège local en Ontario, le *Centennial College of Applied Arts and Technology*. 18 octobre, l'hon. Lionel Chevrier, haut-commissaire du Canada à Londres, est nommé commissaire général des visites d'État 1967; le lieutenant-général Howard Graham sera coordonnateur des visites royales et le lieutenant-général Robert Moncel de celles des chefs d'État. 19 octobre, on annonce un accord entre le Canada et la Grande-Bretagne visant les ventes de l'oxyde d'uranium de la région canadienne d'Elliot Lake; les livraisons s'effectueront au cours des années 1970. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les conditions de travail aux postes est déposé à la Chambre. Il recommande une vaste amélioration des conditions de travail et une nouvelle façon d'envisager les relations employeur-employés. On annonce l'approbation de la construction près d'Ottawa de la première partie d'un établissement de recherches minières; le premier contrat est accordé le 26 octobre. 21 octobre, un crasier de mine de charbon enterre une école et plusieurs maisons à Aberfan, Pays de Galles; parmi les victimes, 116 enfants et 28 adultes. 24 octobre, la première station terrestre canadienne de communications par satellite (SATCOM) entre en service commercial près de Mill Village, en Nouvelle-Écosse.

21^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. 24-28 octobre, la conférence fiscale fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa; le gouvernement fédéral accorde aux provinces, pour l'année suivante, un supplément de 150 millions de dollars en versements de péréquation plus la même somme environ pour l'éducation. 25 octobre, la Cour d'appel d'Ontario maintient la condamnation de 26 membres de syndicat accusés d'outrage au tribunal pendant un piquetage à l'usine *Tilco Plastics* de Peterborough. 27 octobre, l'Assemblée générale de l'ONU vote pour mettre fin au mandat de l'Afrique du Sud au Territoire Sud-Ouest africain. 30 octobre, décès à Toronto de M. John Drainie, acteur canadien renommé à la radio, à la scène et à la télévision.

Novembre: 1^{er} novembre, l'INCO annonce un programme d'exploitation devant plus que doubler la production de nickel dans la région de Thompson, au Manitoba; les dépenses s'élevèrent à quelque 100 millions. Inauguration par M^{me} Pearson de la collection d'objets d'art, de pièces d'artisanat et de meubles canadiens anciens que le premier ministre et M^{me} Pearson ont réunis dans une des pièces de leur résidence officielle dite la «salle canadienne». 3 novembre, l'*American Public Health Association* décerne le prix Bronfman de 1966 à M. le juge E. M. Hall, président de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, en reconnaissance de ses réalisations dans le domaine de la santé publique. 4 novembre, les crues dévastent l'Italie du Nord, inondant Florence et Venise; on rapporte 100 noyades et des dommages inestimables aux objets d'art hors prix. Inauguration du service aérien reliant Montréal et Moscou; accord signé le 11 juillet par le Canada et l'Union soviétique. Le premier ministre, M. Pearson, annonce une subvention de \$100,000 au Fonds International de Secours à l'enfance (UNICEF) en commémoration des enfants d'Aberfan et des enfants de Dorion morts le 7 octobre dans un accident. 10 novembre, nomination du juge André Montpetit comme médiateur dans le différend opposant le gouvernement fédéral et les employés des postes, dans le but d'éviter une grève des postes à l'occasion de Noël; accord conclu le 15 novembre grâce à une augmentation de salaire horaire de 25 cents et un contrat se terminant à la fin de juillet 1967. 11 novembre, le Canada élu au Conseil de sécurité des Nations Unies pour un mandat de deux ans. 11-19 novembre, à la Foire royale agricole d'hiver de Toronto; M. Larry Hixt de Beiseker (Alb.), remporte le championnat mondial pour le blé pour la deuxième année consécutive; M. James Day, d'Oak Ridges (Ont.), et son cheval, *Canadian Club*, remportent le Prix des Nations au concours international de saut hippique; et M. David Hasson d'Aries (Ont.), remporte les *Queen's Guineas* pour son bœuf Aberdeen Angus. 13 novembre, M^{me} Louis St-Laurent, épouse de l'ancien premier ministre, décède à Québec. 14 novembre, le vol d'astronautes américains dans la capsule *Gemini 12* termine le programme *Gemini* qui visait à déterminer les limites physiques de l'homme en orbite. On annonce une augmentation des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants. 14-28 novembre, première grève en 29 ans à la société Air Canada, déclarée par les mécaniciens et leurs auxiliaires; les vols reprennent après la signature d'un nouveau contrat accordant une

augmentation de salaire de 20 p. 100 et une hausse de 7 p. 100 des avantages sociaux. 18 novembre, le premier ministre, M. Pearson, annonce la nomination d'une commission royale, présidée par M. M. W. Mackenzie, ancien sous-ministre du Commerce, pour mener une enquête sur la sécurité d'État au Canada. Décès de M. Cluny Macpherson, âgé de 87 ans, à St-Jean (T.-N.); on lui doit l'invention des premiers masques à gaz utilisés par les troupes alliées pendant la Première Guerre mondiale. 17 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à la Grande-Bretagne de mettre fin à la rébellion de la Rhodésie, et de recourir à la force au besoin. 21 novembre, M. Bower Edward Featherstone, fonctionnaire fédéral à la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est accusé de s'être procuré et d'avoir gardé en sa possession des exemplaires d'une carte secrète relative à la défense maritime du Canada. 22 novembre, pour leurs contributions aux arts, aux humanités et aux sciences sociales au Canada, le Conseil des Arts du Canada décerne des médailles à M. Morley Callaghan, écrivain; M. W. A. Mackintosh, économiste; M. Norman McLaren, cinéaste et M. Jean-Paul Riopelle, peintre. 23 novembre, l'Ontario *Securities Commission* ouvre une enquête sur les opérations financières de la *Prudential Finance Corp. Ltd.*, actuellement administrée par un syndicat. 25 novembre, le Canada versera une contribution de \$500,000 dans un fonds canadien spécial destiné à venir en aide à la population italienne victime des inondations; le public est invité à y souscrire. Des émeutes éclatent à Vancouver à la veille d'une partie de la coupe Grey. 26 novembre, les *Roughriders* de la Saskatchewan remportent la coupe Grey pour la première fois en battant les *Rough Riders* d'Ottawa au compte de 29 à 14. 29 novembre, une enquête sur la mort de neuf travailleurs attribue l'effondrement du pont du chemin Heron, survenu le 10 août, à la faiblesse de l'étagage de bois; la *O. J. Gaffney Construction Co.* de Stratford et la *M. M. Dillon Consulting Engineer Co.*, de London, sont tenues responsables. 30 novembre, la Barbade devient un État indépendant du Commonwealth après 339 ans d'administration britannique.

Décembre: 1^{er} décembre, décès du sénateur Stanley S. McKeen de Vancouver. 2 décembre, M. Joseph B. Brien, président de la *Prudential Finance Corp.*, société en faillite, est arrêté sous l'inculpation de vol, de faux et d'usage de faux. U Thant est de nouveau nommé secrétaire général des Nations Unies pour un mandat de cinq ans. Décès à Toronto de M. Ralph Allen, correspondant de guerre, écrivain et éditorialiste. 3 décembre, la grève des débardeurs de la Colombie-Britannique se termine après avoir duré trois semaines. 10 décembre, l'équipe féminine canadienne de curling de Unionville (Ont.), dirigée par M^{me} Helen Jewett, remporte le championnat mondial en Écosse. 14 décembre, sanction royale donnée à la loi constituante la *Bank of British Columbia*. M^{me} Georges P. Vanier présente, à la résidence du gouverneur général, la première prime de la Fonction publique pour réalisation exceptionnelle à M. Wilfrid Bennett Lewis, premier vice-président (sciences) de l'*Atomic Energy of Canada Limited*. 18 décembre, la menace de grève des contrôleurs de la circulation aérienne prévue pour le 20 décembre

est écartée grâce à la hausse moyenne de saisière de 13 p. 100 consentie par le gouvernement fédéral. 19 décembre, le ministre des Finances, M. Sharp, annonce une hausse de l'impôt fédéral sur les ventes de 1 p. 100 ainsi que le paiement, au palier de revenu supérieur, d'un impôt plus élevé pour la sécurité de la vieillesse. 20 décembre, le compte rendu du Comité mixte spécial des Communes et du Sénat sur les prix et le crédit est déposé à la Chambre des communes; les recommandations comprennent la création d'un ministère des Affaires des consommateurs, des renseignements moins complexes sur les prix à la consommation et un programme d'éducation du consommateur de plus grande envergure. 21 décembre, la loi sur les soins médicaux reçoit la sanction royale; elle doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1968. Une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse reçoit la sanction royale; elle autorise le versement, aux personnes nécessiteuses, d'un supplément de \$30 par mois aux \$75 de la pension de vieillesse. Près de Windsor (Ont.) huit enfants sont tués dans une collision entre un autobus scolaire et un camion transportant du sable. Décès du capitaine Merton Wesley Plunkett, à Toronto; il a été l'organisateur d'une troupe d'artistes connue, au cours de la Première Guerre mondiale, sous le nom de *Dumbbells*. 23 décembre, M. Ross Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, annonce qu'en hommage au seul citoyen de cette province qui soit devenu premier ministre du Canada, la maison familiale située près de Borden (Sask.), dans laquelle l'ancien premier ministre M. John Diefenbaker a passé sa petite enfance, sera transportée à Regina, restaurée, et fera partie du *Wascana Centre*. M^{me} Isabel LeBourdais, auteur du livre intitulé «Le procès de Steven Truscott» (*The Trial of Steven Truscott*), est nommée Femme de l'année par les rédactrices de la Presse canadienne. 29 décembre, en vertu d'un programme fédéral-provincial visant à la transformation de l'économie de base de l'île du Cap-Breton, de nouvelles industries remplaceront graduellement les houillères encore actives dans la région. 31 décembre, le rapport sur les études avancées et la recherche en Ontario recommande la réunion des 14 universités de l'Ontario subventionnées par la province, en une seule institution ayant plusieurs cités universitaires. M. Donald Gordon, président du National-Canadien, prend sa retraite après avoir rempli ce poste pendant 17 ans. On inaugure l'Année du Centenaire du Canada par une cérémonie sur la colline du Parlement au cours de laquelle le premier ministre, M. Pearson, allume la flamme du Centenaire qui se trouve à l'entrée principale de la colline du Parlement.

1967

Janvier: 1^{er} janvier, M^{me} Georges P. Vanier, épouse du gouverneur général, inaugure le train du Centenaire à Ottawa, avant le départ de ce dernier pour Victoria où il commence, le 9 janvier, un

voyage de 83 arrêts à travers le pays. 4 janvier, M^{me} Helen Hogg, de l'Université de Toronto, reçoit la médaille d'argent de la Société d'astronomie Rittenhouse pour son étude sur les étoiles variables; c'est la première Canadienne et la deuxième femme à laquelle cet honneur est décerné. 5 janvier, décès de M. David Roger Mitchell, député de Sudbury. Le gouvernement fédéral proclame que le 11 janvier 1967, l'anniversaire de la naissance de sir John A. Macdonald, doit être commémoré dans tout le Canada en hommage à son rôle de Père de la Confédération et premier chef du pays. 9 janvier, l'honorable Walter L. Gordon redevient membre du Cabinet fédéral. Décès, à Winnipeg, du lieutenant-gouverneur du Manitoba, l'honorable Errick F. Willis. 11 janvier, ouverture officielle du Château Champlain à Montréal, hôtel de 38 étages, le plus élevé au Canada et de construction la plus récente. 13 janvier, M^{lle} Nancy Greene, de Rossland (C.-B.), remporte le championnat international de ski en Suisse. 14 janvier, la grève de grande envergure des professeurs catholiques des cours primaires et secondaires force la fermeture des centaines d'écoles à Montréal et à Trois-Rivières; le 17 janvier, le gouvernement du Québec nomme comme médiateur le juge André Montpetit de la Cour supérieure du Québec. Décès de l'honorable J. L. Hsley, ancien ministre du Revenu National, des Finances et de la Justice. 18 janvier, Yellowknife (T. N.-O.) nommé officiellement capitale des Territoires du Nord-Ouest. 23 janvier, création d'un comité spécial de ministres, sous la présidence de l'honorable Walter L. Gordon, afin d'étudier les conséquences de l'investissement de capitaux étrangers dans l'industrie canadienne. 24 janvier, ouverture de la 28^e Législature de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique à New Westminster, en mémoire de l'ouverture dans cette même ville, il y a cent ans, de la 1^{re} session du Conseil législatif de la Colonie unie de Colombie-Britannique qui a scellé l'union des colonies de Colombie-Britannique et de l'île Vancouver. 27 janvier, l'équipe de la capsule spatiale du projet *Apollo* des États-Unis, composée du colonel Virgil Grissom, du lieutenant-colonel Edward White et du lieutenant de vaisseau Roger Chaffee, trouve la mort au cours d'un incendie qui a lieu sur la rampe de lancement. 29 janvier, Valerie Jones, de Toronto, et Donald Knight, de Dundas (Ont.), gagnent chacun le championnat de patinage de fantasia du Canada, catégorie senior simple, à Toronto. Des explosions se produisent dans les ambassades et les consulats yougoslaves de six villes de l'Amérique du Nord, y compris Ottawa et Toronto; les immeubles sont endommagés mais il n'y a pas de blessés. 30 janvier, le taux d'intérêt de la Banque du Canada est baissé de 5½ p. 100 à 5 p. 100. Les employés de bureau de la ville de Montréal se mettent en grève, entraînant la fermeture des tribunaux municipaux, du service d'assistance sociale et de l'hôtel de ville.

APPENDICE I

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT

Certains renseignements figurant au chapitre II (Constitution et gouvernement) et arrêtés le 1^{er} octobre 1966 sont mis à jour dans le présent Appendice.

Page 90, tableau 2

Son Excellence le général le très honorable Georges P. Vanier, D.S.O., C.M., D.C. est décédé le 5 mars 1967. L'honorable Roland Michener, C.P., C.R., a été nommé 20^e gouverneur général du Canada le 4 avril 1967 et assermenté le 17 avril 1967.

Page 92, tableau 4

Le 9 janvier 1967, l'honorable Walter L. Gordon a été nommé membre de l'Administration avec préséance après l'honorable Paul Theodore Hellyer.

Le 4 avril 1967, l'honorable Lucien Cardin a démissionné de ses fonctions de ministre de la Justice et procureur général; l'honorable Guy Favreau a démissionné de ses fonctions de président du Conseil privé de la Reine pour le Canada; l'hon. Walter Gordon a été nommé président du Conseil privé de la Reine pour le Canada; l'hon. John Turner a été nommé registraire général du Canada; Pierre Elliot Trudeau secrétaire parlementaire après le premier ministre, a été nommé ministre de la Justice et procureur général; et J.-J. Jean Chrétien, secrétaire parlementaire après le ministre des Finances a été nommé membre de l'Administration.

Page 94, tableau 5

Le 11 janvier 1967, le premier ministre a annoncé que Son Excellence le gouverneur général avait approuvé sa recommandation visant à nommer tous les premiers ministres des provinces membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada; l'assermentation est remise à une date ultérieure.

Le très honorable James Lorimer Ilsley décède le 14 janvier 1967.

M^{me} Georges P. Vanier a été nommée membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada le 11 avril 1967.

Pages 97-98, tableau 8

L'honorable Douglas Everett a été nommé sénateur pour la province de Manitoba le 8 novembre 1966. Les personnes suivantes ont été nommées au Sénat le 6 avril 1967: l'hon. Maurice Lamontagne, C.P., Montréal (P.Q.); M^{me} R. A. Kinnear, Port Colborne (Ont.); Keith Laird, C.R., Windsor (Ont.); et Andrew Thompson, Kendal (Ont.).

L'hon. Adrian K. Hugessen a démissionné comme sénateur de la province de Québec, le 1^{er} janvier 1967. L'hon. Stanley Stewart McKeen, sénateur pour la province de Colombie-Britannique, est décédé le 1^{er} décembre 1966; l'hon. William Rupert Davies, sénateur pour la province de l'Ontario, est décédé le 11 mars et l'hon. Alexander Neil McLean, sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick, est décédé le 12 mars 1967.

Pages 101-106, tableau 10

M. R. Mitchell, député de Sudbury (Ont.), est décédé le 5 janvier 1967.

Renvoi 1 à la page 102,—l'élection complémentaire dans la circonscription de Hull n'avait pas encore eu lieu au moment d'aller sous presse.

Page 124, Gouvernement du Territoire du Yukon

M. R. G. Cameron a pris sa retraite en tant que commissaire le 31 mai 1966, et M. James Smith a été nommé à ce poste le 14 octobre 1966.

Page 125, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

M. B. G. Sivertz a pris sa retraite comme commissaire le 16 janvier 1967; le sous-commissaire, M. Stuart M. Hodgson, a été nommé commissaire et M. John H. Parker, commissaire suppléant le 2 mars 1967.

Une loi visant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest (S.C. 1966-1967, chap. 22) et qui a reçu la sanction royale le 2 juin 1966, prévoit l'élection de trois nouveaux membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Furent élus par la suite: M. Simonie, E7-551, pour la circonscription électorale de l'Arctique orientale; M. Duncan Pryde pour celle de l'Arctique centrale; et M. Robert Williamson pour celle du Keewatin.

Le 18 janvier 1967, Yellowknife est devenue la capitale des Territoires du Nord-Ouest.

APPENDICE II**POPULATION**

A la page 191 du présent volume, on annonce que les données sur la population tirées du recensement de 1966 paraîtront, dans la mesure du possible, au moment d'aller sous presse, dans l'Appendice. Toutefois, les premiers chiffres ne seraient disponibles qu'à environ deux mois après la fin du délai possible pour l'inclusion ici des éléments d'information. Comme il est mentionné dans le chapitre sur la population, on peut se procurer sur demande chez l'Imprimeur de la Reine ou au Bureau fédéral de la statistique une liste de publications du recensement de 1966.

Depuis l'impression du chapitre sur la population, le chiffre estimatif de la population par province au 1^{er} juin 1966 est devenu disponible, et les facteurs de l'accroissement de la population du 1^{er} juin 1961 au 1^{er} juin 1966 sont mis en relief dans le tableau ci-contre. On évalue à 19,919,000 la population totale au 1^{er} juin 1966, soit un accroissement de 9.2 p. 100 au cours de la période quinquennale, au regard de l'accroissement de 13.4 p. 100 entre 1956 et 1961 et de celui de 14.8 p. 100 entre 1951 et 1956. Le ralentissement de la cadence durant les cinq dernières années s'explique en partie par une baisse sensible de la natalité au Canada qui est passée de 26.1 à 21.4 par millier d'habitants, ce qui reflète la diminution de 475,700 à 418,595 du nombre des naissances.

Le nombre des naissances, pour toute la période 1961-1966 est d'environ 2,250,000 par rapport à 2,362,000 pour la période de recensement précédente, soit une diminution de 112,000. Dans la même comparaison, il y a eu 45,000 décès de plus, ce qui se traduit par une diminution de 157,000 de l'accroissement naturel. La baisse au chapitre de l'immigration durant les cinq dernières années a été encore plus considérable, le nombre d'immigrants se chiffrant à 539,000 contre 760,000 pour la période précédente; de plus, le nombre d'émigrés ayant été évalué à environ 30,000 de plus que celui de la période précédente, la diminution nette a été de 251,000. Il est à noter toutefois que l'immigration augmente chaque année depuis 1961, année où elle a atteint son plus bas chiffre; en 1966, elle a atteint un total de 194,743, soit deux fois et demie le chiffre de 1961.

Parmi les provinces, l'accroissement de la population au cours de la période 1961-1966 a été particulièrement sensible en Colombie-Britannique, où l'augmentation de 233,000 habitants (14.3 p. 100), s'explique en grande partie par un mouvement considérable de personnes en provenance des autres provinces; on évalue à juste un peu plus de 100,000 le gain net enregistré par cette province depuis 1961 au chapitre du mouvement interprovincial. L'Ontario est la seule autre province à réaliser un gain net durant cette période par voie de migration interprovinciale. Elle a acquis juste au-dessus de 50,000 habitants. L'immigration a également joué un rôle important dans la population de l'Ontario, dont l'accroissement depuis 1961 atteignait 659,000 (10.6 p. 100); environ 287,000, ou un peu plus de la moitié de tous les immigrants venus au Canada se sont établis dans cette province. Terre-Neuve a aussi enregistré une augmentation de sa population de 10 p. 100 pendant la période 1961-1966. Les taux d'accroissement de l'Alber-

ta et du Québec, soit de 9.9 et 9.2 p. 100 respectivement, correspondent à celui du Canada entier, mais les provinces Maritimes, le Manitoba et la Saskatchewan ont toutes accusé un taux d'accroissement moyen inférieur à 1 p. 100 par année.

Facteurs de l'accroissement de la population, 1^{er} juin 1961 au 1^{er} juin 1966

Province	Population au 1 ^{er} juin 1961 (recensement)	Nais-sances	Décès	Accrois-sement naturel	Migration nette (esti-mation)	Population au 1 ^{er} juin 1966 (esti-mation)	Accroissement	
							Nom-bre	%
	(milliers)							
T.-N.....	458	76	15	60	-13	505	48	10.3
Î.-P.-É.....	105	14	5	9	-5	109	4	3.8
N.-É.....	737	91	31	60	-37	760	23	3.1
N.-B.....	598	77	24	54	-25	627	29	4.8
Qué.....	5,259	646	189	457	+28	5,744	485	9.2
Ont.....	6,236	753	265	488	+171	6,896	659	10.6
Man.....	922	109	38	70	-34	958	36	3.9
Sask.....	925	112	37	76	-47	954	29	3.1
Alb.....	1,332	182	47	134	-2	1,464	132	9.9
C.-B.....	1,629	181	77	104	+128	1,862	233	14.3
Yukon.....	14	3	¹	2	-1	15	1	7.1
T. N.-O.....	23	6	1	5	-2	26	3	13.0
Canada.....	18,238	2,254	731	1,518	162	19,919	1,681	9.2

¹ Moins de 500.

INDEX

NOTA—L'Index ne comprend pas les articles spéciaux publiés dans les éditions antérieures de l'Annuaire.
Le répertoire de ces articles paraît aux pp. 1330-1333.

	PAGE		PAGE
Abattage, animaux.....	518	Aéroports autorisés.....	917, 919
— bois.....	552-553	— municipaux.....	1134
Accidents, automobile.....	268, 273, 833, 880-881	— personnel breveté.....	923
— chemins de fer.....	858	Affaires des anciens combattants, ministère,	
— décès.....	248-249, 268	dépenses.....	136, 1093, 1116, 1119
— travail, réparation.....	798, 801, 833-834	— fonctions.....	348-357
Accidents mortels, véhicules automobiles.....	268, 833, 880-881	— lois appliquées.....	158
Accise, droits.....	1903, 1092, 1103-1105, 1107, 1112, 1118, 1127	— personnel et rémunération.....	168
Accords aériens internationaux.....	910	Affaires extérieures, ministère, dépenses.....	1093, 1116, 1118
Accords, commerciaux et douaniers, pays du Commonwealth.....	1078-1080	— fonctions.....	136, 171-190
— hors du Commonwealth.....	1080-1086	— lois appliquées.....	159
— fiscaux, fédéraux-provinciaux.....	1094-1096, 1128-1134	— personnel et rémunération.....	169
— forestiers, fédéral-provinciaux.....	562	Affaires extérieures (Ouvrages sur le Canada).....	1276-1277
— international, conservation de la pêche.....	468-469, 474, 657-658	Affaires indiennes et Nord canadien, ministère, dépenses.....	1116, 1118
— radiodiffusion.....	930-940, 945	— fonctions.....	137, 211-217
Accords fédéraux-provinciaux, aide à l'agriculture.....	468-469, 474-478, 1131	— lois appliquées.....	159
Accord général, aménagement rural et développement agricole (ARDA).....	471-473, 476-478	Affranchissement, recettes.....	960-961
— sur les tarifs douaniers.....	1078-1078	Afrique, programme d'aide.....	187-188
— régional, radiodiffusion en Amérique du Nord.....	930	Afrique du Sud, accords commerciaux.....	1080
Accroissement des connaissances géographiques au sujet du Canada.....	1-7	— commerce avec (voir aussi «République sud-africaine»).....	1046, 1048, 1051
Accroissement de la population.....	191-194, 248-252, 277-279, 1360	Agence internationale de l'énergie atomique.....	184
(voir aussi «État civil»)		Agences du commerce extérieur à l'étranger.....	1069-1072
Acier, moulages et lingots.....	597	Agences de planification économique des gouvernements provinciaux.....	1197-1200
Acte de l'Amérique du Nord britannique.....	83-86, 88, 89, 93, 95, 98-100, 441, 480	Agences de publicité.....	979
Actes criminels (voir «Criminalité et délinquance»).....	441-457	Agglomérations urbaines.....	198-202
Actif, Banque du Canada.....	1203	— accroissement naturel.....	193-194, 277-279
— banques à charte.....	1213-1214	— construction projetée.....	775-776
— Banque d'expansion industrielle.....	1204	— décès.....	250-252, 266-267
— canadien à l'étranger.....	1178-1181	— emploi.....	811-813
— fédéral.....	1119-1120	— mariages.....	250-252
Actions, ordinaires, indices.....	1023	— mortalité infantile.....	250-252, 273
— priorité, indices.....	1024	— naissances.....	250-252, 256
Activités culturelles.....	389-406	Agrégats économiques, tendances.....	1146-1200
Activité économique en 1965 et 1966.....	1147-1159	Agriculture.....	479-543
— exposé annuel.....	1182-1193	— aide fédérale.....	490-496
Activité internationale, 1965-1966.....	177-190	— amélioration du bétail.....	484-490
— scientifique, dépenses fédérales.....	438-440	— aide provinciale.....	496-503
Administration, biens des faillis.....	1009-1012	— assistance aux Prairies.....	476, 495
Administration, financière, gouvernement fédéral.....	131-136	— assurance-récolte.....	491, 1341
— ressources forestières.....	544-549, 563-572	— bétail.....	484-490
— Voie maritime du Saint-Laurent.....	158, 893-897, 902, 903	— betteraves sucrières.....	531
Admissions à la citoyenneté.....	242-246	— classement et protection des produits.....	488-489
Adultes, condamnations (voir aussi «Criminalité et délinquance»).....	444-450	— conservation du sol et de l'eau.....	468-469
Aérodromes.....	917	— coopératives.....	990-992, 998
Aéronautique, Établissement national (recherches).....	415	— crédit.....	154, 493-494, 1341
		— écoles et collèges.....	593
		— emploi.....	802, 804
		— fruits.....	525-527, 536
		— grandes cultures.....	505, 509-514
		— lait, Commission canadienne.....	1336, 1341
		— industrie.....	519-525
		— laine.....	530
		— légumes.....	527-538, 536
		— machines.....	494-495
		— syndicats, crédit pour l'achat.....	494-495, 1338, 1341

	PAGE		PAGE
Agriculture, mesures d'aide fédérale à l'amélioration du bétail.....	484-490	Alberta	
— main-d'œuvre.....	827-828	— collèges et écoles d'agriculture.....	503
— miel.....	530-531	— condamnations judiciaires (voir «Criminalité et délinquance»)	
— ministère, dépenses.....	1118, 1118	— Conseil de recherches.....	431-432
— fonctions.....	137, 480-485	— construction.....	769, 773-776, 784
— lois appliquées.....	159	— coopératives.....	992
— œufs.....	529	— décès.....	249, 282, 286, 272, 274
— Office des producteurs.....	990-1000	— divorces.....	253
— paiements anticipés, grains des Prairies		— écoles (voir «Education»)	
492-493, 980-984		— emploi, indices.....	810, 812
— prêts.....	356-356, 491-495, 780	— énergie électrique	
— prix.....	504-508, 533-539, 980-984	685, 688, 691, 693, 698-699, 701-707, 714-715	
— production.....	509-509	— entrée dans Confédération.....	87
— produits agricoles, commercialisation		— gains moyens, industrie.....	740-750, 812, 819
514-515, 980-984, 995-997		— gouvernement.....	122
— exportations.....	980-984, 1056	— dette.....	1140, 1141
— importations.....	1059	— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— recettes monétaires.....	504-508	— grandes cultures.....	511-514
— ventes coopératives.....	990-992, 998	— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— produits de l'érable.....	531-532	— immigrants (voir «Population»)	
— produits de pépinière.....	532-533	— indemnisation des accidentés.....	934
— programmes fédéraux-provinciaux.....	468-478, 491-603	— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— provende, aide relative aux céréales.....	495-496, 1341	— irrigation et conservation.....	474-476
— recherches.....	481-483	— lacs principaux.....	14
— aménagement rural et développement agricole (ARDA).....	468-478	— législation ouvrière.....	796-801
— reproducteurs pur sang, primes.....	1131	— lieutenant-gouverneur.....	122
— rétablissement des Prairies.....	471-478	— lois minières (voir «Législation minières»)	
— revenu des cultivateurs.....	504-508	— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— serre, cultures.....	533	— manufactures.....	749-750
— services provinciaux.....	496-503	— mariages.....	249, 252, 280
— stabilisation des prix agricoles, Office.....	158, 490-491	— montagnes et autres élévations.....	19
— statistique canadienne.....	508-541	— municipalités.....	128, 129, 201-202
— statistique internationale.....	541-543	— naissances.....	249, 252, 253-262
— statistique du recensement.....	539-541	— parcs.....	41, 49
— tabac.....	528-529	— pêcheries, administration.....	668-669
— terres agricoles, superficie.....	468-470, 476-478, 540-541	— pipelines.....	923-929
— volaille.....	506, 518-519	— population (voir «Population»)	
Aide, Afrique du Commonwealth, programme spécial.....	187-188	— prestations d'assurance-chômage.....	832
— Amérique latine.....	189	— prêts agricoles.....	492, 494
— conservation des eaux.....	474-478	— production agricole, indice.....	509
— enfants des morts de la guerre (Education).....	353	— production minérale (voir «Minéraux»)	
— États africains d'expression française.....	189-189	— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— à la fabrication.....	759-761	— programme forestier.....	570-571
Aide extérieure (voir aussi «Programmes d'aide à l'étranger»).....	186-190	— représentation, Chambre des communes.....	99, 105
— Plan de Colombo.....	186-187, 302	— Sénat.....	97, 98, 1334
Aides à la navigation maritime.....	898-899, 948-949	— ressources forestières (voir «Forêts»)	
Aides radio, navigation, aérienne.....	918-919, 948-949	— revenu agricole.....	507, 508
— maritime.....	898-899, 949	— routes.....	860-870
Aiglefin, quantité et valeur débarquées.....	650, 652-653	— sécurité de la vieillesse.....	329
Air Canada.....	151, 904-909, 912-913	— services agricoles.....	601-602
ALBERTA		— bien-être.....	338-342
— Agriculture, ministère.....	501-502	— santé.....	303-311
— aide, industrie minière.....	588, 618-619, 634	— statistique agricole du recensement.....	539-541
— allocations aux aveugles.....	334	— superficie.....	58
— familiales.....	330	— terres agricoles.....	470, 541
— invalides.....	335	— terres boisées.....	470, 543-555
— jeunes.....	331	— trafic-marchandises, mouvement.....	993-994
— maternelles.....	340	— véhicules automobiles.....	868, 873
— assistance-chômage.....	335	Alcool, régie et vente.....	1002-1005
— assistance-vieillesse.....	333	— recettes des gouvernements	
— assurances.....	1247	1003, 1092, 1103-1105, 1107, 1112, 1136	
— bestiaux.....	517	— ventes, valeur.....	1004
— bibliothèques.....	403	volume.....	1004-1005
— bois sur pied.....	547	Alcoolisme.....	307
— caisses d'épargne.....	1218	— Algérie, accords douaniers.....	1080
		— commerce avec.....	1048, 1051
		Alimentation et agriculture, Organisation des Nations Unies (FAO).....	181
		Aliments, consommation.....	535-539

	PAGE		PAGE
Aliments, exportations.....	1056, 1084	Archives publiques, fonctions.....	137-138
— importations.....	1050, 1086	— lois appliquées.....	159
— prix, indice.....	1017	Arctique canadien, climat.....	59-79
Aliments et boissons, débits et commerce.....	972-973	ARDA, programme.....	488-478
— industries manufacturières.....	725, 732, 735, 741-751	Argent, pièces de monnaie en circulation.....	1206
— investissements et dépenses d'entretien.....	786	— prêteurs autorisés.....	1224-1225
Aliments et drogues, réglementation.....	297-298	Argent, production canadienne	
Allemagne, République fédérale, accords douaniers.....	1050	— production mondiale.....	577, 579, 590, 605-606
— commerce avec.....	1046, 1047, 1050	Argentine, accords douaniers.....	1090
Allocations, anciens combattants		— commerce avec.....	1048, 1049, 1052
.....	350-352, 1093, 1116, 1119	Argileux, production.....	578, 579, 594, 616
— aveugles.....	333-334, 1093, 1113, 1116, 1133, 1137	Armée canadienne.....	1258-1260
— familiales.....	329-330, 1093, 1113, 1116	— corps de cadets.....	1260
— invalides.....	334-335, 1093, 1113, 1116, 1133, 1137	— correspondance des grades.....	1254
— jeunes.....	330-331, 1114	— fonctions et organisation.....	1250-1253
— maternelles.....	340, 1113, 1137	— instruction.....	1253-1259
Allocations et indemnités aux membres du Sénat et de la Chambre des communes	100-107	— Milice.....	1259
Alluvions, règlements miniers.....	636	— opérations en 1956.....	1258
Altitude, montagnes et autres élévations.....	18-20	— solde et indemnités.....	1251-1254
— superficie et profondeur des Grands lacs.....	13	Arsenaux canadiens Limitée.....	151
— principaux lacs.....	13-15	Articles spéciaux, éditions antérieures.....	1330-1333
Aluminium, production.....	607	Arts, Conseil.....	151, 400-401, 1336
Ambassades, légations, etc.....	172-177	— écoles de beaux-arts, galeries, etc.....	389-397
Ambassadeurs du Canada à l'extérieur.....	172-175	— arts d'interprétation.....	392-393
Ambassadeurs des autres pays au Canada.....	176-177	— galerie nationale.....	156, 391-392
Améliorations agricoles.....	491-492	Arts et enseignement.....	389-397
— bétail, mesures d'aide fédérale.....	484-490	— et lettres (Ouvrages sur le Canada).....	1282-1285
— prêts.....	491-492	Assemblée générale, ONU.....	179-180
Amélioration, maisons.....	784	Assemblées législatives provinciales.....	111-124
Aménagement de la capitale nationale.....	50-53, 1116	Assistance-chômage.....	335, 1116, 1133, 1137, 1139
Aménagement rural et développement agricole (ARDA).....	468-478, 490, 495, 1341	Assistance générale (bien-être).....	339
Aménagement et entretien des routes.....	869	Assistance publique du Canada, Régime.....	290, 331-332
Aménagements des ressources hydrauliques		Assistance-vieillesse	
.....	468-478, 694-700, 707-717	332-333, 1116, 1133, 1137, 1139, 1344
Amérique du Nord britannique, Acte		Association internationale de développement.....	134
.....	83-86, 88, 89, 93, 95, 98-100, 441, 480	Association royale canadienne, aéroclubs.....	916
Amiante, production.....	577, 578, 592, 609-610	Associations coopératives.....	990-992
Anciens combattants.....	348-357, 1093, 1116, 1119	Assurances.....	1230-1247
— allocations.....	137, 350-352, 1093, 1116, 1119	— accidents.....	1242
— assurance.....	353	— aéronefs.....	1242
— crédits de réadaptation.....	348	— anciens combattants.....	353
— établissement agricole.....	355-356	— automobile.....	1242
— Fonds de secours.....	352-353	— bétail.....	1242
— gratifications de guerre.....	348	— biens mobiliers.....	1242
— hôpitaux.....	354-355	— bris de glaces.....	1242
— pensions.....	348-350, 1116	— chaudières.....	1242
— réadaptation et bien-être.....	353	— crédits à l'exportation.....	154, 1075-1076
— réintégration dans l'emploi civil.....	795	— département, dépenses.....	1119
— sépultures de guerre, Commission.....	357	— fonctions.....	138
— services, de bien-être.....	352-353	— lois appliquées.....	159
— personnel médical.....	354-355	— dépôts du Canada, Société.....	1342
— médicaux.....	354-355	— extincteurs automatiques.....	1242
— terres destinées.....	155, 255-256	— faux.....	1242
Animaux sauvages, pares et conservation.....	63-65	— fédérales et provinciales.....	1244-1247
— production de fourrures.....	674, 678-682	— garantie.....	1242
Antilles, accords douaniers (voir «Caraïbes»).....	1078	— générales.....	1239, 1242-1244
— commerce avec.....	1049, 1053	— gouvernement de l'Alberta.....	1247
Antilles du Commonwealth, programme d'aide	187	— de la Saskatchewan.....	1246-1247
Apiculture.....	530	— grêle.....	1242
Appareils et matériel électriques, manufactures	723-724, 737	— hospitalisation.....	293-297, 1112, 1113, 1133, 1137
Appels d'actes criminels.....	453	— incendie.....	1239-1240
Application des lois.....	158-163	— finances.....	1242-1244
Apprentissage (voir aussi «Formation professionnelle»).....	801	— pertes.....	1240-1241
Apprêtage des fourrures.....	677	— Sociétés à charte fédérale.....	1231-1244
Archives publiques, dépenses.....	1116, 1119	— à charte provinciale.....	1231, 1239
		— finances.....	1234-1235, 1242-1244
		— interpellations et tempête de vent.....	1242
		— maladie.....	1242
		— médicale, régimes universels.....	308

	PAGE		PAGE
Assurance médicale, provinciale.....	308-309	Aviation royale du Canada.....	1260-1262
— facultative.....	347-348	— cadets, Ligue.....	1262
— régimes de pension.....	1247-1249	— correspondance des grades.....	1254
— patronnés et aidés par la province.....	308-309	— fonctions et organisation.....	1250-1251
— aux bénéficiaires publiques.....	309-310	— instruction.....	1261
— rentes sur l'Etat.....	1244-1246	— opérations en 1966.....	1260-1261
— Société d'assurance des crédits à l'exporta- tion.....	154, 1075-1076, 1336-1337, 1346	— réserve.....	1261-1262
— mutualistes.....	1236-1237	— solde et indemnités.....	1251-1254
— transport intérieur.....	1242	— Services aériens.....	911-923
— vol.....	1242	— terrains d'atterrissage.....	917
Assurance-chômage.....	828-832, 1093, 1111, 1119	Aviculture.....	506, 518-519
— Commission.....	151, 828-830	Avions immatriculés.....	923
Assurance-récolte.....	491, 1131, 1341	Avoine, arrivages et expéditions.....	885-887, 980, 983
Assurance-vie.....	1230-1238	— prix.....	506, 511, 512, 534, 983-984, 985, 986
— anciens combattants.....	353	— statistique internationale.....	543
— devises étrangères.....	1237-1238	— stocks.....	514-515
— à l'étranger (sociétés canadiennes).....	1237-1238	— stocks et écoulement.....	984
— inscrite au Canada.....	1230-1233	— superficie, production et valeur.....	511, 512
— mortalité chez les assurés.....	1233	— ventes, recettes.....	506
— sociétés, à charte fédérale, activités.....	1231-1233	À voir du Canada en or et en dollars américains.....	1227
— finances.....	1234-1235	Avoirs canadiens à l'étranger.....	1178-1181
— mutualistes.....	1236-1237		
Astronomie, recherches.....	427-428	Balance canadienne des investissements.....	1176-1181
Atlantique, Office d'expansion économique de la région.....	155, 1194-1196, 1335, 1341	Balance canadienne des paiements interna- tionaux.....	1169-1175
— Laboratoire régional de recherches.....	416	Balisage.....	898-899
Atomic Energy of Canada Limited.....	152, 417-424	Banque du Canada.....	182, 1201-1203
Auditeur général, Bureau.....	135-136, 138, 159, 1118	— actif et passif.....	1204
Australie, accords douaniers.....	1078	— billets.....	1205
— commerce avec.....	1046, 1049, 1052	— Caisses d'épargne.....	1217-1219
Autobus, transport des voyageurs.....	877-878	— réserves.....	1202, 1213-1214
Automobiles (voir aussi «Véhicules automobiles»)		Banques, à charte.....	1207-1217, 1342, 1343
— accidents.....	268, 273, 833, 880-881	— actif et passif.....	1213-1214
— assurances.....	1242	— billets en circulation.....	1205
— circulation et règlements.....	864-868	— dépôts.....	1207, 1215
— classement.....	873	— finances.....	1216
— fabrication.....	738	— législation.....	1201-1204, 1208, 1342, 1343
— immatriculation.....	872-873	— paiements par chèques.....	1216-1217
— permis de conduire.....	865, 866	— prêts.....	1215
— programme canado-américain sur la fabrica- tion.....	759	— succursales.....	1211-1213
— revenus provinciaux.....	874-875, 1092, 1136	— à l'étranger.....	1213
— stock visible.....	873-874	— d'épargne du Québec.....	1218
— véhicules neufs, ventes.....	873-874, 976	— d'expansion industrielle.....	152, 1203-1204
Autriche, accords douaniers.....	1080	Banque, autres finances commerciales et as- surances.....	1201-1249
— commerce avec.....	1047, 1055	Banque internationale, reconstruction et dé- veloppement.....	183
Avancement de la technologie, Programme.....	760	Barbade, accords douaniers.....	1078
Aveugles, allocations.....		Barbade, commerce avec.....	1049, 1053
— 333-334, 1093, 1113, 1116, 1133, 1137		Bardeaux.....	554
— dépenses provinciales.....	1093, 1137	Barrages, etc., construction.....	474-476, 772
— éducation.....	365	Basses terres et plaines intérieures.....	31, 32-33
Aviation.....	904-923	Bassins hydrographiques.....	10-15
— accords internationaux.....	910	Bâtiment (voir «Construction»)	
— administration.....	910	Beaux-arts écoles, galeries, etc.....	389-397, 1116
— aéroclubs.....	916	Belgique et Luxembourg, accords douaniers.....	1088
— civile.....	147, 904-923	— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
— aides radio.....	918-919, 946, 948-949	Bénéfices des sociétés.....	1098-1102, 1107, 1158-1159
— circulation aérienne, contrôle.....	918-919	Bermudes, accords douaniers.....	1078
— courrier.....	913, 920, 960	— commerce avec.....	1049, 1053
— Évolution du transport aérien civil.....	904-909	Bœufs, dans les fermes.....	517-518
— finances.....	921-922	— prix moyens.....	517, 535
— installations au sol.....	917	— revenus.....	515-516
— ligne de conduite fédérale.....	910-911	— ventes, parcs.....	518, 529, 535, 987-988
— Organisation internationale des Nations Unies.....	182, 910	Bétail, abattu.....	518
— personnel.....	923	— amélioration, mesures d'aide fédérale.....	484-490
— service médical.....	300	— classement et inspection.....	488-493, 987
— services météorologiques.....	916-917	— hygiène vétérinaire.....	483
— statistique sommaire.....	919-923	— nombre et valeur.....	517, 987-988

	Page		Page
Bétail, ventes, recettes.....	505-506, 517, 988	Bois, marques, protection.....	1007-1008
Betteraves sucrières.....	506, 531	— produits, exportations.....	552-558, 1057
— sucre, expéditions.....	531	— fabrications.....	725, 732, 736, 741-751
— production et valeur.....	531	— importations.....	1059
Beurre, disparition intérieure.....	525	— recherches sur les produits forestiers.....	559-561, 572-573
— production.....	521-522	— sur pied, volume.....	547
Bibliothèques.....	401-406, 1131	Bois à pâte, exportations.....	1057
— nationale.....	139, 159, 401-406, 1119	— production, consommation, importations et exportations.....	555-558
— Conseil consultatif.....	401	Boissons alcooliques, régis et ventes.....	1002-1005
— du Parlement.....	139	— taxes d'accise.....	1003, 1092, 1103-1105, 1107, 1112, 1118, 1127
— publiques.....	402-403	Boissons, consommation.....	537
— scientifique nationale.....	402	— fabrication.....	725, 732, 735, 741-751
— universitaires, collégiales et scolaires.....	403-404	Bolivia, accords douaniers.....	1081
Bien-être.....	325-343	— commerce avec.....	1049, 1052
— dépenses.....	343-345, 1093, 1113, 1119	Bonneterie.....	731, 737
— ministère (voir «Santé nationale et Bien-être social»)		Bons du Trésor.....	1095, 1117, 1121
— programmes provinciaux.....	338-342, 1137	Bornes du Canada.....	7-8
— services, anciens combattants.....	352-353	Bouclier canadien.....	22-25
— fédéraux.....	325-331, 1119	Bourses d'étude et de perfectionnement.....	183, 302, 371-373, 400-401, 410, 432-434
— fédéraux-provinciaux.....	331-338, 1133	Bovins, abattus, établissements inspectés.....	518
— Indiens et Esquimaux.....	299	— nombre et valeur moyens.....	517
— initiatives bénévoles.....	347-348	— prix moyens.....	517, 535
— internationaux.....	342-343	— Programmes de contrôle d'aptitudes.....	485-487
— municipaux (voir «Services provinciaux»)		— ventes.....	505-506, 987-988
— provinciaux.....	338-342, 1137	Brésil, accords douaniers.....	1081
— Régime d'assistance publique du Canada.....	331-332	— commerce avec.....	1046, 1048, 1052
— subventions et programmes conjoints.....	331-332, 1133	Brevages (voir aussi «Boissons»), consommation.....	539
Biens de la Couronne, Corporation de dispo- sition.....	154	Brevets d'invention.....	145, 1007
Biens des faillis, administration.....	1009-1012	(voir aussi «Société canadienne des brevets et d'exploitation, Limitée»)	
Biens, dépenses personnelles.....	1157	Budget fédéral.....	131-136
— et services.....	1148-1151	Bulgarie, accords douaniers.....	1081
— transmis par décès.....	1092, 1103, 1112, 1118	— commerce avec.....	1047, 1051
— Commission d'appel.....	110	Bureau de l'aide extérieure.....	190
Bilan fédéral.....	1119-1121	Bureau de l'auditeur général.....	135-136, 138
Billets et billets, valeur et production.....	553	— dépenses.....	1118
Billets, Banque du Canada.....	1205, 1207	— lois appliquées.....	159
Billets en circulation.....	1205	Bureau du commissaire à la représentation.....	99-100, 145
Biographie (Ouvrages sur le Canada).....	1270-1272	Bureau du directeur général des élections.....	139, 1118
Biologie (pêcheries).....	659	Bureau fédéral de la statistique.....	146-147
Biosciences, recherches.....	411	— publications.....	1288
Birmanie, accords douaniers.....	1081	Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.....	145, 940, 952, 1118, 1335-1336
— commerce avec.....	1048, 1052	Bureau de l'organisation du gouvernement (Conseil du Trésor).....	145
Blé, arrivages et expéditions.....	985-987, 981-983, 985, 986	Bureau des vétérans.....	352
— Commission canadienne.....	152, 996-997	Burundi, accords douaniers.....	1081
— exportations et importations.....	981-983, 985-986, 1056, 1059		
— farine, production.....	986	Cabinet fédéral.....	90-92, 1334, 1358
— inspection.....	985-986	Câbles aboutissant au Canada.....	944
— prix et commercialisation.....	506, 511, 512, 534, 981-984	Cabotage, navigation.....	883-887
— production.....	511, 981-983	Caisse d'aide à la Santé.....	292, 1344
— statistique internationale.....	542	Caisse d'épargne.....	1217-1219
— stocks.....	514-516	— gestion fiduciaire.....	1248-1249
— stocks et écoulement.....	984	— postale.....	1217
— superficie, production et valeur.....	511-514	— gouvernements provinciaux.....	1217-1218
— ventes, recettes.....	505, 511	— jugements inexécutés.....	886-887
Bleuets, production commerciale et valeur.....	526	Cales sèches, recettes fédérales.....	903
Bœuf, consommation.....	536, 538	Cambodge, accords douaniers.....	1081
— prix.....	506, 536, 987-988	— commerce avec.....	1048, 1052
— prix de détail.....	1017	Cameroun, accords douaniers.....	1081
Bois (voir aussi «Forêts»)		— commerce avec.....	1048, 1051
— abatage.....	552-553	Camionnage (voir aussi «Véhicules automobiles»).....	878-879
— de charpente et bois d'œuvre.....	555	Camions, transports interprovinciaux.....	994
— de chauffage, production et valeur.....	553		
— coupe, permis.....	563-572		
— de la Couronne.....	558		
— exportations.....	1057		
— industries diverses.....	522-555		

	PAGE		PAGE
Canada, et Commonwealth.....	169-170, 177-178	Charbon, pétrole et leurs dérivés, fabrication	
— constitution et gouvernement.....	83-177	— primes.....	723, 727, 731, 732, 737
— et Nations Unies.....	179-184	— production.....	578, 579, 593, 621-625
— et Organisation internationale du Travail.....	181	— production mondiale.....	639-641
— et Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).....	185-186	— subventions.....	629, 1008-1009
— et Plan de Colombo.....	186-187, 302	Chaulage, programme.....	1131
— superficieux.....	8	Chaux, production.....	578, 594
— et UNESCO.....	182, 401	Chemins, routes, etc. (voir « Voirie »)	
Canadian Pacific Air Lines Limited.....	904-909, 913	Chemins de fer.....	852-864
Canaux canadiens.....	889-893	— accidents.....	858
— dépenses et recettes.....	901-904	— aide de l'État.....	852-854
— fret.....	891-893	— construction, valeur.....	772
— ministère des Transports.....	890	— dette.....	859, 861-862
— trafic.....	891, 895-897	— emploi et rémunération.....	808, 810, 824
Cancer, services de traitement.....	307	— finances.....	859-860, 861-862
— subventions.....	1113	— fraternités de cheminots indépendantes.....	846
Caoutchouc, manufactures.....	725, 732, 735	— investissements.....	767
Capacité génératrice (énergie électrique).....	700-701	— lignes et matériel.....	854-856, 862-863, 1346-1347
Capitale nationale.....	50-53, 152-153, 1116	— longueur des voies ferrées.....	864-855
Capitaux étrangers au Canada.....	1176-1178, 1180	— marchandises transportées.....	856, 983
— mouvements.....	1172-1175	— matériel roulant.....	855-856
Caractéristiques, économiques et physiques des provinces et des territoires.....	20-35	— obligations ferroviaires, garanties de l'État.....	1121
— de l'emprunteur et sa maison.....	783-784	— passif fixe.....	859
— habitation, recensement.....	786-787	— personnes tuées ou blessées.....	858
— de la main-d'œuvre civile.....	802-806	— recettes et frais.....	859-860
— personnes admises à la citoyenneté.....	242-246	— rémunération.....	810, 824
Caralbes (voir « Antilles »)		— salaires moyens.....	808, 810, 824
Carburants, ventes.....	875-876	— télécommunications, services.....	930, 950
— taxes.....	1108, 1136	— trafic-marchandises, mouvement.....	856-858, 983
Cargaisons aux ports canadiens.....	883-887, 994	— trafic-voyageurs.....	856
Carrières, règlements.....	637	Chemins de fer Nationaux du Canada	
Cartes et diagrammes, liste.....	v	— 852-854, 861-863, 1336, 1346-1347	
Cartographie, services fédéraux.....	1-7, 35-37, 627	— capital et dette.....	852-854, 861-862
Carton et papiers de base, production.....	556-557	— longueur des lignes et trafic.....	862-863
Castor, peaux, nombre et valeur.....	674, 675	— Pacifique-Canadien.....	852-860
Castor, Commission.....	153	— révision du capital, lois.....	859
— subventions.....	1134	— statistique financière.....	861-862
Centrales, syndicats de crédit.....	1218-1219	Chèques, centres de compensation.....	1217
Centre national des Arts.....	1838, 1347	— paiements par.....	1216-1217
Centres de compensation, chèques présentés.....	1216-1217	Chevaux, nombre et valeur.....	517
Centres de main-d'œuvre du Canada.....	792	Chili, accords douaniers.....	1081
Centres urbains, population.....	198-202	— commerce avec.....	1049, 1052
Céréales, commercialisation.....	980-986, 995-997	Chimie, recherches.....	412-413
— consommation.....	536	Chinchilla, peaux, nombre et valeur.....	670, 675, 676
— culture, production et valeur.....	509-514	Chine, accords douaniers.....	1081
— provinces des Prairies.....	514	— commerce avec (voir « Taiwan »).....	1046, 1048, 1052
— paiements supplémentaires aux producteurs.....	492, 505	— communiste, exportations.....	1046, 1048
— prix.....	511, 534	— importations.....	1052
— provende, aide relative aux.....	495-496	Chômage, assistance.....	335, 1116, 1133, 1137, 1139
— recherches.....	483	Chômage, assurance.....	828-832, 1098, 1111, 1119
— stocks.....	514-515	— assurés en vertu de la loi.....	831
— stocks et écoulement.....	514-515	— Commission.....	828-830
Certificats de citoyenneté canadienne délivrés.....	242	— cotisations et prestations.....	830, 831-832
Ceylan, accords douaniers.....	1078	— statistique.....	830-831
— commerce avec.....	1046, 1048, 1052	Chômage, dans la main-d'œuvre.....	802, 805-806
Chambre des communes.....	98-112	Chronologie canadienne.....	1348-1357
— constitution, pouvoirs, représentation.....	98-100, 1343	Chypre, accords douaniers.....	1078
— indemnités et allocations.....	106-107	— commerce avec.....	1047, 1051
— membres.....	101-106, 1358	Cigares et cigarettes, consommation.....	528
Champs de bataille nationaux.....	37, 153	— taxes d'accise.....	1103-1105, 1107
Change.....	1225-1227	Ciment, production.....	578, 579, 594, 613-614
Changements procentuels de la dépense nationale brute.....	1156	Cinéma, exploitation.....	977-978
Charbon.....	621-625	— production cinématographique.....	978
— activité provinciale.....	624-625	Circoscriptions électorales.....	98-100, 101-106, 1343
— consommation, importations et exportations.....	621-624	Circulation aérienne, contrôle.....	918-919
— Office fédéral.....	153, 628-629, 1008-1009, 1337	Circulation à la frontière.....	1089

	PAGE
Citoyenneté canadienne.....	239-246
— caractéristiques des personnes admises.....	242-246
— certificats délivrés.....	242
— loi.....	239-241
— perte.....	241
— statistique.....	241-246
Classement, commerce extérieur.....	1043
— produits agricoles.....	481, 488-489
— véhicules automobiles immatriculés.....	873
Climat de l'Arctique canadien.....	59-80
Climat du Canada.....	56-79
— précipitations.....	57-58
Coalitions, loi relative aux enquêtes.....	1001-1002, 1334
— nuisibles au commerce.....	1000-1002
Cobalt, production.....	577, 591, 607
Code canadien du travail (Normes).....	795-796, 1345
Code canadien du travail (Sécurité).....	1345
Code criminel.....	441-443, 445, 451-453, 465-467
Collèges (voir aussi «Éducation»).....	381-386
Collège d'état-majior.....	1264
Collèges et écoles d'agriculture.....	503
Collèges des Forces armées du Canada.....	1263-1264
Collèges et universités.....	373-377
Colombie, accords douaniers.....	1081
— commerce avec.....	1046, 1049, 1052

COLOMBIE-BRITANNIQUE

— aide provinciale à l'industrie minière.....	588-589, 634
— allocations aux aveugles.....	334
— familiales.....	330
— invalides.....	335
— jeunes.....	331
— maternelles.....	340
— assistance-chômage.....	335
— assistance-vieillesse.....	333
— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	403
— bois sur pied.....	547
— collèges d'agriculture.....	503
— condamnations judiciaires (voir «Criminalité et délinquance»).....	
— Commission royale d'enquête.....	131
— Conseil de recherches.....	432
— construction.....	769, 773-776, 781, 784
— coopératives.....	991
— décès.....	249, 252, 266, 272, 274
— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»).....	
— emploi, indices.....	810, 812
— énergie électrique.....	685, 688, 691, 701-707, 715
— entrés dans Confédération.....	87
— gains moyens dans l'industrie.....	750-751, 812, 819
— gouvernement.....	123-124
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Population»).....	
— indemnisation des accidentés.....	834
— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— irrigation et conservation du sol.....	474-476
— lacs principaux.....	14
— législation ouvrière.....	796-801
— lieutenant-gouverneur.....	123
— lois minières (voir «Législation minières»).....	
— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— manufactures.....	750-761
— mariages.....	249, 252, 281
— ministère de l'Agriculture.....	502-503
— montagnes et autres élévations.....	19-20

	PAGE
Colombie-Britannique	
— municipalités.....	128-129, 202
— naissances.....	249, 252, 253-262
— pères.....	41-43, 49-50
— pêcheries, administration.....	669
— pipelines.....	923-929
— population (voir «Population»).....	
— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prêts agricoles.....	492, 494
— production agricole, indice.....	509
— production minérale (voir «Minéraux»).....	
— produits de la pêche (voir «Pêche»).....	
— programme forestier.....	571-572
— représentation, Chambre des communes	
99, 105-106, 1343, 1358	
— Sénat.....	97, 98, 1334
— ressources forestières (voir «Forêts»).....	
— revenu agricole.....	507, 508
— routes.....	869-879
— sécurité de la vieillesse.....	329
— services, agricoles.....	502-503
— de bien-être.....	338-342
— de santé.....	303-311
— statistique agricole du recensement.....	539-541
— superficie et terres agricoles.....	8, 470, 541
— terres boisées.....	470, 540-541, 543-544
— trafic-marchandises, mouvement.....	884, 885, 993-994
— véhicules automobiles.....	868-873
Colombo, Plan de.....	186-187, 302
Columbia, aménagement du fleuve.....	473, 476
Columbiun.....	607
Combustibles.....	576-594, 617-625, 636-637
— charbon	
576, 577, 578, 579, 593-594, 621-624, 640-641	
— gaz naturel.....	576, 577, 578, 579, 593, 617-621
Combustibles, importations et exportations	
620, 621, 1057, 1069	
— pétrole, production.....	576-579, 594, 617, 618, 620
— production mondiale.....	640-641
— règlements miniers.....	637
Comités, défense commune.....	1251
Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT).....	185-186
Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).....	185-186
Commerce.....	967-1090
— Accord général sur les tarifs douaniers (GATT).....	1077-1078
— aide et réglementation officielles	
1005-1009, 1068-1076	
— construction.....	765, 768, 771
— Corporation commerciale canadienne	
154, 1266, 1336	
— pêche commerciale et ventes.....	646-654
— système bancaire commercial.....	1205-1217
Commerce extérieur.....	1025-1090
— aide de l'État.....	1088-1086
— balance des paiements internationaux	
1169-1175, 1176-1181	
— Commonwealth et autres pays.....	1045, 1050
— évolution du tarif.....	1076-1086
— exportations.....	1025-1026, 1032-1033, 1045-1046, 1047-1056, 1056-1058, 1063-1065
— fabrication, degré.....	1063-1068
— importations.....	1026-1027, 1045, 1046, 1050-1055, 1056, 1059-1062, 1066-1068
— marchandises.....	1030-1032, 1055-1062
— marchés étrangers, part du Canada.....	1036-1038
— par pays et région géographique	
1029-1030, 1036-1038, 1045-1055	

	PAGE		PAGE
Commerce extérieur, services.....	1068-1076	Commission canadienne du blé.....	152, 996-997
— agences à l'étranger.....	1069-1072	— canadienne des grains.....	995-996
— fédéraux.....	1068-1076	— canadienne du lait.....	1336, 1341
— statistique.....	1047-1055	— canadienne des pensions.....	144, 348-350, 1337
— valeur globale.....	1044	— Centenaire.....	153, 1134
Rôle du Canada dans l'évolution du com- merce mondial, 1953-1966.....	1025-1044	— conservation des forêts des Rocheuses orientales.....	353
— par section et degré de fabrication.....	1033-1068	— contrôle de l'énergie atomique.....	155, 418-419, 1118
— statistique, internationale.....	1039-1040	— droit international.....	185
— notes explicatives.....	1041-1043	— énergie du Nord canadien.....	155, 700, 716-717
— traitement de l'or.....	1944	— énergie, provinciales.....	695-700, 707-717
— tourisme.....	1086-1090	— expositions canadiennes.....	1072-1073
— Office.....	1075	— Fonction publique.....	140, 1337
Commerce intérieur.....	967-1012	— géologique du Canada.....	626-627
— brevets d'invention.....	1007	(voir également le 1 ^{er} chapitre)	
— cabotage.....	883-887	— grains.....	141, 995-996
— coalitions nuisibles.....	1000-1002	— hydraulique, provinces des Prairies.....	691
— commercialisation des denrées.....	967-994	— internationale de la chasse à la baleine.....	474, 657-658
— réglementation.....	995-1000	— parc Roosevelt de Campobello.....	1339
— de détail.....	970, 974-975	— pêches hauturières du Pacifique-Nord 474, 657-658, 1338	
— crédit.....	978-977	— lieux et monuments historiques.....	1338
— établissements.....	765, 768, 771, 970-972, 974-975	— maritime canadienne.....	155, 851, 904, 1336
— indices de l'emploi.....	810	— mixte internationale.....	142, 473, 1336
— statistique du recensement.....	968-973	— nationale des libérations conditionnelles.....	143, 460-461
— différends.....	848-847	— pêches des Grands lacs.....	474, 657-658
— droits d'auteur, etc.....	1007-1008	— pratiques restrictives du commerce.....	1000-1002, 1339
— établissements de commerce et services.....	967-979	— provinciales d'énergie.....	695-700, 707-717
— faillites.....	1009-1012	— ressources.....	471-474
— fourrures.....	672-674, 676-677, 678-682	— royales d'enquêtes.....	130-131, 1339-1340
— grains.....	980-986, 995-997	— fédérales.....	130, 1339-1340
— de gros.....	968-969, 974	— sur les transports.....	849
— établissements.....	765, 768, 771, 810, 968-969, 974	— provinciales.....	130
— indices de l'emploi.....	810	— scolaires.....	381-382, 378, 381
— interprovincial.....	993-994	— dette.....	381, 1145
— investissements.....	765, 768	— revenus.....	381
— marques, administration.....	1008	— sépultures de guerre du Commonwealth.....	357
— mouvement et commercialisation des denrées.....	967-994	— tarif.....	137, 1077, 1340
— normes.....	1006-1007	— transports du Canada.....	110, 147, 849-850
— recensement.....	968-973	— transports aériens.....	147, 850-851, 1335
— de service.....	971, 977-979	Commonwealth, accords douaniers.....	1077-1080
Commerce, ministère, Commission des expositions.....	1075	— commerce avec.....	1056-1067
— dépenses.....	1116, 1119	— Commission des sépultures de guerre.....	357
— Direction des produits.....	1073-1074	— statut du Canada.....	171-172
— foires et missions commerciales, Direction.....	1072-1073	— programmes d'assistance.....	187-188
— fonctions.....	138-139, 1068-1076	— relations 1965-1966.....	177-178
— lois appliquées.....	159-160	— réunion des premiers ministres.....	178
— programmes conjoints et subventions conditionnelles.....	1134	Communications.....	930-966
— publicité commerciale.....	1073	— câbles.....	944
— Service des délégués commerciaux.....	1069-1072	— Expansion des télécommunications au Canada.....	931-939
— Société d'assurance des crédits à l'exportation.....	154, 1075-1076	— météorologiques.....	947-948
Commercialisation, bestiaux.....	967-988	— radar.....	918, 949
— denrées.....	967-979	— radio et télévision.....	950-951, 952-959
— fourrures.....	672-673	— réglementation officielle.....	939, 946-949
— grains.....	980-886	— par satellites.....	930-931, 935, 944
— produits agricoles.....	995-1000	— Société des télécommunications transma- rines.....	153, 943-944, 1336-1337
— autres que les grains.....	997-1000	— télécommunications.....	930-940
— pêche.....	646-648	— téléphones et télégraphes.....	940-943, 950-951
Commissaire à la représentation.....	100, 145	— et transports, dépenses provinciales.....	1137
Commissions		Compagnie canadienne de l'exposition univer- selle de 1967.....	155-156, 1336, 1347
— allocations aux anciens combattants	137, 350-352, 1340	Compagnie des jeunes Canadiens.....	156, 1337, 1347
— d'appel de l'immigration.....	1338, 1348	Compte courant, Canada et l'étranger.....	1173-1175
— d'appel de l'impôt sur le revenu.....	110, 141, 1340	— répartition géographique.....	1173
— assurance-chômage.....	151, 828-830	Compteurs d'électricité et de gaz.....	1007
— capitale nationale.....	152-153, 1339	Comptes nationaux.....	1146-1159
— champs de bataille nationaux.....	153, 1338	Comptes publics.....	136, 1118-1122
		Condammations, adultes.....	444-450

	Page
Condammations, appels.....	453
— femmes.....	446-447
— jeunes gens délinquants.....	450-452
— multiples.....	447
— sommaires.....	452-453
Condamnés, nombre.....	444-457, 466
Conditions de travail.....	826-827
Coaction des fourrures.....	677
Conférence canadienne de gérontologie.....	290
Confessions religieuses de la population.....	207-206
Congrès annuels.....	795, 797-798, 800
— de maternité.....	800
Congo (Brazzaville) et (Léopoldville), accords domaniers.....	1061
— commerce avec.....	1048, 1061
Congrès des organisations industrielles (CIO).....	835-841
Congrès du travail canadien (CTC).....	835-846
Conseils, Arts.....	151, 400-401, 1336
— consultatif, Bibliothèque nationale.....	401
— formation technique et professionnelle.....	143
— santé et sport amateur.....	335-336
— économique.....	153, 1182-1193, 1337
— fédéral d'hygiène.....	292
— national du bien-être.....	1339
— de l'esthétique industrielle.....	759-760, 1339
— national de recherches du Canada 157, 409-417, 1119, 1339, 1346	
— bourses et subventions.....	410, 432-434
— ports nationaux.....	156, 888-889
— police.....	464-465
— privé, Bureaux.....	139
— dépenses.....	1119
— membres.....	92-91, 1324, 1358
— recherches, pour la défense 424-426, 438-440, 1294-1266, 1337	
— médicales.....	157, 301-302, 355, 438-440, 1119
— relations ouvrières.....	148, 794, 1336
— Sciences du Canada.....	157, 1340, 1346
— Trésor.....	131-136, 139
Conservation, eaux.....	468-469, 474-476, 1128-1133
— faune.....	53-55, 468-469, 476-478
— forêts.....	468-469, 476-478, 558-572, 1132
— fourrures.....	468-474, 678-682
— pêche.....	468-469, 474, 657-658
— sol et eau.....	474-478
Consommation, aliments.....	535-539
— crédit au détail.....	977
— enquêtes sur les dépenses.....	1018-1021
— indice des prix.....	1016-1018
— viande.....	537-539
Constitution canadienne, modification.....	86
Constitution et gouvernement du Canada 83-177, 1358-1359	
Construction, aide à l'habitation.....	355-356, 777-780
— bâtiment.....	770-771
— contrats adjugés.....	774-775
— de défense (1951) Limitée.....	154, 1266-1267
— écoles.....	768, 771
— emploi.....	773, 808, 809, 811, 813-815, 821-823
— génie civil.....	771-772
— hôpitaux.....	768, 771
— hydro-électrique.....	772
— investissements et dépenses d'entretien.....	762-768
— logements.....	765, 770, 1015
— maisons, anciens combattants.....	355-356
— maisons d'enseignement.....	763
— maritime et fluviale.....	771-772
— matériaux.....	578, 579, 594, 612-613, 773
— navale.....	645, 761
— navires, défense.....	1267

	Page
Construction, permis de construire.....	778-776
— pipelines.....	772, 923-929
— prêts destinés aux améliorations agricoles.....	491-495
— projets, centres urbains.....	775-776
— recherches.....	414
— routes.....	771-772, 887, 869-881, 1015
— salaires.....	813, 814, 822, 824
— secteur économique.....	766-768
— Société centrale d'hypothèques et de logement.....	157-158, 778-786
— terres destinées aux anciens combattants.....	355-356
— valeur, par genre.....	770-772
— valeur des travaux exécutés.....	769-773
— crédit agricole.....	154, 355-356, 493-494
— L. N.H.....	777-780
— Consuls canadiens à l'extérieur.....	172-175
— Contre-plaques et placages.....	554-555
— Contrôle de l'aviation civile.....	918-919
— Contrôle du change.....	1235-1237
— Convention collective, travailleurs.....	794, 797
— Convention internationale des télécommuni- cations.....	939, 945-946
— Convention pour la sauvegarde de la vie hu- maine en mer.....	897-898, 946
Coopératives agricoles.....	990-992
— esquimaudes.....	991
— de gros.....	968, 990-992
— pêcheurs.....	991
— services.....	993-992
— vente et achat.....	968, 990-992
Coordination (ressources naturelles), comités fédéraux et provinciaux.....	471-474
Corée, commerce avec.....	1048, 1052
Corporation du Centre national des Arts, 153, 1338, 1347	
— commerciale canadienne.....	154, 1266, 1336
Corporations de la Couronne.....	149-158
— de département.....	149-151
— disposition des biens de la Couronne.....	154
— mandataire.....	150
— propriétaire.....	150-151
Corps royal canadien des cadets de l'Air.....	1262
Correspondance des grades, Forces armées.....	1251
Costa Rica, accords douaniers.....	1081
— commerce avec.....	1049, 1053
Côte-d'Ivoire, accords douaniers.....	1081
— commerce avec.....	1048, 1052
Cotisations, assurance-chômage.....	830-832
Cour de l'Échiquier du Canada.....	109-111, 1344
Cours divers.....	111
Cours mensuel du dollar américain.....	1227
Cour suprême du Canada.....	109
Couronne, fonctions de la.....	88-89
Cours d'eau principaux, longueur.....	111-12
Cours provinciales et territoriales.....	111-112
Courses hippiques, impôts.....	1110
Coût de la vie.....	1016-1018
Crédit agricole.....	154, 491-494, 780, 1338, 1341
— syndicats de machines agricoles.....	494-495
Crédit à la consommation.....	976-977
— au détail.....	977
— syndicats.....	1218-1219
Crédits à l'exportation, Société d'assurance 154, 1075-1076, 1338, 1346	
— réadaptation, anciens combattants.....	352
Criminalité.....	441-467
— actes criminels.....	445, 466-467
— adules déclarés coupables.....	444-450
— appels.....	453-454
— et délinquance.....	441-467
— droit et procédure criminels.....	441-443

	PAGE		PAGE
Criminalité, femmes déclarées coupables.....	446-447	Dépenses, banques à charte.....	1216
— institutions de correction et écoles de formation.....	457-459	— d'entretien, certains secteurs économiques..	762-768
— issue des causes.....	447-448	— d'exploitation, établissements de service.....	971
— jeunes délinquants.....	454-457	— fédérales.....	1093-1094, 1113-1116, 1118-1119, 1158
— jeunes gens délinquants.....	450-452	— municipales.....	1144, 1158
— libération conditionnelle.....	443, 460-461	— provinciales.....	1093, 1135, 1137-1139
— pénitenciers.....	458-459	— réunies, tous gouvernements.....	1093-1094, 1158
— police.....	461-467	— santé et bien-être.....	293, 338-337, 343-347, 1093, 1113, 1116, 1137, 1144
— poursuites judiciaires.....	448-450	— soins personnels.....	346, 347
— sentence, peine capitale.....	443, 448, 452	— voies navigables.....	901-902
— sentences imposées.....	448-450	Dépôts en banque.....	1202-1203, 1207, 1214, 1215
— statistique criminelle et judiciaire.....	444-457, 465-467	Députés, Chambre des communes.....	98-112
Cuba, accords douaniers.....	1081	Dérivés du pétrole et du charbon, fabrication.....	723, 732, 737
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053	— transport par oléoduc.....	925-926
Cuir, fabrication.....	726, 732, 735	Dessins de fabrique, protection.....	1007-1008
Cuivre, production canadienne.....	577, 579, 591, 597-599	Dettes fédérales, directes et indirectes.....	1117, 1120-1121, 1122
— production mondiale.....	640-841	— fondée.....	1117, 1140, 1141
Cultivateurs et créanciers, arrangements.....	1011-1012	— garantie.....	1122
Cultures, de serre.....	533	— globale, tous gouvernements.....	1094, 1095
— statistique internationale.....	541-543	— intérêts.....	1117, 1120-1121, 1122
		— municipale.....	1145
		— nationale.....	1094-1095, 1117
		— nette.....	1120
		— obligatoire brute.....	1117, 1140
		— provinciale.....	1095, 1140-1141
		— publique, administration.....	135
		— état sommaire.....	1095, 1117
Danemark, accords douaniers.....	1082	Développement, Association internationale (ONU).....	184
— commerce avec.....	1047, 1050	— municipal et prêts aux municipalités, Office.....	154, 1197
Débets d'aliments et boissons, nombre et recettes.....	972-973	— Programme régional.....	760
Décès, agglomérations urbaines.....	250-252, 268-267	— recherches, dépenses.....	435-440
— biens transmis.....	110, 1092, 1103, 1112, 1118	Devises étrangères, sociétés canadiennes d'assurance-vie.....	1237-1238
— causes.....	267-270	Diagnostic, service et assurance-hospitalisation.....	293-297, 1112, 1113
— enfants.....	271-274	Diagrammes et cartes.....	v
— mortalité générale.....	263-270	Différends industriels.....	794, 996, 846-847
— mortalité.....	261-263	— lors sur les enquêtes.....	794
— néonatale.....	274	Dindons, nombre et valeur.....	518-519
— sexe et âge.....	263-266	Directeur, établissement des soldats et des terres destinées aux anciens combattants.....	155
— taux.....	248-249, 266, 267-268	Direction des télécommunications et de l'électronique, ministère des Transports.....	945-949
Déclaration canadienne des droits de l'homme.....	443	Discordance, statistique commerciale.....	1043
Déclarations sommaires de culpabilité.....	452-453	Disposition des biens de la Couronne.....	154
Défense, collèges d'état-major.....	1263-1264	Distance entre certains centres urbains.....	9
— Conseil de la défense.....	1250-1251	Distinctions injustes.....	795, 798, 800
— Conseil de recherches.....	1264-1266	Distribution de viande.....	536-539
— (1951) Limitée, Construction.....	154, 1266-1267	Districts électoraux.....	98-106
— contrats passés.....	1266-1267	District de Franklin, date de création.....	87
— cours martiales.....	111	— superficie.....	8
— dépenses.....	1093, 1116, 1118	District de Keewatin, date de création.....	87
— Forces armées, rémunération.....	1252-1253	— superficie.....	8
— liaison avec l'étranger.....	1251	District de Mackenzie, date de création.....	87
— nationale.....	1250-1269	— superficie.....	8
— collèges des forces armées et collèges d'état-major.....	1263-1264	Division universitaire d'instruction navale.....	1258
— écoles outre-mer.....	373-376	Divorces.....	283
— ministère.....	1250-1254	Douane, évolution du tarif canadien.....	1076-1086
— dépenses.....	139, 1093, 1116, 1118	— recettes gouvernementales.....	1092, 1105-1106, 1112, 1118
— lois appliquées.....	160	— régime.....	1076-1077
— nominations.....	1335	— tarif.....	1076-1077, 1105-1106
— organisation.....	1255-1258	Drawback.....	1077, 1127
Dégarnissement des forêts.....	550-552	Drogues, réglementation.....	297-298
Délégués commerciaux.....	1069-1072	Droit criminel.....	441-443
Délinquance et criminalité.....	441-467		
— juvénile.....	454-456		
Délinquants adultes.....	444-450		
— femmes déclarées coupables.....	446-447		
— jeunes.....	450-452, 454-455		
Déménageurs de biens mobiliers et entreposeurs.....	876-877		
Denrées (voir «Marchandises»)	194-195		
Densité de la population.....	1155-1156		
Dépense nationale brute.....	1157		
Dépense personnelle, biens et services.....	1019-1021		
Dépenses, consommation, enquêtes.....			

	PAGE
Droit international, Commission.....	184
Droits d'accise.....1092, 1103, 1110, 1112, 1118, 1126	1126
— bruts.....	1126
Droits d'auteur, dessins de fabrique, etc. 145, 1007-1008	1007-1008
Droits de l'homme, déclaration canadienne.....	443
Droits successoraux. 1092, 1103, 1110, 1112, 1118, 1126	1126
Droits et taxes d'accise.....	1092, 1103-1105, 1107, 1112, 1118, 1127
Dumping.....	1077
Durée et sessions des Législatures fédérales.....	95
Durée du travail (voir «Heures de travail»)	
Eaux, conservation.....468-469, 471-476, 1129, 1131-1133	
— douces, pêcheries. 472, 471, 649, 651, 653, 658, -669	
— superficielle.....	8
— côtières.....	15-17
— intérieures.....	10-15
Échiquier, Cour.....	109-110
Écoles (voir aussi «Éducation»)	
— aviation et aéroclubs.....	916
— commerciales.....	374-376
— construction.....	768, 771
— formation pour délinquants.....	457-458
— privées.....	373-376
— publiques (voir «Éducation»)	
Écluses, nombre et dimensions.....	890
Économie canadienne (voir «Conseil économique du Canada»)	
Économie (Ouvrages sur le Canada).....	1275-1276
Éducation.....	358-406
— administration et organisation.....	359-373
— aide aux enfants des morts de la guerre.....	353
— aide à l'enseignement, États africains d'expression française.....	188-189
— aveugles et sourds.....	365, 374-375
— bibliothéconomie.....	406
— bibliothèques.....	401-406
— bourses d'études et de perfectionnement.....	188, 302, 371, 372-373, 400-401, 410, 432-434
— circonscriptions administratives.....	361-362
— collèges et écoles d'agriculture.....	503
— commissions scolaires.....	361-362, 378, 381
— Conseil des Arts du Canada.....	400-401
— degré d'instruction, délinquants.....	448, 457
— écoles de beaux-arts, galeries, etc.....	389-397
— écoles catholiques au Québec.....	363-364
— commerciales.....	374-376
— construction.....	370, 768, 771
— élémentaires et secondaires.....	362-365, 373-381
— métiers.....	369-372, 386-387
— nombre et genres d'institutions.....	373-376
— outre-mer (Défense nationale).....	373-376
— privées.....	373-376
— enfance exceptionnelle.....	365, 373-376
— enfants des morts de la guerre.....	353
— enseignement au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.....	364-365
— enseignement supérieur.....	366-367, 373-376, 381-380
— Esquimaux.....	218-219, 373-376
— étudiants étrangers au Canada.....	372-373, 382
— financement.....	377, 380-381
— fonctions fédérales.....	371-373, 386, 1132
— Indiens.....	213-214, 373-376
— initiatives internationales.....	372-373
— inscriptions.....	362-363, 373-376, 378-379, 382
— instituteurs et traitements.....	365-366, 379-380
— musées.....	393-397
— Office national du film, rôle éducatif et culturel.....	399-400

	PAGE
Éducation, personnel enseignant, élémentaire et secondaire.....	365-366, 379-380
— universités et collèges.....	384
— populaire.....	367-368, 387-388
— prêts aux étudiants.....	371, 1347
— professionnelle et technique.....	369-371, 386-387, 790-791, 1132, 1345
— Radio-Canada, activités.....	397-399
— rôle éducatif et culturel de Radio-Canada.....	397-399
— gouvernement fédéral.....	371-372
— science et culture, Organisation des Nations Unies (UNESCO).....	401
— situation actuelle.....	358-359
— soutien financier.....	380-381, 384-386
— subventions.....	369-373, 380-381, 386-387, 1114, 1132, 1137, 1144
— subventions aux universités.....	371-373, 386
— universités et collèges, administration.....	381-382
— bibliothèques.....	403
— diplômés.....	383
— finances.....	377, 384-386
— inscriptions.....	373-376, 382
— nombre.....	381
— personnel enseignant.....	384
— recherches.....	432-434
— subventions.....	371-373, 384-386, 400-401
— traitement médian des professeurs.....	384
Égalité de salaire pour les femmes.....	795
Églises, construction.....	768, 771
Égypte (voir «République Arabe Unie»)	
Eldorado Aviation Limited.....	155
Eldorado Mining and Refining Limited.....	155
Élections, complémentaires.....	106, 1358
— districts électoraux.....	98-106, 1343
— fédérales, dates.....	101-106
— votants inscrits et votes déposés.....	98-106
— droit de vote.....	107-108
— provinciales.....	111-124
— droit de vote.....	107-108
— Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	124-125
Électorat fédéral.....	107-108
— provincial.....	112
Électricité, compteurs.....	1007
— consommation, foyers et fermes.....	705
— recettes de la vente.....	705
— service rural.....	705
Électricité et gaz, inspection des compteurs.....	1007
Éléments de la demande (comptes nationaux) 1148-1151	
Élevage des animaux à fourrure.....	670-671, 673
Élévateurs à grains.....	771, 985, 989
— manutention des grains.....	985
Élévateurs, montagnes et autres.....	18-20
Émigration.....	232-239
Émissions nouvelles d'obligations canadiennes.....	1229
Emploi, administration fédérale.....	164-170
— administration provinciale.....	170-171
— dans l'agriculture.....	802, 804-805
— aviation civile.....	810, 920
— camionnage.....	876
— chemins de fer.....	810, 824, 860
— civil, réintégration.....	795
— commerce.....	808, 810, 813, 821-823
— communications télégraphiques et téléphoniques.....	810
— compagnies d'autobus.....	810, 878
— construction.....	773, 808, 809, 811, 813, 814-815, 821-823
— femmes.....	804, 817, 824-825
— finances, assurances et immeuble.....	808, 810, 811, 813, 821-823

	PAGE		PAGE
Emploi, fonction publique.....	164-170, 793-794	Enseignement scolaire.....	358-388
— forestage.....	808, 811, 813, 814, 821-823	— spécialisé.....	365
— hôpitaux.....	817	— technique et professionnel	
— indices moyens.....	808-812	(voir aussi «Education»).....	369-371
— par industrie.....	809-809, 819-819, 821	Entrée des provinces et territoires dans la Con-	
— industrie, fourrures.....	677	fédération.....	87
— justes méthodes.....	795, 800	Entreposage et emmagasinage.....	989-990
— manufactures (fabrication)		Entrepreneurs, biens mobiliers.....	876-877
808-809, 811, 813, 814, 815-820, 821-823		Entrepôts à grains autorisés.....	989
— par groupe industriel.....	808-810	— publics.....	990
— mines.....	808, 811, 813, 814-815, 821-823	Entreprises et programmes fédéraux mise en	
— pêcheries.....	651	valeur des ressources.....	468-478, 1128-1134
— par région.....	811-813	Épargne, Caisses.....	1217-1119
— par région métropolitaine.....	811	Épargne personnelle.....	1157
— services.....	808, 810, 813, 821-823	Épuration des eaux-vannes.....	784-785
électriques.....	810	Équateur, accords douaniers.....	1082
utilité publique.....	908, 810	— commerce avec.....	1049, 1053
— sociétés de messageries.....	864	Équipement, investissements.....	762-769
— transports routiers.....	876	Érable, produits.....	596, 631-632
— transports urbains.....	810, 878	Espagne, accords douaniers et commerciaux.....	1082
Énergie, atomique, agence internationale.....	184	— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
— Commission de contrôle.....	155, 418-419, 694	Espérance de vie.....	285-287
— recherches.....	417-424	Esquimaux.....	216-219
Énergie électrique.....	683-717	— coopératives.....	219
— capacité génératrice des installations.....	700-701, 702	— éducation.....	218-219
— Commissions et Sociétés provinciales et		— population.....	217-218
territoriales.....	695-700, 707-717	— services de bien-être.....	299, 325
— construction.....	767, 772	— services de santé.....	299
— expansion des installations.....	683-694	Essences, taxes.....	1108, 1136
— tendances chronologiques et actuelles.....	685-686	— ventes.....	875-876
— exportation.....	704	Essences d'arbres, forêt.....	548-549
— production et utilisation.....	685-688	Esthétique industrielle.....	759-760
— produite, par classe d'usine.....	692-694, 703	— Conseil national.....	759-760, 1339
répartition provinciale.....	690-691	Estimations de la population, intercensales.....	211
— réseaux, Alberta.....	693-699, 714-715	— mondiale par continent.....	219-224
— Colombie-Britannique.....	699-700, 715	Établissement agricole des anciens combat-	
— Île-du-Prince-Édouard.....	695	tants.....	355-356
— Manitoba.....	698, 713	— national d'aéronautique.....	415
— Nouvelle-Écosse.....	695, 708-709	Établissements, de commerce et de service,	
— Nouveau-Brunswick.....	695-696, 709	recensement de 1961.....	967-973
— Ontario.....	697-698, 710-713	— manufacturiers, selon l'effectif et les expé-	
— Québec.....	696-697, 709-710	ditions.....	756-758
— Saskatchewan.....	698, 713-714	— services.....	967-973
— Terre-Neuve.....	695	État civil.....	247-288
— Territoires du Nord-Ouest.....	155, 700, 716-717	— accroissement naturel.....	191-193, 248-250, 277-279
— Yukon.....	155, 700, 716-717	— comparaisons internationales.....	287-288
— service agricole.....	705	— décès.....	248-250, 263-277
— statistique.....	701, 707	— divorces.....	283
— thermique.....	683-684, 705	— espérance de vie.....	285-287
— turbines installées.....	685	— exposé sommaire.....	247-250
— hydraulique, disponible et captée.....	688-692	— mariages.....	248-250, 279-282
— aménagements.....	469-474, 1129-1134	— mortalité infantile.....	248-250, 271-275
— installations.....	694-700	— puerpérale.....	248-250, 275-277
— propriété et réglementation.....	707-717	— naissances.....	248-250, 253-263
— ressources.....	688	— naissances multiples.....	256-257
— Nord canadien.....	155, 700, 716-717	— principales statistiques.....	248-249
— nucléaire.....	417-424, 694, 710-712	— tables canadiennes de survie.....	283-287
— Office national.....	140, 707, 1005-1006	État matrimonial antérieur des conjoints.....	281-282
— thermique.....	706-707	— délinquants adultes, coupables d'actes cri-	
— utilisation.....	686-688, 705	minels.....	446
Énergie, Mines et Ressources, ministère, dépenses.....	1116, 1119	— des immigrants.....	234
— fonctions.....	140, 626-628	— population.....	205
— lois appliquées.....	180	États-Unis, accord commercial.....	1082
Enfance, bien-être.....	341, 342, 1137	— commerce avec	
— Fonds de secours (Nations Unies).....	181	1046, 1050, 1053, 1055, 1056, 1064-1067	
Enfants infirmes, subventions.....	1133	— cours du dollar américain.....	1225-1227
Enquêtes sur les dépenses à la consommation.....	1019-1021	Éthiopie, accords douaniers.....	1082
Enseignement, les arts et.....	389-406	— commerce avec.....	1047, 1051
— maisons, construction.....	768, 771	Étudiants, inscriptions.....	378-379
		— étudiants, prêts.....	371, 1347

	PAGE
Évaluation, commerce extérieur.....	1042-1043
Évolution du tarif douanier canadien.....	1076-1086
Évolution du transport aérien civil au Canada. 904-909	
Expansion économique, région atlantique, Office.....	155, 1104-1196, 1335, 1341
— industrielle, 1946 à 1965.....	1160-1164
— industrielle, banque.....	152, 1203-1204
Exploitation agricole.....	507
— et réglementation, moyens de transport.....	948-951
Exploitation des mines d'or.....	629-630, 1044
EXPO 67 (Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967)	
	155, 784-785, 1336, 1347
Exportations	
1044-1046, 1047-1050, 1056-1058, 1064-1065	
— blé.....	1056
— bois.....	1057
— bovins.....	1056
— charbon.....	1056
— classement, par pays.....	1047-1050
— vers le Commonwealth	
1047-1050, 1056-1058, 1064-1065	
— degré de fabrication.....	1064-1065
— énergie électrique.....	1058
— fourrures.....	676
— marchandises.....	1055-1059
— matières brutes non comestibles.....	1056-1057
— matières travaillées non comestibles.....	1057-1058
— métaux non ferreux.....	1057
— minéraux.....	1057
— non métalliques.....	1057
— mondiales, statistique sommaire.....	1040
— nickel.....	1057
— or neuf exportable.....	1044
— papier journal.....	1057
— papier, produits.....	1057
— par pays.....	1046, 1047-1050, 1056
— par produit.....	1056-1058
— pâtes.....	1057
— poisson.....	1056
— produits finis non comestibles.....	1058
— par section et degré de fabrication.....	1063-1065
— produits chimiques et parachimiques.....	1057
— région géographique.....	1045-1050
— répartition procentuelle.....	1045
— Société d'assurance des crédits à l'exportation.....	154, 1075-1076, 1338, 1346
— textiles.....	1057
— totales.....	1044, 1045, 1076, 1050, 1058
— valeur totale.....	1050
Expositions, agricoles.....	489-490
— minérales, aide fédérale.....	627-628
— Commission canadienne.....	1075
Expulsions (immigrants).....	237-238
Extincteurs automatiques, assurance.....	1242
Fabrication (voir aussi «Manufactures»).....	718-761
— assistance fédérale.....	758-761
— investissements et dépenses d'entretien.....	766
Facteurs de l'accroissement.....	1380
Facteurs des tendances de la production industrielle, 1946-1965.....	1160-1162
Failites.....	110, 1009-1012, 1334
— par industrie et région.....	1012
Familles, allocations.....	329-330
Familles et ménages.....	209-211
Farine de blé, consommation.....	536
— exportations.....	986
— production.....	986

	PAGE
Faune, conservation.....	53-55
— inventaire.....	474-478
— Service canadien.....	54-55
Fécondité, taux.....	257-259
Fédération américaine du Travail (AFL).....	835-846
Femmes, condamnations.....	446-447
— égalité de salaires.....	795, 798
— mariées.....	205
Fer, production (voir «Mineral de fer»).....	
Fer et acier, industries.....	724, 727, 736
Fer et produits, exportations.....	1057
— importations.....	1059
Fermes.....	539-541
— bestiaux, nombre et valeur.....	517
— crédit agricole.....	491-494
— prêts destinés aux améliorations.....	491-492
— expérimentales, fédérales.....	481
— fourrures.....	670-671, 675
— machines agricoles.....	494-495
— main-d'œuvre agricole, salaires.....	827-828
— matériel agricole, ventes.....	973
— population agricole.....	195-196
— prêts agricoles.....	491-495
— produits agricoles, prix	
490-491, 504-508, 511-517, 533-535, 1014	
— réglementation de la commercialisation	
490-496, 995-1000	
— revenu agricole.....	504-506
— Société du crédit agricole.....	154, 493-494
— statistique du recensement.....	539-541
— superficie.....	540-541
— terres agricoles, utilisation	
468-471, 476-478, 540-541	
Fiducie et prêts, sociétés de.....	1219-1224
— régimes de pension, gestion en.....	1247-1249
Film, Office national.....	140
— rôle éducatif.....	399-400
— encouragement à l'industrie cinématographique canadienne.....	1348
— production cinématographique.....	399-400, 978
Financement des ventes.....	976
Finances, aviation civile.....	921-922
— chemins de fer.....	859-860, 861-862
— commerciales.....	1219-1224
— écoles (voir «Éducation»).....	
— fiscalité au Canada.....	1094-1112
— fédérales.....	1115-1127
— hôpitaux.....	317-320
— investissements et dépenses d'entretien.....	768
— ministère, dépenses.....	1119
— fonctions.....	131-136, 140
— lois appliquées.....	160
— municipales.....	1142-1145
— provinciales.....	1135-1141
— publiques.....	1091-1145
— sociétés d'assurance-vie.....	1234-1235
— subventions conditionnelles fédérales-provinciales et programmes conjoints.....	1128-1134
— tous les gouvernements.....	1091-1094
Finlande, accords douaniers.....	1082
— commerce avec.....	1047, 1050
Fiscalité au Canada.....	1094-1112
— partages fiscaux.....	1094-1096, 1128-1130
— programme de stimulants fiscaux, régions désignées.....	760
Flétan, quantité et valeur débarquées.....	646, 650, 852-853
Flore, conservation.....	53-55
Flux de revenus.....	1152-1154
Foin, production, rendement et valeur.....	514
Foires commerciales.....	1072-1073

	PAGE		PAGE
Fonction publique, Commission.....	140, 1339	Fourrures, production.....	673-674
— emploi.....	164-170, 1344	— ressources, gestion.....	678-682
Fonctions de l'Administration fédérale.....	131-163	Fraises, production et valeur.....	526-527
Fonds de développement économique rural.....	1341	Framboises, production et valeur.....	526-527
Fonds monétaire international.....	183	France, accords douaniers.....	1082
Fonds de secours (allocations aux anciens combattants).....	352, 353	— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
Forces armées canadiennes.....	1250-1263	Fret, des Grands lacs et du Saint-Laurent.....	891-892, 893
— collèges et collèges d'état-major.....	1263-1264	Fromage, consommation.....	525
— instruction.....	1257, 1258-1259, 1261	— disparition intérieure.....	525
— liaison avec l'étranger.....	1251	— production.....	522
— organisation.....	1255-1256	Frontières interprovinciales (lois).....	1343
Forestage.....	552-558	Fruits consommation.....	536
— emploi, traitement et salaires.....	808-809, 811, 813-815, 821-823	— importations et exportations.....	1056, 1059
Forêts.....	544-573	— production.....	525-527
— accords forestiers, fédéraux-provinciaux.....	582	— ventes, recettes.....	506
— administration, recherches et conservation.....	558-572	Fuseaux horaires.....	81-82
— arbres forestiers du Canada.....	548-549		
— conservation.....	153, 471, 1132	Gains, industrie manufacturière.....	733-737, 815-820
— Couronne.....	548	— moyens, indices.....	818
— dégarissement.....	550-552	— par semaine et par heure, industrie.....	819
— dépenses provinciales.....	1138	Galerie nationale du Canada.....	156, 391-392, 1119, 1339
— fédérales.....	548	Galleries, rôle éducatif.....	389-397
— incendies.....	550-552	Garanties des obligations de l'État.....	1117, 1121, 1228-1229
— industries forestières et connexes.....	552-558	— prêts hypothécaires.....	779
— scieries.....	553-554	Garçons, naissances.....	254-255
— pâtes et papiers.....	555-558	Garde côtière canadienne.....	300, 897-898
— placages et contre-plaqués.....	554-555	Gatineau, parc de la.....	37, 52
— inventaire.....	476-478, 548, 1132	GATT (Accord général sur les tarifs douaniers).....	1077-1078
— investissements et dépenses d'entretien.....	782-788		
— opérations en forêt.....	552-553	Gaz, compteurs, inspection.....	1007
— pépinières forestières.....	559-560	Gaz naturel, construction.....	767, 772
— productives.....	544-549	— production.....	577, 578, 579, 593-594, 617-620
— produits, exportation.....	1057	— traitement et commercialisation.....	621
— programme fédéral.....	558-562	— services, exploitation.....	929
— programmes provinciaux.....	550-552, 563-572, 1138	Gazoducs (voir aussi « Pipelines »).....	926-927, 928-929
— protection contre l'incendie.....	550-552, 563-572, 1132	Gendarmerie royale du Canada.....	141, 461-465
— roboisement.....	550-552, 1132	Génie civil, construction.....	766-768
— recherches.....	559-561	— recherches (Conseil national de recherches).....	414-415
— pâtes et papiers, Institut.....	572-573	Géographie.....	1-20, 627
— régions forestières.....	544-548	— Accroissement des connaissances au sujet du Canada.....	1-7
— régime foncier, terres boisées.....	548	— physique.....	7-20
— réserves forestières.....	37	— et économique.....	20-37
— ressources forestières.....	544-549	Géologie et minéraux économiques.....	20-35
— stations fédérales, expérimentation forestière.....	37	Commission géologique.....	1-7, 35-36, 626-627
— terres boisées.....	470, 471, 474-478, 540-541, 546-548	Géophysique, recherches.....	426-427
— utilisation.....	550	Gérontologie, Conférence canadienne.....	290
— volume du bois abattu.....	552-553	Gestion fiduciaire, régimes de pension.....	1247-1249
Forêts et Développement rural, ministère, dépenses.....	1115, 1119	Gestion des ressources en fourrures.....	678-682
— fonctions.....	141, 471-478, 558-561	Ghana, accords douaniers.....	1078
— lois appliquées.....	160	— commerce avec.....	1048, 1051
Formation par l'apprentissage.....	370, 372, 801, 1132-1133	Gouvernement et constitution du Canada.....	83-190, 1358-1359
— collèges d'état-major.....	1263-1264	Canada).....	1278-1279
— écoles (délinquants).....	457-459	Gouvernement fédéral, administration, ministères, offices, commissions, etc. (voir aussi chaque ministère, etc.).....	88-177, 1343
— professionnelle et technique.....	369-371, 386-387, 790-791, 1132-1133, 1345	— administration financière.....	131-136
Fourrage, aide au transport.....	1131	— administration des subventions à l'hygiène.....	300, 1133
Fourrures, commercialisation.....	672-673	— aide à l'agriculture.....	480-496
— animaux, conservation.....	475-477, 678-682, 1131	— aide aux chemins de fer.....	848-849, 852-854
— élevage.....	670-671, 675	— aide à l'habitation.....	777-780
— apprêtage.....	677	— aide à l'industrie minière.....	625-630
— confection.....	677	— aide à la navigation.....	897-900
— importations et exportations.....	676	— aide à la pêche.....	654-661
— industrie.....	669-673, 677	— aide et réglementation du commerce.....	995-1000, 1005-1009, 1068-1076
— emploi.....	677		
— peaux, nombre et valeur.....	673-676		
— piégeage.....	670, 678-682		
— préparation.....	677		

	Page
Gouvernement fédéral, assurances fédérales. 1244-1246	
— assurance-hospitalisation et services diagnostiques.....	293-297
— Cabinet.....	90-92, 1358
— dépenses.....	134, 1093-1094, 1112, 1118
— dette.....	135, 1095, 1117, 1121-1122
— éducation, rôle.....	369-373, 380-381, 386-387
— électoral.....	107-108
— emploi.....	164-170
— employés et rémunération des sociétés de la Couronne.....	170
— finances.....	1112-1127
— fonctions de l'administration.....	131-163
— et les forêts.....	550-552, 563-572
— hôpitaux.....	293-297, 312-320
— Imprimerie.....	142
— législation minière.....	634-636
— législation ouvrière.....	793-796
— organismes de planification économique.....	1182-1200
— pouvoir exécutif.....	89-95
— pouvoir judiciaire.....	109-111
— pouvoir législatif.....	95-106
— programmes du bien-être.....	325-331
— conjoints, fédéraux-provinciaux.....	331-338, 1123-1134
— recettes.....	134, 1091, 1092, 1112, 1118
— rentes.....	1245-1246
— services de radiocommunications.....	939-940, 945-949
— services fédéraux des levés et de la cartographie.....	1-7, 35-37, 626-628
— services de renseignements.....	1286-1287
— services de santé.....	291-303
— services de télégraphes et téléphones.....	930-931, 943-944
— système de taxation.....	1094-1112
— transports aériens.....	916-919
Gouvernements municipaux (voir aussi «Municipalités».....)	125-129
— dépenses.....	1142, 1144
— dette.....	1145
— finances.....	1142-1145
— imposition.....	1110-1111, 1142
— recettes.....	1142
Gouvernements provinciaux.....	111-124
— aide à l'agriculture.....	496-503
— aide aux chemins de fer.....	852
— aide à l'habitation.....	780
— aide à l'industrie minière.....	630-634
— aide aux pêcheries.....	661-669
— assurances.....	1244-1246
— dépenses.....	1093-1094, 1135, 1137-1138, 1139
— dette.....	1095, 1140-1141
— électoral.....	112
— finances provinciales.....	1135-1141
— législation minière.....	636-637
— législation ouvrière.....	796-801
— organisation, législatures et ministères.....	111-124
— pouvoir judiciaire.....	111-112
— programmes forestiers.....	563-572
— recettes.....	1093, 1135, 1136
— régie et vente des alcools.....	1002-1005
— revenu, licences et permis d'automobiles.....	874-875, 1092, 1136
— services agricoles.....	496-503
— services de bien-être.....	338-342
— services de santé.....	291-303
— sources officielles de renseignements.....	1270-1357
— taxes imposées.....	1106-1111
Gouvernements provinciaux et fédéral, accords fiscaux.....	1094-1096, 1128-1130
— accords forestiers.....	563-572

	Page
Gouvernements provinciaux et fédéral, Caisses d'épargne.....	1217-1218
— dépenses réunies.....	1091-1094, 1158
— dette globale.....	1094-1095
— programmes conjoints.....	1128-1130
— recettes réunies.....	1090, 1158
Gouvernements territoriaux.....	124-125, 1340, 1343
Gouverneur général.....	89-90, 1119, 1344
Gouverneurs généraux du Canada.....	90, 1358
Graine de colza, production et valeur.....	511, 513
Grains de lin, arrivages et expéditions.....	984-986
— inspection.....	995-996
— prix.....	506, 511, 512, 534
— stocks.....	514-515
— stocks et écoulement.....	984
— superficie, production et valeur.....	511, 513
— ventes, recettes.....	506
Grains, commerce (voir aussi «Céréales»).....	980-986
— Commission.....	141, 995-997
— écoulement des céréales.....	980-984
— éleveurs de l'Est.....	985
— entrepôts autorisés.....	989
— expéditions par Grands lacs.....	985-986
— expéditions aux ports.....	885, 987
— importations et exportations.....	980-985, 1056, 1059
— inspection.....	995-996
— manutention aux éleveurs de l'Est.....	985
— prix.....	534, 980-984
— production.....	980
— réglementation, manutention et commercialisation.....	980-986, 995-1000, 1068-1076
— stocks dans les entrepôts.....	514-515
— superficie, rendement et valeur.....	509-514
— ventes, recettes.....	505-506
Grande-Bretagne, accords douaniers.....	1079
— commerce avec.....	1046, 1047, 1050, 1054, 1064-1067
Grandes cultures, production et valeur.....	509-514
— revenus.....	505-506
Grands lacs, superficie, altitude et profondeur.....	14
Grands lacs et Saint-Laurent, région forestière.....	545
Grands lacs et Voie maritime du Saint-Laurent, trafic.....	896-897
Gratifications de guerre, anciens combattants.....	348
Gravier et sable, production.....	578, 579, 594, 614-615
Grèce, accords douaniers.....	1082
— commerce avec.....	1047, 1050
Grèce, assurance (Alberta).....	1247
Grèves et lock-out.....	846-847
Groupes ethniques de la population.....	205-207
— industries (fabrication).....	735-737
— répartition de la main-d'œuvre.....	804
Guatemala, accords douaniers.....	1082
— commerce avec.....	1049, 1053
Guerre, pensions, etc. (voir «Anciens combattants»).....	
Guyane, accords douaniers.....	1079
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053
Gypse, production.....	578, 592, 612
Habitation.....	777-787
— activité fédérale-provinciale.....	777-786
— aide de l'État.....	777-780
— construction.....	781-786
— investissements et dépenses d'entretien.....	765
— Loi nationale (L.N.H.).....	777-786, 1347
— prêts consentis.....	782-783
— publique.....	785, 779-780
— recherches.....	414, 780
— statistique, recensement de 1961.....	786-787

	PAGE		PAGE
Haïti, accords douaniers	1062	Île-du-Prince-Édouard	
-- commerce avec.....	1049, 1053	-- bestiaux.....	517
Haricots, superficie et production	512	-- bibliothèques.....	403
Hareng, quantité et valeur débarquées		-- bois sur pied, estimation.....	553
	649-651, 652-653	-- collège et école d'agriculture.....	508
Hauts-commissaires du Canada	172-175	-- condamnations judiciaires (voir «Crimina- lité et délinquances»)	
Heure avancée	82	-- construction.....	769, 773-776, 784
-- légale et fuseaux horaires.....	81-82	-- coopératives.....	991
Heures de travail, moyennes	826-827	-- décès.....	248, 250, 266, 271, 274
-- réglementation.....	795, 797, 800, 1345	-- divorces.....	283
Historique du syndicalisme ouvrier	835-846	-- écoles (voir «Éducation»)	
Histoire (Ouvrages sur le Canada)	1280-1282	-- emploi, indices.....	810, 812
Homard, quantité et valeur débarquées	648, 649-650	-- énergie électrique.....	635, 688, 690, 701-707, 708
Hommes, condamnations	445-446, 449, 451-453	-- entrés dans Confédération.....	87
-- décès.....	263-266	-- gains moyens, industrie.....	744-745, 812, 819
-- espérance de vie.....	285-287	-- gouvernement.....	113-114
-- répartition de la population.....	202-204	-- dette.....	1140, 1141, 1145
Honduras, accords douaniers	1082	-- recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
-- commerce avec.....	1049, 1053	-- grandes cultures.....	511-514
Honduras britannique, accords douaniers	1078	-- hôpitaux.....	295-297, 313-320
-- commerce avec.....	1049, 1953	-- immigrants (voir «Population»)	
Hongkong, commerce avec	1046, 1048, 1052	-- immémisation des accidentés.....	834
Hongrie, accords douaniers	1083	-- investissements et dépenses d'entretien.....	769
-- commerce avec.....	1047, 1051	-- législation ouvrière.....	796-801
Hôpitaux, administration	293, 297	-- lieutenant-gouverneur.....	113
-- anciens combattants.....	354	-- maladies à déclaration obligatoire.....	322
-- assurance et services diagnostiques		-- manufactures.....	744-745
	293-297, 1112, 1113, 1133, 1137	-- mariages.....	248, 250, 281
-- construction.....	293, 768, 771, 1133, 1137	-- ministère de l'Agriculture.....	496
-- fédéraux.....	312-317	-- municipalités.....	127, 129, 198
-- finances.....	317-320	-- naissances.....	248, 250, 253-262
-- généraux.....	312-350	-- parcs.....	40-43, 45
-- heures de travail rémunérées.....	317	-- pêcheries, administration.....	661-662
-- malades inscrits.....	315-316	-- population (voir «Population»)	
-- naissances.....	255	-- prestations d'assurance-chômage.....	832
-- personnes employées.....	317	-- prêts agricoles.....	492, 494
-- privés.....	312-317	-- production agricole, indices.....	509
-- publics.....	312-320	-- produits de la pêche (voir «Pêche»)	
-- statistique.....	312-320	-- programme forestier.....	563-564
Hospitalisation, assurance		-- représentation, Chambre des communes.....	99, 101
	293-297, 1112, 1113, 1133, 1137	-- Sénat.....	97, 1334
Hôtels, commerce	971, 979	-- ressources forestières (voir «Forêts»)	
-- construction.....	768, 771	-- revenu agricole.....	507, 508
Houille (voir «Charbon»)		-- routes.....	869-870
Hygiène, alimentaire	304-305	-- sécurité de la vieillesse.....	329
-- Conseil fédéral.....	292	-- services, agricoles.....	496
-- dentaire, service public.....	304	-- de bien-être.....	338-342
-- enseignement.....	305	-- de santé.....	303-311
-- industrielle.....	304	-- statistique agricole du recensement.....	839-841
-- laboratoires publics.....	305	-- superficie.....	8
-- maternelle et infantile.....	304, 1133, 1139	-- terres agricoles.....	470, 540
-- mentale, programmes.....	306-307, 1133	-- terres boisées.....	470, 540-541
-- du milieu.....	303-304	-- trafic-marchandises, mouvement.....	884, 885, 993-994
-- vétérinaire.....	483, 484-490	-- véhicules automobiles.....	867, 873
Hypothèques, et logements, Société centrale		Illégitimité	256
	187-188, 777-786, 1134, 1347	Iménite (titane), production	593, 608
-- prêts.....	782-786, 1219-1224	Immatriculation de navires canadiens	
		-- véhicules automobiles.....	881-882
			872-873
Îles, littoral, longueur	15	Immigrants, âges	234
Îles principales, superficie	17-18	-- arrivés au Canada.....	230-231
		-- destinations et professions.....	234-237
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		-- état matrimonial.....	234
-- allocations, aveugles.....	334	-- expulsions.....	237-238
-- familiales.....	330	-- origines.....	231-232
-- invalides.....	335	-- services de santé.....	300
-- jeunes.....	331	-- sexe.....	233-234
-- maternelles.....	340	Immigration et main-d'œuvre	143, 223-228
-- assistance-chômage.....	335	(voir aussi «Citoyenneté»)	
-- assistance-vieillesse.....	333	-- politique et administration.....	223-230

	PAGE		PAGE
Immigration, statistique.....	230-238	Indices du volume, production agricole.....	509
Immobilisations, voies navigables.....	900-901	— production manufacturière.....	740-741
Importations, animaux vivants.....	1059	Indiens.....	211-217, 289
— aliments, boissons provendes et tabacs.....	1059	— affaires, ministère.....	137, 211-217
— charbon.....	621-624	— éducation.....	213-214, 373-376, 1131
— degré de fabrication.....	1063, 1066-1067	— hôpitaux.....	299
— fourrures.....	671-672	— population.....	211-217
— imposables et en franchise.....	1054-1055	— progrès économique.....	215-216
— marchandises.....	1055-1056, 1059-1062	— réserves et bandes indiennes.....	211
— matières brutes non comestibles.....	1059	— services de bien-être.....	216-217, 289
— matières travaillées non comestibles.....	1059-1060	— de santé.....	299
— métaux non ferreux.....	1050-1060	Indigènes du Canada.....	211-219
— minéraux.....	1059-1060	Indonésie, accords douaniers.....	1083
— non métalliques.....	1059-1060	— commerce avec.....	1048, 1052
— non-ferreux, produits.....	1059-1060	Industries (voir aussi chaque industrie)	
— papier, produits.....	1060	— acier et fer (voir «métallique primaire»).....	724, 727
— poisson.....	1059	— chimique.....	737
— principales.....	1054-1055, 1059-1062, 1066-1068	— cinématographique canadienne, encourage- ment.....	1348
— par produit.....	1059-1062	— fourrures.....	677
— par section et degré de fabrication.....	1063, 1066-1067	— laitière.....	519-525
— produits chimiques et parachimiques.....	1060	— manufacturières, par province.....	742-751
— produits finis non comestibles.....	1060	— diverses.....	722-723, 732, 737
— par région géographique.....	1046, 1050-1053	— métallique primaire.....	732, 736, 743-751
— textiles.....	1059	— minérale au Canada, 1867-1967.....	574-594
Imposition municipale.....	1142, 1143	— aide des gouvernements.....	625-637
Impôts, Commission d'appel.....	110, 141-142	— statistiques.....	638-639
— biens transmis par décès.....	1092, 1103, 1112, 1118	— productrices des biens, valeur ajoutée.....	1164-1165
Impôts, fédéraux.....	1092, 1097-1108, 1112, 1118	Industrie, faillites commerciales.....	1011-1012
— provinciaux.....	1092, 1106-1110	— formation technique et professionnelle.....	369-371, 386-389, 790-791
Impôts sur les dons.....	1102	— gains moyens.....	733-737, 815-820
Impôts sur le revenu.....	1092-1097, 1099, 1112, 1118, 1126	— groupes industriels, manufactures classées.....	735-737
— non-résidents.....	1102	— ministère.....	142, 160, 758-761
— des particuliers.....	1097-1099, 1106-1107, 1112, 1122-1124, 1136	— dépenses.....	1119
— perceptions.....	1123	— normes industrielles.....	795-796, 799-801
— des sociétés.....	1092, 1099-1101, 1107, 1112, 1122, 1125-1126, 1136	— radiodiffusion (privée et publique).....	958-959
— système.....	1094-1112	— recherches.....	434-437
Impression, édition et industries connexes.....	724, 732, 736, 741-751	— relations industrielles et enquêtes visant les différends du travail.....	794, 798 801
— recettes provenant des travaux.....	966	— tendances de la production industrielle.....	1159-1165
Imprimerie du gouvernement canadien.....	142, 1119	— travaux de construction.....	766-767, 770
Imprimeur de la Reine.....	142, 1119	Information, sources officielles de renseigne- ments.....	1270-1329
Incendie, assurance.....	1239-1240	— services fédéraux.....	1286-1287
— forêts.....	550-552, 563-572, 1132	Initiatives bénévoles, santé et bien-être.....	347-348
— pertes.....	1240-1241	Inondations (voir aussi «Utilisation des terres et mise en valeur des ressources renou- velables»).....	474-476, 1129-1134
Inde, accords commerciaux.....	1079	Insolvabilités et faillites.....	1011-1012
— commerce avec.....	1046, 1048, 1051	Inspection, compteurs de gaz et d'électricité.....	1007
Indemnisation des accidentés du travail.....	798, 800, 833-834	— bestiaux.....	483, 518
— employés de l'État.....	834	— grains.....	995-996
Indemnités et allocations, membres, Chambre des communes et Sénat.....	106-107	— navires à vapeur.....	899
Indemnités des Forces armées.....	1251-1254	— poids et mesures.....	1007
— services de guerre.....	352	— viandes.....	518, 998
Indices, actions ordinaires.....	1023	Installations, énergie électrique.....	468-478, 694-700, 707-717
— actions de priorité.....	1024	— hertziennes, publiques et privées.....	950-951
— cours des valeurs mobilières.....	1022-1025	— micro-ondes.....	930-939, 950-951
Indices moyens, emploi et gains.....	808-812	— terrestres, aviation civile.....	917, 918-919, 948-949
Indices des prix, bâtiment.....	1014-1015	Institut de recherches, pâtes et papiers.....	572-573
— à la consommation.....	1018-1018	Institut Vanier de la famille.....	1353
— détail.....	1017-1018	Instituteurs et traitements.....	379-380, 384
— gros.....	1018-1018	Institutions bancaires publiques.....	1217-1219
— mondiaux.....	1015	— de correction.....	457-458
— matériaux de construction.....	1014-1015	— investissements et dépenses d'entretien.....	708
— des prix de vente de l'industrie.....	740-741	— spécialisées des Nations Unies.....	181-184
Indices quantitatifs, produit intérieur réel.....	1162	Instruction, Armée canadienne.....	1258-1259
Indices, salaires.....	818	— aviation royale canadienne.....	1261
— titres miniers.....	1022		
Indices, valeur et volume, production minérale.....	577		

	PAGE		PAGE
Instruction, marine royale canadienne.....	1257	Lait, consommation.....	524-525, 537
Intempéries et tempêtes de vent, assurances.....	1242	— disparition intérieure.....	525
Intérêts, dette publique fédérale. 1095, 1117, 1120-1122		— industrie.....	519-525
— municipale.....	1145	— mis en chantier.....	781-782
— provinciale.....	1095, 1140-1141	— nature, réglementation.....	998-999
Invalides, allocations.....	334	— production et utilisation.....	520
— services.....	310-311	— produits concentrés.....	522-523
Invalidité, pensions (anciens combattants).....	350-352	— produits laitiers, ventes, recettes.....	506
Inventaire des forêts.....	476-478, 548, 1132	— valeur à la ferme.....	506, 521
— des sols et des terres du Canada.....	476-477, 1132	Langues maternelles.....	208-209
Inventions, brevets.....	145, 1007	— officielles.....	208-209
Investissements.....	762-769	Laos, accords douaniers.....	1081
— balance canadienne.....	1176-1181	— commerce avec.....	1048, 1052
— canadiens à l'étranger.....	1178-1179, 1181	Législation, bancaire.....	1201-1204, 1208, 1342-1343
— chemins de fer.....	767	— fabriques.....	800
— construction et habitation.....	762-787	— fédérale, 1966-1967.....	1341-1348
— constructions, machines et équipement.....	762-763	— agriculture.....	491-503
— étrangers au Canada.....	1178-1178, 1180	— coalitions nuisibles au commerce.....	1000-1002
Investissements et dépenses d'entretien, par province.....	769	— oiseaux migrateurs.....	53-55, 477-478
— secteur économique.....	762-768	— minière, fédérale.....	625-630
— fabrication.....	766	— provinciales.....	620-637
Irak, accords douaniers.....	1083	— ouvrière, fédérale.....	793-798
— commerce avec.....	1047, 1051	— provinciale.....	796-801
Iran, accords douaniers.....	1083	— provinciale, sécurité-responsabilité.....	866
— commerce avec.....	1046, 1047, 1051	Législation et entreprises fédérales et fédérales-provinciales, mise en valeur des ressources.....	474-478
Irlande, accords douaniers.....	1079	Législatures (fédérales), durée et sessions.....	95
— commerce avec.....	1047, 1050	Légumes, consommation.....	536
Irrigation et conservation du sol.....	474-478, 772, 1131-1134	— exportations.....	1056
Islande, accords douaniers.....	1083	— importations.....	1059
— commerce avec.....	1047, 1050	— superficie et production.....	512-514, 527-528
Israël, accords douaniers.....	1083	Lèpre.....	300
— commerce avec.....	1047, 1051	Lettres et les Arts (Ouvrages sur le Canada).....	1282-1285
Italie, accords douaniers.....	1083	Levés et cartographie, services fédéraux 1-7, 35-37, 627	
— commerce avec.....	1046-1047, 1050	Liaison militaire à l'étranger.....	1251
Jamaïque, accords douaniers.....	1079	Liban, accords douaniers.....	1083
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053	— commerce avec.....	1047, 1051
Japon, accords douaniers.....	1083	Libération conditionnelle.....	143, 443, 460-461
— commerce avec.....	1046, 1048, 1052	Libéria, accords douaniers.....	1083
Jeunes, allocations.....	331	— commerce avec.....	1048, 1052
Jeunes délinquants.....	454-457	Licences, droits d'accise perçus.....	1112, 1136, 1143
Jeunes gens délinquants.....	450-452	— stations de radio et de télévision.....	945, 947
Jordanie, commerce avec.....	1047, 1051	Lieu de naissance, délinquants adultes.....	446
Journaux, quotidiens et hebdomadaires.....	963-965	— immigrants.....	231
— langues étrangères.....	965	— population.....	206-207
— langue française.....	963, 964-965	Lieutenants-gouverneurs (voir aussi chaque province).....	111, 1334
— recettes.....	966	Lignes aériennes indépendantes.....	913-915
Jours fériés légaux, congés.....	795, 797, 800	Lignes des chemins de fer.....	854-856, 862-863
Juge en chef du Canada.....	109	Liquidations et faillites.....	1009-1012
Juges de la Cour suprême.....	109	Liste des nominations officielles.....	1334-1340
Justes méthodes d'emploi.....	795, 800	Lock-out et grèves.....	846-847
Justes salaires.....	793, 800, 1345	Logements, activité fédérale-provinciale. 777-780, 1134	
Justice, ministère.....	142-143	— construction.....	770, 781-786
— dépenses.....	1119	— à loyer modique.....	778, 779-780, 783
— fonctions.....	142-143	— construits.....	781-782
— lois appliquées.....	160-161	— prêts.....	782-783
— public.....	779-780, 785	— sociaux.....	779-780, 785
Kenya, accords douaniers.....	1079	— Société centrale d'hypothèques.....	157-158, 777-786, 1347
— commerce avec.....	1048, 1051	— statistique du recensement.....	786-787
Koweït, accords douaniers.....	1083	— vieillards.....	841
— commerce avec.....	1046, 1047, 1051	Loi nationale sur l'habitation.....	157-158, 771-786
Laboratoires régionaux, recherches.....	416-417	Lois appliquées par les ministères fédéraux.....	153-163
Laes principaux, superficie et altitude.....	13-15	Lois minières.....	625-637
Laine, production et consommation.....	530	Long-courriers et caboteurs.....	882-887
		Longueur des cours d'eau.....	11-12
		— chenaux et écluses (canaux).....	889-890
		— littoral du Canada.....	15

	PAGE
Longueur, routes.....	869
— voies de communication entre certains centres.....	9
—voies ferrées.....	854, 855
Loyer moyen, logement, recensement 1961.....	786
Machinerie, fabrication.....	728, 732, 737
— investissements et dépenses d'entretien.....	762-769
Machines agricoles.....	494-495
— crédit, syndicats.....	494-495
Machines, exportations.....	1058
— importations.....	1060-1061
Machines et équipement, investissements.....	762-763
— de détail.....	970-971, 974-975
Magasins en série.....	768
Magazines, etc., nombre.....	965
Magnésium, production.....	577, 591, 607-608
Main-d'œuvre, agricole.....	827-828, 1132
— Centres (emploi).....	792
— chômage.....	802, 805-806
— civile.....	801-806
— caractéristiques principales.....	802-803
— construction.....	773, 808, 809, 813
— emploi non agricole.....	802-806
— estimation.....	801-802
— femmes.....	804
— répartition procentuelle.....	804-806
Main-d'œuvre et Immigration, ministère, dépenses.....	1116, 1118
— fonctions.....	143, 790-793
— lois appliquées.....	150
— Centres de main-d'œuvre du Canada.....	792
Mais, superficie, production et valeur.....	514
Maisons (voir aussi «Logements» et «Habitations»)	
— Maisons de correction.....	457-458
— Maisons d'enseignement, construction.....	786, 771
— Malades à l'hôpital.....	315-316
— Maladie, assurance.....	308-310, 347-348
— Maladies chroniques.....	310-311
— à déclaration obligatoire.....	321-322
— mentales, programmes.....	306-307
— vénériennes.....	307
— Malaisie, accords douaniers.....	1079
— commerce avec.....	1046, 1048, 1052
Mali (voir aussi «Rhodésie et Nyassaland, Fédération»)	1084
Mandats de poste, service.....	961
MANITOBA	
— aide à l'industrie minière.....	586, 619
— allocations, aveugles.....	334
— familiales.....	330
— invalides.....	335
— jeunes.....	331
— maternelles.....	340
— assistance-chômage.....	355
— assistance-vieillesse.....	333
— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	403
— bois sur pied.....	547
— collège d'agriculture.....	503
— Commission royale d'enquête.....	131
— condamnations judiciaires (voir «Criminalité et délinquance»)	
— Conseil consultatif économique.....	1200
— Conseil de recherches.....	431
— construction.....	769, 773-776, 784
— coopératives.....	991

	PAGE
Manitoba	
— décès.....	248-249, 252, 266, 271, 274
— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»)	
— emploi, indices.....	810, 812
— énergie électrique.....	685, 688, 698, 701-702, 713
— entrée dans Confédération.....	87
— frontière, statuts.....	1343
— gains moyens, industrie.....	748, 812, 819
— gouvernement.....	119-120
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Population»)	
— indemnisation des accidentés.....	834
— industrie minière, aide provinciale.....	633
— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— irrigation et conservation du sol.....	474-478
— lacs principaux.....	14
— législation ouvrière.....	796-801
— lieutenant-gouverneur.....	119
— lois minières (voir «Législation minière»)	
— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— manufactures.....	749
— mariages.....	248-249, 252, 280
— ministère de l'Agriculture et de la Conservation.....	499-500
— montagnes et autres élévations.....	19
— municipalités.....	128, 129, 201
— naissances.....	248-249, 252, 253-262
— parcs.....	40-45, 48
— pêcheries, administration.....	666-687
— pipelines.....	923-929
— population (voir «Population»)	
— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prêts agricoles.....	492, 494
— production agricole, indices.....	509
— production minérale (voir «Minéraux»)	
— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— programme forestier.....	569
— représentation, Chambre des communes.....	99, 104-105
— Sénat.....	97, 98, 1334, 1358
— ressources forestières (voir «Forêts»)	
— revenu agricole.....	507, 508
— routes.....	860-870
— sécurité de la vieillesse.....	329
— services, agricoles.....	499-500
— de bien-être.....	339-342
— de santé.....	303-311
— statistique agricole du recensement.....	539-541
— superficie.....	8
— terres, agricoles.....	470, 541
— boisées, superficie.....	470, 543-544
— trafic-marchandises, mouvement.....	884, 993-994
— véhicules automobiles.....	868, 873
Manufactures, activité totale, concept.....	733-734
— activité manufacturière.....	734
— statistique.....	733-755
— classification et concept.....	733
— conditions de travail des employés.....	826-827
— coût des matières premières.....	732-739
— emploi.....	720, 732-739, 756-757
— établissements, importance selon l'effectif et les expéditions.....	756-758
— exportations des produits ouvrés.....	729
— fabrication et les changements de la composition industrielle (1946-1965).....	718-728
— gains moyens (voir «salaires»)	
— groupes d'industrie.....	732, 735-751

	PAGE		PAGE
Manufactures, heures de travail, moyenne	826-827	Mesures et poids	1007
— importance des établissements	756-758	Mesures d'urgence, Organisation (Canada)	143, 1131, 1268-1269
— indices de production	740-741	Métalliques (voir aussi «Minéraux»)	576-578, 579, 582, 591-592
— investissements et dépenses d'entretien	766, 770	Métaux, précieux, poinçonnage	1006
— principales statistiques, orientation 1957-1964	729-732	— primaires, investissements et dépenses d'entretien	767
— principales villes industrielles	752-755	— production	595-609, 724, 726
— prix de vente de l'industrie, indices	740-741	Météorologie	80-81
— production, volume	740	— Organisation mondiale des Nations Unies	182
— produits fabriqués, commerce selon le degré	1065-1067	— services fédéraux	916-917, 947-948
— répartition provinciale	742-752	Méthodes d'emploi, justes	785, 800
— région métropolitaine	752-755	— Meubles et articles d'ameublement, fabrication	732, 736
— salaires	733-739, 742-751, 753-755, 826-827	Mexique, accords douaniers	1084
— statistique sommaire de l'industrie manufacturière	735-739	— commerce avec	1046, 1049, 1053
Manutention des grains aux éleveurs de l'Est	985	Micro-ondes, installations	930-939, 950-951
Marchandises, exportations et importations canadiennes	1055-1068	Miel, production et valeur	530-531
— normes	1006	Minerais de fer, production	577, 579, 591, 596-597
— transports	856-858, 876, 885-887, 896, 993-994	— production mondiale	639-641
Mariages	379-382	Minéraux (voir également les divers produits)	574-641
— âge	281-282	— alluvions, règlements	636
— dissolutions (divorces)	283	— combustibles	576-594, 617-625, 636-637
— nombre et taux	248-249, 279-281	— économiques	20-35
— religion des conjoints	282	— importations et exportations	598, 599, 602, 604
Marine, aides fédérales	897-900, 943-949	— industrie minière	1367-1987
— services fédéraux, recettes et dépenses	901-904	— industriels	609-611
Marine marchande du Canada	881	— législation minière, fédérale	625-630
Marine royale du Canada	1256-1258	— provinciale	630-637
— cadets	1257-1258	— matériaux de construction	573, 579, 594, 612-613
— correspondance des grades	1254	— métalliques, production	576-594, 595-609
— flotte	1256-1257	— production	576-594
— fonctions et organisation	1250-1251	— production, mondiale	639-641
— instruction	1257	— non métalliques, importations et exportations	1057, 1059-1060
— réserve	1257	— production	576-594, 617-625
— solde et indemnités	1251-1254	— produits, fabrication	724, 737
Marins, services de santé	299	— investissements et dépenses d'entretien	767
Maritime, Commission canadienne	155, 851, 904	— valeur et volume	581-594
Maroc, accords douaniers	1084	— par province	591-594
— commerce avec	1045, 1052	Mines, indices, titres miniers	1022
— de commerce	1007-1008	— industrie minière, aide du gouvernement	625-637, 1100-1101, 1108, 1116, 1138
Matériaux de construction	578, 579, 594, 612-613	— emploi	808, 811, 813
— indices du prix	773	— gains moyens	808, 811, 813-823
Matériel agricole	975	— statistique	638-639
Matériel électrique, et appareils, manufactures	723, 733, 737	— investissements et dépenses d'entretien	767
— investissements et dépenses d'entretien	766	— législation minière	634-637
Matériel électronique et de communications, fabrication	727	— et minéraux	574-641, 1100-1101, 1108, 1138
— recherches	415-416	— d'or, aide à l'exploitation	629-630
— roulant des chemins de fer	855-856	— production courante	576-594
— de transport, exportations et importations	1058, 1061-1062	— taxes provinciales	1108, 1138
— fabrication	725, 732, 737	— traitement dans la statistique	1044
Maternité, congés	800	Mines, ministère (voir «Énergie, Mines et Ressources»)	240
Matières grasses, consommation	536	Miners, statut des enfants (Citoyenneté)	240
Mauritanie, accords douaniers	1084	Ministères fédéraux, fonctions (voir aussi chaque ministère)	136-158
— commerce avec	1048	— lois appliquées	158-163
Médecine astronautique	300	Ministères et lieutenants-gouverneurs des provinces	111-124
Médecins en clientèle privée, nombre et revenus	323-325	Ministères, offices, commissions, etc.	136-148
Membres, Cabinet	92, 1358	Ministres, Cabinet	92
— Chambre des communes	98-112, 1343, 1358	Ministres, premiers, depuis la Confédération	91
— Conseil privé de la Reine	93-94, 1334, 1358	Ministres, premiers, provinciaux	111-124
— Parlement, indemnités et allocations	106-107	— représentation diplomatique	172-177
— Sénat	97-98, 1334, 1358	Mise en chantier, logements	781-782
Ménages et familles	209-211	Mise en valeur des ressources, programmes et entreprises fédéraux-provinciaux	468-478, 1128-1134
Mères nécessiteuses, allocations	340		
Messageries	863-864		
Mesures d'aide fédérale à l'amélioration du bétail	484-490		

	PAGE		PAGE
Missions commerciales.....	761, 1072-1073	Nations Unies, institutions spécialisées.....	181-184
Mode d'occupation, logements.....	783-784	— Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	181
Modification de la constitution canadienne.....	86	— Organisation de l'aviation civile internationale.....	182
Molybdène, production.....	578, 591, 608	— Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	182
Monnaie.....	1206-1207	— Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	182-183
— en circulation.....	1206	— Organisation internationale du Travail.....	181
— Fonds monétaire international.....	183	— Organisation météorologique mondiale.....	182
— frappée et sorties d'or.....	1207	— Organisation mondiale de la santé.....	182, 302
— royale canadienne.....	1206-1207	— sociétés financières internationales.....	183-184
Montagnes et autres élévations.....	18-20	— Union internationale des télécommunications — postale universelle.....	182 183
Mortalité, assurés.....	1233	Navigation, aérienne, aides radio.....	918-919, 949
— causes.....	267-270	— cabotage.....	883-887
— générale.....	263-270	— équipement et trafic.....	881-900
— infantile.....	248-249, 271-275	— maritime, aides radio.....	888-899, 948-949
— néonatale.....	274-275	— Organisation consultative intergouvernementale (ONU).....	182-183
— puerpérale.....	248-249, 275-277	— service étranger.....	882, 891
Mortalité.....	261-263	— trafic.....	882, 896
Morue, production, quantité et valeur débarquées.....	650, 652	— travaux de construction.....	771
Motocyclettes, immatriculation.....	873	Navires, construction.....	1256-1257, 1267
Moutons, abattus, établissements inspectés.....	518	— entrés dans les ports canadiens.....	882
— nombre et valeur.....	517	— immatriculation canadienne.....	881-882
Moutons et agneaux, consommation.....	517, 537	— inspection des navires à vapeur.....	899
— prix.....	535	— service, côtier.....	883-887
— ventes.....	506	— étranger.....	883-887
Mouvements de capitaux.....	1172-1175	— subventions.....	645, 661-669, 761
— et commercialisation des denrées.....	967-994	— subventions aux transports par eau.....	904
— des prix.....	1152	Nicaragua, accords douaniers.....	1084
Municipalités, construction projetée.....	775-776	— commerce avec.....	1049, 1053
— finances.....	1142-1145	Nickel, exportations.....	596
— nombre par provinces.....	129	— frappe de monnaie.....	1207
— Office de développement et prêts.....	154, 1197	— production.....	577, 579, 591, 595
— organisation provinciale.....	125-129	Nigeria, Fédération, accords douaniers.....	1079
— paiements des autres gouvernements.....	1114-1115, 1139	— commerce avec.....	1048, 1051
— services de bien-être.....	338-342	Niobium, production (Columbium).....	577, 591, 607
— de santé.....	305-311	Noix, consommation.....	536
— Sûretés.....	461-465	Nominations, diplomatiques 1966-1967.....	1335
— travaux d'hiver.....	1133	— officielles, 1966-1967.....	1334-1340
Mûres de Logan, production commerciale et valeur.....	526-527	Non ferreux, produits, exportations.....	1057
Musées.....	393-397	— importations.....	1059-1060
Musée national du Canada.....	146, 394-396	Non métalliques, minéraux, exportations.....	1057
Mutualistes, sociétés d'assurance.....	1230-1231, 1236-1237	— importations.....	1059-1060
		— production.....	576, 578, 579, 592-594
		— produits minéraux, fabrication.....	724, 731, 732, 737
		NORAD (Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord).....	185-186
		Nord canadien, Commission d'énergie.....	155, 700, 716-717
		Nord canadien et Affaires indiennes, ministère (voir «Affaires indiennes»)	
		Normes de commerce.....	1006-1007
		Normes industrielles (travail).....	795-796, 799-801
		Northern Transportation Company Limited.....	156
		Norvège, accords douaniers.....	1054
		— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
		NOUVEAU-BRUNSWICK	
		— Agriculture, ministère.....	497
		— aide provinciale, industrie minière.....	584, 631
		— allocations, aveugles.....	334
		— familiales.....	330
		— invalides.....	335
		— maternelles.....	340
		— assistance-chômage.....	335
		— assistance-vieillesse.....	333

	PAGE		PAGE
Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse	
— bestiaux.....	517	— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	493	— bibliothèques.....	493
— bois sur pied.....	547	— bois sur pied.....	547
— Commission royale d'enquête.....	131	— collège d'agriculture.....	503
— condamnations judiciaires		— Commission royale d'enquête.....	131
(voir «Criminalité et délinquance»)		— condamnations judiciaires	
— construction.....	769, 773-776, 784	(voir «Criminalité et délinquance»)	
— coopératives.....	991	— construction.....	769, 773-776, 784
— décès.....	248, 250, 266, 271, 274	— coopératives.....	991
— divorces.....	283	— décès.....	248, 250, 266, 271, 274
— écoles d'agriculture.....	503	— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»)		— écoles (voir «Éducation»)	
— emploi, indices.....	810, 812	— emploi, indices.....	810, 812
— énergie électrique.....	685, 688, 690, 701-707, 709	— énergie électrique.....	685, 688, 690, 695, 701-707
— entrée dans Confédération.....	87	— entrée dans Confédération.....	87
— gains moyens, industrie.....	745-746, 812, 819	— gains moyens, industrie.....	745, 812, 819
— grandes cultures.....	511-514	— gouvernement.....	114-115
— gouvernement.....	115-116	— dette.....	1140, 1141, 1145
— dette.....	1140, 1141, 1145	— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144	— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320	— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Population»)		— immigrants (voir «Population»)	
— indemnisation des accidentés.....	834	— indemnisation des accidentés.....	834
— investissements et dépenses d'entretien.....	769	— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— investissements et dépenses d'entretien.....	769	— lacs principaux.....	13
— lacs principaux.....	13	— législation ouvrière.....	798-801
— législation ouvrière.....	798-801	— lieutenant-gouverneur.....	114
— lieutenant-gouverneur.....	115	— lois minières (voir «Législation minière»)	
— lois minières (voir «Législation minière»)		— maladies à déclaration obligatoire.....	332
— maladies à déclaration obligatoire.....	332	— manufactures.....	745-746
— manufactures.....	745-746	— mariages.....	248, 250, 280
— mariages.....	248, 250, 280	— montagnes et autres élévations.....	19
— montagnes et autres élévations.....	19	— municipalités.....	127, 129, 198
— municipalités.....	127, 129, 198	— naissances.....	248, 250, 253-262
— naissances.....	248, 250, 253-262	— parcs.....	40-44, 45-46, 1839
— parcs.....	40-44, 45-46, 1839	— pêcheries, administration.....	663-664
— pêcheries, administration.....	663-664	— population (voir «Population»)	
— population (voir «Population»)		— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prestations d'assurance-chômage.....	832	— prêts agricoles.....	492, 494
— prêts agricoles.....	492, 494	— production agricole, indices.....	509
— production agricole, indices.....	509	— production minérale (voir «Minéraux»)	
— production minérale (voir «Minéraux»)		— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— produits de la pêche (voir «Pêche»)		— programme forestier.....	563-564
— programme forestier.....	563-564	— représentation, Chambre des communes.....	99, 101
— représentation, Chambre des communes.....	99, 101	— Sénat.....	97
— Sénat.....	97	— <i>Research and Productivity Council</i>	436-431
— <i>Research and Productivity Council</i>	436-431	— ressources forestières (voir «Forêts»)	
— ressources forestières (voir «Forêts»)		— revenu agricole.....	507, 508
— revenu agricole.....	507, 508	— routes.....	869-870
— routes.....	869-870	— sécurité de la vieillesse.....	329
— sécurité de la vieillesse.....	329	— services, agricoles.....	497
— services, agricoles.....	497	— de bien-être.....	338-342
— de bien-être.....	338-342	— de santé.....	303-311
— de santé.....	303-311	— statistique agricole du recensement.....	539-541
— statistique agricole du recensement.....	539-541	— superficie.....	8
— superficie.....	8	— terres agricoles.....	470, 540
— terres agricoles.....	470, 540	— terres boisées.....	470, 543-544, 553
— terres boisées.....	470, 543-544, 553	— trafic-marchandises, mouvement.....	883, 887, 992-994
— trafic-marchandises, mouvement.....	883, 887, 992-994	— véhicules automobiles.....	867, 873
— véhicules automobiles.....	867, 873		
NOUVELLE-ÉCOSSE			
— Agriculture, ministère.....	497		
— aide provinciale, industrie minière.....	583-584, 631		
— allocations, aveugles.....	334		
— familiales.....	330		
— invalides.....	335		
— maternelles.....	340		
— assistance-chômage.....	335		
— assistance-vieillesse.....	333		
		NOUVEAU-ZÉLANDE, accords douaniers.....	1079
		— commerce avec.....	1046, 1049, 1052
		OACI et le Canada, participation.....	182
		Obligations détenues, répartition.....	1229
		— garanties de l'État.....	1117, 1121, 1228-1229

	PAGE
Obligations, marché.....	1228-1229
Observatoires fédéraux.....	427-428, 627
Océanographie.....	426-427, 659-660
Oeufs, consommation.....	536
— production, utilisation et valeur.....	529
— ventes, recettes.....	506
Office de développement municipal et des prêts aux municipalités.....	154, 1197
Office d'expansion économique de la région atlantique.....	155, 1194-1196, 1335, 1341
Office fédéral du charbon.....	153, 628-629, 1008-1009, 1337
Office national de l'énergie.....	140, 707, 851, 1005-1006, 1339
Office national du film.....	140, 978, 1339
— rôle éducatif.....	399-400
Office des prix des produits de la pêche.....	156, 660-661, 1338
Office des producteurs agricoles.....	999-1000
Office des recherches sur les pêcheries.....	144, 658-659
Office de la stabilisation des prix agricoles.....	158, 490-491
Office de tourisme du gouvernement canadien.....	1075
Oiseaux migrateurs.....	53-55, 477-478
Oléoducs (voir aussi «Pipelines»).....	923-926, 928
ONTARIO	
— Agriculture, ministère.....	498-499
— aide à l'industrie minière.....	585-587, 632-633
— allocations, aveugles.....	334
— familiales.....	330
— invalides.....	325
— maternelles.....	340
— assistance-chômage.....	335
— assistance-vieillesse.....	333
— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	403
— bois sur pied.....	547
— collèges et écoles d'agriculture.....	503
— Commission d'énergie hydro-électrique.....	690-691, 697-698
— Commission royale d'enquête.....	131
— condamnations judiciaires (voir «Crimina- lité et délinquance»).....	
— Conseil économique de l'Ontario.....	1199-1200
— construction.....	769, 773-776, 781, 784
— coopératives.....	991
— décès.....	248, 251, 266, 271, 274
— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»).....	
— emploi, indices.....	810, 812
— énergie électrique.....	685, 688, 690-691, 701-707, 710-712
— entrée dans Confédération.....	87
— épargne, Caisse.....	1217-1218
— fruits, production et valeur.....	525-527
— gains moyens, industrie.....	747, 812, 819
— gouvernement.....	118-119
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Population»).....	
— indemnisation des accidentés.....	834
— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— lacs principaux.....	13-14
— législation ouvrière.....	796-801
— lieutenant-gouverneur.....	118
— lois minières (voir «Législation minières»).....	
— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— manufactures.....	747

	PAGE
Ontario.....	
— mariages.....	248, 251, 280
— montagnes et autres élévations.....	19
— municipalités.....	127-128, 129, 200-201
— naissances.....	248, 251, 253-262
— Ontario Research Foundation.....	452
— parcs.....	40-44, 47
— pêcheries, administration.....	665-666
— pipelines.....	923-929
— population (voir «Population»).....	
— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prêts agricoles.....	492, 494
— production agricole, indices.....	509
— production minière (voir «Minéraux»).....	
— produits de la pêche (voir «Pêche»).....	
— programme forestier.....	556-568
— représentation, Chambre des communes.....	99, 103-104, 1358
— Sénat.....	97, 98, 1334, 1358
— ressources forestières (voir «Forêts»).....	
— revenu agricole.....	507, 508
— routes.....	869-870
— sécurité de la vieillesse.....	329
— services, agricoles.....	498-499
— de bien-être.....	338-342
— de santé.....	303-311
— statistique agricole du recensement.....	539-541
— superficie.....	8
— Sûreté provinciale.....	462-465
— terres agricoles.....	470, 541
— terres boisées.....	470, 543-544, 547
— trafic-marchandises, mouvement.....	883-884, 886, 993-994
— véhicules automobiles.....	868, 873
Opérations bancaires.....	1206-1211
Opérations en forêt.....	552-553
Or, aide à l'exploitation des mines.....	629-630
— avoir officiel.....	1224
— neuf exportable, production.....	1044
— production.....	577, 579, 591, 602-603
— production mondiale.....	639-641
— traitement dans la statistique canadienne.....	1044
— utilisé pour la frappe de monnaie.....	1207
Organisation, alimentation et agriculture (FAO).....	181
— aviation civile internationale.....	182
— coopération et développement économiques.....	190
— Forces armées canadiennes.....	1255-1256
— intergouvernementale consultative, naviga- tion maritime.....	182-183
— internationale du Travail.....	181
— mesures d'urgence.....	143, 1131, 1268
— mondiale de météorologie (OMM).....	182
— de la santé (WHO).....	182, 302
— des Nations Unies.....	179-184
— Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).....	185-186
Organisations industrielles, Congrès (CIO).....	835-846
Organismes bénévoles (santé et bien-être).....	347-348
— planification économique.....	1182-1200
— provinciaux de recherches.....	429-432
Orge, arrivages et expéditions.....	983-984
— inspection.....	995-996
— prix.....	506, 511, 512, 534
— statistique internationale.....	543
— stocks.....	514-515
— stocks et écoulement.....	983-984
— superficie, production et valeur.....	511, 512
— ventes, recettes.....	506
Origines ethniques de la population (voir aussi «Population»).....	205-207
Origines des immigrants.....	232

	PAGE
OTAN et le Canada.....	185-186
Ouganda, accords douaniers.....	1079
— commerce avec.....	1048, 1051
Ouvrages sur le Canada.....	1270-1286
Ouvrages de référence.....	1285-1286
Pacifique-Canadien.....	852, 860, 904-909, 913
Paie, indices.....	818
Paiements anticipés, grain des Prairies	492-493, 980-984
Paiements, par chèques.....	1216-1217
— gratifications de service de guerre.....	348
— internationaux, balance.....	1169-1175
Pakistan, accords douaniers.....	1079
— commerce avec.....	1046, 1048, 1052
Panama, accords douaniers.....	1084
— canal.....	893
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053
Papier, industries l'utilisant.....	553-558
— fabrication.....	725, 732, 736
— journal, exportations.....	557-558, 1057, 1060
— investissements et dépenses d'entretien.....	766
— production.....	557-558
— production mondiale.....	558
— production.....	555-557
— produits, exportations.....	1057, 1060
Paraguay, accords douaniers.....	1084
— commerce avec.....	1049, 1053
Parc de la Gatineau.....	37, 52
Parcs à bestiaux, ventes.....	987-988
— historiques.....	40-43, 44
— nationaux.....	38-42, 44, 1339
— provinciaux.....	44-50
Parents, âge.....	259-260
Paris mutuels, impôts.....	1110
Parlement.....	88-108
— indemnités et allocations.....	106-107
— Législatures.....	95
— nouvelle répartition de sièges.....	99-100
— représentation, Sénat et Communes.....	97, 99
— secrétaires parlementaires.....	93
— sessions.....	95
Partage de la production, etc., matériel de défense.....	1257-1268
Partages fiscaux, programmes	1094-1096, 1128-1134, 1343
— paiements.....	1113-1115, 1116
Passif, banques à charte.....	1214-1215
— bilan fédéral.....	1120-1121
— fixe, chemins de fer.....	859
Pâte de bois, exportations.....	557, 1057, 1060
— production.....	556-557
— statistique mondiale.....	555-558
Pâtes et papiers, industrie.....	555-558
— Institut de recherches.....	572-573
Pays-Bas, accords douaniers.....	1084
— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
Pays étrangers, accords douaniers.....	1077-1086
— Pays et peuple (Ouvrages sur le Canada).....	1272-1274
Peaux, animaux à fourrure, nombre et valeur.....	674-675
— chinchillas (élevage).....	675-676
— loutre d'Amérique.....	675-676
— production.....	673-676
— renards (élevage).....	675-676
— visons (élevage).....	670-673, 675-676
Pêches, commerciales et valeur (fruits).....	525-527
Pêches et fourrures.....	643-688
— commerciale.....	646-648, 661-669, 1347
— commercialisation.....	646-648

	PAGE
Pêches et fourrures, conservation.....	468-469, 474, 657-658
— développement des pêcheries.....	655
— et les gouvernements	654-669, 1116, 1119, 1132, 1138
— recherches.....	658-661
— de l'intérieur.....	653
— maritime.....	643-646
— Office des prix des produits.....	144, 660-661, 1338
— personnel.....	656
— production primaire.....	648-651
— production et valeur.....	648-651
— produits.....	651-654
— programmes conjoints et subventions conditionnelles.....	1132
— relations (fédérales-provinciales).....	655
— sportive.....	661, 662, 664, 665, 666, 667, 668, 669
— ministère, dépenses.....	1116, 1119
— fonctions.....	143-144, 656-658
— lois appliquées.....	161
— Office des recherches.....	144, 659-659
— statistique.....	645-654
Pêcheurs, coopératives.....	990-992
Peine capitale.....	443, 448, 452
Pénitenciers.....	146, 458-459
— mouvement des détenus.....	458
Pensions et allocations de guerre pour les civils.....	350-351
— anciens combattants.....	144, 348-351, 1095, 1116, 1119
— avocats des.....	352
— Commission canadienne.....	144, 348-349, 1337
— législation en vigueur.....	349-350
— régime du Canada.....	325-328, 1345
— régimes.....	1247-1249
— de vieillesse (voir «Assistance-vieillesse» et «Sécurité de la vieillesse»)	
Pépinières, produits.....	532-533
Permis, de conduire.....	865, 866
— construire.....	775-776
— coupe de bois.....	548, 563-572
— immatriculation, véhicules automobiles.....	872-873
— stations radio.....	947
Pérou, accords douaniers.....	1084
— commerce avec.....	1049, 1053
Personnel breveté, aviation civile et aéroports autorisés.....	923
— enseignant.....	365-366, 379-380, 384
Personnes admises à la citoyenneté.....	242-246
Perspectives d'utilisation d'énergie nucléaire	417-422, 694
Perte de la citoyenneté canadienne.....	241
Petits prêts, sociétés.....	1224-1225
Pétrole, brut, production mondiale.....	639-641
— charbon et dérivés, fabrication.....	723, 732, 737
— constructions.....	767, 772
— découvertes et mises en valeur.....	617-620
— législation.....	635-636, 637
— production.....	577, 578, 579, 594, 617-620
— raffinage et commercialisation.....	629, 738
— transport par oléoduc.....	925-926, 928
Philippines, accords douaniers.....	1084
— commerce avec.....	1046, 1048, 1052
Physiographie et sciences connexes.....	1-82
Physique pure et appliquée, recherches.....	413
Piégeage (voir «Fourrures»)	
Pierre, production.....	578, 579, 592, 593, 615
Pilotage.....	900
Pipelines.....	923-929
— construction.....	923-927
— statistique.....	927-929
Pistes de courses, taxes.....	1110
Placages et contre-plaqués, industrie.....	554-555

	PAGE
Plaines intérieures et basses terres.....	31-33
Plan d'aménagement de la capitale nationale.....	50-53
Plan de Colombo.....	136-137, 302
Planification économique, organismes.....	1182-1200
— Conseil économique du Canada.....	1182-1193, 1337
— Office de développement municipal et des prêts aux municipalités.....	1197
— expansion économique de la région atlanti- que.....	1194-1196, 1335, 1341
— provinces, Manitoba.....	1200
— Nova Scotia Voluntary Planning Organization.....	1197-1198
— Ontario.....	1199-1200
— Québec.....	1198-1199
Planification d'urgence dans le domaine civil, (Protection civile).....	1268-1269
Plantes-racines, superficie, production et valeur.....	513
Platinides, production.....	578, 579, 591, 606-607
Plomb, production.....	577, 579, 591, 599-602
— production mondiale.....	640-641
Poids et mesures.....	1007
Poids à la naissance.....	261
— données interprétatives.....	vii
Poires, production et valeur.....	526-527
Pois, production et valeur.....	512
Poisson, consommation.....	537
— exportations et importations.....	646-648, 1056, 1059
— produits de la pêche.....	651-654
— quantité et valeur débarquées.....	649-651
Poissons de mer.....	649-650, 652-653
Police, dépenses.....	1116, 1139, 1144
— services.....	461-465
Politique commerciale, Service.....	1073
Pologne, accords douaniers.....	1054
— commerce avec.....	1048, 1047, 1051
Polymer Corporation Limited.....	156
Pommes, production et valeur.....	526-527
Pommes de terre, consommation.....	536
— production, rendement et valeur.....	506, 511, 513
Ponts, valeur et statistique financière.....	900-901
Population.....	191-224
— accroissement et mouvements.....	191-194, 277-279, 1360
— accroissement naturel.....	193-194, 277-279
— agglomérations urbaines constituées.....	198-202
— agricole et non agricole.....	195-196
— cités, villes et villages.....	196-202
— citoyenneté.....	242
— confessions religieuses.....	207-208
— décès.....	248-249, 263-277
— densité.....	194-195
— districts électoraux.....	101-106
— émigration.....	238-239
— Esquimaux.....	217-219
— estimations intercensales.....	211
— état matrimonial.....	205
— familles et ménages.....	209-211
— groupes d'âge.....	204
— groupes ethniques.....	205-206
— immigration.....	230-238
— Indiens.....	211-217
— langues officielles et langues maternelles.....	208-209
— lieu de naissance.....	206-207, 231
— main-d'œuvre.....	801-806
— mariages et divorces.....	279-283
— ménages et familles.....	209-211
— mondiale.....	219-224
— mortalité infantile.....	248-249, 271-275
— mortalité puerpérale.....	275-277
— naissances.....	248-249, 253-263, 1359
— origines.....	205-207

	PAGE
Population, provinces et territoires.....	193
— recensement.....	191, 211, 1359
— répartition selon le sexe et l'âge.....	202-204
— rurale et urbaine.....	195-196
— zones métropolitaines.....	197
Porcs, abattus, établissements inspectés.....	518
— consommation.....	536, 538
— nombre et valeur.....	517
— prix.....	506, 535
— Programme de contrôle d'aptitudes.....	487-488
— ventes.....	987-988
Ports.....	867-889
— chargements et déchargements.....	883-884, 994
— Commissions locales.....	887-888
— Conseil des ports nationaux.....	156, 888-889
— dépenses.....	903
— équipement, grands ports.....	888
— navires et cargaisons entrés.....	882-887, 889
— recettes.....	903
— trafic.....	882-889
Portugal, accords douaniers.....	1084
— commerce avec.....	1047, 1050
Postes, bureaux, nombre.....	960-961
— Caisse d'épargne.....	1217
— mandats, service.....	961
— ministère, dépenses.....	961, 1116, 1119
— fonctions.....	144, 960-961
— lois appliquées.....	161
— organisation.....	960-961
— recettes.....	961
— service aérien, courrier.....	913, 920, 960
— postal.....	960-961
— rural.....	960
— statistique.....	961
— Union postale universelle.....	183
Potasse, production.....	578, 593, 610
Pouvoir exécutif, gouvernement fédéral.....	89-95
— judiciaire, fédéral.....	109-111, 1334
— provincial.....	111-112
— territorial.....	111-112
— législatif, fédéral.....	95-108
— gouvernements provinciaux et territoriaux.....	111-112
Prairies, assistance à l'agriculture.....	474-478, 490, 495-496
— grandes cultures.....	510-515
— Laboratoire régional de recherches.....	416
— paiements anticipés pour le grain.....	492-493, 980-984
— recettes monétaires.....	504-508
— rétablissement agricole.....	474-478
Pratiques restrictives du commerce.....	1000-1002
Précipitations.....	57-58
Premiers ministres depuis la Confédération.....	91
Presse.....	962-966
Prestations d'assurance-chômage.....	830, 831-832
Prêteurs d'argent autorisés.....	1224-1225
Prêts, agricoles.....	355-366, 491-495, 780
— anciens combattants.....	355-366
— assurance (hypothécaires).....	778
— banques à charte.....	1215
— directs de la S.C.H.L.....	778-779, 784-786
— étudiants.....	371, 1347
— habitations.....	777-780, 782-786
— hypothécaires.....	782-786
— lois nationales sur l'habitation (LNH).....	777-786
— machines agricoles.....	494-495
— municipalités, Office de développement mu- nicipal.....	154, 1197
— petites entreprises.....	1342
— petits prêts, sociétés.....	1224-1225
— prêteurs d'argent autorisés.....	1224-1225

	PAGE		PAGE
Prêts, sociétés.....	1219-1224	Produits, laitiers (voir «Lait»)	519-525
Primes, sociétés d'assurances		— métalliques, fabrication.....	736, 742-751
1230-1231, 1232, 1235, 1237, 1239-1240		— investissements et dépenses d'entretien.....	766
Primes et subventions au charbon.....	629, 1008-1009	— non métalliques, fabrication.....	737, 742-751
Principales industries manufacturières.....	738-739, 740	— investissements et dépenses d'entretien.....	766
Priorité, actions, indices mensuels.....	1024	— de la pêche.....	651-654
Prisons, population.....	458-459	— de pépinière.....	532-533
— sentences.....	448-450	Professions, choisies, salaires moyens.....	824-825
Prix.....	1013-1024	— immigrants.....	234-237
— agricoles.....	504-508, 532-539, 990-994	— personnes déclarées coupables.....	446
— stabilisation, Office.....	158, 490-491	— répartition de la main-d'œuvre.....	805
— bétail.....	535	Programmes d'aide à l'étranger	
— consommation, indice.....	1016-1018	178, 186-190, 1093, 1116	
— construction de routes, indices.....	1015	Programme d'aide mutuelle.....	1093, 1116
— détail.....	1017-1018	— aide à l'Aïrique (Commonwealth).....	187-188
— aliments principaux.....	1017	— aide à l'Amérique latine.....	189
— grandes cultures.....	505, 509-514	— aide à l'enseignement, États africains d'ex- pression française.....	188-189
— gros, indices.....	1013-1015	— Antilles du Commonwealth.....	187
— indice général.....	1013-1015	— assistance technique du Commonwealth.....	187-190
— indices mondiaux.....	1015, 1018	— avancement de la technologie.....	760
— matériaux de construction.....	773, 1014-1015	— bourses d'enseignement et de perfectionne- ment.....	188
— produits de la pêche.....	651-654, 661-689	— Plan de Colombo.....	186-187, 302
— stabilisation.....	156, 660-661	Programmes conjoints (fédéraux-provinciaux) et subventions conditionnelles	
— valeurs mobilières, indices.....	1022-1024	1094, 1113-1115, 1128-1134	
Procédure criminelle.....	441-443	Programmes de contrôle d'aptitudes (bétail).....	485-488
Producteurs agricoles, Offices.....	999-1000	Programmes fédéraux-provinciaux, assurance- hospitalisation.293-297, 1112, 1113, 1133, 1137	
Production, agricole.....	504-533	— bien-être public.....	331-338, 1133, 1137
— volume.....	508-509	— subventions conditionnelles et programmes conjoints.....	1128-1134
— cinématographique.....	978	— forestiers provinciaux.....	550-552, 563-572
— combustibles.....	576-577, 578, 582, 593-594, 617-625	— routes, aide à la construction.....	477, 864-881, 1134
— de défense, ministère.....	144-145, 1266-1268	— subventions, au bien-être	
— contrats d'achat et de construction.....	1266-1267	336-337, 343-345, 1113, 1133	
— dépenses.....	1319	— à l'hygiène.....	293, 1113, 1133
— lois appliquées.....	161	— provinciaux de bien-être	
— partage de production et mise au point du matériel.....	1267-1268	338-342, 343-345, 1113, 1133	
— énergie électrique.....	685-688	— santé et sport amateur.....	335, 336, 1113, 1133
— fourrures.....	673-674, 678-682	Projets fédéraux-provinciaux, construction do- miciliaire.....	777-786, 1134
— grandes cultures.....	509-514	Propriété publique, énergie électrique.....	707-717
— industries, forestières et connexes.....	552-558	Protection, civile.....	143, 1114, 1116, 1131, 1268-1269
— manufacturière.....	733-737, 740	— classement des produits agricoles.....	483, 518
— répartition provinciale.....	741-751	— forêts contre l'incendie.....	550-552, 553
— minière et minière.....	576-594	— contre les radiations.....	300
— mondiale, agricole.....	541-543	Prothèse, services.....	354
— minéraux métalliques et combustibles.....	639-641	Provende, aide relative aux céréales de pro- vende.....	495-496, 1341
— or exportable.....	1044	Provinces, (caractéristiques physiques et éco- nomiques) (voir aussi chaque province) 1-35	
— pêche.....	648-654	— assurances.....	1246-1247
— tendances de la production industrielle.....	1159-1164	— caisses d'épargne.....	1217-1218
Productivité, indices.....	1167-1168	— dépenses.....	1093-1094, 1137-1139
— mouvement interindustriel de la main- d'œuvre.....	1166-1167	— dette.....	1095, 1140-1141
— par personne.....	1167-1168	— éducation (voir «Éducation»)	
— taux de croissance.....	1166	— entrée dans Confédération.....	87
— tendances des agrégats.....	1165-1168	— population.....	82
Produit intérieur brut.....	1159-1160	— subventions et octrois.....	1113-1115, 1131-1134, 1139
— réel.....	1159-1160, 1162	— superficie.....	8
Produit national brut.....	1154-1155	— Sûreté.....	462-463, 464
Produits agricoles, commercialisation.....	990-998	Prunes et pruneaux, production commerciale et valeur.....	525-527
— mercuriale.....	533-535	Publications, gouvernements provinciaux, sour- ces de renseignements.....	1288
— réglementation.....	995-1000	— magazines, etc., nombre.....	965
(voir aussi «Agriculture»)		— officielles, ventes.....	1287-1288
Produits des boisés, recettes monétaires.....	506		
Produits chimiques, manufactures			
723, 732, 737, 738, 742-751			
— parachimiques, exportations.....	1057		
— importations.....	1060		
— de l'érable.....	506, 531-532		
— du fer et de l'acier, fabrication.....	724, 727, 742-751		
Produits forestiers, exportations.....	557-558, 1057		
— laboratoires.....	572-573		

	PAGE
Publicité, agences.....	979
— commerciale (service fédéral).....	1074
Quarantaine et marins malades, soins hospita-	
liers.....	300
Quartz, production.....	578, 593
Québec	
— aide provinciale, industrie minière.....	585, 631-632
— allocations, aveugles.....	334
— familiales.....	330
— invalides.....	335
— jeunes.....	330-331
— maternelles.....	340
— assistance-chômage.....	335
— assistance-vieillesse.....	333
— Banques d'épargne.....	1218
— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	403
— bois sur pied.....	547
— collèges et écoles d'agriculture.....	503
— Commission hydro-électrique.....	699-700, 709-710
— condamnations judiciaires (voir «Criminalité et délinquance»)	
— Conseil d'orientation économique.....	1198-1199
— construction.....	769, 773-776, 781, 784
— convention collective.....	794
— coopératives.....	991
— décès.....	248, 250-251, 266, 271, 274
— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»)	
— emploi, indices.....	310, 312
— énergie électrique.....	685, 688, 699-700, 701-707, 709-710
— entrée dans Confédération.....	87
— gains moyens, industrie.....	746-747, 812, 819
— gouvernement.....	116-118
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Populations»)	
— indemmisation des accidentés.....	834
— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— lace principaux.....	13
— législation ouvrière.....	796-801
— lieutenant-gouverneur.....	116, 1334
— lois minières (voir «Législation minière»)	
— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— manufactures.....	746-747
— mariages.....	248, 250-251, 280
— montagnes et autres élévations.....	19
— municipalités.....	127, 129, 198-200
— naissances.....	248, 250-251, 253-262
— parcs.....	40-44, 46
— pêcheries, administration.....	664-665
— pipelines.....	923-929
— population (voir «Population»)	
— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prêts agricoles.....	492, 494
— production agricole, indices.....	509
— minérale (voir «Minéraux»)	
— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— programme forestier.....	565-566
— régime des rentes.....	326
— représentation, Chambre des communes.....	99, 102-103, 106, 1358
— Sénat.....	97-98, 1334, 1358
— ressources forestières (voir «Forêts»)	

	PAGE
Québec	
— revenu agricole.....	507, 508
— routes.....	869-870
— sécurité de la vieillesse.....	329
— services, agricoles.....	497-498
— de bien-être.....	338-342
— de santé.....	303-311
— statistique agricole du recensement.....	539-541
— superficie.....	46
— Sûreté provinciale.....	462, 464-465
— terres agricoles.....	470, 541
— terres boisées, superficie.....	470, 543-544
— trafic-marchandises, mouvement.....	883, 886-887, 993-994
— véhicules automobiles.....	867, 873
Radar, réseaux.....	918-919
Radiations, protection contre.....	300, 1268-1269
Radio, accords internationaux.....	939-940, 945
— accords régionaux, Amérique du Nord.....	939
— éducation.....	397-399
— installations.....	946-947, 950-951, 953, 954-957
— installations hertziennes (micro-ondes).....	950-959
— législation canadienne.....	940, 946-947, 952
Radio, réglementation officielle.....	939-940, 946-947
Radio, repérage et suppression du brouillage.....	947
Radio-astronomie (voir «Astronomie»)	
Radio-Canada (Société Radio-Canada)	
— 156-157, 951, 952-959, 1336	
— finances.....	957-958
— Forces armées, Service.....	956
— relations internationales.....	957
— réseaux et stations.....	953
— rôle éducatif.....	397-399
— Service international.....	956-957
Radiocommunications industrielles.....	950-951
— licences et réglementation.....	946-947
— services divers.....	951
— services fédéraux.....	945-949
Radiodiffusion.....	952-959
— investissements.....	768
— statistique.....	958-959
Raffinage et commercialisation du pétrole.....	620
Raisins, production commerciale et valeur.....	525-527
Rat musqué, peaux, nombre et valeur.....	674
Réacteurs nucléaires.....	423
Réadaptation, anciens combattants.....	353
— fonctionnelle et professionnelle.....	337-338
Réaménagement urbain.....	780, 785, 1116, 1134
Reboisement des forêts.....	563-573
Recensement (voir «Population»)	
— commerces et services.....	967-973
— statistique, agricole.....	539-541
— habitation.....	786-787
Recettes, banques à charte.....	1216
— fédérales.....	1112, 1118
— fiscales.....	1091, 1092, 1112, 1122-1127
— impôts fédéraux et provinciaux.....	1097-1110, 1112, 1118, 1136
— des gouvernements.....	1092, 1158
— monétaires (agricoles).....	506
— municipales.....	1110-1111
— provenant de la régie des alcools.....	1003, 1112, 1136
— provenant des travaux d'impression.....	966
— provinciales.....	1092, 1135, 1136
— taxes et droits d'accise.....	1103-1105, 1127
— votes navigables.....	903-904
Recettes et frais d'exploitation (chemins de fer) 859-860	
Recherches.....	407-440

	PAGE		PAGE
Recherches, agricoles.....	481-483	Réglementation, transports.....	848-851
— astronomie.....	427-428, 627	— vente coopérative des produits agricoles.....	998
— Conseil national..... 157, 409-417, 1119, 1339, 1346		Règlements, législation minière.....	625-637
— programmes conjoints et subventions conditionnelles.....	1133	— législation ouvrière.....	793-801
— construction.....	414, 780, 1116	— provinciaux, véhicules automobiles et circulation.....	864-868
— défense, Conseil.....	424-426, 1264-1266, 1337	Reine, titre.....	89
— dépenses, fédérales.....	438-440, 1116, 1119	Réintégration, emploi civil.....	795
— industrielles.....	435-437	Relations douanières, pays du Commonwealth	
— et développement industriels.....	434-437, 1346	1076, 1077-1080
— électroniques.....	415-416	— hors du Commonwealth.....	1076, 1080-1086
— énergie atomique.....	417-424	— extérieures du Canada.....	171-190
— faune.....	55	— ouvrières.....	784, 798-799, 801, 1183
— fédérales.....	407-429, 432, 440	Relevés de la main-d'œuvre.....	801-806
— forestières.....	559-561, 572-573	Religions (population).....	207-208
— géophysique.....	426-427	— des conjoints.....	282
— industrielles.....	434-437	Remise en valeur et aménagement des terres agricoles (ARDA)	
— médicales.....	301-303	468-478, 494-496, 558-562, 1131-1134, 1341
— Conseil.....	157, 1119	Rémunération dans l'administration fédérale	
— organismes fédéraux.....	429	166, 188-169, 171
— provinciaux.....	429-432	— administration provinciale.....	170
— pâtes et papiers.....	573-573	Renards, peaux levées et commerce.....	674, 675, 676
— pêcheries.....	144, 658-660	Rénovation urbaine.....	780, 785
— produits forestiers.....	560-561, 572-573	Rentes sur l'État.....	1245-1246
— provinciales.....	429-432	Réparation des accidents du travail.....	833-834
— scientifiques et industrielles.....	407-440	— indemnités versées par les provinces.....	798, 801, 834
— spatiales.....	416, 424-426	Répartition, délinquants adultes, selon le sexe.....	446
— universitaires.....	432-434	— immigrants, selon le sexe.....	233-234
Reconstruction et développement, Banque internationale.....	183	— obligations détenues.....	1229
Régie des alcools.....	1002-1005	— population.....	193
Régime d'assistance publique du Canada.....	331-332, 1334	— selon le sexe et l'âge.....	202-204
Régime douanier.....	1076-1077	— sièges parlementaires.....	101-106
Régime foncier des terres publiques.....	37	Répertoire des sources officielles de renseignements.....	1289-1329
— judiciaire.....	109-112	Représentation, Bureau du commissaire.....	99-100, 145
— monétaire.....	1205-1207	— Chambre des communes.....	98-106
— monnaie canadienne.....	1206-1207	— Communes, revision des circonscriptions	
Régime monétaire, système bancaire et finances commerciales diverses.....	1201-1249	99-100
Régime de pensions du Canada.....	289-291, 325-328, 1345	— électorales.....	176-177
Régimes de pension (caisses à gestion fiduciaires).....	1247-1249	— diplomatique, au Canada.....	172-175
Région acadienne (forestière).....	546	— à l'étranger.....	97-98
— des Appalaches (géologiques).....	25-26	République Arabe Unie, accords douaniers.....	1085
— boréale (forestière).....	545	— commerce avec.....	1047, 1051
— colonbiennes (forestière).....	546	République Dominicaine, accords douaniers.....	1085
— de la Cordillère (géologique).....	27-29	— commerce avec.....	1049, 1053
Région côtière (forestière).....	546	République Unie de Tanzanie, accords douaniers.....	1079
— feuillue (forestière).....	546	— commerce avec.....	1048, 1051
— Grands lacs et Saint-Laurent.....	545	Réseaux de téléphones.....	931-939, 940-941, 950
— inuitienne.....	30	Réserves, forestières.....	37, 563-572
— montane (forestière).....	545-546	— indiennes.....	37, 211
— subalpine (forestière).....	545	Réserves en numéraire, banques.....	1214
Régions désignées, programme d'aide fiscale.....	760	Résidences universitaires.....	372, 385, 400, 768, 779, 784
Régions métropolitaines, indices de l'emploi.....	811	Responsabilité financière (véhicules automobiles).....	866
— manufactures.....	752-755	Ressources (voir aussi chaque industrie primaire) dépenses.....	1093, 1114, 1118, 1138
— population de recensement.....	195-197	Ressources en eau, aménagements.....	468-469, 474-476
Régions physiographiques.....	20-33	— commissions internationales.....	474-475
Registraire général, ministère.....	145	— hydrauliques, disponibles et captées.....	688-692
Réglementation, aliments et drogues.....	297-298	Ressources, fauniques.....	53-55, 477
— charbon.....	637	— forestières.....	544-549, 560-572
— commerce des grains.....	995-997	— fourrures, gestion.....	678-682
— commercialisation des produits agricoles autres que les grains.....	997-1000	— mise en valeur, programmes et entreprises.....	468-478
— lait nature.....	998-999	— organismes fédéraux.....	471-473
— moyens de télécommunication.....	939-940, 946-947	— utilisation et mise en valeur.....	468-478
— normes de salubrité.....	300	— routes d'accès.....	478, 870-871
— Offices des producteurs agricoles.....	999-1000	— terrestres.....	470-471, 476-478
— radiodiffusion.....	939-940, 946-947		
— salaire minimum.....	795, 796, 799		

	Page
Restrictions au commerce.....	1000-1002, 1339
Rétablissement agricole.....	468-478
Retombées radioactives, protection.....	300, 1268-1269
Réunions, chefs d'état (Commonwealth).....	178
Revenu en espèces provenant de l'exploitation agricole.....	504-508
Revenu national.....	1155
— ministères, dépenses.....	1119
— fonctions.....	145
— lois appliquées.....	161-162
Revenu personnel.....	1147, 1157
— sources et affectation.....	1147, 1157
Revenus, des écoles, universités et collèges	
flux.....	377, 380-381, 384-385
des particuliers,impôt.....	1152-1154
1092, 1097-1099, 1106-1107, 1112, 1118, 1122-1124	
— salaires.....	815-820
— véhicules automobiles.....	874-875
Revision du capital (National-Canadien).....	852-854, 861
Rhodésie et Nyassaland, accords douaniers (Mali).....	1079
— commerce avec.....	1048, 1051
Rôle du Canada dans l'évolution du commerce mondial, 1953-1966.....	1025-1040
Rouages du gouvernement.....	88-125
Route transcanadienne.....	477, 870, 1113, 1134
Routes, d'accès aux ressources.....	477, 870-872, 1113, 1134
— circulation routière.....	865-868
— construction et entretien.....	771-772, 864-881
— finances.....	869-872
— frais d'aménagement et d'entretien.....	867
— indice des prix.....	1015
— longueur, par genre et province.....	869
— territoriales.....	871-872
Royaume-Uni (voir «Grande-Bretagne»)	
Sable et gravier, production.....	578, 579, 594, 614-615
SACLANT, (Commandant suprême allié de l'Atlantique).....	185-186
Saindoux, stocks, distribution et consommation.....	537-538
Saint-Laurent, Administration de la Voie maritime.....	893-897
— chenal maritime.....	881-882, 890, 899
— et Grands lacs, fret.....	891-893, 896-897
— statistique.....	895-896
Salaires, chemins de fer.....	808, 824
— construction.....	813, 814, 822, 824
— industries, minières.....	813, 814, 823, 824
— manufacturière (voir aussi par industrie)	
813, 814, 818-819, 822, 824	
— législation ouvrière.....	793, 800
— messageries.....	863-864
— minimums, réglementation.....	795, 796, 799
— moyens, certaines villes.....	799
— industrie.....	813, 814, 818-819, 822-823
— main-d'œuvre agricole.....	837-838
— professions choisies.....	824-825
— par province.....	812, 815
— politique des justes salaires.....	793, 800
— Service civil.....	160-171
Salvador, accords douaniers.....	1055
— commerce avec.....	1049, 1053
Salubrité, réglementation des normes.....	300
Santé et bien-être publics et sécurité sociale.....	289-357
Santé nationale et Bien-être social, ministère, dépenses.....	1093, 1116, 1119, 1133
— Assurance médicale.....	292
— fonctions.....	145-146, 289-303, 325-338

	Page
Santé, assurance lois appliquées.....	162
— recherches médicales.....	301-302, 355
— Caisse d'aide à la santé.....	292
— Conseil fédéral d'hygiène.....	292
— dépenses, soins personnels.....	346-347
— fédérales.....	343-345
— provinciales.....	343-345
— internationale.....	302
— médecins en clientèle privée, nombre et revenus.....	323-325
— Organisation mondiale des Nations Unies (WHO).....	181, 302
— Programme national, subventions à l'hygiène	
300, 1113, 1133	
— programmes provinciaux.....	303-311
— protection contre les radiations.....	300
— publiques.....	291-325
— institutions (voir «Hôpitaux»)	
— services fédéraux.....	291-303
— services provinciaux et municipaux.....	303-311
— recherches.....	301-302
— réglementation des aliments et des drogues.....	297-298
— services, anciens combattants.....	352-355
— consultatifs et techniques.....	303
— organismes bénévoles.....	347-348
— provinciaux et municipaux (bien-être).....	338-342
— statistique hospitalière.....	312-320
Sarraïin, expéditions.....	984
— inspection.....	995-996
— superficie, production et valeur.....	512-513

SASKATCHEWAN

— aide provinciale, industrie minière	
587-588, 619, 633-634	
— allocations, aveugles.....	334
— familiales.....	330
— aux invalides.....	335
— jeunes.....	331
— maternelles.....	340
— assistance-chômage.....	335
— assistance-vieillesse.....	333
— assurances.....	1246-1247
— bestiaux.....	517
— bibliothèques.....	403
— bois sur pied.....	547
— collèges et écoles d'agriculture.....	503
— condamnations judiciaires (voir «Criminalité et délinquance»)	
— Conseil de recherches.....	431
— construction.....	769, 773-776, 784
— coopératives.....	991
— décès.....	249, 252, 266, 271, 274
— divorces.....	283
— écoles (voir «Éducation»)	
— emploi, indices.....	810, 812
— énergie électrique.....	685, 688, 691, 701-707, 713-714
— entrée dans Confédération.....	87
— frontière (statute).....	1343
— gains moyens, industrie.....	749, 812, 819
— gouvernement.....	121
— assurances.....	1244-1246
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— grandes cultures.....	511-514
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— immigrants (voir «Population»)	
— indemnisation des accidentés.....	834
— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— irrigation et conservation du sol.....	474-478
— lacs principaux.....	14

	PAGE
Saskatchewan	
— législation ouvrière.....	796-801
— lieutenant-gouverneur.....	121
— lois minières (voir «Législation minière»)	
— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— manufactures.....	749
— mariages.....	249, 252, 280
— montagnes et autres élévations.....	19
— municipalités.....	128, 129, 201
— naissances.....	249, 252, 253-262
— parcs.....	40-44, 48
— pêcheries, administration.....	667-668
— pipelines.....	923-929
— population (voir «Population»)	
— prestations d'assurance-chômage.....	832
— prêts agricoles.....	492, 494
— production agricole, indice.....	509
— production minérale (voir «Minéraux»)	
— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— programme forestier.....	569-570
— représentation, Chambre des communes.....	99, 105
— Sénat.....	97, 98, 1334
— ressources forestières (voir «Forêts»)	
— revenu agricole.....	507, 508
— routes.....	859-870
— Saskatchewan Power Corporation.....	691, 713-714
— sécurité de la vieillesse.....	329
— services, agricoles.....	500-501
— de bien-être.....	338-342
— de santé.....	303-311
— statistique agricole du recensement.....	539-541
— superficie.....	8
— terres agricoles.....	470, 541
— terres boisées.....	470, 543-544
— trafic-marchandises, mouvement.....	893-994
— véhicules automobiles, règlements de la circulation.....	868-873
Satellites, communications.....	930-931, 935, 944
Saumon, conserves, production.....	645, 648-654
— quantité et valeur débarquées.....	648-650, 653-654
Science, éducation et culture, Organisation (UNESCO).....	182, 401
Sciences, conseil.....	157
Sciences de la mer.....	628
Sciéries, industrie.....	553-554
Secrétaires parlementaires.....	93, 1334
Secrétariat d'État, dépenses.....	1119, 1134
— fonctions.....	146
— lois appliquées.....	162
— programmes conjoints et subventions conditionnelles.....	1134
Secrétariat, des sciences.....	406-409
— spécial d'organisation, Bureau du Conseil privé.....	1340
Secteur public, revenus et dépenses.....	1151-1152
Sécurité industrielle.....	795, 798, 800, 1345
Sécurité-responsabilité.....	866
Sécurité routière, réglementation.....	884-888
Sécurité sociale (voir «Santé et bien-être publics»)	
— travailleurs, fabriques.....	800
— de la vieillesse.....	329-329, 1116, 1133, 1137, 1139, 1334
Seigle, arrivages et expéditions.....	935-937
— inspection.....	895-906
— prix.....	506, 511, 512, 534
— stocks.....	514-515
— stocks et écoulement.....	984
— superficie, production et valeur.....	511, 512
— ventes, recettes.....	506

	PAGE
Sel, production.....	578, 593, 610-611
Sélénium, production.....	578, 593, 608
Sénat.....	96-98
— indemnités et allocations.....	106-107
— membres et représentation.....	97-98, 1334
Sentiers de piégeage, provinces.....	678-682
Sépultures de guerre, Commission.....	357
Serre, cultures.....	533
Service, canadien de la faune.....	53-55, 478
— civil (voir «Fonction publique»)	
— pénitentiaire.....	146, 458-460
— postal.....	960-961
Service de collaboration ouvrière-patronale.....	790
— délégués commerciaux du Canada.....	1069-1072
— national de placement voir «Centres de main-d'œuvre du Canada»)	
Services aériens.....	904-909, 911-916
— Canadian Pacific Air Lines Limited.....	904-909, 913
— commerciaux, étrangers.....	915-916
— exploitation, Air Canada.....	904-909, 911-916
— lignes indépendantes.....	913-915
Services, agricoles, fédéraux.....	480-496
— provinciaux.....	496-503
— anciens combattants (voir «Anciens combattants»)	
— commerciaux.....	1073-1076
— eaux.....	767, 772
— électriques.....	694-707
— combustibles utilisés.....	707
— propriété publique et réglementation.....	707-717
— fédéraux de l'électronique.....	945-949
— d'information.....	1286-1287
— marines (Transports).....	147, 897-900, 948-949
— médicaux.....	299-300
— anciens combattants.....	354-355
— météorologiques.....	916-917, 947-948
— provinciaux de bien-être.....	338-342
— de santé.....	308-306
— recensement des commerces de.....	968-973
— récréatifs et culturels.....	1113, 1116, 1137
Services, d'utilité publique, investissements et dépenses d'entretien.....	765, 767
— vieillards.....	339, 341, 1110, 1137
Sessions des Législatures fédérales.....	95
Sierra Leone, accords douaniers.....	1080
— commerce avec.....	1048, 1051
Sinistres réalisés, assurances.....	1230-1231, 1232, 1235-1237, 1242
Sirop et sucre d'érable, consommation.....	536
— production.....	506, 531-532
Société d'assurance des crédits à l'exportation.....	154, 1075-1076, 1338, 1346
Société d'assurance-dépôts du Canada.....	1342
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée.....	152
Société canadienne des télécommunications transmarines.....	158, 943-944, 1336-1337
Société centrale d'hypothèques et de logement.....	157-158, 777-786, 1134
— constructions propres.....	780
Société du crédit agricole.....	154, 493-494, 1338
Société financière internationale (Nations Unies).....	183-184
Société Radio-Canada.....	156-157, 951-959, 1336
— finances.....	957-958
— radiodiffusion et télévision.....	952-959
— rôle éducatif.....	397-399
— service international.....	950-957
Sociétés, assurance-vie.....	1230-1238
— bénéfiques.....	1125-1126, 1168-1159

	PAGE		PAGE
Sociétés de la Couronne.....	149-158	Successions, fiducies et agences.....	1247-1249
— Corporations de département.....	149	Succursales, banques à charte.....	1211-1213
— Corporations de mandataire.....	150	Sucre et sirops, consommation.....	536
— Corporations de propriétaire.....	150-151	— de bétail.....	531
— crédits à l'exportation, Société.....	154	— d'érable, consommation.....	536
— emploi.....	167-170	— production et valeur.....	531-532
— de fiducie et de prêts.....	1219-1224	Suède, accords douaniers.....	1085
— financement, opérations.....	1221-1224	— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
— successions, fiducies et agences.....	1219-1221, 1224	Suicides.....	268, 289-270
— impôt sur le revenu.....	1092, 1099-1101, 1107, 1112, 1122-1124, 1136	Suisse, accords douaniers.....	1085
— système.....	1094-1096, 1128-1130	— commerce avec.....	1046, 1047, 1050
— logements à dividendes limités.....	779-780, 784, 785	Sulfate de sodium, production.....	578, 593, 612
— messageries.....	863-864	Superficie, et altitude, principaux lacs.....	13-15
— petits prêts et prêteurs d'argent autorisés.....	1224-1225	— boisés.....	546-548
— prêts et fiducie, actif et passif.....	1222-1223	— Canada, par province.....	8
— à charte fédérale et provinciale, opérations.....	1225	— eau douce.....	8
— fonctions.....	1224-1225	— fermes.....	540-541
Sodium, sulfate, production.....	578, 593, 612	— îles principales.....	17-18
Soin et protection de l'enfance, lois provinciales.....	341-342	— et population des pays du monde.....	220-224
Soins médicaux, publics.....	299-300, 308-310, 1344	— et profondeur des Grands lacs.....	13
Sol, conservation.....	468-478	— régime foncier.....	37
— installations aériennes.....	917	— terres agricoles et boisées.....	470-471, 540-541, 546-548
Solde et indemnités, forces armées.....	1251-1254	Sûreté, fédérale (Gendarmerie royale du Canada).....	141, 461-463, 464-465
Solliciteur général, ministère.....	146	— municipales.....	462, 463
— loi appliquée.....	163	— personnel.....	463-465
Soufre, production.....	578, 579, 593, 611	— provinciales.....	462-463, 464-465
Sources officielles de renseignements.....	1270-1288	Survie, opérations de l'Armée.....	1264-1265
— répertoire.....	1289-1339	— tables de.....	283-287
Sources du revenu personnel.....	1157	Syndicalisme ouvrier.....	835-846
Sourds, éducation.....	365	Syndicats de crédit.....	1218-1219
Souverains du Canada depuis la Confédération.....	89	— achat de machines agricoles.....	494-495
Soya, production et valeur.....	512	— internationaux d'ouvriers.....	835-846
Spiritueux, droits d'accise, imposition.....	1105, 1107	Syrie, commerce avec.....	1047, 1051
— perçus.....	1092, 1103-1105, 1107, 1112, 1118, 1126	Système bancaire commercial.....	1205-1217
— recettes des gouvernements.....	1003		
Sport amateur, santé et, Programme.....	335-336, 1133	Tabac, consommation.....	528
Stabilisation des prix agricoles, Office.....	158, 490-491	— feuilles, superficie, rendement et valeur.....	528-529
Standards officiels (voir «Office des normes»)		— industrie, fabrication.....	732, 735
Stations forestières expérimentales.....	37	— investissements et dépenses d'entretien.....	766
— météorologiques du Canada.....	80	— recettes provenant des taxes.....	1103-1105, 1107, 1112, 1127, 1136
— radiophoniques.....	898-899, 918-919, 945-949	— taxes.....	1103-1105, 1107, 1112, 1127, 1136
Statistique, Bureau fédéral.....	146-147	Tables canadiennes de survie.....	283-287
— commerce extérieur.....	1041-1068	Tanganyika (voir République Unie de Tanzanie)	
— criminalité.....	465-467	Tarif, Commission du.....	147, 1340
— démographique (voir aussi «Population»).....	1134	Tarifs douaniers et commerciaux, accord général (GATT).....	1077-1086
— hospitalière.....	312-320	— évolution.....	1076-1077
— internationale des cultures.....	541-543	Tarifs de préférence britannique.....	1076
— judiciaire (voir «statistique criminelle et judiciaire»).....		Taux du change canadien.....	1225-1227
— mondiale du papier journal.....	557	— croissance, principaux groupes industriels.....	1166
— pâte de bois.....	557-558	— démographiques, nationaux et provinciaux, comparaisons internationales.....	247-248, 287-288
Statut du Canada au sein du Commonwealth.....	171-172	— de décès.....	247-252, 266, 267-268
Statut international.....	172	— des mariages.....	247-262, 279-281
Stock visible d'automobiles.....	873-874	— naissances.....	247-252, 253-254
Stocks de céréales.....	514-515, 985-987	— fécondité.....	257-259
— viande.....	536-538	Taxes d'accise.....	1103-1108, 1107-1112, 1127
Subventions, anciens combattants.....	352-353	— essence et carburants de diesel.....	1108
— capital aux universités.....	371-373, 384-386, 400-401	— perçues.....	1102, 1112, 1136
— charbon.....	628-629, 1008-1009	Taxes, affaires.....	1109
— commissions scolaires.....	281	— boissons alcooliques et tabacs.....	1107
— conditionnelles, fédérales-provinciales et programmes conjoints.....	1126-1134	— divertissements.....	1108
— Conseil des Arts du Canada.....	400-401	— essence et carburants.....	1108
— navires à vapeur.....	761, 904	— exploitations forestières.....	1108
— primes au charbon.....	1008-1009	— exploitations minières.....	1100-1102, 1108
— provinciales.....	1113-1115, 1139		
— santé et bien-être.....	293, 343-345, 336-342		
— transports par eau.....	904		
— universités.....	384-386, 400-401		

	Page		Page
Taxes provinciales, foncières.....	1110	Terre-Neuve	
— pistes de courses.....	1110	— divorces.....	283
— transferts de valeurs mobilières.....	1109	— écoles (voir «Éducation»)	
— transmissions de terrains.....	1109	— emploi, indices.....	810, 812
— vente au détail.....	1107	— énergie électriques.....	686, 688, 701-707, 708
Tchécoslovaquie, accords douaniers.....	1085	— entrée dans Confédération.....	87
— commerce avec.....	1046, 1047, 1051	— gains moyens, industrie.....	743-744, 812, 819
Technologie industrielle, Programme pour l'avancement.....	760	— gouvernement.....	112-113, 1359
Télécommunications.....	158, 930-961	— dette.....	1140, 1141, 1145
— civiles, services fédéraux.....	945-949	— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— Convention internationale.....	939-940, 945	— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— Expansion, au Canada.....	931-939	— indemnisation des accidentés.....	834
— par satellites.....	930-931, 935, 944	— investissements et dépenses d'entretien.....	769
— services publics et privés.....	950-951	— lacs principaux.....	13
— transmarines, Société.....	158, 943-944, 1336-1337	— législation ouvrière.....	796-801
— transocéaniques, câbles sous-marins.....	944	— lieutenant-gouverneur.....	112
— Union internationale (U.I.T.).....	182	— maladies à déclaration obligatoire.....	322
Télégraphes.....	767, 772, 942-943	— manufactures.....	743-744
Téléphones.....	931-934, 940-942, 950-951	— mariages.....	248, 250, 250
— construction et investissements.....	767, 771, 772	— montagnes et autres élévations.....	18
— nouveaux services.....	931-939	— municipalités.....	128, 129, 198
— réseaux.....	940-941, 950-951	— naissances.....	248, 250, 253-262
— à micro-ondes.....	930-939, 950-951	— parcs.....	40-44, 45
— statistiques.....	940-942	— pêcheries, administration.....	661
— systèmes électroniques.....	934-939	— population (voir «Population»)	
Télévision.....	931-939, 946-947, 951, 952-959	— prestations d'assurance-chômage.....	832
Tellure, production.....	578, 593, 608	— prêts agricoles.....	492, 494
Température.....	57-58	— production minérale (voir «Minéraux»)	
Tendances des agrégats économiques.....	1146-1200	— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— production industrielle.....	1160-1164	— programme forestier.....	563
Terrains d'atterrissage.....	917	— représentation, Chambre des communes. 99, 101, 106	
— marécageux des provinces Maritimes.....	473-474	— Sénat.....	97, 1334
Terre et eau douce, superficie.....	8	— ressources forestières (voir «Forêts»)	
Terres, agricoles, occupées, boisées, etc. classe- ment.....	470, 476-478	— routes.....	869-870
— anciens combattants.....	355-356	— sécurité de la vieillesse.....	329
— boisées.....	470, 540-541	— services, agricoles.....	496
— administration.....	558-572	— de bien-être.....	338-342
— de la Couronne.....	37, 548, 563-572	— de santé.....	303-311
— colonisation et agriculture.....	1116, 1138	— statistique agricole du recensement.....	539-541
— fédérales.....	37, 548	— superficie.....	8
— Inventaire.....	476-478	— terres agricoles.....	470, 540
— occupées, défrichées, etc.....	470, 540-541	— terres boisées.....	470, 543, 544
— publiques, fédérales.....	37, 38	— trafic marchandises, mouvement.....	883, 993-994
— provinciales.....	37, 38	— véhicules automobiles.....	867, 873
— régime foncier.....	37, 548		
— remise en valeur et aménagement (ARDA).....	468-478	TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
— ressources.....	476-478	— administration.....	125
— utilisation.....	468-478	— allocations, aveugles.....	334
Territoires, entrée dans Confédération.....	87	— familiales.....	330
— gouvernement.....	124-125	— invalides.....	335
		— assistance-chômage.....	335
		— assistance-vieillesse.....	333
		— bois sur pied.....	543-544, 547
		— date de la création.....	87
		— décès.....	248, 266, 272, 274
		— écoles (voir «Éducation»)	
		— énergie électrique.....	685, 688, 691-692, 693, 700, 716-717
TERRE-NEUVE		— frontières (statuts).....	1243
— aide à l'industrie minière.....	583, 630	— gouvernement.....	125
— allocations, aveugles.....	334	— recettes, dépenses et dette.....	1135-1145
— familiales.....	330	— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— invalides.....	335	— lacs principaux.....	15
— jeunes.....	331	— maladies à déclaration obligatoire.....	322
— maternelles.....	340	— manufactures.....	743, 751
— assistance-chômage.....	335	— mariages.....	249, 281
— assistance-vieillesse.....	333	— montagnes et autres élévations.....	20
— bibliothèques.....	403	— municipalités.....	129
— bois sur pied.....	543-544, 547	— naissances.....	249, 253-262
— Commission royale d'enquête.....	130	— parcs.....	40-44
— condamnations judiciaires (voir «Crimina- lité et délinquance»)			
— construction.....	769, 773-776, 784		
— coopératives.....	991		
— décès.....	248, 250, 266, 271, 274		

	PAGE
Territoires du Nord-Ouest	
— population (voir «Population»)	
— production minérale (voir «Minéraux»)	
— représentation, Chambre des communes	98, 106
— routes	869-870
— sécurité de la vieillesse	329
— services de bien-être	218, 299
— de santé	217-218, 299
— superficie	8
— terres boisées	470, 543-544
— véhicules automobiles	868, 873
Textiles, exportations	1057
— fabrication	724-725, 732, 735
— investissements et dépenses d'entretien	766
— importations	1060
Théâtres, investissements et construction	768, 771
Tirage des journaux	963-965
Titane, production	608
Titre de la Reine	89
Titres miniers, indices	1022
Tourisme, entre Canada et les autres pays	1086-1090
— circulation routière à la frontière	1089
— Office du gouvernement canadien	1075
— renseignements	1075
Touristes, dépenses, au Canada	1088
— établissements (hôtels)	979
— à l'étranger	1089-1090
Trafic, camionnage	876, 878-879
— canaux	891, 895-897
— chemins de fer	856-858, 993
— navigation	892-897, 895-897
— ports	893-897, 899
Trafic-marchandises, commerce interprovincial	993-994
Traité, Atlantique Nord, Organisation (OTAN)	185-186
— commerce	1268
Traitements (voir «Salaires»)	
Tramways	880
Transactions, centres de compensation	1216-1217
— courantes	1170-1171, 1173, 1175
— internationales	1173-1174
Transporteurs aériens	921
Transports	848-929
— aériens	1116
— civils	904-923
— Commission	147, 850-851, 1335
— Évolution	904-909
— finances	921-922
— autobus	877-878
— camionnage	878-879, 994
— canaux	889-897
— Commission (du Canada)	110, 147, 849-850, 1347
— royale d'enquête	849
— dépenses provinciales	1137
— par eau	881-904, 994, 1116
— balisage et aides radio	898-899, 948-949
— canaux	889-893
— équipement et trafic	881-900
— immobilisations	900-902
— navigation	881-887
— revenu	903
— services fédéraux	897-900
— statistique financière	900-904
— énergie, Office national	851
— ferroviaires	852-864, 1116
— de marchandises, chemins de fer	856-858, 993
— par camion	994
— matériel, fabrication	737
— ministère, dépenses	1119

	PAGE
Transports, ministère, fonctions et lois appliquées	147, 163, 848-851, 897-899
— pipelines	923-929
— programmes conjoints et subventions conditionnelles	1134
— réglementation officielle	848-851
— routiers	767, 864-881, 994, 1116
— marchandises	876, 994
— véhicules automobiles	864-868, 872, 1108
— voirie	868-872
— services aériens	911-923
— télécommunications et électronique	939-940, 945-949
— urbains	767, 880
— Voie maritime du Saint-Laurent	893-897
— voirie	868-872
Travail	789-847
— accidents, réparation	798, 800, 833-834
— assurance-chômage	828-832
— Centres de main-d'œuvre du Canada	792
— Code canadien (Normes)	795-796
— conditions	823-827
— Congrès des organisations industrielles (CIO)	835-845
— Congrès du Travail canadien (CTC)	835-845
— Conseil canadien des relations ouvrières	794
— convention collective	794
— différends ouvriers	794-801
— distinctions injustes	798, 800
— emploi, salaires et heures de travail	811-815, 821
— employés dans l'industrie	807-810
— formation professionnelle	369-371, 386-387, 790-791, 1132-1133
— gains moyens	806-820
— grèves et lock-out	846-847
— heures de travail, moyennes	797, 800, 815-820, 823
— indices de la paie	811-812
— législation ouvrière, fédérale	793-796
— provinciale	796-799
— main-d'œuvre	801-806
— agricole	827-828, 1132
— estimations du revenu	822-823
— ministère, dépenses	1117
— fonctions	147, 789-790
— lois appliquées	163
— Organisation internationale	181, 835-845
— orientation	791
— programmes conjoints et subventions conditionnelles	1128-1134
— réadaptation professionnelle	791
— réglementation, salaires et heures	797, 1345
— relations ouvrières	795, 798-799, 801
— Fonction publique	1344
— rémunération hebdomadaire	806-820
— réparation des accidents	798, 800, 833-834
— employés de l'État	834
— salaires minimums	797, 1345
— salaires moyens, professions choisies	797, 1345
— salaires, travailleurs agricoles	827-828
— sécurité des ouvriers industriels	800
— Service de collaboration ouvrière-patronale	790
— stabilité de l'emploi	791
— Syndicalisme ouvrier, Historique	835-845
— syndicate ouvriers	844-845
— vacances annuelles	795, 797-798, 800
Travaux d'hiver	791, 1133
Travaux publics, ministère, dépenses	1119, 1134
— fonctions	148, 869-872
— lois appliquées	163
— programmes conjoints et subventions conditionnelles	1128-1134

	PAGE
Trésor, Conseil.....	131-136, 148
Tribunaux fédéraux.....	109-110
— provinciaux (voir aussi «Criminalité et délinquances»).....	110-111
Tributaires, principaux cours d'eau.....	10-15
Trinité et Tobago, accords douaniers.....	1080
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053
Tuberculeux, hôpitaux.....	312-320
— programmes spéciaux de traitement.....	307
— subventions.....	1133
Tungstène, production.....	608
Tunisie, accords douaniers.....	1085
— commerce avec.....	1048, 1052
Turquie, accords douaniers.....	1085
— commerce avec.....	1047, 1051
UNESCO.....	182, 401
Union internationale des télécommunications.....	182
Union postale universelle.....	183
Union des républiques socialistes soviétiques, accords douaniers.....	1086
— commerce avec.....	1046, 1047, 1051
Universités (voir «Éducation»).....	
— recherches.....	432-434
— résidences universitaires.....	372, 365, 400, 779, 784
Uranium, production.....	578, 579, 590, 592, 603-605
Urbanisme (rénovation urbaine).....	780, 785, 1116, 1134
Uruguay, accords douaniers.....	1086
— commerce avec.....	1049, 1053
Utilisation des terres et mise en valeur des ressources renouvelables.....	468-478
— énergie électrique.....	688-688, 705
— terres agricoles.....	470-471, 476-478, 540-541
— terrains marécageux des provinces Maritimes.....	471
Vacances annuelles, législation.....	795, 797-798, 800
— et conditions de travail.....	825-827
Vaches, classement (voir aussi «Boeuf»).....	987
— laitières dans fermes, nombre et valeur.....	517-518
— prix moyens.....	535
Valeur ajoutée, concept.....	733, 1164
— industries productrices de biens.....	1164-1165
Valeur du dollar canadien.....	1225-1227
— américain.....	1227
Valeurs mobilières, indices des cours.....	1022-1024
Valeur et prix du commerce extérieur.....	1044-1068
Vanadium.....	609
Vaux, abatus, établissements inspectés.....	518
— classement et ventes, parcs à bestiaux.....	987
— consommation.....	536, 538
— prix moyens.....	535
Véhicules automobiles, accidents.....	880-881
— carburants.....	875-876
— droits d'immatriculation.....	874-875, 1108
— immatriculées, par province.....	872-873
— industrie (fabrication).....	738
— permis de conduire.....	865, 866, 1108
— règlements provinciaux.....	864-868
— revenu provincial (immatriculation).....	874-875
— ventes et financement.....	976
Venezuela, accords douaniers.....	1086
— commerce avec.....	1046, 1049, 1053
Vente coopérative des produits agricoles.....	968, 990-992, 998
Ventes, des alcools.....	1002-1005
— financement.....	976
— de gros.....	968-969, 974
— matériel agricole.....	975

	PAGE
Ventes d'obligations canadiennes.....	1228-1229
— publications officielles.....	1287-1288
— réglementation générale (produits agricoles).....	995-1000
— véhicules automobiles neufs.....	976
Vêtement, industrie du.....	726, 731, 736
Viandes, consommation.....	536-537
— prix de détail.....	1017-1018
— moyens.....	518, 536-537
— stocks, distribution et consommation.....	536-539
Vieillards, assistance.....	325, 341, 1133, 1187
— logements.....	325, 341, 778, 779-780, 785
— pensions (voir «Assistance-vieillesse» et «Sécurité de la vieillesse»).....	
— services provinciaux.....	325-341
Viet-Nam, accords douaniers.....	1086
— commerce avec.....	1048, 1052
Villes, cités, villages, population.....	198-202
Villes, décès.....	250-252, 266-267
— gains moyens.....	753-755, 812
— mariages.....	250-252
— mortalité infantile.....	250-252
— naissances.....	250-252
— permis de construire.....	775-776
— population.....	198-202
— prix à la consommation, indices, certaines agglomérations.....	1018
— salaires moyens.....	812
Vison, élevage.....	670-673, 675
— peaux, nombre et valeur.....	674-676
Voie maritime du Saint-Laurent (voir aussi «Transports»).....	158, 893-897
Voies, communication entre certaines villes.....	9
— ferrées (voir aussi «Chemins de fer»).....	354-355
Voies navigables (voir aussi «Transports»).....	881-897
— finances.....	900-904
Voirie.....	868-872
— construction.....	771-772, 869-872
— dépenses d'entretien.....	867, 1063, 1116, 1133-1134
— Route transcanadienne.....	870
— routes.....	868-869
— d'accès et territoriales.....	870-872
— urbaine.....	872
Volailles, nombre et valeur.....	518-519
— production de viande et consommation.....	519, 536
— ventes, recettes.....	506
Votes déposés aux élections fédérales.....	101-106, 108
Voyageurs (chemins de fer), service.....	856
Yugoslavie, accords douaniers.....	1086
— commerce avec.....	1047, 1051
YUKON.....	
— administration.....	124
— allocations, aveugles.....	334
— familiales.....	330
— invalides.....	335
— assistance-chômage.....	340
— assistance-vieillesse.....	333
— bois sur pied.....	543-544, 547
— date de la création.....	87
— décès.....	249, 266, 272, 274
— écoles (voir «Éducation»).....	
— énergie électrique.....	685, 688, 709, 701-707, 716-717
— gouvernement.....	124, 1340, 1343, 1358
— dette.....	1140, 1141, 1145
— recettes et dépenses.....	1135-1139, 1141-1144
— hôpitaux.....	295-297, 313-320
— lacs principaux.....	14
— lois minières (voir «Législation minière»).....	

	PAGE
Yukon	
— maladies à déclaration obligatoire	322
— manufactures	743, 751
— mariages	249, 281
— montagnes et autres élévations	20
— municipalités	129, 202
— naissances	249, 263-262
— population (voir «Population»)	
— production minérale (voir «Minéraux»)	
— produits de la pêche (voir «Pêche»)	
— représentation, Chambre des communes	98, 106
— routes	869-870
— sécurité de la vieillesse	329

	PAGE
Yukon	
— services de bien-être	219, 299
— services de santé	219, 299
— superficie	8
— terres boisées	470, 540-541
— véhicules automobiles	868, 873
Zambie (voir «République Unie de Tanzanie»)	
Zinc, production	577, 573, 591, 599-602
— mondiale	640-641
Zones métropolitaines, caractéristiques de l'habitation	732
— population	197



CANADA

ÉCHELLE GRAPHIQUE AU 1:500,000
PROJECTION CONFORME CONIQUE
MONTRE LE TERRITOIRE DES ÉTATS UNIS
MONTRE LE TERRITOIRE DES ÉTATS UNIS
MONTRE LE TERRITOIRE DES ÉTATS UNIS

● CANTONS FÉDÉRAUX ● CANTONS PROVINCIAUX
CANTONS 31 616

COMPOSÉ ET DÉSIGNÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES CARTES ET DE LA CARTOGRAPHIE
POUR
L'ANNUAIRE DU CANADA BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

